Ministère
de l'Économie,
de l'Innovation
et de l'Énergie
Québec

Bureau du sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

[redacted]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 juin 2024 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

> *« 1. Les mémoires déposés par les personnes et les organismes dans le cadre des consultations publiques relatives au Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, concernant l'ÉES globale et l'ÉES propre à l'ile d'Anticosti*
>
> *2. Les interventions effectuées sur le blogue qui a été mis à disposition des participants du 28 octobre 2015 au 18 mars 2016*
>
> *3. Les guides et brochures communiqués aux participants concernant le déroulement des consultations et séances publiques*
>
> *4. Les archives des communiqués officiels du gouvernement au sujet du Plan d'action, des ÉES et des consultations publiques qui lui sont associées»*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents quant à votre requête. Vous les trouverez ci-joints : Documents_EES. Veuillez toutefois noter que des renseignements personnels ont été caviardés en vertu des articles 14, 54 et 56 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [redacted], l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5656
Télécopieur : 418 646-6497

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec
525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

ADDENDA

Mémoire déposé
ÉES

Le développement des hydrocarbures au Québec

par

[redacted]

Novembre 2015

Préambule :

On se présente ici pour exprimer nos inquiétudes face à cette situation troublante de l'implication monétaire du gouvernement dans le dossier des hydrocarbures.

Le gouvernement jouerait-il le mauvais élève en nous faisant croire que malgré la longue liste d'études énumérant les conséquences néfastes, il ne comprenne pas encore les résultats de ces recherches? Nous doutons de la définition que le gouvernement se fait de la démocratie lorsque, à coup de billets de banque, il paie pour des études à n'en plus finir sur le développement de la filière des hydrocarbures, et dit, un an à l'avance, son intention d'en faire le développement bien avant le résultat de la consultation.[1]

Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. Nous voulons un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique.

Développement:

Vu l'état actuel du climat, il est aberrant de constater notre retard face à notre mise en marche vers les énergies alternatives. Retard dû à la «contestation» du gouvernement face aux résultats des différentes recherches et consultations, dû aussi à la tergiversation de la classe politique manipulée par les lobbies qui y sont racolés. Il ne faut pas oublier que le gouvernement a investi des milliards de dollars dans la filière des hydrocarbures. «Le gouvernement a mis sur pied le Fonds capital mines hydrocarbures, doté d'une enveloppe de plus d'un milliard de dollars de fonds publics. Québec est aussi, à travers Investissement Québec, le premier actionnaire de Pétrolia et le troisième actionnaire de Junex. L'État a en outre injecté des dizaines de millions de dollars dans l'exploration sur Anticosti, mais aussi en Gaspésie.» [2]

Comment peut-t-il se targuer d'être *«objectif»* dans l'ÉES, avec de telles révélations faites en juillet 2014 : «*le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures*, a déclaré le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand» [3]

---

[1] *://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/413297/un-comite-du-gouvernement-controlera-l-ees-sur-les-energies-fossiles-annoncent-les-liberaux

[2] *http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures*

[3] Voir dans le même article qu'en 1.

Dans un autre article, ce même ministre juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique. [4]
Il semble que le gouvernement, par son engagement dans les hydrocarbures, tente de faire passer son approche pour une stratégie de transition énergétique à l'instar de **G**az Métro qui, dans une récente publicité, interprète en sa faveur ce même genre de message.

Conclusion :
Nous demandons au gouvernement de retourner faire ses devoirs : la conclusion de plusieurs études explique clairement à quel point les hydrocarbures ne sont pas une solution de transition, ni ici, ni ailleurs. Cette industrie est directement responsable de l'augmentation des gaz à effet de serre. (*Les énergies fossiles sont responsables de 80% des émissions de CO2 dans le monde.)*
Les experts du climat (GIEC) nous disent qu'il faut diminuer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre pour éviter un emballement climatique.
Presque tous les jours, on a des signaux indiquant que si on ne fait pas de virage à 180 degrés, on se dirige droit dans le mur. Tout en sachant que les emplois seront beaucoup plus nombreux dans le secteur de développement «vert». «L'Organisation Internationale du Travail (OIT) alerte sur les risques si les pays ne sortent pas du modèle de développement actuel. «Au-delà des coûts consécutifs à la destruction d'emploi et de pertes de revenus résultant de la surexploitation des ressources naturelles, on recense aussi d'importants coûts sociaux associés à la dégradation de l'environnement», souligne le rapport.[5] Il est moins une… selon l'avis des scientifiques. (*Pas juste les scientifiques mais aussi une sommité du monde de la finance tel que Mark Carney, dans Le Devoir, 1er octobre 2015)* [6]

Rappelons, que les dernières conclusions du BAPE sur l'exploitation du gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent, sont très claires : En plus de ne pas être rentable, il n'y a pas d'acceptabilité sociale;
Rappelons aussi, que malgré le pouvoir d'un gouvernement à changer les lois, il y a une chose qu'il ne peut changer, c'est <u>l'exigence sociale du peuple qui l'a élu</u>. Ça s'appelle la démocratie.

---

[4] Voir dans le même article qu'en 2.

[5] lefigaro.fr/conjoncture/2015/11/03/20002-20151103ARTFIG00019-climat-60-millions-d-emplois-potentiels-d-ici-2030.php?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter

[6] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/451412/changements-climatiques-une-grave-menace-pour-la-stabilite-financiere-mondiale-dit-mark-carney

Le gros bon sens doit prévaloir sur la «business» qui n'a d'intérêt que son profit.

Comme M. Arcand le dit si bien, « Il faut travailler à rendre le Québec plus vert »[7] …
Permettez-nous de reprendre sa parole améliorée toutefois de nos convictions :
Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.
Nous voulons un plan d'action gouvernemental sur une véritable transition énergétique enfin orientée vers les énergies vertes, renouvelables et durables.

Comme l'affirme Cyril Cosme, directeur du bureau de l'OIT «La transition vers une économie verte, décarbonée est une opportunité de créer des emplois, de réduire la pauvreté et les inégalités sociales». [8]
(OIT , *Organisation International du Travail).*

[redacted]

Bécancour, 13 novembre 2015

[7] Voir dans le même article qu'en 2.

[8] Voir dans le même article qu'en 5.

S'ALLIER POUR LA **PROSPÉRITÉ**

Mémoire du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur le document de consultation *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti*

- Novembre 2015 -

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

WWW.CPQ.QC.CA

S'ALLIER POUR LA **PROSPÉRITÉ**

Le CPQ a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Novembre 2015

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre 2015

Mémoire du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur le document de consultation *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti*

Novembre 2015

Introduction

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) est heureux de présenter ses commentaires sur le document de consultation sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti (l'étude). Cette étude, qui fait le point sur l'état des connaissances, permet, entre autres, de mieux connaître le potentiel exploitable économiquement en hydrocarbures sur le territoire et de répertorier les meilleures pratiques à mettre en œuvre avec l'industrie et les partenaires. Cette étude étoffée devrait permettre d'établir un cadre législatif et réglementaire clair, cohérent et prévisible pour une exploitation responsable du potentiel québécois en matière d'hydrocarbures dans un contexte de développement durable.

En résumé, l'étude conclut qu'une éventuelle production d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti pourrait être rentable. Pour le CPQ, il serait donc de mise de poursuivre l'exploration et passer à la phase exploitation des ressources gazières et pétrolières pour profiter de l'activité économique qui peut être générée, c.-à-d. la création d'emplois, de bons salaires pour les travailleurs, un développement d'expertise et des retombées pour les entreprises impliquées et l'ensemble de leurs clients et fournisseurs, de même que pour le gouvernement du Québec et les municipalités par l'entremise de recettes fiscales, etc.). L'étude constate qu'il existe bel et bien certains risques, mais n'affirme en aucun cas qu'ils sont suffisamment élevés pour motiver le rejet de cette occasion de développement. Surtout, l'étude identifie, pour chaque type de risque, des moyens de prévention ou de mitigation, des bonnes pratiques qui permettraient au Québec de s'engager dans la voie du développement de manière avisée et responsable.

Contexte

Comme toutes les sociétés développées, le Québec souhaite réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en diminuant sa consommation de produits pétroliers et diversifier ses sources d'énergie en vue de se diriger vers des énergies renouvelables ou, selon le cas, des énergies dont le rendement et l'efficacité sont plus optimaux. Le CPQ est complètement en faveur de cet objectif et l'a déjà affirmé publiquement à plusieurs reprises.

Il faut rappeler toutefois que, selon différents scénarios, les hydrocarbures continueront d'occuper une place importante dans le bilan énergétique et économique du Québec pour les décennies à venir. Le document de consultation note plus spécifiquement que : « en s'appuyant sur la trajectoire de réduction des GES que devrait suivre le Québec, on estime qu'une consommation résiduelle se maintiendrait entre 140 000 et 250 000 barils par jour en 2030 »[1]. Le Québec importe actuellement environ 350 000 barils de pétrole par jour.

[1] Document de consultation, p. 200.

Ces sources d'énergie présentent en effet de nombreuses applications qui les rendent difficiles à remplacer pour certains usages.

Notons aussi, par ailleurs, qu'une part des combustibles fossiles a aussi une utilisation non énergétique comme matière première dans un grand nombre de biens, par exemple pour la production d'engrais chimiques ou de plastique[2], des produits qui contribuent grandement à la qualité de vie des citoyens selon le type d'usage final. Rappelons finalement que les produits pétroliers raffinés comptent pour une grande portion de nos exportations d'énergie.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune production commerciale d'hydrocarbures au Québec. Les approvisionnements sont entièrement importés. Les hydrocarbures représentent un peu plus de la moitié du bilan énergétique du Québec (53 %). Pour subvenir à ses besoins, en 2013, le Québec a importé 137 millions de barils de pétrole (Mbp) et 7,7 milliards de m^3 de gaz naturel des autres provinces, des États-Unis et de différents autres endroits dans le monde. L'importation d'hydrocarbures représentait 13,5 G$ cette même année, soit l'équivalent de 61 % du déficit commercial du Québec[3].

Le potentiel commercial de la ressource

L'état actuel des connaissances sur les bassins géologiques québécois est encore incomplet. Il ne permet donc pas d'établir leur potentiel d'exploitation commerciale. Cependant, les connaissances disponibles ont été inférées afin d'évaluer différents scénarios de développement de la filière des hydrocarbures pour le territoire de l'île d'Anticosti.

1. Les résultats financiers

La rentabilité potentielle du projet est évaluée grâce à un modèle probabiliste[4] en tenant compte des deux options de transport : la transformation par liquéfaction du gaz naturel dans un navire-usine ou la construction d'un gazoduc sous-marin jusqu'en Gaspésie.

Sur 75 ans, l'exploitation des hydrocarbures pourrait générer des revenus, en dollars constants de 2020, totalisant 203 milliards de dollars dans le cas du navire-usine et 164 milliards de dollars dans le cas du gazoduc.

Si le potentiel estimé se concrétise, les résultats du modèle financier montrent que l'exploitation des hydrocarbures de l'île d'Anticosti pourrait présenter un potentiel commercial. En effet, le taux de rendement interne (TRI) moyen de l'exploitation du potentiel de l'île d'Anticosti est estimé entre 11,5 et 11,7 %, selon le scénario de transport du gaz naturel analysé, ce qui est supérieur au taux de 10 % généralement recherché par l'industrie. Les résultats des simulations sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

---

2 HEC Montréal, Chaire de gestion du secteur de l'énergie. *L'état de l'énergie au Québec*, 2015.

3 Document de consultation, p. 16-17.

4 Des simulations de Monte-Carlo, soit un modèle qui envisage toutes les conséquences possibles d'une décision, évaluent l'impact du risque et indiquent non seulement ce qui pourrait arriver, mais aussi dans quelle mesure. Des distributions sont attribuées à plus d'une vingtaine de variables clés afin de prendre en compte l'incertitude relative aux hypothèses. Parmi les hypothèses utilisées, l'aménagement des infrastructures est entrepris à la suite d'une découverte d'hydrocarbures dont la quantité est suffisante pour être commercialement exploitable.

Tableau 37 : Résultats des simulations (sur la base du scénario « Optimisé »)

Scénario de transport	Probabilité de rentabilité (%)	VAN moyenne des bénéfices[1] (G$)	TRI moyen (%)
Navire-usine	80	2,15	11,7
Gazoduc	86	2,14	11,5

(1) Calculé avec un taux d'actualisation nominal de 10 %.

Les bénéfices attribuables au projet sont estimés entre 71 milliards de dollars (dans le cas du navire-usine) et 75 milliards de dollars (dans le cas du gazoduc) sur la même période. Grâce à ses participations dans Hydrocarbures Anticosti et dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia, le gouvernement pourrait obtenir une part correspondant à environ 38 % des bénéfices nets (soit environ 27 G$).

En plus des bénéfices attribuables à ces participations, le gouvernement profite également des redevances et des revenus liés aux impôts sur le revenu des sociétés. Notons que la fiscalité et les redevances sont traitées dans le modèle selon le régime actuellement en vigueur. *Grosso modo*, les recettes potentielles du gouvernement varieraient entre 46 et 48 milliards de dollars[5].

Notons finalement qu'il y a une grande probabilité que la mise en œuvre des moyens de transport des hydrocarbures extraits se fasse par étape, au fur et à mesure du développement du potentiel d'exploitation des ressources, et que la rentabilité des opérations augmente avec le temps, après une période de démarrage. Dans le cas de l'éolien, un processus similaire a eu lieu et on a assisté à une baisse considérable des coûts au fur et à mesure du développement de l'industrie et de l'optimisation des lignes de transport d'électricité existantes.

2. Les retombées économiques

Le « Chantier Économie » estime l'impact économique des activités de mise en valeur des hydrocarbures au Québec.

L'exploitation des hydrocarbures entraînerait des retombées économiques directes et indirectes fort intéressantes. Ces retombées ne varient pas beaucoup entre les deux options de transport et se résument en ce qui suit[6].

Des retombées directes :

Les retombées économiques directes de l'exploitation du potentiel d'hydrocarbures sont les suivantes :

- un apport annuel au PIB québécois d'environ 2 milliards de dollars, soit plus de 0,4 % du PIB anticipé en 2020; rappelons qu'autant le PIB total du Québec que celui par habitant sont inférieurs à ceux du reste du Canada. L'écart du PIB se chiffre à environ 64 milliards de dollars. L'exploitation

[5] Ces recettes incluent les bénéfices attribuables aux participations dans Hydrocarbures Anticosti et dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia en plus des redevances et des impôts des sociétés.

[6] Voir l'annexe 3 pour les détails.

de nos ressources pétrolières et gazières constitue une des façons pouvant contribuer à combler cet écart.

- la création ou le maintien de 2 200 à 2 600 emplois en moyenne par année; notons que les emplois du secteur des hydrocarbures sont des emplois spécialisés présentant des rémunérations moyennes supérieures à 100 000 $.
- des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement du Québec tel que présentées précédemment de 650 à 700 millions de dollars en moyenne par année (participations dans Hydrocarbures Anticosti et dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia, redevances et impôts des sociétés pour un total variant entre 46 et 48 milliards de dollars (en dollars de 2020) sur l'ensemble de la période d'exploitation de 75 ans.
- d'autres recettes fiscales (induites) et parafiscales[7] résultant de l'augmentation de l'activité de l'économie.

La richesse foncière :

La valeur d'un pipeline inscrite au rôle d'évaluation foncière est entièrement imposable aux fins de taxations municipale et scolaire. Les taxes municipales générées sont estimées à 10,9 millions de dollars et celles liées aux commissions scolaires à environ 1,8 million de dollars par année.

Les fournisseurs :

Il existe un potentiel de développement auprès des fournisseurs québécois d'aller chercher une part de marché dans le nouveau secteur des hydrocarbures. Selon Manufacturiers et exportateurs du Québec, par exemple, la province compte une cinquantaine d'entreprises manufacturières qui possèdent la capacité industrielle de soutenir une production pétrolière et gazière au Québec, dont la plupart se trouvent en région. L'étude estime que les fournisseurs québécois pourraient obtenir une part représentant 47 % des dépenses liées au développement d'un puits. Le reste des dépenses est attribué à des importations. Au total, les activités indirectes réalisées par les fournisseurs en biens et en services des entreprises liées au projet sur l'île d'Anticosti représenteraient entre 7,9 milliards et 8,8 milliards de dollars. Selon l'Association pétrolière et gazière, 30 personnes sur 50 sur un site de forage sont de la main-d'œuvre locale et 40 % des entreprises de services le seront aussi[8].

La main-d'œuvre :

Le Québec compte une structure industrielle complexe. À partir notamment de l'expertise acquise dans le secteur minier, une éventuelle production d'hydrocarbures au Québec pourrait vraisemblablement favoriser le développement d'une structure industrielle complète en fournisseurs de biens et de services.

Le bassin de main-d'œuvre domestique apparaît suffisant pour répondre à la demande. En outre, une éventuelle production pourrait attirer une main-d'œuvre québécoise expérimentée qui travaille actuellement ailleurs – dans l'Ouest canadien en particulier.

Quant aux programmes de formation, plusieurs pourraient répondre immédiatement à des besoins « de base » de l'industrie alors que d'autres, notamment aux niveaux universitaire et collégial, nécessiteraient certaines mises à niveau afin de répondre adéquatement aux besoins de pointe de l'industrie.

---

7 Régie des rentes du Québec (RRQ), Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et Assurance-emploi (AE).

8 http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131003_240_APGQ_M.pdf

Enjeux et recommandations

L'arrivée de tout projet économique de grande échelle dans une communauté engendre inévitablement des impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, et peut en changer le tissu industriel. Le rôle du gouvernement est de créer des mécanismes pour optimiser les impacts positifs et mitiger ceux qui sont négatifs.

Selon le document de consultation, l'analyse des externalités n'est pas encore complétée. L'étude en présente des éléments sans vraiment les chiffrer. Le CPQ invite le gouvernement à bien les évaluer.

1. Les débouchés

Le pétrole et le gaz naturel liquéfié sont négociés davantage sur un marché international tandis que le gaz naturel sous l'état gazeux est négocié principalement à l'échelle continentale.

Les promoteurs des projets d'hydrocarbures du Québec feraient sans doute face à la concurrence des entreprises déjà présentes sur le marché en Amérique du Nord ou ailleurs.

Toutefois, il y a une grande demande sur le marché nord-américain. De plus, une production d'hydrocarbures au Québec pourrait remplacer les importations et minimiser les distances associées au transport des hydrocarbures, ce qui est plus économique et plus écologique.

Les entreprises québécoises pourraient se distinguer de la concurrence en offrant des prix plus avantageux que ceux de leurs concurrents étrangers, ce qui est possible grâce aux économies sur le transport de la ressource en raison de sa proximité avec les consommateurs finaux.

Par ailleurs, le gaz naturel présente des avantages sur le plan écologique comparativement aux autres énergies fossiles puisqu'il émet jusqu'à 30 % moins de GES que le pétrole à la consommation. Le gaz naturel liquéfié permet notamment de répondre aux besoins de pointe, au développement du Nord québécois qui n'est pas relié aux réseaux gazier ou électrique, aux besoins industriels hors réseau de distribution, dont les mines et l'industrie qui a besoin de grande chauffe telles les alumineries, en plus d'offrir des solutions en transports lourds routiers et maritimes.

Dans une perspective où il est préférable de minimiser les distances associées au transport des hydrocarbures pour des raisons économiques et écologiques, une production d'hydrocarbures au Québec pourrait remplacer les importations en la matière, seul l'excédent étant exporté, le cas échéant. Cette problématique ne devrait pas se poser dans le cas du pétrole étant donné le volume de la production potentielle estimé à 9 % de la consommation locale lors de la période de production maximale.

Pour toutes ces raisons, le Québec aurait intérêt à envisager une certaine autosuffisance en approvisionnement de gaz naturel.

2. Le système de redevances

Dans le contexte d'une production commerciale d'hydrocarbures, la question des régimes de redevances sera évidemment à considérer. Dans ce contexte, le CPQ estime que le gouvernement du Québec a déjà

l'expertise et les connaissances adéquates sur la fiscalité et les régimes de redevances associés à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel.

Les redevances constituent l'instrument fiscal à l'aide duquel le gouvernement capture la rente sur les ressources du sous-sol dont l'État est propriétaire. Le CPQ comprend et partage le désir du gouvernement de maximiser cette rente pour en faire profiter l'ensemble de la population. Il s'agit là d'un objectif parfaitement légitime. La contrainte sur cet objectif provient, bien sûr, de la concurrence des autres États dans le jeu de l'attraction de l'investissement. Un régime de redevances doit préserver la compétitivité des entreprises et la rentabilité des investissements actuels et futurs. La somme des prélèvements (permis, baux, redevances, impôts sur les sociétés, taxes sur la masse salariale, moins les crédits d'impôt) ne doit pas dépasser un seuil critique au-delà duquel la rentabilité de l'investissement d'une société serait plus basse au Québec qu'ailleurs. L'utilisation de ce critère suppose, bien sûr, que l'on ne compare pas seulement des taux de redevances. Il faut considérer aussi le contexte dans son ensemble en tenant compte, notamment, de la maturité de l'industrie, des coûts d'exploration et d'exploitation ainsi que de l'éloignement des marchés.

Par ailleurs, un autre facteur à considérer dans l'établissement du bon niveau des redevances est la création de richesses qui découle d'un investissement. En ayant un niveau de redevances qui ne décourage pas l'investissement, le gouvernement a accès à d'autres sources de revenus provenant notamment des emplois créés ou préservés.

3. Le partage des bénéfices

Comme toute richesse nationale, les bénéfices tirés d'une mise en valeur des ressources pétrolières et gazières doivent être partagés avec les différentes communautés.

Dans les expériences internationales répertoriées dans l'étude, la majorité des redevances tirées de l'exploitation des hydrocarbures sont versées directement dans le budget de l'État. En outre, il y a souvent une prise de participation de l'État dans les activités d'extraction d'hydrocarbures. Plusieurs instances utilisent aussi en même temps des mécanismes de partage de la rente pétrolière ou gazière, notamment pour compenser les inconvénients engendrés par l'exploitation des gisements et subis principalement par les communautés locales ou régionales. Le Québec peut sûrement s'inspirer de ces modèles pour élaborer un modèle adapté à la réalité québécoise qui tient compte du cadre législatif, du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, de la compétitivité de l'économie et des pouvoirs accordés aux municipalités.

Le gouvernement a posé d'ailleurs les premiers gestes sur le plan du partage des redevances avec le milieu municipal, entre autres par le renouvellement du pacte fiscal en septembre 2015.

Par ailleurs, des ententes de maximisation des retombées locales prévoyant que la main-d'œuvre locale a la priorité ou que les achats de biens et de services sont faits localement représentent aussi des façons de faire bénéficier les communautés de l'exploitation des hydrocarbures sur leur territoire.

4. La compétitivité

Dans l'exploitation des hydrocarbures, la concurrence est mondiale, le marché est international, les investisseurs sont partout dans le monde et les sociétés productrices figurent parmi les plus grandes sociétés au monde, tous secteurs économiques confondus. Par conséquent, il importe de bien situer le Québec dans la dynamique de l'offre et de la demande mondiale en faisant attention, au-delà des facteurs économiques, aux autres facteurs qui influencent la perception de l'attractivité et de la rentabilité du

développement des hydrocarbures dans la province (l'efficacité de l'administration de la réglementation, le coût de la réglementation, les barrières au commerce, etc.). Le niveau des redevances ne peut donc pas être le même dans une industrie en démarrage que dans une industrie qui a atteint sa pleine vitesse de croisière.

Le gouvernement s'est engagé à déposer un projet de cadre législatif et réglementaire[9] sur les hydrocarbures dans les mois qui suivront le dépôt des rapports finaux des EES, et c'est important qu'il le fasse. Le CPQ estime qu'il est crucial que ce cadre soit le plus prévisible possible, le plus crédible possible et efficace dans son mode d'application.

Pour que ce cadre législatif et réglementaire soit efficace, il devrait comprendre, comme le propose l'étude :

> « - les meilleures pratiques dans les secteurs techniques et le transport;
> - les plus hauts standards de protection de l'environnement et des personnes;
> - le régime de redevances et de partage des retombées le plus équitable pour les citoyens.
>
> Ces objectifs devront toutefois être atteints tout en assurant la cohérence de la réglementation avec ce qui se fait ailleurs, pour être concurrentiel et réussir à intéresser les joueurs clés de l'industrie et les investisseurs qui sont prêts à faire les choses de la meilleure façon qui soit. »

5. La sécurité énergétique

Au-delà des retombées économiques et des enjeux sociaux et environnementaux, il faut noter que, sur un plan stratégique, l'exploitation potentielle des hydrocarbures au Québec permettrait par ailleurs d'assurer une plus grande sécurité énergétique et d'approvisionnement. Il peut toujours survenir des situations imprévues, tel un conflit géopolitique, qui pourraient perturber notre approvisionnement. L'accès à des sources plus diversifiées, dont des sources locales, permet de pallier ces imprévus et renforcer notre sécurité.

6. La réduction de GES

Afin de respecter l'engagement en matière de réduction de ses émissions de GES, le Québec a choisi la voie de la transition énergétique vers une décarbonisation de notre économie. Des stratégies ambitieuses, comme l'électrification du transport, ont été mises en œuvre. Toutefois, pour être réaliste et atteignable, cette transition ne peut être que graduelle. Dans ce sens, avoir recours à des carburants de remplacement moins émissifs et dont les technologies sont disponibles maintenant, tel le gaz naturel, fait partie de l'équation.

Il est possible ainsi de concilier le développement des hydrocarbures et la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation sur l'île d'Anticosti serait productrice des GES qui pourraient atteindre 1,4 million de tonnes par année en supposant que le gaz ne devrait pas être brûlé sur place. Cela représente 2 % des émissions du Québec. Or cette question doit être considérée dans une perspective globale. Comme nous l'avons vu, le Québec importe du pétrole qui est acheminé par navire ou par train sur des milliers des kilomètres en provenance d'États parfois exposés à de fortes tensions géopolitiques ou moins soucieux que nous de leur environnement. Il serait préférable de réduire les distances associées au

[9] Selon l'étude, le Québec se classe au 133e rang du classement de l'institut Fraser des meilleurs territoires où mener des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures à cause, notamment, de l'instabilité des dernières années associée à la réglementation des activités, actuelles et futures, de mise en valeur des hydrocarbures au Québec.

transport du pétrole. De l'autre côté, les recettes gouvernementales tirées de l'exploitation d'hydrocarbures pourraient être prioritairement réinvesties intelligemment dans des initiatives permettant de réduire les GES. À titre d'exemple, le modèle norvégien a comme particularité d'exploiter ses hydrocarbures dans le plus grand respect du développement durable et des notions de protection de l'environnement et des populations, et d'être très actif en matière d'électrification des transports. Une partie des recettes pourrait servir sans doute aussi à financer nos programmes sociaux.

De nombreuses entreprises agissent pour diminuer les émissions de GES et sont capables d'innover pour y arriver. Rappelons que les émissions liées à l'industrie ont diminué au cours des dernières années (-21 % entre 1990 et 2012)[10] alors que celles liées au transport ont augmenté (+25,7 %).

Il y aurait donc lieu que les initiatives gouvernementales en matière de réduction des GES soient orientées vers les secteurs problématiques plutôt que de spéculer sur un secteur inexistant actuellement et qui serait soumis de toute façon au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE). Ce dernier est conçu de façon à ce que le promoteur achète des droits d'émissions s'il émet annuellement plus de 25 000 tonnes de CO_2 équivalent et qu'il abaisse au minimum ses émissions. Le SPEDE permet donc de laisser le choix aux entreprises en mettant un prix sur le carbone émis.

Finalement, à cet égard, il est dommage que l'étude coûts-avantages[11] ne soit toujours pas disponible dans le cadre du processus de consultation. Cette étude aurait permis de mettre en perspective l'ensemble des bénéfices économiques et sociaux et de les comparer à l'ensemble des coûts environnementaux (dont les GES) et sociaux, et de déterminer si la société québécoise devrait aller de l'avant ou non avec cette filière prometteuse.

Conclusion

Il est important de compléter l'état de nos connaissances en la matière non seulement par d'autres activités d'exploration, mais aussi d'exploitation. Comme le souligne l'étude :

> « La prochaine étape de l'amélioration des scénarios de développement pourrait consister à remplacer graduellement les hypothèses par des données réelles obtenues lors d'autres travaux d'exploration et d'acquisition de connaissances géoscientifiques. »

Des travaux devraient couvrir également d'autres bassins géologiques au Québec, situés notamment dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et dans le golfe du Saint-Laurent, qui présentent un potentiel reconnu en matière d'hydrocarbures.

À part les retombées directes dont nous avons discuté, rappelons qu'il y a toute une industrie des hydrocarbures en aval de l'exploration et de l'exploitation au Québec qu'il ne faudrait pas oublier dans l'analyse globale des avantages et des inconvénients de cette filière. Le secteur pétrochimique a été durement touché d'ailleurs au cours des trente dernières années et un approvisionnement local stable serait certainement un signal positif pour les années à venir.

---

10 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2012/inventaire-1990-2012.pdf
11 Code de référence ATVS02.

EAU SECOURS!

COALITION QUÉBÉCOISE
POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU

Mémoire de la Coalition *Eau Secours!*

CONSULTATION PUBLIQUE SUITE AU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LES HYDROCARBURES

Présenté au :

Ministère de l'énergie et des ressources naturelles

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

13 novembre 2015

PRÉAMBULE

La Coalition *Eau Secours!* est un organisme à but non lucratif dont la mission est de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes des citoyens, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique. En tant qu'acteur impliqué de notre société québécoise, nous considérons qu'il est de notre devoir de poser un regard critique et juste sur le processus de consultation sur la filière des hydrocarbures au Québec.

Cette consultation est une parodie de démocratie.

On nous a donné trois semaines pour lire 64 nouvelles études qui ont exigé un an et demi de travail, et préparer un mémoire pour commenter ces études ainsi que celles qui étaient déjà disponibles auparavant. Dix jours avant la première consultation, le 6 novembre, 18 études n'étaient même pas encore disponibles.

Nous avons le sentiment de participer à une parodie de démocratie : un exercice de communication et de récupération qui permettra au gouvernement de dire qu'il a consulté la population, et non un véritable exercice de consultation.

Malgré cela, nous participons à ces consultations parce que nous nous opposons vivement aux orientations annoncées du gouvernement, qui se dit « favorable au développement de la filière des hydrocarbures » dans la première phrase de son plan d'action sur les hydrocarbures[1], et qui a posé une foule de gestes en ce sens depuis 18 mois.

Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.

Nous voulons un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique.

Au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a investi des sommes énormes d'argent et de travail pour obtenir les dizaines d'études et rapports qui forment le « Bilan des connaissances » et les « Évaluations environnementales stratégiques » à l'appui de son Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures et de sa future loi sur les hydrocarbures.

---

[1] Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp

Aucune démarche comparable n'a été effectuée pour mesurer la faisabilité, les impacts ou les retombées d'un éventuel *Plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique*, qui exclurait tout appui à la filière des énergies fossiles et viserait au contraire à éliminer la dépendance à ces énergies en développant l'économie d'énergie, les énergies passives et la filière des énergies propres, renouvelables et créatrices d'emplois locaux.

La filière des hydrocarbures n'est pas acceptable socialement en raison de ses impacts négatifs reconnus sur le plan du climat, de la sécurité de l'eau potable, de la viabilité des écosystèmes et de la qualité de vie, et en raison des doutes graves qui pèsent sur sa future rentabilité économique, sans même tenir compte de ces impacts négatifs.

Dès lors, nous estimons qu'il n'est pas légitime, pour le gouvernement, de continuer à promouvoir la filière des hydrocarbures sans avoir étudié tout aussi complètement l'avenue d'une véritable transition énergétique et établi les coûts d'opportunité liés au choix d'une filière plutôt que de l'autre.

UN MESSAGE PLUS QUE RÉPÉTÉ

Le processus d'évaluation de la filière des hydrocarbures est en cours depuis plusieurs années, aussi tôt que 2010. La Coalition Eau Secours! a participé à toutes les démarches de consultation publique sur le sujet et déposé de nombreux mémoires :

- deux mémoire (2014 et 2010) dans le cadre des audiences du BAPE sur les gaz de schiste;
- un troisième mémoire (2013) à l'occasion des consultations sur l'énergie du Québec;
- un quatrième mémoire sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge (2013);
- un cinquième mémoire (2015) lors des consultations de la communauté métropolitaine de Montréal sur le passage de l'oléoduc Énergie est de Trans Canada.

Bien que l'exploitation des hydrocarbures produise de nombreux impacts dans diverses sphères d'activités, notre participation émane principalement des menaces aux sources d'eau potable et à la santé des écosystèmes aquatiques du Québec qui en découlent. L'indépendance énergétique ne peut justifier que l'on sacrifie de la sorte notre or bleu, soit la ressource la plus précieuse du Québec, bien avant celle que représente le pétrole.

L'EAU, BIEN PLUS QU'UN INTRANT

La production d'énergie utilise et contamine beaucoup d'eau. Cette eau n'est considérée que comme un intrant dans cette production dont le produit fini permet de chauffer nos bâtiments, nous éclairer la nuit et faire rouler nos voitures. Cette catégorisation démontre bien à quel point la ressource « eau » est tenue pour acquise. La montée de l'idéologie néo-libérale pousse les entreprises et les décideurs à attribuer une valeur marchande à toutes les ressources naturelles, peu importe la notion de bien commun qui peut lui être associée, comme dans le cas de l'eau. L'ironie de la situation est que, bien loin de n'être qu'une simple ressource « intrant » dans un processus qui valorise la production de masse de biens de consommation, l'eau possède une valeur inestimable, une valeur qui dépasse de loin celle du produit fini de la filière des hydrocarbures.

Jusqu'à présent, toutes les études, toutes les rencontres d'informations et toutes les consultations organisées sur le sujet de l'exploitation des hydrocarbures, tout comme le sujet du transport du produit brut sur le territoire du Québec dans le but avoué de l'exportation sur d'autres marchés, n'ont en rien rassuré nos membres sur l'efficacité de la gestion des futurs impacts de cette production : déversements, contaminations, détérioration des écosystèmes, prélèvements abusifs, garantie d'intégrité des prises et sources d'eau potable, etc.

Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir et s'accentueront dans un futur très présent si rien n'est fait. Les experts du climat (GIEC) affirment qu'il faut diminuer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre pour éviter un emballement climatique. Dans cette foulée, le gouvernement du Québec a déjà annoncé une cible de réduction des GES de 37,5 % d'ici 2030 et de 80 à 95 % d'ici 2050, par rapport à 1990. Pour diminuer les émissions de GES au rythme nécessaire, il est totalement incohérent de se lancer dans l'extraction d'hydrocarbures et dans la mise en place d'une filière gazière intégrée au Québec. Que le Québec devienne la voie de sortie du pétrole des sables bitumineux de l'Ouest vers les marchés extérieurs et permette ainsi une hausse de la production de ce pétrole est également contradictoire avec les orientations gouvernementales.

Cet engagement gouvernemental envers la réduction des GES ainsi que les menaces de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'eau du Québec sont des motifs plus que suffisants pour amener le Québec à se tourner vers des alternatives énergétiques aux énergies fossiles.

IMPACTS DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE SUR L'EAU

La Coalition *Eau Secours!* souhaite rappeler les impacts des différentes formes de production énergétique sur l'eau : pétrole canadien, gaz de schiste, nucléaire, hydroélectricité.

Pétrole canadien :

Un seul baril de pétrole des sables bitumineux demande quatre barils d'eau pour sa production et cette eau en ressort fortement contaminée. Les bassins de décantation contribuent à la mortalité de nombreux oiseaux, à la disparition des espèces végétales aux alentours et à la pollution des cours d'eau. La rivière Athabasca est mise en cause dans l'augmentation exponentielle des cancers chez les autochtones de cette région albertaine qui vivent de la pêche.

L'exploitation de pétrole (ou gaz) de schiste sur une île fragile comme Anticosti aurait les impacts suivants sur l'eau[2] :

- diminution de la quantité d'eau de surface disponible qui peut être exacerbée en période d'étiage et de sécheresse;
- contamination des eaux de surface par des déversements accidentels et par la circulation routière accrue;
- le ruissellement et l'augmentation de la turbidité des eaux suite au déboisement des sites;
- fragmentation des habitats et perte de biodiversité.

L'exploitation du pétrole près des puits d'eau potable des citoyens de Gaspé commence déjà à créer des problèmes de contamination. En plus des atteintes à la santé de la population, c'est la vocation touristique de Gaspé qui est compromise par l'exploitation pétrolière.

En cas de déversement ou d'accident, l'exploitation de gisements dans le golfe du Saint-Laurent et de Old Harry aura des impacts jusqu'aux îles de la Madeleine. On peut envisager un désastre écologique, considérant la fragilité du secteur côtier de l'île, ainsi qu'un désastre économique pour l'industrie de la pêche et du tourisme.

Gaz de schiste :

L'exploitation des gaz de schiste nécessite 100,000 litres d'eau par fracturation hydraulique. Un puits requiert dix fracturations en moyenne et des centaines de puits sont nécessaires à une

[2] ÉÉS sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures propre à l'île d'Anticosti, document de consultation – synthèse - http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-synthese.pdf

production rentable. La moitié de l'eau utilisée demeure sous terre et est ainsi soustraite à son cycle naturel, faisant craindre des pénuries ou un stress hydrique accru sur les écosystèmes aquatiques. L'autre moitié ressort de terre fortement salée et contaminée par des substances toxiques dont les compagnies ne veulent pas divulguer le nom, ni les quantités utilisées, ce qui rend l'épuration très complexe, parfois même impossible. En réponse à une question posée par *Eau Secours!* au BAPE de Saint-Hyacinthe sur les gaz de schiste, un représentant du gouvernement du Québec a admis qu'aucune usine de traitement de l'eau ne peut actuellement traiter adéquatement les eaux de fracturation au Québec.

La fracturation est une technique qui est mise en cause dans la pollution de puits, de nappes d'eau souterraine ainsi que pour certains micro séismes et affaissements de terrain. La Coalition *Eau Secours!,* tout comme le BAPE, conclut que toute fracturation devrait être interdite, car elle gaspille et souille de trop grandes quantités d'eau.

Le nucléaire :

La production d'énergie nucléaire nécessite de l'eau pour refroidir les réacteurs. Cette eau est radioactive pendant des centaines d'années. L'entreposer est très problématique. Le gouvernement du Québec semble, avec raison, avoir délaissé cette industrie.

L'hydroélectricité :

L'hydroélectricité est produite à partir de la force brute de nos cours d'eau naturels. Bien que cette production ait provoqué une véritable et enviable révolution énergétique au Québec et qu'elle n'entrave pas le cycle naturel d'évapotranspiration de l'eau, elle présente toutefois des impacts non négligeables sur l'aménagement du territoire, la faune et la flore ainsi que sur les communautés qui vivent à proximité des barrages. Entre autres impacts, notons la bioaccumulation de mercure chez les espèces de poissons présents dans les réservoirs.

Historiquement, l'hydroélectricité était une technologie d'avenir phénoménale qui a propulsé le Québec dans les années 40. Près de 75 ans plus tard, il est très concevable de s'appuyer sur la production de nos infrastructures existantes et de la combiner avec des nouvelles technologies énergétiques.

Le transport :

Puisque toute énergie a besoin d'être acheminée de son lieu de production à son lieu de consommation, le transport de cette énergie est une activité particulièrement importante à analyser.

a) **Les oléoducs :**

Les oléoducs prévus au Québec traverseront plus de 640 cours d'eau dont plusieurs servent de sources d'eau potable à la population. De nombreuses MRC et municipalités ainsi que de

nombreux groupes de citoyens demandent, comme *Eau Secours!,* que nos cours d'eau et sources d'eau potable soient protégées.

La question n'est pas de savoir si des déversements d'hydrocarbures auront lieu, mais quand auront-ils lieu? Uniquement au cours des six derniers mois, plus de 111[3] déversements divers d' hydrocarbures ont été recensés, dont plusieurs ont eu lieu au Québec. L'eau et le pétrole ne faisant pas bon ménage, il est très difficile de nettoyer les dégâts une fois que le produit se disperse dans l'eau. Les exemples des lagunes à Mercier (encore polluées après des décennies), de la rivière Kalamazoo et du golfe du Mexique, où les dispersants utilisés ont causé des dommages considérables, devraient nous dissuader de risquer nos sources d'eau potable.

Lors d'un déversement, le nettoyage ne permet pas de restaurer à 100 % un cours d'eau, une nappe souterraine ou des puits contaminés aux hydrocarbures. Les systèmes de détection des fuites des oléoducs, sont déficients et les temps de réaction des compagnies beaucoup trop longs.

Dans le cas du transport par oléoduc, la situation est d'autant plus choquante que le Québec risque ses sources d'eau potable en échange du seul droit de passage sur son territoire, puisque le pétrole est destiné à l'exportation. C'est un marché qui est loin de bénéficier aux intérêts des québécois(es). Considérons-nous réellement risquer notre approvisionnement en eau, ici, pour permettre l'approvisionnement en pétrole des autres?

b) Les trains :

La tragédie de Lac Mégantic, l'état lamentable du réseau ferroviaire et le manque de responsabilité des compagnies devraient faire réfléchir. Le déversement du pétrole dans le Lac Mégantic et la rivière Chaudière a causé des problèmes d'approvisionnement en eau aux villes en aval jusqu'à Lévis. Certains contaminants, comme le HAP, sont très cancérigènes à de très petites concentrations et demeurent très longtemps dans l'eau. Pouvons-nous risquer un autre Mégantic? Voulons-nous d'autres décès causés par le pétrole au Québec?

c) Les navires pétroliers :

Le fleuve Saint-Laurent approvisionne 45% des québécois en eau potable. Il est également reconnu pour ses défis majeurs de navigation qui multiplient les risques d'accidents. Chaque navire doit être escorté par un pilote de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent qui s'assure que le navire se rend à bon port. Malgré les précautions prises, Transport Canada a recensé 334 déversements causés par des navires dans le fleuve Saint-Laurent uniquement entre 2002 et 2012.

---

[3] Météopolitique - http://meteopolitique.com/fiches/petrole/deversements-de-petrole/2015/Deversements-de-petrole-en-2015.htm

Selon la Société maritime de l'est du Canada (SIMEC), mandatée par les compagnies pétrolières pour signaler et intervenir en cas de déversement, seuls 10 à 20% des produits déversés peuvent être réellement récupérés. Le fleuve étant une source d'eau potable, les agents dispersants ne peuvent être utilisés. Finalement, les experts de l'institut Maurice Lamontagne préviennent également que l'hiver, le froid et la glace empêcheraient d'avoir accès au pétrole qui se retrouverait emprisonné.

d) Le transport sur route :

Le camionnage, en plus de produire une énorme quantité de gaz à effet de serre, représente un risque accru d'accidents à proximité ou encore dans un cours d'eau traversé.

PLUS DE TRANSPARENCE, DE SÉRIEUX ET DE RESPECT DE LA DÉMOCRATIE

Les consultations gouvernementales, dans la situation présente, partent d'une bonne intention, mais subissent une dérive idéologique dont l'issue semble déjà identifiée. Le simple fait de réaliser des ÉÉS en vertu d'un futur Plan gouvernemental sur les hydrocarbures laisse présager à la population que les dés sont jetés et que le gouvernement compte aller de l'avant avec le développement de cette filiale, peu importe ce qu'en pensent les citoyens et les groupes communautaires. Malheureusement, ce genre d'attitude alimente le cynisme, la méfiance et l'opposition parmi la population. Or les citoyens et leurs élus doivent travailler de concert.

Produire des ÉÉS impartiales, justes et dans un souci d'évaluation neutre de toutes les méthodes envisageables de production d'énergie aurait pourtant dû être privilégié, surtout dans l'optique où l'on souhaite un plan de transition des énergies fossiles aux énergies alternatives afin de contribuer à rencontrer les cibles de GES du Québec. Le présent processus est malheureusement une pâle image d'une action démocratique sérieuse de la part d'un gouvernement qui estime l'avis de ceux qui l'élisent.

La politique énergétique du Québec, en plus de considérer les impacts sur l'eau au niveau décisionnel, devrait également s'inscrire dans la lutte aux changements climatiques et non pas s'y soustraire. Sans cette corrélation essentielle, nous ne pouvons envisager son acceptabilité sociale par nos membres et nos nombreux partenaires, dont les communautés autochtones qui se doivent d'être adéquatement entendues.

D'autres instances ont également des plans et/ou des contraintes à considérer, dont les plans d'aménagement du territoire des municipalités et des MRC ainsi que les plans directeurs de l'eau des comités de bassins versants.

À travers la présente consultation, on nous demande de nous prononcer sur les ÉÉS réalisées par le gouvernement du Québec. Encore faudrait-il nous donner accès à toutes les ÉÉS prévues. Au moment actuel, trois ÉÉS portant sur la thématique du transport ne sont toujours pas disponibles. Aussi, les documents actuellement rendus disponibles par le gouvernement ne couvrent pas les impacts des oléoducs qui traverses des cours d'eau sur le territoire québécois

ni des effets de possibles déversements. En l'absence de ces études et de ces données, la Coalition *Eau Secours!* considère tout ce processus prématuré et irrespectueux du sérieux et de l'implication en temps qu'investit un organisme comme le nôtre dans une telle démarche.

LES ALTERNATIVES ÉNERGÉTIQUES

Il existe une panoplie de solutions énergétiques qui valent la peine d'être étudiées dans le cadre du développement d'un véritable plan énergétique pour le Québec : l'éolien, la géothermie, la bio méthanisation à partir de nos déchets ou de nos boues d'usines d'épuration, le solaire actif ou passif. Le Québec devrait évaluer quelle combinaison d'énergie alternative serait la meilleure option pour les citoyens et les résidents corporatifs du Québec. Mais cela requiert de faire une évaluation objective et mesurée de chaque option plutôt que de faire des hydrocarbures la pierre angulaire d'une politique énergétique québécoise qui n'a rien de visionnaire dans ses orientations actuelles.

L'efficacité énergétique :

Toute stratégie énergétique devrait tabler sur l'énergie la plus propre : celle que nous ne produisons pas et n'utilisons pas. Réduire nos besoins, rationaliser l'utilisation de nos énergies, prévoir des incitatifs aux bonnes pratiques font partie intégrante d'une bonne politique énergétique. Le code du bâtiment, les programmes d'aide aux entreprises et aux municipalités devraient prévoir des mesures incitant tous les intervenants à réduire leur consommation d'énergie et à prévoir une meilleure gestion de celle-ci dans leurs usines, bâtiments ou villes. La climatisation et le chauffage des bâtisses, l'aménagement des villes et du territoire, le transport en commun ne sont que quelques exemples de nombreuses possibilités encore peu explorées.

L'éducation :

Un changement de pratiques énergétiques demande la formation de tous les intervenants, l'information et la sensibilisation du public et un budget conséquent doit être prévu à cette fin pour assurer une transformation des mentalités.

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec se doit de modifier son mandat, tel que les groupes de la société civile le lui confient :

En vertu de tous les enjeux entourant les changements climatiques et la protection de nos ressources en eau du Québec pour nos générations présentes et futures, nous nous attendons à ce que le gouvernement du Québec développe de manière concertée ***un plan d'action sur la transition énergétique et l'indépendance aux énergies fossiles.***

POURVOIRIE
LAC GENEVIÈVE
D'ANTICOSTI
C.P. 69, PORT-MENIER
ANTICOSTI (QC) G0G 2Y0
1-800-463-1777

MÉMOIRE

DÉPOSÉ PAR LA POURVOIRIE LAC GENEVIÈVE D'ANTICOSTI
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2015 SUR LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES À **l'ÎLE D'**ANTICOSTI

La Pourvoirie Lac Geneviève **d'Anticosti** est un organisme sans but lucratif fondé en 1982.

Nous avons à ce jour 119 membres en règles lesquels doivent obligatoirement être résidents de Port-Menier pour accéder à ce statut.

Le siège social de la corporation est situé à Port-Menier, unique vi**llage de l'île d'Anticosti.**

Nos objectifs :

- Contribuer au développement de notre communauté, de façon directe ou indirecte en favorisant, par exemple, **l'achat local.**
- **Créer de l'emploi et privilégier, à compétence égale, la main d'œuvre locale.**
- Assurer et promouvoir une accessibilité accrue au territoire pour la pratique des sports de plein air.

- ☞ Assurer une saine gestion de la ressource faunique, sa protection, sa conservation et son renouvellement.

- ☞ Développer chez les membres et la population en général un esprit de conservation et de protection envers la faune et de civisme en forêt.

Notre rôle social :

Nous sommes très représentatifs du milieu grâce à notre « membership », et nous avons également un rôle social à remplir. . Nous nous impliquons dans certains dossiers socio-économiques et notre fond communautaire, fondé depuis 2001, a servi à plusieurs projets de développement local.

La Pourvoirie Lac Geneviève **d'Anticosti c'est bien plus qu'une** entreprise de services. Chez nous, les valeurs humaines ont **préséance sur la simple livraison d'un produit de négoce.**

Nos réalisations :

La Pourvoirie Lac Geneviève **d'Anticosti** opère une pourvoirie sous bail avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs **d'une étendue de** 1063.8 km^2

Nous vendons principalement des forfaits de chasse au cerf de Virginie et des forfaits vacances-été ainsi que de la pêche à la journée. **Anticosti jouit d'une réputation de paradis faunique et** pour cause. Toutes nos activités sont donc orientées de façon à **mettre en valeur tout le charme de l'isolement et d'un** environnement protégé par son caractère insulaire. Nous avons toujours vendu Anticosti comme une île de rêve sans industries **polluantes ou l'on vit au rythme de la nature.** Nous recevons annuellement environ 1300 amateurs de chasse, pêche et amants de la nature.

Nos ressources humaines :

Notre entreprise compte trois postes permanents et une douzaine de postes saisonniers.

Nos préoccupations :

Nous sommes particulièrement préoccupés des conséquences **de l'exploitation des hydrocarbures à Anticos**ti sur nos opérations.

Nous sommes grandement préoccupés par les tests de fracturation hydraulique prévus prochainement, et ce en raison **des risques potentiels de cette technique pour l'environn**ement et aussi concernant **l'utilisation de l'eau qu'elle nécessite.**

L'acceptabilité sociale de ce projet est difficile à envisager pour une entreprise comme la nôtre.

La conciliation entre l**es opérations d'exploitation d'hydrocarbure et nos opérations** qui sont étroitement liées avec **la nature ne pourront s'harmoniser.**

Notre type de **clientèle s'attend à retrouver la tranquillité, la** nature vierge, du gibier en abondance, même avec les 3 scénarios (plus, moins et optimisé), il nous semble impossible de concilier une industrie lourde comme celle des hydrocarbures avec notre industrie.

Si malgré tout, le Gouvernement du Québec, décidait de se lancer dans un tel projet, aucune exploitation ne devrait être permise avant que :

- Le gouvernement du Québec prenne en considération les besoins de notre clientèle et établisse des mesures de **prévention et d'atténuation afin de concilier les activités d'exploitation des hydrocarbures avec les activités de chasse et de loisirs d'été et de la protection des espèce**s fauniques, aquatiques, aviaires et de leurs habitats.

- Q**u'une étude soit réalisée auprès et avec l**es différents intervenants du milieu sur les meilleurs moyens de réduire les impacts dans un milieu insulaire à des niveaux acceptables, voire de les éliminer.

- Le gouvernement du Québec reconnaisse **notre statut d'île**.

- Le gouvernement du Québec désenclave Anticosti par des moyens de transport journalier par avion et maritime à coût modique.

- Le gouvernement du Québec dote Anticosti de service de sécurité essentiel **en cas d'urgence (service de cellulaire,** service de police, service médical et avion en tout temps sur place en **cas d'urgence, etc…)**

- Le gouvernement établisse des programmes et comité de suivi conçus pour révéler tout imp**act négatif sur l'eau, l'air,** le sol, la faune et la clientèle dans les plus brefs délais.

- Le gouvernement du Québec détermine les enjeux liés à la gestion et au traitement des matières résiduelles (boues de forage et eaux usées**, etc…**)

- ☞ Le gouvernement du Québe**c s'engage** en cas de contamination à assumer les frais de réhabilitation des milieux fauniques, aquatiques et aviaires.

- ☞ **Le gouvernement du Québec s'engage à ce que toutes les** études en cours et à venir soient complétées avant le début des travaux **d'exploitation.**

Nous remercions tous les intervenants qui nous ont permis de **nous exprimer aujourd'hui et nous souhaitons**, surtout, que nos préoccupations justifiées soient prises en considération.

Énergies et consultations de dinosaure : non merci !

Mémoire déposé au gouvernement du Québec dans le cadre de la consultation publique sur le développement des activités de mise en valeur des hydrocarbures et de leur transport

Environnement Jeunesse

16 novembre 2015

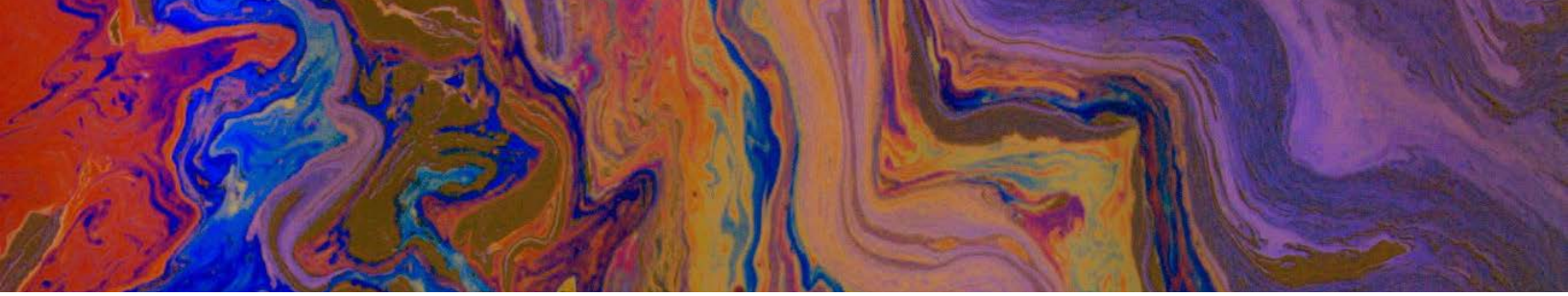

Description de l'équipe

Ce mémoire a été préparé par :
[redacted]

Ce mémoire a été révisé par :
[redacted]

Mots-clés :
Exploitation, exploration, transport, hydrocarbures, pétrole, combustibles fossiles, oléoduc, énergie, cours d'eau, gaz à effet de serre, changements climatiques, réduction de la consommation, décarbonisation, processus de consultation, information, participation publique, éducation, sensibilisation

Présentation d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

• Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu ;
• Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux ;
• Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
• Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
• Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
• Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
• Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport et l'énergie, les changements climatiques, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

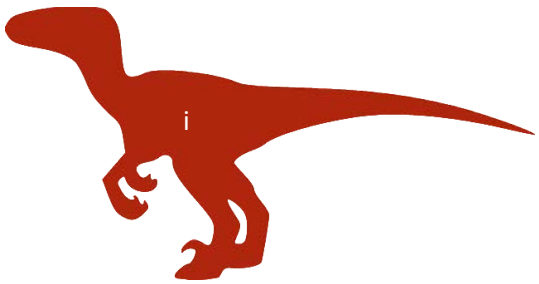

Table des matières

Introduction **1**

Énergies et consultations de dinosaure : non merci ! **1**

1. Un biais évident en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures 1
2. Un échéancier de travail imposé par l'industrie 2
3. Des études incomplètes, indisponibles et non révisées par les pairs 2
4. Un déni des principes de participation du public 3

Conclusion **4**

Références **5**

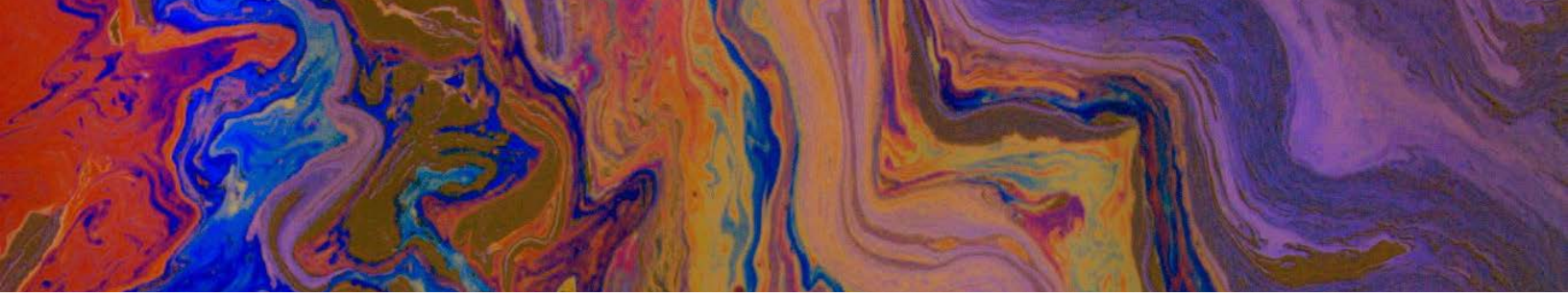

Introduction

Le 16 octobre dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonçaient la tenue de consultations publiques sur les hydrocarbures (MERN, 2015b).

Au cœur de l'action d'ENvironnement JEUnesse (ENJEU), un des objectifs de l'organisme est de participer à des consultations et à des débats publics sur les enjeux environnementaux. Chaque fois qu'il en a l'occasion, ENJEU fait la promotion de la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement. Pour preuve, l'organisme a participé à près de dix consultations sur les thématiques environnementales pour la seule année 2015 : politique énergétique 2016-2025 du gouvernement du Québec, cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030 et projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada pour ne citer que ceux-là.

Cette fois, aux côtés de nombreux groupes environnementaux et groupes citoyens, nous choisissons de dénoncer les consultations entreprises par le gouvernement du Québec et le parti pris du gouvernement envers l'exploitation et le transport d'hydrocarbures en sol québécois. En effet, la démarche de consultation publique sur la filière des hydrocarbures et l'évaluation propre à Anticosti sont inacceptables pour plusieurs raisons qui font l'objet de ce mémoire.

Énergies et consultations de dinosaure : non merci !

Les consultations publiques menées par le gouvernement du Québec sur le développement des hydrocarbures sont inacceptables pour plusieurs raisons que nous résumons en quatre points : (1) un biais évident en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures ; (2) un échéancier de travail imposé par l'industrie ; (3) des études incomplètes, indisponibles et non révisées par les pairs ; et (4) un déni des principes de participation du public.

1. Un biais évident en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures

Premièrement, les consultations publiques du gouvernement sont biaisées en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures. Pour reprendre les mots du gouvernement du Québec, « [a]*u cours de cet exercice, les citoyens de partout au Québec auront l'occasion d'exprimer leur opinion, de faire connaître leur expertise ou de formuler des suggestions pour répondre aux principaux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport au Québec* » (MERN, 2015a).

En effet, l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) demande comment exploiter les hydrocarbures plutôt que s'il est opportun ou non pour le Québec de le faire. Au même moment, l'Office de consultation publique de Montréal mène une consultation sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles (OCPM, 2015). Non seulement la population souhaite réduire notre dépendance collective aux hydrocarbures, mais la plus grande ville du Québec emboite le pas. Pour donner une autre illustration de ce biais, nous reprenons les questions principales posées aux

citoyens : « *Quels sont les prochains défis en matière de développement des hydrocarbures qui attendent les Québécois ? Quelles devraient être les nouvelles priorités du Québec pour réussir à réunir les conditions adéquates permettant d'envisager une mise en valeur des hydrocarbures ?* » (MERN, 2015a). À notre avis, il importe de considérer toutes les options, y compris celle du non-développement de la filière des hydrocarbures.

En outre, les consultations portent uniquement sur la production et le transport de pétrole, évacuant la question de la réduction de la consommation d'hydrocarbures. À quelques jours de la conférence de Paris sur les changements climatiques, nous dénonçons le double discours du gouvernement du Québec. D'un côté, il se positionne en leader de la lutte aux changements climatiques en mettant de l'avant son marché du carbone et ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De l'autre, le Québec propose d'accélérer l'exploitation de combustibles fossiles sur son territoire.

2. Un échéancier de travail imposé par l'industrie

Deuxièmement, l'échéancier de travail imposé par le gouvernement du Québec ne permet pas aux groupes environnementaux et aux groupes citoyens de contribuer substantiellement au processus. Un document de consultation ainsi que 64 études complémentaires ont été rendus accessibles au public à peine deux semaines avant le début des consultations. Cette documentation volumineuse ne peut être analysée ou étudiée en si peu de temps. Qui plus est, rien ne justifie une telle urgence, si ce n'est que l'agenda de l'industrie.

3. Des études incomplètes, indisponibles et non révisées par les pairs

Troisièmement, nous apprenons que plusieurs études essentielles ne seront complétés et disponibles que lorsque les consultations publiques seront terminées. Parmi ces documents, on compte notamment les documents d'analyse de rentabilité économique de l'exploitation pétrolière à Anticosti, ainsi qu'un document qui devait porter sur les risques associés aux pipelines traversant des cours d'eau.

De plus, plusieurs études à caractère scientifique ont été publiées en catastrophe et n'ont, pour la plupart, fait l'objet d'aucune révision par les pairs. Il convient ici de rappeler que l'évaluation par les pairs est un principe fondamental de la recherche scientifique pour confirmer la rigueur de l'analyse, la validité de la méthode utilisée et la clarté des propos tenus. Ainsi, les documents de synthèse sont parfois biaisés, présentent une partie seulement des résultats des études, et contiennent parfois des erreurs ou reproduisent des erreurs des études de base.

Des études incomplètes, indisponibles et non révisées par les pairs induisent le public à l'erreur. Dans ce contexte, nous nous interrogeons à savoir comment le citoyen peut participer de manière éclairée aux consultations publiques.

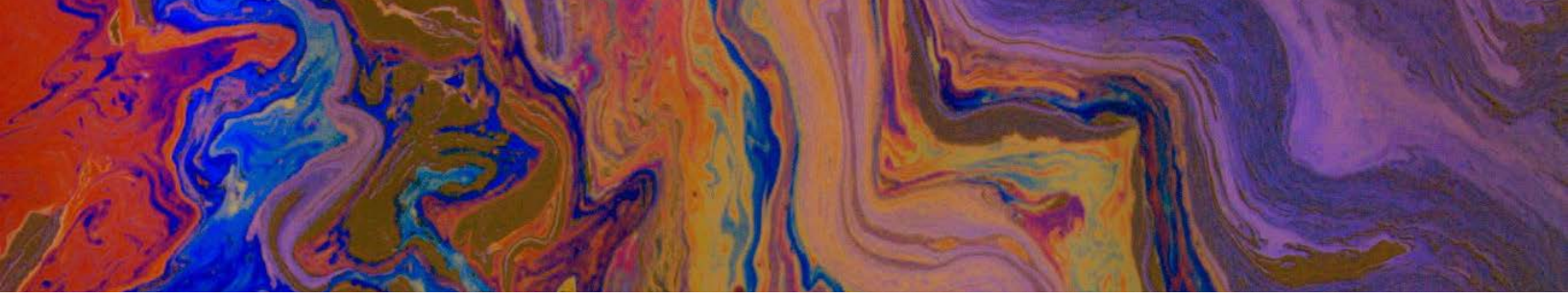

4. Un déni des principes de participation du public

Quatrièmement, nous dénonçons le déni des principes de participation du public des consultations en cours. Afin de garantir une participation publique effective, il est nécessaire de suivre quelques règles de base, dont l'information du public, la neutralité, l'accessibilité et l'équité du processus, et l'obligation de rendre compte des décisions.

Le partage d'information est à la base d'une participation réussie. Or, comme nous l'avons relevé précédemment, plusieurs documents d'information manquent, sans compter les délais particulièrement serrés. Dans une optique de démocratisation du processus de consultation, « *il est indispensable que le temps alloué à la rédaction favorise la participation des citoyens et des organismes* » (ENJEU, 2009 : 4-5). La séance d'information organisée le 3 novembre dernier devait servir, entre autres, à surmonter le court délai pour la prise en compte des documents de consultations et études par les citoyens et les groupes. Or, la plupart des conférenciers n'a fait qu'énumérer la liste des études ayant été réalisées ou en cours, en plus d'être souvent incapable de répondre aux questions de l'audience.

Au niveau de la neutralité de l'organe menant les consultations, le gouvernement du Québec dans le cas présent, nous avons exprimé des préoccupations partagées par plusieurs groupes environnementaux et citoyens. À nouveau, nous dénonçons le biais du gouvernement qui se positionne d'emblée en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures.

Un autre principe primordial est celui de l'accès aux processus de participation publique pour tous, y compris les groupes défavorisés ou sous-représentés tels que la jeunesse. Récemment, ENJEU abordait cette question dans un mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

> « *Si les jeunes ont moins l'habitude de s'exprimer sous la forme d'un mémoire, ce n'est pas par manque d'intérêt envers les enjeux [liés aux hydrocarbures]. Au contraire, le processus de consultation des jeunes implique des formes de consultation différentes et adaptées à la clientèle jeunesse. En effet, afin que les jeunes se sentent interpelés dans les processus décisionnels, il importe de repenser la forme des consultations pour mieux les intégrer dans ces processus et les rejoindre là où ils sont.* » (ENJEU, 2014 : 4)

L'obligation de rendre compte de ses décisions est un autre facteur qui influence la participation du public. En effet, si un citoyen ou un groupe est assuré que sa participation sera prise en compte dans la prise de décision, les participants seront au rendez-vous. Toutefois, l'inverse est aussi vrai. Dans le cas des consultations publiques sur les hydrocarbures, on peut se questionner sur les visées du processus. Alors que l'ÉES devait au départ informer la politique énergétique, il appert qu'elle sera finalement publiée après cette politique, et sans possibilité pour le public de commenter la version finale.

Conclusion

Comme de nombreux groupes environnementaux et groupes citoyens, nous dénonçons les failles et les biais des consultations entreprises par le gouvernement du Québec sur l'exploitation et le transport d'hydrocarbures en sol québécois. Le biais évident en faveur de l'exploitation et du transport des hydrocarbures, l'échéancier de travail imposé, les études incomplètes, indisponibles et non révisées par les pairs, et le déni des principes de participation du public sont inacceptables.

Les récentes ÉES auxquelles nous avons assisté au Québec ne sont pas guidées par les meilleures principes de transparence, de participation du publique et d'indépendance. Il est nécessaire d'avoir un meilleur encadrement et directives pour les ÉES au Québec. Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'en aucun cas une ÉES ne devrait se substituer à un BAPE spécifique sur un projet. En d'autres mots, l'ÉES est complémentaire aux travaux du BAPE, et elle ne remplace pas le BAPE.

Enfin, nous reprenons les demandes exprimées dans le Manifeste pour un Élan global et appuyées par plus de 37 000 citoyens :

- « *Nous exigeons la fin des projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en sol québécois.*
- *Nous refusons tout passage de pétrole à des fins d'exportation sur notre territoire, que ce soit par train, oléoduc ou navire-citerne.*
- *Nous exigeons l'adoption par le gouvernement du Québec d'un plan crédible pour réduire notre consommation de pétrole de 50% d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone pour 2050.*
- *Nous exigeons que la Caisse de dépôt et placement du Québec désinvestisse le secteur des combustibles fossiles. Nous demandons aux autres gestionnaires de fonds d'investissement dont les capitaux proviennent de citoyennes et citoyens d'en faire autant.* » (Élan global, 2015)

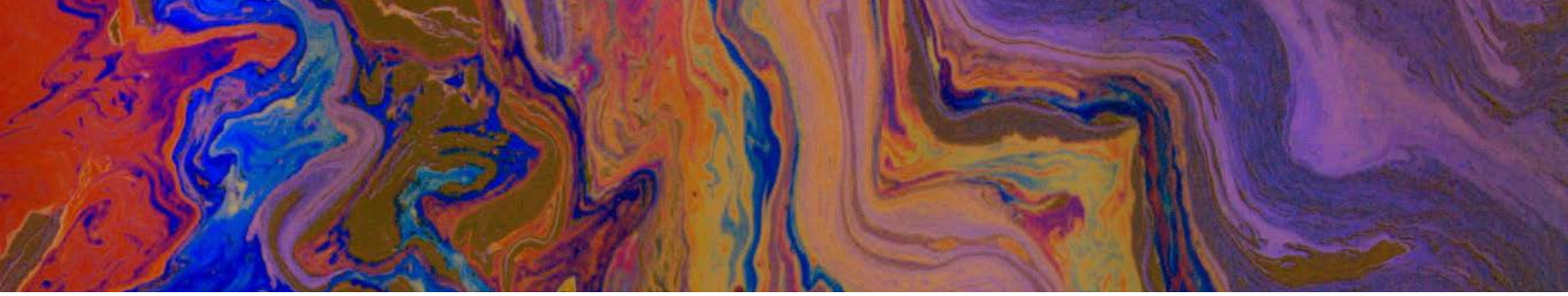

Références

Élan global. 2015. « Manifeste pour un Élan global ». [En ligne] http://elanglobal.org/ (page consultée le 10 novembre 2015).

ENvironnement JEUnesse (ENJEU). 2009. *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?* Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement. [En ligne] http://enjeu.qc.ca/IMG/pdf/02_ENvironnement_JEUnesse_objectif_horizon_2020_vf.pdf (page consultée le 10 novembre 2015).

ENvironnement JEUnesse (ENJEU). 2014. *NON à l'uranium. OUI aux alternatives.* Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la Consultation sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. [En ligne] http://enjeu.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_ENJEU_final-2.pdf (page consultée le 10 novembre 2015), 4 pages.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2015a. « Le développement des hydrocarbures au Québec ». [En ligne] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/ (page consultée le 10 novembre 2015).

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2015b. « Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures - Les citoyennes et citoyens sont invités à s'exprimer sur la question des hydrocarbures ». Communiqué de presse. Québec, 16 octobre 2015. [En ligne] http://mern.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=11559 (page consultée le 10 novembre 2015).

Office de consultation publique de Montréal. 2015. « Participez à la consultation publique sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles ». [En ligne] http://ocpm.qc.ca/energies-fossiles (page consultée le 10 novembre 2015).

ST-LAWRENCE COALITION SAINT-LAURENT

PÉTROLE ET GAZ POUR UN MORATOIRE DANS LE GOLFE

Mémoire présenté au

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

dans le cadre de
l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)
globale sur les hydrocarbures

par la

Coalition Saint-Laurent

16 novembre 2015

AVANT-PROPOS

La période de temps allouée à l'analyse de près de 4 000 pages de documentation et à la préparation des mémoires est extrêmement courte.

Pour cette raison, la version finale de ce mémoire, incluant toutes les références, sera « ***disponible sous peu*** », soit le 19 novembre 2015.

D'ici là, nous vous fournissons une version préliminaire pour les fins de la séance de consultation. Cette version préliminaire représente parfaitement le contenu de la version finale à venir, sauf pour les références bibliographiques.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 2

TABLE DES MATIÈRES 3

LA COALITION SAINT-LAURENT 5

1. - Introduction 6

2. - Processus de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures 7

3. - Golfe du Saint-Laurent, que disent les études 9

4. - Conclusion 13

ANNEXE 15

LA COALITION SAINT-LAURENT

La Coalition Saint-Laurent est une coalition interprovinciale qui réclame un moratoire sur tous les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Elle regroupe 85 organisations membres issues de tous les secteurs d'activités économiques (pêche, tourisme, élus, ONG, etc.) et plus de 5000 citoyens, non-autochtones et des Premières Nations.

La Coalition Saint-Laurent est chapeautée par un comité d'orientation formé de la Fondation David Suzuki, Attention FragÎles, SNAP Québec et Nature Québec.

La CSL a développé depuis plus de cinq ans une expertise sur les hydrocarbures extracôtiers dans le golfe du Saint-Laurent. Au fil du temps, la CSL a acquis une grande crédibilité et est régulièrement sollicitée par les médias, politiciens, conseillers politiques et associations diverses afin de les informer sur l'évolution du dossier.

En juin 2014, la Coalition Saint-Laurent a publié un guide permettant de mieux comprendre la question fort complexe des hydrocarbures en mer dans le golfe du Saint-Laurent. Intitulé ***Golfe 101, Pétrole dans le golfe du Saint-Laurent : faits, mythes et perspectives d'avenir***[1], ce document fournit des outils essentiels pour permettre aux citoyens de mieux participer au débat entourant l'exploration en mer dans le golfe du Saint-Laurent.

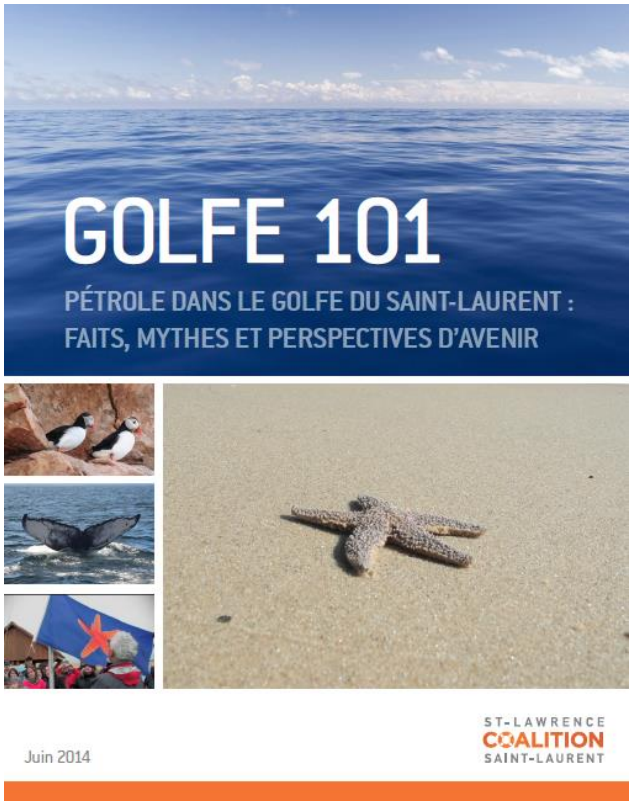

[1] http://www.coalitionsaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2014/06/DSFGolfe101FrancaisJune42014.pdf

1. - Introduction

Faisons un petit retour dans le passé...

En 2004, le BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent [2] recommandait au gouvernement du Québec de procéder à une évaluation environnementale stratégique avant d'autoriser tout projet d'exploration pétrolière en mer. De la même façon, une des orientations de la Stratégie énergétique du Québec (2006-2015) prévoyait la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent avant toute ouverture à l'industrie pétrolière[3]. Cet outil de planification, très utilisé entre autres en Europe, permet en effet d'examiner une filière quant à ses impacts environnementaux ou socio-économiques appréhendés et pouvoir ainsi mieux orienter les décisions face à l'autorisation ou non de cette filière.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec lançait en 2009 un vaste programme d'ÉES sur les hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Une première étude (ÉES1), réalisée par AECOM-Tecsult, s'est penchée sur l'estuaire et le nord-ouest du golfe et est arrivée à la conclusion générale que, compte tenu des nombreuses activités humaines et du contexte biologique, « *Ce bassin serait peu propice à la tenue d'activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières*. »[4]. Le gouvernement du Québec a été prompt à réagir et dès juin 2011 il adoptait la *Loi limitant les activités pétrolières et gazières,* loi qui interdisait de façon permanente les activités pétrolières et gazières dans le Saint-Laurent à l'ouest de l'île d'Anticosti.

Quant au restant de la partie québécoise du golfe, soit les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, il a fait l'objet de l'ÉES2, réalisée par GENIVAR[5]. Après près de trois ans de travail, le rapport final faisait des constats particulièrement sévères : 1) il y a des lacunes de connaissance scientifiques majeures, 2) l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous, 3) le niveau de préparation à un accident important n'est pas adéquat, 4) il ne faut plus travailler en silo, mais considérer le golfe du Saint-Laurent comme un tout, etc.

Conjointement, ces deux ÉES qui n'ont porté que sur le milieu marin ont clairement démontré la fragilité de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent et le manque de préparation quant à l'implantation de l'industrie pétrolière extracôtière. C'est donc avec surprise que nous avons appris le lancement, en mai 2014, d'une nouvelle ÉES portant cette fois sur l'ensemble de la filière pétrolière au Québec, incluant le golfe du Saint-Laurent. Cette nouvelle ÉES ratisse très large puisqu'elle est censée se pencher autant sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, sur le pétrole de schiste d'Anticosti, sur les hydrocarbures de la Gaspésie, sur le transport des hydrocarbures... et sur le golfe du Saint-Laurent. En plus de cette ÉES générale, une deuxième ÉES plus technique portera sur le cas précis d'Anticosti, en particulier à la lumière des forages effectués depuis deux ans.

---

[2] BAPE, 2004.
[3] GENIVAR 2013.
[4] AECOM-Tecsult 2010
[5] GENIVAR 2013.

Face à ces nombreuses filières fort différentes, comment le cas très particulier du golfe du Saint-Laurent pourra-t-il être étudié adéquatement? Les délais extrêmement courts vont-ils permettre de se pencher correctement sur la problématique complexe des activités pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent? Les nombreux constats effectués par les ÉES1 et ÉES2 sur le milieu marin vont-ils encore trouver écho ou vont-ils être noyés dans une masse d'information?

Le mémoire que la Coalition Saint-Laurent dépose aujourd'hui présentera en premier lieu une critique sévère du processus de l'ÉES globale ainsi que de la façon précipitée dont les consultations sont menées. Dans un deuxième temps, nous réitérerons nos craintes face à l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent et nous pointerons plusieurs des études réalisées dans le cadre de l'ÉES qui viennent étayer nos craintes.

2. - Processus de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures

Le Québec est à la croisée des chemins et des choix cruciaux devront bientôt être faits : devrions-nous, oui ou non, nous lancer dans la filière de la production pétrolière et gazière? Devrions-nous autoriser des projets d'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent? Il est donc primordial que la population soit consultée adéquatement ce qui, à notre avis, est loin d'être le cas dans l'exercice auquel nous sommes présentement conviés. Il en va de la crédibilité de tout le processus.

Un préjugé favorable à l'exploitation des hydrocarbures

D'entrée de jeu, dans le *Bilan des connaissances* publié au printemps 2015, le gouvernement du Québec annonçait :

> « *Pour leur part, les ÉES fourniront des informations et des recommandations sur les* ***façons optimales d'encadrer l'exploitation et le transport des hydrocarbures****, d'en répartir les bénéfices d'une part, et d'en minimiser les effets négatifs tant et aussi longtemps qu'ils occuperont une place importante dans le bilan énergétique du Québec*. »[6]

Il est donc clair que la question posée par l'ÉES globale n'est pas tant « *Compte tenu des enjeux et des risques, devrions-nous aller de l'avant?* », mais semble plutôt être « *De quelle façon pouvons-nous explorer et exploiter adéquatement les hydrocarbures au Québec?* »

Une confusion sur le but de la période de consultation

Le titre même des documents de consultation, « *Évaluation environnementale stratégique – sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures* » laisse croire aux citoyens qu'ils seront consultés sur... l'ensemble de la filière des hydrocarbures! Or, à de nombreuses reprises dans les documents, on nous apprend plutôt que « *Des consultations publiques sont prévues à l'automne 2015* ***sur les connaissances acquises grâce aux études du PACA*** *et aux constats qu'elles ont permis de faire.* »[7] S'il faut se fier à ces informations, la période de consultation (séances publiques et mémoires) ne

[6] Bilan des connaissances 2015
[7] Réf

porterait donc que sur les 64 études du PACA, ou du moins sur celles qui ont été rendues publiques à ce jour, soit quarante-cinq?

Des délais irréalistes

La consultation publique a été annoncée le 16 octobre 2015, un mois avant le début des séances publiques, mais ce n'est que le 28 octobre qu'une quarantaine d'études totalisant près de 4 000 pages étaient rendues publiques... moins de 19 jours avant les séances de consultations. Comment peut-on imaginer que les citoyens pourront, en si peu de temps, parcourir cette documentation cruciale? Ces nombreux rapports, essentiels à une participation citoyenne éclairée, auraient dû être rendus publics durant les mois précédents, à mesure qu'ils étaient complétés, et non en vrac à quelques jours des séances publiques. Agir de la sorte, c'est manquer de respect envers les citoyens et ce n'est pas rendre justice au travail des auteurs des nombreux rapports.

Une consultation sur des études toujours non disponibles

Sur les 64 études servant à alimenter et informer l'ÉES, un total de 18, soit plus du quart, ne seront toujours pas disponibles au moment où les séances de consultation vont débuter. Certaines de ces études sont particulièrement importantes et portent sur : l'acceptabilité sociale, les risques des traversées de cours d'eau par les pipelines, les avantages/désavantages concurentiels de l'exploitation des hydrocarbures au Québec, etc. Il est quand même surréaliste d'être consultés sur des études non disponibles!

Des documents de consultation et des rapports avec des erreurs ou des lacunes

Parmi les rapports qui nous sont présentés, un grand nombre ne mentionnent pas le nom des auteurs ou ne semblent pas avoir été soumis à un processus de révision par les pairs. Ces lacunes ont peut-être été causées par les délais très serrés qui étaient imposés aux rédacteurs, mais le résultat est que plusieurs études comportent des erreurs ou des lacunes importantes.

Un document de consultation long (342 pages) ainsi qu'un court (26 pages) sont censés faciliter la tâche aux citoyens, mais ils ne font que résumer les études disponibles et poser des constats à partir de ces mêmes études. La mise en contexte générale est extrêmement succinte et ne donne pas au citoyen les outils nécessaires pour comprendre des enjeux importants. Par exemple, la section « *Caractéristique des milieux biophysiques* » parle de la Gaspésie, du Bas Saint-Laurent et d'Anticosti, mais passe complètement sous silence le golfe du Saint-Laurent!

De plus, quelques études importantes ont été publiées après le 28 octobre, par exemple sur les dangers du bitume dilué (GENV30), sur les émissions de gaz à effet de serre (GENV35) ou sur la législation entourant les accidents majeurs en mer (GTVS02-B). Les documents de consultation passent complètement sous silence ces trois études importantes. De plus, les résultats des 18 études encore non publiées ne se retrouvent évidemment pas dans les document de consultation.

Un rapport final non soumis aux commentaires

Afin de s'assurer que le rapport final ne contienne pas d'erreurs et qu'il reflète bien la teneur des interventions lors des séances de consultation, il aurait été important d'avoir la possibilité de commenter le rapport final. Ceci est d'autant plus important que le rapport final va inclure les résultats d'études qui n'auront pas été disponibles au moment des séances de consultation. Malgré celà, un représentant du MERN a affirmé, lors de la journée d'information du 3 novembre, qu'il n'y aurait aucune possibilité de valider ou de commenter le rapport final.

Des « consultations ciblées » inexistantes

Le site web gouvernemental sur les ÉES nous informe que « *Des consultations ciblées des divers groupes intéressés par les enjeux associés aux hydrocarbures sont également effectuées* ***tout au long des travaux***. »[8] Or, sauf pour une rencontre avec des groupes environnementaux le 14 janvier dernier, il y a plus de 10 mois, pour discuter du Plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA), aucune autre consultation ciblée n'a eu lieu tout au long des travaux de l'ÉES.

Séance d'information du 3 novembre

Une séance d'information a eu lieu le 3 novembre dernier afin d'expliquer le processus des ÉES et présenter aux citoyens la documentation disponible[9]. Selon ce qui nous a été dit sur place, la séance devait en outre suppléer à l'absence de plusieurs des études et devait aider les citoyens à surmonter les délais extrêmement courts. Finalement, tout ce qui nous a été présenté lors de cette séance d'information c'est une liste des études qui ont été effectuées et parfois un court résumé de ce qu'elles contiennent. Dans la plupart des cas, les présentateurs n'étaient pas les auteurs des études et donc pouvaient difficilement répondre adéquatement aux questions.

Outre quelques représentants de l'industrie pétrolière, seuls deux citoyens étaient présents dans la salle. Il est vrai que la séance était webdiffusée, mais la faible participation citoyenne est fort déplorable et reflète peut-être un mauvaise publicité pour l'événement ou un désabusement citoyen devant un processus aussi bâclé.

3. - Golfe du Saint-Laurent, que disent les études

Cette longue, mais nécessaire, critique du processus de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) ne doit pas nous faire oublier que le golfe du Saint-Laurent est un des enjeux majeurs de cette ÉES. En effet, le gouvernement du Québec ne cache pas son intérêt d'y autoriser un jour l'exploration et l'exploitation pétrolière. Alors que de nombreux scientifiques soulèvent des craintes face à l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, alors que l'acceptabilité sociale y est très faible, que de nombreuses associations de pêcheurs majeures réclament une suspension des activités pétrolières, tout comme c'est le cas pour les nations autochtones autour du golfe, il est important que le rapport final de l'ÉES reflète clairement les mises en garde et les constats rapportés dans nombre des études qu'elle a commandé.

[8] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/evaluations-environnementales-strategiques.asp
[9] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/consultation-seances-information-ees.asp

Lacunes de connaissances

Un des constats les plus important de l'ÉES2 (GENIVAR 2013) est le manque flagrant de connaissances sur le golfe lui-même, ses aspects biologiques ou océanographiques, sur les impacts environnementaux d'un déversement ou sur l'utilisation humaine du golfe. Les études réalisées dans le cadre de l'ÉES globale sur les hydrocarbures ont permis de combler quelques-unes de ces lacunes, mais nous sommes encore loin d'une connaissance adéquate du golfe comme le soulignent plusieurs des études de la présente ÉES :

- Nous manquons toujours de connaissances adéquates concernant la récupération des hydrocarbures en présence de glace. De plus, les modèles de dispersion des hydrocarbures en eau salée et douce doivent être améliorés (étude GENV19)
- Le golfe du Saint-Laurent est un environnement difficile et les techniques d'exploration doivent être améliorées à plusieurs niveaux, particulièrement au niveau de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de la protection de l'environnement (étude GTEC07)
- Nos connaissances sont encore très fragmentaires sur les capacités de dégradation bactérienne des hydrocarbures dans le golfe, particulièrement en eau froide (étude GENV32)
- Il subsiste beaucoup d'inconnus quant à la toxicité et aux aux effets sur les écosystèmes marins des pétroles bruts, du bitume dilué et des dispersants chimiques (étude GENV31)

Un environnement difficile

Certaines études se sont plus particulièrement penchées sur les conditions climatiques et environementales dans le golfe du Saint-Laurent, dans l'optique d'un forage exploratoire. Il est clair, à leur lecture, qu'un forage dans le golfe du Saint-Laurent devra composer avec des conditions difficiles :

- La grande profondeur du site de Old Harry, les courants du chenal laurentien, les tempêtes, le couvert de glace hivernal, le givrage ainsi que le présence potentielle d'icebergs « *imposent des défis techniques supplémentaires* » à un forage au site de Old Harry (étude GTEC07)
- Le manque de connaissances sur le comportement du couvert de glace et sur la présence possible d'icebergs augmente le facteur de risque (étude GTEC09)
- Au niveau géologique, deux facteurs de risque supplémentaires pourraient potentiellement se trouver au site de Old Harry : la présence d'hydrate de méthane dans les sédiments ou de surpression dans la structure géologique (étude GTEC02)

Un golfe vulnérable

À l'instar de Genivar (2013) et de Transports Canada (2014), deux études particulièrement intéressantes viennent confirmer la grande vulnérabilité du golfe du Saint-Laurent :

- Une première étude présente un inventaire des nombreuses zones pouvant être considérées comme « sensibles ou vulnérables » dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les auteurs insistent toutefois sur le fait que cet inventaire est incomplet et qu'il ressort « *que l'on ne dispose pas d'un inventaire complet des zones sensibles et vulnérables et d'analyse sur leur résilience par rapport aux différents stress, environnementaux ou anthropiques*. » (étude GENV34)
- Une deuxième étude, en utilisant une méthodologie différente, arrive à la conclusion que « (...) *la* ***partie marine est composée très majoritairement d'aires très sensibles***. ***Celles-ci côtoient des aires extrêmement sensibles****, soit les deux zones mentionnées plus haut : le corridor au nord de l'île d'Anticosti et la bordure de la pointe est et sud-est de la Gaspésie*. » (étude GSOC01)

Un potentiel en hydrocarbures plus qu'incertain

La firme Corridor Resources, qui possède les droits exclusifs d'exploration sur Old Harry, laisse souvent entendre que le potentiel de la structure Old Harry serait de 5 milliards de barils. Toutefois, quelques-unes des études de l'ÉES soulèvent de sérieux doutes sur ce chiffre et sur le potentiel réel du golfe :

- Le potentiel de la portion québécoise du golfe (secteur de Old Harry) ne serait que de 99 millions de barils et non de 5 milliards de barils comme le prétend Corridor Resources (Séjourné et Malo 2015)
- Les évaluations de potentiel diffusées par Corridor Resources ne correspondent pas aux modèles géologiques acceptés pour cette portion du golfe (étude GTEC01)
- Les données fournies par Corridor ne sont pas suffisamment sûres pour évaluer, par exemple, les investissements requis ou les coûts reliés aux opérations (étude GECN02).

Mesures d'intervention en cas d'accident

Le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable (2013) a clairement démontré que dans le cas de l'exploration et de l'exploitation pétrolière en mer, dans l'est du Canada, nous ne sommes pas prêts à faire face à un déversement majeur. Ce constat a été réitéré par GENIVAR (2013) dans le rapport final de l'ÉES2. Aujourd'hui, quelques études de l'ÉES globale nous rappellent que la préparation à un déversement en provenance d'une plate-forme est toujours déficient :

- Tout d'abord, l'étude GENV24 constate que le déversement de l'Exxon Valdez, en 1989, est celui qui montre le plus de similitudes avec ce qui pourrait se passer dans le golfe du Saint-Laurent. L'auteur note que les effets négatifs pourraient s'y répercuter pendant des dizaines d'années.

- La capacité de réponse à un déversement est fortement limitée dans les zones éloignées du golfe et en conditions hivernales (étude GENV29)
- Les interventions pour les petits déversements en présence de glace sont possibles, mais très difficiles pour les déversements de plus grande ampleur. D'ailleurs les équipements de la SIMEC et de la GCC n'ont pas été conçus pour opérer en présence de glace et en eau froide (étude GTVS02)

De grandes lacunes de l'ÉES globale

L'ÉES globale sur les hydrocarbures et entre autres ses « documents de consultation » se devaient de présenter un portrait global des enjeux, car ce sont probablement les seuls documents que le grand public va consulter. De plus, certaines des études contiennent des erreurs ou des omissions graves, peut être à cause des délais courts alloués à leur réalisation.

- Les documents de consultation ne présentent pas le golfe du Saint-Laurent et ses caractéristiques biologiques, océanographiques et humaines, ce qui prive le lecteur d'informations cruciales à la prise de décision.
- Alors que l'ÉES2 (GENIVAR 2013) et le rapport Lanoue-Mousseau insistaient fortement sur l'importance de considérer le golfe du Saint-Laurent comme un seul ensemble écologique et de tenir compte de la présence de 5 provinces, l'ÉES globale semble se concentrer encore une fois sur la seule portion québécoise du golfe et faire comme si nous y étions seuls.
- Alors que l'ÉES2 (GENIVAR 2013) recommandait, sur l'avis de plusieurs spécialistes, de revoir de fond en comble les normes canadiennes pour les levés sismiques en mer, l'étude GTEC05 affirme que ces normes sont tout à fait correctes. De surcroit, le document de consultation reproduit l'avis de l'étude GTEC05, oubliant complètement les mises en garde de l'ÉES2.
- L'ÉES2 (GENIVAR 2013) dressait une longue liste de lacunes de connaissances, or l'ÉES globale ne vient combler qu'une petite partie de ces lacunes.
- L'étude GTVS02-B compare les régimes de protection du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada en cas de déversement. Elle montre que la limite de responsabilité de $1 milliard qui sera bientôt en vigueur au Canada est supérieure à celle des deux autres pays. Malheureusement, l'étude évite de mentionner la Norvège, le Danemark et d'autres pays qui n'ont aucun plafond de responsabilité, ce qui aurait montré que le régime canadien ne reflète pas « les meilleures pratiques »
- Etc...

4. - Conclusion

Il est vrai que le processus de l'ÉES globale est bâclé et fait fi des règles les plus élémentaires concernant les évaluations environnementales stratégiques ou les consultations publiques, mais un fait demeure, le rapport final servira à informer le gouvernement du Québec sur la possibilité d'ouvrir le golfe du Saint-Laurent à l'exploration pétrolière et sur la meilleure façon de le faire. Il est donc primordial que le rapport final de l'ÉES tienne compte des mises en garde posées par plusieurs des études commandées par l'ÉES. Pour sa part, la Coalition Saint-Laurent réitère les constats qu'elle fait depuis plus de cinq ans maintenant :

- Le golfe du Saint-Laurent est un milieu unique et fragile, sept fois plus petit que le golfe du Mexique et particulièrement vulnérable à un déversement d'importance.
- Le golfe du Saint-Laurent supporte une industrie de la pêches et une industrie du tourisme très vivantes, durables, et qui conjointement rapportent plus de $2 milliards annuellement.
- De nombreuses lacunes de connaissances rendent l'ouverture du golfe à l'industrie pétrolière particulièrement périlleuse.
- Tout autour du golfe, l'acceptabilité sociale est loin d'être acquise, que ce soit chez les citoyens, les scientifiques, les associations de pêcheurs et de tourisme. Même les nations autochtones autour du golfe s'élèvent fortement contre l'exploration pétrolière en mer.
- Le potentiel réel du secteur Old Harry semble grandement surévalué par la firme Corridor Resources n'a en outre aucune expérience en mer. De plus, celle-ci n'a absolument pas les moyens financiers pour faire face à un quelconque accident.
- Les capacités d'intervention en cas d'accident sont toujours inadéquates, entre autres en situation hivernale.

Finalement, n'oublions jamais que le golfe du Saint-Laurent est partagé entre cinq provinces qui toutes peuvent être touchées en cas d'incident pétrolier dans le golfe. Cette situation, où une province peut mettre en péril les écosystèmes et la qualité de vie des autres, sans qu'elles n'en retirent aucun bénéfice, nous apparaît profondément injuste. L'inconfort face à cette situation est palpable, partout autour du golfe. Il suffit de visiter les autres provinces, d'y rencontrer citoyens, politiciens, pêcheurs, gens du tourisme, scientifiques, il suffit de demander aux diverses nations autochtones, pour constater que l'enthousiasme face à un golfe ouvert à l'industrie pétrolière est loin de faire l'unanimité.

Seul un moratoire, suivi d'une vaste Commission d'examen regroupant les cinq provinces riveraines du golfe ainsi que le gouvernement fédéral et les nations autochtones permettrait enfin d'avoir l'heure juste à la fois sur les impacts de l'industrie pétrolière sur l'ensemble golfe, ainsi que sur la volonté réelle des colocataires du golfe de se lancer dans l'aventure pétrolière.

Il faut cesser de morceler le golfe et plutôt l'appréhender dans sa totalité. Ceci est d'ailleurs un des constats importants formulés par GENIVAR dans son rapport d'évaluation environnementale stratégique sur le golfe (ÉES2).

En d'autres mots..., il faut « penser golfe »

ANNEXE

Liste très partielle d'erreurs ou d'omisssions dans la documentation et les études sur les évaluations environnementales stratégiques (ÉES) globale et Anticosti

Compilation par Sylvain Archambault (Coalition Saint-Laurent)
14 novembre 2015

Synthèse des connaissances

Gouvernement du Québec, 2015. Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles. 113 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf

page 1.
« [Le gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent, ***ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent*** *et les limitations imposées ailleurs. »*

> **FAUX**. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 1.
« **[E]*n 2013***, *la société en commandite Hydrocarbures Anticosti (HA SEC), (...) a été formée pour faire l'exploration et, le cas échéant, l'exploitation des hydrocarbures de l'île*. »

> **FAUX**. La société en commandite a été immatriculée le 20 mars 2014 (No. d'entreprise 3369926566) et non pas en 2013 !

Page 49.
« (...) *conséquences potentielles d'un déversement accidentel sur le site du* ***gisement Old Harry*** »

> **FAUX**. Old Harry n'est PAS un gisement car aucun forage n'a confirmé la présence réelle de pétrole. Utiliser "gisement" ne contribue qu'à encourager le fantasme populaire de pactole à Old Harry. Il faut dire : "structure géologique Old Harry" ou "prospect Old Harry"

Page 73.
« *Au Canada, ce sont les provinces qui détiennent la propriété du sous-sol.* »

> **FAUX**. Il serait essentiel de préciser qu'en milieu marin (golfe, Atlantique, Pacifique, Arctique), le sous-sol et la propriété des hydrocarbures est fédéral… d'où la nécessité d'une entente fédérale-provinciale pour y explorer et exploiter. Ne pas apporter cette précision amène le lecteur à croire que le Québec est propriétaire des hydrocarbures de Old Harry (si jamais il y en a).

Page 84.
« *Les préoccupations autochtones concernant les effets potentiels* »

OMISSION. Curieusement, le saumon n'est mentionné nulle part dans la section. Pourtant il est à la base des préoccupations exprimées par les Innus et les Mi'gmaqs face aux hydrocarbures marins (Alliance autochtone pour la protection du golfe du Saint-Laurent)

Document de consultation – Complet
Gouvernement du Québec, 2015. Évaluation environnementale stratégique. Document de consultation. 342 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

Page 12.
« *[Le Gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent, ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent (...)* »

FAUX. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 19.
« *Dans le milieu marin, ces activités sont concentrées sur le* ***gisement d'Old Harry*** *dans le golfe du Saint-Laurent.* »

FAUX. On ne doit jamais parler de « gisement » pour Old Harry, car aucune présence de pétrole ou de gaz n'y a été démontrée par foprage et aucune réserve d'hydrocarbures n'y est présente. Il faut parler de « structure géologique » ou de « prospect », mais jamais de gisement. Utiliser le terme « gisement » ne fait qu'entretenir l'illusion qu'un pactole existe à Old Harry.

Page 267.
« *En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui* ***dépasse largement*** *celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes.* »

FAUX. Il est abusif d'utiliser le mot « largement » et de laisser croire que nous sommes bien protégés. L'étude GTVS02 qui est à la source de l'affirmation du document synthèse rapporte plutôt : « *En combinant la force opérationnelle de chacun des centres, la SIMEC est en mesure de répondre à des déversements de 10 000 tonnes toujours au regard de la norme d'exploitation*. »

Ensemble du document de consultation complet.
Aucune mention n'est faite des importantes études GTES02-B (aspects législatifs reliés à la prévention et intervention en cas d'accident majeur en milieu marin), GENV35 (danger des bitumes dilués) et GENV30 (émission de GES par bassin géologique), études publiées après le 28 octobre.

Étude GTEC05
Dupuis, J.C. et G. Fillion, 2015. Revue des bonnes pratiques pour les levés de sismique réflexion en milieu terrestre et marin. GTEC05. Université Laval, Québec. 122 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC05.pdf

Ce document, réalisé par deux ingénieurs de l'Université Laval (et non des biologistes), devait faire une revue des « bonnes pratiques pour les levés sismiques en milieu marin. » Les chercheurs devaient de plus consulter les « avis scientifiques émis par des comités scientifiques d'experts ». Or, un examen de la bibliographie révèle qu'aucun comité scientifique d'expert n'a été consulté en ce qui concerne les levés smiques en milieu marin et leurs impacts sur la faune.

Au Canada, la norme pour la réalisation de levés sismiques en milieu marin est le document « Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin ». Or, GENIVAR, dans son rapport d'ÉES2 (2013) recommandait, après consultation auprès d'intervenants spécialisés, de revoir ces pratiques :
« Tel que demandé par les intervenants spécialisés du milieu, **il faut revoir les pratiques d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin pour tenir compte des nouvelles connaissances sur les effets des ondes sismiques, ainsi que des meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale**. »

L'étude de Dupuis et Fillion (2015) ne semble pas tenir compte de ces critiques formulées dans l'ÉES2 et affirme plutôt (p. 107) que ces normes canadiennes sont tout à fait adéquates : « ***L'Énoncé canadienne représente bien les bonnes pratiques à suivre*** »

Cette opinion complaisante émise dans GTEC05 transparait dans le Document synthèse « complet » où l'on ne mentionne aucune nécessité de revoir les « pratiques canadiennes »

Étude GTVS02
Innovation maritime, 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures Rapport final présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 134 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02.pdf

Page 63.
« *Les expériences passées de déversements en période hivernale ont amené la GCC et la SIMEC à observer que* ***la glace tend à contenir les hydrocarbures, facilitant d'autant la récupération mécanique*** *avant qu'ils n'atteignent les zones sensibles.* »

> **À NUANCER.** Cette affirmation est vraie pour les petits déversements, comme celui de 50 m^3 à Havre-Saint-Pierre en 1999, mais elle donne un faux sentiment de sécurité. Une abondante littérature explique les énormes difficultés rencontrées lors d'un déversement de grande importance en présence de glace.

Page 92
Les auteurs décrivent les opérations de nettoyage lors du déversement de 5 000 litres de mazout dans la baie de Sept-îles le 31 août 2013 :
« Le 31 août 2013, un réservoir de mazout de l'usine de bouletage de Cliffs Ressources naturelles à Pointe-Noire a laissé échapper 450 000 litres de mazout. Environ 5 000 litres on atteint la baie de Sept-Îles. ***Au bout de quelques jours, les opérations de confinement et de récupération allaient bon train****. »*(Radio-Canada, [6 septembre]2013).

Ces propos laissent clairement entendre que tout s'est bien déroulé et que le mazout a été récupéré promptement et correctement. Or, la réalité est passablement différente, selon la même source médiatique :

« **La nappe a été confinée par des estacades, mais ces dernières ont cédé sous les forts vents des derniers jours**. La nappe s'étend maintenant sur 8 à 10 kilomètres le long du littoral » (Radio-Canada, 4 septembre 2013)
http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/04/006-deversement-sept-iles.shtml

« La compagnie ajoute que **les estacades ont été replacées jeudi à la suite des forts vents qui ont balayé la baie au cours de la semaine**. D'autres estacades seront installées pour soutenir les premières. » (Radio-Canada, 6 septembre 2013)
http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/06/001-deversement-sept-iles-explication-cliffs.shtml

---

Étude GTVS02-B
Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, 2015. Analyse comparative des législations encadrant la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin. Université Laval, Québec. 89 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02B.pdf

Page 13.
« *Elles donnent à Terre-Neuve-et-Labrador le pouvoir de délivrer des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en mer*. »

> **FAUX**. Le pouvoir de délivrer des permis revient à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHÉ), qui est chapeauté à 50 % par Terre-Neuve et **à 50 % par le Canada.**

Page 18.
« *Il faut noter qu'après* ***la découverte d'un gisement exploitable****, un office conjoint et indépendant sera créé (un office Canada-Québec sur les hydrocarbures extracôtiers)* »

> **FAUX**. Au plus tard 2 ans après une "déclaration de découverte importante" (art. 95-106) et non pas après une "déclaration de découverte exploitable (art. 124-12), un

projet de loi miroir permanent est déposé aux deux assemblées. La création d'un Office ne vient qu'après l'adoption des lois miroirs permanentes.

Page 22.
« Au Québec, selon le PL 49, les titres seront octroyés par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada »

FAUX. En phase transitoire, les titres seront octroyés par les ministres des ressources naturelles du Can et du QC et non pas par les gouvernements du Québec et du Canada. En phase permanente, ce sera par un Office conjoint Canada-Québec.

Page 36.
« *La limite de 1 milliard $ CA s'applique à la zone Arctique, mais aussi dans les zones extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Le PL 49 prévoit également une limite de responsabilité sans faute de 1 milliard $ CA* »

OMISSION MAJEURE. Le PL 49 prévoit que le plafond de $1 milliard peut être ABAISSÉ au besoin par les 2 ministres sur recommandation de la Régie et de l'ONÉ. C'est la même chose à Terre-Neuve : l'art. 63 de C-22 prévoit que sur recommandation de l'OCTNLHÉ, les ministres peuvent baisser le plafond de responsabilité. Ce point a été chaudement contesté par les Libéraux et le NPD lors de l'étude de C-22 en commission.

Étude GECN03
Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie, 2015. Partage des revenus et des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles. Université Laval. 101 p.

Page 9.
« (...) *les enjeux à propos du* ***gisement Old Harry****,* (...) »

FAUX. Old Harry n'est PAS un gisement car aucun forage n'a confirmé la présence réelle de pétrole. Utiliser "gisement" ne contribue qu'à encourager le fantasme populaire de pactole à Old Harry. Il faut dire : "structure géologique Old Harry" ou "prospect Old Harry"

Page 35.
« *Cet organisme, composé de 7 membres (le gouvernement fédéral et provincial nomment respectivement trois membres,* ***qui eux-mêmes nomment ensuite le président****), occupe une place centrale dans la régulation des activités extracôtières.* »

FAUX. Le président est nommé non pas par les six autres membres, mais conjointement par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve (*Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve*, art. 10(2))

Étude GTEC07

Recovery Factor Inc., 2015. GTEC07: Technical Considerations Specific to Offshore Drilling Infrastructures & Activities: Gulf of St. Lawrence. A review of offshore specific environmental considerations for drilling activities. 75 p.

Page 3.

« *The region of interest is the Gulf of St. Lawrence, shown in Figures 1-1 and 1-2, is a body of water on Canada's east coast* ***bordered by four provinces*** »

> **FAUX**. Techniquement, il est vrai que le golfe est « entouré » de 4 provinces, mais il aurait été extrêmement important d'ajouter l'Île-du-Prince-Édouard. Nulle part ailleurs dans le texte ne parle-t-on de cette 5e province qui touche elle-aussi le golfe et qui pourrait subir les impacts de l'exploration pétrolière.

Étude GTEC08

Géophysique Camille St. Hilaire inc., 2015. Levés magnétiques et gravimétriques aéroportés ; région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Interprétation des données, rapport final. 99 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC08.pdf

En parlant de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, l'auteur affirme :

Page 13.

« *Les limites de la partie du golfe du Saint-Laurent assujetties à cet accord (décrites à l'annexe I de l'accord)* ***confirment les frontières du Québec.*** »

> **FAUX.** L'accord est sans effet sur les frontières du Québec et il ne fait qu'établir une « zone de gestion conjointe des hydrocarbures. » D'ailleurs, l'article 3.2 de l'accord stipule : « Cet accord est conclu sans préjudice aux positions respectives des Gouvernements en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent. »

Étude GECN02

KPMG, 2015. Besoins de main-d'oeuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec. 58 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN02.pdf

Page 36.

« *Actuellement, Corridor Resources Inc. détient les permis d'****exploitation*** *sur le site d'Old Harry* »

> **FAUX**. Corridor détient des permis d'**exploration**, pas d'exploitation. En fait aucun permis d'exploitation n'a été émis à ce jour dans le golfe du Saint-Laurent.

Étude GTEC02

Séjourné, S., M. Malo et F.-A. Comeau, 2015. Évaluation des risques géologiques de surface et sous-surface pour les structures de Massé, de Galt, de Bourque, d'Haldimand et d'Old Harry ainsi que pour l'île d'Anticosti. INRS. 166 p.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC02.pdf

Page 47.

En parlant de Old Harry, les auteurs affirment : « *Par ailleurs, des **suintements de pétrole** à la surface de la mer et des indices d'échappement de gaz sur le fond marin sont également rapportés (Macquarie Tristone, 2012)*. »

> **NON VALIDÉ.** Corridor Resources rapporte avoir obtenu d'un consultant l'information que des suintements auraient été observés en 1999. Toutefois, ces suintements n'ont été validés par aucune partie indépendante, n'ont pas été rapportés depuis cette première observation en 1999, et n'ont pas été observés par les chercheurs de l'ISMER qui ont passé plusieurs jours au site de Old Harry en 2015 (comm. pers.). D'ailleurs, Corridor ne veut rendre publiques les données montrant ces suintements de 1999.
>
> **Note :** Macquarie Tristone est un consultant financier et n'a fait que rapporter les propos de Corridor Resources. Macquarie Tristone n'est pas une source originale.

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur les
Évaluations environnementales stratégiques
sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec
et propre à l'île d'Anticosti
par le
Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec
Novembre 2015

Pour un Québec véritablement distinct et innovant en matière d'énergie

À propos du Collectif

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec regroupe 170 scientifiques de différents champs disciplinaires, rattachés (en poste actuel ou retraités) à une institution d'enseignement supérieur ou à une structure de recherche indépendante de l'industrie gazière et pétrolière. Le Collectif s'est donné pour mission initiale en 2011 d'exercer une vigile critique sur le projet de développement de la filière du gaz de schiste, au regard de l'ensemble de la question énergétique au Québec et de celle des modes de gestion des ressources naturelles. Au fil des dernières années, le Collectif a élargi sa veille critique à la question plus globale des hydrocarbures : ses membres exercent une constante recension d'écrits sur les enjeux liés à l'exploration, à l'exploitation et au transport des hydrocarbures; ils rendent accessible de l'information scientifique à ce sujet, participent aux débats et aux consultations publiques, publient des textes et commentaires, et organisent des cycles de conférences permettant d'examiner les différents aspects de la problématique et de proposer des scénarios énergétiques viables au plan écologique et intergénérationnel. Toutes ces contributions multi- et interdisciplinaires se retrouvent sur le site du Collectif :

http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

L'Annexe 1 rassemble plus spécifiquement les titres des mémoires et autres productions majeures que notre Collectif a présentés et diffusés au fil des dernières années dans le cadre des consultations gouvernementales concernant successivement la question spécifique du gaz de schiste et celle du développement des hydrocarbures, sans oublier les deux consultations de 2013 et de 2014 visant l'élaboration de la prochaine politique énergétique du Québec. L'Annexe 2 présente une liste des thématiques traitées lors des 19 soirées-conférences publiques offertes par les membres du Collectif de 2011 à 2015.

Ce mémoire[1] reprend essentiellement les mêmes analyses et soulève les mêmes questions à propos des Évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec et propre à l'île d'Anticosti.

[1] Ont plus spécifiquement contribué à la rédaction de ce document : [redacted]

Cette nouvelle consultation du gouvernement du Québec amène le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste (CSQGDS) à réaffirmer sa conviction: le Québec fait fausse route en s'engageant dans le développement de l'industrie des hydrocarbures. Un imposant corpus de recherches, d'analyses, d'observations et de documents de sources indépendantes[2] démontre que le cumul des risques associés à la filière extractive des hydrocarbures sur le territoire du Québec converge rigoureusement vers une seule conclusion raisonnable: cette filière ne fait pas partie des investissements publics prudents et responsables qu'un Québec moderne doit engager en matière d'infrastructures énergétiques.

L'argument est certes d'abord d'ordre écologique dans le contexte alarmant des changements climatiques et de la menace à la qualité des réserves d'eau, à la santé des écosystèmes aquatiques et à celle des populations humaines. Mais puisque l'argument économique se retrouve au cœur des décisions politiques actuelles, on ne peut se permettre d'ignorer que la Banque mondiale[3] recommande aux pays de stopper les subventions aux hydrocarbures, que des institutions bancaires comme la HSBC[4] recommandent même de cesser d'investir dans la chaîne d'approvisionnements en sources d'énergie fossile, et que le désinvestissement dans cette industrie devient une vague de fond ralliant un nombre grandissant d'organisations financières majeures[5]. Dans ce contexte, il est inquiétant de constater que le gouvernement du Québec s'engage à subventionner le développement gazier et pétrolier – comme il a déjà commencé à le faire à même les fonds publics[6]. Un tel investissement est d'autant plus inconcevable que de toute évidence, il n'y a pas d'acceptabilité sociale à cet effet, que l'actuelle ÉES n'est pas complète[7] et mérite d'importantes discussions critiques, et que la politique énergétique 2016-2025 du Québec n'est pas encore définie.

L'improvisation qui caractérise depuis bientôt cinq ans les efforts du gouvernement à gérer le secteur de l'énergie et à élaborer la prochaine politique énergétique du Québec s'est traduite par la multiplication de consultations publiques et privées sans qu'aucun plan d'action intégré n'ait encore vu le jour. Cela est symptomatique du peu de détermination de notre gouvernement à vouloir entreprendre l'examen public rigoureux

---

[2] http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/index.php/documentation/site-map

[3] La Banque mondiale, *3 Steps to Decarbonizing Development for a Zero-Carbon Future,* 11 mai 2015. http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/05/11/decarbonizing-development-zero-carbon-future

[4] Gérard Bérubé, « Mathématique pétrolière », *Le Devoir*, 23 avril 2015. http://m.ledevoir.com/#article-438125

[5] http://www.theguardian.com/environment/2015/mar/27/rockefeller-fund-chairman-moral-duty-divest-fossil-fuels ; http://www.theguardian.com/environment/2014/oct/13/mark-carney-fossil-fuel-reserves-burned-carbon-bubble. Également, le site Carbon Risk mis en œuvre par Novethic, filiale de la Caisse des Placements et dépôts (France), présente une carte et une liste à jour des investisseurs ayant désinvesti lors des derniers mois : http://www.carbon-risk.fr/#/investors/?zone=countries&divestment=1&

[6] Entre autres : http://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/nos-filiales/ressources-quebec.html; http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2311067566

[7] Au moment de la rédaction de ce mémoire, certaines études n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, les activités de fracturation dans le cadre de l'ÉES doivent se dérouler en 2016.

de la situation globale du secteur de l'énergie à l'échelle mondiale, et à prendre notamment la mesure du fait que la dépendance aux hydrocarbures fossiles conduit l'économie mondiale à une impasse, et qu'il faut dès lors que le Québec s'en affranchisse en redéployant ses investissements publics et ses incitatifs financiers vers les filières porteuses de la transition énergétique.

Dans ce mémoire, reprenant sommairement plusieurs arguments majeurs maintes fois mis de l'avant au cours des consultations précédentes, nous allons tenter de mettre en lumière brièvement quelques aspects concernant 1) la portée restreinte de l'ÉES, 2) les failles dans la démarche de consultation et l'absence de démonstration d'une acceptabilité sociale, 3) la promotion de l'idéologie du développement extractif, 4) l'illusion de la gestion des risques, et 5) l'absence de scénarios alternatifs.

1) L'objet et la portée de l'ÉES actuelle: Examiner le « comment faire » et non le « pourquoi faire »?

Rappelons que le but premier d'une ÉES est de fournir les éléments permettant de juger de la pertinence même du projet étudié. Pour ce faire, il importe d'examiner les possibilités d'alternatives à celui-ci. Il est tout à fait inadéquat d'étudier les modalités de réalisation d'un projet énergétique sans que soit examinée sa pertinence globale au regard d'autres projets possibles permettant l'atteinte des objectifs visés. Parce qu'elle est stratégique, une telle évaluation environnementale doit d'abord permettre de situer un projet au regard d'une politique et d'une stratégie qui reflètent une vision globale et intégrée de l'avenir énergétique de notre société. Par ailleurs, autre principe de base, la participation citoyenne doit être transversale à l'ÉES : le mandat même, l'état de la question et le devis de recherche doivent être clairement et intégralement diffusés préalablement. Ils doivent être discutés et faire l'objet de consultations publiques, qui soient largement publicisées afin de rejoindre un vaste public. Il s'agit de créer les conditions permettant d'assurer une réelle participation, large et éclairée dans le processus.

Or cette ÉES sur les hydrocarbures est toute orientée vers les besoins de connaissances permettant de développer au mieux ce projet extractif, de le justifier ainsi et d'obtenir l'appui de l'opinion publique. Le bât blesse d'autant plus que les données factuelles essentielles à un examen public objectif des importants passifs sociaux et environnementaux de cette filière extractive non conventionnelle restent bien souvent soustraites à un accès public transparent en 'vertu' entre autres d'une notion de 'secret commercial' dont il faut bien convenir qu'elle ne fait pas le poids devant les impacts sévères que les 'secrets' invoqués peuvent causer, comme en témoignent nombre de cas documentés d'incidents majeurs.

Les 42 études fournies le 28 octobre dernier se penchent sur le potentiel, le calcul des avantages et les modalités de développement des hydrocarbures, en examinant les risques (sans en chiffrer toutefois les conséquences pour le citoyen et le contribuable), les mesures d'atténuation, les techniques et les pratiques. On n'y trouve aucun scénario énergétique alternatif permettant d'envisager un affranchissement du pétrole. Or en l'absence de scenarios alternatifs, comment juger du coût d'opportunité d'engager des

ressources et des fonds publics dans cette filière des hydrocarbures ? Au-delà d'un *a priori* favorable, la question du pourquoi (pour qui) n'est pas posée? Par ailleurs, la cohérence avec la cible de réduction des GES souhaitée[8] et les visées de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable[9] n'est pas examinée. Or cette stratégie est présentée comme « un outil de cohérence gouvernementale qui nous permettra de lutter, ensemble, contre les changements climatiques afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants »[10]. Signalons à cet effet qu'aucun plan d'action crédible pour y parvenir n'est disponible à ce jour.

2) La démarche de consultation : un exercice de relations publiques?

Cette nouvelle consultation arrive en aval d'une longue série d'audiences et de consultations sur le projet de développement des hydrocarbures au Québec et, de façon plus globale, sur les questions liées aux choix énergétiques. Un nombre très important de citoyens, de regroupements et d'organisations y ont contribué avec rigueur et engagement, dans le respect des processus démocratiques. Ils ont soulevé des questions pertinentes, colligé et synthétisé des informations scientifiques et empiriques, et exigé des études sérieuses et indépendantes. Ils ont saisi l'ampleur du projet qui s'installe et ses ramifications industrielles (comme l'usine d'IFFCO, la cimenterie de Port-Daniel ou les projets de liquéfaction de gaz dont le développement implique la production ou le transport d'hydrocarbures). Les citoyens ont présenté leurs points de vue et interpellé de diverses manières les élus et les décideurs. À travers notamment des centaines de mémoires, communiqués et lettres ouvertes, ils ont clairement exprimé et justifié leur désapprobation à l'égard d'un projet pétrolier et gazier, montrant qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour celui-ci.

Par ailleurs, au fil des six dernières années, de très nombreux rapports et articles de recherche scientifique sur la question de l'exploitation des hydrocarbures, en particulier par fracturation, et sur les choix énergétiques en général au regard des changements climatiques ont été publiés[11]. Les résultats des études provenant de divers champs disciplinaires montrent à l'évidence que le développement des hydrocarbures n'est pas un choix judicieux pour nos sociétés contemporaines, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue écologique et sanitaire, et n'engage pas un développement viable pour nos sociétés. Et pour corroborer ces analyses, les médias rapportent chaque semaine de

---

[8] La cible proposée (non encore adoptée) est de 37,5% nos émissions en 2030 par rapport au niveau de 1990 – environ le tiers de nos émissions actuelles. http://www.assnat.qc.ca/fr/recherche/recherche-avancee.html?rch=Travaux&zn=3&mcl=ges&pdd=2015-10-27&pdf=2015-10-27&sle=1079

[9] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-fiche-info.pdf. Cette stratégie aspire à « un développement économique plus vert, sobre en carbone et socialement responsable », ce qui implique « un secteur de l'énergie orienté vers l'efficacité, l'optimisation de la production d'énergies renouvelables et l'utilisation des technologies propres. » http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf « Rester à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques », assurer « l'inclusion et la participation d'un plus grand nombre de représentants de la société dans notre démarche de développement durable, en toute transparence et dans un esprit de partenariat ».

[10] http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2311055013

[11] http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/index.php/documentation/site-map

nouveaux accidents et problèmes liés à l'extraction, au transport et à la consommation massive des hydrocarbures.

Cette nouvelle consultation s'ajoute donc à toutes les autres et ne semble pas intégrer les apprentissages précédents. Les questions suggérées aux citoyens dans le document synthèse par exemple, sont d'ordre instrumental: elles concernent le « comment faire » pour mieux développer les hydrocarbures. Il s'en dégage une impression de gaspillage planifié de l'énergie citoyenne.

Par ailleurs, si les nouvelles études commandées pour l'ÉES méritent attention, comment espérer que le délai entre la diffusion des résultats de celles-ci (28 octobre 2015) et les séances de consultation (du 16 au 19 novembre 2015) permette aux participants de les lire ou ne serait-ce que de les parcourir, de se les approprier, de les discuter et les commenter utilement?

Enfin, comment le gouvernement justifie-t-il l'autorisation des levés sismiques par Trans-Canada dans le fleuve alors que les études sur le transport des hydrocarbures ne sont pas complétées et qu'il peut facilement constater l'opposition sociale croissante envers ce projet? Cette décision découle de l'illégitimité sinon de l'illégalité du processus suivi, alors que, contrairement aux prescriptions législatives applicables en l'espèce, aucun BAPE spécifique n'a été tenu, aucune étude d'impact n'a été réalisée et aucune consultation publique digne de ce nom n'a été menée.

N'y a-t-il pas ici un mépris des convenances envers l'engagement des citoyens comme des très nombreux scientifiques qui ont étudié la question depuis bientôt 5 années? À titre d'exemple, comment expliquer que le Rapport Lanoue-Mousseau (février 2014)[12], publié au terme d'une vaste consultation publique (466 mémoires y ont été déposés), ait été oblitéré par la mise en route d'une autre démarche de consultation (lancée officiellement le 7 novembre 2014 et qui a généré 135 mémoires additionnels) pour 'réfléchir et débattre' sur la future politique énergétique?[13] La stratégie consiste-t-elle à re-poser sans cesse les mêmes questions dans l'attente d'une réponse différente ou d'un diagnostic d'épuisement des citoyens - qui ne disposent pas de moyens financiers conséquents rappelons-le pour pouvoir participer 'de routine' à des processus délibératifs qui s'enchaînent sans arrêt autour des mêmes questions? Des centaines de documents ont été produits permettant de remettre sérieusement en question, voire de réfuter clairement la pertinence du développement des hydrocarbures au Québec, incluant entre autres les analyses critiques et les réactions concernant les distances séparatrices du nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*[14], et les mémoires soulevant des inquiétudes sur le projet de réforme de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*[15].

---

[12] Lanoue, R. et Mousseau, N. (2014). *Maîtriser notre avenir énergétique: pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous,* Commission sur l'avenir énergétique du Québec. Gouvernement du Québec. http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf;

[13] http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/demarche/consultation-publique/

[14] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/EAU/prelevements/reglement-prelevement-protection/index.htm

[15] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm

Mais où va le gouvernement avec cette nouvelle consultation sur les ÉES - Hydrocarbures au Québec? Que pouvons-nous en attendre? La multiplication des exercices de consultation publique et l'accélération de la cadence imposée par le gouvernement du Québec aujourd'hui témoignent avant tout d'une volonté de fragmenter la discussion publique sur les filières énergétiques et d'éviter la nécessaire discussion collective sur la grande question de la planification intégrée des ressources qui reste inscrite au cœur des politiques énergétiques modernes. L'acceptabilité sociale ne saurait être confondue avec une stratégie de communication destinée à « rassurer la population » en faisant passer un simulacre de participation pour une démonstration de l'existence d'un « permis social »[16]. Ce ne sont pas là les attributs qu'on peut associer à une consultation publique conçue en tant qu'enjeu de réflexion collective sur les critères fondamentaux qui permettent de juger du bien-fondé des investissements publics engagés dans des projets d'infrastructure énergétique au moment où la lutte aux changements climatiques exige un cadre de décision transparent, rigoureux et responsable au plan intergénérationnel.

3) Le paradigme du développement extractif : une idéologie

S'il est question d'idéologie (p. 23 du document de consultation à propos des opposants au projet), il y a certes intérêt à mettre en lumière celle des promoteurs, incluant le gouvernement. Le « développement » s'inscrit ici dans cette vision du paradigme extractif (p. 23) qui réussit à amener un gouvernement à investir dans des projets industriels privés dont l'industrie tirera la majorité des bénéfices commerciaux de l'exploitation des ressources naturelles du domaine public tout en laissant aux comptes publics le soin de construire les routes d'accès et autres infrastructures et d'acquitter tous les coûts sociaux et environnementaux[17]. De plus en plus, au nom de la prospérité globale, le gouvernement du Québec investit dans des projets extractifs à hauts risques (financiers, environnementaux et sociaux)[18], sans analyses coûts-avantages adéquates et sans vision d'ensemble du développement des régions où ils s'implantent. Comme dans le cas d'Anticosti ou celui de la Gaspésie, les populations se retrouvent prises en otage devant ces projets présentés comme la seule possibilité de développement, sans alternative proposée ou envisagée. Rappelons-nous d'ailleurs, qu'il y a moins d'un an, on prévoyait extraire à Anticosti des dizaines de milliards de barils de pétrole. Aujourd'hui c'est essentiellement du gaz de schiste qu'on prévoit en extraire, et on fonde la rentabilité attendue sur de fragiles hypothèses de productivité basées sur de soi-disant exploitations

---

[16] Pour une étude approfondie du concept et des pratiques d'acceptabilité sociale : Pierre Batellier (2015). *L'acceptabilité sociale – Cartographie d'une notion et de ses usages*. Montréal (UQAM) : Les Éditions du Centr'ERE. ISBN 978-2-924367-22-3.

[17] Abraham, Y.-M. et Murray, D. (2015). *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance*, Montréal : Écosociétés.

[18] Comme les projets de *Québec Lithium, Cliff Natural Resources et Mine Arnaud* : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/453665/mines-une-coalition-reclame-une-enquete-publique. Comme également les cas de la cimenterie McInnis et de la mine d'uranium de Strateco qui démontrent à quel point il est risqué de s'engager avec des partenaires privés dans l'évaluation des potentialités d'une filière en ignorant que du simple fait d'associer des privés aux coûts de ces évaluations, c'est d'emblée leur reconnaître une licence d'exploitation.

analogues, sur des prix de marché que l'on sait maintenant impossibles à prévoir et sur la présomption que les conditions d'exploitation et de marché demeureront constantes sur une période de plus de 50 ans.

Pour illustrer les dérives scientifiques qui empêchent de réfléchir utilement à une vision québécoise moderne en matière d'affranchissement au pétrole, prenons un exemple des sophismes répétés par le secteur extractif des hydrocarbures fossiles au Québec : « Pour réduire nos émissions de GES, ce n'est pas tant moins produire qu'il faut que moins consommer. C'est en effet la consommation qui émet le plus de GES, pas la production[19]. Mais surtout, les producteurs ne produisent pas pour le plaisir de produire. Les producteurs produisent parce que des consommateurs achètent leurs produits »[20].

Or si cette affirmation était valide, l'ensemble du secteur de l'extraction des hydrocarbures fossiles occuperait un rôle de simple figurant dans le grand film sur l'histoire de l'offre technologique du secteur automobile aux consommateurs. La réalité est pourtant toute autre: l'industrie extractive des carburants fossiles tire bon an mal an des bénéfices astronomiques grâce au fait que le moteur à explosion interne, qui domine massivement toute la production automobile n'a qu'un rendement moyen annuel de 15%. En d'autres termes, cette technologie dominante fait en sorte que 85% de la valeur énergétique du carburant fossile consommé par une voiture commerciale de série en 2015 est purement et simplement gaspillé. Cela signifie aussi que 85% des émissions de GES du secteur automobile sont le résultat direct de l'inefficacité énergétique d'une technologie qui domine structurellement toute la chaîne d'approvisionnements en produits fossiles consommés aujourd'hui dans le monde. Le moteur à explosion est à l'industrie extractive des hydrocarbures fossiles ce que la cigarette est à l'industrie du tabac: une technologie qui maximise les profits d'une industrie d'extraction et de raffinage bien rodée qui ose prétendre n'avoir rien à voir avec la santé générale de ceux qui consomment ses produits[21].

Il est donc permis de s'interroger surtout sur les raisons qui font que le Québec, champion de l'énergie verte toutes juridictions confondues, s'ingénie à courtiser des marchés lointains pour écouler les importants surplus d'électricité stockés bon an mal an dans les réservoirs d'Hydro-Québec pour accélérer la mise en chantier de son prochain projet extractif hydroélectrique, alors qu'il n'a toujours aucun plan crédible de substitution du pétrole par de l'électricité pour son parc automobile urbain qui pourrait être un facteur majeur de restructuration industrielle et économique pour le Québec. Le problème n'est clairement pas d'ordre technologique, mais bien inscrit dans la machine financière spéculative intimement liée à l'idéologie extractiviste qui vieillit mal. Il est grand temps qu'un projet d'infrastructures de mobilité urbaine cohérent et conséquent permette au

[19] Cette affirmation mérite une attention particulière entre autres dans le cas du gaz naturel. Signalons d'entrée de jeu qu'il est faux d'attribuer à la combustion la plus grande part de pollution : la production et le transport en produisent tout autant dans le cas du méthane.
http://www.theguardian.com/environment/2015/jun/24/natural-gas-leaks-methane-environment

[20] http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/pierre-olivier-pineau/201511/09/01-4918974-produire-et-reduire-deux-objectifs-incompatibles-.php

[21] Saulnier B. (2014). Énergie : l'éthique intergénérationnelle face à l'impasse fossile. *Éthique Publique.* Vol 16, Numéro 1, mai 2014, p. 199-218. http://ethiquepublique.revues.org/1402

Québec de mettre en œuvre les moyens concrets de réaliser ses objectifs de réduction d'émissions de GES tout en redéployant son économie.

« Les producteurs produisent parce que des consommateurs achètent leurs produits » : derrière cette formule creuse, l'offre technologique du secteur automobile reste dictée à l'amont de toute la chaîne d'approvisionnements fossiles en vue de maximiser les ventes de carburant - avec les impacts climatiques trop bien connus qui viennent avec.

Le Québec est sans aucun doute à la croisée des chemins, mais le CSQGDS estime que dans l'état actuel des défis climatiques qui interpellent toutes les nations, la recherche, l'exploitation et le transit des ressources fossiles sur son territoire ne font plus partie de la solution à moyen terme dans l'équation énergétique et climatique et qu'au surplus, de telles activités ne peuvent exercer aucune influence sur le prix des produits fossiles raffinés que les consommateurs achètent au Québec en raison notamment de l'insignifiance des volumes d'hydrocarbures qui pourraient être extraits du sous-sol québécois et de l'échelle mondiale ou continentale du marché des hydrocarbures. Aussi, les supposées économies de coûts au niveau du transport seront fort probablement simplement captées par les distributeurs sans impact pour le consommateur. Sous tous les angles de la question, une évidence s'impose: il faut sans délai se tourner vers des investissements structurants, soutenables, dans des infrastructures énergétiques régionales et locales beaucoup plus susceptibles de diversifier et d'enrichir l'économie du Québec.

La section 5 de ce mémoire identifie des démarches dans lesquelles le Québec devrait s'investir devant le cul-de-sac financier que constitue, pour son économie, le projet téméraire de lancer aujourd'hui sur son territoire la grappe industrielle de la filière extractive des hydrocarbures fossiles au pire moment du cycle financier de cette industrie séculaire, alors que le constat de son déclin inexorable frappe les places financières du monde entier. D'autres scénarios sont possibles et surtout, ils ne présentent aucun des risques d'investissements échoués qui marquent la toxicité structurelle (climatique, financière, environnementale et sociale) de la filière extractive des hydrocarbures fossiles dans la chaîne d'approvisionnements en énergie de l'économie mondiale aujourd'hui.

4) La gestion des risques : le principe de précaution évacué?

Un grand nombre d'études de l'ÉES portent sur l'évaluation de risques divers et l'identification de mesures d'atténuation. Les risques sont envisagés individuellement, mais leur impact combiné ou cumulé (effets systémiques et synergies à court, moyen et long terme) n'est pas considéré. Entre autres, l'addition des multiples plates-formes pour l'exploitation et surtout le transport des hydrocarbures conduit inévitablement à la multiplication des risques qui croissent de façon quasi exponentielle dans un tel contexte.

Bien sûr, « tous les développements industriels comportent un éventail de risques », comme le mentionne le document d'information sur l'ÉES (p. 46 du diaporama) et « il est de la responsabilité des professionnels concernés (ingénieurs, géologues, hydrogéologues et géotechniciens) de déterminer les risques et de faire en sorte de les atténuer. » Mais qui d'autre qu'un gouvernement peut porter un regard responsable sur l'ensemble de ces

risques au nom de l'intérêt du public et de l'environnement? C'est en établissant des scénarios de pertes financières possibles (restauration, compensations et autres paramètres) consécutives à la matérialisation d'un événement malheureux considéré comme possible et en lui associant des probabilités de matérialisation par référence à des analogues par exemple (tout comme on le fait pour l'estimation des revenus hypothétiques) et en appliquant cet algorithme à l'ensemble des risques identifiés que l'on arrivera à chiffrer l'impact sur le rendement financier pour la collectivité de ces grands projets qui dérangent.

Et puisque les risques appréhendés sont si nombreux et divers, et pour certains majeurs, n'y a-t-il pas là un signal important qu'il faudrait se tourner vers d'autres filières ? Par exemple, dans le calcul des coûts-avantages, à combien évaluer les travaux de restauration du fleuve, si une telle restauration s'avérait nécessaire voire possible? Qu'en est-il de l'imputabilité du promoteur ou de l'exploitant et quelles sont les garanties financières et opérationnelles qui sont exigées d'eux dans le cadre commercial de tels projets en cas d'« incident » aux conséquences irréversibles sur le territoire? À l'heure entre autres où l'industrie des hydrocarbures commence à se voir confrontée à des poursuites judiciaires du même type que celles qui ont frappé l'industrie du tabac, ces questions ne sont que la pointe de l'iceberg des externalités environnementales du secteur extractif[22]. Le CSQGDS déplore que la question des risques environnementaux et des coûts associés – des projets commerciaux du secteur extractif se trouve plus souvent qu'autrement balayée sous le tapis au motif, éminemment contraire à une démarche scientifique rigoureuse, que l'incertitude scientifique ne permet pas de les chiffrer avec précision dans l'horizon du projet. Le risque financier se trouvant ainsi soustrait à des scénarios qui seraient embarrassants pour le rendement de ses actionnaires, la réelle possibilité du fait accompli ne laissera plus d'autre choix à la société civile que de devoir les subir à tous égards en grevant les budgets publics. Cette forme d'hypocrisie scientifique asservie aux intérêts commerciaux du secteur extractif ne peut que déboucher sur des événements catastrophiques comme la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic ou l'explosion de la plateforme de forage Deep Horizon dans le Golfe du Mexique.

Par ailleurs, la liste des risques et l'analyse qui en est faite dans les documents de l'ÉES se limitent aux risques associés aux activités de l'industrie. En se limitant à ce que l'industrie pétrolière définit elle-même comme les étapes de son activité (exploration, production, fermeture des puits), on néglige totalement les impacts à plus long terme qui découlent de la modification irréversible du milieu dans le cas de la fracturation des gisements non conventionnels. L'ÉES traite la restauration des sites après exploitation comme une opération limitée à la fermeture des puits et à la revégétalisation de la surface. Or en profondeur, la totalité du substratum fracturé est rendu infiniment plus perméable qu'il ne l'était dans les conditions naturelles. De plus, l'extraction se limite à un écrémage des hydrocarbures présents et en laisse en place dans ce roc fracturé environ 80% d'hydrocarbures gazeux et environ 98% d'hydrocarbures liquides. Les puits se dégradent dans le temps. Comme le souligne l'étude du Conseil des académies

[22] http://www.nytimes.com/2015/11/06/science/exxon-mobil-under-investigation-in-new-york-over-climate-statements.html?hp&action=click&pgtype=Homepage&module=first-column-region&region=top-news&WT.nav=top-news&_r=0

canadiennes en 2014, pour contenir la migration des hydrocarbures laissés en place, les puits devront être suivis et réparés à perpétuité, car les réparations de réparations vont elles-mêmes se dégrader[23].

La problématique de la fracturation étendue à des superficies considérables est une question nouvelle et spécifique aux gisements non conventionnels; elle ne peut être abordée comme le fait l'ÉES, comme une question de vérification et correction de l'étanchéité des puits pendant la phase où l'industrie les exploite. Après la fermeture, la migration de contaminants dans le réseau combiné de la fracturation naturelle des couches de couverture et des fracturations artificielles des strates exploitées est une question qui doit être prise en compte.

Enfin, l'un des risques non appréhendés du développement de l'industrie extractive des hydrocarbures est d'ordre social et culturel celui de la conflictualisation. Comme toute industrie invasive, celle des hydrocarbures risque d'entraîner des conflits d'occupation et d'utilisation du territoire et une polarisation des opinions portées par les différents groupes sociaux. Dans les petites communautés régionales, cette polarisation est souvent associée à la déstructuration du tissu social et à l'émergence de conflits familiaux, entre voisins ou à une échelle communautaire, suscités par l'arrivée des projets industriels à risque. Les communautés subissent des divisions, des ruptures; un climat de tension et de stress s'y installe parfois même par la simple annonce du projet. Migrations et déplacements forcés peuvent s'ajouter au contexte d'incertitude. Des problèmes de santé risquent d'apparaître[24]. L'asymétrie face à la puissance de l'industrie - entre autres en ce qui a trait aux recours judiciaires - fait émerger un sentiment d'impuissance. Les principaux affectés sont généralement les secteurs les plus vulnérables et plus démunis des communautés, qui se trouvent en situation socio-économique précaire. On entre ici dans le champ éthique de la justice environnementale. À qui bénéficiera le déploiement de la filière des hydrocarbures? À quels groupes sociaux et à quelles générations? Qui seront les principaux affectés par les impacts ? Qui en paiera le prix, à court, moyen et long terme?

5) Et les scénarios alternatifs?

Depuis que le gouvernement du Québec a explicitement manifesté en 2010 son intention d'encourager l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels dans la vallée du Saint-Laurent, la pertinence même d'un tel projet extractif n'a à aucun moment été considérée par le gouvernement du Québec comme une question préalable qui exigeait un débat public en raison même des risques de toutes natures qu'un tel déploiement fait peser sur les populations, les écosystèmes et les finances publiques à court, moyen et long terme. Cette question de pertinence d'un déploiement de l'activité liée aux hydrocarbures sur le territoire, la société civile la pose avec plus d'insistance au gouvernement à chaque nouvelle consultation à caractère 'énergie' depuis 5 ans. Or, tel

[23] http://sciencepourlepublic.ca/fr/assessments/completed/shale-gas.aspx p.193.
[24] http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/index.php/documentation/site-map#Sante4

que signalé, cette question primordiale ne fait pas partie du périmètre d'examen de la présente consultation. Elle n'en reste pas moins la seule qui pourrait fonder la légitimité de la présente consultation sur les ÉES Hydrocarbures. À l'heure de la lutte aux changements climatiques, l'intérêt public exige que cette question soit impérativement soumise à un examen public détaillé et indépendant. Le CSQGDS estime qu'il s'agit là d'une condition *sine qua non* pour établir la légitimité de toute décision d'investissements publics dans une filière énergétique quelle qu'elle soit. Un tel examen public a eu lieu pour l'hydroélectricité au siècle dernier, il a eu lieu pour l'éolien, et il ne serait clairement pas équitable ni légitime que la filière des hydrocarbures en soit exemptée aujourd'hui.

Le Québec est une terre privilégiée d'énergie renouvelable, la chose est bien documentée. Le Québec est aussi un territoire où l'efficacité énergétique recèle des gisements considérables. On conviendra que cette filière mérite elle aussi un examen rigoureux de son coût d'opportunité, notamment par le fait que ses risques financiers (notamment dans leurs impacts sociaux et environnementaux) sont, par la nature même des technologies qui la caractérisent, nettement moindres que ceux associés à l'amont de la chaîne d'approvisionnements en hydrocarbures (production et transit)[25]. On a évoqué les bénéfices associés aux importantes économies de carburant qui pourraient profiter aux consommateurs si une offre commerciale de véhicules électriques et hybrides dans les zones urbaines était encouragée par des programmes de substitution cohérents avec les objectifs de réduction des émissions de GES du Québec.

L'exemple du Danemark devrait inspirer la politique énergétique d'un Québec moderne. Ce pays est bien engagé dans un plan d'Action national structuré de réduction de 100% de ses émissions de GES d'ici 2050[26]. Fait à noter, ce plan a été établi suite à une démarche initiée en 2008 par le gouvernement du Danemark qui confiait à une commission indépendante le mandat de lui soumettre des recommandations concernant des scénarios crédibles de déploiement énergétiques permettant d'engager la réalisation de ces ambitieux objectifs de réduction de GES. En 2010, ces recommandations ont servi à orienter la politique énergétique du Danemark et à engager le Plan d'action conséquent permettant de le réaliser[27]. En misant sur l'exigence écologique pour stimuler l'innovation et la créativité, le Danemark envisage une création d'emplois axés sur l'innovation et le développement de nouveaux savoir-faire[28].

---

[25] Il faut considérer aussi que l'un des grands avantages de l'énergie renouvelable, c'est qu'une fois les infrastructures en place, la production ne demande pas ou très peu de consommation d'énergie et d'eau – contrairement aux énergies fossiles. Par ailleurs, les risques sont nettement moins élevés, voire négligeables. Et les risques mineurs, dans le cas du solaire ou de l'éolien par exemple, sont provisoires, contrairement encore aux risques majeurs et à très long terme associés aux hydrocarbures. Dans le cas du biogaz, les risques liés au méthane sont gérés ou éliminés dans les sites d'enfouissement.

[26] http://denmark.dk/en/green-living/strategies-and-policies/independent-from-fossil-fuels-by-2050/

[27] http://www.ens.dk/sites/ens.dk/files/policy/danish-climate-energy-policy/our_future_energy.pdf

[28] S.-P. Breton, L.-E. Boudreault et B. Saulnier. Affranchissement des combustibles fossiles: le Québec peut-il s'inspirer du Danemark? EIC, Climate Change Technology Conference 2015 http://www.cctc2015.ca/TECHNICAL%20PAPERS/1570102701.pdf;
http://www.ens.dk/en/policy/danish-climate-energy-policy

Qu'aurait à perdre le Québec s'il choisissait le chemin de la rigueur et de l'éthique sociale plutôt que d'investir la meilleure part de ses finances publiques dans des projets extractifs d'hydrocarbures qui mènent tout droit à l'impasse, et ce, même en ne considérant pas dans le calcul les coûts sociaux et environnementaux de ces projets à hauts risques?

N'aurait-il pas tout à gagner en s'engageant dans une véritable transition écologique, caractérisée par le soutien à l'innovation écosociale, le développement de projets territoriaux ou biorégionaux appropriés, l'implication et l'engagement citoyen, la réduction et la prévention des vulnérabilités énergétique?[29]

En conclusion

La perspective sous-jacente aux études de cette ÉES revient constamment dans le discours politique et se résume dans l'affirmation répétée *ad nauseam* selon laquelle le Québec aura encore besoin de pétrole pour une trentaine d'années et que les importations d'hydrocarbures pèsent d'un poids considérable dans la balance commerciale du Québec. Cette justification qui n'en est pas une semble impliquer la nécessité d'investissements publics majeurs dans des infrastructures de production ou de transport des hydrocarbures qui, à leur tour, justifieront de nouveaux investissements pour les maintenir en état, à un niveau acceptable, les brancher entre elles, etc. Ces investissements publics grèveront gravement la capacité de l'État de réaliser les efforts indispensables pour assurer la transition énergétique du Québec. Autrement dit, le Québec risque d'être aspiré dans une spirale d'investissements qui l'éloigneront de plus en plus de la transformation du modèle économique rendu nécessaire par, entre autres, les changements climatiques qui affecteront nos sociétés. Et tout cela malgré le fait que les scénarios les plus optimistes des promoteurs de ces projets ne permettent pas véritablement de satisfaire, à terme, les besoins énergétiques du Québec en hydrocarbures et font fi des règles du marché qui détermineront *in fine* cet approvisionnement.

Miser sur les hydrocarbures pour asseoir notre développement et rêver d'enrichissement, c'est s'offrir l'illusion provisoire que l'on peut sans conséquence économiques et financières retarder le moment où on engagera résolument nos scientifiques et nos gens d'affaires dans le développement et la commercialisation des technologies et des façons de faire de l'après carbone en se laissant distancer par toutes ces sociétés qui ont déjà compris où était l'avenir. Cela se nomme un coût d'opportunité et il doit être déduit du

[29] Entre autres : Schwarz' V. (2015). Pourquoi une transition énergétique est-elle nécessaire ? *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2015/2 (N° 78), p. 7-10 ; Lamirez, B. (2015). À propos de la transition énergétique**.** *Hermès, La Revue*, 2015/1 (n° 71), p. 137-138.

calcul du rendement prévu d'un projet aussi conséquent et contraignant que le développement d'une industrie des hydrocarbures.

Au bilan, l'ÉES et les études complémentaires qui sont actuellement soumises à la consultation publique proposent un regard étroit sur les choix énergétiques du Québec et nous engagent dans une logique dépassée.

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec réitère son souhait que la conjoncture actuelle, à la croisée des chemins, donne l'élan pour prendre des décisions éclairées. Le Québec peut devenir un fer de lance pour une véritable transition énergétique qui générera à moyen et long terme une économie plus responsable, stable et viable, et qui contribuera fondamentalement au « bien vivre » de notre société, dans une perspective intergénérationnelle.

À cet effet, le gouvernement du Québec aurait grand intérêt à former très prochainement une mission officielle en vue de rencontrer les autorités danoises et notamment les responsables de l'Agence de l'énergie du Danemark, afin de prendre la mesure du sérieux de la démarche danoise d'affranchissement des carburants fossiles (charbon, gaz et pétrole). Le Québec a tous les atouts en main pour afficher la même audace en matière de politique énergétique et de plan d'action climatique d'avant-garde.

Annexe 1.
Documents préparés par le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec
2011-2015

Toutes ces contributions sont disponibles sur le site du Collectif :
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

2015_Mémoire présenté dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le Livre vert intitulé « Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement », 14 septembre 2015.
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/regards/Memoire_ModernisationLQE_PBatellier_LSauve_CENTRERE.pdf

2014_Mémoire présenté dans le cadre des travaux sur Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Gouvernement du Québec, 29 mai 2014.
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/bape/memoire_collectif_vf.pdf

2013_Mémoire présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques dans le cadre de la Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec, 19 octobre 2013.
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/memoire_collectif_CEEQ_2013.pdf

2012_Communiqué du Collectif Scientifique sur la question du gaz de schiste. *Où en est-on ?* Octobre 2012. Gaïa Presse. http://gaiapresse.ca/images/nouvelles/35000.pdf

2012_Commentaire du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec sur le projet type et scénarios de développement. Participation au premier Comité miroir mis en place dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 25 septembre 2012. http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/Commentaire-du-Collectif-scientifique_ComiteMiroir_Projet&Scenarii_final.pdf

2012_ Commentaire du Collectif scientifique sur le plan révisé de réalisation du comité chargé de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES), *Gaz de schiste : un plan d'accommodements?* 18 avril 2012. Centre de recherches sur la mondialisation.
http://www.mondialisation.ca/gaz-de-schiste-un-plan-d-accommodements/30394

2012_Commentaire sur le Plan de réalisation de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste par le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec, revu et enrichi au 15 janvier 2012. http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/enjeuxees/15janv2012.pdf

2011_Lettre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, « Suite à la prépublication des projets de règlement modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et à la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forages et fracturation de puits gaziers ou pétroliers parus dans la Gazette Officielle du 6 mai dernier », 6 juin 2011.
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/modification_de_la_lqe.pdf

2011_ Lettre ouverte du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec, *L'évaluation environnementale stratégique: rigueur ou imposture ? Le Devoir,* 1er juin 2011.
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/324488/l-evaluation-environnementale-strategique-rigueur-ou-imposture

2011_Lettre aux députés de l'Assemblée nationale. Communiqué du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, 13 avril 2011. http://www.collectif scientifique gaz-de schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/lettre_au_deputes13avril.pdf

2011_ Communiqué du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, *Après les rapports du BAPE et du Commissaire au Développement durable, une rigoureuse enquête sur les premiers forages s'impose*. 4 avril 2011. http://www.collectif scientifique-gaz-de schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/communique4avril2011.pdf

2011_ Communiqué/Manifeste du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, *Prise de position sur le caractère inacceptable du projet de développement de la filière du gaz de schiste et en faveur d'une nouvelle politique énergétique axée sur l'efficacité et les énergies renouvelables*, 1er mars 2011.
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/communiques/Premier_Manifeste_du_Collectif_Mars2011.pdf

Annexe 2.
Thématiques abordées lors des 19 soirées-conférences
organisées par le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec 2011-2015

Toutes les conférences sont disponibles en ligne sur le site du Collectif :
http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

2015_*Transport et exploitation des hydrocarbures au Québec : Enjeux institutionnels et législatifs relatifs aux dispositifs d'évaluation et de débat public*
par Jean Baril, Michel Bélanger et Louis Tremblay, 27 août 2015.

2015_*Évaluation environnementale stratégique et acceptabilité sociale*
par Marc Durand, Anne-Isabelle Cuvillier et Pierre Batellier, 3 juin 2015.

2015 *Regards actuels sur un projet tentaculaire: Les hydrocarbures au Québec*
par Éric Pineault et Marc Brullemans, 26 mars 2015.

2015_*Territoire, ressources et société: de la colonisation à la transition*
par Alain Deneault et René Audet, 4 février 2015.

2014_*Le fleuve, une autoroute pour le pétrole?*
par Pierre Béland et Michel Bélanger, 29 octobre 2014.

2014_*L'eau et les hydrocarbures au Québec*
par Richard Langelier, Céline Marier et Marc Durand, 29 septembre 2014.

2014_*Le Québec et l'impasse pétrolière*
par Sylvain Archambault et Anne-Isabelle Cuvillier, 1er mai 2014.

2014 *Débat citoyen et politiques publiques: Sortir de l'ombre de la gouvernance?*
par Florence Piron, 27 mars 2014 ;
Regards sur les résultats de deux initiatives de consultation:
L'EES sur le gaz de schiste - La Commission sur les enjeux énergétiques du Québec
par Marc Brullemans, Marc Durand et Bernard Saulnier, 27 mars 2014.

2014_*Aménagement et gouvernance: l'invasion territoriale*
par Robert Desjardins et Catherine Trudelle, 19 février 2014.

2013_*Enjeux d'acceptabilité sociale*
par Pierre Batellier et Marc Brullemans, 30 mai 2013.

2013_*Enjeux juridiques et légaux du dossier du gaz de schiste*
par Richard Langelier, Céline Marier et Jean Baril, 7 mars 2013.

2013_*Élément d'une problématique énergétique globale au Québec*
par Normand Mousseau, Marc Durand et Bernard Saulnier, 30 janvier 2013.

2012_*Enjeux de la communication du dossier du gaz de schiste*
par Luc Desnoyer et Mariève Isabel, 26 septembre 2012.

2012_*L'alternative aux gaz de schiste*
par Kim Cornelissen et Réal Reid, 25 avril 2012.

2012_*Enjeux écologiques et de santé publique du gaz de schiste*
par Daniel Chapdelaine, Chantal Savaria et Élyse-Ann Faubert, 14 mars 2012.

2012 *Enjeux éthiques, démocratiques et juridiques des gaz de schiste: L'ÉES en question*
par Michel Bélanger, Alain Deneault et Jonathan Durand-Folco, 8 février 2012.

2012 *Enjeux technico-économiques sur les marchés de l'énergie: Nécessité d'une nouvelle politique énergétique pour le Québec*
par Bernard Saulnier, période d'échange avec Réal Reid et Normand Mousseau, 11 janvier 2012.

2011_*Enjeux économiques du gaz de schiste: Une analyse des coûts et bénéfices*
par Pierre Batellier, 7 décembre 2011.

2011_*Les très graves lacunes de l'industrie des gaz de schiste*
par Marc Durand, 23 novembre 2011.

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincred'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusiveque celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voirle cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[89]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux,tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiauxaffirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]),des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec(AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date : 17-11-2015**

---

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincred'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusiveque celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voirle cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[89]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux,tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiauxaffirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]),des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec(AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date : 17-11-2015**

---

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire de

L'ASSOCIATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU QUÉBEC

Document présenté dans le cadre des consultations publiques sur les Évaluations environnementales stratégiques en ce qui concerne le développement des hydrocarbures au Québec.

Novembre 2015

Table des matières

Introduction	**3**
Notre industrie	**3**
Contexte de publication des ÉES	**4**
Position de l'industrie	**5**
Évaluation des cinq chantiers des ÉES	**6**
Conclusion	**12**

Introduction

L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) a été créée afin d'encourager le dialogue sur le développement de l'industrie pétrolière et gazière du Québec. Elle représente plus d'une vingtaine de membres qui ont à cœur l'essor économique, social et environnemental du Québec.

L'APGQ est d'avis que les ressources énergétiques du Québec peuvent être développées de manière sécuritaire et dans le respect de l'environnement, tout en contribuant à la croissance économique et à l'essor social du Québec. Notre objectif est de démontrer les intérêts communs et les bénéfices mutuels que peuvent en retirer autant la population, les communautés locales, le gouvernement que l'industrie.

Nous saluons la volonté du gouvernement du Québec de mener une consultation en lien avec la publication des évaluations environnementales stratégiques (ÉES). Tout comme elle l'a fait dans le cadre des audiences sur le budget, sur la nouvelle politique énergétique, sur l'allégement réglementaire, lors des consultations sur la loi 55 (transparence) et au sujet des cibles d'émissions de gaz à effet de serre, l'APGQ se fait un devoir, aujourd'hui, de vous présenter son avis sur le corpus d'études publiées par le gouvernement.

Ce mémoire traite, de manière générale, du rôle des ÉES dans l'ensemble de la démarche visant à encadrer l'industrie pétrolière et gazière du Québec. De plus, nous émettrons notre avis sur l'ensemble des études et de la démarche. Enfin, nous traiterons brièvement de chacun des 5 chantiers ciblés par les études, afin d'y inclure recommandations et mises en garde.

L'APGQ dépose ce mémoire en son nom seul et son propos n'engage en rien ses membres de manière individuelle.

Notre industrie

Les hydrocarbures représentent plus de 50 % de l'énergie utilisée au Québec. La raison principale est que ce sont de bons produits, mis en marché par une industrie fiable et ayant une utilité incomparable pour les consommateurs, tant individuels et commerciaux qu'industriels. Dans l'ensemble de ses technologies et procédés, l'industrie des hydrocarbures fait preuve de respect envers l'environnement et les collectivités et se conforme à toutes les lois québécoises et canadiennes qui la régissent. Tant en matière de pétrole que de gaz, nos membres font tout en leur capacité afin d'être de bons citoyens corporatifs qui ont à cœur de développer une industrie performante, soutenable et respectueuse des milieux où ils opèrent.

Contexte de la publication des ÉES

Lors de la présentation du Plan d'action sur les hydrocarbures, le 31 mai 2014, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques avaient déjà annoncé la mise sur pied de deux ÉES : une sur la filière globale et une spécifique aux opérations sur l'île d'Anticosti[1]. Par la suite, tout un travail de préparation et de consultation a mené au document que nous avons sous les yeux aujourd'hui. Par un vaste processus d'acquisition des connaissances, des dizaines de chercheurs de tous les horizons ont été consultés. Ces chercheurs sont pour la plupart québécois mais l'expertise du reste du pays et même d'outre nos frontières ont été mises à profit dans le cadre des ÉES.

Pour le gouvernement du Québec, et pour notre industrie, il est clair que le développement économique va de pair avec le respect de l'environnement et l'amélioration des processus. Une des étapes de ce processus est de faire des études afin d'encadrer le plus efficacement possible notre industrie.

Le processus de publication des ÉES cadre dans l'ensemble des activités du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le but de régir l'industrie de la production d'hydrocarbures au Québec. En plus de la nouvelle politique énergétique et du chantier sur l'acceptabilité sociale, la publication des ÉES est une étape importante en route vers une modernisation complète de la loi et de la réglementation entourant notre industrie. Cette modernisation nous la souhaitons, et ce, le plus rapidement possible.

Que ce soit sur l'île d'Anticosti ou ailleurs sur le territoire du Québec, notre industrie et l'ensemble de la société bénéficieraient d'un cadre légal officiel, stable et accompagné d'un régime de redevances locales bien établi. C'est dans cet esprit que nous déposons ce mémoire et que nous participons au processus des ÉES chaque fois que l'opportunité se présente.

Tandis que le Québec est au bord de joindre les rangs des producteurs d'hydrocarbures, il est plus important que jamais de bien faire les choses. L'APGQ respecte l'approche « pas à pas » du gouvernement du Québec en la matière. Maintenant que les ÉES sont complétées, il est grandement temps de passer à l'étape du dépôt d'une législation complète et accompagnée d'un régime réglementaire satisfaisant.

Ces ÉES compteront, au final, 64 études. Avec celles publiées dans le cadre de l'ÉES sur le gaz naturel de schiste, on parle désormais de plus de 130 études sur les

[1] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=2868

hydrocarbures au Québec. Ceci en fait le corpus le plus étendu en Amérique du Nord et probablement le plus important au monde. Nous en savons désormais beaucoup sur notre géologie, la production de la ressource et la meilleure manière d'en profiter en tout respect de l'environnement.

Notre position sur les ÉES

Avant d'entrer dans le détail des cinq aspects couverts par les études, il est bon de rappeler notre position globale sur la publication des ÉES.

L'APGQ considère qu'avec la publication du document étoffé (plus de 340 pages pour le deux tiers des études), il est maintenant possible d'avoir une discussion ouverte, fondée sur des faits, en vue de développer la filière pétrolière et gazière chez nous. Les ÉES ont permis d'établir des faits quant aux impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à une exploitation des hydrocarbures. Il s'agit ici non seulement de poursuivre l'exploration, mais de passer au stade de production. C'est seulement par une production locale que nous pourrons commencer à régler nos problèmes d'approvisionnements en gaz et en pétrole.

Rappelons que le Québec doit s'en remettre à 100 % à l'importation pour combler ses besoins énergétiques en matière d'hydrocarbures. La facture de ces importations correspond grosso modo au budget accordé à l'éducation pour l'ensemble de la province. De plus, le document reconnaît les bénéfices directs sur les finances publiques du développement de la filière locale des hydrocarbures. En plus des bénéfices attribuables à ses participations dans Hydrocarbures Anticosti et dans le capital-actions de Junex, de Pétrolia et, éventuellement, d'autres sociétés, le gouvernement profite également des redevances et des revenus liés aux impôts sur le revenu des entreprises.

Les Québécois consomment actuellement environ 300 000 barils de pétrole par jour. Malgré tous les efforts et les meilleures ambitions du Québec, il faut se rendre à l'évidence qu'on aura encore besoin de pétrole, et pour longtemps. Même en réduisant par six notre consommation, ce qui demeure une cible extrêmement ambitieuse, les 50 000 barils par jour restants devront venir de quelque part.

L'APGQ estime que le pétrole est intéressant pour le développement économique du Québec et que le gaz naturel provenant des basses terres du Saint-Laurent, d'Anticosti et d'ailleurs au Québec serait un véritable levier de développement direct pour la Gaspésie et la Côte-Nord qui rêvent de faire de la deuxième et troisième transformation. Le Québec doit miser sur l'achat local de l'énergie, et il est grand temps que les hydrocarbures en fassent partie.

L'APGQ considère que l'acceptabilité sociale est un facteur important de la réussite des projets. Toutefois, nous rappelons que l'ÉES n'a pas fait de nouvelles découvertes en la matière. Comme justification pour déclencher le processus des ÉES, on a évoqué le manque d'acceptabilité sociale pour certains projets de l'industrie. Maintenant que les études sont faites et publiées, nous espérons pouvoir considérer que l'acceptabilité est désormais accrue. De manière générale, nous sommes satisfaits que les études menées soient désormais autant d'outils supplémentaires permettant de mieux expliquer la filière aux Québécois.

Notre association représente des entreprises privées qui estiment qu'avec une véritable loi sur les hydrocarbures, la production locale sera rentable et offrira de grands bénéfices pour toute la société québécoise. Ce rapport des ÉES est, pour nous, un pas important dans la bonne direction vers une nouvelle législation et un cadre réglementaire complet. Le gouvernement a désormais en mains toutes les informations pertinentes pour prendre des décisions et se doter d'un cadre réglementaire et légal en vue d'avancer au cours des prochaines étapes.

L'APGQ considère qu'une exploitation future des hydrocarbures au Québec constitue un atout essentiel pour le développement économique de la province, et ce, tant pour créer des emplois de qualité que pour assurer une stabilité au niveau de l'approvisionnement énergétique du Québec. Rappelons que des États prospères comme la Norvège arrivent à exploiter les hydrocarbures de manière efficace et responsable. Le Québec, avec toute l'expertise à sa disposition et son statut de chef de file en matière environnementale, a tous les atouts pour réussir et pour le faire en toute sécurité.

Évaluation des cinq chantiers

L'environnement

Au sujet des facteurs environnementaux retenus dans le cadre des ÉES, nous considérons que les conclusions sont intéressantes et que le travail a été bien fait. En gros, les études révèlent que le travail de l'industrie pétrolière et gazière lorsque fait sécuritairement est sécuritaire pour l'environnement.

Notre industrie insiste pour utiliser les meilleures pratiques afin de rendre ses opérations conformes et diminuer au minimum les risques de ses travaux. Comme dans d'autres industries, il s'agit pour nous d'un facteur essentiel au développement des projets de nos membres.

L'APGQ est satisfaite des études sur un autre point. En effet, le travail des ÉES démontre les principaux aspects dont il faudra effectuer le monitorage une fois les projets de production véritablement lancés. Ceci pourrait s'avérer un bon guide pour le MERN dans la présentation de la modernisation de la loi sur les hydrocarbures.

Les recherches publiées sur les impacts sur la flore, la faune, l'eau et les milieux naturels sont conformes aux principales études utilisées par l'industrie dans la mise en place de ses structures sécuritaires.

Sur la question environnementale, les ÉES disent grosso modo que l'usage des meilleures pratiques permettrait de développer une industrie sécuritaire au Québec.

Il n'est malheureusement pas question des projets d'arrimage avec la biométhanisation qui pourrait très bien se faire en plusieurs endroits où des projets gaziers pourraient se mettre en place. En fait, le développement de la filière des hydrocarbures aurait aussi plusieurs autres impacts positifs sur l'essor des énergies renouvelables, ce qui n'est pas évalué par les ÉES.

Une autre lacune que nous pouvons identifier réside dans l'absence de considérations pour les fuites de carbone dans le cadre des ÉES. Actuellement, le Québec importe 100% des hydrocarbures qu'il consomme et les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à cette production sont comptabilisées hors de ces frontières. De plus, une bonne partie des GES liés aux transports, pour la consommation du Québec, n'est pas comptabilisée dans le bilan de la province. Or, ces GES sont plus importants pour les hydrocarbures que nous importons que pour ceux que nous pourrions produire localement.

Premièrement, une production locale diminuerait les distances de transport du pétrole et du gaz vers leurs marchés respectifs. Ceci, en soi, permettrait de diminuer les GES totaux émis en raison de notre consommation d'hydrocarbures. Deuxièmement, le Québec peut se doter d'une loi encadrant l'industrie afin que celle-ci produise dans le meilleur respect de l'environnement. Il ne fait aucun doute pour l'APGQ que la production québécoise serait plus propre que celle d'Algérie, du Nigéria ou d'autres pays desquels nous importons une partie du pétrole que nous consommons.

Si nous voulons vraiment lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions globales de GES, le recours à la production locale d'hydrocarbures, à proximité des marchés, est une des voies à emprunter.

Enfin, les ÉES ne parlent pas suffisamment des améliorations environnementales dues à la conversion du mazout et du pétrole brut vers le gaz dans certaines opérations industrielles. Si nous avions une production gazière digne de ce nom, le Québec pourrait grandement contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et permettant la

modernisation d'installations et l'usage accru du gaz naturel, en tant que produit de remplacement d'hydrocarbures plus lourds.

Les aspects techniques

Ce chantier a selon l'APGQ été bien couvert par les études commandées. De plus, quelques études à publier viendront compléter ce volet.

L'industrie pétrolière et gazière est une industrie de très haute technologie qui a recours à des procédés techniques complexes, appliqués à grande échelle, afin de mener ses opérations. Or, ces processus sont éprouvés et sont utilisés dans de nombreuses opérations à travers le monde. De plus, notre industrie investit des milliards de dollars, chaque année, en recherche et développement de nouveaux processus.

Nous représentons une industrie qui adapte rapidement et efficacement ses processus afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et de minimiser son impact sur les milieux où elle travaille. Dans le domaine gazier et pétrolier, l'usage de nouveaux procédés est rapidement mis en place afin d'être plus performant et plus efficace, à tous les niveaux. Il n'y a aucune raison que cela soit différent pour la production qui sera faite au Québec.

Dans cet esprit, nous sommes bien conscients des problématiques soulevées sur les aspects techniques dans le cadre des ÉES qui, d'ailleurs, sont presque toutes liées à la protection de l'environnement.

L'APGQ n'a rien contre la poursuite de certaines études, tel que mentionné dans le document synthèse. Par contre, étant donné que le plan d'acquisition des connaissances des ÉES était très complet, nous estimons que certaines études peuvent se poursuivre même une fois la production véritablement commencée. Partout dans le monde où l'on produit des hydrocarbures, de la recherche sur les aspects techniques, environnementaux, économiques et autres se poursuit, parallèlement au développement de l'industrie. En fait, ces études sont souvent facilitées par le fait que des projets concrets peuvent être observés et intégrés plus facilement au corpus scientifique.

L'économie

Notre association trouve intéressant le fait que plusieurs études de l'ÉES se soient concentrées sur les questions économiques. Que ce soit pour Anticosti ou pour l'ensemble de la filière, nous devons nous intéresser à ces questions importantes pour l'avenir du développement de l'industrie, et le partage des bénéfices pour tous.

Dans une des études, il est estimé que le projet sur l'île d'Anticosti, à lui seul, permettrait au gouvernement du Québec d'aller chercher environ 46 milliards de dollars (en dollars de 2020) sur les 75 ans de durée de vie de la production. C'est énorme. Nous sommes satisfaits que le potentiel commercial de la ressource au Québec soit considéré avec toute l'attention qu'il mérite.

Par contre, nous estimons que les facteurs économiques en présence sont encore plus favorables que ceux présentés dans les différentes études retenues.

Alors que le Québec importe l'entièreté des hydrocarbures qu'il consomme, soit une facture de plus de 12 milliards de dollars annuellement, les avantages d'une production locale n'ont pas tous été suffisamment mis de l'avant. En matière de création d'emplois, on parle de plus de 2 000 sur l'île d'Anticosti. Quand on tient compte du développement de tous les projets, dans les basses terres et dans l'est du Québec, on arrive à un chiffre bien plus considérable. Et ce, sans compter tous les emplois connexes dans le secteur des services.

De plus, l'ÉES ne tient pas compte des emplois dans le secteur tertiaire (hébergement, restauration, etc.) que notre industrie peut contribuer à maintenir et à créer.

Nous sommes d'accord que plusieurs inconnues restent. Toutefois, c'est le cas pour tous les projets de développement. Nous ne savons jamais, au début d'une exploitation, quelles seront les retombées exactes. Dans le cas de notre industrie, notons toutefois qu'il y a plus souvent de bonnes que de mauvaises surprises. Le développement du gaz naturel et du pétrole de schiste américain s'est avéré plus important que prévu.

Les ÉES tiennent compte de plusieurs externalités afin d'établir des scénarios de rentabilité et de succès de l'industrie au Québec. Malheureusement, les externalités présentées traitent presque uniquement de coûts et d'impacts.

Nous trouvons que d'autres scénarios auraient aussi pu être retenus. Par exemple, l'ÉES n'évalue aucunement les bénéfices économiques liés à une diminution de notre dépendance aux hydrocarbures importés. L'indépendance énergétique au Québec, au plan hydroélectrique, a de gros avantages qui n'ont pas été mesurés pour la filière des hydrocarbures. La sécurité des approvisionnements énergétiques est aussi favorisée par la production locale, sujet qui n'est même pas effleuré par les ÉES.

Actuellement, près de 4 500 Québécois travaillent dans l'industrie pétrolière et gazière au Canada. De ce nombre, plusieurs pourraient revenir ici et être auprès de leur famille si l'industrie se développait. Ce bénéfice n'a pas été évalué par l'ÉES.

On sent aussi un léger manque sur les bénéfices de la production locale sur l'ensemble du secteur industriel au Québec. Que ce soit dans le cadre du plan Nord ou d'autres projets, il est évident que la production d'une énergie fiable et à proximité des marchés aurait un immense bénéfice. Tout le secteur industriel du mid-Ouest américain est en

pleine renaissance en raison de la production locale d'hydrocarbures. Des entreprises ayant autrefois quitté les États-Unis y reviennent en raison de la disponibilité de vastes sources d'énergie à bon marché. Ces facteurs n'ont pas été suffisamment évalués par les ÉES selon notre association.

Bref, nous aurions aimé avoir davantage d'études sur les bienfaits de la production locale d'hydrocarbures. Davantage de comparaisons judicieuses avec d'autres juridictions auraient aussi bien servi l'exercice. Comme mentionné précédemment, ces études peuvent être menées tout en développant l'industrie.

Par exemple, le Québec souffre d'un grave manque d'espace de stockage du gaz naturel et ceci a un impact sur le coût payé, surtout en période de pointe. Une étude sur les avantages d'une production locale qui peut aider à solutionner ce problème aurait été appréciée.

Les transports

La question du transport des hydrocarbures en sol québécois, et dans le milieu marin, n'est pas, à proprement parlé, du ressort direct des membres de l'APGQ. Notre association favorise les meilleurs modes de transport pour la ressource en ayant toujours le point de vue du producteur local en tête.

Pour nous, il ne fait aucun doute que la question du transport doit être évaluée et prise en compte dans la mesure où la production commerciale de la ressource commencerait véritablement au Québec.

Nous saluons les études que l'ÉES publie à ce sujet et, comme pour les études à caractère environnemental, il semble que le transport soit jugé sécuritaire lorsque fait dans les règles de l'art.

Lors de la préconsultation du 3 novembre dernier, plusieurs questions au sujet de potentiels déversements ont été soulevées. L'APGQ estime qu'il faut que les mesures appropriées soient évaluées et qu'une bonne coordination soit faite avec les services d'urgence locaux. Toutefois, il faut bien comprendre que ces éventualités ont bien peu de chance d'arriver.

Pour ce qui est du transport maritime, on parle de navires pétroliers qui circuleraient sur le fleuve afin de transporter la ressource. Or, des milliers de pétroliers ont emprunté le fleuve depuis plus de 60 ans afin d'acheminer leur pétrole au Québec, sans qu'aucun incident fâcheux majeur ne survienne. Qu'un navire parte ou arrive de Sorel, de Sept-Îles ou d'un quelconque autre port, il s'agit des mêmes navires, avec le même contenu. Le trajet dans un sens ou l'autre n'est pas plus ou moins problématique.

Société

L'acceptabilité sociale a fait l'objet de consultations par le gouvernement du Québec en juin dernier. L'APGQ a alors déposé un mémoire sur lequel nous ne reviendrons pas en détail ici. De plus, nous aurons à nouveau l'occasion de nous prononcer lors du dépôt du livre vert qui est prévu pour le début de l'année 2016.

Nous dirons ici que les préoccupations sociales sont importantes et que notre industrie, partout où elle travaille, investit temps et énergie afin d'opérer en bon voisinage avec les collectivités locales.

Nous croyons que la meilleure manière de favoriser l'acceptabilité sociale des projets est d'avoir une loi moderne pour régir notre industrie qui inclut un régime de redevances tenant compte des collectivités locales. De même, l'acceptabilité sociale diffère d'une région à l'autre et parfois même au sein d'une même région. Une meilleure segmentation du territoire bénéficierait à la discussion.

De plus, nous estimons que l'acceptabilité sociale d'un projet, sa réussite ou son échec, n'est pas uniquement la responsabilité de l'industrie, mais bien aussi celle du gouvernement, des élus locaux, de l'ensemble de la communauté et des groupes sociaux. Nous réussissons tous ensemble, et nous échouons tous ensemble.

S'il y a un manque, à notre avis dans les ÉES sur le plan social, c'est que les études ne ressortent pas suffisamment les avantages non économiques pour les communautés locales. La revitalisation passe souvent par l'arrivée de projets et il en est peu question. Encore une fois, les externalités négatives sont beaucoup trop proéminentes face aux externalités positives du développement. C'est particulièrement le cas pour les études qui traitent du filet social sur Anticosti alors que seules des externalités négatives sont évaluées.

L'APGQ est satisfaite que la question autochtone ait fait partie du volet social des ÉES. Dans plusieurs régions du Québec, les premières nations sont un facteur de développement qui aide à bonifier les projets et à assurer leur essor. Les premières nations et leurs représentants ont une connaissance intime du territoire et leur apport est important. Nous estimons que plusieurs communautés autochtones pourraient bénéficier du développement de notre industrie au Québec et nous saluons le dialogue avec ces communautés.

Conclusion

L'APGQ salue l'initiative du gouvernement d'avoir mis en place une consultation publique afin de discuter de la publication des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures.

Nous estimons que le Québec doit absolument mettre l'emphase sur la production locale des hydrocarbures, la nécessité d'un cadre législatif et réglementaire moderne et complet, la mise en place d'un régime de redevances compétitif favorisant les communautés locales et offrir la prévisibilité et stabilité dont l'industrie a besoin pour lancer des projets créateurs d'emplois et de richesse.

Maintenant que plus de 130 études ont été faites sur la filière québécoise des hydrocarbures, et qu'aucune d'elle n'a mené à la conclusion de l'irresponsabilité du développement de l'industrie, il est temps d'aller de l'avant et de présenter un projet de loi moderne ainsi qu'un cadre réglementaire permettant d'encadrer la production de nos propres hydrocarbures. Nous avons les études pertinentes et le savoir-faire. À nous maintenant de profiter collectivement et sécuritairement des bienfaits de la production du pétrole et du gaz qui sont aussi, rappelons-le nous, des richesses naturelles québécoises.

Nous vous remercions de votre intérêt et demeurons disponibles pour toute collaboration, avec quiconque, afin de permettre le développement de notre filière industrielle au Québec, en tout respect de l'environnement et des meilleures pratiques de l'industrie.

Mémoire de l'Association des Fournisseurs de Services Pétroliers et Gaziers du Québec (AFSPG)

Déposé dans le cadre des consultations publiques au sujet des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures.

18 novembre 2015

Historique de l'AFSPG

L'AFSPG a été fondé en novembre 2011 dans le but de développer une expertise locale et de permettre aux entrepreneurs du Québec de pouvoir accéder au développement de l'industrie des hydrocarbures dans la province. Le développement de cette expertise et des fournisseurs de services est une condition essentielle au développement d'une industrie des hydrocarbures viable pour le Québec.

Ce mémoire vise à donner notre perspective sur la publication des études reliées évaluations environnementales stratégiques (ÉES) publiées il y a moins d'un mois par le gouvernement du Québec.

Ce mémoire est fait au nom de l'association et n'engage pas ses membres individuellement.

Quelques chiffres

L'Association Pétrolière canadienne estime que pour chaque emploi créé dans une entreprise pétrolière ou gazière de recherche ou d'exploitation, dix sont créés pour le secteur du service.

Autre statistique intéressante, chaque géologue pétrolier fourni du travail à dix ingénieurs et chacun de ces ingénieurs fournissent du travail à quarante employés divers. Ces chiffres se recoupent et sont vérifiables auprès de différentes sources (CAPP, PSAC, CSGC). Peu importe les chiffres que nous utilisons, une chose est claire : le Québec importe 100% des hydrocarbures qu'il consomme et il n'en produit pas. Pourtant, il s'agit d'une ressource essentielle au développement industriel et économique du Québec.

Cette importation fait partie intégrante de notre déficit commercial. Avec des importations d'hydrocarbures de plus de 12 milliards par année et aucune production locale, le développement et l'exploitation de cette ressource de façon sécuritaire devraient être une priorité pour le Québec. Il est un fait établi que le gaz naturel et le pétrole sont des sources d'énergie efficaces dont le Québec aura besoin pour encore plusieurs dizaines d'années.

Un projet concret et réalisable pour le bien de tous les Québécois

Le Québec a l'avantage et la chance de posséder des ressources importantes en gaz naturel et en pétrole sur son territoire. Des entreprises telles Pétrolia, Questerre, Canbriam, Junex, Gastem, Talisman, Petrolympic, Squatex ont investi plusieurs centaines de millions de dollars en recherche et ont eu la chance de découvrir et de prouver une ressource ici, au Québec. Le gouvernement a aussi investi dans certains projets que ce soit en Gaspésie ou ailleurs et le fonds capital mines hydrocarbures veut en faire plus.

Ces ressources dans plusieurs pays seraient considérées comme une manne dont on veut absolument profiter. Au lieu de rapidement développer nos ressources énergétiques propres, le Québec a décidé il y a quelques années de mettre les freins et de prendre une pause dans son développement. Notre association est heureuse que le processus soit bien reparti et que nous puissions contribuer à avancer, étapes par étapes.

En réponse au développement fait par les entreprises, deux évaluations environnementales ont été lancées. À terme, 64 études scientifiques auront été réalisées par des chercheurs indépendants. Si l'on compte l'ÉES sur le gaz naturel de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent, on arrive à environ 137 études.

Selon nous, L'ÉES exhaustive actuelle démontre la sécurité technique du développement de notre filière en utilisant les meilleures pratiques de notre industrie. En tant que représentant de l'industrie du service, je suis persuadé que les techniques que nous utilisons sont sécuritaires et respectueuses de l'environnement.

Pourquoi avons-nous peur de ce type de développement au Québec? Peut-être par manque de connaissances, mais surtout, à mon avis, parce que la population du Québec est devenue parfois cynique et ne sait plus qui croire, d'où l'importance du mandat qui vous fut donné.

Notre industrie n'en est pas une de spectacle ni de divertissement et pour nous ce n'est pas un passe-temps. L'exploration c'est beau, mais la production des ressources est notre seule véritable raison d'être. L'industrie des hydrocarbures en est une de travailleurs ultras spécialisés avec des concepts scientifiques très pointus. Nous n'œuvrons pas dans un domaine de certitudes, ce qui peut être frustrant pour la population et les décideurs politiques locaux.

Malgré toute la bonne volonté du monde, il m'est impossible d'affirmer que si un puits est foré, que ce puits sera productif et à quel volume. Avec la connaissance actuelle des

bassins pétroliers et gaziers du Québec et avec l'accord de la population et des différents paliers de gouvernement, il n'en demeurerait que spéculation de dire combien de puits pourraient être forés et quelles zones seraient productives. À ce chapitre, vous comprenez pourquoi plusieurs scénarios sont évoqués pour les différents projets. De plus, l'AFSPG encourage le Québec a développer un portfolio de projets, à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et à entrevoir le développement des hydrocarbures dans plusieurs régions du Québec.

Plusieurs millions en investissements seront nécessaires dans des projets de production afin d'obtenir certaines de ces réponses. Une partie de ces sommes sont déjà en cours d'investissement.

Les projets de production sont aussi bénéfiques pour le gouvernement. Une fois en place au Québec, ils permettront au ministère de l'Environnement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Finances de bonifier chacun de leur département des hydrocarbures. Le gouvernement doit accompagner les promoteurs et devenir partenaire du développement des basses terres du Québec. Ce partenariat permettrait à mon avis de sécuriser la population, et ainsi créer ce projet de société. Nous comprenons que les ÉES vont dans ce sens et nous estimons que l'acquisition des connaissances ne sera que renforcée par des projets concrets de production d'hydrocarbures.

Dans la mondialisation des marchés et avec les avancées importantes réalisées par nos voisins en cette matière, les décideurs du Québec doivent faire preuve de direction et permettre le lancement du développement de ce secteur industriel.

Le gaz naturel et le pétrole, produits localement, dans un contexte de réduction des GES, deviennent nécessaires au développement économique et à la sécurité énergétique de notre province. Scientifiquement, il ne fait aucun doute que l'utilisation du gaz naturel soit meilleure pour l'environnement que l'utilisation du charbon, du mazout ou du bois de chauffage. Une production locale, en plus d'avoir des bienfaits sur notre économie, améliorerait de façon instantanée notre empreinte environnementale en coupant le transport du gaz. Idem pour le pétrole.

Produire localement notre gaz naturel équivaut à retirer environ 77 000 véhicules des routes du Québec, et ce instantanément, sans changer nos habitudes de vie. Un des principes du développement durable est la production locale, c'est aussi valable pour l'énergie. L'expertise des universités et des collèges québécois est méconnue de la population dans le développement des hydrocarbures. Nos institutions d'enseignement sont outillées et ont les connaissances pour supporter ce développement. Les

entrepreneurs québécois sont prêts à répondre à cette industrie. Nous sommes prêts à soutenir ce développement.

Les bienfaits du développement de toute nouvelle industrie sont souvent occultés par des considérations environnementales qui peuvent être légitimes. Mais ici, nous ne parlons pas d'une nouvelle industrie, ni d'une nouvelle technologie, mais d'une technologie en évolution continuelle. Le développement des hydrocarbures a une expérience de plus de cent ans et des centaines de milliers de puits ont été forés au Canada ce qui nous confère une banque de données des plus considérables. La technologie est connue efficace et sécuritaire. L'industrie des hydrocarbures est l'une des industries les plus sécuritaires en Amérique du Nord et dispose de la meilleure technologie disponible sur la planète.

Ne serait-ce pas à notre tour, ici, au Québec, de pleinement en profiter?

En conclusion

Nous demandons

Que les ÉES mènent au dépôt d'une loi moderne, en bonne et due forme, afin d'encadrer le développement des ressources pétrolières et gazières du Québec.

Que le gouvernement du Québec permette aux entreprises de passer de l'exploration à la phase de production qui est la seule rentable économiquement.

Que le gouvernement du Québec accompagne les promoteurs de projets, en tout respect des parties prenantes, afin de faciliter l'obtention de permis de production.

Que le gouvernement accompagne le développement de la filière des hydrocarbures et s'assure que son expansion se fasse selon les meilleures pratiques, et en tout respect de l'environnement.

Que le gouvernement du Québec utilise les projets de production afin de parfaire son expertise et de poursuivre son acquisition de connaissance en lien avec notre industrie. Sachez que la meilleure manière d'acquérir l'expertise et de l'améliorer est d'avoir de réels projets de production ici, chez nous.

Consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec

Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement

Novembre 2015

RNCREQ

La **force d'un réseau** au service
de l'environnement et du développement durable

Rédaction

[redacted]

[redacted]

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE 2

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie 3

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie 4

Commentaires sur le processus de consultation et la place de ces ÉES dans la définition d'une vision rassembleuse et durable du développement de l'énergie au Québec..... 6

La présente ÉES confirme la pertinence de cet outil 6
Objectifs et finalité de la présente consultation et de cette ÉES 6
Le processus d'ÉES doit être standardisé 7
Des travaux incomplets et des consultations précipitées 7

Analyse et constats 9

Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré 9
Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille..... 11
Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés 13
Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants 14

Recommandation du RNCREQ pour la bonification des ÉES 15

Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue 15
Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? » 15
Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques 18

Recommandations du RNCREQ 20

Annexe 1 Omissions et erreurs relevés dans les études 22

Annexe 2 Analyse avantages - coûts 30

Annexe 3 Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole 31

Annexe 4 Avis de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies 34

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.). Voici pour preuve quelques mémoires déposés récemment par le RNCREQ dans diverses consultations :

- Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblé nationale du Gouvernement du Québec, « *Consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030* », 2015, 10 p.

- Mémoire déposé au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), « Nouvelle Politique énergétique : un projet de société attendu », 2015, 40 p.

- Mémoire déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), « *Consultation publique sur le projet d'oléoduc Energie-Est de TransCanada* », 2015, 30 p.

- Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblé nationale du Gouvernement du Québec, « *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015- 2020* », 2015, 28 p.

Mémoire déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), « *2e BAPE sur les gaz de schiste* », 2014, 22 p.

- Mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblé nationale du Gouvernement du Québec, « *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge* », 2013, 21 p.

- Mémoire déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, « *Future politique énergétique du Québec : un projet de société attendu* », 2013, 41 p.

Enfin et surtout, le Regroupement des CRE s'est penché avec sérieux sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010, avec l'ensemble des CRE et des centaines de partenaires, une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les *Rendez-vous de l'énergie*, a organisé le premier *Forum québécois sur l'Énergie* et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche *Par notre PROPRE énergie*.

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Notre consommation d'énergie est ainsi le principal responsable de nos émissions de CO_2. Malgré les mises en garde scientifiques, les plus récentes mesures de concentration atmosphérique de dioxyde de carbone ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

La consommation effrénée d'énergie fossile force l'humanité à chercher sans cesse de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

Nos besoins en hydrocarbures et notamment en pétrole sont dûs en grande partie à notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, et qui est responsable de nombreuses externalités négatives comme les problèmes de santé publique et d'émission de polluants.

Le RNCREQ souligne que trop souvent, les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presqu'exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, le RNCREQ et les CRE estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production.** En effet, si on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et en s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ et les CRE estiment qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'analyse du RNCREQ à cette étape de l'ÉES sur les hydrocarbures.

Commentaires sur le processus de consultation et la place de ces ÉES dans la définition d'une vision rassembleuse et durable du développement de l'énergie au Québec

La présente ÉES confirme la pertinence de cet outil

Le RNCREQ est impressionné par la quantité et la qualité des travaux menés dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures. Même s'il ne s'agit pas d'un sans-faute (nous y reviendrons), il est tout de même appréciable de voir le spectre des sujets couverts et la rigueur de plusieurs des études disponibles.

Ce constat nous conforte face à la nécessité de mener de tels exercices pour documenter et analyser des enjeux nouveaux et pour favoriser une prise de décision éclairée en matière de développement.

Rappelons que le RNCREQ a été l'un des premiers à réclamer la tenue d'une EES sur les hydrocarbures, dès juin 2010, dans l'épineux et sensible dossier du développement des gaz de schiste. Cette ÉES a permis de faire la lumière sur de nombreux enjeux négligés dans ce dossier et ainsi permettre une prise de décision plus raisonnable.

Objectifs et finalité de la présente consultation et de cette ÉES

Le RNCREQ estime que la présente consultation est absolument nécessaire et constitue un préalable indispensable qui permettra au gouvernement du Québec de bonifier les travaux de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une fois complétées, les ÉES doivent permettre au gouvernement du Québec d'avoir en main le maximum d'informations pour qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la possibilité ou non de débuter l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Ainsi, le RNCREQ estime que la consultation actuelle n'est pas encore l'occasion de discuter formellement des opportunités d'exploiter ou non les hydrocarbures au Québec. Elle doit essentiellement recueillir le point de vue des participants sur :

1. les éléments et les études qui devront être bonifiés, corrigés et ajoutés dans l'ÉES et ;
2. les étapes à venir qui permettront au gouvernement d'enfin statuer sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures présents sur le territoire québécois.

Le RNCREQ demande au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter l'ÉES. Une fois que l'EES sera complétée à satisfaction, le RNCREQ s'attend d'ores et déjà à ce que le gouvernement mène une consultation élargie visant à débattre collectivement de l'opportunité ou non pour le Québec de s'engager dans l'exploitation des hydrocarbures.

Le RNCREQ considère que le dépôt et l'adoption de la prochaine Politique énergétique doit être reporté en conséquence.

Le processus d'ÉES doit être standardisé

Le RNCREQ remarque que le gouvernement du Québec a une approche plutôt expérimentale et très hétérogène dans la réalisation des ÉES. Il nous paraît essentiel de standardiser cette approche et de systématiser son utilisation.

Le RNCREQ a proposé une telle uniformisation dans le cadre de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et aussi dans le cadre des consultations qui ont été menées en vue de l'adoption de la 2e Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. Adoptée récemment, cette dernière reprend la recommandation du RNCREQ à l'objectif 1.2 :

> « *…, dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'un méthode d'évaluation stratégique fondé sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes.* »

Des travaux incomplets et des consultations précipitées

Malgré le fait que la majorité des études inhérentes à l'EES aient été réalisées en un temps record et soient majoritairement de bonne qualité, le RNCREQ dénote plusieurs défauts dans le processus actuel. S'appuyant sur la longue expérience des CRE et du RNCREQ en matière de consultation du public, le RNCREQ se permet de faire quelques remarques à cet effet.

Précision que pour le RNCREQ et les CRE, le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. En cela, ils rappellent que deux des seize principes de la Loi sur le développement durable interpellent cette dimension :

> « *Participation et engagement* » : *la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;*
>
> « *Accès au savoir* » : *les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;*

Ainsi, le RNCREQ espère que les défauts qu'il dénote seront corrigés ultérieurement afin que l'on puisse assurer une réflexion éclairée, considérant que se prendront prochainement des décisions très importantes qui façonneront durablement le développement du Québec.

1- Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible

Depuis l'adoption du Plan d'action sur les hydrocarbures par le gouvernement du Québec, chacune des étapes de consultation, de recherche ou d'élaboration des études a été extrêmement courte. Malgré son préjugé favorable à l'exploitation des hydrocarbures au Québec, et considérant le caractère critique de ce choix de développement dans le contexte actuel, le RNCREQ considère qu'il n'est pas justifié de précipiter à ce point le processus de l'EES.

Il est indéniable que la perspective de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois se heurte à une très forte sensibilité sociale. Le débat sur l'exploitation des gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent a été très animé et laisse encore aujourd'hui de profondes cicatrices.

Préoccupé d'ailleurs par les obstacles auxquels se heurtent plusieurs projets de développement au Québec, le gouvernement lançait en 2014 un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles[1]. Après plusieurs travaux et consultations menées, la firme Raymond Chabot Grant Thorton, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, a dévoilée un rapport d'analyse sur cette question en octobre 2015 : « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale »[2].

Le RNCREQ considère que les recommandations de ce rapport qui concernent « les approches participatives », qu'on retrouve aux pages 125 à 127 du document, devrait inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. La précipitation est absolument à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelle.

2- Des travaux incomplets et imparfaits

Au moment d'annoncer la présente consultation, seulement 42 des 64 études commandées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES) avaient été rendues publiques. Cela n'est vraiment pas de nature à favoriser une pleine participation du public. En outre, même si un important travail de recherche a été effectué, il semble que de nombreuses omissions et erreurs aient été décelées dans les études (*voir l'annexe 1*).

---

1. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, « *Projets liés à l'exploitation des ressources naturelles - Le ministre Pierre Arcand annonce la mise sur pied d'un chantier portant sur l'acceptabilité sociale* », Communiqué. 18 novembre 2014. Consultable en ligne :http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=10961

2. Raymond Chabot Grant Thorton et Transfert Environnement et Société, « *Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale* », rapport commandé par le MERN. 6 octobre 2015. Consultable en ligne : http://www.rcgt.com/wp-content/uploads/2015/10/VF2_Rapport_complet_Final.pdf

Analyse et constats

Le RNCREQ tient ici à préciser que la présente section d'analyse ne peut qu'être considéré que comme sommaire et superficielle. Le RNCREQ n'a bien évidemment pas été en mesure de prendre connaissance de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'ÉES et, bien sûr, n'a pas pris en compte les documents qui n'ont toujours pas été déposés.

Ceci dit, le RNCREQ peut déjà en dégager des constats fort utiles pour la suite des choses.

Par ailleurs, et pour les mêmes motifs énoncés ci-haut, le RNCREQ se limite ici aux enjeux qui touchent l'exploitation des hydrocarbures, et presqu'exclusivement le pétrole. Il réserve pour plus tard ses analyses et recommandation sur les questions entourant l'exploitation du gaz naturel et les enjeux de transport des hydrocarbures.

Premier constat

Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré

Les études et la séance d'information menées dans le cadre du processus de consultation publique ont été éclairantes mais n'ont toujours pas permis de démontrer qu'il existe un potentiel géologique et économique suffisant pour justifier une éventuelle exploitation des hydrocarbures sur l'Île d'Anticosti. Voici d'ailleurs à cet effet une citation tirée du document-synthèse de consultation (page 15) :

> « L'état des connaissances actuel sur les différents bassins géologiques québécois connus pour leur potentiel en hydrocarbures est encore incomplet. Il ne permet pas actuellement d'établir leur potentiel d'exploitation commerciale. »

Aussi, on remarque que le potentiel estimé du gisement de pétrole exploitable pour Anticosti est bien inférieur à ce qui était espéré depuis quelques années. Alors qu'en 2013 on entendait régulièrement ce genre de discours :

> « … à Anticosti, le Québec pourrait au mieux extraire environ 2 milliards de barils du potentiel du bassin, qui serait de 40 milliards de barils, selon l'hypothèse optimiste du ministère des Ressources naturelles. »[3]

3. Nadeau J-B., Duhamel P., « *Le pétrole en 22 question* », L'Actualité. 28 mars 2013. Consultable en ligne : http://www.lactualite.com/sante-et-science/environnement/le-petrole-en-22-questions/

Deux ans plus tard, les études dévoilées dans le cadre de l'ÉES estiment plutôt qu'au mieux :

> « Pour l'ensemble des puits aménagés sur l'île d'Anticosti pendant la durée de vie du projet, la production totaliserait 11 683 Gpi3[4] et 584 millions de barils (Mbp). »
> Tiré du document de consultation (page 183)

40 milliards de barils de pétrole à Anticosti

Hydro-Québec a cédé ses permis d'exploration au privé en 2008

29 septembre 2011 | Alexandre Shields | Actualités économiques

Le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti pourrait dépasser les 40 milliards de barils de pétrole, selon ce qui ressort des plus récentes évaluations indépendantes réalisées pour deux entreprises privées qui contrôlent la majorité des permis d'exploration sur l'île. Une ressource dont l'ampleur, si elle est confirmée, pourrait valoir des centaines de milliards de dollars.

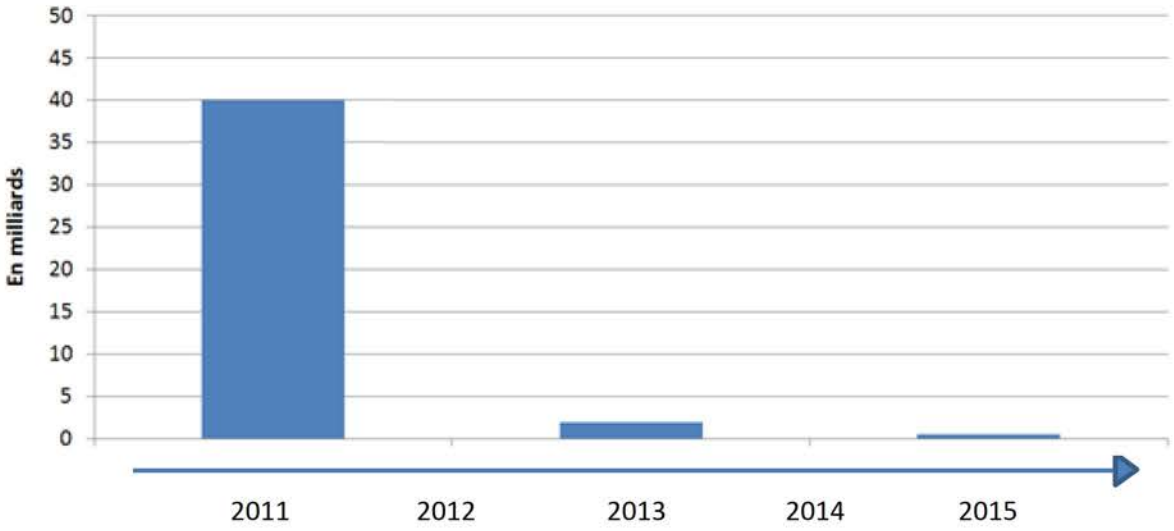

Ainsi, les premiers résultats de l'EES nous présentent un potentiel du gisement d'Anticosti qui aurait un impact limité sur la sécurité des approvisionnements de pétrole et sur les retombées économiques pour le Québec.

Sur l'approvisionnement québécois

> « En période de production maximale, 246 Gpi3 et 12,3 Mbp seraient extraits annuellement. La consommation québécoise en hydrocarbures étant évaluée à 217 Gpi3 de gaz naturel et à l'équivalent de 135 Mbp de pétrole en 2012, la production annuelle maximale sur l'île d'Anticosti représenterait 113 % de la consommation annuelle de gaz naturel et 9 % de la consommation de pétrole du Québec. »
> Tiré du document de consultation (page 183)

4. Incluant les liquides de gaz naturel.

Conséquemment, une éventuelle production de pétrole sur l'Île d'Anticosti ne permettrait de combler les besoins du Québec que très temporairement ou marginalement, ce qui ne contribuerait que très peu à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec.

À ceux qui justifient la perspective de l'exploitation du pétrole québécois pour compenser les conséquences économiques majeures attribuables à notre dépendance envers le pétrole importé, il leur faudra réaliser que cet argument n'a que très peu d'importance dorénavant.

Sur les retombées économiques

Selon l'étude AECN01-AECN02 sur l'évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti (page 50), une éventuelle exploitation du pétrole sur l'Île d'Anticosti pourrait générer, dans un scénario optimal et optimiste :

> – « un apport annuel au PIB québécois d'environ 2 milliards de dollars constants de 2020, soit plus de 0,4 % du PIB prévu en 2020; »
>
> – « la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois en moyenne par année pendant les 75 ans du projet; »
>
> – « des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement du Québec d'au moins 650 millions de dollars constants de 2020 par année, soit plus de 0,7 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec estimés pour l'année 2019-2020. »

Ces retombées ne sont pas négligeables mais restent bien hypothétiques. En outre, il n'est pas possible pour le RNCREQ d'évaluer si ces estimations prennent effectivement en compte l'ensemble des coûts pour la société, des dépenses pour l'État et des externalités attribuables à ce type d'activité.

Bref, il nous apparaît toujours impossible de déterminer s'il pourra se dégager ou non un bénéfice net. Comme indiqué à la section *Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? »*, le RNCREQ demande à nouveau à ce que soit réalisée une véritable analyse avantage-coût de la filière.

Deuxième constat

Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille

Un contexte économiquement peu favorable

Le prix du baril du pétrole joue un rôle central aujourd'hui afin de garantir la rentabilité des projets d'exploitation de pétrole. Les faibles prix qui persistent depuis les derniers mois ont par exemple eu des répercussions importantes sur les investissements des compagnies « majors » dans l'exploitation des sables bitumineux. Certains projets ont ainsi été reportés voire tout bonnement annulés.

L'étude GECN04 de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal intitulée « Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacement potentiels au Québec » (page 83) démontre que :

> « […] l'analyse plus détaillée des marchés externes qui seraient accessibles aux hydrocarbures québécois révèle des obstacles importants. Le premier est le bas niveau des prix des hydrocarbures observés en 2015, et projetés jusqu'en 2030 ».

Or, comme indiqué dans l'étude AECN01-AECN02 (page 4), « le prix du pétrole permettant d'assurer la rentabilité du projet est estimé entre 81 $ US/baril et 82 $ US/baril selon l'option de transport du gaz naturel sur toute la période d'exploitation de 75 ans ».

Tout porte à croire qu'on est loin de pouvoir compter sur de tels prix sur les marchés. On apprenait récemment que l'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport annuel sur les perspectives à moyen terme sur les marchés de l'énergie, estimait que le prix du baril de pétrole brut vaudra environ 80 $ US en 2020[5]. Mais cela est sans compter le poids des contraintes climatiques que le Québec doit anticiper, et surtout espérer en tant que leader mondiale de la lutte contre les changements climatiques. Selon l'étude GECN04 (page 4) :

> « Dans un monde où la demande en hydrocarbures serait limitée par les contraintes climatiques, les prix seraient vraisemblablement encore plus bas. Ces bas prix sont la résultante d'une offre abondante d'hydrocarbures aux États-Unis et à travers le monde. »

Face à la « nécessité » de trouver de nouvelles perspectives de développement économiques pour le Québec, les indices que révèlent déjà les ÉES doivent nous amener rapidement à chercher ailleurs que dans la filière de l'exploitation des hydrocarbures. Si les conditions de marché devaient un jour permettre d'anticiper des bénéfices, cela ne devrait qu'arriver dans un horizon de long terme.

5. Associated Press, « *Faibles prix du pétrole d'ici 2020* ». 10 novembre 2015. Consultable en ligne : http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/affaires/201511/10/01-4919531-faibles-prix-du-petrole-dici-2020.php

Troisième constat

Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés

Le RNCREQ appréhende des impacts considérables et préoccupants pour l'environnement. Il reste en outre un travail majeur de documentation à effectuer. Le RNCREQ présente donc ici quelques préoccupations parmi celles les plus importantes.

Les émissions de GES

> « À titre indicatif, ces émissions pourraient représenter une augmentation de 2 % par rapport aux émissions de GES visées en 2020 pour le Québec. Ces émissions doivent être considérées comme un ordre de grandeur et n'incluent pas les émissions dues au transport des hydrocarbures produits. »
> Tiré du document-synthèse de consultation (page 9)

Le RNCREQ demande de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagées avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

La ressource eau

Comme expliqué lors de la séance d'information, les volumes d'eau présents sur l'île d'Anticosti sont insuffisants pour assurer l'exploitation du pétrole. Il faudra en outre installer des infrastructures considérables pour assurer le traitement des eaux usées.

Le risque de déversement

Aucune exploitation d'hydrocarbures n'existe sans risque de déversement. La fragilité des écosystèmes et toute l'économie de la région, voire du Québec sera fortement dégradés dans le cas d'une catastrophe, pour des dizaines d'années. À ce titre, nous devons nous poser la question, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Exigences en matière d'évaluation des risques

Comme expliqué dans le document-synthèse de consultation (page 20), le cadre d'intervention est pour le moment défaillant voire inexistant en cas de déversement :

> « Selon l'étude AENV15, il serait souhaitable de préciser dans la réglementation québécoise les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risques technologiques et de planification des mesures d'urgence. »

Le manque de connaissances et de compétences des parties prenantes à réagir à une telle catastrophe et l'insuffisance des moyens d'intervention semble encore criant.

Déversement

Un déversement dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures aurait des incidences majeures et à très long terme. Les conséquences environnementales d'une telle catastrophe seraient des cicatrices qu'il serait très compliqué de résorber :

> « Les déversements dans des milieux aquatiques peuvent être problématiques en raison de la dispersion rapide des hydrocarbures dans les cours d'eau. »
>
> « Des effets négatifs sur la faune et la flore persistent plusieurs années après les grands déversements d'hydrocarbures pétroliers »
>
> « Des espèces fauniques et floristiques peuvent mettre plusieurs années à se rétablir après un déversement d'hydrocarbures pétroliers; »
>
> « Les effets des déversements accidentels d'hydrocarbures ont été peu étudiés pour les oiseaux et les mammifères. »
>
> *[Extraits du document-synthèse de consultation, page 20 et 21]*

Quatrième constat

Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants

Ici encore, le RNCREQ appréhende des impacts considérables et préoccupants. Ceux-ci sont troublants tant pour les populations environnantes, les populations autochtones que sur le devenir des territoires et de leurs usages. Le RNCREQ note à cet effet qu'il reste là aussi d'importants travaux de recherche à effectuer.

Le RNCREQ a ainsi été particulièrement interpellé par le Tableau 58 du document de consultation « Constats préliminaires des principaux effets appréhendés par la communauté anticostienne de l'implantation de l'industrie des hydrocarbures sur l'île Anticosti » (page 295).

A priori, le RNCREQ évalue que l'exploitation aura des effets négatifs élevés.

Recommandation du RNCREQ pour la bonification des ÉES

Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue

Tel que souligné précédemment, et malgré la quantité de documents disponibles, le RNCREQ ne parvient toujours pas à se faire une idée juste de l'analyse coûts-bénéfices de la perspective d'exploiter les hydrocarbures québécois.

Depuis le début du processus, soit dès le lancement du Plan d'action sur les hydrocarbures, le RNCREQ insiste sur l'importance que cette analyse soit faite. Cette analyse, en intégrant l'ensemble des coûts directs et des externalités, est impérative pour déterminer si l'exploitation des hydrocarbures peut effectivement s'avérer profitable à long terme pour la société québécoise. Il faut à tout prix démontrer que les bénéfices pour la société seront suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Sans cette analyse, il est impossible de déterminer si oui ou non la promesse de richesse avancée par plusieurs sera au rendez-vous.

Le RNCREQ demande donc à ce qu'une analyse coûts-bénéfices claire de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée de manière exécutive et résumée. Le RNCREQ suggère au gouvernement du Québec de se baser sur le modèle présenté à l'annexe 2 pour y parvenir.

Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? »

Comme semblent le démonter assez clairement les premier résultats de l'ÉES, et comme le RNCREQ s'en doute depuis longtemps, le potentiel d'enrichissement collectif associé à l'exploitation des hydrocarbures québécois jouit d'une réputation surfaite alors que les retombées économiques sont démesurément gonflées. Bref, nous sommes en face de ce qui s'apparente à un véritable mirage.

Cette tendance à espérer un enrichissement rapide, durable et facile à partir de l'exploitation des ressources naturelles semble assez caractéristique de l'esprit humain, et peut-être des Québécois en particulier. Lorsqu'on regarde aujourd'hui les retombées globales et durables de l'exploitation des richesses halieutiques du Golfe du St-Laurent, ainsi que des ressources forestières et minérales du Québec, cela devrait pourtant nous enseigner la prudence.

Ce qui est particulièrement malheureux avec ce constat, c'est que pendant que les Québécois mettent tout leur espoir dans ces perspectives de développement des ressources naturelles, ils négligent de

s'attarder avec autant de sérieux à d'autres modes de développement. Ainsi, le RNCREQ espère que les travaux de l'ÉES vont nous aider à casser ce mauvais réflexe « extractif » qui détourne notre attention et nous empêche de nous investir dans un modèle économique plus profitable socialement et plus durable. En somme, les québécois doivent commencer à anticiper l'enrichissement autrement que dans l'extraction des ressources.

En ce sens, il devient d'autant plus impératif que le gouvernement documente correctement les bénéfices que le Québec pourrait retirer d'une stratégie visant non pas à exploiter les hydrocarbures québécois, mais à éviter à tout prix d'y avoir recours en s'engageant avec sérieux et rigueur dans une stratégie visant à diminuer au maximum, de manière graduelle et planifiée, la consommation de pétrole.

De nombreuses études récentes sont d'ailleurs venues démontrer le potentiel économique de la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone, sans compter tous les autres bénéfices associés. Les conclusions sont unanimes : la transition énergétique et la réduction de la consommation d'énergie sont plus payantes pour nos sociétés que l'exploitation des hydrocarbures.

Tel qu'en témoigne le tableau suivant, face aux nombreux défis auxquels est confronté le Québec, les bénéfices d'une telle stratégie sont nettement plus avantageux que ce qui pourrait découler de l'éventuelle exploitation des hydrocarbures.

En outre, alors que les bénéfices économiques de l'exploitation des hydrocarbures demeurent incertains, sont plutôt marginaux et ne pourraient se manifester que dans plusieurs années, le cas échéant, ceux associés à la réduction de la consommation sont sûrs, importants et immédiats.

Comparaison de scénario de développement énergétique

	Cours normal des affaires	Exploitation du pétrole québécois	Stratégie de réduction de la consommation de pétrole ***
Développement et autonomie des régions	X	√	√
Diversification des approvisionnements énergétiques	X	√	√
Sécurité des approvisionnements énergétiques	X	√	√
Création d'emplois	X	√	√
Réduction du déficit commercial	X	√	√
Amélioration des finances publiques	X	√	√
Amélioration de la santé publique	X	X	√
Réduction de la congestion	X	X	√
Réduction des émissions de GES	X	X	√
Réduction de la pollution atmosphérique	X	X	√
Économies pour les ménages	X	X	√
Soutien à l'industrialisation verte	X	X	√
Coût des infrastructures	X	X	√
Protection des terres agricoles et des milieux naturels	X	X	√
Préservation de l'environnement	X	X	√

*** - développement du transport collectif
- urbanisme et aménagement durable du territoire
- mesures d'efficacité énergétique - développement des ER en région
- électrification des transports

Des projets, des démarches et de nombreuses actions sont déjà en cours au Québec afin de favoriser cette transition. Les CRE sont particulièrement engagés sur cette voie depuis 2010 dans le cadre de la démarche *Par notre PROPRE énergie* (*voir l'annexe 3*).

Le RNCREQ estime que ces initiatives méritent autant sinon plus d'attention et d'encouragements que les perspectives d'exploitation des hydrocarbures.

Ainsi, pendant qu'on réfléchit encore aux potentiels et aux implications de l'exploitation des hydrocarbures, le Québec aurait tout intérêt à s'investir à fond et sans tarder dans une stratégie planifiée et graduelle visant la réduction de la consommation d'hydrocarbure.

Le RNCREQ recommande au gouvernement du Québec de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices de ce scénario.

Réduire la consommation de pétrole : des bénéfices spectaculaires

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 $ à 4 000 $ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Résumé de l'étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Voir aussi : ENE Acadia Center, « *L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada* », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. Octobre 2014. 90 p.

Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques

Lors de la consultation cibles sur l'ÉES le 14 janvier 2015, dans la cadre de la rencontre réunissant les organisations environnementales, le RNCREQ a fortement suggéré au MERN de se pencher sur la dimension éthique entourant l'exploitation des hydrocarbures.

Dans le contexte des iniquités croissantes à l'échelle mondiale, de l'épuisement accéléré des ressources naturelles non renouvelables et des responsabilités qui nous incombent en matière de lutte contre les changements climatiques, la perspectives de l'exploitation des hydrocarbures québécois interpelle directement nos valeurs profondes.

Le RNCREQ avait alors suggéré au MERN de tirer parti des travaux que menait alors sur cette question la Commission de l'éthique en science et en technologie, une demande qui avait semblé être bien accueillie.

Malheureusement, pour des raisons difficiles à comprendre, les travaux de la Commission de l'éthique ont subitement cessé suite à cette proposition.

Cela dit, un avis a néanmoins été émis à l'attention du ministre Arcand et son contenu est riche et utile. Dans une lettre adressée au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 25 mars 2015, la Commission de l'éthique en sciences et en technologies soulignait le caractère important des valeurs que le Québec s'est donné par l'adoption de la Loi sur le développement durable. Elle invitait le gouvernement à l'utiliser comme filtre en vue de l'adoption de sa future Politique énergétique et incidemment, sur les décisions à prendre à l'égard de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Voici quelques extraits pertinents de la lettre de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies (*voir l'annexe 4 pour l'avis complet*) :

> « Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés par absolus par les acteurs qui les défendent. »
>
> « Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes. »
>
> « Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire. »

> « C'est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l'importance des valeurs que le Québec s'est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec. »

Comme souligné précédemment dans ce mémoire, le RNCREQ fait remarquer que dans la deuxième Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, adoptée récemment, il est inscrit à l'objectif 1.2 que :

> « …, dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'un méthode d'évaluation stratégique fondé sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Le RNCREQ s'attend donc à ce que le gouvernement du Québec se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l'exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu'il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

Recommandations du RNCREQ

Recommandation 1

Le RNCREQ demande au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter l'ÉES. Une fois que l'EES sera complétée à satisfaction, le RNCREQ s'attend d'ores et déjà à ce que le gouvernement mène une consultation élargie visant à débattre collectivement de l'opportunité ou non pour le Québec de s'engager dans l'exploitation des hydrocarbures.

Recommandation 2

Le RNCREQ considère que le dépôt et l'adoption de la prochaine Politique énergétique doivent être reportés en conséquence.

Recommandation 3

Le RNCREQ considère que les recommandations du rapport de Raymond Chabot Grant Thorton et Transfert Environnement et Société intitulé « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale », qui concernent « les approches participatives », qu'on trouve aux pages 125 à 127, devraient inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. La précipitation est vraiment à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelles.

Recommandation 4

Le RNCREQ demande de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagée avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

Recommandation 5

Le RNCREQ demande à ce qu'une analyse coûts-bénéfices claire de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée de manière exécutive et résumée.

Recommandation 6

Le RNCREQ recommande au gouvernement de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices de ce scénario de stratégie planifiée et graduelle visant la réduction de la consommation d'hydrocarbures.

Recommandation 7

Le RNCREQ s'attend à ce que le gouvernement se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l'exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu'il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour l'aider à prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

Annexe 1
Omissions et erreurs relevés dans les études

Par Sylvain Archambault, porte-parole de la Coalition Saint-Laurent

Synthèse des connaissances

Gouvernement du Québec, 2015. Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles. 113 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf

Page 1.

« *[Le gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent,* ***ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent*** *et les limitations imposées ailleurs.* »

FAUX. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 1.

« **[E]*n 2013***, *la société en commandite Hydrocarbures Anticosti (HA SEC), (...) a été formée pour faire l'exploration et, le cas échéant, l'exploitation des hydrocarbures de l'île*. »

FAUX. La société en commandite a été immatriculée le 20 mars 2014 (No. d'entreprise 3369926566) et non pas en 2013 !

Page 49.

« (...) *conséquences potentielles d'un déversement accidentel sur le site du* ***gisement Old Harry*** »

FAUX. Old Harry n'est PAS un gisement car aucun forage n'a confirmé la présence réelle de pétrole. Utiliser "gisement" ne contribue qu'à encourager le fantasme populaire de pactole à Old Harry. Il faut dire : "structure géologique Old Harry" ou "prospect Old Harry"

Page 73.

« *Au Canada, ce sont les provinces qui détiennent la propriété du sous-sol.* »

FAUX. Il serait essentiel de préciser qu'en milieu marin (golfe, Atlantique, Pacifique, Arctique), le sous-sol et la propriété des hydrocarbures est fédéral… d'où la nécessité d'une entente fédérale-provinciale pour y explorer et exploiter. Ne pas apporter cette précision amène le lecteur à croire que le Québec est propriétaire des hydrocarbures de Old Harry (si jamais il y en a).

Page 84.

« *Les préoccupations autochtones concernant les effets potentiels* »

OMISSION. Curieusement, le saumon n'est mentionné nulle part dans la section. Pourtant il est à la base des préoccupations exprimées par les Innus et les Mi'gmaqs face aux hydrocarbures marins (Alliance autochtone pour la protection du golfe du Saint-Laurent)

Document de consultation – Complet

Gouvernement du Québec, 2015. Évaluation environnementale stratégique. Document de consultation. 342 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

---

Page 12.

« *[Le Gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent, ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent (...)* »

FAUX. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 19.

« *Dans le milieu marin, ces activités sont concentrées sur le* ***gisement d'Old Harry*** *dans le golfe du Saint-Laurent*. »

FAUX. On ne doit jamais parler de « gisement » pour Old Harry, car aucune présence de pétrole ou de gaz n'y a été démontrée par foprage et aucune réserve d'hydrocarbures n'y est présente. Il faut parler de « structure géologique » ou de « prospect », mais jamais de gisement. Utiliser le terme « gisement » ne fait qu'entretenir l'illusion qu'un pactole existe à Old Harry.

Page 267.

« *La cale des navires est subdivisée en citernes indépendantes ayant une* ***capacité d'environ 10 000 tonnes chacune*** *et l'ensemble est protégé par une double coque*. »

FAUX. Cette affirmation concernant la capacité des citernes, reprise dans certaines des 64 études, n'est jamais appuyée par une référence. D'ailleurs, aucun document fédéral ne mentionne cette limite de 10 000 tonnes. Au contraire, la réglementation canadienne oblige les pétroliers à se conformer à la règle 26 de la Convention MARPOL et cette règle permet des citernes ayant jusqu,à 50 000 tonnes dans le cas des citernes centrales.

Page 267.

« *En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui* ***dépasse largement*** *celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes*. »

FAUX. Il est abusif d'utiliser le mot « largement » et de laisser croire que nous sommes bien protégés. L'étude GTVS02 qui est à la source de l'affirmation du document synthèse rapporte plutôt : « *En combinant la force opérationnelle de chacun des centres, la SIMEC est en mesure de répondre à des déversements de 10 000 tonnes toujours au regard de la norme d'exploitation*. »

Étude GTEC05

Dupuis, J.C. et G. Fillion, 2015. Revue des bonnes pratiques pour les levés de sismique réflexion en milieu terrestre et marin. GTEC05. Université Laval, Québec. 122 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC05.pdf

Ce document, réalisé par deux ingénieurs de l'Université Laval (et non des biologistes), devait faire une revue des « bonnes pratiques pour les levés sismiques en milieu marin. » Les chercheurs devaient de plus consulter les « avis scientifiques émis par des comités scientifiques d'experts ». Or, un examen de la bibliographie révèle qu'aucun comité scientifique d'expert n'a été consulté en ce qui concerne les levés smiques en milieu marin et leurs impacts sur la faune.

Au Canada, la norme pour la réalisation de levés sismiques en milieu marin est le document « Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin ».

Or, GENIVAR, dans son rapport d'ÉES2 (2013) recommandait, après consultation auprès d'intervenants spécialisés, de revoir ces pratiques :

« Tel que demandé par les intervenants spécialisés du milieu, **il faut revoir les pratiques d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin pour tenir compte des nouvelles connaissances sur les effets des ondes sismiques, ainsi que des meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale**. »

L'étude de Dupuis et Fillion (2015) ne semble pas tenir compte de ces critiques formulées dans l'ÉES2 et affirme plutôt (p. 107) que ces normes canadiennes sont tout à fait adéquates : « ***L'Énoncé canadienne représente bien les bonnes pratiques à suivre*** »

Cette opinion complaisante émise dans GTEC05 transparait dans le Document synthèse « complet » où l'on ne mentionne aucune nécessité de revoir les « pratiques canadiennes »

Étude GTVS02

Innovation maritime, 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures

Rapport final présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 134 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02.pdf

Page 63.

« *Les expériences passées de déversements en période hivernale ont amené la GCC et la SIMEC à observer que* ***la glace tend à contenir les hydrocarbures, facilitant d'autant la récupération mécanique*** *avant qu'ils n'atteignent les zones sensibles.* »

À NUANCER. Cette affirmation est vraie pour les petits déversements, comme celui de 50 m^3 à Havre-Saint-Pierre en 1999, mais elle donne un faux sentiment de sécurité. Une abondante littérature explique les énormes difficultés rencontrées lors d'un déversement de grande importance en présence de glace.

Page 92

Les auteurs décrivent les opérations de nettoyage lors du déversement de 5 000 litres de mazout dans la baie de Sept-îles le 31 août 2013 :

« *Le 31 août 2013, un réservoir de mazout de l'usine de bouletage de Cliffs Ressources naturelles à Pointe-Noire a laissé échapper 450 000 litres de mazout. Environ 5 000 litres on atteint la baie de Sept-Îles.* ***Au bout de quelques jours, les opérations de confinement et de récupération allaient bon train.*** » (Radio-Canada, [6 septembre]2013).

Ces propos laissent clairement entendre que tout s'est bien déroulé et que le mazout a été récupéré promptement et correctement. Or, la réalité est passablement différente, selon la même source médiatique :

« **La nappe a été confinée par des estacades, mais ces dernières ont cédé sous les forts vents des derniers jours**. La nappe s'étend maintenant sur 8 à 10 kilomètres le long du littoral » (Radio-Canada, 4 septembre 2013)

http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/04/006-deversement-sept-iles.shtml

« La compagnie ajoute que **les estacades ont été replacées jeudi à la suite des forts vents qui ont balayé la baie au cours de la semaine**._D'autres estacades seront installées pour soutenir les premières. » (Radio-Canada, 6 septembre 2013)

http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/06/001-deversement-sept-iles-explication-cliffs.shtml

---

Étude GTVS02-B

Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, 2015. Analyse comparative des législations encadrant la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin. Université Laval, Québec. 89 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02B.pdf

Page 13.

« *Elles donnent à Terre-Neuve-et-Labrador le pouvoir de délivrer des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en mer*. »

FAUX. Le pouvoir de délivrer des permis revient à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHÉ), qui est chapeauté à 50 % par Terre-Neuve et **à 50 % par le Canada.**

Page 18.

« *Il faut noter qu'après* ***la découverte d'un gisement exploitable****, un office conjoint et indépendant sera créé (un office Canada-Québec sur les hydrocarbures extracôtiers)* »

FAUX. Au plus tard 2 ans après une "déclaration de découverte importante" (art. 95-106) et non pas après une "déclaration de découverte exploitable (art. 124-12), un projet de loi miroir permanent est déposé aux deux assemblées. La création d'un Office ne vient qu'après l'adoption des lois miroirs permanentes.

Page 22.

« Au Québec, selon le PL 49, les titres seront octroyés par le gouvernement du Québec et le

gouvernement du Canada »

FAUX. En phase transitoire, les titres seront octroyés par les ministres des ressources naturelles du Can et du QC et non pas par les gouvernements du Québec et du Canada. En phase permanente, ce sera par un Office conjoint Canada-Québec.

Page 36.

« *La limite de 1 milliard $ CA s'applique à la zone Arctique, mais aussi dans les zones extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Le PL 49 prévoit également une limite de responsabilité sans faute de 1 milliard $ CA* »

OMISSION MAJEURE. Le PL 49 prévoit que le plafond de $1 milliard peut être ABAISSÉ au besoin par les 2 ministres sur recommandation de la Régie et de l'ONÉ. C'est la même chose à Terre-Neuve : l'art. 63 de C-22 prévoit que sur recommandation de l'OCTNLHÉ, les ministres peuvent baisser le plafond de responsabilité. Ce point a été chaudement contesté par les Libéraux et le NPD lors de l'étude de C-22 en commission.

Étude GTEC07

Recovery Factor Inc., 2015. GTEC07: Technical Considerations Specific to Offshore Drilling Infrastructures & Activities: Gulf of St. Lawrence. A review of offshore specific environmental considerations for drilling activities. 75 p.

Page 3.

« *The region of interest is the Gulf of St. Lawrence, shown in Figures 1-1 and 1-2, is a body of water on Canada's east coast* ***bordered by four provinces*** »

FAUX. Techniquement, il est vrai que le golfe est « entouré » de 4 provinces, mais il aurait été extrêmement important d'ajouter l'Île-du-Prince-Édouard. Nulle part ailleurs dans le texte ne parle-t-on de cette 5^{e} province qui touche elle-aussi le golfe et qui pourrait subir les impacts de l'exploration pétrolière.

Étude GTEC08

Géophysique Camille St. Hilaire inc., 2015. Levés magnétiques et gravimétriques aéroportés ; région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Interprétation des données, rapport final. 99 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC08.pdf

En parlant de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, l'auteur affirme :

Page 13.

« *Les limites de la partie du golfe du Saint-Laurent assujetties à cet accord (décrites à l'annexe I de l'accord)* ***confirment les frontières du Québec***. »

FAUX. L'accord est sans effet sur les frontières du Québec et il ne fait qu'établir une « zone de gestion conjointe des hydrocarbures. » D'ailleurs, l'article 3.2 de l'accord stipule : « Cet accord est conclu sans préjudice aux positions respectives des Gouvernements en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent. »

Étude GECN02

KPMG, 2015. Besoins de main-d'oeuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec. 58 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN02.pdf

Page 36.

« *Actuellement, Corridor Resources Inc. détient les permis d'**exploitation** sur le site d'Old Harry* »

FAUX. Corridor détient des permis d'**exploration**, pas d'exploitation. En fait aucun permis d'exploitation n'a été émis à ce jour dans le golfe du Saint-Laurent.

Étude GTEC02

Séjourné, S., M. Malo et F.-A. Comeau, 2015. Évaluation des risques géologiques de surface et sous-surface pour les structures de Massé, de Galt, de Bourque, d'Haldimand et d'Old Harry ainsi que pour l'île d'Anticosti. INRS. 166 p.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC02.pdf

Page 47.

En parlant de Old Harry, les auteurs affirment : « *Par ailleurs, des **suintements de pétrole** à la surface de la mer et des indices d'échappement de gaz sur le fond marin sont également rapportés (Macquarie Tristone, 2012).* »

NON VALIDÉ. Corridor Resources rapporte avoir obtenu d'un consultant l'information que des suintements auraient été observés en 1999. Toutefois, ces suintements n'ont été validés par aucune partie indépendante, n'ont pas été rapportés depuis cette première observation en 1999, et n'ont pas été observés par les chercheurs de l'ISMER qui ont passé plusieurs jours au site de Old Harry en 2015 (comm. pers.). D'ailleurs, Corridor ne veut rendre publiques les données montrant ces suintements de 1999.

Note : Macquarie Tristone est un consultant financier et n'a fait que rapporter les propos de Corridor Resources. Macquarie Tristone n'est pas une source originale.

Annexe 2

Analyse avantages - coûts

	A		B
	REVENUS (BÉNÉFICES)		DÉPENSES (COÛTS)
	Prix du pétrole sur le marché multiplié par Volume annuel exploité		Rente pour les générations futures
			Bénéfice net pour l'État (i.e. richesse collective)
			Externalités (impacts environnementaux, GES, pertes dans les autres secteurs économiques, etc.)
			Coûts pour l'État (infrastructures, suivi et contrôle, subventions, etc.)
			Bénéfices des entreprises
			Coût d'exploration et d'exploitation
Analyse :			
Si A < B	Attendre l'augmentation des prix du pétrole et/ou le développement des techniques pour diminuer les coûts d'exploitation		
Si A ≥ B	Go, si les autres conditions sont remplies		

Annexe 3

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie.

2009-2011 – *Les Rendez-vous de l'énergie* : phase de sensibilisation et de mobilisation

Grâce à la contribution financière principale du Fonds vert du gouvernement du Québec et au partenariat avec le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques, ainsi que de nombreux autres partenaires, les CRE ont pu mener avec succès la première phase de consultation régionale sur la réduction de la consommation de pétrole, les *Rendez-vous de l'énergie*.

Cette démarche rassembleuse a permis d'amorcer une prise de conscience collective sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre dépendance au pétrole, tout en mettant en lumière les opportunités de développement que cela peut constituer pour les différentes régions du Québec. Plus d'une centaine d'activités se sont déroulées en région entre 2009 et 2011 : forums régionaux de consultations des acteurs socio-économiques, cafés de l'énergie, ciné-débats, vox-pop, caravanes citoyennes, forums citoyens, projections de documentaires, etc. Les résultats de cette démarche ont notamment été présentés lors de la tenue du *Forum national sur l'énergie* qui s'est tenu à Shawinigan en novembre 2011.

À l'issue des Rendez-vous de l'énergie, plus de 150 organisations ont manifesté la volonté de continuer le travail, notamment en signant la *Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole*.

2011-2014 – *Par notre PROPRE énergie* : phase de mobilisation et d'action

Même si le document de référence élaboré dans le cadre des Rendez-vous de l'énergie présentait les premières pistes de réflexion quant aux moyens pour réduire la consommation de pétrole, il apparaissait indispensable de poursuivre la mobilisation vers une étape de planification de cette transition. Un passage obligé visant la mise en œuvre concrète d'actions.

Les régions ont en effet besoin d'en connaître davantage sur leur situation énergétique, et sur les enjeux et les solutions particulières à leurs territoires. L'élaboration d'un portrait énergétique régional et d'un plan d'action devenait un préalable essentiel pour paver la voie à une stratégie régionale efficace sur la réduction de la consommation de pétrole. Aussi, agir efficacement implique de rejoindre les acteurs pertinents du territoire pour construire une vision partagée qui permettra d'avancer dans la même direction. C'est dans ce cadre que les conseils régionaux de l'environnement ont pu renforcer les comités d'action régionaux créés dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie*, pour mettre sur pied les *Tables régionale sur la réduction de la consommation de pétrole*.

Dans un premier temps, les organisations membre des Tables régionales ont élaboré en concertation un plan d'action régional de réduction de la consommation de pétrole qui vient guider les actions souhaitables à réaliser pour la région dans différents secteurs, et pour différents horizons, tout en identifiant quels devraient être les porteurs des actions. Au total, ce sont plus de 300 organisations représentants tous les secteurs qui sont engagées dans cette démarche.

Lors de la dernière année, sous l'impulsion des CRE, les Tables régionales, ont amorcé la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur d'initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

Ainsi, à partir de plans d'action élaborés par chaque région, plus de 55 projets structurants de réduction de la consommation de pétrole ont déjà été initiés partout au Québec, avec de nombreux partenaires, et des émissions de réductions de GES à la clé.

Par le travail de mobilisation mené avec *Par notre PROPRE énergie*, les CRE illustrent encore une fois qu'ils peuvent jouer un rôle unique et essentiel en matière de mobilisation et de concertation des acteurs, ils sont des catalyseurs d'action en région.

La démarche Par notre PROPRE énergie vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie de la réduction significative de sa consommation de pétrole. Sur le site web www.par-notre-propre-energie.com, une carte interactive permet de découvrir les initiatives de réduction de la consommation de pétrole par régions ou par secteurs. Pour chaque réalisation, une fiche décrit le projet et quantifie les économies d'énergie et la réduction de GES qui en découlent, ainsi que les autres bénéfices sociaux et environnementaux.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concoure ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuit le RNCREQ en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire, et d'en tirer des bénéfices.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe le RNCREQ, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts étant donnée la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Pour en savoir plus : www.par-notre-propre-energie.com

Annexe 4

Avis de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies

Commission de l'éthique en science et en technologie
Québec

Le 25 mars 2015

Monsieur Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et
Ministre responsable du Plan Nord
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Principes éthiques pour une politique énergétique du Québec

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'année 2014, la Commission de l'éthique en science et en technologie s'est penchée sur les enjeux de l'avenir énergétique du Québec d'un point de vue éthique afin d'ajouter un éclairage aux choix responsables que devront faire les décideurs politiques. L'éthique, faut-il le rappeler, a cette vertu de se remémorer les valeurs sociales communes, d'énoncer celles qui sont en conflits, et d'identifier les nouvelles valeurs qui émergent. Elle peut ainsi offrir des repères aux décisions politiques dans les choix technologiques controversés. Or la production d'énergie se situe au cœur de différents processus technologiques complexes[1] et interconnectés qui visent à la fois le bien-être de la population et le développement économique.

Un certain nombre d'événements justifiait cette réflexion éthique sur la politique énergétique du Québec. Les enjeux énergétiques se trouvaient, et se trouvent encore, au centre de l'actualité, de choix politiques et d'enjeux de société. Rappelons la publication du document « Maîtriser notre avenir énergétique » de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (février 2014), mais aussi les mobilisations citoyennes concernant le projet de port pétrolier à Cacouna qui affecterait négativement l'environnement du fleuve St-Laurent et ses emblématiques bélugas, ou encore la sécurité des populations situées sur le tracé du pipeline d'Enbridge, chacun ayant en mémoire la catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic en 2013 tuant 47 personnes.

C'est dans ce contexte que la Commission a amorcé sa réflexion. Un sous-comité a analysé de nombreux documents nationaux et internationaux, il a consulté des experts afin de prioriser les valeurs importantes pour définir un cadre éthique pour l'avenir énergétique du Québec. Les membres de la Commission se sont entendus pour affirmer la nécessité et l'urgence de la

[1] Les débats d'experts sur les différentes techniques de fracturation hydrolytique en sont l'illustration.

1150, Grande Allée Ouest, 1er étage
Québec (Québec) G1S 4Y9
Téléphone: 418 691-5989
Télécopieur: 418 646-0920
www.ethique.gouv.qc.ca

... 2

transition écologique en matière de choix d'énergies. Autrement dit, les enjeux de production, d'utilisation et de consommation d'énergie ne peuvent pas être réduits à des choix strictement économiques et de prospérité matérielle. Il importe de considérer les enjeux de façon plus globale qui tiennent compte de notre interdépendance avec l'environnement. Au point de vue économique, cela impliquerait de monétariser certains services écosystémiques.

Les membres de la Commission ont donc choisi, dans cette perspective, de réaffirmer plusieurs valeurs issues du cadre de la Loi sur le développement durable dont le Québec s'est doté en 2006. Certaines de ces valeurs sont particulièrement pertinentes pour éclairer les décideurs alors qu'ils ont à se prononcer sur les politiques énergétiques pour le Québec d'aujourd'hui, ce qui engage l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

La Commission, vu la complexité des enjeux d'une politique énergétique, vous propose une réflexion ayant trois dimensions éthiques : 1) les enjeux mondiaux actuels ; 2) le rapport des Québécois aux différentes formes d'énergie et leur utilisation ; 3) les valeurs porteuses d'avenir qui peuvent éclairer les choix politiques.

1. Les enjeux mondiaux actuels et leurs impacts sur les choix énergétiques

Nous savons qu'actuellement, tous les êtres humains de notre unique planète ainsi que les différents États font face à quatre défis majeurs bien documentés au plan scientifique[2] soit :

- les changements climatiques;
- l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres;
- l'augmentation de la population mondiale et des phénomènes de migration;
- l'érosion de la biodiversité.

1) Les changements climatiques entraîneront de plus en plus de perturbations et d'imprévisibilité avec des impacts multiples sur différents secteurs économiques, tels par exemple, l'agriculture et l'alimentation humaine. Ces perturbations induisent déjà des modifications des écosystèmes naturels et des transformations dans les dynamiques hydrologiques (variabilité des cours d'eau, acidification des océans, salinisation des nappes phréatiques, etc.). Les changements climatiques sont directement reliés à la production humaine de gaz à effet de serre (GES) et principalement à l'utilisation du pétrole et des autres carburants fossiles comme le charbon. D'ici 2050, faut-il le rappeler, le scénario du réchauffement climatique du GIEC prévoit une élévation de 2 à 4 degrés de la température moyenne à la surface de la Terre. Les pays industrialisés, où la consommation d'énergie par habitant est la plus élevée, ont une grande part de responsabilité, mais cet enjeu mondial est maintenant politiquement incontournable[3].

2) L'écart grandissant entre les riches et les pauvres entraîne d'une part, la vulnérabilité et la précarité croissante de millions d'êtres humains et d'autre part, initie un mouvement de rétrécissement de la classe moyenne dans certains pays, qui constitue le moteur de la

[2] La référence scientifique au plan des changements climatiques est le GIEC dont le dernier rapport date de 2014. Pour l'écart entre riches et pauvres on se réfèra aux travaux du PNUD, pour la perte de la biodiversité aux travaux du PNUE, pour l'accroissement de la population mondiale et ses impacts économiques aux travaux de la FAO et de la Banque mondiale.

[3] La conférence sur les changements climatiques des Nations Unies (COP 21) à Paris en décembre 2015 vise un agenda de solutions pour la réduction et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

consommation mondiale du système économique capitaliste. L'enjeu de la redistribution des richesses reste à l'ordre du jour et le principe de justice distributive dans la consommation et l'utilisation de l'énergie, dès lors, devrait constituer un fil directeur de la nouvelle politique énergétique.

3) L'augmentation de la population mondiale a également une incidence sur la consommation d'énergie globale et la distribution de l'énergie. Ce phénomène démographique est inégal entre pays du nord dont les populations sont plutôt vieillissantes et les pays du sud dont les populations jeunes se rassemblent dans les villes. Par ailleurs, le contexte international actuel avec des foyers récurrents de guerres induit de nouvelles migrations de populations, un phénomène qui ne peut que s'accentuer. Les aspirations des pays du sud et les pays émergents doivent également être prises en compte. Leurs besoins en énergie, à ce titre, sont potentiellement plus importants que dans les pays du Nord dont le Québec. Ceci a un impact sur les choix d'exportation des ressources énergétiques.

4) Enfin, l'érosion de la biodiversité est largement documentée avec des impacts sur la résilience des écosystèmes et leur capacité d'adaptation, compte tenu de la vitesse des changements climatiques.

Ce sont là des choses connues, mais les énoncer nous permet de prioriser les problèmes à l'échelle de la planète et de les hiérarchiser pour le Québec, ainsi que de proposer certaines valeurs pour orienter les choix politiques en matière de production, d'utilisation et de consommation d'énergie.

À la lumière de ces enjeux mondiaux, il nous apparait que toute projection à court et moyen terme doit tenir compte de la multiplication des perturbations de tout ordre - des changements climatiques aux enjeux politiques. Par exemple, le cours du prix du pétrole qui, selon les experts, ne devait pas baisser, a chuté fin 2014 pour des raisons complexes de géopolitique. L'énergie reste une condition de l'autonomie politique et économique de chaque pays dans le contexte de la mondialisation.

Aussi, dans ce mouvement généralisé de *l'accentuation des perturbations* qui caractérise le début du XXIe siècle, nous estimons que les choix en matière de politique énergétique devraient intégrer d'une part, un *principe de diversité* des stratégies énergétiques pour diminuer les impacts des perturbations et accroître les capacités adaptatives. D'autre part, un *principe de technologies ouvertes*[4] permettrait une flexibilité des systèmes techniques dans la durée et une adaptabilité des innovations au niveau local face aux perturbations ainsi qu'une capacité de développer des synergies avec les besoins sociaux et environnementaux. Ce dernier point est particulièrement important pour les régions éloignées du Québec qui ne sont pas nécessairement inclues dans certains grands systèmes fermés de distribution d'énergie (par exemple le gaz naturel).

[4] Le *principe de technologies ouvertes* est une approche scientifique connue des ingénieurs particulièrement des spécialistes en hydrologie, qui réfléchissent et construisent de nouveaux systèmes techniques moins complexes, plus adaptables en fonction des contextes et du temps et qui peut utiliser plusieurs approches technologiques complémentaires.

2. Le rapport des Québécois aux différentes formes d'énergie et leur utilisation

La Commission estime que les Québécois entretiennent une relation ambivalente à l'énergie. Fiers, avec raison, du développement hydro-électrique et des capacités économiques ainsi générées, ils consomment allègrement cette énergie produite sur le territoire, acheminée par d'immenses réseaux, mais qui reste encore bon marché. Considérée pour la plupart des Québécois comme une énergie propre[5] en termes d'émissions de CO2 si on la compare au pétrole et au charbon, cette abondance relative de l'énergie hydro-électrique permet d'éviter d'examiner sérieusement la consommation d'énergie individuelle et collective et leurs impacts.

Or les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'intensité énergétique au Québec est supérieure à celle du reste du Canada et presque deux fois plus grande que celle des pays au climat équivalent comme la Suède ou la Norvège (p78, Rapport « Maîtriser notre avenir énergétique »). Si on peut nuancer ces chiffres par le fait que le Québec possède une industrie énergivore (les alumineries), il reste qu'il y a place à l'amélioration en termes d'efficacité et de réduction de la consommation, comme l'explique pudiquement le Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Le secteur des transports routiers en particulier consomme une part importante de l'énergie utilisée au Québec, et représente la plus importante source de gaz à effet de serre. Il utilise 28% plus d'énergie qu'en 1990 (alors que la population du Québec n'a augmenté que de 13% durant la même période), car les véhicules sont plus nombreux et parcourent chacun plus de kilomètres par année. Or cette énergie qui vient du pétrole importé mais raffiné au Québec, coûte très cher et produit le plus de GES. Un des enjeux de l'exploration et l'exploitation du pétrole dans l'Est du Québec (Anticosti et Gaspésie) est d'ailleurs de répondre à cette consommation liée au transport routier et d'assurer une autonomie pétrolière au Québec. Cependant, le fait que l'automobile soit responsable principalement des émissions de GES, fait dire à plusieurs, que ce modèle du transport individuel et par camion doit être revu, que d'autres modèles alternatifs et des innovations technologiques doivent être soutenus compte tenu des impacts directs sur les changements climatiques.

Ajoutons qu'investir dans l'extraction pétrolière, c'est aussi développer des réseaux et des infrastructures ayant des coûts financiers et des impacts environnementaux. Le risque zéro[6] en matière technologique n'existe pas, et les dommages environnementaux bien documentés à travers le monde ne peuvent pas être minimisés[7]. Il s'agit donc d'un choix de société et non simplement d'un calcul économique, et le respect des principes de la démocratie implique la consultation des citoyens québécois. Les débats intenses ayant lieu à Gaspé concernant tant l'exploration que l'exploitation pétrolière montrent bien la nécessité et l'urgence d'une

[5] Certains considèrent que l'hydro-électricité induit des impacts majeurs puisqu'elle nécessite l'inondation de vastes territoires, la destruction d'écosystèmes, et l'engloutissement d'un passé historique et culturel, sans compter les déplacements de populations humaines. Le barrage des Trois Gorges en Chine, terminé en 2009, a déplacé 1,3 millions de personnes.

[6] Ulrich Beck dans *La société du risque*, (Paris, Aubier, 2001) explique que la production sociale des richesses est maintenant indissociable de la production sociale des risques.

[7] Les déversements de pétrole de plus de 100 000 tonnes sont récurrents de Amoco Cadiz en 1978 à la plateforme Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique en 2010.

clarification de l'évaluation environnementale et des conditions d'encadrement de ce genre d'exploitation si ce choix de l'exploitation pétrolière est assumé politiquement.

Bref, pour les membres de la Commission, les enjeux énergétiques sont aussi l'occasion de prises de conscience individuelle et collective sur notre consommation énergétique comme citoyens, ainsi que sur les moyens de la production énergétique en termes d'émissions de GES et de durabilité. Ces moyens ne sont pas neutres au regard des enjeux mondiaux, en particulier des changements climatiques et de l'accroissement des perturbations.

Bien vivre, certes, mais de façon durable pour les générations à venir, et transmettre de façon équitable un patrimoine culturel et environnemental résilient ; ce sont là aussi les termes du débat de société.

3. Des valeurs porteuses d'avenir pour éclairer les choix politiques.

Dans cette perspective qui élargit la décision politique à des considérations qui vont au-delà du calcul économique à court terme, la Commission réaffirme l'importance de plusieurs valeurs incontournables énoncées dans la Loi sur le développement durable de 2006. Ces valeurs ici rappelées, doivent prendre sens pour orienter la future politique énergétique du Québec et éclairer les décisions politiques. La décision et la responsabilité politique en matière de choix énergétiques se démarquent de la gestion administrative, en ce qu'elle oriente et dessine les choix actuels et une vision du futur de la société.

Plusieurs valeurs de la Loi sur le développement durable permettent de promouvoir *la transition écologique* en matière de politique énergétique pour le Québec. Elles sont ici énoncées telles qu'elles apparaissent dans la Loi et ont été regroupées par thème de manière à constituer une *cohérence* dans les visées politiques.

1. **La prospérité et l'efficacité économiques mises en relation avec le principe d'interdépendance avec l'environnement :**

d) «efficacité économique»: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

p) «internalisation des coûts»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

n) «production et consommation responsables»: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

2. Affirmer la responsabilité politique de l'État dans un contexte d'accentuation des perturbations.

i) «prévention»: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) «précaution»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

h «partenariat et coopération intergouvernementale»: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

g) «subsidiarité»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

3. Promouvoir la qualité de vie pour tous et la participation démocratique.

a) «santé et qualité de vie»: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) «équité et solidarité sociales»: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

e) «participation et engagement»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) «accès au savoir»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

4. Respecter les limites environnementales pour assurer la durabilité sur le long terme.

l) «préservation de la biodiversité»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m) «respect de la capacité de support des écosystèmes»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

c) «protection de l'environnement» : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés comme absolus par les acteurs qui les défendent.

Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes.

Ainsi que le soulignait le Conseil de la science et de la technologie lors de la consultation sur le projet de développement durable du Québec en 2005, la croissance économique est tout à fait compatible avec les principes de développement durable, la recherche et l'innovation étant nécessaires à la réconciliation des objectifs qu'il poursuit. Le récent rapport de l'Agence Internationale de l'énergie (IEA) du 13 mars 2015, note que pour la première fois en 2014, les émissions mondiales de CO2 ont stagné alors que le produit intérieur brut mondial a augmenté de 3%. Cette pause dans les émissions n'est donc pas le résultat d'une récession économique mais des efforts engagés par certains pays, en particulier la Chine qui a réduit sa consommation de charbon et s'est engagée dans les énergies vertes. Dans cette perspective, loin d'être un frein au progrès économique, les contraintes environnementales, en nous obligeant à repenser notre relation et notre interdépendance à l'environnement, peuvent s'avérer un réel stimulant et devenir sources d'innovation.

Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire.

C'est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l'importance des valeurs que le Québec s'est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec.

Au nom des membres de la Commission et en mon nom personnel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

La présidente de la Commission,

Edith Deleury

Copie conforme : Monsieur Philippe Couillard, Premier Ministre
Monsieur David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Monsieur Bernard Drainville, Député de Marie-Victorin
Monsieur Gérard Deltel, Député de Chauveau
Madame Françoise David, Députée de Gouin

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

La **force d'un réseau** au service
de l'environnement et du développement durable

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Consultation publique sur le
Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

JE DIS NON À UN SIMULACRE DE CONSULTATION ET À UNE DÉCISION QUI IGNORE LA CONNAISSANCE ET LES AVIS ÉCLAIRÉS DISPONIBLES

[redacted]

Bécancour, 17 novembre 2015

1- La définition d'une ÉES.

On retrouve sur le site hydrocarbures.gouv.qc.ca cette définition de ce qu'est une évaluation environnementale stratégique (ÉES) ainsi que les détails de ce qu'elle doit comporter :

« Une évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus d'évaluation et d'examen des impacts appliqué aux politiques, plans et programmes gouvernementaux ou à toute autre initiative menée en amont des projets. Elle a pour but d'obtenir une vue d'ensemble des effets potentiels de plusieurs projets similaires.

Une évaluation environnementale stratégique doit être réalisée avec les meilleures données scientifiques et s'appuyer sur des sources vérifiables d'information. Une telle étude est menée d'une façon transparente et selon les règles de l'art. Elle comporte habituellement une revue de la littérature scientifique sur le sujet traité, un « portrait » biophysique, humain et économique des régions concernées, de même que des diagnostics et des constats si l'activité existe déjà.

Bien que l'évaluation environnementale stratégique ait pour but de concilier la protection de l'environnement et du milieu humain avec le principe de « l'efficacité économique », le succès de son élaboration requiert l'application de deux autres principes, soit « l'accès au savoir » et « la participation et l'engagement ». Une participation effective et efficace des citoyens suppose qu'une information factuelle leur est accessible. Les conclusions de l'évaluation environnementale stratégique servent alors à fixer les conditions d'exécution des activités ou à mener à leur interdiction. »

2- La récente consultation du BAPE sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.

Comme vous le savez, elle a été réalisée en analysant plus de 75 études menées dans le cadre d'une précédente ÉES. Suite au dépôt du rapport de cette consultation, les commissaires ont fourni au gouvernement en novembre 2014 la conclusion suivante (p. 397) :

En conclusion, en raison de l'ampleur des impacts potentiels associés aux activités de l'industrie du gaz de schiste dans un milieu aussi peuplé et aussi sensible que les basses-terres du Saint-Laurent, en raison également des incertitudes qui subsistent quant aux impacts potentiels sur la qualité de l'eau des aquifères et à la capacité de l'industrie de préserver l'intégrité des puits à très long terme, la commission d'enquête est d'avis qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec.

Il me semble impossible que ce soit plus clair et net. Qu'est-ce qui a changé depuis un an? Rien de significatif. Le gouvernement dispose donc déjà de toute l'information nécessaire pour décider de l'interdiction de ces activités.

3- La consultation actuelle sur les hydrocarbures : un simulacre.

Contrairement à la consultation passée du BAPE, la consultation actuelle sur les hydrocarbures est extrêmement précipitée. Les organisateurs ont eu beaucoup de temps pour lire la soixantaine de nouvelles études, dont certaines ont été publiées récemment, mais pas les citoyens. Plusieurs études promises ne sont même pas encore disponibles aujourd'hui, alors que la consultation officielle a déjà débuté. Entre la publication des avis publics de la consultation et sa tenue, le délai de préparation nécessaire pour les citoyens de quelques semaines seulement est insuffisant et très contraignant. Il est même abusif.

En ce qui concerne le dossier du gaz de schiste, on pourrait penser que les conclusions du rapport du BAPE ne satisfont pas le gouvernement et qu'il a instauré une seconde consultation pour tenter de les contourner ou de les faire oublier, d'autant plus qu'à plusieurs reprises, le ministre Arcand a souvent affirmé son intention de permettre l'exploitation des hydrocarbures, pétrole et gaz de schiste. Les plus récentes déclarations du ministre, rapportées dans un article du Devoir signé par M. Alexandre Shields il y a une semaine (10 novembre 2015) ont de quoi décourager ceux qui souhaitent que les grandes décisions soient basées sur la connaissance et les avis réfléchis.

Produire ou importer ses hydrocarbures

Pierre Arcand juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique

10 novembre 2015 |Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

M. Arcand avait rencontré la veille les responsables de l'industrie pétrolière lors de leur congrès annuel et la photographie ainsi que les extraits suivants du texte journalistique sont éloquents:

- Le ministre Pierre Arcand juge qu'il est tout à fait cohérent de lancer le Québec sur la voie de l'exploitation de pétrole et de gaz tout s'engageant à lutter contre les changements climatiques. Il a d'ailleurs promis lundi qu'une loi sur les hydrocarbures sera présentée au cours des prochains mois pour encadrer la filière, qui serait sur le point de lancer des projets d'exploitation.

- La position du gouvernement Couillard est d'ailleurs on ne peut plus claire. *« Le Québec aurait avantage à tirer profit de son potentiel en hydrocarbures, tout en*

respectant l'environnement », a souligné le ministre Arcand, en rappelant que la province importe tout le gaz et le pétrole qu'elle consomme.

- *« Nous allons consommer des hydrocarbures pour au moins les 30 prochaines années*, a-t-il toutefois ajouté. *Il faut donc se poser la question : est-ce qu'on exploite les hydrocarbures ici ou est-ce qu'on continue de les importer ? C'est là qu'est le débat à l'heure actuelle. »*

- Pierre Arcand a cependant dit lundi que le gouvernement veut *« fournir à l'industrie un environnement réglementaire stable et prévisible »*. Cette législation devrait tenir compte des travaux en cours dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.

4- Comme la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour, je dis non à ces exploitations dans la vallée du Saint-Laurent!

Nos trois instances régionales de décision ont officiellement et conjointement signifié lors des consultations publiques du BAPE en juin 2014 que dans l'état actuel des connaissances, elles étaient en désaccord avec l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire. De nouvelles connaissances favorables ne sont pas apparues magiquement depuis le rapport du BAPE, il y a un an.

Les décisions politiques sont déjà prises et elles ne l'ont pas été sur la base de l'information et des avis éclairés disponibles. Comme l'a officialisé le ministre Arcand, le débat à l'heure actuelle est plutôt : on les exploite ici ou on continue de les importer ? Je dénonce donc la fausseté de la consultation actuelle ainsi que l'arrogance d'un gouvernement qui impose unilatéralement sa vision et prend des décisions qui auront des impacts négatifs pour notre territoire et nos communautés.

TALISMAN

ENERGY

Société d'énergie Talisman inc.

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE TALISMAN INC.

CONSULTATIONS PUBLIQUES – ÉES SUR LA FILIÈRE DES HYDROCARBURES

NOVEMBRE 2015

Table des matières

PAGE

Sigles, acronymes et abréviations ii

Remarques liminaires 1

1. Introduction 2
BAPE sur le développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec 2
ÉES sur le gaz de schiste 2
BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent 4

2. Le potentiel en hydrocarbures du Québec 5

3. Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie gazière 6

4. La modernisation du cadre législatif et réglementaire québécois 8

5. Les retombées économiques de l'exploitation des hydrocarbures 9
Des revenus importants pour l'État 9
Des retombées économiques locales 10

6. Acceptabilité sociale – l'expérience de Talisman au Québec 13
Informer et consulter les parties prenantes 14
Atténuation des impacts sociaux 18
Atténuation des impacts environnementaux 19

7. Conclusion 22

Sigles, acronymes et abréviations

AER	Alberta Energy Regulator
API	American Petroleum Institute
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BCF	milliard de pieds cubes
BCOGC	British Colombia Oil and Gas Commission
CAPP	Canadian Association of Petroleum Producers
CIRAIG	Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services
CLD	Centre local de développement
CO_2	dioxyde de carbone
DM	mémoires *(cote du BAPE)*
ÉES	Évaluation environnementale stratégique
EDF	Environmental Defence Fund
G	milliard
GES	gaz à effet de serre
H_2S	sulfure d'hydrogène
km	kilomètre
km^2	kilomètre carré
km/h	kilomètre heure
M	million
MAMOT	ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDEFP	ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec
mg/L	milligramme par litre
MRC	municipalité régionale de comté
REPSOL	Groupe Repsol
TALISMAN	Société d'énergie Talisman inc.
TCF	billion de pieds cubes

Remarques liminaires

Par ce mémoire, la Société d'énergie Talisman inc. (Talisman) donne suite à l'invitation que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a lancée afin de recevoir des arguments, des opinions ou des suggestions sur les principaux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport au Québec.

Talisman est une société d'exploration et de production pétrolière et gazière d'envergure internationale qui mène des activités diversifiées, principalement en Amérique du Nord, dans la mer du Nord et en Asie du Sud Est, et ce, dans le respect des règles de sécurité et de manière socialement et écologiquement responsable. Comptant plus d'un demi-siècle d'expérience dans l'industrie, Talisman figure parmi les organisations mondiales de premier plan qui prônent le développement durable et le développement responsable des hydrocarbures, notamment le Pacte mondial des Nations Unies, l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction ainsi que les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Depuis 2009, Talisman figure dans le palmarès annuel des 50 sociétés les plus socialement responsables au Canada.

Talisman œuvre maintenant au sein du Groupe Repsol (Repsol) depuis qu'elle a été acquise en totalité plus tôt cette année. Talisman continuera toutefois d'opérer sous cette entité juridique jusqu'à ce que le processus d'intégration soit complété. Avec cette acquisition, Repsol, dont le siège social est situé à Madrid, est devenue l'une des plus importantes compagnies privées dans le domaine de l'énergie à l'échelle mondiale, avec une production de près de 700 000 barils d'équivalent pétrole par jour.

Le présent mémoire de Talisman est donc fondé sur une vaste et solide expertise de l'industrie des hydrocarbures et, surtout, sur une connaissance approfondie des enjeux liés aux activités d'exploration dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

1. Introduction

La division des opérations nord-américaines de Talisman a mené - ou mène - des activités d'exploration ou d'extraction dans les shales gaziers du Marcellus dans l'État de la Pennsylvanie, de l'Eagle Ford dans l'État du Texas, du Montney en Colombie-Britannique, du Duvernay en Alberta et de l'Utica au Québec.

Convaincue que le shale d'Utica recèle un potentiel intéressant en gaz naturel, Talisman s'est employée, depuis 2005, à tenter de le confirmer en forant onze (11) puits gaziers et en complétant neuf (9) de ceux-ci dans les régions de Chaudière-Appalaches, du Centre du-Québec et de la Montérégie-Est.

Ces travaux exploratoires visaient également à évaluer la rentabilité commerciale de l'exploitation de cette ressource. Advenant la confirmation de celle-ci, le Québec allait pouvoir ouvrir de très intéressantes voies sur les plans de la création d'emplois dans les régions concernées, du renforcement de sa position dominante dans le domaine de la production d'énergie en Amérique du Nord, voire de l'indépendance énergétique et de la réaffectation des sommes colossales de près de deux milliards de dollars (2 G$) qui sont dépensées année après année pour importer du gaz naturel; sans compter la possibilité de développer une expertise qu'il n'a pas.

BAPE sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec

En 2010, Talisman a participé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Dans son mémoire, Talisman réclamait notamment du gouvernement du Québec :

- un encadrement législatif et réglementaire strict des activités d'exploration et d'exploitation de l'industrie du gaz de schiste en sol québécois, fondé sur la science et les meilleures pratiques éprouvées de l'industrie;

- une surveillance étroite et sévère des règles en découlant.

ÉES sur le gaz de schiste

Suite à ces audiences, Talisman a suivi avec intérêt la progression de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste et a analysé attentivement les résultats des 78 études qui ont été réalisées dans le cadre de celle-ci. Nous désirons d'ailleurs profiter de cette consultation pour en rappeler quelques-uns :

– Étude E3-10

Les auteurs de cette importante étude, portant sur les risques de migration de méthane et de contaminants le long de failles naturelles, concluent que « **la fracturation hydraulique du shale d'Utica ne pourrait pas causer une migration significative de fluides et de méthane le long d'une faille ou de fractures naturelles vers les aquifères de surface dans un horizon de 1000 ans** ».

– Étude E3-2a

Cette étude apporte des précisions quant aux émanations de gaz (fuites) observées sur 18 des 31 puits de gaz de schiste forés au Québec. Les auteurs de cette étude concluent que **« les débits actuellement mesurés sur les puits de gaz de schiste sont presque nuls** ».

L'étude précise également que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a effectué 306 inspections sur les sites de puits gaziers québécois. Les inspecteurs de ce ministère n'ont « **[…] pas constaté de fuites de fluide de fracturation ou de boues de forage, ni de déversement de ces matières lors de leur manipulation ou transport** ».

– Étude E3-9

Cette étude traite d'un phénomène qui touche la majorité des puits d'eau dans les basses-terres du St-Laurent, soit la présence naturelle de méthane. L'évaluation, qui a été réalisée dans un secteur d'une superficie de 14 000 km^2 situé au cœur de la zone d'intérêt pour le gaz de schiste, confirme que 117 des 130 puits d'eau étudiés (90 % des puits d'eau testés) contenaient du méthane. Les concentrations de méthane variaient de 0 à 45,9 mg/L, avec une moyenne de 3,8 mg/L.

Fait important à noter : **les chercheurs n'ont observé aucune relation entre la présence, la nature ou la concentration du gaz dans l'eau et les puits d'exploration de gaz de schiste**.

– Étude E3-6

Des chercheurs ont évalué les contaminants présents naturellement dans le shale d'Utica qui seraient susceptibles de se retrouver dans les eaux de reflux après la fracturation hydraulique. Selon eux, « **le potentiel de relargage de plusieurs composés ou éléments semble limité, et il est peu probable que ceux-ci occasionnent des problèmes dans l'environnement** ».

Par ailleurs, l'étude démontre que le niveau de radioactivité des eaux de reflux est inférieur à celui de l'eau de pluie et nettement inférieur à celui de l'eau minérale qui est vendue en épicerie.

- Étude S2-7

  Les auteurs de cette étude sur les impacts sociaux concluent que, « **bien que les activités associées au développement d'une industrie du gaz de schiste génèrent des nuisances, il existe des solutions pour atténuer celles-ci** ».

Il nous apparait également pertinent de rappeler certains constats importants présentés dans le rapport synthèse de l'ÉES sur le gaz de schiste :

- Les composés les plus fréquemment utilisés dans la fracturation hydraulique au Québec se sont révélés pour la plupart relativement peu toxiques, non bioaccumulables et fortement dégradables;

  La quantité d'eau de surface disponible pour procéder à de la fracturation hydraulique est suffisante pour répondre aux besoins de l'industrie du gaz de schiste, sans que les prélèvements aient des impacts négatifs sur les écosystèmes ou les autres utilisateurs de sources d'eau potable (agriculture, transformation alimentaire), même dans le cas d'un développement à grande échelle;

- La région des basses terres du Saint-Laurent est située dans une province géologique stable et non propice aux tremblements de terre. Les opérations de fracturation hydraulique réalisées au Québec ne semblent pas avoir provoqué de tremblement de terre.

BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Au mois de juin 2014, Talisman déposait un mémoire détaillé dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. À travers des expériences concrètes vécues sur le terrain, ce mémoire abordait principalement la conciliation du développement de la filière du gaz schiste avec l'agriculture et la coexistence de celle-ci avec les communautés locales. En plus de faire état de pratiques exemplaires d'aménagement et de remise en état de sites, il traitait de l'amélioration continue des procédés de Talisman ainsi que des résultats de sa gestion, sur le plan local, des enjeux inhérents à cette coexistence.

Talisman concluait dans son mémoire :

- qu'il est possible d'assurer le développement d'une industrie gazière québécoise dans le respect des principes du développement durable, en le conciliant avec des activités aussi sensibles que l'agriculture et en assurant sa coexistence avec les communautés locales appelées à jouer un rôle-clé dans sa concrétisation;

- que l'exploitation du gaz naturel de shale peut jouer un rôle inestimable dans le développement économique du Québec et de ses régions, leur fournir l'occasion de développer une nouvelle expertise de pointe, et leur donner la possibilité de se positionner comme un fournisseur majeur de cette énergie;

- qu'il est essentiel que cette ressource stratégique soit exploitée de manière responsable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement, et surtout qu'elle profite aux communautés concernées. Pour ce faire, il faut des pratiques exemplaires et un cadre réglementaire rigoureux, réaliste, efficient et transparent, assortis de mécanismes de surveillance et de suivi stricts, ainsi que de partage équitable des revenus.

Comme elle la fait dans le passé dans le cadre des audiences publiques du BAPE portant sur le gaz de schiste, Talisman souhaite contribuer de façon constructive aux consultations publiques réalisées dans le cadre de l'ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures en présentant ses observations et ses suggestions sur les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au développement des hydrocarbures au Québec.

2. Le potentiel en hydrocarbures du Québec

L'ÉES propre à l'île d'Anticosti nous apprend que cette île pourrait produire un total de 11 683 milliards de pieds cubes (BCF) de gaz ainsi que 584 millions de barils de pétrole. Durant la période optimale, la production pourrait s'établir à 246 BCF de gaz ainsi qu'à 12,3 millions de barils de pétrole par année, ce qui représenterait respectivement 113 % et 9 % de la consommation québécoise de gaz et de pétrole par année.

Si l'on se fie aux études réalisées dans le cadre de l'ÉES sur le gaz de schiste, le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent renfermerait quant à lui entre 100 et 300 billions de pieds cubes (TCF) de gaz naturel et la portion techniquement récupérable de la ressource se situerait entre 22 et 47 TCF.

Les premiers essais de production réalisés par Talisman dans le shale d'Utica démontrent qu'un puits pourrait produire jusqu'à 4,9 BCF de gaz naturel tout au long de son cycle de vie, ce qui est comparable à la production totale cumulée des puits forés dans d'autres shales gaziers présentement développés.

Les résultats de ces études démontrent avec éloquence que le Québec possède un fort potentiel en pétrole et en gaz naturel. Ce potentiel doit toutefois être prouvé tout comme la rentabilité commerciale de l'exploitation de ces ressources. Seuls des projets de forage et de fracturation peuvent permettre d'arriver à ces fins.

Talisman souhaite que le gouvernement du Québec envoie un signal clair et positif à l'industrie sur ses intentions à l'égard des hydrocarbures présents sur son territoire, notamment par l'adoption, dans les prochains mois, d'une loi dédiée aux hydrocarbures. Cette loi, maintes fois réclamée par l'industrie depuis plus de cinq ans, devrait favoriser l'exploration et l'exploitation responsables des hydrocarbures en sol québécois.

3. Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie gazière

Nous constatons avec intérêt que, contrairement à ce que concluaient les auteurs du *Rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, une production locale d'hydrocarbures essentiellement composée de gaz de schiste aurait un impact plutôt limité sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec.

En effet, nous apprenons dans le document de consultation de la présente ÉES qu'une éventuelle exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, majoritairement constituée de gaz de schiste (80 %), engendrerait des émissions annuelles de GES de l'ordre de 1,4 millions de tonnes en équivalent CO_2, à condition que les infrastructures de récupération et de transport des gaz soient en place au début de la phase d'exploitation (comme c'est déjà le cas dans les basses-terres du Saint-Laurent). Ces émissions représenteraient seulement 2 % de la cible d'émissions de GES visée par le gouvernement du Québec en 2020, c'est à dire 67,6 millions de tonnes.

À la lumière de ces données actualisées, l'exploitation des hydrocarbures ne serait donc pas incompatible avec l'atteinte des cibles d'émissions de GES que le Québec s'est fixées pour 2020, surtout si l'industrie met rapidement en place des mesures d'atténuation afin de réduire les émissions de GES découlant de ses activités.

Afin de diminuer ses émissions de GES, Talisman a d'ailleurs instauré diverses mesures, notamment en captant le gaz naturel produit au cours de la fracturation d'un puits et en le canalisant vers les marchés, plutôt que d'avoir recours à une torchère pour le brûler. C'est ce que l'industrie appelle la complétion verte (« *green completion* »).

En plus de réduire considérablement les émissions de GES durant la phase de développement, la complétion verte permet d'éviter le gaspillage de la ressource. À titre d'exemple, les 131 puits gaziers fracturés par Talisman en 2011 dans le shale du Marcellus ont tous fait l'objet d'une complétion verte. En 2013, Talisman a étendu cette pratique à l'ensemble de ses opérations de fracturation en Amérique du Nord.

Les mesures de réduction des émissions de GES, mises en place par Talisman entre 2011 et 2013, lui ont permis de diminuer de 10 % ses émissions totales de GES. Au cours de cette même période, Talisman a également réduit de près de 20 % les volumes de gaz brûlés par des torchères.

Au Québec (et ailleurs dans le monde), Talisman met également tout en œuvre pour limiter les émissions fugitives sur ses puits gaziers en effectuant un monitorage rigoureux des émissions aux évents et en procédant aux travaux correctifs requis le cas échéant. À ce sujet, il faut rappeler la conclusion, à propos des fuites rencontrées sur les puits au Québec, de l'étude du MDDEFP réalisée dans le cadre de l'ÉES sur le gaz de schiste : *« Les débits actuellement mesurés sur les puits de gaz de schiste sont presque nuls. »*

Par ailleurs, Talisman participe actuellement à une étude réalisée par l'Université du Texas, en partenariat avec l'Environmental Defence Fund (EDF). Cette étude a pour objectif de quantifier les émissions de GES liées à l'exploitation du gaz de schiste à l'aide de données directement mesurées sur des sites de puits gaziers américains.

Les résultats de cette étude publiés à ce jour démontrent que seulement 0,42 % du volume total de production d'un puits serait perdu sous forme d'émissions fugitives, ce qui est nettement inférieur aux valeurs estimées ayant été utilisées par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) dans son étude sur les GES réalisée en 2013 dans le cadre de l'ÉES sur le gaz de schiste.

Le rapport synthèse de l'ÉES sur le gaz de schiste précise d'ailleurs à ce sujet qu'en considérant un taux d'émissions fugitives de 0,5 % sur tout le cycle de vie du gaz de schiste québécois, les émissions liées à l'exploitation de cette ressource seraient de **34 à 73 % inférieures** à celles estimées en 2013 par le CIRAIG. Il nous apparaissait important de le rappeler, d'autant plus que de nombreuses études réalisées dans le cadre de l'ÉES sur le gaz de schiste se sont basées sur les données d'émissions surestimées du CIRAIG.

À la lumière des résultats des études réalisées dans le cadre de la présente ÉES, l'exploitation responsable des hydrocarbures au Québec ne constituerait pas un obstacle à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES que la province s'est fixée pour 2020.

Enfin, le gaz naturel devrait être perçu comme une alternative aux formes d'énergies plus polluantes, comme le pétrole (transport de marchandises) et le mazout (industrie lourde). Le remplacement, de ces formes d'énergies plus émettrices de GES par du gaz naturel, favoriserait grandement l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES que la province s'est fixées d'ici 2020 et 2030. D'ailleurs, les investissements récents du gouvernement du Québec dans des projets visant à approvisionner les industries de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié s'inscrivent dans cette volonté de substitution (n'ayant pas accès au gaz naturel, l'industrie lourde de ces régions utilise présentement du mazout comme source d'énergie principale).

Le Québec a la chance d'avoir sous ses pieds le shale d'Utica qui renferme de grandes quantités de gaz naturel pauvre en CO_2 et qui est exempt de benzène et de sulfure d'hydrogène (H_2S). Ce gaz naturel, très riche en méthane (98 %), est d'ailleurs considéré comme l'un des plus propres en Amérique du Nord. Le Québec aurait tout à gagner à exploiter cette ressource de manière responsable pour combler ses propres besoins en gaz naturel.

4. La modernisation du cadre législatif et réglementaire québécois

Le document de consultation présente une analyse exhaustive des bonnes pratiques développées par des instances réglementaires nord-américaines et européennes, de même que par des organismes indépendants et des associations industrielles, telles que la Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP) et l'American Petroleum Institute (API).

Il importe de souligner que certains des organismes réglementaires retenus dans le cadre de cette analyse, notamment l'Alberta Energy Regulator (AER) et la British Columbia Oil and Gas Commission (BCOGC), sont reconnus comme étant des leaders mondiaux en matière d'encadrement de l'industrie pétrolière et gazière. Il serait donc plus que pertinent de mettre à profit leur expertise dans le cadre du processus de modernisation du cadre législatif et réglementaire proposé dans le plan d'action gouvernemental sur le développement des hydrocarbures au Québec.

Talisman est d'avis que le nouvel encadrement législatif et réglementaire devrait intégrer les meilleures pratiques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en vigueur dans d'autres juridictions, notamment celles développées par les organisations retenues dans le cadre de la présente ÉES. Ce nouvel encadrement de l'industrie des hydrocarbures devrait être moderne et prévisible. Il devrait également être assorti de mécanismes de surveillance et de suivi stricts, ainsi que de partage équitable des revenus, notamment dans les communautés directement touchées par les travaux de l'industrie.

De plus, Talisman croit que le Québec devrait se doter d'un organisme unique de réglementation des hydrocarbures semblable à la BCOGC ou à l'AER s'il désire développer ses ressources pétrolières et gazières d'une manière efficace et plus intégrée.

À titre d'information, la BCOGC est un organisme réglementaire qui, grâce à des ententes administratives en vertu desquelles différents ministères lui délèguent leurs pouvoirs, est responsable de délivrer les autorisations statutaires requises par les différents textes législatifs de la province. La BCOGC regroupe de nombreux spécialistes issus de différents domaines, ce qui favorise des décisions plus intégrées.

L'AER assume quant à elle l'ensemble des responsabilités réglementaires liées aux différentes facettes des projets énergétiques, et ce, tout au long de leur cycle de vie. À l'instar du Québec, ces responsabilités étaient jadis partagées parmi plusieurs ministères et bureaux du gouvernement provincial et ce type de gouvernance se prêtait mal à l'encadrement efficace et intégré de l'industrie. C'est d'ailleurs pour pallier à ces lacunes que l'Alberta a décidé de créer, en 2013, l'AER pour gérer l'industrie des hydrocarbures.

5. Les retombées économiques de l'exploitation des hydrocarbures

À ce jour, il n'y a aucune production commerciale d'hydrocarbures au Québec. Les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel sont entièrement importés des provinces et États producteurs, que ce soit du Canada, des États-Unis ou d'ailleurs dans le monde. Les hydrocarbures représentent encore aujourd'hui un peu plus de la moitié (53 %) du bilan énergétique du Québec.

En 2013, le Québec a importé plus de 137 millions de barils de pétrole et 7,7 milliards de mètres cubes de gaz naturel. La valeur de ces importations s'élève à près de 14 milliards de dollars, ce qui constitue plus de 60 % du déficit commercial de la province.

Des revenus importants pour l'État

L'ÉES dédiée à l'île d'Anticosti révèle qu'une exploitation d'hydrocarbures, composée essentiellement de gaz de schiste (80 %) et, dans une moindre mesure, de liquides d'hydrocarbures (20 %), pourrait générer des redevances et des revenus se situant entre 46 et 48 milliards de dollars pour le gouvernement sur l'ensemble de la période d'exploitation prévue de 75 ans. Ce projet serait également créateur de plus de 2 000 emplois par année.

Une étude économique, réalisée en 2010 par SECOR pour le compte de l'Association pétrolière et gazière du Québec et dont les résultats sont présentés dans le rapport synthèse de l'ÉES sur le gaz de schiste, démontre que sur une période de 15 ans, l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent génèrerait des revenus pour l'état de l'ordre de 3,2 milliards de dollars et créerait des milliers d'emplois bien rémunérés (la rémunération annuelle dans le secteur des hydrocarbures dépasse souvent les 100 000 $).

Il est indéniable que l'exploitation responsable des hydrocarbures génèrera des revenus forts intéressants pour le gouvernement du Québec et constituera un levier important pour l'économie de la province.

Talisman estime que le gouvernement devrait établir un système de partage des revenus, notamment avec les municipalités touchées par ces projets.

Des retombées économiques locales

L'exploitation des hydrocarbures a le potentiel de générer des retombées économiques locales fort intéressantes, notamment par la taxation municipale, la création d'emplois bien rémunérés et l'achat de biens et de services locaux.

Taxes municipales

Les pipelines servant au transport d'hydrocarbures génèrent des revenus pour les municipalités qui varient en fonction de la valeur portée au rôle du pipeline et du taux de taxation utilisé. Selon les données du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) présentées dans le document de consultation de la présente ÉES, la valeur portée au rôle d'évaluation des pipelines québécois pour l'année 2015 est d'au moins 740 millions de dollars. Ces pipelines traversent différentes municipalités dont les taux de taxation varient de 0,20 $ à 4,12 $ du 100 dollars d'évaluation. Les taxes municipales ainsi générées annuellement sont estimées à près de 11 millions de dollars.

Par ailleurs, les travaux de l'ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures ont permis de constater que la construction de pipelines pour le transport d'hydrocarbures n'a pas, en général, d'impact important à long terme sur les richesses foncières d'une municipalité.

Les puits gaziers forés à ce jour par Talisman dans les basses-terres du Saint-Laurent ne sembleraient pas non plus avoir d'impact négatif sur la valeur des terres agricoles. En effet, deux terres agricoles sur lesquelles Talisman a mené des activités d'exploration gazière ont été vendues à un prix égal ou supérieur au prix de vente moyen des terres agricoles transigées dans la région concernée. Les baux de location à long terme de Talisman ont d'ailleurs constitués une valeur ajoutée aux terres transigées.

Création d'emplois

Le document de consultation de la présente ÉES nous apprend que pour le projet Anticosti, le nombre d'emplois créés serait considérable, atteignant 5 100 emplois directs et indirects au plus fort de la production.

Selon l'étude de SECOR mentionnée précédemment, l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent permettrait quant à elle de soutenir la création de 5 000 emplois au Québec par année.

Par ailleurs, les travailleurs des professions d'intérêt seraient rémunérés à des niveaux substantiellement plus élevés que ceux observés pour l'ensemble des professions du Québec. En effet, le document de consultation nous apprend que pour les professions d'intérêt identifiées à Anticosti, le salaire moyen pourrait varier entre 84 250 $ et 116 000 $, soit de 60 % à 120 % plus élevé que le revenu d'emploi moyen de la population ayant travaillé à temps plein au Québec en 2015 (52 790 $). Le pouvoir d'achat plus élevé des salariés du domaine des hydrocarbures aurait certainement des effets positifs sur l'économie locale et sur celle du Québec.

Achat de biens et de services locaux

Une pratique courante au sein de l'industrie des hydrocarbures est de favoriser l'achat de biens et de services locaux.

À titre d'exemple, Talisman croit fermement que les communautés locales doivent être en mesure de tirer profit des travaux d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures et c'est pour cette raison qu'elle a élaboré une *Stratégie d'engagement économique local*. Cette stratégie encourage l'appel à des entrepreneurs locaux dans les secteurs d'activités pertinents.

Au Québec, Talisman a constitué une base de données de services locaux en collaboration avec divers organismes (CLD, MRC, chambres de commerce, etc.), s'est fixée des cibles en matière de dépenses locales et a mis sur pied un système de suivi de ces dernières.

Depuis son arrivée au Québec en 2006, Talisman a procédé, auprès d'entreprises québécoises, à l'achat de biens et de services dont la valeur totale s'élève à près de 40 millions de dollars (40 M$). Le transport, l'aménagement de sites et de chemins d'accès, la location d'équipements de même que la gestion environnementale des projets sont les quatre (4) principaux postes de dépenses locales.

En 2011 seulement, année au cours de laquelle aucun travail d'exploration n'a pourtant été réalisé, la Société a accordé à diverses entreprises du Québec des contrats totalisant plus de 6 millions de dollars (6 M$), dont 4,7 millions de dollars (4,7 M$) à des entreprises locales des MRC de Nicolet Yamaska, de Bécancour et de Lotbinière.

Quant aux sous traitants spécialisés (forage et complétion) de l'extérieur du Québec, ils sont fortement invités à prioriser l'utilisation de fournisseurs locaux. C'est d'ailleurs ce qu'a fait *Akita Drilling* en accordant à *Industries DEA* de Sainte-Françoise-de-Lotbinière un contrat pour la réfection et la certification albertaine de la foreuse utilisée pour tous les puits horizontaux de Talisman au Québec.

Un extrait du mémoire qu'a déposé M. Rénald Lemay (BAPE 273, DM45) dans le cadre de l'audience publique du BAPE sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec témoigne bien de la volonté de Talisman de faire profiter le plus possible les entreprises locales : *« Nos entreprises ont travaillé sur différents sites de Talisman Energy Inc., soit ceux de St-Édouard, Leclercville et Fortierville pour des travaux d'excavation, de déneigement et de transport. Talisman s'assure de maximiser les retombées économiques locales. »*

L'extrait de la publicité ci-contre, que nous avons publiée en 2009 dans l'hebdo régional *L'Annonceur*, illustre également très bien la volonté de Talisman de maximiser les retombées économiques locales. Cette publicité, en plus de fournir une mise à jour sur nos travaux, dresse la liste des entrepreneurs locaux qui ont participé à nos travaux d'exploration gazière à Saint-David, en Montérégie.

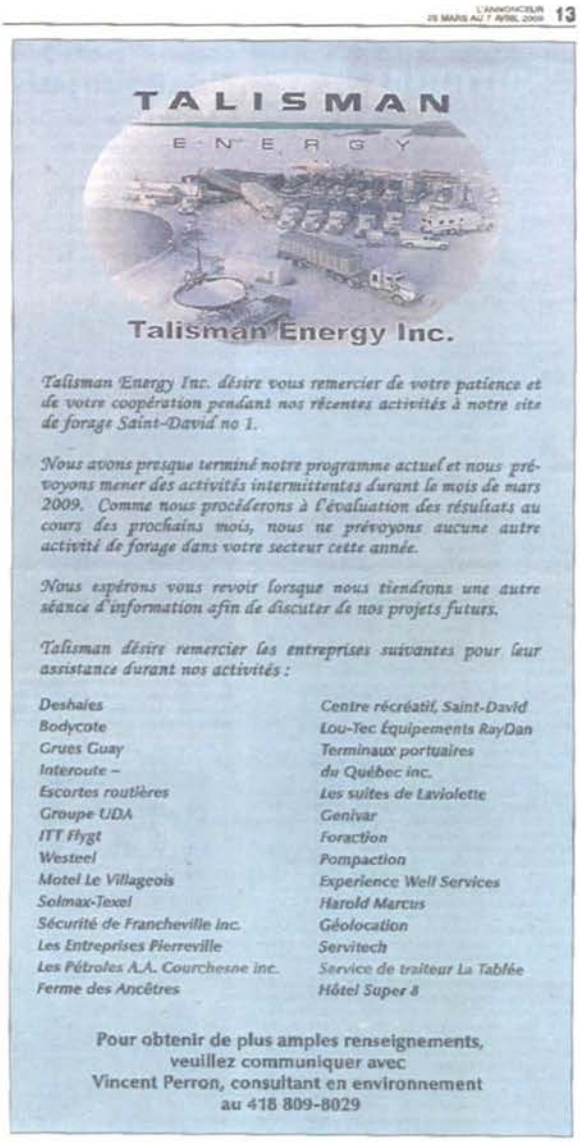

L'ANNONCEUR 25 MARS AU 7 AVRIL 2009 13

TALISMAN
ENERGY

Talisman Energy Inc.

Talisman Energy Inc. désire vous remercier de votre patience et de votre coopération pendant nos récentes activités à notre site de forage Saint-David no 1.

Nous avons presque terminé notre programme actuel et nous prévoyons mener des activités intermittentes durant le mois de mars 2009. Comme nous procéderons à l'évaluation des résultats au cours des prochains mois, nous ne prévoyons aucune autre activité de forage dans votre secteur cette année.

Nous espérons vous revoir lorsque nous tiendrons une autre séance d'information afin de discuter de nos projets futurs.

Talisman désire remercier les entreprises suivantes pour leur assistance durant nos activités :

Deshaies	Centre récréatif, Saint-David
Bodycote	Lou-Tec Équipements RayDan
Grues Guay	Terminaux portuaires du Québec inc.
Interoute – Escortes routières	Les suites de Laviolette
Groupe UDA	Genivar
ITT Flygt	Foraction
Westeel	Pompaction
Motel Le Villageois	Experience Well Services
Solmax-Texel	Harold Marcus
Sécurité de Francheville inc.	Géolocation
Les Entreprises Pierreville	Servitech
Les Pétroles A.A. Courchesne inc.	Service de traiteur La Tablée
Ferme des Ancêtres	Hôtel Super 8

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
Vincent Perron, consultant en environnement
au 418 809-8029

Enfin, Talisman croit qu'il est impératif qu'une offre de services de forage et de complétion (fracturation) se développe au Québec pour que l'exploitation des hydrocarbures, incluant le gaz de schiste des basses-terres du Saint-Laurent, soit rentable et qu'elle génère des retombées économiques locales positives.

6. Acceptabilité sociale – l'expérience de Talisman au Québec

Depuis ses tous premiers travaux exploratoires au Québec, Talisman a misé sur une approche fondée sur la collaboration et la transparence avec les communautés locales. Elle se fait un devoir d'échanger le maximum d'informations avec les élus locaux et de répondre à leurs questions et préoccupations en toute franchise, comme en fait foi un extrait du mémoire que la municipalité de Fortierville a déposé dans le cadre de l'audience du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec (BAPE 273, DM4).

> *« Depuis les toutes premières visites de Talisman Energy à la municipalité, il y a toujours eu une très bonne collaboration entre les deux parties. La municipalité s'est assurée de fournir à Talisman Energy tous les documents demandés et nécessaires à l'avancement du projet. De son côté, Talisman Energy a toujours été transparente dans l'exécution de ses opérations et a effectué des visites régulières au bureau municipal pour informer le personnel et les élus de ses déplacements, de ses travaux en cours et des travaux à venir. Des rencontres entre le maire de la municipalité et le personnel de Talisman Energy ont fréquemment eu lieu au cours de l'année 2010. »*

Talisman a également cultivé des relations harmonieuses et respectueuses avec les propriétaires fonciers, les voisins de ses sites, les élus locaux ainsi que les autorités publiques. L'approche de Talisman est notamment basée sur le principe du consentement libre, préalable et éclairé du propriétaire. À cet effet, dans le mémoire que M. René Bérubé a déposé dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec (BAPE 273, DM91), on peut lire :

> *« Un représentant de la compagnie [Talisman] m'a rencontré à plusieurs reprises afin de me présenter leur projet et de répondre à mes questions et finalement de signer un bail de surface pour construire et opérer un site de forage».*

Monsieur Bérubé est le propriétaire d'une terre à bois sur laquelle Talisman a aménagé son site Gentilly n° 2.

De son côté, dans son mémoire (BAPE 273 - DM31), M. Claude Chandonnet a signalé :

> *« J'ai vécu de près les travaux d'exploration que Talisman Energy Inc. a réalisés dans mon voisinage. Différentes rencontres ont eu lieu pour nous présenter le projet. […] Ils sont toujours disponibles pour répondre à nos questions ».*

À titre d'information, Talisman a signé avec M. Chandonnet un bail pour la location d'une partie de ses terres aux fins de l'aménagement du chemin d'accès menant au site Fortierville n° 1.

Informer et consulter les parties prenantes

Talisman s'est également efforcée de bien informer les gens et de tenir compte de leurs préoccupations dans la planification et la réalisation de ses travaux d'exploration gazière. Dans son mémoire (BAPE 273 - DM4), la municipalité de Fortierville a d'ailleurs confirmé son appréciation de l'initiative de Talisman de consulter la population avant la réalisation de ses travaux de forage et de fracturation :

> *« Le 13 mai 2010, Talisman Energy réalisa une rencontre d'information pour les citoyens à la salle municipale de Fortierville. Environ 75 personnes se sont déplacées pour assister à cet événement. La rencontre s'est déroulée dans le calme. Les gens étaient venus se renseigner et étaient intéressés par les propos de la compagnie. Le conseil municipal fut aussi très satisfait de cette rencontre. »*

D'autres séances d'information ont également eu lieu à Saint-Édouard-de-Lotbinière, à Leclercville, à Bécancour et à Saint-David. Cette dernière, la première activité « portes ouvertes » de Talisman au Québec, a eu lieu le 1er octobre 2008 au Centre récréatif de la municipalité, soit plusieurs mois avant le début du forage du puits vertical Saint-David n° 1.

SÉANCE D'INFORMATION À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE AVANT LE DÉBUT DU FORAGE DU PUITS SAINT-ÉDOUARD N° 1A HZ (SEPTEMBRE 2009).

Dans les situations où, après consultations des autorités municipales, la tenue de séances d'information était jugée non nécessaire, des lettres d'information étaient envoyées à tous les citoyens et citoyennes afin de les informer de la nature des travaux à venir.

De plus, Talisman a toujours avisé par écrit les citoyens et citoyennes résidant le long des trajets approuvés par les autorités municipales avant d'amorcer quelque transport que ce soit. En plus des séances et des lettres d'information, la Société a développé toute une panoplie d'outils de communication pour informer les citoyens et citoyennes le plus tôt possible dans le processus.

Par exemple, le journal *Ressources* dont les deux (2) numéros parus à ce jour ont été distribués à tous les résidents et résidentes des municipalités où des opérations ont été menées. Ces numéros abordaient différents sujets d'intérêt comme le cycle des opérations d'exploration et d'exploitation gazière, les mesures d'atténuation et la sécurité sur les sites. Ils traitaient également de différents enjeux, dont la protection de l'eau et la gestion des émissions fugitives (fuites). À ce sujet, M. Chandonnet mentionnait dans son mémoire (BAPE 273 - DM 31) :

> *« Ils ont fait parvenir un journal sur leurs activités au Québec à toute la population de Ste-Françoise et de Fortierville. »*

Talisman a également publié des annonces sur des enjeux d'actualité dans les journaux locaux et municipaux. À titre d'exemple, mentionnons le bulletin d'information de 2011 inséré dans le journal *Le Franlageois* de la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière en réponse aux vives inquiétudes de la population face aux émanations de gaz naturel sur les sites de puits gaziers du Québec. Ce bulletin d'information a également été encarté dans d'autres journaux locaux afin de rassurer le maximum de citoyens et citoyennes. Des rencontres d'information ont également eu lieu avec les élus municipaux afin de leur exposer l'état de la situation, de même que les mesures mises en place pour assurer la sécurité de leurs populations.

De plus, Talisman a toujours collaboré étroitement avec les médias traditionnels locaux afin de diffuser de l'information sur ses travaux et sur les enjeux d'actualité liés à l'exploration du gaz naturel dans les basses-terres du Saint-Laurent.

QUELQUES TITRES D'ARTICLES PARUS DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS LOCAUX PORTANT SUR LES TRAVAUX DE TALISMAN ET LES ENJEUX D'ACTUALITÉ LIÉS À L'EXPLORATION GAZIÈRE.

Par ailleurs, lorsque Talisman consulte les autorités municipales et les communautés locales, celles-ci ont l'opportunité de formuler des commentaires et d'exposer leurs préoccupations face aux projets. Par la suite, et dans toute la mesure du possible, des modifications sont apportées aux projets afin de répondre aux préoccupations et aux commentaires reçus.

Parmi les modifications que Talisman a apportées à ses projets au Québec, mentionnons :

- l'utilisation de **conduites d'eau** au lieu d'avoir recours à des camions citernes pour l'acheminement de l'eau nécessaire aux travaux de fracturation. Cette méthode permet d'éviter environ 400 voyages de camions citernes dans une municipalité;

- l'utilisation d'**incinérateurs** au lieu d'avoir recours à une torchère lors des essais de production des puits. Cette méthode revêt plusieurs avantages, dont l'élimination d'irritants comme le bruit et la pollution lumineuse, car le gaz naturel est brûlé à l'intérieur d'une chambre de combustion;

- l'élaboration d'une **convention cadre relative à l'utilisation de routes municipales** en réponse aux préoccupations des élus municipaux face à la capacité des routes municipales à supporter les fortes charges des fardiers et des camions transportant les équipements. En vertu de cette convention, Talisman doit mandater une tierce partie pour déterminer l'état initial des routes qui font partie du trajet routier autorisé par la municipalité aux fins du transport des équipements. Toujours selon cette convention, la Société est tenue de réparer tout dommage occasionné aux routes municipales par la circulation de ses camions.

  - C'est ainsi que le 3 août 2009, le conseil municipal de Sainte-Françoise-de-Lotbinière a accepté un montant de 75 000 $ de Talisman à titre de compensation pour les dommages mineurs causés au Rang 9 Est;

  - De leur côté, les élus municipaux de Leclercville ont accepté, le 21 juillet 2011, les conditions d'une contribution financière de 392 000 $ de Talisman aux fins de la réfection et de l'amélioration du rang du Castor Est. Les travaux d'amélioration, dont le coût a été assumé en totalité par la Société, visaient à améliorer la visibilité et la sécurité aux deux intersections du rang.

  - Une somme de 375 000 $ a été également versée à la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière pour la réfection d'un tronçon de la route Leclerc.

- l'élaboration d'une **démarche de suivi des cultures à la suite de la remise en état des sites d'exploration** en réponse aux préoccupations des agriculteurs. Cette démarche comprend notamment l'évaluation comparative des rendements agricoles par une tierce partie.

CONDUITE D'EAU INSTALLÉE DANS LE FOSSÉ LONGEANT LE RANG SAINT-PIERRE À LA VISITATION-DE-YAMASKA DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE FRACTURATION (AUTOMNE 2008).

UNITÉ D'INCINÉRATION DE GAZ NATUREL MOBILISÉE SUR LE SITE GENTILLY N^{O} 2 DANS LE CADRE DES ESSAIS DE PRODUCTION (2010).

CULTURE DE SOYA AUTOUR DU PUITS SAINT-DAVID N^{O} 1 (ÉTÉ 2013).

Atténuation des impacts sociaux

En plus d'avoir été sensible aux préoccupations des gens, Talisman s'est efforcée d'atténuer au maximum les impacts négatifs de ses travaux afin de maintenir la qualité de vie des communautés d'accueil.

Parmi les mesures mises en place par Talisman, mentionnons l'élaboration du *Programme de bon voisinage* qui énonce clairement ses engagements envers les communautés locales où elle mène ses activités, notamment à l'égard du bruit, de la poussière, du camionnage et de la sécurité. Ce document contient également les directives d'exploitation que les employés et les sous-traitants doivent respecter en tout temps.

LIMITATION DE LA VITESSE À 30 KM/H SUR LE CHEMIN D'ACCÈS GRAVELÉ MENANT AU SITE À SAINTE-GERTRUDE (2010).

Talisman a également porté une attention particulière à l'impact visuel de ses sites d'exploration gazière sur le voisinage, et ce, tout au long du cycle des opérations, notamment en :

- privilégiant l'aménagement de ses sites en milieu forestier;

- conservant une bande végétale tampon entre les sites et les routes lorsque les conditions le permettaient;

- limitant le nombre d'éléments additionnels dans le champ visuel du voisinage en priorisant l'utilisation de chemins existants pour accéder à ses sites;

  installant les andains de sol arable ou organique de manière stratégique afin de dissimuler le plus possible les sites d'exploration gazière, de même que les travaux;

- entretenant les andains de sol afin qu'ils demeurent visuellement acceptables, notamment par le contrôle des mauvaises herbes et l'ensemencement d'un couvert végétal sur ceux-ci;

- favorisant une reprise contrôlée de la végétation indigène.

CONSERVATION D'UNE BANDE VÉGÉTALE TAMPON ENTRE LE SITE GENTILLY N^{O} 2 ET LE CHEMIN PUBLIC (2012).

Atténuation des impacts environnementaux

Par mesure préventive, Talisman a adopté une série de mesures visant à protéger les sols et les nappes d'eau souterraines dès son arrivée au Québec en 2006. Ces mesures, méconnues du grand public, ont permis de développer un réel sentiment de sécurité au sein des communautés locales. Elles furent très appréciées par les élus et les citoyens des municipalités où nous avons réalisé des travaux d'exploration.

Parmi ces mesures de prévention, mentionnons :

- la réalisation d'une caractérisation initiale des sols et des eaux souterraines à l'emplacement projeté des sites d'exploration gazière afin d'établir l'état de référence de l'environnement local;

- l'analyse de l'eau potable des puits privés situés dans un rayon de 1,5 km autour des emplacements prévus des futurs sites de forage;

- l'installation de bassins hors-terres munis d'une toile imperméable robuste et indéchirable pour l'entreposage des eaux de fracturation usées;

  la mise en place d'un système de confinement secondaire sous la foreuse et les équipements de fracturation afin de récupérer tout écoulement accidentel d'huile, de graisse ou de fluide hydraulique, de même que sous les bassins d'entreposage des eaux de fracturation usées;

- l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence pour chacun des sites d'exploration gazière afin de tenir compte des spécificités locales et la mise en service d'une ligne téléphonique d'urgence sans frais (24 heures sur 24, 7 jours par semaine) pour les citoyens et citoyennes qui veulent signaler toute situation qu'ils jugent anormale.

PANNEAU INDIQUANT LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE À L'ENTRÉE DU SITE D'EXPLORATION GAZIÈRE À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE. (2010).

Dans son mémoire (BAPE 273, DM 31), M. Chandonnet a signalé sa satisfaction à l'égard des mesures de préventions mises en place par Talisman :

> *« Talisman Energy Inc. m'a démontré qu'elle avait à cœur la protection de l'agriculture et l'environnement. Par exemple, ils ont testé mon puits d'eau avant de réaliser leurs travaux de forage. Talisman Energy Inc. m'a également consulté pour déterminer des mesures d'atténuations. »*

Quant au mémoire de M. Bérubé (BAPE 273, DM 91), il illustre bien le sentiment de sécurité qui régnait dans les communautés locales lors de la réalisation des travaux d'exploration gazière de Talisman dans les basses-terres du Saint-Laurent :

> *« Ayant vécu de près ce qu'est une opération de forage et de fracturation hydraulique, je peux vous dire que ces travaux sont réalisés de façon sécuritaire. »*

Comme le démontrent les exemples cités précédemment, l'approche de Talisman en matière de relations avec les communautés locales québécoises s'appuie sur trois (3) grands principes auxquels la Société est très attachée, soit :

1) l'exploitation responsable du gaz de schiste tant sur les plans environnemental que social;

2) le bénéfice mutuel;

3) la transparence et la collaboration.

Dès son arrivée au Québec, Talisman a cultivé des relations harmonieuses et respectueuses avec les propriétaires fonciers, les voisins de ses sites, les élus locaux ainsi que les autorités publiques. Fondé sur des échanges réguliers et fructueux, le dialogue que Talisman a maintenu avec ses parties prenantes constitue à ses yeux l'élément clé de l'acceptabilité sociale de projets comme ceux qu'elle a menés au cours des dernières années dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Contrairement à la croyance populaire, la grande majorité des travaux effectués par Talisman se sont réalisés sereinement dans les communautés locales et nous en sommes très fiers.

Forte de son expérience au Québec et ailleurs dans le monde, Talisman a la conviction profonde qu'il est possible d'assurer le développement d'une industrie québécoise des hydrocarbures dans le respect de l'environnement et des communautés locales.

7. Conclusion

Le Québec a la chance d'avoir sous ses pieds un vaste potentiel en hydrocarbures. Les premiers essais de production réalisés à ce jour en territoire québécois sont d'ailleurs fort encourageants. Ce potentiel, de même que la viabilité commerciale de son exploitation, doivent toutefois être prouvés par l'industrie à l'aide de travaux de forage et de fracturation additionnels.

Il est d'une importance vitale que ces ressources stratégiques soient explorées et éventuellement exploitées de manière responsable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement, et surtout, qu'elle profite aux communautés concernées.

D'ailleurs, le processus de modernisation du cadre législatif et réglementaire de l'industrie des hydrocarbures, en cours actuellement, s'inscrit dans cette volonté du gouvernement d'assurer un développement responsable des hydrocarbures sur son territoire.

De l'avis de Talisman et de plusieurs experts consultés dans le cadre de l'ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, ce nouvel encadrement législatif et réglementaire devrait intégrer les meilleures pratiques développées dans d'autres juridictions, notamment en Colombie-Britannique et en Alberta. Ces deux juridictions sont d'ailleurs reconnues comme des leaders mondiaux en matière d'encadrement de l'industrie des hydrocarbures.

En plus de l'importance de l'efficience et de la prévisibilité de ce nouvel encadrement législatif et réglementaire, celui-ci devrait être assorti de mécanismes de surveillance et de suivi stricts, ainsi que de partage équitable des revenus, notamment dans les communautés directement touchées par les travaux de l'industrie.

Le gouvernement aurait également intérêt à considérer la mise sur pied d'un organisme unique de réglementation des hydrocarbures, semblable à l'OGC de la Colombie Britannique ou à l'AER, s'il désire développer ses ressources pétrolières et gazières d'une manière intégrée et efficace.

Par ailleurs, il semble indéniable que l'exploitation responsable des hydrocarbures génèrera des revenus forts intéressants pour le gouvernement du Québec et constituera un levier important pour l'économie de la province, sans pour autant nuire à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES que la province s'est fixées pour 2020 et 2030.

Forte de son expérience au Québec et ailleurs dans le monde, Talisman a la conviction profonde qu'il est possible d'assurer le développement d'une industrie québécoise des hydrocarbures dans le respect de l'environnement et des communautés locales. Talisman est toutefois consciente qu'il reste beaucoup à faire pour rassurer nombre de citoyens et citoyennes qui ont des préoccupations légitimes face à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures.

Extraire le pétrole et le gaz naturel du sous-sol québécois, un projet globalement positif

Mémoire de Junex inc.
traitant de l'importance économique, scientifique et sociale du développement
de la filière des hydrocarbures au Québec,
présenté dans le cadre des consultations publiques
de l'Étude environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures.

Lors des consultations publiques du printemps dernier sur la Stratégie énergétique du Québec, le président de Junex a demandé au panel d'experts si selon eux il était logique et positif de tenter de produire les hydrocarbures enfouis dans notre sous-sol. La réponse des experts réunis autour de la table a été qu'effectivement cela avait beaucoup de bon sens. Le mémoire qui suit met en lumière l'importance de poursuivre le développement de cette filière amorcé il y a une quinzaine d'années et qui selon nous aura des retombées positives pour le Québec.

En 2014, le Québec a mis en œuvre un Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. Le travail accompli par le gouvernement dans ce contexte est considérable et en quelque sorte relativement unique du fait de l'ampleur des dossiers abordés et des instances impliquées. Publié à la fin du mois d'octobre 2015, le *Document de consultation sur l'Étude Environnementale stratégique de la filière des hydrocarbures* présente une importante synthèse de cinq années d'études diverses conduites par plus d'une centaine de groupes de recherche et d'experts du domaine énergétique. Nous avons affaire à un important travail d'intégration de données techniques, scientifiques, économiques et sociales. De cet imposant travail, nous avons retenu trois constats majeurs que notre mémoire désire mettre en lumière.

1. *Le potentiel en hydrocarbures du Québec est réel et démontré dans bien des cas;*
2. *Seuls des travaux sur le terrain permettront de déterminer la faisabilité des projets;*
3. *La meilleure manière d'assurer l'acceptabilité des projets de développement énergétique est d'offrir un encadrement législatif adéquat.*

Notre compréhension de la situation actuelle nous indique que la consommation de pétrole et de gaz naturel n'est pas appelée à diminuer à court terme au Québec. Le souhait de Junex est de voir le Québec développer de manière positive sa filière des hydrocarbures dans le but de créer des richesses économiques, scientifiques et sociales pour l'ensemble de la société québécoise. Nous croyons également que le modèle d'affaire développé par Junex depuis plus de quinze ans peut offrir des pistes de solutions pour l'élaboration d'un plan de développement réussi de cette filière.

Constat #1 : Reconnaître le potentiel économique des hydrocarbures

Les chiffres parlent d'eux mêmes. À la lecture des différents rapports techniques publiés depuis 2010[1], il n'y a plus de doute que le Québec possède des ressources en hydrocarbure significatives :

- *Selon une étude publié en 2012 par l'Université Laval, le potentiel de gaz naturel récupérable contenu dans le shale d'Utica varierait de 22 à 47 TCF (soit 170 ans de consommation québécoise actuelle);*
- *Dans l'Est de la Gaspésie, les conclusions de quatre rapports d'experts indépendants permettent actuellement d'estimer que plus de 80 millions de barils de pétrole seraient récupérables sur un potentiel total d'au moins 600 millions de barils initialement en place;*
- *Selon la Commission géologique du Canada les séquences sédimentaires du Golfe St-Laurent contiendraient environ 39 Tcf ou 1,5 milliard de barils.*
- *Selon deux études d'experts indépendants, la quantité totale de pétrole initialement en place emmagasinée dans le shale de Macasty sous l'Ile d'Anticosti dépasserait 40 milliards de barils. Les publications de la récente ÉES viennent d'ailleurs étayer ces évaluations en estimant des productions récupérables dépassant 10 TCF de gaz naturel et 500 millions de barils de pétrole pour l'Ile d'Anticosti uniquement[2].*

Alors qu'il y à peine 10 ans, les Québécois se questionnaient sur la présence ou l'absence de pétrole et de gaz naturel au Québec, aujourd'hui, la question est de savoir comment mettre en production ce potentiel énorme de la meilleure manière possible. C'est un changement de paradigme quasi-total. Le Québec doit utiliser cet actif pour mettre en valeur son territoire, ses entreprises, ses institutions scientifiques et ses infrastructures. C'est une occasion unique de créer des richesses nouvelles pour l'ensemble du Québec.

Constat #2 : Explorer pour acquérir la connaissance

Depuis sa création Junex et ses partenaires ont investi plus de 70 millions de dollars au Québec pour l'exploration des ressources en hydrocarbures. Cet investissement important a permis d'acquérir une bonne partie des connaissances actuelles sur le potentiel pétrolier et gazier du Québec. L'investissement de firmes d'exploration comme Junex permet de tester de nouvelles idées qui mèneront éventuellement à la découverte de nouvelles ressources.

[1] Mise à jour d'une compilation présentée par Junex dans *Enrichir le Québec en s'inspirant des meilleurs* (2013)

[2] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti – Document de consultation complet (2015)

Pour le Québec, de manière à tirer le maximum des efforts de recherche, l'acquisition de connaissance doit se faire de manière concertée. Par exemple, les instituts de recherche ne seront pas en mesure d'améliorer leurs connaissances d'une région si aucune compagnie ne peut explorer le bassin sédimentaire qui s'y trouve. Le financement de leurs travaux restera minimal jusqu'à ce que des partenaires intéressés à mieux connaître le bassin et à collaborer avec eux obtiennent des autorisations pour y faire des travaux. En résultante, l'effort d'exploration dans une région permet de développer des connaissances bien plus vastes. Ces connaissances peuvent toucher le domaine pétrolier mais également la foresterie, la sociologie, la biologie ou l'océanographie. Un exemple fort probable serait la découverte de gisements pétroliers totalement conventionnels sur l'île d'Anticosti suite à des forages pour des ressources non-conventionnelles. Les connaissances évoluent sans cesse et le gouvernement, en bon gestionnaire des ressources en hydrocarbures, doit avoir en place des équipes scientifiques et techniques assurant une veille technologique et capables de fournir des analyses probantes des idées nouvelles et de leur impact sur l'évaluation des ressources.

Les nouvelles techniques et les nouvelles manières de faire permettent de changer la vision que l'on se fait du monde. Il y a trente ans, on parlait de pénurie de pétrole et le Québec voulait acheter des gisements ailleurs dans le monde, on ne parlait pas forages horizontaux et de fracturation multizones, on ne parlait pas non plus d'acceptabilité sociale et de participation des communautés. Le monde change et évolue parce que les parties prenantes veulent faire arriver des projets.

Constat #3 : Légiférer pour assurer un développement harmonieux et bénéfique pour la collectivité

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre de son Plan sur les hydrocarbures, qu'il entend se doter d'une loi propre aux hydrocarbures. Nous sommes d'accord avec cette décision. Selon nous, l'encadrement législatif des opérations pétrolières et gazières doit faire l'objet d'une nouvelle loi qui régira ses activités spécifiques. Cette réglementation doit poser des balises comparables à celles qui encadrent les opérations dans les autres juridictions et qui ont démontré leur efficacité sur des décennies. Une réglementation claire est essentielle afin d'attirer les importants capitaux requis pour la mise en valeur de nos potentiels pétroliers et gaziers. Nous souhaitons que cette nouvelle loi permette un développement équilibré des ressources tout en optimisant les bénéfices pour tous.

Plusieurs juridictions nous démontrent qu'il n'est pas incompatible de produire du pétrole et du gaz naturel tout en conservant de très fortes valeurs environnementales

(Norvège, plusieurs états américains ou la Colombie-Britannique notamment[3]). Nous avons la chance de pouvoir tirer des leçons de l'histoire des autres nations productrices dans le but d'en soutirer le meilleur et de nous assurer que, si nous arrivons un jour à produire des hydrocarbures, nous puissions le faire dans une perspective d'enrichissement collectif sans pour autant renier les valeurs environnementales qui nous sont chères.

La situation actuelle

Le Québec importe plus de 110 millions de barils de pétrole par année. Sur une base quotidienne, cela équivaut à une consommation de plus de 300 000 barils de pétrole[4]. Moins de 5% de ce pétrole provient de différentes régions du Canada. Plus de la moitié de ce pétrole est importée des États-Unis, plus particulièrement des bassins du Dakota du Nord et du Texas. Dans les deux cas, le pétrole est produit à partir des formations de shales de Bakken et Eagle Ford. Le pétrole que nous importons sert essentiellement à produire le carburant que nous utilisons pour nous déplacer ou à fabriquer les produits pétroliers nécessaires au chauffage comme le mazout ou le propane. En d'autre mots, le pétrole est un élément essentiel de la vie quotidienne québécoise. De plus, les choix de consommation récents des Québécois indiquent que les besoins énergétiques n'iront pas en diminuant. Au Québec, le nombre de véhicules augmente trois fois plus vite que la croissance de la population[5]. Autre élément important, sur une période de 20 ans, le nombre de logements par 1000 habitants est passé de 395 à 455, soit une augmentation de 15%[6]. Ces choix de société auront une incidence directe sur les besoins en énergie du Québec. En fait, ils maintiendront inévitablement la demande de pétrole pour les années à venir. Lorsque consultés sur cette situation, une majorité de Québécois souhaite réduire notre dépendance à l'importation pétrolière en favorisant l'exploitation éventuelle de notre propre sous-sol. Par rapport aux autres options d'approvisionnement suggérées, elle a été favorisée par 42% des Québécois[7].

[3] L'étude environnementale sur les impacts de la fracturation hydraulique conduite par l'Environnemental Protection Agency (EPA) fournie une excellente démonstration scientifique du peu de risque que représente cette méthode de stimulation. Suite à l'étude de plus de 38 000 puits fracturés et producteurs de gaz et pétrole, la conclusion se résume en ses mots : *We did not find evidence that these mechanisms have led to widespread, systemic impacts on drinking water resources in the United States*.
[4] État de l'Énergie – 2015 (rapport synthèse et webinaire)
[5] Idem
[6] Idem
[7] Rapport du CIRANO sur L'énergie et les changements climatiques - Perceptions québécoises

Une piste de solution : le modèle de Junex

Depuis 2010, notre compagnie a participé à toutes les consultations publiques menées par le gouvernement et ayant trait au domaine des hydrocarbures. Le tableau qui suit présente les publications de Junex . Ces publications sont disponibles auprès des instances ayant été mandatées pour encadrer ces consultations (Bureau d'audiences publiques en environnement ou Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles).

Mémoire déposé aux audiences publiques sur le développement durable des gaz de schiste au Québec	***2010***
Mémoire déposé devant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec	***2013***
Mémoire déposé pour la Consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basses-Terres du Saint-Laurent	***2014***
Mémoire déposé dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale	***2015***
Lettre ouverte envoyée dans le cadre de la Consultation publique sur les hydrocarbures en marge de la préparation de la nouvelle Politique énergétique du Québec	***2015***

L'implication de Junex dans ces divers processus consultatifs a représenté plusieurs heures de travail pour ses employés. L'équipe de Junex a mis son expertise et ses connaissances au service de cet effort gouvernemental et a tenté de les partager avec l'ensemble des participants intéressés par ces sujets.

Cette approche participative fait entièrement partie du modèle d'affaire développé par Junex depuis sa création en 1999. Selon les régions du globe, il existe plusieurs modèles d'affaire pour développer les ressources énergétiques[8]. Active dans le domaine des hydrocarbures, Junex a mis de l'avant un modèle novateur bien adapté aux conditions d'affaire du Québec. Voici les clefs du modèle Junex :

- *Des équipes d'employés compétents et motivés ayant à cœur la bonne conduite des projets dans lesquels elles s'impliquent;*
- *Développer à l'interne l'expertise manquante;*
- *Acquérir les équipements nécessaires et les opérer avec nos propres équipes;*
- *Faire affaire avec les fournisseurs et les industries installés dans les régions où nous travaillons;*
- *Préserver la propriété québécoise de nos ressources et s'assurer ainsi que la mise en valeur de notre sous-sol contribuera à l'enrichissement collectif des Québécois (le Gouvernement du Québec détient plus de 25% des actions de Junex à travers la CPDQ et Ressources Québec et plus de 90% de nos actionnaires sont québécois).*

[8] Se référer aux textes *S'enrichir en s'inspirant des meilleurs* (2013), *L'exemple scandinave* (2014) et *L'impossible équation énergétique* (2014)

En travaillant de cette façon, Junex a été capable de progresser et de maintenir ses activités malgré plusieurs obstacles.

Au chapitre de l'acceptabilité sociale, il nous apparaît évident que tous les projets de développement ne peuvent être acceptables sur la simple démonstration qu'ils apporteront des retombées économiques. Les entreprises, les promoteurs et les citoyens doivent en prendre acte. Toutefois, nous croyons qu'il est socialement inacceptable de rejeter aussi facilement des projets d'envergure en mettant de l'avant leur difficulté à obtenir le consensus. Lors des consultations menées par le gouvernement dans le cadre du *Chantier sur l'acceptabilité sociale*, un des participants a soulevé un point important en disant que « dans les régions, l'absence de développement n'est pas durable »[9]. Junex approuve entièrement cet énoncé et sans aucun doute que cela peut s'appliquer à l'ensemble d'une province. Le développement du territoire de manière équilibrée et optimale est une excellente manière de créer des richesses économiques, scientifiques et sociales pour l'ensemble de la société québécoise. L'implantation d'une industrie pétrolière et gazière dynamique peut et doit être faite en harmonie avec les autres activités socio économiques. Le modèle d'affaire mis de l'avant par Junex peut relever ce défi avec succès. Il démontre que les entreprises sont capables de mettre en place les conditions gagnantes pour réaliser un projet. À partir, de là, les instances gouvernementales en charge de la gestion des ressources pétrolières et gazières doivent agir en leader et assurer la faisabilité de ces projets.

Conclusion

Le Québec, comme plusieurs autres états dans le monde, a mis en place des politiques gouvernementales devant favoriser une réduction de sa dépendance aux hydrocarbures. Nous supportons cette idée en même temps que nous prenons acte du fait que nous continuerons à consommer du pétrole et du gaz naturel pendant encore plusieurs décennies.

Partant de cette prémisse et du fait que notre sous-sol comporte un réel potentiel de découverte d'hydrocarbures, le Québec est placé devant une alternative : explorer et produire chez nous une partie des ressources que nous consommons ou continuer d'importer 100% de nos besoins.

[9] Extrait de *Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale* (2015) – rapport réalisé pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec

Selon Junex, il est difficile de trouver des avantages, qu'ils soient économiques, environnementaux ou autres, au fait d'importer le pétrole et le gaz naturel que nous consommons plutôt que de le produire sur notre territoire.

Ce développement, bien sûr, devra se faire selon les plus hauts standards en matière de respect de l'environnement . Nous postulons au surplus qu'il devra également s'appuyer sur un modèle économique qui permettra d'enrichir l'ensemble de la collectivité québécoise. C'est avec ces deux prémisses en tête que Junex espère être en mesure de poursuivre, au cours des années à venir, son importante contribution à la mise en valeur de notre potentiel pétrolier et gazier.

SOURCES

Environmental Protection Agency, 2015. EPA's Study of Hydraulic Fracturing and Its Potential Impact on Drinking Water Resources - External Review Draft - EPA/600/R-15/047a. Juin 2015. *Executive summary* : 28 pages et Full Draft Assesment : 998 pages. Disponible : www.epa.gov/hfstudy

Gouvernement du Québec, 2015. Documentation de consultation sur l'évaluation environnementale stratégique – sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'Ile d'Anticosti. 342 pages.

Junex inc., 2010. Mémoire déposé aux audiences publiques sur le développement durable des gaz de schiste au Québec. Texte de 52 pages et présentation illustrée de 15 pages.

Junex inc., 2013. Enrichir le Québec en s'inspirant des meilleurs - Mémoire déposé devant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. 40 pages et présentation illustrée de 16 pages

Junex inc., 2014. Mémoire déposé pour la Consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basses-Terres du Saint-Laurent. Texte de 22 pages et présentation illustrée de 17 pages.

Junex inc., 2015. Réussir le développement de projets : une question de confiance - Mémoire déposé dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale. 5 pages.

Junex inc., 2015. Lettre ouverte envoyée dans le cadre de la Consultation publique sur les hydrocarbures en marge de la préparation de la nouvelle Politique énergétique du Québec. 5 pages.

Lavoie, J.-Y., 2013. S'inspirer du modèle norvégien. La Presse, 4 octobre 2013. Accessible le 16 novembre 2015 : http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201310/03/01-4696259-sinspirer-du-modele-norvegien.php

de Marcellis-Warin, N., Peignier, I., Bui, M.H., Anjos, M.F., Gabriel, s.A. et Guerra, C., 2015. L'énergie et les changements climatiques - Perceptions québécoises. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). 51 pages.

Marcil, J.-S., 2014. L'exemple scandinave. La Presse, 14 mai 2014. Accessible le 16 novembre 2015 : http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201405/13/01-4766400-lexemple-scandinave.php

Pépin, D., 2014. L'impossible équation énergétique. 49^{e} Parallèle. Volume 2, No 2 Printemps 2014.

Pineau, P.-O., 2015. L'état de l'énergie au Québec et la politique énergétique 2016-2025. Webinaire Les Affaires du 25 février 2015. 51 pages.

Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Transfert Environnement et Société, 2015. Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale – rapport réalisé pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec. 259 pages.

Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2014. État de l'énergie au Québec - 2015. Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, 36 pages.

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date :** 16 novembre 2015

---

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire présenté au Gouvernement du Québec

Le 10 novembre 2015

par [redacted]

RVHQ région Est

La consultation que vous tenez présentement est une parodie de démocratie.

Dix jours avant la première consultation le 6 novembre, il manquait 18 des 64 études. On ne peut les consulter quand elles ne sont pas terminées. Pour effectuer un travail sérieux, il eut fallu plus de temps alloué prendre connaissance de toutes ces études. La plupart des gens qui travaillent n'ont pas entendu parler du sujet et sont par conséquent peu documentés sur les impacts qu'entraînera la mise en place de la stratégie énergétique du gouvernement. Les enjeux des décisions qui seront prises suite à ces semblants de consultation revêtent pourtant une importance capitale pour l'avenir de la population québécoise. La période de consultation doit être obligatoirement prolongée

Mais Le gouvernement du Québec, cherche à mettre rapidement en place une filière gazière intégrée comprenant : l'extraction, la liquéfaction, le transport et la consommation de gaz naturel. Il a pourtant déjà annoncé une cible de réduction des GES de 37,5% d'ici 2030 et de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport à 1990 d'autre part. Dans la mesure où la presque totalité du gaz en cause serait du gaz fossile, gros émetteur de GES, il s'agirait d'une manipulation Ce que dit le Gouvernement et ce qu'il fait ne concordent pas .Pourtant, les experts du climat (GIEC) nous disent qu'il faut diminuer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre pour éviter un emballement climatique

Notre même gouvernement nous présente le développement de la filière des hydrocarbures comme un moteur de relance économique. Même si cela semble séduire certains québécois, il faut aller plus loin pour connaître toute la vérité. Selon le Fonds monétaire International FMI, si l'on tient compte des subventions directes et de l'ensemble des coûts induits par le pétrole et gaz, le Canada subventionnera cette filière à la hauteur de 53 milliards en 2015(1)

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre et ancien gouverneur de la Banque du Canada Mark Carney affirme que **la lutte aux changements climatiques risque de marginaliser les énergies fossiles. Ce qui pourrait selon lui entraîner des pertes «potentielles énormes» pour les investisseurs exposés à ce secteur. (2)** Il affirme que « les changements climatiques menaceront les assises de la finance et la prospérité à long terme » (3) Devons –nous encore investir dans cette filière avec tous les risques que cela comporte : Perte de capitaux, saccage de l'air, du sol et de l'eau? N'avons-nous pas un Ministère du développement durable ? Quelle doit être sa mission ? Détruire ou protéger ?????

Il est faux de prétendre que les pipelines sont le moyen le plus sécuritaire pour le transport du pétrole issu des sables bitumineux de l'Alberta
Le pipeline Énergie Est fera couler chaque jour, 1,1 million de barils de pétrole sur une longueur de plus de 700 km traversant un nombre important de terres agricoles et 69 municipalités des deux rives du saint- Laurent. Il traversera également de nombreuses rivières majeures du sud du Québec mettant en péril l'eau potable et franchira pas moins de 640 cours d'eau sur le territoire québécois
(Shields dans le Devoir du 14 mai dernier) Tôt ou tard si on examine un peu les dégâts causés par les pipelines dans un passé récent, on sait qu'il y aura des fuites.. Dans les cas de déversements et de fuites, les municipalités ne sont pas prêtes, à faire face à de telles catastrophes et à en assumer ces coûts. (4)

Pour l'Avenir du Québec, pour contrer la lutte aux changements climatiques nous exigeons que notre gouvernement nous présente un programme de transition énergétique orienté vers

le développement des énergies renouvelables. **Comment se fait-il que notre gouvernement n'envisage même pas cette alternative ?**

Si à Stockholm, les gens sont assez intelligents pour faire rouler les bus avec les eaux usées, (6) ne pensez-vous pas qu'ici au Québec , en mettant à profit nos cerveaux québécois et notre hydro-électricité, on pourrait également se hisser au rang de leaders mondiaux dans le développement des énergies renouvelables .

[redacted]

Membre du RVHQ

[1] Fonds monétaire international, http://www.imf.org/external/np/fad/subsidies/; Le Devoir,

(2))ttp://www.lesaffaires.com/blogues/francois-normand/mark-carney-est-devenu-le-cauchemar-des-producteurs-d-energies-fossiles/582148

[3] La Presse, http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/paul-journet/201412/04/01-4825383-la-bulle-carbone.php

(4)http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/441514/changements-climatiques-une-facture-en-sante-de-30-milliards

5)http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451590/les-municipalites-prises-de-court?utm_source=infolettre-2015-10-02&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienn

(6) http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201510/18/01-4911211-a-stockholm-les-eaux-usees-font-rouler-les-bus.php

Mémoire citoyen pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec,

17 nov. 2015, Gaspé .

D'abord, quoique je participe à divers mouvements citoyens concernant la filière des hydrocarbures, je tiens à préciser ici que je m'exprime en tant que citoyen du Québec, habitant particulièrement la région Gaspésie-Les Îles .

Sur le processus même de cette n'ième consultation publique : la démarche actuelle semble plutôt en être une de « relation publique » bien planifiée , plus pour se donner bonne conscience d'avoir « consulté la population » que pour prendre en ligne de compte ses inquiétudes et recommandations . Comme d'autres intervenants, je veux souligner le peu de temps alloué pour prendre connaissance des nombreux documents , dont près du tiers soit dit en passant n'est pas prêt ou accessible . (18/64) .

Je suis le dossier des hydrocarbures depuis l'an 2000, où déjà des relevés sismiques pour trouver du pétrole avaient lieu dans le Saint-Laurent . J'ai participé depuis à la majorité des « consultations, EES , … » et force est d'admettre que nous sommes confrontés à un préjugé favorable des différents gouvernements au sujet du développement des hydrocarbures sur le territoire Québécois .

Alors que nous devrions depuis su moins 25 -30 ans avoir déjà démontré une volonté politique ainsi que des efforts concrets de recherche scientifique pour trouver et développer des alternatives aux énergies fossiles, le gouvernement du Québec s'est plutôt entêté à vouloir développer la filière des hydrocarbures à tous prix, allant même jusqu'à devenir un partenaire financier . Ce point à lui seul, tant qu'à moi, relève un point majeur et nous fait comprendre , par la même occasion, ce préjugé favorable du gouvernement envers l'industrie des hydrocarbures : le gouvernement du Québec se place en situation de conflit d'intérêt total puisque d'une part, il dicte les lois et d'autre part, il est actionnaire de l'industrie (un peu moins de 20% dans Petrolia inc. avec Ressources Québec, bulletin de Petrolia, 6 nov. 2015). Comment peut-il rester neutre dans des décisions capitales, tel la loi sur la protection de l'eau potable par exemple ? On l'a vu récemment alors que plusieurs municipalités du Québec ont voulu protéger l'eau potable sur leur territoire, l'exemple de la Ville de Gaspé contre Petrolia qui a perdu en Cour nous le démontre bien , le Gouvernement du Québec a passé une loi, qui sommes toutes, favorise la compagnie pétrolière . Une autre étude produite par l'état, via le ministère des finances démontre la rentabilité financière du projet Anticosti (AECN01-AECN02.PDF) . On y parle du nombre de puits envisagés selon trois scénarios, 4155 à 6800 puits , 445 plateformes. Un navire usine de 35 milliards versus un gazoduc de 37 milliards, des coûts-dépenses-revenus … des colonnes de chiffres pour arriver à d'hypothétiques revenus …

Comme toutes les études précédentes, cette EES « mets la CHARRUE AVANT LES BŒUFS », à savoir comment on va arriver à exploiter le pétrole et le gaz . Jamais les bonnes questions de départ n'ont été abordées, à savoir : avant tout octroi de permis quelconque concernant l'exploration pétrolière, « devrions-nous aller de l'avant dans ce genre de développement ? Cela en vaut-il le risque ? Est-ce acceptable socialement ? Vaut-il la peine de mettre en péril notre environnement ? Nos paysages reconnus mondialement ? Notre industrie touristique ? Notre garde –manger que représente le Golfe Saint-Laurent et l'industrie des pêches ? »

Non, il semble plutôt que nous préférions procéder à l'envers du bon sens en octroyant avant tout des permis d'exploration, laisser l'industrie investir plusieurs millions de $ et essayer par la suite de réparer les pots cassés en tentant de faire accepter l'inacceptable par la population en répétant l'exercice jusqu'à ce que la population accepte de force ou par écoeurantite aigüe, tel des oies que l'on gave .

Selon un article du Devoir paru le 17-nov. 2015 (Alexandre Schields), en ce qui concerne le présent exercice … « le sous-ministre de l'Environnement du Québec Jacques Dupont a admis que le mandat octroyé par le gouvernement avait essentiellement pour but de déterminer s'il existe des potentiels d'exploitation, mais aussi les « impacts » de la filière fossile et les moyens de les « minimiser ». « On ne nous a pas demandé de regarder la question des scénarios alternatifs et de la transition énergétique », a-t-il précisé.

Dans un autre extrait du Devoir du 10 nov. 2015 (Alexandre schields) , le président de Petrolia déclare : … « « Je suis fier que nous soyons la première compagnie à aller sur Anticosti, depuis les gaz de schiste, pour aller faire de la fracturation », a souligné M. Gagnon au cours d'une présentation des projets de Pétrolia dans le cadre du congrès annuel de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ). C'est en effet Pétrolia qui est l'opérateur des travaux d'Hydrocarbures Anticosti, l'entreprise mise sur pied et financée en majeur partie par le gouvernement du Québec pour mener les forages exploratoires sur l'île. »

Ces deux extraits démontrent clairement l'orientation du gouvernement et de l'industrie en ce qui concerne Anticosti, on parle bien ici de fracturation hydraulique pour 2016, l'industrie sera prête . Alors, ne sommes-nous pas en droit de se poser de sérieuses questions en ce qui concerne ce processus d'étude environnementale stratégique sur les hydrocarbures ?

En terminant, je tiens à rappeler que deux EES sur le Golfe Saint-Laurent ont déjà eu lieu à ce jour et qu'il serait judicieux d'en prendre note . On y disait notamment, que les études scientifiques étaient insuffisantes, que le Canada n'était pas prêt à intervenir en cas de déversement, que les conditions météorologiques extrêmes, en hiver par exemple, représentaient un défi colossal , je rajouterais au point de rendre impossible toute intervention d'urgence . De plus, la pénalité fédérale de un milliard de $ en cas de catastrophe est totalement ridicule et inappropriée . Il suffit de penser aux 60 milliards de $ ingérés dans le Golfe du Mexique suite à l'explosion de la plateforme « Deep water horizon » de BP en 2010, qui n'a aucunement rétablit l'écosystème soit dit en passant, pour comprendre que la loi fédérale qui nous encadre est totalement inadéquate . Puisqu'Anticosti est directement DANS le Saint-Laurent, est-ce que ce point a été seulement abordé dans tous ces projets d'envergure à Anticosti par ailleurs, advenant un déversement dans le Saint-Laurent ? Sinon, il faudrait inclure cet aspect dans l'EES .

Je me permets de vous soumettre une excellente étude faite sur le Golfe Saint-Laurent par nos concitoyens scientifiques des Provinces Maritimes . « Our Marine Treasure Nine Experts on the Future of the Gulf July 2015 " Blue Whale Campaign Editor: Zack Metcalfe Graphic Designer: Rylie Arnell Cover Artist: Sandy Escobar Contributors: Dr. Irene Novaczek Daniel Bourgault, Ph.D Lindy Weilgart, Ph.D Dr. Gail S. Fraser Anne Fauré, Ph.D Ian L. Jones, Marine Ornithologist Lyne Morissette, Ph.D Richard Sears, Founder and Director of the Mingan Island Cetacean Study Jeffrey Gallant, M.Sc.

Je vais m'arrêter ici .

[redacted]

[redacted]

17 nov. 2015

Mon chère petit [redacted],

Tu as presque 6 mois et tu découvres le monde de tes grands yeux bleus attentifs et curieux. Aujourd'hui, un magnifique soleil inonde merveilleusement notre automne québécois. La nature est superbe, notre vie est paisible et pourtant, je suis inquiète. J'ai peur de voir ce bonheur disparaître, peur que tu ne puisses toi aussi jouir de toute cette beauté qui nous entoure.

Tels de gros nuages gris au loin qui annonce la tempête, notre planète nous envoie des signaux qui laissent présager des jours sombres. Le climat se réchauffe dangereusement, déjà notre météorologie n'est plus ce qu'elle était. Notre surconsommation épuise les ressources que la terre nous offre, notre avidité de possession n'a aucune limite contrairement à notre planète qui s'essouffle. Combien de temps continuerons-nous ainsi à extraire pour de l'argent ce que notre environnement contient au prix fort de sa santé et de notre santé?

Je fais le vœux mon petit homme que nous agirons maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour arrêter ce réchauffement climatique afin de te permettre de vivre toi aussi ainsi que toute ta descendance des jours heureux sur notre planète qui aura retrouvé sa santé. La nouvelle maman que je suis implore donc les décideurs du monde entier, en commençant par ceux de notre belle province qu'est le Québec, à laisser sous terre les hydrocarbures, à se tourner dès aujourd'hui vers les énergies vertes et à devenir une société indépendante de cette ressource qui nous tue à petit feu.

Ensemble, donnons la chance à mon petit [redacted], à toute sa génération et à ceux et celles qui suivront de vivre le même bonheur que nous vivons présentement sur cette terre.

Une mère inquiète qui veut offrir le meilleur des avenirs à son enfant.

[redacted]
[redacted]

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

[redacted]

[redacted] **18 novembre 2015**

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Grande inquiétude face à l'absence d'un plan québécois de transition vers des énergies plus propres et renouvelables

Mémoire présenté au gouvernement du Québec lors de la consultation publique sur les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures

Par **Alerte Pétrole Rive-Sud**, un mouvement citoyen
16 novembre 2015

Alerte Pétrole Rive-Sud (APRS) est un mouvement citoyen de la rive-sud de Montréal qui existe depuis mars 2014. Il est membre du *Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec* et du *Front commun pour la transition énergétique* (provincial). Voici notre position dans la présente consultation.

Le site Web qui introduit au processus de consultation publique sur les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures dit ceci : « Il est primordial pour le gouvernement d'agir avec prudence et transparence afin d'encadrer et de contrôler l'exploration des hydrocarbures ». Clairement et d'entrée de jeu, est donc exprimée la position du gouvernement québécois qui fait le choix des hydrocarbures comme source énergétique et qui limite ainsi la présente « consultation publique » à ce cadre. Dans ce scénario joué d'avance, notre gouvernement trop sensible aux impératifs des compagnies exploitantes des hydrocarbures semble oublier son rôle de défenseur du bien commun. Le conditionnement des lobbies des hydrocarbures serait-il opérant?

Alerte Pétrole Rive-Sud ne voit pour le moment aucune prudence ni transparence dans ce processus de « consultation publique ». Au contraire, il s'agit d'une parodie de démocratie. Si le gouvernement québécois avait voulu agir avec prudence et transparence, il aurait mis en place un processus de consultation juste et raisonnable, avec un délai suffisant et une documentation solide et suffisante pour permettre des choix éclairés. Or, le **grand nombre de documents à étudier dans un délai ridiculement court** ne permet aucunement une réelle participation citoyenne. De plus, le cadre de consultation est un ***carcan* qui ne permet pas d'évaluer, en réel bon gestionnaire, l'éventail des possibilités de ressources énergétiques et d'économie d'énergie**.

À l'heure d'une grande conscientisation citoyenne sur la nécessité de protéger notre eau, notre air, nos terres agricoles et notre climat, la consultation devrait porter sur la question suivante : **doit-on exploiter les ressources en hydrocarbures du sol québécois, compte tenu des impacts potentiels sociaux, économiques, environnementaux et climatiques?**

De plus en plus de citoyennes et de citoyens sont irrités par la langue de bois qui sévit chez plusieurs politiciens. Et la perte de confiance en nos politiciens est directement proportionnelle au nombre de faux fuyants et de consultations vides de sens. La présente consultation publique du gouvernement sur les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures en est un exemple.

Si le Québec s'appuie sur ce *processus administratif* si peu rigoureux, ni transparent, ni cohérent, pour déterminer sa stratégie énergétique pour l'avenir, on est bien mal partis! Les compagnies exploitantes pourront alors poursuivre leur travail de dépossession des territoires, de dépossession des sources d'eau potable et surtout, plus grave encore, de dépossession des

espoirs des Québécois qui veulent un avenir viable pour eux et pour les sept prochaines générations.

Pensons à ne pas dilapider notre environnement, notre climat et nos espoirs d'une vie non misérable. Un système politique sain et cohérent permet de planifier le meilleur pour tous et il sait prendre en compte dans sa globalité le contexte social, environnemental, économique et politique. Or, dans son plan d'action, le gouvernement a déjà fait le choix des hydrocarbures comme source énergétique, plutôt que de choisir des énergies vertes. Une orientation qui est à l'opposé de la lutte aux dérèglements climatiques. On est ici en droit de se demander quelle est l'implication **réelle** du ministère chargé de protéger notre environnement et de lutter contre les changements climatiques (MDDELCC) dans cette consultation...

La lutte aux dérèglements climatiques n'est pas un dossier comme les autres. D'ailleurs, Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière du G20, a expliqué que l'impact financier des phénomènes climatiques *« est potentiellement énorme »*, et que lorsque *« le climat sera devenu un enjeu central pour la stabilité financière, il pourrait bien déjà être trop tard »* [1]. M. Carney considère d'ailleurs qu'il est dangereux de trop s'engager dans « des énergies fossiles vraisemblablement condamnées à la décroissance » [2].

L'expansion de l'industrie des hydrocarbures doit cesser. En effet, les hydrocarbures sont autant source de guerres que de pollution et de perturbations climatiques. Il est urgent d'agir pour une transition énergétique, qui est de toute façon inévitable. Alors, commençons dès maintenant!

Nous, les citoyens avons le droit légitime de vivre dans un environnement sain, de protéger la vie et la santé, incluant la base de la vie sur notre planète : l'équilibre climatique. Nous considérons que le processus actuel est beaucoup trop limité dans le temps et dans son champ d'action. En conséquence, nous vous demandons de mettre fin à cette consultation de façade.

Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. **Nous voulons un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique. Nous voulons un plan de développement des énergies nouvelles et 100 % renouvelables pour le Québec de 2050.** Non seulement cela est-il possible, mais nous n'en avons pas le choix, vu l'urgence climatique.

[redacted]
Mouvement citoyen *Alerte Pétrole Rive-Sud*
alertepetrolerivesud@gmail.com www.alertepetrolerivesud.org

[1] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/451412/changements-climatiques-une-grave-menace-pour-la-stabilite-financiere-mondiale-dit-mark-carney

[2] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/455248/perspectives-la-chasse-aux-menteurs

EN MANQUE DE COHÉRENCE

-ou-

La planification stratégique de l'autruche

Mémoire déposé par [redacted]

Dans le cadre de l'Étude Environnementale Stratégique sur les Hydrocarbures

Ministère de l'Environnement et Ressources Naturelles du Québec

Novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, RVHQ..... p.3

1) Note
   De quoi parle-t-on ? p.4

2) Survol des raisons pour mettre fin à notre dépendance aux énergies fossiles
   a) Changements climatiques..... p.6
   b) La pollution engendrée par l'exploitation des énergies fossiles, leur Transport et leur consommation..... P.9
   c) Les recours judiciaires..... p.10
   d) Énergies fossiles : à la source de tensions sociales..... P.11
   e) Aménagement des villes en fonction des déplacements en automobile..... p.12

3) Les opportunités de la transition énergétique
   a) Expertise en technologies vertes..... P.13
   b) Expertise en efficacité énergétique des bâtiments..... p.14
   c) Consommer moins et mieux..... p.14
   d) Les transports..... p.14
   e) Aménagement du territoire..... p.15

4) Économie..... p.15

Conclusion..... p.17

Introduction

Ainsi donc, notre gouvernement provincial favorise le développement de la filière des énergies fossiles, tel qu'indiqué dans la présentation de la présente consultation.

Malgré toutes les contre-indications provenant de toutes parts, notre gouvernement juge qu'il est opportun de nous enfoncer encore plus dans une industrie qui met notre qualité de vie et survie en péril.

À l'exception faite des quelques individus récoltant les profits à court terme provenant de cette industrie, la masse des citoyens en encoure tous les risques et les conséquences négatives. De plus, un gouvernement qui devrait représenter sérieusement ses concitoyens devrait éviter de s'impliquer directement dans ces opérations.

Dans ce court mémoire, je tâcherai d'exposer une vue d'ensemble des raisons pourquoi cette soif de pétrole de ce gouvernement n'a aucune espèce de justification logique.

Le RVHQ

Je suis membre du Regroupement de Vigilance Hydrocarbures du Québec, comité de Repentigny. Ce mouvement citoyen regroupe des individus ayant à cœur le futur de l'ensemble de leurs concitoyens, travaillant bénévolement à la sensibilisation des citoyens et des décideurs sur la nécessaire finalité de notre dépendance aux énergies fossiles laissant place à une transition vers les énergies vertes. Veillez à prendre compte de nos préoccupations. Nous les considérons légitimes.

Note

La démarche d'ÉES entreprise par ce gouvernement manque gravement de crédibilité.

ÉNERGIES FOSSILES : *Les consultations publiques débutent malgré l'absence de plusieurs études clés.* ***-*** *16 novembre 2015 |Alexandre Shields|Actualités sur l'environnement*

Un BAPE sérieux englobant toutes les questions sur la question des énergies fossiles est de mise, en débutant par mise en cause de la légitimité de la présence de cette forme d'énergie sur notre territoire. La population en général n'est pas suffisamment informée pour faire un choix sensé sur l'avenir de ces investissements, et c'est là un autre manquement majeur de ce gouvernement.

1) De quoi parle-t-on ?

Au travers toutes les considérations étudiées autour des projets reliés à cette forme d'énergie, il est rarement question de la nature exceptionnelle de cette ressource. Ce produit que l'on prend quotidiennement pour acquis est pourtant le résultat de transformations de matière sur des périodes extrêmement longues avec des conditions particulières. 60 millions d'années; le temps moyen de formation des hydrocarbures. Il faut 23 tonnes de matière organique pour obtenir un litre d'essence. (linternaute.com)

Encourager une expansion de cette industrie en favorise la poursuite de la consommation effrénée parce que la ressource demeure facilement accessible et à coût abordable.

Ces produits sont aussi en quantité finie. Le pétrole, par exemple, doit maintenant **de plus en plus être exploité dans ses formes les plus extrêmes** (arctique, schiste, sables bitumineux). Voici un rappel des étapes de la formation de ce produit miraculeux :

Formation du pétrole : (Biju-Duval, 1999)

Le pétrole est un produit de l'histoire géologique d'une région et particulièrement de la succession de trois conditions :

1) L'accumulation de matière organique, végétale essentiellement ;
2) Sa maturation en hydrocarbures ;
3) Son emprisonnement.

Ensuite, comme un gisement de pétrole est entraîné dans la tectonique des plaques, l'histoire peut se poursuivre. Il peut être enfoui plus profondément et se pyrolyser à nouveau, donnant un gisement de gaz naturel - on parle alors de « gaz thermogénique secondaire », par opposition au « gaz thermogénique primaire » formé directement par pyrolyse du kérogène. Le gisement peut également fuir, et le pétrole migrer à nouveau, vers la surface ou un autre piège.

Il faut ainsi un concours de circonstances favorables pour que naisse un gisement de pétrole (ou de gaz), ce qui explique d'une part que seule une infime partie de la matière organique formée au cours des ères géologiques ait été transformée en énergie fossile et, d'autre part, que ces précieuses ressources soient réparties de manière très disparate dans le monde.

Accumulation de matière organique

En règle générale, la biosphère recycle la quasi-totalité des sous-produits et débris. Cependant, une petite minorité de la matière « morte » sédimente, c'est-à-dire qu'elle s'accumule par gravité et est enfouie au sein de la matière minérale, et dès lors coupée de la biosphère. Ce phénomène concerne des environnements particuliers, tels que les endroits confinés (milieux paraliques : lagunes, deltas...), surtout en milieu tropical et lors de périodes de réchauffement climatique intense (comme lesilurien, le jurassique et le crétacé), où le volume de débris organiques excède la capacité de « recyclage » de l'écosystèmelocal. C'est durant ces périodes que ces sédiments riches en matières organiques (surtout des lipides) s'accumulent.

Maturation de la matière organique

Au fur et à mesure que des couches de sédiments se déposent au-dessus de cette strate riche en matières organiques, la « roche-mère » ou « roche-source », croît en température et en pression. Dans ces conditions, la matière organique se transforme en kérogène, un « extrait sec » disséminé dans la roche sous forme de petits grumeaux. Si la température devient suffisante (le seuil est à au moins 50 °C, généralement plus selon la nature de la roche et du kérogène), et si le milieu estréducteur, le kérogène sera pyrolysé, extrêmement lentement.

Le kérogène produit du pétrole et/ou du « gaz naturel », qui sont des matières plus riches en hydrogène, selon sa composition et les conditions d'enfouissement. Si la pression devient suffisante, ces fluides s'échappent, ce qu'on appelle la *migration primaire*. En général, la roche source a plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'années quand cette migration se produit. Le kérogène lui-même reste en place, appauvri en hydrogène.

Piégeage des hydrocarbures

Quant aux hydrocarbures expulsés, plus légers que l'eau, ils s'échappent en règle générale jusqu'à la surface de la Terre où ils sont oxydés, ou bio dégradés (ce dernier cas donne des sables bitumineux), mais une minime quantité est piégée : elle se retrouve dans une zone perméable (généralement du sable, des carbonates ou des dolomites) qu'on appelle la « roche-réservoir », et ne peut s'échapper à cause d'une couche imperméable (composée d'argile, de schiste et de gypse), la « roche piège » formant une structure-piège.

Il existe plusieurs types de pièges. Les plus grands gisements sont en général logés dans des pièges anticlinaux. On trouve aussi des pièges sur faille ou mixtes *anticlinal-faille*, des pièges formés par la traversée des couches par un dôme salin, ou encore créés par un récif corallien fossilisé.

2) Survol des raisons pour mettre fin à notre dépendance aux énergies fossiles

Le Québec, incluant ses exportations, utilise .40 % de la production mondiale de pétrole alors que sa population ne représente que 0.11 % de la population mondiale.

- *Marc Brullemans, biophysicien RVHQ, janvier 2015*

a) Les changements climatiques

Publiquement, notre gouvernement affirme clairement comprendre les enjeux des changements climatiques :

> « **Le réchauffement de la planète est tout près d'atteindre son point de bascule. Il faut agir, et vite», a soutenu le premier ministre du Québec Philippe Couillard,** « Nous sommes à la veille de points de bascule », a prévenu le premier ministre, qui compte bien faire en sorte que le Québec parle de sa propre voix à Paris, dans la catégorie des « États fédérés » ayant leur mot à dire, même s'ils ne sont pas des pays indépendants
>
> « Reculs de la banquise, biodiversité en péril : le Nord, sentinelle du climat, nous apostrophe. »— *Philippe Couillard*
>
> « Ce n'est pas la première fois que le climat se réchauffe sous nos latitudes. Sauf qu'il le fait des centaines de fois plus vite qu'à d'autres époques », a-t-il commenté, en ajoutant qu'il était devenu « impératif » que tous les pays joignent leurs efforts et mettent tout en oeuvre afin de doter la planète d'un nouveau projet international commun de contrôle climatique, en décembre à Paris.
>
> Au nord du Québec, « le changement climatique est déjà une réalité », a dit M. Couillard, indiquant qu'en 2050, la hausse de température pourrait atteindre entre 2,8 et 5,8 degrés Celsius. (Société Radio-Canada, 19 octobre 2015).

Les causes des changements climatiques de même que leurs conséquences sont documentées et confirmées par les spécialistes. Nonobstant tous ces éclairages, le monde continue à émettre toujours plus de ces gaz à effet de serre.

Concentration de gaz à effet de serre record en 2014

«Nous avançons en territoire inconnu et la machine s'emballe à un rythme effrayant», met en garde Michel Jarraud, le directeur de l'OMM, une agence de l'ONU basée à Genève.

«Chaque année, nous faisons état d'un nouveau record dans les concentrations de gaz à effet de serre», a-t-il déploré. «Chaque année, nous disons que nous n'avons plus de temps, nous devons agir MAINTENANT pour réduire les émissions de gaz et pour qu'il nous reste une chance de contenir à un niveau raisonnable la hausse des températures».

Le rapport qui ne mesure pas les émissions de gaz à effet de serre, mais leur concentration dans l'atmosphère montre que le CO2, le dioxyde de carbone, a augmenté à 397,7 parties par million (ppm) dans l'atmosphère l'année dernière.

Dans l'hémisphère Nord, les concentrations de CO2 ont franchi le seuil symbolique de 400 ppm durant le printemps, période de l'année où ce gaz est le plus abondant. «Nous allons bientôt vivre dans une atmosphère dont la teneur moyenne en CO2 sera supérieure à 400 parties par million», a prévenu M. Jarraud.

«On ne peut pas voir le CO2, c'est une menace invisible, mais c'est une menace très réelle», a souligné M. Jarraud. «Cela signifie des températures globales plus élevées, plus de phénomènes météorologiques extrêmes tels que des vagues de chaleur, des inondations, la fonte des glaces et l'élévation du niveau des océans et de leur acidité».

Le rapport est rendu public à trois semaines de la COP21 à Paris qui vise à prendre des mesures fortes pour limiter le phénomène du réchauffement climatique.

«L'énergie piégée par le CO2 et les autres gaz à effet de serre entraine un réchauffement de la surface terrestre et une augmentation de la teneur de l'atmosphère en vapeur d'eau, laquelle engendre et piège à son tour encore plus de chaleur», note le rapport. Les «lois de la physique ne sont pas négociables».

Le méthane, le deuxième gaz durable à effet de serre, a atteint lui aussi un nouveau record de concentration à 1833 ppm en 2014, selon le rapport.

Avec 60 % des émissions de méthane provoquées par l'activité humaine, notamment l'élevage, la riziculture, l'exploitation des combustibles fossiles, il y a eu une augmentation des concentrations dans l'atmosphère de ce gaz de 254 % depuis les niveaux de l'ère préindustrielle, indique l'OMM.

Le protoxyde d'azote, dont l'impact sur le climat sur une période de 100 ans est 298 fois plus important que le CO2 et qui contribue à la destruction de la couche d'ozone qui nous protège de la nocivité des rayons ultraviolets émis par le soleil, a enregistré une concentration de 327,1 parties par milliard l'année dernière, soit 121 % de ses niveaux avant l'ère industrielle. Dues à 40 % à l'activité humaine ces émissions de protoxyde d'azote proviennent essentiellement des engrais et de divers processus industriels.

(La Presse.ca, octobre 2015)

Le **GIEC** (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) produit régulièrement des études confirmant que les activités humaines ont une incidence certaine sur les changements climatiques. Ces experts font des projections sur les hausses de températures sur le globe, en plus d'expliquer les effets de ces changements sur la vie sur terre. Voici des extraits du *Résumé pour les décideurs, GIEC, 2013 :*

> *«Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté» (p.4)*

> *«Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent depuis au moins 800 000 ans. La concentration du dioxyde de carbone a augmenté de 40 % depuis l'époque préindustrielle. Cette augmentation s'explique en premier lieu par l'utilisation de combustibles fossiles et en second lieu par le bilan des émissions dues aux changements d'utilisation des sols. L'océan a absorbé environ 30 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone, ce qui a entraîné une acidification de ses eaux» (p.11)*

> *«L'influence de l'homme sur le système climatique est clairement établie, et ce, sur la base des données concernant l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le forçage radiatif positif, le réchauffement observé et la compréhension du système climatique» (p.15)*

En vrac, **les <u>effets de la hausse anormales des températures</u>** : Hausse du niveau des mers, acidification des océans, événements climatiques extrêmes plus intenses et plus fréquents, possibilité accrue de sécheresses, impacts sur la ressource en eau potable, sur la biodiversité terrestre et marine, sur la production alimentaire, la santé, les inégalités économiques et sociales. Risques accrus en matière de sécurité et conflits violents.

b) La pollution engendrée par l'exploitation des énergies fossiles, leur transport et leur consommation

Notre science n'est qu'une goutte d'eau, notre ignorance est une mer

- William James, 1895

-

L'extraction des énergies fossiles contamine de vastes territoires. L'état des connaissances sur la complexité de la nature des sous-sols des sites d'exploitation laissent planer un doute artistique sur les éventuelles conséquences de ces manipulations. (Gaz de schiste, Pétrole de schiste à Anticosti). Idem pour la pollution atmosphérique des sites d'extraction (méthane, autres COV).

Toute forme de transport de ces produits occasionne des risques. Ceux qui se gardent informés sur les projets Énergie-Est de TransCanada et 9B d'Enbridge savent de la bouche-même de leurs porte-paroles que le risque zéro n'existe pas.

La combustion des énergies fossiles pour leur utilisation à des fins de transport, résidentielles ou industrielles occasionnent d'autres rejets de polluants dans l'air, ayant pour conséquences la mauvaise qualité de l'air et leurs conséquences sur la santé humaine et la biodiversité. (smog, cancers, maladies diverses).

Selon l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE*), la pollution atmosphérique, liée pour près d'un tiers aux rejets polluants des voitures, serait responsable chaque année du décès de 6 500 à 9 500 personnes en France.* Ce sont tous les *altéragènes biologiques, physiques ou chimiques libérés dans l'environnement par les moteurs, les pots d'échappement, la climatisation, le fonctionnement des véhicules ou issus de leur usure, construction et fin de vie.*

c) Les recours judiciaires

Il est de plus en plus plausible que, dans un avenir rapproché, les États, élus, corporations et individus puissent faire l'objet de recours judiciaires dans ce domaine. La population qui n'est pas entendue, mais qui doit composer avec les conséquences de ces décisions s'en remettront donc ultimement aux Tribunaux.

En 2015, les décideurs ont en main toutes les informations au sujet des effets nocifs prouvés de l'exploitation et de la consommation des énergies fossiles. À l'heure de faire des choix pour l'avenir, ce gouvernement provincial doit placer en priorité l'intérêt de la collectivité.

L'exemple des cigarettiers *: Ceux-ci, pendant des décennies, détenaient les connaissances sur les effets nocifs de leurs produits sur la santé humaine. Ils ont caché et minimisé leurs impacts pendant tout ce temps jusqu'à ce que la tendance se renverse et que de nombreux recours ont raison des usurpateurs.*

GES: les Pays-Bas condamnés à réduire leurs émissions

La Charte canadienne des droits et libertés pourrait permettre une action en justice similaire

25 juin 2015 | Alexandre Shields - Avec l'Agence France-Presse et Le Monde | Actualités sur l'environnement

Il s'agit d'une première mondiale dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. ***Un juge néerlandais vient d'ordonner au gouvernement d'accroître ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour les écologistes, ce jugement constitue un précédent qui pourrait avoir des échos jusqu'au Canada.***

Dans une décision rendue mercredi, le tribunal a conclu que « sur la base de la politique actuelle de l'État, les Pays-Bas auront réduit leurs émissions de 17 % en 2020 : cela est sous la norme de 25 à 40 % que les scientifiques et les politiques internationales estiment nécessaire pour les pays industrialisés ».

Le gouvernement doit donc « faire plus » *puisque le contrôle des émissions de gaz à effet serre relève des compétences de l'État, rappelle la justice.* « Tout le monde est d'accord pour dire que la gravité et l'ampleur du problème climatique rendent nécessaire l'adoption de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre », *a d'ailleurs insisté le juge Hans Hofhuis.*

Le tribunal ordonne donc à l'État de « limiter son volume total de gaz à effet de serre de manière à le réduire d'au moins 25 % en 2020 par rapport à 1990 ». *Il faut dire que même si l'Union européenne a pris des engagements plus*

ambitieux encore en vue du sommet de Paris sur le climat, les Pays-Bas n'avaient encore rien annoncé, disant attendre la tenue de la rencontre en sol français.

Réchauffement climatique : L'État de New-York enquête sur de possibles mensonges d'ExxonMobil. – Société Radio-Canada, 5 novembre 2015. L'entreprise est soupçonnée d'avoir caché des documents dévoilant les risques des changements climatiques, connus depuis 1977.

Qu'en est-il de l'État québécois qui veut s'engager dans cette voie 38 ans plus tard ?

d) Énergies fossiles : à la source de tensions sociales

- De nombreux exemples identifient les jeux de pouvoirs reliés aux énergies fossiles qui sont **à la base de conflits sociaux et de guerres**. En géopolitique, la dépendance des pays développés envers la matière première est telle que sa convoitise a déclenché ou influé sur le cours de plusieurs guerres. **Nous en vivons les mêmes conséquences au Québec et au Canada d'une manière plus indirecte et sournoise**; les inégalités sociales découlant du recours à l'industrie fossile : la nature-même de cette industrie fait en sorte que seuls les plus grosses corporations sont en mesure d'exploiter ce genre de ressources, avec des équipements et des expertises que seuls ces derniers peuvent acquérir. **Les individus en haut de ces échelons profitent pleinement des dividendes. La population en général, et plus particulièrement les plus pauvres, en récoltent les aspects négatifs :** proximité des autoroutes des habitations les moins chères (maladies respiratoires), la culture du tout à l'auto qui limite les plus pauvres dans leurs possibilités de décrocher des emplois (besoins de déplacements en véhicule), destruction et contamination de territoire autochtone, accès aux facilités climatisées plus faciles pour les gens aisés en période de canicule, etc.

- Maints exemples démontrent que les industries œuvrant dans ce domaine **négligent de respecter les timides règlementations étatiques de protection de l'environnement et de sécurité afin de préserver leurs marges bénéficiaires, laissant ainsi la population aux prises avec les externalités. Les organismes de mise en application des états ne sont pas en mesure de faire respecter convenablement ces règlements par manque de volonté politique et par manque de ressources.** Les sites de production de ressources naturelles minières et d'énergies fossiles sont laissés à l'abandon à la fin de leur durée de vie utile. La population débourse pour les mises à niveau de ces territoires. Leur utilité pour d'autres usages est limitée. Le sous-sol est contaminé.

e) Aménagement des villes en fonction des déplacements en véhicules

- Le recours aux énergies fossiles à outrance a façonné nos villes en fonction de l'automobile. Les Quartiers 10-30, Costco, Wal-Mart de ce monde sont des endroits de consommation de masse concentrés qui forcent les consommateurs à se déplacer sur de plus grandes distances.
- Une part de plus en plus importante des budgets familiaux sont consacrés à l'automobile, forçant plusieurs à couper dans des domaines essentiels comme l'alimentation de qualité.
- La surutilisation de l'automobile fait en sorte de dégrader à vitesse grand-V les structures routières, exigeant alors des investissements publics de plus en plus importants.

3) Les opportunités de la transition énergétique

Selon moi, plus nous prêtons attention aux merveilles et aux phénomènes de l'univers qui nous entoure, moins nous aurons le goût de la détruire.

- Rachel Carson, 1954

Quel autre endroit au monde est mieux placé que le Québec pour développer les mesures d'efficacité énergétiques et les énergies vertes ?

Au lieu de parler d'un plan d'action gouvernemental sur les énergies fossiles, notre gouvernement provincial devrait plutôt examiner un plan d'action vers une transition énergétique durable. **Une vraie divulgation des informations sur les réels impacts environnementaux, sociaux et économiques** de la surconsommation des énergies fossiles devrait être une priorité pour un gouvernement responsable.

Dans le cursus scolaire québécois, l'introduction de cours sur des connaissances de l'importance de la biodiversité (dont nous faisons partie) et des impacts de la pollution devrait être diffusés aux élèves. Ceci éviterait à une prochaine génération de se montrer aussi ignorante que la nôtre sur ce qui nous entoure.

Voici quelques exemples d'opportunités de transition :

a) Expertise en technologies vertes:

- Nous avons des individus formés dans les meilleures universités au monde qui cherchent déjà à développer d'autres moyens d'utiliser et de développer les énergies. En leur donnant les moyens, ils pourront progresser encore plus rapidement vers des solutions durables qui pourront être mises en application dans nos vies quotidiennes.
- La province est **reconnue pour son hydro-électricité surtout, mais d'autres formes d'énergies restent à être développées et favorisées : géothermie, énergie solaire, énergie éolienne, biomasse, etc.**

b) Expertise en efficacité énergétique des bâtiments :

- Ces individus qualifiés avec une expertise en performance énergétique des bâtiments pourraient étendre leur expertise pour améliorer la conception et l'isolation des bâtiments.

c) Consommer moins et mieux

- Éviter le gaspillage
- Augmenter la durée de vie des objets (encourager la réparation, recyclage, poursuivre les corporations qui fraudent la durée de vie des articles (obsolescence)
- Encourager le transport de groupe

Toutes ces expertises pourront être exportées, donnant au Québec une longueur d'avance concurrentielle sur d'autres pays restés accrochés à des technologies du passé.

d) Transports :

- Congestion routière : Les études démontrant la piètre efficacité du Québec en matière de transport en commun pullulent. La congestion quotidienne autour de Montréal et de Québec font perdre temps et argent aux québécois. Il est temps de mettre sur pied une offre avantageuse (incitatifs positifs) en transport en commun combinée à des incitatifs négatifs pour ceux qui privilégient leur confort égoïste.

- Bombardier : Nous avons au Québec une entreprise qui exporte son savoir-faire aux quatre coins du monde. De grands projets de réaménagement des déplacements dans la province mettraient à profit ces expertises. Combien de personnes font des allers-retours hebdomadaires de Montréal à Québec ? L'implantation d'un réseau de train rapide dans les corridors Québec-Windsor et Montréal-New York changerait les habitudes des voyageurs.

- Continuer d'encourager l'essor de l'électrification des transports

e) Aménagement du territoire :

- Le gouvernement a en main depuis les années 1970 les études démontrant les conséquences néfastes de l'étalement urbain. Ces conclusions ont manifestement été tablettées. La planification de l'aménagement du territoire doit être pensée et non remise entre les mains du premier promoteur privé venu.

4) Économie

Les données économiques s'ajoutent aux arguments prouvant que nous devons sortir des énergies fossiles.

- Le recours à l'industrie des énergies fossiles ayant pour effet d'augmenter artificiellement le cours de la monnaie canadienne cause une baisse des exportations des entreprises manufacturières (**mal hollandais**)

- Une multitude d'études expliquent comment le même investissement fait dans le domaine des énergies vertes produit plus d'emplois que dans les énergies fossiles.

En 2014, au Canada, 23 700 personnes oeuvraient dans le secteur des énergies renouvelables en comparaison à 22 340 qui travaillaient dans l'industrie des sables bitumineux. Le secteur de l'énergie renouvelable (en excluant même les grandes entreprises publiques comme Hydro-Québec) génère maintenant plus d'emplois que le secteur des sables bitumineux. Si on investissait 1,3 milliard de dollars - équivalant aux subventions fédérales remises au secteur pétrolier annuellement - dans l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le transport public, six à huit fois plus d'emplois pourraient être créés au Canada, soit 18 000 à 20 000 emplois dans les secteurs de l'énergie propre, contre 2 300 emplois dans le secteur pétrolier.

Equiterre, 2015

- L'industrie fossile est financée par les États, alors qu'elle a connu plusieurs années de rentabilité soutenue (ce qui n'est plus le cas). Aider de la même façon le développement des énergies vertes serait profitable à court et à long terme.

-

> *Les Etats du G20 soutiennent la production d'énergies fossiles à hauteur de 452 milliards de dollars par an malgré leur impact sur le changement climatique, affirment deux ONG à trois semaines de la conférence de l'ONU sur le climat (COP21). «Les gouvernements du G20 investissent environ 452 milliards de dollars par an pour soutenir la production de combustibles fossiles, bien qu'ils aient pris l'engagement de les supprimer pour éviter un changement climatique catastrophique», ont ainsi affirmé l'Overseas Development Institute et Oil Change International dans un rapport publié jeudi. Paris-Match, 12 novembre 2015*

- De plus en plus d'intervenants dans les milieux économiques appellent au désinvestissement, compte tenu de la non-rentabilité des entreprises actuellement au Canada, en plus des perspectives négatives à court, moyen et long terme.

- Les dommages environnementaux occasionnés par l'industrie sont presque entièrement payés par la population.

- De nombreuses externalités ne sont pas comptabilisées dans les coûts réels du recours aux énergies fossiles, dont les coûts sur la santé.

- Il est hasardeux d'investir dans un produit au cours boursier aussi fluctueux que le pétrole. L'exemple de l'Alberta nous démontre qu'une société en santé et prospère ne peut se permettre de soumettre une partie de son économie à la spéculation boursière.

- Quant au cas spécifique de l'exploitation sur l'Ile d'Anticosti, le géologue Marc Durand a démontré clairement qu'elle ne serait pas rentable pour le Québec. (Marc Durand ing. Mémoire ÉES –Anticosti, 2013).

Conclusion

Je me surprends parfois à douter des capacités et / ou de la volonté des gouvernements actuels à réellement exercer leur gouvernance avec comme priorité l'intérêt commun à long terme. L'actuel gouvernement mystifie tout observateur qui tente de comprendre le lien entre ses déclarations publiques et ses actions.

Je mets quiconque au défi de justifier rationnellement le recours à de nouvelles expansions fossiles **en tenant compte des données connues à ce jour et en mettant en application le principe de précaution** compte tenu de toutes les notions inconnues ou non comptabilisées.

Je ne doute toutefois pas de la capacité des citoyens à se faire entendre quand leurs élus s'enfoncent dans des orientations qui relèvent de la Pensée Magique : on ne peut à la fois comprendre les enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux néfastes des énergies fossiles et en même temps décider de s'y aventurer. Je ne veux pas que mes contributions à l'État québécois serve à financer des projets non rentables et destructeurs.

Et si ces voix ne sont toujours pas comprises, l'option judiciaire pourra être utilisée afin de nous protéger de ces décisions qui mettent la survie humaine en danger. L'exemple récent des Jugements obtenu à Cacouna et aux Pays-Bas démontrent que les citoyens, représentés par les procureurs, pourront user de cette option en ultime recours.

Ces jours-ci, une publicité gouvernementale appelle les citoyens à adopter des comportements moins énergivores. En ce moment, **l'action individuelle est bienvenue mais elle est stérile si elle n'est pas appuyée par des actions concrètes et valables menées par les gouvernements, ayant un effet sur des changements de comportement de masse.**

Il est temps d'arrêter le train vers l'absurdité de l'investissement en énergies fossiles. Décidons de changer nos habitudes pendant que nous avons encore le choix des moyens. Ce n'est pas en se cachant la tête dans le sable que les bonnes décisions se prendront.

Anticosti le 16 novembre 2015

Mémoire déposé par [redacted], dans le cadre des consultations publiques sur l'industrie pétrolière et gazière sur Anticosti.

Lors d'une rencontre organisée par le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA) le 15 octobre à Port Menier, trois chercheurs spécialistes et professeurs du Centre universitaire Terre Mer Environnement, il nous a été clairement confirmé qu'à l'heure actuelle :

- Il n'y a aucun plan de gestion des risques d'établis.
- Il n'y a pas d'étude exhaustive sur l'hydrologie aux endroits où l'on prévoit fracturer.
- Il n'y a pas de plan d'urgence concret et spécifique à notre situation géographique.
- Il n'y a pas encore de lois claires établies pour l'industrie de la fracturation.

Je demande donc qu'un plan de gestion des risques complet soit établi, que des études préliminaires indépendantes soit faites afin de recueillir des données d'avant-projet pour qu'il soit possible par la suite aux chercheurs de mesurer l'impact environnemental réel, et je demande aussi qu'un cadre législatif spécifique à cette industrie soit mis en place, autant pour la phase exploratoire que pour la phase d'exploitation. Ces trois points doivent être complétés avant le début des forages par fracturation.

En plus, étant donné le partenariat et l'implication directe du gouvernement dans le consortium Hydrocarbure Anticosti, je demande des études indépendantes afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité des instances gouvernementale dans cette situation particulière.

Par conséquent le Centre de Vigilance et d'Information sur les Enjeux Pétrolier sur Anticosti (CVIEPA) devrait être l'intermédiaire entre Hydrocarbure Anticosti et le Centre de recherche universitaire Terre Mer Environnement et devenir le mandataire des études reliées à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbure et du gaz naturel sur Anticosti. En ce qui concerne le financement de ces études, je propose que le consortium Hydrocarbure Anticosti verse 2% de ses investissements au CVIEPA pour la recherche et la protection du territoire, et ce de manière rétroactive. Je crois qu'une entente de la sorte est nécessaire afin d'éviter toute collusion dans le processus de recherche et pour protéger la transparence et l'intégrité des instances gouvernementales.

En terminant, pour les raisons ci-haut mentionnées, je réitère ma demande que les travaux exploratoires de forage par fracturation soit retardés jusqu'à ce que tout soit mis en place pour que ces études soient faites en collaboration avec Hydrocarbure Anticosti, avant, pendant et après les trois forages exploratoires avec fracturation prévus afin de connaitre à la fois le potentiel énergétique et les conséquences environnementales d'une telle industrie sur le territoire de l'ile d'Anticosti.

[redacted]

Baie-Comeau, 18 novembre 2015

Document déposé :
Comité responsable des consultations publiques
sur l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti

Par l'entremise de :
[redacted]

Objet : Patrimoine archéologique de l'île d'Anticosti

Mesdames,
Messieurs,

Dans le contexte du développement projeté des gisements d'hydrocarbures, j'aimerais porter votre attention sur une ressource à protéger, soit celle du patrimoine archéologique de l'île d'Anticosti. Cette richesse collective présente un potentiel très intéressant pour mieux connaître l'histoire et la paléohistoire de l'île, en plus de pouvoir contribuer au développement durable d'Anticosti. En effet, des travaux de conservation, préalable au forage de puits, permettraient de récupérer des vestiges de l'occupation humaine ancienne sur l'île. Ces connaissances et vestiges pourraient alors faire l'objet d'une mise en valeur et appuyer les efforts de développement touristique des Anticostiens.

Le patrimoine archéologique connu d'Anticosti consiste en onze sites (voir tableau et carte Google Earth des sites connus) attestant de l'occupation humaine à différents moments de l'histoire de l'île. Ceux-ci sont localisés le long du littoral, mais l'intérieur présente également un grand potentiel, principalement le long des rivières telles la Jupiter. Il faut savoir que l'île était, pendant la paléohistoire, visitée par les ancêtres des Micmacs et des Innus. Ceux-ci ne se limitaient pas à visiter le pourtour de l'ile, mais aussi les rivières poissonneuses permettant d'accéder à différentes parties de l'île et aux différents groupes qui y vivaient. Pendant la période coloniale, les Européens y ont établi des centres concentrant l'occupation à des endroits précis du littoral. De plus, les eaux entourant Anticosti ont vu un trafic maritime important depuis l'arrivée des premiers Européens. Plusieurs naufrages y sont recensés grâce aux recherches du Receveur des épaves (Loi sur la marine marchande). La carte du potentiel

archéologique subaquatique montre les emplacements (polygones rouges) où il est le plus probable de trouver des épaves de bateaux.

Le présent document ne fait qu'effleurer le potentiel que présente l'île en matière de patrimoine archéologique. Les travaux projetés pour l'aménagement d'infrastructure nécessaire à l'exploitation d'hydrocarbures sont susceptibles de détruire cette richesse collective et donc de réduire la possibilité d'un jour comprendre le passé ancien et récent de l'île à travers ce patrimoine. Il en est de même du trafic maritime et de l'aménagement d'infrastructure portuaire qui pourrait affecter le patrimoine archéologique subaquatique.

Une ou des études archéologiques sont évidemment essentielles pour comprendre l'impact possible de ce développement sur le patrimoine archéologique d'Anticosti et pour pouvoir identifier les mesures nécessaires pour atténuer cet impact. Nous encourageons donc les promoteurs à prendre les dispositions nécessaires pour conserver les ressources archéologiques d'Anticosti avant que celles-ci ne soient irrémédiablement détruites. Ces efforts devraient nécessairement être au bénéfice des résidents et des communautés autochtones concernées.

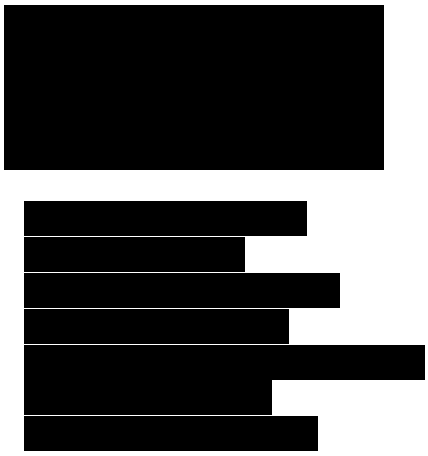

Sites archéologiques connus sur l'île d'Anticosti (Source : ISAQ, 2015)			
Code Borden	**Nom du site**	**Localisation approximative**	**Statut selon la Loi sur le Patrimoine culturel**
DlDc-1	Grand-Ruisseau	Port-Menier	
DlDc-2	Four à chaux de Baie Sainte-Claire	Port-Menier	classé immeuble patrimonial
DlDc-3	Anse-aux-Fraises	Port-Menier	
DiCv-1	Southwest Point	Pointe sud-ouest	
DiCv-2	Gibbon's Cove I	Pointe sud-ouest	
DiCv-3	Gibbon's Cove II	Pointe sud-ouest	
DiCv-4	Gibbon's Cove III	Pointe sud-ouest	
DiCv-5	Charley Point	Pointe sud-ouest	
DiCn-1	Île d'Anticosti	Est de l'île	
DhCk-1	Baie-du-Renard	Est de l'île	
DhCl-1	Homarderie Menier	Est de l'île	

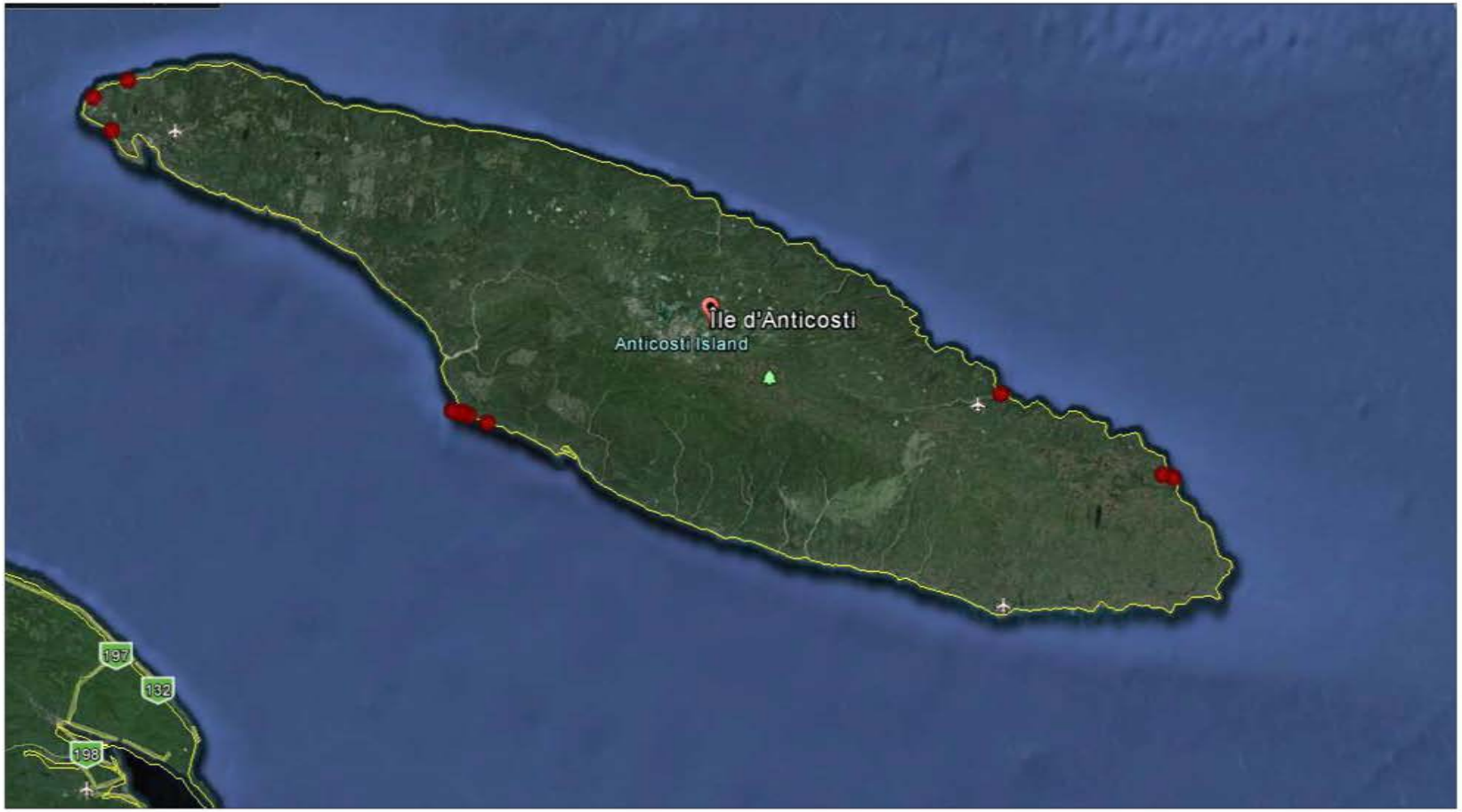

Image Google Earth des sites archéologiques connus sur Anticosti (les points rouges sont des sites archéologiques connus)
(Source : ISAQ, 2015)

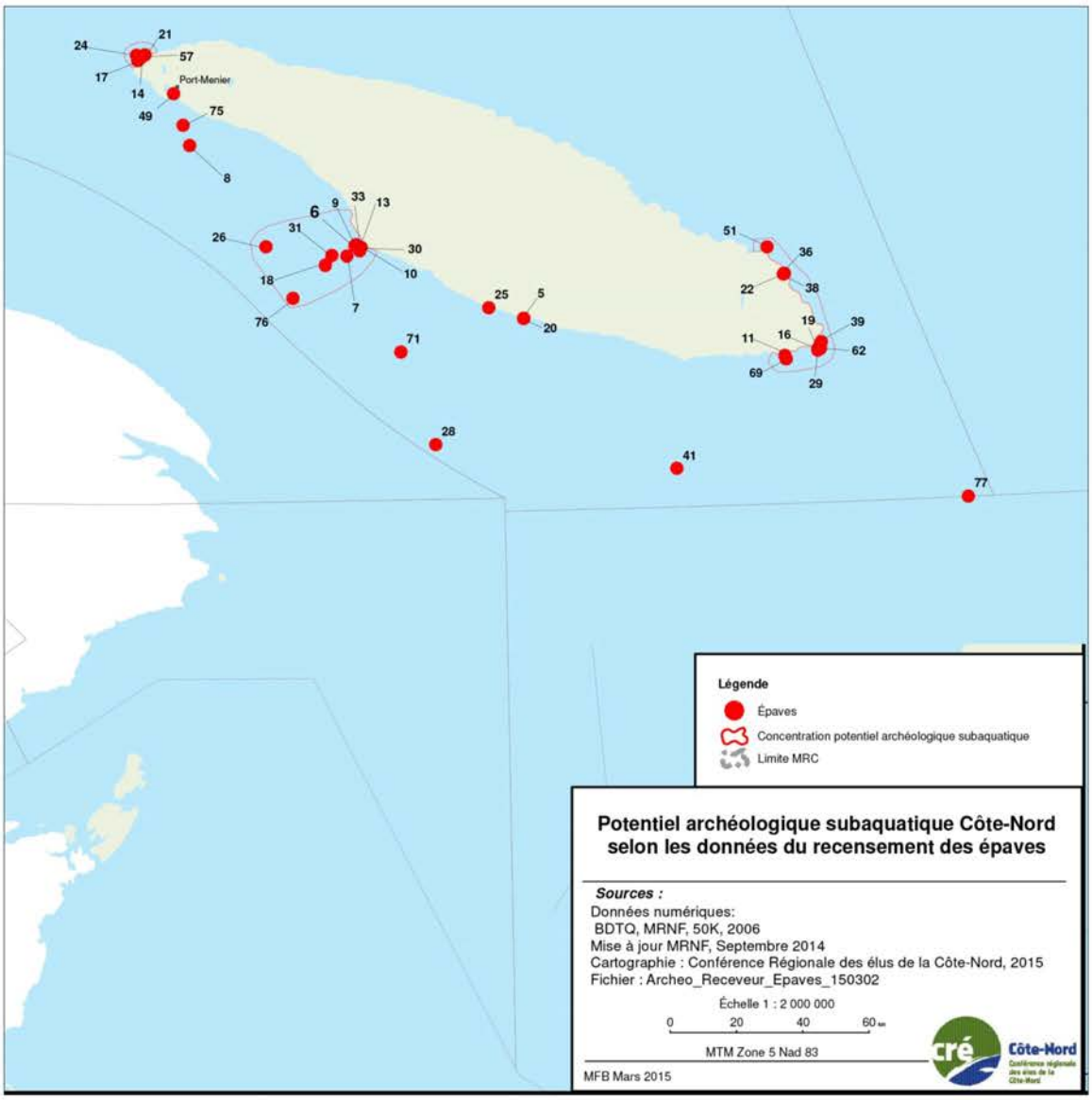

Carte du potentiel archéologique subaquatique sur Anticosti (Source : Receveur des épaves)

LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX AU CANADA

LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ZICO DE LA BAIE-DE-GASPÉ
574, boul. Douglas Douglastown Qc G4X 2W8 [redacted]

Mémoire
concernant le document intitulé
Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures
Document de consultation : Synthèse
le 18 novembre 2015

La Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG) est un organisme environnemental sans but lucratif formé en 2003. Nous avons assisté à la séance d'information tenue par l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et la firme AMEC Environment & Infrastructure, le 29 octobre 2012 à Gaspé. La SCZBG a ensuite rédigé des commentaires sur l'évaluation environnementale du secteur extracôtier de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, acheminés à l'Office le 3 décembre 2012. Le 25 septembre 2013, la SCZBG a fait parvenir à l'Office des commentaires sur la mise à jour de cette évaluation environnementale. Nous avons également participé à la séance d'information tenue par la firme Genivar, mandatée par le gouvernement du Québec, le 31 octobre 2011. Cette séance portait sur l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. La SCZBG a rédigé un avis à ce sujet. Cet avis ainsi que les commentaires 2012 et 2013 sont disponibles par courriel sur demande.

Dans l'avis et dans les commentaires, ainsi que lors des deux séances tenues à Gaspé, la SCZBG se prononçait en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier. En janvier 2011, la SCZBG avait adopté une résolution en ce sens, pour les raisons suivantes:

CONSIDÉRANT le mandat principal de la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé, soit de promouvoir et d'encourager la conservation de milieux naturels dans la ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) et le fait que ladite ZICO est constituée entre

autres de la partie marine de la Baie de Gaspé, laquelle se trouve dans la région du golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'existence de quatre ZICO en Gaspésie, soit la ZICO de la Baie-de-Gaspé, la ZICO de la Péninsule-de-Forillon, la ZICO de la Pointe-Saint-Pierre-et-de-l'Île-Plate, la ZICO du Barachois-de-Malbaie, ainsi que leur mission au sein d'un réseau international, soit la protection des oiseaux et de leurs habitats;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel dans l'écosystème que jouent les populations d'oiseaux des ZICO, dont des oiseaux en péril, des oiseaux résidents et des oiseaux migrateurs, ainsi que leur vulnérabilité aux effets néfastes des déversements de pétrole;

CONSIDÉRANT l'importance capitale des enjeux environnementaux liés à toute éventuelle exploration ou exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la motion adoptée le 3 juin 2010 par l'Assemblée nationale du Québec reconnaissant la gravité du déversement pétrolier survenu dans le golfe du Mexique et affirmant que l'actuel moratoire sur la délivrance de permis sur la recherche de pétrole et de gaz naturel dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doit permettre la réflexion sur la nécessité de protéger la biodiversité marine au Québec;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec, annoncée le 27 septembre 2010, d'interdire tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent, étant donné qu'il s'agit d'un ''milieu complexe et fragile'' et que ''nombreuses sont les communautés qui dépendent des activités liées au tourisme ou à la pêche commerciale et il est hors de question pour notre gouvernement de développer une nouvelle filière au détriment d'autres déjà existantes.'';

CONSIDÉRANT que les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie-des-Chaleurs sont tout autant à risque de subir des dommages environnementaux et sociaux graves et irréversibles, puisqu'il s'agit là aussi d'un milieu complexe et fragile où se trouvent là aussi de nombreuses communautés qui dépendent des activités liées au tourisme ou à la pêche commerciale;

CONSIDÉRANT l'importance capitale de tenir compte des préoccupations des populations côtières et que nombre de celles-ci ont déjà signifié leurs objections aux levés sismiques (ce qui fait partie de la phase exploration d'hydrocarbures) dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi que leurs objections au choix de développement des hydrocarbures, comprenant la protection de l'écosystème, de la biodiversité, de la pêche et du tourisme, dont vivent les communautés, tel que consigné dans le rapport 193, août 2004, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*;

CONSIDÉRANT l'énoncé du gouvernement du Québec le 27 septembre 2010, soit ''Notre gouvernement est et sera à l'écoute de la population.'';

CONSIDÉRANT qu'il n'existe point de garanties ni de moyens de sécurité à toute épreuve dans le domaine de l'exploration ou de l'exploitation d'hydrocarbures, incluant dans le golfe du Saint-Laurent;
CONSIDÉRANT que les hydrocarbures sont des substances polluantes et non renouvelables contribuant au changement climatique, et que les sommes énormes qui seraient investies dans l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures devraient être investies dans l'énergie viable, non polluante et renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, la SCZBG se prononce en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier.

Fin de la résolution

La SCZBG désire émettre ses commentaires concernant le document intitulé "*Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures Document de consultation: Synthèse*. Le document en général fait preuve d'optimisme non justifié face aux constats des dangers et des risques de l'exploitation et de l'exploration des hydrocarbures. Également, le langage est tendancier, indiquant une décision favorable à l'exploitation et à l'exploration des hydrocarbures, sans envisager de remplacer cela par des énergies renouvelables.

Dans la section "Le contexte" à la page 5, on lit que : "Parallèlement aux deux présentes EES, le gouvernement a conduit une consultation sur ces objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, dans la perspective de passer à une économie plus faible en carbone." Il y a donc contradiction en ce qui concerne l'intérêt pour le secteur pétrolier et gazier, ainsi que quant au titre du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Les sections "Matières résiduelles (rejets en mer de résidus de forage)", "Lumière et bruits" et "Impacts sur le milieu aquatique" à la page 10 contiennent une bonne description des effets négatifs, ce qui devrait militer contre les activités concernant les hydrocarbures. Les sections "Impacts sur le milieu aquatique" et "Potentiel commercial de la ressource" à la page 15 comprennent un aveu de lacunes de connaissances (et ce serait un contresens que de chercher ces connaissances par le moyen d'exploration pétrolière ou gazière), le tout démontrant en fait à quel point il serait beaucoup trop risqué d'aller de l'avant avec de telles activités. De plus, à la section "Impacts sur le milieu aquatique" la phrase "Afin d'élaborer des critères quant à la qualité des eaux de rejet se déversant en milieu marin, il serait nécessaire d'acquérir des connaissances sur : la toxicité et la persistance de certains composés utilisés comme intrants de fracturation", ainsi que les deux questions posées en marge sur des mesures d'atténuation et la restauration des sites, sont tendancieuses et manquent de compréhension et de vision à long terme.

La section "Les aspects techniques" à la page 11 : La phrase où il est question des "aspects

techniques qui font l'objet de propositions visant une révision majeure de la réglementation actuelle" en dit long sur la décision gouvernementale en faveur de l'exploitation et de l'exploration des hydrocarbures. La question posée en marge de la page 17 est la seule ouverte à un avenir différent, si en fait cela est son but : "Est-ce que d'autres scénarios de développement auraient pu être étudiées?" En effet, les énergies renouvelables auraient pu être étudiées, logiquement et conséquemment au titre du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques et "dans la perspective de passer à une économie plus faible en carbone". De plus, faire miroiter des redevances et des possibilités de revenus élevés ne fait qu'attirer les gens au détriment de l'environnement, alors que des redevances et des revenus élevés peuvent également résulter dans le cas d'énergies renouvelables.

À la section "Les transports", page 18, le transport du pétrole en milieu marin n'a point besoin d'énumération des accidents menant à des catastrophes et ce, de par le monde. Ceci comprend le bateau-usine et les pipelines sous-marins mentionnés. En fait, la liste des "contraintes environnementales" devrait automatiquement faire écarter de tels scénarios. Les risques sont trop grands.

La section "Milieu marin (Impacts des déversements)" à la page 21 contient une autre bonne description des effets négatifs. Le golfe du Saint-Laurent est important dans son ensemble, étant donné les impératifs écosystémiques de ce milieu de petite taille où tous les composants sont étroitement interdépendants et vulnérables aux effets néfastes de l'industrie pétrolière ou gazière. De plus, le milieu marin est évidemment fluide, sans frontières et sans imperméabilité, le rendant extrêmement sensible à ces effets néfastes, lesquels sont très bien connus.

Entre maints autres effets néfastes éventuels, il y a les déversements de pétrole, ce que la baie de Gaspé a subi en 1989, avec toutes les répercussions sur les oiseaux enduits de pétrole et sur tout le milieu de la baie. Il est évident que nous ne voulons plus jamais connaître cela, et ce à l'échelle du golfe tout entier. Sur le site internet de MétéoPolitique, on voit qu'il y a beaucoup de déversements de produits pétroliers au Québec, dont voici seulement trois exemples. À Sept-Îles, un déversement survenu le 1er septembre 2013 de 450 000 litres de mazout lourd dans un bassin de rétention d'usine a résulté en environ 5 000 litres dans le fleuve Saint-Laurent. La pêche récréative et sportive fut fermée de la rivière Sainte-Marguerite à la rivière Moisie, incluant l'archipel des Îles.

La rivière Moisie fut touchée à nouveau le 6 novembre 2014 lors du déraillement d'un train, déversant 17 500 litres de diesel et polluant ainsi une des plus importantes rivières à saumons et à truites de l'est de l'Amérique du Nord. À Cap-aux-Meules, le 11 septembre 2014, il y eut un deversement à cause d'une fuite d'hydrocarbures d'un oléoduc appartenant à Hydro-Québec. Le site internet de MétéoPolitique fait état de déversements, d'explosions et de fuites de pétrole et de gaz à la grandeur de la planète, à partir de 1965, comprenant des incidents à des plate-formes de forages marins. MétéoPolitique affiche également ce renseignement : "1 litre d'hydrocarbures pollue 1 million de litres d'eau."

Selon un rapport récent d'Environnement Canada, un déversement à Old Harry serait très susceptible d'atteindre Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et même les Îles-de-la-Madeleine. Des simulations de déversements réalisées par la Fondation David Suzuki nous informent que toutes les cinq provinces autour du golfe pourraient subir les impacts d'un tel déversement. ("Western SEA update: Tool kit", Coalition Saint-Laurent) La Coalition Saint-Laurent, en parlant de l'évaluation revue d'une situation de déversement effectuée en avril dernier par Corridor Resources, la compagnie qui vise l'exploration pétrolière à Old Harry, mentionne qu'en août 2013 Pêches et Océans Canada a sévèrement critiqué la simulation de Corridor Resources et que la Coalition n'acceptait pas la simulation, entre autres parce que Corridor Resources et ses consultants n'avaient pas tenu compte de l'expérience acquise dans le golfe du Mexique. (*The Gaspé SPEC*, le 4 septembre 2013).

Les changements climatiques s'imposent comme motivation globale en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier. "La communauté scientifique internationale a établi que les changements récents touchant de nombreux aspects du climat mondial sont principalement dus à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et que les activités humaines sont la source majeure de ces gaz." (Site internet d'Environnment Canada, Changements climatiques). Lors de l'émission "Découverte" à Radio-Canada, le 22 septembre 2013, il fut question du fait que la consommation d'énergies fossiles résulte en les plus polluants des gaz à effet de serre, dont le CO2.

Dans le document d'information portant sur l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, on énonce au point "Qualité de l'air" : "amplification de l'effet de serre par l'émission de grande quantités de CO2", en ce qui concerne l'exploitation éventuelle des hydrocarbures dans le golfe. Ceci irait à l'encontre des efforts entrepris au Québec pour réduire l'effet de serre et selon l'ancien ministre de l'Environnement, Monsieur Pierre Arcand, les changements climatiques coûteront jusqu'à 21 milliards de dollars par année en 2050. (*Le Pharillon*, le 19 octobre 2011). Sans oublier l'amplification de l'effet de serre par l'utilisation subséquente par les transports, etc. des hydrocarbures extraits du golfe.

Le groupe scientifique Québec Océan étudie les changements climatiques, mettant de l'avant le réchauffement et l'acidification de l'océan, avec toutes les conséquences que cela implique. On parle également du rôle joué par l'océan concernant les interactions océan-terre-atmosphère et les pertes des glaces dans l'Arctique. Ce dernier sujet domine le rapport annuel sur le climat discuté à Doha et "l'Organisation météorologique mondiale affirme que la couche de glace a atteint 'un bas record' dans la zone autour du pôle Nord". (Radio-Canada, le 28 novembre 2012).

En ce qui concerne l'acidification de l'océan, un texte d'Alain Labelle, dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, publié en mise à jour le 29 mai 2015, a pour titre "Menace contre la crevette nordique". Selon les données du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la concentration en acide augmentera de plus de 150 fois par rapport à la période préindustrielle d'ici la fin du siècle. "Cette hausse pourrait

être pire dans le golfe du Saint-Laurent...puisque c'est l'habitat le plus au sud des crevettes nordiques. Le taux de mortalité des crevettes nordiques pourrait ainsi exploser....L'acidification appréhendée réduirait les chances de survie de la crevette dans une proportion pouvant aller jusqu'à 63%. Pêches et Océans Canada estime que la crevette nordique correspond à 97% de toute la pêche commerciale dans l'Atlantique. Cela représentait en 2012...des revenus de 345 millions de dollars."

Toujours au sujet de l'acidification de l'océan, voici une citation de l'encyclique 2015 du pape François : "La pollution de dioxyde de carbone augmente l'acidification de l'océan et compromet la chaîne alimentaire marine. Si les tendances actuelles se poursuivent, ce siècle peut assister à...une destruction sans précédent des écosystèmes, avec de graves conséquences pour nous tous." (Site de l'Observatoire Ocean World)

Le groupe scientifique Ouranos s'est prononcé le 25 novembre 2012 sur les changements climatiques à Radio-Canada, lors de l'émission "Les Années lumières" : "le pronostic serait pire que ce qui avait été formulé antérieurement et des insectes aux plus gros mammifères, les animaux ont déjà commencé leur migration pour tenter de suivre leur environnement.". Évidemment, cela a des répercussions sur les milieux marin et côtier aussi. Ouranos a publié un rapport intitulé "Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques", en utilisant trois endroits témoins, soit les Îles-de-la-Madeleine, Percé (Gaspésie) et Sept-Îles (Côte-Nord).

Encore dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, un autre texte d'Alain Labelle, mise à jour du 28 mai 2015, se nomme "Les anomalies météo pourraient se répéter plus souvent à l'avenir". M. Philippe Gachon, chercheur à Environnement Canada, présentait une étude le 27 mai 2015 au congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). "En entrevue à Radio-Canada, M. Gachon avance que, dans un contexte de réchauffement climatique, les tempêtes pourraient pénétrer plus souvent à l'intérieur des terres, plutôt que de suivre leur trajectoire maritime. Les grandes marées survenues en décembre 2010 au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord sont le meilleur exemple de cette nouvelle trajectoire.".

L'émission "Découverte", ainsi que le site internet MPO Science, font état de la zone morte dans l'estuaire du Saint-Laurent et qui est reliée à une diminution d'oxygène. "Les causes ultimes de tout ce phénomène sont encore inconnues", selon M. Denis Gilbert (scientifique Ph.D. de l'Institut Maurice Lamontagne à Mont-Joli, QC), "mais il est légitime de supposer qu'il puisse exister un lien avec le changement climatique planétaire." (MPO Science, mise à jour du 4 avril 2013)

Il est certain que le golfe du Saint-Laurent n'échappera pas aux conséquences des changements climatiques ni aux effets néfastes de l'industrie pétrolière ou gazière. Par exemple, un phénomène inquiétant touche la colonie des fous de Bassan de l'Île Bonaventure près de Percé, ainsi que la colonie de Cape St. Mary's à Terre-Neuve. Selon l'article dans le journal internet *Graffici* du 25 septembre 2012, "Colonie de fous de Bassan en déclin", "Le

taux de survie des poussins varie entre 50 et 60% généralement, alors qu'il n'est que de 5 à 10% cette année." Divers faits pourraient expliquer le déclin de cette colonie jusqu'à 2009 la plus grosse du monde, dont la température plus chaude de l'eau, avec des poissons mangés par les oiseaux se trouvant plus creux pour rester en eau froide et devenant ainsi inaccessibles. L'eau chaude pourrait avoir également affecté la migration des poissons. Des pêcheurs commerciaux et sportifs ont observé que le maquereau est arrivé tôt et le hareng tardivement. Les fous de Bassan de la colonie de Cape St. Mary's à Terre-Neuve s'absentent longtemps et loin des nids, eux aussi. De plus, "Les côtes du golfe du Mexique sont souillées pour des décennies. Elles sont fréquentées par environ 25% des membres de la colonie gaspésienne de fous de Bassan. Plusieurs équipes de chercheurs conjugent leurs efforts pour tenter de mesurer l'impact du déversement causé par la plateforme de forage BP."

Également dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, un autre texte d'Alain Labelle, mise à jour du 27 mai 2015, s'intitule "Déclin des fous de Bassan : une île sous surveillance". "De 2009 à 2012, la population (à l'île Bonaventure) a diminué de 15%. En 2009, le succès de reproduction est descendu à 29%, à 15% en 2011, et à aussi peu que 4% en 2012. Il se situait à 28% en 2013. Ces pourcentages se situent bien en deça du seuil de 67% qui permet le renouvellement de la colonie, affirme le chercheur David Pelletier, du Cégep de Rimouski. Cette situation pourrait persister encore plusieurs années si les causes du déclin sont toujours présentes. L'une d'elles pourrait être la marée noire dans le golfe du Mexique, qui est l'aire de répartition hivernale des fous." Mais ce sont surtout les changements climatiques qui sont montrés du doigt.

Il est par contre encourageant de constater les avances et les perspectives en matière d'énergie renouvelable. Parmi les nombreux ouvrages qui en traitent, il y a le Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (OMM), publié en 2011, intitulé "Sources d'énergie renouvelable et atténuation du changement climatique". Ce rapport traite entre autres de la manière dont les énergies renouvelables contribuent à stabiliser la présence de gaz à effet de serre. Il porte sur la bioénergie, l'énergie solaire directe, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique, l'énergie marine et l'énergie éolienne, en donnant des perspectives d'innovation technique et de réduction des coûts. On y apprend comment intégrer ces formes d'énergies dans les systèmes de distribution d'énergie existants et futurs. Il y est aussi question de leur utilisation dans les transports, les bâtiments, l'industrie et l'agriculture. On y parle du potentiel énorme d'atténuation des changements climatiques et de contribuer à réduire les effets négatifs sur l'environnement et la santé.

De plus, le site Observatoire Ocean World mentionne le Climate Group, qui déclare que : "Au cours des dernières semaines, les États-Unis, la Chine et l'Inde, les trois plus grands contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, ont annoncé des objectifs et des plans significatifs qui seront présentés à Paris (COP21, 2015), ainsi que des projections similaires par l'Union européenne, d'autres pays asiatiques, et de petits États insulaires." Et l'Allemagne s'engage à réduire ses émissions de 40% d'ici 2020 par rapport à 1990. (Radio-Canada 1ère, le 12 novembre 2015)

Au site du Climate Group, il est question de RE 100, une initiative ambitieuse globale

regroupant des compagnies influentes s'être engagées à utiliser de l'énergie 100% renouvelable. RE 100 fut lancé officiellement lors de Climate Week NYC 2014. Trente-neuf compagnies en font partie jusqu'ici, dans des domaines diversifiés, tels que les télécommunications, les vêtements, les banques, les assurances, etc.

Au Canada, le nouveau Premier ministre, M. Justin Trudeau, a l'intention d'éliminer progressivement les subventions à l'industrie pétrolière et gazière. Il a également l'intention d'investir 200 millions de dollars annuellement pour appuyer l'innovation et les technologies propres dans les domaines de la foresterie, de l'énergie et de l'agriculture, ainsi que 100 millions de dollars de plus pour soutenir les compagnies de technologies propres. Le Premier ministre déclare que l'on ne peut avoir une économie forte sans un environnement sain. (CBC News Politics, le 12 novembre 2015)

Quant aux subventions à l'industrie d'énergies fossiles susmentionnées, selon une étude récente de Oil Change International et The Overseas Development Institute, les pays du G20 dépensent 450 milliards de dollars chaque année pour ces subventions. Au Canada, trois milliards sont dépensés conjointement avec les provinces. Le co-auteur de l'étude, M. Alex Doukas, Oil Change International, affirme que l'on donne des subventions aux compagnies pour chercher de nouvelles réserves de pétrole et de gaz alors que l'on sait que les trois-quarts des réserves connues doivent rester sous terre si nous allons éviter les pires impacts des changements climatiques; donc, payer des compagnies pour en trouver plus c'est de la folie. (CBC News Politics, le 12 novembre 2015)

Il incombe donc à tous les intervenants de faire les choix qui s'imposent afin de freiner les conséquences des changements climatiques. Nous réitérons notre demande pour un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier.

[redacted]

papier 100% recyclé

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des objectifs

de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom : [redacted]

lieu: [redacted] **date : 18 novembre 2015**

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Quel sera le choix du Québec en matière d'hydrocarbures :

jouer à l'apprenti sorcier ou appliquer le principe de précaution?

Mémoire présenté au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

par

le comité STOP oléoduc Montmagny-L'Islet

Le 18 novembre 2015

QUI SOMMES-NOUS?

Le comité de citoyens bénévoles STOP oléoduc Montmagny-L'Islet s'est créé spontanément à la suite d'une conférence sur la production du pétrole des sables bitumineux et le projet Énergie Est. Après quelque temps, il a élargi ses préoccupations au transport du pétrole sur le territoire québécois. Le comité a été conscientisé aux risques associés à l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste par le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et, depuis son adhésion récente au Front commun pour la transition énergétique, ses membres militent pour le passage aux énergies renouvelables et la préservation du climat.

INTRODUCTION

Malgré les délais très courts prévus pour la lecture des études publiées dans le cadre de cette ÉES, le comité STOP oléoduc Montmagny-L'Islet a tenu à participer à cette consultation, qui est peu accessible aux citoyens. En effet, la quantité d'études produites, à lire en quelques jours à peine, ainsi que l'absence d'études importantes, notamment sur le transport du pétrole, semblaient viser à décourager les groupes de citoyens bénévoles comme le nôtre et privilégier davantage les entreprises associées à l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures, pourvues de ressources rémunérées.

Nous aurions pu reprendre les conclusions du dernier BAPE sur les gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent, dont le rapport est encore tout chaud et dont les conclusions indiquent clairement qu'il ne faut pas développer cette industrie, mais nous nous contentons d'en rappeler ici la grande pertinence.

L'exploitation des hydrocarbures implique forcément leur transport, maritime ou terrestre, et donc le risque de déversements. En conséquence, notre mémoire a surtout voulu faire valoir l'absence de connaissances en matière d'exploitation et de transport du pétrole, principalement en cas de déversements, que ce soit dans les milieux marins ou terrestres, et sur les conséquences possibles de ces accidents sur l'environnement et la population du Québec.

IMPACTS DE LA MISE EN PLACE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE AU QUÉBEC

La revue de la littérature réalisée par le CIRAIG (2014) est particulièrement éloquente sur la question des données manquantes en ce qui concerne la mise en place de l'industrie pétrolière et gazière au Québec. Le sommaire, déjà, établit que de nombreux impacts sur la faune, les habitats et les écosystèmes n'ont pas pu être évalués, et ce, pour tout ce qui concerne la mise en place de l'industrie pétrolière et gazière au Québec :

> « Toutefois, de nombreux autres impacts n'ont soit pas pu être évalués, soit évalués que de façon générique ou qualitative. En ce sens, le principe de précaution mis de l'avant par la Loi sur le développement durable milite en faveur de la mise en veille temporaire de cette industrie pendant la recherche de plus amples informations afin de répondre aux nombreuses questions environnementales demeurant en suspens. »[1]

Depuis la publication de ce rapport, plusieurs études ont été publiées sur le sujet, mais toutes semblent nous ramener au même point : les études sont partielles, insuffisantes ou carrément absentes.

DÉVERSEMENTS EN MILIEUX MARITIMES

Les études produites par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec nous préviennent qu'il n'y a pas suffisamment de connaissances sur les impacts des déversements en milieux maritimes :

> « Bien que de nombreuses études aient porté sur cette problématique, il apparaît que des connaissances sont toujours manquantes pour une bonne compréhension des processus en jeu et une réponse adaptée à un déversement. Ainsi, il conviendrait de poursuivre l'acquisition des connaissances sur :
>
> - les processus d'altération des hydrocarbures pétroliers en milieux aquatiques (eaux douce et salée) pour mieux prédire le comportement des hydrocarbures et ainsi mieux intervenir et gérer le site contaminé;
> - le devenir des hydrocarbures pétroliers une fois submergés, en particulier sur les interactions hydrocarbures-particules et les conséquences sur le devenir des hydrocarbures dans le milieu;

[1] CIRAIG (2014), *revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec*, p. viii.

- le comportement des hydrocarbures en présence de glace. »[2]

À eux seuls, ces constats n'imposent-ils pas d'éviter, autant que faire se peut, le transport des hydrocarbures en milieux maritimes? Allons-nous ajouter encore davantage de navires-citernes sur le fleuve et dans le golfe du Saint-Laurent?

DÉVERSEMENTS EN EAU DOUCE

Si les connaissances sont insuffisantes en ce qui concerne les déversements en milieu marin, elles le sont encore bien davantage lorsqu'il s'agit d'eau douce. Le Québec est sillonné de nombreuses rivières qui pourraient être mises à risque par le transport des hydrocarbures.

> « Or, comme le comportement du pétrole peut être différent en eau douce par rapport au milieu marin, et que les espèces dulcicoles peuvent avoir une sensibilité différente de celle des espèces marines envers les hydrocarbures, les impacts peuvent être différents. »[3]

L'insuffisance des connaissances en matière de nettoyage à la suite des déversements et des impacts sur l'environnement est de nouveau rappelée par les chercheurs de l'ISMER :

> « D'ailleurs, certains champs de recherche sont encore à développer comme les méthodes de récupération des hydrocarbures en présence de glaces l'élaboration de nouvelles méthodes de récupération mécanique des hydrocarbures sur l'eau et l'amélioration des modèles de dispersion des hydrocarbures en eau salée ou en eau douce, notamment en eau froide. »[4]

Les auteurs de cette étude relèvent également que d'autres connaissances demeurent insuffisantes.

> « D'ailleurs, aux lacunes dans les connaissances relevées dans l'ÉES2 pourraient s'ajouter, de façon non exhaustive, le manque de connaissances sur :
> - le comportement des hydrocarbures non conventionnels (« dilbit ») dans l'eau;

---

[2] CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. 2015. *Hydrocarbures pétroliers : caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale – Études GENV222 et GENV23, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 35

[3] ISMER, UQAR (2015) *État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers Nordiques* – Étude GENV24, Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures, p. 107

[4] Gouvernement du Québec, Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Bureau de coordination des urgences (2015), *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin*, Étude GENV29, p. 5

- le bénéfice environnemental net découlant de l'utilisation de dispersants ou d'autres agents de traitement;
- les méthodes de récupération des hydrocarbures en présence de glaces;
- les nouvelles méthodes de récupération mécanique des hydrocarbures sur l'eau;
- les modèles de dispersion des hydrocarbures en eau salée ou en eau douce. »

Ils en arrivent à la conclusion suivante :

> « L'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et techniques sur les hydrocarbures qui seront potentiellement déversés, sur les milieux touchés et sur les méthodes d'intervention envisagées sont nécessaires à l'amélioration de la planification des mesures d'urgence. Par ailleurs, une planification efficace des mesures d'urgence s'appuie sur une excellente collaboration de l'ensemble des intervenants, dont les rôles et responsabilités sont clairement définis. Cela nécessite une législation sans ambiguïté, une définition précise des moyens de lutte autorisés et des objectifs à atteindre. Des ressources humaines et monétaires doivent aussi être investies afin de permettre la tenue d'ateliers de travail et celle d'exercices pratiques d'envergures diverses impliquant tous les intervenants (tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements des provinces adjacentes, les organismes d'intervention et les pollueurs potentiels). Enfin, des efforts doivent être déployés pour inculquer à tous les acteurs visés par la planification des mesures d'urgence une culture de prévention, de santé et de sécurité. »[5]

Plusieurs inconnus subsistent également en ce qui concerne la biodégradation des hydrocarbures pétroliers dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent :

> « La capacité de biodégradation des hydrocarbures pétroliers par les communautés microbiennes indigènes de l'EGSL, n'a que très peu été étudiée dans le passé et il n'existe aucune donnée concernant l'état actuel des communautés microbiennes dans l'EGSL. »[6]

Voici ce que les chercheurs en déduisent :

> « En conclusion, le manque d'information actuel sur les communautés microbiennes indigènes de l'EGSL fait qu'il est impossible d'évaluer de façon fiable la capacité de résilience de l'EGSL face à un déversement d'hydrocarbures. Il est donc nécessaire

[5] Gouvernement du Québec, Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Bureau de coordination des urgences (2015), *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin*, Étude GENV29, p. 14.

[6] ISMER, UQAR (2015) *Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime et le golfe du Saint-Laurent par les communautés bactériennes Indigènes,* Étude GENV32, p. 25.

d'étudier plus en avant la diversité et la réponse des communautés microbiennes indigènes de l'EGSL face à l'introduction d'hydrocarbures pétroliers. » [7]

ABSENCE D'UN INVENTAIRE DES ZONES SENSIBLES DANS L'EGSL

Les chercheurs s'entendent sur la grande variété de systèmes d'importance écologique, mais aucun véritable inventaire des zones sensibles n'a été réalisé dans l'EGSL. De plus, seuls les aspects écologiques ont fait l'objet d'étude; la vulnérabilité des zones d'importance économique, la pêche, le récréotourisme, etc., n'ont pas été considérés.[8] Combien d'emplois pourraient disparaître à la suite d'un déversement d'importance dans le fleuve et sur ses berges? Voilà une question qui mériterait une réponse.

« Dans les trois cas de déversement en milieu aquatique analysés, une portion du milieu terrestre a également été impactée. Dans les trois cas, les sols ont été excavés et remplacés par des sols propres. À notre connaissance, aucune étude sur les effets à long terme des bitumes dilués sur les organismes terrestres n'est disponible. »[9] Voilà qui n'a rien pour nous rassurer.

DÉVERSEMENTS TERRESTRES

Les déversements terrestres sont nombreux chaque année au Canada, qu'ils soient causés par des accidents de train ou de pipeline. Selon le bureau de la sécurité des transports du Canada, 99 incidents et 6 accidents ont résulté en un déversement de produits pétroliers.[10]

« Ces hydrocarbures pourraient être transportés vers les eaux souterraines par lessivage des hydrocarbures solubles dans l'eau contenus dans les bitumes dilués dans la zone saturée. La phase hydrosoluble des bitumes dilués pourrait également pénétrer dans la zone insaturée, où les composés volatils persistent plus longtemps, et atteindre la frange capillaire où la séparation des composés légers a lieu. Puis, les BTEX contenus dans la phase liquide non aqueuse qui flotte sur la nappe phréatique pourraient se dissoudre dans l'eau et ainsi contaminer les aquifères. Le devenir des bitumes dilués dans les eaux souterraines n'a pas, à notre connaissance, été étudié. »[11]

---

[7] Op cit, p. 26.
[8] Katrine Chalut et Jean-Claude Brêthes (2015). *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent,* Rapport présenté au ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, Étude GENV34, ISMER, UQAR, p. 85.
[9] Idem.
[10] UQAR, ISMER (2015). *Étude GENV35 - État des connaissances sur le potentiel de danger des bitumes dilués*, p. 2.
[11] Ibidem, p. 40.

Plusieurs lacunes dans les connaissances ont ainsi été identifiées et devraient être comblées afin de mieux comprendre et prédire le comportement des bitumes dilués dans l'environnement et leurs impacts sur les écosystèmes aquatique et terrestre ainsi que d'évaluer les risques qui leur sont associés.[12]

QUE NOUS APPRENNENT LES DÉVERSEMENTS DE BITUME DILUÉ?

Nous nous en doutions, mais nous avons ici la confirmation de nos doutes sur la validité des études réalisées sur le potentiel de corrosion des bitumes dilués, c'est-à-dire du pétrole des sables bitumineux dilué : « la littérature disponible sur le potentiel de corrosion des bitumes dilués est majoritairement issue de sources associées à l'industrie pétrolière. Il apparaît donc nécessaire de compléter ces informations et que celles-ci soient produites par des sources indépendantes et soient révisées par les pairs. »[13]

Nous n'avons pas non plus été surpris d'apprendre que le comportement des bitumes dilués dans les eaux souterraines n'avait fait l'objet d'aucune étude jusqu'ici. (Chalut et Brêthes, p. v.)

Le Québec devrait refuser que le pétrole des sables bitumineux circule sur notre territoire. Il est nocif, tant par son extraction, sa transformation que lors de son transport.

[12] UQAR, ISMER (2015) *Étude GENV35 - État des connaissances sur le potentiel de danger des bitumes dilués*, p. 46.
[13] UQAR, ISMER (2015) *Étude GENV35 - État des connaissances sur le potentiel de danger des bitumes dilués*, p. iv.

CONCLUSION

À la lumière des études consultées, la conclusion suivante s'impose : l'exploitation et le transport des hydrocarbures au Québec pourraient causer des dommages à l'environnement pour plusieurs années, et certains pourraient même être irréversibles. Le Québec n'a aucun intérêt à jouer à l'apprenti sorcier; le principe de précaution s'impose, tel que le recommandent plusieurs chercheurs et auteurs des études produites dans le cadre de cette ÉES. Cela est d'autant plus important que le temps presse pour diminuer notre production de GES et, forcément, diminuer la consommation – et à plus forte raison la production – d'hydrocarbures.

Il est grand temps que le gouvernement du Québec mette en œuvre un plan d'action audacieux et efficace sur la transition énergétique. C'est notre qualité de vie, notre sécurité et celle des générations futures qui en dépendent.

L'avenir n'est pas dans les hydrocarbures

PLAIDOYER POUR UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mémoire présenté au
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures
par le groupe citoyen Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie

MEMBRE DU
FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 18 novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

QUI NOUS SOMMES **3**

PRÉAMBULE : UNE DÉMARCHE QUE NOUS NE CAUTIONNONS PAS **4**

PRÉOCCUPATIONS LOCALES **4**

TRANSIT DU PÉTROLE DE L'OUEST VIA LE QUÉBEC : MANNE OU MIETTES? **7**

Les projets 7

Quelques chiffres éclairants et les constats qui en découlent 8

Énergie Est n'est pas un projet national 11

L'argument de la sécurité pétrolière (d)étonne 11

L'argument économique ne tient pas la route 11

Des risques inacceptables pour les Québécois et le Québec 12

EXTRACTION DU PÉTROLE ET DU GAZ AU QUÉBEC : MANNE OU MIRAGE? **15**

Des décisions déjà prises? 15

Des promesses économiques qui ne résistent pas à l'examen des faits 16

Produire des hydrocarbures parce que nous en consommons : un sophisme 18

Un projet de société qui bafouerait les 16 principes de la Loi sur le développement durable du Québec 18

En post-scriptum : le gaz naturel n'est pas une solution de rechange au pétrole 19

En post-scriptum : le cas particulier de l'exploitation des gaz de schiste dans les Basses-Terres du Saint-Laurent 20

CONCLUSION : PLAIDOYER POUR UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE **21**

QUI NOUS SOMMES

Le groupe citoyen Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie a été formé en février 2015 dans un contexte où les pétrolières de l'Ouest multipliaient les projets de transit du pétrole via le Québec, et où le gouvernement du Québec poursuivait résolument son projet de développer la filière des hydrocarbures en sol québécois.

Il a été formé pour :

- examiner de façon critique les activités existantes et projetées d'exploitation et de transport d'hydrocarbures au Québec;
- fournir à la population des occasions de s'informer sur les impacts possibles de ces activités en matière de sécurité personnelle, d'accès à l'eau potable, de valeur des propriétés, de viabilité économique, de viabilité des écosystèmes et d'intégrité du patrimoine naturel, culturel et bâti;
- communiquer aux autorités compétentes les conclusions et recommandations découlant de l'étude de ce dossier;
- travailler à empêcher la réalisation de tout projet qui ne respecterait pas les critères du développement durable, de l'acceptabilité sociale et du respect du territoire québécois.

Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie regroupe des citoyens possédant un riche éventail de compétences en gestion, en économie, en gestion de risques, en assurance, en droit, en agronomie et dans d'autres domaines pertinents.

Né de la volonté d'une poignée de résidents d'une petite municipalité, Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie compte plus de 300 membres et sympathisants après seulement 10 mois d'existence. Cette croissance rapide confirme que le dossier des hydrocarbures préoccupe vivement les citoyens. Le groupe est membre du Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec, une coalition qui fédère plus de 130 comités représentant autant de municipalités ou de groupes de municipalités et constitue ainsi un mouvement de mobilisation citoyenne sans précédent dans l'histoire du Québec.

Le Conseil de Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie

Irène Dupuis, femme d'affaires, enseignante à la retraite
Pierre Marchildon, ingénieur, cadre supérieur de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à la retraite
Béatrice Riché, agronome, maîtrise en environnement de l'Université d'Oxford (Angleterre)
Marc Ferland, économiste, sous-ministre adjoint à la retraite au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
Rémy Brochu, entrepreneur et producteur forestier
Louise Marchand, technicienne agricole
Josée Cloutier, enseignante
Jacques Boucher, professeur de droit, secrétaire général et doyen de l'Université de Montréal à la retraite
Carole Dupuis, consultante

Courriel : saintantoinedetillymilieudevie@gmail.com

PRÉAMBULE : UNE DÉMARCHE QUE NOUS NE CAUTIONNONS PAS

Notre groupe se sent tenu d'utiliser cette tribune pour s'exprimer car nous craignons que le Québec soit en train de s'engager dans une impasse qui pourrait s'avérer très coûteuse. Néanmoins, nous devons préciser que notre participation ne cautionne pas cette démarche et que nous n'autorisons pas le gouvernement à s'en servir pour valider ultérieurement des orientations pro-hydrocarbures en se targuant d'avoir consulté la population.

En effet, cette démarche ne mérite pas le nom de « consultation », en raison du délai ridiculement court dont nous avons disposé pour analyser plusieurs dizaines d'études techniques (trois semaines, y compris la période de rédaction) et de la non disponibilité de plusieurs des études prévues au moment de rédiger ce mémoire.

Plus fondamentalement encore, nous nous objectons à une démarche qui porte essentiellement sur la manière de développer la filière des hydrocarbures, sans réflexion critique sur la pertinence de le faire, et surtout sans que soient effectuées en parallèle des recherches au moins équivalentes sur la filière de la transition énergétique. Les fonds publics et les énergies de l'appareil gouvernemental n'étant pas illimités, nulle décision éclairée ne saurait être prise sans que les coûts d'opportunité de chacune des deux filières soient mesurés et comparés.

Le Canada s'est enfoncé pendant dix ans dans une dérive autoritaire qui a soutenu l'essor sans précédent du secteur pétrolier, au mépris de la science, d'une saine diversité économique et des générations futures. Nous prions le gouvernement du Québec de noter que le 19 octobre dernier, lors de l'élection fédérale, la population a clairement manifesté sa détermination à tourner cette page.

PRÉOCCUPATIONS LOCALES

Une image, même approximative, vaut mille mots. Les photos de la page suivante rappellent que notre territoire est avant tout un milieu de vie pour les humains, pour la faune et pour la flore. L'illustration qui suit décrit mieux que de longues explications les raisons pour lesquelles les citoyens de notre région s'inquiètent des impacts possibles des activités pétrolières et gazières sur leur sécurité personnelle, leur accès à l'eau potable, la valeur de leurs propriétés, leur viabilité économique, la viabilité des écosystèmes environnants ainsi que l'intégrité du patrimoine naturel, culturel et bâti.

1 BOISSEAU
CANADA GROSSEUR
1 BUSHEL
CANADA SIZE
CANADA DE FANTAISIE
CANADA FANCY
CLASSIC

NORMAND
GÎTE
NOTRE EAU
NOTRE
RICHESSE

Lotbinière et Lévis dans l'étau pétrolier et gazier

Illustration stylisée des projets pétroliers et gaziers qui s'ajouteraient aux infrastructures et activités existantes

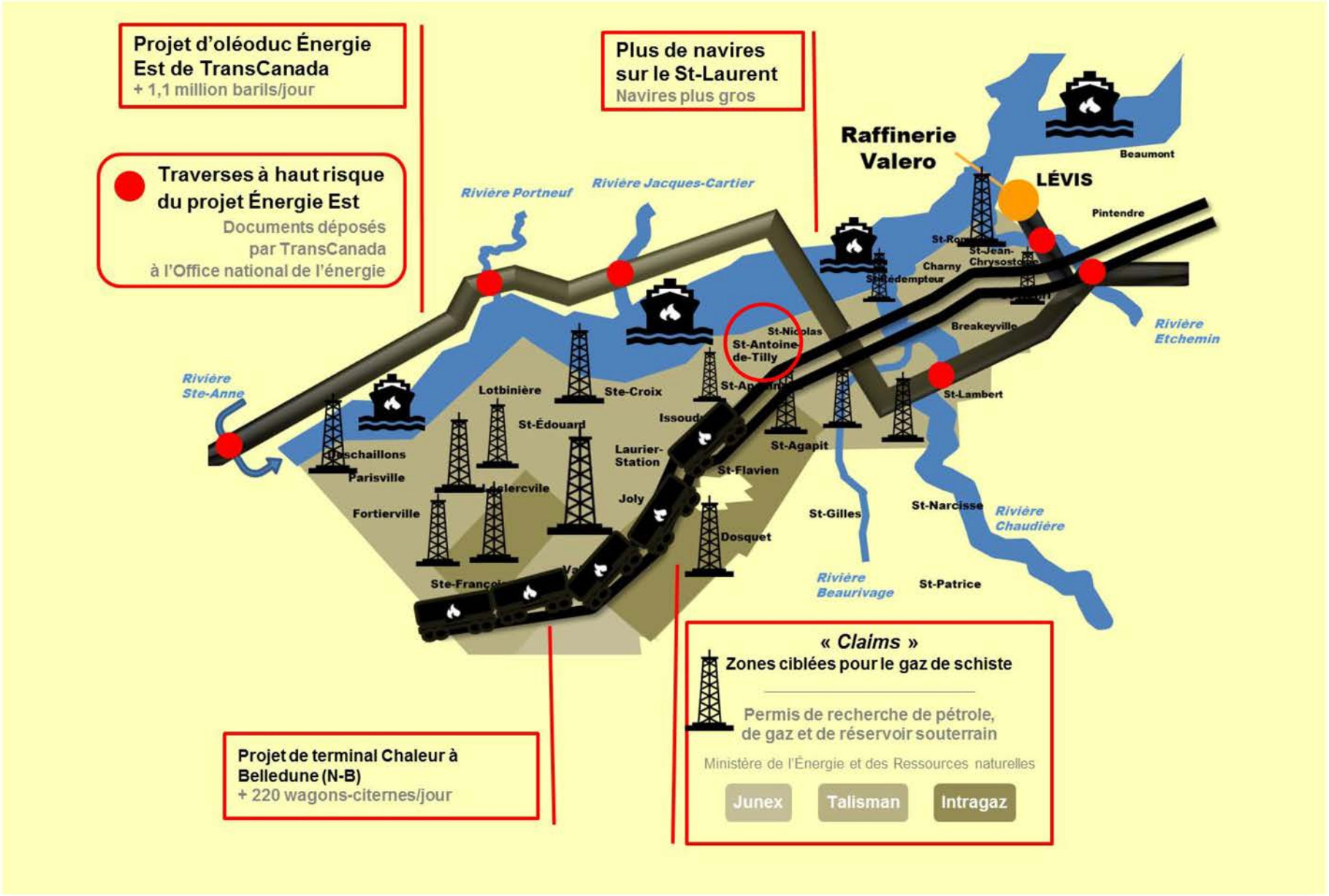

TRANSIT DU PÉTROLE DE L'OUEST VIA LE QUÉBEC : MANNE OU MIETTES?

Les projets

TRANSPORT FERROVIAIRE

Terminal Chaleur de Belledune – 220 wagons-citernes *de plus* par jour

D'ici 2017, *220 wagons-citernes de plus* traverseraient chaque jour notre région, en deux convois, en direction du terminal Chaleur du port de Belledune au Nouveau-Brunswick. Au retour, les convois pourraient ramener les produits toxiques et inflammables ayant servi à diluer le bitume à l'aller – y compris les diluants qui auraient éventuellement été utilisés pour acheminer le pétrole d'Ouest en Est via l'oléoduc Énergie Est, s'il était construit.

NAVIRES-CITERNES

Le fleuve, voie d'exportation du pétrole de l'Ouest

Nous avons déjà commencé à voir sur le Saint-Laurent des mastodontes chargés de pétrole des sables bitumineux de l'Ouest, en route vers l'Europe et l'Asie. Le premier du genre, le Minerva Gloria, avait une capacité de 700 000 barils de pétrole brut, soit *2 x la consommation quotidienne du Québec*. On prévoit que non seulement la taille mais aussi le nombre de navires sur le fleuve augmenteront substantiellement, à la faveur de la Stratégie maritime du Québec, augmentant d'autant le risque d'accident.

OLÉODUC

Projet ÉNERGIE EST de TransCanada : 1,1 million de barils par jour

« Le plus gros oléoduc en Amérique du Nord » franchirait des centaines d'affluents du Saint-Laurent et le fleuve lui-même. Ainsi, l'équivalent de *3 x la consommation de pétrole brut du Québec* traverserait chaque jour, sous haute pression, les réserves d'eau potable de *3,7 millions de Québécois*[1]. Le tuyau longerait le fleuve sur sa rive nord et, après avoir franchi le Saint-Laurent, il aboutirait à environ 3 km en aval des limites de Saint-Antoine-de-Tilly. Les rives de la municipalité seraient donc à portée de marée noire en cas de déversement en amont ou même, en raison des marées, au point de traversée ou en aval.

[1] Les Affaires, http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/transport-petrolier-sur-le-saint-laurent-quebec-peu-outille-selon-un-rapport/576201

Quelques chiffres éclairants et les constats qui en découlent

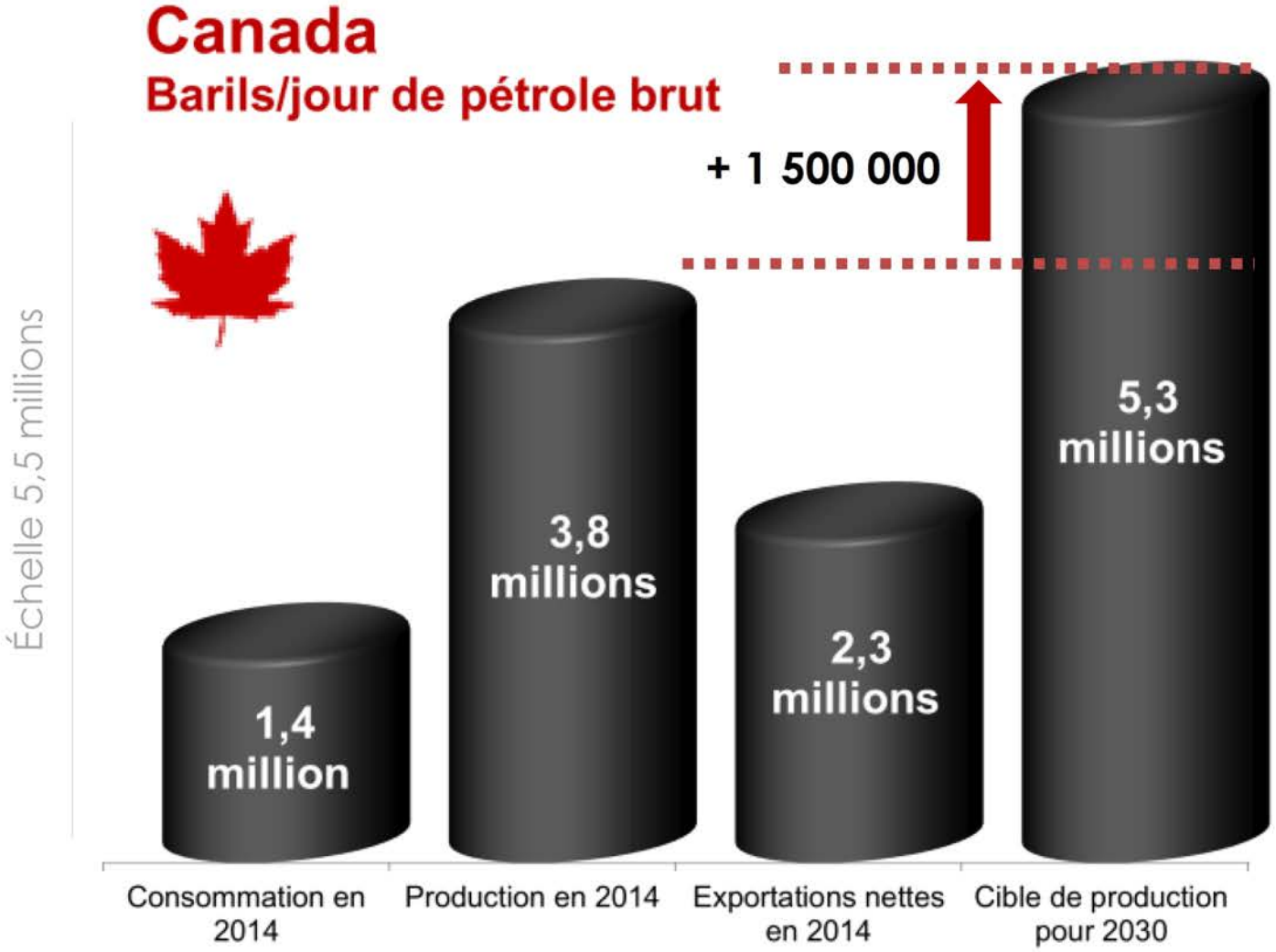

- Le Canada produit déjà 2,6 fois plus de pétrole brut qu'il n'en consomme.
- Le Canada exporte au net 1,6 fois plus de pétrole brut qu'il n'en consomme.
- Malgré cela, les pétrolières veulent augmenter leur production de 3,8 à 5,3 millions de barils/jour, soit une hausse prévue de 1,5 million de barils/jour, d'ici 15 ans.

Sources[1]

[1] Office national de l'énergie, https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/vrvw/2014/index-fra.html; Canadian Association of Petroleum Producers, http://capp.ca/~/media/capp/customer-portal/publications/264673.pdf

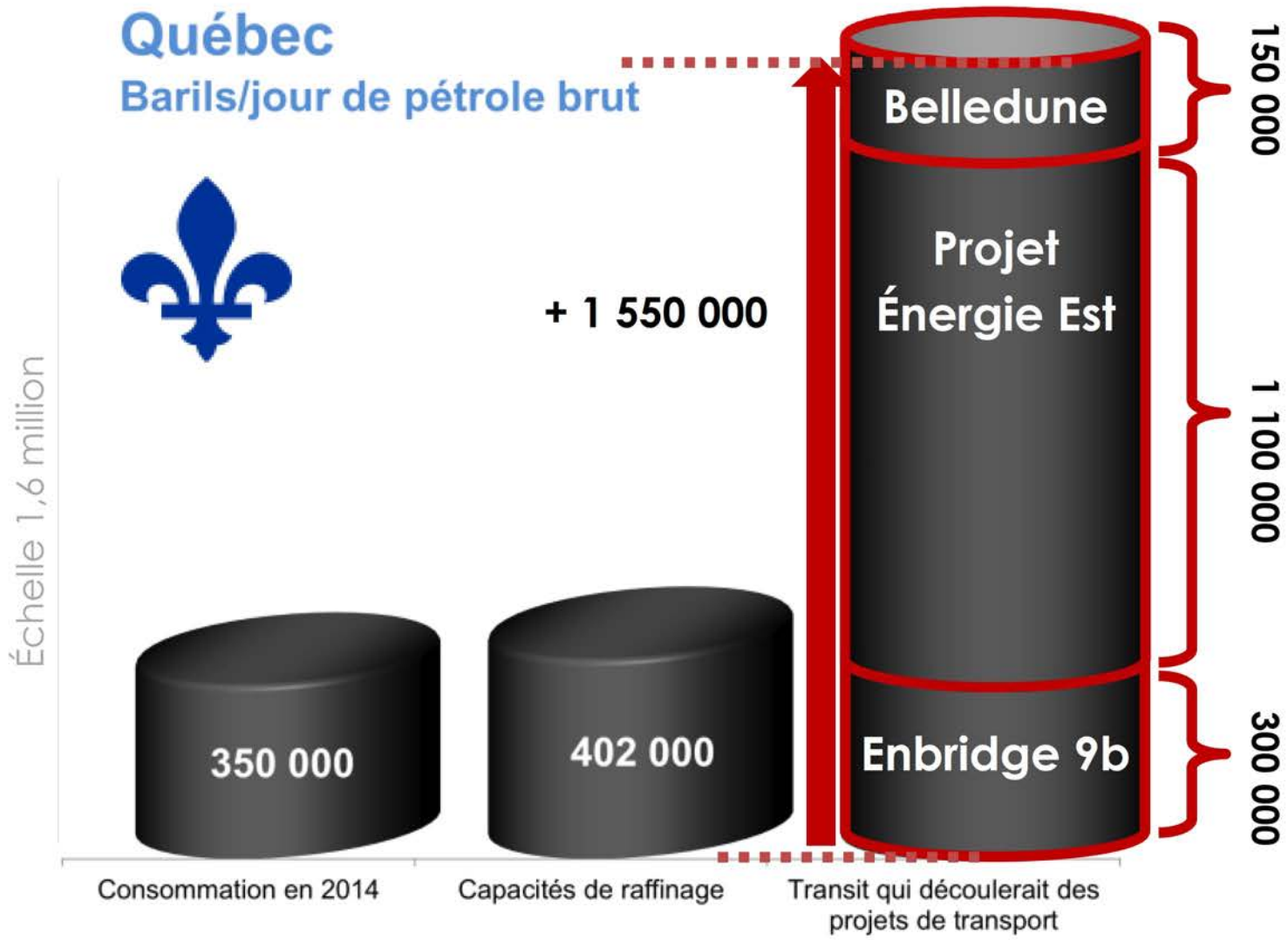

- Le Québec consomme 350 000 barils de pétrole brut/jour et en raffine 402 000 barils : 137 000 chez Suncor à Montréal et 265 000 chez Valero à Lévis.

- Les nouveaux projets de transport envisagés feraient augmenter le pétrole en circulation au Québec de 1 550 000 barils par jour.

Sources[1]

[1] Valero, http://www.energievalero.ca/fr/notre-entreprise/valero-energie/; Suncor, http://www.suncor.com/fr/about/232.aspx; Gouvernement du Québec, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/consommation.asp; Projet Énergie Est de TransCanada, 1,1 million barils/jour, Office National de l'énergie, http://www.one-neb.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/nrgyst/index-fra.html; projet de terminal Chaleur de Belledune, 150 000 barils/jour, L'Avantage, http://www.myvirtualpaper.com/doc/lavantage/ki_20150930/2015092901/30.html#30; canalisation 9b d'Enbridge, 300 000 barils/jour, Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/10/10/003-projet-enbridge-oleoduc-9b.shtml

CONSTATS DÉCOULANT DES CHIFFRES QUI PRÉCÈDENT

Les projets de transport envisagés feraient transiter vers les marchés d'exportation, via le Québec, près de 4 fois les capacités de raffinage de la province.

Projets de transport + 1 550 000 barils/jour ÷ capacité de raffinage 402 000 barils/jour = 3,9.

Le volume de pétrole en transit au Québec vers les marchés d'exportation (1,55 million de barils/jour) dépasserait même la consommation totale du Canada (1,4 million de barils/jour).

À elle seule, la canalisation 9b d'Enbridge inversée répondrait à 75 % des besoins des raffineries québécoises (300 000 / 402 000 barils/jour).

Les projets de transport envisagés feraient transiter vers les marchés d'exportation, via le Québec, la totalité de la hausse de production visée par les producteurs de l'Ouest pour 2030.

Les totaux coïncident en effet, à 50 000 barils près, à l'horizon 2030 : hausse de production prévue au Canada = 1,5 M barils/jour; hausse de capacité de transport prévue au Québec = 1,55 M barils/jour.

Énergie Est ne diminuerait donc pas le transport par trains ou par navires.

Le projet Énergie Est a été conçu pour permettre aux pétrolières d'acheminer aux marchés étrangers les surplus additionnels de pétrole des sables bitumineux qu'ils souhaitent produire.

Le débat sur le fait que les raffineries du Québec pourraient raffiner du pétrole transporté par Énergie Est ou non n'est pas pertinent.

Une partie du pétrole transporté par Énergie Est serait-elle raffinée au Québec? La réponse à cette question varierait certainement dans le temps car les raffineries changent de sources d'approvisionnement selon les prix exigés par les producteurs de pétrole[1] . Le porte-parole de TransCanada lui-même, Tim Duboyce, a confirmé cette variabilité : « Être branché sur un oléoduc ne veut pas dire que le robinet est toujours ouvert, ce n'est pas un monopole comme Hydro-Québec. Les raffineries aiment avoir le choix et changer de source en fonction des prix du marché[2]. »

Ce qui compte, c'est que sur les 1,9 million de barils/jour qui circuleraient au Québec une fois l'oléoduc construit, un maximum de 402 000 seraient traités ici, comme c'est le cas aujourd'hui, puisque c'est la capacité de nos raffineries. Le reste, 1,5 million de barils/jour, poursuivrait son chemin hors Québec.

Autrement dit, il s'agit de vases communicants : si les raffineries du Québec n'utilisaient pas du tout Énergie Est, 100 % du pétrole transporté dans ce tuyau serait exporté. À l'inverse, si les raffineries du Québec s'approvisionnaient à 100 % à même Énergie Est, les producteurs auraient accès à une capacité supplémentaire de 402 000 barils/jour sur les trains et les navires pour exporter. La production totale et le volume total transporté ne varieraient pas pour autant.

---

[1] Chaire de gestion du secteur de HEC Montréal, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Pierre-Olivier Pineau et Sylvain M. Audette, étude réalisée pour le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN04.pdf

[2] Journal de Montréal, Retombées incertaines pour Montréal-Est, http://www.journaldemontreal.com/2015/10/07/retombees-incertaines-pour-montreal-est

Énergie Est n'est pas un projet national

De nature strictement privée, le projet d'oléoduc Énergie Est n'a pas été conçu pour approvisionner l'Est du Canada mais bien pour désenclaver les surplus additionnels que l'industrie veut produire et exporter au cours des prochaines décennies.

Par ailleurs, près de 30 % du pétrole qui circulerait dans ce tuyau pourrait être américain. En effet, l'oléoduc Upland, pour lequel TransCanada a déposé une demande, pourrait amener chaque jour 300 000 barils de pétrole brut du Dakota du Nord jusqu'à une jonction de l'oléoduc Énergie Est située en Saskatchewan[1] .

Le reste du pétrole proviendrait vraisemblablement de l'Ouest canadien. Rappelons cependant que 40 à 50 % du secteur gazier et pétrolier canadien est détenu par des investisseurs étrangers[2].

Devant ces faits, la rhétorique du « grand projet national » ne peut que laisser sceptique.

L'argument de la sécurité pétrolière (d)étonne

Sachant que le Canada produit déjà 2,6 fois plus de pétrole brut qu'il n'en consomme et exporte déjà 1,6 fois plus de pétrole brut qu'il n'en consomme, que les raffineries du Québec s'approvisionnent déjà en majeure partie en Amérique du Nord[3], que la production mondiale atteint des records et que les experts prédisent des prix déprimés pendant de nombreuses années, on est en droit de se demander sur quelle base on invoque le besoin de sécuriser l'approvisionnement pour faire accepter des projets comme Énergie Est. Sachant que la canalisation 9b d'Enbridge a été construite en 1976 à partir du même raisonnement et qu'elle a été inversée en 1998 parce que les raffineries de l'Est préféraient s'approvisionner outre-mer, on peut s'interroger encore davantage sur cet argument.

Quoi qu'il en soit, cette volonté de diminuer nos importations de pétrole d'outre-mer en les remplaçant par des importations de l'Ouest canadien et américain ne peut constituer un objectif en soi. Le pétrole est un produit de base (commodité) dont le prix est fixé à l'échelle internationale. Les raffineurs situés au Québec ont tout intérêt à s'approvisionner là où le pétrole brut est au meilleur prix de revient, d'où qu'il provienne. C'est pourquoi ils veulent s'assurer des canaux de livraison potentiels de plusieurs sources. Pour l'heure, les coûts globaux de production de pétrole bitumineux de l'Ouest sont largement supérieurs, ceci sans tenir compte de l'impact environnemental de cette production, à ceux observés chez les producteurs de pétrole conventionnel dans le monde.

L'argument économique ne tient pas la route

Le poids du secteur pétrolier canadien nuit à l'économie québécoise

En autorisant le passage du pétrole destiné à l'exportation sur son territoire, le Québec fournirait aux pétrolières une voie de sortie leur permettant de continuer à augmenter leur production. Cela serait-il à l'avantage du Québec, sur le plan économique?

L'expérience des dernières années nous enseigne au contraire qu'en considérant les retombées

[1] TransCanada, http://www.transcanada.com/upland-pipeline.html, Pipeline News, http://www.pipelinenews.ca/features/transportation/getting-the-skinny-on-transcanada-pipeline-projects-1.1953466, Financial Post, http://business.financialpost.com/news/energy/transcanada-corp-seeks-u-s-permit-for-new-upland-pipeline
[2] Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/regions/alberta/2015/05/31/003-impact-crise-petrole-etrangers-npd-alberta-finances.shtml
[3] Rapports financiers de Suncor et Valero.

réelles et les impacts à court et moyen terme, l'essor du secteur pétrolier canadien entraîne plutôt une détérioration de la situation économique du Québec.

Dès 1972, l'OCDE reconnaissait que le Canada était atteint du syndrome hollandais, sans le nommer. En clair, lorsque les prix et les expéditions de pétrole augmentent au Canada, cette augmentation entraine une appréciation du dollar canadien et nuit de ce fait aux industries exportatrices que sont les manufacturières, l'agriculture et le tourisme. Cet affaiblissement de la position concurrentielle du Québec se traduit alors par une baisse de ses exportations et un recul des emplois qui y sont liés.

La balance des impacts positifs et négatifs résultant de cette dynamique s'est avérée plutôt négative pour le Québec et possiblement l'Ontario, comme semble l'indiquer la revue des données de 2000 à 2010, où la valeur ajoutée du secteur manufacturier canadien est passée de 18,6 % à 12,6 % en 2011. Pendant la même période, la part de l'emploi manufacturier au Canada est passée de 15,2 % à 10,2 %, ce qui est majeur. Depuis l'effondrement récent des prix du pétrole, on observe d'ailleurs au Québec une reprise des exportations, quoique modeste. En novembre 2013, l'Institut Pembina en venait à une conclusion similaire.

En août dernier, la Commission de l'énergie de l'Ontario mettait en doute les retombées économiques du projet Énergie Est de TransCanada, les qualifiant au mieux de modestes, en reconnaissant que les pipelines ne génèrent généralement que peu de retombées dans les collectivités qu'elles traversent, d'autant moins qu'on ne tient pas compte des externalités négatives de tels projets comme les dommages à l'environnement.

En résumé, le développement des capacités de cette industrie et de ses projets de transit vers les marchés d'exportation aurait plutôt pour effet d'affaiblir la structure économique et l'emploi au Québec, ceci avant prise en compte des dommages à l'environnement et aux milieux de vie. Le Québec deviendrait de ce fait encore plus tributaire de la péréquation pour assurer son fonctionnement.

Le transit du pétrole brut ne créerait qu'une poignée d'emplois au Québec

Le transit de volumes considérables de pétrole dans des milieux hautement sensibles comporterait des risques importants mais créerait un nombre minime d'emplois locaux. À titre d'exemple, Biscuits Leclerc procure du travail à plus de 450 personnes au Québec alors qu'Énergie Est n'apporterait que quelques emplois permanents chez nous. (Les emplois permanents avaient été estimés à 110 s'il y avait eu un port au Québec; le nombre réel d'emplois serait encore plus restreint puisque ce projet a été abandonné).[1]

Des risques inacceptables pour les Québécois et le Québec

L'une après l'autre, les études démontrent que les retombées potentielles du projet Énergie Est seraient loin de compenser les coûts des dommages considérables qu'il pourrait provoquer[2]. Rappelons ici le dernier en date de ces rapports. Le 13 août 2015, au terme d'une vaste enquête, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) concluait qu'il existe un déséquilibre entre les risques économiques et

[1] Les Affaires, http://www.lesaffaires.com/fiches-entreprise/biscuits-leclerc-groupe/322; La Presse Affaires http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/francis-vailles/201411/08/01-4817128-energie-est-lheure-juste-sur-les-retombees.php.

[2] Notamment : Harvey, Jacques et Stéphanie Allard (2015), *Les Impacts du projet Oléoduc Énergie Est de Transcanada dans la Mrc de D'Autra*, http://www.covivia.com/img/courriels/2015/02/18_RapportImpact.pdf; Savaria Experts-Conseils inc., Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150514_oleoduc-energie-est_rapport.pdf

environnementaux du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada et ses retombées attendues pour les Ontariens[1]. Bien que la situation de l'Ontario soit différente de celle du Québec puisqu'il s'agit, dans le premier cas, de transformer un pipeline existant et dans le second cas d'en installer un nouveau, les gains qui en découleraient pour le Québec seraient très éphémères et n'auraient pas d'effet structurant sur l'économie du Québec.

S'il est vrai qu'une société consommatrice de pétrole doit accepter certains risques pour s'approvisionner, rien ne saurait justifier que le Québec laisse transiter sur son territoire des volumes colossaux de pétrole brut qui représentent 4,4 fois sa consommation. D'autant plus que la multiplicité des sources simultanées de risques et la sensibilité des milieux humains et naturels concernés amplifient encore davantage leurs risques cumulatifs.

Malgré tout le respect que nous devons aux études scientifiques en voie de préparation, il nous faut souligner que nous attendons peu de leurs conclusions car même les transporteurs de pétrole nient la possibilité d'un risque zéro. Compte tenu de la non-nécessité de ces projets et de la magnitude de leurs conséquences potentielles, nous estimons que même une probabilité infime d'accident serait inacceptable. Malheureusement, l'expérience ancienne et récente révèle que la probabilité d'accidents est loin d'être infime.

TRANSPORT FERROVIAIRE

- En 2014 au Canada, il y a eu 174 accidents ferroviaires mettant en cause des matières dangereuses.
- Certains trains d'aujourd'hui dépassent les trois kilomètres de longueur et contiennent 150 wagons ou plus.
- Les trains-blocs de wagons-citernes lourdement chargés de pétrole brut exposent toute faiblesse présente dans l'infrastructure de la voie.

Source : Bureau de la sécurité des transports du Canada[2]

NAVIRES-CITERNES

- Depuis 10 ans, les autorités dénombrent chaque année, en moyenne, quatre accidents de navires-citernes sur le fleuve.

Source : Radio-Canada[3]

- Selon la compagnie responsable d'intervenir en cas de marée noire au Québec, la SIMEC, seulement 10 à 20 % des hydrocarbures pourraient être récupérés dans l'eau du fleuve en cas de déversement. Moins en hiver.

Source : la SIMEC, citée dans Le Devoir et sur Radio-Canada[4]

[1] Commission de l'énergie de l'Ontario, http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/_Documents/Press %20Releases/news_release_energyeast_20150813.pdf
[2] Bureau de la sécurité du transport du Canada, http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/publications/ann/2015/fra/secteur-ferroviaire.html, http://www.tsb.gc.ca/fra/surveillance-watchlist/rail/2010/rail_2.asp#fn_1 et http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/enquetes-investigations/rail/2015/r15h0021/r15h0021.asp
[3] Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/23/001-petrole-fleuve-deversement-quebec-canada.shtml
[4] Le Devoir, http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/425362/projet-energie-est-scenarios-du-pire, Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/23/001-petrole-fleuve-deversement-quebec-canada.shtml

OLÉODUCS

- Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le transport par pipeline perd trois fois plus de pétrole que le train.

Source : AIE, citée dans Le Soleil[1]

- Au cours des 5 dernières années au Canada, plus de 100 incidents relatifs à des pipelines de juridiction fédérale ont été recensés chaque année.

Source : Office national de l'énergie[2]

- Entre 1975 et 2012, l'Alberta a subi 28 666 déversements de pétrole brut provenant de ses infrastructures de juridiction provinciale.

Source : Global News[3]

- Le 16 juillet 2015, on a découvert un déversement de 5 millions de litres de produits pétroliers provenant d'un pipeline de Nexen Energy au sud de Fort McMurray en Alberta. La « brèche visible » s'est produite dans une conduite à double cloison construite un an plus tôt. La technologie qui devait permettre de détecter automatiquement toute rupture, « conçue pour ne pas connaître de défaillance », n'a pas fonctionné et il a fallu deux semaines avant de découvrir la fuite.

Sources : Radio-Canada, TVA[4]

- Selon le Conseil des Canadiens, les données sur la rupture de pipelines publiées par l'Office national de l'énergie démontrent que TransCanada possède le pire dossier de sécurité au Canada, avec 17 ruptures de passage intégral depuis 1992, dont huit ruptures au cours des six dernières années et quatre au cours des 22 mois terminés en septembre 2015.

Source : Conseil des Canadiens [5]

[1] Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201307/08/01-4668926-le-pipeline-plus-securitaire-que-le-train.php
[2] Office national de l'énergie, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html
[3] Global News, http://globalnews.ca/news/571494/introduction-37-years-of-oil-spills-in-alberta
[4] Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/regions/alberta/2015/07/17/004-deversement-important-alberta-petrole-pipeline-neuf-nexen.shtml ; TVA, http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/autresregions/archives/2015/07/20150717-170223.html; Le Devoir, http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/445795/alberta-l-oleoduc-fuyait-depuis-deux-semaines; TVA, http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/autresregions/archives/2015/07/20150717-170223.html;
[5] Conseil des Canadiens, http://canadians.org/sites/default/files/publications/energieest-15pourcent.pdf

EXTRACTION DU PÉTROLE ET DU GAZ AU QUÉBEC : MANNE OU MIRAGE?

Des décisions déjà prises?

« Le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures »

– Page d'accueil du site du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures[1]

Deux mois après son élection en avril 2014, le gouvernement du Québec lançait son Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures et portait à 1,25 milliard $ les fonds publics réservés à des investissements dans les ressources non renouvelables. Du même souffle, il commandait toute une série d'« Évaluations environnementales stratégiques » (ÉES) portant sur la *manière* d'exploiter les hydrocarbures – et non sur la *pertinence* de le faire.[2] Sa table d'experts sur les hydrocarbures du 15 juin 2015, à laquelle nous avons assisté, allait dans le même sens.

Depuis, sans avoir en main les ÉES commandées, le gouvernement a autorisé des forages sur l'île d'Anticosti, sous l'égide d'une coentreprise dont il est partenaire financier, et injecté des fonds publics dans Gaz Metro GNL[3], dans une desserte en gaz naturel dans Bellechasse[4], dans Pétrolia (deux fois)[5] et dans Junex[6].

Il a aussi adopté un règlement qui a permis à Pétrolia de poursuivre ses forages à Gaspé à 350 mètres des résidences les plus près, autorisé la construction d'une usine de gaz naturel liquéfié à Bécancour, déposé un projet de loi ouvrant la voie au développement pétrolier du golfe du Saint-Laurent et donné une place de choix au gaz naturel dans sa stratégie maritime. Il est également question de construire six usines de liquéfaction du gaz naturel au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Québec et à Trois-Rivières, et d'ancrer une barge de liquéfaction le long du littoral gaspésien.[7]

---

[1] Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp

[2] Investissement Québec, http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/Faits-saillants-du-Discours-sur-le-budget-2014-2015-4-juin-2014.html#hydrocarbures, Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-bilan-connaissances.asp , http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-plan-acquisition-connaissances.asp et http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/evaluations-environnementales-strategiques.asp http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/evaluations-environnementales-strategiques.aspz

[3] TVA Argent, http://argent.canoe.ca/nouvelles/regions/quebec-investit-dans-le-gaz-naturel-liquefie-30092014

[4] Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201506/19/01-4879630-bellechasse-42-millions-pour-le-gaz-naturel.php http://www.corporatif.gazmetro.com/corporatif/communique/fr/html/4593217_fr.aspx?culture=fr-ca

[5] Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201509/01/01-4896996-gaz-naturel-quebec-mise-38-millions-sur-petrolia-en-gaspesie.php; Investissement Québec, http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiques/Ressources-Quebec-conclu-un-placement-prive-dans-Petrolia-Inc.html

[6] Investissement Québec, http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiques/ressources-quebec-conclut-un-placement-prive-dans-junex.html

[7] Le Devoir, http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/414221/eau-potable-contre-petrole-quebec-fixe-enfin-des-regles, Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201407/23/01-4786272-reglement-provincial-sur-leau-potable-feu-vert-a-petrolia.php; Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/08/24/003-stolt-lngaz-usine-becancour-liquefaction-gaz-naturel-feu-vert-gouvernement-philippe-couillard.shtml; Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201509/01/01-4896996-gaz-naturel-quebec-mise-38-millions-sur-petrolia-en-gaspesie.php; http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/07/08/004-reseau-petites-usines-gaz-naturel-liquefie.shtml; Le Soleil, http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201506/26/01-4881223-strategie-maritime-quebecoise-le-gaz-naturel-aura-une-place-strategique.php

Ces actions font craindre que, quels que soient les résultats des ÉES, le gouvernement soit déterminé à soutenir activement l'extraction du pétrole ainsi que la mise en place d'une filière gazière intégrée incluant l'extraction, la liquéfaction, le transport et la consommation.

Des promesses économiques qui ne résistent pas à l'examen des faits

Une politique énergétique a pour but d'assurer la sécurité énergétique du territoire et de procurer des retombées économiques à sa population. La filière des hydrocarbures répond-elle à ces exigences?

Une industrie subventionnée

Le Fonds monétaire international a déterminé que le Canada aura subventionné le pétrole et le gaz à la hauteur de 53 milliards $ en 2015, y compris des subventions directes de 1,84 milliard $[1]. Cet investissement massif dans ce type d'énergie révèle non seulement une vision déséquilibrée et obsolète du développement économique, mais doit aussi obliger les décideurs publics à réfléchir aux conséquences d'un tel engagement dans les énergies du XIX^{e} siècle.

Le secteur pétrolier, piètre créateur d'emplois

Intensif en capital et non en main-d'œuvre, le secteur pétrolier n'est pas un bon créateur d'emplois. En d'autres termes, il crée de la richesse pour les investisseurs, mais fait vivre peu de travailleurs par comparaison à d'autres activités.

En 2010, l'apport de toutes les sources d'énergie au PIB canadien était de 6,8 %, alors que ce secteur représentait seulement 1,8 % des emplois directs au Canada[2]. Pour sa part, le secteur des énergies renouvelables génère plus d'emplois par mégawatt d'énergie installé, par unité d'énergie produite et par dollar investi que le secteur des énergies fossiles; les investissements en efficacité énergétique créent quatre fois plus d'emplois que des investissements équivalents dans les formes de production d'énergie conventionnelle[3].

D'un autre point de vue, il est clair qu'encourager la consommation de pétrole n'est pas avantageux pour notre économie. Le pétrole contribue fortement au déficit commercial du Québec. Dans le secteur du transport, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a déterminé que pour chaque tranche de 10 millions de dollars de dépenses, le transport en commun, moins énergivore, génère 1,7 fois plus d'emplois et 2,5 fois plus de valeur ajoutée pour le Québec que le transport privé en voiture[4].

Un risque de perte de valeur définitive

Il devient de plus en plus risqué d'investir dans le développement des combustibles fossiles à l'heure où la demande énergétique se tourne vers les renouvelables et où l'ensemble des pays de la planète mettent en place des plans d'action pour lutter contre les dérèglements climatiques. Ainsi, comme l'a souligné l'ancien gouverneur de la Banque du Canada et actuel gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney, le Canada fait face à un risque d'effondrement des marchés dû à sa

[1] Fonds monétaire international, http://www.imf.org/external/np/fad/subsidies/; le chiffre de 53 milliards $ est en dollars canadiens et exclut le charbon.
[2] Ressources naturelles Canada, http://www.rncan.gc.ca/publications/statistiques-faits/1240
[3] http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-dintervention/changements-climatiques/enjeux-et-recherche/energies/lenergie/
[4] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2004. Le transport en commun : un puissant moteur du développement économique de la région métropolitaine de Montréal.

dépendance d'un secteur qui se rapproche de son déclin[1]. *Le Québec n'a rien à gagner à tenter de devenir un pygmée dans une industrie de géants aux pieds d'argile.*

Une solution à la recherche d'un problème d'approvisionnement

L'enjeu de la sécurité de l'approvisionnement est souvent mentionné pour justifier l'intérêt que le Québec porte à la filière des hydrocarbures. Il est difficile de comprendre d'où vient cet argument dans un contexte où le Québec produit trop d'électricité pour ses besoins[2], où il y a surabondance de gaz naturel en Amérique du Nord[3] et où le Canada extrait déjà 2,6 fois plus de pétrole qu'il n'en consomme[4]. Nous sommes également perplexes devant le fait que le gouvernement ne semble pas avoir senti le besoin de documenter ce volet du dossier dans le cadre de ses évaluations environnementales stratégiques.

Un moyen contre-productif d'améliorer la balance commerciale du Québec

On nous fait aussi miroiter que l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois serait une solution miracle à notre problème de déficit commercial. Qu'en est-il?

Notons d'abord que la rentabilité de cette filière est loin d'être assurée. Dans le rapport que le gouvernement leur a commandé, le professeur Pierre-Olivier Pineau et son collègue de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal concluent en effet que « les défis importants des coûts de production et d'infrastructure (encore incertains) pourraient limiter le potentiel de marché des hydrocarbures québécois, dans un contexte de bas prix et d'offre abondante. » Selon eux, des niches « marginalement profitables à l'économie du Québec » pourraient être trouvées.[5] Est-ce là le projet économique pour lequel nous serions prêts à compromettre la sécurité écologique et la qualité de vie des Québécois?

Notre expérience des affaires et de l'économie nous fait dire qu'en général, les bons investissements servent à *développer des marchés en croissance où il y a une rareté de l'offre – et non à subventionner des marchés en contraction déprimés par une offre excédentaire.*

De plus, comme nous l'avons mentionné, la production locale de produits indifférenciés comme le pétrole et le gaz est loin d'être une panacée car les raffineurs du Québec ont tout intérêt à s'approvisionner là où la ressource leur est offerte au meilleur prix de revient. Pour réduire son déficit commercial, le Québec aurait beaucoup plus avantage à proposer des programmes incitatifs et coercitifs ainsi qu'une politique de transport qui induiraient une baisse de la consommation d'hydrocarbures et un ralentissement de la croissance du parc automobile. Il apparait aussi nettement plus prometteur pour l'économie du Québec d'investir rapidement dans les technologies qui procureront et utiliseront des énergies propres, locales et renouvelables.

[1] The Guardian, http://www.theguardian.com/environment/2014/oct/13/mark-carney-fossil-fuel-reserves-burned-carbon-bubble
[2] Radio-Canada, http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/12/10/electricite-hydro-quebec-surplus/
[3] Wall Street Journal, http://www.wsj.com/articles/natural-gas-glut-keeps-pressure-on-prices-1444327162
[4] Office national de l'énergie, https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/vrvw/2014/index-fra.html
[5] Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Pierre-Olivier Pineau et Sylvain M. Audette, étude réalisée pour le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN04.pdf

Produire des hydrocarbures parce que nous en consommons : un sophisme

Sophisme : « Argument qui, partant de prémisses vraies, ou jugées telles, aboutit à une conclusion absurde et difficile à réfuter »

Source : Larousse[1]

S'il est vrai que les Québécois consomment des hydrocarbures et continueront à le faire pendant plusieurs années, il est trompeur d'utiliser cet argument pour justifier la production d'hydrocarbures en sol québécois. De fait, si nous y adhérions, ce sophisme nous enfermerait dans un cercle vicieux. L'avenir est ailleurs. D'abord, nous devons multiplier les initiatives individuelles et les programmes gouvernementaux menant à une diminution de la consommation d'hydrocarbures. Ensuite, nous devons mettre nos fonds publics et nos meilleurs cerveaux au service de l'innovation afin de remplacer graduellement le pétrole et le gaz naturel par des énergies propres, locales, renouvelables et créatrices d'emplois chez nous.

Un projet de société qui bafouerait les 16 principes de la Loi sur le développement durable du Québec

Au cours des derniers mois, la population québécoise a été abreuvée de discours sur la possibilité de concilier le développement de la filière des hydrocarbures et la protection de l'environnement. Nous nous objectons à de tels propos de la part de notre gouvernement car les études scientifiques prouvent le contraire : les réserves d'hydrocarbures déjà comptabilisées par les pétrolières dépassent déjà de loin ce que la planète peut extraire avant de basculer dans le dérèglement climatique. Tout ajout à ces réserves comptabilisées ne peut qu'augmenter la pression déjà excessive pour dépasser les limites admissibles.

Au-delà des considérations environnementales, notre groupe n'a pas réussi à se convaincre que le développement de la filière des hydrocarbures respecterait un seul des 16 principes associés à la Loi sur le développement durable du Québec. En voici un rappel, pour mémoire :

1. Santé et qualité de vie
2. Équité et solidarité sociales
3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
5. Participation et engagement
6. Accès au savoir
7. Subsidiarité
8. Partenariat et coopération intergouvernementale
9. Prévention
10. Précaution
11. Protection du patrimoine culturel
12. Préservation de la biodiversité
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes
14. Production et consommation responsables
15. Pollueur payeur
16. Internalisation des coûts.

En tant que groupe citoyen agissant surtout à l'échelle locale, la violation flagrante du principe numéro 7 nous frappe particulièrement. Selon ce principe de subsidiarité, « Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision

[1] Dictionnaire Larousse : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sophisme/73491

doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés. »

Malgré l'absence d'évaluation environnementale stratégique sur le sujet, nous nous permettons d'affirmer qu'en cas de marée noire, de tragédie humaine ou de contamination des nappes phréatiques à la suite d'un accident de trains, de nuisances ou de limitations de l'accès à l'eau potable liées à l'exploitation des gaz de schiste, ni la MRC de Lotbinière ni la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ne sauraient faire face aux obligations qui leur incombent en vertu des lois sur les compétences municipales et sur la sécurité civile. Nul besoin, non plus, d'une étude stratégique pour savoir que l'étau pétrolier et gazier décrit au début de cette présentation serait incompatible avec le plan stratégique de la MRC, axé notamment sur la qualité de vie, un environnement naturel et humanisé, les attraits touristiques, le développement économique durable et une vision partagée.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014 -2018, MRC DE LOTBINIÈRE[1]

En post-scriptum : le gaz naturel n'est pas une solution de rechange au pétrole

Divers indices nous font craindre que le gouvernement du Québec songe à proposer le développement d'une filière gazière intégrée en tant qu'axe de transition énergétique. Malheureusement, malgré son nom sympathique, le gaz naturel extrait du sol n'est pas renouvelable. Il fait partie des énergies fossiles et émet des quantités considérables de gaz à effet de

[1] http://www.mrclotbiniere.org/upload/mrc/editor/asset/journee_du_5nov2014/planification_strategique_5nov2014.pdf

serre. Il doit être exclu du discours sur la transition énergétique et des gestes qui suivront car le Québec ne peut pas espérer diminuer ses émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 et de 80 à 95 % d'ici 2050, par rapport à 1990, en axant sa politique énergétique sur une filière qui procurerait, au mieux, des gains de 30 % sur une portion marginale des activités émettrices de GES.

En post-scriptum : le cas particulier de l'exploitation des gaz de schiste dans les Basses-Terres du Saint-Laurent

3 600 puits de gaz de schiste dans les Basses-Terres du Saint-Laurent?

Malgré le tollé qui a secoué le Québec et le rapport défavorable du BAPE à ce sujet, le gouvernement du Québec a fait évaluer par KPMG les besoins de main-d'œuvre liés au développement de l'industrie des gaz de schiste sur la base d'un scénario de 3 600 puits dans les Basses-Terres du Saint-Laurent[1].

De plus, malgré la faiblesse des prix, l'industrie manifeste un vif désir de déployer un projet pilote d'extraction de gaz de schiste à grande échelle dans Lotbinière et Bécancour[2], et semble très confiante d'arriver à ses fins[3]. Nous nous objectons totalement à cette possibilité, principalement pour les 10 raisons suivantes[4] :

1. L'utilisation massive des ressources en eau et l'incertitude quant à la sécurité de l'eau potable
2. Les craintes de perte de valeur des propriétés, de hausse des coûts d'assurance et de difficultés de revente
3. La perte de qualité de vie : bruit, poussière, passage de camions, détérioration des routes
4. La courte durée de vie des puits, exigeant constamment la construction de nouveaux puits pour maintenir la production
5. Le caractère éphémère de ce type d'exploitation, qui laisse une région dévastée après la fin des activités
6. L'expérience faisant craindre que les puits fermés fuient et doivent éventuellement être entretenus aux frais des Québécois
7. La perte d'attractivité résidentielle, touristique et agricole de la région
8. Le risque accru de tremblements de terre
9. Les contraintes au développement futur des municipalités
10. L'existence de solutions de rechange beaucoup plus attrayantes

« [L'exploitation] du gaz non conventionnel et du pétrole non conventionnel, c'est comme une armée qui se déplace dans le paysage. »

Philip Andrews-Speed
Expert consulté par le Gouvernement du Québec
Le 15 juin 2015[5]

---

1 Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2014/12/15/006-bape-rapport-gaz-schiste-exploration-exploitation.shtml#!; KPMG Services conseils, Besoins de main-d'œuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec, étude réalisée pour le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN02.pdf
2 Le Devoir, http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures
3 Rencontre avec un cadre de Talisman
4 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf; Radio-Canada, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2011/01/05/001-schiste-bape-gaz.shtml; CBC-Radio Canada, http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/fracking-triggered-2014-earthquake-in-northeastern-b-c-1.3203944
5 Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, http://webcasts.pqm.net/client/mrn/event/1545/fr/

CONCLUSION : PLAIDOYER POUR UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Québec est un champion mondial des énergies renouvelables, grâce aux visionnaires qui ont osé nous propulser dans la production d'hydroélectricité à grande échelle, il y a 50 ans. Tournerons-nous aujourd'hui le dos aux énergies propres pour nous engager dans un secteur dont la planète au complet tente de se sortir?

Non. L'heure est venue, pour le Québec, de fermer la porte au développement de la filière des hydrocarbures et d'entamer une véritable transition énergétique. Cette transition doit former le cœur de la politique énergétique du Québec et mobiliser toutes ses ressources intellectuelles et financières disponibles en matière d'énergie.

À court terme : maximiser les moyens connus pour diminuer la consommation d'hydrocarbures

À très court terme, pour amorcer un mouvement d'innovation et faire des gains rapides en matière d'émissions de GES et de balance commerciale, le gouvernement doit entreprendre ou accélérer la mise en œuvre des moyens qui sont déjà connus et documentés pour réduire la consommation de pétrole et de gaz naturel fossile au Québec.

L'option la moins chère, la plus propre et la plus avantageuse pour notre balance commerciale est de diminuer notre consommation, et donc nos importations, de pétrole et de gaz. Nous n'entrerons pas ici dans les détails techniques qui pourraient nous distraire du cœur du sujet. Chacun sait toutefois que les gains potentiels les plus importants se situent dans le domaine du transport. À titre d'exemple des mesures qui doivent être prises sans plus de délais, on peut donc mentionner que le Québec doit cesser dès maintenant de réserver systématiquement aux autoroutes la part du lion des budgets d'infrastructures, afin de ralentir la croissance du parc automobile et de réaliser des gains majeurs en investissant dans les déplacements actifs et collectifs – économes en énergie, bons pour la santé et puissants moteurs de développement économique. Autre exemple, dans le domaine du chauffage et de la climatisation, Québec doit cesser de soutenir l'expansion du gaz naturel et encourager plutôt des bouquets énergétiques combinant par exemple la géothermie, l'énergie solaire passive et des sources d'énergie renouvelables locales. Il doit aussi, bien entendu, cesser d'investir dans la recherche et la mise en valeur des hydrocarbures.

À moyen terme : un Plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique

Dans une optique de moyen terme, le Québec doit assurer notre sécurité énergétique, économique et écologique en se dotant d'un Plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique et en faisant dans ce cadre réaliser les études nécessaires pour se positionner de manière optimale dans la nouvelle économie énergétique en émergence.

Sans une intervention ferme et claire du gouvernement pour la transition énergétique, nous ne pouvons pas espérer une transition ordonnée, efficace et suffisamment rapide pour nous doter d'un environnement économique durable et contrer les effets néfastes des GES. Le Québec doit devenir un leader qui va droit au but sans détour ni compromis. Il a le devoir de mettre les cartes sur table avec les citoyens et de créer un effet d'entrainement vers la sortie des hydrocarbures.

Quelles que soient les miettes que l'industrie pétrolière canadienne est disposée à concéder au Québec, notre gouvernement doit s'opposer à des projets de transit du pétrole qui compromettraient l'intégrité de notre territoire et de nos réserves d'eau potable, l'enjeu numéro un des décennies à venir. Quel que soit son degré d'engagement envers le secteur des hydrocarbures, il doit entendre la population et refuser de se laisser séduire par des espoirs de prospérité pétrolière et gazière qui ne sont que mirage.

Pour s'inscrire en leader dans le mouvement planétaire en marche, le Québec doit renoncer à déposer sa politique énergétique et sa loi sur les hydrocarbures au cours des mois à venir. Il doit prendre acte de la non-acceptabilité sociale, économique et environnementale des avenues envisagées jusqu'ici en matière de développement de la filière des hydrocarbures et se donner le temps nécessaire pour élaborer et déployer un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique.

Au nom de ses 300 membres et sympathisants, le groupe citoyen Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie remercie le gouvernement du Québec de l'attention qu'il portera à ce mémoire .

Le message est clair : les citoyens informés disent

NON au développement des hydrocarbures

OUI à la transition énergétique

Évaluation Environnementale Stratégique

SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE DES HYDROCARBURES

Novembre 2015

MISE EN SITUATION

Cela fait plus de 5ans que les trois gouvernements successifs consultent les citoyens dans le but avoué d'obtenir ce qu'ils appellent "l'acceptabilité sociale". Il n'y a même pas besoin de lire entre les lignes pour le comprendre [1].

Devant une telle quantité d'informations à lire et à digérer[2] en un temps record[2], j'ai compris que pour éviter la folie je devais prendre du recul.

Prenons ce recul, imaginons-nous devant une carte géographique. Regardons Bécancour de près, j'y habite et je me sens très concernée. J'ai étudié attentivement la question des gaz de schiste, je n'y vois aucun avantage, seulement des inconvénients et des nuisances et j'en refuse tout développement. Je suis loin d'être seule à penser ainsi, la population d'ici l'a exprimé clairement à plus de 76% et à maintes reprises qu'elle ne voulait ni d'exploration, ni d'exploitation de gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent. Le rapport du Bureau d'Audience Publique # 307 sur les gaz de schiste a fait le tour du problème et en est arrivé aux mêmes conclusions[3], les risques sont trop importants. On peut bien taper encore et encore sur le clou, mais ça reste le même clou des hydrocarbures.

ÉLARGIR LA VISION

Si j'élargis ma vision du territoire, je vois des promoteurs rêver de construire des oléoducs afin d'écouler une surproduction de pétrole albertain[4]. Ils cherchent des solutions à tout prix, ils accrochent des milliers de wagons les uns aux autres, planifient des oléoducs et affrètent des pétroliers pour l'exporter ! Un peu plus loin en Gaspésie, le pétrole produit par fracturation serait devenu un incontournable pour notre société et, surprise, Anticosti recèlerait plus de gaz de schiste que de pétrole. Sans oublier l'alléchant Old Harry qui est au milieu du golfe. Si tous ces projets se réalisent, il y aura assez de pétrole brut[5] pour rouler tous les citoyens du Québec dedans, il ne manquera que les plumes !

Je prends encore du recul, je vois l'ensemble des états affirmer haut et fort que Paris sera une sorte de dernière chance et ô combien le Québec fera sa part pour diminuer sa production de gaz à effet de serre, d'ailleurs une publicité touchante envahit présentement les écrans. Quand il faut convaincre les citoyens, à leur frais, que leur gouvernement agit dans le bon sens, il faut peut-être déjà se méfier. Pourquoi l'annonce de cette consultation ne s'est pas faite haut et fort, alors que les citoyens sont invités dernière minute et avec un délai ridicule à y participer alors que celle-ci

comprend 10 rapports et 64 études dont plusieurs sont à venir[2]. Que se cache derrière la logique d'agir de façon bâclée, plutôt insultante pour les citoyens? Puis-je me questionner, quelle fierté en retireront les sous-ministres et les experts qui pilotent cette EES[6]?

Virtuellement, je regarde de très haut l'ensemble du globe terrestre, j'y vois des chefs d'états s'agiter, un certain M. Holland parcourir le monde pour promouvoir une réelle entente à Paris et même réussir à obtenir un peu de souplesse de la Chine[7]. Tant d'efforts, tant de dépenses, le gouvernement du Québec y verrait-il le lieu et le moment idéal pour se donner de la visibilité, mais surtout de la virginité? Mais alors, pourquoi tout gâcher avec des projets qui ne respectent pas cet ultime objectif[8]?

QUESTIONNEMENT

Je reviens ici, parmi vous, pour essayer de comprendre. Ah oui, nos voitures roulent avec de l'essence. On nous le répète suffisamment, espère-t-on nous faire croire qu'il n'y aura jamais d'autres options[9]? Les grands argentiers affirment que le Québec perd une fortune à acheter le pétrole à l'étranger. Acheter du pétrole à l'étranger, n'est-ce pas aussi acheter un pétrole moins polluant à exploiter[10], n'est-ce pas aussi avoir des partenaires d'affaire et peut-être avoir une influence politique sur eux, si minime soit-elle? Et une fois enrichis de nos dollars, ces partenaires ne sont-ils pas à leur tour des consommateurs?

J'essaie encore de comprendre, les pétrolières détruisent des milliers de kilomètres carrés pour produire plus de pétrole qu'elles ne peuvent en sortir de l'Alberta[11]. Volontairement, une pression est crée sur les décideurs pour obtenir de nouveaux oléoducs qui permettront d'exporter plus de pétrole, mais vers le sud le président Obama a dit non, vers l'ouest c'est très compliqué, reste vers l'est. Vous ajoutez que le Québec rêve de produire son pétrole pour sa consommation, mais le pétrole albertain, lui, passerait tout droit. Donc, nos dirigeants cautionneraient l'industrie des sables bitumeux, grosse productrice de GES, encourageraient le passage de trains dont aucun décideur ne veut voir l'état des voies ferrées et augmenteraient la navigation de tankers sur un fleuve fragile, à la navigation risquée et au plan d'intervention inexistant entre Valleyfield et Québec[12]. Et ce n'est pas tout, nos dirigeants accepteraient de prendre tous les risques connus et inconnus[3] pour fracturer notre sol et y trouver ce qu'on a estimé liquide, mais qui s'avère gazeux[13], ou gazeux et qui pourrait s'avérer explosif. Explosif, dans le sens de bombe à retardement qui pourrait détruire nos ressources en eau, polluer l'air, empoisonner la vie et produire en quantité et à l'infini tous ces GES dont on veut tant se débarrasser[14].

Plus je cherche à comprendre, plus je suis fâchée. Je ne remets pas en question la nécessité des audiences publiques, mais quand chaque dollar compte pour notre gouvernement cette EES sur les hydrocarbures serait-elle de trop? Oui, oui, ça fait travailler des experts, dont je pourrais parfois douter des conclusions[15], mais une addition de spécialistes et une pile de rapports font-ils mieux qu'une sage réflexion? Réflexion qui aurait dû être au point de départ de toute cette coûteuse démarche et qui n'a pas été faite, bien malheureusement. Millions de dollars, temps et énergie dépensés, ces trois ingrédients auraient dû être mis à la disposition de la recherche dans les énergies renouvelables, le transport collectif, la transformation de la biomasse, l'électrification des véhicules, et j'en oublie. En passant, j'aimerais apporter une petite idée pour créer des emplois en région et région éloignée, soit fournir un accès internet, fiable, rapide et abordable à TOUTE la population.

ÉTUDES MANQUANTES

Je reviens à ce qui nous concerne et en restant sur le sujet des études, j'ai cherché sans les trouver trois études qui tiendraient comptes :
1) **Des risques associés à l'appât du gain et au besoin impératif de satisfaire les actionnaires.**

2) **De la difficulté à cibler les coupables en cas d'accident, l'impossibilité de les punir et de réclamer des dédommagements dans un délai raisonnable[16].** (Car, comment peut-on encadrer une industrie qui est régie par dix-huit règlements, lois et codes différents[17] et comment répartir des responsabilités alors que plusieurs entreprises ont formé de nouvelles sociétés avec chacune son pourcentage de participation[18].)

3) **De comment se fier à la technologie quand c'est d'elle dont on se sert pour tromper les contrôles et mystifier les gens**[19]. (Pensons simplement au cas de Volkswagen.)

Ainsi qu'une quatrième étude probablement déjà faite, mais certainement pas publique:
- Comment épuiser les écocitoyens et amadouer le public avec des demi-vérités et des objectifs contradictoires. L'actualité nous démontre pour l'instant que les cris et les pancartes laissent nos dirigeants indifférents, alors peut-être que je pourrais leur chuchoter: Nous avons de l'électricité en abondance, des matières premières à transformer ici pour générer des produits plus verts et trouver des solutions grâce à au génie créatif québécois. Le choix reste à faire, investir dans une économie durable ou payer plus tard et regretter à perpétuité les erreurs du passé?

QUESTIONNEMENT

Que vaut au final ma participation bénévole à cette consultation, alors que des dizaines de lobbyistes, probablement bien payés, peuvent influencer nos élus?
Il fut une époque où l'état était visionnaire, cette époque a permis l'instruction à peu de frais de nos actuels dirigeants qui maintenant semblent mépriser une nouvelle vision de l'avenir. Retournement de situation, les citoyens sont avant-gardistes et les élus passéistes. Continuons dans la même direction et on sera contraint d'importer les équipements et les technologies vertes qui seront développés et fabriqués ailleurs. Notre balance commerciale restera tout autant déficitaire et qu'en sera-t-il si l'on y ajoute un prix juste pour les tonnes équivalentes de C02 supplémentaires qui seront produites ici?

Si l'application actuelle d'un système basé sur l'austérité servait concrètement à investir dans la recherche et le développement de technologies vertes et durables, l'état d'esprit de la population serait probablement bien différent et le sacrifice en vaudrait peut-être la peine. De plus, il est désormais reconnu que la nature et ses écosystèmes ont des avantages économiques qui se quantifient[20]. Les écosystèmes rendent des services qui ont présentement une valeur non marchande, mais ça ne tardera pas à changer. Ne pas s'en préoccuper et ne pas les protéger sera bientôt jugé comme une très mauvaise décision comptable[21].

CONCLUSION

J'ai honte de la façon d'agir de notre gouvernement qui met tous ses efforts à nous passer et repasser dans le tordeur dans l'espoir que nos conclusions et profondes convictions pourraient changer. Il se trompe, cette façon de faire et le temps qui passe ne font que les renforcer.
Favoriser la production et l'exploitation des hydrocarbures contre l'avis des scientifiques et la volonté des citoyens c'est refuser d'amorcer un virage nécessaire et pourra être considéré dans le futur comme un crime contre l'humanité[22].

RÉFÉRENCES

1.

• Le 10 novembre 2015 le ministre Arcand rencontre l'industrie pétrolière et gazière (APGQ) lors de son congrès annuel. LE Devoir, Alexandre Shields
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures

• "Quels sont les prochains défis en matière de développement des hydrocarbures qui attendent les Québécois? Quelles devraient être les nouvelles priorités du Québec pour réussir à réunir les conditions adéquates permettant d'envisager une mise en valeur des hydrocarbures? L'occasion est offerte à tous les Québécois de se prononcer sur ces grandes questions".
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/index.asp

2.

• Cette EES comprend 10 rapports et 64 études, dont 19 sont non disponibles.

• Délai déraisonnable de moins de 3 semaines entre le moment de l'accessibilité aux documents (incomplets) et les consultations publiques.
(La norme d'un BAPE est de 2 mois et d'autres EES ont accordé plusieurs mois.)

3.

• BAPE #307: 13.2 En conclusion, pages 395, 396, 397
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf

4.

• Surplus de production en Alberta: Bilan des connaissances-transport des hydrocarbures au Québec, point 5.4, page 133
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-transport-terrestre.pdf

5.

• Barils de pétrole estimés par le rapport de l'INRS, Géologie et potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires du sud du Québec, pages 5 à 8, pour un total de 46 milliards de barils
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-economie-synthese-geologique.pdf

6.

• Voir la liste des membres du comité directeur de cet EES
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/comite-directeur-evaluations-environnementales-strategiques.asp

7.

• "Déclaration présidentielle commune de la France et de la Chine sur le changement climatique"
http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-presidentielle-commune-de-la-france-et-de-la-chine-sur-le-changement-climatique/

8.

• Conférence sur le climat, COP 21 à Paris, novembre 2015

9.

•Succès des voitures électriques en Norvège
http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2015/11/04/003-norvege-electrique-auto-voiture-avantages-oslo-mesures-gouvernement-voies-reservees-bornes-taxes.shtml

10.

• L'extraction du pétrole conventionnel occasionne moins de nuisances environnementales que l'extraction du pétrole non conventionnel (hydrofracturation, usage de multiples produits chimiques, fuites de méthane souvent présentes avec le pétrole et fuites après fermetures des puits occasionnant des tonnes équivalentes de CO2.) Voir Bape#307.

11. Surplus de production en Alberta: Bilan des connaissances-transport des hydrocarbures au Québec, page 133
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-transport-terrestre.pdf

12.

•Plan d'intervention inexistant entre Valleyfield et la ville de Québec
http://quebec.huffingtonpost.ca/daniel-green-pvc/deversements-petrole-st-laurent_b_7518558.html
• Ville de Bécancour, RÉSOLUTION 14-468 Transport de matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent.

13.

• Anticosti: Selon des études réalisées par Sproule et Sewell & Associates, deux firmes de consultants dans le secteur pétrolier, spécialisées notamment dans la réalisation d'audits de réserves pétrolières, 46 milliards de barils de pétrole pourraient être contenus dans le sous-sol d'Anticosti. Au moment de cette étude, peu de potentiel en gaz est estimé. Maintenant, on parle de 78% en gaz *(http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/10/28/013-gaz-naturel-petrole-anticosti-etudes-energie-ressources-naturelles.shtml), (http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201510/28/01-4914972-gaz-naturel-a-anticosti-une-manne-possible-de-650-millions-par-an.php)* et les estimations disponibles sont jugées divergentes, voir l'étude: Géologie et potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires du Québec, chapitre 5.5., page 86,87,88
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-economie-synthese-geologique.pdf

14

•Gouvernement du Québec, son plan de lutte contre les changements climatiques:
https://www.faisonslepoureux.gouv.qc.ca/fr/

15.

• Selon, l'étude réalisée pour le compte de Pétrolia, Corridor Ressources et Junex et validée par le consultant mandaté par le gouvernement, M. Ryder Scott, 46 milliards de barils de pétrole pourraient être contenu dans le sous-sol d'Anticosti ou est-ce le total du potentiel au Québec? L'information n'est pas claire. Le pétrole d'Anticosti s'est avéré par la suite être à 78% du gaz non conventionnel.
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/faq.asp (question: Quel est le potentiel en hydrocarbures de l'Île d'Anticosti))

16. Le système judiciaire est reconnu pour être long et les jugements et leurs appels successifs peuvent prendre plusieurs années et même jusqu'à 10 ans.

17.

• Dix-huit (18) lois, règlements et codes régissent et encadrent la mise en valeurs des hydrocarbures:
http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/lois.asp

18.

•Extrait de la page : *http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/faq.asp*

Le 13 février 2014, une entente de Ressources Québec avec Pétrolia inc. et Corridor Resources Inc. a été rendue publique. Cette entente a mené à la création d'une société en commandite qui possédera et exploitera les permis détenus antérieurement par Pétrolia inc. et Corridor Resources Inc. Cette société en commandite porte le nom d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C. Le pourcentage de propriété de chacun des partenaires se décline comme suit :

Partenaires	**Pourcentages de participation**
Ressources Québec	35 %
Pétrolia inc.	21,7 %
Corridor Resources Inc.	21,7 %
Saint-Aubin E&P (Québec) inc.	21,7 %

19.

• L'affaire Volkswagen: de l'utilisation de la technologie informatique pour tromper les contrôles et les acheteurs.

20.

• Quels services peuvent rendre les écosystèmes naturels et quelle valeur économique peut-on y donner?
http://uqo.ca/medias-saint-jerome/nouvelles/7365

21.

• Par exemple, une eau du fleuve qui contiendrait des hydrocarbures ne pourrait plus desservir les municipalités en eau potable, la suppression de zone humide augmente les risques d'inondations coûteuses, la fragmentation des zones naturelles et des boisées nuit à la diversité

de la faune qui à son tour régularise les populations de petits prédateurs et insectes piqueurs, etc.

22.

• Il n'est pas irréaliste de penser que des réfugiés climatiques n'actionneront pas un jour les états qui ont négligés les avis des scientifiques et leur consensus sur le réchauffement climatique et ses effets.

•Enquête de l'état de New-York sur les connaissances acquises de la compagnie Exxon au sujet des effets des hydrocarbures sur la couche d'ozone:
http://www.nytimes.com/2015/11/06/science/exxon-mobil-under-investigation-in-new-york-over-climate-statements.html?hp&action=click&pgtype=Homepage&module=first-column-region&region=top-news&WT.nav=top-news&_r=0

BAPE 2014 # 307

ANNEXE 1 [redacted] Mémoire 15 minutes de parole_BAPE 2014

ANNEXE 2: Bape 2014 gaz de schiste_Mémoire [redacted]

ANNEXE 3: Bape 2014 gaz de schiste [redacted] _GRAPHIQUE

ANNEXE 1

	SUJETS	CONSTATS	EFFETS	COÛTS	COMMENTAIRES
CONSÉQUENCES	la terre et l'humanité	AUGMENTATION DE GES. : EXPLORATION + EXPLOITATION 10 à 20 ANS + TRANSPORT + COMPRESSION + PUITS FERMÉS ET ORPHELINS.	EFFETS DÉMONTRÉS PAR LE GIEC. LES POPULATIONS LES PLUS PAUVRES SERONT LES PLUS TOUCHÉES.	PLUS DE G.E.S. = RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE/ DÉPLACEMENT POPULATION / ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES	ACCUEIL DES SINISTRÉS, CONFLITS, PROTECTION DES RIVES, RECONSTRUCTION DE GRANDS OUVRAGES	OÙ LES PAYS ENDETTÉS TROUVERONT-ILS LE FINANCEMENT?
	le Québec	DEVOIR DE CRÉER L'ENCADREMENT ET LA FORMATION.	RESSOURCE NON DISPONIBLE POUR USAGE FUTUR PLUS INTELLIGENT. HÉRITAGE DES PUITS FERMÉS.	GESTION DES ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES. MONOPOLISATION DE SPÉCIALISTES ET AVOCATS. METTRE EN PLACE DE LA FORMATION.	COÛTS EN HONORAIRES, COÛTS EN FORMATION, COÛTS DE LA SURVEILLANCE ET DE LA GESTION À LONG TERME DES PUITS FERMÉS. COÛTS DE DÉPOLLUTION.	EST-CE QUE LES REDEVANCES AMORTIRONT LES COÛTS? RESTERA-T-IL UN BÉNÉFICE NET?
	les basses terres du St-Laurent	PONCTION IMPORTANTE D'EAU DE SURFACE. RISQUE DE CONTAMINATION DES SOURCES D'EAU POTABLE. FRACTIONNEMENT DES TERRES PAR LES GAZODUCS.	PERTE DE SURFACE AGRICOLE ET FORESTIÈRE 1,5 HECTARE POUR LA PLATEFORME ET AU MOINS 0,5 h POUR L'ACCÈS.	DEVOIR SUBIR UNE INDUSTRIE LOURDE EN DEHORS DES PARCS INDUSTRIELS. MOINS BONNE SANTÉ DES HABITANTS ET ANIMAUX. PRODUCTION AGRICOLE DIMINUÉE.	PERTE DE REVENU DE CULTURE OU EXPLOITATION FORESTIÈRE. COÛT DE DISTRIBUTION D'EAU EN CAS DE CONTAMINATION.	POURQUOI INSTALLER UNE INDUSTRIE LOURDE DANS LE GRENIER DU Qc? La société a choisi de créer des zones industrielles pour ne pas tout mêler
	la communauté locale (Bécancour)	INSTABILITÉ DES SOLS EST CONNUE. PRÉSENCE DE FAILLES GÉOLOGIQUES. PREUVE D'UNE CERTAINE PERMÉABILITÉ DU SOUS-SOL PAR L'ÉTUDE DE PUITS ARTÉSIENS.	ETFET VILLE CHAMPIGNON, DÉCHIREMENT DU TISSUS SOCIAL. RÉSEAU ROUTIER ABÎMÉ DIMINUTION DE LA QUALITÉ DE VIE.	VIE PERTURBÉE GRAVEMENT POUR LES VOISINS DE PUITS. ANIMAUX MALADES ET MORTS. LEVÉE DE BOUCLIER. POURRAIT RETARDER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	QUELS SERONT LES COÛTS ASSUMÉS PAR LA MUNICIPALITÉ? QUELLES REDEVANCES LA VILLE RECEVRA POUR COUVRIR SES FRAIS?	QUELS SERONT LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS POUR RÉCLAMER LEURS DÛS?
	l'individu, sa famille, ses biens, son entreprise	4 ANS D'INCERTITUDE ET DE STRESS.	PERTE DE MOTIVATION, FATIGUE	PROJETS MIS SUR LA GLACE. MILIEU DE VIE CHANGÉ, PERTE DE TRANQUILLITÉ.	AUGMENTATION DES ASSURANCES OU ASSURANCES LIMITÉES. VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ INCERTAINE. COÛTS DE LA DÉFENSE DE SES INTÉRÊTS.	MÊME SI ON NOUS FAIT MIROITER LA PROSPÉRITÉ, NOUS SAVONS QUE DANS NOTRE SITUATION NOUS N'EN BÉNÉFICIERONT PAS.
		LES PERMIS, LES NORMES, LES LOIS, LA SURVEILLANCE ET	LES MESURES D'ATTÉNUATION			
						LE CONTRÔLE ET L'ENCADREMENT, AU MIEUX, NE PEUVENT QUE MINIMISER LES RISQUES.
						INVESTISSEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET DANS L'ENTREPRISE REPORTÉ.
						AU MINIMUM VITAL POUR LA FAUNE.
						LA VIE À LA CAMPAGNE IMPLIQUE DÉJÀ DES INCONVÉNIENTS (SERVICES MOINDRES ET PLUS ÉLOIGNÉS)
						LE Qc A VOLONTAIREMENT CHOISI DE PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE POUR ASSURER SON AUTONOMIE ALIMENTAIRE. / LA COUVERTURE FORESTIÈRE EXISTANTE EST DÉJÀ
						RISQUE DE CONFLITS AVEC CEUX QUI N'AURONT PLUS RIEN À PERDRE

ANNEXE 2

BAPE - Gaz de schiste - intervention en personne - le 10 juin 2014

Monsieur le président,
Madame, monsieur les commissaires,

Bonsoir,

[redacted]. Ce soir, je représente aussi mon conjoint [redacted] et 16 personnes qui appuient et signent notre mémoire.

Mon conjoint et moi, ne sommes ni des universitaires, ni des scientifiques. Lui est plombier retraité de la construction, il en sait un bout sur les tuyaux, qu'ils soient enfouis ou non dans le sol, quant à moi j'ai touché à plusieurs domaines, et je suis depuis quelques années à mon compte comme éleveur de chiens de race. Cela fait de nous des manuels, des gens qui ont le sens du pratico-pratique. Nous pensons que notre âge nous permet d'avoir un peu d'expérience et le recul nécessaire.

Plutôt que de vous lire notre mémoire, j'aimerais vous raconter une histoire vécue, qui date, mais qui fait image :

Il y a quelques dizaines d'années, la grand-mère de mon conjoint a eu l'intuition que quelque chose clochait. Elle répétait que les malaises de ses voisins concordaient avec leurs récents travaux d'isolation. On se moquait gentiment d'elle puisque l'isolant utilisé avait été approuvé et subventionné par l'état. Un peu d'attention portée à ses voisins et son sens de l'observation lui a permis de faire le lien, voilà que la grand-mère a su avant tout le monde que la MIUF allait être une catastrophe. Qui donc à l'époque, avait affirmé que ce produit était sans danger? Qui a bien pu en approuver sa subvention? Combien de familles victimes ont dû payer la plus grande partie des travaux de décontamination?

Si heureusement les maisons ont pu être assainies, la MIUF a réellement rendu des gens très malades. Je vous entends déjà dire que c'est de l'histoire ancienne. Voulez-vous un exemple qui fait la manchette présentement? Qui n'a pas entendu parler de la pyrrhotite à Trois-Rivières? Les mêmes questions reviennent: Qui a accordé un nouveau permis d'exploitation pour une carrière déjà fermée suite au même problème? Qui a approuvé un % acceptable de cette pierre concassée dans le mélange de ciment? Qui surveillait le mélange? Et qui paie pour les erreurs et les procès, encore une fois? On pourrait continuer en parlant des pharmaceutiques (anti inflammatoire Vioxx) ou encore des

producteurs de pesticides (DDT/nicotinoïdes). Tant et tant de fois où les principes de précaution ont été ignorés. Qui peut affirmer qu'il en sera autrement avec les gaz de schiste?

Allons-nous répéter le même genre d'erreur? On comprend tous qu'il ne s'agira plus cette fois-ci d'ouvrir des murs et d'isoler à nouveau, mais possiblement de décontaminer des nappes phréatiques alors que personne ne sait comment, de réhabiliter des terres agricoles et de relever les défis du réchauffement climatique. Se préoccupe-t-on vraiment des gens qui seront affectés? Ne deviendront-ils pas tout simplement des "dommages collatéraux".

Particulièrement rusé, le lobby a réussi à rendre plus laxistes les lois préservant la qualité de l'air et de l'eau aux États-Unis. Ici, il leur a suffit d'acheter des claims à prix ridicule, d'agir en catimini et de faire croire à la belle histoire propre du gaz naturel conventionnel. Des gens efficaces, qui ont bien choisis avocats et ex-ministres pour les représenter, doté d'un gros budget de publicité, l'industrie ne se prive de rien!

La Pennsylvanie et le Dakota ont risqué l'aventure. Quand l'argent du gaz et du pétrole de schiste sera derrière, que leur restera-t-il? Ces expériences nous donne l'occasion de prendre le temps de constater et comprendre afin ne pas tomber dans le même panneau.

J'aimerais vous faire part de notre expérience au sujet du camionnage.

Avant de vivre à Bécancour, durant 18 ans, notre résidence se situait à 100 pieds d'un rang de campagne reliant deux grandes banlieues et peu utilisé puisqu'un réseau d'autoroutes à une dizaine de kilomètres assurait le même lien. L'ajout d'une pesée routière et la découverte par les camionneurs de ce qui leur paraissaient un trajet plus rapide nous a rendu la vie bien pénible.

Je vous le confirme, plus les camions passaient, plus les ornières se creusaient et plus le bord de la route se désagrégeait. Les camions vides résonnent, les pleins font vibrer les meubles et désagrègent l'asphalte. Quand ils se croisent, leurs roues sont en dehors du bitume. Se sont ajoutés des camions citerne de 110 000 livres qui servent au remplissage de piscines. Ils étaient conduits par des cow-boys qui roulaient jusqu'à 110km/h. Vous voyez le portrait, on range le vélo, l'entretien du terrain devient pénible, le bruit et les vibrations dérangent jusqu'à l'intérieur.

Puis nous trouvons à Bécancour un havre de paix et un endroit idéal pour établi l'élevage. Mes clients, parfois venus d'aussi loin que le Michigan nous disent combien le coin est joli et paisible. Voilà qu'à peine installés, l'inquiétude vient nous ronger. Devrons-nous repartir et chercher ailleurs la tranquillité et un espace sain pour nous et nos animaux? Pourrons-nous retrouver les conditions et une réglementation qui accepte un élevage? Rester et subir, risquer de perdre la santé et la joie de vivre? Allons-nous nous résigner à devenir un dommage collatéral ou des victimes innocentes comme celles de la MIUF ?

Lorsque les gens contribuent à la prospérité de l'état, travaillent et font des sacrifices pour leur propre prospérité, entretiennent une propriété qui est un peu leur rente, comment oser faire semblant qu'ils n'existent pas, que leur opinion ne vaut pas celle des lobbyistes chanteurs de pommes? Vous allez me répliquer, que vous, vous êtes là à nous écouter (pour une troisième et peut-être une quatrième fois). J'en conviens et je vous en remercie, mais j'en appelle à nos élus, car ce n'est pas de ce genre de prospérité que nous voulons.

Une majorité de citoyens est pour une fois à l'avant garde et les élus à la traîne parce qu'ils n'ont pas le courage de tourner le dos à un modèle convenu, d'aller vers les énergies sensées, d'investir dans la recherche et d'attendre que ses résultats se rentabilisent. Non, ils rêvent de redevances incertaines, prêtent foi aux spéculateurs et refusent de comptabiliser le prix à payer à long terme par l'ensemble de la société. Ils préfèrent siphonner ce qui reste d'hydrocarbures pour surtout ne rien laisser aux générations futures.

Non, nous ne sommes pas écologistes purs et durs, ni intransigeants ou obtus. Au contraire, notre vision est large, car nous souhaitons le bien-être de tous et pas seulement celui de quelques-uns et nous nous opposons à ce qui, à l'évidence, menace ce bien-être.

Au nom de l'équité, nous demandons que nos élus respectent et représentent la position de la majorité des citoyens.

Voilà mon cri du coeur!

Si vous permettez, j'aimerais consacrer quelques minutes au graphique que nous avons dessiné.

Vous voyez une forme de sablier divisé horizontalement en 5 sujets pour la section supérieure et les mêmes 5 sujets pour la section inférieure qui sont:

1. La terre et les humains
2. Le Québec
3. Les basses terres du St-Laurent
4. La communauté locale
5. Et finalement l'individu, sa famille et ses biens

Si vous l'avez devant vous, en haut, à gauche vous trouvez une liste de Constats, et à droite une liste d'Effets, reconnus et admis par les experts. Le rétrécissement, la ligne grise au centre, symbolise le contrôle par les permis émis, les lois, les normes et les mesures d'atténuation qui régiront l'industrie.
Les personnes chargées de l'encadrement de l'industrie auront une énorme charge sur leurs épaules et une immense responsabilité. Allons-nous trouver le nombre suffisant de professionnels compétents qui sauront se tenir debout devant une industrie mastodonte armée d'avocats? Les mailles de ce filet seront-elles assez serrées pour éviter les conséquences et les coûts engendrés? Permettez-nous de douter.

Vous voyez que les 5 sujets se déversent visuellement dans une colonne centrale. C'est notre façon d'illustrer **Comment le développement des gaz de schiste interagit sur le plan planétaire, provinciale et humain**.

Je reprends un exemple de notre mémoire:
L'ajout de GES, l'application de normes, et/ou des accidents écologiques auront des conséquences et des coûts directs et indirects REPORTÉS aux citoyens. On peut énumérer les frais payés par l'industrie à la bourse du carbone ou le coût des crédits qu'on leur accorde, les coûts de l'encadrement des entreprises, les frais de santé payés par l'état, la perte de tranquillité, de la santé ou la perte de valeur de certaines propriétés, agricoles ou non, pour ne nommer que ceux-là. Toutes charges, tous frais additionnels, qu'ils soient assumés par l'état, par l'entreprise ou par la municipalité seront finalement toujours remis au citoyen, qui est à la fois le contribuable, le propriétaire qui assume les taxes foncières et le consommateur sur qui on reporte tous les coûts.
Visuellement, on voit que l'espace des individus et de leur famille rétrécit, leur pouvoir de décision et leur espace économique devient de plus en plus restreint par l'ajout de problèmes coûteux à tous les niveaux géographiques. Diminuer la capacité économique des contribuables et les obliger à subir des stress additionnels, c'est un peu tuer la poule aux oeufs d'or, soit voir la classe moyenne diminuer sa contribution à l'état.

La classe moyenne, qui habite aussi les régions visées, est le principal pourvoyeur de l'état, sans qui celui-ci ne peut exister.

Dès lors, qui peut nous assurer que l'État tirera suffisamment de redevances pour couvrir tous ces coûts et en retirer ensuite un profit intéressant à redistribuer équitablement dans la société et aux citoyens qui subiront des pertes?

C'est noir sur blanc dans notre mémoire et je le redis aux noms de tous ceux qui nous appuient: Nous disons NON à l'exploitation du gaz de schiste.

Par contre, nous disons OUI à une nouvelle vision durable vers laquelle nos élus doivent se tourner. Il y aura sûrement des sacrifices à faire pour se diriger dans cette nouvelle direction, mais se voir sacrifié sur l'autel de l'exploitation du gaz de schiste, qui ne fera qu'empirer les choses sur tous les plans, nous apparait un total non-sens.

Merci de votre écoute!

Bécancour

ANNEXE 3

Bécancour, le 23 mai 2014

BAPE Gaz de schiste - MÉMOIRE de [redacted]

Monsieur le président,
Madame la commissaire,
Monsieur le commissaire,

Présentation:

Installés depuis 2008 à Bécancour, nous avons dû nous rendre rapidement à l'évidence que la vie dans un endroit tranquille était en sursis. On entend d'abord parler de travailleurs à l'emploi de compagnies qui font des tests sismiques. Ils démontrent une absence de savoir vivre en envahissant le voisinage sans avertissement. Et ensuite on découvre quel est l'ensemble du problème. Aussitôt que nous avons appris que les États-Unis avaient modifiés les lois de la protection de l'air et de l'eau pour les rendre plus laxistes, nous avons compris l'enjeu. Nous nous sommes bien informés et tenus au courant. Nous ne sommes pas des scientifiques, mais des curieux de la science.

Nous sommes ouvertement opposés au déploiement de cette industrie et depuis plus de quatre ans nous vivons avec cette épée de Damoclès, puisque le premier BAPE n'ayant pu conclure, l'ÉES cherchant l'info et maintenant ce BAPE. Ajoutez l'attente de ce nouveau rapport, de sa publication et possiblement une autre ÉES, suivi d'une décision gouvernementale qui viendra quand?

Vous lisez le mémoire de gens usés et fatigués, mais bien déterminés à continuer de représenter cette majorité de québécois qui s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste. Dommage, notre énergie aurait pu être mise ailleurs!

Introduction

Le choix des sujets, trop nombreux à aborder, nous causant problème, nous avons décidé de les aborder globalement. Par un graphique en annexe, nous avons visualisé notre pensée:

"Comment le développement des gaz de schiste interagit-il sur le plan planétaire, provincial, régional, local et humain?"

Nous démontrons que les constats faits sur cette filière ont des effets, des conséquences et des coûts pour chacun des différents niveaux présentés.

Le graphique

La forme du sablier a été choisie à dessein, le volume du haut représente une liste des problèmes significatifs; le rétrécissement symbolise le passage obligé par les permis, les règlements, les normes et la supervision. Le volume du bas illustre, que malgré ces "filtres", des conséquences et des coûts persistent.

Notre illustration démontre que les problèmes planétaires, les problèmes des états et ceux plus régionaux s'influencent et s'additionnent pour créer un amalgame de conséquences et de coûts inévitablement remis aux individus. C'est pourquoi les colonnes au centre du graphique traversent tous les autres paliers en interagissant.

Par exemple, l'ajout de GES, l'application de normes, et/ou des accidents écologiques auront des conséquences et des coûts directs et indirects REPORTÉS aux citoyens. On peut

énumérer les frais payés par l'industrie à la bourse du carbone, les coûts de l'encadrement des entreprises, les frais de santé payés par l'état, la perte de tranquillité, de la santé ou la perte de valeur de la propriété, pour ne nommer que ceux-là. Toutes charges, tous frais additionnels, qu'ils soient assumés par l'état, par l'entreprise ou par la municipalité seront finalement toujours remis au citoyen, qui est à la fois le contribuable, le propriétaire qui assume les taxes municipales et le consommateur sur qui on reporte tous les coûts.

Inquiétudes et illusions

Peut-être que dans le passé, une partie des redevances auraient été redistribuées aux citoyens. Mais les trente dernières années démontrent que l'enrichissement collectif n'est pas celui espéré, seule une minorité s'enrichit et les autres ne bénéficient pas autant de la redistribution. Qui voudrait à la fois subir les inconvénients et ne profiter d'aucun avantage?

Nous craignons que l'état ne bénéficie pas de cet enrichissement, mais au contraire subirait les coûts reliés à ces nouvelles responsabilités. Les économistes et les grands administrateurs ont trouvé un subterfuge génial et on semble n'y voir que du feu: remettre le plus de coûts au public et privatiser les bénéfices. De plus, un état affaiblit par sa lutte au déficit et gangrené par des passe-droits ne tient pas le bon bout du bâton et ne pourra se faire respecter par une industrie habituée à régner en maître dans de nombreux pays. L'image de bon citoyen corporatif ne colle pas tout à fait aux grandes entreprises pétrolières et gazières. Leurs "gentillesses" n'ont qu'un but, faire taire celui qui en profite. Inutile de se cacher cette vérité.

Faire confiance?

Pouvons-nous faire confiance à une industrie qui a le monopole de l'expérience, dont la main d'œuvre suit l'équipement, qui peut se payer l'avocat aux honoraires les plus élevés au Québec, qui est entré dans notre régions sans le moindre civisme, qui laisse 19 puits qui fuient sur 31 et qui n'a pas de méthode efficace pour assainir ses eaux de fracturation?
C'est sans parler des petits agissements mercantiles, dans le genre d'économie sur la qualité, de vitesse d'exécution, de protocoles raccourcis, d'évaporation volontaires des eaux de fracturation, de fuites dont on minimise l'importance, de possibles cachettes aux inspecteurs et sous estimation des volumes produits. L'engagement de sous-traitants qui voient une occasion d'affaire limité dans le temps, le travailleur peu consciencieux et l'humain qui nous a maintes fois démontré ses faiblesses sont aussi des maillons faibles qu'il faut absolument considérer. Il est démontré que les catastrophes sont souvent le résultat d'une succession de négligences, de protocoles mal suivis et de situations mal jugées.

Créer la demande?

L'annonce de création d'emplois dans le parc industriel de Bécancour réjouit la population en général. Nous nous permettons de faire l'avocat du diable au sujet de deux projets d'entreprises dont la matière première est le gaz, car il est déjà question du réel potentiel de Gaz Métro à fournir IFFCO, sans parler du projet d'usine de liquéfaction. Maurice Richard, directeur du parc industriel, s'est aussi déjà posé la question et la solution suggérée par le directeur de la chambre de commerce est d'aller chercher ce qui est "sous nos pieds". Une fois les emplois créés, qui osera dire non à la matière première manquante et porter l'odieux des pertes d'emplois?

Faits vécus passés

Un exemple personnel vécu démontre l'inefficacité et l'impuissance des autorités locales. Vivant à 30 mètres d'une route rurale, voilà que les camionneurs décident de l'emprunter pour raccourcir leur trajet et aussi éviter une nouvelle pesée dans les environs. L'augmentation du bruit, de la poussière et des vibrations élimine toute tranquillité. Le bord de la route se désagrège à une vitesse exponentielle, des ornières se forment rapidement, les vibrations augmentent. S'ajoutent deux mastodontes qui livrent de l'eau, une charge de 50 tonnes conduites par des irresponsables qui roulent jusqu'à 110 km/h sur un rang de campagne, ils sont équipés pour pulvériser une maison à la moindre avarie. La balade à bicyclette fait partie du passé, sortir du stationnement devient risqué et les demandes faites à la ville ne donnent rien. Ceci pour démontrer qu'une seule nuisance, et quelques chauffeurs qui ne visent que le profit, empoisonnent la vie de nombreux citoyens impuissants. Adieu le mode de vie calme et bonjour les coûts de travaux publics à la municipalité (donc aux citoyens)!

Le présent

L'incertitude que les gouvernements successifs nous font vivre a des effets pervers. Des décisions d'investissement sur notre propriété et dans notre petite entreprise ont été reportées. Quitter la région ou y rester au risque de ne plus s'y plaire? Que disons-nous aux gens qui aiment notre région tranquille? Ne venez pas y vivre, l'industrie pourrait s'y installer!

Conclusions

Tout ajout de GES sans absolue nécessité est aujourd'hui irresponsable. Risquer de polluer les nappes phréatiques est un non sens. L'EAU doit être protégée et préservée.

Il n'est pas ici question de demander d'arrêter le progrès ou que la société cesse d'évoluer. Nous pensons que le progrès est ailleurs, dans un mode de vie moins énergivore, dans l'énergie renouvelable et le développement durable. Investissons dans la recherche verte et dans une vision moins polluante et plus sécuritaire! Prônons l'économie d'énergie par les négawatts! Tablons sur l'éducation, l'instruction et sur l'imagination, une ressource totalement renouvelable!

Ne touchons pas au gaz de schiste, cette énergie polluante et très risquée à extraire !

Merci d'avoir pris la peine de nous lire, respectueusement,

[redacted]

Ci-joint: - Coordonnées des auteurs et signatures en appui à ce mémoire, fichier pdf
- Annexe 1: Graphique, fichier pdf
- Annexe 2, ci-dessous: Références

Annexe 2

RÉFÉRENCES

Gaz à effet de serre

- Les rapports du GIEC

- Étude sur la culture de 40 variétés de légumes et grains en concentration actuelle de CO2 et en concentration prévue en 2050, faite en environnement contrôlé au Japon, en Australie et aux USA.
Résultats: La qualité nutritive baisse de 10% pour le fer, le zinc et les protéines.
REF: Radio Canada, émission "Médium large" le 14 mai 2014
http://www.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/7083625
à partir de 28minute 49 secondes et jusqu'à 32 minutes 58 secondes

- Prêts pour la tempête? Le bouleversement climatique à nos portes
Géographica, octobre 2010

Eau

- Pollution de l'eau à Pavillon, ville du Wyoming, USA
http://www2.epa.gov/region8/pavillion

Travailleurs

- Accidents/sous traitants
http://www.reporterre.net/spip.php?article5895

Santé humaine et animale

- Impacts of gas drilling on human and animal health
Michelle Bamberger et Robert E. Oswald

Arguments contre le développement pétrolier dans le Golfe Saint-Laurent

Par [redacted]
[redacted]

Table des matières

PARTIE I – SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE page 2

PARTIE II - CADRE RÉGLEMENTAIRE page 4

PARTIE III- TECHNOLOGIES INSUFFISANTES page 7

PARTIE IV- ANALYSE ÉCONOMIQUE page 9

PARTIE V: CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL page 12

Arguments contre le développement pétrolier dans le Golfe Saint-Laurent

Par [redacted]

PARTIE 1 – SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Impacts sur l'état de santé psychologique des personnes et collectivités touchées par un déversement pétrolier.

Golfe du Mexique : suite au déversement par BP - «Notre étude souligne l'impact très réel et durable de ces catastrophes sur les individus et les communautés, qui vont bien au-delà des zones où il y avait une exposition directe à l'huile.
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3715935/

La crise économique qui a frappé la région suite au déversement a entraîné la population dans une dépression collective, beaucoup d'anxiété et même plusieurs cas post-traumatiques (PTSD) ont été documentés, nous vous demandons donc de considérer ces études ci-jointes. Par exemple, pour tenter de contrer les conséquences de son déversement pétrolier sur la santé mentale, BP a été forcé de verser 12 millions $ au Programme de subventions Behavioral Health du Ministère de la santé mentale du Mississippi.
http://www.apa.org/gradpsych/2012/03/oil-spill.aspx

Suite aux études du déversement de **l'Exxon Valdez, en Alaska,** on constate que les impacts psychologiques sont aussi importants, sinon plus, que les impacts environnementaux. Les populations autochtones, qui dépendent presque exclusivement de leur environnement immédiat, se sont révélés être particulièrement vulnérables.
Cordova Alaska Fishermen- "Current symptoms of depression, anxiety, and Posttraumatic Stress Disorder were associated with conditions resource loss and avoidant coping strategies."
http://sfaajournals.net/doi/abs/10.17730/humo.52.1.162688w475154m34

Sondage suite au déversement : cent vingt-cinq pêcheurs commerciaux à Cordova, en Alaska, ont rempli un questionnaire envoyé par la poste au sujet de leur état santé mentale 6 ans après le déversement de l'Exxon Valdez. Les impacts économiques et sociaux de la marée noire et l'adaptation du fonctionnement psychologique ont ainsi été mesurés. Ce type de recherches à permis d'observer le niveau de stress psychologique causé par la perte des ressources naturelles suite au déversement. **Le modèle fourni un cadre pour expliquer les impacts psychologiques d'une marée noire**.
http://link.springer.com/article/10.1023/A:1007764729337

Étude comparant les déversements du Golfe du Mexique et de l'Exxon Valdez. Constat : «Des échantillonnages aléatoires de résidents de Cordova, en Alaska, et le comté de Mobile sud, Alabama, ont été recueillies 5 mois après chaque événement. Un indicateur standardisé de stress lié à l'événement a été utilisé pour les deux échantillonnages. **L'analyse a révélé des niveaux aussi élevés de stress psychologique pour les survivants des deux catastrophes. L'origine de ce stress venait des préoccupations relatives à la santé familiale, aux chutes commerciales des ressources renouvelables et le souci de l'avenir économique, la crise économique et l'exposition à l'huile.** .http://abs.sagepub.com/content/early/2011/08/05/0002764211408585.abstract

Impacts sur l'état de santé <u>physique</u> des personnes et collectivités touchées par un déversement pétrolier.

Efforts de nettoyage des rives et des zones de pêche du Golfe du Mexique : **sommaire des problèmes de santé causés par l'exposition au pétrole et aux dispersants utilisés lors du déversement.**
http://whistleblower.org/sites/default/files/Executive_Summary_Corexit.pdf

Note: l'utilisation du Corexit est en cours d'approbation pour le Canada.
http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2015/2015-07-04/html/reg1-eng.php

PARTIE II - CADRE RÉGLEMENTAIRE

La structure législative qui encadre les développements pétroliers extracôtiers au Canada est loin de faire partie des plus hauts standards mondiaux. Les conflits d'intérêts sont nombreux et les trop nombreux mandats dont disposent les offices extracôtiers, qui font partie intégrante du cadre législatif fédéral, leur **permettent de cacher des informations ou encore de sauter des étapes quant à la sécurité réelle de leurs opérations en mer.**

Par exemple, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers répond à tous les mandats suivants
http://www.cnlopb.ca/about/mandate.php

- ✓ la sécurité des travailleurs (dépenses);
- ✓ la protection et la sécurité de l'environnement (dépenses);
- ✓ une gestion efficace de la propriété foncière (revenus/dépenses);
- ✓ récupération des hydrocarbures (dépenses);
- ✓ la valeur maximale du produit (revenus);
- ✓ Avantages Canada / Terre-Neuve -et-Labrador (recherche du profit maximal pour les 2 parties)

Pour les détails par office canadien :
1. Canada- Terre-Neuve
- MOU pour le partage des revenus : http://www.cnlopb.ca/pdfs/guidelines/aamou.pdf
- Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada - Terre-Neuve: http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-7.5/index.html

2. Canada- Nouvelle-Écosse
Accord extracôtier : http://www.cnsopb.ns.ca/sites/default/files/pdfs/Accord.pdf4

3. Canada- Québec (en construction) Loi-C74
https://openparliament.ca/bills/41-2/C-74/

Il est nécessaire de se rappeler que le golfe du Saint-Laurent est une mer semi-fermée d'un diamètre d'environ 400 km et qu'il est partagé par 5 provinces. Selon l'application de

l'Accord atlantique, il est divisé entre les provinces par le principe de l'équidistance et on doit donc s'attendre à ce qu'il y ait dans un avenir rapproché **5 offices compétitives gérant chacune leur zone pétrolière extracotière dans ce plan d'eau commun** (duquel nous sommes en plein centre). Présentement, le gouvernement fédéral est en processus d'approbation de la troisième zone, celle du Québec, et confèrera ainsi à l'Office Canada-Québec le droit de procéder à des activités pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent.

Selon l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, chapitre 2 :«Si un différend entre une province et une autre relativement à un accord se pose par rapport à une frontière ou d'une partie d'une frontière définie ou à définir pour l'application de la définition de «zone extracôtière» au paragraphe 2 (o) **et que le gouvernement du Canada est incapable par voie de négociation, à parvenir à une résolution du différend dans un délai raisonnable,** le différend est, au moment où le ministre fédéral l'estime approprié, renvoyé à une personne impartiale, à un tribunal ou à un organisme et sera réglé par voie de la procédure déterminée conformément au paragraphe (3).
http://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/statutes/c02.htm#6

Les offices pétroliers extracôtiers signent des accords sur le partage de leurs revenus avec des partenaires fédéraux, mais s'octroient la priorité sur la juridiction des pêches et de l'environnement. Par la signature de protocoles d'entente avec les offices pétroliers extracôtiers, **le Ministère des Pêches et des Océans et le Ministère d'Environnement Canada ont laissé outrepasser des lois fondamentales** telles que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les pêches et la Loi sur les espèces en péril.

Ce sont désormais les offices pétroliers qui gèrent les évaluations environnementales dans les zones de pêche.
Constatez par vous-même :
http://www.cnlopb.ca/pdfs/mous/mouec.pdf

http://www.cnsopb.ns.ca/sites/default/files/pdfs/2015_work_plan_-_memorandum_of_understanding_cnsopb_fisheries_and_oceans_canada_and_environment_canada.pdf

Bref, considérant les doubles mandats qu'ont les offices (urgence de développer et gestion de la sécurité), considérant la multiplication des juridictions provinciales dans un même plan

d'eau et considérant la diminution de la surveillance environnementale par des organismes indépendants, **le Canada soutient présentement le pire cadre réglementaire de développement pétrolier extracôtier de tous les pays développés.**

Au Forum international des organismes de réglementation des forages extracôtiers, le Canada est le seul pays développé à ne pas avoir mandaté un organisme environnemental à son bord.
Constatez : http://www.ioper.org/member-country-contacts-and-profiles/

PARTIE III- TECHNOLOGIES INSUFFISANTES

Tant la marée noire provoquée par l'Exxon Valdez que l'éruption du puits Macondo sont des catastrophes technologiques et les techniques pour éviter les marées noires ne sont pas suffisantes.
Par exemple, l'évaluation environnementale par Corridor ressources pour le projet de Old Harry déposé auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve admet que : «Il y a des contraintes environnementales et technologiques pour répondre au nettoyage. La haute mer et la visibilité sont des exemples de contraintes environnementales typiques, tandis que les contraintes technologiques sont plutôt la capacité de pompage, l'efficacité des dispositifs de récupération du pétrole et l'efficacité des dispersants chimiques. Http://www.cnlopb.ca/pdfs/corridorresinc/eaen3.pdf

Seulement environ 15% du pétrole est récupérable après un déversement. Dans des vents au-dessus de 20-25 nœuds, la récupération est impossible.
http://www.davidsuzuki.org/issues/oceans/science/marine-planning-and-conservation/how-tankers-and-drills-threaten-canadian-waters/
http://wcmrc.com/faqs/

En hiver, une grande partie du golfe du Saint-Laurent est recouverte de glace. **Aucune technologie n'existe pour nettoyer le pétrole sous la glace.**

Les offices pétroliers et les compagnies pétrolières disent que le risque de déversement est très faible, mais la SINTEF, une chaire de recherche norvégienne, a enregistré 611

« blowout » depuis 1955 (États-Unis, golfe du Mexique, excluant le plateau continental et la Mer du Nord). https://www.sintef.no/en/projects/sintef-offshore-blowout-database/

La Norvège a mis en place un double système de contrôle, le *Remote Operated Vehicle* (ROV) qui à la capacité d'intervenir comme bloc obturateur du puits, arrêtant ainsi tout le système en cas d'urgence.

Terre-Neuve a produit un rapport en décembre 2010 qui recommande de considérer qu'il pourrait y avoir un véhicule sous-marin capable d'aller fermer un puits en cas d'urgence. Ce rapport a été ignoré parce qu'il n'y a pas de sous-marin capable d'effectuer ce genre de manœuvre dans la zone extracôtière canadienne.
http://www.nr.gov.nl.ca/nr/publications/energy/nloffshore_oil_review.pdf

«L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a donné son accord à un plan qui donne à Shell Canada de 12 à 21 jours pour colmater une fuite qui surviendrait sur le site du projet de forage exploratoire dans le bassin de Shelburne, à 250 kilomètres au large de la Nouvelle-Écosse. Shell Canada prétend qu'un délai plus court coûterait trop cher. Le Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board doit encore approuver le plan.»
http://ici.radio-canada.ca/breve/23486/jusqu-a-21-jours-pour-colmater-une-fuite-petrole-e
http://www.thecanadianpress.com/english/online/OnlineFullStory.aspx?filename=DOR-MNN-CP.91631748e8c04ab9bfa80159f87df5f9.CPKEY2008111300&newsitemid=35013523&languageid=1
http://www.cnsopb.ns.ca/news/cnsopb-statement-spill-response-concerns
https://ca.news.yahoo.com/shell-given-ok-21-days-093000989.html

Conclusion: la gestion des déversements de pétrole en mer est limitée par les moyens techniques et technologiques existants à ce jour. Et même lorsque la technologie existe pour minimiser les risques, les entreprises opérant au Canada ne sont pas obligées d'adopter les meilleures pratiques, car ils les considèrent être trop coûteuses.

PARTIE IV- ANALYSE ÉCONOMIQUE

Si on regarde à court, moyen et long terme, l'industrie de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent peut générer davantage de revenus et de maintenir davantage d'emplois qu'un projet pétrolier comme Old Harry.

1) Hibernia est le plus important projet pétrolier extracôtier du Canada. De 1997 à 2014, Hibernia a généré une moyenne 3,7 milliards / année en revenus pétroliers. Les revenus d'Hibernia sont partagés entre les sociétés actionnaires suivantes :
- ExxonMobil Canada (33,125%), Chevron Canada Resources (26,875%), les Suncor (20%), Canada Hibernia Holding Corporation (8,5%), Murphy Oil (6,5%) et Statoil Canada Ltd. (5%).
http://www.hibernia.ca/

- Cependant, il a fallu attendre jusqu'en 2011 avant qu'Hibernia ne parvienne à générer **1 milliard en redevances par année pour la province.**
- À Terre-Neuve, l'ensemble des trois projets pétroliers extracôtiers génère en moyenne 2 milliards / année en redevances (ne pas confondre avec revenus pétroliers qui sont partagés entre les actionnaires).

http://www.ag.gov.nl.ca/ag/annualReports/2013AnnualReport/3.6%20%20Oil%20Royalty%20Monitoring.pdf

2) Dans le golfe du Saint-Laurent, la pêche génère en moyenne **2 milliards / année pour les communautés côtières** des cinq provinces. Aux Îles-de-la-Madeleine, cela représente une valeur de production de 81 millions / an.
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aire-marine/iles-de-la-madeleine/Contribution-peches-mariculture.PDF

Pour le Golfe :
- Valeur des exportations : entre 750 millions et 1 milliard / année
- On multiplie par deux les impacts économiques directs.
Note : la transformation du crabe et du homard est l'activité économique principale pour l'ensemble des régions côtières du golfe Saint-Laurent. À eux seuls, les transformateurs génèrent plus de 1 milliard de dollars en chiffre d'affaires par année.

3) Emplois

- Hibernia emploie environ 1000 personnes et dans son ensemble, **l'industrie pétrolière (qui inclut les industries support minier) à Terre-Neuve fournit 9200 emplois** directs et indirects.

- Quant à elle, l'industrie de la pêche à Terre-Neuve fournit 17 781 emplois directs. On peut multiplier par deux pour inclure les emplois indirects en transformation et en transport (exportation des produits de la mer), ce qui signifie que **l'industrie de la pêche à Terre-Neuve fournit environ 35 000 emplois** directs et indirects par année.
http://www.economics.gov.nl.ca/E2015/Fishery.pdf
http://www.economics.gov.nl.ca/E2015/OilAndGas.pdf

Remarque: le golfe du Saint-Laurent est divisé en 3 régions de gestion par le Ministère des Pêches et des Océans : région du Golfe, région du Québec et région Terre-Neuve. Pour cette raison, les statistiques économiques sont plus difficiles à comparer puisqu'elles combinent certaines provinces. Cela étant dit, nous estimons qu'au moins 5000 entreprises de pêche

avec au moins 2 membres d'équipage chacune totalisent **plus de 10 000 pêcheurs à l'intérieur du Golfe.** Pour chiffrer exactement les impacts économiques du golfe du Saint-Laurent, nous aurions besoin d'un profil socio-économique détaillé de chacune de ses régions côtières. Cet exercice a été réalisé pour les Bancs Georges en Nouvelle-Écosse, mais jamais pour l'ensemble du golfe Saint-Laurent, une demande que nous réitérons à chaque consultation visant le développement pétrolier dans cette zone. http://publications.gc.ca/site/eng/406936/publication.html

4) Compte tenu de la forme et de la taille du golfe Saint-Laurent, de la proximité de ses côtes, **la coexistence de l'industrie pétrolière et de la pêche est peu probable.** Dans le cas d'un déversement pétrolier, on assisterait nécessairement à la destruction et interruption des pêches commerciales : les compensations financières pour palier à une crise économique certaine dépasseraient les couvertures d'assurances imposées au pollueur et les gouvernements devraient sortir des sommes colossales pour rétablir, autant que possible, la situation dans les Maritimes. **Les compensations financières minimales en cas de déversement pétrolier dans le Golfe doivent atteindre 2 milliards / an pour les pêches seulement.** Dans la loi canadienne actuelle, la responsabilité de la compagnie se limite à 1 milliard au total (pas par année, alors qu'on sait qu'un déversement affecte les pêcheries sur des décennies).
Http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/O-7.pdf (article 27)
Http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=c22&Parl=41&Ses=2#a3

Dans le golfe du Saint-Laurent, la limite de responsabilité des compagnies pétrolières qui est plafonnée à 1 milliard, pourraient dédommager seulement six mois la fermeture des zones de pêche commerciale. Cela exclut donc les pertes pour l'ensemble des autres industries, dont celle du tourisme s'effondrerait également pour des années.

5) Dans le golfe du Mexique, la compagnie BP a dû débourser 54,6 milliards de dollars en compensation. Le plafond de 1 milliard responsabilité (sans preuve de négligence) au Canada tient du ridicule.
http://www.cbc.ca/news/business/bp-reports-5-8b-loss-after-setting-cash-aside-for-gulf-oil-spill-1.3170988

6) Les prix du pétrole sont en baisse puisque l'offre dépasse la demande. Prix des fruits de mer subit la tendance inverse puisque l'offre ET la demande sont à la hausse, cela vaut pour toutes les principales espèces commerciales (crabe, crevette, homard, flétan et pétoncle). Si on voulait acheter ou compenser seulement les entreprises de crabe, faudrait tenir compte que la valeur totale du quota de crabe dans le golfe Saint-Laurent équivaut à ce jour 950 millions de dollars.

Chute du pétrole : http://www.reuters.com/article/2015/11/17/us-global-oil-idUSKCN0T601S20151117

Total des quotas de crabe dans le golfe Saint-Laurent : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Gulf/Quota-Report/Query/Report?rep_cdE=241&fishery_idE%5B%5D=18&fishery_idE%5B%5D=21&view_report=View+Gulf+Quota+Report

Le prix de vente de quota de crabe des neiges : http://www.trinav.com/list_licenses.a5w?s=lns

PARTIE V: CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le contexte environnemental du golfe du Saint-Laurent rend compliqué tout scénario de développement pétrolier et il n'existe aucun modèle dans le monde auquel on puisse se comparer honnêtement. À première vue, il est évident que le golfe du Saint-Laurent est une mer semi-fermée et les études démontrent que la grande partie de la biodiversité qui compose son écosystème voyage soit par le chenal Laurentien ou par le détroit très étroit de Belle-Isle, tous deux menacés par d'éventuels déversements.

À l'emplacement du site visé pour le forage d'Old Harry, qui est situé en plein dans le chenal Laurentien, l'eau remonte vers l'intérieur du Golfe et va même jusqu'à traverser l'estuaire jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Même en l'absence d'une catastrophe de majeure, les petits déversements de routine effectués par l'industrie pétrolière sont incompatibles avec l'industrie de la pêche, qui est avant tout alimentaire.

Aussi, il est bon de se rappeler que le golfe du Saint-Laurent est l'une des zones de pêche des plus productives au Canada et que les ressources renouvelables qui s'y trouvent sont partagées par les populations côtières des cinq provinces qui l'entourent. Enfin, **la pêche et**

le tourisme sont les moteurs économiques du golfe du Saint-Laurent et il est évident que la qualité de ses eaux est essentielle à la pérennité de ces industries.

Développement de l'industrie des hydrocarbures dans le monde :

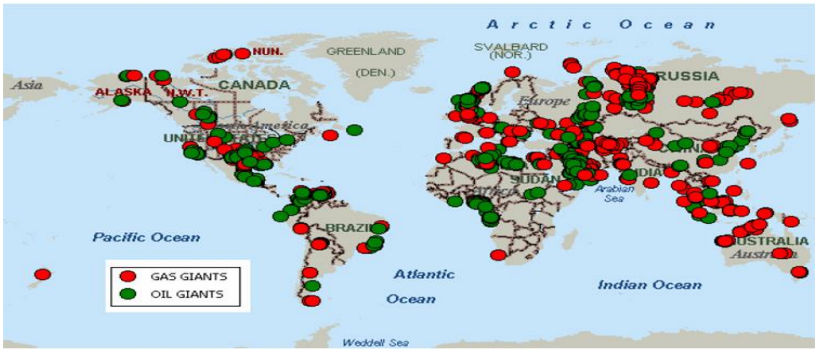

Développement canadien :

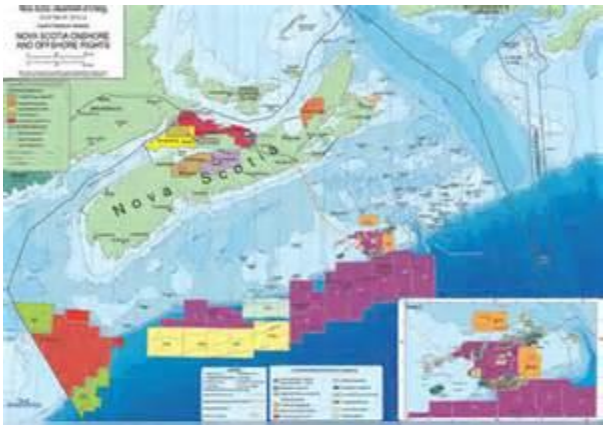

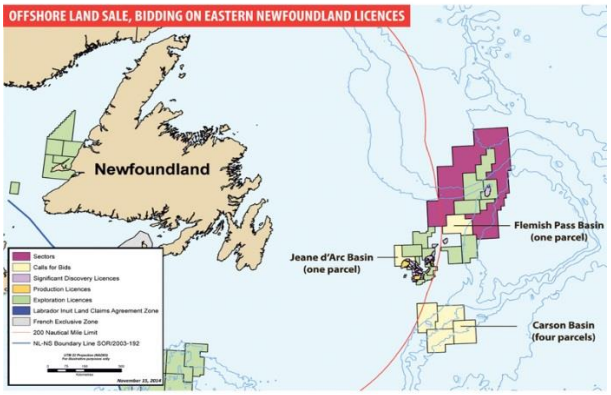

Le golfe du Saint -Laurent est 6 fois plus petit que le golfe du Mexique. L'eau et les espèces marines s'y déplacent en entrant et en sortant par deux ouvertures vers l'Océan atlantique : le chenal laurentien et le détroit de Belle-Isle.

Old Harry est situé au centre du Chenal laurentien.

L'eau se déplace de façon complexe dans le Golfe en suivant de multiples courants qui tournent dans le sens antihoraire.

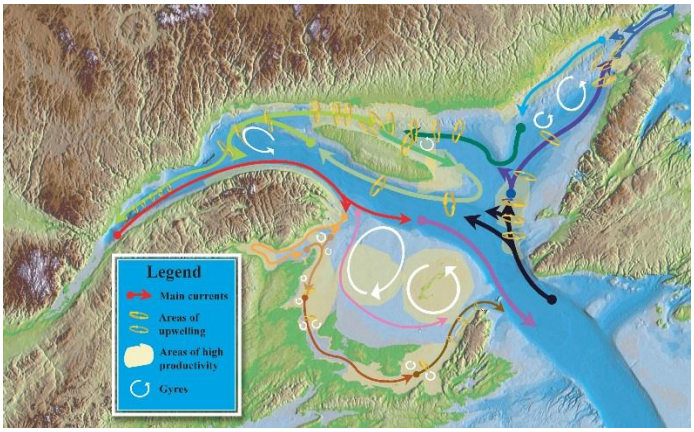

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/etat/1997/G0-01f.pdf

Une simulation de déversement pétrolier au site de Old Harry ressemble à ceci après 10 jours :

Figure 8 from Daniel Bourgault et al
2014 Environ. Res. Lett. 9 054001

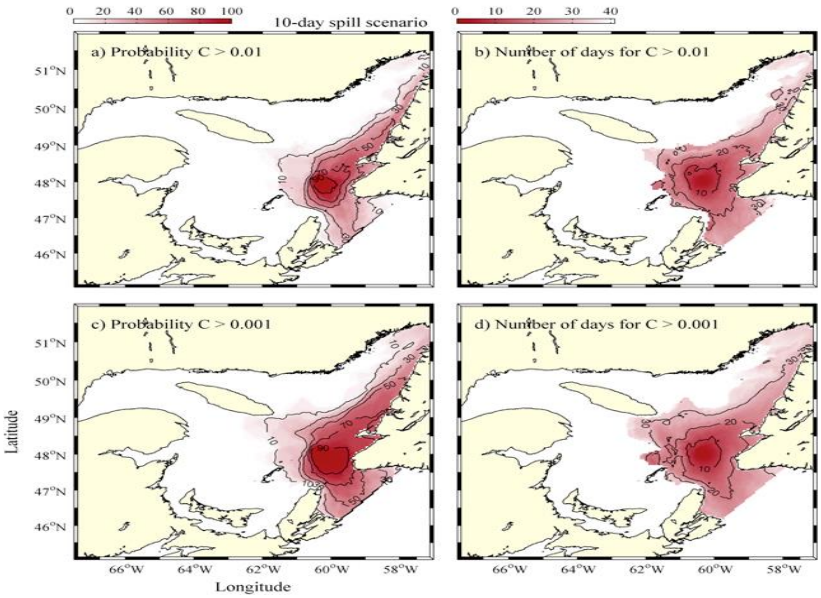

Même simulation après 100 jours :
(à noter que les deux entrées du Golfe sont souillées par le pétrole.)
http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/9/5/054001

Figure 9 from Daniel Bourgault et al
2014 Environ. Res. Lett. 9 054001

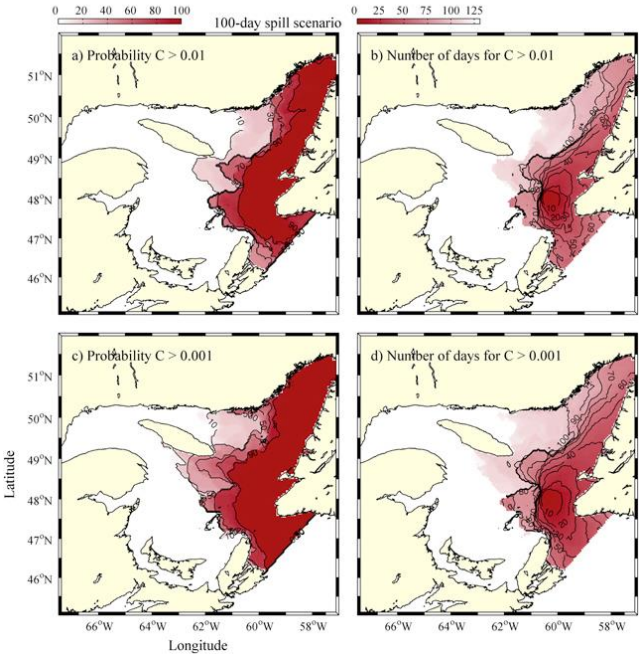

Couvert de glace dans le Golfe à l'hiver 2015 :

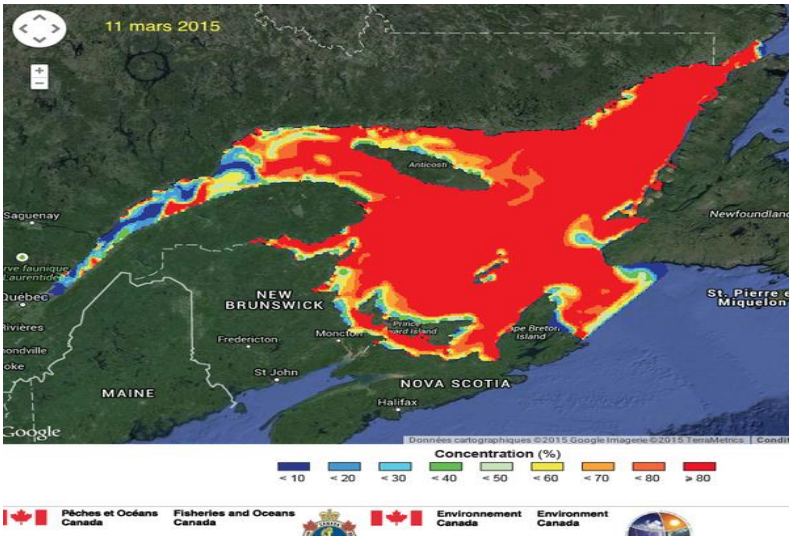

Statistiques de déversements de routine d'un litre ou plus en zone extracôtière à Terre-Neuve / année : http://www.cnlopb.ca/pdfs/spill/spgt1l.pdf

Pour visualiser les déversements de routine, voir le graphique ci-joint : http://www.cnlopb.ca/pdfs/spill/anpro.pdf

Pour comprendre le contexte environnemental du Golfe et les impacts potentiels des activités de séismiques se référer au rapport suivant mené par le MPO en 2001 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/proceedings/2001/PRO2001_032b.pdf

Enfin, tous les éléments qui composent l'écosystème du golfe du Saint-Laurent sont hautement interdépendants. À ce jour, aucune évaluation environnementale n'a étudié le Golfe dans son ensemble ou n'a pris en compte la fraie des poissons, la migration des espèces et la complexité de la chaîne alimentaire essentielle à son équilibre. Bien que le MPO promeut gestion durable, les études encadrant le développement pétrolier ignorent délibérément sa fragilité. En sommes, le processus d'évaluation actuel manque de transparence et de rigueur,

puisqu'il cherche à tromper les citoyens en déclarant que les impacts du développement pétrolier peuvent être contenues restaurées à l'intérieur des frontières provinciales.

ANNEXE :

Front commun des représentants des pêcheurs et des industriels de la pêche contre le développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent :

http://www.ledevoir.com/documents/pdf/lettre_pecheurs.pdf

(à noter que de nombreuses signatures se sont ajoutées au moment de la publication, la quasi totalité des organisations des 5 provinces ont signé avant d'expédier aux ministres fédéraux concernés)

Imposante revue de presse qui a suivi cette lettre :

-http://www.cfim.ca/nouvelles/-/pub/jSA4/content/7669798-un-non-massif-a-old-harry?redirect=%2F

-http://www.tvanouvelles.ca/2015/07/23/des-pecheurs-veulent-la-suspension-de-lexploration-petroliere

-http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/07/23/003-estduquebec-golfe-lettre-petrole.shtml

-http://m.ledevoir.com/#postload-article-445796

-http://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/p-e-i-fishermen-s-association-concerned-about-gulf-of-st-lawrence-oil-exploration-1.3162850

-http://aptn.ca/news/2015/07/21/groups-band-together-to-fight-oil-exploration-on-gulf-of-st-lawrence/

-http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201507/08/01-4884055-petrole-dans-le-saint-laurent-les-autochtones-demandent-un-moratoire-de-12-ans.php

MÉMOIRE

BAPE
Hydrocarbures

[redacted]

18-11-2015

Les hydrocarbures

Après avoir lu des articles au sujet des hydrocarbures, feuilleté certains rapports et vu des reportages qui traitent de ce sujet, j'en conclu que certains de nos dirigeants semblent manquer d'imagination concernant le développement économique. Continuer à utiliser les énergies fossiles (pétrole, gaz de schiste, gaz naturel, charbon, sables bitumineux), ça nous mène à la catastrophe climatique. Ils persistent à faire des mégas projets dans ce domaine là, plutôt que de chercher de nouveaux chemins, de nouvelles avenues économiques (ex. Électrification des transports, biomasse, etc.).

Plutôt que de faire des milliers de trous qui descendent à 1 km et plus sous terre, et qui risquent de contaminer l'eau potable, utiliser les déchets qui existent déjà dans les dépotoirs pour le méthane, recycler les plastiques et les matières organiques seraient moins coûteux et plus payant à long terme. Ces ressources-là ne sont pas enterrées à 1 km en dessous du sol, alors pourquoi nous ne les utilisons pas puisqu'elles sont accessibles ?

Le pétrole dans le futur, ce ne sera pas du tout une ressource stratégique, parce que le carbone des combustibles fossiles doit rester sous terre, pour éviter que le réchauffement climatique dérape.

Malgré les réticences des multinationales et des bâtisseurs d'empires financiers, tôt ou tard, le pétrole ne vaudra plus rien parce que la survie de l'Humanité est en danger. Elle dépend de la non-utilisation du pétrole et des énergies fossiles.

D'après Naomie Klein, auteure du livre « Capitalisme et changement climatique, Tout peut changer », les réserves que les grandes sociétés pétrolières garantissent à leurs actionnaires sont plusieurs fois supérieures au seuil critique pour éviter un dérapage du climat. À la page 175, de son livre, elle écrit :

> « *Du point de vue d'une société pétrolière ou gazière, exploiter ces réserves de combustible à haut risque n'est pas un choix, mais une responsabilité fiduciaire envers des actionnaires, qui, chaque année, exigent de toucher les mêmes dividendes astronomiques que l'année précédentes. Si cette obligation continue d'être remplie, on peut être pratiquement assuré que la planète finira par cuire.* »

Paragraphe suivant :

> « *Et il ne s'agit pas d'une hyperbole. Dans le cadre d'une recherche pionnière menée en 2011, le groupe de recherche londonnien Carbon Tracker Initiative a additionné toutes les réserves réclamées par l'ensemble des sociétés du secteur des combustibles fossiles, privées comme publiques. Les chercheurs ont constaté que la combustion du pétrole, du gaz naturel et du charbon déjà revendiqués par ces acteurs (des dépôts inscrits dans leurs registres comptables qui font déjà gagner de l'argent à leurs actionnaires) émettait 2795 milliards de tonnes de dioxyde de carbone. Or, on connaît approximativement la quantité maximale de* CO_2 *que pourrait absorber l'atmosphère d'ici 2050 pour que l'objectif des* 2^0 *ait encore de bonnes chances (environ 80%) d'être respecté, soit 565 gigatonnes de 2011 à 2049. « Ces chiffres sont frappants : 2795,c'est près de 5 fois 565 ! souligne Bill McKibben. Leurs implications sautent aux yeux. Ce que l'industrie*

> *affirme, dans ses requêtes à la Securities and Exchange Commision (SEC, autorité des marchés financiers américaine) ou dans ses engagements envers les actionnaires, c'est qu'elle entend faire brûler cinq fois plus de combustibles fossiles que ce que l'atmosphère de la planète peut absorber. »*

L'assurance de notre autonomie passe inévitablement par : L'air, l'eau et le sol. C'est ce qui procure l'alimentation et les ressources renouvelables.

Malgré ces avertissements-là, on ne change pas notre façon de concevoir l'économie. L'eau et un environnement propre et naturel, c'est ça qui va être des ressources précieuses dans le futur. Sacrifier la nature pour une ressource qui n'a pas d'avenir parce qu'elle est incompatible avec la survie de l'Humanité est une mauvaise décision d'affaire.

Plus tard, toujours à la page 176, dernier paragraphe, la même auteure affirme :

> « *Au Canada, les sociétés ne sont pas tenues de divulguer les sommes qu'elles consacrent au lobbying, mais le dénombrement de leurs communications avec les titulaires de charges publiques est rendu public. Selon un rapport publié en 2012, à elle seule, une association industrielle, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), a eu 536 échanges avec des représentants du gouvernement fédéral entre 2008 et 2012, tandis que TransCanada, l'entreprise qui promeut le projet d'oléoduc Keystone XL, a procédé à 279 communications. En revanche, le Réseau action climat, la plus grande coalition canadienne à réclamer une réduction des émissions, n'a eu que six échanges du genre au cours de la même période. »*

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Comment pouvons-nous trouver des solutions communes au changement climatique lorsque le lobbying marche main dans la main avec notre gouvernement ? Comment se fait-il que nous, comme citoyens, payeurs de taxes et victimes de ces changements, pourrions-nous faire changer la vapeur de cette « infidélité » de la part de notre gouvernement envers ses propres citoyens ?

Dans le rapport de GÉNIVAR, p.20, on propose de prendre en compte les 16 principes du développement durable dans l'EES , que voici :

> *« Principe 1 – Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.*
>
> *Principe 2 – Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.*
>
> *Principe 3 – Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.*

Principe 4 – Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Principe 5 – Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Principe 6 – Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Principe 7 – Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.

Principe 8 – Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Principe 9 – Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Principe 10 – Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Principe 11 – Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et des savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Principe 12 – Préservation de la biodiversité : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Principe 13 – Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

Principe 14 – Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l'adoption d'une approche d'éco efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

Principe 15 – Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

Principe 16 – Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale. »

C'est certain que les industries pétrolières et gazières ont beau avoir la volonté de respecter ces principes, mais dans la réalité, c'est encore exactement le contraire qui se produit. À la page 335, du livre de Naomie Klein, Tout peut changer, celle-ci rapporte que le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, faisait déjà état, à cet époque, du besoin de protection de l'environnement :

« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

Dans le Rapport d'études de GÉNIVAR (Septembre 2013) : Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) – pages 15- 16, on dit ceci :

« L'analyse de la documentation disponible, dont notamment le rapport du Comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques, celui du BAPE sur le même sujet, les comptes rendus des sessions informatives produits par le MRNF et la revue de presse, a permis de recenser plusieurs préoccupations marquantes exprimées par près d'une quarantaine d'intervenants institutionnels et non gouvernementaux directement concernés par la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Les principaux thèmes des préoccupations exprimées sont :

- *les retombées économiques; la protection des mammifères marins et de la biodiversité; les conflits d'usages et les effets cumulatifs transfrontaliers; les incertitudes scientifiques et techniques.*

… Et plus loins, on mentionne : « Les principales conclusions du Forum

« Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » ont été que : les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques de l'économie des communautés côtières; le golfe du Saint-Laurent forme un écosystème unique; le golfe du Saint-Laurent est partagé entre plusieurs provinces, nécessitant ainsi un niveau élevé de collaboration; beaucoup d'inconnus demeurent relativement aux effets de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin; il incombe à tous les paliers de gouvernements de protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, de garantir la transparence et la diffusion de l'information et de définir les mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin. »

Dans le domaine de l'exploration, de l'extraction et de l'exploitation des ressources naturelles, le risque n'est jamais nul. S'il faut prendre des chances avec l'environnement, pouvons-nous calculer, avec précision, les risques que ces activités ont sur l'environnement ? Pouvons-nous ensuite, collectivement et en toute transparence, choisir quels seront les risques que nous voulons assumer comme société ? S'il n'y a pas de consensus dans la population, et si nous ne pouvons pas assumer l'entière responsabilité de tous les risques associés à l'activité en question, alors pourquoi aller dans cette direction ? À mon avis, nous devrons en subir les conséquences environnementales désastreuses.

Dans le Journal Le Devoir des derniers jours, on mentionne qu'il y a un manque d'études publiées. Puisque nous n'avons pas toutes les informations pour se faire une idée des projets et des conséquences environnementales, nous ne sommes pas prêts pour le moment à ces activités, car les études ne sont pas toutes réalisées et disponibles. Ce qui équivaut à un manque de transparence.

Et dans le livre de Mme. Klein, à la page 335, on lit qu'en 1936, M. Harol ICKES, secrétaire à l'Intérieur des États-Unis à affirmé : « Dans le secteur pétrolier, les gens honnêtes sont si rares qu'on pourrait en faire des pièces de musée. » Est-ce que tout à changer aujourd'hui ou plus ça change et plus c'est pareil ?

En conclusion, selon moi, les bons arguments se trouvent dans le reportage de Découverte sur le Pétrole, le rêve et l'illusion, dans ceux qui ont traité ce sujet dans RDI économie cet automne, dans le journal Le Devoir et dans le livre de Naomi Klein, « Capitalisme et changement climatique, Tout peut changer ».

Merci d'avoir pris le temps de lire ce texte.

Références :

1. Émission Découverte animée par M. Charles Tissère :
Pétrole, le rêve et l'illusion. 2014. Youtube.

Île Anticosti : Près de 6000 puits- Impacts considérables sur l'eau, la faune, le tourisme (Chasse au chevreuil). Les forages descendent jusqu'à 2km et demi sous terre.

2. RDI Économie durant l'automne 2015 :

Un spécialiste mentionne que les réserves utilisables dans le gisement sur l'Île Anticosti sont grandement sur-estimées et non-rentables.

3. Journal Le Devoir des derniers jours

4. Naomi Klein : Tout peut changer : Capitalisme et changement climatique. 596 pages.

5. Rapport d'études de GÉNIVAR (Septembre 2013) : Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) – pages 15- 16.

p.20

1.4.5 Principes de développement durable

« Le gouvernement du Québec a adopté, en avril 2006, la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Tel que le prévoit l'article 1, les mesures prévues par cette loi « concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration ».
La Loi sur le développement durable s'appuie sur 16 principes qui sont pris en compte dans la réalisation de l'EES2.

[redacted]

Fin du document

Mémoire de [redacted] (présenté oralement)

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures
Aux consultations publiques du 18 novembre 2015 aux Îles-de-la-Madeleine

---

Mon opinion au sujet de la volonté du gouvernement du Québec à développer la filière des hydrocarbures dans la province.

(Afin de profiter des rimes dans ce texte, je vous propose de vous référer, au besoin, à l'enregistrement sonore des consultations)

Bonjour à vous, qui êtes rémunérés pour recueillir, analyser et considérer nos préoccupations qui n'ont guerre changé et nos attentes que vous ne pourrez combler. Vous devrez valider des constats, sans que ça puisse changer la décision de défigurer notre habitat et de mettre à risque des générations. Mes paroles, en rimes croisées, ne s'attaquent pas aux commissaires alors prière de vouloir m'excuser le ton direct de mon commentaire. Vous conviendrez qu'on puisse être cru quand on nous présente un échec derrière le slogan incongru : «Ensemble, on fait avancer le Québec»!!

Intrinsèquement, l'homme se protège, même tiré à brûle-pourpoint. Se prendre dans cet aberrant piège? Nous ne sommes pas dupes à ce point! Nous aurions bien pu capituler, avares de la sotte promesse, de faire «shiner» le fleurdelysé par l'extraction de nos richesses. Mais depuis les premières EES, nous répondons de la même façon : Ce processus est une bassesse qui vise seulement notre adhésion. Cette parodie démocratique, douteux procédé institutionnel, ne prend pas en compte l'opinion publique et favorise les industriels. C'est demander à une population déjà positionnée depuis bien longtemps, si ses critères et recommandations, chez son voisin, s'appliquent autant… Pourquoi notre point de vue diffèrerait, les risques s'étant multipliés? De rassembler en grand projet ne veut pas dire que c'est plus dilué.

Aux Îles, nous sommes des solidaires et même le meilleur des rhétoriqueurs ne nous fera pas croire que l'estuaire est moins sensible aux prospecteurs. Nous sommes des êtres de changement, seulement, nous sommes avant-gardistes et connaissons les aboutissements de ce programme antagoniste.

Ce mémoire, bien que personnel, exprime de nombreuses discussions et qu'il soit artistique est essentiel, car vivre ici suscite les passions. Développer les hydrocarbures, c'est être favorable à un préjudice. Nous avons compris les courbures… En gros, nous sommes le sacrifice! Je peine à imaginer les foreuses au beau milieu d'un sanctuaire : sur une Anticosti

merveilleuse, dans l'Old Harry autrement prospère. Je demande un plan comparable sur la vraie transition énergétique: un 4000 pages d'efforts louables, sans dispositions oligarchiques. Je soupçonne une cabale arrangée, de par l'ordre des études consciemment juxtaposées et favorisant notre servitude aux compagnies hypocrites, aux fiels terrestres désastreux, aux dépendances parasites promues par des affronts belliqueux. L'affaiblissement des conditions de la démocratie participative est bien visible dans cette situation où l'on vient gaspiller de la salive puisque le temps est insuffisant pour lire toute cette documentation et que notre habile gouvernement vient nous imposer sa vision. Il faut dire qu'il fait bien fanfaron, quand il affirme vouloir se doter d'une loi protectrice de l'environnement qui assurera notre sécurité. Et que dire des redevances partagées et des retombées économiques en faveur des collectivités, l'exemple concret serait Malartic?

Nous pourrions dire que de cotiser un enlisement sédimentaire, quand il existe, pour se responsabiliser, des outils rendant moins tributaires, c'est se bourrer les yeux de bitume et avancer aveuglement, naviguer la tête dans la brume en fonçant vers l'escarpement. De s'affranchir de ces sales manies, en transitant énergétiquement, démontrerait que la climatologie est loin d'un concept ennuyant. Quand on sait que, dans quelques semaines, ouvrira le sommet de Paris, on se dit que ça vaudrait la peine de composter les concepts pourris. L'économie suit une logique et nécessite une prise de conscience puisque les changements climatiques menacent les bases de la finance. Si les dirigeants étaient judicieux, ils stopperaient l'extraction des fossiles parce que les GES sont des gaz vicieux qui rendent toute vie, sur la Terre, difficile. Par convenance intéressée, faire fi des défis primordiaux, c'est consentir à un tollé, exclure des débats fondamentaux.

Je refuse de cautionner cet exercice de manipulation et, à cet effet, je vais m'en retourner sans me rendre disponible à vos questions.

[redacted]

Mémoire déposé dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les énergies fossiles.

Soumis par [redacted]

Le 19 novembre 2015

Bonjour Messieurs et Mesdames,

Je tiens à faire part de mes vives inquiétudes, à la lecture des nouvelles dans différents journaux et après discussions avec de nombreuses personnes dans mon entourage qui se tiennent informées sur les dossiers gaz de schiste, pétrole de schiste, l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti et le transport du pétrole par voie ferrée, de même que l'oléoduc Énergie Est.

Non acceptabilité

Tout d'abord, je tiens à redire qu'il y a toujours la non-acceptabilité sociale sur le développement du gaz et du pétrole de schiste. Les comités de citoyens ont déposés des milliers de signatures à Québec, chez Talisman et une pétition sur internet avait recueilli 130,000 signatures.

Plus précisément le 8 février 2011 il y a eu : un dépôt, à l'Assemblée nationale du Québec, de la pétition signée par 130 000 personnes demandant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, par le groupe « Non au pétrole et au gaz au Québec » et ses partenaires à l'Assemblée Nationale à Québec. Cette pétition fut initiée par Marie-Hélène Parent, mais elle fut un succès grâce à la contribution de Dominic Champagne avec sa campagne « WO » vue par un demi-million de personnes sur le web. (1)

Et aussi, le 17 avril 2012 il y a eu : un dépôt des signatures de la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous » à l'Assemblée nationale à Québec. Des représentants de nombreux comités de citoyens, membres du Regroupement Interrégional sur le Gaz de Schiste de la Vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL) opposé au développement de l'industrie du gaz de schiste sur le territoire du Québec, ont déposé par l'intermédiaire de Martine Ouellette, député du Parti Québécois, des milliers de formulaires signés par des citoyens qui refusent la présence des compagnies gazières dans leur communauté. Durant des mois, des centaines de citoyens

bénévoles ont mené l'opération «Vous n'entrerez pas chez nous » Cette opération a eu pour objectif de solliciter la signature des citoyens afin de démontrer au gouvernement et aux compagnies qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale concernant le développement de l'industrie gazière au Québec. Par différents modes de rencontres avec les résidents de leur communauté (porte-à-porte, soirées d'information, séances de signatures dans des lieux publics, etc.), ces citoyens bénévoles ont sollicité et reçu l'appui d'agriculteurs, de pomiculteurs, d'éleveurs, de maraîchers et de propriétaires terriens d'un hectare et plus, ainsi que de propriétaires et locataires de terrains résidentiels de moins d'un hectare. Il n'y a pas et il n'y aura jamais d'acceptabilité sociale pour les gaz de schiste au Québec. (2)

Et nous pourrions facilement continuer de faire signer et démontrer la non-acceptabilité de cette industrie au Québec, et voici pourquoi….

C'est inconcevable que les gazières et pétrolières aient obtenues leurs permis à un prix dérisoire. voire 10 cents l'hectare, et c'est scandaleux qu'il y ait eu une entente *secrète* entre Pétrolia et Hydro Québec. Il y a quelques années, alors qu'elle était ministre des ressources naturelles, Martine Ouellet a demandé de voir cette *entente secrète*. Par la suite, on a pu en apprendre un peu plus sur la nature de cette entente pour se rendre compte que les redevances que nous aurions étaient dérisoires.....Ensuite, le gouvernement de Mme Marois a investit à hauteur de 115 millions pour aider Pétrolia à mener des opérations de forages exploratoires. Et l'article du Devoir disait notamment ceci : Le gouvernement affirme par ailleurs que les travaux seront menés avec un suivi environnemental «étroit» de la part du ministère de l'Environnement du Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement serait quant à lui mandaté pour étudier le dossier si jamais les travaux d'exploration démontraient que le potentiel pétrolier de l'île justifie l'exploitation de cette source d'énergie fossile. (3) Or, à ce jour, il n'y a pas de BAPE sur l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti.

De plus, je considère que c'est inconcevable de financer avec l'argent des contribuables de tels projets, qui ont été conclus dans le secret. Je tiens à rappeler qu'il y a quelques années, lorsque Hydro Québec détenait tous les permis d'explorations et d'exploitations du gaz et du pétrole, ces ressources étaient nationalisées et qu'il est impardonnable que le gouvernement, seul actionnaire de Hydro Québec et donc fiduciaire de ces ressources, les aient laissées brader de la sorte, en cachette et que nous n'ayons pas eu accès au contrat secret entre Pétrolia et Hydro Québec pendant des années. Il y a ici, plusieurs raisons de s'offusquer et de continuer notre résistance citoyenne contre ces projets. Même si le gouvernement de Mme Marois

désirait reprendre une partie des droits, il y a ici, un premier heurt, non réparé, et on remet de l'huile sur le feu en redonnant de l'argent aux compagnies pour leur permettre de forer. C'est un non-sens, et on attend toujours un BAPE sur Anticosti. Et que dire de Ristigouche Sud-Est qui se fait poursuivre par Gastem alors que la compagnie Gastem n'a plus de permis pour forer, elle a donné le permis à Pétrolia. Nous nous sommes mobilisés pour ramasser des sous, afin que cette ville puisse se défendre. Lorsqu'on constate que le gouvernement, qui est en partie responsable de ne pas avoir légiférer sur les distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières, pétrolières et minières et les sources d'eau potable, et que les normes qui sont venues trop tard sont insuffisantes et que le gouvernement ne fera rien et s'en lave les mains, notre degré de mobilisation et de colère vient encore de grimper d'un cran.

Je dois aussi mentionner que je ne suis pas très heureuse que 4000 pages d'études soient rendues publiques quelques jours avant les audiences et que plusieurs études manquent , soient environ 18 études, dont une dizaine très importantes sur l'environnement. Et une dizaine d'études non publiées portent directement sur les enjeux environnementaux pour l'Ile d'Anticosti. (4) On se demande pourquoi tenir des audiences maitenant, et à quoi serviront nos mémoires, si nous n'avons pas accès aux études.

Ne touchez pas à Anticosti

Sur le site du Gouvernement du Québec http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/exploration-petroliere-anticosti.asp sous la rubrique Anticosti, on peut y lire qu'il y a des sondages statigraphiques sur Anticosti. Or les résidents de l'Ile font état que 2 avions sont venues apporter du chlorure de sodium, pour densifier le béton à cause d'un important retour de gaz lors d'un forage à La Loutre.

On peut constater aussi sur le site FB de Marc Durand ing. dont voici le lien, https://www.facebook.com/notes/726555190805340/ qu'à peine 80 % des sondages ou activités d'explorations y ont été faites et selon les dernières infos, il y aurait plus de gaz que de pétrole à Anticosti (5), ce qui nous ramène au début du présent mémoire, ou constat de ce mémoire, il n'y a pas d'acceptabilité sociale dans ce dossier, et de plus, les prix du gaz étant très bas, et la loi sur les mines faisant en sorte que nous n'avons que peu de rédevances sur le développement de cette industrie et que ce sont nos ressources naturelles bradées, sans notre consentement en catimini avec ententes secrètes, dévoilées trop tard, je réitère le fait qu'il y aura beaucoup de résistance contre de tels projets et surtout sur Anticosti qui est un joyau. Dominic Champagne a fait un film très touchant, et inspirant qui donne l'idée, qu'il pourrait y avoir une usine de transformation des fruits de mer ou une usine de transformation du chevreuil à Anticosti et ce serait un bien meilleur développement que les hydrocarbures.

Anticosti n'est jamais venue au monde et il serait absurde de la souiller.

Transport du pétrole des sables bitumineux par train

Pour ce qui est du transport du pétrole par train, j'habite devant la voie ferrée à Mont-St-Hilaire depuis 30 ans, et je suis toujours aussi désolée de constater qu'il y a de moins en moins d'inpections qui sont faites. On a eu un déraillement de wagons en 1999 qui aurait pu être équivalent à Lac Mégantic, et le gouvernement de Couillard a mentionné qu'il n'y aurait pas de BAPE ou d'études sur le transport du pétrole par train. C'est encore, selon moi un manque d'agir dans le bon sens et un manque de transparence .... Il y a aussi une pétition en ligne et sur papiers qui circulent à cet effet. La pétition sur le site de l'Assemblée Nationale a reçu plus de 10,000 signatures au moment où j'écris ces lignes. Et cette pétition sera déposée le 24 novembre 2015 . Voir le lien plus bas. (6)

Plusieurs villes ont aussi adopté une résolution contre le transport du pétrole par train et réclament un BAPE sur cette question alors que nous savons que la sécurité et les inspections ont été réduites au minimum.

Voici quelques villes qui ont fait passer une résolution...

3 août 2015: Saint-Anaclet-de-Lessard demande de BAPE & moratoire;

17 août 2015 : Otterburn Park demande de BAPE & moratoire;

8 septembre 2015 : Rimouski demande de BAPE;

21 septembre 2015 : Sainte-Luce (dans La Mitis) demande de BAPE & moratoire;

5 octobre2015 : St-Hyacinthe demande de BAPE;

5 octobre2015 : Saint-Alphonse-de-Caplan (Baie-des-Chaleurs) demande de BAPE & moratoire;

5 octobre 2015 : municipalité de L'Islet demande de BAPE & moratoire;

7 octobre 2015 : Arrondissement Montréal Sud-Ouest demande de BAPE & moratoire;

et que le 14 octobre 2015 l'AGECAR (Rimouski) s'est positionné contre le projet Chaleur

Terminals Inc ainsi que sur le transport de pétrole par train.

27 octobre 2015 : Ville de Montréal demande de BAPE & moratoire. (7)

Et aussi :

Le 7 octobre 2014 le CREGIM (Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine) a adopté la résolution suivante :

Résolution 07-10-14-06

Il est dûment proposé et appuyé que le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

1. S'oppose résolument à ce transport de produits pétroliers par train;

2. Invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et à s'opposer résolument au transport de ce type de produit;

3. Demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toute mesure appropriée afin de soutenir les municipalités qui s'opposent à ce projet;

4. Demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;

5. Que d'ici la conclusion de ces travaux, un moratoire soit immédiatement décrété sur ce transport par rail du pétrole de schiste et/ou du pétrole bitumineux de l'ouest jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces produits dangereux pour la sécurité publique et l'environnement; et (2) que ce moratoire soit maintenu tant et aussi

longtemps que les wagons DOT-111 n'auront pas tous été remplacés et que la voie ferrée n'aura pas été mise à niveau sur tout le parcours. (7a)

Sans oublier que :

Le budget du département de sécurité ferroviaire a été coupé de 20% entre 2010 et 2014 alors que le transport ferroviaire des hydrocarbures est passé de 500 charges de wagons-citernes en 2009 à 160,000 en 2013. En 2013, il n'y avait toujours au Canada que 16 inspecteurs pour le transport ferroviaire des matières dangereuses (même nombre que 10 ans auparavant) ce qui signifie que le ratio de chaque inspecteur est passé de 31 à 10,000 charges de wagons-citernes.
Bruce Campbell vient d'obtenir une bourse qui lui permettra de poursuivre ses recherches sur le transport du pétrole par train et la «déréglementation», à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a par ailleurs écrit plusieurs articles à ce sujet. C'est la preuve que nous avons raison de nous inquiéter du manque de sécurité et du manque de volonté d'améliorer cette sécurité. Ce sont des infos mis en ligne par Convoi-citoyens sur une page publique de Facebook et les références sont citées plus bas (8)

Oléoduc Énergie Est est un non-sens

Je tiens à dire très haut et très fort que qu'il est essentiel, voire vital de protéger le Fleuve St-Laurent qui coule dans nos veines, et que si 640 lacs sont pour être travaersés par l'oléoduc Énergie Est, il y a un mur de résistance imparable qui va se dresser contre. Si la Colombie Brittanique a réussi à protéger son envionnement et que le Premier Ministre du Canada Justin Trudeau demande un moratoire sur le transport du pétrole par pétrolier dans le nord de la Colombie Britannique (9), nous sommes tout aussi en droit d'avoir ce moratoire et de protéger notre environnement et l'eau potable consommée par envrion 3 millions de québécois.

Ce serait même une très bonne raison de se séparer du reste du Canada, si on venait à nous imposer cet oléoduc, il serait plus que souhaitable de dire non au Canada, et de devenir maitre chez nous. Lorsqu'on constate et lisons dans l'article du Devoir, que des agriculteurs ne pourront plus semer de luzerne, et que leurs assurances pourraient ne plus les assurer (10), je constate que le dossier du pétrole sale des sables bitumineux envenime tout notre environnement, menace les agriculteurs, notre eau et c'est une question de vie et du droit de vivre dans un environnement sain avec le droit à une certaine qualité de vie. C'est désolant et déplorable que des citoyens bénévoles dans la majorité des cas, soient engagés dans un processus de longue haleine sur plusieurs années à défendre ce qui va de soit.

Au fil des années d'implication dans la communauté, et à la lecture des journaux, et des groupes de discussions auxquels je participe, je me sens très très concernée et je suis très inquiète de l'attitude du gouvernement, et des preneurs de décisions qui ne semblent se soucier que peu des volontés et désirs des gens qui auront à vivre et subir le développement des hydrocarbures, alors que nous avons tellement plus de potentiels et de possibilités du côté des énergies vertes. L'oléoduc Energie Est va permettre de doubler la production du pétrole des sables bitumineux, mais qui veut cette pollution, sinon les pétrolères, et je suis très triste de constater que les albertains vont peut-être se réveiller avec un réel problème et peu de moyen d'y remédier dans quelques années. Alors que les scientifiques nous disent de laisser le pétrole sous terre, les gens directement affectés, comme Jessica Ernst (11), entre autre, et qui se défendent devant les tribunaux, que ce soit aux État-Unis ou ailleurs, vont réellement faire front commun, ce n'est qu'une question de quelques semaines pour dire non une fois pour toute, à ce développement insensé.

Ce mémoire a été écrit rapidement faute de temps, mais ce ne sont pas les sujets ni la documentation qui manques, c'est tout le contraire, il y a une multitude d'études et d'informations que j'aurais pu citer et que vont dans le même sens que ce qui est décrit plus haut. Le but ici, n'était pas de mettre le maximum d'informations mais de dire haut et fort et une fois pour toute, qu'assez c'est assez et la protection de notre environnement et de notre eau potable est ce qui prime sur tout, et c'est dommage ou malheureux qu'on soit engagé dans une lutte contre nos instances politiques, qui sont à la lumière des informations plus voués à servir les pétrolières et les gazières.

(1) Communiqué de l'AQLPA intitulé « Gaz de schiste : les citoyens débarquent à l'Assemblée Nationale».

(2) Référence CMAVI BAPE p.8
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/DM85.pdf

(3) Le Devoir, 13 février 2014,
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/399867/anticosti-petrole-quebec

(4) Le Devoir, 16 novembre 2015,
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455335/energies-fossiles-les-consultations-publiques-debutent-malgre-l-absence-de-plusieurs-etudes-cles

(5)
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/453746/etude-l-ile-d-anticosti-renfermerait-surtout-du-gaz-de-schiste

(6) https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5515/index.html

(7) Infos provenant de Convoi-citoyen : https://www.facebook.com/events/413175428866732/

(7a)
http://cregim.org/wp-content/uploads/2014/12/R%C3%A9solution-transport-de-p%C3%A9trole-par-trainweb.pdf

(8)
http://www.thestar.com/opinion/commentary/2015/09/28/tory-budget-surplus-came-at-cost-to-public-safety.html

(9)
http://ici.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2015/11/13/009-justin-trudeau-lettres-mandats-petroliers-cote.shtml

(10)
http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/11/13/002-pipeline-transcanada-agriculteurs-quebecois-assurances.shtml

(11)
http://lesamisdurichelieu.blogspot.ca/2015/04/jessica-ernst-sen-va-en-cour-superieure.html

En tant que citoyenne, je suis en désaccord avec le projet de permettre l'extraction de pétrole et de gaz au Québec et avec l'idée de laisser transiter par le Québec des volumes colossaux de pétrole. Mettons plutôt nos énergies dans le développement des sources d’énergie verte.

[redacted]

20 novembre 2015

Mémoire sur les hydrocarbures

Une consultation publique pour les hydrocarbures avec peu de temps pour se préparer, ça ne vaut pas cher. Consultation publique, mon œil, mais la théorie de la chaise vide n'est pas une alternative pour moi.

Comment peut-on viser la réduction de GES et développer les hydrocarbures.

Pour diminuer les émissions de GES au rythme nécessaire, il ne faut absolument pas se lancer dans l'extraction d'hydrocarbures ni dans la mise en place d'une filière gazière intégrée au Québec. Il ne faut absolument pas non plus tolérer que le Québec devienne la voie de sortie du pétrole des sables bitumineux de l'Ouest vers les marchés extérieurs.

Le gouvernement prétend que le développement des hydrocarbures sera un moteur de développement, alors que de nombreux spécialistes (Le gouverneur de la Banque d'Angleterre et ancien gouverneur de la Banque du Canada Mark Carney affirme que la lutte aux changements climatiques risque de marginaliser les énergies fossiles. Ce qui pourrait selon lui entraîner des pertes « potentielles énormes » pour les investisseurs de ce secteur. (2) Il affirme que « les changements climatiques menaceront les assises de la finance et la prospérité à long terme) Et que dire de l'acceptabilité sociale. Selon les prometteurs, tout est beau, mais lorsqu'on se promène sur le terrain, le discours est bien différent.

Pourquoi ne pas investir dans une véritable transition énergétique. Si nous voulons réduire nos GES il faut démontrer clairement que nous nous engageons dans un mouvement de transition vers d'autres énergies. Les hydrocarbures et les GES vont de pair, ce n'est pas du développement durable, c'est se diriger ver un mur.

En conclusion je considère que le développement des hydrocarbures est dépassé, ils sont dans notre sous-sol depuis des millénaires, il ne nous cause pas de problèmes, restons-les en paix. De l'énergie, oui on va toujours en avoir besoin, il y à plusieurs alternatives à nos portes, investissons en eux comme si c'était du pétrole.

[redacted]

Membre du RVHQ section est

Mémoire présenté au
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures
par [redacted]

En tant que citoyenne résidant à Saint-Antoine de Tilly, près de Québec, je suis en désaccord avec le projet de permettre l'extraction de pétrole et de gaz au Québec, et avec l'idée de laisser transiter par le Québec des volumes colossaux de pétrole.

ÉNERGIE VALERO INC: UN INCONTOURNABLE POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Énergie Valero Inc.

Novembre 2015

ÉNERGIE VALERO INC.

ÉNERGIE VALERO INC.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2

VALERO AU QUÉBEC 2

UN INCONTOURNABLE POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE 5

Une ressource qui continuera d'être consommée dans un avenir à moyen terme 5

L'importance de garantir des sources d'approvisionnement fiables et diversifiées 7

UN ACTEUR RESPONSABLE 8

Diminution de ses GES 8

À l'écoute des communautés 8

Une participation élargie aux simulations de mesures d'urgence 10

DES RELATIONS DE COLLABORATION À APPROFONDIR 11

CONCLUSION 12

ÉNERGIE VALERO INC.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec a entamé une vaste réflexion sur le développement des activités de mise en valeur et de transport des hydrocarbures. Énergie Valero Inc. (ci-après Valero) est heureuse de prendre part au processus de consultations publiques portant sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Il s'agit d'un exercice démocratique important.

Au cœur de l'activité pétrolière du Québec depuis plusieurs décennies, Valero souhaite faire connaître davantage le rôle stratégique de ses activités économiques dans la sécurité énergétique de même que sa position incontournable dans l'économie de la province. À l'heure où le Québec est en voie de se doter d'une nouvelle politique énergétique, l'entreprise souhaite contribuer à cette réflexion collective. Que ce soit par ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de ses bonnes relations avec les communautés ou de ses activités de prévention et de sécurité, Valero a, maintes fois, vu son expertise et son sens des responsabilités reconnus. L'entreprise espère ainsi contribuer à la réflexion et aux discussions en tant qu'acteur économique majeur qui a su évoluer au diapason des défis qui animent la société québécoise.

VALERO AU QUÉBEC

Filiale en propriété exclusive de Valero Energy Corporation, la compagnie canadienne Énergie Valero Inc. est une société de raffinage, de distribution et de commercialisation de produits pétroliers. Depuis presque 45 ans, elle s'est taillé une place de choix sur les marchés du Québec, de l'est du Canada et de la Nouvelle-Angleterre. Grâce à ses activités, Valero répond aujourd'hui à environ 70 % des besoins des Québécois en produits pétroliers et à plus de 30 % de ceux des marchés de l'Ontario et du Québec combinés.

L'entreprise possède et exploite trois actifs principaux au Québec, en plus de son siège social canadien situé à Montréal. À la croisée des chemins entre l'Ontario, les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre, les installations de Valero au Québec jouissent d'une position stratégique enviable permettant de répondre aux besoins du marché du nord-est du

continent. Ses activités canadiennes en font un chef de file, entre autres, dans les ventes industrielles et commerciales de produits pétroliers, et auprès des revendeurs et des distributeurs indépendants ou des exploitants des marques Ultramar et Valero.

Force vive de l'économie québécoise, les investissements dans les infrastructures de l'entreprise au Québec se chiffrent, depuis 2004, à plus de 3,4 milliards de dollars.

La raffinerie Jean-Gaulin, Lévis

Depuis 1971, Valero exploite la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis, considérée comme un joyau dans l'industrie en Amérique du Nord, notamment en raison de son emplacement stratégique et de son port en eau profonde. Deuxième en importance au Canada, elle a une capacité nominale qui s'élève à environ 265 000 barils par jour (bpj).

La raffinerie Jean-Gaulin emploie 480 employés permanents et plus de 200 contractuels, avec une rémunération moyenne annuelle de l'ordre de 88 500 dollars. Lors des périodes de pointe comme les arrêts de production majeurs planifiés (« shut downs »), plus de 1500 personnes supplémentaires sont requises pour effectuer des travaux de cette envergure. Depuis 10 ans, plus de 2 milliards de dollars ont été investis dans ses infrastructures et 500 millions de dollars supplémentaires le seront d'ici 2019. Ces investissements permettront à la raffinerie de conserver son statut parmi les installations les plus performantes de sa catégorie, tout en poursuivant les efforts de réduction de son empreinte environnementale.

Le terminal pétrolier, Montréal-Est

Exploité par Valero depuis 1986, cet important terminal pétrolier permet l'entreposage sécuritaire de 5 millions de barils contenant 16 grades de produits distincts : essence, distillats, carburéacteur, pétrole brut, etc. Plus de 280 000 barils transitent quotidiennement au sein du terminal, le plus grand du genre au Canada. Le volume de sa rampe de chargement peut aller jusqu'à 135 000 bpj, en faisant la rampe de chargement la plus occupée également au Canada.

En 2014 seulement, 140 millions de dollars ont été investis pour accroître la capacité d'entreposage. Le terminal offre un emploi à près de 70 personnes et est par ailleurs le plus important client de l'Administration portuaire de Montréal.

Le pipeline Saint-Laurent

Reliant la raffinerie de Lévis aux installations de Montréal-Est, ce pipeline souterrain de 243 km est destiné au transport d'essence, de diesel, de mazout domestique et de carburéacteur. Sa capacité de transport est de plus de 100 000 bpj. Cet investissement de près de 400 millions de dollars a permis d'éliminer 350 trains-bloc annuellement (68 wagons par train-bloc quotidiennement) en direction de Montréal et de diminuer de 37 000 tonnes les émissions de GES par année.

En matière de gestion sécuritaire, ce pipeline est régi par une salle de contrôle 24 h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Il fait également l'objet d'une inspection pédestre et interne de la conduite et d'une patrouille aérienne (hebdomadaire au printemps et en été; bimensuelle en hiver). Sa construction s'est échelonnée sur près de quatre ans à compter de 2009 et il a été mis en service en décembre 2012.

Comme il est possible de le constater, la présence de Valero confirme la position stratégique qu'occupe l'entreprise au Québec. Elle transforme ici une matière première et lui donne une valeur ajoutée. Ces activités économiques structurantes et créatrices de richesse pour l'économie du Québec témoignent de l'importance de l'industrie du raffinage et des autres secteurs manufacturiers liés à l'utilisation du pétrole dans la province, tel que le soulignait une récente étude conjointe menée par les gouvernements du Québec et de l'Alberta[1].

[1] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport du comité conjoint Québec-Alberta, L'accès aux ressources pétrolières nord-américaines*, novembre 2013.

UN INCONTOURNABLE POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Devant un marché international fortement compétitif, il est impératif pour les raffineries nord-américaines de se démarquer et de s'adapter efficacement aux changements de l'industrie et aux attentes de la société à son égard. C'est avec raison que le développement durable et les changements climatiques sont devenus LES grands enjeux reconnus à travers le monde. Mais alors que ceux-ci occupent une part sans cesse grandissante dans l'espace public, force est d'admettre que les besoins en pétrole demeurent encore élevés et que cette ressource fait toujours partie intégrante de l'activité économique mondiale. C'est donc à travers la recherche d'un équilibre des besoins que nous devons avancer vers un avenir plus durable.

Une ressource qui continuera d'être consommée dans un avenir à moyen terme

Dans son rapport intitulé *Maîtriser notre avenir énergétique* en 2014, la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec soulignait qu'il est irréaliste d'espérer diminuer la consommation de pétrole de manière importante à court terme. Les coauteurs, Lanoue et Mousseau, croient d'ailleurs, qu'à l'échelle mondiale, le pétrole sera encore incontournable en 2050 et que le Québec n'échappera pas à cette tendance.[2] Ce recours aux produits pétroliers est notamment attribuable au secteur du transport qui dépend encore en grande partie de cette source d'énergie et qui continuera de le faire pour encore plusieurs années. À seule fin d'illustration, mentionnons qu'aujourd'hui, plus de huit millions de véhicules sont immatriculés au Québec, dont la quasi-totalité utilise des carburants pétroliers. Ainsi, afin de pouvoir continuer à assurer l'approvisionnement du Québec, la Commission recommandait notamment de favoriser le maintien des capacités de raffinage du Québec, lesquelles sont en grande partie assurées par Valero.

L'importance du maintien des activités de raffinage au Québec est en quelque sorte reconnue dans le document de consultation de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures, alors qu'il est mentionné que même « en

[2] ROGER LANOUE ET NORMAND MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique,* Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2014, page 27.

s'appuyant sur la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre que devrait suivre le Québec, on estime qu'une consommation résiduelle se maintiendrait entre 140 000 et 250 000 barils par jour en 2030 »[3]. Bien que la consommation soit appelée à diminuer, sa disparition n'est pas concevable dans un avenir rapproché, à court, voire à moyen terme.

Ces deux projections contredisent celle avancée dans l'étude GECN04, *Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacements potentiels au Québec*, qui soutient qu'en ajoutant les contraintes visant à limiter le réchauffement de la planète, le Québec pourrait éliminer complètement sa consommation actuelle de pétrole de 315 000 bpj d'ici 2050.[4] Il s'agit d'un scénario qui nous apparaît irréaliste et qui n'est d'ailleurs pas repris dans le document de consultation de l'ÉES.

Bien que l'analyse du Conference Board du Canada parue le 12 novembre dernier affirmant que des diminutions des émissions associées au secteur du transport peuvent, et vont avoir lieu en raison des avancées technologiques, de l'efficacité énergétique accrue et des voitures à technologie de substitution dans le marché à court terme, il n'en demeure pas moins que ce sont des changements profonds de comportements qui seront requis pour atteindre des cibles aussi ambitieuses que celles de réduire de 80 % les émissions de GES liées au secteur du transport d'ici 2050.[5] De ce fait, la disparition totale de tous les produits pétroliers au Québec semble donc peu probable.

En effet, la demande mondiale demeure toujours en croissance, bien que l'offre mondiale en pétrole brut et en gaz ait aussi beaucoup augmenté. Aux États-Unis, la reprise économique a entre autres contribué à exercer une pression à la hausse sur la demande d'essence. Quant au diesel, la prévision de croissance dans la prochaine décennie est encore plus importante, causée par une croissance de la demande pour ce produit dans les marchés émergents.

Somme toute, bien que le Québec doive faire face, comme le reste de la planète, aux changements climatiques et qu'il mette en place différents mécanismes pour y arriver,

---

[3] MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti,* 2015, page 201.
[4] CHAIRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE, *Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacements potentiels au Québec (G-ECN-04)*, HEC Montréal, 2015, page 3.
[5] CONFERENCE BOARD DU CANADA, *Une route longue et difficile : Réduire les émissions de GES dans le secteur canadien du transport routier d'ici 2050*, 12 novembre 2015.

comme un marché du carbone et des cibles ambitieuses de réduction des GES, le pétrole continuera à faire partie de la vie des Québécois pour encore un certain nombre d'années. Pour répondre aux besoins des entreprises et de la population, il est impératif que le Québec maintienne ses activités de raffinage qui sont par le fait même associées à de nombreux emplois de qualité et une vitalité économique.

L'importance de garantir des sources d'approvisionnement fiables et diversifiées

Afin de livrer des produits raffinés aux meilleurs prix à ses marchés et de produire une valeur ajoutée par la transformation de matières premières, il est également essentiel de garantir un approvisionnement en pétrole brut qui soit fiable et diversifié. Un tel approvisionnement demeure nécessaire au maintien du rôle stratégique de Valero pour la sécurité énergétique du Québec et de l'est du Canada, tout en soutenant l'activité économique entourant ses infrastructures.

Pour assurer cet apport, Valero compte notamment sur l'inversion prochaine de la canalisation 9B d'Enbridge, qui lui permettra de s'approvisionner en pétrole brut léger en provenance de l'Ouest canadien. L'inversion de cette canalisation permettra de combler environ la moitié de l'approvisionnement de pétrole brut destiné à la raffinerie Jean-Gaulin qui provient actuellement du Golfe du Mexique et de l'international. Valero a d'ailleurs investi 300 millions de dollars dans ses installations de Montréal-Est et de Lévis afin de se préparer à recevoir du pétrole de l'Ouest en plus d'acquérir, en partenariat avec le Groupe Desgagnés, deux navires modernes à la fine pointe de la technologie visant à transporter ce pétrole du terminal pétrolier de Montréal-Est vers la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis.

En ce qui concerne le projet Énergie Est de TransCanada, s'il venait à voir le jour, celui-ci pourrait contribuer à assurer une diversité accrue de sources d'approvisionnement et combler le reste de l'approvisionnement nécessaire aux activités de Valero.

La raffinerie de Lévis aurait également le potentiel pour traiter le pétrole exploité au Québec si le gouvernement décidait de poursuivre dans cette voie. La raffinerie Jean-Gaulin raffine d'ailleurs depuis un moment des pétroles québécois qui sont produits en petite quantité. La présence de la raffinerie de Valero deviendrait dès lors un avantage concurrentiel de plus par sa proximité des sources de production.

Cette ouverture et cette flexibilité envers des nouvelles sources d'approvisionnement en pétrole, que ce dernier soit québécois, canadien ou étranger, permettent d'avoir accès aux pétroles bruts au meilleur coût possible. Cet aspect est primordial pour conserver la position concurrentielle de la plus grande raffinerie québécoise dans le futur.

UN ACTEUR RESPONSABLE

Diminution de ses GES

Consciente que le développement durable représente un cheval de bataille de premier plan pour toute entreprise de transformation de pétrole brut, la raffinerie Jean-Gaulin a réussi à réduire de 21 % l'intensité de l'émission de ses GES par rapport au niveau de 1990, et ce, tout en doublant sa capacité de raffinage. Encore une fois, cette performance en fait un exemple parmi les infrastructures du même type en Amérique.

La construction du pipeline Saint-Laurent aura également permis de réduire les émissions de GES associées au transport de pétrole par train, en plus d'assurer un moyen de transport plus sécuritaire. En 2014, c'est un total de 37 000 tonnes de GES qui a été évité grâce à l'utilisation du pipeline.

Enfin, toujours à l'affut, Valero mettra en marché dès 2017 des carburants dont la teneur en soufre sera encore améliorée, répondant ainsi aux normes réglementaires les plus strictes et contribuant davantage à la réduction des émissions de GES liées au transport. Ces nouveaux produits illustrent bien le fait que les carburants sont le résultat de recherches et d'innovations technologiques de pointe que Valero a su, au fil du temps, adapter aux nouvelles exigences en matière environnementale.

À l'écoute des communautés

Soucieuse d'établir des relations et des communications efficaces basées sur la transparence et la collaboration, l'entreprise a mis sur pied cinq comités de liaison avec les citoyens, deux respectivement à Lévis et à Montréal-Est, et trois le long du tracé du pipeline Saint-Laurent. Ces derniers permettent d'informer et d'échanger avec la population, de connaître les perceptions et les préoccupations des représentants du

milieu, d'harmoniser les activités industrielles aux attentes de la communauté et d'établir des liens sociaux basés sur le respect, la confiance et la transparence.

À ces comités s'est ajoutée dans la dernière année une tournée municipale lors de laquelle Valero a tenu des rencontres d'information et d'échanges avec les élus municipaux, les citoyens et les groupes d'intérêt. En effet, depuis l'automne 2014, la société a pris l'initiative d'aller à la rencontre de ceux et celles qui vivent aux abords du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Lévis afin de discuter de mesures de sécurité relatives au transport de pétrole par bateau. Ces rencontres, qui donnent lieu à un dialogue constructif, ont permis d'établir des relations de collaboration autant avec les grandes régions métropolitaines qu'avec les plus petites municipalités en bordure du fleuve. Cette tournée se poursuivra d'ailleurs après la mise en service de la canalisation 9B dans les municipalités désireuses d'en savoir plus sur la sécurité dans le transport maritime.

Ces rencontres permettent aujourd'hui à Valero de répondre aux recommandations émises dans l'étude GTVS02[6] et présentées dans le document de consultation de l'ÉES sur les hydrocarbures visant à :

- mieux faire connaître le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin;
- mieux faire connaître le plan d'urgence de l'entreprise aux responsables de la sécurité civile dans les municipalités;
- établir un processus d'échange avec les municipalités sur la question des déversements d'hydrocarbures en milieu marin;
- donner un meilleur accès aux municipalités aux analyses approfondies des risques et impacts d'un déversement d'hydrocarbures en milieu marin;
- appuyer les municipalités concernées en les informant des impacts possibles d'un déversement d'hydrocarbures en milieu marin afin qu'elles puissent considérer ces risques dans leurs plans d'urgence.

Comme le reconnaissait l'étude GTVS02, Valero agit en bon citoyen corporatif dans les villes où elle est présente grâce à ses comités de liaison, mais également en contribuant à améliorer l'état des connaissances et des responsabilités dans les plus petites villes.

---

[6] INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC, *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures,* 2015.

Une participation élargie aux simulations de mesures d'urgence

Le transport maritime demeurant essentiel aux activités de Valero pour l'approvisionnement en pétrole brut et la distribution de produits finis, la sécurité de tous et de l'environnement est la priorité de tous les instants pour l'entreprise.

Valero répond évidemment à toutes les exigences internationales et nationales en place pour les sociétés pétrolières en plus d'avoir établi un plan de mesures d'urgence éprouvé et approuvé par les partenaires dans le cadre de simulations notamment.

L'entreprise tient des exercices de simulation de mesures d'urgence en cas de déversement de pétrole en milieu marin avec tous les intervenants concernés par la prévention et l'intervention, soit la Garde côtière, les ports et services de trafic maritime, la Société d'intervention maritime de l'est du Canada (SIMEC) ainsi que les municipalités et leurs élus. Par souci de transparence, la participation à ces simulations a été élargie afin de permettre un meilleur arrimage avec toutes les autorités compétentes. Ces exercices de simulation représentent de plus une excellente occasion de tester les procédures en place et de parfaire les techniques d'intervention.

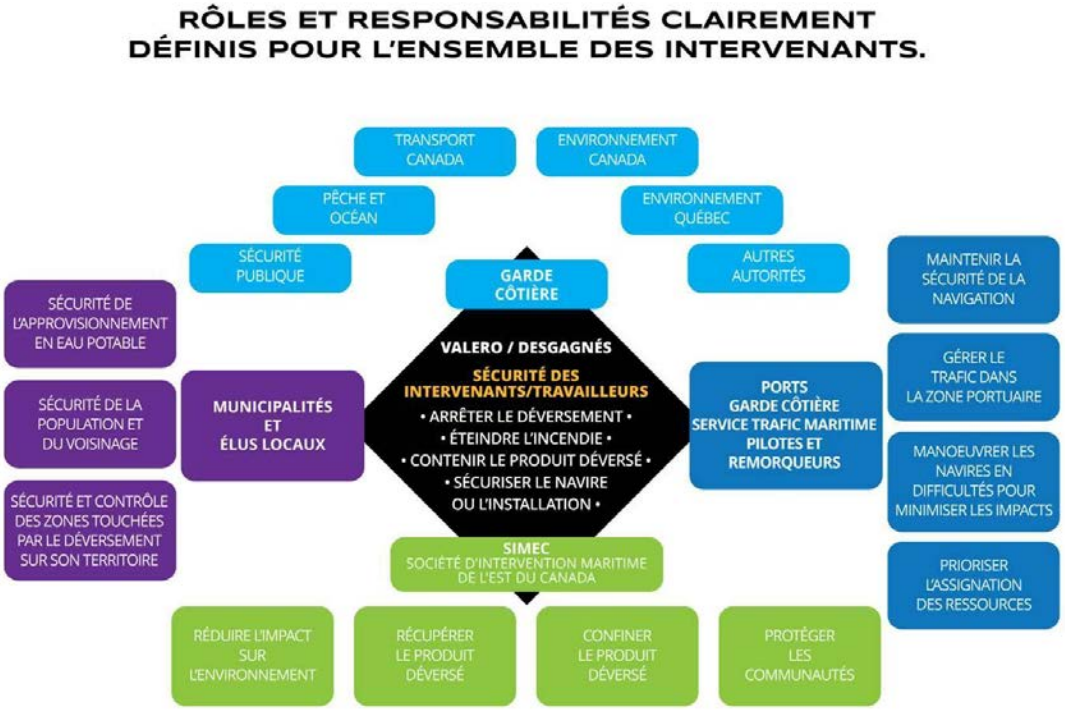

À cet effet, Valero et ses partenaires sont toujours à la fine pointe des technologies et des techniques en matière d'intervention d'urgence. En effet, Valero respecte les exigences d'application encadrant l'utilisation de chacune de ces méthodes d'urgence selon la législation québécoise, tout en cherchant à réduire le plus possible les impacts écotoxicologiques de celles-ci.

Bien consciente des impératifs environnementaux et sociaux qui régissent aujourd'hui les activités des entreprises, Valero se veut ainsi un acteur responsable à l'écoute des communautés et proactive par rapport aux mesures qu'elle peut entreprendre pour répondre à ceux-ci.

DES RELATIONS DE COLLABORATION À APPROFONDIR

Alors que le Québec est à l'heure des choix en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire et qu'il est à la veille de se doter d'une nouvelle politique énergétique, Valero tient à réitérer sa volonté de collaboration.

En effet, elle souhaite profiter des consultations sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures pour souligner qu'elle est en mesure de participer activement au développement des connaissances.

Comme elle l'a fait par le passé, Valero espère continuer à approfondir les relations de collaboration qu'elle a établies dans les communautés dans lesquelles elle est présente, mais également avec tout autre partenaire concerné par ses activités, dont les autorités gouvernementales québécoises.

Au-delà de l'importance de maintenir un dialogue constant et respectueux avec les parties prenantes touchées de près ou de loin par ses activités, Valero est convaincue que le développement de connaissances crédibles et l'approfondissement de la collaboration avec les autorités appelées à intervenir lorsque la situation l'exige contribuent à démystifier le secteur des hydrocarbures. Nous voyons dans chacun de ces éléments autant de facteurs militant en faveur d'une plus grande acceptabilité sociale entourant l'exploitation et la distribution des hydrocarbures en sol québécois.

CONCLUSION

Tout en continuant de faire preuve du sens de responsabilité pour lequel elle est reconnue, Valero est persuadée que l'industrie du raffinage a encore un important rôle à jouer au Québec afin de garantir sa sécurité énergétique. Elle est aussi un puissant vecteur économique comme en témoignent les nombreux emplois de qualité qui en découlent et les investissements significatifs qui sont faits dans la province.

Encore une fois, Valero est heureuse de pouvoir contribuer à l'avancement des discussions quant au futur énergétique du Québec.

LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Évaluation environnementale stratégique (ÉES)
globale sur les hydrocarbures et propre à Anticosti

Agence Mamu Innu Kaikusseht

Mémoire déposé au

Comité directeur de l'ÉES

dans le cadre de la consultation publique du Gouvernement du Québec
le 19 novembre 2015, à Sept-Îles.

L'AMIK- 283 A boul. des Montagnais
Sept-Îles, Qc. G4R 5R1
www.-l-amik.ca

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières i

Liste des abréviations utilisées iii

Avis au lecteur iv

Remerciements iv

1. Introduction 1

1.1 Présentation de l'AMIK 1

1.2 Contexte et portée du mémoire 2

1.3 Méthodologie 2

2. Commentaires sur le processus de consultation 3

2.1 Droits des Premières Nations et devoir de consultation 3

2.2 Historique de points de vue autochtones sur le développement énergétique et les hydrocarbures au Québec 3

2.2.1 Demandes de moratoires 3

2.2.2 Recommandations de mémoires déposés 4

2.3 Limites du processus de consultation 5

2.3.1 Volume, fréquence et délais des consultations 5

2.3.2 Délais inappropriés et documentation incomplète 5

2.3.3 Consultation adéquate des Premières Nations 6

3. Commentaires sur les caractéristiques des milieux biophysiques et l'environnement ... 7

3.1 Non-prise en compte de l'estuaire, du golfe du Saint-Laurent et de la Côte-Nord 7

3.2 Les herbiers de zostère marine 8

3.3 Les espèces vulnérables et en péril 9

3.4 Les aires protégées de la Côte-Nord 9

3.5 Les refuges d'oiseaux migrateurs 10

3.6 Les zones d'intérêt écologique ou biologique 11

3.7 Les réserves aquatiques 11

3.8 La prise en compte des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) 12

4. Commentaires sur les aspects économiques et de société 13

4.1 Portrait des communautés innues dans les ÉES 13

4.2 Activités commerciales 14

4.3 Activités de subsistance et alimentaires 16

4.4 Acceptabilité sociale 17

4.5 Questions de compensation 18

5. Commentaires sur les impacts liés aux transports et aux déversements potentiels 19

5.1 Transport des hydrocarbures **19**
5.2 Commentaires sur la question des déversements **19**
5.3 Commentaires sur les impacts cumulatifs **21**
6. Conclusion et Recommandations **22**
7. Références **24**
Annexe I : Sommaire des activités de pêche des communautés innues de la Côte-Nord . **27**
Annexe II : Caractéristiques écologiques manquantes pour l'estuaire et le golfe du St-Laurent **31**
Annexe III : Lacunes en matière de connaissance des impacts sur les populations autochtones **33**
Annexe IV: Activités de pêche commerciale et de subsistance des communautés membres de l'AMIK **36**

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AGHAMM- Association de gestion halieutique Mi'kmaq et Malécite

AMIK- Agence Mamu Innu Kaikusseht

APNQL- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CEDD - Commissaire à l'environnement et au développement durable

COSEPAC Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

CTA- Connaissances traditionnelles autochtones

ÉES- Évaluation environnementale stratégique

EIE- Espèce d'importance écologique

CIRAIG - Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services

GMRC Gespe'gewaq Mi'gmaq Resource Council

IDDPNQL- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

ITUM- Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

MERN- Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (Québec)

MPO- Ministère des Pêches et Océans (Canada)

PACA- Plan d'acquisition de connaissances additionnelles

PAGRAO- Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

SRAPA- Stratégie relative aux pêches autochtones

UICN- Union internationale de conservation de la nature

ZIP- Zone d'intervention prioritaire

ZPM- Zone de protection marine

AVIS AU LECTEUR

Dans ce mémoire, nous utilisons l'expression « **ladite ÉES** » pour désigner l'Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et propre à Anticosti.

En raison du changement de dernière minute du délai de dépôt du mémoire, l'AMIK se réserve le droit de déposer ultérieurement des commentaires additionnels, après la parution des études manquantes du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles.

REMERCIEMENTS

L'AMIK tient à remercier l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi que le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, pour leurs collaborations ponctuelles à l'élaboration de ce mémoire.

1. INTRODUCTION

1.1 Présentation de l'AMIK

L'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) est un organisme autochtone sans but lucratif, basé à Sept-Îles, sur la Côte-Nord du fleuve St-Laurent. L'AMIK a été fondée en 2006 dans le cadre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) de Pêches et Océans Canada, qui vise à aider les groupes autochtones à participer efficacement aux processus consultatifs et décisionnels pour la gestion des ressources aquatiques et celle des océans.

L'AMIK représente sept (7) communautés innues dans le domaine des pêches autochtones : Essipit, Pessamit, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipu. Elle assure un rôle de liaison, de communication, de consultation, d'expert-conseil et d'information auprès de ses membres. Son objectif est de soutenir, de promouvoir et de défendre les intérêts des communautés membres.

Ses administrateurs sont les coordonnateurs des pêches des sept (7) communautés membres. Elle possède aussi une équipe de biologistes et de chargés de projets en environnement.

Les secteurs d'activités de l'AMIK sont la gestion des pêches autochtones, la conservation des ressources et de l'environnement, la formation des pêcheurs, la recherche et le développement.

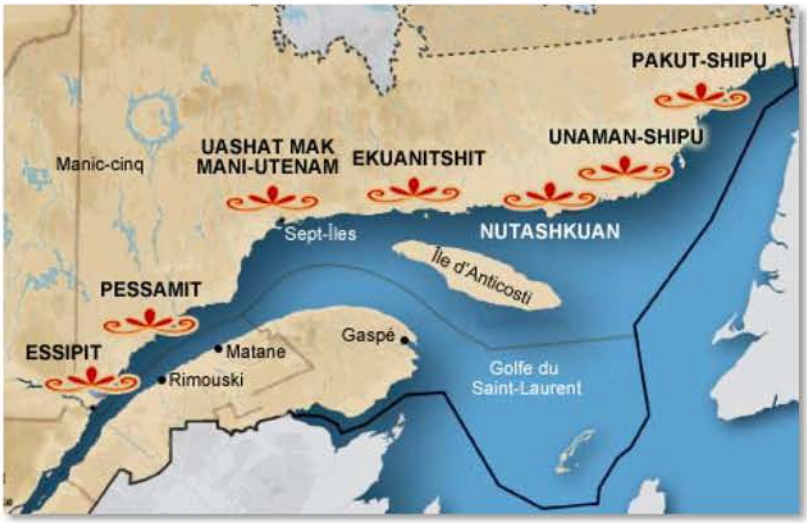

Carte indiquant l'emplacement des sept communautés membres de l'AMIK
© Institut Tshakapesh

1.2 Contexte et portée du mémoire

L'AMIK a reçu un mandat de son conseil d'administration, le 4 novembre 2015, de déposer un mémoire dans le cadre de la présente consultation publique. Les administrateurs considéraient important que l'AMIK puisse partager son expertise du milieu et leurs points de vue en tant que coordonnateurs des pêches autochtones de sept (7) communautés innues, qui représentent environ 11 000 personnes, situées le long du fleuve St-Laurent.

L'AMIK a reçu un mandat des chefs innus des sept communautés membres de faire un « ministère des ressources océaniques et halieutiques », un organisme centralisé, qui respecte toutefois l'autonomie de ses membres. Ainsi, les commentaires et les recommandations, émis dans ce mémoire, ne peuvent pas se substituer à ceux des conseils de bande des communautés membres, mais peuvent être repris par ces derniers, s'ils le souhaitent. Ils ne peuvent pas être considérés comme une consultation adéquate des communautés membres, ni restreindre, de quelque façon, l'exercice de leurs droits.

Le mémoire sera présenté par le Directeur général de l'AMIK, monsieur Léo St-Onge, membre de ITUM, lors de la consultation publique du 19 novembre 2015, à Sept Îles. **L'AMIK demande à ce que ses préoccupations et ses recommandations soient prises en compte par le Comité directeur de ladite ÉES.**

1.3 Méthodologie

Dans le très bref délai imparti pour déposer un mémoire, en sollicitant de nombreuses ressources humaines, l'AMIK a fait de son mieux pour prendre connaissance des documents de consultation et de recherche des ÉES pertinentes. L'AMIK a également porté une attention particulière aux préoccupations déjà exprimées par des instances autochtones sur les risques environnementaux, la santé et la sécurité des communautés face aux activités d'exploitation, d'exploration et de transport d'hydrocarbures.

Pour rédiger ce mémoire, nous avons repris les sections thématiques de la dite ÉES et nous avons, autant que possible, répondu aux questions qui y étaient adressées.

2. COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

2.1 Droits des Premières Nations et devoir de consultation

« L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations, y compris le titre aborigène » (APNQL et IDDPNQL 2005 : p. 10). En vertu de l'article 35, ainsi que des décisions de la Cour suprême dans les arrêts *Haïda Nation*, *Taku River* (2004) et *Première Nation crie Mikisew* (2005), les gouvernements provinciaux et fédéral ont l'obligation de « consulter et d'accommoder les Premières Nations quand ils savent ou devraient savoir qu'une action peut affecter les droits des Premières Nations » (*Ibid.* : p. 11). L'APNQL et l'IDDPNQL ont publié en 2005 un protocole révisé de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui constitue la « norme minimale adéquate pour un processus valide (*Ibid.* : p. 5).

> Ce devoir exige que le Canada et les provinces : **1) agissent de bonne foi et assurent que le processus sera efficace du début à la fin; 2) procurent aux Premières Nations toute l'information concernant l'action envisagée; 3) fournissent aux Premières Nations un financement adéquat pour leur participation aux consultations et à l'accommodement 4) consultent les Premières Nations dans le but de les accommoder substantiellement; 5) intègrent ces préoccupations dans le processus décisionnel; et 6) adoptent des mesures concrètes pour accommoder les intérêts autochtones touchés qui ont été identifiés au cours du processus de consultation.** (*ibid.* : p. 14).

2.2 Historique de points de vue autochtones sur le développement énergétique et les hydrocarbures au Québec

En vue du renouvèlement de sa politique énergétique, le gouvernement du Québec a entrepris de nombreuses consultations, sur lesquelles les Premières Nations n'ont pas eu nécessairement le temps et les ressources nécessaires pour se positionner. Nous reprenons dans cette section plusieurs éléments clés, mis en évidence par des membres des Premières Nations ou certaines de leurs organisations, sur ces questions. Le présent mémoire de l'AMIK s'inscrit dans la lignée de ces travaux.

2.2.1 Demandes de moratoires

Un document a été remis en décembre 2013 aux coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques (Québec) par l'IDDPNQL, reprenant les enjeux et les solutions identifiés par les participants des Premières Nations d'un atelier de travail, tenu les 4-5 décembre, à Wendake (IDDPNQL 2013). Sur la question de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, le groupe de travail recommandait, entre autres, « **un moratoire d'un minimum de 12 ans à tous les projets d'exploration et**

d'exploitation afin d'étudier le golfe dans son ensemble et non pas seulement au niveau des frontières provinciales » et couvrir toutes les espèces dans leur ensemble (*Ibid.* : p.9). Il demandait également que **tous les permis autorisant la prospection sismique dans le golfe soient rétractés,** en raison des effets dévastateurs sur les espèces marines (*Ibid.*).

Le 16 juillet 2014, à Halifax, l'Alliance des Innu-Malécite-Mi'gmak demandait, aux gouvernements du Canada et des cinq provinces du Golfe, **une étude publique globale, en collaboration avec les Premières Nations concernées**, pour combler les lacunes importantes au niveau des connaissances scientifiques et exigeait un **moratoire complet sur toute exploration pétrolière et gazière dans le golfe**, le temps qu'une telle étude soit complétée.

2.2.2 Recommandations de mémoires déposés

Nous reprenons ici quelques éléments importants, soulignés dans le cadre de mémoires déposés par des organisations des Premières Nations, sur des enjeux de développement et d'exploitation des ressources dans le golfe du Saint-Laurent.

- Un mémoire déposé en 2013 par l'AMIK, en concertation avec le GMRC et l'AGHAMM[1], à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, met en évidence **les lacunes de l'ÉES concernée, la faible capacité d'intervention et la limite de responsabilité des compagnies en cas de déversement, les impacts négatifs qui pourraient affecter l'exercice des droits des Premières Nations et demande l'arrêt de l'émission de nouveaux permis d'exploration dans la zone concernée ainsi que l'arrêt des projets Old Harry et Shoal Point Energy** (AMIK 2013).
- Un mémoire déposé en 2014 par le Conseil Innu Ekuanitshit et le Mig'mawei Mawiomi Secretariat à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers insiste sur **les risques environnementaux sur les pêcheries** et sur l'importance de **concilier la vision autochtone du monde et la vision scientifique occidentale** (Conseil Innu Ekuanitshit et Mi'gmawei Mawiomi Secretariat 2014).

[1] Le GMRC et l'AGHAMM sont deux organisations autochtones, sans but lucratif, créées dans le cadre du PAGRAO. Le GMRC représente trois communautés Mi'gmaq : Listuguj (au Québec), Pabineau et Eel River Bar (au Nouveau-Brunswick). L'AGHAMM représente également trois communautés : les Mi'gmaq de Gespeg, les Mi'gmaq de Gesgapegiag et les Malécites de Viger (toutes au Québec).

- Un mémoire déposé en 2014 par les Conseils des Innus de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit au BAPE (enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste- Basses terres du St-Laurent) recommande, entre autres, **la prise en compte des enjeux de gouvernance territoriale des Premières Nations** (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Conseil des Innus d'Essipit, Conseil des Innus de Pessamit 2014).

2.3 Limites du processus de consultation

2.3.1 Volume, fréquence et délais des consultations

L'AMIK tient à souligner que le volume, la fréquence et les délais des consultations publiques, initiées par le gouvernement du Québec, sur les questions énergétiques et des hydrocarbures, **ne permettent pas une consultation adéquate des Premières Nations.** Il est évident que les organisations des Premières Nations n'ont **pas le temps, ni les ressources humaines et financières nécessaires** pour répondre à toutes ces demandes de consultation du gouvernement, qui s'ajoutent aux consultations d'autres organismes.

Aussi, l'AMIK aurait dû être sollicité, en amont, et prendre part au processus de consultation en tant qu'organisme, reconnu par les Premières Nations et par plusieurs ministères, comme organisme de recherche et de gestion des ressources incontournable pour la région du golfe Saint-Laurent et de la Côte-Nord. Pour répondre à ladite consultation dans les délais accordés, l'AMIK a dû sacrifier le temps alloué à ses projets en cours et affecter un budget conséquent non prévu.

2.3.2 Délais inappropriés et documentation incomplète

Le délai accordé par le gouvernement du Québec, pour déposer un mémoire dans le cadre de ladite ÉES, est de 12 jours ouvrables (entre la séance d'information publique du 3 novembre et le délai de dépôt du 20 novembre). Entre le bilan des connaissances (rendu public en avril 2015) et le plan d'acquisition de connaissances additionnelles (rendu publique au fur et à mesure dont certaines études tardivement à l'automne 2015), ce sont pas moins de 80 études dont l'AMIK aurait dû prendre connaissance pour avoir accès à une information complète et précise.

Le document de consultation, rédigé par le gouvernement du Québec et publié le 28 octobre 2015, ne prend pas en compte la totalité des études additionnelles puisque certaines ont été publiées après et certaines restent à venir.

Au dernier moment (le 19 novembre 2015, jour de la consultation publique à Sept-Îles), nous apprenons que le délai pour le dépôt d'un mémoire est rallongé jusqu'à 15 jours

après la publication de la dernière étude du PACA. Si le gouvernement répond au vice de procédure de ladite consultation par ce fait, nous déplorons l'effet de mépris que nous ressentons après avoir mis tous les efforts pour rédiger le présent mémoire dans les délais initialement annoncés. L'AMIK se réserve le droit de déposer un mémoire additionnel en réponse aux dernières études qui seront publiées. L'AMIK se questionne sur la bonne foi du gouvernement dans cette consultation. Le fait que certaines autorisations d'exploration semblent déjà données, qu'un projet de loi sur la stratégie énergétique semble être déjà prêt pour la fin de l'année, donnent de sérieux doutes sur le fait que les résultats de la consultation publique seront véritablement écoutés et pris en compte. Est ce un exercice de véritable consultation publique ou de relations publiques ?

L'AMIK tient à souligner que **toutes ces conditions ne permettent pas une consultation adéquate, transparente et éclairée**.

2.3.3 Consultation adéquate des Premières Nations

L'AMIK se questionne sur le fait que les questions de gouvernance territoriale et de droits ancestraux propres aux Premières Nations aient bien été prises en compte dans les études et dans la démarche du gouvernement.

L'AMIK se demande si les Premières Nations ont été consultées en amont dans l'élaboration de l'ÉES et de ses outils, en vertu de ces droits de consultation spécifiques.

L'AMIK s'interroge sur la **prise en compte adéquate des réalités des communautés autochtones dans le processus de consultation et d'accessibilité éclairée à l'information** : le manque de ressources humaines et financières des communautés (les études prouvent le sous financement des communautés), la multiplicité des mandats et des crises sociales auxquelles les chefs doivent faire face en tout temps, le fait que les membres des communautés ont pour langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais, l'utilisation d'outils et de voies de communication adaptées aux communautés (études prenant en compte la vision et les savoirs autochtones, langage accessible, utilisation des radios communautaires, etc.).

3. COMMENTAIRES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX BIOPHYSIQUES ET L'ENVIRONNEMENT

En plus de mettre l'emphase sur les caractéristiques biophysiques du milieu naturel nord-côtier et marin, que l'AMIK étudie depuis près de dix ans, cette section répond aux questions suivantes posées dans le document de consultation :

- Auriez-vous des compléments ou des ajouts d'information à suggérer ? OUI → Caractéristiques biophysiques de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, Espèces en péril, Aires marines protégées à augmenter
- Connaissez-vous d'autres écosystèmes particuliers qui devraient être protégés? OUI → Les herbiers de zostères, les espèces en péril, refuges d'oiseaux migrateurs, ZIEB, réserves aquatiques.

3.1 Non-prise en compte de l'estuaire, du golfe du Saint-Laurent et de la Côte-Nord

Ladite ÉES semble considérer que les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures concernent uniquement les milieux biophysiques terrestres de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de l'ile d'Anticosti. L'AMIK est surprise que l'étude des milieux biophysiques terrestres et marins de la Côte Nord, utilisés et fréquentés par ses communautés membres, ait été évacuée de ladite ÉES, alors que les conséquences de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures les toucheraient. Pourtant, le bilan des connaissances pour le chantier « environnement » incitait à mener des études scientifiques afin de combler le manque de connaissances et prévenir les impacts potentiels associés à la méconnaissance, voir à l'ignorance d'une industrie naissante au Québec (CIRAIG 2014).

Seules quelques données sur le milieu marin apparaissent dans le document de consultation de ladite ÉES, assumant que **des travaux additionnels sont encore nécessaires**, notamment pour recueillir des données annuelles liées au milieu physique propre au golfe du Saint-Laurent et les connaissances traditionnelles autochtones (document synthèse : p.14).

Dans le peu de temps imparti pour la prise de connaissances des études de ladite ÉES, nous avons pris connaissance d'un document pertinent : le document synthèse GEN34 sur les zones sensibles et vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ce dernier met en évidence l'importance de différentes zones : les aires protégées à différents niveaux de juridiction, les sites d'intérêt pour la conservation dépourvus de cadre juridique, les habitats préférentiels d'espèces aquatiques vulnérables (béluga, éperlan arc-en-ciel, bar rayé, esturgeons jaune et noir, loup de mer, maraîche et raie tachetée, coraux et éponges), les zones d'intérêt écologique ou biologique (ZIEB)

identifiées par le MPO. **Plusieurs des zones sensibles et vulnérables mises en évidence concernent les enjeux territoriaux des communautés autochtones membres de l'AMIK.**

L'étude GEN34 conclut, entre autres, que « l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent une grande variété de systèmes d'importance écologique (…) et que l'**on ne dispose pas d'un inventaire complet des zones sensibles et vulnérables et d'analyse sur leur résilience par rapport aux différents stress, environnementaux ou anthropiques**. (Chalut et Bréthes 2015 : pp. vii-viii).

L'AMIK déplore **le manque de connaissances actuelles mis en évidence par l'ÉES sur les caractéristiques du milieu marin de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent ainsi que de la Côte-Nord.** La liste complète des manques est présentée à l'Annexe II.

3.2 Les herbiers de zostère marine

La zostère marine (*Zostera marina*) est une plante marine commune, à racines, qui croît près des rives, dans les baies, les anses et les estuaires peu profonds. Les herbiers de zostères ont été très peu mentionnés dans la dite ÉES. Or, ils ont été qualifiés par le MPO d'**Espèce d'importance écologique** (EIE). Ce sont des écosystèmes importants, tant au plan écologique, pour la productivité et la biodiversité du fleuve Saint-Laurent, qu'au plan économique, pour les ressources halieutiques et la protection des berges contre l'érosion (AMIK 2011).

Depuis 2004, le MPO étudie les herbiers de zostère. En collaboration avec le MPO, l'AMIK travaille, depuis 2008, à l'étude et à la conservation des herbiers de zostères et assure plus particulièrement le suivi de deux herbiers de zostères : ceux de la Baie de Sept-Îles et de l'embouchure de la rivière Romaine. Tous les rapports annuels de suivi des zosteraies sont disponibles sur le site internet de l'AMIK. **Nous regrettons que ces travaux n'aient pas été pris en compte dans ladite ÉES.**

La zostère marine est l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète. Les herbiers servent d'abris, de garde-manger, de pouponnière et d'incubateur pour plusieurs organismes marins, d'eaux douces, terrestres et aviaires (AMIK 2011). Ils abritent également des espèces marines en péril dans certaines phases de leur cycle de vie (*Ibid.*). Citons par exemple la morue franche (*Gadus morhua*) et l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), toutes deux désignées comme espèces en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

La zostère marine est très fragile. Le déversement de pétrole dans la Baie de Sept-Îles, en 2013, a impacté cet écosystème. Les chargés de projets en environnement ainsi que les pêcheurs de l'AMIK observent encore des traces de ce déversement, deux ans après.

3.3 Les espèces vulnérables et en péril

L'étude des impacts sur la faune et ses habitats de ladite ÉES nous semble incomplète. La question des espèces vulnérables et en péril dans le golfe du Saint-Laurent semble avoir été peu prise en compte dans ladite ÉES. Seul l'impact sur le saumon dans la région d'Anticosti est mis en évidence dans le document synthèse de consultation de ladite ÉES. Or, les espèces vulnérables et en péril qui pourraient être impactées sont nombreuses. L'AMIK a réalisé en collaboration avec le Réseau d'observation de mammifères marins et Amphibia-Nature une collecte des connaissances autochtones sur les espèces marines en péril dans le Saint-Laurent (voir le document Giroux *et al.* 2008). Les membres des Premières Nations sont des observateurs privilégiés des espèces marines et porteurs de connaissances traditionnelles (CTA).

L'AMIK regrette que ladite ÉES ne prenne pas en compte les connaissances autochtones sur les espèces en péril alors que ces données sont accessibles, via les rapports de l'AMIK.

En outre, les zones importantes pour les espèces couvrent toute la zone et toutes les saisons, si bien qu'il n'y a pas de période ou de zone où l'impact des activités d'exploration ou d'exploitation serait assez faible pour être compatible avec la conservation des espèces et de leur habitat.

Nous regrettons aussi le manque d'un véritable plan de financement de la recherche par les gouvernements fédéral et provincial, afin que les communautés des Premières Nations puissent faire une recherche adéquate et déposer leurs avis sur les projets de développement des ressources.

L'AMIK souhaite par exemple, dans son plan d'action, **étudier tous les aspects d'un possible déversement d'hydrocarbures sur le plancton aux abords du golfe Saint-Laurent où le potentiel est le plus élevé**.

3.4 Les aires protégées de la Côte-Nord

La superficie du Québec, affectée à des fins d'aires protégées, est de 9,16%, dont **3,1% consacrés à la zone marine, représentant ainsi moins de 1% de tout l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent** (MDDELCC 2015). Sur le territoire concerné par le développement des hydrocarbures, les aires protégées forment des agrégats sur le pourtour du littoral, majoritairement de petite taille, à savoir moins de 10 km^2 (GENV34 : p. 43). La carte ci-dessous indique en effet qu'une grande partie du littoral est protégé (en rouge). De plus, l'étude GEN34 indique un **manque de représentativité des écosystèmes dans les aires marines protégées pour le golfe du Saint-Laurent**.

Afin de pallier cette faible représentativité, le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver les écosystèmes côtiers et marins au moyen de réseaux d'aires marines protégées. Pêches et Océans Canada a pour objectif de développer un réseau d'aires marines protégées pour la biorégion du golfe du Saint-Laurent.

Répartition des aires protégées, en rouge, établies au coeur de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Figure 17, GENV34 : p. 43)

L'AMIK se demande de quelle manière l'augmentation des aires marines protégées est compatible avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans la région du golfe du Saint-Laurent.

3.5 Les refuges d'oiseaux migrateurs

L'Île du Corossol, Betchouane, Watshishou, l'Île à la Brume, la Baie des Loups constituent quelques-uns des refuges d'oiseaux migrateurs au Québec. Sur la Côte-Nord, les refuges d'oiseaux migrateurs constituent des aires protégées de catégorie 1A, c'est-à-dire des réserves naturelles intégrales (GENV34, Tableau 1, p. 15). Ce type d'aire protégée met de l'avant la conservation d'écosystèmes exceptionnels, les espèces et/ou les caractéristiques de la géodiversité vulnérables à l'impact humain. L'Union internationale de conservation de la nature (UICN) précise que **les visites, l'utilisation et les impacts humains doivent y être strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation**[2].

[2] http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/aires_protegees/categories_wcpa_french/

3.6 Les zones d'intérêt écologique ou biologique

L'identification de zones d'intérêts écologiques (ZIEB) s'inscrit dans le processus fédéral de création de zones de protection marines (ZPM). Évaluées sur la base de leur unicité, de la concentration de la composante biologique et de la conséquence de l'aire sur la valeur adaptative de la composante biologique, ces zones couvrent au total 30% de la superficie de l'estuaire et du Golfe du Saint-Laurent (GENV34 : p. 56)

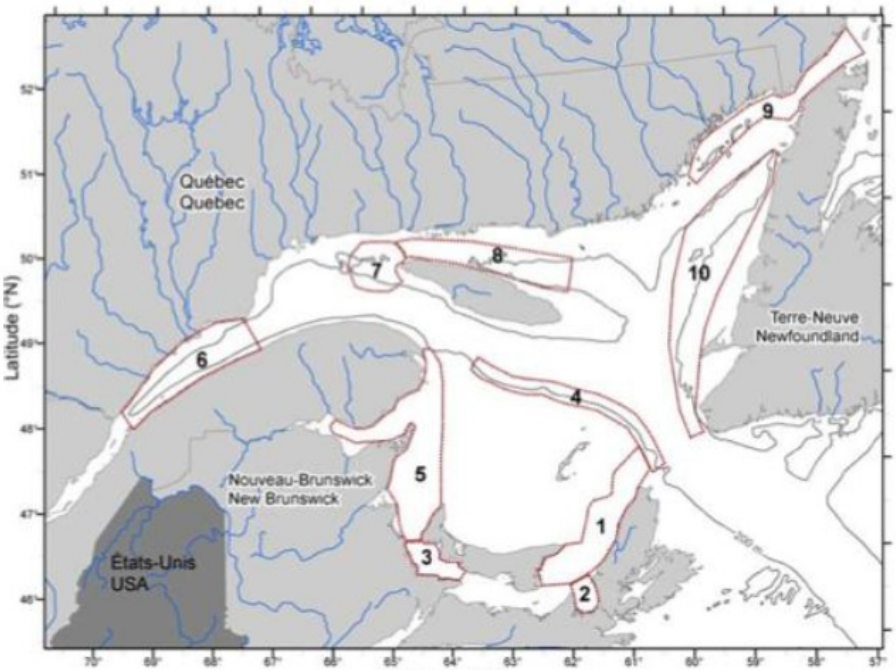

La présence de nombreuses espèces en péril, de refuges pour le capelan et la quasi-totalité du hareng du nord du golfe, de zones de frai pour la morue et le sébaste, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs justifient la protection de ces ZIEB.

3.7 Les réserves aquatiques

Les réserves aquatiques sont créées dans le but de protéger la biodiversité du milieu aquatique et des milieux naturels adjacents (MDDELCC 2015). Au Québec, il existe la Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure, tandis que La Réserve aquatique projetée de Manicouagan comprendra les estuaires des rivières Manicouagan, aux Outardes et Betsiamites, ainsi que des marais salés, des battures sablonneuses, des herbiers de zostères, des îles et des fonds marins.

En vertu de la Loi, dans le but de protéger la biodiversité, **l'exploration et l'exploitation gazières et pétrolières sont interdites dans les réserves aquatiques possédant un statut permanent de protection** (Québec 2011). De plus, il est impossible d'obtenir une autorisation pour les pratiquer ou les réaliser, même de façon exceptionnelle. **Ces**

éléments témoignent de l'incompatibilité du développement des hydrocarbures avec la conservation de la biodiversité.

3.8 La prise en compte des connaissances traditionnelles autochtones (CTA)

Les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) comprennent les connaissances qu'ont accumulées les peuples autochtones au sujet des espèces sauvages et de leur environnement, sans toutefois y être limitées. La récolte des connaissances traditionnelles autochtones est un processus complexe qui inclut des éléments culturels, spirituels et historiques (COSEPAC 2005; Giroux et al. 2008). L'AMIK travaille avec les communautés à la collecte, à la protection et à la mise en valeur de ces connaissances. Depuis deux ans, un important travail de valorisation des CTA sur le saumon de l'Atlantique est en place à l'AMIK. Il en va de même pour le homard sur la Basse-côte-Nord.

L'AMIK déplore le manque de croisement entre les données scientifiques, utilisées par ladite ÉES, et les connaissances traditionnelles autochtones, alors que l'ÉES se place dans une obligation de participation autochtone.

4. COMMENTAIRES SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET DE SOCIÉTÉ

Dans cette section, nous présentons un portrait des activités des communautés membres de l'AMIK, liées aux ressources du Saint-Laurent et de ses rivières, pour mettre en évidence les impacts qu'aurait le développement de la filière hydrocarbures sur leurs réalités économiques, sociales, communautaires, culturelles et politiques. Nous commentons de ce fait plusieurs éléments abordés dans les sections Économie et Société du document de consultation de ladite ÉES. Notons que les manques de l'ÉES concernant les impacts sur les communautés autochtones se situent à l'Annexe III.

4.1 Portrait des communautés innues dans les ÉES

Le document de consultation de ladite ÉES ne présente pas de portrait des communautés innues de la zone concernée. Nous avons cependant trouvé ailleurs deux études l'ÉES01 (2010) et l'ÉES02 (2013), qui parlent des réalités humaines et des activités de pêche des communautés d'ITUM, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipu. Ces rapports soulignent l'essor de la pêche pour ces communautés depuis les années 2000 et l'importance rituelle. Plusieurs cartes montrent que **les Innus de Nutashkuan ont des revendications sur l'usage territorial de l'ile d'Anticosti.**

Le rapport ÉES02 (2013 : p. 312) stipule que l'industrie de la pêche constitue un **« levier économique considérable » pour les communautés autochtones le long du littoral**. Cependant, il nous semble que **ces études restent trop générales et ne permettent pas d'apprécier de manière détaillée, dans le contexte propre à chaque communauté, la valeur de la pêche et de ses activités connexes, d'un point de vue de l'autodétermination et du bien-être des communautés.**

Les administrateurs de l'AMIK ont demandé que l'extrême importance de l'utilisation des ressources du golfe du Saint-Laurent (commerciale et non commerciale) puisse être mise en évidence dans ce mémoire. Malheureusement le peu de temps alloué à la rédaction ne nous a permis de réunir les chiffres et d'effectuer toutes les analyses qui permettraient de mieux comprendre l'impact du développement de la filière hydrocarbures pour les communautés innues.

L'AMIK suggère que des études complémentaires, permettant de mesurer l'échelle d'importance de la pêche pour chacune de ses communautés membres, puissent être réalisées en prenant en compte les facteurs sociaux, culturels et politiques de ces communautés. Par exemple, il devrait être mis en évidence, pour chaque communauté, que **la pêche et la transformation sont parmi les seules activités économiques souveraines pour ces communautés le long du littoral (entreprises autochtones qui**

génèrent des revenus et de l'emploi). D'un point de vue de l'autodétermination des Premières Nations et du bien-être des communautés, c'est un élément essentiel.

4.2 Activités commerciales

L'AMIK rappelle que les jugements de la Cour suprême Sparrow (1990) et Marshall (1999) reconnaissent les droits des Premières Nations en matière de pêche et de chasse de subsistance, alimentaire, rituelle et sociale. La SRAPA et le PAGRAO s'inscrivent dans le respect de ces jugements.

Chaque communauté membre de l'AMIK possède plusieurs permis de pêche commerciale dans la zone d'étude concernée et des entreprises de transformation des produits de la pêche (usines de transformation, poissonneries de vente au détail, restauration, réseau de distribution pour l'exportation des produits marins). Les activités récréo-touristiques, telles que le tourisme liées aux espèces marines (visites des baleines, bélugas, pourvoiries de saumon) sont également importantes. **Les revenus, le nombre d'emplois et la capacité d'autodétermination, générés par ces activités, sont donc essentiels.**

Pour toutes les communautés membres, **ces activités commerciales sont en pleine expansion**, tel qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

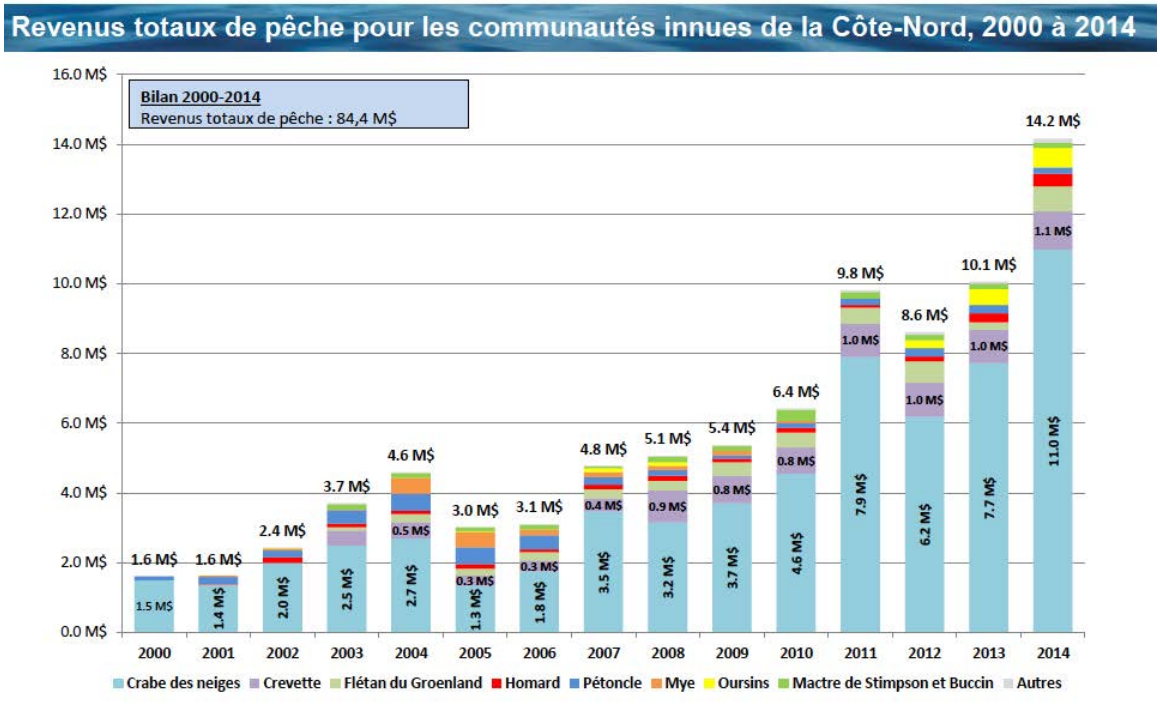

(Source : MPO 2015 : p. 18)

Un des objectifs du SRAPA est de favoriser l'indépendance économique des collectivités autochtones (MPO 2015). **La pêche constitue une des seules activités commerciales souveraines pour les Premières Nations.**

Tableau comparatif - Autonomie

Pêches	Proportion des quotas capturés par les communautés innues (2010-2014)	Part des captures effectuées par des bateaux autochtones (2014)
Crabe des neiges	94%	100%
Crabe des neiges, zone 17	82%	100%
Crabe des neiges, zone 16	95%	100%
Crabe des neiges, zone 15	100%	100%
Crabe des neiges, zone 12B	97%	100%
Flétan du Groenland, 4RST	79%	0%
Crevette	91%	38%
Oursin, zone 9	100%	100%
Homard, zone 17	32%	33%
Pétoncle, Minganie	NA	100%
Buccin, zone 6	NA	100%
Total	**91%***	**82%**

* : ce pourcentage ne s'applique que pour les pêches avec un quota et pour le homard, zone 17

(Source : MPO 2015 : p. 21.)

En ce qui concernent les données propres à chaque communauté en termes de revenus et d'emplois, associées aux ressources du golfe, nous n'avons pas eu le temps de mettre ces données à jour, mais nous vous invitons à consulter **l'annexe IV** qui donne une bonne idée (mise à jour de 2012).

Les deux tableaux ci-dessous fournis par les coordonnateurs des pêches des communautés d'Essipit et d'ITUM, pour la rédaction du présent mémoire, donnent un ordre d'idée des revenus et de l'employabilité, générés par la pêche et ses activités connexes (chiffres sous réserve de confirmation des autorités des communautés).

ESSIPIT

Activité/compagnie	Nombre d'emplois	Chiffre d'affaires
Pêche commerciale	Un coordonnateur, deux capitaines, sept aide-pêcheurs	± 1 million de chiffre d'affaires / an

Groupe Namesh Resto poissonnerie	32 employés	± 2 millions de chiffre d'affaires / an
Umek Usine de transformation	58 employés	± 10 millions de chiffre d'affaires / an
Pêcheries Manicouagan Distribution et vente au détail	14 employés	± 20 à 30 millions de ventes / an (au Québec, en Ontario, aux États-Unis et en Asie)
Crabiers du nord	83 employés	± 10 à 15 millions de chiffre d'affaires / an

ITUM

Activité/compagnie	Nombre d'emplois	Chiffre d'affaires
Pêche commerciale	25 employés + sous-traitance (8 employés)	Environ 3 600 000$ / an (1 600 000 en salaire) Livraison vers des usines en Gaspésie
Deux usines et une entreprise de commercialisation, en partenariat avec Essipit et Pessamit	Environ 200 employés	Environ 20 000 000$ / an

4.3 Activités de subsistance et alimentaires

Les activités de pêche et de chasse aux oiseaux migrateurs représentent des activités essentielles pour les communautés autochtones, tant au plan culturel que social et économique. Il est important de mentionner que les membres des communautés innues chassent et pêchent toute l'année. **Il n'y a donc aucune période pouvant être jugée non sensible.**

Dans le cadre des règles établies par la SRAPA en 1992, les communautés autochtones résidant le long de la côte du Saint-Laurent ont le droit de récolter annuellement, pour chaque personne, un maximum de 40 lb de chair, soit environ 40 % du poids vif (ÉES02 2015 : p. 314).

Le hareng, le homard d'Amérique, le pétoncle d'Islande et les divers poissons de fonds sont également pêchés pour l'alimentation par des membres des communautés

membres. Le tableau à l'annexe I présente un bilan des activités de pêche des communautés membres. Au plan des oiseaux migrateurs, plusieurs espèces chassées par les communautés transitent par la zone d'étude : les macreuses (noire, brune et à front blanc), l'eider à duvet, l'harelde kakawi, etc. **La chasse à la sauvagine** est un élément culturel essentiel pour les communautés membres.

L'AMIK aimerait aussi souligner l'importance du saumon de l'Atlantique pour les communautés autochtones. Cette espèce emblématique est intimement liée à la culture et aux traditions innues, et ce, depuis des milliers d'années. Trois pourvoiries autochtones sont destinées à la pêche au saumon sur la Côte-Nord : la pourvoirie Hipou des Innus de Nutashkuan, la pourvoirie Étamamiou à Unamen Shipu et le complexe Manitou à Ekuanitshit. Le saumon fournit non seulement des emplois et une nourriture d'appoint dans toutes les communautés côtières, mais représente également un élément identitaire fort, tel que mis en évidence par les projets de l'AMIK sur les connaissances traditionnelles. Dans la mesure où une partie du saumon pêché par les communautés transite potentiellement par la zone d'étude, **les communautés sont particulièrement préoccupées de l'impact potentiel des activités proposées sur cette espèce.**

Enfin, l'AMIK signale avoir effectué une étude sur la **récolte d'oiseaux migrateurs** par les Innus de la Côte-Nord. Cette étude documente la chasse de subsistance innue et facilite le partage de connaissances. (AMIK 2014b).

Dans son inventaire des usages territoriaux, l'AMIK s'inquiète que l'ÉES n'ait pas étudié les enjeux de cohabitation des usages agricoles, forestiers et marins qui présentent déjà des enjeux sociaux et environnementaux (GSOC01 : p. 179). Aussi, la circulation et le transport maritime n'ont pas fait partie des composantes étudiées dans l'inventaire territorial (GSOC01 : p. 181).

4.4 Acceptabilité sociale

L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et les propositions relatives au mode de gouvernance territoriale (Étude GSOC03) n'est pas encore disponible.

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures précise, que les « *travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées*»[3]. L'AMIK est d'avis que le Gouvernement devrait indiquer de quelle façon il définit

[3] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp, consulté le 12 novembre 2015.

l'acceptabilité sociale et comment il évaluera si le développement des hydrocarbures dans le Golfe du Saint-Laurent suscite l'adhésion des communautés concernées. Par extension, ce travail devrait pouvoir définir la notion de non-acceptabilité sociale. L'AMIK rejoint ainsi l'avis du BAPE, dans son rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux du gaz de schiste, selon lequel le rétablissement du lien de confiance entre les citoyens, l'industrie et les instances gouvernementales est un préalable incontournable à l'acceptabilité sociale de ces activités sur le territoire (BAPE 2014).

4.5 Questions de compensation

Un des arguments principaux, avancé dans le cadre du développement de la filière hydrocarbure, sont les retombées économiques, bien que toutes les études ne s'accordent pas sur la rentabilité d'une telle initiative. Le document synthèse de consultation de la dite ÉES stipule également que le développement de l'économie québécoise n'est pas garanti en raison du difficile accès au marché et des enjeux internationaux.

L'AMIK se demande de quelle manière les retombées économiques et les emplois, éventuellement générés par la filière hydrocarbures, peuvent rivaliser du point de vue des communautés innues locales avec les revenus, l'employabilité, l'autonomie, la durabilité et le bien-être générées par la pêche et ses activités connexes.

Des coordonnateurs des pêches des communautés membres de l'AMIK ont affirmé être sensibles à la réduction de leur consommation d'hydrocarbures dans le renouvèlement de leur flotte de navires. Les activités de pêche autochtones constituent une ressource durable tant que le fleuve est en bonne santé. **Les incidents liés au développement de la filière hydrocarbures viendront réduire l'indépendance économique des Premières Nations et leur bien-être.**

Pour terminer, nous tenons à rappeler les mots du nouveau Premier ministre du Canada, le très honorable Justin Trudeau, dans sa lettre de mandat aux ministres :

> *Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones.* ***Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.*** (Extrait de la lettre de mandat à la ministre du Patrimoine canadien, novembre 2015)

5. COMMENTAIRES SUR LES IMPACTS LIÉS AUX TRANSPORTS ET AUX DÉVERSEMENTS POTENTIELS

5.1 Transport des hydrocarbures

Une étude de l'ÉES a évalué les besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation (ATRA01). Pour ce faire, quatre scénarios ont été évalués et inquiètent l'AMIK. Voici les préoccupations suite à la lecture du document :

- Les navire-usine de type FLNG pourraient présenter certains risques technologiques étant donné que la technologie n'a pas encore été entièrement éprouvée sur une base de long terme (ATRA01 : p. 111)
- L'absence d'usines sur terre contribuerait à diminuer l'empreinte terrestre. Par contre, l'exploitation des hydrocarbures à l'aide de navire-usine de type FLNG impliquerait une augmentation des mouvements de navires dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de l'île. (ATRA01 : p.111)
- Il est anticipé que le tracé du pipeline qui acheminerait le gaz et/ou le pétrole vers le réseau couvrirait une distance d'environ 900 km, dont une partie serait sous-marine et l'autre partie serait terrestre. (ATRA01 : p.121)

L'AMIK s'inquiète de l'augmentation des stress environnementaux à la suite d'activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, à la fois en terme de risques, d'infrastructures et de mouvements de navires dans le fleuve.

5.2 Commentaires sur la question des déversements

Dans le cas d'un milieu semi-fermé et très dynamique comme le golfe du St-Laurent, un déversement saurait difficilement être circonscrit, d'autant plus que les conditions météo y sont souvent difficiles (vagues, brouillard, glaces, etc.). Le Commissaire au développement durable du Canada a d'ailleurs évalué que la capacité d'intervention en cas de déversement était trop limitée pour répondre à une catastrophe (CEDD 2012). **Par ailleurs, la législation canadienne limite la responsabilité financière des entreprises en cas de déversement, ce qui nous semble inquiétant.**

Le rapport révèle aussi que **plus de la moitié des grands déversements ont eu lieu dans des pays industrialisés, certains ayant des normes beaucoup plus strictes que les normes canadiennes** (AMEC 2013 : Tableau 3.4). Il dévoile que les pratiques ne se sont pas véritablement améliorées avec le temps et que les déversements sont encore dus à l'erreur humaine, ce que les meilleures pratiques, même si elles étaient mises en place, ne sauraient éviter. De plus, le rapport souligne que l'efficacité des mesures d'atténuation, quand elles sont appliquées, est loin d'avoir été démontrée (AMEC 2013).

Contrairement aux installations sur la côte Est de Terre-Neuve ou en mer du Nord, les installations dans le golfe seraient installées dans un milieu semi-fermé, à toute fin pratique isolé de l'Atlantique Nord. Cette situation augmente les risques liés à un déversement, catastrophe qui pourrait mettre en péril les écosystèmes du golfe et les activités de pêche et de chasse qui en dépendent.

En septembre 2013, un important déversement de mazout dans la Baie de Sept-Îles avait suscité de vives inquiétudes parmi la population autochtone et non-autochtone, ainsi que les organismes environnementaux. Ces derniers s'étaient inquiétés de la gestion de la catastrophe en demandant davantage de transparence sur les travaux de nettoyage et le programme de suivi environnemental. Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord communiquait que « ce déversement rappelait les risques liés à la consommation d'hydrocarbure et faisait voir à quel point une réduction de la dépendance au pétrole est un objectif essentiel et souhaitable pour le Québec »[4]. **Les pêcheurs d'ITUM et les chargés de l'AMIK observent encore des conséquences de ce déversement, deux ans après.**

L'AMIK est particulièrement inquiète de la faible capacité de rétention en cas de déversement, du peu d'équipement de ses communautés membres et rejoint les inquiétudes de l'Alliance Innue-Malécite-Mi'gmaq pour la protection du golfe sur la question des risques d'un déversement pétrolier :

- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique qui doit être étudié comme tel, particulièrement lorsqu'un déversement pétrolier pourrait affecter les cinq provinces et toutes les communautés environnantes en raison des courants particuliers et complexes du golfe.
- Si le golfe s'ouvrait au développement pétrolier et gazier en mer, une catastrophe semblable au déversement du Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique en 2010 serait « plausible », et ce, selon une évaluation environnementale stratégique publiée par le Gouvernement du Québec en septembre 2013.
- L'Alliance se préoccupe particulièrement des impacts d'un déversement pétrolier sur le saumon pêché par ses membres, lequel saumon est déjà à risque et migre à travers le golfe du Saint-Laurent.
- Autre que le forage dans l'Arctique, le golfe est l'UNIQUE endroit dans le monde avec une couverture de glace hivernale où l'exploration pétrolière est planifiée.

---

[4] Communiqué de presse disponible en ligne (13 novembre) : http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/COMMUNIQUEdeversement.pdf

- La couverture de glace créerait des difficultés extrêmes dans le cas d'un déversement pétrolier puisqu'il n'existe aucune technique de récupération connue ou testée pour un déversement pétrolier sur des eaux couvertes de glace.
- Des experts préviennent que le forage d'un premier puits d'exploration est l'étape la plus hasardeuse de tout le processus de développement. L'éruption majeure d'un puits est plus probable à ce moment-là que pendant toute autre période puisqu'il n'y a aucune façon de savoir exactement ce qui se trouve au fond du puits. Le déversement dévastateur du Deepwater Horizon était, bien sûr, un puits exploratoire.

5.3 Commentaires sur les impacts cumulatifs

La constatation la plus importante du bilan des connaissances du chantier « environnement » est « *qu'il est nécessaire de quantifier les effets directs, indirects ainsi que d'évaluer les impacts potentiels concomitants et synergiques* » (CIRAIG, 2014, p. 158).

Le rapport mentionne que le golfe est déjà le siège d'une intense activité : trafic maritime, pêche, tourisme, etc. Les problèmes liés à ces activités incluent le bruit sous-marin, la surpêche, la destruction d'habitats, les changements à la chaîne alimentaire, la réduction de l'oxygène dissous, de même que les pollutions chimique et lumineuse. Ces activités ont réduit la capacité tampon du golfe à l'égard des agents de stress. En d'autres mots, l'écosystème du golfe est déjà très affecté par l'activité qui s'y déroule, de même que par les changements climatiques. Il est difficile de décrire **l'impact cumulatif dévastateur que pourrait avoir l'ajout d'activités pétrolières ou gazières dans ce milieu semi-fermé**.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT :

-La richesse, la complexité et la fragilité des écosystèmes du golfe du Saint-Laurent et les lacunes de la dite ÉES sur les données environnementales de l'estuaire, du golfe et de la Côte-Nord (espèces en péril, zostère, réserves d'oiseaux, etc. Voir annexe II) ;

-Le fait que l'augmentation prévue des aires marines protégées dans le golfe du Saint-Laurent est peu compatible avec le développement des hydrocarbures ;

-Les conditions propices aux accidents et à la difficulté à gérer les déversements (courants profonds, courants anti-horaires complexes, eaux froides, milieu semi-fermé, proximité des côtes, etc.) ;

-L'extrême importance de l'intégrité du fleuve Saint-Laurent pour l'indépendance économique et le bien-être des communautés des Premières Nations, pour le respect de leurs traditions et de leurs droits ancestraux ;

-L'évidente faible acceptabilité sociale de l'exploration et de l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, des gaz de Schiste, des forages pétroliers et des projets d'oléoduc, et ce autant chez les Premières Nations que chez les Québécois ;

-Les impacts réels et énormes de tout déversement sur les écosystèmes et les modes de vie des populations côtières autochtones et non autochtones ;

-La faible capacité d'intervention dans le golfe en cas de déversement, tel que révélé par le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada ;

-La limite de responsabilité des compagnies d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe, accroissant les risques et l'impossibilité de compensation équitable ;

-Le fait que l'Alliance Innue-Malécite-Mi'kmaq ait demandé un moratoire complet sur les activités d'exploration et d'exploitation dans l'ensemble du golfe Saint-Laurent ;

-Le fait que la question des droits ancestraux et des enjeux territoriaux des communautés membres n'est pas adéquatement prise en compte dans les études et par le gouvernement du Québec dans sa démarche ;

-Le fait que les retombées économiques du développement de la filière hydrocarbure sont incertaines et ne peuvent pas compenser la durabilité des activités liées à la pêche, ni leurs aspects culturels et identitaires pour les communautés membres de l'AMIK ;

-Le fait que ladite consultation ne remplit pas toutes les conditions pour une participation autochtone adéquate et éclairée ;

-Le fait que la tendance internationale va vers la réduction de la consommation du pétrole, le développement d'énergies durables et renouvelables ;

L'Agence Mamu Innu Kaikusseht recommande au gouvernement du Québec :

… De renoncer à l'émission de nouveaux permis d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent sans avoir réellement consulté les communautés autochtones et obtenu leur approbation ; ET de rétracter les permis pour des levées sismiques dangereuses pour l'écosystème et les espèces du golfe du Saint-Laurent ;

… De respecter la non-acceptabilité sociale, de protéger l'environnement et les populations locales par le respect d'un moratoire complet ;

… D'envisager d'autres alternatives énergétiques écologiques et durables qui ne mettraient en danger le fleuve Saint-Laurent, la subsistance, le bien-être et l'autodétermination des Premières Nations.

7. RÉFÉRENCES

AMEC. (2013). *Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique. Ébauche de rapport*. http://www.cnlopb.ca/pdfs/wnlsea/wnlseaupdatefr.pdf (13/11/2015).

AMIK. (2014a). *Suivi des zosteraies et de la biodiversité des poissons à l'embouchure de la rivière Romaine et dans la baie des Sept-Îles*. Rapport annuel. http://l-amik.ca/CLIENTS/1 lamikca/docs/upload/sys_docs/Suivi_des_zosteraies_2014__RapportMPO_AMIK_final.pdf (11/11/2015).

AMIK. (2014b). *Collecte de données sur la récolte d'oiseaux migrateurs dans sept communautés innues de la Côte-Nord. Rapport final*. AMIK.

AMIK. (2013). *Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique. Ébauche de rapport*. Mémoire déposé à Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (18 sept. 2013).

AMIK (2011), *Inventaire aérien des herbiers de zostère de la Basse-Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent*, http://l-amik.ca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/Rapport_SurvolZostere2010.pdf (17/11/2015).

AMIK. (2010). *Participation de la Nation Innue à l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Rapport final*. http://l-amik.ca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/participation_nation_innu_atlas_des_oiseaux_nicheurs_du_quebec.pdf (16/11/2015).

ATRA01. (2015). *Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation. Rapport final*. WSP Canada Inc. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/ATRA01.pdf (16/11/2015).

BAPE. (2014). *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Rapport d'enquête et d'audience publique*. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf (12/12/2015).

CEDD. (2012). *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 1 – Les activités liées aux pétrole et gaz extracôtiers dans l'Atlantique*. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_cesd_201212_01_f.pdf (13/11/2015).

CIRAIG. (2014). *Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec, École polytechnique de Montréal*. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-environnement.pdf (11/11/2015).

CONSEIL INNU EKUANITSHIT et MI'GMAWEI MAWIOMI SECRETARIAT, 2014. *Environmental Assessment of the project Corridor Resources Inc. Drilling of an exploration well on the Old Harry prospect – EL 1105, CEAR No. 11-01-60633, July 7, 2014*. http://www.cnlopb.ca/pdfs/wnlsea/july7.pdf (13/13/2015).

DESBIENS Caroline, *et al.* (2015). *Présence et enjeux autochtones associés au développement des hydrocarbures au Québec*. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-societe-presence-enjeux-autochtones.pdf (11/11/2015).

ÉES01. (2010). *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Rapport préliminaire en appui aux consultations*. AECOM Tecsult Inc. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES1_Rapport_preliminaire.pdf (18/11/2015).

ÉES02. (2013). *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport d'étude*. Genivar. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf (18/11/2015)

GENV34. 2015. *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint Laurent*. Katrine Chalut et Jean-Claude Brêthes, Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GENV34.pdf (13/13/2015).

GIROUX S., E. BLIER, S. LE BRETON et M. OUELLET. (2008). *Projet de collecte de connaissances autochtones sur les espèces marines en péril du Saint-Laurent. Rapport final*. AMIK - Réseau d'observation de mammifères marins et Amphibia-Nature. http://l-amik.ca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/RAPPORTFINALAMIKCTAmai2008.pdf (11/11/2015).

GSOC01. (2015). *Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du golfe du Saint-Laurent*. Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), Université du Québec à Chicoutimi. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf (16/11/2015).

GSOC02. (2015). *Vers un nouveau partenariat ? Rapport sur la participation des communautés autochtones aux activités de mise en valeur des ressources naturelles hors Québec*. Martin Papillon, Professeur agrégé, Département de science politique, Université de Montréal. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC02.pdf (16/11/2015).

IDDPNQL. (2013). *Avenir énergétique du Québec. Enjeux des Premières Nations*. Rencontre entre les Premières Nations et les coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Document remis aux coprésidents le 20 décembre 2013. http://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2015/09/Enjeux_Energie_Commission_PN_V3.pdf (13/13/2015)

IDDPNQL. (2005). *Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador*. http://iddpnql.ca/pdf/protocole_consultation_2005_fr.pdf (13/11/2015).

MDDELCC. 2015. *Registre des aires protégées*. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm (13/11/2015).

MPO. (2009). *La zostère (Zostera marina) remplit-elle les critères d'espèce d'importance écologique ?* Secrétariat Canadien de consultation scientifique du MPO. Avis sci. 2009/018. http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/Csas/Publications/SAR-AS/2009/2009_018_f.pdf (13/11/2015).

QUÉBEC. (2014). *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec – Maîtriser notre avenir énergétique – Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, Gouvernement du Québec. Ministère des ressources naturelles. http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf (11/11/2015).

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN, CONSEIL DES INNUS D'ESSIPIT, CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT. (2014). *Mémoire présenté au BAPE sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint Laurent*. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/DM100.pdf (13/11/2015).

QUÉBEC. (2011). *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf (11/11/2015).

QUÉBEC. (2008). *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/guide_inter_2008.pdf (13/11/2015).

ANNEXE I : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE DES COMMUNAUTÉS INNUES DE LA CÔTE-NORD

Tableau 1 Bilan des activités de pêche des communautés innues

Communauté/Organisation	Pêches commerciales	Zones	Pêches de subsistance
Agence Mamu Innu Kaikusseht	Buccin commun	13	-
	Crabe des neiges	16	-
	Hareng	16A	-
	Poisson de fond	4RST	-
	Poisson appât	16	-
Ekuanitshit et Pakua Shipi (Pêcheries Shipek)	Buccin commun	4-5-6	Flétan
	Concombre de mer	16	Morue franche
	Crabe des neiges	16	Saumon atlantique
	Hareng	15	-
	Homard	15-16	-
	Pétoncle	16E-16F-18A	-
	Poisson appât	15	-
Essipit	Crabe des neiges	17	Buccin commun
	Oursin	9.1	Capelan

Communauté/Organisation	Pêches commerciales	Zones	Pêches de subsistance
	Poisson de fond	4RST	Hareng
	Poisson appât	6	Loquette d'Amérique
	-	-	Morue franche
	-	-	Mye
	-	-	Phoque du Groenland
	-	-	Saumon atlantique
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam	Buccin	4	Buccin commun
	Crabe commun	16B	Chaboisseau sp.
	Crabe des neiges	16	Flétan de l'Atlantique
	Crevette nordique	9-10-12	Flétan du Groenland
	Hareng	15-16B	Hareng
	Homard	17B-18D	Homard
	Mactre de Stimpson	2-3A-3B-4A	Lompe
	Maquereau	13-14-15-16	Maquereau
	Pétoncle	16G	Morue franche
	Poisson de fond (morue)	4RST	Moule bleue
	Poisson de fond (turbot)	4RST	Mye commune
	Poisson appât	15	Phoques sp.
	-	-	Plies sp.

Communauté/Organisation	Pêches commerciales	Zones	Pêches de subsistance
	-	-	Saumon atlantique
Nutashkuan	Crabe des neiges	15-16	Capelan
	Hareng	15	Saumon atlantique
	Homard	18H	-
	Mactre de Stimpson	4B	-
	Maquereau	13-14-15-16	-
	Pétoncle	16G	-
	Phoques gris et du Groenland	5-35	-
	Poisson appât	15	-
	Poisson de fond	4RST	-
Pessamit	Buccin commun	1	Mye commune
	Crabe des neiges	17	Saumon atlantique
	Hareng	16A	-
	Mactre de Stimpson	1B	-
	Maquereau	16	-
	Mye commune		-
	Oursin	9.1	-
	Poisson appât	15	

Communauté/Organisation	Pêches commerciales	Zones	Pêches de subsistance
	Poisson de fond	4RST	-
Unamen Shipu	Buccin commun	8	Capelan
	Crabe des neiges	12B	Éperlan
	Hareng	15	Hareng
	Homard	16-17B	Homard
	Mactre de Stimpson	4B-4C	Morue franche
	Pétoncle	15-18D	Mye commune
	Poisson appât	15	Ouananiche
	-	-	Pétoncle
	-	-	Saumon atlantique

ANNEXE II : CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES MANQUANTES POUR L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU ST-LAURENT

Le bilan des connaissances du chantier « environnement » propose des études scientifiques afin de combler les manques de connaissances associés aux diverses régions visées par une possible exploration et exploitation des hydrocarbures québécois. Le bilan s'appuie sur l'ÉES portant sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs qui avait identifié les manques suivants dans les connaissances des caractéristiques écologiques et de l'impact des émissions atmosphériques (CIRAIG 2014 : pp. 164-165) :

Caractéristiques écologiques :

- Courants de fond ainsi que gyres et zones de résurgence secondaires;
- Évolution des courants marins et de l'englacement dans le golfe du Saint-Laurent en lien avec les changements climatiques;
- Localisation de certains milieux humides littoraux (barachois, marais, herbiers de zostère, etc.);
- Données générales (comportement, répartition) de l'utilisation saisonnière du golfe du Saint-Laurent par la faune marine;
- Mouvement des mammifères marins entre leurs différentes aires de concentration;
- Aires de fréquentation par les espèces en péril, notamment les mammifères marins, en toute saison;
- Habitats essentiels des espèces à statut particulier;
- Localisation d'aires de reproduction ou de mise bas de certaines espèces de cétacés ou de phoques;
- Utilisation de la zone d'étude par la tortue luth;
- Localisation d'aires de reproduction et d'alevinage ainsi que des corridors de déplacement pour certaines espèces de poissons d'intérêt;
- Répartition annuelle des oiseaux dans le système du Saint-Laurent, incluant les aires de nidification, de mue, de repos, d'alimentation et d'hivernage pour les différentes espèces;
- Analyse des chaînes trophiques structurant les échanges dans le golfe du Saint-Laurent;
- Localisation des secteurs à potentiel maricole;
- Dispositions de protection du littoral par les MRC;
- Identification des populations vulnérables des régions côtières;

- Quantification de la valeur des services écosystémiques du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.

Impact des émissions atmosphériques

- Effets des changements climatiques sur la biodiversité, les phénomènes physiques et l'exploitation des ressources;
- Phénomène d'acidification de l'eau du golfe du Saint Laurent, son ampleur et sa progression.

ANNEXE III : LACUNES EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE DES IMPACTS SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Le bilan des connaissances du chantier « société » propose des études scientifiques afin de combler les manques de connaissance des impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec sur les populations autochtones. Ces études peuvent être regroupées autour des thématiques suivantes : 1) Île d'Anticosti ; 2) risques et retombées ; 3) effets cumulatifs ; 4) processus de consultation ; 5) protection des paysages culturels (Desbiens et coll. 2015 : pp. 52-56).

Île d'Anticosti, nature spécifique des enjeux

- Portrait détaillé de la présence historique des Autochtones sur l'île d'Anticosti, incluant notamment la recension et la description des toponymes et des sites archéologiques ;
- Portrait détaillé des pratiques contemporaines (spirituelles, culturelles, de subsistance, etc.) des Innus et des Micmacs sur l'Île d'Anticosti ;
- Nature des chevauchements territoriaux, le cas échéant ;
- En cas de revendications, échéancier prévu pour ces revendications et mise en relation de cet échéancier avec le calendrier envisagé pour les prochaines étapes de développement des hydrocarbures dans les régions ciblées sur l'île d'Anticosti.

Risques et retombées lies à l'exploration, l'exploitation et le transit des hydrocarbures

- Mieux cerner, en ce qui a trait aux risques, le point de vue particulier des peuples autochtones présents dans les régions ciblés pour le développement des hydrocarbures, en tenant compte de la dialectique entre la « perception » et la « réalité » des risques associés à ces activités;
- Établir le portrait détaillé des activités de pêche par les Premières Nations présentes dans les zones côtières, incluant les organismes autochtones publics et privés qui sont impliqués dans ces activités;
- Documenter la portée de ces activités dans l'économie globale des communautés autochtones concernées et, le cas échéant, l'impact potentiel de leur diminution suite à l'exploitation d'hydrocarbures;
- Recenser les retombées économiques positives de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures qui sont envisagées en termes d'emploi, de redevances et de développement des communautés. À ce titre, l'analyse comparative avec l'Ouest canadien pourrait fournir des pistes de recherche et d'analyse;

- Combler les lacunes de connaissances sur le milieu terrestre en ce qui a trait à l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures. En effet, la recension de littérature a démontré qu'il existe davantage d'information sur les milieux côtiers et marins tandis que les impacts envisagés en milieu terrestre sont moins bien documentés au Québec.

Analyse des effets cumulatifs du développement

- Recenser l'ensemble des activités industrielles et de développement des ressources touchant les Premières Nations afin d'évaluer la portée potentielle des impacts liés aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, selon l'état biophysique et le statut juridique des différents territoires où les communautés autochtones sont présentes;
- Recenser les connaissances traditionnelles autochtones dans les milieux ciblés pour le développement et les intégrer davantage aux données scientifiques déjà acquises afin d'élargir les grilles de compréhension et d'analyse.

Aménagement du territoire et processus de consultation

- Quelles sont les modalités de collaboration et/ou de cogestion du territoire et des ressources naturelles qui existent déjà dans les régions ciblées, que ce soit au niveau des activités d'exploitation, de gestion, de conservation ou d'aménagement du territoire ? Quels sont les problèmes et quels mécanismes sont proposés pour y répondre?
- Face aux enjeux et préoccupations spécifiques des Autochtones, quelles sont les stratégies de consultation à privilégier pour assurer le succès des différentes étapes d'évaluation environnementale?
- Quel est l'état de l'encadrement légal et réglementaire en termes de développement des hydrocarbures? Est-ce que cet encadrement respecte les droits des Premières Nations? Sinon, quels sont les ajustements techniques et

Paysages culturels et mesures de protection

- Documenter les modalités particulières qui s'appliquent (ou qui s'appliqueraient) au développement des hydrocarbures en ce qui a trait à la protection des paysages culturels autochtones. Certaines activités industrielles permettent une plus grande latitude en matière d'atténuation alors que d'autres (certains types de mines par exemple) ont un impact particulièrement sévère sur l'intégrité des paysages. Quel est le statut des différentes infrastructures et activités liées aux hydrocarbures à cet égard ?
- Recenser les stratégies déployées dans d'autres provinces pour atténuer ces impacts, développer les bonnes pratiques et définir les meilleurs cadres de

protection et de conservation. À cet égard, quels sont les outils législatifs qui existent au Québec afin d'assurer la protection des patrimoines autochtones, la conservation des environnements sensibles et la protection des espèces en danger pour les prochaines étapes de développement des hydrocarbures ?

ANNEXE IV: ACTIVITÉS DE PÊCHE COMMERCIALE ET DE SUBSISTANCE DES COMMUNAUTÉS MEMBRES DE L'AMIK

Cette annexe reprend les informations relatives aux activités de pêche commerciale et de transformation pour chaque communauté membre, disponibles sur le site web de l'AMIK. Ces données datent de 2012 et ne sont pas à jour mais donnent cependant une bonne idée du portrait des communautés.

Essipit. La communauté d'Essipit opère deux bateaux : le *Leo* pour la pêche au crabe des neiges et à l'oursin, ainsi que le *Jimmy's*, pour la pêche au crabe des neiges (opéré en copropriété avec la communauté de Pessamit). En 2012, la pêche à l'oursin a été opérée conjointement avec la communauté de Pessamit. L'industrie des pêches et de la transformation d'Essipit emploie près de 220 personnes.

Pessamit. La communauté de Pessamit pêche principalement le crabe des neiges, l'oursin, la mactre de Stimpson et le flétan du Groenland. Afin de réaliser ces pêches, Pessamit opère deux bateaux, le *Piernick* et le *Léomina*. Il opère également le *Jimmy's* pour la pêche à l'oursin, en copropriété avec la communauté d'Essipit. ans le domaine de la transformation et de la vente au détail, Pessamit est membre du Groupe UMEK, détenu en copropriété avec les communautés d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, d'Essipit, ainsi qu'avec l'entreprise Crabiers du Nord. Le groupe possède une usine de transformation du crabe des neiges à Sept-Îles. La communauté a également comme projet à long terme de mettre sur pied une usine de transformation de la mye commune, à Pessamit même.

ITUM. La communauté d'ITUM possède 37 permis de pêche, dont une quinzaine sont exploités. Les principales espèces pêchées sont le poisson de fond (flétan du Groenland et morue franche), le crabe des neiges, la crevette nordique, le homard et la mactre de Stimpson. Pour réaliser ses pêches, la communauté possède 8 bateaux: le *La Gamme*, le *Monikaroline*, le *Pathfinder*, le *Karine II*, le *Brigitte-Suzanne*, le *Colibri*, le *Kerry S.* (inactif) et le *Innu II* (inactif).

En tant que membre du Groupe UMEK, copropriété d'ITUM, d'Essipit, de Pessamit et de l'entreprise Crabiers du Nord, la communauté opère une usine de transformation du crabe des neiges à Sept-Îles. En tout, les activités de pêche commerciale d'ITUM génèrent 38 emplois dans la communauté.

Le secteur des pêches de la communauté est en plein essor et plusieurs projets sont en développement, notamment: Bateau-usine pour la crevette nordique; Développement de l'expertise pour l'exploitation des permis non exploités (pétoncle, buccin commun, hareng, etc.); Acquisition de bateaux et permis; Poisson-appâts.

Ekuanitshit. Les principales activités de pêche commerciale de la communauté sont réalisées par Pêcheries Shipek, une entreprise détenue en copropriété avec la communauté de Pakua Shipu. Les principales espèces pêchées sont le pétoncle d'Islande, le crabe des neiges, le flétan du Groenland, le concombre de mer et le buccin commun. Pour ses activités, Ekuanitshit opère 5 bateaux de pêche: le *Chinook 12*, le *Crabier*, le *Grand Manitu 1*, le *Lady Élise* et le *Marée Haute*. Des activités de pêche au saumon atlantique ont également lieu sur la pourvoirie opérée par la communauté.

Au plan de la vente au détail, Pêcheries Shipek participe à l'opération de 3 poissonneries, situées à Sept-Îles, à Sheldrake et à Mingan. Quant aux projets de développement, les communautés impliquées dans Pêcheries Shipek souhaitent améliorer leurs pratiques pour la récolte du poisson de fond et la transformation du pétoncle. Elles ont aussi un projet d'acquisition d'un bateau de pêche et développent la pêche au concombre de mer. Les activités de pêche commerciale de la communauté emploient une quarantaine de personnes.

Nutashkuan. Les principales espèces commercialement pêchées par la communauté sont le crabe des neiges, la mactre de Stimpson, le homard et le poisson de fond. La communauté opère deux bateaux, soit le *CMN Nutashkuan* et le *Lady Rachel*. Concernant les activités de transformation et de vente au détail, la communauté est partie prenante dans le projet d'usine de transformation, piloté par les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu.

Unamen Shipu. La communauté d'Unamen Shipu pêche commercialement trois espèces: le homard, le crabe des neiges et le pétoncle d'Islande. Pour ces activités, la communauté opère 3 bateaux, soit le *Persistance I*, le *Persistance II* et le *Nadir*. Elle opère également le *Rêve de Pierre* en copropriété avec l'AMIK, pour la pêche au crabe des neiges. Unamen Shipu possède plusieurs pourvoiries, dont une seule présentement en activité, sur la rivière Étamamiou. La pêche au saumon y est pratiquée exclusivement à la ligne, tant par les touristes que par les gens de la communauté. Le saumon est aussi pêché au filet maillant sur d'autres rivières du territoire. Enfin, la pêche de subsistance au homard, une activité traditionnelle, est également très prisée.

Au plan de la transformation et de la vente, Unamen Shipu participe au projet d'ouverture d'usine de transformation, piloté par les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu.

Pakua Shipu. Les principales activités de pêche commerciale de la communauté sont réalisées par Pêcheries Shipek, en copropriété avec la communauté d'Ekuanitshit. Pêcheries Shipek pêche principalement le pétoncle d'Islande, le crabe des neiges, le flétan du Groenland, le concombre de mer et le buccin commun, à l'aide de ses 5 bateaux, soit: le *Chinook 12*, le *Crabier*, le *Grand Manitu 1*, le *Lady Élise* et le *Marée Haute*. La communauté de Pakua Shipu pêche aussi activement le saumon atlantique, principalement dans les deux rivières à proximité du village, la Saint-Augustin et la Saint-Augustin Nord-Ouest. La pêche se fait traditionnellement, au harpon, ou encore au filet maillant.

Pêcheries Shipek participe également à l'opération de 3 poissonneries, situées à Sept-Îles, à Sheldrake et à Mingan. Du point de vue des projets de développement, les communautés impliquées dans Pêcheries Shipek souhaitent mettre sur pied ou améliorer leurs pratiques pour la récolte du concombre de mer ainsi que du poisson de fond. Elles ont aussi un projet d'acquisition d'un bateau de pêche. Enfin, un projet d'usine de transformation impliquant les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu est également en réflexion.

Étude environnementale stratégique 2015- Gaspé, 17 novembre.

En guise de ligne directrice à l'intervention de notre regroupement citoyen *Ensemble pour l'avenir durable du Grand Gaspé,* nous répondons au ministre Arcand qui, à la sortie du Congrès annuel de l'AGPQ du 9 novembre 2015, mentionnait qu'il fallait que le Québec se pose la question à savoir si nous devions continuer à nous approvisionner ailleurs en pétrole ou aller de l'avant dans le développement de l'industrie des hydrocarbures quand on sait qu'on importe pour 14 milliards de dollars de pétrole par an? http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures

Notre réponse est qu'il ne faut pas aller de l'avant avec ce développement et notre argumentaire sera centré sur le projet Haldimand sur lequel nous avons mis nos efforts depuis 5 ans.

Le projet Haldimand, évalué à 800 millions de dollars par Pétrolia, l'était à partir de prospections jamais confirmées et du temps que le baril de pétrole était à 100$, ce qui est loin d'être le cas maintenant, et ce prix ne prenait en compte d'aucune façon leurs responsabilités financières suite à des conséquences néfastes d'un tel projet que ce soit à l'égard de la santé des gens , de l'environnement ou de l'économie locale. Selon nous, l'eau potable et nos propriétés n'ont pas de prix; il est clair que le jeu n'en vaut pas la chandelle. http://chau.teleinterrives.com/nouvelle-Regional_Du_petrole_et_des_debats-17708. De plus, en ce moment-même, la Ville de Gaspé cherche 15 millions de dollars pour refaire son réseau d'aqueduc pour s'approvisionner à partir de nouvelles sources d'eau comme l'exige le ministère et elle n'arrive pas à les trouver. Rappelons que des contaminations aux hydrocarbures sont déjà présentes dans des puits privés et d'observation à un taux tel que dans certains cas, il a fallu appliquer des mesures de prévention (p. 89 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/Rapport-Haldimand/Haldimand_Rapport.pdf)et qu'il est impossible de savoir s'il existe un lien entre celles-ci et le forage nu.1 vu que ni l'INRS, ni le MEDDLCC, n'a pu jusqu'ici nous donner la signature chimique du méthane thermogénique qui y a été retrouvé (p.88, idem) et que Pétrolia fait la sourde oreille à notre demande de laisser venir une équipe d'experts venir prendre un échantillon du méthane thermogénique pour que l'on ait cette signature isotopique. **(1)**

Les risques relatifs au forage Haldimand ont clairement été identifiés. Experts indépendants comme ceux de Savaria experts **(2)**, cas de contaminations connus au Québec, en Alberta et aux États-Unis (V. Références de l'avis scientifique de la Firme Savaria **(2)**, contenu du rapport de l'institut national de recherche scientifique (https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1957_Enjeux_Exploration_Exploitation_Hydrocarbures.pdf, rapports des ÉES précédentes dans le dossier du gaz de schiste (absents de vos documents pour consultations comme le décrient les autres groupes citoyens et le collectif scientifique de la Vallée du St-Laurent);tout confirme qu'il est préférable de ne pas aller de l'avant avec le projet Haldimand que ce soit avec ou sans fracturation hydraulique. (**3**) et http://www.graffici.ca/dossiers/reglement-sur-eau-quebec-nettement insuffisant 3536/

Aussi, l'absence de ces documents démontre clairement le peu de sérieux accordé aux conséquences qui résulteraient sur nous ou sur notre environnement et nous fait qualifier cette tournée à travers le Québec, de mascarade, pour que le gouvernement puisse dire par la suite qu'il a consulté les citoyens...

Ce silence de l'industrie au sujet de cette signature chimique nous amène au volet social du projet car la possibilité d'exercer nos droits repose entièrement sur cette information. Cette indifférence de la pétrolière ne doit pas créer de précédent au Québec. Les citoyens, Pétrolia et l'État sont gouvernés par la Loi du développement durable, régie par le principe de précaution qui fait en sorte que lorsqu'un doute raisonnable a été établi concernant l'intérêt public, nous devons nous abstenir d'aller de l'avant. Conformément à cette loi, Ensemble pour l'avenir durable du Grand Gaspé a envoyé une requête au ministre Arcand le 30 octobre, 2014. **(4)**Trois semaines plus tard, le directeur du RVHQ (Regroupement vigilance hydrocarbures du Québec), M. Jacques Tétreault lui a demandé ce qui allait advenir de notre requête, mais... il n'en savait rien. Pourtant, cette requête envoyée par huissier, est basée sur les articles 273 et 304 de la Loi du développement durable à laquelle le gouvernement est soumis. Ces articles stipulent clairement que lorsqu'un doute raisonnable est établi et qu'il en va de l'intérêt public, le principe de précaution doit être appliqué. On ne peut, dans le cas du forage Haldimand, garantir d'une élimination, même partielle des risques, alors, comme mentionné lors des tables de discussion sur l'acceptabilité sociale, il ne faut pas que l'État donne suite à ce projet.

Plus tard, notre comité voulant s'assurer que les mesures préventives identifiées dans le rapport de l'INRS pour protéger les cours d'eau et la nappe phréatique en cas de contamination de surface autour d'Haldimand 4 avaient été prises, s'est fait répondre par le MEDDLCC de s'informer auprès de la pétrolière pour le savoir, qu'eux n'avaient vu que des bouts de bâches ressortir du sol… Assistons-nous à une délégation des pouvoirs de l'État en matière environnementale aux compagnies qui menacent notre santé et notre environnement ? ! Nous ne pouvons et n'accepterons pas cela. L'autre choix qu'on nous a offert est de s'adresser au comité de suivi...

En terminant, rappelons que de mener un échantillonnage dans un rayon de 2 km tout le long de l'extension horizontale pour avoir le portrait initial avant les opérations pétrolières est conforme à la recommandation même des experts engagés par le ministère et cela,nous est refusé : *« En dépit de l'impossibilité de déterminer précisément l'origine des gaz dissous dans les eaux souterraines, l'établissement d'un portrait initial est fondamental dans l'évaluation de l'impact environnemental éventuel de futures activités pétrolières sur la qualité des eaux souterraines à Gaspé. »* (p.94, http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/Rapport-Haldimand/Haldimand_Rapport.pdf) car *Les résultats d'analyses chimiques de deux échantillons de gaz récupérés dans le puits Pétrolia Haldimand no 1 sont compilés au tableau 4-6 (SIGPEG, 2014). Aucune analyse isotopique n'a été effectuée sur ces échantillons. Ces deux échantillons de gazmontrent des signatures compositionnelles thermogéniques évidentes (rapport C1/C2+< 10). Il est important de noter qu'un de ces échantillons a été prélevé dans l'intervalleentre 205 et 551 m de profondeur, soit quelques centaines de mètres au-dessus du toitdu réservoir pétrolier, qui se situe à environ 830 m à cet endroit (SIGPEG, 2014). (p.88 du même rapport)*

(J'ai souligné, [redacted])

La position des citoyens de Gaspé est aussi celle de près de 2 millions de Québécois unis sous le Front municipal unissant 327 autres municipalités qui demandent une dérogation à ces distances contenues dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection déposé à l'automne 2014.
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/447245/protection-des-sources-d-eau-potable-250-municipalites-du-quebec-reclament-le-droit-d-y-deroger

On ne peut faire de forages aussi près des citoyens et de leurs sources d'eau potable. L'eau, l'air et l'économie locale ne peuvent être mis à risques par quoi ou qui que ce soit. Partout sur la planète, nous sommes en transition énergétique et même si nos efforts se sont concentrés sur le projet Haldimand, nous croyons qu'il faut suivre les plans de sortie de notre dépendance au pétrole proposés par différents experts, se tourner vers les énergies renouvelables et enterrer pour de bon la filière du développement des hydrocarbures et leur transport.

[redacted]

TABLE DES RÉFÉRENCES

(1) Communiqué de presse d'Ensemble pour l'avenir durable du Grand gaspé, 01 septembre, 2015

(2) Avis scientifique reliés à la santé et à l'environnement des résidents de Sandy Beach – Haldimand, Chantal Savaria, ing., Avril 2014

(3) Article du Graffici ; le règleent sur l'eau de Québec, nettement insuffisant, Nelson Sergerie, 15 août 2014,

(4) *Requête : À l'honorable Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,30 octobre, 2014 (Par huissier)*

Suncor Énergie Inc.
C.P. 2844, 150 - 6 Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 3E3
Tél. : 403-296-8000
Téléc. : 403-296-3030
www.suncor.com

Mémoire de Suncor dans le cadre de la consultation sur les Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et du projet de l'île d'Anticosti

Novembre 2015

Suncor Énergie Inc. (Suncor) est fière de prendre part à la consultation dans le cadre du dossier sur les Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et le dossier portant essentiellement sur le projet de l'île d'Anticosti. Depuis le début de ce processus devant mener à l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique au Québec, Suncor a accepté avec plaisir votre invitation de participer à l'élaboration de cette nouvelle politique et, en particulier, à la discussion ayant trait au développement et à la gestion des hydrocarbures au Québec. En tant que participante active à l'élaboration des politiques en matière d'énergie et de ressources naturelles, Suncor a contribué à diverses initiatives gouvernementales axées sur le développement durable, l'énergie et les ressources naturelles dans de nombreuses compétences au Canada.

Suncor, la plus importante société énergétique intégrée au pays, joue un rôle actif dans le secteur énergétique au Québec et contribue de manière significative à l'économie de la province. Nous sommes un fournisseur de pétrole brut provenant de sources classiques telles que les gisements au large des côtes du Canada, ainsi que des sables pétrolifères situés dans le nord de l'Alberta. Nous sommes également un fournisseur important au Québec de produits raffinés, notamment essence, diesel, asphalte et mazout domestique. En outre, près de 25 % de la production de la raffinerie de Montréal sert à la fabrication de produits dérivés du pétrole utilisés dans la vie quotidienne. Pour offrir ces sources d'énergie tirées des ressources d'hydrocarbures du Canada, Suncor a été l'une des premières à développer des ressources d'énergie renouvelables. Suncor participe également au développement des énergies renouvelables avec six parcs éoliens actuellement en opération dans trois provinces, et la plus grande usine de production d'éthanol au Canada, située à Sarnia, en Ontario.

Nos installations au Québec comprennent la dernière raffinerie de pétrole à Montréal, des terminaux de distribution de produits à Montréal et Rimouski, ainsi que des établissements de vente au détail et de vente en gros gérés sous la marque Petro-Canada dans toute la province. Ces diverses activités ont fait en sorte que Suncor a dépensé plus de 600 millions $ en biens et services au Québec en 2014, dont ont profité près de 250 fournisseurs dans la province.

De plus, notre raffinerie à Montréal joue un rôle vital dans l'industrie pétrochimique du Québec, et plus particulièrement dans un secteur unique au Canada appelé la chaîne polyester. Trois autres usines situées près de la raffinerie Suncor à Montréal échangent des produits semi-finis et des services (combustibles, vapeur) créant une écologie industrielle qui aide à réduire l'empreinte environnementale et promeut largement l'économie locale. Elles dépendent de Suncor comme source d'approvisionnement principale de leur charge d'alimentation.

NATIONAL PARTNER

Chacune de ces entreprises secondaires contribue à l'économie locale en offrant des emplois bien rémunérés et en se servant des biens et services offerts par des fournisseurs locaux au Québec. La raffinerie de Suncor à Montréal est essentielle à la viabilité de ce secteur et lui permet de contribuer à la sécurité économique de la province.

Nous reconnaissons qu'il incombe à chaque province de fournir de l'énergie à ses citoyens, mais nous croyons que le Québec doit évaluer ses besoins énergétiques dans 10, 20 et même 50 ans, et déterminer le panier de ressources énergétiques prouvées et potentielles le plus apte à répondre à ces besoins. Par exemple, nous savons qu'au cours des 20 prochaines années, on estime que la population mondiale atteindra neuf milliards d'habitants. Posséderons-nous l'énergie nécessaire pour satisfaire à leurs besoins? L'énergie peut-elle soutenir une meilleure qualité de vie? L'impératif mondial d'« énergie pour tous » exige un approvisionnement sûr et sécuritaire d'énergie abordable à long terme, ainsi que la réduction de l'intensité globale de la production et de l'utilisation d'énergie.

Approche de Québec à l'égard de l'industrie des hydrocarbures

L'initiative de nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec renforce le leadership de la province sur le plan de l'amélioration de l'efficacité et de l'appui de l'innovation en misant sur la position unique du Québec pour ce qui est de l'énergie renouvelable. Cette initiative reconnaît également que, dans un avenir prévisible, l'utilisation d'énergie basée sur les hydrocarbures continuera d'être un élément important du panier énergétique d'une population en pleine croissance.

En ce qui concerne l'avenir des hydrocarbures au Québec, Suncor appuie le développement de toutes les formes d'énergie et croit qu'en présence d'une réglementation efficace qui encourage l'innovation, nous pouvons façonner ensemble un avenir où le carbone occupera une place moins importante. Nous encourageons le gouvernement à mettre en place un régime de réglementation et un marché qui encouragent le développement de toutes les formes d'énergie plutôt que d'établir des objectifs qui favorisent une forme d'énergie par rapport à une autre.

En tant qu'importante société canadienne, Suncor a pour vision de développer un approvisionnement énergétique sûr et fiable tout en maintenant une économie prospère, un mieux-être collectif et un environnement sain. Suncor doit d'abord être viable du point de vue économique pour pouvoir investir dans des technologies et d'autres innovations qui rehaussent la performance environnementale et le mieux-être social.

Nous sommes convaincus que la mission de Suncor créer de l'énergie pour un monde meilleur – et les conditions dans lesquelles nous sommes en mesure de le faire pourraient s'harmoniser avec la nouvelle politique énergétique envisagée par le gouvernement et adoptée par l'industrie et les citoyens. Suncor appuie un cadre de travail réglementaire clair et harmonisé entre les compétences provinciales dans le secteur des hydrocarbures au Canada.

En outre, une meilleure compréhension de la valeur et des avantages des hydrocarbures par la population du Québec nous apparaît essentielle pour garantir l'acceptabilité sociale du secteur des hydrocarbures et son développement au Québec.

La position de Suncor en matière de création d'énergie au Québec est demeurée la même pendant que le gouvernement étudiait de nombreuses options visant à favoriser la réussite de notre industrie dans la province. En tant que dernier raffineur d'hydrocarbures à Montréal et l'un des deux raffineurs qui continuent d'exercer leurs activités au Québec, nous encourageons le gouvernement à saisir chaque occasion de rehausser et d'améliorer la compétitivité de l'industrie du raffinage dans la province. Nous sommes convaincus qu'une compétitivité accrue est primordiale pour promouvoir au Québec une industrie du raffinage et pétrochimique viable, qui a créé des milliers d'emplois et investi des milliards de dollars dans l'économie.

Dans les limites des spécifications de la consultation publique du gouvernement sur l'industrie des hydrocarbures, l'enjeu de l'accès au pétrole brut canadien a fait l'objet d'études approfondies. L'accès du pétrole brut canadien aux marchés, que ce soit par train, bateau ou pipeline, est essentiel pour que le Québec et le Canada réalisent leur plein potentiel dans les marchés de l'énergie. Suncor appuie le développement d'une infrastructure pipelinière en particulier, mais surtout de tous les modes de transport pouvant offrir un accès sécuritaire aux marchés, augmenter la souplesse de nos activités et assurer la compétitivité de nos raffineries.

En termes d'infrastructure pipelinière en particulier, Suncor appuie l'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge et le pipeline Énergie Est de TransCanada, parce que ces projets fourniront aux raffineurs du Québec un accès aux charges d'alimentation nord-américaines et surtout canadiennes pour les raffineries du Québec.

L'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge devrait fournir bientôt un accès au pétrole brut de l'Ouest à un prix concurrentiel et fiable et des options d'approvisionnement pour notre raffinerie de Montréal. Cette souplesse opérationnelle améliore la compétitivité à long terme de la raffinerie de Montréal. De même, le pipeline Énergie Est proposé par TransCanada crée une occasion pour les producteurs canadiens, dont Suncor, d'exporter le pétrole brut canadien de l'Ouest vers les raffineries de l'Est du Canada et d'importants nouveaux marchés sur la côte du golfe du Mexique aux États-Unis ou outre-mer. Énergie Est améliore la compétitivité à long terme de la raffinerie de Montréal. Ces propositions devraient être vues comme d'excellentes occasions pour le Québec de réduire sa dépendance au pétrole brut provenant de l'étranger et d'améliorer la balance commerciale dans la province.

Impacts du pétrole brut sur l'économie du Québec

Le pétrole occupe une place majeure dans l'économie du Québec et apporte des avantages réels à la société québécoise. Les ressources pétrolières sont un secteur industriel important qui comprend le raffinage dont les produits dérivés approvisionnent plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'industrie chimique. Les contributions fiscales versées par la raffinerie de Montréal aux gouvernements provincial et fédéral sont estimées à 55,1 millions $ par année. Le gouvernement provincial est le plus important bénéficiaire des revenus fiscaux avec 28,3 millions $ annuellement. Au niveau municipal, la raffinerie de Suncor a versé plus de

5 millions $ en taxes annuelles à la ville de Montréal de 2010 à 2013. La compétitivité continue et la viabilité à long terme des activités de Suncor représentent une occasion importante pour l'économie du Québec. Les bénéfices tirés des activités de Suncor dans la province nous permettent d'investir dans l'avenir de la raffinerie de Montréal, de payer les salaires et les impôts, d'acheter des biens et des services et d'investir dans les collectivités locales. Nous sommes la seule raffinerie à Montréal, et de nombreuses entreprises locales dépendent de nous pour leur charge d'alimentation.

La raffinerie de Suncor à Montréal emploie 410 employés salariés et syndiqués qui sont parmi les mieux payés dans la province. En outre, de 200 à 300 entrepreneurs travaillent sur place sur une base régulière, des effectifs qui peuvent atteindre près de 1 000 personnes lorsque des activités de maintenance majeures ou des projets spéciaux sont en cours.

Conclusion

Comme nous l'avons mentionné dans nos commentaires précédents, Suncor s'entend avec la Province de Québec sur le fait que l'énergie basée sur les hydrocarbures continuera de jouer un rôle important dans l'avenir de la province pour des décennies à venir. Par ailleurs, le Québec a fait ses preuves dans le développement et la commercialisation d'énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité et l'énergie éolienne. L'engagement que nous partageons envers un avenir durable témoigne du fait que la promotion d'un secteur énergétique traditionnel sûr et sécuritaire au Québec n'exclut pas le développement d'autres formes d'énergie durable qui joueront un rôle tout aussi important dans l'avenir du Québec. Nous félicitons le gouvernement de relever ce défi : élaborer une nouvelle politique énergétique pour le Québec qui favorise l'innovation et reconnaît le rôle important du secteur pétrolier et gazier.

Mémoire déposé par *Montréal pour tous*

Consultation publique
Études environnementales stratégiques (EES) sur les hydrocarbures

Gouvernement du Québec

Novembre 2015

Montréal pour tous est un groupe de citoyens non partisan, actif sur la scène municipale depuis 2011.

Nous accueillons les propriétaires, locataires et commerçants de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, qui, indignés par les fortes hausses de l'évaluation foncière et des taxes municipales annoncées dans la foulée des révélations de la commission Charbonneau, réclament des **changements profonds dans la gouvernance des institutions municipales**. Nous croyons au bien-fondé de la taxe foncière et sommes prêts à faire notre part. Mais, avant de payer davantage, nous exigeons que les finances publiques soient assainies grâce notamment à un **contrôle étroit des dépenses** et par la mise en place **de mesures robustes pour contrer la corruption**. Nous plaidons aussi pour qu'une **aide ciblée soit offerte aux citoyens les plus démunis**, ceci pour conserver la mixité des arrondissements et garder la ville accessible à toutes les classes sociales.

Montréal pour tous participe assidument, par le dépôt notamment de recommandations et de mémoires, aux divers forums de consultation publiques institués par la Ville de Montréal: conseil municipal, commission de la présidence du conseil, commission sur les finances et l'administration, sur des sujets d'importance tels que le programme triennal d'immobilisations, les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale, le rapport du Vérificateur général, l'évaluation foncière.

Pour nous joindre :

- **montrealpourtous@gmail.com**

Pour nous suivre :

- Site Web : **montrealpourtous**.com
- Facebook : https://fr-ca.facebook.com/**MontrealPourTous**

Montréal pour tous a soumis un mémoire dans le cadre de la récente consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet d'oléoduc Énergie Est, qui peut être consulté à l'adresse suivante:

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/oleoducTranscanada/M058_OLEODUC_MONTREAL_POUR_TOUS.pdf

Nous tenterons de juger de la pertinence du processus d'examen de la portée et de la nature des effets environnementaux, sociaux et économiques de la filière des hydrocarbures (les EES), en amont de la future politique énergétique du Québec, du point de vue du citoyen, payeur de taxes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, signalons, plus généralement, que

- selon le Fonds monétaire international (FMI), les dépenses assumés par les états pour soutenir les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) seraient de 5,330 milliards par année, si on tient compte des subventions directes versées à l'industrie et surtout du coût des externalités négatives liées à leur usage (réchauffement climatique, pollution, accidents, etc), dont les impacts - frais de santé, réfection d'infrastructures, etc - , sources de dépenses, sont, en grande partie, supportés par les gouvernements [1].

- selon l'organisme Oil Change International, les scientifiques estiment que si l'on veut maintenir les changements climatiques à deux degrés Celsius - seuil au-delà duquel les conséquences pourraient être désastreuses -, les deux tiers environ des réserves actuelles connues de combustibles fossiles devraient demeurer là où elles sont. Ce qui n'empêche pas le Canada, l'un des pays les plus généreux du G7, de subventionner, par diverses formes d'aides ou déductions fiscales offertes aux compagnies et à leurs actionnaires, l'exploration dans le secteur de l'énergie à hauteur de près d'un milliard de dollars par année [2]. Et là-dessus, les provinces ne sont pas en reste, ainsi Québec entend investir jusqu'à 115 millions de dollars de fonds publics dans l'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti [3].

---

[1] Fossil fuels subsidised by 10 million$ a minute, says FMI, The Guardian, 18 mai 2015
[2] La recherche d'hydrocarbures va à l'encontre de la lutte aux GES, selon Oil Change, La presse canadienne, 11 novembre 2014.
[3] Québec investira 115 millions sur Anticosti, Le Devoir, 13 février 2014.

Acceptabilité sociale de la filière des hydrocarbures ? Tout est dans la manière...

Quelques exemples de choses... à ne pas faire :

- Un lancement, en toute discrétion, le 22 décembre 2014, de la réflexion devant mener à l'élaboration de la future politique énergétique du Québec sur l'horizon 2016-2025 [4]. On peut lire sur le site web qui lui est consacré que le gouvernement "est prêt à s'engager dans le développement de la filière des hydrocarbures en procédant étape par étape et en toute transparence." [5].

- Une consultation publique, en 2015, sur l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, tenue...à huis clos ! Le but de l'exercice, orchestré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), était de "convenir d'une méthode pour se parler, pour se comprendre, pour désamorcer les différends et mettre en œuvre des projets qui feront la fierté et la prospérité du Québec" [6]. Péquistes et Solidaires déposeront d'ailleurs une motion à l'Assemblée nationale exigeant que les travaux de ce chantier soient menés de façon "transparente, ouverte et publique" [7].

- Pour alimenter la réflexion sur la future politique énergétique, entre février et juin 2015, 4 tables d'experts d'une journée seulement, suivies d'une séance publique en soirée sur les thématiques suivantes: efficacité et innovation énergétiques, énergies renouvelables, décarbonisation du transport routier et hydrocarbures. Le groupe d'experts sur les hydrocarbures qui devait "discuter de leur vision de l'avenir énergétique, présenter des propositions et dégager des consensus" [8], était essentiellement composé de tenants des énergies fossiles, de surcroît étrangers. Le temps de parole alloué au public avait été fixé au préalable à 5 minutes par intervention.

- Finalement, la présente consultation publique sur la portée et la nature des effets environnementaux, sociaux et économiques de la filière des hydrocarbures (les EES) engagée malgré la non-disponibilité de près du tiers (18/62) des études devant constituer le bilan des connaissance dans le domaine. Signalons que le gouvernement entend déposer sa nouvelle politique énergétique, qui s'appuie, par ailleurs, sur ces études, d'ici...la fin de l'année [9] et qu'il a déjà annoncé, dans le cadre de la conférence

---

[4] Un début de réflexion en toute discrétion, Le Devoir, 31 décembre 2014
[5] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp
[6] Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales, Document de réflexion, Ministère des ressources naturelles du Québec, 2015, p.1
[7] Les libéraux appuient une motion en faveur de la transparence, Le Devoir, 14 mai 2015
[8] http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/themes/hydrocarbures/
[9] Québec relance la consultation pour sa politique énergétique, La Presse, 7 novembre 2014

annuelle de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) qu'il entend publier d'ici 6 mois divers cadres législatifs et règlementaires susceptibles de soutenir le développement de l'industrie pétrolière et gazière au Québec [10] !

Force est de constater que le processus de gestation de la future politique énergétique n'aidera pas au resserrement du lien de confiance entre les citoyens et leurs institutions...

La justification des filières énergétiques est aussi matière à débat !

Pourquoi privilégier la filière des hydrocarbures plutôt que celle des énergies renouvelables ? Ou encourager le développement de l'éolien alors qu'Hydro-Québec engrange d'importants surplus ? En amont du choix des projets, les filières elles-mêmes doivent, selon nous, être soumises au processus d'acceptabilité sociale. Le présent gouvernement a par ailleurs choisi de passer outre à plusieurs recommandations du rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec "*Maitriser notre avenir énergétique*" (janvier 2014). Ce document qui est le fruit d'une vaste consultation publique [11]présentait pourtant une vision cohérente de l'avenir énergétique du Québec pour le "bénéfice économique, environnemental et social de tous". Selon les commissaires, deux objectifs fondateurs devaient être pris en compte dans le rééquilibrage des différentes sources énergétiques, dans le cadre de la future politique: réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en respectant les principes du développement durable et veiller à ce que les nouveaux choix d'approvisionnement enrichissent l'ensemble de la population en contribuant au développement économique du Québec.

Nous tenterons de voir, en s'appuyant sur l'information disponible, dans quelle mesure l'exploitation de la filière des hydrocarbures peut être conciliée avec la réalisation de ces 2 objectifs.

Diminuer, en priorité, les émissions de gaz à effet de serre (GES)...

S'il donne suite à ses engagements, le Québec devrait avoir réduit de 20% ses émissions de GES en 2020 (sous le niveau de 1990), de 35 à 45 % en 2030 et de 80 à 95% en 2050.

Selon le données du rapport GECN04 [12], soumis par la Chaire de gestion de l'énergie (HEC, Montréal) et publié dans le cadre de la présente consultation, les émissions combinées induites par la consommation, pour des usages énergétiques, de produits pétroliers raffinés (PPR) – diésel, essence, etc –, de liquides de gaz naturel (LGN)
– éthane, propane, butane, etc. – et de gaz naturel seraient, dès 2016, supérieures au

[10] Québec met la table pour l'exploitation des hydrocarbures, Journal de Montréal, 10 novembre 2015.
[11] 460 mémoires, 800 personnes et organisations, 16 villes visités, dans 15 régions du Québec.
[12] Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacement potentiels au Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, 30 septembre 2015.

plafond d'émissions fixé pour rencontrer l'objectif de 2020, en supposant un rythme constant de réduction des émissions entre 2013 et 2020. Les auteurs suggèrent, dans les circonstances, une substitution progressive du gaz naturel aux PPR-LGN, l'usage du gaz naturel étant jugé avantageux d'un point de vue environnemental (faible teneur en GES) et économique (trois fois moins cher, pour une même quantité d'énergie produite). Ainsi, tout en conservant le même niveau de consommation d'énergie, il faudrait substituer 67 % des PPR-LGN par du gaz naturel pour atteindre l'objectif de réduction de GES de 2020.

Pour rencontrer les cibles, des mix de consommation peuvent être envisagés. Ainsi, alors qu'en 2013 le Québec consommait environ 315 000 barils par jour(b/J) (PPR-LGN) pour des usages énergétiques, en 2050, le budget carbone alloué limiterait la consommation à 82 000 b/j, si aucun gaz naturel n'était utilisé [13]. Alternativement, le Québec pourrait consommer 6,65 milliards de m^3 de gaz naturel soit approximativement la quantité consommée actuellement, s'il ne consommait aucun PPR-LGN. Les auteurs ajoutent qu'avec un approvisionnement en gaz naturel dit "renouvelable" (issu des procédés de méthanation et de biométhanisation, et libérant donc encore moins de GES), la quantité totale de gaz naturel consommée pourrait être plus grande et les infrastructures gazières pourraient toujours être productives, même en 2050.

Sous contraintes climatiques, les prévisions globales de consommation, au Québec et fort probablement à l'étranger, devront vraisemblablement être revues et la potentielle rentabilité de l'exploitation des hydrocarbures québécois, ajustée en conséquence, l'offre abondante aux États-Unis et dans le monde maintenant, par ailleurs, le prix de ces ressources à un niveau plancher au moins jusqu'en 2030.

Et enrichir l'ensemble de la population du Québec...

Notons, d'entrée de jeu, qu'il est pour le moins ardu de juger de l'apport de la filière des hydrocarbures à l'économie du Québec à partir d'un bilan des connaissances incomplet [14]. Étant donné cette situation et considérant l'envergure de la problématique des hydrocarbures, nous limiterons notre analyse au projet d'exploitation du potentiel pétrolier et gazier de l'ile d'Anticosti, qui fera figure d'exemple pour les besoins de la démonstration.

Les 2 études, AECN01 et AECN02, soumises par la gouvernement du Québec [15], qui devraient témoigner de la rentabilité de ce projet sont pour le moins surprenantes. Trois

---

[13] Selon les auteurs, cela laisserait tout de même la place à la consommation de 40 000 b/j de pétrole pour des usages non énergétiques, asphalte, pétrochimie, etc.

[14] À ce titre, le dépôt des études suivantes est toujours attendu : Avantages et désavantages concurrentiels de l'exploitation des hydrocarbures au Québec (GECN05); Élaboration d'un projet type concernant les activités liées au pétrole et au gaz à Anticosti (AENV17); Externalités et mesures d'atténuation et de compensation (Anticosti) (ATVS01); Analyse avantages-coûts d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti (ATVS02).

[15] Élaboration de scénarios de développement détaillés pour Anticosti (AECN01); Rentabilité commerciale, revenus du gouvernement et retombées économiques d'une

scénarios y sont développés dont un "optimisé" qui sert à l'évaluation financière et économique du projet: il s'agit d'une modélisation sur 75 ans dont les hypothèses sont majoritairement empruntées aux conditions d'exploitation observées dans des formations analogues Utica et Point Pleasant, en Ohio , sans points d'échantillons sur le terrain même d'Anticosti. On y annonce une probabilité de rentabilité estimée entre 80% et 86 %, selon l'option de transport du gaz naturel analysée, un taux de rendement interne entre 11,5 % et 11,7% (supérieur au taux de 10% généralement recherché par l'industrie), des bénéfices entre 71 et 75 milliards $ (constants de 2020), et pour le gouvernement, partenaire financier dans l'aventure, des revenus entre 46 et 48 milliards $. Les retombées économiques et fiscales auraient un impact important sur l'économie et les finances publiques grâce à une apport annuel au PIB d'environ 2 milliards $ (plus de 0,4% du PIB prévu en 2020), la création ou le maintien de 2000 emplois en moyenne par année et des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement d'au moins 650 millions par année (plus de 0,7% des revenus autonomes estimés pour l'année 2019-2020).

Des experts remettent en cause la qualité des hypothèses et la robustesse du modèle utilisé. Selon Marc Durand [16], spécialiste du pétrole et du gaz de roche mère, doct-ing. en géologie appliquée et géotechnique, les revenus de production (taux de récupération des hydrocarbures, etc. [17]) sont surestimés alors que les coûts (forages [18], durée commerciale des puits [19], etc.) sont sous-estimés. Sur la base d'un baril de pétrole à 100$, ses simulations, qui prennent en compte des fondamentaux plus appropriés aux conditions prévalant à Anticosti, aboutissent toutes à un déficit d'exploitation. Alors, adieu, veau, vache, cochon, couvée ! On oublie, dans les circonstances, les redevances, le renflouement des coffres de l'État et l'enrichissement du bon peuple !

Les chercheurs de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) vont dans le même sens [20]: selon leurs hypothèses, avec un baril de pétrole à 163 $, un prix 2,94 fois supérieur à son prix d'échange en 2015, les profits seraient faibles et de peu d'importance. Pour réellement avoir un impact, le prix du pétrole devra être d'au moins 175$ le baril et les auteurs supposent que la demande mondiale de pétrole pourrait alors se

---

exploitation commerciale d'hydrocarbures à Anticosti (AECN02), Finance Québec, octobre 2015. N.B. ces 2 études ont été fusionnées.

[16] http://rochemere.blogspot.mx/

[17] Le taux de récupération des hydrocarbures utilisé est 5,9% alors que les taux de récupération de gisements en opération comparables (Bakken, Eagle Ford, Niobrama et Avalon) sont plutôt de 1,2% et 1,8%.

[18] Le coût de 8,8 millions $ par forage est irréaliste, dans le contexte d'Anticosti et compte tenu de l'étalement sur 50 ans (avec un petit nombre de puits /an) des travaux. Un coût de 11 à 12 millions $ devrait plutôt être retenu.

[19] La production d'un puit sur 25 ans est irréaliste puisque 60 à 80% de la production est récupéré la première année et après 5 ans , dix au maximum, le débit n'est plus commercialement intéressant.

[20] Le pétrole de l'île d'Anticosti: une bonne affaire pour les Québécois-es ?, note socio-économique, IRIS, août 2015.

tourner vers d'autres sources d'énergie moins chères et moins dommageables pour l'environnement. Leur modèle ne tient pas compte des externalités telles que les impacts sur les écosystèmes et les pertes significatives dans l'industrie touristique de l'île, non plus que des coûts de mise en place des infrastructures nécessaires à l'exploitation routes, usine d'épuration des eaux, port en eau profonde, réseau d'oléoducs et services publics –, qui devront vraisemblablement être pris en charge, du moins en partie, par les gouvernements, et donc par les contribuables. De plus, le projet, extrêmement polluant, retarderait l'atteinte de l'ensemble des objectifs gouvernementaux en matière de GES.

Transmuter l'électricité en gaz ! Les promesses de la méthanation [21]

Il existe un procédé technologique, basé sur la réaction de Sabatier [22], qui permet de transformer le courant électrique en méthane. Le « Power-to-gas »ou P2G est une méthode qui utilise le courant électrique excédentaire produit par les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques pour fabriquer de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène combiné avec du CO2 est ensuite transformé en méthane synthétique qui peut être stocké et distribué dans le réseau de gaz naturel [23] .

Ce procédé appliqué à grande échelle pourrait vraisemblablement, à moyen terme, présenter de nombreux avantages: utilisation des surplus d'électricité de notre société d'état, captation des émissions de CO2 et production de gaz renouvelable. Le gaz produit, moins polluant (et, de surcroît, de production locale !), pourrait éventuellement, comme le suggèrent d'ailleurs les chercheurs de la Chaire de gestion de l'énergie (HEC, Montréal), être substitué au pétrole et contribuer, de ce fait, à la transition énergétique du Québec.

Un programme de R&D transverse visant l'amélioration du rendement pour une application industrielle et l'appréciation des dimensions économiques et financières (notamment l'éco-fiscalité) pourrait être confié à une équipe conjointe de chercheurs de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) et de Gaz Métro (ou autres). L'exploitation de niches de marché hors réseau, dans l'industrie (raffineries, production d'ammoniac, etc.) et les transports, pourrait aussi être évaluée.

---

[21] Pour la production de gaz naturel renouvelable, le Québec tire déjà profit du procédé de biométhanisation qui consiste à récupérer les biocombustiques gazeux issus de la décomposition des déchets enfouis dans les lieux d'enfouissement technique ou de la la fermentation des boues et des effluents liquides fortement chargés en matière organique).
[22] La réaction qui génère du méthane à partir d'hydrogène et de CO2, est appelée réaction de Sabatier en hommage à Paul Sabatier, son découvreur, chimiste français et prix Nobel de chimie en 1912.
[23] Étude portant sur l'hydrogène et la méthanation comme procédé de valorisation de l'énergie excédentaire, étude réalisée par E&E Consultants, Hespui, Solagro, septembre 2014. nhttp://www.grtgaz.com/fileadmin/engagements/documents/fr/Power-to-Gas-etude-ADEME-GRTgaz-GrDF.pdf

Notons que plusieurs pays européens, la France et l'Allemagne entre autres, s'intéressent de près à cette technologie prometteuse [24].

En conclusion...

1. Le processus de consultation ne favorise ni l'acceptation sociale ni la paix sociale.

2. Les consultations sont fondées sur des études contestables et contestées, et un corpus lacunaire témoignant d'une certaine improvisation.

3. Le tout laisse transpirer, par ailleurs, un parti-pris pour la filière des hydrocarbures et, surtout, un manque de vision.

4 Pour le meilleur intérêt des contribuables, l'investissement envisagé devrait être fait dans des filières prometteuses pour l'avenir telles que celle de la méthanation car lorsque le baril de pétrole à 100 $ – 200 $ redeviendra réalité, l'avenir sera déjà le présent, comme on le constate à la lumière de la R&D en Allemagne ou en France, et que, dans le présent actuel, qui sera alors le passé, nous ne manquons pas d'hydrocarbures...

[24] http://www.sortirdunucleaire.org/La-methanation-stocker-l

Avenir énergétique du Québec, respect des communautés et hydrocarbures : des choix lourds de conséquences ou porteurs de projets sensés

Mémoire du mouvement Tache d'huile

À l'occasion des « consultations publiques »
dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures

TACHE D'HUILE

Novembre 2015

1. Présentation de Tache d'huile

Le mouvement Tache d'huile réunit des gens qui ont à cœur le respect des écosystèmes et des communautés de la péninsule. En cela, Tache d'huile est solidaire des organisations similaires dans le Golfe, aux Îles-de-la-Madeleine et à Anticosti. Tache d'huile s'est formé pour informer, vulgariser et mobiliser sur le dossier des hydrocarbures en Gaspésie. Le mouvement demande la suspension immédiate des travaux ainsi que des consultations valables sur le développement de cette filière dans la péninsule. Le mouvement a pris naissance en février 2013.

2. Critique de l'exercice

Comme Tache d'huile a placé au cœur de ses préoccupations c'est dire que nous demandons des consultations valables depuis février 2013. Aujourd'hui, nous nous demandons si cette caricature de consultation sonne le glas de la crédibilité de toute démarche. Voici quelques éléments qui nourrissent cette impression :

- **Temps de préparation ridicule** : Il est rare que l'on utilise l'expression « ridicule » dans un document aussi officiel. Il semble toutefois que ce soit l'expression la plus appropriée dont nous nous avons pu convenir rapidement. Considérant l'expertise construite bénévolement ou presque par des gens soucieux du bien être de leur communauté et des générations à venir, le fait d'accorder un délais aussi court pour se préparer est reçu comme un acte de mépris grotesque.
    - On nous a donné trois semaines pour lire 64 nouvelles études qui ont exigé un an et demi de travail, et préparer un mémoire pour commenter ces études ainsi que celles qui étaient déjà disponibles auparavant. Dix jours avant la première consultation, le 6 novembre, 18 études n'étaient même pas encore disponibles.
    - Certains documents clés ne sont toujours pas disponibles au moment de déposer ce mémoire!
    - Ce délai affecte nécessairement la qualité du présent document : cela nous désole mais nous ne nous en excuserons pas puisque ces lacunes sont dues à vos choix.
- **Asymétrie des ressources pour se préparer** : Il est évident que l'asymétrie de moyens entre les mouvements citoyens et les représentant-e-s- des intérêts pétroliers est exacerbée par des paramètres de consultation tendancieux.
- **Orientation pré-définie:** Les questions posées étant de l'ordre des conditions de faisabilité et non sur le fond. Ce n'est pas surprenant, considérant que le gouvernement actuel a déjà fait pas de son parti pris favorable, mais toute légitimité s"en voit évacuée. Cette orientation a des conséquences nombreuses., notamment :
    - La documentation proposée est complaisante et produite par des acteurs qui ont des intérêts particuliers dans l'industrie
    - Aucune documentation sur d'autres avenues énergétiques et économiques pertinentes n'est offerte
- **Gouvernement partisan** : Le gouvernement continue de mettre des fonds publics à disposition des projets pétroliers, ce qui permet l'avancée de travaux AVANT des processus de consultation valables, ce qui est HAUTEMENT problématique. Pour cette raison et d'autres encore, il est clair que le gouvernement est clairement juge et parti.

- **Quelques conditions minimales manquantes :** Vous parlez de meilleures pratiques? Pourquoi pas les meilleures pratiques de consultation. Les communautés pourraient certainement bénéficier grandement de processus à la hauteur de la situation. Voici quelques critères de base :
    - Arrêt des travaux en cours
    - Retrait des investissements publics dans la filière des hydrocarbures
    - Respect des obligations envers les Premières Nations affectées
    - Respect des obligations envers les communautés allochtones
    - Considération des résultats des nombreuses consultations sur l'avenir énergétiques
    - Processus de consultation indépendant, approprié à la complexité des enjeux énergétiques

La légitimité de cette « consultation » qui a pour but "de s'assurer de l'adhésion des communautés" est nulle. Il appartient aux collectivités de décider si oui ou non un projet est digne de leur appui. Elles ne doivent pas être contraint à y souscrire. La médiocrité du processus actuel est déplorable parce qu'après toutes les dernières consultations sur l'énergie qui ont été ignorées, la crédibilité de ce genre des exercices est déjà fortement affectée, alors que les enjeux sont immenses.

Par ailleurs, outre les processus de base bafoués, des questions pourtant criantes en cette époque charnière des bouleversements climatiques demeurent sans réponse valable. Nous estimons qu'il n'est pas légitime, pour le gouvernement, de continuer à promouvoir la filière des hydrocarbures sans avoir étudié tout aussi complètement l'avenue d'une véritable transition énergétique et établi les coûts d'opportunité liés au choix d'une filière plutôt que de l'autre.

Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, nous voulons un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique.

3. Quelques mots sur le mémoire redéposé aujourd'hui

1. Ce mémoire fournit des analyses enracinées dans un mouvement enraciné dans une région visée
2. Ce mémoire fournit en annexe une analyse partielle de droits humains déjà ou éventuellement affectés par l'accueil chaleureux réservé à la filière des hydrocarbures.
3. Ce mémoire avait été déposé dans consultation sur l'avenir énergétique, ce qui nous semble une question plus appropriée que celle de la présente consultation
4. **Le re-dépôt de ce mémoire ne constitue en aucun cas un cautionnement de cet exercice de « consultation »**

4. Jalons au dossier depuis le premier dépôt de ce mémoire

- **Quelques éléments qui ont changé depuis le dépôt de 2013**
    - Évolution au sein du discours de Tache d'huile
        - Dans le mémoire soumis en 2013, on parle de pétrole de schiste. C'était l'information disponible à l'époque, mais la différence importe peu dans la mesure ou la fracturation est envisagée dans le grès de la péninsule
        - L'intensification des bouleversements climatiques a mené les membres de Tache d'huile à questionner aussi le bien fondé de l'extraction dans des gisements dits conventionnels : l'impératif est aux transitions énergétiques, et dans le maintien des meilleures conditions possibles, notamment à l'égard de l'eau potable.
    - Poursuite contre les municipalités de Gaspé et Ristigouche : Ces pratiques d'intimidation judiciaire marquent le débat, et le rôle du gouvernement du Québec dans cette affaire n'a qu'exacerbé l'intimidation en cours.
    - Adoption d'un règlement provincial controversé sur la protection de l'eau potable . Même les gouvernements municipaux se voient forcés à un mode confrontation pour s'assurer de pouvoir assurer leur responsabilités relatives à l'approvisionnement en eau potable :
        - Sous le couvert de la protection de l'eau potable, le gouvernement permet une contamination sélective. « En discutant des détails, on oublie le fond de l'histoire. Les conséquences concrètes de ces illusions dangereuses sont nombreuses. » souligne la porte parole de Tache d'huile. Ce constat rejoint les propos du Réseau vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) : « À la lecture de ce règlement de 68 pages, il est étonnant de constater que 11 d'entre elles renferment les mots fractures ou fracturation, démontrant clairement que ce règlement traite de protection de l'eau potable, mais aussi et avant tout du procédé de fracturation, hydraulique ou non, lequel permet l'extraction du gaz et du pétrole de schiste. Par cette pièce réglementaire, le gouvernement ouvre la voie à la fracturation et place donc l'eau potable des citoyens et les nappes d'eau en général dans une situation à risque.
        - Ce que nous comprenons de ce règlement, c'est que les territoires de chasse et de pêche de la Gaspésie, généralement situés à plus de 10 km d'un site de prélèvement, sont offerts à la fracturation sans plus de discussions. Les familles qui se nourrissent de la faune de la péninsule ont-elle offert un consentement libre et éclairé à cette décision qui les affecte directement
    - Forums sur les hydrocarbures organisés par Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) : Un bel effort, clairement insuffisant pour l'ampleur des questions
    - Consultations…
        - Commission des enjeux énergétiques 2013 (on a dit non, le rapport 310 pages était bon [contre pétrole] et vous l'avez tabletté, pourquoi?)

- Consultation sur la nouvelle politique énergétique pour le Québec 2015 : problématique à de nombreux égards
- Commission sur la Stratégie de développement durable 2015-2020 (on a dit que c'était pas assez, la stratégie a des constats intéressants [mode de développement actuel insoutenable, réduire les inégalités sociaux-économiques] et maintenant la Stratégie est dévoilée, reste symbolique et le gouvernement démontre qu'il s'en fou finalement, gestes contradictoires)

- Boues de forage :
  - Boues de forages disposées en toute « discrétion » à Gaspé, puis envoyées dans la Baie-des-Chaleurs.
- Forages malgré l'absence de processus valables
  - financement public des dits forages
  - Des personnes vivant à proximité des forages affirment assister à la contamination de leur eau.
- Belledune : Le projet de terminal pétrolier de Belledune est situé au Nouveau-Brunswick, mais les centaines de wagons traverseront le Québec d'ouest en est avant d'être transbordés et de sillonner la Baie-des-Chaleurs par superpétroliers. Il devrait y avoir un processus provincial.
- Tache d'huile a pris de l'ampleur, tout comme le mouvement dans lequel s'inscrit l'initiative. Des publications, tournées, court-métrages et actions trouvent un vaste écho. De plus, la création d'un Front commun pour la transition énergétique témoigne encore de l'importance que ces enjeux revêtent pour une part significative et grandissante des communautés.En somme, des communautés se mobilisent pour la santé de leurs milieux de vie et les générations futures alors que les compagnies liées aux hydrocarbures se lancent à contre-sens avec la bénédiction des gouvernements provinciaux et fédéraux : c'est à tout le moins troublant

- **Quelques éléments qui n'ont pas changé depuis le dépôt de 2013**
  - Non-respect des droits humains auxquels est lié le gouvernement du Québec
  - La tendance lourde de la situation climatique générale ne s'est qu'aggravée
  - L'humain a besoin d'eau de qualité pour vivre, tout comme les différentes formes de vie des écosystèmes que nous habitons.

Protégeons l'eau potable,

prévenons l'irréparable.

Avenir énergétique du Québec, respect des communautés et hydrocarbures : des choix lourds de conséquences ou porteurs de projets sensés

Mémoire du mouvement Tache d'huile

Déposé dans le cadre des consultations de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Octobre 2013

Table des matières

Présentation de l'organisation....3
Portée de ce mémoire : 3
Introduction 4
Un sujet brûlant....4
Priorités de Tache d'huile : 4
Commentaires sur quelques orientations définies par la Commission :....5
1- Enjeux climatiques :Penser globalement, agir localement : une nécessité....5
Les changements climatiques : une réalité qui fait déjà des ravages....5
2- Pic pétrolier et l'intensification du coût extractif :....6
La fracturation : des conséquences irréparables....7
Se doter d'infrastructures pertinentes dans une perspective de transition : pourquoi s'en passer?....8
Combler nos besoins énergétiques....8
Conclusion et recommandations....9
Réalité locale : des "deals" en douce? Des populations moins importantes?....9
Recommandations : 10
Annexe 1 : carte des claims au Québec....11
Annexe 2 : Un processus qui laisse à désirer 12
Annexe 3 : 13
Annexe 4 : Les projets hydrocarbures au Québec : des vices de procédure qui minent l'exercice des droits et libertés 14

Tache d'huile a produit un court vidéo mettant de l'avant plusieurs éléments de réflexion relativement à la fracturation et à la filière des hydrocarbures en Gaspésie. : http://tache-dhuile.info/#film

Présentation de l'organisation

Le mouvement Tache d'huile réunit des gens qui ont à cœur le respect des écosystèmes et des communautés de la péninsule. En cela, Tache d'huile est solidaire des organisations similaires dans le Golfe, aux Îles-de-la-Madeleine et à Anticosti.

Tache d'huile s'est formé pour informer, vulgariser et mobiliser sur le dossier des hydrocarbures en Gaspésie. Le mouvement demande la suspension immédiate des travaux ainsi que des consultations valables sur le développement de cette filière dans la péninsule.

Le mouvement a pris naissance en février 2013.

Portée de ce mémoire :

Nous ne prétendrons pas ici adresser l'ensemble de la problématique, mais bien de tenir compte du contexte plus global dans nos prises de position sur des enjeux plus près de nous. Bien que solidaires de plusieurs autres fronts, notamment les Îles-de-la-Madeleine et le golfe du Saint-Laurent, nous nous attarderons ici principalement sur la péninsule gaspésienne, tout en intégrant certains éléments liés à l'île d'Anticosti, étant donné la proximité des problématiques. Nous espérons sincèrement que notre contribution s'inscrive en complémentarité de celles de nombreuses autres organisations et individus qui ont généreusement pris part à cet exercice, mais surtout qui prennent part aux débats tout au long de l'année.

N. B. : Étant donné son mandat, Tache d'huile ne se contentera pas de définir les moyens pour atteindre des objectifs, tel que le spécifie le document de présentation. Nous nous permettrons ici certaines remises en question d'objectifs qui nous semblent inappropriés.

TACHE
D'HUILE

http://tache-dhuile.info/

Introduction

Un sujet brûlant...

La conjoncture écologique, énergétique et sociale exige que nous mettions en œuvre l'intelligence collective à son meilleur pour relever les défis posés. Le laisser-faire des années passées nous a menés à un entrelacement de crises accablant. Le délai qui nous est imparti ne laisse place ni à l'erreur, ni à la complaisance. Le mandat de la commission est donc lourd de conséquences.

C'est donc avec consternation que nous constatons le choix effectué au niveau des orientations de cette commission d'inclure l'exploitation des hydrocarbures au Québec : il s'agit là d'un non-sens qui nous incite à évoquer au fil de ce mémoire certains éléments, pourtant de notoriété publique, de la problématique.

Nous insisterons, notamment en annexe, sur la **dissonance entre l'élan pétrolifère en Gaspésie et les engagements de l'État québécois à respecter les droits humains.**

Notre perplexité est grandissante quant aux **prétentions consultatives du gouvernement qui a annoncé le 7 octobre 2013 ses intentions d'aller de l'avant dans l'exploration des hydrocarbures dans la province, et ce en pleine commission sur l'avenir énergétique du Québec.** Quel est donc l'utilité de cet exercice? Nous choisissons de croire que les efforts investis par les personnes et organismes dans la rédaction et la présentation de leurs idées augmenteront notre capacité d'action collective dûment réfléchie.

Priorités de Tache d'huile :

1- L'eau

L'eau est essentielle à la vie. C'est-à-dire qu'elle est irremplaçable, et qu'elle le sera toujours, à tout le moins pour l'ensemble des formes de vie que nous côtoyons et dont nous sommes.

Pour remplir ses fonctions primordiales, l'eau doit être propre : potable.

Ces faits simples se conjuguent au principe de précaution et appellent à la prudence la plus élémentaire.

Nous ne voulons pas risquer ce que nous ne pouvons nous permettre de perdre.

La sauvegarde de l'eau passe par l'intégrité des écosystèmes, ainsi que par la protection du réseau souterrain

2- L'économie régionale

Les communautés gaspsésiennes ont vécu plusieurs crises dans des secteurs économiques importants, mais aussi plusieurs épisodes de grandes promesses politico-économiques. Nous croyons que la base de l'économie réside dans la qualité des ressources, à savoir dans le cas de la Gaspésie, des écosystèmes. En effet, **la propreté de l'eau et de l'air en font un milieu enviable pour le tourisme, la chasse, la pêche, et de façon grandissante, l'agroalimentaire. La compatibilité de ces potentiels avec l'exploitation d'hydrocarbures reste à démontrer. Il nous semble hasardeux de compromettre des secteurs solides pour une exploitation temporaire.**

Commentaires sur quelques orientations définies par la Commission :

Nous nous sommes permis de les combiner, afin d'offrir notre point de vue de façon plus synthétique.

1- Enjeux climatiques :Penser globalement, agir localement : une nécessité

Orientations visées :

- **Réduire les émission de gaz à effet de serre**
- **Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois**

Les changements climatiques : une réalité qui fait déjà des ravages

> *« Les changements climatiques sont un défi de long terme, mais qui exigent une action urgente, non pas demain, mais aujourd'hui et maintenant, étant donné le rythme et l'échelle avec lesquels les gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère et les risques croissants de dépassement des deux degrés Celsius d'augmentation de température »*-
> Achim Steiner, directeur exécutif du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 27 septembre 2013

- Il est estimé que 325 millions de personnes sont sérieusement affectées par les changements climatiques chaque année. (...) plus de 300 000 meurent des changements climatiques chaque année, soit approximativement l'équivalent d'un tsunami dans l'océan Indien par an.[1]
- Il existe un consensus dans la communauté scientifique du monde entier à cet effet. Selon le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, la planète va se réchauffer de 1.79 à 4.81 degrés d'ici 2100. Il est entendu que passé deux degrés, le stade critique aura été atteint et il ne sera plus possible de gérer le problème.
- La majorité de la population mondiale n'a pas la capacité de faire face aux impacts des changements climatiques sans souffrir de pertes irréversibles du bien-être ou de perdre la vie.
- Ceux et celles qui souffrent le plus des changements climatiques (les pays semi-arides de la ceinture équatoriale, du Sahara au Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud ainsi que les pays insulaires) ont le moins contribué aux changements climatiques.

1 Traduction libre de : The Anatomy of a silent crises, Himan impact report on Climate Change, Global Humanitarian Forum, http://www.ghf-ge.org/human-impact-report.pdf

2- Pic pétrolier et l'intensification du coût extractif :

Le phénomène du pic pétrolier est documenté depuis de nombreuses années. Ce qui apparaît récemment toutefois, c'est que ce n'est pas la fin du pétrole comme tel, mais la fin du pétrole facilement accessible.

> « Comme on peut le voir dans le tableau suivant (tiré de notre note socio-économique sur le gaz de schiste), en 1930, 100 unités d'énergie étaient produites pour chaque unité d'énergie investie dans l'exploration et l'extraction de pétrole aux États-Unis. Le rendement énergétique (RÉI) s'élevait alors à un ratio de 100:1. En 2000, le RÉI de cette filière est tombé à 20:1. En ajoutant au calcul l'énergie nécessaire au raffinage du pétrole et à sa conversion en essence, le ratio chute à 6:1. Les coûts énergétiques sont encore plus élevés pour les combustibles non conventionnels, tels les sables bitumineux et l'huile de schiste. Le RÉI des sables bitumineux se situe entre 4:1 et 1:1, tandis que celui de l'huile de schiste[2] varie entre 2:1 et 1:1. Il faudra donc, au mieux, l'équivalent de 1 baril de pétrole pour en extraire 2. Ceci illustre donc les énormes coûts environnementaux de cette ressource : pour produire 200 barils, il faut d'abord en brûler 100.

Tableau 1 : RÉI de différentes filières énergétiques

Pétrole (exploration et extraction) – 1930 (É-U)	100:1
Gaz naturel et pétrole – début 1970 (É-U)	25:1
Pétrole (exploration et extraction) – 2000 (É-U)	20:1
Pétrole (exploration, extraction et raffinage) – 2000 (É-U)	10:1 – 6:1
Gaz naturel et pétrole – 2006 (É-U)	15:1
Éolien	25:1 – 20:1
Gaz naturel – 2005 (É-U)	18:1
Sables bitumineux – 2006 (Canada)	4:1 – 1:1
Biogaz – 2006 (Suède)	3,3:1
Huile de schiste (extraction et raffinage)	2:1 à 1:1
RÉI minimum pour la viabilité des sociétés	3:1

> En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, le nombre de grammes de CO_2 émis par mégajoule pour l'essence produite (gramme CO_2/MJ) est 50 % plus élevé pour l'huile de schiste que pour l'extraction de pétrole conventionnel. Par ailleurs, la production d'huile de schiste émet 22,7 % plus de CO_2 dans l'air que l'extraction de sables bitumineux.

2 L'expression « huile de schiste » s'applique à la réalité de l'Île d'Anticosti, mais c'est aussi, à notre connaissance, la filière la plus proche des réservoirs compacts que l'on trouve dans le grès de la péninsule gaspésienne

L'extraction d'une importante part du pétrole de schiste aura donc un impact non négligeable sur le plan environnemental, tant au niveau des coûts énergétiques que des émissions de gaz à effet de serre. »[3]

Il semble donc clair que l'exploitation des hydrocarbures en milieux terrestres au Québec comporte un coût en terme de production de GES qui s'avère actuellement inapproprié, vu les circonstances climatiques de notre époque.

La fracturation : des conséquences irréparables

Cette technique étant selon toute vraisemblance incontournable pour l'extraction éventuelle d'hydrocarbures en sols québécois, il semble à propos d'en rappeler certains éléments importants.

- La technique nécessite l'injection dans le sol de produits chimiques dont une grande partie demeure dans le sol, le reste étant récupéré, généralement sous forme d'eau contaminée.
    - Le traitement des eaux contaminées ainsi que des boues de forage n'est pas possible avec les stations de traitement des eaux actuelles. Les coûts liés à ce traitement, s'il est techniquement possible, sont inconnus et il est à craindre qu'il sera assumé par le secteur public, donc par la population.
- Les puits tendent à fuir, certains dès leur mise en place, d'autres au fil du temps, alors que l'équipe d'opération n'est plus sur les lieux. Lors de l'inspection des puits de gaz de schiste par le ministère des Ressources naturelles du Québec, par exemple "seuls 6 des 31 puits inspectés ne présentaient aucun problème apparent."[4] Et on parle ici de forages récents! Considérant le sort réservé aux mines orphelines et le poids financier titanesque que ces installations moribondes et dangereuses constituent, considérant les défis particuliers des exploitations d'hydrocarbures, par fracturation de surcroît, il nous semble clairement irresponsable de multiplier des infrastructures de forage.
- Advenant le déploiement de l'exploitation d'hydrocarbures, des contaminations immédiates ou éventuelles des nappes phréatiques sont possibles, voire très probables dans un avenir plus ou moins rapproché. Comme on connaît très mal le bilan hydrogéologique de la Gaspésie, sans compter ses dynamiques, c'est une prise de risque à l'aveugle.

Se doter d'infrastructures pertinentes dans une perspective de transition : pourquoi s'en passer?

- **Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie;**
- **Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions.**

---

3 Le développement du pétrole québécois et les émissions de GES, Bertrand Percher, , IRIS, http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-developpement-du-petrole-quebecois-et-les-emissions-de-ges

4La majorité des puits inspectés ont des fuites, http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2011/01/05/001-schiste-bape-gaz.shtml

Électrification :

Évidemment : Il est effectivement impératif d'affecter plus d'énergie, tant électrique que financière et humaine, à l'électrification des transports. Le portrait régional dressé par le CREGIM lors de ses travaux dans le cadre de *Par notre propre énergie* indique d'ailleurs une croissance du parc automobile.

Insuffisant? : La faible densité et la grandeur du territoire posent des défis de transport qui ne peuvent être résolus par la simple électrification des transports. Il semble que des infrastructures locales de service et d'emplois soient aussi nécessaires ainsi que la poursuite d'une souveraineté alimentaire décentralisée.

La notion de développement est floue et souvent galvaudée. Il est certain que nous souhaitons voir les communautés habitant la péninsule gaspésienne améliorer leur qualité de vie, et ce, autant pour les générations à venir. Nous sommes d'avis que cela passe par le respect des droits humains, notamment à l'autodétermination, par l'application du principe de précaution ainsi que par une vision écosystémique des relations entre les communautés et les écosystèmes qu'elles habitent.

Combler nos besoins énergétiques

- **Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation.**
- **Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec**

Assurer la dignité des communautés : Il est crucial pour les membres de Tache d'huile que toutes les communautés se voient assurer la dignité à travers le respect de l'ensemble de leurs droits. Au Québec, le droit au logement, par exemple, implique une réflexion énergétique afin d'être effectivement respecté.

Mémoire collective à réactiver : Le Rapport *Pour un Québec efficace*

Nous faisons ici une parenthèse historique afin de rappeler un ordre de priorité réfléchi il y a quelques années. Le débat national sur l'énergie tenu en 1995 au Québec a été porteur de grandes réflexions. La mise en œuvre nous semble encore à faire, et voilà que nous repartons en Commission. Nous prenons certes part à l'exercice, mais il nous semblerait opportun de se rappeler des priorités issues de l'exercice précédent en ce sens, soit :

1. Efficacité énergétique;
2. Développement des énergies renouvelables;
3. Poursuivre le développement hydroélectrique si nécessaire.

Notons que par efficacité énergétique, nous évoquons la notion de Négawatt[5], à savoir la réduction de nos appétits énergétiques par un ensemble de mesures permettant de combler nos besoins en usant de moins d'énergie. S'il est certes pertinent de considérer les énergies dites renouvelables, il est nécessaire d'avoir l'honnêteté d'admettre qu'aucune énergie n'est purement propre : il y a toujours un coût. Les énergies renouvelables ne doivent donc pas servir à propulser une fuite en avant, mais bien à participer à combler nos besoins

5 Le watt étant une unité de puissance, le **négawatt** quantifie une puissance « en moins », c'est-à-dire la puissance économisée par un changement de technologie ou de comportement.

énergétiques, tels qu'identifiés après un vaste exercice d'efficacité énergétique, dans une perspective de réduction globale de notre consommation énergétique.

Exemple : La mise en place de normes de construction permettant la mise en valeur du solaire passif et exigeant une isolation de qualité permet de réduire la quantité d'énergie nécessaire pour combler le besoin de logement confortable.

Conclusion et recommandations

Réalité locale : des "deals" en douce? Des populations moins importantes?

- Exploration pétrolière sur le territoire : les permis ont déjà été octroyés sur la vaste majorité du territoire gaspésien ainsi qu'Anticosti (voir annexe 1) . La notion de consultation préalables s'en voit fortement compromise.
- La réalité géologique de la péninsule, ainsi que les affirmations de certaines compagnies pétrolières, suggèrent fortement que seule la fracturation permettrait d'exploiter les potentiels gisements, actuels et à venir, dans la péninsule et à Anticosti.
- Le moratoire annoncé suite aux mobilisations importantes de la population exclue la Gaspésie et Anticosti.
- Aucune consultation appropriée ni étude environnementale stratégique n'est prévue concernant la Gaspésie et Anticosti.

  Cet état de fait a fait bien des vagues , laissant dire que :

  "Il n'y a aucune base scientifique pour exclure le reste du Québec, notamment la Gaspésie et Anticosti du moratoire. C'est deux poids, deux mesures, ça crée des populations de deuxième classe et témoigne de peu de considération pour les générations futures. Ce moratoire étroit confirme des zones sacrifiées" [6]
- La compagnie Pétrolia a lancé une poursuite contre la Ville de Gaspé alors que cette institution publique tentait de jouer son rôle de protection de l'eau potable. La municipalité de Ristigouche Sud-Est a reçu une mise en demeure dans un contexte similaire. Nous y voyons une tendance grave vers l'intimidation judiciaire dans le cadre d'un débat d,intérêt public. Alors que gouvernement se félicite de l'efficacité de la législation contre les poursuites-bâillons, nous sommes plusieurs à sentir la menace de poursuites peser. L'effet dissuasif espéré par la législation adoptée ne se fait pas sentir dans la péninsule gaspésienne.

Recommandations :

Recommandation 1 : Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation, dans le cadre de l'exploration comme de l'exploitation, quelle que soit la substance utilisée.

6 Communiqué de Tache d'huile, 16 mai 2013 : *Gaspésie et Anticosti mis de côté*, voir annexe 3

Recommandation 2 : Intégrer pleinement la *Charte des droits et libertés de la personne* dans l'encadrement gouvernemental des projets énergétiques ou extractifs. Cela implique notamment de donner à une communauté le droit de refuser. Le consentement doit être libre et informé. Conséquemment, la mission et le fonctionnement du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) ainsi que de la Loi sur les mines, notamment, doivent être réformés de fond en comble.

Recommandation 3 : Mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec, et ce tant en milieu terrestre qu'en milieu marin.

- Cette procédure doit s'accompagner de la suspension immédiate des travaux exploratoires pour des hydrocarbures sur le territoire.

Recommandation 4 : Instaurer une planification territoriale intégrée qui respecte les droits de toutes les communautés, nos responsabilités envers les générations futures et l'intégrité des écosystèmes.

Recommandation 5 : Que la protection de l'eau potable soit assurée par des normes ancrées dans une compréhension de la complexité hydrogéologique et hydrographique des différentes régions, donc de la protection de l'entièreté des bassins versants.

Annexe 1 : carte des claims au Québec

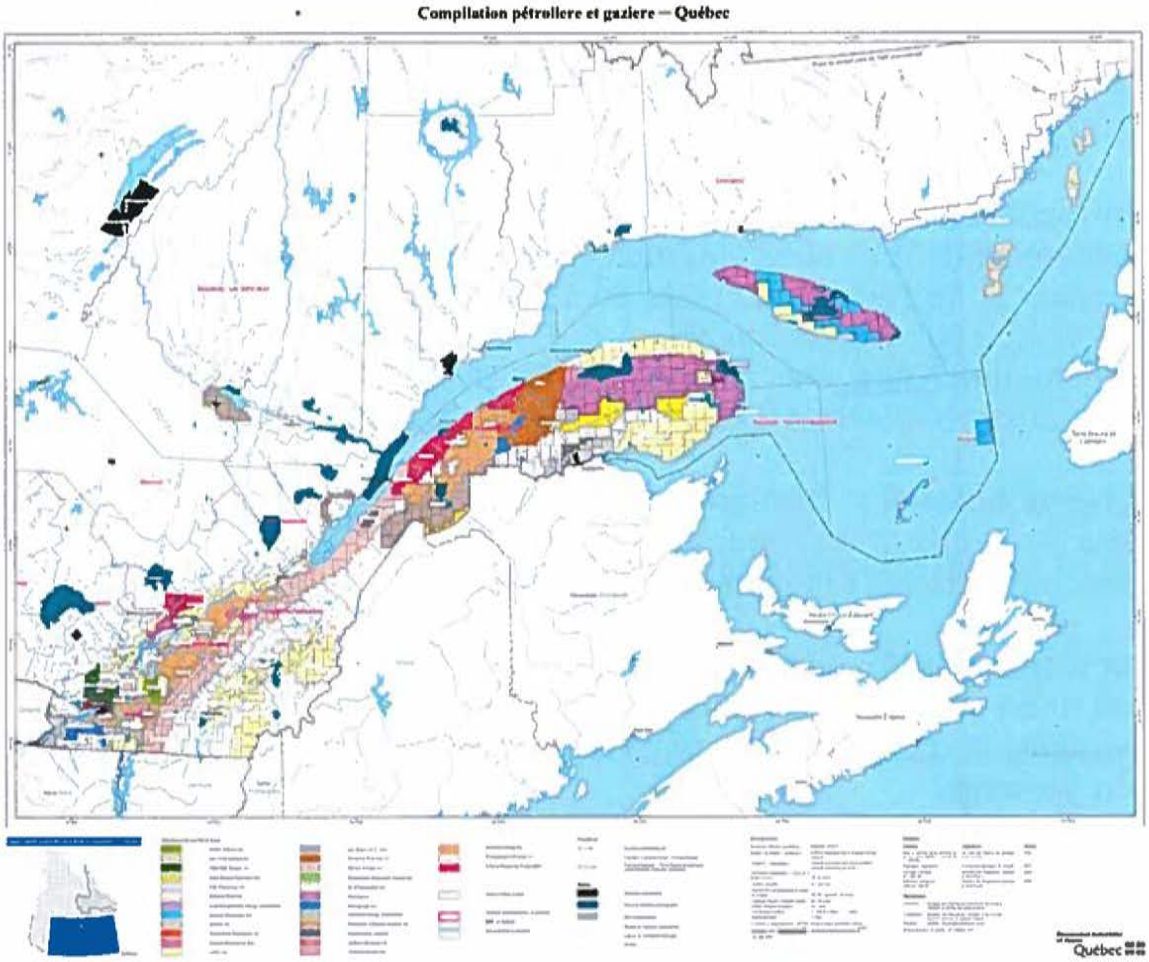

Annexe 2 : Un processus qui laisse à désirer

Les ressources, financières et de temps, nécessaires à une participation pleine et entière à des consultations d'une telle envergure sont considérables. Nous participons ici humblement, mais tenons à souligner que les débats importants tels que les choix énergétiques et les orientations de notre société gagneraient à voir les perspectives écologistes et citoyennes déployées à leur plein potentiel. Ce ne pourra être le cas ici, malgré les efforts titanesques accomplis tant par les centaines de bénévoles que les quelques travailleuses et travailleurs de ces organismes. C'est regrettable.

De plus, pour quiconque vit une relation avec les rythmes saisonniers naturels, l'été et l'automne constituent des moments particulièrement intenses. En effet, tant le jardinage, la pêche que la chasse sont en pleine effervescence. Le choix du moment de la commission interfère particulièrement avec la participation de gens dans des régions comme la nôtre.

Soulignons que l'industrie se paie les services de nombreux lobbyistes pour promouvoir ses intérêts, ce que les organisations qui travaillent à la défense de l'environnement et de la santé des populations ne peuvent se permettre.

Annexe 3 :

Communiqué pour diffusion immédiate

Moratoire sur le gaz de schiste :

GASPÉSIE ET ANTICOSTI MIS DE CÔTÉ

Gaspésie, 16mai 2013 : Le groupe Tache d'huile est déçu du moratoire annoncé par le gouvernement qui exclut d'importantes zones vulnérables. " Le moratoire annoncé constitue en soi une bonne nouvelle pour la région concernée, et tout le mérite revient à la mobilisation citoyenne sans laquelle la santé publique aurait été mise en péril. Pour les régions qui en sont exclues, c'est quand même une claque en plein visage! " s'indigne Maude Prud'homme, porte-parole de Tache d'huile.

Le fait de se limiter au gaz de schiste et seulement aux basses terres du St-Laurent est une imposture : cela contourne le coeur du problème : la fracturation. La fracturation est nécessaire, aux dires même de Pétrolia, à une exploitation rentable du pétrole au Québec. "Il n'y a aucune base scientifique pour exclure le reste du Québec, notamment la Gaspésie et Anticosti du moratoire. C'est deux poids, deux mesures, ça crée des populations de deuxième classe et témoigne de peu de considération pour les générations futures. Ce moratoire étroit confirme des zones sacrifiées" indique la porte-parole de Tache d'huile.

Quels intérêts poussent l'État québécois à accorder un traitement de deuxième rang aux habitant-e-s de la Gaspésie et d'Anticosti? "Chose certaine, ce sont les pétrolières et non les populations ou l'environnement qui voient leurs intérêts protégés... et les droits humains sont bafoués" affirme Maude Prud'homme.

"La position du gouvernement du Quebec, en tant que législateur, actionnaire et cessionnaire de la ressource aux intérêts privés,rend la protection relative conférée par les études hydrogéoloques biaisée par une apparence de conflit d'intérêt." remarque Bilbo Cyr d'Environnement Vert-Plus. Soulignons que l'argent des contribuables québécois a été investi dans Pétrolia, via Ressources Québec, à la hauteur de 11% du capital-action. La pétrolière poursuit actuellement la ville de Gaspé en raison de son adoption du règlement protégeant les sources d'eau potables des citoyen-ne-s de la Ville. "C'est pour le moins troublant" ajoute M. Cyr.

Tache d'huile se réjouit de la solidarité visionnaire du Regroupement interrégional sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL) qui continue de "s'opposer à toute fracturation de la roche contenant des hydrocarbures car cette technique est gourmande en énergie et utilise et libère de nombreux agents toxiques." "La solidarité des populations est plus forte que les manoeuvres politiques de divison" se réjouit Tache d'huile.

Mentionnons au passage quelques éléments encore mystérieux et pourtant importants :
Combien de puits au kilomètre carré sont requis pour extraire le pétrole de la roche mère? Quel réseau routier serait construit ou utilisé? Comment le pétrole serait-il transporté? Comment? Quel serait l'impact de ces usages sur les infrastructures, les écosystèmes, la valeur des propriétés? Combien de torchères seront requises ? Quel en sera l'impact sur la macro faune et les populations de proximité? Quel impact sur la qualité de l'air ? Comment cet usage se conciliera-t-il avec le tourisme, l'agriculture, la pêche, la chasse? Quel en sera l'impact sur le paysage?

Tache d'huile est une alliance de gaspésien-ne-s de longue date et de néo-gaspésien-ne-s, ainsi que de jeunes et moins jeunes provenant de l'ensemble de la Gaspésie et qui ont à coeur le respect des écosystèmes et des communautés de la péninsule. *Tache d'huile* est solidaire des organisations similaires dans le Golfe, aux Îles-de-la-Madeleine et à Anticosti.

-30-

Information:
Tache d'huile- Gaspésie : Maude Prud'homme : 514-623-5162
Écovigilance Baie-des-Chaleurs : Michel Goudreau : 418-788-5590
à propos d'Anticosti : Caroline Laflamme : 418 535-0395

TACHE D'HUILE

Annexe 4 : Les projets hydrocarbures au Québec : des vices de procédure qui minent l'exercice des droits et libertés

Extraits d'une analyse en cours de réalisation du dossier de l'exploitation potentielle des hydrocarbures en Gaspésie, une initiative du Réseau québécois des groupes écologistes, grâce à l'appui de la Fondation Léo Cormier, version du 17 avril 2013

Les projets hydrocarbures au Québec : des vices de procédure qui minent l'exercice des droits et libertés

Le cas de la Gaspésie

Document rédigé par Maude Prud'homme
et présenté par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
grâce à la contribution de la Fondation Léo-Cormier
dans le cadre de la tournée :

Exploitation minière dans les Amériques :
Vers une criminalisation de la défense des droits socio-environnementaux?

La Fondation Léo-Cormier

Réseau québécois des groupes écologistes

Un mot de bienvenue

Au fil des dernières années, des efforts considérables ont été faits par la Ligue des droits et libertés, le Réseau québécois des groupes écologistes et plusieurs de leurs membres, des comités citoyens, pour s'approprier l'approche de droits humains en environnement et l'adapter à la réalité québécoise[1]. D'autres organisations ont entrepris des démarches similaires ou complémentaires. Merci à toutes les personnes qui ont collaboré aux réflexions entourant cette approche.

J'ai moi-même pris part à ces efforts et je me trouve encore aujourd'hui un peu nerveuse de présenter ce travail d'analyse du dossier du pétrole de schiste en Gaspésie du point de vue des droits humains. Cette partance faudrait-il dire, car l'analyse sera sans doute enrichie alors que la grille sera utilisée par les personnes qui s'organisent sur cet enjeu d'envergure.

Quelques mots sur la Gaspésie méconnue

Notons qu'au départ, l'analyse était centrée sur la Gaspésie, mais le cas d'Anticosti est intégré à certains endroits. Le cas des Îles de la Madeleine demanderait un traitement distinct, il y a des enjeux gaziers.

Cela dit : il s'agit de régions peu peuplées, dont le rapport de force dépendra à la fois de sa propre vigueur et de la solidarité des plus gros foyers de population. Pour ce qui est de la Gaspésie, c'est aussi une région économiquement appauvrie par plusieurs élans industriels approximatifs, que ce soit la pêche (affectée par les conséquences de la surpêche), l'industrie forestière (qui s'est enfargée dans son appétit vorace et sa liquidation à rabais de massifs forestiers), ou encore les mines, pensons au cas de Murdochville. L'appauvrissement de la Gaspésie est marqué par l'exploitation du travail des communautés pour de tristes salaires.

Ce sont aussi des lieux magnifiques, dont les écosystèmes florissants offrent des paysages aux touristes, des aliments frais, de l'eau propre, de l'air de qualité, et une grande tranquillité.

Les communautés de la Gaspésie ont connu les élans de l'autorité provinciale par le passé. Le gouvernement québécois avait décidé de la fermeture de plusieurs villages, relocalisant 65 000 personnes. 15 paroisses s'étaient alors soulevées dans ce qui s'est appelé les Opérations dignité.

En Gaspésie, au début des années 1990, la situation économique s'avère difficile avec un taux de chômage atteignant 27 %, le plus élevé au Canada. À cela s'ajoutent des problèmes tels que l'exode des jeunes, le vieillissement de la population et la faible diversification économique.

Le 26 mai 1991, près de 8000 personnes se rassemblent à Chandler pour dénoncer la situation. De nombreux artistes prennent part à l'événement, notamment l'écrivain Sylvain Rivière, la chanteuse Laurence Jalbert et le comédien Fernand Alain. L'évêque de Gaspé, Mgr Bertrand Blanchet, qui vient tout juste de publier un document-choc intitulé « La Gaspésie a-t-elle un avenir? », fait également partie des personnalités régionales venues s'exprimer devant la foule.

Le moment culminant de la soirée est sans contredit la lecture du Manifeste Gaspésien et Madelinot, véritable cri d'alarme quant au développement régional. On y expose également les principes directeurs du Ralliement: 1) Développement durable, 2) Décentralisation, 3) Occupation du territoire, 4) Valorisation du milieu, 5) Équité hommes-femmes, 6) Place des jeunes, 7) Développement de nos ressources, 8) Plein emploi, 9) Promotion de la culture.

Les activités du Ralliement Gaspésien et Madelinot ont pris fin en 2005.

Les communautés Mig'maqs de Listuguj et Cescapegiag ont aussi entrepris des démarches en vue de se voir reconnaître leurs droits ancestraux sur les territoires environnement, mais surtout des compensations pour les siècles de non-respect des traités convenus avec eux par les autorités.

Les ambitions des peuples habitant la Gaspésie, (et Anticosti) peuvent-elles se concilier au développement de l'industrie du pétrole de schiste?

Carte des claims

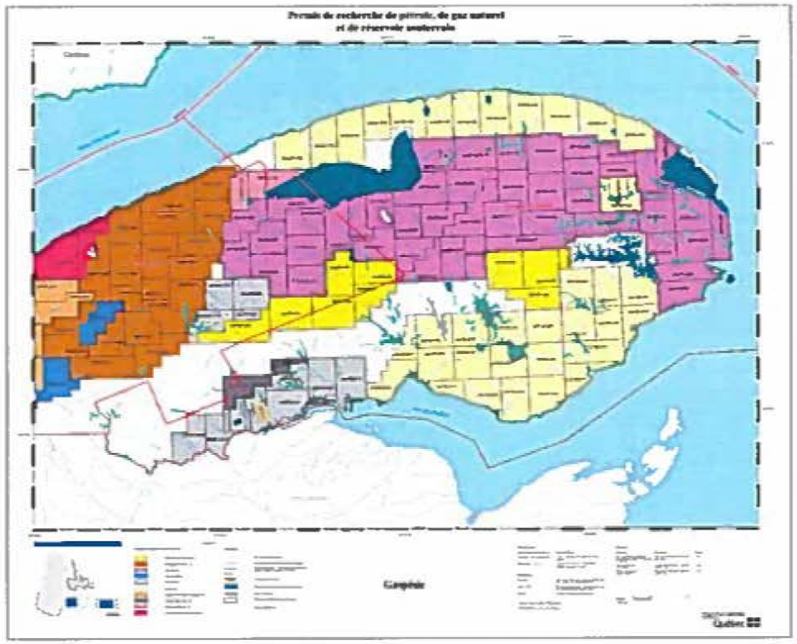

1 Pour voir l'ensemble des outils créés par le RQGE sur le sujet : http://www.rqge.qc.ca/content/les-droits-humains-et-lenvironnement-converger-pour-avancer-ensembleun-nouvel-outil-sur-le

Table des matières

1 QUELQUES DROITS PROCÉDURAUX DÉJÀ BRIMÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EN GASPÉSIE 2

1.1 Questionner le type de développement : Le droit... au respect des droits humains 3
1.2 Droit à la liberté d'expression et à l'information : Être informé-e-s AVANT le projet! 3
1.3 Droit à la liberté d'expression et à l'information : Exprimer ses opinions! 6
1.4 Le droit à l'autodétermination 8

2 DROITS FONDAMENTAUX BRIMÉS dans l'éventualité d'un DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIFÈRE EN GASPÉSIE 13

2.1 Droit à un environnement sain : Un avenir sans pétrole et sans pollution 13
2.2 Droit au niveau de vie suffisant 14
2.3 Droit à la santé 15
2.4 Tenir compte de l'environnement dans son ensemble... et pour les générations suivantes : Le droit au développement 16
2.5 Droit à la vie 18

3 DROITS POTENTIELLEMENT BRIMÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIFÈRE EN GASPÉSIE 19

3.1 Droit à l'eau 19
3.2 Un environnement sans danger : Droit à la vie 21

1 QUELQUES DROITS PROCÉDURAUX DÉJÀ BRIMÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EN GASPÉSIE

Les droits procéduraux déjà brimés par le développement de l'industrie pétrolière en Gaspésie

Ce dossier compte pour l'instant surtout des enjeux de droits procéduraux, mais les personnes vivant à proximité du puit de Haldiman ont sûrement vu certains de leurs droits constitutifs brimés, leur vie ayant été physiquement affectée par les travaux de forage.

D'abord les droits procéduraux, car ce sont les premiers concernés, ceux dont on peut décrier le piétinement en amont de la réalisation de projets redoutés. C'est le moment où l'on souhaiterait pouvoir intervenir dans le débat, prendre part aux débats publics entourant l'utilisation des territoires et écosystèmes que nous habitons, poser des questions quant aux infrastructures qui sont envisagées. Les droits procéduraux sous-entendent une notion de choix collectif, et de processus afin que les gens concernés puissent prendre part au processus légitime mis en oeuvre afin d'honorer le droit à l'autodétermination des communautés.

Dans le cas du pétrole de schiste, la situation des droits procéduraux est déplorable, très similaire à la situation dans le dossier du gaz de schiste. Heureusement, les populations affectées par l'élan gazier se sont soulevées contre cette arrivée cavalière des compagnies gazières, mais l'accalmie actuelle demeure ambigüe dans ce dossier : ce moratoire qui est fait n'en est pas un est-il un repli stratégique de l'industrie afin de revenir en force? La question se pose.

Durant ce temps, on a vu surgir dans l'actualité le dossier du pétrole de schiste avec le cas de Haldiman à Gaspé, à proximité des résidences. Ce n'est pourtant là que la pointe de l'iceberg, car d'autres forages sont en cours et prévus dans la péninsule et à Anticosti. Les compagnies annoncent des chiffres à couper le souffle, des experts trouvent que ceux cis fabulent. Il est permis d'espérer que les annonces industrielles sont exagérées, que la partie récupérable ne sera pas suffisamment rentable et que la logique marchande suffira asiles faire hésiter, mais il semble que ce ne soit pas le cas, qu'ils vont seulement chercher d'avantage d'investissement public pour financer leurs aventures risquées. Et ce, bien que les droits sur les ressources aient été accordés à des prix ridicules et que les fonctionnaires d'alors soient maintenant à la solde des compagnies, mais c'est une autre histoire.[1]

Si seulement le risque n'était que financier. Car si l'exploitation de pétrole de schiste allait de l'avant, à quoi cela ressemblerait? Nous pouvons penser au Dakota du Nord, qui brille maintenant de l'espace comme une mégapole. Connaissez-vous une grosse ville du Dakota du Nord? Mon non plus. Ce sont les torchères du gaz qui brûle au-dessus des puits... Ce serait donc potentiellement une transformation assez profonde de la réalité physique de la péninsule gaspésienne et d'Anticosti si les travaux allaient de l'avant. Ce sont des choix lourds de conséquences...ce qui nous ramène aux droits procéduraux.

Des procédures valables.

Plusieurs composantes clés de ce processus sautent aux yeux et sont inclus dans les chartes et conventions internationales sur le sujet. Le Québec a aussi adopté des dispositions particulières dans la Loi sur l'accès à l'information mais aussi dans la loi sur la qualité de l'environnement.

En termes plus communs, on pourrait dire :

- Qu'un processus de consultation ait lieu
- Que le processus se tienne en temps utile : avant les travaux sur le terrain
- Que les informations pertinentes soient disponibles
- Que le processus offre la possibilité de refuser un projet, d'explorer d'autres avenues afin de comparer les options avant de choisir
- Que l'issue du processus soit considérée!

Ce moment, ces procédures, interpellent aussi, et ce n'est pas exhaustif, des enjeux de liberté d'expression et de droits à l'information, ainsi que de droit à l'égalité.

1 http://meteopolitique.com/palmares/18/Petrole-Golfe-Saint-Laurent-resume-historique.htm

1.1 Questionner le type de développement : Le droit... au respect des droits humains

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	La question du respect des droits humains des communautés actuelles et de la responsabilité envers les générations futures n'est pas considérée dans le déroulement de ce dossier. Les consultations en cours sont sur les hydrocarbures, pas sur les orientations de développement
Article ici considéré :	L'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.
Redevabilité.	Le gouvernement canadien est signataire de la DUDH
Interprétation pertinent / jurisprudence :	La rapporteur spéciale Fatma Zohra Ksentini : « Il est généralement admis que «l'ordre» auquel fait référence la Déclaration implique également les préoccupations environnementales de notre temps » (Commission des droits de l'homme, 1994). Les propos de la directrice du Programme des Nations Unies pour l'environnement vont dans le même sens : « Sans un environnement de qualité suffisante et sans le développement durable, la déclaration universelle des droits de l'homme ne pourra jamais être mise en œuvre » (citée dans Ghezali, 2003). « La référence à un ordre, ici, renvoie en quelque sorte à la conception arendtienne selon laquelle nous n'avons en pratique qu'un seul droit : celui à une communauté politique à même de reconnaitre et protéger des droits. Le libellé de cet article induit que la potentialité de mise en œuvre des droits constituerait LE critère de légitimité de l'ordre politique. Selon cet article, la recherche de concrétisation de ces droits serait donc située dans l'ordre international, et non pas uniquement dans leur réalisation individuelle. La notion d'ordre ici abordée se rapporte directement aux enjeux politiques des droits humains en rappelant l'interaction profonde entre espace juridique et espace politique. » SOURCE: Gabriel Blouin Genest (Université d'Ottawa), Pascale Devette (Université d'Ottawa) et Sabrina Alzais (Université d'Ottawa) http://www.cdp-hrc.uottawa.ca/?p=6305&lang=fr
Commentaires :	Remise en question profonde du politique : Intéressante référence: http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/bulletin-dec2011.pdf
Questionnements :	Quel est le rôle joué par le gouvernement du Québec et du Canada dans ce dossier? Les parts détenues par investissement Québec constituent-elles une interférence ? Et les relations du gouvernement Harper avec les pétrolières? Que peut-on en tirer sur la légitimité de l'ordre politique? Le *free mining*, la préséance de l'usage extractif des territoires sur tout autre usage, n'est-il pas en contradiction avec cet article?

1.2 Droit à la liberté d'expression et à l'information : Être informé-e-s AVANT le projet!

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	L'arrivée cavalière des compagnies de gaz de schiste sur le territoire étaient flagrante, et le déroulement est fort similaire sur l'île d'Anticosti . En gaspésie, l'exploration est en cours alors même qu'un premier forum d'information est organisé par la CRÉ-GIM, très court, se tiendra les 25-26 et 28 mars 2013. La municipalité de Gaspé a peiné à recevoir la recette du liquide qui serait injecté dans le sol sous sa juridiction. Le CQDE a dû faire pression dans ses demandes concernant les produits utilisés pour la fracturation dans le cas du gaz de schiste et les réponses sont pour le moins inquiétantes. La complexité est rébarbative pour l'obtention et la compréhension d'informations cruciales pour le grand public. Le Bureau d'audience publique sur l'environnement a le mandat de tenir des audiences publiques génériques sur la question des gaz de schiste...mais le dossier très similaire du pétrole de schiste n'y est pas inclus.

L'étroitesse des mandats du BAPE est à surveiller, comme dans l'annonce récente d'Un BAPE aux Îles-de-la Madeleine, qui considère les impacts sur la nappe phréatique, c'est tout.

Article ici considéré :

Pacte international relatif aux droits civils et politiques - PIDCP (art.19)

19.2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

19.3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:

Redevabilité :

Au Canada, ni la Constitution ni la Charte canadienne des droits et libertés ne font référence expressément au droit à l'information. Pourtant, la Charte canadienne fut adoptée par le Parlement fédéral la même année que la loi canadienne sur l'accès à l'information.

Bien sûr, l'affirmation internationale du droit à l'information n'en était alors qu'à ses balbutiements, mais sept ans plus tôt, en 1975, le Québec avait inscrit un tel droit dans sa Charte des droits et libertés de la personne qui énonce que «Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi».

Au Canada, il s'agit du seul texte de nature constitutionnelle où se trouve formulé expressément un droit à l'information. La nature et l'objet de la Charte québécoise en font une norme juridique supérieure aux autres lois québécoises et plusieurs de ses dispositions ont préséance sur les autres lois adoptées par l'Assemblée nationale, sauf dans le cas d'une clause de dérogation expresse. Cependant, le droit à l'information y relève des droits économiques et sociaux et peut donc être limité par une loi, comme la loi sur les mines, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une disposition dérogatoire, comme c'est le cas pour les droits fondamentaux énumérés aux articles 1 à 38 de la Charte. D'ailleurs, il existe peu de décisions s'appuyant principalement sur l'article 44 de la Charte québécoise pour faire valoir le droit à l'information et le débat reste donc ouvert quant à sa juridicité.

Cette loi est alors vue comme un document fondamental pour la société et la démocratie.

Son caractère fondamental est illustré par son article 168 qui proclame que «les dispositions de la présente loi prévalent sur celles d'une loi générale ou spéciale postérieure qui leur seraient contraires, à moins que cette dernière loi n'énonce expressément s'appliquer malgré la présente loi». D'ailleurs, la Cour d'appel du Québec a reconnu que cette disposition donnait à la Loi sur l'accès un «caractère quasi constitutionnel» et relevé qu'elle avait aussi «[...] un caractère législatif fondamental [...] en raison de son rattachement à certains droits fondamentaux protégés par la Charte des droits et libertés de la personne», dont le droit à l'information de l'article 4422.

La loi prévoit la nomination d'un responsable de l'accès à l'information dans chaque organisme public, chargé de répondre aux demandes d'accès de toute personne, dans des délais précis. Les décisions de ces responsables peuvent être révisées par la Commission d'accès à l'information, un organisme ayant plusieurs mandats, dont celui de s'acquitter de fonctions quasi judiciaires quant au droit d'accès à l'information.

Le principe du droit d'accès est énoncé à son article 9: «Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public». Il s'agit clairement d'une mise en œuvre du droit à l'information reconnu par la Charte québécoise. Il y a donc au Québec deux lois à caractère quasi constitutionnel qui reconnaissent aux citoyens un droit d'accès à l'information. Cela devrait, normalement, influencer positivement l'interprétation de toute disposition particulière cherchant à mettre en œuvre ce droit, entre autres dans le domaine environnemental. Nous verrons que ce n'est pas toujours le cas, mais examinons d'abord les institutions visées.

Interprétation pertinent / jurisprudence :

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques précise pourtant clairement que le droit à la liberté d'expression "comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce". L'interprétation de ce droit faite par le Comité des droits de l'homme de l'ONU précise que :

« Le paragraphe 2 de l'article 19 vise un droit d'accès à l'information détenue par les organismes publics. Cette information est constituée par les dossiers détenus par un organisme public, quelles que soient la forme sous laquelle elle est stockée, la source et la date de production.

Même s'il n'est pas formulé en termes de droits, le principe 10 de la Déclaration de Rio met l'accent sur l'accès à l'information, la participation, l'accès à la justice

La *Loi sur la qualité de l'environnement*2 (L.Q.E.), l'article 118.4, permet de demander des renseignements concernant les contaminants dans l'environnement. Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) a récemment obtenu en mars 2013 la liste de tous les produits chimiques utilisés par l'industrie du gaz de schiste au Québec lors des forages et des fracturations hydrauliques tenues entre 2007 et 2010. La demande avait été faite en 2010 SOURCE : http://www.cqde.org/lutte-pour-lacces-a-linformation-environnementale-communique-

de-presse-du-cqde/

Commentaires :

Même s'il n'est pas formulé en termes de droits, le principe 10 de la Déclaration de Rio met l'accent sur l'accès à l'information, la participation. l'accès à la justiceMême s'il n'est pas formulé en termes de droits, le principe 10 de la Déclaration de Rio met l'accent sur l'accès à l'information, la participation. l'accès à la justice

Il en va du respect des lois environnementales et du droit des citoyens d'être informés de manière transparente, de participer aux débats publics et d'avoir accès à la justice environnementale

Jean Baril, «Droit à l'accès à l'information environnementale au Québec : pierre d'assise du développement durable», Développements récents en droit de l'environnement 2012, Éditions Yvon Blais, à la p. 5 :

Les diverses dispositions de la législation québécoise permettant aux citoyens d'accéder à l'information environnementale datent d'une trentaine d'années, donc avant l'adoption généralisée du paradigme de développement durable. Ce type de développement correspond à une rupture par rapport au modèle antérieur ayant montré ses limites au plan écologique et social[3]. Même si le développement durable ne se limite pas à l'environnement, l'environnement en reste l'assise: sans environnement sain, pas de développement individuel et social et pas d'économie viable. Dans ce contexte, l'information relative à l'environnement devient donc à la fois une condition et la pierre d'assise du développement durable. Prendre le virage qu'implique ce type de développement signifie donc modifier nos façons de traiter juridiquement l'information environnementale, que cette information relève du droit général d'accès à l'information administrative ou de mécanismes particuliers développés par le droit de l'environnement. Dans les deux cas, il s'agit de droits nouveaux ayant connu une impressionnante évolution à l'échelle internationale au cours des dernières décennies. Cette évolution internationale est toujours en cours, alors qu'au Québec la situation apparaît stagner.

La *Ligue* a consulté les informations rendues disponibles dans le dossier du gaz de schiste par la Commission et a été grandement surprise de constater la faiblesse de l'information présentée, y compris dans les documents produits par les organismes publics. L'absence de sources et de références crédibles permettant d'éclairer le public sur les conséquences réelles de cette industrie, l'absence des rapports et des données scientifiques les plus récentes[1], l'absence d'études comparatives de rendements énergétiques et de rentabilité économique à long terme entre différentes filières énergétiques[2] qui permettrait à la population d'en évaluer les avantages et inconvénients sont particulièrement inquiétants pour notre capacité collective de prendre dans ce dossier des décisions conformes à l'intérêt public.
Le préambule de la ***Convention d'Aarhus*** est pourtant explicite à cet égard :

«dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement».

La *Ligue* tient à souligner particulièrement ici la gravité de l'absence d'étude d'impact, réalisée dans les règles de l'art, eu égard aux obligations internationales du Canada et du Québec.

Questionnements :

"La Loi sur l'accès prévoit plusieurs exceptions au principe général d'accès, de façon à protéger d'autres droits ou intérêts. Plusieurs de ces exceptions peuvent avoir des conséquences sur l'accès à l'information environnementale, particulièrement celles portant sur les renseignements pouvant avoir des incidences sur l'économie ou sur les décisions administratives ou politiques"SOURCE : article droit d'accès CQDE. Cela fait évidemment ostacle au plein exercice du droit à l'information dans le cas de Cela fait évidemment ostacle au plein exercice du droit à l'information dans plusieurs cas de projets extractifs...

L'argument consistant à dire que des informations concernant l'exploitation des ressources naturelles du peuple québécois sont confidentielles en vertu du droit minier ou du droit de la concurrence n'est tout simplement pas recevable dans une société démocratique où les droits humains des citoyens doivent primer sur les intérêts économiques des entreprises privées. Le cas d'Anticosti et de la requête du CQDE expose bien les limites de la loi. Pétrolia soutient qu'ils ont fait des prélèvements et n'ont pas entrepris de travaux d' « exploitation » (donc de forage) , les soustrayant ainsi à l'obligation de fournir les informations selon le protocole du ministère. André Proulx à la radio : « On n'en a pas fait de forage. (...) Ils ne connaissent pas les lois, nous aut' on les connait les lois ».

Nous avons tenté de trouver de savoir si le cas du pétrole faisait aussi interférence en étant sous la loi des mines http://www.mrn.gouv.qc.ca/lois/lois-mines.jsp
Mais ce n'est pas clair. À valider. Il est tout de même possible d'avoir les détails comme la loi le stipule, sur l'emplacement, le type d'activité etc. Mais c'est 30 jours avant le début des travaux pour l'octroi du permis. délais très court. Délais bcp trop court .

L'hydrogéographie de la région (les eaux souterraines) n'est pas encore disponible : l'étude n'est pas faite..

1.3 Droit à la liberté d'expression et à l'information : Exprimer ses opinions!

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Les opposant-e-s sont exclus de facto par la non consultation et se voient poussées vers des modes d'action marginalisés
	Le Bureau d'audience publique sur l'environnement a le mandat de tenir des audiences publiques génériques sur la question des gaz de schiste...mais le dossier très similaire du pétrole de schiste n'y est pas inclus.
	L'arrivée cavalière des compagnies de gaz de schiste sur le territoire étaient flagrante, et le déroulement est fort similaire sur l'Île d'Anticosti .
	En Gaspésie, l'exploration est en cours alors même qu'un premier forum d'information est organisé par la CRÉ-GIM SOURCE : Conférence régionale des élus, Gaspésie et Îles de la Madelaine , tLes exercices de concertation-consultation se multiplient sans que les droits des populations ne soient respectés, ruinant la confiance du public dans les mécanismes de participation officiels
	Les consultations en cours sont sur les hydrocarbures, pas sur les orientations de développement
	Pétrolia, compagnie majeure dans la péninsule, a déjà lancé une poursuite qui a été qualifiée de poursuite bâillon par le tribunal. La cause a ensuite été remposrtée par Ugo Lapointe mais ça a marqué l'imaginaire quand même
	Comme le reste de la population québécoise, l'expérience de la loi 12 marque l'imaginaire collectif
Article ici considéré :	Pacte international relatif aux droits civils et politiques - PIDCP (art.19)
	1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
	2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.
	3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:
	a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;
	b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.
Redevabilité :	Les gouvernements québécois et canadiens y sont liés
	idem que précédemment quant aux détails
Commentaires :	Même s'il n'est pas formulé en termes de droits, le principe 10 met l'accent sur:
	-L'accès à l'information
	-La participation
	-L'accès à la justice
Questionnements :	Quels normes voudrions-nous voir appliquer ?
	Un débat sur l'énergie? Quelle redevabilité suite aux consultations? Quelle échelle?
	Est-ce que l'acceptabilité sociale est en train de se substituer au consentement et à la participation?

1.4 Droit à l'égalité : Les femmes également considérées?

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Absence d'études d'impact, donc absence d'étude avec approche différenciée par le sexe des effets incontournables et des effets potentiels d'un éventuel développement pétrolière Les femmes discriminées? En fait, il n'y a pas de traitement particulier, mais il est reconnu que de nombreuses femmes ont plus de responsabilités domestiques et donc moins de possibilité de prendre part aux processus consultatifs s'il n'y a pas de mesures particulières pour en faciliter l'accès. Aucune mention de la volonté de faire des études d'impact qui aient une composante différenciée par le sexe, bien qu'il soit connu que les impacts environnementaux soient différents sur les corps des femmes Les types d'emplois promis par le s développement pérolitère sont typiquement masculins Il a été observé que le développement d'une économie extractive a des impacts sociaux qui génèrent des tensions au sein des cellules familiale
Article ici considéré :	Charte canadienne des droits et libertés (art. 15): (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
Redevabilité :	Les gouvernements québécois et canadiens y sont liés
Interprétation pertinente / jurisprudence :	Note: Au cours du processus de rédaction, le mot « personnes » fut abandonné au profit du mot « individus » afin d'empêcher les personnes morales d'invoquer les droits à l'égalité5 Aussi, tous les articles de la Charte Québécoise peuvent être interpréter d'après ce droit à l'égalité. L'égalité est une notion comparative qui se perçoit par rapport à la situation d'autres personnes dans le même contexte social ou politique. L'article 15 n'est toutefois pas une garantie générale d'égalité : le fait d'être traité de façon différente ne crée pas nécessairement d'inégalité, tandis qu'un traitement identique peut souvent donner lieu à de graves inégalités. Le paragraphe 15(2) reconnaît cette situation en disposant que les lois, programmes et activités destinés à améliorer la situation de personnes ou de groupes défavorisés ne sont pas interdits par le paragraphe 15(1)(3) SOURCE: http://www.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/bp402-f.htm#aalfaireandrews. La notion d'égalité au Canada prend ses origines philosophiques dans les œuvres d'Albert Venn Dicey. Cette philosophie se retrouve dans les 4 types d'égalités protégées par l'article 15(1). L'égalité devant la loi est l'égalité dans l'administration de la justice, où tous les individus sont également traitées par la loi. Cela veut dire qu'une loi peut être discriminatoire mais elle doit être appliquée également à tous. L'égalité dans la substance de la loi : la règle de droit ne doit pas être différente pour des caractéristiques personnelles non pertinentes. L'égal bénéfice de la loi assure que les bénéfice imposés par la loi seront proportionnés. L'égale protection de la loi assure que la protection imposée par la loi sera proportionnée. (source wikipédia!) L'analyse relative au par. 15(1) comporte trois étapes et une grande attention est accordée au contexte. À la première étape, le demandeur doit démontrer que la loi, le programme ou l'activité a pour effet d'imposer une différence de traitement entre lui et d'autres personnes par rapport auxquelles il peut à juste titre prétendre à l'égalité. À la deuxième étape, le demandeur doit établir que cette différence de traitement est fondée sur un ou plusieurs motifs énumérés ou motifs analogues. À la troisième étape, le demandeur doit prouver que la distinction équivaut à une forme de discrimination ayant pour effet de porter atteinte à sa dignité humaine. L'aspect « dignité » du critère vise à écarter les plaintes futiles ou autres qui ne mettent pas en cause l'objet de la disposition relative à l'égalité : Law c. Canada (M.E.I.), précité; Little Sisters Book and Art Emporium c. Canada (Ministre de la Justice), [2000] 2 R.C.S. 1120, 2000 CSC 69. INTÉRESSANT: Dans l'arrêt McKinney c. Université de Guelph(28), la Cour a décidé que le terme « loi » dans l'article 15 ne désigne pas seulement les instruments comme les lois et règlements, mais englobe aussi les politiques et contrats gouvernementaux. Il y est également précisé que l'article 15 protège à la fois contre la discrimination directe et contre la discrimination par suite d'un effet préjudiciable(29). Enfin, contrairement aux pratiques passées au Québec en matière de consultation environnementale, où des ressources étaient rendues disponibles pour les groupes citoyens désirant participer à la consultation, aucune ressource ni aucun autre mécanisme, visant à compenser l'inégalité des moyens, n'ont été mis en place. Or, la *Ligue* est particulièrement sensible à ce problème de l'inégalité des moyens entre les parties dans les débats environnementaux, elle qui a contribué, avec plusieurs autres organisations de la société civile, à faire adopter une loi pour protéger les citoyens et les citoyennes des poursuites-bâillons dont ils sont encore trop souvent l'objet dans ce domaine. Elle considère que le gouvernement du Québec doit se conformer aux standards internationaux à cet égard s'il veut rétablir un lien de confiance avec la population, notamment par le respect de l'article 3.4 de la *Convention d'Aarhus* :

« Chaque partie accorde la reconnaissance et l'appui voulus aux associations, organisations ou groupes qui ont pour objectif la protection de l'environnement et fait en sorte que son système juridique national soit compatible avec cette obligation.»

La *Ligue* recommande donc à la Commission, pour sa propre crédibilité, d'exiger la mise en place des conditions adéquates pour tenir un débat public crédible et rigoureux, sachant que l'information de base n'avait pas été produite au point de départ et que la Commission ne dispose d'aucune étude d'impact environnemental effectuée dans les règles de l'art sur laquelle fonder un exercice complet d'information, de consultation et d'analyse du dossier.

L'accès à l'information de façon transparente est une condition essentielle au débat public dans le cas des gaz de schiste lorsque l'on sait qu'il existe des risques d'émanations atmosphériques toxiques et de contamination des sols et des nappes phréatiques qui pourraient compromettre le développement agricole, la santé, la sécurité et la qualité de vie des populations de la vallée du Saint-Laurent, ainsi que l'accès à l'eau potable dans le présent et pour les générations futures.

Dans le cas où un groupe voudrait dénoncer l'inégalité de traitement devant la loi, tenir compte de ceci:

La Cour a également confirmé qu'il faut, pour décider si un groupe est « analogue » et bénéficie par conséquent de la protection de l'article 15, examiner sa place dans la société. Un des moyens analytiques retenus à cette fin consiste à déterminer si le groupe constitue une « minorité discrète et isolée »(7).

(http://www.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/bp402-f.htm#aaffaireandrews)

Commentaires :

Droit avec bcp de potentiel selon: Nathalie Chalifour Université d'Ottawa

La justice environnementale et les droits à l'égalité de la Charte canadienne

http://www.aclas.ca/evenements/congres/programme/80/400/419/c

L'objet de cet article est d'évaluer le potentiel des droits à l'égalité garantis par la Charte canadienne des droits et libertés pour promouvoir la justice environnementale. Étant donné la portée de la justice environnementale en tant que cadre conceptuel, nous commencerons par élaborer l'approche qui permettra d'évaluer le potentiel de la Charte. Nous concentrerons ensuite notre analyse sur la justice positive, plutôt que procédurale, et emploierons un cadre de justice distributive qui tient compte de la répartition des risques et bénéfices pour l'environnement parmi différents groupes sociaux. Ensuite, l'article recense la jurisprudence relative à l'article 15 en vue de cerner les exigences principales d'une allégation de discrimination en vertu de la Charte dans le contexte d'un traitement discriminatoire présumé en matière d'environnement. Nous dégagerons certains des défis liés au fait d'invoquer l'article 15 dans le cadre de plaintes pour injustice environnementale. Par exemple, le fait de ne pas légiférer en matière environnementale, ce qui crée une injustice pour un groupe particulier, satisfait-il aux exigences de l'article 15 ? L'inaction par rapport à l'application d'une loi pourrait-elle fonder une allégation de discrimination ? Étant donné que les injustices environnementales sont souvent le résultat de l'inaction et d'une application inadéquate des lois, il s'agit là de questions cruciale

Questionnements :

Comment intégrer la participation de femmes au débat? Il est déjà reconnu que les enjeux énergétiques sont très genrés, à savoir qu'il y a plus d'hommes qui travaillent sur ces enjeux, tant dans l'industrie que chez les opposant-e-s.

Le gouvernement ne considère nulle part la question du genre dans ses politiques environnementalesou de consultation en général, faut-il pourrer pour une innovation?

1.5 Le droit à l'autodétermination

1.5.1 Premières nations: le droit de dire non, de vouloir autre chose...

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Le gouvernement n'a pas chercher à savoir si la population était en accord avec ce type de développement. +++ Plusieurs communautés autochtones ont carrément rejeté ce projet de développement qui se déroulera sur des terres dont les titres autochtones n'ont jamais été cédés. ? (voir « droits autochtones » plus loin)
Article ici considéré :	PIDESC et PIDCP (art. 1 et 2) 1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. 2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent **disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international.** En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. 3. Les Etats parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. PIDESC (art. 25) et PIDCP (art. 47) Le droit de disposer de ses richesses et ressources Aucune disposition du présent Pacte ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inhérent de tous les peuples à profiter et à user pleinement et librement de leurs richesses et ressources naturelles (PIDCP, Art. 47 et PIDESC, art.25).
Redevabilité :	Le Québec est lié à ces Pactes depuis 1976.
Interprétation pertinent / jurisprudence :	La reconnaissance de ce droit est une des principales revendications des peuples autochtones (Deroche, 2008). En effet, la non-reconnaissance de ce droit est à l'origine de nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés. Recherches supplémentaires à faire en partenariat
Commentaires :	L'État (en principe) doit représenter les intérêts du peuple et non pas les intérêts des entreprises. Insistons bien ici : **ce sont les peuples qui disposent de ce droit, non les entreprises.** Ainsi, les choix de modes de développement socioéconomique doivent être faits par les peuples ou avec leur consentement et les gouvernements, lorsqu'ils sont élus sur la base d'autres enjeux, ne peuvent pas leur imposer des formes de développement allant à l'encontre de leur volonté. Une composante du droit à l'autodétermination qui ne ressort pas clairement de cet extrait mais qui doit être retenue comme étant fondamentale est celle du pouvoir de décider. D'ailleurs, l'étymologie du mot l'illustre clairement. Le préfixe grec *autos* signifie «soi-même» alors que le verbe latin *determinare* fait référence au fait de tracer des limites et donc de fixer, de décider (Deroche, 2008). «Autrement dit, la notion d'autodétermination se rapporterait au droit pour un peuple de décider lui-même des normes qui vont le régir» (Deroche, 2008 : 231). Le droit de disposer de ses richesses et ressources a une forte dimension démocratique et procédurale, qu'il est impossible de séparer de la question de la dégradation de l'environnement. sujet collectif (peuples), contrairement aux autres droits dont le titulaire est le plus souvent l'individu. Les atteintes au droit des peuples de disposer de leurs richesses et ressources ne touchent pas que les peuples autochtones ou sous occupation. Les peuples, même lorsqu'il s'agit de groupes majoritaires, peuvent être dépossédés de leurs ressources au détriment d'une élite locale ou de multinationales étrangères.
Questionnements :	Voir avec les communautés Mi'gmaqs

1.5.2 Le droit à l'autodétermination allochtones: le droit de dire non, de vouloir autre chose...

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Débat sur l'énergie : conclusions non respectées Exploration avant consultations pas de respect des droits procéduraux ; comment respecter le droit à l'autodétermination Claims vendus soans conscience du public
Article ici considéré :	PIDESC et PIDCP (art. 1 et 2) 1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. 2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent **disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international.** En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. 3. Les Etats parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. PIDESC (art. 25) et PIDCP (art. 47) Le droit de disposer de ses richesses et ressources Aucune disposition du présent Pacte ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inhérent de tous les peuples à proliter et à user pleinement et librement de leurs richesses et ressources naturelles (PIDCP, Art. 47 et PIDESC, art.25).
Redevabilité :	Le Québec est lié à ces Pactes depuis 1976.
Interprétation pertinent / jurisprudence :	d'un débat éclairé, au sein duquel le droit à l'information est entièrement respecté, permettant alors aux peuples québécois et autochtones de choisir son mode de développement et de disposer librement de ses richesses et de ses ressources naturelles. (Ligue sur les gaz de schiste)
Commentaires :	L'État (en principe) doit représenter les intérêts du peuple et non pas les intérêts des entreprises. Insistons bien ici : **ce sont les peuples qui disposent de ce droit, non les entreprises.** Ainsi, les choix de modes de développement socioéconomique doivent être faits par les peuples ou avec leur consentement et les gouvernements, lorsqu'ils sont élus sur la base d'autres enjeux, ne peuvent pas leur imposer des formes de développement allant à l'encontre de leur volonté. Une composante du droit à l'autodétermination qui ne ressort pas clairement de cet extrait mais qui doit être retenue comme étant fondamentale est celle du pouvoir de décider. D'ailleurs, l'étymologie du mot l'illustre clairement. Le préfixe grec *autos* signifie «soi-même» alors que le verbe latin *determinare* fait référence au fait de tracer des limites et donc de fixer, de décider (Deroche, 2008). «Autrement dit, la notion d'autodétermination se rapporterait au droit pour un peuple de décider lui-même des normes qui vont le régir» (Deroche, 2008 : 231). La reconnaissance de ce droit est une des principales revendications des peuples autochtones (Deroche, 2008). En effet, la non-reconnaissance de ce droit est à l'origine de nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés. Le droit de disposer de ses richesses et ressources a une forte dimension démocratique et procédurale, qu'il est impossible de séparer de la question de la dégradation de l'environnement. sujet collectif (peuples), contrairement aux autres droits dont le titulaire est le plus souvent l'individu. Les atteintes au droit des peuples de disposer de leurs richesses et ressources ne touchent pas que les peuples autochtones ou sous occupation. Les peuples, même lorsqu'il s'agit de groupes

	majoritaires, peuvent être dépossédés de leurs ressources au détriment d'une élite locale ou de multinationales étrangères.
Questionnements :	La notion de peuple peut-elle s'appliquer à;a Gaspésie? Les Mi'kmaks sans aucun doutes, mais pour les communautés allochtones?

1.5.3 Les droits autochtones

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Plusieurs membres de communautés autochtones ont carrément rejeté ce projet de développement qui se déroulera sur des terres dont les titres autochtones n'ont jamais été cédés. ou à tout le moins sur des territoires ancestraux, territoires de chasse, de trappe, de pêche, de cérémonie, etc.
Article ici considéré :	article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 1. Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources. 2. Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.
Redevabilité :	Le Canada a endossé cette déclaration, faisant partie de l'ONU.
Interprétation pertinent / jurisprudence :	Le Québec a ainsi l'obligation non seulement de consulter, mais aussi d'obtenir le consentement de l'ensemble des peuples autochtones concernés avant d'approuver quelconque projet de développement. Il est important de souligner que l'obligation d'obtenir un consentement entraine la possibilité pour les peuples concernés de refuser l'utilisation ou l'exploitation de leurs ressources i) il existe une relation intime entre les peuples autochtones et leurs terres, leurs territoires et leurs ressources; ii) cette relation a des implications et des fonctions sociales, culturelles, spirituelles, économiques et politiques; iii) cette relation revêt une dimension collective importante; iv) l'aspect intergénérationnel de cette relation est essentiel à l'identité, à la survie et à la viabilité culturelle des peuples autochtones (Conseil économique et social, 2001 : 20).
Commentaires :	La **Déclaration des Nations Unies sur les droits des** peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 20071 à la majorité de 143 voix contre 4 (États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)2. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU avait voté pour le 30 juin 2006 avec 30 voix, 2 voix contre (Canada et Fédération de Russie) et 12 abstentions Les territoires des réserves comme telles ont été exclus des claims (ce qui ne signifie pas que les communautés Mi'gmaq soient en aucune façon indifférentes ou moins concernées par les projets de forage)
Questionnements :	Les obligations de consulter, d'accomoder, seront-elles respectées? Pour l'instant, nous n,avons pas eu connaissance d'un processus e ce sens. Les nouvelles dispositions fédérales indiquent une volonté de dépouiller les peuples autochtones : *Les changements à la loi sur les eaux navigables nuiront à la pêche au saumon et aussi à nos pêches commerciales. Cette loi élimine aussi les obstacles à l'exploration de pétrole et de gaz. Que veut Harper? Faire du pays un endroit plein de lacs de bitume comme l'Alberta? Ce n'est pas notre façon de voir. Il vient de là et il sert les intérêts des compagnies de cette province», indiquait Dean Vicaire le 21 décembre SOURCE : http://m.graffici.ca/article/listuguj-blocus-leve-mais-preoccupations-pendantes-1592/.*

2 DROITS FONDAMENTAUX BRIMÉS dans l'éventualité d'un DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIFÈRE EN GASPÉSIE

Il s'agit ici de droits qui seraient nécessairement brimés dans le cas du développement pétrolifère. Si tout va comme prévu, que tout va techniquement au mieux possible et qu'aucun incident déplorable n'était à déplorer. Les conséquences incontournables si l'on développe de cette façon.

2.1 Droit à un environnement sain : Un avenir sans pétrole et sans pollution

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	La gaspésie compte parmi les rivières les plus propres de la province, dont certaines de renommée mondiale L'exploitation de pétrole de schiste implique nécessairement la combustion de gaz, entraînant son lot de pollution. En terme de ration d,exploitation, on parle d1 : 2 dans le cas du pétrole de schiste, soit un baril dépensé pour extraire 2 barils, pire encore que les sables bitumineux.
Articles ici considérés :	Charte des droits et libertés du Qc < L.R.Q., chapitre C-12, Charte des droits et libertés de la personne, article 46.1 : Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. Déclaration de Stockholm : Principe 1 : L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. Déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain [dite Déclaration de Stockholm] (1972) Doc. N.U. A/CONF. 48/14/Rév. 1; 11 I.L.M. 1416, 1420. (inclut le principe de précaution) Un droit de troisième génération
Redevabilité :	Introduit dans la Charte québécoise en 2006
Interprétation pertinente / jurisprudence :	À noter – cette tendance n'a pas encore fait beaucoup de progrès au sein des instances onusiens des droits humains, bien qu'elle s'est taillée une place dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et même dans la junsprudence émanant de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Par ailleurs, le Québec est la seule juridiction en Amérique du nord d'avoir enchâssé un tel droit. La portée réelle du « droit à un environnement sain » demeure floue pour l'instant puisque la section 4 réservée aux droits économiques et sociaux n'a pas de préséance sur les lois nationales. Par ailleurs, il n'y a aucune jurisprudence actuellement –du moins en Amérique du Nord - sur laquelle nous pouvons nous référer pour désigner un contenu à ce droit Ailleurs dans le monde un contenu de ce droit s'élabore tout doucement. Au Nigéria, le droit à un environnement sain[1] est interprété comme celui de « tous les peuples à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ». Jumelé au droit à la santé et à celui des peuples de disposer de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, une telle interprétation pourrait avoir des conséquences importantes sur les politiques environnementales et de développement des États parties à la Charte africaine.[2] [1] Article 24 de la Charte africaine. [2] LeBlanc, Alexa, texte inédit, 2009. p. 11
Commentaires :	Le droit à l'environnement a été mis dans une section de la Charte québécoise où ce n'est pas un droit justiciable. Cependant, le fait que ce droit se trouve tout de même dans la Charte permet de l'invoquer devant un tribunal.
Questionnements :	Pourquoi le principe de précaution s'appliquerait dans le cas du Bas-Saint-Laurent mais pas de la Gaspésie ou Anticosti?

2.2 Droit au niveau de vie suffisant

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	- L'augmentation inévitable du trafic routier affecterait certainement la jouisssance du droit au logement de nombreux-ses gaspésien-ne-s - La transformation du cœur de la péninsule en zone industrielle changerait le rapport au territoire, ce qui implique pour beaucoup de gens des conséquesnces alimentaires considérables, vue la propensiond es communautés locales à la chesse et la pêche Les conséquences sur la pêche du développement dans le Golfe seraient inévitables, affectant l'emploi de milliers de personnes L'impact sur le tourisme serait sûrement considérable, l'attrait principal de la Gaspésie étant son côté sauvage, d,avoir été épargnée par l'industrialisation massive
Article ici considéré :	Article 11 du PIDESC Article 11 1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. 2. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets: a) Pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles; b) Pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires.
Redevabilité :	Le Québec est lié à ces Pactes depuis 1976.
Interprétation pertinente / jurisprudence :	À enrichir
Commentaires :	Qu'est-ce qu'un niveau de vie suffisant ? La question mérite d'être soulevée mais les observations du comité du PIDESC nous montrent bien qu'il s'agit beaucoup plus de distribution et d'accès que de croissance de la production. Le *Pacte* énumère la nourriture, les vêtements et le logement comme étant parmi les composantes d'un niveau de vie suffisant. Le Pacte ne dit pas que tout enfant a le droit de porter des espadrilles *Adidas*, ni que chaque maison doit avoir de la climatisation. Dans chaque société, les conditions du respect de la dignité humaine sont le critère essentiel pour déterminer concrètement ce qui est visé. Par exemple, pouvoir se chauffer en fera partie dans les pays froids, alors que l'accès à l'eau dans des pays où les températures peuvent grimper à 50 degrés comprendra aussi l'eau pour se rafraîchir. Dans la mesure où, pour la planète, l'exportation du mode de vie consommateur nord-américain partout dans le monde est insoutenable, la logique des droits humains, en soi, exigerait des limites parce qu'elle exige que tou-te-s aient accès aux ressources nécessaires pour vivre dignement et que ces ressources sont limitées. Afin de concilier une approche de droits humains et le discours environnementaliste qui soutient que vouloir rendre accessible le mode de vie occidental pour tous-te-s signifierait une tragédie écologique, il faut penser une radicale transformation de notre mode de vie. Alors que l'économie capitaliste prétend répondre aux besoins humains par la production industrielle et l'offre de biens de consommation, nous constatons les famines et la destruction du "capital naturel".
Questionnements :	Si l'exploitation de pétrole de schiste nuit à l'économie tourisitique ou agricole, c'est là un enjeu du droit à un niveau de vie suffisant pour les gens des secteurs affectés? La question des générations futures et du principe de précaution semblent ici pertinents

2.3 Droit à la santé

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Les effets sur l'atmoshpère sont incontournables, tout comme les boues de forage et les eaux résiduelles, qui devront être traitées mais dont les résidus toxiques seront immanquablement quelque part...
	Les communautés s'approvisionnent dans la péninsule, le Golfe et la Baie pour leur besoins alimentaires
	Voir le droit à l'eau
Article ici considéré :	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
	(art. 12)
	1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.
	2. Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre les mesures nécessaires pour assurer:
	a) La diminution de la mortinatalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant;
	b) L'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle;
	c) La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies;
	d) La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.
Redevabilité :	Signé par Québec en 1976.
Interprétation pertinente jurisprudence :	/Interdépendant du droit à l'eau, à l'alimentation, au logement et au travail (Commission des droits de l'homme, 1994).
	Très souvent, les atteintes à la santé seront la manifestation la plus directement visible et perceptible des conséquences des problèmes environnementaux sur les droits humains. Mais au-delà du droit à la santé clairement associé à un environnement sain, des affaires célèbres illustreront le caractère multiforme des atteintes aux droits induits par les enjeux environnementaux : de l'affaire de Love Canal 7 où, en 1978, on s'aperçut que l'on avait construit tout un quartier sur une décharge de résidus dangereux mettant en péril à la fois le droit au logement et le droit à l'éducation de toute une population en plus de son droit à la santé, à la construction de grands barrages qui ont entraîné le déplacement forcé de millions de personnes niant souvent leurs droits culturels, tout autant que le droit de choisir son lieu de résidence , en passant par la pollution et les catastrophes, comme celles mentionnées précédemment, qui attirent l'attention à l'échelle planétaire et mettent en danger directement la vie et l'intégrité physique de nombreux êtres humains.
	http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/bulletin-dec2011.pdf
	Le droit à la santé englobe une grande diversité de facteurs socioéconomiques de nature à promouvoir des conditions dans lesquelles les êtres humains peuvent mener une vie saine et s'étend aux facteurs fondamentaux déterminants de la santé tels que l'alimentation et la nutrition, le logement, l'accès à l'eau salubre et potable et à un système adéquat d'assainissement, des conditions de travail sûres et hygiéniques et un environnement sain (Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, 2000 : par. 4, le surlignage est de nous).
	'Observation # 12 du comité de l'ONU adoptée en 1999:
	Le Comité affirme que le droit à une nourriture suffisante est indissociable de la dignité intrinsèque de la personne humaine et est indispensable à la réalisation des autres droits fondamentaux consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme. Il est également indissociable de la justice sociale et exige l'adoption, au niveau national comme au niveau international, de politiques économiques, environnementales et sociales appropriées visant à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous (Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, 1999 : par. 4, le surlignage est de nous).
	Intimement lié au droit à la vie.

Observation générale numéro 14:

« (…) quand il s'abstient de prendre toutes les mesures voulues pour protéger des personnes relevant de sa juridiction contre des atteintes au droit de la santé imputables à des tiers. Dans cette catégorie de manquements entrent certaines omissions, comme le fait de ne pas réglementer l'activité de particuliers, de groupes ou de sociétés aux fins de les empêcher de porter atteinte au droit à la santé d'autrui. […] ; et le fait de ne pas adopter de loi ou de ne pas assurer l'application de lois destinées à empêcher la pollution de l'eau, de l'atmosphère et des sols par les industries extractives… » (Nous soulignons)

11. Le Comité interprète le droit à la santé […] comme un droit global, dans le champ duquel entrent non seulement la prestation de soins de santé appropriés en temps opportun, mais aussi les facteurs fondamentaux déterminants de la santé tels que l'accès à l'eau salubre et potable et à des moyens adéquats d'assainissement […] Un autre aspect important est la participation de la population à la prise de toutes les décisions en matière de la santé aux niveaux communautaire, national et international.

15. Les mesures visant à « l'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu … » comprennent notamment […] les mesures visant à assurer un approvisionnement suffisant en eau salubre et potable […] et les mesures visant à empêcher et réduire l'exposition de la population à certains dangers tels que radiation, ou produits chimiques toxiques et autres facteurs environnementaux nocifs ayant une incidence directe sur la santé des individus.

34. […] Les États devraient veiller à ce qu'aucun tiers ne limite l'accès de la population à l'information relative à la santé.

Commentaires : L'environnement sera nécessairement affecté par l'exploitation pétrolière, iles donc certain que cela aura des impacts sur la santé.

Questionnements : Comment mesurer-illustrer cet impact avant qu'il n'advienne?

2.4 Tenir compte de l'environnement dans son ensemble... et pour les générations suivantes : Le droit au développement

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :

Les changements climatiques sont déjà une source d'inquiétude majeure, surtout pour les populations vulnérables

Nous ne savons pas si les générations à venir souhaiteront s'installer plus au cœur de la péninsule.

Nous savons que les générations à venir auront besoin d'eau, d'infrastructures qui permettent un mode de vie usant de beaucoup moins d'hydrocarbures, d'une plus grande souveraineté alimentaire, etc. Ces aspects ne sont pas considérés actuellement

Article ici considéré :

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Principe 3

« Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.»

« Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.»[1] (nous soulignons)

Redevabilité :

(Mémoire de la Ligue) Nous tenons ici à rappeler que le Canada, et donc le Québec, sont membres de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe, cadre institutionnel dans lequel s'est négociée cette convention en application du principe 10 de la Déclaration de Rio, même s'ils ne l'ont pas à ce jour ratifiée. Il serait d'ailleurs souhaitable que le Québec se dise lié par cette convention rapidement afin de se conformer aux standards les plus élevés.

Loi sur la qualité de l'environnement au Québec

http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/366907/la-loi-sur-la-qualite-de-l-environnement-a-40-ans

Paule Halley, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval | Actualités sur l'environnement

Ce 21 décembre, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a 40 ans et elle demeure toujours le principal instrument juridique protecteur de l'environnement et l'espace privilégié dans lequel s'institue le développement durable au Québec.

Adoptée le 21 décembre 1972 dans le sillage de la prise de conscience quant à la nécessité de réduire les effets négatifs du développement sur l'environnement, elle a eu des effets bénéfiques, mais a connu, dans le temps, une fortune ambiguë. Il faut dire qu'en 1972, l'idée n'était pas de remettre en question le modèle de développement économique et social, mais d'en atténuer les effets, alors que les termes « écosystème », « biosphère » et « biodiversité » demeuraient inconnus de la majorité. Avec les années, elle fut traversée par les différents modes de pensée quant aux meilleures méthodes de régulation des activités nuisibles à l'environnement, passant de l'approche réglementaire traditionnelle (command control) à la déréglementation, puis aux approches contractuelle, volontaire et incitative, et à l'émergence de la complexe mise en oeuvre du développement durable. Mais en définitive, les constats scientifiques sont encore plus dramatiques aujourd'hui et le bilan environnemental est demeuré négatif. Transformations ? Mutations ? La loi s'est-elle perdue dans les méandres des compromis politiques ? Serait-il temps de se demander où elle va, et si c'est là où elle devrait aller ?

Après 40 ans d'existence, la LQE mérite qu'on s'arrête un moment sur cette expérience qui a marqué aussi l'avènement au Québec d'un nouveau domaine du droit, le droit protecteur de l'environnement. C'est l'occasion de faire une réflexion sur l'évolution de ce droit. On pense par exemple à l'introduction d'une interdiction générale de polluer et d'une procédure d'évaluation des impacts ; à la création du BAPE et au programme d'assainissement des eaux municipales. De l'autre côté, on se rappellera la tendance à la déréglementation des années 1990 et la valse des décrets autour des déchets et la gestion de nos matières résiduelles. On regrettera la frilosité du MDDEFP en matière d'information environnementale et de protection des milieux humides.

Préparer l'avenir

Avoir 40 ans, c'est aussi des remises en question pour mieux préparer l'avenir. Bien que la LQE ait fait l'objet de nombreuses modifications depuis 1972, on observe que l'idée même de la réviser pour la moderniser est demeurée un sujet très difficile. On craint les débats houleux. En effet, malgré des tentatives qui sont restées vaines, la tendance est d'intervenir à la pièce. Ce fut le cas récemment avec l'introduction de nouvelles dispositions touchant les prélèvements en eaux, les émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des pénalités administratives et sanctions pénales.

Et pour l'avenir ? Il faut reconnaître l'importance des enjeux et des défis multiples et contradictoires qui l'attendent et qui se nouent autour des ressources naturelles et des perceptions qu'en ont les acteurs. Les conceptions changent, et avec elles, les modes de gestion. La LQE réussira-t-elle à passer l'épreuve du temps et à relever les défis de la mise en oeuvre du développement durable, de la gouvernance territoriale, de l'adaptation au changement du climat, de la réparation des dommages environnementaux, de la planification écologique, etc. ?

Jusqu'à maintenant, aucune activité visant à souligner l'anniversaire n'a été réalisée ni annoncée. En 2012, l'attention s'est plutôt tournée vers le Sommet de Rio+20, laissant dans l'ombre la LQE+40. Après la conférence de Doha sur les changements climatiques du début décembre, qui s'est clôt par la signature d'un protocole de Kyoto 2 plutôt anémique, il y a pourtant des raisons importantes de souligner cet anniversaire, car il nous invite à réfléchir sur nos acquis et à l'avenir de nos ressources, à la manière de les définir, de les partager et de les réguler sur un autre long terme.

2.5 Droit à la vie

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Dans un esprit de responsabilité de garantir la possibilité aux générations futures d'exercer leur droit : droit à l'eau et à la santé dans le cas des "dangers" que représente l'exploitation du pétrole La pollution atmosphérique inhérente à l'exploitation d'hydrocarbures viendrait entamer le plein exercice du droit à la vie
Article ici considéré :	Pacte international relatif aux droits civils et politiques - PIDCP Droit à la vie (art. 6) : 1. Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.
Redevabilité :	CAN: La Charte canadienne reconnait elle aussi le droit à la vie à l'article 7: «7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.» (Nous surlignons) QC: La Charte québécoise des droits et libertés reconnait le droit à la vie à l'article 1: « 1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.» (Nous surlignons)
Interprétation pertinente / jurisprudence :	« De plus, le Comité a noté que le droit à la vie était trop souvent interprété de façon étroite. L'expression «le droit à la vie ... inhérent à la personne humaine» ne peut pas être entendue de façon restrictive, et la protection de ce droit exige que les États adoptent des mesures positives. À cet égard, le Comité estime qu'il serait souhaitable que les États parties prennent toutes les mesures possibles pour diminuer la mortalité infantile et pour accroître l'espérance de vie, et en particulier des mesures permettant d'éliminer la malnutrition et les épidémies.»
Commentaires :	Les récents déversements des oléoducs prouvent les failles techniques, supposément improbables...
Questionnements :	Pourrait-on inclure ici l'alimentation, la population locale s,approvisionnant grandement dans les écosyst;mes environnants qui risqueraient d,être touchées par un déversement é;ventuel, que l'on passe à la chasse, la pêche, la cueillette (les coques),

3 DROITS POTENTIELLEMENT BRIMÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIFÈRE EN GASPÉSIE

Droits brimés dans le cas d'un incident menant à une contamination

3.1 Droit à l'eau

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :	Pas l'info hydrogéologique, Puits par puits, pas de portrait global Dans le cas où des déversements de résidus ou de pétroles auraient lieu, les conséquences pourraient être désastreuse étant donné la grande densité hydrographique qui traversent la péninsule. Il y a en tout dix bassins hydrographiques donc deux sont touchés par des activités industrielles. « La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. » http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region11/11-gaspesie.htm#31
Article ici considéré :	(art. 11 et 12) PIDESC Article 11 11.1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement

suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.

11.2. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets:

a) Pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles;

b) Pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires.

Article 12

12.1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.

122. Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre les mesures nécessaires pour assurer:

a) La diminution de la mortinatalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant;

b) L'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle;

c) La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies;

d) La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.

Redevabilité :

Signé par Québec en 197

Interprétation pertinente / jurisprudence :

L'article 11, paragraphe 1, du Pacte énonce un certain nombre de droits qui découlent du droit à un niveau de vie suffisant – «y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants» – et qui sont indispensables à sa réalisation. L'emploi de l'expression «y compris» indique que ce catalogue de droits n'entendait pas être exhaustif. Le droit à l'eau fait clairement partie des garanties fondamentales pour assurer un niveau de vie suffisant, d'autant que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie.

En outre, le Comité de l'ONU a déjà reconnu que l'eau est un droit fondamental visé par le paragraphe 1 de l'article 11 [voir l'Observation générale no 6 (1995)][2]. Le droit à l'eau est aussi inextricablement lié au droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (art. 12, par. 1)[3] et aux droits à une nourriture et à un logement suffisants (art. 11, par. 1)[4]. Il devrait également être considéré conjointement avec les autres droits consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme, et d'abord le droit à la vie et à la dignité.

6. L'eau est nécessaire à des fins diverses, outre les usages personnels et domestiques, pour la réalisation de nombreux droits énoncés dans le Pacte, par exemple, pour la production alimentaire (droit à une nourriture suffisante) et pour l'hygiène du milieu (droit à la santé). Elle est essentielle pour obtenir des moyens de subsistance (droit de gagner sa vie par le travail) et pour exercer certaines pratiques culturelles (droit de participer à la vie culturelle). Néanmoins, les ressources en eau doivent être affectées en priorité aux usages personnels et domestiques. La priorité devrait aussi être donnée à la prévention de la faim et des maladies, ainsi qu'au respect des obligations fondamentales découlant de chacun des droits inscrits dans le Pacte[6].

L'eau et les droits énoncés dans le Pacte

7. Le Comité note qu'il importe d'assurer un accès durable aux ressources en eau pour l'agriculture afin de réaliser le droit à une nourriture suffisante [voir l'Observation générale nº 12 (1999)][7]. Il faut veiller à ce que les agriculteurs défavorisés et marginalisés, y compris les femmes, aient accès, dans des conditions équitables, à l'eau et aux systèmes de gestion de l'eau, notamment aux techniques durables de récupération des eaux de pluie et d'irrigation. Compte tenu de l'obligation faite à l'article premier, paragraphe 2, du Pacte, qui dispose qu'en aucun cas, un peuple ne pourra «être privé de ses propres moyens de subsistance», les États parties devraient garantir un approvisionnement en eau adéquat pour l'agriculture de subsistance et pour la sauvegarde des moyens de subsistance des peuples autochtones[8].

8. L'hygiène du milieu, en tant qu'élément du droit à la santé consacré à l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 12 du Pacte, implique qu'il soit pris des mesures, sans discrimination, afin de prévenir les risques pour la santé dus à une eau insalubre et toxique[9]. Par exemple, les États parties devraient veiller à ce que les ressources naturelles en eau soient protégées d'une contamination par des substances nocives et des microbes pathogènes. De même, les États parties devraient surveiller les cas où des écosystèmes aquatiques infestés de vecteurs de maladies constituent un risque pour

l'habitat humain et prendre des mesures pour y remédier[10].

9. Afin d'aider les États parties à mettre en œuvre le Pacte et à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports, la présente Observation générale porte sur le contenu normatif du droit à l'eau en vertu des articles 11, paragraphe 1, et 12 (sect. II), sur les obligations des États parties (sect. III), sur les manquements à ces obligations (sect. IV), sur la mise en œuvre à l'échelon national (sect. V) et sur les obligations des acteurs autres que les États parties (sect. VI).

SOURCE: http://www1.umn.edu/humanrts/esc/french/general_comments/15_gc.html#_ftn2

9. L'obligation de protéger requiert des États parties qu'ils empêchent des tiers d'entraver de quelque manière que ce soit l'exercice du droit à l'eau. [...] Les États parties sont notamment tenus de prendre les mesures législatives et autres nécessaires et effectives pour empêcher, par exemple, des tiers [...] de polluer ou de capter de manière injuste les ressources en eau, y compris les sources naturelles, les puits et les systèmes de distribution d'eau.

28. Les États parties devraient adopter des stratégies et programmes complets et intégrés en vue d'assurer aux générations actuelles et futures un approvisionnement suffisant en eau salubre. Ces stratégies et programmes peuvent notamment avoir pour objectifs de :

a) lutter contre l'appauvrissement des ressources en eau dû à des captages, à des détournements et à l'établissement de barrages sans souci de durabilité; b) réduire et éliminer la contamination des bassins hydrographiques et des écosystèmes aquatiques par des substances telles que des éléments radioactifs, des produits chimiques nocifs et des excréta humains; c) surveiller les réserves d'eau; d) veiller à ce que les aménagements envisagés n'entravent pas un approvisionnement en eau adéquat; e) évaluer l'impact des actions qui sont susceptibles d'affecter la disponibilité de l'eau et les bassins hydrographiques des écosystèmes naturels... (Nous soulignons)

12. Si la notion d'approvisionnement en eau adéquat varie en fonction des situations, les facteurs ci-après sont pertinents quelles que soient les circonstances:

a) Disponibilité. L'eau disponible pour chaque personne doit être suffisante et constante[12] pour les usages personnels et domestiques, qui sont normalement la consommation, l'assainissement individuel, le lavage du linge, la préparation des aliments ainsi que l'hygiène personnelle et domestique[13]. La quantité d'eau disponible pour chacun devrait correspondre aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)[14]. Il existe des groupes ou des particuliers qui ont besoin d'eau en quantité plus importante pour des raisons liées à la santé, au climat ou au travail.

b) Qualité. L'eau nécessaire pour chaque usage personnel et domestique doit être salubre et donc exempte de microbes, de substances chimiques et de risques radiologiques qui constituent une menace pour la santé[15]. En outre, l'eau doit avoir une couleur, une odeur et un goût acceptables pour chaque usage personnel ou domestique.

c) Accessibilité. L'eau, les installations et les services doivent être accessibles, sans discrimination, à toute personne relevant de la juridiction de l'État partie. L'accessibilité comporte quatre dimensions qui se recoupent:

i) Accessibilité physique: l'eau ainsi que les installations et services adéquats doivent être physiquement accessibles sans danger pour toutes les couches de la population. Chacun doit avoir accès à une eau salubre, de qualité acceptable et en quantité suffisante au foyer, dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail, ou à proximité immédiate[16]. Tous les équipements et services doivent être de qualité suffisante, culturellement adaptés et respectueux de la parité entre les sexes, du cycle de vie et de la vie privée. La sécurité physique des personnes qui ont accès à ces installations et services ne doit pas être menacée;

ii) Accessibilité économique: l'eau, les installations et les services doivent être d'un coût abordable pour tous. Les coûts directs et indirects qu'implique l'approvisionnement en eau doivent être raisonnables, et ils ne doivent pas compromettre ou menacer la réalisation des autres droits consacrés dans le Pacte;

iii) Non-discrimination: l'eau, les installations et les services doivent être accessibles à tous, en particulier aux couches de la population les plus vulnérables ou marginalisées, en droit et en fait, sans discrimination fondée sur l'un quelconque des motifs proscrits;

iv) Accessibilité de l'information: l'accessibilité correspond au droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations concernant les questions relatives à l'eau[17].

Source : http://www1.umn.edu/humanrts/esc/french/general_comments/15_gc.html#_ftn2

Commentaires :

EAU: disponibilité, accessibilité, qualité

Contrairement aux autres droits évoqués jusqu'à maintenant dans ce module, le droit d'accès à l'eau a ceci de particulier qu'il n'est pas énoncé directement dans la Charte internationale des droits de l'homme et qu'il tarde encore à être reconnu par tous les pays signataires du PIDESC, pacte auquel il est le plus directement associé.

l'argument du secret industriel, à cet égard, ne peut en aucun cas avoir préséance sur des droits humains aussi fondamentaux que le droit à la santé et le droit à l'eau.

Le gouvernement du Québec, comme tous les pays ayant ratifié le PIDESC, est lié non seulement par cet instrument mais également par son propre cadre législatif, qui lui fait obligation de protéger les ressources en eau dont il s'est institué gardien par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection[1]. Or cette loi, qui institue également un Bureau des connaissances sur l'eau, précise à son article 17 que ce bureau doit transmettre un rapport sur l'état de la ressource « au plus tard le 12 juin 2014 et, par la suite, à tous les cinq ans ». On peut déduire de ce qui précède que le gouvernement du Québec, pour respecter l'esprit et la lettre de cette loi, se devrait de suspendre des activités potentiellement nuisibles pour les ressources en eau jusqu'au dépôt de ce rapport sur l'état de la ressource. Pour le moment, selon les spécialistes, « en ce qui a trait aux nappes phréatiques, on ne connaît que 10 % des réserves.»[2]

[1] Adoptée le 11 juin 2009 : L.R.Q., chapitre C-6.2., voir le 4e considérant du préambule et article 8, section 3.

[2] Selon Jean Landry, président du Regroupement des organisations de bassins versants du Québec.

Devons prévoir aussi les effets cumulatifs de nos activités sur les ressources en eau

Questionnements :

Comment faire appel au principe de précaution vu le risque élevé de la grave perte de ce droit?

L'absence de cartographie des eaux souterraines peut-elle constituer la base d'un moratoire, à tout le moins?

3.2 Un environnement sans danger : Droit à la vie

Éléments de contexte dans le dossier des hydrocarbures en Gaspésie :

En fait, s'il y a une fuite, c'est la possibilité de demeurer en santé sur place qui est affecté...

Article ici considéré :

Pacte international relatif aux droits civils et politiques - PIDCP

Droit à la vie (art. 6) : 1. Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

Redevabilité :

CAN: La Charte canadienne reconnaît elle aussi le droit à la vie à l'article 7: «7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.» (Nous surlignons)

QC: La Charte québécoise des droits et libertés reconnaît le droit à la vie à l'article 1: « 1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.» (Nous surlignons)

Interprétation pertinente / jurisprudence :

« De plus, le Comité a noté que le droit à la vie était trop souvent interprété de façon étroite. L'expression «le droit à la vie ... inhérent à la personne humaine» ne peut pas être entendue de façon restrictive, et la protection de ce droit exige que les États adoptent des mesures positives. À cet égard, le Comité estime qu'il serait souhaitable que les États parties prennent toutes les mesures possibles pour diminuer la mortalité infantile et pour accroître l'espérance de vie, et en particulier des mesures permettant d'éliminer la malnutrition et les épidémies.»

Commentaires :

Les récents déversements des oléoducs prouvent les failles techniques, supposément improbables...

Questionnements :

Pourrait-on inclure ici l'alimentation, la population locale s,approvisionnant grandement dans les écosyst;mes environnants qui risqueraient d,être touchées par un déversement é;ventuel, que l'on passe à la chasse, la pêche, la cueillette (les coques),

CRÉGÎM

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Énergies en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : Une vision régionale pour une transition écologique

Mémoire de la Conférence régionale des élus
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
(CRÉGÎM)

Déposé dans le cadre des consultations de la
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

Table des matières

I. Présentation de la CRÉGÎM 6
  i. Mobiliser, soutenir, développer 6
  ii. Un territoire particulier composé de deux entités distinctes 6

II. Enjeux énergétiques 6
  iii. L'enjeu environnemental 6
    Intégrité de nos milieux, en particulier de nos paysages 7
    Viabilité des écosystèmes marins 7
    Capacité de la province à entrer dans une transition écologique 7
  iv. L'enjeu économique 8
    Pérennité des secteurs halieutique et touristique 8
    Création et transformation de richesses locales et régionales 8
    Maintien de nos infrastructures régionales et de nos services publics 8
    Maintien de la compétitivité de l'industrie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables 8

III. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se distinguent 9
  v. Les actions de la CRÉGÎM dans le dossier des énergies 9
    Éolien – Création de la Régie intermunicipale de l'énergie 9
    Hydrocarbures – Les Forums sur les hydrocarbures 9
    Biomasse forestière 10
    Production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine 10

IV. D'importants défis liés aux transports en région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 11
  vi. Réduire l'utilisation de l'automobile et la consommation de véhicules énergivores 11
  vii. Remettre à niveau le réseau ferroviaire gaspésien 11
  viii. Valoriser le transport maritime 12
  ix. Négocier des offres de transport aérien souples 12

V. Les objectifs de la future politique énergétique du Québec du point de vue régional 13
  x. Réduire les émissions de gaz à effet de serre 13
  xi. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie 13
  xii. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions 13
  xiii. Miser sur la production d'énergies renouvelables et développer les énergies renouvelables émergentes en favorisant le développement et l'innovation 14

xiv. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois 14
Des encadrements légaux adaptés au contexte actuel du Québec, en matière de ressources naturelles et de protection de l'environnement *15*
L'amélioration des connaissances et la concertation *16*
Un système de redevances locales et de retombées économiques régionales selon l'approche patrimoniale *17*
xv. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec. 18

VI. Perspectives régionales d'actions et recommandations 19
xvi. Une perspective phare 19
xvii. Identification de leviers et perspectives d'actions 19

Conclusion 23

VII. Références 24

Rédaction :

Amandine Chapelle, chargée de projet, dossier hydrocarbures, CRÉGÎM.

Didier Dufour, dossier éolien, CRÉGÎM.

Benoît Bazinet, agent de développement et de concertation, infrastructures et services publics. CRÉGÎM

Jérôme Fournier, agent de développement et de concertation, secteur forestier. CRÉGÎM

Dave Lavoie, directeur, Créneau Éolien ACCORD.

Révision :

Gilbert Scantland, directeur général, coordonnateur de la Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT), CRÉGÎM.

Joël Arseneau, président, Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. vice-président, CRÉGÎM. maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Communication :

Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
153-2, rue de la Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5

(418) 368-6171

Remerciements :

La Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tient à remercier les partenaires suivants qui ont contribué à l'élaboration du présent mémoire : Le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).

La CRÉGÎM remercie tous les citoyens qui ont participé aux rencontres des Forums sur les hydrocarbures.

I. Présentation de la CRÉGÎM

i. Mobiliser, soutenir, développer

La Conférence régionale des élus (CRÉGÎM) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement pour les territoires gaspésien et madelinot, en matière de développement régional. Sa mission est de mobiliser et de soutenir ses partenaires dans la réalisation d'actions concertées, et de développer avec eux les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs. La CRÉGÎM suit un plan quinquennal de développement (PQD), dans lequel sont inscrits les grands objectifs à atteindre. Il s'agit d'un plan régional, autour duquel la CRÉ entend mobiliser tous les partenaires régionaux. Il se décline par la suite sous la forme de plans d'action annuels.

ii. Un territoire particulier composé de deux entités distinctes

La CRÉGÎM a un territoire singulier sous sa responsabilité. Réunissant la Gaspésie et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, au cœur du golfe du Saint-Laurent, les actions que l'organisation met en œuvre doivent souvent faire preuve de modulation, afin de s'adapter à deux réalités très différentes à plus égards. Ainsi, les défis du territoire gaspésien sont difficilement applicables au territoire madelinot, et inversement. La grandeur de cette entité administrative et son excentricité sont à considérer pour bien comprendre les propos tenus dans le présent mémoire.

II. Enjeux énergétiques

Parler d'« enjeux » énergétiques n'est pas évident. Un enjeu se définit par ce qui est exposé au risque. À la question « qu'a-t-on à perdre, dans notre région, face à de nouveaux développements énergétiques du Québec? », nous mettons en lumière des préoccupations régionales concrètes.

iii. L'enjeu environnemental

La notion d'empreinte écologique (*ecological footprint*) est une notion intéressante pour comprendre la durabilité, ou la non-durabilité de nos sociétés. Développé depuis le début des années 1990, ce concept nous invite à comprendre notre impact général et

son importance sur notre environnement naturel. Bien évidemment, la consommation d'énergie est directement liée à cet impact.

En 2012, un rapport de la WWF, mis à jour aux deux ans, évalue l'empreinte écologique du Canada comme étant l'une des plus fortes au monde. Les modes de vie et de consommation actuels du Canada exercent une pression telle que si ces derniers étaient adoptés par l'ensemble de la population mondiale, il faudrait plus de trois planètes Terre pour y répondre[1]. Cette pression sur les ressources naturelles est insoutenable. La question de poursuivre le développement économique du Québec en conservant les mêmes modes de vie et de consommation doit être adressée aux enjeux énergétiques.

À l'échelle régionale, l'environnement dans les politiques énergétiques se traduit dans les enjeux suivants :

Intégrité de nos milieux, en particulier de nos paysages

Les paysages sont des pierres angulaires de notre développement. En 2013, la Gaspésie se dote d'une Charte des paysages, afin de mobiliser les acteurs régionaux autour de principes qui guideront les actions futures. Il s'agit d'une première au Québec, qui démontre bien à quel point nos paysages sont une richesse et assurent l'avenir de multiples activités économiques. Les Îles-de-la-Madeleine suivent cet exemple et travaillent à établir une charte de ce type.

Viabilité des écosystèmes marins

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont, encore à ce jour, des territoires essentiellement tournés vers la mer. Tourisme et pêches reflètent cet enjeu. L'aménagement des zones côtières doit faire l'objet d'attentions particulières. De nombreuses solutions énergétiques peuvent être développées le long des littoraux. Ceci ne va pas sans poser problème lorsqu'il s'agit d'écosystèmes en mouvement.

Capacité de la province à entrer dans une transition écologique

Une transition écologique implique des changements radicaux dans notre consommation d'énergies et de produits. Ce processus vise la décarbonisation de notre économie et demeure dans le développement de nouvelles solutions pour le transport de personnes et de marchandises, et dans la mise en application de stratégies d'innovation.

---

[1] http://www.cbc.ca/news/technology/story/2012/05/15/world-wildlife-fund-report-canada.html;

iv. L'enjeu économique

À l'échelle régionale, l'économie dans les politiques énergétiques se traduit dans les enjeux suivants :

Pérennité des secteurs halieutique et touristique

La politique énergétique du Québec ne doit pas nuire à la santé économique des secteurs les plus forts de notre région. Elle doit pouvoir les intégrer et les accompagner dans une nouvelle relation avec les énergies.

Création et transformation de richesses locales et régionales

Les politiques énergétiques doivent non seulement s'appliquer à l'ensemble de la province, mais elles doivent également accorder une part importante aux régions. Sans cela, leur validité et leur application sont largement compromises.

Maintien de nos infrastructures régionales et de nos services publics

La politique énergétique ne doit pas contrevenir aux efforts déployés par la région pour maintenir et entretenir nos infrastructures. Plusieurs infrastructures, dans leur état actuel, ne pourraient convenir à une intensification du développement minier, pétrolier et gazier sur le territoire. Il faut veiller à la consolidation et à la mise à niveaux de ces diverses installations en même temps que d'envisager certains développements énergétiques.

Maintien de la compétitivité de l'industrie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables

L'industrie éolienne a apporté un nouveau souffle au développement de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. La grande majorité des municipalités de la région font partie de la Régie intermunicipale de l'énergie, et profitent collectivement des retombées économiques de ce secteur. Il en va de l'avenir de plus de 1000 emplois sur le territoire, et 5000 dans l'ensemble du Québec.

III. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se distinguent

v. Les actions de la CRÉGÎM dans le dossier des énergies

La CRÉGÎM suit de près le dossier de l'énergie dans la région. Différents volets le composent. Les principaux sont les suivants : énergie éolienne et hydrocarbures.

Éolien – Création de la Régie intermunicipale de l'énergie

La CRÉGÎM s'implique depuis plusieurs années dans le développement de la filière éolienne. L'organisme était en première ligne des intervenants qui ont soumis l'idée de créer une industrie éolienne structurée en Gaspésie dans le cadre du plan de relance de la Gaspésie. Aujourd'hui, la CRÉGÎM poursuit son engagement en étant administratrice au TechnoCentre éolien et en participant à certaines activités du Créneau éolien ACCORD, tout en collaborant au financement de ces deux organisations.

La Régie intermunicipale de l'énergie est issue de la CRÉGÎM. Elle a, entre autres, le mandat de développer des parcs éoliens sur le territoire de la région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en concertation avec les 6 municipalités régionales de comté. La Régie a déjà été sélectionnée pour la réalisation d'un parc éolien de l'appel d'offres d'énergie éolienne communautaire, lancé en 2009 par Hydro-Québec. Ce parc éolien, réalisé en collaboration avec la compagnie Invenergy et le turbinier Enercon, consiste à la mise en service d'ici décembre 2013 de 23 nouveaux mégawatts dans le secteur des Plateaux de la Matapédia (MRC d'Avignon).

Hydrocarbures – Les Forums sur les hydrocarbures

Le dossier des hydrocarbures a pris beaucoup d'importance dans les travaux de la CRÉGÎM au cours des deux dernières années. La région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine connaît une situation particulière dans ce dossier, puisqu'elle est autant **concernée** et **préoccupée** par la question des hydrocarbures marins (golfe du Saint-Laurent), que par celle des hydrocarbures terrestres (exploration en cours en Gaspésie; dossier du gaz naturel aux Îles-de-la-Madeleine).

Depuis plus de deux ans, la CRÉGÎM opère une veille stratégique dans le dossier des hydrocarbures :

- 2011 – 2012 : Participations aux processus d'évaluations environnementales stratégiques dans le golfe du Saint-Laurent;

- 2013 : Participation aux audiences du BAPE sur les impacts, l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, en particulier du gaz naturel;
- 2013 : Demande de mise en place d'un programme d'évaluation environnementale stratégique en Gaspésie sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures.

Début 2012, la CRÉGÎM lance les Forums sur les hydrocarbures, un projet de concertation citoyenne dont le but est d'offrir des espaces d'information et de discussion pour le public. Ces espaces prendront différentes formes : création d'un site web (www.hydrocarburesgim.ca), entrevues filmées, réseaux sociaux et rencontres sur le territoire. Durant l'année 2013, trois tournées régionales de trois dates ont été proposées au public :

- Les hydrocarbures dans la région : tours d'horizon et discussions – mars 2013;
- Hydrocarbures : aspects socio-économiques (en présence d'un panel) – juin 2013;
- Comment réduire notre pétrodépendance? Vers une stratégie énergétique régionale – septembre 2013.

Durant ces neuf rencontres, les forums ont réuni 432 participants.

Biomasse forestière

Au cours des dernières années, la CRÉGÎM a été très active afin de créer un engouement régional visant l'intégration de la filière énergétique au sein de la filière forestière dans une vision de développement d'énergies vertes en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

En effet, la région encourage les initiatives de production d'énergie provenant, notamment, de produits densifiés et autres biocombustibles tels :

- La biomasse forestière résiduelle provenant des opérations de récolte;
- Les coproduits issus des activités de première transformation des bois;
- La récolte de feuillus intolérants impropres au sciage.

Production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine

En 2013, la CRÉGÎM a participé au financement et à l'élaboration du portrait énergétique des Îles-de-la-Madeleine, réalisé par la firme d'ingénierie Dunsky. Ce bilan dresse l'état de situation sur la production d'électricité actuelle aux Îles, via une centrale au mazout lourd. Il propose des scénarios pour envisager un meilleur bilan énergétique local.

IV. D'importants défis liés aux transports en région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Un fait : 70 % de notre consommation d'hydrocarbures au Québec est simplement brûlée dans les transports. Il s'agit d'un non-sens. Il faut donc agir prioritairement sur ce secteur pour réduire efficacement notre dépendance au pétrole.

vi. Réduire l'utilisation de l'automobile et la consommation de véhicules énergivores

Entre 2005 et 2010, la Société d'assurance automobile du Québec observe une hausse du nombre de véhicules dans la région. Plus significativement, on observe une hausse de 17,7 % des camions légers pour la promenade. La tendance va vers des véhicules plus énergivores[2].

Le portrait énergétique régional réalisé par le CREGÎM en 2013 explique cette dépendance aux véhicules individuels par l'étalement urbain et la faible densité de population. Plus de 6300 km de routes constituent le réseau routier régional, et la quasi-totalité des marchandises consommées dans la région est acheminée par route (camions lourds).

vii. Remettre à niveau le réseau ferroviaire gaspésien

La Société de chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) regroupe 20 emplois permanents et 15 emplois saisonniers. Le train est utilisé par plusieurs industries de la région pour transporter leurs marchandises. Il contribue donc directement à son développement économique. Avec son arrêt, ce sont environ 700 emplois qui seraient menacés à moyen et long termes.

En 2013, la SCFG a lancé un train touristique pour la Gaspésie. Il s'agit d'offrir un nouveau moyen de transport aux touristes, et d'attirer de nouvelles clientèles en région. Ce produit garantit la consolidation des activités de l'entreprise RailGD à New Richmond (50 emplois). L'industrie manufacturière éolienne ainsi que le développement de la future cimenterie de Port-Daniel sont deux secteurs qui s'intéressent de près au chemin de fer gaspésien.

[2] Par notre PRORPE Énergie. Portrait énergétique Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. CREGÎM. 2013;

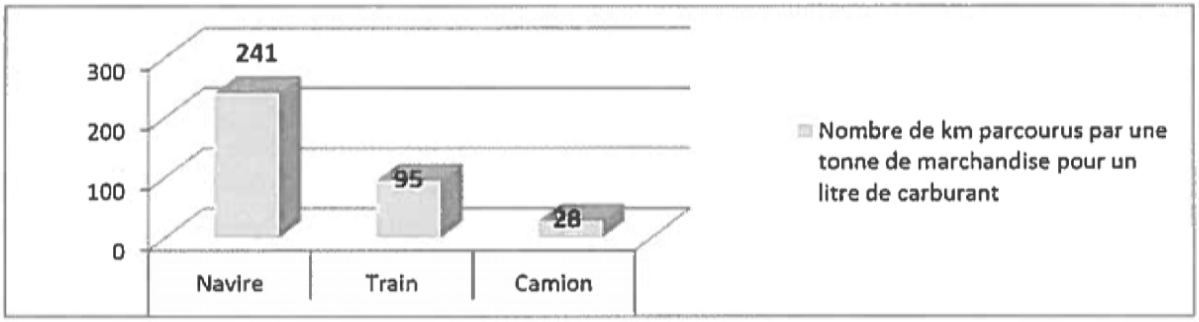

Source : Plan de transport de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, Direction Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Ministère des Transports du Québec, 2004

viii. Valoriser le transport maritime

Le transport maritime, en dehors des activités de pêche, est sans doute le moyen de transport le moins exploité dans la région à ce jour. Pourtant, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, véritables « portes d'entrée » vers le fleuve Saint-Laurent, sont très bien situées pour profiter de ce mode de transport. Notons que, selon les chiffres du MTQ (2004), pour un litre de carburant, une tonne de marchandise peut parcourir 241 kilomètres par navire.

En outre, la baie de Gaspé pourrait présenter des avantages remarquables pour développer le transport par voie maritime. Le port de Sandy Beach pourrait être, en importance, le deuxième port en milieu protégé et en eau profonde au monde.

ix. Négocier des offres de transport aérien souples

Le transport aérien est un secteur stratégique qui pourrait connaître de nouveaux développements dans les prochaines années. Les Îles-de-la-Madeleine en sont particulièrement dépendantes. Ces offres doivent se faire plus compétitives pour la région.

V. Les objectifs de la future politique énergétique du Québec du point de vue régional

x. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Cet objectif est crucial et demeure, selon la CRÉGÎM, le plus important, en même temps que de représenter les plus grands défis.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Conservation et préservation de nos milieux côtiers, des zones fragiles et de la biodiversité;
- Pérennité de l'industrie des pêches et du tourisme.

xi. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie

Cet objectif arrime bien deux aspects importants dans le dossier de l'énergie au Québec. Il permet aussi de concilier efficacement économie et environnement. Cependant, d'un point de vue régional, il représente un défi de taille en Gaspésie. En outre, il n'est pas applicable ni souhaitable aux Îles-de-la-Madeleine dans le contexte d'une production d'électricité avec des énergies fossiles. L'électrification doit s'adapter à une diversité de modes de transports. On n'entend peu parler à ce titre des transports maritimes, en particulier des bateaux de pêche. Ces derniers sont très énergivores (hydrocarbures), et des solutions doivent être rapidement trouvées dans le domaine. La production d'hydrogène à partir de l'éolien pourrait être une avenue en Gaspésie.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Augmentation de la consommation d'électricité dans la région;
- Réduction de la consommation d'essence;
- Changements dans les choix de véhicules.

xii. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions

Cet objectif reçoit beaucoup d'échos aux Îles-de-la-Madeleine, où la production

d'électricité est problématique à plusieurs égards. L'efficacité énergétique implique des procédés plus performants. Cependant, il est étrange de voir le développement des régions spécifiquement cantonné à cette visée.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Des normes d'écoconstruction plus strictes et des bâtiments écoénergétiques;
- Faire de l'écoconstruction la norme de construction.

xiii. Miser sur la production d'énergies renouvelables et développer les énergies renouvelables émergentes en favorisant le développement et l'innovation

La région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entend se tourner résolument vers les énergies renouvelables. C'est en partie chose faite avec l'énergie éolienne, mais d'autres pistes restent à suivre.

Actuellement en Amérique du Nord, le coût du Kilowatt/heure (KWh) d'électricité est largement déterminé par les coûts d'exploitation des gaz et pétrole de schiste, notamment aux États-Unis. Cette situation fait peser d'importants risques sur la compétitivité de l'énergie éolienne et sur son développement futur. Il est essentiel que le gouvernement provincial prenne ce facteur en compte, car dans le cas d'une exploitation d'hydrocarbures au Québec, une menace pèserait sur la pérennité de l'industrie éolienne. Cet argument est aussi valable pour le développement d'énergies renouvelables émergentes.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Diversification des sources d'énergies renouvelables dans la région;
- Diversification des emplois sur le territoire;
- Nouveau souffle pour le secteur forestier.

xiv. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois

Selon la CRÉGÎM, le développement et les perspectives actuels de l'exploration pétrolière et gazière sur son territoire, à l'intérieur du cadre légal encore en vigueur au Québec, **contreviennent à long terme à la capacité du Québec et de ses régions à entrer dans une transition écologique.** Un travail de fond doit être mené par toutes les instances décisionnelles pour aller plus loin et viser une transition profonde de nos

modes de vie. En attendant l'atteinte de ce but, une transition énergétique est nécessaire, et les ressources fossiles du Québec peuvent servir cette transition. Cependant, la CRÉGÎM entend souligner des conditions *sine qua non*.

L'organisation est consciente du coût social, économique et environnemental de la dépendance actuelle du Québec et de ses régions au pétrole. Dans le même temps, elle s'interroge sur le coût social, économique et environnemental potentiel de l'exploration, et de l'exploitation éventuelle d'hydrocarbures sur son territoire.

Considérant ces faits, la CRÉGÎM se positionne en fonction de conditions qu'elle juge essentielles concernant le développement de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures terrestres sur son territoire, et marin dans le golfe du Saint-Laurent. Ces conditions sont les suivantes :

> Des encadrements légaux adaptés au contexte actuel du Québec, en matière de ressources naturelles et de protection de l'environnement

Cette première condition n'est toujours pas remplie à ce jour. La loi sur les mines est encore en vigueur. Cette loi est unanimement critiquée car obsolète. La CRÉGÎM estime que sans un encadrement légal adapté, le développement mené actuellement sur le territoire est en défaveur du développement de la région et du principe de propriété des Québécois de cette ressource.

En juin 2013, la CRÉGÎM a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) un mémoire pour apporter ses recommandations au projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (CRÉGÎM; 2013). Plusieurs points du règlement ont été soulevés comme étant trop limités ou manquant de précisions. À titre d'exemple, un suivi maximal de dix ans n'est pas suffisant, lorsqu'il s'agit d'un forage minier ou pétrolier. La CRÉGÎM juge inacceptable le manque de suivi qui a eu cours par le passé. Elle s'inquiète de voir que les nouvelles mesures proposées ne prévoient pas de suivis assez longs. À titre d'exemple, les négligences de suivis ayant cours pour certains forages de la SOQUEM aux Îles-de-la-Madeleine (dans le secteur de Sandy Hook, puits GZ11, GZ12, GZ14 et GZ13[3]) ne favorisent pas la confiance dans un développement futur.

La CRÉGÎM condamne les poursuites judiciaires intentées aux municipalités de Gaspé et de Ristigouche Sud-Est, par des compagnies pétrolières. Ces poursuites sont menées faute de règles claires, et sont considérées comme des « poursuites bâillon » par l'organisation.

[3] http://www.ledevoir.com/960forages

La CRÉGÎM estime que de nouveaux encadrements légaux sont une priorité dans ce dossier, avant de poursuivre l'exploration pétrolière et gazière. Elle recommande au gouvernement du Québec d'entamer une réelle collaboration avec la province de l'Alberta, dont la législation, précise et détaillée en matière d'hydrocarbures terrestres, pourrait être un modèle à suivre.

L'amélioration des connaissances et la concertation

Actuellement, le développement des hydrocarbures ne fait pas consensus et l'acceptabilité sociale est loin d'être acquise. À ce titre, la CRÉGÎM évalue un manque important de connaissances sur ce dossier.

Voici les demandes d'amélioration des connaissances faites par la CRÉGÎM et sans réponse à ce jour :

Avril 2013	Évaluation environnementale en Gaspésie La CRÉGÎM, par résolution officielle, demande au gouvernement du Québec que soit mis en place un programme d'ÉES spécifique à la Gaspésie. Cette évaluation doit permettre de dresser un état des connaissances, et d'identifier les impacts majeurs de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures terrestres sur le territoire.
Octobre 2012	Demande de commission d'examen dans le golfe du Saint-Laurent Dans le cadre des consultations de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-NLOPB, l'Office) pour la mise à jour de son ÉES dans la portion terre-neuvienne du golfe, la CRÉGÎM demande à l'Office de prendre connaissance du rapport final de l'ÉES 2 (Québec). Elle recommande à l'Office d'entamer des discussions avec le ministère des Ressources naturelles du Québec. Elle recommande : - Le partage des connaissances; - La mise en place par la voix de l'Office d'une commission d'examen fédérale dans le golfe du Saint-Laurent. Le golfe doit être vu comme une entité. Les Îles-de-la-Madeleine, par leur situation géographique, sont particulièrement préoccupées par ce manque de communication entre les provinces qui entourent le golfe. Elles invitent ces dernières à ouvrir une discussion interprovinciale et à adopter une approche intégrée.

La CRÉGÎM recommande donc au gouvernement du Québec de remplir ces conditions **avant** d'aller de l'avant dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures terrestres.

La CRÉGÎM est **particulièrement préoccupée par l'exploration pétrolière et gazière qui pourrait avoir lieu dans le golfe du Saint-Laurent.** Les derniers rapports fédéraux concernant les capacités d'intervention existantes dans le cas d'un accident lié aux activités pétrolières et gazières, comme un déversement, ne sont pas encourageants (Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada). Ils démontrent un manque évident de moyens d'intervention efficaces. Le gouvernement du Québec doit prendre en considération cet état de fait avant de se positionner sur la question de l'exploration d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. La CRÉGÎM émet de nombreuses réserves face à ce développement, considérant ces impacts éventuels sur l'environnement, les secteurs halieutique et touristique de la région, le manque d'encadrement légal au Québec, et l'absence de garanties de retombées régionales.

Un système de redevances locales et de retombées économiques régionales selon l'approche patrimoniale

Dans l'état actuel, les hydrocarbures n'enrichissent d'aucune manière la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Les redevances perçues par le Québec sont centralisées et sont calculées selon un régime beaucoup trop faible.

La CRÉGÎM estime que les hydrocarbures présents sur son territoire, s'ils sont éventuellement explorés et exploités, doivent répondre à une exigence de retombées économiques régionales et locales. Ce nouveau régime de retombées économiques doit aller plus loin qu'un partage de redevances. Il doit également aller plus loin que la promesse de créations d'emplois. S'il est avéré, notamment par une étude menée par le Nouveau-Brunswick[4], qu'un forage assure le maintien de plus d'une vingtaine d'emplois à temps plein, cet argument ne doit pas être le seul à confirmer la présence de retombées économiques locales.

La CRÉGÎM demande à ce que cette réflexion soit menée par le gouvernement du Québec, en concertation avec la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. La région doit pouvoir tirer profit de ses ressources naturelles, et transformer sur son territoire la richesse engendrée. L'exemple de la Régie intermunicipale de l'énergie est éloquent. Il doit en être de même pour le développement des hydrocarbures. La seule création d'emplois ne suffit pas à tirer pleinement profit de nos ressources. Les retombées économiques doivent intégrer l'ensemble d'un milieu de vie, et peuvent répondre à une plus grande diversité de besoins.

[4] Deloitte. 2013. Avenir N-B : Possibilités liées à la chaine d'approvisionnement du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick;

Afin de répondre aux conditions exprimées ici, la CRÉGÎM recommande au gouvernement de suivre un modèle économique s'inspirant de l'approche patrimoniale pour l'exploitation de nos ressources naturelles.

Dans une note de recherche préliminaire, Jean-François Spain (CIRADD) et François l'Italien (IRÉC) (2013) font l'analyse du modèle économique qui encadre actuellement l'exploration et l'exploitation pétrolière et mettent de l'avant les caractéristiques spécifiques du développement des hydrocarbures en Gaspésie[5].

L'approche patrimoniale propose une nouvelle relation économique avec les ressources naturelles du territoire. Elle est basée « sur le principe selon lequel les ressources naturelles, renouvelables ou non, constituent un patrimoine collectif devant bénéficier à l'ensemble de la société québécoise. Cette approche a été concrétisée par l'institutionnalisation de la SOQUIP et de Ressources Québec » (p.iii; 2013).

« Dans l'état actuel, explique la recherche, les retombées économiques de la mise en place de la filière pétrolière en Gaspésie ont une capacité limitée de structuration de l'espace économique régional » (p.iii; 2013). L'approche patrimoniale doit non seulement être envisagée, mais doit aussi être améliorée pour intégrer un partage de la rente avec la région dans laquelle la ressource est produite.

L'approche patrimoniale est la plus susceptible d'accorder une place à la concertation, et d'intégrer les principes de la Loi sur le développement durable du Québec. Cette approche permet une mainmise sur le contrôle et le suivi de l'exploration et de l'exploitation de la ressource par les pouvoirs publics. Elle force la transparence et la reddition de comptes auprès des collectivités. Mais de meilleurs modes de suivis doivent être définis, pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

xv. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.

Le Québec et ses régions doivent voir les énergies et leur gestion sur le long terme. Cet objectif ne doit pas se contenter de viser la production d'énergies, mais également ses modes de distribution et leurs consommations.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Consolidation d'une production énergétique diversifiée et intégrée sur le territoire;
- Responsabilisation dans les modes de consommations d'énergies.

[5] Spain et l'Italien. 2013. *Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie.* CIRADD. 43 p.

VI. Perspectives régionales d'actions et recommandations

xvi. Une perspective phare

Faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine un laboratoire d'innovations énergétiques en vertu d'une approche intégrée, décentralisée, dans un but d'amélioration de la qualité de vie.

xvii. Identification de leviers et perspectives d'actions

Leviers	Perspectives régionales pour répondre aux objectifs nationaux de la future politique énergétique
La Concertation	Réaliser une évaluation environnementale stratégique en Gaspésie, sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures Adopter une approche intégrée et concertée des ressources du golfe du Saint-Laurent, en encourageant un dialogue interprovincial Entamer des discussions avec Hydro-Québec afin de statuer sur ses orientations concernant la production d'énergies aux Îles-de-la-Madeleine, en incluant les instances et les communautés locales Respecter une approche de transition économique dans le cas d'une fermeture de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine Soutenir les initiatives de sensibilisation environnementale Participer à l'élaboration de nouvelles lois et de règlements adaptés concernant l'exploration et

	l'exploitation des hydrocarbures au Québec Reprendre le contrôle des ressources minières, pétrolières et gazières présentes sur le territoire Recevoir de la part d'Hydro-Québec les informations concernant les limites de capacité de charge pour le transport d'électricité entre Rimouski et Rivière-du-Loup Négocier avec Hydro-Québec une modulation de ses politiques de gestions énergétiques, afin de favoriser la voie de l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec les instances et les communautés locales
L'intégration	Adopter une approche intégrée et concertée des ressources du golfe du Saint-Laurent, en encourageant un dialogue interprovincial Poursuivre les efforts de mise en œuvre des principes de tourisme durable Soutenir la promotion d'initiatives visant l'intégration de la filière énergétique à la filière forestière Établir un partenariat avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec pour intégrer la filière forestière au contexte énergétique québécois en vue de diversifier la production d'énergies vertes.
L'innovation	Adopter des critères de gestion intégrée des sources de production d'énergies Encourager l'innovation dans le secteur des pêches, en particulier dans la demande d'énergies. Poursuivre le soutien à l'industrie éolienne Poursuivre le soutien au TechnoCentre éolien et au Créneau éolien ACCORD À partir de la production éolienne, développer des recherches autour de projets d'énergies alternatives

	dans les domaines du couplage éolien-diesel, de l'hydrogène, l'air comprimé, le stockage pour des applications dans des secteurs comme les pêches ou les mines Poursuivre les travaux sur les reconversions de chauffage à la biomasse Développer des procédés d'écologie industrielle Comparer les impacts économiques des différentes filières de ressources énergétiques renouvelables Mettre en valeur la biomasse pour le chauffage industriel (biomasse forestière résiduelle, coproduits issus de premières transformations du bois, récolte de feuillus intolérants impropres au sciage) Développer les procédés de biométhanisation pour la production d'énergie à partir de matières putrescibles Mettre en valeur les déchets produits sur le territoire
Les transports	Poursuivre le développement des transports collectifs en région, et soutenir le RÉGÎM Revaloriser et soutenir le réseau ferroviaire gaspésien Valoriser et développer le transport maritime de marchandises Installer des bornes de chargement pour voitures électriques à intervalles réguliers, le long des grands axes gaspésiens (routes 132, 198, 299) Poursuivre les travaux du bureau de logistique des transports de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, selon une politique de mobilité durable Développer un réseau de transport d'électricité efficace en mesure d'accueillir davantage d'énergie

	éolienne en provenance de la Gaspésie
La Décentralisation	Entamer des discussions avec Hydro-Québec afin de statuer sur ses orientations concernant la production d'énergies aux Îles-de-la-Madeleine, en incluant les instances et les communautés locales Négocier avec Hydro-Québec une modulation de ses politiques de gestions énergétiques, afin de favoriser la voie de l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec les instances et les communautés locales Viser l'autonomie et l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine Développer l'énergie solaire sur les toits des maisons Permettre et encourager le développement d'une filière « petite éolienne » domestique Négocier, avec les instances régionales, un régime de redevances locales sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur leur territoire Poursuivre les travaux au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie Conserver les exigences de contenu régional dans les appels d'offres éoliens pour la région désignée Reprendre le contrôle des ressources minières, pétrolières et gazières présentes sur le territoire afin de conserver les capitaux générés dans le milieu où ils sont produits
L'aménagement du territoire	Éviter le dézonage agricole Sensibiliser le public aux meilleures pratiques en termes d'isolation des bâtiments Rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments

Conclusion

Le présent mémoire n'entend pas seulement répondre aux objectifs de la future politique énergétique du Québec en apportant ses recommandations. **Il entend affirmer le souhait d'aller plus loin dans la réflexion du Québec sur sa production et sa consommation d'énergies.** Il s'agit de réfléchir sur nos rapports aux divers modes d'énergies et de comprendre que nos modes de vie et de déplacement sont au cœur des problèmes économiques et environnementaux actuels. La CRÉGÎM estime que les premiers pas de la prochaine politique énergétique ne sont pas assez audacieux. Ils ne permettent pas d'entrevoir clairement le rôle que les régions du Québec doivent jouer pour une réduction réelle de nos émissions de gaz à effet de serre, et l'amélioration de l'équilibre économique du Québec.

La CRÉGÎM a adressé ses pistes de solution, en même temps que d'interroger, à plusieurs égards, la pertinence de certains des objectifs nationaux. Elle a souhaité démontrer qu'il est nécessaire de penser les intérêts à l'échelle des régions, là où les réalités et les difficultés de la production énergétique se vivent et doivent se gérer. C'est en particulier pour cette raison qu'elle a présenté ses conditions face à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. Elle tient à rappeler ici que **la définition des règles claires et strictes et l'amélioration des connaissances sont essentielles. Ces mêmes arguments ont été repris par les représentants de l'industrie des hydrocarbures**, lors de rencontres publiques régionales en juin 2013.

Nous demandons le soutien et l'écoute du gouvernement du Québec pour mettre en œuvre une politique énergétique audacieuse qui prendra pleinement en compte les défis de notre territoire.

VII. Références

Bureau du Vérificateur général du Canada. Commissariat à l'environnement et au développement durable du Canada. 2013. Rapport sur les capacités d'intervention du Canada en cas de déversement majeur d'hydrocarbures en mer. Point de vue du Commissaire. 38 p.

CIRADD. 2013. Propositions visant à soutenir l'élaboration du mémoire de la CRÉGÎM devant être présenté à la consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec. Miser sur l'innovation et la durabilité. Document de travail.

CRÉGÎM / CRNT. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. 223 p. + annexes

CRÉGÎM. 2012. Mémoire d'analyse de l'évaluation environnementale stratégique 2 (ÉES2) – Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. 35 p.

CRÉGÎM. 2013. Mémoire présentant les commentaires de la CRÉGÎM sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection [...]. 5 p.

CRÉGÎM. 2013. Mémoire dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. 81 p.

CRÉGÎM. 2013. Plan quinquennal de développement. www.cre-gim.net

CREGÎM. 2013. Par Notre PROPRE Énergie. Portrait énergétique régional et plan d'action pour la réduction de la dépendance au pétrole. 36 p. et 22 p. www.cregim.org

CRÉGÎM, RÉGÎM, CIRADD et SCFG. 2013. L'avenir de la politique québécoise de mobilité durable : La vision de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Mémoire remis au MTQ. 25 p.

DELOITTE. 2013. Avenir N-B : Possibilités liées à la chaine d'approvisionnement du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. 80 p.

Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie / MAMROT. 2011. L'énergie renouvelable : source naturelle de succès pour le développement rural. 63 p.

SPAIN et L'ITALIEN. 2013. Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie. CIRADD, IRÉC. 43 p.

Sites web

Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : www.cre-gim.net
Forums sur les hydrocarbures Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : www.hydrocarburesgim.ca
Conseil régional de l'environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : www.cregim.org

CHAMBRE DE COMMERCE
SEPT-ÎLES

POSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES

Dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures celle propre à l'île d'Anticosti

Présentée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Le 19 novembre 2015

Rédigé par [redacted]

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 3
1. *L'accès au gaz naturel pour relever le défi de la diversification économique* 4
2. *Le gaz naturel québécois au service des Québécois* 6
3. *Implication gouvernementale – une condition de succès* 7
4. *Le milieu d'accueil – un partenaire indissociable de l'acceptabilité sociale* 8

Conclusion 9

PRÉAMBULE

La Chambre de commerce de Sept-Îles (CCSI) agit comme leader et partenaire pour un développement économique durable et soutenu de la région de Sept-Îles depuis 1954. La CCSI compte plus de 480 membres issus de tous les secteurs d'activités économiques de la région. La CCSI s'emploie à faire la promotion de la communauté d'affaires septilienne et de représenter les intérêts de ses membres auprès des instances concernées afin d'améliorer la vie économique et sociale du milieu.

Au coeur des activités commerciales et industrielles de Sept-Îles, la Chambre de commerce de Sept-Îles (CCSI) profite du passage des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et de celle propre à l'île d'Anticosti pour affirmer qu'elle est favorable à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Le gouvernement du Québec démontre une volonté forte d'utiliser les meilleures pratiques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource, ce qui rassure la CCSI et ses membres. L'exploitation des ressources naturelles du Québec incarne un potentiel de création de richesses incontestable, incluant l'exploitation des hydrocarbures présents sur le territoire nord-côtier (île d'Anticosti), dans le golfe du Saint-Laurent, la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent.

Étant donné que l'un des objectifs de la consultation est de recueillir, analyser et prendre en considération les préoccupations et les attentes de participants, la CCSI souligne qu'elle aborde les éléments suivants dans le cadre de ce mémoire :

- *L'accès au gaz naturel pour relever le défi de la diversification économique de Sept-Îles*
- *Le gaz naturel québécois au service des Québécois*
- *Implication gouvernementale – une condition de succès*
- *Le milieu d'accueil – un partenaire indissociable de l'acceptabilité sociale*

Ce mémoire ne se veut pas un document très exhaustif ni scientifique, mais il permet de vous transmettre les priorités de la CCSI et de ses membres en ce qui concerne le développement de la filière des hydrocarbures au Québec.
À noter que la CCSI appuie entièrement la position la Fédération des chambres de commerce du Québec communiquée dans le cadre de son mémoire déposé lors de la consultation publique du 16 novembre 2015.

1. L'accès au gaz naturel pour relever le défi de la diversification économique

Depuis plus de 20 ans, les acteurs du développement économique septiliens espèrent le gaz naturel. Il s'agit d'une source d'énergie cruciale afin de concrétiser les intentions gouvernementales pour la 2e et la 3e transformation du fer et de l'aluminium à Sept-Îles ainsi que le développement d'un secteur manufacturier fort. La diversification économique de notre ville passe nécessairement par cette option afin d'assurer la pérennité des entreprises implantées, mais aussi pour d'éventuels promoteurs.

En effet, l'absence du gaz est une tache à notre dossier comme territoire d'accueil pour des projets majeurs créateurs d'emploi et de richesse. Les intervenants locaux ont tous de mauvais souvenirs lorsqu'ils se remémorent le cas de Voestalpine, un important aciériste ayant malheureusement choisi le Texas aux dépens du Québec à cause de l'absence du gaz à Sept-Îles.

Trop de projets structurants ont filé entre les doigts des acteurs du développement économique vu l'absence du gaz naturel. Non seulement ces entreprises ne s'installent pas à Sept-Îles, mais dans la majorité des cas, elles ne s'installent ni au Québec ni au Canada. Il s'agit d'opportunités importantes que le Québec cède à des intérêts étrangers.

2. *Le gaz naturel québécois au service des Québécois*

La CCSI a récemment appris que le gaz naturel d'Anticosti pourrait être transporté via un gazoduc sous-marin vers la Gaspésie puis vers le marché continental. Il s'agirait du scénario le moins dispendieux selon une étude de Pétrolia. Loin de nous l'idée de reprocher au promoteur de préférer les options les plus rentables pour son organisation, mais la communauté septilienne a tout de même accueilli avec surprise cette éventualité.

La CCSI se réjouit de la présence du gaz naturel sur l'île d'Anticosti et espère toujours que la Côte-Nord pourra en bénéficier. Il serait inacceptable que la Côte-Nord ne soit pas desservie par un projet aussi près géographiquement.

Considérant que Sept-Îles est au cœur du Plan Nord et que la ville est le carrefour stratégique du développement du Nord-Est québécois, la CCSI s'attend à ce le gouvernement intervienne afin de s'assurer que le gaz d'Anticosti profite au développement de la Côte-Nord.

3. *Implication gouvernementale – une condition de succès*

La CCSI remarque avec optimisme un intérêt marqué de nombreux promoteurs dynamiques et créatifs espérant relever le défi de la desserte en gaz naturel de la Côte-Nord pour attirer des projets de 2e et 3e transformation et réduire les gaz à effet de serre émis par les grandes industries.

Plusieurs promoteurs sont intéressés à desservir la Côte-Nord, mais ne disposent pas des fonds nécessaires pour y arriver à court terme. La CCSI souhaite que les gouvernements fédéral et provincial s'impliquent à titre de partenaires afin de rendre disponible cette ressource. La région de Bellechasse nous montre un bel exemple de ce qui peut être réalisé quand les gouvernements s'impliquent. En effet, le prolongement du gazoduc entre Lévis et Sainte-Claire se concrétise grâce à la contribution de Québec et Ottawa ainsi que de Gaz Métro. « L'implication du secteur privé, combinée à celle des gouvernements, aura des répercussions positives pour les entreprises en les rendant plus compétitives. Un meilleur accès au gaz naturel leur permettra d'investir pour améliorer leur efficacité tout en réduisant leur empreinte carbone », a affirmé le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand dans un article du journal Le Soleil du 25 avril 2015 intitulé « Prolongement du gaz naturel dans Bellechasse : Ottawa cesse de faire la sourde oreille ».

La CCSI souhaite que les gouvernements fédéral et provincial s'impliquent financièrement, comme ils l'ont fait dans d'autres régions du Québec, pour l'implantation du gaz naturel sur la Côte-Nord. Nous souhaitons la mise en place d'un plan avec des échéances ciblées dont l'objectif principal est de desservir la région en gaz naturel.

4. *Le milieu d'accueil – un partenaire indissociable de l'acceptabilité sociale*

La CCSI est persuadée que le milieu d'accueil doit être impliqué dans les projets dès le début des discussions. La CCSI ne souhaite pas être un acteur de soutien dans le développement de la filière des hydrocarbures, mais veut agir à titre de partenaire entier des promoteurs et du gouvernement.

À titre de partenaire, la CCSI espère que les promoteurs soient soucieux du milieu dans lequel ils s'implantent et qu'ils soient des citoyens corporatifs exemplaires. Les membres de la CCSI accueillent positivement les différents promoteurs et souhaitent qu'ils se sentent chez eux chez nous. En contrepartie, les membres souhaitent que les promoteurs soient transparents avec eux.

La CCSI se positionne comme la courroie de transmission idéale pour informer ses membres. Par des activités d'information et des envois à ses membres, la Chambre de commerce de Sept-Îles est en mesure d'assurer aux promoteurs et au gouvernement que ses membres seront informés des projets. Inversement, la CCSI porte une attention particulière à leurs préoccupations et s'engage à les communiquer aux intervenants concernés.

Les gouvernements, les promoteurs et la CCSI, avons tout à gagner à travailler ensemble pour assurer l'acceptabilité sociale des projets pour s'assurer le développement économique et social de la communauté septilienne.

CONCLUSION

La Chambre de commerce de Sept-Îles approuve le gouvernement du Québec dans sa volonté de développer la filière des hydrocarbures québécois. La CCSI félicite Québec pour les consultations et remercie d'être de passage à Sept-Îles afin d'écouter les propos des intervenants locaux. Cette attention témoigne de l'intérêt réel du gouvernement envers une éventuelle desserte en gaz naturel de la Côte-Nord.

La CCSI rappelle que le gaz naturel québécois doit profiter en premier lieu aux Québécois. Le regroupement de gens d'affaires réaffirme que l'implication gouvernementale est une condition de succès pour rendre disponible la flamme bleue sur la Côte-Nord et que cette même flamme est une solution indissociable à la diversification économique tant espérée à Sept-Îles. La condition ultime à la concrétisation des projets est l'implication des partenaires du milieu afin d'assurer l'acceptabilité sociale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES

Mémoire de Développement Économique Sept-Îles sur l'évaluation stratégique environnementale de la filière des hydrocarbures au Québec par l'adoption du Plan d'action gouvernemental des hydrocarbures

Consultations publiques tenues par les évaluations stratégiques environnementales (EES) pour le MERN

Novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES 3
2. INTRODUCTION 4
3. LES IMPACTS ÉCONOMIQUES 4
4. LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES 5
5. LE GAZ NATUREL : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE PRIMORDIALE 5
6. LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS L'INDUSTRIE LOURDE AU QUÉBEC : UN PRINCIPE ACQUIS 6
7. UN GOUVERNEMENT PROACTIF 7
8. CRÉATION D'UNE NOUVELLE FILIÈRE AU QUÉBEC 7
9. CONCLUSION 8

1. PRÉSENTATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES

Développement Économique Sept-Îles (DÉSI), une organisation à but non-lucratif, offre depuis sa fondation en 1974, le soutien nécessaire à la mise en place et à la réalisation de projets d'affaires de toute envergure. De concert avec le milieu et appuyée par un personnel dévoué, l'organisation s'avère un véritable tremplin pour le capital nord-côtier.

La mission de Développement Économique Sept-Îles consiste à promouvoir les attraits et les avantages de la municipalité de Sept-Îles auprès des investisseurs afin d'en favoriser le développement économique et d'améliorer la qualité de vie de la population de Sept-Îles.

Développement Économique Sept-Îles est le guichet unique offrant des services de première ligne aux entrepreneurs, aux entreprises en démarrage de la grande entreprise en passant par les PME. Elle assiste la Ville dans ses démarches de développement économique et ses buts sont les suivants :

- favoriser l'expansion industrielle, commerciale et économique de Sept-Îles dans le meilleur intérêt de la région;
- promouvoir les avantages de la Ville et les opportunités de développement auprès des résidents, des non-résidents et des différents paliers gouvernementaux;
- soutenir et offrir un accompagnement professionnel pour le démarrage, l'expansion, la consolidation et l'acquisition de projets d'affaires.
- attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents dans la région.

Le partenariat est le moteur des actions des dirigeants de Développement Économique Sept-Îles, tant pour les grands projets que pour ceux émanant des petites et moyennes entreprises. L'organisme devient ainsi une bougie d'allumage pour des investissements diversifiés. La philosophie de l'organisation est guidée par la création d'emplois, l'innovation et la diversification de l'économie.

2. INTRODUCTION

Depuis 2009, le gouvernement commande des évaluations environnementales stratégiques afin de documenter par le biais d'études l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures pour l'ensemble du territoire québécois. Deux évaluations environnementales stratégiques ont eu lieu avant celle portant sur la filière des hydrocarbures globaux et plus particulièrement sur Anticosti soit l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin (2009 - 2013) et sur le développement de l'industrie du gaz de schiste (2011 - 2014).

Ce mémoire va proposer des grandes orientations que DÉSI entrevoit pour le développement de la filière des hydrocarbures au Québec.

Nous prenons comme hypothèse que les projets d'exploitation d'hydrocarbure s'effectueront avec les dernières technologies respectant les normes environnementales en vigueur tout en y proposant des mesures d'atténuation nécessaires afin de tenir compte des préoccupations des citoyens demeurant dans les zones ciblés par les projets. Nous prenons de plus en considération que les impacts environnementaux des technologies utilisées seront bien mesurés et exposés aux populations concernées pour chacun des projets qui se présenteront à l'avenir, afin que lesdites populations puissent dire si les projets sont acceptables ou non.

3. LES IMPACTS ÉCONOMIQUES

Selon le document synthèse de l'évaluation environnementale stratégique, le marché du pétrole et des produits pétroliers représente un apport au PIB de 2,1 milliards de dollars. Advenant l'exploitation des hydrocarbures, des revenus, en dollars constants de 2020, totaliseraient 203 milliards de dollars, dans le cas d'un navire-usine et de 164 milliards de dollars dans le cas d'un gazoduc. Prenons le cas d'Anticosti, les bénéfices attribuables au projet incluant un navire-usine sont estimés pour toute la durée de l'exploitation soit 75 ans, à environ 71 milliards de dollars de bénéfices nets. Dans le cas du gazoduc, ils sont estimés à 75 milliards de dollars.

Toujours selon le document synthèse, les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel sont entièrement importés des provinces et états producteurs. Ceux-ci représentent un peu plus (53%) de la moitié du bilan énergétique du Québec. On peut clairement comprendre que le développement des hydrocarbures aurait un impact important sur la balance commerciale du Québec.

À lui seul, le projet d'Anticosti pourrait produire 246 BCF de gaz ainsi que de 12,3 millions de barils de pétrole par année, représentant respectivement 113 % et 9 % de la consommation de gaz et de pétrole annuelle de la province.

Au-delà de la balance commerciale du Québec, il faut y voir un potentiel extraordinaire d'apport économique pour soutenir le modèle québécois que ce soit au niveau des impôts sur les sociétés et salaires ainsi que les redevances pétrolières.

4. LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Nous sommes d'avis que la maximisation des retombées économiques locales est un élément clé à l'acceptabilité sociale des grands projets de développement économique. En effet, l'impact significatif du développement local par le biais des retombées de grands projets apporte des observations directes et concrètes telles que la construction de nouvelles infrastructures municipales, le développement de nouvelles entreprises innovantes, la création d'emplois directs, indirects et induits. C'est pourquoi nous devrions prioriser les retombées économiques dans une progression locale, régionale et provinciale.

Actuellement, la façon de faire des grands projets (autant miniers que gaziers) ne permet pas aux populations locales impactées de percevoir les avantages économiques. Par exemple, une compagnie X qui apporte 100 M$ en redevances minières diluées dans tous les programmes qui profitent à l'ensemble du Québec ne permet pas de visualiser les bienfaits économiques du projet au niveau du milieu impacté. Si une partie non négligeable des redevances seraient réservées aux communautés d'accueil (permettant d'améliorer les infrastructures municipales notamment), nul doute que les populations locales accorderaient une meilleure écoute des grands projets, car ils pourraient constater de manière tangible les impacts, favorisant ainsi l'acceptabilité sociale.

5. LE GAZ NATUREL : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE PRIMORDIALE

Depuis presque 40 ans, nous supportons le développement des entreprises sur notre territoire. Plus récemment, nous sommes engagés activement dans la Coalition Plein gaz au Nord afin de donner accès au gaz naturel à la Côte-Nord et au Nord-du-Québec à un prix compétitif.

Qui dit extraction de pétrole, dit également récupération du gaz naturel. Les derniers relevés confirment les proportions de gaz et de pétrole sur Anticosti de l'ordre de 80-20 (80 % gaz naturel vs 20 % de pétrole). Cela pourrait représenter un apport majeur au développement des

entreprises nord-côtières, de ses habitants ainsi que la pérennité de son économie. Le gaz naturel serait un véritable levier de développement afin que nos entreprises puissent emboîter le pas et effectuer de la deuxième et troisième transformation. La Côte-Nord n'est pas intégrée au réseau de distribution de gaz naturel, ce qui représente à la fois un enjeu économique et un enjeu environnemental pour le secteur industriel qui devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les prochaines années. En effet, les nouvelles règlementations qui s'appliqueront dès 2017 concernant la diminution de GES seront quasi-impossibles à atteindre pour les industriels de la Côte-Nord si elles n'ont pas accès au gaz naturel.

Il est primordial, advenant une exploitation des hydrocarbures sur l'Île d'Anticosti, que la Côte-Nord soit la première bénéficiaire de l'utilisation du gaz naturel produit sur son territoire. En effet, le gaz naturel est une industrie qui est continentale et la proximité des sources d'approvisionnement est un avantage compétitif indéniable. Dans l'élaboration des projets de raccordement de la Côte-Nord par Gaz Métro, la Côte-Nord devait verser une « prime Côte-Nord » en raison de son éloignement. Par conséquent, dans un souci de justice et d'acceptabilité sociale, il est justifié pour la région d'avoir droit à une molécule qui sera moins chère en raison de sa proximité.

6. LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS L'INDUSTRIE LOURDE AU QUÉBEC : UN PRINCIPE ACQUIS

Au sein de l'industrie gazière, minière et pétrolière, la place de l'environnement a évolué significativement au fil des années. Il y a une corrélation entre les impacts environnementaux dans les projets de développement économique et le développement de nouvelles technologies de pointe afin de diminuer l'empreinte écologique de ces projets. Les erreurs du passé ont forcé à faire autrement et le souci de faire un développement avec à sa base l'intégration des principes de développement durable est généralement présent. Dans l'imaginaire collectif, l'image des champs de derricks à perte de vue hante encore les esprits. L'industrie s'est considérablement améliorée, mais la population demeure sceptique.

À travers le monde, nous avons des exemples d'états modèles comme la Norvège et même au Canada avec Terre-Neuve qui arrivent à exploiter les hydrocarbures de manière responsable. Le Québec, avec toute l'expertise dont il dispose et son statut de chef de file en matière environnementale possède tous les leviers pour réussir en ce sens.

Il sera important que toutes les parties prenantes de l'industrie des hydrocarbures participent activement à un exercice de rétablissement de l'image de l'industrie.

7. UN GOUVERNEMENT PROACTIF

Le rôle de l'état dans le développement de cette filière économique est indispensable. Le gouvernement se doit de réagir lorsque de l'information erronée sectorielle survient dans les projets qu'il accompagne et ce de façon claire et rapide. Les questions que soulèvent les projets des hydrocarbures, à l'instar des projets miniers, sont tout à fait légitimes et doivent être répondues rapidement. Malheureusement, trop souvent ces questions restent sans réponses des différents experts gouvernementaux (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements économiques, ministère de la Santé et des Services sociaux) et laissent le doute s'installer, créant ainsi une escalade de division sociale. À titre d'exemple, Sept-Îles a vécu une crise d'acceptabilité sociale en 2009 concernant un projet d'uranium (Terra Ventures), ressource qui fait peur simplement par le nom. Plusieurs questions étaient légitimes (ex : Est-ce dangereux ? Est-ce exploitable sans développer des cancers ? Est-ce que l'exploitation va contaminer la ville ? etc.) mais les réponses des différents ministères sont arrivées dans les médias écrits en 2013-2014. Finalement, le débat s'est transporté sur un débat d'émotions où l'esprit de rigueur scientifique n'avait plus sa place. Le Québec s'est doté d'une fonction publique performante qui a le devoir de protection des citoyens, d'assurer une pérennité économique, d'offrir un milieu sain et rétablir les faits dans les plus brefs délais font partie de sa mission.

8. CRÉATION D'UNE NOUVELLE FILIÈRE AU QUÉBEC

Nous croyons que le développement de cette nouvelle industrie créatrice d'emplois et d'innovation contribuerait également de façon considérable à de nouveaux créneaux pour nos entreprises et PME québécoises. En effet, de multiples opportunités d'affaires se présenteront de l'exploration à la mise en valeur du potentiel en hydrocarbure, ce qui permettra également à notre tissu industriel de développer de nouvelles expertises en fonction des besoins de cette nouvelle filière, ce qui apportera une diversification de notre économie. Dans une étude de 2009 portant, entre autres, sur les opportunités de développement sectoriel en lien avec l'industrie pétrolière et gazière dans l'ouest de Terre-Neuve et plus précisément au chapitre 5, on y retrouve des opportunités d'affaires et d'emplois dans une multitude de secteurs dont celui de l'ingénierie sismique et géophysique, de la fabrication métallique, de la construction, du support à l'exploration du territoire, de la sécurité, de l'entreposage, de la recherche et

développement et bien sûr de la deuxième et troisième transformation de produits pour ne nommer que ceux-ci[1].

9. CONCLUSION

Le Québec des années 60-70 s'est investi dans son développement économique en prenant des décisions audacieuses afin de faire prospérer la province. Il est à propos aujourd'hui, de raviver cette flamme de développeurs afin de redonner un élan à l'économie du Québec.

DÉSI est donc favorable à la mise en valeur de notre potentiel en hydrocarbure en autant que les prémisses de base du présent mémoire soient respectées.

---

[1] CBCL Limited Land Use and Environment Division 081206 - Western NL Oil and Gas Final Report 2009. http://www.nr.gov.nl.ca/nr/publications/energy/Req_and_Opportunities_OG_Industry_Rpt.pdf

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date :** 18 Nov 2015

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date :** 18-11-2015

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire individuel pour la consultation de l'EES sur les hydrocarbures au Québec

Depuis des années, nous sommes confrontés au « préjugé favorable » des gouvernements successifs face à l'exploitation des possibles ressources fossiles du Québec. À tour de rôle, diverses campagnes ont été menées pour nous convaincre d'ouvrir notre sous-sol aux foreuses et nos eaux à de nouveaux bateaux-citernes.

Je dénonce le déroulement de la présente démarche, dont les délais risibles alloués pour analyser et commenter les 64 études issues du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (dont 18 demeurent inaccessibles la veille même de l'ouverture des audiences), précédée d'une multiplication, sans ordre ni fin, de « consultations publiques», qui ont transformé un processus nécessaire en une parodie de la démocratie.

Je m'oppose aux orientations fossiles imposées par le gouvernement à la société québécoise et demande plutôt que ce dernier se dote d'une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de sortie du pétrole. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

- L'archipel madelinien a une fragilité naturelle reconnue (GSOC01[1], BAPE 2014[2], EES2 2013[3]) et est excessivement vulnérable aux conséquences immédiates et à long terme de la consommation soutenue des hydrocarbures (EES2 2013, Ouranos 2008[4], 2014[5]).
- Les Madelinots sont des témoins privilégiés des risques inhérents à l'utilisation des carburants fossiles comme en témoignent les nombreux incidents de déversement et de contamination sur le territoire ainsi que les impacts des changements climatiques.
- Nos revenus proviennent principalement d'activités d'exploitation de ressources renouvelables (tourisme et pêches), incompatibles avec l'implantation d'une industrie aussi exclusive que celles des hydrocarbures fossiles.
- Doté d'un système d'approvisionnement énergétique autonome, l'archipel affiche une dépendance quasi-totale aux énergies fossiles (BAPE 2014, Dunsky 2013[6]). Toutefois, à la lumière de diverses études (localement voir Dunsky 2013, ailleurs voir le cas des Îles Canaries et celui de l'archipel danois de la mer Baltique[7], ainsi que les projections officielles internationales[8] [9]), cette dépendance ne doit pas être considérée comme une fatalité mais bien comme une condition passagère, un point de départ dans une démarche de responsabilisation et d'affranchissement collectif.
- Cette volonté de surmonter cette condition a été démontrée à plusieurs reprises et demeure activement soutenue par la communauté et de nombreux acteurs institutionnels locaux, tel qu'en témoignent les très nombreux mémoires déposés depuis 2004 aux diverses instances concernées.
- Enfin, les experts mondiaux affirment que 80% des ressources fossiles connues à l'échelle planétaire doivent demeurer inexploitées si nous voulons éviter un réchauffement climatique moyen de plus de 2°C[10].

Compte tenu de l'inexpérience québécoise dans ce domaine (GECN-06[11]), des délais et des investissements associés au déploiement de cette industrie au Québec (AECN-02[12]) et des

objectifs de lutte aux changements climatiques, des quantités inconnues de ressources économiquement exploitables (GECN01 annulée par manque d'information) , de l'importance des différents risques environnementaux afférents (ensemble des rapports soumis dans le cadre du chantier environnement, dont GSOC01), des difficultés inévitables de la mise en marché (AECN02, GECN-05[13]), ainsi que du nombre toujours croissants d'options alternatives aux énergies fossiles et des bénéfices économiques et sociaux potentiels qui sont associés à leur déploiement (nombre d'emplois créés/$ investi, retombées sociales associées à l'innovation, etc[14]):

Le Québec ne doit pas se lancer dans l'extraction, conventionnelle ou par fracturation, d'hydrocarbures sur son territoire, maritime ou émergé, ni contribuer au développement des sables bitumineux albertains en acceptant de devenir la voie de sortie de ce dernier. Enfin, le Québec devrait plutôt développer son rôle de leader dans notre nécessaire transition énergétique vers une société post-carbone.

Prénom, Nom: [redacted]

lieu: [redacted] **date :** 18/11/15

[1] Gauthier et al, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. www.hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

[2] BAPE Rapport 297, 2013. Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape297.pdf

[3] EES2, 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport final. En ligne. http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

[4] Savard et al, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Sommaire. 48pp.

[5] Bernatchez et al, 2014. Impacts des changements climatiques sur l'érosion des falaises de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Rapport de recherche remis au ministère de la Sécurité publique du Québec et au consortium Ouranos. En ligne. http://www.ouranos.ca/media/publication/331_RapportBernatchez2014.pdf

[6] Dunsky 2013. Stratégies énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine. Étape 1 : Bilan énergétique et projections. Rapport soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 47pp.

[7] Site web de Go 100% renewable energy, section "Map".http://www.go100percent.org/cms/index.php?id=9

8 REN21. 2013. Renewables Global Futures Report (Paris: REN21). Raport en ligne : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/gfr/REN21_GFR_2013.pdf

9 Agence Internationale de l'Énergie, 2015. World Energy Outlook, Résumé version française. En ligne : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

10 McGlade, C. et Ekins, P. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C. *In* Nature 517, 187-190. http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html

[11] Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur.

[12] Finances Québec. 2015. Évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'Île d'Antiosti. En ligne http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[14] Smith et al, 2015. Tracking the energy revolution – Canada 2015. En ligne: http://cleanenergycanada.org/trackingtherevolution-canada/2015/assets/pdf/TrackingtheEnergyRevolution-Canada2015.pdf

Mémoire de [redacted]

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures
Aux consultations publiques du 18 novembre 2015 aux Îles-de-la-Madeleine

Mon opinion au sujet de la volonté du gouvernement du Québec à développer la filière des hydrocarbures dans la province.

(Afin de profiter des rimes dans ce texte, je vous propose de vous référer, au besoin, à l'enregistrement sonore des consultations)

Bonjour à vous, qui êtes rémunérés pour recueillir, analyser et considérer nos préoccupations qui n'ont guerre changé et nos attentes que vous ne pourrez combler. Vous devrez valider des constats, sans que ça puisse changer la décision de défigurer notre habitat et de mettre à risque des générations. Mes paroles, en rimes croisées, ne s'attaquent pas aux commissaires alors prière de vouloir m'excuser le ton direct de mon commentaire. Vous conviendrez qu'on puisse être cru quand on nous présente un échec derrière le slogan incongru : «Ensemble, on fait avancer le Québec»!!

Intrinsèquement, l'homme se protège, même tiré à brûle-pourpoint. Se prendre dans cet aberrant piège? Nous ne sommes pas dupes à ce point! Nous aurions bien pu capituler, avares de la sotte promesse, de faire «shiner» le fleurdelysé par l'extraction de nos richesses. Mais depuis les premières EES, nous répondons de la même façon : Ce processus est une bassesse qui vise seulement notre adhésion. Cette parodie démocratique, douteux procédé institutionnel, ne prend pas en compte l'opinion publique et favorise les industriels. C'est demander à une population déjà positionnée depuis bien longtemps, si ses critères et recommandations, chez son voisin, s'appliquent autant... Pourquoi notre point de vue différerait, les risques s'étant multipliés? De rassembler en grand projet ne veut pas dire que c'est plus dilué.

Aux Îles, nous sommes des solidaires et même le meilleur des rhétoriqueurs ne nous fera pas croire que l'estuaire est moins sensible aux prospecteurs. Nous sommes des êtres de changement, seulement, nous sommes avant-gardistes et connaissons les aboutissements de ce programme antagoniste.

Ce mémoire, bien que personnel, exprime de nombreuses discussions et qu'il soit artistique est essentiel, car vivre ici suscite les passions. Développer les hydrocarbures, c'est être favorable à un préjudice. Nous avons compris les courbures... En gros, nous sommes le sacrifice! Je peine à imaginer les foreuses au beau milieu d'un sanctuaire : sur une Anticosti

merveilleuse, dans l'Old Harry autrement prospère. Je demande un plan comparable sur la vraie transition énergétique: un 4000 pages d'efforts louables, sans dispositions oligarchiques. Je soupçonne une cabale arrangée, de par l'ordre des études consciemment juxtaposées et favorisant notre servitude aux compagnies hypocrites, aux fiels terrestres désastreux, aux dépendances parasites promues par des affronts belliqueux. L'affaiblissement des conditions de la démocratie participative est bien visible dans cette situation où l'on vient gaspiller de la salive puisque le temps est insuffisant pour lire toute cette documentation et que notre habile gouvernement vient nous imposer sa vision. Il faut dire qu'il fait bien fanfaron, quand il affirme vouloir se doter d'une loi protectrice de l'environnement qui assurera notre sécurité. Et que dire des redevances partagées et des retombées économiques en faveur des collectivités, l'exemple concret serait Malartic?

Nous pourrions dire que de cotiser un enlisement sédimentaire, quand il existe, pour se responsabiliser, des outils rendant moins tributaires, c'est se bourrer les yeux de bitume et avancer aveuglement, naviguer la tête dans la brume en fonçant vers l'escarpement. De s'affranchir de ces sales manies, en transitant énergétiquement, démontrerait que la climatologie est loin d'un concept ennuyant. Quand on sait que, dans quelques semaines, ouvrira le sommet de Paris, on se dit que ça vaudrait la peine de composter les concepts pourris. L'économie suit une logique et nécessite une prise de conscience puisque les changements climatiques menacent les bases de la finance. Si les dirigeants étaient judicieux, ils stopperaient l'extraction des fossiles parce que les GES sont des gaz vicieux qui rendent toute vie, sur la Terre, difficile. Par convenance intéressée, faire fi des défis primordiaux, c'est consentir à un tollé, exclure des débats fondamentaux.

Je refuse de cautionner cet exercice de manipulation et, à cet effet, je vais m'en retourner sans me rendre disponible à vos questions.

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Consultation relative à l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Le 20 novembre 2015

MÉMOIRE

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-163-7 (en ligne)
Dépôt légal, 4e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

TABLE DES MATIÈRES

L'Union des producteurs agricoles 2
1. Introduction 3
2. ESS globale sur les hydrocarbures et rapport du BAPE de 2014 3
3. Portraits des secteurs bioalimentaire et forestier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ... 4
3.1. Bas Saint-Laurent 5
3.1.1. Portrait bioalimentaire 5
3.1.2. Portait forestier 6
3.2. Gaspésie 6
3.2.1. Portrait bioalimentaire 6
3.2.2. Portait forestier 7
4. Retombées économiques 8
5. La ressource eau 9
6. Minimisation des impacts sur les activités et le territoire agricole et forestier 10
7. Responsabilité en cas de contamination 12
8. Conclusion 13

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'Union et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois; elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 42 000 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 880 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à 54 500 personnes. Chaque année, ils investissent au-delà de 700 M$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2013, le secteur agricole québécois a généré 7,8 G$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 35 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 250 M$ générant un chiffre d'affaires de 2,1 G$ aux usines de transformation.

L'action de l'Union trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'OCDE pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs, productrices agricoles et forestiers a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. Introduction

L'Union remercie le gouvernement du Québec de lui donner la possibilité de présenter le point de vue des producteurs agricoles du Québec, dans le cadre de sa consultation sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures.

Le document de consultation remis aux parties prenantes cible principalement trois régions : la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et l'île d'Anticosti[1]. L'Union comprend que l'EES qui est en cours intégrera les connaissances acquises dans le cadre de l'actuelle démarche ainsi que celles des trois autres EES déjà réalisées, soit celles pour le milieu marin (2010 et 2013) et une autre sur les gaz de schiste (2014). L'Union souhaite rappeler qu'elle a présenté des mémoires lors des consultations tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2009 et 2014 qui traitaient des gaz de schiste.

Bien que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie soient moins densément peuplés que les basses-terres du Saint-Laurent, on y retrouve des terres agricoles de grande qualité et un secteur agricole et forestier qui appuie le développement régional. L'Union insiste sur le fait que l'extraction d'hydrocarbures ne doit pas entrer en concurrence avec l'agriculture et la foresterie. Rappelons que ces secteurs généreront toujours de la richesse contrairement à un puits qui fermera après l'exploitation de la ressource non renouvelable.

2. ESS globale sur les hydrocarbures et rapport du BAPE de 2014

L'Union constate que plusieurs éléments abordés dans le cadre du document de consultation pour l'EES globale sur les hydrocarbures ont également déjà été traités dans le rapport d'enquête du BAPE sur les gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent rendu disponible en 2014, notamment que[2] :

- l'approvisionnement en eau de l'industrie à partir des eaux souterraines devrait être interdit;

[1] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble des hydrocarbures et sur l'île d'Anticosti, Document de consultation, 2014, page 22.

[2] Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport d'enquête et d'audience publique : Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale de l'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, novembre 2014.

- les besoins en eau des secteurs agricole et piscicole devraient être considérés comme prioritaires par rapport aux besoins de l'industrie;
- des lacunes restent à être comblées en matière de connaissances en ce qui a trait au risque de migration des gaz et de fluides dans les eaux souterraines lorsqu'il y a fracturation hydraulique.

Bien que plusieurs constats du document de consultation sur l'EES globale sur les hydrocarbures semblent aller dans le même sens que ceux que l'on retrouve dans le rapport du BAPE de 2014, l'Union se questionne sur la façon dont le gouvernement parviendra à les arrimer.

De plus, plusieurs avis du rapport du BAPE de 2014 sur les basses-terres du Saint-Laurent peuvent également s'appliquer à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans les régions du Bas Saint Laurent et de la Gaspésie. Il serait important d'en faire un recensement exhaustif et d'intégrer ceux qui s'y appliquent à l'EES globale.

L'Union demande au gouvernement :

- **d'être vigilant afin que le travail en cours pour l'EES globale ne relance pas le dossier des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, ce qui aurait pour effet de dégrader le climat social des régions rurales puisque cette filière n'a pas passé le test de l'acceptabilité sociale;**
- **de recenser et d'intégrer les avis du BAPE de 2014 sur les basses-terres du Saint-Laurent qui sont applicables à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.**

3. Portraits des secteurs bioalimentaire et forestier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Contrairement au rapport synthèse produit pour l'EES sur les gaz de schiste, le document de consultation déposé par le gouvernement pour l'EES globale sur les hydrocarbures ne traite pas des caractéristiques du territoire et des communautés d'accueil, du moins pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Voici quelques données présentant les secteurs bioalimentaire[3] et forestier de ces régions.

[3] Six secteurs sont regroupés dans la définition de bioalimentaire : l'agriculture, les pêches commerciales, la transformation des aliments, des boissons et du tabac, le commerce de gros et le commerce de détail alimentaire ainsi que la restauration.

3.1. Bas Saint-Laurent

3.1.1. Portrait bioalimentaire[4]

En 2013 :

- 2 080 fermes produisant 27 % du produit intérieur brut (PIB) bioalimentaire de la région;
- 700 M$ de PIB régional bioalimentaire, soit 11 % du PIB total de la région (3e rang au Québec en matière d'importance du bioalimentaire dans le PIB régional);
- 21 % (18 000) des emplois régionaux sont dans le secteur bioalimentaire (2e rang au Québec pour le poids du bioalimentaire dans les emplois de la région).

La vitalité et l'occupation du territoire par l'agriculture sont significatives : 111 des 114 municipalités de la région comptent des entreprises agricoles. Les principales productions agricoles du Bas-Saint-Laurent sont, en ordre décroissant des recettes générées : le lait, l'acériculture, le porc, les bovins et les veaux et les grandes cultures. La production ovine s'y démarque, car environ le tiers de la production québécoise se trouve dans cette région. Une diversification de l'agriculture est aussi en cours, notamment pour ce qui est des types de céréales et des oléagineux cultivés, du secteur horticole et en production porcine biologique.

La disponibilité des terres à fort potentiel agronomique et forestier et à prix concurrentiel, la qualité de l'eau et le statut sanitaire élevé constituent les forces de la région. Par ailleurs, les producteurs et les intervenants du milieu se sont concertés pour adopter un plan stratégique du secteur bioalimentaire 2013-2018. Ils travaillent actuellement à redynamiser le secteur agricole pour ainsi améliorer l'économie régionale. La mise sur pied des circuits courts a également permis de soutenir la croissance du marché local, notamment avec l'aide de l'organisme Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent qui contribue à la promotion des produits de la région.

[4] MAPAQ, Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec – estimations pour 2013, 2014.

3.1.2. Portait forestier[5]

En 2012 :

- 10 400 propriétaires de boisés;
- 7 100 producteurs forestiers enregistrés;
- 822 000 mètres cubes solides de bois produits destinés à la transformation;
- 61 M$ de chiffre d'affaires générés par les activités sylvicoles en forêt privée avant la transformation du bois;
- 782 M$ de chiffre d'affaires généré par l'industrie de la transformation forestière régionale. Le bois peut provenir des producteurs de la forêt privée, de la forêt publique ainsi que des importations de bois ou de résidus forestiers. Ces sources sont complémentaires et permettent un approvisionnement selon les besoins de chaque transformateur. Selon les statistiques, le secteur de l'industrie et des services forestiers a généré en 2003 des emplois directs, indirects et induits représentant 8 201 années-personnes.

3.2. Gaspésie

3.2.1. Portrait bioalimentaire[6]

En 2013 :

- 262 fermes;
- 290 M$ de PIB régional bioalimentaire, soit 10 % du PIB de la région (4e rang au Québec en matière d'importance du bioalimentaire dans le PIB régional);
- 32 % (11 300) des emplois de la région sont liés au secteur bioalimentaire, soit la région du Québec où ce secteur occupe la plus grande part.

L'agriculture gaspésienne se diversifie. Le potentiel agricole de la région est entre autres lié aux sols de bonne qualité et adaptés à une grande variété de cultures. Les principales productions agricoles de la région sont en ordre décroissant des recettes

[5] Agence BSL, Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, document de connaissance, Québec, 2013.
MFFP, Ressources et industries forestières : Portrait statistique, édition 2015.
Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques, région du Bas-Saint-Laurent, 2009-2013.
Fédération des producteurs forestiers du Québec, Portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée.

[6] Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec-estimations pour 2013, 2014.

générées : le lait, l'acériculture, les bovins et les veaux, l'horticulture et les grandes cultures.

L'industrie de la transformation alimentaire liée aux produits régionaux est importante. Huit cents emplois y sont reliés, sans compter les produits marins. Les entreprises misent par ailleurs sur des produits à valeur ajoutée comme des produits de niche et des marchés de créneau. Le secteur de la restauration s'est aussi positionné comme grand utilisateur des produits du terroir et les retombées commencent à se faire sentir sur le plan de la production. Région touristique, la Gaspésie est l'hôte de différents évènements agrotouristiques.

3.2.2. Portait forestier[7]

En 2012 :

- 5 000 propriétaires de boisés;
- 2 400 producteurs forestiers enregistrés;
- 178 000 mètres cubes solides de bois produits destinés à la transformation;
- 16 M$ de chiffre d'affaires générés par les activités sylvicoles en forêt privée avant la transformation du bois;
- 43 M$ de chiffre d'affaires généré par l'industrie de la transformation forestière régionale. Le bois peut provenir des producteurs de la forêt privée, de la forêt publique ainsi que des importations de bois ou de résidus forestiers. Ces sources d'approvisionnement sont complémentaires. Selon les données statistiques, le secteur de l'industrie et des services forestiers a généré 3 379 emplois directs en Gaspésie en 2009.

Les industries bioalimentaire et forestière jouent un rôle important dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour l'économie et l'emploi. Si le gouvernement du Québec décide d'y développer le secteur des hydrocarbures, il sera important qu'il s'assure, de manière prioritaire, de protéger ces secteurs.

[7] Agence Gaspésie, Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, Document de connaissances, Québec, 2013.
MFFP, Ressources et industries forestières : Portrait statistique édition 2015.
Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques, région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 2009-2013.
Fédération des producteurs forestiers du Québec, portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée.

4. Retombées économiques

A priori, l'Union s'oppose aux projets de production et de transport d'énergie qui empiètent sur la zone agricole. En réalité, il devient pratiquement impossible d'empêcher leur mise en œuvre; la plupart des promoteurs ayant la possibilité d'exproprier les propriétaires. Dans un tel contexte, l'Union travaille à défendre les droits et les intérêts économiques des producteurs et à atténuer les impacts de ces projets sur leurs terres.

Rappelons qu'en 2013, la production agricole a généré des retombées économiques dans chaque région, évaluées à 7,8 G$[8] pour l'ensemble du Québec en plus de procurer 54 500 emplois[9]. Les producteurs forestiers, quant à eux, récoltent annuellement pour 250 M$ de matière ligneuse, générant un chiffre d'affaires de 2,1 G$ aux usines de transformation[10]. Dans ce contexte, il est primordial de tenir compte de la place de l'agriculture et de la foresterie, lorsque l'on envisage des projets sur ces terres, afin de ne pas compromettre les retombées économiques importantes et pérennes de ce secteur d'activité. Soulignons qu'en matière d'emploi et de PIB créés, les investissements réalisés en agriculture surpassent ceux effectués dans l'extraction minière, pétrolière et gazière[11].

De plus, si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec l'industrie des hydrocarbures, cela ne se fera pas sans risque. En ce sens, il faut s'assurer, à la base, que le développement de celle-ci se traduira par des retombées économiques réelles non négligeables pour le Québec qui surpasseront l'ensemble des risques et des coûts, notamment sur le plan environnemental, associés à son développement.

Pour l'Union, c'est une condition indispensable à l'acceptabilité sociale du développement de cette industrie. Les producteurs agricoles et forestiers du Québec ne sont pas prêts à accepter les contraintes associées au développement de cette industrie s'il n'est pas démontré clairement qu'elle sera bénéfique, en fin de compte, pour la société québécoise.

[8] Statistique Canada, Tableau 002-0001 – Recettes monétaires agricoles annuelles (dollars), 2015.
[9] Institut de la statistique du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, Édition 2014.
[10] Fédération des producteurs forestiers du Québec, La forêt privée chiffrée, 2015
[11] ÉcoRessources, Mise à jour des retombées économiques de l'agriculture pour le Québec, 2014.

L'Union demande au gouvernement du Québec de s'assurer, études à l'appui, que le développement des hydrocarbures procurera sans équivoque des retombées nettes positives à la collectivité et aux propriétaires fonciers qui en vivront plus directement les inconvénients.

5. La ressource eau

D'entrée de jeu, l'Union rappelle que les activités agricoles sont totalement dépendantes de la disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité, notamment pour l'abreuvement des animaux ou pour l'irrigation des cultures. Soulignons aussi qu'une part importante des résidents des milieux ruraux s'approvisionne en eau potable à partir des eaux souterraines.

L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures nécessitent de l'eau, de surcroît lorsque la technique de la fracturation hydraulique est utilisée. Cette situation soulève deux enjeux : la possible concurrence pour la ressource et les risques de pollution par les eaux usées de forage et de fracturation ainsi que par les eaux de reflux incluant la possible migration de méthane vers les eaux souterraines.

Bien que l'utilisation des sources d'eau de surface ou d'eau impropre à la consommation humaine semble privilégiée pour l'alimentation en eau lors des activités de forage et de fracturation[12], l'Union demeure inquiète de la possible concurrence pour cette ressource, car certaines fermes utilisent également les eaux de surface, notamment pour l'irrigation des cultures. À cet effet, le rapport souligne « comme pour la Gaspésie, il y a peu de connaissances sur l'hydrogéologie du Bas-Saint-Laurent pour le moment »[13]. Le rapport établit aussi que pour ce qui est des eaux de surface « aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur les cours d'eau du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie afin de déterminer ceux qui ne peuvent pas fournir le volume nécessaire à l'industrie »[14]. Ces deux citations démontrent qu'il reste du travail à faire afin de s'assurer que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures n'entrent pas en concurrence avec l'agriculture en ce qui concerne la ressource eau. Ainsi, un tel usage industriel ne devrait être permis que lorsque cela peut se faire sans conflits d'usage.

[12] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble des hydrocarbures et sur l'île d'Anticosti, Document de consultation, 2014, page 106.
[13] *Ibid.*, page 31.
[14] *Ibid.*, pages 27 et 31.

En ce qui concerne le risque de pollution, le document de consultation indique qu'un encadrement légal et réglementaire pourrait recommander certaines mesures afin de restreindre les impacts de ce développement[15]. Toutefois, il est prématuré, à ce stade-ci, de se positionner sur de futurs libellés qui seront proposés par le gouvernement, tant que l'Union n'en aura pas pris connaissance.

Si cette industrie allait un jour de l'avant, le gouvernement devrait :

- **s'assurer que les meilleures pratiques de l'industrie soient exigées pour prévenir les risques de pollution tant pour la gestion des eaux (eaux usées de forage, de fracturation et de reflux) que pour la migration du méthane;**
- **donner les moyens nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de ressources financières et humaines pour effectuer des inspections directement sur les chantiers.**

6. Minimisation des impacts sur les activités et le territoire agricole et forestier

Au cours des dernières années, une tendance a été constatée : lorsque des projets ont des effets contraignants, l'une des façons d'en minimiser les impacts est de les repousser vers des territoires moins densément peuplés. Pour cette raison, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures auraient assurément des effets sur l'agriculture et la foresterie.

Deux éléments permettraient d'atténuer certains impacts liés au développement de cette industrie sur ces territoires : un déploiement géographique planifié et transparent et la mise en place d'ententes-cadres.

À la suite de la lecture du document de consultation, nous comprenons qu'il reste des travaux d'exploration à faire avant de pouvoir déterminer l'ampleur du déploiement géographique dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Toutefois, même à ce stade-ci, l'exploration devrait être proscrite sur certains sites d'importance économique comme les érablières à vocation acéricole, les terres agricoles ainsi que les boisés privés sous aménagement forestier. Ces terres génèrent des retombées économiques importantes pour ces régions, année après année. Par exemple, dans le Bas Saint Laurent, les érablières en production sont présentes sur 40 000 hectares et elles génèrent des retombées économiques de 140 M$ par année, en plus de procurer

[15] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble des hydrocarbures et sur l'île d'Anticosti, Document de consultation, 2014, pages 105-107.

725 emplois à temps complet[16]. Ainsi, la coupe d'une partie d'érablière pour l'installation d'infrastructures liées aux hydrocarbures aura des effets durant la période d'exploration et d'exploitation ainsi que pendant plusieurs années à la suite de la fermeture d'un puits, car il faut 60 ans pour qu'un érable soit productif commercialement.

Cette industrie aura aussi un effet cumulatif important. On peut penser qu'une entreprise pétrolière tentera de rassembler ses sites de production à un même endroit afin d'optimiser ses investissements. On estime que le forage et la fracturation hydraulique « nécessitent le déboisement de 1,2 à 1,6 ha de terre pour le site, en plus d'une superficie pouvant aller jusqu'à 2,3 ha pour la route d'accès, les bassins d'eau, le stationnement des camions, l'entreposage des équipements, etc. »[17]. Ainsi, certains propriétaires fonciers auront à vivre avec des conséquences plus importantes que d'autres, ce qui pourrait à terme compromettre leurs activités agricoles ou forestières.

Afin de minimiser l'impact du développement du secteur des hydrocarbures, l'Union demande au gouvernement d'exiger de l'industrie une planification transparente du déploiement géographique, dont la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et l'Union seraient parties prenantes.

Dans le cas où des infrastructures liées à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures devraient tout de même être localisées sur des terres agricoles ou forestières, une entente-cadre (protocole avec les conditions minimales) devra être conclue en concertation avec l'Union afin de protéger les terres agricoles et forestières ainsi que les droits et les intérêts économiques des producteurs. Comme le rapport de force entre un producteur et un promoteur est inégal, une entente-cadre assure un traitement équitable pour tous les producteurs agricoles et forestiers et évite qu'un promoteur ne fasse des offres à géométrie variable, selon l'interlocuteur avec lequel il négocie.

L'Union a pour mission de défendre les intérêts de tous les producteurs agricoles du Québec. Dans le cas de projets liés à l'énergie, elle a non seulement la légitimité, mais le devoir de conclure des ententes-cadres. L'organisation a une grande expertise dans la négociation de telles ententes, la première s'étant tenue au début des années 80. Ces ententes sont divisées en différentes sections qui traitent de :

- **mesures d'atténuation des impacts** minimisant les effets de la présence des équipements de transport d'énergie sur les terres agricoles et forestières;

[16] ÉcoRessources, Les retombées économiques de l'industrie acéricole au Québec et au Canada, novembre 2010.
ÉcoRessources, Les retombées économiques de l'acériculture au Canada, 2013.

[17] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble des hydrocarbures et sur l'île d'Anticosti, Document de consultation, 2014, page 71.

- **gestion de l'emprise** (applicable aux projets de pipeline) : activités permises, activités nécessitant des autorisations et activités interdites dans une zone délimitée autour de l'oléoduc ou du gazoduc;
- **modes de compensation** pour les pertes encourues;
- **certains aspects juridiques** (établissement des responsabilités de chacune des parties, conventions d'option, de servitude, de travail, etc.).

D'ailleurs, dans son rapport d'enquête et d'audiences publiques de 2014, le BAPE a donné l'avis suivant : « La Commission d'enquête est d'avis qu'advenant le déploiement de l'industrie des gaz de schiste, l'Union des producteurs agricoles devrait convenir d'une entente-cadre avec l'industrie, au nom des propriétaires agricoles chez qui celle-ci installerait des infrastructures. Cette entente permettrait d'uniformiser les conditions des contrats et d'assurer des compensations appropriées aux producteurs agricoles »[18].

Si le développement des hydrocarbures devait aller de l'avant, l'Union demande au gouvernement :

- **d'exiger la conclusion d'une entente-cadre entre les compagnies, ou un regroupement contraignant de celles-ci, et l'Union afin d'assurer une harmonisation des usages et la remise en état des terres après la phase d'exploitation. La signature d'une telle entente devra être une condition pour la poursuite des activités d'exploration et d'exploitation en milieu agricole et forestier. Cet accord devra lier l'ensemble des promoteurs engagés dans le développement de cette industrie et les responsabiliser à l'égard de leurs activités et de leurs installations.**

7. Responsabilité en cas de contamination

En cas de contamination par une entreprise gazière ou pétrolière, un propriétaire aura le fardeau de la preuve et il devra intenter des recours contre la compagnie qui dispose souvent de moyens financiers plus importants.

Le gouvernement doit s'assurer que les producteurs agricoles et forestiers, qui devront vivre avec une installation liée à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures sur leurs terres, ne soient pas tenus responsables de ces activités ou infrastructures. À cet égard, des clauses dégageant les propriétaires qui reçoivent ces installations de toute responsabilité, y compris des dommages causés à l'environnement, doivent être exigées. Celles-ci devront représenter un risque zéro pour les propriétaires fonciers

[18] Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport d'enquête et d'audience publique : Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale de l'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, novembre 2014.

concernés. Comme des évènements peuvent survenir plusieurs années après la fermeture d'un puits (ex. : migration du méthane) et que de nombreuses incertitudes pèsent sur la pérennité des entreprises qui exploiteront ces ressources, des fonds doivent être mis de côté pour faire face à ces évènements. L'Union appuie l'idée que le gouvernement exige de l'entreprise un plan de restauration et la révision de celui-ci tous les cinq ans, comprenant une garantie d'exécution[19], préalablement au début des travaux.

Toutefois, nous recommandons que le gouvernement aille plus loin en prévoyant la mise sur pied d'un fonds afin de pallier tout problème qui pourrait survenir après la fermeture du puits. L'Union invite le gouvernement à s'inspirer de l'une des décisions de l'Office national de l'énergie qui oblige les compagnies pipelinières à amasser suffisamment de fonds pour faire face à leurs obligations lors de la cessation de leurs activités et aussi pour couvrir tout dommage qui pourrait survenir après celles-ci[20].

Si le gouvernement québécois décide d'aller de l'avant dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, l'Union lui demande :

- **de dégager de toute responsabilité les propriétaires fonciers qui accepteront notamment de louer ou de consentir des servitudes sur leurs propriétés lors de l'exploration ou de l'exploitation d'hydrocarbures ainsi que pour toute autre installation connexe (conduite, compresseur, etc.) advenant une contamination du sol ou de l'eau et que l'État s'engage à dédommager ceux qui y auront été exposés;**
- **de prévoir la mise en place de fonds de prévoyance afin que les compagnies puissent faire face à leurs obligations lors de la cessation de leurs activités, mais aussi après la fermeture de leurs puits.**

8. Conclusion

Selon l'Union, plusieurs questions doivent encore être posées avant que le gouvernement du Québec donne son aval à l'industrie des hydrocarbures. Les demandes de l'Union faites auprès du gouvernement du Québec se résument ainsi :

- D'être vigilant afin que le travail en cours pour l'EES globale ne relance pas le dossier des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, ce qui aurait

[19] Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble des hydrocarbures et sur l'île d'Anticosti, Document de consultation, 2014, page 155.

[20] Office national de l'énergie, Motifs de décision MH-001-2012, coûts estimatifs de la cessation d'exploitation, février 2013.
Office national de l'énergie, Motifs de décision MH-001-2013, mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds, mai 2014.

pour effet de dégrader le climat social des régions rurales puisque cette filière n'a pas passé le test de l'acceptabilité sociale;

- De recenser et d'intégrer les avis du BAPE de 2014 sur les basses-terres du Saint-Laurent qui sont applicables à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- Les industries bioalimentaire et forestière jouent un rôle important dans les régions du Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie pour l'économie et l'emploi. Si le gouvernement du Québec décide d'y développer le secteur des hydrocarbures, il sera important qu'il s'assure, de manière prioritaire, de protéger ces secteurs.
- S'assurer, études à l'appui, que le développement des hydrocarbures procurera sans équivoque des retombées nettes positives à la collectivité et aux propriétaires fonciers qui en vivront plus directement les inconvénients.
- S'assurer que les meilleures pratiques de l'industrie soient exigées pour prévenir les risques de pollution tant pour la gestion des eaux (eaux usées de forage, de fracturation et de reflux) que pour la migration du méthane;
- De donner les moyens nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de ressources financières et humaines pour effectuer des inspections directement sur les chantiers;
- D'exiger de l'industrie une planification transparente du déploiement géographique, dont la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et l'Union seraient parties prenantes.
- D'exiger la conclusion d'une entente-cadre entre les compagnies, ou un regroupement contraignant de celles-ci, et l'Union afin d'assurer une harmonisation des usages et la remise en état des terres après la phase d'exploitation. La signature d'une telle entente devra être une condition pour la poursuite des activités d'exploration et d'exploitation en milieu agricole et forestier. Cet accord devra lier l'ensemble des promoteurs engagés dans le développement de cette industrie et les responsabiliser à l'égard de leurs activités et de leurs installations;
- De dégager de toute responsabilité les propriétaires fonciers qui accepteront notamment de louer ou de consentir des servitudes sur leurs propriétés lors de l'exploration ou de l'exploitation d'hydrocarbures ainsi que pour toute autre installation connexe (conduite, compresseur, etc.) advenant une contamination du sol ou de l'eau et que l'État s'engage à dédommager ceux qui y auront été exposés;
- De prévoir la mise en place de fonds de prévoyance afin que les compagnies puissent faire face à leurs obligations lors de la cessation de leurs activités, mais aussi après la fermeture de leurs puits.

Ligue des
droits et libertés

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LES HYDROCARBURES : UNE DÉMARCHE QUI PORTE ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS

Mémoire de la Ligue des droits et libertés dans le cadre des consultations de l'Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures

Le 20 novembre 2015

Ligue des droits et libertés
516, Beaubien est,
Montréal (Québec), H2S1S5
Téléphone : 514-849-7717, poste 21
Télécopieur : 514-849-6717
Courriel : info@liguedesdroits.ca
Site internet : www.liguedesdroits.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 4

1. PRÉSENTATION DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS 5

2. UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE QUI ACCENTUE LA RUPTURE DU LIEN DE CONFIANCE ENTRE LA POPULATION ET LE GOUVERNEMENT SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES 6

3. UN PROCESSUS QUI PORTE ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS 7

3.1 Des consultations d'une durée inacceptable et des enjeux d'accès à l'information 7

3.2 Une inégalité de moyens 8

3.3 Un processus qui crée de l'exclusion 9

3.4 Un mandat biaisé et des décisions déjà prises 10

3.5 Des consultations qui n'ont pas lieu en temps utile 11

3.6 Une évaluation environnementale qui omet de considérer les effets des projets sur les droits 11

4. DES CONDITIONS EN AMONT QUI NE PERMETTENT PAS D'ASSURER L'EXERCICE DU DROIT À LA PARTICIPATION 12

5. OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 13

6. CONCLUSION 14

PRÉAMBULE

La Ligue des droits et libertés (LDL) considère que l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures ne respecte pas les conditions minimales d'une consultation publique respectueuse des droits humains. Autant l'ÉES sur les hydrocarbures dans son ensemble que la consultation qui a cours actuellement vont à l'encontre des engagements du gouvernement du Québec par rapport aux droits humains et des bonnes pratiques internationales en matière de consultation et de participation du public. La durée extrêmement courte des consultations, le mandat biaisé de l'ÉES et l'absence de prise en considération des droits humains dans les études commandées ne sont que quelques exemples des nombreuses raisons qui amènent la LDL à conclure que ce processus est inacceptable. La LDL s'indigne aussi de constater que de telles lacunes dans le processus de consultation en environnement se produisent de nouveau alors qu'elles ont été dénoncées à de multiples reprises dans le passé, notamment dans le cadre du BAPE sur les gaz de schiste en 2010. Elle est d'avis que l'ÉES sur les hydrocarbures ne fait qu'accentuer la rupture du lien de confiance qui existe déjà entre la population et le gouvernement sur les questions environnementales.

Par ailleurs, la LDL joint sa voix à celle des nombreux groupes citoyens qui réclament un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique plutôt qu'un plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. En effet, les changements climatiques constituent une des plus importantes menaces aux droits humains auxquelles l'humanité aura à faire face au cours des décennies et siècles à venir. Il nous apparaît donc urgent que le gouvernement fasse preuve de courage politique dans ce dossier.

Le gouvernement du Québec, comme les autres gouvernements, a le devoir d'intervenir dans la lutte aux changements climatiques à la hauteur de l'ampleur du problème. Il a aussi le devoir de mener ces actions dans le respect des droits humains, dont la liberté d'expression, l'accès à l'information, le droit à l'autodétermination et le droit à la participation.

L'illégitimité du processus de consultation en cours est telle que la Ligue des droits et libertés a fait le choix de ne pas intervenir sur les enjeux de fond dans son mémoire, ni de proposer de recommandations. Son mémoire portera spécifiquement sur les lacunes du processus de l'ÉES dans une perspective de droits humains.

1. PRÉSENTATION DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

Fondée en 1963, la Ligue des droits et libertés (LDL) est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme. La LDL est affiliée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

La Ligue des droits et libertés poursuit, comme elle l'a fait tout au long de son histoire, différentes luttes contre la discrimination et contre toute forme d'abus de pouvoir. Son action a influencé plusieurs politiques gouvernementales et a contribué à la création d'institutions vouées à la défense et la promotion des droits de la personne, notamment l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la création de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la création du régime de l'aide juridique, la mise en place du système de protection de la jeunesse et du Tribunal des droits de la personne et, plus récemment, de la loi anti-slapp.

La LDL revendique la pleine reconnaissance juridique des droits économiques, sociaux et culturels et, plus particulièrement dans le contexte de la dérive sécuritaire, elle se bat pour le plein respect des droits civils et politiques. Elle interpelle, tant sur la scène nationale qu'internationale, les instances gouvernementales afin que celles-ci adoptent des législations, mesures et politiques conformes à leurs engagements à l'égard des instruments internationaux de défense des droits humains et pour dénoncer des situations de violation de droits dont elles sont responsables. Elle mène des activités d'information et de formation visant à faire connaître le plus largement possible les enjeux de droits pouvant se rapporter à l'ensemble des aspects de la vie en société. Ses actions visent l'ensemble de la population de même que certains groupes placés, selon différents contextes, en situation de discrimination.

La Ligue des droits et libertés intervient sur les questions environnementales depuis 2009. En collaboration avec le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), elle a cherché à approfondir les liens entre les droits humains et l'environnement, notamment en organisant le séminaire *Les peuples ont-ils le droit de dire non? : Perspectives sur les droits humains et l'environnement* en 2010. Elle a consacré un numéro de sa revue à ce dossier et a produit le fascicule *L'environnement, un enjeu de droits humains*. Elle est aussi intervenue publiquement pour réclamer le respect des droits humains en environnement en présentant un mémoire devant la commission du BAPE de 2010 sur les gaz de schiste.

La LDL devient de plus en plus préoccupée par les limites des processus de consultation en environnement au Québec et au Canada. Elle a notamment organisé, en février 2015, une journée d'études sur le droit à la participation et à l'autodétermination en environnement, dont le bilan est disponible sur son site Internet.

2. UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE QUI ACCENTUE LA RUPTURE DU LIEN DE CONFIANCE ENTRE LA POPULATION ET LE GOUVERNEMENT SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

En 2010, la Ligue des droits et libertés déposait un mémoire dans le cadre des audiences du BAPE sur les gaz de schiste[1]. Dans ce mémoire, elle constatait une rupture de plus en plus profonde du lien de confiance entre la population et son gouvernement en matière d'exploitation de ressources, de projets de développement et de protection de l'environnement et du milieu de vie. Elle rappelait que le dossier des gaz de schiste n'était pas le premier et mentionnait d'autres cas où on avait pu percevoir une telle rupture du lien de confiance, comme la vente du Parc Orford, la restauration de la centrale Gentilly 2 ou le projet de centrale thermique du Suroît.

Cinq ans plus tard, la LDL déplore que le gouvernement, plutôt que de chercher à rétablir ce lien de confiance, s'est engagé dans un processus de consultations sur les hydrocarbures qui ne fera qu'accentuer encore davantage cette rupture. C'est d'ailleurs sans surprise que la LDL constate que de nombreuses personnes et groupes refusent de participer au processus de consultation de l'ÉES sur les hydrocarbures. Ce processus comporte des lacunes telles qu'on le qualifie à juste titre de « parodie de la démocratie ». Plusieurs de ces lacunes avaient déjà été identifiées lors du BAPE sur les gaz de schiste : durée du mandat, problèmes d'accès à l'information, consultation qui ne se tient pas en temps utile, inégalités de moyens, etc. La LDL s'indigne de voir les mêmes lacunes se reproduire dans le cadre de ce processus de consultations sur les hydrocarbures. Cette situation est d'autant plus inacceptable que l'exploitation et le transport des hydrocarbures peuvent entraîner des effets irréversibles et qu'ils contribuent au réchauffement climatique, un des plus grands enjeux de droits humains des décennies à venir [2].

La LDL appelle le gouvernement à reconnaître l'illégitimité de l'ÉES sur les hydrocarbures et à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour rétablir le lien de confiance avec la population en s'assurant que tout processus de consultation respecte les exigences des droits humains.

---

[1] http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire-ligue-bape-gazdeschiste-nov2010-final.doc
Notons que le BAPE, dans son rapport, avait fait référence à cette intervention de la LDL : « La Ligue des droits et libertés propose de « revoir le cadre législatif des consultations environnementales pour se conformer aux pratiques respectueuses des droits humains dans les standards internationaux reconnus dans ce domaine » (DM99, p. 19). Selon elle, certains articles de quelques lois québécoises restreignent la participation des citoyens et ne respectent pas les normes internationales en matière de consultation environnementale » (p.85).

[2] **Pour connaître la position de la LDL sur l'exploitation et le transport des hydrocarbures, voir :** http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/lettre_ldl_projets_hydrocarbures_droits_2014-12-01.pdf

3. UN PROCESSUS QUI PORTE ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS

La Ligue des droits et libertés constate de nombreuses lacunes majeures dans le processus de l'ÉES sur les hydrocarbures. Elle en donne ci-dessous seulement quelques exemples, sachant que le délai imposé par l'organisation même de l'ÉES ne lui permet pas une analyse exhaustive. En plus de contrevenir à de nombreux droits, dont le droit à l'autodétermination, la liberté d'expression, le droit à la participation, le droit d'accès à l'information, les droits des peuples autochtones et le droit à l'égalité, ces lacunes minent la crédibilité et la légitimité du processus et risquent ainsi d'aggraver la méfiance de la population à l'égard du gouvernement sur les questions environnementales.

3.1 DES CONSULTATIONS D'UNE DURÉE INACCEPTABLE ET DES ENJEUX D'ACCÈS À L'INFORMATION

> *Pour les différentes étapes de la procédure de participation du public, il est prévu des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public conformément au paragraphe 2 ci-dessus et pour que le public se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement.* (Convention d'Aarhus, article 6.3[3])

> *Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (…).* (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 19.2)

Une première lacune majeure du processus de consultation de l'ÉES sur les hydrocarbures est sa durée. Le 28 octobre 2015, la population a pu accéder à 45 nouvelles études. Puisque les premières consultations commençaient le 16 novembre et que les inscriptions devaient se faire quatre jours à l'avance, les personnes et groupes intéressés disposaient

[3] **CEE/ONU, Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ECE/CEP/72, 25-06-1998, entrée en vigueur le 30 octobre 2001.**
Cette convention est considérée généralement comme le cadre juridique le plus avancé, reflétant l'état des bonnes pratiques pour la mise en œuvre de ces droits en matière environnementale, et dont l'article premier établit clairement que ses dispositions visent la protection des droits humains. Nous tenons ici à rappeler que le Canada, et donc le Québec, sont membres de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe, cadre institutionnel dans lequel s'est négociée cette convention en application du principe 10 de la Déclaration de Rio, même s'ils ne l'ont pas à ce jour ratifiée. Il serait d'ailleurs souhaitable que le Québec se dise lié par cette convention rapidement afin de se conformer aux standards les plus élevés.

donc de seulement deux semaines pour prendre la décision d'y intervenir ou non. Surtout, ils avaient moins de trois semaines pour lire et analyser les 45 nouvelles études disponibles; s'approprier les autres études qui étaient déjà disponibles auparavant; aller chercher l'information nécessaire à l'analyse de ces études et à la préparation du mémoire; consulter leurs instances ou leurs membres dans le cas des groupes, rédiger un mémoire et préparer une intervention lors des consultations publiques. Il va sans dire que de tels délais ne permettent pas la participation effective de la population aux décisions qui concernent l'environnement.

Le droit d'accès à l'information n'est non seulement pas respecté au regard de la trop courte durée des consultations, mais aussi du fait que les consultations ont eu lieu alors que plusieurs études ne sont toujours pas disponibles. La veille de la première journée de consultations à Montréal, pas moins du tiers des études commandées par le gouvernement n'avaient toujours pas été publiées[4]. Le gouvernement n'a pas non plus pris des moyens suffisants pour rendre cette information accessible. En effet, il a organisé une seule séance d'information dans une seule ville[5]. À titre de comparaison, dans le cadre des consultations du BAPE sur l'eau, la phase d'information à elle seule comportait 3 jours de présentations d'expertise, ainsi qu'une tournée des régions qui s'est déroulée pendant 38 jours dans 18 villes du Québec[6].

3.2 UNE INÉGALITÉ DE MOYENS

> *Chaque partie accorde la reconnaissance et l'appui voulus aux associations, organisations ou groupes qui ont pour objectif la protection de l'environnement et fait en sorte que son système juridique national soit compatible avec cette obligation*. (Convention d'Aarhus, article 3.4)

Contrairement à plusieurs pratiques passées au Québec en matière de consultation environnementale, où des ressources étaient rendues disponibles pour les groupes citoyens désirant participer à la consultation, à notre connaissance, aucune ressource ni aucun autre mécanisme, visant à compenser l'inégalité des moyens, n'ont été mis en place. Or, la LDL est particulièrement sensible à ce problème de l'inégalité des moyens entre les parties dans les débats qui portent sur des questions relatives au bien commun, notamment les débats environnementaux. Elle a d'ailleurs contribué, avec plusieurs autres organisations de la société civile, à faire adopter une loi pour protéger les citoyens et les citoyennes des poursuites-bâillons dont ils sont encore trop souvent l'objet dans ce domaine.

---

[4] **Alexandre Shields. 2015. « Les consultations publiques débutent malgré l'absence de plusieurs études clés ». Dans *Le Devoir*, le 16 novembre 2015.**
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455335/energies-fossiles-les-consultations-publiques-debutent-malgre-l-absence-de-plusieurs-etudes-cles

[5] **Cette séance a eu lieu le 3 novembre à Québec.**

[6] http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/eau/rapport/bape142-ann.pdf (**p.11-12**)

Cette inégalité de moyens est exacerbée par les délais très courts du processus (voir point 3.1) qui favorisent les organisations qui disposent des ressources les plus importantes, soit l'industrie et les groupes qui la représentent, au détriment des citoyen-ne-s et des groupes qui les représentent, dont les moyens sont beaucoup plus limités. Rappelons que plusieurs groupes citoyens et écologistes fonctionnent sur une base militante. Or, comment des personnes qui occupent déjà un autre emploi, en plus de leurs engagements familiaux et personnels, peuvent-elles ne fussent que prendre connaissance de 45 études scientifiques en moins de trois semaines, sans compter toutes les autres étapes qu'exige la participation à une consultation publique?

3.3 UN PROCESSUS QUI CRÉE DE L'EXCLUSION

Les lacunes nommées dans les deux points précédents risquent d'avoir pour effet d'exclure du processus de consultation des personnes dont on entend trop peu souvent la voix. Pensons par exemple aux effets qu'aura la très courte durée des consultations dans un dossier aussi complexe et large que celui des hydrocarbures pour les personnes analphabètes et les groupes qui les représentent. Pensons aussi aux femmes, qui occupent plus fréquemment des emplois précaires et qui, encore aujourd'hui, consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et aux soins des enfants : les inégalité de moyens mentionnées précédemment, tout comme les courts délais pour s'approprier l'information et le fait que seulement une journée de consultations par ville soient prévue, constituent autant d'obstacles à leur participation.

D'autres facteurs risquent d'aggraver cet effet d'exclusion. Par exemple, la durée très courte des interventions lors des séances d'information (10 minutes par intervention) nuit à la participation des personnes les moins expérimentées qui ont besoin de plus de temps pour exprimer leur pensée. Par ailleurs, puisqu'une seule journée de consultation par ville a été prévue, des personnes intéressées à intervenir pourraient ne pas en avoir la possibilité. Le lieu des consultations peut aussi poser problème : les consultations n'ayant été prévues que dans sept villes, certaines personnes ou groupes devront trouver le temps et l'argent nécessaire à des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour pouvoir participer. Aucune ressource ne semble avoir été prévue à cet effet.

Or, la question des hydrocarbures est un enjeu citoyen et non pas seulement un enjeu économique. C'est pour cela que le processus de consultation doit permettre d'entendre la plus large diversité de voix possible.

La LDL rappelle que les gouvernements ont l'obligation de prendre les moyens pour permettre à l'ensemble de la population de participer pleinement et pour éviter tout effet discriminatoire. Elle rappelle aussi que la vitalité d'une démocratie se mesure à sa capacité d'inclusion.

3.4 UN MANDAT BIAISÉ ET DES DÉCISIONS DÉJÀ PRISES

> *1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.*
>
> *2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.* (Article premier du PIDCP et du PIDESC)

Il est clair que le gouvernement du Québec a un a *priori* favorable à l'exploitation des hydrocarbures. Malgré les nombreuses formulations ambiguës et équivoques qu'on retrouve dans les différents documents gouvernementaux disponibles, la LDL constate que le gouvernement a déjà l'intention d'aller de l'avant dans le développement de la filière des hydrocarbures et qu'il en est rendu à l'étape de déterminer les modalités de ce développement et les meilleurs moyens de le faire accepter au moyen de l'ÉES[7]. D'ailleurs, cet *a priori* favorable se confirme dans les faits, puisque le gouvernement a déjà commencé à investir dans cette filière et à autoriser le début de certains travaux (voir section suivante)

La LDL avait identifié ce même problème en 2010 dans le cadre des consultations du BAPE sur les gaz de schiste : « le mandat de la présente Commission ne lui permet pas de questionner la justification du développement proposé puisqu'il est d'ores et déjà imposé» [8]. Elle est outrée de constater que le même problème se pose de nouveau cinq ans plus tard. Cela ne fera qu'aggraver la rupture du lien de confiance entre la population et les gouvernements dans le dossier des hydrocarbures.

C'est également sans surprise que la LDL constate que les objectifs de l'ÉES sur les hydrocarbures tels que formulés[9] ne laissent aucune place à l'étude d'alternatives à cette filière. Rappelons que les principes internationaux à cet égard exigent précisément que les consultations interviennent dans un contexte où toutes les options sont encore ouvertes, donc aussi celle de dire non à ce type de développement. Comment, dans ce contexte, le droit à l'autodétermination peut-il véritablement s'exercer?

---

[7] **La formulation d'un des objectifs des consultations en dit d'ailleurs long à cet égard : « étudier les mécanismes de consultation et de concertation favorisant l'acceptabilité des communautés et l'aménagement durable des territoires ».** http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf, **p.13.**

[8] http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire-ligue-bape-gazdeschiste-nov2010-final.doc, **p.9**

[9] **Ibid, p.13**

3.5 DES CONSULTATIONS QUI N'ONT PAS LIEU EN TEMPS UTILE

> *Chaque partie prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence.* (Convention d'Aarhus, article 6.4)

Pour être légitimes, les consultations en environnement doivent avoir lieu en temps utile, lorsqu'il est encore possible d'avoir une influence sur la décision et que toutes les options sont encore ouvertes. Cela implique que la décision ne doit pas être déjà prise (voir à ce sujet la section 3.4), mais aussi que les travaux ne doivent pas commencer avant la fin des consultations. Or, c'est loin d'être le cas de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures. En effet, le gouvernement a donné son aval à plusieurs projets importants avant même que les évaluations environnementales stratégiques aient lieu. Il a lui-même déjà investi des fonds publics dans certains projets[10]. Dans certains cas, les forages sont déjà commencés, sans même qu'il y ait eu de mandat confié au BAPE[11].

Le fait que les consultations n'aient pas lieu en temps utile est d'autant plus inquiétant que les projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures peuvent entraîner des effets irréversibles, notamment en ce qui a trait à la contamination des sources d'eau potable ou d'émissions de gaz à effets de serre.

3.6 UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE QUI OMET DE CONSIDÉRER LES EFFETS DES PROJETS SUR LES DROITS

Dans son mémoire déposé devant le BAPE en 2010, la LDL avait recommandé que « le respect des droits humains fasse dorénavant partie intégrante des critères d'évaluation des projets dans toute consultation environnementale et que l'évaluation de l'impact des projets sur l'ensemble des droits, interdépendants, soit rendue publique[12] ». Or, la LDL constate que l'ÉES sur les hydrocarbures omet de tenir compte des droits humains dans les évaluations d'impact. Aucune des études commandées par le gouvernement ne porte sur les droits humains[13]. À l'exception de quelques rares mentions des droits des peuples autochtones, le document de consultation ne fait référence à aucun droit humain. Les principaux droits dont il est question dans ce document sont les droits d'émission de gaz à effet de serre!!!

---

[10] **Alexandre Shields. 2014. « Pas d'études du BAPE en Gaspésie ». Dans Le Devoir, le 5 octobre 2015.** http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie

[11] ***Ibid***

[12] http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire-ligue-bape-gazdeschiste-nov2010-final.doc, **p.20**

[13] **D'après le titre des études et leur description.**

4. DES CONDITIONS EN AMONT QUI NE PERMETTENT PAS D'ASSURER L'EXERCICE DU DROIT À LA PARTICIPATION

Au-delà des limites du processus de consultation qui a lieu dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures, la LDL s'inquiète du contexte plus général dans lequel ces consultations se déroulent. Elle constate que plusieurs conditions en amont ne sont pas réunies pour assurer l'exercice de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, du droit de réunion pacifique et du droit d'association, qui sont des droits intimement liés au droit à la participation et à la vitalité démocratique d'une société.

En 2012, la LDL publiait le *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada*[14] qui dressait un bilan alarmant de la situation des droits. Ce rapport mettait notamment en lumière des attaques importantes à des droits essentiels à la démocratie : bâillonnement des scientifiques, coupures dans la recherche, criminalisation de la contestation sociale, contrôle des organismes communautaires, recul dans l'accès à la justice, etc. Depuis la publication de ce rapport, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire.

Sans dresser un bilan complet de l'ensemble des atteintes aux droits civils et politiques et de leurs effets sur la participation citoyenne en environnement, la LDL souhaite attirer l'attention sur ce problème par deux exemples récents :

- Le financement des groupes communautaires, y compris les groupes écologistes, qui était déjà insuffisant pour assurer leur fonctionnement et leur autonomie, a encore reculé au cours des dernières années. Or, pour participer au débat public, développer une contre-expertise, analyser l'information présentée lors des consultations, mobiliser les membres pour qu'elles et ils s'approprient l'information et participent, les organisations ont besoin de ressources. Le manque de financement affecte la possibilité pour leurs membres et la population en général de participer aux consultations, particulièrement quand rien n'est fait pour compenser l'inégalité de moyens.
- La répression et la criminalisation des manifestant-e s, qui s'est accrue au cours des dernières années, vise souvent les militant-e-s écologistes[15]. Cette répression prive non seulement les militant-e s écologistes d'un des moyens les plus efficaces de s'exprimer, mais elle prive aussi la population d'entendre des points de vue qui circulent peu dans l'espace public, en raison notamment de la concentration des médias. Le débat public ne peut être confiné à l'intérieur des seuls mécanismes de consultations, il doit aussi être alimenté par un contexte favorable à l'expression d'une diversité de points de vue à l'extérieur des espaces de consultations, y compris par les manifestations.

[14] http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf
[15] http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport_manifestations_repressions_ldl.pdf

5. OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

1. *Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources.*
2. *Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.*
3. *Les États mettent en place des mécanismes efficaces visant à assurer une réparation juste et équitable pour toute activité de cette nature, et des mesures adéquates sont prises pour en atténuer les effets néfastes sur les plans environnemental, économique, social, culturel ou spirituel.(DNUDPA[16],* article 32)

Alors que les projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures comportent plusieurs menaces pour les droits des peuples autochtones, la Ligue des droits et libertés tient à rappeler au gouvernement du Québec ses obligations à cet égard.

Tout processus de consultation des peuples autochtones au sujet des projets de développement ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources devrait être guidé par les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. À la lumière des nombreuses critiques formulées par des représentant-e-s des communautés autochtones lors de consultations publiques sur les hydrocarbures au cours des dernières années[17], il semble que ce soit loin d'être le cas. Le gouvernement doit rectifier rapidement le tir, et ce avant d'entreprendre ou d'autoriser quelques nouveaux travaux que ce soit.

En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement a l'obligation de consulter les peuples autochtones concernés en vue d'obtenir leur consentement et ce, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, qu'un titre ancestral en litige soit reconnu ou non.

[16] http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

[17] **Caroline Desbiens et al. 2015. Présence et enjeux autochtones associés au développement des hydrocarbures au Québec.** https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-societe-presence-enjeux-autochtones.pdf

6. CONCLUSION

Le choix de tenir une ÉES sur les hydrocarbures plutôt qu'un BAPE générique sur la transition énergétique est déjà, à la base, biaisé. Le BAPE demeure l'institution dont les mécanismes et règles d'information et de consultation sont les plus avancés au Québec. Les évaluations environnementales stratégiques au Québec ne fournissent absolument pas le même degré de garanties face aux dérives en matière de transparence, de participation et d'indépendance. Un BAPE générique, comme celui qui a mené à l'élaboration de la politique nationale de l'eau de 2000, serait une voie plus porteuse. Mais encore faudrait il avoir la volonté politique d'assurer une véritable participation du public sur les enjeux énergétiques et que le gouvernement agisse de façon cohérente, au premier chef en cessant de mettre des projets en opération AVANT la fin des processus d'information, de consultation et de décision.

La Ligue des droits et libertés tient à rappeler au gouvernement du Québec que, par ses pratiques restrictives de la participation citoyenne, il contribue lui-même à créer des conditions de tensions sociales et d'affrontements politiques. Elle appelle le gouvernement à considérer plus sérieusement sa responsabilité d'assurer un espace démocratique largement ouvert, seul garant de la cohésion et de la stabilité sociale. La démocratie, faut-il le rappeler à nos dirigeant-e-s, prend du temps.

Novembre 2015

Au soins du Ministre des Ressources naturelles du Québec.
Mémoire portant sur la prochaine loi sur les hydrocarbures du Québec

Titre du Mémoire :

La transition énergétique soit :

Abandonner les énergies fossiles dès 2050 afin d'enclencher une révolution planétaire vers des modes énergétiques moins énergivore et plus en équilibre avec le support admissible de la planète en harmonie avec les peuples, la faune et la flore qui la compose.

Un devoir absolu de nos gouvernes afin de sauvegarder l'humanité tel que nous la connaissons.

AuteurEs : [redacted]

[redacted]

Avis aux lectrices et lecteurs : les encadrés tout au long du présent mémoire ont été recueilli et affiché à partir de documents que le ministère des Ressources naturelles à mis en ligne.

Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures (ÉES)

Préambule.

En prévision d'une prochaine loi encadrant les industries oeuvrant dans les énergies fossiles au Québec.

Le gouvernement du Québec a édicté une volonté indéfectible depuis son élection du 7 avril 2014 à savoir que le Québec doit se doter dans les délais les plus raisonnables d'une loi portant sur la manière dont les industries et le secteur privé oeuvrant dans le domaine des énergies fossiles, devrons agir sur le territoire québécois en matière d'exploitation des hydrocarbures. Cette loi comme dans le cas de la loi des mines aura préséances sans nul doute sur toutes autres lois et règles régissant le domaine de l'exploitation des matières énergétiques notamment les hydrocarbures.

Ainsi, après 14 mois de pouvoir péquiste entre le 4 septembre 2012 et le 7 avril 2014 nous voici encore une fois encadré par un gouvernement qui a les mêmes objectifs que ses prédécesseurs soit son obsession affiché pour le bitume goudronneux collant et coulant au fond des plans d'eau lorsque des fuites se produisent et se produiront.

Ce mémoire a pour objectif de démystifier les incohérences de nos gouvernes au niveau du provincial afin de voir plus loin que la gestion à courte vue de femmes et d'hommes salariéEs à même les deniers publiques des contribuables mais qui, sont la proie facile de ces vautours rampants dans les officines de l'assemblée nationale ces chacals payés à même nos argents , les lobbyistes. Qu'il s'agisse de Chaleurs Terminal, de TransCanada Énergie Est, de Enbridge 9B, de Gaz Métro, de Québécor , des centaines de ces affairistes longes les parquets rouges et bleus de notre symbole démocratique, l'Assemblée nationale, mis à mal par tant d'injustices et de cafouillages politiques bien au-delà des télé réalité de la commission Charbonneau énième cafouillage politique de nos temps modernes.

Certes, ce Mémoire n'est pas exhaustif et ne répond pas aux attentes des mes souhaits les plus profonds et vous ne m'en tenez pas rigueur! , le temps qui m'a été alloué à la rédaction sur« le bras » de mes heures de prolétariat convaincu de la nécessité de rectitude politique à l'égard des débordements de vos prises de décisions unilatérales d'ordre professionnels en matière de reddition de compte à l'égard du contribuables contribueront assurément à rendre justice à ce travail de survol.Merci de votre indulgence

Mise en contexte

Le pétrole est une ressource qui apporte son lot d'instabilités économiques et environnementales. Est-ce que le Québec se souvient des impacts des crises du pétrole, des krachs boursiers, de la volatilité des prix, ainsi que de la bulle du carbone de l'ouest canadien qui nous éclate présentement au visage? Des scientifiques sonnent l'alarme climatique et estiment que 85% des réserves de pétrole canadien doivent rester dans le sol afin de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète au niveau sécuritaire de +2 degrés celcius. La transition énergétique est une nécessité mondiale. Les Québécois souhaitent-ils faire leurs propres expériences dans le cirque pétrolier ou bien construire le monde d'aujourd'hui tout en préservant celui de demain?
Source: http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/428343/etude-de-nature-le-canada-doit-renoncer-a-son-petrole

Selon un extrait d'un des documents de la consultation sur les enjeux énergétique du Québec de 2013 ;

"Le Québec possède de nombreux outils et leviers pour s'adapter aux modifications du secteur mondial de l'énergie. Il est un important producteur d'énergie et presque la moitié de sa consommation énergétique est de source renouvelable, une proportion qu'on ne trouve presque nulle part ailleurs au monde. Malgré tout, le Québec doit aussi importer l'entièreté du pétrole et du gaz naturel qu'il consomme, ce qui représente 53 % de son assiette énergétique."

Il est temps de diminuer nos besoins en énergies fossiles et d'investir dans l'énergie de demain. Il ne suffit pas de dire que l'on ne veut pas exploiter les énergies fossiles sur notre territoire. Nous devons réaliser que chaque unité d'énergie que nous consommons est exploitée quelque part! Nous sommes tout aussi responsables des impacts reliés à l'exploitation qu'à la consommation peu importe où est effectué chacune des opérations. Le Québec a la capacité de devenir un symbole en matière d'énergie renouvelable!
Source: http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf

Le gouvernement péquiste a prit la décision, en 2014, d'investir 115 millions de fonds publiques dans l'exploration pétrolière de l'ile d'Anticosti et ainsi mettre à risque l'argent des contribuables. Un investissement qui aurait dû faire l'objet de consultations publiques sérieuses préalables à sa mise en place. Dans une vision et une compréhension des enjeux climatique qui menaces l'avenir des générations futurs, hier, l'agence internationale de l'énergie (AIE) a appeler les pays du G20 à s'engager pour une fin des subventions aux énergies fossiles.
Source: http://www.connaissancedesenergies.org/afp/laie-demande-au-g20-de-supprimer-les-subventions-des-energies-fossiles-151115?utm_source=newsletter&utm_medium=mail-daily&utm_campaign=le-fil-info-energies-16-novembre-2015&utm_content=titre-breve-afp

Aujourd'hui, le gouvernement libéral à mis en place un processus de consultation qui dit permettre aux citoyens de s'exprimer sur la large question de l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Un processus critiqué par l'institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS) ;

"Bref, vous aurez 17 jours (dont 12 ouvrables) pour lire les 64 études et produire un mémoire. Ah oui, j'oubliais, il vous faut réserver vos 10 minutes de temps de parole au moins 4 jours à l'avance.
En supposant que chacune des études comporte 175 pages et que vous lisez pendant 7 heures par jour, vous devrez lire 53 pages par heure de matériel ardu uniquement pour être à jour lors des consultations. Ce qui est à peu près impossible pour la très vaste majorité des citoyens et citoyennes au Québec qui travaillent de 9 à 5. Si vous voulez écrire un mémoire, bonne chance!
Dans ce contexte, on peut donc s'attendre à ce que le processus de consultation permette à plusieurs individus de parler d'enjeux locaux sans avoir une réelle vision d'ensemble sur la légitimité et/ou la stratégie de développement de l'industrie pétrolière et gazière sur les territoires. Ainsi, aucun mémoire ne sera réellement en mesure de remettre en doute sérieusement la démarche du gouvernement, qui s'enorgueillira alors d'avoir consulté la population lors du dépôt final des travaux à la fin 2015."
Source: http://iris-recherche.qc.ca/blogue/consultation-publique-cause-toujours

De plus, il est important de noter que 18 évaluations environnementales stratégiques (ÉES) dont 10 en environnement n'étaient toujours pas rendues publique vendredi dernier. Selon un article publié dans le devoir ce matin on mentionnait que:

"Parmi les 18 études impossibles à consulter avant les consultations, on compte pourtant des documents liés à des projets de la filière fossile particulièrement controversés au Québec. Une étude s'intitule Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines. À lui seul, le pipeline Énergie Est doit traverser pas moins de 641 cours d'eau dans la province, dont le fleuve Saint-Laurent, plusieurs servant de source d'eau potable et certains présentant des risques de glissement de terrain.

Une autre étude porte sur les « mesures de prévention, de préparation et d'intervention » en cas de déversement « majeur » en milieu terrestre. Selon la liste du gouvernement portant sur les EES, cette étude « évaluera l'état de préparation des divers intervenants publics et privés, y compris les instances municipales, leur capacité technique et financière et les mécanismes de coordination établis entre eux. Enfin, elle abordera la capacité des entreprises à supporter le coût des mesures de restauration et de compensation requises. Un volet propre à l'île d'Anticosti est prévu dans l'étude ».

En ce qui a trait au volet économique, une étude toujours attendue doit permettre d'évaluer les avantages et désavantages de l'exploitation de pétrole et de gaz au Québec, tandis qu'une autre doit aborder l'« acceptabilité sociale » des projets de la filière fossile.

Même si le gouvernement Couillard a refusé de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour étudier le transport de pétrole par train, une étude doit aborder le « transport » du pétrole en général dans le cadre de l'EES. Elle doit permettre de documenter les activités au Québec, mais aussi « le type d'accidents » et leur ampleur. Cette étude n'était toujours pas publiée dimanche soir.

Par ailleurs, un total de 10 études non publiées portent directement sur des enjeux environnementaux pour l'île d'Anticosti. On y retrouve notamment une « évaluation des risques environnementaux des rejets d'eaux usées (après traitement) dans les milieux aquatiques de l'île ». Il faut savoir que selon une estimation préliminaire, chaque forage avec fracturation consommerait pas moins de 22 millions de litres d'eau. De tels forages sont prévus pour 2016, mais l'EES n'aborde pas les impacts de la fracturation sur Anticosti.

Une autre analyse doit élaborer un « projet type » d'exploitation industrielle de pétrole et de gaz sur Anticosti. « Le projet type servira ensuite à évaluer les impacts de cette filière sur l'environnement, la société et l'économie », précise le site des EES."
Source: http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455335/energies-fossiles-les-consultations-publiques-debutent-malgre-l-absence-de-plusieurs-etudes-cles?utm_source=infolettre-2015-11-16&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne

C'est donc avec déception envers ces consultations tronquées, mais avec coeur au ventre que ce mémoire vous est présenté aujourd'hui.

1-Le transport des hydrocarbures par et pour le Québec.

Introduction.

Nous apprenions dès le début de 2010 que le Québec pourrait devenir une plaque tournante des matières fossiles transitat par le Canada depuis ce qui est connu d'appeler la plus importante destruction planétaire connu de mémoire d'humains depuis la deuxième guerre mondiale :Fort Mc Murray. Fort McMurray empruntant son nom à un quelconque poste de la traite des fourrures a , en quelques sorte effacé l'histoire sur les lieux sacrée du peuple Chippewans coexistant là depuis des millénaires soit bien avant la main-mise de l'Empire britannique à partir de 1873. L'Alberta empruntant son nom à une Princcesse de la couronne britannique de l'époque glorieuse où l'Empire se voyait doté d'une supériorité intellectuelle hors d'atteinte du reste de la planète. Mais, l'histoire nous apprend cruellement que chaque Empire nait grandit , se développe et meurt comme la vie d'un humain en quelque sorte. Un cycle universel qui se perpétue sans arrêt.

Donc, un passage par l'est et qui fût à une époque loingtaine le passage de la route de la soie. Là encore des analogies sont à tisser afin de comprendre notre monde. Le passage de l'est du Canada représente pas moins de 4600 kilomètres de route mais dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'oléoducs sous-terrains en dessous de la terre par 1,5 mètre de profond. Qu'il s'agisse d'Enbridge ligne 9 ou encore de TransCanada, la formule est la même, faire passer du bitume à l'état brute sous terre afin de faire acheminer celui-ci vers les voies de chargements les plus proches. Certainement que si le passage par les Territoires du Nord-Ouest étaient praticables, il ne saurait être question du Québec mais le pergélisol étant encore présent pour quelques décennies, avant que les boulversements climatiques ne viennent à chambouler complètement les lieux de la zone arctique, le Québec demeure un avantage stratégique pour les entreprises prédatrices en mal de profits rapides.

(**Publié le 08 janvier 2014 à 15h48** | Mis à jour à 15h48. Titre :Début du chantier de la route la plus au nord d'Amérique
source :La Presse Canadienne, Montréal)

Ainsi, le Québec, devient le pays du «Jardin de l'Éden »du transport par voie sous-terraine du bitume de l'Alberta sous le plan de la faisabilité. Pour en arriver à ce point il y a cependant la question de l'acceptabilité sociale dont la notion consiste à faire entrée le bitume par la gorge des québécois Es afin de démontrer toute la question liée aux avantages économiques et sécuritaires de cette entreprise évaluée, dans le cas de TC Énergie Est à 14 milliards de dollars.Certes depuis maintenant deux ans que l'entreprise TransCanada essaie de convaincre les agriculteurs/agricultrices sur leurs terres avec des billets de banque, essaie de convaincre les éluEs municipaux avec des billets de banque (voir le document Elderman)encore ici mais aussi avec des visions de redevances

mirobolantes, des documents impressionnants comptant à ce jour 30 000 pages majoritairement écrites en langue anglaise esquissant pourtant des lacunes impressionnantes sur la manière dont des parties entières ont été rédigés en laboratoire sans avoir pris le temps de valider les études sur le terrain . L'exactitude scientifique selon les nouvelles normes de l'industrie....revient à laisser les organisations, les groupes citoyenNEs démontrer les graves lacunes de ces documents monstrueux par leur dimension mais remplies à la hâte sans fondement pour certaines partie notamment.

Matières dangereuses - Hausse importante du trafic au Canada

Le pétrole transporté par train ne représente qu'une fraction de l'augmentation du volume

16 août 2013 | Guillaume Bourgault-Côté | Canada
- Le Devoir Entre 2007 et 2011, 27 accidents ont été répertoriés lors de transports par train de matières dangereuses. **Le TMD au Canada en volume**

TMD par bateau, en tonnes métriques
2009: 19 632 923
2010: 20 076 831
2011: 22 272 214

TMD par train, en tonnes métriques
2009: 207 798 212
2010: 237 910 486
2011: 247 688 414
2012: 259 406 434

TMD par camion, en kilogrammes
2009: 78,27 millions
2010: 78,19 millions
2011: 85,81 millions

Source: Statistique Canada Ce qui circule sur les routes, les cours d'eau et les voies ferrées canadiennes est très varié : acide sulfurique, propane, essence, piles au lithium, isotopes médicaux, uranium, mercure présent dans les appareils électroniques, etc. Il y a trois ans, la valeur combinée des expéditions de produits chimiques et pétroliers excédait les 100 milliards de dollars.

1,1- Le transport ferroviaire.

Le gouvernement du Québec a mandaté l'Équipe CIRANO en partenariat avec l'équipe du CIRAIG afin d'obtenir un portrait de la situation portant sur le transport par voie terrestre au Québec. En guise de conclusion, ces firmes universitaires donnent des recommendations importantes sinon crutiales à l'État québécois avant d'aller de l'avant dans la poursuite du transport des matières dangereuses circulant par les villes et villages du Québec.Voici ci-bas les recommendations.

Tel que mentionné en introduction, il est préférable de regrouper les enjeux afin de respecter l'esprit des processus de gestion des risques qui demande d'avoir une vision globale des problématiques. Certaines connaissances sont insuffisantes concernant spécifiquement le TMD. Un renforcement de ces connaissances devrait permettre d'améliorer les analyses de danger reliées au comportement des matières transportées.

- Augmenter ou renforcer les connaissances sur les produits transportés :

- Volumes réels reliés au transport ferroviaire.
- Adjuvants ajoutés et les synergies avec les hydrocarbures.

- Comportement réel (explosion, diffusion, etc.) des hydrocarbures transportés surtout avec les pipelines qui transportent des substances issues de sources variées (sables bitumineux, pétrole de schiste).
- Corrosivité potentielle de certains hydrocarbures transportés par pipeline.

- Renforcer les connaissances techniques entre le comportement réel des hydrocarbures, incluant les adjuvants, et les équipements de transport tant routier, ferroviaire que par pipeline. Vérifier les normes de sécurité actuellement en vigueur.

- Renforcer les connaissances sur les problématiques techniques reliées à l'inversion de pipelines existants.

- Réaliser des mises à jour des données sur les accidents liés aux infrastructures routières. Renforcer la connaissance des produits réellement mis en cause.

- Renforcer les connaissances sur les facteurs humains et organisationnels dans les mécanismes d'accident.

- Renforcer les connaissances sur la vulnérabilité technologique liée à la surveillance du réseau de pipelines. Intégrer les risques cybernétiques et de malveillance. Intégrer les erreurs humaines volontaires et involontaires.

- Comme le transport d'hydrocarbure doit être envisagé sur une longue période de temps, il serait intéressant d'établir des liens avec les changements climatiques pour établir comment ils peuvent affecter le TMD autant au niveau du comportement des équipements que des

aléas naturels qui peuvent affecter ces derniers. Il ne faudrait pas prendre pour acquis que les pipelines étant enfouis, aucun équipement ne serait vulnérable à ces modifications climatiques.
Les connaissances sur les conséquences potentielles reliées à des accidents lors du TMD ne sont pas structurées ni systématisées. Or la société civile doit gérer, voire subir, ces conséquences. Un renforcement de ce volet de connaissance devrait permettre une meilleure démarche d'acceptabilité des risques. Parmi ces conséquences certains points paraissent prioritaires dans la littérature.

- Systématiser la connaissance des accidents sur des équipements des systèmes essentiels (électricité, eau, télécommunications, etc.) situés proches des voies ferrées et des pipelines. Établir les conséquences de la défaillance de ces équipements.
- Renforcer les connaissances des impacts potentiels sur l'approvisionnement en eau potable dans les zones d'accident possible mais aussi en aval. Établir les mesures d'atténuation à mettre en place. Considérer autant les voies ferrées que les pipelines en différentiant bien les volumes qui peuvent être déversés selon les modes de transport.

- Il serait pertinent d'analyser le partage du coût de la sécurité civile lié aux risques de transport

d'hydrocarbure sur le territoire et d'assurer un meilleur financement des activités de prévention et de préparation dans les municipalités touchées.

- Il serait important de mieux documenter certains événements, tels que :

- Des fuites dans un réseau d'égout, et les mécanismes d'explosion liés à ce réseau, en lien avec les trois modes de transport terrestre des hydrocarbures.
- Les situations de fuite de faible débit donc souvent indétectable mais à fortes conséquences à long terme.

- Mieux comprendre les impacts environnementaux à court, moyen et long terme du transport des hydrocarbures associés à un accident sur le territoire québécois.
- Mieux identifier et intégrer les meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et de développement durable, dans un effort concerté de collaboration dans les zones avec du TMD ferroviaire et par pipeline.
- Assurer une capacité suffisante pour les municipalités de planifier des mesures d'urgence et de les mettre en oeuvre. Maintenir cette capacité au fil du temps.

En regard des connaissances issues de la littérature, force est de constater qu'il n'y a pas de consensus sur les risques reliés au TMD, tant au niveau des accidents possibles que des conséquences potentielles. Cette situation est tout à fait compréhensible en raison de la rareté des accidents à fortes conséquences. Par contre les impacts sociaux, économiques et environnementaux à court, moyen et long termes sont toujours très importants. L'approche traditionnelle d'évaluation des risques basée sur les probabilités d'apparition d'un accident sont très limitées car les conséquences sont alors souvent non considérées. De plus, il faut rappeler une conclusion de l'équipe du CIRAIG qui indique que selon les données utilisées il est possible de favoriser l'un ou l'autre des modes de transport !

une conclusion de l'équipe du CIRAIG qui indique que selon les données utilisées il est possible de favoriser l'un ou l'autre des modes de transport !

Face à ce constat, nous estimons que l'enjeu principal réside dans la mise en place d'un véritable processus de gestion des risques. Novateur, ce processus impliquerait l'ensemble des parties concernées de la société civile, ne serait pas basé exclusivement sur des probabilités d'apparition de facteurs de risques, mais axerait les analyses sur les conséquences afin de mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées et surtout assurer une pérennité à ces dernières. Des mécanismes d'imputabilité durables devraient aussi être considérés. Il faudrait donc mettre en place une démarche de gestion des risques basée sur une approche globale, multisectorielle et adaptée aux inquiétudes des populations. Une approche rassembleuse qui mettrait l'emphase sur les étapes de contextualisation et d'identification des risques.

En accord avec la Politique québécoise de sécurité civile (MSP, 2014) des recherches sur l'établissement de facteurs de résilience de la société québécoise face à l'exploitation et le transport des hydrocarbures devraient être entreprises. Dans cette Politique, ***« la résilience est associée tant aux conditions physiques que sociales, économiques et environnementales du milieu. Parce qu'elle se fonde dans le caractère même de la collectivité, elle est liée à des enjeux et à des préoccupations qui dépassent largement ceux associés à la sécurité civile. »***

(p.6). La résilience étant une aptitude à gérer des perturbations, elle demande de mobiliser tous les acteurs du milieu et d'intégrer leurs préoccupations, mais aussi d'innover afin de rendre cette politique efficace et efficiente. En interpellant tous les acteurs concernés par l'exploitation et le transport des hydrocarbures, établir le potentiel de résilience de la société québécoise demandera d'assurer ***« une cohérence »*** (p.8) dans les mesures de gestion et de protection planifiées et mises en oeuvre. Le défi sera de définir des paramètres d'évaluation de l'aptitude de l'ensemble des

intervenants à gérer des perturbations reliées à l'exploitation et le transport des hydrocarbures, mais aussi de mettre en place des mécanismes d'évaluation continu dans le temps de cette résilience.

Sinon il est toujours possible de continuer à identifier de multiples facteurs de risques basés sur des analyses statistiques et des relevés d'accidents. Dans un tel contexte, les modèles d'analyses des risques industriels actuels peuvent toujours être améliorés mais répondront-ils aux besoins de la société civile ?(1)

(1)-Bilan des connaissances , transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec, mars 2015

© 2015 Martin Trépanier, Ingrid Peignier, Benoit Robert, Irène Cloutier. Tous droits réservés. All rights reserved. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source

En effet, depuis la tragédie de Lac Mégantic, il n'est toujours pas permis de connaître le contenu des wagons passant par les villes et villages du Québec avant que ceux-ci traversent les zones municipales. Ainsi, les premiers/premières intervenantEs en matière de sécurité ne sont pas outillés pour répondre à une catastrophe ferroviaire pas plus aujourd'hui qu'ils/qu'elles ne l'étaient lors du drame à Lac Mégantic en été 2013. Cette situation n'est simplement pas tolérable et c'est exactement pourquoi il est absolument nécessaire de mandater le Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) afin de mener une étude exhaustive des dangers liés au transport des matières dangereuses au Québec.(2).

(2)-Pas d'étude sur le pétrole par train. Malgré les craintes de Montréal, Québec ne mandatera pas le BAPE et annule l'évaluation prévue, 30 octobre 2015 Le Devoir.|Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

Selon les dernières nouvelles cités dans le journal le Devoir du 30 octobre, le Ministre des Ressources naturelles, Monsieur Pierre Arcand, a écarté du processus menant à la loi sur les hydrocarbures les dangers liés aux transports des matières dangereuses, un non sens si cela s'avère vrai.

1,2- Le transport routier.

Encore ici, je vous fais part des recommandations des groupes CIRANO et CIRAIG, mandaté par le ministère des Ressources naturelles(voir ci-bas encadré) pour obtenir une évaluation juste à propos du transport routier au Québec. Force est de constater que le secteur souffre d'un manque d'encadrement surtout dû au fait que les entreprises œuvrant dans le transport des matières dangereuses sont pour la grande majorité des entreprises travaillant en sous-traitances. La question de la formation obligatoire des opérateurs/opératrices des semi-remorques est au cœur des lacunes souvent relevés. Il y a aussi la question des statistiques liés au transport des matières dangereuses. La

statistique du Québec souffre d'un manque d'études sur le sujet. Les données en provenance du gouvernement fédéral sont quant à elles en bien pire situation. Ainsi, échappant aux statistiques, il est difficile d'obtenir un portrait juste sur l'évolution de la situation en matière de la sécurité civile tant du côté du Québec que de celui du Canada.

afin de comprendre les choix logistiques posés par les entreprises et de pouvoir ainsi prioriser les activités de prévention ainsi que les nouvelles exigences réglementaires à imposer éventuellement. Pour ce faire une comparaison entre les pratiques et les statistiques d'accidents devra être réalisée.
Une étude plus approfondie des données de l'enquête nationale en bordure de route, spécifique pour les hydrocarbures, serait très pertinente à réaliser afin d'avoir un portrait plus juste du transport routier des hydrocarbures. Toutefois, une certaine prudence devra être prise quant à la généralisation d'une telle analyse approfondie puisque plus on réduit la population étudiée, moins les données sont significatives.
Cette étude approfondie ainsi que d'autres analyses permettraient par exemple de pouvoir répondre aux objectifs et questions suivantes :

Objectif 1 **: Connaître les caractéristiques les plus fréquentes d'un transport des hydrocarbures**
- Puisqu'aucune raffinerie au Québec n'achemine elle-même ses produits pétroliers (diesel, huile à chauffage, essence, carburéacteur ou propane), est ce qu'il s'est établi un partenariat entre le fournisseur et le transporteur ? S'agit-il d'un transporteur attitré à ce fournisseur ? Avoir cette information va permettre de mieux cibler les activités de prévention et aussi identifier à qui
- La majorité des hydrocarbures sont transportés par camion-citerne compartimenté permettant le transport de quelques carburants dans le même envoi28. Toutefois, compte tenu des problèmes survenus dans la tragédie de Lac-Mégantic quant à la classification du pétrole brut, il serait intéressant de savoir quel type d'hydrocarbures est transporté ensemble ? Cela permettrait de vérifier que les normes en termes de ségrégation des MD ensemble sont adéquates.

- Quels sont les itinéraires empruntés par les transporteurs routiers d'hydrocarbures ?

-

Objectif 2 : Développer un outil d'aide à la décision pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités afin de les soutenir dans la prise en compte des risques anthropiques dans l'aménagement de leur territoire
La disponibilité de ces connaissances permettrait aux MRC et aux municipalités concernées par le transport routier d'hydrocarbures de disposer d'outils d'aide à la prise de décision en ce qui a trait, d'une part, aux mesures d'urgence appropriées à certains secteurs, d'autre part, aux moyens de contrôle d'implantation des usages à proximité des routes où les hydrocarbures sont transportés et des lieux fixes pouvant présenter des risques importants (par exemple, les lieux d'entreposage).
Il serait d'ailleurs intéressant de superposer la cartographie précise des caractéristiques du réseau routier à celles des accidents et de faire les liens appropriés avec les caractéristiques reliées au territoire (densité de population, présence d'infrastructures essentielles, usages

sensibles (résidentiels, institutionnels, récréatifs), etc.).

Objectif 3 *:* Déterminer le niveau de préparation des transporteurs routiers d'hydrocarbures face aux situations d'urgence.

Objectif 4 : Avoir une idée du niveau de pro-activité et de conscientisation face aux risques des entreprises : en sachant si les transporteurs appartiennent à des associations industrielles ou s'ils font partie de programmes volontaires et tester leur capacité et leur volonté à investir dans les mesures de réduction de risque entourant les MD

À ce titre, les données sur l'occupation du sol actuelle et projetée devraient être mises à la disposition de l'industrie afin que celle-ci prennent des décisions éclairées quant aux impacts et aux risques du transport routier d'hydrocarbures sur les communautés traversées (par exemple,

lors du choix des trajets à emprunter par les camions-citernes, du choix d'un site pour l'implantation d'une plate-forme multimodale, etc.). Un système de partage de l'information entre les municipalités et l'industrie pourrait être envisagé.
Objectif 5 **:** Connaître le partage des tâches entre le transporteur et l'expéditeur lors des opérations de chargement et de déchargement des MD
- Quel est le déplacement type d'un hydrocarbure ? Qui est responsable du chargement et du déchargement dans le cas d'un transport d'hydrocarbures ? Y-a-t-il des différences dans les responsabilités lorsque l'on est en présence d'une tournée plutôt que d'un transport unique ? L'ensemble de ces éléments sont indispensables à connaître lorsque l'on sait que la majorité des accidents de transport de matières dangereuses se passent pendant la phase de chargement / déchargement et non pendant le transport proprement dit.
Objectif 6 : Connaître l'âge et l'état des infrastructures de transport ainsi que du matériel roulant afin d'évaluer l'impact d'une hausse du transport des hydrocarbures sur les réseaux de transports existants au Québec
Est ce que le réseau est capable de supporter cette augmentation du trafic des hydrocarbures ? Doit-on construire de nouvelles infrastructures de transport ? De nouvelles infrastructures de chargement ? Doit-on augmenter les inspections sur le réseau afin de vérifier qu'il n'y a pas d'usure prématuré ? Y-a-t-il une sur-utilisation des réseaux ? Quels sont les impacts sur les autres sphères de l'économie d'une augmentation du trafic (congestion routière, ferroviaire, ralentissement du trafic, etc.) (3)

(3)-Bilan des connaissances , transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec, mars 2015

© 2015 Martin Trépanier, Ingrid Peignier, Benoit Robert, Irène Cloutier. Tous droits réservés. All rights reserved. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source

Il serait prématuré pour le Québec d'ajouter davantage de permis aux transporteurs de matières dangereuses tant et aussi longtemps qu'un étude sérieuse se penche en ce domaine. Encore là, un mandat octroyé au BAPE pourrait indiquer les recommendations à suivre afin d'éviter une tragédie routière comme cela se voie fréquemment dans d'autres pays.

1,3- Le transport maritime empruntant le Fleuve St-Laurent.

Le gouvernement du Québec ne semblant pas disposer d'études fiables à propos de la situation réelle portant sur le transport des hydrocarbures dans l'estuaire du fleuve St-

Laurent, s'est tourné du côté de l'Institut Maritime du Québec. Cet institut ayant pour mandat de former des opérateurs/opératrices en milieu marin et plus particulièrement dans la voie navigable du fleuve St-Laurent étant donné les particularités exigeantes que demande de manœuvrer sur le fleuve avec de grands navires. Le mandat de l'Institut va bien au-delà de ses capacités et pour cela, c'est un partenaire : Innovation Maritime(4) qui s'est vue obtenir le mandat du Ministre des Ressources naturelles en 2014 de rédiger un portrait de la situation. (5) Ce document d'une centaine de pages n'est pas signé par aucun auteur. Il donne certaines références à des auteurEs du milieu québécois ayant paru dans de la littérature scientifique par le passé. Ce document ne représente pas une assise valable pour avoir une connaissance approfondie du milieu marin à savoir la sensibilité des espèces marines vivant en ces lieux. Par ailleurs, la question du dragages des fons marins afin d'accueillir de plus gros bateaux étrangers tel que les Aframax, les Suezmax et les ...Chinamax pose un réel problème sur les berges en aval et en amont du fleuve St-Laurent.

La question de bateaux enregistrés à l'étranger possédant des équipages d'origine étrangers (Phillipiens dans ce cas-ci)pose problème également tel que le journal de Montréal le révélait en décembre dernier. Cela n'a rien de rassurant. La compagnie de raffinage Valero se moquant éperdument des normes de sécurité comme en témoigne sa compaisance avec le sous traitant Jacques Desgagnés en s'associant à la création d'une entreprise: Petro-Nav. Cet équipage ne possédant pratiquement aucune connaissance des courants du fleuve St-Laurent.

Transport pétrolier : La compétence des équipages mise en doute .Un navire battant un pavillon de

complaisance charrie du pétrole de Montréal à Lévis

Anne Caroline Desplanques, journal de Montréal.

Samedi, 20 décembre 2014 15:17 MISE à JOUR Samedi, 20 décembre 2014 15:23
Une compagnie québécoise transporte du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent en utilisant un stratagème qui lui permet d'éviter l'impôt et d'employer des travailleurs étrangers à rabais, cela en mettant en péril l'environnement, craignent marins et écologistes.

(4)-**L'Institut maritime du Québec et Innovation maritime** : solidaires de la Stratégie maritime du Québec !

Communiqué de presse – Rimouski, le 30 juin 2015

Innovationmaritime
Créé en 2002, Innovation maritime (IMAR) est un centre de recherche appliquée intervenant dans les domaines du transport maritime, de la navigation, du génie maritime, de la sûreté et sécurité maritime, des technologies environnementales et de la plongée professionnelle. Innovation maritime est membre du réseau Transtech qui regroupe les centres collégiaux de transfert de technologie actifs au Québec. Innovation maritime compte à son actif la réalisation de quelque 300 projets depuis sa création.

Sources :
DanieDion,

directeur
InstitutmaritimeduQuébec418724-2822,poste4101
SylvainLafrance,directeurgénéral
Innovation maritime 418 725-3525, poste 4601

(5)-**Bilan des connaissances. Transport maritime des hydrocarbures.**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Par : Innovation Maritime(Institut maritime du Québec), 2 décembre 2014.

2- L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Je me suis plongé dans la lutte citoyenne contre l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge en automne 2012. À l'époque, je demeurais à moins de 4 kilomètres de cet infrastructure souterraine. Depuis lors, mon engagement contre les hydrocarbures n'a fait que croître et pour cause : À ce moment, la compagnie de transport en bitume qu'est Enbridge désirait inverser le cours de la conduite 9B depuis l'ouest vers l'est afin d'acheminer du bitume en provenance des gisements des sables bitumineux albertains vers le Québec. À ce moment-là, nous ne savions pas que l'Office National de l'Énergie(ONÉ) avait été muselée par le gouvernement Conservateur avec les lois omnibus C-38 et C-45, ayant

pour effet d'invalider la participation citoyenne aux audiences publiques.(6) De plus, ces lois iniques retiraient toutes protection des cours d'eau navigables par près de 90% de celles-ci et ce, sur l'ensemble des 10 provinces canadiennes ainsi que retirant de la loi de nombreuses protections pour les Premières Nations dégageant ainsi le tracé des pétrolières pour un libre passage au travers du Canada afin de satisfaire les intérêts des actionnaires privés en matière d'exportation du pétrole brute en provenance des sables bitumineux. Nous savions dès lors que le temps jouait contre nous. Les acteurs fédéralistes ayant bien concoctés leur stratagème visant à pourfendre la levée de boucliers citoyenNEs contre ces projet monstrueux et tellement dommageables pour l'ensemble des Nations Autochtones de la Province de l'Alberta certes mais combien dommageable pour la planète toute entière.

(6)-**Enbridge: Perturbations aux audiences de l'Office national de l'énergie** (journal l'Éveil)

Reine Côté

Publié le 10 octobre 2013 . Projet d'inversion du pipeline 9BLes audiences publiques de l'Office national de l'énergie entourant le projet d'inversion du pipeline 9B d'Enbridge, qui se tiennent du 8 au 11 octobre à Montréal, ont été perturbées par la manifestation d'une vingtaine de militants environnementalistes qui remettent en cause le processus des audiences de l'ONÉ et son indépendance décisionnelle. **Photo: Courtoisie - Jean Léger, un citoyen de Mirabel, l'un des membres fondateurs de Coalition vigilance oléoducs.**

Nous avons alors créer des groupes citoyenNEs afin de suivre de près la manière dont l'entreprise Enbridge désirait obtenir cette nouvelle licence pour polluer nos terres et notre eau potable. Nous avons participer à toutes les tribunes que nous savions à propos de livrer notre message citoyenNE pour contrer cette entreprise : conseils municipaux, lettre dans les journaux, communiqué de presse, action de sensibilisation dans nos communautés, réseautage avec des groupes d'affinités, portes -à-portes avec documentation en mains, événements publiques, etc. Lorsque l'entreprise TransCanada est également venue avec la présentation de son projet Énergie Est, nous avons encore

une fois recommencer la même démarche auprès des mêmes actrices et acteurs de notre milieu.

2,1- La fracturation hydraulique pour des fins de commercialisation du pétrole de shale d'Urtica et du gaz de shale dans la vallée du St-Laurent, en Gaspésie et à l'Île d'Anticostie.

Depuis maintenant plus de huit ans, la filière de la fracturation au Québec a conduit à deux Bureaux des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) et une Étude Environnementale Stratégique (ÉES).Lors des deux Bapes, il s'est avéré que la position de cette instance du gouvernement recommandait la plus grande prudence en ce qui a trait aux "dommages collatéraux" qu'engendrent cette industrie extractive. Ainsi, les boues utilisés lors de la fracturation contenant des additifs cancérigènes, les eaux employés lors de la fracturation migrant évedntuellement dans les nappes phréatiques voisines voir à des kilomètres du lieu du forage et bien entendu, le gaz méthanier s'échappant inexorablement des puits suite à la fracturation mais encore davantage après de longues années.Toute cette propagande mise de l'avant avec le concours du gouvernement du Québec avait alors soulevé des communautés entières et dont la levée de bouclier avait conduit à un pseudo moratoire sous le gouvernement de Jean Charest en son début de mandat en 2003. Par contre, l'État ne lâche pas prise aussi facilement ainsi,

Nous sommes sollicité par les temps qui courent par des publicités tout azimut de la part de l'entreprise Gaz Métopolitain, chef de file en matière de gaz naturel au Québec.

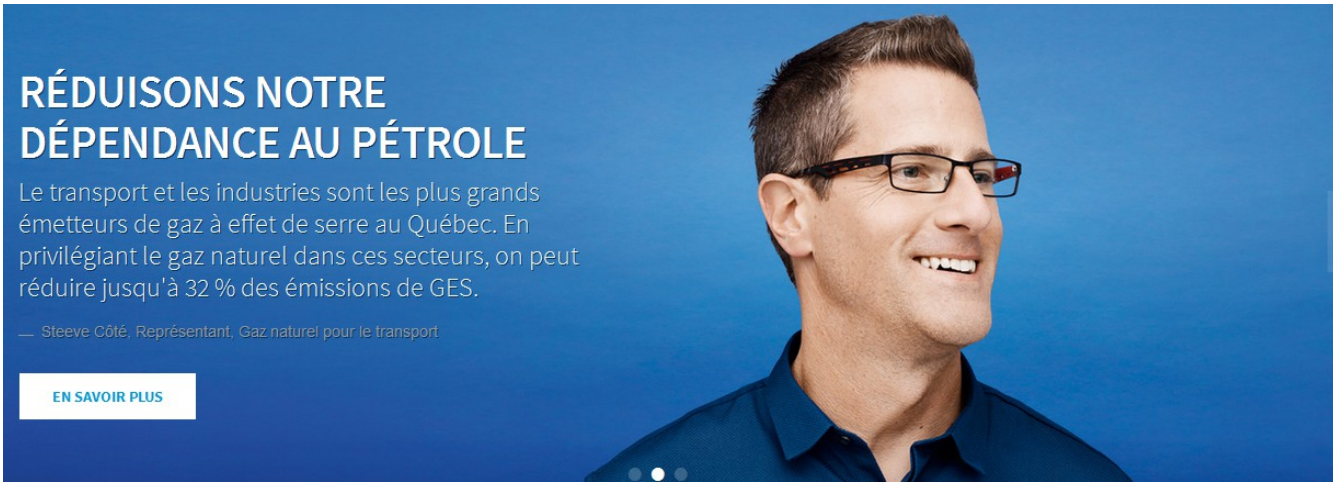

À savoir que cette entreprise prend pour acquis que les québécoises et les Québécois sont des gens ignares en matière de connaissance sur le taux de gaz à effet de serre(GES) généré par le gaz naturel, est méprisant en soit. En effet, de grandes publicités dans la ville de Montréal vantent les mérites de ce gaz qui pourtant là où il est puisés, soit issu de la fracturation des gaz de shale en provenance des États-Unis, constitue de par les méthodes de la fracturation une énergie reconnue aussi

dommageable que le charbon selon l'université de Cornell(7).Dans la seule État américaine de la Pensilvanie, un nuage de méthane "flotte" depuis un an au-dessus de l'État. Ce nuage issu des fuites engendrées par les puits mal obturés serait à l'origine de ce phénomène atmosphérique troublant de la grosseur de l'État du Delaware selon des scientifiques de la NASA.

La rumeur voulant que le gaz naturel consisterait en une étape vers une transition énergétique moins énergivore que les hydrocarbures est une pure arnaque économique de la part de Gaz Métropolitain et aussi du gouvernement du Québec qui subventionne cette entreprise à même titre que Pétrolia, Junex et Quen...dans ces annonces mensongères misent en place pour tromper la population. Il est fort à parier que les fracturation à Anticosti et à Gaspé ne sont pas étrangères à cette propagande de l'industrie privée en accord avec le gouvernement du Québec afin de mousser le gaz et le pétrole d'ici comme source d'approvisionnement énergie fossile.

7-« Methane and the greenhouse-gaz footprint of natural gaz from shale formations », Climate change, Robert w.Howarth, Renee Santoro and Anthony Ingraffea. Vol 106, 2011, page 679-690.

2,2- L'exploitation du pétrole en mer, Projet Old Harry au large de la péninsule de la Gaspésie.

La firme-conseil Genivar retenu par le gouvernement du Québec dans un appel d'offre dans le but de connaître l'étendue de notre ignorence quant à l'estuaire du St-Laurent a rendue public son travail en septembre 2013. Intitulé : **Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madelaine et de la baie des Chaleurs (EES2)**, Dans son préambule, la firme-conseil nous avise d'entrée de jeu de ce rapport de 800 pages les faits suivants en rapport avec la diversité du milieu biologique d'une grande diversité et d'une productivité élevées mais aussi la firme indique que cette communauté biologique est fragile ainsi :

> Au niveau provincial, sept espèces fauniques présentes dans la zone d'étude sont désignées menacées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables : le béluga, la tortue luth, le pluvier siffleur, le râle jaune, le grèbe esclavon (population des Îles-de-la-Madeleine), la sterne caspienne et la sterne de Dougall. Cinq autres espèces ont le statut vulnérable, soit l'alose savoureuse, l'arlequin plongeur, le garrot d'Islande (population de l'Est), le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche. Enfin, 18 espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit 10 espèces de poissons, 4 espèces de mammifères marins et 4 espèces d'oiseaux. À l'échelle nationale, dix espèces de la zone d'étude ont le statut en voie de disparition en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Il s'agit de la baleine noire de l'Atlantique Nord, du rorqual bleu, de la baleine à bec commune, de la tortue luth, du bécasseau maubèche (sous-espèce *rufa*), du pluvier siffleur, du grèbe esclavon (population des Îles-de-la-Madeleine), de la mouette blanche, de la sterne de Dougall et du courlis esquimau dont la présence au Québec est questionnée. Trois espèces sont désignées menacées, soit le loup à tête large, le loup tacheté et le béluga. Six espèces sont jugées préoccupantes (loup atlantique, rorqual commun, râle jaune, arlequin plongeur, garrot d'Islande (population de l'Est) et hibou des marais), alors que trois autres sont à l'étude (anguille d'Amérique, bar rayé (population de la partie sud du golfe du Saint-Laurent) et requin blanc).Génivar, page s-11.

Comme nous le savons depuis, le Béluga a glissé depuis sous le statut d'être en voie de disparition depuis le début de l'année.

Par ailleurs, ce milieu riche a conduit les divers paliers gouvernementaux à prendre en mains la préservation de ses habitats au cours des dernières décennies par l'implantation

de parcs et de lieux de préservation d'espèces fragilisées par la présence des communautés vivant à proximité des habitats naturels ainsi, il est indiqué en page S-14 que :

> La Côte-Nord et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine fondent une large part de leurs activités touristiques actuelles et futures sur la mise en valeur des ressources et des paysages maritimes et littoraux. C'est notamment le cas de l'industrie de l'observation des mammifères marins qui génère des retombées d'environ 70 M$ à l'échelle du Québec. De plus, le littoral de la zone d'étude comprend plus de 350 éléments récréotouristiques. Par ailleurs, la qualité du milieu marin joue un rôle majeur pour la pêche récréative, dont les rivières à saumon constituent des attraits régionaux de premier plan. Il y a 74 rivières à saumon dans la zone d'étude.
> La zone comprend plusieurs espaces d'intérêt particulier, c'est-à-dire des milieux pour lesquels les autorités ont déjà indiqué la nécessité de prendre des précautions particulières de protection et de conservation. Diverses aires protégées, à savoir le parc national du Canada Forillon, la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, les parcs nationaux québécois d'Anticosti, de Miguasha et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, trois réserves écologiques, une réserve aquatique, une réserve de biodiversité projetée, quatre types d'habitats fauniques (aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), habitat du poisson, îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux et falaises habitées par une colonie d'oiseaux), onze refuges d'oiseaux migrateurs, une réserve nationale de faune, un refuge faunique et une réserve naturelle, sont comprises dans la zone d'étude. À ces territoires bénéficiant d'un statut légal de protection, s'ajoutent les territoires littoraux disposant de diverses règles de protection, légales ou non, tels que les parcs régionaux, les arrondissements naturels, les réserves fauniques et les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). À ces aires protégées s'ajoutent deux sites d'intérêt pour l'établissement d'une aire marine protégée, soit les Îles-de-la-Madeleine et le banc des Américains, ainsi que cinq zones d'intérêt biologique et écologique (ZIEB).
> Genivar, S-14.

La plus inquiétante menace en ce qui a trait à l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin viendrait de conditions hivernales alors que là, les glaces qui recouvrent la surface de l'eau rendraient impossible la récupération des hydrocarbures. Parallèlement à ces inquiétudes, comme il est connu depuis quelques années lors d'études menées aux États-Unis et suite au bris de la conduite à Kalamazoo au Michigan en 2010, une déversement de bitumes appartenant aux sables bitumineux en pleine mer serait une catastrophe sachant que ce type de bitume coule au fond de l'eau aussitôt que les solvants se sont évaporés après quelques heures seulement rendant ainsi la récupération des hydrocarbures impossible.

3- La transition énergétique.

Nous ne sommes qu'à quelques semaines de la grande messe des Natons Unies qui se réunira à Paris en décembre 2015. Le québec peut et a la responsabilité morale d'aller porter un message fort à titre de déléguation québécoise portant sur les solutions

alternatives aux énergies fossiles de l'ouest canadien et de la fracturaton en sol québécois. Le mot fort de cette coalition citoyenne lors de COP 21 est 100% renouvelable, 100% possible et ce n'est pas pour rien que ce slogan a été retenu.

Au Québec, au Canada il a été démontré plusieurs fois que nous avions des alternatives quant à s'affranchir dès 2050 en ce qui a trait à la consommation du pétrole utilisé dans le transport sachant que ce secteur est responsable de la moitié de l'ensemble de toute la consommation des hydrocarbures et des GES engendrés par le déplacement de véhicules sur les routes .(Voir références ci-bas).

Des solutions alternatives existent.Il est dornavant connu que les emplois dans les secteurs des énergies renouvelables dans le monde sont davantages générateur d'emploies que ceux associés aux énergies fossiles.(voir le RNCREQ, vingt milliards de dollars de plus en six ans)

Un collectif de 60 scientifiques canadiens ont plus tôt cette année mis en ligne un document possédant des solutions à court terme, à moyen terme ainsi que sur le plus long terme afin de s'affranchir de notre dépendance ax énergies fossiles.A-t-on pris le temps à Québec de consulter nos scientifiques à ce niveau?

Une parution dans la revue Nature a elle aussi retenue notre attention sachant que pour arriver avec les objectifs de conserver les bouleversements climatiques sous la barre du réchauffement de 2°C de nos températures globales, le Canada devra laisser sous terre pas moins de 85% de la filière des sables bitumineux. Les sables dont le gouvernement du Québec entend soutenir le transport passant par notre province pour l'exportation outremer.(Voir ci-bas, Letter, the geographical distribution of fossil fuels).

Références,

-Giec, 5 ième rapport abrégé , mars, 2015, pdf;

-Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Maitriser notre avenir énergétique; Roger Lanoue et Normand Mousseau;

-Rapport 60 scientifiquescanadienNEs-QuébécoisEs, avril 2015, Acting on the climate change;

-Letter, The Geographical distribution of fossil fuels, Unused when limiting global warming to 26°C. (avoid to a rise of the climate above a 2°C for this century).

-RNCREQ, Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation du pétrole au Québec.pdf, 2015.

4- Conclusion.

Le grand rendez-vous à Paris au début de décembre devrait être l'occasion pour le Québec ainsi que pour le Canada la tribune essentiel pour s'engager dans des cibles précises afin d'atteindre sinon de maîtriser notre dépendance aux énergies sales et destructrices que sont l'extractiviste. Maintes compagnies enregistrées à la bourse de Toronto (TSX) agissent ni plus ni moins comme des bandits à l'échelle planétaire et trouvent refuge à Toronto afin de se soustraire aux poursuites menées contre elles.

Le Québec en maintenant des actifs dans cette bourse cautionne et légitimise ces terroristes à cravates qui sont responsables de tant de destruction au niveau planétaire. Le Québec a le devoir de retirer ses billes de la filière des hydrocarbures. La Caisse de Dépôt ne doit en aucun cas servir les intérêts de cette industrie malade qui nous entraînera dans une trajectoire suicidaire.La Caisse de Dépôt devrait plutôt investir dans les énergies vertes lesquelles seront bientôt contrôlé par les grandes puissances comme la Chine si nous ne bougeons pas immédiatement. Encore ici cela nécessite de la vision à Québec.

Nous devons par ailleurs arrêter de jouer avec le futur des prochaines générations qui nous remplacerons. Devant quel tableau seront-elles/seront-ils confrontéEs ces prochaines générations suite à un leg lourd de conséquences pour leurs propres qualité de vie. Notre devoir morale tend à laisser un héritage supérieur envers celles et ceux qi nous remplaceront et non l'inverse comme il nous est de constaté actuellement.

Bien sûr, ceci nécessite du courage politique tant à l'Assemblée nationale qu'au

Parlement d'Ottawa. J'ose simplement espérer qe nos éluEs ne gaspillerons pas les derniers leviers qui nous reste pour accomplir le geste probablement le plus audacieux de leur carrière soit celui de sauver la faune, la flore et par conséquent les humains qui ensemble nous constituons un tout , la Terre.

[redacted]

[redacted]

Réseau québécois des groupes écologistes

De l'insulte à l'injure: critique du fond et de la forme de l'ÉES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) et au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) dans le cadre des consultations publiques de l'étude environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures et Anticosti

Novembre 2015

Réseau québécois des groupes écologistes
454 Laurier Est - Montréal (Québec) – H2J 1E7
514-587-8194
www.rqge.qc.ca info@rqge.qc.ca

Table des matières

Présentation de l'organisme 3

De l'insulte à l'injure: critique du fond et de la forme de l'ÉES 4

Annexe - Liste des groupes membres du RQGE.....6

Présentation de l'organisme

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) existe depuis plus de trente ans. C'est en 1982 que le Réseau voit le jour, suite au constat du besoin de centaines de groupes écologistes de mieux communiquer entre eux. Il s'incorpore comme organisme à but non lucratif en 1988. Créé pour faciliter les échanges entre les groupes, il devient rapidement un véhicule de communication et de diffusion de l'information environnementale au Québec. Au cours des dernières années, le Réseau a élargi son mandat pour représenter les intérêts de ses membres et de la communauté environnementale en général. Entre autres, il prend position sur des dossiers d'intérêt public comme le Plan Nord, l'acceptabilité sociale, la reconnaissance et le financement des groupes, la réglementation environnementale et les dossiers nationaux tels que l'agriculture, l'eau, la forêt, les mines, l'énergie, les matières résiduelles, le climat, etc.

Le RQGE collabore aussi avec les autres secteurs de la société, particulièrement les groupes communautaires, en vue de décloisonner le secteur de l'écologie en partageant nos préoccupations avec l'ensemble des mouvements sociaux. À cet effet, le RQGE s'implique activement au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), qui regroupe 4 000 organismes d'action communautaire autonome. Le RQGE est le seul réseau à représenter le secteur environnement du milieu communautaire autonome.

Le RQGE participe également à diverses coalitions dont la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!, le mouvement Sortons le Québec du nucléaire, le Regroupement des organismes de défense collective des droits et à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

> Reconnaissant également que chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures,
>
> Considérant qu'afin d'être en mesure de faire valoir ce droit et de s'acquitter de ce devoir, les citoyens doivent avoir accès à l'information, être habilités à participer au processus décisionnel et avoir accès à la justice en matière d'environnement [...]
>
> *- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)[1], 1996*

De l'insulte à l'injure: critique du fond et de la forme de l'ÉES

Le présent mémoire est le plus court que le Réseau québécois des groupes écologistes aura présenté à l'État québécois. Cette brièveté s'explique par les conditions déraisonnables, irrespectueuses et tendancieuses de la présente consultation et en protestation de celle-ci.

Nous regrettons amèrement les décisions du gouvernement d'avoir pris position publiquement en faveur de l'exploitation des hydrocarbures, d'avoir investit et permis une série de projets dans ces filières et ce, sans attendre les recommandations de l'ÉES, ou encore mieux celles d'un BAPE générique. Nous déplorons également le mandat utilitaire de cette étude qui fait fit de toutes nos interventions dans toutes les consultations publiques précédentes, dont la plus substantielle était certainement la Commission sur l'avenir énergétique du Québec, quoiqu'elle n'ait pas atteint les conclusions visées par le présent gouvernement.

Nous avons présenté notre critique de vive voix lors de la séance du 16 novembre et plusieurs de nos membres ont également fait devoir de critiquer le fond et la forme de cette consultation. Selon toutes fins pratiques, l'objectif de l'exercice semble être d'avaliser l'exploitation des hydrocarbures au Québec en vue de la création d'une loi cadre, exhaussant par le fait même les

[1] Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 1996. http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf

souhaits des lobbies pétroliers et gaziers. Si la réalisation de cette visée comporte une atteinte aux droits humains de la population du Québec (droit à la santé, droit à l'environnement sain, droit à l'auto-détermination des peuples), les conditions de la consultation s'inscrivent également en violation du droit à l'information, au consentement libre et éclairé.

Enfin, merci de considérer que nous avons dit non, non aux hydrocarbures et aux énergies fossiles au Québec, non aux processus à sens unique qui ne respectent ni l'intégrité ni la dignité des communautés du Québec. Ce faisant, nous sommes conscients et conscientes d'offrir une réponse qui ne cadre ni dans la forme ni dans le fond de la présente consultation. Mais le consentement est une question importante, parfois de vie ou de mort, et nous avons le droit de dire non. Ce droit n'est pas négociable.

Notez également que nous avons hâte de dire "oui" et attendons toujours une innovation du gouvernement du Québec pour amener l'économie hors des ratées de l'économie industrielle classique à l'origine des changements climatiques et de la sixième exctinction massive de la planète. Nous attendons effectivement de pouvoir dire "oui": oui à une transition énergétique, “oui” à une sortie efficace et solidaire de notre dépendance aux énergies fossiles, “oui” à la décroissance, “oui” à la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres, “oui” aux droits humains et "oui" à un État qui prend ses responsabilités au sérieux.

En attendant ce moment,

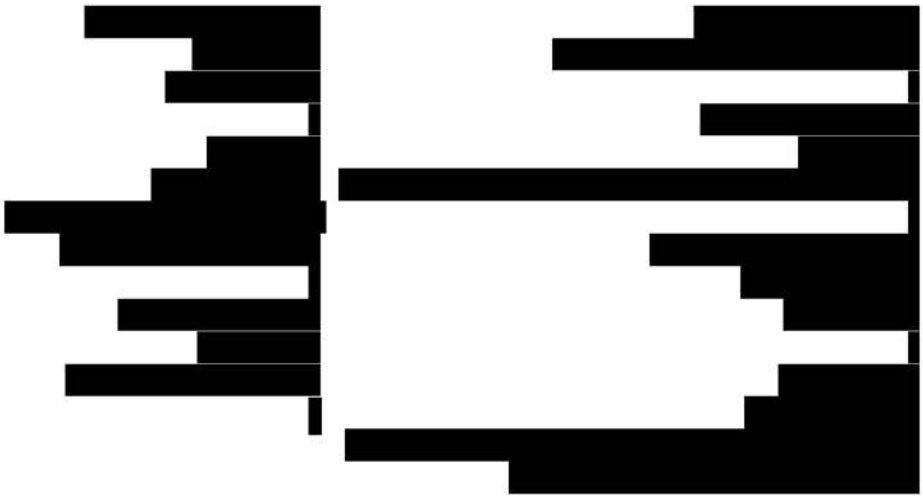

Annexe - Liste des groupes membres du RQGE

Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)Action Re-Buts (AR)
Action Saint-François
Alternatives
Ambioterra
AmiEs de la Terre de Québec
Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, région 04-E (AREQ)
Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
Centre d'écologie solidaire et appliquée (CESA)
Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)
Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)
CentricoisES et mauricienNEs pour le déclassement nucléaire (CMDN)
Cercle des jeunes naturalistes (CJN)
Les Citoyens au courant
Climate Justice Montreal (CJM)
Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine (QUISETAL)
Coalition verte de Trois-Rivières
Collectif éducatif Éco-Naître
Coalition Vigilance Oléoducs
Comité des citoyens de la Presqu'île – Lanaudière (CCPL)
Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie
Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)
Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD)
Craque-bitume
Cyclo Nord-Sud
Eau Secours! La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau
Éco-vigilance Baie-des-Chaleurs
Environnement Jeunesse (ENJEU)
Environnement Vert Plus
Eurêko
Église verte
Enviro éduc-Action
Fondation Rivière
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
GaïaPresse
Greenpeace Québec
Groupe écocitoyen (GÉCO)
Groupe de recherche d'intérêt public du Québec – Université du Québec à Montréal (GRIP-UQÀM)
Projet Écosphère
Guilde des Herboristes
Habitat Multi Générations (HMG)
Héritage Saint-Bernard
Poids vert de Rimouski-Neigette
Minganie sans Uranium
Mouvement Au Courant
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement écologique Mathalois
Mouvement interculturel pour l'environnement
Mouvement Vert Mauricie
Option Métal Recyclé du Québec
Organisme de récupération anti-pauvreté de l'érable (ORAPÉ)
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
La Petite boutique d'Amos
Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG)
Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Recyclage Vanier
Regroupement Clova Forêt
Regroupement écologistes Val d'Or et environs (REVE)
Éco-Réno
Réseau des femmes en environnement (RFE)
Ressourcerie de Lévis
Ressourcerie de Lotbinière
Ressourcerie de Lac Saint-Charles
Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille îles
Sept-Îles sans uranium (SISUR)
Société de biologie de Montréal
SOS Levasseur
SOS Territoire
Tache d'huile
Textil'Art
Vigilance OGM

Enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec
Dans le cadre de la consultation concernant l'étude environnementale stratégique (ÉES) portant sur les hydrocarbures au Québec**.**

Mémoire présenté par :

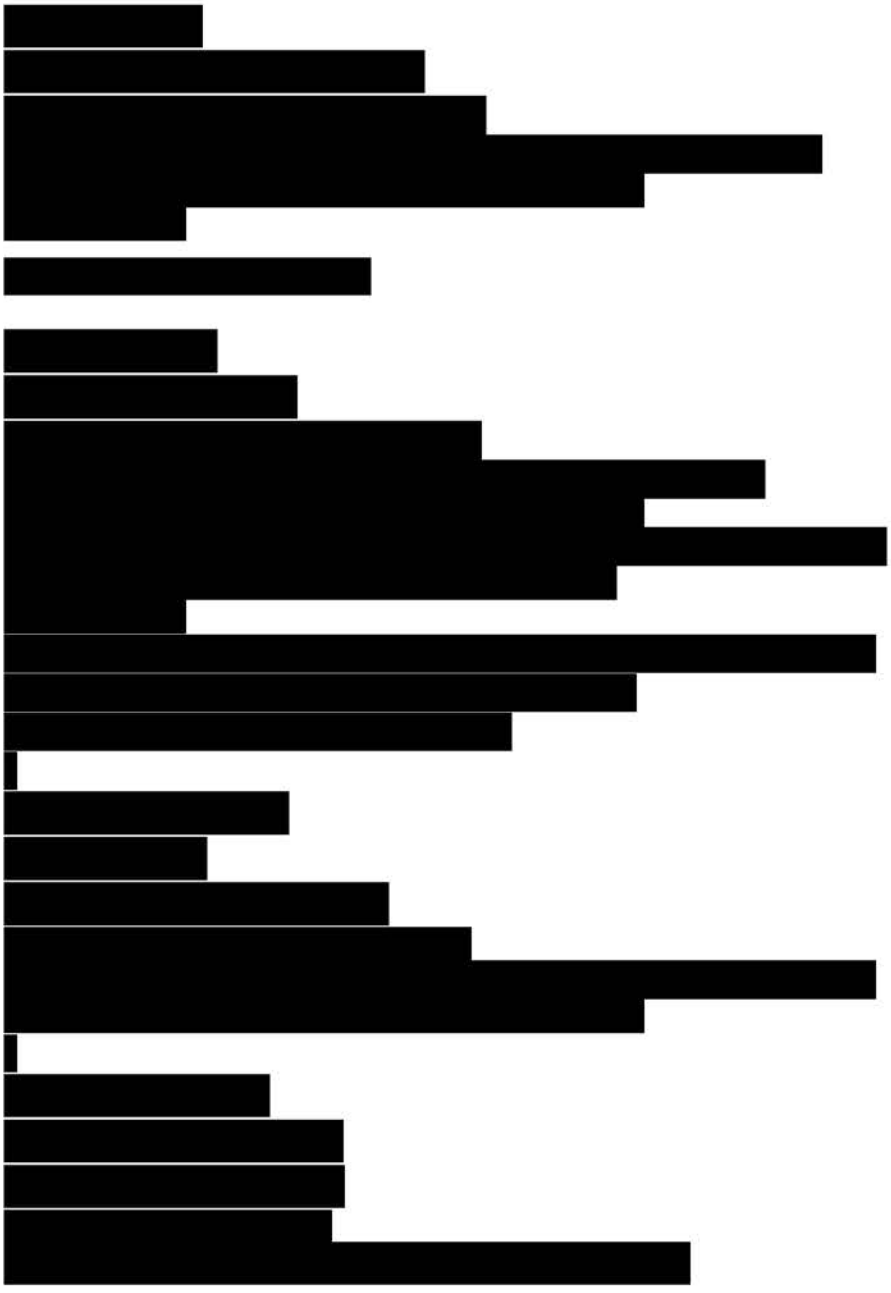

Ce document comprend le mémoire présenté au nom de la région centre
à Bécancour, le 17 novembre 2015, à 19h00. Avant la lecture du mémoire, nous avons demandé la projection de 2 publicités gouvernementales dont la première concerne une explication des changements climatiques et la deuxième des conséquences pour nos enfants.(1)

"Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse."

(Albert Camus, Discours de la remise du prix Nobel, Suède 1957) (2)

Présentation du regroupement région centre du Regroupement Vigilance Hydrocarbure du Québec (RVHQ)

Depuis 2010, suite à un début d'exploration du gaz de schiste dans plusieurs régions, dont le Centre-du-Québec et la Montérégie, des comités de citoyens et citoyennes se sont fédérés pour former le Regroupement Interrégional Gaz de Schiste de la Vallée du St-Laurent (RIGSVSL) (régions Est et Ouest) en décembre 2010. L'opération « Vous n'entrerez-pas chez-nous » a permis de recueillir 65 657 signatures déposées en deux moments à l'Assemblée Nationale. Cette démarche citoyenne a mobilisé tous les comités durant environ deux ans. En 2012, une autre campagne, celle de la protection de l'eau, a débuté à partir des comités de citoyens auprès des municipalités, dont plus de 70 ont adopté le Règlement dit de St-Bonaventure. Avec le développement de l'exploration et du transport du pétrole au Québec, le RIGSVSL a élargi son mandat, et, en 2013, il s'est donné un nouveau nom qui reflète l'augmentation du nombre des comités de citoyens et citoyennes présents sur tout le territoire du Québec (plus de 130 comités).

La mission du RVHQ s'est donc élargie et inclut aujourd'hui :

1) tous les hydrocarbures fossiles, leur exploration, leur exploitation, et leur transport (ferroviaire, oléoducs, gazoducs, navires),
2) la protection de l'eau,
3) l'élaboration de solutions durables permettant la transition énergétique vers les énergies renouvelables, incluant l'électrification des transports.

La région Centre du RVHQ regroupe plus de 30 comités. Plusieurs existent depuis longtemps et ont été à l'origine du Regroupement. Des bénévoles qui ont contribué à la fondation du RVHQ sont toujours actifs et travaillent de concert avec les militantes et militants des comités nouvellement formés.

Leur rôle de sensibilisation, de formation, de recherche d'informations, leur rôle d'être à l'écoute des nouveautés en regard du développement des énergies renouvelables, leur engagement majeur pour la protection de l'eau, leur participation aux différentes audiences publiques sur l'environnement, demandées par eux ou lancées par le gouvernement, font d'eux des personnes extrêmement engagées dans leur milieu de vie et dans leur communauté.

Elles sont à la recherche constante de nouveautés pour les énergies renouvelables. Elles sont à l'affut des messages de désinformation systématique, très bien planifiés, par les promoteurs

du développement des énergies fossiles avec, malheureusement, la complicité des différents gouvernements qui se sont succédé dans les dernières années au Québec. Ces bénévoles doivent contrer des projets projetant des images et formulant des promesses de prospérité économique, alors que, à terme, il risque d'en être autrement.

Se mettre à l'heure juste.

Ces promoteurs disposent de moyens importants, comme commander l'illustre étude de la firme Edelman par TransCanada.

Cette étude propose des moyens tels que donner des lignes de presse orientées, créer un momentum favorable de toutes pièces, etc, payer des membres de l'élite économique ou politique pour se prononcer en faveur du pipeline, ou pour passer leur message, discréditer les opposants à leur projet, les inquiéter le plus possible par des menaces de poursuite, ou les amener dans des consultations publiques non crédibles.

Ce soir, vous consultez des citoyens, qui n'ont eu que 17 jours pour prendre connaissances de dizaines d'études d'une centaine de pages en moyenne.

Depuis quelques temps, le gouvernement du Québec fait diffuser une publicité choc sur l'importance des changements climatiques et sur les impacts négatifs sur les générations futures si nous ne changeons pas nos comportements (1). Dans cette annonce, on se sert des enfants pour mieux sensibiliser la population à l'urgence d'agir.

Au même moment:

1) Gaz Métro contrôlé par Trencap (société commandité par la Caisse de dépôt) et Enbridge, fait de la publicité pour du gaz naturel supposément renouvelable. Ces spots publicitaires, nous les qualifions de désinformation.

Cette publicité est faite pour le développement de la filière de gaz naturel. Elle ne dit pas que: le gaz provient de 70% de gaz de schiste extrait par fracturation. Et, que le gaz naturel est composé à 90% de méthane dont le potentiel de réchauffement planétaire est plus de 30 fois plus important que le dioxyde de carbone (CO_2).

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir Le ministre Pierre Arcand est allé à la rencontre des gens de l'industrie pétrolière et gazière, lundi, à l'occasion du congrès annuel de l'APGQ.

2) Le 10 novembre 2015. Le ministre des énergies et des ressources naturelles Pierre Arcand, juge raisonnable de s'engager dans la filière du gaz et du pétrole malgré les conclusions du rapport 307 du BAPE). Selon lui, ''ce n'est pas le gouvernement qui va agir comme promoteur, c'est aux entreprises de vendre leurs projets à la population''(3).

Cependant, le gouvernement a créé le Fonds capital mines hydrocarbures, d'un milliard de dollars et est via Investissement Québec, l'actionnaire le plus important de Pétrolia et le troisième de Junex. Ce même gouvernement a de plus fourni des dizaines de millions dans l'exploration sur Anticosti et en Gaspésie.

3) TransCanada Pipelines avec son transport du pétrole sale des sables bitumineux par oléoduc, organise des « rencontres d'information » dans des communautés « ciblées », sous l'oeil bienveillant du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (pas de BAPE demandé, et des permis de sondages sismiques accordés sans étude de milieu).

4) La taxe sur le carbone proposée par le Premier ministre du Québec ne peut être efficace, si on la compare à la valeur donnée au carbone ailleurs au pays et dans le reste du

monde : 17.98$/tonne (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (**SPEDE**).

Moyenne canadienne 39.40$/tonne, E.U 40.60$/tonne, France 53.10$, Allemagne 132.80$, Suède 170.00$ (Smith et Braathen (2015). *Monetary carbon values in policy appraisal*. http://bit.ly/1PxRjr1)

En ayant la valeur la plus basse, le but de M.Couillard et son gouvernement n'est-il pas d'attirer les entreprises les plus polluantes et les moins responsables au niveau environnemental?

Noter que des pays très prospères ont imposé des valeurs du carbone très élevées.

Qu'en pensez-vous?

Pour nous, la publicité du gouvernement de M. Couillard est-elle un leurre pour la Conférence sur le climat à Paris, pour montrer que le Québec semble bouger en faveur de l'environnement ?

Alors que dans les faits, c'est le contraire.

Par ailleurs, nous ne faisons aucune confiance dans les résultats de ces études qui ont été menées en moins d'une année et qui, plus est, sont reçues comme informelles, par le gouvernement qui les a commandées, lequel gouvernement n'a aucune obligation d'en tenir compte.

Gaspiller pour gaspiller, quand ce n'est pas de l'argent durement gagné, c'est facile.

Ce sont les citoyens qui paient pour le développement des hydrocarbures, alors qu'ils y sont farouchement opposés depuis 5 ans, plus de 10 ans en ce qui concerne les madelinots.

Cinq ans, ici dans la Vallée du Saint-Laurent, n'est-ce pas suffisant comme démonstration de la non-acceptabilité sociale de ce type de développement ?

La communauté scientifique internationale est unanime sur le fait que 85 % des hydrocarbures sur la planète doivent demeurer sous terre si nous voulons éviter la catastrophe des dérèglements climatiques. Ces études ont été produites par des scientifiques provenant de 195 pays regroupés au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (4).

C'est une structure composée de scientifiques et ouverte à tous les pays membres de l'ONU. Le GIEC rapporte que le 2 degrés peut être atteint si nous ne réagissons pas

immédiatement. Selon ces scientifiques, les décisions et les actions doivent se faire maintenant. Selon eux, c'est la survie de l'humanité qui est en jeu.
Des études accessibles à tout le monde, discutées dans les médias, utilisées par des organisations mondiales démontrent qu'il faut se retirer des énergies fossiles et laisser ce qui est encore possible sous terre.

Aucune estimation n'a permis de démontrer à ce jour la rentabilité de l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Les investissements faits et à faire ne seront rentables que dans 30 ou 50 ans, peut-être 75…..

Ces même sommes investies dans les énergies renouvelables sous toutes leurs formes, géothermie, éolien, hydroélectrique, solaire, bio- méthane etc. auraient un impact beaucoup plus positif sur l'environnement et plus porteur de création d'emplois, d'avenir.

Depuis des années, le développement des énergies propres est bloqué par le lobbysme minier et pétrolier. Il est temps que ça cesse.

Il est temps que ça cesse.
Les conséquences de l'augmentation du transport de produits dangereux sur des voies de chemin de fer, souvent non sécuritaires par manque d'entretien des compagnies privées qui en sont les propriétaires, risque d'être catastrophiques.

Les pipelines qui, malgré les promesses, fuient régulièrement causant des dommages et des désastres écologiques dont les citoyens paient les conséquences, ne sont pas non plus une solution.

La production de gaz à effet de serre (non répertoriés mais connus) découlant des forages, du transport (par gazoduc ou par camion) et après la fermeture et l'abandon des puits et pour cette constatation, sont autant de possibilités de dépenses phénoménales qui réduiront ou anéantiront les quelques bénéfices que l'on projette en voulant développer cette exploitation.

Voir la conclusion ci jointe et l'ensemble du rapport 307 (BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du St-Laurent)(5).

De plus, le gouvernement du Québec, en ayant pris une des valeurs carbone la plus basse, aurait comme conséquence :
1) de permettre aux entreprises de payer la taxe carbone plutôt que d'investir dans des correctifs plus coûteux et
2) d'attirer sur le territoire du Québec, les entreprises les plus polluantes et les moins intéressées à l'environnement.

La gestion, en bon père de famille, n'existe pas au Québec actuellement et cela nous navre, car ce n'est pas uniquement dans ce secteur que cela se produit .

Nous restons mobilisés pour nous opposer à toute démarche qui ne sera pas clairement justifiée et nous continuons d'informer nos concitoyens des enjeux liés au développement des énergies fossile aux Québec .
Nous restons mobilisés pour la recherche et favoriser le développement des énergies renouvelable
Le Québec a la possibilité de développer les énergies nouvelles non polluantes pour l'avenir de sa population, le gouvernement doit en avoir la volonté. **Là nous semble le problème.**

les énergies renouvelables OUI
les énergies fossiles **NON**
pour l'avenir de nos enfants

-Références :

(1) http://www.youtube.com/watch?v=6zcIPz-S07Q

http://www.tvanouvelles.ca/2015/11/04/une-pub-de-12-million-sur-les-impacts-des-changements-climatiques

(2) https://www.youtube.com/watch?v=M5QD-32MCv4

À cette époque, n'oublions-pas que le contexte de la guerre nucléaire totale était très présent.

(3) http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures

https://www.youtube.com/watch?v=Hs-M1vgI_4A

(4) http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/14/rechauffement-les-dix-points-marquants-du-rapport-du-giec_4399907_3244.html

https://www.ipcc.ch/pdf/ar5/prpc_syr/11022014_syr_copenhagen_fr.pdf

(5) **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Rapport 307 Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent Rapport d'enquête et d'audience publique Novembre 2014**

13.2 En conclusion L'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent pourraient générer des impacts majeurs sur les communautés d'accueil : détérioration de la qualité de l'air, augmentation du bruit, de la circulation routière et de la pollution lumineuse, diminution de la valeur des propriétés situées à proximité des plateformes de forage, impacts sur les paysages, risques d'accidents technologiques, impacts sociaux et impacts sur la santé. Les activités de l'industrie pourraient également entraîner des conséquences sur la qualité de l'environnement, en particulier sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, sur les aires protégées et les milieux humides, et entraîner la fragmentation des milieux forestiers. Les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'industrie pourraient contribuer aux changements climatiques. Finalement, la présence des activités d'exploration pourrait entraîner des effets négatifs sur certains secteurs économiques des régions d'accueil, tels que les secteurs agricole, touristique et agrotouristique. Il est important de rappeler que, contrairement à la majorité des régions productrices de gaz de schiste en Amérique du Nord, situées sur des territoires peu peuplés, les basses terres du Saint-Laurent se trouvent en plein cœur de la région la plus densément peuplée et développée du Québec. L'ampleur des impacts potentiels sur les communautés d'accueil est en partie liée à la densité des usages et des aménagements existants. Pour plusieurs impacts potentiels, des mesures d'atténuation ont été déterminées. Dans certains cas, ces mesures correspondent à des pratiques qui sont bien maîtrisées par l'industrie ou à de l'équipement facilement disponible. Dans d'autres cas, comme dans celui du bruit généré par les activités de forage et de fracturation hydraulique, il serait difficile, voire impossible, même avec l'application des mesures d'atténuation les plus rigoureuses, d'assurer le respect des critères au niveau sonore. Plusieurs autres impacts sur les résidents, sur les entreprises ou sur l'environnement ne pourraient faire l'objet d'aucune mesure d'atténuation. Ce serait le cas, par exemple, des impacts potentiels sur la valeur des propriétés ou des impacts sur les entreprises touristiques et agrotouristiques.

Malgré l'avancement des connaissances au cours des dernières années, il subsiste toujours des lacunes au sujet de la couche rocheuse située entre le shale gazier et les aquifères de surface. La connaissance des caractéristiques de cette couche est essentielle à l'évaluation d'éventuelles voies de migration des contaminants vers les aquifères. De même, les techniques et les pratiques qui permettraient d'assurer l'intégrité de la cimentation des puits gaziers à court et à très long terme ne sont pas encore parfaitement maîtrisées et appliquées. Or, la qualité de la cimentation des puits est le principal facteur permettant d'empêcher les fuites de gaz ou de liquides vers les aquifères ou l'atmosphère, d'autant plus qu'au moins 80 % du gaz demeurerait dans le shale d'Utica après la fermeture définitive d'un puits. De meilleures connaissances devraient être acquises sur ces enjeux et de meilleures pratiques devraient être établies pour assurer l'intégrité des puits avant que la fracturation soit autorisée. Il est probable que la majorité de ces puits survivraient aux entreprises gazières qui les auraient forés. Même avec la mise sur pied d'un fonds, financé par l'industrie, qui aurait pour objectif d'assurer l'entretien et la réparation des puits devenus orphelins, le risque que les puits fermés constituent, un jour, un passif environnemental pour le Québec est réel. L'expérience vécue ailleurs au Canada a démontré que les autorités gouvernementales avaient de la difficulté à effectuer un suivi serré des fuites de tous les puits fermés. Avec les prix du gaz naturel actuels et projetés, les redevances et les autres avantages financiers perçus par le Québec seraient insuffisants pour compenser les coûts et les externalités pour la société et l'environnement ou pour assurer la rentabilité de l'industrie. Même si les prix augmentaient suffisamment pour assurer la rentabilité de l'industrie au cours des prochaines années, il n'est pas démontré que les avantages financiers pour le Québec seraient suffisamment importants pour compenser l'ensemble des coûts et des externalités pour la société et l'environnement, à court et à long terme. Par ailleurs, la commission d'enquête constate qu'à court et à moyen terme, l'enjeu principal en matière de sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec est l'accès aux infrastructures de transport pour le gaz destiné au Québec plutôt que la capacité de production à l'échelle nord-américaine. Au surplus, la commission d'enquête a constaté que l'acceptabilité sociale de l'exploration du gaz de schiste, condition essentielle pour aller de l'avant, selon le gouvernement, la majorité des intervenants en audiences publiques et les entreprises gazières elles-mêmes, était loin d'être acquise.

En conclusion, en raison de l'ampleur des impacts potentiels associés aux activités de l'industrie du gaz de schiste dans un milieu aussi peuplé et aussi sensible que les basses-terres du Saint-Laurent, en raison également des incertitudes qui

subsistent quant aux impacts potentiels sur la qualité de l'eau des aquifères et à la capacité de l'industrie de préserver l'intégrité des puits à très long terme, la commission d'enquête est d'avis qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec.

Les changements climatiques

Ce que le gouvernement médiatise en utilisant les enfants dans une pub de 1.2 millions.

Les changements climatiques se font sentir à la grandeur de la planète. Comment se produisent-ils? Quels sont leurs impacts dans le monde et au Québec?

Avec le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Québec exprime clairement son intention de demeurer un chef de file parmi les États qui luttent contre les changements climatiques.

Découvrez les priorités d'action du gouvernement en cette matière.

Les priorités du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques en matière de sécurité publique :

Soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction d'émissions de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire (Priorité 2)

Favoriser une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités (Priorité 3)

Poursuivre le développement des réseaux de surveillance climatologique (Priorité 5)

Soutenir la recherche en adaptation (Priorité 6)

Réviser les critères de conception et les modes de gestion et d'entretien des infrastructures

Citoyens et organismes *à but non lucratif*

Programmes s'adressant aux citoyens et aux organismes à but non lucratif

La lutte contre les changements climatiques nécessite l'amélioration de nos pratiques dans divers domaines. Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs programmes pour soutenir les citoyens

Et les organismes à but non lucratif dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone.

Comment *agir*

Le constat est clair : par nos modes de vie et nos habitudes de consommation, nous contribuons tous aux changements climatiques. Bonne nouvelle : il y a des solutions!

Plan d'action du Québec

Des cibles inatteignables pour le transport

Éliminer tous les moteurs à essence destinés aux véhicules de transport de personnes resterait malgré tout insuffisant, calcule le Conférence Board

Les gouvernements devraient, par exemple, continuer d'encourager l'avènement de nouvelles sortes de véhicules, tout en favorisant les solutions les plus viables. Tout devrait être fait aussi pour *« sortir les gens de leurs voitures »* en augmentant l'offre de transports collectifs, mais aussi en aménageant des villes où il fait bon marcher ou faire du vélo.

Les gouvernements, les industries et la société tout entière devront travailler ensemble », conclut l'étude, parce que les décisions qu'il faudra prendre *« dépasseront le choix du véhicule, le choix du carburant et même le choix du mode de transport. Ils impliqueront des changements de comportement ».*

Pour atteindre des réductions d'émissions ambitieuses dans le transport routier, les gouvernements, les entreprises et la société tout entière devront sortir du flou artistique et se donner une véritable stratégie d'ensemble engageant le Canada plus à fond dans une vaste gamme de solutions, conclut la firme privée de recherche dans une étude de 150 pages dévoilée jeudi.

Mal parti

Au rythme où vont la réglementation, les progrès technologiques et l'évolution des mœurs, le total des émissions reculera tout au plus de 12 % d'ici 2050, laissant le Canada à près de 24 %, non pas en dessous, mais au-dessus du niveau de 1990. Même en supposant une plus grande conversion aux véhicules verts, une augmentation du covoiturage, une diminution des distances parcourues et une hausse des transports en commun, le Conférence Board estime qu'on parviendrait tout au mieux à atteindre une réduction de GES de 22 % à 27 % par rapport à 1990. Et l'on ne parle pas des coûts que de pareils changements pourraient représenter.

Les auteurs de l'étude ont cette façon percutante d'illustrer l'ampleur du défi. Même si l'ensemble du transport des personnes ne fonctionnait plus qu'à l'électricité, et que cette électricité provenait de sources non polluantes, on émettrait deux fois trop de GES en raison du transport des marchandises.

« Il est vraisemblable que les réductions futures d'émissions atteignent un plafond pratique ou économique avant que les niveaux de réductions [souhaités] *puissent être atteints »*, conclut-on.

Le temps d'être sérieux

Ce qui ne veut pas dire qu'il faille jeter l'éponge, mais plutôt que le temps de se recentrer sur *« approche plus stratégique »* est venu afin de trouver et mettre en place le bon assemblage de mesures les plus susceptibles de produire des résultats.

Mais quel constat en vérité pouvons-nous observer de ce Gouvernement vu l'action de ses ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques?

Ils « mangent des deux cotés de la bouche », pour reprendre une expression populaire. Dépensent 1.2 million pour une publicité choc et de l'autre coté, déclarent que le Québec est ouvert aux hydrocarbures

<u>Derrière l'image de 1.2 million $ à même les fonds publics, se cache la réalité!</u>

5/27

Produire ou importer ses hydrocarbures Pierre Arcand juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique.

2015 |Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir Le ministre Pierre Arcand est allé à la rencontre des gens de l'industrie pétrolière et gazière, lundi, à l'occasion du congrès annuel de l'APGQ.

6/27

Le ministre Pierre Arcand juge qu'il est tout à fait cohérent de lancer le Québec sur la voie de l'exploitation de pétrole et de gaz tout s'engageant à lutter contre les changements climatiques. Il a d'ailleurs promis lundi qu'une loi sur les hydrocarbures sera présentée au cours des prochains mois pour encadrer la filière, qui serait sur le point de lancer des projets d'exploitation.

C'est un message rassurant pour l'industrie des énergies fossiles que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est venu livrer aux membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), dans le cadre de leur congrès annuel. « Nous sommes à la croisée des chemins, a-t-il dit dans le cadre de son allocution. Le Québec est appelé à se positionner sur cette filière énergétique. »

La position du gouvernement Couillard est d'ailleurs on ne peut plus claire. « Le Québec aurait avantage à tirer profit de son potentiel en hydrocarbures, tout en respectant l'environnement », a souligné le ministre Arcand, en rappelant que la province importe tout le gaz et le pétrole qu'elle consomme.

Mais est-ce que le fait de lancer le Québec sur la voie de l'exploitation d'éventuels gisements, et ce, pendant des décennies, est compatible avec la lutte contre les changements climatiques ? « Nous avons un marché du carbone, donc nos émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer. C'est fondamental », a d'abord répondu M. Arcand en point de presse. « Il faut travailler à rendre le Québec plus vert », a-t-il ajouté.

Le ministre a également affirmé l'intention du gouvernement de miser sur une réduction de notre consommation d'hydrocarbures au cours des prochaines années. « Nous allons consommer des hydrocarbures pour au moins les 30 prochaines années, a-t-il toutefois ajouté. Il faut donc se poser la question : est-ce qu'on exploite les hydrocarbures ici ou est-ce qu'on continue de les importer ? C'est là qu'est le débat à l'heure actuelle. »

Incroyable mais vrai!

7/27

De la glace chaude avec ça?

Il est inconcevable de prétendre que l'exploitation des énergies fossile est compatible avec la lutte contre les changements climatiques.
Pourquoi ne pas inclure les fabricants de cigarettes comme facteur de réduction des taux de cancer des poumons ?
Les changements climatiques sont induits par l'utilisation d'énergies fossiles et leurs dérivés, fertilisants, pesticides, plastiques, produits finis jetables et la déforestation liée à la plupart de ces ressources non renouvelables.
C'est ce que l'on explique justement aux écoliers du primaire. Visiblement cela ne montre pas un haut niveau d'instruction de nos ministres et dirigeants.
Dois-je aussi rappeler que certain d'entre eux sont médecins?
Le ridicule est bien à la mode!

La cerise sur le Sundae!

Une table d'experts étrangers pro-pétrole

8 juin 2015 | Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

La troisième et dernière table d'experts en vue de l'élaboration de la future politique énergétique réunira un panel composé essentiellement de tenants des énergies fossiles. Et parmi ces 11 experts choisis par le gouvernement Couillard pour alimenter la « réflexion » sur les hydrocarbures, un seul provient du Québec

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, vient de rendre publique la liste des participants à la table d'experts qui se tiendra le 15 juin, à Québec. Celle-ci comprend des acteurs de l'industrie des énergies fossiles ou des gens qui ont travaillé de près avec cette industrie au cours de leur carrière.

On retrouve ainsi trois « experts » provenant de l'Alberta, dont la présidente de l'Association canadienne des pipelines, Brenda Kenny. Le gouvernement du Québec a aussi invité le « directeur de l'économie, de l'information et de l'analyse de l'énergie » du ministère de l'Énergie de l'Alberta, Matthew Foss. Le président-directeur général de l'Alberta Energy Regulator, Jim Ellis, sera présent. Cet organisme réglemente tout le développement énergétique de la province.

Le panel compte aussi Jean-Louis Schilansky, président du Centre des hydrocarbures non conventionnels (CHNC). Cet organisme français formé au cours des derniers mois milite en faveur du pétrole et du gaz de schiste. M. Schilansky a d'ailleurs déjà décrit ces ressources comme étant à l'origine d'une « véritable révolution énergétique ». Le CHNC a notamment réussi à rallier le géant pétrolier Total.

Un autre expert français prendra part aux discussions. Il s'agit d'Yves Mathieu, un chef géologue à la retraite de l'Institut français du pétrole. Le directeur du volet Amériques de la division géotechnique des grands projets de l'entreprise Fugro GeoConsulting, Dan McConnell, sera lui aussi présent. Cette société texane se spécialise dans l'exploration et l'exploitation d'énergie fossile en milieu marin, notamment pour les forages et les pipelines.

La liste des invités inclut David Knapp, économiste en chef de la firme américaine Energy Intelligence Group. Cette entreprise est spécialisée dans l'analyse internationale du secteur énergétique, et plus particulièrement du pétrole et du gaz naturel.

On compte par ailleurs un avocat américain, Dave Neslin, qui se spécialise dans la réglementation de la fracturation hydraulique. Le gouvernement a également invité un chercheur de l'Université nationale de Singapore, Philip Andrews-Speed, qui a fait carrière dans l'exploration pétrolière, ainsi que Erik Ranheim, un représentant norvégien d'Intertanko, une « association indépendante des propriétaires de pétroliers et cargos ».

Un seul expert provient du Québec. Il s'agit de Stéphanie Trudeau, vice-présidente, Stratégie, communication et développement durable chez Gaz Métro.

9/27

Arcand confiant!

Interpellé sur la composition de cette table d'experts, le ministre Arcand s'est dit « confiant » dans le fait d'obtenir un portrait complet concernant la filière des hydrocarbures à partir des discussions du 15 juin.

« Les experts, selon leur champ d'expertise, présenteront leur vision des défis à relever pour développer la filière des hydrocarbures, ainsi que le fruit de leurs réflexions sur l'exploration, l'exploitation, le transport et la distribution du pétrole et du gaz naturel au Québec. Ces présentations alimenteront les discussions qui s'ensuivront avec les partenaires invités afin de dégager les orientations à mettre de l'avant dans la prochaine politique énergétique », a expliqué son cabinet, par voie de courriel.

L'ingénieur en géologie Marc Durand estime au contraire que cette table d'experts n'a aucune crédibilité. « Le gouvernement a clairement choisi des gens qui militent en faveur de l'industrie pétrolière et gazière. Il cherche visiblement une approbation et il va la chercher auprès de gens qui ne connaissent pas le contexte local. »

M. Durand se questionne d'ailleurs sur la pertinence des choix des experts en soulignant que dix des onze proviennent de l'extérieur du Québec. Ils ne seraient donc pas au fait des controverses soulevées par chacun des projets en développement. « D'après ce que je constate, ces gens n'ont aucune expertise sur le Québec. Ils ne connaissent pas les cas d'Anticosti, du golfe ou de la vallée du Saint-Laurent », déplore l'ingénieur en géologie.

10/27

Le responsable de la campagne climat de Greenpeace, Patrick Bonin, juge même que le choix des experts démontre que le gouvernement Couillard souhaite « enfoncer davantage le Québec dans le pétrole ». « Cette table est largement dominée par des experts pro-pétrole et gaz. C'est un signal inquiétant en vue de la future Politique énergétique du Québec. »

Selon ce que fait valoir M. Durand, le ministère aurait pourtant sollicité des avis en vue de la formation de cette table d'experts au cours des derniers mois. Mais à son avis, aucun expert « critique des hydrocarbures » n'aurait été retenu.

Comme ce fut le cas pour les deux tables d'experts tenues plus tôt cette année, cette journée consacrée aux hydrocarbures sera suivie, en soirée, d'une « consultation publique ». « Lors de cette séance de consultation, les citoyens et les organismes pourront intervenir au micro durant une période limitée afin de permettre à un plus grand nombre de participer », a précisé le bureau de M. Arcand. Lors des deux tables précédentes, le temps de parole avait été fixé au préalable à cinq minutes.

Les personnes qui souhaitent assister à la table d'experts ou participer aux discussions lors de la séance de consultation publique qui suivra en soirée doivent s'inscrire au préalable en ligne. « Il convient de mentionner que les places sont limitées », précise toutefois le ministère sur son site.

La politique énergétique 2016-2025 doit normalement être prête pour l'automne 2015. Le gouvernement Couillard compte aussi inclure des « démarches complémentaires » au processus, dont l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur les hydrocarbures et celle sur Anticosti.

Par ailleurs, plusieurs études commandées par le gouvernement dans le cadre des EES en cours indiquent clairement que le gouvernement a l'intention d'ouvrir toute grande la porte à l'exploitation pétrolière et gazière. **« Le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures »***, a dit le ministre Arcand.*

La chasse aux menteurs

14 novembre 2015 |Éric Desrosiers | Actualités économiques

Il y a des fois où la logique d'affaires déraille complètement. C'est le cas lorsqu'on est prêt à compromettre l'avenir de la planète pour reporter une inévitable adaptation économique de quelques années seulement.

L'histoire n'est pas vraiment une révélation. Seulement la mise à plat d'une situation qu'on avait tous plus au moins comprise depuis longtemps, mais qui ne fait pas moins mal à entendre.

Le procureur général de l'État de New York a annoncé, il y a une semaine, l'ouverture d'une enquête sur la plus grande compagnie pétrolière du monde, ExxonMobil. S'appuyant sur une loi contre la fraude de 1921, on entend aller voir si, comme on l'allègue, les experts du géant texan étaient au courant du phénomène des changements climatiques dès les années 70 et, au lieu d'en aviser les investisseurs et l'ensemble de la population, on a choisi d'aider grassement le mouvement climat sceptique tout en commençant à planifier l'exploitation de nouvelles ressources dans l'Arctique lorsque la fonte des glaces y aurait fait son œuvre.

On s'attend maintenant à ce que l'enquête s'étende à d'autres pétrolières. Déjà, on a appris qu'une procédure du même genre était en cours depuis deux ans chez le plus grand producteur de charbon américain, Peabody Energy.

On pense tout de suite aux poursuites dont ont déjà fait l'objet les cigarettiers pour avoir nié pendant des années ce qu'ils savaient sur les dangers du tabac pour la santé et qui leur ont valu des pénalités de centaines de milliards.

Exxon se défend en disant que ses chercheurs n'ont pas été empêchés de publier leurs troublantes conclusions. On lui rétorque qu'elle n'a rien fait pour qu'on les entende et que, au même moment, tout le discours de la compagnie, de ses lobbyistes et de ses petits amis climatosceptiques disait exactement le contraire.

Les grands dragons du carbone

On ne cessera jamais de s'étonner de voir que de pareilles enquêtes sont plus faciles à faire au nom de la défense des droits des investisseurs que de celle du simple bien commun.

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière du G20, Mark Carney, avait tenu un discours prémonitoire, le mois dernier, en mettant en garde le secteur financier contre les risques grandissants de poursuites contre les entreprises, les grands investisseurs ou les gouvernements qu'on pourrait juger responsables des ravages économiques et humains causés par les changements climatiques.

Une étude de 2013 souvent citée a déjà établi que près des deux tiers des émissions de CO2 depuis le début de la révolution industrielle peuvent être attribués à l'activité de seulement 90 entreprises publiques ou privées productrices de charbon, de pétrole, de gaz et de ciment. Surnommées les « grands dragons du carbone », elles comptent dans leurs rangs Exxon, qui arrive au deuxième rang avec un peu plus de 3 % du total historique mondial.

Selon ce calcul, 0,4 % de ce total pourrait être attribué à cinq compagnies canadiennes, soit EnCana, Suncor, Canadian Natural Resources, Talisman et Husky. Une autre recherche en avait déduit par la suite qu'à ce titre, les cinq entreprises pourraient être accusées un jour d'être à l'origine de près de 2,4 milliards de dommages causés par les changements climatiques seulement en 2010 et pour presque 17 milliards par an d'ici une quinzaine d'années.

13/27

Intérêts mal compris

Faisant mine d'avoir compris, une dizaine des plus grandes pétrolières mondiales a reconnu le mois dernier la réalité et la gravité de la crise climatique et a promis d'aider le monde à atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

On y retrouvait entre autres les européennes Total, Shell et BP et la saoudienne Aramco, mais pas les géants américains Exxon, Chevron et ConocoPhillips, ni les russes Rosneft et Gazprom.

De toute manière, disent des observateurs, les uns comme les autres continuent de faire tout ce qu'ils peuvent sous la table pour freiner les efforts en cours.
Est-ce tellement étonnant de la part de compagnies dont l'énergie fossile est le pain et le beurre ? Peut-être pas.

D'un autre côté, il en va sûrement de leur intérêt, même strictement financier, comme disait Mark Carney, de ne pas prêter flanc à des poursuites de plusieurs milliards.

Les compagnies pétrolières devraient aussi comprendre qu'elles ne gagneront rien à essayer de se défiler lorsque même le banquier central met en garde le monde de la finance contre le danger de trop s'engager dans des énergies fossiles vraisemblablement condamnées à la décroissance. Selon l'Agence internationale de l'énergie, nos compagnies pourraient même être forcées de renoncer à exploiter plus des deux tiers de leurs réserves connues.

Les compagnies pétrolières ne sont toutefois pas les seules à souffrir de myopie, rappelait cette semaine l'expert polonais Stefan Rahmstorf sur le site Internet d'analyse Project Syndicate. Il y a 50 ans ce mois-ci, le président américain Lyndon B. Johnson recevait le premier rapport d'experts remis à un gouvernement mettant en garde contre l'impact des GES sur l'augmentation des températures sur la planète. « Les changements climatiques que laisse augurer l'augmentation de la teneur en CO2 pourraient s'avérer nuisibles pour l'espèce humaine », y disait-on déjà plus de 10 ans avant les fameuses études d'Exxon.

Mais ça, c'est une autre histoire. À suivre.

14/27

Lever les contraintes

4 novembre 2015 |Josée Boileau | Actualités sur l'environnement

Le dossier Énergie Est est un paradoxe en marche. Tous ceux qui se frottent à ce projet de pipeline, parce qu'il passera sur leurs terres, sous leurs eaux ou dans leurs villes, sont farouchement contre. À Québec, on se veut rassurant : il y a des critères pour contrôler l'affaire. Et pourtant, TransCanada, derrière le projet, avance. Et les contraintes se lèvent.

Il y aura donc des relevés sismiques dans le Saint-Laurent, travaux qui doivent mener à la construction de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, qui transportera du pétrole albertain. On l'avait vu venir, l'entreprise étant en demande à cet égard depuis des mois. Le gouvernement québécois avait donc demandé à un groupe d'experts indépendants, validé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), d'établir des critères avant de délivrer le certificat d'autorisation à cet effet. Et certificat il y a maintenant

Le pollueur payeur faites-moi rire ! Les Québécois (Es) payent à même les fonds public.

La taxe du carbone la moins chère pour ne pas effrayer l'industrie, selon ÉES lors du dernier BAPE sur le gaz de schiste

L'Alberta double son prix sur le carbone, l'industrie craint une perte de compétitivité

15/27

L'industrie pétrolière met en garde contre une possible perte de compétitivité après la décision de l'Alberta d'augmenter le coût pour le carbone, jeudi.

Un texte de Tiphanie Roquette ***et de Samuel Danzon-Chambaud*** ***Le gouvernement néo-démocrate de l'Alberta a resserré les règles de réduction des émissions des gaz à effet de serre et doublera le prix qu'il impose au carbone pour les gros émetteurs d'ici deux ans.***

L'Association canadienne des producteurs pétroliers fait remarquer que cette nouvelle politique et l'augmentation de l'impôt sur les entreprises grandes entreprises voulue par le NPD « ont le

Tarification du carbone (juridiction, année, type, prix)

- ***Québec : 2013, bourse du carbone, entre 10 $ et 15 $ la tonne***
- ***Californie : 2012, bourse du carbone, entre 10 $ et 15 $ la tonne***
- ***Alberta : 2007, système de référence et d'échange de crédits, 15 $ la tonne***
- ***C.-B. : 2008, taxe sur le carbone, 30 $ la tonne***
- ***UE : 2005, quotas d'émission et d'échange de crédits, coût variable***
- ***Chine : 2005, plusieurs projets pilotes régionaux, coût variable***
- ***Suède : 1991, taxe sur le carbone,150 $ la tonne***

Australie : de 2012 à 2014, taxe sur le carbone (abolie en 2014) - 20 $ la tonne ***Exclusif - Même si la Bourse des crédits du carbone de Chicago a annoncé qu'elle mettrait fin à l'essentiel de ses activités en 2010, les occasions d'affaires restent nombreuses dans l'économie du carbone au Canada.***

Plusieurs régions de l'Amérique du Nord s'apprêtent à créer des marchés du carbone, à l'image de l'Union européenne, qui a créé le sien en 2005.

Dès janvier 2012, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Californie vont adhérer à l'un de ces marchés, la Western Climate Initiative.

16/27

À partir de cette date, les grands émetteurs de gaz à effet de serre devront limiter leurs émissions.

Pétrolia veut fracturer le sous-sol d'Anticosti en 2016

10 novembre 2015 00h32 |Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

Photo: Alexandre Shields **Le Devoir L'exploitation du pétrole de schiste divise la population de l'île d'Anticosti.**

17/27

Si les résultats des analyses en cours s'avèrent concluants, Pétrolia a bel et bien l'intention de mener des forages avec fracturation sur l'île d'Anticosti dès 2016, a affirmé lundi son président-directeur général, Alexandre Gagnon.

***« Je suis fier que nous soyons la première compagnie à aller sur Anticosti, depuis les gaz de schiste, pour aller faire de la fracturation »*, a souligné M. Gagnon au cours d'une présentation des projets de Pétrolia dans le cadre du congrès annuel de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ).**

C'est en effet Pétrolia qui est l'opérateur des travaux d'Hydrocarbures Anticosti, l'entreprise mise sur pied et financée en majeur partie par le gouvernement du Québec pour mener les forages exploratoires sur l'île.

Un total de 12 forages a ainsi été réalisés en 2014 et 2015, dans le cadre de la première étape des travaux. Si l'analyse des résultats de ces forages s'avèrent concluante, un total de trois forages avec fracturation doivent être mené dès 2016. Alexandre Gagnon a fait valoir que les *« permis »* nécessaires seraient émis par le gouvernement.

Selon le président-directeur général de Pétrolia, une telle opération industrielle comporte toutefois des *« défis logistiques »*. Il a ainsi indiqué que les forages avec fracturation mobiliseront entre 120 et 140 travailleurs.

Le processus de fracturation nécessitera aussi de transporter de l'équipement et de trouver des sources d'approvisionnement en eau. Une étude menée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lancée par le gouvernement pour évaluer les besoins en eau estime que chaque forage pourrait consommer plusieurs millions de litres d'eau.

***Le Devoir*, qui était présent au congrès de l'APGQ, n'a pas été en mesure de parler avec Alexandre Gagnon. Même si le président-directeur général de Pétrolia a accordé des entrevues à des médias lundi, les demandes du *Devoir* ont été refusées. On a plutôt suggéré d'envoyer les questions *« par courriel »*. Le gouvernement du Québec est le premier actionnaire de Pétrolia.**

18/27

Potentiel à prouver

Fait à noter, l'EES dirigée par le gouvernement Couillard ne pourra pas tenir compte des impacts des opérations de fracturation à venir puisqu'elle doit se terminer avant la fin de 2015. Cette EES doit pourtant servir à l'élaboration de la loi sur les hydrocarbures qui devrait être présentée au printemps prochain, soit avant les forages avec fracturation prévus sur Anticosti.

Ces forages devraient permettre de déterminer s'il existe bel et bien des ressources en pétrole de schiste et en gaz de schiste exploitables sur la plus grande île du Québec. Aucun gisement n'a jusqu'ici été découvert, malgré des décennies de recherches.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, s'est d'ailleurs montré prudent lundi lors de son passage au congrès de l'APGQ. ***« Il y a un potentiel, mais nous ne sommes pas rendus à dire qu'il faut aller de l'avant sur Anticosti. Il faudra répondre aux questions environnementales et économiques »*****, a-t-il dit en point de presse.**

Il a ainsi souligné que toute exploitation consommerait beaucoup d'eau. Chaque forage consommerait près de 22 millions de litres d'eau, selon ce qui se dégage des travaux de l'EES. Or, seules deux zones de l'île pourraient répondre aux besoins en eau de l'industrie, et seulement à raison deux ou trois forages simultanés. L'étude suggère donc d'évaluer la possibilité de puiser de l'eau directement dans le golfe du Saint-Laurent.

Quand un BAPE et son rapport qui vient d'être publié et que le premier ministre Couillard déclare il y aura pas de gaz de schiste au Québec!`

Plusieurs composés jugés « toxiques » sont ajoutés à cette eau de fracturation, rappelle une étude environnementale gouvernementale. Or, « plusieurs informations sur la persistance dans les milieux aquatiques, la bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou la toxicité quant à ces organismes sont manquantes pour de nombreux composés susceptibles d'être utilisés comme intrants de fracturation ». Et il n'existe aucune structure sur Anticosti pour traiter cette eau.

Gaz de schiste

Si le potentiel du sous-sol de l'île se confirme, il s'agira surtout de gaz de schiste, conclut une autre étude de l'EES. Pour extraire ces hypothétiques ressources, les investissements en exploitation et en infrastructures seraient majeurs.

En fait, on estime que chaque forage pourrait coûter 8,8 millions de dollars. Qui plus est, les coûts de transport uniquement pour le gaz de schiste se chiffreraient en milliards de dollars. En supposant la construction d'un gazoduc pour atteindre la Gaspésie, les investissements pourraient dépasser les 10 milliards. L'entreprise Pétrolia a évoqué récemment cette dernière hypothèse. Dans le cas d'un recours à un navire-usine, les coûts dépasseraient les sept milliards.

Le ministère des Finances a par ailleurs élaboré un scénario « optimisé » qui indique que l'exploitation sur l'île pourrait durer pas moins de 75 ans. Au cours de cette période, qui doit en théorie mener à une élimination mondiale du recours aux énergies fossiles, l'industrie pourrait forer pas moins de 4155 puits répartis sur 445 plateformes.

Ces opérations permettraient d'extraire au maximum 12 % du gaz emprisonné dans le sous-sol. En se basant sur la consommation actuelle de gaz au Québec, la production équivaudrait à 55 années de consommation. Quant au pétrole de schiste, le rapport du ministère des Finances estime le taux de récupération à 3,5 %, ce qui signifie 584 millions de barils.

Ce qu'ils ne nous disent pas ? Réponse! Combien cela va coûter pour l'extraire. Près d'un milliard de dollars.

D'ailleurs Pierre Arcand le mentionne dans l'article du 10 novembre 2015-11-15 du journal Le Devoir.

Vos réactions - 2 commentaires

> ***Marc Durand - Abonné***
> ***10 novembre 2015 07 h 32***
>
> **Taux de récupération**
>
> **Le ministère des Finances dans son étude a fait une erreur dans l'estimé du taux de récupération; c'est plutôt 5,9% que l'entreprise devrait atteindre pour arriver aux valeurs de pétrole extrait qu'on indique dans l'étude qui détaille les paramètres de ce scénario optimisé (http://bit.ly/1HozB7R). Ce taux est irréaliste en rapport au taux réel mesuré dans 4 grands gisements en opération aux USA (1,2 à 1,8%). C'est très technique. Mais trois à quatre fois moins de récupération, c'est un revenu brut coupé par trois ou quatre et cela fait une énorme différence.**

21/27- Les consultations publiques débutent malgré l'absence de plusieurs études clés

- 16 novembre 2015 |Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

Photo: Alexandre Shields Le Devoir Parmi les documents pas encore publiés, pas moins de 10 études portent directement sur des enjeux environnementaux pour l'île d'Anticosti.

Même si les consultations publiques des évaluations environnementales stratégiques sur les énergies fossiles débutent ce lundi, pas moins du tiers des études commandées par le gouvernement Couillard n'ont toujours pas été publiées, a constaté *Le Devoir*. Certaines d'entre elles sont directement liées à des projets d'exploitation et de transport de pétrole particulièrement controversés au Québec.

Selon une recension réalisée dimanche, 18 des 62 études menées à la demande de Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES) sur les hydrocarbures étaient toujours identifiées comme *« disponibles sous peu »* vendredi en fin de journée.

Il faut savoir que toutes ces études, très techniques, ratissent très large. Elles concernent tous les projets d'exploitation de pétrole et de gaz de la province, en plus du transport par train, par bateau et par pipeline. Les 44 études et les documents connexes publiés le 28 octobre, soit un peu plus de deux semaines avant le début des consultations publiques, représentent d'ailleurs près de 4000 pages d'analyses.

À quelques heures du début des quatre jours de consultations prévus la semaine prochaine, le portrait n'est toutefois pas complet. Il ne manque en fait pas moins de 18 études, dont 10 dans le chantier « Environnement », l'un des six chantiers des EES. Selon ce qui a été dit lors de la rencontre d'« information » tenue le 3 novembre en vue des consultations, l'ensemble des études sera publié d'ici la fin de l'année. Elles risquent donc de ne pas être disponibles au cours des consultations, qui se tiennent seulement cette semaine, de lundi à jeudi, à raison de quelques heures par jour.

Projets controversés

Parmi les 18 études impossibles à consulter avant les consultations, on compte pourtant des documents liés à des projets de la filière fossile particulièrement controversés au Québec. Une étude s'intitule *Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines*. À lui seul, le pipeline Énergie Est doit traverser pas moins de 641 cours d'eau dans la province, dont le fleuve Saint-Laurent, plusieurs servant de source d'eau potable et certains présentant des risques de glissement de terrain.

Une autre étude porte sur les *« mesures de prévention, de préparation et d'intervention »* en cas de déversement *« majeur »* en milieu terrestre. Selon la liste du gouvernement portant sur les EES, cette étude *« évaluera l'état de préparation des divers intervenants publics et privés, y compris les instances municipales, leur capacité technique et financière et les mécanismes de coordination établis entre eux. Enfin, elle abordera la capacité des entreprises à supporter le coût des mesures de restauration et de compensation requises. Un volet propre à l'île d'Anticosti est prévu dans l'étude ».*

En ce qui a trait au volet économique, une étude toujours attendue doit permettre d'évaluer les avantages et désavantages de l'exploitation de pétrole et de gaz au Québec, tandis qu'une autre doit aborder l'*« acceptabilité sociale »* des projets de la filière fossile.

Même si le gouvernement Couillard a refusé de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour étudier le transport de pétrole par train, une étude doit aborder le « transport » du pétrole en général dans le cadre de l'EES. Elle doit permettre de documenter les activités au Québec, mais aussi *« le type d'accidents »* et leur ampleur. Cette étude n'était toujours pas publiée dimanche soir.

Par ailleurs, un total de 10 études non publiées porte directement sur des enjeux environnementaux pour l'île d'Anticosti. On y retrouve notamment une *« évaluation des risques environnementaux des rejets d'eaux usées (après traitement) dans les milieux aquatiques de l'île »*. Il faut savoir que selon une estimation préliminaire, chaque forage avec fracturation consommerait pas moins de 22 millions de litres d'eau. De tels forages sont prévus pour 2016, mais l'EES n'aborde pas les impacts de la fracturation sur Anticosti.

Une autre analyse doit élaborer un « projet type » d'exploitation industrielle de pétrole et de gaz sur Anticosti. *« Le projet type servira ensuite à évaluer les impacts de cette filière sur l'environnement, la société et l'économie »*, précise le site des EES.

Les consultations publiques sur les EES débutent ce lundi à Montréal. Le rapport final de l'EES est attendu d'ici quelques semaines. Ces EES constituent un jalon important pour l'avenir de la filière pétrolière et gazière au Québec. Elles doivent en effet être utilisées dans le cadre de l'élaboration de la future politique énergétique, mais aussi pour le premier projet de loi sur les hydrocarbures de l'histoire du Québec. Ce projet de loi devrait être présenté au printemps prochain.

Commentaire.

Notre réputation mondiale va en prendre un coup !
Pourtant, combien de conférenciers et de reportages ont déclaré qu'il y avait un moratoire sur la fracturation hydraulique au Québec? Bien que très peu habitée par l'homme, ce serait un viol éhonté que de laisser ce projet aller de l'avant.

Johanne Dion, de Richelieu Qc.

23/27

À voir pour inspiration à des énergies renouvelables payantes et création d'emplois durables.

De l'énergie à partir des eaux usées

Montréal a déversé des milliards de litres d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent, mais à Chicago, cette eau aurait pu servir à produire de l'électricité, nous explique Philippe-Antoine Saulnier.

Radio Canada le 19 novembre à voir enquête. Le réchauffement climatique!

Et aussi une idée géniale!

Un système pour stocker l'électricité sous l'eau à Toronto

Le mercredi 18 novembre

Une entreprise de Toronto met en service le tout premier système sous-marin de stockage d'électricité par air comprimé. Ce système ingénieux permettra d'emmagasiner l'électricité produite par des sources renouvelables d'énergie pour la consommer lors de périodes de fortes demandes. Un reportage de Philippe Leblanc.

24/27

RDI 109 documentaire sur l'or Brun! L'agriculture de l'or brun en quantité et renouvelable

En ondes le 24 Novembre 2012

Dans son documentaire, L'Or…brun – 1ière partie, le réalisateur Mark Thoburn découvre une tendance émergente : le recyclage des matières fécales et urinaires. En compagnie du «cacalogiste» montréalais Douglas Jack, nous découvrons que certaines usines municipales de filtration recyclent la matière liquide des égouts pour fabriquer des engrais à base d'urine. À Valleyfield, la matière solide est asséchée pour en faire de l'énergie thermique. On réinvente même le vulgaire bol de toilette pour mieux séparer l'urine de la matière solide. Les égouts, source de profits. C'est la ruée vers L'Or…brun.

LIENS

- **Engrais Crystal Green fait à partir des**
- **boues**
- **Cow Power : électricité au Vermont**

25/27 La protection de l'eau! Le collectif scientifique et le mouvement pour la protection et la demande de dérogation au RPEP.

Voici les résultats de la Démarche commune des municipalités pour la dérogation au RPEP, le 3 novembre 2015 à 16.00 heures: 321 municipalités dans 74 MRC et Agglomération et représentant 1 134 414 citoyens et citoyennes. De ce nombre, 290 municipalités ont adopté la Requête commune, les autres ayant appuyé la Démarche, soutenu Ristigouche pour la dérogation ou souhaité imposer des normes plus sévères, sans adopter la Requête commune. Nous venons donc de dépasser le 1/4 des municipalités québécoises...

Ci-joint, liste des municipalités participantes.

Salutations cordiales,

Richard E. Langelier

Juriste et sociologue

Je suis Charlie, pour vrai !

Les municipalités participantes à la Démarche commune pour obtenir une dérogation au RPEP ou imposer des normes plus sévères ou soutenir la Démarche commune (par MRC ou Agglomération) et la population représentée

MRC ou Agglomération	Municipalité	Population
Abitibi	Amos*	12 856
	Canton de Trécesson	1172
	Champneuf	133
Abitibi-Ouest	Canton Clermont	483
	La Reine	344
	Palmarolle***	1 456
Acton	Béthanie	338
	Roxton	1 092
	Roxton Falls	1 261
	Sainte-Christine	684
Agglomération de Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville	26 851

Agglomération de Montréal	Sainte-Anne-de-Bellevue	5 005
Antoine-Labelle	Lac Saint-Paul	490
	L'Ascension	839
	Nominingue*	2 025
Argenteuil	Gore	1 865
	Grenville	1 674
	Mille-Isles	1 701
	Saint-André	661
Arthabaska	Plessisville	6 719
	Saint-Christophe d'Arthabaska	3 211
	Saint-Rémi-de-Tingwick	505
	Saint-Valère	1 267
	Warwick	4 699

Avignon	Carleton-sur Mer	3 950
	Escuminac	569
	L'Ascension-de-Patapédia	178
	Maria	2 517
	Matapédia	616
	Nouvelle	1 310
	Pointe-à-la-Croix	1 525
	Ristigouche-Partie Sud-Est	165
	Saint-Alexis-de-Matapédia	508
	Saint-André-de-Restigouche	151
	Saint-François-d'Assise	653
Beauharnois-Salaberry	Saint-Urbain-Premier	1 243
Bécancour	Deschaillons-sur Saint Laurent	932

	Lemieux	312
	Sainte Marie de Blandford	438
	Saint-Pierre-les-Becquets	1 206
	Sainte-Sophie-de-Lévrard	753
Bellechasse	Saint-Nazaire-de-Dorchester****	365
Brome-Missisquoi	Cowansville	13 021
	East Farnham	566
	Pike River	511
	Saint-Armand	1 250
Charlevoix	Les Éboulements	1 372
Coaticook	Compton	3 198

	East Hereford	296
	Waterville	2 057
D'Autray	Lanoraie	4 610
	Lavaltrie	13 605
	La-Visitation-de-l'Île-Dupas	612
	Mandeville	2 087
	Saint-Barthélémy	1 942
	Saint-Cléophas-de-Brandon	253
	Saint-Cuthbert	1 773
	Saint-Didace***	586
	Sainte-Élisabeth	1 526
	Saint-Gabriel	2 780
	Saint-Gabriel-de-Brandon	2 607
	Sainte-Geneviève-de-Berthier	2 404
	Saint Ignace de Loyola	2 072
	Saint-Norbert	1 041

De l'Île d'Orléans	Saint Jean-de l'Île d'Orléans	940
De Joliette	Notre-Dame-des-Prairies	9 683
De l'Érable	Laurierville	1 407
De Roussillon	Mercier	12 687
Des Appalaches	Beaulac-Garthby	843
	Disraeli	2 360
	Irlande	962
	Saint Joseph-de-Coleraine	1 832
Des Basques	Sainte-Françoise	456
	Saint-Mathieu-de-Rioux	655
	Sainte-Rita	294

Des Chenaux	Batiscan	965
	Champlain	1 749
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5 684
	Sainte-Anne-de-la-Pérade	2 068
	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 029
	Saint-Luc-de-Vincennes	616
	Saint-Maurice	3 080
	Saint-Narcisse	1 827
	Saint-Prosper	3 631
	Saint-Stanislas	1 015
Des Collines-de-l'Outaouais	Chelsea	7 129
	La Pêche	7 976
	Val-des-Monts	11 451

Des Laurentides	Lac-du-Cerf*	416
	Val-David	4 639
Des Maskoutains	Saint-Barnabé-Sud	896
	Saint-Hugues	1 233
	Saint-Liboire	3 057
	Saint-Marcel-de-Richelieu	538
	Sainte-Marie-Madeleine (Paroisse)	2 954
	Saint-Pie-de-Bagot	5 664
	Saint-Simon	1 318
Des Pays d'en Haut	Saint-Adolphe-d'Howard	3 663
Des Sources	Saint-Adrien	514
	Saint-Camille	513
	Wotton	1 409

Drummond	Durham Sud	1 017
	L'Avenir	1 249
	Lefebvre	875
	Notre-Dame-du-bon-Conseil (village)	1 442
	Saint-Bonaventure***	1 017
	Sainte-Brigitte-des-Saults	772
	Saint Edmond-de-Grantham	713
	Saint-Félix-de-Kingsey	1 576
	Saint-Germain-de-Grantham***	4 836
	Saint-Guillaume	1 585
	Saint-Lucien	1 632
	Saint-Pie-de-Guise	449
Du Granit	Audet	764

	Courcelles	948
	Frontenac	1 084
	Lac-Drolet	1 027
	Lac Mégantic	5 847
	Marston	697
	Milan	254
	Lambton	1 571
	Nantes	1 417
	Notre-Dame-des-Bois	908
	Piopolis	359
	Saint-Ludger	1 192
	Saint-Romain	733
	Saint-Sébastien	714
	Stratford	1 037
Du Rocher Percé	Chandler	7 506

Haut-Richelieu	Lacolle	2 718
	Mont Saint Grégoire	3 140
Haut Saint-François	Cookshire-Eaton	5 250
	La Patrie	720
	Scotstown	523
	Weedon*	2 582
Haut-Saint-Laurent	Saint-Chrysostome	2 621
Haute-Gaspésie	Rivière-à-Claude	127
Haute Yamaska	Canton de Shefford	6 666
	Saint-Joachim-de-Shefford	1 318
	Sainte-Cécile-de-Milton*	2 104
	Warden	368

Jardins-de-Napierville	Saint-Bernard-de-Lacolle	1 465
Kamouraska	La Pocatière	4 127
	Rivière Ouelle	1 019
	Saint-André	661
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 662
	Saint-Germain	278
	Saint-Pacôme	1 595
	Saint-Pascal	3 465
La Cote-de-Beaupré	Saint-Tite-des-Caps	1 506
La Haute-Côte-Nord	Tadoussac	802
La Haute-Gaspésie	Cap-Chat	2 538
	Sainte-Anne-des-Monts	6 841

La Matanie	Baie-des-Sables*	622
	Grosses-Roches*	377
	Les Méchins*	1 076
	Matane*	14 371
	Saint-Adelme*	484
	Sainte-Félicité*	1 139
	Saint-Jean de Cherbourg*	188
	Saint-Léandre*	419
	Sainte-Paule	221
	Saint René-de Matane*	1 100
	Saint-Ulric*	1 643
La Matapédia	Amqui	6 192
	Causapscal	2 375
	Saint-Alexandre-des-Lacs	268
	Sainte Irène	346
	Sainte-Marguerite-Marie*	185

	Saint-Tharcisius	436
La Mitis	Grand-Mitis	240
	Price	1 703
	Saint-Donat	891
	Saint-Octave-de-Métis	533
	Sainte-Angèle-de-Mérici	1 015
	Sainte-Luce	2 820
L'Assomption	L'Assomption	21 632
	Paroisse de l'Épiphanie	3 260
	Repentigny**	84 258
	Saint-Sulpice	3 454
La Vallée-de-l'Or	Malartic	3 297
	Paroisse de Senneterre	1 221

La Vallée-du-Richelieu	Carignan	8 649
	Mont Saint Hilaire	18 877
	Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 690
	Saint-Marc-sur-Richelieu	2 164
La Vallée-de-la-Gatineau	Aumond	760
	Blue Sea	641
	Bois-Franc	436
	Bouchette	787
	Cayamant	842
	Déléage	1 849
	Denholm***	580
	Egan Sud	536
	Gracefield	2 307
	Grand Remous***	1 149
	Kazabazua	874
	Lac-Sainte-Marie	617

	Low	929
	Maniwaki	3 845
	Messines	1 626
	Montcerf-Lytton	706
	Sainte-Thérèse-de-Gatineau	537
Les Etchemins	Sainte-Aurélie	898
Les Laurentides	Huberdeau	893
	Lantier	838
Les Moulins	Mascouche***	46 346
	Terrebonne***	111 145
L'Islet	Sainte-Louise	674

Lotbinière	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun	875
	Saint-Agapit	4 137
	Saint-Antoine-de-Tilly	1 638
	Sainte-Croix	2 481
	Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 044
Manicouagan	Franquelin	1 084
	Pointe-aux-Outardes	1 322
	Pointe-Lebel	2 011
	Ragueneau	1 401
Maskinongé	Charette	1 004
	Saint-Barnabé	1 217
	Saint Élie-de-Caxton	1 977
	Saint-Paulin	1 521

Matawinie	Chertsey	4 871
	Entrelacs	929
	Notre-Dame-de-la-Merci	986
	Rawdon	11 062
	Saint-Alphonse-Rodriguez	3 124
	Saint-Côme	2 245
	Saint-Damien	1 981
	Saint-Donat	891
	Sainte-Béatrix	1 928
	Sainte Émilie-de l'Énergie***	1 657
	Sainte-Marceline-de-Kildaire	1 559
	Saint-Félix-de-Valois	6 307
	Saint-Jean-de-Matha	4 514
	Saint-Michel-des-Saints	2 438
	Saint-Zénon	1 260
	Communauté Atikamek de Manawan	2 133

Mékinac	Grandes-piles	382
	Sainte-Thècle	2 487
Memphrémagog	Austin***	1 513
	Canton d'Orford	3 949
	Eastman	1 822
	North Hatley	685
	Ogden	772
	Potton	1 831
	Saint-Étienne-de-Bolton	573
	Stanstead	992
	Stukeley-Sud***	1 027
Minganie	Rivière-au-Tonnerre*	290
Montcalm	Saint-Alexis	1 458

	Saint-Calixte	6 029
	Saint Esprit	1 953
	Saint-Jacques	4 114
	Sainte-Julienne	9 863
	Saint-Liguori	1 956
	Saint-Lin-des-Laurentides	19 768
	Saint-Roch-de-L'Achigan	5 114
	Saint-Roch Ouest	279
	Sainte-Marie-Salomé	1 156
Nicolet-Yamaska	Sainte-Perpétue	1 728
Nouvelle-Beauce	Saint-Isidore	3 026
Papineau	Duhamel	419
	Lochaber Partie-Ouest	445
	Mayo*	616

	Namur	579
	Papineauville	2 158
	Saint-André-Avelin	3 763
Pierre de Saurel	Massueville	514
	Saint-Aimé	505
	Sainte-Anne-de-Sorel	2 715
	Saint-David	848
	Saint-Gérard Magella	267
	Saint-Joseph-de-Sorel	1 594
	Saint-Ours	1 684
	Saint-Robert	1 818
	Saint-Roch-de-Richelieu	2 192
	Sorel-Tracy	32 967
	Sainte-Victoire de Sorel	2 497
	Yamaska	1 555

Pontiac	Fort-Coulonge	1 356
Portneuf	Rivière-à-Pierre	658
	Portneuf	3 222
	Saint-Alban	1 274
	Saint-Basile	2 624
	Sainte-Christine d'Auvergne	503
	Saint-Thuribe	285
Rimouski-Neigette	Rimouski	48 844
	Saint-Anaclet-de-Lessard	3 124
	Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 003
	Saint-Valérien	898
	La-Trinité-des-Monts*****	246
	Saint-Fabien*****	1 901
	Esprit Saint*****	360
	Saint-Marcellin*****	358

Rivière du Loup	L'Isle Verte	1 372
	Notre-Dame-des-sept-Douleurs	46
	Rivière-du-Loup**	19 782
	Saint-Modeste	1 186
Rouville	Marieville	10 799
	Saint-Césaire	5 861
Shawinigan	Shawinigan	49 585
Témiscamingue	Rémigny	280
Témiscouata	Auclair*	442
	Lac-des-Aigles	534
	Pohénégamook	2 648

	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	352
	Saint Louis-du-Ha! Ha!	1 300
	Saint-Marc-du-Lac-Long	423
	Saint-Pierre-de-Lamy	117
Val-Saint-François	Canton de Melbourne	964
	Maricourt	540
	Saint-Denis-de-Brompton***	3 716
	Saint-François-Xavier-de-Brompton	2 192
	Stoke*	2 847
	Ulverton	431
	Val-Racine*	193
	Windsor	5 439
Vaudreuil-Soulanges	Rigaud	7 523
	Sainte-Justine-de-Newton	956

	Saint-Lazare	19 796
	Terrasse Vaudreuil*	1 978
Total : 74 MRC et Agglomération	Total : 321 municipalités	Total : 1 134 414 résidants et résidantes

** Ces municipalités ont donné leur appui à la municipalité de Ristigouche et appelé la FQM à soutenir Ristigouche et la démarche commune des municipalités, mais sans adopter formellement la requête commune.*

*** Ces municipalités ont voté une résolution d'appui à la démarche commune des municipalités sans adopter la requête commune.*

**** Ces municipalités ont adopté la requête commune ET un appui à Ristigouche et appelé la FQM à soutenir Ristigouche et la démarche commune des municipalités.*

**** Ces municipalités ont adopté une résolution d'appui à Ristigouche afin qu'elle obtienne sa dérogation au RPEP.*

***** Ces municipalités ont adopté une résolution demandant au MDDELCC de leur permettre d'imposer des normes plus sévères en fonction des réalités des municipalités concernées.*

C'est par la même occasion 1,134, 414 personnes qui ne veulent pas des industries polluantes sans compter les 70,000 documents signés dont nous avons les archives sous bonne garde, `ça c'est ce qu'on appelle, pas d'acceptabilité sociale M Couillard. Ainsi que les amis des membres de l'APGQ M Arcand et Hertel j'espère que vous aurez compris cette fois-ci que les organisme ne dorment pas au gaz au Québec et tous ensemble nous sommes motivé et sensible aux changements climatiques.

En conclusion.

Avec grand respect pour ses acteurs. Nous ne reconnaissons pas cette ÉES, nous connaissons les enjeux et les risques reliés à cette industrie et ses vendeurs de fausses réalités des « enjoliveurs de chrome » qui terniront le Québec et sa nature.

2. Plus de 70,000 citoyens et citoyennes ont dit non à la contamination du Québec et de l'eau sur le territoire

3. Les actions et les solutions ne sont pas celles de l'industrie que cette ÉES bidon représente.

4. Les solutions : le solaire, transports électrifiés, la biométhanisation en collaboration avec l'agriculture comme en Allemagne, la biométhanisation des déchets domestiques., « L'or brun » référence 109.5 Radio- Canada, 0 perte d'énergie de sa ferme. Mais ces idées ne semblent pas intéresser les acteurs derrière cette ÉES!

5. Dans ce mémoire, vous avez l'image que vous projetez au peuple qui veut un changement réaliste et réel aux changements climatiques. Vous êtes ici « de l'étranger », payés par nos impôts pendant que nous sommes bénévoles sans aucune rémunération, mais avec des intentions honnêtes de protéger et de laisser un Québec propre et prospère avec des moyens moins couteux à portés de nous dans un but unique : celui de laisser un héritage durable aux générations futures.
J'ai pensé que ce mémoire serait d'importance capitale de s'assurer qu'il serait vu par le premier ministre. Il doit savoir aussi que nous avons des enregistrements de la conférence de presse ou il dit à la suite du rapport du BAPE, il y aura pas de gaz de schiste au Québec et il ne croit pas au moratoire, alors nous réclamons un moratoire sur les gaz de schiste. Jamais nous ne baisserons les bras devant les risques de contamination de notre plus grande richesse au Québec l'eau potable. Toute forme de contamination de notre eau potable par qui se soit au Québec, peut-être assuré que la vigile du RVHQ et de ses membres associés dans tout le Québec

Ne passeront jamais sous silence elle sera dénoncée, mais aussi mise en demeure et poursuivie jusque dans sa tombe si nécessaire, et ses successeurs devront vivre avec leurs décisions, et faire face au plus grand recours collectif intenté au Québec contre cette entité morale, personnelle, ou industrielle qui aura violé la qualité de vie de nos générations futures et ce sans répits. Comme d'ailleurs le Sénateur de l'État de New York l'a mentionné dans ce mémoire.

Les renseignements dans ce document proviennent de source sures du journal Le Devoir, Et dans le but d'informer la population des intentions biaisées du gouvernement du Québec qui tente de se donner une image (un « front », comme on dit souvent), mais les intentions réelles sont toutes autres, les opinions dans ce textes démontrent hors de tout doute un double discours.

Quand les « bottines ne suivent pas les babines », mes amis.

[redacted]

[redacted]

(

“Nous ne voulons pas de plan d’action gouvernemental sur les hydrocarbures.

Nous voulons un plan d’action gouvernemental sur la transition énergétique.”

MÉMOIRE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Novembre 2015

Présenté par le conseil d'agglomération
des Îles-de-la-Madeleine

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

1. Bref rappel historique 2
2. Constats de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine 4
3. Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine 5
4. Faits saillants et commentaires sur la synthèse des connaissances 6
5. Faits saillants et commentaires sur les résultats du plan d'acquisition de connaissances additionnelles 7

Annexes 10

1. Résolution A1009-173, adoptée en 2010 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ... 11
2. Résolution A1402-030, adoptée en 2014 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ... 12
3. Mémoire – Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) 14
4. Rapport du Forum - Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières 25
5. Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine – Politique énergétique du Québec 2016-2025 57

Introduction

Depuis son annonce en mai 2014, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine suit, dans la mesure de ses moyens, la démarche menée par le gouvernement du Québec relativement à son plan d'action sur le développement des hydrocarbures. C'est donc avec plaisir que nous avons accueilli la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de tenir une consultation publique sur le territoire madelinot permettant ainsi à la population et aux organismes de s'exprimer sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures.

D'entrée de jeu, il nous faut cependant préciser que notre institution ne détient ni l'expertise ni les ressources humaines nécessaires à la maîtrise du contenu de ce volumineux document de consultation ainsi que des 64 études complémentaires qui s'y rattachent. De surcroît, le court délai entre la publication des documents et la présente consultation publique ne nous permet pas une réflexion approfondie sur l'ensemble de la documentation.

C'est dans ce contexte que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine présente ici une appréciation générale de la démarche de l'évaluation environnementale stratégique ainsi qu'un rappel de ses prises de position au fil des différentes consultations liées à ce dossier et menées ces dernières années.

1. Bref rappel historique

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. En effet, la question du développement des hydrocarbures résonne sur l'archipel depuis plusieurs années et suscite maintes préoccupations dans la communauté. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projets. Nous parlons ici de l'industrie de la pêche et du tourisme, les deux piliers de notre économie locale, de nos paysages, de notre environnement marin tous des éléments qui définissent notre mode de vie insulaire. Par ailleurs, ces préoccupations reviennent constamment dans les propos tenus lors des différentes consultations qui se sont déroulées sur notre territoire depuis plus de 10 ans.

Rappelons que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a participé à deux EES[1] et aux différentes consultations du BAPE[2] menées sur le thème des hydrocarbures, a été l'instigatrice d'un Forum interprovincial sur cette question[3], et plus récemment, a participé activement aux consultations devant mener à la prochaine politique énergétique du gouvernement du Québec en déposant un mémoire[4] et en obtenant une consultation particulière par visioconférence en septembre dernier. À l'issue de l'ensemble de ces consultations et travaux, la position actuelle du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine en lien avec le développement de la filière des hydrocarbures est la suivante :

Milieu terrestre

En faveur de la mise en place d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée et que les conditions suivantes soient remplies :

- Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine;
- Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;
- Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).[5]

Milieu marin

En faveur du maintien du moratoire en place interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent jusqu'à ce les conditions suivantes soient remplies :

- Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;
- Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent.[6]

---

[1] EES du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (2014); EES2 sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (2013). Voir annexe 3.

[2] BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques le golfe du Saint-Laurent (2004); BAPE sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique (2013).

[3] Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Rapport du Forum - *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières* (2011). Voir annexe 4

[4] Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, *Mémoire - Politique énergétique du Québec 2016-2025* (2015). Voir annexe 5.

[5] Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1009-173 (2010). Voir annexe 1.

[6] Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1402-030 (2014). Voir annexe 2.

Par ailleurs, une suite d'évènements récents a démontré la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbures ou de contamination de sites :

- À l'été 2013, découverte de plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM a déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Après plusieurs reports consécutifs de la société, les travaux de décontamination ont été terminés à l'aube de la saison touristique de 2015.
- À l'été 2014, l'épave du Corfu Island, située sur la Dune de l'Ouest, subit des fuites récurrentes de mazout. Malgré la pression de l'Agglomération et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.
- En septembre 2014, un bris du pipeline d'Hydro-Québec occasionne un déversement de 100 000 litres de diésel dans le port de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec vient tout juste d'entamer la réfection de l'oléoduc et la décontamination se poursuit toujours.

L'ensemble de ces évènements jumelé à notre forte dépendance aux énergies fossiles – les Îles-de-la-Madeleine étant alimenté en énergie électrique par une centrale thermique au mazout – nous a d'ailleurs incités à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale visant à réduire nos émissions de GES et à créer des opportunités de développement économique. Il est légitime de penser que le caractère particulier des Îles en fait un endroit propice pour explorer de nouvelles avenues tant sur le plan de l'innovation technologique que sociale en matière de production et de consommation énergétique, dans le domaine des énergies renouvelables[7].

[7] Voir Annexe 5 : Mémoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine - Politique énergétique du Québec 2016-2020.

2. Constats de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

À la lumière de l'ensemble des études rendues publiques par le gouvernement en lien avec son évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, l'Agglomération des Îles fait état des constats suivants :

- La plupart des objectifs tels qu'identifiés par le gouvernement pour cette évaluation environnementale stratégique[8] n'ont pas été atteints, notamment :

    - On ne connait pas le potentiel en hydrocarbure exploitable pour le secteur d'Old Harry. Ce dit potentiel demeure théorique et fragmentaire.
    - Il y a encore des recherches à effectuer sur les meilleures pratiques et les conditions d'exploration en milieu marin, notamment en eaux profondes et en périodes de glace.
    - Il semble y avoir une grande inadéquation entre les risques environnementaux identifiés et les mesures d'atténuation proposées.
    - L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale n'est pas encore disponible et la population madelinienne n'a pas eu l'occasion de participer à cette étude ni au chantier parallèle mené par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
    - La mise à jour du cadre législatif et réglementaire n'est pas réalisée.

- Les conditions essentielles identifiées par le conseil d'agglomération dans l'éventualité d'un développement de la filière des hydrocarbures en milieu marin n'ont pas été remplies notamment :

    - L'analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent n'est pas réalisée.
    - Il n'y a pas d'entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures.
    - Les mesures d'intervention et la préparation des intervenants advenant tout déversement sont encore insuffisantes.
    - Les mécanismes de consultation et de participation des populations côtières n'ont pas encore été identifiés et mis en place pour faire participer la population madelinienne.
    - Le réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux n'a pas été réalisé.

Enfin, nous notons que le cas d'exploration et d'exploration en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine a complètement été écarté. L'Agglomération en comprend qu'il n'y a pas d'intérêt ni de projet pour ce type de développement. Et finalement, fait assez surprenant, il y a eu adoption des lois miroirs avec le gouvernement fédéral concernant la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent avant même de recevoir les recommandations du rapport final de la présente EES.

[8] Document de consultation, p.13.

3. Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

L'Agglomération souhaite que les instances prennent acte des recommandations suivantes :

- Maintenir le moratoire en cours sur l'exploration et sur l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent.

- Procéder à la mise du pied, sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, du centre d'expertise spécialisé dans les interventions d'urgence environnementale maritime tout en mettant à profit l'expertise locale et en maximisant les retombées économiques dans le milieu.

- Réaliser une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et permettre une évaluation des impacts socioéconomiques du développement de la filière des hydrocarbures sur les industries du tourisme et de la pêche et des effets d'un éventuel déversement sur celles-ci.

- Réaliser un véritable examen de l'acceptabilité sociale du développement de la filière des hydrocarbures sur l'archipel et faire participer activement la communauté madelinienne.

- Obtenir une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures.

- Poursuivre les études et la recherche sur les domaines qui affichent encore clairement une lacune en termes de connaissance :

    - Valider les besoins en cas de déversements, les mesures environnementales appropriées, l'analyse des courants, l'évaluation des contraintes liées à la présence de glace, les mesures d'évacuation, le verglas et la visibilité, l'épaisseur de la banquise et sa distribution, les meilleures pratiques en eaux profondes, le risque géologique du secteur Old Harry, etc.

    - Rechercher une solution adaptée en matière de redevance en tenant compte du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs accordés au milieu municipal et des moyens dont disposent les municipalités.

    - Effectuer des tests de mobilisation et de récupération advenant un déversement dans le Golfe.

    - Étendre le projet pilote de Transports Canada sur l'élaboration d'un Plan d'intervention localisé pour les déversements d'hydrocarbures (PIL) au secteur géostratégique particulier que constitue le Golfe.

4. Faits saillants et commentaires sur la synthèse des connaissances

En avril dernier, le gouvernement a publié une synthèse des connaissances[9] pertinentes existantes constituant une revue de littérature. Voici quelques commentaires généraux concernant cette portion de l'EES en lien avec les enjeux du territoire des Îles-de-la-Madeleine :

- Le choix de présenter la synthèse des connaissances par thèmes et sous-thèmes plutôt que par régions ou par secteurs géographiques particuliers, rend difficile l'appropriation de l'information en lien avec les enjeux spécifiques à notre territoire. Le choix de cette formule engendre les mêmes problèmes tout au long de l'EES (Synthèse, p.3).

- La synthèse identifie des lacunes importantes sur les meilleures pratiques dans les milieux marins particulièrement dans le Golfe en raison de son écosystème particulier, des forts courants et de la présence de glace (Synthèse, p.21).

- Même s'il affiche un bon bilan sécuritaire, le transport maritime d'hydrocarbures implique un potentiel de graves conséquences environnementales et socioéconomiques en cas déversement majeur. La présence de glace augmente les délais d'intervention et le risque d'accident (Synthèse, p. 30).

- Le développement de la filière hydrocarbures peut engendrer des effets socioéconomiques majeurs, notamment : altération de la qualité des paysages ou des sites patrimoniaux, changements sur la valeur foncière des propriétés, conflits d'usage avec l'agriculture, la pêche/aquaculture/chasse aux phoques et le tourisme, etc. (Synthèse, p.38). Les mesures d'atténuation semblent insuffisantes en regard de l'importance des inconvénients.

- Un déversement en milieu marin engendrerait des impacts plus graves sur l'environnement. Deux études distinctes identifient le Golfe comme un des secteurs les plus à risque de déversement et, dans celle de Transports Canada, on suggère d'adapter des mesures de préparations spécifiques à chaque zone (Synthèse, p.49). Le golfe du Saint-Laurent devrait constituer l'une de ces zones spécifiques.

- Il demeure des lacunes majeures concernant la préparation des municipalités face à un déversement d'hydrocarbures. De plus, la capacité d'intervention de 10 000 tonnes de la Société d'intervention maritime de l'Est du Canada (SIMEC) est nettement insuffisante (Synthèse, p.52).

Bref, ces différentes études illustrent d'importantes lacunes au niveau des connaissances (écosystème du Golfe, meilleures pratiques en milieu marin, retombées économiques, effets sur la valeur foncière, la capacité d'intervention et le rôle des différents intervenants).

[9] Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures – Évaluation environnementale stratégique - synthèse des connaissances (synthèse) : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf

5. Faits saillants et commentaires sur les résultats du plan d'acquisition de connaissances additionnelles

Le 28 octobre dernier, le gouvernement rendait publiques plusieurs études additionnelles visant à obtenir des connaissances supplémentaires sur la filière des hydrocarbures et à combler certaines lacunes identifiées à l'étape précédente. Toutefois, certaines études d'importance majeure pour notre communauté n'étaient pas terminées et ne le sont toujours au moment de rédiger ce mémoire :

CHANTIER ENVIRONNEMENT

- Les milieux biophysiques et les impacts potentiels d'exploration en milieu terrestre n'ont pas été caractérisés aux Îles-de-la-Madeleine contrairement à Anticosti, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie (DDC[10], p.22, p.67). Pour l'Agglomération, ceci indique qu'il n'y a pas d'intérêt d'exploration en regard des hydrocarbures en milieux terrestres aux Îles-de-la-Madeleine.

- L'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures en mer émet des rejets quotidiens pouvant avoir des impacts sur l'écosystème. (DDC, p.97). L'Agglomération appuie la recommandation des scientifiques d'obtenir des connaissances additionnelles sur le rejet d'eaux usées en milieu marin.

- Les installations pour l'exploration et l'exploitation en mer engendrent des risques de conflit d'usage entre les activités pétrolières, le transport maritime et l'ensemble des activités liées à la pêche. Ces activités augmentent le risque de collision des navires (DDC, p.98). En considérant l'augmentation majeure du transport maritime dans le Golfe[11] et l'importance de la pêche dans ce secteur, la cohabitation de tous ces usages semble difficilement conciliable.

- Alors que Corridor Resources 2013 et Genivar 2011 confirmaient que ces installations en mer pouvaient avoir des impacts sur la biodiversité, on apprend que les effets d'un déversement en mer pourraient avoir des effets à long terme de plus de 10 ans sur l'environnement et l'écosystème marin et rendre les opérations de nettoyage plus ardues.

CHANTIER ASPECTS TECHNIQUES

- Contrairement aux structures du Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, il y a absence d'informations sur les risques géologiques reliés au secteur Old Harry. Ces risques géologiques, éléments inhérents à la nature du terrain, peuvent menacer l'environnement, la sécurité des personnes et des biens et empêcher une récupération des hydrocarbures (DDC, p.116). Étant donné que le site de Old Harry est situé sur une faille et dans un environnement unique où se rencontrent plusieurs courants, l'Agglomération est d'accord pour dire que le principal facteur de risque est l'absence de connaissance à ce sujet (DDC, p.170, GTEC06).

---

[10] Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures – Évaluation environnementale stratégique - document de consultation (DCC) : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

[11] Radio-Canada, *Pétroliers : le trafic des navires de brut pourrait doubler sur le Saint-Laurent* http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/22/001-croissance-transport-petrole-fleuve-saint-laurent-navires-quebec.shtml

- On dénote un manque de connaissances sur l'environnement physique du golfe du Saint-Laurent pour améliorer la sécurité des personnes, des biens et la protection de l'environnement. L'Agglomération appuie la conclusion des auteurs sur la nécessité d'obtenir d'autres études approfondies notamment sur les besoins en cas de déversements, les mesures environnementales appropriées, l'analyse des courants, les contraintes liées à la présence de glace, les mesures d'évacuation, les meilleures pratiques en eaux profondes, etc. (DDC, p.157 et 159).

CHANTIER ÉCONOMIE

- Le potentiel économique du gisement Old Harry est théorique, fragmentaire et aucun développement commercial n'est envisagé (DDC, p.190-196). Par ailleurs, il n'y a pas eu d'évaluation des impacts possibles du développement des hydrocarbures sur les industries motrices des Îles-de-la-Madeleine tels la pêche et le tourisme et sur leurs importantes retombées économiques.

- Contrairement à Anticosti et en Gaspésie, il n'y a pas d'estimation relative à la création d'emplois aux Îles-de-la-Madeleine pour le secteur d'Old Harry (DDC, p.212).

- Malgré l'annonce d'un programme de subventions dans le nouveau Pacte fiscal (100 M$ sur 4 ans) tenant lieu de redevances pour les projets d'exploitation de ressources naturelles, la question des redevances en lien avec le développement des hydrocarbures est peu détaillée. Il serait souhaitable, le cas échéant, de suivre la recommandation afin de trouver une solution adaptée à la réalité québécoise qui tient compte du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs accordés au milieu municipal et des moyens dont disposent les municipalités (DDC, p.217).

CHANTIER SOCIÉTÉ

- Les Îles-de-la-Madeleine constituent une aire extrêmement sensible en raison de ses nombreuses zones d'intérêt écologique et biologique. Malgré une superficie restreinte, c'est la MRC qui présente les plus grands écarts de sensibilité par rapport à l'ensemble du territoire. Parmi les zones vulnérables figurent les lagunes des Îles, l'Île Brion, le plateau madelinien, etc. (GENV34, GSOC01 p.123).

- L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures n'est pas rendue disponible (DDC, p.310). Qui plus est, aucune consultation en lien avec le chantier sur l'acceptabilité sociale ne s'est tenue sur l'archipel madelinot. Les demandes de rencontres sur ce thème ont reçu une fin de non-recevoir. Impossibilité également de contribuer au chantier via le dépôt de mémoire. Cet exercice a été mené en parallèle à la présente EES menée par le MERN. Il en résulte un manque de participation majeure de notre communauté sur l'enjeu de l'acceptabilité sociale, malgré l'importance fondamentale de celui-ci sur les questions touchant les hydrocarbures.

- L'Agglomération prend acte du rôle des municipalités dans la filière des hydrocarbures : élaborer une planification intégrée de territoire, structurer la demande et négocier avec le promoteur afin d'optimiser bénéfice communauté, adopter des mesures d'urgence et de surveillance, gérer la question de l'eau potable, consulter la population et prendre position en fonction des préoccupations et des attentes (DDC, p.313, GTVN03).

CHANTIER TRANSPORT :

- Concernant le transport marin des hydrocarbures, les recommandations de l'Institut maritime du Québec prouvent l'ampleur du travail encore à faire : mieux définir le rôle des municipalités, améliorer le régime d'indemnisation, inclure un processus de remise en état complète, bonifier les programmes de recherche sur les impacts de déversements, et que le gouvernement du Québec s'implique dans l'élaboration de Plan d'intervention localisé (PIL) afin d'adapter l'intervention aux réalités spécifiques des milieux (DDC, p.244).

- Pour ce dernier point, Transports Canada mène actuellement un projet pilote limité entre Montréal et Anticosti afin d'élaborer un Plan d'intervention localisé pour les déversements d'hydrocarbures[12]. Comportant une approche axée sur les risques et reflétant les conditions locales d'un secteur géographique, comme les sensibilités environnementales et l'activité maritime, il serait hautement pertinent d'étendre le projet au secteur du golfe du Saint-Laurent.

CHANTIER GESTION DE DÉVERSEMENT :

- Selon les études, les conséquences d'un déversement accidentel dans l'écosystème du Golfe seraient considérables, car peu contrôlable en raison de la profondeur des eaux, de la présence de glaces et de forts vents. Les impacts d'un déversement sur la faune et la flore sont peu étudiés en milieu froid. Les impacts sur les algues, les mollusques, les poissons et les oiseaux peuvent perdurer pendant plus de 10 ans (DDC, p.256).

- À la suite de l'EES2 (Genivar 2011), deux constats ont été faits relativement aux mesures d'urgence en milieu marin à savoir, la capacité d'intervention déficiente (constat 5) et les lacunes dans les connaissances (constat 8). Selon les auteurs, il demeure des lacunes majeures sur ces points dont : l'arrimage entre les intervenants, l'insuffisance du Régime de préparation d'indemnisation relativement au transport d'hydrocarbures en hiver, l'absence de critère de performance des intervenants (quantité à récupérer, délai mobilisation) (DDC, p.267, GENV29).

- La participation des municipalités n'est pas clairement définie. Il arrive que la Garde côtière canadienne délègue des responsabilités aux municipalités sans dédommagement (DDC, p.270, GENV29).

- Selon un sondage sur la perception des municipalités face à leurs responsabilités en situation déversement, il est suggéré de : mieux faire connaitre le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, d'appuyer les municipalités dans leur PIU, d'étendre le projet pilote de Transports Canada visant à faire un Plan d'intervention localisé (PIL) entre Montréal à Anticosti (DDC, p.270, GENV29).

[12] Transports Canada, Sécurité des pétroliers et prévention des déversements, Projet pilote http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu-4100.htm#pilote

Annexes

1. Résolution A1009-173, adoptée en 2010 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2. Résolution A1402-030, adoptée en 2014 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

3. Mémoire – Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)

4. Rapport du Forum - Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières

5. Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine – Politique énergétique du Québec 2016-2025

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine
Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 septembre 2010, à la mairie.

A1009-173

Exploration et exploitation du gaz naturel en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine

---

CONSIDÉRANT	les droits d'exploration gazière accordés par le gouvernement du Québec à l'entreprise Gastem pour une période de 10 ans sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
CONSIDÉRANT	les intentions de Gastem de procéder à des forages exploratoires aux Îles-de-la-Madeleine dès cet automne;
CONSIDÉRANT	l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes de la population de l'archipel face aux enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation des ressources gazières en milieu terrestre et d'impliquer la communauté dans le processus décisionnel;
CONSIDÉRANT	le besoin d'information des citoyens sur les technologies de forage et les impacts d'éventuelles opérations de forage sur l'environnement, en particulier sur la nappe phréatique;
CONSIDÉRANT	le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le gouvernement du Québec sur le cadre de développement de l'industrie des gaz de schistes dans les basses-terres du Saint-Laurent;
CONSIDÉRANT	les similitudes entre les techniques de forage, les impacts possibles et les inquiétudes citoyennes face l'exploration des gaz de schistes et le forage pour le gaz naturel conventionnel;
CONSIDÉRANT QUE	le principe de l'acceptabilité sociale doit être au cœur des décisions de développement de la filière énergétique gazière dans l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE portant sur les gaz de schistes au projet de forages gaziers sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

que conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des Ressources naturelles et de la Faune d'inclure les représentants des Îles-de-la-Madeleine au sein des instances de concertation qu'ils pilotent sur la question des gaz de schistes;

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 20 septembre 2010

Jean-Yves Lebreux, greffier

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine
Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 février 2014, à la mairie.

A1402-030

Exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent – Renouvellement de la position du conseil d'agglomération

---

CONSIDÉRANT Les démarches menées au cours des dernières années par le conseil d'agglomération avec les partenaires du milieu rassemblés au sein de la table de concertation sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT les positions exprimées par le conseil concernant le projet d'exploration et d'exploitation sur le site Old Harry, soit par les résolutions, du 8 juin 2010 (A1006-112), du 12 avril 2011 (A1104-074), du 16 août 2011 (A1108-139) et du 24 janvier 2012 (A1201-007);

CONSIDÉRANT QUE deux manifestes et une déclaration syndicale ont été publiés récemment à l'égard des exploitations des hydrocarbures sur le territoire québécois, soit le « *Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pé*trole », le « *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole* » et une déclaration intersyndicale « *Exploration et exploitation des hydrocarbures en sol québécois* »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population locale à connaître la position du nouveau conseil d'agglomération à l'égard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la nécessité de rappeler les préoccupations du milieu quant à ce projet, nommément :

- l'importance des enjeux environnementaux et socio-économiques liés à toute éventuelle exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pour les communautés maritimes et insulaires;

- l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes des populations côtières et d'impliquer les communautés locales dans les décisions qui s'imposeront quant aux enjeux environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières en milieu marin;

- la fragilité du territoire des Îles-de-la-Madeleine et de son économie basée sur l'exploitation des ressources marines et le tourisme;

- l'absence d'un cadre légal permettant de régir l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

- les lacunes documentaires dans l'état des connaissances mises en évidence par l'étude environnementale stratégique (EES2) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, en ce qui a trait à la capacité d'intervention en cas de déversement accidentel, à l'encadrement réglementaire en termes d'enjeux environnementaux et aux connaissances biologiques du milieu;

- l'absence d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et l'incertitude sur les retombées économiques possibles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine réaffirme l'exigence que ces préoccupations légitimes trouvent réponse avant la levée du moratoire existant sur le développement d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 17 février 2014

Jean-Yves Lebreux, greffier

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Évaluation environnementale stratégique

sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)

Commentaires

Présentés par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Janvier 2012

Introduction

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. C'est dans cette optique que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine présente ici une appréciation d'ordre général de l'évaluation environnementale stratégique, ne prétendant pas détenir de connaissances scientifiques pointues sur le sujet.

L'explosion de la plateforme Deepwater Horizon en 2010 et ses conséquences sur les collectivités touchées a soulevé bien des réactions partout au pays, y compris ici aux Îles-de-la-Madeleine où l'éventuelle mise en valeur des hydrocarbures dans le Golfe, un espace sept fois plus petit que le golfe du Mexique, semble imminente. Les impacts de cette catastrophe sur les communautés côtières américaines ont tôt fait de rappeler aux Madelinots les risques que pose ce genre d'entreprise.

C'est principalement le danger d'un déversement accidentel qui effraie. Après tout, c'est un mode de vie que l'on met dans la balance. Est-il nécessaire d'ailleurs de rappeler que l'économie locale des Îles-de-la-Madeleine et celle des autres collectivités côtières reposent depuis des générations sur des ressources renouvelables et sont tributaires de la qualité de l'environnement. Cet environnement est une composante essentielle de notre développement économique et de notre qualité de vie. C'est pourquoi la communauté des Îles-de-la-Madeleine se questionne tout d'abord sur le bien-fondé du développement de l'industrie pétrolière, d'autant plus que la fragilité du territoire et sa position géographique, en plein cœur du Golfe, exposé à tous vents, rendent le territoire très vulnérable. La population veut également mieux connaître les risques liés à un tel développement de même que les retombées économiques positives qu'elle pourrait en retirer, le cas échéant.

Bien que le mandat confié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la présente EES ne couvre pas cet aspect du dossier, la question de la pertinence d'exploiter ou non cette ressource est fondamentale et devrait faire l'objet d'une vaste consultation publique.

Aux Îles-de-la-Madeleine, on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent depuis un certain temps déjà. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve et Labrador et du Québec à quelque 80 km de l'archipel. Ce prospect est convoité par les deux provinces qui en sont chacune partiellement propriétaires.

En juin 2010, voyant le dossier de l'exploitation pétrolière sur le site de Old Harry prendre de plus en plus forme, et consciente des réactions populaires quant aux impacts de la catastrophe du golfe du Mexique, la municipalité des Îles et le Comité de travail sur les hydrocarbures ont cru en la pertinence de réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent pour discuter ensemble de leurs préoccupations respectives face aux questions liées aux hydrocarbures. En avril 2011, les Îles-de-la-Madeleine ont ainsi été l'hôte d'un Forum d'envergure sous le thème *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières*. Ce forum a été un espace de rencontre et d'échange pour une centaine de personnes provenant des communautés côtières des quatre provinces atlantiques et du Québec. Il s'est amorcé là une discussion sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux relatifs à d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

À l'issue de ce Forum, les intervenants présents se sont entendus pour dire qu'il existe un faux sentiment d'urgence et que : « *le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet. (…) Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'évaluation environnementale stratégique doit être maintenu et le processus d'EES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent* ».

L'évaluation environnementale stratégique / EES 2

L'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures, produite par GENIVAR, vise quatre objectifs. L'agglomération des Îles-de-la-Madeleine exprime ici ses commentaires et ses préoccupations en regard de ces objectifs et des éléments qui en découlent.

Objectif 1

Impliquer les communautés côtières et insulaires, les communautés autochtones concernées ainsi que l'ensemble de la population québécoise dans le processus de réalisation de l'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

Le rapport préliminaire présenté à la population est hautement technique et devient rapidement rébarbatif au non-initié. Il est donc peu propice à l'implication populaire. Il en est de même du court délai alloué entre la diffusion de ce volumineux document et le début des consultations publiques. Nous nous permettons donc de douter de la capacité à atteindre adéquatement l'objectif d'impliquer réellement les communautés et de recueillir convenablement leurs préoccupations. Nous saluons toutefois la décision de la firme d'élargir la consultation en ligne en permettant le dépôt de mémoires, et celle du gouvernement d'avoir prolongé la période de consultation. Par ailleurs, il est à souhaiter que le bilan des consultations et des mémoires reçus sera rendu disponible au grand public.

Objectif 2

Mieux comprendre le contexte environnemental, social et économique qui caractérise les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

Dans sa forme actuelle, l'évaluation environnementale stratégique ne permet pas une compréhension adéquate des diverses composantes de la zone d'étude puisqu'elle met l'emphase sur les enjeux environnementaux en laissant pour compte les considérations sociales et économiques.

2.1 L'image de la région : un enjeu important

Le profil socio-économique misérabiliste qui ressort de l'analyse des données statistiques n'est pas fidèle à la réalité et doit être nuancé et précisé davantage. Il est à craindre que face à une région

dépeinte comme étant dépourvue économiquement, l'exploitation gazière et pétrolière apparaisse rapidement et artificiellement plus acceptable.

À cet égard, le taux de chômage élevé doit être interprété en regard de l'activité économique essentiellement saisonnière des Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci s'articule autour de deux axes majeurs : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. Plus encore, la notoriété de l'archipel, et son attractivité, reposent essentiellement sur la qualité de vie unique qu'on y retrouve, ce qui ne se quantifie pas ou difficilement.

Un bilan migratoire positif depuis 2001 chez les 25-44 ans et une hausse de la population globale depuis 2006 prouve cet état de fait. Madelinots d'origine ou d'adoption s'installent, diplômes en poche; ils créent de nouvelles entreprises, prennent la relève et s'engagent socialement. Bref, ce nouveau dynamisme est prometteur pour la croissance et l'avenir de l'archipel. Ainsi, grâce aux différentes mesures prises localement, la tendance à la baisse observée depuis 1996 s'est renversée en 2006. La situation s'améliore et l'Institut de la statistique du Québec prévoit une croissance de 3,5 % jusqu'en 2031 pour les Îles-de-la-Madeleine.[1]

2.2 L'amélioration des connaissances nécessite des recherches plus approfondies

Nous estimons qu'un véritable travail de compréhension exige que l'on poursuive les évaluations par des études plus approfondies. Le mandat actuel de GENIVAR se limite à colliger les données déjà existantes. Or, un certain nombre de lacunes ont quand même été relevées dans l'état des connaissances et il est impératif de combler ces déficiences avant de pouvoir prétendre prendre une décision éclairée.

2.3 Les zones sensibles

La catégorisation du Golfe en zones plus ou moins sensibles, telles que délimitées dans le rapport préliminaire, a suscité beaucoup de réactions. Selon les intervenants du secteur des pêches, il faut ici user de prudence, car plusieurs zones jugées de faible sensibilité le sont à cause de manque de données. Par exemple, un des éléments utilisés pour déterminer certaines zones sensibles est la concentration des activités de pêche. Or, certaines zones où l'activité de pêche est moindre, ou même inexistante parce qu'il s'agit de zones de reconstitution ne sont pas prises en compte alors qu'elles ne sont pas moins importantes. Leur contribution et leur valeur doivent aussi être considérées dans l'identification des zones sensibles.

Bien que nous souscrivions entièrement au fait d'identifier automatiquement la zone côtière comme zone de forte sensibilité, celle-ci ne devrait pas, selon nous, se limiter à une profondeur de 20 mètres.

[1] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031,* « Îles-de-la-Madeleine ».

Cette définition est contestée et doit être revue puisqu'elle est arbitraire. Lors des consultations publiques, la possibilité de considérer la zone côtière à une profondeur supérieure à 20 mètres a été évoquée. Ainsi, il nous semble important de modifier la présente définition de façon à établir la zone côtière comme s'étendant de 0 à 50 m.

Par ailleurs, la segmentation du Golfe ne constitue pas, selon nous, une approche appropriée. L'étude devrait plutôt viser à mieux comprendre l'ensemble de l'écosystème que constitue le Golfe. À ce propos, il est nécessaire d'inclure Sydney Bight, soit « l'entrée du Golfe », dans l'évaluation environnementale, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème.

De plus, le rapport présente une superposition simple des zones de sensibilité et de contraintes sans pondération ou priorisation. Il est prévu que cela se ferait à la suite des consultations, c'est-à-dire que le choix des zones de grande sensibilité se ferait collectivement. Nous suggérons fortement que les discussions se poursuivent avec les pêcheurs et les experts du ministère des Pêches et des Océans afin de pousser plus loin la réflexion sur l'identification des niveaux de sensibilité.

L'étude de faisabilité sur l'éventuelle création d'une aire marine protégée annoncée récemment permettra certainement d'améliorer les connaissances du milieu. Cette étude s'échelonnera sur deux ans. Il serait important que les informations recueillies soient mises à profit dans le processus de décision.

2.4 Valeur de la mer aux Îles-de-la-Madeleine

Seules les valeurs marchandes ont été retenues dans l'évaluation environnementale. En 2002, la Technopole maritime du Québec commandait une étude sur la valeur économique des industries associées au domaine maritime au Québec[2]. Il est bon de s'y référer.

L'étude classe les industries maritimes en deux groupes : le premier, englobe les activités qui utilisent la mer ou le fleuve comme ressource et qui dépendent de la qualité du milieu naturel (la pêche commerciale, la mariculture, la transformation de la biomasse marine et le tourisme maritime). Ces industries sont tributaires des ressources naturelles comme l'eau, les ressources halieutiques, le paysage et sont donc sensibles à la détérioration de l'environnement. Le second regroupe des activités qui ne sont pas affectées par la qualité du milieu naturel (le transport maritime des passagers ou des marchandises, l'activité portuaire et la construction navale).

[2] TECHNOPOLE MARITIME DU QUÉBEC, *Estimation de la valeur économique des industries associées au domaine maritime au Québec,* Université du Québec à Rimouski, 2002, p.i-ix.

L'étude de la valeur économique de ces industries repose sur les valeurs marchandes du milieu marin. Ainsi, les valeurs non marchandes, par exemple les valeurs d'existence des mammifères marins, n'ont pas été incluses. De même, la valeur foncière du littoral ou des berges n'a pas été considérée. Par conséquent, toutes les facettes de l'économie maritime n'ont pas été explorées.

Ainsi, selon cette étude de la Technopole maritime, « *certains services rendus par la mer ne sont pas considérés par le marché. C'est le cas, entre autres, de sa contribution dans la régulation des gaz atmosphériques, de sa valeur culturelle, etc. Ainsi, la valeur économique de la mer est sous-estimée. Certains travaux tendent à montrer que si on inclut les aspects non marchands, la mer a une valeur considérable. Les Îles-de-la-Madeleine peuvent être un cas assez typique. Par exemple, on peut faire l'hypothèse que le tourisme aux îles est essentiellement maritime, ce qui n'est pas le cas en Gaspésie. De plus, étant donné l'exiguïté du territoire, la plupart des activités sur les îles pourraient être qualifiées de maritimes*. »

Objectif 3

Permettre la prise de décision éclairée et l'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière en milieu marin.

L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe Saint-Laurent. Nul ne le répétera assez : bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues.

3.1 L'approche écosystémique

Toutes les parties d'un écosystème sont liées. Telle que le préconise l'approche écosystémique, il est impératif de tenir compte de chacune des parties et de leurs interactions dans les écosystèmes. Les espèces sont non seulement interdépendantes entre elles, mais également avec l'ensemble de leur écosystème.

3.2 Compatibilité

Les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques de l'économie de notre collectivité. Globalement, les emplois dans le secteur des pêches occupent près de 30 % de la population active, ce qui représente un peu plus de 2 100 emplois (près de 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs et quelque 1100 travailleurs d'usine) une proportion qui est beaucoup plus importante que dans les autres régions du Québec maritime.

Les retombées directes s'élevaient à 80 M$ en 2007.[3] Quant à la production maricole commerciale aux Îles elle s'élève à 175 tonnes métriques en 2011. Les cinq entreprises maricoles des Îles créent trente à trente-cinq emplois directs.

L'industrie touristique est devenue la deuxième en importance dans l'économie locale après le secteur de la pêche. Plus de 31 M$ ont été dépensés aux Îles par les touristes en 2010, et ce, excluant les coûts de transport[4]. Cette industrie génère quelque 1 400 emplois directs et indirects, en grande majorité saisonniers et à temps plein, répartis dans un peu plus de deux cents entreprises sur le territoire. Plus d'une centaine d'entreprises bénéficient des retombées indirectes et 60 % d'entre elles seraient en difficulté sans l'apport de l'industrie touristique[5].

Le développement d'une nouvelle industrie non renouvelable, telle que celle de la mise en valeur des hydrocarbures, devra inéluctablement être compatible avec le maintien et le développement des activités économiques existantes.

3.3 La capacité d'intervention en cas de déversement

L'EES a mis en lumière de graves lacunes quant à la capacité, même actuelle, d'intervenir adéquatement en cas de déversement accidentel. En effet, les mesures d'intervention sont nettement insuffisantes : capacité de 15 000 tonnes alors que certains navires commerciaux qui sillonnent le Golfe aujourd'hui transportent jusqu'à 150 000 tonnes. Pour plusieurs des intervenants qui se sont exprimés lors des consultations organisées par GENIVAR, le renforcement du cadre des mesures d'urgence devrait figurer en tête de liste des actions recommandées considérant que notre capacité d'intervention doit, dès aujourd'hui, être revue et bonifiée, avant même l'avènement d'une nouvelle industrie.

Le doute persiste quant à la faisabilité de récupérer du pétrole déversé en présence d'un couvert de glaces. Il est donc primordial que l'EES démontre qu'il existe des méthodes de récupération efficaces des hydrocarbures dans ces conditions hivernales et de surcroît, en considérant la dynamique des courants dans le Golfe. Il est aussi important de définir qui portera la responsabilité des mesures d'urgence. Qui en assurera le financement dans le contexte d'un territoire partagé par plusieurs provinces? Car bien qu'il soit louable de vouloir s'inspirer des meilleures lois au monde, encore faut-il s'assurer qu'elles soient appliquées.

[3] PECHES ET OCÉANS CANADA (2010). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique 2009.*
PECHES ET OCÉANS CANADA (2010). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil des secteurs maritimes 2009.*
[4] TOURISME ÎLES DE LA MADELEINE, *Journée annuelle du tourisme 2010,* « Sondage de fin de séjour 2010 ».
[5] MUNICIPALITÉ DES ÎLES DE LA MADELEINE, *Politique-cadre de développement touristique,* 2006.

Objectif 4

Permettre d'assurer une gestion responsable et durable des Bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, de même que de l'ensemble du milieu marin.

4.1 Les principes du développement durable

Nous recommandons en premier lieu le principe de précaution : *« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »* (Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement , 1992).

En ce sens, l'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu des différentes politiques en cours au ministère des Pêches et des Océans. En effet, une série d'indicateurs préétablis permettent de donner ou non le feu vert à une exploitation durable de la ressource d'une part et, d'autre part, de fixer le niveau d'exploitation possible en regard de la capacité de support de la biomasse. Cette approche, jumelée aux différents avis scientifiques des chercheurs, est un des moyens disponibles pour mieux encadrer l'exploitation des ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent. En plus de l'approche de précaution, d'autres outils ont également été développés : plan de gestion intégré – cadre d'analyse du risque écologique- cadre pour la pêche durable, etc.

D'autre part, bien qu'il existe depuis 1997 un moratoire sur le développement des hydrocarbures dans la partie québécoise du Golfe, rien à l'heure actuelle n'empêche Terre-Neuve d'autoriser un premier forage dans *sa* partie du Golfe. Il est donc nécessaire d'élaborer une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures. L'évaluation et la révision des mesures de contingence sont également primordiales. À ce sujet, le principe nº 8 de la *Loi sur le développement durable* stipule que « *les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci* ». Nous souscrivons à ce principe et exigeons qu'il soit respecté.

Par ailleurs, nous avons constaté de graves lacunes en ce qui a trait à l'intégration, au rapport préliminaire, des 16 grands principes du développement durable, ceux-là mêmes qui doivent guider l'évaluation environnementale stratégique dans une perspective de développement durable. Dans l'EES2 certains principes sont évoqués, mais ne sont pas véritablement pris en compte dans l'analyse d'éventuelles activités de mise en valeur d'hydrocarbures. Par exemple, pour n'en citer qu'un, le principe d'équité et de solidarité sociale qui stipule que les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle est pratiquement absent de l'étude.

De plus, GENIVAR a carrément fait fit de l'un d'eux : le principe de production et de consommation responsable pourtant très important si l'on veut atteindre un objectif de gestion responsable et durable.

4.2 Les Offices extracôtiers

Il est selon nous nécessaire d'entreprendre une révision du modèle actuel des Offices extracôtiers. En ce sens, il faudra voir à impliquer davantage les communautés côtières par la présence de représentants au sein des Offices. Il faudra également voir à favoriser la transparence et à éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis.

4.3 Les compensations

Il doit y avoir révision à la hausse des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. La limite obligatoire établie à 30 millions de dollars est nettement insuffisante.

4.4 Les redevances

Tel que stipulé dans le rapport, nous sommes d'avis que les mécanismes de redevances doivent être soigneusement et prioritairement planifiés. Actuellement, les redevances vont à la province là où la ressource est exploitée. Mais peu importe lequel des gouvernements bénéficierait des revenus générés par l'exploitation d'une ressource gisant dans le sous-sol du Golfe, les enjeux, eux, demeurent partagés par les cinq provinces limitrophes. Il faudra donc définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité de certaines communautés côtières et insulaires, comme la nôtre, des lieux d'exploration ou d'exploitation et du niveau de risques encourus.

Pour plusieurs, l'exemple de Terre-Neuve prouve les bienfaits économiques de développer l'industrie pétrolière. Par contre, bien que les redevances aient permis à la Province d'effacer sa dette, il en est souvent autrement pour les petites communautés qui n'en trouvent pas leur compte. L'augmentation du coût de la vie n'est pas synonyme d'augmentation de la richesse collective. Il serait, selon nous, intéressant de documenter plus en détail ce phénomène.

Conclusion

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se fait ici le porteur des préoccupations et des inquiétudes de la population en regard de l'arrivée éventuelle d'une nouvelle industrie dans le golfe du Saint-Laurent. Ces préoccupations traduisent notre angle d'analyse. L'introduction d'une nouvelle industrie ne peut être acceptable que dans la mesure où celle-ci peut se faire sans compromettre les activités sur lesquelles reposent notre économie et notre mode de vie : la pêche et le tourisme. À cet égard, nous considérons que ce volet n'est pas suffisamment documenté et considéré dans le rapport préliminaire.

C'est pourquoi, avant de prendre une position définitive quant au développement de la filière gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est d'avis que le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'EES2 doit être maintenu et que le processus d'EES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

En ce sens, le conseil d'agglomération a déjà adopté une résolution qui stipule ceci :

Extrait de la résolution du 8 juin 2010 :

« ….Que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent;
Que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- Réexamen des cadres législatifs fédéral et provinciaux;
- Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »

mai 2011

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Rapport du Forum (version allégée)

par : Catherine Chevrier-Turbide
avec la collaboration de Gabrielle Landry

AVANT-PROPOS

Les hydrocarbures - source d'énergie considérable – sont exploités à travers le monde. Gaz, huile et pétrole sont extraits des sous-sols et transformés, à des fins de consommation diverses. L'essence, un dérivé bien connu, est très en demande, car elle alimente encore la plupart de nos moteurs, produisant des quantités phénoménales d'énergie – et de pollution - par combustion.

Bien que notre mode de vie soit très lié à l'utilisation des hydrocarbures, on sait que les réserves s'amenuisent. À force d'avoir vidé les grandes réserves mondiales, il est maintenant courant de forer et d'exploiter les hydrocarbures dans des endroits de moins en moins accessibles et de plus en plus fragiles : forage en Arctique, forage en haute mer, dans les golfes et les estuaires.

Au Canada, les hydrocarbures sont extraits principalement des sables bitumineux. Toutefois, depuis plusieurs années, certains ont le regard tourné vers le golfe du Saint-Laurent, dans l'Est du pays. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. Connu sous le nom de Old Harry, le prospect est donc convoité par les deux provinces voisines qui en sont chacune partiellement propriétaires. Peu importe le gouvernement qui bénéficierait des revenus générés par l'exploitation de cette ressource, les enjeux, eux, demeurent partagés par les 5 provinces riveraines.

Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a un certain temps qu'on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent, notamment du projet Old Harry, situé à 80 km des Îles-de-la-Madeleine. En 2004, la compagnie Corridor Resources qui détient des droits d'exploration sur ledit prospect, a procédé à des levés sismiques au-dessus de la portion québécoise du prospect Old Harry, provoquant un flot de questionnement au sein de la population madelinienne quant aux impacts environnementaux des ondes sonores produites lors des levés sismiques. À la suite d'audiences menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un moratoire a été décrété jusqu'en 2012 sur toute exploration ou exploitation des hydrocarbures dans la portion québécoise du Golfe. Toutefois, après une certaine accalmie, les questions du forage dans le Golfe sont récemment revenues dans l'actualité madelinienne lorsque Corridor Resources a obtenu une licence d'exploration par forage, du côté terre-neuvien, cette fois-ci.

Créée en 2008, sous l'égide de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Table de concertation sur les hydrocarbures regroupe les acteurs locaux. La Table qui a pour mandat de favoriser les échanges de l'information ayant trait aux hydrocarbures, a lancé l'idée d'organiser un événement interprovincial pour aborder le dossier « Old Harry ». Comme les eaux du golfe du Saint-Laurent touchent 5 provinces et sont divisées en autant de territoires, il apparaissait important qu'une démarche de concertation autour du Golfe soit amorcée de manière à partager les préoccupations vis-à-vis l'installation ou l'exploitation d'une plate-forme pétrolière dans le Golfe, particulièrement à l'endroit de la dynamique du Golfe et des économies des communautés côtières.

Dans ce contexte, pour avoir voix au chapitre du développement de la filière gazière et pétrolière, il était souhaité d'initier une première forme de concertation des communautés côtières du pourtour du Golfe. Les Îles-de-la-Madeleine, situées au cœur même du Golfe et à proximité du prospect Old Harry, apparaissaient comme endroit tout désigné pour un tel Forum, où discuter des préoccupations quant à l'arrivée possible de l'industrie pétrolière dans les économies locales qui reposent majoritairement sur la pêche, sur le tourisme et sur la qualité de l'environnement.

C'est dans cette optique que le Forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » des 8 et 9 avril 2011 a été organisé. Cet événement a constitué une première occasion de réunir à un même endroit des représentants municipaux, des organismes environnementaux, des associations de pêcheurs et des associations touristiques.

SOMMAIRE DES TRAVAUX DU FORUM

PRINCIPES

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches et de la Loi sur les Océans.

- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution : une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.

- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.

- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique, connue sous le nom de l'ÉES, doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin

RECOMMANDATIONS

Des principes nommés précédemment découlent les recommandations suivantes:

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe. Cette approche doit être véhiculée auprès de nos gouvernements respectifs;

- Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe, tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;

- Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et, si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;

- Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, à favoriser la transparence et éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis;

- Établir des mécanismes et se donner les moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe.

- Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et le niveau de risques encourus.

SYNTHESE DES ATELIERS

Thème 1
Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis

Bilan des échanges

Les **enjeux** reliés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont nombreux. Chaque secteur semble avoir des préoccupations propres, mais en général, les enjeux majeurs sont similaires pour les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'environnement et sont associés aux éléments suivants : perte des ressources halieutiques, perte de la biodiversité et perturbations du milieu. La notion de ressource renouvelable (long terme) versus une ressource non renouvelable (court terme) suscite des questionnements. Il y a une crainte tangible qu'un secteur soit remplacé par un autre.

Peut-on concilier le développement de la pêche et du tourisme avec celui des hydrocarbures? A-t-on raison de craindre à la dégradation des secteurs économiques traditionnels et au remplacement de ceux-ci par une nouvelle industrie imposante? La cohabitation des différents usages du golfe du Saint-Laurent est-elle possible? Beaucoup de questions et de préoccupations. Le sentiment de fausse urgence véhiculé par le promoteur, et souvent les politiciens, est partagé par tous. La nécessaire approche intégrée du golfe Saint-Laurent fait l'unanimité. Le Golfe est un écosystème unique et partagé. Il faut donc se parler, se concerter, s'entendre.

D'un point de vue socioéconomique, certaines retombées ont été mentionnées, notamment les retombées indirectes provenant de l'industrie pétrolière, la réduction de la dépendance à l'importation d'hydrocarbures et la possibilité de traduire en services les revenus générés par la filière pétrolière. Beaucoup de doutes persistent cependant quant aux bénéfices réels pour les communautés côtières versus les risques encourus.

Les **défis** auxquels feront face les communautés côtières, en regard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont tout aussi multiples. Afin de répondre aux interrogations des intervenants du secteur de la pêche, le MPO devrait effectuer une revue des impacts potentiels sur les pêcheries et se prononcer en faveur ou en défaveur du développement de la filière pétrolière dans le Golfe. Le gouvernement fédéral est aussi interpellé pour la création d'une aire de protection marine. Le déclenchement d'une commission d'examen par rapport aux impacts des projets pétroliers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent est réclamé par tous. Au plan de la législation, un travail de mise à niveau des cadres réglementaires entourant les projets pétroliers a été mentionné comme nécessaire ainsi qu'une révision des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. De tels développements doivent-ils être confiés strictement au secteur privé? On a plutôt tendance à croire que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient être plus présents tant dans la propriété (actionnariat) que dans la gestion des projets. Il a été proposé de prendre exemple sur d'autres modèles, particulièrement celui de la Norvège.

Pour les communautés côtières, il semblait clair qu'une coalition devait être créée et qu'un effort de gestion intégrée du Golfe devait être mis de l'avant, entre les communautés côtières, mais aussi entre les cinq provinces riveraines (QC, TNL, NB, NÉ et IPE), afin de déterminer les orientations souhaitées, les modes de gestion et de partage d'information. Parallèlement, il semblait essentiel de faire une mise à niveau entre les cinq provinces quant à l'information nécessaire à un positionnement stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe.

Thème 2
Préoccupations quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et ses ressources

Bilan des échanges

Nonobstant le développement des hydrocarbures dans le Golfe, les communautés côtières ont beaucoup de préoccupations. Des d'efforts soutenus sont consentis pour le maintien de la qualité de vie, de la qualité des ressources halieutiques et de l'image de marque touristique. L'amélioration de l'état de santé des ressources halieutiques et maricoles, la préservation de la biodiversité, l'acquisition d'information, la coordination et la cohérence des actions entre les secteurs, et le développement des secteurs économique et social sont au cœur de ces préoccupations.

Il est clair que le projet pétrolier qui se dessine à l'horizon accentue les préoccupations. Quant à savoir de quel ordre elles sont amplifiées, il y a divergence d'opinion. Il a été soulevé que, de prime abord, il y a un urgent besoin d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe et de documenter les impacts de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries, sur le tourisme, sur l'environnement et sur la dynamique socioculturelle et économique des communautés côtières du Golfe, afin d'établir un positionnement sur l'acceptabilité sociale de tels projets. Ceci pourrait se traduire par le déclenchement d'une Commission d'examen du gouvernement fédéral à travers la Loi fédérale sur les évaluations environnementales.

Par ailleurs, il a été relevé que le développement de projets pétroliers comporte des risques à tous les niveaux de l'exploration à l'exploitation et qu'il faut éviter que leur mise en valeur ne détourne l'attention du développement d'énergies renouvelables. Il faut donc s'affranchir du faux sentiment d'urgence et demander davantage de transparence aux gouvernements et aux compagnies dans ce dossier. Il faut prendre le temps de vérifier quels sont les effets additifs, les justifications à la base des projets, et revoir les modes de redistribution des revenus, les législations entourant l'industrie pétrolière (dont les Offices) et les montants de compensation. Les communautés côtières ont démontré qu'elles souhaitent prendre davantage part aux processus et avoir un poids dans les décisions ayant trait aux « où, quand, comment, pourquoi » de l'apparition de la filière pétrolière dans le Golfe. Elles ont aussi démontré le besoin de développer une « culture Golfe » pour mieux réfléchir les enjeux et faire une analyse des bénéfices versus les risques encourus et ce, en fonction du développement durable.

Ce développement durable est, pour certains, incompatible avec les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, une ressource non-renouvelable qui s'exploite à court terme en hypothéquant l'environnement et la biodiversité. Des doutes sont aussi amenés quant au risque de nuire voire négliger les économies locales qui reposent actuellement sur des ressources renouvelables (pêche et tourisme). Certains assurent que le risque est trop important et que le jeu n'en vaut pas la chandelle, qu'il faut plutôt prévoir l'après pétrole dès maintenant en investissant dans les ressources renouvelables.

Une autre option a fait surface en regard du développement durable: poser des conditions au développement des hydrocarbures pour en faire une industrie aussi près que possible du développement durable. Entre autres, ceci passerait par l'établissement d'une législation solide avec une vision de développement à long terme qui prend en considération les générations futures. La création d'un fonds des générations, à partir duquel seraient financés des programmes sociaux, le développement des meilleures méthodes de recyclage et d'efficacité énergétique, la recherche sur les ressources renouvelables et les énergies alternatives, serait aussi intéressant et permettrait une transition acceptable à la fin de l'exploitation du gisement d'hydrocarbures.

Thème 3
Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

Bilan des échanges

Lors de cet atelier, les participants se sont mis d'accords sur le besoin de revoir les structures et les fonctions des Offices. En tant que tels, les Offices sont considérés comme une force, car la mise en place d'une structure est nécessaire à la gestion des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. L'idée de l'assurance d'une compensation en cas de problèmes a aussi été perçue comme un élément positif quoique le montant obligatoire (30M$) soit considéré comme étant beaucoup trop faible. Finalement, l'ouverture du gouvernement fédéral à déléguer aux provinces des responsabilités en matière de gestion des hydrocarbures a été soulignée comme intéressante, bien que son cadre comporte plusieurs lacunes.

Les faiblesses des Offices qui ont été identifiées sont nombreuses. Il a notamment été soulevé le manque de transparence et d'imputabilité. Un conflit d'intérêt semble apparent en ce sens qu'ils appliquent la réglementation sur la sécurité et l'environnement en même temps qu'ils délivrent les permis d'exploration et d'exploitation. Il y a donc un manque d'indépendance et le besoin d'une structure externe et impartiale pour veiller à la sécurité des travailleurs et de l'environnement, hors du champ d'influence des émetteurs de permis. Il a aussi été reproché aux Offices déjà existants de ne jamais freiner de projet, mais bien de mettre en place leurs conditions d'acceptation. On souhaite donc la présence de représentants du public ou des communautés côtières au sein des Offices. Les acteurs réunis au Forum ont aussi soulevé l'impression que les revenus générés visaient davantage à répondre aux besoins des gouvernements à travers l'Office, plutôt que de répondre aux besoins des communautés. Un manque a aussi été rapporté en terme d'expertise environnementale tant pour ce qui est du suivi environnemental à chaque étape des projets que pour ce qui est de la réalisation d'évaluations environnementales rigoureuses. De même, il semble manquer d'harmonisation entre les méthodes de consultation des différents offices.

Ces constats amènent une remise en question le modèle actuel des Offices, suggérant l'idée d'établir un seul office pour l'ensemble du Golfe. Cependant, qu'il y ait un ou plusieurs offices ne constitue pas un problème en soi. L'important c'est qu'ils se parlent entre eux et qu'ils harmonisent leurs structures dans l'intérêt public, à l'intérieur d'un cadre réglementaire et légal, où les décisions prises sont issues de la concertation des parties. Les paramètres qu'il semble essentiel d'harmoniser et de clarifier sont : la réglementation sur les permis, la sécurité de l'environnement, les mécanismes de consultation, les droits et limites territoriales. En marge de ceci, il a aussi été suggéré d'avoir un office fédéral avec certains pouvoirs (sécurité et environnement) ainsi que d'autres offices provinciaux avec juridiction pour les revenus, par exemple.

En ce qui concerne la place des communautés côtières dans la prise de décisions, il est clair qu'elle devrait se situer à plusieurs niveaux : dans les instances décisionnelles (dont les Offices), dans la définition des mécanismes de consultation et de prise de décision et finalement dans les mécanismes de concertation et de collaboration autour du Golfe. Par ailleurs, il a été entendu qu'une place pour les Premières nations devait être considérée en amont des projets et tout au long des étapes de réalisation.

Les moyens proposés pour y arriver sont divers, mais il s'est dégagé des consensus quant à l'ouverture d'un siège pour les communautés côtières au sein des Offices et quant au développement d'un mécanisme de concertation intra Golfe, afin de faire voix commune. Il a été suggéré que la représentativité des communautés côtières passe par les élus municipaux qui auraient aussi un devoir de transfert de l'information à leur population et aux secteurs concernés ainsi qu'un devoir de consultation aux moments opportuns. Les décideurs devraient tenir compte des savoirs locaux. Il a été conseillé de se baser sur des modèles de participation qui ont fait leurs preuves (ex : BAPE, ACEE).

Pour ce faire, deux conditions facilitantes seraient nécessaires : fournir aux communautés les ressources et les moyens d'intervenir dans la prise de décision et donner suffisamment de temps aux représentants pour vulgariser et

partager les informations relatives au développement des projets, et ce, dès le départ, s'assurant d'un même niveau de connaissance du dossier et des enjeux pour tous.

Enfin, lors de cet atelier, les participants pouvaient amener des suggestions quant aux changements qu'ils souhaitaient voir apparaître au sein des Offices. Entre autres, il a été suggéré que les offices considèrent le Golfe comme un seul système écologique devant être géré pour le bien de l'ensemble.

Il a été fortement recommandé de réviser la structure des Offices pour en extraire le potentiel de conflits d'intérêts : séparer les fonctions et responsabilités en matière de sécurité, d'environnement et d'émission de permis, scinder les systèmes de gestion et de communication à l'intérieur des Offices et avoir davantage de transparence. On recommande aussi d'y joindre des membres nommés en fonction des différentes préoccupations (pêche, tourisme, environnement, communautés) ce qui pourrait être intéressant dans la prise de décision.

Bien entendu, harmoniser les méthodes de consultation semblait nécessaire de même qu'éclaircir les questions des limites territoriales pour éviter la confusion.

Au plan du financement, il s'est avéré que la répartition des redevances devait se faire en fonction du risque encouru, qu'un fonds de compensation devait être créé à partir des revenus pétroliers et que la mise sur pied d'un bureau provincial des revenus pourrait voir à la bonne redistribution des capitaux.

ORGANISATION DU FORUM

DÉMARCHE ET COMITÉS

Le Forum réalisé à l'initiative de la Table de concertation sur les hydrocarbures et sous le leadership de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait 4 objectifs :

1. Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures
2. Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique
3. Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels
4. Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes

Un sous-comité a été formé pour encadrer l'organisation du Forum. Ce comité de pilotage était constitué de sept personnes provenant des organismes suivants :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3)
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (1)
- Comité ZIP des Îles (1)
- Attention FragÎles (1)
- Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) (1)

À l'automne 2010, Catherine Chevrier-Turbide a été engagée comme chargée de projet par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour une durée de 8 mois, avec le financement du Fonds d'aide au développement du territoire (FADT). Entrée en fonction en octobre, la chargée de projet s'est jointe au comité de pilotage. Ils ont aussitôt commencé à élaborer les composantes du Forum à travers des rencontres mensuelles, puis hebdomadaires, au fur et à mesure que la date de l'événement se rapprochait.

Peu à peu la forme et le contenu du Forum se sont précisés. Conscients que les économies des communautés côtières se ressemblent et reposent principalement sur les activités de pêche et de tourisme et sur l'environnement, les représentants invités étaient issus de ces mêmes sphères : municipal, environnemental, touristique et des pêcheries en provenance des cinq provinces cibles : Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse.

Il avait été décidé que le Forum :

- Se déroulerait les 8 et 9 avril 2011, pour faciliter le transport maritime
- Serait un événement bilingue (anglais et français), par nécessité de rejoindre les acteurs de 5 provinces. Une traduction simultanée serait donc de mise.
- Serait un événement sur deux jours où le jour 1 serait consacré à la mise à niveau des connaissances et présenterait des conférences ayant trait aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, alors que le jour 2 serait consacré au travail en ateliers et chercherait à dégager des consensus à travers les voix des communautés côtières en regard de l'implantation de l'industrie pétrolière dans le Golfe.
- Serait un Forum sur invitation
- Serait ouvert au grand public (citoyens) pendant les conférences du jour 1
- Mènerait à la production d'un document des actes du Forum, à la suite de l'événement
- Permettrait de mettre en ligne le contenu des conférences sur le site du Forum
- Permettrait de produire une courte production vidéo synthèse du Forum

Ce Forum, à travers les conférences de neuf experts du Canada et de la Norvège, permettrait notamment de :

- présenter le golfe du Saint-Laurent et ses richesses en mettant en évidence l'importance d'une gestion intégrée des ressources et de l'habitat;

- de présenter l'encadrement légal (des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral) concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

- de comparer les approches légales « canadienne » et « provinciale » avec celles d'autres pays comme les Etats-Unis et la Norvège;

- de présenter et de vulgariser l'information technique sur les projets pétroliers;

- de documenter les retombées positives et négatives pour les communautés locales ;

- d'examiner les possibilités de coexistence avec les activités liées notamment à la pêche, au tourisme et une éventuelle aire marine.

PROGRAMME

Dès décembre 2010, le Forum a été annoncé auprès des invités ciblés. En février 2011, les invitations formelles ont été lancées et une période d'inscription de plusieurs semaines a été ouverte. L'événement a aussi été annoncé dans les médias locaux et nationaux, de même qu'à travers les médias des provinces maritimes et atlantiques. Un site web a aussi été créé via le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce dernier servira de lieu d'échange d'information post-Forum.

Programme

Jeudi 7 avril 2011 (Château Madelinot)

20 h 00 Cocktail d'ouverture

Ouverture du Forum
Vendredi 8 avril 2011 (Centre récréatif de l'Étang-du-Nord)

8 h 00 Accueil, inscription
8 h 30 Allocution d'ouverture

L'ETAT DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

8 h 45 Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, Lyne Morissette, Institut des sciences de la mer (ISMER), Québec
9 h 30 Période de questions

LA QUESTION LEGALE

9 h 40 La réglementation sur les hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve et au Labrador, Max Ruelokke, Office Canada-Terre-Neuve pour les hydrocarbures extracôtiers, Terre-Neuve
10 h 25 Période de questions
10 h 35 Pause café
10 h 45 Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, Gilles Côté, consultant, Québec
11 h 30 Période de questions

LES ASPECTS TECHNIQUES DU FORAGE EXTRACÔTIER

11 h 40 Old Harry : exploration responsable et potentiel économique pour l'Est du Canada, Dena Murphy, Corridor Resources, Nouvelle Écosse
12 h 25 Période de questions
12 h 35 Dîner sur place
13 h 30 L'expérience pétrolière norvégienne, Ole Gunnar Austvik, Lillehammer University College, Norvège
14 h 15 Période de questions

LES RETOMBEES ET LES RISQUES SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

14 h 25 Exploitation pétrolière et gazière : perspectives d'une vie communautaire durable, Peter R. Sinclair, Memorial University, Terre-Neuve
15 h 15 Période de questions
15 h 25 Pause café, réseautage
15 h 35 Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière extracôtière : implication pour les écosystèmes, Gail Fraser, York University, Ontario
16 h 20 Période de questions
16 h 30 Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures, Richard Desgagnés, Ogilvy Renault, Québec
17 h 15 Période de questions
17 h 30 Fin des travaux
18 h 00 Rencontre conviviale, formule 5 à 7
(Galerie bar Spectacle Aux Pas Perdus)
19 h 00 Souper libre

Samedi 9 avril 2011 (Château Madelinot)

8 h 30 Café matin
8 h 45 Mot de bienvenue

LE CAS D'UN MORATOIRE : LE BANC GEORGES

9 h 00 Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière, Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association, Nouvelle Écosse
9 h 45 Période de questions

ATELIERS

10 h 00 – 12 h 00 Travail en ateliers *
12 h 00 – 13 h30 Dîner sur place
13 h 30 - 14 h 30 Travail en ateliers*
14 h 30 Pause café, réseautage
15 h 00 Plénière
17 h 00 Clôture et Point de presse
19 h 00 Banquet de clôture (Château Madelinot)

*Thèmes des ateliers :

Thème 1 : Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis.

Thème 2 : Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources.

Thème 3 : Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

CONFÉRENCES

Lyne Morissette
Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent

Présentation de la conférencière

Mme Morissette est membre de la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Après avoir complété deux post doctorats, l'un en écologie théorique (University of Guelph) et l'autre en modélisation écologique des mammifères marins (Arizona State University), elle est maintenant chercheure-stagiaire postdoctorale à l'Institut des sciences de la mer (ISMER), un centre de recherche de Pêches et Océans Canada, associé à l'UQAR.

Ses domaines de prédilection en recherche sont, entre autres, l'écologie marine et aquatique, l'océanographie biologique, les pêcheries et les mammifères marins. Elle cherche à dégager une compréhension globale de la structure, du fonctionnement et de la gestion des écosystèmes marins au moyen de la modélisation, afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Ses recherches portent également sur la réduction de la biodiversité des écosystèmes et sur les variations observées en matière d'abondance et de distribution des espèces, en raison des pressions anthropiques.

Résumé de la présentation

La biodiversité est un terme à la mode. Tout le monde s'entend pour dire qu'elle est importante, mais pourquoi ? Que connaît-on de la biodiversité, en particulier, dans nos océans? Dans le golfe du Saint-Laurent? Ce domaine de la biologie qu'on appelle la biodiversité doit retenir davantage notre attention, car de plus en plus d'études montrent clairement que l'exploitation à outrance de nos ressources altère le niveau de vie et de santé de l'être humain. Il a également été montré que les «services offerts par un écosystème sain» peuvent atténuer les impacts des catastrophes naturelles, et que la biodiversité est la base fondamentale de la santé de ces services.

Sachant que les politiciens, les économistes et le public appuient souvent leurs décisions sur la «valeur» des choses, peut-on et doit-on assigner une valeur à une espèce, à un habitat ou à un écosystème pour les protéger? Comment peut-on apprécier ou estimer la valeur de la biodiversité? La conférence s'attardera à mieux définir la biodiversité, particulièrement dans le Golfe du Saint-Laurent, son rôle, ses impacts et à dresser un portrait du travail restant à accomplir pour mieux la préserver écologiquement.

Sean Kelly, Responsable des relations publiques
Régime de réglementation des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador

Présentation du conférencier (M. Ruelokke)

Originaire de Grand Bank, Terre-Neuve, Max Ruelokke est actuellement président et chef de la direction de l 'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).

Max Ruelokke est diplômé de l'Université Memorial de Terre-Neuve et du Technical College de Nouvelle-Écosse (maintenant partie de l'Université Dalhousie) où il a complété un baccalauréat en génie (civil).

M. Ruelokke est un ingénieur professionnel avec une grande expérience dans le pétrole et le gaz extracôtiers. Il a achevé des travaux en mer en lien avec le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère du Développement et du Tourisme dans le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et a été sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la technologie au sein du même gouvernement. Ses promotions et nominations dans le secteur privé comprennent : cofondateur et Vice-Président de Hydrospace Services maritimes, président et chef de la direction de Marystown Shipyard Limited, Bull Arm Site Corporation, et directeur général de l'AGRA-Brown & Root et AOC Brown & Root Canada Limitée.

Résumé de la présentation

Monsieur Ruelokke décrira les principaux éléments du régime de réglementation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Il abordera divers sujets touchant notamment le rôle et les responsabilités de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, les évaluations environnementales et les différentes autorisations et approbations que les exploitants doivent obtenir avant d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation au large des côtes.

Gilles Côté, consultant

Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent

Présentation du conférencier

Monsieur Côté possède une formation multidisciplinaire en droit, en environnement, en géographie et en développement régional. Ses projets de recherche au niveau de la maîtrise et du doctorat ont porté sur les processus décisionnels en environnement, particulièrement les dispositifs d'évaluation des impacts sur l'environnement, la participation du public et l'application d'approches multicritères d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts.

Monsieur Côté a participé à plusieurs recherches universitaires d'envergure. La plus récente, à l'Université du Québec à Rimouski, portait sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens et a été publiée en 2009. Mentionnons également sa collaboration au projet pilote sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du territoire Atikamekw en 2005.

Depuis 2006, Monsieur Côté travaille comme expert-conseil en environnement. À ce titre, il a contribué à la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement portant notamment sur des projets d'aménagements hydroélectriques réalisés au Québec et à l'étranger. Il a également participé à l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe Saint-Laurent dont les résultats ont été rendus publics l'automne dernier.

Résumé de la présentation

Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont assujetties aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* L.C. 1992, ch. 37 (LCÉE). L'objectif de la présentation consiste à expliciter les principales composantes de cette loi : les conditions d'application, la portée des études à réaliser selon le type de projet, les dispositifs de participations du public.

Mais dans un premier temps certaines notions afférentes à l'évaluation environnementale seront définies : les notions d'impact sur l'environnement, d'impact cumulatif, évaluation d'impact stratégique. Également, la démarche d'évaluation environnementale sera placée dans son contexte institutionnel. Les principales étapes des procédures publiques seront présentées.

Dena Murphy et Paul Durling
Old Harry: exploration responsable et potentiel économique pour l'est du Canada

Présentation de la conférencière (Mme Murphy)

Après avoir complété une maîtrise en géochimie organique à l'Université de Victoria, en 1994, et une maîtrise en gestion marine à l'Université Dalhousie en 1996, Dena Murphy a travaillé avec SNC-Lavalin à Halifax en tant que consultant en environnement pour les projets de pétrole et de gaz tels que les projets *Sable Offshore Energy* et *Maritimes & Northeast Pipeline*.

De 1998-1999, elle a travaillé avec Pêches et Océans Canada à l'Institut océanographique de Bedford à titre d'agent de la *Stratégie sur les océans*. Puis, elle a travaillé pour l'Association canadienne des producteurs de pétrole, à Halifax à titre d'analyste des politiques et a été impliqué dans la gestion d'un large éventail de questions face à l'industrie pétrolière et gazière.

De 2001-2006, elle a travaillé avec Marathon Petroleum Canada ULC à Halifax comme coordonnatrice de l'Accord Canada atlantique HSE, pour la gestion des questions de santé, de sécurité et d'environnement pour les opérations extracôtières de la côte Est. Tout en travaillant avec Marathon, Mme Murphy a également effectué un contrat à Houston, Texas, et travaillé sur des projets terrestres et extracôtiers en Afrique de l'Ouest. Elle a rejoint Corridor en juin 2006 en tant que gestionnaire de la Santé, Sécurité et de l'Environnement.

Résumé de la présentation

Corridor a récemment soumis une description de projet auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers dans le but d'être autorisé à forer un puits d'exploration au sein du prospect Old Harry. Ce dernier se situe à quelque 80 km ONO du Cap Anguille, Terre-Neuve et Labrador. Ce puits sera foré sous l'exigeant processus réglementaire canadien et Corridor entend procéder de manière à prioriser la protection des travailleurs et de l'environnement. Une évaluation environnementale exhaustive sera complétée afin d'identifier les impacts potentiels et de prévoir des mesures d'atténuation appropriées permettant de protéger l'environnement. Corridor propose de forer le puits d'exploration à l'intérieur des limites du PP 1105 entre le milieu de 2012 et 2014. Old Harry représente une importante structure géologique du Golfe du St-Laurent qui pourrait contenir des ressources en hydrocarbures significatives. Cela représente un important potentiel économique pour l'est du Canada et le développement du projet pourrait avoir des retombées économiques majeures au bénéfice des économies locale, régionale et nationale.

Ole Gunnar Austvik
L'expérience pétrolière norvégienne

Présentation du conférencier

Ole Gunnar Austvik est professeur d'économie politique à l'Université de Lillehammer, en Norvège, où il est aussi directeur de recherches. Il détient un doctorat en philosophie et une maîtrise en sciences économiques de l'Université d'Oslo. Il est également titulaire d'un MPA en économie politique de la John F. Kennedy School (Université Harvard).

M. Austvik a précédemment travaillé pour le bureau de la statistique de Norvège et l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI) et il occupe actuellement un poste de professeur adjoint en énergie pétrolière à la Norwegian School of Management (BI) à Oslo.

M. Austvik est également l'auteur de nombreux articles et livres dans les domaines de l'économie politique internationale, de l'économie du pétrole et de l'intégration européenne. Il travaille actuellement à un rapport commandé par le gouvernement norvégien pour évaluer l'impact de l'Espace économique européen (UE) sur les intérêts norvégiens en matière d'hydroélectricité et de pétrole.

Résumé de la présentation

L'exposé décrit comment l'État norvégien a pris en charge dès les années 1970 la gestion de son industrie pétrolière, à la fois comme producteur, organisme de réglementation et législateur, en plus d'en assumer les risques politiques et économiques. En tant qu'entrepreneur et propriétaire actif des gisements, l'État définit les objectifs sociaux des activités d'exploitation conformément à ses « dix commandements ». En plus de créer sa propre société pétrolière, la Statoil, la Norvège a pris certaines mesures interventionnistes pour assurer le développement et contrôler l'évolution de son secteur pétrolier sur les plans industriel et démocratique, et maximiser les retombées grâce à la propriété directe et à un système d'imposition élevée. Tous les projets ont été menés et développés en collaboration avec le secteur pétrolier mondial et les syndicats, en tenant compte des changements au sein des partis politiques à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le fonds souverain de la Norvège atteint 600 milliards de dollars américains, ce qui en fait l'un des États les plus riches au monde et l'industrie pétrolière extracôtière se classe parmi les plus concurrentielles sur la scène internationale. L'exposé présente la structure organisationnelle du modèle pétrolier norvégien, et décrit le jeu d'équilibre entre les enjeux économiques, industriels, environnementaux et politiques, ainsi que les défis qui pourraient se poser dans l'avenir.

Peter R. Sinclair
Exploration pétrolière et gazière : perspectives pour la viabilité des collectivités

Présentation du conférencier

Professeur-chercheur en sociologie à l'Université Memorial de Terre-Neuve, M. Sinclair s'intéresse particulièrement à la sociologie contemporaine, environnementale et politique. En marge de ses tâches de professeur et de superviseur d'étudiants des cycles supérieurs, il a participé à plusieurs groupes de recherche interdisciplinaires sur les enjeux sociaux et environnementaux des communautés rurales de Terre-Neuve et de l'Alabama.

Après avoir travaillé sur les impacts sociaux des catastrophes écologiques (effondrement des stocks de morue dans les années 1990), il se penche maintenant sur les questions relatives à la pêche, aux ressources forestières et au développement de l'industrie pétrolière. Il tente de comprendre comment s'organise le quotidien des communautés dans un contexte historique, physique et environnemental, et en fonction de leur environnement immédiat.

M. Sinclair est également l'auteur du livre *L'énergie au Canada*, publié en juillet 2010 par les presses de l'Université Oxford.

Résumé de la présentation

Tout en reconnaissant les avantages potentiels de l'exploration pétrolière et gazière en matière d'emploi et de revenus versés aux autorités régionales, cet exposé propose un tour d'horizon des projets d'exploitation réalisés dans l'est et le nord du Canada. L'expérience démontre que les divers paliers de gouvernement doivent se montrer vigilants à l'égard des problèmes qui touchent les collectivités et mettent leur viabilité en danger. Nous y décrivons le long combat mené – avec un certain succès – par Terre-Neuve-et-Labrador contre le gouvernement fédéral et les grandes sociétés pétrolières afin que la province tire avantage des activités déployées sur son territoire. Nous y verrons qu'à l'échelle locale, les intérêts des pêcheurs ont été manipulés et ignorés autour du site de construction de la première plateforme de forage en mer. La situation complexe des communautés autochtones face au développement du Nord canadien et les problèmes sociaux que soulève l'exploitation des sables bitumineux y seront également abordés. À des échelles différentes, ces cas font état des difficultés auxquelles se heurtent les populations en situation de marginalité et de relative impuissance. Nous verrons enfin comment les leçons du passé peuvent être mises à profit dans l'élaboration d'un plan d'action et d'une politique pour l'exploration pétrolière et gazière aux Îles de la Madeleine.

Gail Fraser

Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière en mer : conséquences pour les écosystèmes

Présentation de la conférencière

Gail Fraser est professeur agrégé à la Faculté d'études environnementales de l'Université York. Elle a un baccalauréat en biologie de l'Université du Minnesota, une maîtrise en zoologie de North Dakota State University et un doctorat de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Ses recherches portent sur l'écologie des oiseaux aquatiques nicheurs, la gestion de la faune et les politiques environnementales et la gestion de l'extraction de pétrole extracôtier, dans le cadre de l'examen des impacts des activités pétrolières extracôtières sur la faune.

Spécifiquement à l'Atlantique Nord-Ouest, Mme Fraser a mené des recherches sur le guillemot de Brünnich, le puffins des Anglais et les pétrels cul-blanc; a publié plusieurs articles critiquant les évaluations environnementales faites dans le cadre de l'industrie pétrolière extracôtière, de suivi des évaluations environnementales et l'accès à l'information concernant les données sur les rejets de polluants provenant des installations pétrolières extracôtières. Mme Fraser fournit régulièrement des commentaires sur les documents d'évaluation environnementale des projets pétroliers et gaziers.

Résumé de la présentation

L'extraction pétrolière en mer comporte plusieurs étapes et, de ce fait, les impacts sur l'environnement marin peuvent revêtir de multiples formes. Certains impacts, comme la modification du comportement des organismes, sont ressentis à court terme tandis que d'autres, la réduction de la biodiversité, vont se manifester à plus long terme. J'examine les répercussions écologiques des levés sismiques, de la pollution ordinaire et des déversements accidentels sur les poissons, les mammifères marins et les oiseaux de mer. Les levés sismiques entraînent généralement quatre types de répercussions : variation dans la distribution, ralentissement de la croissance et de la reproduction, masquage de la communication et interférence dans l'interaction prédateur-proie.

Nous étudierons les trois principales sources de pollution associées à l'exploitation et à la production de pétrole : déblais et fluides de forage, eau produite et brûlage de gaz à la torche (pollution légère). Les décharges de déblais de forage à base d'eau modifient la quantité et la diversité des organismes benthiques locaux. L'eau produite a fait l'objet de recherches exhaustives et pourtant, très peu d'études parlent de ses effets même sublétaux sur les poissons et les macro-invertébrés. Parmi l'abondante documentation sur les impacts environnementaux des déversements, je me pencherai plus particulièrement sur les leçons tirées du déversement de l'Exxon Valdez en mars 1989 et la situation déficitaire des stocks de hareng. Le manque d'information sur les effets des hydrocarbures aux différentes étapes de la vie de cette espèce constitue l'un des principaux obstacles à l'établissement du lien entre la cause (le déversement de pétrole) et l'effet (le déclin de la pêche). La collecte et la gestion de données de qualité avant le début des travaux d'exploitation sont donc essentielles pour comprendre les effets potentiels des déversements sur le milieu marin.

Richard L. Desgagnés
Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures

Présentation du conférencier

Avocat et chef de l'équipe Transport chez Ogilvy Renault, M. Richard L. Desgagnés s'intéresse particulièrement aux litiges commerciaux en matière de transport. Il a travaillé entre autres sur des dossiers de pollution marine, de litiges liés aux sinistres maritimes et aériens, de litiges portant sur des contrats de charte-partie, de litiges en responsabilité du fabricant, d'assurance et d'insolvabilité ainsi que sur une foule d'autres cas de litiges commerciaux.

En plus de plaider régulièrement devant les tribunaux civils du Québec et les cours fédérales du Canada, M. Desgagnés est intervenu devant des tribunaux d'arbitrage et a acquis une expertise en procédures accessoires à des procédures d'arbitrage. Il se spécialise notamment dans la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales rendues à l'étranger contre des parties privées et des États étrangers ainsi qu'en matière d'immunité des États.

Dans le cadre de ses fonctions, il a été appelé à plaider devant la Haute Court de Hong Kong (Court of First Instance et Court of Appeals), devant la Court of Final Appeal de Hong Kong et à la Cour royale de l'Île Jersey de même que devant la United States Court of Appeals for the Eleven Circuit.

Résumé de la présentation

Le forage en haute mer est encadré par un régime législatif qui peut, à première vue, paraître complexe en raison de différents paliers gouvernementaux qui sont impliqués ainsi que les différents types d'équipement qui peuvent être utilisés pour effectuer le forage et le stockage des hydrocarbures. La présentation portera sur les mécanismes prévus pour l'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures. Le type de dommages qui peuvent être réclamés, les parties qui peuvent être tenues responsables et les limites de responsabilité seront entre autres examinés.

Denny Morrow
Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploitation gazière et pétrolière

Présentation du conférencier

De formation universitaire en enseignement (Université de Dalhousie) et en gestion des affaires (Université Acadia), M. Morrow s'intéresse depuis longtemps au secteur des pêches. Il a notamment été coordinateur du Fisheries Regional Industrial Training Committee, en Nouvelle-Écosse. Il est, depuis 1996, directeur général de Nova Scotia Fish Packers Association. Entre 1998 et 2008, M. Morrow a coprésidé la Coalition Norigs 2, puis présidé la Coalition Norigs 3, formée d'associations de pêcheurs, de représentants de l'industrie de la pêche et de communautés autochtones. Cette coalition a joué un rôle actif dans le processus ayant mené à l'imposition d'un moratoire sur le Banc Georges, c'est-à-dire une interdiction de pratiquer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans cette région de l'Atlantique. Ce moratoire a été signé conjointement par la Nouvelle-Écosse et les États-Unis en 1997 et renouvelé en 2010 pour devenir permanent.

M. Morrow, qui oeuvre depuis longtemps dans le secteur des pêches de l'Atlantique, étudie actuellement l'augmentation des populations de phoques gris et son impact sur l'industrie de la pêche et les stocks de poisson de fond.

Résumé de la présentation

Le banc Georges est un immense haut-fond qui s'étend sur plus de 40 000 km^2 au large du plateau continental de la côte est de l'Amérique du Nord. La partie du banc appartenant au Canada couvre environ 7 000 km^2. Les 80 % restants, qui bordent au sud la péninsule du cap Cod, relèvent de la juridiction américaine. La Commission géologique du Canada estime que la partie canadienne du banc pourrait contenir quelque 60 millions de barils de pétrole et 1,3 milliard de pieds cubes de gaz naturel.

Le banc Georges est un lieu exceptionnel, certains aspects comme sa productivité, sa biodiversité et son biotope marin en font même un endroit unique au monde sur le plan biologique. Il sert toute l'année de frayère et de pouponnière pour les espèces marines. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la pêche est la principale source d'emploi et de revenu. La production d'espèces telles que le pétoncle, les poissons de fonds, le homard, le thon et l'espadon contribue à l'équilibre économique de la région depuis plus de 200 ans.

Sous les pressions d'une coalition réunissant des associations de pêcheurs et d'usines de traitement de fruits de mer, des groupes environnementaux et des collectivités autochtones, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi établissant un moratoire de 22 ans interdisant toute exploration et exploitation pétrolière et gazière dans la partie canadienne du banc Georges jusqu'en 2022. Le moratoire vise également des zones sensibles et productives sur les versants du banc ainsi que la partie du chenal nord-est situé à l'embouchure de la baie de Fundy.

ATELIERS

DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Les ateliers visaient à permettre aux représentants des différents secteurs d'activité (municipal, touristique environnemental et des pêcheries) issus des communautés côtières au pourtour du Golfe, de cibler des orientations et d'identifier des pistes de collaboration, par rapport à leurs préoccupations sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Plus spécifiquement, les objectifs des ateliers étaient de :

- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels sur les préoccupations des communautés côtières en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations communes des communautés côtières découlant de leurs préoccupations respectives ;
- Dégager les orientations prioritaires souhaitées par les communautés côtières en la matière.

Trois thèmes ont fait l'objet des ateliers:

- Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : défis et enjeux;
- Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources;
- Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision.

En ce qui a trait au fonctionnement des ateliers, les 6 groupes ont d'abord été répartis sous les 3 thèmes (2 groupes par thème). Tous les ateliers ont fonctionné simultanément. Au bout d'une heure, les groupes restaient en place, alors que les animateurs et les secrétaires changeaient de salle pour présenter à nouveau le thème auquel ils étaient attitrés. Il en était ainsi une seconde fois, afin que chaque groupe ait abordé les 3 thèmes mentionnés ci-haut. Les animateurs et les secrétaires d'atelier ont couvert 3 fois le même thème et ils ont côtoyé 3 groupes différents.

Le temps en ateliers a été ainsi réparti :

- Présentation de chacun, tour de table (5 minutes)
- Mise en contexte (5 minutes)
- Discussion autour des questions des ateliers (35 minutes)
- Synthèse (5-7 minutes)

Afin de faciliter les interactions, les échanges s'effectuaient en groupe de 10 à 15 personnes issues des différents secteurs d'activités présents au Forum (municipalités anglophones, francophones et autochtones, environnement, tourisme et pêcheries).

Par ailleurs, étaient présents aux ateliers certains observateurs-invités (organisations, institutions, gouvernements, scientifiques), dont le rôle était circonscrit à celui d'expert/référence si le besoin s'en fait sentir. La répartition devait idéalement être le reflet de la participation au Forum. De plus, comme il s'agissait d'un événement bilingue, la plupart des groupes fonctionnaient en français et un groupe fonctionnait uniquement en anglais.

Une synthèse du contenu des ateliers a été faite sur place avec les secrétaires de chaque thème. Ces trois synthèses thématiques ont ensuite été présentées et bonifiées lors de la plénière, en fin de journée, le samedi 9 avril 2011.

CONCLUSION

CONCLUSION ET SUIVI

À la lumière du forum « Exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières », les objectifs de départ ont été atteints.

- Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures;
- Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique;
- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes.

Le forum s'est clôturé sur une note très positive. L'initiative et l'organisation de cet événement ont été saluées, entre autres, pour la qualité et la variété de l'information véhiculée et pour la pertinence et la richesse des échanges que cela a suscités. Participants comme conférenciers ont dit avoir trouvé l'événement tout à fait à-propos dans le contexte actuel.

Soucieux de l'état actuel et futur de cet écosystème partagé entre cinq provinces, les congressistes sont arrivés à trouver plusieurs points de convergence, confirmant du même coup le succès de l'événement. Parmi ceux-ci on peut noter :

- La nécessité d'une approche de gestion intégrée du plan d'eau unique et riche que constitue le golfe du Saint-Laurent;

- Le dépôt d'une demande auprès du ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'entité déjà responsable de la gestion des ressources halieutiques au pays, afin qu'il établisse l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe, qu'il réalise une revue des impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe sur les pêcheries et qu'il se prononce sur la question;

- Le dépôt d'une demande de renvoi auprès du ministère fédéral de l'Environnement et de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour la mise sur pied d'une commission d'examen, tel que le prévoit la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le travail amorcé au Forum n'est en fait qu'un début. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour développer une « pensée Golfe » solide et durable afin que soient considérées les préoccupations des communautés côtières face à l'industrie pétrolière. Du travail demeure à toutes les échelles et dans chaque province autour du Golfe.

SUIVI DU FORUM

Considérant qu'il y a un profond besoin d'acquérir davantage d'information avant de se positionner en accord ou en désaccord quant à d'éventuels forages exploratoires de Corridor Resources ou de tout autre projet de développement pétrolier dans le Golfe, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a acheminé, au lendemain du Forum, une demande de renvoi à une Commission d'examen aux autorités concernées et invite les autres régions et représentants d'institutions ou d'organisations à faire de même.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Le forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » est le fruit de six mois de travail d'organisation et de concertation. Comme cet événement n'aurait pu être réalisé sans la participation de plusieurs personnes et organismes du milieu des Îles-de-la-Madeleine. Nous tenons à les remercier.

Les organismes membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures

Milieu politique
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

Milieu socioéconomique
- Corporation Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Association québécoise de l'industrie de la pêche
- Le Bon Goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

Milieu environnemental
- Comité ZIP
- Attention FragÎles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Milieu institutionnel
- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

Autres
- Un citoyen coopté par les membres de la Table

Le comité de pilotage du Forum, l'entité d'orientation du Forum, ayant comme membres des acteurs locaux issus de la Table de concertation sur les hydrocarbures, afin de voir à l'organisation du Forum :

Gabrielle Landry, coordonnatrice de l'équipe de développement, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jeannot Gagnon, directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Joël Arseneau, maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, agent régional, Conférence régionale des élus
Yves Martinet, directeur, Comité ZIP des Îles
Danielle Giroux, présidente, Attention FragÎles
Guglielmo Tita, directeur, CERMIM
Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Les bénévoles qui ont prêté main forte pour la préparation des ateliers, la préparation des documents et la réalisation du Forum.

Arthur Miousse, animateur d'atelier
Claude Richard, animateur d'atelier
Hélène Chevrier, animatrice d'atelier
François Turbide, animateur d'atelier
Stéphanie A.-Bussières, animatrice d'atelier
Ginette Arseneau, animatrice d'atelier
Irene Novaczek, animatrice d'atelier
Guglielmo Tita, animateur d'atelier
Isabelle Cummings, secrétaire d'atelier
Marilyn Champagne, secrétaire d'atelier
Mélanie Poirier, secrétaire d'atelier
Anne-Marie Boudreau, secrétaire d'atelier
Véronique Déraspe, secrétaire d'atelier
Marie-Ève Giroux, secrétaire d'atelier
Karen Turriff, secrétaire d'atelier
Josiane Doyle, à l'accueil

Elena Haratsaris, communications
Raphaëlle Dancette, étudiante à l'UQAR
Anne Dumont, étudiante à l'UQAR
Valérie Desrochers, étudiante à l'UQAR
Clément Helsly, étudiant à l'UQAR
Frankie Jean-Gagnon, étudiant à l'UQAR
Agnès Baran, étudiante à l'UQAR
Nesrine Baziz, étudiante à l'UQAR
Aurélie Sarrabezolle, étudiante à l'UQAR
Gabrielle Oronato, étudiante à l'UQAR
Geneviève Trudeau, étudiante à l'UQAR
Andrée-Anne Gagnon, étudiante à l'UQAR
Anne Fauré, étudiante à l'UQAR
Matsanga Lévesque-Kombila, étudiante à l'UQAR

Les partenaires financiers, sans qui l'événement n'aurait pas eu lieu

Partenaires majeurs

Québec

Mme Nathalie Normandeau,
Vice-première ministre
Ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune
Ministre responsable du Plan Nord
Ministre responsable de la région Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine
Ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent

CRÉGÎM
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Autres partenaires

Desjardins
Caisses populaires des Îles

CERMIM
Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
Affilié à l'UQAR

C.T.M.A.

Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques de la Politique énergétique du Québec 2016-2025

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Mars 2015

Préambule

En 2013, la communauté madelinienne a participé activement aux travaux de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en déposant un mémoire et en collaborant avec le gouvernement lors d'une audience particulière tenue, chez nous, aux Îles-de-la-Madeleine. Aux dires de la Ministre de l'époque, des commissaires et des divers intervenants, cette audience, tenue sur place, s'avérait nécessaire puisqu'elle a permis d'identifier plusieurs particularités énergétiques propres à l'archipel madelinot et que le portrait national n'aurait été complet sans ces informations. Nous croyons que le gouvernement a alors reconnu ainsi le caractère singulier de la situation énergétique des Îles-de-la-Madeleine. C'est donc sous cet angle spécifique que nous aborderons les différents enjeux dans ce présent mémoire.

Depuis ces dernières consultations, des développements majeurs sont intervenus, dans l'archipel madelinot, sur le plan énergétique. La société d'État Hydro-Québec a annoncé la prolongation de la durée de vie de la centrale thermique jusqu'en 2035 et a confirmé la relance du projet de couplage éolien/diésel dont les démarches évoluent rapidement. De plus, un continuum d'enjeux et de récentes problématiques liées aux hydrocarbures soulèvent inquiétudes et réflexions dans le milieu : le bris du pipeline d'Hydro-Québec dans le port de Cap-aux-Meules en septembre dernier, la découverte d'anciens puits contaminés appartenant à la SOQUEM à l'été 2013, le développement d'un terminal pétrolier qui intensifierait le trafic maritime d'hydrocarbure au large de l'archipel, pour ne nommer que ceux-ci. D'autre part, les initiatives locales sur le plan énergétique sont vivantes, multiples et en constant développement.

En bref, ces nouvelles données auront un impact considérable sur l'avenir énergétique des Îles, et nous le croyons, sur la stratégie et le bilan énergétique national. En conséquence, **ce mémoire constitue une mise à jour de celui déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en 2013.**

Table des matières

1. Introduction 3
2. Portrait général de l'archipel 4
3. Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique 6
4. Historique des enjeux 7
   4.1 L'approvisionnement énergétique de l'archipel 7
   4.2 La géothermie 8
   4.3 L'éolien 8
   4.4 Gestion des matières résiduelles 10
   4.5 Les hydrocarbures 11
5. Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats 15
6. Vers une Stratégie énergétique territoriale 18
   6.1 Mise en contexte 18
   6.2 Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités 19
   6.3 Les orientations de la stratégie énergétique 19
7. Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine 20
8. Conclusion 23

Annexe 1 24

Bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine 24

Annexe 2 25

Rapport sur la Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne 25

Annexe 3 26

Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine - Un défi de développement durable 26

Annexe 4 27

Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine - Rapport synthèse final 27

Annexe 5 28

Argumentaire pour l'implantation d'un centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures 28

Annexe 6 29

Plan d'action pour la réduction des GES de l'Agglomération des Îles 29

1. Introduction

Les Îles-de-la-Madeleine font, comme l'ensemble du Québec, face à des défis importants sur le plan énergétique. Mais plus que partout ailleurs au Québec, la réalité insulaire, la discontinuité physique du territoire et la nature de l'économie influencent depuis toujours nos choix et notre bilan énergétique. La présence essentielle de transporteurs maritimes et aériens, l'axe économique dominant et énergivore que constituent la pêche et le tourisme et la présence de la plus grande centrale thermique d'Hydro-Québec sur le territoire démontrent notre pétrodépendance.

La collectivité madelinienne est bien consciente de son apport considérable à la production de GES et du sérieux de la question alors qu'elle subit aussi, de façon plus immédiate que la plupart des communautés du Québec, les impacts des changements climatiques et de l'érosion accélérée des berges.

Localisation des émissions de gaz à effet de serre des usines québécoises Photo : Thomas Gerbet

Éveillée à ces enjeux et prête à travailler avec ses citoyens et les différents partenaires concernés à la recherche de solutions durables, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine juge important d'exprimer ses commentaires dans le cadre des présentes consultations qui doivent aboutir à l'adoption d'une nouvelle Politique énergétique québécoise.

Nous sommes donc heureux de pouvoir inscrire nos commentaires dans le cadre de la démarche panquébécoise de réflexion sur les enjeux énergétiques et nous suggérons fortement à la Commission de réserver un espace dans son rapport final pour traiter de façon plus spécifique des questions relatives aux réseaux autonomes et plus précisément du contexte insulaire madelinot.

Dans le présent mémoire, nous concentrons principalement le propos sur les efforts récents des autorités locales afin de développer une plus grande autonomie énergétique, la fiabilité des approvisionnements, la réduction de l'empreinte écologique, l'innovation, l'essor économique et l'emploi local.

2. Portrait général de l'archipel

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, à quelque 215 km de la côte gaspésienne, 90 du Cap-Breton, 160 de Terre-Neuve et 105 de l'Île-du-Prince-Édouard. Elles se révèlent ainsi plus près des provinces maritimes que des côtes québécoises. En fait, l'archipel madelinot constitue en quelque sorte une extension du territoire québécois, lui ouvrant droit et accès aux ressources marines et sous-marines que recèle ce vaste plan d'eau qu'est le Golfe.

Pourtant, la faible superficie terrestre de l'archipel, quelques 200 km², témoigne très mal de son importance stratégique au plan territorial, car sa localisation permet au Québec de plaider juridiction sur plus de 50 % de la superficie du golfe du Saint-Laurent.

L'archipel est composé de deux municipalités, celle des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Île, qui comptent respectivement 96 % et 4 % de la population; celles-ci regroupées au sein de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine comptant 12 484 habitants (francophone à 95 %)[1].

L'activité économique des Îles-de-la-Madeleine est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'articule autour de deux axes majeurs tributaires des saisons : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. De par la nature de leurs activités respectives, comportant toutes deux une part importante liée au transport, ces deux industries sont énergétiquement consommatrices et fortement dépendantes des ressources pétrolières.

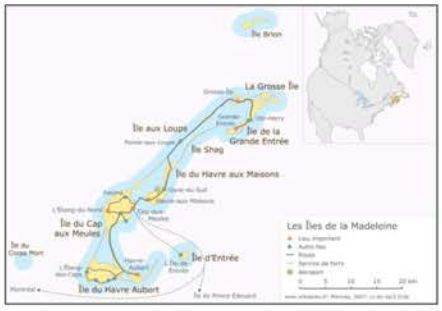

Essentiellement routier, le transport intra-insulaire comporte également une desserte maritime pour L'Île-d'Entrée. Le réseau routier est composé de plus de 300 km de routes, dont 107 km sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec. Le parc automobile est très important. Selon les données 2011 de la Société d'assurance automobile du Québec, on recense quelque 10 485 véhicules immatriculés sur le territoire, dont 45 % (4 612) sont des camions légers (pick-up). La faible densification de l'habitat et l'étalement de la population sur le territoire contribuent significativement à cette situation.

[1] Institut de la statistique du Québec (données de 2014) : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/demographie/demo_gen/pop_age11_mrc.htm

Les Îles-de-la-Madeleine sont reliées au continent par plusieurs dessertes maritimes et aériennes. La principale liaison maritime entre l'archipel et le continent (Île-du-Prince-Édouard), opérée sur une base annuelle par le Groupe CTMA (traversier MV Madeleine), est assurée par un traversier dont la fréquence des voyages varie selon les saisons. Le transport de marchandises (en moyenne 30 000 tonnes/an) se fait de port à port à partir de Montréal, de Matane ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce type de transport est assuré à la fois par les trois navires du Groupe CTMA, soient le MV Madeleine, le MV Voyageur et le MV Vacancier. Ce dernier offre par ailleurs, depuis 2002, une croisière estivale entre Montréal, Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ce qui contribue à augmenter l'achalandage touristique par son offre variée de croisières thématiques.

En ce qui a trait au transport aérien, l'archipel est desservi par deux transporteurs. Air Canada Jazz, à raison de deux vols quotidiens (trois en été), assure une partie importante des vols commerciaux réguliers entre les Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Québec et Montréal. Le Dash-8 100 de 37 places est le plus souvent utilisé, bien que le Dash-8 300 de 50 places le soit aussi. Depuis quelques années, Pascan Aviation inc., transporteur régional, offre des vols quotidiens vers Bonaventure, Mont-Joli, Québec et Saint-Hubert avec des appareils de 4 à 46 sièges selon les saisons et l'achalandage.

De plus, depuis le printemps 2010, un service de transport interurbain par autocar est maintenant disponible à partir des Îles-de-la-Madeleine vers Québec. Il est offert, par la compagnie Autobus Les Sillons, en autocar de luxe de façon hebdomadaire, de 8 à 10 mois par année.

L'alimentation électrique est assurée sur le territoire par deux centrales thermiques au mazout. Celle de Cap-aux-Meules, d'une puissance installée de 67,2 mégawatts et dont la consommation annuelle se chiffre à tout près de 40 millions de litres de mazout lourd (bunker), alimente la presque totalité de l'archipel. La fin de la durée de vie utile de cette centrale construite en 1991, initialement prévue pour 2023, a été récemment prolongée jusqu'en 2035. La seconde centrale thermique, fonctionnant au mazout léger et dotée d'une capacité de 1,2 mégawatt, dessert L'Île-d'Entrée.

Le déficit d'opération de sa centrale thermique principale est une préoccupation pour Hydro-Québec depuis nombre d'années. Chaque kilowattheure produit creusant l'écart, la société d'État favorise depuis longtemps la réduction de la consommation électrique résidentielle. Pour ce faire, Hydro-Québec a lancé divers incitatifs afin de réduire la pression sur les moteurs de la centrale en favorisant, notamment, le chauffage au mazout. Nous détaillons ces mesures et leur importance un peu plus loin dans ce document.

Cette mise en contexte sommaire illustre donc la totale **dépendance de notre territoire à l'égard des hydrocarbures**.

3. Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique

L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine adhère pleinement à cette démarche consultative proposée par le gouvernement québécois. Elle salue aussi ses initiatives énergétiques et la gamme de programmes et incitatifs destinés à créer un Québec plus efficace et écoresponsable. Toutefois, le portefeuille et l'agenda énergétique québécois actuels offrent certes davantage d'options que ne peut se le permettre notre territoire. Voici quelques exemples d'obstacles à plus d'efficacité en énergie aux Îles-de-la-Madeleine :

- Le Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEE), seul programme local et permanent d'Hydro-Québec sur l'archipel, n'encourage qu'une seule énergie : le mazout.
- Les différents programmes temporaires d'Hydro-Québec sont souvent peu prévisibles, limités dans le temps et non synchronisés avec les besoins de la population madelinienne.
- Les différents programmes gouvernementaux de financement en efficacité énergétique sont standardisés partout au Québec sans bonification ni modulation pour les réseaux autonomes.
- Certains programmes de financement en efficacité énergétique impliquent le recours à des processionnels certifiés. Ces ressources sont peu ou pas présentes aux Îles.

Bref, notre différence est effectivement trop grande par rapport aux autres régions québécoises pour que nous soyons considérés au même titre que celles-ci dans l'actuelle démarche globale du gouvernement et commande une réflexion particulière et des solutions qui le sont tout autant.

Consciente de ces enjeux et forte de plusieurs initiatives au plan de son avenir énergétique qui seront détaillées dans ce mémoire, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils afin d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Nous croyons que l'archipel madelinot peut devenir un modèle en la matière si le gouvernement et la société d'État Hydro-Québec consentent à œuvrer ensemble à atténuer les impacts négatifs liés à l'insularité et à valoriser les atouts propres au territoire madelinot afin qu'il puisse devenir une vitrine autant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique.

4. Historique des enjeux

4.1 L'approvisionnement énergétique de l'archipel

Les Îles-de-la-Madeleine comptent pour la moitié de la clientèle des réseaux autonomes desservis par Hydro-Québec. La desserte de cette population pose pour la société d'État un défi considérable. Au fil des ans, Hydro-Québec a implanté diverses mesures pour réduire tant les coûts d'exploitation que l'énergie consommée. Ainsi, au détour des années 1980, Hydro-Québec a lancé un vaste programme visant à améliorer l'enveloppe thermique des résidences (pose d'isolation, remplacement de portes et de fenêtres), et a incité à la conversion au chauffage à l'huile des résidences chauffées à l'électricité. La conversion lui a permis de porter à près de 50 % le parc résidentiel utilisant le mazout comme mode de chauffage. Toutefois, depuis, le bilan est demeuré à ce niveau, la plupart des nouveaux propriétaires préférant le chauffage électrique, comme ailleurs au Québec.

Autour de la centrale thermique, une chaleur considérable est dégagée et perdue puisque non récupérée. Des études et projets de récupération de l'énergie ont été menés à plusieurs reprises au cours des années pour tenter de valoriser cette chaleur. Ainsi, une étude menée dans les années 1970 sur l'implantation de serres pour la production de légumes chauffées par ces surplus de chaleur avait démontré la rentabilité du projet, mais ce dernier n'a jamais vu le jour, et ce, malgré une tentative renouvelée dans les années 2000. D'autre part, une étude a été réalisée en 1979 afin d'analyser la faisabilité d'implanter un réseau de chaleur pour alimenter l'ensemble des commerces, institutions et résidences situées dans le cœur du village de Cap-aux-Meules. Là encore, le projet n'a jamais pris son envol.

C'est au milieu des années 1980 qu'Hydro-Québec a étudié la possibilité de raccorder les Îles-de-la-Madeleine à son réseau continental par le biais d'un câble sous-marin. Devant l'ampleur des coûts, évalués alors à plus de 500 millions $, la société d'État a choisi de procéder à la construction d'une nouvelle centrale thermique plus moderne et moins polluante. La fin de la durée de vie utile de celle-ci est fixée, à l'époque, aux alentours de 2024. Il importe ici de rappeler que, devant l'ampleur des coûts de production de l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement du Québec a, au printemps 1996, adopté un décret modifiant le règlement 642 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions d'application. Cette modification consistait à offrir aux abonnés des réseaux autonomes, dont les Îles-de-la-Madeleine, l'électricité au même prix qu'à l'ensemble du Québec jusqu'à concurrence de 30 kWh par jour, ce qui couvre les besoins de base des abonnés. Pour éviter que l'électricité ne serve au chauffage de l'eau et de l'espace, un prix dissuasif aurait été appliqué si la consommation quotidienne d'un client avait dépassé ce seuil en sus des frais de branchement supplémentaires[2]. Devant l'opposition ferme manifestée alors par la collectivité

[2] Correspondance de M. Guy Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles à M. Benoît Arseneau, préfet de la MRC des Îles-de-la-Madeleine, mai 1996.

madelinienne, le gouvernement a choisi de retirer cette mesure et de recourir, encore une fois, à des incitatifs favorisant l'utilisation du mazout aux fins de chauffage des espaces et de l'eau.

Plus récemment, de 2007 à 2010, Hydro-Québec s'est associée à la Municipalité dans la mise en œuvre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Le programme a permis de réaliser des visites personnalisées des clients afin de leur offrir des conseils pratiques leur permettant de diminuer leur facture d'électricité, en plus de recevoir des produits écoénergétiques. Pour chaque questionnaire complété par un client, Hydro-Québec a versé 30 $ à la Municipalité lui permettant de réaliser un projet collectif sur son territoire. Plus de 40 000 $ ont ainsi été amassés afin de concevoir un mémorial aux marins disparus, dont l'installation a été réalisée à l'automne 2014.

Constat fait de la pétrodépendance de l'archipel et de la fragilité de son approvisionnement énergétique, la communauté a entrepris diverses démarches pour explorer des alternatives viables.

4.2 La géothermie

Entre 2002 et 2005, dans le cadre d'une recherche visant à approfondir les connaissances relatives aux eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, la Municipalité a confié un mandat quant à la faisabilité de l'utilisation de la géothermie dans les édifices municipaux. Bien que révélant un certain intérêt sur le plan du potentiel énergétique, l'étude (Annexe 3 du présent document) concluait alors que l'installation de systèmes géothermiques n'était pas rentable, ou marginale, eu égard aux édifices municipaux ciblés soient, le Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert, l'aréna Wendell-Chiasson et la caserne de Cap-aux-Meules. Toutefois, le coût du carburant ayant largement fluctué depuis, il y a certes lieu de remettre à jour cette évaluation. L'implantation toute récente d'un système utilisant la géothermie répondant aux besoins énergétiques du Musée de la Mer pourrait être indicateur à cet égard.

4.3 L'éolien

C'est en 1977 que se manifeste pour une première fois l'intérêt d'Hydro-Québec envers le potentiel éolien des Îles-de-la-Madeleine. En effet, c'est à cette époque qu'Hydro-Québec, avec la collaboration du Conseil national de recherches Canada (CNRC) et de l'Institut de recherche électrique d'Hydro-Québec (IREQ), a procédé à l'installation d'une éolienne expérimentale à axe vertical de 230 kW sur le site de La Cormorandière. Le projet a toutefois été abandonné et cette éolienne n'est plus en fonction.

Puis, cinq ans plus tard, « (…) en réponse à l'invitation que lui faisait la Régie de l'Énergie dans une décision rendue en 2003 à l'effet de réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diésel aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec a exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien (production de quelque 350 kW) à L'Île-d'Entrée. Au printemps 2005, devant l'opposition ferme des résidents de l'île, Hydro-Québec a choisi

d'abandonner ce projet. C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socioéconomique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel. » [3]

C'est ainsi que les défis liés aux impératifs d'aménagement du territoire et à la production d'énergie ont mené à la tenue en 2007 d'une consultation publique sur le développement éolien en sol madelinot. Cette dernière se voulait l'occasion d'entendre le point de vue de la population, ses préoccupations, ses attentes et permettre ainsi, par le biais des recommandations qui en découleraient, d'établir les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine.

Les audiences de la Commission de consultation sur le développement éolien ont confirmé une adhésion de la population madelinienne à un éventuel projet éolien qui viendrait réduire notre consommation d'énergie fossile actuelle. Toutefois, les participants recommandaient que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine soit le maître d'œuvre du développement local de l'énergie éolienne et assume un leadership dans ce dossier. De plus, la Commission avait alors recommandé que parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, l'Agglomération se dote d'une stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix énergétiques. En 2010, à la faveur d'un appel d'offres communautaire dans le secteur éolien, l'Agglomération des Îles a joint les rangs de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le 10 mai 2013, le gouvernement du Québec procédait à l'annonce d'un nouvel appel d'offres totalisant 800 MW, desquels 300 MW sont réservés afin de permettre aux municipalités des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de présenter des projets de nature collective. La Régie a ainsi l'opportunité de réaliser de nouveaux parcs éoliens sur le territoire et chacune des six MRC impliquées au sein de cette Régie tirera donc profit de cette nouvelle annonce, selon le principe de redistribution des richesses aux populations.

En ce début d'année 2015, Hydro-Québec et la Municipalité des Îles annoncent la relance du projet de couplage éolien/diésel de la centrale thermique. Le chantier a dépassé la phase expérimentale et consiste en la mise en place de 3 éoliennes d'une puissance de 9 MW dans la lagune à l'est des Îles. La Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est sollicitée techniquement et financièrement dans ce projet d'envergure. Une partie des frais négociés pourrait être assumée par Hydro-Québec qui bénéficie de ce chantier pour augmenter la durée de vie de sa centrale de 2 à 3 ans.

Considérant les retombées intéressantes du potentiel éolien pour notre région, nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement du Québec à poursuivre dans cette voie.

---

[3] Rapport sur la consultation publique sur le développement éolienne aux Îles-de-la-Madeleine (2007) : http://www.muniles.ca/images/Upload/3_services_municipaux/7_developpement_milieu_et_amenagement_territoire/6_publications/rapport_final_commissaires_(eolienne).pdf

4.4 Gestion des matières résiduelles

La problématique de la gestion et de l'élimination des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine n'est pas sans lien avec la question énergétique et pose un problème complexe en milieux insulaires. Pour l'archipel madelinot, cadre réglementaire de plus en plus exigeant, faible superficie terrestre et vulnérabilité de la nappe phréatique écartant le recours à l'enfouissement sanitaire, fluctuation des volumes due à la présence touristique estivale, absence de masse critique en regard du coût des infrastructures de traitement et de conditionnement, éloignement des marchés de récupération et de recyclage et enfin coûts de transport élevés, tous ces facteurs contribuent à la complexité de cette gestion. La présence d'un incinérateur dans l'archipel du début des années 1990 jusqu'en 2008 constituait un poste de consommation d'électricité et de mazout important pour l'Agglomération tout en étant aussi une source supplémentaire d'émission de gaz à effet de serre dans l'archipel.

Les bris successifs de l'incinérateur et la nécessité d'un réinvestissement massif dans sa réfection ont motivé le conseil d'agglomération à le démanteler en 2008 pour se tourner vers l'exportation des matières résiduelles. Cette mesure, destinée à stabiliser les coûts de gestion des déchets à court et moyen terme, était accompagnée d'une démarche de recherche et de développement visant la mise en place éventuelle d'un système de traitement des déchets ultimes dans l'archipel. C'est ainsi que l'Agglomération a confié un mandat de recherche technologique au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), un projet qui comporte un volet d'innovation sociale en matière de réduction, réutilisation, recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles.

Le rapport du CERMIM sur un nouveau procédé d'élimination des matières résiduelles reposant sur le couplage d'un système de biométhanisation à un système de gazéification et de vitrification au plasma a été déposé en juillet 2013. Les conclusions de l'étude (voir annexe 4) permettent d'estimer la puissance nominale de production électrique des matières résiduelles à 300 kW, laquelle production d'énergie verte permettrait de générer des crédits de carbone en diminuant la consommation de la centrale thermique d'Hydro-Québec, pourvu que la société d'État accepte d'en acheter la production. La revente d'électricité à Hydro-Québec par l'Agglomération de même que le tarif négocié sont des facteurs clés pour garantir la faisabilité du projet.

Mentionnons par ailleurs que le CERMIM travaille à l'élaboration d'un projet de valorisation énergétique du bois de construction, de rénovation et de démolition pour la valorisation des déchets organiques des usines de transformation des produits de la mer. Le Centre de recherche coordonne également une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur à biomasse (bois de construction, rénovation et démolition) pour des bâtiments institutionnels situés à Havre-aux-Maisons. À la fin de l'année 2014, l'Agglomération a fait l'acquisition d'un broyeur à bois. Livrée aux Îles dans les prochaines semaines, cette machine permettra le broyage du bois et des matériaux secs entreposés au Centre de gestion des matières

résiduelles (CGMR). Le bois ainsi broyé en copeaux pourra être inséré au compost afin d'en améliorer la qualité.

Force est de constater que les pistes de valorisation énergétique des matières résiduelles sont bien réelles, avantageuses sur le plan environnemental et bien documentées, mais nécessiteront un engagement et une collaboration étroite d'Hydro-Québec pour leur mise en œuvre.

4.5 Les hydrocarbures

En parallèle, il est évident que les projets d'exploration gazière dans le sous-sol madelinot et d'exploration pétrolière sur le site Old Harry confirment l'importance d'accélérer notre réflexion quant à l'obligation de réduire notre consommation et de définir la stratégie à adopter pour encadrer et veiller sur ces développements.

Les premiers travaux remontent aux années 1960, menés par la Société acadienne de recherche pétrolière, consortium formé de Texaco et de SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière). En 1999, Corridor Ressources relance les recherches avec un puits exploratoire sur la Dune-du-Nord, mais en vain.

Rappelons qu'en « novembre 2002, *le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec* était rendu public. L'exploration sismique et le forage du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent avaient alors soulevé beaucoup d'inquiétudes chez les groupes environnementaux, la communauté scientifique, et les industries de la pêche et du tourisme. Le gouvernement du Québec avait alors accepté de tenir des audiences publiques en 2004, mais seulement sur la première phase d'un tel développement, soit les levés sismiques. En 2004, le BAPE concluait que ces levés sismiques pouvaient avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, de même que sur les pêches et le tourisme. Il recommandait entre autres que soient identifiés les aires à protéger pour préserver les habitats essentiels des espèces d'intérêt, zones qui pourraient comprendre tout l'estuaire et de grandes parties du Golfe. Le rapport soulignait aussi l'importance de débattre de l'ensemble des enjeux du développement des hydrocarbures du Saint-Laurent, en incluant les communautés insulaires et côtières. » [4] Les recommandations du BAPE ont donc mené à un moratoire sur l'exploration sur la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. La question a toutefois refait surface dans l'actualité en 2008 en raison de l'octroi à l'entreprise Gastem d'un permis d'exploration gazière en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine, suivi de la décision du gouvernement du Québec d'entreprendre une étude environnementale stratégique (ÉES) sur la mise en valeur des hydrocarbures. À cela s'est ajouté le projet de forage exploratoire de la firme Corridor Ressources sur le site Old Harry, dans la portion terre-neuvienne du

[4] Source : meteopolitique.com

Golfe, à 80 km des côtes des Îles. Ainsi, depuis quelques années, un large débat sur les hydrocarbures résonne sur l'archipel et suscite maintes préoccupations chez les citoyens. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projet. Puisque l'industrie de la pêche, le tourisme et l'environnement forment les assises de notre communauté au point de vue socioéconomique, cette inquiétude est compréhensible.

En 2011, à l'issue d'un Forum interprovincial sur les hydrocarbures organisé par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les participants ont défini plusieurs principes directeurs à prendre en considération concernant le développement des hydrocarbures en milieu marin :

- ✓ la reconnaissance des industries de la pêche et du tourisme comme porteurs de notre économie
- ✓ la nécessaire approche de précaution
- ✓ l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent
- ✓ l'obligation d'opter pour une approche intégrée, la non-urgence d'agir
- ✓ la présence de l'État, en termes de réglementation et comme garant du patrimoine
- ✓ la nécessité de définir les mécanismes de consultations des collectivités concernées

Quant à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre, la position du conseil d'agglomération a été exprimée lors des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement au cours de son passage dans notre archipel en juin 2013. Le mandat du BAPE portait sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. La tenue d'un BAPE avait d'ailleurs été réclamée par l'Agglomération des Îles pendant plus de deux ans. Au premier chef, la protection des nappes d'eau souterraine de l'archipel; à ce titre, aucun compromis n'est possible. Le conseil d'agglomération propose une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre et en y associant la collectivité. Il faudra définir un modèle qui prenne en compte la question de la pertinence de l'exploitation gazière et des conditions préalables à celle-ci, dont les effets sur l'environnement, l'acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes.

Par ailleurs, ces préoccupations reviennent dans les propos tenus au cours des différentes consultations qui se sont déroulées par la suite sur notre territoire, et plusieurs de ces éléments sont évoqués dans les différentes études menées sur la question. Tant le rapport de *l'Étude environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, Madeleine et de la baie des Chaleurs* (ÉES²) réalisée par la firme Génivar que celui déposé par la firme AMEC sur la mise à jour de *l'Étude environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador*, font état des plusieurs conditions à rencontrer avant d'aller de l'avant avec des projets d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Parmi les conditions préalables qui reviennent : acceptabilité sociale, globalité

du golfe du Saint-Laurent, connaissance adéquate du milieu récepteur, capacité d'intervention adéquate en cas d'évènement accidentel, etc. En ce sens, nous souhaitons également rappeler ici la résolution prise par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine le 8 juin 2010, résolution toujours en vigueur.

« […] que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent et que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

a. *Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;*
b. *Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;*
c. *Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;*
d. *Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;*
e. *Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent.* »

Dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec paru en 2014, les commissaires reconnaissent la fragilité du golfe du Saint-Laurent et recommandent une concertation des cinq provinces côtières et du gouvernement fédéral pour établir, entre autres, un cadre intégré d'évaluation environnementale et de consultation en ce qui a trait à la filière pétrolière en mer.

En mai 2014, le gouvernement du Québec dévoile son plan d'action à l'égard du développement de la filière des hydrocarbures. Il prévoit poursuivre les démarches visant à ouvrir le golfe du Saint-Laurent à l'exploration pétrolière, notamment par le dépôt d'un projet de loi miroir. L'Agglomération se déclare surprise et inquiète de constater que le gouvernement fédéral et celui de Québec franchissent une étape de plus vers l'ouverture du golfe du Saint-Laurent à l'exploitation du pétrole avant même que le processus d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière des hydrocarbures au Québec ne soit terminé. Par ailleurs, le fait que nous ayons un réseau autonome d'approvisionnement électrique impose certes un cadre différent, une consommation de carburant supérieure. **Cette situation ne doit cependant pas être interprétée comme un prétexte que l'on pourrait être tenté d'utiliser afin de justifier l'exploitation inconditionnelle d'hydrocarbures terrestres ou extracôtiers.**

Une suite d'évènements récents a démontré l'évidence réelle de l'enjeu pour le milieu, la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbure ou de contamination de sites :

- À l'été 2013, un citoyen découvre plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM a déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Depuis, la société a effectué deux reports consécutifs des travaux de décontamination ce qui porte le début des travaux à l'aube de la saison touristique de 2015.
- À l'été 2014, l'épave du Corfu Island, située sur la Dune de l'Ouest, subit des fuites récurrentes de mazout. Malgré la pression de l'Agglomération et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.
- Encore plus près de nous, en septembre 2014, un bris du pipeline d'Hydro-Québec occasionne un déversement de 100 000 litres de diésel dans le port de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec attend les autorisations gouvernementales d'ici le printemps, tout juste avant le début de la saison de la pêche aux homards pour procéder à la réhabilitation du site.

À eux seuls, ces évènements récents mettent en lumière les lacunes actuelles[5] en matière de sécurité, d'expertise, d'intervention, et témoignent de la lourdeur administrative des procédés des différents paliers gouvernementaux en situation de problèmes liés aux hydrocarbures. L'éminence et la proximité de ces enjeux pressent la communauté à intervenir et à se doter des moyens nécessaires pour agir. Dans ce contexte, l'Agglomération travaille activement à l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure sur l'archipel[6]. Ce projet trouve également fondement en raison du projet de l'Oléoduc TransCanada Énergie-Est qui prévoit la mise en place de terminal pétrolier aux abords du Saint-Laurent ou dans les maritimes. Ces visées impliquent vraisemblablement l'augmentation du trafic maritime d'hydrocarbures au large des Îles-de-la-Madeleine. À l'heure actuelle, ces routes maritimes ne disposent peu ou pas de centre d'intervention à proximité. Les Îles-de-la-Madeleine, point québécois le plus près des provinces maritimes, constituent un pôle central géostratégique d'exception pour implanter une telle expertise en matière de prévention, de coordination, de transport en cas de déversement potentiel d'hydrocarbures.

L'Agglomération sollicite le soutien du ministère dans la poursuite de l'excellence et de la précaution dans le domaine des hydrocarbures et son appui dans ce chantier à venir que constitue l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement sur son territoire.

---

[5] Différentes études font état la faible capacité d'agir en cas de déversement. Voir notamment : BOURGEAULT, Daniel et al, Numerical simulations of the spread of floating passive tracer released at the Old Harry prospect, http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/5/054001/article (mai 2014); DAVID SUZUKI, Le Saint-Laurent, artère pétrolifère?, www.davidsuzuki.org/fr (février 2015).

[6] Voir l'argumentaire du Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en annexe 5.

5. Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats

Comme nous le verrons au chapitre 6, l'Agglomération a entrepris l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale. Or, préalablement à l'élaboration d'une telle stratégie, il était nécessaire de procéder à une cueillette d'informations qui servira à alimenter la réflexion sur les enjeux énergétiques. Nous avons donc documenté la consommation actuelle d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine sous les différentes formes utilisées sur le territoire (électricité, mazout, carburant) et selon les secteurs et les usages (résidentiel, commercial et institutionnel, industriel et transport) afin de procéder à la réalisation d'un bilan énergétique pour le territoire (Annexe 1 du présent document), mandat confié en mai 2012 à la firme *Dunsky, expertise en énergie*. Le bilan a certes permis d'identifier les secteurs les plus énergivores et de dessiner les tendances futures. Toutefois, le constat de notre pétrodépendance est apparu plus clair que jamais, tel que le démontrent les tableaux suivants :

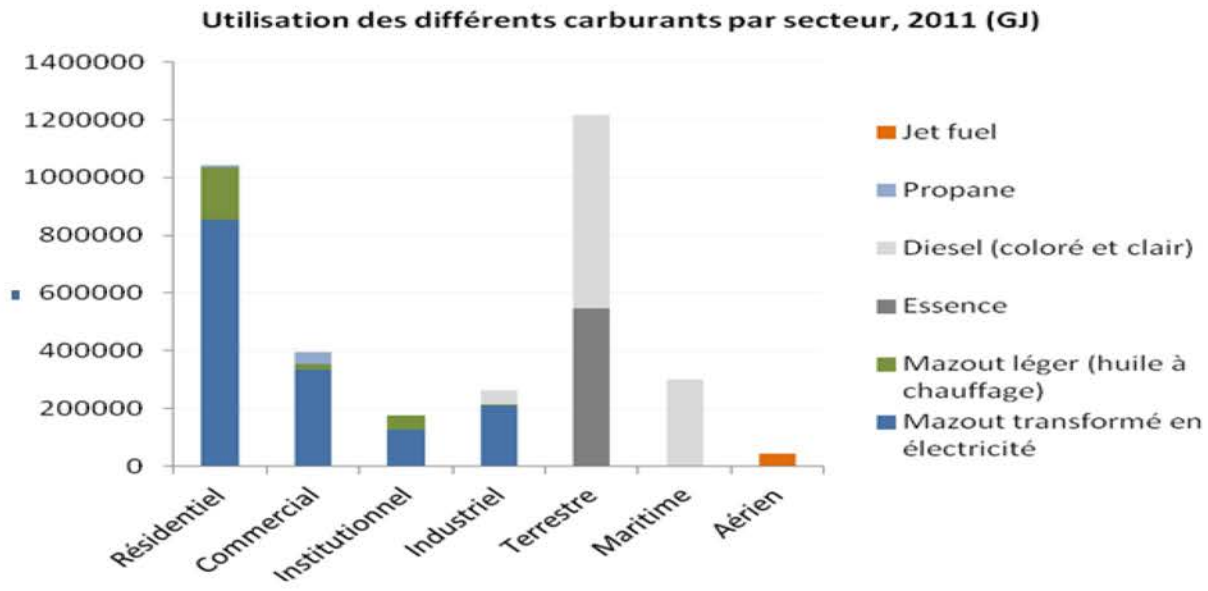

Tableau 1 — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Iles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

La production de l'électricité sur le territoire des Îles fait face à diverses contraintes. Malgré l'annonce de la prolongation de la durée de vie utile de la centrale thermique jusqu'en 2035, les groupes électrogènes devront être moins sollicités et, éventuellement, remplacés. Le bilan révèle que la conversion au mazout s'avère difficile chez la clientèle électrique malgré les incitatifs mis de l'avant par Hydro-Québec et que l'augmentation de la demande électrique occasionnera un dépassement de puissance au cours des prochaines années, rendant nécessaire une combinaison de diverses interventions. Parmi les interventions envisageables :

✓ **L'augmentation de la puissance des groupes électrogènes**

✓ **Le couplage éolien-diésel** : tel que mentionné précédemment, le projet est actuellement au stade d'analyse détaillée. L'implantation prévue pourrait être réalisée à l'horizon 2016-2017. L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est associée depuis le départ à ce projet initié par la société d'État. L'introduction d'énergie renouvelable permettrait de réduire la consommation d'hydrocarbures par les centrales thermiques du territoire madelinot et à ce titre, l'énergie éolienne représente la forme d'énergie renouvelable possédant le potentiel le plus significatif.

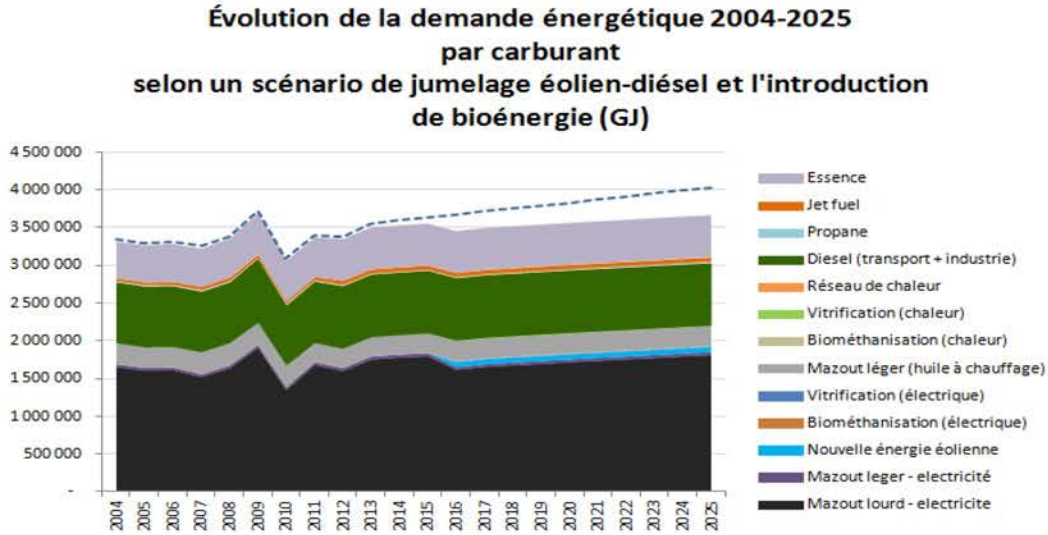

Tableau 2 — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

✓ **La valorisation de la chaleur excédentaire libérée par la production d'énergie** à la centrale : ce qui représente le principal poste de consommation énergétique selon le récent bilan énergétique (voir le tableau 4 ci-après). Dans le cadre de cette opportunité inexploitée, Hydro-Québec affiche une ouverture à participer à un projet de valorisation de sa chaleur perdue.

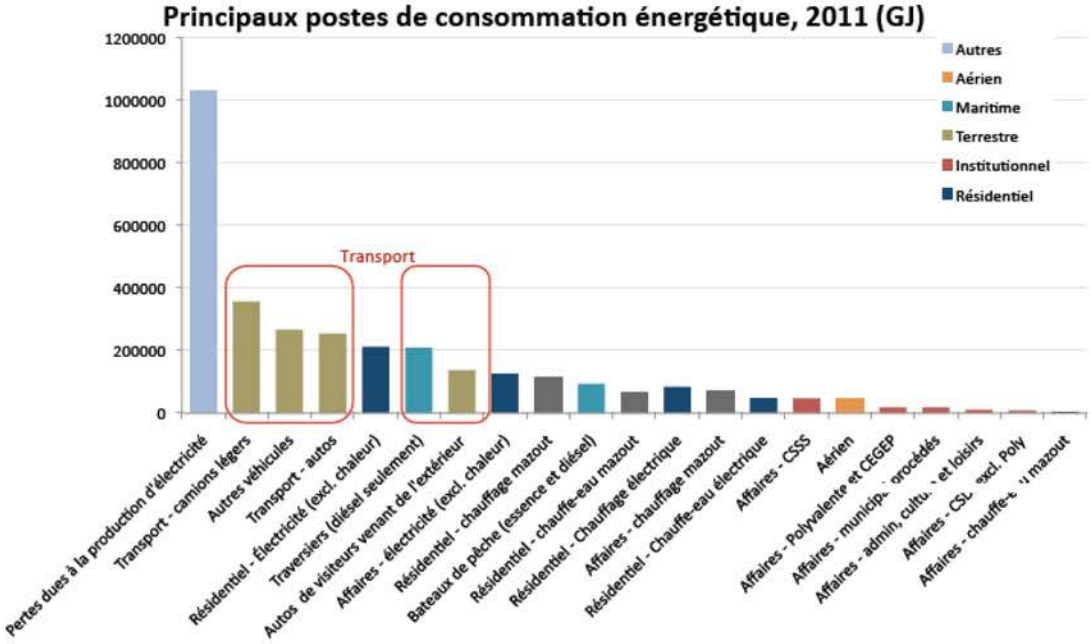

Tableau 3— Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

- ✓ **Le raccordement éventuel au réseau intégré** : ce scénario permettrait de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre et permettrait aux Îles-de-la-Madeleine de se positionner en deçà de la moyenne québécoise 2009 pour les émissions de GES. Toutefois, avec la prolongation de la durée de vie de la centrale, ce raccordement n'apparaît toutefois pas prioritaire, voir mis sur la glace, selon le plan d'approvisionnement actuel de la société d'État.

En interprétant les données fournies dans le bilan énergétique de Dunsky, l'Agglomération des Îles a mandaté le Centre de recherche en milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour réaliser un inventaire des émissions de GES et pour élaborer un plan d'action pour la réduction de ces émissions dans le cadre du programme Climat municipalités. L'inventaire corporatif et collectif des GES 2012[7] mène aux constats suivants :

- ✓ **L'inventaire corporatif** regroupe les émissions de GES de l'Agglomération qui sont réparties comme suit : bâtiments 72 %, véhicules municipaux 17 %, traitement des eaux usées 11 %.

- ✓ L'importance du secteur des bâtiments est attribuable à la source de production électrique des Îles-de-la-Madeleine, laquelle est une centrale thermique au mazout. À production d'électricité équivalente, elle émet 336 fois plus de GES que l'hydroélectricité. Autrement dit, allumer une ampoule aux Îles équivaut, en terme de GES, à en allumer 336 en Gaspésie.

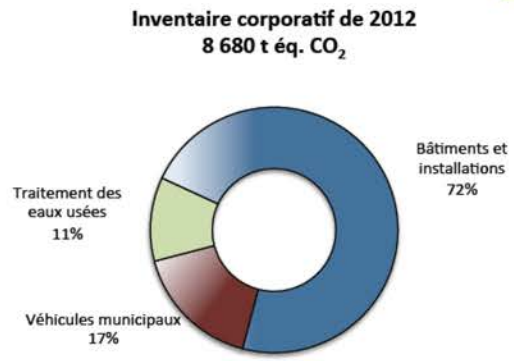

Figure 1 : Inventaire corporatif 2012 des émissions de GES de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

- ✓ **L'inventaire de la collectivité** regroupe deux principales sources d'émissions de GES, à savoir le transport routier et hors route de toute la population et la gestion des matières résiduelles.

- ✓ Le transport représente la majeure partie des émissions soit 95 % du total des émissions collectives. Le tiers des GES ont été émis par des camions légers (pick-up), environ 27 % par des automobiles et 15 % par les véhicules hors routes et le reste par les camions lourds et les autobus (environ 25 %).

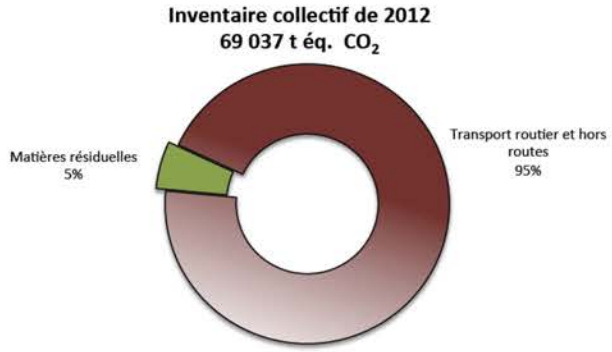

Figure 6 : Inventaire collectif 2012 des émissions de GES du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le bilan énergétique de Dunsky et l'inventaire des émissions de GES mettent en évidence non seulement la pétrodépendance des Madelinots, mais également notre contribution significative à la production de gaz à effet de serre.

[7] CERMIM (2013). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.* Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, version modifiée le 8 avril 2014. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). iv, 36 p. + annexes.

Ces constats constituent néanmoins des outils forts pertinents pour orienter des actions précises en vue de définir une Politique énergétique nationale et une stratégie énergétique territoriale toutes deux cohérentes et répondant aux besoins de l'ensemble des populations concernées.

6. *Vers une Stratégie énergétique territoriale*

6.1 Mise en contexte

La commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE), constituée par résolution du conseil d'agglomération le 8 novembre 2011, a pour mandat de piloter une démarche devant mener à l'élaboration d'une première stratégie énergétique territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine. L'Agglomération a ainsi voulu réunir les représentants de divers secteurs d'activités de l'archipel et ainsi se doter d'un lieu d'échange et de réflexion quant à l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine et éventuellement proposer à la population un plan d'action permettant de réduire notre empreinte énergétique. En 2012, un mandat a été confié voulant que soit réalisé un bilan de consommation énergétique, dont nous vous avons présenté les grandes lignes. Ce bilan se veut l'étape préalable qui devrait permettre à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine de procéder dans un proche avenir à l'élaboration et la mise en œuvre d'une première stratégie énergétique. Le développement d'une stratégie énergétique territoriale fait effectivement partie des priorités de l'Agglomération depuis quelques années. Alors que plusieurs projets liés à la mise en valeur des ressources naturelles du territoire et à l'alimentation en énergie se confondent et se confrontent dans la communauté insulaire, l'Agglomération veut, tout comme le Québec, réfléchir à une vision d'avenir en matière énergétique. Le processus initié en 2011 vise donc à développer un consensus et une vision d'avenir en matière énergétique. Cette vision devra garantir l'approvisionnement à moyen et long terme du territoire, une plus grande autonomie, une réduction de notre empreinte écologique et des conditions de développement socioéconomiques favorables pour notre communauté. Par cette initiative, l'Agglomération réaffirme sa volonté de mener un débat profond et respectueux sur l'avenir énergétique de son territoire menant à des décisions éclairées par les autorités compétentes. Le « Rapport sur la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine » (Annexe 2 du présent document) déposé en juin 2007 avait d'ailleurs recommandé que l'Agglomération se dote d'une telle stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix en la matière. Dans cette foulée, l'Agglomération a donc confié à sa commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) le mandat d'enclencher la démarche devant mener à l'élaboration de notre future stratégie énergétique.

6.2 Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités

Parallèlement à ses travaux, désirant emboiter le pas et donner l'exemple, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action détaillé[8] (réalisé par le CERMIM) en vue de réduire ses émissions de GES dans le cadre du programme Climat municipalités. En résumé, quelque 34 actions envisagées sur 5 ans permettraient la déduction les émissions de 12,6 % par rapport aux émissions de 2012. Parmi les actions ciblées :

- ✓ réduction de fréquence de collectes des matières résiduelles
- ✓ regroupement des services municipaux
- ✓ conversion de tout l'éclairage public aux DEL
- ✓ réalisation d'audits énergétiques
- ✓ installation de coupe-moteur
- ✓ révision de la réglementation
- ✓ potentiel d'économies de près de 190 000 $ sur la facture énergétique annuelle

Au niveau collectif, l'Agglomération entend réaliser 17 actions supplémentaires. Certaines d'entres elles permettront de poursuivre les efforts dans le domaine du transport actif tandis que d'autres cibleront le domaine de l'énergie tels le jumelage éolien-diésel et l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale.

6.3 Les orientations de la stratégie énergétique

Dans le cadre de la démarche Horizon 2025 (planification stratégique territoriale d'envergure[9]), le dossier de la stratégie énergétique est inscrit au nombre des priorités auxquelles il est convenu de travailler :

ACTION 46

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour les Îles

« Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures et qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui devront guider notre réflexion. La stratégie qui en découlera comprendra des pistes d'actions, qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération, telles que l'analyse des différents scénarios d'utilisation des énergies (énergie renouvelable, gaz naturel ou autres), la réalisation du projet de couplage éolien-diésel, la sensibilisation à l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique, l'incitation au recours au transport collectif ou au covoiturage et, dans les cas spécifiques de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île, la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre générés dans le cadre de leurs activités (programme « Climat municipalités »). »

Par ailleurs, notre commission consultative sur les enjeux énergétiques a identifié 3 objectifs devant guider l'élaboration de cette stratégie énergétique territoriale. Ces objectifs ont été entérinés en septembre 2014 par voie de résolution par le conseil d'agglomération :

---

[8] CERMIM (2014). *Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.* Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). v, 48 p. + annexes.

[9] MUNICIPALITÉ DES ÎLES, Horizon 2025, Bâtir ensemble l'avenir, Un projet de territoire pour les Îles-de-la-Madeleine : http://www.muniles.ca/projet_territoire_definition.html .

1. **Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie**
   - ✓ Développer une plus grande autosuffisance par le développement de sources d'énergie alternative;
   - ✓ Assurer un approvisionnement en énergie stable et suffisant au développement socioéconomique des Îles.

2. **Réduire notre empreinte énergétique**
   - ✓ Modifier nos habitudes de consommation actuelles afin de diminuer non seulement la quantité de gaz à effet de serre que nous générons, mais aussi les coûts financiers associés à nos pratiques actuelles;
   - ✓ Privilégier les énergies renouvelables et la diversification des sources d'énergie.

3. **Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables**
   - ✓ Tenir compte de nos particularités et des options énergétiques plus limitées qu'ailleurs;
   - ✓ Miser sur certaines de nos particularités, dont celle de notre réseau autonome en contexte insulaire, afin de positionner les Îles-de-la-Madeleine comme une vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique;
   - ✓ Identifier des scénarios innovants, en tenant compte des opportunités de développement économique;
   - ✓ Éviter que la situation actuelle ne freine le développement économique.

Pour que la stratégie énergétique atteigne ses objectifs, il est essentiel que les Madelinots souscrivent à la démarche. La stratégie pourrait comprendre, sans s'y limiter, quelques objectifs qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération telles : la mise en place d'objectifs communs avec Hydro-Québec, l'implantation de démonstrateurs d'énergies alternatives, l'évolution du Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ). Également, certaines initiatives permettront d'outiller le milieu en matière d'efficacité énergétique et de sensibiliser la population aux économies d'énergies.

Tout comme la démarche nationale actuelle, la stratégie territoriale devrait aboutir à la fin de l'année 2015. Toutefois, le temps venu, il nous apparaît **important de pouvoir compter sur l'accompagnement du gouvernement pour la complémentarité et la mise en œuvre de cette future stratégie, et cela, dans une approche de décentralisation**. Le « mur-à-mur » ne pouvant s'appliquer considérant le contexte madelinot.

7. *Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*

À l'heure actuelle, forte d'un bilan énergétique complet réalisé par la firme Dunsky, d'une commission consultative sur les enjeux énergétiques et d'un accompagnement technique du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils lui permettant d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Cependant, pour se faire, elle doit impérativement l'inscrire en cohérence avec la démarche nationale.

Lors d'une rencontre avec la société d'État Hydro-Québec en juillet 2014, l'Agglomération a soumis une liste de questions à la société afin de travailler sur les mêmes bases au sujet de l'avenir énergétique des Îles. Depuis, la société d'État a confirmé, nous le rappelons :

- ✓ Le prolongement de la durée de vie de la centrale thermique des Îles jusqu'à 2035.
- ✓ La suspension de ses recherches sur le raccordement au réseau provincial par câble.
- ✓ La relance du projet de couplage éolien/diésel en partenariat avec l'Agglomération.

L'Agglomération demeure en attente de plusieurs réponses d'Hydro-Québec sans lesquelles une stratégie énergétique territoriale serait incomplète, telles : son intention de poursuivre la collaboration dans le cadre des projets de valorisation énergétique des matières résiduelles en cours et à venir aux Îles-de-la-Madeleine, son ouverture à améliorer ses incitatifs pour l'utilisation de types de chauffage moins polluants et que ceux-ci soient étendus au secteur des affaires, sa position sur un éventuel scénario (gaz naturel, biomasse) comme source d'énergie, son point de vue sur l'installation de bornes électriques (en raison de la demande).

En complément à ces demandes spécifiques destinées à Hydro-Québec, nous croyons que le gouvernement, dans le cadre de sa politique énergétique, doit :

- ✓ Faire des Îles-de-la-Madeleine un laboratoire, un vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que sociale en matière de production et de consommation énergétique, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables : éoliens, géothermie, hydroliennes, biomasse, solaire;
- ✓ Accorder un statut particulier aux réseaux autonomes pour les programmes de financement en efficacité énergétique. S'assurer qu'ils soient bonifiés et synchronisés avec les besoins du milieu;
- ✓ Appuyer le développement et la consolidation du réseau de transport collectif implanté depuis trois ans dans la région et piloté par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Les Îles;
- ✓ Soutenir les initiatives de recherche et développement dans le domaine des pêches, notamment quant à l'utilisation d'engins de pêche plus performants, le recours à la traction éolienne des bateaux ou à la mise au point de bateaux et de système de propulsion moins énergivores;
- ✓ Soutenir la conversion des navires de la CTMA à des systèmes de propulsion moins énergivores ou leur remplacement par des navires plus performants, selon les orientations de l'entreprise;
- ✓ Permettre l'analyse des impacts d'une électrification des transports dans le contexte du réseau autonome de l'archipel et encourager le déploiement de bornes d'alimentation et de recharge;
- ✓ Retenir les recommandations de l'Agglomération quant à l'exploration des hydrocarbures :
  - i. Milieu terrestre :
    - Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine;
    - Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;
    - Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).
  - ii. Zones extracôtières
    - *Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures* : prise en compte de l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent et l'obligation d'opter pour une approche intégrée
    - *Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux :* non-urgence d'agir et présence de l'État, non seulement en termes de réglementation, mais aussi comme garant du patrimoine, responsable de la communauté et de définir les mécanismes de consultations des collectivités;
    - *Révision des mesures de contingence advenant un déversement :* approche de précaution;
    - *Mécanismes appropriés de consultation des populations côtières :* acceptabilité sociale;
    - *Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent :* reconnaissance de l'industrie de la pêche et du tourisme comme secteurs porteurs de l'économie.
- ✓ Appuyer l'Agglomération pour la mise en place d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Répondre à un besoin réel engendré par un niveau de risque de plus en plus élevé, par une grande vulnérabilité du milieu et par une faible capacité d'intervention, et ce, en considérant la position géostratégique d'exception des Îles-de-la-Madeleine.

En terminant, nous recommandons que le gouvernement du Québec tienne compte de nos particularités dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique énergétique. La vulnérabilité de notre approvisionnement énergétique, les options énergétiques plus limitées qu'ailleurs sur le territoire québécois commandent une attention particulière puisqu'il s'agit d'un contexte tout aussi singulier. D'autant plus que la vitalité de nos secteurs économiques moteurs repose sur la stabilité des ressources halieutiques et la qualité de l'environnement. **À ce titre, l'Agglomération réfère à la démarche en cours concernant la reconnaissance de l'insularité dans l'approche gouvernementale globale.**

En ce sens, nous réitérons qu'il serait important qu'une attention particulière soit apportée aux réseaux autonomes et plus précisément au contexte insulaire madelinot dans l'élaboration de la Politique énergétique du Québec **et qu'une consultation spécifique soit tenue sur l'archipel pour discuter de ces enjeux**.

8. *Conclusion*

Nous réitérons ici que l'Agglomération adhère pleinement à l'objectif de cette consultation qui consiste à développer une compréhension commune des défis et des opportunités en matière énergétique.

Depuis les dernières années, l'Agglomération des Îles est à pied d'œuvre et travaille avec les partenaires de développement et les citoyens, à la mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025, une planification stratégique visant à baliser le développement de notre communauté pour les dix prochaines années. Ensemble, nous avons imaginé les Îles-de-Madeleine de demain, ciblé les avenues souhaitables de leur développement tant au plan économique, social et culturel, qu'environnemental. S'il est un constat qui se dégage de ce vaste chantier, c'est que nous faisons face au défi de la réduction de notre empreinte écologique dans un contexte de forte dépendance aux hydrocarbures. Cette question sera donc au cœur des priorités auxquelles nous entendons travailler au cours des prochaines années.

Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures, à une éventuelle augmentation du trafic maritime et pétrolier, qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui guident note réflexion territoriale et qui devront s'arrimer dans l'approche provinciale.

Pour que nos efforts vers la prise en charge du milieu de son avenir énergétique portent ses fruits, et puisque nous ne contrôlons pas tous les outils et leviers qui nous permettrons d'y arriver, nous devons donc pouvoir compter sur des partenaires et des autorités gouvernementales travaillant de concert avec notre communauté à la recherche de solutions durables pour que nous puissions, ensemble, continuer de bâtir l'avenir.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

> *Trois semaines pour lire et analyser 64 études qui ont exigé plus d'un an et demi de travail dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule* ***qui dénote un mépris certain pour les personnes qui désirent y participer***
>
> ***honnêtement dans l'objectif d'enrichir le débat.***

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage pour **l'actuel gouvernement du Québec à un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

> *« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »*
>
> Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont **pipés**. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux pas cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne

l'attention de ce qui est **la véritable urgence : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

25 novembre 2015

Erreur majeure de surestimation d'hydrocarbures sur Anticosti : Les réserves de pétrole et de gaz comptées en double

Messieurs les ministres Pierre Arcand et David Heurtel,
Membres du Comité d'ÉES Hydrocarbures - Anticosti

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste (CSQGDS)[1] demande le retrait du rapport AECNo1-No2[2] du chantier Économie de l'Évaluation environnementale stratégique Hydrocarbures - Anticosti. À la lumière de notre analyse, nous estimons en effet que ce document n'aurait pas dû être accepté ni publié par le comité chargé des ÉES car il comporte des erreurs majeures dans la méthodologie d'évaluation du potentiel total d'hydrocarbures (pétrole + gaz) qui minent la validité des conclusions qu'on y trouve. Ses auteurs présentent en effet une estimation des réserves d'hydrocarbures qui double le potentiel en place.

Le document de synthèse de l'ÉES a repris et répercuté ces erreurs de fond, sans qu'apparemment aucun des huit membres du comité ni aucun des six membres du comité aviseur externe, n'ait remarqué les failles importantes, ce qui nuit à la crédibilité du processus de consultation en cours. La publication de ce rapport est particulièrement préoccupante puisque, compte tenu des délais inhabituellement courts imposés par le gouvernement pour la lecture d'un important volume d'informations (46 documents publiés sur 64 annoncés), il est vraisemblable de croire que de telles erreurs méthodologiques aient pu échapper également à plusieurs des intervenants dans l'ÉES. En raison des conclusions biaisées auxquelles ses auteurs sont parvenus, le CSQGDS considère que ce rapport AECNo1-No2 ne respecte pas l'exigence minimale de rigueur scientifique qu'impose une discussion publique conséquente sur des enjeux collectifs aussi déterminants en matière de politique d'investissements énergétiques.

Lors des journées de consultation à Montréal, le 16 novembre dernier, des scientifiques indépendants[3] ont présenté des mémoires soulignant les faiblesses et les incohérences du rapport AECNo1-No2, alors que les chambres de commerce et Conseil du patronat utilisent abondamment son scénario optimisé comme pierre d'assise de leur plaidoyer[4]. Le CSQGDS est d'avis que ce débat, sain et bienvenu en principe, ne peut se poursuivre sur la base des conclusions d'un rapport dont les calculs sont erronés. Après la fin des consultations précipitées

---

[1] http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

[2] Rapport du ministère des Finances. *Évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti*. Évaluation environnementale stratégique propre à l''île d'Anticosti - chantier Économie, 99 p., Octobre 2015, ISBN 978-2-550-74218-0 (PDF) : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

[3] Mémoire de Marc Durand : http://bit.ly/1HozB7R; Mémoire d'Éric Pineault : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/Pineault_Eric.pdf

[4] Plaidoyer pour l'exploitation du pétrole québécois : http://bit.ly/1MRf0p0

par le gouvernement au cours de laquelle il a présenté un mémoire, l'ingénieur-géologue Marc Durand a découvert une autre faille majeure dans l'étude, telle que décrite ci-dessous[5].

Le calcul pour le « scénario optimisé » se fait en estimant d'abord une quantité de pétrole à partir des données d'évaluation des hydrocarbures initialement en place : 43 milliards de bep (barils-équivalents-pétrole) pour la totalité de la surface du gisement sous permis. Avec une exploitation partielle sur 23% du territoire et en supposant un taux de récupération hypertrophié de 5,9%, les auteurs arrivent à 584 millions de barils de pétrole produit dans leur scénario optimisé. Or ensuite, ils appliquent un ratio 3,4/1 (plus précisément 77,5%/22,5% en barils équivalents) pour ajouter une ressource en gaz encore plus phénoménale.

Il faut savoir que dans tous les gisements d'hydrocarbures de shale, que ce soit dans le Macasty à Anticosti, dans l'Utica en Montérégie, dans le Point Pleasant en Ohio, le rapport gaz/pétrole avec lequel se présentent les hydrocarbures, dépend de divers facteurs qui interviennent pendant l'évolution géologique locale, notamment de la maturation thermique qui transforme les hydrocarbures en gaz. C'est complexe, mais il est possible d'estimer raisonnablement la quantité totale de matière organique initiale et de modéliser ensuite les transformations en pétrole, en gaz ou en mélange des deux dans une transition graduelle. Les études antérieures[6] ont postulé qu'Anticosti correspondait plutôt à des conditions géologiques pour une transformation en hydrocarbures liquides, ce qui n'exclut pas la présence de gaz associé, comme c'est couramment observé. Si on révise dans une modélisation l'interprétation géologique du gisement pour tester le rendement dans l'hypothèse d'un gisement mixte gaz et pétrole, c'est toujours à partir de la même quantité d'hydrocarbures en place. Le gaz ne s'ajoute pas ; il prend une part de l'évaluation des hydrocarbures estimés. Il n'y a pas de problème à voir une simulation gaz et pétrole en diverses proportions pourvu que l'estimé d'hydrocarbures initialement en place demeure une donnée fixe pour la somme totale d'hydrocarbures, gaz + pétrole.

Calculer le pétrole, puis ensuite multiplier par un ratio gaz/pétrole pour ajouter un grand volume de gaz constitue une aberration qui équivaut dans ce cas-ci à doubler la quantité d'hydrocarbures en place par le biais d'une erreur méthodologique majeure dans la modélisation du scénario 'optimisé'.

Nous souhaitons vivement que la discussion scientifique puisse se poursuivre dans les meilleures conditions. Les sujets en cause sont déjà suffisamment complexes et litigieux. Le CSQGDS demande donc la suspension temporaire de cette consultation jusqu'à la production d'un rapport exempt des erreurs méthodologiques relevées dans le rapport actuellement en ligne. Cela devrait être suivi par une mise à jour conséquente de toutes les études et rapports qui, parmi les 64, ont été tributaires des résultats des divers scénarios de ce rapport AEC No1-No2, tant en ce qui concerne les volumes produits que leur portée financière et économique. Normalement, à la suite à ces ajustements, la tenue d'une nouvelle consultation serait requise au nom de la rigueur et de la

---

[5] Marc Durand, doct-ing. en géologie et géotechnique : un commentaire dans le blogue Économie, 20 novembre 2015: http://blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca/economie/#comments

[6] Les rapports Sproule de 2011 (http://bit.ly/1HiO7ya) et 2015 (http://on.fb.me/1WkHwd2) indiquent 30,7 milliards de bep auxquels s'ajoute pour la partie sud d'Anticosti l'évaluation de 12, 2 milliards de bep de Junex (http://bit.ly/21cNGff), pour un grand total de 42,9 milliards, couramment arrondi à 43 milliards de barils estimés initialement en place.

transparence. Il importera également de faire un suivi des propositions visant à ouvrir un chantier d'analyse comparée des bilans coûts-avantages du scénario de développement des hydrocarbures à Anticosti, revu et corrigé, avec un projet de même envergure d'investissements examinant enfin un scénario crédible construit autour des filières de la transition énergétique au Québec.

Nous demeurons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Pour le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste,

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de

s’affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n’avez pas mon accord pour aller de l’avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n’y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d’hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l’attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d’eau potable et de l’intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »

Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Anipier Maheu, citoyenne et électrice opposée à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Remarque préliminaire: Ce document est complémentaire à mon document précédent de mars 2015 soumis à l'ÉES comme lettre ouverte déposée dans le cadre de la consultation pour les ÉES Hydrocarbures et ÉES-Anticosti (http://bit.ly/1CidQAv). Plutôt que de les lister à la fin, les références utilisées ici sont toutes incluses comme liens hypertextes et apparaissent en mots bleus cliquables. Cependant il arrive parfois que les documents transmis et affichés au BAPE et à l'ÉES perdent leur fonctionnalité hypertexte; je donne donc le lien où le texte ci-dessous est disponible sur la Toile avec la pleine fonctionnalité de liens référencés: http://bit.ly/1HozB7R

Des rapports d'études de l'ÉES-Anticosti : décevants

Le MDDELCC a mis en ligne fin octobre 2015 un bloc de 42 études, ainsi qu'un document de synthèse sur son site WEB. Il y a 64 études listées sur ce site pour les ÉES-Hydrocarbures et ÉES-Anticosti, deux sont indiquées ANNULÉE, celle sur les mesures de suivi lié au transport de matières dangereuses, (**GECN01**), ainsi qu'une sur les scénarios de production autre qu'Anticosti (**GTRA02**). Il en reste donc 62, touchant les six chantiers:

1) Aspects techniques 2) Économie 3) Environnement 4) Société 5) Transport 6) Transversal

Je m'intéresse plus particulièrement ici au cas d'Anticosti et aux réponses qu'on pourrait trouver dans les rapports de l'ÉES maintenant publiés. Je le fais en fonction des questionnements et des obstacles que j'ai soulevés pour cet hypothétique gisement.

a) La non rentabilité du gisement. C'est un point majeur et c'est dans le chantier *Économie* de l'ÉES Anticosti qu'on trouve ce sujet abordé. L'ÉES avait prévu là deux études: AECNo1 pour l'élaboration de scénarios et AECNo2 pour l'analyse de la rentabilité. Comme on peut le constater sur la figure 1 ci-dessous, ces deux études ont été fusionnées dans un seul rapport:

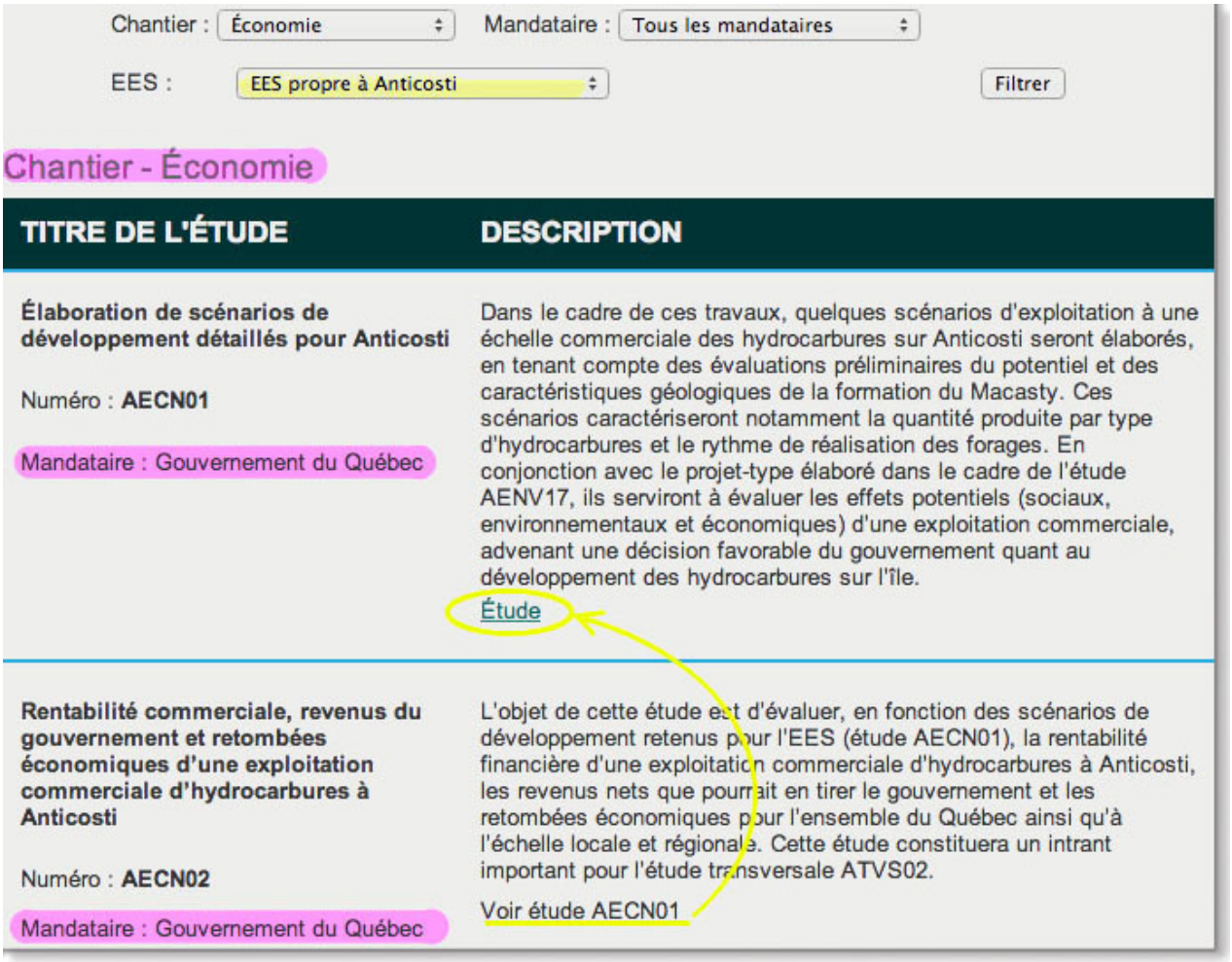

Figure 1. Un extrait des études, qui correspondent à *Chantier Économie* & *ÉES Anticosti*.

Ces deux études sont au centre de la décision de poursuivre avec l'investissement de fonds publics dans l'hypothétique gisement d'hydrocarbures d'Anticosti. Ces deux recherches ont toutes deux été confiées aux fonctionnaires du gouvernement; aux mêmes fonctionnaires qui déjà en février 2014, ont "embarqué" le gouvernement dans l'injection de 115 M$ de fonds publics dans une campagne d'exploration. Ces promoteurs du pétrole d'Anticosti semblent avoir répondu prestement aux attentes du lobby pétrolier dans cette décision précipitée qui visait à financer une campagne de 15 à 18 forages devant être complétée à l'été 2014. Pétrolia qui agit en maître-d'oeuvre pour Hydrocarbures Anticosti S.E.C. n'a pu en terminer que cinq cet été là; la campagne a été prolongée d'un 2e été en 2015. Sept autres forages ont ainsi été ajoutés en 2015 pour un total de douze, loin de l'objectif initial de 15 à 18 forages. Bizarrement le site où est décrit l'ÉES propre à Anticosti décrit ses travaux comme étant cette campagne de forages. L'ÉES est-ce une campagne d'exploration de gisement par forage, ou bien est-ce une Évaluation Environnementale?

Que lit-on dans le rapport qui fusionne les deux études et qui émane des mêmes auteurs (anonymes en fait, car le texte est signé *Finances Québec* - auteurs et leur champ de compétence non identifiés; seul *l'accompagnement* de P.-O Pineau des HEC est cité nommément)? Tout d'abord en introduction on peut lire ceci: *"les travaux faisant l'objet du présent rapport ont été réalisés sur la base d'hypothèses qui reposent* ***essentiellement*** *sur ce qui est observé pour l'exploitation de formations géologiques considérées comme analogues à la formation de Macasty de l'île d'Anticosti, soit celles de l'Utica et de Point Pleasant en Ohio, où la production de gaz naturel est prépondérante à celle de pétrole".*

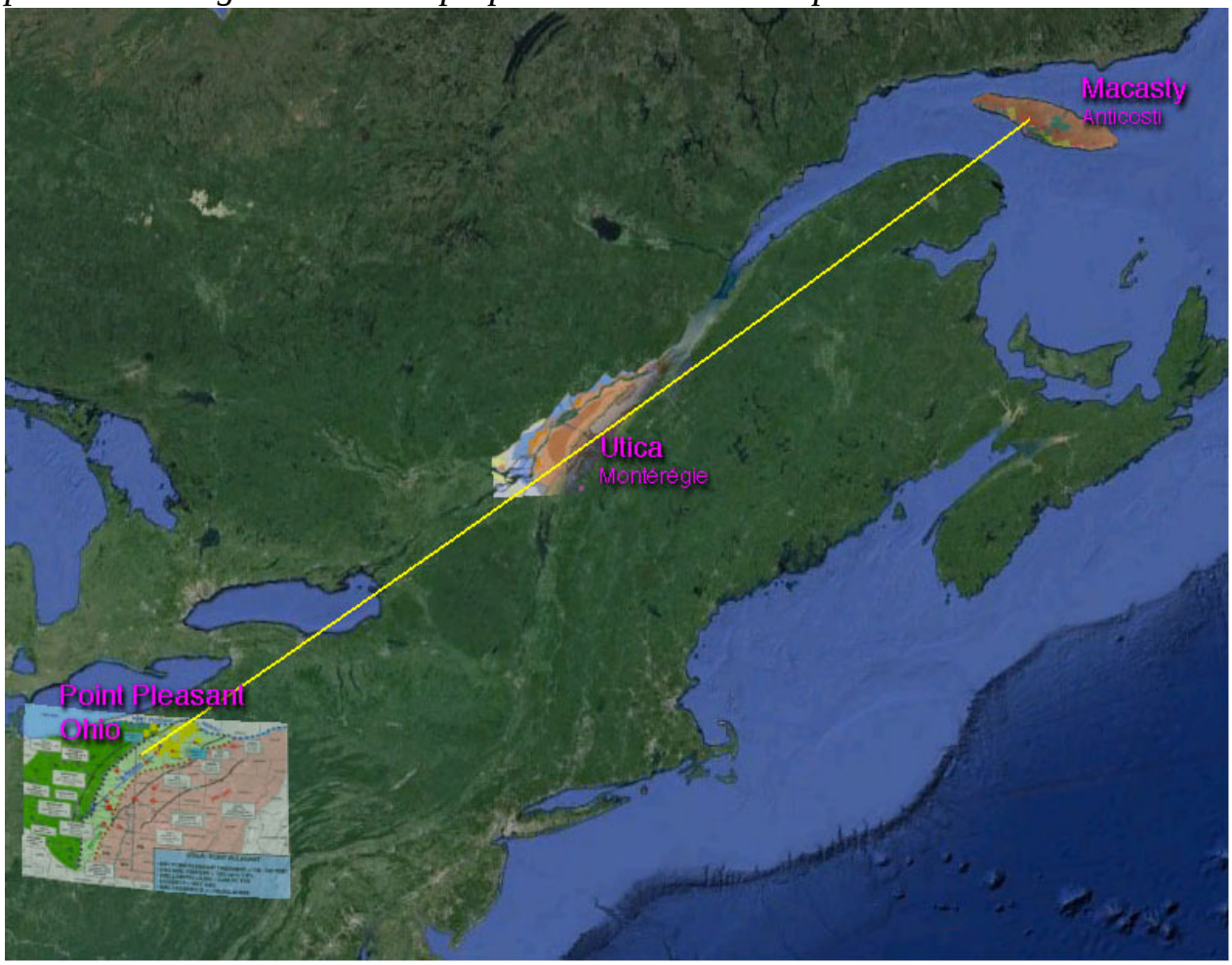

Figure 2. Les shales Point Pleasant (en Ohio), Utica et Macasty (à Anticosti).

Outre le fait qu'il y a 1600 Km de distance entre ces deux entités géologiques (figure 2), il apparait incongru de baser tout un calcul de rentabilité, de faire des projections économiques sur 75 ans, etc. quand au départ on importe des paramètres qui ne sont pas ceux du gisement en question. L'analyse de *Finances Québec* est boiteuse dès son point de départ. Elle souffre de plus d'approximations

et de sous-estimations des coûts d'extraction du pétrole et du gaz, ainsi que de surestimations de la production. Nous allons donner dans ce billet quelques exemples parmi d'autres qui se retrouvent dans le scénario retenu, un scénario dit *"Optimisé"*. C'est présenté comme une variante des deux scénarios MOINS et PLUS présentés en mai 2015; du premier, le nouveau scénario retient le nombre et la densité de puits du premier; du second, il retient l'étalement de l'exploitation sur 75 ans. Il suppose aussi l'existence de *zones plus productives*, mais cette hypothèse ne repose sur rien du tout dans ce rapport, outre le fait qu'on aît rencontré quelques *"sweet spots"* dans l'Utica de l'Ohio. C'est tout à fait incongru* d'inclure cette donnée *externe* et de l'appliquer à toute la superficie de 1662Km2 (la superficie retenue dans ce scénario *"Optimisé"*).

Nous avons analysé les deux scénarios présentés en mai dernier: dans les deux cas l'extraction du pétrole se révélait fortement déficitaire dans toutes les hypothèses (prix du baril à 100$, 150$, 200$, taux de récupération 1,2 et 1,8%). Les auteurs des scénarios ont eu tout le loisir de constater cela eux aussi. Ils ont donc travaillé ces derniers mois à *"optimiser"* les paramètres de l'exploitation envisagée. Tout ceux qui ont travaillé sur ordinateur avec une modélisation savent combien il est facile et tentant de modifier les paramètres d'input, et comment on peut tester diverses valeurs pour arriver à un résultat désiré. Manifestement ici pour arriver à ce 3e scénario dit *"optimisé"*, ils ont introduit dans la machine des données très surprenantes: taux de récupération inédit (5,9%), un volume tout à fait extraordinaire de gaz en place, mais ne reposant sur aucune évaluation, etc. La liste des optimisations serait très longue à exposer de façon exhaustive; nous n'allons ici traiter que de quelques exemples de paramètres d'input "optimisés".

1) Le coût des forages est établi à 8,8M$ ce qui n'est pas réaliste dans le contexte d'Anticosti et de l'étalement sur 50 ans (un petit nombre de puits/an) des travaux. On ne peut comparer les coûts à Anticosti à ceux obtenus aux USA dans des marchés en surchauffe de concurrence, à proximité des fournisseurs industriels et des services spécialisés. Il est plus réaliste de fixer à 11 ou 12M$ le coût d'un puits, car le scénario retenu étale la production sur 75 ans avec seulement 87 puits/an au maximum de l'activité.

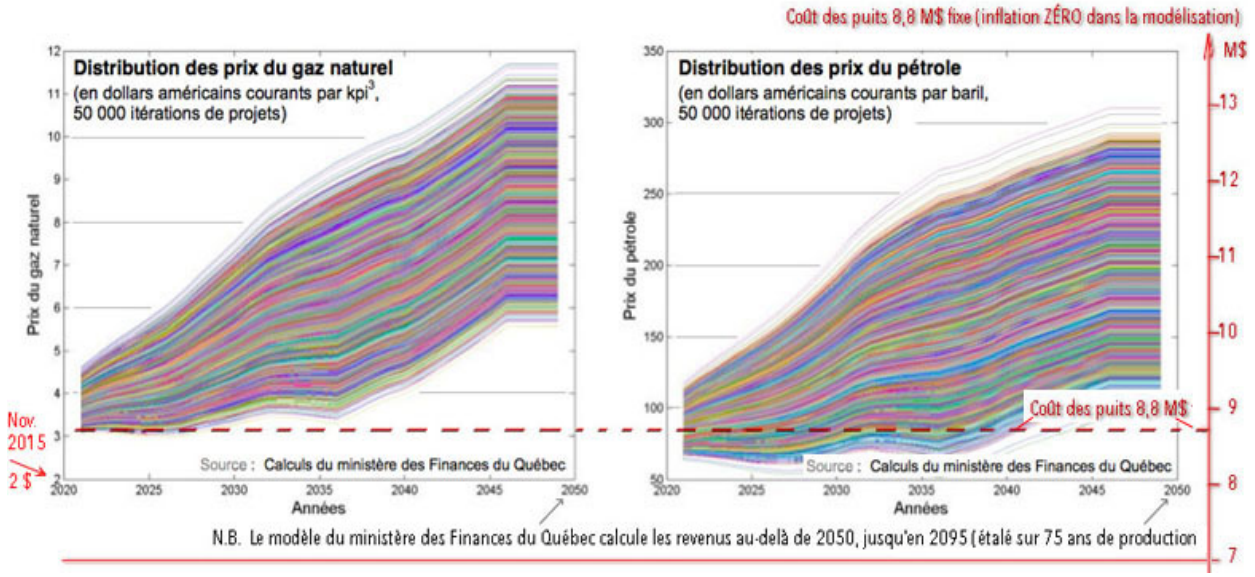

Figure 3 Le coût des puits reste fixe dans la modélisation alors que les prix du pétrole et du gaz sont majorés au fil du temps (AECNo1-No2 (p. 85); par un facteur de 5 dans le cas du gaz actuellement à 2$.

La modélisation ajuste plusieurs paramètres à une inflation annuelle, les revenus, le prix du gaz, etc. (fig. 3), mais paradoxalement elle garde fixe ce coût de 8,8M$/puits pour toute la durée de l'exploitation (de 2020 à 2095), sois-disant que "des progrès technologiques observés dans cette industrie" vont garder les prix des puits à un niveau constant ou même les réduire (AECNo1-No2, p. 65). Cette vision "optimiste" reprend mot à mot celle des promoteurs de l'industrie. Le modèle ignore totalement la notion d'EROEI qui s'applique de façon significative dans les gisements marginaux du type de celui d'Anticosti.

Ce coût très bas attribué aux forages explique à lui seul en très grande partie le bilan positif total sur 75 ans que fait l'étude; le projet est très déficitaire les premières décennies en raison des énormes coûts d'infrastructures, pour le gaz notamment. Mais dans le modèle l'écart se creuse de façon considérable ensuite entre les coûts de forage, fracturation etc. fixes et les prix qu'il postule très élevés pour le gaz et le pétrole. Le revenu des dernières décennies réparti uniformément sur les 75 ans d'opération ramène le calcul à un bilan positif. Le rendement anticipé ne surviendra que dans une ou deux générations, après 2050. Le taux de rendement interne de 10% et la probabilité de rentabilité qu'ils estiment à 80-86% dans la conclusion (AECNo1-No2, p.41), c'est tout à fait irréaliste avec les intrants et hypothèses retenues pour une modélisation étalée sur 75 ans.

Le scénario précise "l'emprise souterraine d'une plateforme de 10 puits est de 4 km^2", ce qui donne 2,5 puits/km^2; on prévoit couvrir ainsi seulement 23% (=1

662 km^2) du gisement avec 4155 puits. C'est comparable à ce qui a déjà été analysé dans les scénarios précédents.

2) Durée commerciale des puits: "les puits produisent pendant 25 ans". C'est peu réaliste car dans les puits en production entre 60 et 80% de la production sort durant l'an un, et après cinq ans, dix au maximum, le débit n'est plus commercialement intéressant.

b) La question du gaz associé. Au gouvernement cet été on a modifié d'un trait de plume la nature du gisement potentiel; on cherche à partir de maintenant dans le shale Macasty un gisement d'hydrocarbures à 22,5% pétrole et 77,5% gaz. Les infrastructures initiales requise pour extraire et commercialiser les deux formes de combustible sont autrement plus coûteuses et plus complexes que dans un simple gisement de pétrole. Ce changement récent est intégré dans le scénario Optimisé. Cet élément important dans la suite des calculs est expliquée ainsi: "Le scénario « Optimisé » intègre les informations les plus récentes, notamment à l'égard des productions estimées à partir des formations d'Utica et de Point Pleasant".

On explique en toute franchise ici que ce changement n'est pas une découverte avec les données d'Anticosti (les anciennes ou même les plus récentes de la campagne actuelle d'exploration), mais bien après avoir été récemment informés qu'en Ohio le gisement produirait un gaz abondant en simultané avec le pétrole. Le ratio gaz/pétrole chiffré avec la précision au demi pour-cent (22,5% pétrole et 77,5% gaz) dans ce nouveau scénario, ne provient pas non plus de données d'Anticosti; ça fait partie des intrants intégrés dans le calcul avec des valeurs d'un autre gisement.

Le document évalue deux options pour traiter la gaz:

a) Option navire-usine: coût initial (avant début de production); 3,86 milliards U$ - coût final: 7,13 milliards U$

b) Option gazoduc: coût initial (avant " "); 5,22 milliards U$ - coût final: 9,64 milliards U$

En dollars canadiens, on parle donc de frais d'infrastructures pour le gaz seulement, entre 10 et 15 milliards de dollars; cela n'inclus pas le coût des puits et de la fracturation, etc. Plus de la moitié de cette somme doit être dépensée avant même de commencer la production; le rapport situe en 2020 son démarrage.

Il n'y a jamais eu d'évaluation scientifique des volumes de gaz en place dans le shale Macasty, pour la bonne raison que les travaux d'exploration étaient avant 2005 orientés vers la recherche de gisements conventionnels de pétrole, puis de 2005 à 2015 vers l'investigation du shale pour évaluer le pétrole disséminé dans

toute la masse (pétrole non-conventionnel à extraire en fracturant le roc). Penser à aller à Anticosti pour du gaz de schiste n'a jamais été une option sérieuse. Malgré les fluctuations du prix du 1000 pi3 de gaz, malgré les variations des coût des puits, etc., une variable est inamovible: tout ce gaz n'arrivera jamais à être concurrentiel avec celui produit sur le territoire américain qui lui n'a aucun des inconvénients spécifiques à Anticosti. C'est une île isolée où tout les travaux sont plus coûteux en raison de l'absence d'infrastructures déjà en place; c'est loin des réseaux de gazoduc existants; le gaz ne se transporte pas comme le pétrole: il faut un port méthanier, navire-usine ou un gazoduc sous-marin, des solutions coûteuses qu'il faudrait mettre en place dès le début de la production. On a donc jusqu'à maintenant étudié le shale Macasty essentiellement pour son potentiel en pétrole de shale.

L'étude **Sproule 2011** fait état des données recueillies avant 2011 (une vingtaine de forages, des relevés géophysiques, des échantillons analysés en laboratoire, etc.) pour établir des estimés de pétrole en place dans les permis maintenant détenus par Hydrocarbures Anticosti; l'estimé probable a été établi à 33,9 Gbarils. Sproule ne se prononçait pas sur le taux de récupération, l'exploitabilité, etc. En avril 2015, huit nouveaux forages ont permis de **réviser l'estimé en le fixant à 30,7 G**barils (une baisse de 10%). Junex pour la partie sud de l'île a **fait en 2011 une étude comparable** qui indiquait 12,2 Gbarils. Junex n'a pas participé aux nouvelles explorations, donc il n'y a pas de données révisées pour sa portion de l'île. Au total, on a donc un estimé de 30,7 +12,2 Gbarils -> 42,9 qu'on arrondit couramment à 43 milliards de barils de pétrole estimé en place.

Il n'existe aucune évaluation comparable pour le gaz en place. Les évaluations Sproule comme celle de Junex postulent que transformation de la matière organique en pétrole liquide. Comme la campagne 2014-2015 de douze forages est maintenant complétée et que l'option GAZ arrive un peu comme un cheveu dans la soupe dans un scénario *optimisé,* conçu après le lancement de cette campagne de forages, il ne sera pas possible non plus d'arriver à une évaluation crédible et scientifique du gaz en place, d'ici la prise de décision par le gouvernement des suites à donner à ce dossier. Si au départ on avait choisi d'arriver à une évaluation du gaz en place, il y aurait eu une campagne d'échantillonnage et des relevés spécifiques pour l'évaluation du gaz. Les données partielles recueillies cet été ne suffiront pas à étayer un estimé crédible du gaz en place. Le rapport des deux études du *chantier Économie* qu'on commente ici a d'ailleurs choisi de prendre des valeurs hypothétiques basées sur celles obtenues en Ohio, plutôt que de traiter des données des travaux de forages faits en 2014 et 2015. C'est sidérant comme démarche.

À la page 17 on donne quand même une valeur "la production totale (11683Gpi3) de gaz naturel et celle de pétrole sur la superficie exploitée correspondent respectivement à 4,7% et à 1,4% des hydrocarbures initialement en place estimés pour les permis". Si 11683 Gpi3 est 4,7% du gaz en place, l'ÉES chiffre donc à 248000 Gpi3 le volume initial en place; c'est plus de gaz en place que ce qui a été estimé pour le shale d'Utica, (100 à 300 Tcf) dans les Basses-Terres, une formation géologique pourtant bien plus étendue. Une remarque additionnelle ici pour le pétrole: 1,4 % du total du pétrole en place, ce n'est pas le taux de récupération, car on prend le pétrole récupéré sur 23% du territoire des permis et on divise par le pétrole en place sur 100% des permis. En appliquant le calcul du pétrole en place dans seulement ce 23% de l'étendue du gisement, on obtient un taux de récupération de 5,9%**. Le taux de 4,7% indiqué pour le gaz contient la même ambigüité: les auteurs divisent ce qui serait récupéré sur 23% du gisement par tout le volume de gaz estimé dans 100% du gisement; pour le gaz, le taux de récupération que l'ÉES postule est donc (4,7%/0,23 =>) 20,4%. Le scénario optimisé choisit manifestement des hypothèses extrêmement optimistes, des valeurs qui permettent de passer au dessus du seuil de rentabilité.

c) La question de la trop faible profondeur pour faire de la fracturation hydraulique. Le document de l'ÉES ne traite pas de ce point. Il constitue pourtant un obstacle majeur à l'utilisation de la fracturation hydraulique dans 96,5% des permis où le gouvernement a une participation. Par contre ils indiquent que dans la modélisation "aucun puits ne serait mis en place à moins de 600 mètres de part et d'autre de la faille". Le document précise que cela s'applique à la position projetée en surface de la faille Jupiter. Comme en profondeur les extensions horizontales des forages ont 1600m, il n'est pas précisé dans le rapport comment on évitera ainsi d'empêcher la fracturation hydraulique de rejoindre les failles.

La localisation des failles est souvent imprécise et change selon l'interprétation des données que peut faire chaque géologue. Utiliser la position d'une faille sur la carte est loin de garantir qu'on ne va pas avoir de la fracturation directement dans des zones de failles. Voici un exemple concret qui ne vient pas de l'Ohio, mais bien du Québec:

Figure 4 Carte de localisation du puits A276 (Leclercville No1a HZ) par rapport à la position connue de la faille Yamaska et de la ligne Logan (à plusieurs km de distance dans chaque cas).

Bien que situé à plusieurs km de toute faille (fig. 4 ci-contre), ce puits a recoupé au moins sept failles bien réelles (fig. 5). Toutes les failles géologiques se présentent dans la réalité comme des zones qui peuvent comporter plusieurs "répliques". Le grand décalage stratigraphique se décompose alors dans le roc dans une multitude de décalages individuels. La figure 5 est typique de ce qui se passe dans la réalité. Les failles sont souvent des zones qui s'étendent sur plusieurs centaines de mètres et qui s'écartent ainsi de la position indiquée sur une carte géologique. Les cartes géologiques tracent avec un seul trait par simplification ce qui en réalité est beaucoup plus complexe.

La faille Jupiter n'est pas la seule faille connue à Anticosti; la carte 3-2 page 21 du rapport ATRA01 en montre 26 autres, ainsi que 4 gros dykes (intrusifs dans des zones de fractures). L'extension réelle de ces autres failles est encore très mal

définie. Leur nombre et leur position approximative ayant été obtenus, non pas par observation directe, mais par interprétation de relevés géophysiques.

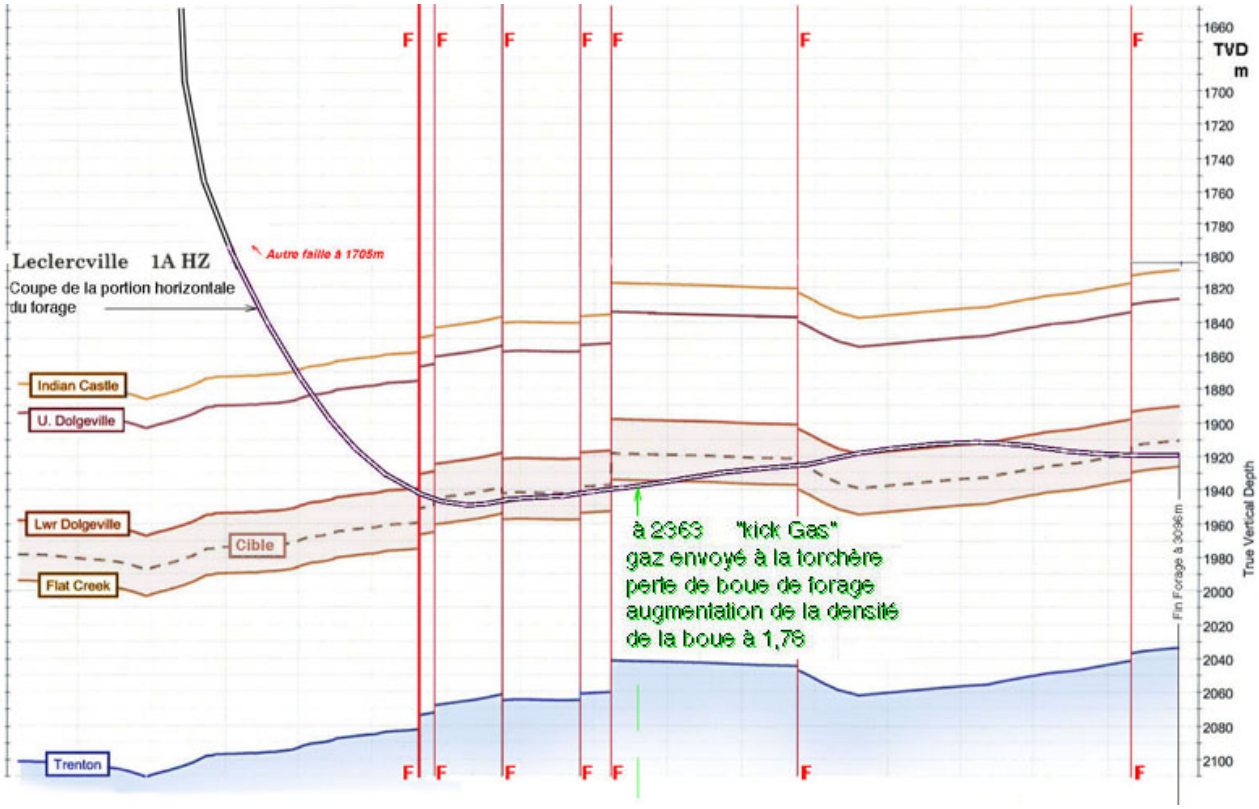

Figure 5 Vue en coupe de la partie horizontale du puits fracturé Leclercville No1a HZ.; sept failles recoupées.

La fracturation naturelle est omniprésente dans toutes les roches de couvertures au dessus du shale qu'on projette de fracturer. La présence de failles ajoute évidemment des voies très propices pour la migration des contaminants. C'est la raison pour laquelle l'absence d'une épaisseur minimale de 1000m entre le bas des nappes et le haut de la fracturation constitue un paramètre si essentiel. Les scénarios en font abstraction totalement.

Notes sur l'étude ATRA01. Son chapitre 4 utilise un scénario avec 6800 puits mais arrive à une production totale de 548 Mbarils, très proche de 584 Mbarils du scénario optimisé; plus de puits, mais moins de pétrole. C'est en fait le scénario PLUS qui est utilisé dans cette étude pourtant récente et non pas le scénario optimisé du rapport AECNo1-No2. On peut penser que la couverture du terrain dans le scénario optimisé est celle des 4155 puits du scénario MOINS. Il n'y a cependant aucune carte de localisation pour ce scénario.

Le rapport ATRA01 a l'avantage de fournir des cartes donnant la localisation des plateformes, donc des puits; ils sont montrés en bleu sur la figure 6 ci-dessous.

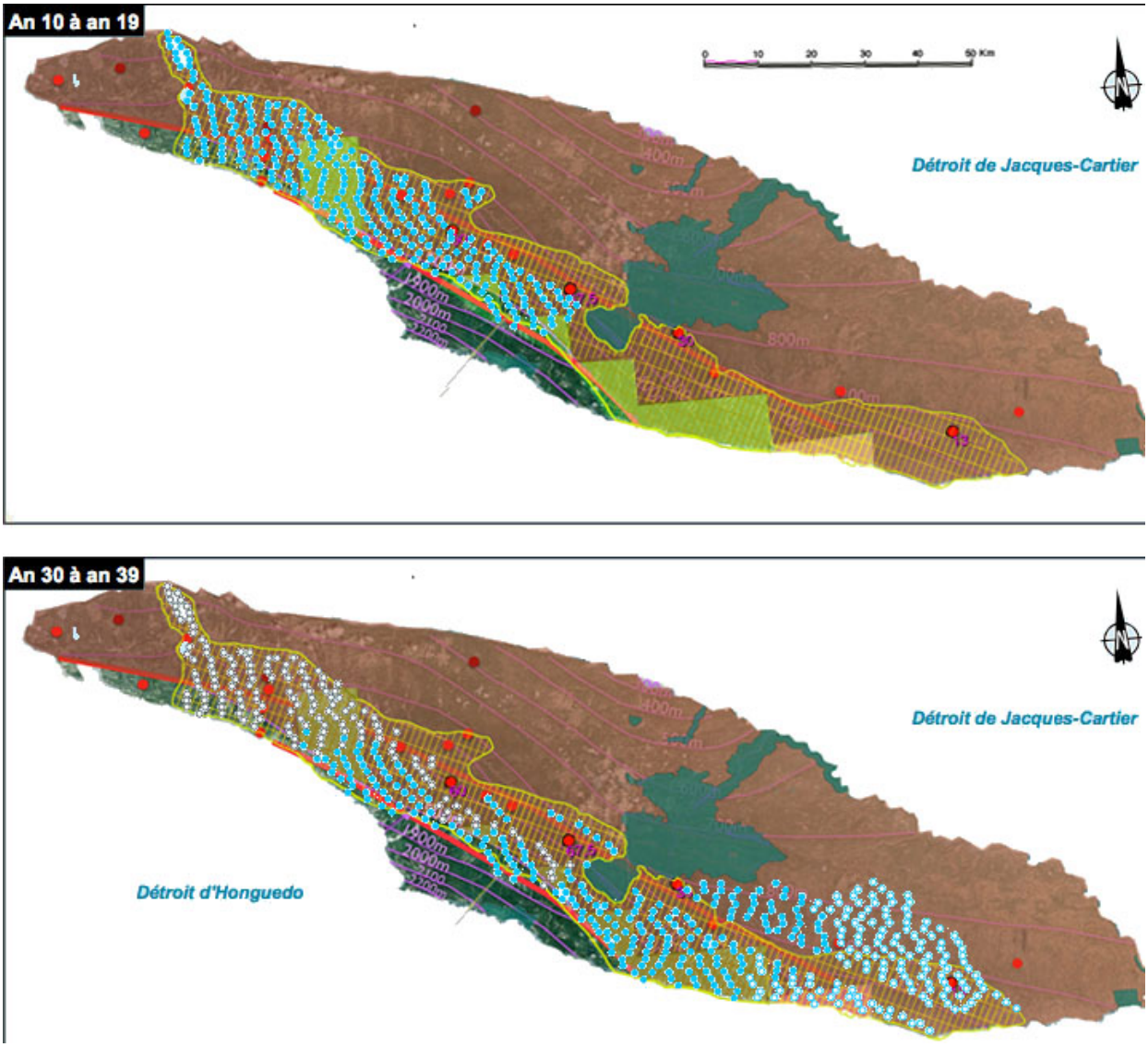

Figure 6 Deux cartes du rapport ATRA01 superposées sur le territoire montrant les permis et la zone où le shale donne une marge inférieure à 1000m entre la bas des nappes et le haut de la fracturation. Illustré: deux décennies de développement.

On notera que presque tout le développement envisagé dans les scénarios implique des puits qui ne respectent pas la marge sécuritaire de 1000m (zone en marron fig. 6). Il n'y a aucune analyse pour justifier cela dans aucun des rapports. La profondeur est de moins de 650m dans la partie N-O des premiers forages, donc elle est à moins de 450m sous le bas de la nappe. Ailleurs dans l'Île, la zone ciblée se colle sur la portion sud des permis d'Hydrocarbures Anticosti.

Dans un communiqué récent, JUNEX se félicite de voir des scénarios qui englobent ses permis dans la partie sud. Sans avoir déboursé un sous dans le programme d'exploration en cours, les travaux valorisent ses actifs et les scénarios couvrent une portion plus élevée de ses permis que les propres permis de l'organisme qui défraie ces travaux d'exploration. C'est la même chose pour le petit détenteur d'un seul permis Transamerica Energy Inc. qui voit la totalité de sa superficie incluse dans chacun des trois scénarios (voir au bas de la fig. 6).

Au final. Que conclure de ce rapport AECNo1-No2 qui ne traite que des aspects financiers et qui n'inclus évidemment aucun coût des externalités? Nous constatons que cette étude a été très optimisée avec le choix d'un taux de récupération très élevé 5,9% appliqué à toute la zone, pour arriver à démontrer une rentabilité "brute" i.e. sans autres considérations que les coûts de production. On peut sur cette même base limité aux coûts de production arriver aussi à une conclusion (voir le tableau ci-dessous) contraire à celle des auteurs, qui eux concluent à une rentabilité.

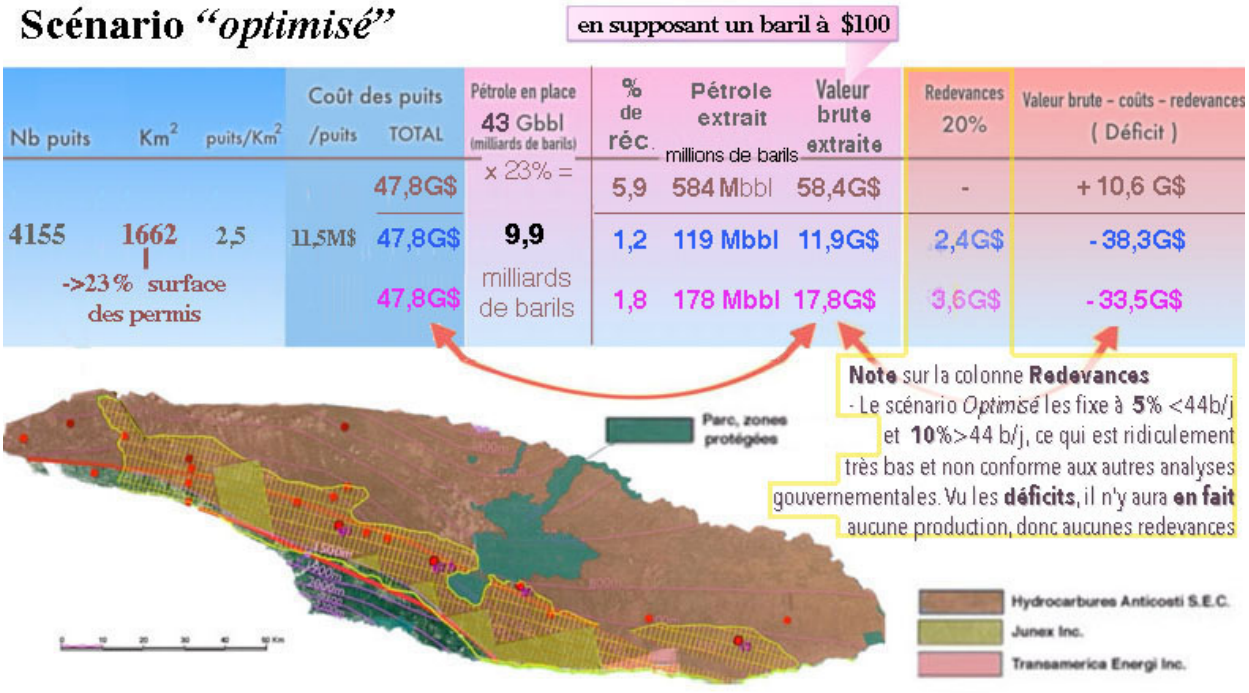

Figure 7 Comparaison des données du scénario optimisé avec le taux retenu (5,9%) dans l'étude ÉES avec deux autres taux 1,2% & 1,8% pour le pétrole, plus conformes à ce que est la moyenne - gisements de pétrole de shale réellement en exploitation.

Le tableau (fig. 7) ci-dessus montre qu'en prenant les mêmes paramètres que ceux choisis par les auteurs de l'étude ÉES, mais en choisissant des taux de récupération moyens comparables à ceux de quatre gisements en opération aux USA (1,2% et 1,8% pour Bakken, Eagle Ford, Niobrara et Avalon), on obtient alors pour

Anticosti de très gros déficits d'opération. Nous avons rajusté dans ce tableau le coût unitaire moyen des puits à 11,5M$, ce qui est beaucoup plus réaliste. Cependant, même avec un coût optimiste de 8M$/puits, les déficits d'opération demeureraient considérables, comme dans les scénarios PLUS et MOINS publiés en mai 2015.

Dans un projet de cette ampleur il est assez courant de voir les études présenter une analyse économique sur deux ou sur plusieurs scénarios, pour donner une fourchette de valeurs possibles. On aurait pu penser que les scénarios PLUS et MOINS présentés sommairement en mai 2015, auraient reçu dans le rapport leur évaluation économique absente en mai dernier. Il n'en est rien; le rapport AECNo1-No2 ne complète l'analyse économique que sur un seul scénario. Les deux autres n'ont pas droit à cette présentation.

Est-ce que l'ajout du gaz que font les auteurs de l'étude AECNo1-No2 peut combler les déficits par un apport de revenu en gaz? La réponse la plus probable est NON. Le rapport AECNo1-No2 postule la présence d'une énorme ressource en gaz dans le Macasty, mais pas à partir d'un bilan démontré; ils utilisent la présomption qu'on tirerait des puits un million de pieds cubes pour chaque 50 barils extraits. On fixe aussi à 248000Gpi3 le volume en place dont on tirerait 11683Gpi3 dans les 4155 puits. Tout cela ne repose sur aucune donnée et c'est surestimé grossièrement. Il n'y a pas de bilan probant en rapport avec les ressources en gaz, encore moins d'estimé quant aux volumes récupérables. Tout comme pour le pétrole récupérable, le volume de gaz récupérable apparait au premier abord surestimé par un facteur de 3 ou 4. Avec trois ou quatre fois moins de gaz, son exploitation ne serait pas rentable.

Il y a de plus une erreur fondamentale dans le calcul des ressources du rapport AECNo1-No2. Ce calcul se fait pour le scénario optimisé comme nous l'avons présenté, en estimant en premier une quantité de pétrole à partir des données du rapport Sproule: à partir du 43 milliards de barils en place pour 100% de la surface du gisement, avec une exploitation partielle sur 23% du territoire et avec un taux faramineux de 5,9%, ils arrivent à 584 millions de barils de pétrole produit. Or ensuite ils appliquent un ratio 3,4 / 1 (plus précisément 77,5%/22,5% en barils équivalents) pour ajouter une ressource en gaz encore plus phénoménale. Dans tous les gisements d'hydrocarbures de shale, que ce soit dans le Macasty à Anticosti, dans l'Utica en Montérégie, dans le Point Pleasant en Ohio, il y a des hydrocarbures dans la roche-mère dans un rapport qui dépend des facteurs géologiques qui l'ont contrôlé pendant l'évolution géologique locale. En termes techniques on peut passer latéralement de la fenêtre à huile pour le pétrole liquide, à une zone de maturation

thermique qui dépasse ces conditions pour transformer les hydrocarbures plutôt en gaz.

C'est complexe, mais une chose est certaine: on peut estimer raisonnablement la quantité totale de matière organique initiale, modéliser ensuite les transformations en pétrole, en gaz ou en mélange des deux dans une transition graduelle. Les études antérieures ont postulé qu'Anticosti correspondait plutôt à des conditions géologiques pour une transformation surtout en hydrocarbures liquides; cela n'exclut pas la présence de gaz associé, ce qui est couramment rencontré. Si on révise dans la modélisation l'interprétation géologique du gisement pour simuler maintenant que c'est un gisement de gaz (77,5%), c'est toujours à partir de la même évaluation en hydrocarbures en place. Le gaz ne s'ajoute pas; on doit postuler que la matière organique mesurée initialement comme un estimé de 43 milliards de barils équivalents dans le Macasty doit maintenant être vue comme ayant plutôt été transformée majoritairement en gaz. L'estimé d'hydrocarbures en place reste une donnée fixe pour la somme totale d'hydrocarbures gaz plus pétrole. Gaz et pétrole dans une modélisation correcte sont simulées à partir de la quantité d'hydrocarbures estimé être encore en place. Calculer le pétrole, puis ensuite multiplier par un ratio gaz/pétrole pour **ajouter** un grand volume accessoire de gaz (11683Gpi^3 c'est 2006 millions de barils équivalent pétrole) constitue une aberration qui équivaut dans ce cas-ci à doubler*** la quantité d'hydrocarbures en place et à multiplier par quatre la quantité d'hydrocarbures extraits (584 + 2006 => 2592 millions de bep).

Ce qui est le plus probable c'est qu'il y aura du gaz qui viendra avec le pétrole dans les puits, mais il est fort possible qu'il ne soit pas en quantité suffisante pour rentabiliser les coûts des installations spécifiques à la production et l'exportation du gaz: réseau de gazoducs de collecte, liquéfaction/port méthanier, navire-usine ou gazoduc, etc. L'impact de la présence de gaz, vu l'insularité d'Anticosti, peut fort possiblement aggraver le déficit d'opération, et non pas le réduire. La question du gaz est l'élément le plus hautement spéculatif, celui qui repose encore sur le moins de données, celui aussi qui demanderait un très gros investissement (très à risque) dès le début du projet, avant 2020 selon le scénario.

– – – –

détermine par contre leur potentiel en hydrocarbures, c'est ce que des strates ont subi après: profondeur d'enfouissement géologique, température et pressions subies au cours des 450 millions d'années écoulées depuis leur formation, profondeur actuelle sous la surface, l'épaisseur locale du shale contenant les hydrocarbures, etc. Une foule de paramètres qui font qu'en réalité ces formations sont uniques, toutes distinctes les unes des autres.

La figure 2 montre trois shales cousins et de même âge. Une modélisation n'est valable que si elle se fonde sur des valeurs tirées de l'unité en cause, pas de données à 1600km de là. On n'utiliserait pas non plus les données de l'Utica en Montérégie pour modéliser Anticosti. C'est pourtant le shale du même âge géologique situé, de plus, à mi-chemin. Leurs paramètres sont distincts et spécifiques en chaque zone.

Il est heureux que notre système de santé n'ait pas encore découvert la *modélisation* que *Finance Québec* applique aux décisions d'investir à Anticosti. Vous avez deux cousins qui ont le même âge que vous, un habite aux USA (pourquoi pas en Ohio par exemple!), un autre en Montérégie et vous résidez à Port-Menier. On n'utilisera pas le bilan de santé de votre cousin des USA, ou celui de la Montérégie, dans la décision de vous opérer ou non du cancer de la prostate, même si vous êtes cousins et du même âge. Heureusement on vous demandera pour ce type de décision d'aller passer vos propres analyses.

** Les valeurs du scénario *optimisé* sont les suivantes:
pétrole total produit sur 75 ans : 584 Mbarils
pétrole en place pour tout le territoire des permis: 43000 Mbarils
% du territoire des permis exploité avec les 4155 puits : 23%
pétrole en place dans 23% (exploité avec 4155 puits): 9890 Mbarils (= 23% de 43Gbarils)
pétrole produit/pétrole en place (584/9890) = taux de réc.: *5,9%*

Table 9-10. Approximate current recovery factors based on recoverable and in-place resource estimates.

Resources	Oil (MMbo)*	Gas (Bcf)*
Recoverable Resources	2611	889,972
Original In-Place Resources	82,903	3,192,398
Current Recovery Factors	3%	28%

* = estimated volume in the sweet spot area; sweet spot area is as defined to estimate remaining recoverable resources (Figure 9-8); MMbo=million barrels of oil and Bcf=billion cubic feet of gas

Les auteurs du rapport AECNo1-No2 indiquent obtenir l'estimé de pétrole récupérable (584 Mbarils) en transposant à Anticosti les paramètres d'un gisement "comparable" en Ohio, celui formé par le shale Utica et la formation shale et calcaires Point Pleasant. Or les évaluations pour ce gisement indiquent plutôt pour une valeur moitié moindre: *3%* (voir la conclusion de **Final Report July 1, 2015** et cela dans les *sweet spots* - tableau ci-contre, tiré du rapport). C'est là une disparité qui mériterait d'être éclaircie.
N.B. Cette évaluation à 3% est celle des promoteurs détenteurs des permis en Ohio, et non pas une mesure réelle sur des puits en production, qui pourra se révéler moindre quand les statistiques seront disponibles.

*** Dans le rapport AECNo1-No2 on lit ceci*: "dans le cas du scénario Optimisé, pour l'ensemble des puits, la production pourrait totaliser 11 683 Gpi^3 et 584 millions de barils de pétrole - la production totale de gaz naturel et celle de pétrole sur la superficie exploitée correspondent respectivement à 4,7% et à 1,4% des hydrocarbures initialement en place estimés*

pour les permis d'Hydrocarbures Anticosti et de Junex sur l'île d'Anticosti".

À combien de bep (baril équivalent pétrole) pensez-vous que correspond 11683 Gpi^3, ce 4,7% du gaz en place dans le gisement? Réponse: à 43 milliards de bep exactement ! On compte deux fois les hydrocarbures en place: première ronde dans le modèle pour dire 584 Gbbl de pétrole. Deuxième passage dans le modèle, ce coup-ci pour dire que ces mêmes hydrocarbures sont du gaz ! Qu'une erreur aussi grossière se retrouve dans le rapport du gouvernement illustre la précipitation de ces études.

_ o o O o o _

ADDENDUM le 23 novembre 2015. Cinq jours après la fin des consultations publiques, qui constitue la voie offerte aux experts indépendants et au public en général pour s'exprimer devant la Commission, à peine la moitié (tableau ci-dessous) des études de l'ÉES spécifique à Anticosti sont disponibles: **15** études publiées VS **13** études *"disponibles sous peu"*. Cela dénote un mépris pour entendre des points de vue externes dans ce processus ÉES gardé sous l'étroit contrôle de certains fonctionnaires au gouvernement, qui rédigent eux-mêmes la majorité des rapports d'étude (22 des 28). La consultation s'annonce comme un processus pour la forme dans un contexte d'orientations en apparence déjà privilégiées. Les délais ridiculement courts sont là pour limiter les possibilités de voir des opposants rédiger des contre-mémoires étoffés.

Tableau des études de l'ÉES ANTICOSTI - Rapports (OUI/non) disponibles en date du 8 novembre 2015

Rapport	**CODE**	**Sujet de l'Étude**
OUI	AECN01	Scénarios de développement détaillés- Anticosti
"	AECN02	Rentabilité commerciale (rapport inclu dans AECNO1)
OUI	AENV01	émissions de gaz à effet de serre
OUI	AENV02	besoins en eau
OUI	AENV03	cours d'eau/ besoins en eau
non	AENV04	Caractérisation biophysique
non	AENV05	zones de contraintes
OUI	AENV06	bassins versants
non	AENV07	l'impact sonore
non	AENV08	dispersion atmosphérique des contaminants
non	AENV09	milieux aquatiques particulièrement sensibles
non	AENV10	macroinvertébrés benthiques
non	AENV11	risques des rejets d'eaux usées
OUI	AENV12	contaminants des eaux usées de sondage
OUI	AENV13	toxicité - déversements d'hydrocarbures
non	AENV14	critères- qualité d'eau de surface
OUI	AENV15	mesures d'urgence environnementales
non	AENV16	communautés biologiques aquatiques- vs hydrocarbures
non	AENV17	Élaboration d'un projet type
OUI	AENV18	habitat du saumon VS déversements accidentels
OUI	AENV19	population de cerfs de virginie VS activités pétrolières
OUI	AENV20	Portrait faunique de l'île d'Anticosti

OUI	AENV21	mouvements dans le sol et le roc
OUI	ASOC01	Portrait social et économique de la population
OUI	ATRA01	Infrastructures de transport des hydrocarbures
non	ATRA02	besoins - infrastructures routières
non	ATVS01	Externalités et mesures d’atténuation/compensation
non	ATVS02	Analyse avantages-coûts-développement hydrocarbures

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles du Québec

Consultation publique sur les hydrocarbures (Novembre 2015)

Cri du cœur d'un citoyen.

Je m'intéresse à la protection de l'environnement depuis mon jeune âge, et je tente de réduire autant que possible mon empreinte écologique.

Pour quiconque se tient le moindrement informé, il ne se passe pas une semaine exempte de désastres environnementaux. Or, grâce à l'instantanéité et l'omniprésence des moyens de communication d'aujourd'hui, les populations sont plus que jamais conscientes que dans les cas d'accidents écologiques, les entreprises incriminées réagissent généralement en sous-estimant largement l'ampleur des dommages, quand ce n'est pas carrément en camouflant tout ce qu'ils peuvent. Quant à la réparation des dégâts, leurs interventions restent superficielles, de telle sorte que les formes de vie tributaires de ces territoires subissent des séquelles persistantes qui menacent de plus en plus leur survie. Ainsi, devant l'accumulation de ces cas, une perception bien lourde de conséquences s'est enracinée dans l'opinion publique, qui n'y voit plus que mensonge, duperie et supercherie, allant même jusqu'à accuser vertement les gouvernements de complicité. Ce qui discrédite radicalement l'intégrité des politiciens, pourtant essentielle à la santé démocratique.

Devant ces faits pour le moins préoccupants, les questions suivantes trouvent toute leur pertinence: Depuis le lancement de cette consultation gouvernementale sur les hydrocarbures, pour quelles raisons l'industrie ferait-elle subitement volte-face et agirait-elle avec transparence et honnêteté ? Pareillement, pour quels motifs cesserait-elle d'exercer son tout-puissant pouvoir d'influence auprès des instances gouvernementales? Éventualités bien difficiles à imaginer, en effet…

Cette nouvelle consultation, qui se prétend « démocratique », n'est en fait qu'un « sondage du pouls populaire », dont même l'énoncé de départ nous détourne du débat sur le fond, car il oriente à priori les discussions dans une direction qui, de toute évidence, envisage déjà sérieusement d'exploiter ces hydrocarbures. Bien que l'on puisse « librement » se prononcer à l'encontre, on nous invite tout de même à formuler des solutions et des moyens à mettre en œuvre pour susciter une certaine acceptabilité sociale, … de notre part … ! Ce qui renforce la croyance que les dés sont déjà pipés.

Mais quoi qu'on en dise pendant l'exercice actuel, et peu importe le clan auquel chacun adhèrera, il restera une bien dure réalité à laquelle il nous faudra tous faire face lorsque d'autres désastres écologiques se produiront, avec leurs conséquences tragiques. Aux prises avec l'empoisonnement des écosystèmes qui les nourrissent et les abreuvent, et qui sont la plupart du temps impossibles à restaurer intégralement, les victimes seront confrontées à un cauchemar quotidien, dont même une économie en croissance et une richesse florissante ne pourront les sortir. Faute de moyens suffisants, ces populations n'auront d'autre choix que de rester captives de leur malheur. Seule une minorité des mieux nantis pourra conserver sa qualité de vie en s'éloignant vers de meilleurs cieux.

Ces considérations ne devraient-elles pas suffire à nous inciter à remettre de l'ordre dans nos priorités ? Et à nous impliquer davantage ? Ainsi, entre économie (court terme) et environnement, quel serait le meilleur choix ? Poser la question après cet argumentaire, c'est y répondre. Mais il y a mieux que de les opposer, et c'est là notre seule voie de salut. En effet, comme le démontrent quantité d'acteurs socio-économiques chevronnés, ces deux « nécessités » peuvent avantageuse-ment s'allier l'une avec l'autre, à condition d'envisager le développement sous un angle nouveau; d'où la naissance du concept de développement « durable » et l'actualisation des notions d'équité.

CONCLUSION :

En somme, comme nombre d'organisations écoresponsables et tout un contingent de la population, je suis d'avis que nous devons dans l'immédiat limiter autant que possible notre utilisation du pétrole, et utiliser des alternatives moins dommageables. Mais dans l'état lamentable des écosystèmes actuels, cette mobilisation citoyenne ne saurait suffire. Il faudra impérativement que nos élus élaborent des politiques plus vigoureuses et rigoureuses pour stimuler l'émergence et promouvoir de nouvelles formes d'énergies plus « vertes ». En tant que citoyen, je presse instamment le gouvernement de se consacrer plus résolument à cette priorité fondamentale.

Il s'avère donc tout à fait hors de question de favoriser davantage les hydrocarbures. Notamment, l'exploitation des gaz de schiste est à proscrire complètement, car les preuves accablantes existent quant aux dommages irréparables que subissent de nombreuses régions du globe qui ont laissé ces procédés s'implanter. La protection de l'eau, de l'air et des sols ne peut être dissociée du domaine de la santé publique. Et s'il est un devoir dont la primauté s'impose aux élus, c'est bien celui-là.

Par ailleurs, il n'est pas plus envisageable de permettre le passage chez nous du pétrole de l'Ouest canadien, réputé le plus polluant de la planète, que ce soit par voie terrestre (pipeline, train, route) ou maritime. D'abord parce que les prix, dont la volatilité ne garantit rien pour le futur, se sont effondrés sur les marchés à l'échelle planétaire. Refus catégorique également parce que, de surcroît, cet or noir est destiné à des marchés outre-mer, et qu'il ne produira de richesse tangible que pour un petit clan de l'establishment, ne laissant que des miettes passagères au «petit peuple», qui courra encore tous les risques. Vu sous cet angle, qui pourrait encore y voir un quelconque avantage ?

En finale, je joins ma voix au cri des cohortes qui réclament depuis longtemps un véritable débat de société sur le fond de la question énergétique au Québec. Et je me permets d'insister.

Pour toutes ces raisons et autant que faire se peut, affranchissons-nous au plus vite de l'emprise « moyenâgeuse » des énergies fossiles; pour la survie des espèces, dont nous sommes; pour maintenir notre qualité de vie, et afin de favoriser une répartition plus équitable de la richesse. Mais d'abord et surtout pour redonner espoir à nos enfants d'avoir un avenir meilleur. Ce demain, aux allures menaçantes, dans lequel ils ont déjà le bout du pied…

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % ne sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Une alternative autre doit être considérée. Tout cet argent investi dans les énergies fossiles doit être dirigé au contraire vers le remplacement par énergie propre.
DES ALTERNATIVES EXISTENT

On peut, au lieu de choisir de construire des routes pour les citoyens qui doivent à chaque jour utiliser leur voiture pour se rendre au travail, mettre sur pied des transports collectifs . On peut même décider, que ceux-ci utiliseront une énergie propre comme l'électricité.
'VENDRE ' cette alternative aux citoyens est faisable , moins de stress sur la route , rapidité, confort.
Nous avons des exemples de réussite dans ce domaine.

Modifier les règlements de construction domiciliaire, tel pour des édifices multiplex : géothermie, panneaux solaires, énergie passive, rétention et réutilisation des eaux de pluie ….des exemples existent dans le monde … de toutes ces alternatives.

Tous ces choix créeront de l'emploi , mobiliseront la société, la jeunesse surtout; créeront de l'espoir dans l'avenir.
On ne peut pas mettre de l'argent dans des énergies fossiles pour utiliser les profits nous permettant d'investir dans des énergies propres, c'est ridicule.

Si en tant que gouvernement, vous voulez demeurer une alternative , agissez.
Nous sommes à quelques jours de la rencontre sur le climat , alors :
soyez positifs , soyez innovateurs, et pour d'autres idées vous pouvez consulter tous les groupes environnementaux, je suis certaine qu'ils vous donneront du matériel à n'en plus finir.

C’est maintenant notre seule alternative, le temps presse...reculer n’est pas un choix...reculer c’est démissionner de votre rôle de gouvernement...reculer est un crime , nos enfants vous le reprocheront.

Ghislaine Rousseau
citoyenne

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

MÉMOIRE – ENVIRONNEMENT VERT PLUS

Déposé à Gaspé le 17 novembre 2015
Dans le cadre d'une consultation du comité directeur de l'Évaluation environnementale stratégique du Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Nous ne voulons pas de plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.

Nous voulons un plan d'action gouvernemental sur la transition énergétique.

Perspectives mensongères

1- La présomption d'un développement responsable des hydrocarbures;
2- La présomption d'un enrichissement des Québécois et Québécoises par l'exploitation continue des hydrocarbures;

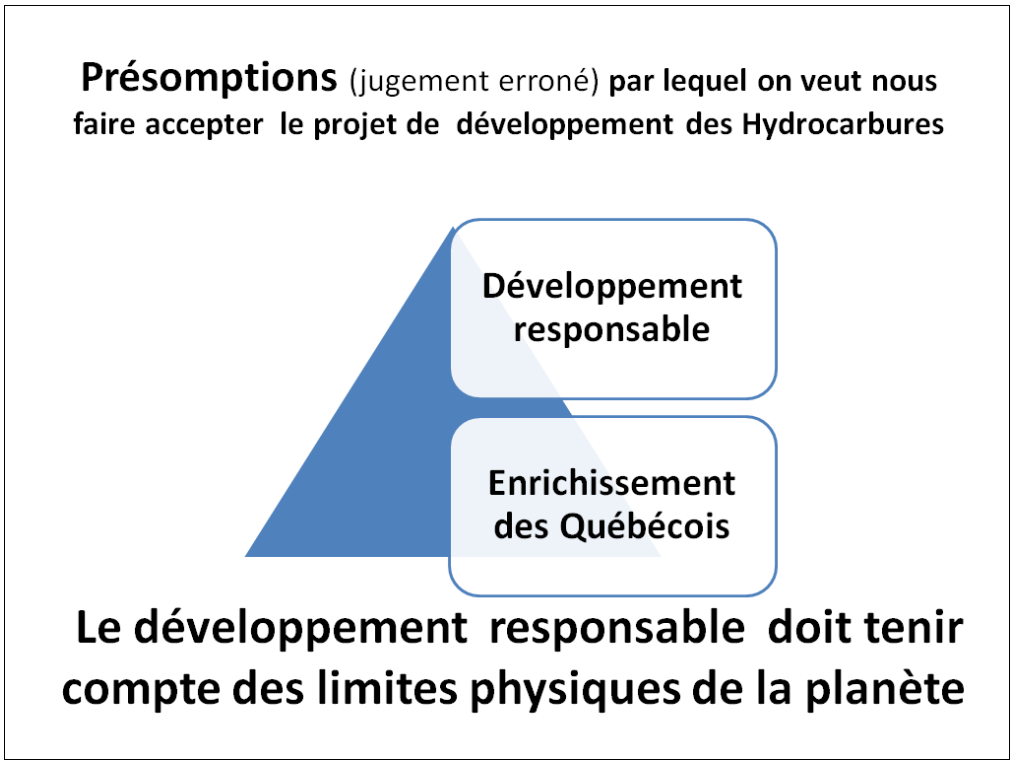

Ces deux présomptions ne tiennent pas compte de la transition historique inévitable devant les limites que nous impose le changement Climatique

Limite de 2°C de réchauffement implique la décarbonisation complète de notre économie pour 2040

Budget carbone:

Implique que 75% des réserves mondiales en hydrocarbures , doivent rester inexploités, pour éviter l`emballement du climat .

80% des réserves de charbon

1/3 des réserves d`huile

1/2 des réserves en gaz

90% des sables bitumineux

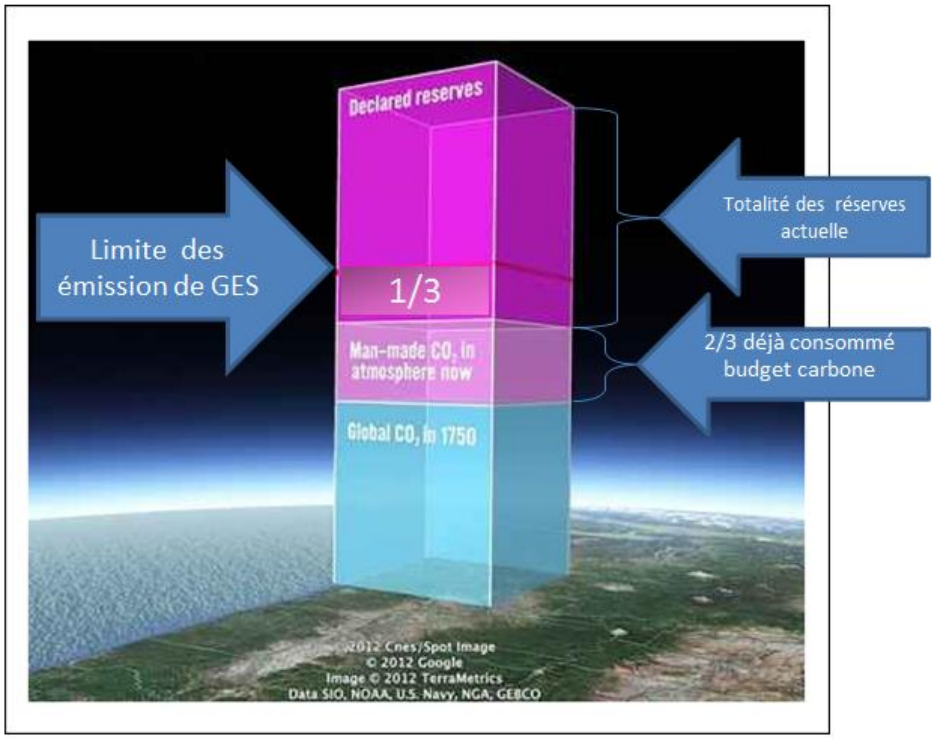

Le Québec ne pourra a la fois atteindre ses cibles de réduction de CO^2 et poursuivre en même temps le Développement des Hydrocarbures.

Christophe McGlade, at University College London (UCL

- 75% des réserves doivent rester dans la terre pour éviter une catastrophe climatique (2°C) est la limite à ne pas dépasser.

Nous sommes actuellement sur une trajectoire de 5°de réchauffement. Vu les résultats de ce rapport (journal Nature) sur la nécessité de limiter la production d`hydrocarbure, il devient dangereusement irresponsable pour les industries de vouloir explorer pour d`autres ressources.

Le Québec ne pourra a la fois atteindre ses cibles de réduction de GES (et au Canada)*tout* en favorisant un développement de la production des sables bitumineux de L`Ouest en appuyant le passage d`hydrocarbures par oléoduc et par train a travers le Québec

Parce qu`en favorisant l`acheminement d`hydrocarbures de L`Ouest a travers le Québec pour alimenter le Terminal pétrolier de Belledune NB on contribue à augmenter les émissions de GES de 24 millions de tonnes équivalent de CO^2 annuel. Soit l`équivalent de de 10 millions d`automobiles .

Ce projet représente en terme de GES 3% des tous les émissions Canadiennes 726 MT Éq de CO^2 à 750 MT Éq de CO^2

Sur le territoire Baie des Chaleurs (Gaspésie et NB) le Terminal pétrolier de Belledune à lui seul représente une augmentation des émissions annuelles de GES de 658%

¤ Centrale charbon de Belledune	2.3 Mt Éq de CO^2	(2012)
¤ Cimenterie de Port Daniel	2 Mt Éq de CO^2	(2016-2017)
¤ Terminal pétrolier de Belledune *	24 Mt Éq de CO^2	annuel

Détails en annexe 1*

- Nous demandons au Gouvernement du Québec de tenir des consultations publiques en Gaspésie et dans la vallée de la Matapédia via le BAPE sur les dangers du transport pétrolier par train jusqu'à Belledune au N.B.

- Nous demandons au Gouvernement du Québec de ne pas injecter de fonds publics dans le rail (comme l'a fait le N-B à la hauteur de 25M$ au Canadien National pour le segment Matapédia-Belledune) pour la mise à niveau du rail pour les convois pétrolier.

Le canada investira 53 milliards pour l`année 2015 subventions des carburants fossiles

Les externalités

La privatisation des profits et la socialisation des coûts.

Sur le plan mondial les compagnies pétrolières et gazières bénéficieront en 2015 de subventions directes, d`incitatifs fiscaux et de cadeaux indirects totalisant 5300 milliards
La majorités des coûts découlent des coûts engendrés par la pollution sur l`environnement et sur la santé assumé par le gouvernement
(FMI)

LA PRESSE .CA

5300 milliards par an de «subventions» à l'industrie des carburants fossiles

Nous demandons que tous ces fonds investis dans les hydrocarbures par le gouvernement du Québec soient redirigés vers des infrastructures et des projets qui cadrent dans une transition énergétique.

Le Québec ne peut à la fois promouvoir le développement des hydrocarbures et mettre en place un plan de transition énergétique vers des énergies renouvelables.

- Nous demandons que le Québec mette fin à ses investissements de fonds publics pour de nouveaux forages notamment en Gaspésie et à Anticosti.
- Investissement Québec via Ressources Québec a investi 10M$ dans Petrolia pour quelques forages en Gaspésie et 5M$ dans Junex dans un même but. Québec a décidé d'investir 115M$ de fonds dans des compagnies, dont Petrolia, pour des forages à l'île Anticosti.

- Selon le Fonds monétaire international (FMI), si l'on tient compte des subventions directes et de l'ensemble des coûts induits par le pétrole et le gaz, le Canada subventionnera cette filière à la hauteur de 53 milliards $ en 2015.

- Nous demandons que tous ces fonds investis dans les hydrocarbures par le Gouvernement du Québec soient redirigés vers des infrastructures et projets qui cadrent dans une transition énergétique.

- Nous demandons que pour favoriser la transition au niveau du transport, qu'un réseau de bornes de recharge rapide soit mis en place à intervalles de 20 à 30 km autour de la Gaspésie pour augmenter le nombre de voitures électriques sur nos routes.

- Nous demandons qu'un programme de recherche et développement (interrompu/ saboté chez Hydro-Québec) sur le développement du moteur-roue soit relancé et financé ainsi qu'un projet –pilote (banc d'essai) visant à démontrer la viabilité d'un monorail haute vitesse

Annex **Émissions C0² Baie des chaleurs (Gaspésie et NB)**

Dans la région de la Baie des Chaleurs en Gaspésie et dans le nord du Nouveau-Brunswick, les émissions de GES de type industriel passeront de 2,3 millions de tonnes équivalent CO2 (centrale au charbon de Belledune - 2012) à 4,3 millions de tonnes Éq. CO2 par année (en 2016-2017) avec l'implantation de la cimenterie de Port-Daniel alimentée au charbon et résidus pétroliers (avec 500M$ de fonds publics – subvention de 250$ la tonne de CO2).
Le projet d'un terminal pétrolier à Belledune contribuera à augmenter les GES produits dans la région de la Baie des Chaleurs des quantités suivantes :

Capacité pour accueillir 220 wagons par jour, soit 2 convois standards de 110 wagons par jour ou 730 convois par année!
Moyenne 61 319 barils de brut par convoi, soit 122 638 barils/jour
Nécessite une production annuelle de 44 762 918 barils

Émissions de GES[1] :
2,68 Mt éq. CO2 pour l'exploitation
1,11 Mt éq. CO2 pour le transport par train
0,98 Mt éq. CO2 pour le raffinage
19 Mt éq. CO2 pour la combustion des combustibles raffinés

Total 24 Mt éq. CO2/année, l'équivalent de 10 millions d'automobiles!

Le projet du port pétrolier de Belledune va donc faire augmenter les émissions de GES dont le Canada est responsable de 726 à 750 Mt éq. CO2/année, soit une augmentation de 3%.

Pour la région de la Baie des Chaleurs (Gaspésie et N.-B.) les émissions de GES passeront en 2016-2017, de 4,3 M tonnes Eq. CO2 **à 28,3 M tonnes Éq. CO2, par année soit une augmentation de 658%.**

Dans la charte du groupe Environnement Vert Plus, on retrouve les quatre grands objectifs suivants :

1. Inciter les gouvernements, les industries, les organismes et la population en général à protéger notre environnement en empêchant toutes formes de dégradation.
2. Créer, produire et diffuser tous documents écrits ou électroniques susceptibles d'informer et de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux.
3. Opérer un changement social en organisant toutes activités propres à assurer la prise en charge par la population du respect et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, et
4. Aider à l'acquisition de connaissances susceptibles de développer une responsabilisation des individus, groupes et collectivités face à la qualité de l'environnement.

---

[1] **Stéphane Brousseau** – *Directeur de recherche* B.Sc. Géologie
Analyste et architecte en technologies de l'information et des communications
Chercheur en architecture sociale durable Enjeux.Energies@gmail.com

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »

Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas de hâte à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » fait naître un faux débat et détourne l'attention de **la vraie hâte : celle de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »

Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

MÉMOIRE

du

Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI)

dans le cadre des

Consultations sur les études environnementales stratégiques (ÉES)

sur les hydrocarbures

26 novembre 2015

OUI AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NON AUX ÉNERGIES FOSSILES

Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

Charte québécoise des droits et libertés de la personne
Article 46.1.

Un projet ne doit pas être «susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens»

Loi sur la qualité de l'environnement
Article 20.

TABLE DES MATIÈRES

1. - PRÉSENTATION DE CMAVI ……..…….. **4**

2. - INTRODUCTION …… **7**

3. - CONSTAT : UN GOUVERNEMENT RÉSOLUMENT PRO-HYDROCARBURES …….. **8**

4. - UNE VRAIE CONSULTATION ? ? …… **9**

5. - POURQUOI IL FAUT TOURNER LE DOS AUX HYDROCARBURES …… **11**

6. - ENJEUX SOCIAUX – NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE ……... **13**

7. - ENJEUX CLIMATIQUES ET TERRES AGRICOLES …….. **15**

8. - ENJEUX CLIMATIQUES ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) …… **17**

9. - ENJEUX ÉCONOMIQUES …… **18**

10. - CONCLUSION …… **21**

11. - RÉFÉRENCES …….. **22**

1- PRÉSENTATION DE CMAVI

Le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI), organisme sans but lucratif, a été mis sur pied à l'automne 2013. Ce collectif regroupe des citoyens qui militent depuis de nombreuses années contre le gaz de schiste et pour les énergies renouvelables.

Ses principaux objectifs

1. La mise en place d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent et, à moyen terme, l'abandon total de l'idée même d'exploiter cette forme d'énergie fossile dans les basses-terres du Saint-Laurent.
2. Faire la promotion des énergies renouvelables comme alternatives durables au gaz de schiste.

Ses principales réalisations

- **Mémoire présenté le 18 février 2014 à la Commission des transports et de l'environnement** de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières sur le **projet de loi no 37** (Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste).

  CMAVI a appuyé dans l'ensemble ce projet de loi mort au feuilleton, en raison du déclenchement des élections par le gouvernement Marois. Dans ce mémoire, CMAVI demandait :

  1- de voter pour l'adoption du projet de loi 37 afin qu'il devienne une loi officielle de l'Assemblée Nationale du Québec;

  2- d'appuyer l'instauration d'un BAPE générique avec le mandat de réaliser des études indépendantes et scientifiques sur les gaz de schiste et ce, en comparaison avec les énergies renouvelables telles que l'hydro-électricité, l'éolien, la biomasse, l'hydro-éolien, la bio-foresterie, l'algo-pétrole, le photovoltaïque, etc.;

  3- de favoriser l'organisation d'un débat de société accessible à tous les citoyens et citoyennes des différentes régions du Québec concernant les futurs choix énergétiques pour le Québec de l'avenir;

  4- d'adhérer au principe élémentaire que tous les projets reliés aux énergies fossiles fassent l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux ainsi que de l'évaluation de la pertinence de développer chaque type d'énergie. C'est l'application du principe de précaution et celui de la protection du bien commun que les citoyens et citoyennes ont toujours revendiqués.

  CMAVI disait aussi : « *Nous croyons que, quel que soit le gouvernement au pouvoir, au nom de l'avenir de tout être humain vivant sur la planète terre tout doit être mis en œuvre pour favoriser la transition rapide vers des énergies renouvelables au lieu de maintenir le Québec dans la dépendance aux énergies fossiles.* »

- **Mémoire présenté en juin 2014 à la Commission d'enquête du bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.** Le rapport du BAPE (no 307) a été rendu public en décembre 2014.

  Dans ce mémoire, CMAVI se disait préoccupé des impacts de la fracturation hydraulique notamment sur la nappe phréatique, l'air, la santé et les terres agricoles. Les risques de fuites de méthane s'échappant des puits abandonnés contribuant à l'augmentation des gaz à effet de serre et au réchauffement climatique ont aussi été énoncés dans ce mémoire. Ces risques et impacts ont été depuis largement documentés par diverses études. CMAVI rappelait également la non-acceptation sociale de ce projet et l'importance de tout mettre en œuvre pour favoriser la transition rapide vers des énergies renouvelables au lieu de maintenir le Québec dans la dépendance aux énergies fossiles.

- **CMAVI révèle des fuites de méthane d'anciens puits**

  En août 2014, CMAVI avec l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique) et en présence de monsieur Marc Durand, docteur et ingénieur en géologie, ont démontré, expérience à l'appui, que des fuites incontrôlées émanaient de deux anciens puits de gaz naturel abandonnés par la SOQUIP dans les années 70 dans la région de Lotbinière. On a alors observé que du puits de Sainte-Françoise, foré à plus de 2000 mètres en 1978 et abandonné en 1981, des fuites migraient hors du coffrage pour s'étendre sur le sol autour de celui-ci. Pourtant un bouchon de ciment y avait été coulé en 1981! De cette action, a découlé une prise de conscience de la part du MERN qui a décidé de procéder à une importante opération d'identification et d'inspection des puits inactifs afin d'assurer la sécurité et la protection de l'environnement en mettant l'accent sur les puits forés dans les régions administratives du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et de la Mauricie. Ce plan d'action gouvernemental pour l'inspection des puits inactifs a pour but de vérifier la conformité de l'ensemble des puits inactifs, et, pour ceux présentant des irrégularités, de proposer des mesures correctives ou d'atténuation. (Communiqué émis le 16 octobre 2014)

- **Participation au Plan gouvernemental pour situer et inspecter les puits inactifs des basses-terres du Saint-Laurent**

  Au Québec, plus de 950 puits pétroliers et gaziers ont été forés depuis 1860. De ce nombre, environ 700 sont inactifs et fermés définitivement. Bien que le gouvernement effectue depuis 2011, des inspections sur les puits inactifs forés au Québec, il a décidé d'encadrer en novembre 2014 cette démarche et d'intensifier sur une période de trois ans, son programme d'inspection systématique, sous le sceau d'un partenariat inédit avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Collectif

Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI). (Communiqué émis le 17 novembre 2014)

Des représentants du collectif CMAVI ont dès le mois d'avril 2015 rencontré des propriétaires de terrains où sont situés des puits inactifs afin d'en confirmer le lieu exact. Cette opération est toujours en cours.

Membre du Front commun pour une transition énergétique

En septembre 2015, CMAVI est devenu membre du Front commun pour une transition énergétique qui a pour mission de mettre en synergie les efforts de ses membres visant à induire des choix collectifs responsables en ce qui concerne la production, la consommation et le transport des hydrocarbures, ainsi que la transition vers des énergies propres, locales, renouvelables et créatrices d'emplois.

Actions diverses

Les membres du CMAVI se joignent régulièrement à d'autres groupes environnementaux lors d'actions touchant la protection de l'environnement.

2. -INTRODUCTION

Au cours de la prochaine année, notre gouvernement sera confronté à des choix difficiles et déterminants pour le développement du Québec. Les décisions qu'il s'apprête à prendre au sujet des énergies auront un impact important sur notre environnement et les générations à venir.

À cette croisée des chemins, la communauté internationale est pressée de s'engager à faire face aux enjeux climatiques et à répondre à l'impératif de limiter à 2^0C le réchauffement. Le Québec ne peut donc faire cavalier seul dans cette lutte aux changements climatiques. Les décisions concernant la production et le transport des hydrocarbures, la réduction de la consommation du pétrole, le développement des énergies renouvelables auront des conséquences directes sur notre devenir et celui de la planète.

Il est maintenant clair qu'une transition vers des énergies renouvelables s'impose car il y va de la protection de notre environnement, de nos terres, de notre eau, de notre santé, de notre sécurité climatique et financière.

À cet égard, le gouvernement fait donc fausse route en voulant résolument déployer la filière des hydrocarbures sur notre territoire. Le fait d'inviter la population à participer à des consultations sur des études environnementales stratégiques (ÉES) sur les hydrocarbures afin de parfaire ses connaissances et orienter ses décisions dans le but de déposer très bientôt une loi sur les hydrocarbures le démontre bien.

Ces pseudo-consultations n'ont aucun sens. On nous demande de prendre connaissance et de commenter dans un délai très court des études nombreuses, complexes, basées sur des données questionnables et incomplètes : 46 sur 63 étaient disponibles au moment d'écrire ces lignes. Pourquoi cet empressement de la part du gouvernement?

Est-ce que les avis exprimés seront pris en compte? Est-ce que cette pseudo-consultation permettra au gouvernement de se justifier dans le développement des hydrocarbures, avenue qu'il défend actuellement sur toutes les tribunes au grand contentement des industries pétrolières et gazières? Ces interrogations nous portent à croire que les dés sont jetés, que la loi sur les hydrocarbures est déjà écrite.

Notre gouvernement devrait plutôt travailler à diminuer progressivement notre consommation d'hydrocarbures et à amorcer une transition énergétique afin de réduire nos gaz à effet de serre? C'est une question fondamentale, un projet de société où tous seraient conviés.

Notre gouvernement est à une croisée des chemins et nous l'invitons à prendre dès maintenant celui des énergies renouvelables. À l'aube de la conférence internationale sur le climat, il doit amorcer une véritable transition énergétique pour se libérer des hydrocarbures et respecter son engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% d'ici 2050.

3. - CONSTAT : UN GOUVERNEMENT RÉSOLUMENT PRO-HYDROCARBURES

Plusieurs actions de notre gouvernement démontrent malheureusement à quel point il est résolument décidé à développer la filière des hydrocarbures. En voici, quelques exemples :

Le **30 mai 2014**, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonçaient l'adoption du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. Voici en cinq points la vision de ce plan :

1. Le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures, mais la sécurité des personnes doit être assurée et l'environnement protégé.
2. Le potentiel doit être confirmé, la rentabilité économique évaluée et les meilleures pratiques appliquées avant que ne soit autorisée l'exploitation.
3. Le cas échéant, l'exploitation devra être encadrée et contrôlée.
4. Les travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées.
5. Nous devons écouter les citoyens, les accompagner dans leur démarche et les informer tout au long de celle-ci.

Commentaires de CMAVI :

On pressent que le gouvernement est prêt à mettre tout en place pour développer la filière des hydrocarbures, même si les études environnementales ne sont pas terminées ni les consultations.

Notre ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord dit qu'il juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique.[1] Il a d'ailleurs promis lors d'une conférence livrée aux membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), dans le cadre de leur congrès annuel, qu'une loi sur les hydrocarbures sera présentée au cours des prochains mois pour encadrer la filière, ce qui devrait permettre de lancer des projets d'exploitation.

De plus, notre gouvernement investit dans les hydrocarbures avec l'argent des contribuables. Il a mis sur pied le Fonds capital mines hydrocarbures, doté d'une enveloppe de plus d'un milliard de dollars de fonds publics. Québec est aussi, à travers Investissement Québec, le premier actionnaire de Pétrolia et le troisième partenaire de Junex. L'État a en outre injecté des dizaines de millions de dollars dans l'exploration sur Anticosti, mais aussi en Gaspésie…

Il est raisonnable de se demander si notre gouvernement, avec notre argent, n'est pas en train de s'engager à 100 % dans une avenue «hydrocarbures» en faisant fi de toutes les études et des orientations prises par divers gouvernements à travers le monde qui disent qu'il faut laisser les énergies fossiles là où elles sont, soit dans la terre.

Notre gouvernement est-il vraiment indépendant des entrepreneurs de la filière des hydrocarbures? Et en cela, ses actions sont-elles crédibles ?

4. - UNE VRAIE CONSULTATION ? ?

La vision no 5 du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, s'énonce comme suit :

« Nous devons écouter les citoyens, les accompagner dans leur démarche et les informer tout au long de celle-ci. »

C'est pourquoi le gouvernement tient actuellement des consultations sur les études environnementales stratégiques (ÉES) sur l'ensemble des hydrocarbures.

Les objectifs de ces consultations sont de :

- recueillir, analyser et prendre en considération les préoccupations et les attentes des participants;
- valider les constats du document de consultation des EES (effets, mesures d'atténuation, observations);
- recueillir les commentaires, les recommandations et l'opinion des participants;
- compléter les documents finaux des deux présentes EES en prenant en compte les commentaires reçus.

Ces EES ont donc pour but de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, techniques et de sécurité liés au domaine des hydrocarbures.

Afin de bien comprendre dans quel contexte ces consultations se tiennent et les courts délais pour réagir, voici le calendrier énoncé par notre gouvernement :

Le **16 octobre 2015**, dans un communiqué de presse, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, ont annoncé la tenue de consultations publiques dans la foulée des deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures annoncées le 30 mai 2014, dont l'une porte sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et l'autre, sur l'île d'Anticosti. Ces consultations se tiendront dans sept villes du Québec au mois de novembre.

Le **28 octobre 2015**, dans un communiqué de presse, ces mêmes ministres, dévoilaient les études scientifiques sur la question des hydrocarbures qui guideront la réflexion publique sur la question des hydrocarbures et ce, en toute transparence et dans l'intérêt de la population québécoise.

Le **3 novembre**, une séance d'information s'est tenue à Québec pour expliquer le processus des études environnementales stratégiques et la documentation disponible. Les auteurs des études ou leurs représentants ont présenté d'une manière succincte les travaux des chantiers aux

auditeurs présents sur place et sur la plateforme web. Après chacune des présentations, une période de questions / réponses était prévue.

Du **16 au 23 novembre 2015**, des consultations se tiennent dans 7 villes. Ces consultations publiques vont permettre au gouvernement d'échanger avec les Québécois et Québécoises sur cinq chantiers : environnement, société, économie, transport et aspects techniques.

Dans les semaines qui suivront les consultations (**décembre 2015 ou au plus tard janvier 2016**) et sur la base des commentaires recueillis, le gouvernement serait en mesure de déposer les rapports finaux des deux évaluations environnementales stratégiques (ÉES) qui prennent en compte tous les aspects sociaux, économiques et environnementaux liés à la mise en valeur des hydrocarbures.

Commentaires de CMAVI :

En date du 26 novembre : 46 études prévues au plan d'acquisition des connaissances additionnelles (PACA) sur 63 étaient disponibles et 27 d'entre elles (43 %) portaient sur Anticosti. D'autres études (17) restaient donc à venir dont l'échéancier n'a pas encore été divulgué.

Devant la pression du milieu, le gouvernement a décidé que les citoyens auraient 15 jours pour commenter ou enrichir les études une fois qu'elles auront toutes été déposées. Les citoyens ne pourront cependant pas commenter le rapport final à la suite des consultations alors que toutes ces ÉES permettront d'élaborer la future loi sur les hydrocarbures promise au printemps 2016.

Ainsi, une personne qui désirait présenter un mémoire lors de la première consultation du 16 novembre, avait moins de 10 jours pour le rédiger si elle attendait, tel que recommandé, la séance d'information du 3 novembre. Le temps alloué pour présenter un mémoire ou faire une intervention est de 10 minutes. Une période de 5 minutes est accordée par la suite pour des échanges et des précisions.

Est-cela être à l'écoute des citoyens?

Qu'est-ce qui presse tant le gouvernement? Personne n'a pu répondre à cette question très simple posée par un citoyen lors de la journée d'information du 3 novembre à Québec. Ne pas répondre à cette question, c'est comme y répondre.

Il est donc clair que le plan du gouvernement est bien ficelé, que ces consultations sont des consultations «bidon». Il est aussi plausible de croire que la loi sur les hydrocarbures et sa réglementation répondront aux besoins de l'industrie pétrolière et gazière qui n'attend que ce «OK» pour démarrer leurs activités, alors que le potentiel des hydrocarbures est loin d'être démontré, que le coût d'exploration et d'exploitation est loin d'être chiffré, car il ne tient pas compte notamment du coût des externalités liés aux impacts majeurs sur notre environnement et notre santé.

Ces études environnementales stratégiques sur l'ensemble des hydrocarbures ont duré deux ans et ont coûté au total 4 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent pour tenter de convaincre les gens qu'il nous faut développer la filière des hydrocarbures. C'est vraiment être à contre-courant du mouvement planétaire qui nous convie à laisser sous terre les énergies fossiles et à développer les énergies renouvelables.

5. - POURQUOI IL FAUT TOURNER LE DOS AUX HYDROCARBURES

Nous aimerions rappeler au gouvernement qu'il y a à peine un an, s'est tenu, à la suite de nombreuses études environnementales stratégiques (ÉES) sur le gaz de schiste, un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Rapport 307) [2] sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent dont le rapport est sorti publiquement en décembre 2014. Ces études et ces audiences qui ont duré au total plus de trois ans ont coûté 8 millions aux contribuables.

Malheureusement, les consultations actuelles dans le cadre des ÉES sur l'ensemble des hydrocarbures semblent occulter complètement les résultats de cette commission d'enquête sur le gaz de schiste, l'accent étant mis sur Anticosti (27 études sur un total de 63 y sont consacrées).

Pour le bien commun, nous aimerions rappeler à notre gouvernement les résultats de ce BAPE (rapport 307)[3] qui dit clairement dans sa **conclusion** (page 395) ceci :

« L'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent pourraient générer des impacts majeurs sur les communautés d'accueil : détérioration de la qualité de l'air, augmentation du bruit, de la circulation routière et de la pollution lumineuse, diminution de la valeur des propriétés situées à proximité des plateformes de forage, impacts sur les paysages, risques d'accidents technologiques, impacts sociaux et impacts sur la santé. Les activités de l'industrie pourraient également entraîner des conséquences sur la qualité de l'environnement, en particulier sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, sur les aires protégées et les milieux humides, et entraîner la fragmentation des milieux forestiers.

Les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'industrie pourraient contribuer aux changements climatiques.

Finalement, la présence des activités d'exploration pourrait entraîner des effets négatifs sur certains secteurs économiques des régions d'accueil, tels que les secteurs agricole, touristique et agrotouristique.

Il est important de rappeler que, contrairement à la majorité des régions productrices de gaz de schiste en Amérique du Nord, situées sur des territoires peu peuplés, les basses-terres du Saint-Laurent se trouvent en plein cœur de la région la plus densément peuplée et développée du Québec. L'ampleur des impacts potentiels sur les communautés d'accueil est en partie liée à la densité des usages et des aménagements existants.

Pour plusieurs impacts potentiels, des mesures d'atténuation ont été déterminées. Dans certains cas, ces mesures correspondent à des pratiques qui sont bien maîtrisées par l'industrie ou à de l'équipement facilement disponible. Dans d'autres cas, comme dans celui du bruit généré par les activités de forage et de fracturation hydraulique, il serait difficile, voire impossible, même avec l'application des mesures d'atténuation les plus rigoureuses, d'assurer le respect des critères au niveau sonore. Plusieurs autres impacts sur les résidents, sur les entreprises ou sur l'environnement ne pourraient faire l'objet d'aucune mesure d'atténuation. Ce serait le cas, par exemple, des impacts potentiels sur la valeur des propriétés ou des impacts sur les entreprises touristiques et agrotouristiques.

Malgré l'avancement des connaissances au cours des dernières années, il subsiste toujours des lacunes au sujet de la couche rocheuse située entre le shale gazier et les aquifères de surface. La connaissance des caractéristiques de cette couche est essentielle à l'évaluation d'éventuelles voies de migration des contaminants vers les aquifères. De même, les techniques et les pratiques qui permettraient d'assurer l'intégrité de la cimentation des puits gaziers à court et à très long terme ne sont pas encore parfaitement maîtrisées et appliquées. Or, la qualité de la cimentation des puits est le principal facteur permettant d'empêcher les fuites de gaz ou de liquides vers les aquifères ou l'atmosphère, d'autant plus qu'au moins 80 % du gaz demeurerait dans le shale d'Utica après la fermeture définitive d'un puits. De meilleures connaissances devraient être acquises sur ces enjeux et de meilleures pratiques devraient être établies pour assurer l'intégrité des puits avant que la fracturation soit autorisée.

Il est probable que la majorité de ces puits survivraient aux entreprises gazières qui les auraient forés. Même avec la mise sur pied d'un fonds, financé par l'industrie, qui aurait pour objectif d'assurer l'entretien et la réparation des puits devenus orphelins, le risque que les puits fermés constituent, un jour, un passif environnemental pour le Québec est réel.

L'expérience vécue ailleurs au Canada a démontré que les autorités gouvernementales avaient de la difficulté à effectuer un suivi serré des fuites de tous les puits fermés.

Avec les prix du gaz naturel actuels et projetés, les redevances et les autres avantages financiers perçus par le Québec seraient insuffisants pour compenser les coûts et les externalités pour la société et l'environnement ou pour assurer la rentabilité de l'industrie.

Même si les prix augmentaient suffisamment pour assurer la rentabilité de l'industrie au cours des prochaines années, il n'est pas démontré que les avantages financiers pour le Québec seraient suffisamment importants pour compenser l'ensemble des coûts et des externalités pour la société et l'environnement, à court et à long terme.

Par ailleurs, la commission d'enquête constate qu'à court et à moyen terme, l'enjeu principal en matière de sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec est l'accès aux infrastructures de transport pour le gaz destiné au Québec plutôt que la capacité de production à l'échelle nord-américaine.

Au surplus, la commission d'enquête a constaté que l'acceptabilité sociale de l'exploration du gaz de schiste, condition essentielle pour aller de l'avant, selon le gouvernement, la majorité des intervenants en audiences publiques et les entreprises gazières elles-mêmes, était loin d'être acquise.

En conclusion, en raison de l'ampleur des impacts potentiels associés aux activités de l'industrie du gaz de schiste dans un milieu aussi peuplé et aussi sensible que les basses-terres du Saint-Laurent, en raison également des incertitudes qui subsistent quant aux impacts potentiels sur la qualité de l'eau des aquifères et à la capacité de l'industrie de préserver l'intégrité des puits à très long terme, la commission d'enquête est d'avis qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec. »

Commentaires de CMAVI :

Les conclusions du BAPE démontrent que la filière des hydrocarbures, notamment dans les basses-terres du Saint-Laurent, est à proscrire. Cette filière doit donc être exclue de toute politique énergétique du gouvernement.

6. - ENJEUX SOCIAUX – NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Au lendemain du rapport du BAPE (rapport no 307), notre gouvernement déclare qu'il ne pourra aller de l'avant dans l'exploitation des hydrocarbures s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale en occultant complètement les impacts potentiels de la fracturation sur la qualité de l'eau, de l'air, sur la santé, etc. dont fait pourtant largement mention le rapport du BAPE. Son ministre des Ressources naturelles se montre toutefois moins catégorique, laissant entendre que la porte n'est pas complètement fermée.

Fait à noter, l'ÉES portant sur les facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et propositions relatives au mode de gouvernance territoriale Numéro : **GSOC03** n'était pas disponible en date du 26 novembre 2015.

Bien que l'on soit à la recherche d'une recette miracle, il ne peut y avoir acceptabilité sociale d'un projet si ses impacts sont une menace pour la qualité de notre environnement et notre santé, que ce soit dans les basses-terres du Saint-Laurent, en Gaspésie, dans le golfe du St-Laurent ou à Anticosti.

Voyons ce qu'en dit le BAPE (rapport no 307)[4] dans sa conclusion en page 396 :

«Au surplus, la commission d'enquête a constaté que l'acceptabilité sociale de l'exploration du gaz de schiste, condition essentielle pour aller de l'avant, selon le gouvernement, la majorité des intervenants en audiences publiques et les entreprises gazières elles-mêmes, était loin d'être acquise.»

Ce même rapport en page 353 dit ceci :

« L'examen des mémoires déposés lors des audiences publiques de la présente commission d'enquête, en 2014, fait état d'un débat engageant à nouveau une variété d'acteurs. Les mémoires déposés recoupent sensiblement les mêmes thèmes que ceux déposés lors des audiences de 2010. Plusieurs ont dénoncé l'incompatibilité de l'exploitation du gaz de schiste

avec les usages résidentiels et agricoles du territoire en raison des nuisances et des impacts cumulatifs sur le territoire et sur la santé des populations. Certains participants ont déploré le manque de sensibilité à l'égard des caractéristiques du milieu d'accueil, pourtant essentielle dans une logique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes. L'industrialisation du paysage par la multiplication des forages ainsi que les craintes de contamination de la nappe phréatique en raison de l'utilisation de la technique de fracturation hydraulique ont également été mentionnées par de nombreux participants. Plusieurs ont souligné le manque de marge de manœuvre des instances régionales et l'absence de participation des municipalités et des citoyens au processus de décision. Des MRC et des municipalités se sont opposées à la préséance de la Loi sur les Mines sur leurs compétences en aménagement du territoire. De manière plus générale, de nombreux participants ont remis en doute la pertinence de la filière du gaz de schiste dans un contexte de changements climatiques et de transition énergétique vers les énergies renouvelables.

Les mémoires présentés devant la commission d'enquête en 2014 démontrent donc, pour la plupart, de fortes inquiétudes, voire un rejet de l'exploitation du gaz de schiste (voir chapitre 2). Un sondage a été réalisé en juin 2013 auprès de citoyens de la Pennsylvanie, du Michigan et du Québec. Les résultats montrent que, comparativement aux autres populations sondées, « les Québécois ont une réticence particulièrement prononcée face à l'extraction du gaz de schiste » [1] *(PR3.7.22, p. 6).*

Tel qu'exprimé en 2010, certains participants à l'audience de 2014 ont fait part de leur perte de confiance envers l'État, trop proche, selon eux, de l'industrie et de ses intérêts. Ils doutent de la capacité de l'État à encadrer et à surveiller cette industrie, tant pour des questions de ressources humaines que pour des questions de compétences et de coordination entre ministères. Malgré la publication des nombreuses études réalisées dans le cadre de l'ÉES, plusieurs citoyens et représentants d'organismes ont insisté sur le manque de connaissances concernant les impacts potentiels de l'exploitation du gaz de schiste sur l'environnement et sur la santé et ont souligné l'importance d'appliquer le principe de précaution. Plusieurs mémoires ont présenté des éléments permettant de qualifier l'acceptabilité sociale. La campagne « Vous n'entrerez pas chez nous », lancée par le Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL) a récolté plus de 65 000 signatures de propriétaires. Cette campagne a été mentionnée dans plusieurs mémoires pour illustrer la non-acceptabilité de l'exploitation du gaz de schiste. Ce refus a également été véhiculé par plusieurs municipalités et MRC qui ont clairement invoqué son incompatibilité avec l'usage agricole de leur territoire et avec l'approvisionnement en eau potable. Alors que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection n'avait pas encore été adopté, le règlement « dit de Saint-Bonaventure », qui proposait des limites de protection des sources d'eau potable afin d'en assurer l'intégrité, a été adopté par plus de 70 municipalités. Plusieurs citoyens et responsables municipaux ont indiqué que, selon eux, l'exploitation du gaz de schiste ne devrait pas être autorisée s'il n'était pas clairement démontré qu'il y avait acceptabilité sociale pour cette activité. »

---

1. Au Québec, le sondage a été effectué auprès de 1 531 citoyens, dont 505 provenaient des 23 municipalités touchées par les enjeux relatifs au déploiement de l'industrie du gaz de schiste (PR3.7.22, p. 6).

Commentaires de CMAVI :

Ces constats tirés du rapport du BAPE (rapport no. 307)[5] parlent d'eux-mêmes et sont toujours d'actualité.

Après ce volumineux rapport du BAPE, le gouvernement commande à nouveau d'autres ÉES sur l'ensemble des hydrocarbures, cette fois-ci gérées par des gens de son ministère. Il organise de plus diverses tables de consultation où participent des experts en provenance souvent de l'extérieur du Canada. Certains de ces experts se disent dans l'ensemble favorables au développement des hydrocarbures, en avouant toutefois ne pas avoir la connaissance du milieu dans lequel la fracturation allait se faire.

Après toutes ces consultations, dont le rapport final ne tiendra possiblement pas compte des mémoires déposés, le gouvernement osera-t-il dire qu'il a largement consulté la population et divers milieux connexes et par conséquent, se donner bonne conscience dans le développement de la filière des hydrocarbures; CE QUE CMAVI VEUT DÉNONCER À TOUT PRIX.

7. - ENJEUX CLIMATIQUES ET TERRES AGRICOLES

Une étude[6], intitulée *Climat d'accaparement: changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec, Fondation David Suzuki, Novembre 2015,* traduit bien les impacts d'un changement climatique pour le secteur agricole.

Nous la portons à votre attention, car pour nous elle résume les préoccupations que peut avoir le monde agricole, ce monde à la fois fort de son apport alimentaire et à la fois fragile car tributaire du climat et de tout autre agent de perturbation, tel que la fracturation hydraulique.

Voici le sommaire de cette étude tel que présenté dans le document :

« Le secteur agricole figure parmi les secteurs les plus touchés par les changements climatiques à l'échelle mondiale. En assurer une gestion durable s'inscrit d'ailleurs au sommet des enjeux qui occuperont le plus d'attention dans les prochaines décennies[1], marquées par une augmentation constante de la demande mondiale et une rareté des terres agricoles de qualité[2].

Progressivement, de grands investisseurs publics et privés prennent conscience de cette situation et investissent de plus en plus dans la valeur refuge que représentent les actifs agricoles. Les uns y voient des actifs stables susceptibles d'assurer un rendement élevé en assurant un approvisionnement durable en denrées alimentaires, alors que les autres y voient plutôt une occasion de s'enrichir en spéculant sur la valeur future des terres agricoles.

---

1 DA SILVA, L. (2009). « L'impact économique des changements climatiques sur l'agriculture canadienne », HEC Montréal, 75 pages, p. 5 [en ligne] http : //www.irec.net/upload/File/memoires_et_theses/95_M%C3%83%C2%A9moireFinal_LaurentDaSilva.pdf

2 CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (2014). « Desertification. The Invisible Frontline », 20 pages [en ligne] http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/Desertification_The%20invisible_frontline.pdf

La présente étude a pour objectif d'observer de plus près la relation étroite entre changements climatiques, accaparement des terres agricoles et souveraineté alimentaire au Québec. Elle cherche à répondre aux questions suivantes:

- *Quels impacts auront les changements climatiques sur l'agriculture québécoise ?*
- *Ces impacts sont-ils de nature à accélérer, ici même au Québec, le phénomène d'accaparement des terres agricoles à des fins de spéculation ?*
- *Dans l'affirmative, comment mieux protéger les pratiques agricoles et la souveraineté alimentaire du Québec ?*

L'étude arrive aux constats suivants :

Premier constat– Les changements climatiques vont affecter l'agriculture à travers le monde et risquent de mener à une raréfaction ou à une perte de productivité des terres agricoles. Dans la mesure où le Québec sera relativement moins touché que d'autres régions du globe, profitant entre autres d'un accroissement de la saison de production, la valeur des terres agricoles québécoises risque d'augmenter aux yeux des investisseurs de partout.

Deuxième constat– Le phénomène d'accaparement vise à transformer la finalité de la propriété des terres agricoles, les terres passant de leurs exploitants à des fins de production alimentaire à des investisseurs dont l'objectif est la spéculation et la maximisation des rendements sur l'investissement.

Troisième constat – Il existe actuellement au Québec une dynamique d'accaparement des terres, de nombreux investisseurs québécois – notamment institutionnels ou privés – faisant actuellement l'acquisition de lots importants de terres agricoles à des fins de spéculation sur leur valeur future ou de maximisation des rendements. S'il se poursuit et s'accentue au cours des prochaines années, ce phénomène d'accaparement menacera la souveraineté alimentaire du Québec, définie comme la capacité des populations de déterminer elles-mêmes leur propre politique alimentaire et agricole, en vue d'objectifs collectifs. »

Commentaires de CMAVI :

À ces impacts sur le milieu agricole reliés aux changements climatiques, il nous faudrait ajouter ceux de la fracturation hydraulique, advenant que le gouvernement décide d'aller de l'avant dans l'exploration du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent.

À cet égard, rappelons les constats du BAPE énoncés dans son rapport no 307[7] publié en décembre 2014 en page 255 :

- *La commission d'enquête constate que les impacts potentiels des activités de l'industrie du gaz de schiste sur la disponibilité en eau, la qualité des eaux de surface et souterraines, la qualité de l'air, le niveau sonore et la circulation routière, ainsi que les déversements accidentels d'eaux usées ou de contaminants pourraient toucher les entreprises agricoles.*

- *La commission d'enquête constate que les perturbations que causerait l'industrie du gaz de schiste toucheraient non seulement les entreprises agricoles situées à proximité des plateformes, mais également celles situées le long des itinéraires de camionnage, en raison de l'augmentation de la circulation lourde, du bruit et de la poussière.*

- *La commission d'enquête constate que la présence de l'industrie du gaz de schiste en milieu agricole pourrait perturber les entreprises agricoles qui ont établi un contact plus direct avec certains consommateurs, et qui, conséquemment, sont dépendantes de l'image de leur milieu.*

- *La commission d'enquête constate que les entreprises agricoles qui vendent leur production sur le marché de masse, où les critères d'évaluation des produits sont objectifs, seraient moins susceptibles d'être dérangées par l'industrie du gaz de schiste.*

8. - ENJEUX CLIMATIQUES ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La question climatique doit être au cœur de toute décision politique quel que soit le palier de gouvernance. Les experts du climat (GIEC) nous disent qu'il faut diminuer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre pour éviter un emballement climatique.

Le gouvernement du Québec a déjà annoncé une cible de réduction des GES de 37,5 % d'ici 2030 et de 80 à 95 % d'ici 2050, par rapport à 1990.

La future politique énergétique du Québec, le développement de nos ressources naturelles, les infrastructures routières, etc., toutes ces décisions doivent prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre et aller dans le sens d'un développement durable. Ces critères remettraient certainement en cause l'extraction des énergies fossiles, le développement d'une filière gazière et pétrolière, le déploiement d'oléoducs tels que Énergie-Est, qui encouragent la production de sables bitumineux en provenance de l'Ouest et son transport vers les marchés extérieurs.

Le gouvernement québécois a donné de nombreux indices faisant craindre qu'il cherche à mettre en place une filière gazière intégrée comprenant l'extraction, la liquéfaction, le transport et la consommation de gaz naturel. Ce gouvernement tente de faire passer cette approche pour une stratégie de transition énergétique alors que la presque totalité du gaz en cause serait vraisemblablement du gaz fossile, gros émetteur de GES.

Tous ces projets générateurs de gaz à effet de serre ne sont donc pas un tremplin ou un passage obligé pour aller vers des énergies renouvelables.

Dans son rapport no 307 [8], le BAPE apporte certains constats concernant les émissions de gaz à effet de serre :

En page 271 :

- *La commission d'enquête constate que les émissions de gaz à effet de serre issues de la filière du gaz de schiste sont essentiellement constituées de CO^2 et de méthane et que le*

méthane possède un potentiel de réchauffement planétaire beaucoup plus important que celui du CO^2, même s'il demeure moins longtemps dans l'atmosphère.

- *La commission d'enquête constate que l'horizon temporel d'action retenu influence grandement la valeur du potentiel de réchauffement planétaire du méthane et, par le fait même, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre émis par l'industrie du gaz de schiste.*

En page 273 :

- *La commission d'enquête constate que les émissions fugitives de méthane contribuent pour une grande part au bilan des émissions de gaz à effet de serre des puits de gaz de schiste. Dans une moindre mesure, l'utilisation de la machinerie et de la torchère contribueraient aussi au bilan.*

Commentaires de CMAVI :

Il nous faut à tout prix réduire nos gaz à effet de serre, car une augmentation des GES a un impact direct sur le climat de la planète. Et si le climat se dérègle, il y aura des conséquences désastreuses : montée des eaux, disparition de bande de terres (c'est déjà commencé), ouragans très forts qui détruisent tout sur leur passage, sécheresse en certains endroits, inondations en d'autres endroits, impact sur les cultures, déplacement des populations, guerre pour obtenir de l'eau potable, famine, ruée pour acheter des terres dans des pays moins touchées (au Québec comme ailleurs).

Ces impacts affecteront certes notre économie mais aura aussi des conséquences humanitaires très grandes et difficiles à évaluer.

Au nom d'une justice sociale, il nous faut tourner le dos aux énergies fossiles et mettre tout en œuvre dès maintenant pour aller vers les énergies propres et renouvelables.

Notre gouvernement doit dès maintenant choisir la voie de la transition énergétique. Il peut le faire, il doit le faire. Assurons ce leadership dès maintenant.

Si notre gouvernement veut être crédible dans sa volonté d'agir sur les gaz à effet de serre, s'il veut démontrer véritablement son engagement à lutter contre les changements climatiques, il lui faut développer une vision et avoir un plan pour une transition énergétique et ce, avec la participation citoyenne et les forces du milieu.

9. - ENJEUX ÉCONOMIQUES

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international préviennent nos gouvernements que s'ils n'adoptent pas des mesures fortes et tangibles pour réduire les gaz à effet de serre, l'humanité coure vers une catastrophe.

Dans son nouveau rapport « Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois », Ouranos a identifié et quantifié les impacts

attribuables aux changements climatiques sur la santé et les infrastructures. Les chercheurs ont évalué les coûts à la fois pour l'État et pour l'ensemble de la société.

Notre gouvernement québécois qui présente le développement de la filière des hydrocarbures comme élément de prospérité pour le Québec devrait, à la lumière des analyses des spécialistes en la matière, revoir cette option. Car développer cette filière contribuera à l'augmentation des gaz à effet de serre, pas seulement au Québec mais dans le monde, les frontières de nos états n'étant pas étanches. Les argents prévus au développement des énergies fossiles devraient plutôt être consacrées aux énergies renouvelables.

Le changement climatique «menace» le développement, prévient la Banque mondiale[9]

Les gouvernements de la planète doivent mettre la main à la poche s'ils veulent lutter contre le changement climatique qui menace le développement, a prévenu le président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim.

Les différents pays doivent «agir maintenant» pour limiter le réchauffement climatique et financer des politiques favorisant le développement durable, faute de quoi les conséquences seront «dévastatrices», a dit, le président de la Banque mondiale.

«Le changement climatique représente une menace fondamentale pour le développement à l'échelle de notre vie», a déclaré M. Kim dans un message vidéo adressé à une conférence organisée à Hong Kong sous l'égide de l'Institut de recherches sur l'impact climatique de Potsdam (Allemagne), qui se tient pour la première fois en Asie.

«Cette année, la communauté internationale peut et doit trouver les moyens de financer des politiques contre le changement climatique», a-t-il ajouté.

Les énergies fossiles drainent 5300 milliards en fonds publics par an, estime le FMI[10]

Une nouvelle étude du Fonds monétaire international (FMI) conclut que les subventions publiques mondiales consacrées aux énergies fossiles devraient dépasser le 5300 milliards de dollars en 2015 ce qui équivaux à 10 millions de dollars par minute.

Le Fonds monétaire international (FMI) définit ces « subventions » essentiellement en comparant les prix payés par les consommateurs pour leur énergie et son coût « réel ». Ce dernier comprend les coûts, pour les États, des « dommages » de plus en plus importants engendrés par les problèmes environnementaux et en matière de santé humaine. Les bouleversements climatiques, qui ne cessent de s'aggraver, sont compris dans cette évaluation.

Le FMI évalue que la mise en place de moyens d'éliminer ces subventions implicites permettrait de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de plus de 20 %, en plus de mener à une réduction des décès prématurés imputables à la pollution de l'air.

Une évaluation des coûts des impacts des changements climatiques pour le Québec [11]

« Dans son nouveau rapport ***« Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois »,*** *Ouranos a identifié et quantifié les impacts attribuables aux changements climatiques sur la santé et les infrastructures. Les chercheurs ont évalué les coûts à la fois pour l'État et pour l'ensemble de la société. C'est une démarche très intéressante et novatrice. Il s'agit d'une première évaluation qui s'est concentrée sur des enjeux spécifiques dans deux thématiques principales : la santé et les infrastructures. Concernant la santé, les chercheurs se sont intéressés aux coûts associés à la chaleur, aux zoonoses (maladie de Lyme et Virus du Nil occidental) et au pollen de l'herbe à poux. Pour les infrastructures, ils ont évalué le coût de l'érosion des côtes, du dégel du pergélisol, et des inondations.*

Les coûts énoncés ci-dessous ont été évalués pour le gouvernement québécois dans son ensemble, et ce, pour les cinquante prochaines années.

D'abord pour la santé, les coûts liés à la chaleur sont évalués entre 246 et 515 millions entre 2015 et 2065. Les chercheurs évaluent que 20 000 décès additionnels seront causés par l'augmentation de la température dans les 50 prochaines années. Donc pour la société, les coûts s'élèveraient à près de 33 milliards de dollars, essentiellement attribuables aux pertes de vie prématurées. Pour les zoonoses, la facture sera aussi salée. Dans les cas de la maladie de Lyme, les détections tardives font presque tripler les coûts pour le gouvernement, et on évalue la facture totale entre 39 et 94 millions de dollars entre 2015 et 2065. Le virus du Nil occidental devrait représenter 60 décès additionnels dans les 50 prochaines années, pour une facture chiffrée entre 35 et 38 millions de dollars. Pour le pollen, il en coûtera entre 289 et 428 millions de dollars de plus dans le futur, sachant que les coûts du pollen sans changement climatique sont déjà de 3,4 milliards de dollars pour les 50 prochaines années.

En ce qui concerne les infrastructures, l'érosion des cotes est chiffrée entre 557 et 1117 millions de dollars. Cinq mille trois cents (5300) bâtiments, plus de 1 300 terrains non bâtis, plus de 300 km de routes et plus de 25 km de chemins de fer seront vraisemblablement perdus par l'érosion dans les prochaines années. Le dégel du pergélisol est évalué entre 64 et 217 millions, mais les coûts les plus importants dans le Nord sont liés aux événements extrêmes, indépendamment de la présence du pergélisol. Les inondations coûtent déjà en moyenne 70 millions par année, avec des variations allant de 0 $ à 182 millions par année sur la base des données historiques.

L'étude conclut que les coûts sans changements climatiques sont déjà passablement élevés pour l'ensemble des enjeux. En ce qui concerne l'impact des changements climatiques, les coûts pour la santé seraient particulièrement élevés, notamment pour la chaleur et le pollen de l'herbe à poux, sans inclure les autres sources de pollens (arbres, graminées). Les coûts de l'érosion côtière seraient relativement élevés, alors que les coûts les plus importants pour les régions nordiques semblent davantage liés aux événements extrêmes.

La prévention permet de se préparer à faire face aux impacts des changements climatiques, notamment en santé et en matière d'aménagement du territoire. L'ampleur de certains impacts peut être grandement réduite par des efforts de prévention comme la sensibilisation, la formation et la surveillance. La prévention s'avère également une manière très efficace de réduire les coûts, à la fois associés aux changements climatiques, mais aussi les coûts déjà élevés

sans les effets des changements climatiques. Plusieurs mesures d'adaptation auront pour effet de rendre nos sociétés plus résilientes pour faire face aux changements climatiques et permettront d'atteindre plusieurs autres objectifs de développement, par exemple le développement durable, l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation et de production d'eau potable, etc. Plusieurs de ces options d'adaptation sont également très rentables!

Par ailleurs, certains éléments qui constituent déjà des problématiques importantes en ce moment et risquent de s'aggraver avec les changements climatiques. La marge dont on dispose actuellement pour faire face aux extrêmes ne sera pas suffisante. Par conséquent, il y a un intérêt à mettre en place des mesures d'adaptation préventives, car selon les auteurs, celles-ci ont souvent pour effet de contribuer à diminuer l'ampleur des problèmes existants. Une stratégie solide d'adaptation permettra ainsi de réduire les coûts pour toute la société.

De futures analyses devraient tenter d'aller plus loin dans cette démarche : par exemple de comptabiliser ces coûts non marchands, comme la perte de services écologiques, les enjeux d'équité intergénérationnelle, etc. Des études comme celle-ci sont cruciales pour convaincre de l'urgence d'agir maintenant pour préparer un avenir plus serein!

10. - CONCLUSION

Notre gouvernement se doit de privilégier les énergies renouvelables et mettre de côté le développement de la filière des hydrocarbures.

En cela, il doit proposer à la population québécoise un plan de transition énergétique respectueux de l'environnement et créateur d'emplois durables.

Notre santé, notre environnement, notre climat, notre économie dépendent de cette volonté politique. Notre gouvernement a le devoir et la responsabilité d'aller de l'avant.

Les Québécois et les Québécoises sont prêts à prendre ce virage écologique et à participer à ce débat de société.

Prenons le temps de bien faire les choses et cela d'une manière concertée.

L'équipe du Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI)

[redacted]

cmavi.org

26 novembre 2015

11. -RÉFÉRENCES :

(1) Le Devoir, 10 novembre 2015
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/454775/le-choix-du-quebec-produire-ou-importer-ses-hydrocarbures

(2), (3), (4), (5) Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (rapport no 307) sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent – décembre 2014, *http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/themes/gazoduc.htm*

(6) Climat d'accaparement: changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec, Fondation David Suzuki, Novembre 2015,
http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/FINAL_Climat_daccaparement_10nov.pdf

(7), (8) – Idem à 2

(9) La Presse, 23 avril 2015
http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201504/23/01-4863655-le-changement-climatique-menace-le-developpement-previent-la-banque-mondiale.php

(10) Le Devoir, 19 mai 2015
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/440390/les-energies-fossiles-drainent-5300-milliards-en-fonds-publics-par-an-estime-le-fmi

(11) Site de l'Institut de santé publique du Québec, Florence Danner 15 juin 2015 09:56:00
http://www.monclimatmasante.qc.ca/une-%C3%A9valuation-des-co%C3%BBts-des-impacts-des-changements--climatiques-pour-le-qu%C3%A9bec-.aspx

Évaluations Environnementales Stratégiques

Sur l'ensemble de la filière hydrocarbure au Québec

Présenté par [redacted]

Novembre 2015

Membres de cette commission,

Après 2 Bape et une première ÉES, nous en sommes maintenant rendus à une deuxième consultation ÉES.

Vraiment, il faut avouer qu'il y a un côté redondant dans cette affaire.

À la différence que cette fois-ci, on sent bien un côté **'urgence'** inventé de toute pièce. Lors des commissions antérieures, les citoyens ont disposé d'un temps raisonnable pour intégrer la documentation.

Quelqu'un quelque part se paie notre tête. C'est une attitude indécente.

Imaginer d'un côté, nos fonctionnaires et l'industrie, café à volonté et tous grassement payés, prendre tout le temps voulu pour discuter et rédiger10 rapports et sélectionner ensemble 64 études.

Alors que de l'autre côté, il y a les citoyens, ceux qui payent le café, pour qui il est impossible de digérer toute cette documentation en si peu de temps.

Il est fort à parier que le gouvernement, avec l'industrie et les stratèges a pris tout son temps derrière le rideau, à huis clos pour planifier soigneusement **le coup fatal.**

De la haute voltige gouvernementale, ça ressemble presque à de la transparence. L'ÉES actuelle, aurait été commandée par le gouvernement pour encadrer ou forcer une acceptabilité sociale au plus vite, vu l'annonce d'une loi sur les hydrocarbures début 2016.

Cette loi ouvrira la porte sur la possibilité de débuter illico l'exploration des GDS.

Ces éléments s'imbriquent parfaitement dans l'annonce officielle faite récemment par le gouvernement, de l'exploitation des GDS en 2020.

Je crains que ce gouvernement, qui a fouillé dans nos poches pour défrayer à grands coûts les commissions d'études du BAPE et des ÉES, trouve le moyen de passer outre tous les avis contenus dans le rapport 307 et surtout l'acceptabilité sociale sur la question des hydrocarbures, jamais atteinte au Québec.

Seuls les crédules pourraient se rallier à l'idée que l'industrie prendra en compte ces avis avec toute la rigueur exprimée par la commission dans son rapport.

Enfin, seuls les rêveurs pensent qu'une armée d'inspecteurs, formés sur le tas, vont surveiller au quotidien les 9000 puits du scénario #5, présenté dans le

rapport 307. 9000 multiplié par x petits problèmes par puits auront inéluctablement un impact majeur sur les générations futures.

Question de suivi, on a un exemple concret de ce qui se passe dans la réalité, avec le rejet récent des eaux usées de Montréal. Pour de puériles raisons politiques, le fédéral commence par stopper les travaux. La population sur le fleuve en aval de Montréal se sent rassurée par cette prise en charge du problème, par les autorités. Puis, par le truchement de quelques mesures de mitigation ridicules, le fédéral autorise le déversement. Les préoccupations économiques sous-jacentes passent, comme dans la plupart des cas, avant la santé et l'environnement.

Mais quelle belle parade aux yeux de la population. Pour une crédibilité accrue, on fait des petits tests, on se promène en petits bateaux, on puise quelques petits bouts de papiers ou condoms qui flottent. Opération finalement réussie, ils sont effacés de notre esprit ces 8 milliards de litres de cochonneries.

Quel suivi! Ne vous trompez pas, ici, on parlait seulement d'un problème ponctuel d'une ville!

Imaginer un instant tout l'espace de la vallée du St-Laurent, abandonné aux pétrolières juniors, dans un contexte mille fois plus complexe.

Vision et risque.

Le rapport 307 du Bape page 51 cite Sweeley, qui dit, « pourquoi investir dans une activité qui peut cesser aussi rapidement qu'elle a commencée.

Plus récemment alors que le président Obama dit "le pétrole sale de l'Alberta ne nous aidera pas dans l'atteinte de nos objectifs", chez-nous on lit: "Pierre Arcand juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Pierre Arcand est-il dans le déni? Défend-t-il la position du gouvernement d'avoir investi l'argent des québécois par Ressources Québec, sans les avoir consulté au préalable?

Je cite le Devoir sur les ressources fossiles.

«La Banque HSBC va même jusqu'à prévenir les investisseurs et gestionnaires de portefeuille, du danger de se retrouver avec, en mains, des *« actifs échoués ».*

La HSBC, en parlant du secteur pétrolier, conclut finalement, «Mieux vaut désinvestir qu'investir».

En juin dernier, l'OCDE l'avait déjà officialisé. L'institution invitait les États-Unis à la prudence dans le développement de leur filière gaz de schiste, tout en rappelant le Canada pétrolier à ses responsabilités par rapport à ses émissions de carbone.

Un rapport de l'ONU nous dit que la lutte contre les changements climatiques pourrait se faire à coût dérisoire. Le plus beau est qu'il y aurait plutôt adéquation entre protection de l'environnement et croissance économique.

Quant au FMI, il a déjà publié un livre proposant une fiscalité verte. On y apprenait qu'une taxe carbone appropriée, pouvait ajouter au PIB, tout en incitant à adopter des comportements amenant une réduction notoire des émissions de carbone et des décès liés à la pollution de l'air.

Le milieu des affaires lui, affirme que d'oublier l'acceptabilité collective et mal évaluer le passif environnemental, dont les émissions de GES, tant en amont qu'en aval, relève tout simplement du déni.

Il est permis de se demander si M.Couillard et M.Arcand vivent sur la même planète que ces gens-là.

Pierre Arcand, lui, nous offre une vision très court terme, plutôt simpliste, je cite, « Nous allons consommer du pétrole pendant les 30 prochaines années,», «les projets pétroliers et de gaz naturel (schiste) peuvent tout à fait voir le jour au Québec.

M.Couillard est médecin, il a déjà occupé le poste de ministre de la santé. Il devrait placer la santé en premier. Il semble néanmoins avoir plus d'affinité avec le ministère du trésor.

Acceptabilité sociale

En 2011, 4 rencontres avec l'APGQ et 4 autres avec l'ÉES se sont déroulées dans des salles bondées, devant les médias, où 400 à 500 personnes posaient des questions et n'obtenaient jamais de vraies réponses. Elles se terminaient toujours dans le tumulte. L'APGQ et l'ÉES y ont rencontré une opposition féroce. Plus de 100 comités dans la vallée du St-Laurent ont travaillé d'arrache-pied, multiplié les heures à chercher des façons de ramener les élus municipaux et

provinciaux à la raison. 70 000 signataires d'une pétition remise au gouvernement, des discussions à répétions avec les élus, de nombreuses manifestations, des opinions d'experts dont celle du collectif scientifique, d'un sondage CROP où 70% des québécois se prononçaient contre l'implantation de cette industrie au Québec, des spécialistes à l'émission Découvertes, ne sont que quelques exemples d'une démonstration en force de la non acceptabilité sociale au Québec.

La population québécoise conteste vigoureusement le transport du pétrole par train, par oléoduc ou par bateau. Les catastrophes de Lac-Mégantic et de la rivière Kalamazoo ou encore de Deepwater Horizon, la marée noire provoquée par l'Exxon Valdes leur rappellent la vétusté des infrastructures et l'incompétence des autorités, à suivre les dossiers à hauts risques. Les autorités ont tout simplement laissé les compagnies s'autoréguler. Rien ne laisse présager une autre tendance, c'est toujours l'argent avant la santé et l'environnement.

On peut facilement imaginer que le laxisme connu de notre gouvernement en matière de suivi et le manque de ressources, nous conduirait, dans ce projet d'exploitation pétrolière non conventionnelle, tout droit à la catastrophe.

Rappelons-nous, que le puits de Leclercville en est à sa deuxième réparation majeure depuis son forage. Des fuites de méthane à répétitions comme cela, ça annonce le pire avant de se lancer dans le forage de 9000 puits(le scénario #5).

Qu'adviendrait-il de la vallée du St-Laurent avec 9000 puits?

Non, il n'y a pas d'acceptabilité sociale au Québec sur tout ce qui touche la ressource fossile. Les Québécois ont constaté par eux-mêmes l'ampleur de la dévastation et la laideur de l'Alberta et du Dakota, sans oublier les habitants de la Pennsylvanie, dont certains ont payé cher, gens et animaux malades, perte de leur eau potable et perte de valeur de leur propriété. Qui voudrait de cela?

Dernièrement, on a eu la nette impression que M. Arcand s'apprêtait à construire de toutes pièces l'acceptabilité sociale. Il s'est probablement dit puisqu'il n'y en a pas, on va en faire une en cachette!! En fait, il a opté pour la théorie du huis clos. Contrairement à la théorie du complot, il est permis d'annoncer un huis clos sur la presse, ça ne fait même pas de vagues.

Je cite (le Devoir) "Les tables de discussion du chantier sur l'acceptabilité sociale demeureront à huis clos", "il serait risqué d'ouvrir les tables de discussions au grand public", " Les groupes qui prennent part au Chantier sur l'acceptabilité sociale ont demandé qu'il se déroule en privé".

Qui sont ces groupes qui n'ont pas le sens de la démocratie? Cherchent-ils à cacher quelque chose?

Comme il le dit, M.Arcand estime vouloir ainsi éviter le danger.

Le danger auquel vous faites allusion ici M.Arcand, c'est la non acceptablité sociale à laquelle vous vous êtes buté lors des 4 soirées d'information de l'APGQ et des séances publiques du comité de l'ÉES tenues en 2011.

C'est cette opposition féroce que vous fuyez, cette opposition qui vous faisait perdre la face devant les médias et toute la population.

À ce moment précis, on a bien vu et compris la complicité du gouvernement avec l'industrie, par la mise en place d'un stratagème pour calmer les ardeurs.

Le silence, le huis clos, les discussions privées furent désormais les nouveaux mots d'ordre. Tout derrière les rideaux. Le gouvernement a aidé l'industrie et a repris le contrôle de l'information vis-à-vis la population.

Je cite M.Arcand," Le gouvernement Couillard souhaiterait, au final, améliorer la définition de la question de l'acceptabilité sociale".

Il continue, "il faut savoir ce que les gens pensent pour ne pas les placer devant le fait accompli".

Il pousse plus loin " c'est de mieux définir ce qu'est l'acceptabilité sociale".

Un coup parti M.Arcand, si vous contestez nos bons vieux dictionnaires, inventez votre propre définition et imposez-la, puisque la démarche n'est déjà plus démocratique. On la voit venir de loin votre définition, songée et tortueuse à saveur politique, qui aboutira vraisemblablement à de la manipulation.

Que vaut la parole du M.Couillard puisqu'il a déjà dit bien haut et fort qu'il n'y aurait pas d'exploitation des GDS au Québec sans acceptabilité sociale? Il n'avait pas précisé à ce moment-là, qu'il entrevoyait un jour modifier la définition de l'acceptabilité sociale, pour éviter d'avoir menti en amont aux Québécois, de façon aussi explicite.

Si M. Arcand, souhaite une nouvelle définition de l'acceptabilité sociale, c'est que le gouvernement Couillard **admet** implicitement qu'elle n'est pas au rendez-vous dans le sens connu, qui fait consensus dans l'usage.

Qui écoute les citoyens, puisqu'il annonce malgré tout et en dépit de la majorité

qui s'oppose, qu'il y aura exploitation en 2020. Et pour mieux sceller toutes les issues, il promet une loi sur les hydrocarbures dès 2016.

Créatif et démocratique, le gouvernement Couillard réinvente le baillon citoyen.

Alors que le secteur pétrolier se contracte, M.Couillard semble être seul à comprendre quelque chose que les autres ne comprennent pas.

De novembre 2014 à novembre 2015, le cours du pétrole a chuté de 79$ à 44$ le baril. Et dans la même période, le cours du gaz a chuté de 4,142$ kmc à 2,326$ kmc

Puis Talisman qui vend 49% de sa filiale au Royaume-Uni.

Et Shell, qui dans un contexte difficile (chute des cours du pétrole) vend pour 1,4 milliards d'actions soit 33% de la compagnie.

Notre gouvernement veut foncer coûte que coûte dans les GDS et le pétrole non conventionnel. Ce gouvernement a déjà placé et se prépare à placer plus d'argent des Québécois, sans les consulter, dans un secteur du passé et désormais à hauts risques.

Alors qu'une très grande majorité de pays envient la position du Québec à cause son hydroélectricité, alors que plusieurs pays peinent à diminuer les émissions de GES sans créer de la pauvreté, tous voient les possibilités infinies qui s'offrent aux Québécois par rapport au marché du carbone, par rapport au développement d'énergies durables et la possibilité de se tourner rapidement vers des énergies d'avenir. Voir même s'enrichir tout en ménageant la planète. Ces pays s'attendraient avec raison à ce que les Québécois comblés par la nature, en fassent plus pour la planète.

Messieurs Couillard et Arcand, vous nous décevez, vous nous faites passer aux yeux de tous, pour un peuple qui ne pense qu'à sauver ses fesses.

Par votre propension à investir dans un secteur en fort déclin, vous êtes en train de montrer à la face du monde la cupidité et l'opportunisme des Québécois. Dans votre vision basée seulement sur 30 ans, vous savez que votre décision imminente de siphonner le pétrole jusqu'à la dernière goutte, va contribuer à faire souffrir des peuples entiers. Au moment où une grande majorité de scientifiques s'inquiètent des réchauffements climatiques en lien avec l'exploitation et l'utilisation des énergies fossiles, vous restez hypnotisés par l'argent.

Messieurs Couillard et Arcand, votre prise d'orientation ne fera certainement pas de vous, des visionnaires qui auront su marquer l'histoire de l'humanité.

Le pétrole et la cigarette

Le procureur de New York a lancé une procédure mercredi le 4 novembre 2015 contre Exxon Mobil pour savoir si le géant texan a volontairement caché pendant des décennies au public et aux investisseurs, que son métier pouvait avoir de lourdes conséquences pour le climat.

Des scientifiques d'Exxon auraient averti leur direction dès 1977 que l'industrie du pétrole devait agir rapidement pour éviter que le commerce du pétrole, de l'extraction à l'essence utilisée par les voitures, ne soit trop nuisible pour l'environnement.

Le géant pétrolier, quant à lui, a dépensé 30 millions de dollars, en près de trente ans pour financer des groupes de pression climatosceptiques.

Si l'enquête new-yorkaise établit qu'Exxon a menti délibérément, cela pourrait "entraîner la même vague de recours collectifs que dans les années 1990 contre l'industrie du tabac", assure au "Los Angeles Times" Kenneth Rumelt, un professeur de droit de l'Université du Vermont. À une différence près : les fabricants de cigarettes étaient essentiellement pris pour cible par des fumeurs que leur addiction a rendu malades, alors que le réchauffement climatique favorisé par les émissions carbones dues en partie à l'industrie du pétrole ont des conséquences sur tout le monde.

Messieurs Couillard et Arcand, vous avez commandé le rapport #307 du BAPE. Les menaces contre la santé et l'environnement y sont décrites abondamment.

M.Couillard et Arcand, selon la loi du Québec (LRQ, A-6.01, a. 29), vous êtes imputables face aux Québécois.

M.Couillard, étant médecin, vous savez mieux que quiconque que le pétrole est cancérigène.

Vous êtes conscient que vous vous placez dans une position très sérieuse.

La Loi sur l'administration publique établit clairement que les ministres sont « imputables devant l'Assemblée nationale de leur gestion administrative ».

Exercer les fonctions nationales de santé publique (surveillance continue de l'état de santé de la population; promotion de la santé et du bien-être; prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes; protection de la santé).

Messieurs Couillard et Arcand, j’ai honte pour vous à cause de virage que vous vous apprêtez à faire prendre au Québec.

<u>Côté santé et environnement, vous faites le mauvais choix et vous le savez</u>

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Présenté par [redacted]

[redacted]

Novembre 2015

(version corrigée)

Présentation et intérêt dans le dossier

Mon nom est [redacted] territoire occupée par les compagnies gazières depuis 2010. Dans un rayon de 10 km autour de chez-moi j'ai six puits de gaz de schiste; 5 de ceux-ci sont fracturés. Dans mon secteur nous sommes à un cheveu d'un début d'exploitation de l'industrie du gaz de schiste puisque Gaz Métro a déjà dans ses cartons les plans et les ententes signées pour un gazoduc de 27 kilomètres ayant la capacité de transporter la production de 80 puits de gaz de schiste. J'ai donc toutes les raisons de me préoccuper, en tant que citoyen responsable, de l'implantation de cette industrie lourde dans ma région agricole.

Le jour de la marmotte dans le dossier du gaz de schiste

Il y a plus de cinq ans que je me préoccupe de ce dossier. Depuis le jour où j'ai aperçu, à plusieurs dizaines de kilomètres de distance, les flammes de la torchère érigée par Talisman Energy au puits de St-Édouard un soir de février 2010. Depuis cette période, comme citoyen, nous avons été sollicités, encore et encore, afin d'émettre notre opinion dans le dossier sans qu'aucune décision définitive ne soit prise. Un premier BAPE, suivi d'une Étude Environnementale stratégique, un deuxième BAPE pour aboutir aujourd'hui à des ÉES sur la filière des hydrocarbures à répétition et des consultations sur le sujet. À chacune de ces étapes, des rencontres et des consultations avant, pendant et après, comme si nous n'avions que ça à faire. Il faut dire que le mouvement citoyen opposé à l'implantation de cette industrie dans la Vallée du St-Laurent, que j'ai contribué à mettre sur pied, est un bel exemple d'implication de la population dans la vie économique et démocratique du Québec et que, sans son apparition et sa détermination, l'industrie serait déjà installée avec ou sans encadrement. Toutefois, le temps des décisions est arrivé tant pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste mais aussi pour celle du pétrole de schiste et conventionnel.

Les citoyens de la Vallée du St-Laurent n'en veulent pas

L'acceptabilité sociale est devenue un terme à la mode ces dernières années. L'opinion publique a évolué dans le dossier du gaz de schiste au fur et à mesure que les études scientifiques démontraient que cette filière constituait une bombe à retardement. Les dangers possibles de pollution tant du sol que de l'air ont beaucoup refroidis les citoyens de la Vallée du St-Laurent. Quand des articles de journaux ont dévoilé le potentiel gazier du Québec dans la fin des années 2000 je me suis moi-même réjoui de cette nouvelle. Je ne savais pas alors que ce gaz n'avait de naturel que le surnom. C'était un gaz naturel non conventionnel. Une majorité de citoyens était alors favorable à une exploitation du gaz au Québec. Que s'est-il donc passé pour que l'opinion publique change radicalement d'idée sur cette question ? Les compagnies gazières diront que c'est la désinformation et l'alarmisme d'écologistes radicaux qui ont fait le travail de sape. Je dirais plutôt que ce sont des citoyens avertis et informés qui ont réussi à transmettre leur information à leurs concitoyens. Là-dessus les citoyens ont exercé leur devoir de vigilance et un formidable mouvement est né. Nous sommes allés chercher l'information là où elle était et où il y en avait. Dans les grandes universités américaines et européennes; dans les groupes environnementaux tant au Québec, aux États-Unis et en Europe; dans les recherches effectuées par des scientifiques d'ici et d'ailleurs. Notre démarche d'acquisition de connaissances a toujours été basée sur la science et nous avons réussi à transmettre ces connaissances à nos concitoyens. Dans les derniers sondages réalisés sur le sujet du gaz de schiste nous voyons

qu'une grande majorité (autour de 75 %) de citoyens ne veut plus en entendre parler. Le dossier est clos pour eux : il n'est pas question que cette industrie s'installe dans la Vallée du St-Laurent. À la lecture du rapport 307 du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du St-Laurent, publié en novembre 2014, nous constatons que les citoyens et les scientifiques avaient raison de s'inquiéter. Cette filière, tout comme celle de l'exploitation du pétrole de schiste sur l'ile d'Anticosti ou en Gaspésie n'est pas bonne pour le Québec qui devrait se diriger immédiatement vers des alternatives plus vertes.

Au fur et à mesure que les citoyens se rendront compte des dangers que courent nos milieux naturels fragiles du Golfe du St Laurent et qu'ils verront que les seules bénéficiaires de retombées économiques seront les compagnies elles-mêmes l'opposition à l'implantation d'une industrie des hydrocarbures québécoise grandira.

Pourquoi les citoyens ne veulent pas du gaz de schiste ?

- **Détournement de vocation pour la VSL**

  C'est dans la Vallée du St-Laurent que se retrouvent les meilleures terres agricoles du Québec. C'est là où nous produisons une grande partie de notre alimentation. L'implantation d'une industrie du gaz de schiste, avec les impacts sur l'air, l'eau, le sol et le sous-sol n'est pas compatible avec la vocation agricole de la Vallée. Les milliers de puits reliés par des gazoducs ainsi que toute l'infrastructure mécanique nécessaire à la production du gaz viendraient spolier des terres agricoles de plus en plus rares à cause du développement immobilier et commercial. Il manque toujours la simulation d'une implantation de puits à moyenne ou à grande échelle qui nous permettrait de constater l'étendue du problème à venir; on verrait alors le morcellement du territoire que cela impliquerait. Deux études publiées dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (S3 5 et S3-6) mentionnent «qu'il existe un potentiel élevé de conflit en lien avec d'autres usages du territoire tels que l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable, les activités récréatives, etc. » mais ça ne va guère plus loin dans l'analyse.

- **Un mirage économique**

  Dans son *« Analyse avantages-coûts de la pertinence socio-économique de l'exploitation du gaz de schiste au Québec »* soumise à l'Étude environnementale stratégique, le professeur Jean-Thomas Bernard écrit :

  « Du point de vue de l'industrie, les données utilisées pour les coûts d'exploitation, ainsi que celles sur les prix du gaz prévus dans les prochaines années laissent présager que l'exploitation du gaz de schiste est non rentable au niveau privé selon les différents scénarios de développement analysés. Cette situation est principalement attribuable au niveau de prix très bas observé pour le gaz naturel sur les marchés nord-américains, suite à l'accroissement fulgurant de la capacité de production de gaz de schiste aux États-Unis.

  En regard des paramètres retenus dans le scénario de référence, qui prend en compte les prix projetés par l'EIA, la valeur sociale nette de l'exploitation des gaz de schiste au Québec serait négative, soit de l'ordre de -397 millions de dollars pour le scénario 3 et de -3,3 milliards de dollars pour le scénario 5. »

  Je ne suis pas économiste mais le mirage économique de l'implantation de l'industrie du gaz de schiste est facile à démontrer. Le premier mythe : la création d'emplois. Il est vrai que, pendant la phase de forage et de fragmentation, qui ne dure que quelques semaines pour chacun des puits, un certain nombre d'emplois de camionneurs et de manœuvres seront créés.

Une fois les puits en exploitation, plus rien. Un second mythe : celui qui fait dire que nous achetons notre gaz naturel à l'extérieur du Québec et que nous économiserions des milliards de dollars en le produisant ici. Nous achetons notre gaz de compagnies hors-Québec, c'est vrai. Nous exportons notre argent, c'est vrai. Si des compagnies hors-Québec produisent du gaz sur notre territoire nous l'achèterons quand même de compagnies hors-Québec et exporterons notre argent. La seule différence sera que nous devrons gérer des problèmes sociaux, sanitaires et environnementaux qui nous coûteront des millions de dollars à moyen et à long terme. De plus l'État devra gérer les puits abandonnés par les compagnies gazières pour l'éternité. Nous devons, aujourd'hui gérer plus de 600 puits de gaz naturel abandonné sur le territoire du Québec. Plusieurs de ces puits laissent échapper du méthane à l'air libre depuis des dizaines d'années. Ce sera le cas de centaines ou de milliers de puits de gaz de schiste abandonnés par les compagnies quand la production ne sera plus rentable à leurs yeux.

La cause est entendue : il n'y a pas de rentabilité pour la société québécoise à s'embarquer dans une telle aventure.

- **La santé et l'INSPQ**

  L'Institut national de la santé publique du Québec a publié, dans le cadre de l'Étude environnementale stratégique un rapport dévastateur en ce qui concerne les impacts d'une exploitation du gaz de schiste sur la santé physique, sociale et psychologique de la population de la Vallée du St-Laurent. Quiconque qui lit attentivement le document ne peut par la suite avaliser l'implantation de cette industrie sur notre territoire.

- **Une mauvaise expérience avec les puits déjà forés**

  Nous avons au Québec une trentaine de puits de gaz de schiste; la majorité est fracturée. Ces puits ont été implantés sans que la population vivant à proximité soit consultée. C'est un fait connu que la majorité de ces puits ont émis, émettent et émettront des fuites de méthane grandes ou petites tout au long de leur vie. Un problème majeur de l'exploitation des gaz de schiste concerne les fuites importantes de méthane, un gaz hautement inflammable et contributeur du réchauffement climatique. Selon une étude récente d'un chercheur du MIT, monsieur Roland Pellenq, les puits de gaz de schiste laisseraient fuir 9% de méthane. Le mauvais cimentage des puits d'extraction de gaz de schistes est l'une des raisons principales des fuites de méthane. Les puits d'extraction sont généralement cimentés sur l'ensemble de leur profondeur. Or, plus on est profond, plus les conditions de température et de pression s'intensifient (le gradient géothermique moyen est d'environ 30°C/km). A la profondeur où s'effectue la fracturation hydraulique, le ciment n'a plus les mêmes propriétés physiques. En particulier, la porosité des molécules qui constituent le ciment n'est plus la même, ce qui peut permettre au méthane de s'échapper dans l'atmosphère ou encore dans les nappes phréatiques. L'adhésion du ciment au tubage d'une part et à la roche d'autre part laisse des passages micrométrique de l'ordre d'un millième de millimètre. La taille des molécules de méthane est 5000 fois plus petite que ces passages micrométriques ce qui explique les fuites de méthane. Il y en a eu, il y en a et il y en aura. Nous l'avons constaté cet automne alors que Talisman Energy a effectué différents travaux correctifs (et ce n'est pas la première fois) sur ses deux puits de Leclercville.

L'expérience américaine

Voulant aller voir comment ça se passait en Pennsylvanie, au pays du gaz de schiste, j'ai organisé trois voyages de groupe pour environ 150 citoyens de la Vallée du St-Laurent. Les citoyens déboursaient de leurs poches entre 300 et 500 $ pour venir constater les dégâts causés par l'industrie du gaz de schiste dans trois comtés de cet État américain. Nous y avons rencontré des citoyens américains qui décrivent l'état dans lequel ils se trouvent depuis l'arrivée de cette industrie qui a chamboulé le tissu social en Pennsylvanie. Deux autres voyages, un sur la thématique santé et un autre sur la thématique agricole ont aussi été organisés en 2012. Dans chacun de ces voyages les citoyens qui nous accompagnaient revenaient estomaqués de ce qu'ils avait vu et entendu. Nous y avons rencontré de nombreux scientifiques : géologues, médecins, vétérinaires, psychologues, sociologues et autres spécialistes préoccupés par les effets dévastateurs de l'implantation de cette industrie aux États-Unis. Tous ces scientifiques nous ont mis en garde de ne pas franchir un pas de plus en direction d'une telle implantation au Québec.

Un projet pilote dans ma région : pas une bonne idée

J'habite dans un secteur de la Vallée du St-Laurent qui possède déjà un bon nombre de puits forés et fracturés à Leclercville, St-Édouard et Fortierville. Nous sommes sur le territoire de Talisman Energy. Gaz Metro a déjà dans ses cartons un tracé pour un gazoduc d'une vingtaine de kilomètres pour lequel les ententes sont signés avec les propriétaires occupants et les autorisations de la CPTAQ déjà accordées.

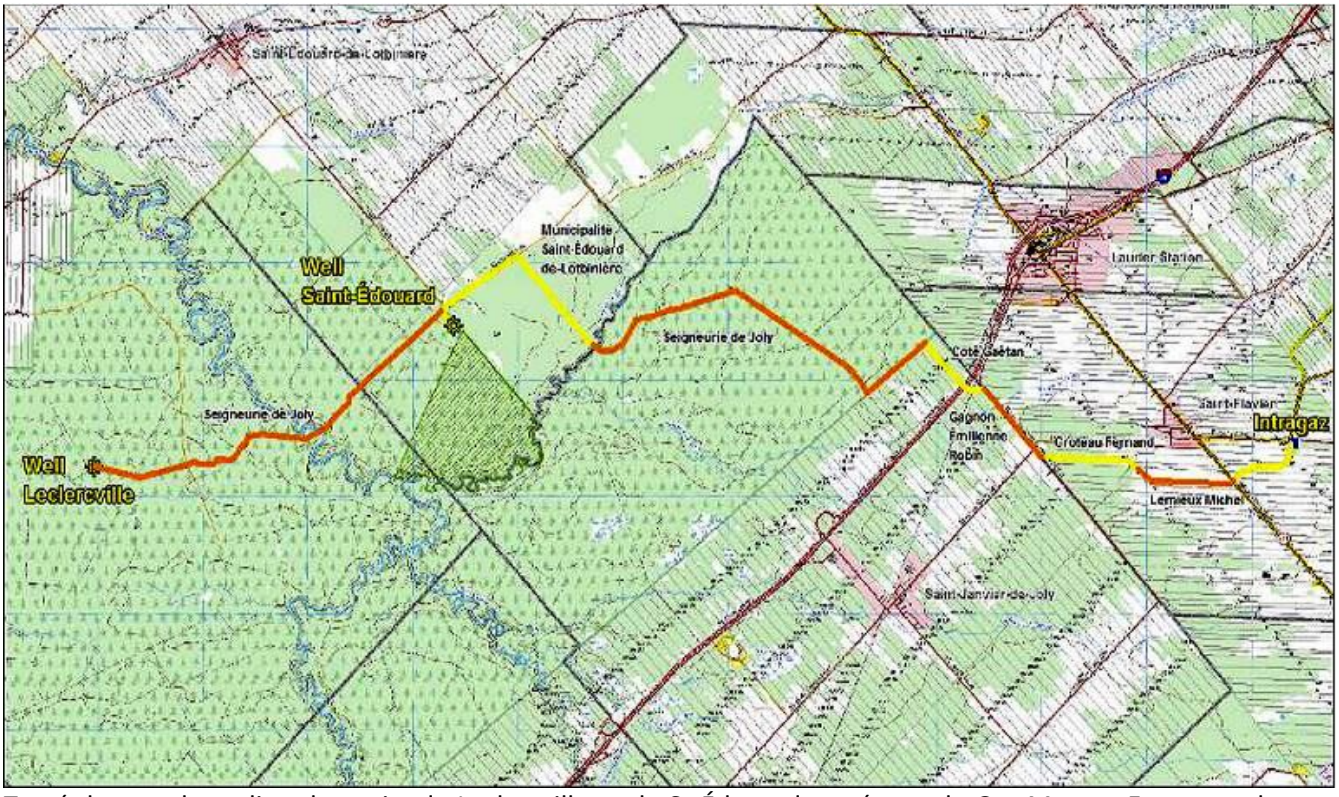

Tracé du gazoduc reliant les puits de Leclercville et de St-Édouard au réseau de Gaz Metro. En orange le tracé sur des terres publiques et en jaune le tracé sur des terres privées

La majorité du tracé de ce gazoduc traverse des terres publiques situées dans la Forêt seigneuriale Joly. Cette forêt publique située en milieu humide devrait être utilisée à des fins récréotouristiques plutôt que de devenir un parc industriel. Selon le témoignage d'un représentant de Gaz Metro lors des audiences du premier BAPE sur le gaz de schiste ce gazoduc aurait la capacité de transporter le gaz

produit par environ 80 puits. Il serait tentant d'en faire un projet pilote pour démontrer la faisabilité d'une implantation de l'industrie du gaz de schiste dans un milieu moins habité. Je vois venir cette tentation à grands pas. Sachez que les citoyens de la Vallée du St Laurent ne permettront pas que ce projet se réalise. Quand on force un projet qui n'a aucune acceptabilité sociale on entre sur le territoire de la patience sociale exacerbée.

Les compagnies gazières ainsi que les lobbies patronaux prétendent que, dans notre région, la population est réceptive à l'implantation d'une industrie gazière. C'est faux. La population de Lotbinière est aussi inquiète que les citoyens d'ailleurs au Québec. Au plus fort de la crise sur le gaz de schiste en 2012 une pétition signée par près de 70 % des citoyens de Leclercville s'opposait à cette industrie. Près de 60 % des propriétaires terriens s'opposaient aussi à ce que les compagnies gazières viennent sur leur terrain. La MRC de Lotbinière a été la première MRC à voter une résolution demandant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Sa planification stratégique 2014-2018 ne laisse pas de place pour une implantation industrielle de la filière du gaz de schiste. Les enjeux 3 et 4 de la planification stratégique sont éloquents :

ENJEU 3 : S'ASSURER D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE QUI REPOSE SUR LES FORCES ET ATTRAITS DU TERRITOIRE
3.1 Assurer le développement et la pérennité des entreprises
3.2 Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec
3.3 Disposer d'une main-d'œuvre spécialisée en mesure de soutenir le développement économique du territoire 3.4 Assurer le maintien et l'optimisation du secteur agricole et agroalimentaire

ENJEU 4 : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, NATUREL ET HUMANISÉ
4.1 Optimiser la concertation et la protection en matière environnementale sur le territoire de la MRC de Lotbinière
4.2 Améliorer la qualité des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques et riverains
4.3 Préserver le potentiel d'approvisionnement en eau potable, en quantité et en qualité
4.4 Préserver et mettre en valeur les paysages, le patrimoine, les milieux naturels et les milieux de vie

Choisir l'avenir énergétique d'un Québec vert

Le Québec est à l'heure des choix pour son avenir énergétique. Il doit choisir une société tournée vers l'avenir et prendre des mesures pour s'affranchir des hydrocarbures à moyen terme. Il en va de l'avenir de notre planète. Je veux laisser à mes enfants et petits-enfants une planète où il fera bon vivre en santé. Nous sommes dans la mauvaise voie actuellement tant au Québec que dans les pays industrialisés. S'il est une société capable d'effectuer un virage rapide vers une économie verte c'est bien le Québec. Avec notre production et notre potentiel d'énergie électrique propre et avec la production d'énergies à partir de la biométhanisation, de la biomasse, de la géothermie, du solaire, de l'éolien et toutes les autres formes d'énergies vertes nous pourrions bâtir ici une société qui servirait de modèle aux autres pays. La vraie création d'emplois est là.

Fermez le dossier des hydrocarbures une fois pour toutes et passez à autre chose. Mettez sur pied des Études environnementales sur la transition énergétique nous y participerons volontiers.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations :

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'est toujours pas disponible, puis préparer un mémoire, est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas tout autant de temps et de ressources à investiguer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

RÉSEAU Sépaq LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

MÉMOIRE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LES HYDROCARBURES – ÎLE D'ANTICOSTI

Mémoire présenté à la Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, le 1er décembre 2015

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) souhaite présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques qui auront lieu concernant l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures inhérents à l'île d'Anticosti. En effet, l'exploration et l'exploitation éventuelles des hydrocarbures à l'île d'Anticosti auraient un impact certain sur les activités et la clientèle qui fréquente la pourvoirie Sépaq Anticosti et des répercussions possibles sur l'intégrité écologique du parc national d'Anticosti, dont la gestion relève de la Sépaq.

Le présent mémoire expose, d'une part, les préoccupations de la Société à l'égard du projet en fonction de :

- La mission que lui a confiée le gouvernement du Québec;
- La vocation particulière de la pourvoirie Sépaq Anticosti et du parc national d'Anticosti qui est susceptible d'être touchée par une exploitation éventuelle des hydrocarbures;
- Ses valeurs d'entreprise, dont celles liées à la satisfaction de sa clientèle, à l'offre de produits récréatifs de qualité, à l'optimisation des retombées touristiques et économiques régionales et à la conservation du patrimoine naturel québécois.

D'autre part, le mémoire propose des suggestions afin de pouvoir supporter adéquatement la pourvoirie Sépaq Anticosti et le parc national d'Anticosti durant la période d'exploitation des hydrocarbures.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

- La Sépaq est une société d'État qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- La Sépaq a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, au profit de l'ensemble des Québécois, les équipements et les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés par le gouvernement du Québec;
- La Sépaq exploite 49 établissements, dont 24 parcs nationaux, 15 réserves fauniques, une pourvoirie et 9 centres touristiques dans 15 régions administratives et elle procure de l'emploi à plus de 3 000 personnes;
- La Sépaq gère et développe la majorité des établissements sous sa responsabilité en concertation avec les instances régionales;
- Dans le cas de la pourvoirie Sépaq Anticosti, la Sépaq a le mandat d'effectuer une exploitation commerciale rentable et un développement durable de ce territoire.

INTÉRÊT DE LA SÉPAQ POUR LE PROJET

- L'exploitation éventuelle des hydrocarbures à l'île d'Anticosti serait réalisée en grande partie sur le territoire de la pourvoirie Sépaq Anticosti et à proximité du parc national d'Anticosti, dont la gestion relève de la Sépaq;

- L'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures concernant l'île d'Anticosti montre que l'extraction des hydrocarbures du sous-sol par fracturation peut occasionner notamment des risques de contamination de plusieurs composantes biophysiques et de dégradation d'habitats d'espèces fauniques mises en valeur notamment tels le cerf et le saumon; des matières premières de premier plan pour la pourvoirie Sépaq Anticosti;

- L'exploitation intensive des hydrocarbures dans une partie importante de la pourvoirie Sépaq Anticosti sur une période de temps (75 ans) aurait des impacts majeurs à long terme sur les opérations et l'offre de produits de l'entreprise, sur la sécurité et la satisfaction de la clientèle et ultimement sur la notoriété du caractère sauvage de l'île, de la chasse, de la pêche et de la villégiature;

- L'intégrité écologique du parc national d'Anticosti est préoccupante dans le contexte où des plates-formes de forage seraient prévues dans son voisinage.

PRÉSENTATION DE LA POURVOIRIE SÉPAQ ANTICOSTI

- Plus de 3 500 km^2 de territoire exclusif voué à des fins d'activités fauniques et récréatives;
- Sous gestion de la Sépaq depuis 1985;
- Principaux produits : chasse au cerf haut de gamme et standard, pêche au saumon haut de gamme, villégiature;
- Infrastructures : une auberge, plusieurs pavillons, chalets et camps rustiques, quelques campings, près de 1 000 km de routes secondaires et tertiaires;
- Une quinzaine de millions investis depuis le début des années 2000 dans l'amélioration et le développement des infrastructures;
- Emplois : une centaine dont la majorité est saisonnière;
- Majorité des clients et des revenus proviennent de la chasse (80 %).

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL D'ANTICOSTI

- Création en 2001;
- 572 km^2 de territoire protégé;
- Plusieurs sites et paysages exceptionnels;
- Investissements de plus de 4,0 M$ depuis sa création;
- Activités : randonnée pédestre, observation, camping, villégiature;
- Infrastructures : un camping, un pavillon, chalets, sites d'observation et plus de cent kilomètres de sentiers de randonnée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

La pourvoirie Sépaq Anticosti et le parc national d'Anticosti génèrent des retombées économiques très importantes pour la communauté de Port-Menier et constituent le principal moteur économique de l'île :

- Plusieurs milliers de jours-visites à l'île sont générés par ces deux établissements;
- Embauche et achats locaux importants;
- Approvisionnement en biens et services principalement dans les commerces de Port-Menier;
- Dépenses de la clientèle dans les commerces locaux en achats de biens et services divers;
- Sépaq est le principal employeur de l'île d'Anticosti présentement;
- Chasse au cerf a été l'activité économique la plus stable dans le temps;
- Sépaq est le principal client de l'aéroport.

PRÉOCCUPATIONS DE LA SÉPAQ PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE RÉALISÉE POUR L'ÎLE D'ANTICOSTI

Voici les principaux impacts que la Sépaq appréhende pour la pourvoirie Sépaq Anticosti et le parc national d'Anticosti dans l'éventualité où une exploitation des hydrocarbures serait réalisée dans l'île à partir de l'information contenue dans le rapport d'évaluation environnementale stratégique concernant l'île d'Anticosti.

1. IMPACTS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES EN FONCTION DES SCÉNARIOS PRÉSENTÉS

Les commentaires soumis dans cette section reposent sur les scénarios de déploiement de la production d'hydrocarbures présentés dans le rapport et sur les informations incluses à la carte du réseau de collecte des hydrocarbures et de l'emplacement des usines proposées sur l'île d'Anticosti. Bien que ces informations doivent être interprétées comme des outils de travail pouvant évoluer en fonction de la disponibilité de nouvelles connaissances et que les promoteurs peuvent élaborer leur propre stratégie d'exploitation, il est plausible de conclure que le territoire de l'île d'Anticosti qui sera le plus sollicité pour l'exploitation des hydrocarbures sera sa partie sud. C'est en fonction de ce constat et des informations sur les scénarios de déploiement présentés dans le rapport que nous avons émis les commentaires suivants :

IMPACTS POUR LA POURVOIRIE SÉPAQ ANTICOSTI

La superposition de la carte de la localisation des plates-formes de production, du réseau de collecte des hydrocarbures et de l'emplacement des usines proposées sur l'île d'Anticosti incluse dans le rapport sur l'évaluation environnementale stratégique avec les limites de la pourvoirie Sépaq Anticosti permet d'établir certains constats :

- <u>Exploitation des hydrocarbures réalisée sur une partie très importante de la pourvoirie</u>

  - Au moins la moitié de la superficie de la pourvoirie Sépaq Anticosti serait affectée par la production d'hydrocarbures sur la période d'exploitation prévue : 75 ans (voir carte ci-jointe);
  - Au moins la moitié des plates-formes de production envisagées dans le « scénario plus » serait implantée sur le territoire de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que le centre de traitement et d'expédition des hydrocarbures pompés (voir carte ci-jointe);
  - Plusieurs centaines de kilomètres de chemins et pipelines seraient construits dans la pourvoirie pour les besoins de la production d'hydrocarbures;
  - Durant la période de pointe de production d'environ 22 ans (± ans 28 à 50 du projet), autour d'une centaine de plates-formes avec environ 1 000 puits pourraient être actifs simultanément sur le territoire de la pourvoirie;
  - Des plates-formes de production d'hydrocarbures seraient localisées dans 17 bassins versants présents dans la pourvoirie, dont celui de la rivière Jupiter, le plus important de l'île (voir carte ci-jointe);
  - Vingt-et-un des 31 secteurs de chasse (68 %) de la pourvoirie seraient affectés par la présence de plates-formes de production dont 18 de façon importante (voir carte ci-jointe).

- Exploitation des hydrocarbures effectuée parmi les secteurs les plus stratégiques de la pourvoirie

  Secteurs des rivières Jupiter – Chicotte – Galiote – Martin

  Chasse au cerf

  - Les meilleurs secteurs de chasse au cerf de la pourvoirie sont situés dans le sud de l'île, là où une partie importante des plates-formes seraient prévues. Particulièrement, les secteurs de chasse dans la région des rivières Jupiter et Chicotte, qui contribuent fortement à la notoriété de la pourvoirie, seraient grandement affectés;
  - Les produits de chasse au cerf haut de gamme et les infrastructures de services qui y sont associées et installées dans la région des rivières Jupiter et Chicotte seraient particulièrement touchés.

  Pêche au saumon

  - La rivière Jupiter est une icône lorsqu'il est question de pêche au saumon. Selon la répartition des plates-formes de production d'hydrocarbures du « scénario plus », une cinquantaine seraient aménagées dans le bassin versant de cette rivière, dont un certain nombre serait localisé dans le bassin versant immédiat de la rivière Jupiter.

  Villégiature

  - Plusieurs chalets sont offerts dans les secteurs Jupiter-Chicotte-Galiote pour la villégiature en période estivale. Les villégiateurs veulent être en contact avec les composantes biophysiques exceptionnelles de l'île d'Anticosti et apprécient le sentiment de tranquillité et d'isolement que leur procure ce milieu insulaire particulier. De plus, c'est la clientèle qui a le plus besoin de se sentir en sécurité. Une production massive d'hydrocarbures dans les secteurs Jupiter-Chicotte-Galiote affecterait fortement les facteurs qui motivent les villégiateurs à venir y séjourner.

- Atteinte à la matière première vitale de la pourvoirie : le cerf et le saumon

  - Perturbation de l'habitat et du comportement du cerf de Virginie

    Le déploiement sur le territoire de la pourvoirie Sépaq Anticosti de centaines de plates-formes avec les pipelines et chemins d'accès qui s'y rattachent aurait des conséquences certaines sur le comportement du cerf notamment. Plus spécifiquement, le bruit généré par la construction des chemins, par l'aménagement et la fermeture de plates-formes, par l'exploitation de centaines de puits et par le trafic supplémentaire issu de la production d'hydrocarbures par fractionnement sur une période de 75 ans pourrait provoquer un stress additionnel au cerf, dérangerait ses habitudes de vie et modifierait ses déplacements et lieux qu'il fréquente habituellement. Les conséquences d'une implantation aussi massive de production d'hydrocarbures sur le cerf sont peu documentées et connues. De plus, plusieurs hectares de végétation et forêt devraient être défrichés pour l'aménagement de centaines de kilomètres de chemins, de pipelines et de plates-formes qui auraient un effet sur la disponibilité de nourriture ou d'abri pour le cerf, particulièrement dans le secteur Chicotte où est localisé le plus important ravage de l'île d'Anticosti. Les ravages, essentiels à la survie hivernale du cerf, sont composés de sapinières matures dont l'étendue n'est pas en expansion à l'échelle de l'île. Une diminution de couvert en sapinière mature engendrée par les activités de production d'hydrocarbures pourrait causer une perte en habitat crucial pour le cerf et avoir un impact sur sa survie.

- Menace potentielle à l'intégrité de l'habitat du saumon de l'Atlantique

  Plusieurs centaines de puits seraient installés dans le bassin versant de la rivière Jupiter. Une extraction des hydrocarbures par fractionnement hydraulique impliquerait une utilisation de l'eau de la rivière et, par conséquent, de l'habitat du saumon pour alimenter tous ces puits. Les impacts cumulatifs d'un approvisionnement en eau sur une longue période ne sont pas connus quant à leurs effets sur les populations de saumon et son habitat. De plus, les eaux contaminées issues du fractionnement constitueraient d'autres risques potentiels pour le saumon et son habitat. Un déversement accidentel de telles eaux provoquerait une dégradation de l'eau de surface et souterraine s'écoulant dans le bassin versant de la rivière Jupiter et affecterait ultimement directement ce cours d'eau. Dans un contexte d'exploitation des hydrocarbures sur une période aussi longue que 75 ans, les risques qu'un tel déversement puisse arriver sont plus importants.

- <u>Désirabilité et offre du produit de chasse au cerf hypothéquées</u>

  - Dix-huit des 31 secteurs de chasse de la pourvoirie, dont les plus notoires (secteurs des rivières Jupiter-Chicotte-Galiote et ruisseau Matin), seraient affectés sérieusement par la production d'hydrocarbures pour une très longue période de temps;
  - L'aménagement de centaines de plates-formes, de kilomètres de chemins et pipelines et d'un centre de traitement et d'expédition des hydrocarbures dans les secteurs de chasse réduirait la superficie chassable dans ces derniers;
  - Une trop forte densité de plates-formes et de puits dans certains secteurs de chasse pourrait impliquer leur fermeture à la chasse pour de très nombreuses années et réduire ainsi sérieusement l'offre de chasse à la clientèle, faute d'y trouver des conditions de pratique adéquates;
  - Il est incontestable que la production d'hydrocarbures aura un impact sur le comportement du cerf et son habitat par une réduction du couvert en sapinières matures, ce qui pourrait influencer à la baisse la densité de population de ce cervidé dans les secteurs de chasse touchés par la production d'hydrocarbures et ultimement se traduire par une moins grande visibilité et un succès de chasse moindre qu'antérieurement;
  - La présence de centaines de kilomètres de pipelines aériens, dans l'hypothèse où ils ne seraient pas enfouis en raison de la caractéristique des sols de l'île, constituerait un irritant pour le déplacement du gibier et des chasseurs pour accéder à ce dernier;
  - Le bruit généré par l'aménagement des chemins, pipelines et plates-formes ainsi que l'opération des puits et le trafic s'y rattachant brimeraient sur de grandes superficies et pour de nombreuses années la qualité d'expérience des chasseurs qui recherchent un sentiment d'isolement et de tranquillité en forêt;
  - Dans ce contexte, l'environnement et les conditions de terrain recherchés par les chasseurs pour pratiquer leur activité seraient sérieusement modifiés et altérés à grande échelle pour de longues périodes; ce qui aurait une incidence certaine sur la désirabilité du produit de chasse au cerf offert par la pourvoirie;
  - Ultimement, dans une perspective d'exploitation intensive d'hydrocarbures à long terme, la perception envers la chasse au cerf à Anticosti pourrait être suffisamment négative que la désirabilité du produit de chasse dans l'ensemble du territoire de la pourvoirie pourrait être affectée négativement.

- <u>Risque de contamination de la qualité de l'eau utilisée pour les besoins des infrastructures de services et d'hébergement</u>

  - Le rapport sur l'évaluation environnementale stratégique mentionne que les caractéristiques hydrogéologiques d'Anticosti sont extrêmement variables et très vulnérables à la contamination et qu'aucune cartographie et mesure des ressources en eau souterraine n'existent. Les connaissances en la matière étant inexistantes, il est impossible d'évaluer la connectivité naturelle entre les régions profondes et les aquifères de surface. Ce constat amène à agir avec grande prudence dans le cas d'aménagement de plates-formes dans les environs des infrastructures de services et d'hébergement de la pourvoirie qui

sont pourvues en eau par des puits de surface alimentés par des sources souterraines pour suffire aux besoins de la clientèle et du personnel.

- Sécurité de la clientèle fragilisée

  L'exploitation intensive d'hydrocarbures dans le territoire de la pourvoirie pourrait affecter la sécurité de sa clientèle de diverses façons. Le site des plates-formes de production, les pipelines et le centre de traitement et d'expédition des hydrocarbures pourraient être des sources potentielles de danger pour la clientèle en l'absence d'affichage et de périmètres sécurisés. De plus, l'intensification significative du trafic lourd et léger sur les routes en raison des activités liées à la production des hydrocarbures par fractionnement ferait croître les risques d'accidents routiers pour la clientèle de la pourvoirie sur une très longue période de temps.

- Notoriété de la pourvoirie affectée

  Dans l'éventualité d'une exploitation d'hydrocarbures, Anticosti, comme destination touristique, pourrait être menacée. En effet, l'ampleur du projet, son déploiement sur une grande superficie de l'île et sa durée d'exploitation (plus de 4 000 puits sur une période de 75 ans), d'éventuels accidents environnementaux liés à la production des hydrocarbures et la perception mitigée par rapport à une extraction par fractionnement, font que la population pourrait avoir une perception négative d'Anticosti pour des fins récréatives et nuire à la désirabilité de la pourvoirie et de l'île en tant que destination touristique.

- Offre de produits et rentabilité de la pourvoirie en danger à moyen terme

  - L'opération d'une centaine de plates-formes et d'environ 1 000 puits simultanément dans la pourvoirie pendant la période de pointe de production d'hydrocarbures prévue sur au-delà de 20 ans pourrait avoir des effets néfastes sur la qualité des produits de chasse, pêche et villégiature ainsi que sur la sécurité et qualité d'expérience recherchées par la clientèle à un point tel qu'il faille procéder à la réduction ou à l'abolition complète de l'offre d'activités et services dans plusieurs secteurs, dont ceux des rivières Jupiter-Chicotte-Galiote et Martin;
  - À moyen terme, une exploitation intensive des hydrocarbures dans la pourvoirie sur une longue période risquerait d'avoir des répercussions sérieuses sur la rentabilité et la pérennité de cette dernière.

IMPACTS POUR LE PARC NATIONAL D'ANTICOSTI

En tant qu'aire protégée stricte, il est interdit légalement de faire de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures dans le parc national d'Anticosti. Cependant, l'intégrité écologique du parc national pourrait être affectée par l'entremise d'une source de contamination localisée à l'extérieur de ses limites. Dans le scénario de déploiement des plates-formes présenté sur la carte du réseau de collecte des hydrocarbures incluse dans le rapport sur l'évaluation environnementale stratégique, quelques plates-formes sont prévues dans le secteur de la tête de la rivière Jupiter (voir carte ci-jointe). Or, une partie du parc national est localisé dans ce secteur et, advenant le déversement d'eaux contaminées ou d'hydrocarbures, un écoulement souterrain ou de surface de ces matières pourrait aboutir dans le parc national et mettre en péril son intégrité écologique. De plus, à proximité des limites du parc national, l'aménagement d'autres plates-formes est prévu dans des bassins versants ne s'écoulant pas dans le parc, mais leur proximité de ce dernier et la méconnaissance de la circulation des eaux souterraines particulièrement interpellent à la vigilance.

2. SUGGESTIONS POUR SUPPORTER LA POURVOIRIE SÉPAQ ANTICOSTI ET LE PARC NATIONAL D'ANTICOSTI DURANT LA PÉRIODE DE PRODUCTION D'HYDROCARBURES

La pourvoirie Sépaq Anticosti serait l'acteur économique le plus affecté par une éventuelle production d'hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Des solutions à long terme doivent être mises en place par les promoteurs d'hydrocarbures afin d'atténuer le choc pour la pourvoirie :

- Poursuivre l'acquisition de connaissances pour mieux documenter les impacts, prévenir et intervenir en cas de nécessité

Impacts sur le cerf et son habitat

- Les conséquences d'une implantation massive de production d'hydrocarbures sur l'habitat et le comportement du cerf notamment sont peu documentées et connues; ***des informations supplémentaires à cet effet sont nécessaires pour mieux mesurer les impacts***. De plus, ***une meilleure connaissance des ravages utilisés par le cerf (sapinières matures) serait requise pour les sauvegarder*** avant d'amorcer l'aménagement de plates-formes et de chemins, notamment dans le secteur Chicotte.

Impacts sur le saumon

- Selon le rapport sur l'évaluation environnementale stratégique, actuellement, les connaissances sur l'effet cumulatif et à long terme d'une utilisation de l'eau de la rivière Jupiter aux fins de production d'hydrocarbures par fractionnement et sur les caractéristiques des eaux souterraines alimentant ce cours d'eau sont insuffisantes. De plus, des déversements d'hydrocarbures ou d'eaux contaminées issus du fractionnement constitueraient d'autres risques potentiels pour le saumon et son habitat et l'analyse de tels scénarios devrait être effectuée afin de réaliser les meilleures interventions en cas de besoin. ***De la recherche supplémentaire pour mieux documenter les impacts de la production d'hydrocarbures dans un tel environnement doit donc être réalisée avant d'en amorcer le déploiement. Dans une optique de manque de connaissance suffisante, il semble imprudent de prévoir l'installation de plates-formes de production dans le bassin versant de la rivière Jupiter, notamment en phase de démarrage du projet de production d'hydrocarbures comme le prévoit le rapport.***

Impacts sur les eaux de surface et souterraines

- L'acquisition de connaissance sur les eaux de surface et souterraines est fondamentale compte tenu de leur sensibilité à une contamination issue de la production d'hydrocarbures et qu'elles peuvent constituer un vecteur de transport dans le cas de déversements de contaminants. ***Les bassins versants des rivières Jupiter et Chicotte, en raison de leur importance et de leur localisation stratégique pour la pourvoirie, devraient être prioritaires quant à l'acquisition de données détaillées pour bien comprendre les caractéristiques et la dynamique des eaux dans tout ce secteur.***

Impacts sur la notoriété d'Anticosti comme destination touristique

- La perception de la population et la notoriété d'Anticosti comme destination touristique (chasse, pêche, villégiature) pourraient changer dans l'éventualité d'une exploitation d'hydrocarbures intensive sur l'île. ***Une enquête pour mesurer la perception de la population en la matière serait nécessaire et permettrait de connaître les effets de la production d'hydrocarbures sur la demande des produits touristiques, d'évaluer les impacts pour l'industrie touristique et d'aider à cibler les moyens à prendre pour s'assurer qu'Anticosti demeurera à long terme une destination de choix pour la chasse, la pêche et la villégiature.***

- Aménagement pour compenser la perte d'habitat et de secteurs de chasse au cerf

  La production d'hydrocarbures dans la pourvoirie, notamment dans les secteurs Jupiter-Chicotte-Galiote-Martin, occasionnerait une perte importante d'habitat pour le cerf et aurait des conséquences importantes sur la présence du cerf et sur la qualité d'expérience recherchée par les chasseurs (sentiments d'isolement et de tranquillité) dans plusieurs secteurs de chasse, ce qui rendrait la pratique de la chasse intéressante dans ces derniers. Dans ce contexte, **pour récupérer les habitats perdus et les secteurs de chasse fermés ainsi que pour s'éloigner des lieux de production d'hydrocarbures, les promoteurs devraient consacrer des sommes d'argent significatives à l'aménagement d'habitats pour le cerf dans des parties de la pourvoirie qui en sont moins bien pourvues et où la qualité d'expérience pour la chasse y est adéquate. De plus, dans ces portions de territoire, des sommes devraient être consacrées à la réalisation de travaux pour faciliter l'accès du cerf aux chasseurs**.

- Atténuer les conflits d'usage par une harmonisation spatio-temporelle des activités « production d'hydrocarbures – pourvoirie »

  En amont du processus de planification des activités relatives à l'exploitation des hydrocarbures (aménagement des plates-formes, des puits, des pipelines, transport routier, etc.), ***une harmonisation de ces dernières devrait être réalisée avec les préoccupations de la pourvoirie, à une échelle spatio-temporelle, en vue d'atténuer les conflits d'usage. Un comité composé de représentants des ministères concernés, des promoteurs et de la Sépaq pourrait convenir des mesures d'atténuation à adopter et veiller au suivi de leur mise en œuvre. Les mesures convenues pourraient faire partie des conditions des certificats d'autorisation émis par le MDDELCC ou des permis octroyés par le MERN auprès des promoteurs*** avant la réalisation des activités de production d'hydrocarbures susceptibles de créer des conflits d'usage avec la pourvoirie. Un tel comité pourrait être efficace au cours des premières années de l'exploitation des hydrocarbures, soit avant que l'intensité de cette dernière devienne telle que des mesures d'atténuation spatio-temporelle ne puissent plus suffire à résoudre adéquatement les conflits d'usage devenus trop nombreux et aigus sur le territoire.

- Compensations pour la perte de revenus directement occasionnée par la production d'hydrocarbures

  Un point de rupture quant à la désirabilité des produits de chasse, pêche et villégiature dans certains secteurs surviendrait avec l'intensité du déploiement de la production d'hydrocarbures dans la pourvoirie en raison des effets négatifs marquants qu'aurait cette dernière sur la chasse et la villégiature notamment, ainsi que sur la sécurité et la qualité d'expérience recherchées par la clientèle. Particulièrement, en période de pointe de production d'hydrocarbures prévue sur au-delà de 20 ans, ces effets négatifs seraient très intenses et pourraient amener la pourvoirie à ne plus opérer les secteurs les plus touchés ainsi que les infrastructures de services et d'hébergement qui s'y rattachent, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur ses revenus et sa rentabilité. ***Dans ce contexte de moindre désirabilité des produits ou de fermeture de certains secteurs d'activités de la pourvoirie, en raison d'une production d'hydrocarbures trop massive par rapport à la capacité de tolérance de la faune et de la clientèle, une compensation monétaire juste et équitable devrait nécessairement être versée à la pourvoirie pour les pertes de revenus occasionnées durant toute la période d'exploitation visée par le projet.***

- Support à la mise en valeur et à la promotion d'Anticosti comme destination touristique

  L'industrie touristique est l'un des principaux moteurs économiques de l'île d'Anticosti. Ce créneau économique ferait tandem avec la production d'hydrocarbures, mais cette dernière pourrait faire ombrage à Anticosti en tant que destination touristique et nuire à sa désirabilité. Pour contrecarrer cet effet, ***des mesures à long terme devront être prises pour soutenir Anticosti comme destination touristique durant l'exploitation des hydrocarbures. Plus spécifiquement, un plan de mise en valeur porteur pour l'avenir de l'industrie touristique d'Anticosti et contributif à son renforcement à long terme comme destination touristique devrait être élaboré. La concrétisation de ce plan impliquerait le développement de l'accessibilité à l'île, le développement ciblé d'infrastructures et d'activités touristiques nouvelles et la mise en œuvre d'un vigoureux plan de promotion de la destination touristique Anticosti pour maintenir et stimuler un intérêt auprès des touristes pour visiter l'île. Les promoteurs de l'industrie des hydrocarbures présents à Anticosti pourraient être les principaux supporteurs financiers du développement et de la promotion touristique issus du plan de mise en valeur élaboré.*** Une telle initiative pourrait être un bon moyen pour les promoteurs de redonner aux insulaires une partie de la richesse issue de la production d'hydrocarbures à Anticosti dans une perspective d'avenir pour ces derniers.

- Protection du bassin versant de la rivière Jupiter

  Le bassin versant de la rivière Jupiter est notamment remarquable par son ampleur hors du commun à l'échelle de l'île d'Anticosti et par les caractéristiques biophysiques distinctives de la rivière Jupiter à l'égard de la qualité et du débit de son eau de surface et en tant qu'habitat exceptionnel et majeur pour le saumon de l'Atlantique, dont la dynamique de la population est fragile aux changements pouvant survenir dans les aires vitales fréquentées par cette dernière. Ces particularités naturelles marquantes, conjuguées au caractère majestueux de la rivière Jupiter et à une offre de produits de pêche et de chasse distinctive, font en sorte que le secteur de la rivière Jupiter a une très forte notoriété. ***Afin de garder intact ce milieu naturel extraordinaire, un statut d'aire protégée de « réserve aquatique » devrait être octroyé à l'ensemble du bassin versant de la rivière Jupiter.***

- Assurer l'intégrité écologique du parc national d'Anticosti

  L'intégrité écologique du parc national ne doit pas être compromise par la production d'hydrocarbures en périphérie. Dans les secteurs voisins de cette aire protégée, où une production d'hydrocarbures serait projetée, il serait essentiel de connaître adéquatement la localisation et la dynamique des eaux souterraines et de surface. Dans le cas d'un écoulement des eaux dans le parc national, aucune installation de production et de transport liée à l'exploitation d'hydrocarbures ne devrait être implantée par précaution.

Proposition de déploiement de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti par rapport aux secteurs de chasse («Scénario plus» Période de 75 ans) - Pourvoirie Sépaq Anticosti

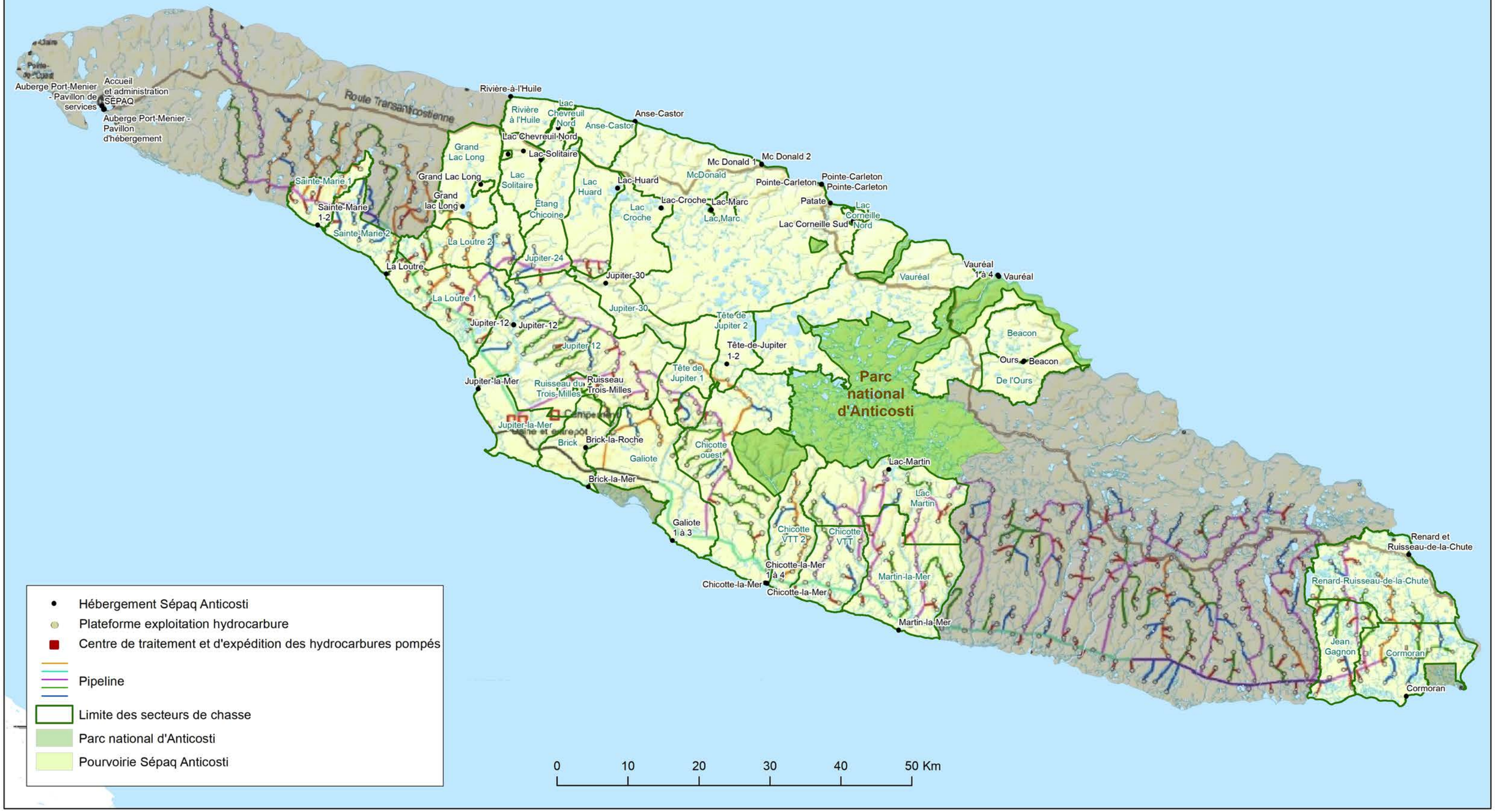

Proposition de déploiement de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti par rapport aux bassins versants («Scénario plus» Période de 75 ans) - Pourvoirie Sépaq Anticosti

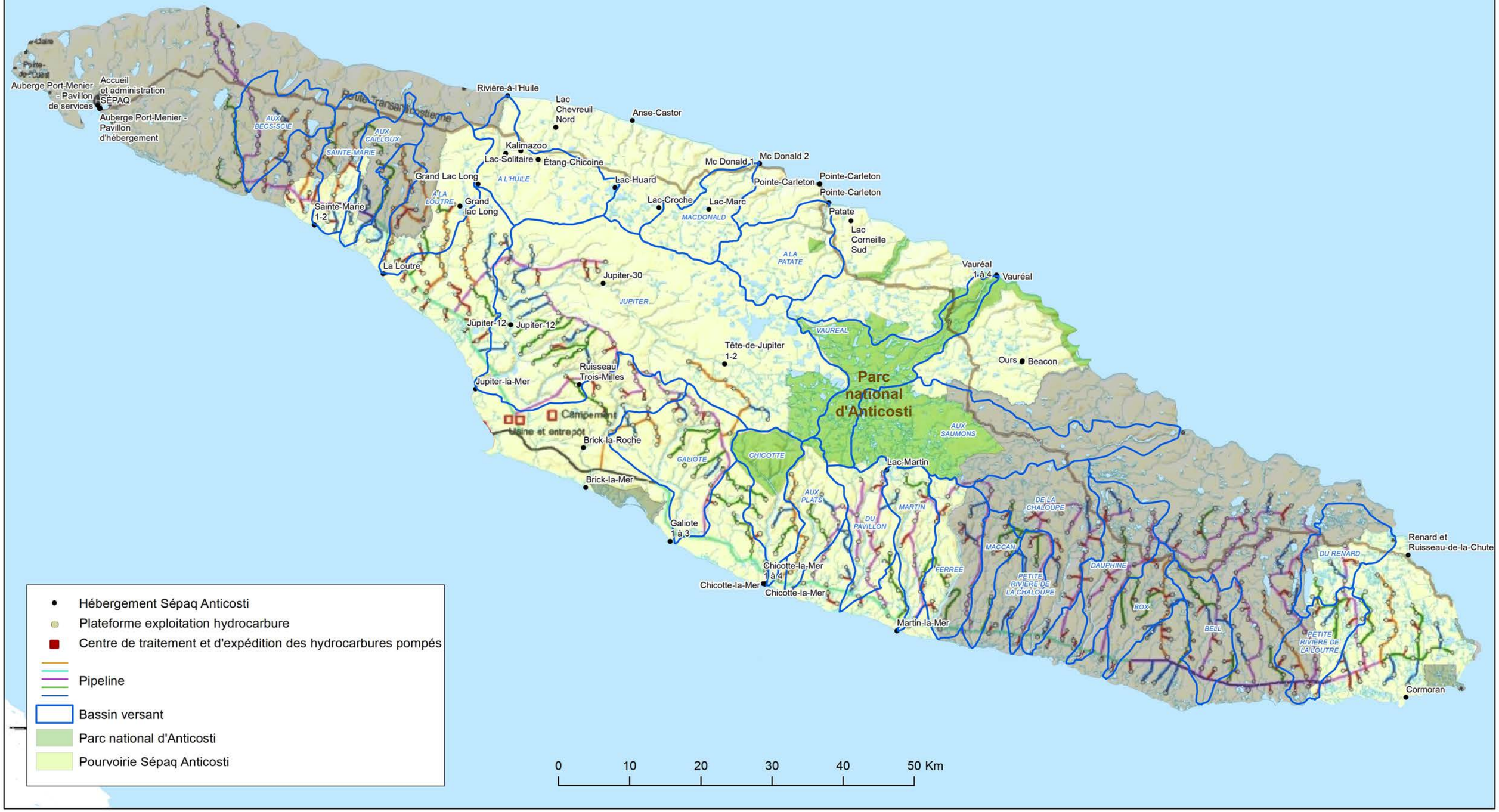

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

RVHQ

REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

Mémoire du RVHQ

Consultation sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

[redacted]

Octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 1
1. Présentation du RVHQ 2
Le rayonnement du RVHQ 7
2. La position du RVHQ 8
La volonté et la non-volonté du gouvernement 9
Le lobbying 10
L'électrification des transports 11
Le système de plafonnement et d'échange (SPEDE) 13
La tarification carbone 14
La fausse solution du gaz naturel 16
Le GNL ou gaz naturel liquéfié 19
La rente énergétique 21
Les écarts entre inventaires et réalité 22
Le climat 24
Lois-cadres : nécessaire outil? 24
3. Le document de consultation 25
La cible de 2050 26
La cible de 2030 27
4. Les recommandations du RVHQ 29
CONCLUSION 30

C'est l'avenir de la complexité à son plus haut niveau, l'intelligence, la conscience, la créativité artistique, qui se jouent aujourd'hui sur la planète.
Hubert REEVES. Mal de Terre. Éditions du Seuil. 2003.

RÉSUMÉ

Soucieux d'une approche globale tenant compte des émissions en amont (extraction et émissions antérieures requises à l'extraction) et en aval (après un moment « M » ou un processus « P »), et privilégiant les solutions les plus simples (la voie « refus » du principe des 5R), nous considérons que les cibles québécoises doivent refléter un désir réel du gouvernement de diminuer la responsabilité du Québec dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Malheureusement, de nombreux éléments nous permettent de douter qu'il en soit ainsi. Sans s'attarder aux études sous-tendant nos positions, ce mémoire tentera d'exprimer clairement nos attentes en matière de lutte contre les changements climatiques. Brièvement, nous recommandons au gouvernement de dresser un portrait réel des émissions de GES au Québec et de celles que nous occasionnons ailleurs, et cela en privilégiant la réalisation d'études du type « de fond en comble », mesures physiques et incertitudes à l'appui. Nous recommandons aussi que le gouvernement adopte une approche tenant compte des différents gaz à effet de serre et qu'il traite ces derniers de manière différenciée. Nous conclurons par différentes solutions que nos comités citoyens aimeraient rapidement voir s'implanter.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES :

BAPE :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAD :	dollars canadiens
ÉES :	évaluation environnementale stratégique
GES :	gaz à effet de serre
GJ :	gigajoule (1 milliard de joules)
Gm^3 :	1 milliard de mètres cubes (1×10^9 m^3)
GNL :	gaz naturel liquéfié
Mt :	mégatonne ou million de tonnes (1 000 000 tonnes)
ppm :	partie par million
PRP :	potentiel de réchauffement planétaire (par rapport au CO_2)
SPEDE :	système de plafonnement et échange des droits d'émissions (de GES)
tep :	tonne d'équivalent pétrole (valeur d'énergie prise souvent égale à 41,87 GJ)
USD :	dollars américains

1. PRÉSENTATION DU RVHQ

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec est le nouveau nom adopté en 2013 par le Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent afin de mieux refléter sa mission et les contours de son implantation au Québec. Comme il s'agit d'une première présentation officielle en commission parlementaire, nous vous soumettons un historique de notre mouvement citoyen.

En 2009 et en 2010, particulièrement dans l'axe de Chambly à Contrecœur, quelques groupes citoyens se sont formés afin de dénoncer la prise de possession du territoire montérégien par les gazières Molopo et Canbriam Energy. Il a toutefois fallu attendre la manifestation du 29 août 2010 à Saint-Bruno-de-Montarville, lors de l'annonce du BAPE sur le gaz de schiste par le ministre de l'Environnement Pierre Arcand, pour que des responsables de comités en provenance de différentes régions puissent se rencontrer et discutent d'un projet de regroupement. Le 15 octobre 2010, une proposition a été faite en ce sens par certains coordonnateurs citoyens et la fondation du Regroupement Interrégional Gaz de Schiste de la Vallée du Saint-Laurent eut lieu à Drummondville le 12 décembre 2010. Il s'agissait de la première assemblée générale du RIGSVSL[1]. À cette époque, la moitié des comités provenait de la Montérégie et il a alors été établi que le Regroupement[2] rallierait deux régions, l'Ouest et l'Est, dont l'autoroute 55 constituerait la limite. Lors de cette assemblée de fondation, 11 coordonnateurs ont été nommés et en quelques jours, mission, objectifs, organigramme, statuts et règlements ont été rédigés, proposés et adoptés[3].

Le RIGSVSL s'est rapidement fait connaître par ses actions « terrain ». Des dizaines de manifestations, de ce 29 août à St-Bruno, à celle de Drummondville le 27 juin 2013 en passant par celle du 18 juin 2011 à Montréal **« On ne se fera pas forer »**, laquelle peut être considérée comme la plus importante sur le plan environnemental au Québec jusqu'alors. Il y a aussi eu de nombreuses prises de parole publique, à commencer par les trois rencontres de l'Association pétrolière et gazière du Québec de 2010, qualifiées de houleuses. Les soirées publiques du BAPE tenues à Longueuil, Bécancour et Saint-Flavien à la fin d'année 2010 ont été l'objet de toutes nos attentions. Les nombreux citoyens qui y ont assisté ont découvert des éléments pas très glorieux sur le dossier du gaz de schiste

[1] Pour plus d'informations sur cette activité : Société Radio-Canada (2012). *Des comités de citoyens élaborent leur stratégie*. http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/12/12/001-gaz-de-schiste-opposition-drummondville.shtml.

[2] Pour la suite du texte, le terme « Regroupement » réfère, selon les époques, au Regroupement Interrégional Gaz de Schiste de la Vallée du St-Laurent ou au Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

[3] Ce n'est toutefois que le 23 novembre 2011 que les lettres patentes de l'organisme ont été officiellement inscrites au registre des entreprises du Québec.

au Québec. Ensuite, il y a eu les mémorables soirées publiques de l'ÉES (évaluation environnementale stratégique) sur le gaz de schiste de Saint-Hyacinthe, Longueuil, Saint-Flavien et Bécancour, pendant lesquelles les comités citoyens du RIGSVSL ont bombardé de questions le comité d'experts de l'ÉES[4].

Plusieurs pétitions ont été organisées, dont celle de 128 000 noms réclamant un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Celle-ci a été déposée le 8 février 2011 à l'Assemblée nationale du Québec par Amir Khadir, député de Québec Solidaire. Mais ce qui caractérise la force de notre mouvement reste sans nul doute l'opération **« Vous n'entrerez pas chez nous »**. Menée par nos groupes citoyens, elle a consisté à faire signer aux propriétaires possédant plus d'un hectare de terre, et donc susceptible « de se faire forer », un formulaire spécifiant aux compagnies détentrices de permis d'exploration d'hydrocarbures qu'elles ne sont pas les bienvenues.

> Les articles 170 et 235 de la *Loi sur les mines du Québec* prévoient que vous obteniez mon consentement pour accéder et effectuer des travaux de recherche de pétrole et de gaz naturel sur ma propriété. Si votre compagnie entendait éventuellement procéder à des travaux d'exploration les lots ci-haut désignés, je vous informe, à titre de propriétaire, que je ne consens pas à ce que de tels travaux soient effectués sur ma propriété, ni par vous, ni par aucun de vos contractants et associés.
>
> Mon refus est motivé, entre autres, par les risques mal connus que présentent l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste bien décrits dans le rapport final du BAPE.

Extrait du formulaire destiné aux propriétaires de plus d'un hectare.

Pour les autres adultes de la maison et pour tous ceux résidant dans un logement, un autre formulaire, ressemblant plus à une pétition, était présenté.

Jusqu'à aujourd'hui, il y a eu trois dépôts de ces lettres et formulaires : l'un auprès de la compagnie Talisman le 27 septembre 2011[5], un dépôt officiel de 37 125 noms le 17 avril 2012 à l'Assemblée nationale et un autre dépôt de 28 532 nouvelles signatures le 6 novembre 2014[6], illustrant le fait que la non-acceptation sociale pour les projets de gaz de schiste est toujours forte, malgré l'apparent moratoire sur le territoire québécois.

[4] L'institut du Nouveau Monde assurait l'animation de ces rencontres. Les archives audiovisuelles n'apparaissent plus depuis 2015 sur le site web créé pour les fins de l'ÉES. Le nouveau lien du site est le suivant : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm

[5] Cette activité a été couverte par la société Radio-Canada et par plusieurs médias écrits : http://www.lecourriersud.com/Actualit%C3%A9s/2011-10-28/article-2789940/Des-citoyens-remettent-des-lettres-de-contestation-a-Talisman-Energy/1

[6] http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-18813.html

Premier dépôt à l'Assemblée nationale en compagnie des députés Martine Ouellet et Etienne-Alexis Boucher, le 17 avril 2012 (photo QMI).

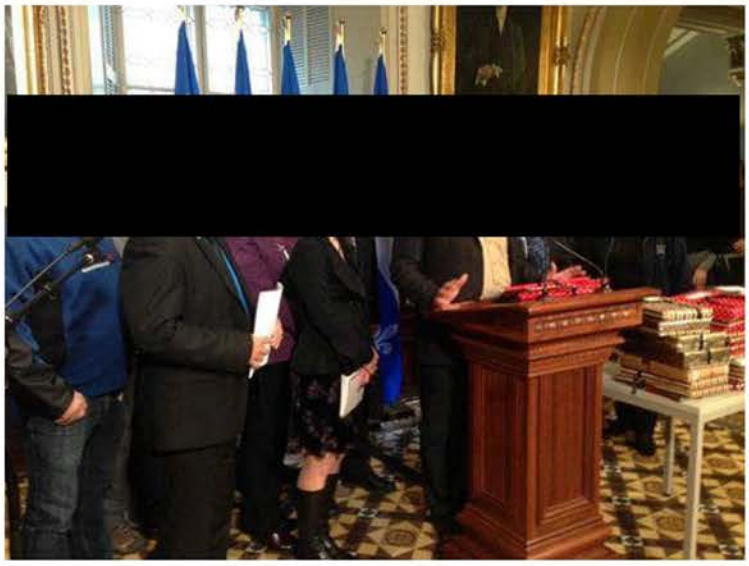

Second dépôt du 6 novembre 2014 à l'Assemblée nationale en compagnie des députées Manon Massé et Martine Ouellet (extrait de la vidéo de l'Assemblée nationale[7]).

À l'aide de ces formulaires, une carte grand format de la municipalité visée par l'opération est mise en couleur afin de démontrer l'étendue du territoire opposé à la venue des compagnies gazières et pétrolières.

Il faut noter que cette opération **« Vous n'entrez pas chez nous »** n'a pas été menée de manière systématique dans toutes les municipalités, mais les résultats ont parfois été spectaculaires avec des taux de « couverture » du territoire supérieurs à 90 %[8].

[7] http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-18813.html

Présentation des résultats de la phase 1 de l'opération « Vous n'entrez pas chez nous » le 13 mars 2012 à Sainte-Hyacinthe.

À partir de 2012, les groupes citoyens du RIGSVSL, et du RVHQ par la suite, ont mené une campagne visant l'adoption d'un règlement municipal de protection des sources d'eau potable connu sous le nom de règlement de Saint-Bonaventure, du nom de la première municipalité à l'avoir adopté. En deux ans, plus de 70 municipalités[9], de Saint-Sulpice à Gaspé, en passant par Sainte-Christine (Montérégie), Saint-Ludger (Estrie) et Saint-Gédéon-de-Beauce (Chaudière-Appalaches) l'ont adopté à la suite des nombreuses représentations des comités citoyens lors des séances municipales.

En février 2014, le mouvement a élargi sa mission et son champ d'action, embrassant le territoire québécois en son entier et l'ensemble des hydrocarbures issus de la fracturation[10]. La même année, le RVHQ a élargi sa lutte au transport de ces hydrocarbures, car il estimait que les projets de pipelines ne pouvaient que contribuer à l'essor de l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels. Les comités Stop-Oléoduc,

---

[8] Pour des résultats détaillés, lire les deux articles suivants parus dans Sorel-Tracy Express (http://www.sorel-tracyexpress.ca/Communaute/2012-03-13/article-2926621/27-000-Monteregiens-disent-non-au-gaz-de-schiste/1) et Presse toi à Gauche ! (http://www.pressegauche.org/spip.php?page=imprimer&id_article=9686)

[9] Une liste de ces municipalités apparaît sur le site internet du RIGSVSL : http://www.regroupementgazdeschiste.com/?page=reglement-distances-separatrices&ob=ma

[10] Un communiqué de presse à ce sujet : http://regroupementgazdeschiste.com/fichiers/site/communiques/2014-02-03-rigsvsl-elargit-son-champ-d-action.pdf

Alerte Pétrole Rive-Sud, Ciel et Terre et de nombreux autres ont rallié ce regroupement citoyen connu à l'origine pour son opposition à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Comme d'autres groupes environnementaux, nous avons endossé, soutenu et animé la campagne **« Coule pas chez nous »**, laquelle vit encore de belles heures. Une modification de notre nom et de notre logo a finalement été adoptée en assemblée le 1er juin 2014.

En 2014 et 2015, nous avons participé aux audiences publiques 300, 307 et 314 du BAPE.

	BAPE « IFFCO » #300	**BAPE « STOLT » #316**	**BAPE Enjeux gaz de schiste #307**
Requêtes BAPE	4 (44 %)	**12 (100 %)**	s.o.
Interventions	28 (80 %)	41 (89 %)	**236 (90 %)**
Mémoires	7 (30 %)	14 (56 %)	**54** (43 %)

Tableau illustrant le travail effectué par nos groupes citoyens aux audiences publiques. Entre parenthèses, la proportion de notre implication lors des différentes parties des audiences.

Depuis, le RVHQ n'a cessé de nouer des alliances avec différents groupes (environnementaux, autochtones, sociaux) publiant de nombreux communiqués[11], soutenant le mouvement pour la sortie du pétrole, l'Élan Global, et étant un acteur de premier plan dans l'organisation d'un Front commun pour la transition énergétique (http://www.pourlatransitionenergetique.org/), dont la marche action-climat de Québec du 22 avril 2015 constituait une prémisse.

Ses activités se sont diversifiées à tel point qu'un outil de communication, l'Infolettre[12], a été mis en place afin de fournir aux sympathisants une vue synthétique des activités. On y retrouve un sommaire des activités s'étant déroulées dans les différentes régions du Québec de même qu'un bref compte-rendu des différentes instances associées au RVHQ (comité exécutif, de coordination, comité réplique[13], etc.).

[11] Les plus récents sont disponibles sur notre site : https://www.rvhq.ca/category/communiques/

[12] Accessible ici : https://www.rvhq.ca/dernier-numero/

[13] La finalité du comité réplique est de répliquer coup sur coup dans les médias à ce qu'il considère être des faussetés et des exagérations de l'industrie pétrolière et gazière et de ceux et celles qui la soutiennent. Lien : http://replique.rvhq.ca/

Lors de la réunion interrégionale du 20 septembre 2015, les comités se sont montrés favorables à une position de principe allant dans le sens d'une opposition à toute nouvelle infrastructure (de transport, de transit ou autre) contribuant à l'essor des filières extractives des hydrocarbures fossiles, assoyant ainsi les récentes positions du RVHQ dans les dossiers des usines IFFCO, Stolt et de Gaz Métro à Bécancour.

LE RAYONNEMENT DU RVHQ

Les résultats ont été tels que le Regroupement a fait l'objet d'études effectuées par de nombreux universitaires, d'un livre, de même que de nombreux documentaires[14]. À partir de l'année 2012, les rapports annuels des compagnies gazières au Québec ont commencé à signaler que l'acceptabilité sociale était devenue un enjeu. Mais déjà en 2011, une mention apparaissait dans le prestigieux rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie, un organisme affilié à l'OCDE. À la page 110 du rapport annuel de l'AIE, on peut lire :

> *The prospect of expanded drilling for shale gas has generated some public and political concern; the clearest incidence of this led the provincial government in Quebec to call a halt in 2011 to the use of hydraulic fracturing, pending an environmental review of the impacts of this practice on water supplies. This followed commercial interest in developing the Utica shale which, running near population centres along the St Lawrence River, generated substantial local opposition. The review is expected to report in 2013*. [15]

Dans le récent rapport synthèse de l'ÉES sur les enjeux du gaz de schiste :

> *Au Québec, la mobilisation a été rapide et intense. Elle a été favorisée par la localisation des puits en zone habitée et alimentée par le cadre réglementaire, perçu comme étant insuffisant. Les motifs d'opposition ont évolué : s'il s'agissait à l'origine d'obtenir davantage d'informations relativement à l'industrie, à ses techniques et à ses impacts, le discours s'est radicalisé au fil du temps pour mettre directement en cause la pertinence de la filière. Ceci s'explique à la fois comme le résultat de la recherche d'information et le positionnement ambigu vis-à-vis de la filière des deux gouvernements qui se sont succédé.*
>
> *La mobilisation a été portée par les citoyens et les municipalités, qui ont ensuite forcé les groupes et les acteurs politiques à prendre position. Très bien organisée, elle s'est arrimée à des réseaux écologistes qui l'ont soutenu et qui ont facilité la circulation et la diffusion de l'information. La structuration progressive du mouvement d'opposition a été déterminante dans le succès de la mobilisation. Les citoyens autonomes ou coordonnés se sont mis en lien avec les réseaux militants. L'alliance avec des groupes environnementaux nationaux déjà constitués a procuré au mouvement une expertise, un savoir-faire, des bénévoles ainsi qu'un réseau de communication. Le*

[14] Dufour et coll. (2011). http://mouvements.info/luttes-contre-lexploitation-des-gaz-de-schistes-au-quebec-quand-un-enjeu-environnemental-brasse-les-cartes-du-jeu-politique/, Fortin et Fournis (2014). http://cist2014.sciencesconf.org/26596/document; Le livre Le scandale du gaz de schiste par Foisy et McEvoy (http://www.edvlb.com/scandale-gaz-schiste/philippe-vincent-foisy/livre/9782896493548); et le documentaire No Gazaran (Buttignol, 2014), pour ne citer que ces exemples.

[15] EIA (2012). World Energy Outlook Special Report: *Golden Rules for a Golden Age of Gas*. http://www.worldenergyoutlook.org/media/weowebsite/2012/goldenrules/weo2012_goldenrulesreport.pdf

> *mouvement a aussi engagé les pouvoirs locaux (municipalités et MRC), ce qui a renforcé le caractère politique des revendications et contribué à la montée en généralité de l'enjeu. Il a aussi pu bénéficier d'une mobilisation sans précédent de la communauté universitaire qui l'a nourri sur le plan scientifique tout en l'ouvrant à d'autres canaux de diffusion. S'ajoute à ces éléments le cadrage autour de la demande unique et rassembleuse de moratoire.*
>
> *La mobilisation s'est incarnée dans des activités de contenu (séances d'information, voyages d'études, organisation de colloques) de même que dans des revendications auprès des acteurs publics sous forme de pétitions et de manifestations. En plus de réclamer un moratoire de la part du gouvernement, les acteurs ont exploré les pouvoirs et mécanismes susceptibles de mener à un moratoire de facto : les droits de passage et d'installation (la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous » et les résolutions de conseils municipaux), la réglementation concernant la protection du territoire agricole ou celle des ressources en eau. (ÉES, page 151-152)*

Finalement, un observateur universitaire, Louis Favreau, a consacré de nombreuses pages au Regroupement. Retenons ces quelques lignes datées du 5 juin 2015.

> *Au cœur de cette lutte, un regroupement, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) réussit dès la première phase à fédérer une centaine de comités de citoyens ou de comités de vigilance représentant autant de municipalités ou de groupes de municipalités. Ces comités réclamaient un moratoire sur le gaz de schiste au Québec. Mais une fois celui-ci obtenu, la conjoncture va devenir plus complexe, car l'industrie pétrolière et gazière va commencer à se déployer de façon plus visible sur plusieurs fronts à la fois au Canada comme au Québec*[16]*.*

2. LA POSITION DU RVHQ

Le RVHQ considère la présente consultation comme une activité de grande importance, parce qu'elle permet pour une rare fois aux citoyens et citoyennes du Québec d'exprimer à la députation leurs préoccupations, interrogations et doléances en regard d'une politique publique qui devrait engager l'ensemble du gouvernement du Québec.

Toutefois nous déplorons que cette consultation publique n'aborde qu'un aspect isolé de la politique québécoise en matière de lutte contre les changements climatiques, celle de la cible de réduction pour l'horizon 2030. Cette façon de faire nous apparaît inappropriée dans le contexte actuel. Notre société doit se faire une idée juste et sentie du dossier des changements climatiques et nos dirigeants doivent, dans un premier temps, présenter globalement la situation au plus grand nombre possible. Dans un dossier aussi important, vital même, que celui des bouleversements climatiques, les formules creuses ou lénifiantes n'ont pas leur raison d'être, pas plus que la présentation d'informations fragmentaires. Nous aurions pu saluer l'effort du gouvernement mis en valeur par le document présenté à la Commission, n'eût été l'engagement concomitant du même gouvernement du Québec dans la filière des hydrocarbures fossiles non conventionnels

[16] Favreau (2015). *Le combat écologique est désormais au cœur du développement des communautés*. http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article105

(pétrole de schiste et hydrocarbures de réservoirs compacts[17]), de même que dans la filière du gaz naturel liquéfié avec Gaz Métro, laquelle tire comme intrant principal le gaz de schiste issu de la fracturation hydraulique. Ces reculs dans l'objectif de réduire les émissions de GES feront partie de notre discussion dans les prochaines sections.

LA VOLONTÉ ET LA NON-VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT

À première vue, on pourrait prétendre que le présent gouvernement du Québec préfère nettement exploiter les ressources en hydrocarbures du Canada et du Québec plutôt que lutter contre les émissions de GES. En effet, même si une nouvelle consultation publique a récemment été annoncée sur le transport et l'exploitation des hydrocarbures[18], comment expliquer la réticence, sinon l'opposition du gouvernement à des consultations publiques sur le transport de pétrole par rail vers Belledune[19] et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non conventionnels en Gaspésie[20]? Comment expliquer aussi que le gouvernement s'oppose à une analyse « du berceau au berceau » du projet d'oléoduc Énergie-Est[21], imposant une sanction minime à TransCanada[22] lorsque déboutée pour les forages à Cacouna, et qu'il ne s'assure pas, alors que l'inversion de ligne 9B d'Enbridge est autorisée, que les municipalités ont bien des plans d'urgence[23]? On ne peut dès lors que supposer qu'il favorise l'essor des projets pétroliers et gaziers.

---

[17] Il s'agit en fait de roches ayant une perméabilité si faible qu'il faut « stimuler » la roche pour en extraire les hydrocarbures.

[18] *Le Devoir*. 17 octobre 2015 » Article d'Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/452806/energies-fossiles-quebec-menera-finalement-des-consultations-publiques

[19] *Le Devoir*. 17 juillet 2015. Article d'Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/445374/transport-de-petrole-quebec-ne-prevoit-pas-de-mener-de-consultations-sur-le-projet-de-belledune

[20] *Le Devoir*. 5 octobre 2015. Article d'Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie

[21] *Le Devoir*. 9 juin 2015. Article d'Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/442303/les-groupes-environnementaux-denoncent-un-bape-a-rabais-sur-energie-est

[22] *Le Devoir*. 21 septembre 2015. Article d'Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/450570/leves-sismiques-quebec-impose-l-amende-minimale-a-transcanada

[23] *Le Devoir*. 2 octobre 2015. Article de Jeanne Corriveau et Alexandre Shields. http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451590/les-municipalites-prises-de-court

D'ailleurs, le gouvernement continue d'investir dans le pétrole de schiste[24] et de le promouvoir, allant jusqu'à proposer aux citoyens d'Anticosti de suivre une série d'exposés sur le procédé de fracturation hydraulique. Pendant ce temps, des économistes recommandent de se retirer des énergies fossiles[25] alors que des réassureurs comme Swiss RE se demandent même s'il sera possible de fournir des assurances dans un monde à + 2 °C.

Le Québec veut-il soudainement suivre l'exemple canadien? De 613 mégatonnes (Mt) d'équivalents CO_2, ses émissions de GES sont maintenant de 726 Mt (inventaire de 2014) et pour 2030, les prévisions du gouvernement canadien indiquent, si rien n'est fait, 980 Mt[26]. Ces augmentations sont liées substantiellement au secteur du gaz et du pétrole, bien que cela ne soit pas indiqué dans le document.

LE LOBBYING

Est-il nécessaire de porter à l'attention des députés le fait que l'importance des lobbys industriels dans l'appareil politique est disproportionnée par rapport à celle du lobby citoyen, si toutefois ce terme signifie quelque chose? Est-ce utile d'ajouter que pour faire contrepoids à ce lobby industriel, les citoyens doivent se regrouper, s'organiser, au détriment un peu de leur authenticité, de leur volonté propre? Sans doute que non. Mais il nous apparaît important de porter à l'attention des citoyens que des pans des programmes et des réformes législatives semblent écrits par des groupes de réflexion du milieu des affaires, comme l'Institut canadien de politique énergétique, l'institut Fraser ou l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP).

Ainsi, en 2012, l'on pouvait lire dans un document de l'Institut canadien de politique énergétique :

[24] *Le Devoir*. 15 février 2014. Article d'Alexandre Desjardins. http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/400049/petrolia-junex-et-corridor-tirent-un-profit-immediat

[25] *Le Devoir*. 25 septembre 2015. Bouchard-Boulianne et coll. *Pour un désinvestissement des énergies fossiles*. http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/450936/cdpq-pour-un-desinvestissement-des-energies-fossiles; *Le Devoir*. 1 octobre 2015. Article Eric Desrosiers. . http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/451412/changements-climatiques-une-grave-menace-pour-la-stabilite-financiere-mondiale-dit-mark-carney

[26] Gouv. Canada (2015). PRÉSENTATION DE LA CPDN DU CANADA DEVANT LA CCNUCC. http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Canada/1/CPDN%20-%20Canada%20-%20Fran%C3%A7ais.pdf

> « Le document cerne quatre grandes possibilités qui s'offrent au Canada et présente un exposé rigoureux portant sur :
>
> - les exportations de gaz naturel liquéfié vers l'Asie ou ailleurs;
> - les exportations de pétrole vers l'Asie;
> - la hausse du commerce d'électricité entre les provinces canadiennes et sur la scène internationale;
> - l'accroissement des flux de pétrole d'ouest en est. »[27]

Ces « possibilités » sont en voie de complétion, pour utiliser un terme que nous entendons souvent dans le domaine des hydrocarbures, et cela sans que la population ait eu son mot à dire. Comment cela peut-il se produire? Grâce aux nombreux lobbyistes qui n'ont pour seul mandat que d'influencer les décisions des élus. Faut-il évoquer l'affaire de la firme Edelman dans le projet Énergie-Est[28]? La bourde de Dan Gagnier rendue publique il y a quelques jours[29]?

En dépit des propos de la politologue Josée Legault[30], selon laquelle seuls les citoyens peuvent mettre un frein à ce lobbying, nous croyons qu'il y a là injustice et disproportion. Notre regroupement a peu de moyens et ne peut accéder, sauf circonstances exceptionnelles, aux cercles du pouvoir.

L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Selon nous, ce dossier avance, non pas à pas de tortue ou par sauts de puces, mais à la vitesse d'un escargot. Sur le plan de la voiture automobile, le RVHQ appuie la Coalition zéro émission Québec[31]. Sans considérer que le véhicule de promenade constitue une fin en soi dans la lutte contre les émissions de GES, bien au contraire, nous croyons que le gouvernement devrait rapidement aller de l'avant avec la voiture électrique. Nos sympathisants militent depuis longtemps pour l'avènement de cette voiture au Québec.

---

[27] Lien : http://www.canadasenergy.ca/wp-content/uploads/2012/08/Final-Document-French-Aug-1.pdf

[28] Le document de la firme Edelman, faisant notamment état de notre opposition au projet, se trouve ici : http://www.greenpeace.org/canada/Global/canada/file/2014/11/TC%20Energy%20East%20Quebec%20Plan.pdf

[29] *Le Devoir*. Alexandre Shields. 15 octobre 2015. : http://www.ledevoir.com/politique/canada/452539/le-copresident-de-la-campagne-de-trudeau-donne-des-conseils-de-lobbying-a-transcanada

[30] « Le seul obstacle sur son chemin est l'opposition montante de plus en plus de citoyens à certains de ses projets les plus pollueurs et risqués pour les populations résidant là où passent leurs pipelines, leurs trains ou leurs éventuels ports. » « C'est le seul obstacle qui retarde la mise en œuvre de leurs projets les plus controversés. » http://www.journaldemontreal.com/2015/10/16/election-federale--laffaire-dan-gagnier-decodee

[31] Pour une vue sur cet organisme : http://www.czeq.org/

Ceux qui en ont les moyens en possèdent déjà une, car il s'agit d'un rare geste ayant un impact réel que le citoyen écoresponsable peut effectuer. Nous sommes donc d'avis que le projet de loi 392 sur les véhicules à zéro émission devrait être rapidement adopté, car cela indiquerait que le gouvernement désire vraiment une réduction des GES. Les pourcentages y apparaissant sont trop peu élevés, mais au moins il s'agirait d'un pas dans la bonne direction, et tout bon plan peut être bonifié de surcroît.

Dernièrement, le gouvernement a proposé un plan d'action sur l'électrification des transports intitulé « Propulser vers l'avenir ». Ce projet est trop timide en part d'investissements et de cibles et il fait en outre suite à un autre plan (2011-2015) qui n'a pas véritablement changé la donne. Est-ce que ce nouveau plan conduira à une réduction de GES? Nous en doutons. En effet, 100 000 voitures dans un parc automobile qui comptera, au rythme où vont les choses, plus de 6 millions de véhicules de promenade en 2030 ne permettront évidemment pas de réduire de 10 % les émissions liées au secteur du transport automobile, à moins que la voiture à moteur à essence devienne très légère, ce qui n'est pas la tendance comme chacun le voit.

Par comparaison, le plan de la Suède consiste à rendre la flotte de véhicules 100 % électrique en 2030. Nous pouvons ici constater l'écart entre la volonté québécoise et celle de la Suède, indépendamment des résultats en bout de course.

Pour le transport collectif, plusieurs de nos comités ont appuyé l'idée d'un monorail reliant les principales agglomérations du Québec. Nous déplorons le fait que la politisation du projet, et sans doute la recherche de profits rapides, ait pratiquement entraîné la mort de ce monorail. Notre regroupement s'attardant aussi aux solutions visant la décarbonisation de notre économie, déplore du même souffle le retard ou l'abandon de projets comme la voiture électrique d'Hydro-Québec, le moteur-roue du Dr Couture, ou le TGV Québec-Windsor, sous sa forme électrique.

Le gouvernement aurait intérêt selon nous à suivre le plan proposé par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)[32]. Dans ce plan, en ce qui a trait au scénario de « transition », il est montré que des investissements de plus de 100 G$ seraient nécessaires, dont 20 G$ par le gouvernement du Québec, afin de réduire les émissions du secteur de 27 à 20 Mt eq. CO_2/an. Ce gain de 7 Mt pourrait contribuer à atteindre les cibles proposées dans le document de consultation, mais il faut pour cela investir des milliards de dollars plutôt que des millions. Mais c'est possible, comme le montrent les travaux de l'IREC.

[32] IREC (2015). *Financer la transition énergétique dans les transports*. 89 pages. Accessible ici : http://www.irec.net/upload/File/rrc2015_10_06financetransport%281%29.pdf

LE SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE (SPEDE)

Le système mis de l'avant par Québec ne se distingue pas par sa clarté. La lecture du règlement, incontournable, pourrait suffire à convaincre quiconque qu'il faut des mois pour bien le comprendre. Voyons le tableau publié par le MDDELCC intitulé « le solde des comptes émis au début du mois »[33]. Ce tableau est tellement complexe que seul l'auteur peut probablement l'expliquer. Pourquoi rendre les choses si compliquées? Est-ce pour rendre plus difficile l'examen par les non-initiés? Pourtant nous sommes tous touchés par la crise climatique et concernés par ce marché du carbone.

Le système de plafonnement et d'échange a comme déplorable contrepartie de permettre des allocations gratuites de droits d'émissions à de nombreuses entreprises et parmi les plus pollueuses; mentionnons seulement Ciment Mc Innis[34] et l'usine de fabrication d'engrais IFFCO[35]. Dans ce dernier cas, en supposant l'imposition d'une taxe internationale à 100 $ la tonne dès 2017, il s'agit possiblement de 100 millions de dollars en subventions indirectes par an ou de 100 millions de moins en recettes, selon la manière dont la taxe est prélevée[36]. Il nous apparaît donc clairement ici que le gouvernement provincial se sert des allocations gratuites d'émissions pour attirer des investissements. Cependant, ce double standard embrouille le message et le citoyen se demande ensuite sur quelles bases se concluent les ententes entre le gouvernement et l'industrie.

D'autres auteurs et spécialistes se montrent critiques face au marché du carbone qui se développe un peu partout sur la planète. Dans *l'Impossible capitalisme vert* (La Découverte, 2012), Daniel Tanuro donne de nombreux exemples de dérives de tels systèmes. Que ce soit en Chine, en Europe ou en Asie, la « politique de gribouille », comme il la dénomme, vise le développement d'une éco-industrie et non pas la préservation du climat. Page 174, il écrit : « *À cet égard, le marché des droits d'émissions* représente [pour les groupes capitalistes dominants] *une nouvelle étape : l'appropriation du cycle du carbone et au-delà, l'atmosphère elle-même.* »

---

[33] Accessible ici : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/Rapport_soldes/20151001rapport-de-soldes.pdf

[34] Voir l'article de Charles Côté du journal *La Presse* : http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201506/26/01-4881021-cimenterie-de-port-daniel-gascons-des-permis-de-polluer-gratuits.php

[35] Voir à ce propos http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm. Dans DT4, ligne 2367, on peut lire : Nous avons malheureusement appris il y a quelques jours que des droits d'émissions auraient déjà été accordés par le ministère de l'Environnement. M. Nolet disait il y a quelques jours (DT2, ligne 557), à propos d'IFFCO : « On n'a pas de portrait précis, mais on peut quand même, avec la nature du type d'émission qu'ils ont, ils devraient recevoir autour de 80 % en droits gratuits. Donc, ils devraient acheter l'équivalent d'à peu près 20 % de leurs besoins. ».

[36] Calcul : 1,25 Mt/an x 100 $/t x 1 an x 80 % = 100 M$

LA TARIFICATION CARBONE

Quant à la valeur de la tonne d'équivalents CO_2, elle nous semble beaucoup trop faible. Lors de la dernière enchère du SPEDE en août 2015, le prix moyen était de 17,98 CAD la tonne[37], bien en deçà des coûts sociaux estimés présentement à 35 $ la tonne. Pour la prochaine enchère de novembre 2015[38], le prix minimal est fixé à 12,08 $ la tonne, ce qui est de plusieurs fois inférieur au prix préconisé dans la grande majorité des études.

Depuis 1991, la Suède a fixé un prix sur le carbone. Fixé à 27 euros la tonne au départ, il a atteint 108 euros en 2009. Selon Susanne Akerfeldt, « la taxe carbone est facile à mettre en œuvre et donne de vrais résultats. Cependant, il faut commencer avec un niveau bas et augmenter progressivement le niveau de la taxe, annoncer les mesures en amont pour laisser le temps de l'adaptation. »[39]. Le prix sur le carbone en Suède est aujourd'hui de 130 USD/t[40] et nous devons constater que la plupart des pays sont 20 ans en retard sur la Suède et que, compte tenu de l'échéance climatique, la transition de la tarification risque d'être brutale pour ces derniers.

À l'heure actuelle, 12 % des émissions de GES sont régies par des taxes et autres systèmes d'échanges[41], comme le SPEDE, et le résultat n'est pas là. Il faut comprendre que le prix de 1 % de ces tonnes de carbone sur le marché (donc 0,12 % de l'ensemble) est supérieur à 30 USD la tonne. Il n'est donc pas étonnant que les émissions ne fléchissent pas. Les systèmes deviendront-ils efficaces à 50 $ ou à 100 $ la tonne? Cela dépend évidemment du prix de l'énergie fossile sur le marché, mais aussi de ce que permet l'émission d'une tonne de CO_2. Si cette émission génère des retombées de plusieurs milliers de dollars dans l'économie, il faut donc que la tarification de la tonne émise représente une fraction substantielle de ce montant.

Pour que le marché capte bien le signal des décideurs, il est requis selon nous que la tarification soit proportionnelle au PIB par habitant, puis qu'elle s'accroisse les décennies suivantes. Ainsi, nous pourrions établir, mondialement de préférence, une taxe de 100 $ la tonne nous permettant d'écarter gaz naturel et charbon. Pour le pétrole et le gaz naturel liquéfié, vu le prix du gigajoule qui est de deux à huit fois plus élevé que celui

---

[37] Source : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2015-08-18/sommaire-resultats.pdf

[38] Source : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2015-11-17/Avis-Vente-20151117.pdf

[39] http://www.actu-environnement.com/ae/news/taxe_carbone_suede_8682.php4

[40] http://www.ecofys.com/files/files/wb_report_2015_150921_screen.pdf

[41] Ibid.

du gaz naturel américain, il faudrait fixer un prix de 200 $ la tonne de CO_2 afin de faire fléchir la demande et donc les émissions liées à ces hydrocarbures. Puisque le gaz naturel liquéfié est très dommageable pour le climat, il ne serait donc pas insensé d'imposer un taux de 200 $ la tonne. Cette valeur peut paraître élevée, mais dans les économies développées, une tonne de CO_2 d'origine fossile émise peut générer plus de 6000 dollars américains[42]. Globalement, une étude récente de l'OCDE[43] montre qu'une diminution de l'intensité en carbone de l'économie (meilleure performance économique par tonne de CO_2 émise) d'un facteur quatre est possible en multipliant d'un facteur 6 le prix de la tonne de CO_2. Évidemment, une économie de moindre intensité en carbone n'est pas synonyme de réductions absolues de GES et donc de lutte contre les changements climatiques — l'exemple du Canada est patent à cet égard — et c'est pourquoi une valeur absolue élevée du carbone doit être fixée.

La valeur de la tonne de CO_2 non émise doit aussi refléter le coût social du carbone (les externalités négatives); or cette valeur croît avec le temps, car chaque nouvelle tonne émise aggrave les conséquences climatiques. Cela explique pourquoi certains pays prévoient une taxe croissant dans le temps[44]. Ainsi, dans le secteur des transports, la Suède propose une augmentation de 170 USD la tonne en 2014 à 200 USD en 2030 et à 230 USD en 2050. L'Allemagne prévoit, peu importe le secteur, l'application d'un taux de progression plus grand encore de la taxe carbone, celle-ci passant de 135 USD en 2014, à 205 en 2030 et 365 USD en 2050. La Grande-Bretagne, devant combler son retard, et consciente peut-être de ses émissions historiques, utilisera, pour les mêmes horizons de temps, les valeurs de 95, 120 et 350 USD/tonne de CO_2 émise. Ces valeurs apparaissent dans le tableau qui suit, lequel inclut les valeurs préconisées par le Canada : 39 à 77 USD la tonne.

Table A.4 Carbon values used in *ex ante* CBAs of public policies
2014 USD values

	2014 value	2020 value	2030 value	2050 value
Canada	39.4	46.3	56.0	76.8
Chile	4.5			
France	53.1		132.8	318.7
Germany	132.8	159.4	205.8	365.2
Ireland	23.8	51.8		
United Kingdom	95.3	104.7	121.9	348.4
United States	40.6	47.7	56.9	78.2

Tiré de Smith et Braathen (2015). Monetary carbon values in policy appraisal.
Note : CBA est l'acronyme anglais pour analyses coût/bénéfice.

[42] Prendre l'économie de la Suède par exemple.

[43] OCDE (2015). Taxing Energy Use 2015. DOI:10.1787/9789264232334-en. Figure 27.

[44] Smith et Braathen (2015). *Monetary carbon values in policy appraisal*. http://bit.ly/1PxRjr1

La question se pose encore : peut-on combattre efficacement les changements climatiques avec des valeurs inférieures à 100 $ la tonne? Selon le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC, 2007), à 100 $ la tonne, on pourrait au mieux réduire nos émissions mondiales en 2050 au niveau de l'an 2000, ce qui nous laisse bien loin des cibles frisant le zéro carbone.

LA FAUSSE SOLUTION DU GAZ NATUREL

Dans une lettre des compagnies pétrolières à Christina Figures, on peut lire que la tarification du carbone fera en sorte que les États adopteront des politiques progressives comme : « *le remplacement du charbon par le gaz naturel, l'augmentation des investissements dans le captage et le stockage du carbone* »[45]. Que les compagnies pétrolières indiquent de telles solutions nous semble d'emblée suspect. Comment peut-on leur faire confiance étant donné leurs intérêts manifestes et leur feuille de route?

Le gaz naturel est composé en très grande partie de méthane (plus de 90 %) et ce méthane est un gaz à effet de serre très puissant. Dans le dernier rapport du GIEC (GIEC, 2013), le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du méthane sur un horizon de 100 ans est 30 fois supérieur à celui du CO_2, 34 fois si l'on tient compte de quelques rétroactions dans l'atmosphère. Puisque i) les évaluations du PRP du méthane sont en constante hausse depuis 1995, ii) la seconde valeur est probablement la plus juste, bien qu'entachée d'une forte incertitude, et iii) qu'il serait avisé, entre deux valeurs de PRP de prendre la plus haute, car elle diminue les risques de sous-estimation, nous choisirons la valeur de 34. Concrètement, sur un horizon de 100 ans, l'impact sur le forçage radiatif d'une tonne de méthane est donc, selon les connaissances scientifiques du moment, 34 fois plus grand que celui d'une tonne de CO_2. Cela explique pourquoi entre une libération de méthane dans l'atmosphère et son brûlage à la torchère (« flaring »), générant du CO_2, il faut préférer le brûlage. Une conséquence de cela, c'est que de faibles taux d'émanations fugitives grèvent tout avantage du gaz naturel sur le pétrole en ce qui a trait aux émissions de GES. Ainsi, si l'on suppose la production de 100 tonnes de méthane et un taux de fuite de 3 %, 3 tonnes donc, ces 3 tonnes équivalent à 102 tonnes de CO_2. Si nous brûlons les 97 autres tonnes, cela générerait 202 tonnes de CO_2 pour un total de 304 tonnes d'équivalents CO_2. Si nous brûlons 100 tonnes de pétrole, cela génère 310 tonnes de CO_2; ce qui montre que l'avantage du gaz naturel sur le mazout ou le diesel peut s'évanouir si une petite quantité de gaz s'échappe vers l'atmosphère. Il en est de même pour le charbon, à partir de 4 % d'émissions fugitives[46].

[45] Lien : http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/lettre_a_christiana_figueres.pdf

[46] Dans ce paragraphe, une combustion parfaite de l'hydrocarbure est supposée et les émissions liées à l'extraction, à la purification et au transport de l'hydrocarbure ne sont pas prises en compte. Le but de l'exercice est de mettre en relief l'impact des émanations fugitives du gaz naturel dans le bilan des GES.

Mais quel est donc ce taux d'émissions fugitives? Début 2013, Andrew Nikiforuk indiquait dans un court article[47] que le gaz de schiste ne pouvait être considéré comme une solution de rechange au charbon puisqu'ayant un taux d'émanations de 8 %. Mais ce 8 % est-il possible? Il semble que oui, car c'est exactement le chiffre utilisé par un organisme de la Colombie-Britannique, la British Columbia Sustainable Energy Association (BCSEA), pour tenter d'estimer les émissions de GES réelles de la province[48]. Soulignons que de nombreux groupes, même internationaux[49], contestent les déclarations de GES des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Canada, principalement à cause de la sous-estimation des émanations fugitives.

Dans un article de 2014 paru dans *Energy Science et Engineering*[50], Robert Howarth revient sur la question de l'impact des émissions fugitives sur l'empreinte carbone du gaz naturel. Examinant la littérature, il recense plusieurs valeurs et les met en graphique, estimant qu'en moyenne, le taux de fuites de méthane de l'extraction de gaz naturel par fracturation hydraulique serait de 5 %.

En février 2014, une étude de seize auteurs provenant de 14 établissements universitaires[51] paraissait dans la revue *Science*. Cette méta-étude rassemble 200 études sur les émissions de méthane allant du niveau « device » (le kilo par année) au niveau continental (la centaine de mégatonnes par année). Il appert que les émissions à l'échelle continentale sont sous-estimées de 50 % et cela probablement parce que les gouvernements ne tiendront pas compte dans leurs bilans des puits abandonnés ni des émanations dites « géologiques ». Ramené en pourcentage, le taux moyen d'émissions fugitives de l'industrie du gaz aux États-Unis serait de 5,4 %[52].

Comme l'expliquait le physicien Joe Romm dans la revue *Climate Change* le 19 février 2014, si tel est le cas, le remplacement de centrales au charbon par des centrales au gaz n'aura pas de répercussions positives sur le climat avant 70 ans[53]. Pour le passage des camions du diesel au gaz naturel, le délai serait encore plus long : 150 ans. Un

---

[47] Nikiforuk (2013). http://thetyee.ca/News/2013/01/10/How-Clean-Is-Shale-Gas/

[48] http://www.bcsea.org/blog/guy-dauncey/2012/02/06/bc%E2%80%99s-natural-gas-strategy-bad-for-climate-weak-on-jobs#_ftn1

[49] http://climateactiontracker.org/assets/publications/briefing_papers/2013-06-11_Climate_Action_Tracker_briefing_paper_Bonn.pdf

[50] Howarth (2014). A bridge to nowhere : methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas. Lien. http://onlinelibrary.wiley.com/enhanced/doi/10.1002/ese3.35

[51] Brandt et coll. (2014). Science. *Methane leaks from north american natural gas systems*. http://www.novim.org/images/pdf/ScienceMethane.02.14.14.pdf

[52] Howarth (2014). *A bridge to nowhere : methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas*. http://onlinelibrary.wiley.com/enhanced/doi/10.1002/ese3.35?isReportingDone=true

[53] Romm (2014). http://thinkprogress.org/climate/2014/02/19/3296831/natural-gas-climate-benefit/#

climatologue australien, Tom Wigley, tenant compte aussi de l'influence des aérosols pour les émissions de charbon, arrive à des résultats similaires[54]. Finalement, l'analyste Richard K. Lattanzio, dans un rapport déposé au Congrès américain en 2015[55], concluait ainsi :

> *"Similarly, when comparing advanced power plants under the possibility of higher fugitive emissions rates (e.g., 2%-4%), the life-cycle GHG emissions of natural gas-fired technology could be near or greater than coal-fired power generation initially (from 20% less to 20% greater) and could remain within range of the coal plant's life-cycle emissions over the first 60 years after the emissions (within 20%-35%)."*

Vu la plus faible teneur en carbone du gaz naturel et les moindres grandes impuretés qu'on retrouve dans les gaz de combustion, plusieurs ont conclu que le gaz naturel devait être le combustible de l'avenir et qu'il devait, logiquement, supplanter les autres et devenir l'énergie de transition. Mais cette idée repose sur la seule combustion de ce gaz naturel. Comme le montre l'article de Howarth cité précédemment, la filière du gaz naturel peut-être pire sur le plan environnemental que celle du charbon et du pétrole, à cause du PRP du méthane et des émanations fugitives qui sont difficiles à maîtriser.

Un article de la revue *Nature* intitulé « *Limited impact on decadal-scale climate change from increase use of natural gas* »[56] couple modèles économiques et modèles climatiques. L'étude montre que l'utilisation à grande échelle de gaz naturel à bon marché n'infléchit pas significativement le réchauffement planétaire. Côté émissions de GES, deux modèles sur cinq fournissent des émissions légèrement moindres que le scénario « business as usual », mais dans tous les cas, aucune baisse des émissions de GES de 2010 à 2050 n'est notée; or il est maintenant connu qu'il faut diminuer nos émissions de plus de 40 % d'ici 2050 si l'on ne veut pas risquer le basculement climatique[57].

Prenant la période 1997-2013, une autre étude[58] montre que l'utilisation du gaz naturel a joué un rôle très mineur dans la diminution des émissions de GES aux États-Unis, la récession économique et la délocalisation expliquant très majoritairement ce résultat. La transition d'un combustible fossile vers le gaz naturel, fossile aussi, est une fausse solution, parce qu'elle n'a pas l'impact voulu et parce qu'elle nous place dans un carcan

---

[54] Wigley (2011). Coal to gas : the influence of methane leakage. Climatic Change.

[55] http://nationalaglawcenter.org/wp-content/uploads/assets/crs/R44090.pdf

[56] Pour une copie de l'article incluant le matériel supplémentaire, suivre ce lien : https://e-nautia.com/clubargon/disk/Partage/Global_Carbon_Cycle/nature13837.pdf

[57] http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/422780/rapport-du-giec-il-faut-en-finir-avec-les-ges-d-ici-2100

[58] Feng et coll. (2015). Drivers of the US CO_2 emissions 1997–2013. http://www.nature.com/ncomms/2015/150721/ncomms8714/full/ncomms8714.html

où nous dépensons des sommes qui pourraient être investies dans une véritable décarbonisation.

Un phénomène peu connu reste l'effet refroidissant de la suie et des poussières (les aérosols), pas toujours facile à modéliser. Le passage du charbon au gaz naturel peut paraître meilleur sur le plan des émissions de particules et sur la santé en général, mais sur le plan climatique (le forçage radiatif), il peut en être autrement. Une étude récente laisse entrevoir qu'un passage complet du charbon au gaz naturel ferait croître la température globale de +2,0 à + 2,5 °C en supposant un facteur de sensibilité de 3 et une concentration seuil de 450 ppm de CO_2[59]. Étant donné que cette conversion du charbon au gaz est en cours, la concentration de CO_2 à ne pas dépasser dans l'atmosphère serait de 405 ppm. La concentration atmosphérique de CO_2 étant déjà presque à 400 ppm, il faudrait donc stopper quasi immédiatement l'ensemble de nos émissions[60].

LE GNL OU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

En cette même commission, nous avons entendu plusieurs intervenants présenter l'avènement de l'usine de liquéfaction Stolt de Bécancour comme une avancée environnementale[61]. Compte tenu du fait que le gaz liquéfié sera majoritairement issu de la fracturation[62] et qu'il soutient, vu sa grande consommation, l'exploitation des shales de Marcellus et d'Utica, nous croyons que ce projet est contraire aux visées du Québec de lutter contre les changements climatiques. Une estimation conservatrice montre que les émissions causées par la présence de cette usine pendant 50 ans seraient de 270 Mt, soit plus de 5 Mt annuellement[63]. Évidemment, ces émissions tiennent compte des émissions

---

[59] Michael Mann (2015). Pour La Science. Dossier no 89, page 15.

[60] Ibid. p.16. « *Pour ne pas dépasser les 405 ppm, nous devrions cesser immédiatement de brûler des carburants fossiles*. »

[61] http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-60765.html, à 34 min 10 s et 35 min 55 s et 41 min 45 s.

[62] À la page 20, du document de consultation pour la nouvelle politique énergétique du MERN intitulé « Profil statistique de l'énergie au Québec » (http://www.mern.gouv.qc.ca/peq/fascicule-2.pdf), il est indiqué « [qu']*en 2017, l'industrie prévoit que la part de l'approvisionnement du Québec provenant de l'Ouest canadien chutera pour atteindre environ 25 %, tandis que la part provenant des gisements américains, situés plus près du Québec, grimpera à 75 %* ». Une discutable étude de SNC-Lavalin (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/installation_gaz_naturel-becancour/documents/DA6%28anglais%29.pdf), indique quant à elle, graphique 5-1, que la part d'importations de gaz américain pour l'Ontario et le Québec aurait frisé 95 % en 2012.

[63] M. Brullemans (2015). « Si l'on utilise les données de consommation actuelle du Québec, l'usine Stolt représente 23 % de la consommation totale du Québec et 39 % de la consommation industrielle. En 50 ans, elle aura dépensé plus de 15 G$ de gaz naturel et aura permis la libération dans l'atmosphère (en prenant une empreinte carbone de 50 kg/GJ en amont, pour l'extraction, et une même quantité en aval de 50 kg/GJ, la

hors usine, mais il n'est pas impossible qu'une comptabilité globale des GES soit instituée[64].

Le gaz naturel liquéfié fait de plus en plus l'objet de rapports critiques quant à son empreinte carbone, surtout qu'il n'est pas rare que le processus de liquéfaction, coûteux en énergie, utilise des combustibles fossiles[65].

Si l'on revient au Québec, on constate que les projets de gaz naturel se multiplient. Le tableau qui suit permet d'en répertorier les principaux, sinon les plus connus :

Projet	Gm³/an	GES/an*	Mode de sortie
Gaz Métro – MTL	0,26	1,0 Mt	Camions, méthaniers
Hoegh – Côte-Nord	0,67	2,6 Mt	Barges
Énergie-Saguenay – Grande-Anse	17	66 Mt	Superméthaniers
Stolt – Bécancour	1,34	5,1 Mt	Méthaniers, wagons-citernes
Tugliq – Pétrolia – Gaspésie	?	?	Barges
Sysgaz (QC)	0,037	?	Camions

* En supposant une empreinte carbone de 100 kg CO_2 eq par GJ (3,85 kg/m³)

La consommation annuelle de gaz naturel au Québec est en hausse et elle a atteint la barre du 6 milliards de mètres cubes en 2014[66]. Une étude récente [67] prévoit qu'en 2030, elle sera de 8 milliards de m³ et qu'elle pourrait atteindre 10 milliards dans un scénario de forte demande, la hausse étant principalement due au secteur industriel. Si l'on somme les projets apparaissant au tableau précédent, et le projet de l'usine d'engrais IFFCO (1,0 Gm³), on arrive à une consommation supplémentaire de l'ordre de 20 Gm³ par an. Si tous ces projets se réalisaient, la consommation annuelle de gaz au Québec

combustion essentiellement) d'environ 270 Mt de CO_2. » page 29 du mémoire accessible ici : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/installation_gaz_naturel-becancour/documents/DM10.pdf.

[64] Deux possibilités alors : le producteur paie à une instance internationale une redevance ou le consommateur final paie à l'achat. De loin, la première solution semble la meilleure.

[65] Une augmentation de l'énergie consommée de l'ordre de 20 % selon Lazarus et coll. (2015). Natural Gas: Guardrails for a Potential Climate Bridge. New Climate Economy contributing paper. Stockholm Environment Institute. Disponible à http://www.sei-international.org/mediamanager/documents/Publications/Climate/NCE-SEI-2015-Natural-gas-guardrails-climate-bridge.pdf

[66] CANSIM (2015). Tableau 129-0002. Arrivages et utilisation du gaz naturel. http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=1290002

[67] KPMG-Secor (2015). Estimation des besoins pour la période 2015-2030 en gaz naturel au Québec et offre potentielle du territoire. http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/277/DocPrj/R-3900-2014-C-GM-GI-0003-Preuve-Memoire-2014_09_03.pdf

passerait de 6 à 26 Gm^3! Sachant que les infrastructures de ces projets sont conçues pour durer 30 ans et plus, comment peut-on, dans ce contexte, viser une décarbonisation de notre économie pour 2050?

Le rapport annuel de l'union internationale du gaz fait état d'une augmentation en flèche des projets de liquéfaction en Amérique du Nord, faisant croître sa capacité de liquéfaction de 1,5 Mt à 44 Mt pour 2020[68]. Un rapport de juillet 2015, de nature économique[69], indique que 97 % des projets de GNL amorcés au Canada doivent être abandonnés dans un contexte de lutte planétaire contre les changements climatiques. Sachant sans doute cela, Gaz Métro s'est lancé dernièrement dans une campagne publicitaire à la télévision, « *Un moment pour la suite* », vantant les vertus du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié. Dans une de ces publicités[70], l'entreprise montre subtilement qu'il faut abandonner le pétrole pour adopter le gaz naturel et que cela permet de réduire l'effet de serre, sans même nous indiquer que le gaz naturel est un gaz à effet de serre. Nous espérons que les lecteurs de ce mémoire se montreront critiques devant une telle propagande.

LA RENTE ÉNERGÉTIQUE

Nous avons mentionné plus tôt que la prise en compte des émissions de carbone lors de l'extraction de l'hydrocarbure influait sur le total des émissions liées à cet hydrocarbure. Mais cette prise en compte est toute récente, car auparavant nous retirions beaucoup plus d'énergie des opérations que ce que coûtaient les opérations elles-mêmes (concept de rente énergétique ou de taux de retour énergétique[71]). Cela peut se comprendre aisément parce qu'auparavant, les opérations pétrolières se soldaient par des taux de retour de 100 pour 1 (on utilisait l'énergie d'un baril de pétrole pour en extraire 101 et il restait donc 100 barils utilisables), alors que présentement, elles se situent à moins de 5 pour 1, et cela est particulièrement vrai pour les opérations d'extraction du bitume des sables bitumineux par chauffage au gaz naturel. Puisque les compagnies pétrolières et gazières utilisent leurs propres hydrocarbures pour leurs activités d'exploitation, on voit clairement que l'empreinte carbone de la filière double si la rente est de 2[72] et qu'elle

[68] IGU (2015). Rapport 2015 sur le GNL dans le monde, page 22. http://www.igu.org/sites/default/files/node-page-field_file/IGU-World%20LNG%20Report-2015%20Edition.pdf Pour la liste des projets, consulter le tableau pp. 33-35.

[69] CTI (2015). Carbon supply cost curves. Voir figure 8 du rapport http://www.carbontracker.org/wp-content/uploads/2015/07/CTI-gas-report-Final-WEB.pdf

[70] Gaz Métro (2015). Un moment pour la suite : réduisons notre dépendance au pétrole. https://www.youtube.com/watch?v=WHpQfYkF3aw

[71] On trouve souvent les acronymes EROI et EROIE dans la littérature scientifique (consulter Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/Taux_de_retour_%C3%A9nerg%C3%A9tique)

[72] EROI pétrolier de 2 signifie 1 baril de disponible pour 1 baril utilisé.

augmente de 66 % si la rente est de 3. Si l'on tient compte des activités de transport ou d'autres procédés comme la liquéfaction, on peut aisément comprendre que l'empreinte carbone d'une tonne de gaz naturel liquéfié peut être de deux fois celle de la seule combustion de ce gaz et donc être de l'ordre de 100 kg de CO_2 par gigajoule.

LES ÉCARTS ENTRE INVENTAIRES ET RÉALITÉ

Il est souvent question de réduction des émissions de GES, mais de quelles émissions s'agit-il? Celles liées aux activités humaines ou totales? Comment pouvons-nous gérer notre budget carbone si nous ne tenons pas compte des possibles augmentations des émissions naturelles de CO_2 et de CH_4? Ou de leur simple variabilité? Et cet inventaire, fut-il uniquement lié à nos activités, tient-il compte de celles passées? Les puits d'hydrocarbures, plus de 1000 vraisemblablement au Québec, sont-ils comptabilisés dans le bilan des GES de la province? Bien sûr que non. Pourtant, si l'on sommait ces émissions depuis la date du forage de ces puits, sans doute serait-on surpris du résultat. En fait, bien que nous ne puissions agir que sur les processus anthropiques du moment, il nous faut avoir en tête les bilans d'émissions de GES des processus anthropiques actuels et à venir, ainsi que ceux des processus naturels.

Comme l'indiquent Ballantyne et coll. (2015) [73], nos inventaires de GES comportent de nombreuses sources d'erreurs, les principales étant le brûlage à la torchère, les différentes méthodes utilisées pour les établir, comme la conversion des flux de GES en équivalents CO_2, et la difficulté de procéder à un inventaire complet sur tout le territoire[74].

Il faut aussi constater que les flux de carbone fossile vers l'atmosphère vont en augmentant, passant de de 5,8 Gt/an[75] en 1990 à 9,1 en 2010, et que malgré nos moyens techniques toujours grandissants, l'incertitude sur les apports du carbone fossile dans le bilan global carbone de l'atmosphère va aussi en augmentant, atteignant aujourd'hui

[73] http://www.biogeosciences.net/12/2565/2015/bg-12-2565-2015.pdf

[74] *"There are many sources of error in estimating fossil fuel emissions. In particular, fossil fuel emission inventories differ in their inclusion of CO_2 emissions from cement production and international transport, as well as their treatment of gas flaring (Andres et al., 2012). These subtle differences can equate to considerable discrepancies between different inventories (Fig. 3). Another significant source of error in global emission inventories is due to the different accounting practices of different nations. Although emission inventories are often based on standardized surveys of energy consumption, different institutions have different protocols for missing data and how units of energy are converted into CO_2 emissions (Andres et al., 2012). In some instances there may even be large discrepancies between the sum of provincial emission estimates and national emission estimates (Guan et al., 2012)."*

[75] La dernière évaluation, pour l'année 2013, donne 9,9±0,5 Gt (Le Quéré et al, 2015) http://www.earth-syst-sci-data.net/7/47/2015/essd-7-47-2015.pdf

environ 40 % [76] des incertitudes totales[77]. Ces considérations peuvent paraître oiseuses, mais comment peut-on fixer des cibles et savoir si on les atteint si les mesures sont entachées d'incertitudes significatives? Que mesure-t-on : des inventaires ou du dioxyde de carbone dans l'atmosphère?

En ce qui a trait à l'augmentation du stock de carbone dans l'atmosphère, il se situait en 2010 à 4,4 gigatonnes par an et il serait aujourd'hui de 4,8 gigatonnes par an[78]. Si l'on examine l'augmentation relative du CO_2 et du méthane dans l'atmosphère, elle est aujourd'hui de 0,55 % et de 0,50 % par an respectivement. De 2011 à 2016, la concentration de CO_2 dans l'atmosphère passera de 390 à 400 ppm[79] et celle du méthane de 1,800 à 1,845 ppm environ[80].

Si l'on revient à l'inventaire québécois des GES, il faut signaler qu'il utilise un potentiel de réchauffement du méthane de 21 plutôt que celui de 34 du dernier rapport du GIEC (GIEC, 2013). Comme le signale l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) dans une note technique[81], ce simple changement fera bondir l'inventaire de manière significative. Selon l'inventaire, les émissions de méthane sont de l'ordre de 8 Mt. Si l'on applique le nouveau facteur, et cela deviendra inévitable compte tenu de la pression internationale et de celle des scientifiques, c'est un minimum de 5 Mt[82] qui se trouve ajouté à l'inventaire. Ramené au total des émissions de GES, c'est donc une réduction supplémentaire de 6 % qu'il faut ajouter aux cibles proposées[83].

[76] "*Furthermore, increasing trends in the errors of fossil fuel emissions are quickly becoming the dominant factor contributing to global C uptake uncertainty, with 38 % of the overall uncertainty in global C uptake due to emission errors in fossil fuels by the year 2010*." (tiré de Ballantyne et coll. 2015).

[77] Les autres incertitudes étant liées aux échanges de carbone par les océans, ceux avec les puits de carbone terrestre et les mesures atmosphériques.

[78] Valeurs tirées des tableaux et graphiques de l'article de Le Quéré et coll. Global Carbon Budget 2014. Lien : http://www.earth-syst-sci-data.net/7/47/2015/essd-7-47-2015.pdf

[79] http://www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/global.html

[80] Consulter la figure 2 ici : http://www.esrl.noaa.gov/gmd/aggi/aggi.html

[81] Brunel (2014). http://www.aqlpa.com/sites/default/files/publications-aqlpa/prp_methane-_fiche_technique.pdf

[82] Calcul : 8,0 Mt X 34 (nouveau PRP)/21(ancien PRP) = 13,0 Mt, d'où une augmentation « subite » de 5,0 Mt.

[83] Calcul : 5,0 Mt/80 Mt = 6,25 %

Nous avons le pied collé sur l'accélérateur et nous fonçons vers l'abîme.
— Ban Ki-moon (*Le Monde,* 5 septembre 2009)

LE CLIMAT

Un Canadien sur deux ne croît pas à la cause humaine dans le réchauffement planétaire (Lachapelle, 2015[84]). Faut-il tenir-compte de cette donnée sociologique? Peut-être, mais la science nous enseigne que le facteur-clé dans l'évolution du climat est le forçage radiatif, exprimé en watt par mètre carré et exprimé à partir d'une date correspondant au début de l'ère industrielle, généralement 1750 ou 1850. L'effet de serre global se mesure par ce paramètre. À partir du comportement des GES dans l'atmosphère, des contributions des aérosols, du rayonnement solaire et de nombreux autres facteurs, on peut modéliser le forçage radiatif et regarder son évolution dans les prochains siècles. Des modèles plus complexes permettent de traduire le forçage radiatif en température moyenne, jours de sécheresse, etc[85]. Ce que nous tenons à exprimer ici, c'est que le forçage radiatif dû aux GES ne cesse de croître depuis 1990 et que sa valeur est passée de 2,165 à 2,936 W/m$^{2.}$ Depuis cinq ans, le forçage croît à un taux de 1,8 % par année[86].

Comme nous pouvons le voir, que ce soit pour les émissions, les concentrations de GES dans l'atmosphère, le forçage radiatif, les augmentations n'ont de cesse et les signaux ne sont pas au rouge, ils rougissent plutôt. D'autre part, on peut logiquement se demander ce qu'il en serait sans les moyens de mitigation déjà en place et surtout comment l'on peut inverser la tendance. Pourrons-nous sauver le climat que nous connaissons, ou pourrons-nous, au mieux, léguer aux générations à venir un climat viable?

LOIS-CADRES : NÉCESSAIRE OUTIL?

Au vu du caractère essentiel et vital du climat dans l'économie et dans nos vies en général, le RVHQ recommande au gouvernement provincial et fédéral l'adoption d'une loi-cadre sur la préservation du climat. Selon un rapport récent[87], plus d'une quinzaine de pays ont adopté des lois-cadres visant la préservation du climat. En août 2013, le

[84] Entrevue accessible ici : http://ici.radio-canada.ca/emissions/le_15_18/2015-2016/chronique.asp?idChronique=386476

[85] Une introduction à ces modèles se trouve vulgarisée dans le livre de Katia et Guy Laval de 2013 intitulé « Incertitudes sur le climat », Belin éditeur.

[86] Données se trouvent ici : http://www.esrl.noaa.gov/gmd/aggi/aggi.html

[87] Nachmany et coll. (2015). Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat. http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/Analyse-mondiale-2015-de-la-l%C3%A9gislation-sur-le-climat.pdf

Danemark a adopté une cible de -40 % par rapport à 1990 en 2020. Pour y arriver, une loi-cadre a été adoptée en juin 2014, laquelle a mené à la mise en place en janvier 2015 d'un conseil « académique » sur le climat[88]. La Finlande a aussi adopté une loi-cadre sur le climat en mars 2015. La cible est de -80 % par rapport à 1990 pour 2050 et il s'agit d'un « *wake-up call* » pour reprendre l'expression du communiqué du gouvernement[89]. Un pays avant-gardiste en la matière est sans contredit l'Allemagne. Le 3 décembre 2014, le gouvernement a adopté une politique de lutte ayant pour cible -40 % par rapport à 1990 en 2020[90]. Cette cible indique clairement, par son échéance, que ce pays lutte depuis plusieurs années en proposant un délai si rapproché. En effet, en 2013, l'Allemagne avait déjà réduit ses émissions de 25 % par rapport à 1990.

3. LE DOCUMENT DE CONSULTATION

« *L'urgence d'agir appelle à des transformations profondes de notre économie et de notre société* », indique le ministre David Heurtel dans les premières pages du document de consultation. Nous sommes en accord avec cette prémisse, mais nos comités ont été maintes fois déçus par plusieurs titulaires de ce ministère ces dernières années et lorsque nous lisons que « *Forts de plusieurs années de leadership et d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques, nous devons témoigner sur la scène internationale que des solutions efficaces et compatibles avec un développement économique durable sont possibles* »[91], nous nous demandons s'il s'agit du même gouvernement du Québec qui a lamentablement failli dans le dossier du gaz de schiste, du port de Cacouna, de la Cimenterie de Port-Daniel et du projet pétrolier d'Haldimand, pour ne citer que ceux-là.

[88] Résumé sur la législation danoise ici : http://www.efkm.dk/en/climate-energy-and-building-policy/denmark/greenhouse-gas-mitigation

[89] http://www.ymparisto.fi/en-US/Climate_and_air/Parliament_approves_the_Climate_Change_A%2832988%29

[90] Lien : http://www.bmub.bund.de/fileadmin/Daten_BMU/Pools/Broschueren/aktionsprogramm_klimaschutz_2020_broschuere_en_bf.pdf

[91] Document de consultation, page 1

LA CIBLE DE 2050

Dans l'introduction du document de consultation il est écrit que :

> « Quant aux pays industrialisés, ils sont invités à fournir un effort de réduction d'émissions de GES de l'ordre de 80 à 95 % par rapport à 1990 d'ici 20 50, un objectif vers lequel tend également le Québec. Si l'action internationale s'avérait insuffisante et que la trajectoire actuelle n'était pas infléchie, le GIEC prévient que la hausse de la température mondiale pourrait excéder les 4 °C d'ici la fin du présent siècle, avec des conséquences désastreuses pour tous les habitants de la planète. »

Nous aimerions souscrire à ce constat et à cet impératif, mais il s'agit selon nous d'un constat optimiste et d'un impératif peut-être insuffisant. Signalons d'abord que les rapports du GIEC demeurent, par leur nature et la manière dont ils sont rédigés, des documents reposant sur des articles scientifiques, mais vu leur caractère consensuel et prudent, il appert que ces constats sont souvent en deçà de la réalité. Les prévisions issues des rapports précédents et les données mesurées par la suite montrent bien ce biais conservateur.

Quant à notre effort de réduction, il doit être plus élevé encore, car la responsabilité climatique du résident canadien est supérieure à celle des autres pays industrialisés. Selon une étude d'un groupe de l'université Concordia[92], le Canadien moyen aurait même déjà excédé son budget carbone. En effet, ramené par habitant, les émissions cumulées de GES du Canada – même en tenant compte de l'effet refroidissant des aérosols – est de 0,41 nanokelvin par habitant, presque deux fois la limite permise si l'on suppose une terre bientôt habitée par 9 milliards de personnes et un seuil maximal de réchauffement de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Ajoutons également que ce seuil de 2 degrés n'a pas de caractère absolu scientifiquement parlant et qu'il est possible que des phénomènes de rétroaction positive soient enclenchés avant que la température moyenne planétaire n'atteigne cette valeur seuil. La boucle méthane est d'ores et déjà évoquée par bon nombre de scientifiques, et selon James Hansen, la cible de 1,5 °C serait préférable à celle de 2 degrés si l'on veut éviter les points de bascule[93]. Le hic, c'est que déjà, avec nos infrastructures en place, ce 1,5 degré sera dépassé, et pour plusieurs spécialistes de la cryosphère, une montée des océans de plus de 6 mètres semble inévitable. **Bref, selon nous, la cible pour 2050 est le passage d'une société**

[92] Matthews et coll. (2014). *National contributions to observed global warming*. doi:10.1088/1748-9326/9/1/014010. Tableau 3. http://bit.ly/1MKhYA7

[93] Parmi ces différents points de bascule, l'on retrouve la fonte du Groenland, l'affaiblissement du Gulf Stream, la raréfaction de la mousson du continent indien et la fonte du glacier occidental de l'Antarctique.

québécoise émettrice de carbone en une société québécoise séquestratrice de carbone. Déjà, il nous faut nous préparer à ce nouveau paradigme et surtout ne pas nous contenter de cibles à court terme ou de cibles floues à long terme.

LA CIBLE DE 2030

Nous estimons que parmi les cibles proposées, c'est celle de -40 % en 2030 qui nous permettra plus facilement d'atteindre les objectifs de 2050 ou de 2100. Il faut se rendre compte qu'à moins d'un crash économique ou civilisationnel venant changer la donne du tout au tout, les efforts de réduction devront être de plus en plus grands au fur et à mesure que les décennies passeront. Primo, les coûts des moyens de mitigation iront en augmentant; secundo les aléas climatiques iront en croissant et possiblement, tertio, notre économie, si elle n'a pas acquis la résilience voulue, sera aux prises avec de possibles récessions et des dettes limitant nos ambitions.

Nous nous étonnons que d'emblée, et malgré l'improbable plateau des émissions québécoises entre 2010 et 2030 selon les prévisions établies à l'aide du MÉDÉE (projection de référence), nous ayons à acheter une proportion importante de crédits carbone pour atteindre la cible de -40 % par rapport à 1990 en 2030. Selon le rapport de consultation, nous devons réduire nos émissions de 27 Mt. Pour ce faire, les auteurs proposent un achat de 12 Mt, soit 44 % des émissions. Mais si en réalité les émissions québécoises augmentent de 10 Mt avant 2025, le scénario que le RVHQ imagine, et ne suivent pas les prévisions du MÉDÉE, c'est 37 Mt qu'il nous faudrait réduire pour 2030 et la cible de -40 % deviendrait impossible à atteindre. Mais quand bien même le scénario de référence tiendrait, c'est comme si nous demandions à l'avance à nos partenaires ontariens et californiens de faire des efforts supplémentaires de réduction de GES afin que nous puissions atteindre nos cibles. Ne sommes-nous pas déjà favorisés par notre territoire propice à l'énergie éolienne et par nos nombreuses centrales hydroélectriques? Et que se passera-t-il si nos partenaires ne sont pas en mesure d'atteindre leurs cibles? Voilà pourquoi nous croyons que les efforts de nos partenaires ne devraient pas pouvoir dépasser 10 % de nos cibles absolues à chaque période de 5 ans[94].

Selon les données d'un groupe allemand[95], les émissions des pays fortement émetteurs comme le Canada et les États-Unis doivent décroître très rapidement, même dans un

[94] Les prévisions du MEDEE pourraient facilement être portées en tableau de façon à obtenir les réductions cumulatives de GES pour des périodes de 5 ans.

[95] WBUG (2009). German Advisory Council on Global Change. Solving the climate dilemma: The budget approach.

contexte d'échange de droits d'émissions. Selon le scénario du WBUG, les émissions par personne doivent chuter sous les 3 tonnes en 2030 pour les grands émetteurs. Pour le Canada, cela nous ramène à 120 Mt environ et pour le Québec, 30 Mt au plus. Or, la cible de -40 % du document est de 51 Mt.

À la page 34 du document de consultation, nous constatons que l'effort de lutte contre les changements climatiques serait de l'ordre de 0,1 % du PIB du Québec. Nous ne sommes pas des experts en la matière, mais la valeur présentée par le gouvernement nous semble ici encore passablement faible par rapport à d'autres sources[96]. Intuitivement, nous nous demandons comment nous pouvons changer autant notre société en investissant si peu. Selon nous, il faut quand même que la transformation de la société paraisse en chacune de nos vies, qu'il y ait un avant 2015 et un après 2015.

Outre tout ce qui vient d'être dit, nous croyons que les considérations environnementales, physiques et thermodynamiques doivent prendre le dessus sur les considérations économiques. Si l'on veut vraiment stabiliser le climat, il faut prendre les solutions les plus appropriées sur le plan technique, se mobiliser au maximum, indépendamment des coûts associés, un peu comme dans une économie de guerre, armes en moins. « *Il faut ce qu'il faut* », entend-on parfois. Ce qui ne signifie pas qu'il faille employer sans discernement les technologies. En fait, la majeure partie de notre effort doit se faire du côté de la réduction à la source. Comme l'indique Tanuro[97], il nous faut produire et transporter moins, sacrifier les activités et produits inutiles et nuisibles, et produire de façon soutenable des produits durables.

http://www.wbgu.de/fileadmin/templates/dateien/veroeffentlichungen/sondergutachten/sn2009/wbgu_sn2009_en.pdf

[96] 5,5 % du PIB mondial en 2050 selon l'OCDE (2012). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*; selon le GIEC (Rapport de 2007), nous devrions consacrer annuellement 3 % du PIB à la lutte.

[97] Tanuro (2012). L'impossible capitalisme vert. Éd. La Découverte, p. 103

4. LES RECOMMANDATIONS DU RVHQ

Que le gouvernement du Québec :

- Adopte une loi-cadre sur la politique climatique du Québec. Cette loi serait contraignante et créerait une instance ayant des prérogatives particulières, comme peut l'être la Régie de l'énergie, mais à laquelle seraient assujettis l'ensemble des ministères et l'ensemble des secteurs économiques du Québec. Cette instance pourrait être rattachée au ministère du Conseil exécutif comme l'est présentement et sans raison valable selon nous, le bureau de la stratégie maritime.
- Mette en place un bureau GES-climat émettant des bilans rigoureux des GES et un mécanisme de reddition de compte faisant en sorte que des certificats d'autorisation de projets émetteurs de GES ne puissent être délivrés.
- Cesse ainsi d'émettre tout certificat d'autorisation que ce soit, à de possibles émetteurs de GES, si le plafond annuel d'émission de GES est atteint.
- Réduise, à un maximum de 10 % de la valeur des cibles, nos achats de crédits sur les marchés d'échange du carbone.
- Mette fin à la promotion du gaz naturel liquéfié au Québec dans le domaine du transport, maritime ou autre.
- Propose un système simple de redevances de GES payables aux frontières, à un taux de 100 dollars américains la tonne, lesquelles redevances seraient remises en partie aux citoyens du Québec pour la transition énergétique, et l'autre servant à l'électrification complète des transports.
- Modifie le cursus scolaire du secondaire, du CÉGEP et de l'université afin que tout étudiant, qu'importe son profil, suive au moins un cours traitant exclusivement des causes et conséquences des changements climatiques.
- Ajoute, dans les lois régissant les mines et les hydrocarbures, des normes de fermeture des mines et des puits, qui diminuent ou empêchent les fuites de GES.
- Cesse de subventionner l'implantation de chauffage au gaz naturel ou au propane en remplacement du mazout.
- Favorise des programmes d'implantation de chauffage en géothermie pour les constructions neuves, tant dans le secteur résidentiel que commercial ou institutionnel.
- Mette en place des programmes de subventions à l'installation de capteurs solaires domestiques.

- Révise les règles du Code du bâtiment du Québec afin qu'il inclue des normes d'isolation plus sévères et efficaces.
- Aide, par des programmes plus incitatifs, les municipalités à développer des usines de production de biométhane à partir des rebuts compostables.
- Aide les villes à densifier leur population afin de rentabiliser les transports en commun.
- Démarre un projet porteur d'avenir en transport en commun comme le monorail électrique.

Ainsi que nos revendications usuelles

- Interdise la fracturation des roches étanches sur le territoire du Québec et dans le golfe du Saint-Laurent.
- Modifie le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de mieux protéger nos eaux de surface et nos eaux souterraines.
- Empêche ou restreigne le transit d'hydrocarbures d'origine fossile sur le territoire du Québec.

CONCLUSION

Les groupes citoyens du RVHQ militent sur le plan des hydrocarbures fossiles et des solutions de rechange depuis plus de cinq ans maintenant. Ils ont pu, au travers des nombreuses consultations auxquelles ils ont participé, constater de nombreux écarts de la part du gouvernement du Québec et de ses instances officielles (ministères, bureaux, etc.). Au premier chef sans doute, un manque de transparence, puis une difficulté à tenir compte réellement des faits apportés par les citoyens; enfin de nombreuses tentatives de sauver les apparences, le tout résultant en un bris du lien de confiance existant au départ entre les citoyens et le gouvernement. Ces écarts ont été constatés quel que soit le parti au pouvoir.

Ainsi, nous entendions la semaine dernière le premier ministre Couillard s'inquiéter des changements climatiques, parlant même d'imminents points de bascule[98]; pourtant le 20

[98] « Le réchauffement de la planète est tout près d'atteindre son point de bascule. Il faut agir, et vite, a soutenu le premier ministre Philippe Couillard ». *Le Devoir*. 17 octobre 2015.

avril, devant le Conseil du patronat, monsieur Couillard affirmait vouloir étendre le réseau de distribution de gaz naturel[99]. Quelle est l'intention réelle du gouvernement? Donner l'image de s'occuper des changements climatiques alors qu'en réalité, M. Couillard intensifie le développement des hydrocarbures sur le sol québécois? Ce double discours provoque un cynisme puis des sentiments mêlés de lassitude et de colère au sein de notre mouvement.

Pendant que nos représentants s'agitent dans tous les sens, dépensant le per capita de GES préconisé par les scientifiques, nombre de nos sympathisants se trouvent atteints d'un mal étrange que l'on peut associer à la solastalgie[100]. Nous avons réellement besoin d'un vent de renouveau.

Nous espérons que la présente consultation ne sera pas vaine et sera un point sur une trajectoire menant à un Québec de 2030 radicalement différent de celui d'aujourd'hui. Pour y arriver, nous soutenons qu'une réforme importante de l'économie doit s'effectuer. La croissance économique, si elle s'accompagne d'un accroissement des flux de carbone, de phosphore ou d'autres éléments rares, doit être remise en question.

Si chacun s'attend à ce que la société soit sobre en carbone en une génération, d'autres[101], comme nous, comme les groupes de simplicité volontaire, comme les groupes en transition, croyons que cela passera aussi par une société sobre en consommation de tout ordre.

http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/452800/couillard-tient-un-discours-alarmiste-sur-les-changements-climatiques

[99] « Le gouvernement soutiendra l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ». Philippe Couillard. 20 avril 2015. http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/allocutions/details.asp?idAllocutions=886 page

[100] *Le Devoir*. 18 avril 2015. http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/437671/souffrez-vous-de-solastalgia

[101] Lire les propos de Bihouix dans Reporterre le 16 juin 2015 http://www.reporterre.net/La-croissance-verte-est-une-mystification-absolue et de Guillaud dans *Le Monde*, le 17 octobre 2015 http://internetactu.blog.lemonde.fr/2015/10/17/faut-il-prendre-leffondrement-au-serieux/

Le 7 Décembre 2015

[redacted]

CONSTATS

1. Contrairement à ce qui était pensé il y a un demi siècle **les ressources naturelles ne sont pas inépuisables**; en moins d'un siècle, les hommes ont brûlé une bonne partie du pétrole qui a pris des millions d'année à se constituer. Il existe probablement encore de bonnes réserves d'hydrocarbures et de pétrole, mais elles sont, avec notre technologie d'aujourd'hui de plus en plus coûteuses à extraire et de plus en plus polluantes (sable bitumineux, gaz et pétrole de schiste) Ceci pourrait vouloir dire que nos sources conventionnelles d'énergie bon marché (pétrole) sont à repenser et que les conséquences de continuer à les utiliser a des conséquences très négatives sur l'environnement (voir le documentaire Gasland; lire the tree de David Suzuki)

2. **La qualité des ressources comme la forêt, l'eau, le sol et l'air semble être mise à mal, ce qui a des répercussions graves sur la santé humaine**. Nous ne devrions jamais oublié que nous empruntons ces ressources de nos enfants et que nous devrions en conséquence les gérer et les utiliser en bon père de famille.
Que se passe-t-il actuellement? Bien souvent nous sommes ignorants de ce qui passe avec la qualité de nos ressources; les media parlent en ce moment de la qualité de l'eau à cause des algues bleues ou de la crotte de Montréal déposée dans le St Laurent; de temps à autre on nous informe du smog; récemment on nous a beaucoup parlé de la forêt surtout publique et de sa mauvaise gestion; on n'indiquait il y a quelques temps la découverte de traces d'atrazine dans le St-Laurent; il y a quelques temps aussi, on nous parlait des hauts taux de contamination par le mercure des ressources halieutiques dans le nord ou encore de la très rapide prolifération de certaines espèces comme l'herbe à poux. On nous parle aussi de la contamination de l'air avec les émissions de CO2 dus à la trop grande utilisation des hydrocarbures; Toute cette information semble bien partielle et n'offre pas un panorama satisfaisant de la situation. Le gouvernement fédéral antérieur a déformé la vérité en présentant aux Canadiens et au reste du monde qu'il fallait créer des emplois à n'importe quel prix en priorisant les activités d'extraction des énergies fossiles. On produit du pétrole; on créé des emplois mais on nous fait mourir avec un air vicié et des eaux contaminés

3. **Problème de leadership, coordination, vision** La pensée économique a fait des bonds exceptionnels au cours des dernières décennies pour que l'homme comprenne mieux son environnement économique. Toutefois, cette pensée économique s'est faite avec beaucoup d'œillère et certains biais très difficile à justifier. Selon cette pensée une catastrophe comme celle de BP dans le Golfe du Mexique est bonne pour l'économie car elle créée des emplois et injectent des montants monétaires importants dans l'économie locale. Cette façon de penser fait abstraction de l'essentiel qui est la qualité et l'importance sacrée de notre milieu de vie. Il faut que les dirigeants acceptent que notre milieu de vie; la qualité de nos ressources (sol, air, eau) ont une plus grande importance que l'extraction des hydrocarbures polluants. Les ressources naturelles ont une valeur et si elles n'en n'ont pas il faudrait en créer une.

CONCLUSIONS

Notre (sur)vie est à risque (peut-être moins chez nous au Canada qu'ailleurs) et les dirigeants de nos communautés devront veiller à réduire ce risque en :
-ayant un discours responsable et commun;
-prenant des mesures concrètes pour diminuer les impacts négatifs et protéger nos ressources;
-faisant de la recherche appliquée pour identifier des énergies alternatives;
-aidant gens et entreprises à faire la conversion.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Michel Préville
4351 West Hill
Montréal (Qc)
H4B 2T1

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

EES HYDROCARBURES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mémoire pour rafraichir la mémoire – prise 2
18 novembre 2015

De [redacted]

Mon implication citoyenne active dans le dossier des hydrocarbures au Québec remonte à mai 2010. J'ai cherché à comprendre ce qui amenait le Québec sur cette voie, à comprendre les techniques d'exploitation et les impacts sur l'environnement. J'informe les gens quotidiennement sur la question depuis 5 ans à travers les réseaux sociaux.

Depuis 2010, j'ai initié 3 pétitions concernant les hydrocarbures dont 2 à propos des hydrocarbures non-conventionnels nécessitant de la fracturation.

Avec le groupe citoyen que j'ai fondé, Non au Pétrole et au Gaz au Québec, j'ai publié une première lettre-pétition le 14 juillet 2010 dans la Presse et le Soleil[1]. Dans notre grande naïveté nous implorions le Premier Ministre Jean Charest de ne pas amener le Québec dans l'exploitation des hydrocarbures. Nous lui demandions de donner au Québec (à ses inventeurs, scientifiques, designers, entrepreneurs, etc.) les moyens en recherche et développement pour développer les énergies renouvelables et des matières ne requérant pas de pétrole pour la production d'objets. Nous demandions d'entrer de plein pied dans le 21e siècle en harmonie avec notre environnement et d'abandonner les hydrocarbures.

Pour convaincre le gouvernement, j'ai initié la pétition demandant un moratoire sur les gaz de schiste et la fracturation[2], soutenue par le metteur en scène Dominic Champagne, et l'ai déposé avec 128,000 signatures à l'Assemblée Nationale le 8 février 2011. C'était alors la plus grosse pétition que le Québec avait vue.

Cette pétition a permis aux québécois de lever le voile sur la technique de fracturation utilisée pour l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels. Nous avons pu ainsi savoir que cette technique augmente les émanations de méthane dans l'air, contamine l'eau potable, fracture le sol de manière irréversible, augmente l'activité sismique et même a causé des tremblements-de-terre notoires aux États-Unis et en Alberta. En somme cette exploitation compromet la santé des animaux et des humains.

---

[1] **Non à l'exploitation du pétrole et du gaz au Québec**, Le Soleil, 14 juillet 2010, http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201007/14/01-4298209-non-a-lexploitation-du-petrole-et-du-gaz-au-quebec.php

[2] **Point de presse de M. Amir Khadir, député de Mercier et de M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines**
http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-6555.html

Suite à cette pétition, nous pensions que le gouvernement avait compris nos demandes et que la fracturation et ces exploitations d'hydrocarbures non-conventionnels seraient dorénavant proscrites. Mais en 2012, on se rend compte qu'Anticosti passe entre les mailles de sécurité. À l'été 2012, les pétrolières Junex et Pétrolia débarquent sur Anticosti pour conduire des explorations. Le gouvernement de Jean Charest a investit 15 millions pour permettre cette opération sans qu'aucune étude environnementale n'aie eu lieu.

En juillet 2012, j'initie donc ma 3e pétition, sur Avaaz cette fois, pour demander l'arrêt de l'exploration et de l'exploitation sur Anticosti[3]. Cette pétition est déposée par un évènement de dépôt et de conférences que j'organise à mes frais à Québec le 4 juin 2013. La pétition est remise avec 25,500 signatures au député Amir Khadir qui la remet en conférence de presse le lendemain à l'Assemblée Nationale[4].

Le 13 février 2014, nous apprenons que le gouvernement décide d'investir 115 millions dans l'exploration avec fracturation sur Anticosti. La pétition qui n'avait pas été fermée fait un bond de 10,000 signatures en 10 jours.

2015, on apprend que le gouvernement Libéral du Québec envisage le forage de 6500 puits de pétrole sur l'ile d'Anticosti et poursuis avec l'intention de fracturer le sol d'Anticosti en 2016 pour compléter son exploration. Le gouvernement décide de mettre sur pied l'EES Hydrocarbures actuelle qui n'inclue pas les résultats de la fracturation. De toute façon pourquoi fracturer le sol d'Anticosti lorsqu'on sait déjà que cette technique est très risquée pour l'environnement?

Au fait, la pétition pour Anticosti sur Avaaz est maintenant rendue à 38,900 signatures[5]. C'est autant de signatures que la pétition qui a demandé la Commission d'Enquête sur la Construction.

Les mois et les années passent … On évite aussi de prendre en compte l'opinion citoyenne des pétitions antérieures déposées qui sont un fort indice de la non-acceptabilité sociale. Et on se permet de jouer à l'apprenti sorcier avec une technique contestée sur une ile qui est un trésor national et devrait être protégé.

LOGIQUE DE CHIFFRES

Et puis voici l'EES Hydrocarbures qui est éminemment importante pour l'avenir du Québec. Mais on ne nous offre ici que bien peu de respect avec des études lancées à la va-vite et qui ne nous donnent pas toutes les informations et rapports que nous sommes en droit d'attendre.

---

[3] **L'île d'Anticosti, trésor en danger face aux pétrolières !** https://secure.avaaz.org/fr/petition/Lile_dAnticosti_un_tresor_du_patrimoine_naturel_mondial_en_danger_face_aux_petrolieres/?pv=87

[4] **Dépôt de la pétition L'île d'Anticosti, trésor en danger face aux pétrolières !** à l'Assemblée Nationale par Amir Khadir http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-11639.html

[5] La pétition sera gardée ouverte jusqu'à ce qu'un arrêt complet des activités des pétrolières sur l'île soit effectif.

Dans ce qui devrait être une “Évaluation Environnementale” (EES), nous sommes projetés beaucoup plus dans une logique comptable et de chiffres qui fait bien peut de cas de l’impact de ces exploitations sur l’environnement.

On nous enfarine de colonnes de chiffres et de prétendue rentabilité mais on omet de nous parler des coûts de l’impact sur l’environnement. J’ai vu des projections économiques .. basées sur des pourcentages de récupération peu crédibles puisqu’ils ne sont pas basés sur des taux réels. On prendra le risque de fracturer le sous-sol d’Anticosti en 2016 sans que cela ne soit pris en compte dans les évaluations ?

Pas grave on nous propulse dans une logique de chiffres.
Mais on omet de spécifier la valeur de ce qu’on nomme “externalités” dans les rapports de faisabilité et de rentabilité. Ces externalités concernent l’impact sur l’environnement et donc l’impact sur la Vie; la faune, la flore et la vie humaine. On objectifie pour mieux se détacher de l’irréparable sur la vie et le sort des êtres vivants.

Donc dans cette logique implacable qui place le débat dans une logique marchande et de chiffres, je demande des évaluations sur la Vie. Comme citoyenne, je veux avoir des chiffres … ;

- Sur les impacts suite à des déversements d’hydrocarbures, de produits chimiques, de boues de forage épandues ou d’eaux usées rejetés dans l’environnement.
- Je veux des chiffres sur une éventuelle extinction du Saumon Atlantique sur l’Île d’Anticosti ou en Gaspésie qui est catégorisé en voix de disparition
- Je veux des chiffres sur la mort prématurée, voir l’extinction d’espèces comme la Pygargue (ou Aigle à Tête blanche) et l’Aigle Royal.
- Je veux des chiffres sur les pertes éventuelles de la SEPAC Anticosti suite à une destruction de la faune et de la flore concernant la chasse et le tourisme de villégiature.
- Je veux des chiffres sur la valeur des forêts rasées
- Je veux des chiffres sur la valeur d’une eau potable contaminée
- Je veux des chiffres sur des rivières et des nappes phréatiques asséchées
- Je veux des chiffres sur l’air contaminé et l’augmentation des GES et sur l’impact financier de notre mauvaise réputation à l’international.
- Je veux des chiffres sur les coûts associés à la perte et la valeur d’un Golfe St-Laurent suite à un bris de pipeline ou déversement d’hydrocarbures.
- Je veux des chiffres sur les coûts des droits moraux et légaux lésés par les impacts de ces exploitations sur la faune, la flore et les humains?
- Je veux des chiffres sur les coûts de poursuites judiciaires éventuelles contre nos gouvernements inculpés d’écocide dans un avenir peut-être rapproché.

Les pétrolières nous parlent d’assurances qui paieront les dommages … mais redonneront-elles la vie à des espèces éteintes? Les assurances ont-elles pouvoir de création de la biodiversité, de la nature et ce qui fait notre plus grande richesse et dont l’humain fait partie intégrante?

Tout cela est une farce!

Et on ajoute au cirque …

Que penser lorsque Ressources Québec n'attend même pas la fin des EES pour investir plus d'argent public dans Pétrolia inc. et leur octroi 2,8 millions de dollars[6]?

Encore je me questionne sur la logique comptable dans laquelle nous sommes. On nous parle d'austérité, on coupe dans les programmes sociaux et les services essentiels en santé, éducation, culture et on donne de l'autre main aux compagnies pétrolières.

Je trouve cela révoltant! Un gouvernement n'a pas été élu pour foutre le chaos chez ses citoyens, ni pour détruire l'avenir des générations futures et de notre planète. Comment ce gouvernement peut-il prétendre à la transparence et à la démocratie lorsque les processus d'information et de consultations sont si questionnables.

J'ose espérer une information de qualité avec un temps d'évaluation adéquat pour tous les citoyens. Des consultations ont lieu dans les communautés concernées par les exploitations envisagées mais il me semble nécessaire qu'un référendum aie lieu, conjointement avec les communautés autochtones, concernant l'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti, en Gaspésie ou ailleurs au Québec car ces exploitations concernent toute les populations.

[redacted]

---

[6] **Ressources Québec conclut un placement privé dans Pétrolia Inc.**
http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiques/Ressources-Quebec-conclu-un-placement-prive-dans-Petrolia-Inc.html

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à un exercice de relations publiques et de récupération qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une acceptabilité sociale, ce n'est pas quelque chose d'impensable. » Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Nous sommes à une étape de l'humanité ou les gouvernements doivent revenir à leur raison d'être première qui est le bien et la protection de tous .Ceci inclus la protection de l'eau , de la terre , de l'air.

Tous les discours rassurants qui n'ont pas déjà cette prémisse de base , ne sont plus crédibles . Tout simplement . Nous ne sommes pas dupes du fait qu'un milieu contaminé ne sera jamais ou qu'à très long terme restauré vraiment . Que seuls les gens qui ne pourront s'offrir mieux devront vivre avec . Que les terres contaminées s'en vont quelque part après.

Il est vraiment temps que l'imagination soit au pouvoir , la science , mais aussi un idéal du vivre ensemble qui ne soit pas porter seulement par l'appât du gain . Car tout cela se tient . Impossible de penser les différents aspects de la société en Silo. C'est une démarche qui n'est plus crédible non plus.
Vous devez faire votre travail en ce sens .Entourez vous d'imagination, foncez, soyez révolutionnaires dans le bon sens du terme et vous aurez le respect que votre travail mérite.

Merci

[redacted]

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Les délais accordés pour prendre connaissance de la documentation et préparer un mémoire étaient beaucoup trop courts!

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en

eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

> *« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une* ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

ROBVQ
Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec

OBV
ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

Mémoire du ROBVQ sur la filière des hydrocarbures

Décembre 2015

Réalisé dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti

Rédaction

[redacted]

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)
870, avenue de Salaberry, bureau 106, Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : 418 800-1144, poste 9

Courriel : [redacted]
Internet : www.robvq.qc.ca

Avec la collaboration de

[redacted]

Décembre 2015

Table des matières

1. Synthèse des recommandations 3
2. Introduction 11
3. Présentation de l'organisme 12
   3.1. Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec 12
   3.2. Les organismes de bassins versants (OBV) 12
4. Considérations générales 13
   4.1. Processus d'évaluation 13
   4.2. Diminuer la dépendance aux hydrocarbures 14
   4.3. Moratoire 15
5. Exploration et exploitation des hydrocarbures 17
   5.1. Prélèvements d'eau 18
      5.1.1. Prélèvements d'eau de surface 19
      5.1.2. Prélèvements d'eau souterraine 22
   5.2. Risques de contamination liés à l'hydrofracturation 23
      5.2.1. Déversements liés aux défauts de structure 24
      5.2.2. Perturbations du sol 25
      5.2.3. Migration des eaux de fracturation 26
      5.2.4. Migration du méthane 28
   5.3. Gestion des eaux usées 29
      5.3.1. Type d'entreposage 30
      5.3.2. Entreposage permanent 31
      5.3.3. Traitement des eaux usées 32
   5.4. Contamination des zones sensibles 33
6. Transport des hydrocarbures 36
   6.1. Impacts des projets d'oléoducs lors de la construction 37
      6.1.1. Eaux de surface 37
      6.1.2. Eaux souterraines 38
      6.1.3. Milieux humides 39
   6.2. Impacts des projets d'oléoducs en cas de déversement ou fuite 40
      6.2.1. Eaux de surface 41
      6.2.2. Eaux souterraines 42
      6.2.3. Milieux humides 42
7. Interventions en cas d'urgence 43
8. Gouvernance et acceptabilité sociale 45
   8.1. Acceptabilité sociale 45
   8.2. Accès aux connaissances et à l'information 47
   8.3. Encadrement légal 48
      8.3.1. Loi sur les hydrocarbures 50
      8.3.2. Loi sur la qualité de l'environnement 51
      8.3.3. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection 52
      8.3.4. Autres révisions règlementaires 53
9. Conclusion 57

1. Synthèse des recommandations

L'ensemble des recommandations présentées dans ce mémoire sont ci-après regroupées. Afin de prendre connaissance du contexte dans lequel elles s'insèrent et des détails quant à leur application, il importe de consulter l'intégralité du mémoire ci-après.

Considérations générales:

Recommandation 1: Le ROBVQ recommande que soit prolongée la période de réalisation des EES sur les hydrocarbures afin de compléter des études crédibles et nécessaires et de construire un réel consensus social.

Recommandation 2: Puisque le processus actuel de consultation est jugé peu crédible et impartial et qu'il semble être réalisé avec empressement, le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec d'envisager le recours au BAPE afin de réaliser un réel exercice de consultation suite à la publication de l'ensemble des résultats d'EES.

Recommandation 3: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec n'autorise ou ne donne son appui à l'exploration, l'exploitation et les projets structurants de distribution d'hydrocarbures que lorsqu'une Loi sur les hydrocarbures aura été adoptée et que la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements qui y sont associés auront été modifiés.

Exploration et exploitation des hydrocarbures:

Recommandation 4: Le ROBVQ recommande d'établir un portrait initial complet de la qualité des eaux de surface et souterraines et des écosystèmes riverains, humides et aquatiques dans les bassins versants touchés par les activités d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures.

Prélèvements d'eau:

Recommandation 5: Le ROBVQ recommande d'interdire tout prélèvement d'eau à des fins de fracturation, tant et aussi longtemps que les connaissances et méthodes nécessaires à l'élaboration de plans de gestion des quantités d'eau considérant les effets cumulatifs et les besoins éventuels en eau ne seront pas disponibles et applicables.

Recommandation 6: Étant donné leur expérience en matière d'élaboration de plans directeurs de l'eau en concertation avec les acteurs de milieux diversifiés, le ROBVQ recommande que les OBV du Québec soient associés à la réalisation de tels plans de gestion des quantités d'eau.

Recommandation 7: Le ROBVQ recommande d'établir le débit réservé écologique pour les cours d'eau visés pour des prélèvements destinés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels et d'interdire tout prélèvement sur un cours d'eau où le débit réservé n'aurait pas été préalablement défini ou ne serait pas respecté, en tenant compte de l'effet cumulé des différents utilisateurs sur un même bassin versant.

Recommandation 8: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec bonifie le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau afin d'augmenter le tarif des redevances, en considérant la compensation des externalités aux acteurs qui les subissent et la distribution des bénéfices nets de l'exploitation entre les acteurs sociaux et économiques.

Recommandation 9: Le ROBVQ recommande que le taux de la redevance permette d'internaliser en totalité les coûts sociaux et environnementaux, et ce pour tous les projets qui ne font pas l'objet de délégation de mandat par le gouvernement.

Recommandation 10: Étant donné le manque de connaissances sur les eaux souterraines à grande profondeur, le ROBVQ recommande d'interdire tout prélèvement dans les eaux souterraines jusqu'à ce que les connaissances permettent de baliser ces prélèvements en évitant tout impact sur les autres usages de la ressource.

Recommandation 11: Le ROBVQ recommande d'interdire formellement tout prélèvement d'eau potable traitée par les infrastructures municipales pour des activités d'hydrofracturation.

Risques de contamination liés à l'hydrofracturation:

Recommandation 12: Le ROBVQ recommande qu'un permis spécifique à la fracturation hydraulique à haut volume soit intégré dans le RPGNRS.

Recommandation 13: Le ROBVQ recommande d'interdire le forage et l'exploitation de puits de faible profondeur afin de ne pas affecter les aquifères.

Recommandation 14: Le ROBVQ propose que le MDDELCC rende obligatoire l'échantillonnage avant, pendant et après l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ainsi que l'analyse de l'eau des puits individuels et communautaires d'alimentation en eau, aux frais des promoteurs.

Recommandation 15: Le ROBVQ recommande que les meilleures pratiques en matière de gestion des eaux de ruissellement soient identifiées et imposées aux promoteurs pour les travaux d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures, dont notamment la gestion en réseau fermé des eaux pluviales et le contrôle des sédiments.

Recommandation 16: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec s'assure que tous les composants chimiques utilisés pour le forage de puits ainsi que pour la fracturation hydraulique, en considérant les concentrations de ces derniers, correspondent aux normes environnementales et de santé établies par le gouvernement du Québec et que les seuils de toxicité actuels reflètent la science la plus à jour.

Recommandation 17: Le ROBVQ recommande que soit amorcée dans les plus brefs délais une étude sur la persistance et le potentiel de bioaccumulation des composants chimiques utilisés pour la fracturation.

Recommandation 18: Le ROBVQ recommande que des tests de toxicité soient effectués et que des normes d'utilisation et des seuils de toxicité soient établis pour tous les produits non réglementés à ce jour.

Recommandation 19: Le ROBVQ recommande que l'utilisation de produits présentant un potentiel de toxicité et n'étant pas normés soit interdite.

Recommandation 20: Le ROBVQ recommande que des études permettant de confirmer les résultats préliminaires de modélisation du comportement du méthane dans les formations géologiques susceptibles d'en contenir soient réalisées avant toute activité de fracturation hydraulique.

Recommandation 21: Le ROBVQ recommande que des tests permettant de détecter les impacts du méthane sur les eaux souterraines soient développés avant toute activité de fracturation dans les formations géologiques susceptibles d'en contenir.

Gestion des eaux usées:

Recommandation 22: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec s'assure que les normes environnementales pour la construction, l'entretien et le démantèlement des bassins de rétention des eaux usées et des boues de forage imposent les pratiques les plus rigoureuses pour limiter la migration des fluides en cas de déversement, dont l'utilisation de réservoirs hors terre et de membranes.

Recommandation 23: Afin de s'assurer du respect des normes établies et du suivi des installations réalisées, le ROBVQ recommande que le MDDELCC établisse des procédures d'échantillonnage des résidus, qu'il définisse les paramètres à analyser, qu'il impose une analyse dans des laboratoires accrédités et qu'il effectue lui-même des inspections régulières et systématiques des bassins de récupération et d'entreposage des fluides de forage, des déblais solides, des fluides de fracturation et de tout autre rejet issu des activités de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Recommandation 24: Le ROBVQ recommande que les inspections réalisées par le MDDELCC se fassent de façon systématique à chacune des étapes de l'exploration, de l'exploitation et de la fermeture d'un site de forage, plutôt qu'en réponse aux plaintes formulées ou en réaction aux accidents.

Recommandation 25: En complément, le ROBVQ recommande que les caractérisations systématiques des boues de forage, des eaux usées de fracturation et des déchets solides lors du nettoyage des conduites de forage et avant leur entreposage, leur enfouissement ou leur rejet soient réalisées aux frais du promoteur.

Recommandation 26: Le ROBVQ recommande de s'inspirer de l'Ontario et d'interdire l'injection des eaux de reflux dans les formations géologiques profondes afin d'éviter tout risque de contamination par migration. L'entreposage permanent en surface de tout résidu lié à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures devrait aussi être interdit formellement.

Recommandation 27: Le ROBVQ recommande que le traitement des eaux de reflux soit réalisé dans des usines spécialement conçues et que le traitement à même les usines d'assainissement municipales soit interdit.

Recommandation 28: Le ROBVQ recommande que le MDDELCC s'assure que les installations de traitement autorisées rendent les résidus acceptables pour leur retour au milieu naturel dans leurs conditions d'origine et qu'elles soient aptes à traiter les solides dissous.

Contamination des zones sensibles:

Recommandation 29: Il est recommandé que les OBV soient mandatés afin de mettre en place et coordonner des tables de concertation, composées des municipalités et des MRC concernées, ainsi que des autres acteurs impliqués (représentants agricoles, forestiers, industriels et autres), afin d'identifier les zones vulnérables pour la ressource eau, et ce préalablement à touts travaux d'exploitation des hydrocarbures.

Recommandation 30: Le ROBVQ recommande d'exclure complètement toute infrastructure d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures des milieux humides, des espaces d'inondabilité, de liberté et de mobilité des cours d'eau, des zones de recharge de sources d'eau potable, des zones de glissement de terrain et de forte activité sismique, des aires protégées et des aires occupées par des espèces menacées ou vulnérables désignées ou secteurs à usage faunique tels que les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Recommandation 31: Le ROBVQ recommande que la distance minimale de 100 mètres entre tout puits terrestre d'exploitation d'hydrocarbures et la ligne des hautes eaux, définie à l'article 22 de la RPGNRS, soit augmentée.

Transport des hydrocarbures:

Recommandation 32: Considérant les risques entraînés par les fuites et déversements pour la santé et la sécurité des populations, l'eau et les écosystèmes aquatiques (clairement démontrés par plusieurs incidents de grande envergure survenus ces dernières années en Amérique du Nord) ainsi que les conflits d'usages potentiels, le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec applique le principe de précaution et qu'il s'oppose à tout nouveau projet de transport d'hydrocarbures par oléoduc, tant et aussi longtemps que les technologies de détection des fuites n'auront pas démontré leur efficacité complète et que les entreprises pipelinières n'auront pas amélioré considérablement leurs bilans.

Interventions en cas d'urgence:

Recommandation 33: Le ROBVQ recommande que soient définis les rôles des municipalités, des MRC et des gouvernements provincial et fédéral en matière d'intervention en cas d'urgence avant que des activités d'exploitation et de transport des hydrocarbures ne soient autorisées.

Recommandation 34: Le ROBVQ recommande que l'établissement des mesures d'urgence à implanter et les montants à exiger en fiducie soient déterminés à partir du pire scénario d'accident ou de déversement.

Recommandation 35: Le ROBVQ recommande que soit imposée, à la charge du promoteur, la remise en état complète des écosystèmes touchés par un déversement, de même qu'un suivi de l'intégrité des ces écosystèmes dans le temps.

Recommandation 36: Le ROBVQ appuie la recommandation «de bonifier les programmes de recherche sur l'impact des déversements, le développement des techniques de récupération et la remise en état des lieux» de l'IMQ.

Recommandation 37: Le ROBVQ appuie la recommandation de l'IMQ à l'effet que «le gouvernement du Québec s'implique dans l'élaboration des plans d'intervention localisée (PIL) du gouvernement fédéral». Le gouvernement québécois devrait travailler en collaboration étroite avec les gouvernements et intervenants locaux à cet effet et les plans d'interventions devraient prendre la forme de protocoles hiérarchisés incluant notamment des procédures de notification et de signalement et les domaines de responsabilités des acteurs concernés pour faire face aux urgences de façon adéquate.

Recommandation 38: Le ROBVQ recommande que les plans d'urgences des municipalités soient mis à jour afin d'être en mesure de faire face à un déversement ou un autre type d'urgence avant que ne soit autorisés de nouveaux projets d'exploitation et de transport des hydrocarbures

Acceptabilité sociale et connaissances:

Recommandation 39: Le ROBVQ est d'avis que si des projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures doivent aller de l'avant durant une période de transition vers des énergies renouvelables, l'acceptabilité sociale et l'appui des autorités locales et régionales doivent être considérés comme des prérequis et que des mécanismes clairs afin de la mesurer doivent être proposés.

Recommandation 40: Compte tenu que les industries figurent parmi les acteurs économiques du territoire interpellés par la gestion intégrée de l'eau, le ROBVQ recommande que les données issues des caractérisations et suivis réalisés dans le cadre de travaux d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures soient rendues publiques afin d'assurer la mise à jour des plans directeurs de l'eau et de faciliter les processus de concertation et de prise de décision régionale en matière de gestion de l'eau.

Recommandation 41: Le ROBVQ recommande que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) intensifie l'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines et que soient ciblées en priorité les zones d'exploration et d'exploitation potentielle des hydrocarbures, dont notamment la Gaspésie et l'Île d'Anticosti.

Recommandation 42: Le ROBVQ recommande que le gouvernement québécois exige des promoteurs qu'ils contribuent à un fonds de recherche sur les hydrocarbures, géré par un organisme scientifique indépendant, qui financerait les travaux de recherche concernant l'impact des hydrocarbures sur le milieu et les méthodes préventives.

Encadrement légal:

Recommandation 43: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures que lorsque le cadre règlementaire balisera par voie de règlements les conditions de forage, d'exploitation et de transport des ressources pétrolières et gazières.

Recommandation 44: Le ROBVQ est d'avis que le rôle de gouvernance des OBV devrait être renforcé dans les régions visées par l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures afin d'établir un cadre de surveillance qui tienne compte des effets cumulatifs de nature sociale, environnementale ou économique.

Recommandation 45: Le ROBVQ recommande l'adoption d'une Loi sur les hydrocarbures pour encadrer les projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures.

Recommandation 46: Le ROBVQ recommande que la Loi sur les hydrocarbures n'ait pas préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que cette dernière soit modifiée pour attribuer le pouvoir aux MRC d'identifier des territoires incompatibles avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement, si ces dernières pouvaient compromettre la viabilité des collectivités, des activités ou des écosystèmes du territoire.

Recommandation 47: Le ROBVQ recommande que tous les projets d'exploration, d'exploitation et de distribution d'hydrocarbures soient assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC.

Recommandation 48: Le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec de règlementer l'encadrement des EES afin d'éviter la réalisation d'EES dont les délais de réalisation des études et de consultation de la population sont trop courts.

Recommandation 49: Le ROBVQ recommande que soit révisé le RPEP afin de permettre aux municipalités d'imposer sur leur territoire des normes plus sévères que celles prévues dans le règlement provincial afin de protéger l'eau potable de leurs collectivités.

Recommandation 50: Le ROBVQ propose que le gouvernement du Québec définisse des normes règlementaires concernant les coffrages et la cimentation, adaptées à l'industrie des hydrocarbures et au contexte géologique du Québec, avant d'autoriser tout nouveau forage.

Recommandation 51: Le ROBVQ recommande que soient règlementés la distance, la superficie, la densité et le rythme d'établissement des sites de forage.

Recommandation 52: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec exige un certificat de conformité à la fermeture temporaire ou définitive d'un puits, incluant des rapports détaillés sur le coffrage, la cimentation et les essais d'étanchéité et de pression et que l'industrie demeure imputable à vie en cas de défauts aux procédés de fermeture.

Recommandation 53: Il est recommandé que le gouvernement du Québec exige le versement d'un fonds de protection initial par les industries, destiné à la fermeture des sites d'exploitation en cas de faillite, et ce dans un fonds dédié devant être utilisé exclusivement pour la fermeture des sites.

Recommandation 54: Le ROBVQ recommande que le montant exigible soit supérieur à la garantie d'exécution actuellement exigée en vertu du RPGNRS, afin de couvrir l'ensemble des frais de fermeture du site et les problèmes subséquents pouvant survenir à moyen ou long terme après la fermeture de ce site. Le calcul du montant devrait être basé sur les coûts réels de fermeture de chacun des puits.

Recommandation 55: Le ROBVQ recommande que les frais encourus par l'administration publique pour l'encadrement réglementaire et la régulation des activités de l'industrie du gaz de shale soient couverts par les exploitants.

1. Introduction

Le présent mémoire exprime la position du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) quant au développement des hydrocarbures au Québec. Il a été réalisé dans le cadre du processus de consultation publique sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti.

Étant donné la grande quantité de nouvelles informations rendues disponibles dans le cadre des EES et de la révision des délais de consultation en cours de route, il est impossible pour le ROBVQ de fournir un avis complet et étayé pour chacun des enjeux associés à la gestion de l'eau et au développement des hydrocarbures. Ce mémoire a donc été conçu afin de couvrir les principaux points d'intérêt en matière de gestion de l'eau sur la base de la disponibilité des informations et des ressources disponibles. Afin d'élaborer le contenu de ce mémoire, nous nous sommes basés sur des consultations préalables des organismes de bassins versants (OBV) du Québec réalisées dans le cadre de travaux sur le gaz de schiste, l'avenir énergétique du Québec ou encore le projet d'oléoduc Énergie Est. Une validation du contenu du présent mémoire a ensuite été effectuée auprès des OBV du Québec.

En outre, à la date du dépôt de ce mémoire, certaines études des EES ne sont toujours pas disponibles, dont notamment celle intitulée «Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines». Le ROBVQ se réserve donc le droit de préciser sa position suite au dépôt de ces études si elles révélaient de nouvelles informations importantes.

Il importe de mentionner que la principale notion qui a guidé la préparation de ce mémoire est celle du risque.

Considérant les risques clairs que représentent l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures ainsi que les impacts inévitables sur la ressource eau des activités d'exploration et d'exploitation de même que de transport, **le ROBVQ est d'avis que** nous devons chercher à nous éloigner des hydrocarbures, que ce soit le gaz de schiste, le pétrole de schiste ou encore les hydrocarbures traditionnels.

De façon plus détaillée, ce mémoire présente d'abord des considérations générales quant à la vision énergétique du Québec, le présent processus d'EES et de consultation et le moratoire sur la fracturation hydraulique dans les basses terres du Saint-Laurent. Les inquiétudes et recommandations du ROBVQ quant à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures seront ensuite exposées, puis il en sera de même pour celles en matière de transport et plus précisément de transport par oléoduc. Finalement, nos préoccupations et recommandations en matière d'intervention en cas d'urgence et de gouvernance et d'acceptabilité sociale seront détaillées.

2. Présentation de l'organisme

2.1. Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) compte comme membres les 40 organismes de bassins versants (OBV) agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional. Ceux-ci sont mandatés par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En plus de représenter ses membres, le ROBVQ a pour mandat de promouvoir les grands principes de la gouvernance participative et la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Le ROBVQ est, dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le partenaire privilégié du gouvernement du Québec.

2.2. Les organismes de bassins versants (OBV)

La mission dévolue aux OBV, en vertu de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire. Il existe 40 OBV reconnus par le gouvernement du Québec et agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional (figure 1). Ces OBV regroupent plus de 800 acteurs de l'eau à l'échelle provinciale, en plus de travailler directement avec les citoyens de leur territoire.

Figure 1. 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

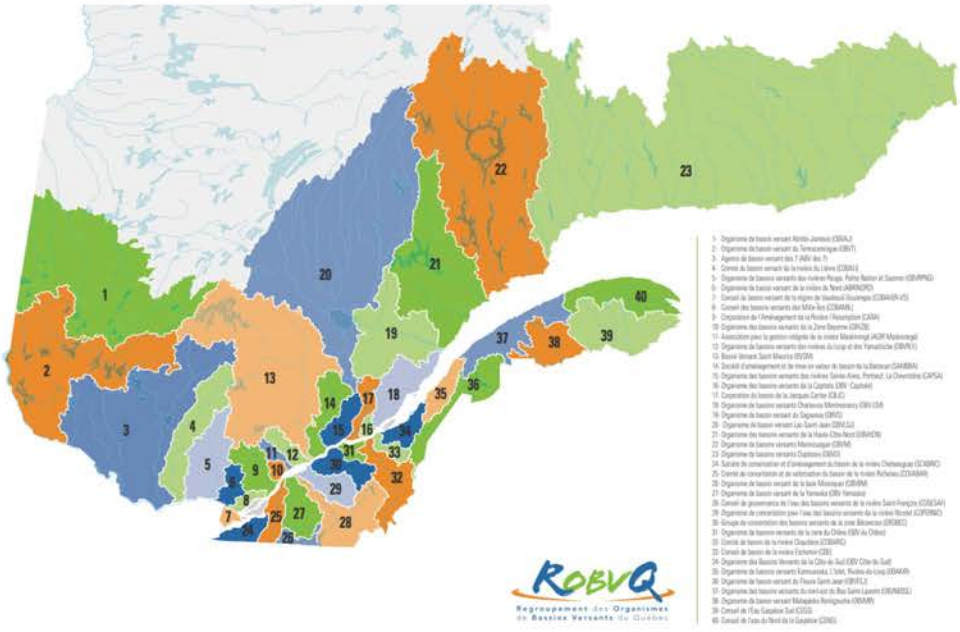

3. Considérations générales

Avant de formuler des recommandations spécifiques quant à l'exploration, l'exploitation, et la distribution des hydrocarbures, le ROBVQ souhaite aborder des considérations générales qui guident la formulation de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures.

Ces considérations concernent d'abord l'actuel processus d'évaluation environnementale stratégique et de consultation. Ensuite, nous insisterons sur la nécessité de diminuer la dépendance du Québec aux hydrocarbures et de s'éloigner des énergies fossiles. Finalement, nous aborderons la notion de moratoire, recommandée précédemment dans les consultations sur le gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent et maintenue dans ce mémoire.

3.1. Processus d'évaluation

D'entrée de jeu, le ROBVQ tient à souligner son inquiétude de ne voir aucune remise en question sur l'avenir énergétique de notre nation qui accompagne le document de consultation des présentes EES. Pourtant, le Québec fut présent à la COP21 et y a présenté des orientations vers un Québec «décarbonisé».

Le ROBVQ, comme d'autres organisations l'ont mentionné précédemment (Nature Québec, la Coalition St-Laurent, la Fondation David Suzuki, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique notamment), est inquiet de voir le peu de sérieux de cette consultation.

Non seulement la consultation actuelle exclut complètement le débat sur les enjeux énergétiques, mais qui plus est, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Arcand, a été clair au sujet de sa réelle portée en mentionnant en premier élément de vision que «le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures[1]». Cet élément contribue à remettre sérieusement en question la crédibilité et l'impartialité du processus de consultation actuel.

Ce n'est par ailleurs pas la seule raison qui décrédibilise le processus aux yeux du ROBVQ. Les délais de consultation nous préoccupent particulièrement. Comment peut-on sciemment demander aux groupes impliqués dans la consultation de lire et commenter 62 études, dont 18 n'étaient pas disponibles au moment de lancer le processus, afin de nourrir un débat de société en quelques semaines? Les délais pour le dépôt d'un mémoire ont par la suite été repoussés à «deux semaines après le dépôt de la dernière étude prévue au Plan d'acquisition de connaissances additionnelles

[1] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp

(PACA)», ce qui constitue une amélioration notable, mais qui aurait dû être considérée dès le début du processus.

Le ROBVQ est donc d'avis que le processus actuel de consultation ne pourra pas permettre de considérer les préoccupations des intervenants et de tendre vers l'acceptabilité sociale de projets d'hydrocarbures, par ailleurs déjà décriés par plusieurs intervenants.

Le ROBVQ espère que ce mode de consultation expéditif et irrespectueux soit le dernier mis en oeuvre par le gouvernement.

En outre, les délais de réalisation des EES et des études qu'elles comportent nous semblent aussi inadéquats. Alors que des études crédibles et révisées par les pairs exigeraient une période de réalisation de 3 à 4 ans, surtout en matière d'hydrologie et d'eaux souterraines, les présentes EES ont été réalisées sur une période beaucoup plus courte.

Le ROBVQ est donc d'avis que la période de réalisation des EES n'a pas permis de réaliser l'ensemble des études crédibles à la prise de décision sur la filière des hydrocarbures, notamment en matière d'hydrologie et d'eau souterraine.

Le ROBVQ souhaite travailler de concert avec le gouvernement, comme il le fait depuis près de 15 ans, et rappelle au gouvernement que la co-construction d'un consensus sociétal demande du temps et des ressources à disposition des groupes qui souhaitent s'y impliquer.

Recommandation 1: Le ROBVQ recommande que soit prolongée la période de réalisation des EES sur les hydrocarbures afin de compléter des études crédibles et nécessaires et de construire un réel consensus social.

Recommandation 2: Puisque le processus actuel de consultation est jugé peu crédible et impartial et qu'il semble être réalisé avec empressement, le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec d'envisager le recours au BAPE afin de réaliser un réel exercice de consultation suite à la publication de l'ensemble des résultats d'EES.

3.2. Diminuer la dépendance aux hydrocarbures

Au-delà du fait que la crédibilité du processus d'EES en cours puisse être remise en question, le ROBVQ souhaite rappeler la nécessité de diminuer la dépendance des Québécois face aux hydrocarbures.

Le ROBVQ est d'avis que le Québec doit se positionner comme leader fort en matière de développement durable en privilégiant les énergies renouvelables.

Ainsi, les objectifs dont le Québec se dotera en matière d'énergie devraient faire l'objet d'un consensus social et permettre d'assurer la conservation de nos écosystèmes aquatiques et de nos ressources en eau.

Ainsi, le ROBVQ s'étonne que le gouvernement du Québec souhaite aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures puisque les impacts de cette industrie, tant en matière de contribution au réchauffement global par ses émissions de GES qu'en ce qui concerne les risques d'altération de la ressource eau, sont largement documentés.

De plus, le changement climatique aura des impacts certains sur la ressource eau, les écosystèmes aquatiques et les cycles hydrologiques (ex. augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de cyanobactéries, étiages plus sévères, dégradation des conditions de reproduction de certaines espèces d'eau froide telles que les salmonidés ou l'omble de fontaine).

Le ROBVQ est d'avis que les efforts de l'état québécois devraient plutôt être concentrés sur la réduction de la dépendance aux hydrocarbures en misant vigoureusement sur l'efficacité énergétique, de même que sur des outils tels que l'électrification des transports, un secteur éolien socialement accepté et le développement des filiales émergentes ou alternatives telles la biométhanisation, la biomasse, la géothermie et le solaire passif.

D'ailleurs, selon le sondage Harris-Decima réalisé en juillet 2013, 87% des Canadiens sondés croient que le pays a besoin d'une stratégie climatique et énergétique qui favorise une transition vers une économie peu dépendante des combustibles fossiles[2].

La présente consultation, plutôt que d'affirmer clairement le positionnement du gouvernement du Québec en faveur des hydrocarbures, devrait permettre de répondre à la question suivante «Que souhaitons-nous pour l'avenir énergétique du Québec? Un État qui se détourne définitivement des énergies fossiles pour tendre vers des mesures d'efficacité énergétique ou encore un État terre d'accueil pour les industries d'hydrocarbures?

3.3. Moratoire

La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant leur protection donne à l'eau un statut juridique de ressource collective faisant partie du patrimoine commun de la nation québécoise, en plus d'énoncer des grands principes pour le

[2] Énergie Propre Canada (2013) Les priorités des Canadiennes et Canadiens en vue d'une stratégie nationale sur l'énergie: Résultats d'un sondage téléphonique mené par Harris/Décima en juillet 2013, *http://www.equiterre.org/sites/fichiers/resultats_du_sondage_harris-decima_2013_cleanenergycanada.pdf*

gardien de l'eau qu'est l'État, dont le devoir de prévenir les atteintes aux ressources en eau. La loi accorde également au ministre «le pouvoir de limiter ou de faire cesser tout prélèvement d'eau qui présente un risque sérieux pour la santé publique ou pour les écosystèmes aquatiques».

Également, l'un des 16 grands principes de la Loi sur le développement durable qui guident l'action de l'État est le principe de précaution. La loi stipule que «lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement» (Section I, article 6). Ainsi, les recommandations du ROBVQ présentées dans ce mémoire visent à prévenir une dégradation de la ressource eau en vertu de ce principe de précaution.

Le ROBVQ a demandé un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de shale dans la vallée du Saint-Laurent dans le cadre de son mémoire sur le sujet en 2014. Les raisons qui appuyaient cette demande nous semblent aujourd'hui encore valides, non seulement pour le gaz de shale, mais également pour tous les types d'hydrocarbures. C'est pourquoi nous maintenons la demande de moratoire sur l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures.

Le ROBVQ est d'avis que l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures pourraient entraîner des modifications majeures à la situation des ressources en eau de surface et souterraine du Québec. Il nous semble que les impacts potentiels de cette industrie sur la qualité de l'eau, la santé publique et la sécurité des populations, de même que les conséquences sur les habitats fauniques et floristiques et les milieux humides à eux seuls justifient ce moratoire.

Cette période de gel de la filière des hydrocarbures permettrait au gouvernement d'adopter une Loi sur les hydrocarbures et de modifier la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de même que leurs règlements d'application. Les modifications législatives que nous demandons auraient pour objectifs d'assurer la conservation et la gestion durable de l'environnement et plus particulièrement des ressources en eau, en plus de définir les modalités de gouvernance territoriale associées, permettant de tendre vers l'acceptabilité sociale de projets d'envergure. Elles sont détaillées à la section 8.3.

Recommandation 3: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec n'autorise ou ne donne son appui à l'exploration, l'exploitation et les projets structurants de distribution d'hydrocarbures que lorsqu'une Loi sur les hydrocarbures aura été adoptée et que la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements qui y sont associés auront été modifiés.

Ainsi, le ROBVQ est d'avis que l'État québécois doit maintenant opérer une transition vers les énergies alternatives à faibles impacts et ne considère les hydrocarbures que pour une période de transition.

La figure 2 synthétise la vision proposée par le ROBVQ dans le présent mémoire qui s'inscrit dans une vision intégrée du développement du Québec axée sur un éloignement des hydrocarbures et un accroissement de l'efficacité énergétique.

Figure 2: Synthèse de la position du ROBVQ

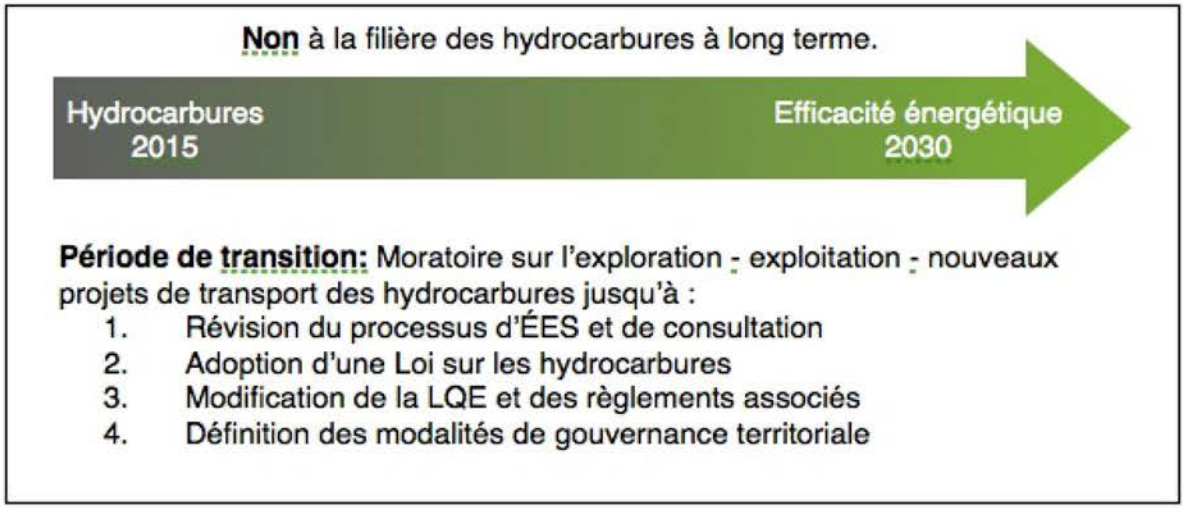

Ainsi, **le ROBVQ est d'avis que** l'ensemble des avis et recommandations formulés ci-après sont conditionnels aux éléments précisés dans la figure 2, soit la révision du processus d'EES et de consultation, l'adoption d'une Loi sur les hydrocarbures, la modification de la LQE et des ses règlements d'application et la définition de modalités de gouvernance territoriale. En outre, la mise en oeuvre de ces recommandations ne devrait être considérée que pour une période de transition vers des énergies renouvelables et être accompagnée d'actions concrètes pour cette transition.

4. Exploration et exploitation des hydrocarbures

L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures peuvent avoir des impacts négatifs sur l'eau. Ces impacts varient en fonction «du nombre d'installations, de la technologie employée, de la nature des rejets et des déversements ainsi que des caractéristiques des milieux récepteurs.» (Document de consultation, 2015)

En la matière, quatre sujets spécifiques retiennent l'attention du ROBVQ, soit les prélèvements d'eau nécessaires, les risques liés à la fracturation hydraulique, la gestion des eaux usées et la protection des eaux de surface et souterraines.

Avant d'aborder spécifiquement chacun de ces sujets, le ROBVQ souhaite soulever un point d'intérêt transversal. Il existe plusieurs normes ISO applicables aux différentes industries d'hydrocarbures, mais elles ne semblent pourtant pas au coeur du document synthèse de l'EES. Les normes ISO sont internationalement reconnues et définissent des exigences, des spécifications ou des lignes directrices à utiliser systématiquement pour assurer la conformité des opérations et procédés de façon durable.

Le ROBVQ est d'avis que le gouvernement du Québec devrait exiger minimalement l'application et la certification des promoteurs de projets d'hydrocarbures pour toutes les normes ISO existantes à ce jour (cimentation des puits, plates-formes en mer, schémas de procédés, production et traitement, gestion de fluides de forage, etc.)

Dans un autre ordre d'idée et afin d'être en mesure de documenter les impacts des activités de la filière des hydrocarbures, l'établissement d'un portrait initial du milieu récepteur constitue un incontournable pour le ROBVQ. L'objectif principal d'un tel portrait serait de détenir un référent précis et fiable du milieu pour établir une base comparative de suivi environnemental des activités liées aux hydrocarbures.

Recommandation 4: Le ROBVQ recommande d'établir un portrait initial complet de la qualité des eaux de surface et souterraines et des écosystèmes riverains, humides et aquatiques dans les bassins versants touchés par les activités d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures.

Ce portrait devrait minimalement contenir les éléments suivants :

- La physico-chimie complète de l'eau incluant les traces d'hydrocarbures et les éléments entrant dans les procédés de forage et de fracturation;
- L'état de santé et la composition de la faune benthique des cours d'eau du bassin versant;
- Le portrait ichtyologique complet du cours d'eau principal du bassin versant.

4.1. Prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau peuvent avoir un impact majeur sur les eaux de surface et les écosystèmes aquatiques, de même que sur les eaux souterraines.

Toutefois, **le ROBVQ est d'avis que** les mesures applicables actuellement et l'état des connaissances ne permettent pas de tenir compte des effets cumulatifs et d'assurer la pérennité de la ressource.

Le Réseau canadien de l'eau, dans son rapport 2015 sur la fracturation hydraulique au Canada, mentionne d'ailleurs l'importance de «Combler les lacunes des connaissances pour élaborer des plans de gestion de l'eau régionaux basés sur les effets cumulatifs».

En matière de gestion de l'eau, l'unité appropriée pour la réalisation de tels plans et la considération des impacts cumulatifs est le bassin versant. Ce même rapport incite à «Prévoir la disponibilité actuelle et future de l'eau provenant de toute source, incluant des méthodes pour estimer les besoins éventuels en eau de l'industrie».

Recommandation 5: Le ROBVQ recommande d'interdire tout prélèvement d'eau à des fins de fracturation, tant et aussi longtemps que les connaissances et méthodes nécessaires à l'élaboration de plans de gestion des quantités d'eau considérant les effets cumulatifs et les besoins éventuels en eau ne seront pas disponibles et applicables.

Recommandation 6: Étant donné leur expérience en matière d'élaboration de plans directeurs de l'eau en concertation avec les acteurs de milieux diversifiés, le ROBVQ recommande que les OBV du Québec soient associés à la réalisation de tels plans de gestion des quantités d'eau.

4.1.1. Prélèvements d'eau de surface

Les premiers impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont liés aux prélèvements d'eau et concernent plus spécifiquement la réduction des débits des cours d'eau qui font l'objet de prélèvements, la conciliation d'usages et le maintien des écosystèmes aquatiques.

Le procédé d'hydrofracturation exige de grandes quantités d'eau en une courte période de temps, ce qui pourrait entraîner des impacts considérables sur le débit des cours d'eau visés. À cet effet, le document de consultation (2015) stipule que «les risques de prélever une trop grande quantité d'eau par rapport à la capacité des cours d'eau sont plus élevés en période d'étiage où les débits de certains cours d'eau sont parfois très faibles. C'est aussi le cas pendant les périodes de sécheresse, comme celles que nous avons connues au Québec au cours de l'été 2012.»

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste stipulait quant à elle que «les besoins en eau de l'industrie du gaz de schiste ne dépasseraient les prélèvements des autres usagers que dans deux rivières seulement [...] soit les rivières Bécancour et Du Chêne». Toutefois, elle mentionne aussi que «des zones à faibles débits ne pouvant pas supporter des prélèvements ont été cernées dans certains bassins versants à l'aide du critère Q2,7.» (Rapport synthèse, page 95)

Le document de consultation (2015) précise aussi que le «Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (c. Q-2, r.35.2) est en vigueur depuis 2014. Dorénavant, une autorisation est requise en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (RLRQ, chapitre Q-2) pour effectuer un prélèvement d'eau de surface ou d'eau souterraine dont le volume est égal ou supérieur à 75 000 litres par jour. Par conséquent, lors de l'analyse des projets de prises d'eau de

surface, l'impact sur le milieu et sur les autres usagers doit notamment être pris en compte.»

À la lumière de ces informations, le ROBVQ entretient des préoccupations quant aux quantités d'eau qu'il est nécessaire de prélever pour les différentes étapes de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, notamment le processus d'hydrofracturation[3].

Afin de prendre en considération les besoins des écosystèmes aquatiques en plus des besoins anthropiques**, le ROBVQ est d'avis que** le concept de débit réservé écologique devrait être utilisé par le gouvernement du Québec lors de l'autorisation de prélèvements d'eau.

Ce concept est défini dans la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats (MRNF, 1999) comme étant « le débit minimum requis pour maintenir, à un niveau jugé acceptable, les habitats du poisson. Ce degré d'acceptabilité correspond à une quantité et à une qualité suffisantes d'habitats pouvant assurer le déroulement normal des activités biologiques des espèces de poisson qui accomplissent, en tout ou en partie, leur cycle vital dans le ou les tronçons perturbés.» L'application de cette mesure permettait de prendre en compte les effets cumulatifs des prélèvements effectués à l'intérieur d'un même bassin versant.

Pourtant, lors de l'analyse d'une autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (RLRQ, chapitre Q-2) pour effectuer un prélèvement d'eau de surface ou d'eau souterraine dont le volume est égal ou supérieur à 75 000 litres par jour, il a été déterminé qu'un critère cumulatif de 15 % du Q2, 7 soit utilisé parmi d'autres critères afin de prévenir les impacts négatifs de plusieurs prélèvements sur le même cours d'eau (document de consultation, 2015). C'est donc dire que des prélèvements inférieurs à 15% du débit d'étiage d'un cours d'eau peuvent être autorisés. Pourtant, ce critère ne permet pas nécessairement d'éviter les impacts sur tous les écosystèmes aquatiques.

De plus, il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme de suivi permettant de prendre en compte les impacts cumulatifs des prélèvements effectués dans les cours d'eau d'un même bassin versant.

---

[3] Selon les données fournies par le MDDEP en 2010, 2500m3 d'eau sont nécessaires par injection. Une fracturation peut nécessiter jusqu'à 13 injections, ce qui porte la quantité d'eau totale utilisée à 32 500m3 pour une seule fracturation. Pour un puits comprenant 6 puits horizontaux, la quantité totale d'eau utilisée serait donc d'environ 195 000m3.

Recommandation 7: Le ROBVQ recommande d'établir le débit réservé écologique pour les cours d'eau visés pour des prélèvements destinés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels et d'interdire tout prélèvement sur un cours d'eau où le débit réservé n'aurait pas été préalablement défini ou ne serait pas respecté, en tenant compte de l'effet cumulé des différents utilisateurs sur un même bassin versant.

Une attention particulière devrait aussi être portée au maintien de l'intégrité des processus écologiques. En guise d'appui à la mise en oeuvre de cette recommandation, l'article 31.79 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection stipule que le ministre peut, s'il l'estime nécessaire, «prescrire toute condition, restriction ou interdiction qu'il estime indiquée. Celle-ci peut être différente de celles prescrites par règlement du gouvernement si le ministre l'estime nécessaire pour assurer une protection accrue de l'environnement, notamment des écosystèmes aquatiques ou des milieux humides.»

Dans un autre ordre d'idée, le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a pour objectif de «récupérer, auprès des utilisateurs de l'eau, une partie des coûts publics et sociétaux de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques[4].» Le taux actuellement fixé pour les activités d'extraction de pétrole et de gaz est de 70 $ pour chaque million de litres d'eau prélevés (0,07 $/m³)[5].

Recommandation 8: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec bonifie le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau afin d'augmenter le tarif des redevances, en considérant la compensation des externalités aux acteurs qui les subissent et la distribution des bénéfices nets de l'exploitation entre les acteurs sociaux et économiques.

En effet, puisque l'eau est un patrimoine collectif de la nation québécoise, il importe que les profits qui peuvent en être soutirés bénéficient à l'ensemble des Québécois et prioritairement à ceux des régions impactées par les prélèvements ou les activités de fracturation.

L'État norvégien a été cité maintes fois en exemple puisqu'il récolte jusqu'à 78% de redevances sur les profits réalisés par les compagnies pétrolières étrangères. Ainsi, le ROBVQ est d'avis qu'une réflexion en profondeur peut être entreprise par le gouvernement du Québec sans entraver le développement de l'industrie.

---

[4] En ligne: http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/gerer?lang=fr&g=gerer&sg=&t=o&e=178392098:1616772045:3293462555:1132526802

[5] Selon les données fournies par le MDDEP en 2010, le montant des redevances exigées serait de 2275$ pour une fracturation de 13 injections.

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste vient renforcer cette recommandation puisqu'elle stipule que «la révision du régime de redevances devrait se faire dans le cadre d'une analyse plus large qui tiendrait compte de l'ensemble des aspects financiers, économiques et sociaux encadrant la mise en place d'une production gazière, notamment le niveau de droits exigés lors de l'attribution des droits d'exploration et la forte concurrence actuelle dans ce marché.» (Rapport synthèse, page 224)

En outre, dans sa proposition de Livre Vert, le gouvernement du Québec établit l'internalisation des coûts comme objectif clé. Le ROBVQ est favorable à l'internalisation de l'ensemble des coûts, incluant le temps des ressources humaines nécessaires pour faire le suivi sur le terrain pour tous les projets qui ne proviennent pas de mandats gouvernementaux. Ainsi, le taux de la redevance devrait permettre de couvrir l'ensemble des frais associés notamment au traitement du dossier et à la réalisation de bilans hydriques et plans de gestion recommandés précédemment.

Recommandation 9: Le ROBVQ recommande que le taux de la redevance permette d'internaliser en totalité les coûts sociaux et environnementaux, et ce pour tous les projets qui ne font pas l'objet de délégation de mandat par le gouvernement.

4.1.2. Prélèvements d'eau souterraine

Pour leur part, les ressources en eau souterraine constituent une source irremplaçable d'eau potable pour une grande part de la population rurale du Québec. On compte dans la province 724 sources d'eau souterraine municipales [6], en plus de milliers de puits individuels. Elle sert d'approvisionnement en eau sur près de 90 % du territoire habité et alimente 20 % de la population [7].

À cet effet, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne que « le faible débit des aquifères proches de la surface rend ceux-ci inutilisables pour l'industrie», mais qu'il est «impossible d'établir une cartographie des eaux souterraines à grande profondeur (> 100 m) à partir des données actuellement disponibles.» (Rapport synthèse, page 232)

Les prélèvements massifs d'eau à même les aquifères pourraient contribuer à en diminuer les niveaux alors que les connaissances en la matière demeurent partielles.

Le document de consultation des présentes EES stipule que «peu de moyens ont été mis en place pour évaluer l'hydrogéologie de la Gaspésie et il existe un nombre limité de piézomètres». Il y est aussi inscrit qu'« il n'existe actuellement aucune cartographie

[6] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/resultats.asp

[7] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm

des ressources en eau souterraine sur l'île d'Anticosti et il n'y a aucune station de mesure effectuant le suivi des eaux souterraines sur l'île (CIRAIG, 2014)». Par ailleurs «en février 2014, Pétrolia a annoncé la réalisation d'une étude hydrogéologique sur l'île d'Anticosti (Pétrolia, 2014) par le Centre Eau Terre et Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-ETE)». Cette étude est actuellement en cours et est échelonnée sur une période de trois ans.

Sur la base de ces informations, le manque de connaissances quant aux aquifères du territoire québécois et le principe de précaution portent le ROBVQ à formuler la prochaine recommandation.

Recommandation 10: Étant donné le manque de connaissances sur les eaux souterraines à grande profondeur, le ROBVQ recommande d'interdire tout prélèvement dans les eaux souterraines jusqu'à ce que les connaissances permettent de baliser ces prélèvements en évitant tout impact sur les autres usages de la ressource.

De plus, étant donné les quantités importantes d'eau nécessaires à l'hydrofracturation, le ROBVQ s'inquiète des coûts associés à d'éventuels prélèvements à même les infrastructures de distribution d'eau municipales, qui seraient alors erronément assumés par les citoyens.

Recommandation 11: Le ROBVQ recommande d'interdire formellement tout prélèvement d'eau potable traitée par les infrastructures municipales pour des activités d'hydrofracturation.

4.2. Risques de contamination liés à l'hydrofracturation

Parmi les risques principaux en matière de conservation de la ressource eau et associés à l'exploitation des hydrocarbures, on compte ceux liés à la contamination induite par les activités d'hydrofracturation.

Le document de consultation précise que «trois types de contaminants sont à considérer, à savoir les additifs chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique, les hydrocarbures liquides ainsi que le méthane et les substances présentes dans le schiste.»

Ces risques de contamination concernent plus précisément les déversements liés aux défauts de structures, les perturbations du sol, la migration des eaux de fracturation et la migration du méthane, qui seront chacun détaillés ci-après.

4.2.1. Déversements liés aux défauts de structure

Le premier risque de contamination provient des déversements accidentels, notamment ceux liés aux défauts de structure.

Le document de consultation (2015) stipule qu'« à la suite de fuites et de déversements de toute nature, plusieurs contaminants (adjuvants de fracturation, huile à moteur, hydrocarbures pétroliers, effluents, etc.) peuvent se retrouver sur les sols et atteindre les eaux de surface (Gosman, Robinson, Shutts et Friedmann, 2012; Leteurtrois et collab., 2012). Les fuites peuvent aussi être causées par un bris des équipements, par exemple par les pompes et les tuyaux qui transportent des produits chimiques.»

Certains des intrants de fracturation présentent par ailleurs des potentiels toxiques, de persistance dans les milieux et de bioaccumulation dans les organismes aquatiques. Le document de consultation mentionne d'ailleurs que «le liquide de fracturation contient de nombreuses substances jugées toxiques et des substances synthétiques dont la composition demeure inconnue. Il est toutefois difficile d'évaluer les effets réels de ces diverses substances, considérant leur très faible concentration».

Aussi, les auteurs de l'étude GTEC03 (Malo et collab., 2015) «sont d'avis qu'un permis spécifique à la fracturation hydraulique à haut volume devrait être intégré dans le RPGNRS, en plus de celui pour la complétion d'un puits. Cette demande de permis devrait être accompagnée d'un plan des opérations de fracturation comprenant les éléments suivants: (1) un plan de gestion de l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine ainsi que des eaux usées (transport, manipulation, entreposage et élimination); (2) la divulgation des additifs utilisés; (3) une évaluation des risques associés à la manipulation des additifs dans les eaux de fracturation et un plan de gestion de ces risques; (4) la création d'une base de données de référence sur la composition des eaux de surface et souterraines avant la fracturation, c'est-à-dire une base de données établissant l'état « zéro » ou initial; (5) un programme de tests pour assurer l'intégrité du puits; (6) un programme de suivi de la pression pendant les opérations de fracturation; (7) un programme de mesure des volumes de fluides pendant les opérations; (8) une analyse géologique des données existantes sur la nature des failles et des contraintes naturelles (risques géologiques); (9) un modèle numérique de la géomécanique de la fracturation (propagation des fractures); (10) un programme de suivi et de vérification après la fracturation; (11) une évaluation du risque de sismicité induite, un programme de surveillance s'il y a un risque et des mesures d'atténuation et d'intervention; (12) un rapport suivant la fracturation qui compare les résultats obtenus aux résultats anticipés.»

Recommandation 12: Le ROBVQ recommande qu'un permis spécifique à la fracturation hydraulique à haut volume soit intégré dans le RPGNRS.

Par ailleurs, afin de diminuer les risques de contamination des nappes phréatiques en raison de défauts de structures, le ROBVQ tient à exprimer ses réticences quant au forage potentiel de puits de faible profondeur.

Recommandation 13: Le ROBVQ recommande d'interdire le forage et l'exploitation de puits de faible profondeur afin de ne pas affecter les aquifères.

De plus, le ROBVQ juge important de faire le suivi de l'impact potentiel des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les territoires limitrophes aux sites de forage.

Recommandation 14: Le ROBVQ propose que le MDDELCC rende obligatoire l'échantillonnage avant, pendant et après l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ainsi que l'analyse de l'eau des puits individuels et communautaires d'alimentation en eau, aux frais des promoteurs.

Afin de mettre en oeuvre cette recommandation, des critères devront être fixés par le MDDELCC, notamment sur la durée et le rayon du suivi exigé. De plus, un protocole adéquat devra être élaboré pour le type d'échantillonnage nécessaire et la superficie de la zone devant être caractérisée et suivie.

4.2.2. Perturbations du sol

Le second type de contamination est associé aux perturbations du sol. Le document de consultation stipule que «le forage et la fracturation hydraulique des puits perturbent la surface du sol. Ces processus nécessitent le déboisement de 1,2 à 1,6 ha de terre pour le site, en plus d'une superficie pouvant aller jusqu'à 2,3 ha pour la route d'accès, les bassins d'eau, le stationnement des camions, l'entreposage des équipements, etc. (Johnson, 2010).

Étant donné que ces surfaces restent à nu pendant des périodes plus ou moins longues, les eaux de ruissellement entraînent les contaminants qui sont sur le sol vers les cours d'eau, ce qui peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes aquatiques. Selon certaines estimations, un terrain où aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est mise en place peut produire entre 85 et 100 tonnes de sédiments par hectare, par année (Schueler, 2000; U.S. EPA, 2007).»

Recommandation 15: Le ROBVQ recommande que les meilleures pratiques en matière de gestion des eaux de ruissellement soient identifiées et imposées aux promoteurs pour les travaux d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures, dont notamment la gestion en réseau fermé des eaux pluviales et le contrôle des sédiments.

4.2.3. Migration des eaux de fracturation

Le ROBVQ entretient aussi des préoccupations quant à la possible migration des fluides de forage vers les eaux souterraines. En effet, lors du procédé d'hydrofracturation, plusieurs additifs sont ajoutés aux grandes quantités d'eau injectées dans les formations de shale. Puisque de 35% à 50% des liquides injectés lors de la fracturation ne seront pas récupérés [8], le ROBVQ se questionne quant aux dangers potentiels des produits chimiques injectés dans les formations rocheuses.

À cet égard, le rapport intitulé Incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste au Canada mentionne ce qui suit *:*

> *«Un risque pour les eaux potables souterraines est associé à la migration ascendante du gaz naturel et des eaux salines à partir de cuvelages de puits non étanches et peut-être aussi de fractures naturelles dans la roche, de vieux puits abandonnés et de failles perméables. Ces parcours peuvent permettre la migration de gaz et peut-être aussi de fluides salins avec le temps, ce qui peut avoir une incidence cumulative importante sur la qualité de l'eau des aquifères.»* (Sommaire, page xiv)

Quant à elle, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste précise ce qui suit:

> *«La migration de gaz naturel vers les aquifères d'eau potable est un événement très rare, mais dont les conséquences peuvent être sérieuses. Cette migration est généralement causée par du gaz naturel provenant de la zone située entre la surface et la zone exploitée. En s'accumulant dans un aquifère, le gaz peut s'infiltrer dans les maisons et y créer un risque réel d'explosion.* (Rapport synthèse, page 139)
>
> *Le potentiel de migration des fluides dans les failles et les fractures naturelles n'est pas bien documenté dans la littérature. Le manque d'information pourrait notamment être dû au fait que la probabilité d'occurrence de ces fuites par cheminements profonds demeure faible, comme suggéré par Flewelling et coll. (2013), ou au fait que le niveau de suivi aux sites d'exploitation est actuellement très faible, et donc il est très difficile de trouver une telle contamination. À cet effet, Jackson et coll. (2013) soulignent d'ailleurs les lacunes dans les données nécessaires pour évaluer ce type de risque et ils proposent des méthodes de suivi.»* (Rapport synthèse, page 111)

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste a aussi démontré que «les composés les plus fréquemment utilisés dans la fracturation hydraulique se sont

---

[8]Department of environmental conservation, An Investigation of Naturally Occurring Radioactive Materials (NORM) in Oil and Gas Wells in New York State, Executive Summary Investigation of Naturally Occurring Radioactive Materials - Executive Summary, en ligne, http://www.dec.ny.gov/chemical/23473.html

révélés pour la plupart relativement peu toxiques», mais que «trois additifs chimiques présentent un potentiel à la fois de persistance, de bioaccumulation et de toxicité». (Rapport synthèse, page 233)

Le document de consultation (2015) précise que : «de façon générale, les composants pouvant être utilisés comme intrants de fracturation, et pour lesquels l'information est disponible, sont biodégradables, voire rapidement biodégradables. Quelques-uns sont classés comme étant persistants dans l'environnement et peu présentent un potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques. Quelques composés pouvant être utilisés comme intrants de fracturation sont toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques, la majorité des composés pour lesquels l'information est disponible présentant toutefois une faible toxicité létale ou sous-létale pour ces organismes».

Ce même document mentionne que «la détermination de certaines caractéristiques des intrants de fracturation (persistance dans les milieux aquatiques, potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques et toxicité) est une première étape dans la définition des risques associés aux substances pouvant être utilisées comme intrants de fracturation.»

À la lumière de ces informations, les recommandations suivantes sont formulées par le ROBVQ.

Recommandation 16: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec s'assure que tous les composants chimiques utilisés pour le forage de puits ainsi que pour la fracturation hydraulique, en considérant les concentrations de ces derniers, correspondent aux normes environnementales et de santé établies par le gouvernement du Québec et que les seuils de toxicité actuels reflètent la science la plus à jour.

Recommandation 17: Le ROBVQ recommande que soit amorcée dans les plus brefs délais une étude sur la persistance et le potentiel de bioaccumulation des composants chimiques utilisés pour la fracturation.

Recommandation 18: Le ROBVQ recommande que des tests de toxicité soient effectués et que des normes d'utilisation et des seuils de toxicité soient établis pour tous les produits non réglementés à ce jour.

Recommandation 19: Le ROBVQ recommande que l'utilisation de produits présentant un potentiel de toxicité et n'étant pas normés soit interdite.

4.2.4. Migration du méthane

La quatrième cause potentielle de contamination de la ressource eau est la migration du méthane. Dans son rapport 2015 sur la fracturation hydraulique au Canada, le Réseau canadien de l'eau mentionne que l'on peut s'attendre à des progrès en matière de «compréhension du transport et du comportement du méthane dans le sous-sol et des impacts sur la qualité de l'eau associés aux activités de fracturation hydraulique; de développement de tests et d'analyses qui améliorent la capacité de détecter les impacts du méthane ou d'autres contaminants sur les aquifères; d'adaptation des méthodes de test d'intégrité des puits pour répondre aux inquiétudes liées à la fracturation hydraulique; et de compréhension du lien entre la fracturation hydraulique et les cas d'activité sismique».

À cet effet, le document de consultation (2015) précise que «le troisième mécanisme est la migration du méthane qui bien que non toxique peut affecter la qualité des eaux souterraines. Ici encore, la mise en place de tubages et leur cimentation, conjuguées aux essais de pression, minimisent grandement le risque de fuites. Le suivi des puits, rendu obligatoire par le RPEP, va permettre de révéler la présence de fuites sérieuses, lesquelles devront être réparées selon les exigences du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (RPGNRS).»

D'autre part, selon l'étude E3-10 concernant la modélisation numérique de la migration du méthane dans les Basses-terres du Saint-Laurent «les résultats préliminaires de modélisation laissent supposer que la fracturation hydraulique ne pourrait pas causer une migration significative de fluides de formation et de méthane vers les aquifères superficiels dans un horizon de 1000 ans» et «si on considère que les flux naturels de méthane et de saumure ne causent généralement pas de problématique environnementale, les résultats de la simulation montrent que la migration du méthane et de la saumure suivant un épisode de fracturation hydraulique ne devrait pas non plus en causer.»

Recommandation 20: Le ROBVQ recommande que des études permettant de confirmer les résultats préliminaires de modélisation du comportement du méthane dans les formations géologiques susceptibles d'en contenir soient réalisées avant toute activité de fracturation hydraulique.

Recommandation 21: Le ROBVQ recommande que des tests permettant de détecter les impacts du méthane sur les eaux souterraines soient développés avant toute activité de fracturation dans les formations géologiques susceptibles d'en contenir.

Ces tests permettraient d'agir plus rapidement et adéquatement afin de prévenir une dégradation de la qualité des eaux souterraines.

4.3. Gestion des eaux usées

Une troisième catégorie de risques concerne la gestion des eaux usées. À cet effet, «on ne possède pas de connaissances suffisantes sur ce qu'il advient des produits chimiques contenus dans l'eau de reflux pour comprendre les incidences possibles sur la santé humaine ou l'environnement, ou pour élaborer des mesures de restauration adéquates.[9]»

Le CIRAIG (2014) précise en la matière que six évènements peuvent mener à une contamination, soit « 1) la fuite des bassins de rétention sur les sites de forage; 2) le déversement d'eaux usées lors du transport de ces eaux vers un lieu de traitement; 3) le déversement lors du traitement des eaux usées; 4) le ruissellement d'eau sur les sites de forage; 5) la contamination après le traitement des eaux usées; 6) la contamination des aquifères qui alimentent les eaux de surface en période d'étiage.

Pour sa part, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste soulève que « des risques non négligeables existent aussi à la surface d'un site, par exemple des bassins de rétention, des fuites de fluides et des fuites de carburants (diesel, gazoline)» (Rapport synthèse, page 112).

Au Québec, le MDDELCC encadre les rejets de forage par des exigences environnementales qui figurent à la section 2.4.7 des Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière. C'est la section 2.4.2 qui encadre quant à elle la gestion de l'eau en imposant la mise en œuvre par le promoteur d'un plan de gestion de l'eau préalablement approuvé par le MDDELCC.

Le document de consultation (2015) précise que «pour les rejets ponctuels et continus d'eaux usées gazières et pétrolières, des exigences précises ont été établies en fonction de la nature des intrants, des caractéristiques géochimiques du gisement et de la sensibilité du milieu récepteur». Il mentionne aussi que «les eaux usées gazières non traitées provenant du shale d'Utica dans les Basses-terres du Saint-Laurent se caractérisent par:

- des concentrations élevées de contaminants organiques, comme le démontrent les résultats de la demande biochimique en oxygène au bout de cinq jours (DBO5) et de la demande chimique en oxygène (DCO);
- la présence systématique d'azote ammoniacal et fréquente des autres formes d'azote;
- des teneurs élevées en ions (solides dissous totaux), bien que nettement inférieures à celles observées dans les eaux de reflux aux États-Unis;

[9] Conseil des académies canadiennes (2014) *Incidences environnementales liEES à l'extraction du gaz de schiste au Canada, 24p.*

• des teneurs élevées en métaux totaux, notamment pour le baryum; tout en étant bien en deçà des concentrations rapportées pour les eaux issues des shales de Marcellus;
• la présence de composés organiques tels que des huiles et des graisses, les hydrocarbures pétroliers (exprimés en C10-C50), ainsi que quelques composés organiques volatils typiques de l'exploration d'hydrocarbures;
• la présence de quelques substances phénoliques;
• une concentration élevée de matières en suspension (MES).»

Aussi, le document précise que «les indicateurs de qualité relatifs à des risques d'effets sur le milieu aquatique sont la valeur aiguë finale à l'effluent, 100 fois le critère de vie aquatique chronique et 100 fois le critère de prévention de la contamination des organismes aquatiques, comme défini dans le document Critères de qualité de l'eau de surface (MDDEFP, 2013a). Deux constats s'ajoutent aux précédents : (1) les eaux usées de fracturation hydraulique se sont révélées fortement toxiques lors des essais de toxicité globale aiguë réalisés avec la daphnie (puce d'eau); (2) certains composés contenus dans les intrants de fracturation pouvaient se retrouver dans les eaux usées. Toutefois, bien qu'ayant été utilisés dans le processus, la plupart des contaminants jugés préoccupants dans ces eaux usées étaient d'origine naturelle.»

Le ROBVQ est d'avis que de grandes quantités d'eaux de reflux contaminées sont générées par les activités de fracturation et que ces dernières peuvent provoquer une contamination des eaux de surface.

Face à cette situation, **le ROBVQ est d'avis qu**'il est indispensable de renforcer la règlementation et surtout le suivi des infrastructures d'entreposage et de traitement des eaux usées.

De façon plus spécifique, trois enjeux retiennent l'attention du ROBVQ en matière de gestion des eaux usées et sont détaillés ci-après, soit le type d'entreposage, l'entreposage permanent et le traitement de ces eaux.

4.3.1. Type d'entreposage

Plusieurs cas de contamination de la nappe phréatique pourraient être dus aux fuites de bassins de décantation et de sédimentation ou à des bris de membranes[10]. Le CIRAIG (2014) cite d'ailleurs la fuite des bassins de rétention sur les sites de forage parmi les évènements qui peuvent mener à une contamination de l'eau.

Or, le document de consultation précise que «les opérations de transport, de transfert et d'entreposage des fluides et des solides qui sont reliés aux travaux d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures comportent des risques de déversement. Ces risques peuvent être limités par des pratiques rigoureuses, l'utilisation de réservoirs hors terre

[10] FERRAND, D., 2010, L'avenir énergétique du Québec: Gazochisme en vue?, 12 pages.

pour l'entreposage des liquides et l'installation d'infrastructures limitant la migration des liquides en cas de déversement, tels des réservoirs, ainsi que la mise en place de membranes sous les équipements et sous le remblai aménagé sur le site.»

Recommandation 22: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec s'assure que les normes environnementales pour la construction, l'entretien et le démantèlement des bassins de rétention des eaux usées et des boues de forage imposent les pratiques les plus rigoureuses pour limiter la migration des fluides en cas de déversement, dont l'utilisation de réservoirs hors terre et de membranes.

Recommandation 23: Afin de s'assurer du respect des normes établies et du suivi des installations réalisées, le ROBVQ recommande que le MDDELCC établisse des procédures d'échantillonnage des résidus, qu'il définisse les paramètres à analyser, qu'il impose une analyse dans des laboratoires accrédités et qu'il effectue lui-même des inspections régulières et systématiques des bassins de récupération et d'entreposage des fluides de forage, des déblais solides, des fluides de fracturation et de tout autre rejet issu des activités de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Recommandation 24: Le ROBVQ recommande que les inspections réalisées par le MDDELCC se fassent de façon systématique à chacune des étapes de l'exploration, de l'exploitation et de la fermeture d'un site de forage, plutôt qu'en réponse aux plaintes formulées ou en réaction aux accidents.

Recommandation 25: En complément, le ROBVQ recommande que les caractérisations systématiques des boues de forage, des eaux usées de fracturation et des déchets solides lors du nettoyage des conduites de forage et avant leur entreposage, leur enfouissement ou leur rejet soient réalisées aux frais du promoteur.

4.3.2. Entreposage permanent

Le ROBVQ possède aussi des préoccupations quant aux délais d'entreposage des eaux usées et boues de forage, pouvant contenir plusieurs contaminants chimiques. Ces eaux usées et boues de forage contiennent aussi des eaux de formation provenant des formations de shale gazeux ou des formations géologiques voisines. Ces eaux sont acheminées aux puits de forage par le réseau de fractures créées lors du procédé d'hydrofracturation. Ces eaux sont salines et doivent être traitées ou éliminées[11]. Elles contiennent généralement «une proportion des produits initialement inclus dans l'eau,

[11] Office national de l'énergie du canada (2010), L'ABC du gaz de schiste au Canada

mais aussi une grande quantité de solides dissous, d'hydrocarbone, de métaux lourds et de radionucléides.»[12]

L'EES sur le gaz de schiste stipule que «La réglementation québécoise n'encadre pas les activités d'élimination des eaux usées provenant des activités de production d'hydrocarbures par injection dans des formations géologiques profondes.» (Rapport synthèse, page 118)

En ce qui concerne les pratiques de disposition des eaux de reflux, le document de consultation (2015) mentionne que celle qui consiste à injecter ces eaux dans des formations géologiques profondes est la plus utilisée. «Cette pratique, répandue aux États-Unis, est également utilisée en Alberta et en Colombie-Britannique. En Ontario, les eaux de reflux sont considérées comme des résidus industriels et il n'est pas donc pas permis de les injecter dans des formations géologiques profondes.»

Recommandation 26: Le ROBVQ recommande de s'inspirer de l'Ontario et d'interdire l'injection des eaux de reflux dans les formations géologiques profondes afin d'éviter tout risque de contamination par migration. L'entreposage permanent en surface de tout résidu lié à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures devrait aussi être interdit formellement.

Quant à la durée d'entreposage temporaire, le document de consultation stipule qu'«À moins d'une mesure différente prévue dans le plan de gestion de l'eau que le MDDELCC juge acceptable, les eaux usées gazières ou pétrolières devraient être traitées, recyclées ou éliminées à l'intérieur d'un délai maximum de trois mois à partir de la fin des travaux de forage ou de fracturation, selon le cas.»

4.3.3. Traitement des eaux usées

La troisième composante qui retient l'attention du ROBVQ en matière de gestion des eaux usées est leur traitement.

L'étude GTEC04 de l'EES suggère que les usines de traitement des eaux de reflux soient spécifiquement conçues à cette fin. Par ailleurs, le document de consultation (2015) précise «qu'en aucun cas, la dilution ne peut être considérée comme une forme de prétraitement ou de traitement acceptable. Le traitement appliqué aux eaux de ruissellement devrait être effectué sur place, alors que celui qui est appliqué aux eaux usées gazières ou pétrolières peut être réalisé sur place ou hors du site.»

À cet effet, «les auteurs de l'étude GTEC04 suggèrent d'appliquer les lignes de conduite de l'API présentées dans les documents Water Management Associated with

[12] Office national de l'énergie, 2002, ISBN 0-921569-41-6, LIGNES DIRECTRICES SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EXTRACÔTIERS, en ligne, http:// www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/owtg0208f.pdf

Hydraulic Fracturing et Practices for Mitigating Surface Impacts Associated with Hydraulic Fracturing qui sont les modèles dont se sont inspirées la plupart des instances en Amérique du Nord.» (document de consultation, 2015).

Le ROBVQ est d'avis que ces lignes directrices devraient faire l'objet d'une analyse détaillée afin d'en vérifier l'applicabilité au Québec et la pertinence pour une protection des ressources en eau sur notre territoire.

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste précisait quant à elle que « les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux présents sur le territoire québécois sont essentiellement des étangs aérés qui n'ont pas été conçus pour traiter les eaux de reflux.» (Rapport synthèse, page 118). En référant à l'étude M-2 du CIRAIG, elle précisait que «les volumes d'eaux usées en phase d'exploitation à grande échelle pourraient devenir trop importants» pour qu'ils soient traités par les installations municipales.» (Rapport synthèse, page 115)

Finalement, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne que «le relargage des solides dissous totaux risque d'être important, notamment pour ce qui est des chlorures et des cations de calcium, magnésium, sodium et potassium.» (Rapport synthèse, page 101)

Recommandation 27: Le ROBVQ recommande que le traitement des eaux de reflux soit réalisé dans des usines spécialement conçues et que le traitement à même les usines d'assainissement municipales soit interdit.

Recommandation 28: Le ROBVQ recommande que le MDDELCC s'assure que les installations de traitement autorisées rendent les résidus acceptables pour leur retour au milieu naturel dans leurs conditions d'origine et qu'elles soient aptes à traiter les solides dissous et les composantes chimiques.

4.4. Contamination des zones sensibles

Le dernier sujet spécifique qui retient l'attention du ROBVQ est celui de la protection des zones sensibles. Dans le document de consultation (2015), il est précisé que «Les auteurs de l'étude GTEC03 mentionnent qu'afin de protéger les populations et les ressources d'eau potable, des distances séparatrices entre un puits foré pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures et les zones à risque sont établies par les différentes instances de référence. Les zones à risque comprennent les bâtiments (privés ou publics), les infrastructures autres que les bâtiments et les sources d'approvisionnement en eau potable. Dans cette optique, il est suggéré d'établir des distances minimales entre les puits et les zones à risques».

À ce sujet, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste stipulait que «l'identification des aires de sensibilité et des zones de vulnérabilité ainsi que l'évaluation archéologique et patrimoniale constituent une nouvelle approche orientée vers la gestion de risques qui permet une meilleure connaissance du territoire préalablement à tout projet d'exploration ou d'exploitation de l'industrie du gaz de schiste. Au regard des principes de développement durable, et à des fins d'évaluation stratégique et environnementale, de consultation des populations concernées, d'encadrement par le gouvernement des activités de l'industrie gazière et de planification territoriale par les municipalités et les MRC, tout projet d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste devrait prendre en compte les aires de sensibilité, les zones de vulnérabilité territoriale ainsi que l'évaluation archéologique et patrimoniale.» (Rapport synthèse, page 230)

L'identification des zones de vulnérabilité territoriale, notamment celles en matière de protection des milieux humides, des aires d'approvisionnement en eau potable et des habitats aquatiques, devrait faire l'objet d'une concertation à l'échelle de l'unité naturelle d'écoulement des eaux, soit le bassin versant.

Dans le cas d'Anticosti, **le ROBVQ est d'avis qu**'une attention particulière doit être portée à la population de saumon.

En effet, le document de consultation (2015) stipule que «Le saumon atlantique est la deuxième espèce animale en importance générant une activité économique sur l'île d'Anticosti. Vingt-quatre rivières possèdent un statut de rivière à saumon (figure 14). En fait, plus de 50 % des bassins versants de l'île sont drainés par des rivières à saumon, les principaux bassins étant ceux des rivières Jupiter, aux Saumons et de la Chaloupe.»

Recommandation 29: Il est recommandé que les OBV soient mandatés afin de mettre en place et coordonner des tables de concertation, composées des municipalités et des MRC concernées, ainsi que des autres acteurs impliqués (représentants agricoles, forestiers, industriels et autres), afin d'identifier les zones vulnérables pour la ressource eau, et ce préalablement à touts travaux d'exploitation des hydrocarbures.

Les résultats de ce travail de concertation pourraient ensuite être utilisés par les MRC pour identifier des territoires incompatibles avec l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures dans leurs schémas d'aménagement et de développement. Un tel mandat devrait par ailleurs être accompagné d'un financement approprié pour sa réalisation.

Par ailleurs, **le ROBVQ est d'avis que** des interdictions de forage et des distances minimales à respecter devraient être établies pour différentes zones sensibles aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

Les recommandations suivantes précisent les zones sensibles qui devraient faire l'objet d'un encadrement particulier.

Recommandation 30: Le ROBVQ recommande d'exclure complètement toute infrastructure d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures des milieux humides, des espaces d'inondabilité, de liberté et de mobilité des cours d'eau, des zones de recharge de sources d'eau potable, des zones de glissement de terrain et de forte activité sismique, des aires protégées et des aires occupées par des espèces menacées ou vulnérables désignées ou secteurs à usage faunique tels que les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

En outre, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste précise que «dans certains cas, la distance minimale de 100 m à respecter entre la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau et l'implantation d'un puits [...] n'aurait pas été jugée suffisante pour assurer la sécurité des travailleurs et des installations.» (Rapport synthèse, page 136)

Recommandation 31: Le ROBVQ recommande que la distance minimale de 100 mètres entre tout puits terrestre d'exploitation d'hydrocarbures et la ligne des hautes eaux, définie à l'article 22 de la RPGNRS, soit augmentée.

Le ROBVQ est d'avis que toutes les distances minimales établies devraient permettre de conserver une zone tampon entre le site d'exploitation et le milieu sensible visé, afin de conserver l'intégrité du milieu en diminuant la pollution sonore, les apports en matières en suspension dans l'air, le ruissellement, l'effet de bordure pour la végétation, etc.

En complément, **le ROBVQ est d'avis** que la notion de conservation des structures paysagères doit être considérée lors de la planification et de l'autorisation des projets d'exploration, d'exploitation et de transport des gaz de schiste.

5. Transport des hydrocarbures

Le ROBVQ s'est dit favorable à limiter notre dépendance aux hydrocarbures. Néanmoins, le transport des hydrocarbures est actuellement nécessaire et il le sera sans contredit pour la période de transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables.

Cependant, **Le ROBVQ est d'avis qu**'aucun mode de transport ne comporte un risque nul et qu'ils ont tous des impacts réels et potentiels sur l'environnement (notamment en cas de déversement, bris, fuite, etc.).

Outre les tragédies humaines, les risques du transport d'hydrocarbures pour la ressource eau sont bien présents et ont pu être constatés lors du déversement de quelque 100 000 litres de pétrole dans la rivière Chaudière au moment de la catastrophe de Lac-Mégantic.

Au-delà des risques liés aux déversements, le document de consultation précise qu'«en général, la construction de routes, de pipelines ainsi que l'augmentation du transport routier peuvent dégrader et détruire d'importants habitats et interférer avec le comportement et le cycle de vie de certains animaux (WWF, 2014)». On y précise aussi que «l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures peuvent avoir de nombreux impacts sur la faune et les habitats fauniques (Noël, 2012), parmi lesquels : (1) la modification, la fragmentation et la réduction de la taille des habitats; (2) la diminution des ressources hydriques (le prélèvement d'eau dans les eaux de surface pourrait réduire notablement leur débit et ainsi dégrader l'habitat du poisson); (3) l'exposition à des contaminants; (4) la destruction du couvert forestier naturel et son remplacement par une végétation invasive; (5) l'interférence avec les activités et le comportement des animaux à la suite des émissions de poussières et de particules, de l'augmentation du bruit, de l'augmentation de la luminosité, et de la fréquence accrue des transports.»

En ce qui concerne le transport par pétroliers, «les risques les plus significatifs liés au transport maritime de pétrole sont l'échouement, les collisions entre navires et les naufrages, qui peuvent à leur tour causer des incendies, des explosions, des fuites ou des déversements d'hydrocarbures et de contaminants variés.» (Fondation David Suzuki, Société pour la nature et les parcs (SNAP) et WWF-Canada, 2015).

Au chapitre du transport par train, la configuration des infrastructures ferroviaires québécoises semble inadaptée. En effet, le réseau ferroviaire fut développé de telle façon que plusieurs noyaux villageois se trouvent dans des zones de transport à risque. De plus, ce réseau ne permet absolument pas d'éviter les risques d'impact sur les milieux humides et hydriques, de même que sur les aires d'approvisionnement en eau potable et sur les aquifères.

Dans ce chapitre du mémoire, le ROBVQ a fait le choix de s'attarder plus spécifiquement au transport par oléoduc puisqu'il constitue une option actuellement en

cours d'étude par l'Office national de l'Énergie pour le projet d'oléoduc Énergie Est. Les réflexions du ROBVQ sont structurées autour des impacts de ce type de transport lors de la construction, puis en cas de déversement. Dans les deux cas, les impacts sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les milieux humides seront considérés.

5.1. Impacts des projets d'oléoducs lors de la construction

5.1.1. Eaux de surface

Le choix de la méthode de franchissement des cours d'eau constitue une étape particulièrement importante lors de la construction d'un oléoduc, car elle peut avoir un impact sévère sur les milieux. Différentes techniques de franchissement existent, affectant à des degrés variables les écosystèmes (Levesque & Dubé, 2007).

On trouve tout d'abord les méthodes de franchissement sans tranchée qui permettent de limiter la charge sédimentaire dans la rivière ainsi que les perturbations du lit et des berges du cours d'eau. En revanche, les boues de forages produites contiennent des composés toxiques pour les organismes aquatiques et peuvent être déversées par mégarde dans le cours d'eau. De plus, les risques de fracturation du substrat ne sont pas à négliger, car elles peuvent provoquer une altération de la qualité de l'eau et de la quantité (perte d'eau, mauvaise recharge des nappes, obstruction des cours d'eau avec les dynamitages, lixiviation des métaux dans les roches mises à nue, etc.). Enfin, de grandes quantités d'eau doivent être disponibles à proximité pour le forage, ce qui peut poser des problèmes de quantité disponible (Reid & Anderson, 1998(a) ; Nugent, 2011 ; Van Hinte, 2007 ; Comité de franchissement des cours d'eau par des pipelines au Canada, 1999). Des conflits d'usages pourraient alors apparaître. Outre les impacts causés par leur toxicité, le déversement des boues et fluides de forage pourrait entrainer de graves conséquences sur la faune et la flore, comparable à ceux dus à une augmentation de la charge sédimentaire.

Le second groupe de techniques mises en place est celui des franchissements avec tranchée qui comprennent notamment le franchissement par tranchée à ciel ouvert en pleine eau ou quand le lit est à sec ou gelé, et le franchissement avec isolation de la zone de travail. La technique qui affecte le plus les écosystèmes aquatiques est la méthode sans isolation et en pleine eau. La charge sédimentaire en aval est alors plus importante qu'avec les techniques d'isolation (Reid et al., 2004).

Par ailleurs, des pics de concentration sont relevés pour toutes les techniques employées. Ces pics sont, le plus souvent, dus à l'installation et au retrait des structures de dérivation d'eau pour les méthodes avec isolement, ou aux opérations d'excavation et remblayage de tranchée pour les méthodes sans isolement. De plus, les défaillances matérielles, les ruptures ou les infiltrations d'eau dans le barrage, ou encore une mauvaise gestion des eaux pompées peuvent limiter l'efficacité des méthodes d'isolement.

Les techniques sans isolement provoquent de fortes concentrations de sédiments en aval, ce qui les rend moins avantageuses pour ce critère. En revanche, le temps de construction, qui doit être le plus court possible pour minimiser les impacts environnementaux, rend les méthodes sans isolation plus avantageuses.

Que ce soit pour des méthodes de franchissement avec ou sans tranchée, l'augmentation de sédiments peut avoir des effets sur la potabilité de l'eau ainsi que sur les macroinvertébrés, les poissons et leurs habitats. En effet, l'augmentation de la charge sédimentaire en aval des zones de construction provoque une altération de la qualité chimique des eaux, pouvant remettre en question son utilisation quant à sa potabilité et poser des problèmes de santé publique.

Le ROBVQ est donc d'avis qu'il est très important que soient recensées toutes les prises d'eau potable en aval des travaux de construction avant de débuter les travaux de franchissement de cours d'eau, afin que puisse être mis en place un suivi continu de la turbidité pendant la construction et les semaines suivantes.

En ce qui a trait aux effets de l'augmentation des sédiments sur les macroinvertébrés, les poissons et leurs habitats, ils dépendent grandement du niveau d'exposition (concentration et durée), de la sensibilité des espèces, de leur stade de vie et de la capacité de résilience du milieu. Tout d'abord, la destruction de la bande riveraine dans le couloir de construction provoque des modifications physicochimiques, en augmentant la température de l'eau près des rives et en supprimant des habitats essentiels aux poissons (Comité de franchissement des cours d'eau par des pipelines au Canada, 1999). Une hausse des matières en suspension dans les rivières entraine une hausse de la turbidité, suivie d'une diminution de la photosynthèse qui affecte négativement les producteurs primaires (Wood & Armitage, 1997 ; Kemp et al., 2011). Elle provoque également l'altération des feuilles et des tiges de macrophytes due à l'abrasion, de même que leur étouffement dans les cas de très fortes concentrations (Wood & Armitage, 1997). Elle contribue aussi à réduire la teneur en matière organique des cellules de périphyton et à empêcher les algues, plantes et autres organismes de se fixer sur un substrat (Wood & Armitage, 1997, Kemp et al., 2011). Des plantes envahissantes telles que la salicaire pourpre ou le myriophylle à épis, mais aussi des parasites ou des maladies peuvent être introduits dans le milieu (Comité de franchissement des cours d'eau par des pipelines au Canada, 1999).

Aussi, les sédiments fins peuvent se déposer en aval et boucher les porosités des substrats grossiers de type gravier/galet. Il en résulte une diminution des espaces interstitiels disponibles, qui offrent des sites de fraie pour de nombreuses espèces.

5.1.2. Eaux souterraines

En matière d'eau souterraine, les travaux de construction d'oléoducs peuvent entrainer des impacts sur l'hydrodynamique des nappes et des risques de contamination des aquifères.

En effet, lors des travaux de construction, les forages pour la traversée de cours d'eau, les dynamitages, les tunnels et les travaux de nivèlement peuvent contribuer à la modification des régimes hydriques des eaux souterraines. Des pertes d'eau peuvent se produire suite à des fissures provoquées dans l'aquifère. La recharge des nappes peut également être compromise, suite à un changement des écoulements d'eau souterrains, par exemple dans le cas des dynamitages (Van Hinte, 2007; O'Rourke & Connolly, 2003). Par ailleurs, une grande partie des aquifères se recharge via l'infiltration des eaux de ruissèlement (RQES). Le taux de recharge dépend grandement de la porosité des sols et de l'aquifère : plus la porosité est grande, plus la recharge est rapide et grande. Or le tassement des sols dû à la machinerie utilisée durant les travaux contribue à diminuer la porosité des sols et donc ralentir la quantité d'eau atteignant les aquifères (Van Hinte, 2007; O'Rourke & Connolly, 2003).

En outre, la qualité des eaux souterraines peut aussi être altérée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la lixiviation des métaux dans les roches mises à nues peut entrainer une contamination des nappes et provoquer un drainage acide. Des déversements accidentels de gazole (machinerie) peuvent également se produire et provoquer une contamination des nappes (David & Béla, 2000). Lors des travaux, les liquides de forage et les résidus de soudure peuvent se retrouver dans les sols (Shi et al., 2014 ; Nugent, 2011). Ils peuvent ensuite être entrainés dans les nappes d'eau par ruissèlement et infiltration, contribuant à une baisse de la qualité de la ressource (David & Béla, 2000 ; Van Hinte, 2007 ; O'Rourke & Connolly, 2003). Enfin, lors des dynamitages, si les explosifs utilisés montrent une combustion incomplète, des résidus tels la nitroglycérine et le dinitrate d'éthylène glycol peuvent se retrouver dans les sols. À forte concentration, les sols peuvent être contaminés localement, et par la suite les nappes via les eaux de ruissèlement, d'autant plus que ces composés sont mobiles dans l'eau.

5.1.3. Milieux humides

L'impact de la construction d'oléoducs sur les milieux humides dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu, le type d'habitat est à prendre en compte (composition du sol, présence d'espèces sensibles aux perturbations, fonctionnement hydrique, pente, milieu intègre et fonctionnel ou ayant déjà subi des perturbations liées à des travaux antérieurs, climat local, etc.).

Les principaux effets à considérer concernent la modification des caractères biophysiques des milieux ciblés. Par exemple, une perte directe des espèces animales ou végétales, localisées sur le couloir de construction est observable (Rezneat, 1976). Le risque principal causé aux milieux humides reste toutefois l'altération des qualités biophysiques. L'excavation et le remblayage des tranchées, de même que la circulation

des véhicules et du personnel, provoquent la compaction des sols. Ceci, conjugué à la création de fossés de drainage pour abaisser les niveaux d'eau durant les travaux, contribue à une modification du fonctionnement hydrique du milieu et à des modifications directes de l'habitat.

De plus, des changements dans la composition chimique des sols peuvent également être observés, entrainant un changement qualitatif. Ils sont principalement dus au relargage de métaux lourds lors de la soudure des conduites, ainsi que des moteurs de véhicules, comme l'ont montré Rezneat, (1976) et Shi et al. (2014).

Enfin, même si on observe souvent un recouvrement de la végétation, elle est maintenue à un stade pionnier par des coupes, fauchages et parfois même l'utilisation d'herbicides. L'ensemble affecte négativement la faune et la flore résidant dans ces milieux, ou à proximité (Andrews, 1990). De plus, la résilience de la végétation n'indique pas nécessairement un recouvrement fonctionnel de la zone humide, en termes de qualité de l'eau et d'habitat pour la faune sauvage présente avant les travaux, mais aussi en termes de recharge des nappes. Les suivis devraient être orientés en terme de viabilité pour les espèces vivant dans ces zones (Andrews, 1990 ; Baril & Chancerel, 2000).

5.2. Impacts des projets d'oléoducs en cas de déversement ou fuite

Même si les risques de déversements sont limités, les fuites d'oléoducs ne sont quant à elles pas rares et peuvent être d'ampleurs variables (Séguin, 2015 ; Martel, 2009, Williams, 2012). Concernant le Canada, les statistiques issues du Bureau de la sécurité des transports montrent que les déversements de pétrole ont eu tendance à augmenter entre 2004 et 2013. Des petits déversements sont le plus souvent mis en cause (< 1 m3 dans 75 % des cas pour 2014). Or, ces fuites insidieuses peuvent être échelonnées sur une longue période de temps avant d'être repérées (Harvey & Allard, 2015; Martel, 2009; Williams, 2012, Yang et al., 2014). Lorsqu'ils sont cumulés, ces petits déversements peuvent avoir un impact non négligeable sur les écosystèmes, selon leur capacité de résilience (Annexe 18, Maki, 1992).

Les origines de ces fuites sont multiples. Elles sont le plus souvent dues à la corrosion interne et externe, de nature électrochimique (Vincent-Genod, 1980, Karami, 2011) qui provoque des fissures. Les corrosions furent responsables de 66% des ruptures de pipeline au Canada entre 1991 et 2009 (ONÉ). Les défauts de soudure lors de la construction sont aussi à prendre en compte.

Les risques liés au transport sont d'autant plus grands lorsque le pétrole transporté est lourd (Swift et al., 2011). Le transport des sables bitumineux comporte également plus de risque que celui des autres types de pétrole. Étant très visqueux, voir solide à température ambiante, il est généralement dilué avec des condensats et/ou des bruts légers ("DilBit"), du pétrole synthétique issu d'un préraffinage en Alberta ("SynBit"), ou

alors un mélange des deux ("DilSynBit") (TransCanada, EES, volume 6, section 3). Les produits ainsi obtenus sont généralement plus denses, abrasifs, acides et corrosifs que les autres types de pétrole, exerçant plus de contraintes sur les conduites. Ils sont aussi potentiellement plus instables, car ils contiennent des composés facilement volatilisables provenant des diluants (Swift et al., 2011 ; Marie, 2011). De plus, la demande de diluants, nécessaire au transport des sables bitumineux, dépasse actuellement la capacité de production du pays. Ces produits sont donc importés pour une part ou recyclés et réexpédiés par train en Alberta, ce qui présente un enjeu de sécurité pour la population. En effet, leur caractère volatil et inflammable les rend plus sensibles aux risques d'explosion (Harvey & Allard, 2015). Enfin, dans les régions froides comme le Canada, le froid accélère l'usure des conduites et les phénomènes de gel/dégel peuvent provoquer des soulèvements parfois importants des oléoducs enterrés, qui peuvent rompre sous la contrainte (Pétrova, 2011 ; Ruixia & Huijun, 2010 ; ONÉ(2)). Les accidents naturels sont également à prendre en compte, notamment en raison des risques sismiques (Pasquarè et al., 2011).

Ci-après seront présentés les principaux impacts d'un déversement sur les eaux de surface, les eaux souterraines ou encore les milieux humides qui retiennent l'attention du ROBVQ.

5.2.1. Eaux de surface

D'abord, les déversements ou fuites d'oléoduc peuvent entrainer une contamination des eaux de surface par différents produits chimiques et pétroliers et ainsi affecter gravement les approvisionnements en eau potable.

Aussi, un déversement accidentel dans un cours d'eau peut impacter de façon directe ou indirecte les habitats et la faune associée, de façon immédiate ou à long terme (Anifowose et al., 2014 ; Bustard & Miles, 2011).

Les invertébrés benthiques sont particulièrement sensibles à la toxicité du pétrole, qui peut se déposer sur les fonds lors d'un déversement et provoquer une mortalité directe (Dew et al., 2015). Ils doivent également subir des effets chroniques, en raison de la persistance de la contamination dans les sédiments qui peut durer au moins 5 ans (Gordon, 1983).

Pour la faune piscicole, les impacts qui se manifestent en premier sont la mort immédiate due à la toxicité des produits. Les effets chroniques se manifestent par : des anomalies dans l'expression des gènes et dans le développement embryonnaire, une diminution de la croissance, des problèmes de la fonction cardiaque, la formation d'œdème, et enfin une diminution de la taille des mâchoires et d'autres structures craniofaciales (Lévy, 2009 ; Incardona et al., 2010, Heintz et al. 2000). Cette toxicité est corrélée à une haute concentration en HAP dans les cours d'eau (Lévy, 2009 ; Bustard & Miles, 2011).

Concernant les impacts à long terme, les études réalisées ont montré qu'ils étaient surtout dus à la présence d'HAP dans les sédiments qui peuvent être remobilisés lors de tempête par exemple et qui peuvent persister plus d'une centaine d'années.

D'autres espèces telles que les oiseaux sont également impactées. La perte de leur habitat, la destruction des nids, l'ingestion d'eau et de nourriture contaminées, les fonctions respiratoires réduites et la mortalité directe lorsqu'ils sont mazoutés affectent grandement les populations (Van Hinte et al., 2007 ; Gouhier, 2014). Concernant les mammifères, le principal risque vient de l'ingestion des produits, lors du processus de nettoyage.

5.2.2. Eaux souterraines

Le risque principal en cas de déversement est la contamination à plus ou moins long terme des nappes d'eaux souterraines et des eaux superficielles destinées à l'alimentation en eau potable. (Séguin, 2015 ; Van Hinte, 2007, Martel, 2009 ; Williams, 2012, Scheville, 1967).

Par exemple, l'accident survenu en 2008 sur le pipeline de la Nigerian National Petroleum Corporation près de Lagos au Niger, a provoqué la contamination des eaux souterraines à un tel niveau que l'eau n'est toujours plus potable 12 ans après (Doherty et al, 2013). L'accident survenu à la réserve de La Crau en France en 2008 a provoqué le déversement de 5 400 m3 de pétrole brut sur 5 ha en pleine réserve naturelle. Ce déversement à conduit à une contamination durable de la nappe alimentant 270 000 personnes en eau potable (SYMCRAU). En août 2010, 200 litres d'hydrocarbures sont encore extraits chaque semaine de la nappe phréatique par écrémage (IMPEL).

5.2.3. Milieux humides

Les déversements dans les milieux humides ont des conséquences néfastes pour ces écosystèmes, d'autant plus que les travaux de restauration traditionnels provoquent souvent davantage d'impacts sur ces milieux (Hess et al 1997 ; Catallo, 1993 ; Pahl et al, 2003).

L'importance de l'impact dépend: "du type de produit ; du temps d'exposition et de l'étendue de l'impact ; du stade de vie et des capacités de résilience des populations exposées ; du degré d'interaction et de connectivité entre les différentes populations ; de l'existence de facteurs externe sur le système (marées, processus d'altération physiques, stress naturels tels que les inondations ou des intrusions de sel) ; d'une exposition antérieure à des polluants» (Catallo, 1993). D'une manière générale, plus l'écosystème/les communautés/l'organisme est complexe, plus la sensibilité au polluant est accrue et plus la résilience est faible, avec un effet pouvant durée plus d'une dizaine d'années (Catallo, 1993 ; Howarth, 1991).

En cas de déversement de pétrole brut, les zones humides doivent faire face à une importante baisse de la productivité végétale due à la toxicité des produits déversés,

mais aussi à une réduction du taux de diffusion de l'oxygène conduisant à la mort de la végétation (Baca et al., 1985 ; Baker et al., 1989).

Les sols et la microfaune peuvent aussi subir des impacts. Lors d'un déversement, plusieurs auteurs ont montré une baisse de la diversité microbienne du sol, avec une spécialisation des taxons résistants ou capables de s'adapter et de dégrader les hydrocarbures, au détriment des organismes saprophytes (Atlas, 1985 ; Catallo, 1993 ; Hood et al., 1975 ; Mckinley et al, 1982 ; Mosbech, 2002).

Concernant les autres taxons (méio et mésofaune, arthropodes, herpétofaune, mammifère, oiseaux), les impacts en milieux humides restent très peu documentés, à l'inverse des milieux marins et estuariens (Catallo, 1993). Ils peuvent être englués et l'inhalation des vapeurs dues à l'évaporation des produits peut causer des dommages physiologiques et sur la santé pour ces différentes espèces.

À la lumière des impacts documentés ci-avant au sujet de la construction d'oléoducs et de fuites et déversements d'hydrocarbures sur les eaux de surface et souterraines ainsi que sur les milieux humides, le ROBVQ s'inquiète quant au développement de projets d'oléoducs sur le territoire québécois.

Ainsi, **le ROBVQ est d'avis que** les risques et impacts sociaux et environnementaux potentiels du transport des hydrocarbures sur le territoire québécois devraient avoir un poids majeur dans la prise de décision.

Recommandation 32: Considérant les risques entraînés par les fuites et déversements pour la santé et la sécurité des populations, l'eau et les écosystèmes aquatiques (clairement démontrés par plusieurs incidents de grande envergure survenus ces dernières années en Amérique du Nord) ainsi que les conflits d'usages potentiels, le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec applique le principe de précaution et qu'il s'oppose à tout nouveau projet de transport d'hydrocarbures par oléoduc, tant et aussi longtemps que les technologies de détection des fuites n'auront pas démontré leur efficacité complète et que les entreprises pipelinières n'auront pas amélioré considérablement leurs bilans.

En outre, le ROBVQ est d'avis que l'importation des sables bitumineux par voie de pipeline n'est pas souhaitable en raison des impacts environnementaux majeurs de cette industrie, liés notamment à l'émission de GES, aux procédés eux-mêmes et à la gestion des résidus de procédés.

6. Interventions en cas d'urgence

Le présent chapitre aborde les préoccupations du ROBVQ en matière d'intervention en cas d'urgence. Il abordera les mesures d'urgence à mettre en oeuvre en cas d'accident

ou de déversement d'hydrocarbures associé à l'exploration, l'exploitation ou la distribution des hydrocarbures.

À cet effet, le document de consultation (2015) précise que «Les pistes d'amélioration proposées par l'IMQ sont :

- de mieux définir le rôle des municipalités et de mieux les informer sur le Régime de préparation et d'indemnisation en cas de déversements d'hydrocarbures;
- d'apporter des améliorations en matière de dépenses admissibles indemnisables;
- d'inclure, après examen, la remise en état complète des écosystèmes touchés (comme dans le régime américain);
- de bonifier les programmes de recherche sur l'impact des déversements, le développement des techniques de récupération et la remise en état des lieux;
- que le gouvernement du Québec s'implique dans l'élaboration des plans d'intervention localisée (PIL) du gouvernement fédéral, qui vont permettre l'adaptation des normes d'intervention en fonction des spécificités du milieu (quantité, climat, intervenants).

Aussi, un constat est soulevé dans le document de consultation à l'effet que «La capacité et les normes d'intervention exigées par le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin pourraient être insuffisantes si un accident lié au transport des hydrocarbures survenait, notamment dans les zones éloignées (golfe du Saint-Laurent et Nord-du-Québec) et dans des conditions météorologiques hivernales extrêmes.»

Recommandation 33: Le ROBVQ recommande que soient définis les rôles des municipalités, des MRC et des gouvernements provincial et fédéral en matière d'intervention en cas d'urgence avant que des activités d'exploitation et de transport des hydrocarbures ne soient autorisées.

Recommandation 34: Le ROBVQ recommande que l'établissement des mesures d'urgence à implanter et les montants à exiger en fiducie soient déterminés à partir du pire scénario d'accident ou de déversement.

Recommandation 35: Le ROBVQ recommande que soit imposée, à la charge du promoteur, la remise en état complète des écosystèmes touchés par un déversement, de même qu'un suivi de l'intégrité des ces écosystèmes dans le temps.

Recommandation 36: Le ROBVQ appuie la recommandation «de bonifier les programmes de recherche sur l'impact des déversements, le développement des techniques de récupération et la remise en état des lieux» de l'IMQ.

Recommandation 37: Le ROBVQ appuie la recommandation de l'IMQ à l'effet que «le gouvernement du Québec s'implique dans l'élaboration des plans d'intervention localisée (PIL) du gouvernement fédéral». Le gouvernement québécois devrait travailler en collaboration étroite avec les gouvernements et intervenants locaux à cet effet et les plans d'interventions devraient prendre la forme de protocoles hiérarchisés incluant notamment des procédures de notification et de signalement et les domaines de responsabilités des acteurs concernés pour faire face aux urgences de façon adéquate.

Il est d'ailleurs proposé dans le document de consultation (2015) «qu'un plan de formation et des exercices auxquels participerait toute la communauté d'intervention [soient] être prévus dans le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin.»

Il serait par ailleurs pertinent d'évaluer l'opportunité de mettre en place une autorité québécoise des mesures d'urgence afin de coordonner les actions en cas de déversement des hydrocarbures.

Recommandation 38: Le ROBVQ recommande que les plans d'urgences des municipalités soient mis à jour afin d'être en mesure de faire face à un déversement ou un autre type d'urgence avant que ne soit autorisés de nouveaux projets d'exploitation et de transport des hydrocarbures

7. Gouvernance et acceptabilité sociale

7.1. Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles est au cœur des facteurs de succès des projets (document de consultation, 2015).

En matière d'acceptabilité sociale, le Réseau canadien de l'eau (2015) soulève plusieurs questionnements pertinents sur la nécessité de mieux définir ce qui constitue un avantage suffisant pour la collectivité dans son ensemble afin d'aider à comprendre quand ces avantages surpassent les coûts et les risques implicites. Il soulève aussi la question de l'intégration des « facteurs externes » non liés au marché et des incertitudes concernant les incidences à long terme dans les calculs, afin de répondre le mieux possible aux grandes préoccupations. Enfin, il soulève la question «Comment tenir compte des segments de la population qui sont affectés de façon disproportionnée?».

Il souligne aussi que l'on peut s'attendre à des progrès en matière de:

- « connaissance des meilleures pratiques de gouvernance et de mobilisation communautaire qui ont fait leurs preuves, tout particulièrement

dans des cas de mise en valeur des ressources et de l'eau, et qui sont pertinentes pour le Canada.
• compréhension plus complète et documentée des opinions du public et des fondements de leurs inquiétudes concernant la fracturation hydraulique.
• des façons de faire pour améliorer la participation des Autochtones et la reconnaissance de leurs droits et intérêts dans la mise en valeur des ressources naturelles.»

En outre, l'automne dernier, le gouvernement du Québec, de concert avec celui de l'Ontario, a formulé sept principes communs à l'égard du projet Oléoduc Énergie Est, dont un qui prévoit que «les communautés locales devront être consultées afin d'en assurer l'acceptabilité sociale».

Gauthier et. al (2015) précise que « la mise en place d'un processus de planification et de concertation qui permet d'arrimer la nature du projet au milieu d'accueil est généralement considérée comme un facteur clé de l'acceptabilité sociale ». Le document de consultation stipule quant à lui qu'« À cet égard, un encadrement institutionnel clair et l'accessibilité à une information neutre et complète constitueraient des stratégies gagnantes pour favoriser la participation du public à ces processus.» Pourtant, l'accès à une information transparente a été soulevé comme enjeu, au moins dans le cas d'Anticosti (Boisjoly Lavoie et. al., 2015).

Recommandation 39: Le ROBVQ est d'avis que si des projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures doivent aller de l'avant durant une période de transition vers des énergies renouvelables, l'acceptabilité sociale et l'appui des autorités locales et régionales doivent être considérés comme des prérequis et que des mécanismes clairs afin de la mesurer doivent être proposés.

Le ROBVQ est d'avis que l'acceptabilité sociale n'a été démontrée dans aucun des projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures au Québec, que ce soit les gaz de shale dans la vallée du Saint-Laurent, les forages dans le golfe du Saint-Laurent, l'exploration et l'exploitation en Gaspésie et à Anticosti ou encore le projet d'oléoduc Énergie Est.

En outre, le ROBVQ est d'avis que l'acceptabilité sociale des projets passe aussi par une participation ouverte et transparente des promoteurs aux mécanismes de gouvernance existants sur le territoire. À cet effet, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne qu'«en vertu du principe de subsidiarité, il importe de rapprocher le plus possible les instances décisionnelles des communautés concernées» et que «le rôle que jouent les intervenants, tels que les municipalités, les organismes de bassins versants (OBV) et le public, est également essentiel pour la protection des ressources en eau» (Rapport synthèse, page 11).

Étant donné les mandats des OBV de concertation et de coordination de la mise en oeuvre de plans directeurs de l'eau, l'aspect de gouvernance du territoire constitue une priorité pour le ROBVQ. Les industries d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures faisant partie des acteurs de l'eau, elles sont invitées à collaborer aux travaux des OBV, de concert avec les autres acteurs économiques, communautaires, municipaux et gouvernementaux.

7.2. Accès aux connaissances et à l'information

L'accès aux connaissances et à l'information est aussi un point d'intérêt pour le ROBVQ puisque le partage d'information entre les différents acteurs est à la base d'une gestion intégrée de la ressource eau.

Recommandation 40: Compte tenu que les industries figurent parmi les acteurs économiques du territoire interpellés par la gestion intégrée de l'eau, le ROBVQ recommande que les données issues des caractérisations et suivis réalisés dans le cadre de travaux d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures soient rendues publiques afin d'assurer la mise à jour des plans directeurs de l'eau et de faciliter les processus de concertation et de prise de décision régionale en matière de gestion de l'eau.

En outre, le manque actuel de connaissances sur la localisation, la profondeur et la vulnérabilité des aquifères dans plusieurs secteurs du Québec ne permet pas de garantir la sécurité des sources d'eau potable dans le cas d'une fuite accidentelle de pétrole ou autre hydrocarbure.

Recommandation 41: Le ROBVQ recommande que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) intensifie l'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines et que soient ciblées en priorité les zones d'exploration et d'exploitation potentielle des hydrocarbures, dont notamment la Gaspésie et l'Île d'Anticosti.

En plus de l'acquisition des connaissances, ce programme devrait permettre de faciliter l'utilisation des données par les municipalités, MRC et OBV dans leurs travaux de planification du territoire, de même que par les représentants gouvernementaux dans le cadre de l'examen des impacts sur l'environnement. À ce sujet, les travaux de Roxane Lavoie sur un outil géo-informatique permettant de faciliter l'interprétation des données sur l'eau souterraine pour l'utilisation en aménagement du territoire sont particulièrement intéressants.

Le ROBVQ est aussi d'avis que le MÉRN et le MDDELCC devraient développer un partenariat avec les promoteurs de projets d'hydrocarbures qui ont réalisé des relevés

géophysiques pour obtenir les informations relatives aux aquifères de la province et que ces données soient rendues publiques.

En outre, le ROBVQ juge que le fardeau financier attribué au développement des hydrocarbures ne devrait pas être imputé aux contribuables québécois.

Recommandation 42: Le ROBVQ recommande que le gouvernement québécois exige des promoteurs qu'ils contribuent à un fonds de recherche sur les hydrocarbures géré par un organisme scientifique indépendant qui financerait les travaux de recherche concernant l'impact des hydrocarbures sur le milieu et les méthodes préventives.

7.3. Encadrement légal

Tel que le précise le document de consultation, «à Anticosti comme ailleurs au Québec, en milieu terrestre, les Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière du MDDELCC précisent les mesures que le promoteur doit prendre pour porter atteinte le moins possible à l'environnement.» Bien que les Lignes directrices représentent les grandes orientations du MDDELCC en matière de protection environnementale, il importe que des ajustements légaux et règlementaires soient faits afin d'en intégrer les principes de façon durable dans le cadre juridique québécois.

Certains des éléments de contenu de ces Lignes directrices interpellent plus particulièrement le ROBVQ en raison de leur incidence sur l'eau, dont notamment, la gestion optimale de l'eau; la protection des milieux récepteurs, notamment par la prise en compte des objectifs environnementaux de rejet (OER) applicables aux rejets des eaux usées dans les eaux de surface et; la protection et la conservation de l'eau, notamment des prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire.

Le ROBVQ est d'avis que le cadre réglementaire en place régissant l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures ne permet pas d'assurer la protection des ressources en eau de surface et souterraine.

En l'absence d'un cadre règlementaire suffisant déterminant les conditions de forage, d'exploitation et de transport des ressources pétrolières et gazières, il apparait difficile de garantir que l'environnement, et plus précisément la ressource eau, seront protégés adéquatement.

Recommandation 43: Conséquemment, le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures que lorsque le cadre règlementaire balisera par voie de règlements les conditions de forage, d'exploitation et de transport des ressources pétrolières et gazières.

Or, ces améliorations règlementaires doivent s'insérer dans une vision intégrée du développement territorial durable, impliquant l'ensemble des ministères et des autorités régionales.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le ROBVQ est signataire de l'Alliance ARIANE, pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les signataires invitent le gouvernement à se doter d'une telle politique qui doit «contribuer à l'atteinte des grands objectifs collectifs que s'est donnés et se donnera le Québec en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé...[13]»

Le réseau canadien de l'eau (2015) a «cerné plusieurs occasions d'améliorer les connaissances qui permettraient de mieux soutenir l'évaluation des risques et des impacts dans un contexte décisionnel», dont:

- Étayer la conception de cadres de surveillance pour l'évaluation des effets cumulatifs qui répondent aux préoccupations relatives à la fracturation hydraulique, en établissant notamment des données de référence sur la qualité et la disponibilité de l'eau.
- Élaborer des méthodes pour évaluer avec plus d'efficacité la qualité de l'eau souterraine et établir des données de référence permettant la détection des impacts potentiels de la contamination par le méthane ou d'autres contaminants. Surveillance, évaluation et gestion des effets cumulatifs
- Évaluer ce qui se fait et améliorer les façons de mettre en pratique une gestion des effets cumulatifs qui tient compte des incidences de la fracturation hydraulique.
- Évaluer les démarches réglementaires qui tiennent compte des répercussions de la fracturation hydraulique à l'échelle du bassin versant et du paysage. Disponibilité de l'information et nécessité de divulgation des renseignements nécessaires pour appuyer la production de connaissances, les pratiques exemplaires et la réglementation

Le Réseau canadien de l'eau (2015) recommande par ailleurs d'évaluer les possibilités de gouvernance collaborative ou à l'échelle du bassin versant dans les régions rurales et éloignées où il y a potentiel de développement industriel et stipule qu'on peut s'attendre à des progrès en matière de conception de cadres de surveillance des effets cumulatifs appropriés aux zones de fracturation hydraulique.

[13] http://www.ariane.quebec/declaration/

Recommandation 44: Le ROBVQ est d'avis que le rôle de gouvernance des OBV devrait être renforcé dans les régions visées par l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures afin d'établir un cadre de surveillance qui tienne compte des effets cumulatifs de nature sociale, environnementale ou économique.

Ce cadre serait ensuite mis en oeuvre par les acteurs gouvernementaux compétents en la matière.

7.3.1. Loi sur les hydrocarbures

Le ROBVQ est d'avis que la première étape pour assurer un encadrement légal approprié du développement des hydrocarbures est l'adoption d'une Loi spécifique sur les hydrocarbures.

Qui plus est, **le ROBVQ est d'avis** que les modifications récentes à la Loi sur les mines ne permettent pas d'encadrer adéquatement l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures au Québec. L'adoption d'une nouvelle Loi sur les hydrocarbures s'avère donc nécessaire.

En ce sens, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste stipule que «l'encadrement législatif et réglementaire [...] reste à élaborer et à mettre en place» (Rapport synthèse, page 11) et qu'«en regard des analyses, seule l'adoption d'une nouvelle loi permet de préciser et de moderniser le régime applicable au gaz de schiste, mais aussi de le refondre en regard des nouvelles exigences du développement durable et d'une gouvernance participative.» (Rapport synthèse, page 80)

Cette loi devrait établir les conditions de forage, d'exploitation et de transport et permettre de protéger adéquatement les populations, l'environnement et la ressource eau. Elle devrait d'ailleurs prévoir des sanctions administratives et pénales conséquentes en plus de permettre d'assurer que les projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures n'aient aucun impact sur les eaux souterraines et de surface, et ce indépendamment de la présence d'un prélèvement destiné à l'approvisionnement humain en eau.

Recommandation 45: Le ROBVQ recommande l'adoption d'une Loi sur les hydrocarbures pour encadrer les projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures.

Recommandation 46: Le ROBVQ recommande que la Loi sur les hydrocarbures n'ait pas préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que cette dernière soit

modifiée pour attribuer le pouvoir aux MRC d'identifier des territoires incompatibles avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement, si ces dernières pouvaient compromettre la viabilité des collectivités, des activités ou des écosystèmes du territoire.

Le ROBVQ est aussi d'avis que les ressources naturelles, renouvelables ou non, constituent un patrimoine collectif devant bénéficier à l'ensemble de la communauté québécoise. C'est pourquoi les systèmes de redevances locales et de retombées économiques régionales devraient être considérés dans l'élaboration d'une telle loi.

7.3.2. Loi sur la qualité de l'environnement

En plus de l'adoption d'une Loi sur les hydrocarbures, d'autres modifications législatives et règlementaires sont nécessaires afin d'encadrer adéquatement l'industrie des hydrocarbures. Ces modifications devraient permettre d'assurer la conservation et la gestion durable de l'environnement et plus particulièrement des ressources en eau, en plus de définir les modalités de gouvernance territoriale associées permettant d'assurer l'acceptabilité sociale des projets.

Le ROBVQ est d'avis que des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements qui en sont issus sont nécessaires.

À cet effet, le Livre Vert proposé par le MDDELCC pour moderniser le régime d'autorisation environnementale stipule que «Le régime d'autorisation environnementale prévu par la LQE n'a fait l'objet d'aucune révision en profondeur depuis son adoption. Force est de constater que le Québec d'aujourd'hui a beaucoup changé en plus de 40 ans». Plus précisément, «les types de projets se sont diversifiés et certains comportent des enjeux environnementaux majeurs et complexes, notamment ceux qui entourent l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et de nouveaux types de gisements miniers».

La principale modification nécessaire à la LQE et à ses règlements d'application concerne l'assujettissement des travaux d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

À cet égard, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne que le gouvernement du Québec «devrait envisager la possibilité d'assujettir les réseaux de distribution à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.» (Rapport synthèse, page 171)

Recommandation 47: Le ROBVQ recommande que tous les projets d'exploration, d'exploitation et de distribution d'hydrocarbures soient assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC.

Conséquemment, le règlement d'application de la LQE Q-2, r.23 devrait être modifié afin que les activités d'exploration, d'exploitation et de distribution des hydrocarbures soient ajoutées à la liste des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Ces modifications devraient permettre de vérifier la conformité avec les contraintes potentielles (localisation du site de forage, impacts sur l'environnement et la santé humaine, etc.)

Afin d'encadrer l'application des modifications législatives et règlementaires proposées précédemment, **le ROBVQ est d'avis qu**'il est impératif que les éléments nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le forage, l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures soient clairement définis et que le pouvoir du ministre de refuser l'émission d'un tel certificat soit confirmé. Tout certificat d'autorisation devrait par ailleurs spécifier une durée de validité dans le temps.

Le plan déposé au MDDELCC en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation est actuellement régi en vertu des articles 7 et 8 du Règlement relatif à l'application de la LQE. Des éléments spécifiques aux projets d'exploration, d'exploitation et de distribution des hydrocarbures pourraient y être intégrés, notamment quant aux routes d'accès temporaires aux sites d'exploitation, au réaménagement du site et au contrôle de l'érosion.

En outre, un meilleur encadrement des évaluations environnementales stratégiques est aussi souhaitable. À cet effet, le Livre Vert mentionne que «La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a donné lieu à cinq EES portant sur une exploration éventuelle des hydrocarbures». «Cependant, l'EES ne fait pas l'objet d'un encadrement législatif ni d'une procédure administrative. Cette absence d'encadrement a entraîné une grande variabilité dans la pratique de l'EES, notamment en termes de forme, de durée, de participation citoyenne, de coûts et de résultats.»

Recommandation 48: Le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec de règlementer l'encadrement des EES afin d'éviter la réalisation d'EES dont les délais de réalisation des études et de consultation de la population sont trop courts.

7.3.3. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Tel que le mentionne le document de consultation (2015): «le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) est en vigueur depuis 2014 afin de réglementer les activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures pour assurer la protection de l'eau. Conformément à ce règlement, il est interdit d'aménager un site de forage ou de procéder à un sondage stratigraphique :

- dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans;
- dans la plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau désigné sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 et de 100 ans;

• à moins de 500 m d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire. Il est à noter que la distance de 500 m peut être augmentée à la suite d'une étude hydrogéologique démontrant que cette distance est insuffisante pour minimiser les risques de contamination des eaux des sites de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire situés sur le territoire couvert par l'étude;
• dans l'aire de protection éloignée d'un prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 ou 2;
• dans l'aire de protection intermédiaire d'un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 ou 2.»

À l'heure actuelle, ce règlement ne permet pas aux municipalités d'imposer sur leur territoire des normes plus sévères que celles prévues dans le règlement provincial. C'est pourquoi plus de 250 municipalités ont signé, le 10 août dernier, une requête visant à obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) afin d'assurer la protection des sources d'eau potable dans le cadre des forages pétroliers et gaziers. Le ROBVQ, comme la Fédération québécoise des municipalités, appuie ces municipalités dans leurs revendications.

Pour certains règlements ou politiques touchant l'aménagement du territoire, les municipalités peuvent déjà aller plus loin que la norme provinciale. C'est le cas notamment en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Effectivement, si elles le jugent nécessaire, les municipalités peuvent imposer la protection de bandes riveraines plus larges que l'indique la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Le ROBVQ est d'avis qu' il est essentiel, tel que le stipule la Loi sur le développement durable, d'appliquer le principe de subsidiarité qui prévoit une délégation de responsabilités au niveau d'autorité approprié dans le souci de les rapprocher des communautés concernées.

Dans ce cas-ci, les municipalités représentent le niveau d'autorité approprié.

Recommandation 49: Le ROBVQ recommande que soit révisé le RPEP afin de permettre aux municipalités d'imposer sur leur territoire des normes plus sévères que celles prévues dans le règlement provincial afin de protéger les sources d'eau potable de leurs collectivités.

7.3.4. Autres révisions règlementaires

Des éléments précis de la règlementation québécoise pour l'encadrement de l'industrie des hydrocarbures devraient aussi être pris en considération, particulièrement en ce qui a trait à la cimentation des puits et des ouvrages de stockage.

À cet effet, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste précise que «des phénomènes d'EETS [émanations à l'évent du tubage de surface] et de MG [migration de gaz] de gaz ont été observés sur un grand pourcentage de puits au Québec, indiquant la présence d'une défaillance en ce qui concerne l'étanchéité des puits, et ce, malgré le respect des normes de l'API sur les coffrages, le type de ciment et la longueur de la cimentation du tubage.» Elle précise aussi qu'«advenant le développement de l'industrie du gaz de schiste, des méthodes adaptées de cimentation en rapport avec le contexte géologique dans les Basses-terres du Saint-Laurent sont de mise.» (Rapport synthèse, page 37)

Recommandation 50: Le ROBVQ propose que le gouvernement du Québec définisse des normes règlementaires concernant les coffrages et la cimentation, adaptées à l'industrie des hydrocarbures et au contexte géologique du Québec, avant d'autoriser tout nouveau forage.

À cet effet, le document de consultation (2015) précise que «les auteurs de l'étude GTEC03 suggèrent d'appliquer les « Recommanded practices » (RP) n° 10 et n° 65 de l'API ainsi que la Directive 09 : Casing Cementing Minimum Requirements de l'AER pour la cimentation des forages parce que les consignes qu'elles donnent sont les plus complètes et les plus adéquates de l'industrie en ce qui a trait aux méthodes de cimentation». Des garanties d'étanchéité sur le long terme devraient d'ailleurs être prévues.

Le ROBVQ pense qu'il est primordial que le gouvernement du Québec régisse l'établissement des puits de forage par règlementation afin d'éviter les risques potentiels de dommages à l'environnement et de pertes de patrimoine paysager.

Recommandation 51: Le ROBVQ recommande que soient règlementés la distance, la superficie, la densité et le rythme d'établissement des sites de forage.

En raison des techniques de fracturation horizontale, il est indispensable que les règles sur la distance des sites de forage ne soient pas calculées uniquement à partir du point de forage en surface, mais bien à partir de l'ensemble de l'aire de fracturation.

Le ROBVQ a aussi des questionnements quant à la fermeture des sites d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Actuellement, selon l'article 58 du RPGNRS : «Le titulaire d'un permis de forage, de complétion ou de modification doit fermer définitivement le puits avant la fin de la période de validité du permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain ou du bail d'exploitation relatif au pétrole et au gaz naturel ou à un réservoir souterrain.»

À cet effet, l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne que «Le RPGNRS n'est pas suffisamment spécifique et les informations sur l'état des coffrages et du ciment ne sont pas toujours disponibles, ce qui rend difficile l'évaluation de l'état des puits avant leur fermeture et, par conséquent, du risque à long terme qu'ils posent. Cette évaluation serait plus facile si le RPGNRS rendait obligatoire la remise de rapports détaillés par les compagnies, notamment ceux sur la cimentation, la complétion, la modification et la fermeture de puits, incluant l'état des puits lors de la fermeture, ce qui n'est pas présentement demandé par ce règlement.» (Rapport synthèse, page 37)

En outre, le document de consultation précise qu' «Au Québec, les auteurs de l'étude GTEC02, volet Bonnes pratiques, mentionnent que le RPGNRS réglemente de façon détaillée la procédure applicable à la fermeture temporaire de puits. Toutefois, ils sont d'avis que, lors de telles fermetures, les étapes antérieures, notamment celles relatives aux coffrages, à la cimentation, aux essais d'étanchéité et de pression et à la surveillance devraient être considérées afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement. Dans le même ordre d'idée, les puits fermés temporairement devraient faire l'objet d'une surveillance.»

Recommandation 52: Le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec exige un certificat de conformité à la fermeture temporaire ou définitive d'un puits, incluant des rapports détaillés sur le coffrage, la cimentation et les essais d'étanchéité et de pression et que l'industrie demeure imputable à vie en cas de défauts aux procédés de fermeture.

En plus des conditions de fermeture indiquées à l'article 61 du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, le certificat de conformité devrait comprendre des rapports détaillés sur:

- le colmatage du puits;
- la caractérisation des eaux usées;
- la vidange des bassins de stockage;
- la confirmation de la valorisation de tout rejet;
- les mesures de remblayage;
- l'enlèvement de toute installation lors de la fermeture définitive;
- la remise en état du terrain avec étude de caractérisation du terrain.

La fermeture des sites en cas de faillite des industries préoccupe aussi le ROBVQ. Actuellement, selon l'article 16 du RPGNRS, une demande de forage de puits «doit être accompagnée d'une garantie d'exécution. Le montant de la garantie correspond à 10% du coût estimé des travaux; elle ne peut toutefois être inférieure à 5 000 $ ou supérieure à 150 000 $.»

Recommandation 53: Il est recommandé que le gouvernement du Québec exige le versement d'un fonds de protection initial par les industries, destiné à la fermeture des sites d'exploitation en cas de faillite, et ce, dans un fonds dédié devant être utilisé exclusivement pour la fermeture des sites.

Recommandation 54: Le ROBVQ recommande que le montant exigible soit supérieur à la garantie d'exécution actuellement exigée en vertu du RPGNRS, afin de couvrir l'ensemble des frais de fermeture du site et les problèmes subséquents pouvant survenir à moyen ou long terme après la fermeture de ce site. Le calcul du montant devrait être basé sur les coûts réels de fermeture de chacun des puits.

Finalement, la dernière recommandation du ROBVQ quant à la règlementation encadrant l'industrie des hydrocarbures concerne la disposition du gouvernement du Québec à appliquer la règlementation mise en place.

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste mentionne ce qui suit à cet effet: «un soin particulier doit être apporté à la couverture par les exploitants des frais encourus par l'administration publique pour l'encadrement réglementaire. En effet, les frais administratifs de premier niveau, mais également les interventions de l'État pour l'encadrement social, entraînent des coûts. Le principe utilisateur-payeur doit être respecté dans une perspective d'équité.» (Rapport synthèse, page 224)

Pourtant, le rapport du vérificateur général du Québec 2010-11 soulevait que «Même si les travaux d'exploration, incluant les puits forés, sont en nombre limité, plusieurs lacunes ont été constatées relativement aux activités gouvernementales de contrôle. Ces lacunes démontrent à quel point les ministères concernés ont de la difficulté à assumer le rôle de régulateur de ce secteur d'activité.»

Recommandation 55: Le ROBVQ recommande que les frais encourus par l'administration publique pour l'encadrement réglementaire et la régulation des activités de l'industrie du gaz de shale soient couverts par les exploitants.

8. Conclusion

Le présent mémoire a fait état des préoccupations et des recommandations du ROBVQ quant au développement de la filière des hydrocarbures au Québec.

De façon globale, le ROBVQ revendique l'interdiction des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, tant et aussi longtemps que les quatre conditions suivantes n'auront pas été remplies:

1. Révision du processus d'EES et de consultation actuel;
2. Adoption d'une Loi sur les hydrocarbures;
3. Modification à la LQE et à ses règlements d'application;
4. Définition des modalités de gouvernance territoriale.

Si ces conditions étaient réunies, le ROBVQ admet qu'une période de transition puisse être nécessaire vers l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. C'est pourquoi des recommandations spécifiques furent d'abord formulées quant aux risques liés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, notamment en matière de prélèvements d'eau et d'hydrofracturation.

Ensuite, les impacts des projets de transport d'hydrocarbures furent abordés et plus spécifiquement ceux associés à la construction et aux fuites ou déversements d'oléoducs. L'ampleur de ces risques porte le ROBVQ à recommander l'interdiction de tout nouveau projet d'envergure en matière de transport d'hydrocarbures par oléoduc, tant et aussi longtemps que les mesures adéquates de détection et de contrôle des fuites ne seront pas éprouvées.

Les interventions en cas d'urgence ont aussi fait l'objet de recommandations, plus particulièrement en ce qui a trait à l'arrimage des responsabilités et interventions entre les différents niveaux de gouvernements (local, provincial et fédéral).

Finalement, des recommandations ont été formulées à l'égard de la gouvernance et de l'acceptabilité sociale. Elles ciblent plus spécifiquement l'accès aux connaissances, l'encadrement légal nécessaire pour l'industrie des hydrocarbures et les lacunes en matière d'acceptabilité sociale.

Le présent mémoire du ROBVQ a été réalisé dans le cadre d'un exercice de consultation présentant des lacunes importantes, tel que ce fut mentionné dans les considérations générales. Le ROBVQ souhaiterait qu'un réel travail de consultation et de concertation soit fait afin que chacune des composantes liées à la conservation des ressources en eau puisse être adéquatement étudiée en collaboration avec les acteurs du milieu. Les organismes de bassins versants, à titre de partenaires privilégiés du gouvernement du Québec pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant depuis 2002, demeurent évidemment disponibles afin de collaborer à un tel exercice.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

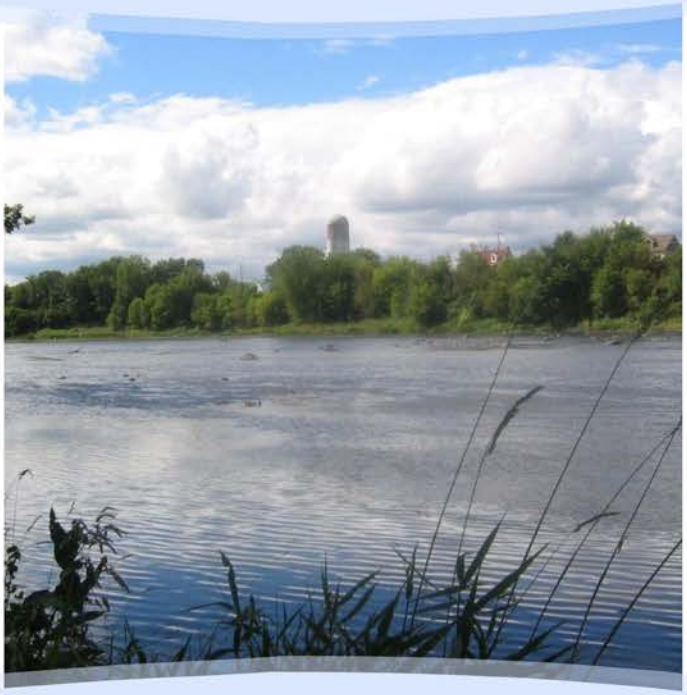

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les études environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec

Présenté au Gouvernement du Québec

18 décembre 2015

OBV YAMASKA
Organisme de bassin versant de la Yamaska

160, rue Cowie, bureau 201
Granby (Québec) J2G 3V3
Tél. 450-956-1164
Téléc. 450-956-1167
www.obv-yamaska.qc.ca

OBV YAMASKA
Organisme de bassin versant de la Yamaska

Personne ressource :

[redacted]

L'Organisme de bassin versant de la Yamaska est disponible pour répondre à vos questions concernant les éléments discutés dans ce présent mémoire.

Photo en couverture
La rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe
© OBV Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

1. Synthèse des recommandations 2
2. Présentation de l'organisme 3
3. La qualité de l'eau 4
4. La quantité d'eau 5
5. Les écosystèmes aquatiques, riverains et les milieux humides 6
6. La sécurité 7
7. L'accessibilité 7
8. L'appartenance et la gouvernance 8
9. Conclusion 10
10. Références 11
11. Annexe 12
Carte du bassin versant de la rivière Yamaska 12

1. Synthèse des recommandations

L'argumentaire du présent mémoire est orienté selon six grands axes, qui représentent les six enjeux du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Yamaska *(voir description de l'organisme pour une définition)* :

- La qualité de l'eau;
- La quantité d'eau;
- Les écosystèmes;
- La sécurité;
- L'accessibilité;
- L'appartenance et la gouvernance.

L'OBV Yamaska prend position en se basant sur les risques que représente la filière des hydrocarbures pour la pérennité de l'eau en fonction de ces six enjeux.

Ainsi, compte tenu des risques pour l'eau découlant de l'industrie des hydrocarbures, l'OBV Yamaska n'est PAS favorable au développement de la filière des hydrocarbures dans le bassin versant de la rivière Yamaska.

L'OBV Yamaska recommande de miser davantage sur l'innovation et le développement de sources d'énergie renouvelable, capable de répondre aux besoins du moment présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, et de favoriser l'efficacité énergétique.

2. Présentation de l'organisme

L'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska, anciennement COGEBY) a été créé en 2000 par la volonté des acteurs du milieu. L'OBV Yamaska est mandaté par le gouvernement du Québec par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, pour réaliser et suivre la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Yamaska. Un PDE est un document qui fait état des problématiques d'un bassin versant, des objectifs à atteindre et des actions à réaliser. Le PDE du bassin versant de la rivière Yamaska a fait l'objet d'une vaste campagne de consultation et a reçu l'approbation gouvernementale en novembre 2010.

De par sa mission et son mandat principal, l'OBV Yamaska est une table de concertation et non un groupe environnemental ou de pression.

Qu'est-ce qu'un bassin versant?

Un bassin versant est un territoire qui draine toutes les précipitations vers une rivière ou un cours d'eau. Donc, lorsqu'il est question de gestion de l'eau, il ne faut pas considérer uniquement la rivière et ses berges, mais également tout le territoire où cette eau tombe. Dans un bassin versant, l'eau s'écoule du haut vers le bas, donc de l'amont vers l'aval.

Territoire

L'OBV Yamaska couvre l'ensemble du bassin versant de la rivière Yamaska, soit un territoire d'environ 4 800 km^2. Il s'étend de Sutton à Sorel et de Valcourt à Rougemont. Ce territoire représente en totalité ou en partie 90 municipalités, 12 MRC et 3 régions administratives. Une carte est disponible en annexe afin de mieux illustrer le territoire du bassin versant de la Yamaska.

Conseil d'administration

L'OBV Yamaska est constitué en personne morale comme organisme à but non lucratif (OBNL). Le conseil d'administration est composé de 20 administrateurs qui représentent, à parts égales, les secteurs économique, communautaire et municipal. Différents représentants des ministères siègent également comme observateurs, afin d'assurer un arrimage avec les orientations du gouvernement québécois.

Activités principales

En plus d'agir comme table de concertation et de suivre la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE), l'OBV Yamaska est également présent sur le terrain pour développer de meilleurs outils et pour accompagner les acteurs du milieu dans la mise en œuvre de leurs actions :

- Échantillonnage de la qualité de l'eau;
- Élaboration de plan d'action concerté;
- Coordination de projets à l'échelle régionale;
- Diffusion d'information, conférences thématiques, sensibilisation de la population.

3. La qualité de l'eau

L'industrie du gaz de schiste présente des risques de contamination ou de dégradation de la qualité de l'eau. Les possibilités de déversements ou de fuites dans les pipelines sont deux risques bien réels à la qualité de l'eau. De plus, plusieurs autres activités liées à l'exploration ou à l'exploitation des hydrocarbures représentent des risques additionnels pour la qualité de l'eau.

Dans le cas d'un éventuel développement de l'industrie du gaz de schiste, les eaux de reflux de la fracturation, de même que les eaux usées générées par l'ensemble des opérations, représenteraient un grand volume d'eau susceptible de contaminer l'eau de surface ou les eaux souterraines. La quantité d'eau requise pour les forages, notamment, est importante et cette eau est susceptible de contenir plusieurs contaminants. De plus, plusieurs composés utilisés pour les activités de fracturation présentent à la fois un potentiel de bioaccumulation et de toxicité (MDDEFP, 2013b). Le manque de connaissance sur les eaux usées ne permet actuellement pas d'affirmer que le niveau de risque associé aux eaux usées est acceptable (MDDEFP, 2013). De plus, la gestion des eaux pluviales sur les sites de forage serait susceptible d'avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau des cours d'eau environnants (Gangbazo, 2013). Ainsi, l'industrie des gaz de schiste présente des risques substantiels de contamination des eaux de surface et souterraines. De telles contaminations sont aussi susceptibles d'entraîner des coûts importants pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

Sur le territoire du bassin versant, les cours d'eau et les nappes d'eau souterraine sont utilisés comme source d'eau potable. Le maintien d'une bonne qualité d'eau est important pour assurer la pérennité de l'approvisionnement et pour faciliter son traitement à des fins de consommation. Une dégradation de la qualité de l'eau peut entraîner des complications dans le traitement de l'eau potable qui peuvent aller jusqu'à la nécessité d'abandonner la

source d'eau potable. Les risques de dégradation de la qualité de l'eau par les activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste représentent des risques substantiels pour la qualité de l'eau.

L'industrie des hydrocarbures comportent trop de risques de contamination et de dégradation de la qualité de l'eau pour être conciliable avec les objectifs de maintien d'une certaine qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska.

4. La quantité d'eau

L'hydrologie du bassin versant de la Yamaska possède une dynamique particulière. Pour un territoire de près de 4 800 km^2, le débit moyen de la Yamaska est relativement faible et le débit de ces tributaires l'est encore moins. De plus, les faibles débits estivaux de la Yamaska sont sévères et des épisodes de pénurie sévissent dans le bassin lors de l'été. Le débit moyen de la rivière à l'embouchure de la Yamaska sur le fleuve est de 87 m^3/s (Berryman 2008). À Saint-Hyacinthe, où un approvisionnement municipal important se fait à même la rivière, le débit moyen annuel est de 59 m^3/s. Toutefois, à cet endroit, le débit de la rivière atteint régulièrement 5 m^3/s durant l'été et lors d'épisodes plus secs, le débit baisse parfois à 1 m^3/s à ce même endroit qui est pourtant alimenté par la rivière Noire, la rivière Yamaska Nord, la rivière Yamaska Sud-Est et plusieurs autres (CEHQ, 2014).

Les activités d'exploration et d'exploitation liées aux hydrocarbures consomment des quantités importantes d'eau (Gangbazo, 2013). Bien que le Québec dispose d'eau de surface en abondance, le cas du bassin versant de la Yamaska est particulier par ces étiages sévères. Ainsi, les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures représenteraient un impact important pour plusieurs cours d'eau du bassin versant compte tenu de leur capacité de support limité.

La capacité de support des écosystèmes du bassin versant de la rivière Yamaska est limitée. Les faibles débits présentés au premier paragraphe de cette section sont observables malgré la présence de 212 barrages de plus d'un mètre de haut dans le bassin de la Yamaska (CEHQ, 2005). Plusieurs de ces barrages sont utilisés pour réguler le débit et le niveau d'eau, mais la situation reste problématique en période estivale. Cette capacité de support limitée entraîne certains conflits d'usages entre les différents acteurs de l'eau du bassin. Le débit minimal réservé pour certains cours d'eau est parfois difficile à maintenir en été, certaines municipalités se retrouvent en restriction d'utilisation ou en avis d'ébullition et d'autres municipalités doivent parfois avoir recours à de l'approvisionnement par camion-citerne pour les besoins des citoyens ou des industries. De plus, les prévisions actuelles de modification au régime hydrique pour le sud du Québec laissent présager une augmentation des évènements climatiques extrêmes au cours des prochaines années (CEHQ, 2013). Ces

changements pourraient se traduire dans le bassin versant de la Yamaska par une diminution de la quantité d'eau disponible. Ainsi, toute augmentation de la demande en eau, qu'elle soit liée à un accroissement de la population, des activités économiques, industrielles ou agricoles doit être assujettie au principe de précaution et au respect de tous les principes du développement durable.

À l'instar de l'eau de surface, l'eau souterraine n'est pas, elle non plus, une ressource illimitée dans le bassin versant de la Yamaska et l'utilisation de cette ressource est déjà relativement importante. En effet, actuellement l'eau souterraine représente environ 32 % de l'eau potable consommée sur le territoire du bassin versant (Carrier et al, 2013). Pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, la proportion de la population alimentée en eau souterraine est de 55 % (Carrier et al, 2013). Une utilisation de l'eau souterraine supérieure à la recharge peut entraîner un abaissement de la nappe phréatique et occasionner ainsi des difficultés d'approvisionnement pour les puits municipaux ou privés situés à proximité. Le débit ou la recharge des nappes phréatiques étant plus faible que les débits de l'eau de surface, les prélèvements nécessaires à l'industrie risqueraient de diminuer grandement la quantité d'eau disponible.

La capacité de support du bassin versant et la quantité d'eau disponible étant limitée, la priorité doit être accordée aux prélèvements faits pour les populations locales approvisionnées en eau potable sur le cours d'eau ou les nappes en question. L'industrie des hydrocarbures nécessitent des quantités d'eau trop importantes pour que son développement se fasse de manière harmonieuse avec les autres usages dans le bassin versant de la Yamaska.

5. Les écosystèmes aquatiques, riverains et les milieux humides

La filière des hydrocarbures présente des risques pour les écosystèmes aquatiques riverains et les milieux humides du bassin versant de la Yamaska. Un seul déversement d'importance est susceptible de dégrader complètement plusieurs milieux aquatiques, riverains ou humides. De plus, certains composés utilisés lors des activités d'exploration ou d'exploitation sont toxiques ou bioaccumulables, ce qui représente un important risque de dégradation des écosystèmes et des habitats fauniques (MDDEFP, 2013b).

La situation des milieux aquatiques, riverains ou humides dans le bassin de la Yamaska est déjà plus que préoccupante. Une étude d'Environnement Canada présente des seuils minimums de milieux naturels riverains et de milieux humides qui sont nécessaires pour assurer le maintien des biens et services écologiques qu'ils rendent (Environnement Canada, 2013). Le bassin versant de la Yamaska se trouve actuellement en deçà de ces

seuils. Dans le cas des milieux humides par exemple, le seuil minimal est de 10 % du territoire alors que le pourcentage actuel pour le bassin est d'environ 4 % (Faucher et al, 2011).

Ainsi, le bassin versant de la Yamaska ne peut plus perdre de superficie supplémentaire de milieux humides ou naturels et les déversements potentiels associés à l'industrie des hydrocarbures représentent un risque trop grand pour ces milieux importants.

6. La sécurité

L'industrie des hydrocarbures présente plusieurs risques liés à l'eau qui concernent la sécurité des biens et des personnes. Les risques de déversement accidentel sont réels (Gangbazo, 2013). Le transport d'hydrocarbure de même que l'augmentation du transport d'eaux usées par camion ou par canalisation accroit les possibilités de déversement et ainsi les risques pour la santé de la population qui s'approvisionne en eau potable dans le bassin versant.

De plus, plusieurs secteurs dans le bassin versant présentent des risques de glissement de terrain. Ces glissements sont parfois d'une grande envergure et peuvent entraîner des dommages importants aux biens ou aux personnes. Les activités d'exploitation et d'exploration peuvent présenter des facteurs d'aggravation des risques de glissement de terrain. Des glissements de terrain tragiques ont déjà eu lieu sur dans le bassin versant de la Yamaska, les risques de voir de tels évènements se reproduire ne doivent pas augmenter.

L'ensemble des activités de l'industrie des hydrocarbures exposent les personnes et les biens à des risques trop importants.

7. L'accessibilité

Les terres du bassin versant de la Yamaska sont de tenure privée environ à 99 %. Il existe tout de même certains points d'accès publics aménagés par la Sépaq, des sociétés privées ou des municipalités. Au cours des dernières années, plusieurs efforts de valorisation de milieux aquatiques, naturels, de villégiature ou d'agro-tourisme ont été déployés dans le bassin versant. Cette orientation des municipalités vise notamment à actualiser le potentiel de la région et dynamiser l'industrie du tourisme. Le développement de l'industrie des hydrocarbures dans la région, notamment par la filière du gaz de schiste, représente un

risque pour la valorisation des plans d'eau et des diverses formes du tourisme dans la région. L'augmentation du trafic lourd sur les routes utilisées pour l'accès aux puits risque de contribuer à une diminution de l'accessibilité aux plans d'eau pour la population locale et pour les touristes. Un développement harmonieux entre récréotourisme et développement de l'industrie des hydrocarbures ne semblent pas envisageable. Les MRC et les municipalités font des efforts pour une planification territoriale harmonieuse entre les différentes utilisations du sol. Le développement de la filière des hydrocarbures risque de modifier trop drastiquement l'utilisation du territoire et planification territoriale.

L'industrie des hydrocarbures est en opposition avec les efforts récents de développer l'industrie du tourisme dans le bassin versant de la Yamaska et de rendre les plans d'eau accessibles.

8. L'appartenance et la gouvernance

La rivière Yamaska est reconnue comme l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent au Québec. Malgré cette réputation peu enviable, la qualité de l'eau s'améliore depuis une trentaine d'années dans le bassin versant. En 2011, des acteurs du milieu constatent toutefois que des efforts supplémentaires, majeurs, organisés et communs seront nécessaires pour rétablir à un seuil acceptable la qualité de l'eau du bassin versant. Une pétition est alors lancée pour que la rivière Yamaska soit reconnue comme une urgence nationale. Cette pétition a recueilli plusieurs milliers de signatures et se rend jusqu'à l'Assemblée nationale qui l'adopte. L'année suivante, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) mandate l'OBV Yamaska pour organiser les États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska. Ce vaste exercice de consultation a permis de formuler un consensus dans le milieu quant aux actions à entreprendre pour améliorer la situation relative aux enjeux liés à l'eau. Ce consensus a été établi entre les municipalités, les MRC, les organismes environnementaux et les citoyens du bassin versant et a permis de rédiger un plan d'action pour la restauration définitive de la Yamaska et de ses affluents.

Le processus complexe et rassembleur des États généraux démontre la mobilisation des acteurs du milieu envers les cours d'eau du bassin versant. Cet exercice démocratique a permis de préciser les efforts majeurs que le milieu désire entreprendre afin de restaurer ses cours d'eau. Le développement de l'industrie des hydrocarbures, compte tenu des risques qu'il comporte pour l'eau du bassin versant, irait totalement à l'encontre des engagements pris par tous les acteurs des États généraux.

Tel que discuté précédemment, le contexte de l'eau est particulier dans le bassin de la Yamaska. L'eau y est précieuse pour l'approvisionnement en eau potable, pour l'agriculture,

pour les écosystèmes et pour les commerces et les industries en place. La ressource en eau est déjà fortement sollicitée et dégradée sans compter les prévisions à long terme qui indiquent une modification au régime hydrique qui risque d'aggraver la situation.

De plus, la région de la Montérégie est un véritable grenier pour le Québec. La richesse des sols de la région, la grande valeur économique des cultures et des activités qui s'y déroulent, la rareté de l'eau et les efforts de restauration des dernières années sont trop importants pour exposer le bassin versant aux risques et aux inconnus liés à l'industrie du gaz de schiste.

L'industrie des hydrocarbures risque d'anéantir les efforts de restauration de la Yamaska entrepris au cours des dernières années.

9. Conclusion

Considérant les risques de dégradation de la qualité de l'eau du bassin versant dans un milieu déjà dégradé;

Considérant la quantité d'eau nécessaire au développement de l'industrie dans un milieu où s'exerce déjà une forte pression sur la ressource en eau;

Considérant les risques de perte ou de dégradation des écosystèmes dans un milieu où les écosystèmes en santé sont déjà peu nombreux;

Considérant les risques de contamination et d'atteinte à la santé publique dans un milieu qui s'approvisionne en eau de surface et souterraine partout dans le bassin versant;

Considérant l'incompatibilité des vocations agricole, touristique et industrielle dans un milieu qui est fier de ses terres et qui investit dans le développement de son potentiel récréotouristique;

Considérant les engagements du milieu envers la restauration de ses cours d'eau et de ses plans d'eau;

Considérant que notre dépendance aux hydrocarbures menace actuellement la stabilité climatique;

L'OBV Yamaska n'est PAS favorable au développement de la filière des hydrocarbures dans le bassin versant de la rivière Yamaska.

L'OBV Yamaska recommande de miser davantage sur l'innovation et le développement de sources d'énergie renouvelable, capable de répondre aux besoins du moment présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, et de favoriser l'efficacité énergétique.

10. Références

BERRYMAN, D., 2008. *État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Yamaska : faits saillants 2004-2006*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-53592-8 (PDF), 22p.

Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ), 2005. *Répertoire des barrages*. [En ligne] http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/ Visité en 2012.

Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ), 2013. Atlas hydroclimatique du Québec méridional, Impact des changements climatiques sur les régimes de crue, d'étiage et d'hydraulicité à l'horizon 2050. Québec, 2013, 51 p.

Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), 2014. H*istorique des niveaux et des débits de différentes stations hydrométriques*. Niveau d'eau et débits – Centre d'expertise hydrique du Québec, [En ligne], http://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/historique_donnees/default.asp (Page visitée le 26 mai 2014).

Environnement Canada, 2013. *Quand l'habitat est-il suffisant ? Troisième édition*. Environnement Canada, Toronto (Ontario). http://www.ec.gc.ca/nature/E33B007C-5C69-4980-8F7B-3AD02B030D8C/894_How_much_habitat_is_enough_F_WEB_06.pdf (Page visitée en avril 2014).

Gangbazo Georges, 2013. *Évaluation des besoins en eau de l'industrie du gaz de shale, détermination des impacts environnementaux de l'utilisation de l'eau et élaboration d'avis quant à l'encadrement de l'industrie*. Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques, Étude E1-1, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs, Gouvernement du Québec, 2013. ISBN : 978-2-550-66791-9 (PDF)

MDDEFP, 2013. *Inventaire des données disponibles sur la caractérisation physicochimique des résidus obtenus lors des activités d'exploration de gaz de schiste au Québec au cours des années 2006 à 2010 – Volet eaux usées*. Étude e3-12b, Service des avis et expertises de la Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs, Gouvernement du Québec, 2013. ISBN : 978-2-550-69360-4 (PDF)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013b. *Détermination exhaustive des substances utilisées, ou susceptibles de l'être, pour le forage et la fracturation au Québec, et des sous-produits de dégradation et de réaction; évaluation de leurs propriétés toxicologiques et de leur potentiel de biodégradation, de bioaccumulation, de persistance et de toxicité globale*. Direction du suivi de l'état de l'environnement et Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec. ISBN978-2-550-69919-4 [PDF], 85 p.

11. Annexe

Carte du bassin versant de la rivière Yamaska

Organisme de bassin versant de la Yamaska

160, rue Cowie, bureau 201
Granby (Québec) J2G 3V3
Tél. 450-956-1164
Téléc. 450-956-1167
www.obv-yamaska.qc.ca

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Hydrocarbures et énergies renouvelables

[redacted]

Mémoire pour la consultation publique du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles vis-à-vis de l'autonomie énergétique du Québec.

Le18 mai 2015 : le Canada fixait un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2030 par rapport à 2005. C'est la cible rendue publique au Sommet de Paris, le 12 décembre 2015. Cet engagement que le Canada considère minium exige à lui seul d'importants changements.

> Certains estiment que c'est la demande (les consommateurs) qui doit donner le signal en premier. Que chaque citoyen réduise sa consommation d'énergie fossile. L'industrie suivra. Tant que les gens utiliseront du pétrole, il faut bien répondre à la demande.
>
> D'autres estiment que c'est l'offre qui doit changer en premier. Qu'on nous propose des moyens de transport et de chauffage à énergies renouvelables, à un prix compétitif, et nous les achèterons. La technologie en premier, les habitudes, ensuite.

Ce renvoi de la balle entre le consommateur et l'industrie constitue le plus grand blocage actuel vis-à-vis du changement, puisque le changement ne peut être **qu'une réorientation commune de toutes les dimensions de la société**.

Le signal doit donc être donné par le politique, et dans ce cas précis, le politique ne doit pas attendre, se laisser pousser par la base citoyenne, car justement, **il y a urgence d'agir**. Si actuellement nous étions menacés de guerre, le politique n'attendrait pas que les citoyens soient tous informés, sensibilisés, accordés… L'ennemi actuel, ce sont nos habitudes, et aussi l'infrastructure qui est presque entièrement organisée pour le pétrole.

Bref, l'individu, l'industrie, nos gouvernements (municipaux, provinciaux, fédéraux) doivent tous agir en même temps, dès maintenant, sachant **que la responsabilité première appartient tout de même à nos représentants démocratiques**.

Conséquemment, je demande au gouvernement du Québec de :

1. Programmer la fermeture de tout usine à charbon ou utilisant le charbon comme combustible.
2. Rejeter tout projet de développement pétrolier, de transport pétrolier, ou qui favorise la consommation pétrolière.
3. Taxer l'industrie polluante à la hauteur des dégâts écologiques et aussi pour qu'elle contribue au coût des changements.
4. Utiliser tous les moyens incitatifs pour encourager un transport en commun essentiellement électrique, et aussi le transport individuel électrique, ainsi que la machinerie agricole électrique.
5. Investir dans une électricité renouvelable en misant sur le vent, les marées et la lumière.
6. Mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation à l'économie d'énergie avec des systèmes de récompenses pour les plus faibles consommateurs.
7. Investir et encourager l'investissement dans les technologies de l'avenir (principalement l'énergie de la lumière).
8. Décourager l'agriculture polluante et encourager l'agriculture écologique qui utilise l'énergie de ses extrants comme carburant de ses activités.
9. Favoriser l'achat local et décourager l'importation de produits disponibles localement.
10. Encourager les arts, le sport, la philosophie, les sciences, afin d'occuper positivement l'énergie humaine et éviter qu'elle ne se perde en fuite en avant dans la consommation et la surproduction.

C'est déjà un bon programme.

[redacted]

[redacted]

RVHQ

REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur l'Étude Environnementale Stratégique sur le développement des hydrocarbures au Québec

Novembre 2015

Mémoire RVHQ, Région Ouest

Qui sommes-nous?

Le RVHQ regroupe plus de 130 comités citoyens répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Notre région Ouest regroupe quant à elle les comités citoyens répartis entre la ville de Drummondville et la frontière de l'Ontario sur la rive sud du Saint-Laurent. Nous avons été particulièrement actifs dans le suivi du développement de la filière des gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent.

Introduction et première impression

D'entrée de jeu, nous sommes consternés par le peu de temps mis à notre disposition pour prendre connaissance des études effectuées dans le cadre de cette ÉES. Ce court délai nous donne la nette impression que le gouvernement n'est pas intéressé à entendre nos commentaires, ou du moins à les considérer. La tentation de dire que nous n'avons pas assez de profondeur dans nos remarques et nos réflexions sera certaine. Elle sera aussi assez fondée. Comment voulez-vous prendre connaissance, étudier et évaluer cette masse d'informations, souvent indigeste, en si peu de temps. Nous devons consulter nos partenaires scientifiques, économiques et sociaux afin d'avoir une image globale sensée, et le court laps de temps mis à notre disposition ne nous le permet pas. Nous nous bornerons donc à vous donner des impressions que vous pourrez interpréter à votre guise.

Cela fait maintenant six ans que nous nous opposons au développement des filières gazières et pétrolières au Québec et jamais nous n'avons été témoins d'une si grande hâte à développer cette industrie. Même en 2010 lors des premières audiences du BAPE nous ne sentions pas une si grande hâte. On nous disait allègrement qu'il n'y avait aucun danger à développer cette industrie. Depuis ce temps, les scientifiques du monde entier ont clairement démontrés le contraire. Même ici dans notre province, le gouvernement a été dans l'obligation de mettre en place cette ÉES afin de vérifier certains faits suite au rapport du dernier BAPE sur le développement de l'industrie des gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent.

Maintenant, nous sommes convoqués à très court terme pour nous prononcer sur un sujet qui aura des répercussions sur l'avenir de nos enfants et celui de plusieurs autres générations.

Contenu unidirectionnel

Depuis plus d'un an, le gouvernement a mis en place un site internet portant sur le développement des hydrocarbures au Québec. Déjà le titre annonçait ses couleurs : « Le développement des hydrocarbures au Québec ». Pas de nuances, pas de subtilités, on nous annonce d'entrée de jeu que l'on veut développer les hydrocarbures. On nous annonce seulement les étapes « *transparentes* » que l'on met en place pour ce faire. Les grands titres du site sont éloquents à ce sujet :

- ***Le gouvernement est prêt à s'engager dans le développement de la filière des hydrocarbures en procédant étape par étape et en toute transparence.***
    - Sans poser la question de la nécessité de ce développement.
- ***Le gouvernement pose des gestes dès maintenant***
    - *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection; (août 2014)*

Règlement contesté et pour lequel plus de 130 municipalités représentant plus d'un million de citoyens demandent d'exercer un droit de dérogation car ces municipalités jugent ce règlement non conforme et dangereux à plusieurs égards. Réponse du gouvernement : on envoie des fonctionnaires le 12 septembre 2015 expliquer leur vision du RPEP aux dirigeants municipaux réunis à Drummondville, et quittent la salle par la suite évitant soigneusement de confronter leur vision avec celle de scientifiques indépendants présents dans la salle.

- ***Il reconduit les conditions limitant les activités pétrolières et gazières***
    - Bravo, c'est le moins que l'on puisse faire!
- ***Le gouvernement entend réunir les conditions adéquates avant d'envisager une exploitation des hydrocarbures***
    - Pour y parvenir, il fait lui-même les études qui devraient être le fait de l'entreprise qui dépose ces projets.
- ***Il poursuit l'acquisition de connaissances par la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures.***

    - Encore là, les contribuables paient des études qui devraient être le fait de l'entreprise.
- ***Le gouvernement entend consulter tous les groupes intéressés par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec dans le cadre des travaux entourant l'ÉES globale.***
    - *La première mouture de ce Plan d'Acquisition de Connaissances Additionnelles a fait l'objet, en janvier 2015, de consultations ciblées. Ces consultations, menées par le comité de coordination et les experts indépendants membres du comité directeur, ont permis de rencontrer plusieurs groupes environnementaux, groupes professionnels, gens du milieu scientifique ainsi que des milieux maritime, industriel et municipal.*

Jamais le RVHQ n'a été interpellé. Pourtant, nous sommes connus pour nos nombreuses interventions aux divers BAPE ayant eu cours lors des quatre dernières années. Nous sommes un représentant majeur des citoyens qui n'ont donc jamais été rencontrés dans le cadre de ce processus « transparent ». Existe-t-il un compte-rendu de ces rencontres?

Lacune des études non remises à temps

Les consultations actuelles se tiennent même si 18 études sur les 64 prévues, soit 28% des études, n'ont toujours pas été rendues publiques. Comment peut-on prétendre consulter la population alors que les études ne sont pas encore publiées? Ces études, pourtant importantes auraient pu donner un éclairage plus complet sur le dossier. En voici la liste.

- **Avantages et désavantages concurrentiels de l'exploitation des hydrocarbures au Québec**
- Caractérisation biophysique et biologique de l'île d'Anticosti
- **Établissement des zones de contraintes légales et réglementaires et autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti**
- Évaluation de l'impact sonore associé aux activités d'exploration et d'exploitation de pétrole sur l'île d'Anticosti
- **Modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants potentiels pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti**

- **Établissement de l'état initial (état 0) des eaux de surface et détermination des milieux aquatiques particulièrement sensibles**
- Établissement de l'état initial (état 0) des communautés de macroinvertébrés benthiques des rivières d'Anticosti
- **Évaluation des risques environnementaux des rejets d'eaux usées (après traitement) dans les milieux aquatiques de l'île**
- Développement de critères relatifs à la qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers considérant les spécificités d'Anticosti
- **Revue de littérature des impacts potentiels sur les communautés biologiques aquatiques et leur habitat du développement des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des programmes de suivi s'y rattachant. Caractéristiques des rejets liquides générés par l'industrie du pétrole**
- Élaboration d'un projet type concernant les activités liées au pétrole et au gaz à Anticosti
- **Analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et propositions relatives au mode de gouvernance territoriale**
- Évaluation des besoins supplémentaires en infrastructures routières requises sur l'île d'Anticosti pour l'exploitation des hydrocarbures
- **Enjeux propres au transport intermodal et aux opérations de transbordement des hydrocarbures**
- **Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines**
- Externalités et mesures d'atténuation et de compensation
- **Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti.**
- **Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre**

Aucune correspondance avec les objectifs de diminution des GES du Québec

Récemment, le gouvernement du Québec publiait fièrement les ambitieux objectifs de réduction de GES d'ici 2030 et 2050. Réduction de 37,5 % d'ici 2030 et de 95 % d'ici 2050. Il aurait été intéressant de faire une étude sur la corrélation potentielle entre ces objectifs de

réduction versus l'augmentation de ces mêmes GES en développant l'industrie des hydrocarbures au Québec. Aucune étude sur le sujet n'a été faite. Nous devons nous contenter des énoncés de nos ministres qui nous mentionnent qu'il n'y a aucune incidence.

Pourtant, afin d'arriver à l'atteinte de ces cibles, la première chose logique à faire serait d'éviter d'en ajouter. Il est maintenant démontré que les forages de puits pétroliers et gaziers sont d'importantes source d'émission de GES lors des opérations de forages, de production et même suite à la fermeture de ces puits.

Le MERN travaille actuellement conjointement avec l'Association Québécoise de Lutte à la Pollution Atmosphérique (AQLPA) et le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI) afin de répertorier les puits abandonnés au Québec et afin aussi d'en évaluer les fuites. Il aurait été enrichissant d'avoir une évaluation sommaire du résultat de leur travail afin de pouvoir effectuer une corrélation entre l'addition de nouveaux forages au Québec et la libération de GES suite à la fermeture de ces puits.

Conclusion

Un peu plus d'une semaine avant les dites consultations, (le 9 novembre) le Ministre des ressources naturelles et de l'énergie du Québec, M Arcand annonçait publiquement lors de la conférence annuelle de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) qu'il était prêt et confirmait que son gouvernement publiera d'ici six mois divers cadres législatifs et règlementaires susceptibles de soutenir le développement de l'industrie du pétrole et du gaz au Québec.

L'ÉES qui sous-tend cette affirmation n'est pas encore terminée ni auditionnée que l'annonce est faite dans le but de rassurer les gens de l'industrie. Et nous, citoyens, qui nous rassurent?

Cette consultation faite à toute vapeur? Sans que nous ayons eu le temps de nous informer?

Nous posons alors la question : Que faisons-nous ici?

On nous donne l'illusion d'une consultation!

Nous avons vraiment l'impression que les dés sont pipés. Il semble de plus en plus évident que le gouvernement se dirige ouvertement vers un développement de l'industrie des hydrocarbures au Québec en totale contradiction avec ses dires publics qui vantent l'avance que nous avons en ce qui concerne la lutte aux changements climatiques.

Pourquoi cette hâte? Les hydrocarbures sont là depuis des millions d'années, ils ne s'envoleront pas!

L'Institut météorologique britannique annonçait en début de mois de novembre que la hausse des températures observée tout au long de l'année 2015 atteignait 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Ce nouveau record climatique survient alors que la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre ne montre aucun signe de ralentissement. 1

1 COP21 Pour quelques degrés de moins 14 novembre 2015 | Alexandre Shields | Actualités sur l'environ

Nous déplorons le fait que nous avons l'impression que les décisions sont déjà prises et que cette consultation n'a d'effet que sur le côté cosmétique de la future politique énergétique au Québec ou de la future loi sur les hydrocarbures. Les citoyens que nous sommes auraient préférés et de loin avoir une ÉES centrée sur le développement d'une vraie transition énergétique pour les prochaines années.

Nous avons besoin de savoir que notre gouvernement se tourne résolument vers le développement d'énergies 100% renouvelables afin d'assurer un avenir de qualité à nos générations futures. Au lieu de cela, on nous présente un plan de développement d'énergie du siècle dernier. Nous avons la nette impression que ce plan de développement n'est absolument pas présenté dans l'intérêt des Québécois, mais plutôt afin d'enrichir quelques actionnaires en mal de rentabiliser leurs actions. Le futur doit être sans hydrocarbures. À l'aube de COP 21 à Paris dans quelques semaines, il nous apparait tout à fait surréaliste de penser développer cette industrie ici, au Québec, alors que nous regorgeons d'énergies renouvelables, propres et sans danger pour les générations futures.

[redacted]

Du pétrole pour notre économie?

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques :

Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures

Gouvernement du Québec, 2015

[redacted]

[redacted]

Gaspésie face aux enjeux du 21e siècle

Table des matières

1. Contexte socio-économique régional Gaspésie- les -îles 3
1.1 Structure économique actuelle 3
1.2 Un contexte sociodémographique à l'image de l'économie 3

2. Relance économique et pétrole, prépondérance de l'économie primaire 4
2.1 Extraction de produit de base et développement de la filière pétrolière 5
2.2 Développement des hydrocarbures, un modèle antidémocratique 6
2.3 Développement des hydrocarbures : l'énergie au service d'intérêts financiers 7
2.3 Co-entreprise et canalisation des rentes issues du pétrole québécois 9
2.4 Des retombées économiques marginales pour le Québec et de la Gaspésie 9
2.5 Une réponse stratégique à la problématique de l'importation de pétrole 10

3. Politique énergétique : enjeux et perspectives 11
3.1 De la gestion de l'offre à la gestion de la demande 11
L'approche de la gestion de la demande : 11
3.2 Transition énergétique de notre économie 12
Investir : 12
Étudier : 12
Financer: 12
Maîtriser : 13

4. Recommandations 13
4.1 Favoriser une approche patrimoniale plutôt que sectorielle 13
4.2 Réhabiliter la Soquip 14

Conclusion 16

Bibliographie 17

1. Contexte socio-économique régional Gaspésie- les -îles

1.1 Structure économique actuelle

La Gaspésie, comme l'ensemble des six régions ressources du Québec, est marquée par la trajectoire historique du model d'extraction extensif des ressources naturelles. Il s'agit d'un model sur lequel les communautés ont peu de prise notamment dû au fait que les grandes décisions relatives à l'exploitation des ressources régionales sont fonction d'intérêt autres que le bénéfice socio-économique régional. Pour le cas qui nous occupe, les ressources historiquement impliquées sont: la morue et la forêt, les mine s, et plus récemment l'énergie, éolienne et pétrolière.

Depuis 1993, la région vie avec les impacts cumulés de l'effondrement de ses secteurs industriels et manufacturiers. Citons les éléments phares permettant de mieux saisir en substance cette conjoncture. À cette date, un moratoire sur le poisson de fond est décrété, entraînant la chute des activités industrielles maritimes. Plus de 900 permis de pêche ont été rachetés par le gouvernement fédéral en 1993 et plus de 44 millions $ ont été versés en 2003 aux 6 000 pêcheurs et travailleurs d'usine touchés (Marceau, 2003).

Quelques années plus tard, trois fermetures d'importances se produisaient coup sur coup : en 1999, l'usine Gaspésia (Abitibi-Consolidated) à Chandler cessait ses activités de production de pâtes et papiers, 500 employés perdaient leur travail; en 2002, Fonderie Gaspé (Noranda Mines) à Murdochville concluait ses opérations, licenciant près de 350 employés. Enfin, la cartonnerie Smurfit-Stone de New Richmond mettait un terme aux siennes en 2005, près de 300 travailleurs étaient touchés. À cela il faut ajouter le ralentissement constant des travaux forestiers associé au litige commercial sur le bois d'œuvre avec les États-Unis et la révision à la baisse des approvisionnements en forêt publique, qui ont tous deux durement affecté l'économie forestière gaspésienne (MRNF, 2010). Ainsi, entre 1998 et 2013, notre région a perdu plus de 1 400 emplois dans le domaine forestier (usine, forêt et secteurs périphériques) avec la fermeture de 11 usines régionales (Gouvernement du Québec, 2013).

En plus d'entraîner de nombreux impacts sociaux dans les communautés où se sont déroulées ces fermetures, ce rapide effondrement ne laisse plus aujourd'hui au secteur primaire que 2 800 emplois, dont 1 300 pour la foresterie (Gouvernement du Québec, 2013). Le secteur prémaire représentant encore 7,6% de l'emploi régional total, comparativement à 2,2% pour le Québec (Gouvernement du Québec, 2015). Il faut aussi préciser que ces fermetures ont générés des pertes économiques significatives sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement de biens et services liés au secteur manufacturier.

1.2 Un contexte sociodémographique à l'image de l'économie

Ce rapide et constant déclin des secteurs manufacturier et industriel trace un portrait sociodémographique préoccupant. La région fait face à un déclin continu de sa population depuis la fin des années 1980. De 1986 à 2001, elle a perdu un peu plus de 14 % de sa population, un rythme de décroissance qui s'est atténué au début des années 2000, avec une

diminution de 5 % entre 2001 et 2013. Le solde migratoire de la région pour l'année 2013-14 s'établit à -0,39%, une perte nette de 369 personnes (Gouvernement du Québec, 2015).

Graphique 1 :

Évolution de la population entre 1981 et 2013, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

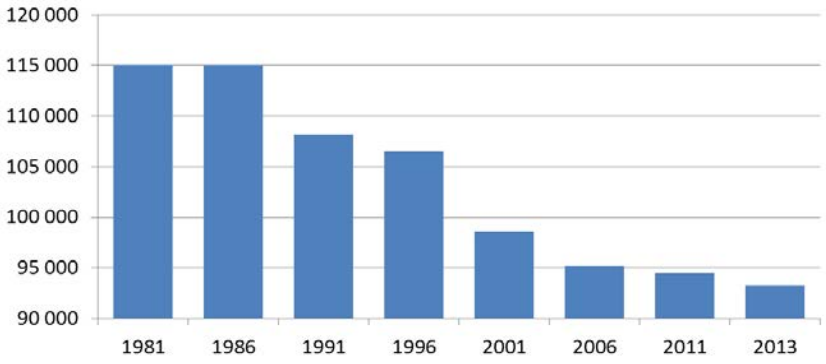

Source : Bilan démographique du Québec, ISQ (2014); ISQ (2014); IRÉC, 2015

Parallèlement, le revenu par habitant de 23 276$ en 2012 (15e sur 17 régions) continue de se maintenir sous la moyenne québécoise de 26 347$ (ISQ, 2014). En 2012, 25% de la tranche d'âge 25 à 64 ans ne possédaient pas de diplôme. Fait à noter, ce taux se situait à 40% en 2000. Les efforts d'organisation telle que la Conférence régionale des élues (CRÉ-GIM) à travers le programme de persévérance scolaire auront permis d'améliorer la situation (Emploi Québec, 2014). Cette statistique apparaît importante car elle reflète généralement les capacités des ménages et des collectivités à améliorer leur sort.

Des causes de différentes origines ont concouru au développement de l'actuelle situation régionale. Soulignons cependant le rôle important que semble y avoir joué le modèle industriel dominant l'activité économique gaspésienne.

2. Relance économique et pétrole, prépondérance de l'économie primaire

La relance économique de la Gaspésie gagnerait probablement à s'éloigner des mécanismes qui ont historiquement charpenté son économie. Ces mécanismes ayant résulté en une situation que l'on pourrait qualifier, sinon de précaire, à tout le moins de fortement dépendante de leviers extérieurs pour en assurer le développement.

S'il est vrai que l'extraction des ressources naturelles aura été historiquement la locomotive économique de la région et qu'elle permit une prospérité relative, mais temporaire, il est tout aussi vrai qu'aujourd'hui cette part est reléguée à un rôle secondaire. Le moteur principal est maintenant assuré par l'État (31,9% des emplois), démontrant par effet d'incidence les importantes failles du modèle du libre marché à assurer la prospérité économique des régions ressources du Québec à long terme. Ces effets délétères se reflétant , en plus du nombre d'emplois perdus, surtout sur l'incapacité financière des régions à assurer leur transition économique à partir de leurs fonds propres, une fois les grandes exploitations terminées. Incapacité exacerbée par le fait qu'elle n'ont historiquement jamais eu accès ne serait-ce qu'à une infime partie des rentes générées par l'exploitation des richesses naturelles et collectives de

leurs territoires. Ces explications légitiment peut-être les raisons pour lesquelles les décideurs publics retournent généralement au même modèle pour assurer la création d'emploi et l'activité économique régionale. Le tableau suivant permet d'apprécier la nouvelle structure économique de la région Gaspésie-les-îles.

Tableau 1 : Part de l'emploi total par secteur, région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Québec, moyenne 2010-2012

Secteur	Moyenne 2010-2012	
	Région Gaspésie – les Îles-de-la-Madeleine	Québec
Secteur primaire	7,6 %	2,2 %
Fabrication	6,8 %	12,5 %
Construction	6,5 %	6 %
Secteur tertiaire	79,1 %	79,2 %
Services gouvernementaux et parapublics	31,9 %	26 %
Services à la consommation	30,8 %	27,2 %
Services à la production	16,4 %	26 %

Source : Gouvernement du Québec, 2015

Les fermetures d'usines et l'exode régional représentent des pivots dans la transformation du paysage économique régional, notamment par le changement au niveau de la structure démographique et des moteurs d'emplois : du secteur manufacturier vers les services publics. Les emplois des services gouvernementaux sont par définition plus stables et moins exposés aux variations cycliques qui affectent les marchés des commodités. Cependant, ils sont aussi caractérisés par des contraintes et prérogatives liées aux choix de l'État central. Puisque le filet social assure le relai lorsque les secteurs primaires tombent en panne et lors des saisons creuses, notamment au niveau touristique et que par ailleurs le secteur de la construction (6,5% des emplois) semble principalement articulé autour de la filière éolienne (MEIE, 2014, Desjardins, 2015), nous pourrions estimer que près de la moitié (46%) des emplois actuels sont liés à des prérogatives d'aménagement extérieures à la région, y renforçant la vulnérabilité régionale.

2.1 Extraction de produit de base et développement de la filière pétrolière

En pareil contexte, le développement de la filière énergétique des hydrocarbures pourrait apparaître comme un élément structurant et salvateur en termes de développement économique régional. Il importe en ce sens de mettre en relief les caractéristiques associées à l'actuel modèle d'exploitation, caractéristiques liées principalement aux intérêts des investisseurs et cadrées par une logique d'extraction de valeur financière plutôt que relative au développement de l'économie régionale. Ces dernières étant tout à fait conforme à la logique de l'extractivisme, soit un modèle d'exploitation des ressources naturelles basé sur *l'exportation de produits primaires* faiblement transformés (commodités) ou les principaux revenus sont détournés à d'autres fins que la prospérité à long terme des économies impliquées.

L'économie de commodité, soit l'exportation massive de produits de base, représente, dans les faits, le modèle ayant charpenté l'économie régionale depuis plus de deux cents ans, avec les conséquences décrites ci-haut. Parmi les principales caractéristiques de ce modèle, que l'on retrouve à l'intérieur de l'actuelle proposition de développement des hydrocarbures du Québec, citons :

- Mentalité d'exploitation de produit d'exportation ancrée dans la population et chez les décideurs publics, à laquelle se superpose un développement énergétique fondé sur une logique de soutien de la demande;
- Historique économique des communautés associé au développement mono-industriel;
- Forte migration ponctuelle des travailleurs, la phase d'exploration représentant pour le pétrole la principale période d'emploi (période de pointe);
- Marginalisation des populations autochtones et des femmes dans le développement industriel;
- Incapacité à développer des compétences et du capital d'investissement local, cette logique ne se trouvant ni dans la culture, ni dans les capacités financières régionales;
- Forte bureaucratie centralisée, ayant préséance dans l'encadrement législatif face aux collectivités locales;
- Faible scolarité des travailleurs principalement axée sur des formations techniques spécialisées (sur spécialisation des travailleurs);
- Forte monopolisation des infrastructures locales aux fins d'exportation de produits primaires, principalement au niveau des infrastructures routières et d'inter modalité;
- Investissement des gouvernements orientés vers l'attractivité des investisseurs privés plutôt que sur la mise en place d'un cadre législatif fondé sur la prospérité régionale sur le temps long;
- Difficulté de planification et de réorientation économique des principaux acteurs institutionnels. Le développement étant fortement ancré à l'intérieur du modèle de l'économie de commodité (extraction, emballage et exportation de produits primaires);
- Économie fortement liée aux cycles du marché des produits de bases, rendant presque impossible la planification économique à long terme.

Cette énumération représente les principales caractéristiques d'une logique d'extraction de ressources primaires faiblement transformée. Il s'agit, dans les faits, des caractéristiques qui définissent bien l'historicité économique régional et que nous rencontrons à l'intérieur de l'actuelle proposition de développement des hydrocarbures que nous décrirons plus en détails dans les prochaines lignes.

2.2 Développement des hydrocarbures, un modèle antidémocratique

Par définition, le secteur industriel des hydrocarbures en est un fortement capitalisé. C'est-à-dire que les capitaux d'investissement nécessaires à l'exploration et la mise en exploitation des ressources sont importants. Cette mobilisation massive de capitaux force à reconnaître les limites démocratiques réelles associées au contrôle du développement de cette industrie. N'ayant pas de capacité d'investissement propre, la région n'a que peu ou pas de prise sur le programme économique entourant l'exploitation.

En effet, cette forte capitalisation exogène à l'économie régionale et nationale contraint le développement aux limites suivantes :

1- L'horizon d'investissement lié au rendement financier des entreprises condamne son développement à une logique courtermiste contraire à un développement soutenable et structurant de la filière dont les principales visées seraient le bénéfice du plus grand nombre sur le temps long;
2- Les grandes logiques de développement de la filière sont sectorielles, c'est-à-dire qu'elles appartiennent presque exclusivement aux intérêts d'un secteur fortement financiarisé sur lequel la région et l'État n'ont que peu de prise; ses objectifs étant principalement spéculatifs associés au rendement financier des investisseurs;
3- Les grandes orientations du développement sectoriel, presque entièrement extérieures à la région voire même au Québec, cantonne les acteurs locaux à un développement à posteriori des décisions prises en amont.

En résulte un modèle de développement fondé sur les intérêts privés d'un secteur pourtant basé sur une ressource publique non renouvelable : pratique contradictoire avec un discours fondé sur les intérêts régionaux et nationaux. Ces éléments mettent en exergue le fait que les grandes décisions orientant le développement des hydrocarbures au Québec et en Gaspésie ne sont pas publiques mais privées, éloignant davantage ce développement industriel d'un cadre démocratique.

2.3 Développement des hydrocarbures : l'énergie au service d'intérêts financiers

Depuis 1995, l'État se cantonne dans une approche standard d'attractivité des capitaux, ceci consistant à stabiliser l'environnement règlementaire et sécuriser les investissements financiers. Il s'agit essentiellement d'une approche privilégiant et valorisant les intérêts privés plutôt que collectifs. Posture pourtant contraire à la prospérité économique dans le cadre de l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable aussi sensible que celle des hydrocarbures.

Par cette position, notre gouvernement se limite à la mise en place d'un environnement financier concurrentiel, notamment au niveau de la fiscalité, position ayant pour principal objectif l'attractivité des investissements privés et l'accompagnement de la croissance des organisations impliquées. Cette approche de l'attractivité des capitaux se traduit à l'intérieur du cadre législatif actuel, sur deux aspects principaux :

a) Gestion des permis axée sur stabilités des coûts d'exploration :

- *Loi limitant les activités pétrolières et gazières (2011)* : [les] entreprises peuvent conserver leurs permis sans obligation d'activité jusqu'en juin 2014. Cette loi, limitant les obligations d'investissement, aura permis l'accaparement des permis et aura favorisé la consolidation financière des entreprises en leur permettant d'augmenter leur valeur en bourse par le contrôle sur des éléments (hectares de permis) prospectifs.

- Maintient des permis d'exploration à 1,01$ l'hectare, correspondant à un tarif extrêmement concurrentiel plutôt, par exemple, de laisser aller les permis aux enchères.

- L'ensemble de ces éléments ont été reconduis sous le gouvernement Couillard, le 13 juin 2015.

b) Gestion de l'exploitation axée sur la rentabilité des entreprises :

- Maintient des permis d'exploitation à 35,4$ l'hectare par rapport à 2,50$ antérieurement.

- Niveau des redevances situé entre 5 et 12,5% de la valeur au puits selon le type d'hydrocarbures et la quantité quotidienne exploités.

Cet encadrement législatif mène au constat suivant :

L'absence de mécanismes de redevance d'envergure et de captation des rentes fait en sorte que les faibles niveaux de redevances et retombées économiques, actuels et anticipés, constituent des flux de capitaux négligeables qui n'offrent que très peu d'effets structurants à long terme sur l'économie, tant régionale que nationale. Il relègue ainsi les institutions publiques nationales et régionales au rôle de facilitateur dans la mise en place de la filière. De ce fait, les volontés d'intervention des communautés locales dans les orientations de la filière apparaissent comme un corps étranger limitant la mise en valeur de la ressource.

Dans ce contexte, les débats entourant la légitimité, l'encadrement et les finalités à donner à l'extraction des hydrocarbures n'ont pas d'emprise sur le développement de filière. Cette approche légitime aussi le discours des entreprises à l'effet que leur croissance est la condition nécessaire au développement du potentiel pétrolier québécois, laissant croire que plus elles seront actives, plus importantes risque d'être les retombées.

Il s'agit d'une distorsion de la réalité puisque le modèle actuel ne supporte en aucune manière le développement de l'économie régionale et nationale. Au contraire, il contribue à la dévitalisation, à l'appauvrissement et au maintien de la dépendance économique de notre région du aux faits énumérés, soit : l'incapacité de la région de financer ce développement, l'incapacité de la région et de l'État du Québec à capter les recettes financières tirées de l'exploitation, l'incapacité de la région et de l'État à envisager et financer la transition économique et écologique post exploitation et l'incapacité de l'État à contrôler la valeur d'échange du produit, donc de la rentabilité des exploitations. Nous parlons ici de la forte exposition du cours du brut aux flux du marché des commodités; c'est à dire que la rentabilité et les activités des entreprises sont fonction de la valeur du produit en bourse. Aujourd'hui avec un pétrole s'échangeant à 44,48$[1], il est fort à parier que les nouvelles exploitations, conventionnelles ou non, ne soient pas rentables, tel que le démontre l'expérience des sables bitumineux et de la fluctuation des revenus de la province albertaine.

Le rôle de notre État traduit par les mécanismes juridiques précédemment énumérés renforce la logique de l'État garantissant l'approche économique du libre marché. Il s'agit pourtant d'un modèle étranger à la logique et aux valeurs québécoises qui cadrent plutôt l'État comme représentant la primauté et la souveraineté des intérêts collectifs, c'est à dire garantissant

[1] Valeur au marché du Brent, le 17 novembre 2015 à 08h30. Le WTI s'échangeant à 41,68$.

d'abord les intérêts et la prospérité de la collectivité sur le temps long. Cette logique du libre marché a pourtant démontré ses importantes faiblesses, tant en Gaspésie qu'au Québec dans ses capacités à encadrer et à canaliser les initiatives économiques pour le bénéfice, la prospérité et le bien-être de notre collectivité sur le temps long. Il s'agit en fait d'é léments supplémentaires démontrant clairement que le modèle d'exploitation actuel, l'extractivisme, est un modèle exporté, exogène à nos territoires plutôt qu'un modèle fondé sur les valeurs, l'identité et les intérêts supérieurs du Québec.

2.3 Co-entreprise et canalisation des rentes issues du pétrole québécois

Depuis 2010, l'ensemble des trois entreprises actives sur le territoire présentent des structures d'investissement en co-entreprise. De ce fait, il convient de faire la part des choses concernant la capacité des entreprises québécoises à canaliser de manière optimale la rente pétrolière pour le plus grand bénéfice de l'économie gaspésienne et québécoise. Ce partage des risques génère sa contrepartie évidente de fuite des capitaux générés par les activités d'exploitation. Le graphique suivant démontrant bien la part des revenus que tireraient les acteurs privés associés à la mise en exploitation de la ressource.

Tableau 2 : Co-entreprise et captation de la rente pétrolière (distribution des revenus)

Exploitant	Secteur	Co-entreprise
Pétrolia	Haldimand (7,7M barils)	50% Investcan (Québénergie)
	Anticosti (1,5G barils)	**Hydrocarbures Anticosti S.E.C.** Ressources Québec inc. (35%) Invest. PEA inc. Pétrolia (21,67%) Saint-Aubin E&P inc. (21,67%) Corridor Ressources (21,67)
	Bourque (1000G pied cubes) initialement en place dans secteur prospectif (estimation à haut risque)	8 permis détenus à 95%
Junex	Galt (330M barils)	Détenu à 68,82% par Junex
	Anticosti (non déterminé)	Lettre d'intention signée (février 2014) avec Ressources Québec, en attente d'un 3^{e} partenaire Portion Junex si avérée 20%
Gastem	Matapédia-Cyr	Epsilon (25%)
	Restigouche Sud-Est	Transféré à Pétrolia

Source : Pétrolia, 2015; Junex, 2015; Gastem, 2015

2.4 Des retombées économiques marginales pour le Québec et de la Gaspésie

En s'appuyant sur un communiqué émis par Pétrolia en 2012, et toujours disponible en ligne, le détail de la contribution dans l'économie de 3 mois de forage pour le secteur Bourque est de 2,6 millions $ dont 1,2 million dans l'économie québécoise. En procédant à l'analyse de projets similaires dans une structure géologique semblable (formation Utica), les informations recueillies tendent à établir les coûts moyens d'exploration *sans fracturation* entre 6 et 7 millions. Sur cette base, plus de la moitié des retombées proposées par Pétrolia se font à

l'extérieur Québec. C'est donc en amont de l'exploitation que se retrouvent les retombées économiques associées aux créneaux de forte valeur ajoutée, soit l'expertise technologique et la capitalisation financière, qu'il faut actuellement importer, confirmant encore ici notre faible emprise sur le développement de la filière.

Tableau 3 : Retombées économiques et chaîne d'approvisionnement

Investissement total moyen formation d'Utica	Retombée dans l'économie québécoise	Principal secteur bénéficiaire	Retombée dans l'économie gaspésienne
6 millions $ / puits	2,6 millions $ (ou approximativement 43 % du total des dépenses)	Transport: 1 million $ (ou approximativement 38 % des dépenses au Québec)	1,2 million $ (ou approximativement 20% du total des dépenses dans secteurs périphériques (chaîne d'approvisionnement)

Source : IRÉC, 2013

De plus, l'ensemble des retombées en région concerne des secteurs économiques périphériques à l'exploitation qui sont peu structurants et principalement reliés aux transports. Les entreprises y étant mobilisées ponctuellement présentent une faible valeur ajoutée à l'économie régionale et exigent des opérateurs un niveau de qualification relativement bas. Il importe donc de reconnaître que les principaux éléments de valorisation économique associés à la chaîne d'approvisionnement, comme en fait fois le tableau 3, confirme les faibles capacités du secteur à charpenter durablement l'économie régionale.

2.5 Une réponse stratégique à la problématique de l'importation de pétrole

À la lumière des capacités actuellement connues des structures géologiques impliquées, des technologies nécessaires à l'extraction, de notre niveau de contrôle collectif sur ces technologies et des courbes de déplétion des puits, plusieurs questions se posent quant à la convergence des intérêts de l'exploitation avec les orientations gouvernementales entourant les approvisionnements énergétiques nécessaires au fonctionnement de notre économie. Nous parlons notamment de la sécurité des approvisionnements, de l'empreinte carbone de notre économie et de l'équilibre de la balance commerciale. Le tableau 4 permet d'apprécier un comparatif des capacités de production actuellement connues de sites en lien avec le niveau de consommation de pétrole au Québec selon des données de 2011.

Tableau 4 : Durée de réponse aux besoins de l'économie québécoise des sites en exploration

Secteur	Type	Quantité de barils	Réponse aux besoins du Québec
Haldimand	Potentiel	7,7 millions	21 jours
Galt	Potentiel	20 millions	54 jours
Bourque	Prospectif	10 millions	27 jours
Anticosti	Prospectif	1,55 milliard	7,4 ans

Source : IRÉC, 2013, Sur la base d'un calcul de consommation de 135M barils/ années.

Ces données nous permettent d'apprécier et questionner les moyens avec lesquels le gouvernement entend stabiliser et sécuriser nos approvisionnements énergétiques en pétrole québécois afin de favoriser l'émergence d'un modèle d'exploitation plus démocratique, plus sécuritaire et structurant favorablement notre balance commerciale. Les faibles capacités de production actuellement connues des secteurs étudiés nous démontrent l'incapacité pour l'économie québécoise de rencontrer les exigences de l'économie du 21e siècle quand aux éléments énumérés précédemment; sans pour autant tenir compte des impacts sur l'environnement et de l'échéancier relatif aux changements climatiques.

3. Politique énergétique : enjeux et perspectives

3.1 De la gestion de l'offre à la gestion de la demande

Depuis 1950, la demande énergétique de l'économie québécoise est en augmentation constante (MERN, 2015). À travers les années, l'État et les entreprises ont mis en place des initiatives favorisant l'accès à l'énergie par les groupes industriels et les ménages. C'est le paradigme de la gestion de l'offre énergétique sur lequel s'appuie encore aujourd'hui le modèle de développement énergétique du Québec. Une brèche apparaît dans ce paysage à partir du moment où le gouvernement du Québec et Hydro-Québec mettent en place des programmes d'efficacité énergétique. À partir de ce moment, l'approche par gestion de la demande (du consommateur) commence à se définir.

L'approche de la gestion de la demande :

Développer une approche de gestion de la demande consiste à mettre en place des initiatives qui permettent à terme de mieux encadrer la demande en énergie. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie énergétique efficace, l'État gagnera à développer des programmes qui encadreront la demande énergétique en mettant en place des incitatifs à la réduction de la consommation. Puisque que 75% (75,6%) de notre consommation de pétrole au Québec est en lien avec les transports (MERN, 2015), il apparaît clair que l'enjeu principal de la gestion de la demande en hydrocarbures se situe à ce niveau.

Les initiatives de réduction du niveau de consommation des hydrocarbures devraient se situer au niveau du transport individuel en favorisant le transport collectif et actif; une emphase importante devrait, à notre avis, être mise sur l'électrification des transports collectifs, notamment celui de marchandise en favorisant le transit par train et par cabotage sur le Saint-Laurent. La diminution de la taille des véhicules individuels en ayant une prime accrue sur les droits d'immatriculation des plus gros cylindrés devrait faire parti des initiatives de très court terme. Dans l'ensemble, il s'agit de d'optimiser le transport des personnes et des marchandises plutôt que celui des véhicules. Notez que l'ensemble de ces recommandations se retrouvent à l'intérieur du rapport Lanoue-Mousseau : Maîtriser notre avenir énergétique.

3.2 Transition énergétique de notre économie.

Les principales initiatives répondant aux enjeux actuels de la stratégie énergétique du Québec, incluant la question des hydrocarbures pourraient se résumer ainsi :

Investir :

La première et principalement forme d'énergie à mobiliser en 2015 est le négawatt, c'est à dire la réduction de la consommation énergétique de l'économie du Québec. Il s'agit ici d'investir la transition énergétique à partir d'une lecture d'ensemble dans un contexte global (IRÉC, 2015, Lanoue-Mousseau, 2014).

Étudier :

Le financement des initiatives énergétiques au Québec doit d'abord être orienté vers la transition économique, soit:

a. La descente énergétique de notre économie : l'efficacité énergétique de l'ensemble de notre économie pour laquelle le Québec accuse un important retard (Lanoue-Mousseau, 2014) : procédés industriels, enveloppe des bâtiments, organisation du territoire et transport collectif électrifié, etc.;
b. La diminution de l'empreinte carbone de notre économie : compléter la transition du portefeuille énergétique effectuée au cours des années 1960 pour le rendre complètement renouvelable à l'horizon 2050[2];
c. L'innovation technologique et le développement d'un savoir faire unique permettant, comme nous l'avons fait avec l'ingénierie des barrages d'Hydro-Québec, d'exporter nos technologies et notre compétence.

Financer:

Le développement de grappe industrielle associée à ce savoir-faire technologique représente :

d. De meilleures opportunités de développement économique de longue portée que le laisser aller actuel associé au libre marché (business as usual);
e. De meilleures opportunités de rendement financier vu la demande mondiale croissante en technologies permettant de diminuer l'empreinte carbone des économies mondiales;
f. Des opportunités plus structurantes pour les économies régionales et nationales et représentent d'importants vecteurs d'atteinte des objectifs de diminution des émanations de CO2 de notre économie;

[2] Il est important de noter que le Québec présente déjà un portefeuille énergétique renouvelable à 50% avec l'hydro-électricité et la biomasse (MERN, 2015)

Maîtriser :

Le développement d'un savoir faire technologique, de grappe industrielle et connaissance doit rester entre les mains de la collectivité si l'on veut tirer profit des procédés en amont et en aval, tel que nous l'avons si bien expérimenté avec l'initiative d'Hydro-Québec.

4. Recommandations

Le constat des faibles perspectives d'avenir de l'actuel modèle d'exploitation des hydrocarbures au Québec combiné avec l'important niveau de consommation de cette énergie associée au secteur des transport (véhicules individuels et marchandises) et les problématiques que cette consommation engendre au niveau du transport des hydrocarbures nous oblige à reconnaître:

- D'assurer des alternatives permettant de sortir de la logique extractiviste au niveau du modèle d'exploitation;
- De valoriser un développement maîtrisé de la ressource en amont (production et transport) comme en aval (consommation);
- De développer une économie favorisant l'innovation technologique par la transition énergétique;
- D'assurer les suites de la transition énergétique en cours par une gestion de la demande cohérente ;
- De développer un portefeuille énergique axé sur la maîtrise collective des énergies renouvelables, en priorisant la descente énergétique de notre économie.

4.1 Favoriser une approche patrimoniale plutôt que sectorielle

Les richesses naturelles, renouvelables ou non, constituent un patrimoine collectif devant bénéficier également à l'ensemble de la société québécoise d'aujourd'hui et pour les générations futures. Il importe à ce sujet de préciser les conditions institutionnelles optimales d'exploration, d'exploitation de transport et de consommation des ressources pétrolières. De là **l'**importance d'intégrer la question des hydrocarbures à l'intérieur d'un contexte global de la gestion des énergies au Québec

En ce sens, il faut rappeler le rôle essentiel des institutions publiques comme acteur déterminant de la régulation et de l'encadrement des initiatives précédemment mentionnées *compte tenu de l'inefficacité démontrées des lois du marché*.

Conséquemment et malgré l'état actuel des connaissances, si le gouvernement persiste dans une position favorable à l'exploitation des hydrocarbures, nous recommandons de procéder par étape de la manière suivante.

4.2 Réhabiliter la Soquip

Réhabiliter la Soquip (Société québécoise d'initiative pétrolière) consistera à mettre en place un instrument d'intervention stratégique pour l'État, couplé à un mécanisme de concertation et de planification régionales afin de d'arrimer le développement des hydrocarbures avec l'ensemble des stratégies d'intervention du développement des régions et de l'économie du Québec. L'objectif étant d'assurer un développement maîtrisé de sa filière en cohérence avec l'ensemble des secteurs économiques touchés. S'agissant de l'énergie recoupant la moitié du portefeuille énergétique du Québec, la Soquip aura comme mandat l'harmonisation des initiatives en :

1- Exerçant une emprise sur les orientations à long terme de la filière pétrolière au Québec;
2- Développant une expertise publique en matière des gestion des hydrocarbures;
3- Couplant l'expertise de la SOQUIP avec le développ ement d'un centre en maîtrise de l'énergie, l'horizon 2050 pour l'éradication complète du pétrole comme énergie pour le fonctionnement du secteur des transport nous apparaît essentiel, en considérant l'agenda associé aux changements climatiques;
4- Assurant le développement ordonné du transport des hydrocarbures en dialoguant avec le gouvernement fédéral pour avoir la pleine maîtrise de l'encadrement de ce transport avec pleine compensation et entière garantie d'assurance des exploitants;
5- Permettant de capter une part significative, c'est-à-dire la part la plus importante de la rente pétrolière;
6- Orientant cette rente au service des communautés québécoises sur le temps long. Nous détaillons dans les prochaines lignes les éléments entourant ce point.

Création de fonds d'investissement, modalité d'affectation de la rente pétrolière :

Il s'agira de mettre en place un fonds capitalisé à même une fraction de la rente pétrolière (transformer une ressource non renouvelable en ressource financière renouvelable) afin de doter le Québec et la Gaspésie de leviers financiers nécessaires pour relever les enjeux socio-économiques du 21e siècle. Ce fond capitalisé pourrait être de l'ordre de 90%[3] de l'ensemble de la rente issue de l'exploitation pétrolière, le 10% restant des revenus pourrait être accordé de manière discrétionnaire au gouvernement en place. Ainsi, le fonds pourrait être subdivisé de la manière suivante :

1- **Un fonds capitalisé intergénérationnel :** Cette portion du fonds a comme objectif de permettre aux générations futures de jouir des bénéfices financiers associés à l'exploitation actuelle d'une richesse collective à laquelle ils n'auront vraisemblablement pas accès (ressources non renouvelables). Ce fonds, accaparant la part la plus importante des revenus de l'exploitation, pourrait être de l'ordre de 70% du total des rentes tirées de l'exploitation pétrolière. Il importe cependant de mettre en place des mécanismes de gouvernance et de placement indépendants du gouvernement, encadré s par la loi et favorisant une croissance

[3] Voir structure du portefeuille financier tiré de la rente pétrolière en Norvège. En ligne : https://www.regjeringen.no/en/topics/the-economy/the-government-pension-fund/id1441/

réaliste des revenus et du bien être des collectivités où seraient investis ces montants. Deux éléments d'importances que nous n'approfondirons pas ici.

2- Un fonds régional d'innovation et de diversification économique ayant comme objectif d'offrir à la Gaspésie un outil de développement supplémen taire pour charpenter de l'intérieur son économie. Ce fonds régional pourrait être de l'ordre de 10% des fonds tirés des rentes pétrolières et assurerait la transition économique de la région.

3- Un fonds québécois de reconversion ayant comme objectif de mobiliser une part de la rente pétrolière (10%) pour financer les initiatives de reconversion et de descente énergétique de notre économie. Il s'agirait d'un fonds disponible pour financer les initiatives de transition énergétique pour l'ensemble des secteurs de l'économie québécoise.

Conclusion

Une lecture approfondie du rapport *Maîtriser notre avenir énergétique* de Roger Lanoue et Normand Mousseau informe de manière très articulée et cohérente le lecteur sur les enjeux du développement économique et énergétique du Québec au 21e siècle. Il s'agit à notre avis d'un rapport phare qui devrait être pris en compte avant toutes décisions gouvernementales entourant notre stratégie énergétique.

D'autre part, les enjeux entourant les changements climatiques, combinés avec ceux du développement des régions du Québec doivent représenter les questions de fond qu'il importe d'étudier minutieusement avant de prendre, en collectivité, toutes décisions relatives à la gestion des hydrocarbures, en amont comme en aval de leur consommation.

Des solutions innovatrices et à notre portée existent et apparaissent largement plus structurantes, stimulantes, rentables et édifiantes pour la collectivité québécoise que celle de se lancer, tête baissée, dans la mise en exploitation de nos réserves en hydrocarbures. Faut-il le rappeler, ses réserves prennent plus de 300 millions d'années pour se constituer et les dilapider en énergie légitimant une économie de croissance financière ayant une portée limitée à un très faible nombre sur une seule génération révèle notre incohérence économique et le manque de solidarité dont fait preuve notre actuel modèle de développement.

Pour renverser la vapeur, l'État doit déployer une série de mesures législatives permettant d'encadrer d'une manière stratégique la gestion de nos énergies et le développement économique qui l'accompagne. Ce cadre législatif doit lui-même être fondé sur des caractéristiques permettant de rencontrer les objectifs liés à une politique énergétique du 21e siècle, notamment par celui d'éradiquer dans un horizon réaliste notre dépendance aux hydrocarbures comme énergie de base pour le fonctionnement de notre économie nationale.

L'enfermement dans un logique d'extraction et de soutien de l'offre, plutôt que d'encadrement de la demande énergétique démontre ici clairement l'inefficacité des mécanismes du libre marché à assurer un développement planifié, stable et prospère de l'économie et de nos secteurs énergétiques à long terme. Poursuivre avec entêtement ce paradigme ne nous conduira qu'au constat de notre échec et nous fera réaliser à quel point la contribution de la filière des hydrocarbures à l'économie nationale risque d'être marginale, voire inexistante.

Bibliographie

Desjardins, *Région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Survol et prévisions économiques*, Études régionales, 2014

Desjardins, *Région administrative de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine. Survol et prévisions économiques*, Études régionales, 2015

Emploi Québec, *Région de la Gaspésie et des Îles*, 2015 : [En ligne : http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/gaspesie-iles-de-la-madeleine/]

Gouvernement du Québec, Ministère de l'énergie et ressources naturelles, Gros plan sur l'énergie, 2015 [En ligne] : http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-energie-importance-depense.jsp

Gouvernement du Québec, *Portrait régional, Gaspésie-îles-de-la-Madeleine,* Ministère de l'économie, de l'innovation et des exportations, 2015, [En ligne] https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Gaspesie.pdf

Gouvernement du Québec, Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-madeleine 2013-2018, Québec, 2013, 94 p. [En ligne : https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/2013-2018-sig-gim.pdf]

Institut de la statistique du Québec, Population active, emploi et chômage, 2015 : [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/taux_chomage_reg.htm]

Lanoue, Roger, Mousseau, Normand, *Maîtriser notre avenir énergétique,* Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2014, 310 p.

Laplante, Robert, *L'expérience de Guyenne*, Corporation de développement de Guyenne, Montréal, 1987, 476 p.

L'Italien, F. et Spain, J.F., *Du pétrole pour le Québec? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie, Ciradd- IREC, 2013, 54 p.*

Marceau, Ginette, Il était une fois la morue, Radio-Canada, juillet 2013, [En ligne] https://ici.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/ColorSection/peche/030720/morue.shtml

Mimeault, Mario, *La Gaspésie*, Les presses de l'université Laval, Québec, 2009, 190 p.

Minville, Esdras, « Une terre d'avenir : la Gaspésie », dans : *La vie économique*, vol.4, Montréal, HEC, 1981

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % ne sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une ***acceptabilité sociale****, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

L'acidification progressive des océans par le CO2 provoque la disparition du phytoplancton producteur de 50% de l'oxygène de notre planète. Vos petits-enfants vont manquer d'air par votre faute!

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % ne sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettraient au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Mémoire

Le Québec doit prendre en mains propres son avenir énergétique

Dans le cadre de l'EES globale sur les hydrocarbures

Par
Le mouvement Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Amqui, le 11 janvier 2016

Table des matières

Introduction 2

1. Le Québec à l'heure des choix énergétiques 3

1.1 État de survie 3

1.2 Tôt ou tard 4

2. Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d'actualité 4

3. La Loi sur les mines : une loi inacceptable 6

4. Une gestion intégrée des ressources s'impose 7

Conclusion 9

Recommandations 11

Annexe 13

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts 14

Anticosti: L'île aux fossiles 16

Des droits privatisés 16

Qui dit fossile dit pétrole 16

Une richesse exceptionnelle 17

Priorité citoyenne 18

Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie 18

Exploration pétrolière en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent 20

La transparence se fait toujours attendre 20

Deux décennies de dépendance 23

Une lutte à mener jusqu'au bout 26

Bibliographie 28

Introduction

Dans un premier temps, nous dénonçons le processus de cette EES que nous qualifions d'antidémocratique et de biaisée. En effet, le processus de consultation est insuffisamment court et l'accès aux études a été compromis; plusieurs études importantes n'étaient toujours pas disponibles lors des consultations. Soulignons, au passage, que le gouvernement affiche sans vergogne un préjugé favorable au développement de la filière des hydrocarbures au Québec… Heureusement, suite aux critiques, nous avons pu « profiter » d'un petit délai de deux semaines suite au dépôt de la dernière étude. Par ailleurs, mentionnons, à titre comparatif, que l'ESS en milieu marin s'est déroulée sur plus de trois ans […]

Dans le cadre du *Débat national sur l'énergie de* 1995, Pierre Dansereau et Jean-Pierre Drapeau définissaient très bien, au sein de leur mémoire, les principes de bases d'une stratégie énergétique réellement durable. En voici deux extraits : En premier lieu, cette politique doit être orientée vers la réduction de la consommation totale d'énergie (là où les niveaux de consommation énergétique per capita sont les plus élevés). En deuxième lieu, réduire substantiellement les émissions de gaz à effet[1]…

Depuis près d'une décennie, le Québec est confronté à une multitude de projets énergétiques et miniers controversés : les mini-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien chaotique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « Far West » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines, le gaz de schiste et le pétrole de schiste et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et maintenant la menace des projets d'oléoducs gorgés des polluants sables bitumineux sur le territoire québécois. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux!

[1] Dansereau, P. et J.-P. Drapeau (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

1. Le Québec à l'heure des choix énergétiques

Le Québec se voit plus souvent en mode lutte qu'en mode « bâtissons l'avenir ». La qualité de notre environnement n'a jamais été aussi menacée par l'appétit des géants de l'industrie des énergies non renouvelables, et ce, avec l'accord de nos chers élus provinciaux et fédéraux. De plus, nous signons des ententes d'exportation de notre électricité à perte. Le peuple québécois doit à tout prix se questionner, s'informer et agir par rapport aux grands enjeux de notre société comme la propriété des ressources naturelles et l'indépendance énergétique des États. Quel est notre projet de société? Voulons-nous décider collectivement ou voulons-nous que les autres décident à notre place? Quelles sont nos forces énergétiques pour l'avenir? Pourquoi ne pourrions-nous pas devenir un leader mondial en matière d'énergie verte? Nous avons déjà une bonne longueur d'avance dans ce domaine. En effet, en 2005, 48 % de nos approvisionnements énergétiques étaient de source renouvelable, comparativement à 26 % au Canada, 7 % aux États-Unis et 9 % à l'échelle mondiale. Nous pouvons nous affranchir de notre dépendance au pétrole par l'efficacité énergétique, par le développement de la géothermie, par l'électrification des transports à l'aide du moteur-roue de Pierre Couture, par l'achèvement de la nationalisation de nos ressources naturelles amorcée par René Lévesque dans les années soixante, etc.

1.1 État de survie

En écologie, il existe un concept nommé capacité de charge. Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants, comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des

ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». Les changements technologiques, et plus particulièrement notre capacité à produire des émissions de GES, sont si importants que nous avons fait entrer le système planétaire dans une phase évolutive sans précédent qui va se poursuivre au cours du prochain millénaire[2]. L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité, et non comme un choix.

1.2 Tôt ou tard

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole conventionnel selon les experts les plus réalistes, alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035! En 2005, le département américain de l'Énergie a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. On y mentionne que *« le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent. »*

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de nous y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives?

2. Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d'actualité

[2] On peut consulter à ce sujet l'article de G. Ter-Stepanian, « Beginning of the Technogene », 1988.

Tout d'abord, quelques questions s'imposent au sujet de ce rapport qui est d'une grande importance pour l'avenir du Québec. Premièrement, pourquoi ne fut-il jamais appliqué dans son intégralité, pourquoi les Québécois n'ont-ils pas été respectés dans leur volonté? De plus, pourquoi est-il si inaccessible à la population? Voici quelques extraits du rapport sur l'énergie de 1995 mentionnant, entre autres, notre deuxième société d'État, la SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière), qui fut démantelée quelques années plus tard sans aucune consultation :

> « En tant que responsable des actifs appartenant à la collectivité québécoise, le gouvernement assumera pleinement les pouvoirs de l'État-actionnaire au sein d'Hydro-Québec et de SOQUIP, l'autre société d'État intervenant dans le secteur énergétique[3]. »

> Trois grandes priorités exprimées par la société québécoise suite à la consultation:
>
> 1) Efficacité énergétique;
>
> 2) Développement des énergies renouvelables (**En premier lieu, le Québec doit reconnaître le vent comme bien public collectif. C'est à cette condition que la collectivité québécoise pourra bénéficier pleinement de sa rente éolienne**[4].);
>
> 3) Poursuivre le développement hydroélectrique si nécessaire.
>
> « Enfin, la politique énergétique du Québec devra permettre une répartition plus équitable des bénéfices liés à l'exploitation de nos ressources naturelles entre les régions productrices et consommatrices[5]. »

[3] Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 134, [En ligne], https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf
[4] Ibid., p.74
[5] Ibid., p.25

3. La Loi sur les mines : une loi inacceptable

Au Québec, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont toujours encadrées par **la loi des mines**. Cette loi a actuellement préséance sur les lois en matière d'environnement, de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire. Par exemple, leurs projets ne sont pas soumis à des audiences génériques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les entreprises peuvent même exproprier les propriétaires récalcitrants, s'il y a lieu. De plus, les redevances perçues par notre gouvernement sont limitées à 16%, excluant toutes les mesures fiscales favorables à l'entreprise privée. Par Exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière[6]! Le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement n'est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées. De plus en plus, nous assistons à une socialisation des déficits et à une privatisation des profits, et ce, dans bien des secteurs.

D'ailleurs, il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité fut complétée en 1962, avec l'équipe de Jean Lesage, « le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières créée en 1969) et puis par la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec[7]. » Le peuple québécois a donc été spolié car nous n'avons pas été consultés sur notre désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, entre autres, suite au démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec (par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007), que la quasi-totalité du sous-sol correspondant aux principales terres habitées et habitables du Québec, incluant le territoire madelinot, furent cédées pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) aux entreprises privées! À la lumière des précédentes informations, il est tout à fait légitime et souhaitable que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une

[6] MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.*

[7] Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », Maîtres chez nous 21è siècle, [En ligne], http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf

commission d'enquête publique au sein du Ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair dans cette sinistre affaire.

4. Une gestion intégrée des ressources s'impose

Qu'est-ce que la planification ou la gestion intégrée des ressources? Le rapport « Pour un Québec efficace » en dresse les principaux principes :

> *Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande y compris donc les possibilités d'économiser l'énergie. L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales. Le processus comporte un appel systématique à la participation du public. L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés*[8].

Afin d'illustrer l'importance de la planification intégrée des ressources, nous aborderons le fameux dossier des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : Old Harry

C'est un endroit stratégique d'une importance vitale pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins. Le golfe du Saint-Laurent, milieu unique en son genre, est une mer semi-fermée, six fois plus petite que le golfe du Mexique. Les conditions physico-chimiques de cette étendue d'eau sont particulièrement complexes. L'eau y est très froide et renferme moins de micro-organismes capables de décomposer les hydrocarbures contrairement aux eaux chaudes du golfe du Mexique. Advenant une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts sur l'écosystème pourraient être catastrophiques pouvant entraîner de lourdes conséquences sur les industries des pêches et du tourisme s'échelonnant sur plusieurs décennies affectant par le fait même, les nombreuses communautés côtières des cinq provinces maritimes.

[8] Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 69, [En ligne], https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf

Même sans déversement majeur, lorsqu'il y a exploitation, des petits déversements de l'ordre d'un baril sur mille extraits sont inévitables[9]. Donc, il serait possible qu'un déversement progressif, en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation, d'environ deux millions de barils de pétrole se produise dans le milieu marin. De plus, il est bien de mentionner que si le golfe du Saint-Laurent n'est pas protégé, l'estuaire du Saint-Laurent ne l'est pas non plus. Ces deux sections sont indivisibles en raison des courants profonds longeant le chenal laurentien et remontant à la surface à Tadoussac[10].

Le Québec et les autres provinces maritimes entourant le golfe du Saint-Laurent doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables, avant de se lancer dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les « industries renouvelables » comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 130 millions de dollars par année, et ce, uniquement pour l'archipel madelinot. Présentement, les compagnies pétrolières sont dans l'obligation de verser un montant largement insuffisant de 30 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes[11]. À titre de comparaison, la catastrophe écologique du golfe du Mexique a engendré des coûts de plus de 40 milliards de dollars jusqu'à présent! Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile comme celui des Îles de la Madeleine. Rappelons quelques faits tragiques : La marée noire du Irving Wale, en 1970, souillant les plages des Îles de la Madeleine en passant par celle de 1999, lorsque le minéralier de Gordon C. Leitch est venu affecter l'archipel de Mingan par le déversement de 49 tonnes de mazout lourd et dernièrement, le déversement dans la Baie de Sept-Îles. Ces événements doivent clairement faire réaliser à l'ensemble de la population québécoise et aux autorités politiques que le développement de la filière des hydrocarbures viendrait augmenter considérablement les risques de marées noires ou de déversements au Québec. Mentionnons également que le dernier rapport du commissaire à l'environnement et au

[9] Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/
[10] Koutitonsky, V.G. et G.L. Bugden. 1991.

[11] [En ligne], http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf

développement durable, Scott Vaughan, soulignait que le Canada n'est absolument pas prêt à faire face à une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent…

Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable « décarbonisation » de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbones pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir.

Conclusion

Pourquoi est-il si important pour le Québec de se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles outre pour des raisons écologies, sociales et économiques? Parce que nous le pouvons! Nous sommes privilégiés en tant qu'État en rapport avec notre immense potentiel en énergie renouvelable et nous pouvons y arriver. En effet, il est possible que le Québec puisse s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles, et ce, dans un avenir proche, sans que nous soyons obligés d'exploiter cesdites ressources en hydrocarbure non conventionnel (pétrole de schiste, gaz de schiste, réservoirs compacts, hydrocarbures marins, etc.). Pourquoi et comment? Par ce que nous sommes déjà en avance en rapport avec les autres États dans le monde au sujet des énergies renouvelables. Le Québec possède un bilan énergétique très enviable. En effet, environ 50 % de ce bilan est d'origine renouvelable (40 % en hydroélectricité et 8 % en biomasse : source du MRN). Notre consommation en hydrocarbure se chiffre à environ 14 milliards $ par année. 70 % de notre consommation en combustible fossile va dans le secteur des transports. Si on veut baisser cette facture de 14 milliards, ce n'est pas en exploitant nos ressources fossiles non conventionnelles, c'est plutôt en réduisant ce

pourcentage de 70 %. Imaginer que l'on puisse le réduire de 50 % en électrifiant une partie de nos transports grâce à un projet comme le monorail suspendu électrique. On pourrait épargner peut-être quelques milliards de dollars par année. Donc, on pourrait passer d'une facture de 14 milliards à 9 ou 10 milliards par année. Ce serait déjà un énorme pas dans la bonne direction! Même si on exploitait nos hydrocarbures non conventionnels, les gens ne paieraient pas moins cher l'essence à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Le Québec ne doit pas régresser, il se doit d'avancer dans la bonne direction. Ce sera un recul majeur de se lancer dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels à la fois sur le plan économique, social et écologique.

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser le Québec vers les énergies du passé ou non doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore aujourd'hui afin que l'ensemble de la société québécoise puisse jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente au sein de ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures et a posteriori à la planification énergétique dans son ensemble. De plus, ce même gouvernement doit refuser les projets d'oléoducs transportant du pétrole issu des sables bitumineux. C'est à nous d'y voir!

Recommandations

1- Décréter un moratoire sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec;

2- Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec;

3- Prioriser la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique gouvernementale qui sera déposée en 2014;

4- Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie;

5- Utiliser les surplus énergétiques afin d'électrifier les transports. Il ne faut pas oublier que 70% de notre consommation en énergie fossile va dans le secteur des transports;

6- Abandonner le projet hydroélectrique de la Romaine en raison, entre autres, de sa non-rentabilité (coût > de 10 cents le kWh et nous exportons à 3 cent le kWh.) pour la société québécoise;

7- Réaliser le banc d'essai du projet du monorail suspendu électrique de l'inventeur du moteur-roue Pierre Couture (MGV) dans le cadre l'électrification des transports;

8- Mettre en place un système de bonus-malus écologique au sein des transports à l'ensemble des acteurs socio-économiques. En quelque sorte, l'État doit instaurer un principe de pollueur-payeur;

9- Instaurer une planification intégrer des ressources en prenant le soin de bien évaluer les projets en fonction du principe d'intégration des externalités;

10- Abonner les projets uranifères au Québec;

11- Nationaliser l'énergie éolienne par la création d'Éole-Québec et opter pour le développement des grands parcs éoliens (> 50 de MW) sur les territoires des

grands barrages hydroélectriques et permettre aux municipalités et aux MRC des projets communautaires en énergie éolienne;

12- Mener un BAPE au sujet des deux projets d'oléoducs au Québec soit celui de TransCanada avec le projet Énergie Est et le projet de l'entreprise Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9b;

13- Mener un BAPE au sujet du projet de Belledune consistant à transporter du pétrole des sables bitumineux par train;

14- Interdire le passage du pétrole issu des sables bitumineux sur le territoire québécois, car cela viendrait annuler les efforts du Québec dans sa lutte au changement climatique. De plus, sans surprise, cela viendrait compromettre l'objectif du gouvernement de réduire de 37, 5 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030;

15- Que le gouvernement maintienne les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes;

A) Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis;

16- Que le gouvernement retire son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement;

17- Annuler le projet de créer une Loi sur les hydrocarbures;

18- Rédiger une Loi obligeant l'État québécois à réduire sa dépendance face aux hydrocarbures. **Proposition du nom de la future dite Loi : Loi sur la décarbonisation du territoire.**

Annexe

Quelques certitudes scientifiques en rapport avec les changements climatiques :

- Les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par les activités humaines ont un effet de serre.

- Les augmentations des teneurs en gaz à effet de serre que nous vivons en ce moment se font à un rythme beaucoup plus rapide que ce que notre planète a connu au cours des dernières centaines de milliers d'années.

- Le système climatique est de nature chaotique, son évolution en fonction de perturbations multiples n'est pas prédictible avec précision, mais il peut relativement facilement basculer dans un autre mode.

- Les incertitudes des scientifiques ne justifient aucunement l'inaction concernant 1) la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre, 2) la fixation permanente d'une partie des gaz à effet de serre émis, 3) des prises de mesures d'adaptations aux impacts des changements climatiques.

Les questions en suspens :

- Nous nous dirigeons vers un réchauffement planétaire, mais à quel rythme?, avec quelles conséquences, avec quels risques de basculement climatique irréversible?

- Toutes les sociétés humaines ainsi que tous les écosystèmes naturels sont adaptés à une certaine forme d'équilibre climatique. Les mutations en profondeur requises pour s'adapter aux changements climatiques ne pourraient s'effectuer qu'à un rythme plus lent que les perturbations subies.

« Les activités humaines sont responsables du transfert de carbone depuis d'immenses réservoirs "inertes" comme les produits carbonés fossiles, non en circulation naturellement dans la dynamique planétaire, vers un réservoir temporaire très actif et très restreint, l'atmosphère. »

Source : LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

Série d'articles au sujet des hydrocarbures non conventionnels en milieu terrestre au Québec :

HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts

6 juillet 2013 – par Stéphane Poirier et Martin Poirier

On devrait interdire la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. Photo : Louis-Philippe Cusson

Depuis quelque temps, des informations au sujet des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, pétrole de schiste, réservoirs compacts, etc.) émergent. Une conclusion s'impose : les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sont fort probablement pourvues d'hydrocarbures non conventionnels, essentiellement des réservoirs pétroliers et gaziers compacts (tight oil et tight gas). Ces structures nécessitent l'emploi de forages horizontaux et l'utilisation de la fracturation avec de l'eau, de l'air, du propane, etc., dans la majorité des cas[1].

Des exemples

Un article, publié dans *Le Mouton NOIR* du mois de mai 2012, indique : *« Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site Web de Pétrolia au sujet de cette formation : "La formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole." Cette technique différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.*

La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et celle-ci se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand.² »

Lors d'une séance d'information organisée par la MRC de la Vallée de la Matapédia, le 12 mars 2012, Jacques Perron de l'entreprise gazière Gastem a confirmé que le groupe géologique visé

par les travaux de forage était celui du Potsdam. Or, dans un communiqué publié par l'entreprise gazière Junex, le 3 septembre 2008, il est écrit, au sujet du potentiel en hydrocarbures de cette formation : *« [On trouve] la présence de réservoirs gréseux dans le Potsdam et la présence potentielle d'un intervalle propice à l'évaluation d'un concept géologique de type Tight gas.³ »*

Par ailleurs, le 10 avril 2013, l'entreprise Pétrolia indiquait, au sujet de la formation géologique Forillon de leur projet Bourque, près de Murdochville : *« Les analyses des tests montrent qu'il s'agit d'un réservoir carbonaté conventionnel de faible perméabilité (tight gas carbonate reservoir).⁴ »* Fait à noter, même si l'on voit apparaître le mot conventionnel, cette structure gazière n'en demeure pas moins classée non conventionnelle (le forage horizontal et la fracturation seront fort probablement nécessaires).

Enfin, depuis plus de 40 ans, la Société québécoise d'initiatives pétrolières, fondée en 1969 et qui a disparu vers la fin des années 1990, n'a jamais trouvé d'énergies fossiles potentiellement commerciales. Pourquoi ? Posez la question, c'est y répondre ! Parce qu'il n'y pas de potentiel économique lié au pétrole ou au gaz conventionnels au Québec. Les juniors du gaz et du pétrole n'ont certainement pas « claimé » la quasi-totalité des territoires potentiels en hydrocarbure du Québec sans savoir que les forages horizontaux ainsi que la fracturation y seraient utilisés.

Par conséquent, le gouvernement du Québec devrait mandater le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) pour qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec. Par la suite, il devrait organiser un grand débat public sur l'avenir énergétique du Québec à l'instar de celui mené par le Parti québécois de Jacques Parizeau, en 1995, qui donna naissance au rapport intitulé*Pour un Québec efficace*. Par souci de cohérence, le gouvernement devrait également imposer, une fois pour toutes, un moratoire complet sur l'industrie des hydrocarbures, incluant le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les forages en mer et les autres formes d'hydrocarbures non conventionnels comme les réservoirs compacts. De plus, le tout devrait être accompagné d'une interdiction permanente d'utiliser la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie.

1. Roland Vially, Les hydrocarbures non conventionnels : évolution ou révolution ?, IFP Énergie Nouvelles, Panorama 2012.
2. Stéphane Poirier, « Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie », Le Mouton NOIR, 14 mai 2012.
3. Junex, Mise à jour du programme d'exploration de Junex dans les Basses-Terres du St-Laurent : le puits St-Antoine-sur-Richelieu est terminé, Communiqué du 3 septembre 2008.
4. Pétrolia, Pétrolia : 1 TCF (mille milliards de pieds cubes) de gaz naturel humide dans un réservoir conventionnel à Bourque (Québec), Communiqué du 10 avril 2013.

Anticosti: L'île aux fossiles

21 janvier 2013 – par Stéphane Poirier

Photo : Marc Lafrance

Certains la nomment le « *cimetière marin du golfe* » en raison de ses dangereux hauts-fonds, d'autres la qualifient de « perle du Saint-Laurent » en raison de la beauté de ses paysages. Les Amérindiens connaissaient bien ses rivages. D'ailleurs, les Innus la désignent sous le nom de Notiskuan, signifiant « *où l'on chasse les ours* ». Les Mi'kmaq l'appellent Natigostec, désignant « *terre avancée* ». Aujourd'hui, l'île d'Anticosti fait l'objet d'une grande convoitise de la part de certaines compagnies juniors en exploration pétrolière qui rêvent de faire fortune avec son pétrole de schiste.

Des droits privatisés

Cette terre, éloignée et quasi inaccessible, est effectivement très avancée dans les eaux du golfe Saint-Laurent. Elle est également très avancée en termes de perte de contrôle dans la gestion de nos ressources naturelles au Québec. Il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité a été complétée en 1962 par l'équipe de Jean Lesage, le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), créée en 1969, et la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec. Le peuple québécois a donc été spolié, car il n'a pas été consulté sur son désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, notamment à la suite du démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007, nous ne connaissons toujours pas l'entente conclue entre Hydro-Québec et Pétrolia. En effet, cette entreprise pétrolière a hérité des droits sur l'île d'Anticosti pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) et d'une soi-disant redevance prioritaire sur les bénéfices éventuels. À la lumière des précédentes informations, il est normal que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une commission d'enquête publique au sein du ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair.

Qui dit fossile dit pétrole

On retrouve trois aires protégées sur le territoire d'Anticosti : le parc national et deux réserves écologiques. Toute activité industrielle y est interdite. Par contre, dans la majorité du milieu

insulaire, on y tolère la coupe forestière et… l'exploration pétrolière (forage, levées sismiques, etc.). Depuis plusieurs décennies, des entreprises comme Shell, Atlantic Richfield Canada, Corridor Resources et la SOQUIP ont sondé le sous-sol anticostien à la recherche d'or noir conventionnel, et ce, sans succès. Ces derniers temps, les compagnies Pétrolia, Corridor Resources et Junex y ont mené des travaux exploratoires. Pour l'instant, à notre connaissance, la fracturation n'aurait pas été utilisée; la ressource convoitée se trouve dans la formation géologique de McCasty qui abrite un gisement pétrolier potentiel classé non conventionnel. La récupération de ce pétrole de schiste, piégé dans un substrat imperméable, nécessite de briser la roche afin d'extraire la substance fossile.

La fracturation, sous toutes ses formes, va engendrer des problèmes irréversibles pour la géologie, l'eau, l'air, la faune, la flore et ultimement, pour la santé humaine. Prenons uniquement la capacité de l'industrie à « puiser » ces hydrocarbures. Selon l'ingénieur-géologue Marc Durand, « les entreprises peuvent seulement récupérer 20 % du gaz de schiste et ce taux de récupération chuterait à seulement 4% dans le cas du pétrole de schiste1 ». Mais comment allons-nous gérer, à moyen et long terme, une éventuelle et inévitable dispersion (entre 80 et 96 %) de ces ressources fossiles dans l'environnement? En allant colmater les failles dans le sous-sol? Il ne faut pas oublier que l'entreprise a beau jeu en sachant que la gestion des puits abandonnés retournera ensuite à l'État! De plus, l'évaluation de ce réservoir mise de l'avant par l'entreprise Pétrolia est de l'ordre de 40 milliards de barils de pétrole. Cette estimation relève de la firme spécialisée Sproule Consultant. Ce qui est paradoxal, c'est que la firme qualifie son évaluation de « *très incertaine et qu'il n'y a pas de preuves directes de pétrole récupérable2* ». Serait-ce que l'industrie tente de mousser ses actions en sécurisant ses actionnaires?

Une richesse exceptionnelle

Au lieu d'explorer l'or noir de schiste de l'île, pourquoi ne pas exploiter son potentiel fossilifère en créant un Géoparc mondial? Ce joyau, où l'on retrouve une grande richesse de fossiles témoignant d'un passé fleurissant en biodiversité, recèle encore aujourd'hui une riche faune et flore où plusieurs espèces ont un statut menacé ou vulnérable, comme l'aster d'Anticosti et l'aigle royal, pour ne nommer que celles-là. D'une superficie supérieure à l'Île-du-Prince-Édouard, l'île d'Anticosti appartient à la province géologique nommée « la Plate-forme du Saint-Laurent ». Ce musée d'histoire naturelle à ciel ouvert renferme plus de 600 espèces de fossiles identifiées, dont plusieurs espèces de coraux, de trilobites, de brachiopodes, etc. Les roches sédimentaires, essentiellement calcaires, renferment un trésor paléontologique spectaculaire. « *De par leur richesse fossilifère, ces strates représentent de formidables archives de la vie marine et de l'histoire géologique de cette région du continent au Paléozoïque (la formation de l'île remonte à environ 455 millions d'années). Ainsi, nous retrouvons sur l'île la succession sédimentaire la plus fossilifère, la plus complète et la mieux préservée au monde, à la frontière de l'Ordovicien et du Silurien. Elle est en fait une fenêtre ouverte sur l'un des plus grands bouleversements de la biosphère, avec près de 85 % de toutes les espèces qui disparurent des écosystèmes marins à cette époque.3* »

Priorité citoyenne

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser ou non l'île vers les énergies du passé doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore aujourd'hui afin que les habitants de l'île d'Anticosti ainsi que l'ensemble de la société québécoise puissent jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente dans ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures. Ainsi, si le nouveau gouvernement péquiste veut être cohérent avec sa décision d'imposer un moratoire sur le gaz de schiste, il doit également y inclure le pétrole de schiste et bannir toutes formes de fracturation sur tout le territoire. C'est à nous d'y voir.

———

1. Radio-Canada, Gaspésie-les-Îles : Québec démontre une certaine ouverture pour le pétrole de schiste. www.radio-canada.ca

2. Karel Mayrand, « Le Québec puissance pétrolière : Dream, baby, dream ». www.davidsuzuki.org

3. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Gouvernement du Québec, Plan directeur. Parc national d'Anticosti, 2004.

LETTRE DE LA BERGERIE

Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie

14 mai 2012 – par Stéphane Poirier

L'entreprise Pétrolia a effectué des « tests d'injectivité » à ses puits de Haldimand à Gaspé, c'est-à-dire un essai de fracturation hydraulique à petite échelle (*La Presse*, le 24 septembre 2011). Ces tests sont également préliminaires à la fracturation hydraulique proprement dite[1]. Dans un article publié dans le quotidien *Le Devoir*, le 7 février 2012, on peut également lire ceci :

« La vice-présidente de Pétrolia, Isabelle Proulx, a indiqué hier que ces derniers travaux ont surtout servi à faire "casser" *la roche en profondeur. Mais elle a refusé de parler de* "fracturation hydraulique". *Fait à noter, toutes les opérations de fracturation hydraulique, que ce soit sur des puits gaziers ou pétroliers, doivent en théorie être effectuées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lancée par le gouvernement libéral l'an dernier pour étudier le gaz de schiste et le pétrole. »*

Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site web de Pétrolia au sujet de cette formation : *« La Formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole*[2]*. »* Cette technique différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.

La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand[3]. L'entreprise gazière Gastem souhaite faire deux puits exploratoires sur le territoire de cette même municipalité en affirmant bec et ongles que ce seront deux puits conventionnels. À la lumière des précédentes informations, au sujet de la formation géologique de York River (gisement non conventionnel), il apparaît essentiel de connaître dans quelle formation géologique l'entreprise veut forer au sein du territoire de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand. Tant et aussi longtemps que l'entreprise ne donnera pas les garanties et les certitudes scientifiques que ses forages ne sont pas non conventionnels, nous ne pourrons pas accepter les travaux d'exploration sur le territoire matapédien de même que sur aucune autre partie du territoire québécois.

L'adoption immédiate d'un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures s'impose ainsi que la tenue d'une réelle consultation publique afin que le Québec se dote d'une nouvelle stratégie énergétique. La priorité doit être faite à la réduction de la consommation, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois.

1. Tiré de L. Gay, D. Veillon, P. Le Tirant, J. Moulinier, P. Kerbourc'h, *Manuel de fracturation hydraulique*, Technip, 1972, p. 256. (disponible en ligne)
2. Voir le site www.petroliagaz.com.
3. Tiré de R. Bertrand et M. Malo, *Maturité thermique et potentiel roche mère des roches ordoviciennes à dévoniennes du secteur Matapédia-Témiscouata du Bas-Saint-Laurent, Québec,* INRS – Centre Eau Terre Environnement, 2010. (disponible en ligne)

Exploration pétrolière en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent

La transparence se fait toujours attendre

29 janvier, 2014 LETTRES

Serait-ce que le gouvernement aurait déjà fait son lit sur les différentes filières comme celle des hydrocarbures de même que sur les deux projets d'oléoduc? Alors, pourquoi avoir consulté ses propres citoyens?

PHOTO: STÉPHANE POIRIER

AMQUI —

Nous avons appris dernièrement que l'entreprise gazière Squatex avait fait la découverte, à Sainte-Jeanne-D'arc dans le Bas-Saint-Laurent, d'une structure géologique potentiellement conventionnelle renfermant une quantité relative de gaz naturel. En effet, il n'est pas impossible que le sous-sol gaspésien puisse renfermer quelques poches éparses d'hydrocarbures conventionnels. Par contre, selon nous et plusieurs autres observateurs, le potentiel en énergie fossile, de nature conventionnelle, serait plutôt marginal. Notons qu'il y a déjà eu plusieurs décennies de recherche effectuées, entre autres, par la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) et ce, sans succès. À défaut de nous répéter, nous continuons d'émettre l'hypothèse suivante : la majorité des structures géologiques potentielles en hydrocarbures en milieu terrestre, de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, est de nature non conventionnelle (réservoir gazier compact, réservoir pétrolier compact, etc.) Ainsi, la fracturation n'est jamais bien loin lorsque l'on parle d'hydrocarbures non conventionnels en milieu terrestre.

De bonnes vieilles habitudes à préserver

Encore une fois, au sein de ce dossier, on constate que plusieurs citoyens n'étaient pas au fait des travaux de carottage des entreprises junior comme c'est le cas avec la compagnie Squatex à Saint-Jeanne-D'Arc. En effet, même la municipalité ne l'était pas! Il est intéressant de mentionner que les entreprises gazières et pétrolières n'ont pas vraiment changé leurs bonnes vieilles habitudes. En effet, l'industrie n'a pas encore bien compris les critiques sur la transparence même si Michael Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), disait tout le contraire lors de la dernière conférence annuelle de cette dernière. Par ailleurs, il important de souligner le fait que c'est le ministre des Finances et de l'Économie Nicolas Marceau lui-même qui prononça l'allocution d'ouverture de cette rencontre. De plus, en guise de conclusion, John Gorman vice-président Canada de Halliburton, est venu en ajouter en faisant un toast à la bonne santé de son industrie en buvant un soi-disant verre contentant du « liquide de fracturation ». Nous pouvons en douter fortement lorsque l'on sait qu'il y a des centaines de produits toxiques, dont 29 sont cancérigènes ou possiblement cancérigènes pour l'homme, qui se retrouvent au sein du processus de fracturation hydraulique (fluide d'injection et d'extraction). C'est l'arrogance dune industrie fidèle à elle-même, qui fait la pluie et le beau temps depuis bientôt trop longtemps sur le dos de notre économie, de notre santé et de notre environnement.

Questionner le gouvernement

La Commission sur les enjeux énergétiques du Québec vient à peine de prendre fin, comment ce gouvernement peut-il vouloir se lancer, tête baissée, dans l'exploration des hydrocarbures sans connaître les aspirations de la population québécoise sur l'avenir énergétique ? D'autant plus que le programme « Maîtres chez nous phase 2 », lancé par le Parti québécois, mettait de l'avant – les grandes orientations issues du document « Pour un Québec efficace » provenant du débat national sur l'énergie de 1995 – la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois. Serait-ce que le gouvernement aurait déjà fait son lit sur les différentes filières comme celle des hydrocarbures de même que sur les deux projets d'oléoduc ? Alors, pourquoi avoir consulté ses propres citoyens ? Cela dit, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement… Il est à noter que le gouvernement pourrait également imposer, par décret, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Par ailleurs, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à invalider le règlement dit de Saint-Bonaventure – adopté par près de 70 municipalités, soit près de 200 000 personnes – par le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui est jugé insuffisant pour protéger la qualité de l'eau ? Par exemple, si ce dernier est adopté, il pourrait permettre à l'industrie de forer sur la quasi-totalité de l'Île d'Anticosti.

Parlons maintenant de la situation du Saint-Laurent. Pourquoi vouloir poursuivre la recherche exploratoire d'hydrocarbures, dans le golfe du Saint-Laurent, lorsque les recommandations du rapport de la firme Génivar, provenant de l'évaluation environnementale stratégique dans le golfe du Saint-Laurent (EES 2), insistent à la plus grande prudence ? Rappelons qu'Environnement

Canada, Pêches et Océans (POC) et l'équipe de chercheurs Cyr-Bourgault de l'ISMER ont sévèrement critiqué le modèle de déversement de l'entreprise Corridor Resources en le qualifiant d'irréaliste ! Rappelons également que la compagnie junior désire faire un forage exploratoire au sein de la structure géologique « Old Harry » située à 80 kilomètres des Îles de la Madeleine.

Au-delà des politicailleries, nous voulons voir, de la part de nos élus, du courage politique afin qu'ils fassent le nécessaire pour protéger ce qui a n'a pas de prix. Nous avons surtout besoin de l'implication et de l'énergie des citoyennes et des citoyens au sein de cet enjeu charnière pour l'avenir du Québec. Il ne faut pas l'oublier, mais c'est grâce essentiellement à l'intelligence citoyenne que nous avons réussi à ralentir considérablement les lobbys gaziers et pétroliers sur le territoire québécois. Comme chantait Yann Perreau : « Seul on peut aller vite. Ensemble nous irons plus loin ». Allons plus loin, beaucoup plus loin dans la protection du bien commun.

Stéphane Poirier et Martin Poirier

Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Sources :

1. http://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/d%C3%A9couverte-dun-r%C3%A9servoir-conventionnel-gaz-naturel-123000440.html
2. http://www.moutonnoir.com/2013/07/la-gaspesie-et-le-bas-saint-laurent-convoites-pour-leurs-reservoirs-compacts/
3. http://www.moutonnoir.com/2013/07/la-gaspesie-et-le-bas-saint-laurent-convoites-pour-leurs-reservoirs-compacts/
4. http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/11/15/003-decouverte-gaz-naturel.shtml
5. http://argent.canoe.ca/nouvelles/canada/petrole-marceau-lance-un-appel-la-transparence-28102013
6. http://www.newswire.ca/en/story/1248419/avis-aux-medias-nicolas-marceau-prendra-la-parole-lors-du-dejeuner-d-ouverture-de-la-5e-conference-annuelle-de-l-apgq
7. http://www.newswire.ca/fr/story/1249479/5ieme-conference-annuelle-de-l-association-petroliere-et-gaziere-du-quebec-a-votre-sante
8. http://reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2011/05/BILAN-TOXICOLOGIE-GAZ-DE-SCHISTE.-A-Picot.pdf
9. http://www2.epa.gov/sites/production/files/documents/hf-report20121214.pdf#page=264
10. http://www.youtube.com/watch?v=athde02k4q0
11. http://www.journalensemble.coop/sites/journalensemble.coop/files/quebecefficace.pdf
12. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm
13. http://www.saint-bonaventure.ca/medias/doc/reglements/REGLEMENT%20244-2011.PROTECTION%20DES%20PUITS.pdf

14. https://www.facebook.com/photo.php?v=476682609075390
15. http://www.davidsuzuki.org/fr/medias/communiques-de-presse/2013/09/publication-de-letude-finale-de-lees-2-sur-le-golfe-du-saint-laurent-le-quebec-n/
16. http://blogues.lapresse.ca/sciences/2013/08/23/old-harry%C2%A0-simulations-de-deversement-cherchent-en-mal-daffection/
17. http://baleinesendirect.org/blogue/actualites-dici-et-dailleurs/enjeux/old-harry-corridor-resources-recoit-un-traitement-de-faveur-et-des-critiques/
18. https://www.youtube.com/watch?v=0Bamb8W5kzk

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Deux décennies de dépendance

19 septembre 2015 – par Stéphane Poirier, benoit St-Hilaire et Martin Poirier

La tragédie de Lac-Mégantic. Photo: Wikipédia

L'histoire nous rappelle que certains moments dans la vie d'une communauté sont des points de bascule. Et ce ne sont pas nécessairement ceux qui ont marqué l'imaginaire populaire. Pour le Québec, on n'a qu'à penser à 1995, l'année du référendum perdu. Toute l'attention avait été mise sur la possibilité pour le Québec de devenir un pays. Rappelons qu'une autre démarche d'autodétermination a aussi eu lieu en parallèle cette année-là. À l'époque, Jacques Parizeau, pressé par les groupes environnementaux, avait lancé une grande consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec aboutissant à un rapport intitulé « Pour un Québec efficace ». La société civile avait choisi trois grandes orientations pour l'avenir énergétique du Québec : l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, si nécessaire, la poursuite dudéveloppement hydroélectrique. Malheureusement, son successeur, Lucien Bouchard, s'est empressé de tabletter ce rapport avec l'aide d'André Caillé, qui venait d'être nommé à la tête d'Hydro-Québec. Il faut savoir qu'André Caillé avait passé plus de 20 ans chez Gaz Métropolitain… Scandale qui accoucha… d'une souris!

Explorer en toute discrétion

Dans la foulée de la course au déficit zéro et du réalignement du Québec sur la voie du Québec inc., le gouvernement du Parti québécois, sous Lucien Bouchard, s'est engagé dans une entreprise de réduction de l'État. En effet, dès 1996, Hydro-Québec se lance dans l'exploration des hydrocarbures. Le gouvernement oblige la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), créée en 1969, à vendre une partie importante de sa participation dans Noverco et Gaz Métropolitain. En achetant le bloc d'action de contrôle (50,38 %) au prix de 197 millions de dollars, Hydro-Québec devient le plus important actionnaire de Noverco, la holding qui chapeaute la société Gaz Métropolitain, qui transporte et distribue le gaz naturel au Québec et dans le nord-ouest du continent nord-américain.

En 1998, le gouvernement du Québec démantèle la SOQUIP qui devient l'une des 12 filiales de la Société générale de financement (SGF) et qui sera dissoute vers 2004. L'année suivante, Jean-Yves Lavoie, un ancien ingénieur pétrolier employé de la SOQUIP, fonde la société Junex; Jacques Aubert, président de la SOQUIP, se joint à Junex. En 2001, le gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec afin de créer sa propre division Pétrole et Gaz. Un programme de 330 millions de dollars sur une dizaine d'années est prévu pour l'exploration des énergies fossiles. De ce montant, Hydro-Québec Pétrole et Gaz investit 9,8 millions de dollars en travaux d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti.

En 2003, Hydro-Québec tente d'obtenir une option sur le projet Old Harry. Elle verse alors un montant de 500 000 dollars à la compagnie Corridor Resources d'Halifax. Le fait marquant de 2005 est l'acquisition d'un nombre important de permis d'exploration sur Anticosti par la société Talisman Energy Inc. de Calgary. Un an plus tard, cette société fore un premier puits à Bécancour en partenariat avec la compagnie Questerre et trouve du gaz. Hydro-Québec n'a pas fini de faire couler de l'encre. En 2007, André Caillé quitte ses fonctions de PDG et laisse sa place à Thierry Vandal. Hydro-Québec Pétrole et Gaz se départit de ses parts et cède pour une bouchée de pain (0,10 $ l'hectare) ses droits en exploration à trois sociétés privées soit Junex, Gastem et Pétrolia. Peu de temps après, nous apprendrons qu'André Caillé est devenu conseiller chez Junex…

Mobilisation citoyenne et études

À partir de 2010, après la catastrophe pétrolière dans le golfe du Mexique, une formidable mobilisation citoyenne québécoise s'organise. L'objectif : sensibiliser la population aux projets pétroliers et gaziers dans le golfe du Saint-Laurent. Par ailleurs, rappelons que le gouvernement du Québec s'était déjà engagé à mener des évaluations environnementales stratégiques (EES1 et EES2) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Résultat : l'EES1 a mené à une interdiction permanente de toute activité pétrolière et gazière dans tout le lit du Saint-Laurent à partir de la pointe ouest d'Anticosti jusqu'à l'Ontario incluant les îles. Les permis émis furent révoqués sans compensation. La deuxième évaluation, menée par l'entreprise Genivar, a relevé plusieurs éléments importants : le manque d'acceptabilité sociale pour ces projets, le cadre légal inadéquat, les lacunes importantes au sujet des connaissances de l'écosystème, l'incapacité des autorités à faire face à un déversement et la nécessité de voir le golfe du Saint-Laurent comme un tout et non comme un milieu pouvant être divisé. Aujourd'hui, le gouvernement n'a toujours pas levé le moratoire, mais il ne cache pas sa volonté d'ouvrir la voie à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures.

L'avancée des compagnies gazières dans la vallée du Saint-Laurent a mené la mobilisation citoyenne à son paroxysme. À l'été 2010, le gouvernement Charest s'est vu forcé de déclencher un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à propos du développement durable de l'industrie du gaz de schiste. Depuis ce temps, on a mené une étude environnementale

stratégique sur le gaz de schiste, un BAPE générique sur le gaz de schiste s'attardant uniquement à la vallée du Saint-Laurent, une Commission sur l'avenir énergétique du Québec. De multiples forums sur la question des hydrocarbures – parfois financés par l'industrie – ont eu lieu. On a assisté au retour en force des travaux de carottage sur Anticosti grâce à un investissement de 110 millions de dollars du gouvernement du Parti québécois. On a procédé à l'adoption du Règlement bidon sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) rendant inopérant le Règlement dit de Saint-Bonaventure adopté par plus de 70 municipalités. On a élaboré une nouvelle politique énergétique (2016-2025) incluant une évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti et une autre visant l'ensemble des hydrocarbures au Québec. Fait important : tout récemment, plus de 250 municipalités ont fait front commun afin de déroger au règlement sur le prélèvement des eaux. Tant que la vigilance citoyenne est de mise, il est permis d'espérer.

Au-delà des emprises fédérales

Il y a eu et il y a encore énormément d'implication citoyenne dans le dossier de l'exploitation pétrolière. Nous n'avons qu'à penser à l'organisation des nombreuses manifestations, à la rédaction de mémoires et d'articles dans les journaux, à la tenue de multiples conférences un peu partout à l'échelle du territoire québécois, à la réalisation de documentaires, etc. Rappelons, par ailleurs, que toute cette implication est et fut essentiellement bénévole… Grâce à l'intelligence citoyenne et malgré qu'il n'y ait toujours pas de moratoire sur le développement de l'ensemble de la filière des hydrocarbures, le Québec n'est toujours pas devenu une « pétro-province ». En revanche, si nous regardons du côté fédéral, depuis 2013, avec l'avènement de la « tuyauterie » bitumineuse, des superpétroliers sillonnant le Saint-Laurent et des trains de la mort déraillant de temps en temps comme à Lac-Mégantic, le Québec se retrouve dans une situation très complexe. La population québécoise ne peut rester indifférente devant l'invasion bitumineuse et schisteuse de son territoire par les emprises fédérales : chemins de fer, oléoducs et voies navigables.

Des Québécois porteurs de goudron? Non merci! Nous pouvons et nous devons refuser ces projets indésirables, même s'ils relèvent de la juridiction d'Ottawa. À défaut d'être un pays souverain, soyons au moins une province qui se tient debout devant l'inacceptable!

Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Il en va de l'avenir écologique, économique et social de tous.

HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Une lutte à mener jusqu'au bout

21 mars 2015 par Stéphane Poirier

Serait-ce qu'il n'y a qu'un seul projet relevant des énergies fossiles : celui de faire du Québec un État pétrolier à l'image du Canada d'aujourd'hui? Bien des observateurs le pensent de plus en plus… Photo : Nicolas Falcimaigne

Que ce soit les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, les gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, le pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti, les réservoirs compacts de la Gaspésie, le déploiement des sables bitumineux par train, par bateau et par oléoduc, le Québec fait face, depuis quelques années, à une invasion sans précédent de « projets fossilisés ». Nul besoin de rappeler que ces projets n'ont jamais fait l'objet d'une réelle consultation publique. Par ailleurs, serait-ce qu'il n'y a qu'un seul projet relevant des énergies fossiles : celui de faire du Québec un État pétrolier à l'image du Canada d'aujourd'hui? De plus en plus d'observateurs le pensent…

Une mobilisation qui ne s'essoufflera pas

À l'heure où nous devons nous orienter vers la « décarbonisation », certains désirent poursuive avec la culture des « mauvais terreaux »; avec la complicité de quelques-uns de nos élues et élus, en voulant faire jaillir du sol, par fracturation ou par forage en milieu marin, des hydrocarbures inexistants ou quasi inexistants. Tant d'acharnement à vouloir développer quelque chose de profondément nocif! Résumons brièvement la « sauce brune à la provinciale » : démantèlement de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) et de la division Pétrole et Gaz d'Hydro-Québec; privatisation des droits d'exploration pour la modique somme de dix cents l'hectare; réveil citoyen partout le long du beau et grand Saint-Laurent; multitude de consultations publiques éparses sans pour autant répondre réellement aux exigences des citoyennes et des citoyens; exploration et exploitation des hydrocarbures encore encadrées par la Loi sur les mines; fracturation (hydraulique, propane, etc.) pour la recherche de gaz et de pétrole toujours légale; adoption du très frileux et permissif Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui balaie le règlement dit de « Saint-Bonaventure » adopté par plus de 70 municipalités; et finalement, absence d'un BAPE qui permettrait une analyse en profondeur des coûts en regard des bénéfices du

déploiement invasif de l'ensemble de l'industrie des hydrocarbures non conventionnels provenant du sous-sol québécois, en tenant compte notamment de la notion de gestion intégrée des ressources.

Un déploiement tous azimuts

En premier lieu, rappelons certains faits de la réalité pétroéconomique canadienne. La vaste majorité des hydrocarbures qui s'y trouvent est de nature non conventionnelle, en l'occurrence les sables bitumineux et le pétrole de schiste. L'objectif de la politique canadienne est de doubler, voire de tripler la production des sables bitumineux d'ici 2030. Désenclaver la ressource tous azimuts est donc cruciale pour le gouvernement fédéral à la solde d'actionnaires, pour la plupart étrangers. De plus, quand on analyse, dans le cadre de l'ALÉNA, la clause de « proportionnalité », on comprend mieux pourquoi le Canada est étroitement lié à son voisin du sud. En fait, cette clause *« assure aux États-Unis, en cas de crise énergétique ou de contraction de la production canadienne, le maintien du pourcentage de livraisons dont ils ont bénéficié durant les trois années précédentes »*. Un pourcentage qui correspond non pas à notre production nationale d'hydrocarbures, mais à l'approvisionnement total, ce qui inclut donc nos importations en cette matière. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, c'est en raison de cette clause que le Canada est l'un des rares pays à avoir sacrifié sa propre politique de sécurité énergétique… La belle affaire!

Le champ est libre : « all in Cacouna »

Sans pour autant refaire l'histoire de la saga de TransCanada que certains qualifient de « belugate », soulignons que vouloir implanter un terminal pétrolier en plein cœur d'une pouponnière de bélugas – ce qui n'aura vraisemblablement pas lieu – et à deux pas du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en dit long sur la profonde influence des lobbys pétroliers sur nos représentantes et représentants politiques. Par ailleurs, il faut mentionner que TransCanada a tenté d'implanter son installation portuaire à Lévis, mais que la Ville a décliné l'offre. Peu importe l'endroit choisi le long du fleuve, on peut supposer que la compagnie pipelinière a misé le tout pour le tout en se disant que, grâce aux lois mammouth du gouvernement Harper (lois omnibus C-38 et C-45), il n'y aurait pas trop d'embûches… Rappelons également que tous les projets liés aux sables bitumineux qui se multiplient à une vitesse folle à l'intérieur de ce qui reste de « La Belle Province » (le projet Énergie Est de TransCanada, le projet d'inversion de la ligne 9B de la compagnie Enbridge, le projet Chaleur Terminals à Belledune, le terminal ferroviaire à Sorel et, indirectement, le projet de cimenterie à Port-Daniel alimentée au coke de pétrole) se situent essentiellement au sein de l'écoumène principal du Québec, c'est-à-dire les rives du Saint-Laurent. De porteurs d'eau à porteurs de pétrole? Non merci! Utilisons le « syndrome du castor » à bon escient : barrons la route à l'expansion des sables bitumineux!

Les pays riches de demain seront les moins dépendants aux hydrocarbures. De toute façon, leur exploitation n'entraînerait pas de baisses de prix à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Le Québec ne doit pas régresser, mais avancer dans la bonne direction et cette direction ne se trouve pas dans les énergies fossiles. Un important chapitre de l'histoire du Québec est en train de se jouer. Resterons-nous assis en attendant gentiment les directives de l'Office national de l'énergie ou de quelque gouvernement réactionnaire ou allons-nous réveiller cette fameuse bête féroce de l'espoir qui sommeille en nous? À nous d'en décider!

Bibliographie

CANADA-NEWFOUNLAND OFFSHORE PETROLEUM BOARD [En ligne], http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf

DANSEREAU, P. et J.-P. DRAPEAU (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

KOUTITONSKY, V.G. et G.L. BUGDEN. 1991.

LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

LE JOURNAL LE MOUTON NOIR. Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/

MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.*

MAÎTRES CHEZ NOUS, Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », [En ligne], http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, 1996, 150 pages, [En ligne], https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable et les dangers très élevés pour l'environnement. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais **n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques, forestiers, animaliers et humains.

De plus, ces hydrocarbures extraits ici seront destinés à l'exportation et non pas à une production destinée aux besoins nationaux du Québec pendant la transition vers de nouvelles énergies. Donc, pourquoi fabriquer du pétrole très polluant, l'exporter et continuer d'en importer massivement ? C'est une aberration complète du type d'économie colonialisée.

Nous pouvons et nous devons développer les énergies alternatives parce que nous en avons les moyens avec l'électricité et autres qui sont déjà à notre dispsition. L'économie s'en portera mieux et l'environnement encore plus. **Donc, dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

MÉMOIRE DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Déposé au MERN et au MDDELCC dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) globale sur les hydrocarbures

Janvier 2016

Rédaction et révision

[redacted]

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Pour information

[redacted]

Téléphone : [redacted]

Courriel : [redacted]

Internet : www.conseileaunordgaspesie.ca

Table des matières

Pour information 2
1. Préambule 4
2. Liste des acronymes 5
3. Présentation de l'organisme 6
4. Introduction 7
5. Mise en contexte : hydrocarbures dans la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. 7
6. Enjeux et chantiers qui ont un impact sur la ressource eau et le Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie. 17
7. Synthèse des recommandations 18
8. Recommandations 20
Références 37
Annexes cartographiques 41

1. Préambule

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie salue l'initiative du Gouvernement du Québec de réaliser des évaluations environnementales stratégiques concernant les hydrocarbures et de consolider la loi encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Toutefois, nous regrettons que le gouvernement du Québec se positionne d'emblée en faveur du développement des hydrocarbures au Québec dans le cadre de son plan d'action gouvernemental, et ce, avant même la finalisation des évaluations environnementales stratégiques. Nous suggérons plutôt au gouvernement de se questionner sur la pertinence du développement des hydrocarbures dans la province, entre autres en analysant rigoureusement les coûts et les bénéfices associés à cette industrie pour la société québécoise, avant de se positionner en faveur ou en défaveur de ce développement. De plus, il est primordial de poursuivre et d'accentuer le développement des sources d'énergie verte, une approche durable qui profiterait de la capacité d'innovation des entreprises et institutions québécoises.

Enfin, nous déplorons certains éléments de la démarche de consultation publique qui nous semblent incohérents avec les énoncés de la vision du gouvernement du Québec concernant le développement des hydrocarbures qui statue que « les travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées et nous devons écouter les citoyens, les accompagner dans leur démarche et les informer tout au long de celle-ci ».

- Les délais proposés pour la démarche de consultation sont dérisoires et ne permettent pas aux communautés et aux citoyens de s'approprier les études réalisées dans le cadre de l'EES du gouvernement. Il est ainsi difficile de proposer des solutions durables, adaptées aux réalités des communautés locales dans un si court laps de temps.
- Dix-huit (18) études du Plan d'acquisition de connaissances additionnelles n'ont pas été publiées avant le déclenchement du processus de consultation, dont plusieurs étaient intéressantes pour la rédaction de ce mémoire. Le gouvernement a ensuite modifié la date limite pour le dépôt des mémoires, soit deux semaines après la diffusion de la dernière étude, mais ce délai nous paraît encore insuffisant.
- La combinaison des processus de consultation de l'EES spécifique à Anticosti et de l'EES globale rend la tâche complexe aux acteurs interpellés. Les processus de consultation aux échelles locale et régionale et les processus de consultation de la population québécoise dans son ensemble devraient être réalisés de façon distincte, car ils visent des enjeux distincts. Il y aurait dû avoir un EES spécifique pour chaque région du Québec visé par l'exploration et l'exploitation (Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Anticosti) et, séparément, un EES Global.

2. Liste des acronymes

- CENG : Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
- BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- CEAEQ : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
- CEHQ : Centre d'expertise hydrique du Québec
- G3E : Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau
- LET : Lieu d'enfouissement technique
- LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
- OBV : Organisme de bassin versant
- MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRC : Municipalité régionale de comté
- PACA : Plan d'acquisition de connaissances additionnelles
- SOMAE : Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
- RPEP : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- ZGIE : Zone de gestion intégrée de l'eau

3. Présentation de l'organisme

Rôle et mandats du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie est l'un des 40 organismes de bassins versants du Québec reconnus et soutenus financièrement par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Fondé en 2010, il agit comme table de concertation et de planification en regroupant différents acteurs de l'eau issus des communautés des Premières nations et des secteurs municipal, communautaire et économique.

Mission : Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone Gaspésie Nord.

Mandats : Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau (PDE), le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la zone Gaspésie Nord.

Objectifs

- Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
- Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
- Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
- Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la zone Gaspésie Nord afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Territoire d'action

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie exerce ses activités sur le territoire des bassins versants du nord de la péninsule gaspésienne, soit des limites du bassin versant de la rivière des Grands Capucins à l'ouest jusqu'aux limites du bassin versant du ruisseau du Prêtre à l'est. Ce territoire comprend principalement les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé (CENG, 2014 a).

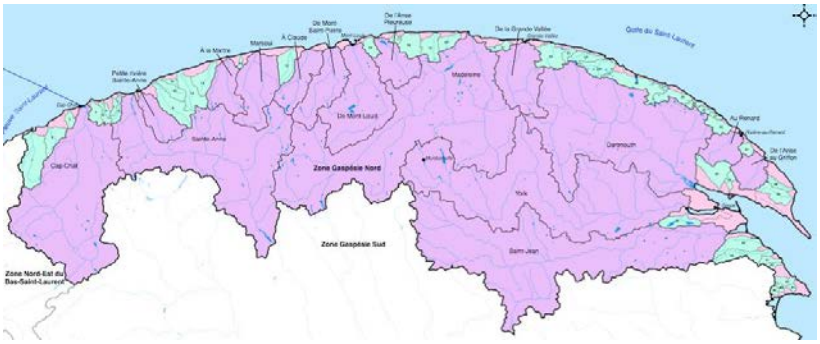

Figure 1. Zone de gestion intégrée de l'eau du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG, 2014 a)

4. Introduction

Le présent mémoire **n'est pas** une prise de position sur le bien-fondé ou non du développement des hydrocarbures au Québec. **Nous considérons que les données actuellement disponibles sont insuffisantes pour prendre une telle position. De plus, l'acceptabilité sociale des projets d'exploration actuellement en cours en Gaspésie n'est pas assurée.** Dans ce contexte, notre mémoire répond aux trois (3) objectifs suivants :

1. **Émettre des recommandations** en vue d'assurer la protection adéquate de la ressource EAU et de ses usages dans le nord de la péninsule gaspésienne dans le contexte de l'exploration des hydrocarbures et de leur exploitation éventuelle dans la région.

2. **Informer les intervenants, décideurs et citoyens** du nord de la Gaspésie des activités d'exploration passées et actuelles sur le territoire afin de nourrir les réflexions et faciliter la compréhension des enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

3. Faire ressortir les liens entre les enjeux de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et les enjeux du **Plan directeur de l'eau préliminaire** de notre organisme (CENG, 2014 a). Ce plan directeur de l'eau est en voie d'être adopté officiellement par le Gouvernement du Québec et cible plusieurs orientations et objectifs qui doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre de toute activité d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire.

5. Mise en contexte : hydrocarbures dans la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie.

Une longue histoire d'exploration des hydrocarbures

Les premières activités d'exploration pétrolière et gazière remontent au milieu des années 1800 en Gaspésie. À l'échelle de la région, la MRC de La Côte-de-Gaspé est de loin le secteur où la majorité des activités de recherche des hydrocarbures ont eu lieu. Concrètement, de 1860 à aujourd'hui, ce sont 171 puits ou sondages qui ont été forés dans cette MRC (étude GSOC01 - Gauthier et al., 2015) avec une très forte concentration de forages dans le bassin versant de la rivière York (figure 2).

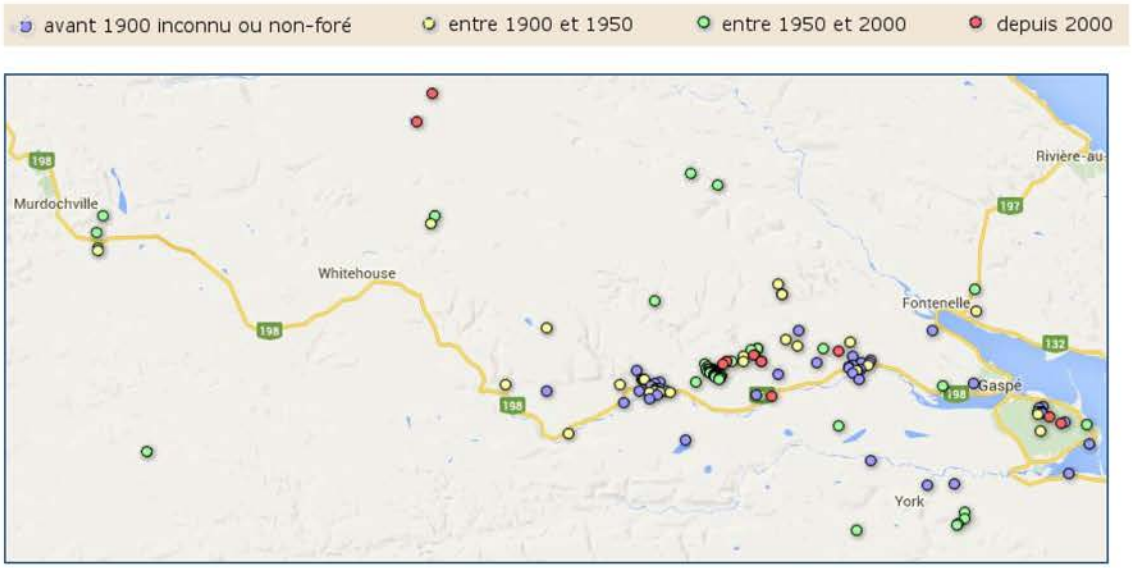

Figure 2. Majorité des forages d'exploration effectués dans le nord de la Gaspésie depuis 1860. Ceux-ci sont surtout situés dans la MRC de La Côte-de-Gaspé avec une concentration très élevée dans le bassin versant de la rivière York prenant sa source dans la région de Murdochville, longeant la route 198 et se jetant dans la baie de Gaspé (source : Le Devoir, 2013 – carte interactive *960 forages*).

Parmi les puits forés dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, 44 d'entre eux sont considérés comme étant toujours actifs par le MERN (figure 3; étude GSOC01 : Gauthier et al., 2015). Fait surprenant, en plus des forages réalisés depuis les années 2000 par les compagnies Junex et Pétrolia, notons que plusieurs autres forages classés comme étant actifs datent de plusieurs décennies et parfois même de plus d'un siècle (tableau 1; MERN, 2015 a). Concrètement, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, ce sont 21 puits actifs sur les 44 qui datent de plus de 100 ans, soit près de la moitié de ceux-ci.

Figure 3. Classification de la majorité des puits d'exploration des hydrocarbures du nord de la Gaspésie selon leur état d'activité (Source : MERN, 2015 a – carte interactive pour suivre l'inspection des puits pétroliers et gaziers).

Tableau 1. Répartition temporelle des 44 puits* ayant un statut actif dans la MRC de La Côte-de-Gaspé

Période de forage	Nombre de puits actifs	Pourcentage de puits actifs
1860 à 1899	15	34,1 %
1900 à 1949	8	18,2 %
1950 à 1999	11	25,0 %
2000 à 2014	10	22,7 %
TOTAL	**44**	**100,0 %**

*Excluant le puits horizontal Galt No 5 foré en 2015.
Source : MERN, 2015 a

Les cibles actuelles d'exploration

Permis de recherche en vigueur dans la région

Des permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel couvrent la majeure partie de la ZGIE Gaspésie Nord (figure 4 — voir annexe pour carte complète). Concrètement, les aires protégées dont le parc national de Gaspésie et le parc national du Canada Forillon et quelques secteurs orphelins constituent les portions de territoire non couvertes par de tels permis (MERN, 2015 b).

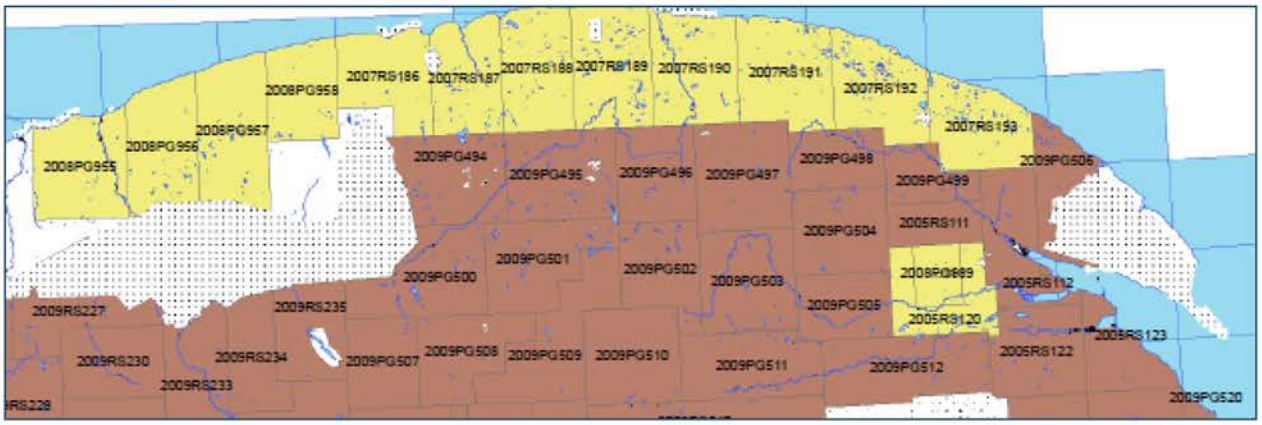

Figure 4. Permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain au nord de la Gaspésie en date du 14 octobre 2015 (Source : MERN, 2015 b). Les permis en jaune sont détenus par Junex inc. alors que les permis en brun sont détenus par Pétrolia inc.

L'exploration a permis de découvrir deux gisements, soit celui de Galt (bassin versant York), dont les titres sont détenus par Junex inc., et celui d'Haldimand (bassin versant résiduel), dont les titres sont détenus par Pétrolia inc. Un troisième gisement, Bourque, est aussi exploré par Pétrolia dans les TNO Rivière-Saint-Jean et Collines-du-Basque (tête du bassin Dartmouth et bassin York). Il s'agit des trois cibles exploratoires ciblées par la présente ÉES globale sur les hydrocarbures en ce qui concerne la Gaspésie.

Gisement Galt

Le gisement de Galt exploré par la compagnie Junex comporte du gaz naturel et du pétrole léger. Celui-ci est situé dans le bassin de la rivière York (sous-bassin de la rivière de la Petite Fourche) à environ 20 km en amont de la ville de Gaspé (figure 5; voir annexe pour carte synthèse complète du bassin versant de la rivière York – CENG, 2014 b).

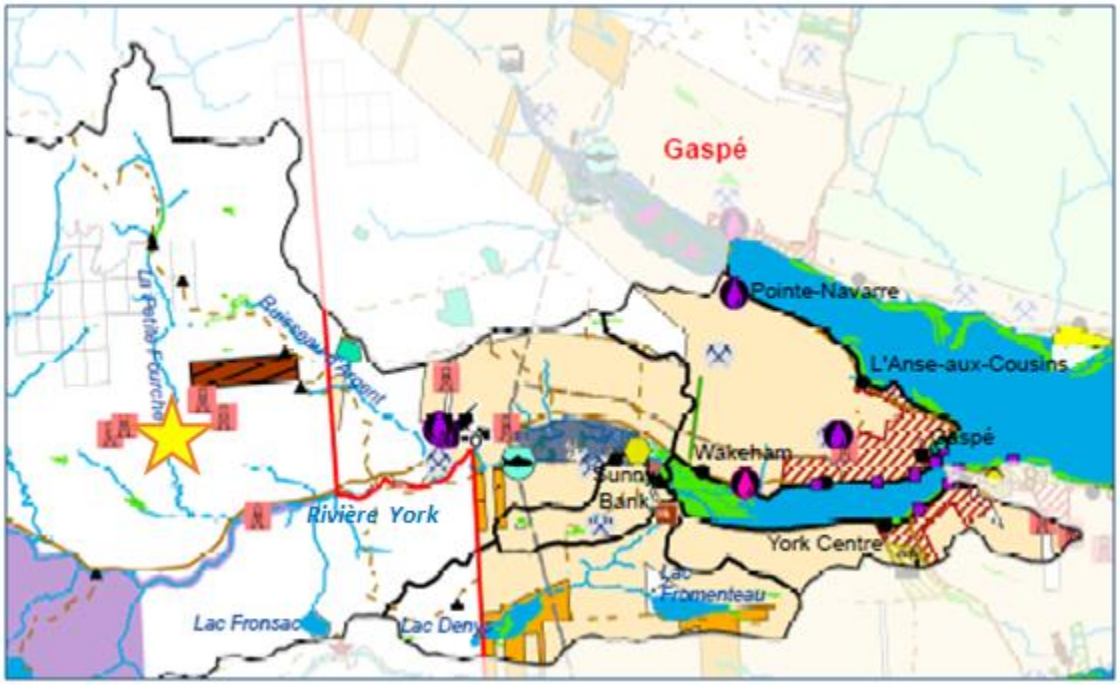

Figure 5. Localisation du gisement Galt (étoile jaune) dans le sous-bassin versant de la rivière de la Petite Fourche inclus dans le bassin versant York (CENG, 2014 b). Pour plus détails concernant l'ensemble du bassin York, veuillez consulter la carte synthèse de celui-ci en annexe du document.

Au niveau pétrolier, le gisement est encore à la phase exploratoire et son potentiel est évalué à 19,5 millions de barils récupérables (Junex, 2011; 2015 a). À ce jour, Junex a effectué six forages dans le secteur Galt (Junex, 2015 a). Les plus récents sont Galt No 4 vertical réalisé en juillet 2012, Galt No 4 horizontal complété à la fin 2014 à partir du forage vertical ainsi que Galt No 5 (horizontal) foré en 2015 (Junex, 2012; 2015 b et e). Le forage horizontal Galt No 4 avait pour but d'intercepter les fractures naturelles de la formation géologique afin de maximiser l'écoulement du pétrole dans le puits. Pour vérifier le rendement potentiel du puits, trois séries d'essais de production ont été réalisées entre décembre 2014 et mars 2015; qui ont donné des débits moyens de production de 161 (limité par les équipements), 316 et 206 barils/jours respectivement pour un volume extrait totalisant 7 200 barils de pétrole léger (Junex, 2015 b, c et d). En 2015, en plus du forage du puits Galt No 5, les travaux de Junex ont inclus des levés sismiques 3D à l'échelle de l'ensemble du secteur (Junex, 2015 e).

En fonction des résultats de Galt No 4 et 5 ainsi que des relevés sismiques 3D réalisés, Junex prévoit de travaux exploratoires supplémentaires dans le secteur, soit deux nouveaux forages horizontaux (Galt No 6 et 7) (Junex, 2015 e).

Gisement Haldimand

Le gisement pétrolier d'Haldimand est également au stade exploratoire, opéré par la compagnie Pétrolia. Celui-ci est situé à l'intérieur des limites de la Ville de Gaspé et est inclus dans un bassin versant résiduel dont le réseau hydrographique aboutit dans la baie de Gaspé (figure 6; voir annexe pour carte synthèse complète du bassin versant de la rivière Saint-Jean et des bassins versants résiduels environnants CENG, 2014 c).

Figure 6. Localisation du gisement Haldimand (étoile jaune) dans un bassin versant résiduel inclus à la ville de Gaspé et situé entre l'embouchure des rivières York et Saint-Jean (CENG, 2014 c). Pour plus détails concernant ce secteur, veuillez consulter la carte synthèse de la rivière Saint-Jean en annexe du présent document.

En 2010, après les forages des puits Haldimand No 1 en 2005 et Haldimand No 2 en 2009, les ressources pétrolières récupérables ont été évaluées à 7,7 millions de barils sur un territoire de 9 km^2 (Pétrolia, 2015 a). Haldimand No 4, un troisième puits initialement amorcé en 2012, a finalement été complété à la fin 2014 à la suite à l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) par le gouvernement du Québec (Pétrolia, 2014 a ; 2015 b).

À l'instar du puits Galt No 4 de Junex, Haldimand No 4 a été creusé par un forage horizontal afin de valider le potentiel commercial des ressources pétrolières du gisement (Pétrolia, 2014 b). Les travaux exploratoires se poursuivent actuellement au niveau de ce puits, alors que Pétrolia a complété des travaux de nettoyage de celui-ci en décembre 2015 et prévoit y réaliser un essai de production de longue durée de 240 jours au printemps 2016 (Pétrolia, 2016).

Gisement Bourque

En 2012, Pétrolia a réalisé deux forages conventionnels sur le gisement Bourque, à mi-chemin entre Murdochville et Grande-Vallée, dans l'arrière-pays forestier de la région (Pétrolia, 2015 c). Le premier forage, Bourque No 1, est situé dans un sous-bassin de la rivière York, soit le sous-bassin du ruisseau Patch. Pour sa part, Bourque No 2 est situé dans un sous-bassin de la rivière Dartmouth, soit le sous-bassin du ruisseau Slow (figure 7; voir annexe pour cartes synthèses complètes des bassins versants York et Dartmouth – CENG, 2014 b et d).

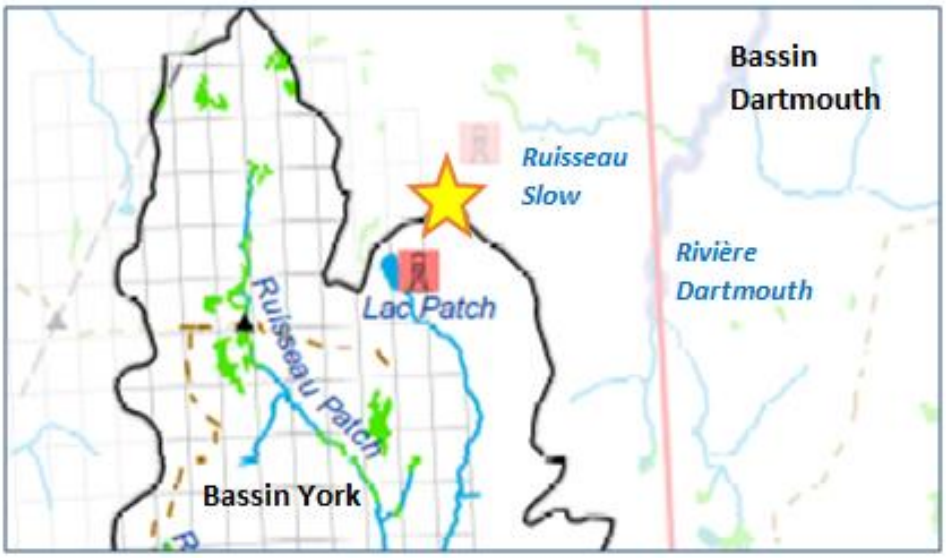

Figure 7. Localisation du gisement Bourque (étoile jaune) situé dans les sous-bassins du ruisseau Patch (rivière York) et du ruisseau Slow (rivière Dartmouth) (CENG, 2014 d). Pour plus détails, veuillez consulter les cartes synthèses des rivières York et Dartmouth en annexe du présent document.

Situés à deux kilomètres l'un de l'autre, ces deux puits ont permis de confirmer le potentiel commercial en gaz naturel (estimation du volume initialement en place par la firme Sproule en 2013 : 1000 milliards de pieds cubes) (Pétrolia, 2015c). De nouveaux travaux exploratoires de confirmation de la ressource sont en cours de planification dans l'objectif « d'identifier les caractéristiques de production de la formation de Forillon et de confirmer les réserves » (Pétrolia, 2015c).

À cet égard, l'annonce en septembre 2015 d'un investissement de 3,8 millions de dollars par le gouvernement du Québec et de 2,7 millions de dollars par Tugliq Énergie devrait permettre d'enclencher prochainement la première phase du programme de confirmation des ressources en hydrocarbures du gisement Bourque (Pétrolia, 2015 d). Notons que cette phase implique de nouveaux travaux au puits Bourque No 1 (réentrée dans le puits et forage directionnel de 1 800 m et tests de production) ainsi que le forage du puits Bourque No 3 (forage directionnel de 1 400 m) (Pétrolia, 2015 e).

En lien avec le potentiel gazier du gisement Bourque, Tugliq Énergie s'est entendue avec Pétrolia en novembre 2014 afin d'acheter le gaz naturel éventuellement produit par ce gisement (Tugliq Énergie et Pétrolia, 2014). Avec cette source d'approvisionnement, Tugliq Énergie projette la construction d'un gazoduc et d'une barge de liquéfaction du gaz naturel en vue d'en permettre sa distribution vers des marchés tels que ceux de la Côte-Nord et du Nunavik. À la fin novembre 2015, suite à une analyse multicritères de trois scénarios possibles de localisation de la barge, Tugliq Énergie a annoncé publiquement qu'elle choisissait le port de Sandy Beach dans la baie de Gaspé pour y installer son infrastructure flottante de liquéfaction (Gélinas, 2015).

En plus de la construction d'une barge-usine de 110 mètres de long pouvant liquéfier 25 milliards de pieds cubes de gaz par année, ce choix implique également la construction d'un gazoduc d'environ 58 km de longueur raccordant la barge au site de Bourque. À l'heure actuelle, trois (3) scénarios seraient à l'étude concernant la localisation du gazoduc, dont un qui longerait la route 198 reliant Murdochville à Gaspé et qui impliquerait de traverser la rivière York (Gélinas, 2015). Mentionnons qu'en vertu du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* de la LQE, autant la construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel que celle d'un gazoduc de plus de 2 km sont soumises au dépôt d'une étude d'impacts environnementaux au MDDELCC et potentiellement à des audiences publiques du BAPE.

Acceptabilité sociale du projet Haldimand

Parmi les trois cibles actuelles d'exploration des hydrocarbures en Gaspésie, c'est clairement le gisement Haldimand qui présente le plus grand défi d'acceptabilité sociale en raison de sa proximité avec le milieu habité de la ville de Gaspé et des enjeux que cela implique (CENG, 2014 a). Cette situation cause d'ailleurs un certain niveau de division et de tension sociale au sein de la population entre les défenseurs et les opposants du projet.

Concrètement, l'emplacement du gisement Haldimand par rapport au milieu habité de Gaspé a suscité et suscite toujours plusieurs craintes et appréhensions auprès d'une partie de la population, et ce, notamment chez les citoyens résidant le plus près du site d'exploration. Parmi ces craintes, la possible contamination des sources d'eau potable et du milieu environnant sont les plus fréquemment exprimées (CENG, 2014 a).

En lien avec les enjeux soulevés par la population, diverses interventions ont été réalisées par la ville de Gaspé auprès du gouvernement du Québec et des compagnies d'exploration actives sur son territoire en 2011. La ville a notamment adopté des résolutions adressées au gouvernement concernant le besoin d'adopter une nouvelle approche de développement des hydrocarbures considérant les enjeux environnementaux et d'occupation du territoire, la nécessité d'une révision du volet hydrocarbures de la *Loi sur les mines* ainsi que son opposition à l'utilisation de la fracturation à l'intérieur des limites de son territoire (Cour supérieure du Québec, 2014).

Survol du litige ayant opposé la Ville de Gaspé et Pétrolia

Chronologie des événements :

NOTE : événements de juin 2012 à février 2014 (source : Cour supérieure du Québec, 2014)

- **Juin 2012** : Pétrolia reçoit un permis de forage du MRN (maintenant MERN) l'autorisant à forer son puits horizontal Haldimand No 4 en vertu de la *Loi sur les mines*. Le site de forage du puits Haldimand No 4 est localisé non loin d'une portion habitée de la ville de Gaspé, « soit à quelque 350 mètres d'une résidence desservie par le réseau d'aqueduc municipal et à l'intérieur d'un rayon de deux kilomètres de quelque 400 résidences non desservies par le réseau d'aqueduc municipal, alimentées en eau potable par puits; l'une d'elles se trouvant à quelque 850 mètres ».

- **Automne 2012** : Pétrolia amorce la préparation terrain de son forage.

- **Décembre 2012** : étant d'avis que ni le gouvernement du Québec, ni Pétrolia ne répond aux attentes qu'il a formulées (notamment en 2011), le conseil municipal procède à l'adoption du « Règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la ville de Gaspé ». Par son contenu, le règlement adopté par la ville de Gaspé a alors comme conséquence d'empêcher la poursuite des activités de forage du puits Haldimand No 4.

- **Janvier 2013** : Pétrolia suspend ses travaux au puits Haldimand No 4 après avoir pris connaissance du règlement de la ville de Gaspé.

- **Avril 2013** : Pétrolia dépose une requête à la Cour supérieure du Québec pour faire invalider le règlement adopté par la ville de Gaspé. La compagnie considère qu'elle est en droit de procéder à ses travaux d'exploration puisqu'elle détient un permis de forage valide en vertu de la *Loi sur les mines* et que la ville outrepasse ses compétences par l'application de ce règlement. De son côté, la ville soutient qu'elle a le droit de légiférer sur la protection de l'eau potable sur son territoire.

- **Été 2013** : Le MDDELCC annonce qu'il a confié à l'INRS-ETE le mandat de réaliser une étude de caractérisation hydrogéologique du secteur Haldimand. Il s'agit alors d'une étude hydrogéologique à plus grande échelle que celle commandée par Pétrolia pour ce secteur en 2011.

- **Février 2014** : La Cour supérieure du Québec rend une décision en faveur de Pétrolia.

- **Mars 2014** : La ville de Gaspé décide de porter la cause en appel alors que Pétrolia attend les conclusions de la nouvelle étude hydrogéologique (Radio-Canada, 2014 a).

- **Mai 2014** : Dépôt et présentation publique des résultats de l'étude hydrogéologique commandée par le MDDELCC (Raynauld et al., 2014). Le contenu de l'étude révèle alors qu'un forage sans fracturation hydraulique sur le site Haldimand No 4 ne mettrait pas à risque les sources d'eau potable du secteur. Ces conclusions sont alors remises en question par certains intervenants n'ayant pas été impliqués dans l'étude.

- **Août 2014** : Entrée en vigueur du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) qui rend alors les règlements municipaux de protection de l'eau inopérants.

- **Septembre 2014** : La ville de Gaspé retire sa demande d'appel de la décision rendue par la Cour supérieure en février en réaction à l'adoption du RPEP (Radio-Canada, 2014 b).

- **Novembre 2014** : Pétrolia reprend ses activités de forage du puits horizontal Haldimand No 4 (Pétrolia, 2015 a).

Malgré l'entrée en vigueur du RPEP en août 2014 permettant notamment de combler un vide juridique en matière de distance séparatrice des forages d'hydrocarbures par rapport aux sources d'eau potable, certaines craintes citoyennes et plusieurs questionnements scientifiques persistent en lien avec le développement de cette filière tant à Gaspé qu'ailleurs au Québec.

De son côté, la ville de Gaspé est toujours fortement concernée par l'exploration du gisement Haldimand. En mai 2015, elle a formellement demandé au gouvernement du Québec la tenue d'un BAPE dédié spécifiquement à la question de ce projet pétrolier (Radio-Canada, 2015). Selon un article du Devoir d'octobre 2015, le gouvernement ne prévoit pas la tenue d'un tel BAPE, puisque les trois gisements exploratoires de la Gaspésie sont traités dans le cadre de la présente EES globale sur les hydrocarbures (Shields, 2015). Néanmoins, la Ville de Gaspé a réitéré sa demande de BAPE pour le projet Haldimand lors de la consultation publique tenue à Gaspé le 17 novembre 2015 (Ville de Gaspé, 2015) ainsi qu'au début janvier 2016 alors que Pétrolia a annoncé publiquement sa volonté d'effectuer un essai de production longue durée au puits Haldimand No 4 (Pétrolia, 2016; Radio-Canada, 2016).

Possibilité de recours à la fracturation hydraulique

Jusqu'à maintenant, les activités d'exploration des hydrocarbures en Gaspésie n'ont pas eu recours à la stimulation des puits par fracturation hydraulique. Avant 2014, ce sont des puits verticaux qui ont été forés dans la région. Cependant, depuis 2014, avec les forages des puits Galt No 4 (phase 2) et Galt No 5 par Junex ainsi que celui du puits Haldimand No 4 par Pétrolia, les prospecteurs adoptent maintenant une nouvelle approche en recourant à des forages horizontaux. La logique derrière cette façon de faire est d'atteindre un maximum de fractures naturelles dans la formation géologique visée et ainsi augmenter l'écoulement des hydrocarbures vers le puits. Pour l'instant, dans le cas des puits Galt No 4 horizontal et Haldimand No 4, le passage des puits perpendiculairement au réseau de fractures naturelles a permis d'éviter le recours à la fracturation hydraulique. Bien que l'industrie n'ait pas recouru à la fracturation hydraulique à ce jour dans la région, l'exercice de couplage des gisements de la Gaspésie avec des analogues déjà exploités ailleurs en Amérique du Nord montre que cette possibilité ne peut être écartée (tableau 2; étude GTEC01 : Malo et al., 2015). En effet, l'exploitation des hydrocarbures des gisements analogues à ceux de la Gaspésie a recours à cette technique de stimulation des puits.

Tableau 2. Comparaison des gisements de l'Est-du-Québec avec des analogues déjà exploités ailleurs dans le monde.

Extraction des hydrocarbures					
Structure géologique (Bassin géologique)	**Type de formation géologique**	**Principal hydrocar-bure**	**Type de forage**	**Formation géologique analogue**	**Type de forage de la formation analogue**
Massé (Bas-Saint-Laurent)	Calcaires dolomitisés	Gaz	Conventionnel vertical	Formation de Slave Point. Champ gazier de Ladyfern (nord-est de la Colombie-Britannique)	Conventionnel.
Galt (Gaspésie)	Calcaires dolomitisés	Gaz	Horizontal sans fracturation hydraulique	Les calcaires fracturés d'âge mississippien du bassin d'Anadarko (Mississippian limestones) dans les États d'Oklahoma et du Kansas	Horizontal avec fracturation hydraulique
		Pétrole	Horizontal sans fracturation hydraulique	Les calcaires fracturés d'âge mississippien du bassin d'Anadarko (Mississippian limestones) dans les États d'Oklahoma et du Kansas	Horizontal avec fracturation hydraulique
Bourque (Gaspésie)	Calcaires fracturés	Gaz et condensats	Forage directionnel	Idem structure de Galt	Horizontal avec fracturation hydraulique
Haldimand (Gaspésie)	Grès à faible perméabilité	Pétrole	Horizontal sans fracturation hydraulique	Les grès de la formation de Bakken au Dakota du Nord et en Saskatchewan	Horizontal avec fracturation hydraulique
Old Harry (golfe du Saint-Laurent)	Grès	Gaz	Conventionnel vertical	Grès fluviatiles carbonifères de la partie sud de la mer du Nord	Conventionnel vertical

Modifié d'un tableau de l'étude GENV30.

Sources : études GTEC01 (Malo et al., 2015) et GENV30 (MDDELCC, 2015 a).

Ce constat met clairement en évidence un **besoin de clarification des intentions de l'industrie concernant le recours à la fracturation hydraulique** dans la région. En effet, dans le cas où l'interception des fractures naturelles ne donnerait pas un rendement suffisant, les auteurs de l'étude GENV30 (MDDELCC, 2015 a) indiquent « qu'il n'est pas impossible qu'on ait éventuellement recours à cette technique pour augmenter la production ». Si la fracturation hydraulique devenait la prochaine étape de l'industrie dans la région, les aspects techniques et environnementaux de l'exploration et de l'éventuelle exploitation des hydrocarbures comporteraient des enjeux particuliers. Voir recommandation 8.

6. Enjeux et chantiers qui ont un impact sur la ressource eau et le Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie.

Plusieurs enjeux soulevés dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique touchent la ressource eau et les usages qui y sont liés. Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, dans le cadre de son Plan directeur de l'eau préliminaire, a mis en lumière ces enjeux au sein de plusieurs orientations (CENG, 2014 a). À cet égard, il est primordial que toutes activités d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures répondent aux exigences de ces orientations. Les objectifs liés à ces orientations nous permettent de mieux cibler les résultats à atteindre avant de continuer ces activités sur notre territoire.

Enjeux - EES globale	Enjeux du Plan directeur de l'eau : nord de la Gaspésie
Chantier environnement et transport	**Orientation 4 : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource.** Objectif 13 : Augmenter les outils/stratégies mis en place pour la protection des sources d'eau potable **Orientation 5 : Prévenir et diminuer les risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines** Objectif 15 : Veille environnementale : acquérir et diffuser des informations sur les sources potentielles de contamination. Objectif 16 : Outiller et sensibiliser les usagers sur les pratiques adéquates concernant les substances potentiellement contaminantes (dont les toxiques) **Orientations 6, 7 et 8 : Conservation et mise en valeur des milieux riverains (6), humides (7) et aquatiques (8).** Mettre en œuvre des stratégies pour assurer leur protection et leur mise en valeur.
Milieu biophysique	**Orientation 3 : Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines de la ZGIE** Objectif 7 : Augmenter et consolider les activités de surveillance des cours d'eau Objectif 8 : Augmenter les connaissances sur les eaux souterraines Objectif 9 : Augmenter la diffusion et l'utilisation des connaissances sur les eaux de surface et souterraines de la ZGIE par les acteurs de l'eau
Chantier société **Chantier économie**	**Orientation 9 : Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes** Objectif 27 : Prévenir les conflits d'usage en ce qui a trait à la ressource EAU et aux écosystèmes
Chantier aspect technique	**Orientation 1 : Prévenir et diminuer l'érosion d'origine anthropique et l'apport de sédiments dans les cours d'eau** Objectif 1 : Assurer l'application des normes relatives à l'exploitation des ressources naturelles en territoire public et évaluer leur efficacité.

Source : diagnostic et plan d'action stratégique du PDE préliminaire Gaspésie Nord (CENG, 2014 a).

POUR CONSULTER LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE, vous pouvez suivre le lien suivant : http://www.conseileaunordgaspesie.ca/pde/preliminaire

7. Synthèse des recommandations

Voici les recommandations du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie en lien avec l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures sur son territoire.

Recommandations transversales

1. Mettre en œuvre un processus d'évaluation environnementale stratégique spécifique à la Gaspésie avant de poursuivre les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire.

2. Doter le Québec d'un cadre réglementaire consolidé et intégré qui englobe les différentes facettes liées à l'exploration, à l'exploitation et au transport des hydrocarbures. Ce cadre devrait assujettir tout projet de développement des hydrocarbures à un BAPE et consolider l'usage de processus de certificats d'autorisation en lien avec les activités liées à l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures.

Recommandations en lien avec le milieu biophysique et l'environnement

3. Établir un portrait initial complet de la qualité des eaux de surface et des écosystèmes riverains, humides et aquatiques dans les bassins versants touchés par les activités d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures.

4. Mener des études pour combler le manque de connaissances sur l'hydrogéologie du territoire gaspésien.

5. Documenter rigoureusement les possibles impacts des activités d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures sur l'eau et ses écosystèmes et assurer le maintien de la qualité de cette ressource indispensable aux populations et à l'économie locale lors de toute activité en lien avec ces activités.

6. Instaurer des mécanismes de contrôle et de surveillance des activités liées aux hydrocarbures non limités à l'autosurveillance par les promoteurs de projets.

7. Favoriser la transparence en facilitant l'accès aux données de suivi existantes, mais non disponibles, pour les organismes de bassins versants comme le CENG, et autres acteurs de l'eau locaux et régionaux interpellés, qui exercent une veille environnementale sur le milieu.

Recommandations en lien avec les aspects techniques et les meilleures pratiques

8. Émettre un moratoire sur toute activité de fracturation hydraulique liée à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures.

9. Appliquer les meilleures pratiques de l'industrie dans toutes les phases de l'exploration, de l'exploitation et de transport, avec une attention particulière aux milieux sensibles et à la ressource EAU.

10. Se doter des meilleures connaissances et moyens d'intervention pour faire face à d'éventuels accidents liés à l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures et pour restaurer les milieux affectés; s'assurer d'inclure et de former les communautés locales aux meilleures pratiques dans ce domaine d'intervention.

11. Se doter d'entités et de mécanismes pour réaliser des travaux de recherche et de veille sur les meilleures pratiques liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et pour maximiser l'apport de la filiale au développement des régions.

Recommandations liées au chantier société

12. L'acceptabilité sociale des projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures devrait être une priorité du gouvernement du Québec avant de continuer avec les efforts d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

13. Les MRC et municipalités doivent être dotés de responsabilités et de pouvoirs législatifs clairs en ce qui concerne l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sur leur territoire, incluant le droit de soustraire certaines zones de leur territoire à de telles activités. Des processus de consultation citoyenne doivent être établis dans ce sens et des ressources financières (moyens d'interventions) doivent être allouées aux municipalités et MRC pour assurer ces rôles.

14. Des instances officielles de concertation et de gestion intégrée des hydrocarbures doivent être implantées dans toutes les régions sujettes à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

15. Les promoteurs d'entreprises liées aux hydrocarbures devraient être présents et actifs sur les diverses instances de concertation du territoire, selon les besoins des acteurs locaux et régionaux.

8. Recommandations

Recommandation 1 :

Mettre en œuvre un processus d'évaluation environnementale stratégique spécifique à la Gaspésie avant de poursuivre les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire.

L'état actuel des connaissances liées aux hydrocarbures en Gaspésie ne permet pas au gouvernement du Québec de répondre aux cinq (5) éléments de sa vision :

- « Le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures, mais **la sécurité des personnes doit être assurée et l'environnement protégé.**
- Le **potentiel doit être confirmé, la rentabilité économique évaluée** et les meilleures pratiques appliquées avant que ne soit autorisée l'exploitation.
- Le cas échéant, l'exploitation devra être encadrée et contrôlée.
- Les travaux d'exploration et d'exploitation **devront susciter l'adhésion des communautés concernées**.
- Nous devons **écouter les citoyens, les accompagner dans leur démarche et les informer tout au long de celle-ci.** »

(Gouvernement du Québec, 2015 a)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour assurer la qualité de vie et la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Le potentiel et la rentabilité économiques n'ont pas été évalués dans le contexte économique actuel en Gaspésie et en tenant compte des impacts potentiels sur les activités économiques en cours sur le territoire (tourisme, pêche, aquaculture, etc.). L'adhésion des communautés concernées n'est pas confirmée et les processus de consultations n'ont pas permis de réellement être à l'écoute des citoyens et des acteurs locaux et régionaux. Il est primordial de jeter des bases solides, ancrées sur des connaissances scientifiques, des études économiques sérieuses et un processus de consultation citoyenne complet, avant de continuer avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Cette EES devrait prévoir :

- Un portrait initial de l'état de la qualité de l'eau et des écosystèmes : voir recommandation 3.
- Des études hydrogéologiques du sous-sol gaspésien : voir recommandation 4.
- Des études sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques des activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures prévu dans chaque région concerné par le développement des hydrocarbures : voir recommandation 5.
- Des études pour documenter le niveau d'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie : voir recommandation 12.

Cette EES spécifique à la Gaspésie devrait être réalisée avec des délais raisonnables permettant la réalisation d'études exhaustives et la consultation adéquate de la population.

Recommandation 2 :

Doter le Québec d'un cadre réglementaire consolidé et intégré qui englobe les différentes facettes liées à l'exploration, à l'exploitation et au transport des hydrocarbures. Ce cadre devrait assujettir tout projet de développement des hydrocarbures à un BAPE et consolider l'usage de certificats d'autorisation en lien avec les activités liées à l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures

La législation actuelle concernant les hydrocarbures est provisoire et morcelée. Plusieurs lois et règlements entrent en jeux lors des diverses phases d'exploration, d'exploitation et de transport. Il est important d'encadrer les procédures dans un document intégrateur tissant les liens entre les diverses lois et règlements qui régissent l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures au Québec.

Voici quelques recommandations plus spécifiques :

- Ce cadre devrait englober tous les permis d'exploration actifs dans la province, tous les forages actifs et inactifs existants, et toutes les phases d'exploration et d'exploitation potentielle des hydrocarbures.
- Il devrait aussi exclure complètement toute infrastructure d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures des milieux humides, des zones inondables, des espaces de liberté et de mobilité des cours d'eau, des zones de recharge des aquifères, des zones de glissement de terrain, des aires protégées et des aires occupées par des espèces menacées ou vulnérables désignées ou secteurs à usage faunique tels que les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et prévoir une distance minimale les séparant de ceux-ci.
- Ce cadre devrait inclure systématiquement les projets d'exploitation des hydrocarbures dans la liste des projets assujettis au processus de BAPE. De plus, il devrait permettre la réalisation de BAPE au besoin lors de la phase d'exploration. Plusieurs types de projets industriels sont automatiquement soumis au BAPE selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Toutefois, les projets liés aux hydrocarbures ne figurent pas dans cette liste. Pour s'assurer de tenir compte de tous les impacts environnementaux d'un projet, le BAPE représente un outil incontournable pour documenter les possibles impacts négatifs des activités liés à l'exploration et l'exploitation sur un territoire donné. Il devra tenir compte également des impacts cumulatifs de l'ensemble des projets présents dans une région.
- Les certificats d'autorisation devraient être obligatoires pour tout type de forage, avec ou sans fracturation, et dans tous les types de formation géologique. Des normes réglementaires strictes doivent être mises en place en lien avec les coffrages et la cimentation des forages. De plus, la distance, la superficie, la densité et le rythme d'établissement des sites de forage doivent être réglementés.
- Introduire dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) un amendement permettant aux municipalités d'imposer des normes plus sévères que celles prévues à ce dernier afin de protéger l'eau potable de leurs collectivités.
- Ce cadre devra inclure des mesures compréhensives encadrant la fermeture et la restauration de sites d'exploration et d'exploitation. On demande que soit exigé un certificat de conformité à la fermeture

temporaire ou définitive d'un puits, incluant des rapports détaillés sur le coffrage, la cimentation et les essais d'étanchéité et de pression. De plus, l'industrie devrait demeurer imputable à vie en cas de défauts aux procédés de fermeture. Dans ce sens, il est souhaité que le gouvernement du Québec exige le versement d'un fonds de protection initial par les industries, destiné à la fermeture des sites d'exploitation en cas de faillite, et ce, dans un fonds dédié devant être utilisé exclusivement pour la fermeture des sites. Le montant exigible devrait couvrir l'ensemble des frais de fermeture du site et les problèmes subséquents pouvant survenir à moyen ou long terme après la fermeture de ce site. Le calcul du montant devrait être basé sur les coûts réels de fermeture de chacun des puits.

- Ce cadre devra inclure une réglementation claire concernant tous les types de transport des hydrocarbures au Québec.

(ROBVQ, 2015)

De plus, ce cadre réglementaire doit inclure de solides fondations assurant les recommandations suivantes :

- Instaurer des mécanismes de contrôle et de surveillance des activités liées aux hydrocarbures non limités à l'autosurveillance par les promoteurs de projets : voir recommandation 6.
- Favoriser la transparence en facilitant l'accès aux données de suivi existantes, mais non disponibles pour les organismes de bassins versants comme le CENG et autres acteurs de l'eau locaux et régionaux interpellés : voir recommandation 7.
- Émettre un moratoire sur toute activité de fracturation hydraulique liée à l'exploration ou à l'exploitation des hydrocarbures: voir recommandation 8.
- Appliquer les meilleures pratiques de l'industrie dans toutes les phases de l'exploration, de l'exploitation et du transport, avec une attention particulière aux milieux sensibles et à la ressource EAU : voir recommandation 9.
- Se doter de cadres et moyens d'intervention pour faire face à d'éventuels accidents liés à l'exploration, l'exploitation et au transport d'hydrocarbures. S'assurer d'inclure et de former les communautés locales aux meilleures pratiques dans ce domaine d'intervention : voir recommandation 10.
- Se doter d'un centre de recherche sur les hydrocarbures pour assurer une veille sur les meilleures pratiques liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et l'apport de la filiale au développement des régions : voir recommandation 11.
- Se doter de mécanismes pour évaluer et assurer l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie – recommandation 12.
- Doter les MRC et municipalités de pouvoirs spécifiques pour protéger la qualité de vie de leurs citoyens en lien avec l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures : voir recommandation 13.
- Créer des instances officielles de concertation et de gestion intégrée des hydrocarbures dans toutes les régions sujettes à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures : voir recommandation 14.
- Assurer la participation des entreprises liées aux hydrocarbures aux instances de concertation locale ou régionale existante, selon les besoins des intervenants : voir recommandation 15.

RESPECT DU MILIEU BIOPHYSIQUE ET CHANTIER ENVIRONNEMENT

Recommandation 3

Établir un portrait initial complet de la qualité des eaux de surface et des écosystèmes riverains, humides et aquatiques dans les bassins versants touchés par les activités d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures.

Au-delà du suivi environnemental directement lié aux sites d'exploration des hydrocarbures, l'établissement d'un portrait initial du milieu récepteur constitue un incontournable. À ce niveau, le CENG considère que l'unité de base d'un tel suivi devrait être le bassin ou le sous-bassin versant.

Puisque les activités d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures s'inscrivent dans des territoires sensibles et comportant des enjeux multiples, il devient extrêmement pertinent de dresser un portrait de l'état initial de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques des bassins versants où se déroulent ces activités.

Concrètement, l'objectif principal d'un tel portrait est de **détenir un référent précis et fiable du milieu pour établir une base comparative de suivi environnemental des activités liées aux hydrocarbures**. Ce portrait devrait minimalement contenir les éléments suivants :

- La qualité de l'eau potable des puits et sources d'eau potable (souterraines ou de surface) des régions visées par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
- Les caractéristiques des bassins versants visées par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures (débit, hydrologie et hydrométrie) pour mieux connaître la quantité et le débit d'eau disponible dans ces bassins versants.
- La physico-chimie complète de l'eau de rivières ciblées, incluant les traces d'hydrocarbures et les éléments entrant dans les procédés de forage et de fracturation (si c'est le cas). Lorsque présentes (c.-à-d. dans la rivière York), les stations du Réseau-rivières fournissent des informations pertinentes, mais incomplètes concernant les éléments liés aux hydrocarbures.
- L'état de santé et la composition de la faune benthique des cours d'eau du bassin versant : très peu de données sont disponibles sur la faune benthique des cours d'eau de la ZGIE Gaspésie nord, bien que le CENG acquière progressivement de l'information à ce sujet dans le cadre des projets *J'adopte un cours* et *SurVol Benthos* du Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E, 2015).
- Le portrait ichtyologique complet du cours d'eau principal du bassin versant
    - Liste des espèces de poissons présentes, quantité et structure de la communauté
    - État de santé général des poissons échantillonnés
    - Qualité de la chair des salmonidés pour la consommation humaine

Dans le cadre du PACA, plusieurs études produites pour l'île d'Anticosti ont retenu l'attention du CENG et pourraient former la base d'un portrait en Gaspésie. Nous jugeons que de telles études auraient également dû être réalisées dans les bassins versants concernés de la Gaspésie. Notons toutefois qu'il est encore temps de réaliser un portrait initial des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques des bassins versants touchés par l'exploration pétrolière dans le secteur.

- Caractérisation biophysique et biologique de l'île d'Anticosti : étude AENV04 (Bazoge, 2015)
- Établissement des zones de contraintes légales et réglementaires et autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti : étude AENV05 (Bazoge, 2015)
- Hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti : étude AENV06 (Kirby et al., 2015)
- Établissement de l'état initial des eaux de surface et détermination des milieux aquatiques particulièrement sensibles : étude AENV09 (Pelletier et Hébert, 2015)
- Établissement de l'état initial des communautés de macroinvertébrés benthiques des rivières d'Anticosti : étude AENV10 (Pelletier et Hébert, 2015)
- Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière : étude AENV18 (Valiquette, 2015)
- Portrait faunique de l'Île d'Anticosti : étude AENV20 (Labonté, 2015)

Contribution des organismes de bassin versant tel le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

À cet égard, le CENG pourrait contribuer, dans une certaine mesure et en échange d'un soutien financier, aux activités suivantes : caractérisation de la faune benthique, de la qualité des habitats aquatiques, des milieux humides et des écosystèmes riverains. Certaines données recueillies et compilées dans notre plan directeur de l'eau pourraient être utiles pour élaborer le portrait initial (CENG, 2014 a).

Secteur à prioriser en Gaspésie pour la réalisation d'un portrait initial :

- À l'heure actuelle, le **bassin versant de la rivière York** constitue un point chaud à considérer dans l'établissement d'un portrait initial de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques. Étant de loin le bassin versant où il y a eu le plus de puits forés depuis 1860 (voir figure 1), il est aussi le site de travaux exploratoires récents aux gisements Galt (sous-bassin de la rivière de la Petite-Fourche) et Bourque (sous-bassin du ruisseau Patch). De plus, la rivière York, une rivière à saumon de renommée internationale, est la plus fréquentée de la ZGIE Gaspésie nord pour la pêche sportive (CENG, 2014 a). Enfin, ce cours d'eau subit déjà plusieurs pressions anthropiques cumulatives qui doivent être considérées (municipalité et effluents miniers traités à la tête du bassin versant, effluents traités du LET de Gaspé, périmètre urbain et infrastructures routières à son embouchure) (CENG, 2014 a).

- La **zone de Haldimand** dans la Ville de Gaspé est visée par l'exploration et l'exploitation pétrolière depuis plusieurs années et l'acceptabilité sociale du projet n'est visiblement pas acquise (voir page 12). Cet endroit est prioritaire pour établir un portrait précis des écosystèmes, de la qualité de l'eau des puits et de la qualité de l'eau de surface présente dans la zone.
- L'inventaire des usages territoriaux, des caractéristiques et des zones potentiellement sensibles dans les territoires visés (étude GSOC01 : Gauthier et al., 2015) nous indiquent plusieurs zones sensibles du territoire qu'il est important de prendre en compte lors de toutes activités d'exploitation des ressources naturelles. Ces zones sensibles devraient être ciblées dans tout portrait initial lorsque des activités d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sont prévues à proximité.

Recommandation 4

Mener des études pour combler le manque de connaissances sur l'hydrogéologie du territoire gaspésien.

Tel que constaté dans le document synthèse de consultation (Gouvernement du Québec, 2015 b) ainsi que dans le portrait du PDE préliminaire du nord de la Gaspésie (CENG, 2014 a), l'hydrogéologie de la Gaspésie est généralement très peu connue. À ce constat général, le secteur d'Haldimand fait exception puisque deux études ont été réalisées dans le secteur, soit celle commandée par Pétrolia en 2011 et celle commandée par le MDDELCC et réalisée par l'INRS-ETE en 2013-2014 (Raynauld et al., 2014)

En lien avec l'entrée en vigueur du RPEP en août 2014, la production d'une étude hydrogéologique est requise strictement pour le milieu environnant d'un site prévu de forage. Bien que de telles études hydrogéologiques soient importantes pour déterminer le niveau de sensibilité hydrogéologique du secteur précis du forage, le besoin de connaître l'hydrogéologie générale de la région n'en est pas pour autant moins pertinent dans la question de mise en valeur des hydrocarbures, mais également dans un contexte beaucoup plus général.

Au cours des dernières années, le MDDELCC a mis en place le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* (PACES) du Québec dans le but d'établir un portrait de la ressource en eaux souterraines pour la protéger et en assurer sa pérennité (MDDELCC, 2015 b). Malheureusement, bien que l'accès à ce programme ait été revendiqué par les OBV, par la MRC Côte-de-Gaspé et par d'autres instances de la région, la Gaspésie n'a pas été retenue comme prioritaire lors des trois phases de ce programme d'étude hydrogéologique, notamment en raison de sa faible densité de population.

Conformément à l'objectif 8 de son PDE préliminaire (CENG, 2014 a), soit *augmenter les connaissances sur les eaux souterraines*, le CENG recommande de lancer une étude hydrogéologique globale de la Gaspésie financée par le gouvernement afin d'établir un portrait général des eaux souterraines de la région qui servira entre autres, dans le contexte des hydrocarbures, à situer les études hydrogéologiques spécifiques des forages dans le contexte plus général de l'hydrogéologie de la région. À des fins de maximisation des investissements, mentionnons que les efforts d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines pourraient porter sur certains secteurs prioritaires à établir. Il pourrait s'agir notamment des zones habitées de la région, mais aussi des bassins ou sous-bassins versants où sont situées les activités d'exploration des hydrocarbures.

Recommandation 5

Documenter rigoureusement les possibles impacts des activités d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures sur l'eau et ses écosystèmes et assurer le maintien de la qualité de cette ressource indispensable aux populations et à l'économie locale lors de toute action en lien avec ces activités.

Il existe encore plusieurs questionnements sur l'impact réel des activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures sur l'environnement et les autres ressources naturelles existantes. Plus spécifiquement, il est important de répondre aux questions suivantes :

- Quels seront les effets de potentiels déversements d'hydrocarbures dans l'environnement (quantité et qualité de l'eau potable, eau de surface, eau souterraine, écosystèmes)?
- Quel est l'impact cumulatif de ces effets potentiels dans les bassins versants ciblés par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures?
- Quels sont les coûts associés à ces impacts : impacts sur la santé, l'économie régionale (chasse, pêche, foresterie, tourisme, aquaculture, etc.) et impacts sur la qualité de vie?
- Quels seront les impacts des infrastructures d'exploration et d'exploitation sur le paysage, les sources d'eau potable, etc.?
- Il est important de statuer s'il y aura de la fracturation hydraulique lors des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en Gaspésie (voir page 13 de ce document) et les impacts de ces activités de fracturation.
- L'économie gaspésienne repose en grande partie sur les ressources naturelles de son territoire : tourisme, chasse, pêche, etc. Quels sont les impacts de l'industrie des hydrocarbures sur ces autres activités?
- Quel est le débit réservé écologique pour les cours d'eau visés pour des prélèvements d'eau destinés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels?

Plusieurs études réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique d'Anticosti pourraient être réalisées (ou adaptées) pour la Gaspésie afin de répondre à ces questionnements :

- Élaboration de scénarios de développement détaillés pour Anticosti : étude AECN01 (Ministère des Finances du Québec, 2015)
- Rentabilité commerciale, revenus du gouvernement et retombées économiques d'une exploitation commerciale d'hydrocarbures à Anticosti : étude AECN01 (Ministère des Finances du Québec, 2015)

- Élaboration d'un projet type concernant les activités liées au pétrole et au gaz à Anticosti : étude AENV17 (WSP Canada, 2015)
- Évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti : étude AENV02 (Kirby et al., 2015)
- Détermination des cours d'eau qui ne peuvent répondre aux besoins en eau de l'industrie des hydrocarbures à Anticosti : étude AENV03 (Kirby et al., 2015)
- Évaluation des risques environnementaux des rejets d'eaux usées (après traitement) dans les milieux aquatiques de l'île : étude AENV11 (Cloutier, 2015)
- Mise à jour des contaminants susceptibles de se retrouver dans les eaux usées de sondage, de forage et de fracturation dans l'industrie du gaz et du pétrole de schiste et des connaissances sur les dangers de ces contaminants pour les écosystèmes : étude AENV12 (CEAEQ, 2015)
- Évaluation préliminaire du risque de mouvements dans le sol et le roc associés à l'exploration et à l'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti : étude AENV21 (Fournier et Deschênes, 2015)
- Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti : étude ATVS02 – seulement le sommaire est disponible actuellement (Gouvernement du Québec, 2015 c)

Ainsi, avant de poursuivre toute activité d'exploration, d'exploitation ou de transport des hydrocarbures en Gaspésie, il est essentiel de se doter d'outils sérieux pour comprendre les impacts de cette industrie sur les ressources de la région et sur la qualité de vie des habitants. Ces études permettront de mieux intégrer l'ensemble des impacts relatifs au développement de cette filière et de prendre des décisions éclairées pour l'avenir de la région.

Recommandation 6

Instaurer des mécanismes de contrôle et de surveillance des activités liées aux hydrocarbures non limités à l'autosurveillance par les promoteurs de projets.

Le document intitulé *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière* publié par le MDDELCC en juillet 2014 compile et établit plusieurs balises liées à l'exploration des hydrocarbures. Dans le contexte d'une législation spécifique aux hydrocarbures à venir, cet outil s'avère très pertinent pour consolider les balises imposées à l'industrie dans leurs travaux exploratoires. En complément de ces lignes directrices, le MDDELCC devrait rendre obligatoire l'échantillonnage avant, pendant et après l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ainsi que l'analyse de l'eau des puits individuels et communautaires d'alimentation en eau à proximité des forages, aux frais des promoteurs. En complément, nous proposons que les caractérisations systématiques des boues de forage, des eaux usées de fracturation et des déchets solides lors du nettoyage des conduites de forage et avant leur entreposage, leur enfouissement ou leur rejet soient réalisées aux frais du promoteur.

Malgré toute la pertinence du suivi demandé aux industriels lors de leurs activités de forage, comme le suivi de puits d'observation de l'eau souterraine en vertu du RPEP, les activités de suivi environnemental incombent majoritairement à ces derniers qui doivent les transmettre ensuite au MDDELCC. De ce fait, même si la façon de produire et de récolter les données de suivi est clairement établie par le ministère, on constate que la mise en application des mesures de suivi repose principalement sur des mécanismes d'autosurveillance de l'industrie. Considérant cette situation, nous formulons deux (2) recommandations :

- Les inspections réalisées par le MDDELCC concernant le suivi de la mise en œuvre de ces lignes directrices devraient se faire de façon systématique à chacune des étapes de l'exploration, de l'exploitation et de la fermeture d'un site de forage, plutôt qu'en réponse aux plaintes ou demandes formulées.
- Le CENG recommande que les suivis environnementaux effectués par les industriels soient accompagnés de processus de validation externes à ceux-ci, mais dont ils défrayeraient le coût. Ces suivis externes pourraient être effectués par le MDDELCC lui-même ou par des mandataires indépendants de l'industrie et dûment mandatés par ce dernier.

Recommandation 7

Favoriser la transparence en facilitant l'accès aux données de suivi existantes, mais non disponibles pour les organismes de bassins versants comme le CENG (et autres acteurs de l'eau locaux et régionaux interpellés) qui exercent une veille environnementale sur le milieu.

Rappelons d'abord que le mandat des OBV du Québec consiste à élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau (PDE), le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens. En ce sens, la validité du diagnostic d'un PDE, qui permet de cibler les problématiques liées à l'eau et ses écosystèmes, est fortement dépendante de la disponibilité et de la qualité des données contenues dans le portrait. Dans le cas des analyses des problématiques liées à l'eau et aux écosystèmes au nord de la Gaspésie, l'obtention de données de suivi plus complètes devrait permettre de clarifier l'impact réel des activités liées aux hydrocarbures dans la région. Par exemple, ces activités sont considérées comme étant des causes potentielles de contamination de l'eau et de l'environnement dans la ZGIE Gaspésie nord, mais le tout reste hypothétique et théorique puisque très peu de données sont disponibles à l'heure actuelle pour cibler les effets réels de celles-ci.

Dans le contexte du développement des activités liées aux hydrocarbures dans la région, il apparaît nécessaire d'instaurer un mécanisme facilitant l'accès aux données existantes de suivi environnemental liées à cette industrie pour les OBV comme le CENG, mais aussi pour d'autres intervenants tels que les municipalités et les MRC concernées, et autres organismes qui en feraient la demande. Étant donné que les industries figurent parmi les acteurs économiques du territoire interpellés par la gestion intégrée de l'eau, le CENG recommande que les données issues des caractérisations et suivis environnementaux réalisés dans le cadre de travaux d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures soient rendues publiques et disponibles aux OBV afin d'assurer la mise à jour des PDE et de faciliter les processus de concertation et de prise de décision régionale en matière de

gestion de l'eau.

À l'instar d'autres données de suivi environnemental, le MDDELCC pourrait s'inspirer de certaines bases de données rendues disponibles à ces partenaires – tels le Réseau-rivière (MDDEFP, 2013) et le SOMAE (MAMOT, 2015) – et en constituer une regroupant les données de suivi qu'elle reçoit de l'industrie des hydrocarbures. Ainsi, des données telles que les résultats de suivi des puits d'observation d'eau souterraine pourraient être rendues disponibles aux OBV et à d'autres partenaires jugés pertinents. En plus d'être des données très utiles pour les OBV, ce transfert de données constituerait selon nous une marque de transparence supplémentaire des promoteurs et du gouvernement pour les populations d'accueil des projets.

CHANTIER ASPECTS TECHNIQUES

Recommandation 8

Émettre un moratoire sur toute activité de fracturation hydraulique liée à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures.

Le CENG est conscient que le recours à la fracturation hydraulique dans la région est hypothétique, mais tout de même probable. Plusieurs éléments doivent donc être considérés comme des points devant être éclaircis AVANT un éventuel déploiement de cette technique de stimulation. Par conséquent, si des scénarios impliquant la fracturation hydraulique se développaient dans le futur au niveau des gisements de la région, des informations spécifiques et une analyse approfondie intégrant notamment les composantes du milieu récepteur seront impérativement requises dès le début de la réflexion. Il est important de mentionner ici que l'étude hydrogéologique produite avant le forage du puits horizontal Haldminand no 4 (Raynauld et al., 2014) devrait être reconduite en cas de recours à la fracturation hydraulique, car elle a été réalisée en considérant que cette technique de stimulation n'était pas utilisée. Enfin, un éventuel recours à la fracturation devrait être annoncé publiquement et les moyens mis en œuvre pour répondre à toutes les interrogations scientifiques et sociales avant sa possible utilisation dans la région.

Le CENG souhaite mettre l'emphase ici sur quelques aspects de la fracturation hydraulique à considérer en lien avec l'eau et les bassins versants :

- Prélèvement d'importantes quantités d'eau nécessaires à la fracturation : est-ce que l'eau serait pompée dans le milieu hydrique environnant? Si tel est le cas, l'écosystème aquatique, dont celui des rivières à saumon, peut-il tolérer ces prélèvements (notamment en période d'étiage estival)?
- Gestion des eaux de reflux issues de la fracturation hydraulique : modes d'entreposage et de transport (si nécessaire) et mesures de sécurité prévues en cas d'éventuels déversements. Modes de traitement des eaux de reflux : traitement in situ ou ex situ? Si c'est fait sur place, localisation de l'effluent traité et effet potentiel sur le milieu récepteur en considérant notamment l'effet cumulatif d'autres usages déjà en place.
- Comportement du méthane dans le sous-sol : risques (santé et sécurité) pour la zone visée.

Dans ce sens :

- Nous recommandons d'interdire tout prélèvement d'eau à des fins de fracturation, tant et aussi longtemps que les connaissances et méthodes nécessaires à l'élaboration de bilans hydriques régionaux considérant les effets cumulatifs et les besoins éventuels en eau ne seront pas disponibles et applicables.
- Des études permettant de comprendre le comportement du méthane dans le sous-sol et ses impacts sur les eaux souterraines devraient être réalisées avant toute activité de fracturation hydraulique.

Recommandation 9

Appliquer les meilleures pratiques de l'industrie dans toutes les phases de l'exploration, de l'exploitation et de transport des hydrocarbures, avec une attention particulière aux milieux sensibles et à la ressource EAU.

Tel que montré dans la section 4 du présent mémoire portant sur le portrait de l'exploration des hydrocarbures dans le nord de la Gaspésie, la localisation des projets exploratoires ayant cours actuellement dans la région est clairement associée à des milieux sensibles pour diverses raisons.

- **Gisement Haldimand** :
  - Présence du milieu habité impliquant des enjeux de sécurité et de qualité de l'eau
  - Présence d'un milieu aquatique à proximité permettant des usages multiples (pêche, aquaculture, navigation, baignade, etc.)
  - Proximité du parc national du Canada Forillon

- **Gisement Galt** :
  - Présence de la rivière York – importance écologique et socio-économique
  - Habitations situées dans le sous-bassin de la rivière de la Petite-Fourche
  - Embouchure de la rivière en milieu habité et comportant d'importants milieux humides

- **Gisement Bourque** :
  - Présence des rivières York et Dartmouth – importance écologique et socio-économique
  - Embouchure de la rivière en milieu habité et comportant d'importants milieux humides

Parallèlement aux éléments de sensibilité propres à chaque cible d'exploration des hydrocarbures, l'étude GSOC01 – *Inventaire des usages territoriaux, des caractéristiques et des zones potentiellement sensibles dans les territoires visés* — cartographie plusieurs secteurs très sensibles de la MRC de La Côte-de-Gaspé (figure 8). On constate sur la figure 8 que le secteur de Haldimand ainsi que plusieurs portions des rivières York et Dartmouth sont considérées comme étant « extrêmement sensibles » au développement des hydrocarbures en regard avec les usages du territoire qui s'y déroulent (étude GSOC01 - Gauthier et al., 2015)

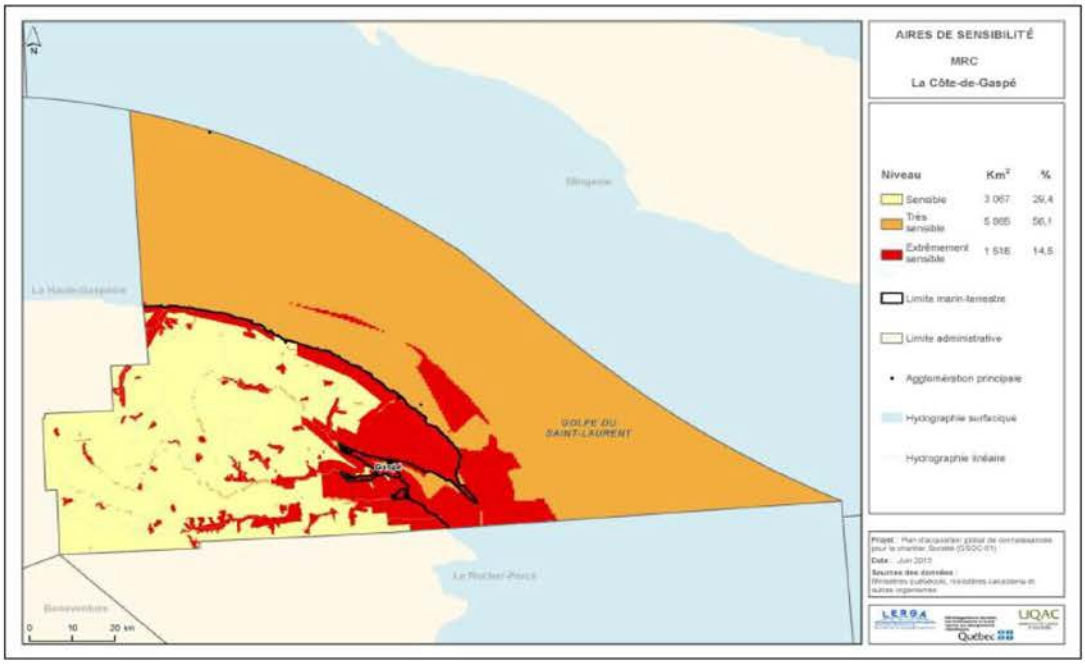

Figure 8. Aires de sensibilité déterminées pour la MRC de La Côte-de-Gaspé dans le cadre de l'étude GSOC01 (Gauthier et al., 2015).

En regard des caractéristiques sensibles du milieu dans lequel l'exploration et l'éventuelle exploitation des hydrocarbures s'inscrivent dans la région, on constate que le développement de cette nouvelle filière implique la considération d'enjeux multiples touchant la sécurité publique, l'environnement et l'économie. Ce contexte d'implantation de cette industrie dans des milieux sensible justifie la **mise en place de pratiques exemplaires par l'industrie ainsi que l'application complète des mesures proposées par les experts** ayant rédigé les études GTEC03 (Millet et al., 2015) et GTEC04 (Comeau et al., 2015) où sont consignées les bonnes pratiques liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre. De plus, en fonction d'éléments sensibles particuliers, l'application de mesures spéciales d'atténuation ou de compensation devrait également être prévue.

Parallèlement à ces bonnes pratiques, voici quelques mesures que le CENG juge important de mettre en œuvre pour assurer la qualité de la ressource EAU au nord de la Gaspésie :

- Interdire formellement tout prélèvement d'eau potable traitée par les infrastructures municipales pour des activités d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures.
- Interdire le forage et l'exploitation de puits de faible profondeur afin de ne pas affecter les aquifères.
- Imposer de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux de ruissellement pour les travaux d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures, dont notamment la gestion en réseau fermé des eaux pluviales et le contrôle des sédiments.
- S'assurer que tous les composants chimiques utilisés pour le forage de puits, en considérant les concentrations de ces derniers, correspondent aux normes environnementales et de santé établies par le gouvernement du Québec.

- Effectuer des tests de toxicité et établir des seuils de toxicité pour tous les produits utilisés dans l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures qui sont non réglementés à ce jour. Interdire les produits présentant un potentiel de toxicité non normés.
- S'assurer que les normes environnementales pour la construction et l'entretien des bassins de rétention des eaux usées et des boues de forage imposent les pratiques les plus rigoureuses pour limiter la migration des fluides en cas de déversement, dont l'utilisation de réservoirs hors terre et de membranes.
- S'assurer du respect des normes établies et du suivi des installations réalisées. Dans ce sens, le MDDELCC devrait établir des procédures d'échantillonnage des résidus, définir les paramètres à analyser, imposer une analyse dans des laboratoires accrédités et effectuer lui-même les inspections régulières et systématiques des bassins de récupération et d'entreposage des fluides de forage, des déblais solides, des fluides de fracturation et de tout autre rejet issu des activités de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
- Interdire l'entreposage permanent en surface ou dans les formations géologiques, de tout résidu lié à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures.
- Traiter les eaux de reflux éventuelles dans des usines spécialement conçues et interdire le traitement à même les usines d'assainissement municipales.
- S'assurer que les installations de traitement autorisées rendent les résidus acceptables pour leur élimination selon les normes environnementales et qu'elles soient apte à traiter les solides dissous.
- S'inspirer de l'Ontario et interdire l'injection des eaux de reflux dans les formations géologiques profondes afin d'éviter tout risque de contamination par migration.

(ROBVQ, 2015)

Recommandation 10

Se doter des meilleures connaissances et moyens d'intervention pour faire face à d'éventuels accidents liés à l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures et pour restaurer les milieux affectés; s'assurer d'inclure et de former les communautés locales aux meilleures pratiques dans ce domaine d'intervention.

Afin de bonifier les programmes de recherche sur l'impact des déversements, le développement des techniques de récupération et la remise en état des lieux, l'instauration d'un **centre d'intervention régional en cas d'urgence** serait intéressante dans une région telle que la Gaspésie. Ce type d'organisation serait créé pour assurer le bon fonctionnement des opérations lors d'accidents liés à l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures. Ce centre devrait mettre en œuvre un programme de formation et d'accompagnement des intervenants locaux et des municipalités lors d'accidents de cette nature. Les plans d'urgences des municipalités devraient être mis à jour afin d'être en mesure de faire face à un déversement ou un autre type d'urgence avant que ne soient autorisés de nouveaux projets d'exploitation et de transport des hydrocarbures.

Enfin, le gouvernement québécois devrait travailler en collaboration étroite avec les instances locales à cet effet et les plans d'interventions devraient prendre la forme de protocoles hiérarchisés incluant notamment des procédures de notification et de signalement et les domaines de responsabilités des acteurs concernés pour faire face aux urgences de façon adéquate. Finalement, il devrait être imposé, à la charge du promoteur, la remise en état complète des écosystèmes touchés par un déversement, de même qu'un suivi de l'intégrité de ces écosystèmes dans le temps.

Recommandation 11

Se doter d'entités et de mécanismes pour réaliser des travaux de recherche et de veille sur les meilleures pratiques liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et pour maximiser l'apport de la filiale au développement des régions.

La création d'un **centre de recherche sur les hydrocarbures** et l'affiliation de celui-ci à des **universités** serait utile pour instaurer une veille sur les meilleures pratiques et pour assurer la rétroaction nécessaire à la mise en œuvre de pratiques exemplaires. La mise en place d'un tel centre permettrait également de maximiser l'apport de la filiale à l'économie régionale (création d'emplois et de niches technologiques spécifiques à l'industrie).

CHANTIER SOCIÉTÉ

Recommandation 12

L'acceptabilité sociale des projets d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures devrait être une priorité du gouvernement du Québec avant de continuer avec les efforts d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

Selon le *Document de consultation de l'EES sur les hydrocarbures*, « la mise en place d'un processus de planification et de concertation qui permet d'arrimer la nature du projet au milieu d'accueil est généralement considérée comme un facteur clé de l'acceptabilité sociale » (Gouvernement du Québec, 2015 b). De plus, « la mise en place de dispositifs de participation publique est importante à toutes les étapes du projet, de la justification de la filière jusqu'aux différentes phases du développement du projet» (Étude GSOC03 – Gauthier et al. (UQO), 2015). Par conséquent, l'acceptabilité sociale est un paramètre incontournable à considérer dans les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. À ce stade, l'acceptabilité sociale liée aux hydrocarbures en Gaspésie n'est pas assurée, et ce, particulièrement au niveau du projet Haldimand (voir mise en contexte sur l'acceptabilité sociale, page 12 de ce document).

Si la considération de l'acceptabilité sociale est requise dans les décisions sociales concernant la mise en valeur des hydrocarbures, plusieurs questionnements persistent concernant cette notion elle-même et ses mécanismes. La *revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures* réalisée dans le cadre de cette EES met en lumière les besoins pour mieux comprendre les processus d'acceptabilité sociale :

> « En ce qui concerne les relations entre les communautés, les promoteurs et les institutions, des études devraient être menées à la fois sur les acteurs particuliers, et sur la dynamique relationnelle. Au chapitre de la sensibilité et de la dynamique des communautés d'accueil, une clarification des termes s'impose de même qu'un gabarit susceptible de faciliter la mise en dialogue des données obtenues dans le cadre de différentes études auprès de communautés distinctes. Les modes de participation publique doivent être mieux compris et leur effectivité analysée. Les mécanismes de suivi, notamment en regard des attentes, doivent être documentés. La responsabilité sociale des promoteurs doit être analysée en regard de leur positionnement, mais aussi des pratiques réelles, et à la lumière de la réglementation. Les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et d'harmonisation doivent être analysées dans le contexte du Québec, dans leurs dimensions tant techniques que sociales. Enfin, les modèles de gouvernance devraient être abordés sous de nouveaux angles par différentes équipes de recherche, notamment quant aux enjeux de la décentralisation, à l'articulation des préoccupations locales et nationales dans la prise de décision et les politiques publiques, et aux ressources (expertise et financement) disponibles aux différentes échelles de décision » (Gendron et Friser, 2015).

Avec autant de questionnement sur l'acceptabilité sociale, il semble prématuré d'aller de l'avant avec les projets en cours sans nuire au développement durable de la filière en Gaspésie.

Recommandation 13 :

Les MRC et municipalités doivent être dotés de responsabilités et de pouvoirs législatifs clairs en ce qui a trait l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sur leur territoire, incluant le droit de soustraire certaines zones de leur territoire à de telles activités. Des processus de consultation citoyenne doivent être établis dans ce sens et des ressources financières (moyens d'interventions) doivent être allouées aux municipalités et MRC pour assurer ces rôles.

Des permis de recherche de pétrole et de gaz sont en vigueur sur une très grande portion du territoire gaspésien (figure 4); incluant au niveau des périmètres d'urbanisation et des terres privées. Dans ce contexte, les MRC et municipalités devraient avoir des outils légaux tangibles pour assurer la qualité de vie de leurs citoyens et leur capacité à répondre à leurs propres exigences. Ces outils devraient prévoir des processus permettant aux municipalités de consulter leur population et les organisations locales interpellées par le développement des hydrocarbures. Le document de consultation complet de l'EES (Gouvernement du Québec, 2015 b) met en lumière les différents rôles et pouvoirs qui pourraient être attribués aux municipalités et MRC. Le gouvernement du Québec devrait mettre en œuvre ces recommandations. Nous pensons que ces responsabilités devraient être accompagnées de ressources financières pour les mettre en œuvre.

À l'échelle locale et régionale, les enseignements tirés de l'étude GSOC03 (Gauthier et al. (UQO), 2015) indiquent que le «rôle attendu de la part des collectivités locales serait, notamment, de :

- S'assurer d'une planification intégrée du territoire en désignant entre autres des zones compatibles avec les activités de mise en valeur des hydrocarbures.
- Ces collectivités auraient également pour rôle de structurer la demande afin que les projets s'intègrent davantage dans le milieu, de négocier et de conclure des ententes avec les promoteurs afin d'optimiser les bénéfices et les retombées pour la communauté et d'assurer une saine gestion des redevances versées aux communautés par le promoteur.
- Sur le plan opérationnel, elles auraient à adapter les mesures d'urgence notamment le service des incendies, les activités de surveillance et de contrôle de l'eau potable et l'entretien des infrastructures routières en fonction des caractéristiques des projets et en impliquant le promoteur dans le financement de ces mesures.
- Enfin, elles auraient le devoir de s'informer sur les projets, de participer à leur évaluation et à leur suivi, de consulter la population et de prendre position en fonction des préoccupations et des attentes exprimées, de déterminer les conditions à mettre en place pour la réalisation du projet et de participer à l'évaluation des projets et aux audiences du BAPE».
- De plus, selon l'étude GSOC01 (Gauthier et al., 2015), la détermination des aires de sensibilité par les collectivités constituerait également un atout.

Pour assurer la mise en œuvre de ces recommandations, il est important de mentionner que les rôles des municipalités, des MRC et des deux paliers de gouvernement doivent être clairement statués avant que des activités d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures ne soient autorisées. Pour éviter toute difficulté dans l'application de ces rôles, nous recommandons l'adoption d'une Loi sur les hydrocarbures comprenant un article attribuant le pouvoir aux MRC d'identifier des territoires incompatibles avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement, si ces dernières pouvaient compromettre la viabilité des collectivités, des activités ou des écosystèmes du territoire. Les MRC et municipalités devraient se prémunir de ce droit autant en terre publique que privée. Ces pouvoirs devraient avoir préséance sur les autres lois en vigueur et ne pas créer d'incohérence avec la *Loi sur les mines* ou tout autre règlement en lien avec l'exploitation des ressources naturelles et en lien avec l'aménagement du territoire. Enfin, nous proposons de réviser le RPEP afin de permettre aux municipalités d'imposer sur leur territoire des normes plus sévères que celles prévues dans le règlement provincial afin de protéger l'eau potable de leurs collectivités.

Recommandation 14

Des instances officielles de concertation et de gestion intégrée des hydrocarbures doivent être implantées dans toutes les régions sujettes à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Comme mentionnés dans la mise en contexte, les sites de forages actuels se situent près de zones de chasse et pêche, de zone d'aménagement forestier et parfois de zones urbaines. L'harmonisation des usages est un élément clé pour favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet et ce processus doit se faire en continu. Pour favoriser l'harmonisation des usages, le CENG recommande d'évaluer certains éléments du *Nouveau régime forestier* (Desrosiers et al. (MRNF), 2010; MFFP, 2015) qui comporte des modalités intéressantes en lien avec la gestion intégrée des ressources naturelles en terre publique :

- Mise en place de table GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire) pour réunir les différents intervenants d'un territoire forestier public.
- Mise en place d'un processus de planification stratégique et intégrée de la ressource forestière et présentation des outils de planification (PAFI-T et PAFI-O) aux intervenants locaux pour discuter de ceux-ci et mettre en œuvre des mesures d'harmonisation au besoin.
- Établissement de cibles claires et mesurables (VOIC) pour faire le suivi des impacts des activités forestières sur le milieu.

Certains de ces éléments pourraient être repris dans le cadre de la planification et du suivi des opérations liées aux hydrocarbures sur le territoire. Des structures de concertation permanentes et des exercices de planification annuels transparents permettraient de mieux intégrer la filière dans chaque territoire ciblé. Il est clair que la gestion intégrée de la ressource forestière (renouvelable) est différente de la gestion des hydrocarbures (non-renouvelable), mais la création d'une instance officielle et permanente en lien avec la planification et le suivi des opérations liées aux hydrocarbures permettraient de créer des ponts entre la société, le gouvernement et les promoteurs.

Recommandation 15

Les promoteurs d'entreprises liées aux hydrocarbures devraient être présents et actifs sur les diverses instances de concertation du territoire, selon les besoins des acteurs locaux et régionaux.

Lorsqu'une industrie liée aux hydrocarbures est présente dans un territoire, un représentant de l'industrie devrait être disponible pour siéger à des rencontres de concertation ou des comités sectoriels des divers organismes, municipalités ou institutions de la région, au besoin et à la demande des organismes et institutions concernés. Cette présence permettrait aux intervenants du milieu d'établir un dialogue avec les promoteurs, pas seulement en lien avec les hydrocarbures, mais également en lien avec les enjeux liés au développement de la localité et de la région. Un tel dialogue à double-sens permettrait à l'industrie de mieux participer au développement régional et d'être à l'écoute des besoins des citoyens. L'industrie devrait participer à ces tables au même titre que les autres intervenants du milieu et selon les mêmes modalités.

Références

Bazoge, A., 2015. *Caractérisation biophysique et biologique de l'île d'Anticosti* (**AENV04**) + *Établissement des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti* (**AENV05**). MDDELCC, Direction générale de l'écologie et de la conservation. 56 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV04-05.pdf

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), 2015. *Identification de nouveaux composés susceptibles d'être utilisés pour la fracturation hydraulique – Persistance, potentiel de bioaccumulation et toxicité vis-à-vis des organismes aquatiques* (**AENV12**), *Évaluation propre à Anticosti*. MDDELCC. 23 p. et annexes. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV12.pdf

Cloutier. S., 2015. *Description des risques environnementaux des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour les milieux aquatiques de l'île d'Anticosti* (**AENV11**). MDDELCC, Direction du suivi de l'état de l'environnement. 26 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV11.pdf

Comeau, F.-A., M. Malo et S. Séjourné, 2015. *Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forages et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage* (**GTEC04**). INRS-ÉTÉ, Québec. 45 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC04.pdf

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 2014 a. *Plan directeur de l'eau (PDE) préliminaire du Nord de la Gaspésie: portrait, diagnostic et plan d'action stratégique.* Trois documents + annexes + cartes.
URL : http://www.conseileaunordgaspesie.ca/pde/preliminaire

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 2014 b. *Carte descriptive du bassin versant de la rivière York et de son occupation.* Format pdf. URL :http://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/index/York_17x22.pdf

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 2014 c. *Carte descriptive du bassin versant de la rivière Saint-Jean et de son occupation* (incluant bassins versant résiduels dont le secteur Haldimand). Format pdf. URL :
http://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/index/SaintJean_21x17.pdf

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 2014 d. *Carte descriptive du bassin versant de la rivière Dartmouth et de son occupation.* Format pdf. URL :
http://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/index/dartmouth_21x16.pdf

Cour supérieure du Québec, 2014. *Jugement de la Cour supérieure du Québec : Pétrolia inc. contre la Ville de Gaspé - 10 février 2014.* 42 p. URL : http://www.gbvavocats.com/petrolia.pdf

Desrosiers, R., S. Lefebvre, P. Munoz et J. Pâquet, 2010. *Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire : son application dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré*. MRNF. 26 pages
URL : http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf

Fournier, T. et P.-L. Deschênes, 2015. *Évaluation préliminaire du risque de mouvements dans le sol et le roc associés à l'exploration et l'exploitation pétrolières sur l'île d'Anticosti* (**AENV21**). MTQ, Service de la géotechnique et de la géologie, Direction du laboratoire des chaussées et Direction générale des infrastructures et des technologies. 7 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV21.pdf

Gauthier, M., C. Gagnon, C. Brisson et M. Lambert, 2015. *Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises – Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord – et du golfe du Saint-Laurent* (**GSOC01**). LERGA, UQAC et MDDELCC. 344 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

Gauthier, M., G. Chiasson, M. Robitaille, C. Doucet et L. Gagnon, 2015. *Analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et propositions relatives au mode de gouvernance territoriale – volume I* (**GSOC03**). Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT), UQO. 172 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC03.pdf

Gélinas, G., 2015. *La barge de Pétrolia serait ancrée dans la baie de Gaspé*. Article du journal Le Soleil paru le 27 novembre 2015. Consultation sur la plateforme web de La Presse.
URL : http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201511/27/01-4925431-la-barge-de-petrolia-serait-ancree-dans-la-baie-de-gaspe.php

Gendron, C. et A. Friser, 2015. *Revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures*. Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, UQAM. 115 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-societe-EES-globale.pdf

Gouvernement du Québec, 2015 a. *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures – vision.* Site Internet sur les hydrocarbures. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp

Gouvernement du Québec, 2015 b. *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti* – Document de consultation complet. 341 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

Gouvernement du Québec, 2015 c. *SOMMAIRE -Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti* (**ATVS02**). 4 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/Sommaire-TVS02.pdf

Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E), 2015. *Découvrez nos programmes de surveillance de l'eau : J'adopte un cours d'eau et SurVol Benthos*. Site Internet du GE3. URL : http://www.g3e-ewag.ca/programmes.html

Junex, 2011. *Junex : augmentation à 260 millions de barils des ressources de pétrole originalement en place sur le permis de Galt en Gaspésie.* Communiqué de presse du 24 octobre 2011.
URL : http://www.junex.ca/communiques/junex--augmentation-%C3%A3-260-millions-de_39

Junex, 2012. *Junex annonce que le forage d'exploration du puits Galt no 4 est amorcé.* Communiqué de presse du 3 juillet 2012. URL : http://www.junex.ca/communiques/junex-annonce-que-le-forage_52

Junex, 2015 a. *Un géant pétrolier qui dort? Gaspésie*. Consulté en novembre 2015.
URL : http://www.junex.ca/gaspesie

Junex, 2015 b. *Junex produit du pétrole à un débit de 161 barils par jour durant l'essai de production effectuée au puits Galt no 4 horizontal.* Communiqué de presse du 27 janvier 2015.
URL : http://www.junex.ca/communiques/junex-produit-du-pãtrole-ã-un-dãbit_147

Junex, 2015 c. *Junex enregistre un débit constant de 316 barils de pétrole par jour au puits Galt no 4 horizontal.* Communiqué de presse du 23 février 2015.
URL : http://www.junex.ca/communiques/junex-enregistre-un-debit-constant-de_149

Junex, 2015 d. *Le puits Galt no 4 continue de livrer de solides débits de production.* Communiqué de presse du 17 mars 2015. URL : http://www.junex.ca/communiques/le-puits-galt-no-4-horizontal-de-junex_150

Junex, 2015 e. *Junex fait une mise à jour de ses opérations sur le projet Galt.* Communiqué de presse du 1er octobre 2015.
URL : http://www.junex.ca/communiques/junex-fait-une-mise-%C3%A3-jour-de-ses_163

Kirby, J., J.-F. Cyr et S. Lachance-Cloutier, 2015. *Gestion des prélèvements d'eau – Section 1 : évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti* (**AENV02**) – *Section 2 : hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti* (**AENV06**) – *Section 3 : Détermination des cours d'eau qui ne peuvent répondre aux besoins en eau de*

l'industrie des hydrocarbures à Anticosti (**AENV03**). MDDELCC, Direction générale des politiques de l'eau et Centre d'expertise hydrique du Québec. vii + 20 p. + annexe (note technique).
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV02-03-06.pdf

Labonté, J., 2015. *Portrait faunique de l'île d'Anticosti* (AENV20). MFFP, Direction générale du secteur nord-est, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord. 40 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV20.pdf

Le Devoir, 2013. *960 forages – carte interactive des forages pétroliers réalisés au Québec depuis 1860.* Réalisation par Jean-Hugues Roy et données provenant du MRN. Consultation en novembre 2015. URL : http://www.ledevoir.com/960forages

Malo, M., F.-A. Comeau et S. Séjourné, 2015. *Établissement des bassins géologiques analogues aux structures géologiques en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans le golfe du Saint-Laurent* (**GTEC01**). INRS-ETE, Québec. 102 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC01.pdf

Millet, E., F.-A. Comeau, M. Malo et S. Séjourné, 2015. *Bonnes pratiques : travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures – Forage en milieu terrestre* (**GTEC03**). INRS-ÉTÉ, Québec. 240 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC03.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2015. *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE).* Page du site web du MAMOT consultée en novembre 2015. URL : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/#c1615

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2015 a. *Localisation des puits pétroliers et gaziers (puits actifs et inactifs) – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.* Carte interactive consultable sur *Google maps*. Consultation en novembre 2015. URL : https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/petrole-gaz/puits-inactifs.jsp

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2015 b. *Permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain en Gaspésie (octobre 2015).* Carte en format pdf datée du 14 octobre 2015.

Ministère des Finances du Québec, 2015. *Évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti* (**AECN01 et AECN02**). Gouvernement du Québec. 98 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AECN01-AECN02.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2013. *Le Réseau-rivières – Suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec.* Document d'information. 8 p.
URL : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/reseau-riv/Reseau-rivieres.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2014. *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière.* Direction des eaux industrielles. 200 p.
URL : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/industriel/hydrocarbures/Lignes-directrices.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2015 a. *Estimation des intensités d'émissions de gaz à effet de serre de différents bassins géologiques au Québec* (**GENV30**). Gouvernement du Québec. 39 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GENV30.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2015 b. *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.* Page du site web du MDDELCC consultée en novembre 2015. URL : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2015. *Étapes ayant mené à un nouveau régime forestier.* Site Internet du MFFP consulté en décembre 2015. URL : http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/gestion/etapes-refonte-regime.jsp

Pelletier, L. et S. Hébert, 2015. *Établissement de la qualité initiale des eaux de surface et communautés de macroinvertébrés benthiques des rivières de l'île d'Anticosti et détermination des milieux sensibles* (**AENV 09 et AENV10**). MDDELCC, Direction du suivi de l'état de l'environnement. 27 p. + 7 annexes. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV09-10.pdf

Pétrolia, 2014 a. *Règlement sur l'eau potable : Haldimand 4 pourra redémarrer.* Communiqué de presse du 23 juillet 2014. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/pdf/Communiques-presse/2014-07-23-reglement-eau-potable.pdf

Pétrolia, 2014 b. *Pétrolia démarre son forage à Gaspé.* Communiqué de presse du 25 novembre 2014. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/pdf/2014-11-25-petrolia-forage-gaspe.pdf

Pétrolia, 2015 a. *Projet Haldimand.* Site Internet de Pétrolia. Consulté en décembre 2015. URL : http://www.petrolia-inc.com/fr/corporatif/projets/projet-haldimand

Pétrolia, 2015 b. *Les travaux reprennent sur Haldimand 4.* Communiqué de presse du 27 avril 2015. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/pdf/Communiques-presse/2015-04-27-haldimand-suivi-travaux.pdf

Pétrolia, 2015 c. *Projet Bourque.* Site Internet de Pétrolia. Consulté en décembre 2015. URL : http://www.petrolia-inc.com/fr/corporatif/projets/projet-bourque

Pétrolia, 2015 d. *Le Gouvernement du Québec donne le coup d'envoi du projet Bourque.* Communiqué de presse du 1er septembre 2015. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/communique-bourque-annonce-pea-vf-fr.pdf

Pétrolia, 2015 e. *Un pas de plus vers des forages pour Bourque.* Communiqué de presse du 13 août 2015. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/pdf/Communiques-presse/2015-08-13-pas-de-plus-bourque.pdf

Pétrolia, 2016. *Haldimand 4 : les travaux de nettoyage portent fruit.* Communiqué de presse du 6 janvier 2016. URL : http://www.petrolia-inc.com/imports/medias/pdf/Communiques-presse/2016-01-06-communique-haldimand-fra.pdf

Radio-Canada, 2014 a. *Gaspé contre Pétrolia : la décision en appel*. Article du 6 mars 2014 publié sur le site Internet de Radio-Canada. URL : http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/03/06/001-gaspe-petrolia-appel.shtml

Radio-Canada, 2014 b. *Gaspé met fin à la poursuite contre Pétrolia*. Article du 16 septembre 2014 publié sur le site Internet de Radio-Canada. URL : http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/09/16/010-gaspesie-poursuite-petroilia.shtml

Radio-Canada, 2015. *Forages pétroliers : Gaspé demande la tenue d'une séance du BAPE*. Article du 5 mai 2015 publié sur le site Internet de Radio-Canada. URL : http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/05/05/004-gaspe-forages-petroliers-bape.shtml

Radio-Canada, 2016. *Le maire de Gaspé réitère l'importance de la tenue d'un BAPE sur les travaux de Pétrolia*. Article du 7 janvier 2016 publié sur le site Internet de Radio-Canada. URL : http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/01/07/003-petrolia-tests-production-haldimand.shtml

Raynauld, M, M. Peel, R. Lefebvre, H. Crow, J. Molson, J. Ahad, E. Gloaguen, 2014. *Caractérisation hydrogéologique du secteur Haldimand. Rapport final- version finale*. Rapport de recherche R-1497. INRS-ETE, Québec. 277 p. URL : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/Rapport-Haldimand/Haldimand_Rapport.pdf

Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), 2015. *Mémoire du ROBVQ sur la filière des hydrocarbures réalisé dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti* – décembre 2015. 57 p. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/Regroupement_organismes_bassins_versants_memoire.pdf

Shields, A., 2015. *Pas d'études du BAPE en Gaspésie – Trois projets d'exploitation financés par Québec seront traités dans le cadre de l'EES globale sur les hydrocarbures.* Article du 5 octobre 2015 publié sur le site Internet du journal Le Devoir. URL : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie

Tugliq Énergie et Pétrolia , 2014. *Tugliq Énergie et Pétrolia s'unissent pour le développement économique de la Côte-Nord.* Communiqué de presse conjoint du 19 novembre 2014.
URL : http://www.tugliq.com/press/191114%20COMMUNIQUE%20DE%20PRESSE%20-%20TUGLIQ.pdf

Valiquette, E., 2015. *Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière* (**AENV18**). Laboratoire des sciences aquatiques, UQAC. xi + 38 p.
URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV18.pdf

Ville de Gaspé, 2015. *Positionnement à l'EES sur les hydrocarbures*. Mémoire de la ville de Gaspé présenté lors de la consultation publique du 17 novembre 2015 à Gaspé. 35 p.
Présentation audio - URL : http://video.mrn.gouv.qc.ca/ministere/EES/audio/gaspe.mp3

WSP Canada inc., 2015. *Élaboration d'un projet type pour concernant les activités liées au pétrole et au gaz à Anticosti* (**AENV17**). 130 p. + annexes. URL : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/AENV17.pdf

Annexes cartographiques

- Carte des permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain en Gaspésie – octobre 2015 (MERN, 2015 b)
- Carte descriptive du bassin versant de la rivière York et de son occupation (CENG, 2014 b)
    - Gisement Galt (Junex) et partie du gisement Bourque (Pétrolia)
- Carte descriptive du bassin versant de la rivière Saint-Jean et de son occupation (CENG, 2014 c)
    - Gisement Haldimand (Pétrolia) au niveau d'un bassin versant résiduel
- Carte descriptive du bassin versant de la rivière Dartmouth et de son occupation (CENG, 2014 d)
    - Partie du gisement Bourque (Pétrolia)

Permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain

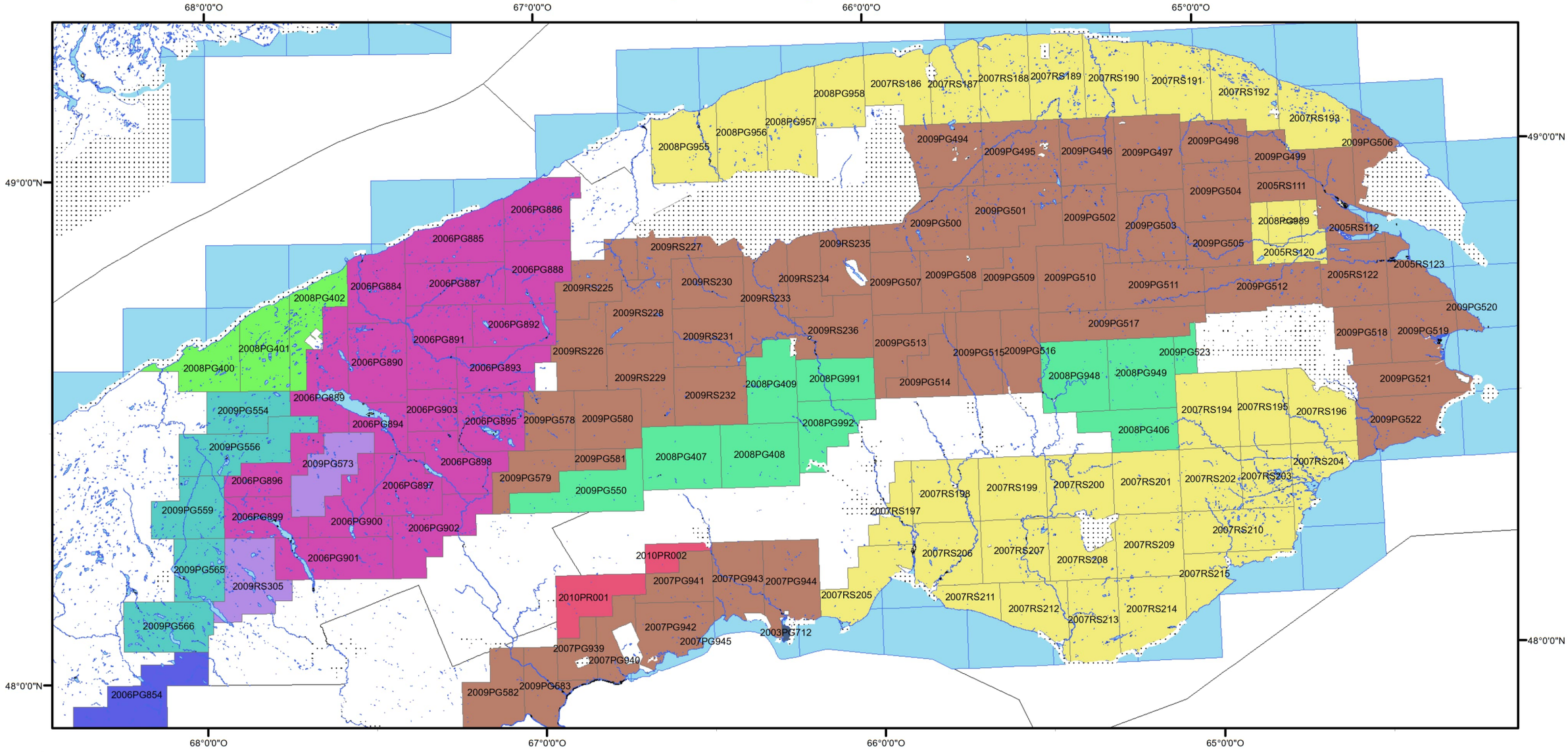

Légende

- Gastem inc.
- Junex Inc.
- Marzcorp Oil & Gas Inc.
- Mundiregina Resources Canada Inc.
- Olitra inc.
- Pétrolia Inc.
- Pétrolympia Inc.
- Ressource & Énergie Squatex Inc.
- Richard Marc Lacasse
- Stelmine Canada Ltd
- X-Terra Resources Corporation
- Baux d'exploitation
- Régions administratives
- Aires protégées

Gaspésie

Métadonnées

Système de référence géodésique : NAD 1983 Quebec Lambert
Projection cartographique : Conique de Lambert

Réalisation : Ministère de l'Énergie et
des Ressources naturelles du Québec

* Aux fins de représentation, les entreprises
sont les titulaires répondants aux titres
** Registre des aires protégées : Septembre 2014

0 5 10 20 30 40 50 Km

1:1 000 000

Énergie et Ressources naturelles
Québec

14 octobre 2015

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Secteur York

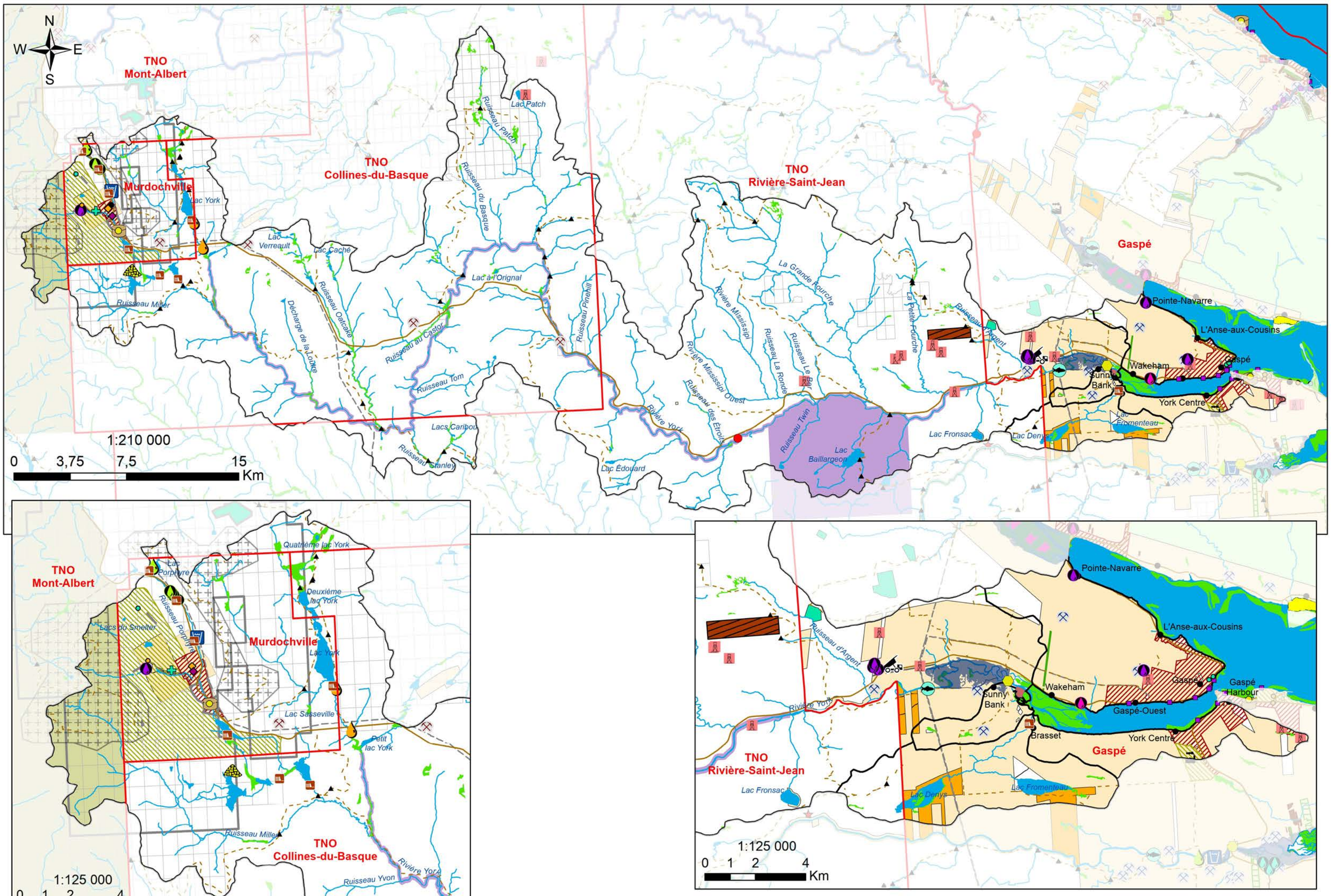

Hydrographie, hydrologie et qualité de l'eau

- Station du Réseau-rivières
- Station hydrométrique
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Milieu humide
- Zone inondable
- Limite de bassin versant

Organisation territoriale

- Localité
- Limite municipale
- Affectation industrielle
- Affectation urbaine
- Terre privée
- Terre publique intramunicipale

Réseau routier

- Ponceau réseau prioritaire
- Route réseau prioritaire
- Réseau routier principal

Récréotourisme

- Rivière à saumon
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée

Aires protégées

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Écosystème forestier exceptionnel
- Réserve naturelle reconnue

Activités humaines

- Site d'extraction de substances minérales de surface avec titre actif
- Carrière ou sablière privée
- Mine avec titre actif
- Titre minier actif d'exploration (claim)
- Projet d'exploration minière
- Forage pétrolier
- Bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Parc éolien
- Zone agricole
- Site de résidus miniers
- Lieu d'enfouissement technique

Terrains contaminés

- Réhabilitation non terminée
- Réhabilitation terminée
- 369 terrains non réhabilités
- 16 terrains réhabilités

Usages de l'eau

- Barrages

Prises d'eau

Eau de surface

- Municipalité
- Récréotourisme

Eau souterraine

- Municipalité
- Entreprise
- Institution

Eaux usées

- Émissaire municipal traité
- Ouvrage de surverse

Stations de traitement

- Station de purification d'eau potable
- Station d'épuration des eaux usées

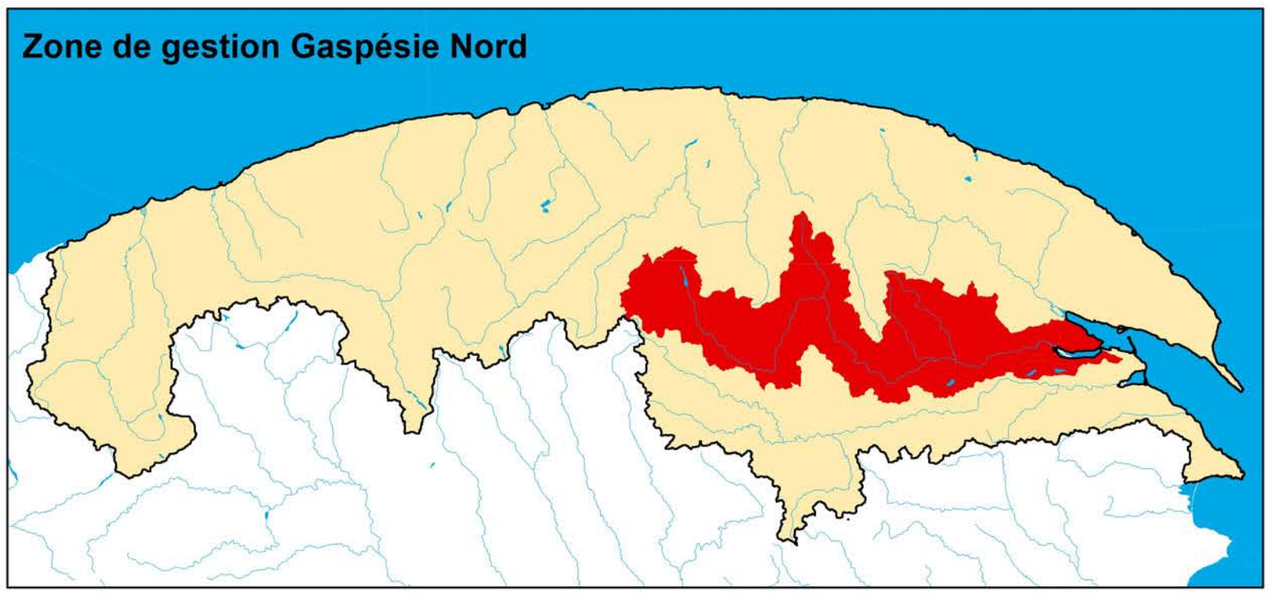

Cette carte a été produite par
Marie-Ève Théroux, pigiste en environnement,
pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.
Octobre 2014

Sources:
CIC, 2008a-b; CPTAQ, 2013; CPTAQ 2014; CRÉGIM, s.d.;
CENG, 2012 a-g;CENG, 2014a-j; FADQ, 2013;
Gouvernement du Québec, 2009; MSP, 2014;
MERN, 2014a-c; MAMROT, 2014a-c; MRN, 2002a-b;
MRN, 2003; MRN, 2013; MRN, 2014; MRNF, 2005a-c;
MRNF, 2012a-b; MDDEP, 2010a-b; MDDEFP, 2014.

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Secteur Dartmouth

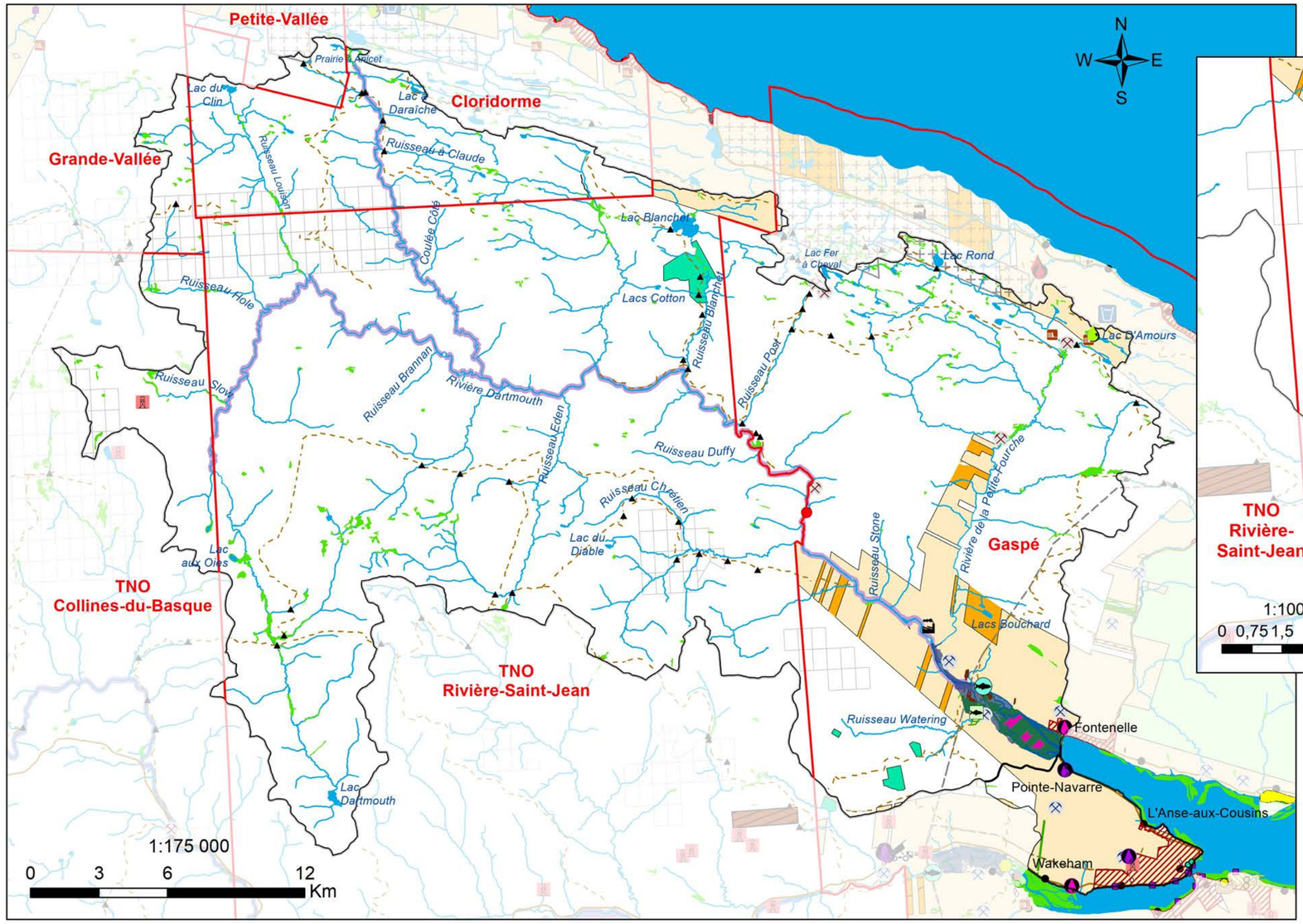

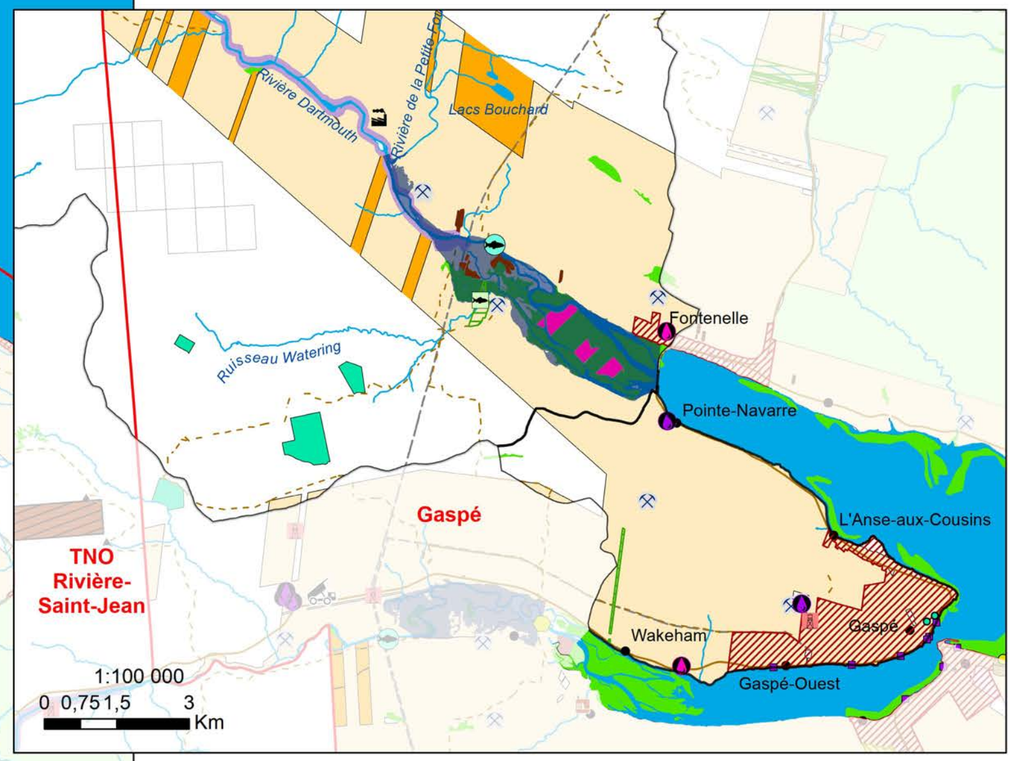

Hydrographie et hydrologie

- Station hydrométrique
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Milieu humide
- Zone inondable
- Limite de bassin versant

Organisation territoriale

- Localité
- Limite municipale
- Affectation urbaine
- Terre privée
- Terre publique intramunicipale

Réseau routier

- Ponceau réseau prioritaire
- Route réseau prioritaire
- Réseau routier principal

Activités humaines

- Aquaculture
- Usine de transformation du bois
- Site d'extraction de substances minérales de surface avec titre actif
- Carrière ou sablière privée
- Forage pétrolier
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Titre minier actif d'exploration (claim)
- Parc éolien
- Terres en culture
- Zone agricole

Terrains contaminés

- Réhabilitation terminée

Aires protégées

- Écosystème forestier exceptionnel
- Milieu naturel de conservation volontaire

Usages de l'eau

- Barrages

Prises d'eau

Eau de surface

- Municipalité

Eau souterraine

- Entreprise
- Institution

Eaux usées

- Ouvrage de surverse

Récréotourisme

- Rivière à saumon
- Zone d'exploitation contrôlée

Zone de gestion Gaspésie Nord

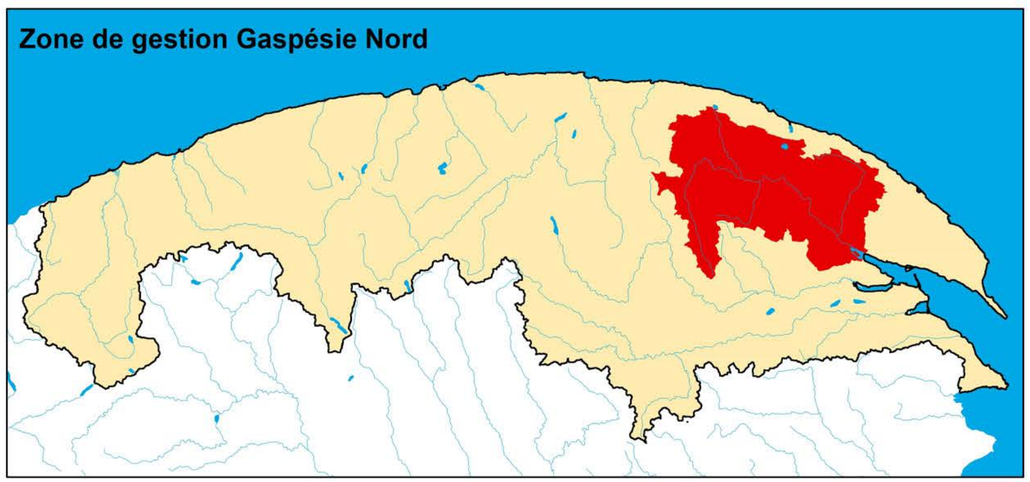

Cette carte a été produite par
Marie-Ève Théroux, pigiste en environnement,
pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.
Octobre 2014

Sources:
CIC, 2008a-b; CPTAQ, 2013; CPTAQ 2014; CRÉGIM, s.d.;
CENG, 2012 a-g;CENG, 2014a-j; FADQ, 2013;
Gouvernement du Québec, 2009; MSP, 2014;
MERN, 2014a-c; MAMROT, 2014a-c; MRN, 2002a-b;
MRN, 2003; MRN, 2013; MRN, 2014; MRNF, 2005a-c;
MRNF, 2012a-b; MDDEP, 2010a-b; MDDEFP, 2014.

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Secteur Saint-Jean

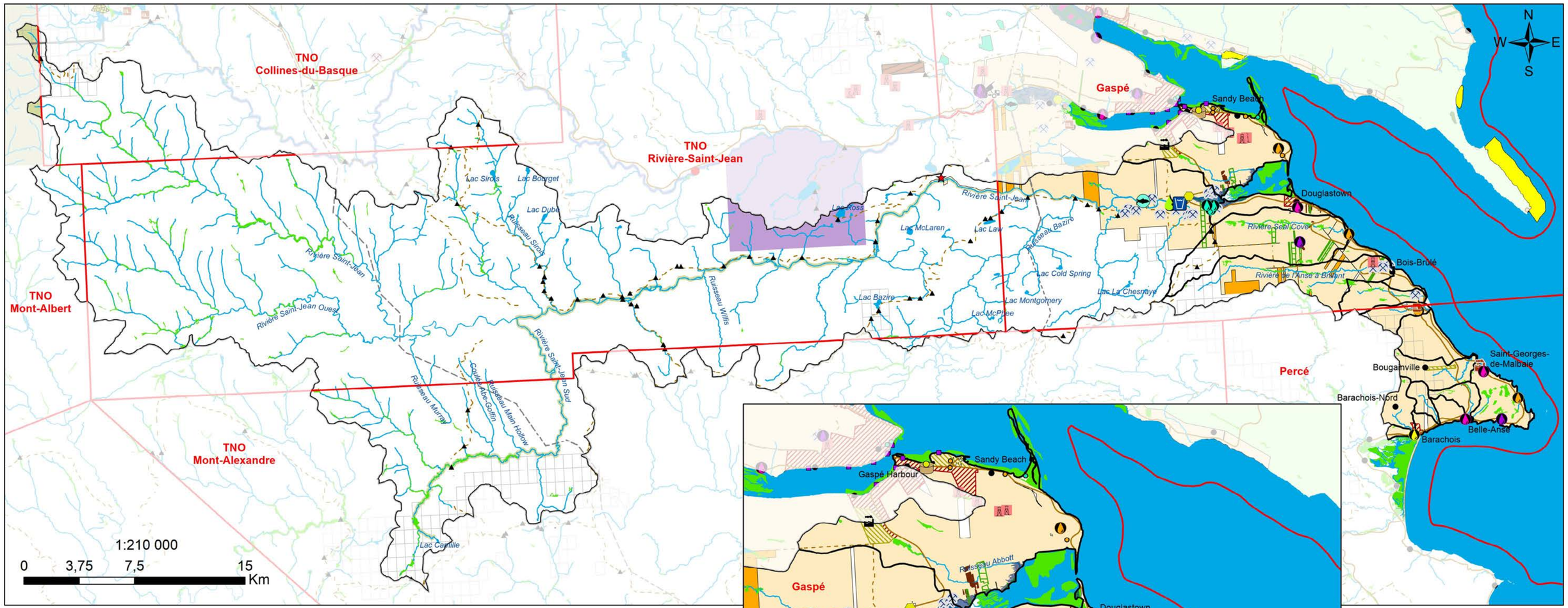

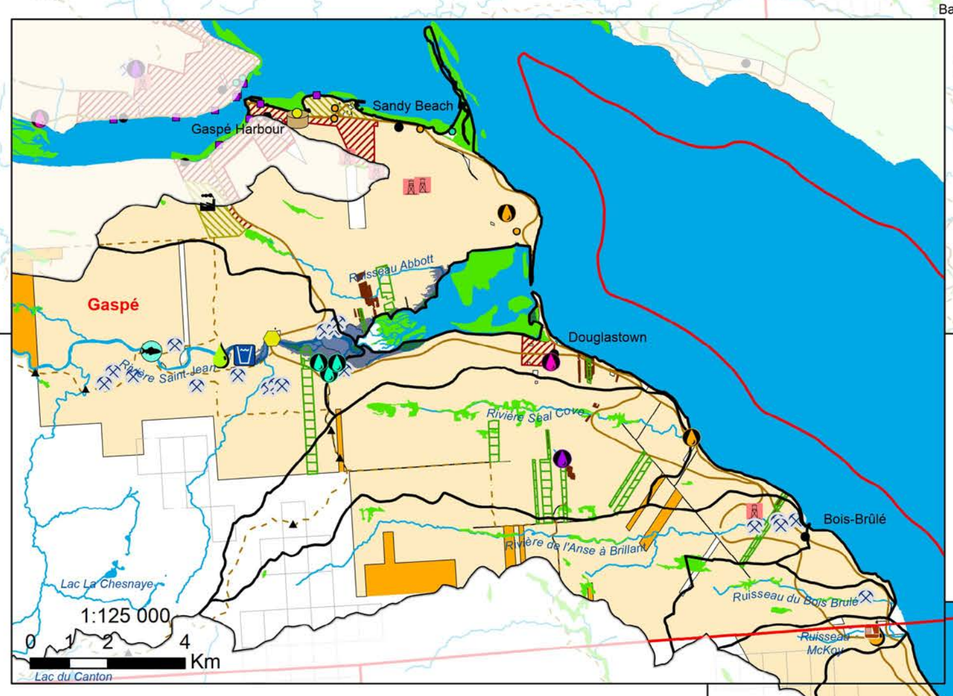

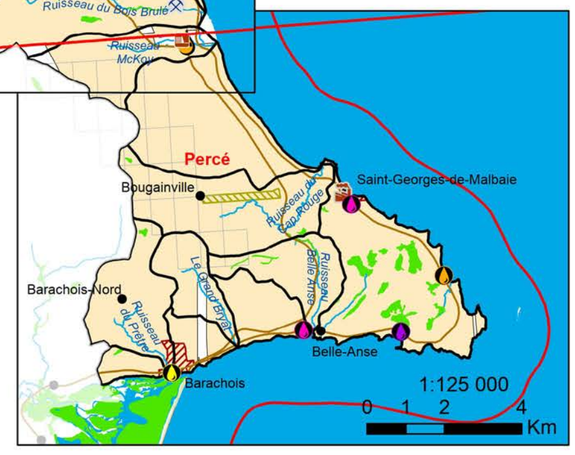

Zone de gestion Gaspésie Nord

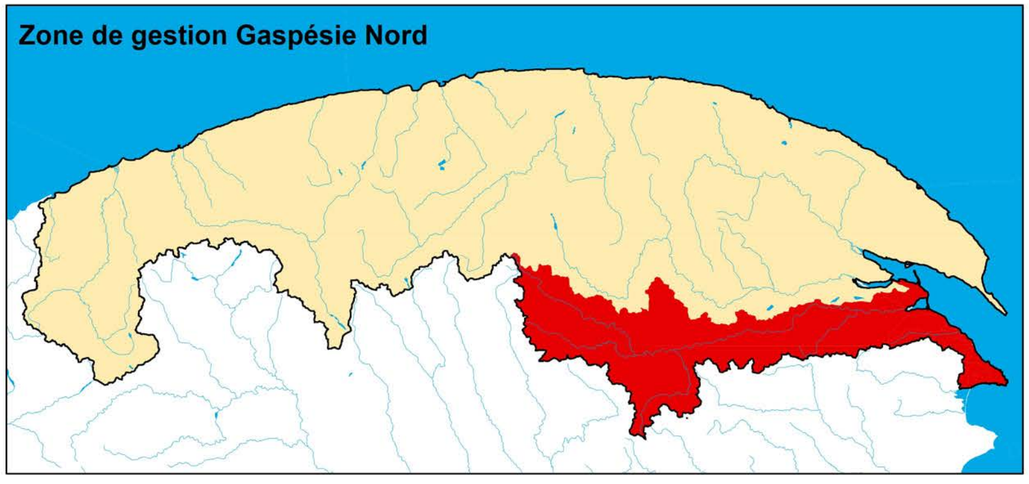

Hydrographie, hydrologie et qualité de l'eau

- Station du Réseau-rivières
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Milieu humide
- Zone inondable
- Limite de bassin versant

Organisation territoriale

- Localité
- Limite municipale
- Affectation industrielle
- Affectation urbaine
- Terre privée
- Terre publique intramunicipale

Réseau routier

- Ponceau réseau prioritaire
- Route réseau prioritaire
- Réseau routier principal

Récréotourisme

- Rivière à saumon
- Pourvoirie
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée

Activités humaines

- Usine de transformation du bois
- Transformation des produits de la pêche
- Carrière ou sablière privée
- Titre minier actif d'exploration (claim)
- Projet d'exploration minière
- Forage pétrolier
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Terres en culture
- Zone agricole

Terrains contaminés

- Réhabilitation non terminée
- Réhabilitation terminée

Usages de l'eau

- Barrages

Prises d'eau

Eau de surface

- Municipalité
- Récréotourisme

Eau souterraine

- Municipalité (futur site)
- Entreprise
- Habitation
- Institution
- Récréotourisme

Eaux usées

- Émissaire municipal traité
- Ouvrage de surverse

Stations de traitement

- Station de purification d'eau potable
- Station d'épuration des eaux usées

Cette carte a été produite par
Marie-Ève Théroux, pigiste en environnement,
pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.
Octobre 2014

Sources:
CIC, 2008a-b; CPTAQ, 2013; CPTAQ 2014; CRÉGIM, s.d.;
CENG, 2012 a-g;CENG, 2014a-j; FADQ, 2013;
Gouvernement du Québec, 2009; MSP, 2014;
MERN, 2014a-c; MAMROT, 2014a-c; MRN, 2002a-b;
MRN, 2003; MRN, 2013; MRN, 2014; MRNF, 2005a-c;
MRNF, 2012a-b; MDDEP, 2010a-b; MDDEFP, 2014.

Mémoire
de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

FTQ

Sur l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et celle propre à Anticosti

Présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

14 janvier 2016

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-0311
Sans frais : 1 877-897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 3e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89639-289-6

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 3
2. Des politiques arrimées à la lutte au réchauffement climatique 4
3. Un processus qui comporte de sérieuses lacunes 5
    3.1 Un manque d'indépendance 6
    3.2 Une précipitation injustifiée 6
    3.3 Un substitut inadéquat aux audiences du BAPE 7
4. Des conditions essentielles à l'exploitation des hydrocarbures 8
    4.1 Une société d'État comme maître d'œuvre 9
    4.2 Le respect des normes socio-environnementales 9
    4.3 Investir les profits publics de manière adéquate 11
    4.4 Un développement socialement acceptable 12
    4.5 S'inscrire dans la lutte aux changements climatiques 13
    4.6 Des projets rentables et faisables 15
    4.7 Déployer une stratégie industrielle structurante 18
5. Le transport des hydrocarbures et Énergie Est 18
6. Une transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses 19
    6.1 Une entrave à la transition 20
    6.2 L'avenir du secteur pétrochimique 20
    6.3 Le gaz naturel comme énergie de transition 21

Liste des recommandations 22

1. Introduction

Centrale syndicale la plus importante au Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 personnes dans l'ensemble des secteurs d'activité économique et des régions québécoises.

Depuis longtemps, la FTQ réclame une réflexion globale sur la filière des hydrocarbures ainsi que la tenue de consultations publiques sur la question. Dans le cadre de son plan d'action sur les hydrocarbures déposé en mai 2014, le gouvernement a prévu deux évaluations environnementales stratégiques (ÉES), soit une sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et une autre sur l'île d'Anticosti.

Or, ces deux ÉES comportent des lacunes tellement sérieuses que l'on ne peut pas les considérer comme étant légitimes. Dans son désir d'aller rapidement de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, surtout pour Anticosti, le gouvernement est prêt à faire fi des principes qui sont à la base même du développement durable. Pour la FTQ, cette consultation ne correspond pas à ce que nous revendiquons depuis plusieurs années. Considérant l'importance des enjeux, comme la lutte aux changements climatiques et le développement économique dans l'ensemble des régions québécoises, il faut se pencher sur la pertinence d'exploiter ou non les hydrocarbures québécois.

La FTQ appuie les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique. Pour respecter ses cibles ambitieuses, le Québec devra nécessairement réduire sa consommation de combustibles fossiles. D'ici 2050, l'économie québécoise devra, pratiquement, s'être affranchie de sa dépendance aux hydrocarbures. Favoriser leur exploitation dans un tel contexte nous apparait inconséquent. Pour la FTQ, il serait préférable de mettre davantage d'énergie pour planifier la transition vers une économie plus sobre en carbone plutôt que d'aller de l'avant avec des projets d'exploitation comme celui d'Anticosti. Même le premier ministre a récemment exprimé son peu d'enthousiasme pour les projets d'exploitation d'hydrocarbures en sol québécois[1]. Il s'agit d'un revirement important considérant que le gouvernement était favorable au développement de la filière des hydrocarbures[2]. Nous estimons que le gouvernement doit cesser d'envoyer des signaux contradictoires et se positionner clairement en faveur d'une transition vers une économie plus verte.

---

[1] RIOUX, Christian, « Couillard enterre (presque) Anticosti », *Le Devoir*, 5 décembre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/457216/le-quebec-a-la-cop-21-couillard-enterre-presque-anticosti] (consulté le 7 janvier 2016).
[2] QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.1.

2. Des politiques arrimées à la lutte au réchauffement climatique

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement poursuit plusieurs réformes qui touchent de près ou de loin l'exploitation des hydrocarbures au Québec et la lutte aux changements climatiques. Malheureusement, la cohérence entre l'ensemble de ces initiatives laisse à désirer.

Premièrement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prépare une réforme en profondeur de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit le principal outil de protection de l'environnement au Québec. Le MDDELCC a également dévoilé ses cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2030. Plusieurs pistes de solutions ont été mises de l'avant, ce qui aura des impacts sur l'ensemble des secteurs d'activité économique. La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a également été publiée.

Deuxièmement, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a déposé cet été le projet de loi nº 49[3]. Ce dernier envoie un signal très clair en faveur de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (Old Harry). Le MERN s'apprête également à dévoiler une nouvelle politique énergétique (2016-2025) après des consultations publiques loin d'être à la hauteur des attentes. À la suite de la publication du rapport final de l'ÉES globale, le gouvernement prévoit le dépôt d'un projet de loi sur les hydrocarbures.

Troisièmement, la politique économique du gouvernement favorise la mise en valeur des hydrocarbures québécois. Par l'entremise de sa filiale Ressources Québec, la société d'État Investissement Québec est actionnaire minoritaire des entreprises Junex et Pétrolia et détient une participation de 35 % de la coentreprise Hydrocarbures Anticosti.

Pour s'assurer de réduire les émissions de GES et d'effectuer une transition vers une économie plus propre, le gouvernement doit arrimer l'ensemble de ses politiques à la lutte aux changements climatiques. Les initiatives des ministères — notamment la politique économique, la politique énergétique et la stratégie industrielle — doivent s'inscrire dans une seule et même logique. Pour y arriver, le gouvernement se doit d'élaborer un plan de transition vers une économie verte de concert avec les syndicats et les partenaires de la société civile.

> **Revendication nº 1** : La FTQ demande à ce que les politiques gouvernementales soient arrimées à la lutte aux changements climatiques et qu'un plan de transition vers une économie verte soit élaboré avec la société civile.

[3] QUÉBEC, *Projet de loi n°49 : Loi assurant la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent*.

3. Un processus qui comporte de sérieuses lacunes

Les deux premières ÉES, soit celle en milieu marin (2009-2013) et celle sur le gaz de schiste (2011-2014) constituaient des versions complètement dénaturées de ce que devrait être une ÉES. Malheureusement, le gouvernement n'a pas appris de ces deux expériences. L'ÉES globale sur les hydrocarbures et celle sur Anticosti ressemblent davantage à des exercices de relations publiques qu'à de véritables consultations.

Premièrement, ces deux ÉES violent l'esprit de la Loi sur le développement durable. Avec un processus aussi déficient, comment peut-on respecter le principe de cette loi qui traite de la participation et de l'engagement consistant à développer « une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique[4] »?

Deuxièmement, ces deux ÉES sont loin de correspondre aux meilleures pratiques comme définies par l'OCDE[5]. La pertinence d'exploiter les hydrocarbures n'est pas évaluée et l'on ne soumet pas de scénarios de rechange. L'ÉES intervient tardivement dans le processus alors que des permis ont déjà été délivrés et qu'un projet de loi a été déposé. Aussi, la participation du public demeure pour le moment limitée aux consultations publiques, alors qu'une ÉES constitue un « processus itératif à plusieurs étapes avec boucles de rétroaction[6] ». L'on ignore si la population sera de nouveau consultée après la publication du rapport final.

Finalement, cette consultation s'inscrit en porte à faux avec la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)[7]. Entrée en vigueur en octobre 2001, cette convention importante a été ratifiée par l'Union européenne. Bien que le Canada ne l'ait ni signée ni ratifiée, les principes de cette convention permettent d'évaluer si les deux ÉES correspondent aux meilleures pratiques à l'échelle internationale.

---

[4] Principe « participation et engagement » de la Loi sur le développement durable.
[5] ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *L'évaluation environnementale stratégique – Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, Paris, 2006, p.34.
[6] *Ibid.*
[7] NATIONS UNIES, *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, [En ligne] [www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf] (Consulté le 5 novembre 2015).

3.1 Un manque d'indépendance

Dans son plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement a clairement indiqué être « favorable au développement de la filière[8] ». Cette position devient problématique lorsqu'elle se situe au cœur des démarches d'une évaluation environnementale stratégique. Dans l'ÉES globale, l'on ne s'arrête jamais sur la pertinence d'exploiter ou non les hydrocarbures. L'on met plutôt l'accent sur les risques et les moyens d'atténuer les impacts de cette exploitation. Selon la convention d'Aarhus, la participation du public doit commencer dès le début de la procédure, « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence[9] ». Ce n'est malheureusement pas le cas pour ces deux ÉES.

Ce n'est pas le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui pilote l'ÉES globale, mais un comité directeur coprésidé par les sous-ministres du MERN et du MDDELCC. De plus, l'État, par l'entremise d'Investissement Québec, a conclu des placements privés avec plusieurs entreprises du secteur pétrolier et gazier. Cela remet en question l'indépendance du processus. Il aurait probablement été plus prudent d'attendre la fin des consultations publiques de cette ÉES avant d'aller de l'avant avec de tels investissements.

3.2 Une précipitation injustifiée

Ce serait un euphémisme que d'affirmer que le gouvernement procède trop rapidement. Le document de consultation ainsi que les études complémentaires ont été rendus publics le 28 octobre. Les consultations ont eu lieu à la mi-novembre, ce qui a laissé environ deux semaines pour analyser l'ensemble des documents et des études en plus de produire un mémoire. À la dernière minute, l'on a modifié la date de dépôt des mémoires pour permettre aux groupes et aux individus de soumettre leur analyse deux semaines après le dépôt de la dernière étude du plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA). Ces délais freinent la participation publique, ce qui constitue encore une fois une violation des principes de la Convention d'Aarhus. En effet, « pour les différentes étapes de la procédure de participation du public, il est prévu des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public [...] et pour que le public se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement[10] ».

D'ailleurs, le document de consultation a été rédigé alors que plusieurs études sont encore en cours. Durant les consultations, près de 20 études sur un total de 64 n'étaient toujours pas disponibles. Les études ne tiendront pas compte non plus des forages exploratoires sur l'île

---

[8] QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.1.
[9] NATIONS UNIES, *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, 25 juin 1998, article 6 (4).
[10] *Ibid.*, article 6 (3).

d'Anticosti puisque ceux-ci seront menés à l'été 2016[11]. Pourquoi le gouvernement précipite-t-il les choses dans un contexte où le document de consultation indique qu'il n'y aurait pas d'exploitation d'hydrocarbures avant 2020? Cet empressement nous apparaît injustifié. Il aurait été préférable d'attendre d'avoir l'ensemble des données en main avant d'entreprendre les consultations.

Le ministre du MDDELCC, David Heurtel, avait pourtant affirmé que l'ÉES globale permettrait aux Québécois et aux Québécoises de se « faire une tête sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures[12] ». Mais comment peut-on susciter la participation et l'engagement des citoyens, des citoyennes et des groupes en imposant des délais aussi courts?

3.3 Un substitut inadéquat aux audiences du BAPE

Le BAPE, quoique perfectible, constitue selon nous une institution importante. Cet organisme permet l'exercice de la démocratie grâce à une implication du public et à une procédure qui n'est pas judiciarisée. Pour plusieurs projets d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures, des municipalités, des groupes et de communautés réclament la tenue d'audiences publiques du BAPE. Le gouvernement a cependant annoncé que ces projets seront étudiés dans le cadre de l'ÉES globale. Pensons notamment aux trois projets d'exploitation en Gaspésie (Bourque, Galt et Haldimand)[13] ainsi qu'au projet de transport par train vers le port pétrolier de Belledune au Nouveau-Brunswick[14].

Or, peut-on vraiment considérer cette ÉES globale comme un substitut adéquat aux audiences du BAPE? À titre d'exemple, le document de consultation ne fait pas mention du projet Belledune et le bilan des connaissances sur le transport des hydrocarbures par voie terrestre y consacre un seul paragraphe[15]. Or, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévoit la publication d'une étude d'impact d'un projet ainsi que la tenue d'une

---

[11] SHIELDS, Alexandre, « Porte ouverte aux hydrocarbures », *Le Devoir*, 8 avril 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/436607/porte-ouverte-aux-hydrocarbures] (Consulté le 5 novembre 2015).
[12] BÉLAIR-CIRINO, Marco, « L'évaluation environnementale stratégique est un "travail pédagogique", dit le ministre Arcand », *Le Devoir*, 3 juin 2014, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/quebec/409922/hydrocarbures-l-evaluation-environnementale-strategique-est-un-travail-pedagogique-dit-le-ministre-arcand] (Consulté le 5 novembre 2015).
[13] SHIELDS, Alexandre, « Pas d'études du BAPE en Gaspésie », *Le Devoir*, 5 octobre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie] (Consulté le 5 novembre 2015).
[14] CHÊNES, Jean-François, « L'opposition au projet de Belledune s'organise au Québec », *Ici Radio-Canada*, 18 juin 2015, [En ligne] [http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/06/18/011-projet-belledune-opposition-quebec.shtml] (Consulté le 5 novembre 2015).
[15] TRÉPANIER, Martin et al., *Bilan des connaissances. Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec*, rapport de projet, CIRANO, Polytechnique Montréal et Centre Risque & Performance, mars 2015, p.88

séance d'information et d'audiences publiques. À moins de nous tromper, cela ne semble pas être le cas ici. Cette substitution risque de constituer une entrave majeure à l'acceptabilité sociale de ces projets. Nous doutons que cette ÉES soit suffisante et croyons que le gouvernement devrait envisager de mandater le BAPE pour tenir des consultations à propos de ces projets.

4. Des conditions essentielles à l'exploitation des hydrocarbures

Pour que le développement des hydrocarbures en sol québécois soit acceptable, le gouvernement doit respecter l'ensemble des conditions suivantes :

1. Mettre sur pied une société d'État qui sera maître d'œuvre de l'exploitation des hydrocarbures;
2. Garantir le respect des normes socio-environnementales les plus strictes et l'engagement de la responsabilité financière des entreprises participantes en cas de dommages environnementaux;
3. Investir les profits publics dans la transition vers des énergies propres ou toute autre activité jugée pertinente;
4. S'assurer que le développement soit respectueux des communautés;
5. Inscrire, de façon cohérente, l'exploitation des hydrocarbures dans la lutte aux changements climatiques;
6. Démontrer que les projets d'exploitation sont rentables et faisables;
7. Déployer une stratégie industrielle pour consolider certains secteurs existants et créer de nouvelles filières contribuant à la diversité des économies régionales et locales.

Comme mentionné plus haut, nous ne disposions pas d'assez de temps pour analyser en profondeur l'ensemble de ces critères par rapport aux résultats des nouvelles études de l'ÉES. Cependant, nous estimons qu'à l'heure actuelle, plusieurs conditions ne semblent pas être respectées.

D'après le document de consultation, le potentiel en hydrocarbures de plusieurs bassins, dont celui de la Gaspésie, des basses-terres du Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, demeure théorique. Ainsi, « les connaissances sont encore fragmentaires et aucun développement commercial à grande échelle n'est prévu à courte échéance[16] ». C'est en raison du trop grand nombre d'inconnues sur ces bassins géologiques que seule l'île d'Anticosti a fait l'objet d'un scénario de développement. Soulignons que les réserves d'hydrocarbures de l'île sont

[16] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.190.

principalement composées de gaz de schiste. Pour cette raison, et à cause des délais très serrés, notre analyse portera principalement sur Anticosti.

4.1 Une société d'État comme maître d'œuvre

Si le gouvernement souhaite exploiter les hydrocarbures en sol québécois, la FTQ estime qu'il doit créer une nouvelle société d'État vouée à ce domaine ou élargir le mandat de la Société québécoise d'initiatives pétrolières. « Les mandats de cette entreprise publique seront assez étendus. Ils devront lui permettre de reprendre les rênes de l'exploitation des ressources pétrolière et gazière du Québec de manière intégrée, c'est-à-dire des activités d'exploration et d'exploitation jusqu'au raffinage, et d'œuvrer en partenariat avec des entreprises privées. Aussi, la société d'État sera tenue d'assurer un rythme d'exploitation qui respecte les communautés et l'environnement, et de sécuriser les approvisionnements[17] ».

Dans la synthèse des connaissances et le document de consultation, on ne semble pas envisager cette option. Le gouvernement semble plutôt privilégier les participations dans le capital-actions d'entreprises privées. À cet égard, le gouvernement est actionnaire minoritaire de Junex (16,5 %), de Pétrolia (16,2 %) et détient 35 % des parts de la coentreprise Hydrocarbures Anticosti[18]. Au même titre qu'Hydro-Québec existe pour exploiter le potentiel hydroélectrique du Québec, ce devrait être une société d'État qui exploite, s'il y a lieu, le potentiel d'hydrocarbures québécois.

> **Revendication n° 2** : La FTQ réclame la mise sur pied d'une société d'État dont le mandat serait de développer les ressources fossiles en partenariat avec des entreprises privées.

4.2 Le respect des normes socio-environnementales

Le chantier environnement des ÉES comporte 35 études dont 10 encore indisponibles lors des consultations. Bien que nous n'ayons pas pu approfondir le contenu de l'ensemble de ces études faute de temps, nous demeurons inquiets quant aux conséquences de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sur l'environnement. Dans sa revue de littérature de décembre 2014, le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) recommandait « une mise en veille temporaire de cette industrie [NDLR pétrolière et gazière] pendant la recherche de plus amples informations[19] ». Depuis, a-t-on obtenu toutes les informations nécessaires pour s'assurer d'un développement respectueux de l'environnement?

---

[17] FTQ, *Déclaration de politique sur l'énergie*, 30e Congrès de la FTQ, novembre 2013, p.8
[18] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.217.
[19] CIRAIG, *Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec*, décembre 2014, p.ix.

Sinon, comment le gouvernement entend-il réconcilier le principe de précaution, comme énoncé dans la Loi sur le développement durable, et la décision d'exploiter les hydrocarbures en l'absence de certitude scientifique?

Évidemment, l'enjeu des impacts environnementaux est extrêmement vaste. Étant donné l'état avancé de la réflexion sur Anticosti, nos commentaires se limiteront surtout à l'exploitation en milieu terrestre.

D'abord, nous nous questionnons sur les impacts de la mise en valeur des hydrocarbures sur les ressources hydrauliques. Pour la FTQ, l'eau ne constitue pas une simple marchandise, mais un droit humain fondamental. Il s'avère donc important de protéger la ressource, et ce, surtout dans un contexte d'incertitude et de manque de connaissances scientifiques[20]. Comme l'on envisage d'exploiter du gaz et du pétrole de schiste (Formation de Macasty), il faudrait inévitablement utiliser la fracturation hydraulique, ce qui aura des impacts majeurs. Pensons notamment aux importants volumes d'eau nécessaires à la fracturation, à la contamination des aquifères ainsi qu'à la dégradation des milieux humides. À cet égard, l'ingénieur-géologue Marc Durand indique que la distance entre la Formation de Macasty et la limite inférieure des aquifères ne permet pas de minimiser les risques de contamination[21]. À première vue, cet enjeu majeur ne semble pas avoir été approfondi dans le document de consultation.

Ensuite, le gouvernement doit s'assurer de l'engagement de la responsabilité financière des entreprises en cas de dommages environnementaux. Selon le scénario « optimisé », 4155 puits seront forés sur l'île d'Anticosti. Or, il n'existe actuellement aucune solution technologique pour garantir l'intégrité des puits de manière définitive, ces puits vont tôt ou tard émettre des fuites[22]. Dans son dernier rapport sur les gaz de schiste, le BAPE indiquait que « même avec la mise sur pied d'un fonds, financé par l'industrie, qui aurait pour objectif d'assurer l'entretien et la réparation des puits devenus orphelins, le risque que les puits fermés constituent, un jour, un passif environnemental pour le Québec est réel[23] ».

---

[20] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.35.
[21] DURAND, Marc, *Les hypothétiques gisements d'hydrocarbures non conventionnels au Québec – Anticosti*, lettre ouverte déposée dans le cadre de la consultation pour les ÉES Hydrocarbures et ÉES-Anticosti, mars 2015, p.8-9, [En ligne] [www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/HY_20150228_010_Marc_Durand2.pdf] (Consulté le 5 novembre 2013).
[22] COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mai 2014, p.12.
[23] BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.396.

Le document de consultation de l'ÉES souligne également que « les exigences en matière de réhabilitation de sites et de fermeture de puits sont assez floues[24] ». Pour la FTQ, il est fondamental que ce soit l'industrie qui paie pour les dommages environnementaux qu'elle a causés.

Puis, la restauration des sites d'extraction sur Anticosti soulève plusieurs questions. À la lecture du document de consultation, le processus semble simple et linéaire : aménagement des plateformes, forage des puits, production d'hydrocarbures, restauration des plateformes et reboisement du site[25]. A-t-on l'assurance que les entreprises financeront la restauration de ces sites? Est-ce que l'industrie aura une obligation de résultat pour le reboisement et la restauration des sites, et ce, même à long terme?

Revendication n° 3 : La FTQ demande à ce que les entreprises d'exploration et d'exploitation soient entièrement responsables des dégâts environnementaux causés, de la restauration des sites ainsi que des conséquences à long terme de l'exploitation des hydrocarbures.

4.3 Investir les profits publics de manière adéquate

Dans le premier document synthèse sur l'ÉES globale[26], on fait état de plusieurs enjeux quant à l'utilisation des redevances pétrolières et gazières, étant donné qu'il s'agit de ressources non renouvelables. Selon le document, « la totalité de la rente de la ressource non renouvelable devrait être investie dans du capital humain, environnemental, physique ou financier, sinon il y aura réduction du capital de la nation, dont souffriront les générations futures[27] ». On propose plusieurs pistes de solution, dont l'utilisation des redevances pour réduire la dette. La commission d'enquête du BAPE de novembre 2014 sur les gaz de schiste avait également recommandé de verser les redevances dans le Fonds des générations[28]. Le plus récent document de consultation demeure cependant muet sur cette question.

Si le gouvernement souhaite exploiter les hydrocarbures québécois, il doit rejeter avec vigueur l'idée de rembourser la dette avec les profits publics. Le Fonds des générations est déjà alimenté, entre autres, par les revenus miniers, l'indexation du bloc patrimonial et les redevances

---

[24] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.155.
[25] *Ibid.*, p.177.
[26] MDDELCC, *Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles*, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, 2015, p.78-80.
[27] *Ibid.*, p.78.
[28] BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.333.

hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés. Selon le dernier budget provincial, les versements à ce Fonds passeront de 1,25 G$ en 2014-2015 à 3,45 G$ en 2019-2020[29]. Alors qu'il faut réinvestir dans les services publics et préparer la transition vers une économie plus propre, le gouvernement consacre des sommes colossales au remboursement de la dette.

La FTQ soutient que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures doivent être investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement. À force de mettre l'accent sur la dette, l'on finit par oublier l'immense passif environnemental qui sera légué aux générations futures.

Revendication n° 4 : La FTQ demande à ce que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures soient investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement.

4.4 Un développement socialement acceptable

Au Québec, la filière des gaz de schiste souffre d'un manque d'acceptabilité sociale[30], un constat d'ailleurs partagé par une multitude de groupes de la société civile ainsi que par la FTQ lors des consultations du BAPE en 2010[31]. Bien qu'il soit quelque peu hasardeux de transposer l'expérience des gaz de schiste à l'île d'Anticosti, il existe tout de même des similitudes entre ces deux cas. Après tout, la fracturation hydraulique entraîne les mêmes inconvénients, et ce, peu importe le lieu d'exploitation.

Le document de consultation contient les résultats préliminaires d'une étude, encore indisponible, énonçant certains éléments favorisant l'acceptabilité sociale des projets[32]. En voici quelques passages clés :

« […] *les éléments qui favoriseront une meilleure acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des hydrocarbures sont ceux qui auront été élaborés à partir d'une vision collective du développement des projets énergétiques au Québec et d'une planification globale du développement de la filière à travers le*

[29] FINANCES QUÉBEC, *Le plan économique du Québec, budget 2015-2016*, Québec, mars 2015, p.A19.
[30] GENDRON, Corinne et Alice FRISER, *Revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures*, réalisée dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉÉS) globale sur les hydrocarbures au Québec, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable ESG UQÀM, mars 2015, p.10.
[31] FTQ, *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste*, Commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Longueuil, novembre 2010, p.8.
[32] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.31.

temps. Les projets dont on aura analysé les solutions de rechange possibles, y compris le statu quo, sont également susceptibles d'être mieux perçus en ce qui a trait à la justification du projet[33]. »

« *[…] la participation du public à la prise de décision constituerait un facteur central dans le développement de la position d'une communauté à l'égard d'un projet énergétique*[34]. »

Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette consultation est loin d'être exemplaire et de correspondre aux conditions favorisant l'acceptabilité sociale. Pour la FTQ, l'exploitation des hydrocarbures doit être socialement acceptable pour les populations. Uniquement en raison du déficit de légitimité de cette consultation, nous considérons qu'il sera très difficile d'assurer l'acceptabilité sociale des projets d'exploitation d'hydrocarbures.

4.5 S'inscrire dans la lutte aux changements climatiques

Déjà, l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES en 2020, soit 20 % par rapport à 1990, est plus qu'improbable à moins d'instaurer de nouveaux moyens draconiens[35]. D'ailleurs, les projections du MDDELCC montrent que les émissions de GES iront en augmentant si l'on maintient le statu quo[36]. Soulignons que l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois viendrait sans doute compromettre l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050 puisqu'il n'y aurait pas d'exploitation d'ici 2020[37].

Tableau : Cibles de réduction d'émissions de GES du Québec[38]

Horizon	Effort de réduction (par rapport à 1990)	Bilan des émissions de GES (mégatonnes d'équivalent CO_2)
1990	0 %	84,7 Mt
2020	20%	68 Mt
2030	37,5%	52,9 Mt
2050	80-95%	16,9 Mt à 4,2 Mt

[33] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.314
[34] *Ibid.*, p.316.
[35] LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2014, p.20.
[36] MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.31.
[37] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.88.
[38] MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.33.

D'après les évaluations du CIRAIG, une exploitation à petite échelle des gaz de schiste augmenterait les émissions moyennes annuelles de GES d'environ 2,5 mégatonnes de CO_2 (Mt) tandis qu'une exploitation à grande échelle aurait un impact de 19 Mt[39]. Soulignons que les émissions fugitives[40] sont déterminantes pour calculer le bilan des émissions des gaz de schiste. Or, les études scientifiques sont loin d'être consensuelles : certaines indiquent que le niveau est faible tandis que d'autres vont jusqu'à affirmer que le gaz de schiste est aussi polluant que le charbon. Cette absence d'incertitude avait d'ailleurs amené le BAPE à demander que l'on approfondisse les connaissances au sujet des émissions fugitives[41]. A-t-on aujourd'hui davantage d'informations à ce sujet?

Selon les scénarios du gouvernement pour Anticosti, « les émissions annuelles de GES seraient de l'ordre de 1,4 million de tonnes en équivalent CO_2 durant la période maximale de développement des puits[42] ». Dans l'optique où l'exploitation débuterait en 2020, le pic de production serait atteint 30 ans plus tard, en 2050. À ce moment, le Québec doit avoir effectué une transition vers une économie sobre en carbone et avoir réduit ses émissions de 80 % à 95 % par rapport au niveau de 1990. Sans mesures d'atténuation, les émissions liées à Anticosti (1,4 Mt) constitueraient une partie majeure des émissions en 2050 qui doivent s'élever entre 16,9 Mt (8 %) et 4,2 Mt (33 %).

Avant de cautionner l'exploitation des hydrocarbures, nous demandons au gouvernement de préciser les moyens qui seront mis de l'avant pour réduire les émissions de GES. Pour le moment, le document de consultation n'apporte aucune réponse à ces questions. L'on indique seulement que « dans tous les cas, l'industrie devra déployer des efforts importants et mettre rapidement en place des mesures d'atténuation afin de réduire les émissions de GES découlant de ses activités[43] ». Quelles sont ces mesures d'atténuation et quel est leur degré d'efficacité? Nous déplorons le flou entretenu par le gouvernement.

Revendication n° 5 : La FTQ demande au gouvernement de spécifier quels seront les moyens privilégiés pour réduire les émissions de GES engendrés par l'exploitation des hydrocarbures québécois.

---

[39] BUREAU DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Rapport synthèse des résultats du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre de la filière du gaz de schiste au Québec*, décembre 2013, p.15.

[40] Émissions intentionnelles et non intentionnelles des systèmes d'extraction, de traitement et de livraison des combustibles fossiles. BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.xviii.

[41] *Ibid.*, p.274.

[42] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.88.

[43] *Ibid.*, p.88.

4.6 Des projets rentables et faisables

Dans le document de consultation, l'on a élaboré trois scénarios d'exploitation d'hydrocarbures pour l'île d'Anticosti (plus, moins et optimisé). Ils diffèrent les uns des autres selon le nombre de plateformes aménagées, le nombre de puits forés ainsi que le nombre d'années de la période de production. Dans le scénario optimisé, l'on estime pouvoir récupérer 11 683 milliards de pieds cubes de gaz naturel (Gpi[3]) et 584 millions de barils (Mbp) durant toute la période de production. En proportion, le gaz naturel (77,5 %) est beaucoup plus présent que le pétrole (22,5 %).

Avec les paramètres du scénario « optimisé », l'on a évalué le potentiel commercial d'Anticosti selon deux options, soit la transformation par liquéfaction du gaz naturel dans un navire-usine ou la construction d'un gazoduc sous-marin jusqu'en Gaspésie. D'après les résultats de ces simulations, la probabilité que l'exploitation des hydrocarbures soit rentable s'élève à 80 % pour l'option navire-usine et à 86 % pour l'option gazoduc. Sur une période de production de 75 ans, les bénéfices nets sont estimés à 71 G$ (navire-usine) et à 75 G$ (gazoduc). Ces résultats amènent les auteurs de l'ÉES à affirmer « qu'une production commerciale d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti pourrait être économiquement rentable[44] ». Évidemment, ce potentiel de rentabilité dépend d'un grand nombre de facteurs, dont la confirmation du potentiel en hydrocarbures de la Formation de Macasty.

Tableau 38 : Estimations des bénéfices de l'exploitation des hydrocarbures (en milliards de dollars constants de 2020, sur la base du scénario « Optimisé »)

	Navire-usine	Gazoduc
Revenus	203	164
Moins :		
- Investissements	35	37
- Dépenses (incluant impôts et redevances)	98	53
Bénéfices nets	**71**	**75**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
* Le gouvernement détient une participation de 35 % dans Hydrocarbures Anticosti et des participations dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia.

Source : QUÉBEC, Évaluation environnementale stratégique, document de consultation, octobre 2015, p.187.

[44] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.196.

En tenant compte de sa participation en capital-actions dans les entreprises d'exploitation, du régime de redevances ainsi que de l'impôt sur le revenu des entreprises, l'on estime que le gouvernement pourrait bénéficier de 46 G$ (navire-usine) ou de 48 G$ (gazoduc) durant la période de production (75 ans).

Tableau 39 : Ensemble des bénéfices pour le gouvernement du Québec (en milliards de dollars constants, sur la base du scénario « Optimisé »)

	Navire-usine	Gazoduc
Bénéfices[1]		
- Participation dans Hydrocarbures Anticosti	23	24
- Participation dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia	4	4
Impôts sur le revenu des sociétés	7	7
Redevances[2]	13	13
TOTAL	**46**	**48**

Source : QUÉBEC, Évaluation environnementale stratégique, document de consultation, octobre 2015, p.187.

Bien que ces simulations apparaissent utiles dans la prise de décision, elles demeurent problématiques pour plusieurs raisons. D'abord, une grande incertitude persiste quant à la validité des hypothèses. Il s'agit bien sûr d'une observation préliminaire puisque les délais serrés ne nous permettent pas d'aller en profondeur sur cette question. Par exemple, est-il raisonnable d'estimer le coût moyen d'un forage de puits à 8,8 M$? Devrait-on attribuer une valeur plus élevée pour la fermeture d'un puits, présentement à 180 000 $, considérant le risque de devoir surveiller les fuites de plus de 4000 puits, et ce, sur de très longues périodes, voire même à perpétuité[45]?

Ensuite, les analyses tiennent uniquement compte des dépenses reliées directement au projet[46]. Pour que cette analyse soit complète, il faut tenir compte de l'ensemble des coûts directs et indirects associés à l'exploitation des hydrocarbures. Voici quelques exemples :

- Les garanties financières nécessaires en cas de dommages environnementaux, notamment pour la surveillance des puits fermés;

[45] CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES, *Incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste au Canada*, Comité d'experts chargé de l'évaluation Harnacher la science et la technologie pour comprendre les incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste, Ottawa, 2014, p.228.
[46] Dans les simulations sur Anticosti, l'on tient uniquement compte des investissements (forages, infrastructures de traitement, de stockage et de transport, etc.) et des dépenses courantes (coûts fixes et variables d'exploitation du projet, coûts de transport des hydrocarbures, coûts de fermeture des puits, coûts des droits d'émission, fiscalité et redevances).

- Le financement d'infrastructures routières sur l'île. Le document de consultation n'a pas indiqué si ces dernières seraient entièrement assumées par les promoteurs privés[47];
- Les mesures d'atténuation, par exemple l'implantation d'une usine de traitement des eaux usées;
- La surveillance des phénomènes sismiques pouvant être causés par la fracturation hydraulique;
- Les impacts sociaux et économiques sur les communautés;
- Les coûts de formation.

Puis, il existe une grande incertitude quant à la rentabilité des projets d'exploitation en raison de l'évolution du marché du pétrole et du gaz naturel dans les prochaines décennies. Les actions des gouvernements visant à limiter le réchauffement climatique contribueront à une décroissance du marché des hydrocarbures. Le document de consultation fait état de ce risque, en plus d'indiquer que la demande en gaz naturel « devrait décroître en Amérique du Nord[48] ». Or, c'est principalement ce qui pourrait être exploité sur l'île d'Anticosti.

Pour que le projet soit rentable, la principale étude de l'ÉES indique que le prix du gaz nature doit se situer entre 3,18 $ US/kpi^3 et 3,62 $ US/kpi^3 et celui du pétrole entre 81 $ US/baril et 82 $ US/baril (dollars constants 2020)[49]. Les pronostics sur le prix à long terme des hydrocarbures sont innombrables et souvent contradictoires. Nous pouvons toutefois affirmer avec une certaine assurance que l'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti constitue un projet risqué. Selon une étude de la banque Citi, qui est d'ailleurs citée dans un document de consultation du MDDELCC[50], les projets de gaz naturel liquéfié (GNL) et les projets de gaz de schiste autres que ceux des États-Unis (*non-US schale*) sont les plus à risque dans une perspective à long terme[51]. L'institution financière recommande donc d'investir uniquement dans les projets les plus prometteurs. Est-ce que celui d'Anticosti en fait partie? Il s'agit là d'une question qui mériterait d'être examinée de plus près dans le rapport final de l'ÉES.

---

[47] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.242.
[48] *Ibid*., p.204.
[49] FINANCES QUÉBEC, *Évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti,* évaluation environnementale stratégique propre à l'île d'Anticosti, octobre 2015, p.4.
[50] MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030,* document de consultation, Québec, 2015, p.53.
[51] CITI, « Energy Darwinism II: Why a Low Carbon Future Doesn't Have to Cost the Earth », *Citi GPS: Global Perspectives & Solutions*, août 2015, p.87.

4.7 Déployer une stratégie industrielle structurante

L'exploitation des hydrocarbures en sol québécois permettra sans doute de créer des emplois bien rémunérés qui contribueront à la vitalité économique de plusieurs régions du Québec. D'après les simulations contenues dans le document de consultation, le projet d'Anticosti permettrait de maintenir ou de créer environ 2000 emplois par année sur l'ensemble de la période de production, ce qui n'est pas négligeable.

L'utilité de ce type d'analyse est toutefois limitée parce qu'elle ne place pas l'exploitation des hydrocarbures dans le contexte global du développement économique local et régional. En effet, cette industrie pourrait avoir un effet déstructurant important. S'il donne son aval à cette industrie, le gouvernement doit également élaborer une stratégie industrielle cohérente et structurante « de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales[52] ».

> **Revendication n° 6** : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales.

5. Le transport des hydrocarbures et Énergie Est

Le chantier transport des ÉES comprend deux bilans des connaissances (maritime et voies terrestres) ainsi que quatre études dont une seule était disponible lors des consultations. Pourtant, la synthèse produite en mars 2015 mettait en évidence le manque de connaissances par rapport à plusieurs éléments dont le transport routier des hydrocarbures, les accidents lors de transbordements, les mesures de contrôle et de suivi de la part des autorités de réglementation ainsi que les risques du projet Énergie Est associés à la traverse de cours d'eau[53]. Or, il ne sera pas possible d'obtenir des précisions sur ces éléments avant la publication du rapport final de l'ÉES globale[54].

Les enjeux en matière de transport sont multiples et importants, pensons seulement aux dangers liés au transport ferroviaire. Toutefois, nous limiterons notre analyse au projet de pipeline Énergie Est de TransCanada. Dans un mémoire conjoint avec Unifor, un syndicat affilié à la FTQ, nous avons eu l'occasion d'expliquer les raisons derrière notre appui au renversement

---

[52] FTQ, *Réflexions préliminaires sur l'énergie*, document présenté dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2013, p.17.
[53] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.229.
[54] MDDELCC, *Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles*, évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, 2015, p.36.

de la ligne 9B d'Enbridge. Ce projet assurait une sécurité énergétique accrue et favorisait le maintien et la création d'emplois, notamment dans les activités de transformation des ressources pétrolières.

En appliquant ces mêmes critères au projet du pipeline Énergie Est de TransCanada, force est de constater qu'il n'y répond pas aussi bien. Cela nous amène à émettre de sérieux doutes quant à la pertinence du projet. D'abord, le projet transportera 1,1 million de barils de pétrole par jour, et ce, principalement pour l'exportation. Avec, entre autres, l'inversion prochaine de la ligne 9B, les raffineries du Québec n'auront probablement besoin que d'une petite partie du pétrole transporté par ce pipeline.

Ensuite, la contribution de ce projet à la création et au maintien d'emplois de qualité risque d'être limitée, mis à part durant la phase de construction. Dans son plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement avait estimé que le projet pourrait créer 200 emplois durant la phase d'exploitation notamment grâce à l'implantation d'un terminal maritime[55]. Or, TransCanada vient d'annoncer qu'elle y renonçait[56]. Selon les évaluations du Conference Board, seulement 33 emplois seront créés durant la phase d'exploitation du pipeline[57]. Ainsi, nous doutons qu'Énergie Est ait un impact majeur sur la consolidation des emplois ou la création de nouveaux emplois au Québec.

D'autres enjeux sont également soulevés par Énergie Est. Ce projet favorise l'expansion de l'industrie des sables bitumineux alors que 85 % des ressources pétrolières canadiennes doivent rester enfouis afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau acceptable[58]. De plus, l'acceptabilité sociale est loin d'être acquise puisqu'une multitude de groupes et de municipalités s'y opposent. Le pipeline risque également de contaminer les cours d'eau et met en péril des écosystèmes fragiles et des aires protégées.

6. Une transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses

Dans le document de consultation, l'on parle brièvement, voire très peu, de la question des emplois dans les secteurs qui dépendent des hydrocarbures. Pourtant, la lutte aux changements climatiques passe nécessairement par une restructuration majeure de l'économie québécoise. La

---

[55] QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.21
[56] ARSENAULT, Julien et Pierre SAINT-ARNAUD, « Le projet Énergie Est n'aura pas de port au Québec », *La Presse*, 5 novembre 2015, [En ligne] [www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201511/05/01-4917568-le-projet-energie-est-naura-pas-de-port-au-quebec.php] (Consulté le 5 novembre 2015).
[57] SHIELDS, Alexandre, « TransCanada revoit son tracé au Québec », *Le Devoir*, 18 décembre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/458241/la-facture-du-projet-d-oleoduc-energie-est-bondit-de-presque-4-milliards] (consulté le 6 janvier 2016).
[58] MCGLADE, Christophe et Paul EKINS, « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2 °C », *Nature*, vol. 517, nº 7533, p.190.

transition vers une économie propre nécessitera d'importants investissements dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Il faudra apprendre à consommer autrement, à se déplacer autrement, mais surtout à travailler et à produire autrement.

6.1 Une entrave à la transition

Nous craignons que les investissements dans les hydrocarbures québécois compromettent la transition vers une économie plus propre. Investissement Québec a déjà consacré d'importantes sommes afin d'exploiter les hydrocarbures sur Anticosti. Est-ce là une façon adéquate de structurer l'économie du Québec pour les décennies à venir? Nous en doutons sérieusement.

D'autres solutions existent pour mettre le Québec sur la voie d'une économie propre et durable. Par exemple, le potentiel de création d'emplois est beaucoup plus élevé dans les filières des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Selon une étude de Blue Green Canada, un même investissement crée de six à huit fois plus d'emplois dans le secteur des énergies propres, de l'efficacité énergétique et du transport collectif que dans l'industrie des hydrocarbures[59]. La réduction de la consommation de pétrole constitue également une solution porteuse pour créer des emplois, améliorer la balance commerciale et rehausser les investissements dans l'économie locale[60].

6.2 L'avenir du secteur pétrochimique

En 2010, le Québec consommait « un total de 15,3 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) dont 1,6 Mtep ont été utilisés pour la chauffe, 2,3 Mtep pour des procédés industriels, et 11,4 Mtep pour le transport[61] ». La lutte aux changements climatiques nécessite que l'on diminue notre dépendance au pétrole, en électrifiant les transports par exemple. Or, le document de consultation est complètement silencieux sur la question de l'avenir des emplois de la filière pétrolière.

Pour nous, la réduction de la consommation de pétrole ne constitue pas un enjeu désincarné. Au Québec, la filière pétrolière et les industries connexes emploient plus de 51 000 personnes[62]. Des milliers de travailleurs et de travailleuses risquent de perdre leur emploi, ce qui ne sera pas sans impact sur la vitalité de plusieurs communautés québécoises. Pensons notamment à la

---

[59] BLUE GREEN CANADA, *More Bang for our Buck. Canada Can Create More Energy Jobs and Less Pollution*, 2012.
[60] REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*, 2014.
[61] LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2014, p.161.
[62] QUÉBEC, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, consultation publique, novembre 2013, p.24.

fermeture de la raffinerie Shell, une catastrophe pour les travailleurs, les travailleuses ainsi que pour l'Est de Montréal.

Dans le document de consultation, le gouvernement estime que la consommation de pétrole « se maintiendrait entre 140 000 et 250 000 barils par jour en 2030[63] » comparativement à des importations d'environ 350 000 barils par jour en 2012[64]. Donc, en 15 ans, la consommation de pétrole au Québec pourrait considérablement diminuer, ce qui aura nécessairement des impacts sur les emplois dans la fabrication de produits du pétrole au Québec.

> **Revendication nº 7** : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.

6.3 Le gaz naturel comme énergie de transition

Dans la transition vers une économie plus verte, la FTQ et ses affiliés considèrent que le gaz naturel a un rôle important à jouer. En effet, le gaz naturel émet moins de gaz à effet de serre que le mazout, ce qui constitue un avantage pour le transport routier, le chauffage résidentiel et industriel ainsi que pour les procédés industriels.

Considérant qu'Anticosti contient d'abord et avant tout du gaz naturel, nous croyons qu'une réflexion plus large doit être tenue sur son rôle dans le portefeuille énergétique québécois. D'après le document de consultation, il semble y avoir peu de débouchés pour le gaz naturel produit au Québec à cause des contrats d'approvisionnement qui viennent à échéance en 2030[65]. Si l'exploitation commence dans les prochaines années, le gaz de schiste d'Anticosti devra probablement être exporté, ce qui ne contribue pas à la sécurité énergétique du Québec. Bref, nous demandons des précisions quant à l'utilisation du gaz naturel dans la transition vers une économie plus propre.

CLÉ/yh
SEPB-574

---

[63] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.200.
[64] QUÉBEC, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, consultation publique, novembre 2013, p.20.
[65] QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.199.

Liste des recommandations

Revendication n° 1 : La FTQ demande à ce que les politiques gouvernementales soient arrimées à la lutte aux changements climatiques et qu'un plan de transition vers une économie verte soit élaboré avec la société civile.

Revendication n° 2 : La FTQ réclame la mise sur pied d'une société d'État dont le mandat serait de développer les ressources fossiles en partenariat avec des entreprises privées.

Revendication n° 3 : La FTQ demande à ce que les entreprises d'exploration et d'exploitation soient entièrement responsables des dégâts environnementaux causés, de la restauration des sites ainsi que des conséquences à long terme de l'exploitation des hydrocarbures.

Revendication n° 4 : La FTQ demande à ce que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures soient investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement.

Revendication n° 5 : La FTQ demande au gouvernement de spécifier quels seront les moyens privilégiés pour réduire les émissions de GES engendrés par l'exploitation des hydrocarbures québécois.

Revendication n° 6 : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales.

Revendication n° 7 : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.

L'INDUSTRIE DU PÉTROLE
ET DU GAZ DE SCHISTE

C'EST NON POUR TOUJOURS

MEMOIRE PREPARE DANS LE CADRE
DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
STRATÉGIQUE SUR LES HYDROCARBURES

Présenté par

[redacted]

Dans le présent mémoire, seul le sujet de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste par fracturation hydraulique sera abordé parce que, mis à part la question du transport, c'est l'industrie la plus dommageable autant pour les populations que les territoires.

Comment se fait-il que nous ayons encore à en discuter? Toutes les études environnementales de faisabilité sont désormais vaines et inutiles. Rien ne parle plus fort et plus vrai que le témoignage des gens qui ont subi la malédiction de cette industrie. De malheureuses victimes qui ont vu leur qualité de vie, leurs avoirs, leur santé ou les trois à la fois lourdement compromis. La seule présence de puits de forage cause une dévaluation massive de la valeur des propriétés. Qui voudrait acheter une maison là. Cette méthode d'extraction a produit des désastres irréversibles partout où elle a été appliquée notamment en Pennsylvanie et dans plusieurs autres états américains, et elle continuera de le faire comme elle l'a toujours fait parce que la technique de forage demeure la même.

Pour ma part, j'habite en région rurale. Mon eau potable provient d'un puits situé sur ma propriété. C'est un endroit magnifique et je veux y vivre le plus longtemps possible. Malheureusement, ce lieu est situé sur un territoire visé par l'industrie de la fracturation hydraulique, un "claim". Ici, les citoyens n'ont pas été consultés ni même avisés de l'établissement de ce système. C'est comme si nous avions vécu dans un état sans démocratie au gouvernement de façade où le réel pouvoir était détenu par des financiers et des industriels.

Leur marotte est de dire que nous devrions profiter des ressources qui nous appartiennent mais ce n'est qu'un leurre. Les gisements de schiste dans le sol ne peuvent générer d'indépendance énergétique parce que les entreprises qui les exploitent vendrons leurs productions aux prix du marché. Nous serons dépendants de l'industrie pétrolières et gazières tant que nous consommerons des combustibles fossiles que les puits d'exploitations soient ici ou ailleurs dans le Monde. Nul besoin, parce que nous consommons, de se culpabiliser de ne pas en avoir chez nous. Quand bien même que le Québec retournerait à l'âge de pierre, les compagnies seraient ici pour exploiter les ressources.

En ces temps incertains où le coût du panier d'épicerie ne cesse de grimper, ne faudrait-il pas plutôt promouvoir une agriculture la plus étendue et la plus variée possible en maintenant les superficies cultivables à leurs tailles maximales? Cela susciterait une économie durable et des emplois dans tout les secteurs liés à l'agriculture. Les terres demeuraient utilisables pour les futures générations.

Comme les gens de mon entourage, je suis totalement opposé à cette industrie qui ne génère un bilan positif que pour des investisseurs et des travailleurs qui n'habite pas le territoire sinon que temporairement.

J'espère que le présent gouvernement mettra un terme à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste sur tout le Québec. Il en va de nos droits fondamentaux, de notre droit à vivre en santé dans un environnement sain.

Ville de Gaspé

MÉMOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ SUR LES HYDROCARBURES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES SUR LES HYDROCARBURES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

JANVIER 2016

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DU MÉMOIRE PRODUIT PAR LA VILLE DE GASPÉ 3
PRINCIPAUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA VILLE DE GASPÉ 3
PROTECTION DE L'EAU POTABLE 3
MILIEU D'INSERTION (TERRITOIRE HABITÉ ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE) 4
CONTAMINATION DES SOLS ET DES SÉDIMENTS SUR LA SANTÉ 4
RISQUES TECHNOLOGIQUES 6
LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE DOCUMENT SYNTHÈSE DE CONSULTATION 8
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA NATURE 8
LA SENSIBILITÉ DU TERRITOIRE HABITÉ DE GASPÉ 9
LA NÉCESSITÉ DE TENIR UN BAPE POUR LES PROJETS EN MILIEU HABITÉ OU POUR LES PROJETS SIS EN TERRITOIRES EXTRÊMEMENT SENSIBLES 11
LES RISQUES RELIÉS AU FAIT DE NE PAS AVOIR INCLUS SPÉCIFIQUEMENT LE TERRITOIRE DE GASPÉ À LA PRÉSENTE DÉMARCHE D'ÉES 14
LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS 16
DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE LOCALE ET MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES 17
CONCLUSION 19
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS 21
ANNEXE 1 : RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA VILLE DE GASPÉ EN REGARD DE L'INDUSTRIE DES HYDROCARBURES 23

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DU MÉMOIRE PRODUIT PAR LA VILLE DE GASPÉ

Depuis quelques années, la Ville de Gaspé a certaines préoccupations entourant l'industrie des hydrocarbures, et ce, notamment lorsque cette dernière s'établit en territoire habité. D'ailleurs, plusieurs résolutions exposant ces craintes ont été adoptées par le conseil municipal de la Ville de Gaspé.

La Ville de Gaspé apprécie grandement la présente démarche d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) et a suivi de très près chacune des étapes de ce chantier. Toutefois, le délai entre le dévoilement de différentes études et le dépôt de mémoire est, à notre avis, trop court et ne nous permet pas de faire une analyse assez exhaustive préalable à l'élaboration d'un mémoire complet couvrant l'ensemble des enjeux qui mériteraient d'être couverts.

Ceci étant dit, nous avons tout de même produit le présent document. Il est également difficile pour la Ville de Gaspé de participer à cette démarche sans parler du dossier actuellement en cours sur son territoire. Même si certaines références à ce forage seront faites, l'objectif n'est pas de refaire le débat sur ce projet, mais plutôt de soulever les enjeux qui devraient être pris en compte par les ministères et organismes compétents, notamment en ce qui a trait aux forages en territoire habité.

PRINCIPAUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA VILLE DE GASPÉ

Cette section du mémoire met l'emphase sur les principaux enjeux soulevés par la Ville de Gaspé en regard du développement de l'industrie des hydrocarbures sur le territoire de la municipalité. La Ville de Gaspé s'est concentrée sur quelques aspects en particulier, mais est consciente qu'avec le délai imparti pour l'étude des documents publiés au courant de l'ÉES, plusieurs autres enjeux pourraient être soulevés suite à la publication de l'ensemble des études effectuées.

PROTECTION DE L'EAU POTABLE

Bien que la Ville de Gaspé ait des préoccupations importantes concernant l'industrie qui s'implante en territoire habité, la préoccupation principale de la Ville au cours des dernières années a été celle de la protection de l'eau potable. D'ailleurs, un règlement afin d'établir des distances séparatrices a été adopté par la Ville de Gaspé, règlement qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Bien que ce règlement ait été déclaré non valide par la Cour supérieure, nous croyons que la procédure de la Ville de Gaspé a permis de convaincre le gouvernement d'accélérer l'élaboration d'un règlement sur le prélèvement des eaux potables et leur protection (RPEP) et ainsi d'établir certaines règles relatives aux forages pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, notamment l'obligation de la réalisation d'une étude hydrogéologique pour

définir le contexte hydrogéologique (soit l'interaction des structures géologiques du sous-sol avec les eaux souterraines et les eaux de surface) dans un rayon de deux kilomètres du site projeté afin d'évaluer les répercussions potentielles d'un forage. Selon le résultat de l'étude, la zone de protection pourrait s'étendre au-delà des cinq cents mètres (500 m) prévus au RPEP. Ainsi, une étude hydrogéologique a été effectuée pour Haldimand 4 et le forage, malgré la controverse qu'il a suscité, a été effectué.

La Ville a reçu certaines informations qui pourraient aller à l'encontre de l'étude hydrogéologique déposée. Toutefois, n'ayant pas l'expertise pour déterminer la validité des hypothèses soumises et n'ayant pas la compétence légale entourant l'aménagement du territoire relié à cette industrie, la Ville a, en vertu de l'article 7 de la Loi sur la sécurité civile, dénoncé la divergence entre certaines études auprès du gouvernement qui détient légalement la responsabilité de gérer cette industrie.

« Lorsque l'autorité réglementaire compétente a des motifs sérieux de croire qu'il existe, dans un lieu visé par l'article 6, un risque de sinistre tel que l'exécution de travaux ou l'utilisation d'immeubles devrait y être prohibées ou soumises à des conditions d'autorisation plus sévères que celles prescrites par la loi, toute demande d'autorisation d'exercer de telles activités dans ce lieu doit, même si elle a été reçue avant la constatation du risque, être refusée.[…] » article 7 loi sur la sécurité civile »

MILIEU D'INSERTION (TERRITOIRE HABITÉ ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE)

À la lecture de certaines études dévoilées dans le cadre de cette ÉES, de nouvelles préoccupations font surface et deviennent très préoccupantes pour un territoire comme Gaspé où les forages reliés aux hydrocarbures s'effectuent en territoire habité. En fait, des éléments comme la gestion des résidus de forage sur le site et à proximité des résidences et d'un cours d'eau, le potentiel de contamination de l'air relié à une exploitation et à l'installation d'éventuelles torchères à proximité des résidences, les risques technologiques pouvant être plus élevés à proximité des résidences et les éléments apportés en regard de la santé des populations habitant à proximité des lieux de forages soulèvent de grandes inquiétudes à la Ville et dans la population, sachant que c'est exactement ce type de développement qui s'implante progressivement à Gaspé. C'est dans ce contexte que la Ville de Gaspé a effectué une demande de BAPE avant que toute nouvelle étape significative ne soit franchie dans le projet Haldimand.

Ces inquiétudes, bien que présentes, étaient moins importantes avant que l'on prenne connaissance des documents accompagnant l'ÉES, notamment celui produit par l'Institut nationale de la santé publique du Québec (INSPQ) intitulé *Enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers.*

CONTAMINATION DES SOLS ET DES SÉDIMENTS SUR LA SANTÉ

« …les études retenues montrent que la contamination des sols peut se produire lors des opérations régulières d'exploitation et d'exploration des hydrocarbures (ex. disposition

inadéquate des déchets de forage et des eaux usées; dépôt de contaminants émis par le procédé relié aux torchères) »[1]

Jusqu'à tout récemment, l'information reçue par la Ville de Gaspé était à l'effet que l'érection de torchères était à des fins environnementales. Par contre, à la lecture de ce rapport, nous voyons que ce n'est pas nécessairement le cas et que l'érection de torchères peut contribuer à diminuer la qualité de l'air en plus de disperser certains contaminants dans les zones contigües.

Pour ce qui est de la disposition des résidus de forage, lors de certains forages sur le territoire de Gaspé, les résidus sont demeurés en amas dans un des sites à proximité de résidences pendant un certain temps. En fait, selon le site internet de la compagnie, quatre cent quinze tonnes (415 t) de déblais auraient été extraits du forage. Quelles mesures ont été prises pour empêcher une migration des contaminants présents dans ces résidus? Est-ce que des précautions pour éviter une dispersion par le vent ou l'air de certains contaminants ont été prises? Est-ce que des investigations en regard de la dispersion des contaminants à proximité ont eu lieu? Est-ce qu'il y a un risque actuellement? Si oui, la population visée a-t-elle été informée?

« …les poussières et les particules de sols contaminés portées par le vent hors des sites contaminés proprement dits peuvent représenter une source d'exposition pour les populations avoisinantes. »[2]

Nous savons que l'industrie utilise habituellement une membrane imperméable sous leurs installations de forage, mais les résidus de forage sont–ils toujours entreposés sur une membrane imperméable? Et sont-ils recouverts d'une membrane pour empêcher les contaminants volatiles présents dans ce type de résidu de se disperser dans les zones habitées, dans les cours d'eau, etc.?

Également, le rapport nous met en garde sur le fait que :

« …l'activité d'extraction du pétrole, particulièrement en milieu terrestre, peut entraîner une augmentation de la concentration de radionucléides dans les sols de surface de la région concernée par les forages, de plus la littérature rapporte une augmentation des émissions de radon dans l'air situé à proximité des sites de forage. » [3]

Avons-nous investigué ces aspects préalablement au forage en milieu habité de Gaspé? Le radon est présent dans notre région, nous sommes en effet *« la région qui connaît le plus haut taux de dépassement de la norme au Québec »* [4] en ce qui a trait au radon. L'une des mesures proposées dans le rapport est de mesurer au préalable le bruit de fond du

---

[1] Extrait du document « *Enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers.* » produit par l'Institut nationale de la santé publique du Québec (INSPQ), p. 3.

[2] Ibid.

[3] Idem, p.4.

[4] Santé Canada, cité par Thierry Haroun [http://www.graffici.ca/dossiers/taux-eleve-radon-dans-les-maisons-1849/]

territoire soumis aux développements des hydrocarbures. Pouvons-nous au moins envisager cette précaution lorsque nous sommes en territoire habité comme à Gaspé?

« …des substances volatiles provenant du pétrole (par exemple les BTEX, regroupement de composés organiques volatils (COV) comprenant le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes) ayant migré sous les zones habitées, pourraient s'infiltrer dans les habitations et être inhalées par les occupants »[5]

Dans le rapport produit par l'INSPQ, il est mentionné que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures peuvent contribuer à augmenter la concentration des polluants dans l'air ambiant, notamment à proximité des sites d'exploration et d'exploitation et contribuer à l'augmentation de l'exposition des populations locales.

«…les polluants produits lors des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont associés à des effets cardio-respiratoires et à des cancers. Très peu d'études portant sur des personnes qui résident à proximité des sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures ont été publiées et celles menées présentent des limites. Récemment, deux études ont été réalisées chez des populations résidant près de ces sites. La première suggère une association entre malformations congénitales cardiaques et la densité/proximité de puits, et la seconde ne présente pas de variation des taux de cancer chez les enfants avant et après la fracturation hydraulique. »[6]

Nous ne trouvons pas rassurant d'envisager l'exploitation d'un potentiel d'environ sept millions sept cent mille (7 700 000)[7] barils sur un territoire habité comme celui de Gaspé sans avoir plus d'information scientifique que ces deux précédentes études.

Ce rapport est très pertinent pour le territoire de Gaspé où le développement des hydrocarbures côtoie les populations humaines. D'ailleurs, il est le seul de ce type au Québec. Ce rapport soulève de nombreuses vérifications à faire et nous croyons que ces vérifications devraient être faites sur le territoire de Gaspé puisque nous sommes actuellement le seul territoire habité soumis à ce développement. Le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) s'avère à notre avis le meilleur véhicule pour effectuer ou analyser ce genre d'études, lesquelles devraient être réalisées avant toute nouvelle étape significative dans ce dossier.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

« Des événements accidentels peuvent survenir tout au long du processus d'exploitation et d'exploration de cette ressource : Sur le site d'exploitation (ex : au cours du forage, de la complétion et de l'entretien […], la plupart des erreurs sont associées à des erreurs humaines; à

---

[5] Extrait du document « *Enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers.* » produit par l'Institut nationale de la santé publique du Québec (INSPQ), p.3.
[6] Idem, p. 5.
[7] Pétrolia, [http://www.petrolia-inc.com/fr/corporatif/projets/projet-haldimand)]

de la négligence [...]. La population avoisinante du site d'exploitation ou des réseaux de transport et les premiers répondants sont les sujets les plus à risque de subir de graves conséquences [8]»

Ce rapport est préoccupant pour le cas de Gaspé puisque rappelons qu'un forage vient d'être effectué à moins de trois cent cinquante mètres (350 m) de certaines résidences. Plus de trois cents (300) propriétés non desservies par l'aqueduc ainsi que le centre-ville de Gaspé se localisent à moins de deux kilomètres (2 km) de ce site. Le projet a récemment franchi l'étape de la complétion et nous croyons que les risques technologiques reliés à ces activités n'ont pas réellement été dévoilés à la population. Quelles substances sont insérées dans le sous-sol, en quelle quantité, avec quels risques, que fait-on avec ces produits après les activités, etc.? Selon nous, nous devrions avoir réponse à ce type de questionnements avant que des travaux se réalisent, ce que recommande d'ailleurs l'étude GTVS01 faite dans le cadre de la présente démarche d'ÉES qui recommande la divulgation des risques aux populations concernées. Sous toutes réserves, aucune information en cas de déversements n'a été communiquée, à notre connaissance, à la population qui pourrait éventuellement être touchée s'il advenait une situation problématique.

« Qu'advenant le déploiement de l'industrie des hydrocarbures, en concordance avec le principe accès au savoir et en conformité avec l'objectif 3.1 de la Politique de sécurité civile, les citoyens des communautés d'accueil, et plus précisément les résidents voisins des installations de l'industrie, devraient être informés des risques afférents à ses activités et des mesures à prendre en cas de sinistre. » (GTVS01 p : 93)

De plus, un milieu humide et un cours d'eau sont localisés à moins de cent cinquante mètres (150 m) du forage et ce cours d'eau est tributaire d'une rivière à saumons de renommée internationale (rivière York) et de la baie de Gaspé, où se pratiquent la culture de moules, la pêche au saumon, l'observation des mammifères marins, la baignade, la plage, etc., qui sont des moteurs touristiques et économiques pour notre milieu. Comme nous le verrons plus loin, le milieu où est implanté ce projet de développement des hydrocarbures sur le territoire de Gaspé a été identifié, dans le cadre de la présente démarche d'ÉES, comme un milieu extrêmement sensible aux impacts potentiels de l'industrie des hydrocarbures, au même titre que le territoire de l'Ile d'Anticosti (étude GSOC01; carte 68). Pourtant, aucune étude spécifique n'a été réalisée pour le secteur de Haldimand, contrairement à Anticosti et au milieu marin.

RECOMMANDATION 1

CONSIDÉRANT LE RAPPORT PRODUIT PAR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ) :

LA VILLE DE GASPÉ SUGGÈRE QUE DES ANALYSES RELIÉES À LA SANTÉ PUBLIQUE SOIENT EFFECTUÉES SPÉCIFIQUEMENT DANS LES TERRITOIRES HABITÉS SOUMIS À L'EXPLORATION OU À L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES, ET QUE CES ANALYSES PORTENT NOTAMMENT SUR LES IMPACTS DE LA CONTAMINATION DES

[8] Idem, p.10.

SOLS SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION, LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LA CONTAMINATION DE L'AIR AMBIANT SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION. L'ENCADREMENT DU BAPE AVANT TOUTE PROCHAINE ÉTAPE SUBSTANCIELLE DANS CE DOSSIER SERAIT SOUHAITÉ.

LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE DOCUMENT SYNTHÈSE DE CONSULTATION

La Ville de Gaspé a pris connaissance du document synthèse produit pour les fins de la consultation publique. Néanmoins, avec le délai imparti insuffisant, elle n'a pu analyser toutes les études publiées et prendre connaissance de toutes les séances de consultation ayant eu lieu. Il se peut donc que les questionnements soulevés aient été clarifiées dans les études dont elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance.

Nous sommes conscients qu'il soit difficile dans un tel document synthèse de choisir quels enjeux doivent se retrouver dans un tel document alors que les études sont variées et couvrent un aussi large spectre d'enjeux. Il est également remarqué qu'en raison de l'ÉES spécifique à Anticosti, les enjeux liés à ce territoire sont davantage présents dans la synthèse effectuée. Néanmoins, la Ville de Gaspé est d'avis que les enjeux liés à la santé publique ressortent très peu, alors qu'ils sont grandement préoccupants, particulièrement en milieu habité. Ces enjeux sont essentiels pour la Ville de Gaspé, où rappelons-le, se déroulent les seuls forages d'hydrocarbures en milieu habité au Québec en ce moment.

Pour illustrer l'absence de cet enjeu, nous remarquons que beaucoup plus d'importance est accordée aux cerfs à proximité des lieux de forage qu'aux populations humaines. Ce constat nous amène à formuler notre deuxième recommandation.

RECOMMANDATION 2

REVOIR L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE DOCUMENT SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRER L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX DIFFÉRENTES POPULATIONS SOUMISES AU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA NATURE

La Ville de Gaspé a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de plusieurs études spécifiques à la faune et la biodiversité de l'île d'Anticosti. Une étude a même été complétée sur l'espèce spécifique du saumon de l'île d'Anticosti.

Nous aimerions rappeler encore une fois que les activités d'exploration pétrolières qui se déroulent à Gaspé le sont dans un milieu habité, à environ cent cinquante mètres (150 m) d'un cours d'eau tributaire d'une rivière à saumons de renommée internationale et d'une baie où l'on cultive la moule, où l'on pratique la pêche commerciale, la pêche sportive, la baignade, l'observation des mammifères marins, etc. générant des millions $ en retombées économiques et touristiques (territoire ayant été caractérisé extrêmement sensible en regard de la présente ÉES).

Nous croyons qu'un BAPE pour le territoire de Gaspé est nécessaire.

RECOMMANDATION 3

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE L'INCLUSION DES VOLETS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE DANS UN ÉVENTUEL BAPE COUVRANT CES ACTIVITÉS SUR SON TERRITOIRE.

LA SENSIBILITÉ DU TERRITOIRE HABITÉ DE GASPÉ

Dans l'étude GSOC01, qui est l'une des dernières études ayant été produites dans le cadre de cette démarche d'ÉES, on nous présente une caractérisation de la vulnérabilité des différents territoires où un certain potentiel d'exploitation des hydrocarbures est présent.

Dans cette étude, on constate que le secteur habité de la ville de Gaspé, où un projet d'exploration et de potentielle exploitation des hydrocarbures est présent, fait partie des secteurs caractérisés comme extrêmement sensibles (carte 39, carte 68). Tout comme le territoire de l'île d'Anticosti, celui de Gaspé où est projeté le développement pétrolier de Haldimand a été décrété **extrêmement sensible en regard de l'exploration et exploitation des hydrocarbures**, et pourtant, aucune étude spécifique au dossier de Haldimand n'a été commandée ni réalisée par les autorités gouvernementales jusqu'à présent.

À noter qu'il est préoccupant d'être vis-à-vis un territoire extrêmement sensible et pour lequel aucune ÉES spécifique à ce dernier n'a été projetée et aucun processus de BAPE n'est actuellement prévu pour ce territoire. Pourtant, le secteur de Gaspé ciblé pour le développement des hydrocarbures, en plus d'avoir été qualifié d'extrêmement sensible, est le plus habité des tous les secteurs décrétés extrêmement sensibles dans cette étude. Pourtant, pour l'île d'Anticosti, territoire ayant le même degré de vulnérabilité, mais moins habité que celui de Gaspé, on a pris la précaution de décréter une évaluation environnementale spécifique pour éclairer les éventuelles décisions reliées au développement des hydrocarbures. Cela nous laisse perplexe quant à la compréhension des autorités vis-à-vis les enjeux spécifiques aux territoires habités, notamment au cas de Gaspé.

Voici une reproduction des cartes 39 et 68 de l'étude GSOC01.

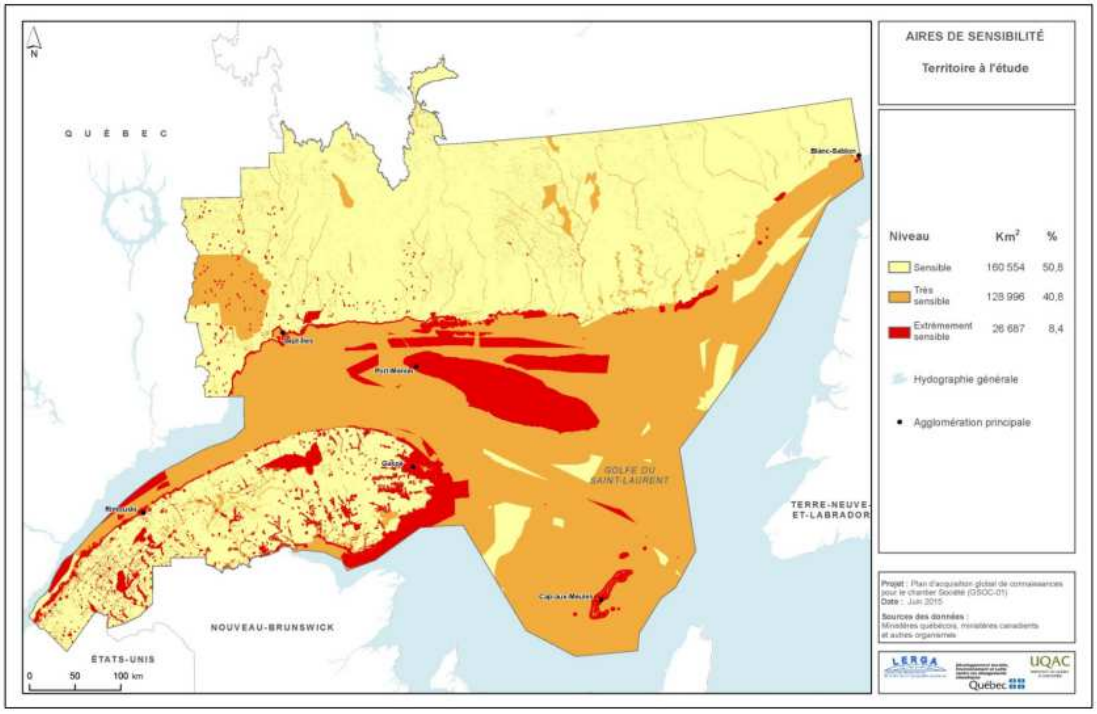

Carte 68

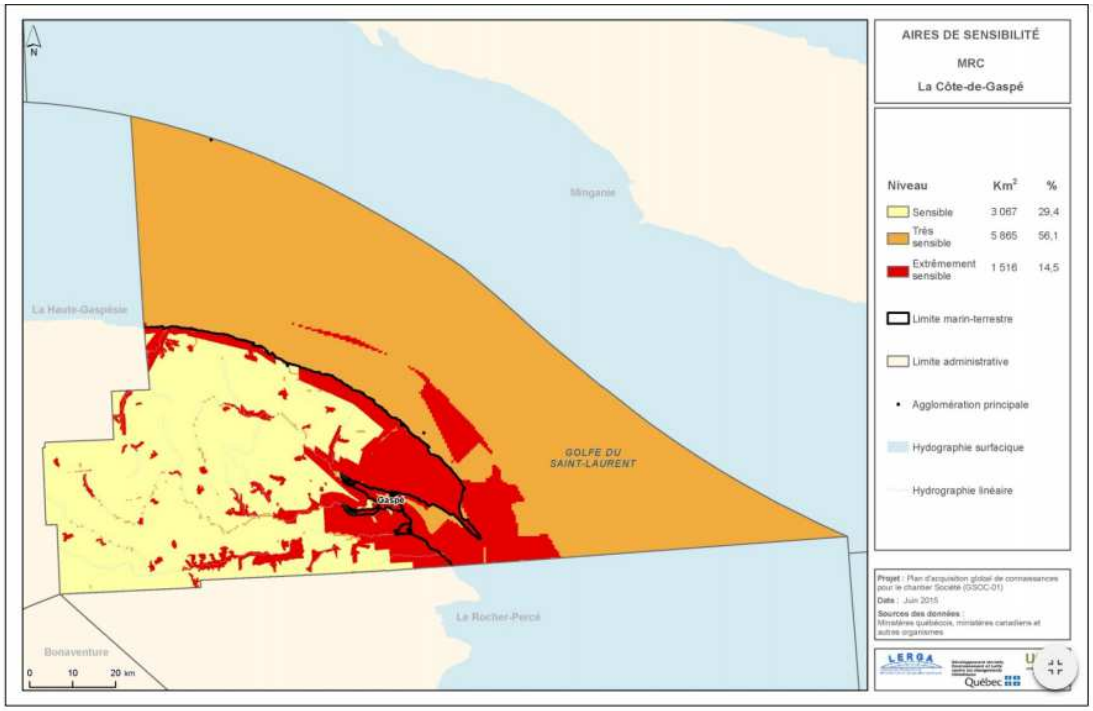

Carte 39

LA NÉCESSITÉ DE TENIR UN BAPE POUR LES PROJETS EN MILIEU HABITÉ OU POUR LES PROJETS SIS EN TERRITOIRES EXTRÊMEMENT SENSIBLES

Le conseil municipal de la Ville de Gaspé a demandé officiellement au gouvernement du Québec, par l'adoption d'une résolution le 4 mai 2015, de tenir un BAPE spécifique au projet de Haldimand. Rappelons que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a le pouvoir discrétionnaire de demander au BAPE d'étudier de tels dossiers. Voici un extrait de la résolution adoptée :

« QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec qu'il mandate le Bureau d'audience publique en Environnement (BAPE) pour faire l'étude exhaustive de tous les aspects liés aux activités de l'industrie des hydrocarbures dans le secteur d'Haldimand avant tout autre forage ou toute mise en exploitation du site, notamment en ce qui concerne l'environnement, la santé publique et l'acceptabilité sociale »

Pour l'instant, aucune réponse officielle précise à cette demande ne nous a été envoyée par le ministre Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, qui préfère nous renvoyer à l'Étude environnementale stratégique actuellement en cours. Or, il nous semble, à la lumière des différents enjeux soulevés dans notre mémoire, qu'un BAPE spécifique au projet Haldimand serait un atout important pour toutes les parties prenantes, considérant que ces activités d'exploration sont effectuées en milieu habité et en territoire extrêmement sensible (rapport GSOC01).

D'ailleurs cette localisation rend l'atteinte d'une acceptabilité sociale plus difficile. Le document synthèse mentionne déjà que le BAPE contribuera à l'atteinte de l'acceptabilité sociale[9]. Or, aucun BAPE n'est prévu dans l'état actuel de la législation pour toute forme d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures.

Cette situation nous amène à réfléchir aux autres secteurs d'activité qui sont soumis habituellement au BAPE afin de comparer la législation existante au Québec. Cette comparaison sur la base d'autres industries sur le même territoire nous apparaît aussi essentielle, sinon plus, que les comparaisons qui ont été effectuées avec d'autres juridictions provinciales ou nationales. Souvent, nous comparons notre réglementation relative aux hydrocarbures aux autres réglementations sectorielles ailleurs dans le monde, mais nous omettons de comparer nos réglementations provinciales entre elles, ce qui donne place à certaines situations difficiles à s'expliquer.

Afin d'illustrer nos propos, mentionnons qu'il est déjà acquis qu'un processus de BAPE soit requis pour plusieurs projets, comme :

- l'implantation d'un gazoduc de plus de deux kilomètres (2 km);
- la mise en place d'une ligne de transport d'énergie de plus de deux kilomètres (2 km);
- l'implantation d'un parc éolien de dix mégawatts (10 MW) ou plus (± quatre éoliennes);

[9] Document synthèse de consultation ÉES, p. 331

Alors qu'un forage sous terre, impliquant le fait de traverser la nappe phréatique et l'insertion de dizaines de produits chimiques dans le sol ne nécessite aucun processus de BAPE.

Il est également intéressant de noter que la plupart des forages présentement en cours au Québec ne nécessitent même pas de certificats d'autorisation (C.A.) du MDDELCC. Pourtant, un C.A. est requis pour plusieurs autres projets qui nous semblent moins risqués que des forages d'hydrocarbures, par exemple :

- les carrières et sablières, même de faible superficie;
- une installation septique de plus de six chambres à coucher;
- le fait de relier deux maisons à la même installation septique;
- un poteau de téléphone en plaine inondable 0-20 ans;
- un salon de coiffure relié à une installation septique;
- le prolongement d'un réseau d'aqueduc et d'égout
- etc.

De par ces quelques exemples, il y a lieu de convenir que la législation actuelle pour les hydrocarbures ne semble pas adaptée si nous prenons en compte les autres industries du Québec.

Par ailleurs, la réglementation actuelle requière que l'industrie pétrolière et gazière obtienne un certificat d'autorisation pour installer des campements à ses travailleurs et pour s'alimenter en eau potable, mais pas pour ses forages! On exige à l'industrie des permis de déboisement pour couper des arbres sur le site de forage, mais pas d'autorisation environnementale pour réaliser des forages; la seule exception est lorsque nous sommes dans le shale, que nous réalisons de la fracturation ou passons en mode exploitation. Donc, encore une fois, ces quelques exemples illustrent la profonde dichotomie existant entre différentes sphères d'activités, à l'intérieur même de ce qui entoure les activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures au Québec.

À titre comparatif, dans le cas de Gaspé, un forage de plus de deux kilomètres (2 km) a récemment été réalisé sans nécessiter d'autorisation du MDDELCC et sans nécessiter d'étude environnementale, hormis la caractérisation hydrogéologique imposée ans le nouveau RPEP. Nous sommes loin des vingt-cinq (25) études spécifiques que l'on vient de produire pour Anticosti dont seize (16) ont une portée spécifiquement environnementale! De plus, toujours dans le cas de Gaspé, un nettoyage à l'azote de ce forage a récemment été fait (complétion), encore une fois sans nécessiter de certificat d'autorisation du MDDELCC (selon notre analyse) et on apprenait au début-décembre que le puits avait été nettoyé, cette fois-ci avec soixante-dix mètres cubes (70 m3) de fluide comportant de l'acide chlorhydrique à quinze pour cent (15 %). À titre visuel, voici ce que peut représenter cette quantité :

L'image précédente présente une citerne de quarante mètres cubes (40 m3), donc la quantité injectée de fluide contenant de l'acide chlorhydrique représente près de deux fois cette citerne. Vous comprendrez que cette opération, sans nécessiter d'autorisation préalable du MDDELCC (selon notre interprétation), est très préoccupante surtout en territoire habité comme dans le présent cas, où des citoyens résident à trois cent cinquante mètres (350 m) du forage et où :

> Un milieu humide et un cours d'eau sont localisés à moins de cent cinquante mètres (150 m) du forage et ce cours d'eau est tributaire d'une rivière à saumon de renommée internationale où se fait la culture de moules, la pêche au saumon, etc. On retrouve, dans une bande de deux kilomètres (2 km) des pourtours du forage horizontal, trois cents (300) propriétés non desservies par les services d'aqueduc, etc.

De plus, rappelons que ce territoire est jugé extrêmement sensible en regard de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures selon la présente ÉES.

RECOMMANDATION 4

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE D'ASSUJETTIR AU PROCESSUS DE BAPE TOUT PROJET DE FORAGE ET DE MISE EN EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN TERRITOIRE HABITÉ OU EN TERRITOIRE AYANT ÉTÉ JUGÉ EXTRÈMEMENT SENSIBLE SELON LA PRÉSENTE DÉMARCHE D'ÉES.

RECOMMANDATION 5

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE QUE TOUT PROJET DE FORAGE OU DE MISE EN EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN DEHORS DES TERRITOIRES HABITÉS ET EN DEHORS DES TERRITOIRES AYANT ÉTÉ JUGÉS EXTRÊMEMENT SENSIBLES EN REGARD DE LA PRÉSENTE ÉES SOIENT MINIMALEMENT ASSUJETTIS AU PROCESSUS DE C.A. DU MDDELCC.

LES RISQUES RELIÉS AU FAIT DE NE PAS AVOIR INCLUS SPÉCIFIQUEMENT LE TERRITOIRE DE GASPÉ À LA PRÉSENTE DÉMARCHE D'ÉES

Nous craignons grandement que le fait d'avoir inclus un volet global à la démarche des ÉES, donc permettant ainsi pour certains chantiers de dresser des parallèles sur d'autres territoires que ceux de l'île d'Anticosti et ceux des territoires marins, risque de créer un faux sentiment de précaution envers le développement des hydrocarbures en territoire non spécifiquement analysé dans la démarche de ces ÉES. Par exemple, pour le cas de Gaspé, quand on invoque la nécessité d'un BAPE pour le projet de Haldimand, on appréhende déjà de la part de l'industrie ou des ministères le commentaire suivant : « après les ÉES, ce sont plus de soixante (60) études qui auront été faites, donc est-ce vraiment pertinent de prévoir, en plus, un BAPE pour le projet de Haldimand!? ».

Pourtant, lorsqu'on observe l'ensemble des études produites dans le cadre de cette démarche, on peut constater très rapidement que, excepté pour des notions très génériques, aucune analyse et résultats ne permettent d'éclairer une prise de décision relative à l'exploitation des hydrocarbures en territoire habité et encore moins en territoire habité et jugé extrêmement sensible en regard de la présente ÉES.

Nous avons fait une analyse des différentes études produites dans le cadre de ces ÉES selon les différents chantiers et selon les différents territoires analysés par ces études. Voici donc un tableau compilé permettant de visualiser cette représentativité.

CHANTIER	Études général	Études spécifiques à Anticosti	Études territoires marins
ASPECTS TECHNIQUES	GTEC01 GTEC05 GTEC03 GTEC04	GTEC02	GTEC06 GTEC08 GTEC07 GTEC09
ÉCONOMIE	GECN07 GECN04 GECN02 GECN05 GECN03 GECN06	AECN01	
ENVIRONNEMENTAL	AENV13 GENV27 AENV15 GENV28 AENV16 GENV30 GENV23 GENV31 GENV26 GENV33	AENV01 AENV10 AENV02 AENV11 AENV03 AENV12 AENV04 AENV14 AENV05 AENV17 AENV06 AENV18 AENV08 AENV19 AENV09 AENV21	GENV22 GENV24 GENV25 GENV29 GENV32 GENV34 GENV35
SOCIÉTÉ	GSOC01 GSOC03 GSOC02	ASOC01 ASOC01_	
TRANSPORT	GTRA01 GTRA03	ATRA01 ATRA02	
TRANSVERSAL		ATVS01 ATVS02 GTVS01	GTVS02 GTVSO2-B
	25 ÉTUDES	**25 ÉTUDES**	**13 ÉTUDES**

Comme vous pourrez le constater, sur les soixante-trois (63) études produites dans le cadre de cette démarche d'ÉES, seulement vingt-cinq (25) d'entre elles sont de portée générale, donc qui peuvent avoir une relative utilité pour le développement des hydrocarbures sur le territoire de Gaspé. Parmi ces soixante-trois (63) études, on a cru pertinent d'en produire vingt-cinq (25) spécifiques pour le territoire de l'île Anticosti et parmi ces vingt-cinq (25) spécifiques à ce territoire, seize (16) font partie du volet environnemental.

Nous ne remettons pas en question la pertinence d'avoir fait produire ces vingt-cinq (25) études spécifiques à Anticosti dont seize (16) en relation au volet environnemental. Au contraire, nous saluons cette diligence et croyons que cette démarche s'inscrit dans le principe de précaution. Par contre, nous considérons qu'il est inconséquent de ne pas user

de la même diligence pour le territoire de Gaspé, territoire ayant le même degré de sensibilité qu'Anticosti au sens de ces ÉES et qui, de surcroît, est davantage habité.

RECOMMANDATION 6

QUE LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE DE PRÉCISER DANS LE RAPPORT FINAL QUI SERA PRODUIT EN REGARD DES ÉES CETTE MISE EN GARDE RELATIVE AU FAIT QUE, BIEN QUE CERTAINS PARALLÈLES PUISSENT ÊTRE DRESSÉS ENTRE CERTAINES ÉTUDES DE LA DÉMARCHE ET D'AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉS, QUE LA DÉMARCHE D'ÉES À ELLE SEULE NE PEUT ÊTRE SUFFISANTE POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS RELIÉES À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES SUR LES AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉS DANS LA PRÉSENTE DÉMARCHE.

QUE LE RAPPORT FINAL PRÉCISE LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉMARCHE DES ÉES QUI DEVRAIENT ÊTRE FAITES AVANT DE DÉVELOPPER LES HYDROCARBURES SUR LES AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT ANALYSÉS DANS LA DÉMARCHE, ET CE, NOTAMMENT POUR LES TERRITOIRES JUGÉS EXTRÊMEMENT SENSIBLES OU POUR LES TERRITOIRES HABITÉS COMME CELUI DE GASPÉ.

LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités sont le palier le plus proche du citoyen. Depuis plusieurs années, les unions municipales demandent à être reconnues comme de véritables gouvernements de proximité. La Ville de Gaspé souscrit à cette approche, laquelle est d'ailleurs incluse de façon non équivoque au récent pacte fiscal liant le gouvernement aux municipalités.

Ceci dit, au-delà des questions environnementales, de santé publique et de retombées économiques, nous avons déjà mentionné l'importance de l'acceptabilité sociale des projets d'hydrocarbures. Ce principe est d'autant plus important lorsque ceux-ci se déroulent en territoire habité. Les villes, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ont déjà une connaissance fine de leur milieu et peuvent décider de l'utilisation du sol en se guidant sur plusieurs règles établies par tous les paliers de gouvernement.

La Ville de Gaspé croit donc que les municipalités doivent se voir accorder davantage de pouvoirs dans les questions régissant la production des hydrocarbures sur leur territoire, comme c'est le cas pour tout autre type d'activité.

Par exemple, rappelons que les municipalités disposent d'un pouvoir d'aménagement de leur territoire afin de déterminer des emplacements adéquats pour :

- des quartiers résidentiels;

- des immeubles multirésidentiels;
- des commerces de tous genres;
- des industries, qu'elles soient légères ou lourdes;
- des carrières et des sablières;
- des parcs éoliens;
- des attractions touristiques, des parcs ou des installations récréatives;
- et même des mines, selon les nouvelles modalités suite à la refonte de la Loi sur les mines.

Cependant, pour les forages d'hydrocarbures, les municipalités n'ont pas voix au chapitre et n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur territoire, l'une de leurs principales compétences de base… exception faite des hydrocarbures (article 246 de la LAU).

Ce type de pouvoirs accordé au pallier local aurait pour effet de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, puisque le pallier local est le plus à même de comprendre concrètement les enjeux sociaux liés à l'aménagement de son territoire, ce principe étant reconnu depuis les années 1970 par la législation québécoise, qui a confié la compétence d'aménagement du territoire aux municipalités. Il serait donc logique et cohérent de moderniser la législation afin de respecter ces principes, autant à l'égard des hydrocarbures qu'à l'égard de tout autre enjeu d'aménagement territorial.

RECOMMANDATION 7

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE QUE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ ÉTABLI DANS LE PLUS RÉCENT PACTE FISCAL QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION QUÉBÉCOISES PRÉVOIENT DES POUVOIRS AUX MUNICIPALITÉS VIS-À-VIS LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES, NOTAMMENT EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ZONAGE), COMME C'EST LE CAS ACTUELLEMENT POUT TOUT AUTRE TYPE D'ACTIVITÉ.

DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE LOCALE ET MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Comme nous le mentionnions au début de notre mémoire, la Ville de Gaspé n'a pu consulter et analyser l'intégralité des mémoires et études déposés dans le cadre de l'ÉES en raison des délais insuffisants pour ce faire. Nous aimerions tout de même préciser que d'autres partenaires de la municipalité ont déposé ou déposeront des mémoires afin de promouvoir le développement d'une expertise locale et de maximiser les retombées économiques que cette industrie pourraient générer dans la région. À ce titre, la Ville de Gaspé, fait siennes les recommandations du TechnoCentre des hydrocarbures de Gaspé et participe activement à la mise en place de cette institution sur le territoire de la Ville de Gaspé. Nous croyons que lorsqu'un type de développement se réalise dans une région donnée, l'expertise,

gouvernementale, publique ou privée, doit être développée sur le territoire en question, en vertu des principes d'occupation du territoire (Loi sur l'occupation dynamique des territoires) et du développement régional.

RECOMMANDATION 8

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE LOCALE SUR LES HYDROCARBURES TOUT EN MAXIMISANT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES DE CETTE INDUSTRIE, NOTAMMENT VIA LA MISE EN PLACE À GASPÉ D'UN TECHNOCENTRE DES HYDROCARBURES AYANT UN MANDAT PROVINCIAL.

Nous pourrions également mentionner qu'advenant un développement de la filière, des retombées économiques concrètes devraient aussi être prévues. En plus du développement de l'expertise et des emplois reliés à l'industrie, des redevances financières au milieu récepteur devraient également être prévues, sous forme d'un fonds d'avenir ou de transferts financiers vers les municipalités concernées, via une forme de partage à être négociée et déterminée.

En présence de ressources non renouvelables, il est clair que les emplois et les revenus associés à ce développement n'ont qu'une portée temporelle limitée, d'où l'importance de prévoir des fonds pour veiller à la diversification économique du milieu récepteur, et ce, afin de minimiser les impacts du retrait de l'industrie lorsque la ressource sera épuisée. L'absence de fonds d'avenir a eu des impacts sévères sur plusieurs municipalités minières du Québec et il importe d'être diligent et de prévoir de tels scénarios qui sont, de toute manière, prévisibles. Il est préférable pour les milieux d'avoir accès à ces fonds de diversification économique pendant que l'activité économique a lieu et de ne pas attendre l'épuisement de la ressource. Ces fonds peuvent dès lors contribuer à diversifier le tissu économique des milieux d'accueil de ces industries et renforcir sa capacité de résilience en cas de fermeture ou d'arrêt de la production.

Rappelons également que les parcs éoliens rapportent des redevances directes aux milieux récepteurs, des redevances négociées à la pièce avec chaque promoteur, mais qui sont devenues monnaie courante dans le milieu québécois. Ces redevances devraient également avoir lieu avec les hydrocarbures, surtout que ces dernières ressources ne sont pas renouvelables et génèrent un niveau de risque pour le milieu récepteur (externalités négatives) nettement supérieur à celui du développement éolien. Cela mériterait donc d'être prévu.

RECOMMANDATION 9

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉVOIR DES REDEVANCES POUR LE MILIEU RÉCEPTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES, SOUS FORME DE TRANSFERT DIRECT AUX MUNICIPALITÉS OU DE CRÉATION D'UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL PRÉVOYANT LA FIN DE L'EXPLOITATION DE CES RESSOURCES NON RENOUVELABLES.

CONCLUSION

La Ville de Gaspé est convaincue que l'industrie des hydrocarbures, si elle venait à se développer de façon commercialement exploitable sur son territoire, pourrait amener des retombées économiques importantes pour la région et pour la ville de Gaspé. Elle croit néanmoins que le développement de cette filière requière un nouveau modèle qui puisse assurer le développement harmonieux de cette industrie, dans une perspective de développement durable. Par son mémoire, la Ville de Gaspé propose au gouvernement des recommandations dans l'élaboration de sa future Loi sur les hydrocarbures. Elle tient également à rappeler qu'actuellement, elle est la seule ville au Québec à composer avec des forages sur son territoire habité. Bien qu'un débat ait eu lieu durant les dernières années sur ceux-ci, la Ville de Gaspé a proposé, avec l'appui de l'ensemble des parties prenantes au dossier, de demander au gouvernement du Québec de décréter un BAPE avant tout autre forage sur son territoire habité. Nous croyons que ce BAPE devrait être obligatoire pour tout forage pétrolier ou gazier sur un territoire habité et également pour les territoires ayant été jugés extrêmement sensibles dans la présente ÉES. Il s'avère davantage essentiel pour le territoire de Gaspé où un projet pétrolier est actuellement en développement puisque ce projet, en plus d'être en territoire habité, se localise en territoire jugé extrêmement sensible en vertu de la présente ÉES.

Il serait inconcevable, complètement à l'opposé du principe de précaution et non diligent que des études approfondies et spécifiques au territoire, réalisées sous l'égide du BAPE, ne soient pas réalisées pour un territoire comme celui de Gaspé, ayant un niveau de sensibilité territoriale extrêmement sensible au développement des hydrocarbures et étant un territoire habité.

Tandis que pour le territoire de l'île d'Anticosti, territoire ayant le même niveau de sensibilité territorial que Gaspé selon la présente démarche d'ÉES, mais étant très peu habité, on a produit plus d'une vingtaine d'études spécifiques afin d'éclairer les décisions relatives au développement des hydrocarbures, dont seize (16) étant directement reliées au volet environnemental spécifique à ce territoire, aucune n'a été réalisée et ne semble prévue pour le territoire habité de Gaspé, hormis l'étude hydrogéologique réalisée pour le forage Haldimand 4 en vertu du RPEP.

La Ville de Gaspé tient également à dire qu'il est possible de développer des industries sur le territoire québécois avec des hauts standards en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale. L'industrie éolienne, très présente sur notre territoire, est un exemple parlant. La tenue de BAPE, l'obtention de C.A. et la possibilité pour les municipalités de règlementer en ce domaine n'ont pas empêché cette industrie de croître sur le territoire, avec des retombées économiques significatives et une atteinte importante de l'acceptabilité sociale. Nous croyons que le gouvernement du Québec doit s'inspirer de cet exemple. L'industrie éolienne apporte des retombées économiques importantes aux communautés en termes d'expertise, d'emplois et de redevances. La Ville de Gaspé possède d'ailleurs sur son territoire un TechnoCentre Éolien qui est reconnu nationalement et internationalement dans son créneau. Nous souhaiterions voir le gouvernement du Québec favoriser la mise en place d'une expertise semblable sur le territoire où les ressources se trouvent.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

CONSIDÉRANT LE RAPPORT PRODUIT PAR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ) :

LA VILLE DE GASPÉ SUGGÈRE QUE DES ANALYSES RELIÉES À LA SANTÉ PUBLIQUE SOIENT EFFECTUÉES SPÉCIFIQUEMENT DANS LES TERRITOIRES HABITÉS SOUMIS À L'EXPLORATION OU À L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES, ET QUE CES ANALYSES PORTENT NOTAMMENT SUR LES IMPACTS DE LA CONTAMINATION DES SOLS SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION, LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LA CONTAMINATION DE L'AIR AMBIANT SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION. L'ENCADREMENT DU BAPE AVANT TOUTE PROCHAINE ÉTAPE SUBSTANCIELLE DANS CE DOSSIER SERAIT SOUHAITÉ.

RECOMMANDATION 2

REVOIR L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE DOCUMENT SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRER L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX DIFFÉRENTES POPULATIONS SOUMISES AU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES.

RECOMMANDATION 3

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE L'INCLUSION DES VOLETS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE DANS UN ÉVENTUEL BAPE COUVRANT CES ACTIVITÉS SUR SON TERRITOIRE.

RECOMMANDATION 4

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE D'ASSUJETTIR AU PROCESSUS DE BAPE TOUT PROJET DE FORAGE ET DE MISE EN EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN TERRITOIRE HABITÉ OU EN TERRITOIRE AYANT ÉTÉ JUGÉ EXTRÊMEMENT SENSIBLE SELON LA PRÉSENTE DÉMARCHE D'ÉES.

RECOMMANDATION 5

LA VILLE DE GASPÉ RECOMMANDE QUE TOUT PROJET DE FORAGE OU DE MISE EN EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN DEHORS DES TERRITOIRES HABITÉS ET EN DEHORS DES TERRITOIRES AYANT ÉTÉ JUGÉS EXTRÊMEMENT SENSIBLES EN REGARD DE LA PRÉSENTE ÉES SOIENT MINIMALEMENT ASSUJETTIS AU PROCESSUS DE C.A. DU MDDELCC.

RECOMMANDATION 6

QUE LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE DE PRÉCISER DANS LE RAPPORT FINAL QUI SERA PRODUIT EN REGARD DES ÉES CETTE MISE EN GARDE RELATIVE AU FAIT QUE, BIEN QUE CERTAINS PARALLÈLES PUISSENT ÊTRE DRESSÉS ENTRE CERTAINES ÉTUDES DE LA DÉMARCHE ET D'AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉS, QUE LA DÉMARCHE D'ÉES À ELLE SEULE NE PEUT ÊTRE SUFFISANTE POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS RELIÉES À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES SUR LES AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉS DANS LA PRÉSENTE DÉMARCHE.

QUE LE RAPPORT FINAL PRÉCISE LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉMARCHE DES ÉES QUI DEVRAIENT ÊTRE FAITES AVANT DE DÉVELOPPER LES HYDROCARBURES SUR LES AUTRES TERRITOIRES QUE CEUX SPÉCIFIQUEMENT ANALYSÉS DANS LA DÉMARCHE, ET CE, NOTAMMENT POUR LES TERRITOIRES JUGÉS EXTRÊMEMENT SENSIBLES OU POUR LES TERRITOIRES HABITÉS COMME CELUI DE GASPÉ.

RECOMMANDATION 7

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE QUE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ ÉTABLI DANS LE PLUS RÉCENT PACTE FISCAL QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION QUÉBÉCOISES PRÉVOIENT DES POUVOIRS AUX MUNICIPALITÉS VIS-À-VIS LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES, NOTAMMENT EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ZONAGE), COMME C'EST LE CAS ACTUELLEMENT POUT TOUT AUTRE TYPE D'ACTIVITÉ.

RECOMMANDATION 8

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE LOCALE SUR LES HYDROCARBURES TOUT EN MAXIMISANT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES DE CETTE INDUSTRIE, NOTAMMENT VIA LA MISE EN PLACE À GASPÉ D'UN TECHNOCENTRE DES HYDROCARBURES AYANT UN MANDAT PROVINCIAL.

RECOMMANDATION 9

LA VILLE DE GASPÉ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉVOIR DES REDEVANCES POUR LE MILIEU RÉCEPTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES, SOUS FORME DE TRANSFERT DIRECT AUX MUNICIPALITÉS OU DE CRÉATION D'UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL PRÉVOYANT LA FIN DE L'EXPLOITATION DE CES RESSOURCES NON RENOUVELABLES.

ANNEXE 1 : RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA VILLE DE GASPÉ EN REGARD DE L'INDUSTRIE DES HYDROCARBURES

Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 février 2011.

RÉS. 11-02-40 DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES ÉNERGIES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

CONSIDÉRANT que des travaux d'exploration sont en cours sur le territoire de la ville de Gaspé quant au développement de l'industrie pétrolière et gazière;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'exploration mèneront vraisemblablement à des travaux d'exploitation de certains de ces gisements jugés les plus prometteurs par l'industrie, dont certains d'entre eux sont situés dans des secteurs où se trouvent plusieurs propriétés résidentielles;

CONSIDÉRANT la possibilité de retombées économiques liées à cette industrie;

CONSIDÉRANT aussi les inquiétudes manifestées par la population quant au développement de cette industrie;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces inquiétudes sont également partagées par la Ville de Gaspé, eu égard aux dispositions actuelles de la Loi sur les mines, qui régissent l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est en processus de révision de la Loi sur les mines afin de tenir compte de la situation actuelle, où l'industrie des hydrocarbures est en essor au Québec et notamment sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé a des attentes claires envers cette nouvelle législation et envers la nouvelle réglementation qui s'y rattachera;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé a des attentes tout aussi claires envers l'industrie pétrolière et gazière qui est active sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt et que peut revêtir cette industrie dans le développement économique et social de notre ville et de toute la région;

CONSIDÉRANT que des balises doivent être mises en place afin de maximiser un développement harmonieux, respectueux, responsable et durable de cette industrie;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Gaspé accorde à la qualité de l'environnement, incluant les aspects de la préservation des paysages et du respect de la nature;

CONSIDÉRANT que tout le volet environnemental doit être à l'avant-plan dans le dossier de l'industrie pétrolière et gazière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de voir augmenter les retombées économiques, sociales et communautaires sur le milieu, notamment via un système de redevances adressées aux municipalités et consacrées au développement social et communautaire;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Gaspé que la population soit clairement et adéquatement informée, autant par le gouvernement que par les industriels, de tous les impacts positifs et négatifs du développement de cette industrie, ce, à court, moyen et long terme, et qu'ils prennent les mesures appropriées pour véhiculer cette information à la population dans les meilleurs délais possible, et ce, directement et sans l'intermédiaire des municipalités ou d'autres corps locaux ou régionaux;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé d'interpeler le gouvernement du Québec afin qu'il adopte une véritable politique visant la diminution de la dépendance au pétrole dans notre société;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé, très directement concernée par le dossier, désire manifester sa vision et ses appréhensions à l'égard des modifications législatives et réglementaires en cours auprès du gouvernement du Québec, ainsi qu'à l'égard du développement de cette industrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal :

- informe le gouvernement du Québec, l'Association gazière et pétrolière du Québec, ainsi que les industriels présents sur son territoire, de sa volonté de voir se développer l'industrie des hydrocarbures, mais dans le cadre d'un nouveau modèle, à savoir, notamment :
    - un modèle qui assurera la protection de l'environnement sur les sites où se font les forages;
    - un modèle qui, en plus d'obliger l'industrie à procéder à ses propres tests, mettra en place l'obligation qu'une contre-expertise indépendante soit effectuée en permanence sur la nappe phréatique, ainsi que sur chaque puits foré afin de déceler toute fissure réelle ou potentielle dans les matériaux des puits, le tout, dans le but de préserver l'intégrité de la nappe phréatique, de la qualité de l'eau des citoyens, et de l'environnement de notre sous-sol;
    - un modèle qui tiendra compte de l'aménagement du territoire adopté par les municipalités dans leur plan d'urbanisme et par les MRC dans leur schéma d'aménagement, et qui interdira le forage dans les zones urbanisées, sur les territoires municipalisés ainsi qu'à proximité des secteurs où vivent des citoyennes et des citoyens;
    - un modèle qui favorisera la minimisation des impacts visuels de l'implantation des puits et des sites de forage;

- enfin, un modèle qui fera en sorte que soient maximisées les retombées économiques, sociales et communautaires sur le milieu touché par ces activités, notamment via notamment, un système de redevances adressées aux municipalités et consacrées au développement social et communautaire;

- se positionne en faveur du développement de l'industrie pétrolière et gazière sur son territoire, dans le cadre d'un nouveau modèle qui doit être mis en place dès maintenant par le gouvernement du Québec;

- demande au gouvernement du Québec de soumettre à l'Assemblée nationale, dans les meilleurs délais possible, des modifications substantielles à l'actuelle *Loi sur les mines*, prenant en compte les demandes formulées par la Ville de Gaspé;

- demande à l'industrie, d'ici à ce que la nouvelle législation et réglementation soit en vigueur, de prendre les devants et d'appliquer les demandes de la Ville de Gaspé dans la poursuite de ses activités;

- demande aux intervenants gouvernementaux de donner toute l'information nécessaire à la population, notamment à propos des règles actuelles et à venir quant à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz;

- demande aux industriels pétroliers et gaziers présents sur le territoire de la Ville de Gaspé, d'informer la population quant à leur plan d'action à court, moyen et long terme en ce qui a trait au développement de l'industrie pétrolière et gazière;

- demande au gouvernement du Québec de prendre toutes les actions nécessaires afin de réduire notre dépendance collective au pétrole et afin que la consommation de pétrole par les Québécoises et Québécois diminue significativement, ce, pour le bien des générations futures;

- sollicite une rencontre avec les instances du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'avec celles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

- mandate le maire et le directeur général de transmettre copie de la présente résolution aux entités ci-haut mentionnées.

Gaspé, le 8 février 2011

(s) François Roussy
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 8 janvier 2016

Isabelle Vézina

Isabelle Vézina, greffière

Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 juin 2011.

RÉS. 11-06-68 APPROCHE DE PRÉCAUTION QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-40 adoptée par le Conseil municipal le 7 février 2011 quant au développement de l'industrie des énergies pétrolières et gazières;

CONSIDÉRANT la résolution 11-78 adoptée par le Conseil de comté de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé le 11 mai 2011 et portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Gaspé réitère toutes et chacune des dispositions contenues à sa résolution 11-02-40;

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de cette résolution, l'industrie a fait des avancées quant à son développement sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que le procédé de fracturation est désormais envisagé pour extraire le pétrole des puits forés ou à être forés par l'industrie sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le peu d'information indépendante disponible quant à la fracturation;

CONSIDÉRANT les grandes inquiétudes que présente le procédé de fracturation, autant pour la qualité de l'environnement, les risques de contamination de la nappe phréatique et la qualité de la vie humaine et sociale, d'autant plus que plusieurs puits sont forés ou seront forés à proximité de secteurs habités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé est d'avis que, devant l'importance des risques potentiels reliés à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière par fracturation, il importe d'adopter une approche de précaution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal réitère l'ensemble du contenu de la résolution 11-02-40 adoptée par le Conseil municipal le 7 février 2011 quant à ses attentes en matière de développement de l'industrie pétrolière et gazière sur le territoire de la ville de Gaspé.

QUE le Conseil adopte une approche de précaution à l'égard du procédé de fracturation que l'industrie envisage d'utiliser pour extraire le pétrole de ses puits et, à cet égard, PRENNE POSITION contre l'utilisation de la fracturation sur son territoire.

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec et à l'industrie d'adopter cette même approche de précaution quant au procédé de fracturation.

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec d'instaurer les mesures nécessaires à cette fin.

Gaspé, le 21 juin 2011

(s) François Roussy
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 8 janvier 2016

Isabelle Vézina

Isabelle Vézina, greffière

Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 mai 2015.

RÉS. 15-05-28 POSITION DE LA VILLE FACE À L'INDUSTRIE DES HYDROCARBURES DANS LE SECTEUR HALDIMAND

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-40 adoptée par le Conseil municipal le 7 février 2011 quant au développement de l'industrie des énergies pétrolières et gazières ;

CONSIDÉRANT la résolution 11-06-68 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2011 concernant l'approche de précaution quant au développement de l'industrie pétrolière et gazière ;

CONSIDÉRANT le « Règlement déterminant les distances séparatrice pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Ville de Gaspé » adopté le 19 décembre 2012 par le conseil municipal de la Ville de Gaspé ;

CONSIDÉRANT le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) entré en vigueur le 14 août 2014 ;

CONSIDÉRANT les différentes études qui ont été effectuées, notamment par l'INRS et par la firme Savaria, quant aux risques potentiels de contamination de la nappe phréatique suite à des travaux de forage ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'Institut national de la santé publique du Québec rendu public en mars 2015 soulevait diverses interrogations ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude environnementale stratégique (ÉES) en cours sur la filière des hydrocarbures soulève plusieurs questionnements, notamment dans le bilan des connaissances publié en mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE des activités pétrolières sont toujours en cours sur le territoire de la Ville de Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs inquiétudes sont soulevées par les résidents à proximité des forages dans le secteur Haldimand ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec prépare actuellement une mise à jour des Lois et Règlements régissant l'industrie des hydrocarbures au Québec ;

CONSIDÉRANT QU'avec les lois actuelles, un bureau d'audience publique en environnement (BAPE) n'est pas requis avant d'aller en exploitation d'un gisement d'hydrocarbures, même s'il est en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé ne détient pas toute l'expertise pour évaluer adéquatement les risques liés à cette industrie pour l'environnement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède actuellement aucun pouvoir légal ou réglementaire pour encadrer cette industrie ;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2012, lors d'une rencontre avec l'ancien ministre des ressources naturelles, M. Clément Gignac, durant laquelle étaient présents des représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre s'était engagé à tenir un BAPE avant l'exploitation du site d'Haldimand ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pétrolia a signifié à plusieurs reprises son accord à la tenue d'un BAPE avant la phase d'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE le BAPE détient une expertise reconnue comme professionnelle et indépendante ;

CONSIDÉRANT QU'une expertise indépendante et exhaustive permettrait autant aux autorités gouvernementales provinciales et municipales ainsi qu'aux citoyens d'avoir l'heure juste sur les risques posés par cette industrie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques peut demander que soit soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tout projet ayant des répercussions majeures sur l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec qu'il mandate le Bureau d'audience publique en Environnement (BAPE) pour faire l'étude exhaustive de tous les aspects liés aux activités de l'industrie des hydrocarbures dans le secteur d'Haldimand avant tout autre forage ou toute mise en exploitation du site, notamment en ce qui concerne l'environnement, la santé publique et l'acceptabilité sociale.

QUE le Conseil municipal réitère le contenu des résolutions 11-02-40 et 11-06-68, notamment son opposition à la technique de la fracturation pour extraire le pétrole et le gaz sur le territoire de la Ville de Gaspé.

QUE le Conseil municipal réitère sa volonté de voir se développer cette industrie dans un contexte de cadre législatif renouvelé et modernisé afin d'inclure, notamment, une maximisation des retombées locale générées par cette industrie, la meilleure protection qui soit pour la protection de l'environnement et des mesures pour s'assurer de l'acceptabilité sociale des projets, notamment quant aux pouvoirs au niveau de l'aménagement du territoire et du zonage.

Gaspé, le 5 mai 2015

(s) Daniel Côté
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 8 janvier 2016
Isabelle Vézina

Isabelle Vézina, greffière

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC DES HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE. ELLE EST INACCEPTABLE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »

Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne

l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Exploitation pétrolière et gazière – le Québec de 2016 n'est pas la Norvège des années 70[1]

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques relatives aux ÉES sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Introduction

Depuis plus de 10 ans, diverses enquêtes du BAPE et de nombreuses consultations publiques touchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures fossiles du Québec ont été tenues, et des voix se sont élevées pour souligner l'urgence d'engager le déploiement de cette filière afin d'assurer la croissance économique du Québec.

Cependant, l'hypothèse d'un enrichissement collectif basée sur les revenus des hydrocarbures fossiles québécois n'ayant pas été démontrée, cette assertion qui orienterait le Québec sur un mode de développement à court terme est un leurre. Actuellement, les redevances sur le pétrole varient de 5 à 12,5%[1], un prélèvement nettement insuffisant pour enrichir collectivement le Québec. Dans ces conditions, l'exploitation des hydrocarbures serait ruineuse pour l'ensemble de la société[2]. Il est plus judicieux d'orienter dès maintenant les objectifs de rendement financier et de robustesse économique du Québec vers une réduction accélérée de sa dépendance aux hydrocarbures fossiles. Seul un important virage vert peut permettre d'atteindre de tels objectifs aujourd'hui. Avec de telles orientations, le Danemark a vu son économie croître de 78% depuis 1980 alors que sa consommation d'énergie est demeurée constante et que ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué[3] (-18,2% en 2011 par rapport à 1990)[4]. L'exemple du Danemark démontre de façon claire qu'un tel objectif est réalisable. À ce titre, mentionnons que ce pays, doté d'une vision d'avenir pragmatique, a récemment développé un plan, autofinancé, pour s'affranchir des combustibles fossiles d'ici 2050, tirant profit du potentiel de développement de technologies vertes et de l'efficacité énergétique. Considérant son potentiel énergétique renouvelable, nettement plus favorable que celui du Danemark, le Québec pourrait faire aussi bien sinon mieux[5].

En novembre 2015 à Ottawa, lors d'une allocution préparatoire en vue de la Conférence de Paris, le premier ministre du Québec Philippe Couillard invitait le Canada à se lancer dans un exercice de 'rebranding' environnemental pour atténuer en quelque sorte les perceptions négatives associées partout dans le monde à la production pétrolière au Canada.[6] Il décrivait

---

[1] Ce mémoire s'inspire de cet article de L-.E. Boudreault et S.-P. Breton publié dans Le Devoir du 20 janvier 2014 : "Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole – le Québec de 2014 n'est pas la Norvège des années 1970".

[redacted]

ainsi le positionnement du gouvernement du Québec en matière d'exploitation pétrolière: « Commençons à nous percevoir comme des compétiteurs de la Norvège plutôt que de l'Arabie saoudite.» Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Québec se montre donc "favorable au développement de la filière des hydrocarbures sur son territoire"[7], mais sans qu'aucune analyse de risque macro-économique crédible de scénarios énergétiques à long terme ne soit disponible. Pourtant, avant d'avancer quelque bénéfice sociétal de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, le gouvernement du Québec devrait pouvoir compter sur une analyse comparée rigoureuse des avantages-coûts entre un scénario de maintien du modèle économique basé sur les combustibles fossiles et un scénario crédible d'affranchissement de la filière fossile substituée à 100% par les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Sans une telle comparaison, favoriser un scénario de développement des hydrocarbures ne constitue pas un a priori raisonnable. À ce propos, au moment de soumettre le présent mémoire au 13 janvier 2016, l'étude ATVS02, intitulée "Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti", reste la seule des 64 études commandées par le gouvernement pour les besoins des Études environnementales stratégiques concernant les hydrocarbures à n'avoir pas été rendue publique; seul un sommaire de cette étude a été mis en ligne sur le site "Plan d'acquisition de connaissances additionnelles" du gouvernement du Québec[8] sous la forme d'un document de 4 pages non paginé, sans auteur(s) identifié(s), ni aucune donnée ou résultat quantifiable.

Dans ce mémoire, nous soutenons l'importance stratégique d'un cadre de décisions énergétique crédible, efficace et équitable. L'exemple norvégien étant utilisé pour justifier l'aventure des hydrocarbures fossiles au Québec, nous verrons en quoi il est inadéquat et impropre en 2016. Nous discuterons aussi le contexte de l'Accord de Paris et la nécessité pour le Québec d'élaborer un examen rigoureux de scénarios d'affranchissement des combustibles fossiles.

Le risque financier et le poids négligeable du Québec sur la scène mondiale

Les observations et conclusions qu'on trouve dans un récent rapport du CERI[9] (Canadian Energy Research Institute) ne laissent aucun doute sur le fait que le dossier Exploration et Exploitation du pétrole au Québec ne peut mener qu'à une impasse commerciale et financière. Quant au gaz de schiste, le rapport du CERI ne laisse guère plus d'espoir de voir un jour le Québec vendre à profit sa production locale alors que tous les joueurs bien établis du marché de la production d'hydrocarbures compétitionnent férocement sur les marchés internationaux et continentaux pour conserver leurs parts de marché en faisant chuter les prix afin de perpétuer leur domination commerciale sur les marchés de l'énergie. Dans ce contexte, le Québec ne peut pas espérer exercer un jour quelque influence sur l'offre, la demande ou le prix des carburants fossiles distribués et consommés sur son territoire.

L'exemple de la Norvège

L'exemple de la Norvège souvent cité comme argument par plusieurs est biaisé, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on y compare une décision qui serait prise aujourd'hui au Québec concernant l'exploitation de ses ressources pétrolières avec une décision prise il y a plus de 40 ans en Norvège. Si le Québec veut se comparer avec la Norvège, il devrait étudier ce que ce pays considère maintenant pour l'avenir. Des experts norvégiens mentionnent qu'il est grand temps que le pays ralentisse son exploitation pétrolière et commence à mettre l'emphase sur de nouvelles façons d'assurer sa prospérité une fois l'ère du pétrole terminée. Par exemple, la compagnie Statoil, détenue à majorité par l'État norvégien, se tourne

maintenant vers l'énergie éolienne. D'autres avancent même que de continuer à mettre de l'emphase sur le pétrole en Norvège pourrait résulter en une catastrophe économique[10]. De plus en plus de voix s'élèvent ainsi pour réclamer le développement d'autres industries, réalisant qu'il sera difficile de le faire le jour où il n'y aura plus de pétrole ou lorsque ce ne sera plus profitable de l'exploiter, tel que le rapporte un récent article d'Aftenposten[11]. Cet article cite même en exemple le Danemark et la Suède comme pays développant d'autres industries afin de diversifier leur économie.

Exploiter le pétrole dans le Golfe du Saint-Laurent, tel que discuté au Québec, serait de surcroît beaucoup plus risqué que dans la Mer du Nord selon les résultats de l'Évaluation environnementale stratégique commandée par le Ministère des ressources naturelles à cet effet[12]. Les conditions climatiques et océanographiques de ces deux milieux sont aussi très différentes, ce qui rendrait les conséquences d'un déversement dans le Golfe du Saint-Laurent encore plus dramatiques[13]. De plus, selon cette étude, le Québec serait incapable de répondre à un tel déversement. Dans un même ordre d'idées, l'étude GTRA01 réalisée par le CIRANO, intitulée "Enjeux propres au transport intermodal et aux opérations de transbordement des hydrocarbures", et rendue publique en décembre 2015[8], corrobore les constats précédents par ses conclusions qui confirment la réalité de problématiques extrêmement préoccupantes en matière de réglementation et de procédures d'intervention relativement aux risques des opérations de chargement et de déchargement des hydrocarbures liquides au Québec.

Le contexte de l'accord de Paris

En acceptant de placer la nécessité d'une 'riposte mondiale à la menace des changements climatiques' au coeur de l'Accord de Paris, les 195 pays signataires de cet accord imposent à l'humanité la réalisation d'un projet colossal: celui de sortir l'économie mondiale d'une dépendance aux carburants fossiles. À cet égard, l'Accord de Paris constitue le point de départ d'une démarche internationale irréversiblement engagée désormais vers l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici la seconde moitié de ce siècle. Si le Québec, leader international envié pour l'importance du portefeuille 'énergie verte' qu'il exploite aujourd'hui, devait, au lendemain de la signature de l'Accord de Paris, choisir d'appuyer l'exploitation et le transport d'hydrocarbures sur son territoire, il lui faudrait venir s'en expliquer devant le Comité d'experts institué par l'article 15 de l'Accord de Paris et ce, en regard des 'efforts ambitieux' requis par les parties en vertu de ses articles 2, 3 et 4 qui ont pour but de contribuer avec 'cohérence' à l'objectif de la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Que le Québec cherche à investir dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures à un moment aussi risqué de l'histoire de l'industrie fossile constitue un projet véritablement inopportun à tous égards. Des cabinets juridiques canadiens reconnus s'attendent désormais à ce que les changements de réglementation commerciale qu'amènera la réalisation du plan d'action canadien de réduction des émissions de GES entraînent des effets "à la fois rapides et multidimensionnels [et des] répercussions complexes" pour leur clientèle d'affaires[14]. De tels avis sont un signal d'alarme pour les investisseurs de l'industrie fossile qui sont invités en quelque sorte à réduire leur risque financier futur en redirigeant leur capital vers les filières de la transition énergétique verte.

Le contexte global actuel nous appelle aujourd'hui à concentrer tous les efforts du Québec dans l'affranchissement des combustibles fossiles. S'il s'engage dans l'exploitation des hydrocarbures, le Québec ne fera que s'enfoncer dans sa dépendance, et accusera rapidement

un retard par rapport à toutes les nations qui auront dirigé leurs efforts dans la transition vers l'après-pétrole.

La nécessité d'un examen rigoureux de scénarios d'affranchissement

À long terme, la compétitivité économique du Québec dans un contexte global de réduction des gaz à effet de serre doit passer par la création de nouvelles opportunités vertes plutôt que par un mode de développement insoutenable centré sur les énergies fossiles dont les risques économiques et financiers futurs sont manifestes. Seules des politiques claires basées sur des orientations audacieuses s'inscrivant dans un virage vert permettront d'assurer la prospérité économique à long terme pour le Québec.

Le Québec doit donc réserver dès maintenant ses meilleures ressources financières pour s'affranchir des combustibles fossiles. La nécessité d'une planification intégrée des ressources s'impose clairement au Québec à l'heure où la transition verte mondiale est déjà en marche. Il y a donc nécessité impérative pour le Québec d'un examen public, rigoureux et transparent des scénarios d'investissements structurants capables de mener le Québec à l'affranchissement des combustibles fossiles sur son territoire grâce à une mobilisation conséquente des capitaux publics et privés et le déploiement des incitatifs et règlements habilitant à une telle mise en oeuvre. Un tel exercice a eu lieu récemment au Danemark, est actuellement en cours en France, et, dans la foulée de l'accord de Paris, il est vraisemblable que des travaux analogues seront engagés par nombre de pays dans un avenir proche. Le Québec doit être à l'avant-garde d'une telle démarche pour ne pas accuser un retard insurmontable.

En conclusion

Dans le cadre global décrit précédemment, nous soutenons que le Québec ne doit pas s'aventurer dans l'exploitation et le transport des combustibles fossiles sur son territoire. Le Québec d'aujourd'hui n'est pas la Norvège des années 70, et le contexte global actuel rend impossible une réédition du miracle économique norvégien.

Le développement de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois présente des risques financiers majeurs. Il est par ailleurs déraisonnable d'imaginer que le Québec puisse exercer chez lui un quelconque poids sur les prix des carburants fossiles raffinés qui sont fixés au gré de marchés mondiaux où se transigent des volumes d'approvisionnements quelques milliers de fois plus importants. De plus, 195 nations viennent de signer l'Accord de Paris qui engage une démarche de "riposte internationale efficace et appropriée, en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre".

Alors que le Québec est reconnu comme la province la plus verte du Canada, la question de l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici 2050 appelle très clairement à un plan d'action québécois consistant et cohérent à cet égard. Il est simplement raisonnable dans ce contexte que le Québec engage sans délai l'examen rigoureux des scénarios d'affranchissement massif des carburants fossiles en vue d'établir un plan d'action conséquent qui s'inscrira dans une politique énergétique moderne, audacieuse et responsable pour les générations montantes. L'objectif de structurer une économie soutenable pour le Québec à long terme impose de réaliser un tel exercice maintenant.

En misant sur les avantages stratégiques majeurs que lui confèrent la richesse et l'abondance de ses ressources énergétiques vertes et l'énorme potentiel des électro-technologies et de

l'efficacité énergétique, le Québec est dans une situation privilégiée pour réduire massivement sa dépendance aux hydrocarbures et ses émissions de GES tout en revendiquant un véritable leadership international en matière de vision énergétique responsable. Un gouvernement responsable et visionnaire doit favoriser des projets porteurs d'avenir, ce qui implique de mettre en place des politiques structurantes capables de conduire à une réduction massive de consommation de combustibles fossiles à l'horizon 2050, tel que le prescrit l'accord de Paris. Le miracle pétrolier norvégien des années 1960 ne se répétera pour aucun pays sur la planète dans le siècle qui vient et le Québec doit reconnaître que cette réalité est absolument incontournable.

Références

[1]La Presse canadienne. Pétrolia – Des redevances insuffisantes, aux yeux de Québec. Le Devoir, 7 septembre 2013.

[2] H. Ryggvik. Pétrole: l'expérience norvégienne: Un outil de gestion des ressources ? Centre de technologie, d'innovation et de culture (Senter for teknologi, innovasjon og kultur /TIK), Université d'Oslo, 2010.

[3]The Danish Government. Energy Strategy 2050. From coal, oil and gas to green energy. Denmark, February 2011.

[4] European Environment Agency. Greenhouse gas emission trends and projections in Europe 2012. Copenhagen, Denmark, 2012.

[5] S.-P. Breton, L.-E. Boudreault, B. Saulnier. Affranchissement des combustibles fossiles: le Québec peut-il s'inspirer du Danemark? 4e conférence sur les technologies du changement climatique. Montréal, Canada, 2015.

[6] M. Marquis. Environnement: un «rebranding» s'impose pour le Canada, dit Couillard, Le Devoir, 21 novembre 2015.

[7] Gouvernement du Québec. Le plan d'action gouvernemental, 2014. Accessible à http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp, consulté le 10 janvier 2016.

[8] Gouvernement du Québec. Plan d'acquisition de connaissances additionnelles, 2014. Accessible à http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-plan-acquisition-connaissances.asp, consulté le 11 janvier 2016.

[9] Canadian Energy Research Institute. An Assessment of the Economic and Competitive Attributes of Oil and Natural Gas Development in Québec. Calgary, Novembre 2015.

[10]T. Sverre Tomren, P. Hjalmar, G. Kvåle. Norge etter oljen (La Norvège après le pétrole, traduction des auteurs). Bergens Tidende, 31 août 2013.

[11]I. De Rosa, M. Melgård, M. Vedeler. Det er vanskelig å kickstarte andre næringer når oljen tar slutt (Il est difficile de démarrer d'autres industries lorsque le pétrole est épuisé, traduction des auteurs). Aftenposten, 24 août 2013.

[12]Genivar. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2). Septembre 2013.

[13]S. Archambault, Karel Mayrand, Danielle Giroux, Christian Simard. Pétrole dans le Saint-Laurent: le mythe norvégien. Le Devoir, 7 septembre 2013.

[14] G. Bérubé. Les changements climatiques dominent la liste des principaux risques juridiques, Le Devoir, 12 janvier 2016.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Hydrocarbures et émissions de GES au Québec : le cas Macasty - Anticosti

Mémoire du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Document présenté dans le cadre des Consultations sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) et le développement des hydrocarbures au Québec

Janvier 2016

[redacted]

GRAME
Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Disponible en ligne à www.grame.org/hydrocarbures2015quebec.pdf

Hydrocarbures et émissions de GES au Québec : le cas Macasty / Anticosti

Mémoire du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) :
[redacted]

A. Introduction

Nous voulons d'abord réitérer notre appui aux positions de plusieurs membres du Front commun pour la transition énergétique portant sur les modalités de la consultation de novembre 2015. Ce processus comportait une grande quantité de rapports techniques, des délais très courts, une vision étroite du développement énergétique au Québec et aucun financement des intervenants. Un tel processus de consultation n'est pas crédible.

Dans ce contexte, le GRAME n'a pas les ressources pour élaborer un mémoire détaillé sur l'ensemble des enjeux. En conséquence, **ce mémoire met l'accent sur le gisement Macasty/Anticosti et un domaine d'expertise du GRAME, les émissions de gaz à effet de serre (GES). Plus spécifiquement, il porte sur les émissions fugitives[2] de méthane de l'extraction des hydrocarbures.** Le CIRAIG, groupe d'experts en analyses de cycle de vie, a d'ailleurs confirmé que cet enjeu est déterminant pour la performance environnementale du gaz de schiste[3].

Notre choix s'avère d'autant plus pertinent dans le contexte des moratoires sur l'exploitation du gaz dans la vallée du Saint-Laurent ainsi que dans son estuaire, le projet d'exploitation des hydrocarbures de l'île d'Anticosti demeurant un des seuls projets susceptible d'être lancé à court terme.

B. La pénurie de combustibles fossiles est-elle un enjeu?

L'industrie affirme souvent qu'il est important de découvrir d'autres gisements de combustibles fossiles. La réalité du changement climatique indique autrement : en incluant les gisements fossiles non conventionnels, notamment le pétrole et le gaz de schiste, la combustion des réserves connues[4] sur 100 ans mènerait à une hausse des températures mondiales de l'ordre de 12°C. Les signataires de l'Accord de Paris[5] se sont ainsi engagés à adopter des : « profils d'évolution des émissions globales compatibles avec la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ». Étant donné le consensus international, il est évident que les pénuries de combustibles fossiles ne sont plus un enjeu. Déjà, une étude britannique par les chercheurs

---

Photo page couverture: Torchère de Shell (Wikipedia Commons)

[2] Le gaz naturel commercial est composé à environ 95% de méthane, qui est un puissant gaz à effet de serre. Chaque gramme de méthane a 30 fois l'effet d'un gramme de CO2, sur 100 ans. À chaque fois qu'il y a des fuites de gaz naturel dans son extraction ou son transport, il y a donc des « émissions fugitives ».

[3] CIRAIG, 2013. Analyse du cycle de vie et bilan des gaz à effet de serre prospectifs du gaz de schiste au Québec, p. VII

[4] Plusieurs sources : IPCC, Steffen, Will (2015) (« Unburnable Carbon: why we need to leave fossil fuels in the ground », The Climate Council of Australia, p.19. Rapport-synthèse de la Commission sur Les enjeux énergétiques du Québec.

[5] Accord de Paris, 2015, **FCCC/CP/2015/L.9, p 2 sur 39.**

Christophe McGlade et Paul Ekins, publiée dans la revue scientifique *Nature* (Janvier 2015), confirme que pour respecter l'objectif de 2°C, 85 % des sables bitumineux du Canada doivent demeurer inexploités[6].

Ainsi, si nous devons consommer encore des combustibles fossiles, il est prudent de continuer à exploiter uniquement les meilleurs gisements. Ceci est facile à justifier avec des analyses de cycle de vie : les gisements non conventionnels émettent souvent de 30 à 100 % plus de GES que les meilleurs gisements.

La principale question abordée dans ce mémoire est donc la suivante : Est-ce que l'exploitation du gisement d'Anticosti sera responsable d'émissions de GES très élevées, par rapport aux meilleurs gisements? Comme corollaire, qu'est-ce que la prise en compte de cet enjeu tend à indiquer en matière de rentabilité économique potentielle pour le projet?

C. Quelques paramètres importants du gisement Macasty /Anticosti

Pourquoi est-ce que le Québec s'intéresse aux gisements de combustibles fossiles depuis 30 ans? À cause des importations de pétrole pour alimenter le secteur des transports. Ce contexte a motivé l'exploration pétrolière en Gaspésie et à Anticosti.

En contraste, il est important de mentionner que les données récentes démontrent que le gisement Macasty/Anticosti est d'abord un gisement de gaz[7] :

> **« Les hydrocarbures à Anticosti seraient constitués à 80 % de gaz et à 20 % de liquide »**

De plus, même dans le cadre d'un scénario ambitieux d'extraction, la production de pétrole ne représenterait que 8% de la demande de pétrole du Québec.

Le gisement pose d'ailleurs des défis importants de transport et de distribution du gaz[8] :

> « Deux options de transport des hydrocarbures vers les marchés ont été utilisées aux fins de l'analyse financière, soit :
> -la transformation par liquéfaction du gaz naturel dans un navire-usine, ancré à proximité de l'île, un coût estimé de 7,1 milliards de dollars US, dont 2,9 milliards de dollars sont directement liés à la construction du bateau-usine;
> -la construction d'un gazoduc sous-marin jusqu'en Gaspésie, puis d'un gazoduc terrestre pour atteindre un point sur le réseau en place de Gazoduc Trans-Québec & Maritimes (TQM), par exemple à Lévis, ce qui constituerait une distance totale d'environ 900 km pour un coût estimé de 9,6 milliards de dollars US, dont 4,0 milliards de dollars pour la construction du gazoduc. »

---

[6] Christophe & Ekins, Paul (08 January 2015), "The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C", *Nature* 517, 187–190.

[7] Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti (Étude AENV01) Révisée, 19 octobre 2015, p. 40
Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti, Document de consultation, p. 183

[8] Évaluation environnementale stratégique…, Document de consultation, p. 185

Les études confirment également que le gisement comporte les mêmes défis d'extraction que ceux des autres gisements de schiste : la nécessité de multiplier les nouveaux forages avec fracturation, à cause de la faible durée de vie de chacun des puits. Pour chaque puits[9] :

> « La production décline de 54 % après un an, de 83 % après deux ans et de 88 % pour les années subséquentes. »

Notons que la durée de vie d'un puits conventionnel de gaz naturel peut dépasser 20 ans. Il ne faut donc pas confondre la performance du gaz conventionnel avec celle du gaz de schiste.

D. Comparaison des conditions avec d'autres gisements de schiste

Dans le document de consultation, on utilise parfois des données du shale d'Utica à Point Pleasant (Ohio), en affirmant que ce gisement est comparable à celui Macasty/Anticosti. Il faut cependant d'abord se demander si cette comparaison est valide. Voici deux citations du document de consultation[10] :

> « Une fois l'analogie confirmée, les données d'émissions de GES existantes sur la formation de Point Pleasant ont été utilisées comme base d'estimation des émissions de GES à Anticosti. L'hypothèse de la similitude de la formation de Macasty avec celle de Point Pleasant a donc été nécessaire puisque les émissions de GES sont directement liées au type et à la composition des hydrocarbures en place. En particulier, le caractère gazeux ou liquide des hydrocarbures a un impact fondamental sur les émissions de GES, car les sources d'émissions en découlent. Dans le cas de Point Pleasant, les données de production de gaz publiées par l'Energy Information Administration (EIA) des États-Unis montrent qu'en moyenne, les hydrocarbures de cette formation géologique sont principalement du gaz de schiste (80 %) avec des hydrocarbures liquides (20 %).
> […]
> **Le projet d'Anticosti, par son caractère insulaire, se distingue des projets de Point Pleasant par le fait qu'en Ohio, les gaz sont récupérés et acheminés dans les réseaux gaziers à proximité**. »

Le plus gros gisement d'exploitation des hydrocarbures de schiste ou de shale aux États-Unis est celui de Bakken, au Dakota du Nord. En comparant les conditions d'exploitation de quelques sites, on constate que les conditions à Anticosti sont exceptionnellement exigeantes.

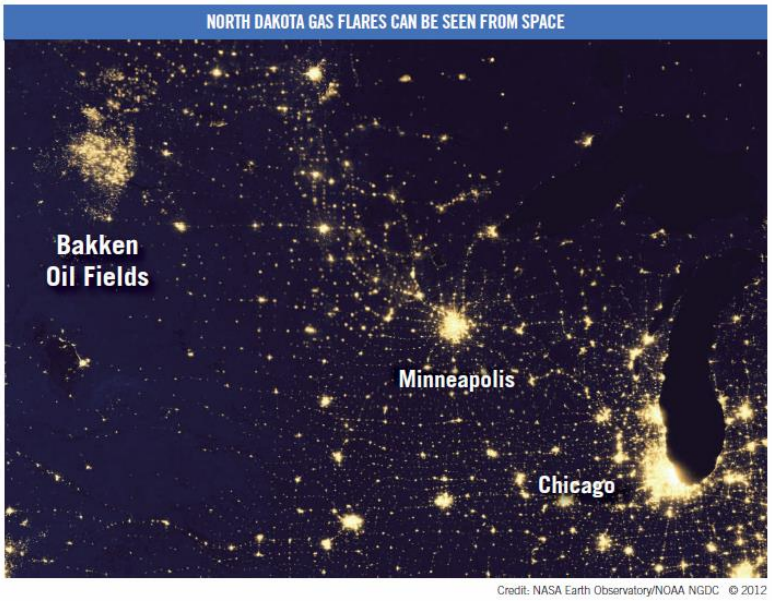

Image ci-contre (NASA) :
Le brûlage du gaz dans des torchères, un enjeu des gisements non conventionnels comme ceux de Bakken et Anticosti

[9] Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre (Étude AENV01), p. 31
[10] Évaluation environnementale stratégique, Document de consultation, p. IV et V

Comparaison des conditions d'exploitation

Paramètre	Bakken, Dakota du Nord	Utica, Point Pleasant, Ohio	Macasty /Anticosti, Québec
Contexte géographique	Favorable : plaine, pas d'obstacle naturel	Favorable : plaine, pas d'obstacle naturel	Difficile : île, fleuve large
Composition du gisement	Pétrole : plus de la 60% du gisement	80% gaz /20% pétrole	80% gaz /20% pétrole
Construction de gazoducs	Facile	Facile	Difficile; liquéfaction du gaz probable
Gaz brûlé dans des torchères *(flaring)*	Un tiers du gaz est brûlé	Plusieurs sites de torchères, mais quantités inconnues	Demandes de l'industrie : nécessité de brûler du gaz pour assurer la rentabilité
Avantages économiques liés à la taille du gisement	Grandes économies d'échelle	Grandes économies d'échelle	Économies d'échelle incertaines

Notons une contrainte économique et technique du gisement Macasty /Anticosti : l'implantation d'une usine de liquéfaction du gaz exigera plusieurs années de développement; en conséquence, il faudra brûler de grandes quantités de gaz dans des torchères en attendant la mise en service de l'usine.

E. Émissions de GES du gisement Macasty /Anticosti : évaluation dans les documents officiels *versus* la réalité

Le document officiel de consultation ne semble pas déterminer clairement l'ensemble des émissions de GES liés à l'extraction. Par exemple, le tableau 27 présente des facteurs d'émission comportant une large gamme avec des émissions faibles à élevées. Par contre, le document spécifique sur les émissions de GES prend une position claire concernant les émissions fugitives de méthane[11] :

> « Afin d'avoir un aperçu de l'ordre de grandeur des émissions potentielles de GES à Anticosti, nous avons utilisé les données de l'inventaire des émissions de GES de l'USEPA pour la période 1990-2011 (USEPA, 2013). En se basant sur une évaluation des émissions potentielles de méthane de l'exploitation du gaz naturel, l'USEPA rapportait que ces émissions seraient de l'ordre de 0,47 % du taux de production »

Notons d'abord que cette évaluation est désuète et qu'elle a été contestée par de nombreux chercheurs. Des études plus récentes de l'Environmental Protection Agency (EPA) ont d'ailleurs démontré que la concentration élevée de méthane au-dessus des régions d'extraction ne peut être expliquée par un taux de 0,47%. Une étude du CIRAIG a été commandée par le gouvernement du Québec, dans le cadre de l'évaluation stratégique sur le gaz de schiste. Cette étude présente un tableau des analyses plus récentes[12]. Le CIRAIG recommande clairement des facteurs d'émissions fugitives de 1% à 3%, à cause des incertitudes. Notons que cette gamme de facteurs est recommandée pour des gisements dans la vallée du

[11] Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre… p. 35

[12] CIRAIG, 2013. Analyse du cycle de vie et bilan des gaz à effet de serre prospectifs du gaz de schiste au Québec

St-Laurent comportant uniquement du gaz, donc sans pétrole ou contraintes géographiques. Les émissions seront sûrement plus grandes à Anticosti.

De plus, notons que **toutes les évaluations ne tiennent pas compte des petites fuites à long terme provenant des puits qui ont été fermés**. Notons aussi que les documents officiels du Québec sous-évaluent l'impact du méthane, en lui attribuant un *potentiel de réchauffement*[13] de 21, par rapport au CO_2. Or, depuis 8 ans, ce potentiel a été revu à la hausse deux fois, pour atteindre maintenant 30.

Un autre enjeu important à Anticosti est la permission (ou non) de brûler une grande proportion du gaz dans des torchères. Cette pratique multipliera les émissions de CO_2 et augmentera aussi les émissions de méthane, puisque le brûlage ne peut éliminer complètement le méthane. Cela est confirmé par le document de consultation[14] :

> « Les principaux composés émis dans l'atmosphère par les systèmes de mise à l'évent ou de mise à la torche sont le dioxyde de carbone, le sulfure d'hydrogène, le méthane, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les matières particulaires et les composés organiques volatils. L'efficacité de combustion des gaz d'une torchère variant de 80 à 98 % (Lee et coll., 2011), celle-ci émet d'autres gaz que le CO_2 dans l'atmosphère à la suite d'une combustion incomplète. Ces composés peuvent participer à l'effet de serre, être toxiques pour la santé humaine et les écosystèmes ou créer des nuisances émanant des odeurs produites. »

Pour illustrer l'importance de ces enjeux, on peut émettre quelques hypothèses réalistes :

- Pour l'extraction du gaz, il est raisonnable de présumer que les émissions fugitives s'élèveraient à 2 % du gaz.
- Si un tiers du méthane est brûlé dans des torchères efficaces à 94 %, le méthane imbrûlé représente des pertes fugitives additionnelles de 2 % du gaz extrait (le tiers des 6% de gaz non brûlés). De plus, les émissions de CO_2 des torchères augmentent les émissions de cycle de vie du gaz d'environ 30 %.
- Plusieurs études ont analysé la performance des usines de liquéfaction du gaz naturel. Les opérations de liquéfaction / regazéification augmentent les émissions du cycle de vie de 25 à 30 %[15].
- En additionnant toutes les étapes du cycle de vie, les émissions de *CO_2 équivalent* sont accrues d'environ 90 % par rapport à un « bon gisement » de gaz conventionnel. Ce gaz serait donc un des plus polluants de la planète. **L'utilisation de ce gaz en production d'électricité émettrait autant de GES qu'une centrale au charbon moderne.**

[13] Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre… p. 40
[14] Évaluation environnementale stratégique…, Document de consultation, p. 100
[15] IPCC Fourth Assessment report, 2007

F. Conclusions sur le plan des émissions de GES

Le cas d'Anticosti cumule beaucoup de conditions défavorables :

- Beaucoup d'énergie dépensée pour la fracturation.
- Nécessité de brûler du gaz dans des torchères.
- Obstacles géographiques, notamment la présence du fleuve.
- Nécessité de grandes infrastructures pour le gaz, soit un gazoduc sous le fleuve, soit une usine de liquéfaction du gaz.

En Amérique du nord, plusieurs préconisent le gaz naturel, pour remplacer le charbon dans la production d'électricité. Par contre, pour le gisement Macasty /Anticosti, il n'y a aucun intérêt à faire cette substitution puisque, selon les modalités actuelles du projet, le gaz émettra autant de GES qu'une centrale au charbon moderne.

G. Conclusions sur le plan économique

Pour réduire sérieusement les émissions de GES de l'extraction, il faudrait que le gouvernement du Québec impose à l'industrie plusieurs conditions incontournables :

- S'assurer que le gaz brûlé dans des torchères représente moins de 2 % du gaz extrait.
- S'assurer que les émissions fugitives de méthane soient de moins de 1 % du gaz extrait.
- S'assurer qu'il existe des garanties financières de sorte que les entreprises demeurent responsables du monitoring des puits pendant au moins 50 ans et que toute fuite subséquente à la fermeture d'un puits fasse l'objet de mesures pour éviter ces émissions fugitives.

Nous pouvons donc conclure que l'exploitation du pétrole d'Anticosti est probablement une illusion : les promoteurs se retireront rapidement si le gouvernement du Québec impose raisonnablement des conditions incontournables pour minimiser les émissions de GES. Et à cela il faudra aussi ajouter beaucoup d'autres exigences concernant les impacts locaux, notamment sur la qualité de l'eau.

L'industrie pourrait répondre à cette logique en affirmant que le prix du pétrole augmentera beaucoup. Mais le pétrole ne représente que 20 % des hydrocarbures potentiels à extraire. Pour 80% des ressources (le gaz), il est peu probable qu'il y ait une hausse majeure du prix en Amérique du nord. Finalement, le succès de la transition énergétique vers les énergies renouvelables est susceptible d'induire une baisse de la consommation de combustibles fossiles, d'abord en Occident, puis éventuellement sur toute la planète. Plus celle-ci se concrétisera, moins l'exploitation des gisements offrant un faible retour sur l'investissement énergétique s'avérera rentable[16].

Disponible en ligne à www.grame.org/hydrocarbures2015quebec.pdf

[16] Voir Gagnon, L. (2008), "Civilisation and Energy Payback", *Energy Policy*, 36, pp. 3317-3322.

Mémoire

présenté dans le cadre des consultations publiques
sur l'évaluation environnementale stratégique
propre à l'île d'Anticosti

par

le Centre de vigilance et d'information
sur les enjeux pétroliers à Anticosti

et

la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Janvier 2016

Remerciements

Le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tiennent à remercier le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la tenue d'une consultation publique à Port-Menier, le 16 novembre 2015.

De plus, nous tenons à remercier messieurs [redacted] pour leur assistance et leur soutien dans la présente démarche.

Présentation de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Bien que constituée en municipalité dès 1902 par le propriétaire de l'île à l'époque, M. Henri Menier, ce n'est qu'en 1984 que le premier conseil municipal a été formé et assermenté. La Municipalité de L'Île-d'Anticosti fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et est rattachée au comté provincial de Duplessis. Son territoire couvre l'ensemble de l'île, soit une superficie de 7 943 km^2 pour une population permanente de 201 habitants, concentrée dans la seule agglomération de l'île, Port-Menier.

Présentation du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti

Le 13 février 2014, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements majeurs dans deux projets visant à confirmer le potentiel en pétrole de l'île d'Anticosti. Deux ententes ont été négociées, l'une entre Ressources Québec, Pétrolia inc., Corridor Resources inc. et Saint-Aubin E&P (Québec) inc. et l'autre entre Junex inc. et Ressources Québec pour la réalisation de deux programmes d'exploration.

L'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti évoque plusieurs questions et enjeux pour les acteurs concernés, ce qui a amené la Municipalité de L'Île-d'Anticosti à entreprendre des démarches (2012-2014) afin de mettre en place un comité sur les hydrocarbures. En avril 2014, les citoyens de Port-Menier ont été invités par la Municipalité à une rencontre publique avec les divers intervenants concernés par l'exploration des hydrocarbures à Anticosti (Pétrolia, Junex, MERN, MDDELCC) en vue de créer le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA). Le CVIEPA est constitué de membres (citoyens et corporatifs locaux) ainsi que d'un représentant de la Municipalité et de représentants du MERN et MDDELCC en tant que membres ressources.

Par souci de représentativité du milieu, la composition des membres du CVIEPA est ouverte. Ainsi, il est possible pour tout citoyen de Port-Menier de s'y impliquer activement et ainsi d'enrichir les échanges.

Le mandat principal du Centre est de recueillir et de communiquer toute information reliée aux activités d'exploration des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Le Centre se fait connaître auprès de la communauté et diffuse l'information concernant les enjeux de développement de l'île d'Anticosti par le biais d'une plateforme virtuelle d'échanges (www.centreanticosti.com).

Ce comité consultatif reçoit et transmet à la Municipalité les préoccupations des citoyens et des organismes du milieu quant aux activités d'exploration des hydrocarbures pour ainsi l'alimenter et l'informer. Le Centre organise des activités d'information et assure un lien entre des chercheurs et les citoyens de la communauté. Le Comité prend connaissance des résultats de la surveillance environnementale exercée par les autorités gouvernementales et veille à être informé des activités de consultation locale des entreprises pétrolières.

Le Centre doit permettre à la Municipalité de développer ses connaissances locales sur les hydrocarbures en se basant sur des principes et des pratiques de développement durable et, en particulier, des principes d'aménagement durable du territoire pour être en mesure d'évaluer les impacts liés aux activités d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, deux évaluations environnementales stratégiques ont été réalisées, l'une étant globale et l'autre, propre à l'île d'Anticosti. Des 64 études, 24 étaient spécifiques à l'île d'Anticosti. La consultation de ces études nous permet de faire les constats suivants.

Acquisition de connaissances supplémentaires

Considérant qu'il est essentiel et primordial d'améliorer notre connaissance et notre compréhension de la nature géologique et karstique unique de l'île d'Anticosti et des risques géologiques qui sont impliqués, nous demandons la création d'une chaire de recherche, d'un projet de recherche ou de toute autre structure permanente et intersectorielle de recherche afin de réaliser des travaux d'acquisition de connaissances. La connaissance ainsi développée par des chercheurs indépendants doit permettre d'identifier et de définir des secteurs sensibles ou à risque, permettre un suivi scientifique et rigoureux des façons de faire et ainsi minimiser les risques d'impacts majeurs sur le milieu, les écosystèmes et la communauté anticostienne.

- Caractérisation de la formation de Macasty et de la roche-couverture au dessus de celle-ci avant le début des forages exploratoires avec fracturation
- Études spécifiques à l'hydrogéologie et à l'hydrologie de l'île d'Anticosti
- Évaluation des impacts possibles sur les écosystèmes du fleuve et du golfe Saint-Laurent
- Renforcement des capacités de résilience et de gouvernance de la communauté de Port-Menier

Encadrement légal et réglementaire

Considérant qu'aucune réglementation québécoise sur les hydrocarbures ne précise les objectifs à atteindre ni les normes à respecter en matière d'analyse des risques technologiques et de planification des mesures d'urgence et que les lignes directrices du MDDELCC et l'arrêté ministériel du MERN laissent au demandeur de permis ou d'autorisation une latitude qui pourrait avoir des conséquences lors d'une urgence environnementale, nous demandons l'adoption par les ministères d'un encadrement légal et réglementaire définissant clairement les objectifs à atteindre par les entreprises d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures ainsi que les normes à respecter en matière d'analyse des risques technologiques et de planification des mesures d'urgence.

- Il est essentiel que des garanties financières soient déposées par les détenteurs de permis d'exploration et d'exploitation en cas de déversement accidentel, incendies, etc.
- La gestion des risques technologiques doit être assumée en totalité par l'exploitant pétrolier ou gazier.

Impacts sociaux et économiques

Avant d'entreprendre des scénarios de développement de la filière des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, une approche globale et intégrée du territoire avec le milieu insulaire doit être envisagée. Une telle approche doit se traduire par la mise en place d'un mode de gouvernance permettant la participation active de la population de Port-Menier.

Considérant que le village de Port-Menier et sa communauté sont actuellement exclus de tous les scénarios proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, nous sommes hautement interpellés et préoccupés par l'absence de retombées structurantes pour la communauté de Port-Menier.

- Parmi les autres effets appréhendés des scénarios proposés, notons de nombreux conflits d'usage du territoire (villégiature, chasse, pêche sportive) qui limiteraient grandement les possibilités de développement économique pour l'île d'Anticosti.

Finalement, considérant que trois (3) forages exploratoires avec fracturation sont prévus sur l'île d'Anticosti en 2016, le CVIEPA demande que des études géologiques et hydrologiques indépendantes soient réalisées avant l'émission des permis et certificats d'autorisation par le MDDELCC, ces études devront être poursuivies pendant et après ces trois (3) forages exploratoires avec fracturation. Les résultats devront être du domaine public pour consultation.

Ces études doivent;

- Démontrer que les puits sont situés à une distance sécuritaire des grandes failles et en connaître la géométrie.
- Caractériser la roche-couverture au dessus de la formation de Macasty.
- Mesurer la hauteur des fractures induites durant la fracturation.

Le CVIEPA désire être l'intermédiaire entre le consortium Hydrocarbures Anticosti et les chercheurs indépendants chargés des études. En devenant mandataire des études liées à l'exploration des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, le CVIEPA s'engagerait à rendre publique l'intégralité des résultats des études réalisées.

Dans cette optique, nous suggérons qu’un certain pourcentage des sommes investies dans le projet d’exploration et éventuellement d’exploitation des hydrocarbures à l’île d’Anticosti soit consacré à la création d’un fonds suffisant au financement de ces études.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Direction générale des hydrocarbures
et des biocarburants
REÇU LE
22 JAN. 2016

POUR UNE RÉELLE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mémoire présenté par le

Comité Vigilance Hydrocarbures de Montréal

dans le cadre de la consultation publique du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sur les hydrocarbures

Le 21 janvier 2016

COMITÉ MEMBRE DU RVHQ
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

Le CVH de Montréal

Le Comité Vigilance Hydrocarbures de Montréal (CVH de Montréal) est composé de personnes qui n'ont pas de liens financiers ni professionnels avec le secteur de l'énergie. Les membres du comité se caractérisent par leurs compétences avérées dans leurs domaines respectifs, entre autres la gestion, le droit, la finance, l'art et l'enseignement. Les membres sont vivement préoccupés par l'intensification du transport de pétrole au Québec et fortement engagés dans l'élaboration de solutions.

La liste des signataires se trouve à la fin du mémoire.

Les « consultations » publiques

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. La consultation publique du MERN sur les hydrocarbures ne s'embarrasse pas de ce type de préoccupations. Nous dénonçons les délais trop courts accordés à la population pour lui permettre de prendre connaissance de la documentation, de rédiger et de présenter un mémoire lors de cette consultation.
Lancée de manière désinvolte, prolongée avec des échéances mobiles « en sauts de puce », il semble que la « consultation » actuelle s'apparente davantage à un exercice de relations publiques et de récupération qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

L'acceptabilité sociale

Depuis plusieurs mois, le ministre Pierre Arcand déclare qu'il mène un exercice transparent afin que la population donne son accord à l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Or, les efforts fournis par le gouvernement pour transmettre aux citoyens des données fiables et accessibles quant aux avantages et aux risques associés au développement de cette industrie sont

nettement insuffisants. Il est inquiétant de constater qu'en plus de limiter l'accès à une information globale et compréhensible qui ferait entre autres le lien entre la production et le transport des hydrocarbures, d'une part, et les émissions de GES, d'autre part, le gouvernement ne semble pas intéressé à entendre ce que la population a à dire au sujet de l'exploitation des combustibles fossiles.

Au cours des deux dernières années, des dizaines, voire des centaines d'actions, manifestations, pétitions, marches, manifestes et autres interventions populaires ont été organisés par les citoyens pour exprimer leur désaccord face aux stratégies énergétiques mises de l'avant par le gouvernement du Québec. En avril dernier, plus de 25 000 personnes se sont rassemblées dans la capitale canadienne pour réclamer un plan concret pour une transition énergétique. Toutes ces démonstrations des citoyens indiquent clairement que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Il semble donc évident que la population québécoise n'est pas en accord avec l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire.

L'indépendance du Québec aux hydrocarbures

Tôt ou tard, le Québec devra s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles. Pour y arriver, il est primordial de développer un plan gouvernemental pour la transition énergétique. Au lieu de gaspiller son temps à explorer le potentiel et les risques associés à la filière des hydrocarbures, le MERN devrait plutôt consacrer ses précieuses ressources et son expertise à la recherche de solutions afin d'accélérer la transition énergétique. Lors de son passage à la COP21 de Paris en décembre 2015, Philippe Couillard manifestait son malaise quant à l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois. Les déclarations publiques du premier ministre doivent déboucher sur des actions concrètes. Nous invitons monsieur Couillard et les membres de son gouvernement à prendre leurs responsabilités et à exercer leur leadership en matière d'énergies renouvelables.

De nombreuses solutions existent pour réduire notre dépendance au pétrole, que ce soient les investissements massifs dans les transports en commun, l'imposition de nouvelles normes pour l'industrie automobile, la récupération des biogaz issus de la fermentation des matières résiduelles et des boues d'épuration ou l'optimisation des procédés industriels. Il suffit maintenant de faire preuve de courage politique et de mettre en place des stratégies créatives et ambitieuses pour aider les entreprises québécoises à exploiter ces occasions et les Québécois à changer leurs habitudes de consommation.

Non à l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois

Les dés semblent jetés. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

Nous ne pouvons cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas le temps et l'argent nécessaires pour évaluer les énergies renouvelables et les solutions de rechange qui permettraient au Québec de s'affranchir progressivement des énergies fossiles. Dans ces conditions, vous n'avez pas notre accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.

Il n'y a pas d'urgence à exploiter nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité exploitation vs importation suscite un faux débat et détourne l'attention de l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, pour le bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

Signataires

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Consultations publiques menées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

Mémoire

Ensemble vers une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent et des écosystèmes … pensons golfe !

Présenté par le

ZIP ÎLES DE LA MADELEINE

Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

janvier 2016

Rédaction : [redacted]
Relecture : [redacted]

Et entériné par le conseil d'administration du Comité ZIP des îles, le 27 janvier 2016.

Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
209-330, chemin Principal
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9
Téléphone/Faximilé : 418-986-6633
Courriel : direction@zipdesiles.org
Site électronique : http://www.zipdesiles.org

© Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, janvier 2016.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

Présentation de l'organisme 5

Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) 5

La GISL, à l'image d'un milieu complexe 7

Recommandations 10

Conclusion 12

Introduction

Ce mémoire a été rédigé à la suite des consultations publiques tenues aux Îles-de-la-Madeleine lors du passage des représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec le 18 novembre dernier. De plus, notre réflexion fut alimentée par de nombreuses discussions au sein de notre conseil d'administration, en comité de travail ou lors d'activités traitant des énergies/hydrocarbures, auxquels nous prenons part depuis plusieurs années. Étant donné que nous avons déjà présenté plusieurs mémoires au sujet des hydrocarbures, soit en tant qu'organisme indépendant ou par l'entremise de Stratégies Saint-Laurent et du réseau des comités ZIP, nous orienterons nos propos cette fois-ci, en regard de l'avènement et de la mise en œuvre de la gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GISL).

D'emblée, nous tenons à remercier les instances responsables de s'être arrêtées dans l'archipel durant cet exercice. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il aurait été préférable que l'ensemble des ministères concernés soit partie prenante et participe activement à ce processus consultatif, voir que le BAPE y joue un rôle de premier plan. Le fait que celui-ci ait été mené uniquement par le ministère de l'Énergie et des Ressources, qui apparaît comme co-promoteur de plusieurs projets déjà en cours, est susceptible de réduire la transparence et donc la crédibilité de ce processus de consultation. En effet, une telle consultation devrait servir, non pas à poser les balises d'une éventuelle mise en valeur des ressources fossiles, mais plutôt à donner l'occasion de se prononcer sur la pertinence ou non du développement de cette filière énergétique à la population riveraine du Saint-Laurent. Or, l'obtention de l'acceptabilité sociale d'un projet, essentielle dans ces cas où le mode de vie, voire l'essence même, des communautés concernées pourraient être mises à risque, ne peut être obtenu que grâce à un processus impartial, transparent et équitable, et cela dès le début du processus.

Nous saluons cette mobilisation des citoyens, des organismes et des instances madeliniennes qui font preuve de patience et de constance face aux diverses et nombreuses activités de consultation sur les différents aspects entourant l'éventuel développement d'une filière hydrocarbures au Québec, particulièrement aux îles ou dans le golfe Saint-Laurent. Cela démontre très clairement le profond souci de la communauté insulaire concernant cette filière énergétique et ses dangers potentiels pour l'ensemble de l'écosystème du Saint-Laurent, tout particulièrement dans un contexte planétaire fragilisé par les émissions de cette industrie aux apparences peu durables.

Présentation de l'organisme

Le **Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine**, officiellement incorporé en octobre 1999, est un organisme de concertation en environnement à but non lucratif (OSBL), qui fait partie d'un réseau québécois de 13 comités ZIP situés le long du Saint-Laurent et qui sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent (SSL), OSBL ayant son siège social à Québec. Tous s'insèrent dans le Plan d'action Saint-Laurent (PASL), issu d'une entente impliquant de nombreux ministères provinciaux et fédéraux, laquelle est cosignée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC). La principale et première mission des comités ZIP est d'agir comme organisme rassembleur et mobilisateur afin d'assurer la concertation des intervenants en vue de la protection, de la mise en valeur et de la réhabilitation du Saint-Laurent et de son littoral dans un territoire donné et entre territoires par le biais de Stratégie Saint-Laurent.

La composition **multisectorielle** du conseil d'administration du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, où douze secteurs d'activités y sont représentés, lui permet de faire office de table de concertation locale pour l'organisme, assurant **la concertation entre les divers secteurs d'activités du milieu**. Le territoire couvert par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine inclut tout le littoral, les baies et les lagunes, les ruisseaux, les marais côtiers et les eaux extérieures ceinturant l'archipel dans un rayon de 100 km.

Dans le sillage de son mandat de concertation, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine a contribué, en 2000, à la mise en place et à la coordination de cinq initiatives volontaires de **gestion intégrée liées aux plans d'eau intérieurs majeurs de l'archipel**. Ces initiatives ont permis la création de **cinq comités de gestion intégrée** qui réunissent des usagers bénévoles désireux de s'impliquer dans un but de développement durable des plans d'eau en harmonie avec l'environnement, les ressources et les usages qui y sont présents. En janvier 2014, l'organisme a aussi été mandaté par le MDDELCC afin d'orchestrer le déploiement de la démarche de la GISL pour le territoire et de mettre en place **la Table de concertation régionale (TCR)**.

Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

La GISL, découlant du Plan d'Action Saint-Laurent et née de la Loi sur l'eau du Québec (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection - 2009). Elle peut se définir comme étant un processus évolutif et permanent, basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources (incluant la ressource en eau) de cet important écosystème, et ce, en respect des valeurs collectives de développement et des cultures, suivant ainsi les principes associés au développement durable. Le but visé par la GISL est de **gérer les activités et les usages qui touchent au Saint-Laurent de manière intégrée et participative afin d'assurer le bien-être des collectivités et le développement durable du Saint-Laurent**. Les activités réalisées dans le cadre de ces différentes démarches permettent d'acquérir et de diffuser des connaissances liées au Saint-Laurent, de sensibiliser la communauté et de

mettre en place les conditions propices au maintien de la biodiversité et des usages côtiers compatibles avec le développement durable, et de favoriser la résolution de conflits d'usages. Ces démarches s'harmonisent parfaitement et en toute complémentarité au mandat, aux objectifs et aux activités que mène le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, et cela au quotidien.

En 2015, la TCR s'est ainsi ajoutée comme outil supplémentaire pour faciliter les échanges constructifs entre les principaux acteurs de l'eau, les intervenants régionaux concernés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, et ce afin d'harmoniser leurs actions via l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR). La TCR permettra de planifier et d'harmoniser les actions afin de contribuer à la GISL pour une meilleure qualité de l'eau.

Le territoire de la GISL couvre l'ensemble du Saint-Laurent, dont le découpage en 12 zones est calqué sur les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) existantes et les limites des MRC. Bien que seules 5 TCR soient actuellement en place, il est prévu que 7 autres soient à l'œuvre en 2026 (pour un total de 12), chacune **avec un plan de gestion intégrée régional (PGIR) propre,** qui comprendra un portrait régional, une définition des domaines d'intervention, les orientations et objectifs et des plans d'action en découlant. Ce processus « global » permet la mise en place de mécanismes de gouvernance facilitant la concertation des utilisateurs et des intervenants et permettant la planification et l'harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources en eau et des autres ressources naturelles qui en dépendent, dans une optique de développement durable de l'unité hydrographique du Saint-Laurent.

À nos yeux, l'avènement de la GISL propose une façon innovante de faire les choses à l'échelle québécoise. Ce mode de de gouvernance participative nécessite et facilite une implication responsable et concertée de ses membres, dans le but avoué de rendre équitable et transparente l'expression du pouvoir d'influence des usagers, de la société civile et des décideurs publics, et ce dans l'ensemble des étapes du processus de planification et de prise de décision. Il s'agit, par ailleurs, d'un mécanisme de concertation très semblable aux travaux que mène le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, et dont les valeurs d'intégration, de participation active, de respect et d'objectivité se reflètent dans l'ensemble du travail de l'organisme. Nous croyons que le respect de ces valeurs contribue au succès de l'organisme et à la confiance dont il jouit auprès de la population.

Les écosystèmes, ainsi que les bénéfices que nous en tirons, sont d'une très grande complexité et il est extrêmement difficile de déterminer les règles de leur gestion qui intègreraient l'ensemble des facteurs qui les définissent. Pour ce faire, il faut prendre en compte les rôles, non seulement écologiques, mais économiques et sociaux, de la dynamique des écosystèmes. Ainsi, **la concertation est désormais un enjeu de société et l'importance de créer une alliance entre les utilisateurs, les conservateurs, les développeurs, les décideurs et les spécialistes pour planifier l'avenir de nos écosystèmes est maintenant bien reconnue. Cependant, les mécanismes de concertation adoptés doivent impérieusement susciter la confiance des parties prenantes.**

La GISL à l'image d'un milieu complexe

Le golfe du Saint-Laurent est une entité qui concerne certes l'ensemble des Québécois, mais aussi l'ensemble des populations côtières qui le ceinturent, dont Terre-Neuve-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. L'écosystème Saint-Laurent (fleuve, estuaire et golfe) est dynamique et les échanges d'eau y sont très importants, les eaux froides de l'Atlantique qui empruntent le chenal laurentien remontant jusqu'à la Côte-Nord et à l'embouchure du Saguenay. Tout polluant relâché dans la colonne d'eau, dans l'axe du chenal laurentien, a le potentiel d'être transporté par les courants de fond et est même susceptible de ressurgir dans l'estuaire. Le golfe du Saint-Laurent est donc un milieu très dynamique et extrêmement complexe, dont l'instabilité et l'imprévisibilité pourraient s'aggraver avec l'avènement des changements climatiques. **Cela rend une vision d'ensemble obligatoire**, notamment en ce qui a trait à la hausse du niveau marin (parmi les plus élevés de la planète), l'amplification de l'érosion côtière, la force, la fréquence et la trajectoire des tempêtes et des événements extrêmes, la présence de glace, etc.

Étant donné les caractéristiques propres du golfe Saint-Laurent en termes de migration des espèces et de circulation de l'eau, les impacts environnementaux d'une éventuelle exploration ou exploitation des hydrocarbures pourraient s'étendre rapidement à l'ensemble du golfe Saint-Laurent. **En ce sens, les préoccupations soulevées par les risques engendrés par l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe Saint-Laurent sont applicables à son entièreté, peu importe la zone exploitée**.Tout impact sur ces espèces lors de leur migration dans le golfe risque d'avoir des répercussions loin en amont, au niveau de l'estuaire.

Localisé au milieu du golfe du Saint-Laurent, **l'archipel madelinot** est intimement lié au grand système du Saint-Laurent incluant le golfe. La dynamique qui régit cette vaste étendue d'eau intérieure engendre inévitablement diverses répercussions pour les Îles-de-la-Madeleine. Cet archipel est constitué d'une dizaine d'îles, dont les noyaux rocheux de six d'entre elles sont reliés par des cordons sableux. Une seule île habitée, l'Île d'Entrée n'est pas rattachée aux autres. L'archipel s'étale sur une superficie de 202 km^2. Le couvert forestier occupe environ 26% et le milieu dunaire, 33% de cette surface terrestre. Les cinq principaux plans d'eau intérieurs (baie du Bassin, baie du Havre aux Basques, lagune du Havre aux Maisons et la baie du Cap Vert, lagune de la Grande Entrée et le bassin aux Huîtres) occupent l'intérieur de l'archipel, ce qui semble assez unique mondialement. L'amplitude des marées est assez faible, avec un marnage moyen de l'ordre de 0,58 m. Un point amphidromique est situé à l'ouest des Îles, ce qui entraine un effet de gyre, de même qu'un patron de marées diurnes à certains endroits et semi-diurnes à d'autres. La circulation des courants de surface y est de fait, très complexe.

L'archipel est aussi caractérisé par de très faibles altitudes. **Le littoral** se compose de falaises, de plages et de dunes, entourant les noyaux rocheux et les milieux humides. Les falaises présentent des pentes abruptes, tout comme certaines dunes qui sont sculptées et modulées selon les vents omniprésents. Ainsi, les baies et lagunes intérieures constituent des habitats propices où s'abritent, se reposent, se nourrissent et se reproduisent plusieurs espèces.

La grande **diversité des habitats terrestres, côtiers ainsi que les caractéristiques océanographiques environnantes** du milieu madelinot favorisent la présence de nombreuses espèces, dont plusieurs sont dotés d'un statut de protection particulier. Le milieu environnant est très **dynamique et diversifié**. Des espèces marines y effectuent des migrations entre l'Atlantique et l'estuaire (anguilles, saumons, mammifères marins tels que le rorqual bleu, le rorqual commun, etc.). L'archipel offre également des habitats, des aires de nidification, d'alimentation ou de repos à plusieurs oiseaux migrateurs.

En ce qui a trait à **l'eau douce**, le réseau hydrographique se compose de quelques étangs et d'une centaine de petits ruisseaux et d'environ 4 096 hectares de milieux humides (8,1% du territoire). Les **nappes phréatiques** constituent la seule source d'approvisionnement en eau potable. Leur intégrité doit donc être rigoureusement protégée, car la vie même des insulaires (et de leurs visiteurs) en dépend directement.

Le golfe est un écosystème unique, partagé entre **cinq juridictions provinciales** ainsi que par le **gouvernement fédéral**. Sachant que les frontières interprovinciales ne respectent pas les réalités océanographiques ou écologiques de cette quasi-mer intérieure, le ministère des Pêches et des Océans du Canada œuvre déjà à mettre en place un programme de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL), afin d'en harmoniser la gestion.

L'économie locale, quant à elle, repose essentiellement sur les deux piliers que sont la pêche et le tourisme. Malgré la fragilité de l'économie, une forme de diversification économique tend à vouloir se développer, notamment dans le secteur de la mariculture et de l'agroalimentaire. Certaines entreprises ou sociétés sont aussi très importantes dans l'économie locale, dont Hydro-Québec, Mines Seleine, CISSS, Cégep, etc.). D'ailleurs, le contexte géographique particulier de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine fait en sorte que la société d'État Hydro-Québec doit y opérer un réseau de production autonome à partir d'une centrale thermique au mazout. Ce procédé, alimenté par un groupe électrogène, est fort couteux, polluant et, de surcroît, très peu performant. Bien que des démarches d'amélioration du système soient en cours, notre pétrodépendance sera là pour quelque temps encore.

Le mode de vie et la qualité de vie des insulaires dépendent donc en grande partie de l'intégrité du milieu, puisqu'il est surtout basé sur la pêche et le tourisme. D'innombrables activités de nature commerciale, artisanale ou récréative y sont aussi pratiquées. L'environnement naturel et humain exceptionnel retrouvé sur le territoire le rend unique au monde. Il est d'ailleurs identifié comme un site potentiel pour la mise en place d'une Aire marine protégée.

L'aire marine protégée comme démarche de gestion intégrée

Un Projet d'aire marine protégée (AMP) est en cours pour le secteur ceinturant les Îles-de-la-Madeleine depuis déjà plusieurs années, sans que le processus ne soit à ce jour mené à terme. En décembre 2011, une entente fédérale/provinciale a été conclue pour mener cet exercice sur un territoire d'environ 17 000 km^2. C'est juste avant la fin de l'entente vouée au projet d'étude d'une aire marine protégée qu'en février 2014, l'Université du Québec à Rimouski, la firme Cultura et Pêches et Océans Canada déposaient le fruit de leurs travaux à Parcs Canada et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Puis à la mi-janvier 2015, cet impressionnant portait de la zone à l'étude, couvrant les aspects écologiques, sociaux, de patrimoine culturel ainsi que l'évaluation économique du secteur des pêches, a été rendu publique par le biais du site électronique du MDDELCC.

Malgré que **l'implantation d'une AMP dans un secteur donné peut avoir un important effet levier pour un développement économique du golfe Saint-Laurent en harmonie avec la protection ses ressources,** la volonté politique de poursuivre l'étude de cette démarche potentiellement porteuse ne nous parait pas claire en ce moment. Pourtant, le secteur du golfe Saint-Laurent compte moins de 2 % d'aires marines protégées, alors que les deux paliers gouvernementaux ont pris des engagements visant à se doter de telles aires marines protégées à court terme : le gouvernement du Québec a clairement affiché l'objectif d'atteindre un taux de 10 % dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent.

Selon nous, la **première Stratégie maritime québécoise**, qui a pour but de saisir les opportunités de développement du Saint-Laurent, devrait permettre de mener à terme la suite de l'étude, notamment en ce qui a trait à l'élaboration de scénarios adaptés aux réalités locales, lesquels devraient ultimement être validés par la population. À nos yeux, **un tel projet doit-être bâti avec les acteurs de la communauté, de façon innovante, intégrante, objective, transparente et surtout participative.** Le golfe Saint-Laurent et ses ressources sont intimement liés au mode de vie de la communauté insulaire madelinienne, vaste et complexe écosystème qui supporte notre économie, nous nourrit en partie et fait naître un fort sentiment d'appartenance chez les habitants de ce territoire. À ce stade-ci les craintes des citoyens sont légitimes envers une démarche méconnue qui les concerne.

RECOMMANDATIONS :

Recommandation #1: Le golfe Saint-Laurent doit être analysé dans sa globalité, comme une entité écologique indivisible par des frontières administratives, et se doit d'être géré de manière à refléter son unicité océanographique et biologique, ainsi que son dynamisme écologique. **Le dossier des hydrocarbures doit impérativement être abordé en considérant l'intégralité de l'écosystème**. Il se doit d'être réfléchi et géré selon les modèles déjà établis par les Comités ZIP et les TCR, tout comme devraient l'être les autres dossiers relatifs au golfe Saint-Laurent : **de manière concertée et intégrée.**

Recommandation #2: Le gouvernement devrait appliquer les grandes recommandations qui sont ressorties des processus de consultation précédents, particulièrement celles du BAPE qui concernent le manque de connaissances reliées à l'écosystème du Saint-Laurent. Par exemple, depuis le début de ces processus de consultation (2003), les scientifiques ont été nombreux à décrier le manque de données scientifiques, notamment celles nécessaires pour identifier les aires sensibles ou d'importance pour les espèces locales et qui devraient être soustraites à ce type de développement. Également, il persiste d'importantes lacunes au niveau des informations ayant trait aux impacts cumulatifs des activités industrielles, portuaires et de transport, ainsi que de celles associées à d'éventuelles activités pétrolières, sur les aspects physiques et biophysiques du golfe (courants, gyres, glaces, changements climatiques, couloirs migratoires, etc.), sur les mammifères marins (déplacements entre zones de concentration, patron d'utilisation du territoire, effets cumulés des activités humaines, etc.) et sur les effets environnementaux des activités pétrolières en mer (effets des levées sismiques, effets des déversements sur la santé publique, effets des rejets liquides sur la faune marine, etc.).

Recommandation #3: Il convient aussi de considérer comme un tout l'ensemble des études (ÉES, consultations, etc.) réalisées au sujet du Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe) et non de manière isolée. Ceci permettra d'assurer d'une part, une perspective « globale » de développement durable en considérant une approche responsable de précaution et d'autre part, que le développement de l'exploration gazière ne se fera pas au détriment d'autres activités économiques qui sont au centre du développement et de la culture des régions.

Recommandation #4: Il faut à tout prix minimiser les risques sur la santé et le bien-être des collectivités riveraines, en réduisant au maximum les répercussions négatives que pourrait avoir l'implantation de toute nouvelle industrie sur les activités économiques et sociales des collectivités riveraines. Ceci n'est possible qu'en instaurant au préalable des mesures réglementaires et juridiques nécessaires pour encadrer les activités prévues, inciter le respect rigoureux des meilleures pratiques et permettre la pénalisation efficace des délits. De même, les montants prévus de dédommagement en cas de déversement doivent refléter les coûts réels des impacts notamment sur la pêche, le tourisme, la biodiversité, les services écologiques, etc., ce qui implique une révision des normes relatives aux assurances des promoteurs et de leur solvabilité.

Recommandation #5: Il est primordial d'assurer, au préalable, une capacité d'intervention suffisante en cas de déversement. Selon les saisons, lors d'un incident dans le golfe, les cinq provinces côtières sont susceptibles d'être touchées et impactées. Ainsi, dans la perspective où une industrie serait mise en place dans le golfe, il faudrait envisager tous les moyens disponibles pour effectuer les suivis les plus probants et notamment, accroître notre capacité d'intervention lors d'incident.

Recommandation #6: Profitons de l'actualisation de la stratégie énergétique québécoise, pour l'adapter aux réalités diverses de son territoire. L'archipel madelinot est un exemple criant de la nécessité de revoir les mesures mur-à-mur habituellement appliquées au Québec. Alors qu'il témoigne actuellement d'une approche datée, voire archaïque en matière d'approvisionnement énergétique, il pourrait devenir un exemple d'innovation sociale et technologique dans ce domaine. Des réflexions sont déjà entreprises localement afin de favoriser un développement du territoire digne du 21e siècle. Pour cela, il faut nécessairement miser sur la production d'énergies renouvelables en favorisant le développement et l'innovation de ces technologies, dans la perspective d'adopter un virage vers les énergies plus vertes.

Recommandation #7: Il apparait primordial que, dans le sillage du Plan d'action Saint-Laurent, de la Stratégie maritime du Saint-Laurent et de la mise en œuvre graduelle de la Gestion intégrée du Saint-Laurent, que l'agence Parcs Canada et le MDDELCC en arrivent rapidement à une entente qui permettra de compléter le processus qui a été véritablement entamé en 2012 et qui visait à évaluer la possibilité d'implanter une **aire marine protégée** sur le plateau madelinien, ceci au profit du Saint-Laurent et des collectivités qui y sont intimement liées.

Conclusion

Le Plan d'action du Saint-Laurent, qui est à l'origine de l'existence de notre organisme, vise la mise en valeur, la restauration, la conservation et la protection du Saint-Laurent, tout en lui permettant de continuer à servir de base pour d'innombrables activités qui s'y déroulent. Il apparait essentiel que des activités économiques puissent continuer de s'y pratiquer en toute harmonie avec l'environnement. Ainsi les pêcheurs, mariculteurs et agriculteurs, de même que les autres gens qui mettent cet environnement exceptionnel en valeur, doivent pouvoir y poursuivre leurs activités de façon durable. Or, le développement de la filière des énergies fossiles dans le golfe du Saint-Laurent constituerait, à la lumière des informations que nous possédons, un virage important qui irait à l'encontre des engagements pris en matière de développement durable par l'État québécois (politique de lutte aux changements climatiques, aire protégée, etc.).

L'État ne peut envisager de développer une filière économique au détriment d'une autre, et c'est particulièrement vrai lorsque l'activité existante est déjà au coeur du développement des régions. Il convient donc d'agir avec extrême prudence et discernement en envisageant toute nouvelle activité économique susceptible de provoquer des impacts et de mettre en péril le fragile équilibre qui subsiste actuellement à l'échelle du golfe du Saint-Laurent.

L'adoption d'une démarche de gestion intégrée, transparente et interprovinciale, nous semble donc plus pertinente que jamais. Il est inquiétant d'imaginer le golfe du Saint-Laurent un jour partagé entre cinq Offices des hydrocarbures extracôtiers sans l'existence d'un comité interprovincial, qui assurerait l'intégration des considérations écologiques, économiques et sociales associées à l'usage responsable des ressources du golfe. **Une véritable gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent s'avère essentielle pour favoriser le développement durable de cette mer intérieure.**

Le Comité ZIP demeure disponible advenant le cas d'éventuelles démarches futures qui solliciteraient sa participation.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

POUR UNE RÉELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AUX HYDROCARBURES

Mémoire présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques sur les hydrocarbures

Par [redacted]

CETTE CONSULTATION PUBLIQUE EST UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE.

Une réelle démarche de consultation publique implique de se soucier de ce que la population souhaite exprimer et de la qualité des interventions. Nous ne sommes pas du tout en présence de telles considérations.

Trois semaines pour lire et analyser 64 études (qui ont exigé plus d'un an et demi de travail) dont 30 % n'e sont toujours pas disponibles, puis pour préparer un mémoire, cela est un délai ridicule.

Lancée de manière désinvolte dans la foulée de ce processus, la « consultation » actuelle s'apparente davantage à **un exercice de relations publiques et de récupération** qu'à une véritable consultation sérieuse et rigoureuse.

LE QUÉBEC DOIT S'AFFRANCHIR DES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER UN PLAN GOUVERNEMENTAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« Plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre. »
Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

Les dés sont jetés d'avance. Le gouvernement prévoit aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, malgré tous les risques que cette industrie représente pour notre approvisionnement en eau potable. Dans le contexte où nous devons également réduire nos émissions de gaz à effet de serre, cette décision gouvernementale unilatérale défie toute logique.

*« Dans la mesure où on peut exploiter du pétrole québécois et dans le cadre d'une **acceptabilité sociale**, ce n'est pas quelque chose d'impensable. »* Pierre Arcand

Je ne peux cautionner une démarche qui, non seulement fait fi de toute réflexion critique sur la pertinence de développer la filière des hydrocarbures, mais n'investit pas autant de temps et de ressources à évaluer les énergies et solutions alternatives qui permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des hydrocarbures. **Dans ces conditions, vous n'avez pas mon accord pour aller de l'avant avec votre plan gouvernemental sur les hydrocarbures.**

Il n'y a pas d'urgence à développer nos hypothétiques ressources d'hydrocarbures. Le discours gouvernemental qui expose la dualité « exploitation vs importation » suscite un faux débat et détourne l'attention de **l'enjeu primordial : celui de remplacer les énergies fossiles**, au bénéfice de nos communautés, de notre santé, de la protection de nos sources d'eau potable et de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques.

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION MADELINIENNE POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

DÉPOSÉ AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES DE L'EES SUR LES HYDROCARBURES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

10 FÉVRIER 2016

Table des chapitres

Préavis 2

Présentation de l'organisme 3

Présentation du concept de la sécurité énergétique durable 3

Analyse du projet québécois de développement des hydrocarbures à la lumière des 5 « A » 5

Synthèse de l'application de la sécurité énergétique durable au Québec 15

Conclusion 17

Préavis

1° Nous tenons à souligner notre appréciation pour l'ensemble des informations recueillies durant cette démarche, mais nous nous questionnons sur la signification de la faible présence des Îles de la Madeleine dans le rapport sommaire du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (PACA), alors que l'archipel sera directement et indirectement affecté par l'ensemble des projets à l'étude. Nous tenons également à souligner notre appréciation pour la tenue des audiences aux Îles de la Madeleine, la présence physique des Commissaires ayant permis de donner une qualité humaine à ce processus autrement déconnecté des réalités de nombreux Québécois et Québécoises.

2° Nous tenons, par contre, à dénoncer le manque de cohérence dans l'ordre et la forme de la démarche, ainsi que l'attitude cavalière du gouvernement face aux citoyens du Québec. Les orientations imposées, les délais très courts et constamment modifiés d'étude de documents spécialisés, l'inaccessibilité d'études clef à la compréhension des enjeux jusqu'aux derniers instants, les temps écourtés de prise de parole (10 minutes étant largement insuffisant pour commenter les centaines de pages à l'étude), le nombre démesuré de consultations échelonnées sur des années, l'inexistence de quelconque forme de rétroaction, ont tous contribué à épuiser la population et à transformer cette démarche essentielle en parodie de la démocratie. Même un procureur ne peut reposer de façon abusive une même question dans l'espoir d'obtenir une réponse désirée sans se faire accuser d'harcèlement.

3° Nous réitérons notre ferme opposition aux orientations fossiles imposées par le gouvernement, tout particulièrement ceux qui touchent au golfe du Saint-Laurent. Nous rappelons également que les projets de développement fossile ont déjà commencé au Québec, alors même que nous répétons notre opposition. Nous insistons, une fois de plus, pour que le Québec suspende l'ensemble des projets en phase d'exploration ou d'exploitation et qu'il se dote d'une stratégie ambitieuse et cohérente de transition énergétique, dans le respect de ses engagements internationaux et des générations futures.

4º Par transition énergétique, nous entendons un chantier d'innovation collective, qui verrait le passage de l'état actuel, insoutenable sur le plan énergétique et climatique, à un état futur durable. Ce chantier consiste à inventer et à mettre en œuvre des technologies et des pratiques innovantes qui réduiront progressivement les impacts de notre production et consommation d'énergie, tout en soutenant le développement de nos communautés. Ces innovations passeront, notamment, par la réduction à la source de la consommation, par l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos outils et par la conversion aux énergies renouvelables. La transition énergétique regroupe l'ensemble des mesures comportementales, organisationnelles et techniques à adopter pour évoluer vers un modèle décarbonisé respectant les générations futures.

Présentation de l'organisme

L'**Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale** (AMSÉE) est un OSBL créé en 2014 dans la foulée du déversement de 100 000L de diesel dans la marina du Cap-aux-Meules. Elle vise à stimuler la mise en place de mesures réduisant les risques et les impacts des événements accidentels - terrestres et maritimes - liés à l'approvisionnement énergétique sur l'archipel et à travers le golfe du Saint-Laurent. Elle vise aussi à contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale madelinienne en valorisant la décarbonisation de l'énergie, la réduction à la source des besoins et l'efficacité énergétique. L'organisme participe également à divers démarches de consultation dans le domaine énergétique, dont celle entourant la future politique énergétique du Québec[1].

Avant sa création, les membres de l'AMSÉE participaient aux consultations à titre personnel ou en association avec d'autres groupes formels et informels. Les arguments avancés durant les dix dernières années ont été bien repris dans le rapport de l'EES-2, dans le rapport 297 du BAPE ainsi que dans les documents de synthèse produit dans le cadre de cette toute dernière démarche. Ainsi, il est de notre avis que la fragilité naturelle des milieux concernés, leur vulnérabilité marquée devant les risques immédiats et à long terme associés au cycle de vie des énergies fossiles, la structure économique basée sur des ressources renouvelables de qualité, les conditions structurelles (climatiques, océanographiques, etc.) hostiles du golfe, le contexte sociopolitique complexe, impliquant de multiples partenaires dans 5 provinces, ainsi que les lacunes au niveau des informations détenues à ces sujets ne sont plus à démontrer, ici.

Nous aimerions plutôt attirer l'attention sur un autre élément, qui semble échapper à l'analyse des études du PACA et qui était pourtant très présent dans la Stratégie énergétique 2006-2015 du Québec : la sécurité énergétique. En recadrant de cette façon l'enjeu, nous proposons de répondre à la question de fond: l'exploitation des ressources fossiles du Québec contribuerait-il à la sécurité énergétique à sa population ou la menacerait-elle?

Présentation du concept de la sécurité énergétique durable

D'emblée, le concept de sécurité énergétique évoque la notion de garantie d'approvisionnement : avoir une énergie fiable et accessible en quantité suffisante pour répondre à la demande. Il est connu au Québec, voir invoqué par l'industrie de l'énergie et ses associés, pour faire valoir les projets de développement fossile : vu la forte consommation d'énergie fossile au Québec, ainsi que son augmentation anticipée, on nous propose de renforcir la sécurité de l'approvisionnement (c'est-à-dire de l'offre) par le développement de sources de carburant fossile fiables et locales, qui sauront répondre

[1] http://mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/lettre/EE_20150715_099_AMSEE.pdf

à nos besoins tout en créant des nouvelles sources de revenu pour l'État. Plus simplement, on propose que le Québec améliore sa sécurité énergétique en devenant lui-même producteur d'énergie fossile.

Pourtant, en réduisant le concept de sécurité énergétique aux aspects quantitatifs à court terme de son offre, on en évacue l'essentiel. Une politique axée sur la sécurité énergétique doit prendre en compte, de façon systémique, les impacts de l'ensemble des étapes du cycle approvisionnement, (exploration, exploitation, transport, stockage, transformation, distribution et consommation) sur l'accessibilité de l'énergie, et intégrer ceux-ci à l'intérieur d'une politique cohérente structurée[2].

Plusieurs facteurs viennent nuancer l'importance de l'aspect « offre » : dans le jargon de l'industrie, on réfère souvent aux quatre « A » de la sécurité énergétique[3] pour analyser et évaluer les niveaux de risque, soit : *Availability, Accessibility, Affordability* et *Acceptability*.

Nous proposons, pour notre part, de rajouter un cinquième « A », soit l'élément de résilience, l'*Adaptability*. Depuis les dernières dix années[4], les considérations climatiques et économiques ont déstabilisé le contexte énergétique, augmentant sensiblement le niveau d'incertitude quant aux conditions de développement. Les exigences associées à l'élasticité de la demande énergétique (intensité énergétique décroissante chez les économies développées) et aux contraintes sur les ressources ont ainsi modifié les façons de penser la sécurité énergétique. En effet, on parle désormais des susmentionnés facteurs en termes de « sécurité énergétique durable ».

Les 5 « A » de la sécurité énergétique durable

Critère	Dimension abordée		
1. ***Availability***	**Disponibilité physique**	:	Les facteurs géologiques et physiques de la disponibilité de la ressource énergétique.
2. ***Accessibility***	**Accessibilité géopolitique**	:	Les facteurs géopolitiques encadrant l'accès à la ressource énergétique.
3. ***Affordabilité***	**Acessibilité économique**	:	Les facteurs économiques permettant l'accès à la ressource énergétique à un prix abordable et avantageux en y incluant les coûts indirects et les externalités, de la production à la consommation.

[2] http://www.courrierinternational.com/article/chine-les-energies-fossiles-doivent-ceder-la-place

[3] http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421514004960
http://www.drustvo-termicara.com/resources/files/7fa5460.pdf

[4] Depuis le Sommet du G8 de Gleneagles (Écosse, 6-8 juillet 2005)
http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-1-page-131.htm
http://aperc.ieej.or.jp/file/2010/9/26/APERC_2007_A_Quest_for_Energy_Security.pdf

4. *Acceptability*	**Acceptabilité socio-environnementale**	:	Les facteurs socio-environnementaux encadrant l'accès à la ressource à un coût social et environnemental acceptable, de la production à la consommation.
5. *Adaptability*	**Adaptabilité**	:	Les facteurs adaptatifs de la ressource énergétique face aux contraintes évolutives, de la production à la consommation.

Analyse du projet québécois de développement des hydrocarbures à la lumière des 5 « A »

1) *Availability* / Disponibilité physique

Depuis les découvertes de gisements non-conventionnels et le développement de technologies capables d'en soutirer les ressources, les hydrocarbures semblent être présents partout. Pourtant, leur disponibilité en termes absolus (mondiaux) est nécessairement limitée dans le temps, en raison de leur caractère non-renouvelable. Selon plusieurs (dont l'Agence internationale de l'énergie[5]), nous atteignons désormais le « pic pétrolier », moment où la moitié des ressources conventionnelles exploitables a été extraite. La première moitié aura été extraite en cent ans, avec une grande accélération de l'exploitation dans les années 1950; aujourd'hui, nous n'en avons peut-être pas assez pour un autre siècle, selon les « pessimistes »; peut-être assez pour 200 ans, selon les « optimistes »[6]. Cependant, même si les réserves sont encore amplement suffisantes pour répondre aux besoins immédiats, ce qu'il reste des ressources est de plus en plus coûteux à exploiter, pour diverses raisons techniques, financières, sociales etc.

La disponibilité est plus encore restreinte par des considérations climatiques. Un des concepts suggérés pour gérer nos émissions de gaz à effet de serre (GES) est le « budget carbone », qui prévoit combien de tonnes équivalentes de CO2 nous pouvons encore émettre dans l'atmosphère avant de dépasser des concentrations qui causeront une augmentation de la température mondiale moyenne de plus de 2°C. Selon cette approche, notre « budget carbone » résiduel est de quelques 1340 GT eq CO2, pour l'ensemble des activités humaines[7]. Si l'on compare cela aux quantités de carbone contenues dans les réserves d'hydrocarbures exploitables à l'échelle mondiale, ce

[5] https://www.iea.org/aboutus/faqs/oil/

[6] APERC; peu importe la définition que l'on donne au « pic pétrolier » - de l'offre, de la demande, des prix, bref, il s'agit nécessairement d'une ressource limitée, dont les réserves s'épuisent irrévocablement.

[7] GIEC; H. Mead; IPCC 5.

« budget carbone » implique que 80% de ces réserves doit demeurer inexploité. Suivant cette logique, nous manquerons donc nécessairement de pétrole exploitable et devrons inexorablement le remplacer par autres choses, à l'horizon d'une génération.

Comment distribuer les ressources restantes? On parle souvent de « dette carbone » pour évoquer les responsabilités respectives des collectivités dans la déstabilisation climatique. À l'image du « pollueur-payeur », il en reviendrait aux pays industrialisés de financer une part des travaux de lutte aux changements climatiques qui correspond à l'avantage qu'ils en ont tiré. À ce titre, le Québec a un rôle prépondérant à jouer, tant de par sa haute consommation énergétique historique que par l'accès privilégié qu'il a aux autres formes d'énergie[8]. Dans le meilleur des scénarios envisagés, notre budget carbone serait de 2.1 Gt eq Co2. Le respect de cette cible implique des réductions de l'ordre de 40% de nos émissions de GES à l'horizon de 2020, soit près du double de ce que nous propose actuellement le gouvernement Couillard[9]. À l'horizon de 2050, notre société devra devenir effectivement « carbo-neutre », c'est-à-dire devenir un émetteur net nul de GES : l'ensemble de nos émissions devra être compensé par des mesures de fixation permanente du carbone au sol.

Localement, la disponibilité d'hydrocarbures commercialement exploitables est estimée à quelques 2,8 milliards de pieds cube de gaz naturel et 140 500 barils de pétrole sur la durée de vie du puits moyen sur Anticosti. Ces quantités correspondent à 113% de notre consommation actuelle annuelle en gaz naturel, sur un horizon de 25 ans. Qu'en est-il du potentiel solaire? Éolien? Géothermique? Et question réduction et efficacité énergétique, ne siégeons-nous pas sur un gisement de négawatt?

2) *Accessibility* / Accessibilité géopolitique

La sécurité énergétique dépend également de la capacité d'acheminer l'énergie à ses utilisateurs, soit de l'existence des infrastructures nécessaires à son exploitation et distribution, ainsi que de la stabilité des conditions sociopolitiques assurant son exploitation soutenue et son transport régulier.

L'accessibilité des énergies fossiles dépend donc de grands investissements, qui ne peuvent être réalisés sans l'assurance de contrats de vente à long terme[10] ou support massif du secteur public. Or, ces investissements semblent particulièrement notables au Québec, qui arrive tard sur un marché saturé et dominé déjà par des joueurs performants. L'étude sur les avantages et désavantages concurrentiels de l'exploitation des

[8] http://mitigation2014.org/report/publication

[9] Gignac, R. 2014. IRIS. Cite sur http://www.harveymead.org/2014/07/16/paris-2015-1-le-budget-carbone-de-lhumanite/

[10] http://aperc.ieej.or.jp/file/2010/9/26/APERC_2007_A_Quest_for_Energy_Security.pdf

hydrocarbures au Québec (GEC N05) souligne l'ampleur des investissements nécessaires pour développer cette industrie encore naissante au Québec, tout particulièrement dans le secteur de la distribution, ce qui réduit sensiblement la compétitivité des hydrocarbures québécois. Et ce malgré l'avantage que représente la voie navigable du Saint-Laurent et la proximité des marchés associés au Brent.

L'infrastructure existante est vieillissante et commence à présenter des risques pour la santé publique, comme en témoigne le nombre grandissant de déversements, écoulements et fuites recensés dans les dernières années. Une mise à niveau s'impose et l'engagement des fonds publics dans le développement de la filière n'en sera que plus grand.

Pourtant, le contexte géopolitique est peu favorable à cet investissement :

1- Le prix du baril s'effondre, notamment à cause des surplus majeurs de pétrole et de gaz sur les marchés. Un règlement politique des différends entre les partis impliqués semble peu probable à court ou moyen terme. Les investisseurs mettent sur la glace des projets déjà démarrés, notamment en Alberta.

2- Parallèlement, on commence à craindre les impacts à moyen terme de la « bulle carbone », une notion promue par l'économiste Jeff Rubin, suggérant que la valeur des entreprises œuvrant dans le secteur fossile est largement surévaluée en comparaison avec les possibilités réelles d'extraction future. En raison du « budget carbone », les réserves inexploitables constituent des actifs voués à perdre toute valeur. Un mouvement de désinvestissement prend de l'ampleur : de moins en moins de capitaux privés sont donc disponibles pour entretenir le secteur. Les grands investisseurs sentent la mauvaise affaire : parmi les plus notables membres du mouvement, qui inclut désormais des villes, des associations et OBNL, des universités et des fonds d'investissement[11], appuyés par des groupes notoires comme le « Risky Business Project » qui a produit en 2014 une évaluation inter sectorielle des risques financiers associés aux changements climatiques aux États-Unis.

3- La pression monte pour réduire les investissements étatiques dans le secteur. Plusieurs espèrent trouver suite à la COP-UNFCC de Paris l'occasion de mettre en place un processus de suppression effective des subventions à l'industrie des hydrocarbures[12]. Il s'agit d'un des principaux mécanismes par lesquels les réels

[11] http://gofossilfree.org/commitments/

[12] Le Canada a signé, avec une quarantaine d'autres pays, une lettre demandant l'élimination des subventions à l'industrie des énergies fossiles. Il s'agit également d'une promesse électorale du gouvernement Trudeau. http://ici.radio-canada.ca/emissions/les_annees_lumiere/2009-2010/chronique.asp?idChronique=391995

coûts de la production des hydrocarbures pourront être reflétés dans les prix à la consommation, pour égaliser le champ de compétition entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables. Il s'agit également d'un engagement officiellement pris par les pays du G-20 en 2010, à Toronto, mais qui tarde à se matérialiser, et ce malgré les balises facilitantes de l'entente. Par exemple, on n'y vise que la réduction de ces subventions qui sont a) inefficaces et qui b) encouragent le gaspillage énergétique[13]. Selon un tout récent rapport de Oil change international, les pays de l'OCDE investissent encore quelques $452 milliards annuellement dans le secteur[14], de l'argent qui pourrait être mieux investi ailleurs. Pourtant, le *think tank* Copenhagen Consensus (2014) calcule que la réduction progressive des subventions au secteur fossile (de la production à la consommation) et la redistribution des sommes économisées vers les secteurs de l'efficacité énergétique[15] et des énergies renouvelables[16] (proposant de doubler le taux de croissance de chaque) pourrait représenter des bénéfices directs et indirects cumulatifs 15 fois supérieurs aux investissements requis.

Le climat sociopolitique québécois et la volonté du gouvernement de développer cette filière offrent des conditions intéressantes pour un acheteur potentiel, qui voudrait diversifier et sécuriser son approvisionnement. Mais dans un marché aussi compétitif, avec des joueurs aussi établis, le prix de production constitue une condition de succès incontournable. Or, au Québec, il n'y a ni expertise, ni culture, ni main d'œuvre qualifié, peu d'entreprises de support, d'énormes distances et peu ou pas d'infrastructures de transport… Tout le contraire des autres producteurs *high cost*, qui, comme la Norvège, éponge les hauts coûts associés à une production soumise à d'exigeantes normes sociales et environnementales.

Cela nous amène au 3e facteur de sécurité énergétique: la sécurité économique.

---

http://www.iisd.org/gsi/news/fossil-fuel-subsidy-reform-big-climate-talks-and-agreement

[13] OECD, 2010. Analysis of the scope of energy subsidies and suggestions for the G-20 initiaitve. IEA, OPEC OECD, World Bank joint report. En ligne http://www.oecd.org/env/45575666.pdf

[14] Selon un article par McDiarmid, M. 2015. « G-20 countries spend $450B a year on fossil fuel subsidies, study says ». Site web de la CBC. En ligne http://www.cbc.ca/news/politics/g20-fossil-fuel-subsidies-450b-1.3314291. Page consultée le 27.11.2015.

[15] L'objectif étant de doubler les taux de croissance du secteur de l'efficacité énergétique, pour passer de 1.2% à 2.4% par année à l'échelle mondiale. En 2006, l'AIE estimait un coût de $3,2 trillion pour un tel effort, allégé par des économies de l'ordre de $3 trillion en économies d'énergie et associés d'une croissance du PID de 0.1% pour chaque 1% de gains obtenus. Cité sur la page web du Copenhagen Consensus : http://www.oecd.org/env/45575666.pdf

[16] L'International Renewable Energy Association (IRENA) estime les coûts d'un tel effort à $ 448 milliards, sans compter les économies associées à la réduction des émissions de GES et de la pollution atmosphérique associée à la combustion d'énergies fossiles, estimant les ratios coûts-bénéfices à 0.72 – 0.92. Cité sur page web du Copenhagen Consensus : http://www.oecd.org/env/45575666.pdf

3) *Affordability* / Acessibilité économique

Les modélisations proposées suggèrent que l'exploitation des hydrocarbures sur l'Île d'Anticosti nécessitera des investissements de 89 à 133 milliards de dollars et pourrait générer des bénéfices nets de 71 à 75 milliards de dollars, selon l'option retenue. La part du gouvernement revient à 46 à 48 milliards de dollars sur 75 ans, sous forme de redevances, impôts et ristournes, soit quelques 625 millions de dollars annuellement, en moyenne, l'équivalent de 1,25% du budget annuel québécois actuel.

Lié par ses ententes internationales, le Québec devra transiger ses produits à des prix concurrentiels, déterminés sur les bourses spéculatives et affectés par un nombre important de facteurs sociopolitiques et économiques mondiaux. Les revenus prévus sont calculés à partir d'un baril à 90,28$ en moyenne en 2020 sur le Brent et à 122,17$ en 2045 : ils pourraient aisément être réduits de moitié. On voit, par ailleurs, les répercussions qu'un baril à 40$ a sur les économies dépendantes du secteur extractif. Il faut se demander, quelle est la marge de profit jugée acceptable par Québec? Quelles mesures seront prises pour favoriser une gestion à la norvégienne plus qu'à l'albertaine?

Autrement, comment ces marges de profit seront-elles affectées par les « meilleures pratiques » industrielles en matière de développement des hydrocarbures promises par le gouvernement. Comment les produits québécois resteront ils compétitifs face aux producteurs moins scrupuleux, ou encore avantagés par leur expérience, leur proximité aux marchés, leur contexte géographique ou politique, etc. ?

Et comment ces marges de profit seront-elles affectées si le Québec s'impose des objectifs d'autosuffisance énergétique? Dans les études proposées, elles sont attribuables à une commercialisation sur les marchés continentaux et d'outre-mer. Pourtant, la production de gaz naturel nous est présentée en fonction de la consommation actuelle, et le gouvernement insinue inclure la conversion des infrastructures à base de pétrole au gaz naturel dans sa stratégie de lutte aux changements climatiques (comme Hydro-Québec vient de l'introduire aux Îles-de la-Madeleine pour le chauffage de sa clientèle), en visant des réductions d'émissions de 37,5% d'ici 2030. On nous laisse entendre qu'en plus, nous serions en mesure de faire ceci avec nos propres ressources, pour ainsi réduire notre écart commercial. Le gouvernement aurait-il finalement réussi à trouver comment obtenir simultanément le beurre et l'argent du beurre?

Ainsi, pour apprécier pleinement la signification des revenus promis, il faudrait premièrement savoir ce que cela risque de couter au contribuable. Le gouvernement est présentement déjà actionnaire, à 30%, de la corporation SEC Anticosti. Devons-nous nous attendre à des investissements proportionnels à l'avenir, de l'ordre de 27 à 40 milliards? En tant que partenaire majeur de l'exploitation sur Anticosti, Québec sera-t-il redevable

en cas d'accidents nécessitant mitigation, restauration et compensation? Comment les coûts encourus s'inscrivent-ils dans les projections des retombées espérées?

Et si celles-ci sont calculées sur les prochains 75 ans, comment est-ce que cela se compare avec nos objectifs de décarbonisation de l'économie? Chaque puits est dit exploitable sur 25 ans. Si on part de l'année 2020, soit la date de début de l'exploitation soumise dans les études, les premiers puits seraient encore potentiellement actifs en 2050, date à laquelle le gouvernement se propose d'approcher des émissions nationales de GES nettes de zéro la cible actuelle est de 80%. Comment prévoit-on compenser les émissions alors projetées pour un autre 50 ans?

Les coûts à considérer ne sont donc pas strictement monétaires, mais touchent également aux coûts non-économiques, plus difficiles à évaluer. Où sont inclus les coûts associés aux risques de contamination des milieux naturels et d'impacts sur la qualité de vie (aspects sociaux) : la pollution de l'air, de l'eau des sols agricoles, des milieux humides, tous traversés par les possibles pipelines projetés, tous offrant des services écologiques et économiques incalculables pour la collectivité. Et les coûts associés aux coupes faites ailleurs pour permettre l'investissement dans les ressources fossiles? Les coûts des initiatives abandonnées, car incompatibles avec les visées fossiles? Et les coûts culturels et sociaux associés à une industrialisation lourde de secteurs encore peu développés dans les « régions ressources »? Prévoyons-nous créer une nouvelle génération de villes fantômes, une fois les puits taris?

Comment évaluer « ce qu'on peut se permettre de payer en termes de risque ou de destruction naturelle ou sociale »? Quel est le juste prix à payer? Car entendons-nous, le facteur zéro n'existe pas et les incidents de contamination ne sont pas une question de possibilité mais de probabilité. Quelle est le prix que nous acceptons de payer?

4) *Acceptability* / L'acceptabilité socio-environnementale

L'acceptabilité sociale, épine dans le talon de l'industrie s'il en est une, figure parmi les éléments à l'étude de la présente démarche. Or, si on se fie à la grogne populaire soutenue, l'acceptabilité des projets fossiles est loin d'être acquise. Pour tout argument invoquant l'importance de cette industrie pour l'avenir économique et industriel du Québec, des arguments foisonnent pour en illustrer les coûts. Dans le meilleur des cas, les risques et inconvénients associés balancent les bénéfices, laissant croire aux Québécois qu'ils ne tireront pas plus de 4 trente-sous pour leur piasse. Les populations des provinces et États touchés par l'exploitation se cabrent et documentent les préjudices cumulés : puits et rivières contaminées, sols incultes, pollution atmosphérique, maladies, cancers… Plusieurs projets récents sont ainsi morts au feuilleton, comme les projets de pipeline Keystone XL et le Northern Gateway, et ce à cause de leur flagrante non

acceptabilité sur le plan social et environnemental, soit leur incompatibilité avec les objectifs sociaux et environnementaux défendus par les populations concernées.

Le mécanisme de « consultation » adopté par le gouvernement pour encadrer ses relations avec la population ne présage rien de bon. Ironiquement, même dans la présente démarche, on n'étudie pas les facteurs d'acceptabilité sociale, mais les « mécanismes de consultation et de concertation favorisant l'acceptabilité des communautés et l'aménagement durable des territoires » [17] . Le gouvernement promoteur ne cherche pas à savoir pourquoi quelqu'un soutient ou s'oppose au projet, mais comment lui faire accepter le projet. La nuance peut peut-être sembler ténue, mais elle est importante.

Dès le départ, la démarche suscite la contestation, ouvrant sur l'énoncé du « préjugé favorable pour l'exploitation d'hydrocarbures en sol québécois ». Il n'est donc pas question d'établir une relation privilégiée d'échange dynamique et de négociation entre les bénéficiaires et les intendants d'une ressource publique, mais de faciliter un exercice de communication à sens unique, où chacun s'écoute parler, à tour de rôle. C'est un dialogue de sourds, peinturé en concertation au grand pinceau.

Pourtant, des mécanismes de consultation participative sont bien connus ailleurs dans le monde. Prenons le modèle établi par The Natural Step, appliqué par des milliers de corporations, municipalités, institutions académiques et OBNL à travers le monde, qui a permis de définir des stratégies de développement durable et des plans d'action offrant un nombre maximal d'opportunités d'innovation, d'efficience économique et de réduction des inégalités et iniquités sociales et écologiques[18].

La démarche The Natural Step est schématisée ci-contre : à partir d'un objectif identifié (A), il est possible, par la méthode du « backcasting» (B) de définir les étapes à réaliser pour son atteinte et les obstacles à surmonter (C), puis, de définir les priorités d'action (D). Il est crucial que la participation de population soit sollicitée dès le début du processus, c'est-à-dire au moment de

SOURCE : HTTP://WWW.NATURALSTEP.CA/ABCD

[17]Rapport complet p.13. http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

[18] Selon la description de la démarche, présentée sur la page web de l'organisation, en ligne : http://www.thenaturalstep.org/.

l'identification des objectifs à atteindre, afin que ceux-ci puissent refléter les valeurs de la société impliquée.

L'identification des cibles à atteindre est le fruit de négociations entre des parties égales, pour favoriser le consensus social. Une fois les cibles adoptées, il devient possible d'identifier les obstacles prévisibles et de prévoir la mise en place de conditions favorables à l'émergence de solutions innovantes. Il devient alors possible de prioriser, selon les ressources qu'on est prêt collectivement à contribuer à la démarche, les objectifs intermédiaires et les actions à réaliser.

Si le gouvernement a consulté la population dans la présente démarche (EES 1 et 2, multiples BAPE, Politique, EES répétées, CAPA, loi éventuelle, etc.), c'est en l'absence d'une vision d'ensemble, qui donnerait une forme et une direction compréhensibles à ses actions, autre que sa volonté de développer les hydrocarbures du Québec. Or, à tout moment, plus ou moins un Québécois sur deux est contre le développement de cette filière au pays dans un avenir plus ou moins long[19]. Dans tous les cas, les gens avouent méconnaitre les enjeux énergétiques du Québec et éprouver un sentiment d'impuissance pour en affecter le cours[20].

5) *Adaptability* / Adaptabilité

Dans un contexte global d'incertitude, de variabilité climatique et économique croissantes, la résilience du système énergétique est d'importance critique. Il s'agit peut être de l'aspect sécuritaire le plus important, vu le contexte. Le système d'approvisionnement énergétique, au cœur du développement économique et social, doit pouvoir s'adapter aux nouvelles formes que prennent ces derniers, afin d'en soutenir

[19] Les statistiques changent selon l'identité du client le contexte du questionnaire: 6 personnes sur 10 sont pour le développement de la filière fossile au Québec, mais 6 personnes sur 10 sont contre des projets particuliers. Sondages consultés :
CIRANO, 2014 (http://www.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-08.pdf)
Institut du Nouveau Monde, 2015 (http://inm.qc.ca/wp-content/uploads/2015/11/edq2015_sondage.pdf)
SOM, 2013 – pour Équiterre:
(http://www.equiterre.org/sites/fichiers/r13234v2p1equiterrehydrocarbures_0.pdf)

Les sondages spécifiques à des projets (port Cacouna, Pipeline Energy-Est de TransCanada) ont été réalisés pour les grands groupes environnementaux (Nature Québec, Équiterre, Fondation David Suzuki, Greenpeace) :
http://www.equiterre.org/sites/fichiers/r13234v2p1equiterrehydrocarbures_0.pdf
http://www.davidsuzuki.org/fr/medias/communiques-de-presse/2014/11/nouveau-sondage-som-sur-energie-est-71-des-quebecois-sont-en-desaccord-avec-le-t/

[20] http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/441211/un-manque-de-connaissance-des-enjeux-energetiques-au-quebec

la progression. Cependant, ceux là mêmes sont en pleine transition, alors que les sources d'énergie fossile tarissent et que le réseau de distribution vieillit, montrant d'importants signes d'usure, ce qui appelle d'importants investissements :

- Des nouvelles formes d'énergie apparaissent, le nombre de producteurs augmente, le prix baisse;
- Des contraintes environnementales croissent, tant du point de vue de la vulnérabilité des écosystèmes que des attentes sociales et légales;
- La demande migre vers les nouvelles formes d'approvisionnement énergétique, souvent sous forme modulaire, décentralisée et adaptée aux conditions locales des usagers, dont les prix rivalisent avec ceux les énergies anciennes;
- Une instabilité politique, économique, sociale et écologique rend les gros projets plus risqués.

Ainsi, afin de réduire la vulnérabilité du système aux chocs anticipés, tant sur le plan économique de la production que sur le plan social, associé aux habitudes et tendances de consommation et d'acceptabilité, le système doit pouvoir se transformer en fonction des signaux envoyés par les marchés et la population. Or, ces signaux ne sont aucunement favorables, à moyen ou long terme, pour les hydrocarbures fossiles. Pourquoi le gouvernement investirait il dans un secteur dont un nombre croissant de spéculateurs financiers, assureurs, scientifiques et intervenants sociaux prédisent la chute inévitable?

Il en revient au gouvernement de mettre en place des mesures qui faciliteront cette adaptation, en élaborant des mécanismes de gestion et d'autorégulation qui sauront favoriser les comportements désirables et réduire l'intérêt de ceux jugés non-désirables. Or, à l'échelle de la planète, nous nous donnons comme objectif singulier de réduire notre empreinte écologique sans mettre en péril notre prospérité économique (matérielle). Ainsi, une politique énergétique judicieuse viserait à mettre en place des structures d'incitatifs financiers, organisationnels et sociaux qui rendent la **transition énergétique** de plus en plus attrayante pour les entreprises et les citoyens privés.

La seule question qui se pose est à savoir quelle politique québécoise relative aux hydrocarbures soutiendra le plus efficacement cet objectif. Selon nous, celle-ci devra impérativement encadrer le processus de remplacement des hydrocarbures dans l'assiette énergétique des Québécois par des mesures qui permettront de:

- repenser les modes de consommation énergétique, de façon à innover dans nos habitudes;
- réduire la consommation globale, améliorer son efficacité;
- remplacer les carburants fossiles par des formes renouvelables d'énergie;

Une telle politique devra également prévoir des mesures de compensation ou de soutient pour ces secteurs qui devront assurer la réalisation de cette transition. Ici, un ensemble d'incitatifs à la transition, adressés aux fournisseurs énergétiques, seraient de mise.

Arrêtons de subventionner les hydrocarbures : soutenons les efforts de conversion aux énergies renouvelables.

Une politique de développement énergétique devrait donc assurer l'adaptabilité de son système, de façon à suivre l'évolution, parfois rapide, des contraintes et des besoins énergétiques et à intégrer les nouvelles technologies vertes harmonieusement à son réseau d'approvisionnement. Or, en investissant dans le secteur des énergies fossiles, le gouvernement ferait non seulement reculer le Québec dans son parcours vers une économie verte, mais réduirait les incitatifs et sa capacité à s'adapter à la transition énergétique mondiale.

Synthèse de l'application de la sécurité énergétique durable au Québec

Le tableau suivant résume la position de l'AMSÉE, à savoir que la sécurité énergétique doit être analysée dans son entièreté et que le développement des hydrocarbures menacerait davantage la sécurité énergétique du Québec qu'il n'y contribuerait.

FACTEURS DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE À CONSIDÉRER	ANALYSE DE CES FACTEURS QUANT AU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES	ANALYSE DE CES FACTEURS QUANT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
***Availability* / Disponibilité physique**		
Les facteurs géologiques et physiques de la disponibilité de la ressource énergétique.	• Potentiel à Anticosti, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie. Recours probable à la fracturation requis. Disponibilité incertaine. • Potentiel non démontré dans le golfe (Old Harry et Îles de la Madeleine)	• Potentiel d'économie d'énergie certain et disponible. • Potentiel hydroélectrique, éolien, solaire, géothermique, biogaz et biomasse variable mais disponible.
Accessibility / Accessibilité géopolitique		
Les facteurs géopolitiques encadrant l'accès à la ressource énergétique.	• Infrastructures de transport et de distribution inexistante et coûteuses dans les régions potentiellement productrices éloignées. • Contexte géopolitique défavorable aux investissements publics dans les énergies fossiles. Conflits interprovinciaux et revendication des premières nations possibles dans le Golfe.	• Infrastructures majoritairement existantes ou circuits courts. • Les régions éloignées (ex: réseau autonome des Îles de la Madeleine) bénéficient de ce type de circuit court et sont ouvertes aux nouvelles technologies en développement durable qui réduiraient leur pétrodépendance. • Contexte géopolitique favorable aux énergies de transition.
Affordability / Acessibilité économique		
Les facteurs économiques permettant l'accès à la ressource énergétique à un prix abordable et avantageux en y incluant les coûts indirects et les externalités, de la	• Coûts de production plutôt élevé et probablement croissant. • Coût très élevés en régions éloignées et en réseau autonomes • Profit plutôt faible et partiellement public. • Coûts sociaux et environnementaux associés. • Risque d'impacts et d'accidents à coûts potentiellement élevés et publics.	• Coûts de production faibles à élevés, mais décroissants. • Coûts potentiellement moins élevés que l'option hydrocarbure en réseau autonome • Coûts sociaux et environnementaux moindre. • Risques d'impacts et d'accidents plus faibles. • Gain de crédits carbone.

production à la consommation.	• Crédits carbone à compenser.	
Acceptability / Acceptabilité socio-environnementale		
Les facteurs socio-environnementaux encadrant l'accès à la ressource à un coût social et environnemental acceptable, de la production à la consommation.	• Acceptabilité sociale variable et incertaine • Acceptabilité faible quant aux potentiels impacts sur l'eau, l'air et la biodiversité. • Préjugé favorable gouvernemental. • Absence de vision d'ensemble de l'appareil gouvernemental et de véritable mécanisme de consultation participative. • Populations impliquées (en zone productrice) se sentent soumises aux volontés d'ailleurs (des zones consommatrices)	• Acceptabilité sociale plus grande • Acceptabilité modérée quant à l'impact sur le paysage. • Zone productrice généralement plus près de zone de consommation, les circuits courts favorisent l'acceptabilité des populations concernées.
Adaptability / Adaptabilité		
Les facteurs adaptatifs de la ressource énergétique face aux contraintes évolutives, de la production à la consommation.	• Circuits longs à multiples étapes entre la production et la consommation, complexes. • Infrastructures en place vieillissantes, survenue et potentiel d'accident grave. • Instabilité économique; prix volatile, spéculation et effondrement. • Contrainte climatique, "budget carbone" mondial limitant les émissions futures. • Demande migrant vers des énergies moins polluantes. • Énergie non renouvelable, vulnérabilité inéluctable.	• Circuits généralement plus courts, modulaires, systèmes moins complexes avec rétroaction plus directe. • Peu de survenue ni potentiel d'accident grave • Moins spéculatif • Compatible avec la contrainte climatique et le budget carbone • Demande croissante • Énergie renouvelable, durable.

Conclusion

Devant l'ampleur du projet fossile, dont le gouvernement du Québec se fait actuellement promoteur, il nous semble impératif d'examiner avec précaution et discernement les raisons qui en motivent la poursuite. Si le développement de la filière des hydrocarbures doit, premièrement, répondre à nos besoins énergétiques et, deuxièmement, contribuer à notre développement par des retombées économiques, les mêmes sommes ne produiraient-elles pas de meilleurs résultats en étant investies ailleurs, notamment dans les énergies renouvelables et la transition énergétique? Un nombre croissant d'études démontre que la rentabilité des investissements dans ce domaine dépasse systématiquement ceux fait dans le secteur fossile[21], alors que la disponibilité, l'accessibilité et la volatilité des hydrocarbures rendent leur développement risqué à bien des égards.

Quelques autres questions nous laissent également perplexes quant à la maturité avec laquelle le gouvernement aborde la question énergétique…

Pourquoi le « Plan d'action hydrocarbures » ne contient-il pas, principalement, des mesures de réduction de leur consommation? Pourquoi est-ce que le gouvernement se contente de proposer des démarches jugées « timides » par grand nombre d'intervenants, notamment dans le domaine des transports, utilisé pour justifier le développement de la filière fossile? Poser la question est-il y répondre?

Oui, il en coûte au Québec d'importer les hydrocarbures nécessaires à son fonctionnement;

Oui, les hydrocarbures vont rester dans l'assiette énergétique des Québécois encore un certain temps;

Oui, l'exploitation des ressources fossiles représente une source de revenu considérable pour des régions productrices établies…

Mais il s'agit d'une source de revenus qui se tarie, d'un jeu qui tire inévitablement à sa fin, pour être remplacé, le plus rapidement peut-on espérer, par des sources d'énergie qui ne compromettent pas l'ensemble des acquis humains modernes. Ayant opté pour le développement de fluides tout autrement précieux, le Québec accuse de sérieux délais dans le secteur fossile par rapport à ses potentiels compétiteurs et arrive tard dans cette course qui tire déjà à sa fin. Le gouvernement s'est-il laissé séduire par le miroitement de revenus faramineux, agités habilement par des intérêts privés? Il commettrait une grave erreur stratégique en s'engageant sur ce terrain. On ne s'improvise pas expert : refusons le pari des hydrocarbures, misons sur nos forces démontrées. Nous sommes propriétaires d'un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable au monde avec Hydro-Québec et ses filières[22] : Élargissons les possibles, redéfinissons le terrain de jeu, devenons un véritable leader en matière de prospérité durable.

Car après tout, le gouvernement nous dit qu'ensemble, on fait avancer le Québec. Assurons-nous que ce soit dans le bon sens!

---

[21] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/412186/les-messagers-de-l-apocalypse-climatique
http://www.wwf.se/source.php/1169157/Stern%20Report_Exec%20Summary.pdf

[22] http://www.hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec/qui-sommes-nous/pdf/hydro-quebec-en-bref-juin-2015.pdf

Le développement des hydrocarbures au Québec
Particulièrement sur L'Île-d'Anticosti

Mémoire présenté au
Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

Par
La MRC de Minganie

Novembre 2015

Brève description de la Minganie

Sise dans la région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie se compose de 8 municipalités sur un territoire de 71 631,84 km^2. Sept municipalités s'étirent sur environ 300 km de littoral le long du golfe du Saint-Laurent avec d'ouest en est : Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. S'ajoute au sud la municipalité de L'Île-d'Anticosti, logée sur l'île du même nom dans le Golfe du Saint-Laurent et qui occupe 7923 km^2. La MRC de Minganie partage le territoire avec deux communautés innues : Ekuanitshit et Nutashkuan. Ainsi sur le territoire on compte 6582 personnes.

La MRC de Minganie fut créée le 14 décembre 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. Elle est dirigée par un conseil de 8 maires et un préfet élu au suffrage universel.

La MRC élabore et met en œuvre le schéma d'aménagement et de développement de son territoire, elle établit et révise le plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Elle travaille aussi à produire une planification stratégique alliant tous les acteurs du milieu afin d'orienter l'avenir de la Minganie. D'autre part, la MRC permet aux municipalités de se regrouper pour offrir certains services municipaux. C'est notamment le cas pour l'application des règlements d'urbanisme de 6 des 8 municipalités, la prévention incendie ou encore pour la gestion des matières recyclables pour l'ensemble d'entre elles.

Finalement, les élus sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, des ministères, des organismes publics et privés et des développeurs dans une multitude de secteurs d'activités allant de l'exploitation forestière, au tourisme, en passant par la sécurité publique ou de l'énergie comme dans le projet qui nous interpelle ici. Dans pratiquement toutes les sphères d'activités, les maires sont interpellés pour répondre aux besoins des diverses populations comme les ainés, les enfants en garderie, les travailleurs, les chômeurs, les étudiants, etc.

Au cours des 34 dernières années, la MRC a développé une vaste expertise et dispose aujourd'hui d'une fine compréhension des enjeux de développement de son milieu. Ainsi, et à titre de principal centre politique de la Minganie, elle constitue un acteur important de la vie de la région en participant à la définition des objectifs et des priorités de développement.

Depuis sa création, la MRC a toujours été présente pour les citoyens qu'elle représente et a œuvré à l'épanouissement du territoire.

Développement économique

La MRC de Minganie fait partie intégrante des régions-ressources, lesquelles sont caractérisées par une base économique associée essentiellement à l'exploitation de ressources naturelles. Son vaste territoire est riche, bien que peu développé.

Que ce soit les potentiels en minéraux, en ressources hydriques et hydrauliques, la forêt ou encore avec le récréotourisme, la Minganie regorge de ressources disponibles pour un développement propre et respectueux de l'environnement. La Minganie est synonyme de grand territoire et de nature, des éléments qui font rêver les développeurs et les conquérants.

La MRC de Minganie s'est dotée d'une politique de prise en compte des ressources naturelles afin de favoriser l'occupation dynamique de son territoire et de répartir les richesses entre toutes les municipalités.

Ainsi, par cette politique, les municipalités et la MRC sont intimement liées et indissociables dans la préparation et l'exploitation des ressources naturelles.

Les principes de base de cette politique sont :

A. Le conseil de la MRC de Minganie décide de développer solidairement et régionalement les ressources naturelles dans une optique de développement durable afin d'harmoniser le développement des ressources naturelles et de maximiser les retombées économiques qui en découlent;
B. Tous les projets d'exploitation des ressources naturelles sont à caractère régional et doivent être développés avec l'assentiment du conseil de la MRC de Minganie à moins d'une résolution de la MRC à l'effet contraire. Ces projets seront développés par la MRC de Minganie selon des critères établis dans cette politique;
C. L'exploitation des ressources naturelles doit nécessairement servir les intérêts de la Minganie (par exemple, le bois coupé en Minganie doit servir prioritairement aux scieries d'ici). Nous exigeons le développement et la transformation des ressources en Minganie. Les cas d'exceptions seront pris en considération.
D. Tout développement économique lié à l'exploitation des ressources naturelles doit générer des redevances ou des revenus maximaux au bénéfice de nos communautés.
E. Les projets doivent être "environnementalement" acceptables, rentables et agréés par la population.
F. Le conseil de la MRC de Minganie favorise les processus compétitifs dans le choix des promoteurs et des projets.

Les objets de la politique :

A. Projets visés :

Cette politique d'exploitation de ressources naturelles vise les développements générant ou non des redevances;
La politique est appliquée indépendamment de la tenure des terres et de leur localisation (à l'intérieur ou non du périmètre urbain);
Il peut s'agir de planification d'exploitation des ressources.

Le développement des hydrocarbures sur Anticosti

Afin de s'informer sur la démarche et les études, la MRC de Minganie a participé le 3 novembre dernier à la séance d'information par le biais du Web.

La MRC a plusieurs constats concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur L'Île-d'Anticosti dans le présent exercice des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES).

1. **La MRC n'a pas été consultée.**

2. **Démarche inhabituellement rapide : moins d'un mois entre la publication des études et les consultations publiques.**

3. **Information complète non disponible : il manque plusieurs études.**

1. **<u>La MRC n'a pas été consultée</u>**

La MRC de Minganie constate que les citoyens de la municipalité de L'Île-d'Anticosti ont été informés et consultés au sujet de certains volets du projet. Toutefois, elle déplore de n'avoir pas été rencontrée par le promoteur et le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) concernant le projet d'exploration des hydrocarbures sur L'Île-d'Anticosti. L'Île-d'Anticosti fait partie de la MRC et se dresse à une trentaine de kilomètres du littoral. Les échanges entre le littoral et l'île sont nombreux autant en politique, santé, éducation et économique avec le tourisme et la foresterie notamment.

Pourtant le 3 avril 2014, lors d'une rencontre à Port-Menier, la MRC avait affirmé sa volonté d'être intégrée à la démarche et avait informé le ministère et le promoteur de son rôle incontournable dans un tel projet en vertu notamment de la politique de prise en compte des ressources naturelles. Malgré cette demande, la MERN et le promoteur ont cavalièrement écarté la MRC et donc les citoyens du reste de la Minganie de l'exercice.

Le déploiement d'un projet doit se faire avec la MRC de Minganie qui représente l'ensemble des municipalités, notamment en vertu de la politique de prise en compte des ressources naturelles de la MRC.

D'autre part, l'expérience du développement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine nous a montré que les impacts d'un projet d'une telle ampleur se répercutaient sur l'ensemble des municipalités de la MRC.

Les projets d'envergure, comme celui proposé sur L'Île-d'Anticosti, ont des répercussions sur l'ensemble des citoyens de la MRC et pas juste sur les citoyens de la municipalité d'accueil.

Il est décevant, à cet égard, de constater que les consultations publiques, outre Port-Menier, ont lieu à Sept-Îles, mais pas à Havre-Saint-Pierre pour consulter la population de la Minganie résidant sur le littoral. Cette procédure met de côté les citoyens de la Minganie et défavorise l'acceptabilité sociale.

2. **<u>Démarche inhabituellement rapide : moins d'un mois entre la publication des études et les consultations publiques.</u>**

La démarche d'évaluation environnementale stratégique est extrêmement rapide et ne permet pas au milieu de s'informer adéquatement et de se forger une opinion objective et factuelle sur le développement des hydrocarbures.

La MRC de Minganie est parfaitement consciente que la démarche du gouvernement concernant le plan d'action gouvernemental a débuté en mai 2014 avec le bilan des connaissances et que l'évaluation environnementale stratégique de cet automne 2015 suit l'échéancier initialement prévu.

Toutefois, les 43 études sur 62 ont été publiées le 28 octobre 2015 pour des consultations publiques le 16 novembre à Anticosti. Les citoyens, organismes et organisations n'ont même pas un mois pour prendre connaissance des documents et effectuer une analyse des enjeux afin de donner une opinion éclairée et documentée.

Le processus est outrageusement rapide et nous sommes en droit de nous demander quelle en est l'urgence.

En comparaison, l'évaluation environnementale en milieu marin qui a été effectuée par le même ministère à savoir le MERN s'est déroulée sur 4 ans soit de 2009 à 2013.

On peut d'ailleurs lire sur le site Internet dudit ministère ceci :

> *Le gouvernement du Québec a amorcé en 2009 la réalisation d'un programme d'EES afin d'encadrer adéquatement la conduite future des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en milieu marin.*
>
> *La connaissance approfondie du territoire québécois visé et la prise en compte des dimensions environnementale et socioéconomique qui s'y rattachent sont à la base de ce programme composé de deux EES.*
>
> *En juillet 2009, la première EES (EES1) était lancée. Cette EES couvrait le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. La deuxième EES (EES2) a pour sa part été lancée en mars 2010 et portait sur le bassin de la baie des Chaleurs, le bassin d'Anticosti (nord du golfe du Saint-Laurent) et le bassin de Madeleine (sud du golfe du Saint-Laurent).*
>
> *<u>D'autre part, une consultation publique s'est tenue du 3 octobre 2011 au 16 janvier 2012</u> dans le cadre de la réalisation de l'EES2. Le rapport d'étude final de l'EES2 de même que le bilan de la consultation publique tenue relativement à cette étude ont été rendus publics en septembre 2013.*

Nous constatons à la lecture de ce paragraphe que la consultation publique dans ce cas-là a duré environ 3 mois.

Nous pouvons également citer l'évaluation environnementale sur les gaz de schiste qui a duré 3 ans, de 2011 à 2014 et s'est terminée par un Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Il est surprenant de constater que les évaluations environnementales globales et propres à Anticosti s'étalent uniquement sur 2014-2015.

Pourtant, plusieurs études concernant Anticosti insistent sur le fait qu'on manque de connaissance sur cette île à de nombreux niveaux. Ajoutons à cela que certaines études plus globales sur la filière sont également intimement liées au développement des hydrocarbures sur Anticosti.

Cet empressement pour un projet d'une telle ampleur nous surprend et nous inquiète, car il ne permet pas d'avoir une réflexion posée et documentée sur la question. Ceci ressemble à un travail superficiel et non professionnel.

L'inquiétude est exacerbée à la suite de la lecture de ceci sur le site du MERN :

> *À la suite de l'analyse des constats préliminaires de la première EES, le gouvernement du Québec a pris la décision, à l'automne 2010, qu'aucune activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière n'aurait lieu dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Cette décision a mené à l'adoption, en juin 2011, de la Loi limitant les activités pétrolières et gazières. Cette loi interdit notamment l'activité pétrolière et gazière dans la partie du fleuve Saint-Laurent à l'ouest de l'île d'Anticosti et sur les îles se trouvant dans cette partie du fleuve.*

En effet, dans le cas des deux EES citées précédemment on prend le temps et on adopte une loi limitant les activités, mais concernant Anticosti on accélère un processus afin d'entériner l'exploration par fracturation hydraulique.

Il y a un manque flagrant de cohérence et d'objectivité dans la présente démarche qui nous alarme.

3. <u>Information complète non disponible : il manque plusieurs études</u>

La rédaction de ce mémoire se fait aujourd'hui alors que seulement 43 études sur 62 au total sont accessibles au public et sur 28 études concernant particulièrement Anticosti, 13 ne sont pas encore disponibles.

La MRC de Minganie ne peut émettre un avis éclairé et objectif sur le projet étant donné qu'elle n'a pas à sa disposition l'ensemble des études qui forme le portrait des connaissances et des scénarios concernant le développement des hydrocarbures sur L'Île-d'Anticosti.

Il serait irresponsable et malhonnête de fournir un avis, de formuler des commentaires, de soulever des remarques sur un projet sans avoir l'ensemble de l'information.

Il est incompréhensible de demander au public de se prononcer sans lui fournir la totalité des études et le temps nécessaire à la prise de connaissance desdites études.

Conclusion

Pour conclure, la MRC de Minganie ne peut pas donner une opinion ou émettre des commentaires sur le projet d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur L'Île-d'Anticosti ni sur la filière globale, sujets des EES.

Elle considère être oubliée dans l'exercice de consultation de la part du promoteur et du gouvernement.

De plus, les études sur lesquelles la MRC ainsi que le public doivent se prononcer ne sont pas toutes disponibles et nous avons eu moins d'un mois pour prendre connaissance de celles qui sont publiées.

Ainsi le processus d'acceptabilité sociale est profondément altéré par le manque d'accès à l'information et le manque de moyens mis en place pour favoriser la participation citoyenne.

Il nous faut également ajouter qu'en tant que spectateur de ce projet en Minganie, les communications le concernant sont inadéquates et insuffisantes. Il y a un manque de transparence qui questionne et inquiète. En effet, certains incidents ont alarmé des citoyens notamment durant l'été 2015; comme la venue sur l'île en pleine nuit de deux avions remplis de sels. L'absence de communication du promoteur à cet égard laisse planer des doutes sur le projet et augmente l'inquiétude de certains résidents et de la MRC.

La MRC de Minganie, sur la base de ces constats, souhaite la consolidation des connaissances du milieu et demande un bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) avant d'entreprendre les activités de fracturation hydraulique sur l'île.

La MRC s'oppose à la rapidité de la démarche actuelle et demande de prendre le temps d'améliorer les connaissances environnementales de l'île avant de procéder à la fracturation.

Les résidents de l'île n'ont pas de réseau d'aqueduc d'eau potable à niveau et fiable, pas de transport quotidien et le seul développement économique proposé est le développement des hydrocarbures. Il est donc primordial de prendre le temps d'améliorer les connaissances et d'améliorer les consultations publiques en Minganie et au Québec.

La MRC souhaite également être intégrée à l'exercice de consultation et veut une étude indépendante concernant l'hydrogéologie et l'hydrologie de l'île.

La MRC espère donc que ses demandes seront entendues à la hauteur de ce que monsieur le ministre Pierre Arcand a dit à l'occasion du congrès annuel de l'Association Pétrolière et Gazière du Québec en s'adressant aux compagnies :

> *« Le Québec aurait avantage à tirer profit de son propre potentiel en hydrocarbures...Mais nous avons le devoir de démontrer le bien-fondé de ces projets aux Québécois et vous avez aussi le devoir de démontrer aux citoyens du Québec que vos pratiques sont irréprochables et qu'elles s'inscrivent dans des développements de projets responsables ».*

La MRC exige une démarche d'acceptabilité sociale posée, intègre, transparente, objective et inclusive.

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques pour l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et l'évaluation environnementale stratégique spécifique à Anticosti

Commentaires sur les aspects biologiques et environnementaux des études déposées dans le cadre des consultations publiques

Association des biologistes du Québec
1208 rue Beaubien est, bureau 102
Montréal (Québec) H2S 2T7

8 mars 2016

Présentation de l'organisme

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) existe depuis 1973 et elle regroupe des professionnels qui œuvrent dans le domaine de la biologie.

L'Association compte plus de 800 membres provenant de toutes les régions du Québec et travaillant au sein de l'appareil gouvernemental, d'entreprises privées, de firmes de consultants, d'organismes sans but lucratif, de maisons d'enseignement ou à titre de travailleurs autonomes.

Par leur implication dans leur milieu et par leur champ de pratique, les biologistes sont directement concernés par les décisions gouvernementales notamment dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. L'Association des biologistes du Québec, par la volonté de ses membres, de ses administrateurs et de ses comités régionaux, transmet donc régulièrement des avis aux gouvernements quant à leurs modes de gestion et à leurs décisions en matière de gestion des ressources naturelles et d'environnement. C'est dans ce contexte que l'ABQ transmet ses recommandations à la Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre des consultations publiques pour l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et l'étude environnemental stratégique spécifique à Anticosti. Son rôle n'est pas de prendre position dans les dossiers, mais plutôt de s'assurer de la protection des intérêts du public et de l'environnement via une analyse scientifiquement objective de ses membres.

Rédaction

[redacted]

Collaborateurs

[redacted]

Révision

[redacted]

Communications

[redacted]

Association des biologistes du Québec
1208, rue Beaubien est, bureau 102, Montréal (Québec) H2S 1T7
Téléphone : 514-279-7115
Courriel : info@abq.qc.ca

Résumé

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) présente le fruit de l'analyse, par plusieurs de ses membres, de la documentation sur les aspects environnementaux des deux évaluations environnementales stratégiques (EES) en cours de réalisation (EES globale sur les hydrocarbures et EES propre à Anticosti). L'ABQ tient non pas à prendre position dans le dossier, mais plutôt à s'assurer de la prise en compte des composantes biologiques de l'environnement et à veiller ainsi à la protection des intérêts de la population et de leur environnement. Ce mémoire vise surtout à faire ressortir certains éléments importants devant être considérés dans la planification des futures études et dans l'élaboration des futures lois et règlements.

Le document de consultation produit sur les deux EES en cours présente des lacunes par rapport à la définition même de ce que doit être une EES. Par ailleurs, concernant ce qui aurait dû être l'EES globale sur les hydrocarbures, son contenu trop limité ne saurait servir, dans sa forme actuelle, au cautionnement populaire de la mise en valeur des hydrocarbures au Québec. Ces lacunes sont assez importantes pour que de nouvelles consultations soient requises avant la production de la version finale du rapport d'EES « Globale ». Mais, tout d'abord, il conviendrait d'effectuer une refonte du rapport des EES de façon à ce que son contenu puisse être davantage conforme à l'esprit d'une EES suivant une définition plus internationale.

Les études déposées présentent de nombreuses analyses sur les aspects environnementaux, certains rapports étant très complets. Mais, malheureusement, ces études ne sont pas suffisamment intégrées entre elles, et un certain nombre d'aspects semblent avoir été oubliés. Un élément qui ressort particulièrement de l'analyse est le traitement presque absent des éléments biologiques (faune, flore) pour les secteurs de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent qui auraient dû être considérés dans l'EES globale. Pour Anticosti, la documentation est certes plus abondante, mais mériterait d'être complétée sur certains aspects, et mieux considérées dans la détermination du scénario de développement. Les délais trop courts pour l'ensemble des auteurs de rapports sectoriels et l'imprécision du scénario d'exploitation ont certainement contribués à la présence de plusieurs lacunes dans les documents produits. L'analyse semble avoir également occulté en très grande partie la réglementation fédérale. Plusieurs inquiétudes concernent les mesures d'urgence en cas de déversement qui devraient faire l'objet d'un encadrement plus important.

Table des matières

Présentation de l'organisme i
Résumé ii
Table des matières iii
Mise en contexte 1
Analyse globale du processus d'évaluation environnementale stratégique 3
Commentaires sur les objectifs des deux EES présentées 3
Commentaires sur la structure et le contenu des deux EES présentées 7
Principaux constats liées aux aspects environnementaux présentés 9
Traitement incomplet des aspects environnementaux 10
Plusieurs manques d'informations et biodiversité peu présente 10
Certains oublis pour la faune 10
Flore négligée 11
Absence de transfert des connaissances entre les documents 12
Trop peu d'informations pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent 13
Références insuffisantes aux lois fédérales 14
Délai de production des études insuffisant 15
Imprécision des scénarios d'exploitation 16
Inquiétude quant aux mesures d'urgence 17
Conclusion 18
Recommandations générales 19
Recommandations spécifiques 21
Références 31
A) Documentation consultée liée aux EES actuelles 31
B) Articles de journaux 35
C) Autres références 36
ANNEXE 1. Commentaires concernant le document de consultation complet de l'évaluation environnementale stratégique de la filière des hydrocarbures. 41
ANNEXE 2. Commentaires et recommandations sur les rapports concernant les gaz à effet de serre. Rapports AENV01, AENV17, et GENV30. 62
ANNEXE 3. Commentaires concernant le rapport AENV02-AENV03-AENV06 : *Gestion des prélèvements d'eau* 64

ANNEXE 4. Commentaires concernant le contenu des études AENV04 et AENV05 : *Caractérisation physique et biologique de l'île d'Anticosti (AENV04) et Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti (AENV05)* 65

ANNEXE 5. Commentaires concernant le rapport AENV08: *Évaluation des impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures* 72

ANNEXE 6. Commentaires concernant le rapport AENV09-AENV10: *Établissement de la qualité initiale des eaux de surface et des communautés des macroinvertébrés benthiques des rivières de l'île d'Anticosti et détermination des milieux aquatiques sensibles* 73

ANNEXE 7. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV11 : *Description des risques environnementaux des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour les milieux aquatiques de l'île d'Anticosti* 76

ANNEXE 8. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV12 : *Identification de nouveaux composés susceptibles d'être utilisés pour la fracturation hydraulique – Persistance, potentiel de bioaccumulation et toxicité vis-à-vis des organismes aquatiques* 81

ANNEXE 9. Commentaires concernant le rapport AENV13: *État des connaissances sur la toxicité associée aux méthodes d'intervention dites particulières pour les déversements d'hydrocarbures pétroliers* 84

ANNEXE 10. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV14 : *Développement de critères de qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers* 105

ANNEXE 11. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV15 : *État des mesures d'urgence au Québec le cas du milieu terrestre* 108

ANNEXE 12. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV16 : *Revues de littérature sur les caractéristiques des eaux usées gazières et pétrolières, les impacts potentiels sur les communautés biologiques et sur les suivis biologiques s'y rattachant* 111

ANNEXE 13. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV17 : *Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti* 118

ANNEXE 14. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV18 : *Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière* 130

ANNEXE 15. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV19 : Évaluation des impacts potentiels des activités pétrolières et gazières sur le cerf de Virginie. 133

ANNEXE 16. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV20 : *Portrait faunique de l'île d'Anticosti* 135

ANNEXE 17. Commentaires concernant le contenu des études GENV22 et 23 : *Hydrocarbures pétroliers : caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale* 140

ANNEXE 18. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV24 : *État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques* 142

ANNEXE 19. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV25 : *Impact associé aux activités régulières d'une plate-forme pétrolière pour les écosystèmes aquatiques du golfe du Saint-Laurent.* 152

ANNEXE 20. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV28 : *Développement de méthodes d'analyse complémentaires aux méthodes conventionnelles pour caractériser les hydrocarbures pétroliers et suivi de l'évolution des impacts d'un déversement à l'aide de biomarqueurs spécifiques à ceux-ci dans les eaux de surface, souterraines et usées.* 170

ANNEXE 21. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV29 : *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin* 171

ANNEXE 22. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV31 : *Revue des connaissances scientifiques sur la composition et le mode d'action des agents chimiques de traitement utilisés lors de déversements pétroliers ainsi que le devenir des mélanges hydrocarbures/agents de traitement en milieu aquatique* 176

ANNEXE 23. Commentaires concernant le rapport GENV32 - *Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent par les communautés bactériennes indigènes.* 193

ANNEXE 24. Commentaires concernant le rapport GENV33 : *Analyse approfondie des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)* 197

ANNEXE 25. Commentaires concernant le rapport GENV34 : *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.* 198

ANNEXE 26. Commentaires concernant le rapport GTEC04 : *Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forage et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage.* 203

ANNEXE 27. Commentaires concernant le contenu de l'étude GECN06 : *Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur* 204

ANNEXE 28. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATRA01 : Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation 206

ANNEXE 29. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTRA01 : *Étude sur les enjeux propres aux plateformes multimodales et aux opérations de transbordement des hydrocarbures au Québec* 228

ANNEXE 30. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTRA03 : *Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines* 234

ANNEXE 31. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATVS01 : *Externalités et mesures d'atténuation et de compensation* 236

ANNEXE 32. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATVS02 : *Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti.* 239

ANNEXE 33. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS01 : *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre* 240

ANNEXE 34. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS02 : *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures (incluant le rapport du Comité d'experts fédéral sur les risques liés aux navires-citernes)* 250

ANNEXE 35. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS02-B : *Analyse comparative des législations encadrant la Prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin (incluant le Projet de Loi 49)* 262

ANNEXE 36. Commentaires concernant le contenu du rapport : *Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec* 280

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec a annoncé à la fin octobre, la tenue de consultations publiques pour deux évaluations environnementales stratégiques (EES) : l'EES globale sur les hydrocarbures et l'EES propre à Anticosti. Ces deux EES sont les dernières d'une série de cinq EES (deux EES sur le milieu marin et l'EES sur les gaz de schiste) ayant comme objectif principal de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport au Québec. Les objectifs spécifiques des EES visaient, entre autres, à combler le manque d'information concernant les techniques utilisées, à analyser les impacts environnementaux ainsi qu'à établir les mesures à mettre en place pour les minimiser et en assurer la bonne gestion.

L'Association des biologistes du Québec (ABQ), ayant reçu le mandat par ses membres de se pencher sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, présente dans ce contexte un mémoire en se concentrant sur l'analyse du « chantier environnemental » de la consultation publique, constituant son champ d'expertise. Le rôle de ce mémoire n'est pas de prendre position dans le dossier, mais plutôt d'effectuer une analyse objective de la situation et de la documentation présentée afin de s'assurer de la protection des intérêts du public et de son environnement, dont plus particulièrement ses composantes biologiques et leurs habitats.

En avril 2015, dix bilans de connaissance avaient été déposés ainsi qu'un Plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA) prévoyant la réalisation de 64 études complémentaires dans le cadre des EES. Le gouvernement annonçait, le 28 octobre 2015, le dépôt des études sur le site internet et la tenue des consultations publiques du 16 au 19 novembre 2015 et l'acceptation de mémoires jusqu'au 20 novembre 2015. À ce moment, 42 des 62 études prévues (deux ayant été annulées dès le dépôt des rapports) étaient déposées sur le site internet.

Les délais très courts annoncés initialement constituaient une contrainte majeure pour la participation aux consultations publiques. Ce délai était alors insuffisant pour permettre la présentation publique d'un mémoire analysant les milliers de pages de documentation. L'accès à une documentation complète était, selon l'ABQ, un élément important pour permettre la compréhension des enjeux complexes soulevés, et celle-ci considérait, de plus, que la lecture seule du document de consultation général ou d'une partie des études n'était pas suffisante. Le 18 novembre 2015, le gouvernement annonçait le report de la date limite à 15 jours après le dépôt du dernier rapport du PACA, permettant ainsi l'accès à la presque totalité des études pour la production du présent mémoire. Des études manquantes ont été déposées durant les semaines suivantes et le 22 décembre 2015, un sommaire de la dernière étude (ATVS02) était déposé. Le Gouvernement annonçait la journée même une date limite de dépôt des mémoires pour le 14 janvier 2016. Finalement, le 12 janvier, étant donné l'absence de dépôt du document complet pour ATSV02, la date était de nouveau reportée à 15 jours après le dépôt du document

complet. Ce dernier document fut finalement déposé le 4 mars, nous permettant ainsi de finaliser le présent mémoire.

Malgré ce délai prolongé, l'effort d'analyse demandé demeurait fort important pour les auteurs du présent mémoire, même en considérant la collaboration de plusieurs biologistes experts. La documentation totalise en effet des milliers de pages, soit plus de 340 pages pour le document de consultation complet à lui seul, plus de 1700 pages pour les bilans de connaissances et plus de 5100 pages pour les études du PACA. La presque totalité des études déposées pour le « chantier environnemental » ont été lues et commentées, du moins de façon générale, à l'exception des études GENV21, GENBV26, GENV27 et GENV35 qui sortaient des champs d'expertise de l'ABQ. De plus, nous avons consulté une partie des études des autres chantiers qui nous semblaient pertinentes concernant certains aspects environnementaux. Les documents de consultation de l'EES et la revue de littérature des connaissances environnementales produite par le CIRAIG ont été également consultés. La liste détaillée des études lues et des autres références est présentée dans la liste des références. L'investissement en effort consenti par l'équipe de l'ABQ démontre tout le sérieux de sa démarche quant à cet important dossier concernant l'avenir du Québec et quant à sa mission de corporation professionnelle vouée à la protection du public et de son environnement.

Ce mémoire présente donc le fruit de l'analyse des rédacteurs et collaborateurs de l'aspect environnemental dans le cadre des deux évaluations environnementales stratégiques (l'EES globale sur les hydrocarbures et l'EES propre à Anticosti). L'ensemble de l'analyse a été effectué sous la loupe de la biologie. Cette critique se veut avant tout constructive et non partisane, et vise à faire ressortir certains éléments importants qui devraient être considérés dans la planification des futures études et dans l'élaboration des futures lois.

L'analyse a été effectuée en fonction de deux angles principaux. La première section du mémoire se concentrera sur l'analyse du processus des deux EES actuelles et explorera ses objectifs, sa structure et son contenu globalement. Alors que la deuxième section visera à faire ressortir de façon plus spécifique les éléments importants qui se dégagent de l'analyse de la documentation sur les aspects environnementaux de ces EES.

Note : Pour permettre la référence immédiate aux documents et une meilleure compréhension, nous avons intégré les liens des études directement dans le texte et référé aux numéros des documents du PACA plutôt que d'utiliser les références complètes, afin de simplifier la lecture du document. Étant donné l'ampleur du travail d'analyse des documents, nous avons intégré en annexe les commentaires spécifiques à chacun des rapports produits par les auteurs du mémoire et les collaborateurs. Il était à notre avis important de transmettre l'ensemble de ces commentaires afin de permettre une révision rigoureuse de la documentation. Les annexes incluent les commentaires ou questions référant à des parties de textes spécifiques, certaines erreurs ou lacunes relevés dans les études et parfois également des recommandations. Les commentaires reflètent la position de chacun des analystes qui ont participé à l'élaboration du mémoire de l'ABQ.

Analyse globale du processus d'évaluation environnementale stratégique

Notre premier constat concerne la présence de certaines lacunes dans le processus actuel de ces deux EES. En effet, le processus utilisé pour la réalisation des présentes évaluations environnementales stratégiques ne semble pas correspondre à ce qui est reconnu mondialement comme ce fut davantage le cas pour les premières EES sur les hydrocarbures du Saint-Laurent. Ainsi, en comparant les documents des EES actuelles, avec la documentation des EES précédentes et des procédures internationales, on constate rapidement la présence d'importantes différences structurelles et méthodologiques que nous expliquerons ci-après. Mais, tout d'abord, nous croyons important de revoir les objectifs des EES ainsi que de revisiter les définitions de ce que devrait être une EES.

Commentaires sur les objectifs des deux EES présentées

Le document synthèse, fourni pour la consultation publique actuelle, présente comme suit le but des évaluations environnementales stratégiques ainsi que les objectifs de ces consultations :

« Ces EES ont pour but de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, techniques et de sécurité liés au domaine des hydrocarbures. »

« Les objectifs visés par la tenue de ces consultations publiques sont :
▪ recueillir, analyser et prendre en considération les préoccupations et les attentes des participants;
▪ valider les constats du document de consultation des EES (effets, mesures d'atténuation, observations);
▪ recueillir les commentaires, les recommandations et l'opinion des participants;
▪ compléter les documents finaux des deux présentes EES en prenant en compte les commentaires reçu »
(Source : Document-synthèse, pages 4 et 5)

Pour l'atteinte de ces objectifs, il est de plus mentionner dans ce document que la phase 2 du processus d'EES consistait à rédiger un document de consultation présentant les deux EES.

Ainsi, selon ces informations, le document de consultation devrait présenter une « version préliminaire pour consultation » des deux Évaluations environnementales stratégiques afin que la population puisse faire part de ses préoccupations, de ses attentes, de ses commentaires, de son opinion et de ses recommandations dans le cadre des consultations.

Cependant, force est de constater que le processus utilisé pour la réalisation des EES présentées ne semble pas pouvoir répondre à ces objectifs ne serait-ce qu'en regard de quelques définitions reconnues au Québec de ce que doit être une Évaluation environnementale stratégique.

Définitions propres aux EES et à l'environnement

« Une évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus systématique visant à évaluer les conséquences environnementales des politiques, des plans ou des programmes. Elle permet de s'assurer que l'ensemble de ces conséquences sont prises en compte de manière appropriée, au même titre que les considérations économiques et sociales, précédant le processus de décision. En d'autres termes, l'EES fait en sorte que les politiques, les plans et les programmes sont élaborés dans le respect des principes de développement durable.

Pour chaque politique, plan ou programme, l'EES examine la pertinence de chacune des options possibles et en compare les coûts sociaux, environnementaux et économiques. Elle tient compte des impacts cumulatifs des politiques, des plans ou des programmes et détermine les orientations à long terme. L'EES favorise la consultation et la participation du public tôt dans le processus de décision, ce qui assure une plus grande transparence au processus tout en améliorant la qualité et la crédibilité des politiques, des plans ou des programmes. »
(Source : Site internet MDDELCC http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/evaluation-strategique.htm)

« L'EES est un processus d'évaluation et d'examen des effets sur l'environnement appliqué aux politiques, aux plans et aux programmes gouvernementaux. Elle peut aussi être régionale (golfe, MRC, etc.) ou sectorielle (éolien, hydrocarbures, gaz de schiste, etc.). L'EES est mondialement reconnue comme un outil de mise en œuvre du développement durable, car elle permet :

- d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels en amont des projets;
- de proposer des mesures générales et particulières de gestion;
- de consulter le public;
- de faciliter la prise de décision éclairée.

L'EES précède les éventuelles études d'impact sur l'environnement (ÉIE) des projets en établissant un cadre de référence pour leur réalisation. »

(Source : Extrait de la page 13 du document-synthèse (document d'information en support à l'approche participative) de l'EES2 concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans le Golfe du Saint-Laurent.)

«L'ÉES permettrait notamment :

- De déterminer les conditions d'acceptabilité environnementale, sociale et économique dans des secteurs d'activité prédéfinis;
- D'intensifier la prise en compte des principes de développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans les stratégies, plans et programmes des ministères et organismes gouvernementaux;

- De définir des critères qui détermineraient les stratégies, les plans et les programmes qui doivent faire l'objet d'une ÉES;
- De prendre en compte les effets cumulatifs et d'offrir une vision d'ensemble.»

(Source : Extrait d'une proposition du MDDELCC inscrite à la page 22 du livre Vert du Ministre David Heurtel publié en juin 2015, dont l'objet était d'intégrer dans une législation des dispositions visant à encadrer l'évaluation et l'examen des stratégies, plans et programmes des ministères et organismes gouvernementaux http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf)

Dans ces définitions, il faut d'abord retenir que ce type d'évaluation environnementale ne s'applique qu'aux programmes, politiques et plans (PPP) gouvernementaux, et non spécifiquement à de quelconques projets. Dans le cas présent, il s'agit de programmes gouvernementaux de mise en valeur des hydrocarbures au Québec (EES Globale), ainsi que plus particulièrement sur l'île d'Anticosti (EES Anticosti). Il est à noter que ces exercices ne conduisent en aucun temps à la délivrance d'autorisations de réalisation de projets, et ne peuvent se substituer en tout ou en partie à la production d'une demande d'autorisation en bonne et due forme et, par conséquent, à toutes les vérifications, caractérisations et autres études préalables devant être réalisées par les spécialistes requis. En d'autres termes, toute activité d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures ne peut être autorisée directement à partir du contenu d'une EES. Une demande d'autorisation séparée et spécifique au projet se doit d'être produite et analysée par les autorités compétentes, et soumise à des consultations publiques, telles que prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Par ailleurs, dans ces définitions, il est essentiellement question :

- D'un processus systématique d'évaluation des effets environnementaux;
- De l'identification ou de l'élaboration de mesures de gestion permettant d'atténuer les effets potentiellement négatifs et de bonifier, le cas échéant, les effets positifs;
- De comparaison des diverses options qui peuvent se présenter et pouvant conduire à la mise en œuvre du PPP faisant l'objet de l'EES;
- De prise en compte des 16 principes du développement durable tout au long de l'analyse du PPP;
- De prise en compte des effets cumulatifs potentiellement induits par le PPP eu égard aux autres PPP gouvernementaux et aux autres activités humaines présentes sur le territoire;
- De consultation et de participation du public dans un cadre de transparence. (À noter que le ministre Heurtel propose à la page 22 de son livre Vert que le BAPE effectue les consultations liées aux EES).

Afin de mieux comprendre la portée « environnementale » d'une EES au niveau de l'environnement, voici maintenant la définition du mot « Environnement » qui était encore inscrite jusqu'à tout récemment dans les Lois canadiennes sur l'environnement et qui correspond le mieux à ce que c'est effectivement :

« L'environnement désigne l'ensemble des conditions et des éléments naturels de la terre, notamment :

a) le sol, l'eau et l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère ;

b) toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants, la vie végétale et animale, y compris la vie humaine ;

c) les conditions sociales, économiques, culturelles et esthétiques qui influent sur la vie de l'homme ou d'une collectivité dans la mesure où elles se rattachent aux matières énumérées aux points a) et b) ;

d) les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments visés aux points précédents a) et b). »

Dans cette définition, et dans le contexte particulier d'une évaluation environnementale, il faut porter une attention toute particulière au fait que l'on y traite spécifiquement de tous les êtres vivants, incluant les êtres humains et leurs activités. En fait, ces composantes vivantes constituent l'objet « ultime » de toute évaluation environnementale, et non les composantes physiques du milieu prises isolément, ni les aspects uniquement technico-économiques des projets. Cela explique pourquoi quelques 85 % des spécialistes en évaluation environnementale sont, d'une part, des biologistes (près de 60 %), et d'autre part, des spécialistes de l'organisation spatiale du territoire tels que des géographes, des aménagistes et des urbanistes.

Structures et méthodologies des EES

Les premières EES sur les hydrocarbures de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent ont été réalisées conformément à un devis qui avait été préparé sur la base de conseils avisés d'experts connaissant bien les procédures et méthodologies internationales de réalisation des EES; des procédures et méthodologies relativement standardisées dans plusieurs pays, notamment européens et africains, et même au Canada.
Or, en comparant les documents des deux premières EES avec les deux présentes, on constate rapidement les différences structurelles et méthodologiques importantes entre celles-ci; différences qui ne peuvent être justifiées par un simple souci d'amélioration de la réalisation des EES au Québec puisque :

1- internationalement, il existe une façon générale relativement standardisée pour encadrer leur réalisation;

2- cette façon est assise sur des fondements d'objectivité scientifique reconnus et requis dans toute évaluation environnementale stratégique ou autre, et ;

3- la courte expérience québécoise en matière de réalisation d'EES ne permet pas de statuer sur des besoins impératifs de modifications de ces procédures et méthodologies éprouvées pour peut-être davantage se coller aux possibles particularités du Québec.

À titre indicatif, on peut consulter les références suivantes réalisées par la Commission Européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) :

http://ec.europa.eu/environment/archives/eia/pdf/030923_sea_guidance_fr.pdf
http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/37354750.pdf
http://www.ccme.ca/files/Resources/fr_enviro_assessment/rsea_principles_guidance_f.pdf

Commentaires sur la structure et le contenu des deux EES présentées

Au niveau de la structure des EES, les différents chantiers proposés ont été traités et présentés de façon séparée, incluant celui de l'environnement. Or, le processus « systématique » de toute EES implique *de facto* un traitement transversal de l'environnement à travers tous les aspects techniques d'un dossier sous EES et que, dans ce cas-ci, cela ne semble manifestement pas avoir été fait. En fait, cela requiert la supervision générale d'un expert en EES ou à tout le moins en étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) majeure. Un effort important d'intégration transversale doit être appliqué et doit être palpable de manière évidente dans toutes les sections d'un tel rapport d'étude. Il faut une coordination adéquate et constante auprès des divers experts impliqués dans la réalisation de l'étude et il faut s'assurer que chacun de ceux-ci communiquent entre eux et adoptent un discours cohérent et sans contradiction. En phase de détermination et de conception des divers scénarios de mise en valeur des hydrocarbures, des critères environnementaux doivent avoir d'ores et déjà été pris en compte, c'est-à-dire en amont de tout design conceptuel, même virtuel. Pour ce faire, des orientations doivent avoir été données par un expert en EES et celui-ci doit avoir été impliqué à tous les niveaux. Il ne s'agit pas ici simplement d'« Environnement », mais bien de « Développement durable ». Quoi qu'il en soit, il est clair qu'une étude de cette envergure se doit d'être encadrée par une équipe d'intégration spécialisée en évaluation environnementale, et non en économie, en développement industrielle ou en exploitation des hydrocarbures.

Par ailleurs, aucune section spécifique de ce document n'explique la façon dont les 16 principes du développement durable auraient pu être pris en compte dans le cadre de ces EES. De plus, aucune section spécifique au traitement des effets cumulatifs et synergiques n'est également incluse dans ce document. L'absence de telles sections, de même que la rareté relative de l'usage des mots « durable » et « cumulatif » le long des 342 pages du rapport (5 fois chacun) ne témoigne pas de l'existence d'une préoccupation quant à ces enjeux devant normalement être traités dans les EES.

Seulement quelques mesures de gestion sont indiquées dans le document d'EES (ex : atténuation, prévention, protection, sécurité, compensation, surveillance, suivi, bonification, etc.). Dans le texte, on comprend qu'il y en a à l'intérieur de certaines études sectorielles. Mais, même après examen de ces dernières, on en retrouve peu. La plupart du temps, on indique que des mesures pour atténuer ou protéger l'environnement seront appliquées, mais sans préciser lesquelles ou leur nature. Ces mesures sont souvent dans le texte principal sans être clairement énoncées comme recommandations. Les recommandations, lorsque présentes, demeurent assez vagues. Cette approche n'a rien pour rassurer la population et ainsi favoriser l'acceptabilité sociale du programme de mise en valeur des hydrocarbures.

Dans une EES, on doit présenter des mesures générales et particulières, et si requis, de gestion; pas des mesures d'atténuation spécifiques et précises qui relèveraient plutôt d'une étude d'impact de projet, mais bien des mesures génériques de gestion. Étant donné que dans le cas présent, aucune assurance d'études d'impacts subséquentes n'est présente, la présence de telles mesures aurait été particulièrement importante. Quoi qu'il en soit, pour les quelques mesures indiquées dans les documents, aucun tableau récapitulatif de ces mesures de gestion des effets environnementaux n'est présent dans le document de consultation.

Enfin, bien que des scénarios d'exploitation aient été définis spécifiquement pour le cas d'Anticosti, aucun scénario n'est présenté quant à des exploitations dans d'autres régions du Québec. L'étude GNEC03 (intitulée-Scénarios sommaires de production d'hydrocarbures par bassin géologique), qui aurait pu présenter une telle information pour les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent a été annulée. Aussi, aucune analyse environnementale n'est effectuée à l'égard de telles situations d'exploitation en fonction des particularités de chaque région. Il n'est donc pas possible d'identifier les enjeux possibles d'éventuelles activités d'exploration ou d'exploitation ailleurs au Québec. Ce manque d'information de l'EES dite « globale », limite, voire empêche, les citoyens du Québec de valider et d'éventuellement cautionner de telles activités sur le territoire du Québec. Il aurait fallu savoir où sont localisés les potentiels ciblés par le gouvernement et quels pourraient être les scénarios possibles d'exploration et d'exploitation, de même que l'intensité d'activités envisagés. Par ailleurs, les scénarios d'Anticosti sont présentés vers le milieu du document de consultation après le traitement des aspects environnementaux et techniques. Il y a ainsi eu très peu de prises en compte de l'environnement dans l'analyse de ces scénarios (émissions atmosphériques et de bruits). En fait, les scénarios élaborés ont servi presque exclusivement aux analyses économiques et aux analyses de transport et, même dans ce cas, ces scénarios ne semblent pas tenir compte des limitations déjà identifiées dans certaines études. On comprend ici par exemple, la limitation des ressources en eau douce sur l'île d'Anticosti pour soutenir une fracturation hydraulique classique et que, par conséquent, une éventuelle exploitation demanderait de recourir à d'autres procédés, dont la faisabilité et leurs impacts ne sont pas analysés.

Même au niveau des transports, il n'y a pas eu d'analyse environnementale de divers scénarios d'acheminement des produits vers les marchés, dont des scénarios d'implantation d'infrastructures portuaires vouées aux activités pétrolières le long du Saint-Laurent et autour de l'Île d'Anticosti ou encore des scénarios de pipelines sous-marins, etc. Bien qu'elle ait utilisé quelques critères environnementaux de base, et présenté une description des composantes du milieu, l'étude sectorielle réalisée par WSP en ce qui a trait aux infrastructures d'exportation en est une purement technique, et ne comporte aucune réelle analyse environnementale. Pour se faire une idée de ce à quoi peut avoir l'air une analyse environnementale supportant une planification stratégique et qui pourrait être intégrée dans une EES, il y aurait lieu de réexaminer le travail réalisé dans le cadre de l'EES2 concernant les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que le document suivant réalisé par des étudiants à la maîtrise en Aménagement du territoire et Développement régional de l'Université Laval et qui portait sur une planification

environnementale stratégique optimale d'une exploitation de gaz de schistes dans les MRC de Lotbinière et de Bécancour (Source : http://issuu.com/faaav/docs/perspecto_2013_web/30).

À noter que l'usage généralisé du mot « impact » à travers le document de consultation ainsi que dans les études sectorielles et dans les rapports de bilan des connaissances de chaque chantier, traduit une méconnaissance importante de ce qu'est une évaluation environnementale stratégique. En effet, dans la plupart des guides standards de réalisation des EES, le mot utilisé au niveau stratégique est « effet ». Il s'agit d'un mot plus générique des conséquences environnementales, le mot « impact » étant plutôt utilisé dans le cadre des études d'impact sur l'environnement (ÉIE) de projets spécifiques. Ainsi, un PPP peut induire des effets sur les caractéristiques d'une région tandis qu'un projet peut avoir des impacts sur une ou des composantes du milieu récepteur.

En résumé, le document de consultation présenté sur les deux EES en cours présente des lacunes importantes par rapport à la définition même de ce que doit être une EES. Par ailleurs, concernant ce qui aurait dû être l'EES Globale, son contenu trop limité ne saurait servir, dans sa forme actuelle, au cautionnement populaire de la mise en valeur des hydrocarbures au Québec. Ces lacunes sont assez importantes pour que de nouvelles consultations soient requises avant la production de la version finale du rapport d'EES Globale. Mais, tout d'abord, il conviendrait d'effectuer une refonte du rapport des EES de façon à ce que son contenu puisse être davantage conforme à l'esprit d'une EES suivant une définition plus internationale.

Principaux constats liées aux aspects environnementaux présentés

En plus d'une critique du processus de l'EES, la lecture de la documentation nous amène à plusieurs constats, mentionnés parfois brièvement dans la section précédente, mais élaborés de façon plus précise ici. Nous invitons également le lecteur à consulter en annexe les commentaires et questionnements spécifiques à chacun des documents lus, commentaires qui doivent aussi être considérés, mais nous voulons d'abord soulever un certain nombre de lacunes générales relevées au cours de notre analyse.

Tout d'abord, nous constatons globalement que l'analyse des aspects environnementaux de ces EES est traitée de façon incomplète, en particulier pour les aspects liés à la biodiversité, aux espèces à statut particulier, à la réglementation fédérale et aux territoires concernés par l'EES dit « Globale ». Le très court délai (quelques mois) pour produire les études dans le cadre du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (PACA) et le manque de clarté des scénarios d'exploitation qui sont présentés dans les différentes études influencent certainement la qualité des analyses. Globalement, la présence de plusieurs éléments manquants et hypothèses dans la documentation et surtout le manque de lien entre les différentes études affectent la portée des conclusions que nous pouvons effectuer à ce stade. Considérant en plus le fait que certaines analyses jugées importantes dans le PACA n'ont pas été complétées, il est évident que la qualité des constats en découlant est affectée. Le document de consultation présente une synthèse générale des effets environnementaux possibles, mais les liens entre ce document et les documents du PACA sont parfois nébuleux. Il est très difficile pour le lecteur de

s'y retrouver. Certaines études qui auraient dues être préliminaires à d'autres ou être liées, ne semblent l'être que partiellement ou pas du tout. À notre avis, le tout rend incomplet le traitement des aspects environnementaux, surtout ceux liés à la biodiversité.

Traitement incomplet des aspects environnementaux

Plusieurs manques d'informations et biodiversité peu présente

Plusieurs éléments environnementaux sont traités d'une façon trop partielle à cause du grand nombre d'inconnus quant au projet. Les études sont basées sur de nombreuses hypothèses (ce que les auteurs des dites études soulignent d'ailleurs) mais la fiabilité et la précision de certaines informations rendent le tout justement très hypothétique. Il sera certainement nécessaire de mettre à jour et de compléter les résultats lorsque de plus amples informations, spécifiques à chaque projet, seront disponibles. Une « synthèse » des effets est présentée dans le document de consultation, mais il demeure que le lecteur n'a souvent aucune information complémentaire à consulter et que la mention des effets ou des mesures d'atténuation proposés demeure trop générale pour bien saisir les enjeux environnementaux importants ainsi que leur portée anticipée. Bien qu'on ait accordé un effort d'analyse sur certains impacts environnementaux liés aux GES ou à une contamination chimique, il semblerait que les conseillers gouvernementaux responsables de l'octroi des mandats d'études publiques ou privées aient oublié de reconnaître l'importance de plusieurs éléments de notre biodiversité qui jouent des rôles nombreux dans l'équilibre des écosystèmes comme l'épuration des eaux et la captation du carbone notamment. Compte tenu de la définition du mot « Environnement », les mots « faune, flore, végétal, animal et organisme » n'apparaissent que trop rarement dans les documents présentés et dans un sens trop vague, trop générique du style « il peut y avoir des impacts sur la faune ». Cela n'éclaire en rien l'opinion du lecteur.

Certains oublis pour la faune

On fait peu référence à des espèces en particulier, à part le saumon atlantique et le cerf de Virginie à Anticosti. Le document-synthèse de consultation semble oublier que d'autres espèces fauniques risquent d'être touchées et auraient dues objectivement faire l'objet d'une plus grande considération.

On retrouve en effet plusieurs espèces d'intérêt socio-économique, sportif ou commercial en milieu terrestre ou marin, telles que l'orignal, l'ours, la morue, le flétan, le crabe, la crevette, le homard, le phoque et les autres mammifères marins. De plus, outre la pêche au saumon atlantique et la chasse au cerf sur Anticosti, on ne traite pas vraiment des activités humaines liées aux ressources fauniques et floristiques telles que l'interprétation de la nature, les excursions en mer, la chasse, la pêche sportive, la pêche commerciale, la récolte de mollusques sur les bancs côtiers, l'aquaculture, etc. Difficile donc de cerner les impacts sur ces espèces et sur les activités humaines reliées. Les activités principales sont bien mentionnées dans le chantier « Société », mais il aurait été pertinent de faire ressortir les impacts environnementaux

sur ces espèces à valeur socio-économique, récréotouristique ou commerciale dans le chantier « Environnement ».

Il est également difficile de bien cerner les impacts sur plusieurs espèces à statut précaire pourtant présentes et importantes. Par exemple, pourquoi se limiter à l'étude spécifique du saumon atlantique et avoir exclu les autres espèces de poissons dans l'évaluation des effets des déversements d'hydrocarbures ? L'anguille d'Amérique, une espèce pourtant désignée menacée au Canada et avec une certaine importance pour la pêche, devrait également être considérée pour cet aspect. D'autres espèces à statut précaire sont peu considérées, malgré leur importance écologique et les impacts potentiels du développement des hydrocarbures sur celles-ci. Par exemple, la présence des hibernacles d'espèces à statut précaire de chauves-souris aurait objectivement due être mieux considérée ; Anticosti et la Gaspésie comptant parmi les dernières régions à abriter des hibernacles connus non colonisés par le syndrome du museau blanc. On traite un peu plus en détail de la présence des espèces d'oiseaux à statut précaire, mais on ne fournit que peu d'informations outre peut-être pour le pygargue à tête blanche, et encore, on se contente de recommander des mesures d'atténuation retenues pour les activités forestières sans tenir compte des impacts supplémentaires liés aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures comme la pollution sonore par exemple. De plus, on mentionne bien la fragmentation des habitats, la pollution lumineuse, l'invasion par les espèces introduites, l'importance de protéger spécifiquement la faune aviaire dans le document de consultation, mais outres ces énumérations, ces aspects ne semblent pas étudiés davantage ailleurs. Quelles sont les menaces qui pèsent plus particulièrement sur les oiseaux, les plantes ou encore les autres espèces à statut précaire, à l'exception du saumon atlantique ? En général, le traitement des impacts environnementaux demeure superficiel. Affirmer que la pollution lumineuse et l'introduction des espèces envahissantes existent ne suffit pas à comprendre leur importance et à dégager les mesures de gestion permettant d'atténuer ces effets.

Flore négligée

Nous remarquons aussi l'absence d'analyse spécifique pour la flore pour Anticosti, malgré que l'île possède une flore riche reconnue comprenant certaines espèces rares ou endémiques pouvant être présentes dans les zones potentiellement exploitables. On mentionne bien la présence de certaines espèces floristiques à statut précaire, mais de façon générale et peu spécifique. Sur l'île d'Anticosti, il existe pourtant de nombreuses espèces floristiques menacées ou vulnérables associées aux dépôts calcaires qui n'existent que rarement ailleurs au Québec et qui constituent un patrimoine naturel de grande valeur (Marie-Victorin et Rolland-Germain, 1969). Bien que nous soyons conscients du fait qu'il s'agisse ici d'une ÉES et non d'une étude d'impact, il appert que cet élément aurait néanmoins dû objectivement constituer un élément du chantier environnemental spécifique à l'île d'Anticosti. Les effets potentiels sur les plantes rares seront pourtant présents peu importe le scénario retenu.

Outre la contamination potentielle des sols par les résidus provenant des eaux usées ou par les déversements accidentels des hydrocarbures comme tels, l'exploitation à grande échelle risque de provoquer des impacts directs par la perturbation physique des habitats floristiques due à la

construction de nombreuses infrastructures (plateforme, pipelines, routes, port, usines). De plus, la flore de l'île sera également touchée par la fragmentation importante des habitats, et le risque d'introduction d'espèces floristiques exotiques envahissantes dans les milieux ouverts nous apparaît un effet environnemental potentiel important (ex : le phragmite pourrait être introduit par les chenilles non suffisamment nettoyées de la machinerie). On mentionne ces problématiques brièvement dans le document de consultation, mais sans faire aucune analyse de leur importance appréhendée pour la flore et des mesures d'atténuation devant être mis en place dès l'exploration. De plus, le déplacement important de la machinerie et des personnes circulant sur l'île, de même que la présence de gaz inflammable et de torchères pourraient causer une augmentation du risque de feux de forêts accidentels, risque qui mériterait d'être considéré et atténué. Est-ce que la SOPFEU a procédé à une analyse des risques liés au développement des hydrocarbures sur l'Île ? L'absence d'un portrait clair des espèces floristiques à statut précaire présentes sur l'île limite l'évaluation de l'importance de ces effets environnementaux potentiels. Nous considérons qu'il serait important d'effectuer une étude plus approfondie des impacts sur la flore puisque les études du PACA et la synthèse des connaissances environnementales n'abordent cet aspect que de façon superficielle.

Absence de transfert des connaissances entre les documents

Les études semblent avoir aussi été réalisées en silos sans perspective et analyse globale. Les effets potentiels de certains éléments de l'exploitation pétrolière sur les habitats ou certaines espèces sont abordés dans certains documents, mais on ne semble pas tenir compte des informations provenant d'autres documents. On présente par exemple sur une carte la localisation de plusieurs infrastructures du scénario d'exploitation probable, mais on aurait souhaité connaître la distribution des principales espèces à statut précaires et leurs habitats les plus importants comparativement aux sites choisis pour bien cerner les effets environnementaux potentiellement les plus importants et les espèces les plus touchées. De plus, de nombreux rapports abordent la problématique des quantités d'eau insuffisantes dans les rivières pour le pompage et présentent la désalinisation comme solution possible, mais on analyse nulle part les effets environnementaux supplémentaires liés à ce dernier procédé. Ces effets environnementaux seront pourtant présents sur le milieu marin lors du pompage de l'eau et du rejet des résidus de procédé. Et ce, sans compter, le cas échéant, les risques possibles sur les composantes des milieux terrestre et dulcicole, s'il devait y avoir un déversement d'eaux salées. De même, il semble que des conclusions, ainsi que la littérature consultée pour la production de certains rapports sectoriels, n'aient pas été prises en compte dans d'autres.

Quand on regarde les analyses des effets environnementaux concernant la biodiversité pour le reste du Québec, les lacunes quant à l'analyse de la biodiversité sont encore plus flagrantes. En effet, on retrouve plusieurs études environnementales liées au cas spécifique d'Anticosti, mais très peu qui réfèrent au reste de la province. Ceci nous amène à notre autre constat, soit le manque important d'études environnementales portant sur le territoire québécois concernant l'évaluation environnementale stratégique dite « Globale » sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec. Il ne s'agit pas ici de produire des études à un niveau de précision digne d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet, mais plutôt de documenter

suffisamment les sujets importants pour en dégager un portrait permettant de saisir la portée des effets potentiels anticipés. Malgré les lacunes observées dans leur contenu, les thématiques traitées pour les études sectorielles d'Anticosti permettaient de couvrir un tel portrait pour ce lieu précis.

Trop peu d'informations pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent

Dans cette consultation, les études sur l'ensemble de la province par rapport aux effets environnementaux ne sont pas présentées. Bien que certaines études se rapportent à quelques éléments portant sur l'ensemble du Québec, la documentation présentée semble se concentrer sur certains éléments spécifiques à l'île d'Anticosti. Par exemple, le document-synthèse de consultation ne semble faire référence au niveau faune et flore qu'au saumon atlantique et au cerf de Virginie, qui sont évidemment des espèces importantes à considérer pour Anticosti, mais pas nécessairement pour le reste de la province. Pourtant cette consultation et analyse se voulait être non seulement pour une EES propre à l'île Anticosti, mais également pour une EES dite « Globale » portant sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec. La lecture de la documentation apporte peu d'éléments permettant d'obtenir un portrait global des impacts environnementaux potentiels de l'exploitation des hydrocarbures, particulièrement sur la faune et la flore, et ce à l'échelle du Québec. On aurait pu pourtant effectuer une telle analyse au moins pour certains secteurs actuellement en exploration comme la Gaspésie.

Nous n'avons pas trouvé d'analyse des effets principaux sur les espèces à statut précaire ou les autres éléments de biodiversité qui se trouvent ailleurs au Québec. Il est très difficile de bien cerner les éléments environnementaux importants au niveau provincial. En effet, comme mentionné précédemment, il aurait été important de savoir où sont localisés les potentiels ciblés pour pouvoir permettre de cerner les espèces potentiellement les plus touchées et les effets potentiels ciblés les plus importants. Sur cet aspect, bien peu d'informations sont contenues dans les études, et l'étude prévue qui aurait permis à tout le moins de dégager des scénarios sommaires de production d'hydrocarbures par bassin géologique (GECN01), a été annulée. De cette dernière, les effets environnementaux sur le milieu auraient ensuite pu être identifiés et évalués de façon à en tirer des mesures de gestion. Des intervenants de la séance d'information du 3 novembre 2015, et même le premier ministre du Québec, ont mentionné que les études d'Anticosti pourraient être utilisées ailleurs au Québec. Or, selon les caractéristiques spécifiques à Anticosti (insularité, géologie karstique particulière et extraction par fracturation), la généralisation des études environnementales spécifiques à Anticosti contenues dans le plan d'acquisition de connaissance (PACA) risque d'être impossible ailleurs au Québec, et ce peu importe où se situe les futurs sites d'exploitation d'hydrocarbures. En effet, il n'apparaît aucunement possible de transposer directement tous les résultats obtenus des études sur Anticosti au reste de la province compte tenu des spécificités propres à chaque région, dont notamment au niveau de leurs caractéristiques physiques qui conditionnent la composition des habitats floristiques et fauniques qu'elles supportent. De plus, la liste des espèces à statut précaire touchées, de même que celles constituant des enjeux récréo-touristiques ou économiques, est bien différente. Comment pouvons-nous prendre une décision globale de façon éclairée quant à l'avenir de l'exploitation des hydrocarbures pour le Québec lorsque la

majeure partie des études présentées sont limitées au cas spécifique d'Anticosti ? Pourquoi semble-t-on ne pas prendre en compte les effets environnementaux spécifiques à la Gaspésie où pourtant divers projets d'exploitation sont déjà prévus ?

Il aurait peut-être été préférable de procéder aux deux EES l'une à la suite de l'autre plutôt que de les faire en même temps. L'évaluation environnementale stratégique spécifique pour Anticosti aurait ainsi dû être complétée avant de s'attarder à l'évaluation environnementale stratégique globale. En effet, ce processus aurait permis la production d'études à l'échelle provinciale intégrant les études spécifiques aux 4 autres EES précédentes, en portant sur plusieurs thématiques identiques à celles couvertes par le dossier d'Anticosti. Il semble en effet, qu'à vouloir tout faire dans un délai si court, certains éléments aient été oubliés.

Références insuffisantes aux lois fédérales

Un autre élément intriguant dans les analyses environnementales présentées, est la très faible référence aux lois fédérales. On semble avoir oublié la réglementation fédérale applicable et le fait que certaines autorisations du gouvernement fédéral pourraient être nécessaires. On ne réfère en effet très peu - voire pas du tout- à la Loi sur les pêches (LP), à la Loi sur les espèces en péril (LEP), à la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN), ou encore à la Loi canadienne sur les évaluations environnementales (LCEE). On présente par exemple dans les documents AENV17 ou AENV13 le processus d'autorisation environnementale lié aux lois provinciales en ignorant le fait que certaines autorisations seront certainement requises au niveau fédéral, comme par exemple lorsque les travaux touchent l'habitat du poisson. Dans les documents AENV20 et AENV04-05, on ne fait référence qu'aux statuts des espèces à l'échelle du Québec accordés par le gouvernement provincial, en faisant fi des désignations au niveau fédéral et de l'inscription de certaines espèces sur le registre des espèces en péril au Canada, sauf peut-être pour le saumon atlantique où son statut fédéral est mentionné. Pourtant, le rapport du CIRAIG (2014) faisait mention du moins partiellement des statuts fédéraux. Le statut précaire fédéral devrait être tenu en compte pour ce qui est du portrait des espèces fauniques et floristiques puisqu'il implique certaines mesures réglementaires, et donc certaines autorisations particulières à obtenir. Il existe une réglementation fédérale en ce qui a trait aux espèces inscrites sur la Loi des espèces en péril qu'on ne peut ignorer. On ne peut par exemple ignorer la présence à Anticosti et ailleurs des espèces de chauves-souris en voie de disparition inscrites récemment sur la liste de la LEP. Cette faible mention de plusieurs lois fédérales se retrouve dans plusieurs documents et est difficilement explicable. Pour bien évaluer les obligations réglementaires auxquelles le promoteur devra se soumettre, les évaluations des différentes lois et règlements applicables ne devraient pas se limiter aux autorisations provinciales nécessaires. Est-ce un délai trop court dans la production des études limitant la consultation des intervenants fédéraux qui explique la couverture incomplète et trop sommaire de la réglementation ?

Délai de production des études insuffisant

Bien que le gouvernement ait accordé un délai supplémentaire pour la production des mémoires dans le cadre de la consultation publique, les chercheurs et organismes ayant produits les 57 rapports réalisés dans le cadre du plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA) n'ont eu eux que quelques mois pour réaliser leur analyse. La liste des études du PACA a en effet été déterminée en avril 2015 et les rapports produits ont été déposés entre fin octobre et fin décembre, ce qui ne laissait que 7 à 9 mois pour réaliser les analyses, en admettant qu'ils aient reçus leur mandat dès le mois d'avril. Les auteurs ont-ils eu un délai suffisant pour effectuer une réelle réflexion ou encore le faire réviser par leurs pairs ? Les délais semblent à tout le moins très courts pour permettre une réelle analyse transversale des impacts et il est clair que la qualité de plusieurs des études s'en est trouvée réduite, malgré les compétences réelles et le professionnalisme habituel de plusieurs de leurs auteurs. En effet, bien qu'un délai de quelques mois puisse être suffisant pour effectuer une revue de la littérature existante, le manque de temps limite grandement les possibilités et la qualité vérifications, documentations et des échantillonnages supplémentaires qui auraient été nécessaires à l'analyse de certains aspects environnementaux. Dans certains cas, ce délai a probablement limité le nombre d'échantillons, empêché certains inventaires d'être effectués ou encore augmenté le nombre d'éléments inconnus dans les analyses. Plusieurs auteurs mentionnent eux-mêmes le manque de données de base pour réaliser leur analyse. Les questionnements sont forts nombreux à la lecture de plusieurs documents et le manque de connaissances semble étonnant sur plusieurs aspects portant sur des éléments pourtant importants de certaines études. Par exemple, la modélisation de la dispersion des contaminants potentiels prévue dans le document AENV08 était considérée importante pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti, mais n'a finalement pas été réalisée à cause du manque d'information. Même si on affirme que plusieurs informations seront à remettre lors des demandes de certificats d'autorisation, il reste que l'information globale n'est pas disponible pour le lecteur.

Que penser également de l'absence de dépôt du document complet d'un des documents du secteur transversal (ATVS02) ou encore de la très faible quantité d'informations contenues dans le cas de plusieurs documents faisant moins de 10 pages. De trop nombreuses hypothèses sont formulées et un trop grand nombre d'éléments inconnus limitent la fiabilité des constats au niveau des impacts autant au niveau des études spécifiques que du document de consultation. Les mesures d'atténuation et de compensation proposées demeurent tellement vagues, qu'on en vient à se demander si celles-ci vont réellement être suffisantes ou même être prises en compte. Affirmer qu'on va limiter les impacts sur les espèces à statut précaire est effectivement une bonne résolution, mais ensuite se pose la question : quelles espèces et comment ? Certaines pistes sur les façons de faire envisagées auraient ainsi pu être fournies. Par ailleurs, quels inventaires supplémentaires seront réellement effectués préalablement aux demandes d'autorisation ? En l'absence d'études d'impact annoncées, il apparaît légitime d'être inquiet. Les études auraient certainement profitées d'un délai supplémentaire leur permettant de compléter leur information, de consulter un plus grand nombre de spécialistes, de rendre plus

transversale la documentation en général et de peut-être aussi soumettre un projet de directive encadrant la production d'éventuelles études d'impact.

Imprécision des scénarios d'exploitation

Tout comme mentionné précédemment, aucun scénario d'exploitation à tout le moins sommaire n'est présenté dans le cadre de cette EES pour le Québec en général et, pour Anticosti. Cet aspect est traité avec un certain manque de clarté et de précisions. Plusieurs études ont en effet émises leurs propres hypothèses de scénarios d'exploitation et il semble étonnant que des scénarios de base n'aient pas été soumis préalablement aux auteurs pour permettre une analyse cohérente. En effet, l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti implique la fracturation des roches, ce qui engendrera des impacts environnementaux spécifiques à ce procédé. La fracturation hydraulique se fait normalement à partir du pompage des eaux douces du milieu, tout comme c'est le cas actuellement dans la majorité des gisements similaires. Toutefois, les études (AENV02-03-06) présentées semblent montrer que la quantité d'eau douce nécessaire pour cette méthode d'extraction soit insuffisante sur l'île d'Anticosti. Les études concluent assez clairement que seules les rivières Jupiter et aux Saumons pourraient assurer ce prélèvement et qu'ensemble, elles ne pourraient subvenir aux besoins en eau pour la fracturation hydraulique que pour seulement quatre sites opérant simultanément. L'obligation d'utiliser d'autres sources d'eau ou un autre liquide de fracturation est clairement énoncée et mentionnée dans les études AENV11 et AENV17. Deux procédés alternatifs sont mentionnés, soit l'utilisation des eaux du golfe du Saint-Laurent et leur désalinisation (qui semble être l'hypothèse la plus retenue), mais on mentionne également la possibilité de fracturation en utilisant un « gel » de propane plutôt que de l'eau. Ces possibilités ont aussi été mentionnées publiquement par l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), et dans les médias. Toutefois, les impacts environnementaux de ces deux procédés ne sont pas analysés dans la documentation présentée.

La désalinisation entraîne des effets environnementaux potentiels auxquels les autres rapports ne semblent pas faire mention, en plus de coûts potentiellement importants (selon la méthode utilisée) qui auraient dû être considérés lors de l'analyse économique. En effet, malgré les avancées technologiques des dernières années, cette méthode demeure énergivore et risque de provoquer des impacts environnementaux résultant à la fois directement du processus et indirectement de la consommation énergétique que ce processus présuppose. En effet, le produit de l'activité de désalinisation est d'un côté de l'eau douce et de l'autre de l'eau très salée qui doit être rejetée. Le rejet de cette eau très concentrée en sel (saumure) risque d'avoir des impacts sur le milieu marin (bien que cela ne soit pas précisé). Cette saumure résultant du processus de désalinisation a une salinité environ deux fois plus élevée que celle du milieu marin récepteur et contient des concentrations élevées de substances chimiques potentiellement néfastes pour l'environnement, dont des métaux lourds (Elimelech et Phillip, 2011). Comme nous avons aussi mentionné précédemment, l'analyse des effets environnementaux du traitement des eaux usées reste aussi passablement vague à ce stade. Le grand nombre d'inconnus semble globalement toucher un autre élément central à notre avis de l'analyse environnementale, soit les mesures d'urgence qui devraient être pourtant abordées de manière prioritaire dans la future réglementation.

Inquiétude quant aux mesures d'urgence

Compte tenu du fait que du transport d'hydrocarbures est effectué constamment en tant que cargaison ou combustible sur le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à proximité d'autres cours d'eau du Québec, il est urgent de se doter de tous les moyens nécessaires pour pouvoir intervenir le plus efficacement et de la manière la moins dommageable possible pour l'environnement. Le Québec fait face à de graves lacunes en ce domaine qui doivent être comblées dans les meilleurs délais, que l'exploitation d'hydrocarbures soit envisagée ou non. Plusieurs méthodes particulières d'intervention sont traitées dans les rapports, mais de nombreux éléments inconnus demeurent. Les méthodes d'interventions devraient être aussi sujettes à une constante évolution au fur et à mesure de l'ajout de nouvelles études scientifiques. Par exemple, toute activité de recherche et développement (R&D) dans le domaine de la biorestauration devrait être activement encouragée et soutenue.

En matière de législation et règlementation, les interventions d'urgence devraient être encadrées par leurs propres dispositions légales, de manière à rendre le plus rapide et efficace possible les interventions à appliquer.

L'application des différents règlements complexifie actuellement l'intervention en situation d'urgence. Le danger de propagation augmente pourtant parallèlement aux délais indus d'application des mesures correctives. Il faut donc que des mesures de cette nature soient rendues légales dans le cadre d'une réglementation spécifique aux interventions d'urgence afin d'alléger les procédures et de raccourcir les délais. Il est rare qu'une organisation ayant pour intérêt la protection de l'environnement, propose l'élaboration et la mise en œuvre de telles procédures raccourcies. Mais l'ABQ, en tant qu'organisation professionnelle scientifique ayant pour objet la protection du public et de l'environnement, est d'avis que, dans pareilles situations, la protection est réellement assurée par des interventions rapides et efficaces, supervisées par des personnes compétentes en la matière. Un Comité permanent d'Experts qui serait nommé pourrait assurer ce rôle.

Beaucoup de nos commentaires mettent en lumière l'intérêt d'instaurer un Comité permanent d'Experts qui évaluerait constamment les diverses méthodes particulières d'interventions en cas de déversements d'hydrocarbures afin de définir les meilleurs méthodes à appliquer en fonction des caractéristiques des événements accidentels. Les mots « comité permanent » et « évaluer constamment » soulignent ici le fait que les méthodes et procédés s'ajusteront aux efforts de Recherche et Développement, et qu'ainsi, ce Comité serait tenu d'être constamment en veille afin de s'assurer que les équipes d'intervention soient toujours dotées des meilleurs outils et procédures d'intervention possibles.

Conclusion

L'Association des biologistes du Québec aimerait sensibiliser les gestionnaires des études qu'il manque encore beaucoup de données et d'informations quant à l'analyse des aspects environnementaux. Plusieurs lacunes observées dans les études présentées au public devraient être complétées dans le cadre même des présentes évaluations environnementales stratégiques, notamment la prise en compte des lois fédérales, la présentation d'un réel portrait écologique de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent et l'intégration et l'harmonisation des informations entre les documents. Ces informations devraient être complétées rapidement et incluses dans une documentation de consultation refondue. Le cas échéant, certaines de ces lacunes devraient aussi être traitées subséquemment et les informations mises à jour dans le cadre des études d'impact spécifiques aux projets. Ces études d'impact devraient être réalisées par une équipe d'experts de professionnels de l'environnement incluant des biologistes.

Le portrait des effets environnementaux présenté est trop partiel pour permettre de bien rencontrer les objectifs des deux ÉES. En particulier, ces ÉES ne permettent pas d'établir clairement les mesures à instaurer pour minimiser les risques et les effets environnementaux et mettre en place un cadre permettant un développement harmonieux et sécuritaire des exploitations futures. De plus la documentation présentée nous amène plusieurs questionnements et certaines inquiétudes quant aux mesures d'urgence. L'Association des biologistes du Québec s'inquiète des impacts environnementaux possibles de l'exploitation des hydrocarbures découlant globalement du manque de certaines connaissances, en regard notamment des mesures d'urgence et de la réglementation actuelle.

Pour conclure, nous présentons quelques recommandations générales et plusieurs recommandations spécifiques qui nous l'espérons vivement seront prises en considération par le gouvernement afin de bonifier non seulement les évaluations environnementales mais également les mesures d'urgence implicites à tout développement de la filière des hydrocarbures au Québec.

Recommandations générales

L'ABQ recommande une révision de certaines études produites, la réalisation d'études complémentaires et la poursuite de la consultation publique.

Révision de certaines études

- La révision des études en fonction des différents commentaires et principales corrections contenues dans les commentaires en annexe du présent mémoire, mais également en fonction des révisions effectuées par d'autres intervenants.

- L'ajout de tous les aspects de la réglementation fédérale dans les différents documents pour ce qui est des listes d'espèces à statut précaire, des autorisations environnementales à prévoir, des aires protégées et des contraintes liées à cette règlementation.

- L'harmonisation des scénarios de développements prévus entre les documents et l'évaluation comparative des options, si plusieurs scénarios différentes sont étudiés.

- Il serait important que des professionnels du domaine de la biologie soient impliqués de façon plus importante dans la rédaction et la révision des documents lorsque les aspects biologiques et écologiques sont concernés.

- La refonte du document de consultation complet en tenant compte des corrections et des études complémentaires qui seront réalisées.

- Le dépôt sur la page du site WEB des EES sur les bilans des connaissances de deux **des études** citées dans la documentation générale, soit l'étude de Bonton et coll. (2014) sur les technologies et meilleures pratiques en milieu extracôtier citée dans GENV25 et celle de Saunier et coll. (2013) sur les pipelines au Canada citée dans le Bilan du CIRAIG du Chantier Environnement.

Études complémentaires à réaliser

- La réalisation, dans le cadre des EES en cours, d'une étude sectorielle complémentaire au bilan du CIRAIG, décrivant les caractéristiques des matériaux et des équipements des **pipelines terrestres et « sous-marins »**, leurs normes de fabrication, de même que les activités de construction et d'entretien, et les risques liés à l'opération.

- La réalisation d'un réel portrait écologique de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent incluant des informations sur la faune et la flore, par la production d'une étude complémentaire intégrant les nombreuses informations déjà disponibles dans le cadre de l'EES en cours. Cette étude devrait au minimum considérer les éléments suivants :
    - Espèces à statut précaire, incluant les espèces désignées au Québec et au Canada, et effets environnementaux projetés sur ces espèces ;

- Description générale de la faune et de la flore similaire à celle présentée dans les documents AENV04-05 et AENV20 ;
- Portrait des principales espèces d'importances socio-économiques comme par exemple le saumon atlantique, et effets environnementaux sur ces espèces.
- Cartographie des milieux humides, des aires protégés et de tout autre secteur d'intérêt pour la conservation.

- L'analyse des effets de la désalinisation de l'eau en incluant ses impacts sur les écosystèmes marins où seront effectués le pompage et l'impact des résidus salins sur les écosystèmes où ils seront rejetés ainsi que les impacts de déversements accidentels des résidus.

- L'évaluation des effets environnementaux cumulatifs sur le saumon atlantique en tenant compte des informations provenant des études complémentaires. L'élargissement également de la portée de cette étude, en incluant les populations de saumon présentes en Gaspésie et une comparaison des effets. La proposition des mesures d'atténuation précises tenant compte des effets cumulatifs.

- L'analyse des effets liés à l'établissement de l'usine de traitement des eaux sur Anticosti permettant ainsi d'ajuster les études évaluant les émissions de GES et les coûts de cette étape.

- La réalisation des études complémentaires proposées antérieurement et portant sur :
  - les règles et les équipements de **navigation sécuritaire des pétroliers;**
  - les programmes d'**études de suivi des effets sur l'environnement** marin inhérents aux plateformes d'exploitation des hydrocarbures extracôtiers;
  - les **mesures environnementales**, incluant les mesures fauniques, découlant des projets d'implantation de plateformes à travers le monde.

- La caractérisation, dans l'ensemble du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, d'un **état de référence** en matière de qualité physico-chimique spatio-temporelle de l'eau ainsi que de composantes biologiques des différents types d'habitat présents.

- Plusieurs informations sur la persistance dans les milieux aquatiques, la bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou la toxicité vis-à-vis de ces organismes sont manquantes pour de nombreux composés susceptibles d'être utilisés comme intrants de fracturation. Il est par conséquent recommandé d'acquérir ou d'obtenir des informations complémentaires sur les propriétés intrinsèques de ces composés.

<u>Poursuivre la consultation publique</u>

- Suite au dépôt des mémoires, refondre le document de consultation de façon à ce qu'il soit plus complet et plus conforme à la définition de ce que doit être une ÉES, en d'autres termes produire le rapport préliminaire complet d'EES prévu initialement, et refaire ensuite une nouvelle consultation. Cette deuxième consultation publique est en effet essentielle dans le

processus actuel si on veut permettre à la population et au gouvernement d'effectuer un choix réellement éclairé quant à l'avenir du Québec en regard de la filière énergétique des hydrocarbures.

Recommandations spécifiques

L'ABQ présente également des recommandations spécifiques sur les déversements d'hydrocarbures en milieu aquatique, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre.

DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MILIEU AQUATIQUE

Planification et gestion générale des urgences

- La diffusion suffisante des **activités d'analyse de risque de déversements maritimes et de planification d'intervention localisée** (PIL) qui sont actuellement réalisées au Québec par Transports Canada pour le tronçon Montréal-Anticosti, et auxquelles le gouvernement du Québec devrait normalement contribuer activement de par ses responsabilités territoriales à l'égard des Québécois et en tant que fiduciaire de leurs intérêts, et ce, conformément aux recommandations du Comité d'experts sur la sécurité des navires citernes (2014).. Le Gouvernement du Québec devrait s'assurer au nom des Québécois d'une complète et adéquate collaboration des organisations et communautés riveraines, incluant le public, tout au long de cet important exercice. Ainsi, un premier état d'avancement des travaux devrait être diffusé à court terme, de même qu'un plan de communication et de consultation, et un organigramme présentant les relations entre les différents partenaires de Transports Canada, dont les ministères du gouvernement du Québec.

- La tenue par Transports Canada d'une vaste **consultation publique sur la version préliminaire complète** du plan d'intervention localisé dans toutes les villes-centres des régions bordant le Saint-Laurent. Le Gouvernement du Québec devrait s'en assurer au nom des Québécois.

- L'intégration du littoral anticostien à l'exercice d'analyse de risque de déversements maritimes et de planification d'intervention localisée compte tenu des objectifs de l'examen actuel des possibilités d'exploitation de cette île réalisé par le gouvernement du Québec

- L'insertion dans le **rapport d'EES Globale** de toutes les méthodes d'intervention existantes en cas de déversement d'hydrocarbures avec une identification de celles qui seraient d'ores et déjà privilégiées par les autorités gouvernementales lors des interventions d'urgence.

- La réalisation d'une étude sectorielle complémentaire à l'étude GTVS02, et au bilan des connaissances sur le transport maritime produit par Innovation Maritime, traitant spécifiquement des règles et des équipements de **navigation sécuritaire des pétroliers** de façon notamment à pouvoir connaître les situations ou conditions particulières où la circulation de ces navires est acceptable, strictement interdite ou encore permises moyennant l'application de certaines mesures préventives de toute catastrophe.

- L'examen sérieux de la pertinence de pourvoir dans les plus brefs délais les trois postes d'intervention actuelle de la Société d'intervention maritime Est du Canada (SIMEC) au Québec (Varennes, Québec et Sept-Îles) d'une **capacité d'intervention de 10000 tonnes chacun** au lieu de 10000 tonnes au

total, et d'ajouter **deux autres postes à Gaspé et à Cap-aux-Meules** afin de mieux couvrir le golfe, Anticosti et la baie des Chaleurs. Par ailleurs, dans un contexte où des activités d'exploitation pourraient être réalisées au Québec et ainsi représenter un risque pour des plans et cours d'eau, le fleuve ou le golfe du Saint-Laurent, l'ajout de partenaires additionnels à SIMEC devra s'opérer afin qu'ils puissent bénéficier des services rapides d'intervention au même titre que ceux lui sont déjà liés. La capacité d'intervention devra alors être ajustée en conséquence.

- L'ajout, en plus de celui de Cap-aux-Meules déjà prévu à la Stratégie maritime, d'un autre **Centre d'expertise pour la gestion des risques d'incidents maritimes basé à Québec** en raison de la présence de 6,5 millions de riverains ainsi que de nombreux habitats sensibles tout le long du couloir fluvial. Ce centre couvrirait le Saint-Laurent entre l'Ontario et Rimouski ou Sept-Îles. Les deux centres pourraient travailler en étroite collaboration.

Cadre d'intervention lors des déversements

- La mise en place de tous les **accommodements légaux** requis pour pouvoir permettre d'appliquer aisément et très rapidement toutes les premières interventions d'urgence essentielles pour endiguer et limiter au maximum les dommages à l'environnement (interventions de première ligne); les autres interventions de récupération et de traitement devant parallèlement faire l'objet d'une demande spécifique d'autorisation en vue de l'application d'un programme particulier d'intervention qui serait préparé et déposé par la Corporation responsable du déversement auprès des autorités afin qu'elles puissent l'analyser et l'autoriser. Il conviendrait d'examiner la possibilité que ces accommodements légaux puissent faire l'objet d'une législation et/ou réglementation spécifiquement adaptées aux interventions d'urgence de manière à pouvoir les appliquer sans contraintes.

- La mise en place d'un **guichet unique** regroupant des analystes représentant tous les ministères provinciaux et fédéraux concernés afin de s'assurer de la coordination et de l'analyse efficientes des situations d'urgences environnementales ainsi que de l'analyse et de l'autorisation rapide des diverses interventions à chaque étape (moment de l'accident, programme particulier d'intervention, autres interventions particulières subséquentes selon l'évolution des résultats des actions précédentes). Ce guichet unique devrait être dirigé par deux coordonnateurs gouvernementaux, un attitré à l'application des diverses mesures d'urgences sur le terrain, et l'autre attitré à l'analyse de la situation et à l'émission des diverses autorisations.

- L'élaboration de **guides, de protocoles et de formulaires standardisés** permettant d'encadrer la réaction rapide du responsable de l'accident ainsi que des divers autres intervenants impliqués. Ceux-ci doivent être adaptés aux diverses situations pouvant se présenter. Les guides et protocoles doivent traiter du diagnostic des événements, des interventions à appliquer et des objectifs généraux de restauration à atteindre;

- La formation, dans les plus brefs délais en raison des diverses activités pétrolières déjà existantes au Québec, d'un **Comité permanent d'Experts en matière de gestion des déversements d'hydrocarbures en milieu aquatique** qui pourrait supporter au besoin l'équipe de coordination des mesures d'urgences du guichet unique, c'est-à-dire dans le cas de tout événement accidentel majeur ou de tout événement présentant des caractéristiques hors de l'ordinaire. Ce comité serait chargé de :

    - effectuer ou superviser la réalisation d'une synthèse du contenu des rapports AENV13 et GENV31 qui traitent de l'utilisation et des effets de diverses méthodes d'intervention, dont

plusieurs sont similaires. Celle-ci devrait être augmentée notamment par l'ajout de résultats de recherches privées en sollicitant la collaboration de l'industrie et de leurs chercheurs;

- se munir d'un programme de travail visant à doter le Québec de mesures appropriées d'intervention, et ce, de manière accélérée compte tenu de la présence bien actuelle des hydrocarbures sur nos eaux, et aussi à éliminer les lacunes à combler dans les informations sur les méthodes d'intervention;
- évaluer l'ensemble des méthodes d'intervention existantes (physiques, chimiques, biologiques, mécaniques, manuelles, gestion *in situ*, etc.), et en faire une analyse comparative sur les plans tant technico-économique qu'environnemental afin de déterminer lesquelles devraient être appliquées en fonction des diverses caractéristiques des différents événements accidentels;
- déterminer les conditions physiques optimales d'application (hydraulique, climatique, etc.) pour chacune des méthodes d'intervention;
- formuler et présenter les résultats de ses travaux ainsi que des recommandations en fonction des différentes situations possibles de déversement à l'intérieur d'un rapport d'étude d'impact sur l'environnement (de même nature que ceux existants pour les programmes de pulvérisations aériennes de pesticides). Ce rapport serait ensuite soumis à des consultations publiques du BAPE et permettrait d'obtenir une autorisation générale d'applications des méthodes d'intervention pour une période de 10 ans (programme décennal). La périodicité des autorisations est nécessaire compte tenu de l'évolution temporelle des agents de traitement, de celle des méthodologies et technologies d'application, de même que celle de la sensibilité des milieux d'application ;
- effectuer une veille constante de l'évolution des méthodes et procédés au fur et à mesure des efforts de recherche et développement (R&D) de manière à recenser les nouveautés, à les analyser et à les intégrer à la panoplie des meilleurs outils et procédures d'intervention;
- effectuer ou superviser la réalisation de toutes les recherches et études requises pour développer, voire améliorer, les diverses méthodes d'intervention pour se doter des meilleures pour chacune des situations;
- produire les guides et les protocoles d'intervention ainsi que tout autre outil requis pour pouvoir intervenir le plus efficacement et de la manière la moins dommageable possible pour l'environnement dans chacune des situations;
- élaborer des lignes directrices d'utilisation des agents chimiques de traitement des déversements pétroliers;
- définir des directives claires à appliquer lors de tout événement particulier de déversement requérant spécifiquement l'utilisation de son expertise;
- déterminer les objectifs particuliers de restauration à atteindre dans certaines situations moins évidentes pour diverses raisons (ex : méconnaissance de l'état initial du milieu, impacts particuliers des méthodes appliquées, ampleur du déversement, nature des produits en cause, etc.).

Les membres de ce comité serait reconnu pour leur objectivité scientifique, indépendant de toute influence gouvernementale, et sans conflits d'intérêts possibles à l'égard des industries pétrolières et maritimes. Étant donné que la vie aquatique est la première affectée lors d'un déversement, ce comité scientifique devrait être composé majoritairement de « biologistes » spécialisés en écologie aquatique dulcicole et marine et également en écotoxicologie, auxquels s'ajouteraient d'autres spécialistes en microbiologie, en chimie, en océanographie physique, en hydraulique, en urgence maritime, en navigation commerciale et en analyse de risques.

À noter qu'un comité permanent d'experts en gestion des déversements en milieu « terrestre » devrait aussi être constitué. Des biologistes devraient aussi faire partie de ce dernier afin de couvrir

les aspects concernant la végétation et la faune terrestre. Par contre, il s'agit d'un domaine où les principaux professionnels sont plutôt des ingénieurs de l'environnement, des géologues et des hydrogéologues. Quelques microbiologistes et écotoxicologues y œuvrent également dans certaines situations.

Recherche et développement en urgences environnementales

- L'encouragement et le soutien actif de toute activité de **recherche et développement** (R&D) de nature microbiologique, biotechnologique ou de génie génétique notamment dans le domaine de la biorestauration, et plus particulièrement, dirigée vers la découverte :
  - de souches carbonophages (pétrophages) et psychrophiles typiques du système laurentien qui pourraient être isolées et mises en valeur pour les interventions de biorestauration ainsi que ;
  - de formules d'amendement, pouvant être couplées à ces souches afin de favoriser la croissance de leur population.

- La réalisation des activités de R&D préférentiellement dans des **centres de recherche gouvernementaux ou des chaires universitaires**, dédiés aux urgences environnementales sur les hydrocarbures, et financés tant par l'industrie privée que par les gouvernements. L'objectif devrait être de s'assurer que ces activités soient à l'abri des spéculations privées, de manière à s'assurer que les produits et méthodes d'intervention développés puissent être disponibles en quantité, en qualité et à des coûts suffisamment abordables pour ne pas représenter une contrainte dans la sélection du produit ou de la méthode à appliquer en situation d'urgence visant à protéger la santé humaine et l'environnement.

- La **diffusion** la plus large possible **des résultats** positifs des recherches effectuées afin d'en faire bénéficier le plus d'intervenants possibles et d'ainsi permettre leur usage dans diverses situations d'urgence nationales et internationales. En matière d'urgences environnementales, le secret industriel ne devrait aucunement être toléré puisqu'il y va de l'intérêt du public et de son environnement. Tout produit, procédure ou méthode « efficace » pour traiter un déversement pétrolier accidentel doit être largement connu.

Suivi après déversements d'hydrocarbures

- L'élaboration par le Comité permanent d'Experts ou sous sa supervision, d'un **guide standard de suivi** des effets du déversement et des interventions d'urgence environnementale appliquées ainsi que du rétablissement progressif du milieu après les travaux. Lors d'un événement accidentel, ce guide serait fourni au responsable de l'accident afin qu'il puisse produire son propre programme de suivi qui devra être validé et approuvé par les autorités. Dès l'avènement d'un accident, des activités de suivi doivent être enclenchées le plus tôt possible afin de documenter l'état initial de l'endroit où il a eu lieu, idéalement avant que les travaux lourds de nettoyage et de récupération ne soient débutés. Cela est requis afin de définir les objectifs de restauration et de faciliter les activités ultérieures de suivi.

- La caractérisation, dans les meilleurs délais et dans l'ensemble du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, d'un **état de référence** en matière de qualité physico-chimique spatio-temporelle de l'eau (ex : variations saisonnières en différents points des régions laurentiennes) ainsi que de composantes biologiques des différents types d'habitat présents. Ces informations supporteraient les décisions lors d'un événement quant aux choix des interventions à appliquer, aux objectifs de restauration à atteindre et aux activités de suivi à mettre en œuvre. Celles-ci devraient aussi être précisées

localement dans les heures suivant un événement accidentel, avant que le milieu ne soit entièrement souillé.

EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES EN MILIEU TERRESTRE

Exploration et exploitation sur Anticosti

- Le parachèvement de certains inventaires préliminaires, afin de permettre une meilleure prise en compte de certains éléments biologiques important lors des différentes évaluations environnementales futures et afin d'établir un portrait plus complet de l'état initial de référence préalablement à la mise en place de suivis environnementaux. En particulier, il serait pertinent de :

    - Effectuer des inventaires des espèces floristiques à statut précaire préalablement au déboisement des sites de forages et autres infrastructures afin de mettre en place les mesures de mitigation appropriées à leur protection.
    - Compléter les inventaires des chauves-souris, afin de préciser la localisation des hibernacles si possible et de proposer des mesures d'atténuation des activités sur ces espèces. Appliquer des mesures permettant de prévenir l'introduction accidentelle du syndrome du museau blanc lors des visites des sites.
    - Mettre à jour les données sur la localisation des sites de nidification des espèces ornithologiques à statut précaire.
    - Compléter les échantillonnages des invertébrés benthiques au augmentant la couverture spatiale mais aussi temporelle des échantillons et en tenant compte de la localisation prévue des futures infrastructures.
    - S'assurer de la présence suffisante de données initiales de références pour la faune ichtyologiques, pour permettre le suivi non seulement du saumon atlantique, mais également des autres espèces, comme l'anguille d'Amérique. Compléter au besoin les inventaires manquants.
    - Rendre disponible les données de ces études non seulement aux promoteurs et aux gouvernements responsables des suivis mais également aux chercheurs et à toute organisation voulant effectuer un suivi des effets de l'exploration et l'exploitation.

- L'élaboration et la mise en place d'un guide de bonnes pratiques permettant de limiter les risques d'introduction des espèces envahissantes floristiques lors des différents travaux.

- La mise en œuvre de mesures d'atténuation proposées pour le Cerf de Virginie tel que formulées dans le rapport AENV19:
    - Minimiser les activités pétrolières et gazières pendant les périodes sensibles de l'hivernage et de la mise bas dans les habitats propices.
    - Limiter le volume de trafic à l'aube et au crépuscule afin de ne pas les déranger.
    - Réduire la perte d'habitat causée par l'aménagement de chemins d'accès et la construction de sites de forage en adoptant des mesures d'atténuation appropriées.

- L'application d'un rayon de protection autour des nids de pygargues à tête blanche et d'aigle royal, tel que recommandé dans AENV20.

- La mise en place de mesure d'atténuation pour les chauves-souris et plus spécialement de leur hibernacles.

- La mise à jour, à mesure que le scénario d'exploitation sera précisé (suite des résultats obtenus lors des travaux d'exploration et suite à la réalisation des études complémentaires sur l'usine de désalinisation et celle sur l'usine de traitement des eaux) des études suivantes :
  - la modélisation prévue de la dispersion atmosphérique des contaminants potentiels pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation qui était prévue dans AENV08.
  - Le portrait des GES plus global (AENV01-AENV17 et GENV31), incluant au minimum les émissions causées par la construction et l'exploitation de l'usine de traitement des eaux, de l'usine de désalinisation, de la centrale thermique, ainsi que les émissions causées par le transport lié directement à l'exploitation. Ces estimations des émissions devraient inclure de GES qui seront produites par tous les intermédiaires de la chaîne de production et de distribution des hydrocarbures, et ceci en incluant leur utilisation finale. En d'autres mots, une approche d'évaluation de l'empreinte carbone basée sur l'analyse complète du cycle de vie du produit serait essentielle pour obtenir le portrait global des impacts de ces projets en termes de GES. Pour une meilleure compréhension du lecteur, les résultats devraient être exprimés selon les deux modalités, soit le calcul des émissions annuelles en Mtm CO_2 eq/année et le calcul des tCO2 eq/BOE (tonne de CO_2 équivalent par baril équivalent pétrole).

- Le parachèvement du travail, prévu dans les objectifs de l'étude ATRA01, de planification technique de la position des différents puits de forage et autres infrastructures en fonction des caractéristiques environnementales de l'île d'Anticosti. Ainsi, afin de positionner ces puits et infrastructures en fonction des objectifs de protection du milieu, les composantes suivantes devraient être clairement identifiées, délimitées et cartographiées à une échelle appropriée; les cartes déjà réalisées dans le document AENV04-05 pouvant servir de référence de base :
  - les principaux habitats propices aux activités biologiques du cerf afin de maintenir sa population (ex: aires d'alimentation, ravages hivernaux, etc.);
  - Les rivières à saumon et leur bande riveraine de protection. La largeur de la bande riveraine de 100m mentionnée au tableau 11 du rapport AENV04-05 serait à valider pour les cas spécifiques des rivières à saumon ;
  - les habitats propices aux espèces végétales à statut particulier (une validation-terrain pourrait être requise);
  - les milieux humides dont les tourbières (Un plan de conservation serait à produire.);
  - les peuplements forestiers d'intérêt commercial (Ceux-ci pourraient éventuellement refaire l'objet d'une exploitation);
  - les sites de nidification des pygargues à tête blanche et des aigles royaux;
  - les sites connus et les habitats propices à l'hibernation des chauves-souris (*Myotis* sp.); (validation terrain pourrait être requise);
  - les zones littorales marines à protéger, dont notamment celles situées près des estuaires des rivières, (aires d'intérêt utilisées par les invertébrés, poissons, mammifères marins, oiseaux, etc.);
  - les sites les plus fréquentés par les touristes en raison de leurs qualités naturelles et esthétiques ainsi que leurs accès;
  - les lieux de villégiature et de loisir;
  - les aires protégées par un quelconque statut ;
  - Les sites présentant un intérêt écologique, même si non protégés légalement, comme par exemple les écosystèmes forestiers exceptionnels non inscrit au registre des aires protégées, les occurrences d'espèce à statut précaire ou les sites présentant un intérêt pour la conservation.
  - les zones karstiques qui pourraient favoriser les infiltrations profondes d'hydrocarbures en cas de déversement (Cette problématique potentielle se doit d'être gérée de façon efficiente et avec

précaution. Une étude de précision de leurs limites et d'évaluation des risques d'infiltration devrait être réalisée.);
    - les zones marines les plus exposées et les moins exposées aux contraintes physiques, eu égard à la possibilité d'implanter des ouvrages maritimes.
    - Toute autre zone présentant une contrainte à l'installation d'une plateforme de forage à cause de limites réglementaires et techniques

- La réalisation, advenant qu'une exploitation soit effectivement envisagée sur l'île d'Anticosti (et nonobstant les dispositions actuelles du Règlement relatif à l'application de la LQE), d'une **étude d'impact complète sur l'environnement** couvrant l'ensemble des composantes du projet (mobilisation du chantier, déboisement, chemins d'accès, pipelines, plateformes de forage, approvisionnement en eau, désalinisation, centrale électrique, unités mobiles, collecte et traitement des eaux usées, construction des installations portuaires temporaires et permanentes, pipeline sous-marin, navire-usine, opérations de transbordement, etc.). Cette étude d'impact serait soumise à une consultation publique non seulement sur l'île d'Anticosti, mais dans diverses autres villes-centres du Québec (ex : Havre-St-Pierre, Gaspé, Rimouski, Québec et Montréal). En effet, bien que ce soit un projet réalisé dans une seule localité du Québec, sa portée est nettement d'envergure provincial étant donné que son objectif serait d'en faire bénéficier l'ensemble des collectivités québécoises. Par ailleurs, l'île d'Anticosti est un bien public dont les ressources naturelles appartiennent à l'ensemble des Québécois et font ainsi partie de leur patrimoine collectif. Il s'agirait ainsi d'un projet collectif inhérent à l'avenir énergétique de la population québécoise. Il va donc de soi qu'elle ait voix au chapitre quant à sa destinée via une telle consultation publique du BAPE.

- L'obligation, dans le cadre de cette étude d'impact, de réaliser une **analyse des risques technologiques et environnementaux** sur le milieu marin, liés à l'opération du pipeline, de la tourelle, du navire-usine et aux activités de transbordement des hydrocarbures vers les navires de transport

Exploration et exploitation générale

- L'obligation pour tous les projets d'exploitation des hydrocarbures au Québec de réaliser une **étude d'impact sur l'environnement** pouvant être soumise à une consultation publique du BAPE (assujettissement à la procédure québécoise), de même qu'une **analyse des risques technologiques et environnementaux** associés à toutes les étapes du projet. Il existe des méthodologies standard d'analyse de ces risques et celles-ci devraient être bien expliquées dans le cadre des EES en cours.

- La mise à jour de la liste de contaminants visés et des critères de qualité des eaux de surfaces dont le Ministère dispose actuellement pour les adapter aux réalités de l'industrie des hydrocarbures.

- L'ajustement des exigences de rejet des eaux usées aux réalités de l'industrie des hydrocarbures, en ajoutant, dans les suivis et les seuils de rejets, certaines substances comme les bromures et, en ajoutant aussi un suivi de la toxicité globale aigüe, vérifiée à l'aide de tests de toxicité sur des organismes aquatiques d'eau douce et/ou d'eau salée (selon le milieu de rejet).

- La mise en place des infrastructures importantes devrait s'accompagner de l'obligation de réaliser un suivi environnemental comprenant au minimum les éléments suivant :
    - Suivi prioritaire des écosystèmes aquatiques comprenant le suivi de qualité d'eau et le suivi des macroinvertébrés tel que proposé mais incluant également un suivi des communautés

ichtyologiques, plus précisément des anomalies externes de type DELT. Ce suivi permettrait de mieux évaluer l'impact cumulatif des diverses sources d'altération du milieu.
    - Suivi de la toxicité globale chronique des eaux usées et résidus avant leur rejet dans l'environnement. Ce suivi devrait se faire de façon fréquente (plusieurs fois par saison) et sur au moins deux organismes différents choisis selon le milieu du rejet. Il pourrait constituer un test de détection précoce des problèmes éventuels. En cas de toxicité détectée, un suivi plus serré et des tests chimiques et/ou d'autres bioessais plus poussés (ex. tests sur la reproduction, ou sur les perturbateurs endocriniens) pourraient alors être effectués.
    - Suivi particulier des espèces à statut précaire les plus touchées.

- L'instauration, dans le cadre des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures extracôtiers, et contrairement à ce qui est prévu au projet de Loi no 49 sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, **d'une seule procédure unifiée fédérale-provinciale d'évaluation environnementale** qui soit le plus possible voisine de celle habituellement appliquée au Québec.

- La constitution, au sein ou en parallèle à un éventuel Office Canada-Québec des hydrocarbures extracôtiers, d'un **comité « aviseur »** tel que proposé dans le rapport d'EES2 (pp. 561-562) composé de membres issus des communautés riveraines directement concernées. Ce comité favoriserait ainsi une participation permanente et efficace des parties prenantes de ces régions côtières. Il pourrait agir comme intermédiaire avec le milieu afin de faciliter l'établissement de consensus et de permettre un enrichissement en continu de ses travaux et de ceux de l'Office. Ce comité se diviserait en sous-comités, tels que Recherches et Études, Gestion des données sur le milieu, Communications avec les communautés, Suivi environnemental, Programme de retombées régionales ou Plan d'urgence, selon les besoins identifiés. Celui-ci serait supporté par le personnel permanent d'un bureau de coordination indépendant de l'Office. Les avis du comité seraient transmis à l'office et auprès de tout ministre qu'il jugerait utile d'informer. De plus, en tant que représentant des communautés riveraines, le comité informerait régulièrement le public de ses activités (bulletins *ad hoc*, rapports semestriels ou annuels, etc.).

- La constitution également d'un **comité aviseur** similaire pour les projets d'**exploitation en milieu terrestre**. Toutefois, en raison des disparités régionales en termes notamment d'environnement, de préoccupations et d'intérêts, il est fort probable qu'il soit requis d'en avoir un par région d'exploitation (ex : Basses-Terres du Saint-Laurent, Gaspésie, Anticosti, etc.).

- En dépit des coupures budgétaires réalisées au cours des dernières années qui se sont traduites par des réductions importantes dans les effectifs des agents de terrain du MDDELCC et du MFFP, le nombre d'inspecteurs gouvernementaux devrait être ajusté significativement à la hausse afin de permettre une surveillance publique suffisante des activités si l'on veut s'assurer de l'application effective et adéquate de la règlementation, surtout dans les régions éloignées.

HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Surveillance et urgences en exploitation extracôtière

- L'intégration, dans le texte du projet de Loi no 49 sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent et ce, dans le meilleur intérêt de l'environnement, d'un **« délégué à l'environnement »**. Celui-ci remplacerait le délégué à l'exploitation aux articles 298, 299, 300, 305, 306 et 307. En effet, le délégué à l'exploitation n'a pas le recul et la liberté nécessaire pour prendre uniquement en compte les intérêts de l'environnement, incluant ceux de la population. Dans sa

gestion courante, celui-ci prend en compte des paramètres financiers et économiques dont il faut totalement faire abstraction dans des situations d'urgence environnementale. Par ailleurs, la section II de ce projet de Loi concernant les agents de la sécurité et du contrôle de l'exploitation devrait aussi concerner le délégué à l'environnement et les surveillants environnementaux (agents de contrôle de l'environnement). Ceux-ci n'ont pas les mêmes mandats, les mêmes intérêts et les mêmes qualifications que les agents de sécurité et les agents de contrôle de l'exploitation. Les articles 378, 379, 380, 381, 384, 391, 392 de cette section se rapporterait au travail du délégué et de ses surveillants.

- L'embauche, à titre de délégué à l'environnement et de surveillants environnementaux, de **personnel suffisamment qualifié en écologie marine** et compétent en urgences environnementales pour pouvoir prendre des décisions en fonction des impacts anticipés d'un accident pétrolier sur les composantes du milieu marin.

- L'imposition, voire la certification, d'une **qualification minimale** pour le personnel préparant et approuvant les plans de mesures d'urgence.

- La considération en priorité lors d'un accident pétrolier de **critères d'intervention** basés sur la sécurité des travailleurs et de la population environnante et, ensuite, la protection de l'environnement, dont plus particulièrement des zones les plus sensibles sur les plans biologique et humain (ex: zones de pêche ou d'élevage maricole). S'il devait y en avoir, tout critère économique directement lié au forage ou à l'exploitation devrait être pris en compte en dernier lieu.

- L'élaboration par l'Office d'un **plan-type de mesures d'urgence** dans le cadre des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières extracôtières qui seraient disponibles aux exploitants afin qu'ils puissent avoir une bonne représentation du contenu d'un tel plan et ainsi préparer de manière relativement standardisée leur propre plan d'urgence. La version préliminaire de ce rapport devrait être transmise au Comité aviseur afin qu'il puisse émettre ses commentaires, préoccupations et recommandations avant la production de sa version finale.

- L'intégration dans les plans d'urgence d'un **plan de collecte de données** spécifiques à chaque plateforme qui permettront, lors d'un accident pétrolier, de prévoir la trajectoire des hydrocarbures. Celui-ci devrait décrire les équipements de collecte présents sur et sous la plateforme, les paramètres suivis, la fréquence d'enregistrement des données (intervalles de lectures), les niveaux de précision, les traitements effectués sur les données, les logiciels utilisés, etc. Parmi les paramètres, il y aurait la vitesse et la direction du vent, la vitesse et la direction des courants, la vitesse et la direction de propagation des vagues, la hauteur, la fréquence et la longueur d'onde des vagues, les niveaux de marée, les températures de l'air et de l'eau, etc.

- L'ajout d'un **plan de prévention**, en complément du plan d'urgence préparé par un exploitant, qui mentionnerait la portée et la fréquence des audits et des exercices d'alerte, les mesures comme la surveillance des navires circulant autour de la plateforme ainsi que des débris ou des icebergs ou autres glaces flottantes ainsi que les interventions prévues pour empêcher l'avènement d'une situation problématique potentiellement dangereuse, voire catastrophique, etc. Les équipements de surveillance et de prévention devraient aussi être décrits (radar, sonar, remorqueur, etc.). Cela devrait aller jusqu'aux mesures de protection en cas de conflits syndicaux afin d'éviter la commission de certains actes imprudents, voire dangereux.

- La publication sur le site WEB de l'Office des **rapports d'accident « graves »** ainsi que la publication annuelle ou semestrielle d'un **bilan des déversements** qui se sont produits. Les versions préliminaires de ces rapports et bilans devraient être transmises au Comité aviseur afin qu'il puisse émettre ses commentaires, préoccupations et recommandations avant la production des versions finales pour publication.

Suivi environnemental en exploitation extracôtière

- La réalisation, dans le cadre des EES en cours, d'une étude sectorielle complémentaire à l'étude GENV25 et dont l'objet serait une **revue de littérature** mondiale portant spécifiquement sur les programmes d'**études de suivi des effets sur l'environnement** (ESEE; EEM en anglais) marin inhérents aux plateformes d'exploitation des hydrocarbures extracôtiers. Au Canada, de tels programmes existent déjà pour les sites d'exploitation en mer de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Par contre, il ne semble pas y avoir d'exigences spécifiques aux méthodologies à appliquer et à leur contenu, comme c'est le cas pour les ESEE des papetières et des minières canadiennes. Une ébauche de programme d'ESEE, inspirée des meilleures pratiques internationales, devrait compléter cette étude.

- L'élaboration par l'Office, advenant la possibilité d'une exploitation extracôtière au Québec, d'un **guide standardisé de planification des programmes d'ESEE** adapté aux conditions environnementales de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ce guide serait ensuite transmis au comité aviseur afin d'obtenir ses commentaires et préoccupations, le cas échéant. Une fois le guide adopté, celui-ci serait fourni à chaque exploitant afin qu'il puisse produire son propre plan d'étude, qui serait déposé auprès des analystes de l'Office pour approbation.
- La publication sur le site WEB de l'Office des **rapports de suivis environnementaux** (ESEE) produits par les exploitants et leurs consultants ainsi que d'un **bilan annuel des ESEE** produit par l'Office faisant notamment état de l'évolution des résultats obtenus au fil des ans, des mesures correctives appliquées pour améliorer le bilan ainsi que des modifications justifiées apportées aux activités de suivi. Les versions préliminaires de ces rapports et bilans devraient être transmises au Comité aviseur afin qu'il puisse émettre ses commentaires, préoccupations et recommandations avant la production des versions finales pour publication. De fait, pour la vérification des rapports d'ESEE, il devrait y avoir une collaboration étroite entre les analystes de l'Office et le Comité aviseur.

Retombées environnementales de l'exploitation extracôtière

- La réalisation, dans le cadre des EES en cours, d'une étude sectorielle complémentaire à l'étude GENV25 dont l'objet serait une revue de littérature traitant des **mesures environnementales**, incluant les mesures fauniques, découlant des projets d'implantation de plateformes à travers le monde, dont plus particulièrement dans des pays tels que la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis ainsi que des provinces comme Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Cela permettrait d'avoir un aperçu des mécanismes déjà existants de compensation des effets négatifs des projets ainsi que, si possible, de leurs performances.

- L'évaluation du potentiel de **retombées « environnementales »** qui pourraient éventuellement découler d'un programme de mise en valeur des hydrocarbures au Québec. En milieu marin, ces retombées pourraient par exemple concerner le rétablissement des stocks de poissons, la valorisation des espèces commerciales non traditionnelles, le développement de l'industrie maricole, le contrôle des populations de phoques, la restauration des habitats dégradés, l'adaptation à l'érosion côtière, le développement des énergies marines renouvelables ainsi que le développement de l'industrie

touristique, incluant des équipements et des activités socioculturelles. Advenant l'occurrence d'un tel potentiel, un programme spécifique de maximisation de telles retombées pourrait être élaboré et administré par un comité de retombée regroupant des membres du comité aviseur et de l'Office.

Références

Note : Les références principales sont listées ici en trois sections : documentation liée aux ÉES actuelles, documentation externe et articles de journaux. Par soucis de simplification pour le lecteur non initié, les hyperliens sont souvent listés dans le texte du mémoire directement. Afin de simplifier la compréhension et les références de la documentation consultée, la liste des références est présentée selon le contenu et non par nom d'auteur, sauf pour les références externes qui elles suivent les procédures habituelles de références aux documents. Les références des études des ÉES dans le texte sont font par numéro de document sans inclure les auteurs pour permettre une référence plus rapide au lecteur lors de sa lecture.

A) Documentation consultée liée aux EES actuelles

Les documents de consultation des EES :

Document-synthèse : Gouvernement du Québec. 2015. Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti. Document de consultation – synthèse. 25 p. Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-synthese.pdf
Document complet : Gouvernement du Québec. 2015. Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti. Document de consultation. 341 p.
Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

Synthèse de connaissance sur les aspects environnementaux :

Rapport principal : Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). 2014. Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec. Rapport réalisé pour le gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. École polytechnique de Montréal. Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-environnement.pdf
Étude complémentaire : Bertrand, R. et M. Malo. 2015. Comparaison entre la Formation de Macasty, l'Île d'Anticosti, Québec et quelques roches mères à hydrocarbures de l'Amérique du Nord. Rapport soumis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Institut national de la recherche scientifique - Centre Eau Terre Environnement, Québec. Rapport de recherche 1564. 39 p.
Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Etude-complementaire-environnement.pdf

Études du Plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA) :

Les liens internet sont ici regroupés par soucis de limiter la longueur des références. Toutes les études sont toutes disponibles à partir de ce lien internet :
Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-plan-acquisition-connaissances.asp

Études du chantier environnemental :

AENV01 : Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). 2015. *Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti (AENV01)*. Étude réalisée dans le cadre de la phase I de l'évaluation environnementale stratégique sur Anticosti. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du bureau des changements climatiques (DGBCC). xiv + 84 p.
AENV02-AENV03-AENV06 : Kirby, J., J.-F. Cyr et S. Lachance-Cloutier. 2015. Gestion des prélèvements d'eau. Section 1.-*Évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti (AENV02)*, Section 2.-*Hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti (AENV06)* et Section 3.-*Détermination des cours d'eau qui ne peuvent fournir les besoins en eau de l'industrie des*

hydrocarbures à Anticosti (AENV03). Rapport produit pour le compte du gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Direction générale des politiques de l'eau et Centre d'expertise hydrique du Québec. 19 p. + annexes.

AENV04-AENV05 : Bazoge, A. 2015. *Étude AENV04 – Caractérisation physique et biologique de l'île d'Anticosti, Étude AENV05 – Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti*: Document produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique – Anticosti, 56 p.

AENV08 : Boulet, G., et M. Proulx. 2015. *Étude environnementale stratégique – Anticosti (étude AENV08).Évaluation des impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement et Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère. 3 p.

AENV09-AENV10 : Pelletier, L., et S. Hébert. 2015. *Établissement de la qualité initiale des eaux de surface et des communautés des macroinvertébrés benthiques des rivières de l'île d'Anticosti et détermination des milieux aquatiques sensibles (Études AENV09 et AENV10)*. Rapport produit pour le compte du gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 27 p. + 7 annexes.

AENV11 : Cloutier, S. 2015. *Étude AENV11 – Description des risques environnementaux des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour les milieux aquatiques de l'île d'Anticosti*. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 26 p.

AENV12 : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. *Identification de nouveaux composés susceptibles d'être utilisés pour la fracturation hydraulique – Persistance, potentiel de bioaccumulation et toxicité vis-à-vis des organismes aquatiques – AENV12*, Évaluation environnementale propre à Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 23 p. et annexes.

AENV13 : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. *État des connaissances sur la toxicité associée aux méthodes d'intervention dites particulières pour les déversements d'hydrocarbures pétroliers – AENV13*, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 90 p. + annexes.

AENV14 : Boudreau, L., M. Sinotte et M. A. Defo (2015). *Développement de critères de qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers – réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (Étude AENV14).* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 34 p.

AENV15 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu terrestre (AENV15).* Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Bureau de coordination des urgences, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 9p.

AENV16 : Guay, I., A. Caron et L. Pelletier. 2015. *Revues de littérature sur les caractéristiques des eaux usées gazières et pétrolières, les impacts potentiels sur les communautés biologiques et sur les suivis biologiques s'y rattachant* (Étude AENV16), rapport produit dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 75 p. + 2 annexes.

AENV17 : WSP. 2015. *Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti* (AENV17). Rapport produit pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 130 pages et annexes.

AENV18 : Valiquette, E. 2015. *Étude AENV18 - Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île*

d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière. Laboratoire des sciences aquatiques, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, xi + 38 p.
AENV19 : Drolet, A., C. Dussault et S. D. Côté. 2015. *Caractérisation de la population de cerfs de Virginie de l'île d'Anticosti et évaluation des impacts potentiels des activités pétrolières et gazières sur celle-ci*. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Université Laval, Québec. vii + 35 p.
AENV20 : Labonté J. 2015. *Portrait faunique de l'île d'Anticosti* (Étude AENV20). Rapport réalisé dans le cadre de l'étude environnementale stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, Direction générale du secteur nord-est, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). vii + 30p. + annexes.
GENV22-23 : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. *Hydrocarbures pétroliers : caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale – Études GENV222 et GENV23*, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 41 p. et annexes.
GENV24 : Allaire-Verville, M. 2015. *État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques – Étude GENV24*. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Institut des sciences de la mer (ISMER), Université du Québec à Rimouski (UQAR), Rimouski, Québec. x1v + 128 p.
GENV25 : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. *Impact chronique associé aux activités régulières d'une plate-forme pétrolière pour les écosystèmes aquatiques du golfe du Saint-Laurent, GENV25*, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 75 p.
GENV28 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015. *Étude GENV28 - Développement de méthodes d'analyse complémentaires aux méthodes conventionnelles pour caractériser les hydrocarbures pétroliers et suivi de l'évolution des impacts d'un déversement à l'aide de biomarqueurs spécifiques à ceux-ci dans les eaux de surface, souterraines et usées*. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et Direction du suivi de l'état de l'environnement, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 3p.
GENV29 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin (GENV29).* Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Bureau de coordination des urgences, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 14p.
GENV30 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. *Étude GENV30 - Estimation des intensités d'émissions de gaz à effet de serre de différents bassins géologiques au Québec*. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures au Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 39 p.
GENV31 : Pelletier, E. 2015. *Revue des connaissances scientifiques sur la composition et le mode d'action des agents chimiques de traitement utilisés lors de déversements pétroliers ainsi que le devenir des mélanges hydrocarbures/agents de traitement en milieu aquatique.(GENV31).* Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Chaire de recherche du Canada en Écotoxicologie marine, Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski 48 p.
GENV32 : Lemarchand, K. et I. Desbiens. 2015. *Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent par les communautés bactériennes indigènes*. Rapport GENV32 réalisé pour le compte du MDDELCC dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski (UQTR). 31 p.
GENV33 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. Étude GENV33 – Analyse approfondie des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES). Document produit dans le

cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale. Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 15 p. + annexes
GENV34 : Chalut, K. et J.-C. Brêthes. 2015. *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.* Étude GENV34. Rapport présenté au MDDELCC dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture et Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski (UQTR) xii + 95 p.

Étude du chantier aspect techniques :

GTEC04 : Comeau, F.-A., M. Malo et S. Séjourné. *GTEC04 - Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forage et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage*. Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Institut national de la recherche scientifique - Centre Eau Terre Environnement, Québec. 45 p.

Étude du chantier économie :

GECN06 : Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur. Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 34 p.

Études du chantier transport :

ATRA01 : WSP. 2015. *Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation (ATRA01).*Rapport produit pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. xvi + 136p. + annexe.
GTRA01 : CIRANO. 2015. *Étude sur les enjeux propres aux plateformes multimodales et aux opérations de transbordement des hydrocarbures au Québec (GTRA01)*. Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 188 p. + annexes.
GTRA03 : École Polytechnique de Montréal 2015. *Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines*. Étude GTRA03. Rapport présenté au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec (MERN) dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport préparé par une équipe multidisciplinaire de Polytechnique Montréal comprenant le groupe GÉNIE EAU et le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits procédés et services (CIRAIG). 151 p.

Études du chantier transversal :

ATVS01 : Équipe de la coordination stratégique. 2015. *Détermination des externalités associées au développement des hydrocarbures sur Anticosti*. Étude ATVS01. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 74 p.
ATVS02 : Équipe de coordination stratégique. 2015. *Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti. Étude ATSV02. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 100 p.*
GTVS01 : JP Lacoursière Inc. 2015. *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur, milieu terrestre (GTSV01).* Rapport produit dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport réalisé pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Gouvernement du Québec.102 p. + annexes.
GTVS02 : Innovation Maritime. 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures. Rapport produit dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport réalisé

pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Gouvernement du Québec. 118 p. et 2 annexes.
GTVS02-B : Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement (CRCDE). 2015. *Analyse comparative des législations encadrant la Prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin* (GTSV02). Rapport réalisé pour le gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Faculté de droit, Université Laval. ix + 50 p. + annexes.

B) Articles de journaux

La liste n'est ici pas exhaustive, mais présente seulement les articles d'où sont issus certains éléments mentionnés dans le texte.

CBC News. 2010. « Oilsands poisoning fish, say scientists, fishermen. Deformed fish found in Athabasca watershed ». Nouvelle du 16 septembre 2010 sur le site internet de CBC news. Lien : http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/oilsands-poisoning-fish-say-scientists-fishermen-1.939507

Paris, M. 2013. « Fish deformities linked to oil pollution in U.S. and Alberta. Alberta scientist calls for research on fish malformations in Lower Athabasca River ». Nouvelle du 3 avril 2013 sur le site internet de CBC news. Lien : http://www.cbc.ca/news/politics/fish-deformities-linked-to-oil-pollution-in-u-s-and-alberta-1.1362381

Charrette, D. 2015. « Philippe Couillard ferme la valve ». Blogue du Huffington Post, le 20 décembre 2015. Lien : http://quebec.huffingtonpost.ca/donald-charette/philippe-couillard-exploitation-petrole-gaz-anticosti_b_8849246.html

Gerbet, T. 2014. Impossible de récupérer le pétrole déversé dans le fleuve Nouvelle du mardi 23 septembre sur le site de Radio-Canada. Lien : http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/23/001-petrole-fleuve-deversement-quebec-canada.shtml

La Presse canadienne. 2015. Fuite de pétrole: opération nettoyage 45 ans après. Journal Metro du 28 octobre 2015. Lien : http://journalmetro.com/actualites/national/864753/fuite-de-petrole-operation-nettoyage-45-ans-apres/

Radio-Canada. 2013. « Une volée d'oiseaux décimée au Nouveau-Brunswick ». Nouvelle du mardi 17 septembre 2013 sur le site de Radio-Canada Lien : http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2013/09/17/014-oiseaux-terminal-gaz-naturel-nouveau-brunswick.shtml#!

Shields, A. 2015a. « Pas d'études du BAPE en Gaspésie. Trois projets d'exploitation financés par Québec seront traités dans le cadre de l'ÉES globale sur les hydrocarbures ». Le Devoir 5 octobre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie

Shields, A. 2015b. «Les consultations publiques débutent malgré l'absence de plusieurs études clés ». Le Devoir 16 novembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455335/energies-fossiles-les-consultations-publiques-debutent-malgre-l-absence-de-plusieurs-etudes-cles

Shields, A. 2015c. «Couillard vante la valeur naturelle d'Anticosti». Le Devoir 4 décembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/457029/couillard-qualifie-anticosti-de-milieu-naturel-unique-au-quebec

Shields, A. 2015d. «L'exploration suit son cours sur Anticosti». Le Devoir 7 décembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/457289/l-exploration-suit-son-cours-sur-anticosti

Shields, A. 2015e. «Un autre changement de ton sur Anticosti». Le Devoir 17 décembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/458143/anticosti-un-autre-changement-de-ton-sur-les-travaux-d-exploration

Shields, A. 2015f. «Couillard évoque un retrait du gouvernement des projets d'exploration ». Le Devoir 19 décembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/politique/quebec/458375/anticosti-couillard-evoque-un-retrait-du-gouvernement-des-projets-d-exploration

Shields, A. 2015g. «Québec et Pétrolia s'affrontent sur Anticosti ». Le Devoir 22 décembre 2015. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/458551/anticosti-petrolia-entend-faire-respecter-le-contrat-de-forages

Shields, A. 2016. « Anticosti et Gaspé resteront les priorités de Pétrolia en 2016 ». Le Devoir 12 janvier 2016. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/459504/anticosti-et-gaspe-resteront-les-priorites-de-petrolia-en-2016

Shields, A. 2016a. « Rivière Chaudière : des poissons intoxiqués au pétrole ». Le Devoir 10 février 2016. Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/462570/riviere-chaudiere-des-poissons-intoxiques-au-petrole

Shields, A. 2016b. « Convois pétroliers vers Belledune: Québec refuse de mandater le BAPE ». Le Devoir 17 février 2016. ¸
Lien : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/463172/convois-petroliers-vers-belledune-quebec-refuse-de-mandater-le-bape

C) Autres références

La liste n'est ici pas exhaustive, et présente seulement les articles, rapports ou site internet les plus importants d'où sont issus certains éléments mentionnés dans le texte. Certaines références pourraient être dans les commentaires sans être citées ici, notamment les exemples de documents. Les textes de loi ne sont également pas cités ici puisque ceux-ci sont appelés à être modifiés et nous invitons donc le lecteur à s'assurer d'avoir la dernière version à jour.

AECOM et Groupe IBI / DAA. Étude d'impact sur l'environnement du projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de grande-anse. Rapport principal. Étude d'impact déposée au ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec pour le compte de Promotion Saguenay et de l'Administration portuaire du Saguenay. 249 p. Lien :
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/desserte_ferroviaire-grande anse/documents/PR3.1.pdf

Agence canadienne des évaluations environnementales. 2013. Site internet. Partie 1. Présentation de l'évaluation environnementale fédérale. Date de modification 18 mars 2013. Site consulté en janvier 2016. Lien : https://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=0DF82AA5-1&offset=2&toc=show

Association des Biologistes du Québec (ABQ). 2014. « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent » Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques de la Commission d'enquête du BAPE. 18 p.
Lien :http://s1.membogo.com/ckfinder/core/connector/php/connectoimage/company/CPYvjMISp3LebGTqiSA3nq77/files/memoires/Memoire_ABQ_gaz_de_schiste_2014-05-29_final.pdf

Babin-Roussel, V, J.-F. Dauphinais, J.-S. Joly, P. Noël et A. Racicot. 2013. Du Gaz et des routes-Un fenêtre sur le futur paysage de Bécancour-Lotbinière. Perspecto - Revue des travaux de l'essai-laboratoire de l'École d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval. 2012-2013. p. 29-39. Lien : http://issuu.com/faaav/docs/perspecto_2013_web/30

Bourgault D., F. Cyr, D. Dumont et A. Carter. 2014. Numerical simulations of the spread of floating passive tracer released at the Old Harry prospect. Environmental Research Letters 9 (2014) 054001 (14pp). Lien : http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/9/5/054001/pdf

Centre de la science de la biodiversité au Québec (CSBQ). [2016] Chauves-souris aux abris. Site internet sur les chauves-souris avec plusieurs rubriques visité le 25 janvier 2016.
Lien : http://chauve-souris.ca/

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2016. Recherche d,espèces sauvages. Outil de recherche sur le site internet mis à jour le 9 février 2016. Site internet visité le 15 février 2016.
Lien : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchform_f.cfm

Commission Européenne. 2002. Mise en oeuvre de la directive 2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. 68 p.
Lien : http://ec.europa.eu/environment/archives/eia/pdf/030923_sea_guidance_fr.pdf

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). 2009. L'évaluation environnementale stratégique régionale au Canada : Principes et orientations. Conseil canadien des ministres de l'environnement, Winnipeg (Man.). 30 p.
Lien : http://www.ccme.ca/files/Resources/fr_enviro_assessment/rsea_principles_guidance_f.pdf

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) 73/78. Adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI). Annexe 1. Règles relatives à la prévention de la pollution par les hydrocarbures. Résolution MP.117(52). Dernier décret : 12 mars 2013.
Lien : http://reglementation-polmer.chez-alice.fr/Textes/marpol/Annexe1_revisee.htm

Domaine, E., N. Desrosiers et B. Skinner. 2010. Les insectes susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec. Le naturaliste canadien 134 (2) : 16-26.
Lien : http://www.provancher.qc.ca/upload/file/134_2%20p%2016-26.pdf

Garde-Côtière Canadienne.2015. Le système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes. Site internet mis à jour le15 juillet 2015.
Lien : http://www.ccg-gcc.gc.ca/systeme-securite-classe-mondiale-navires-citernes/accueil

GENIVAR. 2013a. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport de GENIVAR au ministère des Ressources naturelles. 660 p. et annexes.
Lien : http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

GENIVAR. 2013b. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Bilan de l'approche participative, de GENIVAR inc. au ministère des Ressources naturelles. 41 p. et annexes.
Lien : http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Bilan_approche_participative.pdf

GENIVAR. 2011. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. - Document d'information en support à l'approche participative, de GENIVAR inc. au ministère des Ressources naturelles. 93 p.
Lien : http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Document_information.pdf

Houston, G., R. Gaudreau et M. Sinclair. 2013. Un examen du Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires – Mettre le cap sur l'avenir. Rapport présenté à transport Canada. Publié par le Secrétariat du Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes. 74 p.
Lien : https://www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf

Incardona, J.P., Carls, M.G., Holland, L., Linbo, T.L., Baldwin, D.H., Myers, M.S., Peck, K.A., Tagal, M., Rice, S.D., and Scholz, N.L. 2015. Very low embryonic crude oil exposures cause lasting cardiac defects in herring and salmon. Scientific Reports, 5:13499.
Lien : http://www.nature.com/articles/srep13499

Incardona, J.P., Gardner, L.D., Linbo, T.L., Swarts, T.L., Esbaugh, A.J., Mager, E.M., Stieglitz, J.D., French, B.L., Labenia, J.S., Laetz, C.A., Tagal, M., Sloan, C.A., Elizur, A., Benetti, D.D., Grosell, M., Block, B.A., and Scholz, N.L. 2014. Deepwater Horizon crude oil toxicity to the developing hearts of large predatory pelagic fish. Proceedings of the National Academy of Sciences, National Academy of Sciences, 111: 201320950.
Lien : http://www.pnas.org/content/111/15/E1510.full.pdf et résumé ici dans les médias : http://ecowatch.com/2014/03/25/bp-gulf-oil-disaster-widespread-deformities-fish/

Marie-Victorin, Fr. et Fr. Roland-Germain. 1969. Flore de l'Anticosti-Minganie. Les Presses de l'Université de Montréal. 527 p.

McBeth, S. 2014. Le cimetière du fleuve. Article sur le site de Radio-Canada présentant entre autre une carte des épaves échouées autour d'Anticosti avec des piècesde monnaies variées retrouvées sur ces sites. Lien : http://sedna.radio-canada.ca/fr/aventure/journaux-de-bord/793/le-cimetiere-du-fleuve

Menachem Elimelech et William A. Phillip. 2011. The Future of Seawater Desalination: Energy, Technology, and the Environment. Science 333 : 712-717.
Lien : http://www.sciencemag.org/content/333/6043/712.short

Ministère des Transports du Québec (MTQ). 2008. L'environnement dans les projets routiers. 218 p.
Lien : http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0986665.pdf

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. [2016]. Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables et Liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Listes disponibles sur le site internet du ministère visité le 25 janvier 2016.
Liens : http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp#susceptibles et http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp

Gouvernement du Canada. 2016. Registre public des espèces en péril. Site internet mis à jour le 15 janvier 2016. Recherche des espèces sur le site internet effectuée le 15 février 2016.
Lien : http://www.sararegistry.gc.ca/search/SpeciesSearch_f.cfm

Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).2016. Espèces menacées ou vulnérables. Site internet avec les liens des espèces floristiques à statut précaires au Québec mis à jour en janvier 2016. Site visité le 25 janvier 2016.
Lien : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/

Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). 2015. Site internet. « Évaluation environnementale stratégique ». Site consulté en janvier 2016. Lien : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/evaluation-strategique.htm

Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). 2015. Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la loi sur la qualité de l'environnement. Livre Vert. 87 p.
Lien : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf

Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL). 2016. Site internet général. Lien : https://ogsl.ca/fr/

Office national de l'énergie (ONE). Lignes directrices sur la sélection des produits chimiques pour les activités de forage et de production sur les terres domaniales extracôtières. Réalisé par l'office national de

l'énergie (ONE) en collaboration avec l'office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures pétroliers et l'Office des hydrocarbures pétroliers Canada-terre-Neuve. 14 pages.
Lien : https://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnthr/2009ffshrchmclgd/index-fra.html

Olascoaga et Haller. 2012. Forecasting sudden changes in environmental pollution patterns. PNAS 109 (13) : 4738–4743. Lien : http://www.pnas.org/content/109/13/4738.full.pdf et résumé en français sur le site des nouvelles de l'université McGill : https://www.mcgill.ca/channels/fr/news/des-calculs-permettant-de-mieux-pr%C3%A9dire-les-mouvements-de-polluants-215516

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2006. L'évaluation environnementale stratégique- Guide des bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour l'environnement. Les Éditions de l'OCDE, France.
Lien : http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/37354750.pdf

Riley, W.D. 2015. Impacts of Artificial Light at Night (ALAN) on Atlantic salmon (*Salmo salar* L.) and other diadromous fish. Conférence présentée dans le cadre du congrès annuel 2015 de l'International dark-sky Association (IDA) ayant pour thème : Impacts of Light Pollution to Fish and Wildlife Resources and the Mitigating Role of Emerging Lighting Technologies.
Résumé disponible sur le site : http://darksky.org/2015-agm-conference-abstracts-are-available/

Ross, M. 2014. L'impact du cerf de Virginie sur la plantes rares et les milieux fragiles du parc de l'île d'Anticosti et les mesures à prendre en vue de les protéger. Essai présenté au centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en Environnement. Maitrise en environnement, Université de Sherbrooke. 71p. Lien : http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Ross_M__2014-06-30_.pdf

Siblet, J.-Ph. 2008. Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Synthèse bibliographique. Rapport MNHN-SPN/MEEDDAT n°8 : 28 pages. (Disponible via ResearchGate)

Simard, F. 2011. Patrimoine archéologique maritime. 2ème volet-caractérisation des épaves et naufrages. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ). Participation du Québec au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. 112p. Lien :https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/epaves-naufrages.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, xv + 127 pages.
Lien : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081864.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Centre-du-Québec. Direction de l'aménagement de la faune Mauricie - Centre-du-Québec, Trois-Rivières, 86 pages + annexes.
Lien : ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081869.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie. Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, Sherbrooke. xiii + 83 p. ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081759.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches, Québec. 101 p.
Lien : http://cdi.merici.ca/mrnf_quebec/ress_faun_chaudiere_appalaches.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec.. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale- Nationale, Québec. xiv + 93 p.
Lien : ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081779.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2001. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord. Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, Sept-Îles. 113 pages. Lien : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081765.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, New Richmond, 164 pages.
Lien : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081808.pdf

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent. Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, Rimouski, 149 pages.
Lien : ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081867.pdf

Transport Canada. 2015. Sécurité des pétroliers et prévention des déversements. Site internet mis à jour le 23 juillet 2015. Lien : https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu-4100.htm#abs

Transport Canada. 2015. Carte des secteurs pilotes de planification d'intervention localisée.
Lien : https://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/carte-securite_maritime.pdf

Wright, D.G. et G.E. Hopky. Lignes directrices concernant l'utilisation d'explosifs à l'intérieur ou à proximité des eaux de pêche canadiennes, rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 2107, 1998, iv + 34 p.
Lien : http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/232046-f.pdf

WSP Canada Inc. 2014. ANALYSE DE RISQUES LIÉS AUX DÉVERSEMENTS DANS LES EAUX CANADIENNES. Phase 1 : Déversements d'hydrocarbures au sud du 60e parallèle. Version finale. Présentée à Transports Canada. 183 p. + 4 annexes.
Lien : http://files.wspdigital.com/risk/oil/french/131-17593-00_AR_Hydrocarbures_VF_150116.pdf

ANNEXE 1. Commentaires concernant le document de consultation complet de l'évaluation environnementale stratégique de la filière des hydrocarbures.

Rapport analysé par Mario Heppell pour les aspects maritimes et par Isabelle Picard pour les caractéristiques des milieux biophysiques et pour les autres aspects environnementaux

Référence complète du document analysé : Gouvernement du Québec. 2015. Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti. Document de consultation. 341 p. Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

Commentaires généraux

Ce document présente une synthèse des documents du PACA avec un peu d'information additionnelle pour les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Le portrait des caractéristiques biophysiques pour la Gaspésie et le Bas Saint-Laurent semble avoir oublié l'importance de la faune et de la flore comme élément majeur de l'écologie d'une région. Ces éléments ne sont pas traités pour la Gaspésie (tout au plus une mention de la présence de forêts) et ne forment qu'un paragraphe pour le Bas Saint-Laurent. En comparaison, on accorde plus d'une trentaine de pages pour ce qui est de l'île d'Anticosti. Dans l'ensemble, le traitement des caractéristiques biologiques et des éléments du chantier environnemental manque de clarté et semble se limiter à un copier-coller des différents documents sans faire une synthèse compréhensible. L'organisation même des sections et du texte amène souvent à confusion même pour le lecteur ayant lus les études originales. Plusieurs éléments sont manquant également souvent directement liés aux lacunes déjà présentes dans les documents originaux du PACA. Ce document ayant en plus été produit avant le dépôt de plusieurs études importantes, et comporte donc des manques de plusieurs éléments importants. Il est certain que ce document aurait mérité un effet de synthèse et de clarification plus important. Une certaine clarification des liens entre les différentes études aurait été de mise pour bien orienter le lecteur dans sa lecture et non juste une énumération en annexe et des références inégales dans le texte. Nos commentaires visent principalement les aspects environnementaux et une révision que sommaire a été fait dans les autres chantiers.

Tableau des commentaires spécifiques du document de consultation.

Page	Paragraphe	Commentaires
2. CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX BIOPHYSIQUES		
2.1. Portée		
22	1er par.	« La présente section documente les principales caractéristiques des milieux biophysiques traités dans les EES, à savoir la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et l'île d'Anticosti. Ces secteurs ont été retenus, car ils sont inclus dans la zone d'étude de la présente évaluation. Les principales caractéristiques biophysiques de chacun de ces secteurs y sont décrites bien que l'accent ait été mis sur l'île d'Anticosti.

		Il convient de mentionner que les caractéristiques du territoire des basses-terres du Saint- Laurent (BTSL) ont été fournies dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste et qu'il n'était pas prévu d'actualiser ces données ici. Toutefois, les renseignements contenus dans cette évaluation ont servi pour le présent exercice, notamment au chapitre des connaissances acquises, grâce aux études réalisées pour comprendre l'industrie.» Les études détaillées présentent en effet une documentation abondante et à jour pour Anticosti. On comprend aussi que les données pour les basses-terres du-Saint-Laurent sont issues de l'EES sur les gaz de schiste et sont assez récentes. Toutefois, il est étonnant de voir ici mentionné la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent alors que du point de vue des caractéristiques biologiques du moins on y fait peu ou pas référence dans les documents du PACA. D'ailleurs cette faiblesse des informations sur la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent se remarque dans la quantité d'informations faible comparativement à Anticosti (voir commentaire plus bas)
2.2. Gaspésie		
26	2ème par.	**« Caractéristiques écologiques »** « Le portrait écologique présenté ici est celui de la région naturelle de la péninsule de la Gaspésie, une unité écologique du cadre écologique de référence du Québec (CERQ)2 développé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). » Ce document constitue une description de la région naturelle qui présente des généralités. Il présente surtout des caractéristiques physiques des sols, de l'altitude et très peu de renseignement biologiques sur les éléments faune, flore et habitats qui devraient être mentionnés dans cette section (tout comme c'est le cas pour la section caractéristiques écologiques pour l'île d'Anticosti). Une description tout au moins des espèces à statut précaire retrouvées aurait été importante pour donner un minimum d'information sur les éléments biologiques particuliers pouvant être touchés.
26	6ème par.	« À l'exception de cette zone littorale, le territoire est faiblement occupé et la forêt est très présente sur le territoire. » Il s'agit ici du seul élément mentionné référant à la végétation de ce territoire. Ceci semble trop mince pour être considéré comme une description complète. Il aurait été pertinent de présenter une description des types de végétation, des principales espèces fauniques et des espèces à statut précaire retrouvées.
27	2ème, 3ème et 4ème par. (encadrés)	« Le bilan des connaissances environnementales (CIRAIG, 2014) a conclu qu'il est impossible de déterminer si les aquifères de la Gaspésie sont assez productifs pour fournir la quantité d'eau nécessaire à l'exploitation des hydrocarbures, puisqu'on possède, pour le moment, peu de connaissances sur l'hydrogéologie de la Gaspésie. Pour ce qui est des eaux de surface, même si, globalement, il existe assez d'eau à l'échelle du Québec pour satisfaire les besoins de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures (Gangbazo, 2013), aucune étude portant sur les cours d'eau de la Gaspésie n'a été faite pour déterminer ceux qui ne peuvent pas fournir le volume d'eau nécessaire à l'industrie. Advenant une exploitation par l'industrie des hydrocarbures en Gaspésie, une analyse détaillée des volumes d'eau disponibles sur ses bassins versants devrait être faite. » On peut comprendre que certaines études puissent être effectuées dans des étapes subséquentes, or, il est étonnant qu'une étude équivalente à celle présentée pour Anticosti (AENV02-03-06) n'ait pas été effectuée pour la Gaspésie

		en complétant certaines informations à l'été 2015. En effet, l'exploration en Gaspésie est déjà en cours et plus avancée que celle sur Anticosti. La proximité potentielle de nombreuses rivières (dont plusieurs à saumon) et de nombreuses municipalités rendrait cette analyse encore plus pertinente.
2.3. Bas-Saint-Laurent		
31	1er et 2ème par (encadrés)	« Comme pour la Gaspésie, il y a peu de connaissances sur l'hydrogéologie du Bas-Saint-Laurent pour le moment, si bien qu'il est impossible de déterminer si les aquifères sont assez productifs pour fournir la quantité d'eau nécessaire à l'exploitation des hydrocarbures dans cette région (CIRAIG, 2014). Pour ce qui est des eaux de surface, même si, globalement, il existe assez d'eau à l'échelle du Québec pour satisfaire les besoins de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures (Gangbazo, 2013), aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur les cours d'eau du Bas-Saint-Laurent afin de déterminer ceux qui ne peuvent pas fournir le volume d'eau nécessaire à l'industrie. Advenant la mise en place de l'industrie de l'exploitation des hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent, une analyse détaillée des volumes d'eau disponibles devra être faite pour les bassins versants du Bas-Saint-Laurent. » Même commentaire que précédent. Pourquoi ne pas avoir effectué d'études supplémentaires à la suite des conclusions du CIRAIG comme pour Anticosti ?
31	3ème par.	« **Caractéristiques écologiques** » «Le portrait écologique présenté ici est celui de la région naturelle des collines du Témiscouata, une unité écologique du cadre écologique de référence du Québec (CERQ) développée par le MDDELCC» Même commentaire que celui de la page 26 sur les caractéristiques écologiques de la Gaspésie. La source d'information présente des généralités ayant trait plus aux caractéristiques physiques que biologiques.
32	4ème par.	« Cette région naturelle est comprise dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Cependant, les érablières d'érable à sucre qui comptent d'autres essences feuillues occupent les sites bien drainés à moins de 400 m d'altitude, où la température moyenne annuelle est supérieure à 2 °C. Les forêts mixtes ou résineuses occupent plutôt le fond des vallées et les dépressions mal drainées. Côté faunique, on remarque la présence de sauvagine sur les battures en bordure du fleuve et de gros gibier, dont les orignaux, dans les grands massifs boisés. » Il s'agit ici au moins d'un effort supplémentaire de description de la faune et la flore de cette région naturelle que celui observé pour la Gaspésie. Cependant, on retrouve encore peu d'informations trop sur les aspects biologiques, aucune description ou liste des espèces à statut précaires ou particulières présentes. Difficile pour le lecteur d'avoir un portrait complet. Pourtant cette information est probablement encore plus importante que le type de végétation.
2.4. Anticosti		
35	1er, 4ème et 5ème par.	« L'hydrogéologie de l'île d'Anticosti est complexe en raison de la présence d'un territoire karstique, une formation géologique présente en surface, formée avec de la roche chimiquement soluble ayant des caractéristiques hydrogéologiques particulières, extrêmement variables, non généralisables et très vulnérables à la contamination. Les contaminants peuvent facilement voyager dans un aquifère karstique et être dispersés rapidement et sur de longues distances. […]Il faudra approfondir les connaissances dont nous disposons actuellement pour mieux définir l'origine des fluides et leur

		cheminement dans la couverture rocheuse. […] Il y a donc un manque de connaissances scientifiques sur les caractéristiques hydrogéologiques de l'île et sur le contenu géochimique de l'eau souterraine qui nous empêche actuellement d'évaluer la connectivité naturelle entre les régions profondes et les aquifères de surface. » Cet élément ressort peu de manière générale dans la description préliminaire des documents du chantier environnemental. Cet élément est majeur pourtant quand il sera question de quel fluide sera utilisé et quelles substances seront contenues dans ce fluide d'extraction. Bien que les eaux de reflux seront traitées en partie qu'adviendra-t-il des eaux de forage restées emprisonnées dans les puits. Quel seront les possibilités de migration subséquente ? La recommandation d'approfondir les connaissances sur les caractéristiques hydrogéologique semble particulièrement importante pour permettre l'évaluation subséquente des risques sur l'environnement des eaux usées.
41	1er par.	« Au moment de la rédaction du présent document, l'industrie n'avait pas encore déterminé si elle utiliserait de l'eau ou d'autres produits (propane, azote ou gaz carbonique [CO2]) pour faire de la fracturation sur l'île d'Anticosti. » Pourtant tous les scénarios étudiés se limitaient à l'option de fracturation hydraulique avec l'eau douce pompée sans considérer les autres options ! Il y a bien quelques mentions de la possibilité de propane liquide mais elles sont assez rares et on semble prendre pour acquis l'utilisation d'eau douce pour évaluer l'ensemble des impacts.
45	4ème par.	« Advenant l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, il serait opportun de mettre en place un programme régulier de suivi des macroinvertébrés benthiques pour documenter l'impact des activités d'exploitation sur l'écosystème aquatique. » Comme mentionné dans les commentaires des documents spécifiques, il faudrait que ce programme de suivi des macroinvertébrés soit effectué plus d'une fois par année de manière à couvrir une couverture temporelle au cours de la saison. De plus, le terme « il serait opportun » devrait être ici remplacé par il serait important. Nous croyons aussi qu'un suivi des poissons comme autre indice biologique devrait être intégré pour compléter le portrait obtenu des macroinvertébrés. Le suivi des taux d'anomalies externes de type DELT pourrait être pas exemple envisagé.
46-47	Général	Section « **Végétation et espèces floristiques à statut particulier** » La section ici présente une excellente description de la végétation qui manquait dans les autres documents du PACA. Toutefois, on omet de préciser ici quelle est la répartition des espèces à statut particulier par rapport aux territoires protégés, comme c'est le dans le document AENV04-05. Pourtant cette information aurait été importante à considérer dans le portrait du territoire.
48-49	Général	Section « **Habitat faunique** » Intéressant de mentionner la présence d'habitat faunique et de mettre un tableau et une carte, mais n'aurait-il pas été plus simple de parler des habitats fauniques en même temps que tous les territoires protégés dans la section « aires protégées » des page 54 à 58. Ce tableau et cette carte laisse entendre au lecteur non initié qu'il n'y a que ces territoires de protégés ou que ceux-ci sont particulièrement importants. Tant qu'à mettre une carte pourquoi ne pas en faire une intégrant tous les territoires protégés.

50	1er par.	« Les eaux cristallines et froides de l'île d'Anticosti sont particulièrement favorables aux salmonidés. Les espèces de poissons que l'on y trouve couramment sont le saumon atlantique, l'omble de fontaine, l'anguille d'Amérique (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable), l'épinoche à trois épines et le fondule barré. » Tant qu'à préciser un statut pour l'anguille d'Amérique au provincial, il aurait fallu ici indiquer également les statuts fédéraux de cette espèce et du saumon atlantique. Un tableau avec les statuts provinciaux et fédéraux aurait permis au lecteur de mieux comprendre la situation. Il aurait fallu tout au moins indiquer « espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec » dans la parenthèse.
50	5ème par.	« La situation du saumon atlantique sur l'île est préoccupante. Elle n'est pas unique à Anticosti, mais le phénomène est plus marquée [sic] en raison de la petite taille de la population qui figure d'ailleurs au Registre public des espèces en péril au Canada, avec le statut d'espèce en voie de disparition. L'une des principales causes du déclin des saumons est la diminution de leur taux de survie en mer. » En lisant ce document de consultation le lecteur est amené à penser que le déclin est causé principalement par l'habitat en eau salée et n'a rien à voir avec l'habitat en eau douce de l'espèce. Or, on explique très bien dans la description des menaces que : « Les causes du déclin généralisé du saumon atlantique ne sont pas bien comprises. » (Source : http://www.sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=1132) Il aurait fallu tout au moins expliquer au lecteur que ceci est une hypothèse et que d'autres facteurs dont dégradation des habitats en eau douce peuvent être des menaces additionnelles, surtout dans le cas d'Anticosti. Le document AENV18 l'explique d'ailleurs très bien : « Un déclin de 40% des retours de saumons adultes, le faible effectif de la métapopulation et les besoins particulier en habitats de l'espèce ont justifié cette décision (COSEPAC 2010; Figure 1). Toutefois, des analyses ultérieures à cette désignation par le COSEPAC ont révélé que la situation du saumon atlantique de l'île d'Anticosti s'était stabilisée, voire améliorée depuis (Brun et Prévost 2013; Figure 1). Malgré la tendance à la hausse des effectifs de saumon observée entre 2005 et 2013, la petite taille de la population de l'île d'Anticosti accroît sa vulnérabilité à différentes menaces, notamment l'exploitation par la pêche sportive, mais aussi toute activité susceptible d'entraîner une dégradation des habitats ou de leur disponibilité (Dubé 2013). » (Source : AENV18, p.1, 2e paragraphe), « Chez le saumon atlantique, la perte, la dégradation ou la modification de l'habitat en eau douce sont des menaces majeures pour la persistance à long terme des populations (Thorstad et al., 2011). » (source : AENV18, p.2, 2e paragraphe) : « La quantité et la qualité des habitats [en eau douce] adéquats aux juvéniles du saumon atlantique sont fortement corrélées à la productivité salmonicole des rivières (revu par Caron et al. 1999). » (Source : AENV18,p.3, 3e paragraphe) Bref tant qu'à parler des causes de déclin du saumon, il faudrait au moins présenter toutes les principales, incluant l'importance de l'intégrité de son habitat en eau douce.
53-54	4ème par.	« Le terme « petite faune » regroupe une multitude d'espèces ou d'animaux de petite taille : micromammifères, chiroptères (chauves-souris), herpétofaune (grenouilles et reptiles) ou oiseaux. Ces espèces sont le premier maillon de la chaîne alimentaire de plusieurs autres espèces. On peut diviser la petite faune en deux catégories, le petit gibier qui est exploité par les chasseurs sportifs et les espèces qui ne font l'objet d'aucune forme de prélèvement. Mis à part les oiseaux, la petite faune est peu diversifiée. »

		La petite faune terrestre est peut-être peu diversifiée à cause du statut insulaire, mais il est certain que cela n'a pas affecté les chiroptères. On rapporte dans AENV20, la présence de 4 espèces de chauves-souris sur Anticosti qui sont toutes à statut précaire. La petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique sont toutes deux désignées « en voie de disparition » au Canada, et figurent toute deux sur l'annexe 1 de la LEP (Source : http://www.sararegistry.gc.ca). La chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse sont quant à elles sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (Source : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/). De plus, on mentionne la présence d'hibernacles de chauves-souris (des *Myotis* sp.) non touchés par la maladie du museau blanc ce qui est certainement un élément important à considérer. En effet, cette maladie fongique est responsable du déclin très rapide dans l'est de l'Amérique du Nord des petites espèces de chauve-souris cavernicoles. Les chauves–souris pourraient subir l'impact du développement des hydrocarbures sous Anticosti par la perturbation de leur habitat forestier et/ou le dérangement de leur site d'hibernation (ex : bruit).
54	3ème par.	« La faune aviaire représente l'espèce faunique la plus diversifiée de l'île d'Anticosti. » Cette phrase ne fait aucun sens. On devrait parler de groupe faunique le plus diversifié qui comprend plusieurs espèces.
54	4ème par.	« Avant l'introduction d'espèces fauniques par Henri Menier au siècle dernier, il n'y avait ni amphibien ni reptile sur l'île d'Anticosti. Les seuls représentants de la classe des amphibiens actuellement présents sont la grenouille verte, la grenouille léopard, ainsi que la grenouille du Nord. » OK, mais il aurait fallu préciser ici terrestre. Pourquoi ne pas parler de la tortue luth, espèce désignée menacée au Québec, qui fréquente le milieu marin et qui devait le fréquenter avant Meunier. Bien que les tortues ne soient pas à proprement parler des reptiles, mais font parties d'une classe à part, elles sont généralement traitées parmi les reptiles ou encore on en traite en même temps que les mammifères marins. On la mentionne bien dans le tableau de la page suivante mais sans préciser son statut.
54	5ème par.	« Plus de la moitié des mammifères fréquentant l'île et ses côtes sont des mammifères marins. Quatorze espèces sillonnent les eaux marines d'Anticosti : le béluga, le dauphin à nez blanc, le dauphin à flancs blancs, l'épaulard, le globicéphale noir de l'Atlantique, le marsouin commun, le rorqual commun, le petit rorqual, le rorqual bleu, le rorqual à bosse, la baleine noire, le phoque commun, le phoque du Groenland et le phoque gris. » Pourquoi ne pas mentionner la présence de plusieurs espèces à statut particulier dans cette liste.
55	2ème par. (encadré)	« L'île d'Anticosti abrite une faune riche et diversifiée. Son importante population de cerfs de Virginie, l'une des espèces introduites à la fin du 19e siècle, en fait un endroit renommé pour la chasse. Plus de 4 000 chasseurs fréquentent l'île chaque année. L'industrie de la pourvoirie génère des retombées annuelles de plus de 12 M$. » Il est certainement important de mentionner la présence du cerf de Virginie comme élément faunique important, mais il aurait été pertinent ici de faire ressortir également l'importance économique des activités de chasse de pêche, mais également des activités touristiques liées à d'autres espèces.

56-58	Général	Section « **Territoires sous contraintes légales ou réglementaires** » Dans cette section on ne mentionne que les lois provinciales et les territoires sujets à une autorisation provinciale, sans faire référence aux lois fédérale comme la Loi sur les Pêche ou à Loi sur les espèces en péril qui pourraient avoir pour effet d'exclure certains territoires ou à tous le moins demander des autorisations supplémentaires.
59	1er par.	Section « **Territoires présentant un intérêt pour la conservation** » « Plusieurs secteurs de l'île d'Anticosti présentent des caractéristiques biologiques et écologiques particulières qui ont conduit différents experts et des instances locales ou régionales à désigner ces secteurs comme présentant un intérêt écologique. Citons les écosystèmes forestiers exceptionnels (hors Registre des aires protégées), les rivières à saumon (nécessitant une zone tampon de 60 m), les occurrences susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, les habitats potentiels d'une espèce menacée ou vulnérable floristique forestière et les zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux. » Comment mentionné précédemment on semble avoir oublié les habitats des espèces désignées par le gouvernement fédéral, surtout pour les espèces sur l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril au canada (LEP). Entre autre, les hibernacles des chauves-souris désignées « en voie de disparition » au Canada ont peu été considérés. Pourtant, ils présentent certainement un intérêt pour la conservation et aurait peut-être même pu être considérés comme sujet à exclusion des travaux d'exploration dans la carte de la page précédente.
3. ENVIRONNEMENT		
3.1. Portée		
66	2ème par.	« Les objectifs spécifiques du chantier Environnement sont de déterminer : - Les impacts environnementaux potentiels de la mise en valeur des hydrocarbures, notamment sur la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du milieu marin du Saint-Laurent, sur les écosystèmes et sur les émissions globales de gaz à effet de serre (GES). » On semble avoir oublié complètement que la faune et la flore font partis de l'environnement et qu'une attention particulière devrait leur être accordée, surtout pour les espèces à statut précaire ou à intérêt récréotouritiques, parmi les impacts environnementaux.
66	2ème par	« - Si ces impacts diffèrent selon les technologies utilisées, notamment la fracturation hydraulique, ou selon les milieux récepteurs (terrestres et marins) et leur capacité de support. » La majorité de la documentation analyse les impacts en ne regardant qu'une fenêtre étroite de scénario et sans comparer ensemble les différentes alternatives. Ainsi, lorsqu'on regarde les impacts sur les milieux aquatiques, ou encore la liste des contaminants d'eaux usées et leurs impact, on ne regarde que la possibilité d'une fracturation hydraulique avec de l'eau douce où un pompage et un rejet serait effectué en eau douce. Les impacts d'un rejet en eau salée des eaux usées sont peu abordés, de même que les impacts du procédé de désalinisation sur le milieu marin. Lorsqu'on regarde les effets possibles sur le saumon atlantique on ne s'attarde que sur le cas particulier d'Anticosti avec la fracturation hydraulique sans étudier l'impact de l'exploitation par pompage sur les populations de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Pourtant à la fois le procédé et la situation des populations différentes vont certainement avoir des impacts différents.
66	3ème par.	« Les objectifs suivants ont été déterminés [pour l'EES propre à Anticosti] :

		- Proposer une approche pour connaître l'état initial de chaque milieu, de façon à pouvoir mesurer l'impact des activités d'exploration et d'exploitation sur celui-ci (eaux de surface et souterraine, flore, faune, qualité de l'air, etc.). » L'état initial a été déterminé selon les connaissances connues pour ces éléments, toutefois on se demande où propose-t-on réellement une approche pour mesurer l'état initial de chaque milieu (outre pour celle décrite ans le document AENV09-10 des eaux de surface et du macrobenthos) ou proposer les éléments minimaux devant faire partie de cet état de référence pour les aspects floristiques et fauniques en particulier.
67	1er par.	« - Recommander des mesures de prévention et d'atténuation afin de concilier les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures avec la protection des espèces fauniques et de leurs habitats. » Pourquoi ne tenir compte que des espèces fauniques et non floristiques ici ? Sinon même au niveau faunique, l'analyse des documents demeure trop superficielle pour pouvoir dégager une liste de mesures de prévention et d'atténuation complète, sauf peut-être pour le cerf de Virginie.
3.2. Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre		
67	5ème par.	« Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti peuvent avoir des impacts négatifs sur l'eau. Ces impacts sont fonction du nombre d'installations, de la technologie employée, de la nature des rejets et des déversements ainsi que des caractéristiques des milieux récepteurs.» On parle ici des impacts sur l'eau des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures que pour l'île d'Anticosti laissant entendre qu'ils seraient nuls pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. D'ailleurs la majorité de l'analyse des impacts des pages suivantes ne se base que sur les cas d'Anticosti et parfois des gaz de schiste, mais en ne faisant pas référence au cas particulier des effets pour les modes d'extractions utilisés en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent
78	4ème par.	« Le tableau 25 présente les contaminants les plus préoccupants, c'est-à-dire, ceux dont les concentrations maximales ou médianes (tirées de la compilation des données américaines) sont supérieures ou bien aux exigences technologiques pour les effluents traités, édictées dans les Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière (MDDELCC, 2014b), ou bien à l'un des indicateurs de la qualité des eaux usées, établis à partir des critères de qualité de l'eau de surface (MDDEFP, 2013a). L'information du tableau 25 confirme que la liste des contaminants soumis aux exigences de rejet et de suivi des Lignes directrices est pertinente. » Étrange paragraphe surtout quand on regarde le tableau 25 en question qui présente non pas les contaminants les plus préoccupants mais plutôt la liste des 20 substances les plus fréquemment utilisés comme intrants pour la fracturation aux États-Unis ! Peut-être voulait-ton référer ici au tableau 24 plutôt, même dans ce dernier cas ce tableau ne renseigne pas sur les substances actuelles suivies. Il aurait fallu référer ici aux informations contenues dans le tableau 8 du document AENV16. Dans tous les cas, la non correspondance du titre du tableau et de sa description dans le paragraphe porte à confusion.
81	2ème par.	« Au Québec, les Lignes directrices provisoires exigent la mise en place d'une membrane imperméable sur le site de forage ce qui, en fin de compte, résout ce problème [le problème de contamination des sols par les boues de forage, les liquides de fracturation et les eaux de reflux]. »

		Le terme utilisé laisse entendre qu'avec une membrane on élimine complètement le problème de contamination des sols. Or, bien que cette membrane atténue certainement cet impact, on ne peut présumer que le problème de contamination des sols est entièrement résolu. En effet, la contamination des sols est toujours possible en cas de fuite, de ruissellement ou lors du transport des substances.
81-82	Général	Section «**Impacts sur la qualité de l'air** » On parle dans cette section des impacts pour les basses-terres-du-Saint-Laurent préalablement analysés lors de l'EES sur les gaz de schiste. Or, on ne nous renseigne pas du tout pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. De plus, pour Anticosti, on mentionne que l'étude AENV08 est en cours alors qu'en fait elle n'a tout simplement pas été effectuée. Où sont les données pour la Gaspésie des explorations en cours ? Quelles sont les études déjà effectuées préalablement aux certificats d'autorisation déjà émis ? Quel impact envisage-t-on dans cette région ? Étant donné la présence d'une population plus importante en Gaspésie qu'à Anticosti, il me semble que cet aspect aurait dû être étudié pour la Gaspésie encore plus que pour l'île d'Anticosti.
85	3ème et 4ème par.	« Concernant les bassins géologiques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du golfe du Saint-Laurent, une évaluation des intensités des émissions de gaz à effet de serre (GES) est présentée dans l'étude GENV-30. Cette évaluation a été faite à partir de l'étude des structures géologiques analogues ciblées pour leur potentiel en hydrocarbures par l'INRS dans le rapport GTEC01 disponible au moment de faire la présente étude. Étant donné l'état actuel des connaissances et le fait qu'il n'y a pas de données sur le potentiel de récupération des hydrocarbures pour ces structures géologiques, il n'a pas été possible d'évaluer les émissions absolues de GES comme ce fut le cas pour Anticosti et pour le gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent. » Analyse plutôt mince pour bien considérer les impacts sur les GES pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.
86	2ème par.	« Le tableau 27 présente les émissions de GES associées au cycle de vie des hydrocarbures, de l'extraction des matières premières jusqu'à l'utilisateur, avant que celui-ci en fasse la consommation. Il s'agit donc des émissions du puits jusqu'à la raffinerie, dans le cas du pétrole, et jusqu'au consommateur, dans le cas du gaz naturel. En ce qui concerne le gaz de schiste en milieu terrestre, les émissions estimées comprennent les émissions intentionnelles, liées au fonctionnement normal d'un équipement, et les émissions non intentionnelles, qui se produisent lors de l'usure ou de la rupture d'un équipement en raison de sa mauvaise conception. » Finalement on compare dans ce tableau des estimations de GES réalisées sur différentes bases. La raffinerie de pétrole ne constitue pas l'étape finale à la consommation. Il faut ensuite le transporter jusqu'à l'utilisateur dans les stations-services. De plus. Si on comprend bien, les émissions liées au transport préalable des équipements nécessaires à l'extraction ne semblent pas avoir été considérées.
88	3ème par.	« [L]es émissions [d'une exploitation à Anticosti] doivent être considérées comme un ordre de grandeur et n'incluent pas les émissions dues au transport des hydrocarbures produits. » Ces émissions n'incluent pas non plus les émissions liées au transport des équipements nécessairement à la préparation des sites. Il est également clairement mentionné à la page 2 d'AENV01 : « L'étude ne porte que sur les

		activités terrestres des plateformes d'exploitation des hydrocarbures et non sur les activités en aval comme le transport ou le raffinage des produits issus de cette exploitation ».
89	2ème, 3ème et 4ème par.	« **Impacts sur le saumon atlantique** » On a l'impression en lisant cette section que le seul impact sur le saumon sera celui d'un déversement potentiel des hydrocarbures résultants d'un accident ou de fuites. Pourtant, d'autres impacts sont à prévoir. Bien que non décrits dans le document AENV18 (dont le mandat se limitait à l'impact spécifique des déversements), d'autres impacts sont mentionnés ailleurs dont celui de l'apport en sédiments. On aurait dû présenter ici un portrait de l'ensemble des impacts sur l'espèce et non seulement celui des déversements.
90	4ème et 5ème par (encadré)	« Des mesures d'atténuation devraient être mises en place pour limiter les projets de développement sur la faune et la flore, particulièrement sur les espèces désignées. L'encadrement juridique de l'exploitation non conventionnelle du gaz et du pétrole restant à préciser, il y aurait lieu de prévoir des mesures permettant de s'assurer que l'industrie ne produit pas d'impacts négatifs sur les écosystèmes de l'île qui bénéficient de statuts de conservation légaux. Une attention particulière devra être portée aux aires de concentration d'oiseaux aquatiques sur le littoral côtier, en particulier en ce qui concerne l'installation éventuelle d'infrastructures portuaires et de transport des hydrocarbures. Des mesures d'atténuation (caractérisation des habitats, localisation des installations, mesures supplémentaires de protection, mesures de compensation, etc.) devraient être incluses dans les certificats d'autorisation. (ATVS01) » On comprend mal ce que vient faire cet encadré dans la section sur le cerf de Virginie. On ne peut qu'être d'accord avec les recommandations générales, toutefois certains éléments à considérer au niveau faunique et floristique en plus des oiseaux aquatiques semblent manquants ici. Notons par exemple les sites de nidification de Pygargues à tête blanche, dont la protection a été cernée comme importante ailleurs, mais aussi d'autres éléments importants, moins mentionnés ailleurs, comme la protection des hibernacles à chauve-souris.
90-94	Général	Section « **Bruits** » Cette section est beaucoup trop longue et aurait pu être beaucoup mieux résumée. L'importance accordée à cet impact comparativement aux impacts non traités précédemment ou traités de façon très sommaire (impacts sur la flore, pollution lumineuse, apport en sédiment faune aquatique, etc..) semble difficilement explicable.
94	4ème par.	« L'étude AENV07 portant sur l'évaluation de l'impact sonore associé aux activités d'exploration et d'exploitation de pétrole sur l'île n'est pas terminée. » Il nous semble qu'un document de consultation complet aurait dû être produit à la suite du dépôt des études et non avant pour présenter un portrait complet, mais surtout mieux synthétisé.
3.3. Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier		
94	6ème par.	« L'information contenue dans la présente section sur les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur le milieu marin provient du rapport de **Bonton et collab. (2014)** et de l'étude GENV25. » L'étude de Bonton et collab. (2014) aurait dû faire partie des documents déposés sur le site WEB des EES en cours au même titre que les autres documents qui faisaient parties du bilan des connaissances.

97	4ème par.	« Des connaissances additionnelles sont requises sur : - les caractéristiques des eaux issues du shale de Macasty sur le plan des contaminants naturellement présents (éléments radioactifs, salinité); - la toxicité et la persistance de certains composés utilisés comme intrants de fracturation. Par la suite, il faudra développer les critères de qualité des eaux de rejets. » La présentation de ces lacunes de connaissances à combler dans cette section 3.3 sur les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu côtier laisse entendre qu'il pourrait être envisagé d'effectuer de la fracturation de shale en mer. Or, est-ce que c'est effectivement le cas et si oui, est-ce que cela a déjà été effectué ou s'il s'agirait d'une première expérience pouvant présenter certains risques ?
98	1er par.	« La présence de l'installation peut créer un récif artificiel pouvant attirer **ou faire fuir** certaines espèces de poissons, crustacés et mollusques, et créer des zones de concentration d'organismes (Genivar, 2011). » Le rapport de GENIVAR a été déposé non pas en 2011, mais en septembre 2013. Il parlait effectivement de l'effet récif induits par les installations pétrolières extracôtières, mais il ne parlait pas de leur possibilité de faire fuir les poissons ou autres organismes aquatiques. Les seules façons d'induire un comportement de fuite seraient un déversement pétrolier important, l'émission de bruits puissants ou encore l'attraction de grands prédateurs. Cela n'a pas été discuté dans le rapport de GENIVAR (2013).
98	2ème par.	« Cette colonisation surviendrait dans des délais relativement courts après la mise en place de la plate-forme. L'établissement complet de l'écosystème peut s'échelonner sur une période de deux ans, dépendamment des espèces (CEAEQ, 2015c). » Ce délai de deux ans paraît relativement court pour des eaux plutôt froides comme celles du golfe du Saint-Laurent. Est-ce que ces courts délais ont été documentés en mer du Nord ou dans une autre région aux eaux froides ? Par ailleurs, bien que cet effet récif relativement rapide soit intéressant, celui-ci ne peut pas cautionner à lui seul l'établissement d'une plateforme d'exploitation d'hydrocarbures.
99	1er par.	« Notons que les auteurs des travaux de Génivar en 2011 n'ont pas pris en considération l'augmentation du transport maritime dans le golfe du Saint-Laurent. » L'objectif de cette phrase qui semble « parachutée » n'est pas réellement compréhensible. L'EES2 a traité abondamment des interactions possibles entre les navires circulant dans le golfe du Saint-Laurent et d'éventuelles plateformes qui y seraient installées. Le fait que la croissance future du trafic maritime n'ait pas été abordée ne change en rien les observations et conclusions des auteurs quant aux conséquences possibles de ces interactions. Et cela ne semble pas avoir préoccupé les quelques trente analystes gouvernementaux qui ont révisé à plusieurs reprises le contenu de ce rapport.
99	2ème par.	« La présence éventuelle d'installations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le chenal Laurentien, notamment dans le secteur de la cible exploratoire Old Harry, pourrait induire un impact potentiel sur les habitats benthiques présents au niveau du site comme les coraux mous, les éponges, et certains poissons benthiques tels que la morue, le sébaste et la plie canadienne (Corridor Resources, 2013; Genivar, 2011). L'installation d'un pipeline ou d'un gazoduc pour transporter les hydrocarbures vers un site de distribution pourrait avoir un impact local sur les habitats et les communautés benthiques du golfe

		de même que dans la zone d'importance écologique et biologique située en bordure du chenal Laurentien (Genivar, 2011). » Bien que ces diverses observations soient véridiques, si la référence Genivar (2011) se rapporte au rapport de l'EES2, ces informations ne peuvent pas provenir de ce rapport. Une simple vérification le confirme. Il doit s'agir d'une erreur de citation.
3.4 Encadrement légal et réglementaire		
104	1er et 3ème par.	« À Anticosti comme ailleurs au Québec, en milieu terrestre, les Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière du MDDELCC précisent les mesures que le promoteur doit prendre pour porter atteinte le moins possible à l'environnement. […] Ces Lignes directrices englobent, en plus du certificat d'autorisation requis pour les projets qui y sont assujettis, l'ensemble des autres autorisations connexes requises par la LQE. Celles-ci doivent être utilisées pour autoriser tout projet d'exploration de gaz ou de pétrole ou tout projet de fracturation, sans égard à la formation géologique visée.» Encore ici comme dans les autres documents on se limite à discuter de la réglementation provinciale sans tenir compte des exigences réglementaires fédérales qui devraient être considérées. On ne mentionne aussi ici que la LQE sans tenir compte des autres lois provinciales qui pourraient s'appliquer dont toutes celles découlant de la Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune.
104-112	Général	On a l'impression à la lecture de cette section que la majorité des mesures et suivis exigés ont trait à la gestion des eaux, les émissions atmosphériques (dont les GES) et la pollution sonore résultant des activités. On semble avoir oublié d'inclure ici les exigences de gestion, de protection et de suivi ayant trait à la faune et la flore. Pourtant, plusieurs règlements pourraient s'appliquer aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures comme ils s'appliquent à d'autres activités et il faudrait ici à tout le moins mentionner ici.
4. CHANTIER – ASPECTS TECHNIQUES		
129	2ème par.	« Selon la revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec, produite par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG, 2014), les substances utilisées dans les fluides de forage sont : » Cette liste est peu claire. Parle-t-on ici des fluides utilisés lors des forages conventionnels seulement et comprennent-elles les fluides de forage en cas de fracturation. Il aurait été pertinent de présenter un tableau, d'expliquer le rôle des produits et leur numéro CAS comme c'est le cas plus loin pour les intrants spécifiques aux activités de fracturation.
140	2ème par.	« Les travaux du volet Environnement du PACA (Étude AENV12) ont permis de recenser la vingtaine d'additifs les plus fréquemment rapportés dans les renseignements fournis pour les puits de pétrole aux États-Unis (U.S. EPA, 2015a). Les additifs qui sont présentés dans le tableau **25 (CHAPITRE 3)** pourraient donc être utilisés lors d'activités de fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti. » Pourquoi ne pas avoir identifié clairement ces substances dans le tableau de la page précédente par un signe

		distinctif pour plus de clarté. Il devient difficile pour le lecteur de s'y retrouver.
150	3ème par.	« La liste suivante énumère les contaminants présents dans les eaux de reflux non traitées et qui sont en concentration supérieure aux indicateurs de qualité des eaux usées : » Il aurait été pertinent de présenter l'information en tableau. Notons aussi que certains contaminants sont des mesures des propriétés des eaux et non des contaminants comme tels.
156	6ème par.	« Les auteurs mentionnent toutefois que plusieurs entreprises spécialisées dans la réalisation de travaux de forage dans des contextes similaires au golfe du Saint-Laurent ont développé une expertise technique qui prend en compte la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource. » Ces entreprises n'étant pas québécoises, celles-ci auraient à se familiariser avec les lois, règlements, directives et normes du Québec. L'emploi de personnel québécois pour supporter la supervision des activités, tant au niveau de la direction que des opérations de chantier, serait également requis.
157	2ème par.	« Les travaux additionnels qui sont proposés afin d'améliorer les aspects liés à la sécurité des personnes et des biens, à la protection de l'environnement et à la récupération optimale de la ressource sont les suivants : - une étude détaillée des besoins en cas de déversement, des protocoles et des mesures environnementales appropriés; - une analyse du cycle de vie de l'ensemble des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en milieu marin; - la mise en place d'un programme à long terme de cueillette annuelle de données sur le milieu physique du golfe; » Les autres points de la liste présentée sont plutôt techniques alors que les trois énumérés ci-dessus sont de nature plus environnementale. La première étude va de soi. Pour la seconde, elle est également requise dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce type de projet. Par contre, il s'agit d'un outil d'évaluation environnementale qui ne correspond pas à l'évaluation environnementale comme telle d'un projet. Une analyse de cycle de vie est un outil au même titre qu'une analyse de risques technologiques et environnementaux, qui supporte l'étude globale des impacts environnementaux. Il y a souvent une confusion entre les divers outils et méthodologies d'évaluation environnementale. Pour ce qui est du troisième point, il conviendrait en effet de pouvoir compter sur un programme de suivi permanent des caractéristiques du golfe Saint-Laurent. Celui-ci devrait comprendre tous les paramètres non seulement physiques, mais aussi chimiques et même biologiques requis. La liste des paramètres à considérer peut être obtenue auprès des spécialistes en océanographie physique, chimique et biologique tels que ceux de l'ISMER, de l'Institut Maurice-Lamontagne et/ou de Québec Océan.
158	2ème par.	« Dans l'étude GTEC09 (King, 2015) les résultats de l'analyse de l'environnement physique spécifique au secteur d'Old Harry … » Au Québec, divers spécialistes en océanographie physique de l'ISMER, de l'Institut Maurice-Lamontagne et de Québec Océan connaissent particulièrement bien les caractéristiques physiques connues du golfe du Saint-Laurent. Est-ce que le rapport de King (2015) a fait l'objet d'une révision par les pairs ? Le milieu marin du golfe ainsi que les communautés côtières seraient gagnants d'une telle collaboration. D'ailleurs, comment se fait-il que le contrat de cette étude ait été octroyé de gré à gré avec un fournisseur externe au Québec (Terre-Neuve) alors que ce type

		d'expertise existe au Québec ?
160	2ème par.	« Dans l'éventualité où des travaux seraient autorisés sur le site d'Old Harry, les bonnes pratiques pour les travaux en eaux profondes devraient être appliquées. Ils mentionnent également que, selon la littérature consultée, la notion d'eau profonde s'applique dans certains cas à partir de 500 mètres et dans d'autres, à partir de 600. » Compte tenu des caractéristiques spécifiques au golfe du Saint-Laurent, l'application du principe de précaution impliquerait de considérer une profondeur de 500 m en tant que niveau de référence pour l'eau profonde. Par ailleurs, un des risques dans les formations géologiques de ce secteur où se situent de nombreux dômes sous-marins de sel est la possibilité qu'un forage d'exploration atteigne une poche secondaire de gaz qui pourrait alors induire une explosion. S'il existe en effet, ce risque devrait être dûment nommé dans le présent document de consultation.
160	5ème par.	« L'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin présente les procédés à utiliser pour minimiser l'impact des sources pneumatiques lors des levés sismiques. Cet énoncé recommande, entre autres, d'utiliser la quantité d'énergie requise minimale et prescrit une série de mesures pour protéger la faune marine et les espèces menacées. Il prévoit notamment la présence d'un observateur qualifié et un périmètre de sécurité. L'utilisateur a également la responsabilité de s'assurer que l'équipement est en bon état de fonctionnement. » Concernant cet énoncé, l'EES2 indique, sur la base des consultations publiques effectuées, que « À titre préventif, il importerait que l'*Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu* marin soit actualisé afin de tenir compte des recommandations formulées par les experts et des nouvelles connaissances en la matière, dont : - l'observation acoustique passive complétée d'une surveillance thermique avec des équipements adaptés à la distance d'observation requise lors des périodes de visibilité réduite; - l'arrêt des bulleurs et la surveillance prédétonation pendant une durée d'au moins 60 à 90 minutes dans les eaux de plus de 200 m de profondeur où peuvent se trouver des cachalots ou des baleines à bec. Une lacune fréquemment mentionnée lors des activités consultatives concerne le fait qu'il n'existe actuellement aucune normalisation de la formation d'observateurs de mammifères marins. En effet, aucune certification n'est donnée ni validée pour ces postes au Canada. Plusieurs autres lacunes et critiques concernant l'Énoncé, et formulées par des différents spécialistes, sont inscrites aux pages 403 et 404 de l'EES2. Celles-ci devraient être prises en compte.
161	2ème par.	« En outre, il importe de mentionner que la présente section ne contextualise pas chacune des activités comme le fait la section Les travaux de forage en milieu terrestre, puisque d'un point de vue technique les objectifs poursuivis par chacune de ces activités demeurent les mêmes pour le milieu marin et le milieu terrestre. Toutefois, il est nécessaire de déterminer les bonnes pratiques dans le contexte du milieu marin, sachant que l'équipement, les techniques et les technologies peuvent différer d'un milieu à l'autre en raison des caractéristiques physiques propres à chacun. » Encore une fois, est-ce que l'on doit comprendre que des activités de fracturation de shale pourraient être envisagées en milieu marin ? Si c'est le cas, il faudrait clairement l'établir et spécifier s'il existe une expertise mondiale en termes de fracturation en milieu marin. Par ailleurs, est-ce que les risques sont de même nature qu'en

		milieu terrestre ? À notre avis, cela ne devrait pas être le cas étant donné la présence des équipements directement ou à proximité immédiate du milieu aquatique où vivent de nombreux organismes, dont plusieurs forment la base alimentaire et socio-économique de plusieurs communautés côtières.
163	2ème par.	« Par conséquent, la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource incombe aux entreprises. Pour atteindre ces objectifs, en plus de veiller à la mise en œuvre de bonnes pratiques, les instances de référence utilisent des mesures coercitives. » La clé de l'efficacité des mesures mises en place est l'application d'une surveillance adéquate par des surveillants « qualifiés ». Or, après les coupures effectuées en 2014-2015 auprès des inspecteurs du MDDELCC et des agents de conservation du MFFP, sans compter les coupures fédérales du précédent gouvernement conservateur au niveau des urgences environnementales, dans les ressources de la Garde côtière et auprès des agents des pêches, plusieurs intervenants québécois sont inquiets à juste titre de la place occupée par une saine surveillance des activités des entreprises. Il n'est pas possible de couvrir efficacement et adéquatement un aussi vaste territoire ainsi qu'autant d'activités industrielles avec aussi peu de moyens. Un sérieux coup de barre devra être donné pour corriger cette situation et redonner confiance au public en une protection adéquate de ses intérêts et de son environnement.
164	3ème par.	« Pour ce qui est du suivi et du contrôle, les auteurs de l'étude sont d'avis que sur le plan des méthodes de travail, des activités et de l'équipement, il est nécessaire de maintenir une surveillance continue dans un souci de prévention, d'atténuation et de rectification, et pour être en mesure de répondre adéquatement à tout risque qui remettrait en cause la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement. » Cette surveillance doit être permanente pour toutes les activités concernant les plateformes extracôtières tant en phase d'exploration que d'exploitation. Elle doit être effectuée par du personnel « qualifié » en environnement, ce qui comprend les composantes biologiques et humaines de l'environnement. Des commentaires à cet effet, ont déjà été faits pour les rapports GTVS02-B et GECN06.
168	Sous-section	**Contrôle des puits** Cette sous-section concerne le contrôle technique des puits et non le contrôle environnemental.
170	6ème par.	« Par ailleurs, plusieurs des risques géologiques et physiques associés à d'éventuels travaux d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, plus particulièrement à des travaux de forage et de complétion, ont été étudiés par Corridor Resources. Le rapport d'évaluation environnementale (Stantec, 2013) fait partie intégrante du processus de demande de permis d'autorisation de forage pour la licence offshore EL-55 émise par Terre-Neuve. Les auteurs de l'étude GTEC06 sont d'avis que ces rapports, échanges, mises à jour, etc., constituent une bonne référence en matière de gestion des risques géologiques. » Il aurait été opportun de présenter, à l'intérieur du présent rapport de consultation, un résumé de ces risques géologiques décrits dans Stantec (2013). L'avis des auteurs de l'étude GTEC06 n'est pas suffisant pour rassurer les personnes consultées. Ce genre de raccourci littéraire n'a pas lieu d'exister en regard des importants enjeux soumis à la consultation.
171	3ème par.	« Les lignes directrices disponibles auprès de ces instances permettent de déterminer la façon d'atteindre cet objectif en se référant aux normes de l'industrie et aux bonnes pratiques adoptées. »

		Encore une fois, un résumé de ces lignes directrices, ou leur insertion en annexe, serait requis afin de permettre aux gens consultés de se faire leur propre opinion. Dans le cas présent, on demande simplement au lecteur de faire confiance au rédacteur (On va bien faire les choses !). Si elles sont présentes dans les études sectorielles, ce type d'information doit être ramené dans le rapport soumis au public.
171	4ème par.	« Dans une perspective de mise en œuvre d'un nouveau cadre législatif et réglementaire, les auteurs voient la ligne de conduite de l'OCTNLHE comme un excellent modèle à suivre. » Idem pour la ligne de conduite de l'OCTNLHE.
3. CHANTIER - ÉCONOMIE		
192	Tableau 42	**État des connaissances sur les ressources potentielles d'hydrocarbures du Québec** « Pétrole et gaz naturel dans des réservoirs conventionnels » Ici, le texte fait référence à du pétrole et gaz dans des réservoirs conventionnels dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et non à de la fracturation dans des shales. Il faut donc éliminer la confusion par rapport à la page 97 où l'on fait référence au shale de Macasty.
4. CHANTIER - TRANSPORT		
235	Figure 27	« Réseau de collecte et emplacement des usines proposés sur l'île d'Anticosti » Très belle carte, mais on omet ici de présenter en superposition les contraintes particulières, outre la localisation des zones protégées, et les éléments d'intérêt écologiques particulier en regard avec la localisation des infrastructures.
237	1er par.	« Malgré les avantages de disposer d'un bateau-usine dans le golfe du Saint-Laurent, WSP recommande : […] de documenter les contraintes dans le golfe du Saint-Laurent (glaces, vents, marées, etc.). » Une telle documentation est en effet tout à fait judicieuse.
237	5ème par.	« À l'exception de la main-d'œuvre, le transport de l'ensemble des équipements et des matériaux liés au développement et au transport des hydrocarbures devrait se faire par barge. Des installations maritimes devraient être érigées à cet effet. » À quel endroit autour de l'île ? Quels sont ou ont été les critères de détermination du lieu d'implantation de ces installations ? L'implantation de telles installations requerrait la réalisation préalable d'une étude d'impact sur l'environnement en vertu du paragraphe d) **la construction** ou l'agrandissement **d'un port ou d'un quai**; et du paragraphe j de l'art. 2 du RÉEIE j) **la construction d'une installation de gazéification ou de liquéfaction du gaz naturel** ou la construction d'un oléoduc d'une longueur de plus de 2 km dans une nouvelle emprise, à l'exception des conduites de transport de produits pétroliers placées sous une rue municipale; **la construction d'un gazoduc d'une longueur de plus de 2 km**. Sont cependant exclues la construction d'un tel

		gazoduc s'il est installé dans une emprise existante servant aux mêmes fins, ainsi que l'installation de conduites de distribution de gaz de moins de 30 cm de diamètre conçues pour une pression inférieure à 4 000 kPa.
238	1er par.	« Le site a été choisi en fonction de sa distance par rapport à la zone d'exploitation et à l'absence apparente de formations rocheuses sur le littoral. » Est-ce les deux seuls critères ?
238	2ème par.	« WSP recommande d'étudier davantage la faisabilité technique en ce qui concerne la construction d'un second port sur l'île Anticosti. La présence de falaises, jumelée aux glaces, aux vents et au courant, constitue des contraintes importantes pour l'implantation de sites portuaires. » Il existe d'autres critères technico-économiques et environnementaux à considérer dans la détermination du site optimal d'implantation de nouvelles installations maritimes. Raison de la localisation de l'ancien phare de la Pointe Sud-Ouest, la faible bathymétrie, la nature rocheuse du substrat du fond du littoral marin, la présence d'écueils rocheux ainsi que le degré élevé d'exposition aux tempêtes maritimes sont aussi des facteurs importants à considérer. Des études hydrauliques et océanographiques seraient évidemment requises à cet endroit où se sont déroulés de nombreux naufrages. Par ailleurs, bien que les cartes macroscopiques de l'EES2 ne révèlent la présence d'aucune composante biologique d'intérêt dans le secteur immédiat de cette pointe, il sera néanmoins requis de procéder à l'ensemble des travaux de caractérisation et d'inventaire devant habituellement être réalisés pour les évaluations environnementales de telles installations. En fait, on y retrouve un habitat d'intérêt local identifié par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, une échouerie de phoques, un lieu de fréquentation d'oiseaux d'intérêt et un site d'oiseaux coloniaux. De plus, il se situe non loin de l'estuaire de la rivière Jupiter qui est la plus importante rivière à saumon de l'île. Les saumons longent le littoral du secteur pour rejoindre cet estuaire.
238	4ème par.	Pour l'expédition des hydrocarbures, les infrastructures maritimes qui seraient notamment nécessaires sont : • un pipeline sous-marin (de 1 à 3 km); » Cette composante du projet constitue un facteur important de risque à l'égard du milieu marin environnant. Une analyse des risques technologiques et environnementaux devraient être réalisée à l'égard de ce pipeline, du navire-usine ainsi que des opérations de transbordement des hydrocarbures.
5. LA GESTION DES DÉVERSEMENTS		
252	2ème par.	« Les déversements en milieu marin peuvent avoir des conséquences graves sur les écosystèmes, puisqu'en milieu aquatique, les produits déversés se dispersent rapidement et présentent des défis de récupération importants. » Nous sommes tout particulièrement en accord avec cette phrase. Celle-ci devrait guider constamment tout exercice de réflexion en matière d'urgences maritimes. Cette constatation devrait aussi s'appliquer, bien qu'à une moindre échelle, pour les déversements en milieu aquatiques d'eau douce et non seulement marins.
252	4ème par.	« Le Québec a connu peu de déversements majeurs en milieu terrestre. La plupart des déversements d'hydrocarbures en milieu terrestre entraîne la contamination des sols et des eaux souterraines, des odeurs et des explosions ou des incendies alors que les déversements en milieu aquatique sont généralement problématiques en raison de la dispersion rapide des hydrocarbures, donc de la colonne d'eau. »

		Les effets des déversements en milieu aquatique d'eau douce ne se limitent pas à dispersion rapide des contaminants et les effets sur l'eau mais peuvent avoir certainement des effets sur la faune aquatique, comme démontré pour le saumon atlantique.
253	7ème par.	« Cette étude [GTSV01] n'était pas terminée lors de la rédaction de ce document. Les constats et pistes d'amélioration suivront dans le rapport final de l'EES globale. » Encore une fois, un document de consultation complet aurait dû être produit préalablement à la consultation. Les mesures de gestions des déversements en milieux terrestres sont des aspects importants à prendre en considération et qui préoccupent certainement la population. L'information très sommaire présentée pour le milieu terrestre contraste avec celle beaucoup plus détaillée pour le milieu marin.
255	4ème par.	« Dans le cadre de la présente EES, l'étude GENV32 (Chalut et Brêthes, 2015) a permis de dresser un portrait des zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, dans l'optique d'une exploitation responsable du potentiel pétrolier en milieu marin au Québec. » C'est l'étude GENV34.
255	5ème par.	« La prévalence d'accidents ou de dommages cumulatifs est donc très variable et difficilement quantifiable, même si historiquement, en raison des mesures de navigation en place, peu de déversements ont eu lieu dans le golfe du Saint-Laurent malgré le transit maritime relativement élevé. » Nous sommes en accord avec cette phrase. Par contre, nous sommes d'avis qu'étant donné notre capacité insuffisante d'intervention en cas d'accidents maritimes majeurs, le fleuve Saint-Laurent et son golfe ont été bien chanceux jusqu'à présent en termes de probabilités. On se doit de pallier rapidement aux diverses lacunes en matière d'intervention d'urgence. La préparation actuelle des bases à l'établissement d'un Plan d'intervention localisé (PIL) par Dillon Consulting est d'une importance capitale. Des informations sur l'état d'avancement de ce dossier devraient impérativement être rendues publiques dans les meilleurs délais. De plus, comme il était normalement prévu dans ce dossier, l'implication des divers intervenants du milieu, dont le public, devraient aussi se faire dans les plus brefs délais.
256	1er par.	« La gestion d'un déversement se fera en fonction de son ampleur et du comportement de la nappe de pétrole. L'étude GENV22 (CEAEQ, 2015a) a permis de déterminer le comportement et les altérations des hydrocarbures pétroliers en milieux aquatiques alors que l'étude GENV23 a permis d'établir les outils de criminalistique environnementale applicables à l'industrie pétrolière et gazière afin de déterminer qui sont les responsables des nappes de pétrole d'origine inconnue. Par ailleurs, l'étude GENV28 (CEAEQ, 2015b) s'est penchée sur le développement des méthodes d'analyse complémentaires pour caractériser les hydrocarbures pétroliers qu'on trouve dans l'eau par le suivi de marqueurs. » Dans le cadre d'une EES, les informations sur de tels sujets doivent être présentées à l'intérieur d'un texte cohérent et réellement informatif. On ne peut se limiter à citer le titre d'une étude sectorielle et quelques mots résumant son objet. C'est ce genre de présentation très abrégée qui fait en sorte que le document de consultation ne constitue en

		rien un rapport d'EES. Il s'agit plutôt en quelque sorte, d'un rapport d'étape présentant un état général d'avancement des travaux. Tel qu'il était prévu initialement, cela devait plutôt être version préliminaire complète du rapport d'EES qui devait être soumis à la consultation.
259	3ème par.	« La biodégradation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent dépend de nombreux facteurs regroupant des processus abiotiques et biotiques. Si les conditions physicochimiques et climatiques prévalant dans le golfe sont relativement bien connues, il n'en va pas de même en ce qui concerne la diversité microbiologique de cet écosystème. Il existe actuellement très peu de données concernant l'abondance, la diversité et l'évolution saisonnière des communautés bactériennes indigènes dans le golfe. Et il y en a encore moins sur la présence de microorganismes hydrocarbonoclastes au sein de ces communautés. Cette insuffisance de données constitue un frein majeur pour estimer les potentialités intrinsèques de rétablissement du golfe ainsi que sa résilience face à un déversement d'hydrocarbures pétroliers. » La section sur la décomposition bactérienne des hydrocarbures dans le golfe est bien faite et ce paragraphe de conclusion est assez révélateur quant aux importants éléments inconnus qui demeurent encore à être documentés. Ainsi, les souches microbiennes carbonophages (ou pétrophages) doivent encore faire l'objet d'études spécialisées. Ces activités de recherche et développement doivent être encouragées.
260	1er par.	« Selon l'étude GENV31 (Pelletier, 2015), la dispersion chimique ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, qui est partagée en raison de la relative efficacité de cette technique et de sa toxicité comparativement à une atténuation naturelle. La majorité des rapports scientifiques concluent que les dispersants en soi sont peu toxiques pour la faune marine. » Plusieurs points ne semblent pas concorder entre les études GENV31 et AENV13. Un texte synthèse des deux études produit à la satisfaction des auteurs de celles-ci serait requis afin de dissiper la confusion dans leur contenu. La première fait état d'une faible toxicité alors que la seconde révèle une toxicité évidente à différents niveaux.
261	1er, 2ème et 3ème par.	« Cette dernière question est de loin la plus difficile et risque de soulever les plus vifs débats entre ceux qui sont en faveur de l'utilisation des dispersants et ceux qui sont contre. Pour faciliter la décision, il est d'usage de donner des préautorisations pour certains sites que l'on sait à risques. Ainsi, toutes les discussions sur les risques environnementaux associés à l'utilisation de dispersants dans certaines zones marines et sur les particularités des écosystèmes ou des communautés animales qu'il faudrait, par exemple, protéger à tout prix d'une nappe de pétrole peuvent être faites en prévision d'un accident pétrolier. L'étude GENV31 recommande de prendre position sur l'utilisation des dispersants dans les eaux de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans le cas d'une position favorable aux dispersants, il recommande de mettre en place un mécanisme de préapprobation de certaines zones marines où les dispersants pourront être autorisés en suivant l'arbre de décision proposé ci-dessus. » Afin d'encadrer ce débat entre l'utilisation ou non des dispersants, il conviendrait de mettre sur pied un Comité permanent d'Experts qui veillerait à la réalisation de la synthèse des informations sur les différents dispersants pouvant être utilisés et leurs effets, qui feraient des recommandations en fonction des différentes situations possibles et qui tiendraient les consultations liées à ce débat. Ce travail pourrait se faire sur toutes les méthodes d'intervention en parallèle afin de pouvoir les discriminer en fonction des situations. Ce Comité pourrait ensuite produire des guides

		et des protocoles d'intervention adaptés à ces situations. Nous sommes d'avis également que des préapprobations soient octroyées pour les interventions que l'on pourrait appeler de « premières lignes ». Une autorisation en bonne et due forme serait par contre aussi à demander pour le programme d'intervention particulier à chaque événement.
261	4ème et 5ème par.	« Enfin, il est suggéré de porter une attention particulière aux bitumes dilués qui présentent des risques particuliers mal connus des scientifiques, et de mettre en place un programme spécifique sur leur « dispersabilité » et sur les méthodes de nettoyage de ces bitumes. Le programme de documentation et de recherche active sur le comportement et les effets des pétroles bruts et des bitumes dilués sur les écosystèmes lacustres et marins, ainsi que sur les outils disponibles ou à développer pour combattre des déversements en milieux nordiques, est un bon exemple de programme de recherche à poursuivre. » Nous sommes en accord avec ces observations et recommandations dans la mesure où des bitumes dilués seraient effectivement transportés. L'acceptabilité du transport de bitumes dilués est une toute autre question.
261 à 265	Sous-sections	Les différentes méthodes particulières présentées ont fait l'objet de commentaires dans le rapport AENV13.
266	1er par.	« En cas de déversement maritime d'hydrocarbures, la capacité d'intervention de la SIMEC et de la Garde côtière du Canada (GCC) en matière de techniques de récupération se limite aux moyens mécaniques. Bien qu'informées des autres approches, les dispersants et le brûlage, la SIMEC et la GCC n'ont pas une expérience directe de leur utilisation dans le fleuve Saint-Laurent. L'impact que l'utilisation de ces techniques pourrait avoir sur le Saint-Laurent est méconnu. » Étant donné qu'il s'effectue couramment du transport d'hydrocarbures en tant que cargaison dans les pétroliers et en tant que combustible dans tous les navires commerciaux, dont certains peuvent en contenir jusqu'à 10000 tonnes (70 Mt au total sont déplacés annuellement sur le Saint-Laurent), il s'avère **urgent** qu'une panoplie de méthodes d'intervention soit mise à la disposition des intervenants qui agissent lors d'événements accidentels impliquant un déversement d'hydrocarbures. Des guides et protocoles d'intervention adaptés aux diverses situations pouvant se présenter doivent être élaborés et mis à leur disposition. Les ressources humaines, techniques et matérielles, de même que les produits, nécessaires pour l'application de ces diverses méthodes doivent être disponibles dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il faut qu'un Comité permanent d'Experts en matière de gestion des déversements d'hydrocarbures en milieu aquatique soit rapidement mis sur pied et qu'ils puissent évaluer et déterminer les diverses méthodes applicables aux différentes situations. Voir les autres commentaires formulés pour les rapports sectoriels AENV13 et GENV31.
266	2ème et 3ème par.	« L'intervention en période hivernale, particulièrement en présence de glace, ne fait pas l'objet d'un plan particulier d'intervention selon les intervenants consultés. La présence de glace semble être considérée comme un enjeu opérationnel au même titre que les autres conditions climatiques particulières telles que le vent fort, les vagues, la pluie, etc. Les expériences de déversement en période hivernale ont amené la GCC et la SIMEC à observer que la glace tend à contenir les hydrocarbures, facilitant d'autant leur récupération mécanique avant qu'ils n'atteignent les zones sensibles. Le travail de récupération est toutefois entravé par les glaces et l'état des connaissances rend le suivi de la nappe difficile. »

		La question de l'enjeu opérationnel des déversements d'hydrocarbures au travers de champs de glace n'est pas perçue comme étant de même niveau que les conditions climatiques. Selon les résultats de l'EES2 pour le golfe, la présence de glaces au moment d'une intervention d'urgence est plutôt vue comme un enjeu bien particulier par les différents intervenants consultés. Le libellé de ces deux paragraphes traduit une certaine légèreté inappropriée dans le traitement du sujet alors qu'il reste encore bien des inconnues à dissiper avant d'avoir défini une méthode d'intervention suffisamment adéquate pour éliminer les craintes de la population. Des résultats probants d'études devront être fournis.
267	1er par.	« Les plus grands navires-citernes venant au Canada font environ 150 000 tonnes de ports en lourd48. La cale des navires est subdivisée en citernes indépendantes ayant une **capacité d'environ 10 000 tonnes chacune** et l'ensemble est protégé par une double coque. » Diverses vérifications ont établi que, pour ces navires de 150 000 tonnes, certaines de ces citernes avaient une capacité supérieure à 10 000 tonnes. Voir les commentaires sur le rapport GTVS02.
267	2ème et 3ème par.	« Les intervenants, dont Transports Canada et la GCC, ont jugé que la probabilité d'un déversement devrait être d'au plus 10 000 tonnes et ils ont établi les besoins en équipement et en personnel pour répondre à un déversement de cette ampleur. En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui dépasse largement celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes. » Le libellé de ces paragraphes laisse croire qu'un déversement de 10000 tonnes et même plus pourrait être aisément maîtrisé par les moyens d'intervention existants au Québec. Plusieurs experts n'en sont pas convaincus. D'ailleurs, ceux ayant produit le rapport GTVS02 apporte un bémol clair à ce sujet à la fin de la page 109 de leur rapport. De son côté, le comité canadien d'experts qui a étudié le régime canadien en cas de déversements d'hydrocarbures (navires) a également émis des réserves à ce sujet à la page 16 de son rapport. Voir les commentaires sur le rapport GTVS02.

ANNEXE 2. Commentaires et recommandations sur les rapports concernant les gaz à effet de serre. Rapports AENV01, AENV17, et GENV30.

Rapports analysés par Judith Granger-Godbout

Cette analyse intègre l'analyse des rapports AENV01, AENV17 et GENV30, analysant toutes les impacts liés au gaz à effet de serre. Le rapport AENV01 « Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti » effectue une évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti. Effectuée d'abord à partir des données de 2014, le calcul a été révisé afin de considéré les chiffres du chantier économie de mai 2015. Le rapport AENV 17 « Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti » présente des scénarios d'exploitation plus détaillés. L'analyse des GES, contenue dans la section 4 est analysée ici (toutefois le lecteur trouvera les commentaires spécifiques sur ce rapport et les commentaires généraux ayant trait aux autres sections à l'annexe 10. Finalement le rapport GENV30, « Estimation des intensités d'émissions de gaz à effets de serre de différents bassins géologiques au Québec », présente une analyse des GES pour le reste du Québec. Étant donné l'incertitude des évaluations présentes qui pourraient être modifiées selon le scénario d'exploitation final retenus, les commentaires sur les GES des trois rapports sont regroupés dans les commentaires généraux.

Référence complète des documents analysés :

AENV01 : Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). 2015. Évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti (AENV01). Étude réalisée dans le cadre de la phase I de l'évaluation environnementale stratégique sur Anticosti. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du bureau des changements climatiques (DGBCC). xiv + 84 p.

AENV17 : WSP. 2015. Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti (AENV17). Rapport produit pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 130 pages et annexes.

GENV30 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. Étude GENV30 - Estimation des intensités d'émissions de gaz à effet de serre de différents bassins géologiques au Québec. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures au Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 39 p.

Commentaires généraux :

Observation. Les études sont basées sur de nombreuses hypothèses et les auteurs de ces études recommandent la mise à jour des résultats lorsque de plus amples informations, spécifiques à chaque projet, seront disponibles ou si les hypothèses de base ne sont plus valides (par exemple des changements dans la définition d'un projet-type).

Recommandation. Il sera important de mettre à jour les résultats, car ils sont sujets à d'importantes variations selon les hypothèses. Par exemple, l'estimé pour le scénario 3 de l'étude AENV01 passe de 10 Mtm CO_2 eq/année à 4 Mtm CO_2 eq/année entre la version de décembre 2014 et celle de mai 2015 (soit de 15% à 6% de la cible totale des émissions de CO_2 eq du Québec pour 2020).

Observation. Les études sur Anticosti (AENV01 et AENV17) et celle sur les autres régions (GENV30) adoptent deux angles différents pour évaluer les GES, soit le calcul des émissions annuelles en Mtm CO_2 eq/année et le calcul des tCO2 eq/BOE (tonne de CO_2 équivalent par baril équivalent pétrole), respectivement.

Recommandation. Les deux types de résultats sont utiles pour évaluer les impacts de l'exploration/exploitation des hydrocarbures en termes de GES. La première (Mtm CO_2 eq/année) indique la quantité de CO_2 eq émis à l'atmosphère et permet l'application de la règlementation et la participation à la bourse du carbone, la seconde (tCO2 eq/BOE : tonne de CO_2 équivalent par baril équivalent pétrole) permet de comparer les impacts GES entre différences sources de carburant (impact potentiel sur la valeur au marché et dans les choix environnementaux). Il est donc recommandé d'effectuer les calculs selon les deux modalités.

Observation. Les quantifications des GES des trois rapports (AENV01, AENV17 et GENV30) établissent différents périmètres opérationnels qui se limitent surtout aux principales activités d'exploration et d'exploitation (AENV01 et AENV17), et qui peuvent parfois inclure le transport et le raffinage des hydrocarbures (dans certains scénarios de GENV30).

Recommandations.
1. Si les différents projets doivent être comparés entre eux, s'assurer qu'ils comportent les mêmes périmètres opérationnels (c'est-à-dire que les mêmes étapes du processus sont évaluées, ou des étapes équivalentes s'il y a des variations entre les procédés).
2. Limiter l'estimation des émissions de GES aux étapes d'exploration et d'exploitation ne nous semble pas suffisant dans le cadre du contexte actuel. En effet, bien que les inventaires des rapports AENV01 et AENV17 couvrent la majeure partie du périmètre opérationnel de l'entreprise exploitant un gisement, et que les estimés de GENV30 peuvent inclure jusqu'au raffinage, ces inventaires sont loin de couvrir l'ensemble des émissions de GES qui seraient occasionnées par la décision d'exploiter et de mettre en circulation les hydrocarbures des gisements à l'étude.

L'approche d'inventaire adoptée présentement dans les études pour Anticosti correspond à une approche qui permet d'évaluer les émissions de GES dont l'entreprise exploitante serait tenue responsable dans le cadre réglementaire du Québec, notamment pour l'obtention d'émissions compensatoire dans le cadre du SPEDE.
Cependant, la décision d'exploiter ou non un nouveau gisement au Québec entraînerait des émissions de GES dans toute la chaîne d'exploration/ exploitation/ transport/ traitement/ distribution et utilisation des hydrocarbures. Il est donc de notre avis que l'EES doit aussi tenir compte de l'ensemble des émissions de GES qui seront produites par tous les intermédiaires de la chaîne de production et de distribution des HC, et ceci en incluant leur utilisation finale. En d'autres mots, une approche d'évaluation de l'empreinte carbone basée sur l'analyse complète du cycle de vie du produit serait essentielle pour obtenir le portrait global des impacts de ces projets en termes de GES.

Si les données actuellement disponibles ne permettent pas d'établir les scénarios des différentes étapes menant au consommateur, il devrait du moins être possible d'obtenir un estimé des quantités de GES qui seraient émis par la combustion des hydrocarbures potentiellement extraits des gisements à l'étude. Ces valeurs devraient être mentionnées dans les rapports.

ANNEXE 3. Commentaires concernant le rapport AENV02-AENV03-AENV06 : *Gestion des prélèvements d'eau*

Rapport analysé par Zoë Ipiña

Ce document présente à la section 1 les résultats des études AENV02, intitulée «Évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti», à la section 2 ceux de l'étude AENV06, intitulée «Hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti» et finalement à la section 3 les résultats de l'étude AENV03 intitulée « Détermination des cours d'eau qui ne peuvent fournir les besoins en eau de l'industrie des hydrocarbures à Anticosti. Les notions présentées dans les études AENV02 et AENV06 étant nécessaires pour produire l'étude AENV03, ces trois études sont présentées dans le même document. Le présent avis porte sur l'ensemble du document.

Référence complète du document analysé : Kirby, J., J.-F. Cyr et S. Lachance-Cloutier. 2015. Gestion des prélèvements d'eau. Section 1.-Évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti (AENV02), Section 2.-Hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti (AENV06) et Section 3.-Détermination des cours d'eau qui ne peuvent fournir les besoins en eau de l'industrie des hydrocarbures à Anticosti (AENV03). Rapport produit pour le compte du gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Direction générale des politiques de l'eau et Centre d'expertise hydrique du Québec. 19 p. + annexes.

Commentaires généraux :

Ce rapport présente très bien le manque d'information de base concernant le régime hydrique de l'île et la difficulté d'évaluer si les eaux de surface sont en mesure de fournir les quantités d'eau prélevées et de satisfaire les besoins de l'industrie sans nuire au milieu naturel. En dépit des limites les auteurs en arrivent à un constat assez peu mitigé: seulement deux bassins versants primaires sur un total de 49 sur l'île disposeraient de ressources en eau en quantité suffisante pour répondre au besoin de l'industrie des hydrocarbures, et ce, pour satisfaire au total un maximum de 4 sites de forage exploités simultanément. Cependant, les auteurs ont dû émettre plusieurs hypothèses vu le manque d'information sur les processus qui serait utilisés par l'industrie des hydrocarbures. Par exemple, il est considéré que le prélèvement en eau pourrait être fait durant toute l'année et qu'il ni aurait pas de recyclage de l'eau prélevée. De plus, l'option consistant à effectuer les prélèvements directement dans le fleuve n'a pas été évaluée dans le cadre de cette étude, laissant place à une solution de rechange. Ainsi, les informations manquantes sur les besoins précis de l'industrie et leur mode opératoire nous empêchent de statuer sur la question d'une disponibilité d'eau suffisante pour soutenir une exploitation d'hydrocarbures. Qui plus est, il faut obtenir clairement plus d'information sur le régime hydrique des cours d'eau à Anticosti et les besoins en eau des écosystèmes afin de mieux comprendre et gérer les impacts cumulatifs qu'auraient des prélèvements sur un cours d'eau donné.

ANNEXE 4. Commentaires concernant le contenu des études AENV04 et AENV05 : *Caractérisation physique et biologique de l'île d'Anticosti (AENV04) et Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti (AENV05)*

Rapport analysé par Isabelle Picard, avec la participation de Mario Heppell

Ce rapport présente à la fois une caractérisation physique et biologique de l'île d'Anticosti (AENV04) et une Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti (AENV05).

Référence complète du document analysé : Bazoge, A. 2015. Étude AENV04 – Caractérisation physique et biologique de l'île d'Anticosti, Étude AENV05 – Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et d'autres zones de contraintes de l'île d'Anticosti: Document produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique – Anticosti, 56 p.

Commentaires généraux :

Cet excellent rapport présente un portrait clair des caractéristiques biologiques et biophysiques, de même que des zones de contraintes pour l'île d'Anticosti. Malgré quelques lacunes soulevées, les cartes produites présentent une excellente synthèse et elles auraient dues être mieux mis en valeur et être considérées lors du choix des sites pour le forage ou l'installation d'infrastructures dans le rapport AENV17 par exemple. Ce rapport aurait cependant dû mieux intégrer les informations des rapports plus spécifiques portant sur la faune. Les principales lacunes soulevées démontrent surtout un manque de coordination et d'échange d'informations avec certains autres rapports, de même que l'absence de considération des statuts précaires et de la réglementation fédérale. Ces deux éléments ont été soulevés ailleurs et ressortent comme une constante. De plus, ce document met en perspective l'importance de considérer la flore, plus particulièrement les espèces à statut précaire et de compléter les inventaires floristiques avant les travaux de déboisement. On ne peut qu'être d'accord avec la conclusion de ce rapport, notamment au niveau de l'intégration des résultats dans l'évaluation de la faisabilité technique et économique d'une éventuelle exploitation. Pour ce faire, il s'avèrerait opportun de faire un effort supplémentaire d'intégration des différentes contraintes recensées (Figures 13, 14, 17, 19 et 20) et de refaire sur cette base, l'exercice réalisé dans le rapport ATRA01 de positionnement des plateformes de forage. Par ailleurs, il conviendrait également d'internaliser dans cette analyse, les coûts d'application des diverses mesures d'atténuation qui seraient à prendre en compte afin d'assurer une protection adéquate de ce milieu insulaire.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV04-05.

Page	Paragraphe	Commentaires
Sommaire exécutif		
II	2ème par.	« Le rapport présente un portrait sommaire des composantes physiques et biologiques de l'île ainsi que des zones de contraintes associées aux enjeux de conservation et aux contraintes réglementaires définies par les lois sous la responsabilité du MDDELCC. » Pourquoi se limiter au MDDELCC ici ?

II	2ème et 3ème par.	« L'acquisition de connaissances sur les écosystèmes sera à parfaire dans l'éventualité du développement de projets sur l'île. […] Les analyses pourront être raffinées lorsque les scénarios plus précis de développement seront connus.» Point important ! Les analyses devraient effectivement être affinées non seulement avec les scénarios plus précis mais aussi en complétant les données manquantes.
II	5ème par.	« Il existe peu de données hydrogéologiques et la connaissance des écoulements souterrains et du réseau de failles est très peu documentée. Peu de données sont disponibles sur la quantité et la qualité de l'eau sur l'île d'Anticosti. Aussi, il n'est pas possible d'évaluer les risques associés à une pollution ou au prélèvement des eaux, qu'elles soient de surface ou souterraines. » Ce constat est partagé est important à mettre en perspective, puisque dans d'autres documents, on donne pourtant l'impression que ces aspects sont pleinement analysés.
IV	3ème par.	« L'analyse a permis de cerner quatre secteurs où se concentrent plus particulièrement de nombreux éléments d'intérêt : 1) l'extrémité est de l'île, incluant la réserve écologique de Pointe-Health et le territoire situé juste au nord de celle-ci; 2) le secteur de la rivière Jupiter; 3) le littoral de l'île, particulièrement dans la partie nord-est; 4) toute la pointe ouest de l'île. A-t-on tenu compte de ces zones dans l'établissement du scénario d'exploitation ? Plusieurs infrastructures dans le secteur de la rivière Jupiter sont présentes dans la carte du scénario proposé du document AENV17.
IV	5ème par.	« L'approvisionnement en eau et le maintien de sa qualité sont des enjeux importants. Les quantités d'eau disponibles pour l'industrie ont fait l'objet d'études dans le cadre de l'EES (AENV 02, 03 et 06). Le présent rapport illustre cependant que des plates-formes de forage pourraient se trouver à d'importantes distances des cours d'eau, augmentant les difficultés techniques et les coûts d'approvisionnement. La gestion des prélèvements d'eau doit aussi être adaptée en ce qui concerne la quantité et la périodicité, de manière à assurer en tout temps le maintien de débits écologiques dans les cours d'eau, notamment pour les rivières à saumons. » Cette notion de maintien du débit écologique est importante à considérer, surtout que les deux seules rivières identifiées dans AENV02-03-06 pouvant permettre un pompage, sont des rivières à saumon. Les contraintes notées dans ce passage ajoutent au constat déjà effectué ailleurs à l'effet que le pompage des eaux douces dans les rivières n'est pas réaliste à Anticosti.
IV	6ème par.	« L'analyse présentée dans ce rapport permet de constater que la portion est de l'île est encore peu fragmentée. La réduction des impacts associés à l'implantation d'infrastructures est possible en limitant au maximum le réseau linéaire, mais surtout en le planifiant de manière à limiter la fragmentation, particulièrement dans les portions encore peu fragmentées de l'île. » Est-ce vraiment possible quand on considère le nombre de plateformes prévues, les liens routiers entre celles-ci, de même que le raccordement d'un réseau de pipeline ? Le nombre de puits planifiés dans la partie est semble particulièrement important selon le scénario AENV17. De plus, la présence de nombreux milieux humides limite certainement les possibilités d'aménagement.
V	4ème par.	« Plusieurs aires protégées pourraient compléter le réseau des aires protégées sur l'île d'Anticosti, permettant d'augmenter la représentativité de la biodiversité du réseau actuel tout en poursuivant les efforts visant la protection de 17% du territoire en 2020 à l'échelle du Québec. Plusieurs propositions de territoires ont été identifiées à cette fin par les instances régionales. »

		Information très intéressante, cependant la zone de Jupiter ne semble pas avoir été prise en compte au niveau du choix des infrastructures majeures présentées dans le rapport AENV17. Ces zones déjà identifiées pour leur intérêt écologique devraient certainement être prise en compte dans les choix d'emplacement des infrastructures. »
V	6ème par.	« La prise en compte des principes de développement durable en regard de la mise en valeur de la filière des hydrocarbures constitue un important défi. » Est-ce que cet aspect a réellement été pris en compte dans la démarche ?
2. Portrait spécifique		
14-29	Général	Il aurait été intéressant de produire une carte intégrée de composantes physiques d'intérêt : • Unités physiographiques • Zones karstiques • Dépôts organiques • Bassins hydrographiques • Superficies en eau (cours d'eau, lacs, mares) • Lacs et mares non connectés • Milieux humides (Tourbières, marais, marécages, étangs) Il aurait été aussi intéressant de produire une carte intégrée de composantes biologiques d'intérêt : • Principaux peuplements forestiers (Pessières blanches et noires, sapinières et tourbières ; est-ce que les cédrières et les pinèdes pourraient être suffisamment d'intérêt pour les faire ressortir ?) • Écosystèmes forestiers exceptionnels (Y a-t-il d'autres peuplements dont la nature ou la rareté pourrait justifier un certain statut de protection (ex : Érablière, chênaie ou ormaie) ?) • Aires de concentration d'espèces végétales à statut (s'il en existe) • Rivières à saumons • Sites de nidification du pygargue à tête blanche et de l'aigle royal • Héronnières (s'il en existe) • Aires de concentration des oiseaux aquatiques • Falaises occupées par des colonies d'oiseaux • Aires de concentration hivernale du cerf de Virginie (ravages) • Aires essentielles de reproduction et d'élevage du cerf de Virginie • Territoires sous contraintes légales (réserves écologiques, parcs de conservation, habitats fauniques, etc.) Sur cette carte des composantes biologiques sensibles, il aurait ensuite été intéressant d'ajouter les contraintes de protection (voir section 3)

20	2ème par.	« Une centaine de bassins versants de niveau 1 (rivières dont l'exutoire se situe dans le fleuve) sont cartographiés. » Ceci est un élément limitant les superficies touchées lors des déversements potentiels d'eaux usées ou d'hydrocarbures. Cependant c'est un élément qui devra être aussi tenu en compte dans les suivis des eaux de surface.
23	encadré	« Les phénomènes karstiques participent à la dynamique hydrologique sur l'île et peuvent rendre certains écosystèmes particulièrement vulnérables aux prélèvements d'eau. La connaissance de ces phénomènes est encore partielle. » Ce phénomène peut affecter non seulement l'impact des prélèvements d'eau mais aussi l'impact des déversements potentiels.
24	Encadré + figure 10	« Les milieux humides, largement dominés par les tourbières, occupent un quart de l'île et sont particulièrement présents dans sa portion est. Ces milieux sont soumis à une réglementation particulière, traduisant notamment leur intérêt biologique. Ils présentent par ailleurs des sols aux caractéristiques particulières (mauvais drainage, faible portance, risque de compaction) qui posent des contraintes techniques à la réalisation de projets d'infrastructures ou de forage. » Est-ce qu'un scénario d'exploitation dans l'est est vraiment réaliste techniquement et économiquement ? À voir la densité des milieux humides dans ce secteur, on peut se poser en effet en douter.
25	3ème par.	« L'île d'Anticosti est constituée essentiellement de calcaire, ce qui influence considérablement la composition de sa flore. Elle abrite plus de 700 espèces floristiques, dont 30 qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. » Élément qui aurait dû être analysé plus en profondeur dans d'autres document et mériter un traitement du moins équivalent à certains éléments faunique. Une liste complète des espèces devrait être présentée en annexe, du moins comme référence pour les futurs suivis des espèces envahissantes. Par ailleurs, pourquoi parler de 30 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ici alors qu'on parle plutôt de 31 au 3e paragraphe de la p.26
26	3ème par	« Actuellement, 31 espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, sont répertoriées sur l'île d'Anticosti, soit six espèces invasculaires (pour six occurrences) et vingt-cinq espèces vasculaires (pour 138 occurrences). Seulement deux espèces possèdent un statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables : l'aster d'Anticosti (menacé) et le cypripède tête-de-bélier (vulnérable). » On parle de 30 au 3e paragraphe de la p.25. Erreur dans les chiffres ? quel chiffre est le bon ? Un tableau de la liste des espèces à statut précaire aurait été apprécié et non seulement la discussion dans le texte. Quel est l'influence du statut sur des espèces et des occurrences comme contrainte réglementaire au développement ? Pourquoi ne mentionner que les statuts provinciaux en ignorant les statuts fédéraux accordés ou tout au moins préciser que ceux-ci ont été exclus.
26	4ème par.	« Seulement 17 occurrences de plantes vasculaires, représentant 11 espèces, sont à l'intérieur des territoires protégés, principalement dans le parc national d'Anticosti. Aucune occurrence des espèces désignées [aster d'Anticosti (*Symphyotrichum anticostense*) et cypripède tête de- bélier] n'est présente dans un territoire protégé. Pour les invasculaires, seulement deux espèces se situent dans les limites des territoires protégés, avec une occurrence chacune (parc national d'Anticosti et réserve écologique

		du Grand-Lac-Salé). » On comprend ici que présentement sur les 138 occurrences d'espèces floristiques à statut précaire, seulement 19 se trouvent à l'intérieur des limites des territoires protégés. Ceci met clairement en perspective l'importance des inventaires floristiques préalablement aux travaux sur le territoire et les effets environnement potentiellement importants du développement des hydrocarbures sur la flore.
26	6ème par.	« L'inventaire de la flore menacée ou vulnérable de l'île d'Anticosti est encore incomplet. Les secteurs les plus inventoriés sont les principales rivières de la rive sud et de la rive nord, le bassin versant de la rivière Vauréal ainsi que la pointe ouest de l'île. Il existe cependant des secteurs peu connus qui mériteraient une exploration plus poussée, soit la région ceinturant le lac Wickenden, au centre de l'île, et la zone située tout à l'est de l'île. » Cet élément devrait être considéré et des inventaires floristiques devraient être réalisés préalablement à la réalisation des travaux dans les secteurs où des infrastructures sont prévues.
27	encadré	« La présente section aborde de manière très sommaire la thématique faunique. Des connaissances plus détaillées sont présentées dans les études AENV 18, 19 et 20 réalisées dans le cadre de l'ÉES. » Il aurait été intéressant que les deux études soient mieux coordonnées entre elles au niveau du transfert d'information. En effet, les informations présentées ne sont pas congruentes avec d'autres présentées ailleurs, notamment dans AENV20.
27	1er par.	« Le décompte actuel fixe à plus de 200 le nombre d'espèces fauniques. » On prend pour acquis qu'on parle ici du nombre d'espèces vertébrées. D'où est tiré ce chiffre ? Qu'inclut-on dans ce chiffre ? faune terrestre et aquatique ? Le portrait faunique fait état de plus 230 espèces juste pour l'avifaune.
27	1er par	« L'île abrite près des deux tiers des sites de reproduction connus du pygargue à tête blanche du Québec » On parle dans le portrait faunique (AENV20) d'environ un quart (24%) des populations.
27	1er par.	« Anticosti fait partie de l'aire d'hivernage du garrot d'Islande, population de l'Est, autre représentant de la faune ailée d'intérêt particulier. » Information intéressante mais qui n'est pas présentée dans le portrait faunique (AENV20), même en annexe on ne mentionne pas que cette espèce hiverne. On a l'impression encore ici qu'il aurait dû y avoir une révision conjointe de l'information contenue dans les deux documents
27	3ème par.	« Peu de données sont disponibles au MDDELCC concernant la faune, à l'exception des territoires faisant l'objet de mesures de conservation particulières, qui sont présentés dans une section subséquente, et de quelques données relatives à la présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables. » Pourquoi ne pas avoir consulté d'autres sources de documentations ? Étrange de voir ce commentaire dans le texte. De plus, on aurait pu à tout le moins parler des espèces à statut précaire et au moins quantifier leur nombre (en

		référant au document AENV20)
27	4ème par.	« Concernant les espèces littorales et marines, le gouvernement fédéral est détenteur de données d'intérêt incluant dans certains cas des relevés d'espèces, de frayères, d'échoueries ou encore l'identification de zones d'intérêt écologique et biologique (ZIEB). Ces territoires d'intérêt, pour ceux dont l'information est disponible au MDDELCC, ont été considérés dans la section suivante portant sur les contraintes. » Intéressant de voir ici une référence à la documentation fédérale trop rare dans les autres rapports en général.
28	2ème par.	Comparativement à la section suivante, dans toute la section traitant du saumon atlantique on a l'impression que les informations ont été coordonnées.
29	encadré	« La connaissance des espèces (fauniques et floristiques) d'Anticosti est incomplète. Certains secteurs demeurent méconnus. De plus, plusieurs inventaires sont anciens (datent de plusieurs dizaines d'années) ou partiels. Les impacts potentiels des activités associées à l'exploration et l'exploitation sur les espèces en présence devront être documentés. » Totalement en accord avec ce constat.
3. Territoire sous contrainte		
30	5ème par.	« Après analyse de l'ensemble des propositions, le comité de travail et la table régionale ont retenu trois zones d'étude pour la création d'aires protégées. Les propositions, couplées à l'actuel réseau des aires protégées, couvrent 16 % du territoire terrestre d'Anticosti. Ces territoires sont présentés à l'annexe 2. » Quel est l'impact de cette démarche sur le développement des hydrocarbures dans ces secteurs ?
32-33	Tableau 11 et figure 14	Il aurait été intéressant de considérer au tableau 11, les normes du Règlement sur les normes d'interventions dans les forêts du domaine de l'état. Les contraintes imposées à l'exploitation forestière devraient aussi être transposables aux activités pétrolières et gazières en milieu forestier. Par exemple, une bande de protection de 500 m est imposée autour d'une héronnière. D'autre part, il faut aussi noter qu'un encadrement visuel de 1,5 km est aussi imposé sur les activités forestières autour de composantes humaines nécessitant libre accès visuel panoramique (ex : site d'observation, site de villégiature, centre de plein air, etc.). Dans le même esprit, certaines contraintes auraient aussi été à définir. Dans cette perspective, on doit comprendre que la carte de la figure 14 du rapport AENV05 est une première approximation.
33	1er par.	« Il est de la responsabilité du promoteur de s'assurer de respecter la totalité des lois et règlements en vigueur, ne se limitant pas aux éléments présentés ci-dessus. » À cet effet, il est important de mentionner que malgré l'effort de synthétiser les contraintes légales découlant des lois provinciales dans le tableau 11, aucune référence aux lois fédérale n'est effectuée.
34	1er par.	« Au moins 36 % du territoire est exclu en vertu de la réglementation actuelle à la réalisation de forages destinés à l'extraction de gaz et de pétrole. »

		Une bonne estimation probablement. Mais on aurait dû apporter certaines nuances. Dans l'annexe 3 (p. 53) on présente la réglementation pour les réserves écologiques où on parle de possibilités d'exploration avec autorisation.
36-37	Figure 15 et 16	Cartes très informatives et bien synthétisées. Il est essentiel que ces informations soient considérées lors du choix des sites de forages et d'infrastructures. Toutefois, ces figures seraient « matières à débat » au sein d'un panel diversifié d'experts. Là encore, on comprend qu'il s'agit d'une première approximation qui demanderait un certain niveau de précision avant de pouvoir en tirer des conclusions définitives. Certaines contraintes ne semblent pas avoir été prises en compte. Par exemple, les aires de concentration de milieux humides devraient être des zones de contraintes absolues. Au niveau des contraintes techniques, en raison des risques hydrogéologiques qu'elles représentent notamment d'infiltration en cas d'accidents ou de bris d'équipements pétroliers, les zones karstiques devraient aussi représenter des contraintes techniques absolues d'aménagement au même titre que les zones de pentes fortes.
37	3ème par.	« Les plates-formes d'exploitation qu'il est possible d'envisager à Anticosti ont 120 mètres de côté (représentant donc une superficie de 0,014 km²) et se situent au centre d'une zone d'exploitation d'environ 4 km² (3,2 km par 1,25 km). Ainsi, les plates-formes, qui devront être complètement déboisées, représentent environ 0,36 % de la superficie de chacune des zones d'exploitation. » On parle d'une plateforme faisant plutôt 200m de côté initialement dans AENV17 ce qui quadruple les superficies évaluées.
38	4ème et 5ème par.	« Une analyse de l'occupation du sol à Anticosti a permis de produire une carte des territoires « naturels » non fragmentés. La figure 16 présente les résultats de l'analyse. La portion ouest de l'île est déjà passablement morcelée par les activités humaines et les voies de communication. Dans la moitié est de l'île, où subsistent d'importants massifs forestiers, la fragmentation pourrait augmenter considérablement. » Très intéressant cette analyse de la fragmentation des habitats ! On voit ici les impacts plus importants dans le secteur est de l'île.
41	1er par.	« Dans 98 % des cas, les contraintes ne s'expriment pas conjointement. La portion est de l'île, l'ensemble physiographique des basses-terres orientales anticostiennes et la portion sud-est de l'ensemble physiographique du plateau centre-nord anticostien présentent une forte proposition de zones de contraintes. Ces contraintes représentent respectivement 60 % et 38 % des ensembles physiographiques. » On voit encore ici que la section Est présente plus de contraintes qu'ailleurs.

ANNEXE 5. Commentaires concernant le rapport AENV08: *Évaluation des impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures*

Rapport analysé par Isabelle Picard

Référence complète du document analysé : Boulet, G., et M. Proulx. 2015. Étude environnementale stratégique – Anticosti (étude AENV08).Évaluation des impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement et Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 3 p.

Commentaires généraux :

Cette étude se devait d'évaluer les impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti par modélisation de la dispersion atmosphérique en se basant sur les données d'autres études, dont notamment AENV17. À cause de la présence d'un grand nombre d'inconnus, il a été impossible de rencontrer cet objectif et l'étude n'a donc pas été réalisée comme prévue dans le cadre de l'ÉES.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV08.

Page	Paragraphe	Commentaires
1	1er, 3ème et 4ème par.	« L'étude AENV08 avait pour objectif d'évaluer, par modélisation de la dispersion atmosphérique, les impacts sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. […] Les conclusions de l'étude AENV17 indiquent que le projet type a été élaboré à partir des connaissances actuelles et qu'il repose sur un grand nombre d'hypothèses. Des changements importants dans les données de base du projet pourraient entraîner des modifications substantielles à certaines étapes de celui-ci. De plus, la définition la plus à jour du projet type comporte des lacunes importantes, de sorte que plusieurs renseignements ne peuvent être actuellement fournis. […] Nous considérons que l'absence de telles données de base ne permet pas de produire une modélisation représentative permettant d'évaluer les impacts éventuels sur la qualité de l'air de l'ensemble des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Ainsi, l'étude AENV08 ne sera pas réalisée dans le cadre du présent mandat de l'étude environnementale stratégique (ÉES).» Résumons : les objectifs initiaux de l'étude ne pourront être rencontrés et l'étude présentée ici est incomplète.
2	Dernier par.	« […] dans l'hypothèse où le projet d'exploration/exploitation des hydrocarbures se réaliserait à l'île d'Anticosti, les « Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière » (MDDELCC, 2014) encadreront la réalisation du projet. […] De plus, il est mentionné que le respect des normes et des critères de qualité de l'atmosphère (air ambiant) doit être évalué par le promoteur dans le cadre de la demande d'autorisation par une étude de modélisation de la dispersion atmosphérique. Cette étude doit porter sur l'ensemble des contaminants atmosphériques émis et doit prendre en compte l'ensemble des sources d'émission du projet. » On parle de forer trois puits d'exploration à l'été 2016 à Anticosti. Quand ces données seront-elles disponibles ?

ANNEXE 6. Commentaires concernant le rapport AENV09-AENV10: *Établissement de la qualité initiale des eaux de surface et des communautés des macroinvertébrés benthiques des rivières de l'île d'Anticosti et détermination des milieux aquatiques sensibles*

Rapport analysé par Isabelle Picard, avec la collaboration de Zoë Ipiña

Ce rapport présente à la fois un portrait de la qualité des eaux de surface (AENV09) et des communautés des macroinvertébrés benthiques (AENV10) des rivières de l'île d'Anticosti dans le but d'établir un état de référence et de déterminer la sensibilité des milieux à l'apport de divers contaminants (métaux et nutriments).

Référence complète du rapport analysé : Pelletier, L., et S. Hébert. 2015. Établissement de la qualité initiale des eaux de surface et des communautés des macroinvertébrés benthiques des rivières de l'île d'Anticosti et détermination des milieux aquatiques sensibles (Études AENV09 et AENV10). Rapport produit pour le compte du gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 27 p. + 7 annexes.

Commentaires généraux :

Il est très intéressant que les macroinvertébrés aient été considérés pour l'île d'Anticosti, malgré le fait que les invertébrés ne font souvent pas l'objet de suivis lors des projets. Il est intéressant également d'avoir combiné l'échantillonnage physico-chimique et du benthos aux mêmes stations pour faciliter l'analyse. Les composantes de la faune vertébrée (surtout poissons) et certains critères de qualité des eaux sont souvent les seuls considérés lors des travaux pouvant toucher les milieux aquatiques, l'ajout d'une analyse des macroinvertébrés est un élément intéressant qui devrait être plus souvent réalisé. Cependant la courte durée de l'étude et la faible fréquence des échantillonnages pour les macroinvertébrés pourraient rendre difficile les comparaisons futurs. Il est recommandé de considérer de compléter les échantillonnages lors des études d'impacts préalables. De plus, il serait souhaitable d'exiger un suivi des eaux de surface et macroinvertébrés pour les rivières touchées par l'industrie des hydrocarbures préalablement aux travaux mais aussi durant et suivant les travaux. Il faudrait s'assurer que le suivi intègre les critères et les constats les plus pertinents qui ont été dégagés dans d'autres études également. Finalement, il aurait été pertinent de présenter aussi ici l'établissement d'un état initial pour la faune ichthyenne, dont les évaluations des taux de DELT pour pourrait constituer un élément biologique additionnel de suivi des impacts.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV09-10.

Page	Paragraphe	Commentaires
5	4ème par.	« Sur l'ensemble du territoire de l'île d'Anticosti, huit rivières ont été sélectionnées afin de caractériser la qualité initiale des eaux de surface et des communautés des macroinvertébrés benthiques, en priorisant au départ les bassins versants de la portion

		sud de l'île où sont actuellement réalisés les activités d'exploration. Ainsi, les rivières Trois Milles, Sainte-Marie, Jupiter (deux stations), de la Chaloupe et Bell ainsi que le ruisseau Martin ont été choisis et à cette liste se sont ajoutées les rivières Vauréal et à la Patate qui s'écoulent vers le nord. Les bassins versants de ces deux dernières rivières ne sont actuellement pas visés par des activités d'exploration (figure 1 et annexe 1) et pourront donc servir de rivières de référence.» Pourquoi ne pas réaliser plus d'un échantillon par bassin versant ? En effet, la composition et l'abondance des macroinvertébrés est probablement liée à la localisation de L'échantillon dans le bassin versant. Il est aussi probable que la qualité initiale des eaux de surface soit affectée par la position dans le bassin versant, selon la présence ou pas en aval d'infrastructures par exemple.
8	1er par.	« Afin de caractériser la qualité physicochimique des eaux des rivières de l'île d'Anticosti et d'en mesurer la variabilité, neuf stations réparties sur huit rivières (figure 1 et annexe 1) ont été échantillonnées à six reprises pendant la période libre de glace, entre octobre 2014 et août 2015. Les paramètres analysés regroupent les paramètres usuels de qualité d'eau ainsi que les éléments naturels pouvant être affectés par les activités de forage et de fracturation. Ils incluent aussi certains contaminants susceptibles d'être générés par ces activités. » Plus d'informations devraient être ici données au lecteur pour savoir quelles études ont guidées le choix des substances à analyser. Fait-on référence à d'autres études, comme AENV14 ou AENV16 ?
14	2ème par.	« Neuf stations ont été échantillonnées dans huit rivières à une seule reprise entre le 14 et le 18 octobre 2014 ». Ce nombre d'échantillon semblent peu élevé, considérant non seulement le nombre de stations mais également la plage temporelle d'échantillonnage restreinte. Pourtant le rapport AENV16 mentionne que dans des études de suivi biologique impliquant les macroinvertébrés en Colombie-Britannique : « le lien entre les activités de développement de l'industrie du gaz de shale et l'intégrité biotique du cours d'eau a pu être établi au printemps, mais ce lien était plus faible ou même inexistant en été et en automne ». (voir AENV16, p. IX, 1er par.). Il semble que cet élément soulevé aurait dû être pris en compte dans la présente étude. La composition et l'abondance des macroinvertébrés peuvent également varier selon les années. Idéalement, d'autres échantillonnages de référence devraient être ajoutés afin de couvrir une plus grande plage temporelle et géographique.
14	3ème par.	« Les macroinvertébrés ont été délogés avec les mains sur une surface de 50 cm sur 30 cm pendant 30 secondes et récupérés à l'aide d'un filet troubleau (maille de 600 µm; coup de filet), à l'exception de la station de la rivière Jupiter (aval) où les pieds ont été utilisés en raison d'une plus grande profondeur de l'eau » Ceci semble un biais non négligeable rendant difficile la comparaison des résultats avec les autres échantillonnages. Cet échantillon aurait pourtant été important à standardiser puisque des infrastructures importantes pourraient localisées dans ce bassin versant (voir AENV17). Il serait important que des échantillonnages supplémentaires aient lieu au moins préalablement aux travaux dans cette station en particulier.
14	5ème par.	« La méthode de sous-échantillonnage utilisée, qui diffère de celle présentée dans MDDEFP (2013b), est basée sur un compte fixe de 500 organismes au lieu de 200. Il a été jugé nécessaire d'augmenter le nombre d'organismes à 500, car l'objectif de la présente étude est d'établir un état de référence et d'avoir ainsi un meilleur portrait de la diversité des communautés de macroinvertébrés des rivières étudiées. »

		Même si on effectue un tri sur 500 organismes plutôt que 200, on augmente la précision de l'indice calculé mais non le nombre d'échantillon, leur représentativité et donc le pouvoir statistique demeure le même.
16	3ème par.	« Un fort courant a empêché l'accès à gué à plusieurs sections de la station et l'échantillonnage a été réalisé avec l'aide des pieds et non avec les mains. Ce facteur pourrait avoir contribué à cette faible densité observée. » Il est en effet fort possible que l'utilisation des pieds pour l'échantillonnage ait limité l'efficacité de capture des organismes et que l'abondance ait donc été probablement sous-estimée. Difficile de bien racler le fond en utilisant ses pieds.
16-20	Résultats globaux	Il est évident à la lecture des résultats que les rivières étudiées varient entre elles à cause de différences probables d'habitats, mais aussi au niveau de la méthode d'échantillonnage ou des perturbations. Comment alors interpréter les résultats provenant d'autres rivières ou d'ailleurs dans le bassin versant ?
22	3ème par.	« Idéalement, des valeurs de référence, des classes de qualité et une valeur seuil adaptées au territoire de l'île d'Anticosti devraient être déterminées à partir d'une plus grande base de données. Jusqu'à présent, seulement neuf stations dans huit rivières d'Anticosti ont été caractérisées. » On ne peut qu'être d'accord avec cette recommandation.
23	2ème par.	« Dans l'éventualité où de nouveaux suivis des communautés de macroinvertébrés benthiques dans les rivières de l'île d'Anticosti étaient réalisés, il est proposé d'utiliser la méthodologie présentée dans le présent document. » Recommandation importante si on veut permettre la comparaison des données
		« Les résultats du suivi de la qualité physicochimique de l'eau et des communautés benthiques confirment que ces rivières sont de très bonne qualité. Ces résultats, considérés comme l'état de référence, pourront servir à l'évaluation des impacts d'une exploitation éventuelle des hydrocarbures à Anticosti. » Il est étonnant que les auteurs affirment ici que le faible nombre d'échantillon analysé puisse constituer un état initial de référence suffisant, sans ajouter la recommandation, présentée ailleurs, de compléter idéalement les échantillonnages. Il aurait été pertinent de recommander ici des analyses supplémentaires pour les années subséquentes, notamment au niveau de l'analyse des macroinvertébrés.

ANNEXE 7. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV11 : *Description des risques environnementaux des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour les milieux aquatiques de l'île d'Anticosti*

Rapport analysé par Isabelle Picard et Émilie Doussantousse

Référence complète du rapport analysé : Cloutier, S. 2015. Étude AENV11 – Description des risques environnementaux des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour les milieux aquatiques de l'île d'Anticosti. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 26 p.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV11.

Page	Paragraphe	Commentaires
VI	1er par.	« L'évaluation est qualitative et non quantitative, et elle cerne certains facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la fréquence et la sévérité des impacts sur le milieu aquatique » Il est certain qu'une quantification des impacts est difficile à cette étape et à cause de la présence de plusieurs éléments inconnus, mais il serait important de compléter cette évaluation dans le futur.
VI	6ème par.	« Dans le but d'effectuer une évaluation des risques sur le milieu aquatique la plus complète possible, les conclusions de plusieurs études produites dans le cadre de l'ÉES-Anticosti ont été intégrées dans la présente analyse. » Très intéressant et ceci contraste avec plusieurs autres études. Toutefois, il semble que le scénario plus clair présenté dans AENV17 n'ait pas été consulté. Nul doute que l'utilisation probable d'eau de mer et d'une usine de désalinisation et ses effets possibles auraient été alors considérés.
VII	1er par.	« L'île d'Anticosti abrite 24 rivières à saumons. L'impact des modifications physiques, chimiques ou hydrologiques est difficile à prévoir sur cette population. Les études AENV18 (Valiquette, 2015) et AENV20 (Labonté, 2015) précisent que selon le stade, l'espèce est sensible au maintien de la connectivité entre les différents habitats, à la perte, la dégradation ou la modification de l'habitat, à la profondeur de l'eau et à la vitesse du courant, à l'apport de sédiments et au réchauffement de la température de l'eau » Ces facteurs vont influencer non seulement le saumon atlantique mais les autres espèces de poissons, étant donné la protection de l'habitat du poisson dans la réglementation et le fait que le saumon ne soit pas la seule espèce à statut précaire présente (mentionnons notamment l'anguille d'Amérique, désignée menacée au Canada, ou encore un invertébré, la mulette-perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*), sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables)
VII	2ème par.	« La quantité d'eau disponible pour la fracturation hydraulique et pour la dilution des rejets dans le milieu aquatique est un facteur qui apparaît très limitant. Après un prélèvement d'eau dans les rivières Jupiter et aux Saumons, la capacité de dilution des rejets serait très faible. »

		On semble oublier que ce facteur limitant impose d'autres solutions comme la désalinisation, solution qui amène à se questionner sur d'autres effets environnementaux.
VII	3ème par.	« Concernant les eaux usées gazières et pétrolières, les exigences des lignes directrices correspondent à un niveau de traitement qui prévient la majorité des risques pour le milieu aquatique. Par ailleurs, dans les milieux sensibles, le recours aux OER et à des technologies de traitement plus performantes pourrait être nécessaire afin que le risque soit acceptable pour le milieu. Cette évaluation sera réalisée au cas par cas lors des demandes d'autorisation. » Il est extrêmement important d'abonder dans ce sens : suivi OER et même OER pour toxicité aigüe ET chronique + utilisation de technologies de traitement. Par contre, notons ici que seule une portion de l'eau de fracturation sera récupérée et traitée, puisque une bonne partie de l'eau ne remontera pas.
VII	4ème par.	« Si des eaux usées gazières doivent être traitées et rejetées à l'environnement, l'implantation d'une usine de traitement pour l'ensemble des eaux usées avec rejet en mer apparaît à priori comme la solution de moindre impact pour le milieu aquatique. » Quel % de l'eau injecté sera récupéré ? Que contient cette eau ? Il est certain que considérant les caractéristiques des rivières à Anticosti et la présence du saumon atlantique dans les rivières le rejet en mer est probablement de moindre impact qu'un rejet en eau douce. Cependant, les impacts sur le milieu marin ne sont pas inexistants. Les effets environnementaux du rejet en mer seront-ils évalués ?
VII	6ème par.	« Considérant le danger des différents intrants chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique, si cette technique est retenue, des mesures devront être prises pour s'assurer que le risque de déversements et de fuites est réduit au minimum. » Très important et à tenir en compte à la fois au niveau de leur transport que de leur entreposage.
10	5ème par.	« Si le site n'est pas aménagé adéquatement, les fuites de produits chimiques ou de fluide de fracturation peuvent rejoindre et contaminer les eaux de surface. » Ce risque pourrait être important dans un milieu karstique comme Anticosti. Quel plan d'urgence environnementale sera demandé aux industries ? Un plan d'urgence implique non seulement les directives quoi faire en cas d'urgence (déversement des chimiques stockés dans ce cas-ci), arrimage avec les services de secours (pompiers, policiers, autorités) mais aussi cela implique avoir du personnel qualifié pour opérer et avoir une structure opérationnelle et financière en cas de pépin.
11	3ème par.	« Selon l'étude de risques de l'ÉES sur le gaz de schiste (J.P. Lacoursière inc., 2013, dans BAPE,2014), les principales causes des déversements sur le site sont la rupture ou le débordement de bassins de rétention, le bris de tuyauterie, le vandalisme, la défaillance technique au moment des opérations de forage, les éruptions accidentelles ou toute autre opération inappropriée. » Encore là, la planification des urgences est importante et la formation du personnel qui sera sur le site.
12	1er par.	« En effet, les scénarios de développement envisagés permettent de croire que le nombre de travailleurs nécessaires pourrait conduire à une augmentation considérable des quantités d'eaux domestiques à gérer. » Ces eaux usées domestiques seront traitées où et comment ? Dans la même usine que celle traitant les eaux de reflux ou dans des installations spécifiques ?

12	7ème par.	« Comme la toxicité globale d'un effluent complexe n'est pas prévisible, l'effet aigu potentiel du rejet, avant toute dilution, peut être vérifié contaminant par contaminant à l'aide de seuils de toxicité aiguë spécifiques. » Toxicité aigüe ou toxicité sur une période cruciale du développement, au cas où le déversement de courte durée survient en pleine période de reproduction ou gestation. Est-ce que cela sera pris en compte? De plus, il est vrai que la toxicité globale n'est pas prévisible c'est à dire que l'on ne prédire pas la toxicité d'un mélange même si l'on connait la toxicité unitaire de toutes les molécules présentes. C'est vrai aussi qu'il faut vérifier contaminant par contaminant toutes les molécules que l'on peut (c'est à dire que l'on connait), cela permet d'établir une norme pour les plus toxiques pour effectuer un suivi. Par contre, la toxicité globale reste pertinente, justement parce qu'il est difficile de prédire la toxicité d'un mélange. Et surtout dans le cas de la fracturation pour l'extraction du gaz, où l'industrie n'a pas toujours été transparente sur la composition des fluides d'extraction. La toxicité globale devrait être systématiquement appliquée en suivi régulier pour s'assurer de la stabilité des rejets et rapidement déceler une problématique. La toxicité globale devrait être vue comme une mesure de détection précoce. De plus en plus d'outils sont disponibles sur le marché pour le suivi de la toxicité globale, dont même des méthodes de mesures automatisées semi-continues. Nous pourrions être plus exigeants et à l'avant-garde du suivi de l'environnement.
13	1er par.	« L'évaluation du risque d'un rejet unique et de courte durée à l'environnement se fait en comparant les VAFe applicables au rejet aux caractéristiques attendues au point de rejet ou de déversement. » Que fait-on avec les molécules non connues ou non transmises par l'industrie ?
13	2ème par.	« Pour les rejets de courte durée qui sont récurrents, des OER relatifs aux effets chroniques sont calculés comme pour un rejet continu. » L'OER est pourtant une mesure de toxicité globale.
17	3ème par. + 2ème encadré	« L'étude AENV03 conclut sur la base de ce critère que les rivières Jupiter et aux Saumons sont les seules à pouvoir assurer ce prélèvement et qu'ensemble elles pourraient subvenir aux besoins en eau de seulement quatre sites effectuant simultanément de la fracturation hydraulique […] La capacité des rivières de l'île d'Anticosti à fournir l'eau nécessaire aux opérations de fracturation hydraulique est très limitée et oblige à considérer d'autres sources d'eau. » Le constat est assez clairement énoncé ici. Or, la question qui vient ensuite est quelles sont les autres possibilités, leurs effets environnementaux, leurs contraintes techniques et la conséquence de ce changement de scénario sur le reste des analyses qui se basent presque toutes sur une fracturation hydraulique avec apport d'eau douce ?
17 à 18	1er et 2e par. + encadré	« Le débit disponible pour la dilution peut être estimé grossièrement à 25 % des Q2,7 présentés dans l'étude AENV06. […] Ainsi, pour un débit d'effluent hypothétique (ponctuel ou cumulatif) de 500 m^3 par jour (correspondant à 15 % de reflux du volume de fluide de fracturation injecté quotidiennement à un puits), une dilution de l'effluent dans le milieu d'au moins 1 dans 10 pourrait être obtenue seulement dans les rivières Jupiter et aux Saumons. Si le prélèvement d'eau réglementaire est envisagé dans ces deux bassins versants, une dilution d'au moins 1 dans 10 peut encore être obtenue dans les deux rivières. […] La capacité des eaux de surface de l'île d'Anticosti à recevoir les rejets d'eaux traitées des entreprises apparaît très limitée,

		et ce, même sans considérer le prélèvement d'eau par cette même industrie.» Encore ici, il apparaît clair que la quantité d'eau de surface sur l'île est insuffisante pour permettre un rejet des eaux usées. Alors la question qui se pose est quelle sera la solution apportée pour traiter ces eaux usées ?
18	3ème par.	«Trois rivières présentent elles seules 53 % des effectifs, soit les rivières Jupiter (28 %), de la Chaloupe (13 %) et aux Saumons (12 %). » Notons ici que deux de ces rivières (Jupiter et aux Saumons), accueillant 40% des effectifs des saumons atlantique de l'île d'Anticosti, ont été également identifiées comme les deux seules à pouvoir répondre aux besoins en eau de l'industrie.
18	2ème encadré	« La population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti apparaît à risque élevé, car elle est génétiquement unique. » Son statut de « en voie de disparition » au Canada est certainement essentiel à considérer également !
19	4ème par.	« Le rejet dans les eaux de surface d'eaux usées pétrolières et gazières non traitées n'est pas une option envisageable compte tenu des exigences des lignes directrices, mais aussi de leur toxicité aiguë, de la capacité limitée des rivières à diluer les rejets, de la sensibilité particulière des milieux aquatiques et de la valeur faunique de plusieurs des cours d'eau des secteurs visés. » Tout est clairement énoncé ici.
20	1er par + encadré	« Dans le contexte d'Anticosti, la réutilisation d'une partie des eaux usées combinée au traitement sur place ou au traitement à un ouvrage spécialement conçu à cette fin, suivi d'un rejet à l'environnement, apparaissent les seules avenues possibles à court ou moyen terme. En effet, Port-Menier n'a actuellement pas de station d'épuration des eaux municipales. […]Considérant les scénarios de développement et la sensibilité du milieu, la réutilisation des eaux combinée au traitement des eaux usées gazières dans un seul ouvrage de traitement commercial avec rejet en mer permettrait de minimiser l'impact sur les cours d'eau. […]Il est à noter que dans l'éventualité où de l'eau salée était utilisée comme source d'approvisionnement en eau, le rejet en eau douce nécessitera un traitement avancé pour enlever, entre autres, les sels. » On semble donc suggérer clairement l'utilisation d'eau de mer désalinisée pour combler les besoins de l'industrie. On propose aussi la construction d'un ouvrage de traitement commercial. Or, où sont les études sur la faisabilité, les effets environnementaux et les impacts économiques de la désalinisation de l'eau de mer et du traitement des eaux usées gazières ? Dans quelle mesure ces eaux usées peuvent être traitées et quelle est de ces rejets en mer ?
20	6ème par.	« Les déversements accidentels et les fuites d'équipement sont imprévisibles et difficilement évitables. Ils constituent un risque important pour l'environnement étant donné, entre autres, que des produits chimiques non dilués ou que des eaux usées non traitées peuvent être l'objet de fuites ou de déversements » Bref, malgré toutes les mesures de sécurité possibles pour minimiser les risques, ceux-ci existent bel et bien. L'emplacement des puits, des usines de traitement, des sites d'entreposage et des routes de transport est donc particulièrement importante.
21	2e par.	« Même si les eaux usées gazières et pétrolières ne sont pas rejetées dans les rivières d'Anticosti, celles-ci sont susceptibles de

		subir des impacts importants provenant de l'apport de sédiments. » Élément intéressant et important à considérer qui n'est malheureusement pas assez mentionné ailleurs (document de consultation)
22	2e par.	« Les fuites et les déversements sur le site et hors site sont reconnus comme des sources d'impacts importants. À cet effet, l'Agence américaine de protection de l'environnement (USEPA, 2015) documente les causes des différents déversements répertoriés. Cette information pourrait permettre aux ministères responsables de bien définir une future réglementation en la matière. » Que devrait comprendre cette réglementation minimalement ? Demander des contrôles plus fréquents, plus stricts et demander un plan d'urgence avec un temps d'intervention minimum ? On prend pour acquis ici qu'au minimum la réglementation devrait être équivalente à ce qui a lieu ailleurs et même aller au-delà, ce qui peut représenter un défi considérable dans une région aussi éloignée qu'Anticosti.
22	7e par.	« Afin de réaliser une évaluation plus précise du risque des activités pétrolières et gazières sur les milieux aquatiques, une information plus complète sur l'industrie serait nécessaire concernant : · Les scénarios de développement de l'industrie; · les intrants de fracturation qui seront retenus; · la qualité des eaux usées à gérer à toutes les étapes (forage, fracturation, exploitation); · la quantité d'eaux usées produites et la proportion d'eau réutilisée à toutes les étapes; · le traitement des eaux envisagé par l'industrie; · le nombre de travailleurs sur place pour prévoir les volumes d'eau domestique supplémentaires à gérer. » On énonce ici très clairement que toutes ces informations n'ont pas été rendues disponibles ou étaient incomplètes selon les auteurs. Bien qu'on comprenne que certaines informations ne sont pas disponibles à ce stade, on peut se questionner sur l'incertitude importante quant aux impacts soulevés. Il est étonnant qu'on ne mette pas aussi en perspective le manque d'information sur la biodiversité des sites potentiellement touchés et les besoins de compléter certains inventaires. En effet, bien que les données sur le saumon atlantique puissent être abondantes, que fait-on du reste de la faune aquatique ?

ANNEXE 8. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV12 : *Identification de nouveaux composés susceptibles d'être utilisés pour la fracturation hydraulique – Persistance, potentiel de bioaccumulation et toxicité vis-à-vis des organismes aquatiques*

Rapport analysé par Émilie Doussantousse, complété par Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. Identification de nouveaux composés susceptibles d'être utilisés pour la fracturation hydraulique – Persistance, potentiel de bioaccumulation et toxicité vis-à-vis des organismes aquatiques – AENV12, Évaluation environnementale propre à Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 23 p. et annexes.

Commentaires généraux :

Ce rapport démontre que la composition du fluide d'extraction est très variable et doit être ajustée dans ses concentrations et sa composition même en fonction du type de sol et du type de gaz. La composition semble tellement être du cas par cas que le lecteur se demande si les composés (et leur concentration) qui seront utilisés à Anticosti sont effectivement inclus dans l'étude. Dans l'éventualité où l'industrie soit obligée de donner la composition du fluide, va-t-on attendre d'avoir la toxicité des nouveaux composés avant d'autoriser leur utilisation autant pour l'exploration que pour l'exploitation ? De plus, les tests de toxicité sont normalement faits molécule par molécule, sans prendre en compte l'ensemble du mélange. Est-ce que des tests toxicité globale (aigue ou chronique) seront demandés afin d'évaluer la toxicité de l'ensemble du mélange ?

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV12.

Page	Paragraphe	Commentaires
2	2ème-3ème et 4ème par.	« Ainsi, dépendamment du fluide de fracturation utilisé, la composition des intrants de fracturation pourrait vraisemblablement changer. […] étant donné que l'exploration pétrolière pourrait être réalisée à l'aide de la fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti […] les recherches ont porté sur les intrants de fracturation utilisés pour des shales similaires, actuellement exploités pour des gisements non conventionnels d'hydrocarbures, à la suite de fracturations hydrauliques. » La liste présentée ici se limite donc au scénario probable en cas de fracturation hydraulique à base d'eau douce. Quelles analyses seront exigées advenant l'utilisation d'un fluide alternatif ?
5	1er par (énumération)	« - Les composés ne comportant aucun numéro CAS n'ont pas été retenus étant donné la difficulté de trouver des données spécifiques à ces substances » Évidemment, on comprend pourquoi on les élimine. Mais sont-ils des nouveaux composés ? Parmi eux, y en -t-il qui seront en plus grande concentration ? Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas de CAS qu'ils ne sont pas toxiques.
10	2ème par.	« Ces données sont présentées à l'annexe 1. Elles sont fournies à titre indicatif et ne font pas l'objet d'une interprétation dans le cadre

		du présent document. » Est-ce que ces données sont considérées à quelque part ? Les caractéristiques relevés nous donnent quand même des indices sur le potentiel de biodisponibilité pour une cellule, donc nous permettrait d'ordonner en priorité les dites molécules.
12	Encadré + 1er par.	« De façon générale, les composés nouvellement identifiés comme intrants de fracturation, pour lesquels l'information est disponible, sont rapidement biodégradables (14) ou biodégradables (10). D'après les données disponibles, sept substances sont persistantes dans l'environnement. […] Il n'a pas été possible d'obtenir, par la revue de littérature, toute l'information nécessaire pour évaluer le potentiel de biodégradation de 15 autres composés» La question se pose : demandera-t-on ces données avant d'autoriser l'utilisation de ces produits où l'information est manquante ?
14	Encadré + 1er par.	« De façon générale, les composés nouvellement identifiés comme intrants de fracturation sont non bioaccumulables (26) dans les organismes aquatiques. D'après les données disponibles, seul le di-iso-propylnaphthalène (CAS : 38640-62-9) présente un potentiel de bioconcentration (FBC entre 1 000 et 5 000) dans les organismes aquatiques. […] Il n'a pas été possible d'obtenir tous les renseignements requis pour évaluer le potentiel de bioaccumulation de 22 composés :» La question se pose encore demandera-t-on ces données avant d'autoriser l'utilisation des produits où l'information est manquante ?
16	3ème par.	« Pour la toxicité chronique, la classification des composés est basée sur la CSEO ou la CE10-25 de l'espèce la plus sensible ou sur le CVAC. » CE10-25 plus pertinente que CSEO car il s'agit d'un calcul mathématique tandis que CSEO est une mesure. Mais bon, il est vrai que cette mesure est souvent encore utilisée
17	Encadré + 1er par.	« La majorité des composés (15) pour lesquels l'information était disponible présente une faible toxicité létale ou sous-létale pour les organismes aquatiques. Selon les données disponibles et d'après les critères d'évaluation retenus, il apparaît que plusieurs des composés nouvellement identifiés comme intrants de fracturation sont toxiques (3) ou très toxiques (7) pour les organismes aquatiques. Ces composés à l'état pur pourraient entraîner des effets néfastes pour les organismes aquatiques qui y seraient exposés. […] Il n'a pas été possible d'obtenir tous les renseignements requis pour évaluer le potentiel toxique de 25 composés. » Il y a plusieurs manières de voir ses chiffres. Près de 40% des composés qualifiés de toxiques ou très toxiques et seulement 15 composés sur 50 dont on a une preuve de non toxicité est un portrait qui semble plus inquiétant. La question se pose demandera-t-on des données sur la toxicité avant d'autoriser l'utilisation des produits où l'information est manquante ?
20	3ème par.	« Plusieurs informations sur la persistance dans les milieux aquatiques, la bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou la toxicité vis-à-vis de ces organismes sont manquantes pour de nombreux composés susceptibles d'être utilisés comme intrants de

fracturation. Il est par conséquent recommandé d'acquérir ou d'obtenir des informations complémentaires sur les propriétés intrinsèques de ces composés. »

Voilà une recommandation très importante qui devrait être considérée.

ANNEXE 9. Commentaires concernant le rapport AENV13: *État des connaissances sur la toxicité associée aux méthodes d'intervention dites particulières pour les déversements d'hydrocarbures pétroliers*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. État des connaissances sur la toxicité associée aux méthodes d'intervention dites particulières pour les déversements d'hydrocarbures pétroliers – AENV13, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 90 p. + annexes.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV13.

Page	Paragraphe	Commentaires
ii	Équipe de réalisation	En raison de la portée de ce rapport qui concerne spécifiquement le milieu aquatique, il aurait été requis que des spécialistes en écologie des eaux douces et marines soient associés à cette équipe de travail. Bien que plusieurs écotoxicologues au Québec soient des biologistes à la base, une grande partie d'entre eux sont plutôt des chimistes, des biochimistes, des ingénieurs chimistes, des microbiologistes, de même qu'un certain nombre de géologues et de géographes souvent quaternaristes. Or, bien qu'ils soient en mesure de produire des revues de littérature sur les effets écotoxicologiques « documentés », l'interprétation « écosystémique » de ces effets échappe de façon évidente à la compétence de la majorité d'entre eux. En effet, une telle interprétation est plutôt le fait de biologistes spécialisés en écologie aquatique dulcicole et marine. De tels biologistes ont souvent une spécialisation complémentaire au niveau soit des végétaux riverains ou des milieux humides, des algues, du plancton, des invertébrés benthiques et/ou pélagiques, des poissons, des reptiles et amphibiens, des mammifères marins ou encore des oiseaux. C'est pourquoi il aurait été pertinent que soit intégré à cette équipe quelques biologistes spécialisés en écologie aquatique pouvant interpréter les effets écosystémiques au-delà des effets écotoxicologiques directs et documentés d'un produit sur une espèce. Par ailleurs, il serait opportun également que les spécialistes fédéraux d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada révisent aussi le contenu de ce rapport. L'EES2 portant sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent a fait l'objet à différentes étapes d'une révision par de nombreux analystes tant fédéraux que provinciaux. Il est à noter qu'outre le fait qu'il est indiqué que l'équipe de travail est surtout composée d'écotoxicologues, il n'est pas possible d'identifier lesquels pourraient être des biologistes, le cas échéant, et quelle serait leur spécialité individuelle en biologie, autre que celle en écotoxicologie.
1. INTRODUCTION		
1	1er par.	« Pour répondre aux incidents de pollution maritime par les hydrocarbures pétroliers, le Canada, de par ses expériences antérieures, dispose essentiellement d'équipements d'intervention mécaniques. Cependant, selon le rapport du secrétariat du Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes (2013), « dans certaines conditions en mer, la récupération mécanique n'est même pas une option viable ». Par ailleurs, d'après ce rapport, il semble que « le taux de récupération mécanique dans des conditions optimales se situe entre 5 et 15 % des hydrocarbures déversés ». »

		Ce passage de l'introduction est d'une très grande importance à retenir, soit 1- que le Canada ne dispose que de moyens d'intervention mécaniques, 2- que les conditions de mer peuvent rendre totalement inefficaces toute intervention de récupération et 3- qu'en des conditions normales, la capacité de récupération n'atteint que de 5 à 15 %, voire 20 % dans des conditions très idéales.
2	1er par.	« …, l'utilisation de ces méthodes pourrait contrevenir à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements afférents. Toutefois, dans certaines situations, l'utilisation de l'une de ces méthodes pourrait être considérée si elle présentait un bénéfice environnemental net pour le milieu touché. » On comprend de cet extrait que, même si l'utilisation d'une méthode devait contrevenir à LQE, il serait néanmoins possible de l'utiliser si, dans une situation d'urgence environnementale, celle-ci devait présenter un bénéfice net. Est-ce une lecture adéquate de ce passage ? Ne conviendrait-il pas de plutôt amender la LQE en ce sens ? Comme les risques de déversements maritimes d'hydrocarbures sont bien réels et actuels étant donné qu'il se transporte déjà de très grandes quantités de ces produits sur le Saint-Laurent, un comité d'experts (voir commentaires sur le rapport GENV31) pourrait compléter l'analyse comparative des méthodes et désigner celles dont l'application serait à privilégier dans chacune des situations compte tenu de ces effets environnementaux potentiels, des caractéristiques du déversement et des conditions physiques du lieu et du moment où se produit l'événement. Ces analyse et désignation seraient effectuées a priori pour être insérée dans un guide d'intervention et ferait l'objet d'une validation par des spécialistes des mesures d'urgence en fonction des caractéristiques de l'événement. Au besoin, ce même comité d'experts pourrait être consulté à nouveau.
2	1er par.	« L'analyse du bénéfice environnemental net aide au choix de la méthode qui va permettre l'enlèvement des hydrocarbures et qui sera la moins dommageable pour le milieu, pour le taux d'enlèvement visé. » Il faut que la méthode choisie soit également la mieux adaptée aux conditions physiques et climatiques du lieu et du moment de l'événement. Dans la sélection de la méthode la plus efficiente, il s'agit aussi d'un paramètre important à considérer au même titre que celui du moindre impact pour le milieu.
2. DISPERSION CHIMIQUE EN MER		
3	2ème par.	« Les principaux bénéfices pour l'environnement associés à cette méthode d'intervention sont la réduction/dispersion des nappes d'hydrocarbures, qui permet de limiter la contamination des côtes et le mazoutage des oiseaux et des mammifères, en plus de retarder la formation d'une émulsion persistante eau-dans-pétrole. L'utilisation de dispersants soulève toutefois la controverse. En effet, l'introduction de substances chimiques dans le milieu aquatique présente un danger pour l'environnement et la toxicité du mélange dispersants/hydrocarbures peut être plus élevée que celle de l'hydrocarbure seul. De plus, les contaminants ainsi dispersés sont plus susceptibles d'être ingérés par les organismes vivant dans la colonne d'eau. Le repérage d'une nappe ainsi dispersée devient aussi beaucoup plus difficile. » Bien que les informations de ce paragraphe soient véridiques, la présentation de celles « soulignées » est plus tempérée et davantage expliquée dans le rapport GENV31. Il s'agit de considérations à prendre en compte dans la sélection d'un éventuel dispersant à appliquer. Est-ce que les auteurs des rapports AENV13 et GENV31 se sont concertés et se sont mutuellement révisés ? La lecture complète du chapitre semble indiquer que non. Dans les deux

		rapports, l'essentiel de l'information est adéquat. Par contre, certains passages semblent nettement contradictoires et amènent ainsi une grande confusion, ce qui, pour ce sujet, insécurise grandement le lecteur. S'il y a des erreurs, on ne sait pas dans quel document elles sont, et si ce n'est pas le cas, il conviendrait grandement de rendre le sujet plus clair.
4	Tableau 1	On comprend de ce tableau que ce sont les mazouts lourds et légers (500 à 5000 cSt) qui présentent la viscosité induisant les meilleurs résultats en interaction avec les dispersants chimiques. Pour le pétrole brut, soit de 5000 à 10000 cSt, les résultats sont incertains. Or, les mazouts sont des produits raffinés servant de combustibles, notamment des navires. Les pétroles bruts sont des produits destinés aux raffineries. Ainsi, selon cette donnée, l'efficacité des dispersants serait déjà bien incertaine en cas d'accidents impliquant un pétrolier. Or, le Québec importe par navire, via le fleuve Saint-Laurent, entre 16 et 21 millions de tonnes de pétrole brut à chaque année. Près d'une centaine de ces navires sont des pétroliers Suezmax d'une capacité de 150 000 tonnes chacun. Et, selon l'ITOPF, un déversement est considéré « majeur » à partir de 700 tonnes. Notre capacité réelle d'intervention avec des méthodes particulières autres que mécaniques est donc à évaluer sérieusement et à ajuster le plus tôt possible en conséquence. Il faut donc établir rapidement, le cas échéant, quels sont les dispersants qui pourraient présenter le moins d'incertitude quant à leur efficacité de moindre impact. D'où la proposition formulée dans les commentaires sur le rapport GENV31 quant à la formation rapide d'un comité permanent d'experts en matière d'interventions maritimes en cas de déversement.
4	3ème par.	« L'utilisation d'un dispersant doit donc être rapide et se faire dans les 24 à 48 heures maximum suivant le déversement (CEDRE, 2007). Si l'hydrocarbure déversé est altéré, c'est-à-dire que le déversement a plus de 24 heures, l'efficacité de cette méthode est, selon le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE, 2007), inférieure à 10 %. » Ce paragraphe indique clairement que le délai d'intervention est extrêmement important.
5	1er par.	« Une température sous le point d'écoulement et une viscosité se situant entre 5 000 et 10 000 cSt diminuent aussi l'efficacité de la méthode puisque l'hydrocarbure aura tendance à couler. » Selon cette information, un accident pétrolier se produisant en hiver (au travers des glaces) dans le fleuve et le Golfe du Saint-Laurent serait particulièrement difficile à traiter par des dispersants ainsi que par la plupart, sinon la totalité des autres méthodes particulières.
5	2ème par. Tableau 2	« Par ailleurs, les courants ou les vents doivent être suffisamment importants pour disséminer et diluer le mélange dispersants/hydrocarbures dans un vaste volume d'eau. Des vents d'au moins 5 m/s et une mer de force 2 ou 3 selon l'échelle de Beaufort sont nécessaires afin d'assurer un brassage suffisant pour la dispersion (REMPEC, 2011). Cependant, de forts vents rendent impossible l'utilisation d'avion pour l'épandage du produit (REMPEC, 2011). » Suivant les informations de ce paragraphe et du tableau 2, il faut que les conditions d'agitation de la surface de l'eau soit optimale pour assurer l'efficacité d'un dispersant. Il faut que les vents soient d'une vitesse d'au moins 5 m/s et que les vagues aient une hauteur comprise entre 0,5 et 1,25 m. Or, l'occurrence de telles conditions dans le système du Saint-Laurent est vraisemblablement peu élevée et se devrait d'être présentée dans ce rapport. Par ailleurs, est-

		ce que les conditions climatiques au moment des accidents pétroliers maritimes ont déjà été étudiées afin de déterminer l'occurrence effective de telles conditions d'utilisation des dispersants ? Si oui, il conviendrait de présenter ces résultats et, si non, d'effectuer une telle étude.
6	1er par.	« À l'inverse, les dispersants formulés pour l'eau douce n'ont souvent aucune efficacité en eau marine (Wrenn et collab., 2009). » Selon le rapport GENV31, « très peu de données sont disponibles quant à l'utilisation et à l'efficacité des dispersants en eau douce ». Il indique aussi que « les dispersants sont inutiles en eau douce et peu efficaces en eau saumâtre (<10 psu) ». Aussi, on ne comprend pas de quels dispersants « formulés en eau douce » dont il peut être question dans ce court passage. Les auteurs de GENV31 n'ont vraisemblablement pas eu connaissance de ceux-ci, s'ils existent.
6	2ème par.	« Il n'est pas approprié d'utiliser cette méthode lors d'un déversement de mazouts légers, car ceux-ci se dispersent et s'évaporent naturellement. » Eu égard au tableau 1 de la page 4, si l'utilisation de dispersants est aussi inappropriée pour les mazouts légers, il ne resterait plus que les mazouts lourds pour lesquels l'efficacité serait véritablement certaine et utile. Cela limite grandement le potentiel d'utilisation des dispersants en tant que « méthode particulière d'intervention » en cas de déversement d'hydrocarbures. Par ailleurs, dans le rapport GENV31, on indique à la page 28, en parlant d'une expérimentation effectuée, que « Ces résultats, obtenus dans des conditions favorables, viennent appuyer la conclusion générale qu'il est improbable que des **fiouls intermédiaires et lourds** et des dilbits puissent être efficacement dispersés en mer avec les dispersants commerciaux actuels qui n'ont pas été développés pour travailler avec ces catégories d'hydrocarbures. » On comprendra que toutes ces informations provenant de la littérature ne semblent pas concorder entre elles et qu'elles ne semblent pas démontrer de réelles possibilités d'usage des dispersants. Cela milite encore une fois en faveur de la mise sur pied d'un Comité permanent d'Experts qui analyserait l'ensemble de ces informations pour en dégager des consensus et des recommandations spécifiques pour les eaux du Saint-Laurent.
6	Section 2.2	**Règlementation** Cette section ne fait référence qu'aux lois et règlements du Québec. Pourquoi ne pas traiter aussi des lois et règlements fédéraux applicables ? Même chose pour tous les autres chapitres subséquents portant chacun sur une méthode.
6	4ème par.	« Si les dispersants chimiques sont des matières dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses (RMD), la méthode contrevient à l'article 8 de ce règlement, qui se lit comme suit : *Il est interdit d'émettre, de déposer, de dégager ou de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, ou d'en permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet, à moins que l'opération ne soit réalisée en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2). »* Selon le rapport GENV31, « les dispersants sont reconnus comme étant peu toxiques par eux-mêmes et sont généralement biodégradables en milieu marin. » Sur la base de cette affirmation des auteurs de ce rapport, est-ce que les dispersants

		sont réellement des matières dangereuses au sens de cet article du RMD ? À moins que les auteurs du rapport GENV31 aient commis une erreur ?
6	5ème par.	« La méthode contrevient également à l'article 9 (RMD, chapitre Q-2, r. 32, 2015) puisque les hydrocarbures ne sont pas récupérés. L'article 9 se lit comme suit : *Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes:* *1- il doit faire cesser le déversement;* *2- il doit aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;* *3- il doit récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.* » Pour l'application de cet article du RMD, il semble y avoir une confusion dans cet extrait du rapport. Le texte du rapport traite de l'application « volontaire » du dispersant pour intervenir sur un déversement alors que l'article concerne plutôt les hydrocarbures déversés « accidentellement ». Par ailleurs, on peut se demander ici aussi si cet article pourrait de toute manière s'appliquer aux dispersants si ceux-ci devaient s'avérer ne pas être des matières dangereuses.
7	1er par.	« Un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la LQE (chapitre Q-2, 2015), est nécessaire pour utiliser un dispersant chimique. » Il va de soi que, pour l'application de toute méthode d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures en milieu aquatique, il faut qu'une demande d'autorisation d'application d'un programme particulier d'intervention soit produite et déposée rapidement auprès des autorités compétentes, dont le MDDELCC en vertu de l'article 22 de la LQE. À cette attention, tous les accommodements légaux requis pour une action rapide devraient avoir été mis en place aussitôt que possible. Peut-être même avant la mise en vigueur de la future Loi sur les hydrocarbures puisque du transport pétrolier s'effectue déjà à tous les jours au Québec depuis des décennies déjà. Il faudrait également un guichet unique, c'est-à-dire un service de gestion des urgences environnementales, qui permette un traitement rapide d'une telle demande d'intervention auprès de l'ensemble des autorités concernées afin de s'assurer d'une progression parallèle rapide de son traitement. Ce type de demande devrait être le plus standardisé possible avec un guide et des protocoles qui permettent d'identifier rapidement le programme d'intervention applicable à chaque situation ainsi que de décrire les spécificités propres également à chaque situation. Le milieu d'intervention doit être décrit de manière suffisante pour juger de l'applicabilité effective du programme proposé. Au-delà de l'application des premières interventions standards de base en matière d'urgences environnementales qui devraient aller de soi sans avoir besoin d'une autorisation, une première autorisation à l'égard du « programme particulier proposé » devrait être émise en seulement quelques heures. Par la suite, le cas échéant, les autorisations d'application de nouvelles méthodes particulières devraient s'ajouter en fonction de l'évolution de la situation. Il est à noter que, globalement, bien que la priorité doive aller sur les interventions sur le terrain par rapport aux aspects plus technocratiques et administratifs, il faut également que les ajustements méthodologiques et les autorisations soient délivrés rapidement. Aussi, en plus d'un coordonnateur voyant à l'application des diverses mesures d'urgences sur le terrain, il faut également un coordonnateur gouvernemental qui voit à l'analyse de la situation et à l'émission des autorisations complémentaires. Cela vaudrait pour toutes les méthodes d'intervention

		décrites et non décrites dans le présent rapport et qui seraient jugées acceptables au Québec. Cette acceptabilité serait évaluée par un Comité permanent d'Experts qui feraient ensuite ses recommandations au MDDELCC. Ce Comité verrait aussi à la production des guides et protocoles d'intervention ainsi que de tout autre outil requis pour assurer le déroulement adéquat des interventions. Dans ce contexte, il faudrait donc que le rapport d'EES Globale à produire fasse état des mécanismes de mise en place des mesures d'urgence environnementales de manière à rassurer la population du Québec quant à sa sécurité socio-économique et à la protection adéquate de son environnement, advenant l'occurrence d'un accident pétrolier.
7 à 15	Section 2.3	**Écotoxicité** « L'ensemble des données colligées dans cette revue de littérature est présenté dans un tableau dans l'annexe 2 du présent document. » (Extrait du second paragraphe de la page 7). Cette section de ce chapitre est très bien documentée et tout à fait à propos. Est-ce que ces informations et celles de l'annexe 2 ont été portées à la connaissance des auteurs du Rapport GENV31 ?
7	4ème par.	« De nombreuses études ont mis en évidence de grandes différences dans les effets et les niveaux d'effets écotoxicologiques des dispersants chimiques et de leur mélange avec des hydrocarbures vis-à-vis des organismes aquatiques (Barnett et Toews, 1978; George-Ares et Clark, 2000; Goodbody-Gringley et collab., 2013; Wells et Keizer, 1975). L'importante hétérogénéité dans la composition des hydrocarbures, des dispersants, des méthodes d'essais de toxicité et de l'obtention des émulsions dispersants/hydrocarbures (WAF et CE-WAF) est souvent la cause. » Le rapport GENV31 mentionne à plusieurs reprises et pour divers aspects la difficulté de comparaison qui existe entre les résultats des diverses études. Par contre, bien que ses auteurs indiquent clairement la toxicité bien documentée des différents hydrocarbures pouvant être déversés, ceux-ci semblent suggérer une toxicité généralement faible des dispersants eux-mêmes. En fait, sur plusieurs aspects, il semble y avoir eu une absence, ou du moins un manque évident, de coordination entre les travaux des auteurs des études AENV13 et GENV31. Cela amène une grande confusion dans l'interprétation générale de l'efficacité et des effets réels des dispersants utilisables lors d'éventuelles interventions d'urgence. Une révision et une synthèse supervisées par un Comité permanent d'experts (tel que décrit dans les commentaires du rapport GENV31) seraient à être réaliser. À noter que peu de documents cités dans AENV13 sont cités dans GENV31 et vice-versa.
12	3ème par.	« La plupart des essais de toxicité sont réalisés à des températures considérées comme tempérées (15 à 20 °C) ou tropicales (20 à 25 °C), ce qui n'est pas la réalité du système Saint-Laurent, où les températures des eaux de surface varient entre 2 et 17 °C selon la saison. Il est donc nécessaire de disposer de données de toxicité pour des espèces d'eau froide. À notre connaissance, une seule étude, menée par McFarlin et Perkins (2011), a permis d'obtenir des données de toxicité pour des espèces d'eau froide (eau de l'Alaska : 7 °C) comme le copépode *Calanus glacialis*, le chaboisseau *Myoxocephalus* sp. et la morue polaire *Boreogadus saida*. Ces espèces ont été exposées à deux types d'émulsions (WAF et CE-WAF, ratio de 1/10), obtenues à partir du mélange Corexit 9500/Alaska North Slope mature. L'exposition pour les copépodes *C. glacialis* était de 12 jours et celle des poissons *Myoxocephalus* sp. et de *B. saida,* de 96 heures. Étant donné que les conditions expérimentales de cette étude étaient similaires à celles de l'étude d'Aurand et Coehlo (2005), McFarlin et Perkins (2011) ont comparé les résultats de leur étude à ceux d'Aurand et Coehlo (2005). Ceux-ci sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous. Les auteurs ont conclu que les valeurs de toxicité obtenues pour les organismes d'eau froide exposés aux émulsions du Corexit 9500/Alaska North Slope mature pouvaient être considérées

		comme similaires à celles obtenues pour les organismes d'eau tropicale-tempérée. Toutefois, ces informations sont fragmentaires et ne permettent pas de déterminer si les résultats obtenus pour les espèces d'eau tempérée, voire tropicale, peuvent être utilisés pour évaluer la sensibilité des espèces du Saint-Laurent à ces contaminants. » Ce paragraphe, dont les portions soulignées, permettent de contextualiser au Saint-Laurent les informations présentées dans cette section.
14	Section 2.3.3	**Dispersion et activité des microorganismes** Les informations de cette section sont d'une grande importance. En effet, celles-ci, répétées dans quelques autres études sectorielles, auraient aidé grandement à leur compréhension (GENV22, GENV24, GENV25, GENV28, GENV29, GENV31 et GENV32). Par contre, il y aurait eu lieu de discuter également de ces sujets dans le contexte spécifique des eaux froides du Saint-Laurent. Est-ce que les réactions trophiques sont les mêmes en zones d'eaux froides par rapport aux zones d'eau tempérées ou chaudes? Est-ce qu'il y a des souches microbiennes « carbonophages » (ou pétrophages) similaires adaptées aux conditions particulières du Saint-Laurent ? D'autre part, y a-t-il eu des études sur les dimensions optimales des gouttelettes formées par les dispersants qui rendent plus efficaces leur biodégradation ?
14	2ème par.	« Notons qu'en réponse à cette augmentation d'abondance des procaryotes, les populations de prédateurs de procaryotes, comme les microorganismes hétérotrophes flagellés, ont alors tendance à augmenter (Koshikawa et collab., 2007; Parsons et collab., 1984). Il convient de mettre en relation cette observation avec le fait que l'ajout d'hydrocarbures, de dispersants et de mélanges dispersants/hydrocarbures **peut affecter** les populations de mésozooplancton composées essentiellement de copépodes (Jung et collab., 2010; Koshikawa et collab., 2007; Linden et collab., 1987). Or, étant donné que ce groupe constitue le lien entre les microorganismes et les organismes supérieurs dans la chaîne trophique des écosystèmes aquatiques, la **réduction** du mésozooplancton pourrait avoir un impact important sur le contrôle des proies de ces organismes ainsi que sur les communautés piscicoles (Ortmann et collab., 2012). » Dans ce passage du rapport, il conviendrait d'expliquer ou de rappeler pourquoi, parallèlement à l'augmentation des procaryotes (bactéries) et des microorganismes flagellés, on assisterait à une réduction du mésoplancton. Cela n'est pas clair.
15	5ème par.	« Ces mélanges sont significativement plus toxiques que les dispersants et les hydrocarbures seuls pour les organismes aquatiques, quel que soit le niveau trophique considéré. La majorité des études attribuent cela à l'augmentation des HAP dans la colonne d'eau et à l'augmentation de l'exposition des organismes présents aux gouttelettes d'hydrocarbures dans la colonne d'eau et, par conséquent, à une plus grande surface de contact entre les organismes et les hydrocarbures pétroliers. » Ces informations n'ont pas été indiquées dans l'étude GENV31, du moins de manière évidente. En effet, on semble plutôt y avoir démontré une non toxicité relative de l'usage des dispersants, même s'ils sont mélangés aux hydrocarbures qu'ils doivent traiter. On note donc un manque de constance dans le discours des experts.
16	Point de forme # 4	« Définir les mesures de mitigation à mettre en œuvre pour limiter l'exposition des oiseaux et des **mammifères marins** aux hydrocarbures pétroliers en cas d'utilisation de dispersants. »

		Aucune information concernant l'effet des dispersants ou du mélange dispersant/hydrocarbure sur les mammifères marins n'a été fournie dans ce chapitre. Il n'est donc pas possible d'apprécier la justesse de cette suggestion d'étude de définition de mesures d'atténuation.
3. NETTOYAGE CHIMIQUE DES PLAGES		
17	5ème par.	Comme pour les dispersants chimiques (section 2.1), l'efficacité des nettoyeurs de plage est optimale lorsque le pétrole est **frais** et que sa viscosité est faible (Clayton, 1993). Ici le mot « frais » ne fait pas référence à la température du produit, mais au fait qu'il est « fraîchement » déversé, c'est-à-dire depuis peu de temps.
17	5ème par.	« Ainsi, les nettoyeurs de plage doivent être employés rapidement, soit entre 24 et 48 heures après le déversement, avant que l'altération physicochimique des hydrocarbures ne limite leurs efficacités (Clayton, 1993). En effet, la viscosité de la plupart des hydrocarbures augmente après un certain temps de séjour sur le littoral. Cette augmentation diminue la pénétration des nettoyeurs de plage, qui auront alors tendance à perler à la surface de l'hydrocarbure au lieu de le pénétrer, réduisant considérablement l'efficacité de la méthode (Lemaire, 2010). » Compte tenu de ces informations, il aurait été pertinent de les compléter par d'autres informations concernant les délais habituels d'intervention suite à ce type d'accident ainsi que sur les durées générales des périodes d'intervention. Il aurait aussi pertinent d'indiquer l'évolution général des rendements de récupération des hydrocarbures en fonction du temps d'intervention.
18	1er par.	« Les facteurs environnementaux ont aussi une influence importante sur l'efficacité de cette méthode. En effet, un hydrodynamisme modéré à fort ne permettra pas au nettoyeur de plage, appliqué sur le littoral, d'agir efficacement sur les hydrocarbures déversés. Il sera rapidement lessivé sous l'action des vagues. Aussi, puisqu'une diminution de la température entraînera une augmentation de la viscosité du pétrole, l'efficacité du nettoyeur de plage dépendra fortement de ce facteur. Une étude (Clayton, 1993) a d'ailleurs démontré une augmentation de la performance de trois nettoyeurs de plage (Corexit 9580, Corexit 7664 et Citrikleen XPC) après une augmentation de la température, soit de 25 à 40 % à 20 °C et de 55 à 80 % à 100 °C. Notons que, contrairement au dispersant chimique, la salinité affecte peu l'efficacité des nettoyeurs de plage (Clayton, 1993). Finalement, selon le CEDRE (2007), les nettoyeurs de plage sont plus efficaces pour des substrats présentant une granulométrie grossière et un nettoyage grossier préliminaire est recommandé. » Compte tenu de l'influence de ces facteurs environnementaux (hydrodynamisme, température et substrat), il aurait également été pertinent de contextualiser, en fonction des conditions physiques du lieu et de la saison, l'efficacité de ces nettoyeurs par rapport aux caractéristiques particulières du système laurentien. Ainsi, on pourrait établir, le cas échéant, les endroits et les moments où ces produits pourraient montrer une efficacité suffisante pour leur utilisation.
18	2ème par.	« L'efficacité des nettoyeurs de plage diffère aussi d'un produit à l'autre, comme l'a démontré l'étude de Michel et Benggio (1995). » Les résultats de cette étude mettent en lumière encore une fois l'intérêt d'instaurer un Comité permanent d'Experts qui évaluerait constamment les diverses méthodes particulières d'intervention afin de définir lesquelles devraient être

		appliquées en fonction des caractéristiques des divers événements accidentels. Les mots « permanent » et « constamment » souligne le fait que les méthodes et procédés sont en constante évolution au fur et à mesure des efforts de Recherche et Développement, et qu'ainsi ce Comité serait tenu d'être constamment en veille afin de s'assurer que les équipes d'intervention soient toujours dotées des meilleurs outils et procédures d'intervention.
19 à 29	Section 3.3	**Écotoxicité** À l'instar de la section 2.3, la présente section est bien documentée et très intéressante. Encore une fois, le sujet du nettoyage des plages a également été traité par les auteurs du rapport GENV31, lesquels ne semblent pas avoir été mis au courant du contenu du présent rapport AENV13. À moins d'indication contraire, il ne semble y avoir eu aucune coordination dans les travaux des deux équipes.
28	4ème par.	« Pezeshki et ses collaborateurs (1998) ont démontré l'efficacité du Corexit 9580 pour nettoyer des marais salins du golfe du Mexique composés de Spartina alterniflora. » Cette dernière expérience est fort intéressante puisque la spartine alterniflore compose l'étage inférieur de tous nos marais salés laurentiens. Par contre, le faucardage s'avère aussi une méthode « non toxique » particulièrement efficace pour limiter les mortalités dans les herbiers des marais. Bien qu'elle soit manuelle ou mécanique, cette dernière aurait également dû être traitée dans le cadre de la présente étude. Aucune étude n'effectue d'analyse comparative technico-économique et environnementale de l'ensemble des méthodes d'intervention potentiellement applicables en cas de déversement. Il s'agit d'une importante lacune de la présente de l'actuelle démarche d'EES.
29	5ème par.	« Néanmoins, le nombre d'études portant sur les nettoyeurs de plage est faible et les données qui sont disponibles ne permettent pas d'estimer le danger associé à ces produits pour les milieux aquatiques québécois. De plus, à notre connaissance, il existe peu d'études sur le devenir chimique des nettoyeurs de plage et des eaux de lessivage qui contiennent un mélange nettoyeur de plage/hydrocarbure dans les conditions environnementales rencontrées dans les milieux aquatiques au Québec. Or, ces informations sont importantes pour évaluer l'exposition potentielle des organismes. » Ces observations du manque de connaissance et du besoin d'acquisition de connaissance des auteurs du présent rapport sont justes. Ces nouvelles études devraient se faire sous l'égide du Comité permanent d'Experts proposé précédemment dans nos commentaires sur le présent rapport et sur le rapport GENV31.
4. SOLIDIFICATION		
31	4ème par.	« La méthode semble applicable dans tous les environnements marins et en mer calme (Fingas, 2008; Tamis et collab., 2012). De plus, l'utilisation d'agents de solidification est possible pour des hydrocarbures de faible viscosité. Leur efficacité est faible dans le cas des pétroles lourds ou altérés (Fingas, 2008; Tamis et collab., 2012). » Ces caractéristiques liées à l'application de ces agents de solidification sont intéressantes en ce sens, qu'elles semblent complémentaires à celles des deux méthodes précédentes. Ainsi, cela permet de pouvoir compter sur des méthodes de traitement pour plusieurs situations différentes. Il reste à voir s'il existe de telles méthodes pour toutes les situations possibles et qui soient également peu dommageables pour l'environnement. Si ce n'est pas le cas, il conviendrait d'identifier clairement les situations pour lesquelles il n'existe aucune méthode applicable d'intervention,

		… autre que l'occurrence de conditions climatiques particulièrement défavorables à toute intervention.
33	2ème par.	Afin de définir le potentiel de danger de la solidification et de déterminer le bénéfice environnemental net de cette méthode d'intervention, il conviendrait d'évaluer le devenir et les effets à court et à long terme des hydrocarbures traités et non récupérés ainsi que des agents de solidification qui n'ont pas réagi. Ces études expérimentales devraient être menées dans les différentes conditions environnementales rencontrées dans le système Saint-Laurent pour évaluer les effets sur les organismes aquatiques, en particulier les organismes benthiques. Recommandation qui devrait être tenue en compte.
5. ÉLASTIFICATION		
36	1er par.	« Par conséquent, il conviendrait d'évaluer le devenir et les effets à court et à long terme des hydrocarbures traités et non récupérés ainsi que des agents élastifiants qui n'ont pas réagi. Ces études expérimentales devraient être menées dans les différentes conditions environnementales rencontrées dans le système Saint-Laurent. » Recommandation qui devrait être considérée.
6. BRIS D'ÉMULSION		
37	1er par.	« La formation d'émulsions a de nombreux effets sur le comportement physique des hydrocarbures déversés. Deux effets sont particulièrement préoccupants pour les intervenants d'urgence : 1) les émulsions peuvent contenir entre 50 et 80 % d'eau, ce qui augmente le volume de matrice contaminée à récupérer (Walker et collab., 1999); 2) la viscosité des hydrocarbures émulsionnés augmente considérablement, pouvant atteindre 100 000 cSt (Walker et collab., 1999), ce qui **augmente d'autant le danger de sédimentation des hydrocarbures**. » On parle ici du danger de sédimentation des hydrocarbures. Or, est-ce que, dans certaines situations, une telle sédimentation ne serait-elle pas un avantage si elle devait permettre ensuite la réalisation d'un dragage de surface permettant de récupérer ce pétrole ? Est-ce que le dragage est une méthode mécanique qui pourrait représenter un intérêt dans certaines situations ? Si oui, il faudrait que l'EES indique quelles seraient ces situations. Encore une fois, aucun des rapports sectoriels ne fait état de l'ensemble des méthodes existantes d'intervention, ni n'en effectue une analyse comparative sur les plans technico-économique et environnemental.
38	5ème par.	« Afin de définir le potentiel de danger des désémulsifiants et de déterminer le bénéfice environnemental net de cette méthode d'intervention, il conviendrait donc de mettre en place des expérimentations permettant d'évaluer le devenir et les effets à court et à long terme des hydrocarbures traités et non récupérés ainsi que des désémulsifiants qui n'ont pas réagi. Ces études expérimentales devraient être menées dans les différentes conditions environnementales rencontrées dans le système Saint-Laurent. » Recommandation qui devrait être considérée.
7. REPOUSSAGE		
42	2ème par.	« Afin de définir le potentiel de danger de ces tensioactifs et de déterminer le bénéfice environnemental net de cette méthode d'intervention, il conviendrait de mettre en place des études expérimentales pour évaluer le devenir et les effets à court et à long terme des hydrocarbures traités et non récupérés ainsi que des tensioactifs qui n'ont pas réagi. Ces études expérimentales devraient être menées dans les différentes conditions environnementales rencontrées dans le système Saint-Laurent. »

		Cette recommandation des auteurs est juste. En fait, pour toutes les méthodes particulières d'intervention traitées dans ce rapport, et compte tenu du fait que du transport d'hydrocarbures est effectué constamment en tant que cargaison ou combustible sur le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à proximité ou sur de nombreux autres cours d'eau du Québec, il est urgent de se doter de tous les moyens nécessaires pour pouvoir intervenir le plus efficacement et de la manière la moins dommageable possible pour l'environnement. Le Québec fait face à de graves lacunes en ce domaine qui doivent être comblées dans les meilleurs délais, que de l'exploitation d'hydrocarbures soit envisagé ou non au Québec. Tant qu'il y aura de la consommation et, par conséquent, du transport d'hydrocarbures au Québec, des mesures efficientes d'intervention en cas de déversement doivent être mises en place et maintenues opérationnelles en tout temps afin de préserver la santé de notre environnement et la sécurité socio-économique de nos populations. À cette fin, toutes les recherches et études à réaliser sur les diverses méthodes particulières pour définir les meilleurs modes d'intervention dans chacune des situations, se doivent d'être effectuées sous l'égide d'un Comité permanent d'Experts. Une analyse comparative sur les plans technico-économique et environnementale doit être réalisée sur toutes ces méthodes ainsi que de celles non décrites dans ce rapport. Les résultats de cette analyse devraient permettre de déterminer les méthodes applicables pour chaque situation. Par la suite, un guide et des protocoles d'intervention devraient être élaborés pour chacune des situations possibles ou chacune des catégories de situations, selon ce qui est réellement faisable efficacement.
8. DISPERSION DE NAPPES DANS LA GLACE		
43	2ème par.	« Des études en laboratoire et sur le terrain ont en effet montré que les hydrocarbures dispersés, après leur association avec de fines particules minérales, étaient plus rapidement biodégradés et ainsi éliminés de l'environnement (Ajijolaiya et collab., 2006; Murray, 2000; Weise et collab., 1999). De par ses propriétés, l'argile, sous forme colloïdale, accélère les processus de dispersion physique des hydrocarbures ainsi que la croissance bactérienne responsable de la dégradation des hydrocarbures (Chaerun et Tazaki, 2005; Warr et collab., 2009). D'après Lee (1999, cité dans Owens et Lee, 2003), la formation d'APA permettrait une biostimulation6 des microorganismes indigènes capables de dégrader les hydrocarbures. » Ce passage est particulièrement intéressant. En effet, toute méthode favorisant la biodégradation rapide des hydrocarbures présente un grand intérêt et doit faire l'objet de recherches en vue de les développer et de les améliorer.
44	5 et 6ème par.	« En cas de sédimentation des APA, des hydrocarbures pétroliers pourraient contaminer les sédiments et avoir des effets écotoxicologiques sur les organismes aquatiques, en particulier le benthos. Ces effets dépendraient, notamment, des hydrocarbures présents et de leur biodisponibilité. De façon générale, les hydrocarbures sont très persistants dans les sédiments, en particulier dans les sédiments anoxiques. » Si les APA favorisent la biodégradation en milieu aérobique, la sédimentation dans un tel milieu ne devrait-elle pas « ne pas » constituer une grande problématique ? Il s'agirait en fait d'évaluer la durée de la période où les organismes benthiques seraient affectés pendant que s'opère cette biodégradation et les caractéristiques de

		l'évolution de la communauté benthique. S'il y a des risques de sédimentation en zone anoxique, cela devrait normalement influencer le choix de recourir ou non à cette méthode des APA. Tout cela serait à prendre en compte dans l'étude de l'utilisation potentielle de cette méthode d'intervention.
45	1er par.	« Aucun résidu pétrolier d'hydrocarbure no 2 n'a été détecté dans les six premiers centimètres (0 à 6 cm) et dans la partie inférieure de 8 cm (28 à 36 cm) de la carotte. Cependant, la section centrale (6 à 28 cm) était caractérisée par une présence importante d'hydrocarbures ayant la même signature que celle de l'hydrocarbure déversé. Les concentrations étaient similaires à celles observées peu après le déversement. » Devant une telle situation où les sédiments affectés sont concentrés dans une couche intermédiaire située à une faible profondeur sous la surface, ne devrait-il pas y avoir une opération de réhabilitation des sédiments par dragage ciblé dans les endroits où les concentrations d'hydrocarbures sont problématiques ? De telles opérations ont été réalisées à diverses occasions au Québec par le passé et sont encore prévues à d'autres endroits. Dans ces cas, il s'agissait souvent de fortes contaminations en HAP, BPC, métaux lourds, etc., d'origine industrielle. Par ailleurs, les études de l'EES auraient pu aborder l'applicabilité des différentes méthodes de dragage en fonction des hydrocarbures en cause, dont notamment la méthode par dragage hydraulique de la surface des sédiments affectés. Cette dernière pourrait possiblement être efficace pour les sédiments meubles (silt, sable, gravier) en autant que les mécanismes de la pompe ne soient pas entravés par la texture et l'adhérence des hydrocarbures. Dans les matériaux grossiers, est-ce que le dragage mécanique pourrait présenter une efficacité suffisante ? Par ailleurs, est-ce que le confinement « *in situ* » par recouvrement environnemental ne serait pas aussi, dans certaines circonstances, une option envisageable ? Toutes ces possibilités devraient également être analysées et présentées dans une étude sectorielle des EES en cours.
45	5ème par.	« Niu et ses collaborateurs (2010) ont réalisé une modélisation du devenir des hydrocarbures dans les APA après leur sédimentation afin d'estimer les effets des APA sur les communautés benthiques. Le modèle réalise différentes simulations de déversement d'hydrocarbures pour différents scénarios de courant, de transport, de concentrations de particules et d'utilisation ou non de dispersants chimiques. À des concentrations de particules en suspension proches de celles mesurées dans le golfe du Saint-Laurent, il a ainsi été estimé que les concentrations d'alcènes et d'HAP dépasseraient les concentrations de seuil d'effets retenues par le MDDELCC dans le cadre du plan de gestion de la contamination par les hydrocarbures pétroliers de la rivière Chaudière (Allaire-Verville et collab., 2015), quel que soit le scénario considéré. » C'est pour ce genre d'analyse et d'interprétation dans un cadre aussi complexe que l'avis d'un Comité permanent d'Experts est fort utile. Il n'y a qu'un seul modèle développé et il n'y a pas suffisamment d'informations pour trancher sans un minimum de réflexion. Par ailleurs, il n'est pas automatiquement valable de croire que les critères développés dans le cas spécifique des eaux douces de la rivière Chaudière soient applicables dans les eaux salées du golfe du Saint-Laurent.
46	1er par.	« Par conséquent, afin de définir le potentiel de danger des APA et de déterminer le bénéfice environnemental net de cette méthode d'intervention, il conviendrait de mettre en place des études expérimentales pour définir le devenir physicochimique et biologique des hydrocarbures, apportés sous forme d'APA dans les sédiments, dans les conditions environnementales rencontrées dans le système Saint-Laurent, ainsi que les effets à long terme sur les organismes aquatiques. »

		Même commentaire que pour les chapitres précédents à l'effet que cette recommandation doit être considérée.
9. REMOBILISATION DES SÉDIMENTS		
48	1er par.	« La remobilisation des sédiments (ou *surfwashing*) consiste à déplacer les sédiments contaminés vers le bas des plages dans la zone de brassage des vagues (Owens et collab., 2003), à l'aide d'engins ou manuellement. » La technique ne semble pas suffisamment expliquée. En effet, doit-on comprendre qu'il s'agit de retourner mécaniquement ou hydrauliquement sur la plage, les hydrocarbures qui se sont accumulés par l'action des vagues au-dessus de la cote des plus hautes marées hautes (secteur des « laisses de mer ») ? Si oui, il faudrait indiquer dans quelles circonstances il pourrait s'avérer pertinent de ne pas récupérer les hydrocarbures à cet endroit et de plutôt les déplacer directement la zone de brassage des vagues. D'ailleurs, est-ce la zone intertidale qui est visée par ce déplacement ou la zone subtidale supérieure ? Tout au long de ce rapport, l'insertion de quelques schémas aurait permis une meilleure compréhension des techniques de la part des lecteurs. Par ailleurs, il conviendrait d'indiquer les équipements ou outils qui sont utilisables pour effectuer ces déplacements mécaniques, hydrauliques ou manuels.
48	1er par.	« L'efficacité de ce processus dépend fortement de l'énergie développée par les vagues et de la nature du sédiment. » Il aurait été pertinent de présenter les conditions jugées optimales, en termes d'hydrodynamisme et de substrat, pour assurer la meilleure efficacité possible de cette méthode. Par ailleurs, est-ce que ces conditions peuvent différer en fonction de la nature de l'hydrocarbure en cause ? Si oui, il serait pertinent de bien l'expliquer.
48	3ème par.	« Le détachement des produits pétroliers du sédiment est aussi favorisé par la formation des APA. En effet, les particules minérales en suspension dans l'eau ont souvent une affinité plus grande pour les hydrocarbures que le sédiment. Par conséquent, les hydrocarbures auront tendance à se détacher des sédiments pour former des APA (Lee, 2002a, b). » Ce paragraphe est intéressant. Il conviendrait d'examiner la possibilité de combiner cette méthode avec celle de la dispersion physique des nappes par l'ajout de particules minérales.
48	5ème par.	« Cette méthode évite l'enlèvement massif de sédiments contaminés. Ainsi, les risques d'érosion de la côte sont restreints et la perturbation à long terme du profil de la plage apparaît limitée. Notons toutefois que le fait de décaisser des sédiments en bas d'une plage présente un risque d'altération de l'habitat par érosion si les opérations sont mal menées (CEDRE, 2007). » On comprend de cet extrait que cette méthode serait moins dommageable pour le littoral (zone intertidale et talus côtier) que l'excavation à marée basse ou le dragage à marée haute de la zone intertidale. Est-ce bien cela ? Est-ce que, dans certaines conditions, une excavation (ou dragage) de cette zone, couplée à une recharge de matériaux propres afin de maintenir le profil de la plage, ne pourrait pas aussi faire partie de la panoplie des méthodes à appliquer pour réhabiliter le milieu affecté ?
48	8ème par.	« Au cours de la remobilisation des sédiments, certains composés des hydrocarbures peuvent se dissoudre dans l'eau. Il s'agit entre autres des composés aromatiques polaires et de faibles poids moléculaires (Prince et collab., 2013). » Il s'agit ici non pas de la toxicité de produits ajoutés puisqu'il n'y en a pas, mais bien de la toxicité des sous-produits d'hydrocarbures formés par l'action mécanique de déplacement. Or, la toxicité des hydrocarbures déversés et de

		leurs sous-produits de dégradation est un fait peu importe la méthode d'intervention appliquée.
49	2ème par.	« Le potentiel de danger associé à la remobilisation des sédiments est associé à la toxicité des hydrocarbures qui pourraient se solubiliser et transférer dans la colonne d'eau pendant et après l'intervention. Par conséquent, il serait nécessaire de : 1. Modéliser le devenir des hydrocarbures pour chaque situation particulière afin de définir le potentiel de transfert des composés des hydrocarbures dans la colonne d'eau; 2. Définir des critères de qualité pour une majorité de composés des hydrocarbures, pour l'eau douce et le milieu marin, afin de permettre une comparaison des concentrations modélisées avec des concentrations induisant un effet sur les organismes aquatiques. Ces données apparaissent indispensables pour la détermination du danger associé à la remobilisation des sédiments pour le milieu aquatique, ainsi que pour déterminer le bénéfice environnemental net de cette méthode d'intervention. » Ce besoin d'acquisition de connaissances supplémentaires n'est pas propre à la méthode de la remobilisation des sédiments. Il s'agit d'une recommandation générale applicable à bien d'autres méthodes. Spécifiquement pour la méthode de remobilisation, il serait plutôt recommandé de la tester dans les environnements aquatiques québécois afin de définir les situations auxquelles elle pourrait être applicable, le cas échéant, ainsi que les situations où son usage serait contre-indiqué. Quoi qu'il en soit cette méthode, au même titre que les autres, doit faire l'objet d'études complémentaires adaptées au contexte québécois.
10. ÉTALEMENT		
50	1er par.	« Puisque le confinement et la récupération des hydrocarbures pétroliers ne sont pas des méthodes d'intervention qu'il faut utiliser lors d'un déversement de produits aux vapeurs inflammables, une des méthodes d'intervention à considérer est l'étalement. Cette méthode consiste à étaler la nappe à l'aide de jets d'eau dans le but de favoriser l'évaporation et la dispersion naturelle des hydrocarbures. » Est-ce possible que le premier mot de ce paragraphe aurait plutôt dû être « Lorsque » au lieu de « Puisque » ? En fait, le libellé de ce paragraphe n'est pas aisément compréhensible. Il faut porter une attention particulière au fait que l'on y parle, non pas des hydrocarbures déversés en général, mais plus spécifiquement de ceux qui ont « des vapeurs inflammables ». Or, ces derniers devraient être clairement identifiés dans ce paragraphe afin d'en faciliter la compréhension. La méthode de l'étalement s'adresse spécifiquement à ceux-ci, et non aux hydrocarbures en général.
50	2ème par.	« Par conséquent, dépendamment des quantités déversées, les risques pour la sécurité du personnel d'intervention et des plaisanciers peuvent être particulièrement importants. » Cette phrase soulève certaines interrogations. Quels sont les produits inflammables transportés par les navires et qui pourraient faire l'objet d'un déversement important ? Quelle est la fréquence de transport de ces produits sur le fleuve Saint-Laurent ? Est-ce qu'une analyse de risque spécifique à ces produits a déjà été réalisée ? Quelles sont les zones les plus à risque sur le fleuve ? Etc. Toutes des questions qui devraient faire l'objet de réponses à l'intérieur des EES en cours.
50	5ème par.	« Au cours de l'étalement, certains composés des hydrocarbures peuvent se dissoudre dans l'eau. Il s'agit entre autres des composés aromatiques polaires et de faibles poids moléculaires (Prince et collab., 2013). »

		Même commentaire que pour la méthode précédente. On parle de toxicité des hydrocarbures et de leurs sous-produits de dégradation et non de toxicité due à la méthode.
51	Section 10.4	**Besoins d'acquisition des connaissances** Même commentaire que pour la méthode précédente. Spécifiquement pour la méthode de l'étalement, il serait plutôt recommandé de la tester dans les environnements aquatiques québécois afin de définir les situations auxquelles elle pourrait être applicable, le cas échéant, ainsi que les situations où son usage serait contre-indiqué.
11. SÉPARATION DES EAUX HUILEUSES		
52	2ème par.	« Un guide sur les séparateurs gravitaires a été publié en 2008 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le principe de cette méthode et les différents types de séparateurs d'eaux huileuses y sont présentés (MDDEP, 2008). » La présentation d'un bref résumé de ces informations aurait été pertinente pour la présente étude dans le contexte des EES dont la procédure est soumise à une consultation publique.
53	Section 11.2	**Règlementation** L'application de l'article 32 vient complexifier les choses. Il conviendrait que soit mise en place une réglementation spécifique aux mesures d'urgence dans le cas de déversements accidentels d'hydrocarbures.
53	Section 11.3	**Écotoxicité** Même commentaire que pour la méthode précédente. On parle de toxicité des hydrocarbures et de leurs sous-produits de dégradation et non de toxicité due à la méthode.
54	Section 11.4	**Besoins d'acquisition des connaissances** Élément important
12. BRÛLAGE DES DÉCHETS HUILEUX		
55	2ème, 3ème et 4ème par.	« Seuls les déchets inflammables qui présentent un faible niveau de contamination pourraient être brûlés sur place. […] Le RMD (chapitre Q-2, r. 32, 2015) précise que toute matière ou tout objet contenant 3 % ou plus d'huile en masse devient une matière dangereuse résiduelle (Fingas, 2013). L'application de cette méthode représente plusieurs avantages environnementaux. Elle permet en effet d'enlever rapidement les déchets légèrement contaminés par les hydrocarbures de la zone et, par conséquent, d'éviter le lessivage des déchets huileux par l'eau de pluie qui pourrait disperser les hydrocarbures dans le sédiment ou le sol et dans les zones limitrophes. Cette méthode permet ainsi de réduire les dangers de contamination de la flore et la faune locales par les hydrocarbures.» Qu'entend-on par faible niveau de contamination ? Doit-on comprendre que ce serait les matières contenant moins de 3 % d'huile en masse ? De quelle manière serait jugé ce niveau de contamination ? Dans une région éloignée de

		tout lieu de traitement de matières huileuses, est-ce que des forts volumes de matières contenant 4 ou même 5 % d'huile pourraient faire l'objet d'un tel brûlage ? Si oui, quels en seraient les effets potentiels ? En fait, compte tenu des avantages concurrents de cette méthode, quelles seraient les teneurs qui pourraient représenter un risque réel pour le milieu de ces régions éloignées ? On parlerait ici de régions comme la Basse-Côte-Nord ou le Nord du Québec (Ungava, Hudson, etc.).
55-56	Section 12.2	**Règlementation** En matière d'interventions d'urgence, l'application des différents articles cités complexifie l'intervention à réalisation en situation d'urgence. On prend la peine de citer le paragraphe t) de l'article 2 du RÉEIE qui implique la mise en œuvre de la procédure québécoise d'étude d'impact. Par contre, il conviendrait aussi de rappeler l'article 31.6 de la LQE qui fait référence à la soustraction des projets à cette procédure lorsqu'il y a un danger imminent ou une catastrophe appréhendée. En matière d'interventions d'urgence, il appert que le danger de propagation augmente parallèlement aux délais indus d'application des mesures correctives. Il faut donc que des mesures de cette nature soient rendues légales dans le cadre d'une réglementation spécifique aux interventions d'urgence afin d'alléger les procédures et de raccourcir les délais.
56	3ème par.	« Les problématiques associées au brûlage des déchets huileux sont dues aux émissions atmosphériques produites lors de la combustion des déchets, ainsi qu'aux matières résiduelles. Tel qu'il est précisé dans la section 12.2, ces deux matrices sont gérées par la **réglementation en vigueur**. » On voit de plus en plus souvent ce genre de raccourcis littéraires dans les évaluations environnementales. Ainsi, on fait référence simplement à la réglementation en vigueur, probablement sous le prétexte que « l'ignorance de la Loi n'est pas une excuse » ou pour une autre raison de même nature. Par contre, dans une procédure d'évaluation environnementale soumise à une consultation publique, il conviendrait normalement de s'assurer que tous les lecteurs puissent avoir une compréhension facile et uniforme du sujet sans avoir à chercher et fouiller une multitude d'autres documents. Dans le cas présent, il aurait donc été pertinent de présenter un résumé des modes habituelles de gestion de ces matrices tels que prévus dans la réglementation.
57	1er par.	« Il apparaît nécessaire d'acquérir des connaissances sur ces particules, encore appelées suies (section 13.4). » Recommandation à considérer. Par contre, il serait également opportun *a priori* d'effectuer une caractérisation physico-chimique des cendres produites afin de vérifier si un mode de gestion adaptée à ces caractéristiques doit aussi leur être appliqué.
13. BRÛLAGE EN EAU LIBRE		
58	5ème par.	« Pour que cette méthode soit efficace, la nappe déversée doit avoir certaines caractéristiques, comme le maintien d'une épaisseur d'hydrocarbures suffisante pour la combustion. Cette épaisseur varie selon le type d'hydrocarbures déversés. » Afin de s'assurer d'avoir l'épaisseur requise pour pouvoir procéder au brûlage, il serait peut-être nécessaire d'utiliser en combinaison, la méthode du repoussage à l'aide de tensio-actifs. Si cela est possible, il aurait été opportun de le mentionner dans le présent rapport. (Il en est fait mention au 4ème par. de la page 66).

58	6ème par.	« Si cette méthode était retenue, un permis en conformité avec l'article 70.9 de la LQE (chapitre Q-2, 2015) serait nécessaire. » Une réglementation adaptée aux mesures d'urgence devrait être élaborée et mise en vigueur pour pallier à de telles situations. À noter que cela n'a nullement pour objectif de court-circuiter toutes les précautions qui doivent être prises pour assurer une protection adéquate de l'environnement, dont une surveillance environnementale efficace des interventions.
59 à 66	Section 13.3	Écotoxicité La revue de littérature présentée dans cette section est très intéressante.
59	Section 13.3.1	**Caractéristiques physicochimiques des résidus de brûlage** Cette section répond « en partie » à nos interrogations soulevées à partir du texte de la méthode précédente à la page 57. En effet, ces informations permettent de croire qu'il pourrait y avoir un risque de lessivage par ruissellement des composés des résidus de brûlage vers le milieu aquatique adjacent, si les cendres n'étaient pas rapidement et adéquatement gérées. Par ailleurs, on peut se demander si certaines informations de la présente section n'auraient pas pu être présentées à la section 12.3 **Écotoxicité** du chapitre précédent.
62	1er par.	« Par ailleurs, l'analyse des métaux indiquait que la fraction soluble du pétrole brut partiellement brûlé contenait de fortes concentrations en métaux comme le strontium (2 251 µg/l), le bore (556 µg/l) et le baryum (130 µg/l), alors que la fraction soluble du pétrole brut non brûlé contenait moins de 55 µg/l total de ces métaux. » Il aurait été intéressant ici de donner une explication de la présence de ces métaux lourds dont les teneurs sont beaucoup plus faibles dans le pétrole non brûlé. Est-ce un effet de concentration par réduction du volume total de pétrole qui se produit en raison du brûlage ? Si oui, peut-on anticiper la formation de concentrations « problématiques » pour différents types de pétrole ? Cela pourrait permettre de baliser l'usage, le cas échéant, de cette méthode pour ces différents pétroles.
62	2ème par.	« Les études de Gundersen et ses collaborateurs (1996) et de Lin et ses collaborateurs (2005) ont mis en évidence que les résidus issus du brûlage des hydrocarbures pétroliers étaient particulièrement riches en HAP pyrogéniques et en métaux. Précisons que les HAP d'origine pyrogénique sont, pour la plupart, des composés persistants, bioaccumulables, toxiques, mutagènes et cancérigènes (Perhar et Arhonditsis, 2014). Ce sont donc des substances très préoccupantes pour l'environnement dont il faut établir le devenir potentiel dans le milieu à la suite du brûlage d'une nappe d'hydrocarbures pétroliers. » Ce paragraphe est très important en ce sens que ces informations pourraient limiter grandement le recours au brûlage en tant que méthode d'intervention. Il importe donc d'en tenir compte dans la réflexion globale sur les méthodes à privilégier dans diverses circonstances.
62	3ème par.	« Toutefois, Buist et ses collaborateurs (1995, cités dans Fritt-Rasmussen, 2010) ont observé que lorsque les résidus de brûlage refroidissent, ils peuvent couler. Ces auteurs précisent que les résidus de brûlage de nappes d'hydrocarbures épaisses et d'hydrocarbures lourds sont plus susceptibles de couler à cause de la concentration plus importante de composés de haut poids moléculaire. Par consensus, il a été établi que le brûlage d'un hydrocarbure dont la densité initiale est supérieure à 0,865 g/cm3 générera un résidu qui coulera (Walton, 2003, cité dans Fritt-Rasmussen, 2010). »

		Il s'agit d'informations importantes qui peuvent guider dans l'élaboration de la méthode d'intervention par brûlage. Cela suggère notamment que, si une opération de récupération des résidus de brûlage était effectuée, celle-ci devrait l'être avant leur possible submersion.
63	5ème par.	« Deux études ont été réalisées avec des poissons **d'eau douce**. Dans la première étude (Blenkinsopp et collab., 1996), des épinoches à trois épines *Gasterosteus aculeatus* ont été exposées pendant 96 heures à une fraction soluble (WAF) préparée avec du pétrole ASMB mature ou le résidu de brûlage de ce pétrole. » Petit commentaire pour mentionner que l'épinoche à trois épines, tout comme l'épinoche tacheté et à quatre épines, ne sont pas des espèces exclusivement d'eau douce. En fait, retrouvées en abondance dans les estuaires de rivières et le long des littoraux marins du Saint-Laurent, elles sont très tolérantes à de grandes variations de salinité. Bien que l'on comprenne que la présente expérience ait été réalisée en eau douce, elle pourrait donc être reprise avec la même espèce en eau salée.
64	7ème par.	« Les résultats montrent que le brûlage a permis d'éliminer la majorité du pétrole South Louisiana présent dans le marais et que la biomasse végétale et la diversité végétale ont retrouvé leurs caractéristiques du site témoin en neuf mois (Baustian et collab., 2010). » Il serait opportun de comparer cette méthode avec celle du faucardage pour lesquelles des succès de reprise sont également constatés.
65	1er par.	« À notre connaissance, les effets des résidus de brûlage vis-à-vis des poissons, des oiseaux et des mammifères terrestres et aquatiques n'ont pas encore été étudiés. » Ces effets devraient être évalués de manière comparative par rapport au faucardage, ceux-ci étant absents suivant cette dernière méthode. Par contre, il reste souvent une certaine portion d'hydrocarbures suite au faucardage qui pourrait induire certains effets sur ces organismes aquatiques.
67	3ème par.	« En conséquence, si cette méthode était retenue parmi les méthodes d'intervention potentiellement utilisables au Québec, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des études expérimentales pour générer des informations sur les effets écotoxicologiques des résidus de brûlage, des produits pouvant être ajoutés à la nappe d'hydrocarbures au cours de l'intervention et des suies présentes dans les fumées. En effet, les données disponibles sont peu nombreuses et des données complémentaires, acquises pour des organismes présents au Québec, dans des conditions environnementales spécifiques au Québec, apparaissent nécessaires pour évaluer leur toxicité intrinsèque et définir le potentiel de danger écotoxicologique de cette méthode d'intervention pour les organismes aquatiques. » Observations et recommandations justes. Par ailleurs, il y aurait lieu également de documenter les méthodes efficaces de récupération rapide des résidus de brûlage avant qu'ils ne coulent afin de limiter leur propagation dans le milieu. Cet aspect n'a pas été abordé dans le présent chapitre alors qu'il s'agirait *a priori* d'une composante importante des activités à réaliser au cours d'une telle intervention.
14. BRÛLAGE EN MER DANS LA GLACE		
68	1er par.	« La méthode d'intervention est alors similaire à celle qui est utilisée en absence de glace. »

		Est-ce que la récupération des résidus de brûlage au travers des glaces pourrait aussi être facilement réalisée.
68	5ème par.	« Les glaces peuvent servir de barrières naturelles et confiner les hydrocarbures. » Est-ce qu'une fraction du pétrole pourrait se glisser sous la glace et atteindre ensuite des poches (ou espaces vides) où il pourrait s'y accumuler pour ainsi devenir non traitable via cette méthode ?
68	Section 14.3	Besoins d'acquisition de connaissances Encore une fois, on souligne le besoin d'acquisition de connaissance
15. BIORESTAURATION		
69	1er et 2ème par.	« La méthode d'intervention par biorestauration consiste à utiliser des agents de biodégradation pour accélérer la biodégradation des hydrocarbures par les microorganismes dans l'environnement. La biorestauration *in situ* est une méthode qui apparaît très prometteuse pour assurer le nettoyage et la restauration de milieux de grande importance écologique (Prince et collab., 2003). Les agents de biodégradation sont de deux catégories : des agents de biostimulation, qui contiennent des fertilisants ou d'autres éléments qui stimulent les activités de dégradation des hydrocarbures par les microorganismes, et des agents de bioaugmentation, qui contiennent des microorganismes qui dégradent les hydrocarbures. » Cette méthode s'avère d'un grand intérêt pour les biologistes et microbiologistes, les hydrocarbures étant des composés organiques absorbables et digestibles par des microorganismes faisant partie naturellement du réseau trophique aquatique. Il s'agit ainsi de pouvoir donner un coup de pouce à la nature. Il convient de rappeler que beaucoup de ces microorganismes sont apparus à une époque où l'atmosphère terrestre était en bonne partie composée de méthane. Ces organismes reliques vivent naturellement dans nos eaux dans l'attente que des apports importants d'hydrocarbures viennent les alimenter. Par ailleurs, la communauté scientifique estime généralement que de 7 à 10 % du contenu pétrolier des eaux mondiales, selon les années, et sans tenir compte des événements accidentels majeurs de déversement, est issu de déversements absolument naturelles (fracturation de la roche suite à un mouvement tectonique qui entraîne la libération de pétrole d'un réservoir géologique, suintement de roches pétrolifères affleurant la surface terrestre, etc.). Ces apports naturels constants maintiennent en activité ces souches microbiennes jusqu'à ce qu'elles puissent proliférées en étant sollicitées par un événement majeur. Toute activité de recherche et développement (R&D) dans le domaine de la biorestauration devrait être encouragée et soutenue activement. Il conviendrait de voir si des souches carbonophages (pétrophages) et psychrophiles typiques du système laurentien pourraient être isolées et mises en valeur pour les interventions de biorestauration. Des formules d'amendement, pouvant être couplées à ces souches afin de favoriser la croissance de leur population, devraient également être étudiées. Ainsi, il s'agirait de coupler les agents de bioaugmentation avec ceux de biostimulation.
		« Plusieurs facteurs liés aux caractéristiques environnementales et aux hydrocarbures déversés sont à considérer avant d'utiliser cette méthode. Les vagues doivent être modérées et l'eau doit être calme pour éviter le lessivage des agents de biorestauration. Cette méthode n'est donc pas efficace en pleine mer ou sur les côtes exposées à cause du facteur de dilution important et du

		mouvement rapide de la nappe d'hydrocarbures qui réduisent grandement son efficacité (Organisation maritime internationale, 2003). Aussi, afin d'avoir une activité microbienne suffisante, les agents de biorestauration doivent être appliqués aux températures ambiantes. En effet, il a été démontré que l'efficacité de la méthode est faible en deçà de 5°C, à moins qu'il y ait présence de microorganismes consommateurs d'hydrocarbures adaptés aux basses températures (Safferman, 1991). Enfin, le milieu doit être bien oxygéné. En conséquence, ces agents sont principalement utilisés au niveau terrestre ou des berges. » On comprend qu'il s'agit d'une méthode à utiliser dans des zones abritées des fortes conditions hydrodynamiques. Lors d'un événement accidentel, il y aurait donc lieu de voir s'il est possible de concentrer les hydrocarbures dans de telles zones plus calmes des secteurs environnants (baies, anses, etc.) ou encore d'abriter les nappes à traiter derrière les navires d'intervention ou de les ceinturer avec des équipements comme des brise-lames flottants par exemple (http://www.narvaltech.com/). De plus, il y aurait lieu d'examiner la possibilité de produire une oxygénation d'appoint, si les taux de saturation en oxygène dans l'eau sont faibles. Même pour les hydrocarbures sédimentés au fond de l'eau, il conviendrait d'examiner la possibilité d'injecter des produits de biodégradation (microorganismes et fertilisants) ainsi que de l'oxygène dans le substrat meuble du fond. Il s'agit d'avenues d'intervention à examiner. De telles méthodes ont déjà été développées en milieu terrestre pour le traitement *in situ* des milieux contaminés aux hydrocarbures.
70	4ème par.	« En raison de leur faible solubilité dans l'eau, les hydrocarbures pétroliers peuvent être peu biodisponibles pour les microorganismes, ce qui limite leur biodégradation. L'application de surfactant comme agent de biostimulation s'est avérée être une solution. Ainsi, l'utilisation de surfactant a été beaucoup étudiée pour augmenter la solubilisation et la biodisponibilité des hydrocarbures et ainsi améliorer leur taux de biodégradation (Bordoloi et Konwar, 2009; Gallego et collab., 2007; Rahman et collab., 2002a, b; Ron et Rosenberg, 2002; Sanscartier et collab., 2009). » La possibilité de combiner d'autres méthodes comme celle des dispersants chimiques (surfactant + solvant) afin de fragmenter les nappes et produire des gouttelettes offrant le plus de surface possible accessible aux microorganismes biodégradants a été soulevée à plusieurs reprises tout au long de la lecture des autres études sectorielles. Il est particulièrement de retrouver une réponse à ce sujet à cet endroit. Le texte du rapport d'EES Globale devrait faire clairement état de ces méthodes d'intervention à privilégier lors des événements accidentels.
72	1er par.	« Il est toutefois possible que des modifications génétiques soient apportées aux souches inoculées afin d'améliorer leur performance de dégradation. » En termes de biotechnologie et de génie génétique, c'est le genre de R&D qui doit être encouragé afin de permettre l'élaboration de solutions de traitement des déversements qui soient de plus en plus efficaces. À noter que comme il s'agit de produits d'intervention en urgence afin de protéger la santé humaine et de l'environnement leurs coûts de développement et d'acquisition ne devraient en aucun temps limiter leur accès. Il y va de l'intérêt public. S'il le faut, ces produits devraient être développés dans des centres de recherche gouvernementaux à l'abri des spéculations privées. Les équipes d'urgence doivent disposer des différents produits et équipements requis pour leurs interventions sans contraintes financières déraisonnables. Il va sans dire que l'usage doit être calibré en fonction des besoins de chaque intervention sans possibilité de dépassement des doses nécessaires (gaspillage ou perte inutile).
73	2ème par.	« Ainsi, l'activité métabolique, l'adaptabilité et la compétence écologique des agents de bioaugmentation commerciaux semblent

		être un obstacle majeur à leur efficacité. Les cultures enrichies de microorganismes indigènes sélectionnés pourraient représenter un produit plus approprié que les agents de bioaugmentation commerciaux actuellement disponibles (Mohammed et collab., 2007). » La partie soulignée de ce paragraphe semble en effet d'une grande logique.
73	3ème par.	« …, Gruyer et Villion (2013) mentionnent que dans le milieu naturel, l'introduction de microorganismes non indigènes ou génétiquement modifiés ne conduit pas nécessairement à la propagation de traits indésirables et dangereux ou à un déséquilibre des systèmes écologiques. Cependant, si la biomasse des microorganismes introduits est importante, cela pourrait favoriser la propagation d'un trait génétique ou une prolifération anormale d'un type particulier de microorganismes pouvant conduire à un déséquilibre des systèmes écologiques. » Il va sans dire qu'en matière d'organismes génétiquement modifiés, il convient de bien analyser les risques associés aux modifications induites avant de procéder à l'usage *in situ* des produits.
73	Section 15.4	Besoins d'acquisition de connaissances Encore une fois, le besoin d'acquisition de connaissance est soulevé.
16. ATTÉNUATION NATURELLE		
74-75	S/O	L'atténuation naturelle est effectivement un des choix d'intervention possibles. L'évaluation de la situation d'un déversement accidentel permet de statuer si cette méthode doit être utilisée ou non, et si oui, en partie ou entièrement.
17. CONCLUSIONS		
		Ce rapport est d'un grand intérêt en regard de la présentation des diverses méthodes particulières d'intervention existantes. Par contre, il manque la détermination claire des conditions optimales d'application de chacune de celles-ci ainsi qu'une analyse comparative technico-économique et environnementale qui permettrait d'établir lesquelles dont l'usage serait à privilégier en fonction des diverses situations potentielles d'accidents pétroliers. Il faudrait ensuite que soient établi des guides et protocoles d'application de ces méthodes. Tel que mentionné à divers endroits de ces commentaires, tout cela devrait être réalisé sous l'égide d'un comité permanent d'experts en matière d'urgences environnementales liées à des déversements aquatiques d'hydrocarbures. Afin de permettre l'analyse comparative, certaines études mentionnées dans ce rapport sectoriel ainsi que dans nos commentaires devraient été réalisées au préalable. À noter que l'analyse comparative devrait inclure toutes les méthodes d'intervention possibles, c'est-à-dire incluant celles qui n'ont pas été présentées dans le présent rapport. En matière de législation et règlementation, les interventions d'urgence devraient être encadrées par leurs propres dispositions légales de manière à rendre le plus rapide et efficace possible les interventions à appliquer. De cette manière, les mécanismes d'autorisation ne souffriraient pas les délais impartis aux multiples procédures habituelles. Peut-être serait-il envisageable de maintenir pour ces interventions l'application de l'article 22 de la LQE. Par contre, il importerait d'établir une procédure d'application spécifique aux urgences environnementales. Les autres observations et recommandations des auteurs mentionnées dans cette conclusion devraient être considérées.

ANNEXE 10. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV14 : *Développement de critères de qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers*

Rapport analysé par Isabelle Picard et Zoë Ipiña

Référence complète du rapport analysé : Boudreau, L., M. Sinotte et M. A. Defo (2015). Développement de critères de qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers – réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (Étude AENV14), Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 34 p.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV14.

Page	Paragraphe	Commentaires
vii	4ème et 5ème par.	« La revue qui a été effectuée révèle que les développements récents en matière d'écotoxicologie des hydrocarbures pétroliers offrent des outils d'analyse et de gestion plus à jour qui permettront d'affiner et de compléter la liste de contaminants visés et les critères de qualité dont le Ministère dispose actuellement. Le but recherché est de concevoir des outils qui, dans une situation donnée, nous évitent de sous-estimer les impacts potentiels ou de surestimer les risques encourus. Le Ministère verra à intégrer ces nouveaux outils dans son processus d'actualisation des critères de qualité de l'eau de surface et à les harmoniser avec le développement des analyses de laboratoire. » Dans quelle mesure cette étude suggère d'autres substances à analyser comme état de référence ? Il faudrait comparer la liste de substance avec celles analysées dans AENV09-10, et ajuster au besoin les substances qui devraient être suivies et mesurées pour établir l'état de référence. Il y aurait lieu de voir si des mesures de HAP ou de HP totaux devraient être effectuées.
4	1er par.	« Étant donné la diversité des molécules d'hydrocarbures, la composition et les propriétés physiques du pétrole brut varient considérablement d'un site à l'autre. Il y a plusieurs types de pétrole : le pétrole brut classique léger ou lourd, le bitume valorisé ou non, les condensats, etc. » Et comment pourrait-on qualifier le pétrole présent à Anticosti ou en Gaspésie ? Il aurait lieu de le définir ici. On présente dans le document AENV17 une composition présumée du pétrole présent à Anticosti, laissant penser que ce pétrole pourrait être léger. Cette information est importante à clarifier pour permettre une meilleure compréhension des impacts et des risques en cas de déversement.
6	1er par.	« Selon le gouvernement du Canada (GC, 2015), il y a environ 210 substances pétrolières restantes qui devront être abordées. Soixante-dix de ces substances ont fait l'objet d'un avis d'enquête obligatoire en juillet 2015 (annexe 1, tableau 1.2). » Qu'est-ce que cet avis d'enquête obligatoire implique exactement ?
7	Figure 3	« Figure 3. diagramme conceptuel des processus physiques et écologiques qui surviennent après un déversement d'hydrocarbures pétroliers dans les eaux de surface (adapté de Perhar et Arhonditsis, 2014) » Schéma intéressant, mais il manque ensuite la chaîne trophique affectée. Effet sur les plantes aquatiques ? Le benthos ?

		mollusques, insectes et vers ? Les oiseaux et mammifères marins ?
8		« Après l'arrêt des processus physiques et chimiques de transformation des hydrocarbures légers et moyens, la biodégradation devient le processus majeur de transformation de ces composés. Cependant, à cause de la structure complexe des hydrocarbures lourds, ces derniers ne sont pas sujets à la biodégradation, au moins pour plusieurs mois, voire plusieurs années (API, 1999). À poids moléculaire équivalent, les hydrocarbures ramifiés ou cycliques auront un taux de biodégradation plus faible que les hydrocarbures linéaires. » Voilà pourquoi il faudrait définir clairement ici quels sont les types de pétrole présents à Anticosti, en Gaspésie ou ailleurs au Québec. Le type de pétrole permet de mieux comprendre le type de risque à gérer et d'ajuster les mesures prioritaires en cas de déversement.
10	4ème par.	« Les mollusques bivalves sont particulièrement sensibles au pétrole du fait que leur mobilité est limitée et qu'ils filtrent l'eau pour se nourrir. Ils sont susceptibles de consommer les gouttelettes de pétrole et les particules fixées aux hydrocarbures qui sont en suspension dans la colonne d'eau. » Notons ici qu'à Anticosti on retrouve un bivalve d'eau douce (Unionidae) sur la liste susceptible d'être désignée menacé ou vulnérable, la mulette perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*). Parasite obligatoire de poisson au stade larvaire, elle utilise les salmonidés comme hôte, et se retrouve donc dans les rivières aux saumons.
10	5ème par.	« Les stades larvaires et embryonnaires des poissons sont plus sensibles à la toxicité du pétrole que les stades adultes. Des mortalités à ces stades peuvent avoir des conséquences importantes pour le recrutement ultérieur des populations. De très faibles concentrations d'hydrocarbures totaux, de l'ordre de 0,7 à 7,6 µg HPT/L, ont causé la mort de harengs » Notons que le rapport AENV18 aborde en détail les effets des hydrocarbures sur le saumon et les salmonidés. Par contre on ne parle pas dans cette étude des autres espèces, ni des espèces marines, ce qui est intéressant ici.
11	4ème par.	« En raison de leur propriété lipophile, les hydrocarbures pétroliers s'accumulent rapidement dans les tissus adipeux. De faibles proportions ont également été mesurées dans les muscles, les reins et les branchies des poissons exposés à ces contaminants. Leur élimination peut s'opérer à la suite du nettoyage des eaux salies par les déversements. La présence des mécanismes de détoxification chez les organismes occupant le sommet de la chaîne alimentaire, comme les poissons prédateurs, tend à réduire la bioaccumulation des hydrocarbures pétroliers chez ces derniers (Jonsson *et al*, 2004). » On retrouve à Anticosti aussi plusieurs oiseaux prédateurs de poissons et des mammifères marins, il faudrait donc en parler également et préciser si ces espèces ont des mécanismes de détoxifications. Notons entre autre la présence d'une population importante de Pygargue à tête blanche qui fait l'objet de mesure particulière de protection pour la protection des nids à cause de son statut précaire. On retrouve également une échouerie importante de phoque tout juste à l'endroit prévu de construction d'un port et du passage d'un pipeline sous-marin pour alimenter l'usine de liquéfaction flottante.
11-12	7ème par.	« Les critères de qualité narratifs, établis par le ministère de l'Environnement de l'Ontario, indiquent que les huiles et produits pétrochimiques ne doivent pas être présents en concentrations pouvant : 4- former des dépôts sur le rivage et les sédiments de fond, être détectables visuellement ou par les odeurs ou être nocifs pour les organismes aquatiques résidents. » C'est donc ici l'intégration d'un critère d'impact chronique sur la vie aquatique dans les critères narratifs ?

24	4ème par.	La présente revue a permis de constater que le nombre de contaminants visés par des critères de qualité demeure toutefois relativement restreint par rapport à la multitude de molécules présentes dans les hydrocarbures pétroliers. Néanmoins, les développements récents de l'USEPA visant la toxicité des HAP alkylés, particulièrement présents dans les pétroles bruts, devraient permettre d'estimer la toxicité d'une nouvelle classe de HAP jusqu'ici ignorée. Cette revue a également permis de répertorier des critères de qualité de l'eau intégrant le phénomène de la phototoxicité, qui engendre une augmentation de la toxicité de certains hydrocarbures pétroliers. » Ceci ne démontre-t-il pas un manque de connaissances pour être en mesure d'évaluer les risques et impacts réels associés à l'exploitation des hydrocarbures? Dans tous les cas, cette situation mets en perspective l'importance d'effectuer, en plus des critères de qualités spécifiques, une évaluation de la toxicité globale dans les suivis.
24	5ème par.	« Pour les fractions d'hydrocarbures contenant un nombre d'atomes de carbone déterminé, des méthodes analytiques ont été mises au point et d'autres sont en cours de développement. Il est également souhaitable que des méthodes analytiques soient développées pour des molécules spécifiques, comme les HAP alkylés, afin d'en couvrir plus large qu'à l'heure actuelle. » Il serait donc souhaitable de s'assurer que les méthodes analytiques soient développées avant de faire de l'exploitation. Le principe de précaution demande d'avoir les capacités de mesurer les impacts et les risques.
24	7ème par.	« L'établissement d'objectifs environnementaux pour des rejets contrôlés au milieu récepteur, définis à partir de ces critères de qualité améliorés, permettra au MDDELCC de mieux contrôler les rejets d'hydrocarbures, de protéger tous les usages de l'eau, ou de mieux évaluer les usages qui pourraient être les plus à risque. » Encore une fois il faut s'assurer que ceci soit fait avant l'exploitation.

ANNEXE 11. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV15 : *État des mesures d'urgence au Québec le cas du milieu terrestre*

Rapport analysé par Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu terrestre (AENV15). Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Bureau de coordination des urgences, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 9p.

Commentaires généraux :

Ce rapport pris seul contient peu d'information. Il présente des généralités sur le mode de fonctionnement et le processus en cas d'urgence environnementale et propose certaines recommandations vagues, laissant place à plusieurs questions et ne dissipant pas les inquiétudes que la population pourrait avoir sur le délai d'intervention suffisant en cas de déversement en milieu terrestre. Considérant l'éloignement de l'île d'Anticosti aux ressources en cas d'urgence environnementale, de nombreuses inquiétudes sont en effet présentes, tout au moins pour la situation actuelle. On n'y retrouve par exemple aucune évaluation du délai d'intervention estimé actuellement ou minimal espéré dans le futur encadrement réglementaire. Cette estimation du délai aurait été importante pour mieux comprendre cet état de situation des mesures d'urgence.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV15.

Page	Paragraphe	Commentaires
3	1e par.	« L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti s'intègre à l'EES globale sur les hydrocarbures, laquelle vise à comprendre et à documenter les conséquences environnementales, économiques et sociales des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec et leur transport. Dans le cadre du volet environnement de ses activités, le Comité de l'EES propose entre autres la réalisation de l'étude suivante : État de situation des mesures d'urgence environnementale au Québec (AENV15) » Il n'est pas clair ici si l'étude qu'on veut faire s'applique à Anticosti ou bien au Québec en général. Encore un cas où on semble vouloir aborder spécifiquement le cas d'Anticosti pour ensuite l'appliquer sur tout le reste du Québec, alors que pourtant les caractéristiques physiques et géologiques sont différentes
4	Généraux	Les commentaires faits dans les pages suivantes s'appliquent également au résumé.
5	7e point	« Le MDDELCC devrait s'assurer qu'un intervenant d'U-E puisse se déplacer rapidement vers le lieu de l'incident; » Effectivement fort souhaitable mais on ne précise pas où est situé le bureau actuellement et où il devrait être situé. Les délais nécessaires pour traverser en bateau ou en avion, ainsi que le fait que l'accès sur l'île d'une longueur de plus de 200 km se fait par des routes de gravier, on doute de la rapidité actuelle et même future d'une telle intervention. L'utilisation du terme devrait semble être d'ailleurs une admission de la lenteur actuelle des

		interventions. Aucune proposition claire de comment les améliorer, de délai d'intervention souhaité minimal ?
5	Généraux	Aucune recommandation quant aux moyens et mesures pour détecter les déversements ? On peut toujours prévoir un plan d'urgence, mais il faut aussi pouvoir détecter déversement le plus tôt possible si on veut intervenir rapidement.
6	3ème par.	« Ce plan [de mesure d'urgence environnementale] doit cerner les risques que survienne un événement susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité ou au bien-être de l'être humain, ou encore de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. » Aucune mention de causer préjudice à l'environnement aquatique, marin et à l'eau ?
6	4ème par.	« Le MERN précise les conditions et les obligations auxquelles sont assujettis les travaux de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains sur les terrains de l'île d'Anticosti qui sont réservés à l'État dans l'arrêté du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du 30 juin 2014. L'une de ces obligations est que le titulaire d'un permis de recherche doit transmettre, avant de commencer ses travaux, un plan de mesures d'urgence.» Pourquoi ne parle-t-on ici que d'Anticosti et non de la Gaspésie où pourtant des explorations ont lieu en ce moment et où des exploitations sont prévues. Aucune mesure d'urgence en Gaspésie ?
6	5ème par.	« Aucune réglementation québécoise ne précisant les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risque technologique et de planification des mesures d'urgence, l'information demandée dans les lignes directrices du MDDELCC et dans l'arrêté ministériel du MERN laisse au demandeur de permis ou d'autorisation une latitude qui pourrait avoir des conséquences lors d'une urgence environnementale. » Tout est dit ici. La situation actuelle est effectivement potentiellement dangereuse
6-7	8ème par.	« Les municipalités sont les principaux et les premiers intervenants lorsqu'une situation d'urgence survient sur leur territoire. Les autorités municipales doivent assurer la sécurité et le bien-être des citoyens qui habitent leur territoire ou qui y transitent. Au cours de la dernière décennie, les schémas de couverture de risques en sécurité incendie des MRC ont contribué à améliorer l'organisation, la compétence et les ressources des services incendie au Québec. Cela a permis aux municipalités de mieux se préparer, en améliorant la connaissance du territoire, des vulnérabilités et des risques, notamment ceux qui peuvent découler d'accidents mettant en cause des matières dangereuses. » Quelle est leur capacité d'intervention actuelle ? On doute fortement que le service d'incendie dans une région éloignée soit aussi efficace que ceux d'une grande ville. Aucune analyse des capacités actuelles d'intervention ?
7	4ème par.	« Le service [d'Urgence-Environnement-Québec] comprend un système d'alerte, des équipes régionales et deux équipes de soutien, ce qui permet à U-E de répondre aux urgences environnementales en tout temps. […] Les équipes régionales sont chargées d'intervenir lorsque des urgences environnementales surviennent sur le territoire d'une direction régionale. » On comprend que ce sera l'équipe régionale qui sera appelée à intervenir. Mais on ne mentionne pas où sont ces équipes et le territoire qu'elles desservent. On comprend que les équipes sont disponibles 24h sur 24h, mais quel est leur délai d'intervention. Pour intervenir rapidement, il faut aussi pouvoir se déplacer rapidement. Quel est ce délai ?
9	7ème par.	« Compte tenu des risques encourus et de la situation géographique de la municipalité de l'île d'Anticosti, il est requis que celle-

	ci possède un plan de mesures d'urgence adapté aux risques que présentent les travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur son territoire afin d'assurer la sécurité et le bien-être des citoyens. » On comprend donc qu'un tel plan n'existe pas à l'heure actuelle ? et ailleurs sur le territoire, dont en Gaspésie où l'exploration est prévue qu'en est-il ?

ANNEXE 12. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV16 : *Revues de littérature sur les caractéristiques des eaux usées gazières et pétrolières, les impacts potentiels sur les communautés biologiques et sur les suivis biologiques s'y rattachant*

Rapport analysé par Émilie Doussantousse et Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : Guay, I., A. Caron et L. Pelletier. 2015. Revues de littérature sur les caractéristiques des eaux usées gazières et pétrolières, les impacts potentiels sur les communautés biologiques et sur les suivis biologiques s'y rattachant (Étude AENV16), rapport produit dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-74761-1 (PDF), 75 p. + 2 annexes.

Commentaires généraux :

Il est très intéressant de voir ici une mise à jour de la littérature concernant les caractéristiques des eaux usées gazières et pétrolières et leur impact potentiel sur les communautés biologiques. Toutefois, il aurait été profitable qu'un lien plus important soit effectué avec le scénario d'exploitation prévu à Anticosti et les caractéristiques particulières de la faune et de la flore qu'on y retrouve. De plus, les auteurs proposent plusieurs améliorations, mais demeurent peu précis sur les améliorations les plus importantes et celles essentielles qui devraient être demandées quant au suivi. Avec l'utilisation du pourrait à la fin de la conclusion, l'impression est que beaucoup de recommandations sont probablement des vœux pieux qui ne seront peut-être pas réellement exigés. L'importance d'assurer un suivi à fréquence élevée ressort de la lecture de ce document, que ce soit sur la toxicité globale des effluents ou le suivi des indices de qualité des eaux et biologiques.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV16.

Page	Paragraphe	Commentaires
RÉSUMÉ		
VII	2ème par.	« • Les concentrations élevées en DBO_5 et en MES confirment la nécessité d'avoir une filière de traitement visant ces deux indicateurs. Cette filière permettra à la fois de viser les composés organiques et les composés inorganiques qui leur sont associés. • C'est l'azote ammoniacal qui, parmi les différentes formes d'azote, ressort comme la forme la plus préoccupante, suivie des nitrites. Les nitrates et le phosphore ne ressortent pas parmi les contaminants les plus préoccupants selon les indicateurs de qualité employés dans l'exercice. Le phosphore pourrait l'être dans certains milieux sensibles. • Les solides dissous totaux apparaissent, et ce, dans toutes les études, comme les contaminants les plus préoccupants, représentant l'enjeu le plus important en raison de la gestion de ces résidus hautement salés (USGS, 2013). Ils sont dominés principalement par les ions chlorures. • Les bromures, avec des concentrations maximales très élevées et les effets documentés qu'ils ont produits sur certains sites aux États-Unis, font partie des contaminants préoccupants propres à ce secteur. • Tous ces contaminants sont, au minimum, visés par un suivi dans les *Lignes directrices*, et les chlorures, la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO_5), les matières en suspension (MES) et les solides dissous totaux sont visés par une exigence de rejet. Tous ces contaminants sont, au minimum, visés par un suivi dans les *Lignes directrices*, et les chlorures, la

		demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO_5), les matières en suspension (MES) et les solides dissous totaux sont visés par une exigence de rejet. » On comprend donc ici qu'il n'y a actuellement pas d'exigence de rejet pour les bromures et l'azote qui sont pourtant des contaminants préoccupants. Considérant les impacts documentés, il semblerait normal que non seulement un suivi soit effectué mais que des normes minimale de rejet soient respectées.
VIII	1er par.	« L'exercice confirme que la liste des contaminants visés par les exigences de rejet et de suivi des Lignes directrices provisoires est toujours pertinente. Quelques ajustements seraient possibles, et l'ajout d'un suivi de la toxicité chronique globale des eaux de reflux pourrait être envisagé. » Pour le suivi de toxicité globale, il y en a plusieurs que le ministère reconnait : mortalité chez la truite, chez la daphnie, chez la cériodaphnie. Même le microtox : (http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/methodes/bio_toxico_micro.htm). Il y en a aussi d'autres plus récents, plus ciblés, que le CEAEQ n'a pas encore approuvé, mais qui pourraient être envisagés comme watchfrog (https://www.linkedin.com/pulse/environmental-impact-industrial-effluents-joep-appels?forceNoSplash=true) ou le test YES (Yeast estrogenic sreen). La toxicité globale devrait être utilisée comme détection précoce à fréquence plus élevée (plus d'une fois par saison). Par exemple, il pourrait y avoir plus souvent le test de truite, que le ministère connait bien. En cas de toxicité détectée, un suivi plus serré et des tests chimiques et/ou d'autres bioessais plus poussés (ex. tests sur la reproduction, ou sur les perturbateurs endocriniens) pourraient alors être effectués.
VIII	1er par.	« Ce suivi devrait être envisagé, advenant le rejet continu d'eaux usées dans un milieu aquatique. » On devrait considérer ici non seulement les rejets en milieu aquatique d'eau douce mais également en milieu marin. En milieu marin, on pourrait faire un suivi benthique, un peu comme on fait en milieu d'eau douce avec les bioindicateurs. Bien que le milieu marin a un avantage de dilution supplémentaire, les effets sont quand même possibles si le rejet a lieu dans une baie. On peut effet anticiper la présence des effets sur le benthos sessile ou peu mobile ainsi que les effets sur la reproduction des espèces dans les zones ou lors des saisons de reproduction.
VIII	3ème par.	« Peu de programmes assurent le suivi des communautés aquatiques, la plupart se limitant au suivi de la qualité de l'eau. Le programme *Remote Water Quality Monitoring Network* (RWQMN) de la Susquehanna River Basin Commission (SRBC) est consacré au suivi des activités gazières dans le schiste de Marcellus, tout le long du bassin versant de la rivière Susquehanna, au nord de la Pennsylvanie et au sud de l'État de New York. C'est l'un des programmes les plus avancés en la matière. Il comprend un suivi des macroinvertébrés benthiques et des poissons ainsi qu'un suivi de la qualité de l'eau. » Tant qu'à avoir fait un échantillonnage de la qualité de l'eau et des macroinvertébrés benthiques pour l'établissement de l'état initial dans AENV09-10 n'aurait-on pas pu y ajouter aussi un inventaire des poissons aux même stations ? Non seulement un inventaire de l'abondance et la diversité mais surtout un examen par exemple des taux d'anomalies de type DELT (voir commentaire suivant).
VIII	6ème par.	« Les impacts des activités gazières et pétrolières sur les communautés biologiques sont difficiles à déterminer, car il n'est pas facile d'établir des relations de cause à effet. Malgré tout, des épisodes de mort massive de poissons ont été liés aux rejets d'eaux usées gazières. Bien qu'il ait été constaté que la densité de puits de gaz et de pétrole dans le bassin versant du fleuve Colorado

		n'a eu que peu d'influence sur la structure des communautés de poissons, certaines espèces de poissons (indigènes et menacées) pourraient tout de même être particulièrement affectées. » Cet article dont on fait référence ici (Dauwalter, 2013) montre pourtant l'effet négatif sur l'abondance des salmonidés de cette région. Il est évident que cette étude ne peut être invoquée pour minimiser l'impact possible des activités gazières et pétrolières sur les communautés de poisson à Anticosti ou même ailleurs au Québec. La composition de la faune ichtyologique est en effet assez différente. Les salmonidés sont sur Anticosti et en Gaspésie probablement les espèces les plus préoccupantes de par leur sensibilité mais également à cause de leur abondance dans les milieux aquatiques et de leur importance économique. De plus, même si il ne s'agit pas d'eaux usées gazières comme telles, les effets des hydrocarbures sur les poissons sont bien documentés. Par ex, la revue de littérature de l'étude AENV18 montre les effets des hydrocarbures sur les salmonidés. Des liens entre les déversements d'hydrocarbures dans les milieux aquatiques et les anomalies observées chez les poissons ont été également documentés à certains endroits : http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/462570/riviere-chaudiere-des-poissons-intoxiques-au-petrole http://ecowatch.com/2014/03/25/bp-gulf-oil-disaster-widespread-deformities-fish/ http://www.nature.com/articles/srep13499 Si des résidus de certains composés pétroliers se trouvent dans les eaux usées ceux-ci pourraient donc probablement induire les mêmes malformations. À cet effet, en Alberta, le Dr David Schindler suspecte ainsi un lien entre les déformations de poissons et les activités pétrolières : http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/oilsands-poisoning-fish-say-scientists-fishermen-1.939507 http://www.cbc.ca/news/politics/fish-deformities-linked-to-oil-pollution-in-u-s-and-alberta-1.1362381
IX	1er par.	« Certaines variables de communautés de macroinvertébrés et indices ont montré des variations saisonnières en réponse à l'utilisation du territoire (agriculture, zone urbanisée, forêt, etc.) et aux activités de développement du gaz de shale dans le bassin versant de la rivière Susquehanna en Pennsylvanie. […] En conséquence, le lien entre les activités de développement de l'industrie du gaz de shale et l'intégrité biotique du cours d'eau a pu être établi au printemps, mais ce lien était plus faible ou même inexistant en été et en automne. » Notons ici que l'état initial de référence établit pour les macroinvertébrés pour Anticosti s'est fait en prenant 9 échantillons en octobre 2014 sur 8 rivières (une rivière avait deux échantillons). Comme mentionné dans les commentaires du rapport AENV09-10, il faudrait ajouter un échantillonnage des macroinvertébrés aussi au printemps pour tenir compte de cette information.
IX	2ème par.	« Ces impacts potentiels pourraient survenir à la suite de la mise en place des plateformes de forage, lors du forage lui-même, de la fracturation hydraulique, de la production d'hydrocarbures subséquente ou du traitement des eaux usées. » Il faudrait aussi ajouter comme effet celui possible de l'utilisation d'eaux salées pour la fracturation et sa désalinisation (impliquant la présence de résidus). Il y aura aussi entreposage sur le site des produits chimiques utilisés pour la fracturation qui pourraient provoquer des impacts potentiels en cas de déversements ou de fuites

		accidentelles. Ajoutons aussi les impacts de l'installation des infrastructures supplémentaires comme la construction des pipelines, des routes, des ponts, et le déboisement en général qui implique une augmentation de la charge en sédiment et un lessivage supplémentaire.
IX	2ème par.	« Les impacts potentiels sur les communautés biologiques sont nombreux et pourraient même être cumulatifs ou multiplicatifs, lorsque plusieurs sources d'impacts sont présentes. De nombreux chercheurs sont en faveur d'une intensification des recherches sur chacun de ces impacts.» Vu de la concentration des installations à certains endroits on va certainement parler d'impacts cumulatifs. Il est en effet prévu de regrouper sur un même secteur usine de désalinisation, centrale thermique, aire entreposage de produits chimiques et usine de traitement des eaux usées (voir scénario AENV17). Il faudra certainement considérer ces impacts cumulatifs dans l'analyse et la proposition d'une intensification des recherche ne peut être que pertinente dans le cas présent.
IX	3ème par.	« L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures peuvent être « sécuritaires » si des mesures d'atténuation appropriées sont mises en place. Plusieurs impacts avérés et potentiels aux États-Unis résultent en fait d'infractions et de manquements aux bonnes pratiques. » Quelle proportion des cas cela représente-il ? Où sont les chiffres et les analyses ainsi que les références ? Cette information serait importante à préciser pour bien évaluer jusqu'à quel points les mesures d'atténuation limite le risque.
1. INTRODUCTION		
1	1er par.	« Désormais, ces rejets d'eaux usées sont soumis à des normes de rejet et à des traitements appropriés.. » Question : Ces normes s'appliquent-elles aussi pour un déversement dans la mer ?
2. VOLET 1 – CARACTÉRISTIQUES DES EAUX USÉES ISSUES DU FORAGE ET DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE		
3	4ème par.	« Le faible nombre de données sur les eaux usées issues des fracturations dans le schiste de l'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, et l'utilisation des données américaines provenant de formations géologiques ayant des caractéristiques différentes de celles retrouvées au Québec (principalement du Marcellus), ne permettent pas de prédire avec certitude ce que seraient les caractéristiques résultantes des eaux de reflux issues de fracturations dans les schistes de l'Utica ou de Macasty. » Bref voilà pourquoi on explique que les caractéristiques d'une future usine de traitement des eaux usées sont inconnues, de même que quelle proportion des eaux de reflux pourrait être « recyclée » directement sans traitement pour réinjection dans le sol pour un autre forage (une possibilité encouragée).
19	4ème par.	« Le tableau 3 présente un ensemble d'informations fournissant des indices quant à l'origine des composés qui ont été retrouvés dans les eaux usées issues du shale de l'Utica. » Une erreur de frappe ici on doit faire référence au tableau 4.
20	1er par.	« Hayes (2009) mentionne par ailleurs que de grandes variations de DCO sont observées autant dans l'eau brute à la base du fluide de fracturation que dans l'eau de reflux, et que ces variations semblent être dues à la réutilisation des eaux usées. Conséquemment, lorsque de l'eau usée est réutilisée, la DCO plus élevée dans le fluide de

		fracturation après ajout des intrants pourrait ne pas être liée nécessairement aux intrants utilisés. » La possibilité de recyclage a été clairement évoquée pour Anticosti vu les coûts de désalinisation. quelle influence sur la toxicité ?
24	Tableau 7	Le tableau présente la présence de plusieurs contaminants préoccupants dont certains peuvent être présents dans la chair de poisson. Il faudrait peut-être songer à réaliser un suivi des contaminants dans la chair de poisson à Anticosti advenant une exploitation qui cohabitant avec la pêche sportive dans le même bassin versant.
26	2ème par.	« Le mercure devrait faire l'objet d'une attention particulière. Les concentrations relevées devront être évaluées en tenant compte des quantités d'eaux usées qui pourraient être rejetées dans le milieu. Le thallium devrait aussi être considéré comme un contaminant à surveiller, advenant toute nouvelle opération de forage et de fracturation au Québec. » Recommandation très importante étant donné que la concentration de ces contaminants dans la chair des poissons ! Le suivi de ces deux contaminants devrait être assuré.
29	4ème par.	« Un suivi de tous les ions et métaux serait toujours nécessaire en raison des caractéristiques de ces eaux usées et de la variabilité des concentrations d'un shale à l'autre. De même, la présence d'arsenic pourrait être problématique dans une région et pas dans une autre; elle pourrait donc être vérifiée.» On voit ici l'importance de maximiser le nombre de substances suivies.
29-30	7ème et 8ème par.	« L'étude E3-5 concluait qu'un suivi particulier sur l'ensemble des COV et COVS devait être maintenu pour confirmer leur présence ou leur absence, d'autant plus que, à l'exception du toluène, ces substances se trouvent également dans la formulation des intrants (ex. : 1,2,4-triméthylbenzène, naphtalène) ou peuvent être des composés libérés du shale, comme l'ont montré notamment les résultats obtenus dans le cadre de l'étude de simulation (MDDEFP, 2013). Un suivi exploratoire sur les eaux usées de sondage ou de fracturation non traitées aurait toujours un intérêt pour connaître les contaminants organiques naturellement présents dans les schistes du Québec et pour évaluer les risques liés à un déversement accidentel ou à une fuite. Par ailleurs, mis à part le suivi des contaminants particuliers mentionnés précédemment, le suivi régulier de l'ensemble des COV et COSV dans les eaux traitées n'apparaît plus essentiel. » Même pour les substances mentionnées comme potentiellement accumulables dans la chair des poissons du tableau 7 ? Les connaissances ont-elles suffisamment évoluées en 2 années pour qu'on en vienne à une conclusion aussi différente pour l'importance du suivi ?
31	2ème par.	« Pour en tenir compte, des exigences de rejet et de suivi sont recommandées pour la mesure de la toxicité globale aiguë des effluents d'eaux usées traitées, vérifiée à l'aide d'essais de toxicité sur deux organismes aquatiques d'eau douce. » Cette recommandation est importante et nous ne pouvons que l'appuyer.
3. VOLET 2 – PROGRAMMES DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE ET IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES		
37	5ème par.	« En 2009, un épisode de mort massive de poissons, salamandres et moules principalement, est survenu à la suite d'une efflorescence substantielle de l'algue *Prymnesium parvum* dans la rivière Dunkard Creek, partagée entre les États de la Virginie-Occidentale et de la Pennsylvanie. Rapidement, les concentrations en SDT et en ions chlorures ont été pointées comme étant la cause de ce phénomène (US EPA, 2009). »

		Notons ici que les moules dont on parle sont des Unionidae, un des groupes d'animaux les plus en déclin en Amérique du Nord. On retrouve deux espèces d'Unionidae à Anticosti dont une à statut précaire, la mulette perlière de l'est (*Margaritifera margaritifera*), qui se retrouve sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
38	2ème par.	« Dans une étude visant à mesurer l'impact de la densité de puits de gaz et de pétrole de schiste dans le bassin versant du fleuve Colorado, Dauwalter (2013) a constaté que la densité des puits expliquait seulement 6,4 % de la structure des communautés de poissons en comparaison avec d'autres facteurs environnementaux. Bien que le développement existant n'ait eu que peu d'influence sur la structure des communautés de poissons, l'analyse de taxons indicateurs (*Threshold Indicator Taxa Analysis*, TITAN) a souligné un effet négatif sur l'abondance de certaines espèces à la présence de faibles densités de puits (< 0.15 puits km-2). Un seuil de changement négatif d'abondance était observable à une très faible densité de puits (0-0,3 puits·km-2) pour le chabot tacheté (*Cottus bairdii*), *Catostomus discobolus* (*bluehead sucker*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) et la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*). Par contre, le mené paille (*Notropis stramineus*), le mené tête-de-boule (*Pimephales promelas*), la carpe commune (*Cyprinus carpio*) et *Gila robusta* (*roundtail chub*) ont tous été retrouvés en plus grande abondance dans les zones de haute densité de puits. L'auteur concluait que certaines espèces de poissons (indigènes et menacées) pourraient être affectées de façon importante par le développement de l'industrie du gaz et du pétrole. » Difficile d'appliquer les résultats de cette étude réalisée dans le sud avec une communauté de poissons fort différente à ce qu'on retrouve à Anticosti ou même en Gaspésie. En effet dans cette région, les salmonidés sont rares et tous introduits. À Anticosti, on retrouve une faune de poisson composé surtout de salmonidés, avec anguilles juvénile, épinoches et fondules et parfois éperlans et gaspareau. (voir AENV20 pour liste complète). Il est clair que l'impact de la densité de puits sur les communautés de poisson va être directement influencé par des différences dans la composition en espèce et leur sensibilité relative. La présence au Québec, d'espèce relativement sensibles du moins pour les rivières situées su nord de la province laisse présager que les effets risquent d'être plus importants. À titre indicatif, selon le scénario présenté à AENV17 on envisage la présence de 6500 puits répartis sur l'île d'Anticosti faisant 7943 km^2, ce qui correspond à une densité dépassant 0,8 puits/km^2 et ce sans considérer qu'en réalité ces puits seront concentrées dans certains bassins versants puisque plusieurs zones soustraites au développement. La revue de littérature et les constats tirés des études originales est intéressantes mais il aurait fallu aussi mettre en relation ces étude avec la réalité présente à Anticosti et au Québec.
38	3ème par.	« En conséquence, le lien entre les activités de développement de l'industrie du gaz de schiste et l'intégrité biotique du cours d'eau a pu être établi au printemps, mais ce lien était plus faible ou même inexistant en été et en automne. » Même commentaire que mentionné précédemment dans le sommaire à l'effet qu'il faudrait effectuer un suivi des bioindicateurs bien répartit dans le temps et à intervalles réguliers, et d'ajouter au minimum un échantillonnage des macroinvertébrés aussi au printemps.
38-41	général	**« Section 3.2.2 Impacts potentiels »** On parle beaucoup dans cette section des impacts potentiels liés au pompage des d'eaux douce. Or, à Anticosti, on prévoit plutôt pomper l'eau salée plutôt que douce. Il y aurait lieu de de documenter les impacts potentiels de cette

		possibilité et de s'intéresser donc également aux effets du pompage en eaux salées, de la désalinisation et de l'utilisation de ces eaux comme intrants de fracturation.
39	4ème par.	« L'apport de contaminants par ruissellement de l'eau pourrait causer des impacts notables sur les communautés aquatiques (dont les espèces les plus sensibles) et la qualité de leur habitat, et entraîner la réduction subséquente de la biodiversité. » Étant donné que les espèces dominantes des communautés aquatiques à Anticosti sont sensibles aux contaminants (ex. salmonidés chez les poissons, mulettes, macroinvertébrés indicateurs de milieux peu perturbés) et que la biodiversité y est faible, cette perte de biodiversité est potentiellement plus importante que des rivières situées au sud composées d'espèces plus tolérantes.
40	Tableau 10	Excellent tableau. Par contre il aurait été pertinent pour le lecteur de mieux faire ressortir les impacts les plus importants à anticiper à Anticosti et/ou au Québec pour bien faire ressortir les enjeux les plus importants. Ce tableau demeure trop général et on comprend mal pourquoi non plus avoir tenu compte des procédés réellement envisagés à Anticosti comme mentionné précédemment.
41	6ème par.	« L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) a été étudié récemment aux États-Unis comme un exemple concret d'espèce aquatique amenée à faire face à de nombreux impacts cumulatifs potentiels (Smith *et al.*, 2012; Fisher et Weltman-Fahs, 2013; Weltman-Fahs et Taylor, 2013). » Cette constatation pourrait également s'appliquer au saumon atlantique qui fait partie de la même famille et possède des sensibilités semblables.
4. CONCLUSION		
42	6ème par.	« Afin de tenir compte de l'impact cumulatif des diverses sources d'altération du milieu, un suivi biologique pourrait être exigé, advenant le développement de la filière des hydrocarbures au Québec. » L'utilisation de pourrait est ici très peu convaincant. Ce suivi biologique **devrait** être effectué et devrait inclure non seulement le saumon atlantique, mais également le benthos et d'autres indicateurs.
ANNEXES		
62	Note en bas de tableau	« Les composés surlignés en grisé sont les 20 composés (l'eau et le quartz ne sont pas présents) les plus fréquemment rapportés par les renseignements fournis pour les puits de pétrole aux États-Unis (US EPA, mars 2015). Les trois composés regroupés à la fin de la liste n'ont pas été identifiés dans les 125 composés susceptibles d'être utilisés au Québec. » Pourquoi ? Il aurait lieu de préciser ici la raison de ne pas inclure de ces trois substances (hydroxide de potassium, acide citrique et résines phénoliques) dans la liste des 125 composés susceptibles d'être utilisés au Québec.

ANNEXE 13. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV17 : *Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti*

Rapport analysé par Isabelle Picard, en collaboration avec Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : WSP. 2015. Élaboration d'un projet type concernant les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz à Anticosti (AENV17). Rapport produit pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 130 pages et annexes.

Commentaires généraux :

Ce document essentiel pourtant à l'analyse globale n'a été déposé que tardivement dans le processus de dépôt des études du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles. Pourtant il aurait dû être préliminaire à plusieurs autres études puisque le fait d'avoir un scénario détaillé aurait pu affiner les analyses effectuées pour d'autres études. Il est d'ailleurs mentionné dans contexte et objectif que cette étude servira à évaluer adéquatement les effets environnementaux sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que les effets sur la société et l'économie. Or, toutes ces études semblent avoir été effectuées simultanément, ce qui rend la compréhension de l'ensemble assez difficile pour le lecteur. On se retrouve aussi avec des nombreuses estimations et scénarios différents. Les scénarios étudiés des autres rapports ne correspondent pas toujours entre eux. Même si ce rapport en tant que tel présente un scénario clair et détaillé, le lecteur ayant lu le reste de la documentation se pose de nombreuses questions. Les présents commentaires se concentrent sur la section 3 (Projet type) et ne survolent que brièvement la section 4 (Émissions atmosphérique et bruits) qui est analysée globalement avec les autres rapports liés au GES à l'annexe 1.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV17.

Page	Paragraphe	Commentaires
Sommaire		
iii	2ème par.	« Les particularités de ce projet par rapport à d'autres projets d'exploitation visant des systèmes pétroliers et gaziers non conventionnels sont les suivantes : · l'extraction d'hydrocarbures combinant une phase gazeuse (78 %) et une phase liquide (22 %); · la désalinisation de l'eau de mer pour approvisionner le procédé de fracturation; · la réutilisation de l'eau de fracturation et le traitement sur place des eaux non réutilisables avant le rejet en milieu naturel; · la production locale d'énergie électrique pour approvisionner certains équipements, à partir de la combustion d'éthane extrait des puits; · le traitement des hydrocarbures à partir d'infrastructures localisées directement sur l'île d'Anticosti; · la liquéfaction des produits et l'approvisionnement de navires-citernes à partir d'une usine flottante, localisée à 4,5 km au large. »

		On parle donc ici de beaucoup de particularités et d'inconnus par rapport à d'autres projets. Il nous semble que certaine de ces particularités auraient dû demander des analyses de leurs effets plus précisément. Notamment les effets environnementaux de la désalinisation.
iii	3ème par.	« Il importe toutefois de rappeler que la description du projet type repose sur de nombreuses hypothèses, notamment la composition des hydrocarbures, qui influencent considérablement les choix technologiques qui ont été retenus. Par conséquent, un changement dans les prémisses de base pourrait modifier de manière significative certaines étapes du projet type. » On comprend que des explorations et essais doivent encore avoir lieu pour préciser plusieurs de ces hypothèses, ce qui est compréhensible. Ceci dit comparativement à d'autres projets d'extractions de pétrole ou gaz de schiste, le projet d'Anticosti semble ajouter pas mal plus d'inconnus et de contraintes techniques. Ces modifications affecteront jusqu'à quel point les effets environnementaux et les coûts économiques estimés ailleurs ?
2. Description du milieu		
3	2ème par.	« La présente proposition est celle qui semble la plus réalisable pour un tel projet, de l'obtention des permis et des autorisations nécessaires pour les phases d'exploration, d'exploitation et de mise en marché des hydrocarbures » N'est-ce pas un peu prétentieux comme affirmation ainsi puisqu'il faudra encore que ce projet franchisse les étapes d'étude d'impact, d'analyse de recevabilité de la part de tous les ministères consultés par le MDDELCC ainsi que de consultations publiques devant le BAPE. L'acceptabilité sociale devrait aussi compter dans cette équation. En fait, une formulation plus neutre aurait été plus appropriée. Par contre, il semble qu'aucune étude d'impact ne soit requise pour un projet d'exploitation. Voir les commentaires pour la page 22.
4	4ème par.	« Les côtes de l'île et certaines zones marines adjacentes sont particulièrement riches sur le plan biologique. En contrepartie, le milieu terrestre est soumis à plusieurs problématiques relatives à la biogéographie insulaire. La biodiversité est faible et le milieu biologique est fortement perturbé en raison de la surpopulation du cerf de Virginie. L'introduction de cette espèce sur l'île voilà plus de 135 ans, a amené de profonds bouleversements écologiques, tant au niveau de sa faune qu'au niveau de sa flore. Sur le plan socioéconomique, la population de l'île d'Anticosti (environ 240 personnes résidant à Port-Menier) vit des ressources provenant de l'exploitation forestière et des activités récréotouristiques liées à la chasse au cerf de Virginie et la pêche au saumon atlantique. Ces activités économiques ont toutes montré certaines difficultés depuis la dernière décennie. L'île d'Anticosti présente plusieurs types de zones protégées de grande valeur environnementale. » On ne peut qu'être d'accord avec l'impact négatif de la surpopulation des cerfs de virginie sur la faune et la flore de l'île. Toutefois, le lecteur pourrait être amené ici à conclure que la faune et la flore de l'île n'ont que peu de valeur et que l'intérêt sur l'île se limite au saumon atlantique et au cerf de virginie, alors qu'en fait l'île abrite malgré les perturbations plusieurs espèces floristiques rares à cause de la présence des roches calcaires. On mentionne d'ailleurs la présence de plusieurs zones protégées de grandes valeurs environnementales établies justement à cause de la présence de cette flore particulière. Bien que ces aires protègent une partie de la distribution de ces plantes à statut particulier, une partie pourrait se retrouver également sur les sites des futurs forages, ce que seuls des inventaires floristiques détaillés pourraient révéler. Il faudrait donc prévoir des inventaires floristiques sur les sites de futures plateformes où on retrouve des affleurements de roches calcaires.
3. Projet type		

7	2ème par.	« la définition du projet type tient compte de la législation actuelle. Dans ce contexte, la mise en oeuvre des bonnes pratiques de gestion, alors qu'elles ne sont pas exigées par la réglementation en vigueur, n'est pas nécessairement maximisée. La captation des gaz lors de la complétion du puits en est un exemple; » On parle d'un scénario établit avec des normes minimales. Est-ce donc vraiment réaliste avec ce que la future loi devrait contenir minimalement ?
7	2ème par.	« l'utilisation possible de certaines technologies émergentes n'a pas été considérée dans la présente description et pourrait faire l'objet d'analyses particulières. Par exemple, la fracturation au propane pourrait constituer une avenue à explorer dans le contexte d'Anticosti. » La fracturation au propane est un procédé qui demanderait certainement des analyses environnementales supplémentaires avant d'être autorisé. Le gouvernement exigera-t-il de telles analyses ? En plus des effets environnementaux supplémentaires (risques déversement lors du transport des fluides), quel serait l'impact de ce procédé sur les coûts ?
7	3ème par.	« De plus, WSP tient à souligner que le projet type à Anticosti est significativement différent de ce qui peut se faire ailleurs dans le même contexte géologique, en raison notamment du contexte insulaire du site et de son éloignement des réseaux de distribution existants et plus particulièrement des contraintes techniques que son territoire impose, notamment au niveau des infrastructures de transport terrestre. » Bref ce projet est difficilement comparable à ce qui se fait ailleurs et présente certainement des coûts supplémentaires et des effets environnementaux additionnels qu'il faut impérativement considérer avant toute comparaison avec les autres projets d'exploitation des gaz et pétrole de schiste réalisés ailleurs.
7	4ème par.	« Aucune caractérisation chimique des hydrocarbures contenus dans la formation géologique de Macasty sur Anticosti n'était disponible au moment de la rédaction de ce rapport à l'automne 2015. La détermination de la composition chimique la plus plausible et à partir de laquelle le projet type a été développé découle d'hypothèses de travail… » Bref on parle d'hypothèses.
8	1er par.	« Ainsi, en se basant sur les données disponibles pour la formation de Point Pleasant en Ohio, le gisement d'Anticosti serait constitué de 22 % de pétrole et de 78 % de gaz (tableau 3.1). Il ne contiendrait pas de composés soufrés, comme le sulfure d'hydrogène (H_2S) ni de composés azotés, comme l'ammoniac (NH_3). » Hypothèse de base utilisée dans le reste de l'analyse.
11	2ème par.	« Lorsqu'elles seraient construites, les plateformes auraient chacune une superficie de 200 m par 200 m (4 ha). En cours de production, cette superficie serait réduite à 120 m par 120 m (1,44 ha). » Lorsqu'on considère les centaines de plateformes prévues (voir plus bas l'estimation de 712 plateformes), on parle d'un total de 28,5 km^2. Ceci peut sembler relativement peu étant donné l'immensité du territoire (on parle de 0,3% superficie déboisé), cependant les impacts écologiques peuvent quand même possibles sur la zone terrestre déboisée. Il serait important de vérifier la présence d'espèces à statut précaire sur les sites choisis si ceux-ci sont

		situés dans une zone calcaire lors de l'étude d'impact, notamment pour éviter destruction de la flore à statut précaire qui sera détruite directement lors de la construction de la plateforme. Ces milieux ouverts peuvent constituer des zones de colonisation d'espèces floristiques introduites adaptées aux milieux ouverts ce qu'il est important aussi de considérer dans les suivis.
11	4ème par.	« Le scénario de déploiement prend en considération un début de la production en 2020, qui s'échelonnerait par la suite sur 75 ans. Le scénario considère l'aménagement de 712 plateformes étalées pendant 50 ans, pour une moyenne de 15 plateformes construites annuellement et un total de 6 500 puits. » Élément important à garder en tête pour l'évaluation des impacts par la suite.
19	carte	Cette carte révèle plusieurs détails qui étaient inconnus dans les autres études. Notamment la localisation plus précise des sites envisagés pour les plateformes, des pipelines, des autres infrastructures et surtout de leur répartition sur le territoire et de leur date de mise en service prévue. Bien qu'il s'agisse ici d'une hypothèse amenée à être modifiée, il est possible de remarquer la présence des plusieurs puits dans le bassin versant de la rivière Jupiter mais également des usines de désalinisation et de l'entrepôt de produits chimiques. Un bateau-usine, une aire d'échouage et un quai de remorquage seraient présents à tout juste une dizaine de kilomètre de son embouchure. Notons ici que cette rivière est la principale rivière à saumon atlantique de l'île, ayant une importance écologique et économique importante pour la pêche sportive. Rien n'apparaît dans le texte concernant l'aire d'échouage des barges et le quai des remorqueurs. Qu'est-ce que c'est que ces équipements ? À quoi serviraient-ils ? Quelle serait la fonction des remorqueurs ? Et celle des barges ?
21	6ème par.	« Une caractérisation initiale des sols, des eaux de surface et souterraine ainsi qu'un suivi de la qualité des eaux et des sols jusqu'à la fermeture des sites devront être réalisés. » Élément très important dans le suivi futur ! Ajouter un suivi floristique serait aussi pertinent pour certains sites.
22-23	Section complète sur Demandes d'autorisation	On trouve ici un bon résumé des autorisations se rapportant aux lois et à la réglementation provinciale, mais on semble avoir oublié la réglementation fédérale. Il aurait été pertinent de traiter également des autorisations fédérales qui pourraient être requises auprès notamment d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada via entre autres la Loi canadienne de Protection de l'Environnement, la Loi sur les espèces en péril ou encore la Loi sur les pêches. Est-ce que Ressources naturelles Canada, Pêche et Océans Canada, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ainsi que l'Office nationale de l'Énergie pourraient être également concernés par certains aspects d'un tel projet ? À tout le moins, il aurait été pertinent de préciser qu'on ne considérait dans cette section que les lois et autorisations provinciales requises.
22	1er par.	« En vertu de l'article 7.1 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le promoteur doit réaliser une consultation auprès des autorités et de la population locales afin de présenter les mesures d'atténuation et de compensation à mettre en place » Extrait de l'art. 7.1. Celui qui demande un certificat d'autorisation pour des travaux mentionnés à l'un des sous-paragraphes a ou b du paragraphe 6 de l'article 2, que leur réalisation ait lieu dans un cours d'eau à débit régulier ou

		intermittent, un lac, une tourbière, un étang, un marais ou un marécage ou en dehors d'un tel milieu, doit préalablement informer et consulter le public. Les sous-paragraphes a et b disent ceci : 6° les travaux de forage autorisés en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), à l'exclusion: a) de ceux destinés à rechercher ou à exploiter du pétrole ou du gaz naturel dans le shale, communément appelé «schiste»; b) de toute opération de fracturation destinée à rechercher ou à exploiter du pétrole ou du gaz naturel; Cela veut dire que pour tout projet d'exploration ou d'exploitation, seule une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 doit être produite et déposée au MDDELCC. Cependant, une consultation doit être effectuée auprès des autorités et du public locaux. Aucune étude d'impact ne serait donc requise pour un projet d'exploitation et les consultations ne seraient faites que localement. Cela semble étonnant a priori pour un dossier d'exploitation pouvant induire d'importants risques. Cela va à l'encontre de l'esprit de la réforme du régime d'autorisations en vertu de la LQE, telle que préconisée par le ministre Heurtel dans son Plan Vert, qui veut que les projets à risques « élevés » soient automatiquement assujettis à la réalisation d'études d'impact sur l'environnement. Il apparaît aisé de convenir qu'un projet routier, de dragage ou encore d'éoliennes ne représente pas le même niveau de risques qu'un projet d'exploitation d'hydrocarbures. Pourtant, de nombreuses études d'impact ont porté sur de tels projets.
23	4ème par.	« L'aménagement physique du site consiste :[…] · au décapage de la couche végétale jusqu'au minéral; » On parle donc d'une destruction de l'ensemble de la végétation. L'importance des inventaires botaniques dans les zones potentielles d'espèces rare est donc importante. Remettre en état le site après l'exploration dans une zone de forêt passablement perturbée par le broutage, avec un sol fragile et mince et un rythme de croissance végétal lent va aussi certainement demander une certaine planification. Ce sol nu pourrait représenter un milieu propice à l'invasion d'espèces exotiques envahissantes de milieux ouverts. Il serait donc important de faire un certains suivi.
24	1er par.	« L'arrivée des équipements par voie maritime nécessitera de prendre en considération l'implantation de nouvelles infrastructures portuaires sur un futur site qui prendra en compte les contraintes liées à la navigation et à l'environnement. Les contraintes par rapport à la navigation sont fort nombreuses sur cette île, connue autrefois comme le « cimetière du golfe » à cause du grand nombre d'épaves. Il faudrait choisir un site minimisant le plus possible les risques de naufrages puisque ce risque influencera directement les risques de déversements pour le transport maritime.
24	1er par.	« Puisque les équipements spécialisés proviendront surtout des marchés internationaux, des mesures particulières devront être prises en compte afin de prévenir et de réduire au minimum les risques d'invasions d'espèces exotiques (p. ex. insectes, petits mammifères, plantes nuisibles) dans ce milieu insulaire isolé.» Recommandation importante. Il s'agit ici d'un risque non négligeable. Ceci dit il faut aussi se préoccuper de

		minimiser le risque d'introduction des espèces pour TOUS les transports d'équipements, de matériel et humains, même en provenance du Québec. En effet, des espèces exotiques envahissantes se trouvent déjà au Québec et le transport de matériel pourrait permettre l'accès à l'île ou accélérer leur invasion.
25	2ème par.	« Selon le scénario de déploiement proposé, 15 plateformes ayant chacune de 5 à10 puits seront aménagées annuellement. Le volume d'eau nécessaire est estimé à 9 450 000 l/j. » Il est clair après avoir lu les études sur l'hydrologie (AENV02-03-06) que la quantité d'eau de surface disponible sur l'île est insuffisante, surtout si on considère que l'estimation actuelle des besoins est 3 fois plus importante ici que dans le scénario étudié pour l'étude hydrologique (qui était de 3 340 m³/jour voir p.3)
25	4ème par.	« Le pompage de l'eau de mer s'avère donc nécessaire pour forer et pour fracturer la roche. Comme la fracturation à l'eau de mer n'est pas courante dans l'industrie des gaz de schiste pour des considérations technologiques (Smith, 2015), la fracturation à l'eau douce sera privilégiée à Anticosti. » Reconfirmation ici qu'il faudra non seulement utiliser de l'eau de mer mais probablement la désaliniser.
25	5ème et 6ème par.	« Le procédé de désalinisation par distillation à effets multiples, par compression mécanique de vapeurs (MED-MVC), semble être le procédé le plus indiqué dans le contexte d'Anticosti. Alimentés à l'électricité (7-12 kWh/m3 d'eau), des compresseurs produisent la chaleur nécessaire à l'évaporation de l'eau de mer. » Quels sont les impacts environnementaux de ce procédé ? La distillation de l'eau de mer pour produire de l'eau douce induirait quels sous-produits de rejets ? Que fait-on des résidus de distillation ? de quoi sont-ils composés ces résidus (d'eau très salée, de composés chimiques concentrés, de contaminants potentiels pouvant être rejetés dans le milieu, etc.) ? Est-ce de l'eau très salée et si oui, quelle teneurs sont attendues et où serait-elle rejetée ? Y aurait-il d'autres contaminants ou composés chimiques concentrés qui seraient produits ? On nous indique aussi plus bas que : « Une ou plusieurs unités de désalinisation seraient aménagées sur l'île afin de fournir l'eau douce requise. » Sur la carte, il semble y avoir une unité fixe alors qu'à la page 58 on parle d'unité mobile. Qu'en est-il réellement ? Doit-on comprendre qu'il y en aurait une fixe et d'autres qui seraient mobiles ? Combien d'unités fixes et mobiles en tout ? « L'alimentation en électricité, à partir d'une centrale au gaz, est aussi une option envisageable. C'est le scénario retenu dans cette étude compte tenu des grandes quantités d'éthane disponibles. Les systèmes de pompage de l'eau désalinisée vers les puits pourront eux aussi être alimentés par des génératrices au gaz ou par l'électricité produite localement » Si on prend les estimations de besoins en eau de dizaine de millions de litres par puit (23 millions de litres considérant avec 25% reflux partiellement recyclable), on parle d'une consommation énergétique de plus de 100 000-200 000 KWh par puit juste pour permettre de produire l'eau désalinisée nécessaire à la fracturation sans

		compter tout le reste de la consommation énergétique nécessaire pour la transformation (voir estimation de WSP plus bas semblable). Comment sera produite cette électricité ? L'électricité produite probablement par centrale thermique donc énergie fournie par le gaz sur place ou importé. Si on considère que 1 m³ de gaz naturel produit 10kWh environ, cela fera donc un besoin d'autant de gaz que d'eau pour permettre de désaliniser cette eau ? Au total, on parle donc de dizaine de millions de mètre cube de gaz consommés ? Cela semble énorme !
27	2ème par.	« Selon les données disponibles, pour Anticosti, la couche géologique d'intérêt (Macasty) se situe à une profondeur de 1 km dans la partie nord de l'île et à une profondeur de 3 km dans la partie sud de l'île, ce qui donne une profondeur de puits vertical moyenne de 2 000 m. Quant à la longueur des forages horizontaux, il sont prévus à environ 900 m lors de l'exploration et à 1 600 m en phase de développement. » On comprend ici que l'estimation des besoins en eau est basée sur la moyenne de la longueur d'un puit. Or, il semble que la répartition des plateformes ne soit pas répartie de façon égale sur les deux parties de l'île si on regarde les cartes 3.1. et 3.2. On se rend aussi compte que l'effort à investir pour une partie des puits en terme de besoins en eau, donc d'énergie nécessaire pour pouvoir la désaliniser, est inégal sur l'île.
28	1er par.	« Le fluide de fracturation est composé d'eau à 90 %, de sable à 9,5 % et d'additifs chimiques à 0,5 %. » Il faut donc comprendre que 0,5% du 23 millions litres/puits et du 6500 puits estimés (jusqu'à 385 plateforme/an), on parle quand même de plusieurs dizaines de millions de litres de produits chimiques même en considérant un recyclage des produits.
29	2ème par.	« Il est de pratique courante que la livraison d'agents de soutènement et de produits chimiques soit faite le jour même de la fracturation pour une utilisation en juste à temps, et en évitant autant que possible tout entreposage sur le site. Des camions de transport spécialisés pour l'industrie de la fracturation permettent l'approvisionnement direct au mélangeur. L'éloignement relatif d'Anticosti suggère l'établissement d'une aire d'entreposage centralisée sur l'île, afin de pourvoir à l'approvisionnement des multiples puits qui seront en développement. » Cette situation implique que les risques environnementaux de déversements des produits chimiques de fracturation pourraient être plus élevés à Anticosti comparativement à d'autres gisements ailleurs de par la présence d'un entreposage des produits sur le site, ce qu'on évite généralement ailleurs. Combien de litres à la fois seront entreposés ? C'est pour cela qu'il faudra inclure, lors de la production de l'étude d'impact, une analyse des risques technologiques et environnementaux en bonne et due forme pour le site d'entreposage.
29	3ème et 4ème par.	« Bien que près de 90 % des eaux de reflux soient recyclées dans les opérations du shale de Marcellus, cette pratique n'est pas courante dans l'industrie. […] Dans le contexte d'Anticosti, le recyclage des eaux de reflux est le mode de gestion à privilégier pour la gestion des eaux de reflux (section 3.3.8). » La fracturation à Anticosti présente ainsi des contraintes et des coûts supplémentaires. Quel est l'impact du recyclage des eaux usées sur les risques environnementaux de déversements d'eaux usées dans l'environnement ?
30	1er par.	« Une torchère à flamme visible est considérée adéquate dans le contexte d'Anticosti. »

		Flamme visible, on parle donc de pollution lumineuse probable. Est-ce que cet effet a été évalué ? Bien que ce phénomène soit encore peu documenté et qu'il puisse être difficile de quantifier ces effets environnementaux, il est à être considérer certainement, surtout que le saumon a été considéré sensible ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux (e.g. Riley, 2015 ; Siblet, 2008). Une évaluation de la pollution lumineuse produite pourrait être évaluée dans l'étude d'impact
31	7ème par.	« Compte tenu des propriétés des couches géologiques de l'île d'Anticosti, l'aménagement d'une lagune excavée semble peu probable. Par conséquent, l'utilisation de réservoirs étanches mobiles semble un choix à privilégier, car les eaux de reflux pourront facilement être transportées vers un autre site de forage pour être réutilisées. Dans le cas où les eaux ne sont plus réutilisables, elles pourront être pompées par le réseau de conduites de surface vers l'usine de traitement des eaux usées pour être traitées » Très intéressant comme possibilité pour réduire la quantité d'eaux usées à traiter. Même question que précédemment, quel est l'impact de l'entreposage des eaux usées dans les réservoirs étanches mobiles et du transport de ces eaux sur les risques de déversement possibles des eaux usées contenant certains produits chimiques? Il faudra donc inclure une analyse des risques environnementaux pour toutes les activités de transport, incluant le transport des eaux usées en plus des hydrocarbures extraits.
33	2ème par.	« WSP prévoit également que le traçage électrique sera privilégié pour prévenir les risques de gel, par exemple aux points bas du séparateur triphasique, de même qu'à la pompe à eau. Dans le contexte d'Anticosti, les fils chauffants seraient alimentés par un ensemble photovoltaïque-batteries. » Même en plein mois de février à la latitude où est situé Anticosti ? N'est-ce pas un peu utopique dans le cas de températures très basses ?
33	4ème par.	« L'eau sera collectée régulièrement par un camion et sera, soit acheminée vers un autre site de forage en exploration ou en développement pour être réutilisée si sa composition le permet, soit acheminée à l'usine de traitement des eaux pour être traitée » Si les estimations du document de 5,75 millions de litres d'eaux de reflux par puits sont correctes, on parle donc du transport de dizaine de millions de litre d'eaux usées par puits et probablement de centaines de millions par jour. Comment ces eaux contaminées seront-elles transportées jusqu'à l'usine et quel est le risque de déversement de ces eaux usées contaminées dans l'environnement ? Il sera important de considérer cette étape et de minimiser les risques de déversement des eaux usées.
34	4ème par.	« Pour des fins comparatives, le projet de gaz naturel liquéfié de Gorgon en Australie, réalisé en milieu insulaire, par la pétrolière Chevron et dont les investissements sont estimés à 54 milliards USD, démontre l'ampleur des installations requises (figure 3.4) pour produire 15,6 Mt/a de GNL. Cette capacité de production est cinq fois plus élevée que celle prévue à Anticosti. L'usine de Gorgon doit débuter la livraison des hydrocarbures dès la fin de 2015. » Doit-on comprendre qu'on devrait probablement investir autant pour produire cinq fois moins ?
39	3ème et 4ème par.	« L'éthane produit par l'unité de séparation des gaz devra être géré en considérant divers besoins technico-économiques. […] La solution optimale pour la gestion de l'éthane doit tenir compte des grands volumes qui seront produits. L'hypothèse que le gisement aura une composition de 15 % d'éthane dans sa portion gazeuse reste à confirmer. »

		Information importante pour le commentaire plus bas.
40	1er par.	« L'exportation et la transformation de l'éthane seront certainement des activités qui seront la principale source d'émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ces émissions sortent toutefois des limites de l'inventaire des émissions du projet type. En effet, il est probable que la transformation se réalise à l'extérieur d'Anticosti en raison de sa situation géographique, et, par conséquent, les activités ne seront plus sous le contrôle des entreprises qui exploitent les hydrocarbures à Anticosti. » Bref il est clair que le nombre de GES totaux émis par l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti est de bien supérieur au nombre qui est calculé dans les inventaires des GES liés au projet.
42	1er et 2ème par.	« Le recyclage des eaux de reflux (5,75 millions de litres/puits et leur réutilisation sont incertains dans le contexte d'Anticosti. La disposition d'eaux de reflux peut se faire par camion-citerne. Avec des camions d'une capacité de 50 000 l, 115 voyages sont à prévoir. Cette situation se présente parfois, avec tous les défis logistiques que cela pose, sans compter les risques pour la rentabilité du projet (Accenture, 2012). […] WSP fait l'hypothèse que les eaux de reflux récupérées à la suite de la fracturation hydraulique et les eaux de formation soutirées des puits à l'étape de production seront acheminées vers l'usine centrale de traitement des eaux par une conduite adjacente au réseau de collecte des hydrocarbures. » Il faut mentionner ici que ce calcul de 5,75 millions litres par puits est moyen, pour certains puits la quantité pourrait être plus élevée puisque la profondeur du forage est plus élevée. On pourrait donc parler facilement de plus de 8,5 millions de litres d'eaux usées pour les puits liés aux gisements situé au sud qui auraient 3km de profondeur plutôt que le 2km moyen.
42	6ème par.	« À Anticosti, ces équipements seront installés sur une usine flottante (FLNG-Floating Liquefied Natural Gas), tel que proposé dans l'étude du chantier Transport (WSP, 2015). Ce navire-usine serait ancré à un mouillage au large, à environ 4,5 km de la côte sud de l'île d'Anticosti (carte 3.3). Il serait raccordé à un pipeline pour le transfert des hydrocarbures. » L'usine flottante serait-elle en opération à l'année (365 jours) ? Elle serait reliée à l'île par un pipeline. À 4,5 km au large à cet endroit, il s'agit d'un site particulièrement exposé aux conditions maritimes du golfe. Est-ce que sa position serait stable en tout temps ? Est-ce que certaines conditions de mer nuiraient aux activités de l'usine ou les interrompraient ? Est-ce que ces conditions pourraient représenter un risque à l'égard de l'intégrité du pipeline ? Aucune analyse de risques même sommaire n'a été présentée dans cette étude.
43	3ème par.	« Au point culminant du scénario de déploiement, alors que 15 plateformes seront aménagées annuellement, la quantité de diesel requise pour alimenter l'ensemble des équipements est estimée à 50 millions de litres. » Ceci est quand même considérable, on parle de probablement de 2 à 3% de la production de pétrole estimée si on se fie à l'estimation de 1,8 millions de mètre cubes de pétrole produit par année durant cette période culminante.
44	2ème par.	« Une installation de transbordement permet de transférer le GNL et le pétrole à partir du FLNG jusqu'aux usagers.» L'étude d'impact à produire devrait considérer toutes les activités d'exploitation du projet jusqu'à celle-ci, et également jusqu'à la fermeture des puits.
45	5ème et 6ème	« La gestion des déblais de forage débute par une caractérisation des fragments de roche. Si la composition de ces résidus le

	par.	permet, ils seront utilisés comme matériel de remblayage (CIRAIG, 2012). Si les critères ne sont pas satisfaits, ils seront acheminés vers un site d'enfouissement approprié. […] Si la composition le permet, les boues [de forage] seront réutilisées pour un autre forage. Sinon, elles seront caractérisées et éliminées dans un site d'enfouissement approprié. » Quelle quantité de déblais et de boues de forages non réutilisables pourraient être enfouis ?
46	3ème par.	« Les types de traitement des eaux de reflux qui sont les plus susceptibles d'être utilisés sont les suivants : · la filtration (taille des mailles de 0,04 à 3 microns), qui permet de retirer les solides en suspension; · la précipitation chimique, laquelle permet d'éliminer les métaux et les éléments causant de l'entartrage (calcium, magnésium, baryum, strontium, fer et manganèse); · le traitement thermique (distillation, évaporation), qui permet de réduire les solides dissous à des concentrations qui permettent généralement le rejet dans le milieu. » Beaucoup d'inconnus sont présents pour déterminer si la filtration sera suffisante. On ignore en effet non seulement quelles substances seront traitées, mais les volumes à traiter, de même que l'endroit où sera effectué les rejets. Il faudra bien analyser les substances présentes dans les eaux usées pour adapter le procédé de même que tenir en compte le milieu récepteur où seront rejetées les eaux usées. Quelles seront les normes appliquées ? Il est clair que peu importe le procédé de filtration on peut s'attendre à un effet environnemental sur le milieu qui sera plus ou moins grand mais dont on devrait tenir compte au-delà des normes réglementaires et même si le rejet a lieu en milieu marin. La précipitation chimique traitera en effet que pour un certain nombre de substance, étant donné la grande quantité de produits chimiques potentiellement contenus dans les eaux usées et des coûts de tels procédés, il faudra porter une attention particulière au choix final de traitement et il serait important d'aller au-delà des normes minimales réglementaires
4. Émissions atmosphérique et bruits		
47	4ème par.	« - la mobilisation et la démobilisation de la machinerie par voie maritime, en provenance du continent, ne sont pas considérées dans cette étude; - sachant que les équipements spécialisés et les intrants de production spécialisés (p. ex. les produits chimiques entrant dans la composition des fluides de forage) proviennent principalement de l'extérieur du Québec, sans connaître l'origine, leur transport n'est pas compris dans les limites de cette étude; » Il y a donc potentiellement beaucoup d'émissions de GES non comptabilisés qui pourtant sont indirectement causées par le projet. Même si l'entreprise ne doit pas nécessairement compenser ces émissions, il demeure que les émissions de gaz à effet de serre totales du projet sont probablement plus élevées que l'estimation réalisée.
49	3ème par.	« Les sources d'émissions suivantes sortent du cadre du mandat actuel et feront l'objet d'une étude distincte : - les émissions des moteurs à combustion interne pour la mobilisation de la machinerie et l'approvisionnement en matières premières, que ce soit par bateau ou par camion; - le soulèvement de poussières lors du passage des camions sur des routes non pavées; - le soulèvement de poussières lors de la manutention et du transbordement des sols et des matériaux en vrac solides. »

		Rassurant de voir que ces émissions seront éventuellement comptabilisées.
52	4ème par.	« Il est prévu que certains groupes électrogènes soient alimentés par un carburant riche en éthane provenant des puits afin de valoriser ce composé. Ce type de technologie n'est pas abondamment documenté, et le recours aux données d'équipements similaires, sans être identique, peut s'avérer nécessaire. » On remarquera ici encore l'incertitude de l'évaluation des émissions.
58	2ème par.	« WSP projette qu'une unité de désalinisation mobile se déplacera au rythme imposé par le scénario de déploiement. WSP estime que deux pompes de 150 kW sont nécessaires pour approvisionner les puits » Est-ce qu'il y aurait plusieurs unités mobiles, en plus d'une unité fixe ? Quelles seraient les fonctions de chacune ?
58	2ème par.	« Les hypothèses qui supportent ce choix sont les suivantes : […] longueur de tuyauterie maximale de 30 km, soit le puits le plus éloigné de l'usine ; » Est-ce qu'il pourrait y avoir des risques de ruptures et de déversement d'eau salée dans les cours d'eau environnants ? Si oui, quelles en seraient les conséquences, notamment dans l'habitat du saumon ?
58	3ème par.	« Peu importe la technologie utilisée, la désalinisation de l'eau est un procédé énergivore […] À un rythme de 15 plateformes aménagées par année, chacune étant composée d'un maximum de 10 puits, la consommation annuelle de l'usine de désalinisation est estimée à 41 400 MWh. » Comme estimé précédemment on parle donc d'une consommation énergétique importante !
58	4ème par.	« Le scénario probable retenu par WSP est l'alimentation en électricité de l'unité de désalinisation et des systèmes de pompage, à partir de la centrale thermique alimentée à l'éthane. Aucune émission directe n'est à prévoir pour l'usine de désalinisation et les systèmes de pompage; toutes les émissions directes sont comptabilisées pour la centrale électrique (section 4.5.6.2). » Une erreur de numérotation ici (plutôt 4.5.7.2) qui rend difficile pour le lecteur l'obtention de l'information,
75	4ème par.	« En l'absence de données précises sur la composition des produits chimiques entreposés dans chacun des réservoirs, il n'est pas possible de déterminer de taux d'émissions, ni de faire de bilan d'émissions. » Une autre incertitude quant au calcul des GES, bien que cet élément soit probablement négligeable.
78	4ème par.	« Le volume des eaux de reflux a été estimé à 5,75 millions de litres par puits. Ces eaux seront entreposées dans des réservoirs fermés avant d'être réutilisées ou traitées. À ce stade de l'étude, il n'est pas possible d'estimer les concentrations des différents composés présents dans l'eau de reflux et, par conséquent, les émissions provenant des réservoirs. En effet, les données disponibles ne permettent pas d'estimer un volume de gaz ni d'hydrocarbures liquides qui pourraient être en contact avec les eaux de reflux et ainsi quantifier la composition des eaux. » Nouvelle incertitude quant au calcul des émissions, montrant bien que l'estimation des émissions est minimale.
114	1er et 2ème par.	« Il n'est pas possible de déterminer le nombre, la capacité, les caractéristiques et les durées d'utilisation des équipements qui composent une usine de l'envergure de celle prévue à Anticosti. Ainsi, les paramètres d'émissions aux fins de modélisation, les

		taux d'émissions ne sont pas présentés pour cette étape du projet. […] Toutefois, une adaptation des données produites pour le cycle de vie dans le shale de Marcellus (National Energy Technology Laboratory, 2014) permet à WSP de donner un ordre de grandeur des émissions de gaz à effet de serre pour l'étape de production. » Quand est-ce qu'on pourra obtenir ces données ? Un ordre de grandeur est-il suffisant pour bien juger des émissions ? Utilisons un comparatif réellement fiable, considérant que l'usine sera en partie flottante et non sur la terre ferme ?
118	4ème par.	« L'usine de traitement des eaux de reflux serait éventuellement alimentée par la centrale électrique. […] Les équipements requis pour traiter les eaux de reflux émettront des émissions indirectes en lien avec la consommation d'énergie (moteur, pompe). La consommation d'énergie n'est pas quantifiée pour l'usine d'Anticosti, en l'absence de détails sur les procédés et les équipements utilisés. Ces émissions seraient éventuellement comptabilisées pour la centrale électrique, lors de la combustion du carburant riche en éthane. […] En ce qui concerne la gestion des déblais et des boues de forage, des émissions en lien avec le transport des matières vers les lieux de disposition sont à prévoir. Les activités sortent toutefois du cadre de ce mandat. » Encore ici on voit le bilan réel des émissions pourrait être vraisemblablement augmenté significativement avec la précision de plusieurs variables inconnues à ce stade. Tout cet aspect de traitement des résidus solides et des eaux usées demanderont une certaine dépense énergétique et une utilisation du carburant qui augmenteront le bilan GES.
	4. Conclusion	
119	4ème par.	« Un bilan des émissions atmosphériques pour l'année 2029 permet de constater que (tableau 5.1): - pour la famille des principaux contaminants atmosphériques, les limitations rencontrées par l'absence de données pour l'usine de traitement des hydrocarbures et pour l'usine de liquéfaction empêchent de faire un portrait complet et instructif des émissions pour l'ensemble du projet type; » Bref au niveau des contaminants atmosphériques nous ne pouvons pas faire de projections sur les effets à partir des données actuelles.

ANNEXE 14. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV18 : *Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière*

Rapport analysé par Isabelle Picard, avec la collaboration de Michel Belles-Isles

Référence complète du rapport analysé : Valiquette, E. 2015. Étude AENV18 - Caractérisation de l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière. Laboratoire des sciences aquatiques, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, xi + 38 p.

Commentaires généraux :

Ce rapport présente une revue de littérature complète sur les populations de saumon atlantique sur l'île d'Anticosti et sur les impacts d'un déversement d'hydrocarbures potentiel. L'étude est bien réalisée et présente une information complète, objective et de qualité. Très peu de commentaires sont donc à apporter à ce document. Le problème réside surtout en fait dans le mandat de cette étude était assez restreint. Pourquoi limiter la portée de l'étude à Anticosti seulement alors qu'il aurait été assez facile d'inclure également à tout le moins la Gaspésie où se trouve d'autres rivières à saumon potentiellement touchées aussi par cette même problématique et de faire un portrait des populations à cet endroit également ? Surtout qu'on est en présence d'un portrait différent des populations et des caractéristiques hydrologiques des rivières des deux régions forts différentes ? Pourquoi avoir limité la revue de la littérature au seul effet des déversements d'hydrocarbures potentiels en oubliant les possibilités de déversements d'autres substances (eaux usées, produits chimiques, résidus usine désalinisation, etc) et les autres effets environnementaux découlant directement de cette exploitation comme par exemple l'apport en sédiments, les effets thermiques potentiels et l'effet du pompage des eaux douces sur le niveau des rivières ? Bien que certains effets sont mentionnés ailleurs (AENV11), il demeure qu'une analyse des impacts cumulatifs possible sur le saumon atlantique aurait été souhaitable pour bien faire comprendre que l'enjeu du développement des hydrocarbures pour cette espèce dépasse les seules possibilités d'accidents. Pourquoi n'a-t-on étudié que le saumon atlantique sans regarder les effets sur d'autres espèces de poissons comme par exemple les stades juvénile d'anguille d'Amérique, espèce désignée menacée par le COSEPAC, en évaluation présentement pour son inscription sur la LEP et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec ? Cette espèce est également exploitée commercialement ailleurs au Québec. Bien que l'on puisse comprendre que le saumon soit une priorité à cause de son statut et de son importance économique pour la pêche sportive surtout à Anticosti, il demeure qu'on devrait considérer les effets sur les autres espèces de poisson également. On peut penser aussi à d'autres espèces importantes commercialement, pour la pêche sportive ou possédant un statut précaire potentiellement touchée aussi par des déversements ailleurs au Québec. Il aurait été beaucoup plus éclairant pour le lecteur de regarder l'ensemble des effets d'un éventuel développement des hydrocarbures sur les poissons avant de restreindre ses considérations sur cette seule espèce sur l'île d'Anticosti et limiter l'évaluation des effets aux seuls déversements d'hydrocarbures.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV18.

Page	Paragraphe	Commentaires
1	2ème par.	« Dans le cas du saumon atlantique à l'île d'Anticosti, les différentes populations se trouvent chacune dans une rivière différente,

		mais certains adultes se reproduisent dans une rivière autre que leur rivière natale ce qui assure la connectivité entre l'ensemble des populations (Dionne et al. 2008). » L'interconnection des différentes rivières est importante à noter ici pour bien comprendre qu'un effet environnemental localisé dans une rivière pourrait avoir une influence sur les autres.
2	2ème par.	« Chez le saumon atlantique, la perte, la dégradation ou la modification de l'habitat en eau douce sont des menaces majeures pour la persistance à long terme des populations (Thorstad et al., 2011). » Importance majeure donc de minimiser les impacts sur l'habitat de cette espèce lors de la planification des différentes étapes du projet de bien faire une analyse des risques lors des études d'impact.
3	1er par.	« À ces trois catégories doit nécessairement s'ajouter la connectivité entre les habitats, essentielle aux libres déplacements des individus entre les habitats (Gibson 1993). » Facteur normalement pris en compte lors de la planification de la construction d'ouvrages de traverse des cours d'eau mais qui devra tout de même tenu en compte lors des études d'impact.
6	1er par.	« Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures propre à l'île d'Anticosti, il s'avérait pertinent de définir le territoire utilisé par le saumon atlantique et de mieux comprendre les impacts des hydrocarbures pétroliers sur l'espèce. » Objectifs très pertinents, mais pourquoi ne pas avoir élargi l'étude à d'autres espèces de poissons et à l'ensemble des impacts liés à l'exploitation des hydrocarbures pétroliers ?
6	1er par.	« Le premier objectif de l'étude est de caractériser l'habitat du saumon atlantique sur l'île d'Anticosti. De façon plus précise, cet objectif vise à répertorier les rivières à saumon réglementaires de l'île d'Anticosti » Pourquoi juste celles réglementaires ? Bien que la 25e rivière non réglementaire n'ai pas une importance majeure et que les données ne sont peut-être pas suffisante, il aurait été pertinent tout au moins de la considérer dès le début
6	1er par.	« Le deuxième objectif est de synthétiser l'information disponible sur les impacts des déversements accidentels d'hydrocarbures sur le saumon en rivière pour les différents stades de vie. » Très important à considérer, ceci dit les risques liés à l'exploitation pétrolière dans son ensemble sont plus nombreux que le seul déversement d'hydrocarbures. Dans le document AENV17, on parle de l'entreposage et du transport des produits chimiques utilisés pour la fracturation, du transport et du traitement des eaux usées générées par le forage. On parle aussi du pompage possible des eaux douces dans au moins deux rivières à saumon »
7	2ème par.	« Le régime hydrologique des rivières de l'île d'Anticosti est torrentiel, ce qui signifie qu'elles répondent très rapidement aux précipitations (Beaupré et al. 2004). […] De plus, la porosité du substrat de l'île d'Anticosti provoque parfois la percolation complète de l'eau de certains segments de rivière, asséchant ainsi le lit. » Information très importante pour comprendre le régime hydrologique très particulier des rivières sur l'île d'Anticosti,

		situation fort différente à ce qui se passe ailleurs dans la province. On peut aussi se questionner sur les impacts de ce régime hydrologique sur la vitesse de lessivage des contaminants lors de fuites accidentelles ainsi que les difficultés des décontaminations particulières.
20	1er par.	« L'abondance des saumons adultes se démarque sur trois rivières qui présentent à elles seules 53% des effectifs, il s'agit des rivières Jupiter (28%), de la Chaloupe (13%) et aux Saumons (12%). » Notons ici que deux de ces rivières ont été identifiées comme les seules pouvant permettre de supporter un pompage des eaux pour la fracturation hydraulique (AENV02-03-06) et que plusieurs installations et puits seraient présents dans le bassin versant et à proximité de la rivière Jupiter selon AENV17.
20	2ème par.	« Bien que la contribution des 21 autres rivières soit plus modeste, il ne faut pas négliger leur apport et leur importance pour le maintien à long terme de la démographie de la métapopulation de l'île d'Anticosti. De fait, la distribution spatiale des habitats et des effectifs dans des unités indépendantes permet de minimiser les risques d'effondrement démographique suite à des perturbations d'origines anthropiques ou naturelles qui seraient dommageables pour le saumon dans l'une ou l'autre des rivières. » Très important à considérer dans l'évaluation des impacts pour éviter de sous-estimer l'importance que peut représenter les petites rivières pour le maintien de la population.
21	1er par.	« Les articles scientifiques répertoriés traitent principalement du saumon rose (*Oncorhyncus gorbuscha*; 36%) et de la truite arc-en-ciel (*O. mykiss*; 31%). Le saumon coho (*O. kisutch*; 9%), le saumon atlantique (8%), le saumon chinook (*O. tshawytscha*; 6%), quelques espèces de truites (4%), les saumons du Pacifique en général (2%) et la famille des salmonidés (4%) se partagent les autres documents répertoriés. » Bien que les effets des hydrocarbures sur les différentes espèces puissent être semblables, il important de considérer tout de même qu'une majorité des études ont été réalisées sur des poissons d'un genre différent du saumon atlantique et sur des espèces de plus grande taille. Donc selon les espèces, il est possible que le saumon atlantique de plus petite taille soit en fait plus sensible que les *Oncorhynchus.*
21	2ème par.	« Il est important de noter qu'un consensus se dégage de la communauté scientifique, à savoir que les hydrocarbures peuvent avoir des impacts négatifs complexes sur la faune aquatique, allant de la mortalité directe, à la réduction du succès reproducteur (Peterson et al. 2003; Logan et al. 2007; Perhar et Arhonditsis 2014). Très intéressant de mettre en perspective l'absence de doute sur les impacts négatifs sur la faune aquatique en général.
29	2ème par.	« À la lumière de la littérature scientifique, il apparaît clairement que les déversements d'hydrocarbures pétroliers peuvent avoir des effets dommageables sur les salmonidés à tous les stades de vie. […]Pour des populations présentant de faibles effectifs, comme c'est le cas pour de nombreuses rivières à saumon atlantique de l'île d'Anticosti, une baisse significative du recrutement et de l'abondance a le potentiel de provoquer leur extinction.» Constat très clair qu'il faudra considérer lors de la planification des travaux et lors choix des sites pour les infrastructures. L'impact sur le saumon atlantique est un élément essentiel à inclure dans les études d'impacts.

ANNEXE 15. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV19 : Évaluation des impacts potentiels des activités pétrolières et gazières sur le cerf de Virginie.

Rapport analysé par Jacques Prescott

Référence complète du document analysé : Drolet, A., C. Dussault et S. D. Côté. 2015. Étude AENV19 - Caractérisation de la population de cerfs de Virginie de l'île d'Anticosti et évaluation des impacts potentiels des activités pétrolières et gazières sur celle-ci. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Université Laval, Québec. vii + 35 p.

Commentaires généraux :

L'évaluation des impacts potentiels des activités pétrolières et gazières sur la population de cerfs de Virginie de l'île d'Anticosti (AENV19) révèle que l'exploitation des réserves de gaz et de pétrole introduirait de nouvelles sources de dérangements d'envergure dans l'habitat du cerf.

Introduit à l'île d'Anticosti en 1896, le cerf de Virginie est rapidement devenu l'emblème d'Anticosti où il représente maintenant une ressource importante ayant des retombées économiques directes s'élevant à 10 M$ annuellement pour les résidents et les pourvoyeurs de l'île (MFFP 2014 dans AENV19). Cette ressource est tellement importante que le gouvernement du Québec attribue à ce territoire une « vocation faunique », ce qui implique, par exemple, que la coupe forestière est permise sous condition que tout soit mis en œuvre pour régénérer l'habitat du cerf (Bérubé et coll., 2004 AENV19).

Les activités pétrolières et gazières ont des impacts significatifs sur l'habitat et les activités du cerf :

- Destruction et morcellement des habitats causés par l'abattage des arbres, la construction de routes d'accès et l'aménagement de sites d'exploitation
- Nuisance sonore causée par les génératrices, les véhicules et les activités de fracturation
- Risques de collision causés par les nombreux véhicules en circulation
- Effarouchement causé par la présence humaine

Une étude spécifique sur les effets des bruits de forage sur les cerfs d'Anticosti révèle que les bruits constants des génératrices de foreuses créent une zone d'évitement lorsque l'amplitude sonore est de plus de 70 dB(C) et ce, malgré la régularité et la constance des bruits. Cette perte d'habitat indirecte se produit jusqu'à 200 m de la source de bruit. Par ailleurs, plusieurs études montrent que le dérangement sonore provoque chez les animaux une augmentation du stress qui peut diminuer la réponse immunitaire, la survie, la reproduction, et la condition corporelle.

Selon le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, le scénario le plus intensif d'exploitation impliquerait la construction de 712 sites de forage dans le centre sud de l'île, chacun de ces sites ayant une superficie de 14 400 m^2.

Les activités pétrolières et gazières pourraient donc entraîner une importante perte d'habitat directe et indirecte nuisible au cerf de Virginie. Ces activités pourraient aussi amener le cerf à se déplacer davantage, à dépenser plus d'énergie pour se soustraire au dérangement au détriment de sa capacité de reproduction et de survie.

L'analyse de la littérature scientifique montre que le cerf de Virginie peut s'adapter aux perturbations anthropiques à la condition toutefois que des ressources alimentaires alternatives et du couvert forestier soient disponibles. Ceci n'est pas le cas à l'île d'Anticosti où le milieu est déjà surexploité par le cerf.

Recommandations

Nous constatons donc que les activités pétrolières et gazières pourraient avoir des impacts significatifs sur l'habitat, le comportement et la survie du cerf de Virginie ces recommandations suivantes énoncées dans l'étude d'impacts devraient être considérées :

1) Minimiser les activités pétrolières et gazières pendant l'hiver et jusqu'au début de la croissance des végétaux au printemps de manière à réduire le dérangement des cerfs et limiter leurs dépenses énergétiques alors qu'ils sont en très mauvaise condition à cette période de l'année. Cette mesure permettrait possiblement de réduire la probabilité de mortalité.
2) Afin de réduire l'exposition des femelles et des jeunes faons aux dérangements, il serait aussi recommandé de réduire toutes les activités pendant la période de mise bas au printemps et en début d'été.
3) Pour réduire les risques de collisions, il serait souhaitable de limiter le volume de trafic pendant les principales périodes d'activité du cerf; soit à l'aube et au crépuscule.
4) Dans l'éventualité où des travaux de forage iraient de l'avant, il serait impératif de réduire la perte d'habitat causée par l'aménagement de chemins d'accès et la construction de sites de forage en adoptant des mesures d'atténuation appropriées.

ANNEXE 16. Commentaires concernant le contenu de l'étude AENV20 : *Portrait faunique de l'île d'Anticosti*

Rapport analysé par Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : Labonté, J. 2015. Portrait faunique de l'île d'Anticosti (Étude AENV20). Rapport réalisé dans le cadre de l'étude environnementale stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, Direction générale du secteur nord-est, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). vii + 30p. + annexes.

Commentaires généraux :

Ce rapport présente une revue de littérature de base sur la faune présente à l'île d'Anticosti. Il constitue certainement une étape préliminaire nécessaire aux études d'impacts subséquentes, mais il apporte relativement peu d'informations et d'analyses quant aux principaux impacts anticipés. En effet, on n'y retrouve aucune carte pour les espèces à statut précaire et ni aucune liste tout au moins préliminaire des principaux impacts anticipés sur la faune. Ensuite, on se demande pourquoi seules les désignations provinciales y sont considérées alors que plusieurs espèces sont désignées par la COSREPAC et se retrouve ou risque de se retrouver bientôt sur la liste des espèces en péril (LEP).

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude AENV20.

Page	Paragraphe	Commentaires
iii	1er par.	« Le portrait faunique de l'île d'Anticosti constitue un résumé des connaissances sur la faune et ses habitats de façon à pouvoir cerner les principaux enjeux liés au développement de l'île d'Anticosti.» Il s'agit effectivement d'un résumé, mais certains éléments qui auraient pu être importants pour mieux cerner les enjeux sont absents, notamment au niveau de la localisation des éléments sensibles.
iii	4ème par.	« Parmi les autres espèces de la faune aquatique, notons la présence de l'omble de fontaine et de l'anguille d'Amérique dans plusieurs bassins versants. » Bien mentionnées dans le résumé de ce document, ces espèces ne sont pourtant pas considérées ailleurs dans les études. Pourtant l'anguille d'Amérique est une espèce qui est désignée menacée au fédéral et pourrait être potentiellement incluse sur la LEP à la suite des consultations prenant fin en mars 2016. L'étude des impacts des déversements sur le saumon en étant élargie sur les autres salmonidés est certainement une base applicable à l'omble de fontaine. Toutefois, ne serait-ce qu'en regard avec la pêche sportive, il faudrait aussi considérer à l'étape des études d'impact la présence de cette espèce.
iii	encadré	«Constats : […]- Mis à part les espèces exploitées qui sont documentées, les connaissances sur la faune et les habitats demeurent partielles et nécessitent une acquisition de connaissances. - Une attention particulière doit être portée aux espèces à situation précaire dans le développement des activités sur l'île d'Anticosti. »

		Très important à mettre en perspective les connaissances sur la faune sont actuellement partielles et devraient compléter lors des études d'impact, en portant une attention particulière à l'ensemble des espèces à statut précaires présentes et non seulement au saumon
5	Carte	Il aurait été fort pertinent que les habitats de petite taille soient mieux représentés en exagérant leur taille. À l'échelle de la carte, on ne peut localiser les colonies d'oiseaux. L'habitat du rat musqué et la héronnière près de Port-Menier sont difficilement visibles. Le tableau 1 de la page 6 aide à localiser le tout. Or, l'intérêt de localiser les colonies d'oiseaux dépassent leur seule protection en tant qu'habitat légalement désigné mais pour évaluer les impacts environnementaux globaux résultant par exemple du transport maritime, de la pollution sonore ou encore des risques environnementaux lié au torchage, comme la pollution lumineuse mais aussi mortalité possibles (voir références).
11	3ème par.	« Bien qu'un certain nombre d'études porte sur la faune invertébrée, ce groupe n'est pas spécifiquement décrit dans le présent portrait. » Dommage que la faune invertébrée terrestre ne fasse pas l'objet d'au moins un paragraphe, surtout que certaines espèces sur la liste susceptible y sont présentes. Au moins un mollusque bivalve, la mulette perlière de l'est (*Margaritifera margarifera*), est présent dans les rivières à salmonidés. On retrouverait également sur l'île d'Anticosti une des plus grandes concentrations en Amérique du Nord d'un coléoptère rare, le spondyle ténébrion (*Neospondylis upiformis*) (Domaine et coll., 2010)
11	4ème par.	« Les espèces courantes de poissons sur l'île d'Anticosti sont le saumon atlantique, l'omble de fontaine, l'anguille d'Amérique (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable), l'épinoche à trois épines et le fondule barré. » Étrange de ne faire aucune référence au statut fédéral de l'anguille. Le détail du statut fédéral est bien mentionné à la page 14, mais on ne parle pas du tout du statut fédéral de l'anguille d'Amérique. Elle est en effet désignée menacée au Canada, et en évaluation actuellement pour son inscription potentielle sur la LEP (consultation jusqu'en mars 2016).
12	4ème par.	« Plus de 50 % des bassins versants de l'île sont des rivières à saumon, les principaux bassins étant ceux des rivières Jupiter, aux Saumons et de la Chaloupe (Beaupré et coll., 2004). Information importante pour comprendre que la majorité des bassins versants où auront lieu l'exploitation toucheront des bassins versants où il se trouve du saumon atlantique. La figure 2 du document AENV18 le montre bien.
14	3ème par.	« La population [de saumon atlantique] de l'île d'Anticosti figure d'ailleurs dans le Registre public des espèces en péril au Canada, avec le statut « en voie de disparition » (Gouvernement du Canada, 2015). L'espèce est désignée en voie d'extinction par le COSEPAC, mais ne possède pas de statut en regard avec la Loi des espèces en péril au Canada. Ce passage amène à penser que l'espèce est inscrite sur une annexe de la LEP alors que ce n'est pas le cas.
14	4ème par.	« Afin de maintenir des habitats de qualité sur l'ensemble des rivières à saumon de l'île d'Anticosti, les interventions qui ont lieu dans les bassins versants de rivières à saumon doivent être réalisées dans l'optique d'éviter le réchauffement des eaux du cours d'eau et l'apport de sédiments issus de l'érosion supplémentaire provoquée par ces interventions, de même que de façon à éviter

		l'apport de contaminants qui peuvent se propager sur de grandes distances vers l'aval (MEF, 1998; Beaupré et coll., 2004). On voit bien ici que les effets environnementaux potentiels sur le saumon atlantique sont plus larges que les seuls impacts liés aux déversements potentiels. L'importance de limiter l'apport en sédiment est mentionnée dans l'étude AENV11, toutefois on ne mentionne pas dans ce document ou même dans AENV18 les impacts possibles des interventions liées au projet d'exploitation sur la température de l'eau. Les impacts potentiels de la pollution lumineuse ne sont pas abordés.
19	2ème par.	« Une première étude a permis de démontrer que le bruit de forage modifie le comportement du cerf lorsque le niveau sonore dépasse le seuil de 70 dB. Ainsi, cette activité pourrait affecter l'utilisation de l'habitat du cerf, mais des études sont nécessaires pour évaluer l'ensemble des perturbations pétrolières sur les grands mammifères (Drolet, 2015). » Le niveau sonore des travaux est discuté plus en détail dans le document se rapportant spécifiquement dans le document AENV17, toutefois, pour une bonne partie des travaux il est inconnu.
20	6ème par.	« Deux espèces de chauves-souris sont indigènes de l'île d'Anticosti : la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique. Dans le cadre de travaux de suivi de la biodiversité du parc national d'Anticosti, la présence de ces deux espèces a été confirmée lors des inventaires acoustiques réalisés en août et septembre 2007. Ces inventaires ont également permis de détecter la présence de deux nouvelles espèces : la chauve-souris cendrée, le long du parcours de la rivière Vauréal, et la chauve-souris rousse, près de la rivière à la Loutre (Plamondon, 2009). On parle donc de quatre espèces indigènes et non seulement deux ! les deux nouvelles espèces sont en effet tout aussi indigènes, elles sont seulement des espèces migratrices qui hibernent à l'extérieur du Québec, contrairement à la petite chauve-souris brune et à la chauve-souris nordique qui hibernent au Québec. De plus ces 4 espèces sont à statut précaire ! Il aurait été important de le mentionner. En effet, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique sont toutes deux désignées « en voie de disparition » au Canada, et figurent toute deux sur l'annexe 1 de la LEP. (Source : http://www.sararegistry.gc.ca/search/SpeciesSearch_f.cfm). La chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse sont quant à elles sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (Source : http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp#susceptibles). La possibilité d'une exploitation des hydrocarbures pourrait avoir un impact sur les populations à cause de la perturbation et dégradation des habitats forestiers. En effet, on mentionne que : « Les chauves-souris du Québec vivent principalement dans les milieux forestiers (conifères et/ou feuillus) et elles chassent à proximité de plans d'eau (étangs, rivières, lacs). Les modifications du territoire, par le développement urbain, la foresterie et l'agriculture, affectent l'habitat des chauves-souris. Ces activités entraînent, entre autres, une diminution de la présence de chicots, d'arbres matures servant d'abris et une détérioration des milieux humides. Par conséquent, les chauves-souris qui profitent de nos forêts se retrouvent avec un nombre réduit d'abris et de sites d'alimentation au fil des années. La protection et la conservation de zones forestières en bordure de plans d'eau sont importantes car ce sont des endroits privilégiés pour les chiroptères. » (Source : http://chauve-souris.ca/autres-menaces)
21	1er par.	« La grotte de la Patate, située dans les limites du parc national d'Anticosti, est d'ailleurs connue comme hibernaculum pour les chauves-souris (Danièle Morin, comm. pers.). Une dizaine d'autres sites ont été répertoriés comme hibernaculum potentiels

		(Gauthier *et coll.*, 1995), mais ils n'ont pas fait l'objet d'inventaires permettant de valider leur utilisation. Le syndrome du museau blanc, maladie fongique causant la mortalité des chauves-souris, est toujours absent de l'île d'Anticosti. » L'absence du syndrome sur l'île augmente grandement son importance pour la conservation des chauves-souris, puisque cette maladie a décimée les populations de petite chauve-souris brune et de chauve-souris nordique presque partout ailleurs dans l'est de l'Amérique du Nord, de là leur désignation « en voie de disparition » au Canada (Source : http://chauve-souris.ca/le-syndrome-du-museau-blanc). Une carte de répartition de ces hibernacles connus et potentiels aurait été importante. En effet, la localisation de ces milieux devrait être prise en compte afin de minimiser les impacts potentiels sur l'hibernation des chauves-souris. En effet, la principale menace de l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti pour les chauves-souris est probablement la perte et la dégradation des habitats forestiers autant pour les espèces résidentes que migratrices. Toutefois, il faudrait certainement également conserver les sites d'hibernacles connus des espèces résidentes et compléter les inventaires de ces sites, afin de permettre leur conservation de façon prioritaire. En effet, le dérangement des hibernacles, notamment par le bruit, est une menace qu'il faut considérer : « Afin de réduire les dépenses d'énergie durant l'hiver, les chauves-souris abaissent leur température corporelle durant cette période. Pour ce faire, elles trouvent refuge dans des endroits qu'on appelle hibernacles, c'est-à-dire des mines abandonnées ou des grottes naturelles leur permettant de maintenir leur corps à de basses températures. Durant cette période critique de leur cycle de vie, les chauves-souris sont très sensibles aux variations de température, de lumière ainsi qu'aux bruits. » (Source : http://chauve-souris.ca/autres-menaces)
21	1er par.	« Les mesures de biosécurité et de décontamination recommandées (MRNF, 2010) devraient s'appliquer à quiconque prévoit visiter les sites potentiels d'hibernation afin d'éviter les risques d'introduction de la maladie. » Ces mesures sont très importantes à appliquer pendant les inventaires mais également pendant toute visite des grottes ou crevasses pouvant constituer un site d'hibernation potentiel.
23	5ème par.	« Au printemps, un spectacle grandiose s'offre aux observateurs lorsque les plages du sud de l'île, soit celles dans les environs de Chicotte, de la Chaloupe et de Pointe-Sud-Ouest, accueillent des milliers de phoques gris pendant les quelques semaines que dure la mue (André Gingras, comm. pers.). » Selon le document AENV17, le secteur de la pointe-sud-ouest pourrait être un site où pourrait être installé plusieurs infrastructures, dont un port et une usine flottante de transformation du gaz naturel.
24	4ème par.	« La base de données comprend actuellement 59 occurrences d'espèces fauniques colligées sur l'île d'Anticosti (tableau 2). » Un tableau est bien intéressant, mais une cartographie aurait été beaucoup plus utile.
24	4ème par.	« En effet, on estime que 25 espèces fauniques vertébrées à statut précaire pourraient se retrouver sur l'île d'Anticosti à un moment ou l'autre de leur cycle vital (annexe 2) » Considérant seulement les statuts précaires provinciaux et les inventaires actuels.
24	4ème par.	« Ceci sans compter les espèces fauniques invertébrées pour lesquelles les informations concernant leur présence sur l'île d'Anticosti sont à peu près inexistantes. »

		Il existe pourtant des données que le ministère possède déjà sur la répartition d'au moins deux espèces de la faune invertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Notamment, pour la mulette-perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*), dont certains inventaires avaient été effectués au début des années 2000. Un article du ministère réfère aussi à la présence d'une population du spondyle ténébrion (*Neospondylis upiformis*).
25	1er par.	« Bien qu'il ne figure pas dans les occurrences du CDPNQ, l'arlequin plongeur se rencontre régulièrement en groupe de quelques dizaines d'individus dans la baie de la pointe Sud-Ouest. » Selon le document AENV17, le secteur de la pointe-sud-ouest pourrait être un site où pourrait être installé plusieurs infrastructures, dont un port et une usine flottante de transformation du gaz naturel.
25	3ème par.	« De toutes les espèces fauniques à statut précaire, le pygargue à tête blanche est sans contredit le plus présent sur l'île d'Anticosti. Les territoires de nidification de pygargue inventoriés sur Anticosti représentaient 24 % de tous les territoires du Québec lors de l'inventaire de 2006-2008. Avec l'archipel des îles de Mingan, il s'agit de la plus forte concentration de couples nicheurs répertoriée (Shaffer et coll., 2011). Il aurait été pertinent de cartographier les sites de nidification connus. Il sera important de tenir compte de la présence de cette espèce dans la planification des sites de forage.
		« Espèce sensible au dérangement, il est important de tenir compte de l'emplacement des nids de pygargue lors de travaux sur le territoire. À plusieurs endroits en Amérique du Nord, on recommande de laisser intact un rayon autour du nid, puis un plus large rayon où les activités d'aménagement s'effectuent seulement en dehors de la saison de reproduction (1er mars au 31 août). » Ces mesures devraient être appliquées également dans le cas du développement des hydrocarbures à Anticosti. De plus, des questions se posent également sur les effets de la pollution sonore sur cette espèce, de même que celle de la présence des torchères (pollution lumineuse).
26	1er par.	«Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale autour des nids. Les activités d'aménagement sont permises dans la zone tampon du 1er septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes telles que des routes, des bâtiments, etc. (MFFP, 2015). Ces mesures de protection sont également recommandées pour toute autre forme d'activité qui se déroule sur le territoire. » Est-ce que ces mesures seront appliquées dans le cas des activités liées au développement des hydrocarbures ?
26	2ème par.	« Mis à part les espèces exploitées qui sont bien documentées, des connaissances restent à acquérir sur la faune et les habitats de l'île. Une attention particulière doit être portée aux espèces à situation précaire dans le développement des activités sur l'île d'Anticosti. » Quel sera les efforts d'inventaires pour permettre de compléter les données sur la répartition des espèces à statut précaire ? Il est certain que des inventaires supplémentaires seraient importants entre autre pour vérifier la présence d'espèces à statut précaire sur le territoire préalablement aux travaux. Cette cartographie permettrait de bien choisir les sites de forages afin de minimiser les impacts environnementaux.

ANNEXE 17. Commentaires concernant le contenu des études GENV22 et 23 : *Hydrocarbures pétroliers : caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale*

Rapport analysé par Danielle Cloutier

Ce document présente les résultats des études GENV22, intitulée « État des connaissances sur le comportement et l'altération des hydrocarbures pétroliers en milieux aquatiques (eaux douce et salée), notamment en période de glace», et GENV23, intitulée « Établissement des outils de criminalistique environnementale applicables à l'industrie pétrolière et gazière ». Les notions présentées dans l'étude GENV22 étant nécessaires à la compréhension du rapport de l'étude GENV23, les bilans de connaissance de ces deux études sont présentés dans le même document. La section 2 du document décrit de façon sommaire la composition chimique, les propriétés physicochimiques et le comportement des hydrocarbures pétroliers. La section 3 porte sur le devenir des hydrocarbures pétroliers à la suite d'un déversement dans un milieu aquatique, en eau libre et avec un couvert de glace. La section 4 décrit les outils de criminalistique environnementale qui permettent de déterminer une source de contamination par des hydrocarbures pétroliers et d'établir le degré d'altération de ces hydrocarbures. Le présent avis ne porte que sur la section 3.

Référence complète du rapport analysé : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. Hydrocarbures pétroliers : caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale – Études GENV222 et GENV23, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 41 p. et annexes.

Commentaires généraux :

Le document est intéressant et couvre plusieurs volets liés aux hydrocarbures autant sur la composition chimique, les propriétés physicochimiques, le comportement des hydrocarbures pétroliers que le devenir des hydrocarbures déversés. Certains aspects abordés ci-dessous font état de quelques précisions demandées pour une meilleure compréhension. Il est à noter que ces éléments font référence à la section 3 du document essentiellement, aucun détail supplémentaire n'est requis pour la section 2.

Tableau des commentaires spécifiques pour les études GENV22 et GENV23.

Page	Paragraphe	Commentaires
15	3ème par.	« À titre d'exemple, les niveaux d'énergie dans les systèmes marins (p. ex., vents, vagues) peuvent limiter la biodégradation des hydrocarbures en entraînant la formation d'une grande nappe d'hydrocarbures caractérisée par un rapport surface-volume faible qui limite l'accessibilité des hydrocarbures aux microorganismes et, par conséquent, leur biodégradation. » Il faut préciser les conditions hydrodynamiques dont il est question. Normalement dans des conditions agitées, la nappe de pétrole se brise et forme de fines gouttelettes facilement accessibles pour la dégradation des hydrocarbures. En conditions très agitées les hydrocarbures sont dispersés et la dégradation des hydrocarbures survient en quelques semaines. Ainsi on devrait lire : À titre d'exemple, de faibles niveaux d'énergie dans les systèmes marins...

15 et suite	5ème par.	« Les gouttelettes d'hydrocarbures dispersées peuvent interagir naturellement avec les matières en suspension (MES) présentes dans la colonne d'eau, tels que les minéraux argileux ou la matière organique, pour former des agrégats hydrocarbures-MES (Gong et collab., 2014 ; Fitzpatrick et collab., 2015). » La littérature scientifique fait plutôt référence à des agrégats pétrole-argile (oil-mineral aggregates – OMA). Il est important de préciser dans le document que ces agrégats pétrole-argile (APA) ne se forment pas dans les émulsions. Par ailleurs ils se forment préférentiellement avec les argiles. La matière organique tend plutôt à limiter l'agrégation.
16	3ème par.	« La figure 6 présente de façon simplifiée les processus de formation des agrégats hydrocarbures-MES et leur devenir dans les milieux aquatiques. » À noter que l'énergie est requise pour briser la nappe de pétrole, c'est par ailleurs, avec la présence de sédiments en suspension, ce qui est limitant en présence de glace. Ici on suppose que l'énergie est introduite par le vent (vagues). Les auteurs devraient par ailleurs préciser qu'en zone côtière, le processus naturel est efficace et que les vitesses d'érosion et la quantité de matières en suspension permettant la formation d'agrégats et l'élimination du pétrole déversé en milieu côtier sont connues (Cloutier et al., 2003).
16	4ème par.	« Lorsque des particules se fixent sur une gouttelette d'hydrocarbures, elles forment généralement une sorte de barrière autours de cette gouttelette ce qui l'empêche de fusionner avec une autre gouttelette d'hydrocarbures (Fitzpatrick et collab., 2015). Ainsi, la formation de ces agrégats contribue au devenir des hydrocarbures dans le milieu aquatique (Fitzpatrick et collab., 2015) : 1) en stabilisant les gouttelettes d'hydrocarbures; 2) en augmentant la densité spécifique des gouttelettes recouvertes de particules et, par conséquent, la dispersion des hydrocarbures dans la colonne d'eau ou leur sédimentation; 3) en augmentant la surface de contacts possibles entre les hydrocarbures et les microorganismes susceptibles de les dégrader. » Il est important de spécifier que les agrégats formés peuvent s'agglomérer et former des agrégats multiples. La plupart des agrégats formés sont de flottabilité neutre et sont évacués par les courants. De nombreuses études réalisées par Kenneth Lee, Patricia Stoffin-Egli, etc., ont portées sur le sujet. La seule référence de Fitzpatrick et al., 2015 ne permet pas au lecteur d'apprécier l'importance des recherches dans le domaine depuis de nombreuses années. La formation d'agrégats pétrole-argile a été testée avec succès en laboratoire, en bassins et en milieu naturel en présence de glace, au large de Matane. Elle permet d'éliminer et de dégrader les hydrocarbures qu'on ne pourrait récupérer par le biais de méthodes techniques conventionnelles.
18	2ème par.	« La densité des hydrocarbures et la turbulence du milieu ont tendance à gouverner la quantité de pétrole qui est intégrée dans la glace, tandis que la viscosité des hydrocarbures influence la façon dont ils se décomposeront (Dickins, 2011). » La turbulence du milieu est habituellement très limitée dans un champ de glace. Il conviendrait de mettre cela en perspective.

ANNEXE 18. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV24 : *État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Allaire-Verville, M. 2015. État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques – Étude GENV24. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Institut des sciences de la mer (ISMER), Université du Québec à Rimouski (UQAR), Rimouski, Québec. xiv + 128 p.

Commentaires généraux :

Pour les différents points qu'elle a couverts, cette étude a été bien réalisée dans son ensemble. Par contre, il apparaît évident par ses fautes de syntaxe, de grammaire et d'orthographe qu'elle n'a pas fait l'objet d'une révision. Elle a été produite rapidement et on peut se demander sérieusement si tous les efforts requis de réflexion liés à l'importance du sujet ont bien été appliqués. Une révision par des pairs aurait été requise.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de bien rassurer la population du Québec dans le cadre de ces démarches d'EES, celle-ci aurait dû aller plus loin en recommandant clairement la production de guides et de protocoles standards d'évaluation et de suivi des déversements accidentels, et en discutant suffisamment de leurs portées. Une liste des différentes analyses requises auraient pu être présentées, de même qu'une liste des éléments à documenter lors des travaux de caractérisation proposés.

Certaines notions auraient également dû être davantage précisées (ex: ISE et ABEN) et certaines explications biologiques concernant les effets auraient dû être fournies (ex: survie de la zostère en fonction de la période, raison du recours recommandé au faucardage, différences biologiques entre la mye et la moule, etc.).

Bien que le cas de l'Exxon Valdez soit le mieux documenté de l'histoire des catastrophes pétrolières maritimes, celui de l'Arrow aurait pu être jugé plus représentatif en raison de sa localisation dans le golfe du Saint-Laurent. Par ailleurs, le cas de la rivière Kalamazoo au Michigan devrait davantage être documenté que celui de la rivière Patuxent au Maryland, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un cas typiquement d'eau douce en raison de la présence d'organismes typiquement marins (ex: Spartine alterniflore, bivalves et crabes).

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV24.

Page	Paragraphe	Commentaires
2. ÉTUDES DE CAS - ARROW		
3	1er par.	« Le 4 février 1970, le pétrolier *Arrow* s'est échoué sur Ceberus Rock dans la baie de Chedabucto en Nouvelle-Ecosse, au Canada, déversant 11 millions de litres de *Bunker C* et contaminant environ 300 km de littoral (Lee et collab., 2003). » 11 millions de litres équivalent à 9500 tonnes, soit près de 10000 tonnes.
4	2ème par.	« A cause des ressources limitées, moins de 50 km de littoral contamines ont été nettoyés (Lee et collab., 2003). Les plages de

		sable ont été nettoyées manuellement avec de la mousse de tourbe utilisée comme absorbant, des râteaux et des pelles (Owen, 1972). La mousse de tourbe était moins efficace lorsque le pétrole était altéré ou formait une émulsion (NOAA, 1992). Les plages de sable et de gravier ont été nettoyées par enlèvement mécanique des sédiments contamines (Owens, 1972). Cette dernière technique a provoqué le recul de la crête de la plage d'Indian Cove de 20 m en un an (Owens, 1972). Notons que la plupart des plages dans la baie de Chedabucto ont été nettoyées naturellement par l'action des vagues pendant les mois suivants le déversement et ce phénomène a été particulièrement important sur les plages fortement exposées aux vagues provenant de l'Atlantique (Owens, 1972). Enfin, les bateaux et les quais contamines ont été nettoyés a la vapeur (NOAA, 1992). Le pétrole délogé était ensuite absorbe avec de la mousse de tourbe. » On parle ici de ressources limitées, de nettoyage manuel et d'utilisation d'absorbants en période hivernale. Est-ce que les absorbants sont moins efficaces en hiver ? Est-ce que leur application est moins efficace en hiver ? Quel a été l'impact du climat hivernal sur le taux de récupération ? Quelle a été la quantité récupérée sur le 10000 tonnes de pétrole lourd ?
5	1er par.	« Ces résultats suggéraient un enlèvement du pétrole dans la zone intertidale supérieure et une accumulation dans la zone intertidale inferieure. » Cela suggère un lessivage naturel des hydrocarbures dans la partie haute de la plage et leur entraînement vers les parties basses.
5	3ème par.	« Onze sites ont été échantillonnés à Black Duck Cove et à la pointe Est de Rabbit Island, vingt-deux ans après le déversement (Wang et collab., 1994). Les concentrations d'hydrocarbures pétroliers totaux (HPT) dans les sédiments intertidaux étaient comprises entre 200 et 229 000 mg/kg ce qui représente des quantités considérables de pétrole de 100 à 100 000 fois supérieures à un milieu non contamine. » Ce passage est très important ! Il représente un bon exemple de ce qui pourrait se passer dans le cas d'un déversement ailleurs dans le golfe et même dans l'estuaire du Saint-Laurent.
6	3ème par.	« En effet, une concentration de 3 mg/kg a été mesurée dans la chair des pinces en juillet 1970. Il a été établi par d'autres études subséquentes que les crustacés n'ont pas tendance à bioaccumuler les hydrocarbures même s'ils peuvent en subir la toxicité. » Qu'en est-il de la possibilité de consommation humaine de crustacés et de mollusques dans la région du déversement ? Est-ce que celle-ci a fait l'objet d'une interdiction de pêche et de récolte durant un certain temps, en admettant qu'elle soit maintenant levée ? En ce qui a trait à la bioaccumulation, est-ce qu'il a eu des analyses qui ont été effectuées sur des poissons benthophages résidents (peu migrateurs) ? Si oui, quels en ont été les résultats ? Est-ce qu'une étude a été réalisée sur certaines espèces résidentes d'oiseaux piscivores ?
7	2ème par.	« Cinq ans après le déversement, a Moussiliers Passage, les myes *Mya arenaria* contenaient des concentrations moyennes de *Bunker C* de 12,4 mg/kg dans de la partie inférieure de la plage et de 14,2 mg/kg dans sa partie supérieure (Vandermeulen et Gordon, 1976). Les auteurs de cette étude ont montré que les moules *Mytilus edulis* du site de Moussiliers Passage ne contenaient pas de *Bunker C*, cinq ans après le déversement. Gilfillan et Vandermeulen (1978) ont observé que, six ans après le déversement, les myes *Mya arenaria* de Janvrin Lagoon avaient des teneurs en hydrocarbures pétroliers comprises entre 231,1 et 349,5 mg/kg ce qui peut être considéré

		comme des valeurs très élevées si longtemps après l'accident. » La moule et la mye sont deux mollusques très différents. Le premier est essentiellement épibenthique alors que le second est endobenthique, vivant ainsi en plus étroit avec les sédiments et leurs caractéristiques. Par ailleurs, la moule est un filtreur très efficace dans lequel circule de très grandes quantités d'eau à chaque jour, ce qui favorise son autonettoyage. Mais, cela devrait surtout être son lien moins étroit avec les sédiments contaminés qui expliquerait la plus faible contamination de ses chairs. En fait, l'explication factuelle aurait dû être présentée ici. Sinon, le lecteur est forcé de spéculer sur une possible raison ou encore peut arriver à des conclusions erronées à partir de ces résultats.
8	1er par.	« Les genres *Pseudomomas* (groupe II), *Achromobacter*, *Flavobacter*, *Micrococci*, *Vibrio*, *Brevibacter*, plusieurs *Acinetibacter* ainsi que des champignons ont été identifiées par les auteurs. Cependant, aucune comparaison n'a été effectuée entre les populations bactériennes de sites contamines et de sites de référence. » Cela constitue en effet un manque important. Tout programme de suivi devrait comprendre une telle comparaison entre stations impactées et stations de référence. Un guide officiel de suivi après déversement devrait être préparé afin de s'assurer de la standardisation des activités obligatoires à mettre en œuvre. Sur la base de ce guide, un protocole de suivi devrait être préparé immédiatement après chaque événement. Adaptés aux particularités de chacun des sites, ceux-ci devraient être soumis pour validation et approbation auprès des autorités responsables avant leur mise en œuvre. À noter que la situation générale de référence devrait être documentée à court terme au niveau du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Question : Serait-il possible d'ensemencer et de stimuler le développement ainsi que l'activité des colonies microbiennes biodégradantes ? Il pourrait s'agir d'un domaine de recherche à privilégier. Même chose aussi au niveau des possibilités mécaniques ou chimiques de fragmentation des nappes de pétrole afin d'augmenter les surfaces disponibles pour que les microorganismes pétrophages puissent s'y agripper.
8	2ème par.	« La couverture de l'algue brune *Fucus spiralis* a été réduite ou l'algue a complètement disparu du littoral rocheux dans la région de l'Isle Madame entre, mars 1970 et mai 1972, aux endroits ou la contamination était la plus sévère (Thomas, 1973). Cette étude n'a pas permis de mettre en évidence un signe de recolonisation de l'algue deux ans après le déversement a deux stations sur trois. » Cela a certainement eu pour effet de réduire la richesse, la biodiversité, la densité et l'abondance relative des organismes vivants su secteur. Les herbiers aquatiques sont un support important à la vie marine d'un secteur donné. Des mesures de ces divers indicateurs devraient faire partie de tout protocole de suivi.
8	3ème par.	« Par contre, la plante *Zostera marina* (figure 2) collectée a une station qui contenait du *Bunker C* dans les sédiments ne montrait pas de changement de son abondance, de sa croissance et de sa floraison entre 1970 et 1972 La reprise de la croissance de *Spartina alterniflora* a été variable (Thomas, 1973). Dans certaines zones, il n'y a pas eu de croissance en 1970 alors que dans d'autres zones la croissance des feuilles a été observée en 1970, mais pas en 1971 (Thomas, 1973). » Étant donné que le déversement a eu lieu en hiver, les tiges de zostères n'étaient plus disponibles pour être

		affectées par le pétrole. À l'automne, les tiges de cette herbacée aquatique meurent et se détachent naturellement de façon massive. Or, si elles n'absorbent pas d'hydrocarbures par leurs pores, l'effet toxique est fortement limité. C'est pour cela qu'il est recommandé de procéder à un faucardage rapide des tiges lorsque celles-ci sont exposées au pétrole afin de réduire les possibilités d'absorption des composés pétroliers toxiques. Par la suite, les nouvelles pousses ont une bien meilleure chance de survie. De bons taux de reprises sont naturellement observés suite à un faucardage. C'est la même chose pour la spartine alterniflore et les autres végétaux des marais littoraux. Un suivi doit néanmoins être réalisé pour constater l'évolution de chaque situation. Par ailleurs, si du pétrole est toujours présent au moment de la repousse, son effet toxique va se remanifester. Un guide standard d'intervention ainsi que de suivi ultérieur devrait aussi être établi pour les herbiers.
8	3ème par.	« Cette absorption du pétrole de l'*Arrow* par le zooplancton ne semblait pas induire d'effets négatifs chez les organismes. Cependant, ce point n'a pas fait l'objet d'étude par la suite et cette hypothèse n'a pas pu être vérifiée. » Il serait inapproprié de conclure quoi que ce soit sur les effets négatifs d'un déversement sur le zooplancton sur la base unique de cette étude. Cet aspect devrait être davantage investigué avant toute conclusion. Un suivi chimique des chairs et des viscères des poissons planctonophages durant les semaines et mois suivants un événement pourrait aussi renseigner sur le niveau d'absorption du pétrole par le plancton et son effet potentiel sur la chaîne alimentaire. Plusieurs sujets de recherche en perspective.
8	3ème par.	« Les données répertoriées mettent en évidence que les effets à long terme du déversement de l'*Arrow* ont été plutôt localises a certains sites à l'abri des processus physique permettant l'enlèvement des hydrocarbures. » Les résultats ont démontré l'occurrence et la persistance de plusieurs effets des hydrocarbures dans le milieu, notamment sur la végétation littorale et les mollusques, de même que la persistance du pétrole dans les zones dont l'hydrodynamisme est plus faible.
		Section 2.3 Synthèse des données **Outre le cas du Arrow, les autres études de cas ont été revues dans le tableau 5 de cette section.** **Tableau 5 Synthèse des études de cas de déversements d'hydrocarbures pétroliers en milieu froid**
90	Amoco Cadiz Tableau 5	« Développement de bactéries dégradant les hydrocarbures durant la période chaude pendant quelques années. » Il faut miser là-dessus ! Il faut encourager la recherche et peut-être développer des souches performantes en eaux froides ou encore des façons de stimuler la croissance bactérienne ainsi que leurs activités de biodégradation.
90	Amoco Cadiz Tableau 5	« Diminution de l'abondance et de l'indice de diversité de la faune benthique puis stabilisation en 1996 » Important constat ! La faune benthique sédentaire constitue un des meilleurs indicateurs de l'effet d'un déversement parce qu'elle baigne continuellement dans le milieu affecté.
90	Amoco Cadiz Tableau 5	« Lésions histologiques et altération des paramètres de reproduction chez le poisson *Pleuronectes platessa* » Autre constat important ! Il est prévisible de mesurer des effets sur un poisson démersal se nourrissant à même la faune benthique. Évidemment, les suivis de déversement doivent comprendre un suivi des poissons démersaux relativement sédentaires comme les plies, les chaboisseaux, etc. Une espèce jugée "sentinelle" peut être

		sélectionnée pour ce suivi après approbation du choix auprès des autorités.
91	Amoco Cadiz Tableau 5	« Mortalité immédiate d'oiseaux mais pas de suivi à long terme » Encore ici, selon l'importance du déversement, un suivi sur une espèce d'oiseau benthophage ou piscivore "sentinelle" devrait être effectué.
91	Exxon Valdez Tableau 5	« Pénétration de la contamination sous la surface des sédiments et persistance pendant plus de 18 ans » Beaucoup plus que 18 ans ! Aux dernières nouvelles, les sédiments sont toujours contaminés en profondeur.
91	Exxon Valdez Tableau 5	« Recouvrement des sédiments par des blocs rocheux ou par des colonies de moules qui a contribué à la persistance du pétrole » Phénomène important à considérer puisque cela diminue les conditions hydrodynamiques sous-jacentes, empêchant ainsi leur prise en charge par les mécanismes naturels de dégradation. Devrait-on démytiliser les surfaces, c'est-à-dire éliminer les moules au fur et à mesure du développement de leurs populations ? De telles questions devraient se poser tout au long du suivi afin de favoriser la restauration du milieu affecté.
91	Exxon Valdez Tableau 5	« Rétablissement de *Zostera marina* en 2 ans » Comme dans le cas de l'Arrow, le déversement a eu lieu en hiver alors que la zostère ne présentait pas de tiges dans le milieu aquatique. Cela pourrait avoir favorisé le rétablissement plus rapide des herbiers.
92	Exxon Valdez Tableau 5	« Déclin majeur de la population de harengs du Pacifique en 1993 de cause inconnue Signes d'exposition des saumons roses a du pétrole résiduel entre 10 et 15 ans Signes d'exposition a du pétrole résiduel chez d'autres espèces de poissons » Ces résultats démontrent que des effets peuvent également être observés chez d'autres espèces que celles qui sont exclusivement démersales et sédentaires. Les études réalisées dans le dossier de suivi de l'Exxon Valdez sont très intéressantes à ce sujet.
92	Exxon Valdez Tableau 5	« Diminution de la densité des oiseaux, signe d'exposition à long terme a du pétrole chez certaines espèces » Dans le cas de l'Exxon Valdez, les suivis effectués sur les oiseaux sont intéressants et empreints de leçons à tirer pour l'élaboration de suivis dans le cadre de futurs accidents. **Par contre, les effets mesurés militent tous en faveur d'une attention importante pour toutes les questions de sécurité maritime, dont la prévention des événements accidentels.**
92	Exxon Valdez Tableau 5	« Pas de croissance de la population de loutres de mer pendant plus de 10 ans Phoques en déclin avant et après le déversement Diminution du potentiel de reproduction à long terme des épaulards »

		En ce qui a trait aux loutres et aux épaulards, il semble y avoir eu aussi des effets mesurables. Pour le phoque commun, l'espèce étant déjà en déclin, aucun lien de cause à effet n'a pu être établi.
94-95	Chalk Point Swanson Creek	Ce cas est présenté comme un cas en eau douce, mais en réalité, il est à la jonction des milieux marins et dulcicoles. La présence de la spartine alterniflore, qui est une halophyte stricte, témoigne de la présence journalière de l'eau salée dans le secteur. On mentionne également la présence de bivalves et de crabes. Même s'il ne s'agit pas d'un déversement causé par un navire, le cas de la rivière Kalamazoo au Michigan aurait été réellement plus pertinent comme exemple en eau douce.
3. DISCUSSION		
96	Section	**3.1 Comment évaluer les impacts dus au pétrole ?**
96	2ème par.	« La principale difficulté méthodologique rencontrée est d'établir une distinction claire entre la variation naturelle des paramètres physiques, chimiques et biologiques mesures et l'impact réel de la perturbation sur ces paramètres en fonction du temps. » Précisons qu'il s'agit de la variation naturelle "**spécifique au site**". Cette difficulté est certaine ! Mais il faut produire des protocoles standards préétablis de diagnostic et d'étude afin d'être prêt à réagir à toute situation d'urgence en temps réel. Ces protocoles doivent présenter diverses possibilités rapides d'adaptabilité en fonction des situations ou à tout le moins fournir des conseils éclairés afin de permettre leur adaptation rapide. Les impacts doivent pouvoir être évalués dès l'avènement d'une situation et leur évolution doit pouvoir être suivi afin d'obtenir des résultats à court, moyen et long terme. De cette façon, on doit pouvoir ajuster les interventions de contrôle, de nettoyage et de restauration. À noter que des données de référence, caractéristiques du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent actuels, devraient être documentées aussi rapidement que possible afin de pouvoir réagir aux futures situations. Cela devrait comprendre une vaste étude globale de la qualité actuelle de l'eau (qualité spatio-temporelle i.e. en divers points régionaux et tenant compte des variations saisonnières). Ces données devraient aussi être précisées localement dans les heures suivant un événement accidentel, avant que le milieu ne soit entièrement souillé. Les protocoles doivent d'emblée prévoir cela.
96	2ème par.	« De ce fait, les sites de référence sélectionnés ne sont pas véritablement indépendants des sites contamines parce qu'ils subissent des stress naturels qui ne sont pas contrôlés par l'observateur. » Cette absence d'indépendance est évidente puisqu'il ne s'agit pas de situations en laboratoire, mais bien plutôt, dans le milieu naturel, où chaque endroit présente forcément des différences sur plusieurs plans. Le plus important est de sélectionner des sites de référence les plus similaires, et donc comparables, possibles avec les lieux affectés (ex : même substrat, même profondeur, même exposition aux conditions hydrodynamiques, etc.).
96	3ème par.	« Trois modèles d'études sont majoritairement utilises afin d'évaluer les impacts d'un déversement d'hydrocarbures pétroliers: le modèle avant-après, le modèle impact-référence et le modèle de la série dans le temps (Wiens et Parker, 1995). » L'idéal serait de pouvoir combiner les trois modèles. Cela devrait être prévu dans les guides d'évaluation et de suivi des déversements accidentels qui devraient être produits.
97	1er par.	« Chaque déversement étant unique, il est impossible d'appliquer un seul modèle d'étude universel. »

		Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas produire des guides et des protocoles standards, mais adaptables, afin de garantir l'application de méthodologies les plus similaires et "convenues" possibles. Un effort important doit être consenti en ce sens afin de laisser le moins de chose possible au hasard, et à la discrétion des intervenants concernés.
97	1er par.	« Les chercheurs adaptent ou combinent les modèles d'études en fonction des objectifs et des contraintes de couts, de temps, de ressources matérielles et humaines, d'accessibilité aux sites, etc., imposées par la situation. » Devant une situation accidentelle grave, les contraintes de **coûts** ne devraient jamais être prises en compte de manière à limiter les activités à mettre en œuvre.
97	2ème par.	« La détection des impacts dépend également du choix des espèces et des communautés suivies, des types d'habitats échantillonnés et de la sensibilité des paramètres mesures (Peterson et collab., 2001). » C'est pour cela que les protocoles spécifiques aux événements, bâtis à partir des guides et des protocoles standards, doivent faire l'objet d'une validation et d'une approbation rapide par les autorités compétentes.
97	3ème par.	« Cette caractérisation exhaustive comprend la mesure de la contamination de l'eau, des sédiments et des organismes ainsi que l'évaluation des conditions du milieu (morphologie, granulométrie, exposition aux processus physiques, etc.). » Au-delà de cette caractérisation de base liée directement à la contamination du milieu, il conviendrait également de procéder à une caractérisation des habitats et de leurs composantes physiques, biologiques et humaines. Cela aussi doit être prévu dans les guides et protocoles standards.
97	3ème par.	Ce paragraphe semble avoir été écrit rapidement. En effet, on y observe la présence de plusieurs fautes d'inattention sans apparence de révision. Cela peut semer un doute sur la profondeur de la réflexion.
98	1er par.	« Il apparait également nécessaire d'effectuer la meilleure caractérisation possible des communautés présentes aux sites impactes. Cela permet d'évaluer les impacts du déversement sur ces communautés, mais également, et surtout, les capacités de récupérer des organismes. » Cette information aurait dû être introduite avec l'autre type de caractérisation, c'est-à-dire celle sur la caractérisation de la contamination. Tel que mentionné ci-haut, celle-ci doit être prévue aux guides et protocoles standards d'évaluation et de suivi des déversements accidentels.
96-98	Général	Cette section ne traite aucunement des impacts sur les ressources halieutiques et leurs conséquences ultérieures sur le plan social et économique. Cela constitue une importante lacune. De plus, les possibilités d'impacts cumulatifs à l'égard d'autres activités humaines ne sont pas discutées non plus.
98	Section	**3.2 Comment limiter les impacts des méthodes d'intervention ?**
98	2ème par.	« Aucune application de dispersant n'a eu lieu lors du déversement en eau douce présente dans ce document parce que peu de dispersants sont reconnus comme efficaces en eau douce (SL Ross, 2010). » Il n'y a qu'un seul cas qui a été décrit et il était à la limite des milieux marin et dulcicole.

98	2ème par.	« Des essais de biorémédiation ont été effectués après les déversements de l'*Amoco Cadiz*, de l'*Exxon Valdez*, du *Sea Empress* et de *Chalk Point*. Cette technique n'a pas été appliquée à grande échelle, mais les résultats préliminaires étaient positifs. » Très intéressant ! Le cas de l'Exxon Valdez semble avoir été bien documenté. Il faut miser sur le développement de ces techniques.
99	1er par.	« Il est donc nécessaire de cesser les interventions avant que les dommages causés par ces dernières soient plus élevés que les dommages causés par les hydrocarbures seuls. » Une autre information qui milite en faveur de la prévention des déversements.
100	Tableau 6	« Cette limite d'arrêt du nettoyage est appliquée lorsque l'enlèvement supplémentaire de pétrole pourrait résulter en une perturbation excessive du milieu (piétinement des sédiments et des racines des plantes, pénétration du pétrole plus en profondeur dans les sédiments, enlèvement excessif de sédiments, coupe de la végétation) ou une mortalité élevée du biote. Cette limite est également utilisée lorsque l'accessibilité aux sites limite le nettoyage. Il faut également considérer le potentiel d'érosion cause par l'enlèvement excessif des sédiments. » L'évaluation de ces limites devrait se faire sur la base de l'avis d'un biologiste spécialisé dans le domaine des habitats riverains.
101	1er par.	« Les limites d'arrêt du nettoyage doivent être choisies avant le début des opérations et selon les contraintes imposées par le milieu. En effet, il faut tenir compte des caractéristiques physiques du milieu et de sa sensibilité. » Les caractéristiques du milieu, non seulement physiques, mais aussi biologiques. Il faudrait expliquer en quoi consiste la sensibilité. Quels critères ou paramètres permettent de juger de cette sensibilité ? Normalement, ils devraient y en avoir de nature "biologique".
101	1er par.	« Ces indices permettent de déterminer les littoraux les plus à risque lors d'un déversement d'hydrocarbures et d'établir une priorité de protection avant même que le pétrole touche les cotes. Ils peuvent également être utilisés par les intervenants lors de la réponse au déversement afin de concevoir une stratégie de nettoyage qui minimise les impacts sur le milieu. » Les plans d'intervention localisés (PIL) produits actuellement par Dillon Consulting (pour le compte de Transports Canada) devraient être bâtis au moyen de cette méthode.
101	Général	Il aurait été pertinent que le présent rapport présente et explique davantage les méthodes des ISE et de l'ABEN au lieu de simplement énoncer de grandes généralités. Par ailleurs, existe-t-il des programmes ou des cours universitaires où ces méthodes sont enseignées ? Si non, cela serait à instaurer rapidement. Il ne s'agit pas ici de formation de niveau collégial. Un bagage universitaire est requis pour bien saisir les particularités de ces méthodes.
102	Section	**3.3 Comment établir le rétablissement d'un écosystème ou d'une communauté ?**
102	1er par.	« Par exemple, après le déversement de l'*Exxon Valdez*, la compagnie *Exxon* considérait que le rétablissement de l'écosystème serait complété lorsqu'une communauté faunique et floristique fonctionnant normalement serait présente (Paine et collab., 1996). »

		Faut-il s'étonner de ce point de vue ? Il est impossible de laisser la compagnie fautive décider de la façon que l'on devra juger de la réparation juste de la faute commise. Cela doit être établi par des tiers indépendant ou à la limite par le système de justice conseillé par des experts, plus particulièrement en écologie aquatique. La compagnie doit se conformer à la réparation qui lui sera dictée.
102	2ème par.	« La deuxième interprétation, bien que plus rigoureuse, est difficilement mesurable puisqu'il est impossible de savoir quelles auraient été les caractéristiques de la communauté en l'absence du déversement à cause de la variabilité naturelle. » Cela est vrai si l'on est adepte d'écologisme et de conservationnisme pur. Par contre, il est possible de définir un **état raisonnable de restauration** du milieu sur la base d'avis éclairés d'experts reconnus pour leur **objectivité**. Bien qu'il n'y ait pas beaucoup de tels "experts" dotés d'une excellente notoriété, cela existe et un comité permanent, indépendant des idéologies gouvernementales, et sans conflits d'intérêts possibles à l'égard des industries pétrolières et maritimes devrait être instauré afin d'œuvrer sur les dossiers des déversements accidentels majeurs. Il s'agirait d'un comité aviseur, dont les recommandations seraient tenues d'être appliquées et, non seulement entendues. Celui-ci devrait être composé majoritairement de biologistes spécialisés en écologie aquatique. D'autres spécialistes, notamment en océanographie physique, en urgence maritime, en navigation commerciale, et en analyse de risques devraient être présents sur ce comité.
103	1er par.	« Dans les cas qui nous intéressent, il semble que certaines méthodes d'intervention ont pu retarder le rétablissement de certaines espèces et donc avoir des effets à plus long terme. » Les effets des méthodes d'intervention devraient être pris en compte dans le jugement que doive porter les experts du comité aviseur. L'objectivité, l'intégrité et le gros bon sens devraient guider les experts dans leurs réflexions.
103	2ème par.	« Le suivi des communautés fauniques et floristiques doit donc se poursuivre tant que des effets sont observés. » Cela fait du sens en théorie. Par contre, selon les conjonctures, le choix pourrait aussi être : jusqu'à ce que les résultats indiquent un plateau d'évolution de la restauration à partir duquel les améliorations deviennent très lentes. En fait, à partir du moment où un tel plateau est atteint les campagnes de suivi pourraient s'espacer significativement dans le temps (ex : aux 5 ou 10 ans). Le fruit d'une réflexion à ce sujet devrait être inscrit dans les guides et protocoles standards d'évaluation et de suivi des déversements accidentels.
4. CONCLUSIONS		
104 à 107	Général	Dans ce chapitre, on ne parle pas des impacts d'un déversement sur les activités humaines directement liées à la présence des ressources aquatiques marines ou dulcicoles (pêche commerciale et récréative, aquaculture et mariculture, cueillette de mollusques, chasse à la sauvagine ou au phoque, etc.).
105	2ème par.	« Le cas de déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers pouvant le plus être associe à un déversement dans le golfe du Saint-Laurent est celui de l'*Exxon Valdez*. » Le Arrow s'est échoué directement dans le golfe du Saint-Laurent. Pourquoi ne pourrait-il pas aussi être considéré comme représentatif ?

105	2ème par.	« De plus, les températures froides en hiver vont ralentir le processus de dégradation des hydrocarbures par les microorganismes. » Des recherches doivent être effectuées à ce sujet. Il n'est pas certain encore que des souches de bactéries psychrophiles pétrophages ne pourraient pas exister et être isolées pour des fins de développement de fortes teneurs injectables dans le milieu lors d'événements accidentels. Leur développement pourrait peut-être être exacerbé par une fertilisation dirigée. Cela pourrait être une avenue de recherche à privilégier.
105	2ème par.	« De plus, tout comme l'épaulard en Alaska, la survie et la reproduction d'espèces vulnérables, comme le beluga, pourraient être gravement affectées. » En effet ! Et la situation considérablement précaire du béluga du Saint-Laurent appelle à la plus grande des prudences.
107	2ème par.	« Par ailleurs, considérant les résultats positifs des essais en milieu froid (*Exxon Valdez*), il serait intéressant d'effectuer des essais de biorémédiation à petite échelle afin d'évaluer l'applicabilité de cette méthode au Québec. » Il ne faut pas se limiter à ces essais à petite échelle. Les efforts de recherche devraient être poussés encore plus loin conformément aux commentaires émis précédemment où on traitait des souches microbiennes.
107	3ème par.	« Enfin, lors de la recherche préliminaire pour la sélection des cas discutes dans ce rapport, il a été observé que peu d'informations sur les effets résiduels des déversements en eau douce étaient disponibles. Or, comme le comportement du pétrole peut être diffèrent en eau douce par rapport au milieu marin, et que les espèces dulcicoles peuvent avoir une sensibilité différente de celle des espèces marines envers les hydrocarbures, les impacts peuvent être différents. » Il faut documenter davantage le cas de la rivière Kalamazoo au Michigan.

ANNEXE 19. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV25 : *Impact associé aux activités régulières d'une plate-forme pétrolière pour les écosystèmes aquatiques du golfe du Saint-Laurent.*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 2015. Impact chronique associé aux activités régulières d'une plate-forme pétrolière pour les écosystèmes aquatiques du golfe du Saint-Laurent, Étude GENV25, Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 75 p.

Commentaires généraux :

D'emblée, il importe de souligner la qualité du travail de revue de littérature réalisée dans le cadre de la présente étude. La couverture des « différents thèmes abordés » a suffisamment bien été effectuée pour les fins utiles des actuelles EES et ce, d'une manière professionnelle. Toutefois, cette étude présente néanmoins différentes lacunes telles qu'un manque de mise en contexte à divers endroits expliquant pourquoi on traite de telle ou telle information ou encore, à d'autres endroits, un manque d'explications de nature écologique permettant une compréhension suffisante des mécanismes ou processus biologiques en présence. C'est ce qui explique la présentation de plusieurs des commentaires qui sont formulés ci-après. D'ailleurs, à la lecture du document, on constate aisément la rapidité à laquelle celui-ci a certainement été produit et l'absence d'une révision par des pairs spécialisés en évaluation environnementale de projets marins et en écologie marine. De plus, la collaboration de spécialistes en communautés benthiques (benthologues) aurait été très pertinente.

Mais, au-delà de ces premières lacunes, la plus importante, dans le contexte d'une évaluation environnementale stratégique, est l'absence d'explications claires des objectifs « concrets » de cette revue de littérature. Or, le plus important de ces objectifs, toujours dans ce contexte, aurait été la détermination d'un cadre de réalisation des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE; EEM en anglais) aquatique d'une plateforme extracôtière. La présentation d'un tel cadre, ou à tout le moins d'une première ébauche rendue publique, aurait été un premier élément significativement rassurant pour la population à l'égard de la démarche d'EES, du moins face à sa dimension « marine ». La volonté de bien faire les choses sur le plan environnemental pour le bénéfice de la population et de l'environnement se mesure par la diffusion transparente de telles informations. Or, pour ce faire, il aurait fallu ajouter tout un pan à cette étude portant spécifiquement sur une revue des programmes d'ESEE déjà appliqués à travers le monde. Cette revue de littérature aurait pu être ciblée sur des pays comme la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis ainsi que sur les provinces canadiennes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. En plus d'examiner plusieurs des rapports annuels d'ESEE réalisées pour diverses plateformes, les guides de préparation et de réalisation de ces études auraient également dû être couverts. Pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, un effort certain de recherche n'a pas permis de découvrir l'existence de tels guides d'encadrement comme il en existe dans d'autres pays, et comme il en existe aussi partout au Canada pour les ESEE des industries papetières et minières en activité. Toutefois, les ESEE de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse semblent néanmoins être réalisées suivant des protocoles d'apparence suffisamment scientifiques, quoique les choix des différents tests et processus méthodologiques scientifiques appliqués semblent être laissés à la discrétion des intervenants liés à chaque plateforme (entreprise, consultant et Office), ce qui ne saurait être le cas si un guide standard devait les encadrer. Sans un tel guide, rien ne peut garantir la validité des tests et de leurs résultats, leurs réplicabilités totales d'une plateforme à l'autre, la couverture adéquate et suffisante des bons paramètres à investiguer pour chaque plateforme, etc.

Aussi, une telle revue des programmes ESEE mondiaux et nationaux, couplée aux intéressants résultats de la présente étude, aurait permis de définir une proposition de cadre de réalisation des ESEE des plateformes, qui pourrait être spécifique au Québec, même s'il devait se subordonner à un éventuel cadre pancanadien. En effet, le Québec, pour satisfaire les besoins de ses collectivités, pourrait y ajouter certains tests spécifiques.

Dans son état actuel, la présente étude décrit les résultats de nombreuses études réalisées sous différentes thématiques. Toutefois, elle n'identifie pas, ni ne propose ou recommande, l'application de tels ou tels tests dans le cadre d'un programme de suivi. Elle n'identifie pas non plus la période de réalisation des suivis à réaliser, soit dès le début de l'exploitation ou dès le début des activités de forage d'exploration puisque ces dernières peuvent aussi générer des contaminants et peuvent conduire aussi rejeter des hydrocarbures dès l'atteinte d'une couche géologique pétrolifère). Or, c'est exactement ce qu'elle devrait fournir comme informations. Elle devrait même aller plus loin en spécifiant, dans son cadre de mise en œuvre, de quelle manière serait « encadré » le processus d'approbation des plans d'ESEE préparés par les entreprises et leurs consultants ainsi que d'analyse et d'acceptation subséquentes des résultats de ces études. Elle pourrait aussi spécifier sous quelle autorité se ferait ces approbations, analyses et acceptations. Un service du MDDELCC, un comité interministériel Fédéral-Provincial, la future Office, une autre organisation indépendante ? Est-ce qu'un comité de suivi regroupant des organisations gouvernementales et civiles, directement concernées, pourrait participer aux travaux relatifs aux ESEE ? Qui produirait les rapports annuels de suivi ESEE à diffuser publiquement ? Etc.

L'acceptabilité sociale découle notamment de la transparence montrée par les autorités à l'égard d'informations de ce type. En effet, de telles informations, si elles sont traitées adéquatement et avec sérieux, ont pour effet de rassurer la population quant à la réelle volonté gouvernementale de garantir une sécurité sociale, économique et environnementale pour tous.

Il ne faut pas oublier que cette étude a été réalisée dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique impliquant une consultation publique permettant théoriquement aux citoyens de prendre part aux décisions éclairées devant être prises quant à l'avenir énergétique, plus particulièrement pétrolier, du Québec.

À titre indicatif, voici quelques références sur les ESEE :
Guide technique pour les ESEE de papetières :
http://www.ec.gc.ca/esee-eem/3E389BD4-E48E-4301-A740-171C7A887EE9/PPintegral-%5bFRENCH%5d-FINAL-2.0.pdf
Guide technique pour les ESEE de minières :
https://www.ec.gc.ca/esee-eem/default.asp?lang=Fr&n=AEC7C481-1
Lignes directrices pour les ESEE de la Norvège :
http://www.miljodirektoratet.no/old/klif/publikasjoner/2849/ta2849.pdf
Lien électronique vers les ESEE des plateformes terre-neuviennes :
http://www.cnlopb.ca/environment/projects.php
Lien électronique vers les ESEE des plateformes néo-écossaises :
http://www.cnsopb.ns.ca/environment/environmental-effects-monitoring
Document général de coordination des ESEE pétrolières de la Nouvelle-Écosse :
http://www.cnsopb.ns.ca/pdfs/eem_framework_final_april_05.pdf
Exemple d'une revue d'un plan d'étude ESEE effectuée par la ministère des Pêches et des Océans :
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2011/2011_008-eng.pdf

Exemple d'un plan ESEE produit pour une plateforme terre-neuvienne :
http://www.cnlopb.ca/pdfs/eem/eem_2013_1_hdmc.pdf

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV25.

Page	Paragraphe	Commentaires
Titre	S/O	Est-ce que dans le titre de cette étude, les mots « impact associé » ne devraient pas être écrits au pluriel ? Dans la référence à citer en page II, le mot « chronique » a été ajouté, sans qu'il ne paraisse sur la page-titre.
1. INTRODUCTION		
1	Général	Il y aurait eu lieu de présenter, en introduction ou ailleurs au début de ce rapport, un rappel du contenu des "sections" des deux EES en milieu marin qui ont déjà été produites spécifiquement sur ces sujets « des effets des plateformes » sur le milieu marin. Bien que ces études n'aient pas été produites par des spécialistes en écotoxicologie, celles-ci l'avaient été par des experts en évaluation environnementale qui sont dotés de la vision holistique nécessaire pour juger des effets environnementaux de ces activités et pour proposer les encadrements requis pour bien les gérer. Par ailleurs, leur contenu avait été validé chacune par de nombreux analystes gouvernementaux représentant environ une quinzaine de ministères provinciaux et fédéraux. Aussi, les résultats de leur analyse auraient bien introduit le contenu du présent rapport.
1	1er par.	« Des plates-formes pétrolières pourraient donc y être installées et exploitées dans les prochaines années. » ??? "des plateformes" ? Y a-t-il d'autres compagnies que Corridor qui ont officiellement signifié un intérêt pour certains secteurs du golfe ? Si oui, quels secteurs ? Ce type d'information devrait se retrouver dans cette EES. Du moins, les secteurs envisagés offrant les meilleurs potentiels selon l'avis du gouvernement. Il s'agit d'une composante d'un scénario de développement des hydrocarbures marins à intégrer dans l'EES.
1	3ème par.	« La mise en place du puits d'exploitation des hydrocarbures conduit à la production de boues de forage qui sont généralement rejetées dans le milieu. » Il conviendrait de bien spécifier les moments où, à partir du moment qu'un gisement est découvert, des activités de forage ont réellement lieu. Normalement, cela se fait en phase de développement du puits d'exploitation. Est-il possible qu'il y ait de nouvelles opérations subséquentes de forage ? Il faudrait fournir des informations à ce sujet. Par ailleurs, il faudrait spécifier également, si les informations du présent rapport concernent uniquement une exploitation conventionnelle de pétrole ou de gaz ou si elle concerne aussi une éventuelle exploitation en fracturation hydraulique. Existe-t-il des exploitations sous-marines en fracturation hydraulique à travers le monde ? Si non, y a-t-il eu des essais ? Enfin, on ne semble pas aborder le moment du forage exploratoire bien que ceux-ci puissent également produire des contaminants liés à la roche extraite et aux hydrocarbures qui pourraient être extraits durant cette phase avant la découverte officielle d'un gisement. Des activités de surveillance environnementale seraient donc également requises à ce moment. Est-ce que cet aspect est traité à quelque part dans le cadre de ces présentes EES ?
1	4ème par.	« … les principales étapes *in situ* d'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier consistent en l'extraction et la séparation des hydrocarbures bruts, le traitement du gaz naturel, le stockage des hydrocarbures, la compression du gaz naturel, le transport

		des hydrocarbures ainsi que le traitement des eaux de production et des gaz indésirables (Bonton et collab., 2014). » Ce sont les activités surlignées qui peuvent être à l'origine de rejets solides et liquides néfastes pour la vie aquatique. Le gaz, s'il est perdu, s'évapore rapidement, et entraîne ainsi plutôt des émissions atmosphériques, dont de GES. L'étude de Bonton et coll. (2014) devrait être fournie au même titre que toutes les autres études sectorielles.
1	4ème par.	« …, mais leur apport continu dans le milieu pourrait être à l'origine d'effets sur les organismes. » C'est ce qui est important à retenir et qui est à l'origine de l'instauration d'un programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement marin (ESEE ou EEM en anglais). Est-ce qu'une revue des EEM de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Norvège a été effectuée ? Si oui, il aurait été pertinent de présenter le contenu-type d'un tel programme, avec une discussion sur ses variantes possibles. Cela fait partie de la transparence nécessaire pour "favoriser" l'acceptabilité sociale.
1	5ème par.	« Ainsi, des centaines de milliers de litres peuvent être générés quotidiennement. » Ces grands volumes sont importants à considérer. Et les teneurs en hydrocarbures et autres contaminants à gérer peuvent varier d'un puits à un autre.
2	2ème par.	« Néanmoins, malgré les traitement, des concentrations résiduelles en métaux, en radionucléides (principalement le radium-226 et le radium-228 issus de la dégradation de certaines roches présentes dans le réservoir), en hydrocarbures pétroliers et en HAP peuvent être émises dans l'environnement aquatique. » C'est la raison justifiant l'implantation de programme d'ESEE.
2	3ème par.	« Précisons que les concentrations en contaminants sont généralement plus importantes dans les eaux de production de champs gaziers que dans celles de champs pétroliers. » C'est intéressant à savoir ! Par contre, est-ce que cela serait aussi vrai pour le site d'Old Harry où l'hypothèse de Corridor Resources est la présence d'un "pétrole léger" composé de 89 parties de gaz pour une partie de pétrole ?
3	Tableau 1 2ème colonne	Quels champs d'hydrocarbures ? Un minimum d'informations serait requis ! Est-ce la variation mondiale tout champ confondu ?
3	Tableau 1 3ème colonne	Terre-Neuve et/ou Nouvelle-Écosse ou ? Est-ce la variation canadienne tout champ confondu ?
4	1er par.	« Par ailleurs, la dilution et la dispersion d'un panache d'eau de production en milieu marin (tableau 2) sont plutôt rapides, avec un facteur de dilution, à quelques mètres du point de rejet, de 100 à 1 000 de la concentration initiale. » S'agit-il de résultats issus de modélisation hydraulique de la dispersion, en plus des mesures in situ ? Si oui, il serait pertinent d'illustrer cela dans ce rapport ou celui de l'EES. La méthodologie de modélisation devrait aussi être expliquée (ex: paramètres mesurés in situ, paramètres introduits dans le modèle, logiciels utilisés, niveau de précision et de fiabilité, robustesse des résultats).

4	Tableau 2	Pour la dilution 1:1000, la fourchette est très étalée. Par ailleurs, la distance est à plus que "quelques mètres", contrairement à ce qui est mentionné dans le paragraphe précédent. L'expression "quelques dizaines, voire centaines de mètres" aurait été plus juste.
4	3ème par.	« Un nombre important de sources scientifiques a été consulté pour la préparation du présent rapport, incluant des articles révisés par les pairs et des rapports d'experts. Une grande partie des études consultées portaient sur des études milieux, c'est-à-dire des études réalisées directement autour de plates-formes, et non en laboratoire, ce qui permet d'évaluer les effets combinés des différents facteurs qui conduisent à des effets chez les organismes étudiés. » Est-ce que les constats et conclusions sur ces sujets des deux EES précédentes en milieu marin ont été revisités pour les fins de la présente étude ? Si oui, elles n'ont pas été citées ? Il va sans dire que ces premières EES réalisées au Québec n'étaient pas dotées de mandats et de budgets de réalisation d'études sectorielles complémentaires. Mais, elles avaient notamment pour but d'identifier les lacunes en termes d'informations manquantes qui seraient à acquérir, dont celles ayant trait à la présente étude. Malgré cela, les informations contenues dans ces EES avaient été bien documentées en fonction de leurs objectifs.
2. BIOMARQUEURS EXPRIMÉS SUITE À UNE EXPOSITION AUX EAUX DE PRODUCTION		
5	Jonction 2ème et 3ème par.	Il manque un lien entre la fin du paragraphe précédent et le début du traitement du sujet des biomarqueurs. On déduit que ces enzymes sont des biomarqueurs, mais ...
5	3ème par.	« En présence de ces composés organiques, les systèmes biochimiques de détoxication… » Il manque quelque chose ici pour assurer une bonne compréhension du lecteur ! On parle de quels composés ici ? Des hydrocarbures, d'autres contaminants, ... ? Le sujet n'est pas hermétique. Il y a simplement un manque dans sa présentation.
6	1er par.	« Ces résultats sont donnés à titre indicatif puisque ces études ont été menées dans les années 1980, soit avant l'amélioration des méthodes de traitement et le renforcement des lois environnementales régissant l'exploitation des hydrocarbures. » Cela est néanmoins très informatif quant à l'intérêt de l'usage des biomarqueurs dans les suivis environnementaux des opérations de plateformes pétrolières. Par ailleurs, au Québec, il n'y a pas encore de lois et règlements régissant les activités pétrolières, dont sur le plan environnemental. Cette absence juridique justifie la présentation des cas les plus marquants de la littérature scientifique.
6	2ème par.	« Au total, 16 espèces de poissons et 5 espèces d'invertébrés ont été échantillonnés à des stations proches (< 100 m) et éloignées (> 3 000 m) de trois plateformes de ce secteur. Chez toutes les espèces étudiées, aucune différence significative n'a été observée pour ce qui est de l'activité du Cyp1A, quel que soit la distance d'échantillonnage par rapport aux plateformes. » Doit-on comprendre qu'il n'y avait aucune activité enzymatique générée par la présence de contaminants autour des plateformes ? Y avait-il des contaminants ? Est-ce que les caractéristiques d'exploitation de ces plateformes présentaient certaines particularités pouvant expliquer ces résultats ? Avant de tirer des conclusions définitives, est-ce que cette étude a été répliquée avec d'autres plateformes ailleurs ? Les résultats présentés plus loin dans le texte pour la mer du Nord ne correspondent en rien à ceux-ci.

6	3ème par.	« Les résultats de cette étude ont montré que l'exposition à ces eaux de production menait à l'expression du Cyp1A dans le foie d'un poisson,… » On s'attend beaucoup plus à de tels résultats !
7	1er par.	« Zhu et ses collaborateurs (2008) ont poursuivi cette étude en mettant en cage des vivaneaux drapeau (*Lutjanus carponotatus*) prélevés sur un site témoin et distribués à des distances croissantes de la plate-forme étudiée. L'activité du Cyp1A a été mesurée après 0, 3 et 10 jours d'exposition au milieu. Une augmentation significative de l'expression du Cyp1A a été mesurée au site le plus proche de la plateforme, situé à environ 200 m de celle-ci, après 10 jours d'exposition. Des augmentations significatives des sous-familles du cytochrome P450, soit d'un CYP2K1 et de deux CYP2M1, ont aussi été mesurées au site le plus proche de la plate-forme après 10 jours d'exposition. » Les suivis environnementaux en cage sont très intéressants dans ce type de dossier.
7	2ème par.	« Une augmentation de l'expression du Cyp1A a été constatée chez des aiglefins (*Melanogrammus aeglefinus*) et des morues de l'Atlantique (*Gadus morhua*) pêchés près d'une vaste zone de production pétrolière dans la mer du Nord. Chez ces poissons, une augmentation significative de l'expression du Cyp1A a été constatée dans le foie des poissons exposés à des teneurs en hydrocarbures variant de 15 à 40 mg/l dans les eaux de production traitées (Balk et collab., 2011). » Il s'agit d'une information très importante puisqu'il s'agit d'espèces effectuant de grands déplacements, dont une pélagique et l'autre démersale, et non pas des espèces benthophages sédentaires qui sont plus susceptibles d'être affectées par la présence de contaminants. Or, ces résultats récents (2011) sur ces deux espèces semblent bien démontrer que la qualité des eaux de cette région pétrolière affecte leurs métabolismes. Et pourtant, on se trouve à une époque où les normes environnementales de gestion des opérations pétrolières sont supposées être "modernes" et donc potentiellement "suffisantes".
8	2ème par.	« …, une induction notable de l'EROD n'a été observée que chez la crevette grise (*Penaeus aztecus*), pour des individus prélevés à proximité (< 100 m) d'une seule des plates-formes. » Il semble donc qu'il y ait un effet réel lié à la présence de ces trois plateformes. Mais, l'absence d'effets plus importants ne pourrait-elle pas découler de particularités locales ou liées à ces plateformes ? Est-ce que quelque chose pourrait faire en sorte que ces résultats ne puissent pas être généralisés à d'autres plateformes dans le monde ? Si oui, l'indiquer clairement puisque les discussions autour de cette étude pourraient paraître tendancieuses.
8	5ème et 6ème par.	Les études réalisées en mer du Nord qui sont présentées dans le présent rapport semblent plus sérieuses et probantes.
10	2ème par.	« Farmen et ses collaborateurs (2010) rapportent des concentrations minimales avec effets observés sur le taux de gluthathion variant entre 3,3 et 32,8 % dans des cellules hépatiques de truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) exposées pendant 96 heures, aux fractions solubles ou particulaires d'eaux de production de huit plates-formes situées en mer du Nord. » Les études avec la truite arc-en-ciel sont des tests standardisés internationalement de bioessais. C'est intéressant, mais les études faites sur les espèces marines (morues, turbots, plies, bars, etc.) sont souvent plus informatives

		quant à la spécificité des effets au milieu marin.
17	2ème par.	« La réponse du cortisol plasmatique à ces eaux est cohérente avec le rôle de ces enzymes dans la biotransformation des contaminants organiques puisque l'augmentation du taux de cortisol reflète habituellement une activation des réactions de stress généralisées après l'exposition aux eaux de production. Cette réponse pourrait avoir des conséquences métaboliques et énergiques, et en interaction avec d'autres systèmes endocriniens, ce qui pourrait nuire à la croissance des poissons. » Cette observation est intéressante comme bien d'autres précédentes de cette section ! Très bonne revue de littérature !
3. BIOACCUMULATION DANS LES ORGANISMES AQUATIQUES		
18	2ème par.	« … les oiseaux sont attirés par la lumière émise par les plates-formes (Fraser et collab., 2006; Wiese et collab., 2001; Ronconi et collab., 2015),… » L'attraction des oiseaux par les lumières des plateformes durant la nuit constitue une problématique de mortalité. Aussi, le lien avec le sujet des effets négatifs des rejets de contaminants dans l'eau n'est pas évident ici et demanderait à être expliqué, s'il existe.
18	2ème par.	« Les oiseaux planctivores et piscivores s'alimentant à proximité des plates-formes peuvent donc ingérer des contaminants relâchés dans les eaux de production, les introduisant ainsi le long de la chaîne alimentaire (Wiese et collab., 2001). Les quantités accumulées et les effets de ces contaminants sur les oiseaux ne semblent pas avoir été étudiés à ce jour. » Cette observation au niveau des oiseaux est également valable pour les autres organismes supérieurs du réseau trophique. Aussi, bien qu'il soit possible que peu d'études aient été réalisées concernant de tels organismes, n'y aurait-il pas été possible de tout de même documenté les effets des hydrocarbures sur ceux-ci dans d'autres contextes ? Ainsi, par exemple dans le cas du déversement de l'Exxon Valdez, il y a eu de nombreuses études sur les oiseaux, les loutres, les phoques, les épaulards, etc. Une brève revue de ces effets insérés dans la présente étude aurait été pertinente.
21	1er par.	« Les résultats montrent que les moules peuvent accumuler ce type de contaminants, bien que les concentrations mesurées dans l'eau soient faibles. Les facteurs de bioconcentration répertoriés sont compris entre 1 et 20 600. Les concentrations accumulées diminuent en s'éloignant du point de rejet, les moules situées de 1 à 2 km des eaux usées des installations ayant des teneurs équivalentes à celles provenant du milieu naturel. » Les moules sont très filtreurs très efficaces absorbant rapidement d'énormes quantités d'eau. Ainsi, cela leur permet de capter une grande quantité des particules qui peuvent se trouver dans la colonne d'eau dont les contaminants adsorbés à la surface des matières en suspension. Quelques informations biologiques à ce propos devraient être ajoutées ici.
21	1er par.	« Par ailleurs, l'obligation de mettre en place de nouveaux systèmes de traitement plus performants dans la mer du Nord a fait en sorte que les accumulations dans les moules ont diminué depuis 2009 (Brooks et collab., 2011b). » Est-ce que ces nouveaux systèmes étaient en place lors de la réalisation de l'étude de Balk et coll. (2011) qui a démontré des effets de la qualité de l'eau sur l'aiglefin et la morue de la mer du Nord ?

21	2ème par.	« Aucune corrélation n'a été obtenue entre les concentrations mesurées dans l'eau et celles mesurées dans les invertébrés. » « Les accumulations à proximité de la plate-forme étaient par contre inférieures à celles obtenues en laboratoire, ce qui semble indiquer un effet de dilution important dans le milieu marin. » Il est fort probable que l'on oublie certains aspects biologiques des moules. A-t-on pris soin d'utiliser des moules de tailles relativement similaires et donc ayant des capacités de filtration de même intensité ? Est-ce que les moules étaient toutes disposées de façon à effectuer leur filtration de la même manière ? Étaient-elles exposées aux mêmes supports potentiels de HAP, c'est-à-dire même densité de matières en suspension sur lesquels les HAP peuvent être adsorbés ? Il peut être normal qu'il y ait moins de HAP adsorbés plus loin des plateformes. Mais, il est possible aussi que les patrons de circulations des courants autour des plateformes soient nettement différents en fonction de la distance. Les turbulences à proximité des plateformes, dues aux structures, peuvent induire des résultats différents. Ce sont tous des facteurs à prendre en compte au niveau de l'interprétation des résultats afin de formuler des conclusions exportables à d'autres plateformes.
25	1er par.	« Bien que les analyses chimiques aient montré que les concentrations de HAP étaient très faibles dans ces eaux de production (tableau 13), les niveaux de HAP mesurés dans le foie des poissons exposés à la dilution de 0,5 % étaient environ trois fois plus élevés que dans le groupe témoin. » Il importe donc de ne pas réfléchir sur la base d'*a priori*. En raison des teneurs faibles de HAP dans l'eau, on aurait pu s'attendre à des résultats également plus faible dans les foies. Or, les résultats de l'expérience ont démontré le contraire.
25	1er par.	«…, ceci sous-entend que l'analyse des métabolites est davantage sensible et démontre mieux l'exposition à l'eau de production que le suivi des teneurs bioaccumulées à l'intérieur de l'organisme. » Très intéressant !
26	2ème par.	« Des harengs, des aiglefins et des limandes, capturés en 1992 autour d'installations extracôtières de la mer du Nord, présentaient des concentrations en nonyl- et en octylphénol dans le foie et les muscles en dessous des limites de détection des méthodes analytiques utilisées (≤ 0,004 mg/g). » Très intéressant, mais pourquoi dire "en dessous" des limites de détection ? Ce n'est pas clair ici !
26	4ème par.	« Ce résultat suggère que la voie foie-bile-fèces est la principale voie d'élimination des alkylphénols à courtes chaînes pour ces organismes et que ces composés n'y demeurent que peu de temps. » Il s'agit tout de même d'un bioindicateur qui semble performant pour détecter la présence de composés perturbants. Des tests sur ce paramètre pourraient faire partie de la panoplie des activités de surveillance et de suivi des activités pétrolières.
4. EFFETS TOXIQUES POTENTIELS		
27	1er par.	« Yeung et ses collaborateurs (2011) ont analysé les communautés bactériennes naturelles présentes au pourtour de la plate-forme néo-écossaise Thebaud, au Canada. Le rejet d'eaux de production traitées dans l'environnement n'a occasionné aucun

		effet sur les communautés bactériennes retrouvées dans l'eau de mer. La structure de la communauté bactérienne était pratiquement identique dans tous les échantillons prélevés, autant près du panache qu'à plus de 10 km de la plate-forme. » Le gisement de la plate-forme Thebaud en est un gazier et non pétrolier. Il faudrait s'assurer que cela n'affecte pas la validité des conclusions par rapport à ceux autour de plateformes pétrolières. L'utilisation de cet exemple n'est peut-être pas appropriée. Et si elle devait l'être dans une certaine mesure, il faudrait néanmoins en expliquer les différences potentielles.
27	1er par.	« Il apparaît ainsi que les communautés bactériennes sont stables au pourtour de ces infrastructures pétrolières. » On peut se demander si les recherches sur les communautés microbiennes autour des plateformes sont suffisamment complétées pour pouvoir affirmer cela. Est-ce que la présence de bactéries pétrophages a été détectée autour des plateformes et si oui, en quelles quantités ? Est-ce que la densité diminuait en fonction de la distance par rapport aux plateformes ? Est-ce que leurs densités varient en fonction de la période annuelle en raison de variations dans les paramètres physiques comme la température de l'eau, les courants, etc. ? À noter que des tests de culture effectués avec des souches de bactéries pétrophages pourraient peut-être être développés afin d'évaluer la qualité des eaux autour des plateformes et également pour évaluer la qualité des traitements effectués sur les eaux de production. Il pourrait s'agir d'une avenue de recherche utile également pour les dossiers de déversement d'hydrocarbures.
27	3ème par.	« La toxicité a été évaluée à l'aide du test Microtox®,… » Il s'agit d'un bioessai "normé" basé sur l'évaluation de la toxicité. Il s'agit de tests d'inhibition d'un signal suivi, qui ont leur utilité. Par contre, les tests proposés avec les bactéries pétrophages sont plutôt des tests de croissance en réponse à la présence de nutriments qui sont ici des hydrocarbures. Les deux types de test ont donc des fonctions différentes, et pourraient faire partie de la panoplie des tests applicables.
27	3ème par.	« Une corrélation positive entre la diminution de la bioluminescence de la bactérie marine et la concentration de zinc (Zn) particulaire a été établie. » Intéressant, mais quelle pourrait être, s'il y a lieu, l'application d'une telle observation dans le cadre d'un programme de suivi ?
28	1er par.	« Des modélisations ont montré que de telles dilutions sont atteintes dans les 900 premiers mètres de cette plate-forme pétrolière, … » Dans le cadre de la présente étude, il y aurait eu lieu de fournir des informations explicites sur les analyses de type "modélisation" autour des plateformes. Des exemples visuels auraient pu être fournis pour les besoins de diffusion publique des informations.
31	1er par.	« …, d'autres essais ont mis en évidence qu'une dilution de 10 % de sédiments contaminés inhibait très fortement l'alimentation du polychète *Arenicola marina.* »

		Ici, quelques informations biologiques sur le ver polychète arénicole aurait permis au lecteur de mieux comprendre les résultats obtenus. Il s'agit d'un ver endobenthique qui vit directement et assez profondément dans les sédiments (bien souvent jusqu'à plus de 20 cm). Son lien avec les contaminants du fond marin est donc plus étroit que pour la plupart des autres espèces mentionnées dans ce rapport. Les risques qu'il soit affecté s'en trouvent ainsi facilement décuplés.
31	Général	Cette partie de la section sur la toxicité démontre une importante diversité de tests effectués sur des organismes marins tels que des amphipodes, copépodes, crevettes, vers polychètes, mollusques bivalves, etc. Par contre, on peut se demander lesquels seraient recommandables pour une inclusion dans un programme de suivi des effets des plateformes sur le milieu marin ? Voir les premiers commentaires d'introduction fait sur cette étude !
32	2ème par.	« La mise en place d'une plate-forme pétrolière en milieu extracôtier peut modifier considérablement les propriétés physicochimiques des sédiments, en plus de perturber les communautés benthiques associées. » Cette phrase est importante à considérer !
32	3ème par.	« Les changements dans la méiofaune (faune de petite taille) étaient significatifs dans les 50 premiers mètres de la plate-forme, tandis que ceux de la macrofaune (faune de grande taille) étaient visibles jusqu'à une distance de 100 m. » Ce sont des résultats attendus ! Par contre, est-ce que ce rayonnement des effets peut être différent d'une plate-forme à une autre en fonction des particularités de leurs opérations respectives (propriétés de l'hydrocarbure, taux d'exploitation, mode d'opération, etc.) ainsi que des caractéristiques du milieu récepteur (organismes présents, profondeur, substrat, courants, etc.) ?
33	1er par.	« Les effets reliés aux hydrocarbures sont jugés non significatifs, en raison de la faible quantité rejetée par les activités de la plate-forme. » Est-ce que cette conclusion a été jugée généralisable à toutes les plateformes ?
33	2ème par.	« Néanmoins, d'autres facteurs environnementaux tels que l'enrichissement trophique près de la plate-forme, la prédation, la compétition pour les ressources et la granulométrie des sédiments pourraient également jouer un rôle dans la réponse observée. » C'est une possibilité ! Par contre, les résultats obtenus pourraient à tout le moins suggérer une attention particulière jusqu'à l'obtention de résultats plus concluants provenant de nouvelles études.
35	2ème par.	« Ces informations doivent être utilisées avec précaution car, depuis la réalisation de ces études qui datent des années 1990, les traitements des eaux de production ont vraisemblablement été améliorés et les émissions de contaminants, fortement réduites. » C'est possible en effet ! Par contre, cela n'est pas suffisant pour conclure en l'inutilité des études d'abondance et diversité sur le benthos dans les programmes de suivi des effets environnementaux des plateformes !
35	2ème par.	« Ainsi, l'une des différences majeures entre les plates-formes présentes dans la mer du Nord et celles du golfe du Mexique était l'utilisation de boues de forage à base d'huile dans le premier cas, tandis qu'elles sont à base d'eau dans le golfe du Mexique. » Informations importantes en effet qui peuvent expliquer, au moins en partie, la différence dans les résultats obtenus pour ces deux régions du globe !

35	2ème par.	« Depuis cette interdiction, de nombreuses études ont démontré que la qualité de l'environnement marin au pourtour des plates-formes dans la mer du Nord tend à s'améliorer au fil du temps. » Ce qui ne veut pas dire que les opérations sont aujourd'hui sans effets ! Il est important de le préciser !
35	2ème par.	« Un suivi des ratios polychète/amphipode à toutes les plates-formes visitées par Andrade et Renaud (2011) montre également qu'ils tendent à rejoindre les valeurs régionales. » Est-ce que l'on peut affirmer qu'ils vont assurément les rejoindre ?
36	2ème par.	« Lors de la première année, juste après la fin des opérations de forage, la communauté benthique située à cinq mètres de l'une des structures était très pauvre en matière d'espèces et fortement dominée par le polychète opportuniste *P. malmgreni*, typique des zones enrichies en matière organique et des habitats contaminés. » Les études d'abondance et de biodiversité du benthos peuvent se faire sous différents angles, dont celui de l'usage des espèces bioindicatrices de la présence de contaminants ou de perturbations. Dans le Saint-Laurent marin, comme à d'autres endroits de la Terre, *Capitella capitata* fait largement partie de ces espèces indicatrices. Les résultats de diverses études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) d'activités industrielles, disponibles auprès d'Environnement Canada, en font état.
36	2ème par.	« Une reprise générale de l'abondance et de la diversité d'espèces a été observée après un an. » Il serait bon ici d'indiquer que les effets de bon nombre de perturbations concernant les fonds marins et occasionnant des modifications pouvant même être importantes, ne sont que temporaires de courte durée. Par exemple, dans le cas d'activités de dragage, on assiste très souvent à une recolonisation rapide du milieu par les communautés d'invertébrés benthiques, soit à des niveaux similaires à ceux avant la perturbation en l'espace de seulement 2 à 3 ans. En présence de contaminants toutefois, il convient de déterminer si l'abondance et la diversité concernent les mêmes espèces. On peut avoir des indices similaires de biodiversité ainsi des densités d'organismes du même ordre, si les taxons et la structure de communauté sont différentes, cela demeure un indicateur important de perturbation du milieu. Ces explications et nuances devraient être présentées dans la présente section.
37	3ème par.	« L'analyse génomique a démontré que les communautés bactériennes à une distance de 250 m ou moins de la plate-forme étaient différentes de celles localisées plus loin de la structure. Les sédiments près de la plate-forme contenaient des concentrations élevées en fer et en manganèse, associés à l'effluent d'eaux de production. » Est-ce que cette observation sur les effets de la présence de fer et de manganèse sur les communautés bactériennes s'est traduite par d'autres effets observés sur d'autres niveaux trophiques des communautés biologiques du secteur ? Si non, cette information factuelle pourrait ne pas avoir d'utilité pratique au-delà de sa présence dans une revue de littérature.
39	1er par.	« La fécondation et le développement embryonnaire de l'oursin *Arbacia punctulata* étaient affectés par les sédiments prélevés à moins de 150 m des plates-formes, et ce, pour quatre des cinq plates-formes étudiées. Les résultats étaient similaires pour la reproduction des polychètes et la survie des nauplii de copépodes. »

		Les résultats de cette batterie de bioessais différents sont intéressants. Est-ce que de tels tests pourraient faire partie de la panoplie des activités à réaliser dans le cadre des études de suivi des effets des plateformes qui pourraient être proposées ?
39	1er par.	« Notons que ces informations doivent être utilisées avec précaution car, depuis la réalisation de ces études qui datent des années 1990, les traitements des eaux de production ont été améliorés et les émissions de contaminants fortement réduites. » Cela est en effet possible. Par contre, en l'absence de nouveaux résultats insérés dans la présente revue de littérature, la précaution suggère également que de nouvelles recherches devraient être conduites avant de statuer sur l'absence, ou du moins le niveau effectif actuel, d'effets induits par ces effets « davantage » traitées.
43	1er par.	« Mentionnons qu'aucune corrélation n'a été établie entre les résultats de toxicité obtenus et la composition des eaux de production. » En clair, qu'est-ce que cette phrase veut dire dans le contexte de cette étude ? Que les résultats obtenus ne sont aucunement lié à la composition chimique des eaux de production ? Si c'est le cas, il faudrait bien expliquer d'où pourrait provenir l'effet clairement observé. Cette phrase, à la suite des résultats, paraît, pour le moins, très particulière.
45	2ème par.	« Cette étude ayant été menée en laboratoire, rien n'indique que de tels effets seraient observés chez les poissons vivant à proximité d'une plate-forme pétrolière. » Rien n'indique le contraire non plus ! Par contre, il apparaît en effet peu probable que les poissons « non sédentaires » comme des morues, localisés à proximité immédiate d'une plateforme subissent de tels effets sur leur capacité à se nourrir ainsi que sur leur mortalité subséquente. En effet, ces poissons ne sont pas captifs comme dans un laboratoire et peuvent ainsi se déplacer activement ou se faire déplacer régulièrement par les courants océaniques. En serait-il autrement, par contre, pour des espèces de poissons sédentaires, inféodées aux plateformes ?
45 à 53	S/O	Bien qu'elles soient intéressantes sur le plan scientifique, et que leurs résultats aient bien leur place dans une revue de littérature, les études présentées au niveau des effets sur les systèmes nerveux, immunitaires et endocriniens, ainsi que sur les gènes des organismes, sont très spécialisées et relèvent *a priori* plus du domaine de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée. Ainsi, soit, elles demeureront confinées à ce même type de recherche, ou soit, on devrait expliquer formellement dans la présente étude, leur utilité dans le cadre d'éventuels programmes de suivi des effets de plateformes extracôtières. À partir du moment où toute une panoplie d'études et de tests peuvent déjà permettre de réaliser un suivi efficace, y a–t-il d'autres types d'études ou de tests qui pourraient être recommandées à réaliser sur la base des informations spécifiques à ces sujets ? À noter que cela est bien possible, mais pas évident à voir de prime abord sans un minimum d'explications.
5. CRÉATION D'HABITATS ET AUGMENTATION DE LA BIODIVERSITÉ		
54	Début de chapitre	La possibilité que les plateformes extracôtières puissent représenter une forme de création d'habitats pour la faune aquatique, et qu'elles puissent aussi contribuer à une augmentation locale de la biodiversité, avait, comme il se devait, été évoqué à différents endroits à l'intérieur du rapport de l'ÉES2 concernant la mise en valeur des

hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Il aurait été opportun d'en faire un bref rappel en début de ce chapitre afin de contextualiser le travail subséquent de revue de littérature sur ce sujet. En voici, quelques extraits pertinents :

P. 433 Un effet positif pour certaines espèces marines est associé à la présence des infrastructures, notamment les bermes, soit la création de récifs artificiels qui augmentent la complexité de l'habitat du poisson en fournissant davantage de
nourriture et d'abris à un groupe plus varié d'organismes marins (poissons, invertébrés, zooplancton et phytoplancton)

P. 435 En raison de l'abondance de nourriture (poissons, invertébrés et zooplancton) à proximité des plateformes (effet récif), les mammifères marins et les tortues marines pourraient être attirés par les infrastructures extracôtières.

P. 452 Création de récifs artificiels qui augmentent la complexité d'habitats et sont favorables à la présence d'une faune marine riche et diversifiée adaptée aux conditions locales.

P. 453 Développement de nouveaux secteurs de pêche en raison de l'effet récif artificiel qui attire à proximité des infrastructures extracôtières plusieurs espèces de poissons.

P. 459 Il est aussi à noter que, tout dépendant de l'ampleur de l'effet récif, les infrastructures extracôtières laissées en place après l'exploitation pétrolière ou gazière peuvent servir au développement d'activités récréatives (Minerals Management Service, 2001; MUUUZ, 2011).

PP. 515-516 Par contre, il convient de mentionner que les plateformes d'exploitation sont reconnues pour générer une attraction appréciable sur plusieurs espèces de poissons et de crustacés (effet récif, sections 6.3.2.2 et 6.3.2.3). Plusieurs études rapportent que les densités de poissons enregistrées sous les plateformes situées dans la zone côtière (0 à 20 m) peuvent être de 20 à 50 fois supérieures à celles du milieu marin ouvert qui les entourent, allant jusqu'à environ 10 poissons/m^3, et que la quantité de poissons peut atteindre de façon saisonnière jusqu'à près de 30 000 individus (Love *et al.*, 1999, Caselle *et al.*, 2002, Love *et al.*, 2003, Love et Schroeder, 2007; Bull *et al.*, 2008, Scarborough-Bull *et al.*, 2008 dans Bernstein *et al.*, 2010; Stanley et Wilson, 1997; Dauterive, 2000).

En raison de cet effet récif réel, certains pays se sont vus obligés de fixer des normes pour faire en sorte que les capitaines des bateaux de pêche, qui souhaitaient profiter de cette abondance de ressources, demeurent tout de même suffisamment éloignés des plateformes. En effet, des distances minimales à respecter ont dû être établies, d'une part, pour assurer le bon déroulement des activités gazières et pétrolières et, d'autre part, pour assurer la sécurité même des différents bateaux circulant dans le secteur. Les activités de pêche peuvent donc avoir lieu au-delà d'un périmètre de sécurité, même si les rendements y sont moins intéressants qu'à proximité immédiate des

		plateformes. Sur la base de nombreuses études démontrant l'effet récif, les états pétroliers du sud et de l'ouest des États-Unis se sont dotés de programmes de mise en valeur des ressources halieutiques qui visent à réutiliser en totalité ou en partie les structures des plateformes hors service pour accroître les possibilités de pêche commerciale, mais aussi sportive. Lukens *et al.* (2004 dans Bernstein *et al.*, 2010) rapportent que la surface des plateformes en activité et réhabilitée ajoute un total de 2 000 milles² de substrats de colonisation, ce qui augmente de 27 % la superficie des récifs disponibles dans leur portion étudiée du golfe du Mexique. Pour sa part, Hecht *et al.* (2010) soulignent que jusqu'à présent 260 des plateformes mises hors service aux États-Unis ont été récupérées dans le contexte de ces programmes. À la suite de l'accident de *Deepwater Horizon*, la Californie a mis à jour ses documents juridiques encadrant l'application de son propre programme de mise en valeur (Assembly Bill Nº 2503, ch. 687, September 30, 2010).
54	2ème par.	« L'établissement complet de l'écosystème peut s'échelonner sur une période de deux ans, dépendamment des espèces impliquées. » Complet ? Cela peut dépendre de la région du globe. Dans les zones tropicales, les colonisations se font plus rapidement que dans les zones tempérées et encore davantage par rapport aux zones arctiques. Par ailleurs, bien que les surfaces puissent être en grande partie recouvertes d'organismes, leur plein développement dépend de divers facteurs physiques et biologiques, dont le cycle de vie de chaque espèce. Quoi qu'il en soit la maturation optimale d'une communauté biologique associée à une plateforme peut vraisemblablement prendre quelques années de plus que 2 ans. Cela pourrait même varier selon l'endroit où la plateforme est localisée par rapport à la côte. Ainsi, une zone côtière très colonisée par les organismes benthiques produit de très grands nuages de larves (naissains des mollusques et stades Zoé et Nauplius des crustacés) qui se cherchent des surfaces de fixation. Or, à plusieurs dizaines de kilomètres de telles côtes, les densités de larves par unité de volume d'eau sont la plupart du temps plus faibles, ce qui peut augmenter les délais de colonisation complète. Il conviendrait de documenter davantage et expliquer tout cela.
54	3ème par.	« … l'amélioration du traitement de l'eau d'une plate-forme en Espagne a diminué la couverture du polychète suspensivore *Spirorbis pagenstecheri* en faveur de l'herbivore *Patella ulyssiponensis*. » Ce genre d'information est très intéressant ! Un suivi de ce genre d'évolution pourrait faire partie d'un programme de suivi des effets des plateformes sur l'environnement marin.
54	4ème par.	« Parmi les invertébrés incrustant les surfaces dures, les moules *Mytilus californianus* et *M. galloprovincialis* et les balanes *Balanus amphitrite* dominent habituellement dans les 15 premiers mètres de la colonne d'eau, bien que des observations rapportent leur dominance jusqu'à au moins 24 m (Carlisle et collab., 1964, cités dans Love et collab., 1999; Stachowitsch et collab., 2002). À ces profondeurs, leurs épaisses couches ont tendance à recouvrir la totalité des surfaces disponibles. Le nombre d'individus et la biomasse totale ont tendance à diminuer avec la profondeur. » Cette portion de paragraphe aurait dû être contextualiser sur un plan écologique pour la compréhension du lecteur. En effet, il faut comprendre que la zone infralittorale supérieure est dominée naturellement par la vie marine parce

		qu'elle correspond à la couche photique, c'est-à-dire la zone où la pénétration de la lumière enrichie le milieu en favorisant le développement du phytoplancton. Ce phytoplancton est ensuite consommé par le zooplancton qui, lui, sert à l'alimentation de base de chaque groupe d'organismes du réseau trophique supérieur. Or, à partir du moment où l'on atteint la limite inférieure de cette zone, l'obscurité devient moins attrayante pour les mêmes organismes, et leur densité diminue rapidement. Qu'en était-il dans le cadre de l'étude citée et qu'en sera-t-il au niveau du golfe du Saint-Laurent ? Est-ce que des données existent pour les plateformes terre-neuviennes et néo-écossaises ? Sinon, est-ce que des études portant sur d'autres typiques de structures, telles que des épaves de navires, pourraient servir à cette documentation ? Cela devrait être développé dans cette section. Un recours à des benthologues québécois serait assurément utile ici (ex : Philippe Archambault ou John Himmelman).
55	2ème par.	« Ces résultats illustrent que chaque espèce répond de façon différente à la mise en place d'un récif artificiel et qu'il est nécessaire d'étudier leur réponse de façon individuelle. » C'est absolument vrai ! Ainsi, le cas du crabe jaune présenté dans ce même paragraphe, qui, malgré son abondance autour de la plateforme, ne peut pas s'y reproduire, s'explique peut-être par certaines exigences écologiques de l'espèce et, non pas un effet négatif provenant de l'exploitation de cette plateforme.
55	3ème par.	« Le corail mou *Alcyonium digitatum* et l'anémone *Metridium senile* sont deux exemples d'espèces fréquemment observées dans les récifs de *L. pertusa* poussant sur des plates-formes pétrolières, alors que ces espèces ne sont pas retrouvées de façon naturelle dans ces récifs. » Le peuplement des surfaces par le corail d'eau froide *Lophelia pertusa* doit probablement s'effectuer surtout sous la limite inférieure de la couche photique. La toposéquence de colonisation ainsi que ses raisons écologiques auraient dû être expliquée dans ce chapitre.
55	4ème par.	« Ces études démontrent que la présence de plates-formes crée un habitat favorable à l'établissement de communautés de poissons qui seraient attirés par le substrat dur offert par la structure, qui diffère du substrat habituellement boueux ou sableux des fonds marins. » Cela est vrai non seulement pour les zones moins profondes où les substrats des fonds marins sont boueux ou sableux, mais également pour les plateformes océaniques en zones profondes où il n'y a aucun lien direct avec les substrats de fond. En fait, il n'existe normalement aucun substrat sur lesquels peuvent se fixer les organismes sessiles. Aucun l'implantation d'une plateforme offre des surfaces dures permettant une colonisation et, subséquemment, un amalgame de nombreuses autres espèces fauniques tels que des poissons, des oiseaux et des mammifères marins. Dans certaines régions, il est possible de voir des groupes de phoques s'établir sur les structures marines des plateformes qui permettent leur accès par navire.
57	1er par.	« Par ailleurs, Claisse et ses collaborateurs (2014), qui ont répertorié la production annuelle de poissons dans différents habitats, rapportent que les plates-formes pétrolières au large de la Californie sont parmi les habitats les plus productifs à l'échelle mondiale (tableau 37). » Il importe grandement que cette phrase soit bien contextualisée afin qu'elle ne soit pas récupérée directement pour cautionner à elles-seules l'implantation de plateformes pétrolières. Le cas des plateformes du sud de la Californie est

		bien particulier. La luminosité est très importante jusqu'à de bonnes profondeurs, ce qui favorise une forte productivité primaire (phytoplancton et algues) bénéficiant à l'ensemble du réseau trophique. Ainsi, de grandes quantités de laminaires (forêts de laminaires) s'y développent à partir des structures sous-marines des plateformes. Celles-ci servent à l'alimentation, au refuge, etc. i.e. au foisonnement des activités biologiques de nombreux organismes. Ces résultats ne sont pas transposables à la vaste majorité des plateformes pétrolières et gazières du globe. Oui, les plateformes permettent un développement de la vie marine à des endroits où se présentaient auparavant de nombreux facteurs limitant son expansion. Par contre, les niveaux de productivité sont, la plupart du temps, nettement inférieurs aux résultats Sud californiens.
57	2ème par.	« Gerlotto et ses collaborateurs (1989, cités dans Stanley et Wilson, 2000) rapportent que la densité de poissons était de 5 à 50 fois supérieure dans la zone immédiatement adjacente à une plate-forme, comparativement à la zone située à une distance de 50 m. Stanley et Wilson (2003 et 2000) mentionnent que la zone d'influence d'une plate-forme localisée dans le golfe du Mexique, à une profondeur d'eau de 25 m, était de 16 m. Ainsi, la densité à cette distance était de 3 à 25 fois plus élevée qu'aux distances supérieures. Ces mêmes auteurs précisent que les densités redevenaient comparables à celles d'un site témoin à une distance de 30 à 50 m de la plate-forme. » Ces études révèlent certains résultats. Par contre, dans certains pays tropicaux, la productivité autour des plateformes est telle que des restrictions doivent être imposées aux pêcheurs. Ce serait notamment le cas chez certains pays d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Nigeria, Angola, etc.). Par ailleurs, autour des plateformes démantelées dans le Golfe du Mexique via le programme « Rigs-to-Reefs », il y a une industrie écotouristique (ex : plongée autonome) et aussi de pêche récréative (de style pourvoirie) qui s'y développe, témoignant ainsi de la productivité biologique entourant ces structures.
59	1er par.	« … bien que les plates-formes puissent offrir de meilleures possibilités d'alimentation en raison de la forte densité des proies, certaines ne peuvent fournir un habitat adéquat pour le frai à cause de leur profondeur … » Ce bout de phrase est important puisqu'il faut retenir que les plateformes, malgré certaines de leurs caractéristiques favorables au développement de communautés biologiques, n'offrent pas nécessairement tout ce qu'il faut pour assurer toutes les activités biologiques essentielles de toutes les espèces qui les fréquentent. Certaines de celles-ci se voient ainsi obligées de se déplacer vers d'autres endroits pour assurer la réalisation de leurs autres activités essentielles (ex : reproduction).
59	3ème par.	« Il a de plus été démontré que les plates-formes favorisent l'agrégation des poissons qui, autrement, seraient dispersés dans l'ensemble de l'océan. Elles servent ainsi de support visuel, tactile ou auditif dans un environnement qui, autrement, serait un simple espace aquatique non structuré (Neira, 2005). Les avantages écologiques sont tels que la création de récifs artificiels à l'aide de structures pétrolières, à la suite de leur démantèlement, est aujourd'hui une pratique de plus en plus répandue mondialement (Macreadie et collab., 2011). » Ce passage de cette section est important. Son contenu se rattache à certains de nos commentaires.
60	2ème par.	« Les invertébrés envahissants peuvent toutefois servir de nourriture pour les prédateurs aquatiques. Ainsi, Page et ses collaborateurs (2007) ont démontré que le sourcil à tête pointue (*Oxylebius pictus*), une espèce de poissons retrouvée sur chaque plate-forme pétrolière et récif naturel du sud de la Californie, se nourrit presque exclusivement (de 89 à 98 %) d'amphipodes

		envahissants. » C'est intéressant comme information. Par contre, cet apparent impact positif n'est assurément pas assez significatif pour faire contrepoids aux impacts négatifs dans une analyse globale des impacts liée à l'implantation d'un projet de plateforme extracôtière.
54 à 60	Général	Globalement, ce chapitre constitue une bonne revue de littérature sur le sujet des plateformes qui deviennent de nouveaux habitats contribuant à augmenter la biodiversité ponctuelle, voire même locale dans certains cas. Par contre, il aurait eu lieu de présenter les « objectifs » poursuivis par la réalisation de cette revue. Bien qu'il s'agisse d'un sujet fort intéressant d'un point de vue strictement biologique, ces objectifs ne devraient pas *a priori* avoir pour effet d'atténuer les impacts négatifs éventuels d'un projet d'implantation d'une plateforme ou plusieurs plateformes extracôtières puisque ceux-ci, dont notamment les risques de déversement accidentel, paraissent aisément largement supérieurs aux bénéfices de cette création d'habitats. D'autant plus que l'exploitation extracôtière ne fait plus aujourd'hui avec des champs de plateformes pétrolières comme dans le golfe du Mexique, mais plutôt au moyen de très grandes plateformes dispendieuses, très bien positionnées pour réduire les coûts d'exploitation, et relativement isolées, voire perdues, dans l'immensité océanique. Aussi, il n'y a plus réellement d'effets cumulatifs liés à des champs de plateformes. Dans ce contexte, les bénéfices biologiques pourraient même s'avérer davantage ponctuels que locaux. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, il ne peut s'agir non plus de simples mesures compensatoires pour détérioration ou perturbation de l'habitat du poisson associées à la construction et l'exploitation d'une plateforme puisque de telles mesures devraient se traduire en projets fauniques de compensation nettement plus importants. D'ailleurs ici, il s'avèrerait pertinent de documenter les mesures environnementales, incluant les mesures fauniques, découlant de l'implantation de plateformes ailleurs dans le monde. Une revue de ces actions « potentiellement positives » mises en œuvre suite à l'autorisation de construction et d'opération de plateformes s'avérerait en effet essentielle, du moins pour quelques pays comme la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis ainsi que les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Cela permettrait d'avoir un aperçu des mécanismes de compensation des effets négatifs des projets déjà existants ainsi que, si possible, de leurs performances. Or, s'il ne s'agit pas de se servir de ces informations en vue d'atténuer ou de compenser les impacts d'une exploitation, on peut alors se demander, si cette revue pourrait plutôt servir à augmenter un éventuel programme de suivi des effets des plateformes. En effet, le suivi de l'évolution des organismes fixés aux plateformes ou les entourant pourrait fournir des indicateurs de possibles effets associés à la qualité des eaux de production. Que cela soit le cas ou non, il serait requis que les objectifs poursuivis par cette revue soient précisés. Enfin, dans le contexte d'une création d'habitats fauniques productifs autour des plateformes, et en admettant que les eaux de production des nouvelles plateformes seraient suffisamment bien traitées, cela pourrait peut-être suggérer que cet impact positif pourrait être bonifié passablement par l'aménagement connexe de structures additionnelles ancrées à la structure principale. Est-ce que cela pourrait être envisageable ? Et plus loin, serait-ce envisageable de développer une activité de pêche ou de mariculture commerciale associée à une plateforme ? Sans évoquer la possibilité d'un « label de produit écologique », est-ce que les produits seraient propres à la

		consommation ? Dans l'affirmative ou la négative, une réponse à ces questions devrait être insérée dans cette étude.
6. CONCLUSIONS		
61	1er par.	« Ces impacts incluent ceux reliés aux eaux de production et aux boues de forage, ainsi que les impacts associés à la mise en place de la structure. » La présente étude ne traite aucunement des impacts de la mise en place de la structure, c'est-à-dire de la phase de construction des plateformes. Elle traite uniquement des impacts liés à la phase d'exploitation, et même plus spécifiquement de ceux liés aux eaux de production et aux boues de forages. Elle présente en complément un effet positif lié à la présence de telles plateformes, à savoir la création d'habitats pour une communauté biologique particulière. Toutefois, les objectifs de présentation de ce complément ne sont pas expliqués. Quoi qu'il en soit, il importe de ne pas assimiler le contenu de cette étude à celui d'une analyse exhaustive des impacts qui serait requise dans le cadre d'un projet d'implantation d'une plateforme. Les activités de construction n'y sont aucunement décortiquées, ni toutes celles liées à l'exploitation (comme le transport des produits, le ravitaillement, l'entretien, etc.), de sorte qu'il ne s'agit pas d'une revue des impacts de la mise en place, ni même de l'opération complète, d'une telle activité.
61	3ème par.	« Les effets sur la faune benthique sont mesurables sur plusieurs kilomètres en s'éloignant des plates-formes, surtout lorsque les boues utilisées sont à base d'huile. Néanmoins, les impacts observés sont habituellement limités à un rayon d'environ 500 m de la structure, surtout lorsque les boues sont à base d'eau. Enfin, les effets dans le milieu ont été observés dans l'environnement immédiat des plates-formes, à la suite d'une exposition s'étalonnant sur plusieurs semaines, voire des mois. Ainsi, d'après les résultats des études consultées, il apparaît que les effets sur les organismes des rejets des plates-formes, régies par des règlementations strictes en matière d'émission de contaminants dans le milieu, sont localisés et, en général, confinés à l'intérieur d'un rayon maximal de 1 à 2 km de la plate-forme. Les impacts sur les populations benthiques sont généralement observés sur une distance supérieure à ceux observés sur les populations pélagiques. » Cette partie de la conclusion résume assez bien l'étendue générale des effets enregistrés autour des plateformes.
62	2ème par.	Les commentaires généraux formulés concernant l'effet de création d'habitats des plateformes ont déjà été présentés ci-haut.

ANNEXE 20. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV28 : *Développement de méthodes d'analyse complémentaires aux méthodes conventionnelles pour caractériser les hydrocarbures pétroliers et suivi de l'évolution des impacts d'un déversement à l'aide de biomarqueurs spécifiques à ceux-ci dans les eaux de surface, souterraines et usées.*

Rapport analysé par Danielle Cloutier

Référence complète du rapport analysé : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015. Étude GENV28 - Développement de méthodes d'analyse complémentaires aux méthodes conventionnelles pour caractériser les hydrocarbures pétroliers et suivi de l'évolution des impacts d'un déversement à l'aide de biomarqueurs spécifiques à ceux-ci dans les eaux de surface, souterraines et usées. Étude réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et Direction du suivi de l'état de l'environnement, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 3p.

Commentaires généraux :

Le document présente une méthode intéressante permettant de caractériser plus finement que les méthodes conventionnelles, les hydrocarbures pétroliers dans les matrices environnementales. Il y aurait lieu de présenter quelques exemples de chromatogrammes afin de mieux illustrer la différence et la finesse des résultats entre la méthode C10-C50 et les méthodes F1 (C6-C10), F2 (C10-C16), F3 (C16-C34) et F4 (C34-C50), par exemple.

Le plus grand degré de précision de la méthode F2 relativement à la méthode des C10-C50 n'apparaît pas tout à fait clair compte tenu que cette dernière permet une détection dans les eaux de 0,1 mg/L et que la méthode F2 permet de doser jusqu'à 0,1 ppm dans les eaux. Il conviendrait de le préciser.

Finalement le titre du document fait référence à des biomarqueurs alors que dans le texte on ne parle que de marqueurs ou marqueurs moléculaires. Il conviendrait ici aussi de préciser quelle est la matrice biologique. Il serait sans doute judicieux de préciser la façon dont on distinguerait la provenance de certaines fractions moléculaires dans les dosages. Les sesquiterpènes (C14 à C16) sont présents dans la nature, ils sont synthétisés par divers types d'organismes. Certains sesquiterpènes sont par exemple biosynthétisés par un champignon aquatique microscopique vivant dans une éponge marine. Chez les plantes, ils ont le rôle d'agent de défense (biocide) contre des organismes extérieurs à la plante. Comment les distingue-t-on, dans les analyses proposées, des hydrocarbures déversés en milieu naturel?

ANNEXE 21. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV29 : *État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. État de situation des mesures d'urgence au Québec : le cas du milieu marin (GENV29). Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Bureau de coordination des urgences, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 14p.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV29.

Page	Paragraphe	Commentaires
2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉES2		
8	5ème par.	« Étant donné l'importance des enjeux, les gouvernements fédéral et provincial ont depuis amorcé quelques actions qui, de manière directe ou indirecte, permettent de pallier ces lacunes sans toutefois y répondre entièrement. » Ces quelques actions devraient être clairement identifiées, et leur état d'avancement, présenté. Par ailleurs, le travail réalisé actuellement par Dillon Consulting au niveau du Plan d'intervention localisée (PIL) du Saint-Laurent (entre Montréal et l'île d'Anticosti) devrait faire l'objet d'une vaste consultation publique auprès de toutes les communautés riveraines du Saint-Laurent (ex: Montréal, Sorel-Tracy, Trois-Rivières, Québec, Rimouski, Sept-Îles, Gaspé). La région du Golfe Saint-Laurent devrait déjà être ajoutée à ce mandat octroyé par Transports Canada, sinon immédiatement, du moins à très court terme. Il est à noter que cet exercice devrait comprendre une publication, également pour consultation, du rapport complété par GENIVAR (WSP) en 2014 qui évaluait les risques associés aux déversements maritimes pour l'ensemble des eaux navigables canadiennes (Pacifique, Arctique, Atlantique, Saint-Laurent et Grands-Lacs). Une consultation ciblée sur des intervenants essentiellement associés à l'industrie avait été effectuée suite aux premiers résultats de ce dernier rapport et pendant la production subséquente du rapport du Comité d'experts sur la sécurité des navires citernes. Cependant, celle-ci ne constituait aucunement une consultation "publique". Voir aussi commentaires sur le rapport du Comité inclus avec ceux du rapport sectoriel GTVS02).
8	Avant-dernier point de forme	• « La capacité réglementée de préparation actuelle de 10 000 tonnes prévue par le Régime; » Le contenu et les recommandations du rapport du Comité d'experts établissent clairement un besoin d'évaluation secteur par secteur de la capacité d'intervention. De plus, on comprend que la capacité pourrait vraisemblablement être insuffisante et, ainsi, pourrait devoir être augmentée. D'ailleurs, des manques de ressources techniques, matérielles et humaines ont été clairement signifiés par le Comité.
9	2ème par.	« Cinq hypothèses principales étayent les recommandations visant l'amélioration du Régime : _ La planification et les ressources d'intervention affectées à la préparation en cas de déversement devraient être axées sur les risques propres à une région géographique;

		[…] La planification de l'intervention devrait être axée sur une stratégie propre à une région géographique donnée, ce qui permettrait de limiter le plus efficacement possible les incidences environnementales et socioéconomiques d'un déversement;… » Ces deux hypothèses sont très importantes pour déterminer si la capacité d'intervention est d'un niveau suffisant.
9	3ème par.	« …, le gouvernement fédéral a annoncé de nouvelles mesures qui, une fois mises en œuvre, aboutiront à un système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes au Canada (tableau 1). Selon l'information disponible, l'implantation de ces mesures pourrait prendre de trois à cinq ans. » Ce délai est passablement optimiste alors que les risques eux existent déjà au quotidien sur les eaux navigables canadiennes. Il est impératif que les PIL soient mis en œuvre dans les plus courts délais.
9	4ème par.	« De façon prioritaire, le gouvernement fédéral reverra sa capacité d'intervention en axant celle-ci sur les risques. » Cette révision sera nécessaire le plus tôt possible ! Ce terme au futur est aussi un aveu d'insuffisance actuelle de la capacité d'intervention.
10	2ème par.	« Par ailleurs, les techniques d'intervention relatives aux déversements sous des températures froides, surtout en présence de glaces, sont fondamentalement différentes des opérations réalisées en eau libre et sous des températures plus clémentes. » Les informations de ce rapport de deuxième phase du Comité d'experts à ce sujet auraient dû être ramenées aussi au rapport de première phase en raison de la présence d'un couvert de glace sur le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.
11	Haut de page	« Il est prévu que cette initiative fasse appel à la participation des Autochtones et des communautés afin de renforcer la préparation et les plans d'intervention liés aux déversements. » Quel est le plan prévu de communication et d'implication des communautés ? Qui sont ces communautés ? Est-ce que celles-ci seront ciblées ? À quel moment, celle-ci seront-elles impliquées dans le processus de production des PIL ? Il faudrait que ce soit suffisamment tôt pour prendre adéquatement en considération leurs préoccupations. Les analyses de risques font appel à des calculs relativement complexes et, la valeur ainsi que la qualité de leurs résultats sont tributaires des paramètres sélectionnés au départ, de même que notamment, de la valorisation accordée à chacune des composantes qu'ils représentent. Or, cette valorisation n'a de sens que pour les communautés directement concernés. Elle ne peut être déterminée par des personnes extérieures à la région, même de manière scientifique. Ainsi, si on fait calculer les modèles d'analyse de risques avec de mauvaises données d'entrée, les résultats ne sauraient être probants.
11	2ème point de forme de l'encadré	« Relativement aux risques liés au transport maritime, le Régime confère à la SIMEC une capacité d'intervention de 10 000 tonnes. Les normes concernant le déploiement, dans un délai prescrit, des équipements et ressources relatifs à un niveau d'intervention donné, sont établies par le gouvernement fédéral. Il apparaît que cette capacité et que ces normes pourraient être insuffisantes advenant un accident lié au transport des hydrocarbures, notamment en zone éloignées (golfe du Saint-Laurent et Nord-du-Québec) et lors de conditions météorologiques hivernales extrêmes; »

		Ces normes ne seraient pas seulement insuffisantes par rapport aux zones éloignées, mais tout simplement aussi par rapport avec la capacité maximale individuelle des citernes des pétroliers. Voir commentaires sur le rapport GTVS02.
11	5ème point de forme de l'encadré	« Un plan de formation et des exercices auxquels participerait toute la communauté d'intervention devraient être prévus dans le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin. » Il conviendrait ici de définir l'expression "communauté d'intervention" ? On fait référence à qui ou quoi ?
12	S/O	**« Tableau 1 : Mesures fédérales pour un système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes »** Ce tableau a été produit en 2014, entre les deux rapports du Comité d'Experts. Or, ces rapports, de même que ceux de WSP n'ont jamais été soumis à une consultation publique. Il y aurait lieu que cela se fasse en même temps que la production actuelle des PIL. Du moins, en ce qui a trait à celui du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Anticosti. L'avis des intervenants directement concernés est de première importance. Dans ce tableau, on mentionne une implication plus importante du secteur public, du milieu universitaire et de l'industrie pour réaliser davantage de recherche sur la base d'une plus grande collaboration et en assurant une plus grande diffusion des pratiques exemplaires. On y propose spécifiquement un appui au centre d'excellence sur le transport maritime des hydrocarbures du Port Metro Vancouver. Aussi, on peut se demander si cette orientation inclut à également un réinvestissement dans les Instituts Maurice-Lamontagne à Mont-Joli et Bedford en Nouvelle-Écosse, deux centres qui avaient portant développer une solide expertise dans les recherches sur les hydrocarbures en milieu marin. Est-ce que l'ISMER à Rimouski ainsi que les chercheurs affiliés au groupe de recherche Québec Océan seront supporter par cette orientation gouvernementale fédérale ? Est-ce que le Québec compte être un partenaire du gouvernement fédéral dans cette initiative qui concerne notamment le fleuve et le golfe du Saint-Laurent ? Des informations à ce sujet devraient être insérées à l'intérieur des EES en cours.
13	2ème par.	« Depuis la publication du rapport, le gouvernement du Québec a étendu ses connaissances dans le cadre d'un programme d'acquisition de connaissance sur le milieu marin amorcé en 2012. Malgré l'abolition de ce programme en 2014, certaines études ont pu se poursuivre. » L'EES2 a été déposé publiquement en septembre 2013. Doit-on comprendre que le travail d'acquisition de connaissances avait débuté sur la base des lacunes identifiées dans le rapport préliminaire complet soumis à la consultation publique en septembre 2011 ? Peut-on obtenir des informations sur les responsables et la mission de ce programme, les études commandées, leurs auteurs ainsi que les résultats obtenus ? Aucune diffusion publique ne semble avoir été effectuée. Des informations à ce sujet devraient se trouver à l'intérieur des EES en cours.
13	2ème par.	« Toutefois, l'état actuel des connaissances demeure insuffisant, notamment en ce qui concerne l'écotoxicologie des dispersants et le milieu. » Doit-on comprendre que le présent rapport a été produit avant le dépôt des études sectorielles concernant les aspects écotoxicologiques ? Si oui, est-ce que ces études sectorielles comblent l'état des connaissances à ce sujet ?

13	3ème par.	« Dans le cadre des orientations de stratégie maritime pour le Québec, une orientation spécifique visant à « effectuer du transport de manière plus sécuritaire et écologique » est prévue. Par conséquent, la protection du Saint-Laurent en cas de déversement sera traitée, notamment par la création, aux Îles-de-la-Madeleine, d'un centre d'expertise spécialisé dans la prévention, la préparation et les interventions d'urgence environnementale. Ce centre d'expertise permettra de développer au Québec les meilleures pratiques fondées sur la recherche de pointe et la connaissance des écosystèmes fluviaux et marins, en collaboration avec les intervenants concernés. » Tout le monde sera d'accord à l'effet que c'est une bonne idée d'instaurer un tel centre d'expertise aux îles de la Madeleine, et surtout un centre d'intervention. Par contre, un tel centre ne peut s'occuper "rationnellement" de l'ensemble du système laurentien québécois, c'est-à-dire jusqu'à la frontière ontarienne, incluant le Saguenay. D'autre part, les risques relatifs à la population susceptible d'être impactée sont nettement plus élevés le long du fleuve en amont de Rimouski (6,5 M de riverains vs 14000 habitants aux Îles). Sans vouloir opposer les besoins et les niveaux de sensibilité de chacune des régions, il y aurait néanmoins lieu de penser qu'au moins un autre pôle d'expertise devrait être localisé dans la région de Québec afin de mieux couvrir le Saint-Laurent entre l'Ontario et Rimouski ou Sept-Îles. Toute la partie golfienne du Québec, incluant la baie des Chaleurs, pourrait relever du Centre des îles de la Madeleine. Les deux centres pourraient œuvrer en étroite collaboration sous les offices d'une seule entité organisationnelle à définir.
13	4ème par.	« Également, le développement d'une coordination accrue avec le fédéral est en cours. Elle vise principalement l'amélioration des outils d'aide à la décision en cas de déversement d'hydrocarbures et la bonification des connaissances nécessaires au bon fonctionnement de ceux-ci. À ce sujet, le gouvernement du Québec entend collaborer avec TC dans le cadre du projet pilote sur la PIL qui s'étendra de Montréal à l'île d'Anticosti. » Il importe que la population québécois ainsi que ses représentants soient informés rapidement de la démarche actuellement en cours, dont du plan prévu de communication et d'implication des communautés.
13	5ème par.	« Quant aux capacités fédérales dans ce domaine, elles se sont amoindries au cours des dernières années : suppression ou réduction importante des budgets de recherche; abolition ou quasi-fermeture de laboratoires spécialisés dans le domaine des hydrocarbures dans l'Est du Canada (Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli et Centre de recherche sur le pétrole, le gaz et autres sources d'énergie extracôtières à Halifax). Toutefois, comme l'indique le tableau 1, le gouvernement fédéral entend favoriser la recherche et le développement liés à l'intervention ou au nettoyage en cas de déversement. » Quelles seront les positions du nouveau gouvernement fédéral ? Et de quelle façon le Québec entend se positionner lui-même face au fédéral, quelles qu'en soient leurs nouvelles positions ?
14	2ème point de forme de l'encadré	• « Le bénéfice environnemental net découlant de l'utilisation de dispersants ou d'autres agents de traitement » On devrait plutôt dire : Le « bilan environnemental réel » parce que l'on ne peut pas encore affirmer d'emblée que cela pourrait être un réel "bénéfice».
3. CONCLUSION		
14	2ème par.	« Des ressources humaines et monétaires doivent aussi être investies afin de permettre la tenue d'ateliers de travail et celle

	d'exercices pratiques d'envergures diverses impliquant tous les intervenants (tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements des provinces adjacentes, les organismes d'intervention et les pollueurs potentiels). » Certaines informations devraient être fournies au sujet des ateliers de travail, à savoir : Qui participeraient à de tels ateliers ? Quels seraient les plans de travail de ces ateliers ? Cela serait prévu quand ? Qui en serait responsable ?

ANNEXE 22. Commentaires concernant le contenu de l'étude GENV31 : *Revue des connaissances scientifiques sur la composition et le mode d'action des agents chimiques de traitement utilisés lors de déversements pétroliers ainsi que le devenir des mélanges hydrocarbures/agents de traitement en milieu aquatique*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Pelletier, E. 2015. Revue des connaissances scientifiques sur la composition et le mode d'action des agents chimiques de traitement utilisés lors de déversements pétroliers ainsi que le devenir des mélanges hydrocarbures/agents de traitement en milieu aquatique. Étude GENV31, réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Chaire de recherche du Canada en Écotoxicologie marine, Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski (UQTR). 48 p.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV31.

Page	Paragraphe	Commentaires
SOMMAIRE		
4	1e par.	« Il a pour deuxième objectif de fournir un avis indépendant quant aux avantages, aux inconvénients et contraintes diverses qui sont associés à l'utilisation de dispersants et autres agents chimiques en cas de déversements de pétrole brut et autres produits pétroliers lourds. » Afin d'assurer la production d'un avis réellement indépendant, un comité de lecture du rapport avec des experts de diverses origines et opinions auraient été requis. Dans le cadre de l'ÉES2, environ une trentaine d'analystes provenant d'une quinzaine de ministères et organismes gouvernementaux ont passé en revue tous les documents produits, et ce, sans compter tous les mémoires des parties prenantes qui ont été considérés dans la production de la version finale de l'ÉES2. Cela a constitué une bonne garantie d'indépendance quant au contenu du produit. Ici, pour ce rapport sectoriel, un comité de pairs composés de quelques scientifiques de divers milieux aurait probablement suffit. Si cela a été le cas, il aurait fallu le spécifier et nommer, les réviseurs. À noter qu'il ne s'agit aucunement ici d'un doute exprimé quant aux qualités professionnelles des auteurs. Il s'agit plutôt d'une garantie de qualité de couverture d'un des importants sujets à prendre en compte dans le cadre de ces EES sur les hydrocarbures. Même le meilleur des experts n'a pas à lui seul, la totalité de la science infuse sur un sujet.
4	2ème par.	« L'objectif était et reste la dispersion d'une nappe de pétrole en mer afin d'en réduire l'impact direct sur les animaux et la frange littorale et, aussi, d'augmenter la vitesse de biodégradation du pétrole dispersé par les communautés bactériennes naturelles. » Pour bien des observateurs externes (i.e. non spécialisés), l'utilisation des dispersants laisse souvent pour impression un objectif d'intervention plus cosmétique qu'environnemental. Beaucoup d'observateurs ont en effet davantage le sentiment que l'on cherche à faire disparaître les nappes de pétrole afin de les soustraire le plus rapidement possible de l'attention médiatique. Dans ce contexte, leur performance réelle comme agents de traitement pour éliminer la présence dans l'eau des molécules d'hydrocarbures, ou de dérivés dégradés des hydrocarbures, demeure à démontrer. Cela inclut la démonstration de l'efficacité de la fragmentation des nappes de pétrole induite par ces

		dispersants ainsi que de la digestion microbienne parallèle ou subséquente de ces fragments. Si tout cela devait être bien démontré, il s'ensuivrait alors un important effort d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population et des organisations afin de dissiper totalement cette perception.
4	2ème par.	« Les dispersants sont reconnus comme étant peu toxiques par eux-mêmes et sont généralement biodégradables en milieu marin ». Il importerait de préciser par qui cela est reconnu ainsi que sur quelles bases.
4	2ème par.	« Les principaux facteurs favorisant ou limitant l'action des dispersants sont: 1) la composition chimique et la viscosité du pétrole à disperser; 2) le ratio dispersant : pétrole; 3) la **quantité d'énergie** fournie au mélange;.. » Qu'entend-on par "énergie" à fournir ? Hydrodynamique ?
4	2ème par.	« Cependant, très peu de données sont disponibles quant à l'utilisation et à l'efficacité des dispersants en eau douce. De même, aucune information n'est disponible quant à la dispersabilité des bitumes dilués (dilbit) qui pourraient être transportés dans l'est du Canada dans un avenir proche. » Informations particulièrement préoccupantes. L'émission de quelques recommandations sur ces deux sujets à l'intérieur de ce rapport s'avère tout à fait pertinente.
4	3ème par.	« En situation d'intervention sur un déversement, il est rare que toutes ces conditions soient remplies et il est même difficile de déterminer si les conditions favorables sont présentes. » Lors de l'usage de ces produits, est-ce que le niveau d'atteinte de ces diverses conditions est évalué par une personne qualifiée et est-ce qu'un rapport d'évaluation de leur efficacité est produit suite à l'intervention ?
5	1e par.	« La majorité des rapports scientifiques concluent que les dispersants eux-mêmes sont peu toxiques pour la faune marine. » Selon le contenu de ce rapport ainsi que du rapport AENV13, des bioessais ont été réalisés à partir de diverses dilutions de ces produits. De plus, iil y en aurait eu aussi en combinaison avec différents types de pétrole sur lesquels ils pourraient être employés afin de voir s'il pourrait y avoir une effet cumulatif ou synergique dû à la présence de ces produits, du pétrole et des composés de dégradation du pétrole. Toutefois, le présent rapport et le rapport AENV13 n'arrivent pas « en apparence du moins, aux mêmes conclusions. D'ailleurs, il n'est pas clair que les deux équipes de production de ces rapports étaient réellement au courant de ce que chacun faisait de son côté. Si ce n'est pas le cas, il conviendrait de dissiper clairement cette perception.
5	1e par.	« La question est bien de savoir si la dispersion chimique cause plus de dommages à l'écosystème marin que le fait de limiter les interventions à des actions mécaniques en mer et le long des côtes. » C'est la question en effet !
5	2e par.	« 4) Est-ce que l'utilisation des dispersants réduira vraiment les impacts du déversement en cours? Cette dernière question est de loin la plus difficile et risque de soulever les plus vifs débats entre les pro- et les anti-dispersants. » L'objectivité scientifique des analyses de chaque situation doit primer sur les perceptions autant des pro- que des

		anti-dispersants.
5	2e par.	« Pour faciliter cette dernière décision, il est d'usage d'établir des pré-autorisations pour certains sites que l'on sait à risques. Ainsi, toutes les discussions sur les risques environnementaux associés à l'emploi de dispersants pour certaines zones marines et les particularités de certains écosystèmes ou communautés animales qu'il faudrait, par exemple, protéger à tout prix d'une nappe de pétrole peuvent être faites en prévision d'un accident pétrolier. » Tout comme c'est le cas pour les programmes de pulvérisation aérienne de pesticides dans le milieu forestier au Québec (paragraphe q) du premier alinéa de l'article 2 du RÉEIE), il y aurait très certainement lieu de commander une étude d'impact spécifique (art. 31.1 de la LQE) en vue de l'application de dispersants dans certaines zones en cas de déversements d'hydrocarbures, et de la soumettre à une consultation publique. Il s'agirait du forum idéal où pourraient avoir lieu toutes ces discussions sur les risques environnementaux liés à l'usage des dispersants. Ce travail devrait être rapidement réalisé qu'il y ait ou non des activités de mise en valeur des hydrocarbures puisque d'importantes quantités d'hydrocarbures transitent déjà sur le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. À noter que l'intérêt de revalider après quelques temps (ex: 10 ans) l'autorisation d'usage de dispersants découlent de la prise en compte nécessaire de l'évolution des techniques de traitement, des connaissances scientifiques ainsi que des valeurs de la société.
5	3e par.	« À la lumière des multiples documents consultés sur la chimie des dispersants et autres agents chimiques ainsi que sur leurs conditions d'application sur divers pétroles, il est recommandé au MDDELCC de poursuivre son programme de documentation et de recherche active sur le comportement et les effets des pétroles bruts et des bitumes dilués sur les écosystèmes lacustres et marins, ainsi que sur les outils disponibles ou à développer pour combattre des déversements en conditions nordiques. » Les écosystèmes non seulement lacustres, mais dulcicoles en général.
5	3e par.	« Parmi ces éléments, il est du grand intérêt pour le gouvernement du Québec de prendre position quant à l'utilisation ou non des dispersants dans les eaux de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent. » Il est non seulement d'un grand intérêt, mais bien d'une nécessité de prendre une position "objective" à cet égard compte tenu du transit pétrolier actuel sur le système laurentien.
5	3e par.	« Dans le cas d'une position favorable aux dispersants, il est proposé de mettre en place un mécanisme de pré-approbation de certaines zones marines où les dispersants pourront être autorisés en suivant l'arbre de décision proposé dans ce rapport. » Ce mécanisme de pré-approbation pourrait correspondre au décret d'autorisation émis par le Conseil des ministres consécutivement à l'application de la procédure québécoise d'étude d'impact pour un projet donné. Par la suite, comme c'est le cas pour tous les projets, des certificats d'autorisation pourraient être émis pour chaque intervention. Il conviendrait seulement d'établir un mécanisme administratif rapide de traitement et délivrance de ces certificats en fonction de caractéristiques de chaque situation.
1. CHIMIE ET MODE D'ACTION DES DISPERSANTS		
1.2.2. Dispersion pétrole/eau		
8	4e par.	« Dans un milieu naturel, ce sont principalement la température de l'eau, la gravité et le vent qui fournissent l'énergie. Tous ces facteurs provoquent des mouvements turbulents dans la colonne d'eau et à la surface et l'instabilité de

		l'interface peut rapidement générer la formation de gouttelettes d'hydrocarbures dans l'eau dans les premiers cm sous la surface. Le système est dynamique et instable. Les gouttelettes d'hydrocarbures décrivent un mouvement d'aller-retour plus ou moins grand selon l'énergie totale fournie. » Si l'accident pétrolier résultent d'avaries causées par une tempête maritime, la turbulence des eaux et du pétrole va être très importante, d'où la formation plus rapide d'émulsions de pétrole. Il convient donc de préciser qu'il serait alors difficile de justifier l'utilisation d'agents dispersants en raison des difficultés d'application et de leur inefficacité dans de telles situations.
9	3e par.	« Les microgouttelettes de bunker C sont lourdes et ont tendance à s'attacher aux matières minérales en suspension et à couler au fond. » Est-ce que dans certaines situations, il pourrait être envisageable de provoquer une sédimentation rapide du pétrole en injectant des MES minérales pour fixer les microgouttelettes ? Il ne s'agirait ensuite que d'effectuer un léger dragage par pompage hydraulique de la surface des sédiments. Il s'agit de la méthode de « dispersion physique de nappes d'hydrocarbures » décrite au chapitre 8 du rapport AENV13. Par contre, on n'y traite pas du dragage.
10	1e par.	« Quelques travaux ont été publiés sur la modélisation de la dispersion naturelle d'une nappe de pétrole en fonction du temps et du mouvement turbulent de l'eau de surface. Une dispersion «permanente» survient quand le mouvement turbulent entraine de plus en plus profondément les microgouttelettes de pétrole dans la colonne d'eau et que leur vitesse de remontée diminue (Delvigne et Sweeney, 1988). Il n'existe pas de modèle théorique (basé uniquement sur la thermodynamique) pour expliquer le mouvement des gouttelettes de pétrole dans l'eau et les modèles de dispersion actuellement utilisés par la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) dans leurs modèles de comportement des nappes de pétrole proviennent essentiellement des travaux du groupe du professeur D. Mackay (Université de Toronto) réalisés au cours des années 1980-90 (Daling et al., 1990). Les prédictions de ces modèles (degré d'émulsification et contenu en eau) apparaissent cependant peu réalistes à cause de variations importantes liées à la nature du pétrole et aux observations empiriques obtenues en laboratoire (Perhar et Arhonditsis, 2014). La dissolution et l'évaporation changent constamment la nature du pétrole avec le temps. » Existe-t-il une nuance entre la propagation d'une nappe de pétrole et sa dispersion naturelle ? Ne pouvait-on pas aussi extraire des informations pertinentes des travaux des chercheurs de l'université McGill, Olascoaga et Haller (2012), dont voici l'article ? Lien : http://www.pnas.org/content/109/13/4738.full.pdf et de l'information en français sur le site de l'université : https://www.mcgill.ca/channels/fr/news/des-calculs-permettant-de-mieux-pr%C3%A9dire-les-mouvements-de-polluants-215516 Même chose pour les travaux de Bourgault et al. (2014) de l'ISMER, dont voici l'article : http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/9/5/054001/pdf S'il existe une raison justifiant la non-utilisation de ces travaux réalisés au Québec dans le présent rapport sectoriel ou dans un autre lié aux EES en cours, il faudrait l'expliquer. En fait, n'y aurait-il pas eu lieu de produire un chapitre de rapport spécifique aux résultats des travaux de développement de modèles de prédiction de la propagation des

		nappes de pétrole ? Des efforts sont couramment appliqués à de tels travaux, dont les résultats auraient dû être présentés, en dépit de leurs possibles imperfections.
1.2.3. L'émulsion pétrole/eau		
10	2e par.	« La poursuite de ce processus conduit à la formation d'une mousse brune-noirâtre dont la viscosité augmente rapidement avec l'énergie de brassage. Au final, le pétrole liquide n'est plus visible et la mousse devient très stable. Ces émulsions sont toujours observées sur le site d'un déversement pétrolier et elles évoluent avec le temps en capturant des particules minérales en suspension, particulièrement dans les zones de surf, pour atteindre une densité proche ou même supérieure à celle de l'eau. Ainsi, ces émulsions cessent d'être visibles à la surface de l'eau (repérage impossible par hélicoptère) et sont déplacées, non plus par les vents en surface, mais par les courants côtiers et littoraux qui sont particulièrement puissants dans les zones de fortes marées. » La zone de "surf" correspond à la zone littorale où la profondeur devient suffisamment faible pour que les vagues puissent déferler (se briser). C'est à cet endroit que se forme habituellement l'écume de mer. Aussi, est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas autant d'émulsions dans les zones océaniques que dans les zones littorales ? La raison pour laquelle les émulsions brunes-noirâtres ne seraient pas repérables par hélicoptère n'est pas claire. Est-ce qu'elles se situent à la surface de l'eau ou si elles sont submergées ? Tout cela devrait être clairement expliqué pour s'assurer de la compréhension des lecteurs gestionnaires ou du public. Les chercheurs communiquent avec d'autres chercheurs ou du moins d'autres professionnels ou étudiants scientifiques. Dans le cadre d'une évaluation environnementale à large diffusion, il faut que le niveau de langage de tous les documents soit 1- adapté de manière à être utile pour les gestionnaires qui utiliseront cette information et 2- compréhensible pour les citoyens qui ont à donner leur avis sur le dossier dans le cadre de consultations publiques. C'est le meilleur gage de l'acceptabilité sociale du dossier soumis.
1.3.1. La composition chimique des dispersants commerciaux		
11	2e par.	« Tous les dispersants contiennent au moins un composé tensioactif […] et un solvant pour réduire la viscosité du mélange et faciliter la dispersion. La science des dispersants repose sur la connaissance du comportement des composés tensioactifs en milieu naturel et avec divers types de pétrole. » On peut donc penser que la composition du dispersant à utiliser peut varier en fonction de la signature précise du pétrole déversé. Si on utilise des mélanges préparés à l'avance, leur efficacité pourrait donc être variable.
11	2e par.	« C'est un problème de génie chimique qui est abordé à la fois sur le plan théorique (structure et comportement des molécules impliquées) et sur le plan pratique (essais-erreurs en laboratoire et en terrain). » Par contre, il faut pouvoir réagir de manière rapide et efficiente sur le terrain au moment d'un déversement. Comme ce n'est plus le temps des essais-erreurs, il faut donc que des mélanges adaptés à diverses catégories de pétrole soient préparés à l'avance, et que, si cela s'avère requis, ceux-ci soient aisément et rapidement ajustables par l'incorporation d'additifs. Les activités de recherche et développement devraient être orientées prioritairement vers la production de tels mélanges adaptés, et ce, autant pour les milieux dulcicole que marin.
12	2e par.	« Le mode d'action d'un tensioactif est le même, quel que soit son groupe chimique. Tout tensioactif possède une partie

		hydrophile et une partie hydrophobe pour permettre à la molécule de se positionner juste à l'interface entre l'eau et le liquide organique immiscible. Son rôle est de réduire la tension interfaciale entre la phase aqueuse et la phase organique et ainsi réduire l'énergie nécessaire pour augmenter l'interface et provoquer la formation des gouttelettes de pétrole dans l'eau ou l'inverse. L'efficacité d'un composé tensioactif par rapport à un autre repose d'abord sur la capacité des molécules à «structurer l'interface» de façon à réduire l'énergie nécessaire pour amener des nouvelles molécules d'eau à l'interface. La deuxième qualité est de maintenir aussi longtemps que possible cette structure et donc de maintenir la dispersion et empêcher la coalescence, i.e. l'agglomération des gouttelettes dispersées. À l'échelle moléculaire, l'interface n'est pas stable, même si la dispersion le semble. De par son caractère amphiphilique (aimer à la fois l'eau et le pétrole), la molécule tensioactive va lentement glisser vers l'une ou l'autre des deux phases et perdre son effet structurant de l'interface. Ce processus est très important pour la formulation des dispersants. » Ces explications illustrent bien la complexité des mécanismes chimiques en cause, et représentent un bel effort de vulgarisation. Par contre, ce n'est pas suffisant pour la compréhension générale des lecteurs. Des figures devraient être produites pour illustrer davantage ces phénomènes, et ainsi faciliter leur compréhension. Suite à un déversement, outre la récupération mécanique, hydraulique et manuelle rapide d'un maximum d'hydrocarbures (ce qui représente une quantité généralement de l'ordre de 10 à 15 % dans des conditions standards), la priorité générale de l'intervention devrait être la fragmentation des nappes de pétrole en gouttelettes de manière à augmenter les surfaces disponibles d'attaque par la flore microbienne qui verra ainsi à les biodégrader. Les taux de digestion des molécules d'hydrocarbures par cette flore devraient être présentés dans la présente étude. Si c'est déjà le cas dans une autre des études sectorielles, la référence exacte devrait être indiquée ici.
12	3e par.	« Certains dispersants contiennent aussi des «additifs» qui servent généralement à augmenter la biodégradation des dispersions. » L'explication de la façon dont cette augmentation de la biodégradation se fait devrait être fournie ici. Est-ce qu'il s'agit d'un amendement activant la multiplication de la flore microbienne naturelle ou encore de l'ajout de souches bactériennes performantes développées en laboratoire ? Est-ce que le développement de telles souches adaptées au contexte du Saint-Laurent et à diverses catégories d'hydrocarbures est déjà prévue ? Si oui, l'engagement à le faire devrait être clairement inscrit dans le rapport des EES. Cela serait requis qu'il y ait ou non un développement de la filière "hydrocarbures" au Québec puisque des risques de déversements sont déjà existants en lien avec le transport sur le Saint-Laurent que ce soit en cargo ou dans les soutes à combustible des navires.
15	3e ligne du tableau	« Nonylphénols polyoxyéthylés » Est-ce la seule famille de tensioactifs à présenter une toxicité ? Comme le texte n'en parle que pour ce produit, c'est ce qui semble donc en ressortir. Peut-être à tort ?
15	Titre tableau	« Caractéristiques chimiques de quelques tensioactifs commerciaux utilisés dans le domaine des émulsifiants et dispersants (tiré de **Brochu et al., 1986**) » Selon le 2ème par. de la page 17, il semble que ce soit le secret industriel qui explique cette référence aussi ancienne. Voir plus loin les commentaires sur ce paragraphe.

		Avec quel tensioactif est fabriqué le Corexit 9500 de Nalco utilisé par EXXON ? Il faudrait également un autre tableau présentant les caractéristiques des dispersants existants dans le monde avec le nom des tensioactifs, des solvants et des additifs qui les composent.
17	2e par.	« Nos travaux dans ce domaine ont été publiés il y a presque 30 ans (Brochu et al., 1986) et peu de travaux du même type ont été rapportés dans la littérature ouverte (Brandvik et Daling, 1998; Al-Sabagh et Atta, 1999; White et al., 2002) en bonne partie parce que de tels travaux sont faits par les entreprises privées qui ne publient pas leurs résultats. » Dans le cadre d'un régime législatif et réglementaire d'autorisation environnementale de l'application de tels produits, il ne saurait être toléré que la composition des produits efficaces d'intervention ne soit pas divulguée. Le secret industriel ne peut être cautionné par les gouvernements en cette matière. Le développement de tels produits se doit d'être effectué dans le cadre de recherches universitaires effectuées au sein de chaires dédiées aux urgences environnementales sur les hydrocarbures et financées tant par l'industrie privée que par les gouvernements. Les milliards de tonnes d'hydrocarbures transportés annuellement sur les eaux navigables mondiales, ainsi que les risques associés auxquels sont soumis les populations et l'environnement collectif, le justifient largement. Aussi, tous les résultats passés de recherche dans ce domaine devraient déjà être colligés et diffusés auprès de ces centres de recherches universitaires. Une revue de littérature des effets de ces produits sur l'environnement devrait aussi être fournie à tous les gouvernements ayant des autorisations à délivrer pour permettre leur utilisation. Le rapport AENV13, qui a été lu après le présent rapport, fait une revue plus importante du sujet, qui pourrait cependant encore être bonifiée notamment par les informations privées.
17	3e par.	« La figure 1 illustre de façon simplifiée et en deux dimensions comment les divers tensioactifs peuvent se déployer à l'interface eau/pétrole et aussi structurer plus ou moins efficacement l'interface. » Il s'agit d'une illustration s'adressant aux chimistes ou, du moins, à des personnes ayant des connaissances suffisantes en chimie. Un effort de vulgarisation devrait être appliqué dans le cadre des EES en cours en vue de favoriser la compréhension des mécanismes en cause ainsi que, le cas échéant, le développement d'une acceptabilité sociale.
17	4e par.	« La combinaison gagnante est celle du centre de la 3ème rangée avec deux sorbitanes (Span 80 et Tween 80) et l'AOT qui fournit une efficacité de dispersion équivalente au Corexit 9527. » Elle est jugée gagnante à l'égard de quoi ? Pour tous les hydrocarbures ou pour certaines catégories ? Si pour certaines, lesquelles ? Il faudrait être plus explicite. D'autant plus que le Corexit 9527 est un produit datant de 1972. N'y en a-t-il pas de plus efficaces encore qui ont été développés au cours des 40 années suivantes ?
19	2e par.	« Un solvant commercial (Isopar M) contenant des hydrocarbures aliphatiques linéaires et branchés a été utilisé pour dissoudre et mélanger les tensioactifs. Le pétrole utilisé était un brut léger (densité 0,842 g/cm3 et viscosité 10 cSt) de la Louisiane du sud (similaire à celui déversé lors de l'accident de *Deepwater Horizon* en 2010). Les auteurs ont observé que trois phénomènes interfaciaux ont une influence déterminante sur l'efficacité du trio de tensioactifs : a) La valeur de la tension interfaciale obtenue dès le début de la dispersion;

		b) La vitesse et la direction (augmentation ou diminution) du changement de la tension interfaciale à mesure que le composé AOT est perdu dans la phase aqueuse; c) La vitesse de migration et d'adsorption du Span 80 à l'interface en fonction du ratio Span/AOT. » Il faudrait que le même exercice soit réalisé avec diverses signatures de pétrole transporté par les navires sur le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'en milieux dulcicole et marin. Peut-être aussi avec d'autres tensioactifs existants, mais non répertoriés par Brochu et al. 1986, ainsi qu'avec d'autres solvants. Des bioessais devraient ensuite être réalisés sur les mélanges s'avérant les plus prometteurs afin d'évaluer leur toxicité relative.
20	1e par.	« La meilleure combinaison trouvée par Riehm et McCormick (2014) était comprise entre les valeurs suivantes : 20-30% Span 80, 20-40% Tween 80 et 40-60% AOT. Cette formulation est plus riche en AOT que celle proposée par Brochu et al (1986) (40 :40 :20 Span 80 : Tween 80 : AOT), ce qui a pu être causé par l'utilisation d'un solvant plus polaire, le cyclohexanone, qui favorise mieux la structuration de l'interface avec moins d'AOT. La question de l'AOT (ou DOSS) est centrale pour l'efficacité de ce type de dispersant et est sujette à controverse puisse que ce composé se retrouve dans l'eau un certain temps après son utilisation. » Ces phrases sont mal formulées, ne sont pas claires et prêtent à confusion.
20	2ème par.	« Plusieurs autres compagnies (Fina, BP, Total,…) ont suivi le mouvement et développé leurs propres produits avec des formulations plus ou moins similaires ou encore pour des usages plus spécifiques. » Tous ces produits devraient être répertoriés avec leurs caractéristiques et leur efficacité dans telle ou telle situation.
1.3.3. Efficacité des dispersants et facteurs limitant leur action		
20-28	Généraux	La sous-section 1.3.3.2 est mieux structurée et plus facile à suivre que la présente sous-section (1.3.3.1)
20	3ème par.	« Et en sous-question : *comment arrive-t-on à comparer les résultats de laboratoire à ceux obtenus en mer ou en rivière?* » Autre question : Est-ce qu'il peut y avoir des variabilités saisonnières de l'efficacité des mélanges en fonction des caractéristiques physico-chimiques de l'eau à chaque moment ?
22	4ème par.	« Enfin, une étude statistique approfondie a été menée pour déterminer les interactions entre les fractions et leurs effets sur la taille des gouttelettes. Les conclusions suivantes ont été obtenues : • la concentration des aromatiques exerce un effet positif significatif sur l'efficacité de la dispersion; • les fractions des saturés et des résines interagissent aussi pour augmenter la dispersion; • la composition du pétrole agit sur la distribution multimodale des gouttelettes dispersées; • une forte concentration des saturés augmente la proportion des petites (< 7 µm) et moyennes (7 – 20 µm) gouttelettes; • les aromatiques et les asphaltènes interagissent pour réduire la proportion des petites gouttelettes et augmenter le nombre des plus grosses (> 20 µm); • les saturés interagissent avec les asphaltènes pour réduire le volume moyen des gouttelettes dispersées ce qui indique

		que les asphaltènes sont moins efficaces pour empêcher la division des grosses gouttelettes en plus petites quand la concentration des saturés est élevée. » Quelles sont les proportions les plus optimales de ces différents composés en regard de l'efficacité des dispersants ? Sans tenir compte des coûts additionnels des procédés de production des pétroles, est-ce qu'il pourrait y avoir des méthodes de traitement "avant transport" qui permettrait de réduire les proportions des composés qui affectent l'efficacité des interventions d'urgence ? Il s'agirait alors d'une mesure préventive pouvant réduire les dommages à l'environnement en cas de déversement.
22	4ème par.	5e point de l'énumération précédente : « les aromatiques et les asphaltènes interagissent pour réduire la proportion des petites gouttelettes et augmenter le nombre des plus grosses (> 20 µm); » Afin de favoriser la dégradation du pétrole déversé, dont sa biodégradation, n'est-il pas plus avantageux de limiter la formation des plus grosses gouttelettes et de favoriser la formation des plus petites ?
24	1e par.	« Le ratio dispersant : pétrole est dépendant de l'efficacité du dispersant et de la composition chimique du pétrole. L'objectif est de réduire au minimum la quantité de dispersant à utiliser à cause des coûts d'approvisionnement (fabrication, transport et entreposage à long terme) et d'application (bateau, avion, hélicoptère). » Il conviendrait de développer des raisons de réduire les quantités utilisées de dispersants autres que celles uniquement liées aux coûts. Dans une analyse avantages-coûts considérant les aspects environnementaux, dont aussi les sociaux, le motif du coût n'est pas suffisant à lui seul pour empêcher leur recours en quantité adéquate. Le poids de ce critère est plus faible que celui de bien d'autres critères.
24	1e par.	« Dans le monde réel du combat contre une nappe de pétrole, le rapport dispersant : pétrole demeure un concept plus théorique que pratique! (voir section 1.3.3.4). » Il s'agit d'une information très importante à retenir.
24	2ème par.	« La dispersion est une lutte constante contre la coalescence.[…] La taille moyenne finale doit être la plus petite possible (pour réduire la vitesse du retour en surface) (…) » ..et aussi pour permettre une dégradation plus rapide et efficace des molécules d'hydrocarbures par les mécanismes naturels (oxydation, photodégradation, biodégradation, etc.). Ces informations devraient être présentées bien avant dans ce rapport afin de permettre aux lecteurs de comprendre la finalité des objectifs d'utilisation des dispersants. Il s'agit d'un rapport écrit par des scientifiques pour des gens possédant une formation scientifique, et encore, il présente néanmoins des défauts de structures n'aidant pas à la compréhension du contenu aussi valable soit-il. Par ailleurs, pour les fins des EES en cours, son contenu devrait être repris sous la forme d'une communication "grand public".
24	3ème par.	« Il est intéressant d'examiner à la fois les effets de la salinité et de la température sur l'efficacité des dispersants, car il y a un lien inattendu entre ces deux facteurs externes. »

		Est-ce que d'autres caractéristiques de l'eau découlant de la saisonnalité pourraient également affectées l'efficacité des dispersants ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
25-26	2e par et 1e par.	« Le phénomène est dû à l'augmentation rapide de la force ionique du milieu aqueux dès qu'une petite quantité d'eau de mer y est ajoutée. L'abondance des ions positifs stabilise la position des tensioactifs, en particulier l'AOT, et contribue à structurer l'interface comme décrit précédemment. » Est-ce qu'en eau douce, des ions positifs devraient être ajoutés aux dispersants utilisés ?
27	1e par.	« On peut raisonnablement conclure que la dispersion chimique de pétroles bruts conventionnels serait possible et efficace sur l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, même en conditions automnale et hivernale (sans glace), en assumant la disponibilité de l'énergie de brassage suffisante ce qui correspondrait à une mer de force 4 à 7 sur l'échelle de Beaufort. » Une force de 4 à 7 sur l'échelle de Beaufort équivaut à une mer agitée par des vents de 20 à 60 km/h. Pour apprécier l'importance réelle de cette possibilité, il faudrait coupler cette information avec les occurrences effectives de vents de 20 à 60 km/h dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Par exemple, à Pointe-des-Monts, soit à la jonction entre l'estuaire et le golfe, 60 % des vents annuels présentent une vitesse inférieure à 20 km/h, et 35 % ont une vitesse entre 20 et 40 km/h. Seulement 4,5 % en ont une de 40 à 60 km/h. À noter que les vents sont généralement moins intenses en saison chaude qu'en saison froide. Aussi, l'utilisation d'un dispersant lors d'un déversement entre les mois de juin et septembre a moins de chances d'être efficace. C'est pourquoi ce dernier paragraphe ne doit pas être pris comme une fin en soi à l'égard des possibilités d'efficacité de leur utilisation dans le système laurentien. Il existe encore plusieurs considérants avant de pouvoir généraliser davantage cette conclusion.
1.3.3.3 Le cas particulier des huiles lourdes et bitumes		
27-28	1e-2ème-3ème par.	« Le transport croissant des dilbits par oléoducs, trains et bateaux pourrait pose un nouveau problème environnemental de grande importance advenant un déversement.[…] « À titre indicatif, le tableau suivant donne les propriétés physiques de quelques pétroles lourds ou bitumes. […] On devine qu'il s'agit des pétroles bruts, c'est à-dire non dilués ! « Il serait illusoire de tenter de disperser ces produits à la surface de l'eau, quel que soit le dispersant utilisé.[…] mais la proportion en asphaltènes sera toujours bien supérieure à celle d'un pétrole conventionnel. […] Il est donc difficile de voir comment un dispersant pourrait agir sur ce type de produit. » Ces extraits illustrent bien le problème environnemental important advenant un déversement de tels produits.
28	3ème par.	« Notons enfin les travaux de Li et al. (2010) où les effets de la température et de l'énergie sur la dispersion ont été testés avec un fioul intermédiaire IFO 180 et le Corexit 9500. La viscosité de ce fioul était de 2471 cP à 15 °C mais elle augmente rapidement avec une diminution de la température comme les pétroles lourds mentionnés précédemment. Les auteurs sont parvenus à obtenir une bonne dispersion de l'IFO 180 dans une fenêtre de températures entre 10 et 17 °C en utilisant une vague déferlante. Cependant, aucune dispersion n'a été obtenue à des températures inférieures à 10 °C. Le dispersant était pré-mélangé avec le

		pétrole et celui-ci n'était pas vieilli avant l'expérience. Ces résultats, obtenus dans des conditions favorables, viennent appuyer la conclusion générale qu'il est improbable que des fiouls intermédiaires et lourds et des dilbits puissent être efficacement dispersés en mer avec les dispersants commerciaux actuels qui n'ont pas été développés pour travailler avec ces catégories d'hydrocarbures. » Paragraphe très important suggérant une extrême précaution quant à l'approbation même du transport de dilbits par navire. Par ailleurs, on constate également que l'utilisation de fioul lourd comme du Bunker C à titre de combustible pour le déplacement des navires constitue une importante problématique en cas de déversement suite à un accident maritime. En effet, on estime que 60 % des navires naviguant sur le Saint-Laurent fonctionne au fioul lourd (Voir GTRA01). Il conviendrait donc d'explorer sérieusement la possibilité de convertir rapidement au gaz naturel les moteurs de propulsion d'un maximum de navires.
1.3.3.4. Les facteurs influençant les techniques d'application		
29	1e par.	« Pour combattre efficacement une nappe de pétrole avec des dispersants, il faut réunir un certain nombre de conditions : le dispersant doit atteindre sa cible avec la dose désirée; le dispersant doit pénétrer la nappe de pétrole rapidement pour entrer en action; suffisamment d'énergie de brassage (mais pas trop) doit être disponible pour générer la dispersion; le pétrole ne doit pas être déjà émulsionné avec l'eau de mer, ce qui rend le dispersant inefficace ; l'énergie de dispersion (courants et vents) doit être suffisante pour éloigner les gouttelettes les unes des autres et empêcher la coalescence et le retour en surface; le pétrole doit être relativement frais (quelques heures) pour assurer un maximum d'efficacité. » Ces diverses conditions bien précises suggèrent nettement que les navires-citernes (pétroliers) devraient naviguer dans des conditions bien particulières et s'abstenir expressément de circuler dès que les conditions sont défavorables. Il serait d'un grand intérêt dans le cadre des EES qu'un rapport sectoriel sur les règles et les équipements de navigation sécuritaire des pétroliers soit produit. Il faut pouvoir connaître les situations où la circulation de ces navires est strictement interdite ou encore permises moyennant l'application de certaines mesures préventives de toute catastrophe. Il ne suffit pas de dire que les capitaines de ces navires, leurs équipages ainsi que les pilotes du Saint-Laurent savent très bien ce qu'ils ont à faire. Encore faut-il le démontrer à la population et ses représentants de manière compréhensible. C'est de leur environnement, de leurs activités socio-économiques et de leur patrimoine naturel dont il est question ici.
29	2ème par.	« Par beau temps clair et une mer calme, il est facile de repérer une nappe de pétrole du haut des airs et de bien cibler l'application des dispersants, mais ce sont des conditions peu favorables à la dispersion. Par temps gris et une mer agitée, il devient difficile de repérer une nappe qui tend à se fragmenter sous l'action du vent (petites nappes filiformes et de plus en plus émulsionnées avec le temps). » Les drônes sont de nouveaux équipements en plein développement actuellement, Serait-ce possible de les utiliser en les équipements de filtres visuels qui permettraient de distinguer suffisamment le pourtour des nappes de pétrole pour permettre une application la plus optimale possible de dispersants ? Le drône pourrait être manipulé à partir

		d'un des navires de traitement. Il va sans dire que l'usage de drônes est également limité par les conditions climatologiques. Par ailleurs, par temps calme, serait-il envisageable d'induire mécaniquement de l'agitation, et par conséquent, suffisamment de dispersion pour permettre une action efficace des dispersants ?
29	2ème par.	« La règle est donc de faire plusieurs applications successives et d'observer les résultats qui sont généralement bien visibles » Il serait important de préciser s'il peut y avoir des conséquences environnementales au surdosage des produits dans la mer.
1.4 Controverses sur l'utilisation des dispersants		
30	1e par.	« Selon les sources, entre 7 et 9,8 millions de litres de ces dispersants ont été utilisés dans la zone immédiate de la plateforme (40% en profondeur) et sur les nappes à dérive sur le golfe du Mexique. Des tensioactifs ont été retrouvés dans les eaux côtières de la Louisiane et de la Floride plusieurs semaines après la fin des opérations (OSAT 2011) et des questions se sont posées quant à la biodégradation de ces composés et leur possible toxicité résiduelle (ZuijdgÉESt et Huettel, 2012). Les questions ont surtout porté sur l'AOT (ou DOSS) présent en grande quantité dans les Corexit et essentiel à l'efficacité des dispersants comme discuté précédemment. » Au-delà de ces informations, qu'en a-t-on conclut finalement de la toxicité de l'AOT (DOSS) ? Rien dans le présent texte n'en fait état !
30	1e par.	« Deux travaux récents sur le sujet (Campo et al., 2013; Seidel et al., 2015) montrent que les colonies bactériennes de la surface du golfe [du Mexique] peuvent rapidement dégrader le DOSS et les autres tensioactifs , mais les bactéries du fond du golfe à 5 °C ont beaucoup plus de mal à y arriver et que le DOSS, en particulier, est persistant pendant au moins quelques semaines. » Cette portion de texte n'est pas claire. Est-ce que le DOSS interagit avec la rapidité de dégradation microbienne de la nappe dans les eaux à 5oC ? Il faut pouvoir dire ce qu'il en serait dans les eaux du golfe du Saint-Laurent.
30	2ème par.	« Il faut noter que les pétrolières ont un intérêt évident à l'utilisation des dispersants qui sont beaucoup moins coûteux (cinq fois moins cher selon Etkin, 1998) que le nettoyage manuel de plages et de marais et **qui protègent mieux leur image auprès des médias**. » La protection de l'image corporative est justement ce qui est le plus reproché. De nombreuses personnes croient à tort ou à juste titre que l'objectif premier de l'usage des dispersants en est un "cosmétique". C'est-à-dire que l'on souhaite surtout faire disparaître le plus rapidement possible toute trace d'apparence "médiatisable". Ce que l'on ne voit pas, n'existe pas !
30	3ème par.	« Malgré le plaidoyer de Prince et les craintes et mises en garde d'autres scientifiques, il n'y a pas de réponse définitive à la question d'efficacité et d'utilité des dispersants laquelle reste posée compte tenu des multiples contraintes dont nous avons discuté précédemment et des facteurs locaux qui peuvent entrer en jeu. » Ce passage est important à retenir !
31	3ème par.	« Cependant bien peu de choses sont connues sur la véritable importance d'un tel mécanisme de transfert et sur ses effets

		potentiels, notamment sur les invertébrés benthiques et les espèces épi-benthiques qui s'alimentent à la surface du sédiment. » Comme on peut le constater, il reste encore des inconnues importantes qu'il conviendrait d'étudier davantage.
1.5 Les dispersants commerciaux sur le marché		
32	1e par.	« La formulation des autres dispersants commerciaux est inconnue, mais on peut raisonnablement supposer que les mêmes ingrédients sont utilisés pour la majorité d'entre eux, d'abord à cause de leur efficacité relative et ensuite du faible coût de ces ingrédients, disponibles sur un vaste marché international. » Donc, des sections 1.4 et 1.5, on peut déduire que ce qui pose réellement un problème, ce sont les effets de produits issus de la dispersion et de la dégradation plutôt que ceux des issus des dispersants eux-mêmes. En somme, suite aux informations du présent rapport, il y aurait fort probablement lieu de former un Comité d'experts québécois qui examinerait plus attentivement la question de l'utilisation ou non des dispersants dans le cadre d'intervention d'urgence pour traiter des situations de déversements d'hydrocarbures. Ce Comité devrait d'abord se doter d'un programme de travail par étape qui permettrait d'éliminer une à une les lacunes à combler dans les informations pour pouvoir autoriser l'usage de tels dispersants et déterminer leurs conditions précises d'application de moindres impacts. Ce comité devrait être constitué notamment de biologistes marins et d'eaux douces, de microbiologistes, de chimistes, d'ingénieurs chimistes et d'écotoxicologues. D'autres experts ad hoc pourraient s'y joindre au besoin. Un des objectifs de ce Comité pourrait être d'élaborer des lignes directrices d'utilisation des agents chimiques de traitement des déversements pétroliers. Des lignes directrices comme celles qui existent pour sélectionner les produits chimiques pour les activités de forage et de production sur les terres domaniales extracôtières (https://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnthr/2009ffshrchmclgd/index-fra.html), pour baliser la réalisation des levés sismiques de recherche d'hydrocarbures en milieu marin (http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/documents/seismic-sismique/seismic-sismique-fra.pdf) ou encore pour baliser l'usage des explosifs dans les eaux canadiennes (http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/232046-f.pdf).
2. LES AUTRES AGENTS CHIMIQUES DE TRAITEMENT		
33	2ème par.	« [L]a toxicité [du Corexit 9580] est relativement élevée (concentration létale 50% (LC50) de 32 mg/L pour les crevettes) par rapport à certains de ses concurrents qui sont formulés à partir de protéines tensioactives (comme Accell Clean SWA de Chevron) et qui ne semblent pas contenir d'hydrocarbures et ne sont pas inflammables. Cependant, la formulation de ces produits est confidentielle et il est impossible d'en discuter l'efficacité et les effets. » Pour un produit commercial de nettoyage à des fins "environnementales", il est douteux que sa composition chimique ne puisse pas être connue. Son usage devrait être prohibé jusqu'à la délivrance de sa formulation chimique et la transmission de résultats de bioessais démontrant son niveau effectif de toxicité.
33	4ème par.	« Il est parfois avantageux de tenter de briser ces émulsions pour les rendre plus fluides et permettre leur récupération en mer avec des pompes et des écrémeuses. […] Cependant, l'industrie utilise des solvants toxiques (xylènes, mélange d'aromatiques,

		alcools divers et diésel) qui sont récupérés et recyclés dans le processus, mais qui seraient inacceptables dans le traitement de nappes de pétrole en mer. » C'est l'information à retenir sur ces agents briseurs d'émulsions. Si on comprend bien, il ne serait pas recommandé d'utiliser de tels produits dans le contexte québécois. Il conviendrait de le préciser. Les auteurs du rapport AENV13 semblent également conclure à la toxicité de ces produits.
34	4ème par.	« Deux produits connus sous les noms de Silsurf A108 et Silsurf A004D (http://www.siltech.com/index.php/silicone-polyethers-silsurf) ont démontré de bonnes qualités de herder sous différentes conditions, incluant dans les eaux glacées. » Il serait pertinent d'indiquer si ces produits pourraient avoir des applications au Québec et si oui, dans quelles conditions.
35	1e par.	« On connait peu de chose de la toxicité de ces nouveaux composés pour les écosystèmes aquatiques mais on peut supposer qu'ils sont peu toxiques parce qu'ils font partis de la même famille de polyéthers de silicone utilisés dans les shampoings et autres produits de soins personnels. On ignore aussi le devenir de ces composés dans le milieu aquatique après leur utilisation et leur mélange plus ou moins important avec le pétrole. » Compte tenu de ce manque d'informations sur les effets et le devenir de ces produits dans l'environnement, il serait opportun de recommander dans le cadre de cette EES de documenter davantage ces aspects avant d'envisager leur utilisation.
35	3ème par.	« Des essais d'un agent de dispersion et de précipitation ont été effectués dans l'estuaire du Saint-Laurent afin de démontrer l'efficacité d'un tel produit pour lutter contre un accident pétrolier dans les eaux arctiques (Lee et al., 2011). Environnement Canada n'a pas de position claire sur l'utilisation ou non de ce type de produit. » Si Environnement Canada n'a pas de position claire quant à l'usage de ces produits, est-il possible d'envisager qu'en cas de déversement, ceux-ci pourraient faire partie de la panoplie des outils à la disposition des équipes d'intervention ? La présente EES devrait indiquer une position claire à ce sujet afin d'éviter toute improvisation. Par ailleurs, le gouvernement du Québec devrait demander à ce qu'Environnement Canada statue à ce sujet dans les meilleurs délais.
35	4ème par.	Toute le paragraphe « 2.5. Les agents de biodégradation » Très intéressant ! Est-ce que l'on a également envisagé de faire de la sélection génétique et de la culture de souches microbiennes performantes afin de les injecter directement dans les nappes ? En même temps que l'injection de ces amendements pour supporter l'action des communautés microbiennes locales ?
3. UTILISATION DES DISPERSANTS ET AUTRES AGENTS DE TRAITEMENT		
36	1e par.	« Par contre, d'autres pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis ont autorisé l'utilisation des dispersants dans un certain nombre d'accidents pétroliers, dont ceux de *l'Exxon Valdez* et de la plateforme *Deepwater Horizon*. » Il s'agit de décisions prises au moment d'un accident pétrolier particulièrement grave. L'analyse des inconvénients n'avait que peu de poids dans la balance sur le coup des émotions collectives. Il conviendrait donc d'analyser *a priori*

		et de manière tout à fait objective, toutes les alternatives d'intervention, c'est-à-dire bien avant qu'un tel accident ne se reproduise. Les schémas décisionnels d'intervention doivent être convenus *a priori* afin d'éviter le plus possible de recourir à de l'improvisation, notamment eu égard aux lois du marché. Ces interventions doivent être gérées de manière entièrement scientifique. Et, en cette matière, l'économie ne s'avère pas être une science probante.
37	Tableau	« La présence de colonie d'oiseaux et mammifères marins à proximité de la zone d'opération peut influencer le choix des techniques d'application. », D'autres composantes et activités biologiques seraient également à considérer telles que la présence de vastes herbiers de zostères ou de spartines ou encore le déroulement d'activités de reproduction dans le secteur immédiat (ex : fraie du capelan, du hareng, etc.).
37	1e par.	« L'utilisation de dispersants est une décision prise au cas par cas qui nécessite un long processus de prise en compte des facteurs énoncés ci-haut et de plusieurs autres facteurs de nature environnementale et économique. Les étapes essentielles d'un tel processus sont schématisées à la figure 4. », Le processus devrait être entièrement examiné par le Comité d'experts proposé précédemment avant toute possibilité d'autorisation de l'utilisation d'agents de traitement dans les eaux québécoises. Le présent rapport ainsi que celui de l'AENV13 constituent une excellente base de réflexion pour les travaux d'un tel Comité.
37	4ème par.	« Est-ce que les moyens pour réaliser une application de dispersants et la logistique sont disponibles sur place ou pourraient être rendus disponibles dans une courte période de temps? Proximité d'un aéroport permettant de transporter le matériel spécialisé et le personnel? Peut-on obtenir un grand volume de dispersants d'un fournisseur et peut-on le transporter sur le site rapidement? Quels moyens d'application (bateaux de pêche, avions munis de gicleurs à dispersants, hélicoptères) seraient disponibles à court et à moyen terme? » Tout cela devrait déjà avoir été évalué dans le cadre de l'analyse des risques de déversement par secteur et avoir été considéré à l'intérieur du plan d'intervention localisé (PIL), dont les travaux ont débuté en 2015 par Transports Canada et son consultant (Dillon Consulting).
37	6ème par.	« Pour faciliter cette dernière décision, il est d'usage aux États-Unis d'établir des pré-autorisations pour certains sites que l'on sait à risques. » C'est une excellente idée. Cela aussi devrait avoir été examiné au préalable par le Comité d'experts proposé.
38	1e par.	« Ainsi, toutes les discussions sur les risques environnementaux associés à l'emploi de dispersants pour certaines zones marines et les particularités de certains écosystèmes ou communautés animales qu'il faudrait, par exemple, protéger à tout prix d'une nappe de pétrole peuvent être faites en prévision d'un accident pétrolier. » Les risques doivent avoir été analysés au préalable et un PIL doit avoir été préparé. Les résultats doivent avoir également été soumis à une consultation publique où les citoyens et autres intervenants pourront participer à l'élaboration du PIL et se l'approprier pour en devenir eux aussi des acteurs de première ligne en cas d'accident. C'est à l'intérieur de ce PIL que sera discuté l'usage localisé des agents chimiques de traitement.
38	2ème par.	« Les agents de lavage des galets, les agents de réduction des émulsions et les agents de type «herder» sont des produits

		contenant des tensioactifs des mêmes familles que ceux utilisés dans les dispersants. En ce sens, ils devraient être considérés comme des dispersants et l'arbre de décision pour leur utilisation devrait s'inspirer de celui proposé pour les dispersants. » Tout à fait d'accord !
4. IDENTIFICATION DES LACUNES ET DES BESOINS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LE DEVENIR DES AGENTS DE TRAITEMENT		
40	1e par.	« Enfin, notons une récente revue critique de Prince (2015) qui met en doute la portée réelle de plusieurs travaux de toxicologie environnementale réalisés en laboratoire en utilisant des concentrations jugées irréalistes, des espèces non représentatives du milieu ou encore sur des périodes de temps trop courtes. Une telle prise de position de la part d'un chercheur nettement identifié à l'industrie pétrolière devrait provoquer une réplique de plusieurs chercheurs dont les travaux sont questionnés et ainsi faire avancer le débat. » Cela est effectivement à souhaiter ! Pour les 30 à 50 prochaines années, il y aura encore du transport d'hydrocarbures par voie maritime que ce soit en tant que cargaison ou encore comme combustible. Il faut donc se doter de moyens efficaces d'intervention afin de pouvoir réagir rapidement à tout accident pétrolier.
41	1e par.	« Les fiouls moyens et lourds ne sont pas dispersibles à une température inférieure à 10°C selon les travaux de Li et al. (2010). » Afin d'éliminer les risques importants associés à ces types d'hydrocarbures, il serait d'un grand intérêt international de voir à l'élimination rapide de ces types de carburants. La conversion des moteurs des navires au gaz naturel serait une avenue à privilégier en attendant le développement d'autres formes d'énergies motrices. Le Québec pourrait voir à devenir un leader dans ce domaine.
41	1e par.	« Nous ne disposons d'aucune donnée sur la possible dispersion des bitumes dilués par des dispersants commerciaux. » Il s'agit d'une importante lacune à combler dans les meilleurs délais, notamment pour les secteurs d'eau douce.
41	1e par.	« Néanmoins, des essais d'émulsification d'eau dans le pétrole et de dispersion des dilbits devraient être réalisés aux températures et salinités rencontrées dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent. » Est-ce que le diluant ne pourrait pas être entièrement récupéré avant que le pétrole ne soit transporté par des navires ? Pourquoi les navires devraient-ils transportés du Dilbit ? Est-ce envisagé ? Ces informations doivent être intégrées à l'EES Globale sur les hydrocarbures.
41	3ème par.	« La toxicité aigüe des dispersions de pétrole est très bien documentée pour la majorité des pétroles conventionnels, mais beaucoup moins pour les fiouls moyens et lourds et pas du tout pour les dilbits.» Voir les commentaires précédents concernant l'usage de ces fiouls et aussi la présence de Dilbit en milieu marin.
41	4ème par.	« Il est aussi clairement établi que la dispersion chimique du pétrole augmente sa biodégradabilité par les communautés bactériennes déjà présentes sur le site d'un déversement. Ceci a été démontré pour de nombreux sites de par le monde, aussi bien en milieu tempéré que froid, incluant des zones subpolaires et polaires (Delille et al., 2007). »

		Si c'est effectivement le cas, les mécanismes de biodégradation et leurs performances anticipées dans les eaux québécoises devraient être davantage expliqués dans le cadre de cette EES. Ce sujet est abordé succinctement dans l'étude GENV32 et de façon un peu plus développée dans l'étude AENV13. Un rappel et la citation de ces deux études auraient dû être faits ici.
41	4ème par.	« Est-ce que la dispersion chimique modifie l'action des bactéries sur les fractions persistantes? La question est posée. » En effet, la question est posée et devra être répondue !
41	5ème par.	« Est-ce que la faune benthique profonde est véritablement atteinte et modifiée par la présence du pétrole dispersé qui collerait vers le fond? » Des études demeurent donc à être réalisées spécifiquement sur ce sujet important puisque cette faune est une composante importante du réseau trophique du milieu marin.
42	1e par.	« Enfin, on ne trouve pas d'étude sur les effets possibles des nettoyeurs de plage et des agents de récupération de surface. » Il aurait été d'intérêt de le mentionner plus haut dans les sections respectives de ces agents. Cela serait en effet important à documenter. Quelques informations à ce sujet sont fournies dans l'étude AENV13.
5. RECOMMANDATIONS SUR LES ACTIONS À PRENDRE		
42	1er par.	« Compte tenu de l'augmentation probable du transport du pétrole brut, des fiouls lourds et des bitumes dilués sur l'estuaire et le golfe Saint-Laurent au cours des prochaines années, il est proposé au MDDELCC de poursuivre son programme de documentation et de recherche active sur le comportement et les effets de ces pétroles sur les écosystèmes lacustres et marins, ainsi que sur les outils disponibles ou à développer pour combattre des déversements en conditions nordiques. Parmi ces éléments, il est aussi du plus grand intérêt pour le gouvernement du Québec de prendre position le plus rapidement possible quant à l'utilisation ou non des dispersants dans les eaux du système Saint-Laurent. Dans le cas d'une position favorable aux dispersants, il est proposé de mettre en place un mécanisme de pré-approbation de certaines zones marines où les dispersants pourront être autorisés en suivant l'arbre de décision décrit dans ce rapport. Cet arbre de décision a la qualité d'être relativement simple tout en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui peuvent influencer l'utilisation des dispersants. Un tel schéma est couramment utilisé par les autorités américaines lors d'accidents pétroliers dans les secteurs côtiers possédant déjà une pré-autorisation pour l'utilisation des dispersants. Enfin, il est fortement suggéré de porter une attention toute particulière aux bitumes dilués qui présentent des risques particuliers, mal connus des scientifiques. Un programme spécifique sur leur dispersabilité et les méthodes de nettoyage de ces bitumes devrait être rapidement mis en place. » Compte tenu non seulement de l'augmentation probable du transport de pétrole, mais bien de son existence depuis des décennies, la proposition des auteurs de ce rapport sectoriel des EES se doit d'être mise en branle dès maintenant. Par ailleurs, en plus d'endosser la recommandation des auteurs, il serait pertinent de mettre en place un Comité d'experts sur l'usage des agents chimiques et biologiques de traitement en cas de déversement pétroliers. Ce comité devrait être permanent compte tenu de l'évolution temporelle des agents de traitement, de celle des technologies d'application, de même que celle de la sensibilité des milieux d'application.

ANNEXE 23. Commentaires concernant le rapport GENV32 - *Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent par les communautés bactériennes indigènes.*

Rapport analysé par Danielle Cloutier

Référence complète du rapport analysé : Lemarchand, K. et I. Desbiens. 2015. Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent par les communautés bactériennes indigènes. Rapport GENV32 réalisé pour le compte du MDDELCC dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures.Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski (UQTR). 31 p.

Commentaires généraux :

Le document dresse un état des connaissances actuelles quant à la capacité de biodégradation naturelle des hydrocarbures pétroliers par la communauté microbienne indigène, en s'appuyant sur le peu de données des communautés bactériennes indigènes de l'EGSL et la présence de microorganismes hydrocarbonoclastes au sein de ces communautés. Le premier constat que l'on peut faire après lecture du document est le peu de références faites aux travaux du Dr. Kenneth Lee et de ses collaborateurs. Les recherches du Dr. Lee sur la dégradation des hydrocarbures par les micro-organismes devraient apparaître dans cette revue. Dr. Lee a travaillé dans l'estuaire maritime et sur la côte est et ouest du golfe St-Laurent. Une revue de littérature sur le sujet ne peut omettre ces travaux de recherche. Il apparaît pour le moins *étrange* de retrouver de nombreuses références telles que Génivar et Aecom Tecsult pour cette revue de littérature et en particulier pour documenter la récupération des hydrocarbures déversés en présence de glace. La littérature scientifique portant sur ces aspects spécifiques est nombreuse et riche. Une revue de littérature sur ce sujet ne peut s'appuyer que sur ces rapports.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV32

Page	Paragraphe	Commentaires
5	résumé	«(…) qu'en raison de sa localisation géographique en milieu froid subarctique....., l'EGSL est un écosystème à part des autres systèmes estuariens et sa résilience face à un déversement d'hydrocarbures est très difficile à évaluer de façon précise. » Plusieurs références sur les zones climatiques présentent cette zone comme faisant partie de la zone climat tempéré froid et boréale maritime (voir la figure suivante). Il faudrait indiquer la référence mentionnant que l'EGSL est localisé en milieu froid subarctique.

Source: Rizzo, B et E. Wilken. *Assessing the Sensitivity of Canada's Ecosystems to Climatic Change*. 21(1), 1992: 43.

8	1er par.	À la liste des informations présentées, il faudrait ajouter les conditions hydrodynamiques du milieu.
8	4ème par.	« Plusieurs modèles mathématiques ont été développés afin de prédire le mouvement et le devenir physico-chimique d'une nappe de pétrole suite à un déversement d'hydrocarbures. Un exemple récent appliqué au golfe du Saint-Laurent est le modèle développé par Bourgault et collaborateurs au niveau du Site Old Harry (Bourgault et al. 2014). Dans la majorité des cas, ces modèles ne tiennent pas compte de la biodégradabilité microbienne et omettent donc un facteur important d'élimination naturelle des hydrocarbures. » Les auteurs sont invités à consulter les travaux du. Dr. Eric Comerma de RPS MetOcean Pty Ltd. Les modèles mathématiques qu'ils utilisent prennent en considération l'activité microbienne, la dégradation des hydrocarbures et la glace.
14	Tableau 2	Le tableau 2 présente les principaux facteurs responsables de la biodégradation des hydrocarbures pétroliers. Le tableau ne fait pas mention de la présence de sédiments en suspension dans la colonne d'eau ni de l'interaction

		pétrole-sédiments. Plusieurs études réalisées sur le sujet, notamment par le Dr. Lee et ses collaborateurs ont démontré l'efficacité accrue de dégradation des hydrocarbures lorsque le pétrole est aggloméré sous formes d'agrégats pétrole- argile (APA). Ce tableau devrait certainement en faire mention.
15	2ème par.	« La présence de matière particulaire va interférer avec la biodégradation des hydrocarbures pétroliers en affectant leur structure propre via des mécanismes d'absorption et d'adsorption. » On devrait ajouter : et en particulier de matière organique...
23	2ème par.	« De ce fait, les communautés microbiennes indigènes présentes dans le système Saint- Laurent ne sont pas naturellement "adaptées" à la dégradation des hydrocarbures et leur réponse en cas de déversement serait donc retardée par une phase de sélection et de croissance des bactéries les plus aptes à dégrader les hydrocarbures au sein de la communauté microbienne en place. » On peut en convenir, mais on peut également se questionner sur le fait que le fleuve St-Laurent est une voie de navigation utilisée depuis des décennies, et cela au quotidien. Les communautés microbiennes ne sont peut-être pas « adaptées » à des déversements d'hydrocarbures mais on peut supposer qu'une certaine adaptation est envisageable compte tenu du bruit de fond « hydrocarbures » qu'on pourrait enregistrer dans les eaux fluviales. Il conviendrait de préciser.
23	4ème par.	« seulement 3 études in situ en conditions réelles visant à étudier le potentiel de bioremédiation des hydrocarbures dans le milieu. » Voir étude récente réalisée in situ par la Garde côtière canadienne, au large de Matane, en présence de glace : la dégradation des hydrocarbures déversés en présence de glace a été étudiée in situ.
25	1er et 2ème par.	« La capacité de biodégradation des hydrocarbures pétroliers par les communautés microbiennes indigènes de l'EGSL, n'a que très peu été étudiée dans le passé et il n'existe aucune donnée concernant l'état actuel des communautés microbiennes dans l'EGSL […] Les seules études s'intéressant à la question de la biodégradation microbienne des hydrocarbures dans l'EGSL ont été réalisées par l'équipe du Professeur Pelletier durant les années 1990 à l'ISMER. » Toute une équipe d'écotoxicologue a œuvrée pendant de nombreuses années à l'Institut Maurice Lamontage dont Gilles H. Tremblay, Catherine Couillard, Kenneth Lee, etc. Ils ont travaillés sur la dégradation microbienne des hydrocarbures en mésocosmes. Si les auteurs jugent que ces études ne figurent pas parmi leurs champs d'intérêt, ils devraient à tout le moins soulever leurs nombreux travaux faits dans l'estuaire. Il apparaît clairement qu'AECOM Tecsult (2010) ne suffit pas comme référence pour appuyer cela.
CONCLUSION		
26	2ème par.	« La biodégradation microbienne étant la principale voie de dégradation des hydrocarbures dans les milieux marins, ne pas la considérer dans les études de risque constitue un écueil important quant à la capacité de gestion d'un éventuel déversement pétrolier dans l'EGSL.» En effet, la biodégradation des hydrocarbures en milieu marin constitue un paramètre important à considérer dans

	l'évaluation du risque lié à un déversement. À court terme toutefois, les modèles mathématiques permettant une gestion efficace des eaux souillées par les hydrocarbures ne peuvent toutefois tenir compte de ce paramètre. À titre d'exemple, les résultats des études de Lee et al., 2008, ont montrés plus de 50 jours sont nécessaire pour dégrader efficacement des hydrocarbures à 0,50C dans les eaux du golfe. Ce délai ne permet certainement pas de considérer la dégradation des hydrocarbures dans la gestion des déversements, mais le permettent dans la gestion du risque lié à un déversement.

ANNEXE 24. Commentaires concernant le rapport GENV33 : *Analyse approfondie des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)*

Rapport commenté par Zoë Ipiña

Ce rapport présente les nouveaux éléments de connaissance les plus pertinents qu'on peut retirer des treize rapports préparés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES). Ces derniers ont grandement amélioré la connaissance générale et publique sur les eaux souterraines et ont apporté plusieurs informations concernant l'impact potentiel de l'industrie des hydrocarbures sur l'environnement.

Référence complète du rapport analysé : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. Étude GENV33 – Analyse approfondie des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES). Document produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique globale. Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 15 p. + annexes

Commentaires généraux :

Effectivement, les rapports du PACES ont apporté plusieurs informations concernant l'impact potentiel de l'industrie des hydrocarbures sur l'environnement mais il faut porter une attention particulière au fait que c'est la vulnérabilité des aquifères aux activités se déroulant en surface (comme les activités industrielles et le transport de fluides par oléoducs, camions ou trains) qui a été calculée et non une vulnérabilité aux activités réalisées en profondeur (comme la fracturation hydraulique). Nous n'avons donc pas d'évaluation de la vulnérabilité des aquifères à la fracturation hydraulique. Considérant que les aquifères sont des sources d'eau potable essentielles à la population québécoises une évaluation de leur vulnérabilité à la fracturation hydraulique devrait être réalisée avant de permettre celle-ci.

ANNEXE 25. Commentaires concernant le rapport GENV34 : *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Chalut, K. et J.-C. Brêthes. 2015. Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Étude GENV34. Rapport présenté au MDDELCC dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture et Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski (UQTR) xii + 95 p.

Commentaires généraux :

Dans le cadre de la production des EES Globale et Anticosti sur les hydrocarbures au Québec, il aurait été grandement souhaitable qu'une étude similaire soit réalisée pour la partie amont du fleuve, soit entre la frontière ontarienne et la ville de Québec. Les activités de transport maritime des hydrocarbures, incluant celles de circulation des navires commerciaux munis de grands réservoirs de combustibles, auraient justifié, à tout le moins, la réalisation d'un tel complément à la présente étude.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GENV34.

Page	Paragraphe	Commentaires
1. INTRODUCTION		
1	2ème par.	« Il importe désormais de consolider l'ensemble des connaissances acquises sur ces zones, jusqu'ici fragmentaires, afin de dresser un portrait global de la situation et favoriser l'exploitation responsable du potentiel maritime au Québec. » Cela est très important puisque son exploitation est inévitable et, en bonne part, souhaitable pour les communautés littorales.
1	3ème par.	« L'identification des écosystèmes vulnérables s'appuie essentiellement sur cinq critères (FAO, 2009): » Pour la compréhension de tout lecteur non-biologiste (gestionnaire ou même du public), il y aurait eu lieu dans cette section de présenter des exemples illustrant chacun des critères ainsi que certaines explications utiles, notamment dans le contexte des présentes EES. Certains exemples sont proposés ci-après.
2	1er critère	*« I. Caractère unique ou rareté*: zone ou écosystème unique ou qui abrite des espèces rares dont la perte ne pourrait être compensée par des zones ou des écosystèmes semblables. » Alors qu'ils couvraient de vastes étendues avant les années 1960 de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, on doit aujourd'hui considérer les grands marais salés et les grandes zostéraies comme des écosystèmes quasi uniques dans chaque région. Ceux-ci abritent plusieurs espèces floristiques et fauniques à statut précaire. De plus, par leurs apports en productivité primaire et secondaire, ils contribuent largement au maintien de ce qui reste encore

		actuellement d'intégrité écologique du système laurentien. La perte d'un ou l'autre de ces quelques grands marais et zostéraies ne saurait être compensable d'une quelconque manière.
2	2ème critère	« II. *Importance fonctionnelle de l'habitat*: zones distinctes ou habitats essentiels à la survie, au fonctionnement, au repeuplement/à la reproduction ou au rétablissement des stocks de poisson, de stades biologiques particuliers ou d'espèces marines rares, menacées ou menacées d'extinction. » D'emblée, cela fait référence à tous les habitats de reproduction de la faune marine tels que les frayères à épinoches, capelan, éperlan, hareng, lompe, esturgeon, etc., pour les poissons ainsi que les aires d'accouplement et de mise bas des phoques et des bélugas. Cela comprend aussi les zones de concentration des mollusques (bancs de myes, de moules, etc.) et des crustacés (homards, crabes, etc.).
2	3ème critère	« III. *Fragilité*: écosystèmes vivement susceptibles d'être endommagés par des activités anthropiques. » Exemple : Marais productif ou importante zostéraie particulièrement susceptible d'être affecté par des activités humaines (remblais, drainage, génération de turbidité, etc.). Les déversements pétroliers en raison de leur toxicité à l'égard des végétaux de ces écosystèmes sont particulièrement impactants, voire catastrophiques. D'autant plus, si ces déversements ont lieu au printemps et à l'été, durant les saisons de croissance. Le faucardage de toutes les tiges végétales est requis sur le champ et, selon la date de l'événement, la productivité primaire et secondaire du reste de l'année pourrait en être grandement affectée, de même que les activités socio-économiques qui peuvent en découler.
2	4ème critère	« IV. *Caractéristique du cycle biologique des espèces*: écosystèmes abritant des populations ou des assemblages d'espèces caractérisés par une faible vitesse de croissance, une maturité à un âge tardif, une longévité distincte ou un recrutement faible ou imprévisible. » Exemple : Habitat de reproduction et d'élevage de l'esturgeon noir. Cette espèce à statut précaire a une grande longévité, une vitesse de croissance relativement faible, une maturité sexuelle tardive et un recrutement globale relativement faible.
2	5ème critère	« V. *Complexité structurelle*: écosystèmes caractérisés par des structures physiques complexes créées par des concentrations significatives d'éléments biotiques et abiotiques. » Exemple : Une zone de remontée des eaux froides profondes chargées de nutriments (upwelling).
2. LES AIRES PROTÉGÉES POUR LA CONSERVATION DES SITES NATURELS		
5	6ème par.	« Au Canada, en vertu de la Loi sur les océans, diverses désignations juridiques et administratives fédérales servent un réseau d'aires protégées (MPO, 2014a), lequel regroupe notamment, dans le secteur du Québec maritime, les aires marines nationales de conservation (AMNC), les réserves nationales de faune (RNF) et les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM), ainsi que les parcs nationaux et les réserves de parcs nationaux. » Il aurait été pertinent dans cette section de traiter des Zones de protection marine (ZPM). Même s'il n'y en a aucune qui ait été désignée, il y a néanmoins eu plusieurs études qui ont été réalisées sur plusieurs années en vue d'en établir au niveau de l'estuaire maritime, de la région Manicouagan et du Banc des Américains à Gaspé. Ces zones ont

		été étudiées parce que plusieurs spécialistes croyaient fermement en leur qualité écologique et à un besoin de conservation de ces endroits. Par ailleurs, il y a toujours deux projets d'aires marines protégées qui sont actifs, à savoir ceux du Banc des Américains et des îles de la Madeleine. Ceux-ci auraient également dû être traités dans cette section. La raison du traitement du projet des Îles de la Madeleine aux pages 33-34 n'est pas expliquée. La nuance échappe aux lecteurs. Même chose pour le site d'intérêt du Banc des Américains qui est illustré à la page 58.
3.	**LES SITES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION**	
43	Section	« 3.5 CONSTAT ET PERSPECTIVES » Il aurait été justifié de faire de cette section, un chapitre distinct faisant le bilan des deux chapitres précédents.
44	1er par.	« Afin de pallier cette faible représentativité, le Québec s'est engagé à protéger 10% de sa zone marine d'ici 2020, … » C'est ici que devrait venir s'insérer les informations quant à la participation des aires projetées à l'atteinte de cet objectif. Quelle serait le pourcentage de participation à cet objectif de chacune des nouvelles aires ? Un tableau réunissant ces informations aurait pu être ajouté ici.
45	S/O	**« Figure 18** Répartition des aires marines protégées crées et projetées de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent » Malgré son titre, on ne voit pas sur la présente figure, les informations de la figure 17 sur les aires protégées. Une seule carte unifiée aurait en effet été utile. Est-ce que le projet de ZPM de l'estuaire, illustré sur cette carte, est définitivement abandonné ou s'il est encore actif ? Cette information ainsi que la justification de la décision défavorable (le cas échéant) auraient dû être insérées dans la présente étude.
4.	**HABITATS PRÉFÉRENTIELS D'ESPÈCES AQUATIQUES VULNÉRABLES**	
46	1er par.	Parmi l'ensemble des espèces aquatiques possédant un statut précaire au Québec, certaines présentent un habitat préférentiel bien défini au sein de l'EGSL. C'est notamment le cas du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, de l'éperlan arc-en-ciel, du bar rayé, de l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), de l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*), du loup de mer, de la maraîche *(Lamna nasus*) et de la raie tachetée (*Leucoraja ocellata*). Alors que les statuts du béluga, de l'éperlan, du bar et des esturgeons découlent directement et clairement des activités humaines, qu'en est-il exactement pour le loup de mer, la raie tachetée et le requin maraîche ? Des explications à ce sujet devraient être fournies dans le présent chapitre, en l'occurrence, qu'est-ce qui justifie la désignation des statuts de ces espèces ? Par ailleurs, il conviendrait d'expliquer les raisons pour lesquelles, on n'a pas abordé aussi d'autres espèces dont les suivantes : le saumon atlantique (population d'Anticosti), l'anguille d'Amérique, la morue franche, le sébaste et le thon rouge. En fait, il y aurait lieu d'expliquer les motivations ou critères ayant conduit à la sélection des espèces ou groupes présentés dans ce chapitre.
5.	**CONCLUSION**	
84	2ème par.	« Estuaire de la rivière Bonaventure, dans la baie des Chaleurs; … »

		L'ÉES2 a démontré la présence d'une concentration de composantes environnementales d'intérêt dans l'ensemble de la baie des Chaleurs.
84	2ème par.	« - Barachois de la baie des Chaleurs » Incluant ceux de la pointe de la Gaspésie.
85	3ème par. et général	« Il ressort des différents travaux que l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent une grande variété de systèmes d'importance écologique. Mais on ne dispose pas d'un véritable inventaire des zones sensibles incluant leur degré de vulnérabilité à différents types et intensités de stress et leur capacité de résilience aux perturbations. On remarquera aussi que le portrait présenté ici n'a regardé que les aspects écologiques. Il serait aussi important de considérer la vulnérabilité des zones d'importance économique (pêche, mariculture, récréotourisme). » Centrée uniquement en effet sur les aspects écologiques, il est vrai que cette étude présente l'importante lacune de ne pas considérer les activités socio-économiques associées au milieu marin, dont plus particulièrement celles étroitement liées à l'exploitation des ressources biologiques marines telles que la pêche commerciale, la chasse, la mariculture et le récréotourisme, dont les excursions aux baleines et la plongée sous-marine. Celles-ci peuvent avoir une influence directe sur la détermination des niveaux de sensibilité du milieu récepteur qu'il importerait de prendre en compte. Cela comprend non seulement les sensibilités écologiques liées à ces activités, mais également les sensibilités sociales et économiques liées notamment à la pérennité de leur utilisation. Par ailleurs, au-delà des zones pour lesquelles des statuts légaux et autres ont été accordés, et qui ont été spécifiquement analysées dans la présente étude, il existe également d'autres zones d'intérêt écologique plus général qui avaient été identifiées dans les ÉES1 et 2. Ainsi, il y avait : - la zone côtière 0-50 m, - les habitats littoraux d'intérêt identifiés par les communautés riveraines (dont les comités ZIP) - les zones de remontées d'eaux profondes (upwelling) - les zones "marines" de concentration d'oiseaux marins - les colonies littorales et insulaires d'oiseaux non protégées par un statut Plus particulièrement pour les zones de remontées d'eaux profondes (autre que celle de la tête du chenal laurentien à Tadoussac), il importerait de bien les documenter, comme cela avait été souligné au tableau 8.1 de la page 549 de l'ÉES2. Celles-ci sont nombreuses sur la rive nord du golfe, soit en Minganie et le long de la Basse-Côte-Nord. On en trouve aussi quelques-unes à l'ouest de Sept-Îles ainsi que du côté des rives sud de l'île d'Anticosti et de la Gaspésie. Il s'agit de zones riches en nutriments appelant la formation de concentrations de groupements animaux (plancton, invertébrés, poissons, poissons et mammifères marins). Ces endroits présentent, pour le système laurentien, une fonction écologique au moins aussi importante que celles des marais et autres herbiers littoraux, de même que celles des estuaires et des barachois. C'est sur la base de la documentation de l'ensemble de ces sensibilités qu'il serait finalement possible d'identifier les

zones réellement vulnérables, non seulement à la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers, mais aussi à toutes les autres activités humaines en milieu marin. Pour cela, il conviendrait de produire une carte intégratrice de l'ensemble des sensibilités permettant d'identifier ces zones vulnérables, comme celle produite avec les connaissances du moment dans le cadre de l'ÉES2 (carte 5.1, page 343). Une telle carte permettrait ensuite d'effectuer un zonage des secteurs à soustraire des activités humaines pour la préservation du bagage du patrimoine marin naturel du Québec ainsi que des usages autorisés aux divers autres endroits en fonction des objectifs de conservation déterminés pour chaque zone. Un tel exercice devrait être réalisé en étroite collaboration avec les communautés riveraines, dont les MRC qui sont responsables de la gestion de leur Territoire Non Organisé (TNO) aquatique respectif.

Bien que le Québec ne dispose pas encore d'un véritable inventaire des zones sensibles, il n'est pas permis de s'en tenir à ce simple constat pour justifier une inaction face à l'instauration d'une "première approximation" d'évaluation de la vulnérabilité et de détermination de zonage. En effet, des activités humaines se déroulent déjà depuis des décennies, voire des siècles, sans aucun encadrement, et nous ne pouvons qu'en constater l'aboutissement actuel qui est désolant à plusieurs égards (surpêche, remblayage de marais, pollution industrielle et municipale, surpopulation de phoques, modification des communautés biologiques, espèces en péril, perturbation par les bruits maritimes, etc.). Or, il importe de se rendre compte qu'il existe déjà suffisamment de données pour effectuer cette première approximation. Enfin, en plus de déterminer le degré de vulnérabilité et la capacité de résilience des diverses zones identifiées, il conviendrait aussi de développer parallèlement un indice d'intégrité écologique du système laurentien qui illustrerait dans quelle mesure les activités humaines l'ont déjà affecté, et ce, même si on ne connaît pas l'état de référence, c'est-à-dire l'état de santé initial, disons à l'époque de Jacques-Cartier. Un tel état pourrait néanmoins être établi sur la base des données historiques disponibles ainsi que d'un consensus entre les experts des composantes physiques et biologiques du Saint-Laurent marin.

ANNEXE 26. Commentaires concernant le rapport GTEC04 : *Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forage et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage.*

Rapport analysé par Zoë Ipiña

Ce rapport recense les bonnes pratiques en vue de revoir l'encadrement législatif et réglementaire associé à la gestion d'équipements et de produits utilisés dans le cadre des activités liées à l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole. Plus particulièrement celles liées à: 1) la gestion en surface des équipements; 2) la gestion en surface des produits nécessaires aux opérations en sous-surface; 3) la gestion des rejets de forage; 4) la gestion des eaux de reflux dans une optique de réutilisation aux fins de fracturations subséquentes; et 5) l'élimination des eaux de reflux.

Référence complète du rapport analysé : Comeau, F.-A., M. Malo et S. Séjourné. GTEC04 - Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forage et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage. Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Institut national de la recherche scientifique - Centre Eau Terre Environnement, Québec. 45 p.

Commentaires généraux :

Ce rapport cible quels sont les documents les plus aboutis concernant les bonnes pratiques en vue de revoir l'encadrement législatif et règlementaire associé à la gestion d'équipements et de produits utilisés dans le cadre des activités liées à l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole. Le but de l'étude n'étant pas de préciser si ces bonnes pratiques sont suffisantes pour protéger la ressource eau ceci serait l'étape subséquente à réaliser afin de s'en assurer. De façon générale on mentionne souvent que les lois et règlements de diverses provinces ont été élaborés en visant la protection des sources d'eau potable pour la consommation humaine et la protection de l'environnement. Mais, on mentionne plus particulièrement pour l'élimination des eaux de reflux qu'on ne peut présumer de la possibilité d'application au Québec puisque chaque site doit être évalué en fonction de sa géologie et de son histoire de production d'hydrocarbures. Il faudrait ainsi vérifier si ces bonnes pratiques ont été suffisantes et si elles sont réellement parvenues à protéger la ressource eau.

ANNEXE 27. Commentaires concernant le contenu de l'étude GECN06 : *Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé: Carpentier, J.-M. 2015. Revue de l'expertise requise dans l'industrie des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur. Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 34 p.

Commentaires généraux :

Bien qu'elle ait été produite comme document complémentaire dans le cadre des évaluations « environnementales » stratégiques en cours, la présente étude ne traite aucunement des activités professionnelles qui se développeraient de façon inévitable dans le domaine de l'environnement autour des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières.

Ainsi, dans le cadre d'une EES, il aurait été requis que cette étude sectorielle comporte un volet spécifique aux professions de l'environnement. Ces dernières n'auraient pas seulement concernées les activités de génie de l'environnement qui portent plus spécifiquement sur la caractérisation, la propagation et la réhabilitation des problématiques de contaminations liées aux activités pétrolières et gazières, et qui inclut l'hydrogéologie. En effet, elles auraient aussi concernées notamment :

1- l'écotoxicologie environnementale sur les plans chimique, biologique et microbiologique;
2- la sécurité environnementale, c'est-à-dire au niveau des audits de conformité technologique, des audits de procédures d'intervention en cas d'accident, etc.;
3- la surveillance des impacts en phase de construction et le suivi des effets en phase d'exploitation, essentiellement sur la faune, la flore, l'intégrité écologique et la qualité et santé environnementales ainsi que sur les populations et activités humaines environnantes.

Spécifiquement pour ce troisième volet, les professions et métiers abordés auraient compris des biologistes terrestres et aquatiques, des techniciens du milieu naturel, de même que des géographes, des aménagistes et d'autres spécialistes de la gestion et de l'aménagement du territoire. Occasionnellement peuvent se greffer des anthropologues, des sociologues, des océanographes, des hydrauliciens, des économistes et d'autres spécialistes.

Les activités de surveillance et de suivis environnementaux requièrent des formations et des qualifications bien spécifiques permettant de rencontrer les exigences quant à l'application de protocoles scientifiques de haut niveau. Un surveillant environnemental doit pouvoir constater une situation problématique, prendre les échantillons requis le cas échéant, l'évaluer et prendre une décision quant à la meilleure marche à suivre pour éviter ou limiter au maximum les dommages à l'environnement. Il doit pouvoir se référer à des spécialistes, si requis et en comprendre le langage et les directives.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GECN06.

Page	Paragraphe	Commentaires
1. INTRODUCTION		
3	6ème par.	« Il est bon aussi de préciser que la présente étude n'inclut pas les activités plus conventionnelles, comme les services financiers, les études environnementales, le soutien administratif ainsi que toutes les autres formes d'activités économiques et qui ne sont pas spécifiques au domaine des hydrocarbures tout en lui étant essentielles. » Les études environnementales sont des activités plus conventionnelles ? Des explications seraient requises ici. En fait, il serait requis que des programmes de formation environnementale spécifiques aux hydrocarbures soient développés advenant la mise en œuvre d'activités pétrolières et gazières.
6. LE DÉFI DE LA FORMATION		
21	5ème par.	« Sans proposer de programmes qui seraient taillés sur mesure pour répondre directement aux besoins de l'industrie pétrolière et gazière, les universités québécoises offrent cependant plusieurs programmes en géologie et en génie géologique. La plupart de ces programmes étaient autrefois directement orientés vers les activités dans le domaine minier. Leurs contenus ont cependant été élargis au cours des dernières années pour inclure de nouvelles spécialités, comme l'hydrogéologie ou l'environnement, qui sont aussi mises à profit dans l'industrie des hydrocarbures. » L'intégration suffisante des notions environnementales requises pour gérer adéquatement les différentes situations qui pourraient se présenter demeurent à démontrer. Il aurait été utile de fournir en annexe les résumés des différents cours supportant la formation des futurs spécialistes de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures. Par ailleurs, la compréhension et l'application des notions environnementales requièrent des connaissances dont plusieurs ne relèvent pas du cursus des géologues et des ingénieurs géologiques, chimiques, miniers, etc.
22	5ème par.	« On le voit bien, le réseau universitaire québécois offre une bonne variété de formations en géologie, en génie géologique et en sciences de la terre. Ces programmes incluent également de la formation en géophysique, en hydrogéologie et en environnement. Ces différents profils de formation peuvent se révéler très utiles à l'industrie des hydrocarbures. » Les résumés des cours offerts seraient utiles pour l'évaluation des aptitudes des programmes à fournir des notions suffisantes en environnement.
23	4ème par.	« Au départ, le programme de formation offert au Cégep de Thetford inclut beaucoup d'éléments qui peuvent être mis à profit dans l'industrie des hydrocarbures : hydrogéologie, hydroenvironnement, géotechnique des matériaux, arpentage, forage, etc. » Même commentaire que le précédent en ce qui a trait à l'hydroenvironnement.
7. PRÉPARER L'AVENIR		
		« Par exemple, le *Saskatchewan Energy Training Institute* (une division du Southeast Regional College) offre depuis 20 ans déjà des programmes de formation à temps plein qui portent non seulement sur les aspects techniques de l'énergie mais aussi sur la gestion environnementale et la sécurité en milieu de travail. » Des informations au sujet de cette formation en gestion environnementale seraient requises.

ANNEXE 28. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATRA01 : Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation

Rapport analysé par Mario Heppell et Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : WSP. 2015. Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation (ATRA01).Rapport produit pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. xvi + 136p. + annexe.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude ATRA01.

Page	Paragraphe	Commentaires
i	Équipe de réalisation	Bien qu'une bonne partie de travail devait reposer sur la considération des composantes environnementales d'un territoire naturel d'intérêt, en l'occurrence l'île d'Anticosti, dont ses composantes fauniques et floristiques, l'absence d'au moins un biologiste dans l'équipe de travail est constatée.
1-129	Général	L'exercice général réalisé de production de cette étude semble relativement bien orienté dans l'ensemble. Par contre, comme certains objectifs n'ont pas été atteints, il donne clairement une impression générale d'œuvre inachevée. Une œuvre qui aurait pu être poussée un peu plus loin avec simplement un minimum d'effort supplémentaire et des délais plus raisonnables. On sent bien la pression de ces délais au niveau de la qualité du travail présenté qui n'est pas à la hauteur du professionnalisme des gens impliqués. Plusieurs brèves analyses et explications auraient pu être ajoutées pour améliorer ce produit. Par ailleurs, on note également des défauts de structuration des idées qui nuisent à la compréhension des lecteurs. Enfin, malgré une bonne description du milieu, l'intégration des considérations environnementales dans cet exercice semble avoir fait particulièrement défaut. Pourtant, sur cette île prisée de nombreux amateurs du milieu naturel et reconnue comme un milieu naturel de grand intérêt par plusieurs experts, la prise en compte des composantes environnementales peuvent faire une réelle différence au niveau tant de la rentabilité que de l'acceptabilité sociale et environnementale d'un éventuel projet de mise en valeur des ressources énergétiques.
6. INTRODUCTION		
1	2ème par.	« Plus particulièrement, le présent mandat a comme objectif principal de proposer des **solutions durables** en matière d'infrastructures de collecte, de traitement, d'entreposage et de transport des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti et vers les marchés de consommation. » L'expression « solutions durables » est utilisée ici dans le sens de "à long terme" ou dans le sens du respect des principes de développement durable ?

		« De façon plus spécifique, il s'agit : - […]; - d'identifier les emplacements possibles des infrastructures de transport et connexes ainsi qu'un ou des tracés privilégiés pour les réseaux de transport par canalisation considérant les caractéristiques (physiques, biologiques, humaines et économiques) propres à l'île. » Ce troisième point du paragraphe constitue en quelque sorte un troisième sous-objectif qui était à atteindre dans la présente étude. Or, il appert en fonction du contenu des cartes 4-1, 4-2 et 7-1 que les emplacements des infrastructures ainsi que les tracés des réseaux ont été déterminés en fonction uniquement de critères techniques, sans considération pour les caractéristiques physiques, biologiques et humaines propres à l'île. Ces dernières ont seulement été décrites sommairement sans effort particulier de localisation cartographique des composantes discutées dans le texte. D'autres commentaires ultérieurs viendront étayer ce propos.
7.	**IDENTIFICATION DE PROJETS SIMILAIRES**	
3	3ème par.	« Outre son contexte géographique et géologique particulier qui sera présenté en détail au chapitre suivant, l'île d'Anticosti présente plusieurs types de zones protégées de grande valeur environnementale. Néanmoins, **le milieu naturel est fortement perturbé** par l'introduction du cerf de Virginie et par l'exploitation forestière. » Attention au libellé ici de la dernière phrase. Il n'est pas, mais plutôt il "a été" fortement perturbé par rapport à son état initial par cette introduction ainsi que par l'exploitation forestière. En fait, le milieu est près d'atteindre un nouvel équilibre dynamique au niveau de ses diverses composantes biologiques. La population de cerfs se maintient autour de 160 000-180 000 avec de fortes mortalités lorsqu'elle atteint 200 000 individus. Par ailleurs, le couvert forestier de sapins baumiers passe de plus en plus à un couvert d'épinettes en raison de l'impact du cerf sur ce dernier.
16	2ème point de forme	« La compagnie DNV GL travaille à l'élaboration d'un concept de navire-usine automatisé non habité qui serait opéré à distance. Du personnel à bord serait nécessaire seulement lors des opérations reliées aux travaux d'entretien. » Il faudrait expliquer de quelle manière est géré le maintien du positionnement, surtout en période de tempête maritime. Les aspects de risques et de sécurité potentiels sont importants à aborder ici puisqu'il s'agit de navires à vocation pétrolière.
8.	**IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES COMPOSANTES DU MILIEU**	
19	1er par.	« De plus, la dynamique géomorphologique extrêmement active du littoral d'Anticosti a formé, par le recul des falaises, une plateforme d'abrasion rocheuse et à fleur d'eau nommée « reef ». Cette dernière, de plusieurs centaines de mètres de largeur en certains endroits, complexifie les conditions de navigation et les accès maritimes sur presque tout le pourtour de l'île. » Cette particularité de l'île constitue une information très sensible dans un dossier ayant une importante dimension maritime.
24	3ème par.	« Compte tenu du peu de rétention de l'eau par les dépôts meubles minces, le ruissellement de surface ou l'écoulement sous-terrain draine rapidement l'eau de fonte ou des précipitations, imposant un régime torrentiel au réseau hydrographique, dont le

		tracé est confiné à la structure rocheuse (carte 3-5). Les crues des rivières sont donc imposantes lors des embâcles hivernaux, au moment de la fonte des neiges, ainsi que pendant les épisodes pluviométriques estivaux. Le lit mineur des rivières s'écoule donc dans un lit majeur excessivement large (parfois de près de 200 m). » Ce passage aurait dû être complété par un résumé des autres informations sur l'hydrographie et l'hydrologie d'Anticosti (ex: superficies des bassins versants, débit, période et durée des crues et des étiages). Si les processus géomorphologiques actifs sont essentiellement tributaires de l'eau, peut-être aurait-il même fallu une section s'intitulant « Hydrographie et hydrologie » qui aurait précédé la présente section.
24	3ème par.	« Par ailleurs, de nombreux phénomènes d'avulsion sont observés le long des terrasses fluviales, témoignant de la violence des crues. » Le mot « avulsion » correspond à une modification de la position du lit sous les pressions hydrauliques des crues. Ce mot devrait être défini dans un glossaire ou en note en bas de page.
24	4ème par.	« En raison de son contexte lithologique carbonaté et structural, les phénomènes karstiques sur l'île sont nombreux et s'expriment sous la forme de dolines, de lacs à niveau variable, de résurgences et de grottes. Les zones karstiques sont omniprésentes sur l'ensemble de l'île et les plus remarquables sont dans la région de la rivière aux Saumons et au nord de la rivière Jupiter (Côté et coll., 2006) (carte 3-4). Par ailleurs, les lacs sont peu nombreux sur l'île et leur niveau est très variable et conditionné en fonction des précipitations et de la dynamique karstique (Côté et coll. 2006). Enfin, il est à noter que les eaux de surface et souterraine sont fortement chargées en CO2, sous-saturées en calcite avec des duretés variant de 84 à 109 mg/l de Ca2 + plus Mg2+ (Côté et coll., 2006). » Est-ce que les caractéristiques présentées ici au niveau des zones karstiques et de la qualité physico-chimique de l'eau ont de l'importance dans le contexte d'un développement des hydrocarbures ? Si oui, il conviendrait de bien l'expliquer !
27	Carte 3-4	Est-ce que les zones karstiques identifiées sur cette carte représentent toutes les zones karstiques de l'île ? Est-ce qu'il s'agit de toutes les zones karstiques où un contaminant pourrait risquer de s'infiltrer profondément dans les fissures de la roche s'il y était déversé accidentellement ? S'il y a d'autres zones karstiques, il faudrait expliquer pourquoi elles n'ont pas été cartographiées aussi. Par exemple, serait-ce dû à un risque moindre ?
31	1er par.	« Depuis plus d'un siècle, le milieu biologique terrestre est soumis à plusieurs problématiques relatives à la biogéographie insulaire. **Sa biodiversité décline et le milieu est fortement perturbé** en raison de la surpopulation du cerf de Virginie. L'introduction de cette espèce sur l'île, voilà plus de 135 ans, a amené de profonds bouleversements écologiques, tant au niveau de sa faune qu'au niveau de sa flore terrestre. » Le temps présent du passage en caractères gras ne correspond pas à la situation actuelle. Par rapport à sa situation d'origine, la biodiversité a décliné et le milieu a été fortement perturbé par le cerf. Par contre, il s'agit d'un milieu néanmoins naturel relativement en équilibre avec ses différents facteurs biotiques et abiotiques. L'emploi du présent face à cette problématique a tendance a cautionné plus aisément le développement des hydrocarbures en laissant paraître un préjugé favorable. Or, des précautions sont tout de même nécessaires.
32	3ème par.	« Enfin, en ce qui concerne la faune aviaire, compte tenu de sa mobilité, elle est aussi diversifiée que celle occupant le continent.

		Un fait à noter, l'île abrite plusieurs couples de pygargue à tête blanche. » L'île compte une des plus importantes concentrations de pygargues en Amérique du Nord. L'aigle royal est également une espèce à statut présente sur l'île et donc à considérer.
32	4ème par.	« L'ichtyofaune sur Anticosti se compose essentiellement de saumon, de l'omble de fontaine et de truite de mer. » Il y a également l'anguille d'Amérique et l'éperlan arc-en-ciel; deux espèces à statut précaire.
32	4ème par.	« Le saumon est sans contredit l'espèce la plus présente sur l'île et il occupe 24 rivières réparties autour de l'île d'Anticosti (carte 3-6). » Selon le bilan annuel de l'exploitation du saumon du MFFP, il y a 25 rivières à saumon sur l'île. Un bref résumé décrivant la situation du saumon sur l'île aurait pu être ajouté ici. Ex: L'Île comprend un total de 25 rivières utilisées par le saumon pour ses activités biologiques (fraie, alevinage, taconnage, smoltification, migration). La population y était estimée à environ 4050 individus en 2011. De 1986 à 2000, la population de grands saumons a fortement diminué et ne s'est ensuite jamais relevée. Celle des madeleineaux (grilses) semble être demeurée assez stable. Le comité fédéral responsable de l'évaluation de l'état de santé des populations fauniques du Canada (COSEPAC) a attribué un statut d'espèce en voie de disparition à la population de saumons de l'île. La pêche sportive a également été fermée dans la majorité des rivières.
32	4ème par.	« Les rivières offrent des habitats de qualité tant pour la reproduction que la croissance des jeunes saumoneaux. » Ici, la fin de la phrase aurait dû se lire … tant pour la reproduction des saumons adultes que la croissance des stades juvéniles. Bien que des cas de gros tacons participant à la fraie des adultes aient déjà été documentés, les saumonneaux (avec deux « n » au Québec) ne se reproduisent pas en rivière. En fait, le terme « saumonneau » réfère plus à un stade précis du développement des saumons juvéniles. Les poissons de ce stade n'ont pas beaucoup de croissance en rivière puisqu'il s'agit du stade où les juvéniles descendent activement la rivière pour rejoindre la mer. Ainsi, le processus correspondant au moment où les tacons deviennent des saumonneaux s'appelle la « smoltification ». Cette dernière se produit au printemps, et les saumonneaux dévalent alors vers la mer.
33	Carte 3-6	Selon la carte 3.8 de l'EES2, il y aurait beaucoup plus de colonies d'oiseaux de falaises le long de ce secteur de l'île que les deux représentées. Celles-ci devraient être ajoutées sur la carte 3-6.
35	1er par.	« La structure en **cuesta** de l'île d'Anticosti forme sur sa côte sud un paysage littoral en pente douce, avec une plateforme d'abrasion rocheuse, nommée reef, qui peut atteindre plus de 1 km de largeur à marée basse. » Le mot « cuesta » répété à plusieurs reprises dans le texte aurait dû être défini dans un glossaire ou en note en bas de page. Cette forme géomorphologique n'a d'évidence que pour son rédacteur.
35	2ème par.	« Globalement, les hauts fonds rocheux sont nombreux sur tout le pourtour de l'ile d'Anticosti. Ces hauts fonds (zone 0-50 m de profondeur; carte 3-6), combinés à la proximité des zones profondes du golfe en font un lieu **extrêmement riche et biodiversifié**, mais **particulièrement complexe et hasardeux pour la navigation**, comme en témoignent la présence des nombreuses épaves le long des côtes anticostiennes (carte 3-6). »

		La richesse, la biodiversité et la valeur écologique du littoral devraient faire l'objet d'une analyse un peu plus détaillée pour les fins de l'EES afin de supporter la détermination du ou des sites potentiels d'établissement des infrastructures maritimes requises. Dans le présent rapport, les informations sont présentées de manière très générale sans le minimum d'analyse qui serait requis d'avoir pour déterminer ce ou ces sites. D'ailleurs, on peut faire la même chose au niveau des composantes des milieux terrestre et aquatique d'eau douce. Un exemple du type d'analyse pouvant être effectué se trouve dans l'article suivant : http://issuu.com/faaav/docs/perspecto_2013_web/30 D'autre part, cela est absolument vrai que les caractéristiques physiques du littoral rendent ce littoral hasardeux pour la navigation et il importe de le souligner. Par ailleurs, il y a beaucoup plus d'épaves que ce qui est indiqué sur la carte 3-6. Il faut voir la Carte des épaves échouées à Anticosti dans l'article de Samantha McBeth (2014). Lien : http://sedna.radio-canada.ca/fr/aventure/journaux-de-bord/793/le-cimetiere-du-fleuve. Voir aussi l'étude de Simard (2011) Lien : https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/epaves-naufrages.pdf. À noter que même si le secteur demeure périlleux, les techniques modernes de navigation ont néanmoins diminué les risques de naufrages. Malgré cela, tout projet maritime autour de l'île d'Anticosti devrait comprendre à tout le moins un avis d'un archéologue subaquatique ainsi qu'une analyse de ses données par un hydraulicien maritime ou un océanographe physique afin qu'il puisse interpréter les causes de ces naufrages. Cela permet d'identifier les endroits dangereux et d'éviter les écueils; ce qui est requis lors de la détermination d'emplacements pour l'implantation d'infrastructures maritimes.
36	1er par.	« D'intenses dépressions ou tempêtes hivernales traversent Anticosti. Les tempêtes hivernales sont associées à des systèmes dépressionnaires extratropicaux, actifs surtout entre novembre et avril. Quant aux embruns verglaçants, leur fréquence d'occurrence varie de 1 % en novembre et peut augmenter à 20 % pendant le mois de décembre et perdurer jusqu'au moment de la prise de glace (carte 3-7). Selon Lambert et coll. (2006) et Savard et coll. (2008), l'augmentation anticipée des GES au cours des prochaines années aurait pour effet de réduire la fréquence des tempêtes, tout en augmentant la sévérité des tempêtes les plus extrêmes. » Dans le contexte d'un aménagement possible d'infrastructures maritimes, il aurait été pertinent de décrire les caractéristiques des tempêtes maritimes, notamment en termes de directions générales et vitesses horaires moyennes des vents requises pour générer les tempêtes qui pourraient présenter des hauteurs de vagues et une puissance de courants littoraux problématiques. Cela peut avoir une influence marquée sur la détermination du lieu d'implantation de telles infrastructures. D'ailleurs, cela permet d'identifier les endroits les plus et les moins exposées aux intempéries.
36	3ème par.	« Dans le golfe du Saint-Laurent, l'amplitude de la marée est variable d'un endroit à l'autre et c'est probablement le cas sur le pourtour de l'île. Néanmoins, **l'amplitude des marées est estimée à 2,0 m à la pointe ouest de l'île**. » L'amplitude à la pointe Est de l'île aurait également été requise comme point de référence entre ses deux extrémités. De plus, il aurait ici aussi été pertinent de présenter des informations sur l'amplitude des surcotes de marée observables lors des tempêtes maritimes.

41	1er par.	« Pour Anticosti, les hauteurs moyennes mensuelles des vagues se présentent en un gradient croissant d'ouest en est. De plus, les hauteurs de vagues sont moins importantes au nord de l'île (CRIACC, 1994; OceanWeather, 2005) (carte 3-7). » Pour la compréhension du phénomène, il aurait été pertinent que cela soit en lien avec la longueur relative des fetchs entourant l'île ainsi qu'avec l'exposition relative aux vents dominants.
41	1er par.	« Les mois pour lesquels la hauteur moyenne des vagues est la plus élevée (2 m) sont octobre, novembre et décembre et possiblement janvier, dépendamment du moment de la prise des glaces (OceanWeather, 2005). Selon les données du CRIACC, les vagues de plus de deux mètres de hauteur sont alors observables entre 30 et 50 % du temps (carte 3-7). À partir de février, la hauteur moyenne des vagues diminue à un peu moins d'un mètre, et ce, en raison du couvert de glace qui limite les superficies d'eau libre (OceanWeather, 2005). Pendant cette même période, les vagues de plus de deux mètres sont quasi inexistantes (CRIACC, 1994) (carte 3-7). La hauteur moyenne des vagues reste la même, voire même diminue à 0,5 m entre avril et août, alors que les vagues de plus de deux mètres sont observables moins de 20 % du temps, sauf dans l'est de l'île (30 %) (carte 3-7). » Au-delà de ces informations, pour des fins de navigation, il conviendrait aussi d'indiquer que, lors des tempêtes maritimes, les vagues peuvent atteindre plus de 5 m, bien que celles-ci aient une occurrence inférieure à 10 %. Par ailleurs, dans le chenal Laurentien au large d'Anticosti, la hauteur maximale des vagues peut atteindre 10,7 m, une fois par deux ans, et près de 15 m, une fois par 100 ans. Il s'agit de données à prendre en compte dans la détermination d'un lieu d'implantation d'infrastructures maritimes ainsi que lors de la conception sécuritaire de celles-ci. D'autant plus, lorsqu'il s'agit d'équipements liés au traitement et à la manutention d'hydrocarbures.
43	Carte 3-9	Concernant la petite carte des zones d'importance en « nutriments », pourquoi ne pas avoir écrit directement le mot "plancton" au lieu de « nutriments » ? Les nutriments, ce sont les composés chimiques organiques et inorganiques transportés par les courants des résurgences sous-marines et qui favorisent la croissance du phytoplancton et ensuite, du zooplancton.
44	2ème par.	« Les principales espèces d'invertébrés d'intérêt commercial présentes à Anticosti sont le homard d'Amérique, qui abonde particulièrement dans le secteur de la pointe est de l'île d'Anticosti,… » Cela est vrai au point où le secteur de la pointe Est de l'île est reconnu et fréquenté par des pêcheurs de toutes les régions québécoises du golfe. Cela devrait faire l'objet d'une mention claire sur la carte 3-10 et dans la section sur le « Milieu humain ». À noter que les invertébrés ne font pas partie de l'ichtyofaune, même s'ils sont considérés comme des poissons au sens de l'article 2 de la Loi sur le Pêches.
44	4ème par.	Enfin, plusieurs autres espèces, dont certaines à statut particulier se trouvent en abondance dans le secteur, soit le sébaste (*S. fasciatus et S. mentella*), le loup atlantique, l'éperlan arc-en-ciel (une population d'éperlan arc-en-ciel génétiquement distincte) et le saumon atlantique. Il convient de noter que le saumon atlantique (population de l'île d'Anticosti) est jugé en voie de disparition par le COSEPAC depuis novembre 2010 (COSEPAC, 2010e). Les informations sur les espèces anadromes (saumon et éperlan) qui utilisent les eaux douces des rivières de l'île devraient se retrouver avec les autres informations sur les poissons d'eau douce dans le partie antérieure de cette description du territoire anticostien, soit en page 32 de ce rapport.

45	2ème par.	« Les falaises escarpées le long de la rive nord de l'île d'Anticosti et à l'est de l'île en font un milieu propice à la nidification pour les oiseaux marins (Chapdelaine et Rail, 2004) (carte 3-6). » Cette unique phrase de la sous-section sur les « oiseaux » constitue bien peu d'informations par rapport à l'importance de cette composante et ce, d'autant plus, dans le contexte d'un dossier sur les hydrocarbures. Ce sont eux qui sont les plus souvent médiatisés lorsque se produit un déversement en mer ou encore en rivière qui finit par rejoindre leur estuaire et le milieu marin adjacent. Il importe donc notamment de bien présenter la localisation des colonies, d'identifier les espèces qui les composent et de qualifier leur importance écologique relative.
46	1er par.	« Il y a plusieurs ACOA sur la presque totalité de la rive de l'île d'Anticosti. Fréquentés par les oies, les bernaches et les canards pendant les périodes de nidification et de migration, ces sites correspondent à des battures, des caps, des pointes, des anses et des baies. Il est à noter également que deux **zones de concentration d'oiseaux marins** sont situées à l'ouest et le long du littoral nord-est de l'île (carte 3-6). À peu de choses près, ces mêmes zones constituent également des **zones d'importance écologiques et biologiques (ZIEB)**. Pour les autres habitats littoraux importants identifiés à la carte (3-6), il s'agit pour la plupart de baies, de deltas ou d'embouchures de rivières. » Les zones de concentration d'oiseaux marins sont des zones identifiées sur la base d'inventaires d'oiseaux en mer. Ainsi, pour des raisons méthodologiques, celles-ci sont distinctes des autres appellations (Colonie d'oiseaux, ACOA, ZICO, etc.). Le titre de la sous-section est donc erroné. Par ailleurs, les ZIEB sont des zones identifiées par les autorités fédérales pour désigner des secteurs marins bien précis. Ces zones ne concernent aucunement les oiseaux, du moins directement. À noter qu'il y en a deux à proximité immédiate de l'île d'Anticosti. Celles-ci auraient également dû être présentées et cartographiées dans le présent rapport.
46	5ème par.	« Les activités économiques de l'île d'Anticosti reposent essentiellement sur l'exploitation forestière et le tourisme, dont les principales offres concernent la villégiature, la chasse et la pêche (Gendron et Fisher, 2015; GIRAIG, 2015). L'activité forestière a considérablement diminué au cours de la dernière décennie … » Étant donné que l'importance socio-économique de l'exploitation forestière a été signalée en début de chapitre, il aurait été à tout le moins pertinent d'en faire une brève description. Ex : Durant la période de 1908 à 1971, la récolte forestière annuelle a connu des pics atteignant 360000 m³ de bois marchands, ce qui s'avérait trop important par rapport aux caractéristiques du milieu. La récolte a été interrompue de 1972 à 1994 inclusivement. Mais, en 1995, Produits forestiers Anticosti a repris les opérations avec un volume récoltable estimé de 100 000 m³. Dans les années subséquentes, les programmes d'aménagement forestier ont permis d'augmenter la possibilité forestière à 175 000 m³. La CAF a néanmoins été fermée en 2013 pour des raisons d'ordre économique. Ces informations ne permettent pas de croire nécessairement que, dans de meilleures circonstances, la réouverture de l'exploitation ne pourrait pas être envisagée. Aussi, dans un contexte d'examen de la possibilité d'implantation d'équipements pétroliers ou gaziers, il conviendrait tout d'abord de bien identifier et évaluer les peuplements forestiers présentant les meilleures caractéristiques d'exploitation afin de soit éviter d'y éliminer les possibilités forestières ou encore de pouvoir compenser l'exploitant potentiel pour les pertes subies.
49	1er par.	« … alors que l'activité touristique s'essouffle en raison du déclin de la population de saumon Atlantique et du désintérêt du

		touriste étranger en raison, jusqu'à tout récemment, de la valeur de la devise. Néanmoins, l'île accueille autour de 4 500 chasseurs par année (CIRAIG, 2015). » Étant donné l'importance locale de ces deux activités socio-économiques, il aurait été pertinent de les décrire davantage. Ex : La chasse au cerf de Virginie, fait l'objet d'une récolte de plus de 9000 bêtes/année effectuée par de 5000 à 6000 détenteurs annuels de permis. Cette activité engendre des retombées socio-économiques annuelles évaluées à 12 millions $. En ce qui a trait à la pêche sportive au saumon, celle-ci est pratiquée uniquement dans 5 des 25 rivières, à savoir les rivières Jupiter, à la Loutre, Ferrée, de la Chaloupe et aux Saumons. Depuis l'année 2000, l'effort de pêche se maintient autour de 1000 jours par an alors que les captures connaissent des variations interannuelles importantes avec une moyenne d'environ 700 saumons. En effet, entre 350 et 1000 individus sont capturés à chaque année. En 2013, plus de 60 % des saumons ont été graciés (remis à l'eau). Cette activité engendre des retombées socio-économiques annuelles évaluées à 1,8 millions $. Ainsi, dans un contexte de développement potentiel de l'industrie des hydrocarbures, il serait requis de bien identifier tous les secteurs forestiers absolument nécessaires au maintien des stocks de cerfs de Virginie, c'est-à-dire tous les secteurs où ceux-ci peuvent réaliser leurs activités biologiques essentielles (ex : ravages hivernaux). En ce qui a trait au saumon, étant donné que la proportion des saumons pouvant fréquenter une autre rivière que leur rivière d'origine est de 30 % contrairement aux saumons des autres régions du Québec (environ 5 % ailleurs), ce qui fait en sorte que la population de l'île se comporte davantage comme un stock homogène, la protection de toutes les rivières à saumon doit faire l'objet d'une attention particulière afin de préserver ce stock et l'activité de pêche sportive.
49	2ème par.	« Aujourd'hui, trois zones de pêche situées aux pourtours de l'île d'Anticosti permettent l'exploitation des ressources halieutiques (carte 3-10). **C'est principalement la communauté nord-côtière et la communauté innue qui possèdent une majorité de permis de pêche commerciale autour de l'île** (GENIVAR, 2013). » Ce n'est pas exactement comme cela que ces informations sont présentées dans le rapport d'EES2 (GENIVAR 2013). Cela est vrai pour le côté nord de l'île d'Anticosti. Par contre, du côté sud, il y a également des pêcheurs gaspésiens qui fréquentent le secteur, notamment depuis le port de Rivière-au-Renard. Il est important de le préciser.
49	3ème par.	« De nombreux éléments d'intérêts sont présents tant à l'intérieur du territoire (canyons, grottes, rivières et chutes) qu'en milieu côtier (estran, caps et plages) (carte 3-10). Pour la population, le paysage est une valeur importante tant pour leur qualité de vie, mais que pour son importance pour le tourisme (Gendron et Fisher, 2015). » Sur un plan écotouristique, les endroits les plus fréquentés et offrant les plus beaux panoramas auraient dû être identifiés, localisés sur la carte 3-10 et décrits. Leur achalandage et la façon d'accéder à ces sites devraient aussi être présentés. Ces informations pourraient être déterminantes quant au positionnement de futures activités liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
50	1er par.	« La prise en compte de la description sommaire des composantes du milieu permet de faire ressortir certains éléments clés qui auront une incidence directe sur la définition des besoins en infrastructures et sur la faisabilité technique. »

		Le troisième "sous-objectif" de la présente étude consiste à identifier les emplacements possibles des infrastructures de transport et connexes ainsi qu'un ou des tracés privilégiés pour les réseaux de transport par canalisation considérant les caractéristiques (physiques, biologiques, humaines et économiques) propres à l'île. Aussi, compte tenu de cela, cette description sommaire devrait également faire ressortir les éléments qui auraient une incidence sur non seulement la définition des besoins, mais également **la détermination de l'emplacement des infrastructures**.
50	1er par.	« Les éléments clés à souligner plus particulièrement sont les suivants : … » Dans cette liste des éléments clés à prendre en compte, il aurait fallu mentionner qu'en vue d'assurer leur protection, les composantes suivantes se devaient d'être clairement identifiées et délimitées à une échelle adéquate de planification technique : 1- les principaux habitats propices aux activités biologiques du cerf afin de maintenir sa population (ex: aires d'alimentation, ravages hivernaux, etc.); 2- une bande de terrain suffisamment large le long de toutes les rivières à saumon afin de réduire au maximum les risques liés à un déversement d'hydrocarbures; 3- les habitats propices aux espèces végétales à statut (une validation-terrain pourrait être requise); 4- les milieux humides dont les tourbières; 5- les peuplements forestiers d'intérêt commercial, et écologique (ex; forêt exceptionnelle); 6- les habitats propices à la nidification des pygargues à tête blanche et des aigles royaux; 7- les zones littorales marines à protéger, dont notamment celles situées près des estuaires des rivières, (aires d'intérêt utilisées par les invertébrés, poissons, mammifères marins, oiseaux, etc.); 8- les sites les plus fréquentés par les touristes en raison de leurs qualités naturelles et esthétiques ainsi que leurs accès; 9- les lieux de villégiature et de loisir; 10- les aires protégées par un quelconque statut ; 11- les zones karstiques qui pourraient favoriser les infiltrations profondes d'hydrocarbures en cas de déversement (Cette problématique potentielle se doit d'être gérée de façon efficiente et avec précaution.); 12- les zones marines les plus exposées et les moins exposées aux contraintes physiques eu égard à la possibilité d'implanter des ouvrages maritimes.
51	1er point de forme	« Des informations générales sont disponibles concernant les contraintes maritimes (glaces, brume, vents, marées, etc.). Elles furent présentées précédemment dans ce rapport. » Tel que mentionné dans les commentaires précédents sur les composantes marines, certaines informations, même à un niveau de description sommaire, devraient être d'ores et déjà ajoutées.
51	1er point de	« Cependant, une étude additionnelle serait requise pour évaluer l'impact précis de ces contraintes sur un éventuel

	forme	**transport d'hydrocarbures par navire** dans le golfe du Saint-Laurent. » L'évaluation des impacts devrait porter non seulement sur le transport dans le golfe, mais également sur l'implantation d'infrastructures maritimes d'une manière sécuritaire. Cette étude devrait notamment prendre en compte les divers commentaires formulés précédemment afin d'en pousser l'analyse au-delà des besoins de description sommaire du présent rapport.
51	1er par.	« Malgré les contraintes observées sur l'île d'Anticosti, il est constaté que celles-ci ne viendraient pas empêcher la réalisation des projets d'infrastructures envisagés. » Il serait en effet possible en théorie de réaliser les diverses composantes d'un éventuel projet d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur l'île. Par contre, il demeure encore à déterminer si, en évitant toutes les composantes sensibles à protéger et en appliquant toutes les précautions nécessaires, le projet demeure tout de même encore rentable. L'exercice de planification territoriale requis pour positionner chacune des composantes, même sommairement, n'a pas été réalisé dans le cadre de la présente étude.
9. PRÉSENTATION DU SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DE BASE		
56	3ème par.	« Il est important de noter, à ce stade-ci du processus de réflexion et de planification, que le scénario de développement qui a été utilisé dans le cadre de cette étude vise à illustrer une situation représentative de l'étalement de l'exploitation dans le temps, selon une vision à long terme. Dans les faits, plusieurs autres scénarios de développement sont possibles et auraient des incidences différentes sur la programmation des investissements de la part des promoteurs. Dans la pratique, cette planification pourra dépendre d'une multitude de facteurs, dont notamment : l'évolution des connaissances concernant les ressources d'Anticosti (types de produits, importance des réserves, etc.), l'évolution de la conjoncture de l'offre et de la demande, l'évolution de la conjoncture de prix et des perspectives de revenus, les opportunités de financement, les objectifs de recouvrement de l'investissement de la part des investisseurs, etc. À titre d'exemple, les promoteurs pourraient décider de développer plus rapidement les activités d'exploitation afin d'accélérer le recouvrement du capital investi, dans la mesure où les conditions de marché le permettent. » La prise en compte d'autres facteurs n'a évidemment pas été faite dans le cadre du présent exercice. Par contre, il importerait également de mentionner que les composantes environnementales de l'île constitueraient un des facteurs importants qui pourrait influencer la séquence de développement et production des puits. En effet, la documentation plus précise de ces composantes pourrait révéler une séquence que l'on pourrait considérer de moindre impact sur l'environnement et qui pourrait ainsi potentiellement assurer un développement plus harmonieux des ressources énergétiques de l'île. La réduction du risque environnemental pourrait aussi guider la détermination de cette séquence. Les considérations environnementales devraient *a priori* primer sur d'autres considérations plus économiques. La "juste" pression de développement exercée sur les composantes du milieu devrait être un paramètre important d'un éventuel projet.
56	4ème par.	« Dans ce contexte, l'analyse ici présentée doit être considérée comme étant représentative d'une situation donnée et que celle-ci devra, en temps et lieu, être validée ou révisée à partir d'une meilleure connaissance **du gisement et des marchés.** » Et aussi d'une meilleure connaissance de l'environnement insulaire.

10. MISE EN CONTEXTE DES MARCHÉS POTENTIELS ET DE LEUR LOCALISATION		
---	---	Aucun commentaire sur ce chapitre.
11. COMPOSITION DES PÉTROLES ET GAZ ET DÉFINITION DES PRODUITS ET SOUS-PRODUITS À CONSIDÉRER		
---	---	Aucun commentaire sur ce chapitre.
12. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES SCÉNARIOS		
73	3ème par.	« Une analyse multicritères des scénarios a fait l'objet, au mois de mai 2015, lors d'une séance de travail réunissant des représentants du MERN, du MFQ, du MDDELCC et de WSP. Cet exercice visait à préciser la justesse des scénarios retenus. Les résultats de cette analyse sont présentés à l'annexe 1. » En tant que responsable des ressources forestières et fauniques de l'île, le MFFP n'aurait-il pas dû être également représenté à cette séance ? En ce qui a trait à la justesse des scénarios, il convient de mentionner que l'exercice de consultation publique actuelle a également pour but d'apprécier collectivement la justesse de ceux-ci. Les commentaires sur l'annexe 1 sont les suivants. Le tableau d'analyse multicritères aurait gagné en clarté, et en capacité de démonstration, si : 1- on n'y avait pas inclut le scénario global de développement des hydrocarbures sur l'île (chemin d'accès, pipelines, plateformes, etc.) qui est le même pour tous les scénarios de traitement et de transport et qui, par conséquent, n'est pas discriminant, et; 2- il avait été davantage ventilé en fonction de critères plus précis et présentés par activité de chaque scénario (ex: empreinte terrestre de l'usine de traitement et de liquéfaction des hydrocarbures, empreinte terrestre des installations de traitement des eaux de procédé, empreinte terrestre des réservoirs d'hydrocarbures, empreinte terrestre des installations d'hébergement, empreinte terrestre des installations maritimes, empiètement aquatique des installations maritimes, empiètement aquatique des pipelines, risques et incertitudes liés à l'usine terrestre ou marine, risques et incertitudes liés aux pipelines, risques et incertitudes liés à l'entreposage temporaire des hydrocarbures, risques et incertitudes liés aux opérations maritimes (dont le transbordement), impacts potentiels sur les activités humaines (exploitation forestière, pêche commerciale, pêche sportive, chasse, tourisme, loisirs, villégiature, etc.), etc.). De cette façon, on aurait pu plus aisément constater que le scénario 1 implique effectivement une empreinte plus importante sur le milieu terrestre de l'île, que le scénario 2 implique tout de même certains risques et incertitudes au niveau de l'opération du navire-usine et des autres activités maritimes, que le scénario 3 implique la construction et l'opération de deux installations maritimes ainsi que d'un pipeline sous-marin de longueur variable selon l'option privilégiée et, enfin, que le scénario 4 implique non seulement la construction d'un pipeline sous-marin, mais également d'un pipeline terrestre de plusieurs centaines de kilomètres qui affecteraient les activités humaines en plus que de traverser de nombreux cours d'eau. D'ailleurs, un tel tableau aurait pu permettre d'effectuer une analyse

		semi-quantitative plusieurs qu'uniquement qualitative. Une analyse multicritères bien effectuée est un outil précieux d'aide à la décision. »
77	2ème par.	« Le réseau de collecte serait constitué d'un système en arborescence de tuyauterie qui permettrait de collecter le pétrole et les gaz extraits sur chacune des plateformes. La même conduite transporterait le pétrole et le gaz ensemble. La conduite en provenance de chaque plateforme rejoindrait les conduites similaires provenant des autres plateformes en exploitation, pour ensuite se jeter dans des sous-collecteurs. Ces sous-collecteurs iraient finalement rejoindre des collecteurs principaux afin d'acheminer les produits vers une usine centrale de traitement des hydrocarbures. » Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivant : Est-ce que la collecte des eaux usées pourrait se faire de la même façon via une tuyauterie distincte, et être dirigée vers leur usine de traitement ? Est-ce que les eaux propres requises pour l'exploitation pourraient aussi être acheminées par une tuyauterie distincte ? En somme, est-ce que tout cela pourrait être présent dans les mêmes emprises que les pipelines ? Si oui, cela devrait être indiqué.
77	3ème par.	« Dans le cas d'Anticosti, sur la base du scénario de développement qui a été présenté précédemment, près de 1 610 km de pipelines seraient nécessaires pour l'ensemble du réseau de collecte. La carte 7-1 présente un aménagement potentiel de réseau qui a été conçu dans le cadre du présent mandat. Plusieurs autres études seront nécessaires pour établir un réseau de collecte optimisé en fonction des contraintes physiques, telles que les rivières et les ravins. Le réseau de collecte, tel que présenté à la carte 7-1, a été élaboré dans le but d'établir un ordre de grandeur des longueurs des différents types de conduites de pipeline qui seraient nécessaires. Le tableau 7-1 présente une estimation des longueurs des collecteurs et sous-collecteurs principaux de ce réseau de collecte. » Selon ce que l'on peut comprendre, cette planification du réseau a été effectuée sur une base purement technique, mais sans tenir compte des contraintes physiques telles que la présence de cours d'eau et de ravins. Or, bien qu'il s'agisse d'un exercice sommaire, effectué à un niveau générique pour les fins d'une EES, celui-ci aurait pu être réalisé à un niveau un peu plus précis afin de mieux établir la faisabilité technico-économique et environnementale de ce programme de mise en valeur des ressources énergétiques de l'île d'Anticosti. Ainsi, avec l'investissement d'un effort supplémentaire "raisonnable", il aurait été possible de tenir compte non seulement du relief et des cours d'eau, mais également des composantes environnementales suivantes : les bandes de protection le long des rivières à saumon et de leurs tributaires (largeur à déterminer avec le MFFP et les gestionnaires des rivières), les milieux humides, les aires protégées par un statut, les zones karstiques pouvant favoriser les infiltrations, les estuaires des rivières situées dans des zones marines à protéger ainsi que les lieux de villégiature et de loisir et les sites touristiques fréquentés, incluant leur accès, pour lesquels une zone tampon de l'ordre du kilomètre aurait pu être appliquée. Toutes ces informations intégrées à un SIG ayant pu constituer une couche de fond d'informations environnementales par-dessus laquelle aurait pu s'effectuer la planification technique du réseau. Avec un effort un peu plus important en termes de lecture de cartes écoforestières et de photo-interprétation et

		quelques mois de délais, il aurait été possible également d'ajouter une autre couche d'informations concernant les habitats fauniques et floristiques d'intérêt de l'île (habitats du cerf, habitats des rapaces à statut, habitats des espèces végétales à statut) ainsi que les peuplements forestiers d'intérêt commercial et écologique. À partir de telles informations, les plateformes auraient pu être positionnées de façon plus précises et leur nombre mieux estimés. Cela aurait permis de "mieux" établir la faisabilité technico-économique et environnementale du programme dans le cadre de cette EES. À noter que la faisabilité n'a aucune corrélation ni avec la rentabilité, ni avec les risques et les impacts environnementaux, ni avec l'acceptabilité sociale, qui sont tous des aspects qui doivent être évalués distinctement. Par ailleurs, un travail bien effectué sur chacun de ceux-ci est un gage d'une éventuelle meilleure acceptabilité, le cas échéant.
87	1er par.	« Dans le cas d'un milieu insulaire comme celui d'Anticosti, différentes options peuvent être envisageables, en fonction de la localisation des marchés visés. Pour les marchés continentaux, le raccordement par pipeline sous-marin peut être considéré. » Il aurait été pertinent d'insérer dans cette étude une liste des pipelines sous-marins existant dans le monde, ou du moins des principaux, s'il y en a trop. Cette liste aurait pu se présenter sous la forme d'un tableau présentant leurs principales caractéristiques (ex: identification, localisation, année de construction, type de pipeline (gazoduc ou oléoduc), longueur, diamètre, débit, profondeur, enfoui ou sur le fond marin, etc.). Les occurrences et les causes d'accidents auraient aussi pu y être ajoutées.
87	4ème par.	« En première analyse, les installations portuaires actuelles de Port-Menier ne peuvent pas répondre aux besoins d'une exploitation commerciale. D'une part, la localisation même du port, à proximité du noyau villageois de Port-Menier, constitue une contrainte importante à prendre en considération. D'autre part, la faible profondeur d'eau disponible et l'éloignement relatif des zones à considérer pour les sites d'exploitation et de traitement des hydrocarbures constituent d'autres contraintes majeures. » Pour quelles raisons, cette proximité du noyau villageois constitue-t-elle une contrainte ? Cela semble évident dans la tête du rédacteur. Cependant, il conviendrait de le spécifier clairement. Est-ce en raison de l'impact sur les citoyens des bruits qui seraient générés par les activités industrielles ? Est-ce en raison de l'impact sur la quiétude et la sécurité des citoyens, de la circulation des camions liés aux activités industrielles ? Est-ce en raison de la difficulté d'insérer dans le paysage du village, accessible aux résidents et aux touristes, des équipements industriels ? Est-ce en raison des risques technologiques et environnementaux associés à ces activités industrielles et qui pourraient potentiellement avoir des conséquences sur les résidents du secteur et leur milieu de vie ? Est-ce pour d'autres raisons ou pour toutes ces raisons ? Quoi qu'il en soit, celles-ci doivent clairement être indiquées afin de démontrer le souci d'avoir pris en compte les composantes de l'environnement dans cette décision de ne pas retenir le site de Port-Menier en tant que lieu d'implantation des installations maritimes. Il ne s'agit pas ici d'une question de vouloir s'enfarger dans les fleurs du tapis. De telles informations constituent l'essence même d'une évaluation environnementale en bonne et due forme qui intègre à son étape de conception un minimum de considérations environnementales. Les informations de ce paragraphe laissent entendre qu'il existait des critères précis de sélection d'un ou de sites

		d'implantation de ces infrastructures. Ce qui serait normal. Par contre, il conviendrait de préciser dans ce rapport, quels étaient ces critères ? Ex : Quelle est la profondeur d'eau minimale recherchée ? Quelle est la distance maximale à considérer entre les sites d'exploitation et les installations maritimes ? Est-ce qu'il existait d'autres critères de détermination des sites potentiels ? Est-ce que d'autres sites potentiels avaient été identifiés et, si oui, de quelle façon s'est fait la sélection du site de la Pointe Sud-Ouest ? Les autres sites étudiés devraient aussi être indiqués sur une carte.
88	1er par.	« Deux sites potentiels pour les infrastructures maritimes ont été identifiés sur la rive sud de l'île. Le premier est situé à la Pointe-Sud-Ouest, tandis que le second est situé dans une anse à environ 4,5 km à l'est de la Pointe-Sud-Ouest. » Ces deux sites devraient être présentés sur une des cartes du présent rapport.
88	2ème et 3ème par.	« La rive nord de l'île d'Anticosti est éloignée de la zone des plateformes. De plus, selon les informations disponibles, elle est caractérisée par la présence de falaises imposantes et un littoral rocheux. Dans ce contexte, l'aménagement d'infrastructures maritimes sur la rive nord n'est pas à privilégier. Ces sites ont été identifiés en fonction de leur distance par rapport au centre de l'île et à l'absence apparente de formations rocheuses sur le littoral. » On comprend de ces paragraphes que le critère de distance maximale entre les installations maritimes et les sites d'exploitation n'est pas rencontré. De plus, on comprend qu'il existe également un critère de nature de la berge qui fait en sorte que la présence de hautes falaises rocheuses est une contrainte. Quelle est la hauteur maximale de falaise riveraine qui pourrait être acceptable ? Est-ce que la présence de brèches dans la falaise pourrait influencer le choix d'un site ? Les critères de détermination des sites potentiels d'implantation des installations maritimes doivent être précis afin d'établir sur quelles bases on peut accepter ou rejeter un site. Il aurait peut-être été pertinent de produire un tableau d'analyse de ces sites en fonction de ces critères.
92	1er par.	« Un brise-lames permanent pour l'amarrage des remorqueurs de navires serait nécessaire. Ces structures sont habituellement construites en empierrements. Par contre, de nouvelles structures de brise-lames flottantes (figure 7-16) utilisant des atténuateurs de vague sont maintenant disponibles. L'énergie est absorbée par des filtres produisant des eaux beaucoup plus calmes derrière l'atténuateur. » Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivant : Est-ce que ces remorqueurs et ces équipements seront présents à l'année ? Si oui, pourquoi ne pas fait un ouvrage fixe ? Est-ce que les brise-lames flottants résistent aux intempéries et à la présence de la glace ? Est-ce que le site sélectionné est sujet à la présence massive de glaces durant la saison froide ? Le pack de glaces peut exercer des pressions énormes sur ces structures, de même que les tempêtes maritimes.
93	1er par.	« Pour faciliter le transbordement d'équipements et de matériel lourd, un quai permanent en caissons pourrait s'avérer nécessaire. L'image suivante (figure 7-17) représente un quai de ce type pouvant accommoder des grues pour le déchargement de lourdes charges à partir des navires. » Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivant : S'agirait-il d'un quai en eau profonde ? Si

		oui, quelle est la profondeur visée à quai afin d'accommoder des navires ayant quel tirant d'eau ? Compte tenu de la présence d'une plateforme rocheuse tout le tour de l'île (Reef), est-ce que de l'excavation de roc sera nécessaire pour la construction du ce quai ? Est-ce qu'un dragage de capitalisation sera requis pour permettre aux navires de se rendre et d'accoster de manière sécuritaire au quai en tout temps ? Est-ce que l'absence d'obligation de draguer un chenal et d'excaver du roc ont fait partie des critères de sélection du site d'implantation de ces installations ? Est-ce que des conditions maritimes propices également ? Si oui, quelles sont ces conditions jugées propices ? Ces dernières devraient avoir fait l'objet d'une description minimale dans le chapitre précédent concernant la description du milieu.
94	2ème par.	« Essentiellement, un système de tourelle d'amarrage comprend un môle pivotant qui est fixé par l'intermédiaire d'un certain nombre de lignes d'ancrage par rapport au fond marin. L'amarrage à ce type de môle permet ainsi aux navires de réduire la résistance contre les vagues, le vent et les courants. » Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivant : Quelle est la profondeur visée pour la fixation de ce môle au fond marin ? Peut-être s'agit-il plutôt d'une fourchette de profondeurs, si l'emplacement exact n'est pas encore connu ? Quelle est la stabilité, voire la résistance, d'une telle structure face aux intempéries ? Est-ce que cette tourelle et le navire-usine demeure lié au moment d'une tempête maritime ? Est-ce que les activités de transbordement sont maintenues au cours d'une telle tempête ? Advenant qu'un tel projet soit envisagé sérieusement, une analyse des risques technologiques et environnementaux sur le milieu marin, liés à l'opération du pipeline, de la tourelle, du navire-usine et du transbordement vers les navires de transport, devrait être réalisée.
94	3ème par.	« Au sommet de la colonne de la tourelle fixe, et au-dessus du niveau du pont du navire, une structure ouverte permet la mise en place d'un tuyau collecteur des fluides (pétrole, gaz, eau). Au-dessus de cette structure, une tête d'injection de fluide permet le transfert de fluides à travers l'interface de la tourelle rotative. Une illustration du système de mouillage en mer à partir de tourelle d'amarrage est présentée aux figures 7-18 et 7-19. » Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivant : Comme il s'agit d'illustrations et non de photos, est-ce que de tels systèmes sont opérationnels à travers le monde et, si oui, où ? Est-ce des systèmes automatisés ou si les manœuvres sont effectuées manuellement par des opérateurs ? Si les couplages entre le pipeline de la tourelle et le navire-usine sont automatisés, de quelle manière s'effectue la surveillance du bon déroulement de la manœuvre ? Il faudrait en faire une liste ou encore ici aussi un tableau descriptif ? Est-ce que des incidents d'opérations se sont déjà présentés et, si oui, ceux-ci étaient de quelles natures ?
94	4ème par.	« Avec un raccordement aux installations terrestres par pipelines à partir des réservoirs de stockage, ce système permettrait l'amarrage des navires et le transfert de chaque produit. Des pompes de transfert permettraient ainsi l'acheminement des produits vers les différents marchés. » Cette façon de faire se présenterait dans le cas où l'usine de traitement est à terre près des réservoirs de stockage. Par contre, selon ce que l'on comprend, si le traitement se fait dans un navire-usine, le transfert de chaque produit vers les navires se ferait depuis ce dernier. Est-ce bien le cas ?
98	2ème par. 2ème point de	« Une partie de l'éthane pourrait être utilisé pour permettre la production de l'électricité requise sur le site. Des turbines à l'éthane pourraient alimenter des groupes électrogènes pouvant alimenter des équipements, tels que des compresseurs et des

	forme	pompes, ainsi que le complexe d'hébergement et les autres services associés au projet. » Si l'option retenue est celle du traitement sur un navire-usine, cela voudrait dire que l'éthane produite sur le navire devrait être retournée sur l'île. Si c'est le cas, de quelle manière s'effectuerait ce retour ? Via le pipeline ? Par bateau ?
101	2ème par. 1er point de forme 1er par.	« Les diverses infrastructures auront des besoins en eau potable, de même que de l'eau pour refroidir le procédé. » L'approvisionnement en eau n'est pas traité dans la présente étude alors que c'est une composante importante de projet tant en phase d'exploration que d'exploitation (Activité 3.1 de la figure 7-1). Dans l'étude AENV17, on parle d'unités fixes et mobiles de désalinisation de l'eau de mer. Le détail des informations sur ce sujet et la façon d'acheminer cette eau vers les différents sites auraient dû être traités dans le présent rapport. On comprend que celui-ci a été produit bien avant l'étude AENV17. Or, une mise à jour d'ATRA01 serait normalement imposée suite à la parution d'AENV17. Cela aurait été d'autant plus facile que c'est la même entreprise qui a produit les deux rapports.
101	2ème par. 1er point de forme 2ème par.	« À cette étape-ci de l'étude, il est impossible de pouvoir détailler ces unités de traitement. La quantité et la qualité de l'eau provenant du gisement sont inconnues, les contaminants ne sont pas déterminés, et les besoins en eau pour les diverses unités d'opération, en qualité et en quantité, sont également inconnus. » Des hypothèses "passablement réalistes" n'auraient-elles pas pu être formulées pour assurer le traitement de cet aspect dans ce rapport ?
101	2ème par. 2ème point de forme 1er par.	« Tel qu'indiqué antérieurement, il y aurait divers besoins pour le complexe d'hébergement (éclairage, chauffage) ainsi que pour divers équipements (compresseurs, pompes). » Il y aurait aussi d'importants besoins pour les unités de désalinisation mentionnées dans l'étude AENV17. On y parle aussi d'unités mobiles de production d'électricité pour faire fonctionner les unités mobiles de désalinisation. Par contre, on ne sait pas si ces unités peuvent être combinées en une seule effectuant les deux opérations, soit produire de l'électricité pour produire de l'eau douce. Par ailleurs, on ne sait pas non plus comment serait acheminé l'eau salée sur les sites d'exploration et d'exploitation, ni ce qu'il adviendrait des résidus de traitement, ni d'ailleurs la composition de ces derniers (ex: eaux très salées contenant des contaminants ?).
102	3ème par.	« L'évaluation des besoins en infrastructures routières à Anticosti ne fait pas partie de la présente étude. » Cette information soulève les questionnements et commentaires suivant : N'aurait-il pas été possible de préciser si le long de chaque tronçon de pipeline pourrait se trouver le chemin d'accès à chacun des sites d'exploitation ? Est-ce pensable de n'emprunter qu'une seule et même emprise pour le pipeline et pour le chemin d'accès ? En ayant déterminé la largeur combinée d'emprise déboisée pour chaque tronçon ainsi que la superficie déboisée des plateformes, il est possible d'estimer une empreinte physique pour chaque secteur d'exploitation ainsi qu'une empreinte totale du projet, s'il devait aller de l'avant.
111	2ème par.	« Les navires-usines de type FLNG pourraient présenter certains risques technologiques étant donné que la technologie n'a pas encore été entièrement éprouvée sur une base de long terme. »

		Une analyse des risques technologiques et environnementaux doit être réalisée en bonne et due forme. Il faut que ces risques soient bien évalués et que ses résultats soient présentés aux intervenants et au public avant de prendre une décision définitive.
111	2ème par.	« D'autres aspects importants à considérer seront les juridictions et législations fédérale et provinciale encadrant l'opération d'un navire-usine dans le golfe du Saint-Laurent. » On comprend que cela devra faire l'objet d'une vérification puisque s'ils avaient été connus, ceux-ci auraient été présentés.
111	4ème par.	« Le rapport de la firme KPMG indique que le FLNG présente de nombreux avantages : 1. réduction de l'empreinte environnementale;… » Cependant, cela se traduit par la concentration des risques environnementaux en un seul point du milieu marin.
111	4ème par.	« Le rapport de la firme KPMG indique que le FLNG présente de nombreux avantages : […] 2. mitigation des délais associés au processus d'approbation pour une usine terrestre; … » Le projet d'installations maritimes comprenant, de construction d'un pipeline et de construction d'une usine de transformation de gaz pourrait respectivement être assujetti aux paragraphes d, j et n de l'article 2 du RÉEIE. Il serait donc assujetti à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement avec tous les délais qui incombent à la procédure. Par ailleurs, tel que mentionné plus haut, il faudra considérer davantage les législations fédérales et provinciales encadrant l'opération d'un navire-usine dans le golfe. Cette mitigation des délais n'est donc pas du tout assurée.
111	4ème par.	« Le rapport de la firme KPMG indique que le FLNG présente de nombreux avantages : […] 3. diminution des impacts sur les communautés; … » Il est vrai que cela déplace les impacts vers un endroit à l'extérieur des communautés. Cependant, en cas d'accident, si ces communautés vivent aux dépens des ressources marines, l'impact pourrait s'avérer plus important que ce qui était anticipé.
111	4ème par.	« Le rapport de la firme KPMG indique que le FLNG présente de nombreux avantages : […] 6. diminution des risques; … » Cela dépend de l'angle d'observation. On diminue la quantité d'endroits présentant des risques, mais on concentre ce risque en seul point.
111	5ème par.	« Cette technologie permettrait de réduire l'empreinte environnementale à Anticosti de façon significative, étant donné l'absence d'usines sur l'île. » Cela éliminerait effectivement l'empreinte environnementale directe de l'usine et de certaines autres composantes industrielles. Par contre, que représente ces composantes par rapport à l'empreinte globale de toutes les activités liées à l'exploration, l'exploitation et au transport des hydrocarbures sur l'île (plateformes, pipelines, chemins d'accès,

		etc.) ? Est-ce que cette réduction serait réellement significative au global ? Il faudrait que le calcul soit présenté pour que cela soit démontré.
112	1er par.	« Par contre, l'exploitation des hydrocarbures à l'aide de ce type d'équipement impliquerait une augmentation des mouvements de navires dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de l'île. » En quoi la présence du navire-usine augmenterait plus les mouvements de navires que pour le scénario 1 où l'usine serait sur l'île et où les navires prendraient livraison à proximité des berges ou au quai permanent (le mode de transbordement n'a pas été précisé dans le scénario 1) ?
112	2ème par.	« Le développement des technologies FLNG pourrait apporter des diminutions de coûts associés au fait que les navires-usines seront standardisés et construits en série dans des chantiers navals, ce qui contribuera à diminuer les coûts d'ingénierie et les risques associés aux conditions géotechniques. De plus, les coûts de la main-d'œuvre, de fabrication et de transport des matériaux et composantes seront significativement réduits. » Est-ce que la technologie est déjà suffisamment développée pour pouvoir profiter de telles économies d'échelles liées à une production en série ? Cependant, les autres avantages de la construction en chantier naval par rapport à une usine terrestre font évidemment du sens.
114	1er par.	« Par contre, les réservoirs de stockage terrestres seraient incorporés au navire-usine, ce qui représenterait une économie significative. » Est-ce qu'il ne resterait effectivement aucun réservoir de stockage terrestre ? N'y aurait-il pas quelques réservoirs tampons ? Ne serait-ce que pour les situations d'urgence ?
114	2ème et 3ème par.	« Globalement, les pipelines pour la collecte des hydrocarbures iraient vers une usine de traitement et une usine de liquéfaction du gaz naturel. Les condensats et les GPL (butane et propane) seraient entreposés dans des réservoirs tampons sur le navire. Ils seraient ensuite transférés et expédiés directement par navire. Les divers produits extraits, dont le GNL, seraient acheminés par pipelines à partir des réservoirs vers un navire de transport en vrac vers les marchés. Un mouillage au large (turret), raccordé au pipeline à partir des réservoirs de stockage, permettrait l'amarrage des navires et le transfert des produits. » Ces deux paragraphes ne sont pas clairs. Serait-il possible que l'on y ait mélangé des informations des scénarios 1 et 2 ? L'usine de traitement et de liquéfaction dont on y parle est le navire-usine, non ? Si ce n'est pas clair pour un lecteur avisé, cela le serait moins pour le public consulté. Par ailleurs, suivant ces informations, que se passerait-il avec l'éthane requis pour la production d'électricité sur l'île ?
116	1er par.	« Le navire-usine serait ancré à un mouillage au large (turret), auquel serait raccordé un pipeline pour le transfert des hydrocarbures à partir de l'usine de traitement. » À partir de l'usine de traitement ??? Le traitement se fait sur le navire-usine. Le pipeline sert à cheminer les hydrocarbures non-traités depuis l'île jusqu'au navire. Ensuite, les produits sont transbordés depuis le navire-usine vers les navires de transport. À moins d'avis contraire, on ne parle pas de pipelines pour ces conduites de

		transbordement.
116	2ème par.	« Des études de navigation et océanographique seront nécessaires pour identifier et valider la faisabilité d'endroits potentiels, en considération des conditions et des caractéristiques d'un tel navire. » Celles-ci sont importantes et pourraient même peut-être influencer le choix définitif de l'endroit d'implantation des installations maritimes. En fait, toutes les composantes maritimes du projet doivent être analysées dans leur ensemble en combinaison avec les conditions maritimes et environnementales qui leurs sont requises pour leur assurer une durée de vie sécuritaire et de moindre impact sur l'environnement. La présente étude ne permet pas d'établir que ce soit le cas pour le site sélectionné (Pointe Sud-Ouest).
118	2ème par. 3ème point de forme	« Malgré la localisation des usines en dehors de l'île, certaines infrastructures seraient requises sur l'Île, entre autres : - installations maritimes (temporaires et permanentes); … » Est-ce que ces installations maritimes seraient aussi importantes que celles prévues aux deux scénarios précédents ? En effet, comme il n'y a pas de navire-usine et que le transbordement des produits sur les navires ne se ferait plus dans les environs immédiats de l'île, est-ce que les installations ont besoin d'être aussi importantes ? Par exemple, est-ce que le quai permanent est toujours requis et, si oui, a-t-il besoin d'avoir les mêmes dimensions ? Est-ce que le chenal de navigation pour joindre ce quai ainsi que l'aire de manœuvres portuaires a besoin de la réalisation des mêmes travaux ? Est-ce que le refuge des remorqueurs serait toujours utile ? Etc.
118	3ème par. 1er point de forme	« Les infrastructures projetées en dehors d'Anticosti selon ce scénario seraient les suivantes : - installations maritimes permanentes; … » Est-ce que des sites potentiels d'implantation de ces installations ont aussi été identifiés le long de la Côte-Nord et de la Gaspésie ? Si oui, ceux-ci auraient pu être indiqués sur une carte. Cela aurait également pu permettre d'établir la localisation et la longueur potentielle du pipeline à aménager.
118	3ème par. 2ème point de forme	« Les infrastructures projetées en dehors d'Anticosti selon ce scénario seraient les suivantes : - installations de traitement d'eau de procédé; … » Pour quelles raisons y aurait-il une usine de traitement des eaux de procédé aux deux extrémités du pipeline i.e. sur l'île et au point de raccordement ?
118	3ème par. 7ème point de forme	« Les infrastructures projetées en dehors d'Anticosti selon ce scénario seraient les suivantes : - réservoir de propane et de butane - Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL). 12 réservoirs de 5 600 m³ chacun; … » Qu'arriverait-il avec l'éthane nécessaire au fonctionnement de la centrale thermique de l'île d'Anticosti ? Est-ce que ce produit du procédé serait retourné à l'île ? Si oui, de quelle façon ?
120	2ème par.	« Du côté de la rive nord, l'usine pourrait être construite aux environs de Sept-Îles ou de Havre-Saint- Pierre. Des études supplémentaires seront nécessaires pour identifier des sites propices à la construction d'installations maritimes. Relativement à la rive sud, des études océanographiques seront nécessaires pour identifier des sites potentiels. »

		Ces informations soulèvent les questionnements et commentaires suivants : Quels critères ont permis de déterminer les deux sites régionaux de Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre ? La longueur de pipeline plus importante pour Sept-Îles est-elle une contrainte ? Si quelle est la nature de la contrainte ? Pour l'île d'Anticosti, le secteur de la pointe Sud-Ouest a été établi pour les scénarios 1 et 2. Est-ce que pour le scénario 3 le point de raccordement à l'île du pipeline demeurerait le même autant pour un pipeline se dirigeant vers la Côte-Nord que pour un se dirigeant vers la Gaspésie ? Pour quelles raisons ne peut-on pas être aussi précis que pour l'Île pour les sites de Sept-Îles et de Havre-Saint-Pierre ? Pour n'importe lequel des sites potentiels de raccordement des pipelines, des études océanographiques devraient être requises. Aussi, pour quelles raisons ne peut-on formuler d'hypothèses pour les côtes gaspésiennes ? Par ailleurs, pour les fins des analyses des EES ne pourrait-il pas être envisagé de développer un pôle industriel régional alimenté au gaz à proximité immédiate des installations de traitement et de liquéfaction des produits ? Est-ce que cela pourrait influencer le choix d'un des scénarios par rapport aux autres ?
120	Section 7.3.3.3	**« ÉVALUATION GÉNÉRALE DES COÛTS POUR LE SCÉNARIO 3 »** Peu importe le scénario, est-ce que les coûts de démantèlement des équipements à la fin de la durée de leur vie utile ont été comptabilisés ? Certains scénarios peuvent impliqués des coûts de démantèlement supérieurs à d'autres ainsi que des impacts environnementaux différents dont l'atténuation pourrait aussi représenter des coûts. À noter que, comme bien d'autres commentaires formulés dans ce chapitre, de telles informations ne sont peut-être pas utiles a priori pour discriminer les scénarios entre eux. Par contre, elles sont importantes pour une présentation adéquate de toutes les informations et pour la bonne compréhension des lecteurs qui se sentent concernés par le dossier du développement des hydrocarbures au Québec.
120	3ème par.	« Avec ce scénario, des distances de 50 km pour accéder à la rive nord et de 100 km pour accéder à la rive sud ont été retenues. » À moins d'avis contraire, ces distances de 50 et 100 km correspondent approximativement à celles qui permettraient de rejoindre respectivement les secteurs de Havre-Saint-Pierre sur la Côte-Nord et de Rivière-au-Renard en Gaspésie. Il s'agit donc des hypothèses de calcul des coûts pour ce scénario. Si c'est le cas, il aurait été pertinent de l'indiquer.
120	3ème par.	« Selon le Pipeline and Gas Journal - 2012 Worldwide Pipeline Construction Report, le coût moyen d'un pipeline au Canada est 2 500 000 CAD/km (1 909 700 USD/km) pour une conduite de 900 mm (36 pouces) de diamètre. Ce coût moyen fut utilisé pour évaluer le coût des pipelines sous-marins mentionnés. » Est-ce que les tuyaux composant les pipelines subissent les mêmes traitements qu'ils soient employés pour la construction en milieu terrestre ou en milieu sous-marin ? N'ont-ils pas des traitements spéciaux propres au milieu marin ? Est-ce que les méthodes de construction utilisées engendrent des coûts similaires que ce soit en milieu terrestre ou sous-marin ? Si non, il aurait été important de l'indiquer et, si oui, il aurait important d'en tenir compte et de l'expliquer.

124	1er par.	« Une synthèse des coûts estimés pour chacun des scénarios est présentée au tableau 7-11. » Ces résultats démontrent que les coûts ne semblent pas suffisamment discriminants pour les scénarios 1, 3 et 4 pour permettre de les départager. Seul le scénario 2 avec un coût inférieur de 2,5 MM $ se détache de façon marquée de ce peloton. Par contre, compte tenu des divers commentaires formulés pour ce chapitre, on peut se demander si certaines de ces évaluations ne pourraient pas présenter des chiffres suffisamment différents pour changer ce portrait. Une mise à jour serait donc utile. Toutefois, il est fort probable que le scénario 2 continue à être somme toute le moins coûteux.
124	6ème par.	« Une seconde option consisterait à construire l'usine en deux phases, chacune ayant 50 % de la capacité totale (par exemple 120 BCF/année). La première phase pourrait être construite pour l'an 1, alors que la seconde phase (usine 2) serait construite pour l'an 7. » Un projet scindé en deux portions étalées dans le temps serait applicables au scénario 1 d'une usine sur l'île. Compte tenu de l'aménagement de longs pipelines pour les scénarios 3 et 4, est-ce qu'une telle division du projet serait réaliste ? Pour ce qui est du scénario 2 concernant le navire-usine, celui-ci pourrait sûrement être alimenté en fonction de deux niveaux distincts de production. Par contre, il serait sûrement impossible de construire des navires distincts en fonction de ces deux niveaux et il n'est pas certain que la rentabilité d'une production inférieure durant quelques années soit suffisante par rapport au coût de construction du navire. Ces différents points devraient être présentés et discutés dans la présente section.
125	2ème point de forme	Pour n'en citer que quelques-uns, voici certains éléments à retenir : […] - la seconde usine devra être localisée à une distance suffisamment grande pour ne pas impacter l'opération de la première usine; … » La seconde usine pourrait impacter la première de quelle manière ? Il faudrait l'indiquer.
125	Tableau 7-12	Ce tableau soulève les questionnements et commentaires suivants : Est-ce que ces coûts incluent aussi les coûts de construction des chemins d'accès aux plateformes ? Est0ce que cela comprend les coûts d'entretien des pipelines et des chemins d'accès ? Est-ce que de l'entretien hivernal sera requis pour ces équipements ? Est-ce que cette présentation séquentielle des coûts est basée sur une séquence de travaux en fonction des plateformes et pipelines représentés sur la carte 7-1. Si oui, il aurait été pertinent de numéroter les plateformes, peut-être sous une forme alphanumérique pour identifier le secteur et la structure, afin que le lecteur puisse suivre le raisonnement logique de l'évaluateur de ces coûts. Ainsi, les numéros des diverses plateformes de chaque ligne de ce tableau auraient pu y être aussi insérés. Par ailleurs, cela aurait pu permettre de visualiser le plan séquentiel envisagé d'exploitation. Les cartes 4-1 et 4-2 en donne aussi un aperçu. Cependant, même sur ces cartes une identification alphanumérique aurait été utile.
13. CONCLUSION		
129	Général	La faisabilité technique individuelle de chaque composante d'un projet d'exploitation ne fait aucun doute. Par contre,

		dans le contexte d'Anticosti, c'est la faisabilité technico-économique et environnementale globale qui soulève des doutes compte tenu des coûts, de la rentabilité et de la prise en compte de toutes les mesures de protection environnementale applicables à l'ensemble des composantes sensibles du milieu. Or, la démonstration spécifique à cette île ne semble aucunement avoir été faite dans le cadre de la présente étude. Un réel exercice de planification stratégique dans le cadre de cette EES aurait pu permettre de l'établir bien davantage.
129	4ème par.	« En résumé, le scénario 1, visant l'aménagement de l'ensemble des infrastructures sur l'île, est à bien des égards le scénario le plus contraignant au niveau environnemental et des coûts de réalisation. En contrepartie, le scénario 2, visant l'utilisation d'un navire-usine, ce qui constitue une nouvelle tendance dans l'industrie pétrolière, pourrait apporter des avantages économiques potentiels et minimiser l'empreinte environnementale. » Pour le scénario 1, cela ne se dégage pas de manière évidente de l'analyse présentée dans le texte, ni du tableau 7-1, ni de l'annexe 1. Pour le scénario 2, cela peut sembler vrai *a priori*, et peut-être en réalité. Par contre, ce scénario présente aussi des risques potentiels qui n'ont pas été évalués. Par ailleurs, celui-ci comporte aussi des inconnues en termes notamment de législation liée à l'opération d'un navire-usine.

ANNEXE 29. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTRA01 : *Étude sur les enjeux propres aux plateformes multimodales et aux opérations de transbordement des hydrocarbures au Québec*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : CIRANO. 2015. Étude sur les enjeux propres aux plateformes multimodales et aux opérations de transbordement des hydrocarbures au Québec (GTRA01). Rapport réalisé pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 188 p. + annexes.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GTRA01.

Page	Paragraphe	Commentaires
1 à 185	Général	La présente étude est très technique et porte spécifiquement sur les enjeux très localisés propres aux plateformes multimodales et aux opérations de transbordement qui y sont réalisées. Dans son ensemble, il s'agit d'une bonne étude. Par contre, l'étude GTRA02 qui devait traiter plus largement des mesures de contrôle et de suivi des ministères et organismes québécois pour les modes routier, ferroviaire et pipelinier a été annulée pour le motif d'éviter des dédoublements parce que les mesures de contrôle et de suivi pour les modes routier, ferroviaire et pipelinier devaient être couverts par les études GTVS01 et GTRA01. Or, on s'attendait à ce que ces mesures de contrôle et de suivi couvrent en effet plus largement le sujet que juste les opérations de transbordement au niveau des plateformes multimodales. Ainsi, par exemple, pour les navires, on aurait pu s'attendre à une analyse de l'état général et de la conformité aux lois, règlements et normes de ceux naviguant sur le Saint-Laurent, à une évaluation des risques qu'ils représentent et à la présentation des mesures prévues pour minimiser les risques associés à cet état ou aux non-conformités. De la même façon pour le ferroviaire, on se serait attendu à avoir un portrait de l'état du réseau québécois (âge, usure, stabilité, capacité des rails et des tronçons ferroviaires, état des locomotives et des wagons, etc.) ainsi que des mesures de contrôle et de suivi prévues pour assurer le déplacement sécuritaire des trains convoyant des hydrocarbures, de même qu'une discussion sur les risques associés au transport ferroviaire d'hydrocarbures compte tenu de cet état, dont notamment les risques pour les villes, villages et cours d'eau traversés. La même chose également aurait été requise pour le transport routier. Il aurait été de mise de retrouver une telle étude dans le cadre d'une EES Globale sur les hydrocarbures. Les études GTRA01 et GTVS01 ne répondent en rien à ces divers aspects.
VOLET 1 : Portrait des activités de chargement et de déchargement des hydrocarbures au Québec		
44	1er par.	« Le transport maritime est également très dépendant de ce produit pétrolier raffiné, où il représente plus de 60 % de l'énergie consommée, les autres 40 % provenant du carburant diesel. Les réservoirs de mazout lourd sont donc le plus souvent localisés dans les régions froides ou le flux des transports maritimes est important. » Cette information est importante parce qu'elle identifie les portions des combustibles des soutes des navires servant à leur déplacement. De plus, elle indique que les réservoirs pour lesquels s'effectuent des manœuvres de déchargement/chargement se situent dans des régions où les conditions d'intervention en cas de déversements

		accidentels sont plus difficiles qu'en zones tempérées ou chaudes.
47	6ème par.	« En partant de la définition qu'une plateforme multimodale est une installation pouvant accueillir plusieurs modes de transport, nous avons identifié 95 plateformes multimodales au total au Québec sur les 900 installations de chargement et de déchargement de produits pétroliers (4 238 excluant les 3 300 stations d'essence). On y retrouve principalement des exploitants de dépôts pétroliers commerciaux (au nombre de 41) et des entreprises manufacturières (au nombre de 41). En allant plus dans les détails, **36 installations, notamment celles longeant le Saint-Laurent, sont associées au mode maritime** et 67 autres sont desservies par des chemins de fer. » Cette information indique le nombre d'endroits le long du fleuve Saint-Laurent où des activités de manutention liées aux opérations de déchargement/chargement peuvent entraînées des déversements accidentels d'hydrocarbures. Or, il est établi que c'est au moment de ces activités que se déroulent la très grande majorité de ces déversements, bien qu'encore là, la plus forte occurrence soit liée à des déversements compris entre 10 et 100 m³. C'est d'ailleurs noté à la page 126 2ème paragraphe de ce rapport. Aussi, ces endroits doivent être dotés de toutes les ressources humaines, techniques et matérielles requis pour procéder adéquatement et rapidement à des interventions d'urgences environnementales. Des procédures d'intervention adaptées aux caractéristiques de chaque installation multimodale, doivent y être opérationnelles en tout temps. À noter que les effets cumulatifs de multiples déversements peuvent être aussi néfastes, sinon plus, pour les composantes du milieu marin qu'un déversement plus important. C'est pourquoi le nombre total de déversements doit être maintenu le plus faible possible à chaque endroit.
54	2ème encadré 1er point de forme	« Sur 95 plateformes multimodales au Québec, 67 sont associées au mode de transport ferroviaire, **40, au mode maritime,** et quatre, au mode pipelinier. » Ce serait plutôt 36 selon le texte commenté ci-dessus.
65	3ème par.	« Le nombre d'accidents aux installations varient entre 1 (2014) et 9 (2011) avec une moyenne d'un peu plus de 4 accidents par année. En termes de volume d'hydrocarbures déversés, nous pouvons constater deux pics, l'un en 2005 et l'autre en 2010. Respectivement plus de 44 000 litres de carburéacteur (accident ayant eu lieu à Québec sur un terminal maritime et cause par de la négligence) et 34 000 litres de gaz de pétrole liquéfié (accident ayant eu lieu sur un terrain industriel cause par l'oubli de déconnecter le tuyau de transfert avant le départ) ont été déversés en 2005 et 2010. Au total, sur la période 2001-2014, ce sont plus de 120 000L d'hydrocarbures qui ont été déversés. Il est important d'interpréter avec précaution les volumes déversés puisque pour 22 accidents sur 59, nous n'avons pas d'indication sur le volume déversé. Nous constaterons d'ailleurs plus loin, lorsque la base de données d'accidents de la RBQ sera analyse que les ordres de grandeur de volume sont totalement différents (pour 165 accidents déclarés a la RBQ lors d'activités de chargement / déchargement, on constate des déversements de 1 millions de litres sur la période 2001-2014). » Serait-il possible d'expliquer pourquoi l'accident ayant occasionné un important déversement à Sept-Îles en septembre 2013 n'a pas été pris en compte dans cette analyse ? Il s'agissait de 450000 litres de mazout lourd provenant des réservoirs de Cliffs Natural Resources, dont 5000 litres ont rejoint le milieu marin de la baie des Sept îles. S'il s'agit d'un oubli, y en a-t-il eu d'autres qui auraient dû être pris en compte ? Par ailleurs, d'autres incidents plus petits ont eu lieu entre 2001 et 2014 sur la Côte-Nord que ce soit à Baie-Comeau ou Sept-Îles notamment. À noter que ces événements ne sont évidemment pas reflétés dans les figures 19, 20 et 21 des pages 67 et 68 du

		rapport. Est-ce une question de base de données utilisée ou de typologie des accidents ?
69	2ème par.	« Les accidents de manutention aux installations fixes se produisent à 49 % dans les terminaux ferroviaires, à 36 % dans les terminaux routiers, à 5 % dans les terminaux maritimes et à 10 % dans les autres installations (usines de transformation, stations d'essence ou terminaux aériens). » Bien que l'occurrence des accidents de manutention semble proportionnellement bien plus faible dans les terminaux maritimes par rapport aux autres types d'installations, il conviendrait d'établir si ces accidents ne sont pas en fait bien plus dommageables pour l'environnement qu'en milieu terrestre. Si cela devait s'avérer le cas comme on est porté à le penser, cela justifierait qu'un effort adapté de prévention et d'intervention y soit plus particulièrement appliqué.
70	1er et 2ème par.	« Le facteur humain reste la cause des accidents dans la majorité des cas (47 %), suivi par les défaillances mécaniques (36 %). […]. Les erreurs humaines sont donc la cause de 47 % du nombre de déversements, responsables de 85 % de la quantité totale d'hydrocarbures déversée sur la période de 2001-2014.» Cela est conforme à la forte majorité des études sur la typologie des accidents impliquant des hydrocarbures. En dépit de toutes les formations préventives qui peuvent être dispensées, il importe de ne jamais minimiser les risques associés à la manutention. C'est pourquoi tout projet impliquant l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures se doit d'être accompagné d'une analyse en bonne et due forme des risques technologiques et environnementaux associés à toutes les étapes du projet. Il existe des méthodologies standard d'analyse de ces risques et celles-ci devraient être bien expliquées dans le cadre des EES en cours. Il ne suffit pas de dire que cela existe et que cela sera fait. Il faut expliquer l'approche méthodologique qui serait appliquée. Un guide a été produit sur le sujet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-risque-techno.pdf. Un exemple d'analyse de risques technologiques et environnementaux liés aux déversements maritimes d'hydrocarbures est disponible à l'adresse suivante : http://files.wspdigital.com/risk/oil/french/131-17593-00_AR_Hydrocarbures_VF_150116.pdf.
VOLET 2 : Encadrement réglementaire et bonnes pratiques spécifiques au chargement et déchargement d'hydrocarbures		
121	3ème par.	« En outre, la plupart du temps, les plateformes pouvant accueillir le mode maritime sont localisées sur le terrain d'un port. Chaque administration portuaire a sa propre politique, certaines ont un droit de regard sur les mesures de sécurité de ses locataires, d'autres non. Ceci complique le travail de veille réglementaire pour les entreprises et souligne un besoin d'harmonisation des divers paliers gouvernementaux. » On ne peut qu'appuyer cette observation quant au besoin d'harmonisation entre les différents paliers gouvernementaux. De plus, il conviendrait que chaque Administration portuaire ait un droit de regard sur les mesures de sécurité de leurs locataires.
122	2ème par.	« Certaines administrations portuaires ont également développé des outils qui permettent de maximiser la sécurité des opérations de chargement ou de déchargement : - le port de Montreal a développé une liste de contrôle à utiliser lors des chargements d'hydrocarbures d'un camion à un navire.

		- De plus, au port de Montreal, lorsqu'il y a chargement, déchargement, arrivée ou départ par camion ou par train de marchandises dangereuses, la Capitainerie peut exiger, selon le cas, la présence d'un inspecteur en prévention des incendies. Ainsi, le port de Montreal est le seul port au Canada qui impose la présence d'un inspecteur en prévention incendie pour superviser directement la manutention de certaines matières dangereuses comme le propane ou le gaz de pétrole liquéfié (la liste contient 65 numéros UN disponible en annexe 5). Le port dispose de 5 inspecteurs au total en prévention incendie. » Nous ne pouvons que féliciter le port de Montréal pour cette initiative et l'encourager à appliquer la même mesure pour les autres activités de manutention telles que le transbordement d'un navire à un réservoir. De la même manière, on doit encourager les autres administrations portuaires au Québec à adopter les mêmes mesures.
126	1er par.	« Il est ressorti des entrevues que le système de surveillance aux États-Unis semble plus pousse qu'au Québec. Par exemple, aux États-Unis, la Garde Côtière doit approuver l'intégrité du quai, ce qui ne se fait pas au Québec. Au niveau opérationnel, le gouvernement américain est plus présent, à une plus grande capacité d'intervention et a un pouvoir plus autoritaire. » Compte tenu de ces informations, y aurait-il lieu de mettre à niveau le système de surveillance au Québec ?
128	1er par.	« Le port de Valleyfield participe au programme de certification de l'Alliance verte, qui cible plus les mesures de sécurité environnementales au sein de l'industrie maritime. Le programme aide ses participants à réduire leur empreinte en mesurant l'efficacité de leur système et en proposant des pratiques écologiques autour de certains éléments clés tels que : la gestion des eaux huileuses, la prévention des fuites et déversements ou la gestion des émissions atmosphériques polluantes. Chaque participant se livre à un processus d'autoévaluation en complétant un guide fourni par l'Alliance Verte (2014). Les indicateurs de rendement sont notes sur une échelle de 1 à 5. Le niveau 1 correspond au niveau de référence des exigences réglementaires alors que le niveau 5 illustre le leadership et l'excellence. Le programme encourage donc ses participants à faire des efforts au-delà des exigences réglementaires. Afin d'assurer l'intégrité du programme, les résultats du processus d'autoévaluation sont rendus publics tous les ans et soumis à un vérificateur externe indépendant tous les deux ans. » Ici, on fait référence au port de Valleyfield, mais plusieurs autres administrations portuaires membres de l'Alliance Verte participent volontairement à ce projet. Le rapport de performance des membres est à l'adresse suivante : http://www.green-marine.org/wp-content/uploads/2015/05/Rapport_performance_20141.pdf. On ne peut qu'encourager tous les intervenants du milieu maritime à participer activement à cette initiative. Par ailleurs, même s'il s'agit d'une autoévaluation, il existe un système d'audit externe qui permet d'effectuer sporadiquement des vérifications.
131	2ème par.	« La raffinerie VALERO a créé un poste spécial qui est en charge de s'assurer que le chargement et déchargement des matières par le mode maritime respectent bien les normes de sécurité. En effet, le *safety port officer* surveille et inspecte à bord des navires. Il a l'autorité pour ordonner l'arrêt des chargements ou déchargements s'il constate que les conditions ne sont pas suffisamment sécuritaires. Comme il est important que le *safety port officer* puisse communiquer avec l'équipage à bord, la présence d'un interprète est alors parfois nécessaire. » Un tel responsable n'est pas rapporté pour les installations de SUNCOR à Montréal. De quelle façon est assurée la

		sécurité des opérations ? Bien que des informations sur SUNCOR soient présentées, rien n'est spécifié sur ce sujet particulier.
134	2ème par.	« Au niveau maritime, il semble que les exigences soient plus précises ainsi que la façon de s'assurer que le personnel a acquis toutes les connaissances requises pour son poste. Ainsi, le Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115), sous la loi de 2001 sur la Marine marchande du Canada énonce les différents brevets ou visas requis par le personnel maritime afin de réaliser certaines activités spécifiques. On note par exemple à l'article 161, la description des exigences requises pour obtenir le brevet de Surveillant d'opérations de transbordement de pétrole qui est délivré par la Sécurité maritime. » Il conviendrait d'indiquer à qui s'adresse ces exigences en termes de formation. Est-ce à certains membres du personnel du navire, du port ou de destinataire (raffinerie ou autre) ou encore de tous ces intervenants ? Est-ce que des personnes qualifiées suivant ces exigences sont présentes dans toutes les plateformes multimodales maritimes ? Ces informations devraient être présentées dans ce rapport.
151-152	Section	**Les exigences spécifiques pour les installations de manutention reliée au mode Maritime** Les informations de cette section sont très importantes.
157	2ème par.	« Finalement, nous aimerions expliciter un aspect important qui a été soulevé et qui semble être une lacune en cas de déversement sur une installation proche de l'eau. En effet, des déversements à l'occasion du chargement ou du déchargement dans des ports ou installations avec un quai maritime peuvent causer des problèmes de prise d'eau potable. Or il semblerait que les villes n'aient pas nécessairement de plan d'urgence pour les prises d'eau. Sans connaissance du système de prélèvement d'eau de la ville, la sécurité des populations au regard de la consommation d'eau potable peut alors comporter des risques. Il serait alors important que les Villes d'une part ait une meilleure connaissance de leurs prises d'eau potable dans le fleuve (au Québec, au moins 45 % de la population est alimenté en eau potable à partir du fleuve Saint- Laurent) et d'autre part de diversifier ces systèmes afin de pallier à un déversement. Certaines obligations existent déjà pour les municipalités au Québec au travers du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du MDDELCC. Ce règlement qui vise avant tout la protection des eaux en relation avec les forages gaziers et pétroliers, a aussi un chapitre (la section III du chapitre VI) qui porte sur la protection des prises d'eau de surface. **Recommandation 46** : Sensibiliser les municipalités aux risques lies aux prises d'eau potable dans le fleuve advenant un déversement d'hydrocarbure et à l'importance de mettre en place des plans d'urgence pour ces prises d'eau. » Bien que ce sujet ne concerne pas directement les composantes biologiques de l'environnement, il s'agit d'un point important à considérer dans toute évaluation environnementale et qui suggère impérativement l'instauration de mesures d'urgence adaptées.
166	4ème par.	« Par exemple, certaines entreprises estiment que la division maritime et la division terrestre de Transports Canada devraient travailler plus étroitement ensemble pour mieux se coordonner et organiser les inspections sur les plateformes multimodales. Les deux divisions pourraient par exemple partager leur dossier d'inspection afin d'avoir une vue d'ensemble des activités d'une installation même si ce n'est pas dans leur champ d'expertise. Cela permettrait également de définir de nouveaux critères pour déclencher des inspections. Par exemple, si un rapport d'inspection de TC- division terrestre, a décelé des lacunes importantes en matière de sécurité pour les installations ferroviaires pour une installation, le groupe Sécurité Maritime de TC pourrait en être

		averti et cela pourrait être un signal déclencheur pour effectuer une inspection inopinée des installations maritimes. » La communication transversale dans les dossiers de sécurité concernant les hydrocarbures manutentionnés est effectivement un enjeu capital dont il faut se préoccuper. Une coordination adéquate doit être assurée entre les différents services afin que l'information pertinente circule.
Annexes		
212-213	Étude de cas	« Le déchargement d'un navire est réglementé par **TC,** mais pas le chargement (Le chargement est sous la responsabilité du transporteur selon le code civil du QC). […] Si l'hydrocarbure coule du navire, c'est l'entreprise de transport qui est responsable; si le déversement a lieu sur le quai, c'est la compagnie qui reçoit qui est responsable. Lorsque les pétrolières louent des quais au port, ce sont elles qui sont responsables des fuites à quai. » Est-ce toujours bien clair et accepté par les intervenants ? La détermination de la responsabilité, si elle n'était pas claire et non acceptée, peut donner lieu à des tergiversations indues et à des délais d'intervention, ce qu'une situation de déversement ne peut souffrir.

ANNEXE 30. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTRA03 : *Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines*

Rapport analysé par Richard Laparé et Isabelle Picard

Référence complète du rapport analysé : École Polytechnique de Montréal 2015. Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines. Étude GTRA03. Rapport présenté au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec (MERN) dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport préparé par une équipe multidisciplinaire de Polytechnique Montréal comprenant le groupe GÉNIE EAU et le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits procédés et services (CIRAIG). 151 p.

Commentaires généraux :

Un élément principal qui ressort de l'analyse de ce document est le fait que de nombreuses lois ne sont pas évoquées ou pas suffisamment élaborées, en particulier toutes les lois fédérales.

Selon le cadre législative et réglementaire relatif au transport des hydrocarbures par pipelines et les mesures applicables spécifiquement aux traverses de cours d'eau présenté dans cette étude (p. 14), un projet de construction de pipeline serait soumis au fédéral à la Loi sur l'Office national de l'énergie (L.R.C. (1985), ch. N-7) et au Règlement de l'Office nationale de l'énergie sur les pipelines terrestres (DORS/99-294). Cette loi spécifie qu'un projet de construction de pipeline, à moins d'en démontrer le contraire en tenant compte de la liste d'inclusion ou d'exclusion des projets, peut aussi être assujetti à la Loi Canadienne sur l'Évaluation Environnementale (LCEE), (L.C. 1992, ch. 37). Les relations entre ces deux lois auraient intérêt à être éclaircies, car le Règlement sur la liste d'étude approfondie, DORS/94-638, pourrait être appliqué avec les conséquences et délais qui s'y rattachent. (Source : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.2/index.html et http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-94-638/page-1.html#h-2).

De plus, selon l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, une autorité responsable sera nommée dans le cadre de l'application de la LCEE. En l'occurrence, cette autorité pourrait être le ministère de Pêches et Océans Canada car il y aura perturbation appréhendée de l'habitat du poisson puisque le pipeline traversera plusieurs plans d'eau; ruisseaux, rivières, milieux humides, etc. De ce fait, une demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)b) de la Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) serait aussi nécessaire. Des inventaires des populations de poissons, des évaluation des perturbations de l'habitat du poisson et conséquemment des mesures de compensation amenant le projet à n'engendrer aucune perte nette des habitats (zone de fraie, d'alevinage, de déplacement, etc.) seront aussi à prévoir. Les coûts des mesures de compensation peuvent être considérables. (Source : https://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=0DF82AA5-1&offset=2&toc=show et http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/).

La Loi sur la Protection des Eaux Navigables, L.R.C. (1985), ch. N-22, (LPEN), pourrait aussi être invoquée. En effet, un cours d'eau est dit navigable au sens de la loi si les caractéristiques physiques du plan d'eau permettent à une embarcation de n'importe quelle taille (p. ex., canot/kayak) de se rendre d'un point à un autre. Les conséquences de l'application de cette loi ne sont pas expliquées dans l'étude. (Source : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-22/page-1.html#h-2)

La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec, spécifie à la section IV, qu'à moins d'une exclusion par règlement, nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. Or, de nombreux inventaires de plantes menacées ou vulnérables ont déjà été réalisés ou devront l'être. L'étude ne présente pas l'impact de cette loi. (Source : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_12_01/E12_01.html).

Il en est de même de la Loi fédérale sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29), ainsi que du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), qui ne sont pas évoquées ou pas suffisamment élaborées. Des inventaires de la faune, de la flore et des habitats sont donc à prévoir en vertu de cette Loi. Les conséquences des résultats d'inventaires peuvent avoir des impacts importants sur les options de tracés et les coûts des projets de construction de pipelines. L'implication de Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22) n'est pas non plus mentionnée. (Source : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/)

Dans le paragraphe concernant la description des techniques et technologies de traverses (P 38), on peut lire : «les franchissements des cours d'eau doivent notamment répondre aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (MDDELCC, 2015c) et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (MDDELCC, 2015b). » et « Franchissement des cours d'eau, 2e édition du CFCEPC (1999) ». L'implication de ces Lois n'est pas expliquée.

Le Ministère des Transports du Québec a publié en 2008 un document intitulé « L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS ROUTIERS » disponible en ligne et dans lequel une grande quantité de techniques, méthodes et mesures de protection relatives aux traverses des cours d'eau sont présentées. On y trouve aussi une description de l'ensemble des lois et règlements en environnement relatifs aux projets routiers. Les pipelines ont des tracés linéaires semblables aux projets routiers, les enjeux environnementaux sont donc similaires à ceux des routes, Il aurait été intéressant d'y faire référence. (Source : http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0986665.pdf).

De plus, les aménagements d'infrastructures connexes et inévitables à la construction d'un pipeline, comme les routes, les chemins d'accès, les lignes électriques, les aqueducs, les puits d'eau potable, le traitement des déchets, les garages, les stations d'entretien diverses, les résidences temporaires et permanentes des travailleurs, ne sont pas ou très peu mentionnés. Toutes ces infrastructures, même si elles ne sont pas directement imputables au projet de pipeline, ont des impacts sur la faune, la flore et leurs habitats. Il aurait été intéressant de le mentionner.

À la page 79, au paragraphe concernant les mesures de protection et de mitigation environnementale on indique de « tenir compte et minimiser les effets cumulatifs de la construction et de l'exploitation du pipeline sur le milieu environnant ». Or la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale tient compte des effets cumulatifs liés aux impacts résiduels négatifs sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) suivant des limites spatiales et temporelles. Il aurait été pertinent de préciser que la Loi oblige le promoteur d'un projet d'évaluer les impacts cumulatifs de manière à satisfaire les autorités fédérales responsables.

À la page 82, il est fait référence aux impacts résiduels. En toute logique, les impacts cumulatifs de la réalisation de plusieurs projets dans une région donnée sont la somme des impacts résiduels de l'ensemble des projets. Cette notion aurait intérêt à être présentée et éclaircie.

ANNEXE 31. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATVS01 : *Externalités et mesures d'atténuation et de compensation*

Rapport analysé par Isabelle Picard,

Référence complète du rapport analysé : Équipe de la coordination stratégique. 2015. Détermination des externalités associées au développement des hydrocarbures sur Anticosti. Étude ATVS01. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 74 p.

Commentaires généraux :

La section sur la détermination des externalités liées à aux écosystèmes naturels est peu compréhensible. Est-ce le manque de présence d'un biologiste au sein de L'équipe qui est en cause ? Dans tous les cas nous avons l'impression qu'on s'est contenté de couper et coller des parties de texte des autres rapports ensemble et qu'on présente le tout sans véritable analyse.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude ATVS01.

Page	Paragraphe	Commentaires
2	Général	Nous notons en tout premier lieu qu'aucun biologiste n'est clairement identifié dans l'équipe de travail.
6	1er par.	« Plus précisément dans le cas de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, les principaux impacts négatifs appréhendés par les populations locales et les administrations publiques sont les risques de pollution (de l'air, de l'eau ou du sol), les nuisances (bruit, trafic, etc.), la perte de qualité de vie (*amenities*) et la perte de services écologiques. » Nous ajoutons que cette perte de services écologique devrait être considérée également non seulement par ses impacts économiques ou la perte de services écologiques pour l'humain, mais en tant que perte de la valeur intrinsèque de la biodiversité. Avec moins de 15% des occurrences d'espèces floristiques à statut précaire situées à l'extérieur des zones protégées et avec la présence de rivière à saumon atlantique sur 50% du territoire, le risque de perte de biodiversité est considéré important.
10	7ème par.	« En dernier lieu, les connaissances disponibles demeurent limitées concernant certaines externalités appréhendées, telles que celles associées à la perte de biodiversité, aux conflits potentiels entre les usagers5 et à la contamination des nappes phréatiques. Il serait utile de poursuivre l'acquisition de connaissances, particulièrement à l'échelle locale afin de mieux déterminer l'ampleur de ces externalités. » Intéressant de voir que le manque de connaissance sur la perte de la biodiversité, qui constitue un de nos principaux constats, est mentionné ici.
25	2ème par.	« Plusieurs des 64 études réalisées dans le cadre du plan d'acquisition de connaissances supplémentaires de l'EES Anticosti abordent plus ou moins directement la question des externalités. Ces études, dont la version préliminaire ou finale était

		disponible, ont été prises en compte afin de compléter la liste des externalités. Une mise à jour du présent document sera effectuée lorsque les nouvelles études seront disponibles » Il est clair à la lecture de ce paragraphe que ce document a été rédigé avant que les études ne soient complétées. D'ailleurs pourquoi faire ici référence à 64 Études alors que dans les faits, deux ont été annulées dès le début des consultations.
27	Encadré 7	Pourquoi semble-t-on limiter les impacts au niveau de la perte d'habitats et de services écologiques au niveau de l'eau ?
		« L'encadré suivant présente quelques mesures législatives qui permettent d'internaliser des externalités reliées à la gestion de l'eau : **Quelques mesures législatives pour la protection de l'eau** - Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) Art. 31.75 : une autorisation est requise pour un prélèvement d'eau de surface ou d'eau souterraine dont le volume est égal ou supérieur à 75 000 litres par jour. » Est-ce que cette mesure est réellement suffisante pour internaliser les externalités ? La question se pose puisque les besoins en eau par jour calculés dans AEV17 de 9 450 000 l/jour pour 150, nous amène à calculer que le prélèvement lié à un seul puit sera inférieur à ce seuil (environ 63 000 l/jour).
34	Tableau 2	On réfère à un document externe, il aurait semblé ici plus logique de prendre en compte la liste de contaminants dégagée par l'étude AENV17.
35	2ème par.	« Plusieurs auteurs ont proposé différentes mesures d'atténuation pour réduire les émissions de contaminants atmosphériques. Ils proposent notamment : - le recours à la notion de complétions vertes (*green completions*) pour capturer les émissions de méthane et les COV; - le remplacement progressif des moteurs à combustion des compresseurs par des moteurs électriques; - le recouvrement des bassins pour contrôler les émissions de COV; - l'établissement de distances séparatrices minimales entre les sites de forage et les résidences les plus rapprochées; - la caractérisation exhaustive de la qualité de l'air ambiant, conditionnelle à l'obtention du permis. » Ces mesures ne sont pas adaptées au cas spécifique d'Anticosti. Par exemple. Le remplacement des moteurs à combustible par des électrique si cette électricité est produite à l'aide d'une centrale thermique fonctionnant à l'aide de combustible fait peu de sens. Le 5e point quant au besoin de caractériser l'air ambiant nous semble important. Il faudra s'assurer aussi de l'éloignement des sites non seulement des résidences mais aussi des sites fréquentés pour le récréotourisme.
45	2ème par.	« Selon les scénarios prévus (étude AECN01), les plateformes mesurent 120 m x 120 m (1,44 ha) en surface et draînent jusqu'à 4 km2 de sous-sol » Pourquoi parler de seulement 120 de côté alors qu'on mentionne que l'aménagement de la plateforme requiert la compaction et le nivellement du sol sur 200 m X 200m initialement dans AENV17… Une imprécision qui peut quadrupler les calculs de superficies détruites.

49	1er par.	« AENV20, a brossé le « Portrait faunique de l'île d'Anticosti » en dressant l'inventaire et la cartographie du réseau des aires protégées, des territoires régionaux d'intérêt, des parcs et espaces verts, des plans de conservation et du potentiel des sols arables » Ce portrait est incomplet pris seul, on devrait y ajouter les autres territoires protégés bien présentés dans le document AENV05, comme par exemple les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats désignées des espèces floristiques.
49	4ème par.	« À la lumière de ce tableau, il est peu probable qu'une éventuelle exploitation des hydrocarbures perturbe les 3 derniers types d'habitats en raison de leur localisation géographique. Le cas du cerf de Virginie sera analysé plus loin. » Une analyse effectivement intéressante mais cet élément devrait être discuté également par rapport à la perte d'espèces à statut précaires dont l'habitat n'est pas compris dans ce tableau.
51	1er par.	« En 2010, le saumon atlantique de l'île d'Anticosti a été désigné « en voie de disparition » par le Comité sur la situation des espèces en péril du Canada. Toutefois, des analyses ultérieures à cette désignation par le COSEPAC ont révélé que la situation du saumon atlantique de l'île d'Anticosti s'était stabilisée, voire améliorée depuis (Brun et Prévost, 2013). » On laisse croire ainsi que le statut n'est pas actuel et on minimise ainsi l'impact de celui-ci. Or dans le cas d'une exploitation des hydrocarbures. Or non seulement l'espèce est désignée par le COSEPAC mais la population d'Anticosti apparaît sur la liste des espèces en péril. La loi s'applique donc à moins d'une réévaluation. Les risques que des travaux d'exploration touchent son habitat sont élevés puisque 50% du territoire d'Anticosti est situé dans un bassin versant d'une rivière à saumon.
52	Figure 4	Pourquoi présenter cette figure ? On se questionne en effet que seule cette figure apparaisse dans le présente document en ce qui a trait à la biodiversité de l'île. On se doute qu'on voulait ici minimiser le statut précaire du saumon comme mentionné précédemment. Toutefois, la question se pose, sur le choix de cette figure dans le portrait présenté. Pourquoi ne pas avoir choisis des figures localisant les principaux éléments de la biodiversité d'intérêt sur le territoire pour permettre une meilleure compréhension ? On aurait pu montrer une carte des rivières à saumons et de leur bassin versant ou encore une carte faisant la somme des habitats protégées ou d'intérêt pour la conservation et des occurrences d'espèces à statut précaire

ANNEXE 32. Commentaires concernant le contenu de l'étude ATVS02 : *Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti.*

Rapport analysé par Isabelle Picard

Référence du rapport analysé : Équipe de coordination stratégique. 2015. Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti. Étude ATSV02. Rapport produit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la filière de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 100 p.

Commentaires généraux :

Ce rapport devait analyser qualitativement, si possible quantitativement, les principaux avantages et les principaux coûts pour la société (québécoise et anticostienne) qui pourraient résulter d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures à Anticosti à partir de l'information disponible dans d'autres études. Le premier constat concerne surtout le mandat de cette étude se limitant à Anticosti, alors que l'EES devait aborder l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Il aurait été souhaitable de présenter une étude abordant une analyse avantages-coûts des autres projets actuels ou futurs prévus d'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Ce rapport se base surtout sur des considérations économiques qui ne seront pas commentées spécifiquement étant à l'extérieur de notre expertise. Toutefois, dans les coûts on considère les externalités dont celles relatives à l'environnement. Or, l'aspect environnemental semble d'être concentrée aux aspects de qualité de l'air et de l'eau, aux gaz à effets de serres, aux risques associés au transport et conflits d»,usage et nuisance (voir p.41), sans aborder les coûts des effets sur la faune, la flore et les écosystèmes de l'île. Le rapport note bien dans ses constats généraux (p.4) : « À l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer monétairement les impacts potentiels sur la faune, la flore et les écosystèmes de l'île. Des travaux supplémentaires pourraient être entrepris pour combler cette lacune, particulièrement en ce qui concerne le cerf de Virginie et le saumon atlantique. ». Ces travaux devraient et non seulement pourraient être accomplis. Pourtant cet aspect des coûts auraient dû prioritairement évalué surtout considérant l'importance des ressources fauniques pour l'économie de l'île d'Anticosti. Le rapport le mentionne d'ailleurs (p.68) : « Sur l'île d'Anticosti, les autres secteurs d'activité économique sont principalement la chasse, la pêche, le récréotourisme et, occasionnellement, la foresterie. Ce sont ces secteurs qui risquent d'être le plus fortement impactés par une éventuelle exploitation des hydrocarbures sur le territoire de l'île ». Au-delà des aspects économiques liés à l'exploitation des ressources, on peut également appréhender des coûts liées aux mesures d'atténuation qui pourraient être demandées notamment celles liées aux espèces à statut précaires et aux milieux humides. Ce rapport ne semble pas considérer ces coûts. De plus on mentionne également (p.4) « Il est suggéré de procéder à une mise à jour de l'étude lorsque les hypothèses sur le potentiel de production et sur les infrastructures requises seront davantage précisées. ». Or comme mentionné dans d'autres études, plusieurs aspects du scénario d'exploitation et des infrastructures requises demeurent encore imprécis, notamment l'information sur l'usine de désalinisation ou l'usine de traitement des eaux. Ces deux infrastructures pourraient avoir une influence sur les externalités.

ANNEXE 33. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS01 : *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre*

Rapport analysé par Isabelle Picard, avec la collaboration de Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : JP Lacoursière Inc. 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur, milieu terrestre (GTSV01). Rapport produit dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport réalisé pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Gouvernement du Québec.102 p. + annexes.

Commentaires généraux

Ce document contient de nombreuses recommandations intéressantes et une belle analyse. Or, l'imprécision de plusieurs recommandations notamment le manque de clarté sur le délai d'intervention minimal qui devrait être visé dans la planification des plans de mesures d'urgence. Il ne suffit en effet pas de recommander une « distance stratégique » des équipements et personnels d'intervention pour rendre cette distance assurant une sécurité minimale à la population mais également pour l'environnement. Il aurait été bien de proposer des mesures plus concrètes et plus détaillées.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GTVS01.

Page	Paragraphe	Commentaires
Sommaire exécutif		
xiii	2ème par.	« L'organisme réglementaire, quant à lui, doit être indépendant et libre de toute influence politique, sans contradiction dans ses mandats, être pourvu de ressources humaines compétentes et de ressources financières suffisantes, pour appliquer avec rigueur la règlementation. Le *Bureau of Ocean Energy Management, Regulation and Enforcement* (BOEMRE) [l'ancien MMS réorganisée suite au tragique accident de BP DeepWater Horizon] des États-Unis d'Amérique, ou encore au Canada *l'Alberta Energy Regulator* (AER) ou *la BC Oil and Gas Commission* (BCOGC*)* sont des modèles desquels s'inspirer. » Nous ne pouvons qu'appuyer une telle proposition. Cet organisme devrait s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques et techniques possibles.
xvi	Tableau. Point 4	« Il est suggéré que l'encadrement légal et réglementaire sur les hydrocarbures qui sera élaboré, exige le dépôt d'une analyse de risques technologiques et le dépôt d'un plan de mesures d'urgence comme conditions préalables à l'émission de permis » Élément très important !
xvi	Tableau. Point	« Il est suggéré de favoriser le regroupement de l'expertise québécoise technique et environnementale au sujet des pipelines de

	6	produits raffinés ou de pétrole brut; » Pas juste pour les pipelines mais pour les mesures d'urgence en général !
xvii	Tableau. Point 8	« Il est suggéré que l'encadrement légal et réglementaire sur les hydrocarbures qui sera élaboré, exige le dépôt d'une analyse de risques technologiques et le dépôt d'un plan de mesures d'urgence, pour l'ensemble des pipelines au Québec. [Une étude d'impact générique pour les pipelines de champs pétroliers ou gaziers de plus de 2 km pourrait être développée lorsqu'une telle démarche s'y prête afin d'optimiser le processus et le règlement sur l'examen et les études d'impact en environnement amendé en conséquence.] » Pourrait ? pourquoi pas devrait ?
xx-xxii	Tableau points 14 à 21	Voir commentaires dans les pages 40 et 41
xxiii	Tableau Point 25	« Il est suggéré que le titulaire de permis d'exploration, d'exploitation, etc. (le titulaire de permis) et les entrepreneurs spécialisés qui oeuvrent sur le site fassent une étude de dangers/de risques des opérations qu'ils exécutent afin de mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation. » On ne peut qu'approuver cette mesure, ceci devrait être intégré dans toute étude d'impact impliquant cette industrie.
xxiv	Tableau. Point 29	« Il est suggéré qu'advenant le déploiement de l'industrie des hydrocarbures, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, exigent, par voie législative, que les entreprises déposent un plan de mesures d'urgence dans le cadre du processus d'autorisation. » Encore ici un plan d'urgence est essentiel on ne peut qu'être pour. Cependant ce plan devrait être également révisé par un comité d'experts indépendants
xxvii	Tableau. Point 38	« Il est suggéré que des équipements et du personnel formé soient localisés à distances stratégiques des centres d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures pour permettre une intervention diligente sur le site. » Qu'est-ce qu'une distance stratégique ? Ne pourrait-on pas préciser une distance minimale ou un temps de déplacement au site minimal ?
xxvii	Tableau. Point 39	« Il est suggéré que des ententes formelles d'entraide soient conclues entre les sociétés détentrices de permis et les municipalités hôtes pour identifier les équipements, services et personnel qui seraient nécessaires à une intervention sur le site d'exploitation. Cette entente formelle est nécessaire pour s'assurer que les rôles et responsabilités de chacun sont bien définis et pour préciser les ressources et équipements qui seraient disponibles. » Qui devrait être responsable des coûts de maintien de ces équipements et personnels, et d'intervention advenant un déversement. Cette entente devrait le prévoir
xxvii et xxviii	Tableau. Point 41 et 41	« Il est suggéré que le gouvernement du Québec révise les garanties financières de l'industrie du pétrole et du gaz pour soutenir une intervention en cas de déversements importants qui pourraient affecter l'environnement.

		Il est suggéré que les sociétés détentrices de permis contribuent à un fonds destiné à couvrir les frais d'intervention sur des puits abandonnés ou des puits dont les coffrages se détérioreraient avec le temps avec fuites de pétrole ou de gaz. » Ces garanties financières sont importantes.
xxviii	Tableau. Point 44	« Il est suggéré que les frais afférents aux mesures d'urgence de lutte contre les incendies sur un site pétrolier ou gazier soient à la seule charge de la société titulaire de permis. » Seulement pour mesures d'incendies lors des urgences ? pour les frais liés autres mesures d'urgence qui devrait les assumer ?
xxviii	Tableau. Point 45	« Dans le cas particulier de l'île d'Anticosti, il est suggéré qu'en cas de développement pétrolier et gazier, que les équipements d'intervention d'urgences et le personnel d'intervention d'urgence y soient disponible pour une intervention diligente sur le site lors d'une urgence. » Qu'est-ce qu'.une intervention diligente ? Il faudrait préciser un temps d'intervention minimal ici. Cette indication est trop flou.
3. Méthodologie utilisée		
3	1er par.	« La méthodologie suivie tout au long de cette étude se résume ainsi : 1. Examen et analyse du système législatif en place; 2. Rencontre et échange avec : - les entreprises de l'industrie, - les municipalités; - les ministères et organismes gouvernementaux; - un comité de citoyen dans le cas de l'île d'Anticosti. » Un peu flou comme énumération. Qui a été rencontré exactement. Quels ministères ? Pourquoi rencontrer seulement les citoyens de l'île d'Anticosti et exclure les autres groupes de citoyens ailleurs dans la province ? Pourquoi ne pas avoir rencontré les scientifiques et spécialistes pour un autre point de vue externe sur la faisabilité des mesures en regarde des données scientifiques ?
4. Terminologie utilisée dans cette étude		
5	1er par.	« Requière que le programme soit revu et mis à jour régulièrement (i.e. à tous les trois ans) ou après un changement significatif aux dangers et aux risques ou au type d'activités conduites sur le site ou après un événement de niveau 3; » Encore là on définit mal quel changement serait considéré comme significatif. Un délai de trois ans pour révision peut paraître long quand on considère l'avancement des technologies de gestion des déversements actuellement qui est très rapide. Ne devrait-on pas prévoir un délai de révision plus court pour tenir compte aussi de cette réalité ?
5. Principe de gouvernance pour prévenir les accidents majeurs		
10	3ème par.	« MMS était incapable de garder à jour les exigences concernant la sécurité en fonction du développement rapide de la technologie de forage en eau profonde. Comme la technologie était en évolution, plusieurs de ces forages

		n'étaient pas couverts par une règlementation appropriée sur la sécurité. » Le développement rapide des technologies est aussi une situation présente dans tous les types de forage, pas juste en eau profonde.
10-11	encadré	« Il est suggéré, qu'advenant le déploiement de l'industrie des hydrocarbures, de regrouper les ressources pertinentes gouvernementales en s'inspirant du modèle de l'organisme de réglementation BOEMRE (USA) ou de l'Alberta Energy Regulator (AER) ou de celui de la British Columbia Oil and Gas Commission (BCOGC) afin d'exercer un leadership pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. L'objectif visé est de regrouper les ressources sous un même leadership, pour favoriser le développement d'expertise, et de créer une unité spécialisée, indépendante et impartiale, pour assurer que le développement des ressources pétrolières et gazières du Québec s'effectuent d'une façon durable notamment en contribuant à l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts de la société Québécoise, des individus, des communautés et de l'industrie. » Voir nos recommandations et commentaires ailleurs dans le mémoire sur la formation d'un Groupe d'Expert indépendant. Il manque ici une suggestion de composition de ce groupe indépendant. Qui devrait en faire partie, quels professionnels devraient en faire partis. Y aura-t-il un biologiste au sein de ce groupe à mieux de juger mesure d'urgence en regard avec la faune et la flore ?
12	Encadré en haut	« Il est suggéré, qu'advenant le déploiement de l'industrie gazière et pétrolière, les rapports de suivi, de contrôle, d'inspection et les avis d'infraction de l'unité spécialisée discutée ci-haut, soit mis en ligne dans les six semaines suivant les dit contrôles, à l'instar de ce que vient d'instaurer l'ONE. » Il serait bien de préciser ce que ces rapports devraient contenir minimalement comme information
6. Culture de sécurité pour prévenir les accidents majeurs		
16	encadré	« Il est suggéré que l'encadrement légal et réglementaire sur les hydrocarbures qui sera élaboré exige le dépôt d'une analyse de risques technologiques et le dépôt d'un plan de mesures d'urgence comme conditions préalables à l'émission de permis » Un élément essentiel ! Ce plan d'urgence devrait également être sujet à révision par des professionnels compétents indépendants
7. Transport des hydrocarbures en milieu terrestre (pipeline, train, camion)		
19	1er par.	« L'analyse du cadre législatif et les entrevues menées auprès du personnel de différents ministères et de l'ONÉ mènent aux constats suivants : – que les **pipelines de pétrole brut** intra provincial **de plus de 2 km** sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, *mais ne sont pas assujetti à la règlementation de la RBQ.* – Ces oléoducs font l'objet de certificat d'autorisation, mais il n'y a pas d'organisme gouvernemental désigné *pour exiger et contrôler les programmes d'inspection et d'entretien.* – *De plus, les oléoducs et gazoducs de moins de 2 km ne sont pas assujettis à la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement] PPEI. »*

		Pas très rassurant comme portrait. Autrement dit présentement, il n'existe pas de contrôle des programmes d'entretien des pipelines intraprovinciaux ?
20	1er encadré	« Il est suggéré de favoriser le regroupement de **l'expertise québécoise technique et environnementale au sujet des pipelines** de produits raffinés ou de pétrole brut » Il n'est clair de ce qu,on entends ici comme expertise et comme regroupement. Expertise dans les pipelines comme tels ou dans la gestion des déversements et expertise environnementale également ?
20	2ème encadré	« Il est suggéré que l'encadrement légal et réglementaire sur les hydrocarbures qui sera élaboré exige le dépôt d'une analyse de risques technologiques et le dépôt d'un plan de mesures d'urgence, pour l'ensemble des pipelines au Québec [une étude d'impact générique pour les pipelines de champs pétroliers ou gaziers de plus de 2 km pourrait être développée lorsqu'une telle démarche s'y prête afin d'optimiser le processus et le règlement sur l'examen et les études d'impact en environnement amendé en conséquence.] » Recommandation à souligner
22	5ème par.	« …une analyse du pétrole brut UN1267 ou UN1993 » Il serait important de mieux vulgariser ici pour le grand public ce que représente UN1267 et UN1993 exactement ici et non seulement plus bas. On aurait dû mettre dénomination et numéro entre parenthèse
36	2ème par.	« Ces convois, transportant le pétrole brut vers Belledune, vont parcourir plus de 700 km et auront entre autres à traverser ces agglomérations québécoises suivantes: […] .. Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Arsène, L'Isle-Verte, Rivière-Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, Saint-Simon-sur-Mer, Saint Fabien, Saint-Fabien-sur-Mer, Saint-Anaclet, Sainte-Luce, Mont-Joly, Padoue, Saint-Noël, Saucier, Sayabec, Amqui, La Gap, Causapscal, Sainte-Florence, Routhierville, Campbellton/Dalhousie.» La Gap ? Lac-au-Saumon plutôt ! Il manque de plus Rimouski dans cette liste ainsi que Matapédia et quelques villes au Nouveau-Brunswick
37	2ème par	« Mettre en oeuvre une norme plus rigoureuse relative aux wagons-citernes (TC/DOT-117) spécialement conçus pour transporter des liquides inflammables. Cette norme comprend des plaques d'acier plus épaisses pour le réservoir, des boucliers complets qui protègent les bouts du réservoir contre toute perforation, une chemise en acier et une isolation thermique pour offrir une protection contre le feu et la perforation, une protection des raccords supérieurs et d'autres améliorations, y compris l'établissement d'un calendrier pour la rénovation des wagons-citernes anciens ; » C'est bien mais ... On réduit le risque de perforation et d'explosion de combien ?
38	3ème par	« La mise en place des initiatives du gouvernement du Canada conduit à l'élimination graduelle des wagons DOT 111 et l'augmentation des capacités d'inspection sur le terrain devrait conduire à une amélioration de la qualité des voies ferrées et de cette façon augmenter la sécurité du transport de pétrole brut par rail. » Comment cela se traduit-il dans les faits sur le terrain ? Est-ce l'on passerait de 1 inspecteur par 500 km de voies à

		1 inspecteur par 400 km de voies ? En quoi l'efficience des inspections serait-elle tangiblement améliorée ? De combien le risque d'accident ferroviaire serait-il réduit ?
39	2ème par.	« Malgré toutes ces mesures, il est à noter que : - La population exprime des craintes face à l'augmentation massive de transport par train de pétrole non conventionnel destiné à l'exportation ; - la population exprime des doutes sur l'état des rails de certaines portions de voies ferrées ; - la population exprime des craintes quant à l'utilisation des vieux wagons DOT-11132; » La population a raison de demeurer craintive. Sur le plan technique, on ne fait que rendre "un peu" plus résistant les wagons-citernes et on ajoute des inspecteurs des voies ferrées. A-t-on une réelle évaluation indépendante de l'état des voies ferrées, de leur usure, de leur stabilité, de leur capacité de support des convois à long terme, etc.? A-t-on des plans d'amélioration des voies et de corrections de courbe et de pente ainsi que des talus instables ? A-t-on des plans de réaménagement des voies à l'extérieur de certaines zones urbaines ? Etc. Est-il possible d'avoir une étude d'impact lié au transport ferroviaire au Québec accompagnée d'une analyse détaillée des risques technologiques et environnementaux le long des parcours envisagés, de même qu'une consultation publique effectuée par le promoteur sur son projet et ses enjeux ainsi que finalement des audiences publiques du BAPE ?
40	2ème par.	« Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune, que le gouvernement du Québec et/ou les municipalités concernées demandent formellement à Transports Canada que celui-ci dépose publiquement les rapports de suivi, de contrôle et d'inspection, ainsi que les avis d'infraction, pour l'ensemble du territoire québécois, et ce dans les six semaines suivant les dits inspections et contrôles effectués, à l'instar de ce que vient d'instaurer l'Office National de l'Énergie du Canada (ONÉ) pour les pipelines. » Que contiennent ces rapports ? Peut-on s'entendre sur le contenu minimal que ceux-ci devraient avoir avant leur publication ?
40	3ème et 4ème par.	« Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune, que le gouvernement du Québec et/ou les municipalités concernées demandent formellement au ministre des Transports du Canada, de mettre en ligne, l'ensemble de la documentation visée par l'article 37 du Règlement de 2015 sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire (DORS/2015-26) […] Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune, que le gouvernement du Québec et/ou les municipalités concernées déposent au bureau du ministre des Transports du Canada leurs observations et leurs questions en ce qui a trait aux contenues de la documentation reçue en vertu de l'article 37 du Règlement de 2015 sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire (DORS/2015-26), pour que celui-ci en assure un suivi rigoureux auprès du CN. » Ces documents sont trop généraux en regard des intérêts des municipalités et des citoyens concernés.
40	5ème par.	« Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune, les municipalités où circuleront les convois de pétrole brut aient accès au plan d'intervention d'urgence (PIU) requis par le règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2015-100) afin d'être informés des ressources d'intervention prévues à ces plans et de coordonner leur plan d'intervention avec les intervenants désignés dans les PIU ; »

		Cela semble insuffisant. Il faut que les plans d'urgence soient adaptés aux particularités environnementales biologiques et humaines des milieux traversés. Produits à la suite d'une analyse des risques technologiques et environnementaux particuliers à chaque tronçon de voies ferrées, ces plans doivent être travaillés de concert avec les municipalités concernées de chacun de ces tronçons. On peut penser notamment à la région de la Matapédia où le chemin de fer longe une rivière qui est au coeur des activités socio-économiques de la région. Il s'agit également d'une des plus importantes rivières à saumon du Québec,
40-41	6ème à 8ème par.	« - Il est suggéré de faire des exercices conjoints, à fréquence déterminée, entre les services de sécurité incendie des municipalités ou regroupement de municipalités et les intervenants désignés dans les PIU avec rapport d'exercice déposé aux municipalités pour suivi ; - Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune au Nouveau-Brunswick, les municipalités où circuleront ces convois révisent leurs schémas de couverture de risques en cas d'incendie et prennent les dispositions qui découleront de cette évaluation, dont la formation de leur personnel et la familiarisation avec les plans d'urgence du CN. - Il est suggéré qu'en vue du transport de pétrole brut par le CN vers le terminal d'exportation de Belledune au Nouveau-Brunswick, les municipalités où circuleront ces convois s'assurent d'obtenir la formation dispensée par le CN pour intervenir lors d'accident ferroviaire; » Tous les coûts d'adaptation des municipalités aux plans d'urgence liés à la sécurité ferroviaire, incluant les coûts d'équipement et de formation du personnel, devraient être assumés par le promoteur, qui est ici le CN.
8. Encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre (conventionnelle et de schiste)		
48	4ème et 5ème par.	« À la fin de la vie utile d'un puits, sa fermeture consiste d'abord à mettre en place des bouchons de ciment ou des bouchonsmécaniques dans le puits à des intervalles précis afin d'empêcher la migration des fluides vers la surface et de maintenir l'intégrité de la pression. Ensuite, l'intervalle entre les bouchons doit être rempli avec un liquide approprié. Une fois cette opération terminée, la tête de puits est retirée, les coffrages sont coupés sous la surface et une plaque d'acier doit être soudée sur le tubage. En zone agricole, le sol doit être remis dans une condition propre à la culture. Ailleurs, la couverture du sol est remplacée et le site ensemencé pour rétablir la végétation. Après sa fermeture, l'intégrité du puits doit être préservée durant toute son existence, ce qui signifie souvent des centaines d'années. La pérennité du scellement des puits est une question complexe qui fait encore l'objet de recherches. » C'est un élément qui est peu rassurant. Qui est responsable de vérifier et d'inspecter ces puits et de s'assurer de l'intégrité du scellement à long terme ? Ni le ciment ni l'acier n'ont une durée de vie éternelle. N'y-a-t-il pas déjà des tendances sur leur durée de vie utile ?
50	3ème et 4ème par.	« Certaines formations pourraient contenir des gaz inflammables (méthane, éthane, propane, butane, sulfure d'hydrogène) en quantités et pressions importances. Ces gaz pourraient remonter avec les fluides de forage créant potentiellement des atmosphères inflammables et explosives sur le site de forage. Il s'en suivra que ces gaz devront être brûlés à la torchère (MDDELCC 2015), (MDDELCC 2014) avec potentiel d'incendies (feux de forêt). Il est de pratique habituelle de localiser la torchère à distance sécuritaire des matières combustibles dont les forêts. Des

		extincteurs portatifs sont disponibles sur les sites pour combattre les débuts d'incendie. » Il est à noter que déjà il est mentionné que les gisements d'Anticosti pourraient contenir de grandes quantités d'éthane. Le risque d'incendies ne figure pourtant pas comme effet potentiel sur la faune et la flore. On parle ici de distance sécuritaire de localisation des torchères, mais quelle est cette distance ? Cette distance devrait impérativement considérer les conditions météorologiques sur Anticosti avec les vents présents.
50	8ème par.	« Un camion-siphon est habituellement disponible sur le site où accessible rapidement pour récupérer les déversements. » Encore ici il y a une imprécision quant au délai minimal d'intervention de ce camion ou sa proximité minimale des sites en exploitation.
51	2ème par.	« L'acide chlorhydrique est potentiellement utilisé pour nettoyer le puits. Cet acide pourrait causer un nuage toxique en cas de déversement surtout s'il est utilisé à concentration élevée (>30%). Ce nuage toxique pourrait affecter les personnes présentes sur le site avec potentiels d'affecter leur santé. » On comprend le risque de ce nuage pour les humains mais qu'en est-il des risques pour la faune ?
59	1er par.	« La présente étude amène à constater que des dangers et risques d'incendie, d'éruption, d'émanation de substances inflammables ou toxiques, de déversement de substance inflammable ou toxique sont présents lors des phases exploratoires, de forage, de complétion, d' exploitation, l' entretien, le traitement des bruts volatils, l'entreposage et le transport des bruts.» Si on prend la peine de préciser cette situation c'est que ces risques d'incendies sont non négligeables. Pourquoi ce risque environnemental d'incendies semble avoir été peu pris en compte lors de l'évaluation des effets sur la faune et la flore ? Considérant les incendies naturels périodiques communs en forêt boréale est-ce que des mesures de protection des sites d'incendies externe sont également envisagées ?
64	encadré	« Il est suggéré que les avis des commissions d'enquête sur le Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec (Rapport 273) (BAPE 2011) et les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent (Rapport 309) (BAPE 2013) soient appliqués en les adaptant à l' industrie des hydrocarbures. » On ne peut être qu'en accord avec les mesures contenues dans ces documents, or cette recommandation d'adapter à L'industrie des hydrocarbures est floue et il n'ets pas clair de quelles adaptations on parle ici. N'étais-ce pas le rôle de ce document de proposer des mesures précises ?
75	3ème par.	« En dernier lieu, il est important de souligner que les réglementations québécoises ci-haut citées ne précisent pas les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risque technologique et de planification des mesures d'urgence. L'information demandée dans les lignes directrices du MDDELCC et dans l'arrêté ministériel du MERN laisse au demandeur de permis ou d'autorisation une latitude qui pourrait avoir des conséquences lors d'une urgence environnementale. (MDDELCC, 2015) » Effectivement cette situation est inquiétante, maintenant les recommandations du document actuel sont parfois tout aussi peu précises.

83	4ème par.	« Les paragraphes qui suivent dressent une liste d'éléments importants visés par la Directive 071 [en Alberta sur ce que devrait contenir le plan de mesure d'urgence] : Cette liste de 4 pages est très intéressante ! Il nous aurait semblé intéressant qu'on propose une liste équivalente sur ce que devrait contenir le plan de mesure d'urgence au Québec
91	1er par.	« Il est suggéré, à la **suite de l'étude du cadre légal sur les activités d'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre (conventionnelle et de schiste),** concernant l'examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur - milieu terrestre, dans le but de promouvoir la culture de sécurité telle qu'énoncée à la section 6 du présent rapport de : - Suivre les bonnes pratiques qui sont présentement appliquées par l'Office National de l'Énergie dans ses Exigences de dépôts relatives aux opérations de forage sur terre utilisant la fracturation hydraulique (ONÉ, 2015) » Cette recommandation n'est pas claire ici. Ces bonnes pratiques devraient s'appliquer pour les opérations de forage utilisant la fracturation hydraulique seulement ? Qui serait responsable de cette application ? De plus une seul recommandations sur les 25 dernières pages semble peu. Les
9. Évaluation de l'état de préparation, des capacités techniques et financières et de coordinations aux accidents et aux sinistres (de façon générale et propre à Anticosti)		
92	1er par.	« Pour effectuer cette évaluation, nous avons reçu les plans de mesures d'urgence des ministères, organismes et organisation suivants : - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Ministère des Transports du Québec - Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles - Ville de Gaspé - Municipalité de l'île d'Anticosti - Compagnie Petrolia pour le site Haldimand en Gaspésie - Compagnie Petrolia pour Anticosti » Ok mais qu'en est-il des mesures d'urgence à l'extérieur d'Anticosti et de la Gaspésie ?
92	2ème par.	« Nous avons aussi mené des entrevues téléphoniques, et avons rencontré directement certains des intervenants ci-haut mentionnés. Ces plans d'urgence étant de nature confidentielle, nous avons utilisé l'information pour développer des constats et avis sans commenter spécifiquement des points particuliers de ces documents. » La présence de commentaires spécifiques aurait été pourtant importante pour permettre de mieux comprendre les lacunes actuelles pour permettre de mieux les prendre en compte dans le futur.
95	2ème par.	« Il est suggéré que des équipements et du personnel formé soient localisés à distances stratégiques des centres d' exploration et d' exploitation des hydrocarbures pour permettre une intervention diligente sur le site. » Quel est cette distance stratégique minimale ? et quel est ce délai d'intervention visé.

95	7ème par.	« Il est suggéré que les sociétés détentrices de permis contribuent à un fonds destiné à couvrir les frais d'intervention sur des puits abandonnés ou des puits dont les coffrages se détérioreraient avec le temps avec fuites de pétrole ou de gaz. » Encore là on constate une imprécision sur la contribution visée.
96	3ème par.	« Dans le cas particulier de l'île d'Anticosti, il est suggéré qu'en cas de développement pétrolier et gazier, que les équipements d'intervention d'urgences et le personnel d'intervention d'urgence y soient disponible pour une intervention diligente sur le site lors d'une urgence. » Disponible où à quelle distance considérant que l'île fait plus de 200km de long et que les accès actuels par route de gravier peuvent être lents.

ANNEXE 34. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS02 : *Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures (incluant le rapport du Comité d'experts fédéral sur les risques liés aux navires-citernes)*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Innovation Maritime. 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures. Rapport produit dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Rapport réalisé pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Gouvernement du Québec.118 p. et 2 annexes.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GTVS02.

Page	Paragraphe	Commentaires
3. LE TRANSPORT MARITIME DES HYDROCARBURES		
24	Figure 1	Il aurait fallu que cette section soit augmentée à partir des informations de l'annexe 1 de la Convention MARPOL, notamment au niveau de la règle 26, mais aussi des règles précédentes no 18, 19, 23 et 25. Des illustrations des concepts véhiculés par chacun de ces articles seraient requises.
36	1er par.	« Pour les navires d'un État contractant transportant plus de 2 000 tonnes d'hydrocarbures en vrac comme cargaison, … » On parle des navires qui transportent plus de 2000 tonnes d'hydrocarbures en vrac comme cargaison. Par contre, dans ce rapport, on ne semble aucunement traiter **de tous les gros navires commerciaux** (porte-conteneurs, vraquiers, etc.) qui transportent plus de 2000 tonnes d'hydrocarbures dans leurs soutes à combustible et qui ne sont pas soumis aux mêmes normes de conception que celles pour les pétroliers. Le porte-conteneurs Rena a laissé s'échapper 1700 tonnes d'hydrocarbures à l'automne 2011 lorsqu'il s'est échoué au large de la Nouvelle-Zélande. Or, on parle d'un déversement majeur à partir de 700 tonnes déversées. À noter que les soutes de navires comme les Chinamax peuvent contenir jusqu'à 10000 tonnes d'hydrocarbures. Il faudrait donc aussi se préoccuper des risques de déversements des autres catégories de navires commerciaux. D'ailleurs, il aurait été souhaitable que les différents objectifs de la nouvelle Stratégie maritime du Québec, en termes notamment d'achalandage et de catégories de navires, soient présentés dans le présent rapport, ainsi qu'à l'intérieur des EES. En effet, les risques de déversement liés au transport maritime croissent avec l'augmentation du trafic, toutes catégories de navires confondues.
4. RAPPORTS SUR LE TRANSPORT MARITIME D'HYDROCARBURES AU CANADA		
45-46	Derniers de chaque page	Voir commentaires ci-après sur les plans d'intervention localisés (PIL)
5. INTERVENTIONS LORS DE DÉVERSEMENTS		
65	2ème et 3ème par.	« En 1995, la GCC a participé à l'établissement de la norme maximale d'intervention, soit la mobilisation complète du matériel et de l'équipe pour la récupération d'un déversement de 10 000 tonnes en moins de 72 heures. Encore aujourd'hui, les plus gros pétroliers fréquentant le Saint-Laurent ont une capacité d'environ 150 000 tonnes. La GCC a mentionné que les probabilités qu'un pétrolier de cette taille se brise complètement et déverse l'ensemble de sa cargaison en quelques jours tiendrait plus du

scénario impossible que faiblement probable. En effet, la GCC attire l'attention sur le fait qu'un pétrolier est protégé par une double coque et que la cale est subdivisée en compartiments qui ont une capacité d'environ 10 000 tonnes.

De plus, lors des rencontres avec les intervenants, la question portant sur la capacité à répondre à un déversement maritime d'hydrocarbures de plus de 10 000 tonnes a été abordée. Plusieurs ont répondu qu'il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où il n'existe pas de normes définies pour faire face à un tel déversement. Pour leur part, les représentants de la SIMEC ont mentionné qu'en guise de comparaison, pour répondre à la norme de déversements de 10 000 tonnes, la SIMEC doit avoir 70 000 pieds d'estacades et des écrémeurs d'une capacité de 400 t/jr. Or, la SIMEC possède plus de 200 000 pieds d'estacades et qu'à lui seul, le centre d'intervention de Québec possède une capacité d'écrémage dépassant 2 000 t/jr. Il en va de même pour le nombre d'embarcations disponibles ou pour tout autre type d'équipement nécessaire à l'intervention. Il a été mentionné lors des consultations qu'à titre de comparaison, la plateforme *Deepwater Horizon* rejetait environ 9 000 à 11 000 tonnes par jour de pétrole et c'est 1 000 000 de pieds d'estacades qui ont été déployées au plus fort des opérations. La SIMEC a également fait part que son système de gestion et d'opération est fait de telle sorte que l'obtention rapide de ressources supplémentaires ne ferait pas l'objet d'un enjeu au cas où elle atteindrait sa pleine capacité opérationnelle. »

L'information concernant la capacité des compartiments limitée à 10 000 tonnes est sérieusement mise en doute via la règle 26 de la Convention MARPOL. En effet, celle-ci établit la capacité maximale des citernes latérales et centrales des navires. Celles-ci sont de l'ordre de 22 500 à 30 000 m³ pour les citernes latérales, et de 50 000 m³ pour les centrales. Or, 50 000 m³ équivaut à près de 42 000 tonnes. La capacité des citernes latérales peut même être supérieure, si le navire est équipé de citernes à ballast. Il est fort probable que les navires circulant sur la « voie maritime » du Saint-Laurent en amont de l'écluse de Saint-Lambert dans le secteur de Montréal aient des compartiments (citernes) restreints à 10 000 tonnes en raison de la taille limitée des pétroliers qui peuvent y circuler (30000 tonnes dans les écluses et 60 000 tonnes sur les Grands Lacs). Par contre, dans la portion du fleuve en aval de cette écluse (appelée « voie navigable », c'est-à-dire où peuvent circuler des Aframax de 120 000 tonnes entre Montréal et Québec, et des Suezmax de 150 000 tonnes, la capacité de ces citernes est fort probablement supérieure à 10 000 tonnes puisque

1- aucune règle n'oblige les armateurs à acquérir et utiliser des navires plus compartimentés que ce qui est imposé par la règle 26 de l'annexe 1 de MARPOL et
2- l'ajout de cloisons supplémentaires représentent des coûts inutiles affectant directement la profitabilité des navires, tant au niveau de la construction que de l'opération.

En fait, la capacité exacte de chaque citerne est déterminée par la dimension et l'architecture de chaque navire, par les contraintes imposées par la réglementation quant à la conception du navire et de ses citernes ainsi que par les choix de l'armateur quant au seuil de rentabilité qu'il souhaite avoir pour les opérations de son navire. Voici la répartition typique des citernes dans un pétrolier de grande taille :

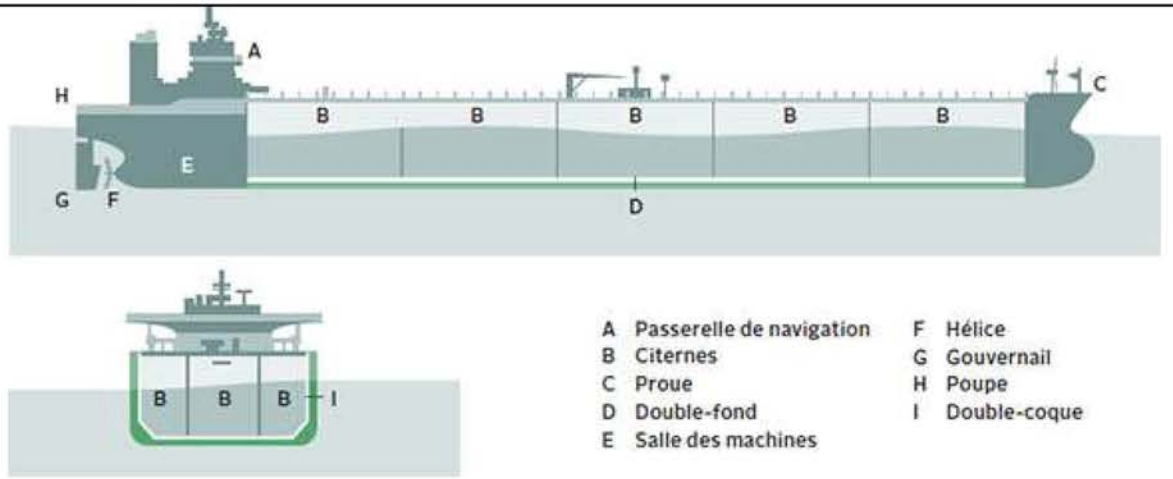

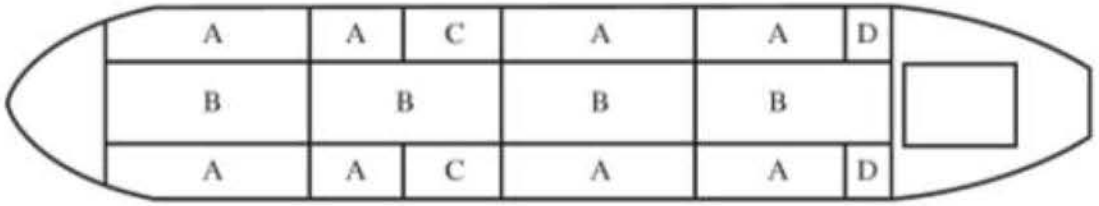

A – Citerne latérale
B – Citerne centrale
C – Citerne à ballast
D – Citerne de décantation (*slop tank*)

Il est à noter que TransCanada, pour son projet de terminal pétrolier à Cacouna, prévoyait un transbordement régulier du pétrole de son pipeline Énergie Est à bord des plus gros pétroliers de la catégorie Suezmax, c'est-à-dire d'une capacité de 200 000 TPL. Pour ce faire, cette compagnie envisageait la construction d'un quai en eau profonde, dont la profondeur serait de 20 m. Dans les faits, une telle profondeur pourrait même accommoder les tirants d'eau de certains pétroliers de la classe supérieure des VLCC (Very Large Crude Carrier; capacité de 200 000 à 350 000 TPL). Actuellement, de tels navires n'assurent le service qu'au port de St-John au Nouveau-Brunswick. Quoi qu'il en soit, bien que TransCanada ait annoncé son retrait du projet de Cacouna, il demeure toujours possible qu'elle puisse envisager, à partir d'un autre point de transbordement, le recours à des plus gros pétroliers que les Suezmax

		qui sillonnent actuellement le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec. Sur la base de ces informations, il est donc possible de penser que les citernes centrales de pétroliers Aframax sont en mesure d'afficher des capacités de plus de 10 000 tonnes alors que, tant les citernes centrales que latérales des Suezmax, présentent des capacités supérieures à ce volume. Des informations et des illustrations précises quant à l'architecture courante de ces navires empruntant le Saint-Laurent devraient être fournies à l'intérieur de ce rapport ainsi que dans celui des EES. Ainsi, le volume maximale « déversable » en cas d'avarie causée par, soit une collision ou un éperonnage par un autre navire ou encore un échouement avec déchirure de la coque sur un récif rocheux, peut donc être supérieur à 10 000 tonnes, malgré le fait qu'il n'existe aucune norme d'intervention au Canada en cas de déversement supérieur à cette limite, et également, malgré l'affirmation de Transports Canada à l'effet qu'il ne s'est produit aucun déversement de plus de 10 000m^3 dans le monde depuis les dix dernières années (https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu-4100.htm#abs). D'ailleurs, la probabilité d'un tel déversement plus important est évoquée par la simple existence de la règle 25 de l'annexe 1 de la Convention MARPOL. En effet, cette règle impose aux constructeurs des calculs de fuites hypothétiques pour la conception des citernes latérales et centrales des pétroliers. Elle exige même, dans les calculs imposés, de prendre en compte la possibilité que « quatre » citernes « centrales » puissent simultanément subir des avaries. Il appert donc que de sérieuses vérifications devraient être effectuées auprès des armateurs et constructeurs afin de mettre à jour le présent rapport ainsi que le contenu des EES, et de compléter les analyses effectuées quant aux risques de déversement sur la base de ces nouvelles informations. L'annexe 1 de la Convention MARPOL peut être consultée à l'adresse suivante : http://reglementation-polmer.chez-alice.fr/Textes/marpol/Annexe1_revisee.htm
66	3ème par.	« Transports Canada a débuté les démarches ce printemps en étudiant la méthodologie et les procédures à suivre pour l'établissement de ces plans d'intervention localisés. Le Saint-Laurent entre Montréal et l'Île d'Anticosti fait partie d'une des quatre régions canadiennes faisant l'objet d'une étude. À la fin de cet exercice, Transports Canada entend déposer en 2017 au Parlement une procédure établissant la méthodologie pour la mise sur pied de plans d'intervention localisée basés sur les risques. C'est à l'intérieur de cette mesure que l'implication municipale et provinciale est la plus importante et Transports Canada en saisit bien l'importance. » Les Plans d'intervention localisés (PIL), dont il est question ici, sont réalisés actuellement par Dillon Consulting selon un mandat accordé par Transports Canada. Accordé au printemps 2015, ce mandat a été octroyé suivant les directives du précédent gouvernement fédéral (conservateur), un gouvernement ayant généralement démontré peu de préoccupations environnementales, ni d'intérêt à consulter la population canadienne. Or, la population du Québec est en droit de se demander si le nouveau gouvernement fédéral (libéral) va réviser ces directives ? Est-ce que la population côtière et les intervenants liés au milieu maritime vont être consultés sur le contenu du PIL (Montréal-Île d'Anticosti) avant sa version finale pour mise en œuvre ?

(https://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/carte-securite_maritime.pdf)

En 2013, lors l'examen du régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par des navires conduit par un Comité d'experts, le gouvernement fédéral avait limité la consultation « publique » à des groupes préalablement ciblés, qui n'incluaient pas la population canadienne, ni aucune organisation se préoccupant de la santé environnementale des eaux navigables et des communautés riveraines (ex: Communautés métropolitaines, Union des municipalités du Québec, Fédération québécoise des municipalités, Ville de Montréal, Québec, Trois-Rivières, etc., Conférences régionales des élus, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Stratégies Saint-Laurent, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec, divers autres regroupements de pêcheurs, Regroupement des plaisanciers du Québec, etc.). Les organisations ciblées ont été invitées à produire des mémoires, sans possibilité réelle pour tout autre intervenant de faire de même, puisque les informations étaient timidement diffusées sur le site WEB de Transports Canada. Il va sans dire que cette forme de consultation n'a rien à voir avec une réelle consultation publique.

Pourtant, le Comité d'experts souligne clairement dans son rapport l'importance de l'implication du public et des organisations locales (https://www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf). Voici quelques extraits de ce rapport illustrant ce propos :

- « Nous espérons plutôt que le processus de planification plus rigoureux prévu dans ce modèle renforcera les liens entre les éléments publics et privés du régime et aidera à convaincre le public que le Canada a la capacité d'intervenir en cas de déversements d'hydrocarbures. » (PP 18-19)
- « Les organismes d'intervention devraient être obligés de diffuser les plans d'intervention par secteur et de mettre en œuvre un mécanisme permettant de recevoir les commentaires du public sur les plans. » (P. 23)
- « Recommandation # 8 : La Garde côtière canadienne devrait inviter les autres intervenants prenant part à la préparation et à l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures à participer au processus de planification. Les plans d'intervention par secteur devraient être diffusés. » (P. 23)
- « Dans le cadre de notre examen, Transports Canada a commandé une évaluation nationale des risques, qui nous a fourni un portrait à jour des secteurs de risque au Canada. Ce type d'information, s'il est communiqué au public, aidera à établir une compréhension objective de la portée des risques liés aux déversements par des navires auxquels fait face le Canada.
  En plus de l'intégration d'un nouveau niveau de transparence au régime, il est nécessaire de mobiliser les parties intéressées, notamment les municipalités, les collectivités locales et les organisations autochtones, dans la planification en cas de déversements. Bien que la planification et la préparation des activités en cas de déversements soient un domaine technique généralement pour les experts en la matière, il est possible d'entamer un dialogue entre les planificateurs et les personnes qui habitent ou travaillent dans les collectivités côtières, surtout si ces dernières peuvent apporter des connaissances locales uniques ou approfondies aux discussions. Notre vision de la planification d'intervention par secteur aiderait à combler cette lacune. » (P. 44)

		- Il est dans l'intérêt du public et **du gouvernement** qu'il y ait une compréhension claire de ces régimes importants pour instaurer et préserver la confiance du public relativement à la capacité de l'industrie et du gouvernement de gérer le transport sécuritaire des hydrocarbures à titre de cargaison ou de combustible. (P. 45) Il y aurait ainsi lieu dans le cadre des présentes EES de fournir de plus amples informations sur les travaux en cours au niveau des PIL, soit leurs objectifs, les produits attendus de ces travaux, les ministères et autres organisations déjà impliqués, le rôle de chacun de ceux-ci, etc. Il serait intéressant de connaître les composantes environnementales et sociales, de même que les paramètres pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ces PIL. Il serait également d'un grand intérêt de connaître la méthodologie de collecte et de traitements des intrants dans les bases de données géomatiques. Il s'agit fort probablement entièrement de données secondaires; des nouvelles données primaires de terrain étant coûteuses à obtenir. Par contre, ces données secondaires proviennent ou proviendraient de quelles sources ? De quelles bases de données ? Est-ce que les données régionales et locales provenant des MRC et municipalités, de comités ZIP et d'autres organisations non gouvernementales ont été ou vont être recueillies et prises en compte ? Est-ce qu'une cote de fiabilité a été attribuée à la géolocalisation de chaque donnée ? Il serait aussi d'un grand intérêt d'obtenir un état d'avancement des travaux et un calendrier des activités, incluant le plan prévu de consultation et d'implication de la population et des représentants de leurs organisations. Du côté fédéral, certaines informations sur ces PIL sont disponibles à l'adresse électronique suivante : http://www.ccg-gcc.gc.ca/systeme-securite-classe-mondiale-navires-citernes/accueil
10. EFFICACITÉ DU SYSTÈME – CONSTATS ET RECOMMANDATIONS		
109	1er par.	« Bien qu'il n'existe aucune norme pour les déversements maritimes d'hydrocarbures de plus de 10 000 tonnes, la structure de fonctionnement, les équipements disponibles, l'expertise en place et les ententes avec les partenaires de soutien de la SIMEC laissent croire qu'il pourrait être possible de faire face à des déversements plus importants que 10 000 tonnes. » Cette affirmation est sérieusement mise en doute. Ce n'est pas tout de le mentionner. Il faut également le démontrer hors de tout doute. À cet égard, le délai de mobilisation de 72 heures est également un problème important en cas de déversement majeur (700 t et plus). Par ailleurs, une telle affirmation paraît étrange lorsque l'on sait que la SIMEC indique elle-même que les possibilités de récupération sont seulement de l'ordre de 10 à 15 % du volume déversé, pouvant atteindre 20 % dans des conditions particulièrement favorables. La rapidité de mobilisation au lieu du déversement est un facteur faisant une énorme différence sur le taux effectif de récupération. http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/23/001-petrole-fleuve-deversement-quebec-canada.shtml
109	2ème par.	« Par contre, est-ce possible de faire face à un tel déversement en pleine période hivernale ou dans des conditions climatiques difficiles ? » Oui, il est possible qu'un tel événement puisse se produire dans de telles conditions ! Mais, à savoir si on pourrait y faire face ? Cela n'apparaît pas possible, même avec la meilleure des préparations. La meilleure intervention demeure la prévention.

109	2ème par.	« Est-ce que le délai d'intervention serait optimal sur l'ensemble du Saint-Laurent ? » On peut sérieusement se poser cette question. En fait, en plus des postes de Verchères, Québec et Sept-Îles ainsi que du centre d'expertise annoncé aux îles de la Madeleine, il faudrait des sous-postes d'intervention à New Richmond (pour être en mesure de réagir face aux transports prévus à Belledune, entre autres), un à Blanc-Sablon, un à Gaspé, un à Rimouski, et un autre à l'île d'Anticosti advenant que le potentiel pétrolier de l'ile devait être exploité.
109	2ème par.	« Est-ce que l'ensemble des zones sensibles bénéficierait d'une protection adéquate ? » La protection de certaines zones particulièrement sensibles pourrait devoir bénéficier de certaines mesures particulières d'intervention dont des ressources matérielles et humaines supplémentaires. Par exemple, près des herbiers littoraux les plus productifs comme à Sept-Îles, autour de la péninsule Manicouagan ou dans le secteur du marais de l'Isle Verte, il serait requis de pouvoir procéder rapidement à une coupe de la totalité des herbiers souillés afin d'éviter qu'ils ne meurent tous (faucardage). Il faut restreindre au maximum les superficies d'absorption des composants toxiques du pétrole par les tiges végétales afin de s'assurer du meilleur succès possible de reprise lors du printemps suivant. Sinon, on risque fortement une perte totale des végétaux ainsi que les autres impacts subséquents sur les plans fauniques et physiques (ex: érosion des plages et/ou des berges).
109	2ème par.	« L'ampleur probable du déversement est-elle de beaucoup supérieure à 10 000 tonnes ? » Même si le risque devait être très faible, un déversement pourrait assurément être d'une ampleur de beaucoup supérieure à 10 000 tonnes.
109	2ème par.	« Le déversement est-il instantané ou est-il réparti sur une période de temps ? Si oui, de combien de temps ? Si oui, de combien de temps ? » Ces deux questions sont très tributaires du type d'accidents qui surviendrait (ex: bris d'une citerne lors d'un échouement, pétrolier qui sombre avec des fissures ou encore éperonnage d'un pétrolier par un autre navire ?). À noter que le pétrolier Arrow qui s'est échoué sur un rocher, près de l'île Madame en Nouvelle-Écosse, lors d'une tempête maritime en février 1970, et qui a ensuite sombré au fond de la mer, a relargué du pétrole de ses citernes au cours des mois de septembre et octobre 2015. Plus de 4000 litres avaient été récupérés en date du 28 octobre et il en restait encore 16000 litres dans les citernes. Une quantité inconnue, mais jugée importante, de pétrole s'est dispersée dans la mer avant l'intervention. http://journalmetro.com/actualites/national/864753/fuite-de-petrole-operation-nettoyage-45-ans-apres/
109	4ème par.	« En combinant l'ensemble de ses équipements et de ses ressources, la SIMEC possède une capacité de récupération qui dépasse celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes. Mais sans critères de performance tels que la quantité totale d'hydrocarbures à récupérer, les délais de mobilisation, la vitesse de récupération journalière des hydrocarbures en mer et de décontamination du littoral, il n'est pas possible d'estimer avec assurance la capacité maximale d'intervention de la SIMEC et de ses partenaires. » Le contenu de ce paragraphe est entièrement vrai, mais, plus particulièrement encore, sa fin surlignée.

110	1er par.	« Dans ce contexte, la démarche de Transports Canada visant l'élaboration des Plans d'intervention localisée ainsi que la participation du gouvernement du Québec à ces travaux sont importantes afin de mettre en place des critères d'intervention adaptés aux différents générateurs de risque en lien avec les caractéristiques socio-environnementales des milieux concernés. » Pour être au fait des caractéristiques socio-environnementales des milieux "concernés", il faut une implication de cesdits milieux qui sont effectivement très concernés puisque ce sont eux qui subiront les impacts les plus directs d'un éventuel déversement. Il ne faut pas impliquer les communautés après coup, comme ce fut le cas aux Îles de la Madeleine suite au naufrage de l'Irving Whale. Ce dossier qui date également de l'année 1970 n'est toujours pas entièrement réglé, 45 ans plus tard. Ainsi, le travail sur les PIL doit faire l'objet d'une implication transparente des intervenants du milieu, et non uniquement ciblée sur quelques intervenants présélectionnés.
RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LE RÉGIME CANADIEN EN CAS DE DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES (NAVIRES)		
1 à 74	Général	Compte tenu du sujet de la présente étude sectorielle, il a été estimé qu'une revue rapide des commentaires suscités par le contenu du rapport du Comité d'experts concernant l'examen du régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements issus des navires, s'avérerait assurément pertinent dans le contexte précis des EES en cours. Ceux-ci sont formulés de façon à se rapporter au cas précis du Québec et de son fleuve. On peut consulter ce rapport à l'adresse suivante : https://www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf
16	8ème par.	« Ces normes de planification sèment la confusion et font en sorte que de nombreux Canadiens ne sont pas convaincus que les organismes d'intervention ont la capacité d'intervenir à la suite d'un déversement d'hydrocarbures supérieur à 10 000 tonnes causé par un navire. Comme Transports Canada ne réglemente pas la capacité des organismes d'intervention dans le cas des déversements de plus de 10 000 tonnes, il n'y a aucun moyen de savoir si ces organismes sont préparés à intervenir en cas de déversements importants. » Ce passage est tout à fait vrai ! Bien que, dans le présent rapport sectoriel, on semble suggérer que la capacité d'intervention de la SIMEC est supérieure à la norme de 10000 tonnes, il est légitime pour la population du Québec de se demander si cette capacité est suffisante face au pire scénario possible de catastrophe. Aucun rapport des présentes EES ne l'a démontré. Aussi, la population, dont les communautés riveraines, sont en droit de ne pas se sentir rassurées actuellement.
17		**« RECOMMANDATION 1 : Transports Canada devrait exiger que les organismes d'intervention concluent les ententes relatives aux ressources additionnelles et les accords d'aide mutuelle nécessaires pour être en mesure de parer au pire scénario dans leur secteur d'intervention. »** Avec quelles organisations la SIMEC devrait-elle conclure ces ententes et ces accords ? Au Québec, est-ce que cela pourrait comprendre les bénévoles des Comités ZIP régionaux, ceux des Conseils régionaux de l'Environnement, ceux d'autres organismes locaux, régionaux ou nationaux tels que le ROMM, le GREMM, la Fondation Les Oiseleurs, etc. ?
17		« **Pire scénario :** Déversement de tout le contenu d'hydrocarbures et de combustible de soute d'un navire-citerne ou, dans le cas

		d'un navire autre qu'un navire-citerne, déversement de tout le contenu de combustible de soute du navire. » Il s'agit d'une définition générale du pire scénario. Un "pire scénario" précis serait plutôt la collision entre un pétrolier Suezmax de 150000 TPL (voire même 200000 TPL) et un autre navire, qui pourrait aussi être un pétrolier, et ce, à un endroit où cet événement pourrait entraîner le maximum possible de dégâts soit sur le plan humain (ex : en face de Québec) ou sur le plan environnemental (ex : dans l'estuaire, entre Rivière-du-Loup et Tadoussac ou dans le lac Saint-Pierre).
20		**« RECOMMANDATION 5 : En suivant une méthode logique, Transports Canada devrait effectuer une évaluation régionale des risques pour chaque secteur d'intervention et diffuser les résultats. »** Le ministère devrait voir à ce que le travail réalisé actuellement sur les Plans d'intervention localisés (PIL) soit soumis à une vaste consultation auprès des intervenants « concernés » aussitôt que possible avant leur production en version finale. Par la suite, il devrait également voir à la mise à jour régulière de ces PIL et à la publication de leurs résultats.
21	3ème par.	« Le processus de planification doit tenir compte des éléments suivants : l'établissement de scénarios de déversements probables aux fins de planification d'après les résultats de l'évaluation régionale des risques;… » Les "Worst cases scenarios" devraient être établis en collaboration avec des organisations civiles régionales, soit celles qui sont les plus susceptibles de subir les conséquences de leur avènement.
21		**« RECOMMANDATION 6 : Transports Canada, en collaboration avec la Garde côtière canadienne, Environnement Canada et les organismes d'intervention, devrait élaborer un processus normalisé pour la planification d'intervention par secteur axée sur les risques. »** Au-delà du processus normalisé national, les intervenants directement concernés de chaque secteur devraient également être impliqués dans l'élaboration du processus spécifique à leur secteur.
22		**« RECOMMANDATION 7 : La Garde côtière canadienne devrait diriger le processus de planification d'intervention par secteur de chaque secteur d'intervention, en collaboration avec Transports Canada, Environnement Canada et les organismes d'intervention exerçant leurs activités dans ces secteurs. »** Il faudrait voir, si dans les collaborateurs, les ministères provinciaux ainsi que les organisations civiles régionales peuvent aussi être impliqués. Un organigramme illustrant l'intégration de tous les partenaires devrait être présenté.
23	1er par.	« Les organismes d'intervention devraient être obligés de diffuser les plans d'intervention par secteur et de mettre en œuvre un mécanisme permettant de recevoir les commentaires du public sur les plans. » Cela est très important et doit être mis en place rapidement au niveau de l'élaboration des plans d'intervention localisés. Un plan de communication et d'implication du public devrait être produit, diffusé et mis en œuvre.
23		**« RECOMMANDATION 9 : La Garde côtière canadienne devrait veiller à ce que les plans d'intervention par secteur indiquent la capacité locale (p. ex., équipement, personnel, systèmes de gestion) nécessaire pour intervenir à la suite de tous les scénarios de déversements probables dans le secteur d'intervention. Les plans devraient aussi comprendre**

		l'ensemble des ententes relatives aux ressources additionnelles et des accords d'aide mutuelle des organismes d'intervention nécessaires pour intervenir à la suite du pire scénario. » Les plans devraient permettre la conclusion d'ententes et d'accords pour l'implication de toutes les organisations susceptibles de mobiliser des ressources bénévoles compétentes. Sans une participation active de ces organisations à l'élaboration des PLI, leur entière et efficiente collaboration ne pourrait être garantie au moment d'un accident majeur.
26		**« RECOMMANDATION 12 : Transports Canada devrait obtenir des moyens de surveillance et d'application de la loi supplémentaires afin d'assurer que les organismes d'intervention respectent les exigences décrites dans leurs plans d'intervention par secteur. »** Ce n'est pas tant les organismes d'intervention qu'il faut surveiller de près. Ces derniers ont une très bonne réputation à laquelle ils tiennent avec raison. La surveillance devrait ainsi être plus dirigée vers les navires et les équipements maritimes.
28	5ème par.	« Les inspections constituent l'un des outils les plus importants pour encourager et vérifier la conformité au Régime. Pendant nos consultations, nous avons relevé une préoccupation générale quant au fait que les bureaux régionaux de Transports Canada n'ont pas la capacité d'inspection nécessaire pour surveiller de façon adéquate toutes les installations de manutention des hydrocarbures visées par le Régime. La hausse du nombre d'installations de manutention des hydrocarbures a dépassé la capacité du Ministère à assurer une surveillance adéquate de certaines de ces entités réglementées. Même si Transports Canada s'est engagé à inspecter les navires-citernes chaque année, nous croyons qu'il devrait accorder plus d'attention à la surveillance des installations de manutention des hydrocarbures. Cela fournirait une garantie supplémentaire que des mesures d'atténuation et de préparation sont en place. » Le libellé de ces passages surlignés indique clairement que les procédures du gouvernement fédéral présentent d'importantes lacunes quant à la sécurité des navires-citernes et des installations de manutention des hydrocarbures.
30	1er par.	« …, une analyse des avantages environnementaux importants doit être effectuée afin de comparer les répercussions d'un déversement sur l'environnement en fonction de la technique d'intervention utilisée. » En effet, une telle analyse doit être effectuée afin de déterminer quels sont les impacts potentiels des techniques par brûlage et, avec des dispersants chimiques, par rapport aux autres techniques. Une avenue à explorer pourrait être de développer et utiliser un produit chimique peu dommageable pour l'environnement qui pourrait fragmenter les nappes de pétrole afin d'accélérer leurs biodégradations.
40		« À l'heure actuelle, on craint que les activités des organismes d'intervention en dehors de la portée du régime de pollution provenant de navires pourraient avoir des répercussions négatives sur leur préparation et leur capacité à intervenir en cas de déversement provenant de navires ou de déversement provenant d'une installation de manutention d'hydrocarbures pendant les opérations de chargement ou de déchargement, si un tel incident se produisait en même temps qu'un déversement ne provenant pas d'un navire. Les organismes d'intervention relèvent des armateurs et des propriétaires d'installations de manutention d'hydrocarbures avec

		qui ils ont conclu une entente en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.* » Il s'agit d'un questionnement légitime et important qui peut effectivement mettre en cause la capacité d'intervention globale de la SIMEC. Par contre, à partir du moment où un organisme d'intervention comme la SIMEC peut facturer ses services à des tiers, il devrait être en mesure de s'équiper en surplus pour pallier à toute situation. Sa capacité d'intervention devrait être adaptée en conséquence de telles éventualités. Par ailleurs, les tiers devraient pouvoir se regrouper et ensuite faire partie d'un consortium avec les armateurs et propriétaires d'installations de manutention d'hydrocarbures, afin de pouvoir bénéficier des services rapides d'intervention au même titre que ceux déjà liés à la SIMEC.
41	1er par.	« Environnement Canada et Pêches et Océans Canada ont un large éventail de capacités et de compétences scientifiques qui peuvent être utilisées pour réaliser une intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires. » Ils avaient ce large éventail, il y a plusieurs années, mais ils en avaient perdu passablement sous le gouvernement fédéral précédent. Est-ce que le nouveau gouvernement a un plan de récupération et de redressement des ressources scientifiques ?
42	1er par.	« À l'heure actuelle, en cas d'urgence environnementale importante, le Centre national des urgences environnementales d'Environnement Canada à Montréal préside une Table scientifique relative aux urgences environnementales, qui a remplacé les anciennes équipes régionales sur les urgences environnementales qui existaient auparavant dans chacune des régions. » Les ressources d'urgences environnementales ont subi d'importantes coupes sous le gouvernement fédéral précédent. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'est-il prévu ?
44	2ème par.	« Certains Canadiens doutent de la capacité du pays à prévenir les déversements d'hydrocarbures, à s'y préparer et à y intervenir en raison du manque de renseignements leur étant transmis. » Ces canadiens doutent avec raison. De toute manière, la recommandation de réalisation des PIL par le Comité d'Experts est un aveu, sinon de l'incapacité d'intervention, du moins de l'absence de certitudes quant à la suffisance de la capacité actuelle.
44	2ème par.	« Nombreux sont ceux qui ne comprennent pas les programmes de prévention, de préparation et d'intervention en cas de déversements par des navires déjà en place, et sous-estiment alors la capacité du pays à gérer ces risques. » Dans la mesure où le Comité d'experts n'est pas capable de statuer sur la suffisance de la capacité actuelle d'intervention, il s'avère impossible d'affirmer que les citoyens canadiens **sous-estiment** cette même capacité.
44	4ème par.	« Contrairement à l'opinion publique, de nombreux intervenants à qui nous avons parlé, à l'échelle nationale et internationale, considère le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires comme étant complet et efficace. » Le **contenu du Régime** semble en effet complet et empreint d'efficacité. Par contre, bien que le discours paraisse relativement bon, les moyens d'action sur le terrain n'y sont vraisemblablement pas. On note une insuffisance notable des ressources matérielles, techniques et humaines. Aussi, on a beau avoir les meilleurs documents de

	planification, si le concret sur le terrain n'est pas à la hauteur de ces écrits, alors ...
46	**« RECOMMANDATION 37 : Le gouvernement devrait démanteler les conseils consultatifs régionaux. »** Au lieu de les démanteler, il faudrait probablement plus redéfinir le mandat de ces conseils régionaux et peut-être la représentation de leurs membres, de même que le mode de nomination. Cette organisation spécialisée est l'organisme le plus près des citoyens des régions concernées.
50	**« RECOMMANDATION 41 : Environnement Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada, devrait recueillir et compiler les renseignements sur les milieux sensibles pour chaque secteur d'intervention et les rendre accessibles au public. »** Au Québec, il y a déjà l'Observatoire Global du Saint-Laurent (OGSL; http://ogsl.ca/fr/) qui regroupe toutes ces informations, et qui devrait davantage être encouragé à poursuivre dans le même sens. Il s'agit d'une organisation qui compte déjà Environnement Canada ainsi que Pêches et Océans Canada comme partenaires. Plusieurs de leurs bases de données pourraient s'avérer utiles dans la production du PIL Montréal-Anticosti. Or, il semble qu'en date du début du mois de novembre 2015, il n'avait pas encore été contacté par un intervenant associé à ce projet.

ANNEXE 35. Commentaires concernant le contenu de l'étude GTVS02-B : *Analyse comparative des législations encadrant la Prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin (incluant le Projet de Loi 49)*

Rapport analysé par Mario Heppell

Référence complète du rapport analysé : Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement (CRCDE). 2015. Analyse comparative des législations encadrant la Prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur – Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin (GTSV02). Rapport réalisé pour le gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. Faculté de droit, Université Laval. ix + 50 p. + annexes.

Tableau des commentaires spécifiques pour l'étude GTVS02-B.

Page	Paragraphe	Commentaires
1. LES JURIDICTIONS ÉTUDIÉES ET LEUR CONTEXTE		
6	2ème par.	« De plus, dans les mois qui ont suivi l'accident, le *Mineral Management Services*, organisme fédéral qui était chargé de conclure des baux d'exploration et d'exploitation des ressources en hydrocarbures du sous-sol marin, d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection de l'environnement, et de faire la collecte des redevances tirées de l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin10, a vu ses tâches être redistribuées respectivement au *Bureau of Ocean Energy Management* (évaluation, planification et octroi des droits d'exploration et d'exploitation), au *Bureau of Safety and Environmental Enforcement* (mise en œuvre de la règlementation en matière de sécurité et de la protection de l'environnement) et à l'*Office of Natural Ressource Revenue* (collecte des revenus). » Seule l'expérimentation de la nouvelle structure séparée des services au cours des prochaines années permettra de vérifier si cette mesure aura éliminé toutes les possibles situations de conflits d'intérêt, de corruption et de collusion qui sont aptes à engendrer des désastres comme celui de Deepwater Horizon. Il apparaît clairement que le mélange des pouvoirs commerciaux et gouvernementaux ont conduit à permettre à la fuite de pétrole de perdurer durant des mois avant que le puits ne soit finalement fermé complètement, comme cela aurait pu se faire dès les premières semaines. Les intérêts non pas économiques, mais financiers, ont primé sur les intérêts sociaux et environnementaux de la région du Golfe du Mexique. Toutes les administrations gouvernementales mondiales devraient en tirer de sérieuses leçons. D'autant plus, que cela n'a pas empêché l'entreprise fautive de déclarer d'énormes profits durant ses semestres financiers subséquents, malgré le désastre occasionné. Elle ne semble pas réellement en avoir souffert, même si les actionnaires ont peut-être pu être malheureux d'avoir reçu moins de dividendes par action, si c'est le cas.
9	3ème point de forme	« Cette convention prévoit l'obligation pour l'exploitant d'une plateforme extracôtière de préparer et de tenir à jour un plan d'urgence visant à répondre à tout incident susceptible de contaminer l'environnement. » Il y aurait lieu de compléter cette section avec une vérification dans la législation internationale, à savoir s'il existe aussi des obligations comme les suivantes : Est-ce que toutes les fuites accidentelles impliquent une obligation de

		divulgation publique comprenant certains paramètres précis sur la nature de l'accident, le volume déversé, les mesures appliquées, une estimation du succès d'intervention, les mesures correctrices pour éviter que cela ne se reproduise, le cas échéant, etc. ? Est-ce qu'un rapport annuel des incidents de déversement par plateforme ou groupe de plateformes est diffusé publiquement ? Est-ce qu'un comité de suivi comprenant des membres de la société civile existe ? Si oui, a-t-il des pouvoirs de recommandations ?
12	1er par.	« À la suite de cette démarche, l'ONÉ a produit un document sur les *Exigences de dépôt relatives aux forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, dans lequel l'organisme de régulation explique comment les normes existantes répondent aux préoccupations exprimées lors des consultations. » Il aurait été intéressant d'avoir ici un résumé de ces préoccupations exprimées et de la manière dont les normes répondent à ces préoccupations. Par ailleurs, était-ce des consultations ciblées sur certains organismes et spécialistes présélectionnés ou si la consultation était largement accessible ?
13	2ème par.	« La commission d'enquête, mandatée pour faire la lumière sur les causes de l'accident, a souligné, dans son rapport rendu public en 1984, la nécessité de renforcer les normes, les pratiques et la formation en matière de sécurité des travailleurs, ainsi que d'assurer un meilleur contrôle de ces activités de la part des autorités publiques. » Au lieu d'uniquement mentionner la recommandation de la Commission, il aurait été intéressant que les actions de renforcement effectivement prises soient inscrites dans le présent rapport. Il y a souvent de grandes différences entre les recommandations et les actions réellement mises en œuvre.
13	3ème par.	« Par ailleurs, suite à l'accident de *Deepwater Horizon*, l'OCTNLHE a mis en place des mesures de surveillance spéciales pour le programme de forage dans le bassin *Orphan* de la compagnie Chevron, seul projet de forage en cours au Canada au moment de l'accident de *Deepwater Horizon*. » Est-ce que ces mesures ont satisfait les organisations de la société civile ? Est-ce qu'elles ont été consultées ?
14	1er par.	« Le rapport conclut que cette juridiction propose des normes solides et complètes pour assurer la prévention des accidents dans le cadre des opérations de forage en milieu marin. » Les commentaires précédents sur la divulgation obligatoire des déversements accidentels sont aussi valables ici. Par ailleurs, il est notoire que bien des rapports de suivi et d'étude ne sont pas publics, et ce sans raison adéquate. Ce manque de transparence suscite avec raison de la méfiance auprès du public. Les pétrolières devraient être encouragées à agir en tant que "bon citoyen corporatif", ce qui n'est manifestement pas le cas. La collectivité québécoise est en droit de demander à que cette situation soit nettement différente au Québec. Il y va de la protection du public.
15	2ème point de forme	Parmi les accidents les plus marquants, nous retenons : o L'accident de *Ocean Ranger,* en 1982, a remis en question les pratiques à Terre- Neuve-et-Labrador et auprès de l'ONÉ; o L'accident de *Piper Alpha*, en 1988, a remis en question les pratiques au Royaume-Uni; o L'accident de *DeepWater Horizon*, en 2010, a causé une remise en question de l'encadrement législatif aux États-Unis.

		Étant donné l'importance du potentiel gazier au Québec, pourquoi ne pas avoir documenté aussi les accidents des plateformes gazières Uniacke G-72 au large de la Nouvelle-Écosse en février 1984 ainsi que Elgin en Mer du Nord en mars 2012 ? Ces deux exemples auraient été tout à fait à propos.
15	3ème point de forme	À la lumière de l'accident de *Deepwater Horizon*, le Canada (Arctique et Terre-Neuve-et- Labrador) et le Royaume-Uni ont examiné leur cadre règlementaire et ils ont conclu que leur réglementation était plus adéquate et sécuritaire que celle en vigueur aux États-Unis au moment de l'accident. Par contre, il aurait été bienvenu de spécifier aussi qu'elle n'était néanmoins **pas suffisante**.
2. LE GOLFE DU SAINT-LAURENT (QUÉBEC)		
17	1er par.	« Des lois « miroirs » nécessaires à la mise en œuvre de cet accord ont été déposées, en 2015, devant la Chambre des communes et l'Assemblée nationale du Québec. Au moment d'écrire ces lignes, aucun de ces projets de loi n'était adopté. » Il aurait été intéressant de présenter les prochaines étapes ainsi que le calendrier des travaux concernant ces lois miroirs. Le **projet de loi 49** est disponible à l'adresse suivante : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-49-41-1.html Pour les besoins des présentes évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, les commentaires de l'ABQ sur ce projet de Loi sont inscrits dans la dernière partie du présent tableau.
18	1er et 2ème par.	« Il faut noter qu'après la découverte d'un gisement exploitable, un office conjoint et indépendant sera créé (un office Canada-Québec sur les hydrocarbures extracôtiers). […] Cette loi reprend plusieurs éléments contenus dans l'accord Terre-Neuve-et-Labrador – Canada, et dans la législation fédérale applicable à l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. En effet, comme dans l'accord Terre-Neuve-et-Labrador – Canada, le PL 49 précise que le Québec est le principal bénéficiaire des ressources du sous-sol du golfe du Saint-Laurent. Toutefois, le PL 49 ne crée pas de nouvel organisme, comme l'OCTNHE de Terre-Neuve-et-Labrador. » Ce passage du rapport n'est pas clair. Qu'en est-il réellement ? Office ou pas Office ?
19	Dernier point de forme	En suivant l'expérience de Terre-Neuve-et-Labrador, l'encadrement législatif des activités d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin sous la juridiction du Québec s'inspirera vraisemblablement des normes fédérales édictées en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. Cela ne veut pas dire que dans un contexte québécois, il n'y aurait pas de sérieuses améliorations à y apporter. N'oublions pas que le Golfe est une petite mer intérieure où un accident pourrait y avoir des conséquences nettement plus importantes que dans l'Atlantique, au large de Terre-Neuve. D'ailleurs, malgré leur intérêt pour la structure géologique Old Harry, on peut se demander si le cadre légal, réglementaire et normatif des opérations de l'Office Canada-Terre-Neuve est adéquat pour son application du côté du Golfe Saint-Laurent.
3. APPROCHES RÈGLEMENTAIRES ET ORGANISMES DE RÉGULATION		
20	Section	**3.1. Les approches règlementaires : par objectifs et normative**

		Suite à la lecture de cette section, on s'aperçoit qu'il manque un pan important du discours à savoir celui du contrôle du respect des normes et de l'atteinte des objectifs. De plus, on mentionne que les exploitants doivent démontrer que leurs opérations se feront de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Or, il aurait été requis d'aller plus loin dans la description de ce qui doit être fait concrètement afin de s'assurer de cette sécurité et de ce respect. Ainsi, est-ce que les exploitants sont tenus de présenter un Plan de sécurité, de prévention et d'intervention en cas d'accidents ? Est-ce que ce Plan doit être approuvé par les autorités avant sa mise en œuvre ? Si oui, quels sont les critères d'évaluation et d'approbation du Plan ? De quelle façon s'assure-t-on de la mise en œuvre adéquate du contenu du plan, dont de la présence de tous les équipements de prévention et d'intervention, de la quantité requise des ressources techniques, matérielles et humaines ainsi que de la formation adéquate du personnel devant être présent à tout moment sur le lieu d'activités d'exploration ou d'exploitation ? Est-ce que des audits réguliers sont prévus au niveau de l'équipement et du personnel ? Est-ce que des exercices d'alertes sont imposés ? Est-ce que des inspections peuvent être réalisées à l'improviste ? À l'heure des coupures générales dans le personnel de surveillance et de contrôle à Pêches et Océans Canada, à Environnement Canada, à la Garde côtière canadienne, au MDDELCC et au MFFP, de quelles manières peut-on rassurer les intervenants économiques et sociaux, de même que la population du Québec de manière à ce qu'ils puissent se sentir en sécurité compte tenu des impacts énormes qui pourraient être liés à un déversement majeur ? Il ne suffit pas de dire que la SIMEC possède toute l'expertise et les ressources nécessaires sur les plans technique, matériel et humain. Encore faudrait-il le démontrer hors de tout doute. Ainsi, on constate que cette section de ce rapport sectoriel n'aborde aucunement les aspects d'approbation, de surveillance et de contrôle en matière de prévention de l'occurrence d'éventuels accidents. Enfin, il importerait aussi de développer autour du sujet des rapports d'accidents pour chaque événement, de l'obligation de procéder (si requis) à l'application de mesures correctrices, de la vérification de la mise en œuvre de ces mesures, du bilan annuel des interventions à diffuser publiquement, etc.
4. MESURES DE PRÉVENTION, D'INTERVENTION ET DE COUVERTURE DE RISQUES EN CAS D'ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS		
25	2ème par.	« L'encadrement législatif des juridictions étudiées exige que l'opérateur d'une plateforme extracôtière fasse approuver par les autorités publiques un système de gestion de l'installation et des opérations d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Le système doit respecter les exigences du régulateur en matière de santé, de sécurité, et de protection de l'environnement. Il comprend plusieurs éléments encadrant la prévention des accidents, dont des plans d'urgence, des plans de protection de l'environnement, des mesures de contrôle des opérations et des mesures de santé et sécurité au travail. » Il serait pertinent d'intégrer aux présentes EES, un Système de gestion **"Type"** afin que les gens puissent se faire une idée du niveau de sécurité et de protection que cet outil pourrait leur procurer ainsi qu'à l'environnement.
25-26	4ème par.	« Toutes les juridictions étudiées prévoient des normes particulières en matière de santé et de sécurité des travailleurs applicables aux plateformes extracôtières. Au Canada, c'est le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz),* adopté en vertu du *Code canadien du travail*, qui prévoit les normes applicables sur les plateformes extracôtières. Une version équivalente de ce règlement a été adoptée par Terre-Neuve-et-Labrador. »

		Lors de l'accident de Deepwater Horizon, certains détecteurs (tels que ceux pour le monoxyde de carbone) avaient été coupés en raison de leur trop grande sensibilité "perçue" qui aurait fait en sorte que les travailleurs étaient trop souvent réveillés durant leur quart de repos. Or, si des détecteurs sont installés, c'est pour la sécurité du personnel et la prévention d'accident. De telles situations ne peuvent être acceptées sans l'application rapide de mesures correctrices.
26	2ème par.	« Aux États-Unis, le système de gestion de chaque installation doit faire l'objet d'un audit indépendant dans les deux premières années de l'implantation du programme, et par la suite, à tous les trois ans. Au Royaume-Uni, un examen approfondi du *Safety Case* doit être réalisé tous les cinq ans ou lorsque requis par le régulateur. » Il serait pertinent d'indiquer ce que comprends ces audits ? Quelle est leur portée ? Est-ce que cette fréquence est réellement jugée suffisante ? Le dernier bout de cet extrait est requis afin de permettre des inspections à l'improviste.
26	3ème par.	« L'encadrement législatif canadien (Arctique et Terre-Neuve) ne prévoit pas de révision périodique du plan de gestion d'une installation. Toutefois, il exige que l'exploitant transmette chaque année à l'ONÉ un rapport sur la sécurité, qui comprend un résumé de tous les incidents survenus sur la plateforme au cours de la dernière année, ainsi qu'un rapport sur les conditions environnementales, qui comprend « un résumé des situations afférentes à la protection de l'environnement, y compris des données sommaires sur les déversements et les rejets survenus ». » Tout cela est nettement insuffisant et laissé beaucoup trop à la discrétion de l'exploitant. Et cela ne prescrit en rien ce qui serait requis de rendre public et dans quel délai. La protection du secret industriel ne devrait pas pouvoir être invoquée facilement et sur trop de sujets. En fait, les informations faisant partie d'office du secret industriel devraient être clairement identifiées et avoir fait l'objet d'un consensus auprès des intervenants concernés.
27	1er par.	« Des vérifications périodiques de la part des autorités de certification doivent être effectuées et toute modification à l'installation ou autre utilisation que celle prévue doit faire l'objet d'une autorisation. » Les rapports de vérification de ces autorités devraient être fournis à un comité de suivi régional, tel que le comité aviseur proposé à la recommandation # 2 de l'ÉES2. Même chose pour toute documentation concernant les modifications d'installation ou d'usage des plateformes.
27	2ème par.	Il importe également de souligner qu'au Canada (Arctique et Terre-Neuve-et-Labrador), le cadre règlementaire prévoit la nomination d'un délégué à la sécurité, qui a pour rôle d'assurer le respect de la règlementation en matière de santé et de sécurité. Il faudrait également un délégué à l'environnement compétent eu égard aux questions d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Trop souvent les spécialistes en "santé et sécurité" des organisations privées n'ont pas de compétence suffisante en environnement, c'est-à-dire au niveau des interactions des hydrocarbures avec les composantes biologiques et humaines du milieu. Un diplôme ou un titre en « Santé, Sécurité et Environnement » n'est pas un gage de compétence en regard de ces aspects. Or, ce sont ces derniers qui seront directement impactés advenant un déversement d'importance.
27-28	Dernière ligne	« Aux États-Unis, les exploitants doivent préparer et faire approuver, conjointement avec le plan d'exploration, un plan d'urgence pour les déversements accidentels (*Oil Spill Response Plan*). »

		Celui-ci n'a manifestement pas fonctionné dans le cas de Deepwater Horizon. Il y avait trop d'intérêts privés qui empêchaient une intervention rapide de colmatage de la fuite. On a tenté en vain d'installer un dispositif de récupération du pétrole qui fuyait en pensant pouvoir encore rentabiliser l'investissement sur ce puits alors qu'il était manifestement une perte totale. Un tel acharnement au nom d'intérêts financiers et économiques ne devrait jamais être permis au détriment des environnements naturels, sociaux et économiques de la région affectée.
30	2ème par.	« Quant à la capacité de réponse à un déversement d'hydrocarbures causé par une plateforme extracôtière, le cadre règlementaire diffère d'une juridiction à l'autre. La règlementation canadienne (Arctique et Terre-Neuve-et-Labrador) n'énonce pas de norme précise à ce sujet. Il est plutôt prévu que l'exploitant doit avoir suffisamment de produits de confinement de rejets pour répondre aux besoins dans des conditions normales et dans toute autre situation d'urgence normalement prévisible. C'est l'ONÉ ou l'Office Canada—Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, le cas échéant, qui évalue si la capacité de réponse à un déversement de l'exploitant est suffisante. » Ce paragraphe ne contient rien de rassurant ! On laisse aux exploitants la liberté de déterminer ce qu'ils jugent "suffisant" comme ressources techniques et matérielles d'intervention et, on dit que l'ONÉ évalue si cette capacité est suffisante sans préciser les critères d'évaluation. Les intervenants régionaux et la population aurait raison de ressentir un manque d'informations qui leur permettrait de se sentir réellement en sécurité et dans un environnement protégé.
30	3ème par.	« Dans son rapport, Innovation maritime souligne que la capacité d'intervention de la SIMEC en cas de déversement d'hydrocarbures causé par un navire dans l'est du Canada (Grands Lacs, Saint-Laurent et océan Atlantique), est de l'ordre de 10 000 tonnes dans un délai de 72 heures, en combinant la force opérationnelle de chacun des centres situés dans l'est du Canada. Cette capacité d'intervention, prescrite par la règlementation afférente à la *Loi sur la marine marchande,* correspond à une des subdivisions de la cale d'un navire pétrolier. » Voir les commentaires spécifiquement émis sur le rapport GTVS02.
32	2ème par.	« Au Canada (Arctique et Terre-Neuve-et-Labrador), tout déversement doit immédiatement être signalé à l'ONÉ ou à l'OCTNLHE, par l'entremise du délégué à l'exploitation, et l'exploitant doit effectuer une enquête interne sur cet incident. Le PL 49 prévoit des exigences similaires. Enfin, au Canada (Arctique et Terre-Neuve-et-Labrador), les accidents qui ont été évités (*nearmiss*) doivent également faire l'objet d'une déclaration d'accident auprès des autorités publiques responsables. » Pour les "nearmiss", c'est intéressant ! Par contre, dans le cadre des présentes EES, il faudrait plus d'informations sur la proposition gouvernementale de notification des accidents. On n'indique rien de précis.
39	2ème et 3ème par.	« Dans son rapport, Innovation maritime souligne les différentes améliorations en matière de sécurité qui ont été apportées ou qui sont en cours dans le secteur du transport maritime à la suite du rapport déposé par le Comité d'examen sur la sécurité des navires-citernes. Il souligne en particulier l'amélioration de la chaîne de communication avec les intervenants provinciaux et municipaux et l'adoption de plans d'intervention localisés. Ces améliorations gagneraient à s'appliquer également aux plateformes extracôtières. Innovation maritime note que la préparation d'intervention, en cas de déversement dans l'est du Canada, devrait mieux tenir

		compte des particularités de la région, et que les responsables municipaux et les autorités provinciales devraient participer davantage à la préparation des plans d'urgence. » Certains plans d'intervention localisés (PIL) sont en préparation au Canada. Au Québec, le PIL en préparation couvre la zone de Montréal à l'île d'Anticosti et ne concerne pas le Golfe Saint-Laurent et la Baie des Chaleurs. Par ailleurs, le reste du Golfe (appartenant aux autres provinces) ne font pas partie d'un PIL. Aussi, les déversements dans le Golfe ne seraient assujettis à aucun PIL. Il conviendrait de la préciser.
BIBLIOGRAPHIE		
49	S/O	QUÉBEC : GÉNIVAR, *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (ÉES1),* rapport préliminaire, 2010. Cette étude n'a pas été réalisée par GENIVAR, mais bien par AECOM (Tecsult). De plus, elle n'a pas été citée dans la présente étude sectorielle.
ANNEXE 1 – RECOMMANDATIONS CANADA (ARCTIQUE)		
51	Recomm # 3	« Par ailleurs, le forage de deux puits de prospection au lieu d'un seul risque d'accroître de façon involontaire la probabilité d'éruption. » C'est vrai ! Mais, ça prend tout de même une analyse des risques que cela puisse réellement se produire. S'avère-t-il plus risqué d'en faire un ou de ne pas en faire ? Pour un forage pétrolier, il est effectivement possible que l'ajout d'un puits de secours soit la meilleure avenue, mais dans le cas des forages gaziers, il semblerait que la configuration géologique des structures (présence de poches gazeuses secondaires) puisse augmenter significativement les risques d'explosion (blowout). Quoi qu'il en soit, une analyse comparative des risques devrait être produite.
ANNEXE 1 – RECOMMANDATIONS CANADA (TERRE-NEUVE ET LABRADOR)		
52	Recomm # 1	"A dispersant-use capability program be established for Newfoundland and Labrador waters, including the development of a pre-approval process." Est-ce qu'un rapport sur la toxicité des dispersants chimiques a été réalisé par quelqu'un ? De prime abord, leur potentiel de toxicité avait été jugé plus élevé que le pétrole lui-même. Par ailleurs, on avait jugé que les motifs de leur usage étaient plus cosmétiques qu'environnemental, les réelles motivations étant plus liées à l'élimination rapide de leur perception à la surface de l'eau par la population et les médias. D'un autre côté, est-ce que la fragmentation des nappes flottantes de pétrole pourrait augmenter la vitesse de la biodégradation par les bactéries ? Quoi qu'il en soit, qu'en est-il réellement ? Il faut que ce point soit bien expliqué dans la cadre des présentes EES.
52	Recomm # 2	"Establish a means of reviewing and performing relevant research to <u>determine if the use of dispersants can provide a net environmental benefit</u>,…" Voilà la question que cela soulève en effet ?
52	Recomm # 6	« In-situ burning capability should be considered and developed for Newfoundland and Labrador."

		Quelle est la toxicité des sous-produits générés par le brûlage ? Est-ce que cela pourrait représenter une problématique ? Il faut que ce point soit également bien présenté dans le cadre des présentes EES.
52	Recomm # 9	"Transport Canada continues to undertake initiatives to further enhance its NASP. This may include, but is not limited to, an increase in flight surveillance frequency, improvements to the technology used to detect spills, and the expansion of pollution surveillance areas." Cette recommandation a été faite avant les coupures budgétaires massives du gouvernement fédéral précédent dans les urgences environnementales, les laboratoires d'écotoxicologue, les postes de la Garde côtière ainsi que la surveillance aérienne des déversements de pétrole. Qu'en est-il aujourd'hui et qu'en sera-t-il demain avec le nouveau gouvernement ?
52	Recomm # 11	"Transport Canada ensure that all recommendations highlighted in their assessments be implemented in a timely fashion to ensure the likelihood of an oil-spill is minimized and that the region is as prepared as reasonably possible in the event of an oil-spill." Les plans d'intervention localisés (PIL) en préparation pour 4 grands secteurs canadiens, dont l'estuaire et le fleuve Saint-Laurent, devraient aussi couvrir les autres régions canadiennes susceptibles d'être sujettes à des déversements pétroliers en provenance tant du transport maritime que de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. La précision des données insérées dans ces plans est d'une très grande importance et est tributaire non seulement de la qualité et de la quantité des données scientifiques, mais aussi d'une validation largement collective (consultation publique).
53	Recomm # 12	« Transport Canada continues to uphold an effective line of communication with its stakeholders to identify oil-spill research needs and establish priorities for future activities" Qui sont les parties prenantes dont il est question ici ? Qu'en serait-il au Québec ?
53	Recomm # 13	"Transport Canada continues with public engagements and takes measures to improve emergency preparedness at local, regional and international levels to ensure they are commensurate with the level of the risks that exist. This is achieved by continuing to provide forums for information exchange and collaboration, in support of the objectives for improving oil-spill prevention, preparedness and response." Quel est le plan de communication et d'implication des communautés ?
53	Recomm # 20	"The C-NLOPB must demonstrate more transparency and find ways to communicate industry information and analysis in ways that are accessible to a broad audience. This may be achieved by the Board and industry jointly, by creating an educational and awareness policy for the public and all stakeholders. » Est-ce que la mise en œuvre de ces recommandations est envisagée au Québec ?
54	Recomm # 22	"The C-NLOPB require operators to develop a strategic contingency plan dealing specifically with blowouts. The plan should encompass a total system approach to blowout control, management response and recovery, and demonstrate an acceptable level of preparedness, and the critical resources to manage an incident effectively, including hazard management, incident management, qualification management, information management, and technology management. The plan should not be static

		but tested to ensure reliability, safety team building and overall confidence. » L'assurance de la mise en œuvre de cette recommandation, de même que plusieurs autres, ne devrait pas relever uniquement de la responsabilité du Gouvernement du Québec. En effet, afin de s'assurer d'une complète **indépendance** des intervenants face à l'industrie pétrolière, il conviendrait que la collectivité québécoise, et surtout les communautés côtières, puissent être impliquées étroitement et constamment dans le suivi de l'application de telles recommandations. On en revient ici à la recommandation # 2 de l'ÉES2 concernant la mise en place d'un comité aviseur.
54	Recomm # 23	"The C-NLOPB hold more industry seminars to transfer the knowledge of technology related to deepwater and HPHT wells to the local community. This will further strengthen its regulatory efforts and show leadership within the local community." Il s'agit d'un niveau étonnant de transparence pour lequel il apparaît légitime de se demander si cela s'est concrétisé dans les faits.
ANNEXE II – EXIGENCES EN MATIÈRE D'URGENCES – CANADA (ARCTIQUE)		
63	1er par.	« Le *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada* (article 6) exige du demandeur qu'il présente des plans d'urgence afin de réduire les conséquences de tout événement normalement prévisible qui pourrait compromettre la sécurité ou la protection de l'environnement. » Le demandeur devrait également présenter son plan de prévention qui inclurait la portée et la fréquence des audits et des exercices d'alerte, les mesures comme la surveillance des navires circulant autour de la plateforme ainsi que des débris ou des icebergs ou autres glaces flottantes ainsi que les interventions prévues pour empêcher l'avènement d'une situation problématique potentiellement dangereuse, voire catastrophique, etc. Les équipements de surveillance et de prévention devraient être décrits (radar, sonar, remorqueur, etc.). Cela devrait aller jusqu'aux mesures de protection en cas de conflits syndicaux afin d'éviter la commission de certains actes imprudents, voire dangereux.
63	Exigence # 2	« Exposer les critères qui serviraient à choisir les mesures d'urgence appropriées pour reprendre le contrôle d'un puits au cours de travaux dans la zone extracôtière … » S'il devait y en avoir, tout critère économique directement lié au forage ou à l'exploitation devrait être pris en compte en dernier lieu. Les critères prioritaires devraient concerner d'abord la sécurité des travailleurs et de la population environnante et, ensuite, la protection de l'environnement, dont plus particulièrement des zones les plus sensibles sur les plans biologique et humain (ex: zones de pêche ou d'élevage maricole).
63-64	Exigence # 3	« Détailler les mesures qui existent pour reprendre le contrôle d'un puits grâce à une intervention au puits même et par le forage d'un puits de secours. Pour chacune de ces mesures, préciser ce qui suit : a. l'ordre dans lequel les diverses méthodes seraient appliquées; b. les délais de mise en œuvre dans chaque cas; c. les contraintes ou les limites, notamment les conditions environnementales (p. ex., empiètement par la glace, intempéries); d. la disponibilité d'effectifs compétents, d'équipements, d'une unité de forage et de matières consommables. »

		Le contenu minimal des rapports d'incident devrait également être précisé, de même que les qualifications minimales des auteurs de ces rapports en lien avec la gestion de tels événements. Il ne devrait pas s'agir du président de la compagnie ou tout autre administrateur, ni même du directeur de l'exploitation de la plateforme, mais plutôt de l'intervenant responsable des opérations d'urgence présent lors de l'événement.
64	S/O	« c) Capacité de forer un puits de secours au cours d'une même saison » Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'une saison ? Est-ce que l'on parle de jours, de semaines ou de mois ? Cette expression devrait être vulgarisée afin de bien en saisir la signification.
66	S/O	« Exigences de dépôt » (Plan d'urgence en cas de déversement) Il serait approprié de fournir un plan-type adéquatement préparé afin que tous les intervenants concernés puissent se faire une bonne représentation du contenu d'un tel plan. En théorie, il ne devrait rien y avoir dans un plan d'intervention qui devrait être de la nature du "secret industriel". Aucune entreprise ne devrait détenir d'avantages concurrentiels en ce qui a trait aux mesures d'urgences applicables.
67	Exigence # 10	« Faire état de la capacité du demandeur d'exploiter, à l'appui des opérations d'intervention, un modèle de prévision de la trajectoire de déversements de pétrole qui utilise des données en temps réel sur le vent et les courants. » Le plan d'urgence devrait présenter le plan de collecte de données spécifiques à la plateforme depuis le premier jour de son opération. Il devrait décrire les équipements de collecte présents sur et sous la plateforme, les paramètres suivis, la fréquence d'enregistrement des données (intervalles de lectures), les niveaux de précision, les traitements effectués sur les données, les logiciels utilisés, etc. Parmi les paramètres, il y aurait la vitesse et la direction du vent, la vitesse et la direction des courants, la vitesse et la direction de propagation des vagues, la hauteur, la fréquence et la longueur d'onde des vagues, les niveaux de marée, les températures de l'air et de l'eau, etc. Selon l'endroit, il est possible que la turbidité de l'eau soit également un paramètre d'intérêt afin de connaître la charge sédimentaire, si on considère que le comportement d'un déversement pourrait être différent selon l'importance de cette charge (ex: plateforme au large d'un estuaire de rivière).
68	Exigence # 20	« Décrire les ressources en intervenants qualifiés qui seraient mises à contribution pour chaque type de scénario de déversement. » Des exigences minimales de qualification, voire de certification, devraient être imposées par les autorités devant approuver le plan d'urgence.
68	Exigence # 23	« Exposer les exigences en matière de formation et de qualification, ou les critères d'évaluation de la compétence, du personnel, ainsi que l'étendue et la fréquence proposées des exercices d'intervention en cas de déversement de pétrole simulant les conditions propres au milieu arctique. » Une entreprise peut avoir de telles exigences. Par contre, l'autorité devrait avoir des exigences minimales que l'entreprise a le loisir de bonifier. Certaines entreprises sérieuses, telles que ALCOA par exemple, possèdent des exigences nettement supérieures à celles imposées par les Lois et leurs règlements.

68	Exigence # 26	« Traiter de l'appui, de l'équipement et de la formation en matière d'intervention (touchant la technique d'évaluation et de restauration des rives, par exemple) à fournir aux organismes d'intervention locaux de l'Arctique. » Cet article est très important ! Celui-ci devrait aussi être pris en compte au Québec.
69	S/O	**« Exigences de dépôt » (Procédure d'intervention en cas d'urgence)** Il ne devrait pas être de la responsabilité unique de l'entreprise de répondre à chacun de ces points. Une entente doit être établie avec l'ensemble des autorités compétentes puisque beaucoup de ressources techniques, matérielles et humaines de ces dernières seraient inévitablement sollicitées. Une part importante de cette procédure doit être convenue et produite en collaboration avec ces autorités.
69	Exigence # 5	« Décrire le processus assurant la mobilisation totale des organismes gouvernementaux compétents et des parties prenantes à l'intérieur de la structure de commandement, y compris le commandement unifié, le cas échéant. » Qui seraient les parties prenantes au Québec ?
69	Exigence # 6	« Décrire comment la procédure d'intervention d'urgence assure une bonne coordination avec les plans d'intervention d'urgence des organismes municipaux, territoriaux et fédéraux compétents, ainsi qu'avec ceux des autorités outre-frontière. » Pour le golfe du Saint-Laurent, ces autorités outre-frontières correspondraient aux autres provinces ! Dans l'EE2, ce sujet était traité à la recommandation # 3.
PROJET DE LOI 49 : LOI ASSURANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC SUR LA GESTION CONJOINTE DES HYDROCARBURES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT		
5	6ème par.	« À la suite de cette procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande à la Régie de l'énergie d'autoriser ou non les activités en cause. Si le ministre considère que la réalisation de l'activité risque d'entraîner des effets environnementaux négatifs et importants, il soumet au gouvernement la question de savoir si ces effets sont justifiables dans les circonstances. » Recommande ??? Un pouvoir de recommandation à la Régie ??? Dans la procédure standard du Québec d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement, il est prévu que le MDDELCC émette directement ses recommandations au Conseil des ministres. Le ministre doit ainsi faire un rapport objectif au gouvernement de ce qu'il croit être **juste** sur le plan environnemental. Le gouvernement en dispose comme il l'entend. Pourquoi serait-il ici subordonné à la Régie ? Il pourrait transmettre simultanément son avis au Conseil des ministres et à la Régie. Le Conseil des ministres attendrait ensuite l'avis de la régie pour prendre la décision finale. L'avis du MDDELCC n'a pas à être filtré au préalable par la Régie. De plus, la présence mot « justifiables » dans cet extrait est inappropriée puisque ce sont les intérêts du public et de l'environnement qui dicte l'analyse objective réalisée par le MDDELCC.
14	Article 27	« La Régie et l'Office peuvent tenir des audiences publiques sur tout aspect des attributions qu'ils exercent sous le régime de la présente loi. » Est-ce que ces audiences se substitueraient à celles normalement imparties au BAPE dans l'analyse d'un projet ?

15	Section	« **SECTION III** COMITÉ DES HYDROCARBURES » C'est un comité aviseur. Mais, ce n'est pas celui proposé aux pages 561-562 de l'ÉES2 concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent. Celui de l'ÉES2 constituait une des conditions minimales d'acceptabilité sociale.
16	Article 32	« Le Comité est composé d'au plus cinq membres, dont un président, nommés par les ministres. Trois membres au plus sont employés par l'administration publique québécoise ou fédérale. » Il n'y a aucun représentant de la société civile directement concernée par les impacts potentiels des activités pétrolières et gazières
16	Article 36	« Les ministres affectent au Comité le personnel nécessaire à l'exercice de ses activités et, sur demande, lui fournissent, temporairement ou pour certaines activités, un soutien professionnel ou technique. Ce soutien est, sauf approbation des ministres, assuré par le personnel de l'administration publique québécoise ou fédérale. » Comme conditions minimales à l'acceptabilité sociale, l'ÉES2 proposait deux choses : 1- un comité aviseur formé de représentants de divers milieux et comportant des sous-comités ayant des mandats particuliers (pages 561-562 de l'ÉES2) 2- un bureau de coordination constituant le personnel permanent de l'organisation (pages 572-573 de l'ÉES2)
24	Article 85	« La licence d'exploration confère à son titulaire, sur les parties de la zone sur lesquelles elle porte, le droit d'y chercher des hydrocarbures et le droit exclusif d'y effectuer des forages ou des essais à cette fin, de les aménager en vue de produire des hydrocarbures et, sous réserve du respect des dispositions de la présente loi, d'obtenir une licence de production. » Une découverte d'hydrocarbures ne devrait pas donner automatiquement un droit d'exploitation. Cela devrait être clairement inscrit. Bien que ce droit puisse être éventuellement établi en faveur du découvreur, il pourrait néanmoins arriver que le potentiel économique soit inférieur aux effets et risques environnementaux, de telle sorte qu'une autorisation d'exploitation ne puisse pas être délivrée. Une nuance à cet effet devrait être inscrite dans cet article.
46	Article 206	« « pipeline » : canalisation, prise isolément ou formant un réseau, servant au transport, à partir de la tête du puits ou de tout autre lieu de production ou à partir du lieu de stockage, de transformation ou de traitement, d'hydrocarbures ou de toute autre substance accessoire aux opérations de forage ou de production, notamment de l'eau, comprise à l'intérieur de la zone ou s'étendant au-delà de celle-ci jusqu'à des installations en milieu terrestre de stockage, de production ou de transformation des hydrocarbures, sauf lorsqu'elle relie un territoire situé en dehors du Québec. Y sont assimilés les biens de toute nature liés, directement ou indirectement, à l'exploitation de la canalisation pour la collecte, le transport, la manutention et la livraison d'hydrocarbures ou de la substance et, notamment, les installations et les réservoirs de la zone, les citernes, les réservoirs de surface, les pompes, les rampes et les stations de chargement et d'entreposage, les compresseurs, les stations de compression, les matériels et les installations fixes de mesure et de commande de la pression ou du débit ou ceux de mesure du volume, ainsi que les matériels et les installations fixes de chauffage, de refroidissement et de déshydratation, à l'exclusion des canalisations de distribution de gaz aux consommateurs finals; »

		Est-ce que les évaluations environnementales conduisant à d'éventuelles autorisations d'exploitation incluront les équipements de transport des hydrocarbures ?
47	Article 209	« La Régie et l'Office peuvent désigner parmi les membres, dirigeants ou employés de la Régie ou de l'Office, une personne pour agir à titre de délégué à l'exploitation et une autre pour agir à titre de délégué à la sécurité. Toutefois, ni le président de la Régie ni celui de l'Office ne peuvent être désignés à titre de délégué à la sécurité. » Il n'y aurait pas de délégué distinct à l'environnement ??? Il s'agirait d'une condition qui pourrait nettement favoriser l'acceptabilité sociale. La présente loi devrait lui faire une place évidente et non lui donner un rôle marginal. À noter que la sécurité et l'environnement sont deux choses distinctes et qu'il est également important que l'environnement soit traité distinctement de l'exploitation. Leurs intérêts et objectifs ne sont assurément pas les mêmes.
49	Article 218	« Dans le cas où une demande d'autorisation d'activité ou une demande d'approbation faite au titre de l'article 226 a pour objet une activité visée au deuxième alinéa, la Régie et l'Office ne peuvent délivrer l'autorisation ou donner leur approbation, selon le cas, que si les conditions suivantes sont remplies : 1° s'il s'agit d'une activité visée au sous-paragraphe *a* du paragraphe 2° du deuxième alinéa, le ministre responsable de la Loi sur la qualité de l'environnement a transmis à la Régie sa recommandation suivant l'article 31.8.4 ou 31.8.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement à cette activité; 2° s'il s'agit d'une activité visée au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du deuxième alinéa, le demandeur a reçu une déclaration faite suivant l'article 54 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (Lois du Canada, 2012, chapitre 19, article 52) relativement à cette activité. » Le MDDELCC doit transmettre sa recommandation à la Régie ? Même commentaire que celui-ci-dessus portant sur le dernier paragraphe de la page. Et qui analyserait le dossier au fédéral ? L'ACÉE, le MPO, Env. Can. ???
51	Article 227	« Le plan de mise en valeur est composé de deux parties : 1° la première énonce la stratégie globale de la mise en valeur du gisement ou du champ et notamment les renseignements, dont le règlement fixe le détail, sur : *a*) la portée, le but, la nature, le lieu et le calendrier du projet; *b*) le taux de production, l'évaluation du gisement ou du champ, les quantités prévues d'hydrocarbures à récupérer, les réserves, les techniques de récupération et de surveillance de la production, les coûts **et les aspects liés à l'environnement relatifs au projet;** *c*) le système de production et tout autre système alternatif qui pourrait être utilisé pour le développement du gisement ou du champ; 2° la deuxième contient les renseignements techniques ou autres et les propositions pouvant être prévus par règlement et qui sont nécessaires à une analyse et à une évaluation complètes du projet. » Il faut faire « des aspects liés à l'environnement relatifs au projet » un paragraphe distinct et non marginaliser ces aspects en les diluant dans un paragraphe technique. Ces aspects devraient aussi comprendre les techniques de surveillance et de suivi "environnementaux" de la production.
53	Article 237	« Le certificat atteste que les installations et l'équipement :

		1° sont propres à l'usage auquel ils sont destinés et peuvent être utilisés sans danger pour les êtres humains et l'environnement dans le lieu et pour la durée qui y sont précisés;… » Des audits techniques et environnementaux réguliers devraient aussi être prévus.
54	Article 243	« Tout titulaire d'une autorisation d'activité visée à l'article 226 est tenu de constituer un comité de maximisation des retombées économiques. Le comité suit le plan de retombées économiques approuvé et veille à ce que le titulaire maximise celles-ci de manière à intégrer les principes de développement durable. […] La composition du comité et la méthode pour la sélection de ses membres sont déterminées par le titulaire et soumises à l'approbation de la Régie et de l'Office. Le comité est constitué majoritairement de membres indépendants du titulaire. » Cela ne devrait pas relever du titulaire d'une autorisation. Il devrait s'agir d'un fond global de retombées économiques où serait déposée la participation de tous les titulaires. Le comité de retombées devrait être composé de différents représentants du milieu. Un représentant de chaque titulaire y siègerait. D'autre part, il ne devrait y avoir que quelques représentants gouvernementaux, la majorité des sièges devant nettement être impartie aux intervenants du milieu où devrait se manifesterait ces retombées. Au sujet du développement durable, le comité des retombées devrait voir à maximiser non seulement les retombées économiques, mais aussi **les retombées environnementales**. Voir l'analyse des pages 466 à 468 ainsi que les propositions des pages 561 et 562 de l'ÉES2 à ce sujet.
62	Article 273	« Tout règlement visé au premier alinéa doit, notamment, favoriser l'utilisation des meilleures pratiques généralement reconnues dans le domaine de l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin aux fins d'assurer une protection adéquate de l'environnement. » Il conviendrait de définir ce que veut dire : "une protection **adéquate** de l'environnement".
63	Article 277	« Le délégué à la sécurité et le délégué à l'exploitation peuvent : 1° autoriser l'utilisation d'autres équipement, méthodes, mesures ou normes que ceux requis par tout règlement pris sous le régime des articles 273 et 274, s'ils sont convaincus que le niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de rationalisation de l'exploitation est équivalent au niveau qui serait atteint si le règlement était observé; 2° accorder toute dérogation à une obligation imposée en vertu d'un règlement pris sous le régime de l'article 273 en matière d'équipement, de méthodes, de mesures ou de normes, s'ils sont satisfaits du niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de rationalisation de l'exploitation qui sera atteint en dépit de la dérogation. Le délégué à la sécurité peut exercer seul les pouvoirs que lui attribue le premier alinéa dans la mesure où l'obligation réglementaire ne porte pas sur la protection de l'environnement ou la rationalisation de l'exploitation. Il en est de même du délégué à l'exploitation si l'obligation réglementaire ne porte pas sur la sécurité. » Il serait requis que soit nommé un délégué à l'environnement distinct des délégués à l'exploitation et à la sécurité et

		que son rôle soit aussi clairement établi.
66	Article 284	« Malgré l'article 283, le délégué à l'exploitation peut, sans enquête, ordonner l'arrêt de tous les travaux, s'il l'estime nécessaire pour empêcher des dommages corporels ou matériels ou pour protéger l'environnement. » Il faudrait qu'il y ait un délégué distinct à l'environnement qui ait le pouvoir de faire arrêter sur le champ les travaux d'exploration ou d'exploitation en cas d'accident grave susceptible de causer un préjudice sérieux à l'environnement ou si les risques qu'un accident survienne deviennent nettement trop élevés. Cela est requis afin qu'aucune considération financière ou économique ne puisse être prise en considération dans la décision d'interrompre les travaux, ce que le délégué à l'exploitation est susceptible de ne pas pouvoir faire pour sa part. Le délégué à l'environnement doit avoir le pouvoir de faire fermer, voire boucher, complètement le puits d'exploration ou d'exploitation dans les plus courts délais permettant de limiter les dommages à l'environnement. À cette fin, il doit pouvoir commander à un ou des entrepreneurs la réalisation sur le champ de tels travaux d'obturation.
66	Section	« **SECTION II** GASPILLAGE » Il va sans dire que le gaspillage ne saurait être toléré, et ce, d'autant plus que l'environnement en subirait des effets et des risques qui se trouveraient alors inutiles. Ce principe "environnemental" de base devrait être enchâssé clairement ici en début de section, en plus des considérations techniques d'exploitation qui suivent.
69	298 à 300	« 298. Toute personne qui exerce des activités liées à la recherche, à l'exploitation ou à la production d'hydrocarbures dans la partie de la zone où se produisent des rejets est tenue, au moment où ils s'y produisent, de les signaler au délégué à l'exploitation selon les modalités réglementaires. Elle est tenue, dans les meilleurs délais, de prendre toutes mesures voulues et compatibles avec la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement en vue d'empêcher d'autres rejets, de remédier à la situation créée par les rejets et de réduire ou limiter les dommages ou les dangers qui en résultent ou qui pourraient vraisemblablement en résulter. 299. Le délégué à l'exploitation peut prendre toutes mesures d'urgence voulues ou ordonner qu'elles soient prises par d'autres personnes si nécessaire, s'il a des motifs raisonnables de croire que : 1° des rejets se sont produits dans une partie de la zone et que les mesures visées au deuxième alinéa de l'article 298 doivent être prises immédiatement; 2° de telles mesures ne sont pas prises ou ne le seront pas. 300. Pour l'application de l'article 299, le délégué à l'exploitation peut autoriser et enjoindre aux personnes dont les services peuvent être requis de se rendre sur les lieux des rejets et de prendre en charge la direction des activités qui s'y exercent. Ces personnes prennent en charge la direction des activités et prennent, à l'égard des rejets, les mesures visées au deuxième alinéa de l'article 298. » Aux articles 298, 299 et 300, le délégué à l'exploitation devrait être remplacé par un « délégué à l'environnement »

		en ce qui a trait à de telles décisions. En effet, le délégué à l'exploitation n'a pas le recul et la liberté nécessaire de prendre uniquement en compte les intérêts de l'environnement, incluant ceux de la population. Dans sa gestion courante, celui-ci prend en compte des paramètres financiers et économiques dont il faut totalement faire abstraction dans des situations d'urgence environnementale.
70	305 à 307	« 305. Nul ne contrevient à une loi ou à un règlement relatif à la protection des ressources biologiques et de façon générale à la protection de la santé humaine et de l'environnement en utilisant un agent de traitement, si les conditions suivantes sont remplies : 1° l'autorisation d'activité permet l'utilisation de l'agent de traitement; 2° le délégué à l'exploitation approuve l'utilisation de l'agent de traitement en réaction au rejet et il est utilisé conformément à toute exigence imposée dans cette approbation; 3° l'utilisation de l'agent de traitement est effectuée pour l'application du deuxième alinéa de l'article 298 ou de l'article 299. 306. Malgré l'article 305, le titulaire de l'autorisation visée au paragraphe 1° de l'article 305 est responsable des dommages causés par le rejet et par les interactions de l'agent de traitement avec le pétrole rejeté. 307. Sauf dans le cas d'un essai à petite échelle, l'approbation requise au paragraphe 2° de l'article 305 est donnée par écrit et uniquement si les conditions suivantes sont réunies : 1° le délégué à l'exploitation a consulté les ministres au sujet de l'approbation; 2° le ministre a consulté le ministre responsable de la Loi sur la qualité de l'environnement; 3° le délégué à l'exploitation considère que l'utilisation de l'agent de traitement procurera vraisemblablement un avantage environnemental net. » Aux articles 305, 306 et 307, le délégué à l'exploitation devrait aussi être remplacé par un « délégué à l'environnement » pour les mêmes raisons invoquées précédemment.
70-71	Article 308	« Le ministre responsable de la Loi sur la qualité de l'environnement peut autoriser, dans le cadre d'un projet précis de recherche portant sur l'utilisation d'agents de traitement afin d'atténuer les impacts environnementaux de rejets, le dépôt d'une substance ou l'utilisation d'un moyen pour traiter des rejets et le dépôt de pétrole ou de substituts de pétrole en milieu marin et assujettir le dépôt ou l'utilisation d'un moyen à des conditions. Il ne peut accorder l'autorisation que si le ministre a obtenu l'approbation du ministre fédéral. Le ministre responsable de la Loi sur la qualité de l'environnement ne peut toutefois autoriser le dépôt d'un substitut de pétrole que s'il considère que le substitut pose moins de risques en matière de sécurité, de santé ou d'environnement que le pétrole. Nul ne contrevient à une loi ou à un règlement relatif à la protection des ressources biologiques et de façon générale à la protection de la santé humaine et de l'environnement en utilisant une substance ou un moyen pour traiter des rejets ou en déposant du pétrole ou un substitut de pétrole nécessaire à la réalisation du projet de recherche ni ne peut être tenu responsable des dommages causés par leur utilisation, si les conditions prévues dans les autorisations sont respectées. » Ce genre d'activité devrait faire l'objet d'un examen par un comité aviseur similaire à celui proposé dans l'ÉES2. Le

		ministre ne devrait pas avoir la possibilité de décider seul et sans consultation de ce qui est bon ou non pour l'environnement.
75	Article 329	« Lorsque survient dans la zone un accident ou un incident lié à des activités visées au présent titre ou lorsque des rejets s'y produisent ou encore lorsque des débris s'y trouvent qui entraînent la mort, des blessures ou un danger pour la sécurité publique ou l'environnement, les ministres peuvent ordonner la tenue d'une enquête et autoriser toute personne qu'ils estiment qualifiée à la mener. » On peut se demander qui a les compétences au Québec pour agir comme un coroner spécialisé dans les déversements pétroliers, de façon similaire au travail que M. Cyrille Delage fait depuis des décennies pour les sinistres majeurs ayant causé la mort de nombreuses personnes ? Au moment d'un accident (ou même idéalement dès maintenant), il serait requis que cette personne soit identifiée et nommée, et qu'elle soit jugée crédible par une majorité de la population concernée. Peut-être y aurait-il lieu aussi de créer un bureau d'enquête indépendant, tel que le Bureau de la sécurité dans les transports (BST) ?
86	Section	**SECTION II** AGENTS DE LA SÉCURITÉ ET DU CONTRÔLE DE l'EXPLOITATION Cette section devrait aussi concerner le délégué à l'environnement et les surveillants environnementaux (agents de contrôle de l'environnement). Ceux-ci n'ont pas les mêmes mandats, les mêmes intérêts et les mêmes qualifications que les agents de sécurité et les agents de contrôle de l'exploitation. Les articles 378, 379, 380, 381, 384, 391, 392 de cette section se rapporterait au travail du délégué et de ses surveillants.
93	Article 406	« Dans les cas d'urgence prévus par règlement, les pouvoirs du chargé de projet s'étendent aux responsables des véhicules, navires ou bâtiments et aéronefs qui ont accès aux installations ou qui se trouvent à proximité de celles-ci. » Les pouvoirs du chargé de projet devraient être subordonnés à ceux des délégués de la Régie, dont celui à l'environnement dans le cadre des mesures d'urgence.
97	Article 414	« … 7° verser à la Régie et à l'Office une somme d'argent que le tribunal estime indiquée pour la recherche, l'éducation et la formation dans les domaines liés à la protection de l'environnement, à la rationalisation de l'exploitation ou à la sécurité des opérations pétrolières et gazières; […] 11° verser, selon les modalités que le tribunal précise, une somme d'argent à des groupes concernés notamment par l'environnement ou la santé pour les aider dans le travail qu'ils accomplissent; 12° verser à un établissement d'enseignement, selon les modalités que le tribunal précise, une somme d'argent notamment destinée à créer des bourses d'études attribuées à quiconque suit un programme d'études dans un domaine lié à l'environnement; … » Ces mesures sont louables, mais elles ne doivent pas servir d'échappatoire facile et d'activité de "greenwashing" pour faire bien paraître le coupable. En fait, il conviendrait de vérifier s'il ne s'avérerait pas plutôt préférable de ne pas proposer ces mesures comme des mesures punitives. Il pourrait plutôt s'agir d'activités obligatoires financées par un fond constitué par une taxe volontaire imposée aux producteurs pétroliers.

106	Article 465	« Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 31.0.1, du suivant : **31.0.2.** Le ministre peut, par arrêté : 1° établir une liste des substances ou des moyens autorisés pour traiter les rejets de contaminants, lesquels peuvent varier en fonction des caractéristiques du milieu et des contaminants rejetés;… » Le sujet de cette liste de substances et de moyens devrait être abordé dans le cadre des présentes EES.
107	Article 469	« Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 31.8.1, de ce qui suit : « §2. — *Régime applicable à certaines activités dans le golfe du Saint-Laurent* « 31.8.4. Lorsque l'étude d'impact est jugée satisfaisante par le ministre, celui-ci la soumet à la Régie de l'énergie et lui recommande d'autoriser l'activité, avec ou sans condition, sauf s'il est d'avis que la réalisation de l'activité comporte des risques ou des impacts inacceptables pour l'environnement ou le milieu social, auquel cas, il soumet au gouvernement la question de savoir si ceux-ci sont justifiables dans les circonstances. Dans le cas où la Régie de l'énergie n'entend pas suivre la recommandation du ministre, elle consulte ce dernier. Si, à la suite de cette consultation, la Régie est toujours d'avis de maintenir sa position, elle donne par écrit au ministre les raisons pour lesquelles elle ne suit pas sa recommandation avant de décider de la demande d'autorisation d'activité prévue à l'article 213 de la Loi assurant la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (*indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi*). » Pourquoi ne serait-ce pas plutôt, comme pour toutes les autres études d'impact, le conseil des ministres qui émet le décret d'autorisation ? Et non, la Régie ! Est-ce que la procédure d'étude d'impact telle que présentée ici est la même que pour les autres études d'impact en ce qui a trait à la participation du BAPE ? Si oui, le ministre de l'Environnement tiendrait compte dans sa recommandation du rapport du BAPE et du rapport d'analyse environnementale de ses fonctionnaires. Le conseil des ministres pourrait alors prendre en compte l'avis du ministre et celui de la Régie afin de décider s'il émettrait ou non le décret d'autorisation.
108	Article 469	« 31.8.6. Lorsqu'une activité visée à l'article 31.8.2 est également soumise à une procédure d'évaluation environnementale prescrite en vertu d'une loi d'une autorité législative autre que le Parlement du Québec, le ministre peut conclure avec toute autorité compétente une entente visant à coordonner les procédures d'évaluation environnementale, y compris par l'établissement d'une procédure unifiée. La conclusion d'une telle entente est soumise aux prescriptions des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 31.8.1, compte tenu des adaptations nécessaires. » Une procédure unifiée devrait être instaurée d'office afin que tous sachent à quoi s'en tenir.
108	Article 471	« L'article 31.9 de cette loi est modifié, dans le premier alinéa : […] 3° par le remplacement, dans le paragraphe *c*.1, de « à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement » par « à l'une ou l'autre des procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévues à la présente section, »; … » Il ne devrait y avoir qu'une seule procédure qui soit voisine de celle habituellement appliquée au Québec.

ANNEXE 36. Commentaires concernant le contenu du rapport : *Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec*

Rapport analysé par Mario Heppell et Isabelle Picard

Note : L'analyse présente vise l'ensemble du document à l'exception des chapitres 1 à 4 ainsi que 9 qui n'ont pas fait l'objet de commentaires.

Référence complète du rapport analysé : Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). 2014. Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec. Rapport réalisé pour le gouvernement du Québec dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. École polytechnique de Montréal. Lien : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-environnement.pdf

Tableau des commentaires spécifiques de la synthèse des connaissances sur les aspects environnementaux

Page	Paragraphe	Commentaires
Titre	---	Le titre ne semble pas conforme au contenu du rapport qui est davantage axé sur une analyse de cycle de vie des activités de mise en valeur des hydrocarbures que sur une analyse de leurs impacts environnementaux. Dans le domaine des études d'impact sur l'environnement, les analyses de cycles de vie constituent un outil complémentaire utilisé en support à l'analyse des impacts, et non à cette analyse comme telle. C'est par exemple, un outil au même titre qu'une analyse des risques technologiques et environnementaux. Ces outils ont leur propre méthodologie respective de réalisation et leurs résultats sont, lorsqu'ils sont requis, intégrés à une étude d'impact sur l'environnement. Il n'y a aucune autorisation de réalisation de projets en vertu de l'art. 31.1 de la LQE qui soit délivrée sur la base unique d'une analyse de cycle de vie puisqu'il ne s'agit pas d'une évaluation environnementale en bonne et due forme. En fait, une analyse des impacts environnementaux est effectuée strictement en rapport avec les répercussions d'un projet sur la "vie". D'une part, la vie biologique animale et végétale et d'autre part, la vie humaine. Dans les études d'impacts environnementaux de projets, cela réfère spécifiquement aux composantes des milieux biologique et humain. Au niveau biologique, ces composantes sont notamment la végétation terrestre (arbres, arbustes, herbacées, champignons, mousses, etc.), la végétation riveraine et des milieux humides, la végétation aquatique (algues, phytoplancton, etc.), la faune terrestre (insectes, amphibiens, reptiles, mammifères, etc.), la faune ailée (oiseaux, chauve-souris, etc.), la faune aquatique (zooplancton, crustacés, mollusques, poissons, mammifères marins, etc.) ainsi que leurs habitats floristiques et fauniques. Du côté humain, ces composantes sont les caractéristiques socio-économiques, la tenure des terres, l'affectation et l'utilisation de territoire, les infrastructures et équipements publics et privés, le patrimoine archéologique, historique et culturel, le paysage, etc. C'est en regard de chacune de ces composantes que s'effectue l'analyse des impacts d'un projet sur l'environnement. Dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique (EES) d'un programme, d'une politique ou d'un plan (PPP) gouvernemental, l'orientation est la même, mais à un niveau générique au lieu de spécifique à un seul projet et une échelle macroscopique au lieu de plus ponctuelle ou locale comme pour un projet. On ne parle plus d'impacts, mais d'effets et on ne parle plus de mesures d'atténuation, mais de mesures de gestion. Par ailleurs, on parle également plus d'écosystèmes

		que d'habitats particuliers. L'échelle et le vocabulaire sont donc adaptés. Toutes ces informations ont pour objet d'établir la distinction entre une analyse de cycle de vie et une évaluation ou revue, dans ce cas-ci, des impacts environnementaux. Bien que l'exercice soit très intéressant et bien fait, le titre de ce rapport ne correspond pas au travail réalisé en lien avec son contenu. Il importe de la spécifier puisque dans l'environnement médiatique actuel, il y a déjà énormément de confusion sur le plan de la terminologie propre à ce champ d'expertise. Cela nuit à la crédibilité générale de la pratique en évaluation environnementale au Québec et donc, à ceux qui l'exercent.
SOMMAIRE		
iii	Tableau-résumé Colonne Caractéristiques biophysiques	Pourquoi utiliser le vocable "biophysique", si on ne tient compte que de deux critères purement physiques ayant trait à la géologie et à l'hydrogéologie. On parle de biophysique lorsque l'on tient compte de critères tant physiques que biologiques (à tout le moins d'habitats fauniques ou floristiques). De plus, dans une telle analyse macroscopique, on tient normalement compte uniquement des critères déterminants qui pourraient s'avérer discriminants lors d'une analyse comparative ultérieure de scénarios par exemple. Ici, on se limite à seulement deux critères alors que d'autres auraient aussi pu, voire dû, être considérés tels que l'hydrographie et les conditions hydrauliques locales ou régionales, la vulnérabilité des sols à l'érosion, aux mouvements de masses, etc. Par exemple, la présence de zones karstiques à l'île d'Anticosti est un paramètre important à considérer. Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement qu'aucun critère basé sur les composantes environnementales de nature biologique n'a été utilisé dans cette colonne.
iii	Tableau-résumé Colonne Caractéristiques écologiques	Qu'est-ce qui a guidé la sélection de la « biodiversité présente » en tant que seules caractéristiques d'intérêt sur le plan écologique ? S'agit-il de biodiversité globale, c'est-à-dire au niveau des écosystèmes, des espèces et de la génétique ? Est-ce que l'on s'attarde uniquement à la richesse spécifique ? Est-ce que l'on a pensé à intégrer d'autres caractéristiques écologiques à l'analyse tel que l'état des écosystèmes, l'état des stocks animaux et végétaux, la santé du réseau trophique, la valeur écologique, l'intégrité écologique, la productivité biologique, la sensibilité ou fragilité relative des milieux, l'abondance relative des espèces à statut, l'état des services écosystémiques, etc. De quelles façons ont été interprétés les niveaux de connaissances écologiques pour chacune des régions ? Ainsi, est-ce que l'on a vérifié si le MFFP ou les biologistes de l'UQAR sont d'accord sur l'interprétation quant au peu d'informations existantes sur la biodiversité de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent ? En ce qui a trait aux Basses terres du Saint-Laurent, de quelle façon a été établi son niveau de richesse par rapport aux autres terres du CANADA ? Il s'agit des meilleures terres agricoles du Québec. Par contre, il s'agit aussi du milieu le plus urbanisé du Québec tant au niveau de ses centres urbains que de sa trame rurale. C'est, par conséquent, aussi le milieu le plus perturbé par les activités humaines et le plus fragmenté au niveau des habitats boisés. Les milieux humides y subissent depuis longtemps de fortes pressions de développement. La biodiversité y est affectée sur plusieurs plans et en de nombreux endroits. Du fait de la forte densité des populations habitant la région, c'est évidemment aussi un milieu où le niveau de connaissance du milieu et de ses composantes est plus élevé. Tout cela pour dire que l'analyse semble pour le moins simpliste, voire réductionniste, sur le plan des caractéristiques écologiques. Peut-être en raison de l'absence d'experts chevronnés dans ce domaine au niveau de l'équipe de travail.
vi	Tableau-résumé Titre	L'étude titre qu'il s'agit d'une revue des impacts environnementaux. Or, l'environnement, tel que défini dans le domaine des études d'impacts environnementaux, comprend également toutes les composantes du milieu humain. Aussi, cette revue devrait donc traiter des effets potentiels sur ces composantes. Évidemment, pour en traiter, cela suppose de faire appel à des experts dans ce créneau à savoir notamment des géographes, aménagistes et/ou urbanistes.

vi	Tableau-résumé Colonne Sources d'impacts potentiels Milieu terrestre	Ici, on semble confondre "impacts" et "sources d'impacts" qui, en passant, pour les fins d'une EES devraient être "effets" et "sources d'effets". Ainsi, les changements climatiques globaux, la modification, fragmentation et réduction de la taille des habitats ainsi que la possible destruction du couvert forestier et son remplacement par une végétation invasive sont tous des effets (impacts) potentiels d'un programme de mise en valeur des hydrocarbures et non, des sources d'effets. Pour leur part, le prélèvement d'eau, les émissions de substances écotoxiques et la mise en place d'infrastructures sont effectivement de réelles sources d'effets. Quoique l'ajout de la qualification des émissions par "de substances écotoxiques" ne soit pas la bonne. On doit plutôt parler soit d'émissions atmosphériques ou de rejets aquatiques, selon ce dont on veut parler; la question de l'écotoxicité étant plutôt traitée dans la colonne des effets (impacts). Par ailleurs, ce ne sont pas les seules sources d'effets puisqu'il faut notamment leur ajouter la récupération et le traitement des eaux de procédés, la gestion des résidus de construction et d'exploitation des infrastructures, les activités de transport associées à la construction et à l'exploitation des infrastructures, les éventuels déversements accidentels de même que la présence comme telle des infrastructures. Pour les fins de l'EES, ces sources d'effets doivent être considérées afin d'être bien documentées et décrites, et aussi de pouvoir en définir des mesures de gestion des effets négatifs et positifs (ex: atténuation vs bonification).
vi	Tableau-résumé Colonne Sources d'impacts potentiels Milieu marin	Ici, les sources d'effets sont les levées sismiques, les émissions "atmosphériques" ainsi que la mise en place et la présence des infrastructures (plateformes, pipelines, etc. et non pipelines, routes, etc.; il n'y a pas de routes en mer). Pour la luminosité, la source d'effets est plutôt l'éclairage des plateformes. Les deux autres, en l'occurrence les changements climatiques globaux et l'augmentation de la dissémination des maladies sont des effets potentiels, et non des sources d'effets. À noter que la question de l'augmentation de la dissémination des maladies est assez nébuleuse. Elle se rapporte à quoi, à quelles maladies ou types de maladies ?
vi	Tableau-résumé Colonne Impacts potentiels Milieu terrestre	À ces effets (impacts) potentiels doivent être ajoutés ceux qui avaient été présentés malencontreusement dans la colonne précédente. Par ailleurs, la présentation de ces effets est tellement synthétique et de protée générale que tout lecteur n'est pas en mesure d'en saisir la portée et les objets réels. Ainsi, on y indique pas que l'élimination inévitable du couvert forestier pour la mise en place des infrastructures est ce qui induit la fragmentation et la réduction de la taille des habitats, que ce sont les émissions atmosphériques des opérations pétrolières qui contribuent aux changements climatiques globaux, que le prélèvement d'eau pour les fins de ces opérations peut impliquer un assèchement partiel temporaire ou permanent des cours d'eau avec les conséquences directes d'affecter les populations de poissons et d'autres animaux composant la faune aquatique, que le bruit émis par les travaux de construction et d'opération est un des facteurs expliquant la modification du comportement des animaux, etc. À trop synthétiser les informations, on finit par en perdre leur sens réel. Pourtant, des biologistes "experts en évaluation environnementale" aurait pu en présenter un portrait synthèse plus informatif.
vi	Tableau-résumé Colonne Impacts potentiels Milieu marin	Les mêmes commentaires que pour les impacts potentiels pour les régions terrestres pourraient être faits pour ces régions marines en les adaptant.
vi	Tableau-résumé Deux dernières	Il est clair que l'évaluation de l'ampleur des différents effets ne peut être effectuée en l'absence de scénarios de développement pour chacune des régions. Tout ce qui peut être fait, c'est de :

	colonnes	1- présenter une liste des effets potentiels d'un programme de mise en valeur des hydrocarbures, 2- en présenter, lorsque cela est possible, l'ampleur connue à l'échelle d'un seul projet et de rapporter cela de manière qualitative à toute une région, le cas échéant, 3- formuler des mesures de gestion qui pourraient être applicables de façon générale, 4- de discuter globalement des effets cumulatifs et synergiques possibles. Encore une fois, aucune appréciation de l'ampleur de ces divers effets sur la faune, leurs habitats et les écosystèmes n'est possible sans scénarios de développement.
vii	1er par.	« Ces tableaux montrent que le niveau de connaissances est plus élevé dans la région des basses terres du Saint-Laurent alors qu'ailleurs au Québec, et ce particulièrement pour l'estuaire du Saint-Laurent, l'île d'Anticosti, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, les connaissances sont relativement faibles tant pour l'identification des hydrocarbures en place que pour l'évaluation des impacts environnementaux potentiels. » Les Basses-Terres du Saint-Laurent font parties de la région la plus densément peuplée du Québec et dont la plus connue par une vaste majorité des Québécois. Par contre, en régions périphériques, notamment dans l'Est de la province, il y a tout de même de nombreux experts ayant une connaissance suffisamment pointue de leur région pour pouvoir y évaluer de manière suffisamment objective, les conséquences d'un éventuel développement de la filière "hydrocarbures".
vii	4ème par. 3, 4 et 5ème points de forme	• « Une contamination de l'eau autour des installations marines suite au rejet des effluents de traitement; le Canadian Association of Petroleum Product (CAPP) acceptant un risque dans un rayon de 500 m autour des installations. • Une contamination des sédiments marins par des hydrocarbures dans un rayon de 5 à 10 km autour du puits de forage; les émissions provenant des déblais de forage reposant sur le fond marin. • Une perte de biodiversité significative autour des installations de forage en milieu marin. » Ces informations ont été précisées dans le cadre de l'étude GENV25. Ces effets étaient davantage vrais lorsque les boues de forage généralement utilisées étaient à base d'huile, et non à base d'eau comme cela est d'usage nettement plus courant actuellement. La perte de biodiversité autour des plateformes est aujourd'hui beaucoup moins marquée.
viii	1er par. 1er et 2ème points de forme	« Impacts sur la faune, les habitats et les écosystèmes • Une modification du comportement des animaux et une fragmentation du territoire suite aux activités d'exploration et d'exploitation. • Des impacts sur les écosystèmes synergiques des diverses sources de pollution. » Il s'agit d'une identification très succincte des effets potentiels sur la faune, les habitats et les écosystèmes d'un programme de mise en valeur des hydrocarbures.
viii	3ème par.	« En ce sens, le principe de précaution mis de l'avant par la *Loi sur le développement durable* milite en faveur de la mise en veille temporaire de cette industrie pendant la recherche de plus amples informations afin de répondre aux nombreuses questions environnementales demeurant en suspens. »

		Cette précision était nécessaire puisque les études sectorielles devant théoriquement compléter les connaissances ont été réalisées ultérieurement. Par contre, comme en témoigneront plusieurs des commentaires exprimés dans les mémoires produits lors de la consultation, il apparaîtra que de nombreuses autres questions demeureront en suspens.
viii	6ème par. 1er et 2ème points de forme	« L'évaluation des caractéristiques biophysiques: • Les conditions hydrogéologiques sur l'île; • La présence de failles naturelles. » Il y a aussi l'étendue réelle des zones karstiques sur l'île et une évaluation des risques que pourraient représenter cette formation géologique à l'égard de l'infiltration en profondeur de contaminants advenant des déversements accidentels, si des plateformes devaient être implantées dans ces zones.
ix	1er point de forme	• « la migration des contaminants dans les sols et pouvant atteindre les aquifères; » Cela devrait être évalué en lien aussi avec la présence des zones karstiques.
ix	2ème par.	**« Les impacts sur la faune, les habitats et les écosystèmes: »** Pour l'île d'Anticosti, la revue des impacts environnementaux aurait dû aussi considérer les effets sur la population anticostienne, sur les pourvoiries, sur les touristes, sur l'exploitation forestière, sur la chasse et la pêche sportives, sur la pêche commerciale, etc.
ix	2ème par. 2ème point de forme	• « les effets sur le comportement des animaux; » Il aurait été opportun de parler des impacts potentiels sur les deux espèces les plus valorisées sur Anticosti, à savoir le cerf de Virginie et le saumon atlantique.
ix	2ème par. 4ème point de forme	• « les effets sur les aires de reproduction et habitats des espèces notables; » Ces aires et habitats concernent les milieux humides (ex: tourbières), les cours et plans d'eau, les espèces végétales et fauniques à statut, le cerf de Virginie, le saumon atlantique, les pygargues à tête blanche et les aigles royaux ainsi que les nombreux oiseaux fréquentant le littoral marin. Cela aurait dû être précisé dans le présent rapport sur le bilan des connaissances environnementales.
ix	4ème par.	« Considérant le manque de connaissances, une mise en veille temporaire de cette industrie pendant la recherche de plus amples informations doit être recommandée. » Considérant les nombreux commentaires formulés durant la période de consultation et le fait que les deux EES ne sont pas complétées et ne devraient pas l'être avant d'avoir obtenu davantage de réponses au manque de connaissances, cette recommandation devrait être maintenue.
5. DESCRIPTION DES MILIEUX VISÉS PAR L'EXPLOITATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE		
45	1er et 2ème par.	« Cette sous-section cherche à identifier les zones écologiques qui sont les plus à risque au Québec et d'en faire la description en termes de faune, flore et écosystèmes.

		La Figure 5-13 présente l'étendue des aires protégées du Québec (en jaune). Une aire protégée se définit comme étant « *un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique* et *l'administration visent spécifiquement à assurer la protection* et *le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées* », » Suivant le contenu de la première phrase, pour assurer une bonne compréhension du pourquoi de cette sous-section 5.2 ainsi que de son contenu, il aurait fallu d'entrée de jeu, définir ce que l'on entendait par : 1- le "risque" contre lequel on devrait se prémunir dans le présent contexte et que l'on doit considérer dans cette analyse et; 2- les "zones écologiques" qui seraient à identifier. Ensuite, l'identification et la description de ces zones auraient débuté. Dans le cas présent, on passe directement à la présentation des aires protégées sans savoir pourquoi celles-ci ont été choisies comme composantes servant à supporter l'analyse. Les aires protégées sont des zones qui normalement présentent d'emblée un intérêt écologique. Par contre, nous savons que le Québec accuse un déficit dans la désignation d'un statut d'aires protégées à des territoires dans ses diverses régions. Or, il ne fait aucun doute qu'il y a passablement plus de territoires écologiques d'intérêt que les aires protégées officiellement désignées. L'ajout de tous les endroits où la désignation d'une aire protégée est à l'étude (ex: Banc des Américains à Gaspé et les environs des îles de la Madeleine) aurait déjà été une amélioration notable. D'ailleurs, est-ce que les aires protégées issues d'une désignation légale fédérale sont incluses sur cette carte ? Enfin, à cela devrait aussi s'ajouter les habitats fauniques légalement protégés par la LCMVF. Du moins, ceux qui se rapportent à des endroits bien précis i.e. autre que l'habitat du poisson par exemple qui concerne la vaste majorité des cours et plans d'eau du Québec.
45	2ème par.	La subdivision suivante aurait été requise ici : **5.2.1 Zones écologiques d'intérêt**
45	3ème par.	« La Figure 5-14 présente les zones où les divers milieux humides ont été recensés. Un milieu humide couvre un large spectre d'écosystèmes, tels les étangs, les marais, les marécages et les tourbières, qui partagent une caractéristique commune: une dynamique fortement influencée par la présence de l'eau. » D'entrée de jeu, il aurait été pertinent de mentionner que les milieux humides font l'objet d'une protection légale particulière au Québec. Par ailleurs, Canards Illimités ont fait un intéressant travail d'identification des milieux humides dans les régions développées du Québec (Basses-Terres ainsi qu'atour de Montréal et Québec). Par contre, le reste du Québec n'a pas été couvert par eux, du moins de manière aussi systématique. Toutefois, une première approximation facile et rapide peut être réalisée en utilisation les formats numériques des cartes écoforestières par exemple. Une bonne partie du Québec a fait l'objet d'une production de ces cartes. Les milieux humides peuvent ainsi être compilés aisément par cette méthode.
46	2ème par.	Une autre subdivision aurait été requise ici : 5.2.2 **Description sommaire des ressources floristiques et fauniques** Les espèces à statut particulier sont normalement présentées après la présentation générale des espèces des territoires étudiés. D'autre part, il aurait été pertinent de présenter les principales caractéristiques d'habitats supportant les espèces nommées ainsi que certains endroits les plus représentatifs de ces caractéristiques.

46	Note en bas de page	*« Note: le Tableau 5-4 ne considère pas les espèces susceptibles (au Québec) ou candidates (au Canada). »* Les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de mêmes que les espèces candidates du COSEPAC auraient aisément pu être ajoutées avec la collaboration de biologistes "spécialisés dans ce domaine". Ces derniers les auraient classés par région et se seraient assurés que celles-ci soient complètes. Il n'est également pas clair par cette phrase qu'on a aussi exclu les espèces désignées par le COSEPAC mais non inscrites sur la Loi sur les espèces en péril (LEP). Pourtant à la lecture des espèces du tableau, on se rend compte que les seules inscrites sont celles également sur la liste de la LEP. Pourtant, il existe de nombreuses espèces désignées importantes même si non incluses sur l'annexe de LEP qu'on aurait pu facilement inclure. Incidemment, dans la liste ci-après (Tableau 5-4), on voit plusieurs erreurs et omissions. L'absence du chevalier cuivré sur la liste des Basses-terres-du-Saint-Laurent, qui a un statut fédéral (et sur la LEP) et provincial, est intrigante, alors que pourtant elle apparaît dans la liste de la page 53. En manque-t-il d'autres ? L'anguille d'Amérique est également présentée comme candidate sur le LEP pour le gisement Old Harry, mais on semble avoir oublié le fait que cette espèce fréquente aussi l'eau douce au stade juvénile et donc devrait être mentionnée dans d'autres régions. Il manque également les chauves-souris (Petite Chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est) désignées en voie de disparition en novembre 2013 au Canada, présentes dans plusieurs régions et inscrites sur la LEP. Même si non inscrit sur la LEP, il nous semble que le saumon atlantique qui a un statut d'espèce en voie de disparition aurait dû être mentionné également. De plus, certaines espèces auraient pu être retirées de ces listes, notamment la salamandre sombre de montagnes et la salamandre pourpre qui ne sont pas présentes dans les basses-terres-du-Saint-Laurent comme telles et habitent plutôt les montagnes sur le territoire. Le Calypso bulbeux ne devrait pas apparaître non plus pour Anticosti puisque non désigné. La documentation utile est notamment présente aux liens électroniques suivants : http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/index_f.cfm#sar http://www.sararegistry.gc.ca/search/advSearchResults_f.cfm?stype=species&lng=f&advkeywords=&op=2&locid=6&desid=4%2c5%2c3&
52	1er par.	« les sous-sections suivantes décrivent succinctement les conditions de la faune et de la flore retrouvées dans les diverses régions visées par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec » Les descriptions des régions des pages 52 à 54 auraient méritées un effort supplémentaire. On se questionne souvent sur le choix des espèces et pourquoi avoir mentionnées certaines et pas d'autres. Un bilan du nombre d'espèces présentes et de celles les plus importantes socio-économiquement auraient aussi été pertinents Dans les espèces notables on aurait pu mentionner la présence de certaines espèces floristiques endémiques à ces régions. Toute cette section aurait mérité un meilleur effort de documentation et de synthèse.
52	2ème par.	« Les divers points suivants décrivent succinctement les conditions de la faune et de la flore présentes (MDDELCC, 2002). » Les documents suivants constituent des références plus adéquates et complètes pour la région des Basses-Terres du Saint-Laurent. Ils couvrent les 5 régions administratives présentes dans cette grande région : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081864.pdf ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081869.pdf

		ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081759.pdf http://cdi.merici.ca/mrnf_quebec/ress_faun_chaudiere_appalaches.pdf ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081779.pdf On se questionne sur certaines listes. Pourquoi mentionner la tortue géographique et non pas les tortues peintes ou serpentines qui sont beaucoup plus abondantes dans le groupe des amphibiens et reptiles. La tortue géographique aurait dû plutôt apparaître dans la liste des espèces notables. On aurait dû également mentionner la présence de la rainette faux-grillon dans la section des espèces notables. Pourquoi parler également de la présence de la truite brune, une espèce pourtant relativement peu abondante et introduite dans la section des poissons ?
53	1er par.	« …on y retrouve quatre pourvoiries à droits exclusifs de chasse et de pêche occupant la majorité du territoire de l'île (7263 km²) …. » On n'y retrouve pas 4 pourvoiries, mais bien 3 auxquelles s'ajoute la SEPAQ, qui est une organisation publique.
53	1er par.	« Les divers points suivants décrivent succinctement les conditions de la faune et de la flore présentes (Chaire de recherche industrielle CRSNG en aménagement intégré des ressources de l'île d'Anticosti, 2014). » Se rapportant à la Côte-Nord, dont fait partie administrativement l'île d'Anticosti, le document suivant est également une très bonne source d'informations de base : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081765.pdf À noter que, dans cette description, on ne mentionne aucune espèce de poissons, alors que pourtant la pêche est une activité récréotouristique d'importance pour cette région. Il aurait fallu à tout le moins indiquer la présence d'une des plus importantes espèces fauniques de l'île, en l'occurrence le saumon atlantique (*Salmo salar*). On comprend mal également pourquoi inclure ici les grenouilles introduites. On aurait pu simplement mentionner qu'aucune espèce de reptile n'est présente et que trois espèces de grenouilles ont été introduites.
54	2ème par.	« La faune de la Gaspésie est du Bas-Saint-Laurent est caractérisé par (MDDELCC, *2002c) : »* Les documents suivants constituent des références plus adéquates et complètes pour ces deux régions : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081808.pdf ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/04/1081867.pdf À noter que pour les poissons, les espèces d'eau douce suivantes auraient pu être nommées comme étant les principales : Saumon atlantique, omble de fontaine, touladi, anguille et l'éperlan arc-en-ciel. On comprend mal l'absence du caribou ou de l'orignal.
55	2ème par.	« La Figure 5-16 illustre la concentration des diverses composantes environnementales considérées dans l'évaluation environnementale stratégique portant sur le golfe du Saint-Laurent. Dans cette figure, les zones délimitées par des pointillées revêtent une importance majeure puisqu'elles indiquent soit des zones d'importance écologique et biologique ou des aires d'étude en vue d'établir une zone d'aire marine de protection. » Il est tout à fait pertinent de relever l'importance des ZIEB et des zones envisagées pour de futures aires marines

		protégées. Par contre, comme l'illustre la carte 5.1 de l'EES2 (figure 5-16), il y a des concentrations de composantes environnementales qui justifieraient aisément d'étendre les limites des superficies d'intérêt écologique. Ce serait le cas, par exemple, de la ZIEB 8 qui pourrait s'étirer vers le nord jusqu'aux berges de la Côte-Nord et un peu aussi vers l'est. Pour la ZIEB 5, celle-ci pourrait s'étendre un peu plus en direction de Rivière-au-Nord, au large et un peu plus à l'ouest des limites du parc Forillon.
57	1er par.	« Cette figure illustre également diverses composantes environnementales qui ne sont pas nécessairement liées à des considérations écologiques et biologiques. » Certaines composantes non spécifiquement de nature écologique ou biologique, en l'occurrence des composantes physiques et humaines du milieu, sont néanmoins liées de façon indirecte, mais importante d'un point de vue écologique ou biologique. C'est le cas des zones côtières dont la bathymétrie est inférieure à 50 m parce qu'il s'agit bien souvent des secteurs les plus des zones océaniques. C'est le cas aussi des zones de résurgence des eaux profondes (upwelling). Dans ce dernier, ce sont les paramètres de courants et de composition chimique de l'eau qui conditionne la forte utilisation faunique de l'habitat. Du côté des composantes humaines, ce sont très souvent les données de pêche commerciale, de chasse au phoque et de fréquentation écotouristique qui agissent comme indicateurs de la localisation des stocks de faune aquatique. Ainsi, cela explique pourquoi ces composantes sont utilisées dans la documentation des caractéristiques biologiques et écologiques ainsi que de leur valorisation environnementale.
6. MILIEU TERRESTRE : État des connaissances sur les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures		
59	Dernier par.	« Autres :» De nombreux autres impacts potentiels auraient pu être listés ici, tels que les suivants par exemple : 1-Empiètement sur le milieu naturel induisant notamment une perte de couvert forestier utile à la flore et la faune, une fragmentation de l'habitat se traduisant par des superficies pouvant devenir trop réduites, un effet corridor limitant les déplacements animaux entre les fragments d'habitats, une perte potentielle de superficie d'espaces de conservation et une détérioration du paysage 2- Perturbation des activités biologiques essentielles à la faune (reproduction, alimentation, repos, etc.) due aux bruits et aux vibrations induites par les activités de construction, d'opération et de transport 3- Réduction importante, due au prélèvement d'eau de surface, des superficies disponibles d'habitat pour la faune aquatique (poissons, mollusques, crustacés, insectes, amphibiens, etc.) et semi-aquatique (castor, rat musqué, sauvagine, échassiers, limicoles, etc.). Et ce, sans compter la disparition possible de certains points d'abreuvement des animaux terrestres. 4- Empiètement sur le milieu forestier dont le déboisement pourrait induire une perte d'activités d'exploitation forestières (production sylvicole, plantation forestière ou horticole, coupe commerciale, acériculture, etc.)

		5- Empiètement sur les surfaces agricoles (production céréalière, maraîchère ou fourragère, grandes cultures, vergers, élevage animale, etc.) 6- Empiètement sur les surfaces d'exploitation minières (carrières, sablières, tourbières, métaux, etc.) 7- Empiètement sur les surfaces urbaines et rurales (perte de superficie foncière pour les propriétaires, perte de valeur foncière des biens immobiliers, perte totale ou partielle de l'usage des terrains, perte potentielle de bâtiments, relocalisation ou destruction potentielle de biens culturels, nuisances, inconvénients ou perturbations liés aux bruits, vibrations, poussières, odeurs, etc., risques pour la sécurité publique liés à la construction et l'opération des infrastructures ainsi qu'aux activités de transport, dommages psychologiques liés au déracinement des familles déplacées, perte potentielle de revenu foncier pour les municipalités, augmentation possible des coûts d'assurance, augmentation générale des dépenses municipales, mise à niveau des plans de sécurité publique et des ressources associées, etc.) 8- Possibilité de contamination diffuse, ou par déversement accidentel, de l'eau de surface ou souterraine avec des conséquences au niveau non seulement de l'approvisionnement des citoyens ou populations, mais également des animaux d'élevage. L'eau pourrait aussi ne plus être utilisable au niveau de la réserve d'intervention en cas d'incendie. Ces conséquences pourraient aussi correspondre à des impacts directs sur la faune aquatique (habitat) et terrestre (abreuvement) se traduisant par de la mortalité ou des problèmes de santé. Indirectement, cela pourrait affecter les activités de pêche sportive et commerciale ainsi que de chasse (ex: sauvagine). Cela pourrait se traduire en pertes de revenus pour des gestionnaires de la faune (ZEC, pourvoiries, etc.). Un exercice similaire peut également être fait pour les impacts des activités pétrolières et gazières en milieu marin.
60	2ème par.	« L'analyse du cycle de vie (ACV) permet d'avoir une vision globale des impacts potentiels associés à un produit, un service ou un procédé lors de son cycle de vie: de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie. L'ACV permet généralement d'identifier les processus ou les activités les plus contributeurs aux impacts potentiels. » Voilà qui explique ce qu'est effectivement une ACV et qui constitue le champ d'expertise spécifique au CIRAIG.
60	3ème par.	« Il est à noter que l'ACV diffère de l'analyse de risque puisqu'elle évalue un cas typique ou moyen afin d'être le plus représentatif de la réalité et non pas le pire cas afin de déterminer s'il existe un risque pour la population. » Il est effectivement bien important d'expliquer ces différences entre une ACV et une analyse de risque tout comme il est important de bien saisir la nuance entre une ACV et une évaluation environnementale de projets manant à une autorisation ou encore une évaluation environnementale stratégique menant à la formulation d'un PPP. Tout cela est distinct et peut être réalisé séparément. Par contre, une ACV et/ou une analyse de risques peuvent être incorporées à une évaluation environnementale pour éclairer l'analyse, et non l'inverse. Par ailleurs, la définition d'une analyse de risques fournie ici est un peu plus large. En fait, une analyse de risques a deux dimensions, à savoir le risque technologique et le risque sur l'environnement, dont fait partie la population, mais aussi toutes les autres composantes environnementales concernées. Encore ici, comme c'est souvent le cas, on peut n'analyser que le risque technologique. Par contre, on y perd évidemment toute la dimension environnementale. D'un autre côté, il est impossible, ou du moins bien difficile, de faire une analyse de

		risque environnemental sans examiner au préalable le risque technologique. C'est la conjugaison de ces deux dimensions qui permet d'évaluer le risque global d'une activité, comme par exemple celle du transport maritime des hydrocarbures. Citée plus loin dans le rapport, cette dernière analyse de risques est disponible sous le lien suivant : http://files.wspdigital.com/risk/oil/french/131-17593-00_AR_Hydrocarbures_VF_150116.pdf
61	1er par.	« Il est à noter que l'ACV n'évalue pas plusieurs problématiques spécifiques et peut donc limiter l'interprétation des résultats. » Considérant l'approche empirique au moyen d'indicateurs globalisant, on peut comprendre effectivement qu'il ne soit pas possible de tenir compte de problématiques spécifiques dans l'interprétation des résultats. Pourtant, il s'avérerait opportun d'améliorer cette approche en développant une cinquième catégorie de dommages qui regrouperait plusieurs de ces autres problématiques indicatrices des dommages occasionnés à l'environnement en général. En effet, le fait de ne considérer que les effets sur les changements climatiques, la santé humaine, la qualité des écosystèmes et les ressources énergétiques peut paraître pour le moins limitatif par rapport à l'ensemble des effets de l'activité étudiée sur les autres composantes physiques, biologiques et humaines de l'environnement. Ainsi, une telle prise en compte pourrait simplement se traduire par l'ajout d'une colonne "Environnement" sur les figures présentant les propositions d'effets des activités de chaque étape sur les diverses catégories identifiées de dommages. En somme, ce n'est pas parce qu'un modèle d'évaluation d'impact existe qu'il n'est pas perfectible ou, du moins, adaptable.
61	2ème par.	« Dans ces cas précis, les résultats ACV ne peuvent en aucun cas se substituer à une analyse de risques ou à la procédure d'évaluation des impacts environnementaux d'un projet. L'objectif est ici d'avoir un aperçu global des impacts potentiels et d'en déterminer la provenance. » Ces précisions importantes devraient être inscrites en début de rapport afin d'en informer ses lecteurs et de dissiper les attentes indues qu'ils pourraient avoir.
61	3ème par. 1er point de forme	« - l'extraction (incluse l'exploration et l'exploitation); » Compte tenu que les EES en cours concernent plus particulièrement les effets de toutes les activités d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures extraits sans égards aux activités de raffinage et subséquentes, le regroupement de toutes les activités extractives en un seul point apparaît limitant en termes de quantité d'informations pertinentes transmissibles sur leurs effets environnementaux. En fait, pour les fins des EES en cours de production, n'aurait-il pas été préférable de concentrer l'analyse de façon plus détaillée sur les étapes d'extraction et de transport par pipeline, par train, par navire ou par camion jusqu'au premier point de livraison ?
62	Figure 6-1	En introduction de la section, il aurait été pertinent de bien expliquer la méthodologie ayant conduit à établir chacun des pourcentages. De la façon dont les résultats sont présentés, on a l'impression générale que les chiffres ont simplement été parachutés sans fondement scientifique. Or, ne doit vraisemblablement pas être le cas !!?
62	1er par. 1er point de forme	« - L'étape du raffinage est la principale contributrice pour les catégories Changements climatiques et Qualité des écosystèmes. » Un résultat aussi faible des effets potentiels de l'extraction sur la qualité des écosystèmes est surprenant *a priori.* Même s'il s'agit de scénario d'analyse sans accidents, il y a toujours néanmoins un certain effet des activités d'extraction sur les écosystèmes. En fait, c'est la densité des plateformes et des pipelines sur le terrain qui détermine l'ampleur de l'impact de l'activité sur les écosystèmes. Or, il aurait été intéressant que des informations sur cette densité généralement observable

		mondialement soient présentées dans ce texte. À l'opposé, il n'est pas plus facile de comprendre la façon dont le raffinage peut avoir un si grand effet sur la qualité des écosystèmes. Les sites des raffineries, du moins au Québec, sont assez bien circonscrits et ne sont pas reconnus pour affecter la qualité de leur milieu environnant.
63	1er par. 3ème point de forme	• « L'étape de transmission et de distribution jusqu'à l'utilisateur s'avère la plus importante pour la catégorie *Changement climatique,* notamment à cause des fuites de gaz naturel (méthane) le long du réseau de distribution ainsi que des compresseurs (fonctionnant au gaz naturel) nécessaires au maintien de la pression à l'intérieur du gazoduc. » L'insertion de cette explication quant aux fuites du réseau représente réellement une valeur ajoutée au texte de cette section du rapport. Ainsi, la formulation de brèves explications similaires quant au résultat obtenu aurait été utile pour chacun des résultats de l'analyse effectuée. Par exemple, dans le cas présent pour le gaz conventionnel, on ne dit pas pourquoi ou de quelle façon le traitement du gaz contribue aux dommages sur la santé humaine, ni sur la qualité des écosystèmes. L'ajout de telles informations aurait permis au lecteur de mieux comprendre la portée de ces analyses pour le dossier des EES en cours sur les hydrocarbures. Dans l'état actuel de ce texte, ces analyses et leur portée ne semble clair que dans la tête de leur(s) auteur(s).
64	1er par. 1er point de forme	• « les étapes d'exploration, de développement et de transmission et distribution sont les principales contributrices pour toutes les catégories de dommages. » Les étapes d'exploration et de développement bien plus que celles de transmission et distribution contribuent principalement aux diverses catégories de dommages. En effet, on n'a qu'à penser aux images aériennes des milliers de puits de forage observables au-dessus de la formation du Bakken au Dakota du Nord pour constater les effets de ces activités pétrolières notamment sur la qualité des écosystèmes et ce, tant en phase d'exploration qu'en phase de développement. L'intensité des activités de transport notamment des eaux d'approvisionnement et usées est également déterminant dans l'ampleur des impacts sur l'environnement. L'importance des dommages de ces activités sur les changements climatiques et la santé humaine est assurément importante. Par contre, il aurait été pertinent de l'expliquer au moins brièvement.
64	2ème par.	« Les paragraphes qui suivent présentent une analyse plus détaillée des étapes d'exploration (Figure 6-4), de projet pilote/développement (Figure 6-5), de production (Figure 6-6) et de transmission/distribution (Figure 6-7). » L'analyse détaillée présentée est très informative. Il aurait été intéressant qu'une analyse aussi détaillée soit également fournie pour le pétrole et le gaz conventionnels ainsi que pour le pétrole de schiste.
79	1er par.	« Considérant que les eaux de surfaces sur Anticosti sont potentiellement vulnérables, l'exploitant devra soit importer de l'eau sur l'île ou potentiellement puiser de l'eau de mer. En considérant que le liquide de fracturation recyclé est déjà salé, il est probable que l'industrie puise de l'eau de mer pour alimenter la fracturation hydraulique. Toutefois, cette supposition n'a pas été formellement identifiée par les compagnies exploitantes. » Le constat actuel est effectivement que les cours d'eau de l'île ne peuvent pas fournir la quantité d'eau nécessaire à une éventuelle mise en valeur de ses hydrocarbures. La proposition actuelle est donc de puiser de l'eau de mer et de la

		désaliniser (voir le rapport AENV17). Or, le procédé de désalinisation peut également avoir des conséquences environnementales à prendre en compte dans le cadre des EES en cours.
79	3ème par.	« … il serait important avant tout projet d'exploration et d'exploitation de déterminer avec précision l'origine de l'eau prélevée afin d'éviter de puiser cette eau dans un environnement vulnérable. » … et d'établir les conditions d'exploitation de cette eau pour ne pas affecter les composantes environnementales tributaires de ces cours d'eau.
88	Section 6.3.4	**« Contamination de l'eau de surface »** À la lumière des informations fournies dans la présente section, quel serait le mode de traitement des eaux de procédé envisagé au Québec ? Le rapport AENV17 semble suggérer pour Anticosti la construction d'un ouvrage de traitement des eaux de procédé spécifique à ces dernières. Est-ce la voie envisagée pour l'ensemble du Québec ? Les EES en cours devront présenter les avenues de solution envisagées.
91	4ème par. 1er point de forme	« Les boues de forage contiennent de nombreuses substances non toxiques et des substances synthétiques dont la composition demeure inconnue (voir Tableau 4-3). Cependant, les boues de forage ne sont généralement pas considérées comme « dangereuses »; à certains endroits, les déblais de forage sont même valorisés par épandage, vu leur contenu élevé en carbonate de calcium (Molgat, 2013). » Cela n'est-il pas grandement tributaire de la nature physico-chimique des strates géologiques forées ? Qu'il y en ait des « non-dangereuses » est possible. Mais, il ne convient pas de présenter cela comme une possible généralité.
91	4ème par. 2ème point de forme	« Le liquide de fracturation contient de nombreuses substances jugées toxiques (Legendre et coll., 2014) et des substances synthétiques dont la composition demeure inconnue (voir Tableau 4-4). Il est toutefois difficile d'évaluer les effets réels de ces diverses substances considérant leur très faible concentration; le liquide de fracturation étant composé à plus de 99 % d'eau et de sable. » Ce discours semble nettement plus tempéré que celui présenté à la section 6.3.4 concernant la contamination des eaux de surface. Le lecteur peut donc se demander lequel pourrait s'avérer le plus réaliste par rapport aux risques de contamination. S'agit-il de deux auteurs différents pour les sections des impacts sur "l'eau" et "les sols" ? À moins que la contextualisation du traitement de ces deux sujets ne soit pas bien expliquée ?
92	4ème par.	« Toutefois, ces divers impacts n'ont pas été quantifiés rendant impossible d'estimer l'ampleur des répercussions environnementales des activités pétrolière et gazière sur les sols. » Ce sont des considérations comme celles-ci qui devraient être prises en compte du développement d'une cinquième catégorie de dommages qui seraient intégrées à la méthodologie d'analyse des cycles de vie. Une catégorie qui tiendrait compte de façon globale des dommages à l'environnement autres que ceux liés aux changements climatiques, à la santé humaine, à la qualité des écosystèmes et aux ressources énergétiques. Par contre, les résultats d'une telle analyse ne pourront remplacer une réelle évaluation classique des impacts environnementaux qui fournit de plus amples détails.
93	1er par.	« Une étude (Racicot et coll., 2014) visant à établir un cadre de travail afin d'évaluer les effets de la fragmentation du territoire associée à l'exploitation des gaz de schiste ont ciblé la région comprise entre Bécancour et Lotbinière, dans les basses terres du Saint-Laurent, comme cas d'étude. Cette étude est arrivée à la conclusion que l'exploitation du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent ne serait pas un facteur contributeur majeur à la fragmentation du territoire puisque la région est déjà largement fragmentée par les routes et

		activités agricoles existantes *(rappel: plus de* 50 % *du territoire des basses terres du Saint-Laurent sont occupées par des activités agricoles).* Évidemment, les conclusions de l'étude pourraient être sujettes à changement si le développement de l'industrie gazière s'avérait plus important que considéré. » La réalisation de telles études est d'un grand intérêt. Par contre, il est important de bien spécifier les paramètres d'entrée de ces études, c'est-à-dire notamment le type et l'intensité des activités étudiées. Dans ce contexte, on comprend bien la mise en garde formulée à l'effet que les conclusions, quant à l'importance significative ou non de la contribution de ces activités à la fragmentation des habitats, pourraient s'avérer toutes autres si le développement de l'industrie s'avérait plus important en intensité que celle étudiée lors de l'analyse.
93	1er par.	« Aucune autre étude sur les effets de la fragmentation du territoire n'a été trouvée dans la littérature » Nous invitons ici les auteurs à consulter notre mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur le gaz de schiste et à consulter notre liste de référence : http://s1.membogo.com/ckfinder/core/connector/php/connectoimage/company/CPYvjMISp3LebGTqiSA3nq77/files/memoires/Memoire_ABQ_gaz_de_schiste_2014-05-29_final.pdf
93	3ème et 4ème par.	« Toutefois, il apparaît qu'il existe tout de même un manque de connaissances sur les conséquences de l'exploration, de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sur les habitats et la faune (Noel, 2012). Malgré ce manque de connaissances, l'industrie devra porter une attention particulière aux espèces notables, identifiées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables,* qui peuplent les différentes régions visées par l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec (voir Tableau 5-4). » Ces constats sont de première importance. Il conviendrait que les EES en cours puissent cibler ces lacunes dans les connaissances et indiquer ce que le gouvernement entend faire pour les combler. Une attention particulière devrait être portée aux activités de documentation requises au sujet plus particulièrement des espèces floristiques et fauniques à statut et de leurs habitats, mais également au sujet des hibernacles de chauve-souris en voie d'extinction qui semblent avoir été oubliés comme élément important à considérer.
93	5ème par.	« Considérant les nombreux impacts listés, il apparaît que les écosystèmes seront affectés négativement par les diverses activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières. Il est toutefois impossible, à ce stade-ci, de quantifier ces conséquences puisque de nombreux impacts potentiels recensés n'ont pu être ou n'ont été évalués que qualitativement. » Où ont été listés les nombreux impacts ? Il aurait été pertinent de regrouper ici dans un tableau les impacts potentiels recensés qui ont été évalués qualitativement, tout en y ajoutant également ceux qu'il aurait été requis d'évaluer quantitativement, si cela avait été possible. Par ailleurs, il aurait aussi été pertinent d'indiquer la raison pour laquelle la quantification des impacts n'a pas été possible, en l'occurrence l'absence d'informations techniques quant aux scénarios envisagés de développement de chaque région.
7. MILIEU MARIN : État des connaissances sur les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures		
94	2ème par.	« En effet, l'industrie rejette des produits chimiques toxiques, des précurseurs du smog, des substances acidifiantes et des gaz à effet de

		serre. » Il aurait été important de préciser ici si l'on fait référence uniquement aux rejets atmosphériques ou si on inclut aussi les rejets aquatiques.
94	3ème par.	Pour une meilleure compréhension de ce passage, il conviendrait d'ajouter les bouts soulignés suivants dans ces phrases : En comparaison avec les milieux terrestres, où les composantes solides du milieu (substrat, strates géologiques et végétation) exercent une rétention généralement importante des contaminants émis par les activités humaines (dans les sols, les eaux et l'air), la pollution en milieu marin se disperse rapidement et sur de grandes distances. De plus, en raison notamment de leur immense volume, les océans du monde manifestant une certaine inertie …
95	2ème par.	« Autres : » La plupart des effets sur la faune identifiés dans l'EES2 sont présentés à la section 7.5. Dans l'EES2, ceux-ci avaient été ventilés en fonction des poissons et des invertébrés marins, des mammifères marins et des tortues marines ainsi que des oiseaux marins. Plusieurs autres effets avaient aussi été recensés dans l'EES2 sur les composantes de l'environnement humain qui ne sont pas prises en compte ici, à savoir l'aménagement du territoire, les pêcheries, l'aquaculture, la chasse au phoque, la circulation maritime ainsi que le tourisme et les activités de récréation. Il aurait été pertinent d'expliquer pourquoi les effets sur ces composantes humaines n'ont pas été pris en compte dans ce rapport. Pourtant, la méthode d'analyse des cycles de vie tient compte pour sa part, des dommages sur la santé humaine qui constitue une catégorie de dommages strictement humains.
95	Section 7.1	Plusieurs commentaires formulés sur la section 6.1 peuvent aussi s'appliquer ici en les adaptant au besoin.
100	1er par.	« Le volume des rejets liquides sur une plateforme d'exploitation extracôtière varie grandement d'un gisement à l'autre, mais également dans le temps pour une plateforme donnée (Genivar, 2013) : • Veil et coll., 2004 rapportent que la production de rejets liquides varierait de 8 à 160 m3/j par puits, pour une valeur médiane d'environ 32 m3/j. Ces valeurs sont basées sur les valeurs rapportées par 2 399 plateformes extracôtières en exploitation à la fin des années 1990. • Plateforme Hibernia (1985) : 14300 m3/j • Plateforme Terra Nova (1999) : 11 000 m3/j • Plateforme White Rose (2000) : 30000 m3/j » Les valeurs des plateformes de Terre-Neuve ont été obtenues durant les forages de la phase d'exploration contrairement à l'information précédente où la valeur de 32 m³/j est obtenue durant la phase d'exploitation.
100	5ème par.	« Ces eaux traitées peuvent être relâchées à la surface ou sous la surface de la mer (10 à 100 m sous la surface (Zhao, 2012)).» Un rejet sous la surface de la mer, à une profondeur bien inférieure à la couche photique, pourrait s'avérer une bien meilleure stratégie qu'en surface ou dans la zone photique. En effet, cette zone est celle où la vaste majorité de la productivité primaire et secondaire du milieu marin se manifeste. L'altération de cette productivité peut avoir des conséquences significatives sur le réseau trophique locale, voire régionale, dans le cas d'un champ de plateformes d'exploitation. La profondeur productive a été établie à 50 m dans le cadre de l'EES2 pour le golfe du Saint-Laurent.

100	5ème par.	« L'Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP, 2014) stipule que le risque environnemental lié aux eaux de production est faible et que les effets ne devraient être observés qu'aux abords des installations, soit dans un rayon de 500 mètres. » Même si l'information devait être vraie, citer une information d'une association pétrolière n'a pas la même valeur que si elle provient d'une source indépendante de l'industrie pétrolière.
102	4ème par.	« Comme il est possible de l'observer, uniquement 16 à 17 % du pétrole brut aurait été récupéré. » Il aurait été récupéré directement à la tête du puits et non par des activités de récupération mécanique à la surface de l'eau ou le long des côtes par les équipes d'intervention. L'efficacité des méthodes de récupération mécanique est estimée à 5 à 15 %, dans les conditions standards, pouvant aller à 20 % dans de conditions idéales (Pierre Samson, SIMEC, comm. pers.).
103	2ème par.	« En ce sens, Short et Murray (2011) font un parallèle entre les caractéristiques retrouvées dans le golfe du Saint-Laurent et celles retrouvées dans l'Arctique, où les conditions de préparation sont jugées insuffisantes [« no-one is prepared »] pour être en mesure de contenir et/ou mitiger un déversement de produits pétroliers. » Cette affirmation est toute à fait exacte selon notre point de vue. Pourtant, à la page 267 du document de consultation sur les EES, il est indiqué que : "Les intervenants, dont Transports Canada et la GCC, ont jugé que la probabilité d'un déversement devrait être d'au plus 10 000 tonnes et ils ont établi les besoins en équipement et en personnel pour répondre à un déversement de cette ampleur. En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui dépasse largement celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes." Ces informations ne sont pas jugées rassurantes dans un contexte d'exploitation des hydrocarbures dans le système laurentien.
104	1er par.	« Il peut être toutefois considéré que le pétrole raffiné est plus toxique que le pétrole brut. » Par contre, il s'évapore beaucoup plus vite.
104	2ème par. 5ème point de forme	« La faune benthique n'est pratiquement pas affectée à court terme … » On ne peut être aussi affirmatif. Ça dépend réellement des organismes (poissons benthiques, crustacés, mollusques, etc.) et des teneurs en composés toxiques. Des mortalités massives peuvent survenir au droit des déversements.
106	3ème par.	« Toutefois, en se fiant aux résultats obtenus par Bourgeault et coll. (2014) (voir Figure 7-5) et en supposant que les conditions hydrographiques moyennes modulent la dispersion des contaminants d'un déversement accidentel, l'estuaire du Saint-Laurent pourrait contaminer la totalité du golfe du Saint-Laurent et plus particulièrement les abords de l'île d'Anticosti; une zone d'importance écologique et biologique. » Cette déduction est aussi vraie au sujet de la propagation d'un déversement pétrolier dans une des rivières de l'île d'Anticosti, et plus particulièrement sur son versant nord où une importante ZIEB est présente ainsi qu'une importante bande de mer fréquentée par les oiseaux marins.
107	4ème par.	« Les rejets liquides et solides n'affecteraient pas que localement les sédiments; une augmentation significative de la concentration

		d'hydrocarbures dans les sédiments a été observée dans la mer du Nord sur des distances allant de 5 à 10 km des installations {Kingston, 1991}. » Cela était vrai lorsque les forages étaient réalisés à base d'huile au lieu d'eau. Cette pratique aurait changé un peu après 1990 (voir GENV25).
107	5ème par.	« Considérant les nombreux impacts potentiels listés, il est possible de conclure que les écosystèmes seront potentiellement affectés négativement par les diverses activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières. Il est toutefois impossible à ce stade-ci de chiffrer ces conséquences puisque plusieurs de ces impacts demeurent tout simplement inconnus ou n'ont pu être évalués que qualitativement. » Même commentaires qu'à la page 93 de la section 6.6.
109	Fin de chapitre	Des mesures de gestion de ces effets avaient également été présentées à l'intérieur du rapport d'EES2, dont les suivantes : 1- À l'étape de l'ÉIE, prévoir des procédures pour choisir des sites de moindres effets sur l'habitat et pour réduire au minimum ou pour compenser toute perte de ce dernier. À cet égard, respecter les différentes politiques établies par les gouvernements fédéral et provincial (MPO, EC, MDDEFP) sur les milieux humides et l'habitat du poisson. 2- Réduire la durée où certains ancrages ou structures temporaires sont fixés sur le fond marin. 3- Planifier les activités de forage (p. ex. rejets et disposition des déchets) de manière à éviter les périodes au cours desquelles des concentrations d'animaux marins sont présentes pour assurer l'une ou l'autre de leurs fonctions biologiques essentielles (alimentation, reproduction, migration). 4- Réaliser un inventaire ciblé au site prévu pour le forage de manière à identifier les communautés benthiques et leur niveau de sensibilité. 5- Maintenir une intensité lumineuse nocturne la plus faible possible, tout en assurant la sécurité sur la plateforme, et utiliser, dans la mesure du possible, des lumières intermittentes.
8. TRANSPORTS DES HYDROCARBURES : État des connaissances sur les impacts potentiels		
110	2ème par.	« Toutefois, contrairement à ces autres activités, le transport des hydrocarbures se fait sur un territoire beaucoup plus vaste et les manifestations régionales d'un même impact potentiel s'avèrent difficiles à évaluer. En ce sens, cette section s'efforcera plutôt de décrire de façon générale et qualitative les impacts potentiels associés au transport et à certaines mesures d'atténuation. » C'est la bonne stratégie puisque, de toute manière, les lieux d'extraction et les points de livraison des ressources pétrolières ne sont pas déterminés. Si on avait voulu que des cas précis soient étudiés, ils auraient fallu établir des scénarios avec des lieux d'extraction et des points de livraison prédéterminés ainsi que des volumes d'hydrocarbures à transporter. Bien que pour les navires, les trains et les camions, les principales voies de transport sont bien connues et établies, pour les pipelines, les corridors énergétiques sont pour l'essentiel à planifier et à construire. Or, les effets potentiels pouvant varier grandement d'un corridor à l'autre, une planification optimale de "moindre" impact (et non sans impact) doit être effectuée au préalable afin de pouvoir être évaluée. À noter que pour les navires, il peut toujours s'ajouter de nouveaux terminaux de transbordement, et que pour les trains, il peut s'ajouter des antennes ferroviaires pour rejoindre la voie principale.
110	3ème par.	« Il est bon de rappeler que les résultats des différentes analyses du cycle de vie des hydrocarbures en milieu terrestre (section

		6.1) et marin (section 7.1), quoique très préliminaire, ont montré que les divers moyens de transport des hydrocarbures du site d'extraction vers la raffinerie ou le site de traitement et par la suite vers l'utilisateur avait une contribution relativement marginale comparativement aux autres étapes. Il est toutefois bon de rappeler également que l'analyse du cycle de vie ne tient pas compte des déversements accidentels; un enjeu majeur associé au transport des hydrocarbures. » Au-delà de l'enjeu majeur des déversements pétroliers qui peuvent survenir lors des activités de transports, il convient également de souligner que la construction de pipelines, de nouveaux terminaux maritimes ou de nouvelles antennes ferroviaires de plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres, peut aussi entraîner de sérieux impacts sur l'environnement qui se doivent d'être bien évalués. Il importe de se rappeler que l'analyse des dommages potentiels en termes de changements climatiques, de santé humaine, de qualité des écosystèmes et de ressources énergétiques ne constitue pas une finalité en soi en matière d'évaluation environnementale tant de projets que de PPP. Par contre, il s'agit d'un intéressant indicateur à prendre en compte durant l'analyse de ces projets ou PPP.
110	4ème par.	Le tableau 8-1 aurait déjà dû être cité dans ce paragraphe.
110	5ème et 6ème par.	Il est en effet très pertinent et important de souligner les informations de ces deux paragraphes.
111	Tableau 8-1 Ligne Pipeline marin	Alors que différents scénarios de pipelines sous-marins ont été présentés dans l'étude sectorielle ATRA01 et que quelques autres études ont traité des déversements en milieu marin, ces valeurs existantes n'ont été reprises dans aucune autre étude. Pourtant, cet aspect aurait dû être documenté davantage pour les fins des EES en cours. Il y a un manque important d'informations au sujet des déversements liés aux pipelines sous-marins.
111	Tableau 8-1 Ligne Navire	Pour les navires, le nombre d'incident par milliards de tonnes-miles est connu. ITOPF fait un graphique de l'évolution de cet indice au fil des ans. Par ailleurs, Transports Canada possèdent pour le Saint-Laurent, les chiffres du nombre d'incidents par année et des quantités déversées par incident. Les données moyennes auraient ainsi pu être aisément obtenues pour être intégrées à ce tableau. Ces données peuvent être obtenues uniquement pour les pétroliers. Par contre, les déversements maritimes d'hydrocarbures sont occasionnés par toutes les catégories de navires commerciaux. En fait, les pétroliers font l'objet de tellement de surveillance qu'il s'agit souvent de la catégorie à laquelle sont attribués le moins d'incidents. Mais, le risque zéro n'existe pas et le pire scénario catastrophe leur est évidemment attribué.
112	2ème par.	« Les sous-sections suivantes présentent les divers impacts potentiels des étapes de construction, d'exploitation et de fin de vie des pipelines sur la qualité de l'air, l'eau, les sols, la faune et les habitats ainsi que sur les écosystèmes. » Ici encore, on peut se demander pourquoi les composantes humaines des territoires traversés par les différents modes de transport ne sont pas considérées. Leur oubli ne permet aucunement de favoriser l'établissement d'un climat général d'acceptabilité sociale. De plus, pourquoi mentionner seulement la faune et non la flore, potentiellement affectée par le déboisement, la fragmentation et l'introduction des espèces envahissantes
112	3ème par.	L'étude de Saunier et coll. (2013) réalisée par le CIRAIG et citée à plusieurs endroits à l'intérieur de cette section sur les pipelines aurait dû être rendue publique directement sur le site des EES parmi les documents du bilan des connaissances. Selon son titre en référence, il s'agit d'état des connaissances pancanadiennes en matière de pipelines. Compte tenu de l'importance du sujet des pipelines dans les dossiers d'hydrocarbures au Canada, dont le Québec, il aurait été grandement pertinent de pouvoir examiner cette étude plutôt que de devoir se contenter d'un

		résumé de quelques points dans le présent rapport.
112	Tableau 8-2 2ème colonne 3ème ligne	« Perte du captage de CO2 par la végétation suite au déboisement le cas échéant. » Il faut faire attention à la confusion possible entre un effet et sa source. Ainsi, il s'agit ici d'un effet et non d'une source d'effets. En fait, la source est le déboisement comme tel.
114	Tableau 8-3	La mise en suspension des sédiments et l'érosion des berges sont des effets, et non des sources d'effets. En fait, l'érosion des berges est l'effet induit par le défrichage de l'emprise. Par ailleurs, le défrichage de l'emprise se fait en phase de construction. En phase d'exploitation, ce sont les activités d'entretien pour contrôler la végétation nuisible qui permettent à l'érosion des berges de se maintenir.
114	1er et 2ème par.	« La Figure 8-1 présente les résultats d'une simulation de la concentration de composés retrouvés dans l'essence dans les eaux souterraines à une distance de 50, 100 et 150 m d'une fuite due à une perforation de 20 mm dans la paroi d'un pipeline. Les concentrations en MTBE obtenues lors de ces simulations mèneraient à des dommages *sévères* sur les organismes aquatiques même 2 ans après la fuite. L'étude ne spécifie pas les effets des autres substances sur les organismes aquatiques. » L'exemple est intéressant. Par contre, il s'agit d'une fuite dans une conduite d'essence, et donc après raffinage. Un exemple concernant les effets d'une fuite dans un oléoduc aurait été plus approprié. Par ailleurs, les impacts doivent être différents selon la nature du pétrole transporté (ex: pétrole conventionnel ou Dilbit).
116	Tableau 8-4 Colonne Sources d'impacts 2ème à 6ème lignes Étape Construction	- La source d'effets est le "déversement sur le sol" des boues de forage durant la construction. La pollution est l'effet direct qui, elle, peut se traduire par d'autres effets sur le milieu. - L'érosion des sols est un effet. - Le compactage des sols est un effet. La source d'effet est la circulation de la machinerie sur les aires de travail et les chemins d'accès. - La dégradation des sols agricoles est l'effet. La source est l'ensemble des activités de construction qui se déroulent sur les terres agricoles. - L'accumulation des fragments rocheux est l'effet. Les activités d'excavation sont la source d'effets.
116	Tableau 8-4 Colonne Sources d'impacts 1ère à 3ème lignes Étape Fin de vie (Abandon)	Ces trois mentions sont des effets potentiels de l'abandon, l'abandon étant l'unique source. Si avant l'abandon, il y a des activités de préparation, dont la vidange et le nettoyage des tuyaux, ces activités peuvent constituer des sources d'effets.
117	Tableau 8-5 Colonne Sources d'impacts 2ème à 7ème lignes Étape Construction	Ces diverses mentions sont des effets des activités de la phase de construction et non les sources d'effets. Les sources sont : - le déboisement - l'aménagement des chemins d'accès - la circulation de la machinerie sur le chantier - la circulation des camions sur le chantier et à l'extérieur du chantier

		- le déroulement des activités de chantier (excavation, pose des tuyaux, remblayage, installation des équipements accessoires, etc.) - Les nuisances émises par le chantier (bruits, vibrations, poussières, etc.) - etc. En ce qui a trait à l'augmentation du harcèlement des animaux et du braconnage, à l'interférence avec le comportement des animaux ainsi qu'à la dissémination des maladies, il s'agirait aussi et surtout d'effets se manifestant en phase d'exploitation en raison de la présence des accès et des structures associées aux pipelines (tuyaux lorsqu'ils sont hors sols et autres équipements connexes). Cela peut débuter en construction. Par contre, cela se maintient durant toute l'existence du pipeline.
117	Tableau 8-5 Colonne Sources d'impacts Étape Fin de vie (Abandon)	Mêmes commentaires que pour les impacts sur les sols (Tableau 8-4).
118	2ème par.	« Le Tableau 8-6 recense les sources d'impacts sur les aquifères et les eaux de surface des pipelines en milieu marin (Exxon Mobil, 2009). » Ici, il doit y avoir une erreur. On ne doit pas parler en milieu marin d'eaux souterraines (aquifères), ni d'eau de plans ou de cours d'eau (eaux de surface). On ne parle que de l'eau du milieu marin.
118	Tableau 8-6 Colonne Sources d'impacts 1ère et 2ème lignes Étape Construction	Ces deux mentions sont des effets, la source étant le déroulement des activités d'installation du pipeline. Il est possible d'être plus précis en décortiquant en sous-activités l'ensemble des activités d'installation. Dans cette phase de construction, lorsque l'on parle de "navires", on doit faire référence aux navires utilisés pour la construction du pipeline comme tel.
118	Tableau 8-6 Colonne Sources d'impacts 1ère ligne Étape Exploitation	Tout d'abord, il s'agit d'un effet dû à la présence des structures sur le fond de l'eau. Par ailleurs, ce n'est pas l'hydrographie qui est modifiée, mais l'hydrodynamisme ainsi que le transport sédimentaire local.
118	Tableau 8-6 Colonne Sources d'impacts Étape Fin de vie (Abandon)	Même commentaire que pour les tableaux 8-4 et 8-5. Par ailleurs, la modification de l'hydrodynamisme et du transport sédimentaire se maintiendrait.
118	3ème par.	« Un rapport destiné à Transport Canada (WSP Canada, lnc, 2014) souligne l'importance des conséquences anticipées suite à un déversement accidentel de pétrole dans l'estuaire ou ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent. » L'ensemble des effets potentiels d'un déversement d'hydrocarbures sur le milieu aquatique y a été présenté sous la forme d'un tableau-synthèse. Bien qu'il ait été produit dans le cadre d'un mandat d'analyse de risques liés au

		transport maritime, ce tableau aurait pu être reproduit à l'intérieur du présent rapport. Il aurait même pu être adapté pour chaque section comme pour l'exploration et l'exploitation en mer des hydrocarbures ainsi que pour la présente sur les pipelines.
119	Tableau 8-7 Colonne Sources d'impacts	Les diverses mentions sont pour la plupart des effets et non des sources d'effets. Par ailleurs, en phase d'exploitation, les pipelines sont des structures représentant une rupture avec les conditions d'habitats habituels de l'endroit où ils se trouvent. En tout endroit sous-marin, un pipeline représente un support additionnel pour les végétaux (en zone photique) et les animaux, et induit ainsi un certain effet récif, dont la contribution est significative selon les dimensions de l'ouvrage et les caractéristiques de l'endroit où il se trouve. Ainsi, un gros pipeline installé au-dessus d'un substrat fin (ex: sable ou silt) peut représenter ponctuellement un endroit significativement plus productif que les espaces environnants. Par contre, sur un substrat de blocs rocheux et de galets, son apport comme support biologique peut devenir passablement moins significatif. D'un autre côté, si pour des raisons d'entretien, on doit éviter que les pipelines soient envahis par les organismes, cela veut dire qu'ils devraient être traités avec des produits chimiques répulsifs ou toxiques pouvant eux aussi avoir des conséquences sur le milieu. Il serait d'intérêt pour les EES en cours de spécifier la manière dont serait gérée la relation pipeline vs organismes marins. Les opérations d'installation et d'entretien de ces pipelines devraient être décrites dans les prochains rapports d'EES. Enfin, en phase de fin de vie, si le pipeline n'a pas été traité et qu'il est abandonné sur place, l'effet récif se poursuivrait tout au long de l'existence de la structure.
120	Tableau 8-9 Colonne Étapes du cycle de vie Étape Construction	Étant donné que le transport maritime correspond à la circulation des navires existants, à quoi fait référence cette phase de construction ? Est-ce à la construction des navires dans les chantiers navals ou à l'aménagement des voies navigables et à la construction des ports ? Dans le premier cas, la construction se fait normalement en cale sèche, ce qui fait que les risques de contamination devraient être suffisamment contrôlés pour éviter des déversements dans l'eau ou qu'une mauvaise gestion des déchets dangereux n'affecte la qualité de l'eau. Dans le second cas, les sources d'effets et les effets sur la qualité de l'eau sont relativement plus nombreux que les questions des déversements accidentels et de la mauvaise gestion des déchets dangereux. Il conviendrait donc de préciser ce dont on veut parler ici.
120	Tableau 8-9 Colonne Sources d'impacts 2ème ligne Étape Construction	L'érosion des berges est un effet dû au batillage induit par le déplacement des navires. Le batillage correspond aux ondes de vagues formées par les navires. Celles-ci viennent frapper les berges et y provoquent ainsi de l'érosion.
122	Tableau 8-10 Colonne Sources d'impacts	Les diverses mentions sont pour la plupart des effets et non des sources d'effets. Par ailleurs, les effets du transport maritime sont listés dans le rapport "Bilan des connaissances - Transports maritimes des hydrocarbures" présent sur le site WEB des EES.
123	Tableau 8-11	Dans ces deux mentions, on a mis les sources d'effets avant d'indiquer l'effet. C'est une façon de faire plus

	Colonne Sources d'impacts 2ème et 3ème lignes Étape Construction	acceptable, bien que l'idéal serait de présenter une colonne pour les sources d'effets et une autre pour les effets potentiels.
123	Tableau 8-12 Colonne Étapes du cycle de vie Étape Construction	La construction d'une voie ferrée peut avoir sensiblement plus d'effets sur la qualité des eaux que la mise en suspension temporaire de sédiments et des apports passagers de sol, en plus des possibilités de déversements accidentels. Le contenu de quelques études d'impact de projets ferroviaires peut fournir de plus informations pertinentes à ce sujet. Voir notamment la suivante : lien : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/desserte_ferroviaire-grande-anse/documents/PR3.1.pdf
123	Tableau 8-12 Colonne Sources d'impacts 1ère ligne Étape Exploitation	En phase d'exploitation, les activités d'entretien de la voie ferrée peuvent également avoir des effets sur les eaux et leur qualité. Par exemple, l'utilisation de phytocides pour éliminer la végétation qui déstabilise le ballast sous les voies peut introduire des contaminants dans la nappe phréatique. Par ailleurs, en ce qui a trait aux multiples effets d'un déversement accidentel d'hydrocarbures, toute la documentation produite à la suite de l'évènement tragique de Lac-Mégantic sur les conséquences du déversement sur les eaux de la rivière Chaudière constitue une mine d'informations dont plusieurs auraient pu être résumées à la fin de la présente section. D'autre part, comme pour le rapport de WSP (2014) concernant l'analyse de risques de déversements maritimes d'hydrocarbures, une brève revue de littérature nord-américaine aurait pu permettre de relever quelques études pertinentes en lien avec les risques ferroviaires.
124	Tableau 8-13 Colonne Sources d'impacts	Les diverses mentions sont pour la plupart des effets et non des sources d'effets.
124	Tableau 8-14 Colonne Sources d'impacts	D'autres sources d'effets et effets sur la faune et les habitats peuvent se manifester durant les phases de construction et d'exploitation. Consulter à cet effet la référence citée précédemment.
125	1er par.	« Bien que le pipeline soit le moyen de transport terrestre privilégié pour les hydrocarbures, les camions-citernes sont régulièrement utilisés afin de transporter les hydrocarbures de la raffinerie jusqu'aux diverses stations-service ou réservoirs. » L'objet des EES en cours de production ne concerne aucunement le transport de la raffinerie aux différents points de distribution. Il concerne plutôt le transport du point d'extraction jusqu'à une raffinerie. Or, en raison de sa faible capacité de transport par rapport à d'importants volumes, le camion n'est pas le mode de transport privilégié. Pour l'instant, il a été le moyen de transport utilisé pour les faibles quantités extraites jusqu'à présent en phase d'exploration dans le secteur de Gaspé par Junex et Pétrolia. Les effets sur l'environnement sont de même nature que ceux découlant de la livraison par camion des divers carburants sur les routes de la province de Québec.
125	Section 8.5	Compte tenu de l'absence de scénarios préétablis permettant d'évaluer l'ampleur des effets potentiels sur les écosystèmes, les mises en garde apportées dans cette section s'avèrent adéquates.

10. POSSIBILITÉS DE SOUMETTRE LES FORAGES D'HYDROCARBURES À UNE PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
142	3ème par.	« La description du cadre juridique applicable à l'industrie des hydrocarbures au Québec n'est pas chose facile, même pour des juristes spécialisés en droit de l'environnement (Baril et coll., 2013) : les normes se retrouvant sous plusieurs régimes juridiques et les modalités précises d'application de celles-ci aux activités pétrolières et gazières paraissent confuses. » Cela s'explique notamment par le fait que le Québec n'a aucun historique réel d'exploitation des hydrocarbures et les activités d'exploration ne connaissaient pas jusqu'à encore récemment, un réel encadrement environnemental sur le plan législatif et règlementaire.
142	4ème par.	« Les modifications ponctuelles introduites depuis 2011 ne fondent pas un nouveau régime qui permette de répondre à l'ensemble de ces enjeux (Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 2014). » Celles-ci n'ont pas encore été éprouvées par de sérieuses applications. Par exemple, les sites de Galt et Haldimand à Gaspé avaient déjà fait l'objet de travaux avant l'arrivée de ces règles de 2011 et jusqu'à présent, sur l'île d'Anticosti seuls des sondages stratigraphiques ont été autorisés ; la première démarche d'autorisation pour des forages étant actuellement en cours de réalisation. Un grand nombre de travaux d'exploration antérieurs ont été réalisés notamment par la SOQUIP dans les années 1970-1980, soit bien avant les règles de 2011.
142	5ème par.	« En d'autres mots, une exploitation d'hydrocarbure est actuellement soustraite à une procédure d'évaluation environnementale. » Cela ne fait aucun sens notamment par exemple à la construction d'un parc éolien de plus de 10 MW ou encore à des travaux en berges de 300 m et plus ou en milieu aquatique de 5000 m² et plus. Ces deux catégories de projets représentent nettement moins de risque qu'une éventuelle exploitation d'hydrocarbures, mais sont pourtant assujetties à la procédure québécoise d'évaluation des impacts sur l'environnement. Cette situation a été soulignée par plusieurs auteurs de mémoires déposés en commission parlementaire dans le cadre du projet de modernisation du régime d'autorisation de la LQE proposé par le ministre Heurtel dans son Plan Vert.
142	6ème par.	« L'industrie pétrolière et gazière est assujettie à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement;* article de loi que ne demande que *d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.* Un formulaire doit être rempli et accompagné de tous les documents et informations prévus par règlement et inscrit dans la fiche d'information concernant « *les exigences du Ministère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation»* (MDDELCC, 2014i). Il est important de noter qu'un projet assujetti à l'article 22 est rigoureusement évalué par les experts des divers ministères concernés. Toutefois, de tels projets ne sont pas sujets à des consultations publiques. » Les autorisations de l'article 22 de la LQE pour les projets d'exploration et d'exploitation dans les schistes sont requises en vertu de l'article 2 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit plus spécifiquement en rapport avec les sous-paragraphes a et b) de son 6ème paragraphe qui se lisent comme suit : "6° les travaux de forage autorisés en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), à l'exclusion: a) de ceux destinés à rechercher ou à exploiter du pétrole ou du gaz naturel dans le shale, communément appelé «schiste»; b) de toute opération de fracturation destinée à rechercher ou à exploiter du pétrole ou du gaz naturel;"

		Par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué ici, l'article 7.1 du même règlement prescrit la tenue et la forme de la **consultation publique obligatoire**. Cet article se lit comme suit : **"7.1.** Celui qui demande un certificat d'autorisation pour des travaux mentionnés à l'un des sous-paragraphes a ou b du paragraphe 6 de l'article 2, que leur réalisation ait lieu dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, une tourbière, un étang, un marais ou un marécage ou en dehors d'un tel milieu, doit préalablement informer et consulter le public. À cette fin, il fait publier dans un journal distribué dans la municipalité où seront réalisés les travaux un avis comportant: 1° la désignation cadastrale du lot ou des lots sur lesquels sera réalisé le projet; 2° la description du périmètre du territoire où sera réalisé le projet ou l'illustration de ce site par croquis, en utilisant autant que possible le nom des voies de circulation ainsi que l'adresse du site, et la mention que la description ou l'illustration pourra être consultée au bureau de la municipalité; 3° un résumé du projet indiquant au moins les renseignements prévus aux paragraphes 6 à 8 du premier alinéa de l'article 7 et au deuxième alinéa de cet article; 4° la date, l'heure et l'endroit dans la municipalité où sera tenue la consultation publique, laquelle ne pourra avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 20 jours à compter de la publication de l'avis; 5° la mention que toute personne pourra consulter le texte intégral du document présentant le projet mentionné au paragraphe 3 sur le site Internet de l'initiateur du projet dont l'adresse est indiquée dans l'avis et au bureau de la municipalité ou qu'elle pourra en obtenir copie à ce bureau moyennant paiement des frais. L'initiateur du projet doit transmettre, dès sa parution, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la municipalité et à la municipalité régionale de comté sur le territoire desquelles le projet doit être réalisé, une copie de l'avis visé au premier alinéa. Lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs désigne une personne pour observer le déroulement de la consultation publique, cette personne assiste à l'assemblée publique et peut, le cas échéant, à la demande du ministre, agir à titre de modérateur et, à cette fin, intervenir sur toute question relative à la conduite de l'assemblée. Dans les 5 jours qui suivent la fin de la consultation publique, la personne désignée transmet au ministre et à l'initiateur du projet un compte rendu factuel portant sur le déroulement de celle-ci. L'initiateur du projet doit produire un rapport des observations recueillies au cours de la consultation publique et y indiquer les modifications qu'il a apportées au projet, le cas échéant, à la suite de cette consultation. Celui-ci doit en transmettre copie à la municipalité. Une copie du rapport doit également être déposée au même moment, à des fins de consultation, au bureau de la municipalité; toute personne peut, moyennant paiement des frais, en obtenir copie. Ce rapport, accompagné d'une copie de l'avis publié dans le journal, doit être joint à la demande de certificat d'autorisation."

		Malgré la rigueur que les analystes gouvernementaux appliquent dans leur examen de la documentation fournie par les promoteurs (formulaire et documents d'accompagnement), les demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE ne correspondent pas à des évaluations environnementales complètes réalisées en bonne et due forme pour des projets pouvant présenter des impacts et des risques importants pour l'environnement. En fait, il ne s'agit que de répondre spécifiquement aux questions inscrites dans le formulaire prévu. Il est à noter que la formule de consultation prévue à l'article 7.1 ne devrait aucunement s'appliquer à un éventuel projet d'exploitation sur l'île d'Anticosti puisqu'il s'agit d'un vaste projet dont l'objet a une portée qui concerne l'ensemble de la collectivité québécoise. La justification qui soutient sa réalisation tient essentiellement aux retombées socio-économiques qui pourraient bénéficier à l'ensemble des Québécois. Par ailleurs, il s'agit d'un immense territoire de tenure publique appartenant ainsi à tous les québécois, et non uniquement aux citoyens de l'île ou de la MRC de la Minganie.
143	2ème par. 4ème point de forme	• « d'assurer que les opérations fassent l'objet d'un suivi par les ministères, mais aussi par les communautés concernées. » Il serait opportun d'envisager la constitution de comité de suivi intégrant des parties prenantes citoyennes, dont des organismes voués à la protection de l'environnement.
143	3ème par.	« L'élément d'amélioration des « mécanismes d'information et de participation du public actuellement occultés par le régime minier» signifie généralement qu'une évaluation environnementale telle que retrouvée pour divers secteurs de l'industrie québécoise sera mise sur pied. » Les mécanismes actuels d'autorisation des projets d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans les schistes permettent déjà que ces derniers puissent être effectués sans autre forme plus poussée d'évaluation environnementale. Il serait effectivement souhaitable que tout projet d'exploitation gazière ou pétrolière de manière conventionnelle ou non, soit soumise à la procédure québécoise des études d'impact. Mais, ce n'est pas ce qui est prévu jusqu'à présent dans le régime d'autorisation en vigueur.
145	2ème par.	« La réévaluation de la capacité d'intervention a d'ailleurs été recommandée par le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada en 2010. » Il aurait été pertinent de mentionner aussi que suite aux recommandations du Commissaire rendues publiques en 2010, Transports Canada a procédé depuis 2013 à la réalisation de diverses études d'analyse de risques concernant les déversements d'hydrocarbures issus des navires commerciaux. Actuellement, des études en vue de planifier les interventions localisées (PIL) en cas d'urgence environnementale sont en cours de réalisation pour 4 grands secteurs du Canada dont l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent entre Montréal et l'île d'Anticosti.
145	4ème par.	« De façon générale, l'OGC tente d'harmoniser le développement de l'industrie avec les plans de développement régionaux et les schémas d'aménagement locaux. Et sans avoir de pouvoir de réglementation directe, une municipalité peut avoir un impact important sur le développement de l'industrie en adoptant un plan de développement détaillé. » Il s'agit d'une idée intéressante !
146	Section	« Alberta »

	10.1.3.2	Le régime albertain de gestion des activités pétrolières et gazières est très permissif et peu contraignant pour l'industrie. Il ne s'agit assurément pas d'un modèle à suivre à bien des égards.
146	Section 10.1.3.3	« Nouveau-Brunswick » Il conviendrait d'examiner davantage l'obligation de réaliser une évaluation environnementale et de tenir une consultation publique afin de voir, si certains éléments pourraient être dignes d'intérêt pour la législation et réglementation québécoise. Même chose pour la question des pouvoirs accordés aux municipalités.
151	Tableau 10-1	N'y a-t-il réellement aucun projet recensé pour Terre-Neuve ? Est-ce qu'un tel exercice de recensement n'aurait pas pu aussi être effectué en milieu marin ? On ne fait référence dans ce tableau qu'à la structure géologique d'Old Harry. Pourtant, il y a peu plusieurs projets à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et du côté de la mer de Beaufort.
11. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		
158	1er par.	« Ce rapport représente la pierre d'assise du chantier environnement de l'ÉES globale sur les hydrocarbures. Ce document visait à colliger, analyser, critiquer et résumer l'ensemble d'une vaste littérature portant sur l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures. » Ce rapport présente effectivement une somme importante d'informations pertinentes. Par contre, plusieurs autres informations pertinentes, qui auraient été utiles à la compréhension des enjeux n'ont soit pas été présentées ou encore ont été trop synthétisées pour en laisser paraître un véritable sens en regard de ses objectifs. Les différents commentaires émis renseignent sur la nature et la portée des ajouts qu'il aurait été utile de faire pour compléter ce rapport. On s'aperçoit notamment à sa lecture que l'ajout d'au moins un biologiste spécialisé en "évaluation environnementale" (et non en analyse de cycle de vie) aurait constitué un élément positif marquant à l'égard d'une version améliorée de ce rapport. De plus, la consultation ad hoc d'un autre biologiste spécialisé dans les espèces à statut aurait également été bénéfique. Par ailleurs, dans un contexte où le dossier doit pouvoir aller chercher une large acceptabilité sociale, on s'explique difficilement pourquoi tous les effets potentiels de l'exploration, de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sur les composantes "humaines" (incluant le social et l'économique) n'ont pas été considérés tout au long de l'analyse. Encore là, l'ajout d'un géographe, aménagiste ou urbaniste spécialisé en "évaluation environnementale" aurait constitué un sérieux atout. Dans ce contexte, il appert que, malgré l'importance du travail accompli, ce rapport ne peut prétendre à faire le tour de "l'ensemble" de la littérature sur le sujet.
158	5ème par.	« La constatation la plus importante est qu'il est nécessaire de quantifier les effets directs, indirects ainsi que d'évaluer les impacts potentiels concomitants et synergiques. » Dans cette phrase, on utilise les mots "effets" et "impacts". Par ailleurs, bien que les notions d'impacts ou effets "directs" et "indirects" ou encore "cumulatifs" et "synergiques" soient assez bien connues, on voit apparaitre ici l'expression "impacts concomitants" et aussi, çà et là dans le texte du rapport, l'expression "impacts multiplicatifs". Il conviendrait donc de définir l'ensemble de cette terminologie afin que l'on s'entende bien sur le sens à leur accorder.
159	1er par. 4ème point de	« Malgré l'abondance de la ressource eau au Québec, comment assurer que localement, les diverses eaux de surface (rivière, lacs, fleuve Saint-Laurent) ne souffriront pas d'un abus de prélèvement de la ressource? »

	forme	Commentaires : Comment s'en assurer d'autant plus que dans les zones plus densément peuplées la disponibilité d'une eau de bonne qualité est déjà plus difficile pour les êtres humains et pour la faune ? Par ailleurs, comment s'assurer que les eaux déjà détériorées ne le soient davantage par les différentes possibilités de contamination ?
159	1er par. 7ème et 8ème points de forme	• « Quelles sont les conséquences des contaminants associées aux effluents d'une usine de traitement municipal ou dans une usine de traitement spécialisé? • Comment se débarrasser des eaux usées afin de limiter les impacts potentiels sur les eaux de surface? » Ces deux questions rejoignent la deuxième question inscrite au commentaire précédent.
160	1er par. 7ème point de forme	« Quels sont les risques associés à un déversement massif d'hydrocarbure sur et aux abords de l'île d'Anticosti ? » Cette question n'a pas été répondue dans le cadre des études sectorielles sur l'île d'Anticosti. Un exercice de précision de l'étude de WSP (2014) est actuellement en cours. Celui-ci doit fournir les éléments requis en vue de produire un plan d'intervention localisé pour le secteur du Saint-Laurent compris entre Montréal et l'Île d'Anticosti. Par contre, il n'inclut pas toute cette île. Or, il devrait d'emblée le faire. Par contre, tout comme l'étude de WSP (2014) avait été réalisée à l'échelle macroscopique du Canada entier, celui réalisé actuellement demeurera encore passablement macroscopique. Il serait donc requis pour des fins d'opérationnalité du plan d'intervention en urgence que l'exercice soit repris à l'échelle spécifique de l'île sur la base d'une analyse nettement plus détaillée des risques.
160	1er par. 10ème point de forme	« Y a-t-il des failles naturelles qui pourraient s'avérer des chemins préférentiels ? » Sur cette question, une étude hydrogéologique détaillée des zones karstiques de l'île devrait être réalisée afin d'en définir leurs limites exactes et d'évaluer leur potentiel de risque d'infiltration par des hydrocarbures.
160	1er par. 11ème point de forme	« Où sont situés les milieux humides ? » Les zones humides doivent être délimitées et une étude devrait être réalisée afin de déterminer les mesures qui seraient à mettre en place afin de protéger leur intégrité face à une éventuelle exploitation d'hydrocarbures. Des largeurs de bande de protection devraient être établies. Celles-ci pourraient être cartographiées à l'intérieur d'un plan de conservation des zones humides de l'île.
160	1er par. 20ème et 21ème point de forme	• « Quelle superficie du territoire devra être déboisée et occupée lors des activités d'extraction ? • Quels seront les conséquences des activités d'extraction sur le comportement et le cycle de vie de la végétation et de la faune en présence ? » Ces sujets et bien d'autres ont fait l'objet de commentaires de la part des analystes de l'ABQ dans le cadre de leurs révisions des études sectorielles ainsi que du document de consultation.
161	2ème par. 1er et 2ème points de forme	• « Évaluer les intrants et sortants associés à l'exploitation des hydrocarbures dans le cas spécifique d'Anticosti; • Évaluer les processus et activités contribuant le plus aux divers impacts potentiels associés aux hydrocarbures, et particulièrement associés au pétrole de schiste, extrait sur l'île d'Anticosti à l'aide d'ACV; » En effet, la réalisation d'une ACV spécifique aux activités prévues sur l'île d'Anticosti devrait, le cas échéant, être réalisée

		dans le cadre d'une étude d'impact d'un éventuel projet d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures selon le scénario qui serait retenu.
161	4ème par. 1er point de forme	• « Identifier les milieux humides sur l'île d'Anticosti; » Voir le commentaire précédent à ce sujet.
161	8ème par.	**« Les impacts associés à la faune, aux habitats et aux écosystèmes: »** Parmi les commentaires de l'ABQ sur le rapport ATRA01, on trouve l'ensemble des composantes biologiques qui seraient à étudier ainsi que l'objet de ces études. On y recommande de considérer les habitats du cerf de Virginie, du saumon atlantique, du pygargue à tête blanche, de l'aigle royal, des autres animaux et des plantes à statut particulier, des oiseaux marins ainsi que de la faune marine dans les zones littorales d'intérêt.
162	1er par. 3ème point de forme	• « Évaluer les conséquences d'un déversement massif d'hydrocarbures dans les zones marines jugées comme étant des zones d'importances biologique et écologique ceinturant l'Île et considérées extrêmement à risque; » Ces conséquences ne doivent pas uniquement être évaluées en lien avec les activités de transport en milieu marin, mais aussi avec les activités d'exploitation et de transport sur l'île. En effet, un déversement induit par de telles activités pourrait emprunter le cours d'une rivière et rejoindre son estuaire pour ensuite affecter la flore et la faune marine environnante.
162	2ème par. 7ème point de forme	• « Quels sont les risques associés à un déversement massif d'hydrocarbure lors du transport? » Quels sont ces risques notamment à l'égard des rivières à saumon traversées ou longées par les infrastructures ainsi qu'à l'égard de leur estuaire en milieu marin ? Les risques pour les activités humaines se déroulant sur ces rivières devraient aussi être considérés (pêche, chasse, canotage, rafting, prise d'eau, etc.).
163	4ème et 5ème points de forme	• « Quelle superficie du territoire devra être déboisée et occupée lors des activités d'extraction? • Quels seront les conséquences des activités d'extraction sur le comportement et le cycle de vie de la végétation et de la faune en présence? » Plusieurs des commentaires formulés pour l'île d'Anticosti s'appliquent aux autres régions du Québec en les adaptant.
163	3ème par. 1er point de forme	• « La faune présente est mal caractérisée; » Cet avis n'est pas partagé par l'ABQ. De très nombreuses études fauniques et floristiques ont été réalisées par Faune Québec et le MDDELCC au fil des décennies ainsi que par l'UQAR. Plusieurs professionnels de ces régions peuvent en faire un portrait assez précis en ce qui a trait à la faune terrestre et à la faune aquatique dulcicole. Par contre, il est certain qu'il existe encore plusieurs lacunes comme dans bien d'autres régions du Québec.
164	4ème par.	**« Les impacts associés à la faune, aux habitats et aux écosystèmes: »** Plusieurs des commentaires formulés pour l'île d'Anticosti s'appliquent aux autres régions du Québec en les adaptant.
164	7ème par.	« L'ÉES portant sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs a identifié les manques suivants dans les connaissances : »

		Plusieurs de ces lacunes identifiées pour le secteur du golfe et de la baie des chaleurs sont transposables en les adaptant à l'estuaire maritime du Saint-Laurent et la portion du golfe à l'ouest d'Anticosti.

Consultation publique

Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Mémoire présenté par le Comité ZIP Baie des Chaleurs

Mars 2016

ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
BAIE DES CHALEURS

Rédaction

[redacted]

Comité ZIP Baie des Chaleurs
180, avenue Beauséjour, Bonaventure (Québec) G0C 1E0
info@zipbaiedeschaleurs.org
418 534-2121

Table des matières

Rédaction 3
Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs 5
Préoccupations 6
Introduction 6
Le contexte et la démarche 6
Chantier Environnement 7
Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier 7
Encadrement légal et réglementaire 9
Chantier Aspects Techniques 9
Les bonnes pratiques 9
Chantier Économie 10
Les scénarios de développement de la production d'hydrocarbures et leurs impacts financiers et économiques 10
Développement de l'économie et des compétences en matière d'hydrocarbures 10
Enjeux économiques 10
Chantier Transport 11
Cadre légal et gestion du transport des hydrocarbures, par type de transport et pour les plates-formes multimodales 11
La gestion des déversements 12
Milieu marin 12
Chantier Société 12
Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance territoriale 12
Conclusion 15
Bibliographie 17

Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs

Le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) Baie des Chaleurs est un comité multisectoriel régional constitué en 1992 en tant qu'organisme sans but lucratif. Le territoire qu'il couvre s'étend au sud de la Gaspésie, de l'estuaire de la rivière Restigouche jusqu'à la pointe de Cap-Gaspé, dans le Parc Forillon (figure 1).

Il est l'un des 13 comités ZIP présentement en opération le long du fleuve et du golfe Saint-Laurent, mis en place dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, auquel sont associés différents ministères fédéraux et provinciaux. Le programme ZIP vise la participation et la concertation des communautés riveraines et inclut la diffusion d'un bilan des connaissances sur l'état du territoire, une consultation publique et un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Depuis la création du Comité ZIP Baie des Chaleurs, des personnes affiliées à l'agriculture, à l'industrie, à la santé, à l'éducation, à l'administration municipale, aux petites et moyennes entreprises; des biologistes, écologistes et citoyens du milieu se concertent afin de mener à bien des actions de réhabilitation et de protection du milieu marin du territoire Baie des Chaleurs – Gaspé-Sud.

Le mandat du Comité ZIP Baie des Chaleurs est d'initier et de coordonner des actions qui visent à améliorer et à protéger les milieux côtiers et marins afin de redonner à la population certains usages qui ont été perdus ou qui sont menacés de l'être. Le Comité ZIP vise également à mobiliser la communauté en vue de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent (golfe et baie des Chaleurs). Ainsi, il informe et sensibilise la population, recueille les préoccupations et les suggestions des gens pour mettre en œuvre des actions de réhabilitation écologique.

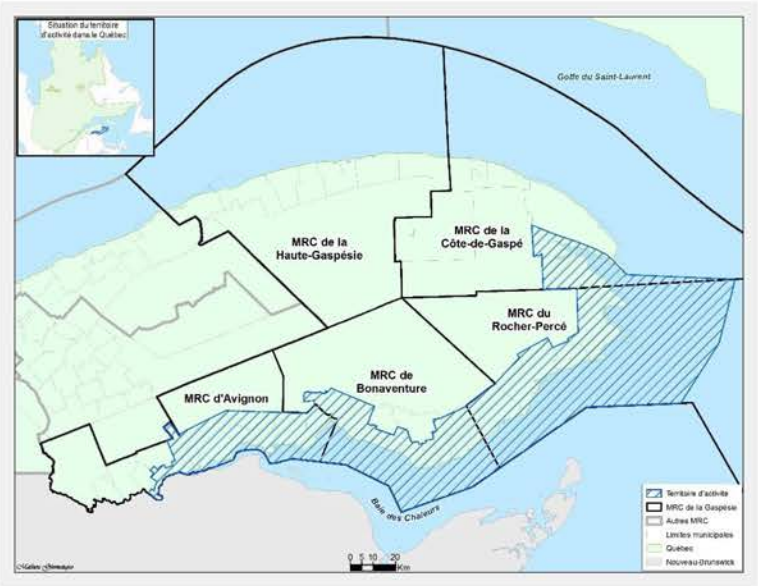

Figure 1. Territoire d'intervention du Comité ZIP Baie des Chaleurs.

Préoccupations

Introduction

Le contexte et la démarche

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs tient à souligner la volonté du gouvernement de réaliser une Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et d'y insérer un processus de consultation publique. Le Comité Zip Baie des Chaleurs est également heureux de constater que le gouvernement a mandaté divers organismes et ministères afin de combler certaines lacunes de connaissances. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a toutefois plusieurs réserves sur la manière dont le processus est réalisé.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs déplore tout d'abord le fait que le gouvernement ait décidé d'aller de l'avant dans le développement de la filière des hydrocarbures. En effet, le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit qu'il aurait d'abord été important qu'un débat de société sur le développement de celle filière soit effectué de manière rigoureuse, de façon à respecter la volonté de l'ensemble de la population. La présente consultation publique est pressentie pour orienter la politique énergétique du Québec ainsi que la loi sur les hydrocarbures à venir. Or, à la base de ces deux outils, il aurait été important de consulter la population sur sa volonté à développer cette filière.

Recommandation 1. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'un débat de société ait lieu et que les citoyens québécois soient consultés de manière rigoureuse sur leur volonté à développer la filière des hydrocarbures.

Tout d'abord, le gouvernement affirme d'emblée que « bien qu'il soit favorable au développement de la filière des hydrocarbures, la sécurité des personnes et l'environnement doivent être protégés. Il veut donc réunir les conditions adéquates avant de poser quelque geste que ce soit » (Gouvernement du Québec, 2015). Or, l'empressement des démarches en cours nous laisse l'impression que les choses seront précipitées. D'ailleurs, Pétrolia a annoncé, au début d'octobre, avoir reçu son permis lui permettant de terminer le nettoyage du puits d'Haldimand 4 (projet contesté en Gaspésie) et de démarrer un essai en production longue durée (Le Pharillon, 2015).

Le gouvernement affirme également vouloir « s'assurer de réunir les conditions adéquates avant d'envisager l'exploitation des hydrocarbures. » (Gouvernement du Québec, 2015). Or, des projets d'exploration sont déjà en cours. Ceux-ci impliquent des investissements de plusieurs millions de dollars, dont une partie provenant des fonds publics. D'ores et déjà, nous ne croyons pas qu'il sera possible pour le gouvernement de faire volte-face et de décider de ne pas exploiter les hydrocarbures du Québec. L'étape d'envisager l'exploitation des hydrocarbures est déjà passée, ce qui corrobore notre impression de précipitation dans le développement de la filière des hydrocarbures.

De plus, la présente Évaluation environnementale stratégique couvre une fois de plus les hydrocarbures extracôtiers. Or, une Évaluation environnementale stratégique avait déjà été réalisée à ce sujet en 2011. Celle-ci concluait, entre autres, que nos connaissances du milieu étaient trop faibles

pour aller de l'avant dans ce dossier, et que l'acceptabilité sociale n'était pas au rendez-vous. Il nous semble que la suite logique des choses aurait été de développer un programme d'envergure d'acquisition de connaissances. L'inclusion du milieu extracôtier dans la présente Évaluation environnementale stratégique donne l'impression que le gouvernement tente d'arriver aux conclusions qu'il désire plutôt que de recevoir un portrait juste de la situation. Nous espérons grandement être dans l'erreur dans notre perception.

Finalement, nous déplorons grandement le déroulement des consultations publiques. À elle seule, la séance d'information représente 7 heures d'écoute. Viennent ensuite 64 études commandées par le gouvernement (dont plusieurs n'ont été rendues disponibles que deux semaines avant la date limite de participation), représentant plusieurs milliers de pages. Considérant qu'il s'est écoulé moins de trois (3) semaines entre le moment où certains documents ont été mis en ligne et le début des consultations publiques, il est inconcevable de penser que les citoyens, et même les organismes de petite taille, puissent venir à bout de l'information disponible dans les délais requis. Cette consultation revient donc à demander aux citoyens de réitérer la position qu'ils ont déjà émise lors de consultations précédentes. Ceci constitue, à notre avis, une perte de temps et d'argent importante, en plus d'être contre-productif. En effet, la présente démarche ne fera que consolider les gens dans leur prise de position, diminuant ainsi les possibilités de dialogue social à ce sujet.

Recommandation 2. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que le délai accordé pour participer à la présente consultation publique soit allongé, de manière à permettre aux citoyens d'effectuer une véritable analyse des documents présentés.

Étant donné le temps imparti, le Comité ZIP Baie des Chaleurs n'a consulté que le document de consultation complet. Il se pourrait donc que certains points avancés dans ce mémoire ne tiennent pas compte de l'information obtenue à l'intérieur du plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA). Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est désolé de cette situation.

Puisque la mission du Comité ZIP Baie des Chaleurs se rapporte à la protection du milieu marin et côtier, le présent document se concentrera sur ces aspects.

Chantier Environnement

Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier

Le document de consultation fait état des impacts possibles pour les organismes vivants présents en milieu marin. Toutefois, aucune information n'est donnée sur la migration de ces organismes. Aucune étude ne semble avoir été menée sur le passage répété d'un individu à proximité des installations d'exploration et d'exploitation. Or, le milieu marin est particulièrement dynamique, et une étude statique ne peut être réaliste.

Les études réalisées ne semblent pas plus prendre en compte les phénomènes de bioaccumulation et de bioconcentration, pourtant très importants dans l'étude d'un écosystème et d'un réseau alimentaire.

Recommandation 3. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que la recherche concernant les organismes marins soit poursuivie afin d'obtenir un portrait juste et détaillé des effets que pourrait avoir le développement de la filière des hydrocarbures en milieu extracôtier sur les espèces migratrices ainsi que sur l'ensemble du réseau alimentaire, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Le document de consultation liste plusieurs impacts possibles sur les organismes vivants. Par contre, ces impacts sont traités de manière séparés. Pourtant ceux-ci pourraient être cumulatifs sur certains organismes. Par exemple, les mammifères marins pourraient être affectés par les rejets en mer, l'utilisation du territoire, les collisions, la lumière et le bruit. Sachant que plusieurs espèces de mammifères marins possèdent déjà un statut particulier, il serait important de se questionner sur l'effet cumulatif des divers impacts.

Recommandation 4. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des recherches concernant l'effet cumulatif des divers impacts sur les organismes vivants, et plus particulièrement sur les espèces à statut particulier et les espèces à valeur économique, soient réalisées, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Le document de consultation traite de l'utilisation du territoire par l'industrie, mais ne traite aucunement de l'utilisation du territoire par les organismes vivants. Or, plusieurs lacunes existent dans nos connaissances à ce sujet. En effet, nous possédons très peu de connaissances au sujet du golfe du Saint-Laurent, que ce soit au niveau physico-chimique ou au niveau biologique. Or, la connaissance du milieu est essentielle à l'estimation des conséquences de l'exploitation d'une ressource. Ce n'est qu'après de nombreuses études couvrant l'ensemble de la province naturelle du golfe du Saint-Laurent que nous pourrons estimer de manière réaliste les conséquences qu'aurait l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers.

Recommandation 5. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des recherches soient conduites dans le golfe du Saint-Laurent afin qu'un portrait juste et précis de la province naturelle soit dressé, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Il est à noter que ces lacunes concernent également les structures géologiques du milieu. En effet, selon le document de consultation, en surface, peu d'informations sont disponibles au sujet des particularités de l'eau et de la fracturation de surface. De même, sous la surface, peu d'informations sont disponibles au sujet des fluides, de la pression, de la structuration et des argiles.

Finalement, le Golfe du Saint-Laurent possède plusieurs caractéristiques d'une mer fermée. Plusieurs autres provinces partagent ce plan d'eau avec le Québec, et subiront les impacts des décisions québécoises.

Recommandation 6. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les cinq provinces se partageant le Golfe du Saint-Laurent adhèrent à une gestion intégrée du plan d'eau et décident, ensemble, du sort de la mise en valeur des hydrocarbures dans cette province naturelle.

Encadrement légal et réglementaire

Bien qu'elle soit promise depuis plusieurs années déjà, le Québec ne possède présentement aucune loi sur les hydrocarbures. L'industrie est donc présentement encadrée par la Loi sur les mines, qui n'est nullement adaptée aux hydrocarbures. Des règles sont créées à la pièce, de manière à permettre à l'industrie de poursuivre les projets déjà débutés. Cette manière de faire discrédite grandement le gouvernement et les industries gazières et pétrolifères.

Recommandation 7. Advenant la décision de poursuivre le développement des hydrocarbures en territoire québécois, le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une loi encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soit adoptée, et ce, dans les meilleurs délais. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande également un moratoire sur l'émission de permis, tant que cette loi ne sera pas adoptée par la Chambre des Communes.

Chantier Aspects Techniques

Les bonnes pratiques

Les auteurs de l'Étude GTEC06 ont étudié les pratiques dans l'Arctique canadien, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Norvège. Or, plusieurs autres pays exploitent des hydrocarbures autour du globe. Il nous semble que si nous désirons nous targuer d'utiliser les meilleures pratiques environnementales au monde, nous nous devons d'étudier les pratiques de plus de 2 pays, et ce même si ces pays ne sont pas en zone nordique. En effet, certaines pratiques sont spécifiques au climat nordique, mais certaines autres peuvent s'appliquer à divers climats.

Recommandation 8. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les pratiques de nombreux pays soient étudiées, de manière à réellement sélectionner les meilleures pratiques environnementales existantes sur la planète. Celles-ci dépassent l'aspect technique, et devrait également s'appliquer sur la législation.

Le rapport provenant du chantier sur l'acceptabilité sociale (Raymond Chabot Grant Thornton, 2015) fait état de plusieurs mesures prises en Colombie-Britannique, en Norvège et en Suède. Les éléments à considérer qui y sont soulevés devraient très certainement être étudiés.

Chantier Économie

Les scénarios de développement de la production d'hydrocarbures et leurs impacts financiers et économiques

Le gouvernement québécois a tendance à évaluer les impacts financiers et économiques au niveau provincial. Or, il nous apparaît normal que les communautés qui subissent les risques soient aussi celles qui reçoivent le plus d'impacts financiers et économiques.

Recommandation 9. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des mécanismes de partage des bénéfices avec les communautés locales soient élaborés, et ce, avant la poursuite des travaux de mise en valeur des hydrocarbures.

Développement de l'économie et des compétences en matière d'hydrocarbures

Enjeux économiques

L'étude sur les externalités et les mesures d'atténuation et de compensation n'est qu'embryonnaire. En fait, elle n'a été effleurée que pour l'île d'Anticosti. Pourtant, nous savons que le milieu marin offre une panoplie de services écologiques, et qu'il est à la base de l'économie gaspésienne.

Recommandation 10. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une véritable recherche soit effectuée concernant les externalités des coûts et les mesures d'atténuation et de compensation, et ce, avant même le début des activités d'exploration. Dans le cas où cette étude démontre des coûts supérieurs à l'impact économique prévu de la mise en valeur des hydrocarbures, le Comité ZIP recommande que cette filière soit abandonnée.

Cette recommandation est très importante pour la Gaspésie, puisque son développement économique est basé sur les ressources halieutiques et le tourisme, deux secteurs qui seraient gravement touchées en cas d'incident. Les cartes fournies dans le document de consultation démontrent bien à quel point la Gaspésie est sensible.

Chantier Transport

Cadre légal et gestion du transport des hydrocarbures, par type de transport et pour les plates-formes multimodales

Étant donné que les chargements et déchargements aux plateformes multimodales sont particulièrement problématiques, le document de consultation met l'emphase sur ce point. Il est recommandé, entre autres, de mettre en place un examen de contrôle des connaissances minimales au niveau provincial. Cette recommandation nous semble bien légère, étant donné l'ampleur de la problématique. Étant donné les nombreux impacts qu'a un déversement d'hydrocarbures, il serait préférable de hausser les exigences sur ce point.

Recommandation 11. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une formation biannuelle obligatoire soit donnée aux employés travaillant sur les plateformes multimodales. Cette formation devrait comprendre des exercices pratiques ainsi qu'un examen de contrôle.

Le document recommande également l'harmonisation de l'ensemble des exigences des différents ministères et le resserrement du processus de contrôle de conformité et de surveillance des plans d'urgence par une validation par des inspecteurs désignés. Cette recommandation pourrait également être bonifiée. En effet, travaillant présentement à un projet de modélisation des courants de surface de la Baie des Chaleurs en cas de déversement d'hydrocarbures, le Comité ZIP Baie des Chaleurs constate que peu de municipalités sont sensibilisées à l'importance de posséder un plan d'urgence efficace en cas de déversement d'hydrocarbures.

Recommandation 12. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des efforts soient déployés afin de sensibiliser le milieu municipal à l'importance de posséder un plan d'intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures.

Cette recommandation est d'autant plus importante que la capacité d'intervenir des municipalités est inversement proportionnelle à la grosseur de celles-ci, ce qui correspond à la très grande majorité des municipalités côtières québécoises.

La gestion des déversements

Milieu marin

L'EES2 (Genivar, 2011), avait soulevé deux constats quant aux mesures d'urgence environnementales : la capacité d'intervention déficiente en cas d'urgence et les lacunes de connaissances. Il est, selon nous, primordial de répondre entièrement à ces manques dans les plus brefs délais.

Recommandation 13. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que la capacité d'intervention en cas d'urgence en milieu marin soit améliorée, autant au niveau des ressources qu'au niveau des connaissances, et ce, dans les plus brefs délais, de manière à pouvoir répondre adéquatement en cas d'accident. Ceci est d'autant plus important que de nombreux navires transportent déjà des hydrocarbures sur le Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs tient également à souligner que les accidents de Sept-Îles et des Îles-de-la-Madeleine, survenus au cours des dernières années, démontrent qu'il est extrêmement complexe de récupérer des hydrocarbures en milieu côtier.

Chantier Société

Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance territoriale

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est heureux de constater l'importance que le document de consultation accorde aux citoyens : « La participation citoyenne, tôt dans le processus de planification et d'élaboration des projets, apparaît comme un élément clé pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets. Ainsi, il serait attendu que les citoyens, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, s'informent activement sur le projet et la filière dans laquelle il s'insère, communiquent clairement leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins et transmettent le savoir local et traditionnel, notamment au regard du portrait historique et stratégique du développement de la communauté. Il serait également attendu des citoyens qu'ils participent aux consultations publiques et, lorsque c'est possible, à la définition des projets, à la réalisation de l'étude d'impact du promoteur s'il y a lieu et aux comités de suivi qui seront mis en place. » (Gouvernement du Québec, 2015)

Il ne faut par contre pas oublier que de tels vœux demandent de prendre d'importants moyens. En effet, que ce soit des personnes, des organismes ou des entreprises, les citoyens ont une occupation principale autre que celle de participer activement aux consultations publiques. Ils requièrent donc plusieurs semaines pendant lesquelles ils peuvent s'informer, analyser l'information reçue et élaborer une prise de position. Ceci demanderait également une modification dans les manières de procéder : une publicité accrue lors de consultations publiques, une plus grande transparence de la part des

promoteurs et du gouvernement, l'accès aux études d'impact dans leur intégralité, l'implication des citoyens en amont des projets, la collaboration avec les organismes de concertation (ZIP, OBV et CRE) du milieu, etc.

Recommandation 14. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une réflexion soit effectuée afin de non seulement s'attendre à ce que les citoyens participent de manière active à l'implantation de nouveaux projets, mais que des moyens soient mis sur pied afin de faciliter cette participation.

Le gouvernement pourrait notamment s'inspirer de la réflexion qu'il a en ce moment concernant la participation citoyenne en amont de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE).

Selon nous, ceci demande également, entre autres, à ce que la loi sur l'accès à l'information soit révisée, afin que les citoyens aient un véritable accès à l'information nécessaire à une connaissance accrue des projets. En effet, cette loi laisse présentement beaucoup trop de latitude aux entreprises qui désirent garder des informations secrètes.

Recommandation 15. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les organismes de concertation en environnement (ZIP, OBV et CRE) soient mandatés afin de faciliter la concertation en amont des projets se réalisant sur leur territoire d'intervention, et que les ressources nécessaires pour effectuer ce mandat leur soient octroyées.

Recommandation 16. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les outils de planification territoriale locaux et régionaux aient préséance sur les autorisations environnementales.

Présentement, suite au combat de la municipalité de Ristigouche-Sud-Est contre Gastem, plus de 320 municipalités québécoises demandent une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, représentant près de 1,5 million de Québécois. Nous croyons important que ces élus soient entendus.

Dans le même ordre d'idée, il y a longtemps que les élus de Gaspé réclament un BAPE pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. Ceci permettrait la participation citoyenne, améliorerait les possibilités d'acceptabilité sociale et contribuerait à ce que de meilleurs projets voient le jour en Gaspésie et ailleurs au Québec, comme ce fut le cas pour la filière éolienne. La Gaspésie représente présentement un terrain d'essai pour les compagnies junior spécialisées en hydrocarbures, et il est inacceptable que la population n'ait pas droit de parole à ce sujet. Alors que sur Anticosti, le MERN a financé le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers (« un comité citoyen dont le premier mandat est de déterminer les conditions environnementales et sociales

des activités d'exploration et, éventuellement, d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti » (Raymond Chabot Grant Thornton, 2015), aucun outil n'a été mis à la disposition des Gaspésiens afin de tenter d'atteindre une acceptabilité sociale.

Recommandation 17. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'un mandat soit donné au BAPE concernant la mise en valeur des hydrocarbures à Gaspé et sur le territoire gaspésien dans son ensemble.

Ces dernières recommandations vont dans le même sens que cet énoncé tiré du Livre vert de la Loi sur la qualité de l'environnement : « La prise en compte des préoccupations, des opinions et des propositions formulées par la population, y compris par les populations autochtones et les organisations, constitue un apport essentiel au processus d'évaluation environnementale en raison des connaissances concrètes que ces dernières ont de leur milieu de vie. » (Gouvernement du Québec, 2015a)

Conclusion

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit que le Québec n'a présentement pas les outils nécessaires pour s'assurer une exploration et une exploitation des hydrocarbures qui soit sécuritaire et qui réponde aux critères du développement durable.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit que les mesures suivantes devraient être prises avant même que les travaux de mise en valeur des hydrocarbures soient poursuivis :

1. qu'un débat de société ait lieu et que les citoyens québécois soient consultés de manière rigoureuse sur leur volonté à développer la filière des hydrocarbures;
2. que la recherche concernant les organismes marins soit poursuivie afin d'obtenir un portrait juste et détaillé des effets que pourrait avoir le développement de la filière des hydrocarbures en milieu extracôtier sur les espèces migratrices ainsi que sur l'ensemble du réseau alimentaire;
3. que des recherches concernant l'effet cumulatif des divers impacts sur les organismes vivants, et plus particulièrement sur les espèces à statut particulier et les espèces à valeur économique soient réalisées;
4. que des recherches soient conduites dans le golfe du Saint-Laurent afin qu'un portrait juste et précis de la province naturelle soit dressé;
5. que les cinq (5) provinces se partageant le golfe du Saint-Laurent adhèrent à une gestion intégrée du plan d'eau et décident, ensemble, du sort de la mise en valeur des hydrocarbures dans cette province naturelle;
6. qu'une loi encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soit adoptée;
7. que les pratiques de nombreux pays soient étudiées, de manière à sélectionner les meilleures pratiques environnementales existantes sur la planète;
8. que des mécanismes de partage des bénéfices avec les communautés locales soient élaborés;
9. qu'une véritable recherche soit effectuée concernant les externalités des coûts et les mesures d'atténuation et de compensation et que celle-ci démontre que les coûts sont moindres que les bénéfices;
10. que la capacité d'intervention en cas d'urgence en milieu marin soit améliorée, autant au niveau des ressources qu'au niveau des connaissances, de manière à pouvoir répondre adéquatement en cas d'accident;
11. que les outils de planification territoriale locaux et régionaux aient préséance sur les autorisations environnementales.

Une fois ces étapes réalisées, d'autres moyens devront être mis en place afin, toujours, d'assurer une mise en valeur des hydrocarbures qui soit sécuritaire et qui réponde aux critères du développement durable :

1. qu'une formation biannuelle obligatoire soit donnée aux employés travaillant sur les plateformes multimodales, comprenant des exercices pratiques ainsi qu'un examen de contrôle;
2. que des efforts soient déployés afin de sensibiliser le milieu municipal à l'importance de posséder un plan d'intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures;
3. qu'une réflexion soit effectuée afin de non seulement s'attendre à ce que les citoyens participent de manière active à l'implantation de nouveaux projets, mais que des moyens soient mis sur pied afin de faciliter cette participation;
4. que les organismes de concertation en environnement (ZIP, OBV et CRE) soient mandatés afin de faciliter la concertation en amont des projets se réalisant sur leur territoire d'intervention, et que les ressources nécessaires pour effectuer ce mandat leur soient octroyées.

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2015). Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti. Document de consultation. [En ligne] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015a). Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement. [En ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf

LE PHARILLON. (2015). Pétrolia obtient son permis de production longue durée à Haldimand 4. [En ligne] http://www.lepharillon.ca/actualites/2015/10/6/petrolia-obtient-son-permis-de-production-longue-duree-a-haldima.html

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON en collaboration avec Transfert Environnement et Société (2015). Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale. [En ligne] https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/acceptabilite/rapport_acceptabilite.pdf

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES SUR LES HYDROCARBURES ET SUR ANTICOSTI

Les ÉES sous-estiment fortement les émissions réelles de gaz à effet de serre de la filière gazière

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
484, route 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, G0R 4L0
www.aqlpa.com● www.faitesdelair.org

18 Mars 2016

À propos de l'AQLPA

Fondée en 1982, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) regroupe aujourd'hui plus de 27 000 membres et sympathisants issus de toutes les régions du Québec. L'AQLPA s'est donnée pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, pour améliorer la santé des humains et celle des écosystèmes.

L'AQLPA a pour objectifs de favoriser et promouvoir des actions, des aménagements et des idées conformes aux principes du développement durable. Elle vise notamment à regrouper les associations environnementales et para-environnementales afin de lutter contre les pollutions atmosphériques, leurs sources et leurs conséquences.

Au fil des ans, elle a développé au Québec des approches novatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat à travers différents projets et programmes. Entre autres, le projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec; le projet *Faites de l'air*, le programme de recyclage de vieux véhicules, financé par le gouvernement du Québec, qu'elle a initié et géré visant à réduire la pollution émise par les véhicules âgés et à encourager l'utilisation de modes de transports plus durables. Ainsi que le programme *Changez d'air*, le programme provincial de retrait et remplacement d'appareils de chauffage au bois polluants dans toutes les régions du Québec, sauf l'île de Montréal.

Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments de régulation et de planification afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

POUR INFORMATION

[redacted]

[redacted]

Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
484, Route 277
Saint-Léon-de-Standon (Qc) G0R 4L0
Téléphone : 418 642-1322
Courriel : info@aqlpa.com

Table des matières

Résumé 4

Introduction : une consultation de pure forme ? 5

La question de départ : quelle énergie pour quel climat ? 7

Point de méthode : quelle valeur de réchauffement pour le méthane ? 8

Un potentiel de 34 à 36 fois celui du CO_2 sur 100 ans... 9

... mais 87 fois plus puissant sur 20 ans ! 9

Des valeurs caduques du méthane dans les études sur les GES 12

Les émissions du méthane sont donc fortement sous-estimées 13

Anticosti et possiblement d'autres projets ne sont pas rentables 13

Conclusion 14

Tableau 1: Évolution des potentiels de réchauffement planétaire du méthane 1995-2013 (source : GIEC) 9

Figure 1: Profil d'émissions annuelles de GES du Canada (1990-2013) avec mise à jour des potentiels de réchauffement planétaire du méthane (Source : Inventaire canadien des gaz à effet de serre 2015) 11

Résumé

Pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une exploitation de combustibles fossiles, les études des Évaluations environnementales stratégiques (ÉES) sont obligées de poser plusieurs hypothèses notamment sur les réserves anticipées, les taux d'extraction, les taux de déclin des puits et des émissions fugitives ou le potentiel de réchauffement planétaire du méthane. Les variations de ces valeurs ont évidemment des incidences sur les résultats anticipés. Sur Anticosti par exemple les études affirment que les taux d'extraction envisagés du gaz sont conservateurs tandis que ceux du pétrole sont optimistes. Or l'une des valeurs retenue sans discussion dans les études des Évaluations stratégiques, celle du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du méthane sur 100 ans, est caduque depuis sa révision à la hausse de 19% à la conférence sur le climat de Varsovie en 2013. Cette donnée n'a pas encore été intégrée par Québec mais elle l'a été par Environnement Canada dans son dernier inventaire des GES 2015.

Les ÉES ne prennent pas en compte non plus le potentiel de réchauffement induit par le méthane sur 20 ans qui est de l'ordre de 3 fois plus important que sur 100 ans. Il en découle que les émissions de GES anticipées dans les ÉES sont systématiquement sous-estimées.

Le potentiel de réchauffement planétaire du méthane permet de donner une équivalence en émissions de dioxyde carbone de l'activité couverte par le système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions (SPEDE) du gouvernement québécois. Il entre donc indirectement dans les colonnes des couts de l'activité. Il résulte donc de ce qui précède que les couts réels de l'exploitation pétrolière et gazière sont systématiquement sous-estimés par les analyses financières des ÉES et que leur rentabilité, déjà douteuse dans le cas d'Anticosti avec la valeur caduque retenue, deviendrait carrément négative pour Anticosti et douteuse pour les autres projets. Pour avoir une idée juste de ce que l'activité proposée génèrera comme conséquence sur le réchauffement planétaire, il est indispensable d'attribuer au méthane les valeurs d'équivalent CO_2 les plus récentes établies par la science et également de les estimer sur 20 ans.

Introduction : une consultation de pure forme ?

Avant tout, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique tient à rappeler qu'elle a dénoncé, comme de nombreux autres groupes environnementaux et citoyens, le processus de consultation précipité, sinon bâclé, qui a accompagné les deux évaluations environnementales stratégiques, l'une sur les hydrocarbures et l'autre sur Anticosti. L'intérêt de la population pour le sujet est évident. La forte participation du public aux audiences de la Commission sur l'avenir énergétique du Québec, qui rendait un solide rapport en janvier 2014 au précédent gouvernement, l'a amplement démontré. Et cela se comprend. Il s'agit après tout ici de l'élaboration de la future politique énergétique du Québec dans un contexte de dérèglement climatique croissant.

Le gouvernement libéral a décidé néanmoins de lancer sa propre consultation en recourant au dispositif des évaluations environnementales stratégiques (ÉES), une procédure non balisée par la loi, et qui fait une place prépondérante aux experts qu'il a lui-même choisi. Certes, avec un objectif déclaré de mieux encadrer l'activité de l'exploration et l'exploitation pétrolières en sol québécois, que n'avait pas le précédent gouvernement, il était sûrement nécessaire d'obtenir des informations manquantes. Et le nouveau gouvernement, probablement lui aussi hypnotisé par le mirage d'Anticosti, n'avait pas caché son préjugé favorable au développement des hydrocarbures québécois.

Mais en novembre dernier, au moment de la consultation publique proprement dite, conduite par deux sous-ministres, l'un du ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN), l'autre du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le tiers des 64 études prévues au plan d'acquisition des connaissances n'était pas encore complété et rendu disponible sur le site. Les études disponibles, déposées 15 jours avant le début des consultations, constituaient déjà un corpus considérable de plusieurs milliers de pages à étudier.

Les citoyens ont donc dû faire des analyses sur des données incomplètes en un temps record. L'AQLPA a signalé sa désapprobation publiquement et en ne participant pas finalement à un processus qui témoignait d'aussi peu de considérations pour la parole citoyenne. De plus, le dispositif choisi pour cette consultation nous plaçait en situation pour le moins délicate; nous étions au cœur d'un différend - et en négociation difficile avec le MERN- sur l'objet d'un contrat en cours avec ce ministère représenté dans ces négociations notamment par la sous-ministre même qui co-présidait ces audiences publiques !

Après les protestations des groupes, et sans pour autant changer les dates de la consultation ou en ajouter d'autres, le MERN décidait tout de même de donner un délai de 15 jours aux citoyens pour amender ou présenter leur mémoire final après la remise de la dernière étude des évaluations environnementales stratégiques. Cette dernière analyse avantage/coûts de l'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti a été mise en ligne le vendredi 4 mars. Le délai de remise des derniers mémoires des citoyens a donc été fixé au 18 mars. Ces deux semaines correspondent incidemment au début des audiences publiques du BAPE sur le projet d'oléoduc Énergie Est.

Tout s'est donc un peu passé comme si le calendrier de consultation publique des ÉES sur les hydrocarbures et sur Anticosti avait été fixé pour limiter ou contrôler la portée de la parole citoyenne ou à tout le moins comme si cette dernière n'avait pas vraiment d'importance. Était-ce une consultation de pure forme?

Ce serait malheureusement faire peu de cas des expertises de nombreux citoyens dans les domaines couverts par les études des ÉES. À titre d'exemple, le mémoire déposé par la Fondation David Suzuki intègre une annexe réalisée par Sylvain Archambault de la Coalition Saint-Laurent qui relève 21 erreurs ou omissions dans différents documents de consultation et dans les études des ÉES. De son côté, le docteur et ingénieur en géologie appliquée et géotechnique Marc Durand, affirme dans le dernier des trois rapports qu'il a soumis (prolificité forcée par l'étalement dans le temps de la livraison des études) que les rapports GEC5 et AEC 1 et 2 des ÉES comptent même en double les réserves d'Anticosti! Une erreur majeure! L'AQLPA pour sa part dans le présent mémoire remet en cause la valeur retenue dans les études du potentiel de réchauffement planétaire du méthane qui conduit à sous-estimer systématiquement les émissions réelles de l'activité dont on affirme vouloir la réaliser selon les « plus hauts standards environnementaux » et donc son cout.

Seul un processus de consultation contradictoire dirigé par une instance neutre, avec des balises claires, comme celles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, aurait pu éviter ces dérives et pourrait avoir la crédibilité nécessaire pour mener ce délicat exercice de délibérations publiques. Cela démontre à tout le moins la nécessité de fixer un cadre rigoureux pour l'exercice des Évaluations environnementales stratégiques.

Cela étant dit, notre contribution à cet exercice bancal est marquée par un autre fait. Un fait majeur pour l'AQLPA. Depuis des mois les décisions gouvernementales affectent fortement financièrement l'Association en refusant, ou en reportant constamment, le soutien à des programmes qui ont fait leurs preuves pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution de l'air comme *Faites de l'air*, ou *Changer d'air* ou même en refusant d'honorer entièrement les contrats de recherche en cours, comme celui sur l'identification des puits de gaz qui fuient et la mesure des quantités de méthane en cause. Cela a eu des incidences opérationnelles délétères pour l'Association. Il est difficile de croire que ceci ne puisse être qu'une conséquence de l'austérité budgétaire quand on apprend que des pétrolières ont reçu des subventions par l'intermédiaire du Fonds vert tandis que les projets de l'AQLPA qui ont fait leurs preuves par le passé sont systématiquement laissés en rade. Veut-on museler l'Association?

Dans le présent mémoire, nous allons nous limiter à soulever la question de l'évaluation des gaz à effet de serre (GES) produits par l'exploitation des hydrocarbures et en particulier de la filière gazière. En effet, les émissions de GES mentionnées dans les études GENV30, AENV01, AENV17 et ATS02 sont toutes basées sur des facteurs d'émission du méthane caducs et inférieurs au potentiel réel du réchauffement planétaire du méthane tel qu'établi par le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Cela a comme conséquence directe de diminuer le coût d'exploitation de la filière gazière et pétrolière opérant sous un régime de tarification du carbone et donc de présenter le bilan économique de ces activités de façon plus avantageuse qu'elle ne l'est en réalité.

La question de départ : quelle énergie pour quel climat ?

Pour l'AQLPA, la politique énergétique ne peut ignorer les effets cumulés de l'usage des combustibles fossiles sur l'altération de la composition chimique de l'atmosphère et des océans. En mars dernier, la concentration de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère a atteint pour la première fois depuis au moins 400 000 ans la valeur de 400 parties par million (ppm). Et l'augmentation des concentrations s'est accélérée ces dernières années en dépit du fait que les émissions du secteur de l'énergie (80% des émissions) aient quant à elles stagné depuis deux ans. La dernière fois qu'une telle concentration a été atteinte le niveau des océans était plus élevé d'environ 6 mètres…

Sans parler de la hausse inéluctable de leur niveau, les océans sont attaqués par trois phénomènes concomitants liés aux émissions de gaz à effet de serre (*GES*): le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation. Les océans absorbent jusqu'à 90% de la chaleur supplémentaire captée en raison des *GES*. La faune, la flore et les coraux sont déjà massivement touchés par l'augmentation des températures moyennes de l'eau. L'acidification constatée de 30% globalement, produit elle aussi déjà des effets néfastes notamment en Colombie-Britannique.[1] L'augmentation continue de l'acidité menace en particulier tous les organismes à coquilles, depuis les petits ptéropodes jusqu'aux huitres et homards mais aussi les alevins de nombreuses espèces de poissons. La chaine alimentaire des océans, source de toute vie, est menacée d'effondrement…

L'usage débridé des combustibles fossiles, charbon, pétrole et gaz, est la principale cause de ce gâchis. Il faut donc rapidement et radicalement diminuer leur usage.

Il est évident que toutes les sociétés industrielles sont extrêmement dépendantes de ces énergies et que l'on ne peut s'en libérer du jour au lendemain. Mais pour l'AQLPA toute politique énergétique qui viserait à faciliter le développement de ces énergies du passé irait à l'envers du progrès et entraverait un véritable « développement durable ». De nombreux rapports font état de la nécessité, pour obtenir un développement décarboné, non seulement de fixer un prix au carbone, mais également de cesser de subventionner ou aider le complexe carbo-industriel et éviter de s'enchainer (*locked-in*) à des infrastructures couteuses qui lui sont liées.[2] Or l'industrie pétrochimique du Québec fournit des milliers d'emplois bien payés. La tentation est grande pour le gouvernement québécois d'encourager directement ou indirectement l'arrimage au complexe carbo-industriel canadien. La dernière raffinerie de Montréal, Suncor, est également un producteur de sables bitumineux. La vallée et le fleuve du Saint-Laurent sont des voies de passage et d'exportation naturelles et historiques. Mais en cédant à cette tentation le gouvernement du Québec soutiendrait de fait une activité qu'il faut rapidement délaisser. Il avancerait en reculant. Son vernis vert s'écaillerait à la première ondée…

---

[1] Un excellent reportage sur les changements en cours dans les océans a été diffusé dans le cadre d'une série de 4 émissions de *The Nature of Things*. http://oneocean.cbc.ca/series/episodes/4-the-changing-sea

[2] Dont celui-ci de la Banque mondiale : http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/dd/decarbonizing-development-report.pdf

Point de méthode : quelle valeur de réchauffement pour le méthane ?

Comme l'épistémologie l'a montré, tout calcul ou raisonnement repose sur l'acceptation de prémisses ou hypothèses, posées et acceptées comme vérité sans démonstration, et souvent indémontrables. Elles vont déterminer les étapes du raisonnement, ou les valeurs intermédiaires, et les résultats finaux. Ceci est encore plus vrai pour des anticipations du futur, les estimations de rendement ou les projections de tendances. Que met-on comme données de base dans la machine à prédire le futur? Quelles hypothèses sont fondées, plausibles, fragiles ou erronées? Les études des Évaluations environnementales stratégiques qui cherchent à évaluer un potentiel incertain de ressources ou à estimer la rentabilité de l'exploitation du pétrole et du gaz sur Anticosti sont truffées de telles hypothèses.

Ainsi en est-il de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre associées à l'exploitation pétrolière et gazière. Cette estimation repose sur plusieurs calculs dont les volumes en présence, les taux d'extraction qu'il est réaliste d'envisager pour le gaz comme pour le pétrole, les taux de déclin des puits et les taux de fuite de gaz (émissions fugitives), les dispositifs de récupération du gaz mis en place ou non au moment du démarrage de l'exploitation, les engins requis pour opérer les forages, à la fois pour le transport et pour l'énergie nécessaire. Les combustibles fossiles sont tellement partout qu'un des problèmes associés à l'analyse du cycle de vie des émissions de GES d'une activité est celui de la frontière du calcul. Quand et où arrête-t-on de compter?

À titre d'exemple décentré du champ actuel, les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie des sables bitumineux procédant par forage dits *in situ* n'incluent pas, dans les calculs du ministère de l'Environnement et des changements climatiques du Canada, les émissions du gaz acheté à l'extérieur du site.[3] Ce gaz est pourtant nécessaire à la chauffe de l'eau/vapeur injectée sous terre pour liquéfier le bitume. Sans lui l'industrie ne peut pas fonctionner. Il y a donc clairement une sous-estimation des émissions de GES des sables bitumineux parce qu'une partie des volumes d'énergie requis pour son fonctionnement ne fait pas partie de l'équation.

Mais il y a plus. Le gaz naturel, conventionnel ou de schiste, est essentiellement composé de méthane (CH_4). Pour évaluer la contribution du méthane au bilan global des gaz à effet de serre, on recourt à une méthode de conversion en équivalent dioxyde de carbone (eCO_2) qui consiste à comparer les conséquences sur l'effet de serre d'un volume donné de méthane, à celles qu'aurait le même volume de CO_2, sur une certaine période de temps. Cela se traduit par l'attribution d'une valeur représentant un potentiel de réchauffement planétaire, rapportée à celle du dioxyde de carbone, le plus important gaz à effet de serre d'entre tous. Ce *PRP*, (aussi appelé potentiel de réchauffement global calqué sur l'anglais Global Warming Potential), représente donc une donnée fondamentale pour évaluer les impacts climatiques d'un gaz autre que le CO_2. Ce potentiel varie dans le temps selon le cycle de vie de la molécule. Mais elle peut varier aussi en raison de l'augmentation de sa concentration ou de réévaluations scientifiques de son impact.

[3] Cette information a été communiquée aux audiences du BAPE sur Énergie Est par Mme Ryan d'Environnement et changements climatiques Canada. (Séance du 16 mars).

Un potentiel de 34 à 36 fois celui du CO_2 sur 100 ans…

Or, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (*GIEC)* dans son dernier rapport 2013-14 estime maintenant le potentiel de réchauffement du méthane fossile comme étant de 36 fois celui du CO_2 sur un horizon de 100 ans, alors que cette valeur était de 25 fois en 2007 et de 21 en 1995 comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous qui compile les données des différents rapports publiés depuis 20 ans.

Tableau 1: Évolution des potentiels de réchauffement planétaire du méthane 1995-2013 (source : GIEC)

Évolution des potentiels de réchauffement planétaire du méthane 1995-2013				
Rapport-année	PRP 100 ans	CH_4 fossile	PRP 20 ans	CH_4 fossile
GIEC SAR 1995	21		56	
GIEC TAR 2001	23		62	
GIEC AR4 2007	25		75	
GIEC AR5 2013	34	36	86	87

Cette réévaluation du *GIEC* résulte de l'intégration des effets indirects du méthane, de ses rétroactions sur le cycle du carbone à travers certains sous-produits comme l'ozone, enfin tout simplement de l'augmentation des concentrations de *GES*.

Dans le tableau, nous avons retenu les valeurs 2013 qui intègrent les rétroactions sur le cycle du carbone, car le *GIEC* dit lui-même que c'est la valeur la plus probable. Notez que des valeurs plus élevées sont accordées au méthane d'origine fossile par rapport au méthane d'origine organique récente. Ce sont donc ces données qu'il faudrait retenir pour avoir le portrait exact du potentiel de réchauffement lorsqu'on calcule le *PRP* du gaz de schiste ou du gaz naturel conventionnel.

Cette valeur de 36 représente donc une hausse de 71 % du potentiel de réchauffement du méthane sur un horizon de 100 ans par rapport aux données du dernier bilan québécois des GES de 2013 qui s'appuie sur un PRP de 21. Autrement dit, sur 100 ans le bilan québécois sous-estime le potentiel de réchauffement planétaire du méthane de 71%. C'est déjà important. Mais il y a plus.

… mais 87 fois plus puissant sur 20 ans !

Il est convenu internationalement d'évaluer le potentiel de réchauffement des autres *GES* que le CO_2 uniquement sur une base de 100 ans. C'est utile aux fins de comparaisons. Le *GIEC* affirme pourtant que le choix d'évaluer les *GES* sur un horizon de temps spécifique ne s'appuie pas sur une base scientifique mais repose sur « *un jugement de valeur qui attribue un poids relatif aux effets selon les différentes périodes de temps* ». Revoilà notre prémisse indémontrable qui détermine le chemin emprunté et la destination atteinte.

Car sur un horizon de 20 ans, le *GIEC* donne maintenant au méthane fossile une valeur 87 fois plus puissante que le CO_2 ! L'intégration dans les calculs du nouveau potentiel de réchauffement

planétaire du méthane sur 20 ans aboutit à multiplier par 3,5 fois le potentiel de réchauffement du méthane sur 100 ans retenu par Québec pour son bilan de 2013! [4]

On voit qu'utiliser le potentiel de réchauffement du méthane sur une période plus courte, celle qui correspond davantage à son cycle de vie et aussi à celui des puits de gaz de schiste, a des incidences majeures sur le calcul des émissions de GES de l'industrie gazière.

Cela n'est pas anodin au moment où le gouvernement Couillard se prépare à pousser de l'avant divers projets de gaz naturel liquéfié au motif d'un avantage supposé du gaz naturel en matière de lutte contre le réchauffement planétaire.

La politique est toujours en retard sur la science. La Conférence des Parties sur le climat de Varsovie en 2013 a acté l'utilisation du potentiel de réchauffement de 25 pour le méthane (alors même que le dernier rapport du GIEC donnait une valeur de 36!). C'est la nouvelle valeur convenue par « jugement de valeur » pour les comparaisons internationales. Le gouvernement canadien a remis récemment l'horloge de ses émissions de méthane à l'heure internationale en recalculant ses émissions de 1990 à 2013 sur cette nouvelle base (ce que le Québec tarde à faire). Voici une illustration des conséquences de ce changement sur les émissions canadiennes.

[4] Comment un tel écart est-il possible? La molécule de méthane a une durée de vie relativement courte, autour de 12 ans, et son *PRP*, donc son effet sur le climat, est beaucoup plus important sur 20 ans que sur 100 ans.

Figure 1: Profil d'émissions annuelles de GES du Canada (1990-2013) avec mise à jour des potentiels de réchauffement planétaire du méthane (Source : Inventaire canadien des gaz à effet de serre 2015).....

Figure 2–1 Impact of Updated Global Warming Potentials on Annual GHG Emissions in Canada

Sur la base d'une hausse relative de 19% du PRP du méthane (25/21), l'inventaire canadien relève une augmentation absolue de 16 à 19 millions de tonnes eCO_2 d'émissions totales en plus au Canada, (2,3 à 2,7%) pour n'importe quelle année donnée de la série.

Considérant que le rapport entre cette hausse de 19% du PRP et la hausse de 2,7% des émissions globales du Canada nous donne un facteur de division de 7 (19/2,7) **on peut estimer, toutes choses égales par ailleurs, que si l'on prenait en compte la valeur du PRP du méthane sur 20 ans de 87 pour recalculer les émissions canadiennes, la hausse des émissions par rapport au niveau actuel s'établirait en première approximation comme suit: 87/21 = 4,14; 4,14/7 = 0,59. Soit de hausse 59%! C'est majeur.**

Notez que dans le graphique ci-dessous le profil de la courbe ne change pas : la valeur relative des émissions par rapport à 1990 demeure la même, - c'est-à-dire qu'on peut toujours atteindre une diminution relative de x% par rapport à 1990 - mais les données absolues en tonnes équivalent CO_2 se retrouvent plus haut sur l'échelle des émissions.

Autrement dit c'est un peu comme si dans un avion, après recalibrage des instruments de bord, nous avions franchi la même altitude entre deux points de notre trajet mais en volant plus haut, donc en nous éloignant davantage de notre destination finale qui est d'atterrir!

Et comme la science du climat parle d'une nouvelle hausse du PRP du méthane sur 100 ans presque deux fois plus importante que celle illustrée sur le graphique ci-haut (PRP de 34/25 =

36% vs 19%), ces hausses du PRP du méthane font en sorte de nous éloigner concrètement de l'objectif zéro émission requis par la science pour protéger le climat. Et nous n'avons même pas abordé ici le potentiel de réchauffement du méthane sur 20 ans dont la prise en compte conduirait à une hausse de la valeur de réchauffement du méthane presque 3,5 fois plus importante que celle qui vient d'être réévaluée (87/25) !

Force donc est d'admettre que la métrique actuellement utilisée pour calculer le potentiel de réchauffement planétaire du méthane, qui ne relève pas de la science mais d'une simple convention internationale utile aux fins de comparaison, nous masque la réalité de son réchauffement à court et moyen terme au moins par un facteur 3,5 pour ce qui concerne la valeur conventionnelle retenue par le Canada sinon par un facteur 4,14 pour les données québécoises qui n'ont pas encore intégrées la nouvelle convention internationale.

Pour l'AQLPA toutes les estimations, évaluations et projections qui ne tiennent pas compte de ce fait majeur reviennent à consentir à une forme d'aveuglement volontaire. Dans les conditions ici décrites, croire que le recours au gaz naturel s'inscrit dans une transition énergétique vers une économie décarbonée procède d'une fiction certainement commode pour certains intérêts – qui a l'avantage en même temps de donner l'illusion d'agir - mais qui ne garantit aucunement un ralentissement du réchauffement climatique. Au contraire même, elle pourrait accélérer le réchauffement à court terme ! [5]

Le refus de mesurer le potentiel à court terme du méthane sur le réchauffement global revient un peu à piloter un avion avec un altimètre défectueux qui indique une altitude supérieure à l'altitude réelle. C'est le crash assuré à l'approche de la piste d'atterrissage !

Des valeurs caduques du méthane dans les études sur les GES

Qu'en est-il des valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du méthane retenues par les études des Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et Anticosti ? Disons d'emblée notre étonnement que cette question ne soit discutée nulle part dans les scénarios retenus. Dans l'étude AENV01 sur Anticosti la valeur retenue est de 21, soit celle du premier rapport du GIEC en 1995! Elle est officiellement et conventionnellement caduque depuis 2013. Cette donnée, cruciale comme on l'a vu pour estimer l'impact sur le réchauffement, est évoquée presque en passant en page 43 comme si on souhaitait la rendre la plus discrète possible. C'est probablement dû au fait, effectivement assez gênant, que Québec n'a pas encore révisé à 25 le PRP du méthane comme l'a fait Ottawa dans son dernier inventaire 2015. Officiellement la valeur retenue du méthane par le règlement québécois est toujours de 21.

Évidemment il n'est aucunement question de reprendre les valeurs du dernier rapport du GIEC de 36 sur 100 ans pour le méthane d'origine fossile. Et encore moins sur 20 ans !

[5] Cela dépend évidemment des taux de fuite du méthane sur toute la chaine de production, de distribution et de consommation. Cette question fait débat dans la littérature scientifique. Disons simplement que les taux observés en situation réelle sont en général bien supérieurs aux taux déclarés par l'industrie. Seul le biométhane, qui n'est pas d'origine fossile et donc est en majeure partie renouvelable, peut mériter le label d'une énergie à impact relativement neutre sur le climat.

Plus surprenant encore, l'étude GENV30 de l'ÉES sur les hydrocarbures, qui cherche à estimer les intensités des émissions de GES dans les différents bassins géologiques du Québec, n'évoque aucunement la valeur retenue pour le PRP du méthane. Encore ici nous retrouvons la prémisse acceptée comme une donnée de vérité inexpliquée alors que le GIEC nous affirme qu'il s'agit d'un jugement de valeur! En l'absence d'information plus précise nous devons considérer que le potentiel de réchauffement du méthane retenu pour établir toutes les estimations d'intensité de l'étude en question est celui encore utilisé par Québec de 21.

On peut toutefois comprendre pourquoi. Il s'agissait dans cette étude d'établir une estimation à partir des données glanées ailleurs et où la valeur de 21 est utilisée depuis des années. La comparaison aurait été impossible à faire autrement sauf à attendre la révision des données des principales études sur lesquelles on s'étalonnait.

Les émissions du méthane sont donc fortement sous-estimées

Il découle de ces constats que toutes les données des émissions de GES des études des ÉES sur Anticosti et sur les hydrocarbures sous-estiment systématiquement le potentiel de réchauffement réel associé au méthane. Les chiffres fournis par ces études peuvent donc être jugés comme un strict minimum sur 100 ans. Mais un minimum dangereusement trompeur sur un horizon de 20 ans à l'échéance duquel la valeur de réchauffement du méthane émis aujourd'hui est de 3,5 fois supérieure à celle d'une molécule de dioxyde de carbone.[6]

Anticosti et possiblement d'autres projets ne sont pas rentables

La rentabilité de l'exploitation des combustibles fossiles d'Anticosti est mise en doute par l'analyse avantage cout ATVS02. Bon nombre de couts, comme par exemple celui de la construction des accès routiers, ne sont même pas pris en compte dans l'analyse. Parmi les couts associés au carbone, il est clairement affirmé que le prix du carbone anticipé par le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission du Québec (*SPEDE*) jusqu'en 2030 serait inférieur aux estimations du cout social du carbone. Ici encore la valeur retenue pour établir le potentiel de réchauffement planétaire du méthane n'est pas discutée. Elle augmenterait de 71% par rapport à la valeur de 21 actuelle, si elle se calait sur la valeur du PRP du méthane fossile du dernier rapport du GIEC sur 100 ans (36/21), ce qu'il faudra bien convenir un jour. Elle augmenterait d'un facteur 4,14 (87/21) si l'on tenait de l'impact du méthane sur le réchauffement à 20 ans.

Plus de tonnes équivalent CO_2 émises pour une même activité ne ferait qu'alourdir le cout de l'exploitation. La rentabilité déjà douteuse des projets sur Anticosti verserait carrément ici en

[6] Dire cela n'enlève rien au fait que le CO2 demeure le gaz qui a le plus d'impact à long terme puisqu'une fois émis il reste plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'années dans l'atmosphère. Mais à quoi sert-il de se préoccuper du long terme si les actions posées aujourd'hui posent une menace d'emballement climatique à court terme?

lourdes pertes. La rentabilité éventuelle des autres projets à l'étude, en particulier gazier (Bourque, Old Harry) est pour le moins fortement discutable.

Conclusion

Il est évident que la prise en compte des valeurs scientifiques les plus récentes du potentiel de réchauffement planétaire du méthane, en particulier relativement à son impact sur 20 ans, affecterait toute l'économie de l'extraction des combustibles fossiles opérant sous régime de tarification du carbone, aussi faible soit-elle.

La rentabilité de l'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti est déjà mise en cause aux conditions actuelles par l'Analyse avantage-cout (ATVS02). Elle serait carrément ruineuse si l'on intégrait les valeurs les plus récentes avec impact à court terme. La rentabilité des autres projets deviendrait douteuse. De surcroit, le prix du carbone du SPEDE est bien loin de refléter le cout social de son usage immodéré.

Les faits sont têtus et les chiffres ne mentent pas. Cette analyse confirme encore une fois la lucidité du message que les écologistes martèlent depuis des décennies. Seule la sortie organisée et rapide des énergies fossiles pourra limiter les dégâts écologiques en cours. Mais tant d'intérêts sont en jeu qu'il est tentant de céder aux illusions et de dormir au gaz pendant que la planète brûle… C'est une question de choix politique. Il faudrait certainement d'avoir l'heure juste sur les émissions du méthane à l'horizon 20 ans. Cela donnerait au moins une idée des subventions sociétales indirectes consenties aux industries fossiles ; ce prix du carbone émis qui n'est pas comptabilisé au bilan de l'activité de la filière mais qui est refilé aux générations futures ou en dérèglements climatiques se produisant plus tard et ailleurs sur la planète.

Nous souhaitons évidemment, avec certains doutes légitimes compte tenu du passé, que Québec se hisse à la hauteur des enjeux à la veille du dépôt de sa future politique énergétique et qu'il confronte les vrais problèmes en posant les vraies questions.

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE GOBALE SUR LES HYDROCARBURES

Mémoire du CREGÎM
17 mars 2016

Table des matières

Présentation de l'organisme 3

L'EES et le processus de consultation 4

Un processus inadéquat pour un si grand enjeu de société 4

Pourquoi pas le BAPE ? 5

Le pétrole terrestre en Gaspésie 5

Manque flagrant de données cruciales 5

La Gaspésie, des enjeux moins importants qu'Anticosti? 6

Absence de vision pour cette filière en Gaspésie 7

Réduire l'importation de pétrole? 8

Un impact économique positif douteux 8

Les hydrocarbures extracôtiers 10

Un manque de données 10

Un continent entier menacé par un déversement 11

Le transport d'hydrocarbures 12

Transport terrestre d'hydrocarbures 12

Transport ferroviaire dans le cadre du projet de terminal pétrolier dans la Baie des Chaleurs 13

Transport maritime d'hydrocarbures 13

Se limiter au minimum nécessaire 14

Conclusion 15

Recommandations du CREGÎM 16

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :
Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**

(418)534-4498 Tél. 1-877-534-4498 Sans frais.

cregim@globetrotter.net **courrier électronique**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par Monsieur Steve Pronovost et dirigé par Madame Caroline Duchesne.

L'EES et le processus de consultation

Un processus inadéquat pour un si grand enjeu de société

Bien que ce point ait été soulevé régulièrement depuis l'annonce des consultations du mois de novembre 2015, nous ne pouvons passer à côté. L'ÉES globale sur les hydrocarbures, bien qu'elle s'inscrive dans une démarche nécessaire de questionnement et d'analyse de la filière des hydrocarbures au Québec, a malheureusement été marquée par un empressement et une improvisation qui ne devraient pas faire partie d'un processus d'une aussi grande importance.

Tout d'abord, le délai entre l'annonce de l'ÉES, la publication des études et le début des consultations publiques était tout à fait déraisonnable. En plus du fait que les consultations publiques n'ont été annoncées que trois semaines d'avance, au moment ou elles se sont déroulées, 18 des 60 études qui constituaient le cœur de la démarche n'étaient toujours pas publiées.

Analyser des dizaines d'études comptant des milliers de pages en moins d'un mois et présenter des conclusions dans un mémoire démontrait un manque de réalisme qui, à nos yeux, n'est pas acceptable si l'on souhaite efficacement consulter la population. Dans tout processus de consultation digne de ce nom, la documentation doit être rendue disponible dans un délai permettant raisonnablement aux acteurs concernés d'en prendre connaissance. Par conséquent, le processus de consultations publiques lié à l'ÉES n'a présenté ni la crédibilité ni la légitimité auxquelles on est en droit de s'attendre. À la lumière de ces éléments, on peut donc douter de la volonté de prendre en compte les divers avis émis dans les mémoires reçus. Par surcroît, ce genre de démarche nous semble contribuer au cynisme et à la méfiance de la population envers nos instances publiques.

Bien qu'une certaine logique a fini par s'imposer et que la date limite de dépôt des mémoires a été repoussée après la publication de toutes les études sur lesquelles est basée l'ÉES (date limite qui a d'ailleurs changé à plusieurs reprises), l'intérêt de la population et d'une part des organisations concernées était déjà réduit. En cette époque où l'actualité change plus rapidement qu'on ne peut l'imprimer sur du papier, l'impact d'une consultation publique ne se fait réellement ressentir que lorsqu'elle est sous les projecteurs. Il est donc très difficile de comprendre comment la procédure de consultation a pu être établie. A-t-on tenté de « débarrasser » l'espace public des préoccupations le plus rapidement possible ? il semble légitime de se poser la question.

Pourquoi pas le BAPE ?

À la suite du processus de consultation dont nous avons été témoins et des lacunes qu'il comportait, nous nous questionnons toujours sur le fait que le gouvernement du Québec refuse depuis des années, de confier l'analyse de la filière des hydrocarbures au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le BAPE est l'outil dont l'état québécois s'est doté il y a plusieurs décennies afin d'analyser les grands projets qui peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement. Les grandes réfections de routes, les cimenteries, les parcs éoliens, sont au nombre des infrastructures qui sont assujetties à des analyses du BAPE pour encadrer leur réalisation. Dans ce contexte, comment se peut-il que la filière des hydrocarbures comportant de nombreux risques documentés en soit exemptée?

Le BAPE constitue une organisation indépendante qui assurerait une objectivité beaucoup plus grande qu'un ministère, particulièrement lorsque ce ministère a déjà investi dans la filière dont il fait l'analyse. Alors que le gouvernement du Québec a finalement confié au BAPE l'analyse de la filière des gaz de schiste dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, pour quelle raison logique l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière en Gaspésie et sur Anticosti ne sont-elles pas sujettes au même exercice? Comment se peut-il que le transport d'hydrocarbures, notamment dans le Golfe Saint-Laurent, ne jouisse pas du même principe de précaution? Les risques d'une marée noire qui mettrait en péril un écosystème unique en plus de milliers d'emplois sera pourtant toujours présent.

Il s'agit là d'un des exemples qui tend à démontrer que les milliers de citoyens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, notamment, ne bénéficient pas du même niveau de protection que les citoyens des régions plus populeuses. Par ces disparités de traitement, l'état québécois donne une nette impression qu'il y a des citoyens et des milieux de première classe et d'autres qui sont plutôt de seconde zone. Une telle démonstration est évidemment inquiétante alors que tous les citoyens devraient être égaux face à la loi et aux règles de notre société.

Le pétrole terrestre en Gaspésie

Manque flagrant de données cruciales

Nous nous questionnons grandement sur l'idée de faire une évaluation propre à Anticosti, mais pas pour la Gaspésie. Le développement de la filière hydrocarbures en Gaspésie va beaucoup plus vite que l'acquisition des connaissances nécessaires à son évaluation. Ce manque de données est d'ailleurs exprimé à maintes reprises dans le document synthèse de consultation. Un bon exemple est cité en page 27 où on indique très clairement que nous n'avons pas les

connaissances suffisantes des aquifères ou des cours d'eau pour savoir si les quantités d'eau nécessaires sont disponibles pour effectuer de l'exploitation pétrolière.

« Le bilan des connaissances environnementales (CIRAIG, 2014) a conclu qu'il est impossible de déterminer si les aquifères de la Gaspésie sont assez productifs pour fournir la quantité d'eau nécessaire à l'exploitation des hydrocarbures, puisqu'on possède, pour le moment, peu de connaissances sur l'hydrogéologie de la Gaspésie.

Pour ce qui est des eaux de surface, même si, globalement, il existe assez d'eau à l'échelle du Québec pour satisfaire les besoins de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures (Gangbazo, 2013), aucune étude portant sur les cours d'eau de la Gaspésie n'a été faite pour déterminer ceux qui ne peuvent pas fournir le volume d'eau nécessaire à l'industrie.

Advenant une exploitation par l'industrie des hydrocarbures en Gaspésie, une analyse détaillée des volumes d'eau disponibles sur ses bassins versants devrait être faite. »

Nous considérons que les connaissances hydrogéologiques de la Gaspésie auraient dû être approfondies avant d'entreprendre des projets d'exploration pétroliers et gaziers. Il s'agit de connaissances primordiales lors d'une prise de décision éclairée dans un contexte de développement. Ce manquement démontre encore une fois le désordre et l'improvisation qui règnent dans cette filière au Québec.

La Gaspésie, des enjeux moins importants qu'Anticosti?

À plusieurs reprises dans la documentation, on retrouve des états de fait sur l'exploration et une potentielle exploitation à l'Île d'Anticosti qui devraient, en toute logique, s'appliquer à la Gaspésie. Par exemple, à la page 67 du document de synthèse, on note :

Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti peuvent avoir des impacts négatifs sur l'eau. Ces impacts sont fonction du nombre d'installations, de la technologie employée, de la nature des rejets et des déversements ainsi que des caractéristiques des milieux récepteurs.

En quoi cette situation est différente pour la Gaspésie? Dans la même veine, en page 71 du même document, on ajoute :

Le forage et la fracturation hydraulique des puits perturbent la surface du sol. Ces processus nécessitent le déboisement de 1,2 à 1,6 ha de terre pour le site, en plus d'une superficie pouvant aller jusqu'à 2,3 ha pour la route d'accès, les bassins d'eau, le stationnement des camions, l'entreposage des équipements, etc. (Johnson, 2010). Étant donné que ces surfaces restent à nu pendant des périodes plus ou moins longues, les eaux de ruissellement entraînent les contaminants qui sont sur le sol vers les cours d'eau, ce qui peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes aquatiques. Selon certaines estimations, un terrain où aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est mise en place peut produire entre 85 et 100 tonnes de sédiments par hectare, par année (Schueler, 2000; U.S. EPA, 2007).

Encore une fois à la page 72 :

Si des eaux usées gazières doivent être traitées et rejetées à Anticosti, l'implantation d'une usine de traitement des eaux centralisée avec rejet en mer apparaît à priori comme la solution ayant le moins d'impact, les rejets d'eau traitée dans les cours d'eau ne semblent pas possibles en raison de la fragilité du milieu.

Ces nombreux constats et bien d'autres au sujet des impacts qu'une telle industrie pourrait avoir sur l'Île d'Anticosti démontrent que la Gaspésie, qui devrait subir sensiblement les mêmes impacts en cas d'exploitation, aurait dû faire l'objet d'une analyse propre à sa situation, il y a de cela très longtemps. En fait, tout au long du document de synthèse on constate des impacts prévisibles qui seraient tout aussi valables pour la Gaspésie.

Absence de vision pour cette filière en Gaspésie

Alors qu'on a déjà élaboré des scénarios d'exploitation pour l'Île d'Anticosti, en Gaspésie on fore des puits depuis une décennie sans qu'aucun plan ou scénario n'ait été présenté aux citoyens. On nage dans l'inconnu autant pour ce qui est des retombées économiques que des impacts sociaux et environnementaux.

La Gaspésie compte plus de 80 000 habitants et ces principaux moteurs économiques (pêche, tourisme, foresterie, etc.) sont tous tributaires d'un milieu naturel en bonne santé. Considérant que l'exploration gazière et pétrolière y est beaucoup plus avancée qu'à l'Île d'Anticosti, comment se fait-il qu'aucun scénario n'a encore été supposé en cas d'exploitation? Il aurait été honnête de présenter aux citoyens gaspésiens les impacts potentiels d'une exploitation à grande échelle des hydrocarbures. Différents sondages et sorties médiatiques on fait état d'un certain niveau d'accord avec l'exploitation d'hydrocarbures dans la région. Il est toutefois plus que probable que l'opinion de plusieurs serait différente si on leur présentait un scénario de développement comme on l'a fait pour Anticosti. Plusieurs milliers de puits forés, plus de 1 000 km d'oléoducs pour relier les différentes plateformes, des centaines, voire des milliers de kilomètres de chemins forestiers pour accéder aux sites de forage, etc. Évaluer les impacts d'une exploitation d'hydrocarbures en Gaspésie aurait dû être un pré-requis avant de se lancer dans des opérations d'exploration, particulièrement dans des cas comme celui du puits Haldimand 4 qui se trouve tout près d'un quartier résidentiel.

Les impacts négatifs de ce développement improvisé sont déjà survenus. Des communautés aux modestes moyens ont dû engager des frais juridiques pour faire valoir les droits les plus élémentaires de leurs citoyens. On n'a qu'à penser au litige qui a opposé l'entreprise Pétrolia à la ville de Gaspé où un puits de pétrole a été foré en milieu urbanisé. On peut également observer le cas de la municipalité de Ristigouche-Sud-Est qui, en raison de ses modestes moyens, doit recourir à une campagne de donations du public afin d'assurer sa défense légale dans le cadre de

la poursuite intentée par l'entreprise Gastem. Le cadre légal désuet et inadéquat qui encadre la filière des hydrocarbures au Québec a donné lieu à ces situations aussi surprenantes que désolantes. Le souhait de moderniser le cadre réglementaire suite à la présente ÉES est évidemment louable, mais le moment tardif auquel on commence à se poser ces questions est pour le moins surprenant.

Réduire l'importation de pétrole?

L'un des arguments revenant le plus souvent dans le document de consultation et dans les médias, pour l'exploitation pétrolière en Gaspésie, est celui de remplacer le pétrole qu'on importe par du pétrole produit localement. Pourtant, il suffit de regarder les données fournies par l'industrie elle-même pour réaliser que la production de pétrole en Gaspésie aura un impact insignifiant sur nos importations. En effet, les annonces en grandes pompes qui ont été faites au cours des dernières années et qui émerveillent certains citoyens en évoquant des « centaines de millions de barils de pétrole » sont un peu trop spectaculaires quand on y regarde de plus proche et qu'on met les chiffres en perspectives.

Si l'on prend l'exemple des deux projets les plus médiatisés et avancés, on se rend bien compte qu'avec les 7,7 millions de barils jugés récupérables par Pétrolia à Haldimand et les 20 millions de barils qu'espère récupérer Junex à Galt, on ne pourrait combler qu'environ 75 jours de la consommation de pétrole au Québec. Envisage-t-on vraiment exploiter des puits de pétrole pendant des décennies pour répondre à moins de 3 mois de notre consommation? Avance-t-on vraiment que cela aura un effet notable sur la balance commerciale du Québec? À titre d'ordre de grandeur, si on exploitait ces deux gisements pendant 25 ans, on récupèrerait chaque année moins de 1% du pétrole consommé au Québec.

Un impact économique positif douteux

L'ampleur des impacts économiques liés à la production pétrolière en Gaspésie n'a toujours pas été démontrée. Le manque de données cité à plusieurs reprises dans le document de consultation ainsi que le manque de vision intégrée à long terme de cette industrie dans la région ne permettent pas de conclure que ses impacts économiques positifs seraient plus élevés que les impacts négatifs qu'elle engendrerait, tant au niveau de l'économie et du tissu social que de l'environnement. Nous devons évidemment prendre en compte l'effet néfaste que cette industrie pourrait avoir sur l'industrie touristique, la pêche commerciale et sportive et l'exploitation forestière… des moteurs économiques durables et indispensables pour les Gaspésiens. Tout comme ce fût le cas pour l'industrie porcine, la filière des hydrocarbures devrait être analysée par le BAPE dans son ensemble pour répondre à ces questions. De plus, des analyses exhaustives du BAPE pour chaque projet devraient avoir lieu, comme c'est le cas dans les projets éoliens.

Alors que les communautés gaspésiennes cherchent à diversifier leur économie depuis les déboires de l'industrie de la pêche au poisson de fonds et les fermetures d'usines de pâtes et papiers, on envisage le développement d'une industrie temporaire qui viendrait recréer le même contexte dans un horizon de 50 ans… dans le meilleur des cas.

Par ailleurs, l'industrie pétrolière est également sujette à des chocs tarifaires brusques et imprévisibles dont les contrecoups peuvent être dramatiques. Il suffit évidemment de jeter les yeux vers l'Alberta pour constater ce fait. Alors que cette province à misé sur l'exploitation pétrolière, les effets de la baisse récente des cours du pétrole ont été catastrophiques pour son économie. Dans ces périodes troubles, les sites pour lesquels les nombreuses infrastructures n'auraient pas encore été amorties n'auraient aucune chance de tenir tête aux producteurs plus « traditionnels » qui ont payé le coût de leurs installations depuis des décennies. Des mises à pieds soudaines pourraient alors se compter par centaines, voire par milliers.

Pour ces raisons, nous croyons que les Gaspésiens, les Madelinots et de façon générale, les Québécois devraient se tourner vers des domaines économiques du présent et de l'avenir plutôt que vers une filière dont le déclin est déjà annoncé.

Une rentabilité improbable

Il est surprenant qu'on songe toujours à se lancer dans la production d'hydrocarbures au Québec. En effet, suite à la baisse drastique des cours du pétrole depuis un an, il est clair que la rentabilité pérenne d'une production pétrolière au Québec est difficilement envisageable. On note d'ailleurs le constat suivant à la page 34 de l'étude GECN05

In order to recapture all costs and earn a 10 percent return on investment, producers in Québec must see a price of CDN$95.50 per barrel of oil and CDN$3.72 per Mcf of gas. In today's market where crude is priced at approximately CDN$55 per barrel, and gas is priced at approximately CDN$4 per Mcf, Québec oil play is not competitive but the gas play could be.

La rentabilité n'était déjà pas possible au moment de la réalisation de l'étude alors que le prix du baril de pétrole oscillait autour de 55 $. Au moment de la rédaction du présent mémoire, le prix était encore plus bas, à environ 38$ le baril. Dans la même veine, le caractère très compétitif de cette industrie et l'impact prévu des mesures de réduction de GES sur les cours du pétrole sont bien décrits à la page 71 de l'étude GECN05 :

Potential hydrocarbon development in Québec faces the test of a fiercely competitive marketplace and also the challenges of a rapidly changing world, one that is becoming increasingly concerned with GHG emissions caused by

the combustion of fossil fuels. Though it is possible over the short and medium term that oil and gas prices could rise, making Québec hydrocarbon development economically feasible, if the world takes serious climate change measures over the coming years, oil and gas will become less desirable fuels. At that point, Québec oil and gas would be competing with other jurisdictions that have lower supply cost thresholds. Currently with production costs above $95.50/bbl for oil it is not economic to develop.

À la page 48 de la même étude, on mentionne ceci au sujet des mesures de réduction de gaz à effet de serre :

From a market perspective, carbon constraint policies will limit demand. This will be either in the form of higher energy prices to address the consumption emissions or from regulatory limitations. Carbon prices will be directly reflected in the retail price. Assigned consumption caps might also be considered. Either way a reduction in demand, without a commensurate supply response will result in lower market prices. Lower prices would make it more difficult for a fledgling Québec oil and gas industry to compete. (GECN04-48)

Il est difficile d'envisager que le prix du baril de pétrole se maintiendra au-delà de 95,50 $ sur une période de 75 ans dans un contexte de réduction des émissions mondiales des gaz à effet de serre. L'étude conclut d'ailleurs sur une note sans équivoque à propos de la rentabilité d'une production pétrolière au Québec en page 72 :

Today, Québec's high supply costs relative to other established oil and gas producing areas make it challenging for the province to be competitive in North American and world markets (more so for oil than natural gas). Carbon constraints would make matters even more tenuous for Québec, a situation in which the Province would be joined by the world's many other high-cost hydrocarbon producers. Only the lower cost jurisdictions that can be profitable at reduced prices will see their oil and gas production industries continue to develop as the world begins to look beyond hydrocarbons to alternative, lower-emitting sources of energy.

Les hydrocarbures extracôtiers

Un manque de données

Encore une fois nous devons souligner le manque de données rattachées à ce volet dans l'ÉES. Tout comme la Gaspésie, le Golfe Saint-Laurent aurait dû faire l'objet d'une analyse propre et plus poussée. Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui dépendent de la bonne santé du golfe sont inestimables. Il est d'ailleurs évoqué en page 99 du document de consultation que des activités liées aux hydrocarbures (autant au niveau de l'exploitation que du transport) pourraient avoir des impacts sur les habitats benthiques. Par ailleurs il est mentionné que l'augmentation du transport maritime n'a pas été prise en compte lors de l'étude. Selon-nous, le processus actuel est loin de justifier que des activités pétrolières ou gazières soient acceptables dans le golfe Saint-Laurent.

Le manque de connaissances est cité à plusieurs reprises dans le document de consultation, par exemple, en page 259 on retrouve le constat suivant :

Lemarchand et Desbiens (2015) ont analysé plus d'une vingtaine d'études menées au cours des 40 dernières années sur l'effet d'une contamination par des hydrocarbures pétroliers dans le système Saint-Laurent. Bien que ces études apportent des données essentielles pour la compréhension des risques associés à un déversement d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, elles sont insuffisantes pour déterminer de façon fiable la capacité de biodégradation des hydrocarbures pétroliers dans cet écosystème. La biodégradation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent dépend de nombreux facteurs regroupant des processus abiotiques et biotiques. Si les conditions physicochimiques et climatiques prévalant dans le golfe sont relativement bien connues, il n'en va pas de même en ce qui concerne la diversité microbiologique de cet écosystème. Il existe actuellement très peu de données concernant l'abondance, la diversité et l'évolution saisonnière des communautés bactériennes indigènes dans le golfe. Et il y en a encore moins sur la présence de microorganismes hydrocarbonoclastes46 au sein de ces communautés. Cette insuffisance de données constitue un frein majeur pour estimer les potentialités intrinsèques de rétablissement du golfe ainsi que sa résilience face à un déversement d'hydrocarbures pétroliers.

La seule conclusion que l'on peut tirer à la lecture des diverses études, c'est qu'il serait irresponsable de faire de l'exploration pétrolière dans le Golfe Saint-Laurent avec les connaissances actuelles. Avant d'envisager l'implantation d'une filière industrielle présentant des risques majeurs pour un écosystème aussi vulnérable qu'essentiel, les lacunes de connaissances soulignées dans les études doivent indubitablement être comblées.

Un continent entier menacé par un déversement

Par ailleurs, la menace que ferait planer une telle exploitation dans le golfe Saint-Laurent sur tout l'est du Canada est considérable. La possibilité d'un désastre écologique semblable à celui survenu dans le golfe du Mexique en 2010 ne peut être ignorée. Étant donnée la configuration fermée du golfe Saint-Laurent, les effets d'un déversement important seraient aussi destructeurs pour l'économie que pour l'environnement des cinq provinces qui le bordent. Constituant un lieu de reproduction pour de très nombreuses espèces animales, les impacts écologiques s'étendraient très certainement à toute l'Amérique du Nord.

Nous sommes conscients que de l'exploitation pétrolière se fait déjà dans l'Est du Canada, mais ces activités ont plutôt lieu à l'est de Terre-Neuve et du Labrador, donc dans un secteur ouvert sur l'Atlantique. Bien que les plateformes actuelles présentent des risques environnementaux et économiques non négligeables, le caractère vaste de l'océan Atlantique présente au moins l'avantage d'une dispersion relativement rapide des hydrocarbures en cas de déversement. Le Golfe Saint-Laurent, en plus d'être relativement fermé, présente la particularité d'avoir des glaces durant la saison hivernale. À cet effet, il est mentionné en page 106 de l'étude GENV24 :

Toutefois, la présence de glace sur l'estuaire en hiver devrait compliquer les interventions et influencer les effets subséquents en cas de déversement accidentel.

En vertu de ces nombreux constats de risques majeurs posés par d'éventuelles activités pétrolières dans le Golfe Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devrait non seulement imposer un moratoire sur l'exploration dans le golfe, mais s'opposer fermement aux projets qui seraient proposés par d'autres provinces.

Le transport d'hydrocarbures

Transport terrestre d'hydrocarbures

Nous sommes tous conscients que l'utilisation de pétrole et de gaz ne sera pas éradiquée de notre société dans un proche avenir. En effet, bien que de nouvelles technologies ainsi qu'une prise de conscience planétaire nous mène à une transition vers des énergies renouvelables, nous continuerons d'utiliser les hydrocarbures pour encore plusieurs années, ne serait-ce que pour le transport. Il est donc normal, voire nécessaire, que des produits raffinés destinés à notre consommation circulent dans nos communautés.

Toutefois, les projets de transport massif d'hydrocarbures à des fins d'exportation présentent des risques pour que nous ne devrions pas courir. Les lacunes de connaissances sont nombreuses au niveau des impacts sur l'environnement et nos capacités à réagir adéquatement en cas d'incident sont déficientes. On l'indique clairement en page 242 du document de consultation :

La synthèse des connaissances publiée en avril 2015 fait mention de faiblesses notables au Québec dans la préparation des intervenants en cas d'accidents et de déversements majeurs ainsi que dans leurs capacités d'intervention et de coordination. Ces faiblesses ont également été relevées à l'étape de la restauration des dommages et de la compensation financière de ceux-ci. Des études abordent certains aspects précis de la situation, mais aucune ne fait un bilan complet de la situation au Québec pour le secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner le manque de vision et de cohésion pour un enjeu aussi important que le transport d'hydrocarbures au Canada. Alors que les projets d'oléoduc Énergie Est et de transport ferroviaire pour alimenter le futur terminal pétrolier de Belledune au Nouveau Brunswick sont au cœur de l'actualité, on constate que la confusion mène à toutes sortes de déclarations. Prenons par exemple l'argument selon lequel le transport par oléoduc est plus sécuritaire et efficace que celui par train. Les promoteurs et partisans du projet Énergie Est font valoir cet argument alors que le projet de transport ferroviaire vers le Nouveau Brunswick n'est aucunement remis en doute. Il ne s'agit donc pas d'un choix qui est fait pour favoriser la sécurité, mais plutôt d'une addition des deux types de transport d'hydrocarbures sur le territoire québécois.

Transport ferroviaire dans le cadre du projet de terminal pétrolier dans la Baie des Chaleurs

Bien qu'il ne ce soit pas encore écoulé trois ans depuis la tragédie de Lac Mégantic, un projet de terminal pétrolier est en développement à Belledune au Nouveau Brunswick. Ce projet de transport d'hydrocarbures d'une ampleur sans précédent dans l'est du Canada entraînerait le passage de près de 60 millions de barils de pétrole brut par le réseau ferroviaire du Québec et le golfe Saint-Laurent. On assisterait au passage de 220 wagons de pétrole chaque jour à travers des dizaines de communautés québécoises jusqu'à la vallée de la rivière Matapédia que les convois longeraient sur presque toute sa longueur. Le trajet traverserait ensuite la rivière Ristigouche avant de se poursuivre le long du littoral nord du Nouveau Brunswick pour être acheminé sur des pétroliers à partir de la Baie des Chaleurs.

Tout en étant conscients que ce projet relève principalement de juridiction fédérale, nous estimons que le gouvernement du Québec doit s'accomplir de son devoir de protection de la population et de l'environnement. Il est donc pertinent de rappeler que le gouvernement de la Colombie Britannique a posé une liste de conditions très strictes lorsque le projet de transport d'hydrocarbures Northern Gateway fût annoncé, et ce, même s'il s'agit d'un domaine de compétence fédérale. Puisqu'il a été démontré que les normes et procédures en matière de transport ferroviaire de matières dangereuses sont inadéquates, notamment dans le rapport du Bureau de la sécurité des transports (BST) suite à la catastrophe de Lac Mégantic, il n'apparaît pas judicieux de laisser courir un tel risque pour la sécurité et l'environnement de la population québécoise. De plus, puisque le Québec ne profitera en rien de ce projet, il semble élémentaire qu'une étude environnementale rigoureuse soit effectuée afin de documenter l'ensemble des risques qu'il présente.

Il est important de réaliser que ce projet, en plus d'être une menace directe à l'environnement et à la sécurité, représente une menace à l'économie de plusieurs régions. En effet, en plus de présenter un potentiel de contamination de plusieurs rivières à travers tout le sud du Québec, un déversement dans la Baie des Chaleurs ou dans le Golfe Saint-Laurent menacerait les industries du tourisme et de la pêche commerciale qui fournissent des milliers d'emplois cruciaux pour les communautés.

Transport maritime d'hydrocarbures

Puisqu'il demeurera nécessaire de transporter des produits pétroliers pour encore plusieurs décennies, il serait judicieux de combler les lacunes de connaissances liées aux impacts des déversements majeurs et des incidents mineurs plus fréquents.

Cependant, faire du Golfe Saint-Laurent une « autoroute » destinée à l'exportation de pétrole en provenance de l'ouest canadien (et possiblement des États-Unis) comporte un amalgame de risques environnementaux, sociaux et économiques que nous ne devrions pas courir. En ce moment, les projets de transport maritime de pétrole et les risques qu'ils présentent se multiplient alors que nos connaissances et nos capacités d'intervention en cas de déversement sont tout à fait inadéquates. À ce sujet, on souligne en page 4 de l'étude GENV29 les lacunes dans les mesures d'urgence environnementales en milieu marin :

À la suite des analyses de l'ÉES2, deux constats peuvent être formulés en ce qui concerne les mesures d'urgence environnementale en milieu marin : la déficience de l'actuelle capacité d'intervention en cas d'urgence (constat n° 5) et des lacunes dans les connaissances (constatn° 8).

Relativement au constat n° 5, les lacunes suivantes n'ont toujours pas été comblées :

- *Des efforts restent à faire pour établir clairement l'arrimage de l'ensemble des intervenants du gouvernement du Canada et des provinces limitrophes du golfe;*

- *La capacité et les normes d'intervention exigées par le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin pourraient être insuffisantes si un accident lié au transport des hydrocarbures survenait, notamment dans les zones éloignées (golfe du Saint-Laurent et Nord-du-Québec) et dans des conditions météorologiques hivernales extrêmes;*

- *Les ressources des gouvernements et du secteur privé ne sont pas suffisantes pour intervenir rapidement et efficacement au Nunavik et au-delà du 60e parallèle si un déversement d'hydrocarbures provenant d'un navire survenait;*

- *Des dispositions devraient être prévues pour aider les municipalités à se préparer à faire face aux risques associés aux activités de mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers et à leur transport maritime, notamment en ce qui concerne la protection des prises d'eau potable au fleuve;*

Quand on sait que dans le meilleur des cas, les conséquences d'un déversement pétrolier sont tout de même catastrophiques, aller de l'avant dans un contexte comportant des risques additionnels relèverait, à notre avis, d'un manque de discernement.

Se limiter au minimum nécessaire

Bien que le transport d'hydrocarbures est encore nécessaire pour combler nos besoins, le transport massif dans un but d'exportation n'a pas sa place dans un milieu aussi fragile et important que le Golfe du Saint-Laurent. La multiplication des projets d'oléoducs et de transport ferroviaire à destination des maritimes présente non seulement des risques inadmissibles, mais un manque d'efficacité flagrant.

En effet, puisque la presque totalité des hydrocarbures qui seront transportés proviendraient de l'ouest du continent, notamment de l'Alberta, le chemin de l'Est représente le plus long trajet

possible pour exporter ce pétrole. Après les refus et les exigences formulées par les États-Unis au sud et la Colombie Britannique à l'ouest, les producteurs et transporteurs ont tourné leur regard vers l'est. En acceptant de tels projets, le Québec se rendrait responsable d'une négligence grave puisqu'en plus de mettre en péril d'innombrables milieux naturels dont une multitude de cours d'eau, nous serions complices d'une exploitation massive des sables bitumineux de l'ouest canadien et des conséquences environnementales désastreuses qu'elle engendre.

Dans un tel contexte et en raison des nombreux risques et manque de connaissances relevés dans les études, le Québec ne devrait pas permettre le transport d'hydrocarbures pour fins d'exportation sur son territoire. Par surcroît, cette activité ne présente que des risques pour la population et l'environnement du Québec, aucun bénéfice économique ou social significatif ne sera tiré de cette activité. Par conséquent, seul le transport voué à notre consommation devrait être permis afin de limiter les risques environnementaux, sociaux et économiques.

Conclusion

En conclusion il n'est d'autre choix que de souligner encore une fois que la présente ÉES comporte des lacunes évidentes, particulièrement en ce qui a trait à la Gaspésie, au Golfe Saint-Laurent et au transport des hydrocarbures en général. Au minimum, la réalisation d'études spécifiques aurait dû être effectuée plutôt que d'englober une foule d'enjeux aussi complexes à l'intérieur d'un processus qui n'a de global que le nom. Force est de constater à quel point le manque de données liées à la Gaspésie empêche toute possibilité d'une analyse objective et adéquate de cette filière pour la région et ses habitants. Ce contexte démontre une fois de plus que cette industrie devrait faire l'objet d'une analyse complète de la part du BAPE.

Il est surprenant de constater à quel point l'industrie des hydrocarbures dans l'est de la province semble bénéficier d'un passe-droit règlementaire. Non seulement le gouvernement investit dans des entreprises de ce secteur, mais il exempte cette filière d'une analyse du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Alors que tous les grands projets industriels font l'objet d'analyses poussées et impartiales de la part du BAPE, l'industrie pétrolière en Gaspésie et dans le golfe Saint-Laurent, malgré ses impacts potentiels et les lacunes de connaissances maintes fois relevées dans la présente démarche, fait toujours figure d'exception. Parmi les projets évalués par le BAPE, on retrouve la filière des gaz de schiste, l'industrie porcine, les projets éoliens, la filière uranifère, la restauration au quai de Sandy Beach, les grands réaménagements de route, la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancourt et bien d'autres. Puisque le gouvernement du Québec est investisseur dans des entreprises gazières et pétrolières, par souci de légitimité et d'impartialité, une analyse du BAPE serait d'autant plus pertinente.

Après tout, on ne peut être *juge et partie* dans une démarche objective.

Recommandations du CREGÎM

1. **Application d'un moratoire sur les hydrocarbures terrestres et côtiers**

Recommandation 1 : En raison de multiples lacunes de connaissance, le CREGÎM souhaite l'application d'un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures, tant dans le Golfe Saint-Laurent que sur les territoires gaspésien et madelinot.

2. **Analyses exhaustives et impartiales du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Recommandation 2 : La filière pétrolière dans son ensemble devrait faire l'objet d'une analyse du BAPE, l'outil objectif et compétent dont s'est doté le gouvernement du Québec pour évaluer les grands projets industriels. Par la suite, les projets devraient également être analysés individuellement tel que cela se fait dans l'industrie éolienne, un mécanisme dont la pertinence à maintes fois été démontrée.

3. **Processus de consultation adéquat permettant aux intervenants de prendre connaissance de la documentation.**

Recommandation 3 : Les consultations publiques tenues dans le cadre de l'ÉES ont été sérieusement minées par les délais déraisonnables, la quantité de données manquantes et le fait que près du tiers des études n'étaient toujours pas publiées lorsqu'elles ont été tenues. La participation du BAPE, tel qu'en fait mention notre deuxième recommandation, pourrait remédier à cette situation.

4. **Analyse de tout projet de transport d'hydrocarbures par le BAPE**

Recommandation 4 : Le Québec doit analyser en profondeur tout projet de transport d'hydrocarbures qui touche son territoire, que ce soit par pipeline, train ou bateau. Encore une fois, le BAPE est certainement l'organisation pertinente pour faire cette tâche. Le cas du transport lié au projet de Chaleur Terminals au Nouveau Brunswick ne doit pas faire exception puisque le transport ferroviaire de pétrole traversera le Québec d'un bout à l'autre et les pétroliers sillonneront la Baie des Chaleurs et le Golfe Saint-Laurent.

Pour une vraie transition énergétique

Sans pétrole ni gaz fossile

Mémoire du Regroupement Vigilance hydrocarbures Québec – RVHQ
Présenté dans le cadre des consultations sur le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

Le 18 mars 2016

REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

Table des matières

Lettre de présentation 2

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec – RVHQ 3

Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition et la filière gazière est incompatible avec les cibles du Québec en matière de réchauffement climatique 3

- Conversion au gaz naturel 4
- Expansion du réseau de distribution du gaz naturel et liquéfaction du gaz naturel 4
- Exploitation du gaz naturel 5

L'exploitation des hydrocarbures n'est pas plus acceptable en Gaspésie que sur l'île d'Anticosti 6

Pour une vraie transition énergétique, sans pétrole ni gaz fossile 6

NOS RECOMMANDATIONS 7

- Rétablir la confiance de la population 7
- Imposer un moratoire permanent sur toute activité de recherche, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec 8
- Retirer toute forme de soutien financier au secteur des hydrocarbures 8
- Lancer le vaste chantier de la (véritable) transition énergétique et l'assortir de moyens conséquents 9

Lettre de présentation

Ce court mémoire vient compléter ceux que plusieurs comités membres du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec ont déposés précédemment. Il ne couvre pas l'ensemble des enjeux du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures mais vise plutôt à souligner brièvement nos vives préoccupations sur trois sujets particuliers qui sont souvent négligés mais dont l'importance est devenue de plus en plus visible au cours des derniers mois : l'intérêt que le Gouvernement du Québec continue à manifester à l'endroit de la filière gazière fossile; le soutien continu que le Gouvernement du Québec donne à l'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie; et le visage que doit prendre une véritable transition énergétique.

> *Note importante*
> Nous nous abstenons de traiter le sujet du transport du pétrole dans ce mémoire, déposé tardivement, afin d'éviter de répéter le contenu de nombreux autres mémoires. Il va sans dire que nous attendons un engagement ferme du gouvernement du Québec à exercer ses compétences en soumettant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada à une enquête complète du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous attendons aussi du gouvernement un engagement ferme à se saisir du dossier de la sécurité du transport de pétrole par trains, par navires et par oléoducs, et à exercer ses compétences en sécurité publique et en environnement afin d'assurer la protection du public et des écosystèmes. Le mauvais état des voies ferrées, la vétusté de la canalisation 9b d'Enbridge et la vulnérabilité du Saint-Laurent et de son golfe nous préoccupent tout particulièrement. Finalement, mentionnons que nous attendons du gouvernement du Québec un engagement ferme à confier au BAPE le soin d'étudier la question du transport ferroviaire associé au projet de Chaleur Terminals, à Belledune au Nouveau-Brunswick – sachant que ce projet occasionnerait le passage quotidien de 220 wagons-citernes supplémentaires sur les voies ferrées du Québec.

Nous remercions le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de bien vouloir prendre notre mémoire en considération.

[redacted]

Regroupement vigilance hydrocarbures Québec

Le 18 mars 2016

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec – RVHQ

Mouvement de mobilisation citoyenne sans précédent dans l'histoire du Québec, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) a joué un rôle décisif dans la lutte contre l'extraction des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. De nombreux groupes d'opposition à l'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie, à l'Île d'Anticosti et dans le golfe du Saint-Laurent ont grossi ses rangs au cours des dernières années, de même que plusieurs groupes préoccupés par le transit de pétrole de l'Ouest via le Québec par trains, par navires et par oléoducs.

Le RVHQ fédère aujourd'hui plus de 130 comités citoyens mobilisés contre le développement de la filière pétrolière et gazière sous toutes ses formes et pour la mise en place d'un véritable plan de sortie de l'ère des hydrocarbures. Ces comités rassemblent plusieurs milliers de citoyen-ne-s de tous les horizons qui n'hésitent pas à consacrer un nombre incalculable d'heures pour défendre notre milieu de vie et la viabilité de la planète.

Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition et la filière gazière est incompatible avec les cibles du Québec en matière de réchauffement climatique

Nous souhaitons tout d'abord vous faire part de nos inquiétudes quant à la place que le gaz naturel est en voie de prendre dans le paysage énergétique du Québec.

Le gouvernement du Québec a déjà démontré son engouement pour ce combustible fossile en appuyant de nombreux projets visant la *conversion* au gaz naturel, l'*exploitation* du gaz naturel, l'*expansion* du réseau de distribution du gaz naturel et la *liquéfaction* du gaz naturel – sous le prétexte de diminuer les émissions de GES du Québec et en présentant le gaz naturel comme une source d'énergie de transition. Il a même participé financièrement à certains de ces projets en tant que partenaire ou en

puisant dans le Fonds vert, et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a récemment confirmé son intention de continuer en ce sens[1].

Sans vouloir manquer au respect que nous devons à notre gouvernement, nous nous devons de dénoncer ces choix et le prétexte utilisé pour les justifier, car la science démontre qu'ils ne sont pas fondés.

Conversion au gaz naturel

À la combustion, le gaz naturel émet 25 à 30 % moins de CO_2 que le mazout ou le carburant diésel. Ceci représente un gain nettement insuffisant par rapport à la cible que le Québec s'est donnée, soit une réduction des gaz à effet de serre (GES) de 80 à 95 % en 2050, par rapport à 1990.

De plus, comme vous le savez, le gaz naturel ne contribue pas au réchauffement climatique uniquement au moment de la combustion. Il émet aussi des GES sous la forme d'émissions fugitives pendant les forages, lors du transport et après l'abandon des puits. Or, le gaz naturel est composé à 95 % de méthane (CH_4), un GES dont le gouvernement du Canada reconnait, dans son système de déclaration, qu'il contribue 25 fois plus au réchauffement climatique que le CO_2 sur 100 ans, conformément aux chiffres de 2007 du GIEC[2]. Ce ratio est déjà énorme mais de fait, les chiffres plus récents indiquent que le méthane produit la plus grande partie de ses effets pendant les 20 premières années et que sur cette période, le ratio est en réalité de 86, par rapport au CO_2.

Par conséquent, nous nous objectons au fait que notre gouvernement utilise le prétexte de la réduction des GES pour soutenir la conversion au gaz naturel. Il s'agit là d'un détour inutile et néfaste, qui donne l'illusion d'un progrès tout en détournant l'attention des mesures ambitieuses à prendre d'urgence sur d'autres fronts.

Expansion du réseau de distribution du gaz naturel et liquéfaction du gaz naturel

De plus, s'il s'agissait uniquement de convertir au gaz naturel des installations ou véhicules existants, fonctionnant au mazout ou au carburant diésel, on pourrait simplement déplorer que notre gouvernement subventionne le *statu quo* en matière d'émissions de GES, au lieu de tenir sa promesse de travailler à les réduire de 80 à

---

[1] Le Soleil, 25 février 2016, Québec débloque 4,5 M$ pour faire rouler du gaz naturel jusqu'à Port-Cartier

[2] Environnement et changement climatique Canada, https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=28DE5952-1&printfullpage=true

95 %. Mais il encourage aussi l'expansion du réseau de distribution de gaz naturel au Québec, et nous avons constaté que son appui à cette filière va encore beaucoup plus loin : les usines de liquéfaction de gaz naturel qui se construiront avec l'aval du gouvernement, à moins de changement de cap[3], feraient quadrupler la présence du gaz naturel au Québec. Ceci équivaudrait à transformer le Québec en un important producteur et exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL) – un projet qui n'a jamais fait l'objet de consultations publiques et qui irait complètement à l'encontre des engagements du Québec en matière de réduction des GES.

Exploitation du gaz naturel

Nous avons été stupéfaits, à l'automne 2015, d'apprendre que le Gouvernement du Québec avait décidé d'investir dans les travaux d'exploration gazière de Pétrolia au site Bourque en Gaspésie, au moment même où il confirmait ses engagements importants en matière de réduction des émissions de GES.

Nous sommes aussi très préoccupés par la position ambiguë que le Gouvernement du Québec maintient depuis le dépôt du rapport défavorable du BAPE sur le développement de la filière du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent, en décembre 2014. Interrogés à maintes reprises à ce sujet par les médias, les membres du gouvernement ont toujours refusé de tirer définitivement un trait sur cette filière et sont toujours demeurés muets devant les représentations insistantes de l'Association pétrolière et gazière visant à implanter des projets pilotes à grande échelle dans Lotbinière et Bécancour[4]. Dans ce contexte, l'étude des besoins de main-d'œuvre que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a commandée l'an dernier à KPMG-SECOR, fondée sur un scénario de 3 600 puits gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent, n'a évidemment pas de quoi nous rassurer[5].

---

[3] La consommation actuelle du Québec totalise environ 200 milliards de Bcf/an.

Projets approuvés ou étudiés	Capacité totale (Bcf)	Pour le Québec		Pour exportation	
Stolt LNGaz (approuvée)	49	50%	24,5	50%	24,5
Gaz Métro GNL (approuvée - hausse de 3 à 9 Bcf)	6	100%	6	0%	0
Pétrolia /Tugliq/Océan	25	100%	25	0%	0
Hoegh LNG	20	100%	20	0%	0
GNL Québec inc. (Énergie Saguenay)	536	0%	0	100%	536
Total (Bcf)	636		75,5		560,5

[4] Le Devoir, Produire ou importer ses hydrocarbures, 10 novembre 2015, Vers un retour du gaz de schiste, 4 novembre 2014

[5] KPMG-SECOR, Besoins de main-d'œuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec, 3 août 2015, étude réalisée pour le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles

Le gouvernement envisagerait-il d'autoriser ces projets pilotes? Nous souhaitons vivement avoir la confirmation qu'il n'en est pas question, tout comme nous souhaitons le voir retirer sa participation au projet d'exploration au site Bourque en Gaspésie.

L'exploitation des hydrocarbures n'est pas plus acceptable en Gaspésie que sur l'île d'Anticosti

L'inopportunité de lancer le Québec dans l'aventure des hydrocarbures avec un siècle de retard a été amplement démontrée dans les innombrables études scientifiques et économiques sur le sujet, ainsi que dans les mémoires que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a déjà reçus dans le cadre de la présente consultation. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce sujet sauf pour dénoncer avec la plus grande fermeté l'appui que le gouvernement continue à donner à l'exploitation des hydrocarbures dans l'Est du Québec et sa participation financière à ces activités. La valeur naturelle de la Gaspésie et du golfe du Saint-Laurent n'a rien à envier à celle de l'île d'Anticosti, et le Québec n'a rien à gagner à compromettre ce patrimoine d'une valeur inestimable en échange de quelques dollars.

Pour une vraie transition énergétique, sans pétrole ni gaz fossile

Même le premier ministre du Québec n'a pas hésité à affirmer que l'avenir n'est pas dans les hydrocarbures. Pourquoi alors continuer à favoriser leur développement et utiliser les fonds publics pour soutenir cette filière?

L'avenir n'est pas non plus uniquement dans un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émissions des GES qui s'appuierait strictement sur les forces du marché pour induire les changements nécessaires. Ce système recèle assurément de grandes promesses mais il ne saurait régler tous les enjeux liés à la transition énergétique, surtout si les politiques gouvernementales viennent contrecarrer ses effets comme c'est présentement le cas.

Enfin, l'avenir n'est certainement pas dans quelques mesures superficielles comme l'encouragement à la construction de parcs éoliens (alors que nous sommes en surplus

d'électricité) ou les subventions à l'achat de véhicules de promenade électriques ou hybrides : ce ne sont pas 100 000 autos à zéro ou faibles émissions sur les routes qui feront la différence, sur un parc de 4,5 millions de voitures, quand on sait que le nombre de véhicules de promenade a augmenté de près de 350 000 depuis cinq ans[6] et que 3 véhicules sur 10 vendus ici sont désormais des VUS, comparativement à 1 sur 10 en 2004[7].

Les faits sont têtus et si le Québec entend atteindre ses cibles climatiques, il ne peut faire fi plus longtemps de la réalité scientifique. Il doit prendre des mesures structurantes majeures pour opérer une véritable transition énergétique, en tournant le dos à *tous les hydrocarbures*.

Un véritable plan de transition aura relativement peu à voir avec les nouvelles sources d'énergie et beaucoup à voir avec une mise à jour des politiques publiques touchant l'ensemble des secteurs de l'activité économique et sociale. Des exemples sont donnés dans la section qui suit.

NOS RECOMMANDATIONS

Rétablir la confiance de la population

Nous recommandons :

1. Que les porte-paroles du gouvernement du Québec utilisent un langage transparent et fondé sur la science quand ils s'expriment sur la question des hydrocarbures, et notamment :
   - cessent de prétendre que la lutte aux dérèglements climatiques et le développement de la filière des hydrocarbures sont deux objectifs conciliables;
   - reconnaissent les impacts climatiques négatifs des usines de GNL approuvées ou à l'étude ainsi que des mines et des usines de transformation dont elles favoriseraient l'établissement, et s'abstiennent d'utiliser le terme transition pour qualifier le recours à cette énergie d'origine fossile;
   - s'abstiennent de parler du potentiel de création de richesse de la

[6] Société de l'assurance automobile du Québec, http://www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12015001_0.pdf
[7] Protégez-vous et APA, http://www.protegez-vous.org/org/medias/communique-autos-2015.html

filière des hydrocarbures avant d'avoir quantifié avec tout autant de soin les dommages qu'elle cause dans l'immédiat, la dette écologique qu'elle crée pour l'avenir et le potentiel de création de richesse d'une véritable transition énergétique;
- rendent publics et facilement accessibles à la population un registre à jour de tous les contacts que les élus, le personnel politique et les employés de l'État ont avec les lobbyistes et autres représentants de l'industrie des hydrocarbures;
- annoncent leurs orientations à l'Assemblée nationale et à la population avant de les communiquer à des cénacles privés.

Imposer un moratoire permanent sur toute activité de recherche, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec

Nous recommandons :

2. Que le gouvernement du Québec suspende son plan d'action sur les hydrocarbures, et notamment :
   - rappelle les permis déjà accordés lorsque des enjeux liés à l'eau ou à la santé publique sont en cause;
   - s'abstienne de renouveler tous les permis existants sur l'ensemble du territoire du Québec;
   - interdise toute activité d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire et dans les cours d'eau du Québec, y compris le golfe du Saint-Laurent;
   - revoie le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en conséquence.

Retirer toute forme de soutien financier au secteur des hydrocarbures

Nous recommandons :

3. Que le Gouvernement du Québec s'abstienne totalement d'injecter des fonds publics dans le secteur des hydrocarbures, et notamment :
   - cesse de subventionner des projets liés aux hydrocarbures, via le Fonds vert ou autrement, et d'investir dans de tels projets via

Investissement Québec (par l'entremise de Ressources Québec, de son Fonds Capital Mines Hydrocarbures ou autrement);

- retire sa participation à toute société ou coentreprise pétrolière ou gazière dont il est déjà partenaire comme Junex, Pétrolia, Gaz Métro GNL ou Hydrocarbures Anticosti Inc.;
- mette fin aux soutiens fiscaux ou autres accordés à la recherche et à l'exploration d'hydrocarbures;
- utilise la réglementation et non les fonds publics pour amener les entreprises à diminuer leurs émissions de GES;
- s'abstienne de subventionner toute construction de nouvelles dessertes en gaz naturel ainsi que toute conversion au gaz naturel, dans les secteurs industriel, institutionnel, commercial, résidentiel ou du transport;
- cesse de subventionner la consommation d'énergies fossiles dans le domaine du transport en imposant un moratoire sur l'expansion du réseau autoroutier, vecteur de croissance du parc automobile;
- ne finance aucune installation alimentée par une énergie fossile dans les édifices publics ni l'achat de tout véhicule alimenté par une énergie fossile;
- adopte des politiques de placement excluant le secteur des énergies fossiles des portefeuilles qui sont sous sa responsabilité, par exemple celui de la Régie des rentes du Québec qui est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

Lancer le vaste chantier de la (véritable) transition énergétique et l'assortir de moyens conséquents

Nous recommandons :

4. Que le Gouvernement du Québec mette en place un plan d'action sur la transition énergétique, doté de ressources au moins comparables à celles dont le plan d'action sur les hydrocarbures a bénéficié, visant à exclure les énergies fossiles du bouquet énergétique du Québec dans un horizon temporel compatible avec ses cibles de réduction des émissions de GES.
    - Que ce plan soit transversal et englobe toutes les dimensions de l'activité humaine – économie, transport, emploi, éducation, justice climatique, santé, sécurité etc.

- Qu'il mette l'ensemble des acteurs de la société à contribution pour explorer des avenues et définir un bouquet complet et bien dosé de mesures réglementaires, tarifaires, fiscales et incitatives innovantes afin d'influencer les comportements des organisations privées et publiques ainsi que des citoyens dans le sens désiré. Ces mesures pourraient par exemple inclure :
    - l'élimination des subventions invisibles à la possession, à l'utilisation et au stationnement de l'automobile individuelle ainsi qu'à l'étalement urbain, à commencer par un moratoire sur le développement du réseau autoroutier;
    - des quotas de vente de véhicules à zéro ou faibles émissions pour les constructeurs de véhicules et une tarification véritablement dissuasive visant les acheteurs de véhicules énergivores;
    - l'affectation massive des budgets d'infrastructure au transport collectif et actif;
    - des mesures fiscales et tarifaires significatives encourageant le transport actif et collectif, y compris la marche, les déplacements en vélo, l'autopartage et le covoiturage;
    - des mesures réglementaires pour obliger les employeurs à soutenir ces modes de déplacement;
    - le développement urbain axé sur la mixité des quartiers et arrimé au transport collectif, afin de minimiser les déplacements en voitures individuelles;
    - des solutions concrètes pour rationaliser les modes de transport des marchandises et les déplacements des véhicules lourds;
    - des solutions concrètes touchant l'agriculture et les habitudes alimentaires;
    - des incitatifs à l'achat local;
    - la mise en place d'un programme coercitif et incitatif visant le remplacement complet du mazout par une source d'énergie renouvelable;
    - le soutien au développement de solutions performantes dans des domaines à forte teneur en matière grise comme l'économie d'énergie, les énergies passives, les énergies renouvelables, la logistique, la récupération de la chaleur, les technologies du bâtiment ou la gestion des matières

résiduelles;

- des incitatifs pour l'installation de systèmes innovants comme les réseaux de chaleur ou la mise en commun d'installations de production d'énergie renouvelable.

Les éléments ci-dessus sont présentés uniquement à titre d'exemples puisque l'atteinte des cibles exigera une vaste concertation ainsi que la quantification des retombées attendues des diverses mesures et combinaisons de mesures.

Mémoire d'Équiterre
Éliminer des hydrocarbures du Québec d'ici 2050

Présenté dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures au Québec

16 mars 2016

Table des matières

AVANT-PROPOS **1**
Présentation d'Équiterre 1

PRÉAMBULE **2**

1. INTRODUCTION **5**

2. Les changements climatiques **5**
2.1 Contexte général 5
2.2 Le Québec engagé dans la lutte aux changements climatiques 7
2.3 Développer ou non, de nouvelles infrastructures de pétrole, là est la question 9

3. ARRÊT DU TRANSPORT, DE L'EXPLORATION OU DE L'EXPLOITATION DE PETROLE NON CONVENTIONNEL **12**
3.1 Non au passage du pétrole issu des sables bitumineux 13
3.2 Anticosti – un projet non rentable et coûteux sur le plan environnemental 17

4. APPLIQUER UN TEST CLIMAT **18**

5. CONCLUSION **19**

AVANT-PROPOS

Présentation d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Par son action, Équiterre veut porter l'attention sur les aspects fondamentaux de la vie. Manger, se transporter, habiter, jardiner et consommer : des besoins vitaux, mais aussi des moyens à la portée de chacun pour agir de façon responsable et changer le monde un geste à la fois. Équiterre propose des solutions concrètes par ses projets d'accompagnement, de sensibilisation et de recherche, afin de protéger la santé et l'environnement, de favoriser l'équité et la solidarité entre les citoyens et les peuples. L'organisation intervient également sur la scène publique et auprès des décideurs pour que les lois, règlements, politiques ou pratiques favorisent une société juste et durable.

Équiterre en quelques chiffres :

- 130 000 sympathisants
- 13 000 membres
- 64 000 adhérents sur Facebook
- 14 000 adhérents sur Twitter
- 40 employés
- 2 bureaux (Montréal et Québec)
- 5 groupes d'actions bénévoles (Gatineau, Montréal, Lanaudière, Mauricie et Québec)

Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il a rapidement identifié les choix de modes de transport et les pratiques d'aménagement du territoire comme les causes principales d'émissions de GES au Québec et a fait de la réduction de la consommation de pétrole une des solutions privilégiées permettant leur réduction. Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre, a notamment assuré la présidence du comité sur les énergies renouvelables émergentes au ministère des Ressources naturelles (2009-2010) et a été membre du comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (2010-2012). Il copréside le comité-conseil sur les changements climatiques du gouvernement du Québec depuis 2014.

Depuis 2009, Équiterre a publié une série de rapports sur la dépendance aux énergies fossiles. Toujours avec la perspective de présenter des recommandations concrètes et innovantes sur les politiques publiques, *Libérer le Québec du pétrole d'ici 2030* a lancé la série, suivi de *Changer de direction* en 2011 portant sur l'aménagement et le transport des personnes. En 2013, un rapport sur la dépendance aux énergies fossiles en agriculture a vu le jour. Le transport des marchandises et l'élimination du mazout sont les prochains chantiers.

C'est pourquoi Équiterre s'intéresse aux questions de transports collectifs et actifs depuis une vingtaine d'années, notamment à travers la promotion du concept de cocktail transport dans le cadre de grandes campagnes de sensibilisation citoyenne telle « Je m'active dans mon quartier »[1]. Équiterre œuvre également depuis quelques années, en partenariat avec d'autres organisations, telles *Vivre en Ville* et la Fondation David Suzuki, à la promotion

[1] Pour en savoir davantage, consulter notre site web : www.equiterre.org/solution/je-mactive-dans-mon-quartier

de politiques publiques favorisant le développement accéléré des transports collectifs et à de meilleures pratiques d'aménagement du territoire. Équiterre fait la promotion de l'énergie éolienne depuis 2003, et la campagne contre les sables bitumineux bat son plein depuis 2008.

Au cours des cinq dernières années, Équiterre a mis au jeu, seul ou en partenariat, plusieurs documents portant sur les politiques publiques à mettre en place afin de viser l'adoption de meilleures pratiques en matière d'énergie[2]. Nous en suggérons la lecture, que nous jugeons pertinente au présent exercice de consultation.

Équiterre est également un membre de *TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec*[3], ainsi que membre fondateur et du comité directeur de *SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec*[4]. Ces deux regroupements cherchent également à bonifier les politiques publiques québécoises en faveur d'un virage vers la réduction de la consommation d'énergie et de pétrole, le déploiement accéléré des transports collectifs et la transformation durable et efficiente de l'économie québécoise.

Équiterre participe aux conférences des Nations Unies sur le climat depuis plus d'une décennie, lors desquelles l'organisation joue un rôle d'analyste et fait pression sur les différentes parties prenantes afin de faire avancer au mieux les négociations internationales sur le climat. Équiterre a, en outre, joué un rôle d'expert-conseil pour la délégation québécoise lors d'une négociation.

Équiterre possède une solide expérience dans les processus d'évaluation environnementale. L'organisation a par ailleurs milité contre la centrale du Suroît en 2004[5] et s'est prononcée pour la fermeture de Gentilly-2 (Gentilly-1 ne fonctionne plus depuis 1980). Équiterre a déposé plusieurs mémoires sur des projets éoliens au Québec depuis cinq ans. Finalement, ajoutons que le groupe a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la construction d'une usine d'engrais azotés à Bécancour en 2013.

Depuis 2008, Équiterre suit les projets de pipelines au Québec. Travaillant en coalition avec des groupes de partout en Amérique du Nord, Équiterre informe et mobilise les citoyens autour des enjeux de changements climatiques et de sécurité des pipelines au Québec.

PRÉAMBULE

Depuis le début du processus d'évaluation environnemental stratégique lancé par le gouvernement du Québec, plusieurs éléments se sont produits qui doivent être pris en considération dans l'analyse du développement des hydrocarbures au Québec. Permettez-nous d'en souligner quelques un :

- En 2011, sur les bases d'informations préliminaires, on estimait le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti entre 30 et 40 milliards de barils de pétrole[6]. Or, il s'avère aujourd'hui que la grande majorité de ce qui pourrait être extrait d'Anticosti serait du gaz naturel, non du pétrole[7].

[2] Pour consulter nos publications, rendez-vous sur notre site web : www.equiterre.org/choix-de-societe
[3] Le site web de *TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec* : www.transitquebec.org
[4] Le site web de *SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec* : www.allianceswitch.ca
[5] Corriveau, Jeanne. 2004 « Un énorme 'non' à la centrale du Suroît ». *Le Devoir*. 2 février 2004. En ligne : http://www.ledevoir.com/non-classe/46373/un-enorme-non-a-la-centrale-du-suroit (page consultée le 20 août 2015).
[6] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/332472/40-milliards-de-barils-de-petrole-a-anticosti

- La question des changements climatiques a pris de plus en plus de place dans l'actualité et dans l'agenda politique culminant avec l'entente signée à Paris en décembre dernier et qui prévoit la fin de l'ère des combustibles fossiles au cours des prochaines décennies
- La position du gouvernement du Québec est passée d'un « préjugé favorable » à cette déclaration du premier ministre Couillard lors de la Conférence de Paris : «J'ai aucun enthousiasme pour les hydrocarbures, a-t-il répété. (…) J'espère qu'il n'y a plus d'ambiguïté sur cette question-là. Je pense qu'ils (les représentants d'entreprises pétrolières québécoises) doivent décoder que je n'ai pas d'enthousiasme pour développer les hydrocarbures au Québec. L'avenir du Québec ne repose pas sur les hydrocarbures. Absolument pas.»[8]

Nous croyons que ces éléments, à eux seuls, justifient de mettre fin à cette aventure très risquée tant d'un point de économique qu'environnemental.

D'ailleurs, depuis le début du processus, Équiterre, comme plusieurs autres organisations dénonce le biais favorable à l'exploitation qui a teinté le processus des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures en cours (EES globale sur les hydrocarbures et EES propre à Anticosti). Avant de concéder une extension pour le dépôt des mémoires, 18 des 62 études prévues n'étaient toujours pas disponibles sur le site du gouvernement et plusieurs des études disponibles comportent encore des erreurs factuelles ou indiquent un biais[9]. De plus, la courte durée initialement allouée aux organisations et aux citoyens pour prendre connaissance de tous les documents de travail des ÉES mine la crédibilité de la démarche[10].

Equiterre s'inquiète aussi du manque de place pour remettre en question le développement des hydrocarbures au Québec. Ainsi, les objectifs[11] des deux ÉES sur les hydrocarbures en cours ne s'interrogent pas sur la faisabilité même des projets.

Le plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures comporte le même biais favorable en mentionnant que «plusieurs enjeux doivent être pris en compte afin de mener à bien la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au Québec, et ce, dans le respect des principes de développement durable. [italiques ajoutés][12]». Lors de

---

[7] http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/10/28/013-gaz-naturel-petrole-anticosti-etudes-energie-ressources-naturelles.shtml

[8] http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201512/05/01-4928137-philippe-couillard-condamne-le-projet-petrolier-sur-anticosti.php

[9] http://www.naturequebec.org/fileadmin/fichiers2015/communiques/AnnexeCO15-11-16_ErreursEEES_12nov2015.pdf

[10] http://www.naturequebec.org/nouvelles/actualites/hydrocarbures-de-nombreux-groupes-deplorent-la-precipitation-et-le-manque-de-vision-du-gouvernement-du-quebec-et-exigent-un-veritable-debat-de-societe-sur-la-transition-energetique/

[11] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/evaluations-environnementales-strategiques.asp

[12] http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/enjeux-plan-action-quebec.asp

l'annonce du plan d'action, le ministre Arcand signalait d'ailleurs par voie de communiqué que «le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures»[13].

Le Devoir rapportait également le 17 novembre 2015 les paroles de Jacques Dupont, coprésident des ÉES en cours, qui confirment aussi cette vision: « On ne nous a pas demandé de regarder la question des scénarios alternatifs et de la transition énergétique »[14]. Le quotidien poursuit qu'« à la lumière des nombreuses critiques formulées lundi, M. Dupont a dit que le volet de la « transition énergétique » doit être pris en compte. Le développement des hydrocarbures au Québec comme ailleurs ne peut aller de pair avec des objectifs ambitieux de diminution des gaz à effet de serre.

Équiterre encourage le gouvernement du Québec à élargir la portée de ses évaluations et de sa stratégie. L'acceptabilité sociale et l'acceptabilité climatique (voir section 4 «Appliquer un test climat») des projets doivent devenir une priorité.

[13] http://www.newswire.ca/fr/news-releases/plan-gouvernemental-sur-les-hydrocarbures---le-gouvernement-resolument-dans-laction-515053181.html

[14] http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455436/energies-fossiles-les-etudes-lancees-par-le-gouvernement-couillard-sont-jugees-biaisees

1. INTRODUCTION

Dans la lutte contre les changements climatiques, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans le Livre vert « Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement », on peut lire que la province « a adopté une ambitieuse cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990, à l'horizon 2020, et compte poursuivre son engagement à long terme »[15].

En effet, lors du Sommet des Amériques sur le climat tenu à Toronto du 7 au 9 juillet 2015, le premier ministre Couillard s'est engagé à réduire les émissions de GES du Québec entre 80 et 95 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050, soit l'engagement le plus important jamais pris par le Québec sur la question du climat[16]. Par voie de communiqué, le premier ministre du Québec a annoncé que le Québec adhérait à la coalition d'États fédérés et de régions signataires du Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial, aussi appelé « *Under 2 Memorandum of Understanding* » ou « Under 2 MOU »[17]. À cet effet, **Équiterre recommande de traduire l'objectif de réduction des émissions de GES du Québec de 80 à 95 % d'ici 2050 dans une loi.**

Les idées avancées dans ce mémoire sont inspirées d'autres législations et des travaux menés par plusieurs chercheurs et experts canadiens[18]. Les pistes d'actions et les recommandations s'appuient en outre sur l'expertise développée par Équiterre au fil des ans.

2. Les changements climatiques

2.1 Contexte général

La question des changements climatiques est devenue l'un des enjeux les plus importants de notre temps. Il se passe rarement une journée sans qu'une nouvelle étude vienne nous rappeler les impacts que nous avons déjà commencé à subir.

Rappelons l'une des principales conclusions du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2014 : « Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. »[19]

Il existe de nombreux exemples du fait que nous sommes déjà entrés dans l'ère des changements climatiques et que les effets se font sentir ici même au Québec :

---

[15] Gouvernement du Québec, «Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement», 2015, en ligne: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf p.11

[16] Gouvernement du Québec, 8 juillet 2015, en ligne: http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=2732

[17] Gouvernement du Québec, 8 juillet 2015, en ligne: http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=2732

[18] Équiterre tient à remercier Meinhard Doelle, Erin Flanagan, Robert B. Gibson, Émilie Godbout-Beaulieu, Erin Gray et Mark S. Winfield.

[19] GIEC, Changements climatiques, 2013. Les éléments scientifiques, Résumé à l'intention des décideurs.

- Les inondations de la rivière Richelieu en 2011 ont généré des dommages estimés à 82 millions de dollars aux infrastructures publiques et ont endommagé plus de 2 500 résidences[20];
- Selon Ouranos, les coûts de l'augmentation des températures sur la santé s'élèveront, au cours des cinquante prochaines années au Québec, à plus de 370 millions de dollars pour le gouvernement et à près de 33 milliards de dollars pour l'ensemble de la société[21].
- La Californie subit, depuis quatre ans, l'une des pires sécheresses de son histoire dont les coûts, en 2015 seulement, s'élèveront à 2,7 milliards de dollars et 21 000 pertes d'emplois[22]

À l'échelle internationale, les états se sont dotés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour répondre au défi que pose le réchauffement planétaire. Selon son article 2, l'« objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique »[23].

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a mené des travaux importants pour traduire l'objectif de la CCNUCC en cibles chiffrées. Pour les pays de l'annexe I, dont le Canada, les cibles de réduction des émissions de GES devraient être de l'ordre de 25 à 40 % d'ici 2020 selon l'année de référence 1990, et de 50 % à 80 % d'ici 2050[24].

En gardant en tête les plus récents travaux du GIEC, les pays du G7 – dont fait partie le Canada – ont rappelé leur engagement à limiter le réchauffement en deçà de 2 °C [25]. Pour y parvenir, des réductions drastiques sont nécessaires, et les pays se sont engagés politiquement à développer des stratégies nationales à faible émission à long terme .

> *"This should enable all countries to follow a low-carbon and resilient development pathway in line with the global goal to hold the increase in global average temperature <u>below 2 °C</u>. Mindful of this goal and considering the latest IPCC results, we emphasize that deep cuts in global greenhouse gas emissions are*

[20] Ministère de la Sécurité publique. *Rapport d'évènement Inondations printanières Montérégie 2011*, 2013. En ligne : http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/inondations_monteregie_2011/rapport_evenement_inondations_monteregie.pdf.

[21] Larrivée, C., N. Sinclair Désgagné, L. Da Silva, J.P. Revéret, C. Desjarlais. *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*, rapport d'étude, Ouranos, 2015. En ligne : http://www.ouranos.ca/media/publication/373_RapportLarrivAe2015.pdf.

[22] RICE Doyle. « California drought cost is 2.7 billion in 2015 ». *USA Today,* 19 août 2015. En ligne : http://www.usatoday.com/story/weather/2015/08/19/california-drought-cost-27-billion-2015/32007967/

[23] Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). 9 mai 1992, 1771 R.T.N.U. 107 (entrée en vigueur : 21 mars 1994). en ligne: http://unfccc.int/resource/ccsites/haiti/ccweb/conven/text/textcomplet.html

[24] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2007. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. En ligne : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4_wg3_full_report.pdf, p. 776

[25] G7 Summit. 2015. Think Ahead. Act Together. Allemagne, 7 et 8 juin 2015. En ligne : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7320LEADERS%20STATEMENT_FINAL_CLEAN.pdf

required with a decarbonisation of the global economy over the course of this century. […] To this end we also commit to develop long-term national low-carbon strategies." [nous soulignons] [26]

2.1 Le Québec engagé dans la lutte aux changements climatiques

Le Québec s'est engagé dans la voie de la lutte aux changements climatiques depuis déjà plus d'une décennie. En 2006, le ministre de l'Environnement de l'époque, feu Claude Béchard, présente l'objectif de réduire les émissions de GES de 6 % sous les niveaux de 1990 pour l'année 2012. Cet engagement s'accompagnera d'un plan d'action visant notamment l'établissement d'une redevance sur les hydrocarbures (communément appelée « taxe carbone ») permettant de récolter environ 250 millions de dollars pour le Fonds vert, ce même fonds servant à financer des mesures de lutte aux changements climatiques ainsi que d'adaptation au Québec. L'objectif du Québec en 2012 sera non seulement atteint, mais sera même dépassé puisque nous étions 8 % sous les niveaux de 1990 en 2012.

Au Québec, depuis le 1er janvier 2013, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), aussi connu sous le nom de « marché du carbone », est en vigueur[27] (Gouvernement du Québec, 2015b). Le marché du carbone de la Western Climate Initiative (WCI) permet au Québec d'établir « un plafond annuel quant au nombre d'unités d'émission qu'il mettra en circulation chaque année. À compter de 2015, le plafond diminue progressivement chaque année. » [28]

Le Québec a également fixé une cible de réduction sur l'horizon 2020 de 20 % sous les niveaux de 1990. Pour y arriver, il a mis en place le mécanisme de la bourse du carbone conjointement avec la Californie. L'Ontario a annoncé en avril 2015 qu'il allait également se joindre à cette initiative. L'État de Washington travaille également à mettre en place un tel système.

Le 17 septembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé une consultation publique en vue de l'adoption d'une cible sur l'horizon 2030 en préparation de la Conférence de Paris. Les trois cibles à l'étude sont 35 % des réductions d'ici 2030 sous 1990, 37.5 % et 40 % tout en précisant que Québec proposait comme cible 37.5 %[29]. Le graphique ci-dessous résume les engagements du Québec d'ici 2050.

[26] ibid

[27] Gouvernement du Québec. 2015. Le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission en bref. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/en-bref.pdf

[28] ibid

[29] Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre du Québec pour 2030.* En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/consultations/cible2030/consultationPost2020.pdf

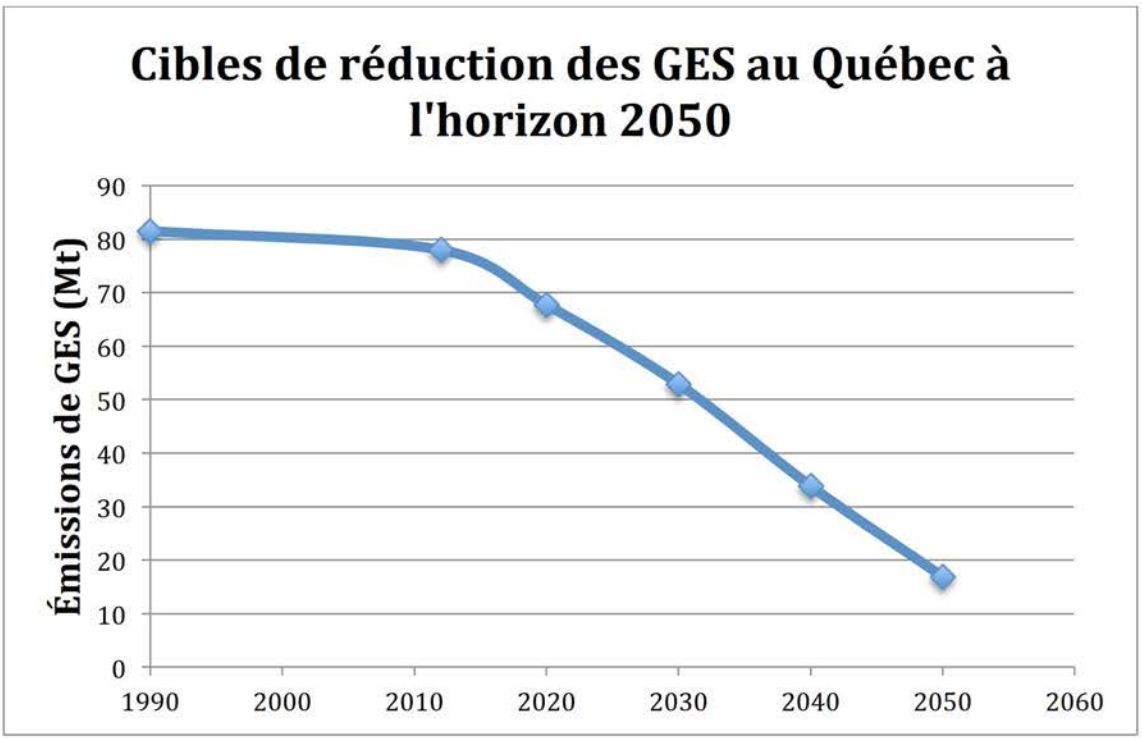

Pour le moment, seuls la Californie et le Québec ont pris part au marché du carbone, bien que l'Ontario ait annoncé son intention de rejoindre prochainement le SPEDE [30] ainsi que le Manitoba qui en a fait l'annonce lors de la COP21[31].

Dans ce contexte, la bourse du carbone apparait comme une mesure transitoire vers un monde à faibles émissions de carbone. Alors que la plupart des pays convergeront vers des émissions de carbone nulles, le prix à la tonne du carbone deviendra si exorbitant que l'évitement ou l'atténuation des émissions ne seront plus accessibles. Ou encore, les crédits compensatoires se feront tellement rares – notamment avec l'abaissement du plafond – qu'il deviendra difficile d'en obtenir.

Il s'en suit donc que la cible de réduction du Québec d'entre 80 à 95 % devra être largement atteinte par des réductions domestiques. Aussi, considérant qu'il sera extrêmement difficile de réduire un grand nombre d'émissions comme celles provenant des forêts ou de l'agriculture, l'objectif du Québec signifie, en réalité, qu'il faudra réduire à zéro l'ensemble des émissions de GES provenant des énergies fossiles ou de procédés industriels. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le penser puisque le premier ministre Couillard lui-même l'affirme maintenant : «Mon sentiment est que nous observons présentement le début de la fin de l'ère des

[30] Gouvernement de l'Ontario. 2015. « Un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission pour limiter la pollution due à l'émission de gaz à effet de serre en Ontario – Le système provincial récompensera les entreprises novatrices et créera d'autres possibilités d'investissement en Ontario ». Communiqué de presse. 13 avril 2015. En ligne : https://news.ontario.ca/opo/fr/2015/04/un-systeme-de-plafonnement-et-dechange-de-droits-demission-pour-limiter-la-pollution-due-a-lemission.html

[31] Gouvernement du Québec, 2015, en ligne: https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=2843

hydrocarbures.»[32] Dans ce contexte, **il devient essentiel de s'assurer que de nouveaux projets fassent systématiquement partie de la solution et non du problème ou, du moins, que l'on puisse démontrer que sur l'horizon 2050, leurs émissions seront réduites à zéro.**

Par ailleurs, en matière de lutte contre les climatiques, le SPEDE ne représente qu'un des outils dont le Québec peut se servir pour atteindre ses objectifs. Notons également que tous les projets ne sont pas couverts par le SPEDE, dont ceux qui émettent moins de 25 000 tonnes métriques d'équivalents CO_2 (éq. CO_2) par année, d'où la nécessité de développer un outil additionnel pour réduire les émissions de GES du Québec.

« The clear and present danger of climate change means we cannot burn our way to prosperity. We already rely too heavily on fossil fuels. We need to find a new, sustainable path to the future we want. We need a clean industrial revolution. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

2.3 Développer ou non de nouvelles infrastructures de pétrole, là est la question

Selon les données du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, la consommation de pétrole a diminué au Québec. La consommation en 2011 est inférieure à ce qu'elle était en 2001[33]. De plus, plusieurs agences internationales, telle l'Agence internationale de l'énergie, estiment que cette tendance va se poursuivre au cours des prochaines années dans les pays industrialisés. « *… oil demand among OECD countries is expected to decline over the outlook period, driven mostly by government policies on fuel efficiency…* »[34]

Le Québec n'est pas le seul endroit où cette tendance s'observe puisque l'on constate le même phénomène chez nos voisins du Sud où la consommation de pétrole a stagné et même diminué depuis 10 ans (voir le graphique ci-bas)[35].

[32] Lecavalier, Charles. « Québec s'engage à réduire ses émissions de GES de 80% d'ici 2050», Journal de Québec, 8 juillet 2015. En ligne: http://www.journaldequebec.com/2015/07/08/quebec-sengage-a-reduire-ses-emissions-de-ges-de-80--dici-2050

[33] Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Consommation de produits pétroliers énergétiques.* En ligne : http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-petroliers.jsp

[34] Agence internationale de l'énergie. « Oil ». En ligne : http://www.iea.org/aboutus/faqs/oil/

[35] LAMDBERG Reed. « Big Oil Is About to Lose Control of the Auto Industry ». *Bloomberg*, 16 avril 2015. En ligne : http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-04-16/big-oil-is-about-to-lose-control-of-the-auto-industry

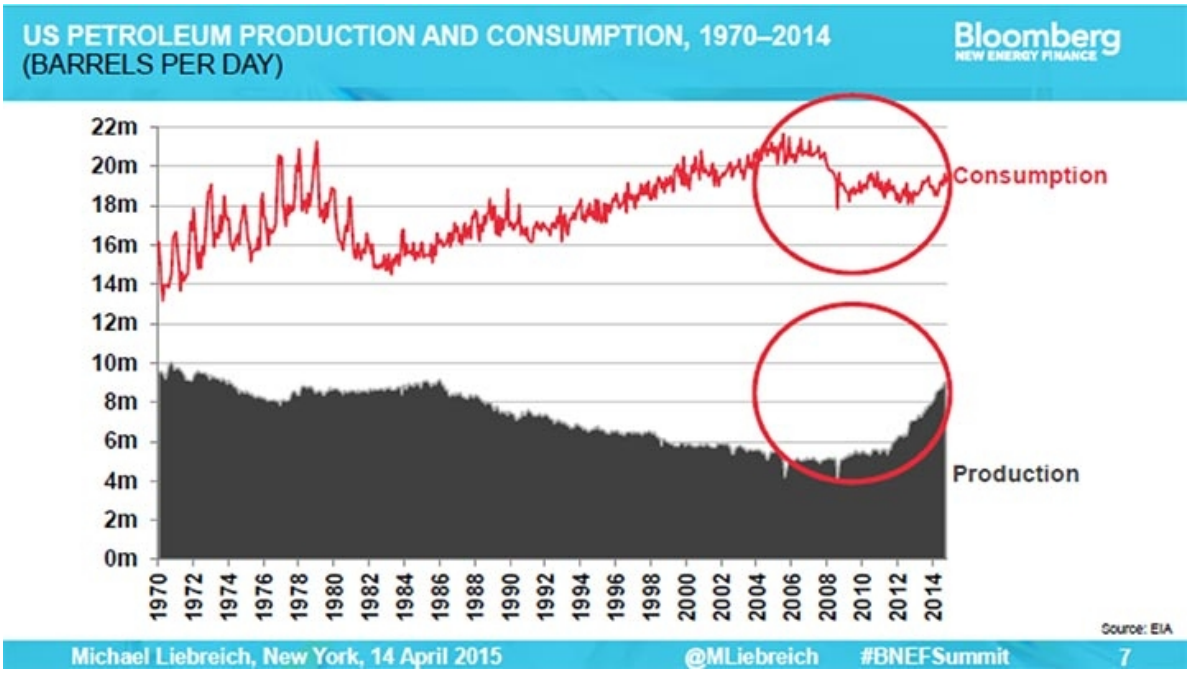

Par ailleurs, la consommation de pétrole plafonne dans la majorité des pays industrialisés depuis une décennie et diminue même dans certains pays comme aux États-Unis et au Québec comme nous l'avons déjà vu. Certains pourraient être tentés d'invoquer la crise financière comme raison, mais 1) le plafonnement de la demande a précédé la crise et 2) malgré la reprise économique et les faibles cours du pétrole, il ne semble pas y avoir d'augmentation de la demande en vue. Il se pourrait donc que nous nous trouvions dans une situation de surabondance d'énergie à faible coût.

L'Agence de nouvelles à caractère économique Bloomberg nous offre un aperçu des changements qui s'opèrent dans le monde de l'énergie. En avril dernier, l'agence titrait ainsi l'état de la situation : «*Fossil Fuels Just Lost the Race Against Renewables. This is the beginning of the end*».[36] Difficile d'être plus clair ! Selon les données de l'agence, les énergies renouvelables ont dépassé les combustibles fossiles dans la production d'énergie depuis 2013 et prévoit que la production d'énergies fossiles va diminuer de moitié d'ici 2030 alors que celles des renouvelables va doubler.

[36] RANDALL Tom. « Fossil Fuels Just Lost the Race Against Renewables », *Bloomberg*, 14 avril 2015. En ligne : http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-04-14/fossil-fuels-just-lost-the-race-against-renewables

Augmentation de la capacité de production d'énergie (en GW)

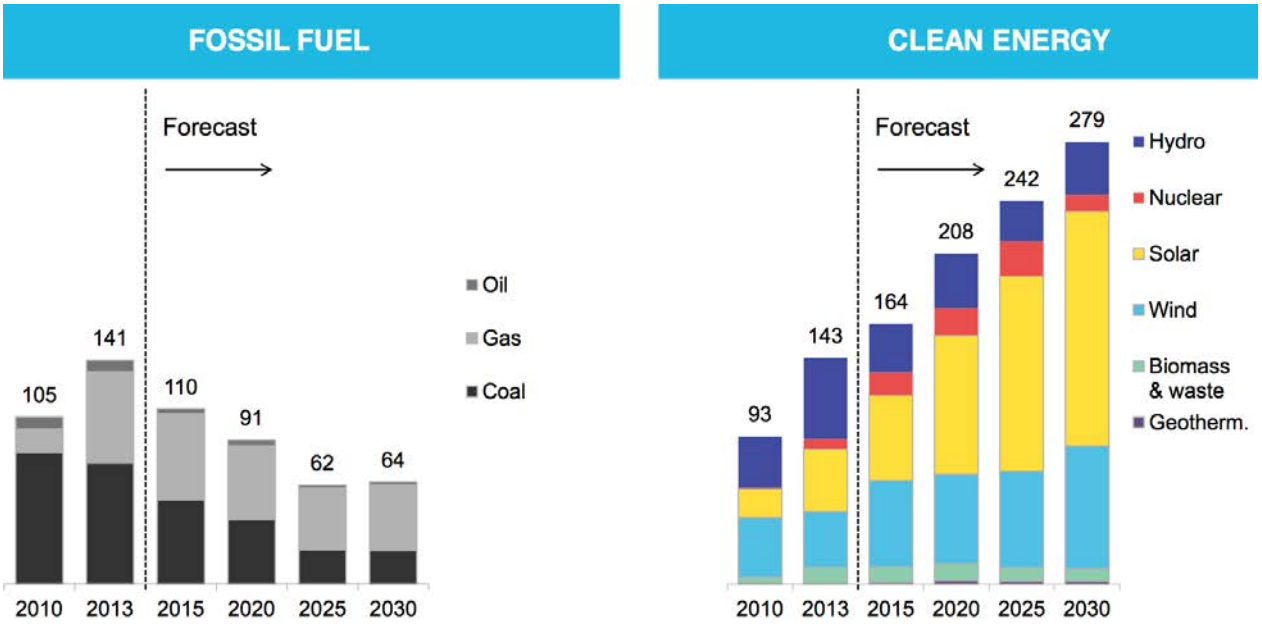

Source : Bloomberg New Energy Finance[37]

Ce phénomène pourrait être renforcé par un phénomène qu'a souligné la Banque d'Angleterre, dirigée par le Canadien Mark Carney, en mars dernier, dans un rapport sur les risques financiers liés aux investissements dans les combustibles fossiles[38]. :

« Dans la mesure où la valeur d'une entreprise pétrolière (idem pour le charbon ou le gaz naturel) est en grande partie déterminée par ses réserves prouvées de pétrole et que, dans un monde où l'on se préoccupe de plus en plus de changements climatiques et où les énergies renouvelables prennent de plus en plus de place, ce qui constitue un actif pour ces entreprises pourrait rapidement devenir un " passif " ».

Outre ces risques, certaines des plus grandes agences mondiales ayant financé le développement des combustibles fossiles tels la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international font aujourd'hui campagne pour la fin des subventions aux combustibles fossiles et pour la réduction des émissions de GES [39].

[37] Bloomberg New Energy Finance, « Fossil Fuels Just Lost the Race Against Renewables», 14 avril 2015, en ligne: http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-04-14/fossil-fuels-just-lost-the-race-against-renewables

[38] CARRINGTON Damian. « Banf of England warns of huge financial risk from fossil fuel investments », *The Guardian*, 3 mars 2015. En ligne : http://www.theguardian.com/environment/2015/mar/03/bank-of-england-warns-of-financial-risk-from-fossil-fuel-investments

[39] Voir entre autres : http://www.imf.org/external/np/exr/facts/enviro.htm et http://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/publication/turn-down-the-heat

Ces raisons nous font croire qu'une éventuelle production d'hydrocarbures au Québec n'aurait qu'un impact limité sur la balance commerciale du Québec à long terme.

De plus, il semble fort peu probable que les avantages économiques créés par la production d'hydrocarbures puissent contrebalancer les impacts négatifs sur l'environnement. L'OCDE nous avertit : bien qu'à court terme les coûts économiques liés à une réduction des GES peuvent sembler importants, ceux-ci demeurent marginaux face aux bénéfices à long terme d'éviter une crise climatique sans précédent. Selon l'OCDE, une action «précoce» pour lutter contre le réchauffement climatique pourrait avoir des bénéfices sept fois plus élevés que les couts [40].

3. ARRÊT DU TRANSPORT, DE L'EXPLORATION OU DE L'EXPLOITATION DE PETROLE NON CONVENTIONNEL

Compte tenu des considérations exposées précédemment, Équiterre recommande l'arrêt de toute exploration ou exploitation de gaz ou de pétrole non conventionnel sur l'ensemble du territoire québécois. Pour plus d'informations concernant notre position, nous renvoyons le lecteur au mémoire déposé par Équiterre en juin 2014 lors de l'enquête et audience publique sur « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent »[41], consultable sur notre site web.

Le transport d'hydrocarbures non conventionnels ne nous semble tout simplement pas envisageable. Le pétrole brut déversé dans l'environnement est rarement totalement récupéré. Dans la plupart des ruptures de pipelines dont le pétrole se déverse dans l'eau, seule une partie du pétrole parvient à être récupérée[42,43,44,45]. Ceci a pour effet de laisser en héritage un sol, des eaux et des sédiments durablement pollués, laissant des habitants et des écosystèmes exposés de manière dangereuse à des hydrocarbures toxiques pendant des décennies[46,47,48,49].

---

[40] Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), «Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction», mars 2012 : http://www.oecd.org/fr/env/indicateurs-modelisation-perspectives/49884240.pdf

[41] Équiterre, «Le gaz de schiste ne fait pas partie de la solution», septembre 2014, en ligne: http://www.equiterre.org/publication/le-gaz-de-schiste-ne-fait-pas-partie-de-la-solution-1

[42] McClain-Vanderpool, L., & Myott, R. (2015). Bridger pipeline release. United States Environmental Protection Agency. Retrieved from http://www2.epa.gov/region8/bridger-pipeline-release

[43] Montana Department of Environmental Quality. (2015). Bridger pipeline's oil spill on the Yellowstone River near Glendive. Government of Montana. Retrieved from http://www.deq.mt.gov/yellowstonespill2015.mcpx

[44] Palmer, B. (2015). 5 years since massive tar sands oil spill, Kalamazoo River still not clean. EcoWatch. Retrieved from http://ecowatch.com/2015/07/25/tar-sands-oil-spill-kalamazoo/2/

[45] United States Environmental Protection Agency. (2015). EPA's response to the Enbridge oil spill. United States Environmental Protection Agency. Retrieved from http://www3.epa.gov/region5/enbridgespill/

[46] Minnesota Water Science Center. (2015). Bemidji crude oil research project. United States Geological Survey. Retrieved from http://mn.water.usgs.gov/projects/bemidji/

[47] Cozzarelli, I., Schreiber, M., Erickson, M., & Ziegler, A. (2015). Arsenic Cycling in Hydrocarbon Plumes: Secondary Effects of Natural Attenuation. [Abstract]. Groundwater. DOI: 10.1111/gwat.12316

[48] Song, L. (2013). What sickens people in oil spill, and how badly, is anybody's guess. InsideClimateNews. Retrieved from http://www.bloomberg.com/news/2013-06-19/what-sickens-people-in-oil-spills-and-how-badly-is-anybody-s-guess.html

[49] Eykelbosh, A. (2014). Short- and long-term health impacts of marine and terrestrial oil spills. Vancouver Coastal Health. Retrieved from https://www.vch.ca/media/VCH-health-impacts-oil-spill.pdf

3.1 Non au passage du pétrole issu des sables bitumineux

Les pipelines ne font pas partie de la solution

L'expansion des sables bitumineux est évitable : les pipelines permettant d'exporter les sables bitumineux hors de l'Alberta sont déjà exploités à 89 % de leur capacité [50]. De plus, le rapport conclut qu'un développement plus important du secteur des sables bitumineux peut difficilement se réaliser sans une augmentation importante de la capacité de transport par pipeline; que le transport par rail est trop dispendieux et donc ne peut permettre une augmentation importante de la production. De plus, les émissions de GES évitées par la non-croissance du secteur correspondent à 34,6 gigatonnes de CO_2 équivalent (soit l'équivalent de 232 centrales au charbon fonctionnant pendant 40 ans)[51].

Énergie Est constitue un énorme pas dans la mauvaise direction. Un rapport commandé en 2013 par le gouvernement de Kathleen Wynne estime que les risques pour l'Ontario et la population ontarienne dépassent de beaucoup les bénéfices, tant d'un point de vue économique que social et environnemental [52]. Il est difficile de voir comment il pourrait en être autrement pour le Québec. Ce rapport devrait aussi servir de mise en garde aux politiciens fédéraux et autres supporteurs d'Énergie Est, qui estiment que ce projet est dans l'intérêt de l'est du Canada; manifestement, pour la Commission de l'énergie de l'Ontario, tel n'est pas le cas. De nombreuses associations environnementales nous mettent en garde contre le développement d'un projet tel qu'Énergie Est de TransCanada. Leurs principaux arguments sont que celui-ci :

- ne générerait pas d'économie pour les citoyens(nes) : La démonstration a été faite qu'Énergie Est n'entrainera pas une diminution des prix à la pompe[53]. Ce sont plutôt les compagnies pétrolières qui empocheront les profits supplémentaires.
- est largement destiné aux marchés extérieurs : Un faible 7 % répondrait à la demande en pétrole des Québécois(es) contre 70-90 % pour l'étranger[54].
- compromettrait la sécurité des Québécois(es) : Les risques de déversement sont importants; le nombre de fuites dans les pipelines au Canada a triplé depuis 10 ans.[55]
- priverait en eau des millions de personnes : sur une base quotidienne, l'exploitation des sables bitumeux nécessite l'équivalent en eau d'une ville comme Montréal. En cas de déversement, c'est l'approvisionnement en eau de millions de personnes qui sera compromis[56].

---

[50] Équiterre, «Garder sous terre - Un terme à la croissance des sables bitumineux», octobre 2015, en ligne: http://www.equiterre.org/publication/garder-sous-terre-un-terme-a-la-croissance-des-sables-bitumineux

[51] ibid.

[52] Ontario Energy Board. *Giving a voice to ontarians on Energy East*. Août 2015. En ligne : http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/report_to_minister/energyeast_report_to_minister_EN.pdf

[53] Selon l'économiste principal de Desjardins Études économiques Mathieu D'Anjou ainsi que pour le professeur d'économie Jean-Thomas Bernard.

[54] Environmental Defence, Equiterre, Council of Canadians and Environmental Action Centre. 2014. TransCanada's Energy East: an export pipeline, not for domestic gain. http://www.equiterre.org/sites/fichiers/transcanadaeast-fr-final.pdf

[55] National Energy Board pipeline incident database, Jan. 1, 2000-Nov. 21, 2012, Canadian Regulated Pipeline: Rupture Excel spreadsheet via http://www.cbc.ca/news2/interactives/pipeline-incidents/

[56] The Relative Economic Costs and Benefits of the Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion, Written Expert Evidence Prepared by Ian Goodman and Brigid Rowan.

- aggraverait sérieusement la crise climatique : L'exploitation des sables bitumineux est l'une des industries les plus polluantes sur la planète. Elle représente la source d'émissions de gaz à effet de serre qui connaît la croissance la plus rapide au Canada[57]. À lui seul, le projet Oléoduc Énergie Est engendrerait l'émission supplémentaire de 30 à 32 millions de tonnes de GES par année (soit l'équivalent d'ajouter 7 millions de voitures sur nos routes)[58].

Pas plus par bateau…

Le trafic des navires de brut va augmenter sur le fleuve Saint-Laurent. « Avec l'inversion de la ligne 9B du pipeline d'Enbridge qui amènera du pétrole de l'ouest vers Montréal à partir de cet automne, et le projet de nouveau pipeline de TransCanada, les changements ne font que commencer. D'environ 110 pétroliers, le nombre de navires-citernes chargés de pétrole brut pourrait passer à 280 dans quatre ans. » [59].

Un rapport produit par Équiterre et le Conseil des Canadiens rappelle aussi que les ressources dont dispose la Société d'Intervention Maritime, Est du Canada (SIMEC) sont largement insuffisantes pour intervenir en cas de déversement de superpétrolier sur le fleuve St-Laurent [60]. Un déversement de seulement 10 % du chargement habituel d'un superpétrolier de taille aframax, soit 120 millions de litres, correspond à la capacité maximale d'intervention en cas de déversement établie par la loi au Canada. Un tel déversement contaminerait la longueur entière du lac St-Pierre en seulement huit heures [61]. Or, la SIMEC estime qu'elle commencerait à traiter un déversement seulement douze heures après l'accident.

De plus, la Société admet ne pas être en mesure de contenir ou de nettoyer efficacement les déversements lorsqu'il y a de la glace sur le fleuve[62]. Le Québec n'a donc présentement pas la capacité de traiter un déversement important de pétrole dans le St-Laurent ou même un déversement plus mineur durant les mois d'hiver.

Un déversement de n'importe quelle nature serait une catastrophe pour la faune et la flore du Saint-Laurent, de même que pour les écosystèmes qui seraient en contact avec un potentiel déversement. La détérioration de l'environnement suite à un tel accident affecterait lourdement le tourisme et plus particulièrement le tourisme lié à l'observation des mammifères marins.

Générant des revenus annuels de plus de 500 millions de dollars et des milliers d'emplois, le tourisme lié au Saint-Laurent est l'industrie qui a le plus à perdre d'éventuels accidents liés au transport d'hydrocarbures[63]. Le risque d'un déversement demeure évidemment celui qui pourrait compromettre le plus sérieusement le secteur des

---

[57] La vérité sur les sables bitumineux, en ligne: http://laveritesurlessablesbitumineux.org/faits/climat-3/

[58] Climate Implications of the Proposed Energy East Pipeline, Pembina Institute, 2014.

[59] Gerbet, Thomas. «Pétroliers : le trafic des navires de brut pourrait doubler sur le Saint-Laurent », Radio-Canada, 22 septembre 2014, en ligne: http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/22/001-croissance-transport-petrole-fleuve-saint-laurent-navires-quebec.shtml

[60] Equiterre et Conseil des Canadiens (2015). Un désastre en double : le transport du bitume tiré des sables bitumineux menace le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent. http://www.equiterre.org/sites/fichiers/lacsaintpierre-report-fr.pdf

[61] Ibid.

[62] Shields, Alexandre. "Scénarios Du Pire." Le Devoir, 29 nov. 2014. Web. 13 Jan. 2015. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/425362/projet-energie-est-scenarios-du-pire>.

[63] Le St-Laurent, artère pétrolière ? http://snapqc.org/uploads/DSF_SNAP_WWF_pipelines_Rapport-final.pdf

croisières, de l'observation des mammifères marins, de l'observation des paysages, ainsi que plusieurs activités récréotouristiques.

Encore moins par train...

Encore une fois, les citoyens devront prendre tous les risques reliés à un déversement par train, avec très peu de bénéfices. L'incident Lac-Mégantic en 2013 ne doit plus se reproduire. Bien qu'Équiterre appuie l'élimination des wagons DOT-111 qui ne sont pas sécuritaires, nous souhaitons apporter un éclairage qui va au delà de la sécurité ferroviaire, soit questionner le réel besoin du transport de pétrole par train.

Les compagnies pétrolières soutiennent que si on ne construit pas de pipelines, on assistera à une augmentation du transport ferroviaire d'hydrocarbures. Les compagnies sont déterminées à acheminer le pétrole au marché, peu importe le moyen de transport. Le débat du transport par pipeline vs par train est un piège selon nous, qui nous écarte du vrai problème. Plutôt que d'essayer de choisir le meilleur moyen de transport pour accueillir des volumes en hausse, il vaudrait mieux diminuer la production (et la demande) à la source afin d'assurer la sécurité des collectivités et une diminution de nos émissions de GES.

Comme la figure ci-dessous l'explique, l'augmentation des volumes par train est à prévoir, peu importe qu'il y ait construction de pipelines ou non. Le potentiel d'augmentation du transport d'hydrocarbures par rail est très limité[64]. Même si les volumes transportés par rail ont explosé depuis les dernières années, le train ne pourra jamais transporter les mêmes quantités de pétrole que ce que transportent les pipelines. Il y a aussi de nombreux effets d'entonnoir autour des grands centres[65] ce qui limite davantage l'expansion de ce mode de transport.

Le transport du pétrole lourd («dilbit» ou «diluted bitumen») implique qu'il soit mélangé à des diluants pour le rendre plus fluide dans les pipelines. Ils sont aussi en grande demande[66] ce qui augmente leur prix. Vu leur valeur, ils sont généralement revendus ou bien ramenés à leur point d'origine. Les diluants utilisés pour le transport de pétrole lourd sont des dérivés de gaz naturel et sont donc très inflammables.

La compagnie TransCanada n'a pas spécifié comment elle transporterait le diluant contenu dans son pipeline Énergie Est une fois le pétrole livré. Il est donc possible que ces diluants toxiques soient transportés vers leur lieu d'origine par train, ce qui aurait pour effet d'augmenter la quantité la circulation par rail de produits dangereux. Cette question devrait être résolue afin de savoir si des volumes importants de diluants inflammables devront revenir à leur point d'origine en Alberta par train, ce qui engorgerait encore davantage le réseau.

---

[64] Oil Change International. «Wrong Side of the Tracks: Why Rail Is Not the Answer to the Tar Sands Market Access Problem », Septembre 2014, en ligne: http://priceofoil.org/content/uploads/2014/09/OCI-Wrong-Side-of-the-Tracks_Final.pdf

[65] *Bilan des connaissances – Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec* http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-transport-terrestre.pdf

[66] Canadian Association of Petroleum Producers, «Crude Oil, Forecast, Markets, and Transportation», juin 2015, p.9. www.capp.ca/~/media/capp/customer-portal/publications/264673.pdf

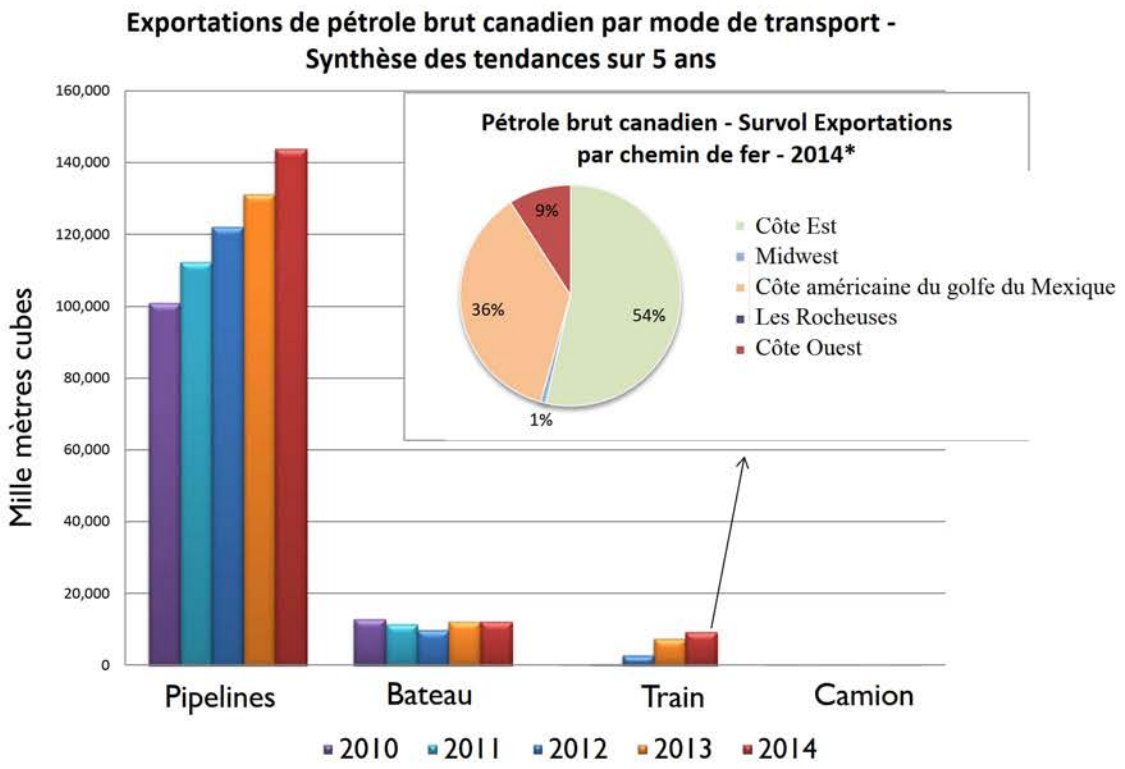

Source :Office national de l'énergie [67]

Belledune, encore pour l'exportation

La compagnie Chaleur Terminals souhaite acheminer du pétrole par train jusqu'au port en eau profonde de Belledune au Nouveau-Brunswick en longeant la rive sud du Saint-Laurent. Ceci représenterait 2 trains de 125 wagons par jour (175 000 barils par jour) sur la voie du CN et des exportations pouvant atteindre de 250 000 à 600 000 barils par jour. Plusieurs municipalités ont déjà pris position contre le projet Belledune, de même que le Parti québécois. Ce projet n'a toujours de partenaire commercial. Le gouvernement du Nouveau Brunswick a rendu sa décision le 17 juillet 2015 et approuve le projet sous 18 conditions.

Dans ce cas précis comme dans plusieurs autres projets de transport par train, l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Ceci ralentit considérablement l'approbation de tels projets.

Nous déplorons par ailleurs la quantité d'informations rendue disponible dans l'ÉES sur le transport d'hydrocarbures par rail. Le seul rapport traitant de ce sujet[68] mentionne qu'il manque encore beaucoup d'information sur le transport par rail par rapport aux enjeux suivants :

[67] Office national de l'énergie, «Exportations de pétrole brut canadien par mode de transport 2014 - Synthèse des tendances sur 5 ans », en ligne: http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/crdlndptrlmprdct/stt/cndncrdlxprttrnsprttnsstm5yr/2014/cndncrdlxprttrnsprttnsstm5yr2014-fra.html

[68] *Bilan des connaissances – Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec* http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-transport-terrestre.pdf

- Caractéristiques des hydrocarbures qui circulent actuellement sur nos rails
- Caractéristiques du transport actuel par rail
- Responsabilité partagée (privé vs public)
- État du parc de wagons au Québec
- État des rails au Québec et impact d'une augmentation du trafic
- Développement d'un outil d'aide à la décision pour les MRC traversées pour tenir compte des risques dans l'aménagement de leur territoire.

3.2 Anticosti – un projet non rentable et coûteux sur le plan environnemental

Les études rendues publiques récemment par le gouvernement du Québec concluent que l'exploitation d'Anticosti ne serait pas rentable[69], notamment parce que le gaz de schiste représenterait 77,5 % des ressources exploitables sur l'île, contre 22,5 % pour le pétrole de schiste.

Une étude de l'IRIS[70] sur l'exploitation du pétrole sur l'île d'Anticosti a prédit les mêmes conclusions :

> *« …la hausse du PIB sera au mieux marginale, la création d'emplois aura peu d'impacts sur l'économie du Québec, les effets sur le solde commercial seront quasi nuls et les retours sur investissement, à supposer que le projet soit réalisé, de peu d'importance. En fait, si toute l'exploitation du pétrole d'Anticosti était effectuée par la même entreprise, celle-ci serait le 469e employeur au Québec et la 2e plus grande pollueuse. De plus, tant que le prix du baril de pétrole n'atteindra pas un minimum de 163,20 $, l'aventure de l'exploitation pétrolière risque fort de n'être tout simplement pas rentable, une situation difficile à envisager avant la fin de la période d'exploitation, car nos estimations portent ce prix à 161,42 $ en 2049. Même là, on ne pourra pas parler de profits importants. D'autre part, les effets sur l'environnement risquent d'être importants et retarderaient considérablement les efforts du Québec dans la lutte au changement climatique. Ainsi, il semble absurde d'espérer, dans le contexte énergétique, économique et environnemental mondial actuel, que l'exploitation du pétrole sur Anticosti puisse être un moteur pour l'économie québécoise à court ou à moyen terme. »*

Equiterre se questionne également concernant l'engagement financier du Québec dans des projets liés au développement de l'exploitation d'hydrocarbures dont la durée de vie dépasse la dizaine d'années, alors que le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles prend de l'ampleur partout dans le monde[71] afin de lutter contre la crise climatique. Il s'agit là d'un pari risqué dont la rentabilité n'est pas assurée[72] [73] [74]. Équiterre souhaite

[69] Shields, Alexandre, « Anticosti renfermerait surtout du gaz de schiste », Le Devoir, 29 octobre 2015, en ligne: http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/453746/etude-l-ile-d-anticosti-renfermerait-surtout-du-gaz-de-schiste

[70] Shepper, Bertrand, «Le pétrole de l'île d'Anticosti : une bonne affaire pour les Québécois·es ?», Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 27 août 2015, en ligne: http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Anticosti_WEB_04.pdf

[71] Thomson Reuters Foundation, «Actor DiCaprio joins growing movement to divest from fossil fuels», 22 septembre 2015, en ligne: http://uk.reuters.com/article/2015/09/22/climatechange-energy-divestment-idUKL5N11S1W920150922

[72] Côté, Charles, « Anticosti: "Un investissement à très haut risque"», La Presse, 14 février 2014, en ligne: http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201402/14/01-4738778-anticosti-un-investissement-a-tres-haut-risque.php

[73] Shepper, Bertrand, «Le pétrole de l'île d'Anticosti : une bonne affaire pour les Québécois·es ?», Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 27 août 2015, en ligne: http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Anticosti_WEB_04.pdf

insister sur le fait que le gouvernement ne peut à la fois développer ses énergies fossiles et réduire sa dépendance à ceux-ci.

4. APPLIQUER UN TEST CLIMAT

Dans son Livre vert, le gouvernement du Québec place la question des changements climatiques à l'avant-plan. En vue des consultations sur les hydrocarbures, Équiterre souhaite proposer des pistes pour mieux tenir compte des défis associés à la lutte contre les changements climatiques. **Equiterre recommande que soit conduit un «test climat»,** tel que défini dans notre mémoire « Pour une évaluation des impacts sur le climat » présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le Livre vert intitulé « Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement » le 2 septembre dernier.[75]

Basé sur le principe du permis présidentiel utilisé par Obama pour bloquer le projet de pipeline Keystone XL, ce test serait un moyen d'évaluer de manière large les émissions de GES pour chaque projet, tant sur le territoire québécois qu'à l'extérieur des ses frontières. Dans l'application de ce test, il faudrait non seulement quantifier les émissions de GES, mais aussi présenter un plan de réduction de ces émissions, en suivant les objectifs de réduction de GES du gouvernement du Québec, les engagements du Canada et les cibles recommandées par le GIEC à court, à moyen et à long termes.

---

[74] Durand, Marc. « Les hypothétiques gisements d'hydrocarbures non conventionnels au Québec - Anticosti », mars 2015, en ligne: http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/regards/03_2015_Marc_Durand.pdf

[75] Équiterre. «Mémoire d'Équiterre Pour une évaluation des impacts sur le climat», 2 septembre 2015, en ligne: http://www.equiterre.org/sites/fichiers/pour_une_evaluation_des_impacts_sur_le_climat.pdf

5. CONCLUSION

Nous croyons qu'au-delà de l'économie, c'est l'ensemble de notre société qui doit prendre un virage vert en favorisant, entre autres, l'utilisation de technologies ayant une empreinte climatique et environnementale de plus en plus faible.

Pour Équiterre, le Québec doit réduire sa consommation totale d'énergie en commençant par les énergies fossiles. À ce titre, la cible du gouvernement qui est de réduire de 20 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2020 implique que nous devons réduire de 23 % notre consommation d'énergie fossile par rapport à l'énergie consommée aujourd'hui[76].

Le gouvernement de Jean Charest s'était également engagé à réduire de 30 % d'ici 2020 et de 60 % la consommation de pétrole au Québec d'ici 2030 par rapport au niveau de 2009. La réalisation de cet engagement représenterait des économies de 4,2 milliards de litres de pétrole, 4 milliards de dollars et 9,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre[77]. Équiterre est donc d'avis que l'engagement du gouvernement québécois dans de nouveaux projets de production d'hydrocarbures devrait être limité au maximum.

L'IRIS insiste sur l'urgence « *de viser une réduction drastique des émissions de GES au Québec et de s'affranchir face aux combustibles fossiles.* (…) *Mais l'étape la plus pressante vers la nécessaire transition écologique est de mettre au rencart les projets qui iraient directement à contresens de la trajectoire souhaitable. Parmi ceux-ci, les plus évidents sont les projets d'oléoducs de pétrole issu des sables bitumineux, qui accroitraient significativement ce type de production extrêmement polluante, ainsi que l'exploitation pétrolière québécoise, qui ajouterait à des réserves imbrulables, en plus de détériorer encore davantage le bilan d'émissions déjà critique du Québec. La mise en lumière de certaines limites physiques à la croissance économique devrait servir de sonnette d'alarme et établir de manière ferme la responsabilité du Québec, comme celle des autres juridictions fortement émettrices, de ne pas exacerber encore davantage le péril climatique.* »[78]

Le transport par pipeline, bateau et trains des sables bitumineux ne fait pas partie des solutions. Il va à l'encontre des objectifs fixés pour notre gouvernement de réduire les émissions de GES de 37,5% d'ici 2030. Il comporte des risques plus élevés que les maigres retombées anticipées. Pourquoi prendre le risque d'un déversement qui priverait d'eau potable des millions de citoyens, et mettrait en péril la faune et la flore du St-Laurent et de ce fait, également l'industrie touristique de l'observation des mammifères marins du Saint-Laurent?

De plus, Équiterre recommande la réalisation d'un « test climat » pour tout projet susceptible d'alourdir notre bilan carbone. Ce « test climat » aurait pour objet l'évaluation de l'acceptabilité du projet selon les quantités de GES dégagées et les efforts fournis par les promoteurs du projet pour limiter les émissions de GES. Si les mesures d'atténuation s'avéraient insuffisantes, le promoteur serait alors contraint d'interrompre le projet ou d'acheter des crédits complémentaires pour compenser les émissions.

---

[76] Document de consultation. Commission enjeux énergétiques du Québec. 2013.

[77] Équiterre et Vivre en ville. *Changer de direction*, 2001. En ligne : http://www.equiterre.org/publication/changer-de-direction-chantier-enamenagement-du-territoire-et-transport-des-personnes

[78] Shepper, Bertrand. « Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 », en ligne: http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Memoire_IRIS__Deve-loppement_durable.pdf

MÉMOIRE

Consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec

MARS 2016

Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Tél. : 418-962-6362
818, boulevard Laure, local 104
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
www.crecn.org
info@crecn.org

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Tél. : 418-968-8798
406, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
www.zipcng.org
info@zipcng.org

MÉMOIRE CONCERNANT LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUE (ÉES) PORTANT SUR LA FILIÈRE DES HYDROCARBURES ET L'ÎLE D'ANTICOSTI.

Déposé conjointement par le **Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)** et le **Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIP),** en collaboration avec **Vincent Carbonnelle**, analyste externe en environnement.

CONTACTS

Pour le CRECN

[redacted]

Pour le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

[redacted]

[redacted]

NOTE

Ce mémoire reprend en grande partie le contenu du mémoire déposé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

RÉDACTION

[redacted]

RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
50, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 380.A
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

www.rncreq.org

TABLE DES MATIERES

Présentation du CRECN et du Comité ZIPCNG 4
Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) 4
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe 5
L'énergie au Québec : vision et perspective d'analyse 6
Commentaires sur le processus de consultation 7
Les évaluations environnementales stratégiques un outil nécessaire et sous-utilisé 7
Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible 7
Des travaux incomplets et imparfaits 8
Une consultation dont les objectifs et la finalité sont mal définis 9
Une nécessaire normalisation du processus d'ÉES 9
Recommandations pour la bonification des ÉES 11
Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue 11
Documenter un scénario alternatif au développement pétrolier 11
Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques 13
Quel avenir pour les ressources et les usages du Saint-Laurent? 15
La gestion intégrée du Saint-Laurent 15
Enjeux prioritaires du Saint-Laurent 16
La conservation de la biodiversité 16
La pérennité des usages 17
L'amélioration de la qualité de l'eau 17
Conclusion 18
Références 19
Annexes 21

PRÉSENTATION DU CRECN ET DU COMITÉ ZIPCNG

Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)

Le CRECN est un organisme sans but lucratif actif dans la région depuis 1992. Issu du milieu et indépendant, il a pour mission la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et de défense de l'intérêt public. Par son action, il favorise la prise en compte des préoccupations environnementales dans les processus de développement régionaux.

Au fil des ans, le CRECN a développé une solide expertise dans le domaine de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public et des décideurs de la région. Le CRECN compte à son actif de nombreux projets en lien avec les changements climatiques, l'énergie, la gestion des matières résiduelles, la conservation des milieux naturels et la gestion durable des ressources naturelles. Le CRECN siège également au sein de conseils d'administration, de tables de concertation et de comités régionaux. L'organisme est également membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), ce qui lui confère une vision d'ensemble des enjeux de la province et lui permet d'inscrire son action régionale dans une perspective nationale. Les 16 conseils régionaux de l'environnement membres du RNCREQ sont reconnus et subventionnés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques depuis 1995.

En tant qu'organisme régional voué à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable, le CRECN est impliqué activement tant au niveau régional que national dans le dossier des hydrocarbures, ayant contribué notamment à diverses démarches de sensibilisation, d'éducation, de consultation et de planification en lien avec ce dossier. Le CRECN a notamment participé à divers processus de consultation publique (BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent (2004), Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec (2005), Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur durable des hydrocarbures en milieu marin (2012), commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2013). Il est de plus impliqué depuis plusieurs années au comité énergie du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et a contribué grandement aux travaux de ce comité en lien avec les hydrocarbures, la biomasse forestière et la filière uranifère. De ces travaux, notons ceux ayant mené au dépôt de mémoires et avis suivants : Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2013), Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Gouvernement du Québec, « *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge* » (2013), Nouvelle politique énergétique (2015), Consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec de l'ordre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 en 2030 (2015).

De plus, le CRECN participe activement aux travaux du RNCREQ réalisés dans le cadre de la démarche Par notre PROPRE énergie, étant membre du comité de pilotage et du comité consultatif de celle-ci. Cette démarche, qui vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie d'une réduction significative de sa consommation de pétrole, fait l'objet d'une annexe du présent mémoire.

C'est donc avec un grand intérêt que le CRECN participe au présent processus de consultation, particulièrement en ce qui concerne Anticosti, qui se situe sur le territoire faisant l'objet de son mandat.

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Comité ZIP CNG) est un organisme à but non lucratif qui fait partie d'un réseau comprenant 13 comités ZIP à travers le Québec. Son territoire s'étend de la rivière Calumet, à l'ouest de Port-Cartier, jusqu'à Blanc-Sablon, à l'extrémité est de la Basse-Côte-Nord, et ce, incluant l'île d'Anticosti et les nombreuses îles bordant la côte. Comme tous les comités ZIP, il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de tous les milieux: entreprises, citoyens, groupes environnementaux, municipalités et organismes sociaux. Ses membres ont comme objectifs communs de protéger et de mettre en valeur le Saint-Laurent, de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux et de susciter la réalisation d'actions concrètes pour la réhabilitation écologique du fleuve.

Le sujet des hydrocarbures dans le golfe est aussi examiné par le réseau des comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent depuis plusieurs années. Dans cette continuité, il fut naturel pour le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Comité ZIP CNG) de s'intéresser aux derniers développements dans ce dossier, et de participer à la récente campagne de consultations publiques menée par le Gouvernement du Québec. Fort des travaux antérieurs de son réseau, le Comité ZIP CNG s'est fortement inspiré de précédents mémoires rédigés par lui-même ou par Stratégie Saint-Laurent (SSL), organisme qui chapeaute le réseau des comités ZIP. Tout comme Stratégies Saint-Laurent, le Comité ZIP CNG considère que

> *« le golfe Saint-Laurent est une entité écologique indivisible par des frontières administratives et qu'il se doit d'être géré de manière intégrée. Étant donné les caractéristiques propres du golfe en terme de migration des espèces et de circulation, les impacts environnementaux pouvant découler de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures ont le potentiel de se répercuter sur l'ensemble du golfe.* (...)
>
> *Aussi, dans le développement d'une telle filière qui comporte des risques environnementaux et socio-économiques importants, il s'avère nécessaire d'appliquer le principe de précaution avant toute chose.* (...) *Le golfe Saint-Laurent est un milieu extrêmement riche, mais vulnérable en termes de biodiversité et associé à des phénomènes complexes et dynamiques.»*
>
> (Stratégie Saint-Laurent, 2013, p.5)

Ainsi, bien que les connaissances sur la filière se soient grandement accrues depuis 2010, les préoccupations et les positions historiques du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe demeurent aujourd'hui sensiblement les mêmes; elles sont ici réaffirmées en corroborant celles du réseau des CRE.

L'ÉNERGIE AU QUÉBEC : VISION ET PERSPECTIVE D'ANALYSE

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui vont jusqu'à menacer les conditions d'existence sur Terre.

Notre consommation d'énergie est le principal élément responsable de nos émissions de CO_2. Malgré les mises en garde scientifiques, les plus récentes mesures de concentration atmosphérique de dioxyde de carbone ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

La consommation effrénée d'énergie fossile force l'humanité à chercher sans cesse de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire. Ainsi, les améliorations technologiques qui permettent des gains en efficacité à la consommation voient leurs bénéfices grandement compromis par des passifs plus importants lors des autres phases du cycle de vie, particulièrement à l'extraction et au traitement.

Nos besoins en hydrocarbures et notamment en pétrole sont dus en grande partie à notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, et qui est responsable de nombreuses externalités négatives comme les problèmes de santé publique et d'émission de polluants.

Nous tenons par ailleurs à souligner que, trop souvent, les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presqu'exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en analysant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Aussi, si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire, tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser les deux cibles suivantes :

- **soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie**, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement durable du territoire;
- **favoriser la substitution des énergies fossiles** et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, nous estimons que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production.** En effet, si on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique, tout en s'enrichissant (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre analyse à cette étape de l'ÉES sur les hydrocarbures.

COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Les évaluations environnementales stratégiques un outil nécessaire et sous-utilisé

Notons d'entrée de jeu que nous sommes impressionnés par la quantité et la qualité des travaux menés dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures. Même si certaines lacunes ont été identifiées et que le tout demeure perfectible, la somme des connaissances mises de l'avant et l'amplitude des sujets couverts, de même que la rigueur de plusieurs études demeure impressionnante.

Cela conforte nos organisations face à l'utilité de cet outil d'analyse et d'aide à la prise de décision. Nous croyons nécessaire de mener de tels exercices pour documenter et analyser des enjeux nouveaux et pour favoriser une prise de décision éclairée en matière de développement. Nos organisations ont par ailleurs à maintes reprises prôné la tenue de tels exercices. Rappelons notamment que les Conseils régionaux de l'environnement ont été parmi les premiers à réclamer la tenue d'une ÉES sur les hydrocarbures, dès juin 2010, dans l'épineux et sensible dossier du développement des gaz de schiste. L'ÉES a alors permis de faire la lumière sur de nombreux enjeux négligés dans ce dossier.

Toutefois, et bien que nous estimons la présente consultation nécessaire afin de permettre au gouvernement du Québec de bonifier les travaux des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) en question, nous déplorons plusieurs défauts dans le processus actuel, notamment la précipitation avec laquelle le processus est réalisé. S'appuyant sur la longue expérience des Conseils régionaux de l'environnement et des Comités ZIP en matière de consultation du public, nous nous permettons de faire quelques remarques à cet effet.

Précision d'abord que pour nous, le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. Nous rappelons par ailleurs que deux des seize principes de la Loi sur le développement durable interpellent cette dimension :

> *« Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;*
>
> *« Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;*

Or, plusieurs éléments défavorisent une participation large et éclairée. Parmi ceux-ci, nous retiendrons la précipitation de la démarche, le caractère incomplet des travaux et, surtout, une confusion sur la finalité et les objectifs de la consultation.

Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible

Depuis l'adoption du Plan d'action sur les hydrocarbures par le gouvernement du Québec, chacune des étapes de consultation, de recherche ou d'élaboration des études a été extrêmement courte. Il est indéniable que la perspective de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois se heurte à une très forte sensibilité sociale. Le débat sur l'exploitation des gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent aura été, à cet effet, un exemple probant.

Préoccupé d'ailleurs par les obstacles auxquels se heurtent plusieurs projets de développement au Québec, le gouvernement lançait en 2014 un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à

l'exploitation des ressources naturelles (MERN, 2014). Après plusieurs travaux et consultations menées, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, a dévoilée un rapport d'analyse sur cette question en octobre 2015 : « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale ».

Nous considérons que les recommandations de ce rapport qui concernent « les approches participatives », qu'on retrouve aux pages 125 à 127 du document, devraient inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. Par ailleurs, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles commence actuellement ses travaux concernant les « orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale ». Il nous apparait essentiel que le résultat de ces travaux soit considéré dans les futures démarches entourant la filière des hydrocarbures. La précipitation est absolument à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelles.

Des travaux incomplets et imparfaits

Au moment d'annoncer la présente consultation, seulement 42 des 64 études commandées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) avaient été rendues publiques. Cela n'est vraiment pas de nature à favoriser une pleine participation du public. Dans le cas particulier d'Anticosti, la situation était d'autant plus déplorable qu'à peine la moitié des études (15 sur 29) avaient été publiées. Dans ce contexte, il apparaissait pour le moins incohérent de consulter la population sur cette ÉES spécifique. Même si ces lacunes ont été corrigées ces derniers mois avec la publication des dernières études au début mars, et le report de la date de dépôt des mémoires, l'incertitude quant à celle-ci et les ressources limitées des organisations en période de fin d'année financière ont assurément eu un effet démobilisateur pour la participation.

De plus, plusieurs organismes et citoyens ont identifié des erreurs, omissions ou manques dans les documents déposés. Bien qu'il serait futile et couteux en temps et en ressources de reprendre et analyser en profondeur l'ensemble de ceux-ci, il nous semble pertinent de reprendre brièvement ceux qui nous apparaissent les plus importants.

Des omissions importantes

Tel que rapporté par Sylvain Archambault porte-parole de la Coalition Saint-Laurent, le *document synthèse des connaissances (en p. 84)* omet de préciser, concernant les préoccupations des populations autochtones, la question du saumon atlantique, pourtant au cœur des préoccupations exprimées par l'Alliance autochtone pour la protection du golfe Saint-Laurent.

Une autre omission importante relevée par M. Archambault, dans le document de consultation, cette fois (en p. 37), concerne le plafonnement de la responsabilité à 1 G$, où l'on ne précise pas que cette responsabilité peut être abaissée par les deux ministres responsables, sous recommandation de la régie de l'Office national de l'énergie.

Des informations erronées

Certaines informations erronées ou formulations déficientes sont également présentes dans les documents et peuvent induire une mauvaise compréhension des enjeux ou mener à des conclusions erronées. L'utilisation des termes « gisement Old Harry » dans quelques documents, par exemple, laisse croire à un avancement plus important de la séquence d'exploration, alors qu'aucun élément ne permet de parler de gisement à l'heure actuelle. L'utilisation du vocable « structure géologique » aurait été plus cohérente (Coalition Saint-Laurent, 2014).

De même, plusieurs informations contenues dans le document de consultation semblent vouloir amoindrir le risque en cas de déversement. Sylvain Archambault en note deux que nous croyons important de relever.

Concernant l'affirmation selon laquelle *« La cale des navires est subdivisée en citernes indépendantes ayant une capacité d'environ 10 000 tonnes chacune »* (p. 267), il note que *«* Cette affirmation concernant la

capacité des citernes, reprise dans certaines des 64 études, n'est jamais appuyée par une référence. D'ailleurs, aucun document fédéral ne mentionne cette limite de 10 000 tonnes. Au contraire, la réglementation canadienne oblige les pétroliers à se conformer à la règle 26 de la Convention MARPOL et cette règle permet des citernes ayant jusqu'à 50 000 tonnes dans le cas des citernes centrales. »

Concernant l'affirmation selon laquelle « *En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui dépasse largement celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes*. » (p.267), il écrit : « Il est abusif d'utiliser le mot « largement » et de laisser croire que nous sommes bien protégés ». L'étude GTVS02 qui est à la source de l'affirmation du document synthèse rapporte plutôt : « *En combinant la force opérationnelle de chacun des centres, la SIMEC est en mesure de répondre à des déversements de 10 000 tonnes toujours au regard de la norme d'exploitation*. »

Le recours à des hypothèses questionnables

Dans l'objectif d'évaluer les retombées potentielles de l'exploitation des hydrocarbures d'Anticosti, le groupe de travail responsable de cet aspect à eu recours à des modélisations effectuées à partir de diverses hypothèses. Plusieurs spécialistes et organisations remettent en question ces hypothèses et les conclusions qu'elles induisent. C'est le cas du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, qui questionne plusieurs intrants à la modélisation, dont les hypothèses sur le taux de récupération, le rapport surface/ressource en place, l'utilisation d'un multiplicateur pour estimer le gaz en place qui induit une majoration de la ressource initiale, le coût des infrastructures, etc.[1] Bien que nous n'ayons pas les ressources nécessaires pour juger l'ensemble des paramètres à la base de cette remise en question, les préoccupations qu'elle soulève nous paraissent mériter une attention particulière. C'est d'autant plus le cas que c'est la « promesse » de richesse perçue qui favorise une certaine acceptabilité chez une partie de la population.

Il faut d'ailleurs noter qu'il manque toujours une analyse coût-bénéfice complète de la filière. La récente analyse coût-bénéfice ne concerne en effet que le projet de l'Île d'Anticosti. Nous traiterons de ce point ultérieurement, mais tenons à souligner qu'une analyse coût-bénéfice qui utilise des hypothèses non-validées ne saurait induire un résultat valable. Il nous apparait donc essentiel que le Gouvernement du Québec, s'il entend poursuivre ses démarches d'acquisition de connaissance dans ce domaine démontre la validité de ces hypothèses avant de les utiliser dans quelque processus d'évaluation ou de prise de décision. Les enjeux soulevés sont trop importants pour éluder les préoccupations soulevées.

Une consultation dont les objectifs et la finalité sont mal définis

Notons enfin que cette consultation ne saurait d'ailleurs être l'occasion de discuter formellement des opportunités d'exploiter ou non les hydrocarbures au Québec. L'objectif d'une telle consultation, prévue dans le cadre d'une ÉES, doit être essentiellement de recueillir le point de vue des participants sur les éléments et les études qui devront être bonifiés, corrigés et ajoutés aux ÉES et sur les étapes à venir qui permettront au gouvernement d'enfin statuer sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures présents sur le territoire québécois.

Nous demandons donc au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter les ÉES. Une fois les ÉES complétées à satisfaction, nous nous attendons à ce que le gouvernement mène une **consultation élargie** visant à débattre collectivement du choix à faire concernant l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Une nécessaire normalisation du processus d'ÉES

Nous ne pouvons que constater, avec les récentes expériences d'évaluations environnementales stratégiques (hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe, gaz de schiste, ÉES en cours) et certains mandats génériques confiés au BAPE qui répondaient davantage à des caractéristiques d'ÉES que d'ÉIE (levés

[1] Le collectif s'est exprimé par plusieurs mémoires et avis que l'on peut retrouver sur leur site internet (http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/)

sismiques en milieu marin, gestion des déchets dangereux, gestion de l'eau, production porcine, etc.) que le gouvernement du Québec a une approche plutôt expérimentale et très hétérogène dans la réalisation de ces mandats. Il nous paraît essentiel de standardiser l'approche et de systématiser son utilisation.

Dans un Essai présenté à l'Université de Sherbrooke, Dominique Boursier-Lépine (2012) pose le constat suivant:

> *« Depuis quelques années, le Québec utilise cet outil de façon ad hoc, c'est-à-dire sans encadrement ni procédure formelle. Ce manque de rigueur et d'uniformité dans l'application de cet outil ne permet pas l'atteinte des objectifs de l'ÉES et, a fortiori, n'induit pas le changement désiré quant à la planification des grands projets d'investissements. » (pp. 1-2)*

Notons d'ailleurs que, dans le cadre de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et dans celui des consultations qui ont été menées en vue de l'adoption de la 2e Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, les Conseils régionaux de l'environnement ont déjà proposé une telle uniformisation. Adoptée récemment, la Stratégie de développement durable reprend d'ailleurs la recommandation du RNCREQ à l'objectif 1.2 :

> « *…, dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'une méthode d'évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes.* »

Il nous apparait essentiel de donner rapidement suite à cet objectif afin de normaliser le processus et identifier clairement le cadre administratif au sein duquel doit être intégrée l'ÉES, les règles d'assujettissement, l'instance en ayant la responsabilité, les règles de participation du public, les mesures de révision, de mise en œuvre et d'évaluation, etc.

Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue

Tel que souligné précédemment, et malgré la quantité de documents disponibles, et en raison de certaines lacunes importantes dans la documentation et la législation, nous ne parvenons toujours pas à nous faire une idée juste des effets nets d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures québécois.

Depuis le début du processus, soit dès le lancement du *Plan d'action sur les hydrocarbures*, les Conseils régionaux de l'environnement et les comités ZIP insistent sur l'importance que cette analyse soit réalisée. Celle-ci, en intégrant l'ensemble des coûts directs et des externalités, est impérative pour déterminer si l'exploitation des hydrocarbures peut effectivement s'avérer profitable à long terme pour la société québécoise. Il faut à tout prix démontrer que les bénéfices seront suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Il faut également être en mesure de valider les hypothèses avancées et incorporer des facteurs de précaution lorsque les enjeux sont importants. Sans cela, il est impossible de déterminer si oui ou non la promesse de richesse avancée par certains sera au rendez-vous.

De nombreux groupes tels des comités ZIP, SSL et Coalition Saint-Laurent abondent dans le sens de la réflexion du RNCRQ : alors que les contrecoups du développement de la filière sont quasi inévitables, la promesse d'enrichissement collectif reste encore à prouver; en plus d'une méconnaissance des « stock » d'hydrocarbures, le calcul des bénéfices reste spéculatif en l'absence de régimes de redevances ou de rente établis (Stratégies Saint-Laurent, 2013; Coalition Saint-Laurent, 2014; Comité ZIP Côte-Nord du Golfe. 2013).

Nous demandons donc à ce qu'une fois les hypothèses économiques validées, une analyse coûts-bénéfices de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée au public.

Documenter un scénario alternatif au développement pétrolier

Comme semblent le démontrer assez clairement les premiers résultats de l'ÉES, le potentiel d'enrichissement collectif associé à l'exploitation des hydrocarbures québécois est grandement exagéré, alors que les retombées économiques appréhendées semblent démesurément gonflées. Bref, nous sommes en face de ce qui s'apparente à un mirage. C'est d'autant plus préoccupant que les données à la base de ce constat semblent également erronées.

Cette tendance à espérer un enrichissement rapide, durable et facile à partir de l'exploitation des ressources naturelles semble assez caractéristique de l'esprit humain. Lorsqu'on regarde aujourd'hui les retombées globales et durables de l'exploitation des richesses halieutiques du Golfe du St-Laurent, ainsi que des ressources forestières et minérales du Québec, cela devrait pourtant nous enseigner la prudence.

Ce qui est particulièrement malheureux avec ce constat, c'est que pendant que les Québécois mettent tout leur espoir dans ces perspectives de développement des ressources naturelles, ils négligent de s'attarder avec autant de sérieux à d'autres modes de développement. Ainsi, nous souhaitons que les travaux des ÉES nous aident à casser ce mauvais réflexe « extractif », qui détourne notre attention et nous empêche de nous investir dans un modèle économique plus profitable socialement et plus durable. En somme, nous estimons que les Québécois récolteraient plus de bénéfices en anticipant l'enrichissement autrement que par l'extraction des ressources.

En ce sens, il devient d'autant plus impératif que le gouvernement documente correctement les bénéfices que le Québec pourrait tirer d'une stratégie visant non pas à exploiter les hydrocarbures québécois, mais à éviter à tout prix d'y avoir recours en s'engageant avec sérieux et rigueur dans une stratégie visant à diminuer au maximum, de manière graduelle et planifiée, la consommation de pétrole.

De nombreuses études récentes sont d'ailleurs venues démontrer le potentiel économique de la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone, sans compter tous les autres bénéfices

associés. Les conclusions sont unanimes : la transition énergétique et la réduction de la consommation d'énergie sont plus payantes pour nos sociétés que l'exploitation des hydrocarbures. Le tableau suivant, issu de la réflexion du RNCREQ concernant la réduction de la consommation de pétrole par l'adoption d'un scénario basé sur des actions dans le secteur du transport de personne, compare les effets de deux stratégies opposables en lien avec de nombreux défis auxquels est confronté le Québec.

Comparaison de scénario de développement énergétique

	Cours normal des affaires	Exploitation du pétrole québécois	Stratégie de réduction de la consommation de pétrole ***
Développement et autonomie des régions	X	√	√
Diversification des approvisionnements énergétiques	X	√	√
Sécurité des approvisionnements énergétiques	X	√	√
Création d'emplois	X	√	√
Réduction du déficit commercial	X	√	√
Amélioration des finances publiques	X	√	√
Amélioration de la santé publique	X	X	√
Réduction de la congestion	X	X	√
Réduction des émissions de GES	X	X	√
Réduction de la pollution atmosphérique	X	X	√
Économies pour les ménages	X	X	√
Soutien à l'industrialisation verte	X	X	√
Coût des infrastructures	X	X	√
Protection des terres agricoles et des milieux naturels	X	X	√
Préservation de l'environnement	X	X	√

*** - développement du transport collectif
- urbanisme et aménagement durable du territoire
- mesures d'efficacité énergétique - développement des ER en région
- électrification des transports

(RNCREQ, 2015, p. 16)

En outre, alors que les bénéfices économiques de l'exploitation des hydrocarbures demeurent incertains, sont plutôt marginaux et ne pourraient se manifester que dans plusieurs années, le cas échéant, ceux associés à la réduction de la consommation sont sûrs, prévisibles, importants et immédiats.

Des projets, des démarches et de nombreuses actions sont déjà en cours au Québec afin de favoriser cette transition. Les CRE et leurs partenaires sont particulièrement engagés sur cette voie depuis 2010 dans le cadre de la démarche *Par notre PROPRE énergie*.

Le RNCREQ estime que ces initiatives méritent autant, sinon plus, d'attention et d'encouragements que les perspectives d'exploitation des hydrocarbures, réflexion qui est partagée par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices d'un tel scénario alternatif.

Réduire la consommation de pétrole : des bénéfices spectaculaires

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 $ à 4 000 $ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Résumé de l'étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Voir aussi : ENE – Acadia Center, « *L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada* », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. Octobre 2014. 90 p.

Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques

Lors de la consultation sur l'ÉES le 14 janvier 2015, dans la cadre de la rencontre réunissant les organisations environnementales, le RNCREQ a fortement suggéré au MERN de se pencher sur la dimension éthique entourant l'exploitation des hydrocarbures.

Dans le contexte des iniquités croissantes à l'échelle mondiale, de l'épuisement accéléré des ressources naturelles non renouvelables et des responsabilités qui nous incombent en matière de lutte contre les changements climatiques, la perspective de l'exploitation des hydrocarbures québécois interpelle directement nos valeurs profondes.

Le RNCREQ avait alors suggéré au MERN de tirer parti des travaux que menait alors sur cette question la Commission de l'éthique en science et en technologie, une demande qui avait semblé être bien accueillie. Malheureusement, pour des raisons difficiles à comprendre, les travaux de la Commission de l'éthique ont subitement cessé suite à cette proposition.

Cela dit, un avis a néanmoins été émis à l'attention du ministre Arcand, et son contenu est riche et utile. Dans une lettre adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 25 mars 2015, la Commission de l'éthique en sciences et en technologies soulignait le caractère important des valeurs que le Québec s'est donné par l'adoption de la Loi sur le développement durable. Elle invitait le gouvernement à l'utiliser comme filtre en vue de l'adoption de sa future Politique énergétique et incidemment, sur les décisions à prendre à l'égard de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Voici quelques extraits pertinents de la lettre de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies :

> « Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés par absolus par les acteurs qui les défendent. »
>
> « Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes. »
>
> « Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire. »
>
> « C'est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l'importance des valeurs que le Québec s'est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec. »

Comme souligné précédemment dans ce mémoire, nous tenons à faire remarquer que dans la deuxième Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, adoptée récemment, il est inscrit à l'objectif 1.2 que :

> « …, dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'une méthode d'évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Nous nous attendons conséquemment à ce que le gouvernement du Québec se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l'exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu'il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

Le golfe Saint-Laurent est un milieu extrêmement riche, mais vulnérable en termes de biodiversité et associé à des phénomènes complexes et dynamiques. Tout polluant relâché a le potentiel d'être transporté par les courants de fonds et est susceptible de ressurgir à d'autres endroits, parfois très éloignés. Son caractère imprévisible et instable pourrait s'aggraver avec les changements climatiques. Il constitue une entité écologique indivisible par des frontières administratives qui doit être gérée de manière intégrée.

De plus, l'implantation de l'industrie pétrolière et gazière pourrait avoir des impacts multiples, complexes et potentiellement lourds de conséquences pour l'ensemble du golfe Saint-Laurent et les communautés côtières qui en dépendent. Ainsi, nous considérons que l'avenir du golfe ne doit pas être laissé entre les seules mains d'un gouvernement ayant un intérêt déclaré pour son potentiel en hydrocarbures.

Le rapport de l'ÉES2[2] affirmait déjà la nécessité d'analyser le golfe Saint-Laurent dans son ensemble et de veiller à ce que l'ensemble des communautés qui en dépendent soient consultées au sujet de la filière des hydrocarbures (Genivar, 2013). Le même constat avait été fait dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec qui recommandait au gouvernement « d'amorcer des discussions de concert avec les autres riverains du golfe Saint-Laurent pour mettre en place des mécanismes coordonnés d'évaluation environnementale et de développement de la région » (Gouvernement du Québec, 2014, p. 170).

La gestion intégrée du Saint-Laurent

La gestion intégrée du Saint-Laurent se met progressivement en place pour la portion québécoise du fleuve. Depuis 1988, au moyen du Plan d'action Saint-Laurent, les gouvernements du Canada et du Québec collaborent à conserver et à mettre en valeur le fleuve. Leurs interventions ont contribué à réduire la pollution, protéger la santé humaine, conserver, réhabiliter et aménager des habitats pour la faune et la flore, encourager les pratiques de navigation durables, sensibiliser et impliquer les communautés. Les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, dans lequel les Parties conviennent (Entente Canada-Québec, 2011, p. 2) :

- de collaborer et concerter leurs efforts à long terme relativement à la conservation et à la mise en valeur du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable;
- de concrétiser leurs efforts par la mise en œuvre d'actions conjointes;
- d'assurer une gouvernance éclairée sur la base de connaissances pertinentes et fiables.

L'Entente vise également à favoriser l'émergence et l'instauration de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), c'est-à-dire un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs et des usagers pour une planification et une meilleure coordination des mesures de conservation et d'utilisation des ressources de l'écosystème du Saint-Laurent (Entente Canada-Québec, 2011). L'objectif constitue la gestion intégrée des activités et des usages qui touchent le Saint-Laurent si bien que l'adéquation du développement de la filière des hydrocarbures dans la GISL devrait être démontrée.

Afin de réaliser la gestion intégrée du Saint-Laurent, les Parties ont convenu d'un modèle de gouvernance et de concertation à deux niveaux, soit à l'échelle régionale et à l'échelle du Saint-Laurent dans son ensemble. Pour les enjeux liés plus spécifiquement à la portion québécoise du golfe Saint-Laurent, la concertation des intervenants s'appuie notamment sur les Tables de concertation régionales (TCR) et les comités de concertation issus de la Programmation d'actions conjointes.

Les TCR sont permanentes, autonomes et ont pour objectif de contribuer au développement et à la mise en œuvre d'un Plan de gestion intégré régional (PGIR). Les TCR existantes, coordonnées par un Comité ZIP pour la majorité, ont pour mandat principal de coordonner la réalisation des PGIR, qu'ils contribuent à

[2] Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs

mettre en œuvre. Ainsi, les TCR amènent les différents intervenants régionaux concernés, par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, à harmoniser leurs actions. Les TCR permettent d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional en complétant le territoire déjà couvert par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant[3]. Plus que jamais, le Québec se dote de mécanismes de concertation affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, tel que la Loi sur l'eau le préconise.

À titre d'exemple, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine est responsable de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un PGIR représentatif des préoccupations et des priorités d'action locales : la préservation des écosystèmes, la mise en valeur des milieux humides, la protection de l'eau potable, la lutte contre l'érosion des berges et contre l'introduction d'espèces marines envahissantes et l'impact des changements climatiques sur ces problématiques sont parmi les enjeux susceptibles de retenir l'attention (MDDELCC, 2014).

Des comités de concertation thématiques sont reconnus ou mis en place pour aborder des problématiques de nature transversale ou plus spécifique. Ceux-ci se composent de membres provenant du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, ainsi que de collaborateurs concernés par la problématique en question (Entente Canada-Québec, 2011). Le développement de la filière des hydrocarbures constitue une problématique transversale qui devrait être à l'agenda d'un ou plusieurs comités de concertation.

Ainsi, la portion québécoise du Saint-Laurent se dote progressivement d'une structure de gouvernance et de mécanismes de concertation innovants qui devraient permettre d'évaluer et d'étudier l'adéquation du développement d'une nouvelle filière telle que celle des hydrocarbures. Il nous parait essentiel que ce processus soit complété afin que les TCR puissent amorcer une réflexion sur la question. De plus, la gestion intégrée du Saint-Laurent constitue une avenue de réflexion pour le gouvernement qui se penche actuellement sur ses orientations en matière d'acceptabilité sociale.

Enjeux prioritaires du Saint-Laurent

Le Plan d'action Saint-Laurent a identifié trois enjeux prioritaires : la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages et l'amélioration de la qualité de l'eau (Entente Canada-Québec, 2011).

La conservation de la biodiversité

Les aires protégées constituent la pierre angulaire de la conservation de la diversité biologique. Sur le territoire concerné par le développement des hydrocarbures, les aires protégées forment des agrégats sur le pourtour du littoral, majoritairement de petite taille, à savoir moins de 10 km^2 (GENV34, 2015, p. 43), et sous des statuts peu contraignants. Ainsi, le Saint-Laurent connait une sous-représentation grave en matière d'aires marines protégées. De plus, l'étude GENV34 indique un manque de représentativité des écosystèmes dans les aires marines protégées existantes du golfe du Saint-Laurent.

Pour ces raisons, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe et le CRECN partagent l'avis de Stratégies Saint-Laurent selon lequel la conservation de milieux écologiquement riches des écosystèmes représentatifs et/ou des habitats d'intérêts et/ou vulnérables devrait prévaloir aux projets de développement industriel (Stratégies Saint-Laurent, 2013). Le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver les écosystèmes côtiers et marins au moyen de réseaux d'aires marines protégées, à hauteur de 10 % (Gouvernement du Canada, 2016). Le développement des hydrocarbures pourrait mettre en péril ces engagements, notamment en raison de l'octroi de droits gaziers et pétroliers, incompatible avec toute vocation de conservation et de protection. **Ainsi, il est recommandé d'exclure toute exploration et exploitation gazière et pétrolière tant et aussi longtemps que les objectifs de conservation ne sont pas atteints**.

[3] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/st-laurent/gestion-integree/tables-cr.htm, consulté le 18 mars 2016

La pérennité des usages

La pêche et le tourisme constituent deux secteurs d'activités qui soutiennent durablement les économies régionales. Une diversification économique tend à vouloir se développer, notamment dans le secteur de la mariculture. Le golfe Saint-Laurent constitue le cœur de la pêche commerciale au Québec, en raison de la qualité et la quantité des espèces recherchées. Les chiffres du MPO (2011) parlent d'une activité économique qui emploie un total de 4556 personnes dans des usines qui sont approvisionnées par 1060 bateaux actifs au Québec. Les espèces les plus pêchées avec des quantités supérieures à 2000 tonnes par an sont, par ordre d'importance : la crevette nordique, le crabe des neiges, le hareng, le homard d'Amérique et le flétan du Groenland. Les MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de la Minganie et des Sept-Rivières comprennent 24 ports de pêche, 10 usines de transformation de poisson et de crustacés ainsi que 9 sites maricoles. En 2012, un total de 56 523 tonnes de poissons et de crustacés ont été débarquées dans les ports de pêche québécois, générant une valeur de 160 millions de dollars (GSOC01, 2015, p. 159-160).

La Stratégie maritime québécoise comporte un certain nombre d'enjeux environnementaux, notamment liés aux risques de déversement (Heppell, 2016), si bien qu'elle doit être bâtie avec les acteurs de la communauté, de façon innovante, intégrante, objective, transparente et participative. Elle doit constituer un levier de développement économique en adéquation avec les enjeux prioritaires que sont la conservation de la biodiversité, la protection des ressources et la pérennité des usages.

Outre les usages économiques, le Saint-Laurent procure de nombreux biens et services écologiques essentiels : captation du CO2, filtration de l'eau dans les marais, cycles d'éléments nutritifs, etc. Ces « services écosystémiques » sont d'une importance mondiale et leur préservation relève de la responsabilité des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral.

Il est primordial de s'assurer que l'ensemble des écosystèmes demeurent viables et fonctionnels afin d'assurer la pérennité de tous les usages, en particulier la pêche et le tourisme qui soutiennent durablement les économies régionales.

L'amélioration de la qualité de l'eau

En plus d'un manque important de connaissances scientifiques sur les différents écosystèmes du Saint-Laurent, les problématiques biophysiques connues sont nombreuses : contaminants, zones d'hypoxie, changements climatiques, espèces en déclin et menacées, etc. Il est ainsi essentiel de miser sur la restauration de la santé du golfe Saint-Laurent et de ses écosystèmes plutôt que d'y ajouter une pression supplémentaire.

Ainsi, le développement de la filière des hydrocarbures en milieu marin et extracôtier (tel que l'île d'Anticosti) ne devrait pas voir le jour, car nous considérons qu'elle est incompatible avec les enjeux prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent, à savoir la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages existants tels que la pêche et le tourisme et l'amélioration de la qualité de l'eau.

CONCLUSION

Le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe suivent et participent avec grand intérêt au processus de consultation et d'évaluation de la filière des hydrocarbures au Québec. En particulier les développements gaziers et pétroliers en milieu marin et sur l'île d'Anticosti, qui se situent sur le territoire faisant l'objet du mandat des deux organismes.

Pour plusieurs raisons énoncées dans ce mémoire, le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe sont très critiques par rapport au développement de la filière des hydrocarbures, étroitement lié à la stratégie énergétique dont le Québec souhaiterait se doter en tant que société. Nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en soutenant en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement durable du territoire et en favorisant la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables, qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) en cours. Le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe partagent les propositions de bonification de l'ÉES faites par le RNCREQ, à savoir la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices claire de l'ensemble de la filière des hydrocarbures, l'étude d'un scénario alternatif au développement pétrolier et la prise en compte d'un certain nombre d'enjeux éthiques.

C'est aussi dans la foulée de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) et de la Stratégie maritime que s'inscrit la réflexion du CRECN et du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe. Les gouvernements du Québec et du Canada se sont dotés d'une structure de gouvernance et de mécanismes de concertation innovants pour interagir et affirmer leur présence dans le système Saint-Laurent. Seront-ils en mesure de les utiliser adéquatement, c'est-à-dire de maintenir une cohérence entre leurs décisions relatives au développement économique et leurs intentions en matière de conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

Nous sommes convaincus qu'une véritable gestion intégrée des ressources constitue une voie d'avenir pour l'évaluation de toute nouvelle activité dans le Saint-Laurent. À l'heure actuelle, le développement de la filière des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti et en milieu extracôtier demeurent incompatible avec les enjeux prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent, la restauration de la santé du Saint-Laurent et la mise en place du réseau d'aires marines protégées.

Les événements et déclarations des derniers mois nous amènent à penser que le Gouvernement québécois a des réserves de plus en plus importantes sur les bénéfices liés au développement des hydrocarbures, nous l'encourageons à poursuivre sa réflexion dans cette voie. La synthèse des connaissances publiée en 2015, en prémisse des consultations publiques, identifie également des mêmes contraintes majeures au développement des hydrocarbures dans le golfe qui font écho à celles identifiées par nos organisation : lacunes législatives ou juridiques, défis techniques énormes, risques écologiques, conflits d'usage, externalités sociales…

Pour nous, il est clair que le développement durable du Québec ne passe pas par le développement de cette filière énergétique, mais plutôt par une réduction de la consommation de produits pétroliers. En contrepartie des nombreux impacts environnementaux et sociaux attribuables à notre dépendance au pétrole, le mirage de l'enrichissement rapide nous apparaît grandement exagéré. Alors que celui-ci demeure purement spéculatif et hypothétique, ceux associés à la réduction de la consommation sont assurés, prévisibles, importants et immédiats.

RÉFÉRENCES

ARCHAMBAULT, S. 2015. Omissions et erreurs relevées dans les études. Disponible en ligne, en annexe 1 du mémoire déposé par le RNCREQ dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec (2015) : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf

BOURSIER-LÉPINE, D. 2012. L'évaluation environnementale stratégique : une procédure à intégrer au système d'évaluation environnementale québécois. Université de Sherbrooke.

COALITION SAINT-LAURENT. 2014. Golfe 101 – Pétrole dans le golfe du Saint-Laurent : Faits, mythes et perspectives d'avenir. Coalition Saint-Laurent. 78 pp. En ligne: http://www.coalitionsaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2014/06/DSF_Golfe_101_Francais_June_4_2014.pdf.

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCES ET EN TECHNOLOGIES. 2015. Principes éthiques pour une politique énergétique du Québec. Lettre envoyée au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand le 25 mars 2015. Disponible en ligne, en annexe 4 du mémoire déposé par le RNCREQ dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec (2015) : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE. 2013. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et Labrador. 12 pp. En ligne : http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/13.09.27_memoire_ZIPCNG.pdf

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2016. Ensemble vers une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent et des écosystèmes… pensons golfe! Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec. 12 pp.

ENE – ACADIA CENTER. 2014. « L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. 90 p. En ligne : http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_efficacite_energetique.pdf

ENTENTE CANADA-QUÉBEC sur le Saint-Laurent 2011-2016. 2011. En ligne : http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/site_documents/documents/Documents_Entente/Entente_final_fr.pdf

GENIVAR. 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2), rapport d'étude présenté au Ministère des Ressources naturelles. En ligne : http://mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

GENV34. 2015. Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Katrine Chalut et Jean-Claude Brêthes, Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. En ligne : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GENV34.pdf

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2016. Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. 2 pp. En ligne : http://www.biodivcanada.ca/9B5793F6-A972-4EF6-90A5-A4ADB021E9EA/ButsEtObjectifsCanadiensPourLaBiodiversite2020.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2014. Commission sur les enjeux énergétiques du Québec – Maîtriser notre avenir énergétique – Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous, Gouvernement du Québec, 310 p. En ligne : http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2015. Évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti. Document de consultation. 342 pp. En ligne: http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2015. Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 113 pp. En ligne: http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf.

GSOC01. 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du golfe du Saint-Laurent. Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), Université du Québec à Chicoutimi. En ligne : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf

HEPPELL, Mario. 2016. Enjeux environnementaux du développement maritime du Saint-Laurent. Conférence donnée dans le cadre de la journée Commission mixte 2016 de Stratégies Saint-Laurent.

MDDELCC. 2014. Gestion intégrée du Saint-Laurent - Le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine coordonnera les activités de la Table de concertation régionale. Communiqué de presse. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Infuseur/communique.asp?no=3002

MDDELCC, 2015. Registre des aires protégées. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

MERN - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2014. Projets liés à l'exploitation des ressources naturelles - Le ministre Pierre Arcand annonce la mise sur pied d'un chantier portant sur l'acceptabilité sociale. Communiqué. 18 novembre 2014. En ligne : http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=10961

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON et TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, 2015. Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale. Rapport commandé par le MERN. En ligne : http://www.rcgt.com/wp-content/uploads/2015/10/VF2_Rapport_complet_Final.pdf

RNCREQ - Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 2014. Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec. 52p. En ligne : http://www.par-notre-propre-energie.com/pdf/RNCREQ_Corrections_Brochure_etude_economique_interieur_LR.pdf

RNCREQ - Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 2015. Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec. 44p. En ligne : http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf

STRATÉGIES SAINT-LAURENT. 2013. Ébauche de rapport de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) concernant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. 23 pp. En ligne: http://www.strategiessl.qc.ca/images/dossiers_memoire/mmoire_ssl_es_t-n.pdf

ANNEXE 1 – ANALYSE ET CONSTATS DU RNCREQ

Nous tenons ici à préciser que la présente section d'analyse ne peut qu'être considérée que comme sommaire et superficielle. Nous n'avons bien évidemment pas été en mesure de prendre connaissance de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'ÉES. Ceci dit, il nous est tout de même possible de déjà en dégager des constats forts utiles pour la suite des choses. Par ailleurs, nous nous limitons ici aux enjeux qui touchent l'exploitation des hydrocarbures, et presqu'exclusivement le pétrole. Il réserve pour plus tard ses analyses et recommandations sur les questions entourant l'exploitation du gaz naturel et les enjeux de transport des hydrocarbures. (Tiré du mémoire du RNCREQ)

Premier constat

Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré

Les études et la séance d'information menées dans le cadre du processus de consultation publique ont été éclairantes, mais n'ont toujours pas permis de démontrer qu'il existe un potentiel géologique et économique suffisant pour justifier une éventuelle exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Voici d'ailleurs à cet effet une citation tirée du document-synthèse de consultation (page 15) :

> « L'état des connaissances actuel sur les différents bassins géologiques québécois connus pour leur potentiel en hydrocarbures est encore incomplet. Il ne permet pas actuellement d'établir leur potentiel d'exploitation commerciale. »

Aussi, on remarque que le potentiel estimé du gisement de pétrole exploitable pour Anticosti est bien inférieur à ce qui était espéré depuis quelques années. Alors qu'en 2013 on entendait régulièrement ce genre de discours :

> « … à Anticosti, le Québec pourrait au mieux extraire environ 2 milliards de barils du potentiel du bassin, qui serait de 40 milliards de barils, selon l'hypothèse optimiste du ministère des Ressources naturelles. »[4]

Deux ans plus tard, les études dévoilées dans le cadre de l'ÉES estiment plutôt qu'au mieux :

> « Pour l'ensemble des puits aménagés sur l'île d'Anticosti pendant la durée de vie du projet, la production totaliserait 11 683 Gpi3[5] et 584 millions de barils (Mbp). » Tiré du document de consultation (page 183)

40 milliards de barils de pétrole à Anticosti

Hydro-Québec a cédé ses permis d'exploration au privé en 2008

29 septembre 2011 | Alexandre Shields | Actualités économiques

Le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti pourrait dépasser les 40 milliards de barils de pétrole, selon ce qui ressort des plus récentes évaluations indépendantes réalisées pour deux entreprises privées qui contrôlent la majorité des permis d'exploration sur l'île. Une ressource dont l'ampleur, si elle est confirmée, pourrait valoir des centaines de milliards de dollars.

Ainsi, les premiers résultats de l'EES nous présentent un potentiel du gisement d'Anticosti qui aurait un impact limité sur la sécurité des approvisionnements de pétrole et sur les retombées économiques pour le Québec.

Sur l'approvisionnement québécois

> « En période de production maximale, 246 Gpi3 et 12,3 Mbp seraient extraits annuellement. La consommation québécoise en hydrocarbures étant évaluée à 217 Gpi3 de gaz naturel et à l'équivalent de 135 Mbp de pétrole en 2012, la production annuelle maximale sur l'île d'Anticosti représenterait 113 % de la consommation annuelle de gaz naturel et 9 % de la consommation de pétrole du Québec. »
>
> Tiré du document de consultation (page 183).

Conséquemment, une éventuelle production de pétrole sur l'Île d'Anticosti ne permettrait de combler les besoins du Québec que très temporairement ou marginalement, ce qui ne contribuerait que très peu à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec.

À ceux qui justifient la perspective de l'exploitation du pétrole québécois pour compenser les conséquences économiques majeures attribuables à notre dépendance envers le pétrole importé, il leur faudra réaliser que cet argument n'a que très peu d'importance dorénavant.

Sur les retombées économiques

Selon l'étude AECN01-AECN02 sur l'évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti (page 50), une éventuelle exploitation du pétrole sur l'île d'Anticosti pourrait générer, dans un scénario optimal et optimiste :

> – « un apport annuel au PIB québécois d'environ 2 milliards de dollars constants de 2020, soit plus de 0,4 % du PIB prévu en 2020; »
> – « la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois en moyenne par année pendant les 75 ans du projet; »
> – « des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement du Québec d'au moins 650 millions de dollars constants de 2020 par année, soit plus de 0,7 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec estimés pour l'année 2019-2020. »

Ces retombées ne sont pas négligeables, mais restent bien hypothétiques. En outre, il n'est pas possible pour nous d'évaluer si ces estimations prennent effectivement en compte l'ensemble des coûts pour la société, des dépenses pour l'État et des externalités attribuables à ce type d'activité.

Bref, il nous apparaît toujours impossible de déterminer s'il pourra se dégager ou non un bénéfice net. Comme indiqué à la section *Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? »*, Nous demandons à nouveau à ce que soit réalisée une véritable analyse avantage coût de la filière.

Deuxième constat

Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille

Un contexte économiquement peu favorable

Le prix du baril du pétrole joue un rôle central aujourd'hui afin de garantir la rentabilité des projets d'exploitation de pétrole. Les faibles prix qui persistent depuis les derniers mois ont par exemple eu des répercussions importantes sur les investissements des compagnies « majors » dans l'exploitation des sables bitumineux. Certains projets ont ainsi été reportés, voire tout bonnement annulés.

4. Nadeau J-B., Duhamel P., « *Le pétrole en 22 question* », L'Actualité. 28 mars 2013. Consultable en ligne : http://www.lactualite.com/sante-et-science/environnement/le-petrole-en-22-questions/

5. Incluant les liquides de gaz naturel.

L'étude GECN04 de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal intitulée « Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacement potentiels au Québec » (page 83) démontre que :

> « […] l'analyse plus détaillée des marchés externes qui seraient accessibles aux hydrocarbures québécois révèle des obstacles importants. Le premier est le bas niveau des prix des hydrocarbures observés en 2015, et projetés jusqu'en 2030 ».

Or, comme indiqué dans l'étude AECN01 AECN02 (page 4), « le prix du pétrole permettant d'assurer la rentabilité du projet est estimé entre 81 $ US/baril et 82 $ US/baril selon l'option de transport du gaz naturel sur toute la période d'exploitation de 75 ans ».

Tout porte à croire qu'on est loin de pouvoir compter sur de tels prix sur les marchés. On apprenait récemment que l'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport annuel sur les perspectives à moyen terme sur les marchés de l'énergie, estimait que le prix du baril de pétrole brut vaudra environ 80 $ US en 2020[6]. Mais cela est sans compter le poids des contraintes climatiques que le Québec doit anticiper, et surtout espérer en tant que leader mondiale de la lutte contre les changements climatiques. Selon l'étude GECN04 (page 4) :

> « Dans un monde où la demande en hydrocarbures serait limitée par les contraintes climatiques, les prix seraient vraisemblablement encore plus bas. Ces bas prix sont la résultante d'une offre abondante d'hydrocarbures aux États-Unis et à travers le monde. »

Face à la « nécessité » de trouver de nouvelles perspectives de développement économique pour le Québec, les indices que révèlent déjà les ÉES doivent nous amener rapidement à chercher ailleurs que dans la filière de l'exploitation des hydrocarbures. Si les conditions de marché devaient un jour permettre d'anticiper des bénéfices, cela ne devrait qu'arriver dans un horizon de long terme.

Troisième constat

Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés

Nous appréhendons des impacts considérables et préoccupants pour l'environnement. Il reste en outre un travail majeur de documentation à effectuer. Nous présentons donc ici quelques-unes des préoccupations que nous jugeons les plus importantes.

Les émissions de GES

> « À titre indicatif, ces émissions pourraient représenter une augmentation de 2 % par rapport aux émissions de GES visées en 2020 pour le Québec. Ces émissions doivent être considérées comme un ordre de grandeur et n'incluent pas les émissions dues au transport des hydrocarbures produits. »
>
> Tiré du document-synthèse de consultation (page 9)

Nous demandons de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagée avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

La ressource eau

Comme expliqué lors de la séance d'information, les volumes d'eau présents sur l'île d'Anticosti sont insuffisants pour assurer l'exploitation du pétrole. Il faudra en outre installer des infrastructures considérables pour assurer le traitement des eaux usées.

Le risque de déversement

Aucune exploitation d'hydrocarbures n'existe sans risque de déversement. La fragilité des écosystèmes et toute l'économie de la région, voire du Québec sera fortement dégradés dans le cas d'une catastrophe, pour des dizaines d'années. À ce titre, nous devons nous poser la question, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Exigences en matière d'évaluation des risques

Comme expliqué dans le document-synthèse de consultation (page 20), le cadre d'intervention est pour le moment défaillant voire inexistant en cas de déversement :

> « Selon l'étude AENV15, il serait souhaitable de préciser dans la réglementation québécoise les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risques technologiques et de planification des mesures d'urgence. »

Le manque de connaissances et de compétences des parties prenantes à réagir à une telle catastrophe et l'insuffisance des moyens d'intervention semble encore criant.

Déversement

Un déversement dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures aurait des incidences majeures et à très long terme. Les conséquences environnementales d'une telle catastrophe seraient des cicatrices qu'il serait très compliqué de résorber :

> « Les déversements dans des milieux aquatiques peuvent être problématiques en raison de la dispersion rapide des hydrocarbures dans les cours d'eau. »
>
> « Des effets négatifs sur la faune et la flore persistent plusieurs années après les grands déversements d'hydrocarbures pétroliers »
>
> « Des espèces fauniques et floristiques peuvent mettre plusieurs années à se rétablir après un déversement d'hydrocarbures pétroliers; »
>
> « Les effets des déversements accidentels d'hydrocarbures ont été peu étudiés pour les oiseaux et les mammifères. »
>
> *[Extraits du document synthèse de consultation, page 20 et 21]*

Quatrième constat

Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants

Ici encore, nous appréhendons des impacts considérables et préoccupants. Ceux-ci sont troublants tant pour les populations environnantes, les populations autochtones que sur le devenir des territoires et de leurs usages. Nous notons à cet effet qu'il reste là aussi d'importants travaux de recherche à effectuer.

Nous sommes particulièrement interpellés par le Tableau 58 du document de consultation « Constats préliminaires des principaux effets appréhendés par la communauté anticostienne de l'implantation de l'industrie des hydrocarbures sur l'île Anticosti » (page 295).

A priori, nous évaluons qu'une éventuelle exploitation aurait des effets négatifs nets élevés

6. Associated Press, « *Faibles prix du pétrole d'ici 2020* ». 10 novembre 2015. Consultable en ligne : http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/affaires/201511/10/01-4919531-faibles-prix-du-petrole-dici-2020.php

Évaluation environnementale stratégique propre à ANTICOSTI

© Jean-Pierre Fillion

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DÉFINIES DANS LE PLAN D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

RENCONTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX CITOYENS DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

Date : Jeudi 7 mai 2015

Heure : 19 h

Endroit : Salle des Chevaliers de Colomb

Des représentants du gouvernement exposeront les hypothèses de travail élaborées pour l'Étude environnementale stratégique (EES) propre à Anticosti. Ces hypothèses serviront notamment à documenter les études relatives aux effets sociaux appréhendés sur l'île.

Cette rencontre vise à répondre à vos questions relatives à l'information de nature technique qui aura été présentée.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Jean-Paul Doyon - 3 novembre 2015

L'argument de balance commerciale ne fonctionne pas avec moi. Les usines d'épuration modifiées ne seraient-elles pas une occasion pour produire du bio-gaz ?

Une attitude plus agressive dans le cocktail des transports collectifs et VE et une taxe dissuasive des autos à pétrole serait une option à investiguer. Le bâton et la carotte comme approche. La densification urbaine aussi. L'immigration est un autre paramètre à revoir. Plus de population = plus de besoins énergétiques de toutes sortes. Salutations distinguées.

Marc Durand - 3 novembre 2015

Ceux qui souhaitent avoir une analyse moins biaisée, plus objective, du rapport AECNo1-Nº2 de l'analyse économique faite par le gouvernement (qui est impliqué avec Pétrolia dans Hydrocarbures Anticosti) peuvent aller lire ce document:http://rochemere.blogspot.ca/2015/11/les-rapports-detudes-des-ees.html

Marc Durand, doct-ing en géologie appliquée et géotechnique

André Pikutelekan - 3 novembre 2015

Je suis de Pessamit, communauté Ilnu sur la côte-nord. Je chasse et pêche sur Anticosti. Je suis un opposant à la fracturation de l'île Anticosti pour explorer et exploiter le pétrole et les gaz de schiste.

Si le projet d'exploitation se fait, Puis-je avoir la garanti que le transport des énergies polluantes ne provoqueront pas des désagréments tel que le transport des camions la nuit ou devrais-je bloquer la route la nuit pour pouvoir bien dormir??? Puis-je savoir si nos droits ancestraux d'utiliser le territoire seront respectés???

-----Message d'origine-----
De : [redacted][mailto:wordpress@blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca]
Envoyé : 11 novembre 2015 08:04
À : Verreault, Audrey (DCOM)
Objet : [Consultation en ligne sur les hydrocarbures] Commentaire : « Environnement »

Nouveau commentaire sur votre article « Environnement »
Auteur : [redacted] (IP : 24.54.0.195, 24-54-0-195.mt.cgocable.ca) E-mail : [redacted] Adresse web :
Commentaire :
Quels sont les impacts potentiels les plus importants à prendre en compte et ceux-ci ont-ils été bien couverts dans le cadre des deux EES?..... vous saviez que le taux d'hospitalisation est en hausse directe dès que la fracturation commence? La contamination des nappes d'eau et les échappements de méthane sont les impactes les plus importants et justifient à eux seuls de ne pas aller dans cette direction là! Dois-je vous rappeler que le méthane est un gaz à effet de serre 10X plus puissant que le CO2, mais qu'en plus il est inflammable, on e ne veut pas de ça dans l'atmosphère!

Quelles mesures d'atténuation visant à limiter les impacts environnementaux vous apparaissent incontournables?..... Ne même pas faire d'exploration!

Comment voyez-vous la restauration des sites une fois l'exploitation terminée? Vous ne pourrez jamais remettre les émanations de méthane dans la couche souterraine, vous pourriez créer des champs de tournesols pour les 100 prochaines années, rien ne pourrait restaurer les site où vous allez utiliser/entreposer des tonnes de produits chimiques.

Bref, ce n'est pas une consultation pour nous donner l'opportunité de refuser l'exploitation des hydrocarbures n'est-ce pas?

Vous pouvez lire tous les commentaires de cet article ici :
http://blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca/environnement/#comments

Permalien : http://blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca/environnement/#comment-25
Le mettre dans la Corbeille : https://blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca/wp-admin/comment.php?action=trash&c=25
Le marquer comme indésirable : https://blogue.hydrocarbures.gouv.qc.ca/wp-admin/comment.php?action=spam&c=25

Question :

1.

*Daniel Grant*12 novembre 2015 Répondre

Le Québec est une solution qui cherche un problème.

Même si l'extraction de pétrole au Québec était une réussite technique, je ne peux pas imaginer un futur plus déprimant avec l'air qui pu, l'eau pollué et les poissons qui flottent sur le dos.
Voulez-vous vraiment nous enliser dans une aventure semblable?
J'aimerais remercier M.Marc Durand pour nous montrer la face cachée de l'hydrocarbure.

2.

*Daniel Grant*12 novembre 2015 Répondre

Importer ou produire?

Mais la solution est clair, il faut continuer à importer notre pétrole pendant la transition pour 2 raisons simples; économie et environnement

1. l'empoisonnement de l'environnement par le pétrole se fait sur 3 plans – la production, le transport et la consommation. Alors laissons les exportateurs empoisonner leur environnement pendant qu'il nous fournissent un pétrole utilisable qui n'est pas trop sale.
Ainsi nous n'allons pas empoisonner notre environnement plus que nous le faisons présentement par notre consommation.

Si on pense de faire plus d'argent en produisant notre pétrole, il faudra mettre à jour le coût des externalités négatives de la production de pétrole. Je ne suis pas économiste mais en regardant les rapports du FMI il me semble que l'importation coûte beaucoup moins cher que la production. Soyons fin gestionnaire du bien public.

2. Commençons demain matin sur une pente « descendante » de consommation de pétrole et l'importation suivra la même pente. N'est-ce pas le but ultime après tout.

Les conséquences de l'expansion de notre dépendance au pétrole sont trop dangereuses, soyons responsables. Le niveau acceptable pour vivre en santé sur la planète terre est de 350 PPM de CO_2 et nous sommes déjà rendu autour de 400PPM

Comment?
« Le réseau d'Hydro-Québec serait déjà en mesure d'alimenter un million de véhicules électriques, soit l'équivalent de 25 % du parc actuel de véhicules du Québec, sans

1.

Sylvain Archambault 19 novembre 2015 Répondre

19 novembre 2015. Nous lisons souvent que les trois sites de forages horizontaux avec fracturation sur Anticosti seront déterminés à la suite des deux campagnes de forage (2014/2015). Comme les derniers des 12 forages sont terminés depuis plusieurs semaines déjà, a-t-on déterminé l'emplacement des trois forages de 2016?

Merci !

- MERN Québec

  MERN 20 novembre 2015 Répondre

  Les EES n'avaient pas pour objectif de répondre à cette question spécifiquement. Toutefois, les EES contribueront à élaborer l'encadrement législatif et réglementaire en matière d'hydrocarbures. Aucune décision n'est prise à l'égard des trois forages avec fracturation hydraulique et de leur emplacement.

  - *Sylvain Archambault* 20 novembre 2015 Répondre

    Vous affirmez que « Aucune décision n'est prise à l'égard des trois forages avec fracturation hydraulique et de leur emplacement. » (20 novembre 2015)

    Pourtant Corridor Resources (un des partenaires de Hydrocarbures Anticosti) affirme dans un communiqué de presse daté du 11 novembre 2015 que les trois sites de forage SONT CHOISIS:
    « The locations for three test horizontal wells planned for the summer of 2016 have now been chosen. »
    http://www.corridor.ca/2015/11/11/corridor-announces-third-quarter-results-4/

    Est-ce que ça veut dire que Corridor Resources ment dans son communiqué?
    Merci !

▪

*Marc Durand doct-ing. en géologie*28 novembre 2015 Répondre

Il semble bien que le gouvernement a déjà pris cette décision et n'attendra pas le rapport de l'ÉES pour autoriser les trois forages avec fracturation hydraulique à l'été 2016. Contrairement aux déclarations gouvernementales officielles, les garanties ont déjà été données à l'industrie: «C'est pourquoi il y a des entreprises sur l'île d'Anticosti qui ont déjà les autorisations pour faire trois forages l'été prochain, de manière à vérifier et contre-vérifier les hypothèses qui ont été présentées», affirme Bertrand Lefebvre de l'APGQ (http://bit.ly/1XvFu5c).

Ce double langage, les consultations pour la forme alors que les décisions de poursuivre sont déjà prises en privé avec l'industrie, ne contribue certainement pas à créer un climat de confiance dans le processus en cours à l'ÉES.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

LES CITOYENNES ET CITOYENS SONT INVITÉS À S'EXPRIMER SUR LA QUESTION DES HYDROCARBURES

Québec, le 16 octobre 2015 – Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annoncent la tenue de consultations publiques dans la foulée des deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures annoncées le 30 mai 2014, dont l'une porte sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et l'autre, sur l'île d'Anticosti. Ces consultations se tiendront dans sept villes du Québec au mois de novembre 2015.

« En mai 2014, je m'étais engagé à ce que notre gouvernement agisse avec prudence, transparence et de façon ordonnée en matière d'hydrocarbures, dans l'intérêt de la population québécoise. Aujourd'hui, je respecte cet engagement de consulter la population et d'engager un dialogue ouvert et constructif sur la question des hydrocarbures, et je vous invite donc à participer aux consultations publiques qui serviront à définir les orientations à privilégier », a déclaré le ministre Arcand.

« La consultation publique qui se tiendra cet automne à différents endroits au Québec nous permettra d'échanger avec les Québécoises et les Québécois sur cinq chantiers, soit l'environnement, la société, l'économie, le transport et les aspects techniques. Cette approche démontre que le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont une priorité pour notre gouvernement. Ensemble, nous devons agir de façon responsable, tout en étant cohérents avec nos objectifs de lutte contre les changements climatiques, afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants », a ajouté le ministre Heurtel.

La séance d'information

Une séance d'information aura lieu avant la tenue des consultations publiques, soit le 3 novembre prochain dès 9 h. Elle se prolongera en journée et en soirée. Ce sera l'occasion pour toutes les personnes intéressées d'obtenir le maximum d'informations en vue des consultations publiques et de poser leurs questions. Cette séance d'information se déroulera à Québec et elle sera webdiffusée en direct afin de permettre à tous ceux et celles qui le souhaitent d'y participer.

Les personnes intéressées pourront assister aux séances sur place :

Mardi 3 novembre 2015	Dès 9 h	**Amphithéâtre Daniel-Johnson, Édifice Marie-Guyart** 1037, rue De La Chevrotière Québec (Québec) G1R 5E9

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

5700, 4e Avenue Ouest,
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609
Télécopieur : 418 643-0720

Des consultations publiques dans plusieurs régions du Québec

Par la suite, des audiences publiques se tiendront du 16 au 19 novembre 2015 à Montréal, à Bécancour, à Québec, à l'île d'Anticosti, à Gaspé, aux Îles-de-la-Madeleine et à Sept-Îles selon le calendrier suivant :

Lundi 16 novembre 2015	14 h et 19 h	**Hôtel Delta** 475, avenue Président-Kennedy Montréal H3A 1J7
Mardi 17 novembre 2015	19 h	**Société du parc industriel et portuaire** 1000, boulevard Arthur-Sicard Bécancour G9H 2Z8
Mercredi 18 novembre 2015	14 h et 19 h	**Hôtel Delta** 690, boulevard René-Lévesque Québec G1R 5A8
Lundi 16 novembre 2015	19 h	**Salle communautaire des chevaliers de Colomb** 96, rue des Meniers Port-Menier G0G 2Y0
Mardi 17 novembre 2015	19 h	**Hôtel des commandants** 178, rue de la Reine Gaspé G4X 1T6
Mercredi 18 novembre 2015	19 h	**Auberge Madeli** 485, chemin principal Cap-aux-meules G4T 1E4
Jeudi 19 novembre 2015	19 h	**Centre des congrès de Sept-Îles** 513, rue Brochu Sept-Îles G4R 2X4

Le gouvernement invite donc la population à se prononcer sur les enjeux en matière d'hydrocarbures, soit en :

- déposant un mémoire;
- présentant un mémoire lors d'une séance publique (maximum 15 minutes);
- exprimant son opinion (courte intervention) lors des séances publiques;
- s'exprimant sur le blogue qui sera en ligne du 27 octobre au 19 novembre 2015.

Sur la base des commentaires recueillis, le gouvernement sera en mesure de déposer dans les semaines qui suivront, les rapports finaux des deux évaluations environnementales stratégiques (EES), qui tiennent comptent de tous les aspects sociaux, économiques et environnementaux liés à la mise en valeur des hydrocarbures.

L'information et la documentation relatives à la séance d'information et aux consultations publiques sont accessibles à l'adresse **hydrocarbures.gouv.qc.ca.**

- 30 -

Sources : Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
418 643-7295

Guillaume Bérubé
Attaché de presse
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
418 521-3911

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures - Dévoilement des études scientifiques sur la question des hydrocarbures

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles →
28 oct, 2015, 13:30 ET

QUÉBEC, le 28 oct. 2015 /CNW Telbec/ - Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dévoilent aujourd'hui les documents qui guideront la réflexion publique sur la question des hydrocarbures. Ces documents constituent une synthèse de l'état des connaissances et des renseignements acquis dans le cadre des travaux liés aux études environnementales stratégiques (EES) menées par le gouvernement depuis le lancement du Plan d'action sur les hydrocarbures, en mai 2014.

Il s'agit là d'une étape importante dans la démarche de réflexion et de consultation qui mènera au dépôt des rapports finaux des deux EES. Traitant des aspects sociaux, économiques et environnementaux liés à la mise en valeur des hydrocarbures, et basés sur une démarche scientifique, ces documents serviront à alimenter la réflexion en vue des consultations publiques qui auront lieu en novembre.

« En mai 2014, notre gouvernement a annoncé qu'il agirait avec prudence, transparence et de façon ordonnée en matière d'hydrocarbures, dans l'intérêt de la population québécoise. Comme nous nous y étions engagés, nous rendons publiques les études scientifiques et nous consulterons, au cours du mois de novembre, la population afin d'engager un dialogue ouvert et constructif. Une séance d'information aura lieu le 3 novembre prochain et j'invite la population à participer aux différentes séances annoncées le 16 octobre dernier », a déclaré le ministre Arcand.

« Cette approche démontre que le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont une priorité pour notre gouvernement. Les audiences publiques qui se tiendront à partir du 16 novembre nous permettront d'échanger avec les Québécoises et les Québécois sur cinq chantiers, soit l'environnement, la société, l'économie, le transport et les aspects techniques. C'est en agissant ensemble, de façon responsable et en conformité avec nos objectifs de lutte contre les changements climatiques, que nous pourrons assurer une qualité de vie à nos enfants », a ajouté le ministre Heurtel.

Document de consultation et études complémentaires

Afin de susciter les échanges et la réflexion des participants, ceux-ci auront également accès au document de consultation sur les EES qui présente un état des connaissances en matière de mise en valeur et de transport d'hydrocarbures. Ils pourront avoir accès aux résultats des études complétées à ce jour dans le cadre du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles (PACA). Ainsi, près d'une cinquantaine de rapports d'experts sont rendus accessibles sur le site Web, tel qu'il a été annoncé le 16 octobre dernier.

Toute la documentation diffusée porte sur la filière des hydrocarbures en général. Notons que, contrairement aux évaluations préliminaires, les travaux scientifiques et techniques effectués à ce jour sur l'île d'Anticosti indiquent que les formations géologiques renferment davantage de gaz naturel que de pétrole. Il s'agirait en effet d'un potentiel de 78 % en gaz et de 22 % en pétrole.

Des consultations publiques dans plusieurs régions du Québec

Rappelons que le gouvernement invite la population à se prononcer sur les enjeux en matière d'hydrocarbures. En amont des consultations publiques, une séance d'information aura lieu le 3 novembre prochain. Par la suite, des audiences publiques se tiendront du 16 au 19 novembre 2015 à Montréal, à Bécancour, à Québec, à l'Île d'Anticosti, à Gaspé, aux Îles-de-la-Madeleine et à Sept-Îles.

Sur la base des commentaires recueillis, le gouvernement sera en mesure de déposer les rapports finaux des EES. Rappelons que les EES sont des outils mondialement reconnus pour la prise en compte des principes de développement durable.

L'information et la documentation relatives à la séance d'information et aux consultations publiques sont accessibles à l'adresse **hydrocarbures.gouv.qc.ca.**

SOURCE Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Information : Nicolas Bégin, Relations média, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Tél. : 418 627-8609, poste 3061; Sources : Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord; Guillaume Bérubé, Attaché de presse, Cabinet du ministre du Développement durable,de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Tél. : 418 521-3911

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures - Tenue des séances de consultation sur la question des hydrocarbures

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles →
12 nov, 2015, 10:00 ET

QUÉBEC, le 12 nov. 2015 /CNW Telbec/ - Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rappellent la tenue de consultations publiques dans la foulée des deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, dont l'une porte sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et l'autre, sur l'île d'Anticosti. Ces consultations se tiennent dans sept villes du Québec du 16 au 19 novembre 2015.

Au cours de cet exercice, les citoyens de partout au Québec pourront exprimer leur opinion, faire connaître leur expertise ou formuler des suggestions pour répondre aux principaux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport au Québec.

Ces rencontres se tiendront du 16 au 19 novembre 2015 à Montréal, à Bécancour, à Québec, à l'Île d'Anticosti, à Gaspé, aux Îles-de-la-Madeleine et à Sept-Îles selon le calendrier suivant :

Lundi 16 novembre 2015	14 h et 19 h	**Hôtel Delta** 475, avenue Président-Kennedy Montréal H3A 1J7
Mardi 17 novembre 2015	19 h	**Société du parc industriel et portuaire** 1000, boulevard Arthur-Sicard Bécancour G9H 2Z8
Mercredi 18 novembre 2015	14 h et 19 h	**Hôtel Delta** 690, boulevard René-Lévesque Québec G1R 5A8
Lundi 16 novembre 2015	19 h	**Salle communautaire des chevaliers de Colomb** 96, rue des Meniers Port-Menier G0G 2Y0
Mardi 17 novembre 2015	19 h	**Hôtel des commandants** 178, rue de la Reine Gaspé G4X 1T6
Mercredi 18 novembre 2015	19 h	**Salle communautaire de Fatima** 1-4, chemin Ernest Fatima (Québec) G4T 2W5
Jeudi 19 novembre 2015	19 h	**Centre des congrès de Sept-Îles** 513, rue Brochu Sept-Îles G4R 2X4

Le gouvernement invite donc la population à se prononcer sur les enjeux en matière d'hydrocarbures. Pour ce faire, les personnes intéressées peuvent déposer un mémoire, présenter celui-ci lors de l'une des séances publiques (maximum 15 minutes), exprimer leur opinion lors des séances publiques ou s'exprimer sur le blogue qui sera en ligne jusqu'au 19 novembre 2015.

Rappelons que le gouvernement a dévoilé les documents et les études faisant état des connaissances et des renseignements acquis dans le cadre des travaux liés aux études environnementales stratégiques (EES) le 17 octobre dernier. Il a également tenu une séance d'information le 3 novembre dernier à cet effet. Tout a été mis en œuvre pour susciter des échanges constructifs avec les participants et une réflexion judicieuse de la situation. Le gouvernement est maintenant prêt à entendre les citoyens et les encourage à prendre part au processus consultatif.

Sur la base des commentaires recueillis, le gouvernement sera en mesure de déposer, dans les semaines qui suivront, les rapports finaux des deux évaluations environnementales stratégiques (EES), qui tiennent comptent de tous les aspects sociaux, économiques et environnementaux liés à la mise en valeur des hydrocarbures.

L'information et la documentation relatives aux consultations publiques sont accessibles à l'adresse **hydrocarbures.gouv.qc.ca.** Rappelons qu'une majorité des études a été publiée le 28 octobre. Les autres études sont publiées au fur et à mesure qu'elles sont disponibles.

Informations Nicolas Bégin
Relations média
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Tél. : 418 627-8609, poste 3061

SOURCE Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Nicolas Bégin, Relations média, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Tél. : 418 627-8609, poste 3061

Plan gouvernemental sur les hydrocarbures - Première rencontre du comité directeur qui encadrera les travaux liés aux évaluations environnementales stratégiques

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles →
12 sept, 2014, 09:21 ET

QUÉBEC, le 12 sept. 2014 /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce conjointe du 30 mai 2014 où le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonçaient le Plan d'action sur les hydrocarbures, ceux-ci confirment que d'autres mesures concrètes sont mises en place pour assurer la mise en œuvre de ce plan. Ainsi, MM. Arcand et Heurtel présentent aujourd'hui les membres du comité directeur qui encadrera les travaux servant à alimenter la réalisation des deux évaluations environnementales stratégiques (EES).

« Nous avons franchi un pas de plus dans le déploiement du Plan d'action sur les hydrocarbures. En effet, les membres du comité directeur ont tenu leur première rencontre officielle le 4 septembre. Ceux-ci ont le mandat d'orienter les travaux de chercheurs universitaires et d'experts privés lors de la production d'un état de la situation, d'ici à décembre prochain et des études requises pour obtenir les informations additionnelles, et ce, compte tenu des enjeux importants que le dossier des hydrocarbures suscite. Les membres du comité directeur devront s'assurer du respect des échéanciers.

« Nous devons avoir en main tous les éléments disponibles pour mesurer les impacts sociaux, économiques et environnementaux et mettre en place l'ensemble des moyens pour protéger l'environnement et assurer la sécurité des personnes », a mentionné Pierre Arcand.

Coprésidents du comité

Le comité directeur est coprésidé par M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et par M. Gilbert Charland, sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Membres du comité

Les coprésidents sont accompagnés de représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère des Finances, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports.

S'ajoutent à ce comité des experts indépendants, issus principalement du milieu universitaire, qui assureront un rôle-conseil. Ainsi, le comité directeur peut compter sur les connaissances, l'expertise et l'accompagnement des personnes suivantes au cours des travaux mis en place.

Nom et organisme	Rôle
M. Michel A. Bouchard Professeur titulaire, Université de Montréal et chercheur senior associé, Centre McGill-PNUE sur les évaluation environnementales	Expert externe Membre du comité Chantier environnement
M^{me} Ariane Plourde Directrice de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski	Experte externe Membre du comité Chantier environnement -- volet marin
M^{me} Christiane Gagnon Professeure titulaire, Université du Québec à Chicoutimi	Experte externe Membre du comité Chantier société
M. Pierre-Olivier Pineau Professeur titulaire, HEC Montréal	Expert externe Membre du comité Chantier économie
M. Maurice Dusseault Professeur, Université de Waterloo	Expert externe Membre du comité Chantier technique
M^{me} Nathalie De Marcellis-Warin Professeure agrégée, École Polytechnique de Montréal et vice-présidente du CIRANO	Experte externe Membre du comité Chantier transport

Le comité directeur mettra donc en place cinq chantiers touchant l'environnement, la société, l'économie, le transport et les aspects techniques. Pour ces chantiers, les membres indépendants seront mis à contribution pour orienter et définir la portée des travaux et pour s'assurer de la neutralité de ceux

effectués par les chercheurs et les représentants du gouvernement. L'objectif de cet exercice est de recueillir l'information nécessaire à une prise de décision éclairée par le gouvernement, et ce, dans la continuité de la mise en œuvre de son plan d'action.

Consultation publique

Outre les partenaires qui seront rencontrés dans le cadre des travaux des chantiers, une consultation publique en ligne sera notamment menée par le comité directeur avant la publication du rapport final des évaluations environnementales stratégiques, qui est prévu pour la fin de l'automne 2015. Rappelons que le rapport de l'évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti est quant à lui attendu pour mars 2015. Comme il est prévu dans le plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement déposera, au terme de tous ces travaux, un projet de loi complet et intégré sur les hydrocarbures.

« La réalisation d'évaluations environnementales stratégiques est une étape déterminante pour acquérir de nouvelles connaissances et aborder de manière responsable et sécuritaire les divers aspects liés au développement de la filière des hydrocarbures au Québec. Grâce à leur expertise, les membres du comité seront en mesure de nous offrir une compréhension plus grande des enjeux relatifs à cette filière. Les résultats de leurs travaux nous permettront de nous assurer que le développement de ce secteur peut être concilié avec nos actions en matière de lutte contre les changements climatiques et avec nos efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre », a précisé le ministre David Heurtel.

Depuis le 30 mai dernier, le gouvernement du Québec a posé plusieurs actions concrètes visant la mise en œuvre du Plan d'action sur les hydrocarbures. Ainsi, la Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives a été adoptée, l'arrêté ministériel fixant les conditions et obligations auxquelles sont subordonnées toutes les activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur l'île d'Anticosti a été édicté et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection indiquant des dispositions relatives aux distances séparatrices sécuritaires entre les forages et les puits privés a été adoptée. De plus, un mandat a été confié à la Régie de l'énergie pour qu'elle produise un avis sur l'approvisionnement en gaz naturel du Québec.

L'information sur le processus et les étapes liées à la mise en valeur d'un site pétrolier et gazier, sur l'évolution des projets d'exploration ainsi que sur les mécanismes de suivi et de contrôle du gouvernement dans ce dossier se trouve sur le site **Hydrocarbures.gouv.qc.ca**. On peut également y trouver le curriculum vitae des membres du comité.

Sources :

Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

Marie-Catherine Leduc
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Tél. : 418 521-3911

SOURCE : Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sources : Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Tél. : 418 643-7295; Marie-Catherine Leduc, Attachée de presse, Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Tél. : 418 521-3911

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE **SUR LES HYDROCARBURES**

BIENVENUE

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE **SUR LES HYDROCARBURES**

Séance d'information

3 novembre 2015

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

CONTEXTE

- Agir avec prudence et transparence afin d'encadrer et de contrôler l'exploration et éventuellement l'exploitation des hydrocarbures au Québec
- Acquérir les connaissances et l'information requises pour définir les orientations au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport
- Deux évaluations environnementales stratégiques (EES) sur les hydrocarbures ont été annoncées le 30 mai 2014
  - Une globale sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures
  - Une propre à l'île d'Anticosti

CONTEXTE SUR LA PRODUCTION DES ÉTUDES

- À la suite de l'annonce du 30 mai 2014
  - Juillet 2014 : Formation du comité directeur
  - Janvier 2015 : Consultations ciblées à Montréal et à Québec sur les études complémentaires à réaliser
  - Rencontres avec 25 groupes représentant les milieux industriels, environnementaux, scientifiques et municipaux

- 2 avril 2015 : Publication des bilans des connaissances et du Plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA)

CONTENU DU PACA

- Le PACA contient 64 études, dont 28 sont propres à Anticosti. La réalisation des études se terminera d'ici la fin de 2015
  - La majorité des études ont été publiées le 28 octobre. Les autres études seront publiées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles
  - L'étude GECN01 (scénarios sommaires de production d'hydrocarbures par bassin géologique) a été annulée en raison du manque d'information sur les analogues géologiques pour la production de scénarios de développement des bassins géologiques du Québec autres qu'Anticosti
  - L'étude GTRA02 (mesures de contrôle et de suivi des ministères et organismes québécois pour les modes routier, ferroviaire et pipelinier) a été annulée afin d'éviter les dédoublements (éléments couverts par l'étude GTRA01 et GTVS01)

CONTENU DU PACA

- L'étude GTEC09 sur les considérations techniques et caractérisation de l'environnement physique marin dans le secteur d'Old Harry a été ajoutée puisque cette structure géologique présente à l'heure actuelle le meilleur potentiel pour mener des travaux d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en milieu marin

- L'étude GENV35 sur le potentiel de danger des bitumes dilués a été ajoutée à la demande du comité directeur de l'EES afin de mieux cibler les mesures à mettre en œuvre pour la prise de décision en cas de déversement pétrolier dans les milieux aquatiques

DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

OBJECTIFS DES EES

- Mieux connaître le potentiel exploitable en hydrocarbures sur le territoire
- Combler le manque d'information concernant les techniques utilisées, notamment la fracturation hydraulique et les conditions d'exploration et d'exploitation en milieu marin
- Analyser les risques environnementaux et établir les mesures à mettre en place pour les minimiser et en assurer la bonne gestion
- Étudier les mécanismes de consultation et de concertation favorisant l'acceptabilité des communautés et l'aménagement durable des territoires
- Répertorier les meilleures pratiques à mettre en œuvre avec l'industrie et les partenaires
- Étudier les besoins en pétrole et en gaz naturel
- Comparer les risques associés aux différents modes de transport

RÉALISATION DES TRAVAUX

- Cinq chantiers
  - Environnement, société, économie, transport et aspects techniques
- Budget
  - Le Budget du Québec 2014-2015, rendu public le 4 juin 2014, prévoit 4 M$ sur deux ans pour la réalisation des travaux
- Un comité directeur
  - Doit convenir de la portée des travaux afin d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement. Il s'assurera de l'objectivité des travaux réalisés par les chercheurs et les représentants du gouvernement ainsi que du respect des échéanciers.
- Un comité de coordination MERN et MDDELCC
- Au final, l'objectif de cet exercice est de recueillir l'information nécessaire à une prise de décision éclairée par le gouvernement, et ce, dans la continuité de la mise en œuvre de son plan d'action sur les hydrocarbures

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

- Coprésidé par :
  - M. Gilbert Charland, sous-ministre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
  - M^me^ Christyne Tremblay, sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- Six experts indépendants :
  - M. Michel A. Bouchard, professeur titulaire, Université de Montréal et chercheur senior associé, Centre McGill-PNUE sur les évaluations environnementales
  - M^me^ Ariane Plourde, directrice de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski
  - M^me^ Christiane Gagnon, professeure titulaire, Université du Québec à Chicoutimi
  - M. Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire, HEC Montréal
  - M. Maurice Dusseault, professeur, Université de Waterloo
  - M^me^ Nathalie De Marcellis-Warin, professeure agrégée, École Polytechnique de Montréal et vice-présidente du CIRANO
- Autres ministères présents :
  - MFQ, MAMOT, MTQ et MSP

CALENDRIER DES TRAVAUX EN COURS

- 28 octobre 2015
  - Publication du document de consultation et des études terminées
  - 44 études publiées à ce jour; les autres le seront au fur et à mesure
  - Possibilité de déposer des mémoires en ligne et de poser des questions sur un blogue
- Aujourd'hui : Séance d'information webdiffusée
- 16 au 19 novembre 2015 : Consultations publiques
  - Montréal, Bécancour, Québec, Anticosti, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine et Sept-Îles
- Rapports finaux : Hiver 2015-2016

CONSULTATIONS PUBLIQUES

- **Objectifs visés**
  - Recueillir, analyser et prendre en considération les préoccupations et les attentes des participants
  - Valider les constats du document de consultation des EES (effets, mesures d'atténuation, observations)
  - Recueillir les commentaires, les recommandations et l'opinion des participants
  - Compléter les documents finaux des deux présentes EES en prenant en compte les commentaires reçus

PRÉSENTATION DES TERRITOIRES VISÉS (INDEX DES RÉGIONS GÉOLOGIQUES)

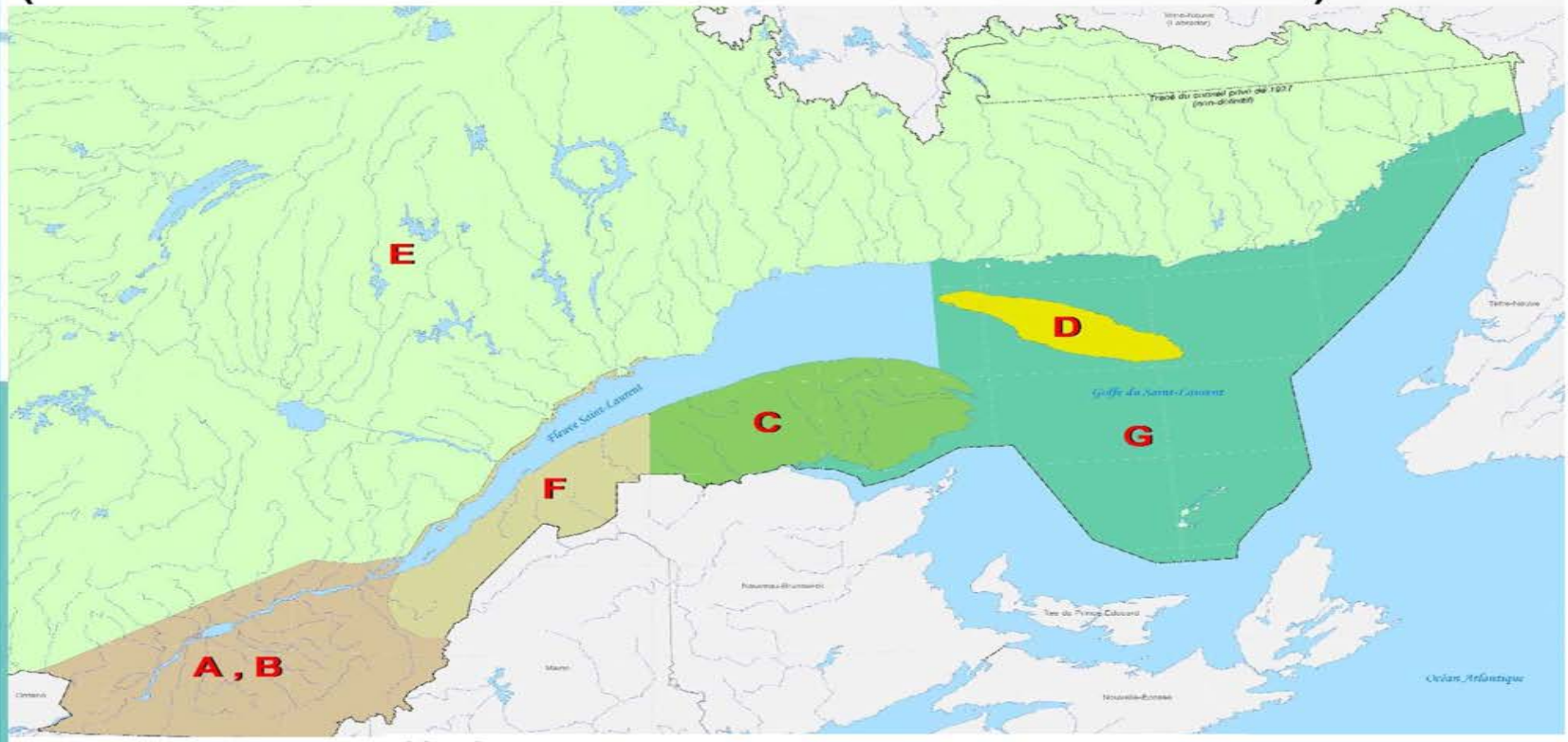

Régions Géologiques

- A: Basses-Terres Consolidé
- B: Basses-Terres Non-Consolidé
- C: Gaspésie
- D: Anticosti
- E: Nord du Québec
- F: Bas-Saint-Laurent
- G: Golfe du Saint-Laurent

Légende

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale ou interétatique
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Réalisation

Production : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction du bureau des hydrocarbures
© Gouvernement du Québec, 4e trimestre 2014

0 25 50 100 150 200 Km

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CORPUS DES ÉTUDES

- Les études ont été produites dans le cadre des 5 chantiers suivants
  - Environnement
  - Aspects techniques
  - Économie
  - Transport
  - Société

- De plus, 4 études touchant plus d'un chantier ont été réalisées ou sont en voie de l'être

- Le mandat de chaque chantier sera présenté dans le cadre des différents blocs de la journée ainsi que les études produites dans le cadre de chaque chantier

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE CONSULTATION

- Deux documents ont été publiés le 28 octobre
  - Un document de consultation élaboré notamment à partir des 64 études réalisées par des chercheurs et experts de tous horizons
  - Un document de consultation synthèse rédigé à partir du document de consultation des EES, l'une globale sur les hydrocarbures et l'autre propre à l'île d'Anticosti
  - Ce dernier présente les faits saillants de l'information se trouvant dans le rapport préliminaire des EES, servant de base au processus de consultations publiques

BLOC 1

Les enjeux environnementaux

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PORTÉE DU CHANTIER

Objectifs :

- Étudier la nature des impacts potentiels que la mise en valeur des hydrocarbures pourrait avoir sur l'environnement autant en milieu terrestre qu'en milieu marin (avec un accent particulier sur Anticosti)

- Établir les possibilités de concevoir des mesures d'atténuation de ces impacts à des niveaux acceptables, voire de les éliminer

PORTÉE DU CHANTIER

Démarche utilisée :

- Un bilan de connaissances disponibles (publié en avril 2015)
- Un programme d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA)
  - 5 enjeux déterminants
  - 35 études

ANTICOSTI : UN TERRITOIRE SOUS CONTRAINTES

Proportion de l'Île d'Anticosti sous contraintes légales et règlementaires

Nature de la contrainte	Proportion de la superficie de l'île d'Anticosti (p. cent)
Exclusion	36
Autorisation (à l'extérieur des zones d'exclusion)	64

SYNTHÈSE DES EXCLUSIONS ET DES TERRITOIRES SOUMIS À AUTORISATION À L'ÎLE D'ANTICOSTI

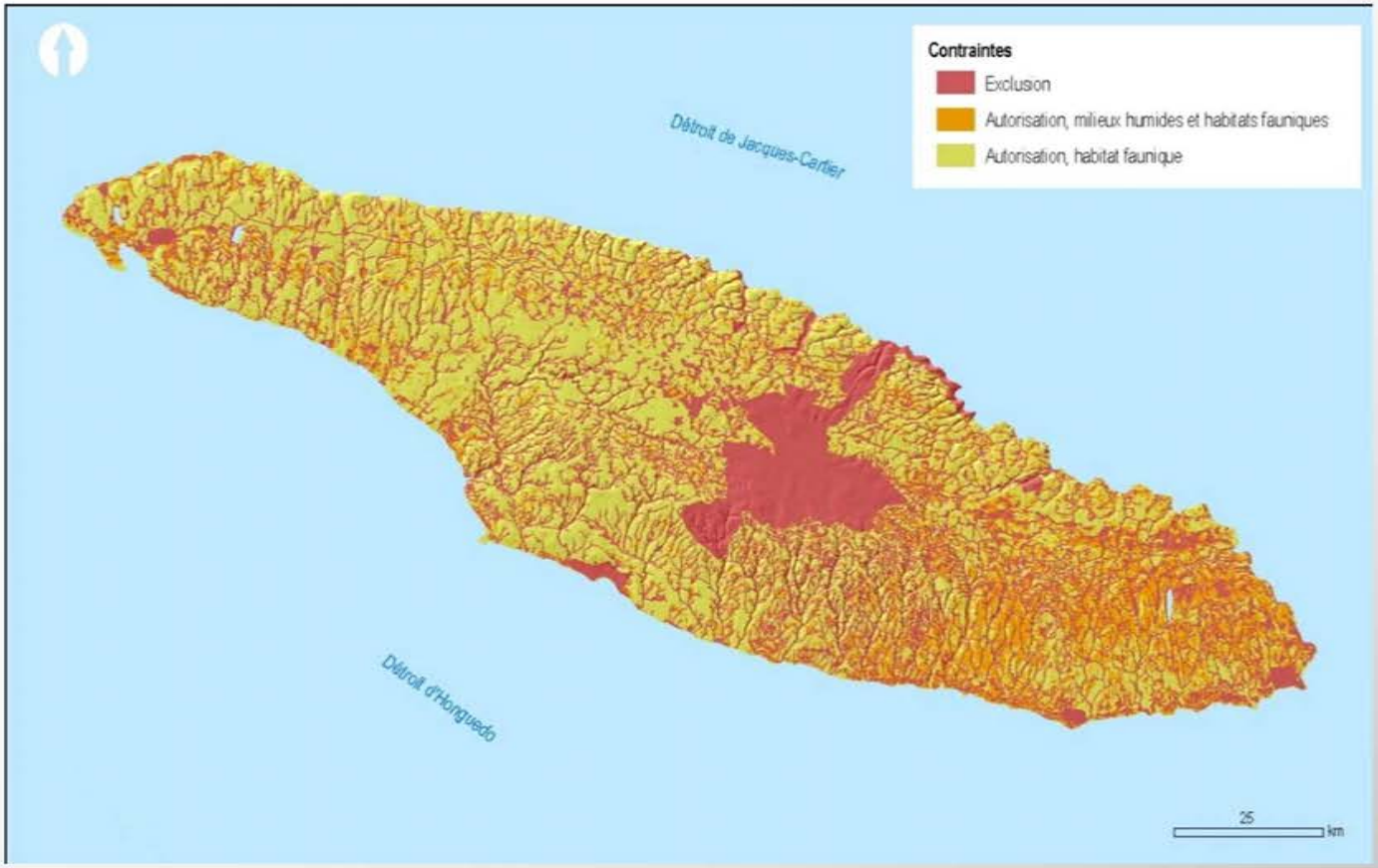

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

LES CINQ (5) ENJEUX

- Contrôle des émissions de GES
- Protection de la ressource en eau
- Protection de la biodiversité et de la nature
- Contrôle des nuisances et des risques induits
- Contrôle des contaminations accidentelles en cas de déversements

LES ÉTUDES

Enjeux		Nombre d'études
	Portrait d'un projet type	1
1	Contrôle des émissions de GES	2
2	Protection de la ressource en eau	6
3	Protection de la biodiversité et de la nature	6
4	Contrôle des nuisances et des risques induits	5
5	Contrôle des contaminations accidentelles en cas de déversements majeurs	15

ENJEU Nº 1 : CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DE GES

- Étude AENV01 : Évaluation préliminaire des émissions de GES de l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti

- Étude GENV30 : Estimation des GES de différents bassins géologiques au Québec

ENJEU N^{O} 1:
CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DE GES

- Objectif gouvernemental : pour l'ensemble du Québec, les émissions de GES ne doivent pas dépasser 68 millions de tonnes en équivalent CO_2 en 2020, soit 20 % de moins par rapport à 1990
- Anticosti (Étude AENV01) : estimations des GES réalisées avec des données du shale d'Utica-Point Pleasant en Ohio (une formation analogue au shale de Macasty)
  - Émissions max. de 1,4 million t/an en équivalent CO_2
  - À titre indicatif, ces émissions représenteraient une augmentation de 2 % par rapport aux émissions de GES visées pour 2020 pour le Québec (1,4 million contre 68 millions)
  - En d'autres termes, comme aucune exploitation n'est prévue à Anticosti avant 2020, l'impact d'une éventuelle exploitation se ferait vraisemblablement sentir sur les prochains objectifs du Québec en matière de réduction de GES

ENJEU Nº 1 : CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DE GES

Synthèse des caractéristiques et des intensités d'émission de GES des formations géologiques analogues aux structures géologiques étudiées pour le Québec

Structure géologique (Bassin géologique)	Principal type d'hydrocar-bure	Type de forage de l'analogue	Formation géologique analogue	Intensité d'émissions de GES de l'analogue (tCO_2eq/BOE)*
Massé (Bas-Saint-Laurent)	Gaz	Conventionnel vertical	Formation de Slave Point. Champ gazier de Ladyfern (Colombie-Britannique)	0,077 à 0,084
Galt (Gaspésie)	Gaz	Horizontal avec fracturation hydraulique	Bassin d'Anadarko (Mississippian limestones) dans les États d'Oklahoma et du Kansas	0,117 à 0,124
	Pétrole	Horizontal avec fracturation hydraulique	Bassin d'Anadarko (Mississippian limestones) enOklahoma et au Kansas	0,146
Bourque (Gaspésie)	Gaz et condensat	Horizontal avec fracturation hydraulique	Idem structure de Galt contenant du gaz	0,117 à 0,124
Haldimand (Gaspésie)	Pétrole	Horizontal avec fracturation hydraulique	Les grès de la formation de Bakken au Dakota du Nord et en Saskatchewan	0,135
Old Harry (g_{22}olfe du Saint-Laurent)	Gaz	Conventionnel vertical	Grès fluviatiles carbonifères de la partie sud de la mer du Nord	0,057 à 0,065

*tCO2eq/BOE : tonne d'équivalent CO_2 par baril équivalent pétrole

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ENJEU Nº 2 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Étude AENV02 : Évaluation des besoins en eau nécessaires à l'industrie des hydrocarbures à Anticosti
- Étude AENV03 : Détermination des cours d'eau qui ne peuvent fournir les besoins en eau de l'industrie des hydrocarbures à Anticosti
- Étude AENV06 : Hydrologie et hydrométrie des bassins versants de l'île d'Anticosti
- Étude AENV09 : Établissement de l'état initial (état 0) des eaux de surface et identification des milieux aquatiques particulièrement sensibles
- Étude AENV10 : Établissement de l'état initial (état 0) des communautés de macroinvertébrés benthiques des rivières d'Anticosti
- Étude GENV33 : Analyse approfondie des résultats du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

ENJEU Nº 2 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Résultats – hydrocarbures en milieu terrestre

- **Impacts potentiels sur l'eau**
  - Diminution de la quantité d'eau de surface disponible surtout en période d'étiage
  - Contamination des eaux de surface par les déversements accidentels

- **Mesures d'atténuation**
  - Encadrement des prélèvements d'eau (RPEP)
  - Mesures de contrôle des eaux de ruissellement
  - Cas particulier d'Anticosti : implanter une usine de traitement des eaux usées centralisée avec rejet en mer

ENJEU Nº 3 : PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA NATURE

- Étude AENV04 : Caractérisation biophysique et biologique de l'île d'Anticosti
- Étude AENV05 : Identification des zones de contraintes légales et réglementaires et autres zones de contrainte de l'île d'Anticosti
- Étude AENV18 : Caractérisation de l'habitat du saumon Atlantique sur l'île d'Anticosti et revue de littérature sur l'impact des déversements accidentels d'hydrocarbures sur les différents stades de vie du saumon en rivière
- Étude AENV19 : Caractérisation de la population de cerfs de Virginie et recension des impacts possibles des activités pétrolières et gazières sur celle-ci, notamment en considérant le scénario de développement
- Étude AENV20 : Portrait faunique de l'île d'Anticosti

ENJEU Nº 3 : PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA NATURE

Résultats : Hydrocarbures en milieu terrestre

- Impacts potentiels sur la faune et les habitats
  - Modification et fragmentation des habitats
  - Interférence avec le comportement des animaux (augmentation du bruit et de la luminosité, entre autres)

- **Cas particulier d'Anticosti**
  - Saumon : risques pour le maintien et la persistance à long terme des populations touchées par un déversement majeur
  - Cerf de Virginie : augmentation du taux de mortalité par collisions, diminution du taux de survie des faons, mais il y a plusieurs mesures d'atténuation. Ex. : réduction des activités pendant la mise-bas au printemps et au début de l'été, réduction des risques de collision (limiter le trafic à l'aube et au crépuscule)

ENJEU Nº 4 : CONTRÔLE DES NUISANCES ET DES RISQUES INDUITS

- Étude AENV07 : Évaluation de l'impact sonore associé aux activités d'exploration et d'exploitation de pétrole sur l'île d'Anticosti
- Étude AENV08 : Modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants potentiels pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti
- Étude AENV21 : Évaluation préliminaire du risque de mouvements dans le sol et le roc associés à l'exploration et l'exploitation pétrolières sur l'île d'Anticosti
- Étude GENV26 : Radioéléments pour mesurer la radioactivité en application du Règlement sur les matières dangereuses
- Étude GENV27 : Révision des paramètres à analyser et des mesures à effectuer en lien avec la radioactivité émise par les sols

ENJEU Nº 4 : CONTRÔLE DES NUISANCES ET DES RISQUES INDUITS

Résultats

- Impacts potentiels sur la qualité de l'atmosphère : En plus des GES, de nombreux autres contaminants peuvent être émis dans l'atmosphère (ex. : NO_x, SO_2, CO, COV, H_2S)

Impacts potentiels sur le bruit

- Plusieurs sources de bruit : Construction de routes, opération de fracturation, transport de la machinerie, etc.
- Impacts potentiels : stress, fragilisation du sommeil, etc.

- Sismicité induite : séismes de faible amplitude (moins de 3 sur échelle de Richter), mais il y a plusieurs mesures d'atténuation possibles (ex. : interdire les forages près des failles géologiques ou des zones de glissement de terrain)

ENJEU Nº 5 : CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS À LA SUITE D'ACCIDENTS

- Étude AENV11 : Évaluation des risques environnementaux des rejets d'eaux usées (après traitement) dans les milieux aquatiques de l'île
- Étude AENV12 : Mise à jour des contaminants susceptibles de se retrouver dans les eaux usées de sondage, forage, fracturation dans l'industrie des gaz et du pétrole de shale et des connaissances sur les dangers de ces contaminants pour les écosystèmes
- Étude AENV13 : État des connaissances sur la toxicité associée aux méthodes d'intervention non manuelles pour les déversements d'hydrocarbures pétroliers
- Étude AENV14 : Développement de critères de qualité d'eau de surface pour les hydrocarbures pétroliers considérant les spécificités d'Anticosti
- Étude AENV15 : État de situation des mesures d'urgence environnementales au Québec : le cas du milieu terrestre
- Étude AENV16 : Revue de littérature des impacts potentiels sur les communautés biologiques aquatiques et leur habitat du développement des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des programmes de suivis s'y rattachant. Caractéristiques des rejets liquides générés par l'industrie du pétrole
- Étude GENV22 : État des connaissances sur le comportement et l'altération des hydrocarbures pétroliers en milieux aquatiques (eau douce et salée), notamment en période de glace
- Étude GENV23 : Identification des outils de criminalistique environnementale applicables à l'industrie pétrolière et gazière

ENJEU Nº 5 : CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS À LA SUITE D'ACCIDENTS

- Étude GENV24 : État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques
- Étude GENV25 : Identification des conséquences de l'impact chronique de l'implantation d'une plateforme pétrolière pour les écosystèmes aquatiques et pélagiques du golfe du Saint-Laurent
- Étude GENV28 : Développement de méthodes d'analyse complémentaires aux méthodes conventionnelles pour caractériser les hydrocarbures pétroliers et suivi de l'évolution des impacts d'un déversement à l'aide de biomarqueurs spécifiques à ceux-ci dans les eaux de surface, souterraines et usées
- Étude GENV29 : État de situation des mesures d'urgence environnementales au Québec : le cas du milieu marin
- Étude GENV31 : Devenir chimique des mélanges hydrocarbure/agent chimique de traitement utilisés lors des méthodes d'intervention en cas de déversement pétrolier
- Étude GENV32 : Revue des connaissances sur les capacités potentielles de dégradation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent par les communautés bactériennes indigènes
- Étude GENV35 : Potentiel de danger des bitumes dilués

ENJEU N° 5 : CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS À LA SUITE D'ACCIDENTS

Résultats : hydrocarbures en milieu terrestre

- Déversements en milieu terrestre : encadrés par le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés et le Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés

- Interventions après déversement : Selon les Lignes directrices provisoires sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, dès les premiers travaux, le détenteur d'une autorisation du MDDELCC doit appliquer le plan de mesures d'urgence élaboré en collaboration avec les autorités locales lorsque survient un accident susceptible de porter atteinte à l'environnement, à la sécurité et à la santé humaine

ENJEU N° 5 : CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS À LA SUITE D'ACCIDENTS

Résultats : hydrocarbures en milieu marin

- **Impacts potentiels en milieu froid**
  - Effets négatifs sur la faune et la flore
  - Espèces fauniques et floristiques affectées pendant plusieurs années après le déversement

- **Mesures d'atténuation**
  - Il en existe plusieurs
  - Il manque beaucoup de connaissances à acquérir sur l'efficacité et l'innocuité de plusieurs d'entre elles
  - L'utilisation de la plupart des méthodes nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation en raison de la réglementation en vigueur au Québec

BLOC 2

Les enjeux techniques et la gestion de leurs risques

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PORTÉE DU CHANTIER

Dans un contexte d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures

- Décrire les principaux aspects techniques
- Déterminer les principaux facteurs de risque
- Déterminer les bonnes pratiques applicables aux travaux
- Proposer les mesures d'atténuation et/ou d'intervention requises
- Déterminer les mesures de surveillance
- Consulter les citoyens à l'égard des travaux effectués par le chantier et considérer leurs préoccupations concernant ces travaux

PORTÉE DU CHANTIER

Permettre au gouvernement du Québec de mieux connaître les risques et les possibilités liés au développement des hydrocarbures en milieu terrestre ou marin et pour les gisements conventionnels ou de roches mères.

Contribuer à l'élaboration d'un nouvel encadrement propre aux hydrocarbures, tel que le prévoit le Plan d'action sur les hydrocarbures

PORTÉE DU CHANTIER

Les **objectifs** qui ont été mis en avant-plan lors de la réalisation de l'ensemble des travaux du chantier sont :

- La sécurité des personnes et des biens
- La protection de l'environnement
- La récupération optimale de la ressource en hydrocarbures

DÉMARCHE LIÉE AU CHANTIER

Les **bilans** et le **Plan d'acquisition de connaissances additionnelles** (PACA) de la Phase 1 des EES ont orienté les études de la Phase 2 :

- Synthèse des connaissances portant sur les pratiques actuelles et en développement dans l'industrie pétrolière et gazière
- Géologie et potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires du sud du Québec
- Comparaison entre la Formation de Macasty (Anticosti) et quelques cas similaires de roches mères à hydrocarbures de l'Amérique du Nord

DÉMARCHE LIÉE AU CHANTIER

Les **principaux constats** des bilans liés au chantier technique sont les suivants :

- Le Québec présente un potentiel important en pétrole et en gaz naturel
- En général, nous disposons d'une bonne connaissance de la nature des risques potentiels
- Les principales mesures d'atténuation pour contrer ces risques sont également connues, mais il reste à déterminer la façon dont elles seront incorporées dans le nouvel encadrement

DÉMARCHE LIÉE AU CHANTIER

- Au terme de ces bilans et afin de combler le manque de connaissances défini par cet exercice, il a été convenu dans le cadre du PACA de réaliser lors de la Phase 2 :
  - Quatre études portant sur **la détermination des bonnes pratiques à adopter** en ce qui concerne les levés géophysiques (terrestre et marin) et les activités liées aux travaux de forage (terrestre et marin) (GTEC03, GTEC04, GTEC05 et GTEC06).
  - Cinq études portant sur **la détermination des bonnes pratiques adaptées** au contexte géologique et aux milieux physiques spécifiques du Québec (GTEC01, GTEC02, GTEC07, GTEC08 et GTEC09(1)).

(1) : L'étude GTEC09 a été ajoutée après la diffusion du PACA

LES BONNES PRATIQUES

Le terme « bonnes pratiques » désigne, dans un milieu professionnel donné, un ensemble de comportements qui font consensus et qui sont considérés comme indispensables par la plupart des professionnels du domaine.

En ce qui concerne l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, les bonnes pratiques doivent entre autres assurer l'intégrité des ouvrages dans un souci de sécurité des personnes et des biens, de protection de l'environnement et de récupération optimale de la ressource.

LES BONNES PRATIQUES ADAPTÉES AU QUÉBEC

Afin de faire en sorte que les bonnes pratiques recensées soient adaptées au contexte québécois, les **risques géologiques** associés aux structures géologiques suivantes ont été déterminés :

- La structure géologique de Massé
- La structure géologique de Bourque
- La structure géologique de Galt
- La structure géologique d'Haldimand
- La formation du Macasty
- La structure géologique d'Old Harry

STRUCTURES GÉOLOGIQUES

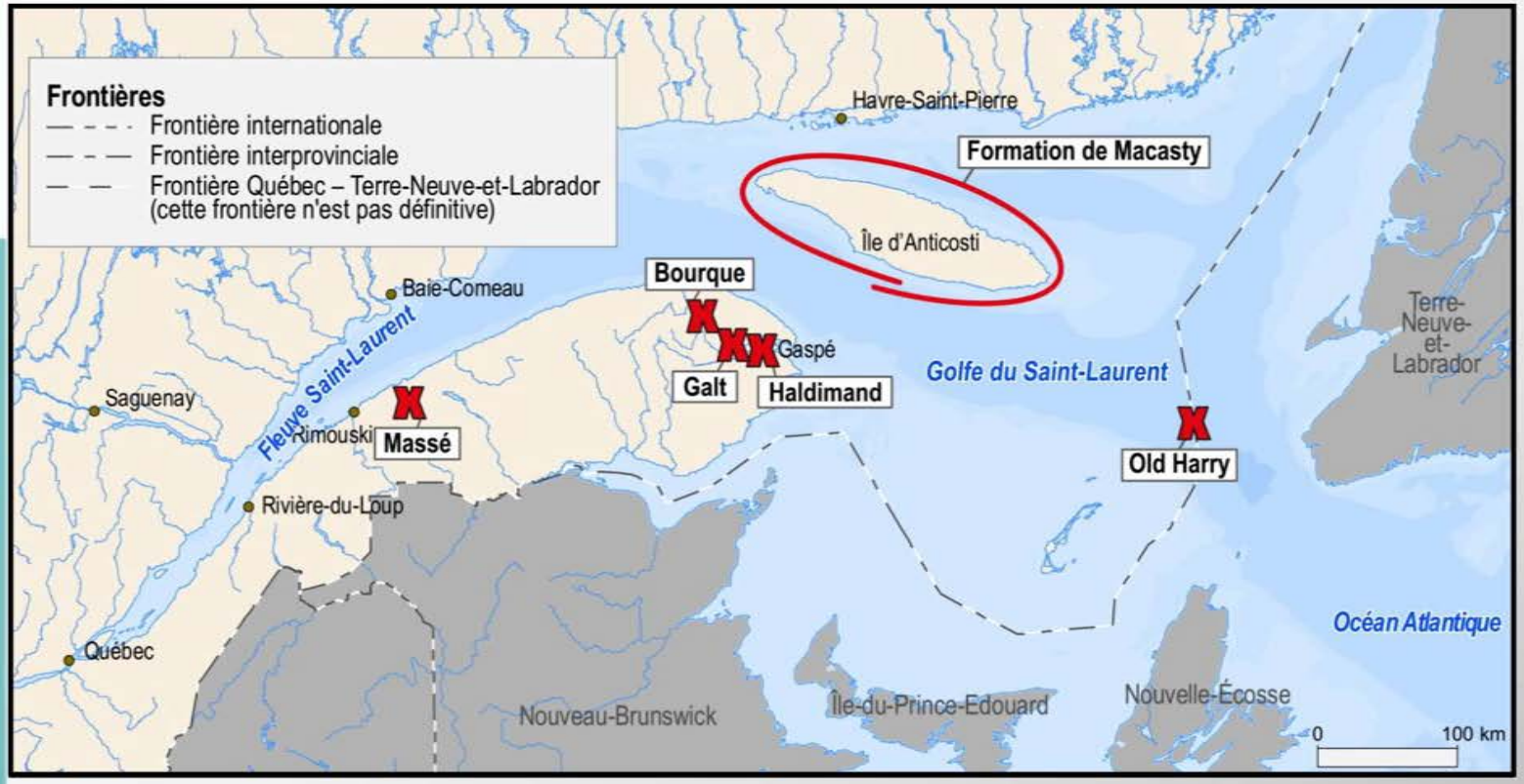

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

LES RISQUES

Notion générale de risque

- Aucune activité humaine n'est sans risque
- Tous les développements industriels comportent un éventail de risques
- Il est de la responsabilité des professionnels concernés (ingénieurs, géologues, hydrogéologues et géotechniciens) de déterminer les risques et de faire en sorte de les atténuer

LES RISQUES

Risques géologiques et risques induits
(GTEC01, GTEC02 et GTEC08)

- La stabilité des sols
- Les mouvements dans le socle
- La présence de failles, de zones de cisaillement ou de broyage
- La présence d'argiles gonflantes
- La présence de zones sous ou surpressurisées

LES RISQUES

Risques liés à l'environnement physique (marin)
(GTEC07 et GTEC09)

- Les vents
- Les courants marins
- Le couvert de glaces
- Les icebergs
- La topographie des fonds
- Les embruns verglaçants
- La visibilité
- La proximité de la voie maritime

LES RISQUES

Risques liés à l'intégrité des puits
(GTEC03, et GTEC06)

- La contamination des nappes phréatiques
- La contamination des sols
- La contamination de l'air

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

LES RISQUES

- **Risques opérationnels**
  (GTEC03, GTEC04, GTEC05 et GTEC06)
  - Les éruptions accidentelles
  - Les incendies
  - L'introduction d'espèces envahissantes
  - L'intégrité des infrastructures (bâtiments, routes, pipeline, etc.)
  - Le déboisement
  - La contamination des sols

LES RISQUES

Bien que plusieurs éléments peuvent engendrer des risques, la plupart de ceux-ci peuvent être, d'un point de vue technique, gérés et maintenus à un niveau acceptable, pour peu qu'ils soient anticipés et que des mesures préventives soient appliquées.

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Risques géologiques et risques induits

- Connaître la profondeur, le sens d'écoulement et l'état zéro (É0) des nappes phréatiques
- Établir des distances séparatrices qui considèrent les zones présentant un risque de mouvement de sol
- Établir des distances séparatrices pour assurer la protection des eaux et des sols en ce qui concerne la mise en place des coffrages de surface, leur cimentation et les opérations de fracturation
- Considérer la géologie et ses structures, les zones sous et surpressurisées lors de la planification des travaux

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Risques géologiques et risques induits

- Utiliser des méthodes de suivi en temps réel de la propagation des réseaux de fractures lors de la réalisation des opérations de fracturation
- Connaître l'activité sismique naturelle des secteurs visés par les opérations de fracturation
- Utiliser des méthodes de suivi en temps réel de l'activité sismique induite lors de la réalisation d'opérations de fracturation

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Risques liés à l'environnement physique du milieu marin

- Sélectionner des équipements et des technologies adaptés au contexte du milieu
- Appliquer les techniques dites d'*Enhanced Oil Recovery* (EOR)
- Appliquer le processus dit d'*Improved Oil Recovery* (IOR)
- Procéder à de l'acquisition de connaissances additionnelles
- Mettre en place un réseau à long terme de collecte de données relatives aux vents, aux courants, à la présence d'icebergs, au couvert de glace, au fond marin, au verglas et à la visibilité
- Recourir aux services d'entreprises détenant l'expertise en milieu marin
- Exercer des activités de suivi et de contrôle en continu

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Risques liés à l'intégrité des puits

- Établir des distances séparatrices
- Connaître la profondeur, le sens d'écoulement et l'état zéro (É0) des nappes phréatiques
- Connaître les profils isotopiques des gaz
- Sélectionner des tubages appropriés pour les travaux
- Appliquer les bonnes pratiques propres à la pose des tubages et aux cimentations
- Procéder à des essais d'intégrité post-cimentation
- Exercer des activités de suivi des fuites et des migrations en continu
- Appliquer les mesures correctives requises
- Exercer des activités de suivi des fuites et des migrations en continu lors d'un arrêt temporaire des travaux
- Exercer des activités de suivi des fuites et des migrations pour une période appropriée après la fermeture définitive d'un puits

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Risques opérationnels

- Planifier les travaux en fonction des risques
- Nettoyer les équipements
- Établir des distances séparatrices
- Limiter les charges explosives
- Utiliser les plateformes multi-puits
- Utiliser des équipements assurant la prévention et le contrôle des explosions
- Développer des plans de mesures d'urgence adaptés aux opérations
- Assurer la concertation lors d'interventions d'urgence
- Effectuer des activités de suivi et contrôle en continu

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Se doter d'un encadrement législatif et règlementaire par **objectifs et/ou prescriptifs accompagné d'une reddition de compte** ayant comme prémisse la **sécurité** des personnes et des biens et la protection de l'environnement tout en conciliant la **récupération optimale** de la ressource.

Des **mesures coercitives dissuasives** sont capitales pour une **gestion optimale des risques** inhérents aux travaux.

S'assurer de la **disponibilité**, de la **maîtrise** et de l'**application** des **bonnes pratiques** afin de **minimiser les risques** inhérents à la réalisation des travaux.

SOURCES

- GTEC01 : Établissement des bassins géologiques analogues aux structures géologiques en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans le golfe du Saint-Laurent (Malo *et al.*, 2015)
- GTEC02 – Volet risques : Évaluation des risques géologiques de surface et sous-surface pour les structures de Massé, de Galt, de Bourque, d'Haldimand et d'Old Harry ainsi que pour l'île d'Anticosti (Séjourné *et al.*, 2015)
- GTEC02 – Volet bonnes pratiques : Bonnes pratiques liées aux opérations pétrolières et gazières : Actualisation dans le contexte géologique québécois (Séjourné *et al.*, 2015)
- GTEC03 : Bonnes pratiques : travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures – Forage en milieu terrestre (Millet *et al.*, 2015)
- GTEC04 : Bonnes pratiques pour la gestion des équipements de surface et des rejets de forage et pour la réutilisation et l'élimination des fluides de forage (Comeau *et al.*, 2015)

SOURCES

- GTEC05 : Revue des bonnes pratiques pour les levés de sismique réflexion en milieux terrestre et marin (Dupuis *et al.*, 2015)
- GTEC06 : Best Practices – Hydrocarbon Exploration and Extraction Work - Drilling (James *et al.*, 2015)
- GTEC07 : Technical Considerations Specific to Offshore Drilling Infrastructures & Activities: Gulf of St. Lawrence (James *et al.,* 2015)
- GTEC08 : Levés magnétique et gravimétrique aéroportés – Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Québec – Interprétation des données (St-Hilaire, 2015)
- GTEC09 : Technical Considerations and Characterization of the Marine Physical Environment of the Old Harry Sector (King, 2015)

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

BLOC 3

Les enjeux économiques

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

CONTEXTE

- La présentation du bloc 3 sur les enjeux économiques porte sur les résultats du chantier Économie des EES ainsi que sur certaines études transversales à caractère économique.
- Au regard des documents publiés le 28 octobre 2015, cette présentation traite :
    - de la section économie du Document de consultation synthèse (pages 15 à 17);
    - du chapitre 5 du Document de consultation complet (pages 172 à 227);
    - des études complémentaires AECN, GECN et ATVS.

OBJECTIFS DU CHANTIER

- Traiter des **enjeux économiques et financiers** associés à la mise en valeur des hydrocarbures
  - pour l'ensemble du Québec
  - de façon spécifique pour Anticosti
- Documenter les **coûts,** les **bénéfices** et les **retombées économiques** à l'échelle locale et régionale ou pour l'ensemble du Québec
- Documenter le **potentiel en hydrocarbures** du Québec et les **débouchés potentiels** pour la ressource

BILANS DE CONNAISSANCES

Deux bilans de connaissances ont été publiés le 2 avril 2015 pour le chantier Économie

- Bilan des connaissances de l'économie des hydrocarbures (U. Laval)
- Géologie et potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires du sud du Québec (INRS)

BILANS DE CONNAISSANCES

Principaux constats

- Plusieurs champs déjà bien documentés en matière de connaissances économiques
  - Régimes de redevances et outils de captage de la rente
  - Connaissances du marché des hydrocarbures
  - Connaissances des projets québécois et de leurs potentiels
  - Niveau de développement de l'industrie
  - Grands principes associés à la mesure des coûts et bénéfices
  - Façons de mesurer et d'apprécier les retombées économiques

PLAN D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

- Les bilans de connaissances ont fait ressortir qu'il importait que des connaissances additionnelles soient acquises en matière économique
    - Peu d'information disponible sur les impacts et retombées économiques d'une éventuelle exploitation d'hydrocarbures au Québec
    - Besoin de mieux déterminer les externalités que causerait une éventuelle exploitation
    - Nécessité de mieux connaître les débouchés d'une éventuelle ressource en hydrocarbures produite au Québec

APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES

- **Consommation actuelle du Québec entièrement importée**
  - 135 millions de barils de pétrole équivalents en 2012
  - 217 Gpi^3 (6 milliards de m^3) de gaz naturel
  - 707 millions de litres de liquides de gaz naturel
- **Provenance du pétrole**
  - Jusqu'en 2012 : majoritairement d'outre-mer (Afrique)
  - Depuis 2012 : majoritairement de l'Ouest canadien et des États-Unis
- **Provenance du gaz naturel**
  - Majoritairement de l'Ouest canadien et des États-Unis
- **En 2014**
  - Importation de pétrole et de gaz naturel totalisant 11,3 G$
  - Équivalent de 79 % du déficit total de la balance commerciale

POTENTIEL COMMERCIAL DE LA RESSOURCE

- **Des débouchés locaux pour une ressource en pétrole**
  - Deux raffineries sur le territoire
  - Possibilité de transformer la ressource localement si prix avantageux
- **Un réseau de distribution en gaz naturel**
  - Développé sur le territoire du sud du Québec
  - Inter-connectivité avec le réseau nord-américain
- **Possibilités d'exportation de la ressource**
  - Pétrole : marché et prix à l'échelle mondiale
  - Gaz naturel : marché continental et prix selon les points d'échanges
- **Constats**
  - Débouchés possibles mais en fonction des prix
  - Possibilité de concilier les objectifs en matière de réduction de GES et la production d'hydrocarbures

SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT PROPRES À ANTICOSTI

Trois scénarios hypothétiques de développement des hydrocarbures ont été élaborés

- Scénario « Plus »
- Scénario « Moins »
- Scénario « Optimisé »

Élaborés par le gouvernement, à partir d'hypothèses considérées comme plausibles à partir de :

- Renseignements et données disponibles
- La consultation d'experts
- L'utilisation d'un analogue géologique (Point Pleasant – Ohio)

SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT PROPRES À ANTICOSTI

Principales hypothèses à la base des travaux

- Le promoteur obtient tous les permis et certificats d'autorisation pour toutes les plates-formes visées et dans les délais visés
- La production débute en 2020 (à titre indicatif seulement)
- Chaque plate-forme contient 5 ou 10 puits
- Les puits ont une durée de vie de 25 ans
- Toutes les plates-formes et tous les puits sont à terme entièrement restaurés (démantèlement des équipements, reboisement, etc.)
- Le développement est séquentiel et respectueux des diverses contraintes

HYPOTHÈSES SUR LE DÉPLOIEMENT ET LES CONTRAINTES TERRAINS

Le déploiement des plates-formes débute dans le secteur Jupiter situé au nord de l'île

- Niveau de connaissances géologiques plus élevé pour ce secteur
- Proximité des chemins d'accès

Le déploiement est progressif

- Croissant au cours des cinq premières années

Les contraintes du territoire ont été prises en compte et soustraites aux zones de développement retenues dans les scénarios (aires protégées, contraintes réglementaires, secteur résidentiel, etc.).

SCÉNARIO « PLUS »

Déploiement

- **712 plates-formes** aménagées sur une période de **50 ans** pour un total d'environ **6 800 puits**
- Jamais plus de **385 plates-formes actives simultanément**
- Production sur **75 ans**, les puits n'étant pas tous actifs en même temps
- Restauration des puits à partir de l'année 26, lorsque les premiers puits sont fermés
- Étendue de la zone de développement potentielle, une fois les contraintes prises en compte, représentant 34 % de la superficie de l'île.

Utilité dans les travaux des EES

- Scénario qui occupe la plus grande superficie quant à la zone de développement potentielle de l'île
- A servi de base aux autres études complémentaires

SCÉNARIO « MOINS »

Déploiement

- **445 plates-formes** aménagées sur une période de **32 ans** pour un total d'environ **4 155 puits**
- Jamais plus de **385 plates-formes actives simultanément**
- Production sur **57 ans**, les puits n'étant pas tous actifs en même temps
- Étendue de la zone de développement potentielle, une fois les contraintes prises en compte, représentant 21 % de la superficie de l'île.

Utilité dans le cadre des travaux des EES

- Scénario dérivé du scénario « Plus » à partir des mêmes hypothèses de déploiement
- Représente une superficie inférieure au scénario « Plus »
- N'a pas été utilisé pour la réalisation d'études complémentaires

ILLUSTRATION DU SCÉNARIO « PLUS »

- La zone délimitée par la ligne rouge illustre une zone de développement potentielle pour le scénario « Plus ».
- Les aires protégées et le territoire des résidents sont exclus de cette zone.

ILLUSTRATION DU SCÉNARIO « MOINS »

- La zone délimitée par la ligne rouge illustre une zone de développement potentielle pour le scénario « Moins ».
- Les aires protégées et le territoire des résidents sont exclus de cette zone.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

SCÉNARIO « OPTIMISÉ »

Déploiement

- **445 plates-formes** aménagées sur une période de **50 ans** pour un total d'environ **4 155 puits**
- Jamais plus de **245 plates-formes actives simultanément**
- Production sur **75 ans**, les puits n'étant pas tous actifs en même temps

- Étendue de la superficie couverte équivalente à celle du scénario « Moins » mais rythme de déploiement des plates-formes différent.

Utilité dans le cadre des travaux des EES

- Scénario utilisé pour modéliser les impacts financiers et les retombées économiques
- Scénario le plus plausible en matière de production

SCÉNARIO « OPTIMISÉ »

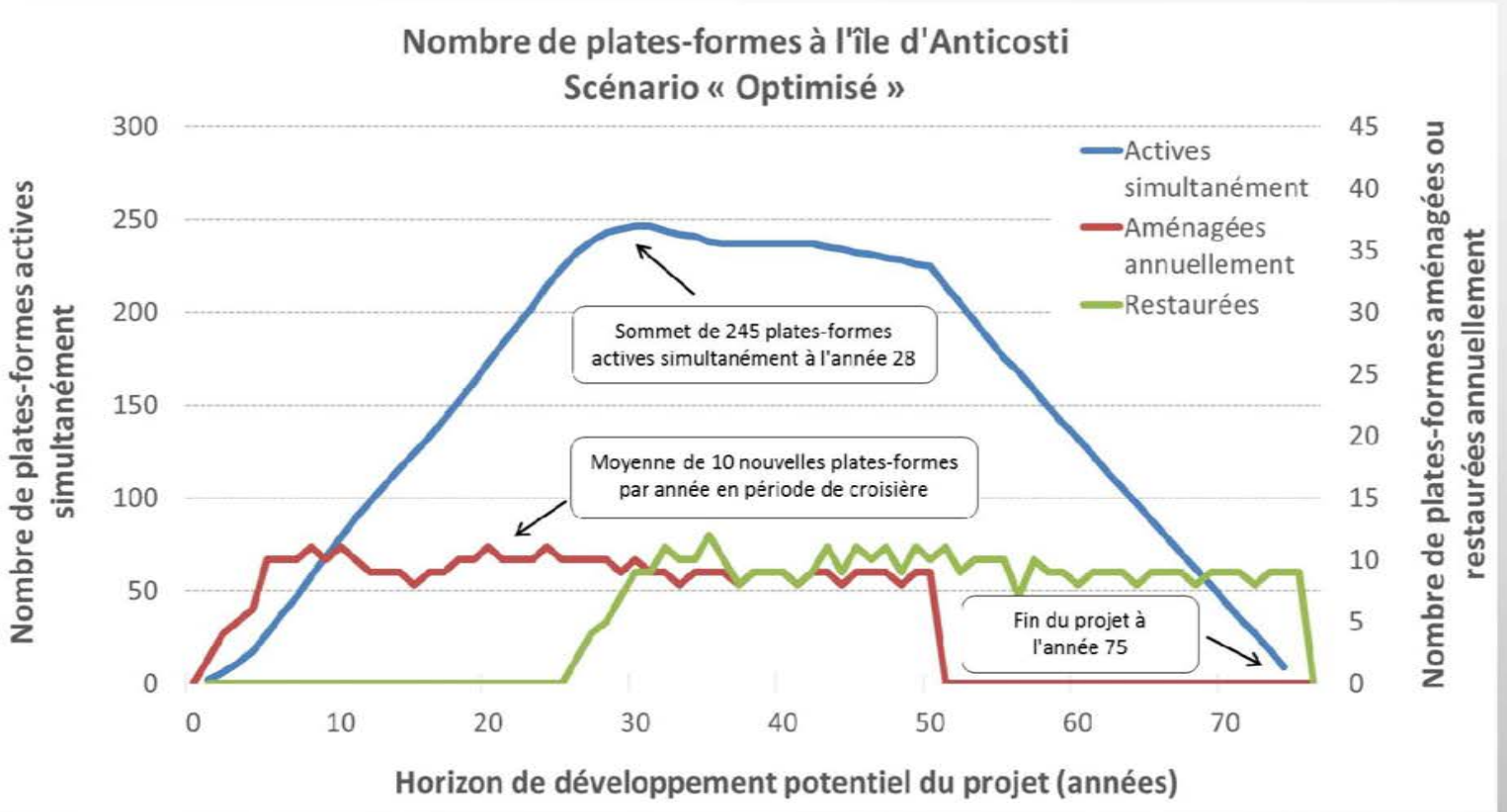

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » MODÈLE FINANCIER

- Modèle financier basé sur un scénario d'exploitation à la suite d'une découverte commercialement exploitable
- **Modèle global, basé sur**
  - La production type d'un puits (production initiale et courbe de déclin)
  - Des prévisions de prix des hydrocarbures
  - Des estimations des coûts du projet (forage, production et transport)
  - Des analyses de sensibilité sur les variables clés
  - Des simulations Monte Carlo (modèle probabiliste)
- **Permet d'estimer**
  - La probabilité que le projet soit rentable
  - Les revenus potentiels pour les entreprises et pour le gouvernement (redevances, fiscalité et prises de participation)

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » - MODÉLISATION DE LA PRODUCTION

- Après 25 années, un puits aura produit environ 2,8 milliards de pieds cubes de gaz naturel (Gpi^3) et 140 600 barils de pétrole
  - Cela représente un ratio de 77,5 % de gaz naturel et de 22,5 % de pétrole
- Production totale, pour l'ensemble des puits aménagés sur l'île d'Anticosti sur la durée de vie du projet, de 11 683 Gpi^3 de gaz naturel et 584 millions de barils de pétrole (Mbp)
- En période de production maximale, 246 Gpi^3 de gaz naturel et 12,3 Mbp seraient extraits annuellement sur l'île

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » - COÛTS

- Deux options de transport et de traitement des hydrocarbures vers les marchés ont été utilisées aux fins de l'analyse financière
    - La liquéfaction de gaz naturel dans un navire-usine ancré à proximité de l'île, pour un coût total estimé à 7,1 G$ US
    - La construction d'un gazoduc sous-marin, pour un coût total estimé à 9,6 G$ US
- D'autres coûts doivent également être considérés (forage des puits, aménagement des plates-formes, fermeture des puits, fiscalité, droits d'émission de GES, etc.)
- Au total, les investissements et les dépenses d'exploitation sont estimés, en dollars constants de 2020, à 133 G$ CA pour l'option Navire-usine et à 89 G$ CA pour l'option Gazoduc

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » REVENUS

- Les revenus attribuables à l'exploitation sont tributaires de la production, de l'évolution des prix et de la conjoncture du secteur des hydrocarbures
- Sur toute la durée du projet (75 ans), l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti pourrait générer des revenus, en dollars constants de 2020, totalisant :
    - 203 G$ dans le cas du navire-usine
    - 164 G$ dans le cas du gazoduc

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » - RÉSULTATS FINANCIERS

Ensemble des bénéfices pour le gouvernement du Québec
(milliards de dollars constants de 2020)

	Navire-usine	Gazoduc
Bénéfices		
- Participation dans Hydrocarbures Anticosti	23	24
- Participation dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia	4	4
Impôts sur le revenu des sociétés	7	7
Redevances	13	13
TOTAL	**46**	**48**

Source : Ministère des Finances du Québec.

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

SCÉNARIO « OPTIMISÉ » - RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Sommaire des retombées économiques, fiscales et financières — 2020-2095,
(moyenne annuelle des effets directs et indirects en dollars constants de 2020)

	Emplois [1]	Apport au PIB (M$)	Retombées fiscales et financières (M$)
Option Navire-usine			
Dépenses en infrastructures	342	39	4
Dépenses courantes	1 836	1 956	647
Total	2 177	1 994	651
Option Gazoduc			
Dépenses en infrastructures	727	86	9
Dépenses courantes	1 874	2 048	687
Total	2 601	2 134	696

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le nombre d'emplois est calculé en équivalents temps complet.

Source: Ministère des Finances du Québec.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ANALYSE AVANTAGES COÛTS - ANTICOSTI

Détermination et mesure des avantages et des coûts

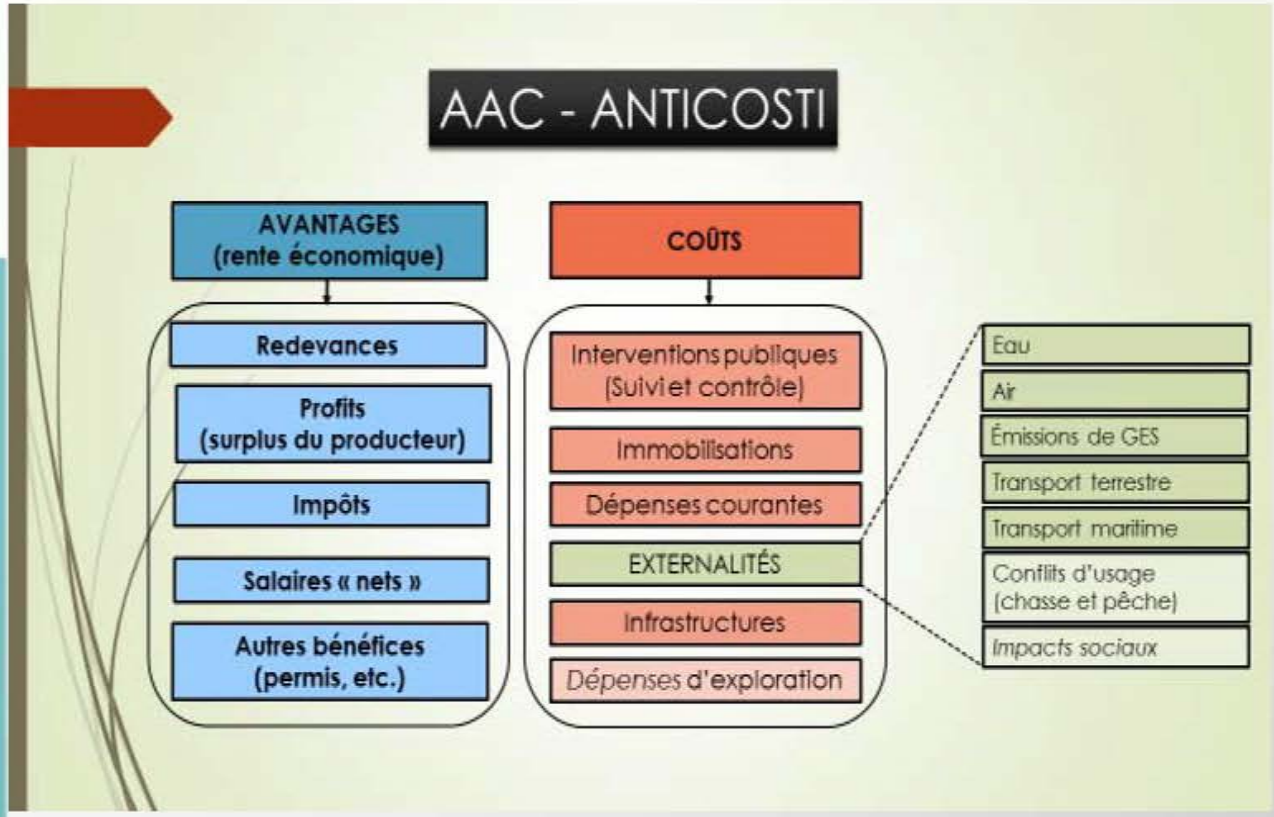

POTENTIEL DES FOURNISSEURS ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- **Expertise des fournisseurs existants**
  - Peu d'expertise au Québec chez les fournisseurs de biens et services associés au secteur des hydrocarbures
  - Présence d'une industrie développée dans le secteur minier
- **Potentiel de la main-d'œuvre**
  - Main-d'œuvre déjà existante pour combler certains besoins (camionnage, forage, etc.)
  - Défi sur le plan de la main-d'œuvre plus spécialisée associée à l'industrie des hydrocarbures

REDEVANCES ET PARTAGE DES RETOMBÉES

- Un régime de redevances est en vigueur au Québec, mais non adapté à une éventuelle exploitation commerciale d'hydrocarbures

- Deux régimes de redevances proposés mais non adoptés
    - Budget 2011-2012 : Régime pour le gaz de schiste
    - Budget 2012-2013 : Régime pour le pétrole

- Dans le contexte d'une production commerciale d'hydrocarbures, la question des régimes de redevances sera à considérer

SOURCES

- 11 études complémentaires incluses dans le Plan d'acquisition de connaissances additionnelles pour les aspects économiques :
  - AECN01 : Scénarios de développement pour Anticosti
  - AECN02 : Rentabilité commerciale, revenus et retombées économiques d'une exploitation commerciale d'hydrocarbures pour Anticosti
  - GECN01 : Scénarios sommaires de production pour les autres bassins géologiques
  - GECN02 : Besoins de main-d'œuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec
  - GECN03 : Partage des revenus et des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles
  - GECN04 : Marchés potentiels intérieurs et internationaux pour une ressource produite au Québec

SOURCES

- 11 études complémentaires incluses dans le Plan d'acquisition de connaissances additionnelles pour les aspects économiques :
  - GECN05 : Avantages et désavantages concurrentiels de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
  - GECN06 : Revue de l'expertise requise pour l'exploitation des hydrocarbures et potentiel de développement d'une industrie québécoise de services dans ce secteur
  - GECN07 : Effet sur la richesse foncière municipale
  - ATVS01 : Externalités et mesures d'atténuation et de compensation
  - ATVS02 : Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti

SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS DE LA JOURNÉE

- **Éléments présentés**
  - Les objectifs visés par les EES
  - Démarche générale des EES/EES globale - EES Anticosti
  - Les enjeux environnementaux
  - Enjeux techniques et gestion de leurs risques
  - Enjeux économiques, scénarios de développement et de transport des hydrocarbures à Anticosti

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

BLOC 4

Le transport des hydrocarbures

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PORTÉE DU CHANTIER

Le chantier Transport des EES a pour mandat de traiter de tous les enjeux techniques, environnementaux, économiques et sociaux du transport relatifs aux hydrocarbures.

- Les risques relatifs à la **sécurité** liés au transport des hydrocarbures
- Les **impacts environnementaux** des différents modes de transport des hydrocarbures (en complémentarité avec le chantier Environnement)
- Les **meilleures technologies** disponibles pour les différents modes de transport, liées aux mesures d'atténuation des risques
- Les **infrastructures** de transport requises pour une potentielle exploitation des hydrocarbures sur l'**île d'Anticosti**

BILANS DE CONNAISSANCES TRANSPORT TERRESTRE

Un bilan de connaissances a été publié le 2 avril 2015 pour le **transport terrestre**

- Trépanier M. et coll., Bilan des connaissances – Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec, CIRANO et Centre Risque et Performance – École Polytechnique de Montréal, 2015

Principaux constats

- Aucun mode de transport **n'est sans risque**
- Le transport par pipeline serait à la fois **plus économique**, **plus sécuritaire** en termes de perte de vie humaine, moins dommageable pour l'environnement et provoquerait **moins de déversements** que le transport par route ou par rail
    - Par contre, lors d'une fuite, les volumes de pétrole provenant d'un pipeline sont plus élevés que lors d'un déversement provenant d'un camion ou d'un train

BILANS DE CONNAISSANCES TRANSPORT TERRESTRE

- Le transport **ferroviaire présente davantage de risque** d'accidents, davantage de danger pour les populations, à proximité des voies ferrées, mais les quantités déversées sont limitées
- Le transport par camion a la probabilité la plus forte d'accidents mais le **potentiel de déversements le plus faible** et une probabilité peu élevée de danger pour la population en général

Principales lacunes soulevées par le bilan publié en avril 2015 dans les connaissances

- Peu de données disponibles pour le Québec
- Nécessité d'une étude approfondie sur le **transbordement des hydrocarbures**
- Lacunes sur les **mesures de contrôle et de suivi**
- Obtention d'une recension détaillée des **meilleures technologies pour la traverse de cours d'eau par des pipelines** (étude en cours)

BILANS DE CONNAISSANCES TRANSPORT MARITIME

Un bilan de connaissances a été publié le 2 avril 2015 pour le **transport marin**

- Innovation maritime, Bilan des connaissances – Transport maritime des hydrocarbures, Institut maritime du Québec, 2014

Principaux constats

- Le transport maritime présente le **meilleur bilan sécuritaire** en termes de fréquences d'atteinte à la sécurité des populations et de dommages significatifs à l'environnement
  - Par contre, la sensibilité aux conditions climatiques, notamment à la présence de glaces, peut augmenter la probabilité d'accident
- Le nombre et le volume totaux de **déversements ont considérablement diminué** depuis les années 1970
- **Le transport maritime va continuer à s'accroître** au cours des 20 prochaines années

BILANS DE CONNAISSANCES/ TRANSPORT MARITIME

- Selon la dimension du navire, le mode maritime émet de 15 % à 22 % **moins de GES** que le mode ferroviaire et de 450 % à 534 % moins que le mode routier
- L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont des **écosystèmes sensibles**

Principales lacunes dans les connaissances

- Il est **difficile de dresser un portrait précis du trafic maritime** et d'en prévoir l'évolution. La disponibilité de l'information serait à améliorer
- **Une analyse comparative des plans d'urgence** serait utile pour juger du degré de préparation générale tout le long du fleuve
- Les difficultés que poserait la **récupération d'hydrocarbures à la suite d'un déversement hivernal** ont été maintes fois évoquées

PLAN D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ADDITIONNELLES - CHANTIER TRANSPORT

- ATRA01 : Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation
- ATRA02 : Évaluation des besoins supplémentaires en infrastructures routières requises sur l'île d'Anticosti pour l'exploitation des hydrocarbures
- GTRA01 : Enjeux propres au transport intermodal et aux opérations de transbordement des hydrocarbures
- GTRA02 : Mesures de contrôle et de suivi des ministères et organismes québécois pour les modes routier, ferroviaire et pipelinier (fusionné avec GTRA01 et GTVS01)
- GTRA03 : Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines
- GTVS01 : Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre
- GTVS02 : Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu marin

ATRA01-SCÉNARIOS DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES SUR ANTICOSTI

- La firme WSP Canada inc. (WSP) a réalisé cette étude.
  Les différents points traités dans cette étude sont :

  - Un inventaire de **projets similaires** dans le monde
  - La description sommaire des composantes du milieu (terrestre, marin et humain) et des **contraintes environnementales**
  - La mise en contexte des **marchés** potentiels
  - La présentation d'un **scénario de développement**
  - La **composition des pétroles et des gaz** ainsi que la définition des produits et des sous-produits à considérer
  - La présentation **de scénarios sur les infrastructures et une évaluation des coûts**

ATRA01 - PROJETS SIMILAIRES DANS LE MONDE

Projet	Pays	Type d'hydrocarbures	Description	Similitudes
Hibernia, Terra Nova et White Rose	Canada (Terre-Neuve)	Pétrole conventionnel	C'est en novembre 1997 que la plate-forme Hibernia a produit ses premiers barils de pétrole. Cette plate-forme a été conçue pour résister aux nombreux icebergs circulant dans les eaux de la région. La production actuelle d'Hibernia est estimée à 220 000 barils par jour. Avec Terra Nova et White Rose, c'est en moyenne 84,6 millions de barils par année qui ont été produits (de 1997 à 2015). Ce pétrole est acheminé par bateau dans les diverses raffineries du Canada ou au terminal de transbordement de Whiffen Head à Terre-Neuve.	Milieu marin Milieu nordique Projet canadien
Île de Sable	Canada (Nouvelle-Écosse)	Gaz naturel conventionnel	L'extraction gazière extracôtière a débuté en 1999. Ce projet, d'une durée de vie de 25 ans, produisait initialement 11 millions de mètres cubes par jour alors qu'en 2010, sa production a diminué de près de la moitié, tombant à 5,5 millions de mètres cubes par jour. Constitué d'un réseau de plates-formes, le cœur de cette exploitation est principalement orienté vers la plate-forme Thebaud. C'est cette infrastructure qui est connectée à la côte par près de 225 km de gazoduc subaquatique. Ce gaz conventionnel est ensuite liquéfié à l'usine de Goldboro et envoyé par bateau dans les maritimes et dans l'est des États-Unis.	Milieu marin Milieu nordique Projet canadien
Île de Barrow	Australie	Pétrole et gaz naturel conventionnels	L'île de Barrow est située à 50 km au nord-ouest de l'Australie. Ses gisements sont exploités commercialement depuis 1967. Les hydrocarbures issus de cette exploitation sont acheminés aux navires pétroliers par des oléoducs sous-marins longs d'une dizaine de kilomètres. En 2009, l'expansion du site (le projet Gorgon) a été approuvée par les autorités australiennes et mise en chantier. Ce projet comprend la construction de plates-formes d'extraction gazière extracôtières, d'un oléoduc sous-marin acheminant les hydrocarbures sur l'île de Barrow, d'une usine de liquéfaction et d'un terminal d'exportation du GNL.	Milieu insulaire
Arun GNL	Indonésie (Sumatra)	Gaz naturel liquéfié (GNL)	Installations de liquéfaction d'une capacité totale de 12,5 millions de tonnes par an, avec cinq réservoirs d'entreposage de 127 000 mètres cubes chacun, situés en milieu insulaire. Le site est en train d'être converti en terminal de réception de GNL (les réserves de gaz locales étant épuisées).	Milieu insulaire
Donggi-Senoro GNL	Indonésie	GNL	Ce projet est actuellement en phase de démarrage et comprend une usine de liquéfaction, un réservoir d'entreposage et une jetée pour le transport par train. La capacité du site est de 2 millions de tonnes par an.	Milieu côtier
Yamal GNL	Russie	GNL	Ce mégaprojet en milieu nordique extrême est en phase de construction. Il comprend le forage de plus de 200 puits, une usine de liquéfaction d'une capacité de 17 millions de tonnes par an, un vaste terminal et la mise en service de 16 méthaniers brise-glace d'une capacité de 170 000 mètres cubes chacun.	Milieu nordique

ATRA01-PROJETS SIMILAIRES DANS LE MONDE - CONSTATS

- Il existe à l'échelle mondiale plusieurs projets pétroliers et gaziers exploités en **milieu nordique ou en milieu insulaire**
- Plusieurs de ces projets ont été menés dans des conditions **semblables à celles d'Anticosti**
- Ils ont fait appel à des technologies et à des **infrastructures adaptées** aux conditions du milieu

ATRA01-MARCHÉS POTENTIELS

Marchés potentiels

- Le **pétrole liquide** serait acheminé par navire vers des raffineries continentales situées sur le bassin de l'Atlantique
- Le **gaz naturel** pourrait être acheminé sur le marché continental nord-américain par pipeline ou sur le marché international par navire, sous forme de GNL
- Le **propane et le butane** seraient mis en marché sous forme de gaz de pétrole liquéfié (GPL) (expédié par navire); l'**éthane** sera valorisé sur le site

Constat sur les marchés potentiels

- Puisqu'il existe de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des marchés, WSP estime qu'il est **difficile de prévoir la destination des hydrocarbures** qui seraient produits sur l'île d'Anticosti

ATRA01-SCÉNARIOS D'INFRASTRUCTURES

Scénarios d'infrastructures

- **Quatre scénarios** d'infrastructures ont été définis
- Concernant **le pétrole liquide et les liquides de gaz naturel**, dans tous les scénarios, ils sont extraits à l'usine de fractionnement et **expédiés par navire**
- Les scénarios d'infrastructures de transport élaborés par WSP se différencient essentiellement par le **mode de gestion du gaz naturel**
- Pour chacun des scénarios, un **réseau de collecte** (pipelines) est situé en amont sur l'île d'Anticosti pour acheminer les hydrocarbures aux infrastructures
    - Carte page suivante

ATRA01-RÉSEAU DE COLLECTE

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ATRA01-SCÉNARIOS D'INFRASTRUCTURES

SCÉNARIO 1 : Implantation d'une usine de fractionnement des gaz et d'une usine de liquéfaction **sur l'île d'Anticosti**.

Source: http://www.volcanic-heater.com/natural-gas-processing-market.php

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ATRA01-SCÉNARIOS D'INFRASTRUCTURES

SCÉNARIO 2 : Utilisation d'un **bateau-usine** FLNG (*floating liquefied natural gas*) muni d'une usine de fractionnement des gaz et d'une usine de liquéfaction.

Figure 1 : Bateau-usine « Floating Liquefied Natural Gas »

ATRA01-SCÉNARIOS D'INFRASTRUCTURES

SCÉNARIO 3 : Implantation d'une usine de fractionnement des gaz et d'une usine de liquéfaction **sur le continent**. Le scénario présente deux choix :

- Côte-Nord
- Gaspésie

avec raccordement par pipeline sous-marin.

Figure 1 : Pipeline marin

ATRA01-SCÉNARIOS D'INFRASTRUCTURES

SCÉNARIO 4 : Implantation d'une usine de fractionnement des gaz sur l'île d'Anticosti avec raccordement au réseau continental de transport par pipeline.

Source: http://www.agefotostock.com/en/Stock-Images/Rights-Managed/E16-387965

Ce scénario pourrait être intéressant, puisque les régions situées le long du tracé, comme la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, pourraient se raccorder au réseau de gaz naturel, ce qui aurait un **effet structurant important** sur leur développement économique.

ATRA01-COÛTS DES INFRASTRUCTURES

		1 Fractionnement et liquéfaction sur l'île	2 Fractionnement et liquéfaction sur un bateau	3A Fractionnement sur l'île et liquéfaction sur la Côte-Nord	3B Fractionnement sur l'île et liquéfaction en Gaspésie	4 Connexion à un pipeline sur la rive sud
1	Infrastructures des plates-formes	3 204	3 204	3 204	3 204	3 204
2	Collecte, entreposage et livraison	3 109	2 332	3 109	3 109	3 103
3	Fractionnement des gaz	1 119	839	1 119	1 119	1 348
4	Liquéfaction	5 099	3 824	5 099	5 099	0
5	Énergie et services	2 114	1 586	2 114	2 114	2 540
6	Autres infrastructures	995	746	995	995	1 191
7	Pipeline sous-marin et sur le continent	S. O.	S. O.	124	249	5 278
	TOTAL (M$ CAN)	**15 640**	**12 531**	**15 765**	**15 889**	**16 664**

ATRA02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

- Une nouvelle route devra vraisemblablement être construite pour relier le **sud de l'île à la route Transanticostienne** et à Port-Menier
- Divers tracés de route sont présentement étudiés à cet effet par le MTQ dans l'étude ATRA02; les résultats sont attendus lors des prochaines semaines
- Le mode de **financement** de ces infrastructures routières n'a **pas encore été déterminé**; une partie pourrait être assumée par des promoteurs privés
- Un réseau de chemins d'accès de type « chemin forestier » devra également être construit pour joindre chacune des plates-formes de forage. Les coûts de ce réseau routier devraient normalement être à la charge du promoteur responsable du forage

EES GLOBALE

Suivi et contrôle pour le transport des hydrocarbures

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

GTVS01-TRANSPORT TERRESTRE

GTVS01: Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre.

- Cette étude est en cours de réalisation.

Constat préliminaire

- Il est suggéré de modifier le cadre législatif et réglementaire pour s'assurer que le **transport de pétrole brut par pipeline** provincial soit couvert par des normes techniques rigoureuses en ce qui a trait aux mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur.

GTVS02-TRANSPORT MARITIME

GTVS02 - examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu marin.

Constat général

- **Le système réglementaire canadien est strict**. Il respecte les conventions internationales et se compare aux systèmes en vigueur dans plusieurs autres pays.

Possibilités d'amélioration

- Mieux définir le **rôle des municipalités** et mieux les informer sur le Régime de préparation et d'indemnisation en cas de déversements d'hydrocarbures
- Inclure, après examen, la **remise en état complète des écosystèmes** touchés (comme dans le régime américain)
- Bonifier les programmes de **recherche** sur l'impact des déversements, le développement des techniques de récupération et la remise en état des lieux

GTRA01-PLATEFORMES MULTIMODALES

Cette étude est en cours.

Constats préliminaires

- **Une plate-forme multimodale** est définie comme étant une installation pouvant accueillir plusieurs modes de transport
- Environ 4 200 sites effectuent du chargement et du déchargement de produits pétroliers (incluant environ 3 300 stations d'essence)
- Le CIRANO a identifié **une centaine** de plateformes multimodales
- Environ 70 installations sont associées au mode de transport ferroviaire, 40, au mode maritime, et 5, au mode pipelinier
- On trouve 19 % des plates-formes dans la région de Montréal, 14 % dans la région de la Montérégie, 9 % dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches et 58 % dans les autres régions du Québec

GTRA01-STATISTIQUES D'ACCIDENT SUR LES PLATEFORMES MULTIMODALES

- **Données imprécises**, mais la meilleure source d'information est Transport Canada (TC)
- Les constats généraux suivants peuvent en être tirés :
  - Le nombre d'accidents est plutôt **constant** d'année en année
  - Le nombre d'accidents et les volumes déversés sont plus importants à Montréal et dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie
  - Le **transporteur est responsable des accidents dans 76 % des cas** (dans seulement 19 % des accidents, ce sont les installations fixes qui sont responsables et dans 5 %, les expéditeurs)

GTRA01-STATISTIQUES D'ACCIDENT SUR LES PLATEFORMES MULTIMODALES

- Les accidents de manutention aux installations fixes se produisent à 49 % dans les terminaux ferroviaires, à 36 % dans les terminaux routiers, à 5 % dans les terminaux maritimes et à 10 % dans les autres installations (usines de transformation, stations d'essence ou terminaux aériens)

- On compte 47 % des accidents qui sont **d'origine humaine** alors que 36 % sont causés par un **facteur mécanique**

GTRA01-PLATEFORMES MULTIMODALES, POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION

- **Resserrement du processus de contrôle** de conformité et de contrôle de mise en application des exigences réglementaires
- **Uniformisation des critères de déclaration** entre les gouvernements provincial et fédéral
- Pour les déclarations d'accident, **harmonisation des bases de données** des différents ministères
- Révision de l'encadrement législatif et réglementaire pour le **pétrole brut** (transport, stockage et manutention)

Conclusion

- L'analyse préliminaire du CIRANO fait ressortir trois axes d'amélioration prioritaire pour rendre les phases de chargement/déchargement plus sécuritaires : **la formation, la déclaration d'accident et les mesures de sécurité**. On remarque que les améliorations peuvent être à la fois portées sur la prévention et la protection

SOURCES

- Innovation maritime, Bilan des connaissances – Transport maritime des hydrocarbures, Institut maritime du Québec, 2014.
- Trépanier M. et coll., Bilan des connaissances – Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec, CIRANO et Centre Risque et Performance – École Polytechnique de Montréal, 2015.
- Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation, rapport final WSP, octobre 2015.
- Enjeux propres au transport intermodal et aux opérations de transbordement des hydrocarbures, rapport préliminaire CIRANO, août 2015.
- Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu marin, rapport final, Institut maritime du Québec, octobre 2015.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

BLOC 5

Les enjeux sociaux

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PORTÉE DU CHANTIER

Mandat du chantier

- Documenter les enjeux et les impacts appréhendés sur le milieu humain

Objectifs

- Déterminer les impacts appréhendés
- Déterminer les mesures et approches permettant de susciter une meilleure acceptabilité des projets par le milieu

BILANS DE CONNAISSANCES

- Beaulieu, L. et coll., *Revue de littérature critique du bilan des connaissances sur les impacts sociaux et socioéconomiques de l'exploration/exploitation des hydrocarbures au Québec*, Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services, 2015.
- Gendron, C. et A. Friser, *Revue de littérature sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures*, Université du Québec à Montréal, 2015.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), *Enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers*, INSPQ, 2015.
- Desbiens, C. et coll., *Présence et enjeux autochtones associés au développement des hydrocarbures au Québec*, Université Laval, 2015.

hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-bilan-connaissances.asp

BILANS DE CONNAISSANCES

Besoin de documenter davantage

- Les effets sociaux et économiques appréhendés, spécifiquement sur Anticosti
- Les mécanismes utilisés pour consulter les communautés autochtones
- La gestion des risques
- Les relations entre communautés, promoteurs et institutions, les valeurs et attentes des populations concernées, les modes de participation et de gouvernance dans le développement territorial

PLAN D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

Enjeux retenus	Études commandées
Impacts sociaux à Anticosti et capacité d'adaptation	UQAR (ASOC01) *
Cartographie des zones de sensibilité dans les territoires visés par les ÉES	UQAC (GSOC01)
Consultation et participation des Autochtones	UdM (GSOC02)
Gouvernance territoriale et acceptabilité sociale	UQO (GSOC03)

* L'étude ASOC01 prévoit trois volets soit : le portrait de la communauté anticostienne, l'analyse des effets sociaux appréhendés et l'analyse des capacités d'adaptation.

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES GLOBALE (1)

Territoire étudié

Source : GSOC01

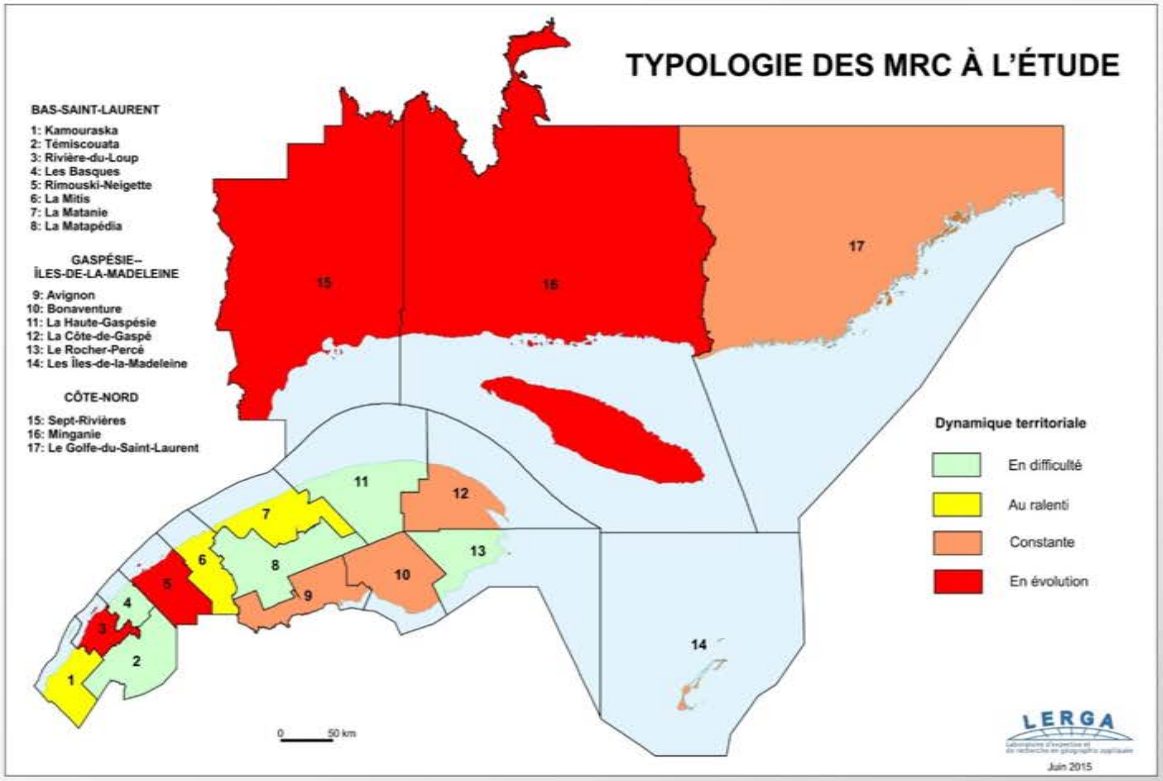

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES GLOBALE (2)

Composantes sélectionnées	Nb	Km²	%
Superficie totale		316 223	100,00
Espace terrestre		180 233	56,99
Aire marine		135 990	43,00
Espace urbanisé		223	0,07
Espace de villégiature		1 030	0,33
Espace agricole		3 900	1,23
Entreprise agricole	2 320		
Milieu humide		2 008	0,63
Aire protégée		15 757	4,98
Forêt		158 753	50,20
Port de pêche	67		
Entreprise de transformation de poisson	43		
Aire de concentration d'activités de pêche		39 643	29,15
ZIEB		30 592	9,67
Puits et sondages gaziers et pétroliers	285		

Source : GSOC01

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES GLOBALE (3)

Utilisation majeure

Source : GSOC01

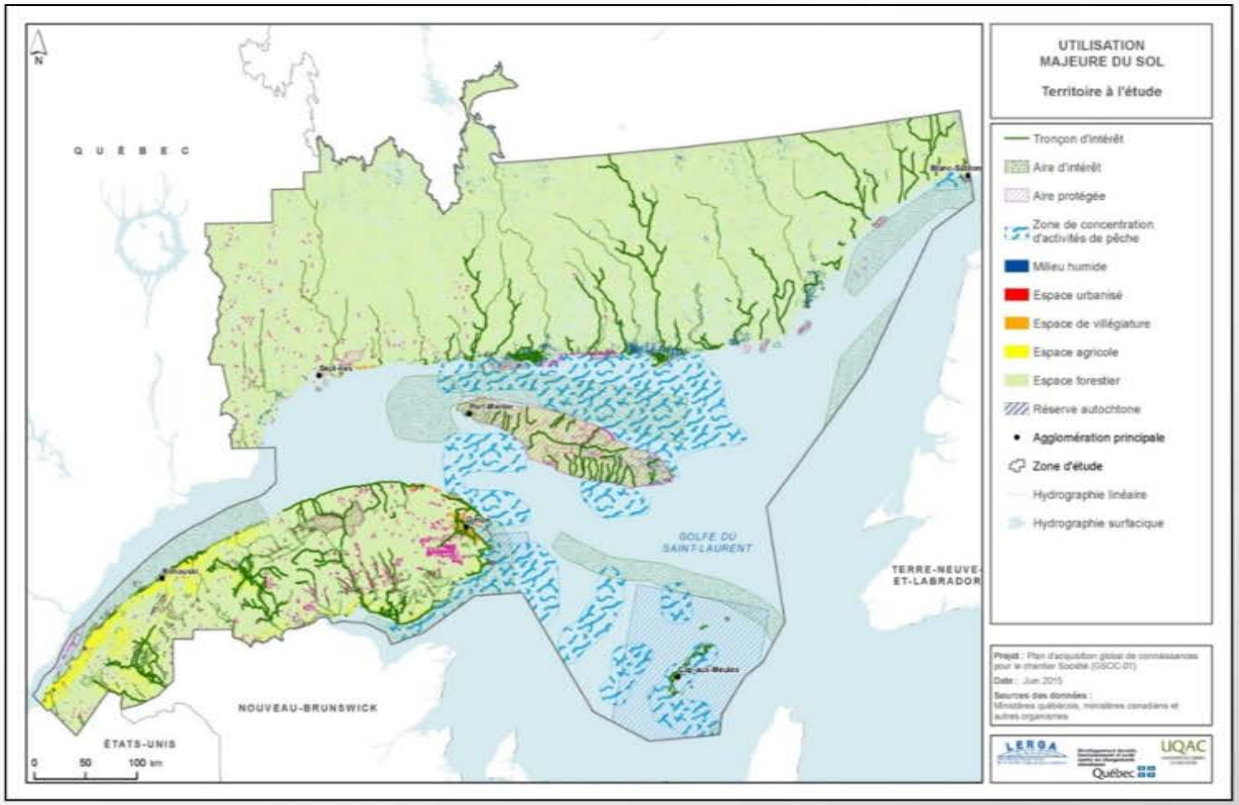

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES GLOBALE (4)

Sommation des composantes Source : GSOC01

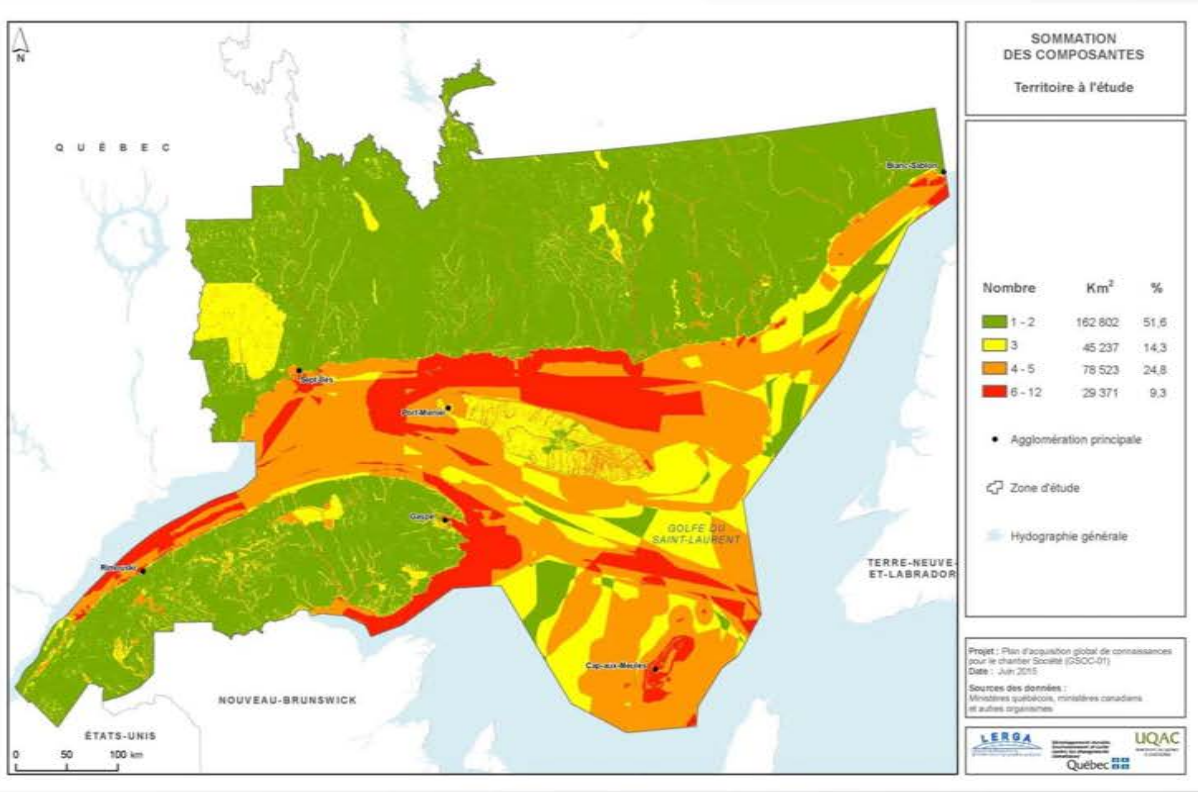

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES GLOBALE (5)

Synthèse des aires de sensibilité Source : GSOC01

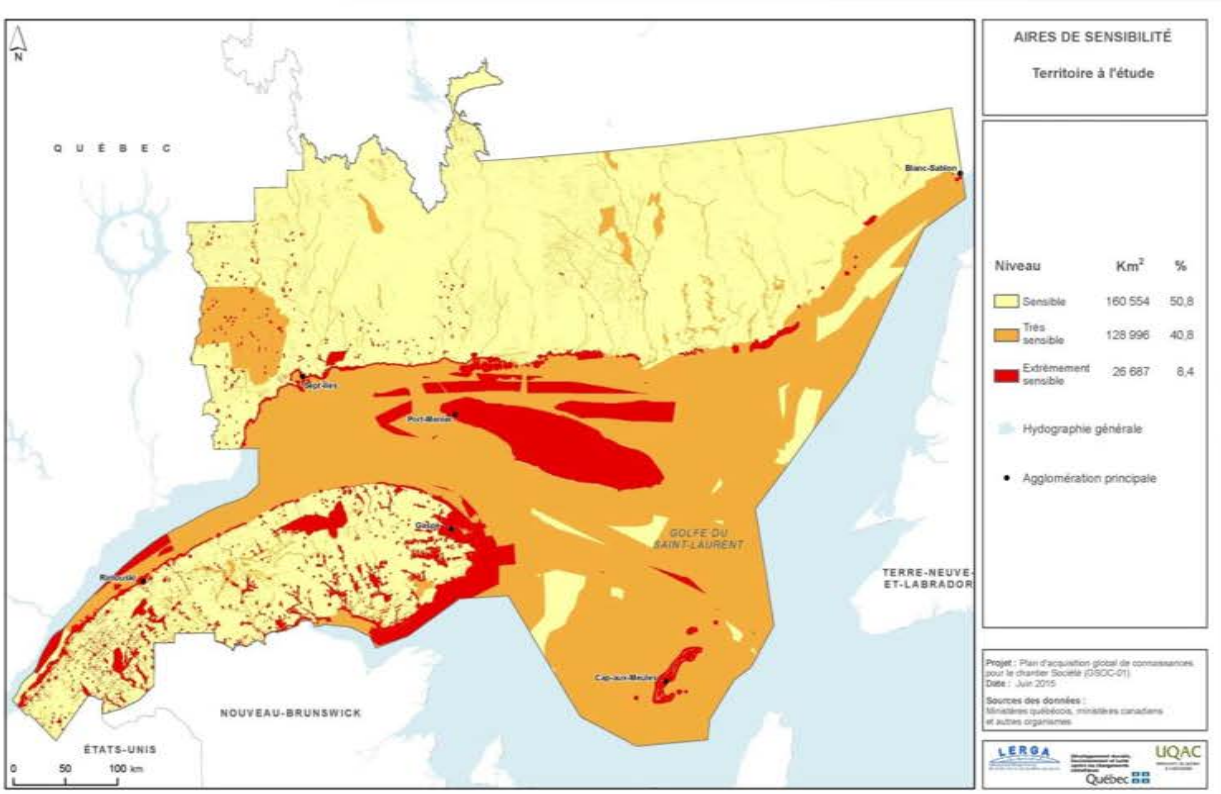

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES – EES GLOBALE (6)

Aires de sensibilité – ex. : MRC La Côte-de-Gaspé
Source : GSOC01

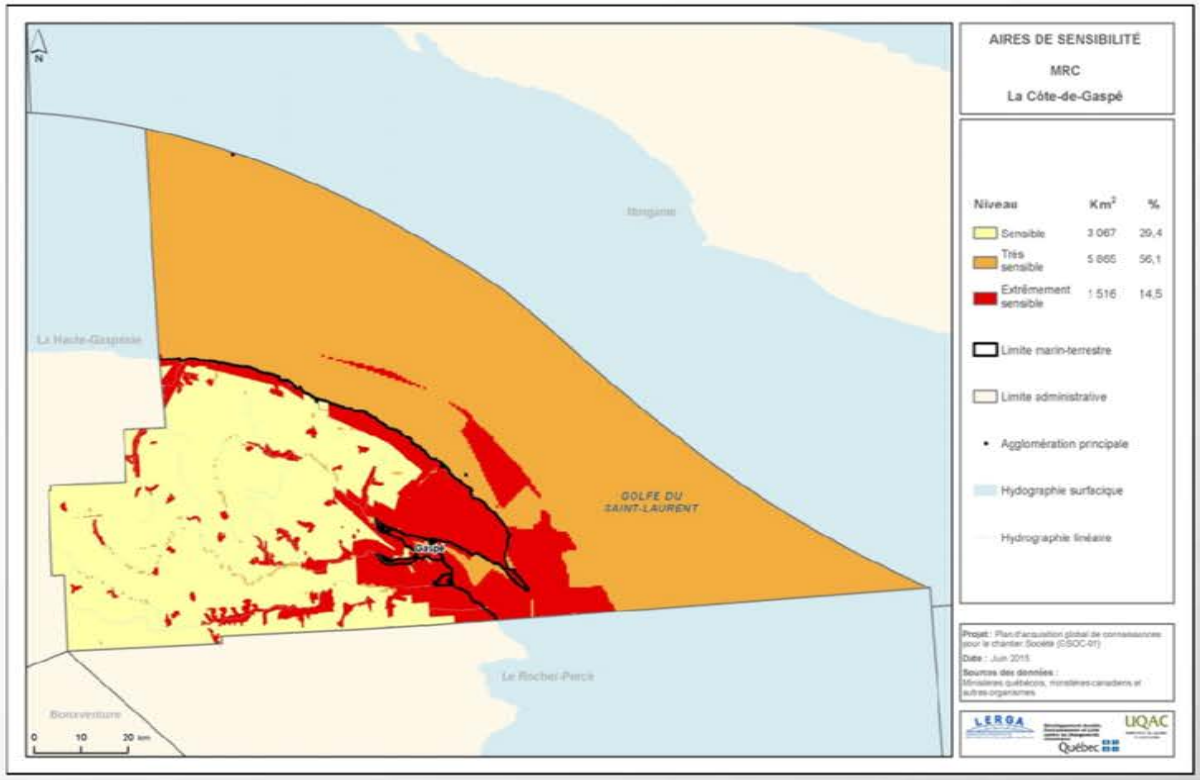

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES ANTICOSTI (1)

Inventaire territorial

Source : GSOC01

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES ANTICOSTI (2)

Sommation des composantes Source : GSOC01

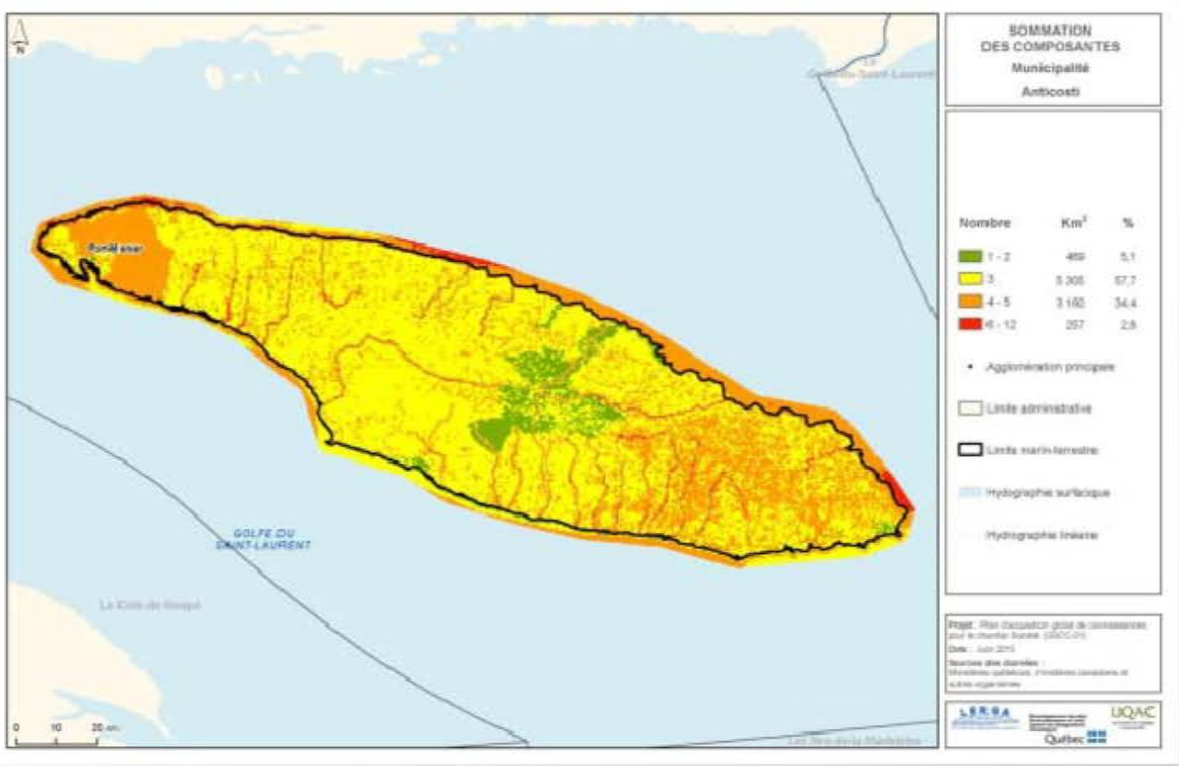

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES ANTICOSTI (4)

Aires de sensibilité (habitats fauniques considérés comme une contrainte majeure) Source : GSOC01

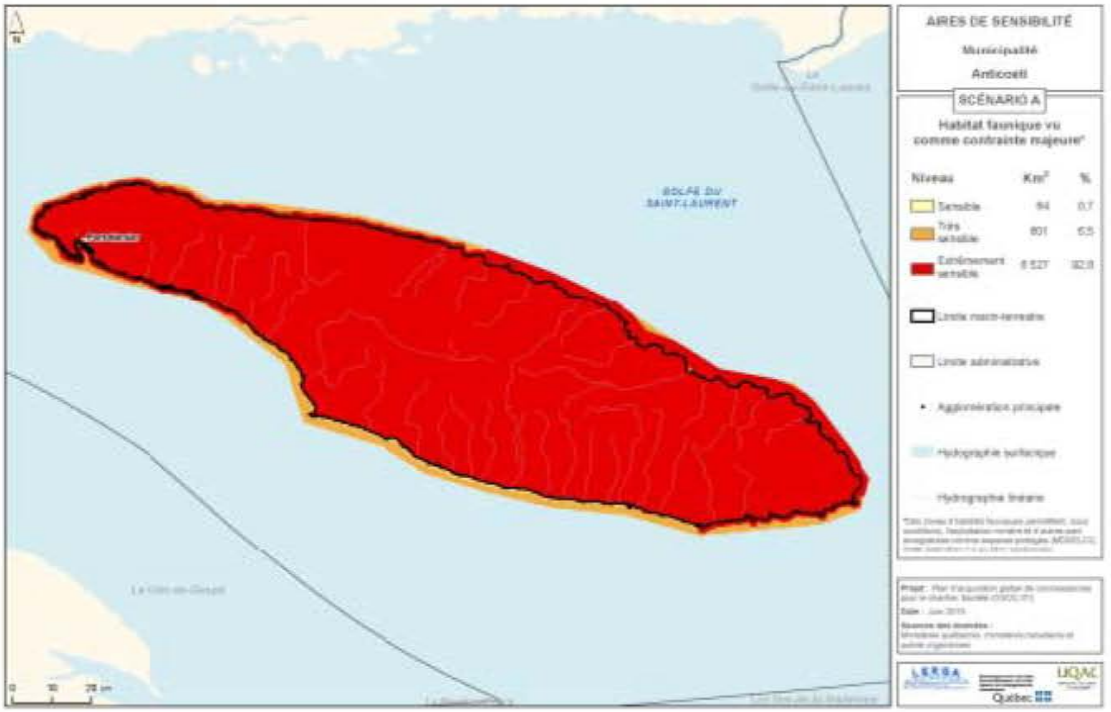

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

INVENTAIRE TERRITORIAL ET AIRES VALORISÉES - EES ANTICOSTI (3)

Aires de sensibilité (habitats fauniques non considérés comme une contrainte majeure) Source : GSOC01

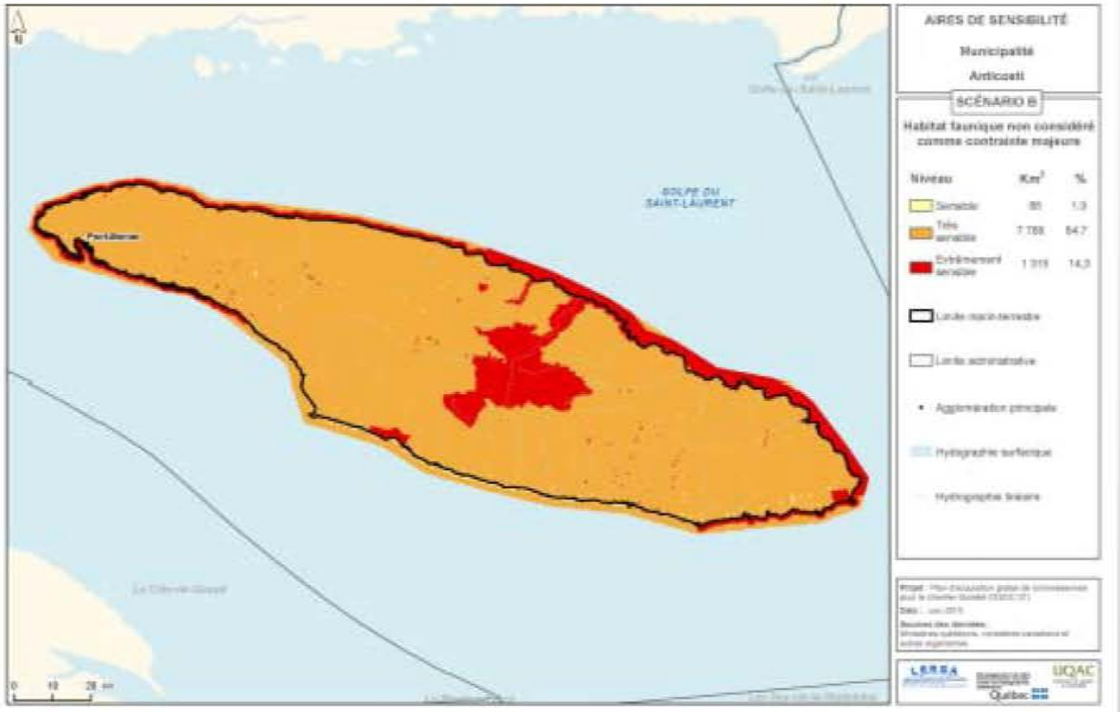

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

ENJEUX SOCIAUX PROPRES À ANTICOSTI (1)

Objectifs de l'étude sociale sur Anticosti

- Portrait de la communauté anticostienne
- Effets sociaux appréhendés et préoccupations de la population locale
- Éléments relatifs aux capacités d'adaptation et de résilience

Démarche retenue

- Recherche empirique utilisant des approches documentaire, évaluative et participative
- Processus d'accompagnement de la communauté

Source : ASOC01

ENJEUX SOCIAUX PROPRES À ANTICOSTI (2)

- Des résidents fiers de leur territoire
- Un milieu de vie tranquille et sécuritaire
- Des entrepreneurs investis socialement
- La débrouillardise comme mesure de survie
- Des lois et des règlements inadaptés au contexte local
- Des services satisfaisants mais en déclin
- Une structure sociale en constante transformation
- Des enjeux sociaux importants
- Une communauté marquée par les saisons
- Une communauté marquée par l'isolement
- Un besoin criant de développement social et économique

ENJEUX SOCIAUX PROPRES À ANTICOSTI (3)

Constats préliminaires sur les effets appréhendés par la communauté sur :

- Santé et bien-être
- Qualité de l'environnement
- Économie
- Famille et communauté
- Institutions, lois, équité
- Relations entre les hommes et les femmes

Source : ASOC01

Effets positifs	Effets négatifs
Santé et bien-être	
Possible amélioration des services de santé	Diminution du sentiment de sécurité des personnes
Possible augmentation de la vivacité du village	Effets sur la santé physique et mentale
	Possible apparition de problèmes liés à la drogue ou l'alcool si fly in fly out
Qualité de l'environnement de vie	
Dynamisation du village de Port-Menier	Apparition de certaines nuisances et contamination de l'environnement naturel
	Manque de préparation et de temps pour s'ajuster à une croissance rapide de la population
Ressources économiques et bien-être matériel	
Possible augmentation de la population résidente	Impacts négatifs sur les activités de chasse et de pêche
Prospérité économique	Perte de superficies forestières
Communauté en mesure d'attirer de nouveaux résidents	Incapacité des commerces locaux à offrir des salaires compétitifs
Culture	
Ouverture potentielle de lieux de socialisation	Changements au mode de vie et diminution de la tranquillité
	Perte du patrimoine écologique identitaire
	Transition d'un modèle économique axé sur les services vers un modèle axé sur le secteur primaire
Famille et communauté	
Maintien de l'école et ouverture de la garderie	Départ de certains résidents
Dilution des tensions sociales	Polarisation des points de vue et fragilisation de la solidarité entre les résidents
	Divisions profondes déjà présentes dans la communauté
Institutions, lois, politique et équité	
Aucun effet positif mentionné	Manque de préparation des instances municipales pour accueillir le développement
	Services et infrastructures inaptes à accueillir une pression supplémentaire
	Augmentation des conflits d'usage au port
Relations entre les sexes	
Aucun effet positif mentionné	Débalancement possible entre les revenus plus élevés chez les hommes (emplois dans l'industrie) que chez les femmes (emplois dans les services)

ENJEUX SOCIAUX PROPRES À ANTICOSTI (4)

Prochain volet documenté

Les capacités d'adaptation et de résilience de la communauté anticostienne face à un éventuel déploiement de l'industrie des hydrocarbures sur l'île

* Le rapport final de l'étude ASOC01 sera disponible au cours du mois de novembre 2015.

Source : ASOC01

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le Québec compte onze nations autochtones

- Nation inuite : 14 villages habités par quelque 10 500 personnes en 2012
- 10 nations amérindiennes
  - Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Innus, Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis
  - 41 communautés : 87 091personnes (2012)

Un constat : ce sont des acteurs importants

- Reconnaissance des droits par les tribunaux et par les traités
- Il faut en tenir compte dans la planification et la mise en œuvre de tout projet de mise en valeur des ressources pouvant affecter l'exercice de ces droits

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Les Autochtones cherchent
  - À participer à la prise de décision
  - À bénéficier d'un partage des bénéfices

- Plusieurs communautés déjà impliquées
  - Inuits de Salluit et Kangiqsujuaq au Nunavik : mine Raglan
  - Micmacs : projet de parc éolien en Gaspésie

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Modes de participation étudiées
  - La consultation
  - Les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)
  - Le partage des redevances
  - Le soutien à l'entrepreneuriat autochtone
- Étude comparative Colombie-Britannique/Alberta
- Études de cas
  - Terminal pour le transport du gaz naturel sur l'île de Lelu (Colombie-Britannique)
  - Plan d'aménagement du *Lower Athabaska* (Alberta)

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Consultation

- Obligation constitutionnelle découlant des droits ancestraux et issus de traités
- S'inscrit souvent dans le cadre des processus des évaluations environnementales
- Favorise la prise en compte du point de vue autochtone dans la prise de décision sur l'autorisation des projets
- Une participation plus passive – crée beaucoup d'insatisfaction
- Prévoir des règles distinctes et adaptées
- Impliquer les Autochtones dans le développement des politiques ou les stratégies de consultation les concernant
- La consultation a ses limites; il faut prévoir également des mécanismes de participation plus inclusifs

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ERA

- Entente promoteur-collectivité : pour minimiser l'impact des projets et partager les bénéfices en échange du consentement
- Participation plus directe
- Évite conflits, assure une certitude juridique autour du projet en y associant les Autochtones
- Entente privée, le plus souvent confidentielle
- Pratique en hausse; environ 200 au Canada
- Nécessité de mieux encadrer les ERA afin de favoriser leur complémentarité avec les processus de consultation et les rendre plus transparentes
- Nature principalement économique, manque de transparence et peu d'emprise des gouvernements sur leur contenu

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Partage des redevances

- Transfert d'une partie des redevances issues du projet aux collectivités autochtones dont les droits sont affectées
- Logique compensatoire
- Permet de minimiser l'incertitude
- Nature publique – favorise la transparence
- Appliqué de façon hétérogène à travers le Canada (plusieurs modèles)
- Peut avoir pour effet de créer des gagnants et des perdants
- Peut générer des tensions internes sur la gestion des fonds
- Enjeux liés à la définition des limites du territoire d'intérêt d'une communauté visée
- Impacts potentiels sur le calcul des transferts gouvernementaux

À noter qu'une étude plus large sur le partage des redevances a été réalisée dans le chantier Économie (GECN03)

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Soutien à l'entrepreneuriat autochtone

- Programmes de soutien à la formation et à l'insertion des Autochtones dans l'économie des ressources naturelles
- Programmes favorisant la création de partenariats Autochtones-promoteurs dans le cadre des projets
- Favorise un rôle plus actif au sein de l'économie de la région
- Enjeu d'accès au capital nécessaire
- Enjeu lié à la capacité des communautés à gérer les risques associés

Source : GSOC02

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Conclusion

- Les modes de participation sont complémentaires et doivent s'inscrire dans une approche globale visant à favoriser les partenariats avec les peuples autochtones
- Une question de droit et de bonne gouvernance
- Importance de tenir compte des spécificités autochtones et de s'entendre sur les processus à mettre en place
- Les gouvernements auraient avantage à réguler le processus entourant les ERA afin de favoriser leur complémentarité avec les processus de consultation et d'évaluation des impacts et les rendre plus transparentes
- Le partage des redevances fait de plus en plus partie des négociations lorsqu'un gouvernement cherche à minimiser l'incertitude juridique et à gagner le soutien des communautés autochtones touchées par un projet d'envergure

Source : GSOC02

CONCLUSION

La prise en compte des enjeux sociaux est un incontournable.

Nous connaissons mieux les mécanismes, les approches et les éléments à prendre en compte pour favoriser une implantation harmonieuse de l'industrie des hydrocarbures dans le milieu.

Dans l'éventualité où le gouvernement poursuivrait sa démarche vers un développement de cette industrie, nous sommes davantage outillés pour le faire, et ce, dans le respect des communautés qui vivent sur le territoire.

SOURCES

Gauthier, M. *et al.*, 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises – Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent. Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), Université du Québec à Chicoutimi. 344 pages.

Papillon, M., 2015. Vers un nouveau partenariat? Rapport sur la participation des communautés autochtones aux activités de mise en valeur des ressources naturelles hors Québec. Département de science politique, Université de Montréal. 54 pages.

Plante, S. *et al.*, 2015. Anticosti, une communauté riche de son patrimoine, complexe et à la recherche de son développement. Alliance de recherche universités-communautés – Défis des communautés côtières et Université du Québec à Rimouski. 70 pages.

http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-plan-acquisition-connaissances.asp

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

D'AUTRES QUESTIONS? DES COMMENTAIRES?

Communiquez avec nous en ligne :

hydrocarbures.gouv.qc.ca/consultation-en-ligne-ees.asp

Participez aux séances de consultation publique dans votre région :

hydrocarbures.gouv.qc.ca/consultation-publique-ees.asp

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Évaluation environnementale stratégique propre à ANTICOSTI

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DÉFINIES DANS LE PLAN D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

RENCONTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX CITOYENS DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

Date : **Jeudi 7 mai 2015**
Heure : **19 h**
Endroit : **Salle des Chevaliers de Colomb**

Des représentants du gouvernement exposeront les hypothèses de travail élaborées pour l'Étude environnementale stratégique (EES) propre à Anticosti. Ces hypothèses serviront notamment à documenter les études relatives aux effets sociaux appréhendés sur l'île.

Cette rencontre vise à répondre à vos questions relatives à l'information de nature technique qui aura été présentée.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Évaluation environnementale stratégique propre à ANTICOSTI

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DÉFINIES DANS LE PLAN D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

RENCONTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX CITOYENS DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

Date : **Jeudi 7 mai 2015**
Heure : **19 h**
Endroit : **Salle des Chevaliers de Colomb**

Des représentants du gouvernement exposeront les hypothèses de travail élaborées pour l'Étude environnementale stratégique (EES) propre à Anticosti. Ces hypothèses serviront notamment à documenter les études relatives aux effets sociaux appréhendés sur l'île.

Cette rencontre vise à répondre à vos questions relatives à l'information de nature technique qui aura été présentée.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Évaluation environnementale stratégique propre à ANTICOSTI

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DÉFINIES DANS LE PLAN D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ADDITIONNELLES

RENCONTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX CITOYENS DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

Date : **Jeudi 7 mai 2015**
Heure : **19 h**
Endroit : **Salle des Chevaliers de Colomb**

Des représentants du gouvernement exposeront les hypothèses de travail élaborées pour l'Étude environnementale stratégique (EES) propre à Anticosti. Ces hypothèses serviront notamment à documenter les études relatives aux effets sociaux appréhendés sur l'île.

Cette rencontre vise à répondre à vos questions relatives à l'information de nature technique qui aura été présentée.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Hydrocarbures - Une approche globale, cohérente, intégrée et rigoureuse pour le développement responsable de la filière des hydrocarbures

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles →
30 mai, 2014, 11:33 ET

QUÉBEC, le 30 mai 2014 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, ont rendu public aujourd'hui le plan d'action gouvernemental à l'égard du développement de la filière des hydrocarbures.

Le gouvernement du Québec, même s'il se montre favorable au développement de la filière des hydrocarbures, veut d'abord et avant tout s'assurer de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. « Nous agirons avec prudence, transparence et de façon ordonnée, dans le meilleur intérêt de la population québécoise. Le potentiel des hydrocarbures devra tout d'abord être confirmé, la rentabilité économique évaluée et les meilleures pratiques appliquées », a affirmé Pierre Arcand.

« Exploration n'est pas synonyme d'exploitation. Avant que ne soit autorisée l'exploitation, celle-ci devra être encadrée et contrôlée. Plus important encore, les promoteurs des projets devront susciter l'adhésion des populations concernées. Le gouvernement s'engage à être à l'écoute des préoccupations des citoyens, à les informer et à agir de manière responsable », a ajouté David Heurtel.

Évaluation environnementale stratégique globale (EES)

Pour le gouvernement, il est impératif d'encadrer l'exploration gazière et pétrolière. Pour ce faire, une démarche globale et intégrée sera entreprise. Elle prévoit notamment une évaluation environnementale stratégique (EES) de l'ensemble de la filière des hydrocarbures.

Grâce à cette EES, le gouvernement procédera à une révision globale et à une modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire propre aux hydrocarbures. Cet encadrement législatif révisé permettra au Québec de s'adapter aux nouvelles façons de faire et d'intégrer les meilleures pratiques dans le domaine tout en assurant aux Québécois que les actions seront prises avec prudence, dans le respect de la population et des communautés autochtones ainsi que de l'environnement et dans un souci de développement régional. L'objectif du gouvernement est de déposer, en 2015, un projet de loi complet et intégré sur les hydrocarbures.

Anticosti

Menée parallèlement, l'EES propre aux travaux sur Anticosti permettra d'acquérir des connaissances sur le réel potentiel de l'île d'Anticosti.

À la suite de l'entente conclue le 31 mars 2014 avec ses partenaires privés, le gouvernement ira de l'avant dans les travaux exploratoires à Anticosti. Un arrêté ministériel fixera les conditions nécessaires afin de veiller à la sécurité et à la protection de l'environnement lors de la réalisation des sondages stratigraphiques prévus sur l'île. Pour garantir la qualité des travaux d'exploration, le gouvernement a déployé une équipe permanente composée d'ingénieurs, de techniciens et d'experts dont la mission sera d'encadrer les activités d'exploration qui auront lieu cet été.

Transport des hydrocarbures

L'EES globale abordera non seulement la question de l'exploration et l'exploitation, mais également les enjeux liés au transport des hydrocarbures et aux infrastructures requises. Dans cette optique, le gouvernement s'inscrira comme intervenant dans les causes entendues devant l'Office national de l'énergie en ce qui a trait au projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada de même que sur l'entente survenue entre TransCanada PipeLines Limited et les distributeurs de gaz naturel de l'Est canadien.

Par ailleurs, le projet et les travaux prévus à Cacouna seront soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dont font partie les audiences publiques tenues par le BAPE. Le gouvernement confiera également un mandat à la Régie de l'énergie pour qu'elle évalue les impacts de ce

projet sur les approvisionnements en gaz naturel au Québec.

Toujours concernant le transport des hydrocarbures, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mandaté la firme Dynamik Risk Assessment Systems Inc. pour étudier les impacts en matière de sécurité et d'environnement de l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge. Par souci de transparence, le gouvernement s'engage à rendre public ce rapport.

Le Saint-Laurent : au cœur de nos préoccupations

Le gouvernement a adopté, en juin 2011, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières. Cette loi est de nature permanente et ne comporte aucune échéance. Elle interdit toute activité pétrolière et gazière dans l'estuaire du Saint-Laurent. Elle comporte également des dispositions visant à exempter les titulaires de permis de leur obligation de mener un minimum de travaux d'exploration, lesquelles viennent à échéance le 13 juin 2014. Par conséquent, la démarche gouvernementale prévoit aussi des actions visant à reconduire ces dispositions.

Du côté du golfe du Saint-Laurent, où se trouve la structure géologique transfrontalière Old Harry, le gouvernement désire accélérer les négociations avec le gouvernement fédéral afin de finaliser, d'ici l'automne prochain, les projets de loi miroirs en vue du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi permettant d'encadrer d'éventuelles activités de mise en valeur dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Eau potable : ressource vitale

Le gouvernement du Québec protégera également l'eau potable par l'entrée en vigueur de mesures réglementaires strictes. Des dispositions relatives aux distances séparatrices sécuritaires entre les forages et les puits privés seront instaurées. Ce règlement sera l'un des plus sévères en Amérique du Nord.

Lutte contre les changements climatiques

Les objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques ne sont pas incompatibles avec le développement du secteur des hydrocarbures. Le développement de ce secteur ne portera pas ombrage aux ambitions du gouvernement de maintenir et d'accroître la contribution du Québec aux efforts internationaux de réduction des émissions de GES.

Un potentiel économique pour le Québec

« Notre gouvernement croit qu'il est possible de répondre aux questionnements légitimes que soulèvent les hydrocarbures tout en vérifiant si nos aspirations peuvent se concrétiser, à la lumière des résultats des travaux. Le développement de nos hydrocarbures est une source potentielle de création de richesse collective et d'emplois, en plus d'assurer le développement économique du Québec et de ses régions », a affirmé M. Arcand.

« Avant d'envisager l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois, notre gouvernement veut s'assurer de posséder toutes les informations nécessaires pour proposer des solutions adaptées. Notre position est claire : conjuguer développement économique et protection de l'environnement », a conclu M. Heurtel.

Soulignons que le gouvernement lancera sous peu un site Internet dédié aux hydrocarbures sur lequel la population pourra obtenir des informations sur le processus et les étapes reliés à la mise en valeur d'un site pétrolier et gazier et en connaître davantage sur la vision et les actions du gouvernement. La population peut également obtenir l'information pertinente sur les sites **www.mddelcc.gouv.qc.ca** et **www.mern.gouv.qc.ca**.

Sources:

Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

Marie-Catherine Leduc
Attachée de presse par intérim
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Tél. : 418 521-3911

SOURCE : Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sources : Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Tél. : 418 643-7295; Marie-Catherine Leduc, Attachée de presse par intérim, Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Tél. : 418 521-3911

Plan gouvernemental sur les hydrocarbures - Le gouvernement résolument dans l'action

NOUVELLES FOURNIES PAR
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles →
11 juil, 2014, 12:13 ET

QUÉBEC, le 11 juill. 2014 /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce conjointe du 30 mai 2014 où le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonçaient le Plan d'action sur les hydrocarbures, ceux-ci confirment aujourd'hui que des mesures concrètes ont été prises pour assurer la mise en œuvre de ce plan qui comprend notamment la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques (EES).

« Tel qu'il a été mentionné lors de l'annonce, le gouvernement est favorable au développement de la filière des hydrocarbures. Bien que l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière suscitent des espoirs de prospérité et d'enrichissement collectif, nous voulons nous assurer que ces espoirs sont fondés, et le cas échéant, veiller à ce que les travaux soient effectués en suivant les meilleures pratiques », a déclaré Pierre Arcand.

« Notre gouvernement est convaincu que le développement économique peut aller de pair avec la protection de l'environnement. Le développement de nos hydrocarbures, qui sont une source potentielle de création de richesses, nous permettrait de réduire notre dépendance à l'égard des importations et pourrait aussi financer une transition vers d'autres formes d'énergie. Rappelons que le principal produit importé par le Québec, le pétrole brut, représente un déficit commercial de plus de 14 milliards de dollars par année », a affirmé M. Heurtel.

Loi limitant les activités pétrolières et gazières

Depuis l'annonce du 30 mai dernier, le gouvernement a adopté la Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives. Cette loi permettra au gouvernement de poursuivre le travail d'analyse et d'acquisition de connaissances nécessaire pour prendre des décisions éclairées sur l'avenir de cette filière.

Arrêté ministériel

Conformément aux engagements du ministre, un arrêté ministériel est en vigueur depuis le 4 juillet 2014, lequel fixe les conditions et obligations auxquelles sont subordonnées toutes les activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur l'île d'Anticosti. Ces conditions permettront notamment de veiller à la sécurité ainsi qu'à l'harmonisation des usages lors des sondages stratigraphiques qui seront réalisés à l'été 2014.

Projet de renversement du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge

Le gouvernement s'était engagé, le 30 mai dernier, à rendre public le rapport final de Dynamic Risk Assessment Systems Inc. concernant l'examen exhaustif de l'intégrité de la canalisation 9B d'Enbridge. Ce rapport a été rendu public par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 26 juin dernier.

Suivi et contrôle

Depuis le 20 juin, une équipe gouvernementale est en place sur l'île d'Anticosti pour assurer le suivi des travaux en cours. Rappelons que cette équipe sera sur le terrain pendant toute la période des travaux, soit jusqu'à l'automne 2014. La population pourra suivre les travaux en temps réel puisque l'information sera diffusée en continu sur le site gouvernemental prévu à cet effet.

Évaluations environnementales stratégiques

Rappelons que les évaluations environnementales stratégiques serviront à faire le point sur l'état actuel des connaissances et celles à acquérir en vue de définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés à la mise en valeur des hydrocarbures et à leur transport. À l'automne 2015, outre une consultation avec les partenaires, une consultation publique en ligne sera menée sur les rapports préliminaires des EES. À partir notamment des conclusions de ces EES, le gouvernement procédera à une révision et à une modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire propre aux hydrocarbures. Au terme des travaux, un projet de loi global et intégré sur les hydrocarbures sera déposé à l'automne 2015.

D'ici les prochaines semaines, le gouvernement poursuivra la mise en place de son plan d'action. Ainsi, au cours de l'été 2014 :

- une évaluation environnementale stratégique globale sera amorcée et, dans le cadre de celle-ci, un bilan des connaissances actuelles et un plan d'acquisition des connaissances seront livrés d'ici la fin de l'année 2014;

- une évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti sera aussi amorcée. Pour cette EES, 15 à 18 sondages stratigraphiques auront lieu au cours de l'été et à l'automne 2014. Le gouvernement en assurera le suivi et un contrôle rigoureux;

- la constitution d'un comité directeur des évaluations environnementales stratégiques, composé d'experts des milieux universitaires ou d'organismes indépendants et de six représentants gouvernementaux, est entreprise. Les acteurs gouvernementaux sont déjà à l'œuvre pour définir la portée des deux EES.

Création d'un comité directeur

Pour encadrer les deux évaluations environnementales, un comité directeur soutenu et coordonné par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sera mis en place. Les travaux du comité seront réalisés dans le cadre de cinq chantiers touchant l'environnement, la société, l'économie, le transport et les aspects techniques. Pour chacun des chantiers, le comité définira la portée des travaux et s'assurera de l'objectivité de ceux effectués par les chercheurs et les représentants du gouvernement. Il s'assurera aussi du respect des échéanciers.

« La diminution des émissions de GES du Québec est une priorité pour notre gouvernement. Parallèlement aux travaux d'analyse (EES), nous allons poursuivre nos efforts en vue de réduire la consommation de pétrole et de favoriser la transition vers l'utilisation d'énergies propres », a ajouté le ministre Heurtel.

Mandat de la Régie de l'énergie

Un mandat a été confié par le ministre Pierre Arcand à la Régie de l'énergie pour qu'elle produise un avis sur l'approvisionnement en gaz naturel du Québec. Pour définir ses orientations en matière de sécurité

énergétique, le gouvernement du Québec doit être en mesure de bien connaître la demande énergétique à moyen et à long termes des consommateurs et les différentes options permettant d'y répondre. L'avis sera soumis au ministre d'ici la fin de l'année 2014.

« Par ces nouvelles étapes et par les gestes qu'il a posés, notre gouvernement fait preuve d'une grande responsabilité en voulant s'assurer de posséder toutes les informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions et, le cas échéant, proposer des solutions adaptées. En matière d'environnement et d'acceptabilité sociale, la sécurité, la prudence, la transparence et la cohérence seront toujours au cœur de nos différentes actions dans le développement de cette filière », a indiqué David Heurtel.

« Si les conditions adéquates sont réunies et si la sécurité des personnes et de l'environnement est assurée, une mise en valeur prudente, encadrée et contrôlée des hydrocarbures permettrait non seulement de répondre aux besoins énergétiques du Québec, mais également de générer des retombées économiques profitables pour les Québécois », a conclu Pierre Arcand.

À la suite à l'annonce du 30 mai, le gouvernement a lancé un site Internet consacré aux hydrocarbures sur lequel la population peut obtenir l'information pertinente sur le processus et les étapes liés à la mise en valeur d'un site pétrolier et gazier, sur l'évolution des projets d'exploration ainsi que sur les mécanismes de suivi et de contrôle gouvernementals. La population peut en connaître davantage sur la vision et les actions du gouvernement en visitant le site **Hydrocarbures.gouv.qc.ca**.

Sources :
Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et
des Ressources naturelles et ministre
responsable du Plan Nord
Ministre responsable de la région de Lanaudière et de la
région des Laurentides
Tél. : 418 643-7295

Stéphanie Kitembo
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Tél. : 418 521-3911

SOURCE : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sources : Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région des Laurentides, Tél. : 418 643-7295; Stéphanie Kitembo, Attachée de presse, Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Tél. : 418 521-3911

Plan d'action sur les hydrocarbures - Les ministres Arcand et Heurtel rencontrent les citoyens d'Anticosti

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles →
15 sept, 2014, 17:05 ET

QUÉBEC, le 15 sept. 2014 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, étaient en visite aujourd'hui sur l'île d'Anticosti afin de rencontrer les citoyens de l'île. Les ministres ont eu l'occasion de rencontrer le maire d'Anticosti, M. Jean-François Boudreault, ainsi que des représentants de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti et de la Coopérative de consommation de l'île d'Anticosti, dans le but d'échanger avec eux. Les ministres étaient accompagnés des inspecteurs de leur ministère respectif qui assurent une présence continue sur le terrain afin d'effectuer le suivi et le contrôle des activités en cours.

« Lors du dévoilement du plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, le 30 mai dernier, nous nous sommes engagés à procéder de façon responsable, étape par étape et en toute transparence. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir rencontrer aujourd'hui les citoyens de l'île. Je tenais à entendre leur point de vue et à leur assurer personnellement que les travaux en cours sont effectués en suivant les meilleures pratiques de l'industrie et que les connaissances que nous acquerrons dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti nous aideront à prendre les bonnes décisions pour l'avenir. Notre gouvernement a à cœur les intérêts des Anticostiens », a déclaré M. Arcand.

À cette occasion, les ministres ont également pu visiter le site Jupiter-Sud, où ont lieu des travaux de sondage stratigraphique, et ainsi constater l'état d'avancement de ceux-ci. Ils ont aussi rencontré les équipes des deux ministères qui sont présentes en permanence sur l'île afin d'assurer le suivi et le contrôle des activités d'exploration en cours. Les ministres ont tenu à rappeler que leurs ministères respectifs travaillent en étroite collaboration, notamment en ce qui concerne la délivrance des permis et des autorisations. Le ministre Arcand a aussi souligné que son ministère s'assure que le suivi et le contrôle des activités (inspections terrain, analyse de dossiers, etc.) se font conformément à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2014 qui établit les conditions de réalisation qui permettent de protéger l'environnement et les travailleurs.

« Le développement de la filière des hydrocarbures doit être indissociable de la sécurité de la population et de la protection de l'environnement. Nous mettons en place des mesures concrètes afin de nous assurer que jamais il ne portera ombrage à nos ambitions de maintenir et d'accroître la contribution du Québec aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, si le Québec va de l'avant avec l'exploitation de ses ressources en hydrocarbures, celle-ci sera balisée par un cadre réglementaire rigoureux, basé sur des connaissances scientifiques solides », a déclaré le ministre Heurtel.

Le développement de la filière des hydrocarbures doit se faire de façon concertée, dans le respect des populations concernées et de l'environnement, et cela, en fonction d'un plan réfléchi afin de faire de ce dossier un succès.

Plan gouvernemental sur les hydrocarbures

La population peut en connaître davantage sur la vision et les actions du gouvernement, de même que sur l'état d'avancement des travaux sur l'île d'Anticosti, en visitant le site **hydrocarbures.gouv.qc.ca**.

Sources :

Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

Marie-Catherine Leduc
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Tél. : 418 521-3911

SOURCE : Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Tél. : 418 643-7295; Marie-Catherine Leduc, Attachée de presse, Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Tél. : 418 521-3911